

















# GLOSSAIRE DU MORVAN

ÉTUDE SUR LE LANGAGE DE CETTE CONTRÉE  
COMPARÉ AVEC LES PRINCIPAUX DIALECTES OU PATOIS DE LA FRANCE  
DE LA BELGIQUE WALLONNE ET DE LA SUISSE ROMANDE

PAR

E. DE CHAMBURE

Si ergo nesciero virtutum vocis, ero tibi cui loquor  
barbarus, et qui loquitur mihi barbarus.

(S. PAUL, Cor. I, 14, 11.)



PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE

QUAI MALAQUAIS, 15

AUTUN

DEJUSSIEU PÈRE ET FILS

IMPRIMEURS-LIBRAIRES

1878





GLOSSAIRE

DU MORVAN







~~aff.~~  
~~99778~~

# GLOSSAIRE

# DU MORVAN

ÉTUDE SUR LE LANGAGE DE CETTE CONTRÉE  
COMPARÉ AVEC LES PRINCIPAUX DIALECTES OU PATOIS DE LA FRANCE  
DE LA BELGIQUE WALLONNE ET DE LA SUISSE ROMANDE

PAR

E. DE CHAMBURE

Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei cui loquor  
barbarus, et qui loquitur mihi barbarus.  
(S. PAUL, Cor. I, 14, 11.)



PARIS  
H. CHAMPION, LIBRAIRE  
QUAI MALAQUAIS, 15

AUTUN  
DEJUSSIÉ PÈRE ET FILS  
IMPRIMEURS-LIBRAIRES

1878

156966  
29 2 5

---

AUTUN, IMPRIMERIE DE JUSSIEU PÈRE ET FILS.

---

7C  
2987  
M6C45

# INTRODUCTION

---

Un homme d'esprit qui a fait quelque figure dans nos assemblées politiques, qui a été député, pair de France, ministre, et par surcroît membre de l'Institut à titre de botaniste distingué, le comte Jaubert, a laissé dans un livre intitulé : *Glossaire du centre de la France*, le véritable monument de sa longue existence. Ce livre n'a été ni conçu, ni exécuté d'un seul jet (1). Il a eu l'heureuse fortune de mûrir lentement comme le fruit sur l'arbre et de pouvoir se renouveler plusieurs fois en se perfectionnant toujours avant de prendre dans une quatrième édition sa valeur définitive. Les savants ont beaucoup loué ce glossaire et en ont dit très peu de mal. Ils ont rendu justice aux rares qualités de l'auteur, à l'abondance et à la variété de ses recherches, à la finesse de ses aperçus et de ses gloses, à cet art vraiment ingénieux et délicat avec lequel il a fait vivre ou plutôt revivre tout le monde ignoré des nombreux vocables introduits dans son vaste répertoire. Ils n'ont pas trop insisté sur le vice originel du dessein qui ramasse dans un milieu quelque peu arbitraire des groupes linguistiques

(1) Le *Glossaire du Centre* a eu en réalité quatre éditions. La première et la seconde parurent sous le même titre : *Vocabulaire du Berry et des provinces voisines*, par un amateur du vieux langage. Elles furent publiées celle-ci chez Roret en 1842, celle-là chez Crapelet en 1838. Une troisième édition intitulée cette fois : *Glossaire du centre de la France*, et portant le nom de l'auteur, parut en 1855 et en 1856 chez Napoléon Chaix, en deux forts volumes in-8°. Ce dernier éditeur donna en 1864, sous le format in-4°, l'édition qui renferme le dernier mot de l'auteur. Cette quatrième édition est présentée au public comme la deuxième seulement. Elle reçut son complément dans un mince volume in-4° de 160 pages intitulé : *Supplément au Glossaire du centre de la France*, par le comte Jaubert, membre de l'Institut. Paris, A. Chaix et C<sup>ie</sup>, 1869. Ainsi les études de M. Jaubert sur le langage rustique de nos provinces centrales ont été poursuivies pendant plus de trente années, poursuivies avec un entrain toujours croissant et une habileté d'exécution qu'on ne saurait trop admirer.

étrangers les uns aux autres, étrangers à plusieurs points de vue, quoique sortis de la même souche latine. Et cependant quoi de plus anormal qu'un vocabulaire dont le cadre s'étend ou se réduit à volonté, englobant dans une famille unique les idiomes de plusieurs provinces séparées les unes des autres par des divergences dialectales assez marquées ? Ainsi comprise, la collection n'est plus l'expression d'un langage particulier qui a sa grammaire, sa syntaxe, sa phonétique surtout (1). Ce n'est plus qu'un rassemblement fortuit de mots rapprochés en vertu du *compelle intrare*, de mots n'offrant d'autre caractère commun que la prétention quelquefois mal fondée de n'être pas ou de n'être plus français.

M. Jaubert avait certainement entrevu le défaut de son plan et le point vulnérable que pourraient viser les objections d'une critique un peu rigoureuse. Aussi s'est-il dérobé modestement avec cette excuse qu'il est rarement possible d'assigner à un glossaire provincial des limites géographiques bien tranchées. Il insiste sur cet argument au moins spécieux dans un passage que nous reproduisons ici parce qu'il exprime une idée juste, mais aussi parce qu'il nous fournit la meilleure justification des limites un peu étendues que nous avons nous-même adoptées dans la composition de notre vocabulaire. La géologie seule, dit le spirituel lexicographe du Centre, « réaliserait peut-être l'idéal des frontières naturelles, car elle a fait ressortir avec évidence d'étroites relations entre la nature et la configuration du sol, le genre de culture qu'elles déterminent d'une part, et les conditions physiques et morales de l'existence de ses habitants d'autre part, enchaînement qui ne pouvait manquer non plus d'embrasser le langage. » C'est en effet à sa constitution géologique que le Morvan emprunte les titres les plus évidents

(1) Parmi les vocables en petit nombre qu'il a empruntés à notre région, M. Jaubert enregistre *aie* pour eau et dit que ce mot est usité aux environs de Saulieu. Nous relevons la citation pour montrer l'inconvénient de ces cueillettes faites à la hâte sur une terre lointaine, le danger de ces coups de filet dans des courants inexplorés. *Aie*, que notre Glossaire orthographique « *cai* », n'est pas une forme isolée qui se rattacherait au verbe aiger comme l'auteur semble l'admettre. C'est une variété locale de « *éa* » qui est aussi prononcé *â*, *aâ*, à l'est de la contrée. Nous articulons de même « *aigneai*, *chaipeai*, *couteai*, *mar-teai*, *peai*, *veai* », etc., pour « *aignéa*, *chaipéa*, *coutéa*, *martéa*, *péa*, *véa* », équivalents bourguignons du français *agneau*, *chapeau*, *couteau*, *marteau*, *peau*, *veau*. Remarquons en passant, comme un fait vraiment curieux, que, pour l'oreille, sur une grande étendue du territoire français, le mot latin *aqua* peut se traduire avec les trois voyelles accentuées *â*, *é*, *ô*. L'u étymologique ne persiste guère que dans le suisse « *ivoue* » et dans le lorrain « *âoué*. » Il se montre à jour dans le provençal « *aigua* » et disparaît dans le languedocien « *aigo*. » Il se consonnifie en *v* dans le poitevin « *aive*, *aiver* », comme dans le français évier, dérivé du vieux français *eve*. (Voyez au Glossaire *lâ*, *Eai*, *l'aue*, *Y'aue*.)

de son individualité. C'est à son terrain primitif que cette contrée, aujourd'hui divisée en quatre départements, doit l'incontestable homogénéité de son agriculture, de ses mœurs, de son parler. Hors de la région, la terre revêt d'autres parures, l'homme change de physionomie, le langage n'envoie plus les mêmes sons à l'oreille. Qu'on parcoure le pays, du nord au sud, de la Morlande d'Avallon à l'Appenelle de Luzy, ou de l'est à l'ouest, du Champ-de-Mars d'Autun à la Madeleine de Vézelay, le regard y retrouvera toujours les sommets arrondis ou déchiquetés, suivant que le sol couvre le granit ou le porphyre, les vallées étroites et sinueuses, nids de verdure où le merle et le coucou chantent en paix sous le feuillage des hêtres, enfin toute cette flore sauvage des montagnes qui s'épanouit, fraîche et pure, au souffle de la solitude, la fougère dans ses luxuriantes variétés, le genêt pailleté d'or sous le soleil du printemps, un peuple de digitales étalant leurs grappes de clochettes purpurines le long des *plessies* ombrées ou dans les clairières des bois.

Qui croirait, en voyant ces paysages si doux, si avenants dans leur grâce sans apprêt, que le Morvan n'a pas cessé d'être présenté au public sous ses aspects les plus maussades ou les plus rudes. A quatorze siècles de distance, chose vraiment curieuse, nous voyons un rhéteur romain, habitant d'Autun, et un maréchal de France, enfant du pays, se rencontrer dans une même peinture triste et farouche de la contrée qu'ils aimaient cependant puisqu'ils semblent s'être appliqués à charger les couleurs du tableau afin d'obtenir une remise d'impôts au profit de leurs indigents compatriotes (1). Mais si Eumène, le secrétaire

(1) La concordance des textes latin et français est remarquable. Les deux plaidoyers emploient les mêmes arguments et presque les mêmes expressions. Ecoutez le rhéteur du III<sup>e</sup> siècle, le directeur des écoles Méniennes : « Hominum segnitia, terreque perfidia... Quos piget laborare sine fructu... Inopia rusticorum quibus *in are alieno* vacillantibus nec aquas deducere, nec silvas licuit excidere... Nam retro cætera, silvis et rupibus invia, securarum sunt cubilia bestiarum. » (*Discours d'Eumène*. Autun, Dejussieu, 1854, p. 155, 6, 7.) Vauban dit à son tour : « Les terres y sont très mal cultivées, les habitants lâches et paresseux jusqu'à ne pas se donner la peine d'ôter une pierre de leurs héritages dans lesquels la plupart laissent gagner les ronces et méchants arbustes... Les hommes découragés comme gens persuadés que du fruit de leur travail il n'y aura que la moindre partie pour eux... Ce pauvre peuple accablé par les *prêts de blé et d'argent* que les aisés leur font... Les loups et les renards dont les bois sont pleins... » (*Description géographique de l'élection de Vézelay*.) On pourrait faire un rapprochement d'un autre genre entre la phrase où Eumène parle d'un canton Arebrignus, le seul de la région, dit-il, qui cultive en petit la vigne : « Cujus uno loco vitium cultura perexigua est » (p. 156), et le passage de Guy Coquille qui débute ainsi : « En cette contrée du Morvan n'y a point de vignes sinon en une seule côte qui sort de la montagne comme en potence, » etc. (*Hist. du Nivernois*, in-f<sup>o</sup>, p. 432.) Il ne s'agit sans doute ici que d'un fait particulier, d'un détail local, mais le rapprochement aiderait peut-être les géographes de la Gaule à déterminer le véritable emplacement de ce canton Arebrignus. Suivant les uns il occupait les environs d'Autun, et suivant les autres les environs d'Arnay-le-Duc.



intime de l'empereur Constance, et Vauban, l'illustre ingénieur de Louis XIV, s'accordent pour représenter notre coin de terre comme un lieu misérable, hanté par les bêtes fauves, couvert de ronces et d'épines, les contemporains ne nous sont guère plus miséricordieux. Sans parler des autres, M<sup>me</sup> George Sand ne nous montre-t-elle pas une jeune fille s'armant de pistolets pour tenir tête aux loups dans une promenade aux environs de Château-Chinon ? Ne voyons-nous pas un autre de ses personnages tristement claquemuré dans la même localité sous le toit d'un vieux castel à beffroi, à chouettes et à revenants, appelé non sans quelque maligne intention « le château de Mont-Revêche. » Avec une pareille mise en scène on peut bien s'attendre à l'exclamation de ce même héros de roman : « Tout est lugubre dans ce sombre Morvan ! » En dépit de toutes ces machines de théâtre montées à plaisir pour terrifier les plus braves, que les touristes se rassurent. Notre pays est une charmante oasis tout à fait digne de leur regard, une miniature alpestre pleine de fraîcheur et de sécurité, aussi exempte de bêtes féroces que la Picardie ou la Champagne. Ce qui lui a manqué jusqu'à ce jour pour prendre son rang dans l'attention des lettrés et des curieux, c'est une littérature (1), c'est une manifestation extérieure de sa personnalité au double point de vue pittoresque et poétique. Aucun pinceau célèbre n'a raconté au public la variété gracieuse ou sévère de ses paysages, aucune muse n'a dit la tranquille sérénité de ses solitudes où s'épanouiraient pourtant si à l'aise les plus beaux songes d'un Burns ou d'un Brizeux. Pour son bonheur peut-être, mais non au profit de sa renommée, il a vécu ignoré et délaissé. A peine nommé dans l'histoire, le Morvan, sur sa plus grande étendue, ne formait qu'un massif vraiment inaccessible au mouvement général de la civilisation. Assis entre la Bourgogne et le Nivernais, noyé pour ainsi dire dans la pénombre de deux frontières mal définies, privé de grandes routes et presque de chemins abordables, il ne participait à la vie

(1) Un écrivain qui se fit un moment connaître du public par l'abondance immodérée de ses opuscules à titres bizarres, M. Pierquin de Gembloux, a cependant répandu dans ses livres l'annonce d'une brochure intitulée : *Essai sur la langue et sur la littérature morvandèles*, in-8°, Nevers, 1841, mais il y a lieu de croire que ce travail impossible n'a jamais vu le jour. Il n'y a d'ailleurs rien à regretter. Un érudit qui, à côté du dialecte bourguignon, place un dialecte autunois, fondés tous deux sur le celtique, ne peut vraiment pas être pris au sérieux. On agira donc prudemment, si l'on veut éviter une cruelle déception, en ne se fiant pas au conseil qu'il donne à ses lecteurs d'aller étudier dans nos montagnes « quel dialecte néo-latin parlaient les sujets de Charlemagne et de Pépin avant que les rois eussent donné naissance à la langue teutonique des Trouvères. » (*Histoire des patois*, p. 149, 150.)

commune que par l'action de ses hommes de guerre, derniers survivants de la féodalité expirante, et par le travail de ses bûcherons groupés, durant l'hiver, sur les versants de leurs montagnes pour abattre le bois de chauffage destiné à l'approvisionnement de la capitale. Comme la plupart des pays exclusivement voués à une existence agreste et ainsi condamnés à une sorte d'isolement intellectuel, il n'a pu susciter dans son propre sein un interprète populaire qui exprimât avec un certain éclat ce qu'il y a de poésie latente dans le cœur de l'homme des champs. Les siècles passés ne nous ont laissé aucun monument, aucun écrit dans lequel il nous soit possible d'entendre un écho fidèle des idées et du langage d'autrefois (1). Les innombrables chansons de la contrée, chanson du bouvier dans le sillon, chanson du bûcheron au fond des bois, chanson du pâtre couché au milieu des genêts, tandis que le bétail dont il est le nonchalant gardien longe d'un air ennuyé les frontières verdoyantes du pâturage, chanson de la bergère cheminant, sa quenouille en main, sur les maigres pâquis avec son troupeau d'oies ou ses quelques brebis affamées, chanson du matin, alerte et joyeuse comme l'aube qui s'éveille à l'horizon, chanson du soir, lente et cadencée, dont le rythme va s'éteignant peu à peu dans les ombres naissantes du crépuscule, toutes ces chansons forment un abondant répertoire où brille parfois la verve du trouvère anonyme mais où manque toujours la couleur particulière du lieu, ce qu'on appelle familièrement le goût du terroir. D'où viennent-elles, où vont-elles, nul ne le sait. Vagues et incolores comme le souffle du vent dans les feuillages, comme le murmure du ruisseau sous les saules de la prairie, elles traversent les campagnes où elles ont un moment de vogue pour disparaître bientôt en laissant la place à d'autres également venues du dehors et déjà peut-être démodées ailleurs. Quoi qu'il en soit il est certain que le Morvan ne possède aucune légende, aucun chant, aucun Noël un peu ancien en vrai patois. Ce qui existe est tout à fait moderne ou arrangé pour produire une illusion de couleur locale. En tous cas rien n'est incontestablement original. La chanson des noces connue

(1) L'unique démenti que nous ayons pu découvrir à cette assertion, et encore ce démenti ne nous vient pas de bien loin, est un livre intitulé : *Nouvelle méthode pour apprendre à lire, à parler, etc.*, par M. de Gouvaut, de Lormes, 1788. Cet ouvrage, devenu fort rare, renferme le tableau un peu pâle mais exact des usages de la contrée avant la Révolution. Il nous donne en outre quelques chansons patoises plus riches en refrains qu'en paroles. M. Bogros (*A travers le Morvand*, p. 226), en a reproduit une dont il a rétabli le texte et l'orthographe avec la précision d'un fin connaisseur et le tact d'un homme d'esprit. Il ne s'est trompé que sur le nom de l'auteur en attribuant cette chanson à Vauban, mais il a bien vite reconnu sa méprise.

sous le nom de *Jiolées* ou *Ziolées*, c'est-à-dire le morceau le plus célèbre de notre répertoire (1), ne renferme pas un seul mot qui appartienne exclusivement au langage du pays. Elle n'est qu'une variante du type en circulation dans toute la France. Qu'on la rapproche par exemple de la *Chanson de mariage* donnée par M. Jérôme Bujeaud dans son recueil poitevin, ou de la chanson normande dite des *Oreillers*, et on verra qu'en dépit de son apparente naïveté elle n'est point primitive comme on a semblé le croire. Qu'en devons-nous conclure ? Pas autre chose que la provenance exotique de ces petits poèmes populaires composés non loin des champs car ils en exhalent souvent la bonne odeur, mais aussi près des villes car ils dénotent une certaine culture d'esprit. Les réminiscences classiques y viennent parfois se fondre avec les trouvailles d'une imagination ingénieuse et prime-sautière.

Le patois morvandean ne se trouve donc écrit nulle part. Il n'existe que dans l'usage contemporain. C'est là que nous avons dû le rechercher et l'étudier non sans des difficultés de plus d'une sorte. On a émis sur ce parler les assertions les plus singulières et les plus erronées. Dans son indigeste *Histoire des patois*, Pierquin de Gembloux fait de notre contrée le dernier asile de la nationalité et de la langue gauloises. Lorsque les irruptions successives des barbares, dit-il, « eurent refoulé dans ces épaisses forêts une partie des populations qui avoisinent leurs circonférences, chacune d'elles portèrent au sein du Morvan leurs dialectes que l'on rencontre encore intacts, grâce à l'extrême difficulté des abords de ce pays, jusqu'à nos jours. » Et ailleurs : « Les habitants du Morvan cantonnés dans ces montagnes, dans ces forêts, n'ayant qu'une route d'Auxerre à Autun presque jusqu'à nos jours, le peuple a dû conserver forcément cette langue (gauloise) proscrite depuis des siècles dans la partie centrale du royaume (2). » Un autre

(1) Voir le chapitre IV du livre *A travers le Morvand*. Bien qu'à notre point de vue particulier les chansons du Morvan n'aient pas de caractère original il n'en serait pas moins intéressant de les recueillir. Si elles ne nous apprennent rien sur le parler du pays elles ajouteraient assurément quelques agréables fleurs à l'anthologie des campagnes. Nous sommes un peuple chanteur. Garçons et filles, tout le monde s'en mêle au détriment quelquefois des oreilles un peu susceptibles et de la morale même la moins farouche.

(2) Le même auteur dit encore (p. 149) : « A cette époque le Morvan n'était habité que sur quelques points qu'au défaut de toute tradition écrite l'idiomographie révèle parfaitement. » Qu'est-ce que cela signifie ? Pierquin de Gembloux, si on le lui avait demandé, n'aurait certainement pas pu donner un éclaircissement raisonnable. Nous ne comprenons pas davantage le *Glossaire du Centre* dans cette phrase : « Le dialecte le plus tranché de tous serait celui du Morvan, agreste comme ses montagnes, et ayant plus qu'aucun autre une tendance à dégénérer en patois. » Dialecte, patois, quelle logomachie à propos de ces deux terribles mots !

écrivain de notre temps qui a publié des Mémoires sur le Nivernais, Née de la Rochelle, va plus loin encore. Il voit dans notre idiome un langage si inintelligible qu'à l'entendre « on se croirait transporté sur un autre continent ». Toutes ces affirmations sont de pures rêveries. Elles ne soutiennent pas un moment d'examen si court et si superficiel qu'il puisse être. Elles ne prouvent qu'une complète ignorance de la question. Les auteurs qui n'ont pas fait d'études comparatives sur les parlers provinciaux ou qui s'occupent incidemment d'un patois quelconque, s'imaginent ordinairement qu'ils ont affaire à un ensemble de mots tout à fait inconnus en dehors d'une certaine zone plus ou moins restreinte. Ne retrouvant plus les formes fixées de la langue commune, rencontrant même parfois des termes inusités sinon nouveaux, ils sont disposés à croire que ces idiomes sont ou un parler contrefait, une *déformation* du français, ou qu'ils survivent à titre de débris, d'épave échappée au naufrage de la langue celtique, cette langue presque complètement perdue sans qu'on puisse se rendre compte d'un aussi prodigieux anéantissement. Rien n'est plus faux cependant. Le patriarche de la philologie contemporaine, Frédéric Diez, a au contraire exprimé une opinion à laquelle sa réserve habituelle donne un grand poids, opinion qu'une étude approfondie des idiomes néo-latins dans leurs variétés littéraires et populaires rendra de plus en plus prépondérante. Il a dit que, sous certaines restrictions, il y avait lieu d'admettre qu'à l'origine la Gaule conquise avait tout entière parlé la même langue romane, le provençal conservant néanmoins des formes plus pures que le français dont le génie particulier, à dater du IX<sup>e</sup> siècle, n'a pas cessé de tendre à une phonétique moins sonore (1). On ne peut en effet parcourir les glossaires aujourd'hui assez nombreux de nos anciennes provinces

(1) Avant Diez, Lebeuf avait à peu près émis la même idée : « Je me contente, dit-il, d'avancer comme une chose très vraisemblable que dans la plupart des provinces de la Gaule on parlait vulgairement une langue peu différente de celle des Provençaux, des Périgourdiens, des Limousins » (*Mémoires de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres*, XVII, p. 718). Ajoutons qu'un historien de la première croisade, au IX<sup>e</sup> siècle, comprend les Bourguignons parmi les Provençaux (*Hist. gén. du Languedoc*, II, p. 246). D'un autre côté, Palsgrave dit du wallon qu'il est le français parlé en Bourgogne : « Wallon, frenche spoken in Burgundy » (P. 223). Voilà donc, suivant ces divers auteurs, toute la France méridionale et orientale confondue dans la même zone linguistique. Si d'ailleurs, comme le fait Burguy, d'après Fallot, on englobe dans la région de l'idiome bourguignon le Nivernais, le Berry, l'Orléanais, la Touraine, l'Anjou, l'Île-de-France, la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté et une partie de la Suisse, que restera-t-il ? La Picardie ne fera pas, comme on dit, bande à part, puisque son langage se rattache évidemment au type wallon, puisque cette province a en commun avec le morvandean le changement du ch en s ou c faible, changement qui, selon le même Burguy, est « le caractère principal du dialecte picard. » Quant à la Normandie, remarquons seulement qu'elle a en commun avec nous

sans être frappé de ce fait considérable que les divergences entre les patois se produisent principalement et quelquefois uniquement dans la figure ou si l'on veut dans le son des mots. A ce point de vue on pourrait, sans trop de témérité, affirmer qu'à un moment donné nos campagnes ont possédé le même vocabulaire, un vocabulaire identique pour le fond bien qu'obstrué à la surface par les formes et les flexions qui représentent l'élaboration particulière des différents groupes français. Cette affirmation ne contredirait en rien l'existence des dialectes admise dès les temps les plus reculés du moyen âge, mais elle réduirait à des accidents, à des particularités de prononciation, leur incontestable diversité. On a souvent invoqué le vers latin du *Reinardus Vulpes* (1) où il est dit que le renard parle bourguignon, la lettre de saint Bernard aux Religieux d'Autun (2) où il est fait mention des langages dissemblables, *dissimilibus linguis*, qui avaient cours dans les monastères, la phrase de Bacon (3) où le moine anglais établit la distinction du normand, du picard, du bourguignon et du français, le passage de *Flamenca* (4) où l'idiome de la Bourgogne est indiqué à côté du français et du breton. Ces exemples démontrent évidemment que les idiomes provinciaux pouvaient être reconnaissables entre eux. Prouvent-ils que le Normand, dans les formes ordinaires de son parler, se distinguait à première vue du Champenois, que le Bourguignon ne courait pas le risque d'être confondu avec le Flamand ? Probablement non lorsqu'il s'agissait d'un lettré, d'un homme s'exprimant ou écrivant avec quelque correction dans le dialecte de son pays. C'est pourquoi le clerc Garnier de Pont-Saint-Maxence, l'auteur de la Vie de saint Thomas le Martyr, n'hésite pas, quoique normand et très normand, à louer en ces termes la langue de son remarquable poème (v. 5820) :

Ainc mès mieldre romanz ne fu fez, ne trovez ;  
 N'i a mis un sul mot qui ne seit veritez.  
 Mis languages est buens, car en France fui nez.

la finale sèche des mots que le français articule en ie, disant par exemple derrere pour derrière. Son patois mouille aussi comme le bourguignon les terminaisons françaises en é fermé, prononçant biautey, libertey, parentey, santey, véritey, pour les substantifs, ou délivrey, dépravey, étriqey, soulagey, pour les participes passés de la 1<sup>re</sup> conjugaison. (Voir la *Muse normande*, édit. Chassant. Rouen, 1853.)

(1) *Reinardus Vulpes*, iv, p. 449.

(2) *Opera*, iv, p. 173, Lettre 67.

(3) *Opus majus*, iii, p. 44.

(4) Vers 1916.



Les vers célèbres de Quenes de Béthune, si fréquemment allégués en faveur de la diversité des dialectes, confirment en définitive plutôt qu'ils ne réfutent cette assertion (1). Le trouvère du XII<sup>e</sup> siècle se plaint avec amertume d'avoir été indiscrètement critiqué à cause d'un mot qui sentait son terroir artésien, à cause aussi, sans doute, de sa prononciation wallonne :

Encoir ne soit ma parole françoise  
 Si la puet-on bien entendre en François.  
 Ne cil ne sont bien appris ne cortois  
 Qui m'ont reprist, se j'ai dit mot d'Artois  
 Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Aurait-il tenu à grief une légère moquerie, un sourire peut-être d'Alix de Champagne et du jeune roi son fils, si les divergences de langue avaient été communes à la cour en grande partie composée de personnages appartenant aux diverses contrées du royaume? Le pauvre chevalier, dans cette circonstance, ressemble quelque peu à ces jeunes écoliers de province qui, parlant exactement comme leurs camarades parisiens, sont néanmoins trahis dès leur entrée au collège par une singularité d'accent ou par l'emploi d'un terme du cru inusité dans la capitale. Il y a longtemps déjà que leur diction des voyelles a, o, toujours longues chez eux, a signalé l'individualité des purs Bourguignons. Sans qu'ils aient prononcé une parole qui ne soit pas correctement française, ils se désignent ainsi tout d'abord comme les compatriotes du vigneron Gui Barôzai.

(1) Ce passage étant écrit, nous nous apercevons tardivement qu'il reproduit à peu près la thèse soutenue par Génin et vivement combattue par M. Guessard dont l'opinion dans ces matières a la gravité d'un arrêt. Si une nouvelle argumentation ne nous vaut pas quelques bons points, il ne reste à notre amour-propre qu'un seul refuge, le mot de Galilée après sa condamnation : « E pur si muove ! » Un fait important domine la querelle et défie le choc des contradictions, c'est que les divergences linguistiques plus ou moins tranchées dans les patois s'amourent ou même parfois s'effacent dans les dialectes correspondants. A lire par exemple les nombreuses chartes bourguignonnes publiées par M. Garnier, on ne retrouve plus que l'ombre du langage si cher à la race des bons Barôzai. Où verrons-nous donc alors la marque caractéristique de ces dialectes que l'on nous représente si distincte? Pour comprendre la parole de saint Bernard citée plus haut, *dissimilibus linguis*, pour lui donner un sens clair, exact, il faudrait admettre que les Religieux d'Autun parlaient, non le dialecte, mais le patois de leurs provinces respectives. L'hypothèse ne serait d'ailleurs pas si déraisonnable. Il y a cent ans, les patois occupaient encore une place considérable dans le discours familier, dans la conversation des artisans et même de la bourgeoisie. (Voir le glossaire des *Noëls* de la Monnaie au mot *Treufe*.)



Si l'on accorde qu'un même roman, au moins dans la division septentrionale de la France, a été la langue commune de la nation (1), que cette langue ne s'est partagée en dialectes que sur des points plus ou moins nombreux de phonétique, il faudra bien admettre en même temps que l'esprit particulier de chaque groupe, dans cette voie, a partout rompu l'uniformité du langage. Aussi voit-on se produire sur la surface du pays, de province à province, de ville à ville, de hameau à hameau, une variété de parlars qui déconcerte les classifications les plus complaisantes. On se trouve en présence de cette immense construction gallo-romaine que M. Dupin, à propos du morvandean, appelait dédaigneusement la Babel des patois. Les contrastes ne sont nulle part d'ailleurs plus accentués que dans notre région centrale et orientale dite du dialecte bourguignon. On a beaucoup disserté sur ce dialecte sans arriver jamais à établir clairement les formes qui le distinguent. Si on le considérait dans les patois de la même zone, on y reconnaîtrait quelques signes vraiment caractéristiques, mais il s'en faut beaucoup que la langue des chartes et autres documents authentiques possède une empreinte aussi prononcée que celle des écrits populaires, noëls, chansons ou pamphlets. Les indices en définitive sont si vagues, si équivoques même, que tout récemment des hommes fort au courant de la question ont pu refuser le cachet bourguignon à des textes depuis

(1) Dans une chanson de geste qui semble tenir au dialecte bourguignon de plus près qu'au dialecte lorrain, nous voyons le *parler roman* distinguer les Français des autres peuples néo-latins. Le héros du poème, Floovant, se trouve en présence de prisonniers inconnus. Il leur demande d'où ils viennent :

Il lor ai demandé, li chevalier vaillanz,  
 Qui estes-vos, seignour? Que querez-vos céanz?  
 Vous me sanblez François au parler lo roman.

Quand le groupe composé du *barnaige*, de France, c'est-à-dire de la fine fleur de la chevalerie française, s'est tour à tour nommé, nous rencontrons autour d'un duc de Bourgogne des hommes appartenant à la Gascogne, à la Bretagne, à la Normandie, à la Champagne, à la Beauce, à la Flandre. Le roman pris dans un sens général figure donc ici comme la langue commune de notre nationalité. Cette chanson contient les formes les plus caractéristiques des patois morvando-bourguignons, la répétition de l'a et de l'o pour renforcer le son : Chaalon, Cloovis, Floovan ou Floovain, Joouse, vooir, etc.; la finale ai pour au : chatai ou chestai, mantai, etc. (p. 4, 20, 23); le groupe ous pour eux : angousous, corogous, glorious, hontous, outregous, traitous, etc. (p. 3, 14, 19); a pour e : la bale Maugalie, bale fille, gonnale, novale, sale, sarmon, il apale, etc. (p. 20, 23, 28, 37, 46, 55, 57); o pour a, ai : froche, pardone, pormi, troinchier, voiller, voingance, etc. (p. 19, 36, 38); o pour e : Mahommot, matinot, motre, ole, porcier, muloz, poine, perdu, richoce, soignor, soul, etc. (p. 5, 9, 38, 42, 43, 58, 67); au pour a devant l : auler, senechaul, desvaule, paulefrois, Aulemant, chevaul, la saule, avaul, etc. (p. 2, 15, 16, 19, 32, 59); n pour mm répété : donmaïge, fanme, conmandai, etc. (p. 2, 21, 47, 68, 69). On iterait aisément un nombre considérable d'autres exemples.

longtemps offerts au public comme les exemplaires du type prétendu (1). L'idiomographie de ce temps s'accorde assez généralement à représenter notre patois comme une sous-division en rapport avec ce type. Il est bien vrai que le parler dijonnais et le parler morvandau sont identiques sur plusieurs points. Un coup d'œil jeté sur les noëls de La Monnaye et d'Aimé Piron suffit pour le démontrer. Mais il est également vrai qu'ils se séparent ou au moins se différencient nettement sur beaucoup d'autres (2). Il ne serait pas difficile de prouver qu'en réalité ils n'ont pas de type commun autre que le type général, qu'à l'étudier sans parti pris notre idiome est à peu près aussi rapproché du champenois que du bourguignon (3). Si l'on en jugeait d'après quelques documents du XVII<sup>e</sup> siècle, par exemple la *Conférence agréable de deux païsans de Saint-Ouen et de Montmorency*, où l'on trouve cette bizarre substitution de l'r à l's dans la liaison des mots : « deux renfans, das raimis », que M. Schnakenburg a signalée comme un phénomène propre au Nivernais, on pourrait presque soutenir que nous touchons d'aussi près au langage populaire de Paris qu'au patois de Dijon. Il n'entre ni dans notre plan ni dans notre dessein d'étudier à fond le vaste problème des dialectes comparés avec les patois. Il faut laisser aux maîtres de la science ces espaces périlleux dont le mirage a égaré tant de bons esprits. Nous nous hasarderons seulement à dire que les grammairiens de la langue d'oïl nous semblent s'être emprisonnés à plaisir dans des classifications

(1) Citons la parole même de M. Paul Meyer : « Une erreur d'un autre genre a contribué à fausser les idées à l'endroit du bourguignon. C'est qu'on a admis depuis Fallot, sans qu'il y eût pour cela l'ombre d'une raison, que les anciennes traductions de saint Bernard et de divers ouvrages de saint Grégoire étaient en dialecte de Bourgogne, de sorte qu'on attribuait à ce dialecte des caractères qui ne lui conviennent nullement... » Et plus loin : « L'étude de poésies liégeoises... me conduisit à croire que les traductions de saint Bernard et de saint Grégoire appartenaient plutôt aux pays wallons qu'aux bourguignons. » (*Romania*, 1877, p. 40.) Si un procès s'engage sur cette assertion, M. Meyer ayant pris le rôle de demandeur devra produire de bonnes preuves. La galerie sera certainement attentive, car il y a, ce semble, moins de pour que de contre dans une opinion peu conforme, il faut le dire, au sentiment général des érudits.

(2) Notamment pour la diphtongaison de l'u en eu, diphtongaison beaucoup plus prononcée dans notre région est que dans la région ouest dite nivernaise. La finale ai, eai, fréquente en wallon, est également étrangère au bourguignon qui, comme le poitevin, termine en a, éa, les substantifs dont la désinence française est au, eau. La chute de l's médiale qui laisse après elle un son très mouillé : ll, llh (« cerier » = cerisier, « gairion » = guérison), n'existe qu'exceptionnellement hors du Morvan. On en rencontre quelques traces dans les patois de la Champagne.

(3) Voyez les paradigmes de la conjugaison des verbes dans l'ouvrage de M. Tarbé : *Recherches sur l'histoire du langage et des patois de Champagne*. La commune de Riceys, entre autres, dit comme nous « je seu », je suis ; « j'éto, j'avô », j'étais, j'avais ; « je serô », je serais, etc. On rapprochera aussi des nôtres les traductions de la parabole de l'Enfant prodigue qui sont réunies dans le même recueil.

embrouillées où les dialectes, les sous-dialectes, avec divisions et subdivisions, jouent parfois un rôle de fantaisie, entretenant l'obscurité des origines sans avancer en rien la solution de la difficulté. Sur quelles bases prétend-on asseoir ces lignes multipliées de démarcation? Où est la souche de tous ces rejetons supposés? Quant aux patois, ne doit-on pas les considérer comme une famille dont les membres contemporains, par la date de leur naissance, ne sauraient, à ce titre, être subordonnés les uns aux autres?

Le *Glossaire du Morvan* renferme les principaux échantillons de l'idiome parlé dans l'enceinte d'une circonscription relativement assez étroite, circonscription qui emprunte ses limites naturelles, on l'a déjà dit, à la constitution géologique de son territoire. Il offre un champ d'études tout à fait neuf aux investigations des philologues. Il vient à son tour répondre à l'appel que l'auteur de la préface insérée dans le *Dictionnaire universel* de Furetière faisait entendre il y a bientôt deux cents ans (1). En dépit de nos longues recherches, nous ne le croyons pas complet. Il n'est guère possible de ramasser du premier coup dans un cadre donné tout le langage d'une population. Beaucoup de mots, les plus intéressants peut-être, demeurent en-dehors de cette première récolte parce qu'ils se présentent rarement dans l'usage. Ces mots, s'ils se conservent au fond de nos solitudes, formeront l'arrière-ban du contingent morvandean. Tel que nous avons pu le composer cependant nous espérons qu'il ne sera pas sans utilité. Que de vocables nouveaux ou peu connus on en pourrait extraire qui apparaîtraient au grand jour comme les séculaires témoins des transformations ou des développements de la langue littéraire. Celui-ci, « bairnaiger », nous montre à son déclin un terme chevaleresque, presque épique, barnage, en bas-latin *baronagium*, qui à l'origine désignait le corps, l'assemblée des barons, et qui peu à peu s'est appliqué d'abord à la maison, au train d'un grand seigneur, ensuite à une idée de pompe, de force, de vaillance :

Sa grant valor ki la pureit cunter ?  
De tel barnage l'ad Deus enluminet !

(*Chanson de Roland*, v. 535.)

Nous en avons humblement tiré l'expression du bien-être, de la prospérité matérielle. Celui-là, « naiger », représente chez nous le substantif naie, qui dans l'ancien français

(1) On lit en effet dans cette préface : « Rien ne servirait mieux à perfectionner la science étymologique qu'une recherche exacte des mots particuliers aux diverses provinces du royaume. » M. Littré dit de son côté : « Sans les patois enregistrés, confrontés et analysés, le système de la grande langue d'oïl demeure imparfait. » (*Hist. de la langue fr.* II, p. 153.)

se disait pour une pièce de linge, un fragment d'étoupe, un morceau de charpie. Nous l'avons signalé à la sagacité scientifique de M. Natalis de Wailly pour expliquer le passage obscur de Joinville où les croisés calfeutrent la porte d'un navire en mer *aussi comme l'on naye un tonnel*. Un autre, « condômer », sort directement du latin avec le sens figuré de dompter, terrasser, et le sens propre de contourner, déformer un objet. Il peut servir de pendant sévère au gracieux berrichon « arrider », sourire à quelqu'un, dont on ne trouve pas non plus la trace dans les textes romans. Un autre, « roucher », tout à fait synonyme de rosser, répond au terme provincial « rouche », roseau. Il nous met sur la voie de nombreuses étymologies inaperçues ou négligées jusqu'à ce jour. Un autre, « lôber », goguenarder, nous donne ce verbe lobber que Ronsard sollicitait des néologues de son temps comme un utile provin de lobbe, un vieil mot français, dit-il, qui signifie mocquerie et raillerie. Le poète ne savait pas que le mot enregistré par le grammairien Palsgrave circulait en France depuis plus d'un siècle. Un autre, « gôner », nous restitue gone qui, avec son diminutif gonelle, se montre assez fréquemment dans les écrits du moyen âge pour nous donner le droit de reprendre ce terme à la langue anglaise où les gens de robe portent la qualification de *gownmen*. Avec « lureau », bélier, nous comprenons à première vue, et sans qu'il soit besoin d'un commentaire indiscret, la signification de godelureau. Avec « bonde », qui est usuel pour borne de champ et pour tampon de bois en forme de grosse quille servant à fermer les étangs, nous entendons à merveille, non-seulement ce que veut dire bonder un navire et débonder son cœur, mais encore ce que signifie la locution des anciennes Coutumes : aller de bonde en bonde (1). Avec « laquais », petit épi de blé, nous entrevoyons pour ce terme assez déprécié une origine des plus honorables. Avec « laume », seul usité pour indiquer le roseau de nos étangs et par extension les joncs ou autres plantes de marécage, nous découvrons sans effort l'étymologie si longtemps poursuivie du nom

(1) Un passage de Malherbe démontre qu'à son époque bonde se disait expressément pour le bouchon et non pour l'ouverture d'un conduit, d'un canal. Ce passage est cité à l'article *Bonde* dans le Glossaire. Les Anglais qui conservent leurs mots non moins soigneusement que leurs institutions politiques ont gardé à « bound », la signification de borne limitrophe. La *bound-stone* est la pierre que nous appelons bonde. *Bounding* indique l'action de border un terrain, le bornage. Quant à l'identité du mot dans les deux acceptions, elle résulte de la forme arrondie des deux objets. Bonde, dans l'un et l'autre cas, se rattache très probablement au même radical que boudin. En vieux français boudine a eu le sens de ventre comme en Champagne « bondaine. » Aux environs de Reims « bondine » et « bondon » sont synonymes de bouchon.

que porte la plaine des Laumes, située au pied du mont Auxois. Dans « blossom », petite poire sauvage qui n'est mangeable, comme la nêfle et la sorbe, qu'au moment où elle est devenue blette, nous voyons un augmentatif du vieux français *beloce* (1). La *beloce*, dans les écrits du moyen âge, désigne ordinairement une mauvaise prune, la prunelle des haies, laquelle n'a également d'emploi qu'après avoir été amollie par les fortes gelées de l'hiver. Ce fruit, d'une extrême acidité, et l'alise, le fruit de l'alisier, étaient considérés comme les emblèmes du rien. Ne pas valoir une *beloce* ou une *alise*, c'était peut-être moins encore que ne pas valoir deux liards. Dans « bouchon », petit bouquet de bois, haie vive non taillée, nous reconnaissons de prime abord le traditionnel faisceau de feuillages qui promet aux gens altérés l'hospitalité d'un cabaret. Le mot est une variété en *ch* pour *ss* de *bousson*, synonyme de *buisson* dans le Nivernais et surtout dans le Morvan : le *Bousson*, c<sup>ne</sup> de Parigny-la-Rose, le *Vernay-Bousson*, c<sup>ne</sup> de Saint-Brissou. Le radical *bosc*, *bosch*, qui se montre également dans le provençal et dans le flamand pour bois, figure dans les formes anciennes des lieux dénommés aujourd'hui le *Bouchat*, le *Bouchet*, le *Bouchot* autrefois le *Boschet* (2). Dans « *menion* », époque des semailles d'automne en même temps que des dernières récoltes de l'année, nous découvrons un terme si rare qu'il semble confiné dans la région bourguignonne. Ce terme, corrompu par l'affaiblissement de la consonne initiale et par la chute de l'*s* ou des *ss* médiales, est une contraction de *benison*, *benisson*. Il se montre quelquefois dans les chartes et dans les baux du pays. Il fait probablement allusion à la cérémonie religieuse mentionnée par Ducange (1, p. 647), à *Benedictio*,

(1) *Beloce* est un allongement de *blosse* que Roquefort donne comme variante de *blosson* et de *blot*. Ce qui le prouve c'est que l'*e* intercalé ne figure généralement pas dans les provinces. Le haut Maine et la Normandie emploient encore le primitif « *blosse* » qui se prononce « *bloche* » à Guernesey. En Berry « *blosse* » est un substantif qui signifie au propre blette en parlant d'une poire trop mûre. En Champagne le verbe « *blosser* » est l'équivalent de *mûrir*. On retrouve le dérivé dans le comtois « *blesson* » et dans le suisse « *blosson*. » Le bas-breton *bolosenn* dont le pluriel est *bolos*, a été vraisemblablement emprunté à l'ancienne langue. Quant au sens intrinsèque du mot, il ne s'applique ni à une poire ni à une prune, mais uniquement à l'idée de maturité très avancée. L'arbre qui produit les fruits de l'espèce indiquée est appelé, suivant la forme du substantif, *blessonnier* ou *blessenier*, chez nous « *bloss'né* », « *bloussounié* » dans l'Avalonnais.

(2) *Buisson* provient-il de *buis*? Ne représente-t-il pas le vieux français *buisson* dont notre patois a fait *bousson* et *bouchon*? Comment le latin *buxus* aurait-il donné à l'italien *buscione* le *sc* qui est dans l'ancienne forme *boschet*. Si on dérive le français *bûche* du radical *bosc*, pourquoi, avec intercalation d'un *i*, n'en tirerait-on pas encore *buisson*? La variante en *ch* n'est pas étrangère au vieux français : « *Hui matin juer alai Les un Bouchet ke je bien sai.* » (*Romances et Pastourelles*. BARTSCH, p. 169.)



sous la rubrique : *Benedictio super fruges novas* (1). Si des substantifs nous passions aux adverbes et aux locutions, que de précieux renseignements nous trouverions sur des mots et des manières de parler dont l'explication n'existe peut-être nulle part. Parmi les premiers, citons seulement la particule explétive « jar » aussi prodiguée dans la conversation de nos paysans que l'était jà dans les chansons de geste du moyen âge, que l'est encore *già* dans le discours des Italiens (2). Chez nous « jar » ne garde plus rien du sens primitif que les dérivés français déjà, jadis, jamais, ont conservé. Ce monosyllabe ne signifie plus que vraiment, en effet. Dante l'emploie, ce semble, avec cette signification dans le fameux passage de *l'Enfer* où il rencontre son guide, Virgile. Le poète vivant demande au poète mort s'il est un homme véritable ou l'ombre d'un homme :

Risposemi : non uom ; uomo Già fui.

Comme exemple de locution nous ne mentionnerons que « plaimor de », très usité dans notre région pour afin que, à cause de, en considération de. On va à la foire « plaimor » d'acheter une vache, on vous salue « plaimor » de vous faire une politesse, on appelle le médecin « plaimor » d'être guéri d'une maladie. En italien *per amor* signifie également à cause de, en faveur de. En Languedoc « pér amour d'aquò » = en considération de cela ; « amour dé parla » est l'équivalent de la locution française histoire de parler ! Le mot plaimor est donc une crase de pour l'amour. Il a des ramifications dans tous les patois et sous différentes formes et fait assez bonne figure dans l'ancienne langue. M. Littré, au chapitre des patois (*Hist. de la langue française*, II, p. 436), relève dans le wallon une locution tout à fait semblable, la locution à *l'appetit de*, qui a exactement la même valeur, sans pouvoir revendiquer une aussi haute origine. Notre façon de parler possède aussi beaucoup plus d'antiquité comme on peut le voir dans les citations de

(1) On reproduit ici la formule de la bénédiction d'après le *Sacramentaire nivernais* du XI<sup>e</sup> siècle. Cette belle prière sera la plus glorieuse des *illustrations* pour notre humble mot patois : « Oramus pietatem tuam, omnipotens Deus, ut has primitias creaturæ tuæ, quas aeris et pluriæ temperamento nutrire dignatus es, benedictionis tuæ imbre profundas, et fructus terræ tuæ usque ad maturitatem perducas, tribuasque populo tuo de tuis muneribus, tibi semper gratias agere, ut a fertilitate terræ esurientium animas bonis affluentibus repleas, et egenus et pauper laudent nomen gloriæ tuæ. »

(2) La particule « jar, jair », appelle deux remarques. On y reconnaît le procédé bourguignon qui ajoute un r parasite dans la terminaison de certains monosyllabes comme dans « cier, mier », pour leur donner du corps. On y constate une fois de plus les bizarres déviations que subissent les mots dans un même milieu. En effet si « jar » copie d'assez près le vieux français jà, notre forme patoise « dije, diji », s'éloigne considérablement de des jà = déjà.



ce Glossaire. Il y aurait un autre rapprochement de quelque intérêt à faire entre l'ancienne locution avoir talent, et notre locution morvandelle « avoir couéte. » Elles expriment toutes deux l'idée du besoin ou du désir passionné. Ville-Hardouin dit : « N'a mie grant talant de conquerre qui cesti refusera. » (*Conquête de Constantinople*, p. 52.) Joinville parle de même : « Il lour sembloit que nous n'aviens talent d'estre delivrez. » (*Hist. de saint Louis*, p. 182.) Cette expression s'est conservée dans l'italien et dans l'espagnol mais elle a complètement disparu de la langue française. Notre terme « couéte » pourrait, sans changement de signification, être substitué à talent. L'ancien provençal, qui possède les deux primitifs *talen* et *coita*, employait les adjectifs dérivés *talentos* et *coitos* dans une acception pareille, celle de nécessaires ou de désireux. Nous avons cru devoir rattacher « couéte » au latin *cupiditia* qui a donné le verbe convoiter, mais l'étude approfondie du mot conduira peut-être les étymologistes à un autre jugement. (1)

Un dépouillement attentif du fonds patois fournirait certainement encore des indications utiles sur la signification et par suite quelquefois sur l'étymologie des noms de lieu. Beaucoup de mots qui ont été français et à ce titre usités pour la désignation d'un champ, d'un pré, d'un bois, sont depuis longtemps sortis de la langue usuelle ou y ont pris une acception détournée qui les défigure, mais ils se sont maintenus, plus ou moins intacts, dans les campagnes avec leur sens primitif. On les retrouvera donc là comme des contemporains toujours prêts à déposer en faveur de la véritable origine. Prenons pour exemple les trois mots « brosse, plessie, chaume », si fréquemment inscrits sur nos registres cadastraux. Chez nous une « brosse » est la haie vive qui forme la clôture des héritages. Elle arrête le bétail parqué dans les pâturages. La relation entre cette brosse et l'instrument garni de crins avec lequel on nettoie les vêtements saute aux yeux de l'observateur. En effet la haie sans cesse broutée par les animaux présente au regard une série de pointes végétales qui rend parfaitement compte de la métaphore. D'un autre côté les allures vagabondes du troupeau errant le long de ces clôtures vivantes peuvent expliquer aisément le verbe brosser qui, dans l'ancienne langue, signifiait rôder dans les halliers, dans les buissons, et qui dans le

(1) Diez tire le provençal *coitar* d'un fréquentatif de *coquere*, le latin fictif *coctare*. (*Etymol. WORTERBUCH*, I, p. 135.) Cette étymologie nous ramène à l'opinion de La Monnaie. Nous donne-t-elle le dernier mot de la science ? Et puis le bourguignon « couite » et le morvandau « couéte » sont-ils identiques ?

langage particulier des chasseurs sert encore à indiquer une course à travers bois. L'anglais *to brush*, dérivé du primitif *brush*, brosse d'habit et broussaille, s'emploie également dans le sens de raser, de passer rapidement. L'adjectif *brushy*, hérissé, répond à l'idée de chose pointue qui est dans l'étymologie du mot (1). De brosse à plessie la transition est facile puisque ces termes sont absolument synonymes, indiquant tous deux le même objet considéré dans un état différent. La haie livrée à elle-même, c'est-à-dire munie de tout son appareil végétal de tiges et de pousses, est la *brosse* proprement dite; elle devient une *plessie* (pléchie en patois) lorsque les brins un peu forts ont été à demi fendus avec la serpe ou la cognée de manière à pouvoir se courber, se coucher horizontalement (2). Par extension les deux mots ont été usités l'un pour l'autre et ont servi concurremment à désigner toutes les haies vives de la contrée qu'elles enguirlandent si gracieusement. Les plessies étaient autrefois très communes en France. On en voit la preuve dans les nombreuses localités dénommées le Plessis, le Plessier, localités qui comprenaient ordinairement un espace plus ou moins vaste, clos au moyen de haies *plessées*. Ducange enregistre les variantes plesse, plessée. Il y avait des *plesseurs* comme aujourd'hui encore dans le Morvan. Ces ouvriers étaient chargés du soin des clôtures vives. Quant au verbe plesser, tiré directement du latin *plectere*, il a disparu comme le substantif, son dérivé. Il n'en reste que le terme d'anatomie plexus. Le vieux français cependant l'employait au propre et au figuré (Voyez au Glossaire *Plécher*); il s'est maintenu dans quelques patois anglais où « *to pleach* » est l'équivalent de *to bind a hedge*. Nous l'avons conservé intact. Il est un des termes les plus usités de notre vocabulaire. Passons au mot chaume qui ne nous est pas moins familier et qui n'existe plus en français sous sa forme féminine et avec la signification que nous lui donnons. Dans notre région une chaume est un terrain gazonné, ordinairement de mauvaise qualité,

(1) En Poitou « brusse, brousse », se dit d'une grosse touffe de ronces, d'épines, d'ajoncs. En Bretagne « brous » désigne un jet d'arbuste, une pousse, et « brük » est l'équivalent de « brüs, brüg », bruyère (*erica communis*), dont quelques dialectes italiens ont tiré le dérivé « brüscia, brüscin », brosse, vergette. En Franche-Comté les adjectifs « broussu, brôchu », s'appliquent le premier à un objet hérissé, le second figurément à un langage rude et grossier. Ajoutons qu'en portugais *brocha* signifie à la fois brosse et clou. Le sens de pointe, de piquant, n'est nulle part mieux accusé.

(2) La tige ainsi coupée et couchée, prise isolément, se nomme un « pléchat. » Dans un texte cité par Ducange, pléchat est employé adjectivement : un tonneau pléchat, *cupa plechata*. Le français a le mot pleyon qui a la même origine et à peu près la même signification.

une lande, un pâquis communal. Les anciennes coutumes font souvent mention de ces chaumes-là. Sous le nom de Hautes-Chaumes, et avec une fertilité beaucoup plus grande, elles forment le couronnement verdoyant des *ballons* vosgiens. Dans le Jura les chaumes sont des montagnes à pâturages. L'idée de gazonnement s'attache si bien au vocable que nous en avons tiré un verbe « chaumer, achaumer », qui renferme exactement le sens de gazonner. Une terre « achaumie » est une terre où l'herbe a poussé plus ou moins drue. En français le chaume est tout autre chose. C'est ou l'éteule qui demeure dans le champ après la moisson, ou la paille de seigle que nous appelons « glui » et dont on se sert pour la couverture des toits dits de chaume (1). Voilà donc trois mots essentiels à l'étude des cartes topographiques, trois mots qui manquent à nos dictionnaires et qui seraient à jamais perdus si les patois ne les avaient pas recueillis avec beaucoup d'autres de même nature. Ainsi on peut affirmer que la confection d'une légende territoriale de la France, à la fois exacte et complète, demeurera impossible tant qu'on n'aura pas pénétré au fond des idiomes provinciaux.

Quoi qu'il en soit de tous ces aperçus sur les services que les patois pourraient rendre à la philologie, il n'en est pas moins vrai qu'à leur source même ils ne sont guère en faveur. L'auteur d'un travail quelconque sur le parler rustique de son pays se trouve le plus souvent aux prises avec cette interpellation un peu moqueuse : A quoi sert le patois, pourquoi tant de labeur pour un si mince objet ? Répondre avec Charles Nodier que les patois sont faits pour nous dédommager du bon français qui se fabrique aujourd'hui serait peine perdue. Nous ne le voudrions pas croire tant nous aimons la petite littérature de notre journal. Si on mettait en avant l'opinion des savants autorisés qui se sont constitués les champions de ces études, on obtiendrait moins de crédit encore.

1) Le dérivé du latin *calamus*, chaume, tige des céréales, du froment et du seigle principalement, est-il le même mot que chaume, terre gazonnée, lande ? Cela est tout à fait invraisemblable non-seulement à cause du changement de genre, mais encore en raison du changement de signification. Tout bien considéré, le bas-latin *calma* semble devoir être rattaché au français *calme* et à l'espagnol *calmo* : (terras calmas, terres arides, incultes), *calma*, cessation, suspension. L'idée de repos appliquée à un terrain non cultivé trouve encore des appuis dans le bas-breton *choum*, s'arrêter, cesser, et dans le suisse romand « chauma, tschauma », cesser, se reposer en parlant du bétail. Caume qui apparaît dans les noms de lieu : la Caume-au-Cerf, la Caume-de-la-Bécasse (Yonne), Caumia (Basses-Pyrénées), nous offre peut-être la forme correspondante à *calma*. Dans le Gard on rencontre plusieurs localités qui paraissent avoir la même origine étymologique : Caumal, les Caumels, la Calmette qui, au XI<sup>e</sup> siècle, est désignée dans les chartes par les variantes Calmes, Calmi : Villa Calmes, ecclesia de Calmis. Un écart de ce département est nommé la Calm-Mareillane.

On les récuse comme les pontifes du temple intéressés au culte des faux dieux. Il ne reste donc qu'à se résigner au rôle peu glorieux d'amateur de bagatelles. Et cependant la belle langue française, isolée des patois, ses égaux au point de vue généalogique, n'est-elle pas quelque peu semblable à une grande dame dont on ne connaîtrait ni les aïeux, ni la famille ? L'innovation la plus heureuse du grand lexique que M. Littré a mené à si bonne fin, celle qui a le plus contribué à son succès, c'est assurément le rassemblement méthodique des exemples empruntés à chaque époque, exemples qui dans leur ensemble composent ce qu'on a appelé l'historique du mot. Eh bien, à côté de cette idée très simple et cependant très ingénieuse, on en imagine une autre qui ne serait peut-être pas moins féconde. Pourquoi n'aurions-nous pas un dictionnaire qui réunirait autour de chaque vocable français tous les membres de sa famille aujourd'hui dispersés dans l'obscurité des écrits et des parlers provinciaux ? L'ébauche de ce travail qui jetterait les clartés les plus inattendues sur nos origines linguistiques, existe sans doute dans le livre considérable que nous venons de nommer, mais il s'agirait de compléter l'œuvre en rapprochant du mot fixé tous ses congénères encore flottants dans les patois romans, surtout dans ceux de l'Italie si riches, si abondants, que M. Max Muller a pu dire d'eux qu'ils renferment en masse les éléments des langues néo-latines.

Il faudrait écrire un livre si l'on voulait entrer dans le détail des considérations philologiques qui plaident pour un développement sérieux des études relatives aux idiomes populaires répandus sur toute la surface du domaine français. Le labeur individuel a déjà beaucoup ajouté à nos connaissances sur cette matière, mais n'aurait-on pas le droit de demander son concours au gouvernement du pays ? La création d'une chaire des *dialectes et patois comparés* rendrait les plus grands services aux romanistes en leur fournissant le foyer central qui leur manque encore dans notre pays. Nos jeunes savants accepteraient sans doute avec empressement l'honorable tâche de montrer au public tout ce que la langue moderne doit à l'ancienne et surtout ce que le parler multiple des campagnes possède encore de richesses enfouies, richesses où l'avenir puisera peut-être des rajeunissements imprévus. En attendant qu'un ministre intelligent accepte et mette à exécution ce patriotique dessein, la carrière est ouverte aux hommes de bonne volonté. Qu'ils préparent sans relâche les matériaux d'un enseignement nourri de faits et armé de toutes pièces ! C'est dans cette vue qu'à la suite de

plusieurs autres nous apportons notre pierre de construction, pierre rude à extraire et non moins rude à tailler, si brute qu'elle soit encore. Notre recueil ne renferme aucun mot qui ne soit du langage contemporain. Il est sorti tout entier du milieu champêtre où il a été pour ainsi dire puisé goutte à goutte. Les paysans associés à la longue carrière agricole de l'auteur lui ont fourni, à leur insu le plus souvent, ses véritables collaborateurs (1). Tel mot a été noté au bord de la source où se désaltéraient les « fonouses », tel autre sous le grand chêne où les « fouâchous » aiguisaient l'acier tranchant de leurs « dards. » Celui-ci fut récolté dans le champ de seigle où « l'ordon » des « moichenous » et des « moichenouses » couchait sur le sol la nappe indigente ou luxuriante de la future « teiche »; celui-là fut ramassé dans les bois où le « mouleur » armé de sa vaillante cognée, debout au milieu des arbres abattus, ressemble un peu à ces héros des chansons de geste que les poètes nous représentent luttant sans trêve ni merci derrière un rempart de cadavres amoncelés :

Dur sunt li colp e li caples est griefs.

(*Chanson de Roland*, v. 1678.)

Tel qu'il est, ce Glossaire donnera-t-il quelque satisfaction aux légitimes exigences du public spécial devant lequel il va paraître? Nous ne l'espérons guère. Un lexicographe provincial dans son humble domaine peut s'appliquer ce que l'Apôtre des nations disait à propos de sa mission universelle : « Græcis ac barbaris debitor sum. » En effet, s'il veut donner à son livre tout l'essor qu'il ambitionne, il faut qu'il s'adresse en même temps aux chercheurs en quête de matériaux et aux lecteurs peu soucieux d'analyses philologiques. Il faut qu'il n'éloigne pas tout à fait les juges de son entreprise sans se rendre inaccessible aux simples curieux. Tâche difficile et peut-être impossible! Selon

(1) L'amitié ou le bon voisinage des champs ne nous a cependant pas refusé sa bienveillante assistance. La moisson du lexicographe doit plus d'un épi à l'obligeance de M. l'abbé Baudiau, l'historien érudit du Morvan, aujourd'hui euré doyen d'Entrains, à M. l'abbé Perreau, curé de Dompierre-sur-Héry, à M. Simon, instituteur à la Vault de Frétoy, à M. René Raudot, d'Avallon, à M. Antoine Lesenfans, à M<sup>lle</sup> Marie Girard, de la Chaux. Pourquoi ne mentionnerais-je pas aussi le concours que m'a longtemps donné mon fils, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes? Un remerciement collectif serait presque une ingratitude si le donataire ne réservait pas à chacun des généreux donateurs sa part de reconnaissance.



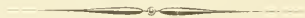
nos forces cependant nous avons essayé de concilier les deux systèmes dont les modèles se trouvent dans le *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne*, par Ch. Grandgagnage, et dans le *Glossaire du Centre*, par le comte Jaubert. Les nombreux exemples qui accompagnent comme des éclaireurs la plupart de nos mots, ont été soigneusement choisis parmi les plus anciens, non-seulement parce qu'ils sont plus rapprochés des sources, mais encore parce que leurs formes s'accordent mieux avec la date des nôtres. Ils sont là, posés à côté du vocable patois pour attester son irrécusable parenté avec ses congénères de la vieille langue. Les détracteurs de nos parlers rustiques verront dans ces citations que le langage contemporain de nos campagnes, souvent considéré comme grossier ou incorrect, fut en son temps du très bon français, du français tel que le parlaient Ville-Hardouin et Joinville, du français tel qu'on le lit encore avec plaisir dans les plus illustres monuments de l'ancienne littérature. Nous n'apporterons aucune excuse au sujet de l'orthographe adoptée. L'avis de Quintilien, qu'il faut écrire comme l'on prononce, nous paraît encore le meilleur à suivre quoi qu'on en puisse dire, surtout lorsqu'il s'agit d'un idiome construit d'après des règles successivement modifiées. Nous n'avons quelquefois failli à ce procédé simplificateur que par un reste de soumission aux susceptibilités de l'usage. La question des étymologies a été comme toujours la grande préoccupation de l'auteur. Il ne s'est pas aventuré sans appréhension sur un terrain dont il avait appris à connaître l'extrême difficulté, sur un terrain où les maîtres de la science ont eux-mêmes rencontré plus d'un écueil. Si dans cette voie périlleuse il a écouté la sirène qui en a séduit et trompé tant d'autres, s'il a tenu ou plutôt battu la campagne avec elle, c'est que se trouvant parfois en présence de mots nouveaux, il s'est cru comme accidentellement invité à rechercher leur origine. Peut-être aussi, tout en appréciant mieux que personne son incompetence, a-t-il eu dans ces rencontres l'ambition de pouvoir offrir à de plus habiles quelques conjectures propres à seconder leurs efforts. Il n'est d'ailleurs pas besoin d'ajouter qu'en dehors de quelques libres excursions à travers l'inconnu, Diez, Littré, Scheler, Brachet, lui ont servi de guides dans la longue élaboration d'un ouvrage conçu et exécuté loin des villes, loin des ressources et des conseils qu'elles auraient sans doute procurés à son inexpérience.

Les travaux de ce genre ne se terminent pas sans que le Temps ait fait un grand pas, sans que l'existence d'un homme ait changé de saison, sans que la neige, indice de



l'hiver qui ne se renouvelle plus, ait blanchi ses cheveux. Heureux néanmoins celui qui, au moment de se séparer de son œuvre, possède encore assez de vie pour remercier Dieu de lui avoir permis de l'achever, pour lui rendre grâce avec le grand légiste du XIII<sup>e</sup> siècle, Philippe de Beaumanoir, écrivant à la dernière page de ses *Coutumes de Beauvoisis* : « Gracie je lo et aour de ce que voz m'avez donné espace de tans et volenté de penser, tant que je sui venus à le fin de ce que je avoie propos à fère en mon cuer. »

*La Chaux, juillet 1878.*



# NOTES GRAMMATICALES

---



## NOTES GRAMMATICALES

---

Nous avons essayé de grouper dans le cadre de l'alphabet les diverses particularités qui sont comme les accidents caractéristiques du parler morvandeu. Un travail de ce genre servirait mieux que tout autre à mettre en relief la véritable structure d'un patois; mais l'auteur n'a pas besoin d'être modeste pour confesser sa trop évidente insuffisance. En pareille matière un bon grammairien serait un spécialiste, *rara avis in terris!*

### A

A se diphtongue presque toujours en ai dans notre région à la fois morvandelle et bourguignonne: « aibri, aidieu, aigneai, aïmi, etc., ai, lai, mai, tai, sai », pour à, la, ma, ta, sa (1); même articulation dans les finales devant la consonne g: « imaije, raige, saïge, usaïge, visaïge », etc. Au contraire, l'a d'origine ne s'associe souvent pas l'i que le français intercale. Ainsi, má=mais, fá=faix, pá=paix. Nous disons jaimá ou zaimá pour jamais, mátre, mátrousse pour maitre, maitresse, mauvá, peuná pour mauvais, punais. Le lorrain, dont la prononciation reproduit souvent la nôtre dans ses particularités les plus caractéristiques, dit aussi má, pá, jemá pour mais, paix, jamais: si v' piá = s'il vous plaît. Les noms de lieu reçoivent le même traitement: Montllay, Liernais, Lucenay deviennent Montlá, Lierná, Lucená.

ai ou la fausse triphongue eai, en un seul son, remplace dans les terminaisons le groupe français eau, auquel correspond le bourguignon et le poitevin à, éa, iá (2). Nous prononçons « eai, beai, chaïpeai, couteai » pour eau, beau, chapeau, couteau, qu'aux environs de Dijon et de Poitiers on prononce « éa, béa, chapéa, couteá », tandis qu'en Franche-Comté, aux environs de Montbéliard notamment, la

(1) Les anciens textes bourguignons ont souvent écrit e pour ai, le son de la voyelle isolée se rapprochant beaucoup de celui que donne la diphtongue. Pour en citer un seul exemple: cherrotte = charrotte, qu'on rencontre assez fréquemment dans nos chartes communales, aurait probablement dû être orthographié chairote. Quand un Morvandeu dit: Mon aïmi, l'oreille hésite entre le son ouvert è, é et le son fermé é. Elle éprouve la même hésitation lorsqu'il prononce le mot « mairá », marais, qui offre un exemple de l'i intercalé dans la première syllabe et de l'i retranché dans la seconde. L'abus de l'a mouillé, qui est typique dans les patois de nos contrées, a été poussé en Bourgogne jusqu'à la dernière limite. On trouve dans *Gerars de Viane* brais pour bras, - Bekker, v. 43, - pais pour pas, v. 250, - Paikes pour Pâques, v. 348, - ariebain, v. 3272, - haïron, compaigne, - v. 3304. - miracles, v. 3562.

(2) Les noms propres dont la désinence est eau perdent la voyelle u et se réduisent en á, éá: « Beaudá, Rondá » pour Beaudéau. Rondeau; Michau, variante de Michel, se change en « Michéá. » Diez, t, p. 406, a remarqué qu'en Ital. Bordeá = Bordeaux.

finale s'assourdit en *ê* : « hé couté » = beau couteau; « bé vé » = beau veau; « bé mouché » = beau morceau. Dans quelques parties de notre région bourguignonne, i s'ajoute à l'a : « in viâ » = un veau. L'ancienne langue nous offre des exemples assez nombreux de cette prononciation :

Et Karlemaine l'en ait araisoné.

« Biaz niez, » dist-il, com vos est ancontreiz?

(G. de Viane, v. 3201.)

Li enfès par estoit tant biaz,

Douz et simples com .I. aigniax....

Bons rois, fet-il, .I. damoisiax

Estoit jadis riches et biaz.

(*Dolopathos*, p. 163, 168.)

Il s'en faut beaucoup, d'ailleurs, que la combinaison ai, eai pour eau soit particulière au Morvan bourguignon. On la retrouve en wallon et surtout dans le patois de Liège qui dit : « batai, chapai, cõtai, » pour bateau, chapeau, couteau; « bai-fré, bai-fi » = beau-frère, beau-fils, « fé l' bai » faire le beau. En Champagne « coutai, gatai, ogeai » = couteau, gâteau, oiseau. Lorraine : « biaï » et « bié » = beau. Normandie : « coutci » qui devient « couté » = couteau à Guernesey.

A lorsqu'il ne se diphtongue pas n'est presque jamais bref; il est long et l'articulation se prolonge de manière à donner une émission de voix quelque peu rapprochée de *aâ*. C'est pour essayer de noter cette prononciation que le Glossaire enregistre « aâ, aâge, aâsié, aâye, aâyeté, » etc. L'accent circonflexe sur l'a simple marque l'intensité du son sans en rendre la durée.

A ou ai s'ajoute concurremment avec e au commencement de certains mots. Nous disons « ahaie, alemelle, alunette » pour haie, lame, linotte; « aibatelou, aiguian, aiguiéu, ailunette, aimeunition, aivolte, » etc., pour bateleur, gland, glu, lunette, munition, volte. La prosthèse e ne nous est pas moins familière. (Voir la lettre E.)

A s'emploie pour il et pour elle devant une consonne au singulier et au pluriel : « a vin, a v'non » = il ou elle vient, ils ou elles viennent. A devient al devant une voyelle pour le masculin : « al ô bête, al euman l' vin. » Le féminin est ile dans la région bourguignonne. La région nivernaise emploie les deux formes al et ol au masculin, ile et ole au féminin : « ile ô jeune, ole ô zeune », elle est jeune.

## B

B disparaît dans le groupe obs : « oscur, ostiné, ostruer », et dans la terminaison able, qu'elle représente le latin *abula* : « taule » = table, ou *abolus* : « diâle » = diable. Le b tombe également dans la finale aule pour able dérivée par imitation quelquefois du latin *abilis*. Cette finale, très répandue dans la région bourguignonne : « aimiquiaule, aivançaule, compaignaule, convenaule, croyaule, doumaigaule, perdaule, pidiaule, prenaule, proufitaule, tormentaule, vendaule, » manque souvent d'analogue en français. Ainsi parmi les quelques adjectifs cités, on ne pourrait rendre les trois premiers avec un équivalent régulier. Aule dans ces mots est un suffixe indiquant ce qui est porté à aimer, à donner de l'avance, à rechercher la compagnie. Le vieux français offre de nombreux exemples pour cette terminaison, aussi bien dans le sens passif que dans le sens actif. Les *Sermons* de saint Bernard nous offrent : amiaule, p. 530; - colpaule, créaule, p. 532; - convenaule, p. 548; - deleitaule, honoraule, p. 530; - profcitaule, p. 549; - resnaule, p. 524; - trespessaule, p. 521, etc. Dans les textes bourguignons, la diphtongaison de l'a en au s'opère également devant la labiale qui se maintient.

Ainsi, dans les chartes d'affranchissement publiées par M. Garnier, nous rencontrons pugnisauble, profitauble, II, p. 105; - féaublement, finaiblement, p. 108; - amandauble, p. 436; - censauble, semblauble, taillauble, I, p. 489, 90, 91. L'ancien lorrain (Voyez la *Guerre de Metz*) conserve également le b : « admirable, doubtauble, estauble. » Par contre dans le wallon, surtout dans la région belge dite du Borinage, le suffixe aule prévaut comme chez nous; on y dit « habitaule, logeaule, mariaule » pour habitable, logeable, mariable. Le dialecte picard substitue l'une à l'autre les labiales douces b et v : estavle, honoravle pour estable, honorable. Le même suffixe latin *abilis* donne donc au français able, au lorrain et au bourg. auble, au picard avle, au morvandau-bourg. aule. Ajoutons que sous l'influence allemande il donne la forme âpe au rouchi : « abominâpe » abominable. La région du Morvan nivernais qui n'emploie guère la terminaison aule rejette la liquide et dit âbe pour able : « aimâbe, conv'nâbe, miz'râbe. »

B suivi de l rejette également la liquide : ensemble, ressembe, trimbe = tremble. Dans l'ancien picard l persistait et au contraire le b disparaissait :

Bien avés dit, font cil ensanle,  
Et cil respont, ki d'ïre tranle.

(*Lai d'Ignaures*, v. 470.)

B s'emploie pour v : « cailâbre, » cadavre; « genâbre » genièvre. Dans le dernier mot que le provençal articule genebre, les douces b, v, remplacent la forte p de *juniperus*, conservé par l'ital. *ginepro*.

## C

C disparaît à la fin des monosyllabes bec, bloc, broc, cric, croc, fic, pic, sac, sec, qui deviennent « bê, blô, brô, cri, crô, fi, pi, sai, só ».

C dur ou k suivi de la liquide l prend un son très mouillé dans les finales muettes : article devient « artiki' », boucle devient « bôki' », oncle = « onki' », etc. Qu dans les mêmes finales se mouille également : « boutiki', meusiki', euniki' » pour boutique, musique, unique. (Voyez la lettre Q.) Le vocalisme du c varie singulièrement dans la contrée. Il se prononce comme le c latin dans « iqui, cetu-qui, celle-qui, cequi, cê-qui, voiqui, » etc., il devient ch, tch, dans une partie de la région nord : « ichi, itchi = iqui » pour ici. Le ch qui représente en français le c dur du latin se change en c doux dans la partie nivernaise du pays. Charbon, chef, chemin, chemise, cheval, chien, deviennent « çarbon, cê, cemin, cemille, ceval, cien, » etc. Le picard qui articule « kemin, kemise, kevau, kien, » nous offre aussi dans les anciens textes du dialecte la mutation fréquente du c dur en c doux : ceval, - p. 164, dans *Aliscans*, - chief, bouce, ceveus, mance, esciele, - p. 153; - le même vers, - p. 175, - donne capiaus et chief. En Bourgogne le c doux était quelquefois figuré par l's et réciproquement :

Ne place à Deu dist Gerars li cortois  
Ke prisoniers soies iai contre moi...  
Dist Gerars : dame boin loisir en aveiz  
De faire son servise....  
Pusele est liee, ki est leiz son amin.

(*G. de Viane*, dans BEKKER, v. 3575, 3689.)

Ch s'intercale dans « micheterme » = mi-terme, comme dans le vieux français nichil pour nihil. Ch s'emploie pour s : « chi, chu, chucher, chuîte, » etc., si, sur, sucer, suite. (Voyez la lettre S.)



## D

D est supprimé dans le groupe dre, qu'il soit ou ne soit pas d'origine : « cenre, courère, croinre, foindre, genre, moindre, ponre, prenre, tenre, » etc., pour cendre, coudrière, craindre, fondre, gendre, moindre, poudre, prendre, tendre. Il disparaît également dans plusieurs temps des verbes de la 2<sup>e</sup> conjugaison : « i tindrè, i vinrè » = je tiendrai, je viendrai. Dans *G. de Viane*, le d tombe presque toujours en pareil cas :

Et vos moiemes an Vanreiz avoc mi....  
Si Remainrait la guerre et li estri....  
De lui Tanrai ma terre et mon pais.

(V. 3546, 9, 53.)

D figure au contraire dans quelques verbes de la 3<sup>e</sup> conjugaison où le français ne l'emploie pas : « i craindon, vos craindè, a craindan » = nous craignons, vous craignez, ils craignent ; « i toindon, vos toindè, a toindan » = nous teignons, vous teignez, ils teignent. Le verbe teindre fait au participe passé toindu : « mai toueille ô toindue » = ma toile est teinte.

D semblerait prosthétique dans les verbes dâler, dôter pour aller, ôter, mais cela est loin d'être certain. (Voir au Glossaire ces deux mots.) Dans l'adv. « deu » pour hui = aujourd'hui, le d s'agglutine comme dans le français dupe pour huppe que le Berry adoucit en « dube. »

D permute en t dans « coutre » = coude, « coutrère » = couturière, « coutrie » aiguillée de fil.

## E

E devant les consonnes sifflantes ou liquides permute en a dans la région nivernaise principalement où mes, tes, ses deviennent mas, tas, sas, où des, les deviennent das, las, où fer, enfer, guerre, terre, se prononcent far, infar, guarre, tarre, mais la même tendance existe dans toute la contrée : « astoma, ballement, châgne, farne, jarbe, javale, pâdri, vard, varou » se disent pour estomac, bellement, chène, ferme, gerbe, javelle, perdrix, verd, verrou.

E permute en o dans un très grand nombre de mots : « anosse, bocaisse, bolotte, borgé, boquer, bossions, chairotte, drosser, écholée, fonne, fromer, grôle, lofre, môler, ormise, orreur, porcer, somer, voile, vormine, vorser », etc. Même changement dans « noige, poingne, roin, soille, soillot, soin », etc., pour neige, peine, rein, seigle, seillot, sein, dans les substantifs et les adjectifs en ou, ous qui représentent le français eur, eux. (Voyez la lettre O.)

E devient oi dans « loiche », lêche, « loicher », lêcher, « soiche », sèche, « soicher », sécher. Moime, moimme est pour même.

E devient ouâ dans « pouâche, pouâcher, pouâchou » = pêche, pêcher, pêcheur.

E devient oué dans « mouêche », mêche, dans « souêille » variante de « soille » pour seigle.

E devient eu devant la labiale douce v ou la sifflante s : « creuver, leuver, peuser, seuvrer » ; nous disons « a creuve, a leuve, a seuvre, a peuse, » il crève, il lève, il sèvre, il pèse, un « aleuve », un élève. Eur pour r se transpose et s'intercale dans « keurier, peurier », etc., crier, prier. Il en est de même dans « conteur, enteur » = contre, entre, etc. : « conteur lu, enteur nô », contre lui, entre nous.

E s'emploie pour in préfixe avec la signification négative : « édocille, éferme, étaridit, étaressé, énocent, ésolent, éviter, » etc., pour indocile, infirme, interdit, intéressé, innocent, insolent, inviter. Par contre, en lorrain, in = é : « inviter », éviter ; « invitons les frais. » (*Oberlin*, p. 100.)

E s'emploie pour es, contraction de en les, surtout dans les noms de lieu : Écots, Échards, Éche-nault, Élans, Émorvans, pour Escots, Eschards, Eschenault, Eslans, Esmorvans. On prononce Échamps pour Eschamps.

E s'emploie pour a dans les finales aill', aille : « beiller, keiller, meille, oueille, peille, seillie, teilles », etc., pour bailler, cailler, maille, ouaille, paille, saillie, tailles.

E s'emploie prosthétiquement devant se, sp, sq, st, comme dans presque tous les patois : « escorpion, espiration, esquette, estatue », etc. La même prosthèse se montre en outre au commencement de mots qui en français ne l'ont jamais reçue : « échardon, écrochet, édegré, épétition, époigne, époinette », etc., pour chardon, crochet, degré, pétition, poigne, pointe. La tendance locale se continue dans le terme « estation » pour station de chemin de fer. Les enfants de chœur prononcent *espiritus sanctus*. Par contre l'e prosthèse tombe quelquefois : « corse, corser », pour écorce, écorcer.

E se supprime ou, comme disaient les anciens grammairiens, se mange dans la première syllabe de beaucoup de mots : « b'ni, t'ni, v'ni », pour bénir, tenir, venir ; « ch'min ou c'min, g'nète, g'nàbre » = genêt, genévrier ; « ch'vau ou g'vau » = cheval. La voyelle disparaît également dans « feurter, feur-tage », pour fureter, furetage ; « m'zer, m'zuer », etc., pour manger (mêger), mesurer.

E est presque toujours fermé chez nous lorsqu'il est ouvert en français : « coulère, frère, mère, père. » Nous disons mé, té, sé, pour mes, tes ses. Nous prononçons avec l'accent aigu collège, manège, piège, sortilège, que le français articule très irrégulièrement collège, manège, piège, sortilège. La même tendance existe dans le langage des environs de Paris et de Paris même. Au reste, Antoine Oudin nous apprend dans sa grammaire que commère, compère, frère, mère, père, se disaient avec l'e fermé. L'auteur de *l'Art de prononcer parfaitement la langue française* (1696), recommande même d'articuler cês, dés, mês, sês, tês, et non pas çais, dais, mais, sais, tais, pour ces, des, mes, ses, tes.

E dans quelques mots s'emploie pour l'o français : « droit, endreit, fré, frède, melin » ou plutôt « m'lin » = moulin ; « meloise, menoille », pour moloise, tiré du l. *mollis*. La même notation se retrouve dans presque tous les patois d'oïl et même d'oc, puisque le languedocien a « dré » pour droit et le provençal « drech. » La *Chron. des ducs de Norm.* porte dreiture pour droiture, et dreiz, dreiturier pour droit. Seir pour soir est aussi familier au dialecte normand :

E quant il s'en ala, la nuit, en l'oscur Seir  
L'arcevesques Thomas, qui mult ot grant saveir  
L'en convéa là fors.....

(*Thomas le Martyr*, v. 2087.)

E fermé s'emploie pour a dans le présent de l'indicatif du verbe avoir : « i é, t'é, al é », pour j'ai, tu as, il a. Il en est de même en bourguignon :

Que de chòse ai nos é contai !  
Que de monde el é détraipai !  
Comben al é reçu de heugne,  
Et qu'el é coru de foteugne.

(*Virgille virai*, p. 92.)

Le double êc dans la terminaison des substantifs et dans le féminin des participes passés de la 1<sup>re</sup> conjugaison se prononce très souvent en ie qui a le son mouillé ille : « brassie, chaussie », pour brassée, chaussée ; « aicouchie, aivancie, bouchie, chairgie, défreichie, ébranchie, loichie, soichie,

taillie, trabeuchie », etc., pour accouchée, avancée, bouchée, chargée, défrichée, ébranchée, léchée, séchée, taillée, trébuchée. Le lorrain termine en i le masculin des mêmes participes : « bouchi. ébranchi, laichi. » Le féminin a la désinence ée. Le changement du double e en ie n'est pas rare en vieux français :

Mais tant com fame est plus gaitie,  
Elle est plus encoraigie  
De mal et de folie à faire.

(*Dolopathos*, p. 375.)

Dou fort escut est la boucle tranchie  
Desei k'en terre est l'espee glacie.

(*G. de Viane*, v. 2800.)

## F

F disparaît dans la terminaison des mots : « beu, bié, ceu, ché, chéti, kié, neu, soué, sui », etc., pour bœuf, bief, œuf, chef, chétif, clef, neuf, soif, suif.

F disparaît dans « chuler ou sùler, chulot ou sùlot, chulou ou sùlou », pour sufler, suflot, suflou = siffler, sifflet, siffleur. En bourguignon la labiale forte f se change en labiale douce b : « subler, sublot, sublou. » La Monnaye, dans le gloss. de ses *Noëls*, remarque que les Angevins prononcent sublet. En provençal, « siblar, siblet, siblaire. » Le latin a le b dans *sibillare*, et l'f dans la forme populaire *sifflare*.

F remplace quelquefois le v comme dans le vieux français neif, noif du l. *nix*, *nivis* = neige, comme dans le français moderne nef du latin *navis*, neuf du latin *novem*, etc. Nous disons une femme chétive, vife. En rouchi « vife » signifie vive et vivre. F remplace le b latin et le v français dans « lofre » tiré de *labrum*, lèvres.

## G

G dur comme dans gazon s'emploie pour j : « gambi, gambiller, gambiner. » En rouchi, j suivi de la voyelle a se durcit dans un certain nombre de mots : « gampe, gambache, gambon » = jambe, jambage, jambon. A Mons : « gambe, gambette, gambier. » Le comtois permute en c le g dur : « cambillie » = gambiller, boîter.

G dur s'emploie pour d : « guiâbe », diable. La région ouest conserve la forme régulière en rejetant la consonne b : « diâle. »

G se place prosthétiquement devant n au commencement des mots : « gnagner, gnance, gnangan, gniar, gniau, gniole », etc. (1). Gn s'ajoute aux finales ain, ein, in, mais seulement dans la région nivern. :

(1) Molière, dans le langage de Pierrot, au second acte de son *Don Juan*, prépose le g devant l et devant n :

Queuque chose qui grouilloit dans gliau... En glieu de pourpoint... En glieu de rabat... Queuque guâis... Ignia pas jusqu'aux souliers... Igliâ que tu me chagraignes l'esprit... Je gny en porteray jamais... Je gly atrois baillé un bon coup d'aviron sur la teste...

Plusieurs patois ont conservé la trace de cette prononciation fortement nasale. Quelques parties du Forez articulent « gny » = nid, « gnichi » = nicher. En Berry « gnais, gniau », comme en Morvan.

« beutingn', cemingn', faingn', paingn', r'gaingn', soingn', traingn', vingn' », etc., pour butin, chemin, faim, pain, regain, sein, train, vin. On a dit que le gn provenait peut-être d'une influence celtique. Le fait est que la nasalité si caractéristique pour une partie de notre Morvan se montre aussi prononcée dans d'autres localités du domaine nord-est de la France. A Metz le groupe ngn, ngn', figure assez fréquemment dans la terminaison in. La grammaire qui accompagne les documents lorrains publiés par M. Bonnardot (*Romania*, I, p. 335), remarque que la syllabe finale de eschevin se trouve écrite de cinq ou six façons différentes : in, ig, ing, igne, ingne. La dernière correspond exactement à la prononciation des environs de Château-Chinon (1). On rencontre dans l'ancienne langue une foule d'exemples où gn, ng remplace la nasale simple :

Si tu sentir ne wels son iror, son desdeing, sa venjance.....

(*Sermons S. B.* p. 549.)

Le soir que je fu ou baing li cuers me failli..... Monsignour Perron de Bourbonne me vint veoir et je le reting entour moy.

(*JOINVILLE*, p. 224.)

Donné à Dijon le septiesme jour de juing l'an 1435.

(*DHETEL*, *N. Dame de Lône*, p. 290.)

L'anglais qui a la finale ing dans un grand nombre de mots prononce cette finale en ingne. Living, ring, deviennent pour l'oreille liv'in'gne, rin'gne. Lorsque Renart, dans le poème qui porte son nom, essaie de parler anglais, il affecte de nasaliser son langage d'outre-mer. Ysengrin lui demandant s'il est de France, il répond :

Nai, mi seignor, mès de Bretaing,

Moi fot perdez tot mon gaaing

Et fot cerchier por ma compaing,

Not fot mès trover qui m'enseing.....

(*V.* 12113.)

On a dit paingnon pour petit pain. Le nominatif compaing subsiste dans son dérivé compaignon. Montaigne écrit encore besoing, coing, desseing, desdaing, gaaing, maling, tesmoing, etc. Plusieurs patois sont imprégnés de ce son nasal. Le bourg. prononce le fém. ine en aigne, eigne : « anfantaigne, coqueigne, cousaingne, faircigne, fameigne. » A Mons, « pagne, vaingne » = pain, vin. La saison des bains à Genève est la saison des « baignes. » Ronsard faisait sans doute allusion au fréquent emploi de l'n mouillé lorsqu'il réclamait l'introduction dans notre langue du ñ ou tilde espagnol.

Gn s'emploie concurremment avec n dans le nom de la ville de Château-Chinon. On disait et on dit encore Câteau-Cignon, Château-Chignon. Les Bourguignons articulent « mignute, sentignelle. » Par contre, nous disons « cine, maline, » pour cygne, maligne.

G s'emploie pour ch ou c doux dans la dernière syllabe de quelques terminaisons muettes : « aivoinge, dimoinge, moinge, revoinge » = avance, dimanche, manche, revanche. On prononce « ageter » pour acheter. Le verbe « défonéger » paraît représenter défonicher, c'est-à-dire nicher hors. La forme « g'vau » pour cheveu renferme la même permutation. Au contraire, en rouchi g devient ch : « ache », âge ; « avantache », avantage ; « imache », image, page ; « rouche, déluche, linche », pour rouge, déluge, linge. Quelques textes anciens de Bourgogne emploient aussi le ch pour g :

David..... quant il se Plonchat en si grant profundece de luxure.....

(*Job*, p. 505.)

(1) Le *Glossaire du Centre* remarque aussi que le n final se prononce quelquefois comme gn : besoingn, fingn, paingn, mais il est probable que cette notation s'applique à notre région occidentale que l'auteur a effleurée et non pas au Berry et au Bourbonnais. L'auteur ne s'explique cependant pas à ce sujet. Il y a donc incertitude comme dans plusieurs autres cas.

G d'origine se change en c dur ou qu dans « vacabond » = vagabond, dans « fatigue » pour fatigüe. Corneille écrit intrique pour intrigue :

.....Mais enfin, ces pratiques  
Vous peuvent engager en de fâcheux Intriques.

(Le Menteur, 1, 6.)

Le picard renforce quelquefois le g en qu : « lanque » = langue.

G doux s'affine en z dans notre région occidentale : « lizer » = léger, « zarbe, zenti, zibier, zuze », etc. (Voy. la lettre J.)

## H

H est pour nous une consonne muette. Nous articulons l'aut, l'auteur, l'hasard, l'erse, l'onte, pour le haut, la hauteur, le hasard, la herse, la honte. Ce fait est un de ceux qui distinguent notre patois des parlers lorrain et liégeois où l'h, sous une influence allemande, est fortement aspirée.

H s'intercale dans les mots où l's médiale est supprimée : « aibuhier, aituhier », pour abuser, attiser ; « muhi, fuhî, quahiment », pour mourir, fusil, quasiment ; « rähion, pouhion, sähion », pour raison, poison, saison, mais la consonne gutturale ne sert qu'à dissimuler l'hiatus produit par la rencontre de deux voyelles. On pourrait aussi bien éviter le bâillement par l'insertion d'un i, d'un y ou de ll mouillées. Pour en citer un exemple, le mot maison perdant l's devient mähion qu'on peut aussi bien écrire mäion, mäyon, mäillon. On orthographie généralement mäion dans le pays. La notation par h correspondrait à des analogues qui existent dans plusieurs patois et notamment dans celui du Ban de la Roche. Oberlin enregistre les formes « mouaho, mouahon », pour la région du Ban ; « mähon » pour Lunéville, ajoutant que s entre deux voyelles se change en h aspirée. Il cite encore « rähon », raison ; « ouheu », oiseau ; « dom'halle », servante. D'autres lexicographes lorrains donnent « möhon. » L'h figure aussi dans le diminutif « möhnote », maisonnette.

H s'intercale dans quelques parties de la région où r subit dans le corps des mots le même traitement que l's. Écurie, muraille, prairie, deviennent « écuïe, muheille, praihie », etc. L'omission de la consonne liquide est caractéristique dans le patois bourguignon. (Voy. les lettres R, S.)

## I

I s'ajoute à toutes les voyelles pour former des diphtongues : « vaïche » (a), vache ; « chandëille » (e), chandelle ; « moïlle » (o), malle, qui correspond à l'ital. *molle* ; « duire » (u), dans conduire. La combinaison de l'i avec o, la diphtongue oi, représente dans notre parler tous les sons simples du latin (Voy. la lettre O). Le i de *filia*, de *vinea*, devient ei dans « feille, veigne », etc. ; de *farina*, de *famina* (*fames*), de *radicina* (*radix*), devient eu dans « faireune, faimeune, raiceune », etc.

I s'emploie pour e dans « bicher, biquer », pris dans le sens de baisser, dans « licher, lisson, liger, michant, mimouère, siringue, siguer. » Remplace l'e muet dans la terminaison des noms propres : Charli, Daudi, Jacqui, Pierri. Le changement s'opère également pour le féminin : Jeannie = Jeanne.

I remplace l au commencement de certains mots : « iard, iarder, iasse, iêtre, ièvre », pour liard, liarder, liasse, layette, lièvre.



I remplace l'e atone dans les terminaisons en eau : « chaipiau, coutiau, viau », etc., chapeau, cou-teau, veau. L'e reste muet dans la variante « chaipeai, couteai, veai. »

I remplace le double e de quelques substantifs et dans le féminin des participes passés de la 1<sup>re</sup> conjugaison. (Voy. la lettre E.)

I s'emploie exclusivement au singulier et au pluriel pour je : « i di, i dion », je dis, nous disons ; « i fa, i fion », je fais, nous faisons. En bourguignon, au pluriel : « je maingeon » ou « i maingeon. » Nos = nous n'existe pas au nominatif.

I tombe dans les finales ier provenant du latin *arius, arium*, surtout dans les noms de végétaux : « cerié, figué, poiré, pommé », pour cerisier, figuier, poirier, pommier. Nous disons « feuvré, feumé. gueurné, meunn'tré, peurmé, senté, v'lonté », etc., pour février, fumier, grenier, ménétrier, premier. sentier, volontiers. Les terminaisons en ière perdent également l'i : « bannère, harrère, charrère, coutrère, ouvrère », pour bannière, barrière, charrière, couturière, ouvrière. Les noms de lieu dans le pays sont également contractés. Ainsi on prononce « lai Forère » pour la Ferrière. Au reste l'é fermé n'est peut-être que l'articulation assourdie du groupe ier transposé en eir : « barreire, char-reire. » I est omis dans un certain nombre d'autres mots : « brù » = bruit, « freu » = fruit, « jun » = juin, « neu » = nuit, « peu, depeu, dedeue » = puis, depuis, « ran » = rien, « rásin » = raisin. En bourguignon « anteire, banneire, chaumeire, maiteire, taneire. » (Voir le Noël xv de La Monnaye.)

I est long dans « chître, vitre », qui représentent le latin *sistere, vestire*.

I est une prosthèse dans « iau » qui est la forme usitée dans notre région nivernaise pour eau. Cette forme que M. Littré dit être picarde se montre très fréquemment dans nos chartes bourguignonnes et dans des textes de l'Île-de-France. Une quittance donnée par le roi Philippe le Long à Henri de Sully, bouteiller de France (1319), nous offre partout la notation yeau :

Une coupee dor et un pot a yeau... Une autre coupee dor et un pot à yeau avec esmaux... Esmaux en guise de feuilles dyaue... Un pot dor à yau pareil audit hanap...

(*Invent. des Titres de Nevers*, p. 617.)

Le même document écrit constamment aniau, biau, chapiau, etc.

La diphtongue ie se réduit à i dans « min, tin, sin », pour mien, tien, sien. La même réduction s'opère dans l'imparfait de l'indicatif, dans le présent et le passé conditionnel des verbes. Ainsi nous disons : « i étin, i feussin été, i serin », pour nous étions, nous eussions été, nous serions. M. Bonnardot, dans la grammaire qui accompagne le texte de *la Guerre de Metz*, cite, - p. 440, - un document de 1296 où se montre la notation ein qu'il dit être renversée de ien :

Se il avenoit que li roys d'Alemaigne et li roys de France Eusseint à faire l'un encontre l'autre de fait de guerre...

Froissart, - vi, p. 299, - dit :

Si nous Étiens de là celle rivière de Rin, jamais ne le Pourriens repasser que nous ne Fussiens tous mors et pris.

Dans ses *Recherches*, - p. 473, - Fallot donne nos estiens, nos seriens, nos fusiens, comme les formes bourguignonne du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Voici des exemples :

S'estiens ore dedans vostre ost antrey  
Ainz ke Francoiz seuxent la veritey,  
Ke nous Fusiens apaié n'acordey,  
Seriens nos ossis et afole.

(*G. de Viane*, dans BEKKER, v. 3620.)

On voit que les dialectes bourguignon, lorrain et wallon se rapprochent une fois de plus dans cette particularité linguistique.

## J

J remplace souvent l's ou le z dans le corps des mots : « bétige, bijâtre, bije, feujeau, grijer, jujeau, mâjon, oujé, prijon, râjon, teujon », etc., pour bêtise, bizarre, bise, fuseau, griser, jus, maison, oiseau, prison, raison, tison. Ce j (1) est la consonnification de l'i (Il mouillées) que la plus grande partie de la contrée emploie pour suppléer à la chute de la sifflante et pour écarter l'hiatus. (Voy. au Glossaire la lettre S.) En Berry « pléjer » est pour plier : « pléjer » du linge, « nettéjer » est pour « nettoier » = nettoyer. Quelques cantons de la Suisse romande changent aussi l's en j :

S'arrotcha à son cou et le Baija... Le valet lai Deja (dit) : Mon peiré... Coumethi d'ithrè dein la Mijère... Et i Déjirâ (désirait)... Dein la Majjon dè mon paire... S'è accoudhi à chon cou et l'a Baiji.

(Glossaire de la Suisse rom., p. 443, 444.)

Dans son *Tableau des idiomes populaires*, Schnakenburg avance que j se change en z ou dz en Nivernais : « zeune, zor. » L'assertion est fondée mais seulement pour la partie occidentale du Morvan. Quant au dz, tz, si répandu en Auvergne, en Dauphiné, dans le Valais et dans d'autres localités de la Suisse, il n'apparaît chez nous qu'accidentellement. Remarquons ici qu'on attribue à tort au Nivernais proprement dit le langage de la parabole de l'Enfant prodigue insérée (p. 482) dans le recueil intitulé : *Mélanges sur les langues*. La traduction d'ailleurs un peu inexacte, envoyée en 1808 par M. de Planey, préfet de la Nièvre, est exclusivement morvandelle. Mots et formes, tout ce parler disparaît lorsqu'on s'éloigne de nos montagnes.

## K

Voir dans le Glossaire la lettre K dont l'emploi remplacerait avantagement le c dur et qu, surtout devant eu qui représente très fréquemment l'o et l'u latins : « keûche » (queueche), de *coxa*, « keure » (queure), de *coquere*, « keurneille » (queurneille), de *cornicula*, « keurer » (queurer), de *curare*, « keulte » (queulte), de *cultus*, « keuruel », métathèse de *cruel* (queuruel), de *crudelis*, etc.

## L

L, dans la région ouest, devient i après les consonnes labiales : « bianc, bié, biaude ; fleur, fiaime, fiamber ; pieume, pieumer ; vi'onté » = volontiers. Se maintient quelquefois en conservant l'i : « bianc, blié, bliaude ; fleur, fliaime ; plieume : a pieu ou a plieu » = il pleut. Alors l se prononce comme ll mouillées. Cette prononciation se rencontre également dans le lorrain : « bliauque, fliamoche, pliaice, pliante, pliaine, plianche, plière », etc. Guernesey : « flair » = flair, « flambe » = flamme, « fleur » = fleur, « flieume » = flegme, « pllaisir, pllianche », etc.

(1) On sait que l'italien emploie le j pour i consonne : *jato* (*fiato*) hiatus. Ce j prend la place de l's français dans : *vecchiaja*, vieillesse. A la fin des mots il a la valeur du double i : *vecchj*. L'ancien espagnol se servait de l'y pour le j : *yuso*, *ayuso* = jus, en bas.

L se mouille dans la terminaison ile qui devient ille comme dans charmille, fille : un enfant « docille », une chose « éneutille », un pauvre « ébécille », une eau « tranquillhe. » Rien de plus morvandau que l'exclamation « haibille, haibille ! » pour stimuler l'activité des gens. Les Bourguignons, nos voisins, parlent de même. Pour eux, ville rime avec babille, Achille avec drille :

El y seroo pranture ancor  
Si son messaigé, de retor,  
N'aivoo rémeunai lai Sibille  
Qui li disî : Marche grô Gille !

(*Virgille virai*, p. 173.)

Po vo, maidaime lai Sibille,  
Qui ne trôvé ran difficile.

(*Ib.* p. 177.)

L est également mouillée dans les finales muettes, cle, que : « boukll', artikll', cerkll' », pour boucle, article, cercle, ou « bôtikll', meuskll', reustikll' », pour boutique, musique, rustique. Au commencement des mots cl devient ki : « kié » = clef, « kiar » = clair, « kiarité » = clarté ; Claude devient Kiaude ou Guiaude. Après g, dans gli, comme en italien, le vieux français li prend le son des ll mouillées. En Bourgogne délice s'articule « degllice. » Ulysse est prononcé « Uglisse » :

A ce ansin qu'on queûnoi Uglisse.

(*Virgille virai*, p. 9.)

L disparaît à la fin des monosyllabes ciel, fil, miel, poil, sel, etc., qui se prononcent « cié, fi, mié, poué, sai », et dans un grand nombre d'autres mots terminés en el, il, ol, ul : « corti, péri, piarsi, uti », pour courtil, péril, persil, outil ; « Noué » pour Noël, « soulau » et « soulai » pour soleil ; « nu » pour nul. Les noms propres perdent également la liquide finale : « Gaibeurié, Miché », pour Gabriel, Michel. L tombe encore dans le suffixe able, ible. L'a et l'i dans ce cas reçoivent l'accent : « aimâbc, guiâbe, tâbe », ou « horrible, peunibe, risibe. » Dans le patois de la Franche-Comté, surtout dans la région de Montbéliard, l est retranchée et l'e fermé devient muet : « cie, mie », pour « cié, mié » = ciel, miel.

L, après les consonnes labiales, se transpose dans le groupe ble, fle, ple : « faibeulment, gonfeulment, trimbeulment, r'peupeulment. » Le son eu avec la métathèse persiste, quoique moins accentué, dans le radical même. Ainsi faible, gonfle, tremble, peuple, reçoivent dans la finale une intonation semblable : « faibeul', trimbeul', gonfeul', peupeul'. » Pour dire qu'un enfant ressemble à son père, on prononce à peu près : « a sembeul' son père. »

L prend la place de n dans « luméro », dans « volin » = venin, « enveulmer » = envenimer. Au contraire n remplace l dans « nun », variante de nu pour nul. En rouchi « lomer » = nommer, « liméro » = numéro. Le substantif « linoche » correspond à ninoche = niais que nous prononçons « niche. » L est pour r dans « chambleire », chambrière, et r est pour l dans « airmana », almanach, « beurter, heurtoué » = bluter, blutoir. Bureter est la forme régulière et étymologique dérivée de bure. (Voir au Glossaire *Beurter*.)

## M

M prend la place de b dans « aimentitié », bénitier, « menion », bénisson ; de v dans « menoinge » pour « venoinge », vendange. Le *Gloss. du Centre* avance qu'à Clamecy (Nièvre) on prononce « menir » pour venir.

M devient n lorsque la première nasale est répétée : « homme, sonne », homme, somme ; « i son », nous sommes :

Seignor, dist-il, nous S'ons lobé.

(*Fabliaux et Contes*, iv, p. 130.)

N'est pas en son senz ki trop Ainme...

Ahi, lasse, quele aventure !

Je l'Aim et il ne m'Ainme mie.

(*Dolopathos*, v, 3997, 4030.)

Puet-on ancor convenablement atorneir celes trois demandes ke Nostre Sires fist à saint Pierre... : Ainmes-me-tu, Ainmes-me-tu, Ainmes-me-tu ?

(*Sermons S. E.* p. 571.)

Dans ces exemples (1) la syllabe qui précède m se nasalise avec force comme chez nous dans « hon-me. » Le comtois articule aussi « ain-me » pour le vieux français aime = aime, « main-me » pour même. A Guernesey « main-me », même. On trouve fan-nie pour femme dans *Floovant* qui passe pour un texte lorrain, mais qui est peut-être bourguignon. M. Paul Meyer a noté les formes amnors, amnis, flanme, - *Romania*, I, p. 206, 214, - dans le *Dit de Henri d'Andeli*. (Voy. les lettres N, O.)

## N

N, dans les désinences ain, ein, in, s'allonge en gn' : « ç'mingn', paingn', vingn' », mais ce phénomène ne se montre guère que dans la région ouest de la contrée. (Voir la lettre G.) Les parlers bourguignon et lorrain usent de la nasale simple dans les finales après i : « aimin, annemin » = ami, ennemi ; « ansin » = ainsi. Cette forme existait dans le dialecte des deux provinces :

Gerars serait vostre Amins et vo drus.

(*G. de Viane*, v. 3162.)

Celui qui Ainssin sera eslit ne peut ou peullent refuser.....

(*Ch. B.* II, p. 435.)

On la retrouve encore dans Montaigne, - livre II, ch. XII - :

Ils le tirent Ainsin au dehors et l'entraignent... Cette coquille qu'on nomme la nacre vit Ainsin avecques le pinnotere.

Par contre, dans les deux régions nord-est, « chemi » est pour chemin. Nous disons aussi « no, ann'o », pour non, comme les Italiens et les Espagnols.

N disparaît dans « mett'nan, mett'ni », maintenant, maintenir. Il en est de même en lorrain.

N s'ajoute dans le corps des mots ou s'agglutine à la voyelle initiale comme dans le latin *pinsere* pour *pisere* (Voy. au Glossaire *Piger*), et dans le français rendre, de *reddere*. Citons « ancre », âcre ; « ancrement », âcrement ; « anligner, rendoubler, ranvardi, ranfraichi », etc. Nous disons : cette

(1) Aim pour aime semble, au moins à titre de licence poétique, avoir été prononcé ain. L'auteur de *Dolopathos* donne en effet le même son à ce mot et à aim, hameçon, qui en Normandie est articulé in :

Sa biauté m'a si prise à l'aim  
Com plus me het et ge plus l'aim.

(V. 4152.)

Uns peschierres geta iluec son hain... Chascun maîtres dudit mestier pourront acheter fil à faire leurs ains.

(DUCANGE, *Ilamatores*.)

maison est la « nontre », un beau « panpillon », être « nongligent. » La locution « non ou nen dit » pour on dit est usuelle. Les patois offrent presque tous l'emploi de la nasale parasite. Berry : « anvec », avec ; — Normandie « pigeon », pigeon ; — Hainaut : « nanger », nager, etc. La négation populaire nenni (Voyez au Glossaire *Ninni*) redouble le son nasal de la forme régulière nenil, tirée du latin *non illud*. L'n se montre quatre fois dans la variante bourguignonne « nennain. » Des exemples de ce genre se rencontrent fréquemment dans l'ancienne langue, surtout dans les textes de dialecte bourguignon :

Car il estoit si fier que oneques iour de sa vie  
 Il ne Dengna plourer, tant eust de hachie...  
 Le fil Renier covint Angenoilier...  
 Ce fut en mai k'il fait chaut et seri  
 Foilli sont bois et pres sont Renverdi...  
 Par desoz terre se sont Anchamené.

(G. de Viane, dans BEKKER, v. 183, 2883, 3638.)

L'on les peult Bangny et furcloure de tous les drois de la communaultey.

(Ch. B. II, p. 435.)

La nasale des radicaux français foin, gain, grain, loin, pain, poing, soin, etc., persiste dans les dérivés morvandaux : « foin-ner, gain-gner, groin-gner, éloin-gner, compain-gnon, aicompain-gner, empoin-gner, soïn-gner. » L'usage des contemporains supprime quelquefois l'n étymologique mais elle se maintient dans la bouche des vieillards.

## O

O devant mm, nn, se diphtongue en ou dans la région nivernaise : « coume, houme, poume ; douner, souner » (1). En Auvergne « bou, bouna », bon, bonne. En provençal « moun, toun, soun », mon, ton, son ; « mounde », monde. Même changement devant s, z : « airouser, chouser, ouser, pousser », arroser, choser, oser, poser ; « rouzée, ouzière », rosée, osière. Le vieux français nous offre des exemples nombreux de cette dernière mutation :

Ele ne lessa ne Repouse,  
 Plus fu vermeille c'une Rouse.

(*Dolopathos*, v. 4060.)

Dans notre région bourguignonne o devant m, n, se nasalise en on : « con-me, hon-me, son-me. » Plusieurs prononcent « fon-ne », femme. La même nasalisation se montre pour l'a dans le poème de *Gaydon*, - p. 281, 2 - :

Vint à la Danme, contremont l'a levée :  
 Danme, dist-il.....  
 Grant angoisse ot et fort la Danmoïseille...  
 La Danmoïseille ne fu mie esbahie.

L'o latin accentué et atone, long et bref, s'allonge aussi en ou dans un grand nombre de mots français. Par contre, dans notre parler, ou français se réduit à l'o d'origine : « aimer, jor, por, tor,

(1) Cette prononciation en ou pour o est très ancienne en Nivernais. Une épitaphe de l'église de Montigny-aux-Amognes porte honorable, chouse, noustre, pour honorable, chose, nostre. (Voir le *Répertoire archéol.* de M. de Soultrait, p. 185.) On écrivait Lourme pour Lormes comme on disait Roume pour Rome.



torment, » etc. Nous disons « mô, tò », comme les Bourguignons pour mou, tout. Le français nous, vous, devient « nos, vos. » Cour, cousin, coutume, oubli, ouvrier, deviennent « cor, còsin, còteume, obli, ovré », etc. Cependant le son flotte souvent entre o long et ou. L'oreille a peine à saisir la véritable intonation, par exemple dans « cô », cou et coup ; « bôrbe, bôrde, fôle, gôle », etc. La même incertitude existait probablement dans l'ancien normand, car Marie de France dit lox et loux pour loup dans une de ses fables. A l'imparfait de l'indicatif et au futur des verbes, la désinence o reçoit l'accent : « al étô, al aivô, al ailô, a chantô, a dreumô, a voulô », il était, il avait, il allait, il chantait, il dormait, il voulait ; « i serô, i airô », je serai, j'aurai ; « a dirô, a paillerô », il dirait, il parlerait. La Monnaie se servit souvent de l'o fermé, quelquefois du double o, pour exprimer le son prolongé de la voyelle :

Prié, c'été sai besogne,  
Elle en fézô son plaizi,  
Et baillô ai sai quelogne  
Le rête de son loizi.

(Noël vi.)

Mais ses émules ont généralement adopté le second procédé qui satisfait peut-être mieux à la durée du son, mais qui donne à l'œil une préoccupation désagréable. Qu'on en juge :

L'anfan d'Ainiaï, le jeune Gille,  
Qui n'étoô ran qu'cin petiô drille,  
Etoô raivi d'être ai cheveau ;  
Ai ne s'y tenoo pâ trô mau ;  
Ai trainchoo lai du bon aipôtre,  
Veloo pousseï l'un, passai l'autre,  
El airoo velu rancontraï  
Queique lion po l'anfarai.

(Virgille virai, p. 103.)

Dans son *Histoire du Morvan*, - p. 40, - l'abbé Baudiau a aussi admis cet expédient orthographique. Il l'a appliqué à presque tous les o du conte de la *Veuve* :

Aine poore femme vivot chu l'cooté... Soun homme n' li aivot laiché poo toot ben... L' torment li fié bentôt parde sai poore zeunesse... Iot chi p'sot d' çooere que d' noos.

L'anc. langue ne s'est pas refusée au double o pour o long :

Moult grant poor ot de sa vie  
Li damoisiax et grant doutance.

(Dolopathos, v. 7508.)

Roquefort enregistre les formes pooce, pouce ; pooir, pouvoir ; poor, pour ; poux, pou. L'auteur de *G. de Viane* dit poorous pour peureux. Il ne serait pas difficile de grossir notablement ce groupe (1). Nous avons cru néanmoins qu'il était plus simple de noter l'o avec l'accent circonflexe en avertissant que la voyelle doit être vocalisée avec emphase.

O s'emploie pour e avec renversement de la voyelle dans « ormise », remise ; « oscouer », secouer ; « oscousse », secousse. (Voy. la lettre E.)

O est pour ais dans « épos, éposse », épais, épaisse. Messin : « pos, posse », avec retranchement de la voyelle initiale.

(1) L'ancienne langue a usé d'un procédé semblable pour l'a. Th. de Bèze écrit dans son *Traité de la prononc. fr.* : « Si l'a est redoublé, et il ne l'est que dans très peu de mots comme bailler, aage, il ne se prononce pas et rend seulement longue la syllabe où il se trouve. » Quoi qu'il en soit de cette assertion pour l'époque de la Renaissance, il n'est pas douteux que le double a comme le double o s'énonçait quelquefois dans certains dialectes. On sait que ce redoublement existait aussi dans les dialectes grecs et latins.

O latin se maintient pour e français dans les substantifs et les adjectifs terminés en eur, eux. La désinence eur, dérivée du cas régime latin *orem*, devient ou par la chute de l'r. Nous disons donc « chantou, mentou », pour chanteur, menteur. Le féminin « chantouse, mentouse », suit par assimilation le traitement des adjectifs tirés du latin *osa* avec cette particularité que s permute en r dans une partie de la région nivernaise. On a donc « chantoure, mentoure », pour chanteuse, menteuse. Les terminaisons directement empruntées au suffixe latin *osus* conservent au féminin l's d'origine : « couéraiseous, ouse, envious, ouse, péressous, ouse, pidious, ouse », etc. La désinence eux pour eur, très usitée au moyen âge et très répandue dans les patois, ceux du Centre notamment, se présente rarement dans la région bourguignonne. Elle n'est pas rare au contraire dans la partie nivernaise. Quant au suffixe adjectif eux = ous, il se rencontre quelquefois dans toute la contrée : « ardilleux, catareux, chalûreux, malûreux, ouraigeux. » Remarquons que la terminaison ous, ouse, se reproduit dans le domaine d'oc comme dans le domaine d'oïl et sur bien des points du territoire français. Le provençal dit « aurageous, gracios, mervelhous, piou, proudigios, serious, vanitous. » Il en est de même ou à peu près sur toute la zone dialectale du nord-est, bourguignon, lorrain, wallon. L'ancienne langue fournirait d'innombrables exemples à l'appui de cette notation :

Chaitis malaourous, ke présume-tu... Devoient estre bien aourouses... Li orguillous engele... Merveillouse fust li dignations de Deu... Cel glorios cors... N'en n'est mies oysouse ceste neissance, etc.

(Sermons S. B. p. 523, 26, 31.)

Babylone, ce est la hontouse assembleie des péchéors... Plus durement est orgailhouse encontre les altrui... Les plaies del bienourous Job... Sinelement sunt hontous del engin del délit...

(Job, p. 451.)

Grant poor ot et merveilleuse  
La chose fut moult perillouse...  
Nule riens n'est si merveilleuse  
Com fame, ne se angoissouse.

(Dolopathos, v. 7318, 7503.)

La gent de Mets est moult pitouse...  
Elle paist la gent souffraitouse.

(La guerre de Metz, p. 104.)

Le suffixe ous, ouse, abonde dans les patois bourguignons (1). Il se présente fréquemment dans le lorrain : « pitious », piteux ; « plievous », pluvieux ; « pourous », peureux et poudreux, etc. Les substantifs en eur sont aussi prononcés en ou : « chaisou », chasseur ; « ligeou », lecteur, etc. En Poitou our, oux au masculin, ouse au féminin : « bigassou, ouse », celui qui bricole ; « bigearou, ouse », bizarre ; « birailou », celui qui cligne de l'œil ; « boudinou », celui qui fait le boudin ; « parcoulu », procureur. Le *Gloss. du Centre* enregistre les adjectifs « envioux, morvou, poussiéroux, rechignoux, vanitous », etc., mais est-il bien sûr que ces termes familiers au Morvan soient berrichons ? L'anglais qui

(1) On en voit la preuve quelquefois assez plaisante dans les sobriquets que les villages de l'Auxois très rapprochés du Morvan se décernaient jadis les uns aux autres : « lé bitous » (chassieux) de Menetreux, « lé crolous de preunes » (abatteurs) de Jailly, « lé gouaillous » (gouaillours) de Quincy, « lé landrous » (malades) de Seigny, « lé niacous » (morveux) de Rouvray, « lé pouillous » (pouilleux) de Charancey, « lé rachous » (teigneux) d'Alise, « lé raillous » (raillours) des Laumes, etc. Tous ces termes se trouvent ou pourraient se trouver dans notre Glossaire. L'auteur dijonnais à qui nous les empruntons (*Sobriquets de l'arrondissement de Semur*, par Clément-Janin, Dijon, imp. Marchand, 1877) mentionne encore parmi beaucoup d'autres : « lé drillous » de Fontenay. Ne se trompe-t-il pas dans la glose qui donne au mot le sens de chiffonnier ? Dans nos environs « lé drillou, dreillou », signifie déguenillé. Quelques autres sobriquets, tout à fait étrangers à la langue littéraire, sont demeurés vivants dans notre langage. Citons par exemple « lé hograi » de Lucenay-le-Duc, « lé lurai » de la Croisée, « les élciri » de Torcy. (Voyez au Glossaire *Bograis, Lureai, Ailoiri*.)

a conservé en partie les formes surannées du vieux français (1), a maintenu dans un assez grand nombre d'adjectifs la désinence étymologique : covetous, avide ; disastrous, désastreux ; glorious, glorieux ; harmonious, harmonieux ; luxurious, mélodieux, pious, serious, specious, etc. La terminaison *ose*, dans cette dernière langue, est une forme issue du même suffixe latin. Elle correspond à l'italien et à l'espagnol *oso*. On trouve dans Milton notamment *glorioso* (*glorious*), *grandiose*, *otiose*, etc. Le latin *bellicosus* se conserve dans *bellicose* = belliqueux, guerrier. Benoit, le chroniqueur normand, se sert de cette dernière forme, - v. 33088, - :

La gente al duc, la dolerose,  
La maubaille, la plorose.

Un autre texte normand, le *Livre des Rois*, - p. 162, - offre le suffixe *use* pour *ose* et *ouse* :

Prist la curune del chief le rei ki d'or estoit e asise de pierres précieuses... E merveilleuse preie i trovad...

Le comtois (Montbéliard) réduit en *u* la finale bourguignonne *ou*, qu'elle représente *eur* des substantifs ou *eux* des adjectifs : « mentu, patchu, mouqu, satu », pour menteur, pêcheur, moqueur, sauteur ; « euvru, use, orguillu, use, pidu, use », pour heureux, orgueilleux, piteux. En gascon *ou* = *eur* pour les substantifs : « aunou », honneur ; « legidou », lecteur ; « serbidou », serviteur. Moqueur pris dans le sens adjectif se dit « moucur. »

O long s'emploie pour *a* et pour *e* dans plusieurs temps des verbes : « al ô, al éto, a scrô », il est, il était, il serait ; « al aivô, al airô », il avait, il aurait. Les imparfaits de l'indicatif pour les quatre conjugaisons ont la désinence *ô* pour *ais*, *ait* : « i eumô, al eumô », j'aimais, il aimait ; « i finichô, a finichô », je finissais, il finissait ; « i r'cevô, a r'cevô », je recevais, il recevait ; « i rendô, a rendô », je rendais, il rendait. Le passage de *l'a* à *l'o* est extrêmement fréquent en comtois. La région de Montbéliard le pousse jusqu'aux dernières limites. On y dit « corotte, moçon, oller, ovoine, popa, poquet », etc., pour carotte, maçon, aller, avoine, papa, paquet. Dans un certain nombre de mots il y a peut-être confusion entre *l'o* simple et la syllabe *au*. Les *Noëls de Besançon* orthographient *tour* à *tour* « ornière » et « auremare » = armoire. La Monnaie écrit *Môdelaine* et *Maudelenne* pour *Madeleine*. *Aulemain*, *Aulemagne*, pour *Allemand*, *Allemagne*, que plusieurs auteurs de la Franche-Comté écrivent *Olleman*, *Ollemigne*. La même contrée substitue aussi comme nous *l'o* à *l'e* : « fonne », femme ; « forré », ferré ; « noige », neige ; « soille », seigle ; « vorai », verrait.

O latin qui devient *ou* en français dans *pouce*, devient chez nous *eu* dans « peuce », pouce ; « peucener », se servir du pouce.

Oi représente dans notre parler tous les sons simples du latin. Ainsi *l'a* qui est dans *abante*, *granea*, *manica*, *ramex*, dans *extraneus*, *vindemiare*, etc., et qui persiste dans le français *avancer*, *grange*, *manche*, *ranche*. *étrange*, *vendange*, devient *oi* dans les formes *morvandelles* : « aivoinger, groinge, moinge, effroinche, étroinge, venoinge » (2). *L'e* qui est dans *fenum*, *pœna*, *meliozem*, *metipsimus*, *ren*, *secale*, *vena*, et qui se maintient dans le français *fenil*, *peine*, *meilleur*, *même*, *rein*, *seigle*, *veine*.

(1) Il est assez singulier que les Anglais prononcent comme les Français *ferveur*, *honneur*, *valour*, etc., leurs mots *ferveur*, *honour*, *valour*. Il ne l'est pas moins que nous disions *humour* pour *humeur* quand ils disent à peu près comme nous *foumeur*.

(2) Malherbe traduit par *oi* *l'a* du latin *vadere* dans la notation *je vois pour je vais* :  
Vous aurez cent vers que je Vois envoyer au roi.

(Lettres, iv, p. 68.)

Il corrige le poète Desportes, - iv, p. 334, - qui écrit *je vay au lieu de je voys*. La Monnaie qui dit « *poitre* » pour *palte*, et « *poix* » pour *paix*, remarque de son côté que le vieux français disait *je fois pour je fais*. En bourguignon « *moigre*, *moison*, *moître* » = *maigre*, *maison*, *maltre*.

devient oi dans « foiner, poigne, moillou, moïnme, roïn, soille, voigne » (1). L'i qui est dans *insignia*, *insignare*, *extinguere*, *nivea*, *piscare*, *riga*, *siccare*, *signare*, *sinus*, *tingere*, *vigilare*, *virga*, devient oi dans « ensoigne, ensoigner, étoindre, noige, poïche, roie, soïcher, soigner, soïn, toïndre, voïller, voïrge. » L'u qui est dans *fundere*, *grunnire*, *luridus*, *musca*, *pugnus*, *rumigare*, *rupea*, *truncare*, devient « foindre, groingner, ailoiri, moïnce, époïgne, roïnger, roïche, troïncher » (2). Quelques autres mots français, dont l'origine est inconnue, reçoivent le même traitement. Ainsi pour l'e dans « boïcher », se servir du bec, dans « croïche, loïche », crèche, lèche ; pour l'o dans « coïche, coïchon », coche, coïchon ; « aïcroïcher », accroïcher ; « loïge », loge, etc.

Oir, qui est dans la terminaison de beaucoup de mots en français, devient fréquemment oué, ouâ : « drossoué, entounoué, miroué, mouchoué », dressoir, entonnoir, miroir, mouchoir. De même pour les finales au féminin : « mimouère, victouère », qui dans la région ouest, par la chute de l'r, se prononce « mimouée, victouée. » La désinence ouâ se montre dans les infinitifs de la 4<sup>e</sup> conjugaison : « aïvouâ, curcevouâ, saïvouâ », etc., pour avoir, recevoir, savoir.

## P

P se change en b dans le verbe « ébaïmir », épanouir, qui semble dérivé de paume. Au contraire, en rouchi, b devient p : « abominape, octope » pour octobre, etc. Le berrichon dit « couble » pour couple.

## Q

Q ou k s'emploie pour t : « aimiquié, quïorde » = tordre. Le verbe « tiaper » semble identique à claper. Dans la contrée « tiauler » et « kiauler » sont deux variantes du même mot.

Q ou k remplace dans quelques mots le ch du vieux français et le c doux du français moderne. La région bourguignonne prononce « iqui, d'iqui, cetu-qui, voiqui », etc., pour ici, d'ici, celui-ci, voici, mais la région nivernaise articule « ichi, itchi. » Au reste le dialecte picard, qui a maintenu le c dur du latin, se servait concurremment des deux notations ki et chi : « iki » et « ichi » :

Vois Chi mon cors, fai ent ta commandie

.....

..... On li demanda

Por quoi armés par Ichi cevaucha.

(*Atiscans*, v. 2917, 2163.)

A Guernesey et dans le département de la Manche, la prononciation nasalise la finale de ichi : « ichin. » Le Vocabulaire bourguignon de M. Mignard enregistre « icin » pour ici. En Saintonge « chi » s'emploie pour qui.

Q disparaît dans « cô » = coq, « chin, ein » = cinq.

(1) A propos de la prononciation oi pour ci, rappelons ici la sentence d'Estienne Pasquier : Le courtisan aux mots douillets nous couchera de ces paroles reyne, venet, tenet, ains demeurerons en nos anciens qui sont forts royne, alloit, venoit, tenoit. (*Lettres*, I, p. 129.) La Bourgogne a largement profité du conseil. Le Morvan comme on le voit n'affectionne pas moins la syllabe vigoureuse.

(2) Le roman provençal change aussi en oi l'u latin dans les formes *oïssor* de *avor*, *noïrir* de *nutrire*. L'o se diphtongue en oi dans *noïre* de *nocere*, *noït* de *noctem*, etc.

## R

R disparaît dans le corps des mots à l'ouest de la contrée : « couhi, mouhi », courir, mourir ; « écuhié, praihié, frée, mée, pée », frère, mère, père, mais principalement lorsque la liquide se trouve entre deux voyelles. Le bourguignon rejette la liquide plus fréquemment encore avant une autre consonne : « cone, gaçon, jonée, miséricode, lode, sode, sote », pour corne, garçon, journée, miséricorde, lorde, sorde, sorte. Nous disons aussi « ábre, mábre, pádri », arbre, marbre, perdrix, etc. Même retranchement en Berry qui, en outre, remplace quelquefois le r par un s : « rase » = rare. En Auvergne « rale » = rare.

R disparaît dans la finale des infinitifs de la 2<sup>e</sup> conjugaison qui ont le même son que les participes passés : « beuni, fini, ovri, peuri, ranfraichi, r'teni, seilli, veilli », pour bénir, finir, ouvrir, pourrir, rafraichir, retenir, saillir, vieillir. Même apocope dans la terminaison de quelques mots : « vé, devé, deud'vé », vers, devers. Même retranchement dans les finales muettes bre, fre, pre, tre, vre : « chiffé, décembre, libe, prope, fenéte, peut-éte, préte, tréte, live », pour chiffre, décembre, libre, propre, fenêtre, peut-être, prêtre, traite, livre.

R se soude par liaison euphonique à la place de s dans « r'aimis, r'anfans, r'années, etc. » (Voyez au Gloss. la lettre R.)

R figure comme lettre de renforcement dans un certain nombre de mots : « cheffre, jésuitre, saufre que », etc. En Bourgogne « torjo », toujours. Franche-Comté (Montbéliard) : « neveur », neveu. L'ancienne langue abonde en exemples de ce genre. Je n'en cite qu'un :

La soris ki n'a c'un pertruis  
Est molt tost prise et enganée.

(*Lai d'Ignaures*, v. 489.)

L'épenthèse s'est maintenue dans le français moderne : fronde, perdrix, trésor. Le changement de l en r à la fin des mots dans le patois bourguignon qui dit « cier, mier », pour ciel, miel, est interprété par Geoffroy Tory comme un vice de prononciation : L, dit-il, est mal prononcé au pais de Bourgoigne et de Forest quant pour ladicte lettre l on y prononce le r comme j'ay veu et ouy dire à maints jeunes escoliers desdiets pais quant ils venoient icy en l'Université de Paris au Collège où pour lors je regentoye. En lieu de dire mel, fel, animal, ilz pronunçoient mer, fer, animar, etc. (*Champfleury*, p. 49.) Nous changeons par contre r en l dans « chambleire », chambrière ; « peuriéle », prière, etc. D'anciens textes bourguignons et champenois portent fréquemment « priuel » pour prier :

Fourque, priuel de Chamberoncourt.... Pour ce que lidiz prieluz disoit.... Est audit priuel et a ladite priortey....

(*Essai sur l'Histoire des sires de Joinville*, p. 269.)

R se transpose dans l'intérieur de beaucoup de mots : « conteurdire, enteur-deux, enteurmi, enteur-toni, enteurmôler », ou dans la syllabe initiale « erbondi, cre'mencer, erculer, erdouner, erfromer, erfuser, ersembler », que la région bourguignonne articule « eurbondi, eurc'mencer, eurquenler, eurdouner, eurfromer », etc. Nous disons encore « heurtelle, queurson, queurver, crouvi, teurtós », etc., bretelle, cresson, crever, couvrir, trétous. Notre Père se prononce « noteur Père » ; « conteur lu » = contre lui, « auteurement » = autrement, « encombeurement » = encombrement. Quelques patois de Champagne et du Berry nous offrent la même métathèse. Dans la célèbre parabole en langage de Courtisols, l'Enfant prodigue dit à son père : « J'ai peché conteul ciel et conteur vou itou. » Le spirituel



recueil des *Noëls nouveaux*, en patois berrichon (Bourges, Pigelet, 1857), reproduit fréquemment cette inversion :

Allez-y d'un bon cœur,  
Bin joliment, bin vite,  
Jésus, Vouter sauveur,  
L'attend Vouter vésite.

(P. 12.)

Chantons toutes de couraige  
Et de cœurs bin résolus,  
Disant dans Nouter ramaige  
Vive el Noël à Jesus !

(P. 17.)

## S

S entre deux voyelles, dont la première est i, tombe dans le corps des mots ou même dans les finales muettes. L'hiatus est dissimulé dans ce cas par le son très mouillé, équivalent du double l qui soude ensemble les voyelles ainsi rapprochées. Bêtise, bise, cerise, chemise, gourmandise, sottise, etc., se prononcent « bétulle, bille, cerille, chemille, gourmandille, sottille », comme en français aiguille, chenille, mantille. Frison, grenaison, maison, poison, prison, raison, saison, etc., deviennent « frillon, gueurnailon, maillon, pouillon, prillon, raillon, saillon », comme en français aiguillon, souillon. Aise, mauvaise, punaise, etc., deviennent « aille, mauville, peunaille », comme en français paille, semaille, taille. Vaudoise devient « vaudouëille. » Avec chute de r dans la terminaison, loisir, plaisir, sont articulés « louállhi, plállhi. » Beaucoup de verbes reçoivent le même traitement que les substantifs et les adjectifs. Ainsi abuser, apaiser, attiser, baptiser, friser, priser, puiser, etc., se prononcent « aibüllher, aipállher, aitüllher, baitillher, frillher, prillher, poüllher », la lettre h n'étant qu'un soutien pour la vocalisation (1). Quelle orthographe convient-il d'adopter pour exprimer exactement aux yeux cette forte moullure des deux voyelles qui se touchent ? Dans le lorrain et dans le wallon, où le même phénomène linguistique n'est pas rare, la plupart des lexicographes, le savant Grandgagnage entre autres, se sont servis de l'h aspirée « âhe », aise (2), « ahési », procurer un avantage à quelqu'un ; « bâhi », baiser ; « mohon » (vieux français moison), moineau ; « mâhon », maison ; « pehon », poisson ; « sâhon », saison, etc. M. Rolland, dans le Vocabulaire d'un patois lorrain, écrit

(1) Le français, pour combler l'hiatus d'ailleurs fréquent en latin, a inséré la lettre h dans les mots où la chute d'une consonne médiale amène la rencontre de deux voyelles. Ainsi envahir de *invadire* pour *invadere*, trahir de *tradire* pour *tradere*. Le portugais dit de même *cahir* (*cadere*), tomber. Les très anciens textes, la *Chanson de Roland* par exemple, emploient l'i tréma comme nous l'avons fait dans quelques cas. On trouve dans ce poème envair et traïr. Le même i figure en français : glaiel (*gladiolus*), ouïr (*audire*), etc. On rencontre l'y dans l'ancien terme oyer pris substantivement.

(2) Grandgagnage avec Diez et Diefenbach tire l'adjectif aise d'une racine supposée azi, qui aurait donné au gothique azets, commode. Notre Glossaire enregistre le terme correspondant au wallon « âhe », c'est-à-dire « aâye » qui a la même valeur. Nous possédons comme le liégeois tout un groupe de dérivés : « aâyance », aisance ; « aâyement », meuble aisé, commode ; « aâyeté », état d'aise, de satisfaction, de bien-être ; « maulâye », malaise ; « ai maulâye », avec difficulté, etc. Le verbe aasier qui conserve l's et qui n'est usité chez nous qu'au participe passé, répond exactement au wallon namurois « aési. » Le montois a l'adjectif « aisile » = aisé. En basque aisia, repos ; aïsina, loisir. Remarquons que la chute de l's peut servir à expliquer certains termes obscurs du wallon. Ainsi « moihenai », rhume de cerveau ; « nahai », coffre de pécheur ; « nâhe », petite nacelle ; « nâhi », importuner, représentent peut-être moisir, nasse, et nase tiré du latin *nasus*. Le substantif « neûhe », équivalent du rouchi « neusète », noisette, n'est qu'une forme raccourcie de nouse. Dans notre patois « nâhier » est identique au wallon « nâhi. » Les deux verbes correspondent à *naillier* ou *nasiller*. (Ducange, *Navire*.)

« ahb », aise ; « cubène », cuisine ; « cuhië », taire ; « pahh », paix ; « piahi », plaisir ; « puohon », poison ; « ubion », oisillon. En Berry même, nous trouvons « loihiner » pour loisiner, tiré de loisir avec le sens de flâner ; « pouher », poser, etc. Mais si l'h, tout en ne marquant pas assez pour nous le son mouillé, peut, à la rigueur, s'appliquer aux terminaisons sonores, cette lettre ne s'accommode pas aux finales muettes. On peut bien orthographier « mähion, ouhion, rähion, sähion », mais la notation « ähie, mortähie, vaudouähie », pour aise, mortaise, vadoise, est impossible (1). Notre Glossaire a donc modifié l'orthographe de ces mots ainsi syncopés en se servant tantôt de l'i tréma ou de l'y, et tantôt des H mouillées.

Presque tous les patois qui perdent l's médiale emploient concurremment avec l'h la lettre consonne j que l'ancienne écriture, on le sait, confondait avec l'i. Le Morvan a les variantes « mäion, mähion et mäjon, prie et prije, priön et prijon, räion et räjön, säion et säjon », etc. (2) Il en est de même dans le parler messin où l'on trouve « luhi et luji », loisir, « prihon et prijon, pliahi et pliaji. » Les verbes « cuhië » et « cuji » pour coiser, se taire, sont identiques, dérivés tous deux de *quietare*. (Voy. au Glossaire *Côyer*). Une partie de la Champagne et de la basse Bourgogne ne connaissent pas l'emploi de l'h et n'usent que du j ou du g doux en remplacement de l's retranchée. Dans le patois de Courtisols qui sur bien des points se rapproche du nôtre : « baji », baiser ; « coujin », cousin ; « maijon », maison ; « punaije », punaise ; « rijin », raisin. La région du Riceys dit « aige, agé », pour aise, aisé ; « bëtiije, dijette, église, majon, noujotte, ojon, plaji, rajin », etc., pour bêtise, disette, église, maison, noisette, oison, plaisir, raisin.

S disparaît dans la liaison pour une partie de la contrée. Quelques localités remplacent la dentale par la liquide r et disent comme nous l'avons vu : « lâ-r-enfans, lâ-r-œus », pour les enfants, les œufs ; mais dans d'autres, à Arleuf par exemple, on émet la bouche ouverte les plus effroyables hiatus : « lâ enfans, lâ œus. » La région bourguignonne prononce sans sourcilier « eun mauvâ onme (homme). » La substitution de r à s n'existe pas seulement dans la prononciation du féminin des substantifs terminés en ous. On la rencontre çà et là dans l'articulation de certains mots. Ainsi aux environs de Dun-les-Places et de Brassy, « çôre » se dit pour chose. Dans le conte en patois intitulé *la Veuve*, l'abbé Baudiau écrit : « iot chi p'sot d' çoore que d'noos », nous sommes si peu de chose ! On l'a remarqué ailleurs, la mutation de s en r est assez fréquente en Berry. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les étudiants natifs de Bourges changeaient ainsi s en r, même en récitant la belle poésie des *Géorgiques* :

Felix qui potuit rerum cognoscere *Cauras*.

S est transposée avec changement de la voyelle initiale dans « oscousse, oscouer », secousse, secouer.

S s'adjoint un e prosthétique lorsque la sifflante est suivie des consonnes c, p, t, dans le groupe sc, sp, st : « escôrbüt, escôrpiön, especta'ki' ». Les enfants de cœur en servant la messe prononcent d'instinct *espîritus sanctus*. En espagnol, *espîritu*. Dans l'ancienne langue, *esperis, esperit* : le Saint Esperit :

Ou non et en l'enor dou Père et dou Fil et dou Saint-Esperit, un Dieu tout-puissant.

(Credo de Joinville.)

(1) La même difficulté se produit dans la prononciation des noms de lieu. Ainsi dans notre voisinage deux hameaux, Bazolles et Guise, ne peuvent s'écrire par le même procédé orthographique. Si le premier est noté Bahiale, le second ne peut l'être Guie. On l'écrit Gühle ou Güye.

(2) L'i comble aussi Philatus dans le roman provençal *maïo*, maison. Raynouard (*Gloss.* iv, p. 148) enregistre les deux variantes *maïso* et *maïo*. D'un autre côté nous retrouvons l'emploi de j et de h en portugais : *beijo*, baiser. Diez (*Grammaire*, I, p. 222 à la note) nous apprend que le provençal moderne admet les deux formes « baigear » et « bayar » pour baiser.

S initiale devient ch : « châtre, chanchuc, chapin, cheuche, cheur, chi, chiau, chour, chucher, chuer, chuler, chutôt », etc., pour sabre, sangsue, sapin, souche, sœur, si, seau, sourd, sucer, suer, siffler, sitôt, etc. Le wallon dit aussi « chufler », siffler : « chucher », sucer, etc. Guy Coquille (*Hist. du Nivernois*, p. 358) signalait cette tendance dialectale à propos du nom de lieu Sauvigny que les gens du pays prononçaient Chauvigny. Même mutation pour le c doux : « chiter, chître », citer, cidre. Ce traitement de s est extrêmement commun dans les patois. Il ne l'était pas moins dans quelques dialectes, en picard notamment, qui, en revanche comme notre région nivernaise, changeait en c doux le ch français, comme on le voit dans les deux exemples suivants :

Ha ! fait-il à Chelui, maintenant  
Ne deusciés pas estre Chi.  
Sire, fait-il, por Diu, Merchi !

(*Lai d'Ignaures*, v. 501.)

Bielea espales, mains longetes,  
Grailes dois et biaux bras en Mances,  
S'ert .j. poi largete par Hances  
Et s'est gente par la Chainture.

(*Ib.* v. 654.)

Le double ss se prononce très fréquemment aussi en ch : « aichister », assister ; « baïcher », baisser ; « graïcher », graïsser ; « laïcher », laisser ; « repaïcher », repaïsser (repaître), etc. Dans quelques verbes de la 2<sup>e</sup> conjugaison, le groupe iss qui figure au présent et à l'imparfait de l'indicatif, à l'impératif, au présent et à l'imparfait du subjonctif, se change en ch. Ainsi ils finissent, nous finissions, finissez ; que je finisse, que nous finissions, finissant devient « a finichan, i finichions, finiché ; qu'i finicheusse, qu'i finicheussin, finichan. » Le double ss se maintient cependant, on le voit, dans la finale concurremment avec le ch. La région comtoise de Montbéliard applique le ch à tous les temps du subjonctif où le double ss figure : qu'i feuche, que je fusse, pour le morvandean qu'i feusse, que nos feuchin pour qu' nos feussin ; qu'i feuche aïvu, que j'eusse été, pour qui feusse été. Le wallon « muchon », moisson, glane, « pichon », poisson, et le lorrain « mochon, pouchon », correspondent au morvandean « mouchon, poichon, pouâchon. » En Berry « gravisson » et « gravichon », celui qui grimpe, a pour analogues chez nous « gravisser, gravicher », gravir, qui se note encore par ll : « graviller. » Le rouchi associe le c dur au ch dans « cacher », chasser ; « écache », échasse. La région nord-est prononce « agasse » ou « agache », pie. Le picard « chui », sureau, a pour analogue en Morvan « cheu », variante de « seu », sureau ; « chucheu », parasite, est un dérivé de notre verbe « chucher », sucer, tiré d'un type latin *suctiare*. Dans les environs de Planchez, le double ss prend quelquefois le son du ch : « touchir », tousser, « veuchie », vessie ; mais aussi se maintient souvent avec s pour ch initial : « sausse » = chausse, « sausson » = chausson. Dans cette dernière localité la particule d'affirmation « chi » semble identique au suisse romand « chit », usité pour soit, bien rapproché du latin *sit*. En Bourgogne ss persiste en général et se montre même parfois pour le ch français dans les anciens textes du dialecte :

Tout li Dessirent son bliaut de samis.

(*G. de Viane*, dans BEKKER, v. 1428.)

Kant li rois ot sa venison meue  
Ne sai saingler ou Bisse parcene  
Tant la chasca que il l'ot retenue.

(*Ib.* v. 3718.)

Au reste, la prononciation sur ce point était évidemment hésitante dans beaucoup de mots. Citons

seulement en preuve mâchecoulis orthographié par Comenius massecoulis, forme qui met peut-être, disons-le en passant, sur la voie de l'origine inconnue de ce terme :

La porte a ses fermures... grilles, herses, coulisses ou Massecoulis et son pont-levis.

(*Janua*, p. 185.)

## T

T passe au c dur ou qu : « aimiqué », mais beaucoup moins fréquemment que dans le parler de Paris où la mutation des deux consonnes surabonde.

T prend la place de v dans « chetite », féminin de chétif = mauvais, méchant (1) ; remplace ll dans « gentite », féminin de gentil ; s'intercale dans « gaité », féminin de gai.

T s'introduit dans la liaison : « ç'lai va-t'-ête fé », cela va être fait. Ce t parasite et inopportun est-il un dernier vestige de l'ancienne orthographe *vat* pour *va* ?

ll Vat si encontre lo malisce del ancien anemi par la merveilleuse merci de sa poance.

(*Job*, p. 505.)

Explique-t-il honorablement ainsi la célèbre liaison du Malborough s'en *vat-en* guerre ? Le fait est que la dentale, barbare ou non, subsiste dans la plupart des patois.

Le t du latin supposé *catenionem* semble s'être conservé avec changement en c doux dans notre terme « chacignon » = chignon, nuque du cou. Chignon et chaînon sont identiques par suite d'une assimilation des vertèbres du cou avec une chaîne. Nicot dit le chaînon, et Amyot (*Vie de Pompée*) le chinon pour le chignon du col. Rabelais donne à la ville de Chinon les variantes Chaisnon et Caynon :

Je sçai des lieux à Lyon, à la Barmette, à Chaisnon et ailleurs où les estables sont au plus haut du logis. (*Gargantua*, I, 12.) Qui est ceste première ville que dictes ? Chinon, dy-ce, ou Caynon en Touraine.

(*Pantagruel*, v, 35.)

Le mot sous ses deux formes provient de *catena*. C'est dans cette identité et non point dans le brouillard celtique que les étymologistes doivent, selon nous, rechercher l'origine si controversée du nom de lieu Château-Chinon, encore articulé Château-Chignon ou Câtiau-Cinon. Le castrum s'élevait au faite du dernier chaînon de nos montagnes. La notation cinon a été aussi appliquée à la ville de Chinon (Indre-et-Loire) dont le vieux château occupe un sommet de colline :

L'autrier par un matinet

Erroie en l'ost a Cinon.

(*Rom. et Past.* p. 283.)

Au reste la petite capitale du Morvan était quelquefois aussi appelée Chinon tout court. J'en cite pour preuve le passage suivant de Georges Chastellain (Édition K. de Lettenhove, III, p. 8, 27) :

Le duc de Bourgogne voulut avoir la terre et seigneurie de Chinon qui gisoit enclavée en Bourgogne et estoit de grant préjudice au pays en temps de guerre... Et renvoia arriere le seigneur de Chaumont et celui de Culan... pour faire le don et le transport de la terre de Chinon en la main du duc.

(1) Chétif, disons-le en passant, a eu le sens exact de mauvais dans l'ancienne langue. On le voit dans ce passage des *Moralités* sur *Job*, p. 449 :

Ce est forbir la purreture de la Chaitive pensé...

## U

U se diphtongue en eu dans un grand nombre de cas. C'est un des caractères typiques pour notre région bourguignonne principalement : « beuche, beutin, beuvou, équeume, feumée, jeuche, leune, peunaille, peute, pleume, reuchon, reume, seu, troufe, veue », etc., pour bûche, butin, buveur, écume, fumée, juche, lune, punaise, pute (1), plume, rhume, ruche, sureau, truffe, vue. Nous prononçons « deur, meur, seur », dur, mûr, sûr ; « eune breuleure, eune fracteure, eune injeure, eune meurtris-seure, eune morseure, lai sarreure, lai froudeure, lai tointeure, lai vardeure. » Dans la plupart des verbes, u prend le même son : « deurer, épeurer, eurqueuler, jeurer, meurmeurer, queurer (curer), torteurer, vouéteurer. » Le français mourir et pourrir prend dans la région les deux sons u et eu : « meuri, mûri ; peuri, pûri. » L'ancien dialecte bourguignon offre des exemples nombreux de cette mutation. Un certain nombre de chartes orthographient Semeur pour Semur :

Semeur qu'on nomme san raison  
Semeur dedan lai Bairbairie.

(*Hairangue de Vaigeron de Dijon, 1712.*)

Seully figure pour Sully. La ville de Seurre est Sabure, Sehure, dans plusieurs documents très anciens. Aujourd'hui la tendance est si bien enracinée qu'en récitant le *Confiteor*, nos enfants disent *mea keulpa, mea maxima keulpa*.

La bivocale ui devient généralement, eu : « anneu, freu, heule, neu, peu, pleue, queuche, seuc, treuc, veude », etc., pour ennui, fruit, huile, nuit, puis, pluie, cuisse, suie, truie, vuide. Même changement de la diphtongue dans la terminaison de quelques verbes : « constreure, estreure, neure, keure ou queure », pour construire, instruire, nuire, cuire. Au présent de l'indicatif du verbe être « i seu » représente le français je suis. Par contre eu français devient u long dans quelques mots : « hûreux, malhûreux ; jûner, dijûner ; Ugénc, Urope », et en général dans le peu de vocables tirés du grec qui sont en usage. (2)

U devient e dans « ailemer », allumer ; « ailemète », allumète, etc., mais la mutation n'est qu'apparente parce qu'elle résulte d'une réduction des mots : ail'mer, ail'mète, etc.

U devient i dans plusieurs temps des verbes. Ainsi pour le verbe avoir : « i airô », j'aurai : « i airais », j'aurais, etc. Au reste ai n'est pas autre chose que l'a mouillé de l'ancienne prononciation : je arai, je arais.

U prend la place de l'i français dans les participes passés de plusieurs verbes de la 2<sup>e</sup> conjugaison : « bénissu, boulu, mentu, repentû, sentu, sortu », etc., pour béni, bouilli, menti, repenti, senti, sorti.

— Se reproduit sous la forme dyssyllabique : « croucéyu », cru ; « pleuvu », plu. — S'ajoute à la

(1) Lorsque Marie-Thérèse d'Autriche disait de sa rivale M<sup>me</sup> de Montespan : Cette pute me fera mourir, elle faisait certainement allusion à la conduite de la dame et non à sa figure qui était loin d'être « peute. » Dans le sens étymologique le mot se rattachait cependant comme le nôtre au latin *putidus*. Si le vilain mot en ain est dérivé du latin *pusa* ou *puta*, petite fille, la confusion date des plus anciens temps, car on ne trouve, je crois, en français, aucun exemple où il ait été employé avec la dernière signification. Le texte allégué par M. Littré, texte du XII<sup>e</sup> siècle qui nous montre saint Thomas le martyr injurié par des vauvriers des deux sexes, est plutôt à l'appui du terme pris en mauvais part comme pour celui de garçon, en ce lieu tout à fait synonyme de goujat, de mauvais sujet.

(2) M. Talbert, dans son opuscule intitulé *De la prononciation de la voyelle u au XVI<sup>e</sup> siècle*, a surabondamment prouvé par de très nombreux exemples que l'u sonnait fréquemment en eu. Notre prononciation actuelle qui est encore celle des campagnes dans une grande partie de la France, a donc été familière aux lettrés et aux poètes. C'est un fait acquis qu'il est impossible de nier. Nous n'en remarquerons pas moins comme un contraste singulier que dans notre région nivernaise le son de l'u se maintient à peu près intact.



désinence française : « croindu, étoindu, joindu, plaindu, toindu », pour craint, éteint, joint, plaint, teint. Il y a permutation entre les dentales d et t. Ces participes passés morvandaux proviennent du suffixe *itus*, quelquefois de basse-latinité. Ducange enregistre *sentitus* pour senti. Par contre u devient i dans le participe passé du verbe lire : « li », pour lu.

U s'intercale parfois devant une consonne liquide. Je cite seulement « bauler » qui représente le latin *balare* et le français béler. Les Bourguignons disent un « vaulôt » pour un valet. Dans « aubri », abri, l'u précède une labiale comme dans le lorrain « aupetit », appétit.

## V

V médial disparaît dans « boüé », bouvier ; « söüen », souvent ; « viâ » (*vivax*), vivement ; « coüer », couver ; « éproüer », éprouver ; « trouër », trouver ; dans « poure », pauvre ; « poureté », pauvreté ; dans « pleure », pleuvoir ; « seure », suivre. Comme en français le v latin a été retranché dans « poue », peur (*parorem*), dans « pleue », pluie (*pluvia*). La syllabe ve tombe dans « brâment », bravement, comme dans le vieux français briement = brièvement.

V devient f dans « chétife », féminin de chétif, qui s'emploie concurremment avec « ch'lite », renfermant un sens un peu différent, dans « vife », féminin de vif, dans « crountife », féminin de craintif, etc. La tendance du pays est, dans les finales françaises ive, de substituer la labiale forte à la douce. Cette même tendance a été signalée dans le dialecte lorrain.

V s'intercale dans quelques mots ou se place prosthétiquement : « vou, laivou », où ; « voué », oui.

Vre devient bre : « cailâbre », cadavre ; « genâbre », genièvre. En rouchi « cadabre. » Berry : « cadâbe. » Le comtois change le b en v dans « aivri », abri, que nous prononçons « aibri » et « aubri » :

Nous seunes ai l'aivri de lai bise  
Boute vitement das souchés.

(Noëls de Besançon, Noël 17.)

Nous apprenons de Diez (*Grammaire*, I, p. 259) que l'adoucissement du b en v s'est produit de bonne heure et que des monuments anciens portent *devitum*, *acervus*, etc., pour *debitum*, *acerbus*. L'illustre philologue montre ailleurs (p. 265) que le v, par contre, devenait assez fréquemment b : *bendidit*, *bixit*, pour *vendidit*, *vixit*, etc. Il prouve par des exemples que cet ancien échange de lettres s'est continué dans les dialectes néo-latins.

## X

X a le son de s dans beaucoup de mots : « espliquer, estorquer, estraire, estermîner » ; dans « espert, espertise, espès, escuse ou escüe » par la chute de la sifflante médiale. On dit faire un « estra » pour un extra, être à « l'estrémîté. » L'italien emploie l's simple ou double : *esempio*, exemple, *estremità*, *estrarre*, *estirpare*, extraire, extirper.

X devient ss dans « deusse », deux ; « chisse », six ; « disse », dix. On prononce « deu, chi, di », lorsque le nom de nombre est associé à un substantif. Par contre, dans l'ancien dialecte bourguignon, x se montre pour le double ss :

Ainz ke François Seuxent la veritey.

(G. de Viane, v. 3621.)

N'est point apetisie leur Poixance et leur force.

(G. de Rossillon, v. 868, dans MIGNARD.)



En vieux français *x* est quelquefois l'équivalent de *s* que le rouchi prononce *ss* : « gueusse, voleusse, chosse, rosse », pour gueuse, voleuse, chose, rose. Nous disons aussi « teusse » pour toux. *X* ou le double *s* intervocal est une des notations caractéristiques de l'ancien lorrain :

La plume n'ot pas oubliée  
Ainz l'a Misse soz l'oreillier.  
(*Dolopathos*, p. 248.)

Puis se couchoit el' lit, et jut  
A Aisse et a grant seigneurie.  
(*Ib.* p. 251.)

La bouche li Baisse et la faice,  
Et dist : Sire.....  
Onkes a Malaisse ne fui.  
(*Ib.* p. 369.)

*X* dans les terminaisons *as*, *eas*, *ias*, qui correspondent au français *aus*, *eaus*, *iaus*, n'est autre chose qu'une variété orthographique de *s*. On écrivait *biax*, *viax*, et on prononçait *bias*, *vias*, comme dans notre région morvandelle-bourguignonne d'Anost :

Or fut riches le Damoisiax,  
Or ot assez chiens et Oisiax.  
(*Dolopathos*, v. 7320.)

On trouve très rapprochées chez nous la forme essentiellement bourguignonne *iâ* et la forme quasi générale des patois d'oil, *iau* : « in viâ, in viau », un veau.

## Y

*Y* se montre dans la finale d'un assez grand nombre de noms de lieu en Morvan et en Nivernais : Alligny, Chitry, Clamecy, Corbigny, Donzy, Guérigny, Imphy, Raffigny, Varzy, etc. Il est à remarquer que dans notre région au moins cette finale fléchit en *ey*. Nous prononçons Ail'gney, Fintigney, pour Alligny, Fétigny. Ces terminaisons sont tirées, on le sait, des suffixes latins *iacus*, *iacum*. L'accent se porte sur l'*i* et la consonne de la désinence s'éteint jusqu'à disparaître. Pour Alligny (Cosne et Montsauche) on trouve au XIII<sup>e</sup> siècle la flexion de basse-latinité : *Aligneium*, *Aligneyum*, qui renferme l'articulation *ei*, *ey* encore vivante. Au reste le changement de l'*y* en *ey* n'est pas rare dans les textes bourguignons et champenois. On rencontre par exemple Remy pour Remy :

C'est assavoir : lendemain de Pasques et le jour de la saint Remy chaucun an...

(*Essai sur l'Histoire des sires de Joinville*, p. 269.)

*Y* ou *i* s'emploie en quelques lieux pour le substantif numéral un. J'en cite pour preuve le couplet d'une chanson moderne en patois, composée par un anonyme :

Mon chér frère, i me mairie  
Aite lai feille d' mâtre Graipin,  
T' sai qu'all' n'ô pâ bin zoulie  
Mâ qu' eus zens-lait' on Y bon bin ;  
I on calculé nout' aiffère,  
Cé zens-lai devon pâ Y sou ;  
I eumerô mieu l' bin qu' lai gâtière,  
Mâ p' l'aivouâ a fau prende l' tout.

Y ou i s'emploie fréquemment dans les particules my ou mi, ty ou ti, sy ou si, avec une signification tellement vague qu'on ne peut souvent pas reconnaître si elles sont adverbiales ou pronominales. La difficulté sera plus clairement démontrée par un exemple que j'emprunte encore à une chanson du pays, chanson beaucoup plus ancienne d'un auteur également inconnu. La pièce en question est un dialogue entre un galant et une jeune fille qui, comme la Galathée de Virgile, fait mine de fuir pour être suivie avec plus d'ardeur. La belle dit au jeune homme qui essaie de la séduire avec l'argent de sa caisse :

Si tu m'y donnes cent livres  
De ton argent,

Je m'y rendrai carpe  
Dans un étang,

Enfin de moi t'auras pas d'agrément.

Le garçon entre dans le jeu et réplique :

Oh si tu t'y rends carpe  
Dans un étang,

Je m'y rendrai pêcheur  
Pour t'y pêcher ;

Je pêcherai la carpe  
Par amitié.

A quoi la fille répond avec volubilité et le pied en l'air comme un oiseau près de s'envoler :

Si tu t'y rends pêcheur  
Pour m'y pêcher,

Je m'y rendrai caille  
Caille volant,

Enfin de moi t'auras pas d'agrément.

Loin de s'effrayer de la menace, le galant, qui sans doute comme tout bon Morvandau connaît les remises du gibier, s'écrie :

Si tu t'y rends caille  
Caille volant,

Je m'y rendrai chasseur  
Pour t'y chasser ;

Je chasserai la caille  
Par amitié.

Le colloque dure ainsi l'espace de dix ou douze couplets dans lesquels my et ty se reproduisent à plaisir, exprimant ou un lieu, comme en latin *ibi*, ou une personnalité comme en latin *me*, *te*. Sans doute ces derniers couplets, qui rappellent à la mémoire la charmante chanson de Magali, dans *Mirèto*, ne sont pas dans le parler du pays. Ils appartiennent à un de ces petits poèmes populaires qui sortent on ne sait d'où, mais les particules citées sont bien dans le goût morvandau.

## Z

Z s'emploie comme liaison d'euphonie : « ç' n'ò pà por-z-eux, por-z-eules », ce n'est pas pour eux, pour elles.

Z s'emploie pour g doux et pour j dans toute la région nivernaise : « grainze, zenti, m'zer, zuze, zaimà », grange, gentil, manger, juge, jamais ; « avantaize, imaize, partaize, raize. » L'ancien lorrain change quelquefois en z le g entre deux voyelles :

Saiges devint, preuz et cortois  
Et bien sot latin et Grezois.

(*Dolopathos*, p. 49.)

Le patois de Courtisols a dz pour z : « dze », je ; « dz'a », j'ai. Tz remplace quelquefois le ch français articulé en c doux ou s dans notre région nivernaise : » dibautze, tzaïmp, cotzon, mitze », que nous prononçons « débauce, çamp, coïçon, mice », pour débauche, champ, cochon, miché. Même zéaïement dans le comtois (Fourgs) : « dzai », geai ; « d'zar », déjà. Le parler de Montbéliard conserve le g et le j en l'associant à la dentale : « dgeai », geai ; « djai », déjà. Il en est de même dans le patois de la Suisse romande : « dja », déjà ; « djé », geai ; « djamé », jamais ; « Dzézus », Jésus, comme dans quelques cantons de la Champagne. La prononciation de la commune de Frontenaud (Saône-et-Loire), assez éloignée de nos montagnes, est exactement semblable à celle des environs de Château-Chinon : « zeune, zour, zuze », jeune, jour, juge. La blésité (1) est en somme un phénomène inexplicable. Il se produit sous des influences absolument inconnues. On a supposé je ne sais quel vice de l'organe de la parole, vice qui est apparent chez les enfants dont la langue ne peut émettre avec netteté les lettres chuintantes, mais que vaut cette hypothèse lorsque nous avons sous les yeux des populations établies côte à côte sur le même sol et sous le même pan de ciel, alliées entre elles par des mariages nombreux renouvelés de siècle en siècle, soumises aux mêmes usages, livrées aux mêmes errements agricoles, parlant un langage emprunté à un même vocabulaire, et cependant articulant certains sons d'une façon absolument distincte. Nous voyons dans le haut Morvan des hameaux très rapprochés mêler, sans la confondre jamais, leur prononciation dissemblable, les uns disant le g et le j, le ch et l's comme en français, les autres changeant ces lettres en z, en c doux et en ch. Encore une fois comment expliquer l'existence sinon la persistance de ce phénomène ? Si on considère l'incroyable ténacité de l'individu rural, ténacité que l'action du temps entame si lentement, ténacité qui résiste à tant de frottements, à tant de chocs, surtout lorsqu'ils s'attaquent à une tendance devenue en quelque sorte organique, on est tenté de faire remonter ces singulières divergences jusqu'aux sources du parler romain, jusqu'à ces époques à date incertaine où le latin populaire, mêlé aux idiomes indigènes ou étrangers, devint la langue commune de notre pays. Si on remarque en outre la correspondance de cette phonétique anormale dans les dialectes et dans les patois néo-latins, l'idée vient à l'esprit que ces particularités en relief, dans des milieux différents, révèlent l'action de groupes initiateurs répandus çà et là comme les essaims d'une autre race introduite par les hasards de la guerre dans la masse du peuple vainqueur. Serait-il trop téméraire en somme de croire que ces accidents linguistiques, cantonnés de lieu en lieu et souvent à grande distance, sont la reproduction d'un langage primitif où la substitution de la dentale z (s) aux gutturales douces g, j, était naturelle et par conséquent régulière ? L'Italie (2), l'Espagne, le Portugal, la France d'oïl et d'oc, nous offrent des spécimens plus ou

(1) N'avons-nous pas tort de confondre le blésément et le zéaïement ? Le latin *blæsus* signifie bégue. Dans le *Testament* de Jehan de Meung, bléser à le sens de balbutier, ne pas parler franchement :

.....Se leur langue ne Bloise.....

On blése donc lorsqu'on parle d'une manière peu distincte, avec une sorte de difficulté résultant d'un vice de l'organe vocal. Zézayer n'est plus cela, c'est articuler certains sons d'une manière particulière qui n'implique en rien, au moins pour notre région occidentale, une infirmité du larynx ou de la langue. La distinction ne se montre-t-elle pas dans ce fait que le blésément est imposé par la conformation de l'individu, tandis que le zéaïement est pour ainsi dire consenti. Nos Morvandoux qui zéaïent fortement, prononcent, lorsqu'ils le veulent, le g et le j aussi bien que tout le monde. Ils ne sont pas plus bégues que les belles dames de Rome disant *figere oscula* pour *figere oscula*, ou les Merveilleuses du Directoire disant : ze vous aime. Celles-ci sont les esclaves d'une mode passagère et ridicule, ceux-là obéissent à l'enseignement oral de la famille. Voilà toute la différence.

(2) Le vocabulaire et la phonétique du Morvan possèdent des mots et des sons qui lui sont communs avec l'italien. Nos lettrés en ont depuis longtemps fait la remarque. M. Dupin, l'académicien, semble attribuer ce fait à l'influence des Gonzague, ducs de Nevers. M. Bogros, de son côté, ne lui assigne pas une origine bien reculée. Suivant lui, l'*italianisme* qui a été à peu près partout de mode au XVI<sup>e</sup> siècle, une fois implanté dans notre patois, y est resté. Ces assertions, qui ne s'appuient d'ailleurs sur aucun document historique ou philologique, sont également sans vraisemblance. Comment la domination de la maison de Gonzague, qui en définitive n'a exercé aucune action sur le langage du Nivernais proprement dit, aurait-elle modifié le parler de notre région en grande partie bourguignonne et indépendante du duché ? Comment, à un autre point de vue, une mode passagère et aristocratique,

moins étendus de la diction zézayante. Des contrées étrangères ce semble les unes aux autres à cet égard, se rejoignent ainsi dans un même type de prononciation contraire au type général (1). D'où cela vient-il ? Quel est le point de départ ? Le fait étant évident, quelle en est la cause ? Si le problème a été signalé, répétons-le, il n'a pas encore été résolu d'une manière satisfaisante.

une mode de beaux esprits et de précieuses, aurait-elle pu pénétrer dans nos montagnes peuplées de laboureurs et de bûcherons et y prendre racine. Non, la teinte italienne de la prononciation morvandelle et de quelques expressions, tient à des causes beaucoup plus profondes, remonte à des sources bien plus lointaines. Pour les mots, la ressemblance est en quelque sorte naturelle. Les langues française et italienne ne sont-elles pas deux sœurs en possession du même héritage, le latin rustique ou vulgaire ? Quant aux sons, ils ne sont pas particuliers au Morvan. On les retrouve dispersés sur toute la surface du pays. Voilà la vérité, mais il n'en est pas moins curieux de voir les patois de Venise et de Château-Chinon se confondre dans l'emploi des mêmes termes revêtus des mêmes formes, d'entendre par exemple dans la petite ville nivernaise et dans la grande cité italienne dire « zambon, zardin, zentil, zénéral, zipon, zornal, zuner ou zunâr, zurer ou zurâr », pour jambon, jardin, gentil, général, jupon, journal, jeûner, jurer, etc. On note encore comme une autre curiosité certains noms de lieu où les deux contrées semblent se toucher, celui de Vénitien (c<sup>st</sup> de Préporché) par exemple, que d'anciens documents orthographient Venissiau, Venissien, Vinissien, c'est-à-dire avec le double s comme dans quelques chansons de geste :

Et ly frans mesaigier s'ala tant esplotant  
 Qu'il entra en Venisse, le cité souffissant...  
 Et Huez vint à Droguez, si se va escriant :  
 A ! Sire de Venisse, ne vous allez doutant.

(*Hugues Capet*, v. 1085, 3897.)

Et dans les poèmes franco-vénitiens tels que Macaire et Berte de li gran pié (*Romania*, 1874-5, p. 339, 91), que de rapprochements à faire ? Après tout est-il impossible que les Vénètes de la Gaule et les Vénètes de l'Italie se soient donné la main dans ces rencontres inattendues.

(1) Un des plus singuliers rapprochements qu'on puisse faire dans ce genre est celui du grec Ζεύς, Jupiter, Jovis, du valaque zeu, faux dieu, dieu au sens païen, et du forezien (Rive-de-Gier) « Dzo » dont le z semble correspondre à l'i de l'italien *Dio*. Le picard « Djiu » offre peut-être une forme intermédiaire.

# VERBES

Notre principale remarque sur le verbe morvandau, c'est que dans ses flexions caractéristiques il est presque entièrement conforme au verbe bourguignon. La plus notable différence se trouve dans la finale des infinitifs et des participes passés de la 1<sup>re</sup> conjugaison, et en général dans le traitement de la voyelle *e* qui devient *ai* en Bourgogne, tandis que notre région l'assourdit le plus souvent en *e* fermé comme le français. La prononciation de la partie est de la contrée se rapproche cependant beaucoup plus à cet égard du parler popularisé par les classiques dijonnais. Elle donne un son intermédiaire entre celui de la syllabe sonore et celui de la finale sourde. Ce n'est plus l'articulation éclatante des infinitifs « aimai, chantai, dansai », mais ce n'est pas non plus la finale éteinte du français aimer, chanter, danser. La nuance perçue par l'oreille, quoique assez marquée, ne peut d'ailleurs être exprimée par aucun signe convenu. Sauf quelques rares exceptions, les divers temps de nos verbes n'ont que deux terminaisons, l'une pour le singulier, l'autre pour le pluriel. En prenant le verbe être pour type, nous avons à l'imparfait de l'indicatif « i éto, t'éto, al éto ; i étin, vos étin, al étin » ; au subjonctif « qui feusse, qu' teu feusse, qu'a feusse ; qui feussin, qu' vos feussin, qu'a feussin. » Mêmes finales pour le verbe avoir : « i aivó, t'aivó, al aivó ; i aivin, vos aivin, al aivin » ; au subjonctif : « qui eusse, qu' l'eusse, qu'al eusse ; qui eussin, qu' vos eussin, qu'al eussin. » Il suffit de jeter un coup d'œil sur les *Noëls* de la Monnaye ou sur le *Virgille virai* pour y retrouver, avec de légères divergences orthographiques, ces désinences dialectales. Nous n'insisterons pas sur ces analogies naturelles des deux patois. Nous aurons assez l'occasion de les mettre en relief dans un examen attentif de la conjugaison entière.

## INDICATIF.

### PRÉSENT.

Les pronoms *i* et *j* s'appliquent, en Morvan et en Bourgogne, à la première personne du singulier et du pluriel : « *i é* » = *j'ai* ; « *i on* » = *j'on*. » Dans le verbe être, la troisième personne du singulier au présent de l'indicatif prend la forme *ó* chez nous, et *a en* bourguignon : « *al ó* = *el a* », parce que ce dernier idiome traite ordinairement en *a* la voyelle *e* que nous changeons fréquemment en *o*. Par contre, notre troisième personne du pluriel offre la désinence *an*, *ant*, comme dans le roman provençal et en italien : « *al an* », ils ont ; « *a dian*, *a fian* », ils disent, ils font. Même terminaison au futur. La région nivernaise ne possède pas cette finale très répandue dans les patois du Midi. (1)

(1) L'Anjou, le Poitou, la Saintonge, etc., ont aussi la finale de la troisième personne du pluriel *an* pour *on*, non-seulement au présent de l'indicatif mais aussi à l'imparfait, au futur, au présent et à l'imparfait du subjonctif. Dans plusieurs temps du verbe cette terminaison tient lieu de notre désinence *ain*, *in*. Molière adopte cette forme dans le langage rustique de Pierrot qu'on pourrait supposer picard ou wallon en l'entendant dire : « Il serait nayé si je n'avionne esté là. » Écoutons-le : « Je pense que c'là des hommes qui nageant là-bas... Ce sont deux hommes qui nageant droit icy... Deux hommes tout à plain qui nous faisant signe de les aller que ir... Deux de la mesme bande qui s'equiant sauvez tout seuls... » (*Don Juan*, acte II, sc. 1<sup>re</sup>). Il l'applique même irrégulièrement au présent de l'indicatif du verbe être : « Ils se *sant* dépaillés tout nuds pour se secher... » Il est vrai qu'à côté nous trouvons l'autre finale patoise : « Ils nous appelont... Que d'engignorniaux boutont ces messieurs-là, les courtisans... » Il emploie concurremment les



## IMPARFAIT.

L'imparfait de l'indicatif, comme nous venons de l'indiquer, a la terminaison *o* pour les trois personnes du singulier et la terminaison *in* pour les trois personnes du pluriel, et cela non-seulement dans notre zone linguistique, mais encore dans presque tout le nord-est de la France, des montagnes du Jura aux limites maritimes de la Belgique. Le comtois de Montbéliard dit comme nous : « *i aivô, nos aivin* », j'avais, nous avions. De même en Lorraine, surtout aux environs de Lunéville : « *i voyô, i voyin* », je voyais, nous voyions. La finale au singulier est identique à Valenciennes et à Lille, mais au pluriel la flexion est différente. Dans quelques parties de la Champagne (TARBE, p. 156) le singulier est en *ois* et le pluriel en *in* : « *j'avois, nos aivins*. » La finale romane de l'imparfait *ive, eve*, qui se montre assez fréquemment dans les *Sermons* de saint Bernard est étrangère à nos patois. Ce fait tendrait à rendre douteuse la provenance dialectale de ce précieux document qu'on considère généralement comme un *testo di lingua* bourguignon. Cette terminaison familière à l'italien qui l'a copiée sur le latin, se rencontre cependant non loin de nous, dans la Bresse chalonnaise, où elle se produit concurremment avec la désinence *o* : « *e faillive = e faillo* », il fallait ; « *il avive = il avo* », il avait ; « *i baillive, i beillève = i beillô* », il donnait. Au pluriel la finale *ive* se produit également en concurrence avec la nôtre ain, in : « *i minzivent* » ou « *i mongin* », ils mangeaient ; « *i dansivent* », ou « *i dansin* », ils dansaient. Le patois d'Auvergne associe la flexion dont nous parlons avec notre finale en *o* : « *i amavo, i demouravo, i duravo, i gardiavo, i posavo* », il aimait, il demeurait, il durait, il regardait, il reposait. (1)

deux formes dans le même verbe : « *Ils ant des chemises qui ant des manches où j'entrerions tout brandis... Ils l'avont z' habillé tout devant nous... Ils avont flou d'autres petits rabats au bout des bras, etc.* » C'est que le grand comique dans ces pastiches de théâtre se souciait principalement de provoquer le rire. On ne lui demandait pas autre chose et il ne s'en tirait pas mal.

A propos de cette finale an = on, remarquons en passant qu'un de nos plus anciens monuments, le *Fragment de Valenciennes*, nous donne feent et deent pour le latin *faciunt* et *debent*. Lorsque Joinville nous rapporte certaine formule de malediction à l'usage des Bédouins, il se sert (p. 138), de termes identiques à ceux que les Morvandaux emploieraient en pareil cas : Quant il mauidit lour enfans, si lour dicit, etc. N'avons-nous pas « *dian, mauidian* », pour disent et mauidissent. La terminaison n'était probablement pas plus muette dans la bouche du biographe de saint Louis qu'elle ne l'est dans celle de nos laboureurs.

(1) La terminaison *o* pour l'imparfait de l'indicatif au singulier apparaît çà et là dans des textes appartenant à différents dialectes. Dans le roman de *Renart* on la rencontre plusieurs fois, mais toujours à la troisième personne : Il resenblot trop bien Renart. Je le vi pendre à une hart (v. 12541). L'ostel a un provoire sot Qui de lui moult fort se gaitot (v. 13746). Ne semblot pas jeu de pelote (v. 14280). Et oi crier son copere Qui por lui moult grant duet menot (v. 14280). Dans le roman de *Brut* : Et as salus et as présens Le sanlt bien le quens et sot Que li rois sa moillier amot (v. 8826). Et il mena ses soldats A un castel fort que il ot Qui le plus de son fu gardot (v. 8862).

A côté de cette forme assez rare d'ailleurs, on trouve dans les mêmes textes amoit, gardoit, menoit, sembloit, etc. On rencontre moins fréquemment encore la désinence du pluriel ain, ein, in. C'est qu'elle est une prononciation essentiellement populaire, un déplacement de la flexion si commune en vieux français surtout dans les dialectes du nord-est de la France, een, ien, flexion qui s'appliquait non-seulement à l'imparfait de l'indicatif mais encore aux autres temps où les patois de cette zone ont conservé une terminaison analogue à la nôtre. Rien ne serait plus facile que de montrer partout dans le vaste domaine bourguignon, lorrain, wallon, la correspondance du dialecte et des patois à ce sujet. Cette flexion abonde dans Ville-Hardouin, dans Joinville, dans les chartes bourguignonnes et lorraines : Touz les hommes et femmes que ilz haviert, tenient et possedient en toute la ville de Beaurne (Ch. B. I, p. 230). Desquelz sommes les dites personnes davient (p. 233). Se pleynnessent li diz abbés et li covanz (p. 540). ...Pourquoy ils infermoient sa sentence et retenait la cause por devers aus... (Mém. de la Société Eduenne, 1876, p. 372). Lui dist que tous les religieus dormient (Instit. en Bourg. Appendice, p. 84). Ainsi chantient par contacion... Des apostres qui annonciat la loi nostre Signour (Romania, 1877). Endementres que nous estiens ainsi... L'ost que nous aviens lessié... Il ne le poient suivre... (JOINVILLE, p. 126.) Nous n'estiens que six... Tandis que nous reveniens... Si que nous volens endementieres que nous veniens aval... (Ib. p. 128). Nous qui gardiens le poncel... Quant li Turc virent que nous gardiens le pont... Que nous aviens tourné les visages vers aus (Ib. p. 130). Ainsi comme nous estiens venu aval... Toutes les foiz que nous voliens... nous lour couriens sus (Ib. p. 132).

Voilà pour les imparfaits de l'indicatif. La correspondance est la même entre les formes dialectales et patoisées pour le conditionnel. La finale du vieux français *reen*, rien, est reproduite par la désinence bourguignonne et morvandelle *rein, rin* : Les allégations qui pourriert estre dites... S'il i avoit default nos nos fanriens au Maiour (Ch. B. p. 235, 485). Ledit abbé de Dijon lou fereent et regardereent à bone foy... L'saiges de ce que li diz borjois monstreent et fereent savoir au dit abbé... Li diz abbé de Bese et li covanz lor torreent et gardereent et fereent tenir et garder à bone foy... Il les rapelereent et gardereent et sereent tenu dou



## PARFAIT DÉFINI.

Dans les quatre conjugaisons le passé défini s'éloigne des flexions bourguignonne et française et se termine en é fermé au singulier, en ére au pluriel : « i eumé, i eumère », j'aimai, nous aimâmes ; « i dreumé, i dreumère », je dormis, nous dormîmes ; « i saivé, i saivère », je sus, nous sûmes ; « i dié, i fié ; i dière, i fière », je dis, je fis ; nous dîmes, nous fîmes. En Bourgogne l'é fermé devient i au singulier comme au pluriel : « je dreussi, je dreussire ; je quemanci, je quemancire », je dressai, nous dressâmes ; je commençai, nous commençâmes, etc. Voyez le *Virgille virai*, p. 103, 132. Les verbes neutres reçoivent le même traitement. Il tonna, dans cet idiome, se prononce « ai toni. » Au reste cette terminaison subsiste encore sur les confins du Morvan, aux environs de Saulieu notamment où nous avons entendu nos voisins, surtout les anciens, dire : « je tombi, je chouçyi, je m'écorchi, je m'blessi. » (1)

## FUTUR SIMPLE ET CONDITIONNEL.

Dans nos deux divisions linguistiques le futur se rapproche du type français pour le singulier qui dans notre patois est à peu près uniforme en é fermé, mais le pluriel, dans la circonscription bourguignonne, s'en éloigne notablement. La seconde personne est en à long et la troisième en an : « vos dirá, a diran », vous direz, ils diront. Ce temps se distingue ainsi nettement du conditionnel qui en

rapeleir (Ib. p. 541). Li dessus nomez sariet ancheuz en la poigne dessus dite (*Instit. en Bourg.* p. 139). Nos ne troveriens mie marchlé en autre leu (VILLE-HARDOUN, p. 48). Si ne porriens tot garder que nos n'en perdissiens... Et acordames que nous enporterions les pierres... Se nous connoissions bien comment nous sommes desouz les piez Ihésu Crist, nous ne ferriens jamais mal... (JOINVILLE, p. 72, 142, 434). Ce que nous pourriens faire et souffrir... Il demanderent se nous renderiens nutz des chastiaus dou temple (Ib. p. 182).

On trouve même entière la forme patoise dans le *Girart de Rossillon* publié par M. Mignard, texte sans valeur littéraire, mais intéressant au point de vue bourguignon : Se Girars ne sommoit le rot premierement Par an ou par demi, n'irint au mandement Que Girars leur feíst... (v. 1647). Les chartes bourguignonnes en offrent également quelques exemples : Et volons et otroïrons que li privilèges et les chartes de ladite commune demorint en lor force et en lor valour (*Ch. B. I.*, p. 55). Dans les chartes de Joinville publiées par M. N. de Wailly, le double de ces chartes bourguignonnes est suivi de la voyelle i : Li sires de Joinville nous randerá lou dit pris dedanz les quarente jourz que nos li requerriens... Nous nomerriens l'un et li sires de Joinville l'autre... (1262, janvier.)

L'analogie se continue dans le pluriel des temps du subjonctif qui ont chez nous et en Bourgogne la finale ain, in : « qu'i ain, qu'i feussin », que nous soyons, que nous fussions ; « qu'i ain, qu'i eussin », que nous ayons, que nous eussions : Porons aperçoivre cam covenante chose soit ke nos fussiens delivreit par le Fil... Por ceu ke nos saussiens ke cist avenemenz est receleiz. (*Sermons S. B.* p. 522, 528.) ...Je nel voroie por l'or de Montpellier Qu'en eussiens la monte d'un denier. Iai i enstiens un messaige envolé Por la pais faire graer et otroier (*G. de Viane*, dans BEKKER, v. 985, 3434). Que lesdiz panonceaux hostient et facient oster... Si nos hai supplié la dicte abbeasse que nous sus ce le volessiens pourvehoir... (*Mém. de la Société Eduenne*, 1876, p. 372, 13, 14). Que toutes autres convenances fuissent nulles... Desquelz lidiz ploiges veulent que il en feussient crehuz par lour simple sairement (*Instit. en Bourg.* Append. p. 57 ; *ib.* p. 139). Cil avoient si grant foison de gent que tuit fuissiens noié... Il eniderent que cil fuissent Griex (Grecs)... Nos comanderent que nos vos en chafsiens as piez et que nos n'en levissiens jusques à tant que vos ariez otroié... Que volez que nos faciens... (VILLE-HARDOUN, p. 102, 226, 18, 220). Ils enidoient que nous fuissiens des lour... Je dis que nous demourissiens... L'on escroit à nous qui naciens par l'yaue que nous alendissiens le roy... Nous acordames que nous amiens miex que nous nos randissiens aus galies (JOINVILLE, p. 128, 168, 174).

(1) Cette forme en i et en ire du préterit ne se montre pas que dans les patois de Bourgogne. Elle est présente dans le dialecte. On en citerait de nombreux exemples empruntés aux documents locaux, surtout aux protocoles de notaires. Le poème de *Floovant*, dit *trovit pour trouva* (v. 5). Dans le manuscrit bourguignon publié par M. Meyer (*Romania*, 1877, p. 3 et suivantes), on rencontre morit pour mourut (v. 62) ; morirent pour moururent (p. 15, v. 117) ; arestit pour aréta (p. 16, v. 151). Une information judiciaire, rédigée à Dijon en 1498, offre la finale ire du pluriel souvent répétée : Ne onques il venist à ma cognoissance... Lesdiz messires le naieur et procureur demandirent à moi... Incontinent se transportirent... Ou cloistre de laquelle église ils trouvirent... Et de fait ils alirent... Les eschevins retourirent en la chambre... (Voyez les *Institutions en Bourgogne*, p. LXXX, IV, VI.) Dans sa grammaire comparée de l'idiome bourguignon, M. Mignard donne pour le verbe avoir au pluriel du passé défini les deux variantes ure, avire : « j'ure » ou « j'avire », nous éumes. En effet le *Virgille virai* (p. 171), racontant le meurtre d'un de ses héros, bâcle son oraison funèbre en disant : « Ma le pandar qui le tuire N'avire que faire de rir... » En Franche-Comté le singulier est aussi en i mais le pluriel est en ine : « i mingi, nos mingine », je mangeai, nous mangéames. La région de Montbéliard articule : « i maindgi, nós maindgene. » En Poitou : « i alli, i alliron », j'allai, nous allâmes. Dans la Bresse chalonnaise : « i ou o cori, i ou o sauti, i ou o deci, dechi », il courut, il dit.

autre prend au pluriel la désinence in pour les trois personnes : « i dirin, vos dirin, a dirin. » Le patois lorrain du Ban de la Roche termine également en à la seconde personne ; mais au conditionnel la finale du pluriel, semblable à la nôtre dans le Messin, s'amollit en ine : « dje serine, vos serine, il serine. » Cette même terminaison se reproduit dans les temps où nous employons la désinence in : « j'êtine = i étin, que dje sine = qu'i sin », pour nous étions, que nous soyons (1). Le wallon, et en particulier le liégeois, possède exactement la même flexion pour le conditionnel et dit : « nos arin, nos d'vrin », pour nous aurions, nous devrions.

### IMPÉRATIF.

L'impératif est à peu près inusité dans notre parler. On y supplée par l'emploi des personnes du subjonctif un peu comme dans le roman provençal : *vulhatz*, veuillez. Une mère ne dit pas à un ou à plusieurs de ses enfants : sois sage, mais « qu' teu sâ » sage ; soyons, soyez sages, mais « qu'i sin » sages. Pour lui ou leur recommander de n'avoir pas peur, elle dira : « qu' t'à » du courage, « qui ain, qu' vos ain » du courage, c'est-à-dire que tu aies, que nous ayons, que vous ayez du courage.

### SUBJONCTIF.

#### PRÉSENT.

Les auxiliaires avoir et être, on le voit dans ces formes impératives, ont la terminaison a pour le singulier du subjonctif présent. C'est la flexion étymologique de l'italien : *che io abbia, che io sia*, et du roman provençal : *ai a, si a*. Il en est de même pour les quatre conjugaisons : « qu'i eumâ, qu'i dreumâ, qu'i saivâ, qu'i rompâ », que j'aime, que je dorme, que je sache, que je rompe. Le patois bourguignon termine le sigulier en o : « que je sò, que j'ò = qu'i sâ, qui â. » La finale du pluriel est identique : ain pour les trois personnes. Dans le parler contemporain, l'usage se rapproche insensiblement du type français. L'ancienne finale en a se retire peu à peu et fait place à la terminaison muette : « qu'i eume, qu'i dreume, qu'i saive, qu'i rompe. »

#### IMPARFAIT.

La finale dissyllabique eusse est uniforme, au singulier, pour l'imparfait des quatre conjugaisons. Elle se substitue aux finales du français asse, ât (2), isse, it, usse, ût : « qu'i eumeusse, qu'al eumeusse ; qu'i danseusse, qu'a danseusse » (aimer, danser) ; « qu'i dreumeusse, qu'a dreumeusse ; qu'i senteusse, qu'a senteusse » (dormir, sentir) ; « qu'i vouleusse, qu'a vouleusse ; qu'i voyeusse, qu'a voyeusse » (vouloir, voir) ; « qu'i dieusse, qu'a dieusse ; qu'i écrivousse, qu'al écrivousse » (dire, écrire). Avec changement de ss en ch, la 2<sup>e</sup> conjugaison échappe à la confusion du présent et de l'imparfait subjonctifs en ajoutant la même terminaison au thème français en isse. Que je bénisse, qu'il bénit, devient « qu'i beuncheusse, qu'a beuncheusse » ; qu'il finisse, qu'il finit, devient « qu'i fincheusse, qu'a fincheusse » ; que je fleurisse, qu'il fleurit, devient « qu'i fleurcheusse, qu'a fleurcheusse. » La désinence du pluriel eussin s'applique dans les deux cas suivant le même procédé :

(1) Cette désinence ine pour in peut être rapprochée de la prononciation du Morvan nivernais igne : « cemingn' », chemin. En lorrain i suivi d'une nasale conserve sa valeur propre. Vin est articulé vyn. (Voyez la *Grammaire patoise d'Oberlin*, p. 85.) Dans quelques parties de la Champagne, l'imparfait et le parfait de l'indicatif donnent au pluriel le son fortement nasal ng : « j'iting, je facing », nous étions, nous fûmes.

(2) Palsgrave (p. 540), donne les deux formes que je mengeusse et que je mengeasse. Pour la 1<sup>re</sup> conjugaison il dit aussi (p. 90) que nous parlissions au lieu de que nous parlâssions.

« a vouro qu' l' fouâchou finicheusse de fouâcher et qu' lé mouêchenous commenceussin d' mouêchener », il voudrait que le faucheur finit de faucher et que les moissonneurs commençassent de moissonner. On remarquera que dans notre prononciation eusse, eussin, l'orthographe est régulière, tandis qu'elle est anormale dans le français eusse, eussent, pour usse, ussent. Quelques patois de la Flandre font cette finale chuintante : « euche, euchin. » Les deux variétés « eusse, euche, eussin, euchin », coexistent en Franche-Comté. Suivant M. Nisard (*Étude sur le langage populaire de Paris*, p. 226), l'ancien parler parisien donnait : « que je fussien, que je eussien », pour que nos fussions, nous eussions. L'u simple de « j'üsse » se diphthonguait à la troisième personne du singulier dans « qu'il eusse » comme dans le pluriel « eussien. » (1)

## INFINITIF.

Notre patois admet comme le français quatre conjugaisons en er, en ir, en oir, en re, mais les trois premières perdent la consonne r dans la finale. La conjugaison en er se termine en é fermé dans la région nivernaise, tandis que dans la région bourguignonne elle conserve au moins pour l'oreille quelque trace de la sonorité romane. La terminaison sourde se prononce davantage au fur et à mesure qu'on s'éloigne des centres bourguignons (2). Faut-il voir dans cet affaiblissement de la désinence un fait résultant de la loi supposée par l'allemand Kersten, loi suivant laquelle les habitants des pays froids qui donnent peu d'issue aux conduits aërières rejettent ou amoindrissent, dans leurs articulations, l'éclat des voyelles fortes recherchées au contraire par les habitants des contrées où la température élevée provoque une ample ouverture de la bouche et en conséquence l'emploi des voyelles ou des syllabes retentissantes a, ai, ar ?

La seconde conjugaison termine invariablement en i la désinence de son infinitif : « cōri, fini, meuri, scilli, senti, t'ni » = courir, finir, mourir, saillir, tenir. Quelques verbes changent de conjugaison par suite d'une ancienne flexion usitée en vieux français. Ainsi « corre » = courir ; « boûre » = bouillir ; « moure » = mourir. Dans le premier verbe l'accent de *cūrere* est maintenu, dans le second au contraire l'accent de *bullire* se déplace. Une autre finale se rencontre encore mais de plus en plus rare, la finale itre pour ir : « beunitre, finître, mouritre, péritre, vitre », pour bénir, finir, mourir, périr, vêtir (3). Ces verbes passent avec cette forme de la deuxième à la quatrième conjugaison. Le t médial est une intercalation de renforcement. Remarquons, parmi ces verbes, benistre qui est encore employé par Rabelais au XVI<sup>e</sup> siècle. Roquefort l'enregistre comme variante de béneir qui avait un participe passé beniseu correspondant au nôtre « beunissu. » En Berry le verbe vêtir passe à la 1<sup>re</sup> conjugaison par la forme « viter. » (Voyez au Glossaire *Beunitre, Vitre*, etc.)

Dans les infinitifs de la 3<sup>e</sup> conjugaison la finale oir avec chute de l'r devient, suivant les lieux, oi, ouâ, oué. Ainsi l'auxiliaire avoir est articulé « aivoi » comme en Bourgogne, ou « aivouâ », ou « aivoué ». Une partie du Morvan nivernais, qui par exception conserve intacte la désinence, dit encore « aivar », analogue au provençal « aver » si on tient compte du changement dialectal en a de la voyelle

(1) Sur les formes du verbe dans l'ancien bourguignon, consulter plus haut la note qui se rapporte à l'imparfait de l'indicatif.

(2) Quelques communes, celles d'Anost et d'Arleuf entre autres, font exception parce qu'elles subissent l'influence d'Autun qui dans son patois est presque entièrement bourguignon, tout en appartenant par son sol et ses mœurs agricoles au groupe morvan-deau.

(3) Le vieux français a eu plusieurs flexions d'infinitif pour le même mot. A propos de cette finale en itre, autrefois istre, on note en effet dans l'ancienne langue certains verbes qui l'ont revêtue concurremment avec d'autres. Ainsi istre, du latin *ex-ire*, d'où nous vient le participe féminin issue, avait les variantes issir, issir. Ainsi tistre, du latin *texere*, qui a donné au français le substantif participial tissu, et à notre patois le participe passé « têchu » ou « teichu », était tantôt tissir, tantôt tisser, dans les écrits du moyen âge. Notre prononciation « têchu, têcheure, teicherau », maintient l'e étymologique comme dans l'italien *teessere*, *tessitura*, et dans le roman provençal *teisser*, *texura*, *teisseran*.

étymologique e (latin *habere*) maintenue par la famille néo-latine tout entière. Plusieurs verbes changent encore de conjugaison. Ainsi choir, doubler, deviennent chouër, douler, et passent à la première ; ainsi pleuvoir passe à la quatrième et devient « pleure. » Pour nous chouër est un monosyllabe et n'est pas un verbe défectif. Nous le conjuguons d'un bout à l'autre.

La désinence re de la 4<sup>e</sup> conjugaison, qui ne diffère de la précédente que par la forme de l'infinitif, se maintient d'après le type français, mais le radical du verbe se modifie fréquemment. Ainsi être, comme au reste dans les adjectifs et les substantifs, devient ouère ou par exception seulement eire. Nous disons « bouère, crouère » ou « creire. » La finale uire devient eue dans un certain nombre de mots : « constreure, keure, neure », etc., pour construire, cuire, nuire, ou se réduit en ure : « lure » = luire. Les verbes en aindre, cindre, oindre, ondre, oudre, perdent le d intercalaire : « croindre, oindre, semondre, moure » = craindre, oindre, semondre, moudre. Au contraire coudre le conserve dans les temps où le français le remplace par s : cousons, cousez, cousu, se prononcent chez nous « coudon, coudé, coudu. » Il en est de même en Berry où on rencontre en outre la variante « couser. » Quelques verbes de la 1<sup>re</sup> conjugaison passent à la dernière, par exemple bouter que nous articulons « bouître. » Au contraire repaître, taire, passent à la première dans les formes morvandelles « repaicher, laiser. »

## PARTICIPES.

Il n'y a aucune remarque à faire sur le participe présent qui n'est guère usité en Morvan que comme adjectif verbal. Le participe passé offre des particularités que nous allons indiquer. Notons d'abord que dans l'auxiliaire avoir la syllabe eu donne entièrement le son qu'elle représente et non pas comme en français celui de l'ü simple. Dans la région de Château-Chinon, à Arleuf et dans quelques communes voisines, la bivocale eu devient reu par l'agglutination singulière de la consonne r : « i ai reu », j'ai eu ; « qu'i à reu », que j'aie eu ; « aivar reu », avoir eu. Pourquoi cette lettre parasite, cette prosthèse que rien ne semble justifier ? Elle ne remplace pas l's comme dans la liaison de l'article ou du pronom avec un substantif qui commence par une voyelle : « lé-r-aimis, mé-r-enfans », elle n'est pas reduplicative comme nous l'avons dit peut-être par erreur, puisqu'elle n'implique aucun redoublement de l'action (1). Il faut donc croire qu'elle figure à titre emphatique. Quoi qu'il en soit, notons encore que ce participe eu, avec ou sans la prosthèse, s'emploie comme le participe passé du verbe être dans le sens de allé. Les deux zones morvandelles disent donc « i seu été » ou « i seu reu », pour je suis allé. Il paraît qu'en Berry le verbe avoir est usité dans une acception semblable. Le *Glossaire du Centre* nous apprend que « j' seus cu » à la foire s'entend pour je suis allé à la foire. A Clamecy, suivant M. Janbert, le verbe avoir se conjuguait avec lui-même pour exprimer encore

(1) On peut remarquer néanmoins que l'ancienne langue employait fréquemment la particule de répétition dans des cas où elle n'était nullement nécessaire, et cela surtout avec les deux auxiliaires être et avoir. On rencontre assez souvent, dans la *Chronique des ducs de Normandie* notamment, rest, raisint ou resunt, refad, reserunt, etc., pour est, fut, seront. De même pour le verbe avoir : je rai, il ra, vous ravez ; il raveroit, il a ravu. Le *Dict. de la langue française* cite plusieurs exemples qu'on pourrait invoquer, surtout celui qu'il emprunte à Monstrellet : Après qu'iceux Anglais eurent pris et ravu tous les biens. On tiendrait compte encore du dicton proverbial cité par M. Littré : Qui presto, non r'a ; qui r'a, non tost ; si tost, non tout. En wallon (Mons) « r'écrire, r'guérir, r'oblier », ne signifient pas autre chose que écrire, guérir, oublier. Plus d'un verbe français accru du reduplicatif ne sous-entend pas la répétition de l'acte, au moins dans le bas langage. Citons seulement raepuiter, raiguiser, qui n'ajoutent rien aux primitifs acquitter, aiguïser. Ressembler n'exprime pas une autre idée que sembler. Aussi notre patois dit-il : cet enfant « semble » son père. Quant à la valeur d'emphase que peut contenir la particule prépositive, ne la trouve-t-on pas dans le singulier employé qu'en fait la chronique de Benoit où nous voyons un prince promettre à un autre son appui et ses services s'il en avait besoin un jour : Si re li est mais à sa vie. (V. 2319.) Puisque l'occasion se présente, profitons-en pour demander aux érudits l'explication du préfixe qu'une charte de l'an 966 applique au nom latin de Villapourçon : Donamus res nostras que sunt sita in pago Augustodunense, et in pago Morvenno, in fine villa Ropocono... (Recueil PÉREZ, p. 45.) La ville, - *predium rusticum*, - des porcs, inscrite dans le *Cartulaire de l'Église d'Autun*, p. 148, sous la dénomination de *Ville es Porcos*, prenait-elle donc aussi dans la contrée la particule rouflante dont il s'agit ? Le peuple n'est pas moins tenace dans les formes de son langage que dans ses mœurs.



l'idée de locomotion : « j'ai eu à Nevers. » L'emploi des deux auxiliaires avec cette signification n'est du reste pas un fait particulier à notre contrée. En Franche-Comté, aux environs de Montbéliard notamment, « aïvu » = eu (1), est usité dans cette acception : « i so aïvu », j'ai été ou je suis allé ; « nos nos aïvu », nous avons été ; « être aïvu », avoir été (2). Même association des deux auxiliaires avec le même sens dans la Suisse romande : « l'ei su z'u », j'y ai été ou j'y suis allé. Mais si le participe passé eu prend dans notre division nivernaise une acception inconnue à la langue moderne, le participe passé ét s'emploie non moins singulièrement dans la division bourguignonne. Il y devient synonyme de eu marquant la possession matérielle ou immatérielle : « i é été, al an été », j'ai eu, ils ont eu de l'argent ; « i airai été, vos airin été », j'aurais eu, vous auriez eu une maladie. Dans sa triple signification, le participe été peut donc exprimer la manière d'être, la possession et un acte de locomotion. Un Morvandean réunira ces diverses acceptions dans une phrase telle que celle-ci : « i seu été bin content d'eurevoi mon airgent, vos airin été vot' portion se vos serin ou si vos feussin été chez l' notaire », j'ai été bin content de recevoir mon argent, vous auriez eu votre part si vous étiez allés chez le notaire.

Dans la 1<sup>re</sup> conjugaison en er le participe passé bourguignon prend la finale ai comme à l'infinitif. Cette finale a été considérée comme une des flexions caractéristiques du dialecte. En réalité elle se présente fréquemment, mais elle est loin d'exclure la voyelle désinentielle é. La tirade monorime de *Gérard de Viane*, qui commence au vers 552 (dans BEKKER) et finit au vers 585, donne seize fois la terminaison en e fermé et dix fois seulement en ai. Le même mot est quelquefois écrit, sinon prononcé, des deux manières. On peut citer pour exemple torney et retorné. Que l'on consulte le précieux recueil de chartes d'affranchissement publié par M. Garnier, et l'on verra qu'au centre même de la province la finale ai du participe passé n'est ni exclusive, ni même dominante. On y trouve tel document, la Charte de Rouvre entre autres, - 1, p. 481, - où on ne la rencontre pas une seule fois : doné, outroïé, quitté, levé, confirmé, detté, usé, etc. Les écrits en dialecte lorrain nous la montrent beaucoup plus souvent : « demorey, gettey, honorey, multiplies », etc. Mais si les anciens Bourguignons n'étaient pas fixés sur l'articulation de la finale en question, les modernes ont pris carrément leur parti. Sauf un très petit nombre d'exceptions, la syllabe sonore à l'infinitif et au participe passé est devenue normale dans leur parler populaire : « anvolaï, échaïpai, quemançaï, raingeaï, tormentaï. » Écoutez l'auteur des noëls de Gui Barzéai : « S'ai ne se feusse évizai Je serein tretô vezai. » Quoi qu'il en soit l'hésitation du dialecte s'est réfléchi sur notre idiome où le son demeure flottant entre é fermé et ai. Le Morvan bourguignon donne en partie, dans les infinitifs et les participes passés de cette conjugaison, la notation familière aux vigneron de Dijonnais, mais le Morvan nivernais en général assourdit la finale comme le français : « anvolé, échaïpé, qu'manocé, tormentaé », etc.

La terminaison du féminin de ces participes fléchit souvent en ie surtout après Il mouillées :

(1) La forme aïvu, évu, qui correspond à l'italien *avuto*, se montre dans les plus anciens textes, dans la *Chanson de Roland* par exemple : *Vostre conseil ai jo's Evud tuz tens.* (Chant v, v. 218.) Le v, qui représente le b du latin *habere*, figurait également dans les temps de l'ancienne conjugaison française où le b figure en latin : *Si Evust esté pris sans faille et retenus... Si Evussent en aie toz cels de Flandres n'i peussent li riens conquerre...* (VILE-HARDOUIN, p. 310, 308.) *Tu Averas la paille et je Averai le grain.* (*Récits d'un Menestrel*, p. 210.) Le rre et le gaber avoc moi Averez. (*G. de Viane*, v. 751.) La consonne étymologique s'effaçait peu à peu dans l'usage qui ne conserva même pas l'u = v que le français a maintenu dans j'aurai, j'aurais, etc. On prononça en Bourgogne et ailleurs j'arai, j'arais : *Ke ceste (femme) avoit à moïller et à per Bien poroit dire de bon ore fu neiz... Vil m'en avoit mon riche paranté... Si m'aïst deus, hoin loier en areiz.* (*G. de Viane*, v. 744, 758, 1076.) Les patois bourguignon et morvandean ont diphtongué l'a du dialecte : « i airai, i airais ou airô. »

(2) Le provençal conjugait aussi le verbe avoir avec l'auxiliaire être et employait comme équivalent de ce dernier : *Moult es Avutz belhs sos comensaments, ou à la lettre : Son commencement est eu très beau.* (RAYNOUARD. *Lex.* II, p. 157.) L'ancien italien écrivait *sono avuto* pour *sono stato*. On peut presque dire de cette construction qu'elle est un illotisme roman, car elle a coexisté dans le domaine néo-latin tout entier.

« beillie, taillie. » Il en est de même après e, ch, s : « ragie, aicouchie, aivancie, aitaichie, drossie, écrasie, évoillie, mouëillie, néyie », etc. Nous trouvons dans *Gérard de Viane*, - v. 336 et suivants, - gastie, brisie, esxillie, pour gastée, brisée, exilée. Le patois mâconnais substitue avec excès l'i à l'e même au masculin : « bailli, changi, chassi, pechi », etc. Une finale aye semble au féminin réunir la voyelle i à la syllabe sonore ai : « anfromaye, épousaye » = enfermée, épousée. La mutation de ée en ie est aussi fréquente dans le lorrain. Ce changement s'opère également dans l'idiome poitevin non-seulement pour les participes « affiami, roouilli, estimi », mais encore pour les substantifs : « une armie, une épie », une armée, une épée. Quelques participes passés de cette conjugaison prennent dans notre patois leur désinence anormale en u. Ainsi oser donne « ousu » qui est bien près du latin *ausus*, et qui rappelle l'infinitif portugais *ousar*.

Dans la 2<sup>e</sup> conjugaison en *ir*, plusieurs participes ont la même finale que les infinitifs dont l'r disparaît et cela dans des verbes qui en français ont une flexion différente : « crouvi » = couvert ; « oufri » = offert ; « soffri » = souffert ; « t'ni » = tenu ; « v'ni » = venu. D'autres se terminent irrégulièrement en u pour i : « boulu » = bouilli ; « mentu » = menti ; « repentu » = repenti ; « sentu » = senti ; « sortu » = sorti. Le suffixe de basse-latinité *utus*, contracté de *uitus*, supplée ainsi à l'altération du suffixe latin *itus*. Pour la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> conjugaison nous avons un beaucoup plus grand nombre encore de participes qui changent leur désinence, soit par un allongement de la terminaison comme dans « chouéyu » = chu, de cheoir ; « dévu » = dû, de devoir ; « pouvu » = pu, de pouvoir ; « saivu » = su (italien *saputo*), de savoir, etc., ou comme dans « conaichu » = connu (italien *conosciuto*), de connaître ; « crouéyu » = cru, de croire ; « promettu » = promis, de promettre, soit par le passage à une autre formation : « croindu » = craint, de craindre ; étoindu » = éteint, de éteindre ; « joindu » = joint, de joindre ; « mettu » = mis, de mettre ; « plaindu » = plaint, de plaindre ; « promettu » = promis, de promettre ; « suivu » = suivi, de suivre. Le français vécu devient « vivu » (italien *vivuto*), et né devient « nâssu » avec un sens restreint. Le vieux français semondre, dont le participe passé était semons, se termine en u : « semondu », comme raipondre (*raponere*), dont le participe passé était ra-pont, donne « raipondu. »



# CONJUGAISON DES VERBES

## VERBE AUXILIAIRE AVOIR

BOURGOGNE MORVAN BOURGUIGNON MORVAN NIVERNAIS  
(Dijonnais, Auxois.) (Env. de Saulieu.) (Arleuf.)

### INDICATIF.

#### PRÉSENT (*J'ai*).

|                    |        |              |
|--------------------|--------|--------------|
| J'ai ou i ai,      | l é,   | l ai,        |
| tu é,              | t'é,   | t'è,         |
| el é ;             | al é ; | al ou ol é ; |
| j'ai von ou j'on.  | i on,  | inn' on,     |
| vos é ou vos aivé, | vos é, | v' é,        |
| el on ou el aivon. | al an. | al ou ol on. |

#### IMPARFAIT (*J'avais*).

|            |            |                   |
|------------|------------|-------------------|
| J'ai vo,   | I aivó,    | I aivó ou aivá,   |
| tu aivo,   | t'aivó,    | t'aivó ou t'aivá, |
| el aivo :  | al aivó ;  | al ou ol aivó ;   |
| j'aivin,   | i aivin,   | inn' aivin,       |
| vos aivin, | vos aivin, | v' aivin,         |
| el aivin.  | al aivin.  | al ou ol aivin.   |

#### PARFAIT DÉFINI (*J'eus*).

|          |           |                |
|----------|-----------|----------------|
| J'u,     | I eu,     | I eu,          |
| tu u,    | t'eu,     | t'eu,          |
| el u ;   | al eu ;   | al ou ol eu ;  |
| j'ure,   | i eure,   | inn' eure,     |
| vos ure, | vos eure, | v' eure,       |
| el ure.  | al eure.  | al ou ol eure. |

#### PARFAIT INDÉFINI (*J'ai eu*).

|                    |            |                  |
|--------------------|------------|------------------|
| J'ai u,            | I é été,   | I ai reu,        |
| tu é u,            | t'é été,   | t'é reu,         |
| el é u ou aivu ;   | al é été ; | al ou ol é reu ; |
| j'on ou j'aivon u, | i on été,  | inn' on reu,     |
| vos é u,           | vos é été, | v' é reu,        |
| el on ou aivon u.  | al an été. | al ou ol on reu. |

#### PARFAIT ANTÉRIEUR (*J'eus eu*).

|              |               |                    |
|--------------|---------------|--------------------|
| J'u ou aivu, | I eu été,     | I eu reu,          |
| tu u u,      | t'eu été,     | t'eu reu,          |
| el u u ;     | al eu été ;   | al ou ol é reu ;   |
| j'ure u,     | i eure été,   | inn' eure reu,     |
| vos ure u,   | vos eure été, | v' eure reu,       |
| el ure u.    | al eure été.  | al ou ol eure reu. |

#### PLUS-QUE-PARFAIT (*J'avais eu*).

|              |                |                       |
|--------------|----------------|-----------------------|
| J'aivó u,    | I aivó été,    | I aivó ou i aivá reu, |
| tu aivó u,   | t'aivó été,    | t'aivó ou t'aivá reu, |
| el aivó u ;  | al aivó été ;  | al ou ol aivó reu ;   |
| j'aivin u,   | i aivin été,   | inn' aivin reu,       |
| vos aivon u, | vos aivon été, | v' aivon reu,         |
| el aivin u   | al aivin été.  | al ou ol aivin reu.   |

BOURGOGNE MORVAN BOURGUIGNON MORVAN NIVERNAIS  
(Dijonnais, Auxois.) (Env. de Saulieu.) (Arleuf.)

### FUTUR (*J'aurai*).

|           |           |                 |
|-----------|-----------|-----------------|
| J'aurai,  | I airo,   | l airoi,        |
| tu aisé,  | t'aíró,   | t'aíré,         |
| el aisé ; | al airo ; | al ou ol aisé ; |
| j'aíron,  | i aíron,  | inn' aíron.     |
| vos aisé, | vos aíró, | v' aisé,        |
| el aíron. | al aíran. | al ou ol aíron. |

### FUTUR PASSÉ (*J'aurai eu*).

|             |               |                     |
|-------------|---------------|---------------------|
| J'aurai u,  | I airo été,   | l aisé reu,         |
| tu aisé u,  | t'aíró été,   | t'aíré reu,         |
| el aisé u ; | al airo été ; | al ou ol aisé reu ; |
| j'aíron u,  | i aíron été,  | inn' aíron reu.     |
| vos aisé u, | vos aíró été, | v' aisé reu,        |
| el aíron u. | al aíran été. | al ou ol aíron reu. |

### CONDITIONNEL.

#### PRÉSENT (*J'aurais*).

|            |            |                   |
|------------|------------|-------------------|
| J'aíro,    | I aírai,   | I leró ou aírá,   |
| tu aíro,   | t'aírai,   | t'aíró ou t'aírá, |
| el aíro ;  | al aírai ; | al ou ol aírá ;   |
| j'aírin,   | i aírin,   | inn' aírin,       |
| vos aírin, | vos aírin, | v' aírin,         |
| el aírin.  | al aírin.  | al ou ol aírin.   |

#### CONDITIONNEL PASSÉ (*J'aurais eu*).

|              |                |                       |
|--------------|----------------|-----------------------|
| J'aíro u,    | I aírai été,   | I aíro ou aírá reu.   |
| tu aíro u,   | t'aírai été,   | t'aíró ou t'aírá reu, |
| el aíro u ;  | al aírai été ; | al ou ol aíro reu ;   |
| j'aírin u,   | i aírin été,   | inn' aírin reu,       |
| vos aírin u, | vos aírin été, | v' aírin reu,         |
| el aírin u.  | al aírin été.  | al ou ol aírin reu.   |

### IMPÉRATIF (inusité).

### SUBJONCTIF.

#### PRÉSENT OU FUTUR (*Que j'aie*).

|              |              |              |
|--------------|--------------|--------------|
| Que j'o,     | Qui á,       | Qu'i á,      |
| que tu o,    | qu' t'á,     | qu' t'á,     |
| qu'el o ;    | qu'al ai ;   | qu'al ai :   |
| que nos ain, | qui ain,     | qu'inn' ain, |
| que vos ain, | qu' vos ain, | qu' v' ain,  |
| qu'el ain.   | qu'al ain.   | qu'al ain.   |

BOURGOGNE MORVAN BOURGUIGNON MORVAN NIVERNAIS  
(Dijonnais, Auxois.) (Env. de Saulieu.) (Arleuf.)

IMPARFAIT (*Que j'eusse*).

|                 |                 |                 |
|-----------------|-----------------|-----------------|
| Que j'eusse,    | Qu'i cusse,     | Qu'i cusse,     |
| que tu cusse,   | qu' l'eusse,    | qu' l'eusse,    |
| qu'el cusse ;   | qu'al cusse ;   | qu'al cu ;      |
| que j'eussin.   | qui eussin.     | qu'inn' eussin, |
| que vos eussin. | qu' vos eussin, | qu' v' eussin.  |
| qu'el eussin.   | qu'al eussin.   | qu'al eussin.   |

PARFAIT (*Que j'aie eu*).

|                |                  |                  |
|----------------|------------------|------------------|
| Que j'ô u.     | Qu'i à été,      | Qu'i à reu,      |
| que tu ô u.    | qu' t'à été,     | qu' t'à reu,     |
| qu'el ô u :    | qu'al à été ;    | qu'al ai reu ;   |
| que nos ain u. | qu'i ain été,    | qu'inn' ain reu, |
| que vos ain u. | qu' vos ain été, | qu' v' ain reu,  |
| qu'el ain u.   | qu'al ain été.   | qu'al ain reu.   |

BOURGOGNE MORVAN BOURGUIGNON MORVAN NIVERNAIS  
(Dijonnais, Auxois.) (Env. de Saulieu.) (Arleuf.)

PLUS-QUE-PARFAIT (*Que j'eusse eu*).

|                   |                     |                     |
|-------------------|---------------------|---------------------|
| Que j'eusse u,    | Qu'i cusse été,     | Qu'i eusse reu,     |
| que tu eusse u,   | qu' l'eusse été,    | qu' l'eusse reu,    |
| qu'el eusse u ;   | qu'al eusse été ;   | qu'al eu reu ;      |
| que j'eussin u,   | qu'i eussin été,    | qu'inn' eussin reu, |
| que vos eussin u, | qu' vos eussin été, | qu' v' eussin reu,  |
| qu'el eussin u.   | qu'al eussin été.   | qu'al eussin reu.   |

## INFINITIF.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Avoir, avoir eu*).

|                 |                    |                               |
|-----------------|--------------------|-------------------------------|
| Aivoi, aivoi u. | Aivouâ, avouâ été. | Aivar ou aivouêr', aivar reu. |
|-----------------|--------------------|-------------------------------|

## PARTICIPE.

PARTICIPE PRÉSENT (*inutile*).PARTICIPE PASSÉ (*Eu, ayant eu*).

U, aivu.

Éhu, eu.

## VERBE AUXILIAIRE ÊTRE

BOURGOGNE MORVAN BOURGUIGNON MORVAN NIVERNAIS  
(Dijonnais, Auxois.) (Env. de Saulieu.) (Arleuf.)

## INDICATIF.

PRÉSENT (*Je suis*).

|                |          |              |
|----------------|----------|--------------|
| Je seu, i seu, | I seu,   | I seu,       |
| tu è,          | t'è,     | t'è,         |
| el a ;         | al ô ;   | al ou ol ô ; |
| je son,        | i son,   | inn' son,    |
| vos éte.       | vos éte, | v' éte,      |
| ai son.        | a son.   | al ou o son. |

IMPARFAIT (*J'étais*).

|            |           |                    |
|------------|-----------|--------------------|
| J'éto,     | I éto,    | I âtà ou i iôtô,   |
| tu éto.    | t'éto,    | t'âtà ou t'âtô,    |
| et éto :   | al éto ;  | al âto ou éto ;    |
| j'aitin,   | i étin,   | inn' âtin ou étin, |
| vos aitin, | vos étin, | v' âtin,           |
| al aitin.  | al étin.  | al ou ol âtin.     |

PARFAIT DÉFINI (*Je fus*).

|           |            |               |
|-----------|------------|---------------|
| Je fu,    | I feu,     | I feu,        |
| tu fu,    | teu feu,   | t' feu,       |
| ai fu ;   | a feu ;    | a ou o feu ;  |
| je fure.  | i feure,   | inn' feure,   |
| vos fure. | vos feure, | vos feure,    |
| ai fure.  | a feure.   | a ou o feure. |

BOURGOGNE MORVAN BOURGUIGNON MORVAN NIVERNAIS  
(Dijonnais, Auxois.) (Env. de Saulieu.) (Arleuf.)

PARFAIT INDÉFINI (*J'ai été*).

|               |              |                   |
|---------------|--------------|-------------------|
| Je seu étai,  | I seu été,   | I ai été,         |
| tu è étai,    | t'è été,     | t'è été,          |
| al a étai ;   | al ô été ;   | al ou ol ai été ; |
| je son étai,  | i son été,   | inn' on été,      |
| vos éte étai, | vos éte été, | v' éte été,       |
| ai son étai.  | a son été.   | al ou ol on été.  |

PARFAIT ANTÉRIEUR (*J'eus été*).

|                |                  |                    |
|----------------|------------------|--------------------|
| Je fu étai,    | I feusse été,    | I eu été,          |
| tu fu étai,    | teu feusse été,  | t'eu été,          |
| ai fu étai ;   | a feusse été ;   | al ou ol eu été ;  |
| je fure étai,  | i feussin été,   | Inn' eure été,     |
| vos fure étai, | vos feussin été, | v' eute été,       |
| ai fure étai.  | a feussin été.   | al ou ol eure été. |

PLUS-QUE-PARFAIT (*J'avais été*).

|                |               |                       |
|----------------|---------------|-----------------------|
| J'éto étai,    | I éto été,    | I aivâ ou i aivô été, |
| tu éto étai,   | t'éto été,    | t'aivâ été,           |
| el éto étai ;  | al éto été ;  | al ou ol aivô été :   |
| j'étin étai,   | i étin été,   | inn' aivin été,       |
| vos étin étai, | vos étin été, | v' aivin été,         |
| el étin étai.  | al étin été.  | al ou ol aivin été.   |

|                                   |  |                               |
|-----------------------------------|--|-------------------------------|
| BOURGOGNE<br>(Dijonnais, Auxois.) | MORVAN BOURGUIGNON<br>(Env. de Saulieu.) | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.) |
|-----------------------------------|--|-------------------------------|

FUTUR (Je serai).

|           |           |               |
|-----------|-----------|---------------|
| I seré,   | I serò,   | I s'rè,       |
| tu seré,  | teu serò, | te s'rè,      |
| ai seré ; | a serò ;  | a ou o s'rè : |
| je seron, | i seron,  | inn' seron,   |
| vos seré, | vos serà, | v' seré,      |
| ai seron. | a seron.  | a ou o seron, |

FUTUR PASSÉ (J'aurais été).

|                |                |                     |
|----------------|----------------|---------------------|
| Je seré étaï,  | I serò été,    | I airé été,         |
| tu seré étaï,  | teu serò été,  | t'airé été,         |
| ai seré étaï ; | a serò été ;   | al ou ol airé été ; |
| je seron étaï, | i serin été.   | inn' airon été,     |
| vos seré étaï, | vos seriu été, | v' airé été,        |
| ai seron étaï. | a serin été.   | al ou ol airé été.  |

CONDITIONNEL.

PRÉSENT (Je serais).

|            |            |                     |
|------------|------------|---------------------|
| Je sero,   | I serai,   | I serà ou i serò,   |
| tu sero,   | teu serai, | te serà ou te serò, |
| ai sero ;  | a serai ;  | a serò ;            |
| je serin,  | i serin,   | inn' s'rin,         |
| vos serin, | vos serin, | vos s'rin,          |
| ai serin.  | a serin.   | a s'rin.            |

CONDITIONNEL PASSÉ (J'aurais été).

|                 |                |                       |
|-----------------|----------------|-----------------------|
| Je sero étaï,   | I serò été,    | I airà ou i airò été, |
| tu sero étaï,   | teu serò été,  | t'airà ou t'airò été, |
| ai sero étaï ;  | a serò été ;   | al ou ol airò été ;   |
| je serin étaï,  | i serin été.   | inn' airin été,       |
| vos serin étaï, | vos seriu été, | v' airin été,         |
| ai serin étaï.  | a serin été.   | al ou ol airin été.   |

IMPÉRATIF (inusité).

SUBJONCTIF.

PRÉSENT (Que je sois).

|              |              |                |
|--------------|--------------|----------------|
| Que je sò,   | Qui sà,      | Qu'î sà,       |
| que tu sò,   | que teu sà,  | qu' te sà,     |
| qu'âi sò ;   | qu'a sai ;   | qu'a sai ;     |
| que je sin,  | qu' i sin,   | qu'inn' sin,   |
| que vos sin, | que vos sin, | qu' vos sin,   |
| qu'âi sin.   | qu'a sin.    | qu'a ou o sin. |

|                                   |  |                               |
|-----------------------------------|--|-------------------------------|
| BOURGOGNE<br>(Dijonnais, Auxois.) | MORVAN BOURGUIGNON<br>(Env. de Saulieu.) | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.) |
|-----------------------------------|--|-------------------------------|

IMPARFAIT (Que je fusse).

|                  |                  |                  |
|------------------|------------------|------------------|
| Que je feusse,   | Qui feusse,      | Qui feusse,      |
| que tu feusse,   | qu' teu feusse,  | qu' te feusse,   |
| qu'âi feusse ;   | qu'a feusse ;    | qu'a feù ;       |
| que je fussin.   | qui feussin,     | qu'inn' feussin, |
| que vos feussin. | qu' vos feussin, | qu' vos feussin, |
| qu'âi feussin.   | qu'ai feussin.   | qu'a feussin.    |

PARFAIT (Que j'aie été).

|                   |                  |                 |
|-------------------|------------------|-----------------|
| Que je sò étaï.   | Qu'î sâ été,     | Qu'î â été,     |
| que tu sò étaï,   | que teu sâ été,  | qu' t'â été,    |
| qu'âi sò étaï ;   | qu'a sai été :   | qu'al ai été :  |
| que je sin étaï,  | qui sin été,     | qu'inn' in été, |
| que vos sin étaï, | que vos sin été, | qu' v' in été,  |
| qu'âi sin étaï.   | qu'a sin été.    | qu'al in été.   |

PLUS-QUE-PARFAIT (Que j'eusse été.)

|                      |                      |                     |
|----------------------|----------------------|---------------------|
| Que je feusse étaï.  | Qui feuse été.       | Qu' i eusse été,    |
| que tu feusse étaï,  | que teu feuse été,   | qu' feusse été ;    |
| qu'âi feusse étaï ;  | qu'a feusse été ;    | qu'al eusse été ;   |
| que je fussin étaï,  | qui feussin été,     | qu'inn' eussin été, |
| que vos fussin étaï, | que vos feussin été. | qu' v' eussin été.  |
| qu'âi fussin étaï.   | qu'a feussin été.    | qu'al eussin été.   |

INFINITIF.

PRÉSENT ET PASSÉ (Être, avoir été).

|            |           |                        |
|------------|-----------|------------------------|
| Ête,       | Ête,      | Ête,                   |
| ète, étaï. | ète, été. | aivar ou aivouér, été. |

PARTICIPE.

PRÉSENT ET PASSÉ (Étant, été).

|       |       |       |
|-------|-------|-------|
| Êtan, | Êtan, | Atan. |
| étaï. | été.  |       |

VERBE *ROUAGER, ROUAIZER, REMUER* (1)1<sup>re</sup> CONJUGAISON

| MORVAN BOURGUIGNON<br>(Alligny.)             | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.) | MORVAN BOURGUIGNON<br>(Alligny.)                | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.) |
|--|-------------------------------|---|-------------------------------|
| <b>INDICATIF.</b>                            |                               | <b>PARFAIT ANTÉRIEUR (<i>J'eus remué</i>).</b>  |                               |
| <b>PRÉSENT (<i>Je remue</i>).</b>            |                               | I eu rouâgé,                                    | I eu rouaizé,                 |
| I rouâgé,                                    | I rouaizé,                    | teu rouâgé,                                     | t'eu rouaizé,                 |
| teu rouâgé,                                  | te rouaizé,                   | al eu rouâgé ;                                  | al ou ol eu rouaizé ;         |
| a rouâgé ;                                   | a ou o rouaizé ;              | i eure rouâgé.                                  | inn' eure rouaizé,            |
| i rouâjon,                                   | inn' rouaizon,                | vos eure rouâgé,                                | v' eure rouaizé,              |
| vos rouâjé,                                  | vos rouaizé,                  | al eure rouâgé.                                 | al ou ol eure rouaizé.        |
| a rouâjan.                                   | a ou o rouaizon.              |   |                               |
| <b>IMPARFAIT (<i>Je remuais</i>).</b>        |                               | <b>PLUS-QUE-PARFAIT (<i>J'avais remué</i>).</b> |                               |
| I rouâjô,                                    | I rouaizâ ou rouaizô,         | i aivô rouâgé,                                  | I aivâ ou aivô rouaizé,       |
| teu rouâjô.                                  | te rouaizâ ou rouaizô,        | t' aivô rouâgé,                                 | t'aivâ ou aivô rouaizé,       |
| a rouâjô ;                                   | a ou o rouaizô ;              | al aivô rouâgé ;                                | al ou ol aivô rouaizé ;       |
| i rouâjin,                                   | inn' rouaizin,                | i aivin rouâgé,                                 | inn' aivin rouaizé,           |
| vos rouâjin,                                 | vos rouaizin,                 | vos aivin rouâgé,                               | v' aivin rouaizé,             |
| a rouâjin.                                   | a ou o rouaizin.              | al aivin rouâgé.                                | al ou ol aivin rouaizé.       |
| <b>PARFAIT DÉFINI (<i>Je remuai</i>).</b>    |                               | <b>FUTUR (<i>Je remuerai</i>).</b>              |                               |
| I rouâgé,                                    | I rouaizé,                    | I rouâgeré,                                     | I rouaizeré.                  |
| teu rouâgé,                                  | te rouaizé,                   | teu rouâgeré,                                   | te rouaizeré,                 |
| a rouâgé ;                                   | a ou o rouaizé ;              | a rouâgeré ;                                    | a ou o rouaizeré ;            |
| i rouâgère,                                  | inn' rouaizère,               | i rouâgeron,                                    | inn' rouaizeron,              |
| vos rouâgère,                                | vos rouaizère,                | vos rouâgerâ,                                   | vos rouaizeré,                |
| a rouâgère.                                  | a ou o rouaizère.             | a rouâgeran.                                    | a ou o rouaizeron.            |
| <b>PARFAIT INDÉFINI (<i>J'ai remué</i>).</b> |                               | <b>FUTUR PASSÉ (<i>J'aurai remué</i>).</b>      |                               |
| I é rouâgé,                                  | I ai rouaizé,                 | I airai rouâgé,                                 | I éré rouaizé,                |
| t'é rouâgé,                                  | t'é rouaizé,                  | t'airé rouâgé,                                  | t'éré rouaizé,                |
| al é rouâgé ;                                | al ou ol é rouaizé ;          | al airé rouâgé ;                                | al ou ol éré rouaizé ;        |
| i on rouâgé,                                 | inn' on rouaizé,              | i airon rouâgé,                                 | inn' éron rouaizé,            |
| vos é rouâgé,                                | v' é rouaizé,                 | vos airâ rouâgé,                                | v' éré rouaizé,               |
| al an rouâgé.                                | al ou ol on rouaizé.          | al airan rouâgé.                                | al ou ol éron rouaizé.        |

(1) Dans la 1<sup>re</sup> conjugaison, le français ne compte guère que deux verbes irréguliers aller et envoyer. Nous n'en avons qu'un seul puisque le verbe envoyer, sous l'ancienne forme *envier* qui est la nôtre, conserve son radical invariable : « i envie, t'envie, al envie ; i environ, vos envié, al environ. *Imparfait* : i envió, i enviein. *Parfait* : i envié, i enviére. *Futur* : l'enviré, i environ. *Conditionnel* : i enviré, i enviein. *Impératif* : envie, envieiz. *Subjonctif* : qu'i enviâ, qu'i enviein. *Imparfait* : qu'i envieusse, qu'i envieussin. *Participle* : envian, envié. *Infinitif* : envier. » Le Berry qui, d'après le *Glossaire du Centre*, dit au futur « j'envierai », et au participe passé « envié », conjugué irrégulièrement comme le français, puisqu'il emploie l'infinitif *envoyer*, de *voic*, qui dans notre région garde logiquement l'ancienne forme *vie*.

MORVAN BOURGUIGNON  
(Allignvy.)

MORVAN NIVERNAIS  
(Arteuf.)

MORVAN BOURGUIGNON  
(Allignvy.)

MORVAN NIVERNAIS  
(Arteuf.)

CONDITIONNEL.

PRÉSENT (*Je remuerais*).

|                |                                 |
|----------------|---------------------------------|
| I rouâgerô,    | I rouaizerâ ou rouaize-<br>rô,  |
| teu rouâgerô,  | te rouaizerâ ou rouaize-<br>rô, |
| a rouâgerô;    | a ou o rouaizerô;               |
| i rouâgerin,   | inn' rouaizerin,                |
| vos rouâgerin, | vos rouaizerin,                 |
| a rouâgerin.   | a ou o rouaizerin.              |

PASSÉ (*J'aurais remué*).

|                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| I airô rouâgé,    | I èrà ou èrô rouaizé.  |
| t' airô rouâgé,   | t' èrà ou èrô rouaizé, |
| al airô rouâgé;   | al ou ol èrô rouaizé;  |
| i airin rouâgé,   | inn' èrin rouaizé,     |
| vos airin rouâgé, | v' èrin rouaizé,       |
| al airin rouâgé.  | al ou ol èrin rouaizé. |

IMPÉRATIF (*Remue, remuons, remuez*).

|          |           |
|----------|-----------|
| Rouâge,  | Rouaize,  |
| rouâjon, | rouaizon, |
| rouâgé.  | rouaizé.  |

SUBJONCTIF.

PRÉSENT (*Que je remue*).

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| Qui rouâjà,      | Qu'i rouaize,          |
| qu' teu rouâjà,  | qu' t' rouaize,        |
| qu'a rouâjà;     | qu'a ou qu'o rouaize;  |
| qu' i rouâjin,   | qu' inn' rouaizin,     |
| qu' vos rouâjin, | qu' vos rouaizin,      |
| qu'a rouâjin.    | qu'a ou qu'o rouaizin. |

IMPARFAIT (*Que je remuasse*).

|                      |                           |
|----------------------|---------------------------|
| Qu' i rouâjeusse,    | Qu'i rouaizeusse,         |
| qu' teu rouâjeusse,  | qu' t' rouaizeusse,       |
| qu'a rouâjeusse;     | qu'a ou qu'o rouaizeusse; |
| qu' i rouâjeussin,   | qu' inn' rouaizeussin,    |
| qu' vos rouâjeussin, | qu' vos rouaizeussin,     |
| qu'a rouâjeussin.    | qu'a ou o rouaizeussin.   |

PARFAIT (*Que j'aie remué*).

|                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| Qui â rouâgé,       | Qu' i â rouaizé,         |
| qu' t'â rouâgé,     | qu' t'â rouaizé,         |
| qu'al ai rouâgé;    | qu'al ou ol ai rouaizé.  |
| qu' i ain rouâgé,   | qu' inn' ain rouaizé,    |
| qu' vos ain rouâgé, | qu' v' ain rouaizé,      |
| qu'al ain rouâgé.   | qu'al ou ol ain rouaizé. |

PLUS-QUE-PARFAIT (*Que j'eusse remué*).

|                        |                             |
|------------------------|-----------------------------|
| Qui eusse rouâgé,      | Qu' i eusse rouaizé,        |
| qu' t'eusse rouâgé.    | qu' t'eusse rouaizé,        |
| qu'al eusse rouâgé;    | qu'al ou ol eu rouaizé;     |
| qui eussin rouâgé,     | qu' inn' eussin rouaizé,    |
| qu' vos eussin rouâgé, | qu' v' eussin rouaizé,      |
| qu'al eussin rouâgé.   | qu'al ou ol eussin rouaizé. |

INFINITIF.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Remuer, avoir remué*).

|                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| Rouâger,        | Rouaizer,                 |
| aivoué' rouâgé. | aivar ou aivoué' rouaizé. |

PARTICIPE.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Remuant, remué*).

|          |           |
|----------|-----------|
| Rouâjan, | Rouaizan, |
| rouâgé.  | rouaizé.  |

## VERBE DREUMIR, DROMIR, DORMIR (1)

2<sup>me</sup> CONJUGAISON.MORVAN BOURGUIGNON  
(Alligny.)MORVAN NIVERNAIS  
(Arteuf.)MORVAN BOURGUIGNON  
(Alligny.)MORVAN NIVERNAIS  
(Arteuf.)

## INDICATIF.

PRÉSENT (*Je dors*).

|                      |                |
|----------------------|----------------|
| I dreume ou i drome, | I dreume,      |
| teu dreume,          | te dreume,     |
| a dreume;            | a ou o dreume; |
| i dreumon,           | inn' dreumon,  |
| vos dreumé,          | vos dreumé,    |
| a dreuman.           | a dreumon.     |

IMPARFAIT (*Je dormais*).

|                      |                      |
|----------------------|----------------------|
| I dreumó ou i dromó, | I dreumá ou dreumó,  |
| teu dreumó,          | te dreumá ou dreumó, |
| a dreumó;            | a dreumó;            |
| i dreumin,           | inn' dreumin,        |
| vos dreumin,         | vos dreumin,         |
| a dreumin.           | a dreumin.           |

PARFAIT DÉFINI (*Je dormis*).

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| I dreumé ou i dromé, | I dreumai,       |
| teu dreumé,          | te dreumai,      |
| a dreumé;            | a ou ol dreumai; |
| i dreumére,          | inn' dreumére,   |
| vos dreumére,        | vos dreumére,    |
| a dreumére.          | a ou o dreumére. |

PARFAIT INDÉFINI (*J'ai dormi*).

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| I é dreumi ou dromi, | I ai dreumi,        |
| t'é dreumi,          | t'é dreumi,         |
| al é dreumi;         | al ou ol ai dreumi; |
| i on dreumi,         | inn' on dreumi,     |
| vos é dreumi,        | v' é dreumi,        |
| al an dreumi.        | al ou ol on dreumi. |

PARFAIT ANTÉRIEUR (*J'eus dormi*).

|                         |                       |
|-------------------------|-----------------------|
| I airó dreumi ou dromi, | I eu dreumi,          |
| teu airó dreumi,        | t'eu dreumi,          |
| al airó dreumi;         | al ou ol eu dreumi;   |
| i airin dreumi,         | inn' eure dreumi.     |
| vos airin dreumi,       | v' eure dreumi,       |
| al airin dreumi.        | al ou ol eure dreumi. |

PLUS-QUE-PARFAIT (*J'avais dormi*).

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| I aivó dreumi,       | I aivá ou aivó dreumi, |
| t'aivó dreumi dromi, | t'aivá ou aivó dreumi, |
| al aivó dreumi;      | al ou ol aivó dreumi;  |
| i aivin dreumi,      | inn' aivin dreumi,     |
| vos aivin dreumi,    | v' aivin dreumi,       |
| al aivin dreumi.     | al ou ol aivin dreumi. |

FUTUR (*Je dormirai*).

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| I dreumiré ou dromiré, | I dreumerai,      |
| teu dreumiré,          | te dreumerai,     |
| a dreumiré;            | a ou o dreumeré;  |
| i dreumiron,           | inn' dreumeron,   |
| vos dreumirá,          | vos dreumeré.     |
| a dreumiran.           | a ou o dreumeron. |

FUTUR PASSÉ (*J'aurai dormi*).

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| I airé dreumi,   | I airai dreumi,        |
| t'airé dreumi,   | t'airé dreumi,         |
| al airé dreumi;  | al ou ol airé dreumi;  |
| i airon dreumi,  | inn' airon dreumi,     |
| vos airá dreumi, | v' airé dreumi,        |
| al airan dreumi. | al ou ol airon dreumi. |

(1) Quelques verbes de cette conjugaison offrent certaines divergences avec le français. Ainsi le verbe bouillir, dans ses temps primitifs ne prend pas l'i : *Infinitif* : bouli; *participe présent* : boulan; *participe passé* : boulu. *Indicatif* : i bou; *parfait* : i boulé (inusité). Le verbe cueillir passe à la 1<sup>re</sup> conjugaison : « cullher, cullhan, cullhié, i cullhe, i cullhié. » Plusieurs autres verbes tels que couvrir, offrir, ouvrir, souffrir, changent la flexion du participe passé : « couvri, ouffri, ouvri, souffri », pour couvert, offert, ouvert, souffert. Le verbe mentir forme la terminaison du participe pré-ent comme finir, fleurir, en ich pour iss : « mentichan » = mentant. Dormir, transposé en dreumi ou dromi, se conjugue régulièrement : *Infinitif* : dreumi; *participe présent* : dreuman; *passé* : dreumi. *Indicatif* : i dreume; *parfait* : i dreumé, etc., etc.



MORVAN BOURGUIGNON  
(Alligny.)

MORVAN NIVERNAIS  
(Arleuf.)

MORVAN BOURGUIGNON  
(Alligny.)

MORVAN NIVERNAIS  
(Arleuf.)

CONDITIONNEL.

PRÉSENT (*Je dormirai*).

|                        |                              |
|------------------------|------------------------------|
| I dreumirè ou dromirè, | I dreumerà ou dreume-<br>rò, |
| teu dreumirè,          | tedreumerà ou dreume-<br>rò, |
| a dreumirè;            | a dreumerò ;                 |
| i dreumirin,           | inn' dreumerin,              |
| vos dreumirin,         | vos dreumerin,               |
| a dreumirin.           | a ou o dreumerin.            |

PASSÉ (*J'aurais dormi*).

|                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| I airò dreumí,    | I airà ou airò dreumí, |
| t'airò dreumí,    | t'airà ou airò dreumí, |
| al airò dreumí ;  | al ou ol airò dreumí ; |
| i airin dreumí,   | inn' airin dreumí,     |
| vos airin dreumí, | v' airin dreumí,       |
| al airin dreumí,  | al ou ol airin dreumí. |

IMPÉRATIF (*Dors, dormons, dormez.*)

|                    |          |
|--------------------|----------|
| Dreume ou drome,   | Dreume,  |
| dreumon ou dromon, | dreumon, |
| dreumé ou dromé.   | dreumé.  |

SUBJONCTIF.

PRÉSENT (*Que je dorme*).

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Qu' i dreumâ ou dromâ, | Qu' i dreume,     |
| qu' teu dreumâ,        | qu' te dreume,    |
| qu' a dreumâ ;         | qu' a dreume ;    |
| qu' i dreumin,         | qu' inn' dreumin, |
| qu' vos dreumin,       | qu' vos dreumin,  |
| qu' a dreumin.         | qu' a dreumin.    |

IMPARFAIT (*Que je dormisse*).

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| Qu' i dreumeusse,   | Qui dreumeusse,    |
| qu' teu dreumeusse, | qu' te dreumeusse, |
| qu' a dreumeusse ;  | qu' a dreumeusse ; |

qu' i dreumeussin,  
qu' vos dreumeussin,  
qu' a dreumeussin.

qu' inn' dreumeussin,  
qu' vos dreumeussin,  
qu' a dreumeussin.

PARFAIT (*Que j'aie dormi*).

Qu' i â dreumi ou dromi,  
qu' t'â dreumi,  
qu' al ai dreumi ;  
qui ain dreumi,  
que vos ain dreumi,  
qu' al ain dreumi.

Qu' i â dreumi,  
qu' t'â dreumi,  
qu' al ou ol â dreumi ;  
qu' inn' ain dreumi,  
qu' v' ain dreumi,  
qu' al ou ol ain dreumi.

PLUS-QUE-PARFAIT (*Que j'eusse dormi*).

Qu' i eusse dreumi ou  
dromi,  
qu' t'eusse dreumi,  
qu' al eusse dreumi ;  
qui eussin dreumi,  
qu' vos eussin dreumi,  
qu' al eussin dreumi.

Qu' eusse dreumi,  
qu' t'eusse dreumi,  
qu' al ou ol eu dreumi ;  
qu' inn' eussin dreumi,  
qu' vos eussin dreumi,  
qu' al ou ol eussin dreu-  
mi.

INFINITIF.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Dormir, avoir dormi*).

Dreumi ou dromi,  
aïvouér' dreumi ou dro-  
mi.

Dreumi,  
aivar ou aïvouér' dreu-  
mi.

PARTICIPE.

PRÉSENT ET PASSÉ.

Dreuman, droman, dreu-  
mi.

Dreuman, dreumi.

## VERBE SAVOIR (1)

3<sup>me</sup> CONJUGAISON.

| MORVAN BOURGUIGNON<br>(Alligny.)   | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.)   | MORVAN BOURGUIGNON<br>(Alligny.)  | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.)   |
|--|---|---|---|
| INDICATIF.   |   | PARFAIT ANTÉRIEUR ( <i>J'eus su</i> ).  |   |
| PRÉSENT ( <i>Je sais</i> ).  |   | I eu saïvu,<br>t'eu saïvu,<br>al eu saïvu ;<br>i eure saïvu,<br>vos eure saïvu,<br>al eure saïvu.           | I eu sù,<br>t'eu sù,<br>al ou ol eu sù ;<br>inn' eure sù,<br>v' eure sù,<br>al ou ol eure sù.                             |
| I saïs,<br>teu sai,<br>a sai ;<br>i saïvon,<br>vos saïvé,<br>a saïvan.                   | I saïs,<br>te saïs,<br>a ou o saït ;<br>inn' saïvon,<br>vos saïvé,<br>a ou o saïvon.                  | PLUS-QUE-PARFAIT ( <i>J'avais su</i> ).   |   |
| IMPARFAIT ( <i>Je savais</i> ).  |   | I aïvò saïvu,<br>t' aïvò saïvu,<br>al aïvò saïvu ;<br>i aïvin saïvu,<br>vos aïvin saïvu,<br>al aïvin saïvu. | I aïv à ou aïvò sù,<br>t'aïv à ou aïvò sù,<br>al ou ol aïvò sù ;<br>inn' aïvin sù,<br>vos aïvin sù,<br>al ou ol aïvin sù. |
| I saïvò,<br>teu saïvò,<br>a saïvò ;<br>i saïvin,<br>vos saïvin,<br>a saïvin.             | I saïv à ou i saïvò,<br>te saïv à,<br>a ou o saïvò ;<br>inn' saïvin,<br>vos saïvin,<br>a ou o saïvin. | FUTUR ( <i>Je saurai</i> ).   |   |
| PARFAIT DÉFINI ( <i>Je sus</i> ).  |   | I saïré,<br>teu saïré,<br>a saïré ;<br>i saïron,<br>vos saïrà,<br>a saïran.                                 | I saïré,<br>te saïré,<br>a ou o saïré ;<br>inn' saïron,<br>vos saïré,<br>a ou o saïron.                                   |
| I saïvé,<br>teu saïvé,<br>a saïvé ;<br>i saïvère,<br>vos saïvère,<br>a saïvère.          | I saïvé,<br>t' saïvé,<br>a ou o saïvé,<br>inn' saïvère,<br>vos saïvère,<br>a saïvère.                 | FUTUR PASSÉ ( <i>J'aurai su</i> ).  |   |
| PASSÉ INDÉFINI ( <i>J'ai su</i> ).   |   | I aïré saïvu,<br>t'aïré saïvu,<br>al aïré saïvu ;<br>i aïron saïvu,<br>vos aïrà saïvu,<br>al aïran saïvu.   | I aïré sù,<br>t'aïré sù,<br>al ou ol aïré sù ;<br>inn' aïron sù,<br>v' aïré sù,<br>al ou ol aïron sù.                     |
| I ai saïvu,<br>t'è saïvu,<br>al è saïvu ;<br>i on saïvu,<br>vos è saïvu,<br>al an saïvu. | I ai sù,<br>t'ai sù,<br>al ou ol è sù ;<br>inn' on sù,<br>v' è sù,<br>al ou ol on sù.                 |   |   |

(1) Quelques verbes changent de conjugaison. Choir, qui en français n'est usité qu'au présent de l'indicatif, passe à la première et n'est pas irrégulier : « choner, chouéyan, chouéyu, i choué, i chouéyu. » Pleuvoir passe à la quatrième : « pleure, pleuvan, pleu ou plu, a pleuvé » (peu usité ; on dit al è pleu ou plu). Dans ses temps primitifs, sauf au présent de l'indicatif, le verbe devoir maintient son radical invariable : « devoi, devan, devu, i devé. » Pouvoir, valoir, comme savoir, se conjuguent de même : « pouvoï, pouvan, pouvu, i pouvé », ou « vaillhër, vaïllan, vaïllu, i vaillé. » Dans ce dernier verbe, le futur et le conditionnel ne prennent pas le d : « a vauré, a vauran », il vaudra, ils vaudront ; « a vauré, a vaurin », il vaudrait, ils vaudraient, etc., etc.

MORVAN BOURGIGNON  
(Alligny.)

MORVAN NIVERNAIS  
(Arleuf.)

CONDITIONNEL.

PRÉSENT (*Je saurais*).

|             |                           |
|-------------|---------------------------|
| I sairè,    | I sairà <i>ou</i> sairò,  |
| teu sairè,  | t' sairà <i>ou</i> sairò, |
| a sairè ;   | a <i>ou</i> o sairò :     |
| i sairin,   | inn' sairin,              |
| vos sairin, | vos sairin,               |
| a sairin.   | a <i>ou</i> o sairin.     |

PASSE (*J'aurais su*).

|                  |                            |
|------------------|----------------------------|
| I airè saivu,    | I airà <i>ou</i> airò sù,  |
| t'airè saivu,    | t' airà <i>ou</i> airò sù, |
| al airè saivu ;  | al <i>ou</i> ol airò sù :  |
| i airin saivu,   | inn' airin sù,             |
| vos airin saivu, | vos airin sù,              |
| al airin saivu.  | al <i>ou</i> ol airin sù.  |

IMPÉRATIF (*Sais, sachons, sachez*).

|         |         |
|---------|---------|
| Sé,     | Sais,   |
| saivon, | saivon, |
| saivé.  | saivé.  |

SUBJONCTIF.

PRÉSENT (*Que je sache*).

|                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| Qu'i saivá,     | Qu'i saive,              |
| que teu saivá,  | qu' t' saive,            |
| qu'a saivá ;    | qu'a saive ;             |
| qu'i saivin,    | qu'inn' saivin,          |
| que vos saivin, | que vos saivin,          |
| qu'a saivin.    | qu'a <i>ou</i> o saivin. |

IMPARFAIT (*Que je susse*).

|                     |                              |
|---------------------|------------------------------|
| Qu'i saiveusse,     | Qu'i saiveüsse,              |
| qu' teu saiveusse.  | qu' te saiveüsse,            |
| qu'a saiveusse ;    | qu'a <i>ou</i> o saiveüsse ; |
| qu'i saiveussin,    | qu'inn' saiveussin,          |
| que vos saiveussin, | qu' vos saiveussin.          |
| qu'a saiveussin.    | qu'a <i>ou</i> o saiveussin. |

MORVAN BOURGIGNON  
(Alligny.)

MORVAN NIVERNAIS  
(Arleuf.)

PARFAIT (*Que j'aie su*).

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| Qu'i à saivu,      | Qu'i à sù,                 |
| que t'à saivu,     | qu' t'à sù,                |
| qu'al é saivu ;    | qu'al <i>ou</i> ol ai sù : |
| qu'i ain saivu,    | qu'inn' ain sù,            |
| que vos ain saivu. | qu' v' ain sù,             |
| qu'al ain saivu.   | qu'al <i>ou</i> ol ain sù. |

PLUS-QUE-PARFAIT (*Que j'eusse su*).

|                       |                               |
|-----------------------|-------------------------------|
| Qu'i eusse saivu,     | Qu'i eusse sù,                |
| que t'eusse saivu,    | qu' t'eusse sù,               |
| qu'al eusse saivu :   | qu'al <i>ou</i> ol eu sù :    |
| qu'i eussin saivu,    | qu'inn' eussin sù,            |
| que vos eussin saivu. | qu' vos eussin sù,            |
| qu'al eussin saivu.   | qu'al <i>ou</i> ol eussin sù. |

INFINITIF.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Savoir, avoir su*).

|                 |                              |
|-----------------|------------------------------|
| Saivouér',      | Saivar,                      |
| aivouér' saivu. | aivar <i>ou</i> aivouér' sù. |

PARTICIPE.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Sachant, su*).

|         |         |
|---------|---------|
| Saivan, | Saivan, |
| saivu.  | sù.     |

VERBE *RAPONDRE*, *REJOINDRE* (1)4<sup>me</sup> CONJUGAISON.

| MORVAN BOURGIGNON<br>(Alligny.)   | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.)  | MORVAN BOURGIGNON<br>(Alligny.)  | MORVAN NIVERNAIS<br>(Arleuf.)  |
|---|--|--|--|
| INDICATIF.  |  | PARFAIT INDÉFINI ( <i>J'ai rejoint</i> ).  |  |
| PRÉSENT ( <i>Je rejoins</i> ).  |  | I é raipondu,<br>t'é raipondu,<br>al é raipondu ;<br>i on raipondu,<br>vos é raipondu,<br>al an raipondu.                    | I ai rāpōnu,<br>t'é rāpōnu,<br>al ai rāpōnu ;<br>inn' on rāpōnu,<br>v' é rāpōnu,<br>al on rāpōnu.                                  |
| I raipon,<br>teu raipon,<br>a raipon ;<br>i raipondon,<br>vos raipondé,<br>a raipondan.           | I rāpon,<br>te rāpon,<br>a ou o rāpon ;<br>inn' rāpōnon,<br>vos rāpōné,<br>a rāpōné.       | PARFAIT ANTÉRIEUR ( <i>J'eus rejoint</i> ).  |  |
| IMPARFAIT ( <i>Je rejoignais</i> ).   |  | I eu raipondu,<br>t'eu raipondu,<br>al eu raipondu ;<br>i eure raipondu,<br>vos eure raipondu,<br>al eure raipondu.          | I eu rāpōnu,<br>t'eu rāpōnu,<br>al ou ol eu rāpōnu ;<br>inn' eure rāpōnu,<br>vos eure rāpōnu,<br>al eure rāpōnu.                   |
| I raipondó,<br>teu raipondó,<br>a raipondó ;<br>i raipondin,<br>vos raipondin,<br>a raipondin.    | I rāpōnā,<br>te rāpōnā,<br>a rāpōnā ;<br>inn' rāponin,<br>vos rāponin,<br>a rāponin.       | PLUS-QUE-PARFAIT ( <i>J'avais rejoint</i> ).   |  |
| PARFAIT DÉFINI ( <i>Je rejoignis</i> ).   |  | I aivó raipondu,<br>t'aivó raipondu,<br>al aivó raipondu ;<br>i aivin raipondu,<br>vos aivin raipondu,<br>al aivin raipondu. | I aivá ou aivó rāpōnu,<br>t'aivá ou aivó rāpōnu,<br>al aivó rāpōnu ;<br>inn' aivin rāpōnu,<br>v' aivin rāpōnu,<br>al aivin rāpōnu. |
| I raipondé,<br>teu raipondé,<br>a raipondé ;<br>i raipondére,<br>vos raipondére,<br>a raipondére. | I rāpōnai,<br>te rāpōnai,<br>a rāpōnai ;<br>inn' rāpōnére,<br>vos rāpōnére,<br>a rāpōnére. |  |  |

(1) Voyez au Glossaire les verbes dire et fère (faire). Dans cette 4<sup>e</sup> conjugaison un certain nombre de verbes qui sont irréguliers en français ne le sont pas en patois. Craindre et coudre possèdent leurs divers modes, temps et personnes, et gardent leur radical de formation : « i croin, teu croin, a croin ; i croindon, vos croindé, a croindan. *Imparfait* : i croindó, i croindin. *Parfait* : i croindé, i croindére. *Futur* : i croindré, i croindron. *Conditionnel* : i croindre, i croindrin. *Subjonctif* : qu' i croindá, qu' i croindin. *Imparfait* : qu' i croindeusse, qu' i croindeussin. *Infinitif* : croinre (vieux français : cremre). *Participe* : croindan, croindó, Coudre maintient également le d intercalaire dans tous ses temps, sauf au singulier de l'indicatif : i cou, teu cou, a cou ; i coudon, vos coudé, a coudan. *Imparfait* : i couó, i coudin. *Parfait* : i coudé, i coudère. *Futur* : i coudré, i coudron. *Conditionnel* : i coudré, i coudrin. *Subjonctif* : qu' i coudá, qu' i coudin. *Imparfait* : qu' i coudeusse, qu' i coudeussin. *Infinitif* : coudre. *Participe* : coudan, coudó. Le verbe moultre, que nous prononçons « moure », garde la consonne étymologique l. Dans sa conjugaison, sauf au singulier de l'indicatif, au futur, au conditionnel et à l'infinitif, il ne prend nulle part le d : i mou, teu mou, a mou ; i moulon, vos moulé, a moulan. *Imparfait* : i mouló, i moulin. *Parfait* : i moulé, i moulére. *Futur* : i mouré, i mouron. *Conditionnel* : i mouré, i mourin. *Subjonctif* : qu' i moulá, qu' i moulin. *Imparfait* : qu' i mouleusse, qu' i mouleussin. *Infinitif* : moure (vieux français : mol're, de molere, puis moldre). *Participe* : moulan, moulu. L'l se conserve dans « meulé, meulére » = meulier, meunière. Pour le verbe mettre, le changement normal de l' i en e se continue dans les temps primitifs : « mette, mettán, mettu, i met, i mettó », etc., etc.

MORVAN BOURGUIGNON

MORVAN NIVERNAIS

MORVAN BOURGUIGNON

MORVAN NIVERNAIS

(Alligny.)

(Arleuf.)

(Alligny.)

(Arleuf.)

FUTUR (*Je rejoindrai*).

I raipondré,  
teu raipondré,  
a raipondré;  
i raipondron,  
vos raipondrá,  
ai raipondran.

I rápondrai,  
teu rápondrai,  
a rápondré;  
inn' rápondron,  
vos rápondré,  
a rápondron.

FUTUR PASSÉ (*J'aurai rejoint*).

I airé raipondu,  
t'airé raipondu,  
al airé raipondu;  
i airon raipondu,  
vos airá raipondu,  
al airan raipondu.

I airai ráponu,  
t'airé ráponu,  
al ou ol airai ráponu;  
inn' airon ráponu,  
v' airé ráponu,  
al airon ráponu.

CONDITIONNEL.

PRÉSENT (*Je rejoindrais*).

I raipondré,  
teu raipondré,  
a raipondré;  
i raipondrin,  
vos raipondrin,  
a raipondrin.

I rápondrá ou rápondró,  
te rápondrá ou rápondró,  
a rápondró;  
inn' rápondrin,  
vos rápondrin,  
a rápondrin.

PASSÉ (*J'aurais rejoint*).

I airé raipondu,  
t'airé raipondu,  
al airé raipondu;  
i airin raipondu,  
vos airin raipondu,  
al airin raipondu.

I airá ou airó ráponu,  
t'airá ou airó ráponu,  
al airó ráponu;  
inn' airin ráponu,  
v' airin ráponu,  
al airin ráponu.

IMPÉRATIF.

Raipon,  
raipondon,  
raipondé.

Rápon,  
ráponon,  
ráponé.

SUBJONCTIF.

PRÉSENT (*Que je rejoigne*).

Qu'i raipondá,  
qu'teu raipondá,  
qu'a raipondá;  
qu'i raipondin,  
qu' vos raipondin,  
qu'a raipondin.

Qu'i ráponde,  
qu' t' ráponde,  
qu'a ráponde;  
qu'inn' ráponin,  
qu' vos ráponin,  
qu'a ráponin.

IMPARFAIT (*Que je rejoignisse*).

Qu'i raipondeusse,  
qu' teu raipondeusse,  
qu'a raipondeusse;  
qu'i raipondeussin,  
que vos raipondeussin,  
qu'a raipondeussin.

Qu'i rápondeusse,  
qu'a rápondeusse;  
qu'inn' rápondeussin,  
qu' vos rápondeussin,  
qu'a rápondeussin.

PARFAIT (*Que j'aie rejoint*).

Qu'i á raipondu,  
qu' t' á raipondu,  
qu'al ai raipondu;  
qu'i ain raipondu,  
que vos ain raipondu,  
qu'al ain raipondu.

Qu'i á ráponu,  
qu' t' á ráponu,  
qu'al ai ráponu;  
qu'inn' ain ráponu,  
qu' v' ain ráponu,  
qu'al ain ráponu.

PLUS-QUE-PARFAIT (*Que j'eusse rejoint*).

Qui eusse raipondu,  
que t'eusse raipondu,  
qu'al eusse raipondu;  
qui eussin raipondu,  
que vos eussin raipondu,  
qu'al eussin raipondu.

Qui eusse ráponu,  
qu' t' eusse ráponu,  
qu'al eusse ráponu;  
qu'inn' eussin ráponu,  
qu' v' eussin ráponu,  
qu'al eussin ráponu.

INFINITIF.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Rejoindre, avoir rejoint*).

Raipondre,  
aivouér' raipondu.

Ráponde,  
aivar ráponu.

PARTICIPE.

PRÉSENT ET PASSÉ (*Rejoignant, rejoint*).

Raipondan,  
raipondu.

Ráponan,  
ráponu.





# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX OUVRAGES OU DES AUTEURS CITÉS DANS LE GLOSSAIRE DU MORVAN

AVEC LES ABRÉVIATIONS

## A

- Abbaye St-Martin*. — *Essai historique sur l'abbaye de St-Martin*, par Bulliot, 1849, 2 vol. in-8°.
- Adam*, drame anglo-normand du XII<sup>e</sup> siècle, publié par V. Luzarche. Tours, 1854, in-8°.
- Alligny, Terrier*. — *Terrier manuscrit d'Alligny-en-Morvan*, 1649.
- Arrêts d'A.* — *Les Arrêts d'Amour*, par Martial d'Auvergne. Amsterdam, 1780, in-12.
- A travers le Morvand*, par le docteur E. Bogros. Château-Chinon, 1873, 1 vol. in-12.
- Aucassin et Nicol*. — *Voir Nouvelles françaises du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Jannet, 1856, in-12.
- Aye d'Av.* — *Aye d'Avignon*, chanson de geste publiée par Guessard et Meyer. Paris, Vieweg, 1861.

## B

- Bailliage de D.* — *Le Bailliage de Dijon*, publié par Rossignol. Dijon, 1857, in-8°.
- BARTSCH. — *Chrestomathie de l'ancien français*. Paris, Leipzig, 1866.
- *Chrestomathie provençale*. Elberfeld, 1868.
- *Romances et Pastourelles françaises*. Leipzig, 1870.
- BEAUMANOIR. — *Les Coutumes du Beauvoisis*, par Philippe de Beaumanoir, édit. Beugnot. Paris, 1842, 2 vol. in-8°.
- BENOIT. — *Chronique des ducs de Normandie*, par Benoît, trouvère du XII<sup>e</sup> siècle. Paris, 1836, 3 vol. in-4°.
- Berte*. — *Berte aus grans piés* (li romans de), publié par P. Paris. Paris, Techener, 1832, 1 vol. in-12.
- Best. div.* — *Le Bestiaire divin*, de Guillaume, clerc de Normandie. Caen, 1862, 1 vol. in-8°.
- Bibl. de l'Éc. des Ch.* — *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

- BOREL. — *Dict. des termes du vieux français dans le tome II du Dict. étym. de Ménage*. (Voy. Ménage.)
- BRACHET. — *Dictionnaire étymol. de la langue française*. Paris, Hetzel.
- *Grammaire historique de la langue française*. Paris, Hetzel.
- BRANTÔME. — *Œuvres complètes du seigneur de Brantôme*. Paris, Foucault, 1822, 7 vol. in-8°.
- BRUN. LATINI. — *Li Livres dou Trésor*, par Brunetto Latini, publié par Chabaille. Paris, 1863, 1 vol. in-4°.
- Brut*. — *Le roman de Brut*, par Wace. Rouen, Frère, 1836, 2 vol. in-8°.
- BURGUY. — *Grammaire de la langue d'oïl*, par Burguy. Berlin, 1869, 3 vol. in-8°.

## C

- Cart. d'Autun*. — *Cartulaire de l'Église d'Autun*, par A. de Charmasse, 1865, in-4°.
- Ch. de R.* — *La Chanson de Roland*, publiée par Genin. Paris, 1850, in-8°.
- *La Chanson de Roland*, publiée par Léon Gautier, 1875, in-8°.
- CHASTELLAIN. — *Œuvres de G. Chastelain*, publiées par K. de Lettenhove. Bruxelles, 1863, 8 vol. in-8°.
- Châtelet*. — *Registre criminel du Châtelet de Paris*. Paris, Lahure, 1861, 2 vol. in-8°.
- Ch. B.* — *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, publiées par M. J. Garnier. Dijon, 3 vol. in-4°.
- Ch.-Chinon (Hist.)*. — *Histoire de Château-Chinon*, par M. Bogros. Château-Chinon, 1865, in-8°.
- CH. D'ORLÉANS. — *Poésies de Charles d'Orléans*, publiées par Guichard. Paris, Gosselin, 1842, in-12.
- CHEVALLET. — *Origine et formation de la langue française*, par A. de Chevallet. Paris, Dumoulin, 1858, 3 vol. in-8°.

*Chrest. B.* — *Chrestomathie de l'ancien français*, par K. Bartsch. Paris, 1866, in-4°.

*Chron. de R.* — *La Chronique de Rains*, publiée par L. Paris. Techeuer, 1837, in-8°.

*C. du roi René.* — *Extraits des comptes et mémoires du roi René*, publiés par Leroy de la Marche. Paris, 1873, in-8°.

COMENIUS. — *Voyez Janua.*

*Contes, Dits, etc.* — *Nouveau recueil de Contes, Dits, Fabliaux*, publié par A. Jubinal. Paris, Challamel, 1842, 2 vol. in-8°.

COQUILLART. — *Œuvres de Coquillart*, publiées par Ch. d'Héricault. Paris, Jannet, 1857, 2 vol. in-12.

## D

DELISLE, Cl. agr. — *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie*. Évreux, 1851, in-8°.

*Dict. puerorum.* — *Dictionariolum puerorum*. Oliva Rob. Stephani, 1557, in-8°.

*Dict. top. S.* — *Dictionnaire topographique de la Nièvre*, par G. de Soulltrait. Paris, 1865, in-4°.

DIEZ. — *Grammaire des langues romanes*, par Frédéric Diez, traduite par MM. G. Paris, Brachet et Morel-Fatio. Paris, Franck, 3 vol. in-8°.

— *Etymologisches wörterbuch der romanischen sprachen*, von Fiedrich Diez. Bonn, A. Marcus, 1861, 2 vol. in-8°.

*Dolopathos.* — *Li romans de Dolopathos*, publié par Brunet, etc. Paris, 1856, in-12.

*Doon de M.* — *Doon de Maïence*, chanson de geste publiée par Pey. Paris, Wieweg, 1859, in-12.

DUC. — *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, auct. du Cange. Paris, Didot, 1840, 7 vol in-4°.

DU FOUILLOUX. — *La Vénérie de Jacques du Fouiloux*. Niort, Robin, 1864, in-4°.

## E

*Écon. rur. au XIII<sup>e</sup> siècle.* — *Traité d'économie rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, publié par L. Lacour. Paris, 1856.

*Eutrapel.* — *Propos rustiques, etc., d'Eutrapel*, par Noël du Fail. Paris, Gosselin, 1842, in-12.

*Évang. des Quen.* — *Les Évangiles des Quenouilles*. Paris, Jannet, 1855, in-12.

## F

*Fierabras.* — *Fierabras*, chanson de geste. Paris, Vieweg, 1860, in-12.

*Floire et Bl.* — *Floire et Blanceflor*, publié par E. du Ménil. Paris, Jannet, 1856, in-12.

*Floorant.* — *Voyez Gui de Bourgogne.*

FROISSART. — *Chroniques de sire Jean Froissart*, publiées par Buchon. Paris, 1835, 3 vol. in-8°.

— *Le Premier Livre, etc.*, publié par Kervyn de Lettenhove. Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8°.

## G

GAUCHET. — *Le Plaisir des Champs*, par Claude Gauchet. Paris, Franck, 1869, in-18.

*Gaydon.* — *Chanson de geste publiée par Guessard et Luce*. Paris, Franck, 1862, in-18.

*G. de V.* — *Gérard de Viane* (li roman de), Reims, 1850, in-8°.

*G. de Vi.* — *Gérard de Viane*, dans le volume publié par Bekker sous le titre : *Der roman von Fierabras*. Berlin, 1829, in-4°.

GÉNIN, Récr. — *Récrétions philologiques*, par F. Génin. Paris, 1856, 2 vol. in-8°.

GÉNIN, Variations. — *Des variations du langage français, etc.*, par Génin. Paris, 1845, in-8°.

*Girart de R.* — *Le roman en vers de Girart de Rossillon*, publié par Mignard. Paris, 1858, in-8°.

*Gloss. roman.* — *Glossaire roman, etc.*, par Émile Gachet. Bruxelles, 1859, in-4°.

*Gloss. du M. A.* — *Glossaire français du moyen âge, etc.*, par L. de Laborde. Paris, 1872, in-8°.

*Gui de B.* — *Gui de Bourgogne*, chanson de geste publiée par Guessard et Michelaut. Paris, 1859.

GULL. GUIART. — *Branche des royaux lignages de Guillaume Guiart*. Paris, 1828, 2 vol. in-8°.

## H

*H. Capet.* — *Hugues Capet*, chanson de geste publiée par le marquis de la Grange. Paris, Franck, 1864, in-12.

*Hist. du Morv.* — *Le Morvand*, par l'abbé Baudiau. Nevers, 1865, 3 vol. in-8°.

*Huon de B.* — *Huon de Bordeaux*, chanson de geste publiée par Guessard. Paris, Vieweg, 1859, in-12.

## I

*Instit. de Bourg.* — *Documents inédits pour servir à l'histoire des institutions et de la vie privée en Bourgogne*, par Simonnet. Dijon, 1867, in-8°.

*Intern. consol.* — *Le Livre de l'internelle consolation*. Paris, 1856, in-12.

## J

*Janua.* — *Janua aurea Comenii*. Lugd. Batav. 1640, in-12. (Voyez Comenius.)

*Job*. — Le livre de *Job* dans le livre des *Rois*, p. 441. (Voyez *Rois*.)

JOINVILLE. — *Jean, sire de Joinville*, publié par N. de Wailly. Paris, Didot, 1874, 1 vol. gr. in-8°.

*Jong. et Trouv.* — *Jongleurs et Trouvères*, publié par Aeh. Jubinal. Paris, 1835, in-8°.

## L

*La guerre de Metz en 1324*, publié par E. de Bouteiller. Paris, Didot, 1875, in-8°.

*La Tour Landry*. — *Le livre du chevalier de la Tour Landry*, publié par A. de Montaiglon. Jannet, 1854, in-12.

LEBEUF, *Mém.* — *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, par l'abbé Lebeuf. Auxerre, 1848, 4 vol. in-8°.

*Le Morvan*, par M. Dupin. Paris, Plon, 1853, 1 vol. in-12.

*Les ducs de Bourg.* — *Les ducs de Bourgogne*, par le comte de Laborde. Preuves, Paris, 1851, 3 vol. in-8°.

*Li Livres de Justice et de Plet*, publié par Rappetti. Paris, F. Didot, 1850, 1 vol. in-4°.

LITTRÉ, *Dict.* — *Dictionnaire de la langue française*. Paris, Hachette, 4 vol. in-4°.

## M

MANTELLIER. — *Histoire de la Communauté des marchands fréquentant la Loire*, par Mantellier, 3 vol. in-8°.

MARC POL. — *Voyage de Marc Pol*, dans le 1<sup>er</sup> vol. des *Mémoires de la Société de géographie*.

MARIE DE FRANCE. — *Poésies de Marie de France*. Paris, Marescq, 1832, 2 vol. in-8°.

*Mélysine*, par Jehan d'Arras. Paris, Jannet, 1854, in-12.

MÉNAGE. — *Dictionnaire étym. de la langue française*. Paris, 1750, 2 vol. in-f°.

*Ménagier de P.* — *Le Ménagier de Paris*. Paris, 1846, 2 vol. in-8°.

MONTAIGNE. — *Essais de Montaigne*, édit. Louandre. Paris, Charpentier, 1854, 4 vol. in-12.

MOUSKES. — *Chronique rimée de Philippe Mouskes*. Bruxelles, 1838, 2 vol. in-4°.

## N

*N.-D. de Lône*. — *L'abbaye de Notre-Dame de Lône*, par Dethel. Dijon, 1864, in-8°.

*Nouv. françaises*. — *Nouvelles françaises des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, publiées par Moland et d'Héricault. 1846-1848, 2 vol. in-12.

## O

OL. DE S. — *Théâtre d'agriculture*, par Olivier de Serres. Paris, 1608, in-4°.

## P

PALSG. — *L'Éclaircissement de la langue française*, par Palsgrave. Paris, 1852, in-4°.

PARIS. — *Étude sur le rôle de l'accent latin*, par Gaston Paris. 1862, in-8°.

*Par. la Duch.* — *Parise la Duchesse*, chanson de geste. Paris, Vieweg, 1860, in-12.

*Passion J.-C.* — *Passion de N.-S. Jésus-Christ*, publiée par Champollion-Figeac. Paris, Didot, 1843, in-4°.

— *La Passion du Christ*, publiée par G. Paris, dans *Romania*, II, p. 295.

PÉRARD. — *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'hist. de Bourgogne*, par Ét. Pérard. Paris, 1664, in-f°.

*Polyp. d'Irminon*. — *Polyptique de l'abbé Irminon*, publié par Guérard. Paris, 1844, 3 vol. in-4°.

## R

RABELAIS. — *Œuvres de Rabelais*, édit. B. des Marets et Rathery. Paris, Didot, 1857, 2 vol. in-12.

RAYNOUARD. — *Lexique roman*. Paris, 1844, 6 vol. in-8°.

*Récits d'un Ménestrel de Reims*, publiés par N. de Wailly. Paris, Renouard, 1876, 1 vol. in-8°.

*Recueil de poésies fr.* — *Recueil de poésies françaises des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*. Paris, 1855-1876, 13 vol. in-12.

RÉGNIER. — *Œuvres complètes de Mathurin Régnier*. Paris, Jannet, 1853, 1 vol. in-12.

*Renart*. — *Le Roman du Renart*, publié par Méon. Paris, 1826, 4 vol. in-8°.

*Renart Suppl.* — *Le Roman du Renart. Supplément*, publié par Chabaille. Paris, 1835, in-8°.

*Rois*. — *Les quatre livres des Rois*, publiés par L. de Lincy. Paris, 1841, in-4°.

*Romanc. fr.* — *Le Romancero français*, publié par P. Paris. Paris, Teehener, 1833, in-8°.

*R. de la R.* — *Le Roman de la Rose*, publié par Méon. Paris, Didot, 1814, 4 vol. in-8°.

*Romania*. — *Recueil trimestriel*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. Paris, F. Vieweg, 1872-1878, in-8°.

*Rom. et past.* — (Voyez Bartsch.)

ROMVART. — *Recueil de textes d'anc. français*, publié par A. Keller. Paris, 1844, in-8°.

RONSARD. — *Œuvres complètes de P. de Ronsard*. Paris, Jannet, 8 vol. in-12.

ROQUEFORT. — *Glossaire de la langue romane avec supplément.* 3 vol. in-8°.

RUTEBEUF. — *Œuvres complètes* de Rutebeuf, publiées par Jubinal. Paris, 1839, 2 vol. in-8°.

## S

SCHELER. — *Dictionnaire d'étymologie française*, par Auguste Scheler. Paris, Bruxelles, 1873, in-8°.

Serm. S. B. — *Choix des sermons de Saint Bernard* dans le volume des *Quatre livres des Rois*, p. 521. (Voyez *Rois*.)

SÉVIGNÉ. — *Lettres* de M<sup>me</sup> de Sévigné. Paris, Hachette, 1862, 14 vol. in-8°.

S. Alexis. — *La Vie de saint Alexis*, publiée par G. Paris. Paris, Franck. 1872, in-8°.

## T

Test. J. de M. — *Testament de J. de Meung*. (Voyez le *Roman de la Rose*, t. IV.)

Th. fr. — *Ancien théâtre français*. Paris, Jannet, 10 vol. in-12.

Th. fr. au M. A. — *Théâtre français au moyen âge*. Paris, 1839, in-8°.

## V

VILLE-HARDOUIN. — *La Conquête de Constantinople*, par Geoffroi de Ville-Hardoin, publiée par Natalis de Wailly. Paris, Didot, 1872, grand in-8°.

Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle. — *Vocabulaire latin-français du XIV<sup>e</sup> siècle* dans les *Remarques sur le patois*, par Escallier. Douai, 1856, 9 vol. in-8°.

## LITTÉRATURE ET GLOSSAIRES PATOIS

- Conférence agréable de deux païsans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps.* Troyes, veuve Oudot, 1728, in-8°.
- Coup d'œil sur les patois de la Franche-Comté,* par M. Dartois, chanoine, in-8°.
- De l'influence du langage populaire sur la forme de certains mots de la langue française,* par Emile Agnel. Paris, Dumoulin, 1870, in-8°.
- De l'origine et de la formation des dialectes vulgaires du Dauphiné,* par Jules Ollivier, in-8°.
- Dialecte bordelais. Essai grammatical,* par M. l'abbé Caudéran. Paris, Aubry, 1861, in-8°.
- Dictionnaire d'argot,* par Francisque Michel. Paris, Firmin-Didot, 1856, in-8°.
- Dictionnaire du patois de la Flandre française ou wallonne,* par Louis Vermesse. Douai, L. Crépin, 1867, in-8°.
- Dictionnaire du patois du pays de Bray,* par l'abbé Decorde. Paris, Dumoulin, 1851, in-8°.
- Dictionnaire du patois forézien,* par L. Pierre Gras. Lyon, 1863, in-8°.
- Dictionnaire du patois de Lille,* par M. Pierre Legrand. Lille, veuve Vanackere, 1856, in-8°.
- Dictionnaire du patois normand,* par MM. Duménil. Caen, Mancel, 1849, in-8°.
- Dictionnaire (petit) du patois normand,* par Vasnier Rouen. Lebrument, 1862, in-8°.
- Dictionnaire du patois saintongeais,* par P. Jónain. Royan, 1869, in-8°.
- Dictionnaire du wallon de Mons.* par J. Sigart. Bruxelles, Flatau, 1866, in-8°.
- Dictionnaire étymologique de la langue wallonne,* par Ch. Grandgagnage. Liège, Oudart, 1845-1850, 2 vol. in-8°.
- Dictionnaire étymologique du patois poitevin,* par Gabriel Lévrier. Niort, Mercier, 1867, in-8°.
- Dictionnaire roman-wallon, celtique et tudesque* (dom Jean François). Bouillon, 1777.
- Dictionnaire franco-normand* (Guernesey), par Georges Métivier. Londres, 1870, in-8°.
- Dictionnaire rouchi-français,* par Hécart. Valenciennes, Lemaître, 1834, in-8°.
- Dictionnaire wallon-français,* par L. Remacle. Liège et Leipsig, Ch. Gnusé, 2 vol. in-8°.
- Dictionnaire wallon-français* (Luxembourg), par J.-B. Dasnoy. Neufchâteau, 1856, in-12.
- Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais,* par J.-B. Onofrio. Lyon, Scheuring, 1864, in-8°.
- Essai sur le patois lorrain,* par le sieur Oberlin. Strasbourg, Fr. Stein, 1775, in-12.
- Essai sur le langage poitevin,* par Dreux du Radier. Niort, L. Clouzot, 1866, in-8°.
- Essai sur le patois poitevin,* par H. Beauchet-Filleau. Niort, 1864, in-8°.
- Étude sur la genèse des patois et en particulier du roman ou patois lyonnais,* par le docteur F. Monin. Paris, Dumoulin, 1873, in-8°.
- Glossaire de la Suisse romande,* par le doyen Bridel, publié par L. Favrat. Lausanne, G. Bridel, 1866, in-8°.
- Glossaire de la vallée d'Hyères* (haut-normand), par A. Delboulle. Havre, Brenier, 1876.
- Glossaire de l'Aunis,* par L.-E. Meyer. Niort, Clouzot, 1874, in-8°.
- Glossaire du centre de la France,* par le comte Jaubert. Paris, Chaix, 1874, in-4°.
- Glossaire du patois de Montbéliard,* par Ch. Contejan. Montbéliard, Barbier, 1876, in-8°.
- Glossaire du patois picard,* par l'abbé Jules Corblet. Paris, Dumoulin, 1851, in-8°.
- Glossaire du patois normand,* par Louis du Bois. Caen, Hurdel, 1856, in-8°.
- Glossaire du patois poitevin,* par l'abbé Lalanne, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*. Poitiers, 1868, in-8°.
- Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis,* par L. Favre. Niort, 1867, in-8°.
- Glossaire genevois.* Genève, 1827, in-8°.
- Glossaire poitevin,* par l'abbé Rousseau. Niort, Clouzot, 1867, in-8°.
- Glossaire vaudois,* par Callet. Lausanne, Bridel, 1862, in-12.



- Histoire de l'idiome bourguignon*, par Mignard. Dijon, Lamarche, 1856, in-8°.
- Histoire du patois*, par Pierquin de Gembloux. Paris. Aubry, 1858, in-8°.
- Histoire et Glossaire du normand, de l'anglais et de la langue française*, par Édouard le Hérier. Paris, Aubry, 3 vol. in-8°.
- Le dialecte poitevin au XIII<sup>e</sup> siècle*, par A. Bouche-rie. 1873, in-8°.
- Le patois des Fourgs*, par M. Tissot. Paris, Durand, 1865, in-8°.
- Les Noël<sup>s</sup> bourguignons*, de Bernard de La Monnaye, publiés par F. Fertiault. Paris, Lavigne, 1842.
- Les Noël<sup>s</sup> bourguignons*, de B. de La Monnaye, suivis des Noël<sup>s</sup> mâconnais, publiés par F. Fertiault. Dijon, Lamarche, 1866.
- Les patois de la basse Auvergne*, par Henry Doniol. Paris, Maisonneuve, 1877, in-8°.
- Les passe-temps lorrains*, par Jaclot de Saulny. Metz. Lorette, 1854, in-12.
- Mélanges sur les langues, dialectes et patois*. Paris. Delaunay, 1831, in-8°.
- Noël bourguignon* de Gui Barôzai. Ai Dioni, ché Abran Lyron de Modène, 1720, 1 vol. in-12.
- Noël<sup>s</sup> bressans*. Bourg, Bottier, 1814, in-12.
- Voël<sup>s</sup> d'Aimé Piron*, publiés par Mignard. Dijon, 1858, in-12.
- Noël<sup>s</sup> nouveaux sus des vieux airs*. Bourges, Pigelet, 1857, in-8°.
- Notice du patois vendéen*, par Revellière-Lépeaux. Niort, L. Clouzot, 1869, in-8°.
- Nouvelles recherches sur les patois*, par J.-J. Champollion-Figeac. Paris, Goujon, 1809.
- Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris*, par E. Agnel. Paris, 1855, in-12.
- Observations sur les patois romans usités en Belgique*, par le baron de Reiffenberg, in-8°.
- Origines du patois de la Tarentaise*, par l'abbé G. Pont. Paris, Maisonneuve, 1872, in-8°.
- Patois de la haute Auvergne*, par l'abbé Labouderie. dans le tome XII des *Mémoires de la Société des antiquaires*.
- Patois de la Saintonge*, par M. A. Boucherie. Angoulême, A. Nadaud, 1865, in-8°.
- Proverbes de la Franche-Comté*, par le docteur Per-ron. Paris, Champion, 1876, in-8°.
- Recherches sur l'histoire du langage et des patois de la Champagne*, par P. Tarbé. Reims, 1851, 2 vol. in-8°.
- Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace*, par S.-F. Fallot. Montbéliard, 1828, in-12.
- Recherches sur les langues de la Suisse*, par Élie Bertrand. Genève, 1758, in-8°.
- Recueil de Noël<sup>s</sup> anciens en patois de Besançon*, publiés par Belamy. Bintot, 1842, in-8°.
- Remarques sur le patois*, par Escallier. Douai, War-telle, 1856, in-8°.
- Tableau des idiomes populaires ou patois de la France*, par J.-F. Schnakenburg. Berlin, A. Foerst-ner, 1840.
- Théâtre liégeois*. Liège, Carmanne, 1854, in-12.
- Virgille virai au borquignon*. Dijon, Frantin, 1831, in-12.
- Vocabulaire du bas langage rémois*, par E. Saubinet. Reims, 1845, in-12.
- Vocabulaire du dialecte et du patois de la province de Bourgogne*, par Mignard. Paris, Aubry, 1870, in-8°.
- Vocabulaire du haut Maine* (R. de Montesson). Le Mans, Dehallois, 1859, in-8°.
- Vocabulaire patois du pays messin*, par Jaclot de Saulny. Paris, Dumoulin, 1854, in-8°.

# GLOSSAIRE



# EXPLICATION

## DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGNES

|           |                                       |             |                          |
|-----------|---------------------------------------|-------------|--------------------------|
| a.        | actif.                                | m.          | masculin.                |
| adj.      | adjectif.                             | M. A.       | moyen âge.               |
| adv.      | adverbe.                              | Morv.       | Morvan.                  |
| Allem.    | allemand, Allemagne.                  | n.          | neutre.                  |
| anc.      | ancien.                               | niv.        | nivernais.               |
| ang.      | anglais.                              | Norm.       | normand, Normandie.      |
| b.        | bourguignon.                          | partic.     | participe.               |
| bas br.   | bas-breton.                           | Pic.        | picard, Picardie.        |
| bas l.    | bas-latin.                            | plur.       | pluriel.                 |
| Bourg.    | bourguignon, Bourgogne.               | poitev.     | poitevin.                |
| celt.     | celtique.                             | pop.        | populaire.               |
| c.-à-d.   | c'est-à-dire.                         | port.       | portugais.               |
| Champ.    | champanois, Champagne.                | prép.       | préposition.             |
| comp.     | comparez.                             | pron.       | pronom, pronominal.      |
| dér.      | dérivé.                               | Prov.       | provençal, Provence.     |
| dict.     | dictionnaire.                         | rac.        | racine.                  |
| dimin.    | diminutif.                            | rad.        | radical.                 |
| esp.      | espagnol.                             | rapp.       | rapprochez.              |
| étym.     | étymologie.                           | réfl.       | réfléchi.                |
| f.        | féminin.                              | rem.        | remarque, remarquer      |
| fig.      | figuré.                               | rom. prov.  | roman provençal.         |
| fr.       | français.                             | s.          | substantif.              |
| fréquent. | fréquentatif.                         | Saint.      | saintongeais, Saintonge. |
| Gloss.    | Glossaire.                            | sign.       | signification.           |
| ital.     | italien.                              | sing.       | singulier.               |
| interj.   | interjection.                         | Suisse rom. | Suisse romande.          |
| interr.   | interrogation.                        | syn.        | synonyme.                |
| l.        | latin.                                | trad.       | traduction, traduit.     |
| Lang.     | languedocien, Languedoc.              | v.          | verbe.                   |
| loc.      | locution, localité.                   | vi. fr.     | vieux français.          |
| Lorr.     | lorrain, Lorraine.                    | Voy.        | voyez.                   |
| lux.      | luxembourgeois, patois du Luxembourg. |             |                          |

## SIGNES

= égal à, équivalent de.

’

après l’i ce signe achève l’articulation de la voyelle en ie très mouillé.

# GLOSSAIRE

## DU MORVAN

---

### A

A s'emploie pour il, pronom, 3<sup>e</sup> pers. du masc. au sing. et au plur. « a dreume, a vin », il dort, il vient ; — « a labouéran, a battan », ils labourent, ils combattent. — On prononce al devant une voyelle : « al ó saige, al ó mailaide », il est sage, il est malade ; — « al an d' lai poingne », ils ont de la peine. Il en est de même devant un verbe impersonnel : « a pleu, a noige, a grôle », il pleut, il neige, il grêle. Au féminin. « ile, lé, aules. » — Voyez ces mots.

Lorsque l'a n'est point pronominal, il est souvent suivi de la voyelle *i* et donne un son dérivé qui se rapproche de l'e plus ou moins ouvert, suivant les localités : « c'ó ai lu, al ó ai Pairis », c'est à lui, il est à Paris ; — « aibri, aimi, aivri, aiváre, aivocai », abri, ami, avril, avare, avocat ; — « aibaitre, aiplaini, airiver, aitaicher », abattre, aplanir, arriver, attacher. Cette tendance à mouiller le son de l'a primitif latin, accentué ou atone, est plus prononcée dans le dialecte bourguignon que dans les autres, mais elle se montre un peu partout dans les contrées de langue d'oïl. Beaucoup de mots français ont subi cette influence. A Paris, le peuple dit encore : « airrière, chaircutier, clairté, tairrière », pour arrière, charcutier, clarté, tanière, etc. Au XV<sup>e</sup> siècle, Geoffroi Tory remarquait que les Parisiennes de son temps prononçaient :

« mon mery est à le porte de Peris », pour mon mari est à la porte de Paris. Chez nous, dans « mairi » et « Pairis », ai a le son de l'e circonflexe.

— A s'emploie pour au dans quelques locutions : « dimanche à matin, lundi à soir. » On retrouve cette façon de parler dans l'anc. langue littéraire ou populaire :

Lou samedi A soir, fat la semaine,  
Gaiete et Oriour, serors germainnes....  
*(Rom. des deux Seurs.)*

Don't se repenti, mès A tart.  
*(Dolopathos, v. 5155.)*

Elle vint en suppliant et lui dit : O Bertran, je fus Asseoir bien batue pour vous et sans cause.  
*(Duc. A.)*

Au plur. as, aux :  
Barons franceis, As chevaux e As armes !  
*(Chanson de R. p. 249.)*

— A remplace e dans la prononc. d'une grande partie du Morv. n. On dit guarre, piarre, tarre, etc., pour guerre, pierre, terre. On parle de même en Bourgogne. Écoutez La Monnaye :

Le mantéa de char humène  
Don vo vos éte couvar....

Parcé dé bruéne  
D'ein creuël hyvar.

*(Noël viii.)*

Par un bizarre contraste le Morv. b. a conservé à l'e le même son qu'en français.

**Â**, s. m. Ais, planche qui remplace dans nos campagnes les tablettes de cheminée et sur laquelle on pose la lampe. l'almanach, la croix de par Dieu et les autres menus objets du mobilier rustique.

L'italien n'a qu'un mot, *asse*, pour désigner l'as. monnaie romaine. et l'ais. planche.

Je voil, qu'il fera venir ciens le quarreour ou le joignour pour appareiller, joindre et faire les Aes de mon lit, et après debouter le paille dedans les Aes.

(La Manière de langage, p. 384.)

Du l. assis, planche, tablette.

**AA**, s. f. Eau. Cette prononciation est usuelle aux confins du Morv. b. La répétition de la voyelle tend à exprimer la tenue du son.

*AA* est peut-être une syncope de aqua, syncope qui existe dans différents patois. Oberlin, dans son Gloss. lorrain, cite une forme *aaa*. Au reste le dialecte bourguignon prononce généralement en a les suffixes en *ai* ou en *eau*, surtout dans les noms de lieu et les noms propres. Ainsi « Liernâ, Montlà », pour Liernais, Montlay : « Baudâ, Rondâ », pour Baudeau, Rondeau. On dit un « vâ » pour un veau, mon « bâ-père » pour mon beau-père. L'anc. langue nous offre beaucoup de textes, même étrangers à la Bourgogne proprement dite, où ces formes en a se montrent fréquemment. Pour n'en citer qu'un exemple, le roman de *Dolopathos*, dit : « aignaz, biaz, damoisiaux, mantiaux, oisiaux. etc. », agneau, beau, damoiseau, manteau, oiseau, etc. La forme en eai pour eau, particulière aux env. de Saulieu, n'est après tout que celle en a diphtonguée en eai à la fin des mots. La forme « coutéa, mantéa », employée par La Monnaye, devient « couteai, mantéai. » (Voy. *Eai*.)

**AAËGE**, s. f. Durée, degré de la vie, époque de l'existence :

Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage,  
Ou comme c'estuy là qui conquist la Toison,  
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,  
Vivre entre ses parents le reste de son Aage!

(DU BELLAY, *Sonnets*.)

Être « d'aage », être âgé. Une personne « d'aage », une personne âgée. S'emploie au féminin : peu de

gens arrivent à la « veille aage », c'est-à-dire à la vieillesse.

Conseillez vous aux vieux ;  
Ils ont l'Age discrétte,  
Le poil grison vaut mieux  
Que la barbe follette.

(ROUSARD, *Ode à Charles IX*.)

Palsgrave, - p. 617, 691, - a le verbe *ager* et *aager* pour vieillir : je age, je me age, je vieillis : « Chagryn Agera ung homme bien tost. »

**AAÏSIÉ**, part. pas. d'un ancien verbe « aasier », mettre à l'aise, qui est peu usité à l'infinitif. Commode, facile, d'un bon usage. Au fem. « aazière. »

Coverz de beaus covertors  
Se sunt la nuit tuit nu couchié,  
Ne furent mais plus Aaisié.

(BENOIT, v. 22109.)

— En vi. fr. *aasier* signifiait principalement accommoder, donner de la satisfaction, du bien-être :

Huit jours se fist li Rois baingnier,  
Et ventouser et Aasier,  
Tant qu'il revint en la santé.

(RENAUT, v. 11954.)

Vers Malpertuis s'est adreciez  
Ileques s'est moult Aaisiez.

(IB. v. 8196.)

Il i ot si grant plenté de toz biens comme on poroit  
soushaitier por cors d'ome Aaisier.....

(VILLE-HARDOUIN, p. 338.)

Si la saison le requiert soient chauffés (les valets)  
et Aaisiés.

(Ménager de P. II. p. 70.)

**AAÏYANCE**, s. f. Aisance, commodité. Les « aâyances » d'une maison, d'un jardin, c.-à.-d. tout ce qu'une maison, un jardin, peuvent offrir de lieux ou de dispositions commodes, de dépendances utiles ou agréables.

On trouve dans le bas l. un mot *asium*, *azium*, qui désignait un terrain libre dans le voisinage d'une habitation.

Ménage cite une charte où figure *acentia* pour *aiacentia* avec la même signif. « terras et silvas, suetqua, vel alias Acentias. » (Voy. Duc. *Acentia*, *Aisentia*, *Asentia*, *Aysientia*.)

Rom. prov. *aize*, *aizi*, demeure : *aizos*, lieu commode.

**AAÏVE**, s. f. Aise, contentement, bien-être : « ai

l'aaye », à l'aise, avec facilité, dans l'aisance. Payer « ai l'aaye », payer facilement ; vivre « ai l'aaye », vivre dans l'aisance.

**AAYE**, adj. Aise, content, satisfait : « i seu aaye d' vó vouâ », je suis content de vous voir. Une partie du Morv. n. prononce « âge, âgé », pour aise, aisé.

**AAYEMAN**, s. m. Meuble, ustensile de ménage, vaisselle de terre ou de bois, etc. Morv. n. « age-man, agiman. »

Quelques citations de Ducange définissent exactement le mot : « Concessi, ut dietis hominibus, ad Aisamenta sua, videlicet dolia, cupas, cistas, et omnia alia superlectilia..... omni occasione vendere liceat. »

Gie Ferris, duc de Lorreyne, aquit tous mes hommes et mes femmes dou Noef Chastel fors que en Aisemens d'ostel, c'est assavoir que vaissel où on met le vin et Aisemens d'or et d'argent.

(Duc. *Aisamenta*.)

Et art (arde) t'on lors tout le mestier et toutes les choses de bois et de fer qui ont touchié au faux d'rap et tous les Aisemens.

(Ch. B. I, p. 356.)

Le bas l. *aisamentum* s'écrivait souvent *aysiamentum*.

— Fr.-Comté : « aisement. » — Genève et Suisse rom. « aise, ege », vaisselle, outils en général. — Forez : « aises, » ustensiles.

**AAYETÉ**, s. f. État d'une personne qui est aise, contente, satisfaite.

« Souu ame n'atot p' aissez grande poo t'ni toot son bounheur et son aïeté. »

(*Hist. du Morv.* I, p. 60.)

**ABORJAULE**, adj. Abordable, accessible, avenant. Se dit des personnes et des choses : un homme « aborjaule », une maison « aborjaule », c.-à-d. d'un accès facile.

**ABOULER**, v. a. Apporter, transmettre à quelqu'un un objet désigné : « aboule-moi mon chapeau, mon bâton. »

De a pour ad et bouler, rouler.

**ABRE**, s. m. Arbre. Nous prononçons « âbre » avec les Bourguignons, les Picards, les Lorrains, etc.

Les courtisans de Louis XIV, s'il en faut croire Vaugelas, ne parlaient pas autrement. Un vieux proverbe disait : « Pour l'amour du buisson va la brebis à l'âbre. » Abre pour arbre existe dans les anciens textes :

Ains s'estut trestout cois desous l'Abre ramé.

(*Fierabras*, v. 1102.)

Malabron et Robastre sous l'Abre demoura.

(*Gaufrey*, v. 8279.)

On retranchait quelquefois l'r de la seconde syllabe en maintenant celui de la première :

..... Roonel a l'Arbe pendi

Au miex qu'il pot li atacha.

(*RENART*, v. 24736.)

Dans Palsg. - p. 615, - arbre est du fém. : « Tant est ung arbre grande, mays quelle soit desracinée, il faut quelle se laisse cheoyr. »

— Abre du mont Cabri. — Il y a un brin d'idéal dans cette locution imagée qui désigne un phénomène atmosphérique fort connu. Le mont Cabri est un point fantastique de l'horizon d'où sortent, par le beau temps, de légères nuées qui s'échelonnent en forme de branches d'arbre. Si l'arbre s'élève dans la direction du Nord, c'est un signe favorable ; s'il s'étend vers le Sud, c'est un présage de pluie. Quelques parties du Morvan donnent au même phénomène le nom de « âbre malçaèbre » ou encore « âbre malacèbre. » En Bourg., suivant M. Nisard, on dit « arbre maucabré. » *Voy. les Curiosités de l'étym. fr.*, p. 272, et Duc. à *Chorea Machabeorum*.

**ÂBRÔ**, s. m. Se dit des menus engins qu'on emploie à divers usages champêtres. Un pêcheur va à la pêche, un chasseur se met en chasse, un faucheur entre dans la prairie, muni de tous ses « âbrôs », c.-à-d. de tous les petits objets qui sont nécessaires pour pêcher, chasser, faucher.

En Norm. un « abro » est un petit arbre enduit de glu pour prendre des oiseaux.

— Du Mèril tire ce mot « d'arbre » pour arbre.

**ABUJER**, **ABUHER**, v. a. Amuser, dissiper. Morv. n.

— Abujer (s'), abuher (s'), v. réfl. S'amuser, gaspiller son temps, flâner.

— En Bresse, « s'aboujier » avec la même signification

..... On monsieu coman vo

Ne day po s'aboujé a tole zan que no. »

(*L'entrôlement de Tivan*, sc. iv.)

(*Voy. Aibuier*.)



**ABUJOTTE**, s. f. Jouet, objet dont on s'amuse. Morv. n. n.-o. (Voy. *Aibuĵot*.)

**ACCIPER**, v. a. Saisir rapidement, happer. Le mot exprime dans toute son intensité l'action de prendre. En l. *accipere* avait au besoin la même force, puisque les anciens donnaient aux oiseaux de proie le nom générique de *accipiter*. Le fr. possède l'adj. *accipitrin*, terme de zoologie, qui marque la conformité de nature avec les oiseaux de proie.

— Norm. « acciper », chiper, escroquer.

**ACE**, s. f. Herse, instrument agricole. Changement de l'e initial en a et chute de l'r. Cotgrave donne les deux formes herce et herce. Une autre partie du Morv. n. change l'e en o. (Voy. *Orche*.)

**ACER**, v. a. Herser, cultiver avec la herse. Morv. n.

**A CHEZ**, loc. Chez. Dites « à chez Pierre » que nous nous portons bien. Il est arrivé un malheur « à chez Guillaume. » On dit en fr. dans le langage familier : un homme de chez nous ; ou subst. : il n'y a pas de petit chez soi. Chez ne s'emploie avec la prép. a qu'accompagné du pron. poss. : il tient beaucoup à son chez lui. (Voy. *Chez*.)

**ACHÔ**, **AICHÔ**, particule d'affirm. Oui, c'est ainsi. « Achô » est formé de l'interj. a pour ah, et de cho, forme loc. en ch de so, oui, ainsi. Le l. *sic* avait la double signif. de oui et de ainsi. Comp. avec l'angl. *such*, et surtout l'ital. *ciò*. Si nous parlons comme les italiens, nos français du XIII<sup>e</sup> siècle parlaient quelquefois comme les allemands :

Nus ne puit fere serement  
S'il n'a avant un poi mengié.  
Grimbert respont, ia, ia.

(RENART, v. 9147.)

(Voy. *Chô*.)

**ACOUTER**, v. a. Écouter, faire attention, prendre garde.

Pontus de Tyard, dit le gloss. de La Monnaye, écrivait, en 1603 : « Écoutez, vulgo, accoutez. »

Se une femme grosse d'enfant désire savoir quel hoir elle porte, Ascoutez la parler.

(Évang. des Quen. 61.)

— Bourg. « acoutai. » — Pic., Fland., Berry : « accouter. » — Suisse rom. « acuta, acuta. »  
Du l. *auscultare*.

**ACREICHER**, v. a. Mettre à la crèche. Se dit des animaux qu'on attache aux mangeoires dans lesquelles se trouve leur nourriture. « Acreiché lé bœu ! Ai Noué [Noël] tó l' bestiau ó acreiché. »

**ACREÏCHOT**, s. m. Crochet, agraffe.

— Dette criarde, dette qui accroche le débiteur.

**ÀCRIT**, s. m. Écrit. Je ne veux pas de parole, je veux un « écrit. » Morv. n.

Dimin. « écriteau » avec le sens de enseigne de boutique.

**ÀCRITEURE**, s. f. Écriture, ce qui est écrit. Morv. n.

Le « gâ » qui possède « aine boune écriture » est dans nos campagnes *le fort en thème* des collèges.

**ADROIT**, s. m. Endroit ; ne s'emploie qu'au pluriel. Les « adroits » d'une localité, c.-à-d. les environs : « a n' traige pas dans nos adroits » ; il ne vient pas souvent dans le pays que nous habitons.

— Adroit (d'), adv. En place, en ordre, sur le bon côté. — « Torner d'adroit », mettre à sa place, ranger, disposer convenablement. Cette loc. est très usitée. Elle reçoit une foule d'applications dont quelques-unes assez bizarres. On l'emploie souvent, par exemple, pour exprimer les derniers honneurs rendus à un défunt. Quand un homme est enterré après avoir été accompagné par un prêtre, et suffisamment pleuré, en public, les parents se consolent en disant que le pauvre mort vient d'être « brâment torné d'adroit. » Cette manière de parler se retrouve à Genève où « mettre un mort adroit » signifie ensevelir.

Renart, devenu teinturier malgré lui, parle absolument comme un Morvandeau, lorsqu'il dit :

Or est-elle (la teinture) moult bien A droit  
Atonée tote à son droit.

(V. 12050.)

**AFFILOURE**, ll mouillées, s. f. Cape, manteau des bergères qui ressemble, pour la coupe et l'étoffe, à la limousine des charretiers.

Le mot est, je crois, inusité dans le Morv. n. ; il n'appartient qu'à une certaine région du Morv. b

**AGA!** interj. Regarde ! attention ! vois ! Le curé de G....., mon voisin, interrogeait un jour un enfant sur son catéchisme et lui disait : Où est Dieu ? Au lieu de répondre comme l'enseigne le formulaire, l'innocent montra un crucifix suspendu à la muraille, et répondit : « Aga-lu ! » c.-à-d. le voici, voyez-le !

L'exclamation « agali », usitée en Norm. pour se moquer de quelqu'un n'est pas autre chose qu'un composé de aga et de li pour le. Aussi le mot dans la Manche signifie-t-il regardez-le, comme chez nous « aga-lu. »

L'anc. langue avait la forme agarder pour regarder. Aga n'était peut-être qu'une apocope de agarde :

Ki Agardent la mort et si ne vient mie.

(*Job*, p. 466.)

Aga se trouve souvent dans le style familier ou sur le théâtre :

..... Aga, hé, le fou !

Aga donc l'escrivain de neffe !

(*Paris burlesque*, p. 134.)

Aga, aga, ma mie, voyez du monde sous ces arbres qui joue à la ronfle.

(*Th. fr.* IX, p. 56.)

— Auvergne : « augâ. »

**AGAITER**, v. a. Guetter, surveiller de près, épier. Cet homme est méchant, mais je vais bien « l'agaïter. »

En vi. fr. *gaitc*, fém. de *gait*, *guet*. — *Aguet* en fr., *aguait* en rom. prov., *agait* en esp., *aguato* en ital., *wait* en anglais, a le sens plus étendu de guet-à-pens, piège. Le verbe *to wait* sous-entend l'action de se tenir en éveil, comme quelqu'un qui attend pour travailler ou servir un maître. En rom. prov. *gaita* signifie à la fois sentinelle et guérite.

Un jor feissoient li Borgueignon l'Agait et li Griou li firent une assaille.

(VILLE-HARDOUIN, p. 94.)

Icellui Guichart s'en ala à tout un baston en les Es-gaïtant et espïant.

(*Duc. Gaitare*.)

Rouchi : « aguetar » ; — wallon : « awaiti. »

Rom. prov. *agaitar*, regarder. L'ital. *guaitare* corresp. à l'esp. *aguardar*.

De l'anc. allem. *wahiten*, faire la garde ; l'allem. mod. *waten* signifie patrouiller, faire le guet.

**AGASSE TAMBOURINETTE**, s. f. Pie-grièche.

Env. d'Avallon. La chute de l'a initial donne souvent le mot inintelligible « gastambourinette. »

— La Tambourinette, nom de loc., commune de Clamecy.

**ÂGIE**, s. f. Évier, pierre creusée sur laquelle on lave et d'où l'eau s'écoule au dehors. « Agie » vient de « age » comme évier de eve. Age et eve sont des formes archaïques pour eau. Morv. n.

— Forez : « aigiüe. » — Basque : « auger. »

**AGRAPER**, v. a. Saisir, agripper.

Dans Palsg., - p. 485 : « La première chose qu'ils firent, ils Agrappèrent leur navire ensemble. » Le grammairien traduit le même mot anglais *I claspe* par j'agrappe et je gryppe.

Et si aucune gens viennent à ols à soscorre, si plongent ensemble ols ceos k'il puyent Agrappeier.

(*Serm. S. B.* p. 521.)

Et ravissent cum uns escôles

Quantqu'il en porront Agraper.

(*R. de la R.* v. 13921.)

..... A la rapine

Femme est encline.

Toujours elle hape

Ce qu'elle Agrape.

(GULL. ALEX. *Blason*.)

Graper, dans les anciens auteurs, a quelquefois le sens de grappiller :

Il coilloient és bois les glandes

Por pain, por char et por poissons.

.....

Et des roisins és chans Grapoient.....

(*R. de la R.* v. 8114.)

Et avient moult de fois ains que cors soit souz trape.  
Que li uns y vendange et li autres y Grape.

(*Test. J. DE M.* v. 1120.)

Dans les langues romanes *grapa*, *grapo*, *grappo*, pour crochet. Bas l. *grappa* qui corresp. au fr. grappin et grappe, crampon. Flandre : « agrappe, » crochet, agrafe ; « agrapper », accrocher. Dans la Suisse rom. « agreppa » et « agraffi » sont synonymes pour agripper ; « greppes », tenailles, pinces.

— Agraper = agraffer, comme agriper = agripper par le changement. du p en f. Le vi. fr. avait le subst. grippe avec la signific. de crochet, croc :

Grippes de fer agües entre leurs mains tenoyent.

(*Th. fr.* III, p. 334.)

Comme on le voit dans la citat. empruntée au *Roman de la Rose*, grappe (de fruits), chose sus-

penduc, se rattache au même rad. par un rapprochement d'idées facile à comprendre. Ce rad. paraît être l'anc. allem. *krappo*. crochet.

**AGRÔ**, s. m. Ergot du coq et de certains oiseaux ; tubercule corné de quelques mammifères. « Agrô » est une métathèse de argot usité en vi. fr.

..... en poi d'espace  
En fu si junchée la place  
Qu'en sanc i sunt desqu'as Argoz.

(BENOIT, v. 9540.)

Ils ont mis au net un pauvre prestre.... ils l'ont escamotté et agriffé avec leurs Argots de chapon.

(Th. fr. IX, p. 76.)

On trouve cependant dès le XV<sup>e</sup> siècle la transposition de lettres :

Autres ymages esgratinoit aux ongles et à Grauhes.  
(CHATELLAIN, IV, p. 250.)

— Wallon de Mons : « grau », griffe; grawer », grauyer », égratigner. — Flandr., Pic. « graus » : « grau de cat », griffe de chat ou églantier. — Berry, Genève : « argot et argoter » pour ergoter. (Voy. *Désagrotter*.)

**AGUEURION**, s. m. Héron, oiseau de l'ordre des échassiers. Morv. n. n.-o. (Voy. *Aigron*.)

**AHAIE**, s. f. Haie vive ou sèche. Morv. n.

Ces préfixes euphoniques en a ne sont pas rares dans l'anc. languc. Le traducteur des *Quatre Livres des Rois* dit ahaïse pour aïse :

Aparceut se David qu'il ne poust à ahaïse les armes porter, si s'ostad.

(Rois, p. 66.)

— Bas l. *haia*, *haya*, *heia*. Il y avait un bois des Ahaïes dans la commune de Lucenay-les-Aix, mentionné en 1231 : « Nemus de Ahiis de Luce-nayo. » (Voy. *IIâ*.)

**AI**, prép. à, marque la tendance ou la possession. Ai pour a est essentiellement bourguignon. Dans un mandement du bailli de Chalon-sur-Saône à son sergent, 1322 :

Le fonaige dou four de Mellecey qui est propres Ai madame la duchesse.....

Par quoi nous bailliz dessus dict mandons Ai toi Richart sergent.....

Donez Ai Beaune, sous nostre scel, l'an mil trois cenz vingt deux.....

(Biblioth. de l'Ec. des Ch. VI<sup>e</sup> série. IV, p. 162, 3, 4.)

Et plus anciennement dans le roman de Gérard de Viane :

Il n'ait si belle an la crestantié  
Ne iuse' Ai Rome.....

Au XVII<sup>e</sup> siècle, La Monnoye garantissait son patois aussi friand qu'aucun, « Ai dire d'esper », et prenait congé de son lecteur en lui disant : « Ai Dieu vø queman ! »

**AIBAITOU**, s. m. Abatteur, celui qui abat. Se dit principalement des bûcherons qui abattent les arbres dans la fabrication du bois de moule : « C'ô eun boun aibaitou. »

**AIBAITRE**, v. a. Abattre.

**AIBANDON**, s. m. Désordre, confusion : « Al é tô mettu ai l'aïbandon », il a tout bouleversé.

**AIBANDOUNER**, v. a. Abandonner. Bourg. « aïband'nai. »

**AIBATELOU**, s. m. Bateleur, celui qui donne des spectacles en plein air, baladin, farceur qui amuse le public en faisant des tours ou des grimaces. Il faudrait écrire esbatelou si le mot bateleur était dérivé du verbe esbattre par le retranchement du préfixe. L'ital. *sballere*, secouer, agiter, brouiller en battant, correspondrait à une forme ébatter dont esbateler serait le fréquentatif. En bas l. *battere*, *batere*, battre. Le patois du Centre a le verbe « bâteler » qui définit à merveille les agissements d'un bateleur. L'ancienne languc donne souvent au subst. esbattement le sens de force, de jonglerie :

A Jehan Rondelet et Robin son frère, bastelleurs, pour don à eulx fait..... pour ce qu'ils ont joué et dit plusieurs chaçons et fait plusieurs esbatemens.

(LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, III, p. 386.)

**AIBAUBI**, part. pass. du v. abaubir, inusité. Ébahi, déconcerté, ahourdi.

— Vi. fr. abaubi, ébaubi :

Après entra Hues o le fier vis,  
Simplet et cois, mais n'ert mie Abaubis.

(HUGO DE BORD. v. 1751.)

Renart fu tous Abaubis  
Por Blancart ki ensi fu pris.

(RENART, IV, p. 335.)

Por Abaubir chaus et donter  
Qui sains et saintes ne redoutent.

(GAULT, DE COINSI, *Mis. de N.-D.*)

Et quant li Cuens entent ceste aventure, molt est  
dolans et Abaubis.....

(*Nov. françoises du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 185.)

Lorsque la crédule M<sup>me</sup> Pernelle découvre la  
trahison de Tartuffe, elle s'écrie :

Je suis tout Ébaubie et je tombe des nues.

(Acte v, sc. 5.)

Pierrot ne l'est pas moins en voyant la toilette  
de don Juan :

Que d'histoires et d'engigorniaux boutont ces mes-  
sieux-là les courtisans ! je me pardrois là dedans et  
j'estoie tout Eboby de voir ça.

(*Don Juan*, acte II, sc. 1.)

On rencontre la forme ébaubeli dans *la Farce*  
*de Pathelin*, acte II, sc. 5.

Norm. « ahauber », étonner ; — Bourg., Berry :  
« abaubir. »

De es et *balbus*, bégue. L'orthogr. étym. serait  
donc esbaubi. Baube, en vi. fr., bégue.

**AIBEURIER**, v. a. Abrier par métath. Abriter,  
mettre à couvert.

— Aibeurier (s'), v. réfl. Se mettre à l'abri : « i seu  
été m'aibeurier só eun chagne. »

— Abrier pour abriter était un des mots favoris  
de Montaigne. Dans une de ses lettres (xxxv), Ét.  
Pasquier lui en reproche l'emploi, ainsi que celui  
de gendarmer pour braver, asteure pour à cette  
heure, d'enfantillage, diversion, etc. Abrier n'était  
pourtant pas un néologisme commis par l'auteur  
des *Essais* :

Si ot d'une chape forrée

Moult bien, si cum je me recors,

Abrié et vestu son corps.

(*R. de la R. v. 402.*)

Roquef. dérive abrier de *arbor* et Burguy de  
*apricum*. M. Littré appuie cette dernière étymol.  
qui offre beaucoup de vraisemblance. Le c de  
*apricum* s'est conservé dans plusieurs patois qui  
disent « abric » pour abri. Poitou : « abrier et  
abriker. » Dans le rom. prov. *abrie*, abri ; *abricar*,  
abriter. Esp., port. *abriga* et *abrigar*. Bas l. *abrica*,  
*abriga*, couverture. On retrouve la métath. dans le  
mot « désaberier », découvrir, désabriter, usité en  
Anjou. (Voy. *Désaberier*.)

**AIBEURIÔ**, s. m. Abri, lieu où l'on se met à  
couvert. — H. Mainc : « aberiot. »

**AIBÏME**, s. f. Abîme, lieu profond, où l'on en-  
fonce, marais. Nous disons une « aibîme » et même  
une « ambîme. »

Palsgr., - p. 173, - cite abîsme comme une excep-  
tion à la règle qui donne le genre fém. à tous les  
mots finissant en me ; il blâme en conséquence  
Alain Chartier d'écrire : « Les jugemens de Dieu  
sont une profonde abîsme. » Ce blâme n'empêcha  
pas Ronsard, un siècle plus tard, de faire la même  
faute :

Les filles de Tethys....

Aucunefois vaguans tout au sommet des ondes,

Aucunefois au bas des abysses profondes.

(*Hymnes*, I, 7.)

**AIBLÂMI**, part. pass. d'un v. aiblâmir, inusité.  
Rendu blême, défait, abattu, souffreteux : « L'ptiô  
ô aiblâmi por lai mailaidie. »

— Vi. fr., blemir, blesmir, rendre blême, ôter  
les forces, abattre, froisser, blesser :

S'il as gloutons la rose baïlle,

Sachiés qu'ele en porra tost entre

Blesmie ou pâle, ou mole ou flestre.

(*R. de la R. v. 15626.*)

Le rom. prov. a les formes *ablesmar*, *ablasmara* :  
Di fereza que accazet ablamada.  
De peur elle tomba affaïssée.

(RAYNOUARD, *Lex.* II, p. 227.)

Le savant auteur ne donne-t-il pas une signific.  
trop absolue à *ablasmara* en traduisant par s'éva-  
nouir ? Les textes les plus anciens ne semblent pas  
autoriser cette extension de sens.

Diez, Burguy et Littré s'accordent à dériver  
*blesmir* de l'anc. scandinave *blâmi*, bleuâtre ; *blâ*,  
bleu. Palsg. donne à *blesme* le sens de noirâtre.

**AIBLÉGE**, s. f. Une quantité de....., un amas  
de..... Ce terme est peu usité : il correspond asscz  
exactement au mot fr. avalanche pris au fig. et  
exprime un accablement. Ainsi : une « aiblège » de  
pluie, de neige, de grêle, etc., en même temps  
qu'une « aiblège » de chagrin, de travaux, de fa-  
tignes.

**AIBLÉGER**, v. a. Accabler, surcharger, écraser.  
On est « aiblégé » de grêle, de coups, d'injures. Ro-  
quef., sans citer aucun texte à l'appui, enregistre

« ablegassioun » avec le sens de punition, châtiement. (Voy. *Bléger*.)

**AIBLÔTI**, v. a. Accabler, écraser. La pluie, le vent, dans un orage, « aiblôtit » le voyageur. — Bloe, qui a formé bloquer, se prononce « blô » en bourg, et s'écrivait souvent « blot. » En allem. *blotzen*, s'écraser, ce qui, suivant Diez, donne la signification propre de se blottir. Ablotir serait le même verbe pris dans le sens actif.

**AIBÖSSUMER**, v. a. Apostropher avec violence, accabler d'injures, d'insultes. — Rapp. du vi. fr. *abosmer*, accabler, abimer.

**AIBOUÉQUER**, v. a. Écraser, aplatir contre un mur ou contre un corps dur. On dit cependant des œufs, brisés à la sortie des petits poussins, qu'ils sont « aibouéqués. » Ce dernier sens est probablement le vrai ; l'autre n'aura été créé que par assimilation. Une partie du Morv. n. prononce « aibouécér. »

— Champ. « bêcher », frapper du bec, casser sa coquille.

Comp. cependant avec le vi. fr. *boquer* qui signifiait frapper, heurter, et qui correspondait peut-être à bûcher, puisqu'on trouve le subst. *boqueron* pour bûcheron. En Berry, « boquer » a le sens de frapper à coups redoublés.

**AIBOUËRE**, s. m. Boisson mélangée de farine qu'on donne aux petits porcelets ; pâtée très liquide : « al é mettu d' l'aibouère dan lai soue », il a mis de..... dans le tect à pores.

Languedoc : « abœure », toute boisson étendue d'eau.

**AIBOULI**, v. a. Abolir, effacer, abattre.

Abolir un trou, c'est le combler ; abolir une éminence de terrain, c'est la niveler ; abolir un chemin, un sentier, c'est le piocher, le labourer, le clore, de manière à ce que les passants ne puissent plus s'en servir. En fr., le mot ne s'emploie qu'au fig. ; il n'est usité chez nous qu'au propre, dans le sens matériel.

— Berry : « abolir, aboluir », détruire ; — Pic. « abolir », frapper, donner des coups ; — Norm. « abolir », anéantir. (Voy. *Raibouli*.)

**AIBOULTION**, s. f. Désordre, désastre, ruine : « al é tò mettu ai l'aiboultion dan sai maion », il a tout mis sens dessus dessous dans sa maison. Du l. *abolitionem*.

**AIBOUT'NER**, v. a. Boutonner, attacher quelque chose avec des boutons : « aibout'né vô », boutonnez-vous.

— Aibout'ner (s'), v. réfl. Mettre les boutons de son vêtement.

**AIBREUVAU**, s. m. Partie sensible qui correspond à une blessure, à une meurtrissure, à une plaie.

**AIBREUVER**, v. a. Abreuver, donner à boire : « aibreuver l' neurin », faire boire le bétail.

**AIBREUVOU**, s. m. Abreuvoir, lieu où les animaux s'abreuvent.

Aibreuvou reproduit la méthac. ou transposition de lettres qui existe dans le fr. abreuvoir. Poitou : « abreuveu, abreuvou. »

L'anc. langue disait abeuvrouer et même abuvoir, tiré de la forme bevre, boire. En rom. prov. *abeuver*.

Du l. *ad et bibere*.

**AIBU**, s. m. Amusement ; abus ou perte de temps. Il y a beaucoup « d'aibu » dans un ouvrage minutieux, c'est-à-dire beaucoup de perte de temps. Aibu a la même valeur à peu près que « aibuëman. »

**AIBUËMAN**, s. m. Amusement, flânerie, dissipation, abus ou mauvais emploi du temps.

Aibuëment et abuissement, qu'on rencontre dans un passage de Gautier de Coinsi et dans quelques autres textes, paraissent synonymes. On sait d'ailleurs que la dentale s tombe le plus souvent dans notre patois :

Peu est de gens, c'est vérité,  
Qui au siècle sauver se puissent,  
A tant d'abuissement s'abuisent,  
Que leurs emmes (âmes) perdent et damnent.  
(Liv. I, 28.)

Roquef. se trompe donc, à notre avis, en donnant à abuissement le sens de faute. Ce mot ne signifie pas autre chose que amusement, abus



futile ou criminel du temps. Dans un passage des sermons de saint Bernard, - p. 564, - il signifie abusivement ou erreur par méprise. Il s'agit de l'hypocrite qui se donne de faux airs de pénitence, tandis que le vrai chrétien jeûne et se lave le visage « por ceu ke nuls ne praignet Abuissement en lui », pour que nul ne se trompe à son égard.

Abusion a le même sens dans le passage de ses chroniques où Froissart raconte le premier accès de démence qui saisit Charles VI :

Et vint au Roi en avision que grand foison de ses ennemis lui courussent sus pour occire. En ceste Abusion, il se desroia par foiblesse de chief et saillit avant en poignant son cheval.

(Liv. II, ch. 29.)

L'anc. langue disait encore abuisonner pour abuser, tromper, amuser par de vains discours. (Voy. Duc. *Busio*.)

**AIBUÏER**, v. a. Amuser, dissiper, détourner de l'ouvrage, faire perdre le temps à quelqu'un.

— Aibuier (s'), v. réfl. S'amuser, perdre son temps ou en faire mauvais usage.

« Aibuier » n'est qu'une forme loc. de abuser par la chute de l's et l'intercalation de l'i très mouillé. En vi. fr. abuser, pris dans le sens actif, signifiait souvent amuser.

Abuser ou amuser quelqu'un sont deux termes qui renferment la même idée. C'est, dit l'auteur du *Dict. des Synonymes* « tromper en faisant perdre le temps, en occupant, en appliquant à des bagatelles. » Abuseurs, amuseurs de peuples ou de filles, il s'agit toujours d'intrigants par ambition ou galanterie.

En Morvan : « aibuier, abuher, abujer », trois formes de abuser ou amuser. Il en est de même en Bourg. pour la forme « aubuzer » :

Tu te rolleré su l'arbôte

Au t'auzuan ai l'aulnôte

Qu'y suble, ma sy jöliman :

Sa tó mon divartisseman.

(Voy. MIGNART, *Idiôme bourg.* p. 10.)

On dérive amuser de muser. Cette étymologie offre bien des difficultés. Amuser est un verbe actif et muser un verbe neutre qui n'admet pas la forme pronominale. On ne peut dire se muser. On remarquera en outre que le sens au fond est très différent. Muser, dérivé de muse, bouche, face, visage, se rattacherait avec peine à la même racine

que amuser dont la signific. essentielle est tromper, captiver, retenir par un jeu ou une occupation abusive. Ce dernier verbe serait-il identique à abuser par suite d'une ancienne permutation du h en m? Palsgrave, - p. 639, - traduit l'angl. *Imysuse* par je abuse ou je amuse. Le dialecte de Vannes, en bas breton, se sert du terme *abusour* pour musard. (Voy. *Abujer*.)

**AIBUÏOT**, s. m. Jouet d'enfant, hochet, tout objet avec lequel on s'amuse. Morvan n.-n.-o. « aibutiot. » (Voy. *Abujotte*.)

**AICABOICHER**, v. a. Charger la tête, écraser, fouler sous un poids.

De caboche, tête, qui avait plusieurs composés en vi. fr. cabochon, capuchon ; cabochade, coup de tête, etc.

Le bas l. *cabussare* signifiait provigner, parce que le vigneron abat et couche en terre la tête du sarment qu'il veut multiplier. (Voy. *Caboiche* et *Cabucher*.)

**AICÂGNARDI**, v. a. Acoquiner, amollir, énerver.

— Aicâgnardi (s'), v. réfl. S'amollir, s'acoquiner par habitude ou paresse.

Je ne me peux contenter de moi-même, me voyant ici oisif, Aicâgnardé à un foyer.

(*Vieux Conteurs*, p. 563.)

Vous avez secouru des personnes qui estoient dans les rues ou Accagnardées près du feu : je vous demande l'aumône pour des gens qui servent nuit et jour.

(LITTRÉ, *Dict. Lettre de Henri IV*.)

Le fr. prononce acagnarder, mais la plupart des patois disent « acagnardir. » Montaigne, - I. III, ch. 9, - donne le nom de caignard à un chenil. Ce mot se retrouve en Suisse avec le sens de cache, niche, alcôve.

Dans le pays de Caux, « s'accagnardir » signifie au propre se coucher à la manière d'un chien, et au fig. s'abatre, perdre courage.

**AICAÏOUNER**, v. a. Poursuivre quelqu'un à coups de pierres, lapider. Morv. n.

Le vi. fr. disait acarer pour jeter des pierres. De a pour ad et caillou.

**AICCENSE**, s. f. Accense. Loyer d'une maison.



d'un terrain ; usité dans quelques parties des cantons de Château-Chinon, de Fours, etc. Le cens était au M. A. la redevance due au seigneur d'une terre.

Cil qui estoient Accensi devant ceste chartre ne paeroient lor Cense.

(Ch. B. II, p. 32.)

La communauté doit 1500 livres de principaux de rente. Les rentiers rendent à leurs maîtres 4 mesures par journal ; leurs terres et bastimens doivent de grosses Censes ; ils paient dixme de 13 gerbes l'une.

(Baill. de D., p. 143.)

Le l. *census* a donné au bas l. la forme fém. *censa* avec la signific. de fermage, étendue jusqu'à désigner une ferme, un domaine, une métairie.

Si en aucune Cense ou métoirie a foucq de brebis, etc.

(Érang. des Quen. p. 129.)

Descendit le roy en une Cense ou métairie.

(COMINES, VIII, 6.)

— L'Accense, nom de loc. commune d'Ouagne ; l'Accense de Chevannes, l'Accense de la Bretonnière, l'Accense du Garde, l'Accense Michel, etc., communes de Montaron, d'Ysenay, de Fours. (Voy. *Locaterie*.)

**AICCENSER**, v. a. Louer, amodier, donner ou prendre en location ; s'emploie usuellement aux environs de Château-Chinon, mais seulement lorsqu'il est question des biens-fonds, des immeubles : aicenser un champ, un pré, une ferme, une maison.

L'anc. langue usait quelquefois de ce terme, même en parlant des personnes : « Robault dist au suppliant qu'il se Achenssast et composat par devers Jehan Fonquart qui tenoit la maletoste d'icelle ville. » (Voy. *Duc. Accensa*.)

Berry : « accenser », affermer, prendre à bail.

Ital. *accensare*, donner à cens un fonds.

Bas l. *accensare*, *assensare*.

Du l. *census*.

**AICE**, s. f. Petite hache, cognée à manche très court et dont le taillant ressemble à celui d'une pioche. L'aice rappelle tout à fait l'ascia des Romains. On trouve fréquemment la forme *hace* en vi. fr.

Tient une Hace ki bien fu acerée.....

De chi en terre est la Hace colée.....

(*Atiscans*, v. 278-282.)

Champ. « asse, asseau. » — Saint. « asce. »  
Basl. *acia*, *assia*, *doloire*, *hachette*. (Voy. *Asciau*.)

**AICHAITI**, v. a. Attirer, allécher par l'appât d'une friandise, d'une récompense. Être « aichaiti » à quelque chose exprime l'idée d'un désir stimulé par une jouissance antérieure. Dans un de ses noëls, La Monnaye dit au Sauveur :

Le monde au vice at Échaiti

Devein-vo po lu tan pâti ?

Ai n'an éto pa daigne.

(Noël x.)

De a préf. et chat qui symbolise la gourmandise.

**AICHAUMI**, v. a. Engazonner.

— Aichaumi (s'), v. réfl. S'engazonner. On dit d'un pré nouvellement semé qu'il commence à « s'aichaumi. » Une terre « aichaumie » est une terre où l'herbe a pris racine et forme un tapis épais.

Berry : « achaumer » et « se chaumer », se garnir d'herbe. (Voy. *Chaume*.)

**AICHI**, s. m. Essieu ; apoc. du vi. fr. aisel ou aixieu avec le changement de l's en ch.

Wallon : « asi », essieu ; à Mons, « assi. »

Du l. *axis*.

**AICHISTANCE**, s. f. Assistance, aide, secours. Prêter « aichistance », donner du secours.

**AICHTER**, v. a. Asseoir.

— Aichiter (s'), v. réfl. S'asseoir, se reposer. Morv. n.-n.-o.

Le vi. fr. disait assiéger dans le même sens : « vous vous pouez icy assieger tant qu'il viengne... » (Voy. *Palsg.*, p. 689.)

Desor un banc se vont il Asegiar.

(*Macaire*, v. 113.)

Le texte rom. prov. du même poëme porte *aseter* pour *asegiar* :

Desor un banco i se vont Aseter.

(*Id.* v. 113.)

En l. *ad sistere*, arrêter auprès, faire reposer, fixer. *Sistere*, forme de *stare*, avait la signific. propre de être debout, mais signifiait aussi demeurer en place, se tenir dans un lieu : *judex sistet*, il siègera comme juge.

Berry, Poitou : « assiter. » — H. Maine : « assiller, s'assiéter », s'asseoir. (Voy. *Chître*.)

**AICHTON**, s. m. Escabeau à trois pieds, petit siège bas sans dossier. Morv. n.

Suisse rom. « à seton », sur son séant. — Poitou : « assitail », tabouret en bois. — H. Maine : « assillās », petit banc.

**AICITER**, v. a. Citer, appeler à comparaître devant le juge de paix.

Du l. *citare*, appeler, faire venir. *Citare reum*, appeler l'accusé.

**AICOMPAINGNER**, v. a. Accompanyer, aller de compagnie avec quelqu'un : « i va l'aicompaingner cheu lu. »

Et tiex puet-on Acompaingnier  
Dont l'en a pris grant encombrer.

(RENART, v. 7529.)

Se tu te voloies à moi Acompaingner, je te porteroie mult bone foi et conqueriens assez de ceste terre.

(VILLE-HARDOUIN, p. 192.)

(Voy. *Compaingnon*.)

**AICORCI**, v. a. Accourcir, rendre plus court, abrégier.

Des outrages et des folies  
Qui lor font Acorcir lor vies.

(R. de la R. v. 17238.)

**AICOTER**, v. a. Appuyer, soutenir, mettre d'a-plomb, — barrer, fermer au moyen d'un obstacle, — accouder.

Vi. fr. : acoter, acouter, appuyer.

Dedens le cortil au vilein  
S'entrèrent andui tout à plain,  
Le vilein ont moult redoté;  
Lez la paroi sont Acoté.

(RENART, v. 12250.)

Sour le bordon de fraisine s'est li rois Acostez.

(Gui de B. v. 1371.)

Cil est fox et chétis qui lez feme s'Acoste  
Bien set à musart rère le lart desus la coste.

(RUTEBEUF, II, p. 488.)

Sour son escu s'estoist Fierabras Acotés.

(Fierabras, v. 433.)

En estei il se (S. Louis) alloit seoir ou bois de Vinciennes après sa messe, et se Acostoioit à un chesne et nous fesoit seoir entour li.

(JOINVILLE, p. 34.)

— Fermer, barrer :

Payé à ung serrereusier pour avoir Acoustré un huys à la court de Genevrays pour mettre nos hardes es une des chambres.

(Docum. sur le Maine. Aiguebelle, p. 76.)

Acouter = accouder dans le roman de Tristan : « Il choisit la belle Ysult qui regardoit pas dehors les deux bras Acoutez sur l'apuiaïl de la fenestre. »

As fenestres amont se sunt tous Acoulés  
Et ont véu paiens qui furent arrivés.

(GAUFREY, v. 2576.)

Sor la table ost Karlemain Accotés.

(G. de V. p. 27.)

Il s'est Acoutez sor le puis  
Qui n'estoist pas toise et demie  
Parfons.....

(Lai de l'Ombre, v. 868.)

M. Littré remarque avec raison que dans l'anc. langue il est difficile de distinguer accoter de accouder. Les deux citations empruntées à Rutebeuf et à Joinville semblent cependant indiquer que acoter vient de côte ou coste en vi. fr., tandis que accouter serait dérivé de coute, forme archaïque de coude. (Voy. *Coutre*.) Néanmoins en Morvan le même mot exprime la double signification.

« Cote » à Genève et « coule » en Fr.-Comté = soutien, appui. Poitou : « accoter », soutenir au fig. — Anjou : « décoter », enlever le soutien, l'appui. — Saint. « barricoter », barricader. — Suisse rom. « cotta », étau, appui ; « cottâ », étayer. — Lang. « acoto », cale sous un meuble ; « acouta ». caler. — Prov. *acolar*, soutenir, appuyer.

Le verbe coter qu'on trouve dans les patois suisses semble être le simple du fr. accoter. Dans le canton de Vaud. coter signifie appuyer de côté, sur le flanc, et aussi fermer.

**AICÔTEUMER**, v. a. Acoutermer.

Li riche gent ne m'ont mie Acostumé qu'ils aillent as poures.

(Serm. S. B. p. 526.)

— Aicôteumer (s'), v. réfl. s'accoutumer, s'habituer. (Voy. *Côteume*.)

**AICOUAU** (ai l'), loc. A l'abri, à couvert.

Dans le Chatillonnais, dit M. Mignard, on prononce « à l'acooy. » Cet érudit tire acooy du sanscrit *akaya*. Ne pourrait-on pas trouver moins loin l'étymol. du mot ? Dans le Morvan, l'Anjou, le

Berry et ailleurs. on donne le nom de coyau ou acoyau. — en fr. coyer, — au bout de chevron qui maintient un toit hors de l'aplomb du mur. Le coyau forme donc un abri. Maintenant d'où vient coyau? Il y avait un verbe coyer qui signifiait fermer et par extension protéger, abriter. Acoisier avait à peu près le même sens :

Renart et sa gent sont mucié  
Es garites et Acoisié  
Si que nus n'i ruit ne ne nuit.

(RENART, IV, p. 164.)

L'adj. coi, coite, se rattache probablement à notre locution morvandelle ainsi que le subst. recoi, abri :

Cela li grant nave le Roi,  
Parfont en mer en un Recoi.

(RENART, IV, p. 347.)

Bourg. « ai l'acoyau », à l'abri ; — Champ. « à l'écoyau » ; — Berry : « à la coi, à la coué » ; — Lyonnais : « recoto », mettre à l'abri ; — Hainaut : « al coiete », à l'abri ; — Picard. « à la coyette », à l'aise, à l'abri ; — Mons : « au coi » ; — Vosges : « à lai chouai » ; — Suisse : « à la chotte, à la choute » ; — Bretagne-et Poitou : « aicouète », gouthière.

Comp. avec l'esp. *acoger*, abriter, protéger, recueillir ; *acogerse*, se mettre à couvert.

(Voy. *Coyau, Coyer, Requoué*.)

**AICOUCHE**, s. f. Accouchée, une femme qui vient d'accoucher.

L'ée de la terminaison se prononçait souvent en ie dans l'anc. langue :

Novelement est Acouchie,  
A chascun donoit sa bouchie.

(RENART, v. 363.)

Avant qu'elle fust Acouchie, elle (la Reine) fist vuïdier hors toute sa chambre fors que le chevalier et s'agenoilla devant li et li requist un don ; et li chevaliers li otroia par son sairement. Et elle li dist : Je vous demant que se li Sarrazin prennent ceste ville que vous me copez la teste avant qu'il me preignent.....

(JOINVILLE, p. 218.)

Quant une femme est Acouchie d'une fille, il convient l'asseoir sur la poitrine de la mère en disant : Dieu te fasse preudefemme.....

(*Évang. des Quen.* 80.)

En vi. fr. accoucher ne signifiait souvent que se mettre au lit, se coucher :

En l'an 1404 Acoucha au lit de mort le due Philippe de Bourgoigne.....

(COUSINOT, ch. 84.)

**AICOUTEUMANCE**, s. f. Coutume, habitude.

L'Accoutumance est une seconde nature et non moins puissante.....

(MONTAIGNE, III, ch. 10.)

Montaigne aimait tous ces gracieux substantifs en ance et je le soupçonne d'en avoir fabriqué quelques-uns pour son usage particulier, entre autres apercéance pour apercue, fainéance pour paresse, etc. Voy. surtout le ch. XXII du livre I<sup>er</sup>.

La Fontaine a dit :

L'Accoutumance ainsi nous rend tout familier.

Ce qui nous paraissait terrible et singulier

S'apprivoise avec notre vue

Quand ee vient à la continue.

(*Fables*, IV, 9.)

Leur cœur s'y est rendu insensible (aux vérités de la religion) par l'Accoutumance..... La foi des Mages n'était point aidée par le consentement des peuples, ni par l'Accoutumance.

(NICOLE, *Ép. et Évang.*)

M<sup>me</sup> de Sévigné emploie le verbe accoutumer avec le sens de avoir des habitudes :

Moins on est Accoutumé dans la province et moins on s'y plaît.

(*Lettres*, V, p. 565.)

**AICRAPAUDI** (s), v. réfl. S'affaisser, se mettre à plat à la manière des crapauds. Morv. n.-n.-o.

Berry, Poitou : « grapaud », crapaud ; « grapauder, acrapauder », aplatir, s'attacher au sol en rampant.

Diez tire le nom de crapaud de l'angl.-saxon *creopon*, avec le sens de ramper sur la terre. En anglais, *to creep*, ramper, se trainer comme le serpent ; *creeping thing*, reptile. Voy. le holl. *krapel*.

**AICRÔ**, s. m. Croc, crochet, agraffe, tout instrument avec lequel on peut accrocher quelque chose et notamment celui dont on se sert pour le flottage des bois de moule sur les ruisseaux ou rivières du pays.

**AICROICHER**, v. a. Acrocher.

Qui en porroit ung Acroichier  
Il le devroit avoir moult chier.

(R. de la R. v. 1659.)

Luxure emboë tout et gaste et riens ne rince,  
Car en tous les estaz mort ou Acroieche on pince.

(Test. J. de M. v. 1806.)

**AICTIOUNER**, v. a. Appeler devant le juge de paix, citer en justice. Le mot et le fait sont très usités. « S'a contûne, i n'en va l'aictiouner », s'il continue, je vais lui faire un procès.

— Aictiouner (s'), v. réfl. S'exciter, se mettre en train, prendre à cœur.

**AICTIOUNEU**, adj. Actif, énergique, ardent. « C'ô eun homme bin aictiouneu », c'est un homme très actif. Se dit aussi d'un étalon, d'un taureau qui a beaucoup d'ardeur. N'est guère usité qu'au masc. en parlant des personnes ou des animaux.

**AIDIER**, v. a. Aider, donner du secours.

Chose ke ne lor puist niant Aidier, si cum sunt racines d'erbes.

(Serm. S. B., p. 521.)

Dex, Aidiés moi, k'en vos me croi et fi.

(G. de Vi. v. 2338.)

Sire Aidiés moi se vous volés.

(RENART, IV. p. 330.)

Ce mot rappelle le passage de Joinville, - p. 216, - où l'on voit la reine tourmentée par de mauvais rêves et criant au milieu de sa chambre qu'elle croit pleine de Sarrazins : « Aidiés, aidés ! »

Nous disons : lui aidier pour l'aider, comme en vi. fr. :

D'aler pour lui Aidier a moult très bon talent.

(Doon de M. v. 1996.)

Une partie du Morv. n. et de la Bourgogne prononce « ainder. »

**AIDIEU**, s. m. Adieu. Prenant congé de ses lecteurs. Gui Barôzai leur dit : « Ai Dieu vo queman », à Dieu je vous recommande.

**AIDROIICI**, v. a. Rendre droit, redresser. Le français écrit droit et redresser, rendre droit. Chez nous droit et adroici.

— Aidroici (s'), v. réfl. Se redresser, se rendre droit. S'emploie aussi avec le duplic. « se raidroici. »

**AIDROCE**, s. f. Adresse. — Bourg. « Aidroisse. »

**AIFAÏTER**, v. a. Élever jusqu'au faite en amoncelant. On « aifaite » un charriot de foin, un tas de paille. S'emploie encore dans le sens de combler, remplir en entassant jusqu'à la dernière limite. Morv. n. « enfaïter. »

La véritable orthographe serait « aifester », le mot n'étant pas dérivé de *fastigium*, comme l'a démontré M. G. Paris, mais de l'allemand *firste*, le comble, le sommet. Le bas l. avait la forme *festum* et *festrum*, et le vi. fr. *festre* et *festre*. L'acception métaphorique de combler, rendre comble, se trouve dans Duc : « *Culmare, fester, vel combler.* » A Genève on dit la frête d'un toit, d'une colline. On prononce le frête à Bâle. La forme fém. domine dans les noms de lieu. Beaucoup de localités en France sont dénommées « la Frette. » Mais quelques-unes de ces dénominations pourraient se rattacher au l. *frangere*, avec le sens de défilé, ouverture. On trouve cependant dès le XII<sup>e</sup> siècle *afaitement* avec le sens de comblement. Une chanson de croisade, chantée à cette époque, promet aux croisés le « paradis par afaitement. » (Voy. *Chrest.* B. p. 194.)

**AIFÂRMI**, v. a. Affermir, rendre ferme, consolider : « lai tarre s'ô aifârmie. »

**AIFAUDI**, adj. Affamé. Dans l'anc. langue faute a le sens de manque. — En ital. *falta* = nécessité, disette. — « Être aifaudi » signifie donc être dans le besoin, dans la nécessité. (Voy. *Fauter.*)

**AIFEURIANDER**, v. a. Afriander, attirer quelqu'un par l'appât de la gourmandise. (Voy. *Feurian.*)

**AIFEURNER**, v. n. Demeurer en repos, rester coi, ne pas bouger : « a n'veu pâ aifeurner c'gâ lai, a fau qu'a r'mue. »

En vi. fr. *afrener* était quelquefois un verbe intransitif, avec la signification de demeurer en repos, en paix. Dans la *Chronique des ducs de Normandie*, - v. 1663, - Alfred le Grand, que le trouvère Benoît nomme Alestans,

Tint les regnes cum bons reis,

E Affrena solunc dreiture,

Cum enseign sainte Escriture.

En fr. *effréné*, qui est à peu près le contraire de

« afrené », quant au sens, vient de *ef* pour *ex* et de *frenum*, frein.

**AIFFAIMÉ**, part. passé. Affamé, qui a une grande faim.

Rien n'ont à mengier, si sunt tuit Afemmé.

(Doon de Maïence, v. 735.)

**AIFFILÉE (D')** loc. adv. Avec continuité, sans interruption et comme à la file : il a fait son ouvrage « d'aiffilée » ; nous avons fait dix lieues « d'aiffilée. »

**AIFIQUET**, s. m. Affiquet, petit bijou, objet de toilette en général. Alliquet est un dimin. de affiche, que le dialecte picard prononce « affique » :

Quel bien vient-il de leur mestier,  
De lor granz coupes noielées,  
D'or et d'argent longues et lées,  
De lor aniaus, de lor Afiches ?

(Le Dit des Boulangiers.)

Dans Palsgr., - p. 622. - « Affichez ce crochet en la muraille : atachez cest Afiquet à vostre bonnet. »

Berry : « affiche », épingle. — Norm. « affiche ou affique », branche fichée en terre pour clôture.

Afficher et affiquer forment un doublet comme attacher et attaquer. Dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*, *fibula* est traduit par *afichie*. En bas l. *fixula* = *fibula*. (Voy. *Aifutiau*.)

**AIFLONGER**, v. n. Être comblé, gorgé, pourvu avec affluence, avec surabondance. On dit d'un homme riche qu'il est « aiflongé » de biens. Une prairie arrosée surabondamment « aiflonge » d'eau. Le mot ne se prend pas en mauvaise part. Ainsi il ne serait pas correct de dire que Job a été « aiflongé » de misère.

Vi. fr. *aflac*, à foison ; — wallon : « flouhe », abondance ; — ital. *affluenza*, surabondance.

**AIFOUGER**, v. a. Écraser sous un poids. Le bois mort « aifouge » une haie vive sur laquelle on le jette en masse.

**AIFOULER**, v. a. Meurtrir, blesser par contusion.

— Aifouler (s'), v. réfl. Se blesser, se contusion-

ner. Ne s'emploie plus guère qu'en parlant des femelles qui avortent par suite d'accident : « c'te vaiche s'ô aifoulée d' veai. »

— Vi. fr. *afoler*, *affoler*, blesser, meurtrir, tuer :

Il n'ad, la merci Dieu, ne perdu ne guaigniez,  
Nul de sa maisnée ocis ne Afolez.

(BENOIT, III, p. 582.)

Ains n'a fait por mieux Afoler  
La tierce floiche au cuer voler.

(R. de R. v. 1773.)

Vieilz brebiailles ou moutons,

.....

Prenons qu'il en ait Afolé

Six ou sept ou une douzaine.

(Pathelin, III, 6.)

— Affolure, affolement, avaient le sens de blessure, meurtrissure :

Fut bien heureux, le gentilhomme, quand il se vit  
ainsi gardé de mort et d'Affolure.....

(Cent Nouvelles, LII.)

Dieu prie, qui ne faut ne ment,  
Que il le gart d'Affolement.

(RENART, v. 14908.)

J. du Fouilloux, — dans ses *Receptes*, — emploie le simple fouler pour meurtrir :

Il advient aucunesfoies que les sangliers Foulent les  
chiens du bout de la hure, sans les blesser.....

En fr. fouler s'est peu à peu réduit au sens de presser avec force.

Le bas l. *affolare* signifiait blesser et même tuer ; — ital. *affolare*, presser, fouler.

D'un verbe l. fictif, *fullare*, selon Diez.

**AIFRANCHI**, v. a. Franchir, traverser en sautant : « aifranchi » un fossé, un mur.

En fr. *afranchi*, avec cette signific., est un terme d'équitation.

De franchir avec *ai* pour *af* = *ad*.

**AIFREUMER**, v. a. Affermer, donner ou prendre à louage. Se dit des personnes et des choses. On « aifreume » une servante, on « aifreume » un domaine. Les domestiques « s'aifreument » chaque année, ou de gré à gré, ou sur une place qu'on appelle « une louée. » Aujourd'hui on « n'aifreume » pas un homme un peu exercé à moins de trente pistoles (300 fr.), et une bonne servante à moins de vingt.

Bresse : « afromer. »



**AIFREUTER**, v. n. Afruitier, devenir mûr. Le mot s'emploie en parlant de tous les fruits de la terre quels qu'ils soient.

— Vi. fr. afruitier, défruitier :

Je ne voi que ma chose à nessun bien s'Afruitie,  
Car se eles me truievent, je suis morte et destruite.

(*Berte*, v. 37.)

C'est le temps qui toujours annuite,  
C'est l'arbre qui tost se Deffruitie.

(*J. de M. Trésor*, v. 1231.)

Dans ce passage de J. de Meung, deffruitier signifie laisser tomber ses fruits. (Voy. *Freu*.)

**AIFROINCHE**, s. f. Efranche, traverse de bois mobile qui soutient les ridelles ou les planches d'un charriot. Tout charriot est muni de ses « aifroinches. » Quelques localités du Morv. n. prononcent « rofronche. » Voy. efranche dans le *Gloss.* de Roquefort, qui donne du mot une interprétation erronée.

De af pour ad. et ranche, renche, usité en vi. fr. pour désigner le même objet. « Le suppliant frappa ..... d'un baston ou Ranche de charrette. »

(Voy. Duc. *Ranchonum*.)

**AIFROU**, **OUSE**, adj. Gourmand, avide. Parlant, au XVI<sup>e</sup> siècle, des femmes de Paris, Tournebu disait, dans le prologue de sa comédie des *Centens* : « Elles sont si Affres (gourmandes) et importunes, que..... »

En fr. gouliafre est formé de goule pour gueule, et d'un suffixe afre qui correspond à l'ital. *afro*, âpre, et au vi. fr. afruit, avide. Gouliafre, souvent écrit goulafre, signifierait ainsi gueule ou bouche gourmande.

Le diable reçoit ce surnom dans un vieux poète :

Li goulafre, li rekingié,  
Assez avoit eskignié  
De che qu'ensi l'avoient pris.

(Duc. *Gula*.)

Le même suffixe est dans bafre, dans safre, dans galimafrée, etc., qui renferment également l'idée de gloutonnerie.

Le sens contenu dans l'ital. *afro* s'entend bien, même en fr., où l'on dit âpre à la curée, pour avide. Il est probable que afre, grande terreur, et affreux, sortent du même radical.

Norm. « fru » = avide. — Suisse rom. « galafro » = gourmand. (Voy. *Lofré*.)

**AIFUTER**, v. a. Affûter, aiguïser, rendre pointu au propre et au figuré.

Gargantua fit faire des arboutans à son berceau, bien Afustés.

(*Pantagruet*, II, 4.)

Le médecin a besoing de trop de pièces, considérations et circonstances pour Affuster justement son desseing.

(*MONTAIGNE*, II, 37.)

Le sens primitif de affuster était viser avec un bâton. Ceux qui travaillaient le bois, les charpentiers, les menuisiers, ont été appelés fustiers. A Genève, un marchand de planches est encore un fustier. Une des places de la ville se nomme place de la Fusterie. Un homme « d'affuté », en Flandre, est un homme de ressource, propre à beaucoup de choses.

Dans la H. Auvergne « affuta » = rusé, comme en fr. futé. — Flandre : « affuter », aiguïser, affiler. — Norm. « affuter », disposer, arranger.

Le fr. affût, tiré de af pour ad et fût, bois, désignait peut-être à l'origine un piège préparé avec des branchages, des perches fichées en terre.

En Berry, à Genève, et ailleurs, le verbe affûter signifie guetter le gibier, lui tendre un piège.

Bas lat. *fusterare*, couper, tailler le bois. Du l. *fustis* qui a donné à l'anc. langue fust, fustel, fusteau, etc.

**AIFUTIAU**, s. m. Engin de chasse ou de pêche, en général tous les menus objets qui servent à divers usages; quelquel. ornement de toilette.

Vi. fr. afutiau, manche d'outil; afuteau, afutiau, bagatelle.

Poitou : « afutiaus », instruments de toute sorte. — Berry : « affutiau », ornement, affiquet. — Suisse : « affit, affetiau, affutiau », atours de femme, jouet d'enfant.

Bourg. « affutiance », bagatelle.

Il semble qu'il y ait une confusion entre affiquet, dérivé, suivant Diez, d'un type latin *figicare*, et affutiau, peut-être tiré du l. *fustis*.

**AIGENOILLÉE**, s. f. Coussin de paille ou autre sur lequel on s'agenouille. Les lavandières se servent d'une « aigenoillée » pour se préserver de l'humidité.



**AIGENOILLER**, v. a. Agenouiller, mettre à genoux. — Morv. n. « azenouiller » :

Se tu trueues chaste moillier (femme),  
Va t'en au temple Agenouillier.

(R. de la R. v. 8749.)

— Agenouiller (s'), v. pron. S'agenouiller :

Quand la royne le vit entrer..... si s'Agenouilla contre li, et li chevaliers se Ragenouilla contre li aussi, et la royne li dist : levez sus, sire chevaliers, vous ne devez pas Agenouiller qui portés les reliques.....

(JOINVILLE, p. 328.)

Pymalions lors s'Agenouille  
Qui de lermes sa face moille.

(R. de la R. v. 21171.)

De a et genou. (Voy. *Geno*.)

**AIGENOILLONS**, loc. A genoux, sur ses genoux :

Devant le laz qui est tenduz,  
S'est mis Renart toz estenduz  
Agenouillons et merci crie  
Au Créator.....

(RENART, v. 18329.)

A cest mot s'est cil abessiez,  
Agenouillons se met à terre.

(Ib. v. 18399.)

**AIGER**, v. a. Mettre dans l'eau, mouiller, rouir le chanvre.

Vi. fr. aige, eau :

Tout l'escarnissent, si l' tienent por bricon  
L'Aige li getent et moillent son liton.

(S. ALEXIS, v. 797.)

Du baston d'or i a tel cop donné  
L'Aige en fendit, li cémis i fu lés.

(Huon de B. v. 3771.)

Quant furent outre, arriere ont regardé,  
Et voient l'Aige par son canel aler

(Ib. v. 3778.)

Tibers li cas d'ardoir ot doute,  
Dou solier saut ens es fossés  
Qui d'Aige estoient priesque rès.

(RENART, IV, p. 254.)

Li Aighe ert si profonde que nus n'estoit sor le pont ki ne lust toz esbahis de regarder en l'Aighe.

(VILLE-HARDOUIN, p. 400.)

Le Morvan n. a les deux formes « aizer et nazer. » « Aizer le cindre », mettre le chanvre à l'eau ; « i seu naizé », je suis mouillé, trempé jusqu'à la peau. La prosthèse de l'n est remar-

quable et doit être notée dans le débat relatif à la bizarre locution : « être en nage. » La lettre n s'ajoutait ainsi par euphonie ou nonchalance à beaucoup de mots dans le langage populaire. Le curieux pamphlet de 1649 intitulé : *Conférence agréable de deux paysans, etc.*, nous donne constamment non et nan pour on. Les Picards et les Flamands prononcent « naubépine » pour aubépine ; nous disons Nanette pour Annette. En Lorraine, « i n'y eut » pour il y eut. Une chanson bien connue du Cambrésis débute ainsi :

N'y a trois fill's à Graincourt.

Berry : « n'en haut » pour en haut. — Saintonge : « n'en v'là » pour en voilà.

Dans le wallon de Liège, où « aiwe » signifie eau, on dit : « ess' tot é n'aiwe », pour être tout en nage.

Bourg. « aiger le chanvre », le rouir ; « aigeoir », routoir. — Berry : « aiger », mouiller, tremper ; « être aigé », être mouillé à fond. — Forez : « naizé », rouir le chanvre.

**AIGLLIE**, ll mouill., s. f. Aiguillée : « aine aigllie d' filot », une aiguillée de fil. — Morv. n.

**AIGNEAI**, s. m. Agneau : « mé beurbis m'an beillé chis aigneais. »

Li Aignez li ad répondu :

Sire ! Eh quoi dunc !

(MARIE DE FRANCE, fub. II.)

Aignais, aignel, aignelet, sont d'anciennes formes très usitées jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. La spirituelle farce de *Pathelin* a immortalisé le type du berger Thibaut l'Aignelet. Ronsard se sert encore de ce diminutif :

.....A fin de voir les Sylvains

Estre boucs par les pieds et hommes par les mains.

Et porter sur le front des cornes en la sorte

Qu'un petit Aignelet de quatre mois les porte.

(Hymnes, liv. II, 5.)

Vosges : « aigné. » Le Poitou a comme la Bourg. la forme « aigneau » que nous mouillons en cai.

**AIGNERIE**, s. f. Toile d'araignée. (Voy. *Aïgnie*.)

**AIGOLÉ**, adj. Gourmand, avide ; intéressé au figuré.

De a préfixe et « gole », gueule, bouche. — Prov., esp., ital., port. *gola*, du l. *gula*. En vi. fr. agolé

se disait de l'ouverture d'un vêtement, d'un manteau, d'une chape :

Li seneschaus y vait, s'ot la mure anfautrée,  
Vestus d'une pellice richement Agolée.

(Duc. Gula, 3.)

**AIGONISER**, v. a. Injurier, assaillir de paroles outrageantes. Ce terme se retrouve dans presque tous les patois. Nous disons aussi « aigonir. » M. Littré condamne ce dernier verbe comme un mot du plus mauvais langage.

Agonisare = luitier dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*.

Bas l. *agonizare*, lutter, combattre, attaquer. *Agonizatorium*, combat. (Voy. Duc. *Agonizare*.)

Du grec *ἀγωνία*, combat. Le fr. agonie a eu quelqef., dans Orème notamment, le sens de exercice, lutte. — On dit chez nous des agonisants qu'ils *travaillent pour la mort*. En Flandre on dit qu'ils *labourent*.

**AIGOU**, s. m. Écoulement de l'eau, égout, gouttière, rigole d'égouttement. Les « aigous » d'une cour, d'un chemin, d'un toit.

Dans Palsg. agout, chute de l'eau par gouttes. Bas l. *agotum*, égout, évier; autrefois agoust.

Une maison..... avecques toutes ses veues, Agoustz, aisances et appartenances quelconques,..... glasouer ou russeau pour mener, Agouster et conduyre l'eau ès Agoustz de l'ostel audit Charles..... Yauè d'Agout, *aqua pluvialis*.

(Duc. *Agotum*.)

Agouter signifiait faire tomber un liquide goutte à goutte. En ital. *agottare*, assécher, comme le bas l. *agotare*.

Degot, en vi. fr., avait à peu près le même sens :

N'en sui dignes, qui forfaiz toz,  
Là fors, là u chet li Degoz.

Rabelais appelle degout le jus qui tombe d'une viande rôtie :

Chappons routiz avec leur Degout....

(*Pantagruel*, iv, 59.)

Du l. *ad et gutta*, goutte. (Voy. *Gulle*.)

**AIGOUÉ**, part. pass. d'un verbe « aigouer » inusité. Gorgé, rassasié jusqu'au dégoût.

Dans le Berry, « s'agouer » = s'étrangler en buvant de travers. Être « agoué », être rebuté,

dégoûté de la nourriture. Au fig. on dit d'un enfant insupportable qu'il est « agouant. »

Le fr. engouer eut d'abord le sens d'obstruer, embarrasser le gosier. Le *Dict. de la langue fr.* cite à propos de ce mot deux vers de Ronsard :

Et mordoit goulument comme un homme en rogeant  
Resve après la viande et s'Engoue en mangeant.

On peut rapprocher notre mot d'un passage du *Mystère intitulé Adam*. Lorsque le père des hommes eut mangé le fruit défendu, il dit :

Donat-le-moi e jo mangai,  
Or m'est avis, tornez est Agwai.  
Mal acontai icest mangier.

(*Adam*, p. 34.)

Norm. « agosé », rassasié, gorgé.

Suisse rom. « agu », qui a beaucoup d'appétit.

**AIGOUJÀ**, s. m. Iloux. Env. de Château-Chinon.

Esp. *aguja*, aiguille, pointe; ital. *aguglia*.

(Voy. *Aigru*, *Aigueuriau*, *Argolet*.)

**AIGRAIVER**, v. a. Meurtrir, blesser au pied. Se dit surtout des bœufs fatigués par un long voyage ou par la marche sur des chemins rocailleux.

— Aigraiver (s'), v. réfl. Se blesser au pied.

De grave pour gravier, sable, et gravelle :

Les choses apertitives sont utiles..... elles aehement cette matière gluante de laquelle se bastit la Grave et la pierre.

(MONTAIGNE, II, 37.)

Berry : « agravé, engravé. » — Poitou : « aggravant », chemin aggravant, chemin qui blesse le pied à cause du sable qui s'y trouve.

**AIGRON**, s. m. Héron, oiseau de l'ordre des échassiers.

Dans Rabelais hegronneaux, jeunes hérons :

Pouaeres, Hegronneaux, foulques, eigoignes, etc.

(*Gargantua*, I, 37.)

Le *Gloss. du Centre*, écrit « aigueron », pour ramener peut-être le mot au sens étymol. proposé par M. Jaubert, celui d'oiseau d'eau.

Dans le *Lex. rom.* de Raynouard, « aigros », héron; « agronat », cormoran; ital. *aghirone*; — esp. *agro*.

Bas l. *aigro* : « ..... quia cœperat Aigrones in palude ..... » (Duc. *Aigro*.)

Anjou : « hégron. » — Genève : « aigron. » — Saint. « egron. » — Poitou : « égron. egruon. » Aigron et héron sont deux variétés du même mot.

De l'anc. h. allem. *heigro*, héron, qui a donné au fr. *aigrette*, à cause du bouquet de plumes placé sur la tête de l'oiseau. (Voy. *Aigueurion*.)

**AIGRU**, s. m. Houx. Morv. n.

Forez : « agrévou. »

Grec : *ἀγρία*, houx ; *ἄγρος*, pointu.

(Voy. *Aigueuriau*.)

**AIGUAISSE**, s. f. Agasse ou agace, pie. Le nom de la frétilante Margot se prononce d'une manière très variable dans les différents dialectes. Le roman de Renart, avec La Fontaine et la plupart des modernes, dit agace :

Si i fu Mehaus li Agace.

(RENART, IV, p. 131.)

L'Agace eut peur, mais l'aigle.....

La rassure.....

(*L'Aigle et la Pie*.)

Le dialecte picard a la forme « agache », qui explique le nom de « frères Agachies » donné aux religieux dont l'habillement était blanc et noir :

Quant une agache vient gargonner, c'est bon signe.

(*Er. des Quen*, 3<sup>e</sup> journ. ch. v.)

Bourgogne : « aiguisse. » — Berry, Poitou : « ageasse. » — Norm. « agase, agasse. » — Lang. « agasso. » — Breton : *agas*.

L'étym. qui rattache agacer à agace, pie, offre, quoi qu'on en dise, une grande vraisemblance. Le verbe a été écrit, comme le nom de l'oiseau, avec un e ou deux ss. ou ch :

..... Voulez-vous plus ?

Elle première l'Agassoit .....

(*Th. fr.* IV, p. 288.)

Ma femme toujours sans cesse Agache

Son pauvre mary Calbain . . . . .

(*Id.* II, p. 116.)

En Norm. le verbe « agasser, aigasser », signifie crier après quelqu'un avec aigreur.

Avec l'anc. langue, quelques patois ont un subst.

« agasse » pour désigner un cor, un durillon, peut-être admettant l'idée du mal agaçant.

Le wallon de Liège : « aguess » = pie et cor. — Lyon, Forez. Genève : « agacin », durillon. — Lang. « agaci. »

**AIGUANCI**, v. n. Diminuer par l'effet de l'évaporation. Se dit d'un liquide qui baisse en bouillant trop longtemps sur le feu : retirez la chaudière, votre eau « s'aiguancit. »

Champ. « égainser », éclabousser.

**AIGUE**, s. f. Eau.

Le mot n'est plus usité ; il subsiste encore dans les noms de lieu et surtout dans la toponomastique rurale.

Non loin du château de Réglis, commune d'Aligny-en-Morvan, on trouve une source appelée dans le pays les Chaudes-Aigues. Le Nivernais a des hameaux, un moulin, un ruisseau, nommés l'Aiguillon, dim. de aigue.

Le simple aigue est dans Aigubelle, Aigueblanche, Aiguemorte, Aiguenoire, Aigueperse, Aigues-Vives ; et le dérivé dans Aiguillon, torrent du Gard, Aiguillon-sur-Mer, Aiguillon-sur-Jaunay, etc., etc.

Rabelais se sert du verbe aiguer dont le fr. a conservé le composé aiguyer :

En banquetant, du vin Aisgué separoient l'eau comme l'enseigne Caton et Pline avec un goubelet de lierre, etc.

(*Gargantua*, I, 24.)

L'eau rougie en Lang. porte le nom de *aigarado*. L'*aigarado* est du vin « aisgué » à l'excès. Dans la contrée *asaïga* = arroser : *asaïgajé* = arrosement, droit d'irrigation. Ces termes, et beaucoup d'autres de la même famille, sont dérivés de *aïgo*, eau, qui répond à aigue. Le Forez « aiguisse » ajoute au primitif un suffixe d'augmentation pour désigner un crue d'eau, une inondation. Le suffixe diminutif ette, dans « aiguette », sert au contraire à désigner un filet d'eau, un petit ruisseau.

Du l. *aqua*.

**AIGUERIOT**, s. m. Entonnoir. De « aigue » eau.

En Berry et en Poitou une « aiguière » est une rigole d'égouttement ; « aiguyer », mettre dans l'eau. — En Lang. *aiguièvro* = évier.

Il paraît qu'à Dijon les bénitiers ont été autrefois appelés « aiguerots. » L'épithape de Blaizote attribuée à Gui, son ami, par le véritable auteur, La Monnaye, nous le donne à croire :

Passan, Blaizôte a dans le crò.  
Le pròve Gui di qu'el a quite  
De li jeté de l'ea bénite,  
Ai n'é pu ran dans l'Aiguerò.

Dans l'anc. langue aiguerie = réservoir, aque-duc; aiguer = arroser, irriguer.

Le verbe « aiguailler » usité en Poitou est tiré du même radical avec la signification de couvrir de rosée. Dans la guerre de Vendée les paysans « s'aiguillaient » sur les prairies pour échapper à l'ennemi. Cela voulait dire qu'ils se couchaient à plat ventre dans la rosée, au milieu des genêts et des buissons. Par un développement naturel de l'idée, le mot prit le sens de fuir en se dispersant, en disparaissant : « Aiguillez-vous, les gars » ! était le signal de la retraite. Dans la même contrée, le même verbe avec le préfixe dé qui exprime l'action d'ôter, d'enlever, signifie faire tomber la pluie, l'humidité. Le vent « désaiguaille » un arbre, une plante, en les secouant, en les agitant.

Bas l. *aiguerium*. « Aigueriot » est un dim. du subst. « aiguerie. »

**AIGUERUELLE**, s. f. Animalcule qui abonde dans les eaux de source, dans les fontaines. J'ignore son nom scientifique. — Morv. n.

**AIGUEURIAIBE**, adj. Agréable, par métathèse.

**AIGUEURIAU**, s. m. Houx. Le houx est extrêmement commun dans le Morvan. En plusieurs lieux il forme des haies vives d'un très bel effet. Quelques industriels du pays le mettent en coupe réglée pour s'approvisionner de manches de fouets qu'ils vendent en gros. Le prix, suivant la *Revue des Eaux et Forêts*, « est de 50 fr. le mille lorsqu'ils sont à l'usage des charretiers, et 100 fr. lorsqu'ils peuvent servir à fabriquer les grands fouets d'omnibus. Depuis trois mois, — mars 1870, — il est sorti des bois du Morvan environ 600,000 brins de cette essence, dont 400,000 sont partis pour l'Angleterre. »

Autrefois le bois de houx servait à la fabrication des fuseaux :

Fuseaux de houx, fuseaux de houx !  
Où estes-vous, dames, pour filer !  
J'en ai vendu depuis le mois d'aout  
Plus de cent dedans cette ville.

(*Les Cris de Paris.*)

Le Morv. n. prononce « aigueuriou. » Y a-t-il une relation entre « aigueuriau », houx, et « aigueiu », glu. On sait que la seconde écorce de houx fournit une excellente glu :

La glu doit estre de joennes houx; la plus verde est la meilleure.

(*Modus, cxxxiii.*)

Dans « aigueriau », aigue peut être pour aigre, qui se montre dans le vieux fr. *aigrefeuille*. Ce peut être aussi la trad. de *aqui* du l. *aquifolium*, houx, en supposant que *aqui* se rattache à *aqua*, eau, comme dans le mot *aquilegium*, et non pas à *acus*, aigu, piquant. « Aigueriau », dans la dernière hypothèse, désignerait la feuille lisse et imperméable formant la pente, le chemin par où l'eau s'écoule. « Aigueriau » aurait le sens de chemin de l'eau, comme « goutteriau » a celui de chemin de la goutte.

Mais la plupart des langues néo-latines et les patois rattachent le nom du houx à l'anc. fr. *aigrefeuille*, qui répond à l'ital. *agrifolio*.

Dauph. « aigrevo. » — Lang. « agrévou. » — Forez : « agrévou, agriole. » — Suisse rom. « agre-llai. »

Houx paraît avoir une origine germanique. L'allein. moderne dit *hülse*. Ménage a écrit sur ce mot un article qui est bon à consulter. Un de ses continuateurs le tire du teutonique *hulst*, qui signifie, dit-il, *ruscus silvestris*. (Voy. *Aigoujâ*, *Aigru*, *Argolet*.)

**AIGUAN**, s. m. Gland, fruit du chêne. Morv. n. « aillan », avec les ll mouillées. Vi. fr. *aglan*, *aiglan*.

Le gland a imposé son nom à plusieurs localités du Nivernais. Ces dénom. reproduisent dans leurs anc. formes les variations de la prononciation actuelle. Ainsi le hameau de Aglan dans la c<sup>me</sup> de Challuy est appelé *Aalyentum* en 1287. Aillant en 1330, Aiglant en 1414, Asglan en 1438 et enfin Asglan, Agland ou Aglan à dater du XV<sup>e</sup> siècle.

Il est à remarquer que, par métonymie, gland s'est quelquefois dit pour chêne :

Aleis moi dire Ugon, sens nul arestement,  
K'en mon peire vergier, l'atandrai sous l'Aglent.

(*Chrest. B. p. 179.*)

II. Maine : « guian. » — Berry : « lland, aillant. » — Norm. « lian, glian. » — Suisse rom. « aillan, cillan. » Ital. *glianda*.

**AIGUIAURE**, s. f. Pluie subite et torrentielle, grosse averse. Quelques loc. prononcent « aiguore », et même « aidiore. »

Poitou : « guieure » ou « laguieure » avec l'art. soudé au subst., cours d'eau. Le terme est générique pour les ruisseaux de la contrée.

**AIGUIAURER**, v. n. Tomber avec violence. Se dit de la pluie lorsqu'elle tombe à verse.

— V. a. Raviner, entraîner des terres, des sables, des limons par l'effet d'une eau torrentielle.

De « aigue », eau, et d'un suffixe peut-être dérivé du l. *oriri* ?

**AIGUIËR**, v. a. Aiguiser, rendre aigu, pointu. Morv. n.-n.-o. « aigujer. »

**AIGUIEU**, s. m. Glu, matière visqueuse qui sert à plusieurs usages.

« Guieu » pour glu doit être rapproché de gui, plante parasite du chêne, avec laquelle on pouvait faire la glu. On sait qu'en latin *viscum* signifie à la fois gui et glu : « Le guy du chesne, dit Amyot, dont on fait la glu pour prendre les oiseaux. »

Dans Roquet, gluyer, coller ensemble. G. Chastellain dit gluyeuse pour gluante : « N'appert que j'aye mis en avant chose Gluyeuse. » (Voy. *le Livre de paix*, VII, p. 360.)

Dans la Suisse rom. et dans plusieurs patois fr. glu est mase. : « du bon glu » ; — comme dans plusieurs textes de l'anc. langue :

Qui nous desseverrat de la chariteit de Crist ? Cist est li Gluz par cuy toz li corz de sainte église crest ajunz et enlaiez ensemble, cist est li boens Gluz par cuy est bonne chose et delitaule habiteir les frères en un.

(*Serm. S. B. p. 562.*)

Du l. *glus, glutis*. (Voy. *Gheille, Guieu*.)

**AIGUJOUÉ**, s. m. Aiguiseur, pierre à aiguiser.

**AIGULLE**, Il mouil., s. f. Aiguille pour coudre, timon de voiture, grande perche qui sert à maintenir le foin sur les chariots.

L'anc. forme était aguille. Ai pour a l'a emporté avec le temps. Au livre de la Taille (1313), aguillier, fabricant d'aiguilles.

Bas l. *agullia*, — ital. *aguglia*, — port. *agulha*, — catal. *agulla*.

**AIGÛLLON**, Il mouil., s. m. Aiguillon, longue baguette au bout de laquelle se trouve une pointe de fer pour exciter les bœufs. Pas un charretier morvandeau qui n'ait son « aigûllon » :

Ils peuvent prendre les roues de leurs charrettes et les Aigûllons toutes les fois qu'ils en auront mestier.

(*Ch. B. II, p. 355.*)

S. Bernard, dans ses *Sermons*, dit awillon. — Prov. *agulion*. Voy. Raynouard, *Lex. n.* p. 37. — Ital. *aguglione*, — esp. *agujon*, — catal. *agulló*.

L'aiguillon des bouviers était quelqef. appelé haste en vi. fr. (Voy. *Hâte*.)

**AIGOUËRE**, s. f. Égout, écoulement d'eau. Les « aigouères » d'un chemin, d'un toit.

Berry : « aiguière », rigole dans les champs. — H. Auvergne : « aiguyera », ouverture pour faire découler l'eau.

**AIIÛBLE**, s. m. Érable. Chute de l'r médial. Morv. n.

Berry : « arabe, érabe. »

**AILAN, ANTE**, part. prés. du verbe aller. Actif, bien portant, vigoureux. On dit d'un vieillard qu'il est encore bien « ailan », pour dire qu'il a encore de la force, de l'énergie. (Voy. *Ailer*.)

**AILANGOUÉRÉ**, part. passé d'un verbe inusité à l'infinitif. Languissant, maigre, efflanqué.

Vi. fr. alangorer, alangouer :

Cele fontaine que j'ai dite  
Qui tant est belle et tant profite  
Por garir, tant est savorcée,  
Trestoute beste Enlangorcée.

(*R. de la R. v. 20668.*)



Ce les faisoit ravigourir  
Qui ne faisoit qu'Alangourir  
Ceux qui où monde se plungèrent.  
(J. DE M. Trésor, v. 1223.)

Entre tous biens je suis de mal quintaine,  
Alangoré entre les vigoureux.....  
(CHARLES D'ORLÉANS, *Ballades*, v. 112.)

Dans Palsg., - p. 658, - languorer et alangourir,  
languir : « Ceste longuc maladie la fait Alangourer..... Ce n'est pas amours qui fait les gens Alangourir. »

Du l. *elanquescere*.

**AILECIE**, s. f. Grenier à foin au-dessus des écuries, des étables. Le grenier au-dessus de la grange est appelé chafaud. Morv. n.-n.-o.

Le vi. fr. avait une forme alt, alte, haut. Le changement du t en c doux devant l'i, comme dans abondance, de *abundantia*, a pu former « ailecie. »

Du l. *altius*?

**AILEMER**, v. a. Allumer. « Ail'mer lai chandelle. »

Bourg. « ailemai. »

**AILEMETTE**, s. f. Allumette, tout ce qui sert à allumer le feu.

Morv. n.-n.-o. « ailemotte. »

**AILER**, v. a. Aller. (Voy. *Ailan*.)

**AILIGER**, v. a. Alléger, soulager, donner de l'aide, du secours.

Vi. fr. aliger, aligier, éligier :

Or veil à ma dame proier  
K'elle me gest de cest dongier ;  
Elle m'avroit tost Aligiet ma paine.  
He trikedondaine, trikedondaine!  
(Chanson du XII<sup>e</sup> siècle. *Christ*, v. 52.)

Quand les denz de la corde osta,  
Li laz entor le col serra,  
Et avec furent li dui piez,  
De quoi auques fust Aligiez.

(RENART, v. 21548.)

Si vos quit atorner, ains le soleil couchant.  
Qu'on porroit vostre cors Esligier d'un besant.  
(GUI DE B. v. 2663.)

Il n'a argent ne autre avoir  
Dont il le poist Esligier.

(*Dolopathos*, v. 4963.)

On employait le simple liger :

Ne sont tenus de payer aucune chose pour Liger sur la chaussée.

(MANTELLIER, III, p. 351.)

Du l. *ad et levis*, léger. *Altecare*, rendre léger, soulager, correspond à l'esp. *aliviar*.

**AILIGRE**, adj. Allègre, content, joyeux. Morv. n.-n.-o.

**AILIRÉ**, part. passé d'un verbe alirer inusité. Uni, poli, glissant. Se dit des chemins lorsqu'ils sont verglacés et de toutes les surfaces unies et polies.

Aliré = alisé, part. passé d'un verbe aliser, unir, polir, qui existe encore dans le patois du Berry et qui a ses congénères « lisa » dans la Suisse rom., — *alisa* en prov., — *alisar* en esp., — *alizar* en portugais.

Alis, alise, en vi. fr. signifiait lisse, poli :

Simple fu com une espousée  
Et blanche comme flor de lis ;  
S'i ot le vis clere et Alis.

(*R. de la R.*, v. 1006.)

Parmi outre la chemise  
Li blanchioit sa char Alise

(*Ib.*, v. 1180.)

Vestue fu la dame par coïntise ;  
Moult est bele, graile, gente et Alise.

(*Romanc. fr.*, p. 9.)

L'alisiej, que l'anc. langue appelait alier, alyer, *alievius* en bas l., a peut-être été nommé ainsi à cause de ses fruits à peu lisse. Les alises figurent souvent dans les poèmes du moyen âge sous la forme alies. Elles désignent, par comparaison, un objet de peu de valeur. Burguy tire ce mot de l'allein. *else*, mais cette origine est bien douteuse.

Le vi. fr. comme le rom. prov. disait lis pour uni, poli ; d'où alis avec la prosthèse de l'a.

Le Poitou et la Saint. donnent encore, avec ce sens, le nom de « ali. alise », à un pain lisse sans levain, non œilleté, ou à un gâteau dont la surface est comme vernissée par une couche de fromage cuit avec la pâte. Dans la première région, « delis » signifie également doux au toucher, lisse :

Blanc e Lis pus qu'us amatitz.

Blanc et lisse plus qu'une améthyste.

(Voy. RENUARD, *Lex. Lis.*)

Ayant pour enseigne une grande bouteille, à moitié d'argent, bien Liz et pollj.

(*Pantagrual*, IV, 1.)



Rabelais aurait pu dire liz ou polly. L'anc. langue employait en effet le verbe polir dans le même sens que lisser. La Fontaine dit d'un gros chien à poil ras :

..... Un dogue aussi puissant que beau,  
Gras, poli, qui s'était fourvoyé par mégarde.

(Fab. 1, 7.)

Aliser a laissé à la langue son participe passé alisé, avec la signif. doux, calme : vents alisés ou alizés qui soufflent de l'est à l'ouest. Cette signif. se trouve dans le grec *λαῖος* racine de *λασός*, lisse, poli, et au fig. doux, calme. L'esp. et le port. qui ont les infinitifs *alisar*, *alizar*, ont les adj. partic. *liso*, *lizo*, lisse, uni. L'ital. *lisciare*, lisser, polir, donne *liscio*, lisse, poli.

Le subst. lis, fleur, en grec *λαίριον* dérivé aussi de *λαῖος*, nous vient-il du l. *lilium* ? N'est-il pas un subst. verbal tiré du simple liser, variante de lirer, qui existe dans les deux verbes latins *liare* et *polire*. Le latin, outre *lilium*, avait *lirion*, lis ; en esp. *lirio* ; en rom. prov. *liri*. Lis exprimait si bien une manière d'être, propre à certaines plantes, qu'en latin et même en français le nom s'applique à d'autres fleurs que le lis, au genre convolvulus par exemple, et aux iris. Le grec *λαίριον* se disait poétiquement d'une fleur en général. « Liseron, liset ou lisset, lisiau » en Berry ; — « lisette » en Poitou ; — « lizet, lizette » dans la Suisse rom., désignent des plantes qui ne ressemblent au lis que par le poli, le lissé de leur tissu. C'est dans ce sens qu'en Normandie on donne le nom de liset à un ruban de soie. On pourrait pousser ces recherches beaucoup plus loin et montrer peut-être que d'autres mots tels que lie (lie = lessive en anglais) ; lise, boue ou sable limoneux ; lessive, de *lixa*, mélange épais d'eau et de cendre, se rattachent encore à lis par leur état de surface polie :

Ieelle terre, par sa substance qui est grasse, forte,  
Lize.....

(Pantag. III, 5.)

Mais pour en revenir à la fleur de lis, il faut dire que M. Littré dérive lis de *lilium*, observant que ce mot est l'anc. nominatif pour lils, *liljus*. On trouve cependant lile au nomin. :

..... L'altre vermel, entrelacé  
Cum Lile et rose.....

(Benoît, III, p. 498.)

Quoi qu'il en soit, l'autorité du *Dict. de la langue française* est si considérable qu'il y a toujours lieu de ne se prononcer contre elle qu'après un examen approfondi. On notera dans l'enquête à ce sujet que si Rabelais, comme on le voit précédemment, a écrit liz pour lissé, poli, d'autres textes portent liss avec deux ss pour lis, fleur :

Sur un chaffaud, sous ung pavillon peint à fleurs de Liss.....

(MANTELLIER II, p. 545.)

C'est ici le cas ou jamais de dire avec Horace :  
Grammatici certant et adhuc sub judice lis est !

**AILLIÈR**, v. a. Délayer, détremper avec de l'eau, avec un liquide quelconque. Il faut « aillier » la terre argileuse pour faire une chaussée d'étang, une aire de grange, etc.

Nous disons encore « dilaiyer », qui en Berry signifie retarder, parce que dans cette dernière acception, le mot est tiré du bas l. *dilatare*.

D'un verbe *liquare*, que fait admettre l'adj. *liquarius* avec l'a préf.

**AILLEURE**, s. f. Liaison, terme de cuisine désignant la matière, farine, œufs, etc., qui sert à lier ou épaissir les sauces.

Vi. fr. lieure.

Item, des espèces et Lieures mises en potage l'en ne doit riens couler, combien que sausses si fait.....  
S'il y convient Lieure, amidon lie et ris aussi.....

(Ménag. de P. II, p. 87, 225.)

De a préf. et de ieure forme dialect. de liure tiré de lier.

**AILOIRI**, v. n. Étourdir, avoir des vertiges par éblouissements ou autre accident. S'emploie quelquefois dans le sens actif : le soleil « m'ailoirit » toujours.

— Ailoiri (s'), v. réfl. S'étourdir, prendre un étourdissement, un vertige.

Usant d'une métaphore très hardie, le Morvan-deau dit de l'eau, lorsqu'elle a été mise sur le feu : elle n'est pas chaude, elle n'est « qu'ailoirie. » Le français use d'un trope analogue mais beaucoup moins poétique, en disant de l'eau tiède qu'elle est dégourdie.

« Ailoirir » est une forme de « ailourdir » par la chute du d. Alourdir en vi. fr. signifiait étourdir, éblouir.

Nous en sommes quasi tout EsLOURDIS.

(LITTRÉ. *Dict. Calvin.*)

Berry : « alordir, élordir » = étourdir ; être « élordi, élordi », être pris de vertige. — Saint. « élordir », étourdir. — Poitou : « alloiri, allouri » = épuisé de fatigue. — En rom. prov. *aloirar* signif. leurrer. Leurrer et éblouir s'approchent de bien près quant au sens.

**AILOIRISSEMAN**, s. m. Étourdissement, éblouissement, vertige.

Poitou : « élordissement. » — Saint. « étourdissement. » (Voy. *Ailordi. Lordais.*)

**AILONNER**, v. a. Découvrir quelque chose de lointain ou de caché, par le flair, l'instinct, ou même, chez les personnes, par intuition.

Une vache affamée « aïlonne » la prairie située à quelque distance. L'arabe du désert « aïlonne » l'oasis perdue dans les sables.

En vi. fr. long = loin :

Lonz soit, chier frère, adès de nos..... cist très horribles enduremenez de cuer !

(*Serm. S. B. p. 562.*)

De loin prononcé « lon » en Bourg., *lonh, lunh* en prov., et la prép. *ad* marquant le mouvement ? Avec cette interprétation « aïlonner » signifierait au loin, sous-entendant le verbe qui indique l'action.

**AILORDI**, v. a. Alourdir, rendre lourd, étourdi, braque. Un « ailordi » est un étourdi, un évaporé, un être sans cervelle.

Lourd, en vi. fr. = étourdi, stupide :

Li soz vieillarz, li folz, li Lors,

Li envieilli de mauvais jors.

(*G. DE COUSI, p. 219.*)

Il devient enfantz de parole et de fait,

Lourt et sourt et avuzle.....

(*Test. J. de M. v. 178.*)

(Voy. *Ailoiri, Lordais.*)

**AILORDITION**, s. f. Étourdissement, vertige.

**AILOTI**, v. a. Lotir, mettre en lot ; disposer en groupe, en tas régulier pour la vente. Allotir était un terme de l'anc. jurisprudence qui signifiait partager, diviser.

**AILUNETTE**, s. f. Lunette. Un vieillard ne peut lire sans ses « ailunettes. »

**AIMAILLANTER**, v. a. Meurtrir, écraser. Un bras, une jambe « aimailantés », c'est-à-dire dans l'état d'une chair frappée à coups de marteau.

Le simple mailler est dans Palsg., - p. 632 - : « S'il vous Maille sur la teste, je ne donneray pas ung denier pour vostre vie..... »

Le fréquent. *mailler*, dans le langage des marins, exprime l'action de couvrir de clous à grosse tête la carène d'un navire.

Le subst. mail désignait une masse de bois ou de fer : « il y met ou enchâsse un coin avec le mail ou maillet. » (Voy. *Janua*, p. 159.)

Maillet est un dimin. et mailloche un augmentatif.

Angl. *mall*, maillet ; *to mall*, meurtrir.

Du l. *malleus*, marteau.

**AIMARTOILLER**, v. a. Écraser, piler, assommer. « Martoiller » est pour marteler ; en rom. prov. *martellar*, esp. *martillar*, ital. *martellare*. *Martus*, primitif du l. *martulus*, se rattache au sanscrit *marj*, écraser.

De a préf. et d'une forme martoi pour marteau. (Voy. *Martea*.)

**AIMENDAULE**, adj. Qui amende, qui améliore, qui fait grandir, croître, se développer. Un temps de chaleur et d'humidité est « aimendaule » pour la végétation.

**AIMENDEMAN**, s. m. Amendement, croissance, développement, engraissement, amélioration.

Ch. de Sévigné écrit à sa sœur :

Cela donnera sujet à ma mère de faire des réflexions sur l'Amendement que les années apportent à ma pauvre cervelle.

(*Lettres*, vi, p. 384.)

Le sens d'engraisement que renferme notre patois se présente dans quelques anciens textes. Voy. *Duc. Amendatum*. Il y a un passage où amendement se dit pour engrais, fumier : « une chartée d'amendement. »

**AIMENDER**, v. n. Amender, croître, grandir, se développer, engraisser. Un enfant qui grandit, un bœuf qui engraisse, un arbre qui grossit, une herbe qui pousse, « aimendent. »

Li clerçons crut et Amenda.

(*G. DE COUSI, le Varlet.*)

Et li enfesz tous jours Amendoit et creissoit.

(DOON DE M. v. 1942.)

L'anfant ont batisié.....

Il croit plus et Esmande que uns autres ascez.

(Parise la Duchesse, v. 905.)

Depuis que icelle Jehannette lui ot dit que elle avoit fait mourir lesdiz voult et crapos, il Amenda et gary bien.

(Châtelet, II, p. 288.)

Pour Esmandeir la force de la ville pour raison de la guerre au pais.

(Charles de Joinville, — 1295.)

Du l. *emendare* qui avait surtout le sens de corriger, comme dans les vers suivants du roman de Doon de Maïence :

Beaul filz, atant te couche et demain leveras;

Qui trop dort au matin, maigre devient et las,

Et sa journée en pert, sy n'en Amende pas.

(V. 2490.)

**AMENTIÉ**, s. m. Bénitier. Ce mot est formé de cai pour eau et bénitier par corruption. Eau-bénitier était souvent employé au M. A. :

Item un Eaue-benoistier gouderonné à deux serpentes sur l'ense..... item un très petit Eaue-benoistier et son aspergeoir doré et esmaillé.....

(C. du roi René, p. 188-98.)

Un Eauebénostier, à tout l'asperges et la chaîenne qui tient le dict asperges, tout d'argent blanc.....

(Gloss. du M. A. p. 258.)

**AIMER**, s. m. Amer, fiel, humeur qui est enfermée dans une vésicule chez les bœufs et autres animaux.

Prenez une esuelle de lait et l'Amer d'un lièvre, et meslez l'un parmy l'autre, et puis mettez-en deuz ou trois esuelles es lieux là où les mouches repairent, et toutes celles qui en tasteront mourront.

(Ménagier de P. I, p. 173.)

Si n'ont point d'Amer (les colombes), ce est de venin que li autre animau ont près dou foie.

(BRUN. LATINI, p. 209.)

Dans Palsg., - p. 166, - amer, fiel, est du fém.

Bourg. « aimer. » — Berry : « amar. »

Du l. *amarum*.

**AIMI**, s. m. Ami. On appuie sur la première syllabe comme si elle était précédée d'une h aspirée : « mon haimi. »

Les plus anciens monuments, offrent les deux formes de l'infinifit amer et aimer. La seconde

ne prévaut décidément qu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Ami a été, au contraire, la forme générale dès l'origine. On ne rencontre que rarement celle d'*aimi*, sauf dans le dialecte bourguignon, qui prononçait « *aimi* » et « *aimin*. » Rabelais l'emploie cependant avec une orthographe vicieuse :

Agua mon emy, disoit il, men frère.

(Pantag. iv, ch. 67.)

L'exclamation plaintive *aimi* ! qu'il ne faut pas confondre avec la traduction de *amicus*, avait le sens de ah moi ! pauvre moi ! On sait que mi a été usité jusqu'à une certaine époque pour moi. Saint Bernard dit dans un de ses sermons :

De tant est li plus ehier a mi, de tant eum est il plus vils por mi.

(Rois, p. 547.)

*Aimi* correspond à hélas ! oh lasse, en vi. fr. — o *lassa* dans le Dante, — comme dans la strophe suivante d'une vieille pastourelle :

Ains aimes melz Garnier

Qui est en cel vergier,

Que nos fas moi. *Aimi* !

*Aimi* !

Amorettes m'ont traï.

(Th. fr. au M. A. p. 47.)

On mettait quelquefois une h aspirée pour donner plus de force à l'exclamation.

Haimi ! lasse, dolente, com mon corps est mal mis.

(Bevte, xxxi.)

En Forez : « omi », hélas !

Les Italiens ont une interjection exactement semblable dans oimè, oisè ! Pauvre moi, pauvre lui !

Oimè figliuol, che a lacrimar mi muove.

(BOCCACCIO, *Ninfaie Fiesolano*, LXXXV.)

Lorr., Franche-Comté, Berry : « *aimi*, émi », pour ami. — Suisse rom. « émi. » — Flandre : « *ami* » ; au fém. « *amisse*. » (Voy. *Héla*.)

**AIMIGNÔDER**, v. a. Flatter, câliner quelqu'un. Morv. n.

Vi. fr. mignot, câlin; mignotié, câlinerie, flatterie, d'où mignoter et mignoder. Dans Palsg., - p. 659, - « je fays du mignot », je fais le câlin. (Voy. *Mignair*.)

**AIMIJE**, s. f. Fil de chanvre qu'on ajoute au besoin dans le tissage. Morv. n.

« *Aimi*je » est peut-être une forme locale de

« amisse », par le changement ordinaire de l's en j.

Du l. *amicire*. couvrir, envelopper, parce que le fil auxiliaire est enveloppé, perdu dans le tissu ?

**AMIOTI** (S'), v. réfl. Devenir muet. (Voy. *Miot*.)

**AMIQUAULE**. adj. Amical, porté à l'amitié, disposé à aimer, sociable: « ç'ô eun bon garçon, bin amiquaule. »

Vi. fr. amiaule.

Jhesu-Criz li filz de Deu naist en Belléem, Judé !  
O naissance plaine de sainteit, honoraule al monde,  
Amiaule as hommes.

(*Serm. S. B.* p. 530.)

..... Et qu'il soit caritaulés

A tous, et dous et Amiaules.

(*RENART*, IV, p. 203.)

Rom. prov. *amicable*. Du l. *amicabilem*.

**AMIQUEÛ**, s. f. Amitié.

Cette prononciation du t en q ou c dur était à la mode dans le jargon parisien du XVII<sup>e</sup> siècle. On y disait : amiquié, carquié, mesquié, moiquié, savequié, pour amitié, quartier, métier, moitié, savetier, etc. Voy. entre autres documents la curieuse *Comédie des chansons* imprimée à Paris en 1640. Dans *le Médecin malgré lui*, - n. 2. - Molière fait dire à Jacqueline : « La meilleure médegaïne que l'on pourroit bailler à vostre fille, ce seroit un biau et bon mary pour qui alle eust de l'Amiquié. » — « Le jeune Robin où elle avoit bouté son Amiquié. »

En revanche le c dur latin permute en t dans quelques patois, notamment en Flandre, où chien se prononce « tiein. »

**AIMOILLER**. Il mouill., v. n. Mouiller. Se dit des femelles d'animaux et principalement des vaches lorsque le lait commence à paraître : « tai vaiche vé fère son veai : ile aimoille diji. »

Dans Borel amolier, adoucir.

Le *Dict. de la langue fr.* enregistre ce verbe et le subst. amouille, premier lait d'une vache qui vient de véler.

Norm. « ameuiller », développer sa mamelle : vache « ameuillante », vache prête à véler. — Suisse rom. « amohlli. » — Berry : « remouiller. »

De a préf. avec une valeur causative et « moiller. » forme loc. pour mouiller.

**AIMOINCHER**, v. a. Emmancher, mettre un manche. (Voy. *Moinche*.)

**AIMOIZETER**, v. a. Gâcher, galvauder, détériorer, diminuer la valeur de quelque chose par insouciance ou maladresse. Une robe mal faite, un cheval couronné, une maison lézardée. sont « aimoizetés. » Morv. n.

Berry : « amaujeter. »

De a préf., « mau » pour mal, et *jaclare* qui a donné au fr. déjeter.

**AIMON**, s. m. Amont, le haut, par opp. avec aval, le bas. Le laboureur qui se dirige vers le sommet de la montagne va « d'aimon. » Lorsqu'il conduit la charrue, il crie à celui qui mène les bœufs : « aimon, aimon ! » pour monter; et « vau, vau ! » pour descendre. « Je marche plus sûr et plus ferme à Mont qu'à val », disait Montaigne.

Et dist li aingles : n'aiés paour, bairon,

Dex le vos mande de son ciel lai Amon.

(*G. DE VI.* v. 3041.)

..... Renart

Devers un grant chesne s'adresce

Qui moult estoit haut et branchu.

Amont regarda, s'a véu

Un ni d'escofle qui ert biax.

(*RENART*, v. 24902.)

Par l'oreille le prent au bec

Si li leva Amont la teste.

(*IB.* v. 28567.)

Du l. *ad montem*.

**AIMÔR**, s. m. Amour. Ce mot éternellement jeune, et qui occupe une si grande place dans les langues humaines, n'apparaît que très rarement dans notre patois, organe mutilé d'une existence toute matérielle. Il est demeuré dans quelques locutions traditionnelles et avec un sens très restreint. Nous disons : « i va l' fère por l'aimor de lu », mais un jeune homme ne dira jamais, en prose, qu'il aime d'amour. Il dira tout uniment qu'il « eume bin. » Le sentiment exalté qui répond à cette expression n'existe pas dans nos campagnes. Chez nous, aimer est un mouvement de la nature auquel on cède sans qu'on sache le définir. Dans les chansons, au contraire, chansons fabriquées on

ne sait où, il n'est question que d'amour ; mais c'est de la littérature exotique, sans couleur locale. *Amor* est la forme latine et l'une des plus anciennes de la langue dans les deux grands dialectes du Nord et du Sud. Elle se montre dans la *Vie de saint Léger*, qui est du X<sup>e</sup> siècle, et dans un grand nombre de monuments postérieurs :

In su Amor cantoms dels sanz  
Quae por lui augrent granz aanz.  
(*Vie de S. Léger*, v. 3.)

La queile char, quant icil refusoit à tochiez à mangier por l'Amor de l'abstinence.

(*Dialogues de S. Grégoire*.)

Quant je ainssi pert mon Seignor  
Trestoute ai perdue m'Amor.  
(*RENAULT*, v. 1620.)

Dex a commandé que l'en lest  
Pere et mere, frere et seror,  
Et terre et herbe por s'Amor.

(*Ib.* v. 13210.)

Mais or me changiez par Amor  
Deus maillies por un denier.  
(*Ib.* v. 21664.)

Quant Bucoliques cereherés,  
Amors vaine tout, i troverés.  
(*R. de la R.* v. 21598.)

On voit plus haut, dans les *Dialogues de saint Grégoire*, que la locut. « pour l'amour de..... » s'appliquait, par extension de sens, à un choix, un goût, un penchant vers quelque chose. Il en est de même en Morvan, où l'on dira : pour l'amour de ceci, de cela, sans que cette manière de parler implique en rien un mouvement du cœur. Cette même extension de la signif. primitive se montre assez singulièrement dans un passage cité par Duc. — Voy. *Jache*, — où il est recommandé aux francs archers de ne pas porter le collet « trop hault derrière pour l'amour de salade » (casque pourvu d'un grand couvre-nuque).

*La Manière de langage*, écrite au XIV<sup>e</sup> siècle, - p. 403. - donne ce conseil salutaire : « lavez vos jambes et puis les rossuez d'un draplet et les frotez bien pour l'Amour des puces, qu'ils ne se saillent mye sur voz jambes. »

Dans Martial d'Auvergne, nous voyons une scène d'amoureux transi dans laquelle figurent des poulets qui ont pris peur « pour l'Amour de la leur et lumière des fallotz et chandelles. »

(*Arrests d'A.* xxii.)

*Palsg.*, - p. 865. - traduit *for by cause* par la

locution pour l'amour que..... A cause qu'il estoit malade = pour l'amour qu'il estoit malade. Le même auteur traduit *paramour a woman*, par dame peramour. Dans l'angl. moderne, *paramour* est des deux genres et se dit d'un homme comme d'une femme amoureux. Le facbliau intitulé *le Jongleur d'Ely* donne à la loc. pour amour le sens de je vous prie, de grâce :

Où est Ely, qy siet ?

— Sire, sur l'ève estiet.

Quoi est l'ève apelé, « por Amours ! »

— L'on ne l'apèle, cyens vient toujours.

(*Voy. Plaimor*.)

**AIMOUGNER**, v. a. Amener, mener vers.....

« Aimougne, aimougne ! » est le cri familier du pâtre qui excite son chien à ramener le bétail dispersé. (*Voy. Mougner*.)

**AIMUNTION**, s. f. Munition de guerre ou de chasse, plomb, poudre, etc. Dans la guerre de 1870 contre les Prussiens, nos soldats écrivaient sans cesse à leurs parents qu'ils étaient battus faute « d'aimunitions. »

**AIMUSAR**, s. m. Flâneur, celui qui perd son temps à des choses inutiles.

Le *Roman de la Rose*, - v. 14401. - donne à musart la même signification en disant que la jalousie fait perdre le temps à celui qui en est possédé :

Trop est fors maus que jalousie  
Qui les amans art et soussie.....  
Mais ceste a jalousie fainte  
Qui faintement fait tel complainte,  
Et amuse ainsie le Musart,  
Quand plus l'amuse, et cil plus art (brûle).

Dans Gérard de Viane, le duc Rollan impose silence au comte Olivier qui lui dispute la belle Aude en lui disant avec rudesse qu'il parle en musard, c'est-à-dire en homme qui ne sait ce qu'il dit :

Et dist Rollan : or oi Musart plaidier.  
(*G. DE VI.* v. 2264.)

Anglais : *muser*, *one apt to be absent of mind*, distrait. (*Voy. Aibuier. Muson*.)

**AIN. AINE**, s. num. Un, une. Le fém. est souvent nasalisé en aigne. Morv. n.



Le pic. et l'allem. ont « ein » pour un. — Bourg.  
« ain. » (Voy. *Eun.*)

**AINCHE**, s. f. Blanche. — Morv. n. « aince. » —  
« Aince » est la forme bourg. : plusieurs patois  
prononcent « ance. »

**AINÉAL**, s. m. Anneau, bague.

**AINIQUE**, adj. Unique, seul.

**AINITÉ**, s. f. Unité. Morv. n.

**AINNÉ**, adj. Aîné, le premier né d'une famille :  
« ç'ô l'ain-né de nos p'tiots », c'est l'ainé de nos  
enfants.

Aîné, qui vient de ains, avant, et de né, est  
souvent écrit en deux mots, conformément à l'éty-  
mologie :

Pur ço prist son Einned fiz ki dut après lui régner,  
si l' sacrefiad devant tuz.

(*Rois*, p. 355.)

Mès Bernart estoit plus senez  
Por ce qu'il estoit li Ainz nez.

(*RENART*, v. 6420.)

Vos dites bien, ce dist Renart,  
Bien est droiz qu'il aient lor part ;  
Mon chastel est mon filz l'Ainz né

(*Id.* v. 11721.)

Cils vieix roys son règne donna  
A son enfant, l'Ainz-né, Henri.

(*Chron. mètr.* v. 720.)

La roine et son Ains né fils.

(*FROISSART*, I, 1, p. 9.)

Quant à la signif. de ains, elle se montre dans  
l'ancien proverbe :

Tiex est revenuz des Sept Sainz (Rome)  
Qui est pires qu'il ne fu Ainz.

**AINNOMA** ! interj. pour exprimer le doute,  
l'incertitude : vraiment ! allons donc ! vous plai-  
santez ! Morv. n.

Plusieurs exclam. qui se rapprochent de cel-  
le-ci existent dans les patois, de dialecte bourg.  
surtout. En Lorraine. « nome, noume, nemoua »  
signifient à peu près la même chose. « Ainnoma »  
se compose probablement de « ainno », non, et  
de « mâ », plus. (Voy. ces deux mots.)

**AINOMBRER**, v. a. Compter, dénombrer.

**AINUÏAN, ANTE**, adj. Contrariant, taquin.  
Vi. fr. anuier, ennuyer :

Vos iex rianz, à point fendu,  
Qui frémissent comme l'estele....  
D'els regarder nus ne s'Anuie.

(*Jong. et Trouv.* p. 181.)

Ital. *annojare*. (Voy. *Anneu.*)

**AIPAICHER**, v. a. Apaiser, calmer, adoucir.  
Morv. n.-n.-o.

**AIPAROIILLER (S')**, v. réfl. Se mettre à l'aise.  
s'étendre, se détirer. Ce verbe se rattache-t-il à  
l'anc. mot *apariller* ou *rapariller*, refaire, rétablir.  
restaurer ?

O neissance..... sormontanz la nature..... et Rapar-  
rillanz par vertuut de sacrement.

(*Serm. S. B.* p. 530.)

Je vous mand..... que vous soiez le vanredi à Cha-  
lon en arroe, a cheval et armes, bien montez et bien  
Aparoiliez.

(*Les Institut. en Bourg.* p. 105.)

Se désaparoiller, dans la chanson de geste appelée  
*Floovant*, - v. 2173, - a le sens de déshabiller :

Lai se Desaparoile Maugalie au cors gant

Puis si se fu baignier tot et inalement.

La blanchour li revient.....

Dans Borel, rapareiller, réparer = rapareillier  
dans Roquef. Ce dernier mot signifie aussi s'ha-  
biller :

Quand voit le jor, si se Rapareilla.

(*GAYDON*, v. 4001.)

**AIPARCEU**, part. passé. Aperçu, entrevu :  
« i m' seu aiparceu de ç'lai. »

Quand Renart sot qu'il est veuz  
Et qu'il estoit Aperceuz.

(*RENART*, v. 378.)

Renart li let, si vet sa voie,  
Li chien qui Font Apaceuz  
Se sont après lui esmeu.

(*Id.* v. 2493.)

**AIPAURI**, v. n. Apauvrir, devenir pauvre.  
Nous disons « paure » et « poure » pour pauvre,  
d'où les verbes « apaurir, apourir. »

..... Dès que jo, las ! Apouri,  
Sergans, amis, parens, perdi.

(*Chrest. B. Wacc.*)



N'en fu nule plus malbaillie,  
 Kar si l'unt arse e Apourie  
 Cum s'el eust esté desertée.

(Benoît, v. 18265.)

Dans l'alsg., - p. 503, 532. - j'apouris, j'appouris; je me apouris, pour je m'appauvris.

**AIPETIOTI**, v. a. Rendre plus petit, plus mince, plus pointu. Comp. au fr. apétisser, mais avec une signif. plus étendue. A l'idée de rendre plus petit, notre verbe réunit celle qu'exprime le mot fr. amenuiser.

De a et « petiot », dimin. de petit. (Voy. *P'tiot*.)

**AIEUÏÖT**, s. m. Appui, soutien.

**AIEURCHER**, v. a. Approcher : « aipeurche touté d' lu. »

**AIEURÇÛE**, s. f. Aperçue, vue sommaire d'une chose.

**AIEURIANDER**, v. a. Appréhender, craindre : « n'aipcuriande pas, va ! »

**AIIPIËTER**, v. n. Avancer beaucoup en marchant, marcher très vite.

Piëter est resté en fr. comme terme de chasse. Les perdrix qui *piëtent* ne sont pas faciles à rejoindre. L'anc. langue avait piëtoier pour marcher. L'infanterie a été appelée la piëtaille.

**AIPLAINI**, v. a. Aplanir, mettre de niveau, rendre plan.

En vi. fr. plain = plat, uni. Froissart nous représente les landes du Béarn comme assez *plaines*.

**AIPLOMB**, s. m. Aplomb. « D'aïplomb » s'emploie quelq. pour exprimer l'intensité d'un effet produit : « l' soulai chauffe d'aïplomb. »

**AIPOIGNE**, loc. adv. A peine, avec peine. — En vi. fr. poine pour peine. Notre patois accentue le son nasal. (Voy. *Poingne*.)

**AIPOIRNER**, v. a. Agacer, picoter, provoquer par des taquineries.

« Aipoirner » n'est peut-être qu'une forme alté-

rée du vi. fr. apoigner, combattre, être en lutte avec....

Contre li vint li quens Herberz  
 Mult par fu fel, orrible e chien,  
 Sus ciel n'out si mal crestien !  
 Vint Apoignant contre le rei.

(Benoît, v. 7613.)

On voit deux choses dans ce passage : l'une que le terme de chien appliqué à un vilain homme n'est pas nouveau ; l'autre, que apoignant a le sens de « aipoignant. »

Du l. *pugnus*, comme apoigner ?

**AIPOLI**, v. a. Polir, rendre uni, lisse.

**AIPONDRE**, v. a. Rejoindre, joindre ensemble. S'emploie activement pour exprimer l'idée de réunion à une personne qui est en route. Cette femme était fort loin, mais je l'ai « aipondue » ou « r'joindue. »

Parmi la vrai ystoire m'en voudrai töt aler.  
 Et briement la matère Espondre et deviser.

(Berte, p. 6.)

Lyonn., Forez : « appondre », joindre, ajouter. — Lang., Prov. « apoudre », « appoudre. » — Suisse rom. « appondre », rattacher, se pourvoir : « dépondre », détacher, discontinuer. — Dauph. « apondrer », allonger.

Dans le Lyonnais une « aponse » est une pièce ajoutée, une allonge. — Genève : « aponce, appondille, appondillon. » Voy. Duc. *Aponsare*.

Du l. *apponere* qui avait aussi le sens de ajouter. (Voy. *Raipondre*.)

**AIPÖTE**, s. m. Apöte : « ain bouu aipöte », un hypocrite.

**AIPOULI** (S') v. réfl. Se dit du ciel lorsqu'il prend une teinte uniforme. Le temps « s'aipouilt » à l'époque des grandes pluies d'automne.

Esp. *pulir* ; — ital. *pulire*.

De a et « pouilir », polir.

**AIPPEAU**, s. m. Appeau, espèce de sifflet dont on se sert pour imiter le cri des oiseaux et les attirer au piège.

On emploie principalement les appeaux dans la chasse dite à *la pipée*, chasse qui se fait en appelant ou en pipant les victimes. Pipe a désigné un

chalumeau, une musette, un sifflet. Pipomelle avait la même signif. que appeau. Dans la *Moralité des Enfants de maintenant*, le Fol dit à Perditiou :

Vous n'avez garde de me prendre,  
J'entens bien vostre Pipomelle  
Et Luxure qui est si belle.

(*Th. fr.* III, p. 70.)

Appeau est pour appel :

Qui n'appelle en presence de vive voix, lou jour de la sentence donée, li Appeaux ne vaut.

(*PÈREARD*, p. 360.)

Le wallon dit encore « appel » pour appeau.

**AIPPOR**, s. m. Apport, assemblée qui se réunit chaque année à jour fixe, marché, foire.

Il y avoit un temple et un oracle de Pasiphée auquel y avoit grand Apport en la ville de Thalamos.

(*LITTRÉ*, *Dict. Amyot, Agés. et Cléom.* II.)

**AIPPOSER**, v. a. Opposer : « i m'aïppose ai ç'ai. »

— Aïpposer (s'), v. réfl. S'opposer.

**AIPPREUVE**, s. f. Preuve. Il a vendu ses bœufs, et pour « aïpreuve », il a reçu des arrhes.

Ol. de la Marche cite ingénument Diodore de Sicile et raconte d'après lui qu'Hercule traversant la Bourgogne y prit pour femme Alise, « dame de moult grande beauté. »

Dont sont venus et yssus les premiers roys de Bourgogne et pour Appreuve vous trouverez au duché de Bourgogne, au quartier que l'on nomme Lausois (L'Auxois), apparence d'une cité ou vile qui se nommoit Alise, que celle dame fonda et lui donna son nom..... De celle cité font Appreuve Lucain et Saluste.....

(*Mém.* I, p. 115.)

**AIPROPRI**, v. a. Nettoyer, tenir propre.

Vi. fr. approprier.

Berry : « appropéhir, appropzir. »

**AIPRÔTER**, v. a. Apprêter, préparer, disposer. (*Voy. Prôl.*)

**AI QUAN**, loc. En même temps : « i m'en vé ai quan lu », je m'en vais en même temps que lui.

Duquel pasté ayant mangé avec ceux qui dinèrent Quand lui.....

(*DESPERIERS*, *Contes*, 16.)

..... L'escuyer Timandon  
S'est jeté Quant et luy dans les murs de Sidon.

(*Th. fr.* VIII, p. 49.)

(*Voy. Daquan.*)

**AIQUEMÔDER**, v. a. Accommoder, préparer, satisfaire. « Aïquemôder » un mets, l'accommoder, le préparer : « aïquemôder » un chaland, se mettre d'accord avec lui.

**AIQUENI**, E. part. passé d'un verbe « aïquener » inusité à l'infinitif. Émacié, celui qui est très amaigri.

Là je demeuré toute la nuit sou l'zarme.... jan su encore tout Equené.

(*Confér. agr.* p. 20.)

Poitou : « aïquener », maigrir ; « s'aïquener », devenir languissant ; « acreniller », étioier ; « acrennailler », rendre chétif ; « être équené ou aqueni », être épuisé. — Vendée : « ak'ener, s'akenier », s'apparesser, se fondre.

Le simple « quener ou quener » a dans le patois poitevin le sens de gémir à la manière des enfants, vagir. Une « quenée » est un long soupir d'épuisement et quelquef. un effort pénible.

La véritable forme est peut-être dans le patois de la H. Auvergne, où « acani » signifie fatigué jusqu'à l'épuisement. « Être acani », être câgne, c.-à.-d. mou, incapable de travail, sens qui correspondrait à être acagnardi. — Forez : « acani », épuisé de fatigue ou de maladie ; — Dauphiné : « accana », accabler, opprimer. (*Voy. Cagne.*)

**AIQUÉTER**, v. a. Faire une acquisition, acquérir, acheter, gagner, ramasser : « ol é aïqueté ain bon beuting'n », il a ramassé un bon bien.

Je ne di pas qu'on doigne quan qu'on a Acquesté. Mais selon l'aiseinent que Diex t'ara presté.

(*Test. J. de M.* v. 369.)

Ai ostroïé et ostroïe au dis religieux... que ils puisent Acqueter en ma terre.... lor amortis et lor conferme tout ensi comme eles soient jai Aquestées.

(*Chartes de Joinville*, — 1302.)

Despendu ay jà maint denier

Depuis que n'Aquestay un blanc.

(*Th. fr.* III, p. 438.)

Acqueter et acquérir viennent tous deux du l. *ad quævere*.

Le préfixe omis, restent quérir et quéter, synonymes en français. (*Voy. Raiquêter.*)

**AIQUEULER**, v. a. Accroupir, asseoir très bas sur les genoux ployés. Acculer a un autre sens en français.

— **Aiqueuler** [s'], v. pron. S'accroupir, s'asseoir sur le derrière.

« **Aiqueuler** », formé de ai pour ac et de culer, signifie exactement mettre à cul, ou comme on dit en fr. à l'accul :

Or ça donc, puisque le cas s'offre,  
Me voicy bouté à l'Acu!

(*Th. fr. I, p. 316.*)

**AIQUEURBOTÉ, ÉE**, adj. Accroupi, assis sur les talons. « **Aiqueurboté** » semble une corruption de à-cul-bouté, mis à cul.

**AIQUEURNI, E**, adj. Maigre, rachitique.

Le même mot que racorni, moins le duplicatif. *Acorni* est inusité en fr.

De a et corne.

**AIQUIT**, s. m. Acquit, reçu, quittance.

**AIQUITER**, v. a. Acquitter, rendre quitte : « a n' me doué pu ran, al ô aiqûité », il ne me doit plus rien, il est quitte.

**AIRÂGNER**, v. a. Exciter, stimuler de la voix, de l'aiguillon. harceler : « allon, viâ, airâgné lé bæu! » Allons, vite, excitez, piquez les bœufs!

*Araîner, aranier, aragnier*, avait en vi. fr. une souplesse de signific. qui en dissimule le véritable sens. On employait souvent ce verbe pour exprimer une vive interpellation adressée à quelqu'un :

Cécile le (son époux) commença à Araigner.  
(*Vita S. Cec.*)

Li rois les voit, les prent à Araisnier,  
Segnor, dit Karles, en non Dieu bien vegniés.  
(*Huon de Bord. 421.*)

Quant li roi l'ot, molt en fu liés,  
Ses homes en a Araisniés.

(*Lai de Melion, v. 194.*)

Qui es, vasax, qui si m'as Aregnié?  
Crois tu en Dieu et es tu baptizié?

(*Agolant, v. 859, dans BEKKER.*)

Dans la farce des *Cinq Sens*, les Mains disent à

un personnage qu'on ne peut proprement nommer en toutes lettres :

Pour toy faire plus grande engageine,  
Araigne, Araigne, Araigne, Araigne!  
(*Th. fr. III, p. 316.*)

On disait encore *aranier, arrainier*, pour pousser, forcer, contraindre. Voy. *Dic. Araïare et Arrainare.*)

**AIRAIGNAN, ANTE**, part. prés. Hargneux, taquin, querelleur.

Chose singulière, ce mot a en Bourg., suivant M. Mignard, une signifie. radicalement contraire. « Une femme *arraignante* » est une personne civile, honnête, gracieuse.

**AIRÂLER**, v. a. Écorcher, enlever la peau, déchirer.

« *Airâler* » n'est probablement qu'une forme non mouillée de érailler, que M. Littré dérive de *rallum, racloir*. Scheler tire érailler d'un type latin *eradulare*, de *eradere, râcler, arracher*.

Wallon : « *arâi* », construit sur « *raî* », forme locale de « *rachier* », arracher.

En Poitou, « *éraler* » = déchirer : « *s'éraler* », se déchirer ; « *éralure* », écorchure ; « *éralade* », = éraflade. Le simple « *raler* » serait-il rafter avec chute de la labiale ?

**AIRÂSER**, v. a. Mettre de niveau : « *airâser* » un mur, un trou en remplissant le vide. L'anc. langue disait *aser* pour niveler, mettre au ras de terre :

Tout le porpris voil embraser  
Tors et torneles Arraser.

(*R. de la R. v. 20932.*)

**AIRDOUNANCE**, s. f. Ordonnance. Morv. n.

**AIRDOUNER**, v. a. Ordonner. Morv. n.

**AIREILLE**, s. f. Oreille. Morv. n.-n.-o. « *aireille* », par la chute de l'r : « *i é mau ez aireilles.* »

Le vi. fr. a écrit très diversement oreille, orelle, orille, oroille, auroille, aroille, etc.

Il rendra le dommage a celui qui lui aura dommagié, ou on lui copera une Aroille.

(*Dic. Auditus.*)

Pic. « *areille, airèle.* » — Vosges : « *airaille.* » — Bourg. « *airoaille.* »

Remarquons en passant qu'on disait encore au XVI<sup>e</sup> siècle : je oreille pour j'écoute ; oreilles pour escoutés. (Voy. Palsg. p. 605.)

L'a initial est dans le l. *auricula*, dimin. de *auris*.

**AIREILLON**, s. m. Oreillon, anneau, agrafe de fer qui fixe l'anse d'un seau, d'une chaudière, d'une marmite, etc. : les deux « aireillons » d'un vase... par assimilation avec les oreilles. Nous disons aussi les « aireilles », pour les ouïes d'un poisson.

**AIRÉTAU**, s. m. Obstacle qui arrête, barrière, palissade, fossé, etc. : il a mis un « airétai » dans son champ pour qu'on n'y passe pas.

**AIRGENT**, s. m. Argent : « i n' l' fré ne por or ne por airgent. » Cette manière de parler, si usitée encore, est bien ancienne, puisqu'elle figure dans le *Chant de sainte Eulalie*. La sainte se refuse à apostasier :

Ne por or, ned argent, ne paramenz,  
Por manatec regiel, ne preiemen.

Berry. Lorr., Genève : « airgent. » — Pic. « airgein. »

**AIRGENTAULE**, adj. Argenteux, celui ou celle qui a de l'argent, qui a la poche bien garnie : ces gens-là sont « airgentaules. »

Berry : « argenté », celui qui est riche. — Norm. « argenté, argentu. »

**AIRGENTER**, v. a. Convertir en argent une valeur en nature : vous me devez douze poulets, « airgentons-les », c.-à-d. donnez-m'en le prix en argent.

**AIRGNIE**, s. f. Araignée et toile d'araignée. synec. de « araignie. » Morv. n.-n.-o. « aignie. »

Le *Roman de la Rose* loue la maîtresse de maison qui fait la guerre aux toiles d'araignée :

S'ele est preus et bien enseigneie,  
Ne lest entor nule Iraignie.

(V. 13542.)

On disait autrefois araigne pour araignée, et araignée pour araignie pour toile d'araigne. Dans Comenius, - p. 65 - : « l'araigne ourdit.... son araignée...., ou toile d'araigne. » — Voy. le chap. des *Contes* d'Eutrapel intitulé : Pourquoi la Goutte

habite les cours des grands seigneurs et l'Hyraigne la maison des pauvres.

Dans Palsg., - p. 274, - herigne, araigne, araignie = araignée ; araignée = fil d'araigne.

Wallon : « araignie » ; — rouchi : « araignie » ; — Berry : « araigne » ; — Pic. « araigne » ; — Genève : « iraigne. »

Du l. *araneata*, travail de l'araignée, *aranea*.

**AIRIE**, s. f. Airée, ce qui est sur l'aire de la grange au moment du battage, la quantité de gerbes qu'on va battre au fléau. Morv. n.-n.-o. « aihie. »

Vi. fr. arée, airée, airie :

Tut à repost e à celée  
Ala dreitement en l'Arée.

(BENOIT, v. 7191.)

Or ça je n'ay metz qu'une Ayrie  
De tout ce que j'avois à batre.

(Th. fr. III, p. 388.)

Et quand il eust battu ceste Airée, il fallut mettre le pot au feu.

(La Nouv. Fabrique, p. 41.)

Valaque : *arie*.

Du l. *area*, place. En bas l. *acra*, aire de grange. Duc. dit : « *aria*, ager aut locus qui nec colitur nec aratur. » Une aire est à proprement parler un terrain vacant et qui a une destination d'utilité autre que la culture. En Suisse « l'aria » est l'emplacement où l'on trait les vaches.

**AIRIOTTE**, s. f. Petite ruelle, chemin, sentier étroit entre deux haies, ou deux murailles : « a vô fau sigre l'airiotte », suivez le sentier. Morv. n.-n.-o.

De a et « riotte », forme fém. de « riot », ruisseau ; « rû, ruée, ruelle. » Voy. ces mots. En Bourg. « ruotte » dans les noms de lieu : les Ruottes, près de St-Marcel-lès-Chalon.

On trouve en Nivernais « ris, rio, riot, riolle », qui correspondent au l. *rivum* des anciens titres.

**AIRMANA**, s. m. Almanach.

Un grand nombre de patois, surtout dans le Midi, prononcent « armana. » — En wallon de Mons : « armonaque. » — Flandre : *armena*. »

**AIRÔDE**, s. f. Arête de poisson, dard, épine, piquant. Environs d'Avallon.

**AIROICHER.** v. a. Arracher, extraire. Ce mot a une application plus étendue qu'en fr. On dit «airoicher» de la terre, «airoicher» des pierres, etc. Notre forme dérive peut-être plutôt de *exradicare* que de *abradicare*. Dans le dernier cas, l'orth. serait « esroicher. »

**AIRONDELLE.** s. f. Hirondelle. — Morv. n. arondelle. »

Marc Buffet et Vaugelas disaient : « arondelle, hirondelle, herondelle, sont tous trois bons, herondelle est le meilleur. » Ménage au contraire proserit la forme herondelle ou arondelle, attribuant cette manière de parler « au petit peuple de Paris. » Il tient pour hirondelle et observe galamment que si M<sup>lle</sup> de Scudéry a d'abord soutenu herondelle, elle a changé d'avis et « dit présentement hirondelle. » Le *Dict. de l'Académie* et l'usage lui ont donné raison : *e semper bene*. Mais constatons que arondelle a été bien français. Le fait accompli n'ôtera pas leur charme aux vers de Marot :

Sur le printemps de ma jeunesse folle  
Je ressemblois l'Arondelle qui volle.

(*Éplogue au Roy.*)

**AIROUGI,** v. a. Rougir, rendre rouge. Le vent de solaire « airougt » les sarrasins.

**AIROUSER.** v. a. Arroser, irriguer.

Vi. fr. arouser, arrouser :

(Les nues)... de pluies et de rousées  
Les ont trestoutes Arrousées.

(*R. de la R. v. 18720.*)

Ledit village est Arousé de la rivière de Thilles qui passe par le milieu.

(*Baill. de Dijon, p. 30.*)

Buffet rejette arrouser comme prononc. démodée. Dans Palsg. - p. 772 - : « si on ne me arrouse ces herbes, on les gastera. »

Pic. « arouser », — wallon : « arrouser », — Berry : « arrouser, enrouser. »

Du l. *ad et ros, rosée.*

**AIRRHES,** s. f. plur. Arrhes. gage.

L'usage des arrhes est encore très répandu. Il a cessé pour les conventions de mariage. Aujourd'hui le futur se contente, un mois avant les noces, d'acheter à sa promise une paire de souliers, son

châle et sa ceinture de ruban blanc. La jeune fille offre la couronne. Si l'une des parties intéressées se dédit, elle rembourse les frais. Les anciens rituels du diocèse d'Autun renferment des formules usitées pour la bénédiction des arrhes de mariage. L'une d'elles commence ainsi : « Benedic, Domine, has arrhas, quas hodie tradidit hic famulus tuus in manum ancille tue.... »

Les ambassadeurs du roi Clovis remirent *un sou et un denier* comme arrhes au roi des Bourguignons, Gondebaud, lorsqu'ils eurent obtenu la main de sa fille Clotilde. On voit dans les *Établissements* de saint Louis que l'échange des arrhes entre fiancés était pleinement en vigueur à cette époque. Voy. liv. 1. ch. 124. Le mot y est écrit *erre*. « Les erres demoueroient à l'autre ou à ses hoirs se il n'y avoit lignaige. »

La plupart des patois prononcent « airrhes » ou « erres. » Cette prononc. a été générale jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. On la trouve encore dans Ronsard. De cette forme est né le verbe enerrer, quelquef. usité pour donner un gage, promettre :

Qui que m'ait ce plait Enerré,  
J'en veul bien tout vostre plaisir.

(*Dits de W. DE COUVIN, p. 217.*)

Arrabo = eires dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 215. Du l. *arrha, gage.*

**AIRRIVAIGE,** s. m. Arrivage, à peu près synonyme de « arroi. » Voy. ce mot. L'arrivage désigne toutes les denrées qui servent à accommoder les mets, le beurre, la graisse, l'huile, le lard, le sel, etc.

*Arrivagium* en bas l. se disait des comestibles transportés ou chargés par bateaux ou voitures. Il semble que l'arrivage était, à l'origine, le lieu, le port du débarquement. Sur la Loire, on employait le mot arrivouer.

Si aucuns marchands de Bloys font charger quelque quantité de vins ou autres marchandises cy devant tety après déclarés aux ports, Arrivouers ou banliere.... ne sont tenus payer....

(*MANTILLIER, II, p. 184.*)

Voy. Duc. *Arrivagium.*

Ital. *arrivamento*, arrivage de marchandises : — esp. *arribada, arribaje*, abordage, arrivée d'un navire.

**AIRTELÉ.** part. pass. Altéré : un homme « airtelé d' gaingner », celui qui a soif de bénéfice.



**AIRTER**, v. a. Arrêter, saisir.

— Etre « airté », être malade. Où est Pierre ? « Al ó airté », c.-à-d. il ne travaille pas, il est malade, il est dans son lit. La suspension du labeur quotidien est souvent pour l'homme des champs sa première étape vers l'éternel repos :

L'HOMME.

Alyson, je ne le dy mye :  
Ainsi le croy certainement.

LA FEMME.

Vous soupesonnez moysement  
A cela ne vous fault Arter.

(*Th. fr. I, p. 214.*)

Monseigneur le Dauphin... ne Artoit point en ladite ville.....

(*MANTELLIER, II, p. 551.*)

A Valenciennes on donne le nom de « artau » à un repas de longue durée, à un festin. Ce terme inexplicé ne se rattacherait-il pas à la forme « arter » pour arrêter ? Artau, dans ce cas, équivaldrait à arrêté, station.

Berry : « airtter. » — Pic. « arter » — Bourg. « érétei. » Du l. a pour *ad* et *restare*.

**AISAUMÉE**, s. f. Étendue de terre qu'un homme couvre de grains à chaque fois qu'il traverse un terrain en projetant la semence. Bande de terre en général. Mesure de superficie. — Morv. n. « aichaumée. »

La saumée était une ancienne mesure agraire qui contenait environ un arpent :

Centum Saumatas terre seminis pro faciend labo-  
ragium... Item quamlibet Saumatam prati sub censu...  
Centum Saumatat terre seminis pro faciend labora-  
gium... Item, pro faciend pratun sex Saumatat ter-  
re... Item sex Saumatat et unam sestieriatam pro  
faciend vineas...

(*Annales d'Aigubelle. Preuves, p. 560, 564.*)

La saumée tirait son nom du l. *sagma*, qui dési-  
gnait une charge d'un poids indéterminé. La saume  
était aussi bien la charge d'un homme que celle  
d'un animal. Voy. Duc. à *Sagma* et GUÉRARD dans  
sa préface du *Polyptique* de Saint-Remi de Reims.  
La prononciation fr. de somme, dans bête de somme,  
est vicieuse. Il faudrait *bête de saume*. Joinville et  
d'autres auteurs de ce temps écrivent somme ; mais  
il y a lieu de croire qu'ils prononçaient *sonme*.

Fr.-Comté : « saume », âne, charge d'un âne. —  
Poitou : « soume », benne de vendange. — Lyon-

nais, Dauph., Genève : « saume », ânesse. — Flan-  
dre : « somme », charge de poisson. — Forez :  
« somma, saôme », ânesse, hotte. Lang., Prov.  
« sauma, saouma. »

Ital. *salma*, charge, poids ; — esp. *salma* ou  
*tonelada*, mesure de capacité ; — catalan : *sauma* ;  
— valaque : *samar*, bât, cheval de somme ; —  
alem. *saumferd*, *saumthier*, cheval de somme,  
bête de charge ; *saum*, mesure, poids, lisière d'un  
champ.

Du grec *σάγμα*, bât, par le l. *sagma*. Le v. *sag-  
mare*, charger un animal, correspond au fr. assom-  
mer, pris dans le sens d'acabler avec un fardeau.  
Le Morvan prononce « assoumer. » (Voy. *Essou-  
macer.*)

**AISCEAL**, s. m. Hachette à l'usage des sabotiers.  
— Morv. b. (Voy. *Asciau.*)

**AISSAIVOÛ**, v. a. Savoir, connaître, informer :  
« a mé fé aissaivoû qu'a vinró », il m'a fait savoir  
qu'il viendrait.

Sire je vos fais Asavoir,  
Je n'ai de quoi do pain avoir.  
A Paris sui entre touz biens,  
Et n'i a nul qui i soit miens.

(*RUTEBEUF, I, p. 3.*)

..... Ge fais à tous Asavoir  
Que gentillece as gens ne donne  
Nulle autre chose qui soit bonne

(*R. de la R. v. 19002.*)

Or me responds : Est-elle belle ?  
Quans ans peult-elle bien avoir ?

LE MARY.

Sire je vous fais Assavoir  
Qu'elle a XVIII ans et non plus.

(*Th. fr. I, p. 2.*)

**AISSEURANCE**, s. f. Assurance, sûreté, sécurité.  
Le Duchat appelle assurance de meurtrier, l'ef-  
fronterie, l'impudence.

D'advantage que je suis très ignorant de mon fait,  
j'admire l'Assurance et promesse que chascun a de  
soy.

(*MONTAIGNE, II, ch. 17.*)

**AISSEURER**, v. a. Assurer.

Que si l'eusse esté parmi ces nations qu'on diet  
vivre encores sous la double liberté des premières



loix de la nature, je t'Assure que je m'y feusse tres volontiers peinet tout entier et tout nud.

(MONT. Au *lecteur*.)

— Être en assurance, en sécurité : « a n' risqueran, al ô bin assureur. »

Li faus destuef (fauteuil) fu de tel disnité  
S'il ciet en fu, il ne puet embraser ;  
Chil qui sus ert puet estre Asséuré.

(Huon de B. v. 3616.)

**AISSIÉGER**, v. a. Asseoir, en parlant des choses, mettre d'aplomb. On « aissiége » les fondations d'un mur, une roche, un bloc.

Rom. prov. *assetjar*, *assetiar* = asseoir, placer. Bas lat. et ital. *assediare*.

De siège = assiette.

**AISSIÓ**, particule d'affirm. Oui, assurément. — Morv. n.

« Aissió » nous vient-il du latin *scio*, souvent employé pour affirmer, ah oui ! ou bien ce mot dérive-t-il de la loc. « si ó » (*sic est*), qui se prononce « sié » en Picard. et en Fr.-Comté ?

Plaute dit fréquemment *scio* pour oui.

AMPHITRUO.

Scin' me tutum esse herum Amphitruonem ?

BROMIA.

Scio.

AMPHITRUO.

Viden' etiam nunc ?

BROMIA.

Scio.

(*Amphitruo*, v. 1103.)

[*Voy. Chô.*]

**AISSORDER**, v. a. Assourdir : « a m'ê aissordé aïvou sai meusiqhie. »

Berry : « assordir. »

**AISSOUBI (S')**, v. réfl. S'assoupir, s'endormir. Le p de la désinence se change en b, comme dans double tiré de *duplex*.

Le l. *sopire* a donné à notre langue assoupir et peut-être assouvir :

Si ne crains plus que rien m'assaille  
Car à la mort tout s'Assouvist.

(VILLOS, *Grand Test.* 28.)

**AISSOUÉTÉ**, adj. Celui qui a soif, qui est très altéré.

De ai pour a et « souéf » dont la consonne finale est muette. (*Voy. Souéf.*)

**AISSOUMER**, v. a. Assommer, frapper avec violence.

— Aissoumer (s'), v. réfl. Se blesser gravement en tombant ou de quelque autre façon.

**AISSOURILLER**, v. a. Rendre sourd, assourdir. Morv. n.-n.-o.

En Berry « assouriller » signifie écouter avec attention.

**AISTEURE**, loc. adv. A présent, à cette heure : « i seu dijeuné aisteure », je viens de déjeuner. En plusieurs lieux on ne prononce pas la dernière syllabe.

Madame Diane de France eust le duché de Chastellerault et puis le quitta pour estre duchesse d'Angoulême dont elle retient Asteure le nom.

(BRANTOME, *Dames illustres.*)

Moy Asteure et moy tantost sommes bien deux.

(MONTAIGNE, III, ch. 9.)

Berry, Norm. « asteure. » — Poitou : « astoure. »

**AITAICHE**, s. f. Attache, lien, épingle, agrafe, cordon, ruban et en général tout ce qui sert à attacher quelque chose :

Dame à genoulz ci vous mettez,

Or ça ! lier par les costez

A ceste Estache-ci vous vueil.

(*Th. fr. au M. A. p.* 352.)

Le mot qui est encore dans les dictionnaires n'est plus guère usité qu'au fig. : être à l'attache... n'avoir point d'attache...

Bourg. « aîtêche », — wallon : « atêche », — pic. « attake » et « attaker », attacher. — Le rom. prov. *atachar* signifie tâcher de....., s'attacher à.... ; *atacha* = attaque. — Ital. *attaccare*, attacher, lier, atteler, attaquer, assaillir.

Le simple « taiche, teche », qui, en Fr.-Comté, désigne un clou de soulier, marquait au fig. une prédisposition bonne ou mauvaise, comme un *attachement* pour ou contre. Le mot se prenait quelqef. dans un sens favorable comme dans ce passage de Ville-Hardouin, - p. 336 - :

Me damoisiele vostre feme.... elle est biele, sage,

courtoise et deboinaire... et Entechie de toutes boines  
Teches ke damoisiele doit avoir en soi....

Car qui voelt son coer entamer,  
En bons mours et en nobles Teches...  
Amours est la droite racine.  
(FROISSART, *le Trettie de l'espain. amour.*)

Enticher, variante de entecher, renferme au  
contraire une idée de dénigrement.

En breton *tech* = inclination ; *techet da.....*,  
habitué à.....

**AITAINER**, v. a. Fatiguer, ennuyer, taquiner,  
importuner, dégoûter : « laiché moué, vo m'aitai-  
nés », laissez-moi, vous me fatiguez ! « i sui  
aitainé de ç'lai », je suis ennuyé de cela.

Dans l'anc. langue, *aitainer* signifiait nuire, faire  
du mal, vexer :

.....Fox est qui gens Ataine.  
(R. de la R. v. 7098.)

Li mineur devant se tiennent,  
Qui pour Anglais Ataine  
Commencent le mur à miner.

(GUILL. GUIART, v. 4121.)

Et pour plus les Étanner..... il les fist sentancier,  
excommunier..... par bulle publique de Nostre Saint  
Père.

(CHASTELLAIN, VI.)

Le mot était usité sans le préfixe a :

Princes à mort sont destinez  
Comme les plus pauvres vivans.  
S'ils en sont coursez ou Tennez,  
Autant en emporte le vent.

(VILLON, *Grand Test.* p. 70.)

Depuis l'heure que je fuz née  
Ne me trouv' aussi Tennée  
De vous voir derrière la porte.

(R. DE COLLERYE, p. 68.)

Nous n'avons plus le subst. *ataine*, très usité  
en vi. fr., et qui avait le sens de dispute, importun-  
ité, tribulation :

La mouche où tant a d'Atene  
Tance au fremi par grant haine,  
Elle se loe, l'autre desprise....

(YSOPET, *De la Mouche et du Fremi.*)

Mais prendre set et endurer  
L'aversité e l'Ataïne  
Eissi cum Deus la li destine.

(BENOIT, v. 22281.)

Dans Palgs., - p. 319, 480, 593 - : « pour quoy  
me Attayneez vous ? Why do you chalenge ? » Attay-

neux, euse, colère, irascible : « il me Tenne ou il  
me ennuye..... il me faiche ou il me Tenne..... il  
me Tenne de ce jeu..... »

Berry : « atainer », fatiguer, obséder. — Suisse  
rom. « taina », hair. — En breton *atahinein*,  
tourmenter ; — rom. prov. *tahinar*, *atahinar*,  
chagriner. — Burguy dérive le simple tainer de  
l'hébreu *taan*. D'après ce savant, les juifs allemands  
disent encore *tânen* (tahnén) pour tourmenter,  
inquiéter.

**AITAIQUER**, v. a. Attaquer, harceler. (Voy.  
*Aitaiche.*)

**AITAIRI**, v. a. Tarir, dessécher, mettre à sec :  
« mon poué ô aitari », mon puits est à sec. N'est  
usité qu'en parlant d'un réservoir naturel. On ne  
l'emploierait pas pour exprimer l'épuisement d'un  
liquide déposé accidentellement dans un vase.

Un vivier emprès les fontemes.... qui est Aterriz et  
plainz de fane (fange).

(Duc. *Fangus.*)

En un lieu où il souloit avoir un vivier qui piéça  
Atery et vint en prez.

(Ib. *Mariscus.*)

Lang. « s'atari, » devenir sec.

Diez dérive tarir de l'anc. allem. *tharjan*,  
mettre à sec.

**AITEFICE**, s. m. Engrais, fumier, amendement  
quelconque. A l'origine, « aitefice » ne signifiait  
probablement que moyen d'amendement, d'amé-  
lioration par l'engrais.

Oresme attribue particulièrement aux laboureurs  
l'emploi des artifices : « personnes de divers arti-  
fices comme sont un médecin et un laboureur de  
terres. » (Voy. LITTRÉ, *Dict. Artifice.*)

Maine : « affiement », semailles, préparations  
diverses de la terre ; — Poitou : « affiages », har-  
nais propres au travail des labours, charrues. etc.

**AITEFIER**, v. a. Fumer, mettre un engrais en  
terre ; améliorer, amender le sol et, en général,  
tout ce que l'on possède. On dit d'un homme labo-  
rieux et soigneux qu'il « aitefie » ses propriétés. Le  
mot s'emploie dans des acceptions de détail assez  
nombreuses qui au fond se rattachent à la même  
idée. Ainsi « aitefier » un arbre, c'est le fumer, le  
nettoyer, le greffer. Dans Rabelais affier a ce même  
sens de greffer :

Quand je seray en mon mesnaige, j'en Affieray (des poires) et hanteray en mon jardin de Touraine sus la rive de Loire et seront dites poires de bon christiau... (Pantagruel, iv, 54.)

Quelques siècles auparavant, le trouvère Benoît disait edefier :

Ausi cum l'ente Edefiée  
Qui del buen arbre fu trenchée  
Creist e foillist e rent sa flor  
E son cher fruit de bon odor.

(V. 12731.)

Nous trouvons édifier dans une charte bourg. de 1340 :

Voulons et outroions.... qu'il puissent planter vigne et Edifier es terres tiersaubles en paiant le disme des vins.....

(Ch. B. II, p. 482.)

Sous ces diverses acceptions, on reconnaît toujours la signific. étym. du latin : faire avec art, avec industrie.

L'ital. *artificio*, *artifizio*, signifie à la fois art, industrie, déguisement ; *artefatto*, *artificiato*, travaillé avec art. En esp. et en port. *artificiar* a exactement le sens de notre patois « aitefier. » Le port. dit artifice pour artisan.

Dans Palsg., - p. 619, - artifier, arranger avec art. Dans Comenius, - p. 161, - artificieusement = artistement.

Berry : « adfier, atfier », construire, planter et même nourrir ; un « adfiau » est un enfant du premier âge, c'est-à-dire un nourrisson. — Dauph. « attafeier », planter. — Poitou : « affier », élever des volailles, greffer, planter des arbres fruitiers ; « désaffier », cesser de planter. — Maine : « affier », planter, semer, travailler la terre.

Du l. *ars* et *ficare*, fréquent. de *facere*, comme bonifier de *bonus* et du même verbe.

**AITENTIOUNEU, EUSE**, adj. Attentionné, qui a des attentions, des égards, des prévenances pour quelqu'un : « cō eune gentite fonne, bin aitentiou-neuse. »

**AITEUJER**, v. a. Tisonner, remuer les tisons : « aiteujé l' feu », tisonner le feu. — Morvan n. Voy. *Teujon* et *Tuion*.)

**AITIFER**, v. a. Attifer, parer avec prétention et mauvais goût.

— Aitifer (s'), v. réfl. S'habiller sans goût. Dans le *Roman de la Rose*, tifer :

Car el n'avoit mic mestier  
De soi Tifer ne d'afetier.

(V. 1010.)

El fu si cointe et si Tifée,  
El ressembloit déesse ou fée.

(V. 3437.)

Palsg., - p. 758, - supprime aussi le préfixe : « I tyfell with my fingers, je tife : vous avez employé deux heures pour Tifer ceste chose icy. »

Au temps de Ronsard, les coiffeurs étaient appelés attifeurs : « ils ressembtent à ces Hercules..... lesquels acheptent la peau d'un lion chez un pelletier, une grosse massue chez un charpentier, et une fausse perruque chez un Attifeur. » (Voyez la préface de la *Franciade*.)

Suivant Scheler, du germ. *tippan*, toucher de la pointe des doigts ; suivant Littré, du flam. *tippen*, couper le bout des cheveux. L'anc. anglais *tife*, parer la tête, et le fr. *atifet*, ornement de tête pour les femmes, semblent justifier cette dernière étym. Comparez avec l'anglais mod. *to tiff one's hair*, créper les cheveux ; *tiffany*, gaze de soie.

**AITOLÉE**, s. f. Attelée, la durée d'un travail d'attelage pour les bœufs ou les chevaux ; espace de temps où les animaux de trait sont attelés.

M. Jaubert, dans son intéressant *Glossaire*, demande si « attolée », qu'il enregistre avec le sens de repas de longue durée, ne serait pas une corruption de attelée. Cela ne nous paraît pas douteux. Le Morvan, qui a de nombreux échos en Berry, substitue fréquemment l'o à l'e. Attolée, pris dans cette acception, est une métaphore qui n'offre rien de choquant puisque, dans nos montagnes, le mot exprime un laps de temps mal défini. M. Littré se trompe donc, à notre avis, lorsqu'il dérive attolée, où l'o est bref, de taule, table. Le langued. « atiaoula », atabler, répond au contraire évidemment au l. *tabula* et à l'ital. *tavola*. (Voy. *Détoler*.)

**AITOLEMAN**, s. m. Appareil d'attelage, et non pas comme en fr. action d'atteler.

**AITOLER**, v. a. Atteler, mettre les animaux de trait sous le joug ou sous le harnais. S'emploie par

ellipse en parlant des personnes. Un paysan « brément aitolé » est un homme qui a, comme dit la chanson, deux bons bœufs blancs dans son étable. Dans la Suisse rom. « attella » signifie mettre ses habits du dimanche pour aller à l'église. (Voy. *Raitoler*.)

**AITOLOURE**, s. f. Cheville de bois ou de fer qui sert à l'attelage des bœufs. En vi. fr. ateloire. Poitou : « atelure, atelouère. » Le herrichon « âte », timon de charrette, se rattache probablement au l. *hasta* ou à son dimin. *hastile*. (Voy. *Atèle*.)

**AITOU**, adv. Aussi, également, pareillement : « al ô airivé aitou », il est arrivé aussi. Dans le Morv. n. « aitou » signifie avec : « aitou lu », avec lui. Il en était de même dans l'anc. langue : atot, atou, a tout = avec :

Vos ki estes en la pousière escoez vos et si loez, car veez ci Nostre Signor ki vient Atot la salveteit.

(*Serm. S. B.* p. 531.)

Atout li dux Robert ses mains  
Des fonz le lieve cum parrains.

(*BENOIST*, v. 6847.)

Et lors s'apoya le viex petit hom sor sa croce et  
Atout sa barbe et les treces chenues....

(*JOINVILLE, Credo*.)

Encore faudra, par ma foy,  
Que je vous monstre Atout le doy.

(*Th. fr.*, II, p. 208.)

Montaigne emploie à *tout* pour avec et *et tout* pour aussi :

Nous voyons.... les cicaignes se donner elles mesmes des elyteres A Tout de l'eau de marine....

(II, ch. XII.)

La mort nous interesse de leur interest quasi autant que du nostre et plus Et Tout parfois.

(III, ch. IX.)

Itou, qu'on dérive du latin *hic, talis*, n'est-il pas le même mot que « aitou », aussi, par aphe-rèse de l'a initial ?

Un anc. proverbe disait :

Quand la chèvre saute au ehou  
Le chevreau y saute itou.

Comme tu sçais bian le gros Lucas aime à batifoler et moy parfouas je batifole itou.

(*MOLIÈRE, Don Juan*, II, sc. 1<sup>re</sup>.)

Le vi. fr. itel, ital, correspond au rom. prov. *aital, aïtau*, et à l'anc. ital. *ita* = *cosi*.

Gustave Fallot avance que atot, atout, ne commence à paraître qu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et que ce mot, sous l'une ou l'autre forme, est un signe de peu d'antiquité pour le texte où on le rencontre. C'est une erreur que démontrent assez les citations empruntées aux *Sermons* de S. Bernard et à la *Chronique* du trouvère Benoît, deux monuments du XII<sup>e</sup> siècle. Il serait facile de multiplier ces exemples.

Vendée : « aétou », aussi ; — Fr.-Comté : « aitou » ; — wallon : « ato » ; — Suisse rom. « atos » ; — Champ., Pic. « atout » ; — Norm. « otou, dotou » pour avec et « etou, itou » pour aussi ; — Poitou : « otout » = aussi. (Voy. *Étou*.)

**AITUÏER**, v. a. Attiser, tisonner. (Voy. *Aiteujer, Tuïon*.)

**AIVAN**, prép. Avant ; en avant ; plus loin, hors du lieu où l'on est : « a n' ô pâ iqui, al ô aivan », il n'est pas ici, il est parti. En Bourg., au temps de La Monnaye, on disait : « el at aivan. »

Vi. fr. avant dans le même sens :

Or dont, dist Renart, vien Avant,  
Si me deslace tout avant.

(*Renart*, v. 5293.)

Or descent de cel fein aval,  
Vien Avant, je t'attendrai ci.

(*Ib.* 22939.)

Mès Robastre lor fu a I pont au devant  
Qui leur a escrié : nen irés pas Avant !

(*GAUFREY*, v. 2417.)

L'ital. *avante* a quelque chose de cette signification comme dans le fameux vers de Dante :

Questo giorno non leggiam piu avanti.

**AIVAICHER**, v. a. Saillir une vache : le taureau blanc a « aivaiché lai Beurnotte. »

C'est à tort, selon nous, que quelques étymologistes refusent de dériver le fr. *avachir* du subst. *vache* et le tirent de l'ancien h. allem. *weichjan*, énerver. *S'avachir* ne renferme pas, comme le dit inexactement M. Littré, l'idée de passer à l'état de vache, mais le mot exprime celle d'avoir les chairs flasques et pendantes comme le fanon des bêtes à cornes et particulièrement des vieilles vaches. Dans le Poitou et en Saint, on dit d'une chose qui s'écoule en s'abattant, qu'elle « s'avachit ». Dans le patois de cette région une femme « s'avache » lorsque l'em-

bonpoint ôte à son corps la ferme souplesse des jeunes années. Le wallon de Liège « s'avachir » offre la double signification de s'amollir et de se déformer, s'affaïsser comme sous un poids. Montaigne et son ami Est. de La Boétie se servent métaphoriquement dumot pour marquer l'action d'affaiblir : « Je ne cherche, dit le premier, qu'à m'anonchalir et Avachir. » — « Les tyrans, dit le second, font ce qu'il faut pour Avachir leurs serviteurs. » (Voy. *les Essais* iv, p. 76, et *la Servitude volontaire*, p. 108.)

**AIVANÇALE**, adj. Qui donne de l'avance, qui se fait vite. Un travail minutieux n'est pas « aivançale. »

**AIVANCE**, s. f. Espace de chemin ou de temps franchi avant le moment fixé ; argent libre dont on peut disposer sans délai : « al é d' laivance », il a de l'argent comptant.

**AIVANCI**, E. part. pass. d'un verbe « aivancer » inusité. Celui qui a de l'avance, qui est à l'aise. Les désinences en i pour e des part. passés sont très fréquentes dans l'anc. fr. :

La Dame s'est tant Avancie  
Que par devant toz s'est lancie.

(Renart, v. 11811.)

La forme avancer pour avancer était très répandue en Bourg., témoin ce passage des *Coutumes de Châtillon* : « il doit venir aux maieurs et dire : Messieurs je vueil Avancier ma maison et mettre l'Avancissement sur deux estaiches de pierre, etc. » (Voy. *Ch. B. I*, p. 403.)

**AIVANPLEUE**, s. m. Avant-pluie, côté de la pluie, face exposée à l'ouest. — Un « aivanpleue », auvent qui abrite une maison. (Voy. *Pleue*.)

**AIVARTI**, v. a. Avertir : « i n' veu pâ l' seurenpre, al ó bin aivarti. »

**AIVARTICHEMAN**, s. m. Avertissement ; avis donné aux plaideurs de comparaître devant le juge de paix ; cédula qui a pour but la conciliation entre les parties.

**AIVAULER**, v. a. Avaler, faire descendre. — De aval dont la forme bourg. est « avau. » (Voy. *Dévaler*.)

**AIVAULOU, OUSE**, adj. Avaleur, avalouse. Celui qui est gourmand : « eun gran aivaulou. »

**AIVEILLI**, v. n. Devenir vieux, vieillir : « al ó bin aiveilli. »

Vi. fr. envieillir :

Li tens qui Enviellist nos pères  
Et qui tous nous Enviellira.

(R. de la R. v. 383.)

(Voy. *Veilli*.)

**AIVENTRIËR (S)**, v. réfl. Se coucher sur le ventre, se mettre à plat ventre. Nos campagnards ont l'habitude de « s'aiventrier » au bord des sources pour boire, comme les personnages du roman de Gaultrey :

Revient à la fontaine.....

A Ventrillons se met, si en reboit sa part.

(V. 3359.)

Par deles la fontaine voit Robastre couchié.

Qui dessus la verte herbe s'estoit Aventrillé.

(V. 3364.)

De ventre.

**AIVEUGHIE**, s. et adj. Aveugle. Le son de la désinence est très mouillé. — Morv. n. « aiveuille. »

Wallon : « aveüle. » — Flandre : « avule. » — Poitou : « aveille. » — Jura : « aveulio. »

**AIVEUGHIER**, v. a. Aveugler, éblouir : « l' soulai m'é aiveughié. » — Morv. n. « aiveuiller. » — Maine : « avouguier. »

**AIVEUGHOTTE (AI L')**, loc. A tâtons, dans l'obscurité. — Morv. n. « aiveuillotte. » — En Pic. « à l'avuglette » :

Mais d'aller ainsi à Veuglettes

L'on chet, s'on ne s'en donne garde.

(L'Amant rendu Cordelier, stance 95.)

**AIVÏËR**, v. a. Aviser, apercevoir : « auchutó qui m'en seu aivié ; — n' tjaville pâ d' fère ç'lai. » « Aivier » est l'anc. verbe avisier par la chute de l's médial.

Nus des autres riens ne prisíé

Puis que ge l'oi bien Avisié.

(R. de la R. v. 1666.)

— Aivier (s'), v. réfl. S'aviser d'une chose : « i n' m' seu pâ aivié de c' qui », je ne me suis pas avisé de ceci.



**AIVIGER**, v. a. Inventer, imaginer des choses fausses le plus ordinairement. Morv. n.-n.-o. — « Aiviger » est une forme d'aviser.

**AIVINDRE**, v. a. Atteindre. Un puriste du XVIII<sup>e</sup> siècle, Caillères, dit de ce mot qu'il est du dernier bourgeois. M. Littré établit judicieusement la distinction qu'on doit faire entre aveindre et atteindre : « Quand on touche seulement une chose, on l'atteint. Quand on la prend et qu'on l'amène à soi, on l'aveint ». Les Morvandeaux observent très bien cette règle. Aivindre suppose toujours la prise de possession de l'objet atteint. L'étym. latine fixe d'ailleurs la distinction dont il s'agit, aveindre étant dér. de *ad venire*, venir à..... et atteindre de *ad tangere*, toucher à.....

Poitou : « aivoindre », — Berry, Forez, Norm., Pic. « aveindre », atteindre à... ; — Lang. « avé-dre », avec le sens de posséder ; — Suisse rom. « aveinta », prendre un objet d'un accès difficile.

**AIVÏON**, s. f. Avis, aperçu, vue rapide d'un objet, ou au fig. d'une idée. Vi. fr., avison, avision :

..... Si li avint en Avison  
Qu'il iert toz seus sanz compaignon,  
Près d'un bois à une montaigne.

(Renart, v. 7617.)

Moult lui viendra d'Avisions  
Par nuit, quand il sera couchié.

(Pathelin, II. sc. 6.)

Quar une Avisions li dist  
La nuit, si com il se dormoit,  
C'une kapiele là feroit.

(MOUSKES, v. 2465.)

**AIVIOTI**, E, adj. Amaigri, émacié, miné par la faim ou la misère. Ne s'emploie guère qu'en parlant des animaux. Un bœuf « aivioti », une brebis « aiviotie » sont des bêtes qui n'ont plus que le souffle. Par la chute de la labiale v, « aivioti » est pour « aivivoti », tiré de vivoter, dimin. de vivre. A Genève, « vicoter » signifie vivre pauvrement, avec peine. Vicoter est dér. de la forme viquer qui existait en vi. fr. et que nous retrouvons dans le wallon « vikar » ; « vikareie » = existence : « l'vikareie = la vie, les vivres. La même syncope se montre dans le poitevin « avier » pour aviver : « avier le feu. »

**AIVIS**, s. m. Avis, opinion, sentiment : « c' m'ò aivi », ce m'est avis ; je suis d'avis ; je crois que... En vi. fr. le préfixe a est quelquef. supprimé :

Renart le vit, si a souriz,  
A son oncle dist, ce m'est Vis,  
Oncles, oez bone novele.

(Renart, v. 7814.)

Du l. *visum*. vu. jugé. (Voy. *Aivion*.)

**AIVIVES**. s. f. plur. Avives, glandes derrière la mâchoire.

..... Afin que le cheval, par un tremblement continu, semblât avoir les Avives.

(Vieux Conteurs, p. 642.)

Voici une recette du XIV<sup>e</sup> siècle pour guérir les avives :

Quant cheval a Vives, il convient de dire ces trois mos avec patenostres † abgla † abgli † alphara † asy † Pater noster, etc.

(Ménagier de P. II, p. 78.)

Le remède offert par Ol. de Serres est moins cabalistique mais plus violent : « aux Avives le plus prompt remède est le meilleur..... c'est d'arracher les Avives avec la lancete. »

(Théâtre d'Agric. p. 889.)

Du l. *viculæ*. Bas l. *vixæ* et *vicolæ*. Voy. Duc, qui cite un texte où *vixæ* correspond à la maladie vulgairement appelée goutte.

**AIVOIGNE**, s. f. Avoine.

**AIVOINGE**, s. f. Avance. Le dicton du pays est :

Quan ai pleu l' dimoinge  
Lai s'maigne n'ò pâ d'aivoinge.

Quand il pleut le dimanche, la semaine donnera du retard à l'ouvrage.

**AIVOINGEAULE**, adj. Qui avance, qui va vite, qui se fait avec promptitude. Un travail « bin aivoingeaul » est celui qui peut s'exécuter avec rapidité.

**AIVOINGER**, v. a. Avancer, donner de l'avance.

Rabelais. - II, ch. 16, - nous offre ce mot, moins ce qui est particulier à notre idiôme : « Pantagruel pourtoyt ordinairement un fouet sous sa robe duquel il fouettoyt sans rémission les paiges..... pour les Avancer daller. »

En bas l. *advantagium*, se disait d'un objet faisant saillie, d'une avance. Le vi. fr. avantage désignait quelquef. une planche, une pierre saillante. (Voy. Duc. *Advantagium*.)

Maine : « avanger », — Poitou : « avanger, aivonji », — Dauph. « avangier. »

**AIVOLER.** v. a. Abattre, courber en bas, coucher.

Vi. fr. avaler, descendre, abaisser :

Si lor fu vis tous III assés  
Que li flame al ciel s'en aloit,  
Et puis sour la glise Avaloit.

(MOUSKES, v. 3415.)

— Aivoler (s'). v. réfl. Se coucher, étendre ses jambes. L'homme fatigué « s'aivole » dans le lieu où il se repose.

Pic. « avolé », nouveau venu dans un pays, celui qui y est nouvellement débarqué ou descendu.

De aval par syncope du l. *ad vallem*. (Voy. *Devoler*.)

**AIVOLTE**, s. f. Grosse averse qui entraîne les terres, qui ravine : les « aivoltes » ont couru dans les chemins.

En fr. volte, circuit, tour ; volter, tourner, voltiger : révolte, mouvement contre ; faire volte-face marque l'évolution du visage.

Ital. *volta*, tour ; *voltare*, tourner, faire courir par terre ; — esp. *voltar* = *volter*, rouler, tourner ; — port. *volta*, *voltar*.

De volte, subst. participial dérivé du l. *volvare*, rouler. (Voy. *Vouter*.)

**AIVOU**, prép. conjonct. Avec : « al ô v'ni aivou ou daivou nô », il est venu avec nous.

Les pays de dialecte bourg. ont « aivô, aivu, aivoue, aiveu, aveuc. » « Aivou » est pour « aveuc » avec l'o qui est étymol. pour e :

Sj ai sa fille Aveuc moi amené,  
C'est Esclarmonde, qui tant a de bianté.

(*Itou de B.* v. 8976.)

Vosges : « aivou », — Norm., Pic. « aveu », — Fr.-C. « aivo, aiveu », — wallon : « avou » = avec et aussi. — Mons : « avec » = « aivou » pour aussi.

De *ab hoc* pour *apud hoc*.

**AIVOUÂ**, v. aux. Avoir.

*Indic. présent* : i é, t'é, al é ; i on, vos é, al an.

— *Imparf.* i aivô, t'aivô, al aivô ; i aivin, vos aivin, al aivin. — *Parfait déf.* i eu, t'eu, al eu ; i eure, vos eure, al eure. — *Parfait indéf.* i é été, t'é été, al é été ; i on été, vos é été, al an été. — *Parfait ant.* i eu été, t'eu été, al eu été ; i eure été, vos eure été, al eure été. — *Plus que parf.* i avô été, t'aivô été, al aivô été ; i aivin été, vos aivin été, al aivin été. — *Futur* : i aivô, t'aivô, al aivô ; i airon, vos aivô, al aivô. — *Futur passé* : i aivô été, t'aivô été, al aivô été ; i airon été, vos aivô été, al airon été. — *Condit. prés.* i aivô, t'aivô, al aivô ; i airon, vos aivô, al airon. — *Condit. pass.* i aivô été, t'aivô été, al aivô été ; i airon été, vos aivô été, al airon été. — *Impér.* n'existe pas en patois. — *Subj.* qui a, qu' t'a, qu' al ai ; qui ain, qu' vos ain, qu' al ain. — *Subj. imp.* qui eusse, qu' t'eusse, qu' al eusse ; qui eussin, qu' vos eussin, qu' al eussin. — *Subj. parf.* qui a été, qu' t'a été, qu' al a été ; qui ain, qu' vos ain, qu' al ain. — *Subj. plus que parf.* qui eusse été, qu' t'eusse été, qu' al eusse été ; qui eussin été, que vos eussin été, qu' al eussin été. — *Infin.* aivouâ. — *Part. passé.* éhu, eu.

Bourg. « aivoi », — Norm. « aver », — Pic. « avoër », — Poitou : « avère, avouère, avoy », — wallon : « aveur, avu », — Suisse rom. « avai. » (Voy. *Raivouâ*.)

**AIVOUCAI**, s. m. Avocat : « eun boun aivoucai. » Bourg. « aivocac. »

Avocat, dit le *Dict. de la langue fr.*, est un mot fait dans le XII<sup>e</sup> siècle sur *advocatus* qui avait donné avoué au fr. primitif. Le vi. fr. advocacie signifiait plaidoyer. Advocasser n'impliquait pas un sens défavorable. (Voy. *Airoucaisserie*.)

**AIVOUCAISSERIE**, s. f. Avocasserie, parlage à tout propos et sans fin avec esprit de chicane.

La profession des avocats prêtait déjà le flanc. pour cause d'abus, à la moquerie du XIV<sup>e</sup> siècle en même temps que leur influence exagérée soulevait déjà maintes protestations. En 1314, les barons de France rassemblés se plaignent de ne plus pouvoir se faire rendre justice :

Nous sommes versez à revers  
Et par vilains et par convers

.....  
A la cour ne nous fait-on droit  
Sers, vilains, Avocateriaus,  
Sont devenus emperiaus.

(*Chron. mètr.* v. 6796.)

S'il faut en croire un proverbe populaire du XV<sup>e</sup> siècle :

Tout advocat beau diseur  
Ressemble à Bastien le jongleur.

**AIVRI**, s. m. Avril, le 4<sup>e</sup> mois de l'année.

Lai pleu d'aivri  
Fé lé bins réjôis.

**AIZI**, v. a. Agir, se mettre en mouvement. Morvan n.

**AIZU**, s. m. Lieu où l'on rouit le chanvre, où on le fait aizer = aiger. Morv. n.-n.-o.

De aige = eau. (Voy. *Naigeou, Nâyou.*)

**AL**, pron. masc. qui désigne la 3<sup>e</sup> personne du sing. il : « al ó saivan, al ó p'tiot, al ó saige. » Au plur. « a » pour ils devant une consonne : « a son mailaides » ; et « al » devant une voyelle : « al y feure. » Morv. n. « ol. »

Dans les *Sermons* de S. Bernard, - p. 564, - ales = eles pour elles : « Coment feroient elles à altrui ceu k'eles ne welent mies c'un facet à Ales. »

Les paysans de Molière disent alle pour elle : « Alle auroit été fort obéissante et je m'en vas gager qu'il la prendroit, ly, comme Alle est, si.... » (Voy. *le Médecin malgré lui*, II, sc. 2.)

Bourg. « el » pour il et ils ; — Flandre : « al » = elle. — Poitou, Saint. « alle » = elle devant une voyelle, « a » devant une consonne. (Voyez *Ile.*)

**A LAI GRIPPE É LAI GRAPPE**, loc. Attrape qui peut ; distribution faite au hasard de la force ou de l'adresse. Morv. n.

**ALEMELLE**, s. f. Lame de couteau. On dit d'un individu dupe d'un mauvais marché : « al é choingé son couteai por eune alemelle », il a changé le couteau pour la lame. On désignait autrefois sous le nom d'alemelle tout instrument tranchant, mais le sens le plus général était celui de lame : « ipsum ensem.... apprehendit nuda manu per Alemellam sivę lamam.... Cum ratione certorum cultellorum seu Alemellarum gallice alemelles. » (Voy. Duc. *Alemella, Alumella.*)

Le coutel tint par l'Alemele  
Et dist : biax enfés, or tenez  
Ce coutel.....

(*Dolopathos*, v. 6369.)

Cascuns tint le branc nu dont trence la Limelle...  
Si jou ne le conquier à la boine Alemele.

(*Fierabras*, v. 988, 1000.)

Or vous diron d'une autre beste  
Qui a deus cornes en la teste  
Si trenchanz come une Alemele.

(*Le Bestiaire divin*, v. 228.)

Dur fust qui pitié n'en preist  
Quant si vist Dido la bele  
Sor la pointe de l'Alemele.

(*R. de R.* v. 13404.)

Un état de marchandises soumises à la taxe sur la Loire comprend les alemelles dans les merceries, « aiguilles, airain, albâtre, Allumelles de couteaux, etc. (Voy. MANTELLIER, II, p. 250.)

Berry : « lamelle, lumelle, alumelle » ; — Norm. « lumelle, alumelle » ; — Pic. « alemelle, alumelle » ; — Champ. « alemelle » ; — Bourg. « égumelle, armelle. »

Du l. *lamella*, petite lame, avec a préfixe qui ne figurait pas toujours. On trouve souvent dans l'anc. fr. lemelle :

La hache a contremont par mautalent levée  
Dont le manche fu lonc et la Lemelle lée.

(*Doon de Matience* v. 8532.)

**ALEUVE**, s. m. Élève, nourrisson. Se dit des animaux, du bétail : Grand Jean fait de bons « aleuves. » On prononce « éleveu » dans le Morvan b.

**ALOIGNE**, s. f. Alêne dont on se sert pour percer le cuir. Berry : « alegne, aloigne. »

**ALOUAIGE**, s. m. Louage, location : il cultive un champ qu'il a « d'alouaige » ; il en paie une pistole « d'alouaige. »

**ALOUER**, v. a. Louer, prendre en location, amodier. On « aloue » une maison, une ferme, un domestique, etc.

Dans le texte du *Livre de justice et de plet* on lit : « Johans de Biaumont dit que cil qui Aloa la chose est tenu à celui à qui il Aloa dou louage. » M. Chabaille, à la page 2 de son *Glossaire*, rectifie cette leçon et écrit loa au lieu de aloa. La seconde forme est cependant correcte :

Un gars qui avec lui fu,  
Qui les buez chaçoit de vertu,  
Aloé l'avoit la saison.

(*Renart*, v. 15969.)

Et dans la farce de *Pathelin*, - acte III, sc. 6 - :

LE JUGE

..... Or escoutons  
 Estoit-il point vostre Aloué!  
 Voire : car s'il s'estoit joué  
 A le tenir sans Alouer.....

On retrouve dans plusieurs patois, notamment dans l'Anjou. « alouer » pour louer, embaucher. En vi. fr. alouer avait quelqef. le sens que nous attribuons au verbe embaucher, celui de mettre le bétail à l'engrais dans un pré : « Le seigneur peut saisir les bestes pasturantes sur son fonds, encore qu'elles n'appartiennent à son vassal, ains à ceux qui tiennent l'héritage à louage, ou qui ont Alloué les dites bestes. » Allouer, du l. *ad locare*, dans ce passage cité par Duc., signifie mettre à son lieu, à sa place, c.-à-d. dans l'herbage, comme embaucher signifie proprement mettre en bauge. (Voy. *Bauger*.)

**ALPREILL'MAN**, adv. Pareillement, également.

**ALTÉHÉ**, part. pass. Altéré, qui a soif. Morv. n.-n.-o.

**ALUNETTE**, s. f. Linotte, oiseau de la famille des granivores.

**ALVIN**, s. m. Bétail d'élève, animaux du premier âge, poulains, jeunes veaux : il y a beaucoup « d'alvin » sur ce domaine. Morv. n. Environs de Lormes.

En fr. alevin ne désigne que le poisson nouvellement éclos. Le mot s'appliquait autrefois à un enfant trouvé comme encore aujourd'hui en Morvan nourrisson. En Fr.-Comté « alevun » se dit du menu poisson et de très jeunes enfants. Dans la Suisse romande le bois taillé est appelé « alvi, allevai. » Ce terme correspond au bas l. *allevamentum*, plant, pépinière. Le patois forézien donne au mot « nourrain » le double sens de carpe d'empoisonnement et de cochon de lait. (Voyez *Neurin*.)

**ALVINER**, v. n. Aleviner, produire de l'alevin, c.-à-d. le fretin ou menu poisson avec lequel on peuple les étangs. Chez nous les carpes qui alevinent sont appelées pisseuses ou en patois « pichousses. » (Voy. ce mot.)

— Élever, nourrir du jeune bétail. Le double sens du mot démontre qu'il est dérivé d'une anc. forme aléver pour élever :

Depuis l'avons céans nourrie et Alevée  
 Et l'avons, mès tous-dis, nostre niecée apelée.  
 (Berte, p. 157.)

Bas l. et ital. *allevare*, élever, nourrir.

**AMBÏME**, s. m. Abîme, endroit profond ou dangereux.

Fr.-Comté : « aibinme. » (Voy. *Aibîme*.)

**AMBITIONNOU, OUSE**, adj. Envieux, qui a le désir d'avoir, le plus souvent aux dépens du prochain.

**AMBLÀ**, s. m. Tige ou branche de bois tordue en forme d'anneau servant à fixer le joug des bœufs sur le timon d'une voiture. Le gloss. français du *Dict. de la basse latinité* donne une fautive définition de cet engin agricole en disant : « Amblai, espèce de claie dont on entoure une charrette pour y pouvoir voiturer certaines choses. » On trouve au contraire une interprétation d'une parfaite exactitude au mot *Amblacium*. Elle est due au savant Guéard, commentateur du *Polyptique* d'Irminon. Je la reproduis telle quelle parce qu'on ne saurait mieux dire en français : « Amblacius, annulus virgis flexibilibus contortisque efformatus, cui paxillus jugi inseritur, isque annulus aratri temonem extremum aduncumque, in ipsum introductum, retinet atque attrahit. » (Voy. le *Polyptique*, p. 314 de l'append. et le gloss. *peculiare*, p. 428.)

Vi. fr. amblai, emblei :

« Octroyons que lidit habitant aient hernoix de cherrue, puissent prenre et coillir hars, rortes et Amblaix en touz nos bois de Jonville..... Le suppliant print une des verges pour teurtre et faire des Ambleiz à charrete. » (Voy. Duc. *Amblacium*.)

Poitou, Saintonge : « amblet » et « embleter », mettre l'amblet.

Du l. *ambulatorius* exprimant la mobilité? Déambler avait quelqef. le sens de mettre en mouvement, mouvoir. S. Bernard dit de Jésus-Christ : « il at jai Dambleit son espeie, » il a déjà promené son épée. (Voy. les *Sermons*, p. 536.)

Le simple est dans le fr. ambler, le rom. prov.,



l'esp. *amblar*, l'ital. *amblare*, le valaque *em-blâ*, l'angl. *to amble*. Le rom. prov. *perambular* signifie s'avancer, faire des progrès.

**AMELETTE**, s. f. Omelette. L'anc. langue a dit alumelle pour omelette, sans doute à cause de sa forme aplatie comme une lame : « Faites deux Alumelles qui seront frites.... Alumelle frite au sucre... aultre Allumelle d'œufs pochés.... » (Voy. *le Ménagier de P. II*, p. 207, 208.)

M. Littré voit dans la forme amelette un appui pour l'opinion des étymol. qui dérivent omelette de âme (le contenu de l'œuf). On peut s'autoriser encore du terme plusieurs fois employé par un des personnages de *Fidelle*, comédie de Larivey. M. Josse appelle la femme de Cornille « sa très douce Amelette, sa désirée et agréable Amelette. » (Voy. acte iv, sc. 9, 12.)

**AMERALE**, s. f. Camomille vulgaire. Grand-gagnage rattache amerale à l'adj. amer. Cette opinion paraît d'autant mieux fondée qu'on appelait autrefois amerelles certains fruits à saveur amère, la griotte notamment. Dans Comenius, - p. 29, - amerelle = griotte, comme en allem. *ammer*. Le rom. prov. *amarina* = cerisier sauvage; — Norm. « amoroe », camomille commune; — Vendée : « amarotte », — Poitou : « amaron », matricaire; — Jura, Suisse rom. « ammer », myrtille.

**AMEULER**, v. a. Mettre en meule, en tas, en groupe.

— Ameuler (s'), v. réfl. Se mettre en tas, faire masse. On « ameule » le foin, la paille sur le grenier; les moutons « s'ameulent » pendant la chaleur.

**AMEUSSER** (S'), v. réfl. Se baisser, se cacher, se tapir. S'emploie quelquef. sans le pronom : « al ô ameussé dan l' crô », il est tapi dans le trou.

De musser, cacher, en vi. fr. (Voy. *Meusser*.)

**AMPOULE**, s. f. Petite rainette qui monte sur les arbres. On croit dans le pays que son venin fait naître des tumeurs séreuses et empoisonne les bêtes à cornes qui l'avalent en broutant l'herbe. Voici la recette légendaire contre la maladie de l'ampoule. Le remède est souverain quoiqu'il ne figure pas dans le codex de la médecine vétérinaire :

« Notre-Seigneur, en s'y promenant, rencontra Vermine Pouline (l'ampoule). Vermine Pouline, où t'en vas-tu? Je m'en vas tout en m'y promenant tout au travers des champs, toute bête animale que je rencontrerai et que je piquerai en périra. Notre-Seigneur a répondu : Non, Vermine Pouline, ils n'en périront pas; c'est si vrai qu'ils n'en périront pas, que la colombe est sans amer et le serpent sans poil. »

Cela dit, on donne une grosse poignée d'herbe à la bête malade en l'appelant par son nom et à l'intention du bon Dieu, de la sainte Vierge et du bon saint Phélerin. On ajoute neuf Pater et neuf Ave. Après quoi l'animal est guéri et peut retourner au pâturage.

**AN**, terminaison de la 3<sup>e</sup> personne du pluriel au présent de l'ind., au futur, etc. : « a dian, a fian, a mingean », ils disent, ils font, ils mangent. Une partie du Morv. n. prononce on : « a dion, a fion, a mingeon. » La première terminaison nous vient directement du latin : *amant*, *amabant*. Le rom. prov. dit *aman*, *amavan*. Cette forme existe dans plusieurs patois, le berrichon, le poitevin, le saintongeais, etc.

Molière, qui avait une certaine connaissance du langage des campagnes, prête les deux formes à ses paysans. Dans son *Don Juan*, - t, sc. 1, - Pierrot use tour à tour des terminaisons ant et ont : « Ils Ant des chemises qui Ant des manches où j'entensions tout brandis... ils Avont des cheveux qui ne Tenont point à leu teste... etc. »

**ANCINER**, v. a. Exciter un chien, le lancer à la poursuite de quelqu'un : le chien s'est « anciné » contre lui.

Le vi. fr. avait le verbe acener dont le sens est assez obscur :

Cléomadès lors Acena  
Les gardes qui estoient là...

(Cléomadès, v. 11589.)

Dans ce passage le mot signifie probablement appeler en faisant signe ou en donnant un signal. En ital. *cenna*, signe, signal, geste; *cennare*, *accennare*, faire signe, qui répond au fr. assigner et au wallon « aséner. » Le sens étym. de « anciner » serait exciter par un signe. L'n serait une intercalation comme dans le vi. fr. soingner pour signer. Guill. Guiart dit Anfrique pour Afrique.



**ANCRE.** adj. Acre, âpre, aigre, violent, ardent. Au propre on dit d'un fruit sauvage qu'il est « ancre », et au fig., d'un bon travailleur, qu'il est « ancre » à l'ouvrage. Le mot se trouve dans le *Gloss.* de Roquefort, sans citation à l'appui. Anere est pour âcre, que M. Littré considère comme une forme calquée assez récemment sur le latin. — Bourg. « ancre, âcre. »

Le l. *acer* signifiait aussi âpre au propre et ardent au fig. : *acer bellum*, guerre violente. (Voy. *Cré.*)

**ANCREMAN**, adv. Avec âpreté, violemment, ardemment. Dans le *Livre des Rois*, - p. 220, - ancrement a une valeur superlative : « Abisag de Sunam, une Ancrement bele pulcele..... » (Voy. *Deureman.*)

**ANDAIN**, s. m. Chenet, landier. Duc. définit ainsi l'andain : « Andena est ferrum quo appodiantur ligna in foco ut melius luceant, etc. » Le *Capitulaire de Villis*, - ch. 42, - mentionne des andains parmi les ustensiles de cuisine. Andain rappelle l'anc. fr. *andeus*, *andous*, qui signifiait les deux, l'usage des chenets les ayant dès l'origine accouplés dans le foyer :

Quant il sont vaincu, il s'efforcent (les éléphants) li un et li autre por gaster les Andeus.

(BRUN. LATINI, p. 243.)

..... Li quens Tiebauz  
D'ire et d'angoisse ploree et tremble,  
Et fiert Andous ses poinz ensemble.

(BENOIT, v. 22395.)

Dou dart d'amours, si com moi semble,  
Furent Andoi navré ensemble.

(Cléomadès, v. 3266.)

— Ligne d'herbes que le faucheur couche à terre en marchant :

Arrivez dans le pré, d'une main mesnagière  
Ne laissent clairvoyants un seul brin en arrière,  
L'un les Andins retourne.....

(GACCHET, p. 129.)

L'andain a servi de mesure agraire : « pratum continens duodecim Endens prati. » (Voy. Duc. *Andena.*) Dans plusieurs patois, andain signifie enjambée comme en vi. français. Le bas l. *nauda*, dont le sens est très obscur dans le *Gloss.* de Duc., s'applique peut-être à andain, mesure de superficie, car en Poitou « landaux », rangées d'herbe

coupée, a pour synonyme « naudins », bandes de pré de la largeur d'un coup de faux.

Poitou : « andain, ondain, landaux », lignes d'herbe fauchée; « andillon », griffe, ou ongles des animaux à pied fourchu; — Berry : « landée », ligne d'arbres; — Bourg. « andée », sentier dans les vignes; — Suisse rom. « anda » vague, onde; « andain » ligne d'herbes coupées; — Normand. « andain », intervalle entre deux pas; « andain, ondin », foin coupé par lignes; — Forez : « andan » et « andana », qui répond à l'esp. *andana*, file, rangée, et à l'ital. *andata*, allée. (Voy. *Désandener, Landié.*)

**ANGIVE**, s. m. Contrefort de bâtiment.

**ANGUILLÉ, E**, part. prés. d'un verbe « anguiller » inusité à l'actif : une carpe « anguillée » est celle qui prend la forme d'une anguille.

— Anguiller (s'), v. réfl. Se dit du poisson qui maigrit et qui s'allonge au lieu de grossir. Il devient ainsi impropre à l'engraissement. Dans un étang trop chargé de menu poisson, l'alevin ne tarde pas à « s'anguiller. »

Du l. *anguilla* dim. de *anguis*, serpent. Dans les gloses d'Isidore, *anguilla* désigne une lianière servant à fouetter les écoliers.

**ANLIGNER**, v. a. Aligner, mettre en ligne. Des arbres bien « anlignés. »

— Anligner (s'), v. réfl. Se mettre en ligne.

**ANNAIGE**, s. m. Bête ovine d'un an qu'on appelle prime dans le langage technique. La forme du Berry « annoge » est calquée sur le bas l. *annogius* qui désignait un agneau ayant une année accomplie : « Accepit ovium Annogium et unum agnum..... unum Annoje de uno anno. » (Voy. Duc. *Annogius.*) Carpentier cite *anouge* comme appartenant à l'idiôme provençal. Le Poitou apocope le mot dans « noje », jeune veau.

Rapp. « annoge » de *annonagium* qui parfois s'appliquait au produit annuel du croît sur un domaine : « In universa terra ejus non habeo talliam, vel porcellagium, seu Annonagium. » Dans ce passage cité par Ducange, *annonagium* désigne probablement l'agnelage ou l'ensemble des agneaux. Le mot « antenois », qui existe dans plusieurs provinces avec une signification variable.

bête bovine d'un an en Berry et en Flandre, jeune poulain en Normandie, en Picardie et dans le Maine, répond à l'ital. *antenato* et désigne en général un jeune animal, une bête d'antan, c.-à-d. de l'année précédente. En fr. antanois, antancier, sont des termes de zoologie qui s'appliquent aux animaux ayant une année accomplie. Le vi. fr., pour exprimer la même idée, se servait encore du mot *suranné* (en ital. *sopranno*) qui s'étendait également aux animaux ayant plus d'un an : « Toutes autres aumailles comme vaches et veaux Seurannez et aussi de touz poursesaux Seurannez. » (Voy. Duc. *Superannatus*.) Le verbe *suranner* aujourd'hui peu usité à l'infinifit, signifie littéralement être âgé de plus d'un an. Le *Dictionariolum puerorum* traduit par antenois le l. *anniculus*.

Du l. *ante* et *annus* qui se contracte comme dans *annatus* pour *ante natus*.

**ANNEMI, E**, adj. Ennemi. On prononce an-n'mi.

Cil vengera et el et li,  
Il ocira son Anemi.

(MARIE DE FRANCE, *Lai d'Yvevec*.)

Molt a regardé le pais  
Ou il savoit ses Anemis.

(*Lai de Melion*, v. 148.)

Sire Dieu, aies merci de moy..... garde moy..... de la temptation de l'Annemi.....

(*Oraison J. Dupin*.)

Anemin dans les *Sermons* de S. Bernard. Le patois bourg. dit encore « aimin » et « anemin » pour ami et ennemi.

**ANNEMITIÉ**, s. f. Inimitié, haine.

**ANNEU**, s. m. Ennui, langueur, tristesse, charivari, embarras. On prononce an-neu.

Vi. fr. aneu, anoi, anui :

Folie est d'autruy ramposner  
Ne gens de chose araisonner  
Dont ils ont Anui ou vergoigne.

(*Fab. et Contes*, I, p. 100.)

Selon Diez, d'un subs. *inodium* formé sur *odium* qui avait le sens de dégoût, importunité. L'ancien dialecte vénitien disait *modio*. (Voyez *Ainuian*.)

**ANNIMAU**, s. m. Animal : « l' poure an-nimau ô péri », le pauvre animal est mort.

**ANNO**, adv. Non. Mot construit avec l'interj. ah et la partic. de négation no pour non. Dans le morv. n. « ainno » , le premier n est une épenthèse d'euphonie. On redouble l'interjection dans la locution « oh qu' ann' nô ! » oh que non. (Voy. *Ainno*.)

**ANOSSE**, s. f. Anesse. Morv. n.-n.-o.

**ANPRÈS**, prép. Près, auprès. Une épithaphe gravée sous le portail de l'église de Champallement porte : CI : GIST : GIRAT : LI : OSISON : QUI : TRESPASSA : LON : IEUDI : ANPRES : LA : SAINTE : LUCE : LAN : M : CCC. On voit dans ce monument du XIII<sup>e</sup> siècle que la prononc. vulgaire en Nivernais était anprès pour après. On y constate aussi la répugnance locale pour l'r des désinences, même dans les noms propres. On disait Gira pour Girard. Dans le *Roman de la Rose*, - v. 407, - emprès = après :

Une ymage et Emprès escrete  
Qui sembloit bien estre ypocrite.

Berry : « anprès », — Pic. « emprès », — Bourg. « aipré », — Poitou : « apras. »

**ANQUIÉ**, E, adj. Repu, gorgé, saoulé. Morv. n. « i seu anquié », je suis rassasié à l'excès.

**APAIËR**, v. a. Apaiser, calmer, tranquilliser.

Ton cœur ne porras Apaiër.

(*R. de la R.* v. 2343.)

Merci de moi et Apaiës

Vostre ire.....

(*Id.* v. 3185.)

« Apaiër » vient du l. *pacare* comme payer, acquitter une dette.

On dit en Morvan satisfaire quelqu'un pour exprimer qu'on a payé un créancier. Apaiër a aussi le sens de satisfaire, de contenter, dans Joinville, - p. 304 - :

Li autre roy et li autre pelerin qui après li venroient, se tenroient tuit Apaié de faire lour pelerinaige aussi comme li roys de France averoit fait.

**APAN**, adv. En bloc, en masse, tout ensemble, sans choix.

Un marchand vend sa marchandise en gros et réserve qu'on la prendra « apan » c.-à-d. sans laisser de rebut.

La nuit de Nouvel, en cel an,  
Fist-il se très grand froit A Pan  
Que vins gelerent les toniax.

(Chron. mètr. v. 1680.)

Grec : πάντως, τὸ πᾶν, le tout.

**AQUE**, s. f. Acte : une « aque » de mariage. Le notaire a fait « l'aque. »

**AR**, loc. Être en ar, être en disposition, en velléité de.... « al côté en ar d'aïler en viaige », il était disposé à aller en voyage. Morv. n. Ar n'est peut-être qu'une forme non mouillée de air. Diez dérive ce dernier mot de l'allein. *art*, manière, inclination, humeur, penchant.

**ARÂGNER**, v. a. Exciter, stimuler les animaux de trait, les bœufs, les vaches. On laboure d'autant plus de terrain en un jour qu'on « arâgne » davantage ses bêtes. Morv. n.

Dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle* quelquef. cité, *compellare* = aresner que le commentateur interprète dans le sens de pousser, faire marcher, avancer ou reculer à volonté. *Compellere* renferme cette signific. en latin. L'Évangile de saint Luc, - 14, 23, - dit : « Compelle intrare ut impleatur domus mea. » (Voy. *Airâgner*.)

**ARAJOINTES**. On lit dans le *Gloss.* de Duc. « Arajointes, Nundinarum, quæ apud Castrum Caninum habebantur, nomen. » « Comme icellui Arnault feust alé à une foire nommée la foire des Arajointes, séant à Chasteau-Chinon... » Si jamais une académie morvandelle se fonde à Château-Chinon, voilà un sujet de concours offert à l'érudition locale : Dissertation sur les foires du Morvan au moyen âge et en particulier sur la foire des Arajointes. Je soupçonne que la foire des Arajointes n'est autre que celle du Beuvray. Elle se tenait tous les ans sur le sommet de la montagne, le premier mercredi du mois de mai. Elle existait encore au temps de Guy Coquille qui la qualifie de mémorable. L'historien ajoute qu'elle est « renommée par toute la France et représente beaucoup d'antiquité. » (Voy. ses *Œuvres*, I, p. 299 et 439.) En Berry et en Poitou on appelle « jointes » le glas funèbre que sonnent les cloches de l'église.

**ARÂMER**, v. n. Entrer dans les rameaux, dans

les branches d'un arbre. On prononce en quelques lieux « airaimer ».

— **Arâmer** (s'), v. réfl. Se mettre dans les rameaux au propre, et au fig. revenir le soir, rentrer tard. Le *Gloss. du Centre* donne ce terme poétique avec la même signific. un peu plus étendue. Ainsi on dit encore qu'un essaim de mouches à miel « s'arame » lorsque les abeilles, à l'époque de l'essaimage, s'attachent à une branche d'arbre.

Dans la *Chanson de Roland*, - p. 208, - Charlemagne ayant obtenu du ciel la prolongation du jour, le poète s'écrie :

Pur Karlemagne fist Deus vertuz mult granz,  
Car li soleilz est Remés en estant.

Dans le trouvère Benoît, - v. 22101 - :

Là tendirent tentes et très,  
Kar une nuit s'i sunt Remés.

Et dans la *Chronique* de Mouskes, - v. 24019 - :

Si s'en est li papes r'alés  
Et li sénators est Remés.

Remé a ici le sens de resté (du l. *remanere*) et n'a rien de commun en apparence avec notre mot « aramé » ou « airaimé ». L'anc. languc avait le participe enramé que Roquefort interprète inexactement en lui attribuant la signific. de fendu, éclaté :

Ains que ma cars fust Enramée  
Du mal qui n'est pleisans ne biaux.

(Li Congié Baude, v. 233.)

Du l. *ramus*, rameau ? Comp. avec le mot comtois « arami » qui signifie calmer, apaiser, et répond au bas l. *arramare*. En Touraine : « endramer », s'engager dans... (Voy. *Soulaï raiman*.)

**ARAPÉ**, part. pass. d'un verbe « araper » inusité à l'infinitif dans ce sens. Avide, ladre, passionné pour ses intérêts. En vi. fr. araper se disait pour saisir avec force.

Gargantua Arrapoit l'un par les jambes, l'autre par les espauls....

(Gargantua, I, 38.)

Bas l. et ital. *arrapare*; — esp. *arrapar* d'où *arrapax*, *harpago*, croc, main de fer.

C'est de ces sources que descend le nom de l'Avare, de l'admirable type créé par le génie de Molière, Harpagon. En grec : ἄρπαξ, grippe-argent.

Genève : « râpin », avare; — Berry : « arapper », saisir; — Suisse rom. « arappâ », agripper; — Lyonn., Dauph. « arpa », griffe, serre; — Forez :

« arpa », griffe ; « arrapâ », saisir ; — Lang. « arpo », griffe ; « arpiou » qui a les mains crochues ; « arpi », accrocher, rapiner. Le subst. harpe, griffe, de l'anc. langue, a donné à la nouvelle harpailleur, harpie, harpin, harpon, etc. (Voy. *Râper*.)

**ARÂPER** (s'), v. réfl. Se prendre à... se mettre vivement à... Un bon ouvrier « s'arâpe » à son ouvrage ; il s'est « arâpé » à sa vigne.

Fr.-Comté (Fourgs) : « arpai », travailler d'arche-pied.

**ARAQUER**, v. a. Accrocher. Chute de la palatelle et le ch prononcé en c dur, ou q. — Norm., Pic. « aroquer. »

**ARCANDIÉ**, s. m. Coureur de grands chemins, vagabond. Les marcardiers figuraient parmi les sujets du grand Coesre, roi des Gueux. C'étaient, dit Francisque Michel, « de grands pendants qui allaient d'ordinaire deux à deux, vêtus d'un bon pourpoint et de méchantes chausses, se donnant comme de bons marchands ruinés par les guerres, par le feu, ou dévalisés sur le grand chemin. » (Voy. *Le Moyen Age et la Renaiss.* 1, 1<sup>re</sup> xl.)

Berry : « arcandier », petit commerçant qui fait tous les métiers pour vivre, et « marcardier », marchand. — Il. Maine : « arquanier, crquanier », mauvais garnement. — Bourg. (Puisaye) : « arcander », peiner, fatiguer ; « arcandier », celui qui se fatigue pour ne rien faire.

**ARCHE**, s. f. Mait, coffre où l'on pétrit le pain. Le Morv. n. dit indifféremment mait ou arche, prononcé « airce. »

Arche = coffre, dans les langues néo-latines et dans nos divers patois :

..... Convint quelle baillast la cler de s'Arche à son dit frère.....

(Ch. B. I, p. 73.)

On trouve le dimin. archet, archete, dans quelques textes :

..... La euoule e l'estamine

En aveit-il en une Archete

Que desfermout ceste clavete.

(BENOIT, v. 12491.)

Dans le Forez, « archi » pour arche se dit de toute espèce de coffre : l'archi au linge, l'archi à l'avoine, l'archi au fromage, l'archi au lard, etc.

Dans le basque, *arkha* et *hutch*a sont synonymes dans le sens de coffre. Dans le Jura, on appelle « archebanc » un petit coffre dont le couvercle sert de banc.

Du l. *arca* qui avait aussi parfois le sens de coffre comme on le voit dans le passage d'Horace, où un amoureux se cache dans un meuble de ce genre :

..... Turpi clausus in Arca  
Contractum genibus tangas caput.

Dans la Bible, *arca* désigne souvent un coffre, une caisse publique. (Voy. *Paralip.* xxiv, 8, 10, 11.)

Le bas l. *arca* désignait quelquefois un tronc d'église, et c'est de là que le revenu provenant des troncs est appelé *arcagiun*, *archagiun*.

Le l. *arcus* a donné au fr. la double forme arc et arche. Palsg., - p. 435, - disait encore archer pour arquer : « Ce bastiment est Arché. » Si la forme arquer ne nous vient pas de l'ital. *arcare*, elle appartient au dialecte picard et n'est entrée dans la langue littéraire qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

**ARDEZ**, impér. d'un verbe fictif « arder » pour regarder :

Ardez, c'est la fille à Pierre

Qui lui fait toujours la guarre.

(Th. fr., IX, p. 113.)

Ardez, qu'ous estes galouriau !

Est-ce à cause du renouviau ?

(Ib. ib. 174.)

**ARDILLE**, s. f. Argile, terre grasse et fraîche.

L'anc. langue mouillait la lettre l dans argille lorsqu'elle n'usait pas des formes ardille, ardrille, arsilie, qu'on rencontre assez souvent :

Renart .....

En l'Ardille s'est tooilliez,

Tant que il estoit toz soilliez,

(Renart, v. 3957.)

Dans Palsg., - p. 660 et 507, - « Il saulue son beurre sus son payn de son poucce comme si ce fut Dardille ou Dargille..... Je suis ung poure homme. il fault que je Ardille mes murailles..... »

Berry : « ardille » ; — Poitou : « ardile » ; — Maine : « airdrille » ; — Champ. « arzile » ; — wallon : « arzeie » ; — Esp. *arcilla* ; — Bas l. *ardihla*, terre blanche. Du grec *ἄργιλλος* par le l. *argilla*.

**ARDILLÈRE**, s. f. Terrain argileux. Les Ardillères, grande prairie près de Sauleu. La rue et la



porte des Ardilliers, à Nevers, tirent leur nom, dit M. de Soultrait, d'une famille des Ardilliers. Deux membres de cette famille sont appelés en 1283 Guillelmus et Johannes de Ardilleriis.

Dans l'Yonne, une « ardillère » est une fouille de terre glaise à l'usage des tuiliers et des potiers :

..... Renart ot tant coru  
Qui fu amatiz et lassez,  
Vers le for se r'est apassez  
A ses piez qu'il ot enbouez  
Et de l'Arzilliere enterrez  
(Renart, v. 8108.)

Bas l. *ardillaria*. (Voy. Duc. à ce mot.)

**ARDILLEU, ARDILLOU**, adj. Argileux, qui est de la nature de l'argile. Au fém. euse et ouse.

Cum l'ève est bloie e Arzillose  
E pleintive, e abundose.

(BENOIT, v. 3015.)

Berry : « ardilleux, ardilloux » ; — Poitou : « ardilloux » ; — Maine : « ardrilloux » ; — Esp. *arcilloso*.

**AREINE**, s. f. Arène, granit en décomposition, lequel forme un sable à gros grains.

A la fontenelle  
Qui sort sur l'Araine,  
Trouvai pastorelle  
Qui n'iert pas vilaine.

(ROQUEFORT, *Pastourelle*.)

Ces sables de la mer sont des fourriers, et veoyons de grandes montioies d'Arene mouvante qui marchent d'une demie lieue devant elle, et gagnent pais....

(MONTAIGNE, I, ch. 30.)

Ta vie est en sa course et d'une forte haleine,  
Et d'un pied vigoureux tu fais jaillir l'Araine  
Sous tes pas.....  
(RONSARD, *Fragmens*.)

Un « crot d'areine » est une carrière d'où l'on extrait ce gros sable pour divers usages. Dans une charte du XIII<sup>e</sup> siècle, un lieu près d'Autun est ainsi appelé : *Crotum de Arena*. (Voy. le *Cartul. d'Autun*, p. 181.)

Nous n'employons le mot « areine » qu'au singulier : « l'areine », de « l'areine ». Il en était de même pour le l. *arena*. On peut consulter sur ce point les *Nuits attiques*, - XIX, 8 - ; on y voit que César « ce savant homme » n'admettait pas

qu'on pût dire « harena » au pluriel, parce que le mot au sing. désigne la multitude des particules qui forment le sable.

L'*Ecclesiaste*, - 1, 2, - l'entend ainsi lorsqu'il s'écrie : « Arenam maris... quis dinumeravit ? » L'esp. *arenas* ne s'applique qu'aux gravelles de la vessie. (Voy. *Gravelle*.)

**AREINER**, v. a. Couvrir avec le gros sable appelé « areine ». On areine un chemin neuf, une allée de jardin, etc.

Le fr. *graveler*, bien peu usité, a la même signification. En esp. *arenar, enarenar*, sabler. (Voy. *Reiner*.)

**ARGOLET**, s. m. Houx. Ce mot était très usité dans le Morv. n. Les bâtons « d'argolet » jouaient autrefois un rôle fort actif dans les foires et les apports de la contrée. Un « argolois » était sans doute un lieu planté de houx comme l'indiquent la forme latine *argoletum* mentionnée par l'abbé Baudiau et le nom de plusieurs hameaux du Nivernais et de la Bourgogne : L'argolet, commune de Fléty, et l'Argolay près de Charolles, le château d'Argoulais, près de Château-Chinon. Argoulais, hameau de la commune de Montsauche, est écrit Argolois en 1512 et Argollois en 1521.

Il y avait autrefois des arquebusiers à cheval qu'on nommait argoulets, parce que le houx fournissait l'arc de leur arme. Ménage, qui eut le malheur de ne pas savoir le morvandeau, tire argoulet de *arcus*. M. Nisard le dérive de *arlot* qui signifie ribaud en roman provençal. Une épitaphe de l'église de Saincaize joue sur le mot argoulois en le traduisant par *agra legum*. Ce mot renferme à la fois une métathèse et une syncope de *agrifolium*, en vi. fr. aigrefeuille, houx.

Berry : « argoulin », bâton ; — Suisse romande : « agreblai », houx ; — Poitou : « agrole », genêt épineux ; — Jura : « aigrilou », houx. (Voyez *Aigoujâ, Aigru, Aigueuriau*.)

**ARIÉ**, interj. Arié est un expédient de langage très usité, une interjection explétive qui donne de l'énergie à la phrase. Le sens en est si capricieux qu'une définition précise est chose difficile. Il signifie : maintenant, enfin, en effet, et correspond ordinairement à l'interj. « jar, jaré ». (1)

(1) Duc. remarque qu'à Marseille are a la même signific. que jam. (Voy. *Jar*.)



On rencontre dans le bas latin et dans le vi. fr. quelques exemples de cette interjection mise en œuvre : « Retulit suo juramento Quod tres anni sunt lapsi... » « Iceilui la Bastide criast au suppliant : Ribault, traistres... Ares, par le ventre de Dieu, tu mourras... » (Voy. Duc. *Ave.*)

Vous souveniez de boire à my... et je vous plegeray tout Ares métyz.

(*Gargantua*, Prologue du livre 1.)

L'adjonction de l'i est plus particulière au dialecte bourg. On prononce « aré » dans une partie du Morvan. Cons. sur ce mot les *Curiosités de l'étym. fr.* de Nisard, et le *Gloss. du Centre* qui écrivait arrié, arriers, me semble se tromper dans quelques-unes de ses citations. Les exemples empruntés au roman de *Garin* et au *Vœu du Hérón* nous donnent probablement arrier pour arrière. « G'irai arrier parler au fils Garin », est dit pour j'irai après, plus tard, ensuite, parler... « Les deux plus a reprins et le hairon arrier » doit s'entendre et le hairon ensuite, en dernier, en arrière. Le rom. prov. *reire*, en *derreir* signifie après, ensuite, à la fin.

Bourg. « arié » ; — Champ. « arrié » ; — Norm., Poitou : « aré » ; — Suisse rom. « ara » ; — wallon (Mons) « oragn. »

Arié dér. du l. *ad horam* prend la forme « aro » en Lang. et en Provence. A Toulouse « arometyz » signifie immédiatement, à l'heure même, comme on le voit plus haut dans la citation empruntée à Rabelais. Esp. *ahora*, présentement ; — cat. *ara*, à l'instant. L'ital. *ora*, maintenant, nous explique le bressan et le lyonnais « tot ore », comme le forézien « tot oure », tout de suite. Le rom. prov. avait les variétés *aora*, *aoras*, *adoras*, qui se contractaient dans *ar*, *ara*, *aras*. — Valaque : *adi-neora* ; basque : *orai*.

Le fr. *or*, *ore*, n'est qu'une variante du mot. Sa signification la plus ancienne est : maintenant, à cette heure :

Je sailli sus et le feri dou poing entre les dous espauls..... et je li dis : « Or hors de mon hostel ! »

(JOINVILLE, p. 310.)

ARNÉ, part. passé d'un v. « arner » inusité à l'infinif. Éreinté, fatigué à l'excès : « i seu arné », je suis éreinté.

Arné dans Palsg., - p. 534, - : « Il se esvertua tant pour lever ce grant poys qu'il se rendit Arné. »

Dans le même auteur, - p. 307, - arne est un subst. masc. et fém. qui s'applique à celui ou à celle qui a les reins brisés. Si éreinté se peut dire, observe Ménage, je pense que ce n'est que du cheval. Érené, erné, était donc en vogue au XVII<sup>e</sup> siècle. La forme éreinté est d'ailleurs moins régulière à cause du t parasite qui la défigure. Esrené est dans Rabelais, errené dans Bonav. Desperiers : « Il ouvre l'huïs au levrier qui erioit à gueule ouverte comme Errené qu'il étoit. » (Voy. *Nouvelle* xx.) Ronsard tient pour arné comme Palsgrave :

..... S'ils portent le harnois  
Une heure sur le dos, ils ont l'échine Arnée.  
(LITTKÉ, *Dict.* Éreinter.)

D'autres écrivent erné : « Si j'ay affaire à quelque poltron ou quelque homme qui ne soit gentilhomme, je me contente de l'Erner à coups de bâtons. » Voy. *Th. fr.* vii, p. 191.)

Bourg. « airenai » ; — Berry : « érener, erner » ; — Norm. « érener, éherner » ; — Poitou, Champ. « erner » ; — Flandre « éraner » ; — Suisse rom. « arena », écraser sous un poids, ployer sous un fardeau ; — Genève, Lyonnais : « érinières, enreinières », douleurs de reins, lumbago.

Du l. *renes*, reins, avec le préf. é pour es contract. de en les.

AROU, s. m. Arrosoir. Apocope de « arousoir. » Morv. n.-n.-o.

AROUHER, v. a. Arroser.

ARRI, interj. Arrière ! cri à l'usage de ceux qui veulent faire reculer les bœufs : « arri, arri ! »

Il semble que dans quelques contrées de la France, comme en Italie, l'interj. arri s'emploie pour presser la marche des animaux de trait. Plusieurs érudits ont conclu de ce fait que le mot a une origine celtique. On cite encore un passage du *Leys d'amors* où arri est mis au nombre des interj. à l'aide desquelles on excite les bêtes de somme : « Per las interjectios excita hom soen las bestias, coma arri ! » (Voy. RAYNOUARD, *Lex. Arri.*) Mais dans ce texte le sens n'est pas clair, car on excite les animaux aussi bien pour les faire reculer que pour les faire avancer. Quoi qu'il en soit, il est probable que notre interjection n'est qu'une apocope de arrière. A Genève « faire arri » est un terme

de batelier qui signifie ramer en sens contraire, en arrière.

Dans le *Roman de la Rose*, - v. 8521, - une dame indiscrètement interrogée sur la splendeur de sa toilette répond :

..... Hari, hari !  
C'est por l'amor de mon mari.

Hari dans ce passage signifie bien arrière !

**ARRIÉ**, prép. et adv. Arrière. « En arrié », en arrière !

Vi. fr. arier, arrier, arriers.

Il se met Arrier par la main de discrécion.  
(*Job*, p. 485.)

Mais s'il vos plaist, aleiz en France Arrier.  
(*G. de Vi*, v. 1169.)

Tardif le saisi par derrière,  
Par l'un des piez Arriers le tire.  
(*Renart*, v. 11573.)

Qui delivre à juste aulne et il mesaulne comme de tirer le pouce Arriers... l'on lui doit copper le polce...  
(*Ch. B. I*, p. 376.)

**ARRIHER**, v. a. Accommoder avec la graisse ou autre assaisonnement. Le bon lard « arrie » bien ; il faut de l'huile pour « arriher » la salade. Quelques anciens prononcent « arriver. » Ce lard est mauvais, il « n'arrive » pas. Cette dernière manière de parler explique l'origine de « arriher. » Le bas l. *arriare* est synonyme de *harriver*. (Voy. Duc. *Arriare*.) En esp. *arriar* = *arroyar*. En vi. fr. arréer, arraiier = préparer, mettre en ordre. (Voy. *Conreilli*.)

**ARROI**, s. m. Tout ce qui sert à assaisonner les mets, l'huile, le beurre, la graisse, le lard. La maison du pauvre est souvent « sans arroi. » Cela se dit et cela est.

Arroi est un subst. verbal formé sur arroyer, arréer, qui, au fig., signifiait fournir, garnir, et quelqef. préparer, accommoder, approvisionner. Bas l. *arriare*, *arraiare*. (Voy. Duc. *Monstrum*, *Arriare*)... *Arrayamentum* en bas l. = arroy en fr.

Conroi, à peu près synonyme de arroi, traduit le l. *annonam* dans le *Livre des Rois*, - p. 238, - « Annonam regi et domui ejus, pour le cunroi à la maison le roi. »

Dans le *Ménagier de Paris*, arrement a le sens de arroi et répond au bas l. *arramentum*, apprét. (Voy. *Conroi*, *Embouler*, *Envoi*.)

**ARTISSE**, s. m. Artiste vétérinaire. Nos campagnes, en fait d'art, ne connaissent que l'art vétérinaire et encore « le r'bouteux » tient le haut du pavé.

**ARTOUÉ**, s. m. Orteil, le gros doigt du pied. Une partie du Morv. n. prononce « artau. »

Vi. fr. arteil, arteil, ortau. Furetière appuie la première forme et avance à tort que orteil est une corruption. Dans Comenius, - p. 75, - artuciel : « avec les doigts ou Artucils le gros Artueil. » On rencontre aussi artau, ortau dans l'anc. langue :

Et là prist-il une froideur  
Qui fu treuscaus et aspre et dure,  
Si pierdi les Ortaus des piés.

Berry « arté », — Dauph. « arteu », — Genève : « artueil », — Hainaut : « artoil », — Forez : « artio », — Lang. « artél », — ital. *artiglio*, orteil, ergot. — Du l. *articulus*, dimin. de *artus*, membre.

**ARTOUÉZON**, s. m. Artison, insecte qui ronge les étoffes, les fourrures, les bois blancs.

Les Artusons, mittes, vermisseaux et autres bestioles ne mordront aux fourrages, si on les frotte avec de la lie molle de bon vin ou avec du fort vinaigre.

(OL. DE SERRES, p. 260.)

En Bourg. « artoisin » :

Si dan vo grenei vos aivé  
Dé bahu, de côfre rongé  
Vou les Artoisins et lé taigne  
Jor ai neu y tene l'écraigne.

(A. PIROX. *L'Evairement de lai peste*.)

En Bretagne l'artison est surnommé le petit marteau de la mort, parce qu'en rongant le bois il produit un bruit continu et régulier quelque peu semblable à celui d'un martèlement lointain. La mite ou teigne est appelée « hartouz » dans la même région.

**ARVEIRE**, s. f. Rivière. Morv. n.

**ARVIOLUE**, s. f. Regain de prairie. Morv. n. « Arvioule » est une méthade de « revioule », avec changement de l'e en a.

**ARVIVRE**, s. m. Regain de prairie. Synon. de « arvioule » pour revivre.

**AS**, Aux. à les. Morv. n.

Celes choses ke reveleies sont As saiges et As seneizez.

(*Serm. S. B. p. 525.*)

Tout le monde par parole oignent,  
Mès lor losenges les gens poignent  
Par derrière dusques As os.

(*R. de la R. v. 1047.*)

Fai. se tu pués, chose qui plaise  
As dames et As demoiseles.

(*Ib. v. 2131.*)

Est-ce donc vostre fame qui est As vos cotés ?  
(*Parise la Duch. v. 2525.*)

Dans un vers du même roman de *Parise*, - v. 2682, - as, pluriel de l'art. al, et es plur. de el, se montrent concurremment avec la même signific. :

Il corrent As armes, Es chevauz sont monté.

(*Voy.-A. Es.*)

**ASCIAU**, s. m. Petite hache à manche très court dont on se sert avec une seule main, outil à l'usage des charpentiers, des sabotiers, etc. « Asciau » est un dimin. de « asce », comme en fr. hachereau est un dimin. de hache. Dans Palsg. haseerell.

Le suppliant d'un Asseau à charpentier..... leva la serreure d'une huche fermée à clef.

(*Duc. Ascitus.*)

Dans quelques pays maritimes les constructeurs de navires étaient appelés maîtres ou charpentiers de hache, *magistri assiaæ*.

Champ. « asse, asseau » ; — Poitou : « ascieau, assereau » ; — Suisse rom. « hatson » ; — Dauph. « aissetto. »

Bas l. *asciolus*, doloire ; *asciare*, couper, hacher.

Le fr. hache a pour congénères « ayssa » en prov. ; *accia*, *ascia* en ital. ; mais le français ne paraît pas se rattacher comme ces derniers mots au l. *ascia*, doloire. Toutes les formes romanes sont-elles dérivées du rad. sanscrit *aksh*, pénétrer ? (*Voy. Aice, Aisceai.*)

**ASCUSER**, v. a. Exeuser, pardonner : « ascusé moué », pardonnez-moi.

**ASINE**. s. f. Bête asine. S'emploie quelquefois substantiv. comme dans l'anc. langue : « al ô été qu'ri son asine. »

Il ont grandismes quantités de bestiames..... il ont vulpes toutes noires et grant, il ont Asines sauvajes.

(*MARC POL, p. 270.*)

Ol. de Serres écrit asinine pour asinc. Dans la Haute-Auvergne, en Saintonge et dans la Suisse rom. « ase » se dit pour âne. En Lang. « ase » et l'adj. « asenen » ; — rom. prov. *aze* ; — breton : *azen*, âne ; *azenez*, ânesse.

Du l. *asina*, ânesse.

**ASSIAUNE, AISSIAUNE, AISSEAUNE**, s. f. Bardeau, lame de bois de chêne qui sert à la toiture des bâtiments. La couverture en « assiaunes » était autrefois très en vogue à Château-Chinon. On voit encore dans cette ville un assez grand nombre de maisons revêtues d'assiaunes comme d'une armure de bois. La tuile et l'ardoise détrônent peu à peu cette mode qu'expliquait parfaitement d'ailleurs la richesse du pays en chênes de haute futaie.

Vi. fr. assenne, aissaule, aisseau, aissielle, asselle, essaul, essaulne :

Comme les supplians eussent marqué ou signé de la marque contrelaite deus charges de aes ou Assennes.

(*Lettre de remission. — 1412.*)

Pour la couverture du four de Valenton, pour Aissaule et painne xij solz.....

(*Ib. — 1374.*)

Unes heures couverte à Asselles d'argent.....

(*Ib. — 1370.*)

Icelle maison qui estoit couverte d'Essil ou d'Essaule vieille..... Estienne Noquin dist au suppliant qu'ilz tirassent hardiment et que s'il avoit une petite Essaule de boys, qu'il retourneroit bien toutes leurs flèches.....

(*Duc. Essanna.*)

Item sur chascun millier d'Esseaune.....

(*Voy. MANTILLIER, III, p. 80.*)

Dans Comenius, - p. 161, - les ouvriers qui couvrent « en assiaunes » sont appelés les recouvreurs d'esselin trad. en ital. par *gattinelle*, *assicelle* ou *tafolette*.

Fr.-Comté : « essale, essôle », bardeau, éclat de bois.

Du l. *assula*, planche, tablette, tranche de bois. (*Voy. A.*)

**ASTOMAC**, s. m. Estomac, poitrine.

En Morvan, et ailleurs probablement, l'estomac, c'est tout à la fois la poitrine, le cœur, la gorge, le sein. Un bel estomac promet une bonne nourrice :

Quand je voy Barbe en habit bien duisant,

Qui l'Estomac blanc et poly descœuvre.....

(*MAROT, III, 126.*)

Presque tous nos conscrits, lorsqu'ils se présentent devant le conseil de révision, ont mal à l'estomac, c.-à-d. quelque part, aux environs. Du reste le grec *στόμαχος* désignait aussi la gorge.

À **TAS**, loc. En morceau. Il a des écus « à tas. »  
Mettez le grain « à tas » :

Je suis vostre mère Bobance  
Qui veulz assembler ma puissance  
De folz à troupeaux et A Tas.  
(*Th. fr. I, p. 265.*)

**ÂTE**, v. subst. Être. Morv. n. (*Voy. Ête.*)

**ÂTÈLE**, s. f. Morceau de bois qui entre dans l'appareil d'attelage pour les chevaux de trait. En vi. fr. une « astèle » était un tronçon. un éclat de bois :

..... En petit d'ore  
I out mil lances en Astèles.  
(*Benoît, v. 2361.*)

Sus les testes et sus les cox  
Les lances volent en Astèles.

(*Renart, v. 26989.*)

Elle lui commanda de fendre du bois et bûcher des Astelles.....

(*Contes d'Eutrapel, xxix.*)

Atelle est en fr. un terme de chirurgie qui désigne une lame de bois comme dans ce passage de Paré, - xii, 2, - « il faut que les compresses et Astelles embrassent toute la partie fracturée. »

Normandie : « atelle », bois coupé et fendu ; — Fr.-Comté : « aitelle », éclat de bois ; — Maine : « atelle », broche, aiguille ; — Dauph. « eitela », éclat, bûche ; — Suisse rom. « étalla, étella », bûche, tison ; « étale », copeaux ; — rom. prov. *astella*, tronçon ; — esp. *astil, astilla*, — port. *astilha*, copeau.

Du l. *astula* qu'on trouve dans Pline pour *assula*, dimin. de *assis*, fragment de bois, planchette. Atelier, lieu où travaillent des ouvriers, est tiré de astelle. Dans son poème intitulé *le Plaisir des champs*, Cl. Gauchet nous offre le tableau d'une exploitation forestière. Les bûcherons abattent les arbres, les charpentiers débitent le bois :

..... Le reste de l'ouvrage  
Qui ne peut se tailler nous sert pour le chauffage.  
A six vings pas de là se void une autre bande  
D'ouvriers.....  
Ont à part çà et là chacun leur Astellier  
Autour d'un hestre gros, dont la tige fendue  
En mille gros esclats sur terre est estendue.

(*L'Esté, les Bosquillons.*)

Comenius, - p. 159, - dit « esclats, coupeaux, eschardes ou Estelles. » (*Voy. Aitoloure.*)

**ATIQUET**, s. m. Les femmes se servent de l'atiquet comme d'un point d'appui pour leurs aiguilles à tricoter. L'atiquet se place sur la poitrine. C'est ordinairement une amande, une noisette ou même une dent de porc, un corps dur en un mot. Plusieurs patois disent « afiquet » pour « atiquet. » En vi. fr. l'affique en métal souvent d'or ou d'argent servait au même usage. Atiquet n'est peut-être qu'une corruption de affiquet. (*Voy. Aifiquet.*)

**ATOUNAN, ANTE**, adj. Étonnant, surprenant. Morv. n.

**AUBÉ**, s. m. Enfant nouveau né. L'anc. langue nommait aubète la pointe du jour et la membrane que je crois être le cordon ombilical :

Qui feroit sechier l'Aubète du petit enfant sur la pointe d'une espée trenchant et clère..... l'enfant sera toute sa vie beaux et hardis.....

(*Évang. des Quen. p. 22.*)

Désauber un enfant, c'était, je suppose, lui enlever l'aubète :

Quant l'enfant sera Desobé, lui soit rué du vin blanc sur son chief.....

(*Ib. p. 109.*)

Dans quelques textes cités par Duc. le bas l. *albatus* et le vi. fr. aubé semblaient désigner un enfant nouvellement baptisé. L'aubé est aussi l'ofrande appliquée à la bénédiction des aubes. Désauber exprime l'action de quitter les vêtements blancs du baptême ou de la confirmation. (*Voy. Duc. Alba, Albata, Dealbatus.*)

De *alba*, aube ? L'aubé serait l'enfant du matin, de l'aube. Dans plusieurs régions de la France, en Poitou notamment, le v. « auber » se dit pour partir de grand matin, à l'aube. L'aubète dans la pointe du jour. Peut-être encore de *albus*, blanc, parce que le nouveau-né était porté à l'église dans des linges blancs ? Le vi. fr. avait aube pour blanc : Pierre-Aube, nom de loc. près de Quarré-les-Tombes. Les aubuns étaient les blancs d'œuf :

Aiez œufs batus c'est assavoir moyeux et Aubuns...

(*Ménag. de P. II, p. 185.*)

**AUBÉPIN**, s. m. Aubépine. Les aubépins sont ébaumés = sont en fleurs épanouies.

Vi. fr. aube espine, aubespïn :

Devant aus, souz une Aube espine  
Séant, la bele Clarmondine.

(Cléomadès, v. 6669.)

On plantera les Aubespins au temps des arbres fruitiers en raion ouvert comme la vigne.....

(OL. DE S. p. 676.)

De *alba spinus*. (Voy. *Auprepin*.)

**AUBEUR**, s. m. Aubier. En vi. fr. aubor, aubour = aubier, bois blanc.

Cent d'arces dits d'Aubourg et autres boys à faire les dicts arces.....

(MANTELLIER, II, p. 231.)

Berry, Poitou, Saint. « aubour », aubier ; « aubier », saule.

Du l. *alburnum*, aubier. En Saintonge « aubourne », poisson blanc, est le latin *alburnus*, alette.

**AUBRI**, s. m. Abri, petit remblai sur le bord d'une rigole d'arrosement.

**AUBU**, s. m. Terre argileuse, humide ou fraîche. Une terre d'aubu est ordinairement un sol gras et fertile. Ce mot est également usité en Bourg. et en Nivernais. — Un certain nombre de localités portent le nom de Aubu que les géographes écrivent diversement et un peu au hasard : Aubus, Aubues, Eaux-bues et même Obus. Dans la commune de Chaulgnes, il y a les grandes et les petites Aubues qui forment deux hameaux différents. Les plus anciennes formes sont Albues et Ambucs. (Voy. le *Dict. top. de la Nièvre*.) Le Morvan proprement dit n'a pas de terre d'aubu. Aussi le terme n'existe-t-il que sur ses frontières. Nous croyons que la forme du XIV<sup>e</sup> siècle albues conduit à l'étymologie *albus*, parce que les terres ainsi nommées ont très souvent un aspect blanchâtre.

Saintonge : « aubughe », terre blanche, argileuse ou marneuse.

**AUDAICIEU, EUSE**, adj. Audacieux. Se prend en mauvaise part avec le sens d'effronté, d'impudent.

**AU DROIT DE**, loc. A côté de..... près de..... à la portée de.....

Dans cette manière de parler côté est sous-entendu comme dans à droit autrefois usité pour à droite :

..... En un bois que cent routes séparent  
Les voyageurs sans guide assez souvent s'égarant.  
L'un à Droit, l'autre à gauche.....

(BOILEAU, *Satire IV*.)

(Voy. *Endreit*.)

**AUFLIGÉ**, part. pass. Affligé, infirme, estropié. Se dit d'une personne atteinte d'une grave infirmité physique, d'un boiteux, d'un muet, d'un sourd, etc. : il est « aufligé » de la vue ; elle est « aufligée » d'un bras, d'une jambe. On dit absolument « il est aufligé » pour il a une infirmité. Dans le nord de la France, la sainte Vierge, *consolatrix afflictorum*, est honorée et invoquée par les estropiés sous le nom de Notre-Dame des Affligés. Le sens primitif de affliger, considéré dans son rad. *flag*, était frapper avec force, avec violence. Le mot ne s'employait pas au fig. avec une signification morale.

Berry : « affligé », malade ; — Flandre, Pic. « affligé », blessé, contrefait ; — wallon : « affligi », bossu ; — Suisse rom. « affledzi », impotent, hernieux.

Du l. *affligere*. Quinte Curce dit d'un homme blessé : « affligitur saxo crus », il est affligé d'un coup de pierre à la jambe.

**AUFRAGE**, s. m. Naufrage. Corruption par apherèse.

**AUMALE**, terme injurieux qui correspond à animal. Ceux qui l'emploient n'en comprennent plus le sens qui est bien celui d'animal, puisque « aumale » est le même mot que « aumaille » dérivé du l. *animalia*, neutre plur. de *animal*, comme pécore de *pecora*, plur. de *pecus*. — Morv. n.-n.-o.

Al roi l'ont dit et aconté  
Qu'en la forest I leu avoit  
Ki le pais tot escilloit  
Molt a ocis de lor Almaille.

(*Lai de Melion*, p. 53.)

Qui chevaux, asnes u Almaille  
Aura el champ, si's laist le jor  
Senz garde nul de pastor.

(BENOIT, v. 7159.)

Le vilain qui gardoit l'Aumaille.

(Renart, v. 5796.)



Mès ne me chaut comment qu'il aille  
J'ai des deniers, j'ai de l'Aumaille.

(R. de la R. 11280.)

Norm. « aumaille », bestiaux ; — Berry : « aumaille », bêtes à cornes ; — Champ. « aumaille », génisse ; — Poitou : « aumailles », gros bétail ; — Dauph. « armailli », ib. ; — Suisse « aumailli, armaille », vaches en général ; « armailli », vacher ; — wallon : « aumaie », génisse.

En Bourg. une bête « armelaine » était une bête à laine. Dans les protocoles des notaires, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, les moutons figurent sous le nom de « armelains. » (Voy. les *Chartes de communes en Bourgogne*, II, p. 30.)

AUPRÉPIN, s. m. Aubépine. Morv. n. Laupépin près de Lormes doit probablement son nom au voisinage d'une aubépine. (Voy. *Aubépin*.)

AUSSU, adv. Aussi, également. Morv. n.-n.-o.

AUTE, adj. Autre. « Ç'o eune aute aifère. » — L'Auté ou l'Autre, un des noms du diable.

AUTEUR, s. m. Cause, mobile d'une action. Il a été malade, c'est « l'auteur » qu'il n'a pas donné de ses nouvelles ; cet homme est méchant, c'est « l'auteur » qu'on ne l'aime pas.

AUTUREAU, s. m. Élévation de terre, monticule, talus, ados dans un champ, sur un fossé. Le Morv. b. prononce « autureau. » (Voy. *Teureai, Teureau, Teurelée*.)

AUYE, s. f. Graisse de porc. On prononce « auye » dans quelques localités :

La somme d'Auye, vijj d. — Le tonneau d'Auye, ij s. (MANTELLIER, III, p. 124.)

Sur chacune caque d'huile ou d'Auye, doit deux solz par... Beurre, suif, remais, oing, Auves, ou autres gresses, xx d. t.

(Ib. ib. p. 147. 180.)

Du l. *alvus*, ventre, parce que la graisse dite « auye » est surtout tirée du ventre du porc.

AUVENS, s. m. plur. Avent, le temps qui précède la grande fête de Noël : « les Auvens de Noué. » Joinville, - p. 40, 390, - emploie les deux formes auvens et advens : « En quaresme et es Auvens

croissait li nombres des poures... Il fu coronez le premier dymanche des Advens. »

AVAINGNI, v. a. Affaiblir, amollir, rendre lâche, paresseux. Se dit des personnes comme des animaux. Un cheval « avaingni » par la fatigue, un homme « avaingni » par la maladie.

Suisse rom. « avani, aveni », s'éventer. perdre sa force. (Voy. *Vain*.)

AVALE-ROYAUME, loc. Mange-tout. panier percé.

AVENI, v. a. Tirer de.... arracher de.... faire venir de... Ma charrette était embourbée. je n'ai pu « l'av'ni. »

S'emploie comme v. réfl. : Il n'a pu « s'av'ni » du trou où il était tombé.

Du l. *advenire* = advenir.

AVÊQUE, s. m. Évêque.

Pie, avêque, valot des valots de Dieu, p'en consarver ai zaimas le mivoir.

(Bull. *Ineffabilis*, trad. de l'abbé BAUDIAU.)

On trouve fréquemment avêque pour évêque dans les anc. chartes bourguig. :

Nos, Guis, par la grace de Dei, Avesques de Laingres, faisons savoir à toz ces qui verront ces présentes lettres que....

(Ch. B. II, p. 309.)

Le roi de France, l'Avesque de Leingres, nos tres bein amez et redoutez seignours...

(Ib. ib. p. 428.)

Nous, Guillaume de Poitiers, par la grace de Dieu Avesque et dux de Leingres...

(Ib. ib. p. 484.)

Languedoc : « avésque, avésqua », pour évêque. évêché.

AYER (AI L), loc. Au revers, à l'opposé du soleil. Un champ est moins bon lorsqu'il est situé « à l'avens » e.-à-d. au nord. En quelques lieux le champ de l'avens, c'est le cimetière.

— Les Averts, commune de Moux, nom de loc.

Lieu dict en la chaintre des Avertz... deux journaux de terre lieu dict au champ des Avertz... la semance à deux boisseaus lieu dict es Avertz...

(Terrier d'Alligny, f. 123, 134.)

AVEUR (AI L), loc. En faveur de... à cause de...

dans le but de... « i é fé ç'laï ai l'aveur de lu »,  
j'ai fait cela en sa faveur.

**AYE**, s. m. Un coup d'aye, coup de fouet donné  
au cheval pour l'exciter. Aye n'est peut-être ici  
qu'une forme mouillée de aide comme l'interj.  
aie, aie !

... Lai chait, molt fu corte sa vie...

Lai ot Gerars molt grant mestier d'Aie.

(G. de Vi. v. 1628.)

Si vous estes si sage que ne fachiés folie,  
Jamez ne vous faudroï que ne vous fache Aie.

(Gaufrey, v. 7940.)

Bien sont xx en une compaignie,  
Et touz jors vint lor force et lor Aie.

(Gaydon, v. 7048.)

Si pren tantost de ton Aye  
Humilité, dévotion.

(Ménagier de P. II, p. 9.)

La *Chanson de Roland*, - p. 305, - emploie le  
verbe aïer pour aider :

Quant ele vit Arrabiz si cunfundre  
A voiz s'escriet : Aiez nos, Mahume !

**AZE**, s. m. Age. Morv. n. « L'aze preuntanié »,  
la jeunesse.

## B

**B**, seconde lettre de l'alphabet. Une facétie du XIV<sup>e</sup> siècle où se trouvent quelques idées ingénieuses. facétie intitulée *la Sénéfiance de l'A, B, C*, rend hommage à cette lettre en ces termes :

Par B commencent li bien fet,  
Ne jà sanz B n'erent bien fet.

Mais il n'en est pas moins vrai qu'en fr. être marqué au b ne promet rien de bon et qu'un proverbe languedocien exécute la pauvre consonne en disant :

Begou, borni, boussu, bouitous,  
Quatre B què soun fachous.

Est-ce à cause de cette disgrâce imméritée que le b disparaît dans la plupart de nos mots à suffixe en able ou ible, suffixes tirées du l. *abilis, ibilis*, léguant sa place vacante à un u qui adoucit la terminaison ? Génin ne l'eût pas admis et n'eût pas manqué d'attribuer ce phénomène linguistique à la répugnance de nos ancêtres pour la prononciation de deux consonnes consécutives. Quoi qu'il en soit, et pour parler sérieusement. constatons que le fait existe et se montre même très fréquemment, entre autres textes, dans les *Sermons* de S. Bernard. Si nous disons croyable, doumaigeable, nuisable, perdaule, profitaule, tormentaule, versaule, etc., etc., pour croyable, dommageable, nuisible, perdable, profitable, tourmentable, versable, le prédicateur du XII<sup>e</sup> siècle dit amiable, colpaule, convenaule, créaule, delectaule, honoraule, véritaule, etc., pour amiable, coupable, convenable, croyable, delectable, honorable, véritable, etc. (Voy. *Rois*, p. 530, 532, 548, 532, 530, 535.) Dans ces exemples, le suffixe able devient aule, qu'il soit à l'act. ou au passif. Le wallon belge du Borinage emploie le même adoucissement du suffixe. On y dit habitaule, logeaule, etc., pour habitable, logeable, etc.

**BABÔ**, s. m. Bobo, petit mal, souffrance légère dans le langage enfantin : « poure p'tiô, al é deu bâbô. »

**Bάβα**, en grec, est une interj. qui exprime le cri d'un très jeune enfant. d'où βαβῆλιον, berceau, lieu où l'enfant crie. Dans la même langue, la racine **Bu** correspond, par onomatopée, au sanscrit *gu*, crier, d'où peut-être *bu* en ital. : *fare la bu*, faire bobo.

Du rad. fictif *babb, bobb*, sont dérivés un grand nombre de mots qui marquent l'état d'enfance, de sénilité, de niaiserie, d'idiotisme, d'animalité. Rabelais dit faire la baboue pour faire la moue. En Fr.-Comté faire « la bobo » à la même signification. En rom. prov. *babau*, en Berry « babiau », en Suisse « bâban » = niais, sot, comme en Forez « bobé » = grimace, en Pic. « hobie » = femme ridicule, à Genève « bobet » = nigaud.

Le rouchi tire l'expression enfantine de la souffrance du rad. onomatopéique *mom* et dit « momo » pour bobo. En Limousin « momaou. » C'est ainsi que l'esp. attribue à l'onomat. mu l'idée de repos, de silence ou de langage inarticulé. *La mu*, dans cette langue, signifie sommeil et équivaut au *dodo* du français. (Voy. *Babouin, Babouine, Marmoue.*)

**BABOIGNIÈRE**, s. f. Celle qui a de grosses lèvres ; femme qui fait la moue. Au fig. grognon. maussade.

Dans Rabelais faire la baboue, faire la moue en avançant la lèvre inférieure : « Panurge luy fit la baboue en signe de dérision. » (Voy. *Pantagruel*, vi, ch. 56.)

Berry : « faire les babounes », faire la moue. — Bas l. *babugnia*, babouine : « ad imaginem babagnarum. » (Voy. *Duc. Baboynus, Babuyna.*)

**BABOUIN**, s. m. Celui qui a de grosses lèvres, des lèvres pendantes, qui fait la moue. En fr. babouin, nom vulgaire d'une espèce de singes, n'a pas de signific. précise. C'est une expression vague qui se prend tantôt dans un sens méprisant, tantôt dans une acception presque caressante. Il en était de même dans l'anc. langue. Un babouin est

ou un niais, ou un bavard, ou une figure grotesque, ou un être enfantin. On ne peut multiplier ici les textes à l'appui de ces diverses interprétations. Citons-en cependant quelques-uns :

— Babouin, niais, sot :

Li quens de Flandres, Baudouin,  
Ne semble mie Babouin  
Ne becjaune, ne foux nais.

(GUELL. GUIART, v. 2698.)

Que vault ung homme, si nest fin ?  
On le tient pour un Babouin.

(Th. fr. 1. p. 85.)

— Babouin, bavard :

... A ces petits mugueteaux  
Ces Babouins advocasseaux.

(Th. fr. IV, p. 34.)

..... De se quereller.... c'est à faire à des bavards,  
Babouins mocqueurs et affronteurs.

(Voy. COMENIUS, p. 299.)

— Babouin, figure grotesque, épouvantail :

On n'emploie pas seulement les personnes à chasser les oiseaux (des chenevières), mais les choses mortes qu'on appelle au pays les Babouins.

(D'AUBIGNÉ Fœn. III, p. 15.)

Dans cette dernière acception, babouin est synonyme du grec Βαβούριος et du latin *baburrus*, fou ; *babao*, ogre en port. ; *babbeo*, bouffon en ital. ; *bobo* en esp. ; « babou », croquemitaine en wallon ; « babau, babaou », fantôme en prov. ; « barbaou », bête imaginaire en breton ; « bobée », grosse poupee en champ. ; « babouin », statue difforme faite avec de la neige en norm., et ailleurs magot qu'on faisait baisser aux conscrits dans les casernes.... (1)

— Babouin, être enfantin. Dans ce sens, le mot correspond à l'anglais *baby*, à l'ital. *bambino*, dont le primitif *bambo* = *babbeo*. Il est à peu près équivalent à marmot et à marmouset qui signifiaient également enfant et singe : « Le singe, dit Comenius, - p. 61, - est imitateur des actions humaines, comme le marmot et le babouin. » En wallon « *bábó* », ignorant, innocent par défaut de connaissance.

(1) *Baiser le babouin et croquer le marmot* sont deux locutions qui ont à peu près le même sens ; il s'agit toujours de se soumettre à une épreuve blessante pour l'amour propre. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le bas l. *babuinare* était usité pour exprimer l'art d'illustrer les manuscrits avec des figures satyriques, diableries, singeries, des caricatures en un mot. En vi. fr. marmot, comme babouin, se disait d'une figure grotesque ou effrayante.

Le magister se tournait à ses cris  
..... Ah ! le petit Babouin !  
Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise ?

(LA FONTAINE, I, Fable 19.)

On connaît le joli conte proverbial d'une jeune fille qui invoquait un jour Vénus pour obtenir le cœur de celui qu'elle aimait, et qui, croyant entendre une réponse défavorable de Cupidon, lui cria avec véhémence : taisez-vous, petit Babouin, laissez parler votre mère qui est plus sage que vous !

Dans ces diverses acceptions, babouin reproduit l'idée d'un mouvement de lèvres, d'une moue, exprimant tantôt le babillage, tantôt la difformité de la bouche, tantôt le langage confus propre aux petits enfants, aux bègues et aux ivrognes. Le verbe usité en vi. fr. et dans plusieurs patois pour indiquer le balbutiement, le bégaiement, sort du rad. *babb*, *bobb*. Baboyer se trouve encore dans Palsgrave, - p. 545, - « Sa langue se commence à baboyer » ; comme « bobeyer » en Champ. et « hauber » en Normandie.

L'interj. grecque *βέβα*, cri enfantin, est, sous une forme ou une autre analogue, le premier nom du père, en grec, *pappas* en latin, *papa* en esp. et en fr., *papai* en port., *babbo* en ital., *babà*, *babu* en corse, etc. Le nom de la mère est *babe* en valaque et *bàba* en serbe. La même interjection a formé dans les mêmes langues le terme qui signifie à la fois bave et bavardage, deux mots identiques au point de vue étym. et dans l'usage de plusieurs patois. (Voy. *Barou*, *Baroichou*.) La série de développement est remarquablement logique en anglais, *baa*, bêlement, *babe*, enfant au maillot, *baby*, petit enfant, *babble*, babil d'enfant, *baboon* (singe), augment. de *babe* à cause du mouvement continu des lèvres. Le wallon « *bàbou* », croquemitaine, « *babouï* », bredouiller, répond à l'esp. *bobo*, bouffon, *bobeat*, dire des sottises. En fr. embabouiner ne signifie pas autre chose au fond que embrouiller, entortiller, par un verbiage de singe, de babouin.

Le *Dict. de la langue française* semble rattacher babouin et babine à l'Allem. populaire *bappe*, muffle. N'est-il pas évident que ces mots, le terme germanique compris, sont copiés sur la nature et sortent d'une onomatopée quasi universelle ? (Voy. *Babouine*, *Bobeille*, *Baïon*, *Mamer*.)

BABOUEILLE (AI LAI). A la débandede. On

dit le jour d'une foire ou d'un marché que tout va « ai lai babouelle », lorsque les denrées sont à vil prix, lorsque les marchandises ne trouvent pas d'acheteurs.

Ital. a *babboccio*, *alla babbalà*, confusément.

**BABOUINE.** s. f. Babine d'animal ou grosse lèvre humaine comme terme de moquerie. S'emploie quelquef. par métonymie pour désigner une femme aux lèvres épaisses, ou au fig. maussade : une grosse babouine. Le mot pourrait être une forme fém. de babouin. Il est à remarquer que dans plusieurs de nos patois babouine et bobine sont synonymes. En Champ. « embobiner », en Poitou « embobelinier », ont la même signification que « embabouiner. » Dans babouine le rad. fictif *bab* indique le mouvement des lèvres. De *bab* devenu *bar* ou *bav* sont dérivés *babiller*, *barboter*, *bavarder*. Le vi. fr. *barboter*, *barbotar* en esp., *borbotare* en ital., a exactement la même valeur que *marmoter* et *murmurer* :

Sainte Dame! comme il Barbote!

Par le corps bieu! il Barbelote

Ses mots tant qu'on n'y entend rien.

(*Pathelin*, II, sc. 4.)

*Barboter* est encore en usage dans les patois du Berry et du Poitou. En Norm. « *babotier*, *barbotier* » = *babillard* ; — Genève : « *baboler* », *bre-douiller* ; — Bourg. « *babaïne* », grosse lèvre ; — Berry : « *babiche*, *babonne* », *babouine* ; — Flandre : « *babène* », lèvre et bobine ; — Pic. « *baheine* », joue d'animal ; — wallon de Mons : « *babiche* », grande lèvre. (Voy. *Bobelle*.)

**BÂCHINS**, s. m. Bâtons d'échelle, échelons. Morv. n. — Berry : « *bassins* », manches de la charue ; — wallon : « *bache* », planche, pièce de bois qui appuie transversalement les deux parois d'une galerie de mine. Comp. avec l'allein. *balken*, solive, fléau d'une balance, etc.

**BÂFLOU, OUSE**, adj. Menteur impudent, celui qui trompe sans scrupule. Vi. fr. *bêfler*, *railler*, *baffe* et *beffe*, moquerie, d'où le fr. *bafouer* qui correspond à l'ang. *to baffle*, se moquer de...

Rom. prov. *bafa*, — esp. *befa*, moquerie; *befar*, *railler* ; — ital. *beffa* et *beffare*.

**BAGUÉ**, part. pass. d'un v. « *baguer* » inusité à l'infinitif. Entassé, empaqueté, empilé. Vi. fr.

*baguer*, emballer, mettre en paquet. plier *bagage*; *débaguer*, déplier *bagage* :

Edouard fist trousser et Baguer tout son bagage.

(J. DE TROYES, *Chron.* — 1475.)

A la première fois (que la trompette sonnera) chacun troussera, Baguera et se armera.

(Duc. *Baga*.)

Si les laissay illecques trousser leurs Bagues et leurs quilles et m en alay reposer.

(Évang. des Quen. V<sup>e</sup> journée.)

Mais il convient que je Desbague

Trestout pour avoir plus tost fait.

(*Th. fr.* III, p. 55.)

En Flandre « aller à bagues » signifie aller acheter les objets de toilette et les meubles de fiançailles ; Luxembourg : « *baguer* », déloger, décamper.

Dans quelques patois « *bague* » a le sens de corde, comme en esp. *baga* qui désigne particulièrement la corde avec laquelle on attache la charge d'une bête de somme. *Bagué* donne donc l'idée d'un assemblage d'objets attachés, liés ou comprimés. Le celt. *baich* = paquet. — Anglais : *to bag*, mettre en sac, charger ; *baggage*, bagage.

Le fr. *baguer* est un terme à l'usage des tailleurs. Il a le sens de coudre à grands points une étoffe. Il s'agit encore ici de lier, d'attacher ensemble.

**BAICHER**, v. a. Baisser, mettre plus bas. Ces hommes-là « *baichan* lai tête », ..., baissent la tête. — *Baicher* [se], v. pron. Se baisser.

Le Morv. n. prononce « *baicher* » pour baisser et « *bésser* » pour bêcher, travailler avec la bêche.

**BAILER**, v. n. Bêler. On appuie beaucoup plus qu'en fr. sur la première syllabe. Notre patois copie le l. *balare* en mouillant l'a comme à l'ordinaire : *ovis balat*. Le son émis est une évidente onomatopée. Rabelais, - *Garg.* I, 17, - écrit *baisler* : « Les gentils hommes de Beauce desjeunent de Baisler et s'en trouvent fort bien. »

**BAILLOU**, s. m. Bahut, petite armoire à deux portes où l'on met le pain, le laitage, etc. A l'origine, dit M. de Laborde, le bahut était une enveloppe de cuir ou d'osier revêtu de toile qui couvrait un coffre. Ce fut ensuite le coffre lui-même...

A Pierre du Fou, coffrier, pour une grant male de cuir fauve... a tout un grant Bahu à mettre par-dessus



ycelle male pour mettre et porter le lit de madame la Reyne; pour ce viij. l. p.

(Glossaire du M. A.)

Trois coffres de Bahuz... dans lesquels ont été trouvés les habits à l'usage de ladite défunte dame...

(Ib. Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

Fr.-Comté : « bahiu », bahut; — Genève : « bahiu », gros coffre et au fig. gros homme, gros animal; — ital. *baule*; — esp. *baul*; — port. *bahul*.  
Du l. *bajulus*, porteur ?

**BAILVARNE**, s. f. Baliverne, plaisanterie absurde, propos en l'air. Borel dit bavernes pour balivernes et rattache ce mot à have, bavardage. L'introduction de la syllabe parasite n'est pas sans exemple. (Voy. *Escalabreux* pour *escabreux*.) En Bourg. « baulvarne. »

**BAIRBOILLER**, v. a. Barbouiller, salir, peindre grossièrement.

Pris à la lettre, barbouiller signifie couvrir d'un liquide sale ou limoneux, réunissant le préfixe de dépréciation *bar* au verbe *boiller* tiré du subst. « boille, bouille » = boue, eau fangeuse. En Saintonge « bouil » se dit pour boubier liquide, jus de fumier. Débarbouiller exprime en conséquence l'action d'ôter, d'enlever les souillures de la boue.

Dans Palsg., - p. 549, - « Ne ordoiez, ne entachez, ne souillez, ne embarboillez pas vostre neuue robe. » (Voy. *Boue*, *Bouillasse*, *Debarbouiller*.)

**BAIRNAIGER**, v. n. Profiter, réussir, prospérer, s'accroître : « tó bairnaige en c'te maion laite », tout profite dans cette maison-là. Barnage, souvent écrit barnaige en vi. fr., désignait l'assemblée des nobles, des barons, la cour, l'entourage d'un souverain, d'un prince, d'un grand seigneur. Ce mot, par extension, a pris de là le sens de force, de puissance, de bien-être :

Si dirois Claremhaut, vos pere l'alosé,  
Se il nos voloit tant et promete et doner  
Dont nos poissous vivre et Barnage mener  
Nos remandron o lui volontiers et de gré.

(Paris la duchesse, v. 1750.)

Il est probable que le verbe *barnager*, que je n'ai rencontré nulle part, est sorti de ce développement de l'idée première. Borel, dans ses *Antiquités gauloises*, rapporte qu'en Languedoc faire *bernage* = faire du désordre. En Poitou, au contraire,

« faire son barnage », c'est faire son ménage. En wallon « barnége » signifie compagnie, entourage. Quoi qu'il en soit de ces signific. moins contradictoires peut-être qu'elles ne le paraissent, *barnager* ne peut se rattacher qu'au bas l. *barnagiun*. (Voy. Duc. à ce mot, et RAYN. à *Bar*.)

L'anc. langue disait *embarin* pour croître, grossir.

Barnage est une syncope de *baronnage*, dérivé de *baron* :

Et li Barnages de la terre firent lur rei de Joaz sun fiz.

(Rois, p. 130.)

II. Estienne, dans la *Précidence du langage françois*, le dérive à tort de benne, panier ou voiture de transport.

**BAIRQUE**, s. f. Barque, bateau, peu usité dans une contrée où il y a beaucoup d'eaux courantes mais peu de rivières navigables. Nous prononçons *ai* pour *a* et cependant en Bourgogne la forme « haque » est usuelle. A propos de ce mot, M. Littré remarque comme un fait singulier que le l. *barca* n'a donné *barque* en fr. que très tard. L'anc. langue n'employait que le terme *barge*, probablement tiré d'une forme latine *barica* contractée plus tard en *barca*.

**BAISSINOÛÈRE**, s. f. Bassinoire.

Le vieillard avait plus grand mestier d'une bouteille et d'une Bassinoûère pour eschauffer son lit, etc. (LITTRÉ, *Diet. Bassinoire*.)

La bassinoire accompagnée de la bouteille ou cruche d'eau bouillante est toujours de mode en Morvan. Dans les maisons pauvres, la bouteille suffit à toutes les exigences.

(Voy. *Bassin*.)

**BAITÂME**, s. m. Baptême. E permute en a comme dans « quairâme » et « crème », pour carême et crème.

**BAITIËR**, v. a. Baptiser, donner le baptême.

Vi. fr. *baticir*, *baptier*, *bapteier*, *bateier* :

O chier sires Jhésu, wels-tu dons estre Baptieiz....  
Tu me doveroies, ce di saint Johans, Baptier, et tu viens a mi ?.... Si Bapitiat l'agnel de Deu.

(Serm. S. B. p. 551, 552.)

Cil orent fait apareillier

La chose al enfant Bapteier.

(BENOIT, v. 10746.)

Que je vos dunc e pré e quer  
 Que vos vos faceiz Bapteier  
 El non del Père e del cher Fiz  
 Oû nomez seit Sainz-Esperiz.

(Ib. v. 24358.)

Prindrent Frans Maugalie ou le cors aveuant,  
 Si la font Batier au mostier san Vinçam,  
 Et quant fut batisie, si fut la joie granz.

(Floovant, v. 2183.)

L'anc. langue changeait quelquef. en u la labiale  
 p que nous changeons en i et disait baptiser :

Et as genz irez demander  
 S'il i a cors à enterrer  
 Ne nul enfant à Bautizier.

(Renart, v. 21151.)

**BAITJER**, v. a. Baptiser. Morv. n.-n.-o.

**BAJÉ**, adj. Se dit des pains qui se touchant dans  
 le four n'ont pu former leur croûte. Morv. n.-n.-o.  
 « Bajé » = baissé par la chute ordinaire de l's. (Voy.  
*Emballleuré*.)

**BALAI**, s. m. Genêt à balai : un champ de  
 « balais » ; les « balais » sont en fleur. On coupe  
 les « balais » et on les brûle sur place pour répandre  
 la cendre sur le terrain. Serait-ce à cet usage  
 très suivi dans les cultures arrières, que nous  
 devons le mot écobuage, mot qui, dans la pratique,  
 exprime l'action de couper les arbustes.  
 plantes ou gazons d'un terrain défriché pour les  
 brûler sur place? L'esp. *escoba*, balai, *escobar*,  
 balayer, *escobos*, broussailles, bruyères, tiré  
 du l. *scopa*, répond exactement pour le sens au  
 vi. fr. *escoube*, balai, et au fr. moderne *écobuer*,  
*écobues*.

On se sert beaucoup des pousses de genêt pour  
 fabriquer des balais, mais la plus grande partie du  
 Morvan dit « panner » pour balayer. (Voy. *Panner*.)

Le *Livre des Rois*, - p. 282, - écrit balain et  
 donne à ce terme le sens de verge :

Jo vos baterai de grandimes Balains ki seront dures  
 e espinus.

En Dauphiné, lev. « escopeta » dér. de *scopa*, balai.  
 signifie encore fouetter, donner les étrivières.

— Les Balais, nom de loc., e<sup>ne</sup> de Mont-et-Marré.

Breton : « balan », genêt, formé peut-être du kymri  
*bala*, brout, pousse végétale. La plupart des ani-  
 maux broutent avec plaisir les jeunes tiges de genêt.  
 Ce fait pourrait expliquer la conformité des deux  
 mots. (Voy. *Genêtre*.)

**BALÉGER**, v. a. Balayer. se servir du balai.  
 Usité seulement dans le Morv. n.-n.-o. Palsg.,  
 - p. 745. - : « Je ballye, je balloye. »

**BALIVER**, v. a. Faire un balivage, choisir,  
 marquer les baliveaux d'un bois et par extension  
 tous les arbres réservés dans un taillis. Aucun diet.  
 de la langue française ne renferme ce verbe qui est  
 très usité en Bourg. comme en Nivernais et qui se  
 conjugue régulièrement. En Nivernais « balivette » =  
 baliveau de premier âge, comme « cadette » = baliveau  
 de second âge.

Du l. *bajulare* par une forme *ballivare*. Le bas l.  
*ballivus* = bajulus, tuteur. (Voy. Drc. *Bajulus*.)

— Balivet, nom de famille très répandu dans le  
 pays. Ce nom se rattache probablement au bas l.  
*ballivus*, bailli. En ital. *balivo*, *balio*, gouverneur,  
 bailli ; en esp. *baylio*. Il y a d'ailleurs entre baliveau  
 et bailli l'analogie de supériorité, de protection,  
 les baliveaux dominant et protégeant le taillis,  
 les baillis exerçant une charge, une magistrature,  
 ou même ayant la fonction de porteurs d'enfants,  
 de pères nourriciers. Les familles nommées Bailly  
 ne sont pas moins nombreuses chez nous que  
 celles appelées Balivet. Si comme cela est vraisemblable,  
 « baillir », administrer, protéger, gouverner,  
 est tiré de *bajulare* comme *balive* en ital.,  
 les deux mots sortent de la même racine et ont en  
 définitive la même signification.

En wallon « baiârdet » = baliveau.

**BALLAN**, loc. Équilibre. Emporter le « ballan »,  
 faire perdre le « ballan. » En fr. l'adj. ballant  
 exprime ce qui est dans un mouvement d'oscillation.

Vi. fr. baller, danser, flotter : balleur, danseur,  
 jongleur :

ROBIN.

Mais nous arons anehoïs Balé  
 Entre nous deux qui bien Balons.

MARION.

Dieu ! Robin, con c'est bien Balé !

ROBIN.

Est-che bien Balé, Marotèle ?

MARION.

Certes, tous li euers me sautele  
 Que je te voi si bieü Baler.

(*Li Gieus de Robin et de Marion*.)

Au son del cor commencent à canter,  
 Et l'amiraus commença à Baler.

(*Huon de B. v. 5585*.)

Genève : « ballan », équilibre, branle ; « être en ballan », être en suspens ; « donner le ballan », mettre en branle ; — Forez : « balan », équilibre ; — Norm. « baller », être pendant ; — Saint. « bal », danse à deux, air de la danse ; « baller ». flotter ; — Lang. « bala », être en suspens ; — ital. *ballare*, danser, branler ; *ballerino*, danseur.

Bas l. *balanx*, forme de *bilanx*, balance. Le rom. prov. et le cat. *balans* = perplexité, donnent les sens au figuré.

A Genève « balan » signifie à la fois balançoire et irrésolution ; être en balan, flotter dans un dessein ; — anglais : *balance*, balancement, équilibre ; *to balance*, hésiter.

**BALLE**, s. f. Berceau d'enfant très jeune.

Pic. « balle », berceau ; « ballons », boucles d'oreilles ; « baloncher », balancer : — Maine : « ballotte », poignée ballante d'ancien meuble ; — rouchi : « balle », barrière ; « balloter » aller et venir ; « balonchoire », balançoire.

En Poitou l'apport où l'on danse est encore pour ce motif appelé « ballade », terme qui en fr. ne désigne plus que la chanson d'accompagnement. Le mot balevolant, que M<sup>me</sup> de Sévigné applique à une coiffure de femme, renferme la double idée d'un objet qui vole et qui se balance. Elle parle de deux dames en grande toilette de deuil :

Deux bonnets unis, deux cornettes unies, tout élevé et Balevolant jusqu'au plancher, des nœuds de crêpe partout, etc.

(Voy. *Lettres*, III, p. 356.)

Du même rad. que balance à cause du balancement régulier d'un berceau ? L'oiseau connu sous le nom de hoche-queue, la bergeronnette, est aussi appelé en fr. balle-queue à cause de l'agitation de sa queue. Dans Palsgr., - p. 760, - « Ne Balancez pas trop de paour que vous ne chéez. »

**BALLE (AI LAI)**, loc. Porter à la balle, porter sur le dos comme une hotte ou une besace. Balle en fr. signifie paquet. Porter à la balle pourrait donc se rapporter à ce sens et équivaldrait à porter sur son dos comme un paquet, un ballot. Il faut cependant tenir compte du l. *bajulus*, portefaix ; *bajulare*, porter sur son dos. Balle pourrait se rattacher à *bajulus*, comme le vi. fr. ballier à *bajulare* :

Karlemaines qui France ot à Ballier

Fu a Laon en son palais plénier.

(BENOIT, II, p. 517.)

Ital. *far le balle* = faire ses paquets, plier bagage ; *bajulo* ou *facchino*, portefaix ; — anglais : *to ball*, emballer, faire des ballots. (Voy. *Baluchon*.)

**BALLEMENT, BEULEMENT**, adv. Bellement, doucement, interj. pour arrêter, contenir, modérer : « tó balleman, tó beuleman ! »

Quelques dialectes, le Lorrain entre autres, disaient « bale, balle », pour belle. Dans la chanson de geste *Floovant*, - v. 563, 578, - la fille du roi Galien est appelée Maugalie la bale :

Maugalie la Bale au gan cors eschevi...

Maugalie la Bale li vint à genoillons...

Cependant la forme la plus usitée en vi. fr. est belement, bellement :

Desprendre le fist erraument :

Maintenant l'ont à terre mis

Tretost Belement et soé.

(Benart, v. 24783.)

Malherbe se sert volontiers de ce terme et l'emploie notamment dans le récit qu'il fait à Peirese de l'assassinat du roi Henri IV :

Étant arrivé à la rue de la Ferronnerie, il se rencontra une charrette qui obligea le carrosse du roi à s'approcher plus près des boutiques de quincaillers qui sont du côté de Saint-Innocent et même d'aller un peu plus Bellement sans s'arrêter toutefois.....

(Voy. la *Lettre du 19 mai*.)

Notre forme « beulement » se montre dans un monument du X<sup>e</sup> siècle :

Als sos fidels cum repadred

Tam Beulement los conforted.

(*Passion J.-C.* v. 33.)

Jura, Suisse rom. « ballaman » ; — Vosges : « bôleman. »

Ital. *bel, bello* = bellement, doucement.

**BALOT**, s. m. La balle ou bale en fr. est la capsule qui enveloppe le grain. Chez nous le « balot » est le menu grain qui se trouve dans les déchets, après l'opération du vannage. Le cultivateur soigneux ramasse les « balôs » et les distribue par petits tas au bétail. Balot est donc un augment. de balle ou bale. Le mot équivalait à baloi qu'on rencontre dans quelques textes comme désignant un objet sans valeur :

En cest pais n'ai ami si cortois

Que vers ces II me valsist I Balois.

(R. de R. de Cambrai, p. 29.)

Item li estrain, paille, Balois de ses grains puent valoir par an environ 50 sols... lesquelz valez mestoient ladite avaine avec paille appelée Balais pour donner aux chevaux...

(Duc. *Balleium*.)

Berry : « balasse, ballin », paille d'avoine ; — Forez : « balloufe », balle d'avoine ; — Maine : « ballaine, ballier, ballière », amas de balles.

Burguy tire balle du celt. *ballasg*, *ballan*, peau, gousse. Cette étym. n'est guère satisfaisante et ne trouve d'appui ni dans la langue littéraire ni dans les patois. Balle ou bale semble se rattacher, avec le sens de balayure, à balai. Le bas l. *baleium*, *bal-leium*, s'appliquait à la fois à un balai, aux criblures de blé et aux balayures des granges. Un texte de 1230 cité par Duc. (Voy. *Corvatæ*) mentionne les corvées du van, du sac et du balai : « Corveiaë, vanni, sacci, Baleii. » On a vu plus haut dans la seconde citation empruntée à Duc. que les balles d'avoine étaient quelquef. nommées « balais. »

Peut-être encore le mot devrait-il être rapproché de halier, baloier, qui en vi. fr. prend souvent la signifié. de flotter au vent. (Voy. *Bouffe*.)

**BALOTER**, v. a. Ramasser avec un râteau les balles et « balos » répandus sur l'aire ou ballier de la grange, séparer le grain des « balos » qui en forment la criblure de choix.

Duc. nous offre les formes de basse lat. *ballare*, *balagare*, pour balayer, ou comme le dit l'auteur : « scopis expurgare. » *Baladium*, *balagium*, *balaxes* désignent en général les criblures des granges. L'esp. a *ballico* et *ballueça*, vraie, dont le grain abonde quelquef. dans les résidus du vannage.

**BALUCHON**, s. m. Paquet que les voyageurs à pied portent sur le dos et qui renferme leur bagage. On dit en plaisantant d'une femme enceinte qu'elle ne sort jamais sans son « baluchon. » Dans cette circonstance, le paquet n'est pas à sa place ordinaire.

En Berry le « baluchon » est un petit paquet qu'on porte sous le bras. Esp. *balija*, valise de voyageur ; *balijon*, grande valise.

Du celt. *ball* ou de l'anc. allem. *balla*, boule, qui a donné au fr. balle, ballon, ballot, etc.

**BANGNIÉE**, s. f. Bannière, étendard que l'on porte dans les cérémonies religieuses. Morv. n.

**BAQUIAU**, s. m. Bateau, barque.

**BARA**, s. m. Cagneux, celui qui a des jambes difformes. Morv. n.

En vi. fr. barat signifiait au fig. embarras, empêchement.

— Barat, nom de famille dans le pays.

**BARACHE**, s. f. Terme injurieux qui correspond à grande bête. Morv. n.

**BARBAILLE**, s. f. Race ovine en général. Une ferme qui a beaucoup de « barbaille » est souvent prospère. On dit ailleurs « mottenaille, moutte-naille. » De la forme barbis pour herbis = brebis. Le vi. fr. disait aussi brebaille :

..... Trois ou quatre  
Vieilles Brebailles ou moutons  
Qui ne valent pas deux bouts.

(*Pathelin*, III, 6.)

Berry : « barbaille, berbaille », mauvaise race de moutons.

**BRABANCHON**, s. m. Brabançon, ouvrier nomade qui travaille le chanvre. Les habitants du Brabant sont appelés Brabanchons dans quelques dialectes. L'anc. langue a flétri sous ce nom des coureurs de tout métier, des pillards de la pire espèce :

Cil coterel, cil Brebançons  
Ce sunt déables.

(Duc. *Brabanciones*.)

**BRABANÇON**, s. m. Nom que les charretiers donnent quelquef. à leurs bœufs avec le sens de gaillard, rude, hardi. Ce mot est-il un souvenir des bandits connus au moyen âge sous les dénominations de Brabançons, de routiers, d'écorcheurs, de cottereaux ? Beaucoup de ces pillards étaient originaires du Brabant. (Voy. le mot précédent.)

**BARBETTE**, s. f. Petite barbe naissante. Morvan n.

On connaît en tous lieux le jeu où deux enfants se tenant le bout du menton chantent à mi-voix :

Je te tiens par la Barbette :  
Le premier de nous deux  
Qui rira  
Aura la tapette !



L'anc. fr. disait barbeter pour parler dans sa barbe, parler en chuchottant :

Le faus semblant qui se farde,  
Qui c'esforce de bareter  
Par ouvrer, par Barbeter.

(Ysopet, fab. 63.)

Partoye d'illec fort mal content  
Fantasyant et Barbetant.

(L'Amant rendu cordelier, st. 81.)

Dans le langage familier le dimin. barbette a été remplacé en fr. par barbiche qui n'est pas d'ailleurs un mot nouveau.

**BARBI**, s. f. Brebis. Morv. n. (Voy. *Bourbi*.)

**BARBITOUE**, s. m. Presbytère, demeure du curé de la paroisse. On prononce quelquef. palpité. (Voy. ce mot). Les cleres ont été appelés *barbirasi* parce qu'ils étaient obligés d'avoir la barbe rase. On trouve dans les *Épîtres* de Pierre Damien, qui vivait au XI<sup>e</sup> siècle, plusieurs passages où ce fait est parfaitement établi. Je n'en cite qu'un, les autres étant consignés dans le *Gloss.* de Duc. à *Barbirasium* : « Presbyterum vel episcopum abire prospiciunt, Barbirasos se videre fatentur. » Dans un texte cité plus loin : « Nullus tonsuram vel Barbirasium faciat absque Decani imperio. »

Le menton rasé comme la tonsure désignait donc aux yeux la fonction sacerdotale. Lorsque les espions de Harold virent arriver l'armée normande qui, suivant l'usage national de l'époque, ne portait ni barbe ni moustaches, ils crurent se trouver en présence d'une armée de prêtres. Écoutez Robert Wace :

Un des Engleiz ki ont véu  
Li Normant toz rez et tondu  
Kuida ke tuit proveires feussent  
Et ke messes canter péussent.

Dans quelques diocèses de France, et notamment dans celui d'Évreux, l'évêque donnait tous les ans aux dignitaires ecclésiastiques le repas des conrez, c.-à-d. des rasés. C'était une coutume renouvelée des Romains, car nous voyons dans Pétrone que les anciens célébraient une fête appelée *barbatoria* la première fois qu'ils se rasaient la barbe.

« Barbitoué » ou « barbitoire », demeure du provoire, du prêtre, du curé, a été formé sur un

verbe fictif « *barbire* », faire la barbe, que traduisait le vi. fr. *barbier* :

Comme l'exposant estant en la ville de Pontoise fist alé pour se Barbier en l'ostel de Jehan Tuart, barbier, et là eust fait rere ses cheveux et sa barbe.

(Voy. Duc. *Barbesceure*.)

Si presbytère, dér. du compar. grec *πρεσβύτερος*, désignait la maison de l'ancien, du vieillard ; « barbitoire », dér. de *barbire*, indiquait donc aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles la demeure du rasé. C'est peut-être dans un esprit d'opposition que les Vaudois donnèrent le nom de Barbes aux pasteurs barbus de leurs églises.

**BARBONNAIS**, Bourbonnais. En quelques lieux Barbound. Tous les ans, nos couvreurs en paille s'en vont dans le Bourbonnais pour réparer les toitures de chaume. Ils partent au mois de mai et reviennent au mois de novembre ou décembre. C'est une des meilleures industries du pays.

**BARBOUILLON**, s. m. Bouton qui pousse sur la langue des veaux.

**BARBOULOTTE**, s. f. Insecte de l'ordre des coléoptères. Il y en a un qui est rouge pointillé de noir ; l'autre est entièrement noir. Les enfants s'amuse de ces bestioles. Ils mettent la seconde sur leur doigt en chantant :

Barboulotte de la Saint-Jean,  
Donne-moi de ton vin rouge  
Je te donne de mon vin blanc.

Ce disant, ils crachent irrévérencieusement sur l'insecte qui à son tour sécrète une matière liquide de couleur rougeâtre. Avec la première « barboulotte », ils chantent :

Barboulotte de la Saint-Jean,  
Monte sur ton chafau,  
Pour voir s'il fera beau.

L'insecte s'envole-t-il, c'est un signe de beau temps pour le lendemain. S'il demeure, il y aura de la pluie.

— Salsifis sauvage, plante de marais.

**BARET**, s. m. Baliveau, jeune arbre de réserve. Dimin. de barre. *Barra* en bas l. signifie perche. Le celt. *bar* = branche de bois, barreau.

**BARICOLÉ**, part. pass. Bariolé, bigarré. Morv. n. Genève « baricolé » ; — Vaud : « baridolé. » (Voy. *Brigolé*.)



**BARLE**, s. f. Lieu où l'on parque les bestiaux : parc, enceinte close. Barle est peut-être une forme dialectale du bas l. *berlia* qui n'a pas été compris par Duc. et qui est expliqué assez vaguement par son continuateur. (Voy. Duc. *Berlia*.) Dans l'unique texte cité, le terme paraît s'être appliqué à un troupeau considérable d'animaux. *Berlia*, dans cette circonstance, aurait désigné le contenu d'une « barle », c.-à-d. la quantité de bestiaux que le parc contenait.

Vi. fr. baille. berle, barlot, barrière, poterne.

— Berle, nom de loc. com<sup>no</sup> de Crux-la-ville, est écrit la Barle en 1678 ; — les Barlets, com<sup>no</sup> de Pousseaux.

— Du Barle, Dubarle, nom de famille.

Barle a la même signific. que l'ancien mot bale, baile. en bas l. *ballium*, enceinte réservée et pa-lissée. L'r médial pourrait n'être qu'une interca-lation. Le wallon de Mons donne à baïlle exacte-ment le sens du vi. fr. barlot, barrière, clôture. Dans les anciens textes, le baïlle est un lieu protégé d'une manière quelconque contre une surprise de l'ennemi ou des bêtes fauves :

Jâ pescera la porte, si l'engigneur ne ment  
E prendrum le Baile senz nul delaiement.

(BENOIT, III, v. 580.)

Si lur funt dur assaut e Flamens e Marchis  
E unt le premier jor sur els le Baile pris.

(Ib. p. 589.)

Il ont le premier Baile outré  
Clos de fossez et de palis.

(FR. MICHEL, *Lais inédits*, p. 52.)

Joustes furent faictes et criées..... et furent joustes sans toiles, sans fiens ou sablon ; en un lieu devant l'hostel du prince que l'on appelle les Baïlles.

(OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.* I, p. 237.)

En Norm. boel désignait un espace clos, une cour : « Tota villa in æquales redigitur portiones, quas materna lingua vulgariter Boel appellat. » (SUEÑO, *Leges Scania*, I. IV.) Voy. sur les boels L. Delisle, *Classe agric.* p. 396. Une grande analogie de signific. fera comparer entre eux les trois mots barle, baïlle et boel. Le holl. a *balie*, barreau.

**BARLI, BARLÔ**, dimin. de Philibert. L'usage en Morvan est de mettre devant le nom de bap-tême l'art. le ou la, suivant le sexe de la personne. On dit le Barli, le Franci, la Jeannette, la Fanchon. L'art. est très rarement placé devant le nom de famille, mais il accompagne ordinairement le so-

briquet que portent la plupart des hommes dans nos campagnes, sobriquet qui a quelquefois sa signific. oubliée dans le vocabulaire de l'ancienne langue. Ces sobriquets se transmettent de père en fils et ils se substituent peu à peu au véritable nom maintenu seulement par les formalités de l'enregistrement officiel. L'adjonction de l'article aux noms de baptême n'est pas habituelle en France, mais elle existe cependant. Ainsi Bossuet parle de la résurrection *du Lazare*. Nous disons l'église et le boulevard de *la Madeleine*. Un grand nombre de noms se sont formés du nom de bap-tême augmenté de l'article et sont demeurés pour attester la coutume au moins locale : Lefrançois, Leguillaume, Lejean, etc.

**BARRAGE**, s. m. Étoffe à couleurs tranchantes fabriquées par les tisserands du pays et avec laquelle on confectionnait des vêtements.

Suisse rom. « barrâ », étoffe de laine rayée ; — bas l. *barra*, bande de couleur dans les étoffes. (Voy. Duc. *Barra, Barracana, Barracanus*.)

De barre = bande, raie.

**BARRÉ**, adj. et subst. Aux envir. de Château-Chinon ce mot désigne à la fois les gendarmes, les enfants naturels et les bœufs dont le pelage est hariolé. Pour les gendarmes et les bœufs, la variété des couleurs explique cette dénomination. Quant aux enfants naturels, on sait qu'en matière de blason la barre étroite était un signe de bâtardise. Autrefois les célestins et les carmes étaient appelés frères barrés, parce que leurs vêtements portaient des bandes de diverses couleurs, en bas l. *barrati fratres*. Il y a une rue des Barrés à Paris.

**BARREIRE**, s. f. Barrière, claie mobile qui ferme l'entrée des enclos, terres ou prairies.

**BARRIÉE**, s. f. Barrière. Morv. n.

**BASSEUR**, s. f. Profondeur. Ce trou est profond, je n'en connais pas la « basseur. » Dans l'anc. fr. basseur = bassesse.

**BASSIE**, s. f. Lieu où on lave la vaisselle, terme à peu près synonyme de cellier. (Voy. *Soillier*.)

Vi. fr. bassie, évier pour l'écoulement des eaux ménagères et aussi latrines :

Le suppliant et Jehan Blanchard chercherent icelle femme par la maison et la trouverent cachée auprès de la Bassyee.

(Duc. *Bacia*.)

Basse = bache, auge, vase, cuve. En Poitou la « basse » est une cuve de vendange. « Bassée, basseu, bassie, bassiot », dans cette région, désignent une auge pour abreuver les bestiaux, les pores, les volailles. Berry : « bassie », pierre d'évier ; — Touraine : « bassée » ; — wallon de Mons : « basser », étuver. Comp. avec le fr. bac, qui dans plusieurs patois prend la forme fém. « bache », bache, et qui dans une partie du Poitou désigne aussi un évier.

**BASSIÈRE**, s. f. Lie, dépôt qui se trouve au fond d'un vase.

Norm. « bassière, baissière », dépôt, lie ; — Champ. « bassière », fond du tonneau.

**BASSIN, BAISSIN**, s. m. Petit bassin en cuivre et muni d'une queue ou manche. Dans chaque maison, le bassin, qui remplace le verre à boire, est suspendu au-dessus du « soillau » ou seau.

Dans l'inventaire des meubles de la comtesse Mahaut d'Artois [1313] se trouvent « iii grans chaudières, iii chaudières de cuivre. ii Bacins à puisier yaue..... »

(Bib. de l'Ec. des Ch. n<sup>o</sup> série, 3.)

Le bassin semble avoir été une mesure de capacité, surtout pour l'avoine, comme aujourd'hui le picotin. Dans J. de Garlande « Pelves dicuntur gallice *Bacin*. » (Voy. Duc. *Pelvis*.)

L'usage de cette coupe rustique remonte peut-être jusqu'aux Gaulois. Grégoire de Tours ne la mentionne-t-il pas sous le nom barbare de *bacchinon* : « Pateræ quas vulgo bacchinon vocant » ! En Champ. « bacina » signifie bassin et bassinoinie. L'esp. *bacina*, bassin, tasse, et surtout le dimin. *bacineta*, plat où l'on reçoit les offrandes des quêtes, explique la loc. fr. cracher au bassin :

Et si pent uns Bacins d'or fin  
A une si longue chaime  
Qui dure jusq'à la fontaine.

(*Romart*, p. 527.)

A l'arbre vi le Bacin pendre  
Del plus fin or qui fust à vendre  
Onques encor en nule foire.

(*Ib.* p. 528.)

Si prist de l'aigue en un doré Bacin  
.....  
Lava sa bouche et ses oex et son vis.

(*Rom. et past.* p. 94.)

Est-ce à un ustensile de ce genre qu'un poète du moyen âge fait allusion dans ce passage ?

Or escutez cume je fud fous,  
Ke un plains Bassin d'ewe pris,  
E sus le perron l'a flati.

(*Li Tourneimens Antichrist*.)

Est-ce à notre bassin de cuivre, toujours brillant comme un miroir, ou au bassin-d'or, la renoncule de nos prés humides, que le *Roman de la Rose*, - v. 527, - emprunte sa métaphore, lorsqu'il décrit la beauté de Dame Oyseuse ?

Cheveys ot blons cum uns Bacins,  
Front reluisant, sorcis votis,  
Son entr'oïl ne fu pas petis.

Notre bassin-d'or ou renoncule est appelée « clair-bassin » en Poitou.

**BASTIEN, ENNE**, nom propre. Seul usité pour Sébastien, Sébastienne.

**BÂTI**, part. pass. Bâti, construit. S'emploie adjectivement. Un homme dit : « i seu bâti » pour dire qu'il a une maison, qu'il a achevé une bâtisse. On est bien ou mal bâti suivant qu'on a une bonne ou une mauvaise habitation.

Cette loc. est française puisque M<sup>me</sup> de Sévigné, - VI, p. 409, - l'emploie :

Nous allons demain à la Silleraye qui est devenu tout poli, tout joli et Bâti depuis que vous y avez été.

**BÂTIÉ**, s. m. Blatier, marchand de blé, celui qui fait le commerce des grains. Morv. n. Mieux vaut, dit-on dans le pays, un « bâtier » qu'un huissier dans la « majon ». On dit encore dans le même sens : « Le ch'vau du meunié vaut mieu d'van la porte que l' sein du méd'cin », le cheval du meunier vaut mieux..... que celui du médecin.

Ronsard appelle Cérés la bletière. Bas l. *bladarius*. De *bladum*, blé.

**BATTERIE**, s. f. Aire de grange, emplacement réservé pour le battage des gerbes au fléau. Le sol de la batterie est ordinairement formé d'argile damée avec soin :

... Doit mettre un homme loial en qi il s'affie outre  
la Batrye des blez.

(*Econ. rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 15.)

**BATTOU**, s. m. Batteur en grange, celui qui bat au fléau.

La poétique industrie des « battous » disparaît peu à peu devant l'invasion des machines à battre. Le bruit strident des cylindres remplace la batterie sonore et cadencée des longues matinées d'hiver. Progrès peut-être pour le riche, mais souvent aussi déception pour le pauvre !

**BATTRE**, v. n. Livrer combat, lutter. Nous avons « battu » plusieurs heures; à la fin nous avons gagné.

Combattre en fr. est aussi verbe neutre. C'est à partir du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècle, dit M. Littré, qu'il devient actif.

— V. a. Faire sortir le grain des épis avec le fléau, battre le blé, le seigle, etc. S'emploie absolument : je vais battre, il est temps de battre.

**BAUDE**, adj. Gai, jovial, de bonne humeur. Ce vieux mot n'est plus guère usité dans le patois d'aujourd'hui, mais il s'est maintenu par tradition. Plusieurs familles du pays sont connues sous la dénomination signifie. de Baude, qui leur a été jadis imposée à titre de sobriquet. Un de mes voisins s'appelle le Baude sans qu'il puisse dire ni pourquoi ni comment. Tout ce qu'il sait, c'est que son père et son grand-père portaient le même surnom. En vi. fr. baud, baude, se disaient en bonne et en mauvaise part; dans un sens honnête, celui de gai, joyeux; dans un sens honteux, celui de lubrique, impudique. C'est avec la première signifie. que le *Roman de la Rose*, - v. 6243, - fait dire à Sénèque mourant :

Si que ge muire en l'aue chaude  
Et que m'ame joieuse et Baude  
A Diex qui la forma ge rende !

Ou encore, - v. 5064 - :

Maint ribaus ont les cuers si Bauz,  
Portans sas de charbons en grieve  
Que la poino riens ne leur griève.

Même sens dans le poème de *Floorant* :

Amiraus de Persie, or soies Baus et liez.  
(v. 828.)

Et enfin dans Villon, - *Grand Test.* cx, - :

Item, je donne à frère Baulde  
Demourant à l'hostel des Carnes  
Portant chère hardie et Paulde  
Une sallade.....

C'est avec la seconde que le *Roman de la Rose*, - v. 6970, - dit de certaines nourrices :

Souent voi néis ces nourrices  
Dont maintes sans Baudes et niecs.

Ou de certaines dames, - v. 8594 - :

Cuidiés-vous m'amor deservir  
Par acointier ces ors ribaus,  
Por ce qu'il ont les cuers si Baus  
Et qu'il vous retruivent si Baude?  
Vous estes mauvese ribaude.

Palsg., - p. 155, 289, - dans cette acception, la plus générale peut-être, appelle a *man baude*, un homme de mauvais lieux, par opposition avec *woman baude*, femme de joie, la Macette de Math. Régnier. L'anglais a le verbe *to bawd*, qui correspond au vi. fr. ribauder, évidemment dér. de la même source.

Baud, baude, a formé un grand nombre de noms de famille : Baude, Baudart, Baudement, Baudin, Baudon, Baudot, Baudour, Baudry, etc.

— Maison-Baude, nom de loc. près de Saulieu, correspond probablement à l'angl. *bawdy-house*, maison de débauche.

Un proverbe normand attribue à « baudour » le sens de joie, réjouissance :

Bandour et bobans  
Ne font pas riches gens.

Le nom de « baudelle » ou « chalibaude », donné en Poitou à un feu flambant et de courte durée, est probablement tiré du même primitif et signifie feu gai, joyeux. On peut encore rapprocher du fr. billebaude le v. « enguilbauder » usité dans la même région pour *inviter à la danse*.

De l'anc. allem. *bald*, libre, hardi, audacieux. Dans Palsg. *baudir* = *enhardir*. (Voy. *Ébaudi*.)

**BAUDET**, s. m. Pelote à épingles.

A Mons, le baudet sert aux fileuses pour dévider leurs bobines.

L'orthographe serait peut-être *hòdet*. (Voyez *Beude*.)

**BAUGER**, v. n. Entrer, se retirer dans une bauge, une tanière, un trou. Se dit de beaucoup d'animaux, du lièvre, du lapin, etc., comme du sanglier. Embaucher dans le langage du Nivernais équivaut à *embauger*. Embaucher un bœuf c'est, à proprement parler, l'enfermer dans le lieu où il est chargé de s'engraisser. En Fr.-Comté « *bauger* »

signifie se vautrer dans la fange. Ce sens s'adapterait assez bien à l'anglais *bog*, fondrière, et à l'irl. *bogach*, marais. Dans quelques patois, celui du Berry entre autres, « bauge » désigne une hutte, une cabane et quelquefois un chenil. « Bauger » en Poitou se dit pour aboyer. Il y a bien des motifs pour croire bauge et bouge identiques. Bauge semble avoir donné à la toponomastique Baugis, Baugies, Baugy, Baugé, Beaugeay, comme loge a donné logeis à l'anc. langue et logis à la moderne.

— Baugy, com<sup>no</sup> de Montigny-aux-Amognes ;

— Le Baugy, com<sup>no</sup> de Varennes-lès-Nevers ;

— Bouhy, chef-lieu de la com<sup>no</sup> de ce nom, est écrit Baugiacus du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle ;

— Les Bauges, com<sup>no</sup> de Jouy, dans l'Yonne.

Dans le Maine, « bauhine » ou « bouhine » désigne une maisonnette, une petite chaumière ; dans le Jura « hüge » = étable, parc à l'usage du bétail ; en Saintonge les « bauches » sont des terrains vagues. (Voy. *Embauche*.)

**BAULER**, v. n. Se dit de l'eau qui coule à pleins bords, d'un ruisseau qui submerge ses rives en se déversant au dehors : « a l'ô choué tan d' pleue que l' bié en baulô », il est tombé tant de pluie que le bief en débordait.

Dans l'Yonne, « bauler » se dit d'un objet qui flotte à la surface de l'eau comme le liège d'une ligne de pêche.

**BAULER**, v. n. Exprime particulièrement le mugissement prolongé des taureaux. Le Morv. n. marque trois nuances très distinctes à l'oreille dans les trois termes usités pour désigner le cri du bétail à cornes. Le taureau et le bœuf « baulent », la vache « breuille », le veau « braime. » La curieuse nomenclature de Sindonius n'est pas aussi riche. Elle ne nous donne qu'un seul mot, *mugire*, pour rendre le cri de toutes les bêtes à cornes. *Baulare*, synonyme de *latrare*, appartient surtout à la race canine. (Voy. Duc. *Baulare*.)

**BAUME**, s. f. Nom commun à plusieurs plantes aromatiques, à la menthe-baume entre autres, qui abonde dans certains sols de notre contrée granitique. Le l. *balsamum* désignait le baumier et son suc, le baume.

**BAURGER**, v. n. Couler à plein bord, tomber à flot. Après une averse, l'eau « baurge » dans les

rigoles. On dit pendant une forte pluie : « a baurge d' pleue. »

La Monnaye, - Noël 1, - écrit « borger » et tire le mot du l. *vergere*, mais cette étymol. est douteuse.

Tu ne vén pâ charché le plaizi, lai bôbance,  
Tu vén Borgé tou san po laivai no défau.

**BAUSSER**, v. n. Faire bosse, former une proméminence, un gonflement. On dit d'une femme enceinte que son ventre « bausse. » On en dit autant du carnier d'un chasseur heureux.

Bausser devrait peut-être s'écrire bôsser et se rattacher au fr. bossuer dont bosseler n'est que le fréquentatif.

**BAVOICHER**, v. a. Baver, jeter de la bave, bavarder.

Vi. fr. baver, primitif de bavoicher, pour bavarder :

Paix, par le dyable! vous Bavez  
Et ne savez vous revenir  
A vostre propos, sans tenir  
La court de telle Baverie ?

(*Pathelin*, III, 6.)

Il discourt en Bavant toutes les peines qu'il avoit endurées pour l'amour de Fleurie.

(*Printems d'Yver*, p. 565.)

Dans Borel et Nicot baver = balbutier. Furetière dit que bavarder est un mot bas et cite à propos de babillage la loc. populaire : « cet homme n'a que de la bave ». Le terme technique d'imprimerie bavoicher se rattache à la même origine. Dans quelques parties du Morv. n.-o. bavoicher s'emploie pour boire souvent, faire l'ivrogne.

Norm. « baver », bavarder ; — Poitou, Saint. « bavasser. »

**BAVOICHOUS, OUSE**, adj. Baveux, euse, celui ou celle qui bave, bavard, ivrogne.

**BAVOIRE**, s. f. Grand pont de culotte à l'ancienne mode. Les bavoires sont encore en usage dans les pays.

Le bas l. avait la forme *bavara* pour bavette. La « bavoire » des culottes a une certaine ressemblance avec les bavettes d'enfants. La « bavière » en Berry est la partie haute d'un tablier de femme, celle qui enveloppe la poitrine et le cou. « Bavette » et



« bavaron » ont la même signific. en Suisse. — Rouchi : « bavaroisse », pont de culotte ; — Norm. « bavaroise » ; — Berry : « bavaloise. » (Voyez *Braguette*.)

**BAVOU, OUSE**, adj. Celui ou celle qui bave : « un vieux bavou », rabâcheur, radoteur.

Vi. fr. bave, bavardage :

Vous n'avez guère que la Bave.  
Je le seay bien, je vous cognoy  
Vous regardant quand je vous voy.  
(*Th. fr.* IV, p. 314.)

Va, va, tu n'as que de la Bave,  
Par ton caquet tu m'as perdu !  
(*Id.*, VII, p. 419.)

Rabelais, - III, 24, - raillant la prolixité du chroniqueur Monstrelet, lui inflige l'épithète de baveux : « Il est plus baveux qu'un pot à moustarde. » Montaigne, - III, 2, - emploie le fréquent. bavasser encore usité dans quelques provinces pour bavarder : « Il semble que la coutume concède à cet aage (la vieillesse) plus de liberté de Bavasser. » Dans le style comique on appelait quelquefois la bouche bavière, terme tiré de bave, salive et bavardage. En Bourg. « baibillo » signifie bavette, ce qui aide à prouver que babil est la même onomatopée que bave.

Poitou : « bavou », babillard ; — Pic. « baveux » ; — Breton : *babouz*, bave ; *babouza*. baver et bavarder. Rom. prov. *bavar*, baver et *bavec*, babillard ; — port. *baba*, bave ; *babujar*, baver et grignoter.

En Suisse bavard a le sens de moqueur, parce que le radical onomat. *bav* = moc. A Genève « se bavarder » = se moquer. (Voy. *Moquou*, *Morver*, *Mousse*.)

**BAYARD**, nom de bœuf au poil bai ou rouge foncé. Ce nom n'a de commun que son étymol. peut-être avec celui du chevalier sans peur et sans reproche.

Bayard est pour bai avec la terminaison ard. Le *Dictionariolum puerorum* traduit le l. *badius color* par bay, bayard. *Badius* est dans Nonius qui cite Varron :

Equi colore dispare, item nati,  
Hic Badius, iste gilvus, ille murinus.

Le robuste coursier des *quatre fils Aymon*. Bayard, devait sans doute son nom à sa couleur. Ce fier animal, s'il faut en croire un passage cité

par Ducange (Voy. *Bagus*), ne se laissait pas monter par le premier venu : « Non enim omnes homines equum Baiardum seirent equitare. »

Berry : « baiart », bai ; — Forez : « bayard, bayet », rouge ; — Champ. « baien », bai, brun. — Le breton a *baïan* pour alezan, fauve, et *gell* pour bai ; — ital. *bajo* ; — esp. *bayo*, *bazo* ; — anglais *bayard*, alezan, bai. Basl. *baius*, *bagius*, *baiardus*.

**BÉ**, s. m. Bec. Ce mot est du petit nombre de ceux qui appartiennent incontestablement au celtique. Suétone, - *Vitellii vita*, XVIII, - le remarque en parlant d'un général de Vespasien, Antonius Primus : « Cui Tolosæ nato cognomen in pueritia Becco fuerat, id valet Gallinaci rostrum. » Il est fort probable qu'on prononçait autrefois bé comme on le fait encore aujourd'hui en Morvan, en Berry, en Bourg., en Picardie, etc. On peut citer à l'appui de cette assertion les vers du roman de *Renart*, - v. 24938 - :

Les escolfes (milans).....  
Batent des eles et des piez,  
Des Bés fierent con esragiez.

Le *Gloss. du Centre* cite un proverbe rural où la rime démontre la chute du c :

Quand il pleut à la saint Médard  
Il pleut quarante jours plus tard,  
A moins que saint Barnabé  
Ne lui tape sur le Bé.

Nous disons en prose : « ç'ô l' mauvâ tan, lé-z-airondelles von l' bé d'van », c'est-à-dire rasant la terre en volant.

Le rouchi néanmoins prononce « bièque » ; — le wallon : « bêche, heg » ; — le lorrain : « bac, beuc » ; — le breton : *bek*. La consonne finale s'est maintenue dans la formation du mot bécasse, mot composé avec bec et *accia*, en vi. fr. acée ou assée, qui était l'ancien nom de l'oiseau. L'un des cuisiniers à la suite de Jean des Entommeures, dans Rabelais, s'appelle Becdassée = bec de bécasse. (Voy. livre IV, ch. 40.)

La loc. genevoise « être au bé-à-ba » correspond au fr. avoir la tête basse, c.-à-d. être mis au pied du mur, réduit à l'extrémité.

Comp. bé, bec, bouche, avec l'ancien v. béer qui, au propre, signifiait ouvrir la bouche et au fig. désigner vivement, attendre avec impatience :

Fome ne Bée à riens qu'à home decevoir.

(RUTEBEUF, II, p. 418.)



Le subst. béance exprimait l'attente inquiète :

Tuit vont.....  
A Gaillart haut sur la montagne;  
Là n'ont ils pas entr'eus Béance  
Ne pensée, que cil de France.

(GUILL. GILIART, v. 376.)

A l'origine bégueule n'avait que le sens de bouche ouverte. Le mot s'écrivait bec gueule (en ital. *baderla*). On trouve même isolément bec pour bouche, ouverture, et pour niais, sot :

Pierrot Vellier entra de nuit audit hostel par la Bée d'une fenestre.....

Mais il fu fols et Bée.

(Voy. Duc. Beare.)

(Dit du roi Guillaume, p. 191.)

Dans Palsg., - p. 560, - « Je bée.... agardez comment il bée (comment il a la bouche ouverte)... je me suis tenu béant icy une heure dhorloge pour regarder apres vous. »

Flandre : « rester bieç », être ébahi ; — wallon de Mons : « béau, beyau », niais ; — Genève : « hêbé », personne qui a la bouche héante, nigaude.

Dans les plus anciens textes la forme béer, que quelques patois mouillent en béier, paraît à côté de la forme haer. Toutes deux se rattachent au fr. bayer qui dans le wallon du Luxembourg équivaut à brailler.

Le bourg. « beuiller », que La Monnaye tire péniblement de beu et euille avec le sens de regarder comme avec un œil de bœuf, n'est peut-être qu'une corruption de la variante héier. En Pic. « béer » et « héyer », regarder la bouche ouverte ; « béyeux », curieux. (Voy. *Bégau*.)

**BÉCAFI**, s. m. Beçfigue, *motacilla ficedula* de Linnée.

Dans Comenius, - p. 47 - : la bequefigue.

Berry, Champ., Genève : « beçfi » ; — Lang. « béquo-figo. »

**BÉCÔ**, s. m. Petit baiser, terme enfantin qui signifie au propre petit coup de bec. De bec pris dans le sens de bouche. En Champ. et en Pic. donner un « bec » = donner un baiser ; en Flandre donner une « besse » ; — Lang. « béquou » ; — ital. *becco*, bec, bouche. (Voy. *Besse*.)

**BEDON**, s. m. Petit ventre, ventre d'enfant.

S'emploie dans une partie du Morv. n. pour nombril. Autrefois bedille désignait l'ombilic. Terme d'amitié dans Rabelais et ailleurs :

Tiens moy ung peu joyeux mon Bedon.

(*Pantagruel*, III, ch. 22.)

Mon Bedon, si tu m'aimes, tu peux estre mon medecin.

(*Th. fr.*, V, p. 17.)

Bedon est un dimin. du vi. fr. bède, ventre, encore usité aux env. de Poitiers. Bède est du fém. comme en fr. bedaine que Diez rattache à bedon, tambour. (Voy. *Beude*, *Beuille*, *Bidette*.)

**BÉGAU**, s. m. Bègue, celui qui bégaaie. Au fém. bégauite, celle qui est bègue. Morv. n.-n.-o.

Pueri qui semper dormierunt in atrio vel gremio matris sua... ne seront jamais que niez et Bégau.

(*Sermon de Michel Menot*, — 1526.)

Sous bégau, qui en fr. signifie niais, M. Littré observe que le rad. de bègue est probablement dans ce terme. En effet, les deux mots se rattachent comme l'ital. *becco*, bouc et bec, au rad. qui a formé bique en fr. et biquot dans notre patois. Est-ce à une onomatopée qu'il faut demander l'explication de « bégau », niais, et « bégau », bègue ? Est-ce du béc monotone de la chèvre et de la brebis que nous vient le double sens des deux mots peut-être identiques sous une forme orthographique légèrement différente ? On en pourrait avoir l'idée avec Ch. Nodier, en écoutant le conseil que maître Pathelin donne au berger Aignelet :

Tu ne respondras nullement,  
Fors Bée pour rien que l'en te die ;  
Dy Béo : ha ! feray je, il est nice,  
Il cuide parler à ses bestes.

(*Pathelin*, III, sc. 4.)

Le conseil, en somme, consiste à simuler la bêtise et le bégaiement, mais il est plus vraisemblable que la signification de niaiserie n'est prise qu'au fig. se rattachant toujours à bégau, bègue. Pour le rad. de ce dernier mot, voyez *Biquier*, *Biquiet*, *Biquignon*, *Biquot*.

Comp. avec le grec *βῆμα*, petite brebis, *βῆμα*, voix enrouée et *βῆμας*, sot, imbécille.

Berry : « bégat » nigaud, bègue ; Poitou : « bégau, béguaud », sot, niais, « béguaud », bègue, « beguette », brebis ; — Maine : « bègue », niais ; — Norm. « bégas, bégau », niais ; — Pic. « bégueux » ; — wallon : « beketeu », bègue ; — breton :

hek ou beg, bec, bouche; *bégin*, bêler. (Voy. *Bé, Béguer*.)

**BÉGAUTER**, v. a. Bégayer, parler avec difficulté.

En vi. fr. *begueter* désignait le chevrotement de la chèvre et le bégaiement de l'homme. Ce verbe était le fréquent. de *béguer* qui subsiste en Morvan comme en Flandre, en Champ., en Norm., etc.

Pauurge..... s'adressa à frère Jan et lui dist Becquetant.....

(*Pantagruet*, III, 26.)

Saint. « *begauder* », bégayer; — Norm. « *béguer* », bégayer; « *bégauder* », dire des niaiseries, balbutier, faire le bégaid; — Poitou: « *begasser* », bégayer; — wallon: « *béketer*. »

**BÉGUER**, v. n. Parler à la manière des bégues, bégayer. Morv. n.

Dans Palsg., - p. 732: - « Cest ung passe temps que de louir Besguer quand il est courroucé. »

Comp. avec l'anglais *to beg*, mendier, *beggar*, mendiant, par allusion peut-être au murmure continu du sollicitateur. Le vi. fr. *béguin*, dévot, se rattache-t-il à la même origine? Dans l'anc. langue *béguin* et *béguard* sont identiques. Dans le Maine « *biguenette* », dévote outrée, et « *biguetonner* », bégayer.

De *beg* pour *bec*. Dans beaucoup de mots *bec* signifie pointe, d'où le fr. *béguettes*, petites pinces de serrurier. (Voy. *Bé, Bégau, Bégaüter*.)

**BEILLER**, v. a. Bailler, donner, remettre quelque chose à quelqu'un. Ce mot est le seul usité chez nous pour donner.

Vi. fr. bailler, baillier, bailier :

Li dus Rolland est vaillant chevalier  
Et vassas nobles por ses armes Bailier.

(*G. de Vi*, v. 1996.)

Te le ferai ij espées Bailier,  
Li une en seroit moie et li autre Renier.

(*Ib.*, v. 2661.)

Veiz ci la rigle qu'il en Baille ;  
Mais il n'est rigle qui ne faille.

(*R. de la R.*, v. 8346.)

Ce mot entrain dans un certain nombre de loc. populaires : bailler à connaître, faire entendre ; bailler à faire, donner de l'embarras ; bailler honte, faire honte ; bailler peur, faire peur ; bailler du

pire, mettre au pire. La bailler verte, c'était conter une histoire impossible à croire ; en bailler d'une, c'était tromper en mentant, etc. Le baillieur de billevésés était le menteur de profession.

Molière met encore ce terme dans la bouche de ses paysans. Lucas dit à Sganarelle : « A quoi bon nous Bailler la peine de vous battre. » (Voy. *Le Médecin malgré lui*, I, 6.)

**BEIN**, s. m. Bien, propriété, fortune. S'emploie principalement en parlant de la propriété territoriale. Quand on dit d'un homme qu'il a « eun bon bein », cela sous-entend qu'il a beaucoup de terre au soleil.

Obligions..... nous et noz hoirs et touz noz Beins et les Beins de nos diz hoirs en quelque leux que ils peussent estre trovus.

(*Ch. B.*, II, p. 428.)

— Bein, adv. Bien :

Le roi de France, l'avesque de Leingres, noz très Bein amez et redoutez seignours.

(*Ch. B.*, II, p. 428.)

**BEINHIREU, EUSE**, adj. et subst. Bienheureux.

**BÉNÉFIER**, v. n. Bénéficier, faire du profit, du bénéfice.

De *bene*, bien, et *facere*, faire. (Voy. au mot *fère* la conjugaison du verbe.) Anglais *to benefit*, profiter.

**BÉNISSU**, E. partic. pas. du v. bénir. Bénit. Morv. n. (Voy. *Beumitre*.)

**BENNE**, s. f. Grande corbeille en osier ou cage formée de claies dans laquelle on transporte le charbon de bois. Benne se retrouve dans presque tous les patois. Le fr. a adopté la forme banne qui a la même signific. mais qui est moins ancienne. (Voy. *Duc. Benna*.)

On se servait autrefois du *benaston* ou petite benne pour la vendange ou la pêche :

Tel *Benaston* comme l'on porte aux vendanges es vignes..... ils pourront aller pescher en ladite rivière au panier ou *Benaston*.....

(*Ch. B.*, I, p. 556.)

Il paraît qu'au V<sup>e</sup> siècle de notre ère, la benne ou le *bennon* était une espèce de voiture rappelant, quant à la dénomination, nos *paniers* du XIX<sup>e</sup>.

Festus nomme *combennones* les compagnons de voyage réunis dans ce véhicule. Plus tard le mot ne désigne plus que des compagnons en général, voire même des camarades de bouteille :

Et vos, mei Combennones  
Elevate bactriones  
Ut possitis dicere  
Io, io !

(DU MÉRI, *Poésies latines au M. A. p. 212.*)

Le roman de *Renart*, - v. 28594, - conserve à benne le sens primitif de chariot à claies :

C'est un leres, uns losengiers,  
Qui en la Bene au charetiers  
Se fist jeter con beste morte.

Aux env. de Valenciennes le « carabène » (car-à-benne) est un chariot muni de son appareil d'osier ou de bois entrelacé. En Picardie le « begneu » est une voiture à bascule, un tombereau.

De benne pris dans le sens de panier par extension, les patois ont dérivé un assez grand nombre de noms appliqués à des paniers de toute sorte, à une ruche d'abeilles entre autres, appelée « bène » en Normandie, « benne » en Suisse, « benion, bignon, bugnon » en Fr.-Comté, « bugnon » en Champagne. On peut rapprocher tous ces mots de l'ital. *bugno*, ruche, *bugnolo*, panier tressé avec de la paille, et du bas l. *benellus*.

Benno était un nom propre chez les Romains. S. Bennon était évêque de Meissen au XI<sup>e</sup> siècle.

Le *Gloss. du Centre* se trompe, à notre avis, en faisant de banne et manne un même mot. Le bas l. *manda*, qui a donné d'abord la forme *mande* pour manne, ne peut se rattacher au rad. celt. *benn*.

**BÉRAIS**, s. m. Lourdaud, maladroît. Suisse rom. « berou », bélier, tête dure, homme opiniâtre.

**BERBE**, s. f. Barbe. La forme barbe, de *barba*, est générale dans nos dialectes issus du latin, et cependant l'adj. imberbe donnerait quelque raison d'être à la forme morvandelle.

L'anc. langue a dit berbier pour barbier :

Sept chouses sont au monde dont il ne faut mestier.

De mire trop piteux et de punais Berbier.

(*Girart de R. p. 278.*)

**BERGE**, s. f. Nuée flottante dans le ciel, amas de nuages. Dans l'anc. langue berge ou berge

désignait un bateau, une barque. Berge signifiait aussi monceau, amas et même éminence de terrain. La ville de Bergues doit probablement son nom à la montagne au pied de laquelle elle est bâtie. Il y a deux hameaux de Berges en Nivernais. — En allem. et en holl. *berg* = montagne. Qu'il s'applique à un nuage pris isolément, ou à un amas de nuées, notre mot se peut aisément rapprocher de *barga*, barque, ou de *berga*, amas, monceau. Dans le Vêda, les nuages sont appelés *navas*, vaisseaux.

**BERNE**, s. f. Bordure, lisière, marge, talus : les bernés d'une rivière, les bernés d'une route, etc. Berne est peut-être le même mot que le fr. berme. Berme et berge ont un air de famille qu'appuie encore l'analogie de sens. Berge et berne figurent dans les noms de lieu du Nivernais : Berge (la), c<sup>ne</sup> de Chaulgnes ; Berges, c<sup>ne</sup> de Magny-Cours et de St-Martin-du-Puits ; Bernay, c<sup>ne</sup> de Brinay ; Bernerie (la), c<sup>ne</sup> de St-Loup ; Bernets (les), c<sup>ne</sup> de Prémery ; Bernière, Bernots (les), Bernotterie (la), c<sup>nes</sup> de Chatillon, d'Entrains, de Marcy.

Berne et berne se montrent également dans la toponomastique française. A l'appui de la dernière forme je cite seulement le Ru de Berne, ruisseau qui tire évidemment son nom de l'escarpement situé devant le château de Pierrefonds dans la forêt de Compiègne.

Norm. « berne » = berme de chemin ; — Saint. « berne », berme de chemin, berge de fleuve.

De l'allem. *brame*, bordure, par métathèse ? L'anglais *berme* = escarpement. En celt. *bern* = monceau, comme le même mot breton.

**BÉRON**, s. m. Rouge-gorge ou linotte. Beaucoup d'oiseaux en fr. ont emprunté leur nom à l'état de leur bec. Je cite seulement la dénom. popul. de la pie : Caquet-bon-bec.

De bec et rond. (Voy. *Bé.*)

**BESAICE**, s. f. Besace, grand sac que l'on porte sur le cou autant que sur le dos, pendant de droite et de gauche. Il n'y a pas que les mendiants qui se servent de ce moyen de transport, il est à l'usage de tous nos campagnards. Desace et bissac sont deux formes du même mot. Cependant le premier, dans le latin de Comenius, - p. 144, - est traduit par *pera*, et le second par *hippopera*, qui signifie

porte-manteau. Notre besace est exactement un bissac, c'est-à-dire un sac à double poche, *bisaccus*.

**BESOINGNOU, OUSE**, adj. Besogneux, celui qui a besoin, qui manque du nécessaire :

... Deux fois par terre vola...  
Et puis se rendit par entui,  
Navré et Besoingneus de mires.

(GUIL. GUIART, v. 8226.)

En vi. fr. besoingner signifiait quelqef. avoir besoin de..... être nécessaire.

**BESSE**, s. f. Bêche, instrument pour travailler la terre. Morv. n. Besse n'est pas un adoucissement dialectal du français bêche; c'est une anc. forme qui correspond au bas l. *bessa*.

Vi. fr. besche, bayche, besque, besse, avec un dim. besote et un augment. besoeche qui a formé le verbe besoecher encore usité en Berry, en Poitou, etc., pour bêcher, piocher, biner :

Pierrat dépouilla son mantel et prist une Besse qu'il avoit à deux mains.

(Duc. Bessa.)

Le cent de pelles ou de Besses.....

(MANTELLIER, III, p. 120.)

Dez ja en grant quantité en avoit deffoui et esracé (des navets) d'une Besote qui est instrument manuel convenable pour ce faire...

(Duc. Becca.)

— La Besse, les Besses, noms de loc. assez répandus avec de nombreux composés.

Wallon : « bêche » = bec; « bechète » = pointe; « bechou » = pointu; — A Mons : « bechuron », bec de vase, de cruche; — Champ. « bescheron », bec; « bezoche », bêche; — Lorr. « bac », bec; « basse » et « bâche », bêche; — Poitou : « béchan », petite binette; « bêcher », se dit de l'œuf lorsque le poussin va sortir et d'une plante qui pousse, qui sort de terre. « Besse » ou « bêche » signifie exactement bec : « à tête-bêche » = à tête-bec.

De cette signif. on a tiré le nom de bateaux se terminant en pointe ou bec. Ces bateaux s'appelaient à Lyon bèches ou besches. On les nomme bêchelez sur la Meuse ou autres rivières du nord de la France, bequias en Lorraine et probablement bacs en français. Pour le même motif le vi. fr. désignait le brochet sous les dénominations synon. de bechet ou becquet (en breton *békéd*). Voy. *Bé* et *Bossons*.)

**BESSER**, v. a. Bêcher, remuer la terre avec une bêche. Morv. n.

Les supplians aloient Besser avec une palle ferrée chacun à son coul....

(Duc. *Bovaria*.)

Marco Pol dit becer pour donner des coups de bec. Bêcher a le même sens dans le roman de *Renart*, - v. 25526 - :

Drains au cheval de limons  
Saut sur la teste maintenant,  
Et de son bec le vet Bechant  
En l'oïl .....

Et dans le *Bestiaire divin* de Guillaume, clerc de Normandie, - v. 535 - :

Quant il sunt (les pélicans) norriz et grant  
Et auques sages et puissanz  
Si Bechent lor peres el vis.

Bechez est une variété de becs dans la *Chronique* de BENOIT, - v. 1440 - :

À faire e pareiller lur niz  
Emportent les ramelez  
Par mi le pui en lor Bechez.

Berry : « besser »; — Bourb. « bisser »; — Forez : « bessà »; — Le wallon « béchi », toucher par la pointe avec le bec, correspond à l'ital. *bucherare*, percer, trouser.

**BESTERIE**, s. f. Bêtise, niaiserie, propos équivoque. Morv. n.

L's du l. *bestia* s'est maintenue dans la prononc. mais moins pleinement que dans le fr. *bestiole*. Palsg. traduit *bestysshnesse* par *besterie*. Dans Montaigne *bestise* et dans Rabelais *besterie* :

Leur savoir n'était que Besterie.

(*Gargantua*, I, ch. 15.)

**BESTIAU**, s. m. Bétail, les bêtes à cornes principalement. L'anc. langue a eu de nombreuses formes pour bétail : *bestaille*, *bestiail*, *bestial*, *bestiage*, etc. Le bétail, du l. *bestialis*, comprenait tous les animaux domestiques et plus encore les abeilles et les taupes. Ol. de Serres dit des taupes : « Ce meschant Bestail hait l'eau. » Il appelle l'éducation des abeilles « un manienement de Bestail. »

Le *Gloss. du Centre*, à propos de ce terme qui est aussi *berichon*, cite un couplet de chanson qui a bien la couleur morvandelle :

Quand j'étais chez mon père  
Tout petit pastourian,  
Je n'avais rien à faire  
Qu'à garder mon Bestiau.



Presque tous nos enfants de six à douze ans ne sont pas autrement occupés que le petit « pastourian. » La conduite et la garde du « bestiau » est un terrible obstacle à l'enseignement du maître d'école.

**BÊTE**, s. m. Bête, qui est sans esprit. Un gros « bête », un vieux « bête. » « Couye-toué, mon n'-ami, teu n'è qu'èune bête. » Tais-toi, mon ami, tu n'es qu'une bête.

**BÊTIE**, s. f. Bêtise, propos léger ou peu raisonnable, niaiserie.

**BÊTIER**, v. n. Dire des bêtises, des niaiseries, des choses légères, faire des riens, faire la bête, l'idiot, comme le berger Aignelet aux prises avec son créancier, maître Pathelin. Suétone raconte que l'empereur Auguste se servait parfois du verbe *betizare* pour qualifier quelque chose d'insipide, comme le discours d'un sot par exemple. Était-ce un néologisme ? Auguste ne les aimait pas, dit l'historien. Quelques commentateurs rattachent le mot à *beta*, légume sans saveur. J'aime autant le dériver de *bestia*. De là betier ou bétiser. L'anc. langue avait un verbe béter qui signifiait chasser, poursuivre comme une bête :

En luxure a de borbe tant,  
C'om doit celui, com ors, Béter  
Qui veaut tel borbe borbeter.

(BENOIT, III, p. 529.)

Béter, rendre bête dans le fr., embêter.

Berry : « béter », niaiser ; — Norm. « bétiser » ; — Genève : « bétiolier » ; — Suisse rom. « beta-na. »

**BÊTIJE**, s. f. Bêtise. Même sens que bétie. Morv. n.-n.-o.

**BÊTIJER**, v. n. Même sens que bétier. Morv. n.-n.-o. En quelques lieux « bétéjer. »

**BÊTÔ**, s. m. Petite bête, bétat, dimin. de bête ; terme familier qui ne se prend pas toujours en mauvaise part. Les mères l'emploient sur le ton de la caresse en parlant à leurs enfants : « p'tiot bétô ! » Au fém. « bétote. »

**BEUCHE**, s. f. Bûche, morceau de bois préparé pour le feu. Morv. n. « beuce. »

— Tige d'arbuste ou même de plante : les « beuches » du blé, du seigle, etc. Le vent a brisé les « beuches » de cette avoine. A Genève, tirer à la courte buche = tirer à la courte paille.

Bûche sort du même rad. que bois ; or on dit aussi le bois des pommes de terre pour désigner leurs tiges. La fane est à proprement parler la feuille, du l. *fanum*, ce qui se fane ou dessèche. Dans Roquefort, bûche = brin de bois ou de paille. Dans Comenius, bûche et poutre sont synonymes.

Le vi. fr. employait quelqef. le mot bûche pour désigner du bois en général :

Si ot devant lui un feu grant  
De sesche Busche, bien ardat.

(Li Conte del Graal.)

Et li feus fu tost alumez  
Qu'il orent Buche a grant planté.

(Renart, v. 925.)

..... Pour hostellaige, chevaux et Busche, ès mois de janvier..... à payer 271 livres 5 sous.

(Extrait des Comptes royaux. Charles VII. t. 3, p. 324.)

Dans les livres de Taille on voit souvent figurer des buschiers et même des buschières, marchands ou marchandes qui vendaient le bois en détail. Voy. notamment le *Livre de la Taille de Paris en 1313*, p. 10 et 11. Deux mesureurs de busches. Jacques Boudin et Jehannot de Vernon. y sont taxés pour xvij deniers parisis.

Fr.-Comté : « bûche de paille », fêtu ; « buchettes ». la courte paille. (Voy. *Beuchotte*, *Bos*.)

**BEUCHER**, v. a. Frapper avec force, travailler en frappant, en taillant. « Beucher » une pièce de bois, c'est la dégrossir. « Beucher », absolument, suppose un effort, un labeur continu et violent. Morv. n. « beucer. » Vi. fr. bucher, buscher. bucheter, buquer.

La cogniée est prestée

Pour Buchoier

(Contes, Dits, etc. II, p. 165.)

Et la fame au provoire estoit  
Enmi sa cort où Buschetoit.

(Renart, v. 2606.)

Desjà de tous costez j'entends par le celier  
A grands coups de maillet Buquer le tonnelier.

(GAUCHET, p. 216.)

Dans Comenius, - p. 163. - « Heurte, frappe ou Buque..... à la porte. »



**BEUCHERON**, s. m. Bûcheron. La Fontaine, - v. 1, - emploie le vi. mot boquillon :

Et boquillons de perdre leur outil  
Et de erier pour se le faire rendre.

Boquillon est un dimin. tiré d'une forme pic. « boquer » pour « buquer » = bucher.

**BEUCHOTTE**, s. f. Bûchette. brin. fêtu de paille ou de bois dont on se sert pour tirer au sort. Tirer « ès beuchottes » a chez nous la même signification qu'en fr. tirer à la courte paille. Celui qui présente les bûchettes chante :

Beuchotte, beuchotte de froman  
Qui lai toche, lai pran.

Metz : « beuchote », menu bois ; — rouchi : « tirer al buquete », tirer à la courte paille ; — wallon : « bouhète », courte paille ; — Luxembourgeois : « tirer à la bûche. »

Ital. *busco*, fêtu ; *buschette*, courte paille.

Dimin. de beuche = bûche, qui désignait, on l'a vu plus haut, aussi bien un brin de paille qu'un morceau de bois.

**BEUDE**, s. f. Ventre, gros ventre, panse. Beude = bede. C'est le primitif de bedaine et de bedon, ventre, tambour par analogie. *Thymbre for a chylde* = bedon, tambour d'enfant dans Palsg., - p. 281. - Diez tire bedaine de bedon, tambour. Les deux mots ne sont que des dérivés ; il faut les rapprocher de beaucoup d'autres qui ont à peu près la même signification et dont l'air de famille est frappant. Tous ces vocables se rattachent à une racine : *bed*, *bid*, *bud*. *Bóth*, en celtique, exprime la rotundité, comme le l. *botulus*, qui signifie boudin et ventre. L'ancien français et les patois ont emprunté à cette racine des termes assez nombreux pour désigner les animaux ruminants et quelques autres, peut-être parce que leur conformation les fait paraître, pour ainsi dire, *tout ventre* comme une outre.

Vi. fr. *bedel*, veau ; *bedele*, génisse ; *bedille*, ombilic ; *bedie*, étable à bœufs ; *bedoil*, *bedon*, poulain ; *bedoneau*, *blaireau*, etc., etc.

Rahelais emploie le mot *bedeau* comme terme d'amitié :

Esmouche, mon petit Bedeau, je n'arrestera guère  
..... je l'aime desja tout plein..... Ce sera mon petit Bedault.

(*Pantagruel*, II, 15 ; III, 18.)

Saint. « beude », génisse ; « beudet », veau ; « beudicher », véler ; — Norm. « bedin », petit veau ; « bedot », enfant nouveau-né ; « bédou », blaireau et rouge-gorge ; « bédachon », poussin nouvellement éclos ; — Maine : « bédiot », jeune bétail ; « bedouau », blaireau, comme en vi. fr. — Poitou : « beda », gros homme ; « bedaille », gros ventre ; « bède », ventre ; « bedet », veau ; « bedie », bedaine ; « bède, beude, bode, boude », génisse ; — H<sup>te</sup>-Auvergne : « bedeter », parc où couchent les veaux ; — Suisse rom. « bedande », équarisseur, celui qui dépèce les animaux ; « bedet », terme caressant pour appeler les chevaux, les agneaux ; — Flandre : « bedo », jeune mouton ; — rouchi : « bedon », porecelet, et très jeune garçon ; — Hai-naut : « bedene », mauvais cheval.

— Les Bédiaux, les Bédets, les Bédins, les Bédiecs, les Bédoirs, la Bédure, noms de loc. en Bourgogne et en Nivernais.

On peut voir à bidette les dérivés qui se rattacheraient à la forme de la racine *bid*. Quant aux formes analogues à la variété *bod*, formes les plus rapprochées du vi. fr. *bodin*, de l'esp. et du port. *bode*, boue, comme de l'anglais *body*, carcasse, corps, nous avons en Berry « bode », génisse : « bodiche », petite génisse ; « bodaut, bodi, boudau », veau ; « bodoche, bodone, bodoune », vache ; — en Poitou : « hode », gros ventre ; « bodet », veau ; — en Forez : « hode », petite vache : « bôdie », taureau ; — dans les Vosges : « bodotte », nombril ; — en wallon : « bodene », gros ventre et mollet, ou gras de la jambe. « Bодаux » se dit du bétail en général. Dans cette dernière région, « bodé » signifie trapu et gonflé, arrondi. — « Se boder » = s'enfler à Mons ; — Languedoc : « boudéfle » = bouffi ; « boudélla » = se boursoufler ; « boudiflo » = vessie. Les patois italiens ont « bodéfini », « budenfi » = gonfio ; « bodic » = *polputo*, etc.

La variété *bud* donne au rom. prov. *budell*, au cat. *budell*, à l'ital. *budello*, boyau ; — à la Suisse rom. « budda », étables à vaches. L'u diphtongué en ou donne au Berry « bouidi », jeune veau. « boudiche », génisse ; « boudru », nombril et ventru ; — au Poitou : « boude », génisse ; « boudeau », veau ; « boudille, boudiche », très jeune veau ; — à la Norm. « boude », vessie ; — à la Champ. « boude », nombril ; — au wallon de Mons et Luxembourg, « boudène, boudelette », nombril.

Constatons encore la relation qui semble exister

entre les deux racines *bod* et *bot*. Dans la région de Liège « *bot* » s'applique à un objet non pointu, c.-à-d. arrondi, mousse. Dans la région du Luxembourg, « *bodru* » a exactement la même signification. L'esp. fournit un rapprochement non moins remarquable dans le mot *boto* qui réunit le sens de boyau à celui d'obtus, émoussé. (Voy. *Beuille*, *Bidette*, *Bot*.)

**BEUE**, s. f. Buse, oiseau de proie. Morv. n.-n.-o. Chute de la dentale s.

**BEUGNE**, s. f. Bosse, enflure à la tête par suite d'un coup ou d'une chute :

Comme homme vieil qui chancelle et trépigne  
L'ai veu souvent quand il s'allot coucher;  
Et une foyz il se fait une Bigne.  
Bien m'en souvient, à l'estal d'un boucher.

(VILLON, *Grand Test*.)

Avec flacons Silenus le suivoit,  
Lequel beuvoit aussi droit qu'une ligne;  
Puis il trépigne et se fait une Bigne.

(MAROT, *Chansons*, 32.)

Dans Ménage beugne = enflure, tumeur.

Poitou : « beugne, beugne », bosse ; « cabeugne » (cab et beugne), bosse à la tête ; — Berry, Bourg., Champ., Lorr., Saint. « beugne » ; — Norm. « beigne, bigne » ; — Suisse : « bougne » ; — Lang. « bougno », et « boudougno » qui se rattache au verbe « houdougna », s'enfler, grossir. Beignet nous est venu du normand. Quelques patois prononcent « bignet » ou « beugnet ». A Lyon « bugne », gâteau frit à l'huile. Dans Rabelais, - IV, 40, - le cuisinier Franc-Beuignet figure parmi les soldats de Jean des Entommeures.

**BEUGNER**, v. a. Causer une enflure, faire une bosse, bossuer.

— Beugner (se), v. réfl. Se faire une bosse, à la tête principalement.

Le vi. fr. avait le subst. bigne, beugne, bugne. Avait-il le verbe qui y correspond ?

Poitou : « beugner, beurgner », faire une bosse ; — Saint. « beurgner », *ibid*.

**BEUHAICE**, s. f. Besace. Morv. n.-n.-o. (Voy. *Besace*.)

**BEUILLE**, s. f. Ventre, gros ventre. On dit encore « boille. » Morv. n.

Roquefort donne à boille la signification de nombril, et rattache le mot au l. *botulus*. Dans quelques provinces, « boille » est un terme d'amitié qui s'applique à une petite fille, comme « bedon » s'applique à un petit garçon. Ma « boille », notre « bouille » est en Savoie une manière de parler qui équivaut à : mes petites entrailles. C'est ainsi qu'en fr. on dit : mon petit cœur, en parlant à un enfant.

Forez : « boille, boillaude », fille, enfant ; « boillie », entrailles, boyaux ; — Fr.-Comté : « beuille », nombril ; — Norm. « beille, boille, breuille, broille », ventre ; — Pic. « boelles », boyaux ; « breuilles », entrailles ; — Poitou : « beille, beuille », ventre ; — Lyon : « boille », jeune fille comme en Bresse ; — Savoie : « bouilla », *ib.* ; — Suisse : bouelle », ventre. Comp. avec l'anglais *belly*, panse, ventre.

Beuille a la même origine que le vi. fr. boelle, bouelle, forme fém. de boel tiré du l. *botellus*, petit boudin, boyau. Aussi trouvons-nous dans le normand un verbe « esbuiillonner », pour éventrer, écraser, verbe qui répond au vi. fr. esboueler, éboeler. Dans un compte de l'Hôtel-Dieu de Bayeux figure une dépense de trois sous « pour ébuiillonner des pommiers », c.-à-d. écraser, piler les pommes. (Voy. L. DELISLE, *Cl. agric.*, p. 478.)

Le lombard *beder*, petit garçon, répond à l'ital. *budello*. (Voy. *Beude* et *Torniboelle*.)

**BEUILLASSOU**, OUSE, adj. Celui qui a un gros ventre, ventru. Un homme beuillassou, une femme beuillassouse. Morv. n.

**BEUILLOU**, BEUILLU, ad. Ventru. Dans Roquefort beuillu, même signification.

Berry : « beuillou » ; — Maine : « beillu, beuillu » ; — Norm. « beuillu, breuillu, broillu » ; — Pic. « breuillu » ; — Jersey : « bieillu. »

**BEUJON**, s. m. Bason, lambin, celui qui agit avec lenteur. Morv. n. (Voy. *Buion*, *Bujon*.)

**BEUNER**, v. a. Sombrier, donner le second labour à une terre en friches. Bas l. *binare*, du l. *binus*, double.

**BEUNITRE**, v. a. Bénir, donner une bénédiction, forme archaïque du verbe « beunir » qui est

aussi usité. Au part. passé « beunissu, l'nissu. » Vi. fr. beneistre, benistre.

Dans le *Test. de J. de Meung*, - v. 113. - beneistre rime avec ministre et chapitre :

Amer Dieu et loer, véoir et Bénéistre,  
C'est l'office des anges qui sont nostre menistre.

Ainsi comme le curé vouloit Benistre le lit desditz mariez, lesditz varlez... dirent que le lit ne seroit jà Beneist, se ilz n'avoient desdiz mariez deus Franz d'or pour les orilliers.

(Duc. *Ouvilliera.*)

... Donner ordre à sa maison, exhorter et Benistre ses enfans.

(*Pantagruel*, IV, 27.)

**BEURAU, AUDE**, adj. De couleur rousse, brune ou même noire : un chien « beureau », une vache « beuraude ou beurotte. » Le subst. bural, burel, bureau, désignait autrefois une étoffe de laine grossière :

En une chape de Burel  
Se fu Guillaume buschiez.  
(BENOIT, v. 27026.)

S'asamblèrent par un matin  
Pastorelles et pastorel :  
Roi ont fait dou plus bel ;  
Mantel ot de kamelin  
Et cote de Burel.

(*Rom. et past.*, p. 160.)

... Baille encore ceste pièce de Bural de soye et ceste autre de camelot.

(*Th. fr.* VII, p. 52.)

Cette étoffe était de couleur sombre comme le prouve un passage extrait de Comines, - VIII, 17, - et cité par M. Littré :

Tout homme estoit vestu de noir de ces gros Bureaux....

Dans l'anc. langue, l'adj. existait sous les formes bure et buire :

Cil li done une cape Buire...

(Duc. *Gloss. fr.* p. 76.)

Pres de Panurge vestu de sa robe Bure, le poil (du caméléon) luy devenoit gris.

(*Pantagruel*, IV, 2.)

Le patois du Berry a conservé bure sous sa forme adject. : « un temps bure, une étoffe bure », c.-à-d. sombre. On y appelle « buron » l'eau roussâtre dans laquelle on a fait cuire les châtaignes. Les formes bure et buse y sont identiques : « une oie bure ou buse. »

On voit dans Ville-Hardouin, - p. 140, - que le vent appelé bise en fr. moderne prenait quelqef. les formes synon. boire, boure, bourre : « Nostre sires lor fist lever un vent que on apele Boire.... »

Les quatre mots ne sont probablement que des variétés d'un même type dér. du l. *burrus*. Diez est disposé à voir dans bise, vent, le féminin de bis, couleur brune. On a vu plus haut que dans le patois berrichon r = s. En Flandre on dit du vent de bise qu'il « bisit » ou brunit le teint.

Rom. prov. *burel*, brun ; — esp. *buriel*, bure, gros drap pour le subst., et de couleur de bure, tanné, pour l'adj. ; — ital. *bujo*, adj. obscur, sombre, et *burello*, bure ; — port. *buzio*, rembruni. — Le bas l. *buretum* = bruneta.

Du latin qui avait le subst. *burra*, étoffe grossière, et l'adj. *burrus*, roux. Les Romains appelaient *buranica potio* une boisson qui ressemblait, par la couleur, à notre bière. Bière qu'on dérive du germ. nous vient peut-être de *birrus* = *burrus*, roux. — Ital. *birra*, bière.

En Bourg. et en Champ. le bureau ou hurot est le raisin que le fr. nomme pinot gris ou pinelu. En transposant les lettres du monosyllabe bur, on dit en Languedoc du pain « bru » pour pain bure ou bis. Dans cette dernière région « burèl, burélé » = brun. (Voy. *Beurtoué, Bourou.*)

**BEURBI**, s. f. Brebis. La forme berbis se trouve dans le *Gloss. de Reichenau* : *Oves* = *berbices*. Le moine de St-Gall, - II, 17, - nous représente Charlemagne vêtu d'un manteau de peaux de berbis : « Carolus habebat pellicium berbycinum, non multum amplioris pretii.... »

Cil ki avoir escut u chivalz u buefs u vachez u Berbiz u pores...

(*Lois de Guillaume.*)

Il vint en haste por querre la centisme Berbiz ke perie estoit.

(*Serm. S. B.* p. 526.)

Une anc. famille de Bourgogne, la famille Berbis, porte d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une brebis d'argent. Une autre famille non moins ancienne, les Berbisey (1), portait d'azur à une brebis passante d'argent. S'il est incontestable qu'on a d'abord écrit berbis, il nous paraît faux, comme Génin croit pouvoir l'affirmer

(1) Berbisey vient d'un dimin. de berbis. A Valenciennes, on dit berbisète pour petite brebis.

dans ses *Variétés*, p. 33, qu'on ait *toujours* prononcé brebis. L'assertion étant fondée, le nom des deux vieilles familles que nous venons de citer aurait subi l'influence de l'usage et se serait prononcé Brebis et Brebisey, ce qui n'a jamais eu lieu. Quoique la forme herbis soit la plus générale dans les premiers siècles de la langue, on rencontre de temps en temps celle de brebis moins conforme avec le bas l. *berbix*; — rom. prov. *berbitz*; — ital. *berbice*. Du l. *vervex*. Pétrone se sert déjà de la forme populaire *berbex*.

**BEURCER**, v. a. Bercer : « Beurce ton p'tiô », berce ton enfant.

On dit quelquef. « beurece » pour berceau. C'est un subst. verbal.

**BEURCHAUDE**, s. f. Tige de fer qu'on fait rougir au feu pour percer quelque chose. De broche, verge de fer, par métathèse.

**BEURCHIE**, s. f. Cruche à deux anses avec un petit bec pour verser le liquide. Ce mot est le même que « brechie » usité en Bourgogne.

L'eau changée en vin aux noces de Cana était, s'il faut en croire La Monnaye, contenue dans des « brechies » :

Ai taule ein jor,  
Ai chaingi l'a dé Brechie  
An vin de Mador.

(Suite des Noëls, I)

Brechie est pour broche = broc, eruche à bec par assimilation avec une broche, instrument à pointe. Ital. *brocca*, broc et bâton fourchu. (Voy. *Brocot*.)

**BEURCHOU**, s. m. Tarière à l'usage des charpentiers. En Morv. n. « brossu. » Le « beurchou » ébauche les trous que la losse perce à fond. Le mot est pour « brochou » par transposition de lettres et se rattache au vi. fr. brocher, brochier = percer.

En bas l. *broca*, *brochia*, fourchon, pointe; *brochiatus*, garni de pointes. Ital. *brocciare*, piquer. (Voy. *Losse*.)

**BEURDÀ**, s. m. Brouillon par précipitation, celui qui agit étourdiement. L'auteur de la *Moralité sur Job*, - p. 496, - compare la confusion des pensées, dans un esprit sans raison, au désordre qui

règne dans une maison livrée à la direction des servantes, « à la Burderesse turbe des ancelles. »

Hainaut : « herdi-berda », en désordre, en confusion; — Suisse rom. « bredin-breda », précipitamment; — wallon : burdi-burda », inconsidérément; — Champ. parler « herdi-berda », parler étourdiement; — Berry, Poitou : « berdadas », grand bruit confus; — Flandre : « berdouf », bruit d'une chute.

Du vi. fr. burder, l'une des premières formes de behorder, behourder, border. (Voy. *Beurdaler*, *Beurdouler*, *Border*.)

**BEURDAGÔ**, s. m. Homme sans raison, braque, à demi fou.

**BEURDAIS**, **DALE**, adj. Étourdi, désordonné, qui marche de travers. « C' feuzeau ô tô beurdais », ce fuseau marche de travers; « a n' fau pâ aicoutai c'te fonne, ile ô beurdale », il ne faut pas écouter cette femme, c'est une évaporée.

Beurdâ et beurdais sont un même mot. Dans la dernière forme, la désinence est mouillée comme dans mauvais que nous prononçons mauvâ. Norm. « berdale », femme de mauvaise conduite; — Poitou : « berdasse, bredasse », femme étourdie ou légère; — Touraine : « berdasse », fillette étourdie; — Saint. « berdasse », brouillon. (Voy. *Beurdin*.)

**BEURDALEMAN**, s. m. Bruit d'une voiture soumise à des cahots.

Berry : « berdassement », bruit incommode.

**BEURDALER**, v. n. Se dit d'une voiture en mauvais état ou mal graissée qui fait du bruit en roulant : « Sai chairote beurdalô dan F' chemi », sa charrette beurdalait dans le chemin.

Vi. fr. burdaucher, faire grand bruit.

Norm. « herdailler », faire un bruit importun en tournant; — Berry : « berdasser, bourdiller », remuer avec bruit; — Pic., wallon : « berdefler », gronder, marmotter; Poitou : « bredasser », faire du bruit pour rien; — Saint. « berdasser », tracasser; « berdonner », bourdonner.

Beurdaler est le fréquent. du vi. mot burder, en bas l. *burdare*, jouer, folâtrer et quelquef. faire du bruit, du tapage. Bredaler, qui figure dans le supplément du *Dict. de Trévoux*, n'est qu'une métathèse de burdaler. Le préfixe ber, bre, n'a



donc pas dans ce mot le sens péjoratif que lui attribue Génin. (Voy. *Récréations*, t. I, p. 281.) Ce qui prouve la relation du picard « berdeler » avec *burdare*, c'est l'existence du subst. « berdalée » qui, dans le même patois, s'applique à un repas de noces, à un festin bruyant. (Voy. *Borde, Bordon*.)

**BEURDIN**, s. m. Brouillon, étourdi et même quelquef. imbécile, idiot.

Berry : « berdin », simple d'esprit, niais, et « berdiner », s'amuser à des niaiseries; — Poitou : « berdé », fainéant; — Flandre : « courir berdaine », courir la pretentaine; — Touraine : « berdiner », muser. Un chansonnier du pays dit dans un de ses couplets en parlant d'un amoureux :

Y s'en souven'ra pus d'un jour  
D'avoir couru Berdin l'amour.

Le wallon « brodi », agir trop vite ou mal, et tous ses dérivés ne peuvent, quoi qu'en ait dit Grandgagnage, se rattacher au même rad. que brodi, anus. Ce verbe et ses congénères germ. paraissent être empruntés avec la transposition de lettres au vi. fr. border, burder, renfermant le sens de faire quelque chose en jouant, avec bruit ou précipitation.

**BEURDOILLER**, v. a. Bredouiller, parler d'une manière indistincte, articuler avec difficulté. Le fr. bredouiller est une métathèse de berdouiller, burdouiller, voilà pourquoi on ne trouve aucun exemple ancien de bredouiller. (Voy. *Beurdaler*.)

**BEURDOILLOU, OUSE**, adj. Celui qui bredouille, qui parle mal et indistinctement.

**BEURDÔLER**, v. n. Basculer. (Voy. *Beurdouler*.)

**BEURDOLLE**, s. f. Petite prune. Morv. n.-n.-o. De bure à cause de sa couleur brune ou noire ? (Voy. *Beurau*.)

**BEURDOULAU**, s. m. Celui qui grommelle entre ses dents. Morv. n.-n.-o. Dans la région, « beurdouler » a le sens de grommeler, parler tout bas, sans ouvrir la bouche. Ce mot a quelquef. le sens de brouillon, brise-raison. Suivant les lieux, « beurdoula » fait au fém. « beurdoulaude ou beurdoulotte. » (Voy. *Beurdi, Beurdoiller*.)

**BEURDOULER**, v. a. Rouler, tourner en différents sens : « quioque teu beurdoule dan l'gueurné ? » qu'est-ce que tu bouscules dans le grenier ? — Beurdouler (se), v. réfl. Se rouler.

Dans quelques parties du Morv. n., beurdouler signifie grommeler. Ce sens se rattache probablement à l'autre et exprime qu'on roule dans sa bouche les paroles qu'on n'articule pas distinctement.

Wallon : « berdouse, bourdousse », culbute : « berdouchi », tomber avec bruit. (Voy. *Beurdoiler, Beurdoiler*.)

**BEURÉE**, s. f. Averse de pluie. Se dit le plus souvent dans un sens favorable en parlant des pluies de la belle saison : il ne faut qu'une bonne « beurée » pour faire pousser l'herbe. Ce terme fait-il allusion à l'effet que produit sur les prairies une averse bienfaisante ? En Berry, dit M. Mignard, et en Bretagne, « beur, beurre », a le sens de pâturage. Il est à croire que « beurée = burée » a la signification de buée, vapeur qui s'échappe de la lessive. Par une assimilation facile à comprendre, burée est devenu beurée comme burre est devenu beurre en fr.; l'u du latin se diphtonguant en eu. Ce changement est pour ainsi dire normal en Morvan.

A Genève « bouie » = lessive; « bouion » = petite lessive et averse de pluie. En valaque *abour* signifie vapeur : *boara, bora, bura*, exhalaison, bruine; *bureaza, bura*, v. impers. bruiner. Le subst. *bura* désigne une pluie fine; *buraca*, un brouillard épais. En Forez « bura » se dit aussi d'une averse, d'une ondée, même de neige : « una bura de neigi. » Comp. encore avec l'ital. *buriana*, brume. (Voy. *Bue*.)

**BEUREILLE**, s. f. Panier de forme arrondie avec des anses. Ce panier servait peut-être spécialement au transport du beurre.

**BEURGÈRE**, s. f. Bergère, celle qui conduit aux champs non-seulement les moutons, mais les animaux de toute espèce, y compris les oies et les dindons. Morv. n. « beurzère. »

**BEURIE**, s. m. Berceau d'enfant. Morv. n. De ber dont l'e se diphtongue en eu. (Voy. *Bré*.)

**BEURIEURE**, s. f. Bruyère. Morv. n. « beurruère. »



En 1649, le Terrier d'Alligny-en-Morvan, - f° 139, - se sert de la forme brieure : « Huict journalx de terre appelée Lhaut du champ de la Brieure. »  
Berry : « beruère » ; — Maine : « berière, brière » ; Norm. « brière » ; — Prov. « bruc » ; — Lang. « bruguié » ; — breton : « brùk, brùg. »  
Bas l. *bruarium*, *bruera*. Selon Diez, du celt. *brwg*, bois, broussailles.

**BEURIOGE**, s. f. Brioche, gâteau en général.

**BEURIOLÉE**, s. f. Une pleine voiture, tout ce qu'une voiture peut contenir. Morv. n.-n.-o. Beuriolée est peut-être une apherèse de cabriolée et se rattache à cabriole qui a donné cabriolet au fr., à cause des sauts de chèvre que font ces légers véhicules.

**BEURLAN**, s. m. Brelan. Assemblée d'hommes et de femmes qui se réunissent pour se divertir et pour habiller. On se sert du même terme pour désigner un grand bruit, le tapage.

Dans Rabelais et Régnier, berlan pour brelan :  
Olus de Martial lequel tout son estude adonnoyt à observer... ce pendant sa femme tenait le Berland...  
(*Pantagruel*, m, 23.)

L'un en titre d'office exerçoit un Berlan.  
(*Satyre*, x.)

Un certain nombre de localités en France portent le nom de la Berlandière, la Berlanderie.

Poitou : « brelan », bavardage et lieu où l'on bavarde ; — H.-Maine : « berlauder », faire des niaiseries ; — Suisse rom. « brelaudâ », tracasser. (Voy. *Beurlingouère*.)

**BEURLANDER**, v. n. Aller au beurlan ou brelan ; se réunir à un certain nombre de personnes pour causer, bavarder, faire du bruit, du tapage. Morv. n.

Dans Comenius, - p. 305, - : « Jouer aux cartes, à la tournelle, aux dez, aux dames ou au tablier, cela sent son brelandier. »

Bourg. « berlandai », courir, jouer ; — Champ. « berlander », faire la débauche ; — Poitou : « brelander », faire tort au prochain par le bavardage ; — Saint. « berlander », cancaner ; — Luxembourg : « berlander » a le sens de brimbaler, sonnailler.

**BEURLIER**, v. n. Brillier ; au part. prés. « beurlan. » Morv. n.

**BEURLIN**, s. m. Pou des moutons. On peut rapprocher ce mot de bélin qui est le nom du bélier dans le roman de *Renart*. En Poitou « berlin » s'est dit et se dit peut-être encore pour mouton, brebis. « Berlinage » désigne l'espèce ovine en général.

Berry : « berlin », pou des moutons et tique des chiens ; — Forez : « belin, belot », agneau ; — Norm. « belin », bélier.

**BEURLINGOUÈRE**, s. f. Trébuchet, piège à oiseaux.

Ce mot paraît se rattacher, comme brelan, à l'allemand. *brelling*, petite planche, planchette. Brelenc signifiait table. Le vi. fr. prononçait souvent berlens.

Wallon de Mons « berlongeoire », balançoire ; à Liège : « birlance » ; — Norm. « berlinguette », petite sonnette ; — Suisse rom. « brelandschi », vaciller, trébucher. (Voy. Duc. *Berlenghum*.)

**BEURLINGOUIN**, s. m. Badaud, musard. Un grand beurlingouin, homme à grandes jambes qui flâne. Morv. n.-n.-o.

Ital. *berlingajuolo*, *berlingatore*, babillard, glouton.

Dans plusieurs patois « berlinguer, brelinguer », indique un mouvement d'oscillation comme de bras ballants ou de cahotement.

**BEURLOQUE**, s. f. Berloque = breloque. Ce mot très ancien et usité dans les patois a mis les étymologistes à la torture. Il désigne en fr. les bijoux de peu de valeur, les petites clés d'or ou d'argent, les chaînes légères qu'on porte suspendues au gilet ou à la ceinture. Nous sommes trop pauvres en Morvan pour nommer les produits d'un luxe que nous ne connaissons pas. Chez nous breloque ne s'emploie guère que dans deux locutions où le terme conserve à peu près la même signification de langue immodérée : « couye-tai beurloque », c.-à-d. littéralement : tais ta langue. On dit en parlant d'une personne bavarde et sans raison qu'elle « bat la beurloque », c.-à-d. qu'elle mène sa langue à tort et à travers. Dans un cas comme dans l'autre, breloque est donc exactement une langue mal pendue. Or nous voyons dans le *Dict. de la langue française*, à *Loque*, que l'anc. allem. *loc* signifie chose pendante. Si on ajoute à ce mot



le rad. préjoratif ber ou bre, on a berloque ou breloque, mauvaise chose pendante. On remarquera qu'en fr. breloque s'emploie aussi dans un sens un peu méprisant. Cette étymol. offre bien autant de vraisemblance que celle proposée par Génin dans ses *Récérations philol.*, laquelle dérive berloque du rad. ber et de cloke, forme picarde de cloche. En vi. fr. lochier = mouvoir, mettre en mouvement. (Voy. *Effrayer*.)

Pic., rouchi, wallon : « berloque » ; — Berry : « berloquet », vieillard qui bat la breloque ; — Genève : « breloque », femme bavarde, inconsidérée. — En wallon, « berloquer » qui signifie ordinairement pendiller, prend quelquef. aussi le sens de babiller et même de déraisonner.

**BEURLOQUER**, v. a. Remuer en tous sens, secouer rudement. S'emploie principalement pour exprimer les secousses que causent les cahots d'une voiture : « Être beurloqué », être cahoté, mené de droite et de gauche avec rudesse.

Pic. « berloker », pendiller dans des mouvements en sens contraire ; — Flandre : « berloquer », pendiller. se balancer.

**BEURLU, ÉBEURLU**, E. adj. Celui qui a la berlue, qui n'y voit pas clair, qui a des illusions de vue. Un homme « beurlu », une femme « beurluc. » Dans l'Yonne, aux environs de Seignelay, « beurlu » se dit pour louche, comme en Berry. Pris substantivement, et au figuré, ce terme désigne un être bizarre, extravagant, sans réflexion, comme en fr. celui de hurluberlu. qu'on prononce quelquef. hustuberlu. Rabelais donne la variante hurluburlu :

Je vous jure, mon grand Hurluburlu, que si aultrement ne maydez.....

(Voy. *Pantagruel*, prologue, v.)

M<sup>me</sup> de Sévigné parle de coiffures extraordinaires appelées : à la hurlubrelu. Dans sa *Vie de Rancé*, Chateaubriand qualifie Mademoiselle, fille de Louis XIII, de grand hurluberlu. Si hurluberlu ne vient pas, comme l'ont admis quelques étymol., de l'arabe hourlobourlou, ce terme aurait pu être formé d'un mot inconnu. peut-être hure, tête, et de notre adj. berlu, extravagant. A Lille : « berlou, berlouque », louche, strabique. (Voy. *Ébeurluter*.)

**BEURLUE**, s. f. Berlue, maladie que la science

appelle pseudoplepsie et définit « une affection dans laquelle le malade croit voir des objets qui ne sont pas sous ses yeux. » Amyot (*De la Curiosité*) dit « qu'en nos maux nous avons la barlue par ignorance à tout propos. » Soutenu par l'ital. *barlume*, fausse lueur, on tire berlue du préfixe péjor. ber et de lue forme dérivée de *lucere*. La berlue serait, à proprement parler, une fausse ou trompeuse lueur. Bourg. « barlue, berlue » ; — Pic. « se berlurer, se berluser », être dans l'illusion. (Voy. *Teurlue*.)

**BEURLUJOTTE**, s. f. Petit lézard. Morv. n. Du rad. péjor. ber et lusette, par le changement ordinaire de l's en j et de l'e en o ? En Berry « luzette » ou « lizette », lézard gris des murailles. (Voy. *Luiserne*, *Lujar*.)

**BEURNE**, adj. Sombre, brun ; inversion de brune qui a fourni au fr. les locut. adverb. à la brune, sur la brune, et le subst. brune qui désigne une femme aux cheveux ou au teint bruns.

Dans l'Yonne, la « Beurne » est une vache de couleur brune. Nous disons « beurnot, beurnotte » pour brunet, brunette. Beurnot est un nom de bœuf et beurnotte un nom de vache, très répandus dans la contrée. Le moyen âge qui aimait les suffixes en ain avait Beurnain pour nom de vache, témoin le joli conte de Jean de Boves intitulé : *De Brunain la vache au prestre*. Duc. cite un passage, - à *Brunicus*, - où l'on voit appeler *Brunitum* un petit cheval de selle ou bidet. Le renversement de la première syllabe se montre dans des textes nombreux :

Garni se sunt al meuz qu'il pout  
De blans osbers, de heaumes Burniz.

(BENOIT, v. 16142.)

Et je sui nus el bliaut sebelin,  
Si n'ai espée, ne bon espiel Burni  
Dont je me puisse envers ton cors couvrir.

(Huon de B. v. 742.)

Jehan Pochart eust baillié à ladite femme xx tasses d'argent à Burnir.

(Duc. *Brunitus*.)

— Le Teureau-Beurnot, monticule ou pic à Alligny-en-Morvan, a été ainsi appelé à cause de la couleur brune de son sol autrefois couvert de bruyères. (Voy. *Beurnot*.)

**BEURNIQUE!** interj. qui équivaut à point, à rien, à une négation enfin. Roquefort interprète bernicle par point, sans aucune citation conforme. Le mot est cependant fort ancien. M. Littré hésite entre deux étymologies, l'une allem. : *aber nicht*, mais non ! l'autre dér. de berniquet, ayant pour rad. bran ou bren, son, c.-à-d. chose de rien. Le verbe morvandean « reniquer », refuser, qui appartient par le simple niquer, à l'anc. langue, a peut-être donné naissance à « bernique », qui, dans ce cas, ne serait autre chose qu'un terme moqueur de refus. Le b initial aurait une valeur péjorative ; niquer tiré de l'allem. *nick*, *nicken*, signifie branler la tête, faire un signe de tête. A Valenciennes « niquil pour apostille », est une formule proverbiale de refus. L'auteur du *Gloss. rouchi-français*, M. Hécart, rattache cette loc. à *nihil*. Pourquoi pas à nique ? (Voy. *Eurniquer*, *Niquotte*.)

**BEURNOT**, nom de bœuf tiré de sa couleur brune. — Jura : « Brenot », nom de bœuf ; — Berry : « Brun, Brunet ou Bernet. » (Voy. *Beurne*.)

**BEUROUETTE**, s. f. Brouette. Morv. n.-n.-o. « brotte. » Vi. fr. baroueste, beouroaite. Diez tire brouette de his et de rouette, forme fém. de rouet, dimin. de roue. La brouette avait-elle deux roues à l'origine ? Cela est probable. Ce véhicule est souvent confondu avec la charrette et surtout avec le tombereau. Dhucz cependant traduit par brouette ou tombereau le mot *unirotum* que Comenius, - p. 136, - avait fabriqué à l'instar du bas l. *birotum*, voiture à deux roues.

En vi. fr. rouer avait le sens de tourner, rouler. « Manger, boire, dormir, dit Montaigne, nous Rouons sans cesse en ce cercle. » Le terme champenois « brouer », qui signifie rouler, pousser, et le fr. rabrouer, — « rebrouer » en Picardie, — se sont peut-être construits sur rouer. Rabrouer = repousser. Diez cependant dérive ce dernier verbe de brave avec le duplic. re.

Dans les anc. textes, la brouette est une voiture de peu de considération, du plus bas emploi. Un passage de la *Vie de S. Valdebert* mentionne comme un fait d'humilité que le pieux abbé ne rougit pas de se faire charrier dans une brouette : «..... Eo vehiculo quod vulgo Birotum dicitur circumferri non erubuit..... » Ailleurs un poète chan-

tant la litanie de ses misères dit piteusement que pour toute voiture suspendue il n'a qu'une brouette ! « Pour chariots branslans Brouetes. » (Voy. Duc. à *Birotum*.)

Berry, Norm. « berouette » ; — wallon : « berwète » avec un dér. « berweter », cheoir à terre ; — Champ., Pic. « baru », tombereau ; « harou » tombereau et brouette. Ces formes correspondent à l'anglais *barow*, que quelques étymol. tirent de *bear*, porter. Les patois de la Suisse ont « barote, barrota, barouette » ; — Lang. « barioto. » Le même rad. est dans l'ital. *baroccio*, chariot. Comp. cependant le bourg. « barrò », brouette, le foréz. « barrot », charrette grossière, avec l'esp. *barrote*, grosse barre qui soutient un assemblage d'autres barres ou planches. Tous ces termes, avec le vi. fr. bara, civière de transport ; barot, char rustique ; baraque, hutte, pourraient être rattachés à une étymologie commune, le gaél. *barrach*, branche d'arbre. Ceux qui habitent la campagne, dans les pays pauvres, savent que le paysan sait faire, comme on dit, flèche de tout bois.

**BEURSAUDES**, s. f. Le déchet de la graisse de porc, après la fonte. On assaisonne quelquef. les beursaudes avec du vinaigre. En Poitou « bre-gaude », soupe au salé ; — Limousin : « bréjaoudo. » (Voy. *Griblandes*.)

**BEURSONNIÉ, ÈRE**, s. Habitant ou habitante de St-Brisson, commune du canton de Montsauche, dans le Haut-Morvan. Saint Brice est le patron de la paroisse. Le nom hérisé de Beursonnié et de Beursonnière, éveillaient autrefois une idée de sauvagerie qui se dissipe peu à peu. St-Brisson est aujourd'hui un joli village pourvu de bonnes routes, orné d'un étang qui rappelle les petits lacs de la Suisse et dont le limpide miroir réfléchit sur ses deux rives d'un côté quelques groupes de maisons, de l'autre un élégant parc dessiné à l'anglaise. A quelques pas de là s'ouvre une vallée extrêmement pittoresque au milieu de laquelle se dresse la remarquable roche du Chien.

On reconnaît de loin une Beursonnière à la forme de son bonnet arrondi et bordé d'une garniture tuyautée. Ce type-là ne fait pas trop mauvaise figure dans les groupes de nourrices morvandelles qui siègent aux Tuileries au milieu de leurs bébés parisiens. (Voy. *Nurice*.)

**BEURTEAU**, s. m. Blutoir, crible ou tamis pour séparer le son de la farine.

Bourg., Champ. « burteau », bluteau de moulin; — Champ. « bureteau », grosse étoffe en laine. (Voy. *Beurtoué*.)

**BEURTER**, v. a. Bluter, tamiser la farine au blutoir pour en ôter le gros son. *Burter* ou *bureter* paraît être la forme primitive de *beluter* contracté en : *bluter*. Dans la *Janua* de Comenius, œuvre du XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve encore, - p. 117, - *bluter* ou *buretter*. Le bas l. *buratare*, inscrit dans un texte du XI<sup>e</sup> siècle, était probablement dér. de *bura* ou *bure*, étoffe, qui à l'origine, aurait suppléé à la soie du blutoir. Une lettre de rémission de 1400 mentionne une espèce de sac sous le nom de *buretele* :

Il parolent et bien et bel,  
Il ressemblent le Buretel  
Selonc l'Escriture devine,  
Qui giete la blanche farine  
Fors de lui, et retient le bren (son).

(*Bible Guior.*)

En ital. *buratto*, *burattello* = blutoir. — Esp. *burato* = grosse bure, étoffe transparente.

Comp. les deux verbes *buratare* et *barattare*. Le vi. fr. *barate* renferme une idée de désordre, de bouleversement, qui exprime la première opération du blutoir comme de la *baratte*. *Barater*, à fig. signifie souvent mettre en confusion, sens dessus dessous. En Poitou le mot s'emploie pour mêler les cartes. En Fr.-Comté « braté », qui semble une syncope de *baratté*, est synonyme de *bureté* ou *burté* = bluteau, farine blutée. Le subst. *embarras*, - en *barat*, - avec ses dérivés, *embarrasser*, *débarrasser*, appartient peut-être au même rad. que *barate*, confusion, agitation. Le simple du verbe esp. *embarazar*, *embarrasser*, est *barajar* qui signifie mêler, brouiller, confondre, et non pas *barrar*, *barrer*, *barricader*. *Baraja*, *barata*, dans cette langue, répondent exactement aux diverses signific. du vi. fr. *barat*, *barate*, c.-à-d. à confusion, débat bruyant, marché frauduleux, tromperie. L'ital. *imbarazzo* = *imbroglio*; *embarazarse* = s'embrouiller. (Voy. *Bouler*.)

**BEURTOUÉ**, s. m. Blutoir, tamis qui sépare la farine du gros son. La forme française serait *burtoir*. Vi. fr. *burtel*, *buretel*, *buletel*. Un *buretel* ou

*buletel* était un tamis en général et non pas exclusivement un tamis de blutoir. *Le Ménagier de Paris*, - II. p. 136, - passe une purée de pois « en un *Buletel*, estamine ou sacs. » Dans *Palsgr.*, - p. 462, - *boulter* = blutoir. « *I boulte* = je bulte = je blute. » Dans l'anglais mod. *to bolt*, *to bout*, *bluter*, *sasser*.

Bas l. *buratellum*, crible pour la farine; du l. *burra*, étoffe grossière, bure en fr. La forme dimin. *burel* = bureau était très usitée :

Por faire le cointerel,  
Ot chascuns un vert chapel  
Et cotte d'un gros Burel  
A diverse roie.

(*Rom. et past.* p. 136.)

Metz : « beurte », sac de laine qui sert à tamiser la farine. — Le patois normand et le rouchi avaient conservé la forme l. *bura* pour bure, étoffe de laine. En Champ. « *burat*, *buraté* », tissu serré pour soutane. (Voy. *Beurau*, *Beurteau*.)

**BEURZIE**, s. f. Bergerie. Morv. n.

**BEUTIÉ**, s. m. Celui qui conduit les bœufs, charretier. On donne plus spécialement ce nom aux individus qui vont faire des charriages dans les pays lointains. En vi. fr. *butier*. Le terme *bobelin* qui dans l'anc. langue désignait aussi un bouvier et s'employait par extension dans le sens de rustaud, a été tiré d'un dimin. latin *bubulinus* = *bubuleus*, bouvier, vacher. (Voy. *Boûé*.)

**BEUTIN**, s. m. Bien, fortune, mobilier. On dit d'un homme économe qu'il amasse du *butin*, d'un prodigue qu'il mange son *butin*. « *Aquêter* du *butin* » est l'expression traditionnelle pour acquiescer du bien. Morv. n. « *beutingn'* » :

De bien eueuse destinée  
Puissions-nous partir le Butin

(Ch. d'ORLÉANS, *Rondeaux*, 101.)

Allem. *beute*, proie, *butin*, capture; — sax. *büte*. *Butin* est un mot d'origine germ. Si on ne consultait que l'acception où on le prend en Morvan on le dériverait volontiers de *buter*, tendre à.... viser à...., car l'acquisition du bien est le but universel. Le *butin* des abeilles est aussi là pour montrer qu'on peut s'enrichir sans piller le prochain ou au moins sans lui faire tort.

En Berry « *butin* » = bien, mobilier, richesses :

— Metz : « beutin », mobilier, hardes. Aux env. de Sens « butin » signifie décombres et ne s'emploie qu'au pluriel.

On donnait autrefois le nom de butinier à celui qui était chargé de distribuer exactement sinon avec justice, le butin fait à la guerre : « Jehan le Begue, escuier, homme d'armes..... et Butinier de sadite compaignie de la destrousse qui fut faite en Guyenne..... » (Voy. Duc. *Botinum.*) Dieu nous garde de Jehan le Bègue et de sa compaignie !

**BEUVOU, OUSE**, s. Buveur, buveuse, celui ou celle qui aime à boire. Dans Comenius, - p. 265, - buveur, beuver, beuvotter. En Berry : « beuver » ou « beuvre » = boire ; beuverie, action de boire. L'e de l'anc. forme beuveur se change en eu.

**BEUZIGHIES**, s. f. plur. Besicles, lunettes à branches dont se servent les gens âgés. La finale se prononce comme dans bezigue, jeu de cartes, avec un son très mouillé.

**BIAIRE**, adj. Se dit d'un mâle et surtout d'un taureau qui a été maladroitement châtré, ou dont la castration est incomplète.

**BIAN, ANCE**, adj. Blanc, blanche. L'adoucissement de la lettre en i se produit dans quelques parties du Morv. b., mais il n'y est pas normal. On le retrouve constamment, au contraire, dans la région niv. : « bian, biau, piaice, piau, pieume », pour blanc, blaude, place, plant, plume. Quant à l'adoucissement de la finale au fém., il n'était pas rare dans les dialectes de l'anc. langue. La *Chronique de Rains*, - p. 179, - dit : la reine Blance pour la reine Blanche.

— Blême, pâle. Il est malade, voyez comme il est blanc ou « bianc » :

Qui es-tu donc qui es si Bians

Que nulz hons n'est a toi semblans ?

(*Girart de R.* p. 280.)

(Voy. *Blesse.*)

**BIAU, BIÈLE**, adj. Beau, belle. Morv. n. Plusieurs dialectes ou sous-dialectes mouillaient l'a ou plutôt donnaient à la syllabe el du latin le son mouillé iau. Ainsi bel, du l. *bellus*, se prononçait en Champ. notamment, « biau » et non beau comme en Bourg. On y disait « chapiau, morciau, piau » pour chapeau, morceau, peau.

Joinville partant pour la Croisade disait, - p. 68, - : « Je ne voz onques retourner mes yex vers Joinville pour ce que li cuers ne me attendristist dou Biau chastel que je lessioie et de mes dous enfans. »

Car de lor Biauté n'est mesure :

Plus Biaus ne fist onques Nature.

(*Floire et Blanc.*, v. 2777.)

Li ostesse respondi et dist qu'il estoit au duc d'Osteteriche. O Bielle ostesse, dist Blondiaus.....

(*Chron. de R.* p. 54.)

Cant il fu venus, sa fame, ki molt fu Bielle dame, li dist : Sire, pensés de vostre Bielle fille ke elle soit mariée.....

(*Th. fr. au M. A.* p. 418.)

Le jargon parisien du XVII<sup>e</sup> siècle renouvelant cette prononciation reléguée dans la province, et encore usitée chez nous, mouillait presque toutes les finales en eau :

Pour moi, je bouste à ma teste,

S'il ne veut changer de piau,

De planter comme une creste

Ses cornes sous son chapiau.

(*Th. fr.* IX, p. 162.)

**BIAUGAIRÇON**, s. m. Beau fils. Cette femme n'a pas d'enfants, elle n'a qu'un « biaugairçon. » Le mot est formé comme le fr. de beau, terme de courtoisie, et de garçon pour fils. L'anc. langue se servait du terme fillastre :

Rollans, dist la mère, Biaus Fius,

Com vous m'estiés dous et soutius.

(*Mouskes*, v. 9230.)

**BIAUTÉ**, s. f. Beauté. Morv. n. Le roman de *Doon de Maïence*, - v. 7912, - dit gracieusement d'une de ses héroïnes, la jolie Flandrine :

De sa très grant Biauté fu toute enluminée

La chambre, où nostre gent futrestoute assemblée.

**BICHER**, v. a. Baiser, embrasser, caresser. Morv. n. -n.-o.

— Bicher {se} v. réfl. S'embrasser.

Vosges : « bic ». bec, bouche ; — Berry : « bicher, biger » ; — Poitou : « biger, biquer » ; — Saint. « bicher, biquer, biser. » « Une bise », un baiser. (Voy. *Biquer, Boquer.*)

**BICHET**, s. m. Mesure qui contient soixante litres. Morv. n.



**BIDETTE**, s. f. Petite jument de selle. Nous disons « aller à bidet » pour aller à cheval. C'est avec raison que Diez voit dans *bed* et *bid* deux racines identiques, mais c'est à tort probablement qu'il rattache *bidet* au celt. *bideach*, très petit. *Bide*, qui a pris le dimin. *bidet*, ne paraît être qu'une variété de « bède », ventre, panse. Le Hainaut nous offre « bédene », mauvais cheval et ventre. Dans le wallon du Luxembourg, « bidaine » = *bedaine* et gros caillou arrondi. Dans la Suisse rom. « *bida* » = *bidette*. Le berrichon « *bide* », vieille brebis, répond au flamand « *bèdot* » jeune mouton, comme le picard « *bidot* » répond au rouchi « *bedot* », agneau, « *bedon* », cochon de lait. En Champagne, « *bide*, *bidon* » = *bedaine*, ventre. Norm. « *bidoche* », engin de carton à tête de cheval ; « *bidoque* », vieux cheval. (Voy. *Beule*.)

**BIE**, s. f. Bise, vent du nord-est et de l'est. La « *bic* » est sur pied. Wallon : « *bihe* », bise ; « *biler* », faire un vent de bise. Le breton *biz* désigne aussi le vent nord-est. Dans Borel *bisa*, vent du midi. (Voy. *Bige*.)

**BIÉ**, s. m. Blé, froment. Morv. n. (Voy. *Bian*.)

**BIÉ**, s. m. Bief, biez, petit fossé d'irrigation ou d'assainissement. Les locataires d'un domaine sont toujours obligés, par le contrat de bail, à « curer les biés », c'est-à-dire à les nettoyer chaque année.

Chacun qui tient feu à Tard la ville doit chacun an.... un jour pour curer le Biez de ses molins de paule (pelle) et de fessoir....

(Ch. B. II, p. 353.)

Bief se traduit en bas l. par *bedum* ou *becium* : *Debet facere et retinere septem perticas exclusarum molendini et curare Bedia*.

(Duc. *Bedum*.)

*Bedum* répond à l'anglais *bed*, lit, couche :

Deus i fist miracles, le glorius del cel,  
Que tute la grande ewe fait issir de sun Bied.  
(Voy. de *Charlemagne*, v. 774.)

En Prov. « *bers* » a aussi le double sens de lit ou berceau et de tombe. Dans quelques patois, le lorrain entre autres, « *bié* » signifie berceau. N'y a-t-il pas quelque rapprochement à faire entre le biez et le berceau, semblables de forme, qui mette sur la trace de l'étym. fort peu assurée jusqu'à présent de berceau ? On remarquera le breton *béz*.

fosse, tombeau, d'où le verbe *bésia*, enterrer. Le bas l. *becium*, le vi. fr. *bec*, désignent tantôt le lit d'un ruisseau, tantôt le ruisseau lui-même. La *Chronique de l'abbaye du Bec*, en Normandie, explique le nom très connu de ce monastère en disant : « *Locus qui dicitur Beccus a rivulo decurrente*. » Plusieurs localités de cette province, telles que Bolbec, Caudebec, etc., empruntent leur suffixe et d'autres leur préfixe, comme *Bedcaie*, *Bechequet* (Eure), au voisinage d'un ruisseau plus ou moins considérable. Le dimin. *becquet* qu'on rencontre assez souvent dans la même contrée a, dans Chaucer (*Cant. tales*, V, v. 6029), le même sens que *rivulet*.

Le ruisseau du Bec, le ruisseau du Bief, dans le département de l'Yonne ; le Bié, le Biez, <sup>mes</sup> de Semelay et des Trois-Vèvres, dans la Nièvre. Le Bec d'Allier, point de jonction de l'Allier et de la Loire, est appelé par Froissart le Bié d'Allier et le Bé d'Allier, dans le langage usuel. Bié n'est qu'une apocope de Bie = Bec :

Et (Herluin)

Funda-il l'abéie al Biee.

(MOUSKES, v. 15987.)

Aux env. de Lyon, selon Ducange, le bas l. *becium* ou *echudium* s'appliquait à un biez de moulin. (Voy. *Bedum*, *Bierum*, *Bizium*, *Vieria*.) Norm. « *bieu* » = ruisseau, et « *bedière* » = lit, couche ; — Suisse rom. « *bi*, *bié*, *bied* », est un nom générique pour ruisseau ; — Forez : « *bie*, *bialeure*, *bial* » ; — wallon : « *bi* » ; — II.-Maine : « *bian*. »

L'anglais *beck* = *rill*, *rivulet*, petit ruisseau ; — holl. et flamand : *beck*. Presque tous les petits cours d'eau qui traversent la Campine belge, outre la dénomination propre, portent le nom commun de « *bèck* » ; — allem. *bach*.

Baie semble appartenir à la même racine probablement celtique et n'être qu'une forme adoucie de *bec*. En Suisse la baye de Clarens, la baye de Montreux, sont des ruisseaux ou torrents. Nous avons en Morvan l'étang et le ruisseau de la Baie, affluent de l'Yonne, l'étang et le ruisseau de Baye qui alimentent le canal du Nivernais, etc. Un texte latin de 1210 cité par Duc. à *Baia*, donne au mot le sens général de pièce ou cours d'eau. Le fr. *baie* ne se rattache-il pas à la même origine ? Le subst. anglais *bay* a pour analogue dans notre langue la forme masculine *bais*, *baix*, *bays*, qui se montre

dans des noms de loc. assez nombreux. Plusieurs petites rivières, en différentes contrées, sont encore appelées Baise, Bayse.

**BIÉLÉE**, s. f. Étendue de biez ou rigoles d'irrigation.

**BIÉLER**, v. a. Creuser un biez, une rigole. Biéler les prés. On bièle au printemps et quelquef. à l'automne.

Forez : « abialá », creuser des rigoles; — H.-Maine : « bienner », creuser un ruisseau.

**BIÉLOU**, s. m. Celui qui « bièle », qui creuse un biez, une rigole. Un bon « biélou » est un artiste dans son genre.

**BIEU, EUSE**, adj. Bleu, bleuc. Morv. n. L'ours dans le roman de *Renart* jure par le cuer bieu, en fr. corbleu :

Qar m'i menez, biau très doz Sire  
Por le cuer Bieu.....

(V. 10243.)

Por la char Bieu ne savez-vous  
C'onques nul bien ne sot li rous,  
Cil qui tant set de pute estrace.

(V. 16178.)

**BIGAU**, s. m. Chevreau. Ne désigne que le mâle.

**BIGE**, s. f. Bise, vent qui souffle de l'Est. Morv. n. En Morvan la bise n'est pas synonyme de l'hiver comme dans la fable de La Fontaine :

Et quand la bise fut venue.

En Lang. « biso », vent froid qui souffle du N.-E. au N.-O. On prononce « bisse » en Flandre, et le verbe hisser exprime le sifflement d'un objet qui fend l'air avec rapidité.

Wallon : « biser, bizer », voler, courir comme le vent, fendre l'air. A Lille, jeter au « bise », c.-à-d. au vent; « biser » = haler et jaillir en sifflant.

Selon Nodier, bise est une onomatopée. Dans le *Vocabulaire du XIV<sup>e</sup> siècle*, le vi. fr. bisece = *aquilo*. Bis en fr. et *aquilus* en l. signifient gris, brun. (Voy. *Bie*.)

**BIGNON**, s. m. Eau qui jaillit du sol; source avant sa sortie de terre, petite fontaine. Le sous-

sol de nos prairies tourbeuses est rempli de « bignons. » En vi. fr. un bignon était un creux plein d'eau, une mare alimentée par quelque source. De là sans doute le nom de plusieurs localités et par métonymie celui d'un filet de pêche appelé aussi truble en fr. et dans notre patois. (Voy. Duc. *Bigo*.)

— Bignon, nom de famille en tous pays.

— Les Bognons, nom de loc. près de Château-Chinon.

Suisse rom. « bougno », fontaine à fleur de terre, « bougnon », ouverture d'écoulement pour un réservoir; — Champ. « bignon », engin de pêche.

**BIGNONNAIS**, s. m. Amas, fouillis d'objets divers et principalement de rognures d'étoffe, de chiffons. Le wallon du Luxembourg donne à « bisgorgner » le sens de biaiser; « à bisgorgnante » = de biais. En Lang. « bièios » = effiloques, franges d'étoffe usée. « Bigornais » renferme probablement la même idée par allusion aux formes irrégulières des morceaux coupés de biais ou effilochés.

**BIGORNE**, s. f. Trépied sur lequel on travaille le bois et qui sert à divers autres usages. Le terme est technique pour les maréchaux. Une bigorne est une enclume à deux cornes comme le dit assez le mot formé de bis et de corne. On donnait autrefois ce nom à une massue garnie de deux pointes de fer. Dans quelques inscriptions, les bœufs, les béliers, les boucs sont appelés bicornes. En Bretagne le limaçon de mer, à cause de ses tentacules sans doute, est nommé le « bigorneau. » En Poitou, la « bigourne » est un être fantastique, une espèce de loup garou qui porte deux cornes sur la tête. En Flandre et en Pic. « bigornier, bigorgner » = toucher. (Voy. *Biquier*.) L'auteur d'un Gloss. rouchi-français raconte qu'à Valenciennes il y avait une compagnie bourgeoise composée de gens louches ou « bigorniaux » qui marchait sous la bannière de Notre-Dame de Malaise-au-Bois. En Languedoc « bigorno », enclume à deux cornes; ancienne milice. (Voyez *Gorne*.)

**BIGOT**, s. m. Fourche à deux ou trois pointes dont on se sert pour enlever les fumiers. La destination du bigot est la même dans un passage cité par le continuateur de Duc. : « Le mary d'icelle

femme curoit et nettoyoit l'estable de ses vaches à ung engin appellé Bigot. » Une lettre de rémission (1466) emploie la forme bignot : « D'icellui Bignot bouta icellui Simonnet. » (Voy. Duc. *Bigo.*) Cette forme nous conduit à « binot » ou plutôt à bine qui, en fr., désigne un instrument de labour et en Pic. une charrue sans coutre. Or. en Berry, « binot » se dit encore pour hec, pointe : le « binot » ou le bec d'un poulet. le « binot » ou la pointe d'un sabot. Le sens primitif de biner était, croyons-nous, travailler avec la bine et non pas labourer une seconde fois. En Berry le bigot sert à piocher la vigne ; en Poitou bigot paraît être synonyme de bêche ou de pic, mais la bêche (Voy. *Besse*) a eu plusieurs formes, celle d'une binette, d'une houe entre autres. Le Forez nomme « bechu » notre bigot, dimin. de big = beg pour bec, pointe.

La fourche à deux dents des anciens, la *bicornis furca* de Virgile, rappelle assez exactement notre bigot :

Exacuunt alii vallos furcasque bicornes.

(*Georg.* I, v. 265.)

(Voy. *Teurian.*)

**BIGUE**, s. f. Bique, chèvre. Les petits sont appelés « biguets. » En Piémont : « bég », chevreau. (Voy. *Biquot.*)

**BIGUEBAIE** (AI LAI, loc. Porter quelqu'un « à la biguebaie », c'est prendre une personne sur le dos comme une hotte, ses jambes pendantes de chaque côté et ses mains entrelacées autour du cou. Paul porta la petite Virginie « à la biguebaie » lorsqu'ils traversèrent le torrent de la Rivière-Noire. Rabelais nous offre une loc. analogue : « Il luy promist un habit en condition qu'il le passast outre l'eau à la « cabre morte » sus ses espauls. » (Voy. *Pantagruel*, III, 23.)

Le suffixe baie se rattache probablement au vi. fr. baer, bœr, ouvrir la bouche.

**BIGUE ÉCORCHÉE** (AI LAI, loc. On met ses bas « à la bigue écorchée » lorsqu'on les retourne à l'envers pour les chausser plus aisément.

**BIJÂTRE**, adj. Bizarre, extravagant, lunatique.

L'intercalation du t semble un caprice de la prononc. loc., mais on trouve dans les anciens auteurs

la substitution du g ou du j à l's ou au z du français :

Le pauvre notaire eust voulu estre bien loin, voyant les Bizerres opinions de cet homme.

(*Nuits de Straparole*, II, p. 314.)

Dans Comenius. - p. 259, - : « un Bizarre fantasque et qui est hors de bon sens. » Corneille, dans sa jeunesse, écrivait aussi bigearre :

Cette Bigearre humeur n'est jamais sans soupçon.

(*Galerie du Palais*, III, 4.)

Berry : « bigearre, se bigarrer » ; — Poitou : « bigearou » ; — Saint. « bighearre. »

La signific. ancienne de bizarre ne permet pas de rattacher ce mot à l'esp. *bizarro*, valeureux. Le mot paraît être une variante de bigarré pris au fig. Non-seulement bizarre et bigarré, deux mots de la même époque, ont été écrits de la même manière, mais quelques patois, le forézien entre autres, ont encore « bigearre » pour bigarré. Le berrichon nous offre l'adj. « garre » = bigarré, lequel serait le primitif et appuierait l'étym. proposée par Ménage. *bis variare*, représenté en anglais par le verbe *to variegare*, bigarrer, varier. En ital. *bizzarria* désigne la bigarade, grosse orange à peau globuleuse et nuancée. D'ailleurs au fond l'identité de signific. est frappante. Disons cependant que le *Dict. de la langue fr.* prononce un arrêt formellement contraire à cette spécieuse hypothèse.

**BILLE**, s. f. Bile, humeur sécrétée par le foie. Bile n'est pas ancien en fr., mais la tendance du pays est de toujours mouiller la linguale dans les suffixes copiés sur le latin *ilis*.

**BILLON**, s. m. Dans quelques loc. on donne ce nom à un arbre de forme élancée propre à la charpente ou à la menuiserie. De bille, pièce de bois destinée à être équarrie. « Billon » en Poitou, = morceau de bois, bâton.

**BILLOUÈRE**. s. f. Épinette, cage où l'on enferme les poulets pour les faire engraisser. On donne en fr. le nom de billot à une espèce de soucière construite à peu près comme notre billouère. Cette cage, à l'origine, n'était probablement qu'un billot creusé et fermé par des barreaux.

**BION**, s. m. Jeune pousse d'arbre ou d'arbuste et en général de toute espèce de végétaux. Morv.

n. « Bion » est pour billon, dimin. du fr. bille qui désigne également un rejeton ou un scion.

Berry : « bion, rebion », tige, rejeton ; — H.-Maine : « bions », grands épis vides de grains ; — wallon : « bïot », petit bâton. En Piémont : « bion » billot, tronc d'arbre.

**BIQUENÉ**, s. m. fluche, bahut.

De bique et nez ? Coffre où l'on pique du nez en y fouillant ? L'anglais *picklock*, crochet, rossignol, renferme une image analogue.

**BIQUER**, v. a. Baiser, embrasser, caresser. Morv. n. Poitou, Saint. « biquer, bicuder. » — De bic, forme de bec, pour bouche. — Vosges : « behi me vot' bic », embrassez-moi. (Voy. *Bicher, Boquer*.)

**BIQUIER**, v. a. Bigler, guigner, regarder de côté, du coin de l'œil, à la manière des chèvres ou biques. En vi. fr. bigler s'est dit bicler, forme encore usitée à Genève où on appelle « biclœil » celui qui louche. Bicler = biquier par l'adoucissement de la linguale en i. On dérive le mot du l. *bis oculus*, œil double, traduit par le poitevin « bizeuil », le génévois « biclœil et l'espagnol *bis ojo*. — Berry, Norm. « bicler », loucher ; — Fr.-Comté : « biclou », louche ; « porter biseuil », ofusquer la vue.

**BIQUIET**, adj. Celui qui regarde du coin de l'œil ; au fém. « biquierde. »

Puis jeta son regard Biscel sur Nazdecabre.

(*Pantagruel*, III, 20.)

**BIQUIGNON**, s. m. L'extrémité d'une chose, la pointe, le faite, le sommet. « Le fin biquignon » = la fine pointe d'un toit, d'un clocher, d'une montagne, etc. Morv. n.

Champ. « bique, biquette », dent ; — Norm. « béquet », clou de soulier ; — Hainaut : « biquer », dresser la pointe en l'air ; — Poitou : « bequegnon », petite queue, pointe en général ; — Genève : « béque », bout, pointe d'un châle, d'un mouchoir, etc. ; — Suisse rom. « bé », bec, pointe de montagne, sommet ; — breton : *bek* ou *beg ar garrek*, pointe de rocher. Le vi. fr. bec = pointe :

Nostre maistres notonniers escria à ses notonniers qui estoient ou Bec de la nef et leur dit : Est arée vostre besoigne ? Et il respondirent : oil, sire.

(*JOINVILLE*, p. 70.)

Les autres filles, étant en un coin, près le feu, regardaient par sus les épaules des autres, se haussant sur le Bec du pied...

daient par sus les épaules des autres, se haussant sur le Bec du pied...

(*EUTRAPEL*, XI.)

**BIQUOT**, s. m. Chevreau, petit de la chèvre. Se dit d'un enfant qui a de la naïveté et même de la niaiserie. Biquot, qu'on prononce en plusieurs lieux bigot, a été une grosse injure au XV<sup>e</sup> siècle : « Iceelui Rebours en appellant l'abbé de Creste Bigot qui est un mot très injurieux, selon le langage du pays. » (Voy. Duc. *Bigothi*.) Bigot a un autre sens dont on peut voir l'explication dans *Ménage* et auquel il faut peut-être rattacher le terme cité dans le texte qui précède. « Biquot », chevreau, est pour biquet ; c'est un dimin. de bique, chèvre. Le breton *begek*, pointu, qui a une pointe aiguë, signifie niais à Vannes. Grec : *βίκνος* sot, imbécile ; — ital. *becco*, bouc, bec ; *beccone*, bouc, idiot. — Berry : « biquiat, biquion », chevreau ; — Poitou : « béquot, bequion, biquion » ; — Jura : « bequi. »

Du celt. *byh*, bouc. Bouc n'est qu'une variante de bec et, comme bec, ne donne pas le son de la consonne finale dans la plupart des patois, qui prononcent bô, bou. A l'origine bec ou bouc a peut-être été un nom commun pour désigner les animaux à cornes d'où serait venu le bas l. *beccarius*, *beccharius*, l'ital. *beccajo*, *beccaro* et le fr. boucher. Le boucher aurait été à la lettre celui qui tue les bêtes à cornes. (Voy. *Bôquin*.)

**BISAIGUË**, s. f. Besaiguë, outil de charpentier muni d'un taillant à chacun des deux bouts :

Cil sunt boen qui sunt doble ostil,

Celx resemble li Besaguz

De i. j. pars trenche et est aguz.

(*RUTEBEUF*, II, p. 68.)

Du l. *bis acutus*, deux fois aigu.

**BISCANQUARRE**, adj. Contrefait, tordu, de travers : un champ, un arbre, un toit « biscanquarre. »

— De biscanquarre, loc., de biais, tout de travers, tout tordu. Se dit des personnes comme des choses.

Genève : « de bisingue », tout de travers, tout de guingois ; — Poitou : « en bisquois », de travers. « Parler bisquois », c'est torturer la langue en parlant mal.



De *bis* et en quarre. Le foréz. a « bitors » pour contrefait, le fr. a biscornu. Diez remarque que le préfixe *bis* donne au mot le sens d'oblique. (Voy. *Quarre.*)

**BITE**, s. f. Chassie des yeux, humeur qui se forme au bord des paupières. Du l. *bitumen* dans le sens de matière gluante ? Comenius. - p. 25, - traduit *bitumen* par bitume ou limon glueux. Le verbe has l. *bituminare* = *glutinare*.

Genève : « piquerne », chassie ; — Fr.-Comté : « bigane. » Grec : *πίττα* pour *πίττα*, poix, résine. que Vossius croit être le primitif de pituite, humeur visqueuse. Duc. définit *pituita* : « narium vel oculorum humor redundans. »

**BITER**, v. n. Avoir la chassie. « Lé-z-euilles d' mon ch'vau bitan », les yeux de mon cheval sont chassieux. Norm. « labiter », pleurer, au propre et au fig.

**BITOU**, **OUSE**, adj. Chassieux, atteint de la chassie. Aimé Piron fait dire à un berger :

Peire, je graite mon crôtô  
Et je Débitouser mes euille,  
Ecepi desu note seuille.

(Noël 2. *Edit. Mignard.*)

Le verbe « débitouser » n'appartient pas à notre patois, mais il n'est pas de fantaisie comme on pourrait le croire. On le retrouve sous une forme légèrement altérée dans le bas breton. En Bretagne, où poix se dit *pek* ou *peg*, *pikouzen* signifie chassie. Les verbes *pikousa*, devenir chassieux, *dibikouza*, ôter la chassie. correspondent au bourg. « bitouser » et « débitouser. » L'adj. *pikouz*, chassieux = bitou ; — Jura : « bitous », chassieux.

**BLANC A BOURRE**, s. m. Blanc en bourre dans les dictionnaires, mélange de poil de bœuf, de chaux et d'argile dont on se sert pour des plafonnages grossiers. On y ajoute souvent de la paille hachée, usage qui expliquerait le terme bourre aussi bien que l'emploi du poil des animaux. Le plafond de blanc à bourre ne se voit encore que dans les bonnes maisons. Aussi cette locution est-elle peu usitée dans nos campagnes. On prononce blanque à bourre.

**BLANQUE**, s. f. Jeu de hasard qui a la vogue dans les fêtes de village. On gagne principalement

des couteaux. Les figures sont les bonnes cartes. Berry : « blanquer », gagner au jeu.

**BLAUDE, BLIAUDE, BIAUDE**, s. f. Blouse. Avant de devenir le vêtement démocratique par excellence, la blouse a subi diverses formes et reçu divers noms. Pour la forme cependant, on peut dire qu'elle en est revenue à son point de départ, car elle diffère à peine de la tunique celtique trouvée dans une tourbière du Jutland, comme on peut le voir, - p. 10, - dans le savant et curieux livre de M. Quicherat sur le *Costume en France*.

Elle s'est appelée « bliat, bliaut, bleaut, blaude, biaude, biaut, bleude », etc. Elle a été la parure des rois :

Li rois avoit .I. Bliat endossé.

(*Huon de B. v. 3621.*)

Les chevaliers l'ont portée au milieu des fêtes comme les paysans dans leurs agrestes travaux. Elle a été enfin assujettie aux caprices des modes qui ont tour à tour régné dans notre pays entre l'usage du *sagum* gaulois et celui de la blouse rustique ou faubourienne. Blande nous vient-il de *bladum*, blé, comme le suppose La Monnaye, à cause de la couleur froment que ce vêtement aurait eue à l'origine ? On serait non moins autorisé à dire qu'à l'origine la « blaude » était de couleur bleue, — Suisse rom. « bliau » = bleu, — et que son nom s'est formé du rad. anc. allem. *blau*, qui semble avoir donné aux langues romanes *blao*, *bloe*, *blau*, et au danois *blaa* = bleu. On rencontre quelquefois bleu écrit avec un d « bleud mourant, bleud de la fevbre. » (Voy. d'ARBIENNE, *Fœn.* 1. 2.) Le dictionnaire de Jean de Garlande porte « pannos hloidos » pour désigner des étoffes bleues.

La forme « bliau » correspond au has l. *blialdus*, *bliaudus* : *bliaudus fustaneus*. (Voy. Duc. *Bliaudus.*)

**BLÉGER**, v. a. Accabler en frappant, surcharger, écraser. A propos du mot blét qui a son congénère blos dans notre patois, Diez cite l'anc. allem. *bleizza*, tache produite par un coup. Le rom. prov. *blezir* dans le *Gloss.* de Raynouard, - II, p. 226, - signifie blémir et faner. (Voy. *Aibléger*, *Blessi.*)

**BLESSE**, adj. Pâle, fade, flasque.

Le mary (duc de Brabant) estoit homme tendre et linge (délicat) et Blaïre.

(CHASTILLAIN, I, p. 210.)



Dans Furetière, blaische, mou, lâche. C'est le mot blèche, faible, enregistré par le *Dict. de la langue française*.

Wallon : « blèsc » ; — rouchi : « blèche » ; — norm. « bléque » ; — flamand : *bleek* ; — anglais *bleak*, blème et sombre, blanc et noir ; — allem. *bleich*, blème, pâle. (Voy. *Blessi*, *Blos*.)

**BLESSI**, v. a. et n. Pâlir, blanchir, devenir blème ou fade. Sa longue maladie l'a « blessi. » Notre mot est une variante du fr. bléchir qui est peu usité.

Berry : « blesser » = blettir, commencer à mûrir ; — Genève : « se blesser », devenir blet, comme en Dauphiné « se blettir » ; — Suisse rom. « blet », flasque ; « bletschi », amollir, flétrir. — Rom. prov. *blezir*, *blahir*, faner, blémir ; — anglais : *to bleach*, blanchir ; — allem. *bleichen* ; — danois : *bleg*, blème ; *blive bleg*, blémir ; — en anglais *blea* ou *bleak* = aubier d'ér. du l. *albus*, blanc ; — saxon : *blac*, *bloc*, noir ou pâle. Comp. avec le fr. blesser qui à l'origine a souvent le sens de amollir, affaiblir, meurtrir, rendre blet en un mot. Que veut dire la *Chanson de Roland* dans ce vers :

La gent de France iert Blecée et blesmie,

Si ce n'est que les Français autrefois ou meurtris et, au fig., pâlis ? D'un autre côté, nous voyons qu'en Lorraine « bias, biasse », signifie blet, blette, et « biassi », blesser ; « biassure », blessure. En Norm. « blec, blèche » = mou en parlant des fruits, et « bléchir » = devenir blet comme « blesser » à Metz. Or « blecher » est une forme pic. et wallonne pour blesser :

Li dieu d'amours me couru sure

Et me trest de la droite fleche

Dont les plus amoureux il Bleche

(FROISSART, le *Treillis de l'espinette amoureuse*.)

L'étymol. proposée par Diez, tirée du germ. *zēbletzen*, mettre en morceaux, exagère beaucoup la signification du mot et s'éloigne des formes que fournissent les plus anciens textes. La dérivation de l'anc. h.-allem. *bleizza*, tache bleue par meurtrissure, choc ou coup, paraîtrait donc préférable, expliquant à la fois les deux verbes blesser et blettir.

**BLEU, BLEUSE**, adj. Bleu, bleue. Le wallon prononce « bleuse » comme nous au fém. Picardie :

« bleusse » ; Bourg. « bleuve » ; Berry : « blue. » A Valenciennes les orphelins sont appelés « bleus » et les orphelines « bleuses », à cause de la couleur de leurs vêtements. (Voy. *Blaude*.)

**BLEUZI**, v. n. Devenir bleu. — v. a. Rendre bleu. — Pic., Flandre : « bleusir » ; — Luxembourg : « bleuchir » ; — Berry : « bleudzir. »

**BLÔ (AI)**, loc. En masse, en tas épais, pressé. C'est le fr. bloc par la chute de la consonne finale. (Voy. *Aiblôti*.)

**BLONDE**, s. f. Femme ou fille recherchée par un galant, bonne amie, maîtresse : « córi lai blonde. » Au XVII<sup>e</sup> siècle, faire la blonde se disait d'une femme coquette : « Elle n'est pas à la maison, elle s'accoustre, elle fait la Blonde. » (Voy. *Th. fr.* VII, p. 264.)

Dans l'argot le Soleil est le beau blond.

**BLONDEAU**. Nom de bœuf dans toute la région morvandelle. Il est à remarquer que le Morvan b. qui change ordinairement en cai la terminaison eau, prononce les noms propres comme le français en y intercalant quelquefois un i comme dans le berrichon « Blondiau. » De blond à cause de la couleur du poil. En Berry, « Blondet, Blondiau » désigne un bœuf dont la robe est bai clair. En Lang. « blounde » se dit d'une couleur qui tient le milieu entre le doré et le châtain clair. L'étym. de blond est inconnue.

**BLONDIE**, s. f. Houque laineuse, *holcus lanatus*. On lui donne ce nom à cause de la couleur blonde de ses panicules à l'époque de la maturité.

**BLOQUER**, v. a. Mettre en bloc, réunir plusieurs choses ; compter en gros, à forfait. Je vous dois ceci et cela, mais « bloquons » le tout et je vous donnerai tant. De bloc, tas.

**BLOS, BLOSSE**, adj. Blet, blette. Se dit d'un fruit trop mûr. Les nêles sont bonnes à manger lorsqu'elles sont « blosses. » On parlait de même à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, suivant le témoignage de Henri Estienne.

Dans quelques loc. le féminin « blosse » a les deux genres. En fr. blossir, v. n. devenir blet ; à

Genève : « se blesser » ; — Berry : « blosse » ; — Bourg. « blio, bliose » ; « blo, blosse » ; — Metz : « blios, blosse » ; — bas breton : *blôd*, mou ; — suédois : *blot* ; — danois : *blod* ; — allem. *blotzen*, écraser. C'est de ce dernier mot que Diez dérive blosse. Le gènevois « blesson » tache noire causée par un coup. répond à l'anc. h.-allem. *bleizza*. (Voy. *Blesse*, *Blessi*, *Blosson*.)

**BLOSSNÉ**, s. m. Belossenier, poirier à fruits sauvages appelés dans le pays « blossons. » Morv. n.-n.-o. « bloussounié. »

Suisse rom. « blossonei », poirier sauvage ; — Genève : « blesson », poire sauvage ; « blessonnier », poirier sauvage ; — Fr.-Comté « blessonier. » Dans la Suisse rom., on appelle aussi « blosson » la tache bleue que nous nommons un noir en fr., la tache qui résulte d'un coup ou d'une meurtrissure. (Voy. *Blos*.)

**BLOSSNER**, v. n. Blettir, devenir blet. Le fr. a les deux formes blettir, blossir.

Berry : « blesser », mûrir. En Fr.-Comté : « bloussi » ; en Suisse « blossi », signifie pincer la peau de manière à provoquer une tache livide. (Voy. *Blessi*, *Blos*.)

**BLOSSON**, s. m. Fruit sauvage en général, pommes, poires, prunes, etc. Le vi. fr. *beloce* indiquait plus particulièrement la prune sauvage comme dans plusieurs patois, ceux de Normandie, de Bourgogne et d'Anjou notamment. Dans la première de ces provinces, la « *beloce* » ou « *bloche* » est absolument le fruit du prunellier, si commun dans les haies vives du Morvan.

Le *Test. de J. de Meung*, - v. 462, - parle de la *beloce* comme d'une chose de nulle valeur :

Quant dame Katherine voit l'espreuve dant Joce  
Qui por l'amour sa fame ne donne une Beloce  
Si dote que.....

Borel, ne comprenant pas la signific. du mot, a cru qu'il s'agissait non d'une prune ou prunelle, mais d'une petite monnaie. L'acidité du fruit se trouve implicitement indiquée dans ce passage du *Martyre de saint Étienne* :

Tien, vilain, tien ceste Beloce  
Afin que le cuer ne te faille.

La *beloce* greffée est peut-être devenue la prune de nos jardins. Dans l'énumération des petits

cadeaux qu'on peut faire aux femmes pour leur plaire, le *Roman de la Rose*, - v. 8256, - comprend la *beloce* :

Peches, parmins ou alietes,  
Nefles entées ou framboises,  
Beloces d'Avnesnes.....

Duc., à *Balosisius*, cite un texte où figure un *belocier*, qui est un arbre et non pas un arbrisseau comme le prunellier : « Le dit Symon ne sceust où ne quelle part fuir que en un jardin... où il le prendrent sur un *Belocier* où il estoit montez pour soy mucier. » Nos jardins ou courtils champêtres sont très souvent ornés d'un « *bloss'né* », pommier ou poirier sauvage, dont les fruits servent à faire le mauvais cidre du pays.

— La *Belosserie*, nom de loc., c<sup>de</sup> de St-Valérien, dans l'Yonne.

Berry : « *baloce* », grosse prune ; — Suisse : « *blesson*, *blosson* », poire sauvage ; — Fr.-Comté : « *blesson* », petite poire blette ; « *beloche*, *pelosse*, *pelousse* », prune, prunelle ; — H.-Maine : « *blosse* », prune qui ne se mange que lorsqu'elle est blette ; — wallon du Luxembourg : « *bilosse* », prune séchée au soleil ; — Bret. « *belosse* », prune sauvage.

Le changement du b en p donne au bas-breton *pelos* et au forézien « *peloussi* », prunelle.

**BÔBANCE**, s. f. Régal, réjouissance qui sous-entend le plaisir de la bonne chère et de la bouteille. Faire « *bôbance* » est à peu près synonyme de faire « *fricot*. » (Voy. *Fricot*.) Diez, Burguy et Scheler dérivent le fr. *bombance* du l. *bombus*, bourdonnement, bruit. On aurait cependant bien des motifs pour rattacher le mot à *bob*e, moue, grimace orgueilleuse ou sensuelle de la lèvres. L'anc. orthographe était *bobance* et l'anc. signifie. était vanité, ostentation, comme dans l'anglais *bobance*, jactance, vanterie. Joinville, dans son *Histoire de S. Louis*, se sert trois fois du mot *boban* et toujours avec le sens défavorable de superbe, d'orgueil. Je cite seulement le passage où le saint roi, - p. 394, - dit à propos de ses larges aumônes : « Je aim miex que li outraiges de grans despens que je faiz, soit fais en aumosne pour l'amour de Dieu, que en Bobant ne en vaine gloire de ce monde. » On remarquera aussi le passage, - p. 136, - où le chroniqueur nous montre des gens « de grant Bobant » qui s'enfuient honteusement au milieu d'une bataille. Les patois

appuient fortement cette origine tirée d'une expression hautaine ou dédaigneuse du visage. « Bohe » en Forez s'applique comme le piémontais « boba » à une certaine moue de la lèvre inférieure. Dans le Poitou, « boube », variante de « bohe », signifie enflé, boursoufflé. Une figure « boube » est une figure bouffie. Le vi. fr. *bobancier*, *boubancier*, qui répond au bas l. *bobinator*, arrogant, et à *bobinare*, se vanter, désignait surtout un homme présomptueux. L'idée de bombance, avec intercalation d'une nasale, est sortie peu à peu du sens primitif, si elle n'a pas été directement empruntée à l'expression de lèvres pendantes particulière aux trop fervents gastronomes. Qu'on regarde un buste de Vitellius, de ce prodigieux gourmand qui, au dire de Tacite, *mangea* neuf cents millions de sesterces en moins d'une année, et on trouvera peut-être dans cette face typique l'explication du mot.

*Boberia* en esp. est un terme mimologique à peu près analogue tiré d'une autre expression des lèvres exprimant non plus l'orgueil, l'enflure de l'esprit ou du cœur, mais la niaiserie. *Bobo* = niais, comme en vi. fr. *bobu* et en valaque *bobletie*, qui répond au poitevin « bobelique ». Le dimin. valaque *boblet*, un peu niais, reproduit le génévois « bobet », sot; « bobèche », niaise.

Au résumé, *boban* nous paraît synonym. du vi. fr. *boufois*, bouffissure, au propre et au figuré. *Bobance* reproduit *bohe* avec la terminaison anc. Dans Palsg., - p. 263, - *boubans* = prodigalité et traduit l'anglais *riot*, fête bruyante, festin.

Berry : « bohe », grosse lèvre; — Poitou : « boube »; — Saint. « boube, bourbe », enflé; — Bourg. « hóbance », magnificence, profusion; — rom. prov. *boban*, *bobansa*, ostentation; — ital. *bombanza*, joie, plaisir; *burbanza*, faste. (Voy. *Babó*, *Babouin*, *Bouffe*.)

**BOBÉILLE**, s. f. Bobine pour dévider le fil, la bobine du rouet. En vi. fr. *bobye*, bobin. Les deux rad. onomatopéiques *bab* et *bob* ont la même valeur. Cela se voit dans *babine* et *bobine* dont l'analogie résulte soit du mouvement, soit du bruit que l'on fait en parlant ou en dévidant. Le rad. fiefif *bohe* qui signifie moue en fr. se dit en Berry pour grosse lèvre, *babine*. (Voy. *Bóbance*.) En Flandre « *babenne* » signifie à la fois lèvre et bobine; « *babenner* » = bobiner; « *babenneux* » = ouvrier qui bobine. En Berry « *boubillon* », à Rennes

« *hobillon* », est pour *babillon* qui est écrit *babion* dans les dict. et qui a le double sens de singe et de *babillard*. C'est à ce mot que s'applique le vieux proverbe cité par L. de Lincy avec une interprétation probablement erronée :

Qui bale sans son  
Ressemble Babion.

Cela signifie que vanter sans obtenir de criblures, c'est perdre son temps comme le *babillard* qui parle sans rien dire. M<sup>me</sup> de Sévigné qui ne dédaignait pas d'emprunter des mots au patois de la Bretagne qu'elle habita si longtemps, emploie, - iv, p. 67, - le verbe *bobillonner*, « *boubillonner* » en Berry, pour *rabâcher* et non pour *tergiverser* comme le suppose à tort l'annotateur de ses *Lettres* : « La Puy du Fou, écrit-elle à sa fille, ne fait pas ce qu'elle pourrait faire... elle « *Bobillonne* » et pleure et ne résout rien. » On appelait autrefois *bobinette*, par assimilation de forme, une espèce de fuseau en bois qui, retenu par une ficelle, servait de verrou lorsqu'une fiche ou clavette le maintenait en place. C'est à cet engin de sûreté que le célèbre conte du *Petit Chaperon rouge* fait allusion lorsque la mère-grand crie à sa petite-fille : « Tirez la chevillotte, la bobinette cherra. » Le vi. fr. et les patois prononcent indifféremment *bobinette* ou *babinette*. La première forme existe encore en Normandie, la seconde en Picardie. Le rad. *bob*, en anglais semble exclusivement s'appliquer à l'idée de pendre, pendiller. Le subst. *bob y* désigne un objet quelconque en suspens ou pendant, une cloche en mouvement, une boucle d'oreilles, un gland, une mèche de bonnet de nuit. Le *bob cherry* est un jeu d'enfants qui consiste à attacher une cerise à un fil qui se balance en effleurant les lèvres du joueur. Le *bobmajor* est un branle de cloches à toute volée. Le verbe *to bob* signifie pendre. *Bobbin*, fuseau, bobine, paraît se rattacher à ce sens comme la forme anc. *bobin*. Il est probable que de cette idée sont dérivés un certain nombre de mots dont l'étymol. n'a pu être éclaircie, bobine d'abord à cause du fil qui se dévide, bobinette à cause de la ficelle qui la retient, bobclin, espèce de fuseau autour duquel s'enroulait le fil préparé qui sert aux cordonniers, - Voy. *Lignet*, - pour coudre ou pour mettre des pièces aux chaussures. Le même sens se retrouve très marqué dans le terme « *babiches* » qui à Mons désigne à la fois de grandes lèvres et les rubans d'un bonnet, les pattes d'une

cornette. Il est fort probable que le verbe fr. habiller se rattache à bobine. Notre forme morv. « bobelle = bobille » met sur la voie. Ne dit-on pas d'une personne qui parle avec volubilité *qu'elle en dévide à perdre haleine* ?

**BOCAISSE**, s. f. Bécasse. Se dit également de l'oiseau de passage au long bec et d'une personne trop naïve. Le « mâtre » fait taire sa fille en lui disant : « Couye-té, bocaisse ! »

De boc pour bec et asse, ancien nom de l'oiseau. Le patois bourg. remplace bec par tête dans caibaisse = bécasse ; — Vosges : « bagaisse » ; — Saint. « bégasse. » (Voy. *Bé.*)

**BOCAISSINE**, s. f. Bécassine. Bourg. « bécassaïne. »

**BÔDIN**, s. m. Boudin. Morv. n. « bodingn' ». — Par assimilation, cordon de paille ou de foin tordus ou tressés dont on se sert pour faire une bordure de fumier, de plancher, etc. Ce « bôdin » là s'appelle andouille en Normandie. (Voy. *Beude.*)

**BÔDONME**, s. m. Caricature, personnage grotesque. Bôdonme est probablement pour bout d'homme, avorton.

**BÔDOU**, OUSE, adj. Bodeur, celui qui fait la moue, la grimace. Boder tient à la racine bod, boud, désignant une chose qui s'enfle. Le sens est dû à l'état de boursofflure qui se montre aux joues ou aux lèvres d'une personne mécontente. En Piémont, « fel' bodou » signifie grimacer en avançant la lèvre ; « bodèro » = ventru, pansu. A Mons « se boder », se gonfler ; — Lang. « boudéfla, boudifla. » (Voy. *Beude, Boueille.*)

**BŒU**, s. m. Bœuf. Nous disons un « bœu, des bœus, acheter un bœu, manger du bœu. » Dans bœuf où l'f remplace le v de *bovem*, le fr. a perdu le son imitatif du beuglement, du mugissement de l'animal. La plupart des patois omettent la consonne finale et conservent intacte l'onomatopée si sonore dans le grec βούς. En Saintonge, les enfants recueillent le cri de la nature sous une forme congénère, celle de « moumou », nom du bœuf. Le breton *bu* désigne la vache et le verbe *busella* = beugler.

L'anc. langue avait bu, bue, pour bœuf, et bugler

pour mugir. Bug = mug. La diptongaison de l'u en eu est d'ailleurs conforme aux exigences de notre phonétique morvandelle.

**BOGRAIS**, **BOGRALE**, s. et adj. Bègue, celui qui bégaié ou parle avec difficulté. Son fils est « bograis » et sa fille « bograle. » Les hérésies manichéennes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ont laissé de fortes traces dans l'histoire et le langage de nos contrées. (Voy. *Vaudoué, Envaudoueuiller.*) Elles se sont imprimées dès l'origine jusque dans les noms de localité. Une charte de 1252 mentionne près de Montreuillon le pré du Bougre : « Quoddam pratum, quod vulgariter appellatur Pratum au Bougre in parochia de Monte Rupilionis.... (Voy. *Hist. du Morv.* Preuves, p. 450.)

La secte dite des Bougres n'a pas eu moins d'adeptes en Bourgogne qu'en Nivernais. Nous voyons encore au XV<sup>e</sup> siècle, dans le voisinage de Saulieu, un homme condamné au feu comme bougre. Voici l'arrêt cité par M. Mignard dans son *Hist. de l'Idiome bourguignon*. Cet arrêt est extrait du registre du Secret de la mairie de Dijon en 1407 : « Lundi avant la Saint-Barthélemy (22 août), délibéré que comme il est prouvé que Nicolas Butin, de Semur, est bougre, il est condamné à souffrir mort et être ars. » On lit dans un compte de la Dépense de Sens (1234) : « Pro *bogriis* ductis.... et reductis Senonas. » Les procès de bougre ou bogrerie devaient être fort nombreux comme le fait pressentir ce passage du *Livre de justice et de plet*, - p. 12 - : « Quant l'en ara soupeeson un home de *bogrerie*, li juges ordonnaires deit requerre le rei ou sa justice qu'il le prenne. » N'est-on pas conduit à conclure de ce fait que les malheureux traduits devant les juridictions locales comme entachés de l'hérésie ne déposaient qu'en tremblant et en balbutiant ? Voilà comment leur nom maudit aurait pu être appliqué ironiquement aux individus atteints de bégaiement ou de quelque difficulté de prononciation. Le mot au reste s'est maintenu dans le patois bourguignon avec une signification à peu près analogue. Un petit « bôgrai », chez nos voisins, est un très jeune enfant, un bébé sans doute qui ne parle pas encore distinctement :

Peire, gaçon, petit Bôgrai,  
Tandcin lo bure e lo gôbelle.

(Cit. de M. Mignard. *Dijon en joie*, 1716.)



Remarquons comme un fait assez curieux que dans le canton de Vaud, en Suisse, le terme de bougre, « baugro », est un mot d'amitié très usité dans les campagnes. On trouve d'intéressants et nombreux détails sur les procès de bougrerie ou bogrerie dans le registre criminel du Châtelet de Paris.

**BOICHER**, v. n. Se dit du coup de bec que le poussin donne à la coquille de l'œuf pour sortir. Les œufs « boichés » sont les œufs d'où les petits vont éclore.

Berry, Poitou, Saintonge : « bêché » adj. : poulet « bêché », poussin dont le bec a entamé la coquille de l'œuf ; — Champ. « becher », frapper du bec, casser sa coquille ; — wallon : « bëchi », becqueter, toucher par la pointe ; au fig. être près de... « Boicher = bêcher », donner un coup de bec.

**BOICHEVAU** [AI LAI], loc. A la tête-bêche, en sens contraire. Outre la signific. particulière, cette loc. exprime en général le désordre, la confusion, le pêle-mêle. Le Morv. n. prononce « boigeveau » et « boizeveau. » En Berry, coucher à « bechevet » l'un à la tête, l'autre aux pieds. Lorsque les petits des pigeons, dit le *Gloss. du Centre*, se placent dans leur nid, ils sont souvent « bechevet ». C'est une marque qu'il y a mâle et femelle. Norm. « bêchevêche », tête-bêche ; — Jura : « bêchouet » ; — Suisse rom. « à botzvet. » Becheveter des livres en Champ. c'est les ranger de manière à ce que le dos et la tranche des volumes soient alternés dans leur disposition sur les tablettes.

**BOICHEVAULER**, v. a. Mettre à tête-bêche, en sens contraire. Le moissonneur « boichevaule » ses gerbes lorsque les épis des unes sont en l'air et les épis des autres touchent le sol. Ce terme renferme une idée de désordre, de confusion. « Boichevauler » est formé de « boiche » = bec ou bouche, et de vauler, aller à val, descendre.

**BOICHOT**, s. m. Montant de cheminée, jambage ou console qui porte la bande de pierre ou de bois.

**BOIGE, BOUÈGE**, s. m. Étoffe de laine et de coton fort grossière, mais très solide, qu'on employait beaucoup dans nos campagnes pour les rideaux

de lit et pour les jupons de femme. Les couleurs ordinaires étaient le rouge, le jaune et le vert. Presque tous les anciens lits rustiques à baldaquin sont garnis de rideaux séculaires en « boige. » On prononce « boge » dans les villes frontières du Morvan, mais l'anc. forme bourg. est « boige » :

Ne pourroit-il vendre drap en aucune partie de la ville que en Chamont.... et ainsi il est entenduz des bureaux, des estamines de tiretaines et de Boiges.

(Ch. B. I, p. 409.)

Chacun qui vend drap.... Boige ou toille à l'aune...

(Ib. p. 410.)

Le boigier, dans les anc. chartes, est le marchand de boige :

Excepté drappier, tiretenniers, Boigiers, etc.

(Ib. p. 407.)

Boge et borge ne sont qu'un même mot : « Chacun qui vend drap, estamines, bureaux, tiretaines, Borge ou toille à l'aune.... » Le fabricant de borge est appelé borgier : « drappiers, tireteniers, Borgiers, marchans de plume et frappiers.... » (Voy. Duc. à *Borgesia*.) Boge ou borge se rattache peut-être à bougran, écrit bogeran (byssun) dans le *Vocab. latin-français du XIV<sup>e</sup> siècle*. En bas l. *bogina* se dit d'une peau de bouc. Le poil des boucs et chèvres entrait-il dans la fabrication du boige ? Comp. avec le bas l. *boyga, bugia*, terre inculte. En Poitou une « bouige » est une terre couverte de petite bruyère, c'est-à-dire de bourre par assimilation. Le continuateur de Ducange ne se trompe-t-il pas en tirant l'adj. *bougeria* de *bougia*, habitation ? *Terra bougeria*, dans les textes cités, ne me paraît désigner qu'un terrain en friche ou plutôt gazonné, ce qu'en Morvan nous appelons une chaume. Le fr. boige, qui s'applique à une laine ayant conservé sa couleur naturelle, correspond aux termes berrichons « bêge », fauve, rousâtre, et « bêgeau », premier lait d'une vache qui vient de vèler, à l'ital. *bigio*, gris, brun ; *bigello*, bure ; au port. *bugio*, bis, etc. — Jura : « bage, boige » ; — Bourg., Champ. « boge. » — Dans le Forez la « boge » est un grand sac ainsi nommé d'après le l. *bulga* et le bas l. *bogea*.

**BOILER**, v. a. Avaler en aspirant, humer ; « boiler » un œuf. Morv. n. Le bas l. *belare*, le rom. prov. *belar* ; le vi. fr. béeler sous-entend l'idée d'ouvrir la bouche toute ronde. (Voy. *Bé*.)



**BOIRE.** Nom de famille très répandu dans quelques loc. du Morvan, dans le canton de Montsauche surtout. Boire nous paraît être une forme mouillée de bore = bure, anc. mot qui désignait une maisonnette ou une petite borde : « Item avons haillé..... une Boire séant environ lesdites terres..... le suppliant laboureur natif et habitant d'une Boire ou métairie. » (Voy. Duc. *Bovaria*.) Le contin. de Duc. semble considérer boire comme une contraction de *bovaria* ou de *boaria*, bouverie, mais nous croyons que c'est une erreur, une confusion de mots qu'explique d'ailleurs une certaine conformité de signification. L'anc. langue a dit boirie pour bouverie, établie à bœufs. On en pourrait citer de nombreux exemples. Le mot est même encore usité dans quelques patois, celui du Berry notamment. On le retrouve en Lang. dans «borio», closerie, et en esp. dans *boyera*, bouverie. Mais à côté de ce terme on rencontre fréquemment le subst. bor, dont les variantes bur, bure, bourre, figurent dans les noms de lieu : Boire, c<sup>ne</sup> de Reugny ; Boire-à-Raquet, c<sup>ne</sup> de Decize ; Bors, c<sup>ne</sup> de Montreuillon ; Bourres (les), c<sup>ne</sup> de St-Parize-en-Viry ; Bourons (les), c<sup>ne</sup> de Pougny ; Bourreaux (les), c<sup>ne</sup> de Decize ; Bure (la), c<sup>ne</sup> de Luthenay ; Bureaux (les), c<sup>nes</sup> de Cossaye, Millay, etc.

..... A vendre..... le champ de la Boire sis entre Chasnay et Corcelles.....

(*Journal de la Nièvre* du 9 octobre 1872.)

Dans notre voisinage, le département de l'Yonne offre, en non moins grand nombre, les formes analogues. Bor, Bour, Bourre, Bouïre, Bouron, Bureaux, le plus souvent accompagnées de l'article. Je cite seulement Bourre (la), c<sup>ne</sup> de Pourrain ; Bourre-de-Loterie (la) ; Bourg-sans-Paille, c<sup>nes</sup> de Chevillon et de Treigny. Le nom de cette dernière localité est aujourd'hui écrit avec un g final qui n'existe pas dans les anciens titres. Si les deux mots n'avaient pas un rad. commun, les géographes auraient très souvent confondu bour, chaumière, cabane, avec bourg dér. du l. *burgus*. C'est par suite de cette méprise qu'un assez grand nombre de fermes ou habitations isolées portent en France la dénomination de Bourg avec un adj. de qualification ou un nom d'homme : le Bourg-Neuf, le Bourg-Jolly, etc., ou Bourg-Raveau, Bourg-Ronnot, etc. (Voy. le *Dict. top. de la Nièvre* à ces noms.)

En anglais *bor*, *bour*, *bur* désignent aussi une

chaumière comme *bower*. Le verbe *to bower* correspond exactement au sens de *to lodge* qui, primitivement, signifiait habiter une loge, une cabane construite avec des branches d'arbres et des feuillages. L'adj. *bowery* = bocager, en berceau.

Le nom de Boire, prononcé bouëre comme on le fait encore en Morvan, figure dans des actes très anciens :

...Trado et in perpetuum quito Symonino et Renaudo fratribus, dictis Boere, civibus Eduensibus..... quicquid habeo.....

(1257. — *Carl. d'Autun*, p. 352.)

(Voy. *Borde*.)

**BOISSE**, s. f. Vase qui sert à mesurer le lait et qui contient un demi-litre environ.

Wallon : « boise » ; — Champ. « boise », banc de bois ; « boisière », boiserie ; « boisset », manche de bois. — Suisse rom. « bossa, bossia », tonneau. « bossaton », baril. Boisse semble être le primitif de boisseau. Dans le rom. prov. boite se traduit par les deux formes *boissia* et *bostia*. A Tournay le « boitiau » est une mesure de capacité.

**BOISSELÉE**, s. f. Mesure agraire dans le Morv. n. La boisselée est de 0<sup>b</sup>,12<sup>a</sup>,50<sup>c</sup>. Dans une partie du Poitou la boisselée est de quinze ares. Dans le Maine elle renferme l'étendue de terrain qu'on peut ensenecer avec un boisseau de froment. En Champagne le boisseau est une mesure pour les vignobles qui contient environ six verges. Bas l. *boicellata*. (Voy. *Bouchelée*.)

**BOISSINS**, s. m. plur. Bessons, jumeaux. — Morv. n. (Voy. *Bossons*.)

**BOIVIN**, s. m. Bouvreuil appelé vulgairement pive, pivet, pivane, pivoin, à cause sans doute de la belle couleur rouge de son ventre. Boivin, avec intercalation de l'i, est pour bovin, pris substantiv. comme en Forez « bovina », vache ; — en Suisse « bovina », viande de boucherie ; — en Anjou « bovina », étable, maisonnette ; — comme en ital. *bovina*, bouse de vache. Le rom. prov. a *bor* pour bœuf. Le mot se rattache ainsi que le fr. bouvreuil au l. *bos*, *bovis*, par allusion à la forme un peu ramassée de l'oiseau. Lang. « bouvé » ; angl. *bull-finch*. Quelques ornithologistes, dit Buffon,

ont avancé que le bouvreuil est plus petit en Nivernais qu'en Picardie. (Voy. *Bócreu*.)

**BOIZON**, s. m. Poignée de chanvre disposée en moyette. Morv. n.

**BOLAR**, s. m. Celui qui se plaint à tout propos; qui gémit sans cesse, qui va toujours pleurant. Au fém. « bolarde. » — Poitou : « belar », enfant qui crie et bêlier.

**BOLER**, s. m. Pleurer, pleurnicher, crier en pleurant. L'o de beler se change en o.

Il semble qu'il soit hors du sens  
A l'ouïr crier et Besler.

(*Th. fr.*, I, p. 181.)

Réboler est le même verbe avec l'augment. re. Le simple et le dérivé se trouvent rapprochés dans un passage assez obscur de la *Chronique des ducs de Normandie*, - III, p. 524, - il s'agit d'un crapaud qui était :

D'ire et d'ardeur si tressuanz  
Que li venins orz et puanz  
Parmi la gueule li Bolait;  
Si laidement li Reboloit  
Que.....

Duc. attribue au bas I. *baulare* la même signification qu'à *latrare* : « Canum est latrare seu baulare. » Or *latrare*, outre le sens d'aboyer, a celui de criailler, piailler.

Du I. *balare*, bêler et parler en se répétant sans cesse; *boare* et *reboare*, crier et recrier. En grec βόω, je crie. Virgile, - *Géorg.* I, v. 272, - applique particulièrement aux moutons le bêlement : « Balamtumque gregum. »

Poitou, Saint. « boler » = crier en pleurant; « belée, belaié », cris, pleurs d'enfant; — ital. *belare*, bêler et pleurer; *bélo*, bêlement, pleurs. (Voy. *Réboler*.)

**BOLET**, s. m. Pleureur, pleurnicheur. Italien : *belone*, pleureur.

**BOLLE**, s. f. Balle de blé. Morv. n.-n.-o.

**BOLLIE**, s. m. Bêlier, mâle de la brebis. (Voy. *Lureai*.)

**BOLOT**, s. m. Mon « bolot », nom d'amitié

qu'on donne aux enfants, équivalant au fr. : mon bellot; — Poitou, Vendée : « blot » par contraction; « bloter », câliner, soigner avec tendresse; — Berry : « bellot, blôt. »

**BOLOTTE**, s. f. Belette. Le changement de l'o en o se présente fréquemment chez nous, mais ce changement se retrouve pour le second e dans la plupart des patois italiens.

Du I. *bella*, belle, à cause des qualités fantastiques prêtées à l'animal, qualités énumérées dans le *Bestiaire divin*, - p. 267, -

De la belette est grand merveille....

Dans presque toutes les langues, la belette se montre sous les dénominations les plus flatteuses et les plus mignardes. En Italie elle est la *donnola* et même par surcroît de tendresse la *donnoletta*, la petite dame; en Portugal la *doninha*, la demoiselle; en Espagne la *comadreja*, la petite commère; en Grèce la petite nymphe, *νύμφιζα*.

Bolotte répond au fr. bellote, fém. de bellot, et à l'ital. *bellosa*.

Ma petite « bolotte » est un terme d'amitié en Morvan, il correspond à ma petite belle. Chez les Romains, *mustela*, belette, fouine, se prenait quelquefois dans le même sens. Le I. *mustela* subsiste en Fr.-Comté sous les formes « motale, motée », belette.

**BOLOTTER**, v. a. Sucrer un œuf à la manière des belettes ou autres rongeurs qui le percent à l'extrémité et le hument ensuite. En Forez « beletté » signifie désirer ardemment, dévorer des yeux.

**BOMBARDE**, s. f. Guimbarde, petit instrument de musique que les enfants fabriquent avec un peu de bois et de fer et dont ils se servent en le faisant vibrer entre leurs dents. On donnait autrefois ce nom à une sorte de hautbois et aussi à une basse, selon Roquefort.

**BÔMI**, v. a. Vomir, avoir des nausées. Morv. n. « bômître. » Le vi. fr. disait abosmer ou abosmir pour vomir, avoir mal au cœur au propre et au fig.

Moult est enfermeté grande  
Homs qui Abosme sa viande.

(*Le reclus de Moliens*.)

Li rois Auris out molt le cuer iré....

Li rois fu molt dolans et Abosmé

(*Aubri li Borgounon*, v. 115, dans BEKKER, V.)

Adont s'asist Hues moult Abosmés  
Desus la rive commença à plorer.

(*Huon de B.* v. 5314.)

Et quant Sanses le ber la parole escouta  
De la pitié qu'il ot le cuer li Embosma.

(*Doon de M.* v. 5242.)

Palsg., - p. 478, - nous offre la forme gomir : « C'est grand honte à ung homme de tant manger que lui soyt force de vomyr ou gomyr. » Quelques parties de la basse Bourg. disent aussi « bômîr » ; — Saint. « homi », vomir ; — Norm. « abamir », donner du dégoût ; « abaumir », affadir ; — Lang. « homi », s. m. vomissement, haut-le-cœur ; et « boumi », vomir.

« Bomi » substantif, paraît être une syncope du vi. fr. abomination : « La mente donne apétit de mangier et oste Abomination. » (Voy. Duc. *Abominatio.*)

**BON**, adj. Solvable, riche, solide dans sa fortune : c'est un des « bons » du pays ; il est « bon » pour payer ; prêtez-lui sans crainte, il est « bon. » Il y a dans mon voisinage une famille de paysans aisés qu'on surnomme *les Bons* de père en fils, parce qu'elle est une des plus riches de l'endroit. Le véritable nom s'est effacé derrière la qualification. Si le grec *ἀγαθός* signifie bon en général, le neutre *ἀγαθόν* désigne le bien, la richesse ; *ἀγαθὰ πράσσειν* faire de bonnes affaires. Le superl. *ἄριστος*, le meilleur, correspondait au compar. latin *major* qui a donné maire au fr. Maire avait bien aussi le sens que nous attachons à bon, celui de plus aisé, de plus riche que les autres :

Clerambaus asoudra an la nueve Ferté,

Il a mandé Richier, *le mieuz* de la cité ;

Et il i est venus, sans plus de deslaier :

Maires, ce dist li dus.....

(*Parise la Duchesse*, v. 2029.)

..... Nobile chevalier

Jà vos mande par moi li Bons Maire Richiers.

(*Ib.* v. 2439.)

Il y a un revers de médaillé dans le nom de Boniface qui a eu le double sens de bon enfant et de benêt. L'épithète de bon homme s'appliquait aussi dérisoirement à un mari trop complaisant. Du l. *bonus* qui signifie à la fois bon, riche, noble, courageux. (Voy. Duc. *Boni homines.*)

**BONDE**, s. f. Borne, pierre ordinairement taillée qui marque la limite de deux propriétés contiguës.

Il y a dans les campagnes des gens qui, sans être sorciers, font très vite marcher les bondes.

Sieut divimus est fossatis et Bundis..... Et je otroie que li abbés et li couvens fassent fossez entour leurs bos, de Bonde en Bonde, toutes les fois que ils vouront.

(Duc. *Bondula.*)

Je y ay esté jusques au trou de Gilbathar et remply les Bondes de Hereules.

(*Pantagruel*, II, 30.)

— La Bonde, nom de loc. c<sup>ne</sup> de St-Benin-des-Bois ; la Bondinelle, c<sup>ne</sup> de Guipy.

Anglais : *bound*, borne, limite ; *to bound*, borner. Le verbe correspond au vi. fr. bonner et débbonner qui se produit fréquemment dans les chartes bourguignonnes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Ce fait démontre la relation étym. qui existe entre bonde et borne : « Ilz pourront Debonner leurs terres. Leurs prés, leurs vignes... sans le seigneur... li preudommes qui seront esleuz à Debonner Débonneront, li sires ne peut aler encontre... » (Voy. *Ch. B.* II, p. 284.)

— Tampon de bois qui ferme le tuf d'un étang, d'un réservoir. Lever la bonde, c'est ouvrir une issue aux eaux contenues dans l'étang, d'où l'expression métaphorique : lâcher la bonde à ses pleurs : « Impossible qu'on n'ait de l'eau dans les yeux en la perte d'un ami. Pour le moins, il n'y faut pas avoir des rivières, il faut qu'il sorte des larmes, mais non pas la Bonde... » (Voy. MALBERBE, *Épîtres de Sénèque*, 63.)

Il y avait quelque rapport de rotondité entre les bondes ou bornes, - Voy. *Bosqueuler*, - et les bondes ou tampons. Dans quelques localités, ces tampons étaient même des boules ou des quilles formant boule à leur extrémité. En Pic. un « bondon » est une balle de bois. En Norm. une bonderée » est une femme courte et grosse. Duc. cite un texte où jouer à la bonde s'applique au jeu de la paume. Ailleurs boulet et bonde sont synonymes pour nombril. (Voy. *Bodellus* et *Bondula.*)

Les mots *bodena*, *bondina*, *bondula* qui paraissent avec *bunda*, dans des textes du VII<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, se rattachent probablement au même rad. que « bedaine » et « bodin. » Aux env. de Reims « bedaine », gros ventre, se prononce bondaine. Bondine signifie bouchon. (Voy. *Beude*, *Tuf.*)

**BONDENER**, v. n. Se dit d'un bruit sourd et

continu. Un nuage chargé de grêle « bondeune » dans le ciel. Les grosses mouches « bondeunent » autour de nos oreilles. Bondener se rattache à l'anc. verbe bondir qui signifiait résonner, retentir. Dans Palsg., - p. 273, - *sounde or Rebonde* = écho :

Et la tigre au fenir .I. si fort brait geta  
Que li cans et li tertre en Bondi et sonna.  
(*Doon de Malence* v. 1650.)

Et tabourz dont l'escrois grandist  
Tant que touz li oirs en Bondist.  
(*GULL. GULIART*, v. 8381.)

Trompes tentissent clerement  
Dont les voiz en Bondonnant issent.  
(*IB.* v. 6627.)

Le sens est le même avec le duplie. re :  
Tute la terre Rebundi de leur cri.

(*Rois*, p. 225.)

Berry : « bondiner » = bourdonner ; « bondinement » = bourdonnement ; — Pic. « bondir », sonner le tocsin ; — Norm. « brondir », faire bruirer ; — Jura : « brondener », produire un bourdonnement ; — Fr.-Comté : « rebondir », retentir.

Diez dérive « bondir » du l. *bombitare*, faire du bruit. Le mot n'est peut-être qu'une onomatopée. L'ital. a *bombo*, son bruyant, et *bombare*, retentir.

**BONDER**, v. n. Remplir avec excès, combler en pressant, en foulant : la salle était « bondée » de monde.

Sur la frontière d'Espagne..... qu'y verriez-vous ? tous les jours il y arrive des trains bondés de voyageurs : c'est que l'Espagne est en république....

(*Assemblée nationale, séance du 3 mars 1873.*)

Norm. « bondas », bouchon ; « bonder », bourdonner ; — Pic. « bonder », regorger ; « bondis », replis d'une robe ; — wallon de Mons : « bondi », rempli ; — anglais : *bounded*, resserré.

De bonde avec ce sens qu'un lieu fermé par un bondon n'a plus d'ouverture, d'issue, et que tout ce qu'il renferme y est entassé ou mis à l'étroit. En Languedoc « métre lou boundou » = bourdonner.

**BONDISSEMAN**, s. m. Bruissement, bruit prolongé. Nos paysans disent « bondissement » pour bourdonnement d'oreilles :

Faites sonner nos cors, l'olifant soit Bondis...  
Atant sonnent les cors, s'ont les grailles Bondis.

(*Fierabras*, v. 5568-5595.)

Les Escots commencèrent à Bondir leurs cornets et à bruir sur leurs tabours... et dura celle tempête et ce Bondissement de leurs cornets moult longuement, et puis cessa..... Le grand Bondissement de ces cornets se renouvela, qui dura une moult longue pièce.....

(*FROISSART*, II, p. 737.)

Dans Palsg., - p. 680 - : « Contre une place creuse la voix de l'homme ou quelque aultre bruit Bondit ou résonne ou retentit ou Rebondyt voutentiers et fait ung echo. »

**BONDONNEMAN**, s. m. Bruit sourd et continu, bruit lointain d'une cloche, d'une manœuvre d'artillerie, d'un tambour qui circule de côtés et d'autres. Quelques-uns disent : « bondeun'man. » (*Voy. Bondener.*)

**BONJOU**, s. m. Visière de casquette, par allusion à l'acte de politesse qui accompagne le salut ordinaire. Morv. n. « boujou. » Ce terme est une importation des villes, la casquette étant une coiffure inusitée dans nos campagnes. Nos paysans d'ailleurs, si le mot était du cru, prononceraient « bon jor », comme *Renart*, - v. 3027, - rendant gracieusement son salut au Loup, frère d'Ysengrin :

Primaut, Diex benéie vos,  
Fet Renart, et Bon jor aiez.

**BOQUE**, s. f. Baiser : donner une « boque », donner un baiser. En Bretagne le b se change en p et le subst. est masculin : donner « un poque. » Le bas-breton dit *pok* pour baiser. *Poki, poka* correspond à notre verbe « boquer. » (*Voy. Bécó, Boquer.*)

**BOQUÉ**, adj. Grêlé, marqué de petite vérole. Le Boqué, surnom d'un de mes voisins, fort endommagé par la variole. Boqué est pour bequé, part. pass. de l'anc. verbe béquer, frapper avec le bec. En bas l. la petite vérole était quelquef. appelée *picota*, de pic, bec, pointe. (*Voy. Boquer.*)

**BOQUEBÔ**, s. m. Pivert, ou bechois en vi. fr. Morv. n. « pi d'ô. » Dans Comenius, - p. 47, - le bechois ou pivert.

En fr. le pic noir, *picus martius*, que Rabelais nomme pic mars, est appelé le piquebois. Ces dénominations sont tirées des habitudes de l'oiseau



qui semble piquer ou becqueter le tronc des arbres lorsqu'il y cherche sa nourriture d'insectes.

On connaît la fabuleuse légende qui se rattache au nom du pivert. *Picus*, fils de Saturne, roi des Aborigènes, et genre de Janus, roi des Cimmériens, ayant dédaigneusement repoussé les avances de Circé, fut changé par cette affreuse magicienne en oiseau des bois. Ulysse et ses compagnons furent encore plus maltraités, personne ne l'ignore, dans leur cruelle métamorphose.

Lorr. « baquebos » ; — Pic. « bequebos » ; — Mons : « becbot » ; — Jura : « beccabos » ; — Vosges : « biquebos » ; — Flandre : « biqebos » ; — Champ. « tocque-bois » ; — Vaud : « pique-bois » ; — Esp. *bequebo* et *pico* qui signifient bec ; — ital. *picchio* ; — port. *picanoço*. Du l. *picus*, qui a donné au fr. *pic*, et *bos* ou *bois*.

**BOQUÉE**, s. f. Becquée ou béquée, portion de nourriture qu'un oiseau prend avec son bec, et par extension, une très petite quantité, une bouchée.

Bourg. « haiquée » ; — Berry : « Poitou, Suisse : « béchée » ; — Suisse rom. « bokon », morceau, un peu, bouchée. Lang. « béquado » ; — esp. *boqueada*, bouche ouverte.

**BOQUER**, v. a. Baiser, embrasser. Une mère dit à son enfant : « boque-moué », baise-moi ! Embrasser est tout à fait inusité. Le fr. *bouquer* renferme un sens rapproché et cependant différent ; il signifie baisser par force, contre son gré. En Forez « a bouquâ » est un signal d'embrassement général à la fin des rondes ou autres danses villageoises.

— Frapper à coups de bec, becqueter. Les poules « boquent » la terre en picotant le grain.

— Boquer (se), v. réfl. Se baisser, s'embrasser. Se dit quelquefois des animaux et même des objets inanimés par extension. Le sens est dans ce dernier cas, se toucher par le bec, la tête, la pointe.

Le fr. dit *emboquer*, - *imbocare* en ital., - pour mettre dans le bec, la gueule, la bouche, donner la pâture aux bêtes. L'anc. langue se servait du verbe *boquer* pour toucher, heurter, tête contre tête ou bec contre bec. Ce dernier mot, quoiqu'il soit hors d'usage, est encore inscrit dans nos dictionnaires.

La racine qui a donné *becco* au celt. et *bucca* au latin semble avoir voulu exprimer deux idées distinctes, celle de chose en pointe, comme dans *bec*,

et celle d'ouverture, de creux, comme dans *bouche*. Ce double sens est surtout prononcé dans les noms de lieu. Les variations de la voyelle du rad. sont remarquables dans les langues et les patois issus du latin. *Bec* se prononce *bac* en Lorraine, *bec* en français, *bic* dans les Vosges, *boc* en ital., en esp. en port., *buc* dans l'ital. *buca*, creux, *buco*, trou, ouverture, dans l'esp. *buque*, vase, dans le port. *bucho*, ventricule des animaux, et tous les autres dér. congénères du l. *bucca*. Outre le changement introduit dans la racine même, notre langue et nos patois possèdent des mots composés qui correspondent aux permutations de la voyelle. Ainsi en Champ. où le primitif est *bec*, nous trouvons « boque », moue, « boquelle », bouchée ; en Suisse « boquon, boquenet », bouchée.

Fr.-Comté : « boquer », baiser ; — Bourgogne : « bôquai », embrasser, heurter ; — Metz : « boquer », frapper à petits coups, tinter ; — Forez : « bouquâ », embrasser ; — Lorr. « baquer », becqueter ; — Lang. « béqua », ibid ; — wallon : « boke », bouche ; — Suisse rom. « bokenet, bokon », bouchée. En breton *boch* signifie quelquefois baiser. — Esp. *boquear* = ouvrir la bouche. (Voy. *Bicher*, *Biquer*, *Boque*.)

**BÔQUET**, s. m. Bouquet. Se dit d'une fleur prise même isolément, mais surtout d'une fleur de jardin, c.-à-d. cultivée.

Dans Froissart, bouquetel est un dimin. de bouquet, petit bois. Bouquet à son tour est un dimin. de bois tiré du bas l. *boscus*. Bouquet = bouquet d'arbres, et bouquet de fleurs, ont la même signification et la même étymologie. Bouquet s'est dit pour bouqueton, enseigne de cabaret, et par extension, le cabaret même :

..... Moy, je vais au Bouquet  
Jouer un triquetraç ou peut-estre un piquet.  
(Th. fr. VIII, p. 412.)

Si notre « bôquet » désigne une fleur isolée, le bas l. *boquetus* s'appliquait également à un seul morceau de bois, à un pieu, à un soliveau : « Pro faciundo unum estaut cum uno Boqueto. » (Voy. Duc. *Boquetus*, *Boschettum*.) Suisse rom. « boket, beket », les fleurs en général.

**BÔQUIN**, s. m. Bouquin, bouc, mâle de la chèvre. Le jeune bouc est appelé « biquot. » Vi. fr. *boc* = bouc :



Boc a non le malle en romanz,  
Barbes ont longues et pendanz,  
Et cornes longues et agues.

(*Best. divin*, p. 247.)

C'est de ces cornes *agues* que le bouc a pris son nom. Boc = bec a dans le celt., le germ., et dans les langues romanes, le sens de pointe. Voyez notamment l'esp. où *boca* signifie bec, bouche, extrémité, langue, pointe, tandis que *bocado* désigne le fragment enlevé avec la dent ou un outil acéré. *Bocamanga* se dit de l'extrémité de la manche.

Bourg. « bô » ; — wallon : « bo » ; — Suisse rom. « bokan, hock » ; — rom. prov. *boc* et *boquin* ; adj. *carn boquina*, chair de bouc ; — ital. *becco* ; — angl. *buck*, daim, chevreuil ; — holl. *bok* ; — allem., suédois : *bock*. (Voy. *Biquignon*, *Biquot*, *Boquer*.)

**BOQUOTTE**, s. f. Petite bouche, bouche d'enfant. L'anc. langue avait le dimin. *bouchete* souvent employé dans le *Roman de la Rose* :

Et la bouchete colorée  
Dont l'alaine est si savorée.

(V. 2669.)

Pie. « bouquète » ; — prov. « boqueta » ; — esp. *boquilla*, *boquita* ; — ital. *bocchetta*. Dans cette dernière langue l'augment. *boccacia*, usité avec un sens méprisant est devenu le nom célèbre de l'auteur du *Décameron*. L'esp. *boquete* désigne une entrée, un passage étroit, comme le simple bouque en français.

**BÔR**, s. m. Bourg. En Morvan, le bourg est le lieu où se trouve l'église paroissiale. Chaque commune a son bourg, e.-à-d. son clocher : le « bôr » d'Alligny, le « bôr » de Montsauche, le « bôr » de Planchez, etc. Les Romains appelaient *burgus*, une redoute, le blockaus peut-être des modernes : « *Castellum parvum quod Burgum vocant*. » (Voy. VÉGÈCE. *De re militari*, iv, 10.) Le sens est plus étendu au moyen âge. On voit dans Joinville, - p. 284, - qu'on nommait bour ou boure l'enceinte fortifiée d'un château. « Se prist li roys a fermer un neuf Bourc tout entour le vieil chastiau. »

En anglais *burg*, que quelques dialectes appo- cent en *bû*, signifie à la fois bourg, forteresse, château. En allem. le *burg* est le château, le fort.

L'homme du burg, *burgmann*, est le vassal du château. Les formes du mot ont beaucoup varié. On trouve dans le département de la Meurthe, comme suffixe au nom de Dabo, e<sup>me</sup> de Phalsbourg, les variantes borc au XI<sup>e</sup> siècle, burc et burch au XII<sup>e</sup>, burg au XIII<sup>e</sup>, boureh au XIV<sup>e</sup>, etc., etc.

Berry : « bourg », toute agglomération de mai- sons avec clocher ; — Suisse rom. « bor », centre du village, alentours du château ; — Vendée : « bourrie », village ; — Norm. « bur », habitation. Une ferme appartenant aux rois de la première race s'appelait Bur-le-Roi. En wallon « bor » désigne un tronc d'arbre. Dans le patois ital. de Reggio, « burg, burgott » s'applique à un colombier, au lieu où les colombes, les pigeons font leur nid. Le mot semble correspondre à l'anglais *bor*, *bour*, *bur* et au saxon *bur*, cabane, loge. (Voy. *Borde*.)

**BÔRBE**, s. f. Bourbe, chassie des yeux, humeur en général :

Clers qui en tel Borbier s'enborbe  
Ou puis d'enfer, en l'orde Borbe,  
Plungiez et enborbez sera,  
Toz jorz com boz (crapaud) borbetera.

(BENOIT, append. III, p. 530.)

Suisse rom. « borha, borbi », bourbier ; « borbo », eau en ébullition ; « borbotta », cuire à gros bouil- lons, murmurer ; — wallon : « borbou » fondrière. (Voy. *Boue*.)

**BÔRBIÉ**, s. m. Bourbier, marécage :

En l'orde boe de luxure  
Qui son cuer i plonge et sa cure,  
Bien est semblanz à la chene  
Qui tote jor Borbier borbetec.

(BENOIT, append. III, p. 529.)

**BÔRBOU, OUSE**, adj. Boueux, fangeux, maré- cageux.

**BORDE**, s. f. Grand feu qu'on allume dans les champs et principalement sur les hauteurs le pre- mier dimanche de Carême ; grand feu en général. Faire une « borde », allumer une « borde », brûler une « borde », toutes ces loc. sous-enten- dent un feu très nourri et flambant.

« Le premier dimanche de Carême, les feux de brandons s'allument dans le Morvan en l'honneur des jeunes mariées de l'année, et la ronde qu'on

exécute autour est un adieu à la danse jusqu'à Pâques. Ces feux s'appellent chez nous feux de Bordes.... » (Voy. *A travers le Morvan*, p. 139.)

La *Chronique des ducs de Norm.* - v. 13390, - emploie le dimin. bordel dans ce même sens :

Desque j'âie les traïtors  
E l'omicide, le mescl,  
Qu'ardeir ferai en un Bordel.

Dans le *Gloss.* de Duc. le monosyllabe bor est un subst. participial désignant un objet qui brûle les pieds, « pedes inflammans. »

Dans l'anc. langue, on donnait le nom de borde à une maisonnette, à une cabane, à une loge construite avec du bois, du menu branchage. Le bordage, dit le *Dict. de Trévoux*, était un droit seigneurial dû sur une borde, loge ou maison baillée pour faire les vils services du seigneur. Ce droit qui a laissé de fortes traces en Nivernais s'est peu développé en Morvan. On pourra remarquer à ce sujet qu'on rencontre assez rarement dans la contrée la dénomination de borde très répandue, au contraire, sur les rives de la Loire et en Bourbonnais.

Le premier dimanche de Carême était expressément le jour des Bordes en Bourgogne : « Ils payèrent six sols de ladite monnoye ès Bordes et les autres six sols à la Saint-Barthelemy. » (Voy. *Ch. B.* II, p. 399.) Mais les feux de joie se continuaient quelquefois les jours suivants. Aussi un dicton rimé du pays disait-il :

Le plus fort vent des jours de Borde,  
Le plus souvent tout l'an déborde.

Le terme était cependant devenu générique pour désigner les grands feux. Ainsi un texte de 1341 cité par Duc. - à *Bordæ*, - porte : « Item ludit habitant.... auront esdiz bois usage de prendre et coper desdiz bois pour faire les Bordes le jour des Brandons. » On lit dans une charte de 1259 : « Je sires de Darné..... je lor ai doné..... l'usaige en mes bois pour lou foage et por pars et por Bordes... » (Voy. *Hist. de l'abbaye de Morimond*, p. 470.) Dimanche des Bordes, des Brandons, des Bures, les trois termes renfermaient la même idée d'un feu de branchages, de fagots, de bruyères, allumé le premier dimanche de Carême. D'anciens rituels appellent cette journée solennelle « *Dominica de lignis ourditis* », ou en fr., dimanche du Bohordis, nom qui traduit littéralement le latin par bois ourdis c'est-à-dire mis en lignes, ou en tas

échafaudés. nom qui explique en même temps l'origine des jeux guerriers dits Bohordis (1), parce qu'ils avaient pris naissance à l'occasion des divertissements nocturnes du Carême et de la St-Jean et qu'ils s'exécutaient à la lueur des bordes enflammées.

Brûler une borde, c'était donc et c'est encore en Morv. mettre le feu à des amas de branches d'arbres, de feuillages, tels qu'on les employait et qu'on les emploie encore pour construire les loges ou cabanes appelées bordes, le terme paraissant se rattacher, s'il ne remonte pas beaucoup plus loin encore, au rad. goth. *baurd* qui désignait à la fois une baraque, une hutte et enfin le bois sous ses différentes formes, poutre, solive, planche, ramée, etc. Ce goth. *baurd* répond à l'anc. allem. *bort*, au gaél. *bôrd*, au kimri *bwrth*. Le type primitif a donné une très nombreuse famille de mots répandus dans les langues du Nord, dans les langues romanes et probablement en Orient, puisque les arabes appliquent la dénomination de *bourdsch* ou *burdsh* aux petits forts ruinés qu'on rencontre fréquemment dans quelques parties de la Syrie, en Phénicie notamment. L'anglais *bord* et *board* sont identiques dans la loc. *bord* ou *board lode*, charge de bois, et dans le verbe *to board*, planchéier. Ces termes renferment la double signific. de baraque et de bois à brûler ou à construire. Dans *Palsg.* - p. 255, 266. - plancher *made of bordes* = planché ; *boord for buylding* = ais ; *boord a table* = table ; *boorde portable* = cabane mobile en bois. *Burden* a eu à l'origine le sens de charge de bois ; il a encore celui de bâton comme le fr. bourdon, dimin. de borde. Les langues néo-latines nous offrent en rom. prov. et en ital. *borda*. cabane ; en catal. *borda* = choza, hutte de berger, en basque *borda*, grange, *bordalle*, étable, *borta*. porte ; en fr. borde, maisonnette, loge, demeure d'un manouvrier. De ce côté-ci des Alpes, le terme comportait des diminutifs possédant à peu près la même valeur. Je citerai seulement *bordete* et *bordau* (2)

(1) Le mot bohordis, bouhordis, a été probablement fait avec bo, bou, apocope de borde, ou bourde = bois et ourdi pris dans le sens de mis en rang, en ligne, doublé, croisé, entrelacé comme le fil du tisserand. Ce même préfixe pourrait cependant encore être la forme archaïque bos ou bou corresp. à *boscus*, *buscus* = bois. On le trouve en fr. dans le doublet bosquet, bouquet. Comp. avec le basque *buhurt*, *buhurtze*, torde, changer de direction.

(2) Rabelais, - Prologue de l'auteur, - II, p. 37. - dit borde et bordieux, « Il en achete force mestairies, force mas, force Bordes et Bordieux, force cassines. »

qui figurent le premier dans le *Roman de la Rose*, - v. 8432, - le second dans la *Chronique* du troubadour Benoît, - v. 11950 - :

Couvertes ierent de genestes  
De foillies et de ramiaus  
Lor Bordetes et lor hamiaus.  
.....  
Ja ne te toudra (enlève) dous Bordaüs  
Jeo ne li toille (enlève) trois chasteaux.

Le bas l. *burica* que Spelman définit une petite loge faite avec des branches n'est aussi par la chute de la dentale qu'un dimin. de *bura* = *borda*. Ce dimin. figure dans la *Loi des Alemans* : « Si quis Buricas in silvis, tam porcorum quam pecorum, incendit 12 sol. componat », et se rattache à des termes encore usités dans nos patois avec la même signification « bure », chaumière ; « buret », loge à porcs en Norm. ; « bourine » en Poitou ; « buron », auberge en Poitou, châlet en Auvergne et dans quelques autres régions de la France.

N'avoir ni maison ni buron était une locution renfermant à peu près le même sens que n'avoir ni sou ni maille :

Poi leur est du pays estrange  
Où eil en vont nu et sans lange,  
Qui n'i ont maison ne Buiron  
De late ne de cheviron.

(Dits de W. de Cowin, p. 251.)

On peut voir dans le *Gloss.* de Duc. que *burra* est synonyme de *bourde* et *bora*, loge, cabane, synonyme de *borda*. Le l. *bura* s'était restreint, chez les Romains, au sens de manche de charrue (Voy. Varron, 1, 19), comme en fr. *bordage*, *bordaille*, *bordigue* dér. de *borde*, planche, menu bois, ne désignent plus que le revêtement en bois d'un navire ou le clayonnage d'une pêcherie. En Algérie, sous la même loi d'appauvrissement, *berdâa* qui appartient très probablement à la même racine, n'apparaît, comme un dernier débris, qu'avec la signification de bât propre au transport des provisions. Il y a bien des motifs pour croire que le fr. *bord*, côté d'un vaisseau, et par extension le vaisseau lui-même, est encore un dérivé de la même famille. *Bordo* en esp. désigne aussi le navire pris dans son ensemble. *Dar bordos* équivalait à notre loc. courir des bordées et signifie en général courir çà et là. Le terme de marine *bordaille* rappelle les allées et venues des jours de Bordes comme les mots *bordenaux*, *bourdons* maintiennent le sens

primitif de *bâurd* = bois. Du fr. *bordaille* pris dans son acception étymol., on peut rapprocher le suisse rom. « *borkia*, *bourkia* », canaille ; « *borgatta* », flâner, fureter, et l'ital. *bordaglia*, rassemblement de bas peuple, canaille. *Bordaglia* équivalait à *bourdifaïlle*, qui a la même signification en Suisse, à Neuchâtel particulièrement. Le peuple des Bordes avait créé à son usage un jargon, une sorte d'argot dont les traces sont presque effacées dans la langue polie, mais subsistent dans les patois.

Constatons encore en terminant l'identité des préfixes *bord* ou *burd* et *borg* ou *burg*. On ne la reconnaît pas moins dans le patois angevin « *bourdigalier* » = *bourgeois* que dans le vi. fr. *burguer*, *burquer*, synonyme de *border*, *boorder*, en vi. fr., et *bordiare*, *burdeare* en bas latin. On peut conclure de ce fait évident lorsqu'on fouille la difficulté, que le l. *burgus* et en conséquence le fr. *bourg* sont de la même famille que *borde*, ayant, à l'origine, désigné également une construction en bois. En bas l. *borgarium* = *bordarium*.

Suisse rom. « *borde* », réjouissance publique ; — Norm. « *bourdigade* », fête villageoise, « *bourguelée* », feu de joie ; — Dauph. « *bordalueneiri* », ib ; — Jura : « *beurdifaïlle* », feu de *borde* (*beurdi* = *borde*, *faïlle* = feu) ; — H.-Auvergne : « *byeurta* », ibid ; — angl. (Shetland) *burtack*, feu ; — isl. *birta*, ib ; — Norw. *byrting*, ib. (Voy. *Bourrée*, *Falot*.)

**BORDON**, s. m. Bourdon, insecte, mouche bourdonnante en général. Le nom de la grosse mouche qui, à la campagne, nous annonce chaque soir la fin du jour, n'est pas une onomatopée quoi qu'on en ait pu dire, pas plus que celui de la basse continue des cornemuses, des vielles, etc. Le bourdon a été ainsi appelé parce qu'il se fait entendre à l'heure crépusculaire où on allumait jadis les grands feux de joie, *les bordes* (1). Par extension le nom imposé primitivement à la mouche des bordes a été appliqué à d'autres insectes bourdonnants, au taon des bœufs entre autres qui, en anglais, pour le même motif, est appelé *burrel fly*, en catal. *borla* et en Poitou « *buret*, *burin* » ou « *burgau* », variantes

(1) Aujourd'hui encore, dans quelques localités de la Picardie et du nord de la France, les enfants parcourent la campagne en portant des torches enflammées et en psalmodiant à voix basse une sorte de chant continu qui ressemble à un bourdonnement. Cette promenade est nommée le *bourbour*, à St-Omer.

qui reproduisent les formes identiques, quant au sens et à l'étymol. bur, burg. Cette même mouche s'appelait *fucus* en latin, et ce mot, par une coïncidence assez remarquable, signifiait en même temps comme borde ou bourde, tromperie, déguisement à l'aide du fard ou teinture quelconque. Un rapprochement analogue avait fait donner le nom de bourde, bourdelot, bourdin, bourdon, etc., aux gâteaux de diverses sortes qui se débitaient à l'occasion des *bordes*. Ces termes se retrouvent dans une grande partie de la France et surtout en Normandie. Roquefort a entrevu le fait. Les gâteaux portant ces noms, dit-il, « avaient été ainsi appelés parce qu'ils figuraient le dimanche des Bordes ou Bures entrelacés à des rubans verts. (Voy. le Gloss. à Brandon.) En Berry, ces gâteaux-là sont encore des beignets qu'on nomme « sanciaux » ; en Bourg., aux env. de Sens, ce sont des pois grillés qu'on appelle « grollées », d'où le dimanche de la « Grollée », c.-à-d. le premier dimanche de Carême.

Le patois du Dauphiné désigne par le mot « bordeiri » les mouches qui font du bruit. Ce terme vague s'appliquait également aux baladins, farceurs, mimes, qui couraient aux *bordes*, comme aujourd'hui les saltimbanques à nos foires. En Bresse les hannelons étaient et sont peut-être encore nommés « bordelles » :

Voite-vo, l'exarcie' ét ena foulatelle;  
Vo derié, parblu, vay de trope de *bordelle*.  
On se vir, on se torn'.....

(L'Enrôlement de Tivan, sc. vi.)

On les nomme « bourgaine » dans le Jura, et aux env. de Lons-le-Saulnier « bourdiennes. »

En Poitou « burgau » = taon, frelon, bourdon, et « burgaudin » = coureur, vagabond. Le verbe « burger » y a la même signific. que bourder en vi. fr., heurter, pousser, et « burgaudir » a le sens de pousser des cris. Le subst. « bregeasse », métathèse de « burgeasse » = brande, bruyère.

Bourdon, basse continue de certains instruments, se rattache à la même origine :

Et Thieris son Bordon  
A destoupe,  
Ke disoit : bon, bon, bon, bon  
Sa de la rire dural dure lire.

(Rom. et past., p. 160.)

Le bourdon était, dans les campagnes, une

espèce de chalumeau auquel Dante fait allusion lorsqu'il dit :

Ma con piena letizia l'ore prime  
Cantando ricevieno intra le foglie  
Che tenevan Bordone alle sue rime.

(Purgatorio, xxviii, 6<sup>e</sup> verset.)

Suisse rom. « bordon », insecte et gros bâton ; — Berry : « bordon », insecte, musette, grosse cloche ; « bordonner », faire grand bruit ; — Champ. « bourdon », cornemuse. Le breton rejette l'r médial et prononce *bouder* celui qui bourdonne, *boudevez*, action de bourdonner, de corner, de tinter. Cet idiôme maintient l'acception de courir en tous sens avec le nom du Juif-Errant, appelé « Boudédéo » dans les légendes populaires. Bas l. *burdo* et *burdonus* dans Papias, que Duc. traduit en l. par *attaacus*, *fucus*. Ce qui démontre que le nom de la mouche est dû à une circonstance particulière de son mode d'existence, c'est que, dans l'anc. langue, bordonner signifiait aussi bien voltiger dans l'air que bourdonner. En esp. *bordonear* a le double sens de frapper avec un bâton et mener une vie errante, vagabonde. *Bordonero* = *vagabundo*. (Voy. *Borde*.)

**BORDOUNER**, v. n. Bourdonner, murmurer tout bas d'une manière continue. (Voyez *Gourlouner*.)

**BÔRÉE, BOURÉE**, s. f. Broutilles, la partie menue du branchage des arbres. Le bois est enlevé, ramassons la « bourée. »

— Danse qui tombe en désuétude comme le branle et la sauteuse. Les « bourées carrées » avaient autrefois la vogue. Elles s'exécutaient au son de la panse ou de la viole, souvent même avec un simple accompagnement de voix. Le nom de bourrées donné à ces danses rustiques remonte probablement aux amusements du même genre qui, au M. A., avaient lieu autour des feux de joie alimentés avec de la ramée, des fagots ou bourrées, le premier dimanche de Carême et à quelques autres époques de l'année. Danser une bourrée signifiait primitivement danser, folâtrer, sauter pendant l'espace de temps que durait le feu des bûches ou bords allumés dans les campagnes à l'occasion de ces fêtes. On dansait par bourrées, c.-à-d. par mouvements rapides et courts. A Genève la loc. « travailler par bourrées » se dit d'un



travail violent et de peu de durée. Ces danses étaient quelquefois de véritables bacchanales accompagnées de pratiques toutes païennes. Aussi le concile d'Albi et le concile de Leptines interdisent-ils les danses aux clercs ou condamnent-ils en général les feux dont il est question : « Trepidare, quod vulgariter biordare dicitur....., clericus publice non attentet..... Sacrilogos illos ignes quos nec fratres vocant. » (Voy. Duc. *Bohordicum*.) Que signifiait le verbe *bordare*, *biordare* populairement traduit du latin *trepidare*? On peut croire qu'il s'appliquait à une danse très rapprochée de la bourrée, puisque *trepere* dont *trepidare* est le fréquent. avait la même valeur que *tripudiare*. La danse appelée branle a sans doute une origine semblable et se rattache à brandon prononcé « branlon » en Berry et ailleurs. On en pourrait dire autant du terme wallon « cràmion, cramiignon », branle, danse, emprunté, ce semble, au l. *cremium*, brouille, morceau de bois sec. L'étroite relation qui existe entre les feux de joie et les danses champêtres résulte d'usages aujourd'hui disparus mais qui étaient encore vivants au XVII<sup>e</sup> siècle. Bossuet, dans son *Catéchisme de Meaux*, touche en passant à ces orgies renouvelées du paganisme et très enracinées dans les campagnes. « Quelles sont, demande le *Catéchisme*, les superstitions qu'on pratique au feu de la St-Jean? Danser à l'entour du feu, est-il répondu, faire des festins, chanter des chansons déshonnêtes, jeter des herbes par-dessus le feu, en cueillir avant midi ou à jeun, en porter sur soi, les conserver le long de l'année, garder des tisons ou des charbons de feu et autres semblables. » (Voyez le chapitre I, pour les fêtes des Saints.) Un passage cité par Duc., - à *Brando*, - complète le tableau : « Comme il soit de coutume en la ville de Jauges et ou pais d'environ de faire chacun an le jour des Brandons après soupper feux, ausquels les bonnes gens ont acoustumé d'eulz assembler, dancier, et les jeunes vallés et enfans à sauter par dessus iceulx feux, quant il sont appetissiez (diminués). » Aujourd'hui encore en Poitou « le saut de buréas » est un jeu qui consiste à faire plusieurs culbutes à la suite l'une de l'autre. S'il faut en croire un poète du cru, l'abbé Gusteau, la présence de la bourrée est toujours essentielle au mot et à la chose :

Et j'y fais en tombant en grand saut de Bureas  
Accaue que se trouve en fagot desso mas.

Borée, bourrée est-il dér. du l. *burra* par assimilation du menu bois avec la bourre? Le mot, au contraire, se rattache-t-il à *borda*, *burda*, menu bois, bâton, synon. de *clava* (*clavia*) dans Isidore de Séville? Le sens de levier, qu'on rencontre dans l'emploi de *clava*, correspond exactement à celui de *bura*, mancheron de charrue. On lit dans Nonius, - p. 81, - « Bura dicitur pars aratri posterior decurvata. » La chute de la dentale qui de *burda* = *borda* aurait fait *bura*, existe dans le subst. bouhour = borde : « Dominica brandonum dicitur ubi bouhour vel Borde virgam et baculum significat. » (Voy. Duc. *Bordæ* = *Buræ*.) Le dimanche des « Bures » ou des « Boures », nommé en Bourg. et en Nivernais dimanche des « Bordes », ailleurs dimanche des « Brandons », est plus particulièrement connu chez nous sous la simple désignation de dimanche des « Feux. » En Fr.-Comté et dans la Suisse rom. la fête dont il s'agit est appelée dimanche des « Failles » et quelquefois des « Bourdifailles. » Dans le Jura les « beurdifailles » sont les brandons allumés à l'occasion de la nuit de Noël. Cette dernière dénomination renferme le même sens que les autres, étant tirée d'une forme de basse lat. *fascia*, pour *fascis*, faisceau, fagot, forme qui est reproduite en ital. dans *fascia*, bande, maillot, e.-à-d. le lien de faisceau.

Poitou : « baurée, bourée », litière, paille des étables; — Forez : « bourdis, bourdissage », broussailles, paille hachée et au fig. désordre; — Genève : « bourrain », brisures de menu bois, « bourtille », sous-bois. (Voy. *Bór*, *Borde*, *Bordlon*, *Bourde*, *Bourrée*, *Branle*, *Falot*.)

**BORGÉ**, s. m. Berger. Morv. n. « borzé, borzère » au fém. En Bourg. « borgei » :

Le curé de Pleumeire  
Dizo, lai fleute en main,  
Chanton Borgei, Borgeire,  
J'airon Noei demain.

(LA MONNAYE, Noël IX.)

**BORGÈRE**, s. f. Bergère. En Bourg. « borgeire » :

Le Borgeire ai trôtai  
Ne fure pas gambie (boiteuses).

(LA MONNAYE, Noël V.)

**BORGERIE**, s. f. Bergerie comme en Bourg.



Lai pucelle bénie  
N'u lai neû po geitai  
Qu'ein coin de Borgerie.

(In., ib.)

**BÔRJILLON**, s. m. Petit bourgeois. Se dit en mauvaise part. Morv. n. « borzillon. » Dans Besccherelle, bourgillonne était un terme de dénigrement comme dimin. de bourgeoise. Poitou : « bourgeasson » dont la femme à prétentions est appelée dérisoirement « damioche », mot composé du préfixe dame et du suffixe préjoratif oche.

**BÔRJON**, s. m. Bourgeon, bouton qui renferme les feuilles et le fruit. Les borjons sont « ébaumis » ou épanouis :

Et quant Borjons a l'une viennent  
Les autres flestries se tiennent.

(R. de la R. v. 5983.)

L'année mil trois cens et sept  
En avril, fist-il si grant froit,  
Que vignes en Borjons gelèrent.

(Chron. mètr. v. 3764.)

— Touffe d'herbes entortillées ensemble avant la dessiccation. Les faneuses, lorsqu'elles remuent le foin, mettent les « borjons » au soleil.

— Flocon de laine détaché de la toison des brebis, déchet de la tonte.

**BÔRJOUÉ**, s. m. Bourgeois.

Je vuel et outroy... que il retyenne touz les borjois de Bese... pour tel cense comme lidis borjois vodront paier, cieste chose outroy je aussi es diz borjois de Bese....

(1278. — Ch. B., I, p. 539.)

**BORNE**, adj. Borgne. Nous disons d'un homme qui a fait un mauvais marché : « al é choingé son ch'vau borne por eun aveughie », il a changé son cheval borgne pour un aveugle. Breton, *born*, borgne. L'origine celt. est douteuse parce que le mot n'existe pas dans les autres langues sœurs.

Vi. fr. *borni*, borgne dans Roquefort.

Hainaut : « borne, bornibus » ; — ital. *bornio* ; — cat. *borni*.

Comp. avec le génevois « borna », trou ; « bornu », creusé, rendu creux. Prov. « bourna », rendre creux ; « borni » aveugle ou borgne. Ménage cite un très anc. gloss. où on lit : « Oculum erutum habentem, borgne. »

**BORNOTE** (AI LAI), loc. A la borgnette, à tâtons, entre chien et loup. Poitou : « à la borgliette. »

**BORSE**, s. f. Bourse : « i n'é ran dan mai borse. »

... Escharsetez (avarice) est tel chose  
Qui toz tens a la Borse close.

(Renart, v. 190.)

Entor son vis (visage) n'a tant de pel  
Don l'en peust fere une Borse.

(Ib. v. 10367.)

Vint au portier qui à la porte sist,  
D'esterlins blanches la Borse li rempli  
Et li portiers la porte li ouvri.

(Gaydon, v. 3442.)

— Enflure, gonflement, tumeur comme en vi. fr. borsel :

Mais l'un d'aus oing lo musel,  
D'un baston li fis Borsel,  
Puis guerpi lo dorenlot.

(Pastourelles. Chrest. B. p. 303.)

En Berry le v. pronom. se « bourser » = se tuméfier ; — Saint. « bourser », se gonfler.

**BORTIÉ**. Bizarre dimin. de Barthélemy. Le langage populaire se prête à tous les barbarismes pour se donner la satisfaction de raccourcir les noms.

**BÔRZE**, Bourges dans le langage des plaideurs du Morv. n. La ville de Bourges, siège d'une Cour, oblige souvent nos campagnards à de coûteux pèlerinages.

**BOS**, s. m. Bois dans ses divers sens, *nemus* et *lignum* : « eun bos, des bos », un bois, des bois.

Montaignes jubileiz la loenge, et tuit li arbre des Booz, eslevez de joye voz mains.

(Serm. S. B. p. 530.)

Parmi le Bos qui tant avoit duré  
Souvent parolent d'Auberon le faé.

(Huon de B. v. 3785.)

Un leus en saut, la brebiz prent,  
Grant aleure et granz galos  
S'en va li leus fuiant au Bos.

(Renart, v. 66.)

Un bon bacon enz en cel Bos,  
Ainz de mes eulz ne vi si gros.

(Ib. v. 7099.)

Dans le roman de *Dolopathos*, - v. 8574, 5, - l'orthog. dit bois et la rime bos :

Ains fuoie par mi ces Bois  
Ausi com c'il me fust au Dos.

Une charte bourg. (1404) nous montre un Maselin du Bos, seigneur de Ronchenol, bailli de Sens. Jean du Bos est un gourdin dans les anc. comédies.

Le nom du hameau de Bost en Nivernais est écrit Box en 1434, Boux en 1443, Boz en 1540, Bostz en 1620, Bos en 1687. Voy. le *Dict. top. de la Nièvre*.

**BOSCOT, OTTE**, adj. Bossu, celui qui porte une bosse. Morv. n.-n.-o.

Hainaut, Norm., Pic. « bosco », bossu. En Flandre, « bosco, boscote. »

**BOSQUEULER**, v. n. Bousculer, rouler. De bosse et cul ? En vi. fr. se mettre à bondecul, c'était lever le derrière : « Denys s'y joue à bondecul. » (Voy. *Mystères inédits*, p. 128 et Du Ménil. *Dict. du patois normand.*) Les étymol. dérivent cependant bousculer de bousser variante de buter, mettre, et de cul. (Voy. *Bonde*.)

**BOSQUEULON**, s. m. Le dernier né d'une couvée d'oiseaux de basse-cour, celui qui ne pouvant suivre la troupe « bosqueule » sans cesse en chemin.

Berry : « bousecoux, bouzou. »

**BOSILLER**, v. a. Faire des bosses, déformer par des bosses, bosseler. Une cuiller, une casserolle, une timbale « bossillées », plus souvent « hosseillées. » Vauban empruntait ce terme à son village natal plutôt qu'à la cour de Louis XIV, lorsqu'il disait du Morvan : « Le pays est partout Bossillé.... fort entrecoupé de fontaines, ruisseaux et rivières..... » Le *Gloss. du Centre* enregistre le mot mais il l'interprète incomplètement en traduisant bossillé par montueux. Un pays de montagnes peut être montueux et n'être pas bossillé. Ceux qui connaissent le Morvan savent qu'il est à la lettre couvert de bosses ou monticules arrondis au sommet. Ses grands paysages vus des hauteurs rappellent à l'imagination le vers de Musset sur le Tyrol :

Ce paisible Océan dont les monts sont les flots !

**BOSSENS**, s. m. plur. Jumeaux, en fr. bessons. Morv. n. « boissins ». Aux env. de Montsauche : « boussons. » Dans le Centre on syncope besson en « b'son. » L'anc. langue disait besson au masc., bessonne au fém. :

M<sup>me</sup> de Lorraine mourut pour la naissance de deux Bessons.... Elle (Victoire de France, sœur de la reine de Navarre) fut Bessonne et d'une même ventrée avec une autre qui mourut aussi tost née.

(BRANTÔME, *Dames illustres*.)

Roquefort propose deux étymol. *bis on, om, hons*, deux hommes, ou *bis sunt*, ils sont deux. Qu'arrivera-t-il de cette proposition si les jumeaux sont des filles ou si les bessons sont au nombre de trois ? M. Littré qui parle sérieusement, tire le mot du bas l. *bisso, bissonis*, formé de *bis*. Nous croyons que l'idée et le terme de bessons sont empruntés à une forme particulière de la bêche ou besse, « bioche » en Poitou, - qui avait deux bcs ou pointes, comme notre piémontaise, et dont on se servait généralement dans les campagnes. Bèche et besoeche étaient quelquef. synonym. s'ils n'étaient pas identiques. On le voit dans ce passage cité par le contin. de Duc., - à *Besogium* - : « L'exposant getta contre ledit Mathe Aubereau sa besoeche ou besche, de laquelle il avoit ouvré la journée. » D'un autre côté, il est certain que les pionniers, ceux qui défrichaient, étaient appelés bessons à cause sans doute de ce même instrument : « Blaise Helouin Besson ou pionnier..... Le suppliant, et Jehan Camyn Besson besoingnoient de leur mestier de Besonnerie en ung certain pré. » (Voy. Duc. *Bessa*.) Les bessons ou pionniers, et en général les ouvriers qui travaillaient avec la besse ou bêche, ont laissé le souvenir de leur dénomination dans beaucoup de noms de localité. J'en cite seulement quelques-uns situés en Nivernais : Les Bessons, c<sup>me</sup> de Lucenay-les-Aix ; le Bisson, c<sup>me</sup> de St-Pierre-le-Moutier ; Bousson-le-Haut et Bousson-le-Bas, c<sup>me</sup> de Quarré-les-Tombes, écrit Bosson en 1496 ; Bessonnat, lieu détruit près de Decize. Si on sortait de la contrée, on trouverait un grand nombre d'autres lieux ainsi appelés : Les Bessons, près de Vitry-en-Charollais ; les Bessons, dans la Lozère ; Bessoncourt dans le Haut-Rhin ; Bessonville dans Seine-et-Marne..... etc. Le rad. *hec* se montre dans quelques-unes des anc. formes. Ainsi le Bes-say, c<sup>me</sup> de Toury-le-Jour, est écrit Becay en 1369. Au résumé, besson nous paraît un augment. de

besse, en latin *becca*, instrument à deux becs ou tranchants qui a très naturellement représenté aux yeux l'étroite association des jumeaux. Le patois poitevin dit « abecer » pour unir, lier ensemble, souder. En tant que nom de loc. Besson, par métonymie, désignait un établissement de pionniers, le lieu où ils exerçaient, suivant les termes cités plus haut, leur « mestier de besonnerie. » Le foréz. qui a « bessi » pour bêche, a « bessaere » pour terre bêchée ou à bêcher. Bisson n'étant qu'une variante de besson, en fr. bêchon, un bissonnier était un de ces ouvriers nomades qui parcouraient les pays pour se livrer à leur industrie. Duc. - à *Bissonis*, - donne à ce mot la signific. très vraisemblable de vagabond, signific. qui s'explique par les allées et venues du besson. Quant à la forme. nous la rencontrons en Bourbonnais où « bisse » = bêche et « bisser » = bêcher. Bisson est un nom de famille assez commun.

Le dialecte bourg. employait comme notre patois la forme « bosson » pour terrain défriché, *bessoné*. Dans une charte de 1239, Buret de Piz, chevalier, donne des champs, des prés, et deux bossons avec un fonds de terre. « Duo bossonia cum fundo terræ.... partem quam habent in bossonno apud Choriacum sito.... » (Voy. PÉREARD, p. 444.) La confusion est facile entre bosson, terre défrichée, et « bosson », variante de buisson, qui répond au bas l. *bossonum*, *bossonium*, mais toujours est-il qu'un subst. besson désignait à la fois une grosse bêche, l'homme qui en faisait usage et le terrain travaillé avec cet instrument. (Voy. *Besser*.)

**BOT, BÔ**, s. m. Crapaud.

Vi. fr., bot, botte dans Borel :

Plongiez et embarbez sera,  
Toz jorz com Boz borbeta.

(BENOIT, III. p. 530.)

Renart, fait-il, à ton viaire,  
Semble bien beste deputaire,  
Plein es de venin come Boz.

(Renart, v. 13658.)

Anz ou fonz de la chartre lai le fait trabuchier  
Boz i ai et calovres (couleuvres) dont est mout esmaiez.  
(FLOOVANT, v. 845.)

Vosges : « bos » ; — Champ., Genève, Poitou : « bot », crapaud ; — Suisse rom. « bô, bot », petite grenouille.

Bas l., ital. *botta*, crapaud ; — esp. *bota*, outre.

Champollion-Figeac tire le mot d'un vocable celt. qui avait la même signific. et qui s'écrivait de même. Comparez avec le forézien « botta » et le rom. prov. *botta*, *bot*, outre. La basse lat. a *botius*, tumeur, bosse qui explique le vi. fr. bateau, pommeau d'épée. Le rad. bot en latin s'applique à des objets gonflés. Je cite seulement *botrus*, grappe de raisin et le dér. *botulus*, boudin. En valaque, *bot* se dit d'un groin, d'un mufler d'animal, d'un gros museau. Le piémontais « botenfi » = enflé. Le fr. botte, tonneau, paraît être de la même famille ainsi que le picard « bote », paquet au fig. Dans cette dernière région, « bô » correspond à botte, chaussure. Le Lyonnais dit « bottet » pour mollet. On peut encore donner à cette racine hot le rom. prov. *boton*, bouton en fr., *botola*, tubercule ; l'esp. *boto* boyau de vache, bouton, bourgeon, boule, et toutes les variétés du mot bouteille qui coexistent dans les langues romanes.

L'anglais *bottle* réunit la signification de bouteille à celle de botte, paquet arrondi. Dans cette langue *butt*, dont l'acception primitive est chose enflée, s'applique à une tonne comme à un bout proéminent, à une tête. *Butt-end* = gros bout. Comp. le berrichon « bottiau, botillon, botton », petite botte de paille avec le wallon de Liège et du Luxembourg « bottin, bottelet », petit bœuf. Dans le holl. *bos* se dit aussi d'un faisceau, d'une botte, et *but* d'un bidon. Le latin *bufo*, crapaud, est peut-être un terme mimologique pour exprimer une idée analogue de rotundité ou de boursouffure. (Voy. *Boteret*.)

**BÔTÉ**, adj. Gâté, avarié. Ne s'applique qu'au vin ayant le goût du bois, du fût.

Les vers viennent de diverses viandes reschauffées et de ces vins enfuteiz et Botéiz.

(RUTEBEUF. *Le Diz de l'Erberie*.)

Item que aucun dudit mestier ne mette en besogne lye puante ne vin Bouté ou puant.

(DUC. *Boutaire*.)

De bote ou botte, vaisseau à conserver le vin, tonneau ? A Rouen la botte contient 500 pots. Le primitif *botta* est dans l'ital. *botaccio*, flacon ; *bot-lajo*, tonnelier ; *bottare*, *imbottare*, entonner. Esp. *bota*, outre, tonneau et botte ou chaussure.

**BÔTÉE**, s. f. Dépôt d'huile ou de tout autre liquide qui demeure au fond d'un vase, lie.

**BÔTEILLE**, s. f. Bouteille. En vi. fr. bouteille se disait pour bulle, bouillon. Comenius, - p. 18, - traduit le latin : « *bullâ fit a stillante gutta* », par « une Bouteille ou un bouillon d'eau se fait d'une goutte distillante. » Dans le *Dictionariolum puerorum* « *bullo, bullare*, bouillonne comme quand sur l'eau ou urine se levent des Bouteilles. »

En Berry, bouteille a conservé la signification d'ampoule, de bulle, comme dans la Suisse rom. où « *bottollia* » désigne les bulles d'air de la salive.

Le verbe bouteiller exprime l'apparente ébullition de l'eau frappée par les gouttes de pluie. Bouteille qui répond au bas l. *buticula*, dimin. de *butta*, tonneau, sort de la racine bot, but, qui s'applique à la rotondité ou au gonflement. Le grec βῆτις désignait probablement un vase de forme ventrue.

**BÔTERET**, s. m. Crapaud. Le mot est un dim. de bot, crapaud en vi. fr., qui répond à l'ital. *botta* :

..... A tel meschief sunt venu,  
De lor avoir ont fait lor venue  
Li chétis Boterel terrestre.

(R. de la R. v. 5182.)

S'atrappé l'avosmes et pris  
En luxure et en males uevres,  
As Botereaus et as coluevres  
D'enfer le feron demengier,

(BENOÎT, III, p. 514)

Assez souent li avenoit  
Par son pechié, par sa malice,  
Qu'il vooit emmi son calice  
Un grand erapout et hideus  
.....  
Se confessa de sa malice,  
Ainsi chaça hors de calice  
Confessions le Boterel.

(Ib. p. 524.)

Le *Registre criminel du Châtelet*, - II, p. 318, - nous apprend le rôle du botereau en matière de sorcellerie et la manière de s'en servir. (Voy. *Bot.*)

**BÔTIN**, s. m. Moyeu : un « bôtin » de roue. Morv. n. « *boutingn'* » ; — Berry, Poitou, Saint. « *bouton* », moyeu.

Le l. *modiolus*, moyeu, est un dimin. de *modius*, mesure de capacité, et par extension boisseau. Le morv. « bôtin » a peut-être, par assimilation, été formé sur le vi. fr. bote ou boutte, futaille, tonneau.

**BÔTON**, s. m. Bouton d'habit :  
De grammaire li demandai,  
De soffime et de question,  
Ne me sot respondre un Boton.

(Renart, v. 21128.)

**BOUÂLER**, v. n. Beugler, mugir. Se dit pour les ruminants en général, mais principalement pour les bœufs.

Vosges : « boiler » = bêler ; — Suisse rom. « *bouala, bouaila* », vociférer ; — Bas l. *baulare* = *latrare*, aboyer.

**BOUANFLE**, s. f. Vessie, lorsqu'elle est pleine de gaz. Morv. n. (Voy. *Bouranfle*.)

**BOUC**, s. m. Petit pied-de-chèvre qu'on emploie pour soulever des pièces de bois, pour les mettre en chantier. Morv. n.-n.-o.

**BOUCAIGE**, s. m. Bocage, petit bois. Vi. fr. bocaige, boscaige. Dans Palsg., - p. 9, - bocaige. Bas l. *boscagium, buscagium*.

**BOUCANER**, v. a. Gronder avec vivacité, en se fâchant, faire du tapage. En fr. faire du boucan pour faire du vacarme. Berry : « boucan », bruit, querelle ; — Pic. « boucan » et « boucaner », faire du bruit. Ce mot paraît être un souvenir des boucaniers, pirates célèbres dans l'histoire et le roman.

**BOUCHAR**, nom de bœuf. Dans le midi de la France, le même nom désigne un bœuf, un mulet, un mouton, dont le museau est brun ou noir, ou d'une couleur quelconque qui diffère de celle du corps, c'est-à-dire qui a un signe particulier à la tête. En Languedoc le terme s'applique à un visage barbouillé. La chèvre, dans cette contrée, est appelée « boucho. » La dénom. comme le bas l. *buccus* = bouc, se rattache à la racine buc = bec, pointe, et par analogie, museau. La basse lat. a reçu du même rad. *buco, bucco*, individu au bec agile et par extension, bavard, gloutin. Le dimin. latin *buccula*, bec, bouche, pointe au centre d'un bouclier, désignait aussi une petite vache par allusion probablement à son museau allongé. En Berry « Bouche = Bouchard », nom de bœuf. La boucharde, marteau à pointe des maçons, tire également son nom de la même racine buc qui, par la chute de la consonne c, donne au patois picémontais le mot « *hua* », dent, pointe.



**BOUCHEAU**, s. m. Boisseau. Morv. n. Pic. « bouchiau », petite tonne. (Voy. *Boisse*.)

**BOUCHELÉE**, s. f. Boisselée, mesure agraire très usitée dans le Morv. n. Aux environs de Château-Chinon, la boisselée ou « bouchelée » est de 0 h. 12, 50. Il est souvent question de cette mesure dans les documents de la basse latinité sous les formes *boicelata*, *boicellata*, *boistellata*, etc. En vi. fr. boesserée, boisserée, boitelée, boitellée. La boisselée est à proprement parler la quantité de grains que peut contenir un boissel, anc. forme de boisseau. La boisselée de terre est une étendue ensemencée avec cette quantité déterminée. L'anglais *bushel* est à la fois mesure de capacité et de superficie. Tous ces termes se rattachent à l'anc. fr. boisse, boisselle, boite. (Voy. Duc. *Bussa*, *Busola*, *Butta*.)

**BOUCHER**, v. a. Clôre une entrée, fermer une ouverture de haie avec du bois vif ou mort, avec de la « boucheure. » Boucher s'emploie d'une manière absolue, comme faucher, moissonner, vendanger.

Le bas l. *bocheare*, *bochiare* signifiait faire du bois, abattre ou couper du bois, *lignari*. Un arrêt du Sénat de Chambéry (1492) porte : « Sine contradictione poterunt Bocheare et de nemoribus capere. » Bûcher dont le sens s'est étendu, mais qui est encore un terme technique, signifie travailler le bois, le dégrossir, l'équarrir. Bûcheron = coupeur de bois. (Voy. *Boucheure*.)

**BOUCHETON** (AI), loc. A boucheton, sens dessus dessous. Être couché « à boucheton », à plat ventre, sur la bouche. Être adens (à dents) avait la même signification. en vi. fr.

Le contin. de Duc. donne à cette loc. un sens différent. A boucheton, dit-il, « hoc est super genua incumbere », s'appuyer des mains sur ses genoux. Cette interprétation est peut-être erronée. Elle n'a d'autre base qu'une lettre de rémission qui s'exprime ainsi : « Icellui Pyocart regarda par une des fenestres de la chambre et pour ce faire monta sur icellui Pommart qui se mist à boucheton. » (Voy. Duc. *Bouchellus*.) Ce texte n'a rien de précis. On pourrait cependant l'appuyer sur le fr.-comtois « à boutson » qui signifie à la fois se coucher à plat ventre et se soutenir avec les mains sur ses genoux.

De même à Genève, où « s'aboucher » réunit la double signification, pour les personnes, se coucher à plat ventre, et pour les animaux, les chevaux surtout, tomber sur les genoux. Évidemment la dernière acception du mot est une extension de l'idée primitive. Dans la région, « mettre à bouchon ou d'abouchon » signifie mettre sens dessus dessous.

Champ. « à boucheton », la face contre terre ; — Berry : « à baucheton », à l'envers ; — Forez : « tomber à l'abouchon », tomber sur la bouche, sur le nez.

**BOUCHEURE**, s. f. Bouchure, haie vive, haie qui forme un enclos. Se dit aussi des branchages qu'on emploie pour clore les entrées, les ouvertures des champs. J'ai acheté de la « boucheure. » Ce domaine est cher, il y faut trop de « boucheure. »

Le bas l. *bouchellus* avait le même sens : « Nos aut successores nostri... hayas aut Bouchellos in nemoribus... nullatenus faciemus... » (Voy. Duc. *Bouchellus*.)

Berry : « bouchure, boucheture », haie.

**BOUCHON**, s. m. Buisson, petit bois : « i c l'éché mai vaiche dan l' bouchons », j'ai laissé ma vache dans les buissons.

Vi. fr. bouchet, bouchon, bouchot :

Desous Viane leiz le Bouchet flori  
Fuit granz l'estors.

(G. de Vi. v. 1648.)

Tu iez la toison arouzée

Tu iez li Bouchons Sinay.

(RUTEBEUF, les IX joies Notre-Dame.)

— Bouchot (le), nom de loc., c<sup>o</sup> de Frétoy ; le grand, le petit Bouchot, c<sup>o</sup> de Pouilly-sur-Loire : les Bouchoux, c<sup>o</sup> d'Arleuf.

Un assez grand nombre de localités, dans le Morvan, porte les dénominations synon. de Bouchaut, Bouchet, Bouchon, Bouchot, Bouchoux. On a donné le nom de *bouchon* à un faisceau de menues branches et par extension à une botte de paille, à un paquet de chanvre, etc. Les auberges et cabarets sont vulgairement appelés *bouchons* à cause du petit buisson ou bouquet de fascines suspendu à la porte. L'enseigne du bouchon est encore en usage dans nos pays. Les Italiens ont le mot *frasca* qui signifie feuillage, branchages, pour bouchon : « Al buon vino non bisogna frasca », dit le proverbe.



Namur : « bouchon » ; — Bourg. « bouchot » ; — Poitou : « boisson » ; — Suisse rom. « botza » ; — Bret. *boched* ; — Bas l. *boscus*, *busehus*, dont la racine est dans l'Allem. *busch*, buisson. Du l. *buxus*, buis ? (Voy. *Frâte*.)

**BOUCLOTTE**, s. f. Bouclette, petite boucle, agraffe, crochet. En plusieurs lieux « bouquiotte. » Le sens primitif était anneau; celui de crochet, n'est sans doute qu'une extension, laquelle s'accorde mal avec l'étymol. *bucca*, bouche. Bouclette = bouchète, petite bouche. (Voy. *Bouqhiot*.)

**BOUDAR**, s. m. Cavité fangeuse sous la roue d'un moulin. « Boudar » n'est probablement qu'une forme mase. du mot qui suit.

**BOUDÈRE**, s. f. Boue, limon, endroit marécageux, mouille. Morv. n. Boudère, avec transposition de l'r, est sorti d'un type « boudre », bouillonner, qui subsiste dans le Jura, en Normandie, en Sain tonge, etc.

Mets ton escume bouilir.... et la fournis tousjours tant comme elle Boudra.

(*Ménagier de P. II*, p. 263.)

Par les durs chailloz, au voir dire,  
Voit-on bien les cervcles Boudre  
Et les briches deviennent poudre.

(GULL. GUIART. v. 9828.)

Le bas l. *bulio*, *bullio*, qui se rattache à *bullā* et à *bullire*, bouillir, signifie également bourbier, fondrière. A Rennes « bouillon » se dit pour boue ; « bouillonneux » = crotté. En fr. bouillie et bouillon n'ont pas d'autre origine. Il est fort probable que l'anglais *bog*, fondrière et le lombard « bojacca », boue et bouillie, viennent du même radical. A Modène, « budrion » = fogna, cloaque. L'ital. *bogia* = *bolla*, bouillon. Berry : « bouère », mare, flaque d'eau croupie ; — Vosges : « bodère », boue, immondice ; — Poitou : « boudreille », boue ; « boudreiller », couvrir de boue ; — Saint. « boudrer », ibid. ; — Lille : « bedoule », boue liquide ; — Rennes : « bódir », éclabousser ; — Lang. « bouldro », boue, vase. — Le piémontais « bodrè » signifie mêler en remuant, brouiller. Comp. avec le celt. *baw*, boue ; *budhyr*, boueux. (Voy. *Boue*, *Emboudérer*, *Embrôder*.)

**BOUE**, s. f. Ce mot n'existe pas dans notre pa-

tois. On y dit « borbe » qui, comme boue, désigne non-seulement la fange, le limon, ce que le latin appelle *lubricum lutum*, mais encore l'humeur, le pus. Si ce terme n'est pas usité dans nos campagnes, on le retrouve dans quelques noms de lieu du Nivernais : Boue (la) <sup>cmes</sup> de Varennes-lez-Nevers et de Remilly. Les anc. formes sont Boë (la), Bohe (la), Bouhée (la), Bouhie (la). A côté de boue, on rencontre de nombreuses localités où des ruisseaux, des fontaines, sont dénommés Bouillons (les), Bouillards (les), Bouille (la), Bouillons (les), Bouillots (les), etc., etc.

Une fontaine clere et pure  
Ou l'ève sourt clere et Bollant  
Quant solet est plus clere raiant.

(*Best. divin*, p. 212.)

Il y a bien des raisons de croire que boue est une syncope de boille, bouille, tiré du latin *bullā* par assimilation de la boue avec l'écume ou les bulles produites à la surface d'un liquide qui bout ou qui fermente. Joann. de Janua ne dit-il pas *bullio*, *tumor aque bullientis* ? Dans la toponomastique rurale le subst. bouille et tous ses dér. s'appliquent à des marais et à des terrains occupés par des sources minérales ou jaillissantes. Qu'on jette un regard sur les recueils topographiques de la France et on verra presque partout des noms de la même famille imposés à des localités marécageuses. Dans le Morbihan : Boë (la), Bouhat (le), Bouère (la), Bouillante (la), Bouillon (le), Bouillonno (le), Bouillonnière (la), etc. Presque toutes ces dénominations sont portées par des ruisseaux, des sources, des étangs. En Berry : « bouère » = bouillon, mare, marais, source jaillissante. Dans le Gard, Bouillens (les), Boulidou (le), Bouliche (le), écrit anc. Boullie, Bouilles (les). Dans le département d'Eure-et-Loir, la forme est masc. : Boeie (le), Boil (le).

Le vi. fr. boier, contraction évidente de boillier, ou bouillier, signifie bourbier. S'embocier = s'embourber, se mettre dans la boue. Le dimin. bollon, bouillon, a la même valeur :

C'est un chemin moult destrayé,  
Plein de Bouillons, tout encavé.

(*Ménagier de P. II*, p. 18.)

Icelles femmes prindrent le corps dudit Valé et le porterent en ung Boulon ou bourbier.

(*Duc. Bullio*.)

Bouille est si bien synonyme de boue ou bourbe que Palsg., - p. 459, - dit : *I boyle up* ou *burbyll up*, pour je bouillonne. A Rennes « bouillon » s'emploie pour boue et bouillonneux pour crotté.

Boe qui répond à l'anglais *boil*, ulcère, furoncle, a été usité en vi. fr. avec la signification de pus, humeur du corps humain :

Etant saut venin et Boe  
Que tout sen lit soille et enboe.

(Duc. *Bocius*.)

Il en est de même de bouc : « Vostre clou jecteil de la Boue encore ? » (Voy. Palsg. - p. 463.)

Dans Comenius, - p. 91, - : « Un fronele, clou, ulcère gagnant du pus ou de la Boué et plein d'ordure..... duquel s'ouvrant et crevant il coule dehors de la Boué, ordure et villainie. » « Bouiette », usité dans le wallon du Luxembourg pour désigner une tumeur, est un dimin. de boue. Le même terme s'applique à une bulle d'air, à un globule produit par l'ébullition.

Saintonge : « bouil » = hourbier, liquide, jus de fumier ; — wallon Lux. « bouiette », ampoule et bulle d'air : « bouler » = bouillir et délayer la boue ; « boullisse » = boue. — En Poitou « bouler », mettre les pieds dans la boue ; « bouillolle », cloche qui se lève sur la peau ; « bouïoller », avoir des pustules.

La parenté de borbe et de boue se montre dans le port. *bulhao* = *borbolhao*, source ; dans l'esp. *bula*, bulle d'air, et *borbollon*, bouillon ; *borbolar* = *borbotar*, bouillonner, parler avec excès ; dans le b.-breton, *bourbounen*, ampoule, bouillonnement ; *bourboulla*, fouiller dans la boue. Comp. avec l'esp. *buja* qu'on prononce *bouja* ; *buba* = *boja*, pustule ; avec le bolonais « bogn » qui a la même signification ; le lombard « boga », boue, et le poais de Rennes « boguille », chassie des yeux. (Voy. *Borbe*, *Boudère*, *Boulie*, *Embrâder*.)

**BOUÉ**, s. m. Bouvier, conducteur de bœufs, labourer par extension. Morv. n. Ol. de Serres dit du labourer ou bouvier qu'il est le principal officier de la maison et cite à sa louange le proverbe chanté par les paysans du Languedoc :

Fasse que voudra la meynade  
Mas que lou bouvié sio en l'arade.

« Aille, comme on voudra, le ménage, pourvu que le bouvier soit à la charrue ! »

Berry : « boyer » ; — Poitou : « boué, bouier, bouhier » ; — Saint. « boier, bouyer. »

Le président Bouhier, l'un des plus beaux fleurons du Parlement de Bourgogne, descendait probablement d'un pâtre ou d'un labourer. Il portait *d'azur au bœuf d'or*. (Voy. *Beutié*.)

**BOUÉE**, s. f. Bouche. Morv. n.

**BOUÉE**, s. m. Bouche, par métonymie = bouchon : « ain bouéceau d'for », une bouche de four, petite porte mobile en bois ou en métal avec laquelle on ferme le four lorsque le pain y est enfourné. (Voy. *Bouéce*.)

**BOUÉ**, v. a. Boucher, fermer un trou. Morv. n.

**BOUÈME**, s. m. Bohémien, vagabond, coureur de grand chemin. S'emploie dans quelques locutions avec le sens de câlin, de flatteur intéressé et hypocrite. Dans Borel, boem, ensorcelé ; dans Roquefort, Boesmien, vagabond. La première édition du petit livre de Pechon de Ruby a pour titre : *Vie des Marcelots, Gueux et Boëmiens*, etc., Lyon Jullieron, 1596. Le sieur de Sygognes, dans le *Cabinet satyrique*, écrit encore boesme :

Clepton de Boesme éffronté  
Cogueu par sa subtilité,  
Habille joueur de la harpe.

Boëmien, dans les premières éditions de Molière : « Quatre Boëmiens jouans de la guittare. »

— La Boëme, nom de loc., commune de Fleury-sur-Loire.

Forez : « boeme, boyme », hypocrite, trompeur. En Poitou le subst. « boëme, bouème » a donné un verbe « embouémer », qui signifie filouter, tromper, ensorceler. — En Saint. « s'embouémer », s'associer à des gueux.

**BOUÉMOSSE**, s. f. Bohémienne, sorcière.

**BOUÈTE**, s. f. Boite, coffre. Vi. fr. boete, boeste, boueste, bouette :

Item une Boueste plate fermant à clef..... item une petite Boueste d'argent.....

(Bibl. de l'Éc. des Chartes, 6<sup>e</sup> série, I, p. 352, 354.)

Plusieurs Bouetes et layettes dedans lesquelles sont les pierreries, bagues et joyaux de ladite defuncte dame.

(Glossaire du M. A. Layette.)

..... La femme aux mortels icy bas  
Ayant dedans ses yeux mille amoureux appas,  
Et portant en la main une Bouëtte féconde  
Des semences du mal.....

(PIR. DESPORTES, *Div. Am.*)

— Trou, lucarne, petite ouverture ; trou par lequel on jette le foin dans les écuries ; œil-de-bœuf ; harbacane dans un bâtiment.

**BOUETTE**, s. f. Boisson, vin, cidre, bière, etc. Un homme qui a sa « bouette » pour l'année est un homme à son aise. Morv. n. :

Advisant qu'ilz vendangeoient leur clos auquel estoit leur Boite de tout l'an fondée.....

(*Gargantua*, 1, 27.)

**BOUFFE, BÔFFE**, s. f. Balle ou capsule du blé et des autres céréales. Le subst. « bouffe », soufflé, existe dans plusieurs patois, celui du Berry notamment. La bouffe est donc cette légère enveloppe des grains ou des graminées que l'on soulève en soufflant. L'épithète de *bouffe-la-balle* donnée aux personnes joufflues exprime à merveille le double sens de ce mot. En fr. bouffée signifie proprement le souffle entier de la bouche et se rattache à bouffe comme halenée à haleine. L'anc. terme buffe que Montaigne, - II, 31, - emploie encore pour soufflet : « Je conseille qu'on donne plutôt une buffe à la joue de son valet que de.... », n'est qu'un trope assez peu intelligible, analogue au fr. soufflet. Buffer et buffeter en vi. fr. correspondaient exactement à souffler et souffleter :

Aussi bien meurt filz que servans,

De ceste vie sont Bouffez;

Autant en emporte ly vens.

(VILLON, *Grand Test.* p. 68.)

Dans Palsg., - p. 472, - : je buffette : « je le buffetteray fort et ferme. » Anglais : *buffet*, soufflet ; *to buffet*, souffleter : — esp. *bofetón*, soufflet.

Bouffe est une onomatopée produite par le gonflement des joues lorsque l'on souffle avec force. Voy. en fr. bouffer, bouffir et même « bouffon » qui, en wallon de Mons, signifie gourmand et en Norm. gros morceau de pain (qui remplit la bouche). Les Egyptiens séparaient le grain de la balle ou bouffe en le lançant en l'air et lorsque le vent soufflait avec une certaine force. Forez : « bouffettes », soufflet pour le feu ; — Lang. « boufo », balle de blé ; « boufa », souffler ; « boufés », soufflet. (Voy. *Soufflet*, *Balot*.)

**BOUFFER**. v. a. Souffler avec la bouche et quelquef. souffler en général. Vi. fr. buffer, bouffer. Dans Palsg., - p. 459, - bouffer = souffler : « Ce vent Bouffe fort. » Forez : « bouffâ », souffler, attiser ; « bouffa-fœu », cendrillon, servante de cuisine.

Le fr. bouffonner n'est qu'un augment. de bouffer, lequel équivaut à l'ital. *tirar de buffa* ou *buffonare*.

Le basque supprime la labiale dans *bouha*, souffler, *bouhada*, bouffée, *bouhader*, soufflet.

L'allemand *puffen*, gonfler les joues, correspond au fr. pouffer. Bouffer et pouffer ont été et sont encore usités dans un sens figuré pour exprimer la suffisance, l'arrogance, l'état de celui qui s'enfle par orgueil :

Par besoin m'a à tei tramis

Que cel orgueil e cel Bofei

Qui en eus est.....

(BENOIT, v. 18194.)

(Voy. *Bôbance*.)

**BOUGUENER**, v. a. Pousser, malmener. Bouguener semble être au propre une forme du fr. bougonner, qui a le sens de gronder, réprimander. L'origine de ce mot est fort obscure. M. Littré et d'autres étymol. proposent de le rattacher au bas l. *boujonator*, inspecteur chargé de la police de la draperie, mais cette dér. n'est guère satisfaisante. A Genève « mougonner » se dit pour bougonner et « mougne » pour moue, grognement. (Voy. *Môfte*.)

**BOUÏÉ**, s. m. Pièce de bois qui entre dans une muraille et supporte les échafaudages des maçons, couvreurs, peintres, etc. A la fin de la construction on ferme les trous de « bouïés » avec du mortier et on les marque d'une croix pour les reconnaître au besoin.

**BOUILLASSE, BOUILLASSON**. Noms qui désignent des endroits qui sont ou qui ont été fangeux, marécageux ou pleins de sources.

— La Bouille, c<sup>ne</sup> de Champallement ; les Bouillards, c<sup>ne</sup> de Devay ; les Bouillons, c<sup>ne</sup> de Saint-Verain ; les Bouillots, c<sup>ne</sup> de Limanton ; la Bouillotterie, c<sup>ne</sup> de Rouy ; le Bouillasson, c<sup>ne</sup> d'Alligny-en-Morvan.

Forez : « bouilla », endroit marécageux, tour-

bière ; « sabouillat », bourbier ; — Fr.-Comté : « bourbouillon », source ; — à Rennes « bouillon » = crotte ; — wallon de Mons : « boulan », terrain mouvant ; — breton : *poull*, *poull-dour*, mare. (Voy. *Boue*, *Bairboiller*.)

**BOULLON**, s. m. Bouillonnement, les « bouillons » du lait sur le feu. En vi. fr. bouillon et bouillonnement sont synonymes. Le second mot est moins ancien dans la langue :

Et mon funeste avis ne servirait de rien  
Qu'à confondre mon sang dans les Bouillons du sien.  
(CORNEILLE, *Médée*, III, 4.)

(Voy. *Boue*.)

**BOULLOT**, s. m. Panier que l'âne porte à droite et à gauche pour transporter le lait, les œufs, le beurre ou autres denrées ; poche, sac en général. Le primitif du mot paraît être « boille, bouille », qui à Genève et en Fr.-Comté désignent un grand vase en bois servant au transport du lait ou du raisin à l'époque des vendanges. En vi. fr. la bouille est aussi une espèce de hotte propre à porter le raisin. Bullion, bouillon, usités dans l'anc. langue, se disaient d'une mesure de capacité dans laquelle on mettait le sel en vente : « Pour ce que l'exposant (pouvo vallet saunier faiseur de sel) lui avoit recous deux Bouillons de sel. » (Voy. Dcc. *Bullio*.) Bouillon est une forme dimin. comme bouillot et comme bouillet, petite tonne, qui, en Berry, remplace les paniers de la bête asine. Anglais : *bole*, mesure de capacité, et *boilery* (boill'ri), saline.

M. Ch. Nisard, dans ses *Curiosités de l'étym. fr.*, rattache bouillot à bouleau, supposant qu'à l'origine le vase ou panier était fabriqué avec l'écorce de cet arbre, mais comment alors expliquer le sens de poche, sac ? Le mot est dérivé par assimilation du l. *botellus*, hoyau, qui a donné au vi. fr. les formes boelle, bouelle, bouille, buille, pour panser, ventre. Le champenois « heuillon », panier des ânes, répond directement à notre mot « beuille », ventre.

Norm. « boille », gros ventre ; — Suisse rom. « boilla », vase en bois pour porter le lait, avec le dimin. « boilleta » ; — Genève : boille », hotte en bois de sapin ; « holliot », gros ventre ; — Poitou : « bouillau », poche de tablier.

En Saintonge les bouillots de l'âne sont connus

sous le nom de « bouteilles. » Est-ce à ces bouteilles que La Fontaine, - II, 10, - fait allusion lorsqu'il nous présente les deux ânes d'une de ses fables, - 2 :

L'un, d'éponges chargé, marchait comme un courrier ;  
Et l'autre, se faisant prier,  
Portait, comme on dit, les bouteilles.  
Sa charge était de sel.....

Quoi qu'il en soit, « bouteille » avec son dimin. « bouteillon », petit panier rond, nous confirme une racine bot, but, qui est dans le l. *botellus*, hoyau, ventre, comme dans le bas l. *boticella*, *buticula*, bouteille. (Voy. *Bot*, *Bôteille*.)

— Petite meule de foin arrondie au sommet. synonym. de plongeon. (Voy. *Plongeon*.)

**BOUIS**, s. m. Buis.

Les murtes, la lavande, la rosmarine, la truffemante et le Bouis, sont les plus propres plantes pour bordures.

(Oll. de S. p. 580.)

Peignes de Bouis, la mort aux poux !  
C'est la santé de la teste  
Et aux enfans faire feste ;  
Et guérit les chats de la toux.

(Les Cris de Paris.)

— Le Bouis, anc. fief de Luzy ; Villards-des-Bouys, nom de loc. c<sup>me</sup> de Préporché.

Du l. *buxus*, trad. par « bouis, arbre de bouis » dans le *Dictionarium puerorum*.

**BOUJON**, s. m. Traverse de chaise, d'échelle, de râtelier. Les Normands prononcent « bougon. » En vi. fr. boujon, bougon : « Un Boujon ou eschailon (échelon) d'une charrette..... Deux grands salloirs dont l'un se ferme à le clef à deux Bougons ou vergues de fer. » (Voy. Dcc. *Bolzonus*.)

On voit dans le *Dict. rouchi* de M. Hécard qu'il y avait à Valenciennes et ailleurs des ouvriers tourneurs appelés bougeniers ou bougeoniers, lesquels fabriquaient spécialement les boujons. Les fustaliers tournaient ou façonnaient les manches d'outil, le bois des instruments de jardinage ou d'agriculture. On se servait au M. A. de boujons armés d'une tête ferrée en guise de flèches :

Il lor giterent pierres et carriax à bandon,  
Et li archier lor traient sajetes et Bojons.  
(Parise la Duchesse, v. 2368.)

Doolin de Maience, ainsi l'apeloit-on ;  
Chil portoit en sa main .I. arc et .I. Boujon.  
(Doon de M. v. 183.)



Quant le merle se boute en un buisson et ne se ose partir pour l'esprevier qui est dessus et l'esprie, la dame qui sct traire le peut tuer du Bougon.

(*Ménagier de P.* II, p. 311.)

Cette arme était appelée *sagitta capitata* en bas-latin. (Voy. *Paichon*.)

**BOULÂ**, s. m. Bouleau, arbre très commun dans le Morvan, *arbor gallica*, disait Pline. En quelques lieux « boulai. » Bas l. *boula* : « Capiunt arbores non fructificantes... ut sunt boulaë. » (Voy. Duc. *Boula*.)

On appelait *boulaya* ou en fr. bolaie, boulaye, un lieu planté de bouleaux. Le bois du bouleau est très recherché par nos sabotiers. Avec les rameaux et les cimes on fabriquait autrefois des verges ainsi que le démontre un passage de *l'Histoire naturelle* de Pline, - lib. XVI, c. XXX, - : « Arbor mirabilis candore, terribilis magistratum virgis. » Il en était de même au temps de Rabelais : « Plus leur est contraire et ennemy... que n'est la férule et le Boullas aux escoliers de Navarre... (*Pantag.*, III, 51.) Notre siècle ayant, dit-on, beaucoup moins besoin de verges que les autres, on ne demande plus au branchage du bouleau que d'excellents balais. Dans le *Dit des choses qui faillent en mesnage*, on n'oublie pas le balai de bouleau :

Balay de bou et grant et biau  
Ce n'est pas pou.

(*Contes, Dits*, etc., II, p. 164.)

Un des personnages fantastiques du *Roman d'Alexandre*, chanson de geste, porte le nom de Chenebulas. Il est commis à la garde des arbres du Soleil et de la Lune.

— Les Boulas, Les Boulats, noms de loc. dans les c<sup>tes</sup> de Ferrière, de Charrin, de Chaulgnes, de Montaron, etc ; — Bois-Boulâtre, bois près d'Imphy ; — La Boulassière, nom de lieu assez répandu dans la Bourgogne.

Suisse rom. « biola », bouleau, et « biolâ », fouetter avec des verges ; — Pic. « boule, bouillet », bouleau ; — Bourg. « bouillot » ; — Champagne : « billou. »

**BOULER**, v. n. Former boule, se mettre en boule. On dit que la terre argileuse, la neige, « boulent » sous les pieds. Le part. pass. « boulé » s'applique principalement à la racine de certaines

plantes, des choux surtout, lorsqu'elle ne pivote plus et se noue sans grossir. Dans Palsg., - p. 462, - *I bowtne*, j'enfle, je boursoufle.

Berry : « boulé », gonflé, malade.

— Se dit encore d'un essaim d'abeilles qui se ramasse en sortant de la ruche et forme une espèce de boule vivante.

Du l. *bulia* qui a formé boule et ses dérivés.

**BOULEVOUCHIE (AI LAI)**, loc. A la débâdée, en désordre, pêle-mêle.

**BOULÉYER**, v. a. Bousculer, rouler au propre et au fig. Morv. n. Bouléyer est un fréquent. de l'anc. verbe bouler qui, au propre, avait le sens de jouer aux boules, et au fig. celui de bousculer, comme on le voit dans cette phrase de Palsg., - p. 670, - « Pourquoy me boules-tu, ou pour quoy me pousses-tu de ton poing » ? *I punche*, dit l'auteur, je boule, je pousse.

L'anc. langue, par analogie, disait bouler pour tromper. Le bouleour ou boulôur était un blagueur qui roulait son monde par la ruse et le mensonge :

Bien est chétis et defoulés,  
Hons qui si vilment est Boulés,  
Qui cuide que tel fame l'aime  
Por ce que son ami le clame,  
Et qu'el li rit et li fait feste.

(*R. de la R.* v. 4586.)

Ainsinc l'ont fait maint Boulôur  
Qui les dames soloient prendre  
As las que lor voloient tendre.

(*Ib.* v. 7511.)

Norm., Pic. « bouler », maltraiter, pousser, rouler comme une boule ; — Poitou : « bouli-boula », pêle-mêle ; « bouliter », bluter et rouler en tombant. (Voy. *Beurter*.)

**BOULIE**, s. f. Bouillie.

Se tu en veulz faire Boulie, si desmelle ta fleur et ton lait et du sel, puis met boulier.

(*Ménagier de P.* II, 176.)

Ta bouche sent encore le lait et la Boulie.

(*Th. fr.* VII, p. 117.)

S'il faut en croire un vieil historien, les Normands étaient surnommés les Boulieux parce qu'ils aimaient tout particulièrement la bouillie.

Dans Palsg., - p. 251, - bouille = bouillie. En Lang. « boul », bouillon, ébullition. (Voy. *Boue*.)



**BOULU**, part. pass. du verbe bouillir, qui en vi. fr., comme on le voit à boulic, avait la forme bouilir. L'infinifit en Morv. est « boure. »

Les Anglais avaient fait charpenter deux beffrois de gros mesrien à trois estages, et estoient ces beffrois au lez de la ville, tous couvers de cuir Boullu pour defendre du feu et du trait.

(FROISSART, ch. 110.)

Le *Ménagier de Paris*, dans la même page. - II, p. 260. - emploie les deux formes bouly et boulu pour bouilli. Le *Dictionariolum puerorum* traduit *elixus* « eniet en eauc, Boullu. »

**BOUNE FONNE**, s. f. Bonne femme, sage-femme, accoucheuse. Cette façon de parler n'est plus guère usitée. On dit « boune-mère » en Berry. Le mari, par courtoisie sans doute, est appelé le « bon-père. » Le terme de sage-femme a eu sa raison d'être en ce sens que sage signifiait instruit comme *sapiens* en latin :

Moult fu sage d'astronomie  
Tout en congnoissoit la maistrise.

(Lusignan, v. 337.)

Quelques patois disent femme-sage pour sage-femme.

— La Bonne-Femme, nom de localité, c<sup>ns</sup> de Sermoise.

**BOUNETTE**, s. f. Coiffe de femme ordinairement d'étoffe noire avec des ruches. Morv. n. — Berry : « bounette », capuchon d'étoffe de laine.

**BOUNHEU**, s. m. Bonheur. Morv. n. Le dicton assure que :

Fille d'houneu  
N' pard zamâ son bounheu.

**BOUNOT**, s. m. Bonnet. A défaut de l'ancien chapeau de feutre à larges ailes, nos campagnards portaient quelquefois, il y a peu de temps encore, le trivial bonnet de coton, le casque à mèche comme on dit à Paris.

Au reste le saint roi Louis IX, au dire de Joinville, - p. 54, - ne dédaignait pas cette coiffure ou une autre à peu près semblable : « Li roys avoit vestu..... un chapel de coton en sa teste, qui moult mal li séoit pour ce que il estoit lors joenns hom. »

**BOUQHIE**, s. f. Boucle, anneau, fil de fer tordu

qui sert à boucler les porcs afin de les empêcher de fouiller la terre. L'e de la termin. forme avec l'i un son qui se rapproche de la diphtongue ieu. (Voy. *Boutiquie*.)

**BOUQHIER**, v. a. Boucler, mettre une boucle. une attache de fil de fer. Vi. fr. blouquer.

Dans Palsg., - p. 459, - Je veulx que tu saiches que je ne daigne pas que tu Blouquassas mon soulier.

**BOUQHLOTS**, s. m. Petites dettes, dettes criardes qui embarrassent, qui bouclent : « a n' s'ró pâ chu riche s'al aivô païé tò sé bouquitos », il ne serait pas si riche, s'il avait payé toutes ses petites dettes. (Voy. *Bouclotte*.)

**BOURANFLE**, adj. Enflé, gonflé, boursoflé, bouffi. Dans Cotgrave : bourranflé.

Fr.-Comté : « bouranflou » ; — Suisse rom. « boreinlo » ; — Genève : « bouranfle » ; — Bourg. « boranflé » ; — Berry : « boudenfle, boutenfle », vessie.

En Piémont : « borenflo, botenflo », gonflé. L'ital. *borioso*, orgueilleux, renferme au fig. la même idée. Nous disons en fr. bouffi d'orgueil.

De *bura* et *in flare*? Enflé comme de la bourre? (Voy. *Bouanfle*.)

**BOURDE**, s. f. Feu de joie, grand feu. Morv. niv. Une partie de la contrée diphtongue en ou l'o bref et l'o circonflexe. Les noms de loc. témoignent de l'ancienneté de cette forme de borde : les Bourdeaux, c<sup>ns</sup> de Dun-les-Places ; — la Bourdillerie, c<sup>ns</sup> de Bona ; — les Bourdons, les Bourdys, c<sup>ns</sup> de Varennes et de Souvigny-les-Bois ; — Bourdoiseau, c<sup>ns</sup> de Cours-lès-Cosne, appelé Bordsellum en 1145.

En fr. bourde est un terme de marine qui désigne un mât pour soutenir un navire échoué. Ce terme avait autrefois le sens de béquille. En Poitou : « aborde = abourde » pour support, potence et béquille. « Aborder, abourder » signifie étayer. La « faubourde » est un long bâton servant à transporter des fagots. Point de prosthèse en Saintonge : « bourde », étau, béquille ; « bourder, bourdir », étayer ; — Berry : « bourde », bâton ferré des mariniers ; — Lang. « bourdo », bâton terminé par une boule. Le vi. fr. donnait quel-

quefois à behourder le sens de battre, frapper à coups de bâton :

Emmeline dist à ce propos que qui Behourde le jour des brandons ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an ne homnines ne vermines.

(*Évang. des Quen. p. 41.*)

(Voy. *Borde.*)

**BOURDIAU**, s. m. Nuage épais, grosse nuée d'orage; en quelques lieux «bouriau.» Morv. n.-n.-o. En Forez : « borrat », nuage d'orage.

Du l. *burra* par assimilation avec un amas de bourre ? En fr. bourreau équivaut à bourrelet et au vi. fr. bouriaiu.

Le *Roman de la Rose* qui connaissait bien l'usage des faux cheveux pour les femmes privées des vrais, nous montre le procédé dans des vers, - v. 13498, - qui ne sont pas sans actualité :

Et s'ele véoit déchéoir....

Les biaux crins de sa teste blonde...

Face tant que l'en li aporte

Chevus de quelque feme morte

Ou de soie blonde Borriaus

Et boute tout en ses forriaus.

**BOURE**, s. f. Alevin, poisson du premier âge, plus petit que la feuille. Dans Roquef. bourrée, espèce de poisson. Il est singulier que ce mot ne se trouve pas dans le *Dict. de la langue française*, étant usité partout en Bourg. et en Nivernais.

**BOÛRE**, v. n. Bouillir. « L'cai vai boûre, » l'eau va bouillir. (Voy *Boulie.*)

**BOUREISSON**, s. m. La partie la plus grossière du chanvre frotté. Vi. fr. bourras, toile faite d'étoupes de chanvre :

Et si ot coiffe de Borrass

Ses sollers ne sont mie à las

Ainz sont de vache dur et fort.

(*Boivins de Provins.*)

Les ouvriers appelés bourrachers fabriquaient les tapis de haute lisse, les bourracans, etc.

Berry : « bourasse », rebut de chanvre ; — Poitou : « baurasse, bourasse » ; — Saint. « bourasser », mal fagoter, gâcher ; — ital. *borra*, bourre ; *boraccia*, mauvaise bourre. — Bas l. *boracium*, *borassium*.

Du l. *burra*, bure.

**BOURIÉE**, s. f. Feu de borde, grand feu qui flambe et qui est entretenu avec des fagots de menu bois appelés en plusieurs pays bourrées. Par métonymie, l'effet pour la cause. Morv. n.

Berry : « bourrage, bourdache » = broussaille ; — Picardie : « bouriquet », fagot de branchages ; — Genève : « bourrain », brisures de menu bois ; — Suisse rom. « borrein », menu bois, fascines ; — en vénitien : « bora », tige coupée et écorcée ; — le langued. a « bourdifaio », broussailles. Bas l. *buræ*, brandon, grands feux. (Voy. *Borde, Bôrée.*)

**BOURILLER**, v. a. Emmêler, embrouiller : « mon fi ô bourillé », mon fil est emmêlé. Morv. n. « Bouriller » fréquent. de « bourrer », mettre en tas, pêle-mêle, comme la bourre. Le wallon de Mons a une forme « bouriquer », froisser, qui se rattache au b. l. *buricus*. En fr. « bourrillon » amas de bourre qui se forme dans la soie grège. Lang. « bouril », duvet, éraillures de fil.

**BOUROU**, s. m. Anon, petit âne ou bête asine de peu de valeur. Se dit quelquef. en plaisantant d'un jeune enfant.

*Buricus* ou *burricus* désignait ordinairement en latin un petit cheval, mais le mot s'appliquait assez souvent à d'autres animaux jeunes ou de petite taille; il en est de même dans nos patois. Languedoc : « bourou », âne ; — Franche-Comté : « bourru » ; — Berry : « bourri », ânon ; « bourrin », petit taureau ; « buriche », fauvette ; — Poitou : « bourrin, bourdin », âne ; — Saint. « bourri, bourrin », ânon ; — Suisse rom. « bori, bourri, bourrita », oie, canard ; — H.-Maine : « bourre, bourreau », canard en même temps qu'étoffe de bure ; « bourri », âne mâle ; — Norm., Champ. « bour, boure, bouret », canard, canne ; — Anjou : « burrichon », roitelet ; — H.-Auvergne : « bourri », taureau ; « bouretta », génisse.

Les langues romanes se conforment à l'étymol. latine. Esp., port. *burro*, âne, *burra*, ânesse, *bur-rinho*, ânon. — Esp. *borrico* = âne ; *borrego*, petit agneau. Bas l. *buricus*, âne, bidet ; *boureta*, canne.

Du l. *burra*, bure, étoffe grossière de laine rousse, à cause de la couleur, ou plutôt à cause du rebroussement du poil chez les jeunes animaux, rebroussement qui assimile leur corps à un amas

de boure, en vi. fr. burel, bourel, bourrel, bourau, bouriau.

Dans Comenius, - p. 175, - : « Le corps se frotte d'une estamine ou d'un morceau de bure. » Le morceau de bure est traduit en ital. par un *panno peloso*. (Voy. *Beurau*, *Beurtoué*.)

**BOUSERÂ**, s. m. Petit tas de fumier déposé dans un champ. Avant le labourage il faut répandre les « bouseras », mettre son fumier en « bouseras. » De bouse, fiente des bêtes à cornes. Poitou : « bouse, boue, bouzias, bouziau », fiente de bœuf ; — Saint. « bouser », fienter ; — rom. prov. *boza*, *buza*. Boza a formé *bozinar* comme bouse bousiller. Il paraît bien difficile, malgré le défaut d'intermédiaire, de ne pas rattacher bouse à bœufs. Diez propose cependant l'alle. *butze*, monceau, tas. En Poitou le subst. « boussi » désigne un morceau, une parcelle, un petit tas ; on y dit « bouze » pour boue, deux mots que Scheler est disposé à croire identiques. Comp. avec le fr. housin qui désigne une matière molle, une motte de tourbe en wallon.

**BOUSSU**, E, adj. Bossu, bossue. Berry : « boussu » ; — Norm., Pic. « bochu. »

**BOUSTIFAILLE**, s. f. Mangeaille, ce qu'on peut manger ; provisions de bouche dans le style burlesque. Comp. avec le mot populaire bouffaille qui renferme le même suffixe et qui est tiré de bouffer, avoir la bouche pleine.

Lorr., Pic. « boustifaille », bonne chère ; — Norm. « boutifaille », profusion d'aliments ; — Genève : « bourdifaille, grosse pâtisserie. (Voy. *Falot*.)

**BOUTEILLÉ**, **BÔTEILLÉ**, s. m. Celui qui, dans les noces, dans les festins rustiques, est spécialement chargé de la distribution des liquides, distribution à laquelle il doit pourvoir sans parcimonie, s'il fonctionne dans une bonne maison. Il doit aussi fournir à la consommation du sucre qui est quelqef. considérable. Les jeunes gens mettent leur point d'honneur à ne pas laisser les filles qu'ils accompagnent manquer un seul instant de sucre dans leur vin. Ces jours-là tout ce qu'on boit est sucré. C'est le grand genre.

**BOUTENÈRE**, s. f. Boutonnière.

**BOUTERIOLE**, s. f. Panier de forme allongée. Dans un acte de 1202, l'enquête faite au péage de Bapaume nous parle d'une bouteroele à côté d'une chaudière. La bouteroele est imposée à iiii deniers. (TAILLIER, *Recueil d'actes*, p. 26.)

En fr. buterolle a plusieurs significations. M. Littré dérive le mot de buter, mettre, avec le suffixe olle comme dans banderolle. Bouteau, filet de pêche, est rattaché à la même étymologie.

Berry : « buteriau », grand panier ; « buterolle », panier arrondi sans anses ; — Poitou : « boutole, boutrelle, boutrolle », nasse en osier. (Voy. *Boutron*.)

**BOUTILLON**, s. m. Panier avec un couvercle attaché à l'anse.

**BOUTIN**, s. m. Moyeu, centre de la roue ou s'emboîtent les rais d'une voiture. (Voy. *Bôtin*.)

**BOUTIQHIE**, **BÔTIQHIE**, s. f. Boutique de marchand, atelier de travail pour les menuisiers principalement.

En Bourg. les suffixes en ique se prononcent icle : « bouticicle. » En Morv. nous mouillons la dernière syllabe qui donne le son ikhie : boutikhie, son que l'écriture ne peut rendre exactement. Dans Palsg., - p. 267, - *schoppe to worke in* = bouticicle. Comme la plupart des mots qui précèdent, boutique pourrait nous venir de buter, mettre. Dans le Luxembourg et en Norm. « boutiquer » signifie tripoter.

Le mot en vi. fr. désigne souvent un lieu de dépôt. Paré, - XIII, 29, - nous dit que les murènes peuvent être longtemps gardées « dans les viviers et boutiques pour s'en servir en temps. » « Bouticicle » a la même signification en Champagne.

Il est à remarquer que l'étymol. grecque *αποθήκη* fournit le même sens de dépôt. L'esp. *bote* = recueil, expliquerait *botica* et *botiga*.

**BOUTRE**, **BOUTE**, **BÔTE**, v. a. Bouter, mettre, placer :

Herbez, fueillez et flours la dedens tant Bouta  
Que bon lit i a fet, la dedens se coucha.

(*Doon de Maïence*, v. 1459.)

Jonesce Boute homme et fame  
En tous pérís de cors et d'ame.

(*R. de la R.*, v. 4449.)

Quant li bourgeois fu venus, il me dist : sire, que

faites-vous? Que fais-je donc? fais-je. En non Dieu, fist-il, vous mangiez char au vendredi! Quant j'oi ce, je Boutai m'esueule arières.

(JOINVILLE, p. 178.)

Ne puent lez ditz hommes ne estroignes gens  
Bouttre avant bouchon ne ensoigne pour vendre  
vin.... sans lou congié....

(Ch. B. II, p. 287.)

Je veux tout d'un plain saut le Boutre à la renverse.  
(Th. fr. IX, p. 501.)

— Boutre [se], v. réfl. Se mettre, se placer, se camper :

Renart en la haie se Bote,  
En la maniere de furet.

(Renart, v. 16590.)

Un verbe composé : esbouter, esbôter, était quelqef. usité dans l'anc. langue avec le sens de ôter vivement de... tirer de... :

Uns oiseaus est, ibis a non...  
De toz oiseaux est li plus orz...  
Totes hores est sor riviere.  
Iluec atant et Esboote  
La charoigne que la mers giete.

(Le Bestiaire de Gervaise.)

Montaigne, - II, 2, - se sert d'un subst. *boutée* pour effort impétueux, élan : « Qui ne juge que ce sont Boutées d'un courage esclarré hors son giste. » Boutée a été remplacé par *boutade* sous l'influence espagnole.

Bourg. « bôtre » ; — Champ., Norm., Pic. « boute » ; — Poitou : « houter, boter » ; — Forez, Lang. « boutâ » ; — Suisse rom. « houta, bota, bouëta » ; — rom. prov. *botar, butar, butar*, avec le v. composé *rebotar* qui correspond au fr. rebouter. Le rebouteux dans nos campagnes est un empirique quelqef. assez habile qui *remet* ou *reboute* les membres fracturés.

Bouter est-il dérivé du germ. *bôzen*, heurter? Cette étym. ne satisfait guère à la signifie. la plus ancienne du mot.

Comp. avec l'isl. *bauta*, pousser en avant. (Voy. *Buter*.)

**BOUTRON**, s. m. Ruche d'abeilles. Dans le Centre on nomme « boutron » ou « boutronne » un panier d'osier de forme arrondie. Boutron est-il tiré du v. « boute », mettre, comme « bouteriolle »?

Poitou : « boutron », panier de pêche ; — Berry : « bouteron, bouteriau », panier ; — esp. *buytron*, nasse, panier de pêche. (Voy. Duc. sous *Butta*.)

**BOUTTE**, s. f. Ouverture par laquelle on fait descendre le foin du fenil, trou de sortie pour le fourrage. De bouter, mettre, pousser.

**BÔVREU**, s. m. Bouvreuil, oiseau, - *pyrrhula vulgaris*. - Les enfants donnent au bouvreuil la qualification de « Monsieur », à cause de son riche plumage : « Un nid de Monsieus. » (Voy. *Boivin, Monsieu*.)

**BRAGUETTE, BRAYETTE**, s. f. Culotte fendue sur le devant selon l'usage contemporain. La culotte « à braguette » n'a pas encore détrôné la culotte « à bavoire. » La « coutrère » (couturière) qui confectionne les vêtements d'hommes ne manque jamais de demander en entrant dans une maison si l'on veut des culottes à braguettes ou à bavoires.

Dans le patois de Dijon, dit M. Mignard, « bragues avallades » (braies abattues) signifie avoir les culottes bas, et équivaut au fr. être déshabillé. Dans la Suisse rom. (1359) tout homme surpris auprès d'une femme « à braies avallées » était condamné à 60 sols d'amende.

En Prov. « brayas » = culotte. Le v. « desbrayer », qui correspond au fr. débrouiller, signifie mettre bas sa culotte.

En Forez « bragard », dérivé de la forme brague, est un adj. qui s'applique à un jeune homme qui fait le beau. La bragardise est l'élégance de mauvais aloi. « Brayes », dans cette région, = culottes. « Brayâ » signifie faire le maître, c'est-à-dire porter culottes. Une « Jeanna à brayes » est une virago.

Il en est de même en bas-breton où *bragez* désigne la culotte courte, et le verbe *braga* signifie se pavaner en même temps que folâtrer, se divertir avec excès. Le subst. fém. *bragéérez* = petite maîtresse, fille à la toilette recherchée.

Braguette, brayette est un dimin. de braie, haut-de-chausse, caleçon, culotte :

Et vit venir Richier, corçoqs et dolant,  
En chemise et an Braies, s'espéc paumoié.  
(Floovant, v. 877.)

..... Lui a confessé avoir emblé à une cousturière...  
un trousseau que Brayes que chemises.

(Châtelet, II, p. 75.)

C'est par miracle, dit Montaigne, qu'on échappe  
Brayes nettes du manieement du monde.

(MONTAIGNE.)

En buvant, il repand la moitié de son vin sur lui et



tire le devant de sa chemise hors de sa Brayette pour essuyer sa bouche.

(*Francion*, p. 269, Édit. Colombey.)

Champ. « braye », haut-de-chausses ; « brayette », caleçon ; — Touraine : « braye », pan de chemise ; — Bourg. « brayote » ; — Berry : « braie, braguette » ; — wallon : « brayette » ; — Norm., Poitou : « brague, braguette » ; — Forez : « brayes » ; — Lang. « braïo », culotte ; « braia », culotter ; — Suisse rom. « braietta », dimin. de « braia », culotte. L'ital. *brache, brachesse*, chausses, culotte, répond à l'angl. *breeches* ; — esp. *braga*, braie d'enfant ; *braguella*, fente de devant d'une culotte. Le bas l. a les formes *bracchæ, bragæ*. La dernière correspond au vi. fr. brages : « Le plus gentil chevalier donnera à l'escuier sa chemise, un autre lui baillera ses Brages. » (Voy. Duc. *Bracæ*.) L'adoucissement du g en i ou y se montre fréquemment au M. A. dans le terme braiel, braïer, brayer, qui désigne ordinairement la ceinture ou haut-de-chausses. Un grand nombre d'auteurs nous représentent les vieillards avec de grandes barbes tombant jusques au braïer :

Par desus la ventaille fait sa barbe lacier,  
Plusestblance que noif (neige) quant cietaprès fevrier,  
Contreval li pendoit jusque au neu du Braïer.

(*Fierabras*, v. 5680.)

Braïer subsiste en wallon dans le mot « braïe », bandage autour du ventre. Le fr. débriiller a pour synonym. en Languedoc « désbraïa », ôter la culotte, tiré de « braïo », culotte, comme le simple « braïa », culotter.

Du l. *braca, bracca*, braies. La Gaule Narbonnaise portait le nom de *Gallia braccata*, à cause du vêtement de ses habitants. Dans ses *Tristes*, -l. v, él. 7, v. 50, - Ovide nous dépeint les Scythes comme des espèces de loups couverts de peaux et vêtus de braies :

Pellibus, et laxis arcant male frigora Braccis.  
(Voy. *Bavoïre*.)

**BRAIGE**, s. f. Braise, charbon allumé. Morv. n.-n.-o. Ital. *bragia*. (Voy. *Brèllhe*.)

**BRAIGER**, v. a. Broyer. Env. d'Avallon. (Voy. *Brayer*.)

**BRAIME**, adj. Stérile, infécond. Se dit quelquef. des poissons mâles qui ont peu ou point de laitance. Dans le gloss. des *Noëls*, La Monnaye fait de

« braime » un subst. désignant exclusivement une femme stérile. A propos de ce mot, il cite un sermon de S. Vincent Ferrier où sont mis en scène les grands personnages évangéliques Elisabeth et Zacharie. Dans le Lyonnais une vache « brame » est une vache inféconde ou qui n'a pas encore vêlé. Le mot s'emploie aussi substantivement : « une brame. »

Bourg. « braime, brainne » ; — Pic. « braïne » ; — rouchi : « breïne » ; — Anjou : « brannée », femme indolente ; — Norm. « brehaine », perdrix qui n'a pas encore couvé ; — wallon : « brouhagne », femme stérile, carpe qui n'a ni laite ni œufs ; — Forez : « bargagne », lieu couvert de ronces, terrain abandonné.

Braïne, qui correspond au bas l. *brana*, femelle qui n'a pas encore porté, soit à cause de sa jeunesse, soit pour cause d'infécondité, s'est allongé en « baraine, brehaigne » :

Terre ert idunques veine  
De tut en tut Baraine,  
Mais li reis cumandat  
Que terre fruit dunat.

(*Livre des Créatures*, v. 818.)

On trouve cependant le primitif nasalisé dans braigne :

Or es-tu Braingne stérile  
Infructueuse, inutile.

(*Dance aux Aveugles*.)

Braigne = brehaigne, dans le *Livre des Rois*, - p. 6, - : « Li fameillus sunt asaziez, puisque la Braigne plusurs enfantad... » Comp. l'ital., dans les dial. lombards, « brègn' », maison démolie, ruinée ; « braina », inculte, stérile. (Voy. *Brême*.)

**BRAIMER**, v. n. Brâmer. Se dit du mugissement des bêtes à cornes, mais plus particulièrement des veaux ou génisses. Dans l'anc. langue, bramer se disait du cri de plusieurs animaux, du bœuf dans Marot, de la vache et de l'éléphant dans Amyot, de la vache dans Rabelais, et même du rossignol dans un poète provençal que cite Raynouard. En ital. *bramito* se dit du sifflement des serpents.

Aujourd'hui le mot ne s'emploie plus qu'en parlant du cerf. Quelques patois lui donnent le sens général de crier avec force, hurler, même lorsqu'il s'agit des personnes. Dans la Suisse rom. « brama-pan » (pain), mendiant qui crie la faim ; « brama-



sei » (soif), mendiant qui erie la soif; « brama-ran » (rien), enfant qui erie à tout propos; « bramahie », cri perçant. Rabelais, -1, 7, - use du même langage :

Gargantua Brasmoit demandant à boire, à boire, à boire.

— La Brammepain, nom de loc., e<sup>ne</sup> de Pougues.

Lyonnais, Dauph. « brama »; — Poitou : « bramer », beugler; « bramée », cri du bœuf; « avoir la bramine ou braminer », erier la faim; — Bourg. « bramai, braimai », demander avec instance, avec importunité, sens qui correspond à l'interprétation de Comenius, - p. 58, - laquelle établit la synonymie de bramer avec désirer violemment en fr., *avidè cupere* en latin.

Dans le patois anglais de Shetland, « breme » se dit d'une truie et en général d'une femelle qui recherche le mâle; « breme, brimming » = *ardens in ventrem*. L'ital. et l'esp. *bramare, bramar*, réunissent également la double signifie. de crier au propre et de désirer avec ardeur au fig. Grec : *βράμειν*, rugir.

**BRAINCHÉ**, s. f. Branche d'arbre. Branche ne pouvant se rattacher au l. *brachium*. bras, quelques étymol. proposent le celt. *brac*, qui a la même signification. On remarquera cependant l'identité des formes brane et brand pour désigner un objet tenu raide ou droit, avec ou sans balancement. En vi. fr. brane = brand, sabre. Dans quelques dialectes anglais, celui de Craven notamment, brand se dit pour branche d'arbre. Le mot « brande », broussaille, et bruyère à balai dans le Berry, dont l'orig. est inconnue, semble correspondre à cette définition. L'arbre et la terre *brandissent* leurs branches comme le guerrier *brandit* son glaive. Dans Palsg., - p. 200, 201, - *brande of fire* = brandon, et *bronde of fyre* = tison. Brande, bronde, dans cette acception, ne signifient peut-être que branche de feu. (Voy. *Brandi, Brandiller, Bronde, Ébranciner*.)

**BRAISÉ**, s. m. Brasier, amas de charbons ardents.

**BRAISSIE**, s. f. Brassée, ce que l'on peut prendre dans ses bras. Une « brassie » de paille, de foin, de bois, etc. :

Du fuerre prent une Eracie,  
Et si l'a el fournier jeté,  
Le feu est tantost alumé.

(Renart, v. 2924.)

**BRÂMENT**, adv. Bravement, bien, comme il faut, à l'aise, heureusement. « Aller brâment », c'est se bien porter, être tranquille, voyager en paix, etc. « Parler brâment », c'est parler raisonnablement, dire la vérité, se montrer accomodant, etc. « Se conduire brâment », c'est avoir une vie régulière, être honnête homme, remplir tous ses devoirs, etc. « Brâment » est une contraction de bravement. L'anc. langue avait souvent recours à ces synopes qui donnaient de la vivacité à la phrase et allégeaient la versification. On disait ainsi briement pour brièvement, forment pour fortement, granment pour grandement, griement pour grièvement, etc.

Jacques de Molay, grand maître de l'ordre du Temple, au moment d'être supplicié, s'exprime ainsi :

Lessez-moi joindre un po mes mains,  
Et vers Dieu fère m'oroison,  
Car or en est temps et seison :  
Je voi ici mon jugement  
Où mourir me convient Brement.

(Chron. mètr. v. 6078.)

Ce brément est-il pour braiment, c'est-à-dire avec courage et en bon chrétien? Notre mot signifie quelquef. par extension une quantité, beaucoup : A-t-il de l'argent? il en a brâment, e.-à-d. en abondance. Wallon de Mons : « bramaîn », beaucoup; — Champ. « brâment »; — Metz : « brâhement »; — Bresse : « brovaman »; — Lang. « bravamen. » (Voy. *Brave*.)

**BRANDE**, s. f. Branle, danse. Cette forme est usitée dans quelques parties du Morv. h. Elle n'est qu'une variété de branle.

Od sun espïet l'aune li getet fors,  
Enpeint le ben, fait li Brandir le cors,  
Pleine sa hanste del cheval l'abat mort.

(Chanson de R. p. 102.)

Sun grant espïet par mi le corps li mist;  
Empeint le ben que le corps fait Brandir.

(Ib. p. 105.)

Tute la terre Brande, pensez del espleitier  
Li vielz rei d'Engleterre aura des suens mestier.

(Chron. des ducs de Norm. III, p. 569.)

La char dont ot vescu tel forche li donna  
Que la terre sous li Brandist toute et croulla.

(Doon de Maïence, v. 2131.)

Forez : « brand », s. m., branle, danse; — Lang. « branda », branler, ébranler; « brandido »,

secousse, branle ; — Fr.-Comté : « brandes, brondes, broûndo », bourrée ; — ital. *branda*, branle, hamac comme en fr. branle, lit suspendu des matelots. L'angl. *to brandle*, chanceler, s'ébranler = branler avec la chute du d médial ; *Brand sunday*, dimanche des Brandons, appelé « dimanche brandounier » en Berry. (Voy. Borde, *Brandiller*, *Brandiner*, *Branle*.)

**BRANDEVIGNÉ**, s. m. Celui qui fabrique l'eau-de-vie.

**BRANDEVINGN'**, s. m. Eau-de-vie. Morv. n. Brande, on le voit dans le subst. fr. brandon, et dans le dial. piémontais « brande », faire un grand feu, signifiait quelquef. feu. Brandevin a donc le sens de vin de feu, comme le breton *gwîn ardent*. Les langues romanes appellent l'eau-de-vie l'eau ardente : *aiguardent*, *aguardiente*. Rabelais, - II, 28, - emploie la même métaphore « ..... Grains confictz en eau ardente. » Les Indiens la nomment eau-de-feu. De l'alle. *brand*, feu, incendie.

**BRANDI, E**, partic. passé. Entier ; « tout brandi », tout entier, tout droit, sans être courbé, ployé :

La vertu concoctrice de son estomac, apte naturellement à moulins à vent tous Brandifz digérer.

(*Pantagruel*, iv, 17.)

Ils ont des chemises (les courtisans) qui ont des manches ou jentrerions tout Brandis, toy et moy.

(*Molière*, *Don Juan*, II, sc. 1.)

La Monnaye a drôlement mis en œuvre cette loc. qui ne paraît pas très ancienne dans ce sens :

Nun n'antre an Pairaidi

Tô Brandi,

Lai porte an a si basse

Que borgei, vaigneron,

Baron,

N'y passe qu'ai genon.

Brandi vient de brandir, tenir droit, raidir en agitant. Dans l'anc. langue, branc, brand, signifiait épée, sabre ; d'où le verbe brandir qui exprime l'action d'agiter à bras tendu comme une épée ou une torche. (Voy. *Brainche*, *Branle*.)

**BRANDILLER**, v. a. Secouer de droite et de gauche, balancer.

— Brandiller (se), v. réfl. Se balancer :

L'on se bourde de celles qui se légèrement Brandellent et virent, le visaige cà et là.

(*Le chevalier de La Tour Landry*, p. 24.)

**BRANDILLOUÉE**, s. f. Balançoire. Morv. n. Anjou, Berry : « brandilloire », escarpolette ; — Bourg. « brandilloire », balançoire ; se « débrandiller », se balancer.

**BRANDINER**, v. a. Brandir, secouer, agiter en tous sens. Lang. « brandin-brandau », adv., bras ballants.

**BRANLASSE**, s. f. Nom de loc. qui s'applique à des terrains mouvants, à un sol qui branle sous les pieds.

— Les Branlasses, c<sup>no</sup> de Moux, hameau situé sur la rive du beau lac des Settons ; — Forêt de la Branlasse, c<sup>no</sup> d'Arleuf et de Corancy.

Ces noms se présentent fréquemment dans la toponomastique rurale. Un grand nombre de prairies occupant le thalweg des vallées sont appelées la Branlasse, les Branlasses. Les terrains de la même nature portent ailleurs le nom de branlants, branlières, branloires :

Le monde n'est qu'une Bransloire perenne ; toutes choses y branlent sans cesse, la terre, les rochers du Caucase, les pyramides d'Egypte, et du brandle publicque et du leur.....

(*MONTAIGNE*, III, 2.)

(Voy. *Moille*, *Morte*.)

**BRANLE**, s. m. Danse du pays généralement remplacée par la stupide contredanse ; l'air même que l'on chante pendant la danse.

Brandir et branler ne sont probablement qu'un même mot exprimant l'agitation, le balancement d'un corps :

De sun espiet la hanste en ad Branlee,

Envers Karlun l'amure en ad turnee.

(*Chanson de R.* p. 280.)

M. Littré l'admet. Branler serait une forme dérivée par l'intermédiaire d'un verbe brandeler contracté en branler. On trouverait dans les patois de nombreux témoignages à l'appui. Dans le Berry et dans le Maine, le dimanche des Brandons est le dimanche des Brandelons et des Branlons. Tandis que le fréquent. « brandeler », usité en Berry, a formé branler ; « brandiner », usité en Morvan, et en Bourgogne, a formé « branner » qui a la même signification. Le gloss. de La Monnaye donne « branne » pour branle. « Branner » = branler, s'agiter, comme en rouchi.

L'identité des deux mots admise, le dimanche

des Brandons pourrait aussi bien être la fête des danses appelées branles que la fête des feux appelés brandons. Dans le *Gloss. du Centre*, « se brandonner » = se balancer. En Forez : « tochi lou brande » = mener un branle. « Brand » s'y dit au masc. pour branle. La valeur du c qui terminait fréquemment le subst. brand, sabre en vi. fr., se retrouve dans le verbe « se branquiola », se balancer. Brande, dans les langues du Nord, désignait seulement un piquet, un pieu durci au feu. C'est par une extension de sens facile à saisir que le mot a pris en allem. la signific. de tison, d'embrasement, d'incendie, de feu en danois, et, par suite, celui de brandon en français. Rabelais l'emploie en parlant de plantes ligneuses très inflammables : « Pantagruel fut enflambé à profiter plus que jamais, en sorte que..... eussiez dit que tel estoit son esprit entre les livres comme est le feu pamy les Brandes. » (Voy. *Pantag.* II, 8.)

Le rom. prov. avait tiré du subst. brande un verbe *abrandar*, enflammer. Ce verbe en vi. fr. prenait quelqef. la forme réfléchie. On disait l'aube s'abrande pour indiquer le lever du soleil.

Comenius, - p. 13, - fait entre un brandon et un tison une distinction qui serait peu comprise aujourd'hui. « Le bois ardent, dit-il, s'appelle brandon de feu, et l'éteint, tison. » Dans son latin, *torris* traduit brandon; or ce mot dans les classiques signifie aussi bien tison éteint que tison allumé. (Voy. *Borée, Brande, Brandi.*)

**BRANLE**, s. m. Petite barrière mobile et souverte grillagée qui sert de porte pour donner de l'air ou du jour.

**BRANLECOUE**, s. m. Bergeronnette, lavandière, oiseau dont la queue est toujours en mouvement. En fr. hoche-queue ou halle-queue sont deux mots qui rendent la même idée, et que Comenius traduit en ital. avec une profusion de synonymes : *squassacoda, codasquassola, codatremola*.

Suisse rom. « brainlakoua » ; — Languedoc : « brando-quoio, couacho » ; — Lorraine : « hocheu » ; — Norm. « bacouette, batte-lessive » ; — Poitou : « bassecouette » ; — breton : *kanné-rézig-ann-dour*, petite batteuse d'eau, qui répond au vi. fr. *battemare* ; — ital. *cutretta*,

*ballerina. Ballare* = branler. Le latin *caudi tremula* n'est pas moins expressif. (Voy. *Coue.*)

**BRÂTER**, v. a. Tourner à bras une voiture, changer sa direction par un mouvement brusque. « Brâter » pourrait n'être qu'une forme un peu altérée de braquer, mais à cause de l'accent de la première syllabe, voy. *Brast, détour*, tournant, dans le *Gloss. de ROQUEFORT*.

Dauph. « bratâ », chanceler ; — Flandre : « braquer », tourner un chariot ; — Champ. « prendre brai », prendre ses mesures, tourner une voiture avec adresse ; — en Berry : « abraté », privé de bras ; « s'abrater », s'appuyer sur le bras.

**BRAVE**, adj. Beau, honnête, de bonne foi, de bon compte, bien vêtu, bien portant. On dit d'une jolie fille qu'elle est brave. On le dit aussi de sa toilette, mais, dans cette acception, l'adj. précède le substantif. Elle a de braves babits. Se faire brave, c'est se parer. Dans une comédie de Larivey, Guillemette dit : « J'oblions vous dire que je m'es-tois vouée me faire Brave si j'avois trouvé qui me donnast une robe. » (*La Vefve*, p. 149.)

Le lendemain chacun se fit Brave pour assister au mariage qui se fit de lui et de Nays.

(*Francion*, p. 538.)

Jean Le Houx emploie le verbe braver dans ce même sens :

..... Ne sont que piaffeurs

Bravant sur un pavé pour voir s'on le regarde.

(*Vaux de Vire*, 10.)

Parlant des estudians aux loix, la *Comédie du Desguisez* dit, - v, sc. 1 : -

Il faut qu'ils soient vestus en robes

Et ayent la bourse garnie,

Pour se trouver en compagnie,

Pour Braver, paroistre et jouer.

Suisse rom. « bravo », habillé de neuf. On trouve à Genève le dimin. « bravet », joli, gentil, mignon. Nicot dit quelque part que braverie signifie « *pomposité d'habits*. » En Forez, la plus belle vache d'un troupeau est appelée « maîtresse Bravarde. » Les Italiens nomment *bestia Brava* un animal encore indompté. Dans leur langue *bravo* renferme surtout l'idée de fierté, de vaillance. C'est à eux que nous l'avons emprunté s'il faut en croire un auteur du XVI<sup>e</sup> siècle, Bonivard. « Dès ma jeunesse, dit-il, ce mot brave demeurait en Italie et

estoit entre nous incogneu. » *Voy. Adris et Devis des langues*, p. 24. Il existait cependant dans la basse-lat. avec un sens analogue. On le voit même usité pour désigner un taureau :

Qui pignorat boves, Bravos, equas.... duas magnas vaccas cum eorum sequelis et duos Bravos sive boves ..... item plus sex Bravos..... vitulum sive animal Bravium.....

(Duc. *Bravus*.)

En rom. prov. *braus cavals* = cheval indompté. L'esp. *braviar* est synonyme de *bromar* qui signifie à la fois mugir et entrer en fureur, s'emporter. (*Voy. Brâment*.)

**BRAVOURE**, s. f. Honnêteté, droiture, probité. Quand un Morvandean ne veut pas qu'on mette en doute sa bravoure, il ne parle que de sa loyauté. Son courage n'est pas en jeu. — Lang. « bravouro » honnêteté, probité ; — l'esp. *bravura* se dit de la férocité d'un animal.

**BRAYER**, v. a. Broyer, gâcher, pétrir la terre grasse, l'argile. Pour construire une levée d'étang, il faut « brayer » soigneusement le *convoi*. (*Voy. ce mot*.) On dit que le sol d'un champ, d'un pré est « brayé » lorsqu'il a été foulé, étant humide, par les voitures et le bétail. Le vi. fr. *bray* signifiait terre grasse, boue, fange. En 1300 le carrefour Mibray était une ruelle fangeuse conduisant à la Seine :

Tel nom portoit pour la vague et le Bray  
Getté de Seine en une creuse tranche.

(Duc. *Braium*.)

Dans Palsg., - p. 732, 462 - : Brayer, je braye : « Brays unq peu de feuilles ensemble. *I bray in a brake*=je broye; *I braye in mortar*=je brise dans un mortier. » Dans les Ardennes, le singulier mot « braydonne » désigne une fille de joie ou plutôt peut-être une fille de boue. Berry, Champ., Poitou : « brayer » ; — H.-Maine : « bréyer » ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « brai », broyer et marcher dans la boue. « Brai », dans ce patois, s'applique au beurre de lait. La Suisse rom. donne à « brai » la signification de sauce, bouillon, endroit fangeux, marcage ; — esp. *brea*, suc résineux, goudron, suif, etc., comme le fr. *brai* ; *embrear* = brayer, enduire de brai ; — anglais : *to bray*, broyer.

De brai, bray, avec le sens de réduire en pâte, en boue? Comp. cependant avec un verbe normand

« brailler » qui semble être, avec épenthèse de l'r, une variante de « éboêler », éventrer. A Dieppe, un hareng *braillé* est un hareng vidé, c.-à-d. éventré.

**BRÉ**, s. m. Berceau, lit d'enfant : « i é mettu l' p'tiô dan son bré. » Le rom. prov. a la forme *bres* pour berceau et *bressar* pour bercer. Raynouard, - n, p. 254, - cite cette phrase dans son *Gloss.* : « Lo premier filh del rey de Fransa que es petit el Bres e plora et es heretiers del regne. » Rabelais dit se bresser pour se bercer : « Lui mesmes se Bressoit en dodelinant de la teste. » (*Gargantua*, 1, ch. 7.) L'anc. langue se servait même dans le style élevé, du mot *bers* qui est peut-être le primitif, berceau n'étant qu'un dérivé. Ronsard emploie encore ce mot :

..... Jupiter vivoit emmailloté  
Du lait divin de la chevre allaité;  
Autour du Bers.....

(*La Franciade*, liv. II.)

Fr.-Comté : « bré », berceau ; « bressi », bercer : — Bourg. « brei » ; — Champ. « brès, bressolet » ; — Poitou : « bressiou », berceau ; « bresser », bercer ; — Jura : « bri » ; — Suisse rom. « bré, bri » ; « bressi », bercer : — Norm., Pic. « ber, bers » ; rom. prov. *bers, brès, bretz, bressol* ; — Basque : *breço*. — Le bas l. *bressa* = *cuna* et l'esp. *cuna*. Duc., non sans vraisemblance, dérive berceau du bas l. *bersa*, claie d'osier. On peut citer à l'appui les termes de la Suisse rom. « bresset », piège à oiseaux, cage probablement aussi en osier, et « berret », petit lit, chalet. En Lang. le s. f. « bréso » s'applique à un lit d'écurie, à une cabane portative de berger. (*Voy. Beuric*.)

**BRÉLLHE, BRÉÏE, BRÉGE**, s. f. Braise, charbon allumé. Morv. n. (*Voy. Braige*.)

**BRÈME**, adj. Sec, cassant, sans consistance. Une terre « brème » est un sol desséché, dont les molécules ne tiennent pas ensemble. On dit d'une pomme de terre, d'un morceau de pain, d'un fromage, d'une matière quelconque en un mot, qu'elle est « brème » lorsqu'elle ne forme pas masse et se divise par parcelles, par fragments, faute de cohésion. « Brème » et « braime » sont deux termes identiques. En Berry « brâgne » = cassant, fragile et stérile, infécond. Comp. cepen-



dant avec l'anglais *breme*, dur, cruel au fig. (Voy. *Braïme*.)

**BRESILLER**, v. a. Mettre en poussière, rompre, briser en miettes. De braise par analogie. Dans Palsg., brésil = braise. On écrivait autrefois brèse ou brêze :

Cil vit à sun chief un pain quié suz Breze et ewe en un vaisseel.

(*Rois*, p. 320.)

Lors les ont mises sor la Brese  
Qui des tisons lor u remese.

(*Renart*, v. 927.)

Suisse rom. « bresi », briser ; — rom. prov. *brecillar*, tomber en débris ; — esp. *abrasar*, réduire en braise ou en miettes, comme le fr. embraser ; — Lang. « briso », miette, parcelle ; — l'ital, *bricia*, miette, chapelure = *brisa* dans le piémontais.

**BRETON**, s. m. Celui qui marmotte, qui grommelle. Ce mot est-il une allusion au langage incomprises Bas-Bretons ou un terme composé du préfixe péjor. *bre* et de ton qui avait le sens de voix ? Le verbe bretonner pour parler à la manière des Bretons, se trouve dans Froissart, - I, p. 260 - : « Avec eux avoit un chevalier breton Bretonnant..... qui s'appelloit messire Tanguy du Chastel. »

La comédie intitulée : *Moralité des Enfants de maintenant* l'emploie dans un sens assez obscur :

Puis me maine en la taverne  
Et par le breton Bretonnant  
Après boire, non autrement.

(*Th. fr.* III, p. 11.)

D'un autre côté ton avec la signification de son, voix, se rencontre partout. Il y avait même un verbe tonner qui paraît avoir le sens de recevoir le ton, c'est-à-dire d'être dominé par la voix de quelqu'un. Dans la *Farce d'un Chauldronnier*, l'Homme aux prises de caquet avec la Femme s'écrie :

Sainet Mort, voicy dure passion,  
Par saint Copin, je suis Tonné.

Et la Femme de dire :

Victoire et domination !

(*Th. fr.* II, p. 108.)

Néanmoins la première conjecture offre plus de vraisemblance que la seconde. En Poitou les étincelles du foyer, les petits charbons allumés sont appelés « bretons » de feu, et en Berry « bertons. »

Bertons = bretons par métath. : vache bertonne = bretonne.

La transposition de l'r n'est pas un caprice des poètes puisque Wace disait Bertaigne pour Bretagne :

Bertaigne qui est longe et lée  
Par pluisors lius est desertée.

(*Brut*, v. 8445.)

Il y aurait une troisième étymologie qui n'est pas sans valeur, c'est le rad. *brou*, bourgeon, par assimilation de la bouche qui marmotte avec celle qui broute. En Fr.-Comté « bretonner », bougonner, a pour formes synonym. « bretenâi » et « broutâi. » D'un autre côté, en Espagne, un *breton* est un tendron de chou. Comp. avec l'ital. *brontolare*.

**BRETOUNER**, v. a. Marmotter, parler entre ses dents. Flandre : « bertonner », grommeler ; — Fr.-Comté : « bretonner », bougonner. (Voy. *Breton*.)

**BREU**, s. m. Breuil, bois, taillis, buisson. Six hameaux ou habitations du canton de Montsauche portent le nom de Breuil que nous prononçons « breu » et quelquef. breul.

Une forme féminine se montre assez fréquemment dans les noms de loc. : Breuille, la Breuille, comme dans le rom. prov. *bruelha*, taillis.

Breuil désignait en vi. fr. et désigne encore dans le langage technique un bois taillis, un groupe de buissons plus ou moins épais. Une vaste prairie située aux portes de la ville de Sanlieu porte aussi cette dénomination. Cette prairie n'a peut-être jamais été boisée, mais il faut remarquer que breuil a quelquef. pris le sens de pré ou pâturage. Roquefort, dans son *Gloss.*, dit qu'un breuil ou breu est une prairie appartenant à un seigneur et que les habitants doivent faucher par corvées. Duc. donne à broa, broil, la signifie. de lieu bas, humide, abondant en herbe.

Champ. « breil, broil », bois ; — Norm. « breuil », bois ; « breuiller », rôder dans les bois ; — Forez : « breil, breuil ; — II.-Auvergne : « breur », bocage ; — Lang. « bruel, bruël », fourré, taillis ; — anc. allem. *brül* ; — allem. *brühl*, marécage. (Voy. *Bruil*.)

**BREUGNAS**, s. m. Brumes, nuages très rapprochés de la terre. Morv. n. « breugnes. » Vi. fr. breuillas = brouillards :

Serjanz meurent, li airs s'empoudre  
Comme par Breuillaz ou par nièle.

(*GUILLE GUIART*, v. 2675.)



Mais notre mot se rattache plutôt à bruine avec la signific. de brouillard qui tombe, petite pluie fine. En Bourg. « brüene » = bruine, et « breugne » = brouillard ; — Champ. « brongne » ; — Pic. « brouaine » ; — wallon : « brouhène. »

Du l. *pruina*, frimas ? (Voy. *Breunaisse*.)

**BREUILLE**, s. f. Brouillard peu épais, brume légère. Morv. n.-n.-o.

**BREULLER**, v. n. Beugler, pousser des mugissements. Dans quelques localités du Morv. n. ce terme s'applique plus spécialement aux vaches. Poitou : « breuiller », mugir ; — Fr.-Comté, Suisse rom. « brüllhi » ; — allem. *brullen*, rugir ; — De *rugitus* comme bruire ?

Dans le Luxembourg « brouiller » = bourdonner et se dit des abeilles, des hannetons, etc. (Voy. *Brü.*)

**BREULÉE**, s. f. Brûlée, galette grossière dont la surface est frottée d'huile.

**BREULER**, v. a. Brûler, consumer par le feu. « Que l' tounàre m' breule ! qu' lai fièvre m' breule ! qu' l' guaiabe m' breule ! » Autant d'imprécations familières au Morvandean.

— « Breuler » une rivière, c'est y jeter de la chaux pour en faire périr le poisson et s'en emparer. « Les Morvandiaux, dit M. Dupin, ne s'amusez pas à pêcher au filet, à la nasse ou à la ligne, cela les ennuerait, mais ils prennent un ou deux muids de chaux vive, la secouent dans un sac ou dans des paniers et la détrempe dans le ruisseau. Ils corrompent ainsi l'eau, la rendent inhabitable au poisson qui ne tarde pas à venir expirer à la surface ou sur les bords.... c'est ce qu'on appelle « brûler une rivière. » (*Le Morvan*, p. 21.)

Le procédé ressemble à celui des sauvages qui coupent un arbre pour avoir le fruit. Comme le remarque très bien l'ex-châtelain de Raffigny, un impitoyable braconnier dépeuple ainsi toute une rivière pour prendre un plat de truites.

L'étymol. du verbe brûler est obscure. On a proposé une forme lat. *perustulare*, qui aurait donné naissance à l'ital. *brustolare*, griller, dessécher par le feu. On a proposé encore le bas l. *ustolare* avec le préfixe péjor. *ber* ou *bre*, mais il y a beaucoup d'incertitude dans ces origines.

Brûler n'est peut-être qu'une méthèse de burler dérivé de *burra* = burla, feu de joie, feu en général. La Suisse rom. dit « bourla » = bourler » pour brûler, consumer par le feu, « bourlon », goût et odeur de brûlé ; « à la bourletta », à brûle-pourpoint. Comp. avec l'anglais *to burn*, brûler, qui se rattache probablement à la même étymol.

*To borne*, *to burne*, dans Palsg., - p. 460 et 472, - signifie allumer, brûler. Ce verbe semble correspondre au mot du Dauphiné « empura », allumer le feu, faire brûler.

D'un autre côté *bru* pour *bur* se rencontre dans un certain nombre de mots. Je cite seulement *burnir* qui est devenu *brunir*. Dans Palsg., - p. 460 : « Il burnit toute la vaisselle d'argent qu'il eust en sa mayson. » L'ancien anglais est *bornyssh*. Le moderne *to burnish*, brunir, polir les métaux, sous-entend l'action du feu. Quelques dialectes ital. nous offrent *bornisa*, *burnisa*, *burnis*, pour cendres chaudes.

On retrouve cette transposition dans les noms de lieu. Ainsi *Bruley* dans la Meurthe, canton nord de Toul, a pour forme ancienne (au IX<sup>e</sup> siècle) *Euresiacum*. (Voy. *Borde*.)

**BREULEURE**, s. f. Brûlure. Suivant la légende du pays, S. Jean guérit la brûlure en soufflant sur la partie malade : « Le bon Dieu et le bon S. Jean s'en vont s' promenant. Dans leur chemin ils ont entendu une voix. Le bon S. Jean dit : Mon Dieu, j'entends. Jésus répond : C'est un enfant qui se brûle. Va-t'en, tu le guériras de ton vent. » (Voy. *Vent*.)

**BREULI**, s. m. Lieu où l'on a brûlé du bois, du gazon, des genêts, etc. ; terrain dont on a opéré le brûlement après l'avoir écobué. Nos laboureurs ne lisent pas Virgile, mais ils suivent souvent ses conseils en faisant d'énormes « brûlis » dans leurs champs :

Sepe etiam steriles incendere profuit agros  
Atque levem stipulam crepitantibus urere flammis.  
(*Georg.* I, v. 84.)

— Les Brûles, les Brûlats, les Brûlées, les Brûlons, noms de loc. dans la Nièvre.

Fr.-Comté : « breler », brûler ; « brela », terrain écobué pour être brûlé.

**BREULIN**, s. m. Un « breulin » est tout ce qui est

susceptible de s'enflammer, de prendre feu. Les genêts secs servent ordinairement de « breulins » pour allumer. L'amadou est le « breulin » par excellence.

**BREUNAISSÉ**, s. f. Brouillard qui tombe, petite pluie fine. Dans brunasse la termin. asse nous paraît dégradative comme être dans brunâtre. La « breunaisse » est en effet une brume légère et de courte durée.

Ital. *brunazza*, obscurité; *brunazza* fém. de *brunazzo*, un peu brun. (Voy. *Breugnans*.)

**BREUNAISSER**, v. n. Se dit des brouillards qui crèvent en pluie fine.

**BREUNES**, s. f. Brouillards humides ou secs. Ne s'emploie qu'au pluriel. Le temps est rempli de « breunes. » Ce mot peut être une corruption de brumes, mais on pourrait aussi le rattacher à brune, subst., qui a donné au fr. la loc. usuelle : à la brune. Le sens étymol. de brun est brûlé. On peut donc rapprocher « breunes » de fumées, deux mots synonymes pour désigner le brouillard. (Voy. *Feumée*.)

— Poitou : « brune », nuage très noir ; « bruneur », nuage orangeux ; — rom. prov. *brunor*, entrée de la nuit.

**BREUNOT**. Nom de bœuf, de couleur brune. (Voy. *Beurne*.)

**BREUTEILLE**, s. f. Brouille, menue branche de bois, brin. « Breu » = brout, pousse annuelle du taillis ; — Norm. « brousetilles, broustilles. »

**BREUTEILLER**, v. a. Brouillier, manger par petits morceaux. S'emploie en parlant des personnes par extension de l'anc. verbe brousteler dimin. de brouter.

**BRIÇOILLÉ**, s. m. Celui qui fait tous les métiers, qui est toujours en mouvement pour toutes sortes de petites besognes. On dirait en fr. bricoleur. Morv. n.-n.-o.

**BRICOLE**, s. f. Chose sans importance, objet de peu de valeur, tripotage.

— Bride de sabot, lanière, courroie de cuir. On

trouve quelquefois, brigole en vi. f. — esp. *brigola* ; — ital. *briglia*, bride.

**BRICOLER**, v. a. S'occuper à des riens, aller et venir pour des niaiseries, tripoter. En fr. bricoler n'a pas la même signification, au moins dans les dictionnaires, car dans le langage populaire il a un sens très rapproché du nôtre. Ce verbe dans Corneille signifie souvent, au propre et au fig., aller par des voies obliques :

Ne sait-il pas encor les plus rusés détours  
Dont votre esprit adroit Bricola vos amours?

(Suite du *Menteur*, II, 4.)

Dans Malherbe, être bricolé, être ballotté, poussé deçà et delà : « De quelque façon qu'on se repose, il en est toujours mieux que d'être impliqué dans le tumulte des affaires et Bricolé de leur flux et reflux perpétuels. » (*Epîtres de Sénèque*, 82.)

Poitou : « bricoler », chanceler, aller en zig-zag ; — Pic. « bricoler », tergiverser. (Voy. *Brigoler*.)

**BRIGADE**, s. f. Troupe en général : une brigade de gens, une brigade de monde, pour beaucoup de gens. — Bas l. *brigada*, *brigata*, bande, réunion de personnes; ital. *brigata*, troupe, coterie. (Voy. *Brigolé*.)

**BRIGANDER**, v. n. Faire le brigand, marauder en courant çà et là ?

Dans quelques textes brigander est un verbe actif et signifie piller.

Pour le moins saint Niquaise ne Briganderait pas le pays comme il fait.

(Duc. *Brigandi*.)

Le terme brigand ou brigant impliquait à l'origine l'idée de courir, de vagabonder.

Pic. « bringander », vagabonder. (Voy. *Brigoler*.)

**BRIGOLÉ**, s. m. Gendarme : « cor viâ, voici lé brigolés », cours vite, voici les gendarmes. Les protecteurs de l'ordre public sont ainsi appelés à cause des couleurs tranchées de leur buffleterie. On les nomme encore « barrés » pour le même motif. Il y a longtemps que la bigarrure de leur uniforme les a signalés à l'attention. Dans la *Recollection des Merveilles advenues en nostre*

*temps*, Molinet, continuateur de G. Chastellain, dit :

J'ay veu gendarmerie  
Bigarrée à tous lez,  
Comme juiverie,  
Riollez, piollez  
De diverses bigornes,  
Et d'estranges façons.

**BRIGOLÉ**, part. pass. Bariolé, peint de diverses couleurs, marqué de dessins, d'arabesques, de raies.

Jura, Metz : « brigolé » ; — Poitou : « brigalé » ; — Fr.-Comté : « brigoulé » ; — Suisse rom. « bregola. » On remarquera qu'en Berry « brigaillé = maraillé » s'emploie pour « bariolé. » Les deux préfixes b et mar sont préjoratif, à moins que le premier ne soit un reduplicatif. Dans le fr. bariolé, la particule ba marque également la dépréciation comme dans le génevois « baricolé. » En Champ. « cabriolé », formé du préf. cab et de riolé, a le même sens à peu près.

**BRIGOLER**, v. a. Faire un dessin sur un objet quelconque, y tracer des raies, le peindre en bandes de diverses couleurs. Beurre « brigolé ». beurre sur lequel on fait des rayures plus ou moins symétriques pour le rendre agréable aux yeux : sabots « brigolés », c.-à-d. marqués de dessins qui en ornent la surface ; robe « brigolée », c.-à-d. à raies ou à couleurs tranchées, etc.

« Brigoler » paraît être pour rigoler, en vi. fr. rioler, avec la particule b qui indique ou le redoublement ou la dépréciation. Cette particule a été ainsi ajoutée à braire tiré de raire, à bruire tiré de *rugire*, etc.

Le fr. rigole se rattache à *riga*, raie, comme cabriole à *cabri*, variété de *capra*, comme bestiole à *bestia*. Rigole est une forme féminin. de *rigulus*, petite raie, petit canal en bas-latin. Rigolé, en se contractant, a donné à l'anc. langue l'adj. riolé, rayé. Au propre, rigoler signifiait tracer de petites raies ou rigoles, glisser, couler, passer rapidement. Une flèche, une balle, une pierre rigolent ou se rigolent dans l'air :

Quarriaus à descochier commencent,  
Par l'air cà et là se Rigolent,  
O les quïex espesement volent  
Séaites de fresne.....

(GUILL. GUIART, v. 2338.)

Ce verbe n'était guère usité dans cette acception. Au fig. il exprimait un mouvement, un remuement. Se rigoler, c'était se démener, se trémousser, courir de côtés et d'autres. De là est sortie l'acception la plus générale qui, du vi. fr., s'est transmise à nos patois, celle de se divertir bruyamment, de folâtrer. Rigolleur = coureur, et dans le langage populaire, hambocheur. Rabelais et J.-B. Rousseau l'ont compris ainsi. Le premier, - *Garg.* t. 5, - nous montre les hôtes de Grandgousier dansant sur l'herbe au son des flageolets : « Tant baudement que cestoyt passetemps celeste les veoir ainsi soy Rigouller. » Chez le second nous voyons un bon vivant

Se Rigollant, menant joyeux déduit  
Et jusqu'au soir faisant le diable à quatre.

Au résumé rigolage était à peu près synonyme de libertinage.

Le fr. bricoler qui renferme, suivant M. Littré, le sens de marcher par des voies obliques : « J'allois Bricollant sans chandelle, et tombant d'un costé et d'autre comme un homme qui seroit ivre de vin » (PALISSY, p. 321), signifie dans le H.-Maine aller en divers sens, à l'étourdie. Le *Dict. de l'Académie* l'interprète par biaiser. Cette définition correspond à celle de tergiverser qui existe en Picardie. Au propre et au fig. nous retrouvons toujours l'agitation dans les voies obliques comme dans le simple brigueur, lequel n'est autre, croyons-nous, que riguer, tracer des raies, des chemins, avec ce même préfixe b. Rigner n'existe en fr. que dans irriguer, mais en ital. nous avons *rigare*, tracer des lignes, des raies, qui correspond à *brigare*, travailler avec effort, se fatiguer à....., à *irrigare*, ouvrir des rigoles pour l'arrosement. Palsgrave, - p. 689, - attribue à brigueur la signif. de rôder : « Il ne fait rien aultre chose que rander ou brigueur toute jour. » En rom. prov. *brigar* = frayer, suivre une ligne, une voie. Le subst. brigand, dont l'origine n'est pas connue, appartient peut-être au même primitif. Le sens du mot est rôdeur, ou pour emprunter l'orthographe de Palsg., maraudeur. Or *rigantes*, participe de *rigare*, avec le préf. b. donne au bas l. *brigantes*. On remarquera que le rom. prov., avec la forme *rega* pour raie, chemin, dit *brega* et *bregan* pour brigue et brigand ; tandis que l'ital. où se trouve la forme *riga*, dit *briga* et *brigante*. Dans cette dernière langue *brigare* ne signifie souvent que

aller vite, faire diligence. *Brigante*, observons-le en passant, n'est pas pris dans le même sens qu'en français. Le mot ne désigne qu'un homme affairé, actif, qui se démène pour atteindre un but. Brigander n'est qu'un fréquent. de briguer. Dans Corneille brigand est un adj. qui ne signifie que vagabond, errant :

Traître qui te fais fort d'une troupe Brigandee  
Je te choisirai bien au milieu de ta bande.

(*L'Illusion*, III, ch. XI.)

Brigade, troupe mobile et légère; brigantin ou brigantine, bateau de course à la marche rapide, sont des mots de la même famille. Les patois au besoin fourniraient plus d'un témoignage à l'appui. Ainsi à Genève on appelle « bregolet » une petite machine à roulettes à l'usage des enfants. Un « bregon » y est un serviteur empressé qui va et vient avec activité. Le Poitou nomme « brigalé » un objet de plusieurs couleurs, et « brigalet » un mauvais cheval, sans doute parce qu'il tire inégalement et trace des sillons irréguliers en marchant.

On remarquera encore sur ce mot que dans plusieurs patois « brigaud » signifie hanneton, insecte dont le vol est un véritable vagabondage. Berry : « brigand », frelon. — En Fr.-Comté (Fourgs) « bregander » n'a que le sens de courir les cabarets. Le mot a pour synonyme « brioler » qui semble construit avec rioler et le même affixe b.

Brigoler et bricoler sont peut-être un même mot sorti d'un thème *rigolare*, tracer des raies, aller et venir au fig. Le fr. a dit brigole pour bricole. En esp. *brigola* = bricole, machine de guerre. Le b dans bricole semble avoir un sens plus particul. préjoratif. (Voy. *Carrouge*, *Envréger*, *Enrièr*, *Enroi*, *Rigoler*, *Rigouler*, *Rue*.)

**BRIGOLEURE**, s. f. Étoffe de boge ou boige fabriquée par les tisserands du pays, et à raies de couleurs diverses. Le mot désigne en général une surface rayée ou bariolée. (Voy. *Boige*.)

**BRINCE**, s. f. Branche d'arbre. Morv. n. — « Norm. bringe », houssine, baguette; — Suisse rom. « breintza », branche, rameau.

**BROCOT**, s. m. Bouchon de feuillette, bondon, cheville qui la ferme. « Brocot » est un dimin. de broche, qui désignait une canelle, un robinet de tonneau et quelqef. aussi par extension le goulot, l'ouverture du vase. On appelait « vin à broche »

le vin qui se vendait au détail, c.-à-d. tiré au fur et à mesure à l'aide du robinet ou bec, et débité par brocs ou cruches :

Li obédiencier fors lou chamberier ne porront vandre leur vin à Broiche.... si aucuns vant vin à Broiche tant com li bans l'abbé durra.... il le doit amander et cil qui aehetera perdra lou pot et le vin.

(*Ch. B. II*, p. 311.)

Dans Duc. « broccæ, vinum venditum ad brocam, ad brochiam.... vin vendu à broche. »

Champ. « broc, broche », pot de vin; « broisseron », robinet; — Flandre : « brochon », mesure pour les liquides; — Mons : « brochon », bec d'un vase; — Esp. *brocal de bota* = bondon, canelle, goulot.

Le sens de pointe et de bondon est renfermé dans le dimin. « broquelet » qui en Flandre désigne un fuseau de dentelière, et en Champ. le bouchon d'un tonneau. (Voy. *Beurchie*, *Siâ*.)

**BROICHE**, s. f. Broche, grande aiguille à tricoter.

**BROICHER**, v. a. Mettre une broche. Ne s'emploie guère qu'en parlant de l'opération où l'on attache un morceau de fil de fer au groin des porcs afin de les empêcher de fouiller la terre. On broiche les cochons lorsqu'on les lâche dans les prairies. En vi. fr. brocher, broquer = éperonner, c.-à-d. piquer comme avec une broche. Berry : « brocher » = tricoter, poser un sétou; — Pic. « se broquer », se piquer. (Voy. *Embroidier*.)

**BRONDE**, s. f. Rejeton, pousse, feuillage de certaines plantes que l'on cueille pour aliment. « Bronda virgultum, ramusculus vulgo brouilles. » (Voy. Duc. *Bronda*.) Dans Roquef. brounde, bourrée, comme en Lang. « broundo. » « Brondilles », menues branches en Niv. = « bressille » en Berry, « breutille » en Morvan, broutille en fr.; — Jura : « bronde », branche d'arbre avec ses feuilles; — Fr.-Comté : « bronde, brande », menue branche; — Suisse rom. « bronda », feuillée, branchage; « ébronda », ébrancher; — Rom. prov. *brondill*, *brondelh*, feuillée, rameaux.

Comp. avec l'ital. *bronda*, qui, dans le dial. lombard, signifie chevelure, tête, et dans le dial. piémontais, rameau d'arbre. « Brondè » dans la dernière région signifie écimer, c.-à-d. couper la



« bronde. » De l'anc. h.-alle. *broz*, bouton, bourgeon, pousse d'arbres? Le breton a *brons*, *brous*, bourgeon; *brousa*, bourgeonner.

**BRONDI**, adj. Brun, bruni, de couleur sombre.

— A la « brondie », à la brune, à l'entrée de la nuit. En vi. fr. *brunti*, brun, bruni : « Et pour che donna à l'église ung image de Nostre-Dame doré de fin or Brunti. » (Voy. Duc. *Bruntus*, *Brunedo*.) Au premier mot, une recette de Palladius, - *De architectura*, - est ainsi conçue : « Compositio Brundi; sume æramini partes duas, plumbi unam, stanni unam. »

Berry : « à la brundie », à la brune; « s'abrundir », devenir brun; le temps « s'abrundit. »

**BRONDON**, s. m. Partie supérieure de la tige de certaines plantes, extrémité qui porte les bourgeons ou fleurs : « brondons » de choux, de navettes, etc. La soupe « aux brondons » n'est pas sans mérite quoique à l'usage des pauvres.

S'emploie pour désigner les boutons, les petites proéminences charnues du visage : il a un brondon au nez. Dans cette acception « brondon » correspond au fr. bourgeon, à l'ital. *brocco*, *broccolo*, tendron, rejeton, dériv. du l. *brochus*, *brochus*, proéminent.

Pic. « bordon », bourgeon; — Fr.-Comté : « brondon », brocoli de chou. — En Poitou « brout » signifie feuillage et quelquef. bourgeon.

**BRQUER**, v. n. Roter. Le latin *eructare* avait un sens beaucoup plus noble : « Eructavit cor meum verbum bonum. » En Berry « broquer » se dit pour heurter. Comp. avec le vi. fr. *hurt*, choc, secousse.

**BROSSE**, s. f. Haie vive qui forme la clôture des héritages. Morv. n. « brousse. »

— Avant-brosse, lisière boisée plus ou moins épaisse le long des haies vives et qui sert d'abri au bétail :

Fain demore en un champ perreus

Où ne croist blé, buisson, ne Broce.

(R. de la R. v. 10187.)

Ez-vos poignant parmi les Broces

Ysengrin qui s'ebat as noces.

(Renart, v. 617.)

Par une Broce lez un plain,

Renart s'en va toute une sente.

(Ib. v. 1716.)

Duc. ne se trompe-t-il pas lorsque sous le mot *Broccæ*, il donne le sens de pieux à brokes dans cette phrase de l'*Histoire de Merlin et d'Arthur* : « En une prairie qui est enclose de brokes » ? Le dialecte pic. prononce souvent en k le c ou les ss. L'anc. langue disait brocereux pour buissonneux. Au XVI<sup>e</sup> siècle Montaigne, Buffon au XVIII<sup>e</sup>, usent encore de la forme brossailles pour brossailles.

Il y a en France une multitude de localités qui portent le nom de la Brosse ou les Brosses. Dans le Nivernais seulement quarante hameaux ou habitations sont ainsi appelés. Cela démontre l'emploi général du terme avec la même signification dans toute l'étendue du royaume. On trouve en Morvan les dérivés Brochat, Brossart, Brossier, Brocard, etc.

— Les Brochats, c<sup>o</sup> de Lucenay-les-Aix; — les Brossiers, c<sup>o</sup> de la Celle-sur-Loire; — les Brocards, c<sup>o</sup> de Gouloux.

Diez rattache broce ou brosse à l'alle. *bürste*, brosse, ustensile à nettoyer, par analogie entre un taillis brouté et le poil hérissé des animaux. Le fr. offre la même image dans le mot vergette, petite brosse : « Les habits se nettoient avec des vergettes et ramonettes. » (Voy. COMENTUS, p. 175.) Sans viser à un jeu de mots déplacé, c'est ici le lieu de remarquer que nulle part plus qu'en Morvan, pays d'élève pour les bêtes à cornes, les brosses ou haies vives, sans cesse rongées par les animaux, n'offrent l'aspect d'une énorme brosse à habits.

Suisse romande : « brouta », brosser, vergeter; « brosse », foin derebut déjà brouté; « brossu », celui qui a des cheveux crépus; — Norm. « brousse », terrain couvert de grandes herbes ou de brossailles; — Fr.-Comté : « brousses », broussailles, débris, miettes, restes.

**BROTER**, v. a. Brouetter, mener avec une brouette, voiturer. Morv. n.-n.-o. Flandre : « brouter »; — Champ. « broutier », celui qui mène une brouette.

**BROU-DE-BIGUE**, s. m. Chèvrefeuille ou broude-chèvre. Le brout en fr. est la pousse printanière des arbres et arbustes. Sous toutes les formes les langues et les patois associent la chèvre à la plante odorante qui est l'ornement de nos haies.



Si le chèvrefeuille est appelé « brou-de-bigue » dans le Morvan n.; on le nomme avec quelque raffinement « seuçot-de-bique » dans le Morv. b. Norm. « broubiquet »; — Berry : « broutebiquette »; — Maine : « broutebiquet »; — Nivernais : « broutebigot »; — Rom. prov. *caprifuelh*; — italien : *caprifoglio*; — latin : *caprifolium*. (Voy. *Seuçot-de-bique*.)

**BROUILLER**, v. a. Crotter, salir, tacher. Avoir des habits « brouillés », être tout « brouillé. » En fr. brouiller a conservé dans certaines loc. le sens de salir, noircir : brouiller du papier ; le temps se brouille, etc. L'anc. langue donnait au mot la signific. exacte de salir :

Le très vaillant et grand Pompée  
Ung matin qu'il sacrifia  
Ot sa robe de sang Brouillée.....

(Gloss. de ROQUEFORT, *Brouillé*.)

Wallon : « brouli », boue ; — Suisse romande : « brellhi », gâter, salir. (Voy. *Chairbouiller*, *Touailler*.)

**BROUSSE**, s. f. Brosse pour nettoyer les habits, les meubles, etc. « Uns serens (peigne de fer) ou Brousse valant trente sols tournois. » (Duc. *Brustia*.) « Les verres estans bien lavez et reincez et frottez avec une Broussette. » (Comenius, p. 169.) Pic. « brousse »; — wallon, rouchi : « brouche »; — Champ. « brouche », étrille, brosse. (Voy. *Brosse*.)

**BROUSTILLON**, s. m. Repas de famille qui se donne à l'occasion de la naissance d'un enfant. Morv. n.-n.-o. Le vi. fr. avait le verbe brousteler dimin. de brouster. Suisse rom. « broutaku », repas de relevailles.

**BROUTER**, v. n. Se dit par assimilation d'un faucheur qui ne coupe que la pointe de l'herbe, laissant toute la fourrure.

**BROUTIÉ**, s. m. Veau qui est demeuré chétif à la suite d'un sevrage prématuré, avorton. Dans le Maine : « broulard », veau d'un an. Quelques spéculateurs recherchent les « broutiés » pour les restaurer et les vendre ensuite avec bénéfice. De brout, pousse d'arbre, parce que ces animaux maladifs se traînent en broutant le long des haies.

**BROUTÔ**, s. m. Repas qui se donne le jour du baptême d'un enfant :

Mais quoy que vous soyez si mal apparié,  
Si vous faut-il Brouter où vous estes lié.

(Th. fr. VIII, p. 59.)

Fr.-Comté, Pic. « broute », pain ; — Il.-Auvergne : « brosta », jeune pousse des arbres émondés qu'on nomme « brou de mai » en Berry ; — rom. prov. *broto*, *ibid.*; *brostar*, manger; *brost*, rongé.

De brout, bourgeon, pousse d'arbre. On a donné au mot par extension le sens de nourriture, aliment, ce que le vi. fr. nommait viande comme on le voit dans un passage d'Amyot cité par le *Dict. de la langue fr.* à Brout : « Ceulx qui ne bougent d'alentour des tables plantureuses, qui ne cherchent que le Brout, comme l'on dit. »

**BRÛ**, s. m. Bruit, tapage, vacarme : « a n' mouné pâ eun gran brû », il ne fait pas de bruit. il est d'humeur tranquille. Bru ou brut existe dans l'anc. langue et dans la plupart des patois. Chantons, bruyons! dit une chanson. « Avoir le bru » en Poitou sous-entend qu'on a le renom de sorcier. « Brute », en wallon, vive réprimande; « bruti », faire du bruit; « brutiner », ébruiter ; — Forez : « brure », faire du bruit, crier ; — Suisse rom. « bruta », murmurer, gronder ; — Lang. « bru », bruit, renom, rumeur. Ces diverses formes appuient l'étymol. proposée par Ménage : *rugitus* avec un b préfixe de redoublement. Le port. *ruído*, bruit, témoigne pour cette origine. (Voy. *Breuil*.)

**BRUCHE**, s. f. Grosse corbeille ronde et faite avec de la paille tressée. Elle est ordinairement munie d'un couvercle. Forez : « bru », ruche d'abeilles ; — rom. prov. *brusc*, ruche ; *brusca*, rameau.

**BRUCHON**, s. m. Corbeille en paille tressée. Dimin. de « bruche. »

Fr.-Comté : brechon, bruchon », sêbile en paille, ruche ; — Genève : « bruchon », brin de paille.

**BRUI**, nom de loc. Bruy, fief près de Poussignol-Blismes, est appelé au XVII<sup>e</sup> siècle Bruy-en-Morvan, Bruyt-en-Breuil. — Ruisseau du Bruit, c<sup>ne</sup> de Montigny-en-Morvan, un des affluents de l'Yonne ; les prés de Bruit à La Vault, c<sup>ne</sup> de Frétoy, etc., etc. Le *Gloss. du Centre* mentionne

aussi une localité nommée le Bruit-aux-Chats, près de Neuilly-en-Dun.

« Breu, bru, brui », sont des variantes pour breuil, bois ou buisson, variantes très répandues dans la toponomastique rurale. L'anc. langue les connaissait :

A unes haies d'uns granz Bruiz  
Se sunt li reial retenu  
Qu'il n'unt avant parsegü.

(BENOIT, v. 914.)

Le trouvère normand nous offre bruil pour bois; bruillat, bruillet, pour bosquet, buisson. L'orthog. adoptée par le cadastre est souvent erronée. Le t final n'a pas de raison d'être. (Voy. *Breu*.)

**BUBU, BUBUNE (FÈRE)**, loc. Boire dans le langage enfantin. Se rattache à l'onomatopée des lèvres qui s'agitent. En ital. *bu bu* exprime un murmure confus et équivaut au subst. *bisbiglio* qui se rapproche du terme usité dans le Maconnais « bibi » pour bubu. On peut comparer avec le monosyllabe bu, le basque *butz*, souffle; l'esp. *buz*, lèvres, baiser; le polonais *butia*, bouche, baiser; et enfin le l. *buu* que le *Dictionariohum puerorum* traduit par « le bruuage des petis enfans. »

**BUE**, s. f. Buse, oiseau de proie. Morv. n.

**BÛE**, s. f. Buée, lessive. Buée, subst., appartient encore à la langue, mais le vieux verbe buer qui ne signifiait laver que par extension et dont le sens propre était lessiver, a disparu. Villon, dans sa ballade des *Pendus*, distingue et marque la valeur des deux termes. On est d'abord *bué* et ensuite *lavé* :

La pluie nous a Bué et lavez.

Il en est de même dans Rablais. - *Pantag.*, v. 31, - où l'on voit des femmes « laver la buée. » Dans Palsg., - p. 472 - : « Je buc, je lave, je fais la lessive. » « Buez ces chemises. » Dans le langage technique, on entend par buée la vapeur qui s'échappe des liquides en ébullition. Le fr. a encore buandier, buanderie. « Buie », usité en Bourgogne, dans le Lyonnais et ailleurs, n'est qu'une forme mouillée de « büe. »

« Buc » paraît être dérivé du rad. buc et n'être qu'une syncope de *bucca* pour *bocca*, bouche, bec, à cause de la petite gouttière qui, dans le cuvier, sert d'issue à l'eau de la lessive.

Aux environs de Valenciennes « buque, bucot » = buse et désigne un tube de sureau ou autre, une sarbacane, une canonnière appelée non loin de là « bouhale. »

On a dit buc, bug, buse, et par le changement de l's en r entre deux voyelles, bure. Ces formes ont donné à l'ital. *bucato*, au basque *bukhata*, au rom. prov. et à l'esp. *bugada*, au breton *bugad*, au vi. fr. et à presque tous les patois du nord de la France, bure. La chute de la consonne médiale explique les formes buc, buée, buie. Cette chute de l's donne le fr. buhot, bout du tuyau de cheminée, tuyau de plume, etc., et le wallon « buhotte », synon. de « busette », petit tuyau, chalu-meau. Les variétés buje, bujée, bujie, bujade, reviennent à buse par le changement propre à plusieurs dialectes de l's en j. (Voy. *Prije*.)

Le wallon « buer, bouwer », faire la lessive, donne le véritable sens du fr. buer qui ne signifie plus que dégager de l'humidité. *Lexivia*, en bas-latin, était synonyme de buée : « Item quædam mulier furata fuit quamdam lexiviam sive Buë. » (Duc. *Lexivia*.) *Buria* = buanderie, lavoir. En piémontais « büra » regonflement d'eau.

Berry : « buée, bujée », lessive; « bujot », cuvier à lessive; — Poitou : « buje, bujée, bujie, bujade, buie »; — Pic. « buée », lessive; « bueur », vapeur produite par le bouillonnement de l'eau; « burie », buanderie; — Fr.-Comté : « bouiot »; — Genève : « bouie », lessive; « bouion », petite lessive; — Suisse rom. « buia, bouhia », lessive; — Vosges : « bouaie »; — Metz : « bouiron », petite lessive; — Maine : « búon », cuvier; — Flandre : « buée », lessive; « burie, buerie », buanderie; « bueur », blanchisseur; « buresse », lessiveuse. L'allemand *beuche*, lessive, que Diez croit être le primitif de buée, nous paraît sortir du rad. buc comme les autres formes germaniques et l'anglais *buck*. (Voy. *Bure, Buje*.)

**BUER**, v. a. Laver en lessivant, lessiver; « buer » du linge sale.

Dans Palsg., - p. 472, - *I bucke lynen clothes*, « je buc, je fais de la lessive. » L'auteur établit aussi la distinction entre buer et savonner, distinction à l'usage de nos campagnes : « Buez ces chemises, car elles sont trop sallies de les laver à savon. » (Voy. *Büe*.)

**BUÏON**, s. m. Celui qui perd, qui gaspille son temps en bavardages ou amusements puérils ; flâneur, trainard, paresseux. Ce terme est synon. de muson usité dans les villes et de « bujon » ou « beujon », forme en j pour s, du Morv. n.-n.-o.

« Buion », au reste, est le même mot que buson, mais il ne sous-entend pas la stupidité comme en fr. et dans la basse-latinité. A *Busius*, Duc. cite un passage fort obscur d'Adam de Brème où on lit : « Ibi sunt homines pallidi, virides et macrobii, id est longi, quos *busos* appellant. » Ce texte extrait de l'ouvrage intitulé : *De situ Daniae*, s'applique à un peuple de la mer Baltique. Une charte du recueil de Pérard, - p. 201, - mentionne l'épithète de « busion » comme injurieuse sans qu'on puisse en bien saisir la signification. précise : « Beraldus quem cognominabant *busionem* et quem revera *busionem* esse constant. » Sauf ces exemples, s'ils se rattachent réellement à buson, homme paresseux ou stupide, on ne voit pas que buse figure dans l'anc. langue avant le XVI<sup>e</sup> siècle. En Berry, dit le *Gloss. du Centre*, les habitants d'une certaine région sont appelés les « busauds », c.-à-d. les niais, de Saint-Août.

Buson est-il dérivé de buse, oiseau de proie ? Cela est fort douteux, car les patois, outre le subst. buson, ont un verbe « buser, busier, businer » qui correspond au flamand *beuzelen*, niaiser, se livrer à des minuties. Dans le wallon de Mons « busier », signifie hésiter, balancer. Berry, Pic., Poitou : « businer, bousiner », perdre son temps, s'amuser à des vétilles ; — Norm. « busoquer », s'occuper à des niaiseries. La parfaite synonymie de buson et de muson autoriserait à croire que ces deux mots sortent d'une racine renfermant la même idée, le premier d'un rad. peut-être celtique *bus*, bouche, - irl. *bus*, lèvres, - qui a donné à l'anglais le verbe *to buss*, baisier ; le second d'un rad. mus, - *mû* en sanscrit, - d'où nous vient mus et muse = bouche, lèvres, face. En fr. buse et muse ont formé un assez grand nombre de termes qui marquent un certain état de la bouche ou désignent la bouche elle-même, soit à la lettre, soit en général, comme ouverture, orifice, trou. En breton *bouéc'h* = *mouéc'h*, son qui sort de la bouche, voix ; *busella* = *musella*, heugler, mugir. Dans cet idiôme, *moucha* signifie couvrir le visage, *mouga*, étouffer, *mouna*, remuer les lèvres sans bruit, *mouza*, faire la moue, *musa*, flairer, lécher ; tandis qu'en Pic.

« businer » a le triple sens de bouder, niaiser et emboucher la trompette. En Flandre « housète = mousète », femme boudeuse. Il en est de même pour les verbes « busier, busiller » qui, en rouchi et en wallon, signifient réfléchir. Ces mots, au physique, expriment l'effet de la méditation sur le visage humain. On pourrait suivre ces frappantes analogies jusque dans le grec où βύω = boucher, βύζω = crier, hurler ; où βούς, bœuf, taureau, vache, semble un terme générique qui désigne l'espèce mugissante, tandis que μουσα = musicienne à cause du chant, μύα pour μουσα = mouche à cause du bourdonnement, et probablement μύσ pour μυσός, souris, à cause du museau prononcé. Μύω, au futur, μύσω = fermer la bouche ou les yeux. Le latin fournit les mêmes rapprochements. *Bucca*, bouche, gueule, langue, joue, creux, ouverture ; *buccina*, trompette ; *bucea*, bouclée ; *bucco*, habillard ; *buculus* et *bucula*, bouvillon, génisse ; *bos*, bœuf, vache ; tous ces termes correspondent au rad. bus comme *mus*, souris, *musa*, chant, *musca*, mouche, *musio*, chat, *musmo*, mouflon, *mustella*, belette, *mustio*, mouche, etc., au rad. mus. Dans cette langue *musare* rappelle exactement l'interprétation que Papias donne de muser, murmurer, bégayer, c.-à-d. montrer sa bouche ou son visage, avec un certain mouvement de lèvres. *Musinari* a le double sens de murmurer et de perdre son temps en bagatelles. Les langues romanes se prêtent naturellement aux mêmes analogies. Ainsi en ital. *busare* signifie percer un trou, faire une ouverture ; *bucinare*, murmurer ; *busna*, trompette ; *busso*, ventre, creux et bouderie ; *buzzicare*, bourdonner. Tous ces termes se rattachent à *bocca*, bouche, gueule, ouverture. *Far bocchi* équivaut à *torcere il muso*, c'est-à-dire à faire la moue, à grimacer. Le subst. *muso* signifie museau, visage, moue, grimace ; *musetto*, petit museau ; *musone*, houeur et soufflet ; *muscia*, chatte ; *mustela*, belette ; *mosca*, mouche. Mos = mus ; *mostacchio*, moustache ; *mostaccione*, soufflet, etc. Le jeu de colin-maillard où l'on se bande les yeux s'appelle en ital. *mosca cieca*, ou visage aveugle. Et chose assez singulière, la locution *mettere in musica* signifie traîner en longueur, c'est-à-dire buser ou muser. faire le buson ou le muson. Qu'on applique au français, à nos patois surtout, ces recherches par assimilation, et on trouvera, je crois, l'origine de beaucoup de mots demeurés obscurs. Rattachés au

deux rad. bus et mus, quelle que soit d'ailleurs la forme dialectale, ces mots offriront presque toujours dans leur diversité une signification pour ainsi dire parallèle. Il n'en saurait être autrement si ces deux rad. ont été copiés sur un mouvement d'expression du visage, sur une manifestation de la personnalité humaine, c'est-à-dire sur des onomatopées. (Voy. *Babouin, Bôbance, Bubû.*)

**BUJON, BEUJON**, s. m. Lambin, paresseux, trainard, comme le précédent. Morv. n.

**BUJOUNER**, v. n. Perdre son temps. muser. Morv. n.-n.-o. — Bourgogne : « busenai. » (Voy. *Buïon.*)

**BURE**, s. f. Buie, buire, vase muni d'un bec ou goulot dans lequel on renferme principalement l'huile. Dans Comenius, - p. 3 : - « L'huile estant bien nette et purgée, on la met en des cruches, vases, Buires et Burettes. »

Burault, augment. de bure, désignait dans le Mâconnais une mesure de capacité qui contenait vii quartes et demi, tandis que la feuillette (fillette dans les anciens titres) en contenait xv. (Voy. le *Cartul. de St-Vincent de Mâcon*, p. 449.)

« Bure », par le changement fréquent de s en r entre deux voyelles, est une variante de « buse », comme on le voit dans le patois bourg. où « burette », dimin. de « bure », est synonym. de busette. et dans un texte bas l. cité plus loin, où *septem burias* nous paraît désigner sept conduits, canaux et non sept sources.

Les paysans des env. de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle changeaient volontiers les s en r et les r en s. Dans la *Conférence agréable* quelqef. citée, les interlocuteurs disent indifféremment Pasi pour Paris et église pour église : « Je feume à l'église chanter le Tédion. » Cette prononciation était certainement un jargon, mais un jargon populaire, c'est-à-dire tonant par quelque fil à la vieille langue.

Le fr. buire est le même mot que bure. L'i médial n'est qu'un accident dialectal. Le vi. fr. disait buhe, buie, buire, bure, buse, busse, pour désigner un vase à goulot, un canal, un conduit, un tube, un tuyau, une bouche ou un bec qui verse un liquide :

Ung jeune homme avoit rompu et cassé une Buhe ou cruche de terre.

(Duc. *Buhetarius.*)

En sa meson n'ot nule entrée  
Fors un Buïot quant est fermée.

(Renart, v. 13748.)

Une fontaine..... couroit moult rade et moult vive  
sans Buse ni tuiel ne tive.....

(LITTRÉ, Dict. FROISSART.)

Pergebat ad villam quæ Septemburias dicitur.....

(Duc. *Buria.*)

Il convient donc de rattacher le mot bure au même rad que buse, lequel paraît être bec à cause du goulot en pointe qui accompagnait primitivement ces sortes de vases. En fr. bure désigne un puits profond, le tuyau d'un soufflet de forge, etc., et buse, le conduit d'un biez de moulin, l'aqueduc d'une digue, etc. Le dimin. burette est expliqué par la variante busette qui se disait d'un petit tuyau et en somme du bec qui répand un liquide : « Li fossez dessous qui est fossez de la ville est abuvrés par une Busete. » (Duc. *Busa.*)

Buse et busette sont encore usités aux env. de Valenciennes pour désigner un tuyau en général et des tuyaux de drainage en particulier.

De la forme bure on peut rapprocher burin, instrument à pointe qui, en esp. et en port., est appelé *buril*. On comparera avec buse, oiseau au bec de faucon, bus, buse, busse, navire qui était muni d'une proue aiguë, arquebuse appelé *arcus busus* en bas l., arme qui n'était pas autre chose qu'un arc accompagné d'un tube ou canon.

L'esp. *buzon* indique à la fois un conduit, l'entrée d'une boîte aux lettres, le déversoir d'un étang. Le castillan a *buz*, baiser, petite bouche ; *buso agujero*, canal, issue, ouverture pour l'eau. De ce *buz*, baiser, on rapprochera l'angl. *buss* qui a la même signification. En ital. *buso* est un adj. qui signifie percé, troué. Dans les dialectes lombards « bua » = dent, pointe ; « büza » désigne un torrent qui sert au transport des bois, c'est-à-dire un canal ou conduit par appropriation.

— Bure (la) nom de loc. c<sup>de</sup> de Luthenay ; Bureaux (les), c<sup>de</sup> de Millay ; Buzeaux (les), c<sup>de</sup> de Saints dans l'Yonne. Cette loc. s'écrivait Bureaux au XVII<sup>e</sup> siècle. Buzy, nom d'un ruisseau, c<sup>de</sup> de la Chapelle-St-André, se nomme Bury à la même époque.

Fr.-Comté : « bure », vase à bec ; Berry : « buie », cruche à anse ; — Poitou : « buc, buge », cruche ; — Norm. « buhot », tube de bois ; « busot », brin de paille, fêtu ; — Pic. « buire », burette, cruche

de terre; « buise, busine », tuyau de gouttière; « buhot », fuseau, orifice d'un tuyau de cheminée; — Champ. « buze », entonnoir; — H.-Maine: « bue, buie », cruche avec gargouille; « boire », rigole, canal; — wallon: « buse, buset », bec, goulot, conduit, roseau, tube, tuyau; « canne-à-bûse », sarbacane; — Flandre: « buiche, buisse », tuyau de conduite des eaux.

Le Poitou a le verbe « déburer » pour vider, et la H.-Auvergne « emburna », transvaser un liquide d'un vase dans un autre. (Voy. *Bûe.*)

**BUTER**, v. a. Prendre pour but. On « bute » un lièvre, un renard, un loup pour les tuer. Le chasseur qui « bute » sa proie se met à l'affût pour la surprendre au passage. Au temps de Montaigne, la cible était appelée la bute: « Nos exercices, dit-il, la chasse, la paulme, la Bute... » (Voy. II, 12.)

Peau-d'Ane, suivant le récit de son aimable biographe, était la risée des valets:

Elle était la Butte ordinaire

De tous leurs quolibets et de tous leurs bons mots.

Toutes mes volontés ne Butent qu'à vous plaire.

(MOLIÈRE, *L'Étourdi*, v. 3.)

— Jeter sur un but, lancer en visant un objet; buter une pierre, buter un coup de fusil, buter un coup de pied. Ce dernier verbe pourrait n'être qu'une forme normande de « bouter », mettre, lancer, pousser: « bouter un coup de poing. »

Dans la *Chanson de Roland*, - p. 181, - le comte va secourir l'archevêque Turpin, étendu sur le champ de bataille; il lui ôte son casque, et déchirant sa blaude (blialt):

En ses granz plaies les pans li ad Butet,  
Cuntre sun piz, puis si l'ad embracet.

Dans Comenius, - p. 219 - : « Que les mousquetaires et arquebusiers chargent leurs arquebuses et mousquets de poudre à canon salpêtrée... visans bien à point et tout droit au blanc, Butans au but. »

Bas l. *butare*: ital. *bultare*, jeter, lancer, pousser dehors. (Voy. *Boutre.*)

**BUYE**, s. f. Buée, lessive. Morv. n.

Forez: « buya », lessive; « Jean de la Buya », Jean de la lessive, homme efféminé; « buyasson », petite lessive. (Voy. *Bûe.*)



## C

**CABA**, s. m. Grand panier rond, corbeille sans couvercle en paille tressée, dans laquelle on met en forme la pâte du pain avant de l'enfourner. Le piémontais « cabassa », panier de vendange, répond au bas l. *cabassio*, *cabassius* :

Item pro tribus Cabassis emptis pro portando panem caritatis iiii grossos et medium.

(Duc. *Cabassio*.)

Cabas par assimilation avec la tête se rattache comme caboche au rad. *cab* = *cap* pour *capit* :

Corona prendent de las espines,

Et en son Cab fellun l'asisdrent.

(*Passion de J.-C.*, v. 62.)

Ce qui le prouve, c'est que la loc. injurieuse : *cabatz rabatu*, s'adressait à une femme, comme on le voit dans Duc. à *Cabatus* ; c'est que le poète Eust. Deschamps compare la coiffure des dames de son temps à cette sorte de panier rond :

Sans emprunter tant de haribouras,

Ne de quérir cheveux estrangement,

Vostre affubler est comme un grant Cabas.

(LITTRÉ, *Dict. Cabas*.)

C'est que dans la Suisse rom. et dans le midi de la France, « *caba* » est une épithète méprisante à l'adresse d'une vieille vache ou s'applique, comme une injure, à une personne âgée, à une femme sale, mal habillée. Le terme carcasse en fr. renferme la même grossièreté. Le lang. « *cabés* » s'applique au chevet du lit, à l'oreiller, c.-à-d. au lieu où se place la tête. Dans la région « *cabésso* » désigne la tête et au fig. l'esprit, l'intelligence. Le dial. anglais de Craven a *capper*, pour homme de tête, d'initiative, qui excelle.

Palsg., - p. 222, - traduit l'anglais *frayle* (frail) par *cabas* ou *cabache*. Le verbe *cabacher* correspond à *to cabbage*. Dans Comenius, on voit que les raisins secs étaient appelés raisins de *cabas* parce qu'on les vendait dans des paniers ronds encore en usage dans le Midi. Le bas l. *cabus* désignait à la fois une mesure de capacité et un ornement de tête. Le mot, dans sa première acception

dérivée sans doute de la forme du récipient, figure dans la Bible au 1<sup>er</sup> livre des *Rois*, - ch. vi, 25, - : « *Quarta pars Cabi stercoris columbarum*. » Ce passage démontre que les marchands de Samarie vendaient aussi au *cabas* certaines denrées et même les engrais. C'est ce qu'on fait encore en Morvan pour les pommes, les noix, les navets, etc., et pour la cendre.

**CABARNE**, s. f. Cabane, chaumière, hutte. En vi. fr. *cabane*, *chabane*, désigne une hutte couverte en chaume, une loge, une écurie, une étable isolée dans les champs. *Chabannæ Mercati*, marché public avec loges, halles. L'épenthèse de l'r se montre dans plusieurs patois. Elle existe dans *cabaret* qui se rattache probablement à la même origine et qui a la signification de toit, couverture grossière en Normandie et dans le Maine. Genève : « *caborne*, *cabourne* », baraque, hutte ; « *caborgnon* », mauvaise loge ; « *s'encabourner* », s'enfermer, se tenir caché ; — Poitou : « *cabasse* », tronc d'arbre creux ; « *cabornea* », vide à l'intérieur ; « *cabourne* », antre, trou ; dans la contrée de la Caborne, la Caborgne, noms de loc. ; — Jura : « *cabéune* », caverne ; « *cabotte* », petite hutte ; « *cabourot* », réduit obscur ; — Forez : « *cabiotte*. »

En Nivernais, nous avons pour la forme en c dur les *Cabarats*, les *Cabets*, *Cabaret*, etc., c<sup>mes</sup> de la Celle, Donzy, Druy, et pour la forme en ch, *Chabet*, les *Chabins*, les *Chaboureaux*, etc., c<sup>mes</sup> de Chantenay, de Bouhy, de Bitry. En Piémont : « *caborna* = *capanna* », chaumière. L'anglais *cabin* correspond à *cabane* plus qu'au dimin. *cabinet*. Le verbe *to cabin* a le même sens que le poitevin « *s'encabourner* », et le fr. très peu usité *cabaner*. Du rad. *cab* = *cap*, qui sous-entend une couverture, un abri. Le bas l. *cabanus* désignait un pardessus à capuchon. — Berry : « *cabioille* », petite loge ; « *cabotte* », creux d'arbre.

**CABEUCHER**, v. n. Pommer, faire une tête. Se

dit principalement des choux et par extension des objets qui prennent la même forme. Cabucher = cabusser par le changement des ss en ch. Olivier de Serres parlant de certaines espèces de laitues dit qu'elles sont plus ou moins cabusses ou pommées. Le changement du p en b se montre dans le bas l. *cabo* pour *capo*, *caput*. Un ornement de tête ou coiffure du XIII<sup>e</sup> siècle portait le nom de cabus. On trouve encore dans cette acception chabutz, forme en ch pour c dur, au XIV<sup>e</sup> siècle : « Et ainsi qu'il le tenoit à la chevessaille ou Chabutz. » (Duc. *Cabus*, *Cabes*.)

Genève : « chou cabus, laitue cabusse » ; — Poutou : « chou capus », chou pommé. Dans la région « caper » signifie cacher, mettre sous une cape ; — Norm. (Bayeux) « capucher », frapper sur la tête ; — Prov. « cabussa », faire le plongeon, provigner la vigne. (Voy. *Capuché*.)

**CABEURIOLE**, s. f. Cabriole, culbute.

Berry : « caberirole » ; — bas l. *capriola* comme en ital. ; — esp. *cabriola* ; — anglais : *capriole*.

**CABEURIOLER**, v. n. Cabrioler, faire des cabrioles, des culbutes. Dans *Sganarelle*, Molière dit encore caprioler pour cabrioler :

Parbleu ! si grande joie à l'heure me transporte  
Que mes jambes sur l'heure en Caprioleroient.

Ital. *capriolare* ; — esp. *cabriolar*, *cabriolear*. — Du l. *capreola*, chèvre. En Berry « cabiner » se dit de la chèvre qui met bas. Cabiner se rattache au subst. « cabin », chevreau.

**CABEURIOLET**, s. m. Cabriolet, voiture légère qui saute à la manière d'une petite chèvre.

**CABOICHE, CABOUËCHE**, s. f. Caboche, tête. Le mot était usité en vi. fr. même dans le style élevé :

Biau sire, laissez mee (ma) Caboche.  
(LITTRÉ, *Dict. EUST. DESCHAMPS*.)

Ateinstrent teus set cenx Engleis  
Que cel n'i ont, tant eust force,  
Qui'n portast point de la Boce.

(BENOIT, v. 38976.)

Jehans le vit, molt l'en pesa ;  
De la maue qui pesa,  
Le fiert tel cop en la Caboche,  
Ce ne fu pas por lever boce.

(*Fab. d'Estourmi*, v. 213.)

Anc. esp. *cabuza*, tête. Un Espagnol disait un jour à un moine ambitieux : « Que aunque llucvan mitras, nunca caera una en su Cabuza » ; il pleuvrait des mitres qu'il n'en tomberait jamais une sur votre tête.

— S. f. Clou à grosse tête qui sert au ferrage des chevaux, d'où probablement notre loc. « tête de caboiche », tête dure.

Pour millier de Caboches xx d. t.

(MANTELLIER, III, p. 342.)

Berry : « caboche » ; — Bourg. « caiboche » ; — Forez : « cabochi » ; — Lang. « cabosso », clou de fer à cheval et gros clou de sabot.

Du rad. cab = cap avec le suffixe oche augmentatif ou péjoratif.

**CABOSSER**, v. a. Bossuer, rendre bossu, déformer.

En Berry, à Genève et ailleurs, « cabosse » signifie tête, loupe sur un tronc d'arbre, protubérance en général. Le verbe renferme donc une idée de rotundité analogue à celle que présente le chef de l'homme. Cabosse est une forme dialectale de caboche. En Lang. « cabosso » = tête.

Od grant force venus ch nos....

Qu'ainz perdrêt chason la Caboce

S'il en aveit poeir e force.

(BENOIT, v. 22299.)

Berry : « cabosser, cambosser » ; — Bourg. « caibosser » ; — Fr.-Comté : « cabouler, cambouler, cabosser » ; — Genève : « cabosser », bossuer ; « caboler », déformer. (Voy. *Caboiche*, *Capucher*.)

**CABOULOT**, s. m. Vase en bois avec couvercle.

— S. des deux genres. Personne de petite taille et de structure épaisse, par assimilation avec la forme du vase.

De cab = *caput* à cause du couvercle. Le bas latin *cabusellus* = « cabuceau » en Provence et désigne un couvercle : « Unam naviculam argenteam.... habentem cabusellum. » (Duc. *Cabusellus*.)

Lang. « cabussel », couvercle ; « cabusséla », mettre un couvercle, couvrir.

**CACHETONS** (A), loc. Jambe par-ci, jambe par-là. Monter un cheval à cachetons, c'est le monter à la manière des hommes par opposition avec la

manière des femmes qui sont assises sur un côté. Morv. n.-n.-o. (Voy. *Cailletons*.)

**CACOTTE**, s. f. Narcisse, faux narcisse. Se nomme encore pain de coucou.

**CACOTTE**, s. f. Petite dent dans le vocabulaire des enfants. (Voy. *Naquette*.)

**CADETTE**, s. f. Pierre plate ou dalle qui recouvre un mur. Nos murs à sec ont quelquefois au faite une rangée de « cadettes. »

Lyonnais, Forez : « cadette, cadatte », dalle de pavage, trottoir.

— Arbre de réserve qu'on appelle en quelques lieux Quarante parce qu'il est supposé avoir quarante ans.

— Prénom qu'on donne naturellement à la fille puinée.

Cadet est pour capdet, dimin. irrégulier de *caput* pris dans le sens de chef et aussi de tête ou couverture. Cette étymol. nous explique à la fois la triple signific. du mot, pierre de recouvrement, tête ou tige d'arbre, petit chef de famille. (Voyez *Ché*.)

**CADICHE**, adj. des deux genres. Dimin. de cadet usité autrefois comme nom de fantaisie dans les familles. En Berry, suivant le *Glossaire du Centre*, « cadiche » désigne la fille puinée et celles qui viennent après. Les garçons portent les dimin. « cadichon, cadichonnet. » « Cadoche » suppose un peu de dénigrement.

En Bourg. le nom de « Cadiche », porté par des vieillards dont les aînés ont disparu, devient quelquefois nom de famille.

**CADU**, adj. Caduc : « le mau cadu », en fr. haut-mal. Ne s'emploie guère que pour désigner le mal de St-Jean ou épilepsie. Pourquoi St. Jean a-t-il été constitué le patron de cette terrible maladie ? On en trouverait au besoin la raison dans la légende morvandelle. Suivant cette légende, le saint évangéliste ayant voulu examiner de près la nature du tonnerre, il en éprouva une telle frayeur qu'il fut subitement atteint du mal caduc. L'imagination populaire a peut-être tiré cette fable du surnom de *Boanerges* ou fils du tonnerre, que le Sauveur imposa aux apôtres Jean et Jacques. (S. MARC, III, 17.)

Dans le *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais, on trouve un remède souverain pour guérir le mal caduc. Ce remède est à la portée de tous les chasseurs. On prend une cervelle de perdrix qu'on broie avec soin et qu'on met dans du vin. Le malade avale ce mélange et il est guéri.

— Saintonge « cadu » = caduc, abattu ; — Poitou : « cadru » ; — Limousin : « grand mal » ; — Genève : « gros mal. » Du l. *caducus*, sujet à tomber.

**CÂFE**, adj. Impair, dépareillé. S'emploie en parlant d'une chose isolée d'une autre qui l'accompagne ordinairement. En Champ. et en Flandre « caffu » se dit d'un vieux meuble ou d'un objet hors d'usage, sans valeur, qui traîne. Le picard a un verbe « cafuter » qui a le sens de reléguer, écarter, mettre à la réforme les objets qui ne conviennent plus. Le même verbe dans une partie de la Normandie signifie renvoyer, chasser un animal.

Berry : « caffè », impair ; « de caffè », dépareillé ; — Poitou : « cafegnon », toutes choses chiffonnées, de rebut ; — ital. *caffo*, impair ; *esser caffo*, être unique, sans pareil. (Voy. *Gaife*.)

**CÂGNE**, adj. Cagnard, paresseux, impropre au travail. S'emploie substantif. C'est un ou une « cagne », c.-à-d. une personne lâche. « Une cagne, cette cagne-là » s'applique comme terme de mépris à un chien et même à une femme de mauvaise vie. En vi. fr. on appelait quelqef. cagnon, caignon, le chien matin, le chien de garde. Dans Comenius, - p. 55, - « cagnote », petit du chien. Cagnet traduit *catulus*. En Norm. « caignot » = jeune chien.

Champollion-Figeac donnait à cagne une étym. celtique, *casnar*, vieillard. On aurait tiré de là le mot cagnard, faible, indolent, mou, mais ce terme vient du l. *canis*. La forme archaïque *canes* est dans Plaute. On rencontre assez fréquemment dans Mouskes la forme gagnard, gainard, forme adoucie de cagnard :

Li quens Hierbiers ki fu Gagnars  
Et orgillous et beubanciers.

(V. 13896.)

Cagne, caigne avec l'acception de chienne, se disait aussi d'une femme. Dans le vi chant de l'*Illiade*, Hélène ne se donne-t-elle pas à elle-même

cette disgracieuse épithète : « Frère d'une chienne horrible cause de tant de maux..... » ? Il en est de même en vi. fr. :

Ceste maraude, ceste Caigne  
Enamoura l'abbé mon frère.

(Th. fr. IV, p. 38.)

Crochetastes-vous onques bouteilles,  
Caigne !

(Prologue de Gargantua, liv. I.)

Ital. *cagna*, *cagnaccia*, chienne et femme débâchée. (Voy. *Caigne*.)

**CÂGNIAS**, s. m. pl. Douleurs de jambes. Avoir les « câgnias, » c'est éprouver des douleurs aux jambes par suite d'une lassitude prolongée. La même expression est usitée en Bourg., surtout dans l'Yonne aux env. de Seignelay. En quelques lieux « cagnères » ; — Saint. « la câgne », l'apathie ; — Forez : « câgni » ; avoir les « câgnias », fainéanter.

**CÂGNON**, s. m. Nuque du cou, chignon.

Vi. fr. caon, chagnon, chaignon, chesnon, chignon, etc.

Et Brun l'aert par le Chaignon,  
Les denz li met dusqu'au braon.

(Renart, v. 11609.)

Au bacon est venuz les sauz  
Sel' jete sor son Chaaingnon,  
Fuit s'en à tot en un buisson.

(Ib. v. 7903.)

Li Rois tint un coutel à pointe,  
Dou col à la teste desgointe,  
S'entailla fors dou Chaaignon...

(Ib. 20187.)

Dans Palsg., - p. 231, - caygnon. De cette forme peut-être est tiré le mot « cagnoto » qui dans le Midi désigne une coiffure de femme qui couvre la tête et les oreilles.

Berry : « câgnon, chagnon » = chignon, nuque ; — Poitou : « chagnon » ; — Champ. « caengnon », collier, carcan. Du l. *catena* à cause des vertèbres dorsales en forme de chaîne. En Pic. « cagnes » = chaîne. « Câgnon » est une forme picarde. Le wallon a « caine. » (Voy. *Chacignon*.)

**ÇAI**, adv. Çà, ici.

Et tot adès huchant aloie :  
Je sui Sai, sire, je sui Sai.

(Dolopathos, v. 8533.)

(Voy. *Endeçai*.)

**CAICHE**, s. f. Cachette, lieu où l'on cache quelque chose. Le fr. cachette est un dimin. de cache.

Quand le sanglier va chercher les Caches et greniers de mulots.....

(J. DU FOUILLOUX, ch. 48.)

J'ay fureté partout sans pouvoir découvrir leur Cache.

(Th. fr. IX, p. 65.)

Il dit au roi, je sais, sire, une Cache  
Et ne crois pas qu'autre que moi la sache.

(LA FONTAINE, vi, 6.)

On n'est pas peu embarrassé à inventer dans toute une maison une Cache fidèle.

(MOLIÈRE, l'Avare, I, 4.)

**CAICHE-MICHERAUGE**, loc. Jeu de cache-cache, colin-maillard. L'origine de cache-micherauge n'est pas plus facile à expliquer que celle de colin-maillard. Parmi les jeux de son enfance, Froissart mentionne celui de la charrette-michaut :

Aussi en cest avenement  
Joiens-nous au roy qui ne ment...  
Au mulot, au sallir plus hault,  
Et à la charrette-michaut.

(Le Trettîe de l'Espin. amour.)

Berry : « cache-cabi » ; — Poitou : « cache-mistouri, cache-mite. »

**CAICHER**, v. a. Cacher. Dans Palsg., - p. 699, - « Les jours il se Caiche ou il se muce en coynetz et les nuitz il va dérobbier. » (Voy. *Décaicher*.)

**CAICHOTIÉ, ÉRE**, adj. Celui qui fait le mystérieux, qui cache ses pensées et ses actions. Norm. « cachottier » = « mussotier. »

**CAICHOTTE**, s. f. Cachette. Bourg. « caiche-nôte. »

**CAICHOTTERIE**, s. f. Chose qui se dit ou se fait en cachette. Faire des « caichotteries », dissimuler.

**ÇAIE**, s. f. Chaise, siège. Morv. n. Çaie est pour chair par la chute ord. de l'r. (Voy. *Chée*, *Chéle*.)

**CAIGE**, s. f. Cage d'oiseau.

Noces sont aussi comme la Caige  
Où en enclot oïsel sauvaige  
K'il ne puist jamais eschapper.

(RECLUS DE MOLIENS, le Misereur, v. 199.)

Le bourg, dit aussi caige :

Je suble ein marle an Caige  
Po rejoiné l'anfan

(LA MONNAYE, Noël IX.)

**CAIGNE**, s. f. Chienne, terme injurieux adressé à une femme dans le sens de paresseuse ou même de prostituée : « Le suppliant disoit à icelle Jehanete que elle estoit une faulse rousse-caigne. » (Duc. *Rufiana*.)

**CAILÂBRE**, s. m. Cadavre ; corps d'un être vivant ou mort. On dit d'un homme, d'un animal qu'il a un bon « cailâbre » lorsqu'il est fortement charpenté.

— Corps de bâtiment qui comprend l'ensemble d'une habitation champêtre, c.-à-d. la maison, l'écurie, la grange. Le mot sous-entend la carcasse seulement de la construction, ce que les Anglais nomment *the shell of a building*, et répond ainsi à la signification de cadavre.

Calabre en vi. fr. désignait une machine dont on se servait principalement dans les sièges. (Raynouard, t. II, p. 288, de son *Gloss. rom.*) Carcasse est encore un terme de guerre qui s'applique à une machine à feu lançant des bombes et des grenades.

Champ. « calabre », cadavre ; — Berry : « cadâbe » ; — Saint., Lang. « cadabre » ; — wallon : « cadâbre. » Du l. *cadaver*, corps mort, carcasse, tiré de *cadere*, tomber.

**CAILEUCHE**, s. f. Tronc d'arbre, souche sèche ou verte.

Berry : « calot », morceau de bois, rognure de poutre ; — Norm. « caluchot », mauvais bonnet. De cale, bonnet, par analogie de forme, avec le suffixe péjoratif *oche*. (Voy. *Coqueluchon*.)

**CAILLETON** (AI), loc. A califourchon, jambe deçà, jambe delà.

Le préfixe non mouillé *cale* existe dans le fr. califourchon. En Saintonge, califourchon prend les formes « caillefourchon » et « caillifourchon. » Dans cette contrée on dit « caillebute » pour culbute. Norm. « à caliberda, à calimoulettes. » (Voy. *Cacheton*.)

**ÇAILLOT**, s. m. Charriot. Morv. n.

**CAILLOTTE**, s. f. Petit caillou plat. Caillotte est une forme fém. du vi. fr. caillau, caillot, dim. de « caille », usité en Berry, « caie » en wallon, « chaille », en Poitou, pour caillou et même pierre de grande dimension.

Les Caillaus fiert au pié, li fus en est volés,  
Très bien resanble foudre, orage et tempesté.  
(*Fierabras*, v. 1571.)

Item trois des Caillotz dont saint Estienne fut lapidés.

(*Le saint voyage de Jérusalem*, p. 32.)

Au même pour v<sup>e</sup> de Caillaus rendus sur ledit pont pour paver l'arche.....

(MANTELLIER, II, 417.)

Pour un Caillou (meule) de moulin.

(*Id.* III, 63.)

On trouve assez fréquemment dans l'anc. langue caillet, chaillet, chaillot, chaillon :

En sa main prist un Caillat  
Vers moi lo paumoie.

(*Chrest. B.* p. 303.)

Et cis de France ont durs Chaillotz  
Dont a escraveler les pensent.

(GUILLET, GUIART. v. 9459.)

Mais'au descendre, de Caillaus  
Furent convoiet.

(*Renart*, IV, p. 201.)

A Renart livrent grant hustin  
De Caillaus k'il gietent aval.

(*Id. id.*, p. 338.)

— Le Moulin-Caillot, nom de loc. c<sup>o</sup>e de Gouloux. Les Caillots (Caillaux en 1689), c<sup>o</sup>e de Decize. Chalaux, près de Lormes, s'écrivit Chaillou en 1147 : *terram de Chaillou* (*Cart. de l'Yonne*, I, p. 436.) La Caillette, c<sup>o</sup>e d'Avréc.

— En Champ. « cailleterie » désigne des fragments, des morceaux de charbon par assimilation avec des petites pierres. Le simple « cailles » s'applique à des ardoises. (Voy. *Chaillot*, *Chaillou*.)

**CAILOTE**, s. f. Calotte, toute coiffure qui couvre la tête. M. Littré remarque que *calota*, avec la signification de bonnet, se trouve dans des textes latins du XIII<sup>e</sup> siècle.

— Cosse, enveloppe des pois, des fèves, etc. (Voy. *Cale*, *Calot*.)

**CAINAIR**, s. m. Canard, oiseau de basse-cour.

— Bûche que le flottage des bois dépose le long des ruisseaux. Ces bûches sont appelées canards



par assimilation. En vi. fr. on donnait le nom de cane à une sorte de bateau. Par une métaphore analogue, les bûches égarées sont appelées pèlerins à Genève.

**CAINE**, s. f. Cane, femelle du canard.

Vi. fr. Ane, aine, enne, avec prosthèse du c, d'où cane, caïne, quenue :

Et trestoute la terre n'a rivière petite  
Que n'aie à mon faucon Ane ou sorceille prise.  
(*Gui de Bourgogne*, v. 122.)

Diez et quelques étymol. tirent cane de l'allemand *kahn*, bateau ; mais comment expliquer cet emprunt à une langue étrangère lorsque la langue du pays possède le terme propre et populaire ? Pourrait-on citer un autre exemple d'une pareille substitution ?

Cane a pu se former sur ane, dérivé du l. *anas*, comme dupe sur huppe ; grenouille sur renouille ; nombril sur ombril ; tante sur ante, etc. On remarquera comme une singularité peut-être analogue qu'en Poitou, ou plutôt en Vendée, le mot « caniaon » désigne un ânon. Les patois wallons nomment encore « anette » la femelle du canard :

Et sachiez que Anetes et oies ne pueent vivre sanz aigue et sanz herbe.

(BRUN. LAPINI, p. 206.)

**CAINETER**, v. n. Marcher à la manière des cannes en se dandinant sur une jambe et sur l'autre.

Une petite logete ou l'on met couchier oës ou Quenettes.

(DUC. *Quaneta*.)

Caineter nous est venu de cainette ou quenette, petite cane en vi. fr.

**CAIPABLE**, adj. des deux genres. Capable, de bonne qualité, de belle forme. Se prononce emphatiquement : « i é aijeté eune treue, eune caipable » ! J'ai acheté une truie, une superbe !

**CAIRCASSE**, s. f. Espèce de grue à l'usage des charpentiers, servant à charger et à décharger les pièces de bois. Bourg. « carcaisse. »

**CAIR'MENTRAN**, s. m. Syncope de Carême-entrant pour Carême-prenant. On appelle ainsi les trois jours qui précèdent le mercredi des Cendres. Usité en Bourg. et en Berry.

Ils payeront chacun an a nostre dit chastellain de Brasey à Karesmantrant six livres tournois et à la mi-aoust quatorze livres tournois.

(*Ch. B. II*, p. 548.)

Le mardi gras chaque maison a son pot-au-feu dont le bouillon se consomme en partie dans une cérémonie bizarre. La *mâtrosse* en remplit une écuelle, prend un rameau de buis et asperge les alentours de sa demeure en disant à haute voix :

Sarpan, sarpan, va-t'en  
Voiqui l' bouillon d' Cair'mentran.

Cet exercice a pour but d'écarter les couleuvres qui rôdent dans le voisinage et viennent quelquefois dans les étables pour y teter les vaches. Le goût des serpents pour le lait est si vif, dit-on, qu'ils en boivent, lorsqu'ils le peuvent, au point d'en devenir ivres. D'un autre côté, on assure dans nos campagnes que loin de repousser ces odieux nourrissons, les vaches les accueillent sans difficulté, les recherchent même parfois avec ardeur. Lorsqu'elles ont beaucoup de lait et ont déjà été têtées par eux, ces pauvres bêtes les appellent en mugissant comme elles le feraient pour leurs veaux.

II.-Auvergne : « carmantron » = carnaval. — En bas l. *carementranus* désigne le mardi gras, comme le vi. fr. *caramantrant*, *caramentran*.

**CAIRNAIGE**, s. m. Carnage. S'emploie souvent en parlant des dégâts causés par les animaux ; ainsi on dira de sangliers qui ont gâté des récoltes qu'ils ont fait un « cairnaige enraigié. »

**CAIRNAVAL**, s. m. Carnaval, masque, personne masquée ou déguisée. S'habiller en « cairnâval », se déguiser, se couvrir de vêtements ridicules ou effrayants. Nous disons « cairnâvals » pour des masques, des figures grotesques. Dans le midi de la France Carnaval a un frère cadet qui porte le nom de Carême ou Carémi. Ce frère est une statue plus ou moins grimaçante, debout sous quelque pauvre portail d'église. Le samedi-saint les enfants le lapident symboliquement pour marquer leur joie d'échapper à son joug de pénitence. Carémi est un personnage légendaire connu des *Compagnons du tour de France*. On peut voir dans le gloss. des *Noëls* de la Monnaie qu'à Dijon le Cairmantran était aussi un homme masqué comme notre Carnaval, et de plus habillé, dit l'auteur, en Jodelet ou en dame Gigogne.

Diez dérive carnaval de *carne*, chair et de *vale*, adieu. Adieu à la chair ! Littéré voit dans ce mot une contraction de *carnis levamen*, par allusion à l'époque du carême. Le bas l. *carnicapium* (*carnem capiens*) a quelquef. le sens de mardi gras et quelquef. celui de carême-prenant.

**CAIRPE**, s. f. Carpe, poisson d'eau douce :

Nus poissonnier ne autre ne puet ne ne doit vendre  
..... Cuerpiaux et anguilles, etc.

(Liv. des Mét. 265.)

**CALÀ**, s. m. Noix, le fruit du noyer : il y aura beaucoup de « calas » cette année; les « calas » sont encore verts. Dans quelques parties du Morv. n. le « calà » est le brou de la noix. Vi. fr. calau, calon dans Roquefort. Jura : « cala », noix de la grosse espèce ; — Berry : « calon », noix revêtue de son enveloppe ; « cale », brou de noix ; « calounier », noyer ; — Bourg. « calò », noix ; « calotei », noyer ; — H.-Maine : « calot », noix verte ; — Champ. « caillot », noix ; — Saint. « calà », crâne nu, quartier de noix ; — Vendée : « cale », noix. En Poitou « calea » se dit à la fois d'une noix dépouillée de son écale et du dessus de la tête. Dans les deux acceptions le mot est du féminin.

On fabriquait autrefois de petites coupes de bois que l'on appelait calas à cause de leur forme peut-être. L'ouvrier qui les fabriquait portait en bas l. le nom de *calarius*. Comp. avec l'alle. *schale*, coupe, écuelle, et avec le fr. calebasse. L'esp. *calabaza* désigne une gourde et une citrouille. Remarquons encore qu'en Saintonge un « calot » est une tasse, une coupe. (Voy. *Cale*, *Calot*, *Écalon*.)

**CALAU**, s. m. Os d'animal dépouillé de chair, os en général. Un dicton du pays avance témérairement peut-être qu'en ce bas monde « les gros calaus ne sont pas pour les bons chiens. »

Calau se rattache-t-il au rad. cal qui exprime la dureté ou au l. *calculus* ? Le rom. prov. a *calhaus* pour caillou que Raynourd tire de *calculus*.

Norm. « calau », morceau de bois, caillou, noyau de fruit ; — Champ. « callot », grosse bille ; — wallon : « caliau », pierre ; — Maine : « caillou » = calus ou callosité des mains. On retrouve dans tous ces termes l'idée de dureté.

**CALE**, s. f. Bonnet d'étoffe que les femmes portent sous leur coiffe, bonnet de jeune enfant.

Il avoit (le roi Jacques de Naples) vestu pour toute parure une longue robe d'un gris de tres petit pris et estoit ceint d'une corde nouée à façon de cordelier, et en son chef avoit un gros blanc bonnet que l'on appelle une Calle nouée par dessous le menton.

(OL. DE LA MARCHÉ, *Mém.* p. 243.)

On nous dit entre autres merveilles que beaucoup de Limousins de la première bourgeoisie portent des chaperons de drap rose-sèche sur des Calés de velours noir.

(LA FONTAINE, *Lettres à sa femme*, I.)

Le *Dict. de la langue fr.* définit la cale « un bonnet de forme arrondie couvrant seulement le haut de la tête. » Voy. BRANTOME, *Dames illustres*, - p. 388, - les *Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, le *Dict. de Trévoux*, et Duc. à *Calestria*.)

Le dimin. calette était quelquef. usité : « Ledit Gilet osta à icellui Maron sa Calette ou barette qu'il avoit sur sa teste. » (Duc. *Calestra*.)

Norm. « calot », bonnet d'enfant ; — Berry : « calotte », bonnet d'enfant, coiffe de femme ; — Jura : « caline, caliron », bonnet rond à l'usage des femmes ; — Touraine : « caillou », bonnet ; — Suisse rom. « calet, caletta », bonnet, calotte de cuir. En Champagne, par métonymie, on donne le nom de « calle » à une femme âgée, tandis qu'en fr. le même mot désigne dans le style familier une très jeune fille. L'anglais *caul*, prononcé kâle, s'applique au fond d'une coiffe de femme, à une résille ou petit filet et quelquef. à la coiffe que quelques enfants servent en naissant.

Comp. avec le poitev. « calea », dessus de la tête ; le saintongeais « calà », le crâne nu, et le flamand « calotte », coup sur la tête. Il est vraisemblable que cale, coiffe, et cale, enveloppe des fruits à coquille, ou brou de noix en Berry, en Poitou, etc., sont identiques. Cale, dans sa dernière acception, avec la prosthèse é n'est qu'une variété d'écaille que les étymol. tirent du germ. *scalja*, tuile, et répond peut-être au lang. « calada », couvrir, paver. *Scalja* a pour congénère l'alle. *schale*, écaille, écorce, écosse, coque, coquille, coupe. *Schalen* = écaler. (Voy. *Calà*, *Calot*.)

**CALEMANDE**, s. f. Étoffe de laine à grosses rayures tissée autrefois dans le pays et jadis très en vogue. Une chanson populaire en Flandre, le

*Carillon de Dunkerque*, fait mention de ce rustique tissu :

Un jupon de Calemande  
Et par dessus un mantelet blanc.

Lyon, Genève : « calamandre » ; — Luxembourg. « calamande » ; — anglais *calamanco*, étoffe de laine lustrée. En Languedoc le « calamandrié » est la plante appelée germandrée ou chênette.

**CALÉNÉ**, s. m. Noyer, arbre qui produit les noix. La forme fr. serait calenier. L'e médial ne se prononce pas : cal'né. (Voy. *Calá, Cale*.)

**CALER**, v. a. Coiffer, mettre un bonnet, une cale sur la tête. (Voy. *Cale*.)

**CALER**, v. n. Reculer, céder par crainte, faiblir. En fr. caler, terme de marine, signifie enfoncer dans l'eau et au fig. abattre sa voile :

Cette superbe vertu eust-elle Calé au plus fort de sa monstre ?

(MONTAIGNE, III, 12.)

Amyot emploie la forme chaler plus conforme à l'étym. du mot :

Philopœmen ne Chala point pour cela ni ne se laissa point de faire ce que portoit son devoir.

(LITTRÉ, Dict. Caler.)

Le bateau appelé chalant tire son nom de sa construction basse et plate. C'est un bâtiment qui cale, c.-à-d. qui plonge dans l'eau. Le vi. fr. disait calan, calant et chalant :

Clers est li jurz e li soleilz luisant ;  
Li amiralz est issut del Calan.

(Chanson de R. p. 222.)

En cel Calant est Rainouars entrés  
.L. Turs a là dedans trovés.

(Aiscans, v. 5353.)

Trestos ensamble les mist fors del Calant.

(Ib., v. 5414.)

Bas l. *calannus, chelandium*. Dans Joann. de Janua, *calaria* désigne une espèce de radeau servant au transport des bois. Le bas-grec *καλάδιον* renferme probablement une variété dér. du type primitif.

Ital. *calare*, plier, céder ; — rom. prov., esp., port. *calar, callar*, cesser, se taire. En Berry « caler » a également le sens de cesser : la pluie ne « cale » pas de tomber. En Poitou l'idée de descendre, d'enfoncer, de disparaître, se produit dans

diverses locutions : on « cale » ses bras dans les manches d'un habit ; on « cale » une clef dans la serrure. Une personne qui est on ne sait où a « calé. » En Pic. « caler » = mettre bas : ma chatte a « calé. » En Forez : « calüre », pente d'un coteau, descente, répond au vi. fr. « calate » et à l'ital. *calata*, descente. En Saintonge le v. « s'accaler » marque une diminution, un affaiblissement. On dit que le temps « s'accalle » lorsque les nuages orageux se dissipent.

Du grec *καλάω*, abaisser, faire descendre, par le l. *chalaré* qu'on retrouve dans le forézien « décalà », dégringoler.

**CALIBOURDAINE**, s. f. Calembredaine, grosse plaisanterie, conte en l'air, propos plaisant ou burlesque. La « calibourdaine » a été chez nous, ce semble, une danse un peu échevelée du bon vieux temps. Une anc. chanson disait :

Pour danser la Calibourdaine  
Faut avoir le pied dégagé,  
Le pied dégagé,  
Le pied dégagé.

Champ. « calembourdaine. » Le génévois « calembourdaine » met sur la trace de l'origine du mot qui se rattache à bourde. (Voy. *Borde*.)

**CALIBOT**, s. m. Salsifis sauvage, barbe de bouc, *tragopogon pratense*. (Voy. *Barboulotte*.)

**CÁLIN**, s. m. « Il mozzo, natura delle donne. » Ce terme manque au vocabulaire rabelaisien.

Le rom. prov. a le verbe *acalinar*, l'esp. *calentar*, chauffer, échauffer. En vi. fr. on donnait le nom de calinaire à un homme débauché. Roquefort faisait dériver ce mot de *gallus, coq*. Il viendrait bien plutôt de l'esp. *calina*, chaleur.

L'anc. langue a dit chaline pour chaleur :

Cil refirent tant et chacèrent....  
Ne sai par froiz ou par Chalines  
Dedanz la forest de Halines.

(G. GUIART, v. 5692.)

L'esp. *calentarse* se dit des animaux qui sont en chaleur.

**CALOFFE**, s. f. Enveloppe des pois, des légumes secs en général. Se dit aussi du brou des noix. « Caloffe » = calotte, usité avec la même signific. Morv. n.

H.-Auvergne : « caloffa », écosse, écorce ; — Poitou : « chalafe, chalafre », brou de noix. (Voy. *Écaloffre*.)

**CALOT**, s. m. Serre-tête en toile ou en étoffe de soie. Dans quelques lieux le « calot » est l'enveloppe des grains, du sarrasin notamment. En fr. écalot désigne une espèce de noix. Ménage rapporte qu'on a dit écalote pour calotte et qu'on donnait le nom de coquille à une coiffure de femme.

En Poitou : « caler », enlever le brou de la noix ; « calot », nu, c.-à-d. dépouillé de son enveloppe ; « à calet », à découvrir ; — Saint. « calot », sébille ; — Norm. « calot », bonnet d'enfant. (Voy. *Calá, Cale, Décaler*.)

**CALOU, OUSE**, adj. et s. Celui qui cale, qui met les pouces ; capon, poltron. Le *Gloss. du Centre* attribue au Nivernais la loc. « faire la caloue » = être dans un état d'affaiblissement, de langueur.

Norm. « calard, caleux », paresseux, poltron ; — Metz : « chalo », homme mou, sans énergie ; — wallon (Mons) : « calou », homme dissipé, chien infidèle à son maître. (Voy. *Caler*.)

**CAMBÔLE**, s. f. Ampoule, petite vessie qui pousse sur le corps humain, aux pieds le plus souvent. En vi. fr. cambouler signifie faire une bosse, bossuer un objet quelconque. Roquef. rattache le mot à cabosser. Si on aime mieux l'interprétation de La Monnaie, ce dernier tire camboule du latin *calida bulla*, chauboule, cauboule et enfin camboule.

Bourg. « cambôle » ; — Jura : « caboule » ; — Lang. « cambroul. »

— Chambolle, nom de famille.

**CAMBOSSER**, v. n. Faire des bosses, bossuer. Morv. n. Berry : « cambosser, camboïsser », bossuer, cambrer, courber.

**CAMBOULE**, s. f. Omelette au sang de lièvre ou de tout autre animal ; omelette au sang en général. Morv. n.-n.-o. Le même mot que « cambôle » par assimilation ?

**CAMBROUSE**, s. f. Dépouille d'un animal tué et particulièrement du gibier. La « cambrouse » d'un sanglier, d'un chevreuil.

L'argot « cambrouse, cambrouse », dont l'étym. n'est pas connue, sous-entend peut-être l'idée de maraude, de pillage, que suppose l'action de dépouiller les gens de la campagne. En Forez aller à la « cambroute » signifie aller à la maraude. (Voy. *Défraque*.)

**CAMOUAR**, s. m. Camard, celui qui a le nez écrasé, au fig. sournois, hypocrite, traître. (Voy. *Camu*.)

**CAMPAGNE (EN)**, loc. Au dehors, en voyage. Être en campagne, c'est n'être pas chez soi ; aller en campagne, c'est partir pour une excursion, pour un voyage. Cette manière de parler est usuelle chez nous et dans presque toute la province :

L'état de M. de Grignan ne me plaît guère ; il durera aussi longtemps que sa bile noire sera en Campagne.

(SÉVIGNÉ, VII, p. 11.)

M<sup>me</sup> de Sév. donne au mot campagne un sens propre analogue à celui de l'extérieur, le dehors, par opposition avec le chez soi, le lieu habituel de la résidence :

M<sup>me</sup> de Coulanges a fini sa Campagne et nous revînmes toutes hier à Paris.

(Ib. p. 359.)

**CAMPAGNE**, s. f. Campanne, clochette qu'on attache au cou des animaux lorsqu'ils vont dans les bois ou aux champs.

Son père avoyt empourté les Campanes de Nostre-Dame pour attacher au col de sa juente.

(Pantagruel, II, ch. 7.)

Nous ouïsmes un son de Campanne notable.

(Ib., IV, ch. 59.)

Mettre la campanne au chat signifiait attacher le grelot. Campanète était un dimin. très usité :

.C. campanetes d'or i pendent de tous lès.....

Li sons de campanetes est tans dous et soués.....

(Fierabras, v. 4120.)

La petite cloche qui autrefois convoquait le peuple aux offices de l'Église était désignée sous le nom de campanne. On a dit campanier pour clocher et sonneur de cloches. De *campana* sont dérivés campanille, campanule, campanuline, et les adj. campaniforme, campanulacé, etc., etc.

En Forez, « campana » est un verbe qui signifie sonner une cloche. Celui qui sonne est appelé campanaire. Bas l. *campanarius*. En Champ.,



« campanelle » = grelot, clochette ; — rom. prov. et ital. *campana, campanella* ; — esp. *campana, campanilla* ; — port. *campainha*.

Rabelais, - *Garg.* 1, 19, - appelle cymbale ce que nous appelons campaine :

Nous ne cesserons de bramer comme une vache sans cymbales.

**CAMPEUNE**, s. f. Cloche, clochette. Morv. n.-n.-o.

**CAMU**, nom de bœuf. Ce nom est-il tiré de la forme du nez ou de la direction des cornes sur la tête de l'animal ? En latin *bos camurus* se disait d'un bœuf dont les cornes sont tournées en dedans. Virgile, dans ses *Géorgiques*, - III, v. 56, - nous montre comme type de la race une génisse aux flans allongés où tout est grand, même le pied, où des oreilles velues sont placées sous des cornes recourbées :

..... Et Camuris hirtæ sub cornibus aures.

Le *Dictionariolum puerorum* traduit *camurus* par « camus, courbé. » *Camus*, en latin, s'appliquait à une sorte de mors à tige courbe et à un collier de fer qu'on mettait à un esclave. L'esp. *camas, camal* désigne également les branches d'un mors, les pointes d'un manteau, une chaîne d'esclave. *Camus* nous donne donc plutôt l'idée de pointe recourbée que celle de chose écrasée. Dans le H.-Maine « camignon » = épingle. Le mot, en tant que nom de bœuf au moins, semble se rattacher à une racine celtique *cam* représentée par le breton *kamm*, courbe, crochu, arqué ; *kammed*, jante de roue ; *kammel*, crosse. Dans ce dernier idiome : *fri hamm*, nez aquilin, c.-à-d. recourbé en bec d'aigle, nous offre une image contraire à celle d'un nez camus ou camard.

**CANCOIRNE**, s. f. Hanneton. Vi. fr. cancoile, cancoire.

Bourg., Berry, Jura : « cancoire » ; — Fr.-Comté : « cancoire, cancouâne, cancoille, cancouainot » ; — Forez : « cancorn, concor » ; — Dauph. « cancoiro, cancouaras. »

Du l. *cancer* = *forceps*, à cause des pinces de l'insecte ? Le simple « cancre », usité dans quelques patois de la Fr.-Comté, appuie la dérivation. En Forez, « cancorne » se dit d'une personne grondeuse, bourdonnante ; « cancornâ » = radoter.

**CANCOUELLE**, s. f. Hanneton. Morv. n. Berry, Bourg., Champ. « cancouelle. »

**CANGRAINGNE**, s. f. Gangrène. Le vi. fr. prononçait *cangraigne, cangrène*, nonobstant le g initial du l. *gangræna*. Bas l. *cancerenum vulnus* = *gangræna*.

**CANI**, s. m. Petit canard qui n'a pas encore de plumes. Morv. n. Cani ! can ! est le cri habituel des femmes pour appeler les canards. A Genève, elles se servent d'un cri exactement semblable *bouri ! bouri ! Bourre* signifiait canard en vi. fr.

Berry : « canet, can, canon », dimin. de canard ; — Norm. « canet. »

**CANNE**, s. f. Roseau, masse d'eau ou massette à larges feuilles, *typha latifolia*.

Berry : « canne, canniau » ; — Champ. « caneyne », lieu couvert de roseaux. (Voy. *Canon, Matelas*.)

**CANON**, nom de localité. Le Canon, près de Moulins-Engilbert ; — Canonier, lieu détruit près de Decize ; — les Calons, c<sup>me</sup> d'Alligny ; — Chalon, c<sup>me</sup> de Decize ; — la Chalonnaire, ancien fief à Cercy-la-Tour ; — le Chagnon, c<sup>me</sup> de Corancy ; — Les Chagnons, c<sup>me</sup> de la Celle-sur-Loire ; — Chânon, nom de lieu très commun dans la toponomastique rurale. Écrite avec le c dur ou le ch, avec gn ou l pour n, cette dénomination se rattache au l. *canna*, canne, roseau, jonc. Canon, cannon, chanon, channon, est un augmentatif de canne qui a formé un très grand nombre de noms de loc. dans quelques parties de la France.

L'ital. *cannone* signifie à la fois roseau, tuyau et canon. Les différentes formes du même terme coexistent en divers pays. Le Canon, dans le Gard ; — Canon, dans le Calvados ; — les Calons, la Chalonnaire, dans l'Yonne ; — le Chalon, Chalons, dans la Drôme ; — Calonne, Chalonne, dans le Pas-de-Calais, Maine-et-Loire et Charente-Inf. Chânon est un peu partout dans nos vallées humides.

Le changement de l'n en l se montre déjà dans la basse-latinité. En 1342 la petite rivière de la Canne est appelée *Caula*. Le son nasalisé en gn est caractéristique dans notre idiome. On le retrouve dans l'esp. *cana*, jonc, roseau, *canar*, enceinte de roseaux.



Canne, roseau, a nommé en Nivernais la Canne, rivière ; — la Canne, hameau, c<sup>ne</sup> de Neuville-lès-Decize ; — la Cannerie, c<sup>ne</sup> d'Azy-le-Vif et de St-Verain ; — les Canelles, c<sup>ne</sup> de Préporché ; — les Canats, c<sup>ne</sup> de Ciez, etc. ; dans l'Yonne, Canats, la Canatterie, Canotte, etc. Dans quelques autres contrées de la France, on rencontre beaucoup de dénominations analogues, Can, Canau, Cannat, Canelle, Canet, Canette, Canne, Cannée, Cannerie, Cannes, Cannel, Canny, Canot, Canouilles.

**CANQUANTER**, v. n. Se dit du cri des oiseaux de basse cour, des oies particulièrement, mais aussi des canards, etc. Morv. n.

Une racine can a peut-être à l'origine désigné un oiseau aquatique ou privé. Comp. avec l'allemand *gans*, oie, qui a de nombreux dérivés ; l'esp. et le port. *ganso* et le rom. prov. *ganfa*. En Norm. l'oie sauvage est appelée « canehotte. » (Voy. *Canquener*.)

**CANQUEILLOT**, s. m. Petite racine de genêt ou de tout autre arbuste. Lorsqu'un champ de genêts a été mis en culture, on ramasse les « canqueillons » après le premier labour. Ces racines donnent un feu de peu de durée, mais vif et clair.

**CANQUENER**, v. n. Se dit du cri des oies. Les étymol. ont fait bien des recherches pour trouver le sens primitif de cancan, cancaner. Notre verbe « canquener », fort ancien dans le pays, serait-il le type de ces deux termes issus l'un de l'autre ? Buffon rapporte que les colons français d'Amérique avaient le verbe cancaner pour exprimer le cri du perroquet. La danse dite le *cancan* ne pourrait-elle pas être une allusion aux mouvements lourds et saccadés de l'oie qui s'émanche ?

**CANTINE**, s. f. On dit les mouches « cantines. » C'est une corruption de cantharide, terme dérivé du grec et trop savant pour se conserver intact dans un patois.

**CAPE, CHAPE**, s. f. Vêtement de femme qui couvre la tête et tombe sur les épaules. Il y a trente ans, on ne voyait pas une Morvandelle sans la cape de couleur. Les modes nouvelles, greffées sur les nourrices qui vont à Paris, ont importé les manteaux et même les waterproofs !

La cape ou capote était souvent de poulangis,

assez semblable, dit l'abbé Baudiau, à la cucule romaine ou au sagum des Gaulois. Une partie du Morv. b. prononce « caïpe. »

— Espèce de coussin en paille tressée ou tordue qu'on place sous le joug des bœufs pour protéger leur tête.

— Petite couverture en paille dont on recouvre le chanvre, les javelles, que l'on dresse sur le terrain pour les faire sécher en moyettes.

**CAPINE (AI LAI)**, loc. Aller « à la capine » c'est marcher les pieds nus ou sur ses bas. Les voleurs s'en vont « ai lai capine », lorsqu'ils préparent quelque mauvais coup. Le mot vient-il d'une ancienne chaussure en peau de chèvre ? Le bas l. *capina* est pour *caprina*, peau de chèvre, par la chute de l'r :

Reddere debent de dozana cordoani quatuor denarios, de dozana Capinarum duos denarios.

(Duc. *Capina*.)

*Capina*, dans cette acception, pourrait se rattacher à escarpin dont l'origine est incertaine et qui est quelquef. écrit eschapin en vi. fr. :

Li sanc des piez li saut e raie,  
Kar n'a soller ne Eschapin.

(BENOIT, v. 28510.)

Tote dolente hors de la chambre esi,  
Desafublée, chauciée en Eschapins.

(Roman de Garin cité par Duc. à *Scarpus*.)

Norm. « marcher à capine cauche », marcher sans bruit. « Chappes » est synonyme de chausses ; — Dauphiné ; « accapa », caché.

**CAPITAU**, s. m. Capital, argent comptant, cheptel surtout. Ce fermier est riche, il a un bon « capitau. » Il n'y a pas de bonne ferme sans un fort « capitau », c.-à-d. sans un cheptel important fourni par le propriétaire au tenancier. Capital et cheptel sont tirés du l. *capitale*, capital, ce qu'on possède, richesse. Basque, *cabale* = cheptel en détail. (Voy. *Chetel*.)

**CÂPRE**, s. f. Chèvre. Une vieille chanson avallonnaise disait :

Ce sont les gens d'Etaule,  
Ce sont de drôles de gens  
Mon enfian ;  
Ils nourrissent des Câpres  
Pour encorner les gens  
Mon enfian.

La forme latine persiste jusque dans le XVI<sup>e</sup> siècle, puisque Montaigne dit encore capriole pour cabriole, saut de chèvre.

Fr.-Comté : « cabre, caibre » ; — Béarn. *crabe*, par transpos. de l'r comme à Naples, *crapa* ; — ital., valaque : *capra* ; — rom. prov., esp., port. *cabra*. Du l. *capra*. (Voy. *Cabeuriolo*.)

**CAPUCHE**, s. f. Capuchon, manteau à capuchon, vêtement de femme. Flandre : « capuche » ; « capuchin » = capucin ; — Bourg. « caipuche » et « caipuchin » ; — Berry : « capiche, capichon » ; — Lang. « capucho » = capuchon. — Capuche est une forme pic. de capuce. On a vu à *Cabeucher*, dans ce Gloss., que cabus est pour capus. « Capuche » est donc identique à cabusse tiré de *caput*.

**CAPUCHER**, v. n. Pommer. « chou capuché », chou cabus, chou pommé. Morv. n.

Ital. *cappuccio*, chou cabus ; *lattuga cappuccina*, laitue pommée qui à Genève est nommée laitue « cabusse » ou « cabuce » ; — flamand : *kap*, capuche ; *kappen*, coiffer. De capuche augmentatif de cappe dér. du bas l. *capa* et du latin *capere*. Le dialecte ital. de Plaisance dit « capà » pour amonceler. Le sens de contenir ne se trouve pas moins dans le dialecte de Bresciano où « capùt » exprime la profondeur. (Voy. *Cabeucher*.)

**CÂQUI**, s. m. Œuf, terme enfantin. II.-Maine : « caquot », œuf ; — Forez : « caco, caecagnio. »

**ÇAQUIAU**, s. m. Château. Morv. n. Q = t comme dans amiqué pour amitié. (Voy. *Château*.)

**CARABITOUÉ**, s. m. Cas rédhibitoire par syncope et corruption. On achète un cheval en réservant les « carabitoués. »

**CARACTÉE**, s. m. Caractère. Morv. n. Ce terme n'est pas dans le patois, mais je le cite pour mettre en relief la tendance locale à supprimer les r dans les mots nouveaux comme dans les anciens « ain mauvá caractée. »

**CARBALIN**, s. m. Sarrasin ou blé noir de Tartarie, *polygonum tartaricum*. « Carbalin » paraît-être une corruption de carabin, un des noms

vulgaires du blé noir. Ménage, qui explique tant de choses avec la meilleure volonté du monde, n'explique cependant pas l'origine du mot carabin appliqué à une variété du sarrasin. (Voy. *Tartari*.)

**CARBOULÔ** (EN), loc. Morv. n. Se mettre en « carboulé », c'est se replier sur soi-même, se pelotonner. Ce terme a le même sens que la loc. usitée dans le Morv. b. « se mettre en queurpoton. »

De boule et un préfixe car qui transpose era ou ero dont la racine entre peut-être dans le français crapaud et l'anglais *to creep*, ramper, resserrer. (Voy. *Queurpoton*.)

**ÇARCER**, v. a. Chercher, poursuivre quelqu'un ou quelque chose.

Le Morv. n. prononce « ercerce » pour recherche, ajoutant la méth. habituelle à la permutation du ch en c doux.

**CARCOUE**, s. f. On dit d'une poule et de tous les animaux en général qu'ils font la « carcoue » lorsqu'ils rentrent le cou dans leur corps comme dans l'affaissement de la maladie.

En Berry, « carca, carcon, charcou », signifie carcasse, corps d'animal, charogne. « Carcoue » n'est-il qu'une forme de carcasse ou bien le mot se rattache-t-il à carcan que Diez tire du scand. *qverk*, cou, gorge ? Comp. avec le rom. prov. *carcol*, collier.

En Poitou et en Saint. « faire le cadrou » exprime le même état d'abattement maladif voisin de l'agonie chez les animaux et même chez les personnes. « Être dans la cadroue » = être dans l'accablement de la tristesse. Dauphiné : « porter en carcailli » = porter sur les épaules ; — Suisse : « porter à cacou. »

**CARDER**, v. n. Avoir de la peine, de la difficulté à..... fatiguer, peiner, pour faire une chose. S'emploie au propre et au figuré. La grenouille de la fable « cardait » pour être aussi grosse que le bœuf. Le bûcheron « cardait » sous le poids de la ramée..... Carder pourrait être un terme emprunté au métier du cardeur de laine, métier assez pénible et qui suppose un effort plus ou moins laborieux. Dans la partie du Morv. n. où cette expression est usitée, on carde aussi les bœufs pour leur faire le poil et par mesure hygiénique.

Berry : « carder », avoir peur, se débattre, avoir de la peine, souffrir. (Voy. *Charder*.)

**CARILLON**, s. m. Nom vulgaire d'une plante de la famille des campanulacées, ainsi appelée par assimilation de ses clochettes avec la série de cloches qui produit un carillon. Les carillons se formaient autrefois au moyen de quatre cloches et ce nombre a donné naissance au mot *quadrillo* en bas l., quarillon en fr., par la chute de la dentale.

— Le Carillon, nom de loc. c<sup>ne</sup> de Poussignol-Blismes.

— Carillon. nom de famille dans le pays. C'est aussi un terme de métallurgie qui désigne un fer carré de petite dimension. Dimin. de carré. Bas l. *quadrillo*. (Voy. *Quarre*.)

**CARNE**, s. f. Terme de mépris, injure qui correspond à charogne ou plutôt à la forme pic. carogne (que Molière a souvent mise sur le théâtre, quoique le terme soit... peu parlementaire. L'argot donne à « carne » le sens de chair corrompue, gâtée. Carne et charne sont les formes archaïques de chair, d'où carnassier, acharné :

L'osberc li rumpet entresque à la Charne.

(*Chanson de R.* p. 407.)

Du l. *carnem* acc. de *caro*.

**CARPÉ**, adj. Se dit des animaux qui ont des épis dans le poil, des touffes qui se hérissent. Comme le fr. *escarpe*, de l'anc. h. allem. *scarp* ; allem. *scharf*, aigu, qui est en pointe, en aigrette ? Angl. *sharp* ; holl. *scherp*. L'anglais *carpet*, tapis, semble avoir un rapport d'origine avec *carping*, pointilleux au fig., et avec le vi. fr. *carpite* qui désignait en même temps un tapis et un drap peut-être à poils un peu rebours. Néanmoins *carpé* pourrait n'être qu'une méthath. de *crepé* avec le changement ordinaire de l'e en a. Le l. *crispere* signifiait hérissier. En fr. *crépé*, *crispé*, renferment la même idée.

**CARQUESSE**, s. f. On donne ce nom, je crois, à la petite ciguë qu'on appelle aussi faux persil. La carquesse est vénéneuse. Morv. n. Berry : « cocue, cocuasse », grande ciguë.

**CARRÉGER**, v. a. Charroyer, transporter sur une voiture. Morv. n.-n.-o. « sarréger. » Brantôme

emploie fréquemment les mots carriage, carriage pour charriage. En quelques endroits ces termes ne désignent même que des voitures de transport : « l'armée... embarrassée de bagages, de Carriages, mulles, mullets et chevaux, etc. » (vi, p. 249.)

Rège correspond à roie et en conséquence carréger au fr. charroyer : « lesquelz laboureront d'icelle terre deux Règes et demye. » (Duc. *Rega*.) Les quatre formes rage, rège, rige, rugo, dérivées du l. *ruga*, sillon, chemin, ont formé en bas l. *carragium*, *carregium*, *carrigium*, *carrugium*.

— Carrage, c<sup>ne</sup> de Luzy ; — le Carrage, c<sup>nes</sup> de Balleray et de Poiseux ; — le Carrège, c<sup>ne</sup> de Sichamps ; — le Carrouge = Carruge, c<sup>ne</sup> de Château-Chinon-campagne. En Bourg., le terme est usité au féminin dans la toponomastique : la Caruge-Lorion, la Caruge près l'Église, etc., près de Clermain-en-Maconnais.

— Berry : « rège », sillon = roie ; « regeon », petit sillon ; « regeonner », tracer des petites raies, de petits sillons ; — Saint. « rège », toute ligne tracée : la rège du dos ; « regeon », petite raie ; — Poitou : « rèse, rise », sillon ; — Prov. « rega, raia », raie ; — Lang. « rigo », trait léger, ligne. En Italie, le dialecte de Parme donne le nom de « caruga » à la chenille, celui de Vérone, « ruga. » Bas l. *quadrigare*, *carrucare*, charrier ; *quadrigarius*, *carrucarius*, charretier.

Du l. *carrus*, char, et *ruga*, raie, sillon, chemin, rue. Carréger c'est au propre mettre un char dans la raie ou la voie. (Voy. *Enrèger*, *Enrigger*, *Enroi*, *Rue*.)

**ÇARZER**, v. a. Charger, mettre une charge sur... confier une mission à quelqu'un, etc. C doux pour ch et permutation de g en z. Morv. n.

**CASSAULE**, adj. Sujet à être cassé. Le verre a été très « cassaule » jusqu'à ce jour. Une invention nouvelle va, dit-on, changer cela.

**CASSE**, adj. des deux genres. Cassé, courbé, rompu, fatigué, affaibli : « C'te fonne n'ô pâ veille, mâ ile ô diji casse », cette femme n'est pas vieille mais elle est déjà courbée.

Et tous les autres estrumens  
Qui sont piliers et argumens  
A soutenir nature humaine  
Qui sans eus fust et Casse et vaine.

(*R. de la R.* v. 6995.)

Mès l'autrier oi la jambe Qasse  
En un broion par meschéance.

(Renart, v. 7320.)

Cet adj. s'employait au M. A. en style de chancelier avec le sens de annulé :

C'est assavoir que les dits Religieux rendroient....  
les dites lettres originaux qu'ils ont de feu nostre dit  
Seigneur et père le Roi Jehan comme Casses et  
vaines.....

(Preuves de l'Hist. de S. Étienne, p. 17.)

De casse, l'adv. cassement ou quassement =  
faiblement.

Prist Harouge en haut à canter  
Ce cant d'un dous son Quassement.

(Renart, iv, p. 317.)

Dans Palsg., - p. 307, - brokyn = casse. Du l.  
*cassus* et *quassus*, part. de *cassare*, *quassare*.  
*Cassus lumine*, dans Virgile, signifie privé de vie,  
mort.

Tout le monde connaît ce verset de la belle  
prose du *Dies ire* :

Quaerens me, sedisti lassus,  
Redemisti, cruce[m] passus,  
Tantus labor non sit Cassus !

Ici *cassus* est le part. passé de *cassare*, annuler,  
rendre inutile et non de *quassare*, ébranler, abatre,  
briser. On trouve dans quelques textes le  
masc. « cas », brisé, rompu :

Là Beaudoin fu roide, si li fist l'escu Qas.

(Chanson des Saxons, I, 179.)

Un en ataint en mis le tas,  
L'escu li a si frait et Quas.

(BENOIT, v. 21487.)

Ce masc. cas se trouve encore dans La Fontaine :

As-tu pris garde ? Il parlait d'un ton Cas,  
Comme je crois que parle la famille  
De Lucifer.....

(L'Hermite.)

Champ. « cas, casse », nul, vain, anéanti ; —  
Norm. « cas » = fêlé ; — Suisse rom. « cassa »,  
affaiblissement par maladie ; « cassâ », casser,  
vieillir.

**CASSE**, s. f. Bassin à queue dont on se sert  
pour boire :

Et ce beau liet, ciel et cortines,  
Simaises, potz, Casses, bassines,  
Dont vous est venu cest avu ?

(Th. fr. I, p. 243.)

Plusieurs patois appliquent la même dénomination à une lèche-frite, ustensile également muni d'une queue. Le bas-latin *cassa* désignait une poêle, un poëlon. Dans Comenius, - p. 147, - : « Il rabbat l'escume avec la Casse ou cuiller du pot. » En Bourgogne on nomme « queue-de-casse », à cause de sa forme, le menu poisson appelé *tétard* en fr. et en général toutes les larves des batraciens. Casserolle est un dimin. de casse.

L'anc. langue a dit casse pour caille, d'où peut-être Cassier, nom de famille répandu dans le pays ; mais dans cette acception le mot pourrait avoir une autre origine. Le dimin. cassette se trouve cependant avec la double signification de petite caille et de poëlon : « Le jus sera mis dans le poëlon ou cassette. » dit Olivier de Serres, - p. 777. -

Pic. « casse », vase à boire ; « cassemake », vieux coffre ; — Poitou : « casse », lèche-frite ; — Champ. « casse », poëlon, casserole ; « casse, carse », coffret, corbeille ; — Berry : « casse », chaudière en fonte ; — wallon : « casse », étui ; — Forez : « casse, cassi, cassot », casserole, poëlon à long manche ; — Suisse rom. « cassa », poëlon, poêle à frire, grande cuiller ; « cassoton », ib. ; — italien : *cazza*, cuiller à pot. Comp. avec l'alle[m]. *kessel*, bassine, chaudière et aussi caisse.

**CASSI**, E, adj. Se dit des terres grasses qui, par suite de la sécheresse, se ramassent en petites mottes compactes. Nous avons l'adj. seulement, mais le subst. existe dans plusieurs patois. Berry : « casse », motte de terre, glèbe ; « cassaille », premier labour ; — Poitou : « casse », motte de terre ; « casson », terrain qui est en mottes ; — Saint. « casson » = tesson.

Cassine, cabane, est-il dérivé de *casa* ? Le mot pourrait nous venir de casse, motte de terre. Cassine, comme terme de guerre, désigne une construction dans laquelle on peut s'embusquer, une redoute quelquefois en terre ou en gazon. Casine et cassine semblent être deux termes différents. Le premier désigne une petite demeure sans aucun sens défavorable ; le second s'applique à une mauvaise cabane, à une hutte. Un texte cité par Duc. dit bien « *cassinis* seu *casalinis* », mais cela ne prouve pas la dérivation de *casa*. Les *cassinis* n'étaient souvent que de simples loges pour les animaux.

—La Cassine, c<sup>ne</sup> de Charrin ; —les Cassines, c<sup>ne</sup>



de Chevenon ; — les Cassons, c<sup>no</sup> de Sully-la-Tour. Ce dernier nom de loc. plaide pour la dérivation de casse ; il correspond au bas l. *caissonus*, *locus cavus*. (Voy. *Casson*.)

**CASSIE**, s. f. La quantité de liquide que peut contenir une casse : une pleine « cassie. » (Voy. *Casse*.)

**CASSINE**, s. f. Rosse, haridelle. De « casse », fatigué, vieilli, usé ?

**CASSON**, s. m. On dit des matières farineuses qu'elles sont « en cassons » lorsqu'elles se ramassent par l'effet de l'humidité et s'agglutinent en grumeaux isolés. Casson en vi. fr., motte de terre argileuse, de terre liée ensemble. En Fr.-Comté, « caton » = grumeau. — En Berry, « caton », et « catonner », s'agglomérer. — Un compte des revenus de la ville de Bourges, cité par le *Gloss. du Centre*, semble donner raison à la forme caton : « Cinquante boisseaux d'aultre farine qui estoient dans la dicte tour et environ dix boisseaux, tant Catonnée que plaine de mittes. » La prononc. réputée vicieuse de castonade pour cassonade correspondrait alors à la forme caton ou caston, suivant l'anc. orthographe. Ménage qui tient pour castonade, parce qu'il rattache le mot à casse ou caisse, dit expressément que : « L'usage est partagé à Paris entre castonade et cassonade, mais qu'il y est partagé de sorte que le plus grand nombre est de ceux qui disent castonade. » On appelait aussi caton une sorte de gâteau. En 1469, parmi les pâtisseries offertes au duc d'Orléans, on voit figurer six Katons. (MANTELLIER, II, p. 548.)

Dans le Jura, « catons » désigne une bouillie très épaisse de maïs. La Suisse rom. nomme « catalare » le potier de terre, et la brique d'argile « catala. » Casson se rattache peut-être au même rad. que catir dér. du l. *coactus*, pressé, comprimé. (Voy. *Cassi*.)

**CASTILLE**, s. f. Fragment de pierre à chaux qui éclate dans le feu en soulevant la cendre. Le *Gloss. du Centre* donne à ce terme une acception technique. La castille ou castine est une pierre calcaire que l'on mélange au minerai de fer pour en faciliter la fusion. En Berry comme dans le Morv. n. castille s'emploie au propre et au figuré. Castille

au fig. signifie dispute, querelle, par allusion peut-être aux éclats de la pierre à chaux. Dans Ménage castille, dissension, débat ; et castine, pierre à chaux ou terre-pierre, d'après un passage de Guy Coquille. Dans Borel, castine ou cassine, querelle, riote. Dans Furetière, castille, querelle. Palsg., - p. 222, - traduit l'anglais *frayeng* par castille.

La plupart des étymologistes, parmi lesquels je cite M. Littré, tirent castille = querelle de *castellum*, petit château, parce que des imitations de châteaux, de tourelles, figuraient dans les tournois et donnaient lieu à des combats simulés. On peut rapprocher le mot du vi. fr. castillier et du bas l. *catillare*, qui avaient le sens de harceler, attaquer, ou en somme chercher castille.

De l'alle. *stein*, pierre, et du l. *calx*, chaux ; *halkstein*, pierre à chaux.

**CASTRER**, v. a. Châtrer. Castrer se dit pour châtrer non-seulement dans nos campagnes, mais dans toutes les villes de la région. Il est singulier que le fr. qui a castrat et castration, n'ait pas l'infinitif qui existe en rom. prov., en ital., en esp., en port. et même dans l'anglais *to castrate*. Castrer et châtrer sont ce qu'on appelle un doublet, c.-à-d. une double forme, sortie du même mot latin *castrare*, châtrer, amputer, retrancher. Castrer est la forme pic. répandue dans la plupart des patois. On tire ordinairement castrat de l'ital. *castrato*. Pourquoi pas du latin *castratus* qui a donné au rom prov. *castrat* ?

Home Castrat viu plus longuamment.

(RAYNOUARD, *Castrar*.)

Le bas l. et le vi. fr. ont employé castrer et châtrer au fig. avec la signification de faire perdre, priver, dérober, soustraire. On voit dans Duc., à *Castrare*, un texte où « pelliceam Castratam » a le sens de pelisse dérobée, volée. Ce sens existait dans le l. parce que le mot renfermait l'idée de tondre, d'élaguer, d'émonder. (Voy. *Sener*.)

**CATAPLAME**, s. m. Cataplasme. On voit dans les *Hypomnèses* de H. Estienne qu'au XVI<sup>e</sup> siècle on prononçait cataplesme. Il est fort probable que l's ne sonnait ni dans l'une ni dans l'autre forme du mot.

Bourg. « cataplame » ; — Genève : « cataplème » ; — Pic., rouchi : « catapleume. »

Du grec par le l. *cataplasma*. Pourquoi n'avons-nous pas pris au latin son verbe *cataplasmare* ?



**CATAREU, EUSE**, adj. Sujet à se gâter, à se corrompre, à perdre en qualité, chanceux : ce commerce est « catareux », cette affaire est « catareuse. » Une partie du Morvan prononce « catereux » comme le vi. fr. Chifflet remarque que cette dernière forme était seule usitée au XVII<sup>e</sup> siècle. Ménage la présente cependant comme une corruption de catarre. On peut consulter le passage de H. Estienne qu'il cite à l'appui de son assertion. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Palsg., -p. 582, - disait : « J'ay la catarre, ou je suis enrimé. » Le sens de diminution, d'amoin-drissement, d'altération qui existe dans l'acception où notre patois emploie le mot et aussi dans le verbe berrichon « caterer », se retrouve dans le grec *καταρροος* dér. de *καταρρέειν*, couler de.... s'écouler, tomber en ruine.

**CATÉCIME**, s. m. Catéchisme.

Norm. « catéchime » ; — Flandre : « catichime » ; — Berry : « catéchime » et « catéchimier », enfant qui va au catéchisme ; — wallon : « catégiss. »

**CÂTELINÉ**, nom de femme pour Catherine : « Voiqui lai Catt'line ; lai Catt'line ôi qui. » Il paraît que cette prononciation n'était pas inconnue de Ronsard. On lit dans les notes d'un de ses discours, - vii, p. 124 : « Les gens du bas vulgaire disent Catheline pour Catherine. » Berry : « Catheline » ; « Cathelin », fils de Catherine ; — wallon : « Cate-lène, Catelaine. » En Normandie circule un proverbe concernant la Ste-Catherine fêtée le 25 novembre :

A la Catheline  
Tout bois prend racine.

Palsgrave, - p. 488, - traduit le dimin. anglais *Kate* par notre mot : « Viens moy accoler Cate-lyne. »

**CATIAU**, s. m. Château. On donne par courtoisie ce nom à toutes les maisons bourgeoises attachées à un domaine d'une certaine importance. Le château en Morvan est le principal « châ » du pays, voilà tout. (Voy. *Châ*.)

**CATIN**, s. f. Poupée d'enfant. Ce mot qui sonne assez mal à l'oreille est très répandu en Bourg. comme en Niv. Il n'est pas autre chose qu'une forme diminutive et familière de Catherine. La « catin » de nos petites filles tient donc son nom

d'une sainte comme le bébé des villes a emprunté le sien au gentil nain de Stanislas, roi de Pologne. Le vi. fr. avait les diminutifs *Catin* ou *Cathau* (Cathos dans les *Précieuses ridicules*) ; *Catin*, *Catiché*. En wallon : « *Catau* », poupée et fille plus que légère.

Dans quelques provinces, en Poitou et en Flandre notamment, on donne le nom de *Marote* à la *Catin* bourguignonne. Ce nom se rattache à *Marie* comme celui de *Catin* à *Catherine*. Les noms, comme les livres, ont leurs destinées, *habent sua fata*. Dans une partie de la Suisse, « *Climène* », contraction de *Célimène*, est le nom générique des prostituées. *Salomé* dans la région de Mons, désigne une créature du même genre, et *Sara*, une fille étourdie, évaporée. A Valenciennes, au contraire, *Sara* s'applique à une femme laborieuse.

**CÂTU**, s. m. Pays lointain, au dehors, à l'étranger ; « voir du câtu », c'est voir du pays, comme on dit en fr., c'est voyager. *Ulysse*, s'il faut en croire Homère, est un des hommes de l'antiquité qui ont vu le plus de « câtu. » Dans l'argot, « *castus* » signifie hôpital. Ce terme est probablement identique à « câtu », avec une signific. empruntée à la vie errante.

*Le Trésor de sentences dorées*, - p. 70, - commente l'idée en disant :

Vie brutalle plaist au coquin rural,  
Gaudir à la taverna et mourir à l'hospital.

Mourir à l'hôpital ou mourir à l'aventure, c'est un même mot pour un bohème.

Câtu est une corruption de *casus*, cas, accident, aventure. Le *Gloss. de Roquet*, enregistre le mot sans l'appuyer d'aucune citation. On le trouve même dans le *Dict. de la langue française*. Le conte du *Psautier*, de La Fontaine, dit :

Et s'étant fait raconter derechef  
Tout le Catus....

En wallon « *cati* », autrefois voyageur pauvre, d'où, selon Grandgagnage, le nom d'un hôpital sous l'invocation de S. Julien : *li Caterète*. Le sens actuel est vagabond. « Voir du câtu » signifie donc bien courir les hasards, les aventures.

**CAUSER**, v. a. Ce verbe qui ne s'emploie activement en fr. que par une ellipse comme dans cette phrase : causer sciences, arts, littérature, etc., est actif dans notre patois. On dit cet homme m'a

« causé » en passant; je lui ai « causé » l'autre jour; — il m'en veut, il ne me « cause » jamais. Morv. n. « cauber », par la chute de l's médial.

**CAUSOU, OUSE**, s. m. et f. Causeur, bavard, musard : « un causou, une causouse. »

**CAUSSÉE**, s. f. Ouvrage fait à bâtons rompus, à moments perdus : « i l'ê fé ai caussées », c.-à-d. à plusieurs reprises.

**CAUTINE**, s. f. Femme câline, enjôleuse, qui flatte par intérêt. « Cautine » est un dimin. fém. de caut, caute, qui dans l'anc. langue signifiait rusé, prudent, d'ér. du l. *cautus*. Cautelle, en vi. fr. = tromperie. En fr. moderne, cauteleux = prudent jusqu'à la duplicité.

Trop sunt Caut et subtil pour acquerre à leur ordre, Trop aroit mal es dens quant il n'i porroit mordre.

(Test. J. DE M. v. 1121.)

Dans Palsg., - p. 446, - je cautele, je lobe, je baratte, je boule, sont synonymes.

**CÂVRE**, s. f. Cave, lieu souterrain : « voiqui lai quié d'lai câvre », voici la clef de la cave. Chifflet dit que de son temps on prononçait câve.

Cave dans les noms de loc. désigne une grotte, une caverne : la Cave, c<sup>ne</sup> de Clamecy, etc. ; — la Cave-aux-Fées, la Cave-aux-Loups, la Cave-aux-Poulets, etc., dans la Côte-d'Or. Du l. *carus*, creux. Le verbe caver a pris, dans quelques patois, le sens de fouiller. En Lang. « cava dé trufos », arracher des pommes de terre.

**CÉ**, prép. Chez. Morv. n. : « a n'ô pâ cé lu », il n'est pas chez lui. Le vi. fr. avait les formes chés et chiés que quelques dialectes prononçaient cés et ciés.

**CELAI**, pron. démonst. Cela. On prononce ç'lai.

**CEMENÈRE**, s. f. Chenevière. Morv. n. En esp. *canamar*, chenevière; *canamo*, chanvre; *canamon*, chenevis.

**CEMENOT**, s. m. Petit chemin, sentier dans les champs. Morv. n.

**CEMENOTTE**, s. f. Chanvre qui a été tillé. Morv. n. (Voy. *Chevenotte*.)

**CEMIE**, s. f. Chemise. Morv. n. On mouille l'e final de manière à figurer pour l'oreille le son des deux l comme dans famille.

Braies, Cemises i trova il asés  
Si en a pris tout à sa volenté.

(Huon de B. v. 7182.)

(Voy. *Chemie*.)

**CEMINGN'**, s. m. Chemin, sentier, voie. Morv. n. L'adoucissement du c dur conservé dans les langues issues du l. et dans le dialecte pic. se montre dès l'origine de notre langue :

Sire Dix, en infer fu vos Cemins tornés,  
Si en getastes fors vos drus et vos privés.

(Fierabras, v. 1227.)

Si doit aler paisiblement  
Ne mie jangler à la gent  
Qu'il trouvera par les Cemins.

(Renart, v. 20595.)

Et li vilains ne se desvoie,  
Einz s'en vet tot droit le Cemin.

(Ib. v. 24485.)

Si s'en allerent à un Cemin auques pres d'ïlue, par lequel Cemin....

(BEAUMANOIR, II, p. 54.)

Bas l. *caminus*, *chaminus*, chemin, voie.

D'un rad. celt. *cam*, pas ? Scheler tire le mot du l. *caminus*, four, cheminée qui, dans la basse-lat. était devenu synonyme de *via*. (Voy. *Chemi*.)

**CENALE**, s. f. Cenelle, fruit de l'aubépine et non du houx :

Et cerchoient par ces boissons,  
Pommes, poires, noiz et chastaingnes,  
Boutons et mores et prunelles  
Framboises, freses et Ceneles.

(R. de la R., v. 8410.)

La cenelle servait de terme de comparaison pour exprimer une chose de peu de valeur :

Tiex nel' prise or une Cenele  
Se de ci pooit eschaper  
Il les feroit encor plorer.

(Renart, II, p. 55.)

Il estoit de si povre afere,  
Nel' prisoit pas une Cenele.

(Ib., v. 21128.)

Bourg., Berry : « cénelle, cinelle » ; — Norm. « chenelle, cénille » ; — Forez : « cine, cinelle. » — En Poitou, « cenelle » désigne en général les baies d'arbrisseaux.

De *coccinella*, dimin. de *coccina* dér. du l. *coccum* ou *coccus*, vermillon, à cause de la couleur.

**CENALÉ**, s. m. Cenellier, aubépine ou épine blanche; arbuste qui produit les cenelles. On lit dans Duc., - à *Senellus*, - « *Senelai vero sepe sonat apud Nivernenses....* »

«..... Icellui Berthelot print et arracha ung baston ou pal d'une Senelée ou haye. »

Dans ces passages, il est évidemment question, non d'une haie vive en général, mais d'une haie formée de cenelliers ou aubépines comme il en existe beaucoup dans le Morvan.

**CENCHAUBIN-CENCHAUPÂ**, loc. Il importe peu; cela est ou n'est pas; il est possible que oui ou que non. Les deux mots n'en forment qu'un seul dans la prononciation. « *Cenchaubin* » = c'en chaut bin; — « *Cenchaupâ* » = c'en chaut pas. Chau est la 3<sup>e</sup> pers. du sing. indic. du verbe chaloir, donner du souci:

Entre ses denz dist : ne me Chaut.

(BENOIT, v. 3440.)

Ayant perdu l'honneur, il ne me Chaut de perdre la vie.

(Th. fr. VI, p. 174.)

Le Poitou emploie un verbe « *choller* » dans une loc. du même genre : « o m'cholle pas », se dit pour cela m'est égal; « o ne peu choller », pour il importe peu.

**CÈNEVIAU**, s. m. Filet de pêche. (Voy. *Checoneau*.)

**CENIE**, s. f. Cendre chaude, sous laquelle il y a encore du feu. On prononce « *cenise* » dans les villes et « *c'nie* » dans les campagnes.

Bourg., Champ., Fr.-Comté : « *cenise* », cendre chaude. — Rom. prov. *cenre*, *cenés*. Le prov. moderne dit « *cenrès* » pour cendre et « *cenilhas* » pour cendre fine. Port. *cenza*; — Esp. *ceniza*; — ital. *ciniglia*, cendres chaudes; — valaque : *cenusa*. Du l. *cinicius* pour *cinericus*. (Voyez *Cenre*.)

**CENRE**, s. f. Cendre, poussière des matières brûlées. Bourg. « *çarre* »; — rom. prov. *cenre*; — ital. *cenere*, cendre; — port. *cenrada*, charrée. Du l. *cinerem*, rég. de *cinis*, cendre. (Voy. *Cenie*.)

**CENRÉ**, s. m. Linge qu'on étend sur la cendre du cuvier où se fait la lessive. La forme fr. serait *ceudrier*. (Voy. *Fleuret*.)

**CENRER**, v. a. Cendrer, mettre de la cendre. « *Cenrer* » un champ. Une terre bien « *cenrée* » donne une bonne récolte. La cendre est l'amendement par excellence de nos terres granitiques. On en importe des quantités énormes recueillies en Bourgogne et en Nivernais. L'emploi plus étendu du phosphate fossile fournira un précieux supplément.

**CENROU, OUSE**, adj. Cendreux, couleur de cendre; rempli de cendre, couvert de cendre.

Li un vermeil, l'autre Cendrous,

Li un sont noir, li autre rous.

*Cenrou* est pour *ceudrou* par la chute du d médial. En plusieurs pays, on donne le surnom de *culcendroux* aux personnes frileuses ou nonchalantes. Perrault fait allusion à cette épithète malsonnante en nommant *Cendrillon* l'héroïne d'un de ses célèbres contes : « *Lorsqu'elle avait terminé son ouvrage, elle allait se mettre au coin de la cheminée et s'asseoir dans les cendres, ce qui faisait qu'on l'appelait communément ceudron. La cadette qui n'était pas si malhonnête que l'aînée, l'appelait Cendrillon.* »

Le terme de *ceudron* s'applique encore dans notre région aux petits enfants qui se traînent autour du foyer. En Picardie une personne malpropre, dont la toilette est toujours en désordre, reçoit le nom à peu près équivalent de « *ceudrouillon* »; — Fr.-Comté : « *ceudreuille* »; — Lang. « *ceudrouseto-bachassou.* »

Dans l'anc. langue cendreuse a été aussi quelquef. usité avec un sens méprisant tel que lâche ou vil :

Et li morveus, li Cendreux demourront.

(Duc. *Cendreia*.)

— Nom de bœuf; on désigne ainsi l'animal dont la robe est d'un gris cendré.

**CEQUI**, pron. démonstr. Ceci; en opposition avec celui = cela : « *c'qui ô ai moué, c'lai ô ai toué* »; ceci est à moi, cela est à toi.

**CÈQHIE**, s. m. Cercle. Se dit principalement

des cercles de futailles : « eun cêqhic de chagne », un cercle de chêne.

**CÉQUIER**, v. a. Mettre un cercle à un tonneau.

**CERFEU**, s. m. Cerfeuil, plante potagère.

**CERIE**, s. f. Cerise, fruit du cerisier : « eune c'rie meure. » Nous prononçons en ie, quelquefois en ille, beaucoup de mots fr. aujourd'hui en ise. Nous disons bétie, cerie, chemie, marchandie, soltie, pour bêtise, cerise, chemise, marchandise, sottise, etc. Comp. avec le langued. « cérieiro », cerise, et l'anglais *cherry*. Auvergne : « cèleira. »

**CERÏÉ**, s. m. Cerisier, arbre qui porte les cerises : « eun ç'rié sauvaige », un cerisier sauvage, un griottier. Lang. « cérieire », cerisier.

**CERNER**, v. a. Châtrer. Morv. n. çorner. Si l'r n'est pas épenthétique, cerner pourrait venir de cerne, dér. dul. *circinare*, tiré de *circus*, cercle, par allusion au procédé qu'emploie l'opérateur en châtrant un porc; mais la forme la plus générale dans les patois est « cener, sener » ou « saner. » Comp. avec l'esp. *cercenar*, couper en rond, retrancher. Le *cercenador* est celui qui rogne, qui coupe en retranchant. (Voy. *Ch'ner*, *Sener*.)

**CERTAIN**, E, adj. Assuré, digne de confiance, d'une qualité reconnue. On dit d'un remède éprouvé qu'il est « certain », d'une vache prise à l'essai qu'elle n'est pas « certaine. » La loc. s'emploie même en parlant des personnes : ne vous fiez pas à ces gens là, ils ne sont pas « certains. » Palsg., - p. 299, - entre dans cette acception lorsqu'il cite une belle parole attribuée à Alain Chartier : « Tu vois doncques comme les regnes et les puissances establies sans doctrine ou condutz par déraison sont non Certaines et tirent le roy et le royaume à mort. »

**CETELE-QUI**, pron. démonst. Celle-ci. On prononce souvent « c'tel-quite », intercalant quelquef. le subst. entre deux : « c'tell'-maion-quite », cette maison-ci. (Voy. *Cetu-qui*, *Ceule*.)

**CETI-LAI**, pron. démonst. des deux genres. Celui-là, celle-là par opposition avec « cetu-qui » et « cetele-qui », celui-ci, celle-ci, au pluriel « cé-qui »,

ceux-ci et celles-ci ; « cé-lai » pour ceux-ci et celles-là. On ajoute souvent à ce pronom une finale parasite et on articule « c'ti-laite. » En vi. fr. on disait *cettuy-là* :

Comme Demosthène faisayt quand de luy dist une vieille acropye, le montrant au doigt : cest Cestuy-là. (Pantagruel, II, 10.)

..... En eroirons-nous Cettuy-là ? Oyez Cettuy-là. (MONTAIGNE, III, 5.)

Le patois de Paris, au XVII<sup>e</sup> siècle, disait « stila » pour celui-là : « ylà stila qui nous a volé. » (Conférence agréable, discours IV.)

Berry : « ceti-la, c'ti-la » ; — Pic. « cheti-lo. »

**CETU-QUI**, pron. démonst. Celui-ci. En vi. fr. *cestui*, *cettuy-cy*.

Qui seroit tous les biens que moines blans font hui. Nul bien n'est en Ordre, qui nesoit en Cestui.

(Test. J. DE M. p. 976.)

Paix, de par le dyable, paix : tu parleras ton saoul quand Cestui-cy aura achevé.

(Pantagruel, II, 11.)

Cettuy-cy (l'Arioste) on le veoit voleter et saulteler de conte en conte comme de branche en branche....

(MONTAIGNE, II, ch. 10.)

Les aultres vices altèrent l'entendement : Cettuy-ci (l'ivrognerie) le renverse et estonne le corps.

(Id. ib. ch. 2.)

On féminise souvent la terminaison par euphonie : « cetu-quite, c'tu-quite, c'tu-lit-quite, celt-ci. »

Pic. « c'ti-chi » ; — Berry : « ceti-ci » ; — Forez : « cetu, cetui », ce, celui-ci. (Voy. *Cetele-qui*.)

**CEU, CEUTE, CEUS, CÉ**, adj. démonst. Ce, cette, ces : « çó l'ceu qui vô-z-é s'coru », c'est celui qui vous a secouru ; « ceute femme-laite », cette femme-là ; « i veu i ailer ceus ou cé jors-qui », je veux y aller ces jours-ci.

**CEULE**, pronom. Celle : « ceule-quite », celle-ci (Voy. *Cetele-qui*.)

**CEUMETÈRE**, s. m. Cimetière. Dans ses *Observ.* (1668) Marg. Buffet nous avertit qu'il ne faut pas prononcer *ceumetière* ou *cemetière*. Aussi prononçons-nous *ceumetière*.

En laqué place l'on a fait un Semetiere dit le Semetiere nuez.

(Ch. B. II, p. 440.)

On peut voir dans le *Dict. de la langue fr.* les nombreuses formes revêtues par ce mot. Rutebeuf écrit comme en Bourg, semetière :

Li asne morut de viellesce.  
Tant tint li prestre son cors chier  
C'onques non laissast acorehier  
Et l'enfoÿ ou Semetière.

(*Le Testament de l'Ane.*)

Dans Beaumanoir chimentière : « Se combattent es Chimentières. » Palsg., - p. 174, - donne « cemitière. »

Berry : « cemetière, cementire ; — Poitou : « cimantère » ; — Saint. « cematière » ; — wallon : « chementière, cemitrière » ; — Lang., Prov. « cementerii » ; — rom. prov. *cementeri* ; — esp., port. *cimiterio*.

Du grec *κοιμητήριον*, dortoir, par le l. *cementarium*.

**CEVROSSE**, s. f. La partie d'un grenier, d'un fenil, qui se trouve le long des murailles, sous le toit, sous les chevrons. Morv. n. env. de Lormes. Les cultivateurs de la région recommandent à leurs gens de bien « saquer le foin dans les cevrosses », comme ailleurs on prescrit de le bien « chouacher dans les lârceignes. »

De chèvre comme le fr. chevron, par assimilation, et le dimin. oche, adouci en osse. « Cevrosse » est pour chevrette qui correspond au l. *capreolus*, chevron, dans Vitruve.

Chevroches, près de Clamecy, lieu renommé dans le Nivernais pour ses belles carrières, n'est pas tiré de *capra*, comme on pourrait le croire, mais de *cava rocha* en bas l. Ce lieu est appelé *Cavaroca* en 935 et *Cava Ruppe* en 1287. Le rad. a été modifié de la même façon pour Chavroche dans l'Allier. En revanche nous avons en Morvan le hameau de Chevron, c<sup>no</sup> de Moulins-Engilbert, et d'autres dérivés assez nombreux de *caper* et *capra*. (Voy. *Lâreigne*.)

**CHÂ**, s. m. Colle de farine à l'usage des tisserands. Morv. n. « sâ. »

Nos tisserands pour faire leur « châ » se procurent à bon marché la farine fine, dite chez nous « faireune fôle », qui est comme la poussière des intérieurs de moulins.

Berry, Bourg., Norm. « chås » ; — Genève : « charre » ; — Suisse rom. « tsa » et « tsacha »,

coller avec le « tsa » ; — Lang. « cal », présure ; « calai », colle de tisserand.

De *coagulare* comme cailler ? Le valaïque *chiag* = *coagulum*.

**CHÂ**, s. m. Corps de bâtiment pris isolément. Une maison, une grange, une écurie, forment trois « chås » distincts. La définition que nous donne Ducange au mot *Chassum* : « Chas partie de la maison où l'on fait cuire les alimens, cuisine, fournil », est erronée. Les citations qui suivent le démontrent assez :

A Jehan Cossart donnons un Chas de maison avec la place derrière.

(Duc. *Chassum*.)

..... En la ville de Trouhans, ou Chas de la maison de Huguenin..... ouquel hostel et Chas de maison estoit en sa propre personne Robert Guion.....

(*Les Institutions en Bourgogne*, p. 106.)

Il n'y a que huit ou dix mois que le village est habité dans lequel soixante et onze Chaas de maisons ont esté brûlées... Les Suédois et les Croates en 1636 brûlèrent 89 Chaastz de maisons..... Il nous a été remontré qu'au passage des Suédois, il y eust huit maisons brûlées et par les Comtois furent brûlées 360 Chastz de granges, maisons et estables...

(*Bailliage de Dijon*, p. 29, 32, 56.)

A sçavoir trois petits Chapz de maison consistant en ung chauffeur, une grange et une forge.... A sçavoir trois Chas de maison consistant en ung chauffeur une grange et une estable.... A sçavoir trois Chas de maisons couvertz de paille consistant en ung chauffeur, une estable et une petite grange appelées les maisons de Billard.

(*Terrier d'Alligny*, f<sup>o</sup> 36.)

— Le Chaz, hameau de la c<sup>no</sup> d'Arleuf, près de Château-Chinon ; — les Chats, c<sup>no</sup> de Couloudre.

Chas indiquait bien un logement, mais non pas expressément, on le voit, la chambre à feu, la cuisine de la maison. Chez nous cette chambre à feu était désignée sous le nom de « chauffeur. »

*Casa*, *castrum*, et son dimin. *castellum*, semblent être sortis d'un même rad. que quelques étymol. supposent celtique. En Irlande, *ca*, *cai*, ont la signific. de logement. Dans le dialecte anglais de Craven, *cass* = *case*. Quoi qu'il en soit, ce rad. entre en composition dans un grand nombre de mots qui expriment tous une idée analogue. Le grec a aussi *κᾶσα* employé par Suidas dans le sens de cases, loges.



Le chat-chastel, machine de guerre. dont il est souvent fait mention dans Joinville et dans les chroniqueurs de la même époque, était désigné en bas-latin sous le nom de *callus, catus, cata*. On l'appelait souvent chat tout court :

Un Chat bon et fort appareillent,  
Tant eurent desouz et tant eurent  
C'une grant part du mur destravent.

(GULL. GUIART, v. 626.)

Envoia querre touz les barons de l'ost et lour pria que chacuns li donnast dou merrien pour faire un Chat pour bouchier le flum... là ou li Chas estoit venus... quant il virent que nostre gent redoutoient à aler au Chat....

(JOINVILLE, p. 116.)

Fit le roi de France faire par grandfoison de charpentiers un grand beffroy à trois étages que on menoit à roues... et étoit breskesié et cuiré... et l'appelloient les plusieurs un Cas...

(FROISSART, liv. I, ch. 201.)

On rattache généralement le nom de cette machine de guerre à chat, animal carnassier, mais la relation d'origine entre les deux termes n'est pas prouvée. Le chat-chastel était une espèce de petit fort mobile construit en bois, et en somme, un corps de bâtiment approprié au siège d'une ville. Dans les provinces du nord de la France, il était également connu sous la dénomination de château, de belfroi, de breteche. L'idée de comparaison avec un individu de la race féline disparaît.

Ménage dérive le mot de *castro castellum* et cette étymol. nous ramènerait toujours au rad. cas. On ignore la véritable origine du mot chat, en l. *felis* et en bas l. *gattus*. Serait-il bien téméraire de l'entrevoir dans le même rad. auquel se rattache *casa*, surtout lorsqu'on observe que *callus* désignait l'*animal du logis*, un chien aussi bien qu'un chat ? Domestique, en vi. fr. *domesche*, dér. de *domesticus*, ne peut-il faire admettre l'idée de domesticité, exprimée dans *callus*, mot populaire et nouveau, dont la racine est commune aux langues celtique et germanique ?

Plusieurs loc. en Nivernais sont appelées Chazeau, le Chazeau, les Chazeaux. Chazeau est une variante, avec le sens péjoratif, de la forme augmentative château. Chazelle, - en ital. *casella*, - est la forme diminutive. Chaise, la Chaise, les Chaises, dénominations très répandues dans la contrée, correspondent au l. *casa*, au bas l. *caya, chaia*. Quai, suivant la conjecture très vraisemblable de Diez.

est une forme pic. de chais pour chas. Le quai n'était peut-être à l'origine qu'une machine plus ou moins élevée à l'aide de laquelle on déchargeait les navires : les Quais, village près de la Chapelle-de-Guinchay dans le Méconnais.

Notre prononciation de l'a long dans châlet répond à l'orthog. adoptée pour le mot nonobstant la désapprobation de J.-J. Rousseau. Châlet appartient encore à la même famille. C'est un dimin. de *casa*, dit Scheler, ou une contraction de *castellum* suivant Littré. En Champ. « casalet » = petit clos, terme qui corresp. au vi. fr. *cassine* et à l'ital. *casino*. La Suisse rom. dit « casa » pour châlet, cabane de berger. En Champ. « chas » signifie chambre, travée. En Bourg. le droit de frestage se percevait sur le nombre des travées qui formaient le comble d'un bâtiment. La *freste* et le *chat* étaient deux termes synonymes. (Voy. *Aifaïter, Chauffau, Chez.*)

**CHÂA** ! interj. dont on se sert pour faire avancer les bœufs attelés ; forme emphatique de ça dont le e doux permute en ch :

Sire, fai Châ venir ma surur Thamar que ele me face viande e à mangier....

(*Fois*, p. 163.)

Quant ly contez le vit, adont le festia  
Et ly dist : Connestablez, et que faites-vous Châ ?

(*Hugues Capet*, v. 5823.)

**CHÂBRE**, s. m. Sabre. Morv. n.

**CHACIGNON**, s. m. Chignon, le derrière du cou, la nuque.

Dans « chacignon » le t du l. *catenionem*, formé de *catena*, s'adoucit comme dans balbutier, dérivé de *balbutire*. (Voy. *Câgnon.*)

**CHÂDOUGNERA**, s. m. Chardonneret, oiseau. Morv. n. (Voy. *Chairdonneri.*)

**CHAGNAR**, s. m. Sournois, cafard, un homme en dessous comme on dit vulgairement. « Chagnard » se trouve dans le *Gloss. du Centre* avec la signifi. de sournois, tétu, difficile en affaires. Ce mot paraît être une forme dialectale de cagnard qui, outre le sens d'indolent, de paresseux, a encore en fr. celui de lâche, de poltron, sens qui corres-

pond à peu près à nos définitions locales et à l'emploi qu'en ont fait d'anciens auteurs :

Ainsi que puis appercevoir  
 Mon frère, nous sommes bien bestes;  
 On nous devoit couper les testes;  
 Nous nous montrons par trop Caignardz.  
 (Th. fr. III, p. 105.)

Une des races maudites du M. A., les *Cagots*, appelés aussi *Canards* et *Cagnards*, parce qu'ils étaient obligés de porter sur eux, comme signe infamant, une patte de ce volatile, ont pu introduire ce terme dans notre langue. C'est un fait que l'expression *cagnard* est devenue en quelque sorte générique pour désigner une race de faînéants et de mendiants. On lit dans les *Recherches* d'Ét. Pasquier, un passage où les *Caignards* apparaissent comme des bandes de Bohémiens. Le lieu où ils se rassemblaient, dit l'auteur, - l. VIII, ch. 43, - « estoit appelé *caignard*. » Ils étaient, eux, appelés *caignardiers* parce qu'ils se retiraient sous les ponts de Paris etc... « tout ainsi que les canards, ils voioient leur demeure à l'eauë. »

Il maudissoit (sa vie) cent fois le jour.... qu'il fût réduit à mourir en un !iet comme un *Caignardier* le plus pauvre qui fut jamais.

(BRANTOME, II, p. 462.)

Suivant M. Littré *cagnard* nous vient de l'ital. *cagna*, chienne. (Voy. *Cagne*.)

**CHÂGNE**, s. m. Chêne. Le Morv. n. prononce *gâgne* : « miçante rouette de *gâgne* i va t'quiorde », mauvaise branche de chêne je vais te tordre.

..... Toute ménière de bois excepté le Chaane..... et le codre, etc.

(Cart. de Pontigny, 1307.)

Don commence-t-J. oraiges à lever,  
 Et en après à plovoir, à venter.  
 Le Roi convint sos .I. Chane escouser.  
 (G. de V. p. 34.)

Autresî gist Garins entr' ax ocis  
 Com fait li Chasnes entre les bois petis.  
 (Garin le Loher, v. 475.)

Bouchure de pots et palis; plus, chacun an, un *Chaigne* bon et suffisant à faire marrin à mettre vin.  
 (Hist. du Morv. III, p. 416.)

La part d'un prey appelé le prey des *Chaignes*.  
 (Terrier d'Alligny, f. 124.)

Berry, Poitou, Vendée : « *châgne* » = *chêne*; « *châgnaie*, *châgnée* » = *chênaie*. Bas l. *casnus*, *chêne*; *casnetum*, bois de *chêne*. (Duc. *Casnus*.)

**CHÂGNEAI**, s. m. Bois de chênes. Ne s'emploie guère qu'au pluriel : « les *châgneais*. » (Voyez *Châgneau*.)

**CHÂGNEAU**, s. m. Bois de chênes. De nombreux cantons de bois dans le Morvan portent cette dénomination. Le département de la Nièvre a plusieurs hameaux ou habitations qui s'appellent le *Chagnot* ou *Chagneau*. Le *Châgnot*, hameau de la commune de Mont-et-Marré, est écrit les *Chaisgneaux* en 1513 et le *Chagneau* sur la carte de Cassini. Plusieurs autres noms de lieu se rattachent à la même signification : la *Chagnette*, le *Chagnon*, *Chagnoux*, etc. En vi. fr. *chesneau*, jeune *chêne*.

**CHÂGNE-FORCHÉ**, loc. *Chêne-fourchu*. Le jeu de « *châgne-forché* » consiste à se maintenir, en s'appuyant sur les mains, la tête contre terre et les jambes dressées en l'air avec un certain écartement. Dans cette position, le patient représente la fourche d'un arbre. Quelques parties du Morvan désignent le même jeu sous le nom de « *châgne-dreit*. » Faire « le *châgne-dreit* » ou « le *châgne-forché* », c'est un même divertissement à l'usage de ceux qui ne craignent pas les coups de sang. Néanmoins dans le premier de ces exercices, on n'écarte pas les jambes. En Anjou le jeu dont il s'agit est appelé « *pique-chêne*. » En Saintonge on le nomme aussi « *châgne-dreit*. » Rabelais connaissait le divertissement du « *châgne-forché*. » Panurge, en danger de se noyer, s'écria : « A ceste heure fais bien à pinct l'arbre *forchu*, les piedz à mont, la teste en bas. » (*Pantagruel*, IV, 19.)

Le Duchat interprète fort singulièrement ce passage en disant : « Ce proverbe vient de ce que dans le poème appelé *Arbre fourchu*, le petit vers qui est au bas, comparé aux autres, fait comme une pyramide renversée » ! Le *chesne-fourchu* figure au livre I, ch. 22, dans la nomenclature des jeux de *Gargantua*.

Festus parle d'un amusement de ce genre qu'il nomme *catampo*, forme peut-être incorrecte de *catambo*, en grec *κατάμβη*, action d'aller la tête en bas.

**CHÂGRIOT**, s. m. *Chatouillement* : « faire le *châgriot* », *chatouiller*. Le préfixe *cha* se trouve dans le fr. moderne *chatouiller*, dans le vi. fr. *catillier*,

chatillier, dans le bas l. *catillare*. Se rattache-t-il au bas l. *catus*, *cata*, chat, ou comme le propose Diez, au l. *calulus*, petit chien ? Comp. les termes berrichons « chatoiller », chatouiller ; « chatoyer », caresser.

**CHAGROULÉ**, E. part. passé d'un verbe chagrouler inusité à l'infinitif. Fendillé, crevassé. Se dit surtout de la terre soumise à l'action de la gelée. D'un préfixe cha, peut-être se rattachant à *caldus*, chaud, et de gru prononcé grou ? Poitou : « chaudroul, chaudru », se dit d'une terre desséchée et des animaux qui souffrent de la chaleur ; — Berry : « chaudré » brûlé, desséché. (Voy. *Gru*.)

**CHAGROULEMAN**, s. m. Action de la gelée sur la terre qui se désagrège, se crevasse, se fend. Le « chagrouleman » est très nuisible aux récoltes, parce que les plantes d'un sol « chagroulé » se trouvant déchaussées sont exposées sans abri aux intempéries de la saison. (Voy. *Chailmineman*.)

**CHAHUTER**, v. a. Tracasser, harceler, quereller. Morv. n. En fr. chahuter se dit de certaines danses à la mode dans les bals publics. Ce mot se rattache peut-être par quelque lointaine analogie à la signification du terme morvancaud. Dans l'argot chahuter a le sens de faire du bruit en se divertissant. Un chahuteur est un tapageur. Berry : « chahuaner » poursuivre de cris.

**CHAICUN**, pronom distributif. Chacun, chaque personne, toute personne, qui que ce soit. On dit en Morvan comme en Bourgogne : « un chaicun pieure, un chaicun grogne. » Vi. fr. chaicun, chécun.

Nous Hugues, duc de Bourgoingne, faisons savoir à touz que comme nous aient faite queste teste pour teste, sur un Chascun singulierement pour nostre novele chevalerie..... Chesqueuns puet engagier et vandre et alier.

(*Ch. B. II*, p. 34, 207.)

La eussiez veu le bonhomme Bacchus.... se gaudissant et beuvant d'autant à ung Chascun.

(*Pantagruel*, v. 40.)

L'huissier ouvre vostre huis et alors un Chaqu'un y entre pesle-mesle et vous est importun.

(*ROUSSEAU. Poèmes*, I. II.)

L'idée de particularité se montrait au vif dans

l'expression chacunière quelquefois employée pour exprimer l'intérieur, la résidence personnelle :

Je serais d'avvis que chacun se retirast à sa Chacunière.

(*Th. fr.* V, p. 393.)

**CHAILLÂS, CHEILLÂS**, s. m. Tiges de chanvre et en plusieurs lieux de lentilles, de pois, lorsqu'elles sont dépouillées et réduites à l'état de paille sèche. On prononce échaillâs dans q. q. localités. Poitou : « charas », paille de fèves, haricots, pois, etc. — Berry : « châlas », tige sèche de plusieurs légumineuses. Chale qui dans le Centre signifie écale se retrouve dans le poitevin « chalape », enveloppe de certains légumes ; — Flandre : « callots », = plantes sèches. (Voy. *Eschas, Pôzas*.)

**CHAILLOT**, s. m. Petite pierre qui se trouve par bancs dans certains terrains du Morv. b. Lorsque le « chaillot » se désagrège, il forme une espèce de gros sable qu'on appelle « cran. » « Chaillot » est une forme anc. de caillou :

Si durement s'estoit hurtée à un Chaillo

Que parmi son souller et en son pié un tro.

(*Berte*, p. 48.)

— Le Chaillo, nom de loc., *c<sup>ne</sup>* de Montaron ; — Chaillotou, lieu détruit près d'Urzy ; — le grand et le petit Chaillou, *c<sup>ne</sup>* de Prémery, nommés Chaillou au XIV<sup>e</sup> siècle.

Poitou : « chaillot » dimin. de « chail », caillou ; « chailloucho », pierreux ; « chailloter », renfermer des petites pierres, du gravier. Le vocab. latin fr. du XIV<sup>e</sup> siècle traduit *calculus* par cailliaus. (Voy. *Caillotte, Calau, Chaillou, Cran*.)

**CHAILLOU**, Caillou, pierre, roche. Ne figure plus que dans les noms de lieu : le moulin de Chaillou près de Saulieu ; — Chaillou (le grand et le petit), noms de loc., *c<sup>ne</sup>* de Prémery ; — le Chaillou, *c<sup>ne</sup>* de Moulins-Engilbert ; — les Chailloux, *c<sup>ne</sup>* de Chaulgnes.

Challénée de pierre, meulle de moulin, un Chaillou iiij. d. p.

(*MANTELLIER*, III, p. 120.)

Poitou, Saint. « chail, chaill » = gravier, caillou. Pic. « cailleu ». A Guernesey ou nomme « caillebourde » le limaçon qui sert de ruche à la bourde, petite abeille sauvage. (Voy. *Caillotte, Chaillot*.)

**CHAILMINEMAN**, s. m. Action de la gelée qui soulève la terre, qui la désagrège et la fait tomber en poussière. (Voy. *Chagrouleman*.)

**CHAILMINER**, v. n. Se dit de la terre que l'action de la gelée soulève et réduit en poussière. Nos terres granitiques et légères sont très sujettes à « chailminer » pendant l'hiver. Le préfixe chal indique-t-il une assimilation avec la chaux pulvérisée par la fusion ?

**CHAINEAU**, s. m. Chenal, chéneau, gouttière qui reçoit les eaux du toit. Vi. fr. chenal, cheneau, chaisneau, gouttière, tuyau de conduite pour les eaux.

La cité est si noble com ja oïr porrez :

.III. eves i acourent devant par les Chanez.

(*Gui de B. v. 1504.*)

— Suisse rom. « chenu, eschenu », tuyau, gouttière en bois, canal, ravin ; — anglais *channel*, *kennel*, canal, caniveau. Du l. *canalis* comme canal. (Voy. *Échenau*.)

**CHAINETTE**, s. f. Échenal, gouttière. Usité seulement dans les villes du Morvan. Les toitures de chaume s'égouttent ordinairement sur le sol. Chainette = cannette, dimin. de canne, comme cannelle et canule en fr.

Quant discort naist... d'aucunes comunautés que l'un dit avoir sur l'autre, comme de mectre Champnettes de murs communs....

(*Ch. B. I, p. 355.*)

Poitou : « channe », robinet ; — Forez : « chana », gouttière ; — Saintonge : « chenelle », long tuyau ; — Suisse rom. « chenaletta », petit tuyau de bois. Du l. *canna*, tube, tuyau.

**CHAIPEAI**, s. m. Chapeau. Morv. n. « chapiau ». « Chaïpea », usité en Bourg., se mouille dans la forme « chaïpeai ». Wallon : « chapai ». Quelques dialectes prononçaient « chapial, chaïpial », dont la consonne finale demeurerait muette. Aux env. d'Anost, on dit encore chapia :

Et trovai an mi ma voie

Pastorelle aignaus guardant

Et chaïpial faixant.

(*Rom. et past.*, p. 146.)

**CHAIPELET**, s. m. Chapelet :

Je li di : Marguet,  
Bargeronette,  
Doneis-moi vostre Chapelet.

(*Rom. et past.* p. 146.)

Il s'agit dans cette citation d'un petit chapeau de fleurs et non d'un objet de piété, mais on sait que sous la double signification, chapelet est dérivé de chapel = chapeau. Dans les deux cas, le chapelet était une couronne formée de roses ou de grains divers. La dévotion du Saint-Rosaire se rattache à cette commune origine. — En Languedoc « chapélé » désigne encore une couronne de mariée et un chapelet.

**CHAIPIITE**, s. m. Chapitre.

**CHAIPOUTER**, v. a. Tailler, hacher le bois avec la cognée, la serpe ou tout autre instrument tranchant. Tous nos paysans « chaïpoutent » plus ou moins, mais assez grossièrement. Beaucoup d'entre eux fabriquent des sabots pour leur usage ou pour être vendus dans les villes voisines. Vivant à la proximité des forêts, ils acquièrent dès le bas âge une profonde connaissance de tous les emplois possibles de tel ou tel arbre. De là naissent de très nombreux débits en matière forestière.

Berry : « chappoter, chapiotter » ; — Poitou : « chapoter » ; — Bresse, Lyonnais : « chapota, chapoto » ; — Dauph., Prov. « chapouta » ; — Suisse rom. « capotta ». Dans le *Lexique roman* de Raynouard : « En torney no capola ni dola » est traduit par : « En tournoi ne chapute ni dole. » En Lang. « capoula » signifie hacher menu, découper. Le l. *capulare*, frapper, a dans le bas l. le sens de couper, entailler, d'où le vi. fr. chapouler qui a la même signification. On trouve à Genève le simple « chapeler », gâter un objet en coupant, en entaillant, avec le fréquent. « chapeloter » qui correspond à « chapoter ». Chapoter n'est peut-être qu'une syncope de chapeloter. Comp. cependant avec le l. *putare*, qui subsiste dans le fr. amputer.

**CHAIPOUTOU**, s. m. Celui qui hache, qui coupe, qui travaille le bois plus ou moins adroitement. Dans la Suisse rom. le « capotti » est un mauvais charpentier ou en général un gâte-métier. En Languedoc « capoulaire, capusaire » désignent celui qui coupe en moreeaux, celui qui menuise le bois. — Fr.-Comté : « chapu », menuisier,



charpentier. Comp. avec le vi. fr. chapuis, chaiseau, ouvrier en bois. et le poitevin « chapuser », dégrossir.

**CHAIQUE**, adj. des deux genres. Chaque.

Chesque uns de ces de Saurre s'an puct aller en autre seignorie.... Chesque une maisons de Saurre qui appartient al seignor li doit Chesque un an cinq sous.....

(Ch. B. II, p. 208.)

**CHAIR**, s. m. Char, chariot ; longue voiture à quatre roues qui sert à divers usages et qui est d'un emploi général dans une grande partie du Morvan. Plusieurs loc. cependant ne connaissent que la charrette appelée « chairotte » ou « çairotte », voiture à deux roues. C'est avec le char ou la charrette que les habitants transportent les bois de moule ou autres, les foins, les pailles, etc. La prononc. du mot varie souvent. En beaucoup de lieux on dit « chair » ou « çair. » Aux env. des villes la forme fr. char a prévalu :

..... Je voi là venir un Char

Où il a assez pain et char.

(Renart, v. 25437.)

Cil batirent les sergenz Ami et le trabuchèrent don Cher en quoi on le portet.

(Nouv. françaises du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 61.)

Saucuns amene en la ville de Chastillon... sur Cher sur charrotte ou sur brouoste.

(Ch. B. I. p. 383.)

Metz : « chée » ; — Pic. « car, ker. » — Du l. *carrus*, char, chariot, fourgon.

**CHAIRBOILLER**, v. a. Noircir, salir, rendre terne ; au fig. assombrir.

— Chairboiller (se), v. pron. Se noircir, se barbouiller, s'assombrir. Le temps se « chairboille » lorsque le ciel se couvre de nuages ; un enfant se « chairboille » en se roulant dans la poussière.

En fr. charbouiller exprime seulement l'action de la nielle sur les céréales, action qui transforme le gluten du grain en une poussière noire comme du charbon pulvérisé. L'anc. langue disait charbonner dans le sens de « chairboiller » :

..... Vulcanus si lais estoit

Et si Charbonnés de sa forge

Par mains et par vis et par gorge,

Que por riens Venus ne l'amast.

(R. de la R. v. 14069.)

Berry : « charbouiller », barbouiller, charbonner.

Du l. *carbunculus* dimin. de *carbo*, charbon. La nielle des blés porte en fr. le nom peu usité de charbuclé. En Lang. « carbounel. » (Voy. *Déchairboiller*.)

**CHAIRBONETTE, CHAIRBOUNETTE**, s. f. Menu bois façonné régulièrement comme le bois de moule pour être converti en charbon. Norm. « charbonnette », braise qu'on retire du four ; — ital. *carbonetto*, petit morceau de charbon.

**CHAIRONNERI**, s. m. Chardonnet, membrane qui forme le montant d'une porte de grange et où s'attachent les gonds.

Du l. *cardo*, gond.

— S. m. Chardonneret. oiseau chanteur, *Fringilla carduelis*.

Norm. « chardonnet » ; — Berry : « chardonnet. chardonnet, échardounet » ; — Saint. « chardonnet, écharderi » ; — Poitou : « chadrier » ; — Forez : « chatri, chatrillon » ; — Pic. « cardounet » ; — Flandre : « cardonnet, cardonneret » ; — wallon : « cardonete » ; — Genève : « chardinolet » ; — Lang. « cardounio » ; — Prov. « cardalina » ; — ital. *cardo*, chardon, et *cardellino*, chardonneret ; — esp. *cardoncillo*. De chardon, parce que le chardonneret recherche la graine de cette plante. (Voy. *Châdoguérâ*.)

**CHAIRETIN**, s. m. Charretin, carcasse de charrette, la charrette sans les roues. Se compose de l'aiguille, des deux gouttereaux et des épaies. Voy. ces mots. Dans le *Dict. de la langue française* : « charretin », espèce de charrette sans ridelles. Cette définition est inexacte. Un texte cité par Duc. à *Charretium*, montre que l'anc. signifie. de charretin est charrette sans roues, corps de charrette : « Ledit Colin avoit prins la charrette ferrée dudit Coleau..... et avoit mis le Charretin à part et les roes à autre. »

Berry : « chârti » ; — Norm. « carti » ; — Poitou : « chartieu, chartiou. »

**CHAIRGI**, E. part. passé. Chargé avec la même signifie. qu'en fr. : « eune chairotte chairgie. »

Or le metez en la charete

Car ele n'est pas trop Chairgie.

(Renart, v. 3975.)



**CHAIRMER.** v. a. Charmer, exercer une action extranaturelle à l'aide de la magie, fasciner. Beaucoup de nos paysans eroient encore que les sorciers et même les prêtres peuvent *charmer* un nuage pour changer sa direction, le feu pour arrêter ses progrès, une plaie ou une maladie pour les guérir, etc. Ils ne eroient pas moins que la même puissance occulte peut agir en sens contraire pour opérer le mal. On lit dans un passage cité par Duc. à *Carmen*, que plusieurs individus blessés grièvement guérirent, « sauf l'un d'eux qui avoit fait Charmer sa plaie sans autre remède y quérir. » Le roman de *Dolopathos*, - v. 8428, - met en scène un personnage qui charme les brebis pour les sauver du loup :

Il les avoit si bien Charmées  
C'onkes n'estoient destorbées  
Ne par beste ne par larron.

Mais aussi pour les manger sans qu'elles diminuent en nombre :

N'estoit nuns jors, tant fust géune,  
C'a tot le mains n'en mangast une;  
Mais si bien Charmer les savoit  
C'onkes por ceu mains n'en avoit.

(*ib.* v. 8441.)

Dans la Suisse rom., on donne le nom de « charmailli » au paranympe chargé de protéger le marié contre les sortilèges des noueurs d'aiguillettes. A Genève il y a encore des charmeurs de serpents.

Poitou : « carminer », ensoreeler. Carminer est le fréquent. d'une forme pic. « carmer » pour charmer, qui répond au bas l. *carminare*, faire des enchantements ; — Jura : « encharmillé », celui sur qui on a jeté un sort. Dans Palsg., - p. 533, - « Il est enchanté ou enchermé. »

Du l. *carmen*, chant, charme, enchantement. (Voy. *Charmer*.)

**CHAIROI**, s. m. Charroi, transport d'un lieu à un autre au moyen de bœufs ou de chevaux attelés : être en bon « charroi », au fig., être en bonne voie, en bon chemin, dans une entreprise. Être en mauvais « charroi » exprime l'idée contraire. Cette loc. s'appuie sur une des acceptions du mot quelquefois usité pour chemin, route. Vénus cherchant son fils Cupidon :

..... En haste s'en alloit  
Par maint Carroy, par maint canton et place.

(MAROT, II, p. 485.)

Les charrois ou journées employées à charroyer sont une des charges ordinaires imposées par les propriétaires à leurs fermiers ou métayers. Les baux réservent habituellement plusieurs « charrois » en outre des autres redevances. La coutume est ancienne :

Li home d'Auxone... doivent... lou Charroi... en tel manière que li Sires ne le puet mener si loing de la vile, que il ne peust repairier lou jor même à la vile.

(*Ch. B.* II, p. 32.)

Chaque laboureur doit un Charroy :

(*Bailliage de Dijon*, p. 124.)

On voit dans ce dernier exemple que le dialecte bourg. mouillait autrefois, comme de nos jours, le son de l'a.

Claude Bruandet, propriétaire au XVII<sup>e</sup> siècle du fief d'Estoules, près de Château-Chinon, est qualifié « capitaine de Charrois de l'artillerie de France. » Le terme correspondant est aujourd'hui train.

— Charry, nom de loc. et nom de famille, en Bourg. et en Niv. signifiait en vi. fr. hangar, remise pour les voitures. En 1248, Charry, c<sup>o</sup> de Bara, est appelé : villa Chariaecum. Du l. *carrus*, char.

**CHAIROTTE**, s. f. Charrette, voiture à deux roues attelée de bœufs ou de vaches. Morv. n. « çarotte, çairotte. »

..... Pour cause de une Charotte ou de somier ou de bannière que nous havons..... desquelz Charrotte, somier, bannière, etc.

(*Ch. B.* I, p. 234.)

Item, prent com la foire dure, le rouage de Charrottes..... c'est assevoir des Charrottes qui amenant vin..... de chacune Charrotte ferrée..... et de la Charrotte qui sera deferrée..... et ne doit-on rien prendre ni des Charrottes qui rien ne moient.

(*Id.* *ib.* p. 240.)

Quiconques amene en ladite ville de Chastillon denrées sur char, sur Charrottes, sur brouote, la rue (roue) doit ii deniers; c'est assavoir..... la Charrotte iiii deniers, la brouotte ii deniers tournois.....

(*Id.* *ib.* p. 406.)

Entre les Scythes, quand les devins avoient failly de reecontre, on les conchoit, enforgez de pieds et de mains, sur des Charriotes pleines de bruyère tirées par des bœufs, en quoy on les faisoit brusler.

(MONTAIGNE, I, 30.)

**CHARRUE**, s. f. Charrue, instrument de labourage. Charrue est une syncope du latin *carruca* ou *carrucha*, en fr. carruque, qui désignait un charriot chez les Romains ou même une chaise curule, à cause de ses quatre pieds. Le picard a conservé la forme en c dur : « carue ». Les procès-verbaux de visite des feux, au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le bailliage de Dijon, reproduisent exclusivement la forme cherrue :

La communauté est endebtée. Chaque Cherue doit trois corvées de bras, chaque feu une poule.... Chaque laboureur doit deux corvées de Cherrues et un cherroy et quantité de poules.... La plupart n'ont qu'une demie Cherrue.... Il n'y a audit lieu que cinq Cherrues tournantes et s'associent pour labourer.  
(*Bailliage de Dijon*, p. 114, 122, 169, 182.)

**CHAISE**, s. f. Maison, chaumière, cabane, de casa ainsi interprété par Papias : « Casa, habitation champêtre construite avec des pieux, des branches et des roseaux au moyen de laquelle on peut s'abriter contre le froid ou la chaleur. » Chaise pour maison n'est plus usité dans le langage ordinaire, mais ce terme subsiste dans un grand nombre de noms de lieu en Morvan et dans presque toute la France : la Chaise, <sup>cne</sup> de Planchez ; — les Chaises, <sup>cne</sup> de Brasey.

Dans les documents les plus anciens, Chaise est écrit Chese ou Cheze : Chezeneuve dans l'Isère, Chézaboïs dans le Jura. la Chêze dans les Côtes-du-Nord et les Hautes-Pyrénées, etc. En beaucoup de contrées, Chaise est accompagné d'un nom d'homme : Chaise-Baudoin, dans la Manche, Chaise-Giraud, dans la Vendée, etc. Il y a en tous pays des Chaise-Dieu (*casa Dei*) dénomination mystique d'établissements religieux ou hospitaliers correspondant, dans cette dernière acception, aux nombreux Hôtel-Dieu de nos villes. La Chaise-à-Euteaux, bloc granitique aujourd'hui détruit, est probablement écrit avec une orthographe vicieuse. Il faudrait chèle en patois ou chaire en fr. pour répondre au sens présumé de siège. Ainsi Chaire-au-Diable près de Pontigny dans l'Yonne, Chaireaux-Gens près de Jouy, dans Seine-et-Marne, etc. En Bourg, on rencontre assez souvent, outre la forme chaise, celle de chize : la Chize, les Chizes, les Chizeaux, Chizelles. (Voy. *Châ*, *Chez*, *Chêle*.)

**CHÂLIT**, s. m. Châlit, bois de lit, très usité

pour désigner la carcasse entière d'un lit qui se compose du châ et du coucher. D'anciens textes écrivent chaalit, caalit. Le redoublement de l'a est remplacé dans l'orthog. moderne par l'â circonflexe. On trouve souvent chaslit et quelquefois charlit :

« Une huche, un Chaslit, une coueste, et coussin  
iiij. d. p. »

(MANTÉLLIER, III, p. 120.)

Li Kaalis faisoit moult à loer....

As. III. boors du Caalit doré....

(*Huon de B.* v. 4919-22.)

Ung Charlit cordé et une couchete dessoubz....  
Ung Charlit de boys....

Ung grand Charlit cordé.... Ung Charlit foncé  
jusques en terre....

(*C. du roi René*, p. 253-4-50.)

Un grand Charlit cordé, garny de coucte, d'une souille de toile de viès linge et le traverslit.

(*Ib.* p. 283.)

Berry : « châlit », bois de lit ; — Pic. « calit. » Dans le wallon du Luxembourg châlit désigne un montant d'échelle, mais le mot correspond au saintongeois chalâ qui est le fr. échalas sans le préfixe é ou es. Ital. *lettiera*, châlit et litière. — D'un préfixe cha qui figure dans le fr. chafaud avec le sens de corps, carcasse où l'on se loge, et lit? Comp. avec le fr. châlet, autref. écrit chaslet. (Voy. *Châ*, *Chauffau*.)

**CHALÛREU, EUSE**, adj. En fr. chaleureux ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou au fig. Nous nous en servons exclusivement au contraire pour désigner la chaleur atmosphérique : « Le temps est trop « chalûreux », — la journée a été bien « chalûreuse ». Morv. n. « cèleureu ».

Chaloureux = chalureux, malgré l'approbation de La Bruyère, ne se trouve plus que dans le patois de Genève. Le *Dict. de l'Académie*, édit. de 1694, renferme la double forme chaleureux, chaloureux.

**CHAMBLEIRE**, s. f. Chambrière, femme attachée au service d'une maison bourgeoise, qui ne travaille pas aux champs, mais à l'intérieur. Morv. n. « gambière, gambice. » La fonction et le nom appartiennent à l'histoire puisque nous voyons le lépreux Naaman, guéri par le prophète Elisée à la suite d'un bon conseil que lui donna une petite

filles, « chambrière de la femme Naaman. » (*Rois*, p. 36.)

Chambrier, chambrière a été quelquef. employé adjectivement avec le sens de soumis, assujéti à... « une âme chambrière de la concupiscence, etc. » dit Montaigne. Palsg., - p. 204, - donne à chambrière le synon. pedissèque, singulier mot forgé par les grammairiens des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, et qui traduit le l. *pedissequa*, suivante. Pedissèque ne fut jamais sans doute qu'un terme des ruelles pédantesques. On le voit assez clairement dans un passage, - Nouv. xvi, - des *Contes et joyeux Devis de Bonav. Desperiers* : « Cettui sieur de la Roche étoit homme joyeux..., il latinisoit le françois et francisoit le latin et s'y plaisoit tant qu'il parlait demi latin à son valet et à sa chambrière aussi, laquelle il appelait Pedissèque; il lui dit tout joyeusement : qu'est-ce que tu m'affères là, pedissèque ? »

Berry, Bourg. « chambleire » ; — Fr.-Comté : « chambelère » ; — Poitou : « chambrère » ; — Saint. « chambarière. » — Du l. *camera* qui a donné en bas l. *camerarius*, chamberier, chambrier.

CHAMBR'AUTE, s. f. Chambre haute ; chambre des étages placés au-dessus du rez-de-chaussée. C'est presque un château en Morvan qu'une maison ayant des « chambr'autes. »

— Chambre de ville pour hôtel de ville, mairie.

CHAMP, nom de loc. Nous avons en Niv. et particulièrement en Morvan près de deux cents noms de lieu qui sont tirés de champ avec ou sans qualification. Signalons seulement aux touristes : le grand et le petit Champ de Bataille ; le Champ païen, c<sup>me</sup> de Varennes-lès-Nevers ; — le Champ romain, c<sup>me</sup> de Donzy-en-Morvan ; — le Champ des Gaulois, c<sup>me</sup> de Moux ; — le Champ des Preux, c<sup>me</sup> d'Avrée ; — les Champs de la Bataille, c<sup>me</sup> de Sermaes.

— En champ, loc. adv. On dit : aller « en champ » les moutons, « en champ » les vaches, « en champ » les oies, etc., pour exprimer l'action de conduire et de garder ces divers animaux au lieu où ils doivent prendre leur nourriture. Mener « en champ » signifie absolument mener paître ou « champier. » (*Voy. Champier.*)

— « Jeter en champ » quelque chose, c'est jeter

cette chose dans la cour, dans la rue, dehors, à terre. L'anc. langue disait aussi *dans le larris* avec la même signifié. vague :

.I. si grant cop a feru Amauri....

Le teste fist voler ens el Larris.

(*Huon de B. v.* 2130.)

A Genève le v. « champer » a également le sens de jeter en champ, jeter au loin. En Piémont, « campè » = « gîtare, lanciare. »

Jean atteignit en passant le chevalier au bras, tellement qu'il lui fit voler l'épée aux Champs.

(*FROISSART, I, p. 352.*)

— Être aux champs renferme à peu près l'idée de la loc. fr. battre la campagne. Cela indique une vive inquiétude, un certain égarement d'esprit.

CHAMPAIGNE, s. f. Plaine, endroit plat relativement aux terrains qui l'environnent. La ferme de la Champagne dans la c<sup>me</sup> d'Alligny-en-Morv. occupe le bassin d'une vallée très accidentée. On sait qu'autrefois champagne et plaine étaient synonymes. Il y a de grandes et petites champagnes dans beaucoup de domaines ruraux du Nivernais. Ce sont des pièces de terre au sol plus ou moins plan. En Berry on appelle Champagneux ou Champignons les cultivateurs de la plaine de l'Indre. Dans l'Anjou, les Champagniers sont les habitants des contrées fertiles en céréales.

Champagne et campagne sont une double forme dér. de *campus* avec le suffixe l. *ania* ou agne en fr. On lit dans le *Livre des Rois*, - p. 275, - « Quasi sycamoros quæ nascuntur in campestribus », traduit par : « Tant cum des sicomors ki croissent en la champaigne. » Le *Dictionariolum* traduit le l. *campus* : « Une grande estandue de terre, une campagne. » Dans le poème intitulé *Aye d'Avignon*, les chasseurs descendent dans la plaine :

Ce fu a une feste du baron saint Michiel

Que li cerf sont de gresse et l'en les doit chacier...

En la Champaigne furent plus de .C. chevalier,

(*V. 1780.*)

En anglais *champaigne* = campagne, pays découvert.

CHAMP-DE-CHAUDRON (LE), jeu de la marelle ; jeu d'enfant qui consiste à faire sauter une pierre d'un champ circonscrit, en sautant sur un pied. On appelle encore ce divertissement, jeu de

la *pouële*, parce qu'une des figures du champ d'exercice a la forme d'une poêle à frire. Le même jeu porte le nom de « caudière » = chaudière en wallon ; — Norm., Pic. « jeu de caudron », jeu de colin-maillard.

**CHAMPIER**, v. a. Conduire aux champs, mener paître. L'anc. langue avait le terme champoier qui est encore usité dans quelques parties du Morvan, d'où les noms de lieu Champois et Champeau, assez communs dans la contrée. En Poitou, champeau est un adj. qui qualifie le pré que l'on ne fauche pas, qui est pacagé.

— Champois, fief de la châtellenie de Moulins-Engilbert ; Champeau, anc. fief de la châtellenie de Montreuillon.

— Battre, chasser, maltraiter. « Se teu bouge i vé t' champier », si tu bouges je vais te corriger, te malmener. En vi. fr. champier, champoier, avait aussi le sens de lutter, combattre :

O com glorieux champion !

Oneques mieulx voir ne Champit hom.

(Trésor de J. de Meung, v. 1178.)

Jehan Manecier et icellui Talart Champoyoient l'un contre l'autre.

(Duc. Champeare.)

Champoier signifiait, dans cette acception, aller sur le terrain, sur le champ de bataille. Champon désigne un champ de bataille :

Il fist sun tur par le Champon.

Si repaire al rei Gormund,

S'il fêri sur sun escu rund.

(MOUSKES, II, p. 20.)

Palsg. - p. 768, - emploie le verbe deschamper pour ramener des champs, des pâturages : « Il est temps de Deschamper noz brebis, il est passé huyct heures desjà. » Deschamper et le fr. décâmpier sont une double forme issue du l. *campus*.

Bourg., Jura : « champer », jeter là ; — Poitou : « champayer, champéyer » ; faire paître ; — Dauph. « champeier », chasser un troupeau devant soi ; — Anjou : « champaier », chasser, courir sus ; — wallon : « champi », mener paître ; — Suisse rom. « champà », pacager et pousser, chasser. (Voy. *Champoué*.)

**CHAMPIGNOT**, s. m. Champignon. Le même mot latin *fungus* désigne le champignon, plante,

et le champignon, bouton d'une chandelle allumée, ce dernier par assimilation avec l'extrémité spongieuse de la plante. Mousseron qu'on rattache à mousse n'est probablement qu'une anc. forme en ss pour ch de moucheron qui signifie également bout de mèche ou lumignon.

Mousseron, dans cette étymol., serait dérivé de *mucus*, mucosité, qui en fr. et au pluriel désigne un groupe de champignons, et non de *muscus*. Le rapport entre mousse et mousseron n'existe ni en ital. ni en esp. Suisse rom. « mussillon, mousellion » = moucheron et mousseron.

Comp. avec l'anglais *mushroom*, prononcé meucheroume. (Voy. *Mousser*.)

**CHAMPLAIN**, s. m. Quelques parties du Morv. donnent ce nom à un espace libre, à une place publique où se tiennent les foires, apports ou marchés. Sur le champlain de Château-Chinon s'élevait le gibet seigneurial. C'est aujourd'hui le champ de foire de la ville. Il y a sur le mont Beuvray un champlain où, en 1867, on a exécuté des fouilles qui ont mis à découvert quelques ruines importantes.

— Champelin (en 1670, le Champllain) c<sup>de</sup> d'Avrée ; — Champlin, c<sup>de</sup> du canton de Prémery, fief de la châtellenie de Montenoison.

Du l. *campus planus*, champ plain, c.-à-d. plat, uni. Le plain pays est synon. de plat pays. Wace dit : « Guerpi ont tout le Plain pays. » Plain était usité comme une forme masc. de plaine :

Ainz s'apareille de foir....

Si se volt trere par le Plain ;

Mès Renart le sesist au fraïn.

(Renart, v. 11229.)

Tant ont alé et Plains et bos

Et l'ambleure et les galos.

(Ib. v. 10925.)

Tot li seeles est en sa mein

Et tuit li mont et bois et Plein.

(Ib. v. 12600.)

On trouve quelquef. plain subst. avec la signif. de place publique. En rom. prov. *plan* = plain pour plaine :

Quant l'en est en cel haut leu, adonc treuve un Plan entre deus montagnes en quel a u flum mout bians.

(MARC POL, p. 47.)



Le poitevin emploie fréquemment le mot plan pour place. A Poitiers les places publiques sont appelées « les plans » par le peuple. (Voy. *Plain*.)

**CHAMPOUÉ.** s. m. Pacage, pâturage. On dit aussi « champiaige » = champiage, en fr. champéage : « al é eun bon champoué ai l'entor de lu », il a un bon pacage dans ses environs.

Il y a une belle prairie où ilz ont leur Champoy, peu de labourage et quantité de vigne dont partie est en désert.

(*Baillage de Dijon*, p. 176.)

Dans son *Émile*, J.-J. Rousseau emploie le terme champeaux pour désigner des prés secs, des prés élevés. Champeaux est un nom de famille très répandu en Bourgogne et ailleurs. (Voy. *Cham-pier*.)

**CHAMPOUÉYER.** v. a. Pâture, faire paître les animaux. S'emploie absolument : « champouéyer » dans les bois. Ce terme est moins usité que « champier » en Morv. b., au moins dans le langage contemporain. On le rencontre au contraire presque exclusivement dans les anciens actes.

Voulons et outrois que notre dit homme et habitant de notre dit chastel et ville de Grancey et leurs hoirs puissent Champoyer et mener toutes leur bestez grosses et menues exceptey chievres en tous nos bois et fourey de Grancey.

(*Ch. B. II*, p. 482.)

A Consoir-la-Roche, près d'Avallon, il y avait autrefois une prairie close de murs dans laquelle les lépreux qui venaient aux fêtes de saint Lazare pouvaient mettre leurs juments et montures « pasturer et Champoyer. » (*Hist. du Morvan*, III, p. 48.)

**CHAN,** s. m. Côté, tranche. Mettre « de chan, sur chan » = de côté, sur le côté. Une brique « sur chan » est une cloison construite avec des briques qu'on juxtapose sur leur tranche avec du plâtre ou du ciment. Être « sur chan » est l'opposé d'être à plat. Flandre, Norm. « de can, sur can », avec la même signific. - c dur pour ch. - On y dit d'un avaré qui ontasse ses écus qu'il les met « de can », c.-à-d. qu'il les place debout, sur leurs tranches. En Norm. « canter, acanter », à Guernesey « cantair », signifient incliner, pencher de côté, comme le fr. décanter, l'esp. *decantar*, et l'ital. *decantare*.

Lang. « de cantel, per cantel », posé de côté ; — esp. *de canto*, de biais ; — ital. *canto*, côté, partie, coin ; *lasciare de canto*, laisser de côté ; — holl. *kant*, coin ; — anglais *cant*, pan coupé. Du grec *κάνθος*, coin de l'œil, par le latin *canthus*, côté de roue, jante. — (Voy. *Chanteai*, *Chantre*.)

**CHANCHOUNETTE.** s. f. Tresse de cheveux que les femmes ramènent sur la tête lorsqu'elles se coiffent : « une chanchounette blonde. » Morv. n. « Chonette, chounette », est dans plusieurs patois un dimin. de Fanchon et en conséquence de Francoise. Chanchounette n'est peut-être qu'une corruption de Fanchonette.

**CHANCHUE.** s. f. Sangsue.

**CHANDEILLE.** s. f. Chandelle. Cette forme se trouve dans un grand nombre de textes anciens ; elle est dans Palsg. : « Une femme richement acoustree semble belle à la Chandaille. »

Einsi fu sainte Iglise honnie et violée....  
Ne Deus n'i fu servi, ne Chandaille allumée.

(*Thomas le Mart.* v. 153.)

.....Elle fist à Dieu oroison  
Qui li envoyast guérison,  
Chandaille offrit à Nostre Dame  
Qui li gardast et corps et ame.

(*Ysopet*, I, 24.)

Quoi c'on die de fame, c'est une grant merveille :  
De bien fère et de dire chascun jur s'apareille,  
Et ausi sagement se pourvoit et conseilie  
Com fait li papeillons qui s'art à la Chandaille.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 29.)

Se la jument sent l'odour de la fumée de la Chandaille estainte, elle aorterat.

(BRUN. LATINI, p. 242.)

*Le roman de Renart* a la forme chandoille rimant avec merveille, parce qu'on prononçait probablement chandouaille :

Ysengrin, vois-tu ces merveilles !  
Que devant moi ardent Chandailles ?

(V. 21688.)

Picardie : « candeille » :

On alumait jà les Candeilles  
En l'ost, or oites grans merveilles.....

(*Renart*, IV, p. 184.)

Du l. *candela*, flambeau de suif ou de cire.



**CHANDELAGE**, s. m. Action de la gelée qui soulève les terres en formant à la surface une forêt de petites aiguilles ou chandelles de glace. Le « chandelage » est souvent funeste aux récoltes en déracinant les céréales qui restent, pour ainsi dire, suspendues en l'air. Berry : « chandelure » ; — Guernesey : « candelles », chandelle de glace.

**CHANDELER**, v. n. Se dit des terres arénacées qui se soulèvent par l'effet de la gelée en formant une multitude de petites chandelles ou aiguilles de glace, lesquelles supportent une légère croûte de terrain. Les allées sablées « chandellent » à un tel point que le pied disparaît quelquefois tout entier dans la brillante cristallisation du sol. Ce phénomène ne se montre nulle part mieux qu'au milieu des arènes du Morvan. Berry : « chandeler ». — De chandelle par assimilation. En fr. les chandelles de glace sont les glaçons qui pendent des toits ou des arbres.

**CHANDELEUSE** (LA), La Chandeleur, fête de la Présentation de Notre-Seigneur au temple. Cette fête a été appelée en Bourg. les Chandelles :

Je ai donné à Deu et à N. Dame de Moiremont la pesson por C. C. pors.... et la vene pastures à lor berbis des la feste saint Martin jusqu'aux Chandouilles.

(DUBOIS, *L'abbaye de Morimond*. p. 470.)

Bas l. *Candelosa*. « Dominica post Candelosam. » (*Olim*, III, p. 124.) L'r entre deux voyelles se change en s.

**CHANDIÉ**, s. m. Syncope de chandelier.

**CHANNI**, v. n. Chancier, moisir, couvrir de moisissures : du pain « channi », du fromage « channi. »

Berry : « channir, chandir » = blanchir, moisir ; — Maine : « channi », moisir ; « channit », moisissure ; « déchannir », enlever la moisissure ; — Forez : « chani » marque l'altération d'une substance : temps « chani », pommes « chanies » ; — Norm. « canir, chanir », moisir ; — breton *kann*, blanc ; *kanna*, blanchir.

Du l. *canere*, blanchir, être blanc, prononcé *canire* = *candere*, être blanc. Le l. *canus* a la double signific. de blanc et de vieux, ancien.

**CHANPLEURE**, s. f. Robinet de tonneau, cannelle par où s'écoule le vin, la bière, etc. ; chantepleure en fr. — En vi. fr. chantepleure, champeleure. Ménage consacre un grand article au mot Chantepleure qu'il tire des deux verbes chanter et pleurer, parce que le liquide en sortant par le robinet murmure, ou tour à tour chante et pleure. Une personne chez qui le rire et les larmes se succèdent rapidement est un « chantepleure » à Genève. Le mot se trouve dans Palsg. et dans Nicot. Le premier l'attribue au patois de Normandie ; il emploie aussi une forme « chantepleuse », broche à vin. Godefroy de Paris dit des Templiers dont toute la puissance s'évanouit en un instant :

Tant va pot à ève qu'il brise.

A un seul point et à une heure

Ont-il trouvé la Chante pleure.

(*Chron. mèt.* v. 3898.)

Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, avait une Chantepleure pour devise.

Pour avoir fait une Chantepleure d'or à la devise de ma diete dame par elle donnée à M. S. Alof de Clèves, son frère....

(LABORDE, *Gloss. du M. A.* p. 204.)

Or puis avoir nom Chante pleure

Qui de deul chante et de tristot.

H.-Maine : « champleure » ; — Berry, Norm. « champelure » ; — Pic. « champleure » ; — Lang. « canto plouro », tuyau de moulin à huile.

Consulter le *Dict. étym.* de Ménage, et le *Dict. de la langue fr.* à Chantepleure. L'historique du mot est intéressant dans les deux auteurs.

**CHANTEAI**, s. m. Chanteau, morceau, quartier de pain. Le « chanteai », ou chanteau en fr., est le dernier morceau qui reste sur la table ou dans la mait. Morv. n. « chantiau, chanquiau. » Vi. fr. cantel, chantel, chanteau, chantiau :

Grant cop li donne li traitres provés

Que .i. Cantel en a jus fait voler.

(*Huon de B.* v. 1866.)

Vente et gresille, si ne fet mic bel.

Deves le vent mist l'escu en Chantel.

(*Agolant*, v. 509 dans *Behker*.)

Qui a mangé son pain jusqu'à un petit Chanteau en honneur et prud'homme, est vraisemblable et digne de croire que....

(*CASTELLAIN*, IV, p. 400.)

Rabelais donne le nom de chanteau à un quartier de la lune : « Que tous ayent à se pendre de-

dans le dernier Chanteau de ceste lune, je les fourrirai de licolz. » (*Pantagruel*, iv, anc. prologue.) Chanteau = quartier dans ce passage, comme en Berry, ou « chantiau » désigne aussi un quartier de la lune. Dans Palsgr., morceau, lopin, chanteau, sont synonymes.

Bourg. « chaintéa », morceau, portion ; — Vendée : « chantéa », entamure de pain ; — Saint. « chantâ » ; — Champ. « chanteau, chancel », morceau, dos de la main ; — Forez : « chantai » ; — Norm. « cantet », pain entamé ; — Guernesey : « canté », id. ; — Lang. « cantel » ; — Prov. « canteou » ; — esp. *canteron*, grand angle, chanteau ; — ital. *cantone*, angle, morceau, partie ; — bas l. *cantellus*, *chantellus*, du l. *canthus*, côté de la roue, jante. En Bourg. « chantiau » se dit à la fois d'une jante de roue et d'un quartier de pain. (Voy. *Chan*.)

**CHANTIÉ**, s. m. Sentier, chemin de traverse, Morv. n.

**CHANTOU, OUSE**, s. Chanteur, chanteuse. Morv. n. « çantou, çantoure. »

**CHANTRE**, s. f. Jante de roue. Vi. fr. cante, chante, gante.

A la bascule, chalan percé, un cent de Chantes ou d'aisseaulx, iij d. p.

(MANTELLIER, III, p. 120.)

Berry : « chante » avec le dimin. « chantiau » ; — Fr.-Comté : « ante, antre » ; — Esp. *canto*, côté ; *cantero*, partie d'un corps solide ; *canteron*, chanteau ; — ital. *canto*, *cantone* ; — bas l. *canta*.

Du l. *canthus*, terme qui s'appliquait aux jantes et à la roue entière. Dans le Dict. de J. de Garlande, *cantus*.

Burguy rejette la dérivation de *canthus* et donne à jante la même racine qu'à jambe. le celt. *cam*, *camm*, courbe ; mais la vraisemblance et les principales autorités sont pour *canthus*. Chante, prononcé aujourd'hui jante, appartient à une famille de mots qui ont pour rad. *can*, lequel désigne un angle, un côté, une tranche. A Mons « cham » = jante de roue. (Voy. *Chan*, *Rechantre*.)

**CHAPÉ**, E. Nom de bœuf ou de vache. Désigne plus particulièrement les bêtes à cornes qui ont la tête blanche ou blonde. Morv. n. « çaipé ».

En fr. chapé est un terme de liturgie et de blason désignant une personne ou un objet couvert d'une chape.

Dans la traduction en morvandean nivernais de la chanson des Bœufs, « çaipé » est un adjectif :

Ion deus grans bœus en nouf' étiâbe,  
Deus grans beus bians, Çaipés de rou.  
Mai çarotte ô en bois d'ériâbe,  
Mon agheullon en agueriou.

Genève : « capé », huppé ; — Jura : « chapé ». tête de bœuf crépue. (Voy. *Chaplu*.)

**CHAPIAU**, s. m. Chapeau. Morv. n.

Que nulz ne mette tainture ès Chappiaux de bonnet ne de gans de laine pour ce qu'il honnissent les bonnes gens.

(*Statuts des Chapeliers*, XIII<sup>e</sup> siècle.)

Aux env. d'Anost « chapia » :

Et les plus cointes damoisèles  
Li donnent Chapiaux et florètes.

(*Dolopathos*, v. 3736.)

(Voy. *Chaipelet*.)

**CHAPIN**, s. m. Sapin. Morv. n.

**CHAPLU**, adj. Chappé. Se dit du grain lorsqu'il n'est pas encore sorti de son enveloppe ou balle : « du blé chaplu. » L'orthog. régulière serait chapelu.

Berry : « chapé », blé dans la balle ; — H.-Maine : « chapillon », enveloppe du grain dans l'épi ; — Saint. « chaperonné », grain dans sa balle. Du v. fr. chapel, petite chape, pour couverture, enveloppe. (Voy. *Chapé*.)

**CHAPON**, s. m. Grain qui ne s'est pas dépouillé sous le fléau, qui est demeuré dans la balle. De chape, parce que le grain est resté dans sa chape. c.-à-d. dans son enveloppe.

**CHAPOUNER**. Se dit des incisions qu'on fait dans l'écorce d'une branche et à distances plus ou moins régulières. Après une opération de ce genre, on a un bâton « chapouné ». Morv. n. Parmi les anciens droits d'usage, on trouve en certains pays le droit d'usage « au bois chaponné. » Voy. *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais*, p. 146. Il s'agit probablement d'arbres élagués et peut-être même écorcés par accident ou autrement.

Le l. *castrare*, châtrer, s'appliquait aux arbres comme aux animaux et prenait dans ce cas le sens particulier de tailler, élaguer, émonder. Dans le langage technique, on appelle chapon une branche de vigne détachée pour bouture. En Champ. « châtrer » la vigne = couper le bois superflu. Comp. avec le vi. fr. *chapeler*, tailler ; l'esp. *capar*, châtrer, *capon*, poignée de sarments, *caponar*, travailler la vigne, *capolar*, couper, et enfin avec le flamand *kappen*, hacher.

**CHAR**, s. f. Chair.

Li parole est faite Chars et si habitat en nos.  
(*Serm. S. B.* p. 532.)

Tuit li poples vit la haire que li reis out vestue à sa Char.

(*Rois*, p. 369.)

Nus homs ne se devoit jà prendre  
A fame qui sa Char vuet vendre.

(*R. de la R.*, v. 4582.)

Jhesu-Crist, que pas ne trovastes  
De sa grâce aver ne eschar,  
Nous fist deus estre en une Char.

(*Ib.*, v. 16639.)

Li mondes nous atraît et la Char nous tourmente.

(*Test. J. de M.*, v. 1412.)

Par Dieu, fait-il, ne m'appartient  
Cil qui de Char mengier se tient  
N'ai pas fet veu de mangier Char.

(*Renart*, v. 15217.)

**CHARDER**, v. n. Pleurnicher. Se dit d'une personne qui pleure ou grogne à tout propos et sans motif. Morv. n. Berry : « carder », avoir de la peine, souffrir ; — Forez : « chardâ », hargner. (Voyez *Carder*.)

**CHAREIRE**, s. f. Charrière, chemin, sentier réservé dans les bois pour le passage des voitures. Morv. n. « çareire ». Vi. fr., charière, chareire, charire, carrière, chemin en général, même au fig. :

Très parmi l'ost funt leur Charrère,  
Et si creiez que la pudrère  
En fu sanglente la quinzaine

(*BENOIT*, v. 5879.)

Governale vit une Charie  
En une lande luire arrire.

(*Tristan*, 1, p. 82.)

— Grangia de la Charrière (1170), nom de loc. dans le *Cart. de l'Église d'Autun*, p. 329.

Le *Digeste* distingue entre l'*erre* qui est un sentier pour les piétons ou les cavaliers, et la *charrière* qui est la voie des chars ou charrettes. La chareire est donc à proprement parler l'*erre* d'un char. *Erre* quelquef. oïre en vi. fr. est dér. du l. *iterare*, tiré de *iter*, chemin. Forez : « charrière », rue, chemin. En Poitou « charre » et « charrière » indiquent un passage, une cour de ferme, l'entrée d'un champ, d'un pré, etc. A Mons, « carrière » = ornière.

**CHÂRIER (SE)**, v. réfl. Aller en voiture : « i m' seu chârié ai Sauleu », je suis allé en voiture à Sauleu. On serait compris en fr. si on traduisait cette loc. par se voiturier. On prononce souvent se « chairrier ». (Voy. *Chair*.)

**CHARLETTE**, nom propre. Le dimin. masc. Charlet n'est pas usité, mais avec Charli nous avons la forme Charlot dont le fr. possède le fém. Charlotte. Charlet est un nom de famille répandu en France.

**CHARLI**, nom propre, dimin. de Charles. L'ancien château de Charly, c<sup>op</sup> de Chaulgnes, figure dans une charte de 1094 sous le nom de *mansum Charliaci*. Le Petit-Charly est une ferme dans la même localité.

**CHARLOT (LE)**, loc. « Avoir le charlot, » être d'humeur flegmatique, molle, paresseuse.

**CHARMER**, v. a. Avoir en germe, couvrir une maladie : il y a longtemps qu'il « charmait » ces fièvres-là. Elle « charme » une hydropisie. Env. d'Avallon. En Berry, la gale est appelée la « charmante. » Est-ce par antiphrase ? est-ce par suite d'une relation détournée avec cette signific. du v. charmer en Morvan. (Voy. *Charmier*.)

**CHARNIÉ**, s. m. Échalas, pau de vigne en Niv. et dans quelques parties de la Bourg. morvandelle. « M. F..., marchand de bois..., prévient les propriétaires de vignes qu'il tient à leur disposition du Charnier moderne, chêne et châtaignier... (Journal de la Nièvre, 11 fév. 1872.) Usité en vi. fr. ou au moins dans quelques provinces, le Berry, l'Orléanais, la Touraine : « Le suppliant donna à icellui Faucon d'un eschalaz de vigne, nommé au

pays (Blésois) charnier... un cop sur la chenolle du col. » (Duc. *Cannolla*.) Le *Gloss. du Centre* dérive « charnier » de « charne » = charme, tiré du l. *carpinus*; mais cette étymol. offre peu de vraisemblance, le charme n'étant pas le bois ordinairement employé pour fabriquer le charnier. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les habitants de Châteauneuf sont reconnus par un acte en possession du droit de « faire Charniers, pelz et perches, merrien à vignes. » (*Étude sur la condition forestière de l'Orléanais*, p. 232). (Voy. *Quairner*, *Quairniau*.)

**CHAT, CHAITE**, adj. Gourmand, friand. L'avare est toujours « chat » d'argent, la femme toujours « chaite » de chiffons ou de rubans. Être chat de ceci ou de cela. Se dit absolument pour être friand ou même avide de quelque chose. Dans *Festus* : « Catillones appellabant antiqui gulosos. » Le *Dictionariolum puerorum* traduit *catillo* par « gourmand, friand, licheur de plats. » Le verbe *catillare* = friander. Le fém. *catilla*, femme friande, qui se trouve dans *Plaute*, correspond si exactement à notre patois « chaite » qu'on serait tenté de rattacher ces mots à *callus*, chat ou chien, animal domestique. (Voy. *Aichaiti*, *Chatenet*.)

**CHATAINGNE**, s. f. Châtaigne.

Servez en un plat d'icelluy chaudon des navets et Chastaingnes.

(*Ménager de P. II*, p. 259.)

A cui parez vous ces Chastaingnes.

(*Chrest. B.* p. 362.)

Le dialecte picard prononçait « castaingne » :

Puis a dit coïement.....

Que pour li ne feroit vaillant une Castengne.

(*Gaufrey*, v. 10532.)

**CHATELICOT**, s. m. Petit bouquet de noisettes, de glands, de fruits enchainés. Dimin. de châtelot.

**CHÂTELOT**, s. m. Bouquet de noix, de châtaignes, etc. « Châtelot » représente le fr. châlelet, petit château par assimilation. Le wallon qui prononce « catelet » donne à ce mot, dans la région belge, le sens de trochet ou bouquet de fruits, et au fig. de groupe, d'enchaînement par agglomération. Genève : « catelet » ou « chatelet », trochet de noisettes. — Fr.-Comté : « catelot ». — En Poitou le « chatelet » est un jeu d'enfants où l'on

cherche à démolir un petit tas de noyaux ou de noix superposés. C'est un dévidoir en Normandie. En vi. fr. le verbe achasteler signifiait construire en forme de château.

**CHATENÈRE**, s. f. Chatière, ouverture ménagée dans le toit pour le passage des chats. — Berry : « châtounière » ; — Poitou : « chatounère » ; — Jura : « châtenèra » ; — Languedoc « catougnéiro. »

**CHATENET**, s. m. Gourmand, friand, celui qui aime la bonne chère et recherche les morceaux délicats. De chat avec le sens friand au fig. Dans *Oudin*, chatter = friander. En Berry « chatoyer » se dit pour flatter, plaire comme une chose friande. (Voy. *Chat*.)

**CHATERIE**, s. f. Friandise, sucrerie, mets délicat. S'emploie par extension pour désigner ce qu'il y a de meilleur dans certaines choses, la crème, la fleur. — Bourg. « chaterie » ; — Berry : « chatterie ».

**CHÂTILLON**, nom de bœuf très connu dans notre contrée. Ce nom est peut-être tiré de la couleur de l'animal plutôt que de son origine. Dans le Berry et le Nivernais beaucoup de bœufs sont appelés Châtain. Le Chatillonnais néanmoins fournit assez souvent des bœufs à nos charretiers de galvache. La dénom. pourrait encore être empruntée au vi. fr. chatrillon, équivalant à chastron, avec le sens de jeune bœuf châtré. La chute de l'r dans la prononc. n'aurait rien d'anormal. En Forez « chatrillon » désigne le chardonneret. (Voy. *Châtron*.)

**CHÂTRE**, s. f. Châtrure ; action de châtrer. Un porc subit « la châtre » avant d'être mis à l'engrais.

**CHÂTRER**, v. a. Racommoder grossièrement sans y mettre de goût ou de soin.

Berry : « châtrouer », ravauder ; — Poitou : « châtrer », racommoder grossièrement des bas.

— Couper, rogner le cercle de fer qui entoure une roue. Dans plusieurs patois châtrer une ruche c'est couper, enlever les rayons de miel. (Voy. *Reuchener*.)



**CHÂTREURE.** s. f. Raccornodage grossièrement fait.

Berry : « châtron », reprise grossière. (Voy. *Reuchon*.)

**CHÂTRON,** s. m. Taureau récemment châtré, jeune bœuf qui n'a pas encore été soumis au joug ou qui ne l'a été que depuis peu de temps. Morv. n. « çâtron. »

L'anc. langue désignait sous le nom de châtrons la plupart des animaux mâles lorsqu'ils avaient subi la castration, mais plus particulièrement les moutons.... : « Capones, anseres et Castrones. » (Duc. *Casto, Castro*.)

Le bœuf doit ung denier, la vaiche une obole, le pore, le bouc, le Chastron, chacun ung denier.

(Ch. E. I, p. 191.)

Berry, Poitou : « châtron », jeune bœuf châtré; — Suisse rom. « châtron », mouton, jeune bœuf; — Rom. prov. *creston*, chevreau; *encastrat*, porc châtré; — ital. *castrone*, mouton, — esp. *castron*, bouc châtré. Du bas l. *castro*, dér. de *castrare*, châtrer.

**CHÂTROU,** s. m. Châtreur, celui qui châtre les animaux dans nos campagnes.

Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, nos châtreurs parcouraient Paris en criant :

Moi, Châtreux, je ne crie guère  
Je ne veux que jouer promptement,  
Car, de crier, ne m'en chaut guère,  
Je ne veux que mon instrument.

(*Les Cris de Paris*.)

C'est peut-être à quelques-uns de ces artistes ambulants que s'adressa le chanoine Fulbert lorsqu'il résolut de venger sur Abailard le déshonneur de sa nièce. S'il en fut ainsi, ces audacieux praticiens payèrent bien cher leur complicité, car deux d'entre eux ayant été arrêtés subitement, avec aggravation, la loi du talion : « oculis et genitalibus privati sunt. » Le châtreur est quelquefois appelé affranchisseur, mais ce terme n'est pas ancien dans le pays, il est usité en Berry et en Nivernais.

— Châtréfieux nom de localité près de Villapourçon; — les Châtreux, c<sup>o</sup>e de Dornes.

**CHAUCHETTE.** s. f. Chaussette, demi-bas, dimin. de « chauche » = chausse.

**CHAUDRON,** s. m. Vase de fer blanc avec couvercle et dont on se sert pour transporter la soupe ou autres aliments lorsque les ouvriers sont répan-dus dans les champs. Le chaudron en fr. est tout autre chose. C'est une petite chaudière qui va au feu. Notre chaudron fait souvent défaut à l'étym. *caldus*, chaud.

**CHAUFAU,** s. m. Échafaud, appareil composé de poteaux et de claies qui permet de s'élever plus ou moins haut au-dessus du sol.

Le lendemain vindrent deux maîtres engigneurs au duc de Normandie qui dirent que s'on leur vouloit livrer du bois et ouvriers, ils feroient quatre Chau-faux.... qui seroient si hauts qu'ils surmonteroient les murs.

(FROISSART, I, ch. 114.)

Comme.... en la ville de Dijon, en la place appellée la place de Morimont, nous ayons fait faire un Chau-fault de bois et au pié d'iceluy un feu; auquel Chau-fault a esté monté Poncet du Soulier, condamné par ses démérites à ardoir.

(PÉREARD, p. 395.)

Et iceluy qui fait le roy doit estre aux lices au pié de l'Eschaffault du juge...

(C. II. De la forme des duels en champ clos.)

— La fontaine du Chafaud à Autun nommée dans une charte de 1283 « fontem Chafaudi. » (Voy. *Cart. d'Autun*, p. 255.)

Le M. A. appelait chats faux certaines machines de guerre qui ressembloient à des beffrois et remplissoient le même office à peu près que les chats, petites galeries couvertes dont on se servait pour le siège des villes. Ces chats faux étaient à proprement parler des échafauds, c'est-à-dire des planchers mobiles et plus ou moins élevés au-dessus du sol. Suivant le dialecte, on prononçait cat ou chat.

Dont fist Hues d'Aire faire un Cat et le fist bien euirier et acesmer.

(VILLE-HARDOUIN, p. 408.)

Chascuns li donnast don merrien de ses neis pour faire un Chat pour bouchier le flum .....

(JOINVILLE, p. 116.)

Dans un des patois de la Lombardie « cat » se dit encore d'un monceau de bois à brûler, coupé ou fendu.

Bourg., Berry : « chafaud, chafaud »; — Maine : « chaffaud »; — Poitou : « chafaud. » Il y a en France plusieurs localités appelées le



Chaffal, le Chaffaut. Le Chaffal près de Léoncel, dans la Drôme, est écrit Chaafalc en 1220 et Chaafaudus Cadefalsus, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. De *cata*, forme fém. du l. *catus* ou *caltus*, et *falda*, claie (1). Faude en vi. fr. se disait aussi d'un amas de bois dressé pour un usage quelconque, entre autres pour la fabrication du charbon : « Une faude. une faudée de charbon. » En wallon « fâde, faulde ». a aujourd'hui encore la même signification. Le charbonnier est appelé « fâdeu, faudeu. » Dans le patois du Luxembourg « fauldes » n'est usité qu'au plur. et désigne les monceaux de bois qu'on appelle ailleurs fourneaux. Le verbe fauder dér. du substantif, équivalait à échafauder, c.-à-d. à l'action d'empiler le bois propre à la combustion. Fauder ne signifiait pas à la lettre cuire le bois comme l'admet le contin. de Duc., mais bien entasser le bois avec lequel on le cuit. (Voy. Duc. *Falda*, *Faldata*.) *Falda* semble n'être qu'une variante de *fala*, *falla*, *turris lignea*, à peu près le *catafalco* des italiens. L'identité s'accuse dans les mots bas l. *faldia*, et ital. *faldia*, désignant un vêtement de femme, lesquels sont absolument syn. du bas l. *fala*, *phala*, et du vi. fr. faille. Dans un texte de 1341 *chasfallia* signifie même chafauds : « Item quod muri, Chasfallia, schiffa..... tollantur omnino. » (Duc. *Schiffa*.) L's du bas l. *seafaldus*, *seafaldus* est prosthétique et ne prouve rien contre la dérivation. Cette prosthèse de la dentale n'est pas rare. On la retrouve, par exemple, dans *scannabis* pour *cannabis*, chanvre. Elle n'existe d'ailleurs ni dans le rom. prov. *cadafal*, ni dans l'ital. *catafalco*, ni dans le port. *cadafalso*, ni enfin dans la basse-lat. *cadafalus*, *cadafaudus*. Fauteuil, que les germanistes dérivent de l'anc. h.-alem. *faltstuol*, siège plié, est tiré de *faldus* qui a donné le suffixe de chafaud et de *staulus*, *stolus*, siège des religieux, des chanoines. *Staulus* est une variante de *stallus* = stalle. *Stallus* qui s'entrevoyait encore dans le rom. prov. *fadestel*, *fadestol*, semble n'être qu'une contraction de *stabulus* = *stabulum*, qui se rattache à *stare*. Duc. définit *stallum* locus ubi quis stat. En allem. *schafstall* correspond à *stabulum*. Le bas l. *installare* qui

(1) A Guernesey, « falle » s'applique à un ensemble de pieux, palissades ou poteaux formant un enclos. Dans cette acception, le mot correspond au vi. fr. faulde, tie i fermé de claies, et explique l'anglais *fold*, parc, *faldage* ou *foldage*, droit de parage, parage, non moins que l'écoisais *fald*, *fauld*, enceinte close.

est le fr. installer, a pour équivalent en vi. fr. inseller qui signifie littéralement asseoir, mettre sur un siège. (Voy. *Châ*, *Falot*.)

**CHAUFAUDER**, v. n. Échafauder, construire un appareil en bois pour s'élever au-dessus du sol. Les maçons ne peuvent travailler à une certaine hauteur sans « chafauder. »

La charretée de cloies à Eschafauder doit un denier de tonneau.

(LITTRÉ. *Dict.* —  *Livre des métiers*, 323.)

Berry : « chafauder, chafauder » : — Poitou, Saint. « chafauder » ; — Maine : « chauffaudeur. — En anglais *to fold* = fauder dans le sens de faire un clayonnage, un pare, et dans celui d'appointer une étoffe : *to scaffold* = échafauder. (Voy. *Chaufau*.)

**CHAUFFEU**, s. m. Chauffoir, lieu où se trouve la cheminée ; chambre à feu. Le chauffeur dans les anciens actes est toujours distinct des autres *châs* de bâtiment ; c'est à proprement parler la maison d'habitation :

Assçavoir ung maisonnement consistant en deux Chauffeuz, ung grenier et une cave..... un autre maisonnement consistant en ung chauffeur couvert de paille..... à sçavoir une maison couverte moitié assialne et moitié paille contenant quatre chapz, sçavoir deux Chauffeus, une estable et une grange.

(*Terrier d'Alligny*, f° 649.)

Chauffour, dans les noms de loc. (c<sup>tes</sup> de Clamecy et de St-Loup), désigne un four à chaux.

Berry : « chauffoir », chambre à feu, maison de paysan : — Norm. « chanffepied », chambre où se trouve la cheminée d'une maison champêtre.

**CHAUGNON**, s. m. Anneau qui réunit l'avant et l'arrière-train d'une charrie. « Chaugnon » = chaînon.

**CHAUMÀ**, s. m. Petite chaume, terre inculte et engazonnée.

Bas l. *calma*, *chauma*, chaume, lande : « Super Chaumam que partitur cum Perrecier », dans le *Cart. de St-Bénigne de Dijon*.

« .... Et omnes decimas de alia villa que vocatur Calma..... » (*Abbaye de St-Martin*, II, p. 36.)

Poitou : « chauméa, chaumia », petite chaume ;

— Vendée : « chaumeâ », terre inculte : — Foréz : « chaumasse », prairie humide.

Chaumard, chef-lieu de commune dans le Morvan, tire son nom de chaume. En vi. fr. chaumard = chaume : « Deux journaux de bois-issards ou d'écorce, au finage de Fretoy, sur le Chaumard de Voilliard. » *Affiches de Bourgogne* (1778), p. 152.)

**CHAUME**, s. f. Terrain engazonné, ordinairement de peu de valeur, lande, espace vague et livré au pacage des animaux. Dans le *Dict. de l'Acad.*, chaume est un subst. masc. qui désigne la tige des céréales, soit qu'elle reste en partie dans les champs après la moisson, soit qu'elle serve à la toiture des habitations pauvres, des *chaumières*. En Morvan, au contraire, chaume est un subst. fém. qui signifie exclusivement terrain gazonné. Il est étrange que la forme fém. de *calamus* correspondante au bas l. *calma* ait disparu de la langue littéraire, lorsqu'on la trouve en tous pays appliquée à de nombreuses localités. Dans le Niv. il y a près de cent villages, hameaux ou écarts, qui portent ce nom avec ou sans qualificatif. Le vi. fr. disait aussi une chaume dans le sens de terre engazonnée :

En yver par la grant froideure  
Se gisoit sor la Chaume dure.

(RUTEBEUF, *Vie de sainte Elysabel.*)

Le *Gloss. du Centre* hésite entre les deux formes orthog. chaume et chôme, la première dérivée de *calamus*, la seconde se rattachant à l'étymol. de chômer, demeurer inactif. Les plus anciens monuments se prononcent pour chaume. Dans la Suisse rom. « chauma, tschauma », signifie cesser, chômer, se mettre à l'ombre. En Languedoc, « châouma », rester oisif, rechercher l'ombre ; — Prov. « chaumar » = chômer. Les paysans piémontais disent « cioma » en parlant du repos des vaches. Dans le Jura une « chaume » est une montagne à pâturages.

— Chaumien, nom de famille très répandu dans la contrée.

**CHAUPIQUET**, s. m. Saupiquet, sauce piquante où il entre beaucoup de vinaigre. Morv. n.

Et quant l'oïsel sera cuit, si mettez en la leschefrite un petit de vertus et moitié vin moitié vinaigre et tout bouli ensemble.... et ceste derrenière sausse est appellée le Saupiquet.

(*Ménagier de P. II.* p. 181.)

**CHAUSSE**, s. f. Chausse, bas, vêtement de la jambe et du pied. Morv. n. « çausse. » Les Gaulois n'ont porté des bas que fort tard, les Morvandeaux n'en portent que le moins possible. Toujours est-il que pour eux les bas sont encore des « chaus-ses » ou « chauches. »

Je t'apprendrai moult bien comment eres sauvés ;  
Or va, s'oste ta robe, tes Cauces, tes solers ;  
En la pure cemise soit li tiens cors remés.

(*Fierabras*, v. 3691.)

Cascune sans estriez séoit,  
Et si n'orent solliers ne Chauces,  
Ains estoient totes deschaucés.

(*Lai du Trot*, v. 175.)

Quiconques est Chauciers à Paris, il peust fere  
Chauces de soie et de toile.

(*Livre des métiers*, 139.)

M<sup>me</sup> de Sévigné usait d'une liberté un peu licencieuse en disant : « Il falloit que M. de Janson, Chaussât mieux ses lunettes. » (*Lettres*. ix, p. 541.)

Du l. *calceus*, qui a donné « keuche » aux Picards. En Morvan « keuche » = jambe. (Voyez *Queuche*.)

**CHAUSSIE**, s. f. Chaussée, levée d'étang, barrage qui retient les eaux.

Ravoit une Chaucie ferme,  
Qui par le marès en cel terme  
Retouchoit devers Lenz la rive.

(*GUILL. GUIART*, v. 8544.)

Devers destre, à l'autre partie,  
Bien près du pont, sus la Chaucie...

(*Id.* v. 8643.)

(Voy. *Conchusser*.)

**CHAUVEAU**, nom de bœuf ; bœuf dont le poil est ras, non frisé.

Berry, Poitou : « chauvet », nom de bœuf à poil ras. De chauve, à cause de l'absence de poil, comme dans chauve-souris à cause de l'absence de plume.

**CHAUVEAU**, s. m. Mesure de capacité ayant la forme tubulaire et contenant environ un litre. On dit d'une personne craintive qu'elle se ramasse, se resserre comme un « chauveau » d'huile.

— Chauveaux (les) nom de loc., c<sup>no</sup> d'Arleuf.

Bas l. *calvea*, mesure pour les grains. Du l. *cal-ra*? Le nom est peut-être venu de ce que la mesure

en question présentait à l'origine la forme arrondie d'un crâne, de la boîte osseuse de la tête.

**CHAVOUCHERI**, s. f. Chauve-souris. Morv. n. Cheri = seri par le changement de l's en ch. (Voy. *Seri*.)

**CHAVOUCHIE**, s. f. Chauve-souris.

**CHÉ**, s. m. Chef, tête. S'applique seulement aux animaux. Autant de Bœufs, de vaches, autant de « chés de neurin. » On compte aussi les chevaux, les moutons et même les volailles par « ché. » Morv. n. « cé. »

Là où plus les veit entassez,  
Lor funt les heumes sor les Chés.  
(BENOIT, v. 33636.)

Od les trenchanz branz acerez  
Lor vont trencher les Chés des bucs.  
(Ib. v. 2343.)

Là en veissiez tant découper  
Tant Chés fenduz en deus meitiers,  
Tant braz, tantes quisses e tant piez.  
(Ib. v. 5149.)

Là lor vaît l'on les Chés couper  
Les cors e les mains e les braz.  
(Ib. v. 9567.)

E la belle Esglentine, la pucelle au Chié blan.  
(*Parise la Duchesse*, v. 112.)

As grans fenestres en ont mis hors les Chiés  
Virent venir Alemans.....  
(*Otinel*, v. 701.)

Genève : « à ché miette, à ché peu », un à un, peu à peu. Du l. *caput* qui avait donné à l'orig. la forme cheve d'où sont dérivés chevance, chevet, chevir, etc. Le trouvère Benoît dit chevetaïne pour chef ou capitaine. (Voy. *Cadette*.)

**CHÉE**, s. f. Chaise, siège. Syncope de chaire ou chaire, anc. forme pour chaise. Du l. *cathedra*, chaire et chaise. (Voy. *Çaie*, *Chêle*.)

**CHEFFRE**, s. m. Chef, celui qui commande. En temps de république nos paysans ont coutume de demander un « cheffre. » L'r qui renforce le mot se trouvait aussi volontiers dans la bouche des croisés du XIII<sup>e</sup> siècle. Joinville dit califre pour calife. Les langues romanes ont ajouté la même lettre à l'arabe *çafar* pour composer le mot chiffre.

Nos chartes bourguignonnes écrivent fréquemment Baptistre pour Baptiste.

**CHÉLE**, s. f. Chaise, siège où l'on s'assied, petit banc.

— Chéle ou chaise à prêcher, chaire des églises.  
— Chéle-à-Berthaud, nom d'une pierre supposée druidique non loin du Beuvray. On trouve dans le livre intitulé : *Saint-Honoré-les-Bains*. - p. 374. - la légende qui se rattache à cette chaise de granit.

Champ. « selle », chaise ; — Fr.-Comté : « sélot, séletot », chaise, petite chaise ; — Forez : « sella » ; — Suisse rom. « sala, sella, chola » ; — Genève : « selle », siège : « aller sur selle » = aller à la selle. Ital. *sella*, chaise et selle ; — esp. *silla*, chaise ; *silleria*, rangée de chaises ; *dar silla*, faire asseoir. Du l. *sella*, chaise, siège. Dans l'Étrurie *sella familiarica*, chambre où se trouve la chaise percée, nommée la « selle nécessaire » dans les inventaires du moyen âge. (Voy. *Selle*.)

**CHEMI**, s. m. Chemin. Morv. n. « c'mingn', cemingn' ». Suivant notre diction agricole :

A la Saint-Denis  
L'hiver ô dan l'ch'mi.

Ainsi nous jecta celle horrible fortune hors de nostre Chemy qui tendions venir en Rodés..... et adressames nostre Chemy pour aler en pelerinage droict à Sainte-Croix qui est en Chippe.

(*Le saint voyage de Jérusalem*, p. 186, 189.)

Poitou : « chemi », chemin ; « cheminet », petit chemin. — Rom. prov. *cami*, chemin : « Si poirion forsviar del Cami. » (RAYNOUARD, *Lex.* v, p. 542.)

**CHEMIE**, s. f. Chemise, vêtement. Morv. n. « cemie, cemille, cemije. » Quoique l'usage de la chemise, dans le lit au moins, ait été peu répandu au M. A., un évêque français du VI<sup>e</sup> siècle, Fortunat, nomme cet utile vêtement : « Regina, sermone ut loquar barbaro, Camisas..... tradidit. » M. Littré cite un passage de S. Jérôme où la chemise de toile est expressément désignée : « Solent militantes habere lineas quas Camisias vocant... » Dans la *Passion du Christ*, poème du X<sup>e</sup> siècle, la robe sans couture du Sauveur est appelée chemise, - verset 67 - :

Cum el perveng a Golgota,  
Davan la porta de la ciptat,  
Dunc lor gurpit sa Chamise  
Chi sens cuture fo faitice.

Wace et Mouskes emploient la forme du Morv. n. en e doux pour ch :

Un haubergeon avoit vestu  
Desus une Cemise blanche.  
(ROU, v. 13258)

En aporta, viers la bataille  
De la veraie crois, sans faille,  
Et la Cemise Nostre-Dame.  
(MOUSKES, v. 13519.)

Pic. « kemise » ; — Flandre : « quemisse » ; — wallon : « g'mie. » (Voy. *Cemie.*)

**CHEMILLOLE**, s. f. Veste ronde en bogue. « Chemillole » est une forme locale pour camisole. On sait que ce dernier vêtement était une sorte de veste portée par les hommes. On lit dans Ron-sard :

Ce bon prince....  
Sa camisole et son pourpoint vestit.

Forez, Poitou : « chemisole » ; — ital. *camiciuola* ; — bas l. *camisile, camisilis, camisilus*. Adalbéron, évêque d'Augsbourg, envoié aux moines de Saint-Gal, en octobre 908, un don considérable de vêtements. Dans le nombre se trouvent des *camisilia* qui semblent, dit le savant Guérard, « avoir été des espèces de gilets ou de vestes, » c.-à-d. nos « chemilloles. » (Voyez le *Polypt. d'Irminon*, p. 722.)

**CHEMILLOT**, s. m. Brassière d'enfant. On lit dans les *Capitulaires*, - II. 19. - « Ut feminae nostre habeant ex partibus nostris lanam et linum et faciant sarcillos et Camisilos. »

**CHEMNÉE**, s. f. Cheminée, foyer.

**CHEMNON**, s. m. Petit chemin, sentier. Morv. n. (Voy. *Chemî.*)

**CHEMNOTER**, v. a. Se dit des rameaux d'arbres ou d'arbustes qui séchent et meurent, peut-être par assimilation avec la « chenevotte » que l'on prononce « chemenote » dans une partie du Morv. n. (Voy. *Chenevotte.*)

**CHENEILLE**, s. f. Chenille.

**CHEMI**, s. m. Le rebut, la plus mauvaise qualité des choses, poussière, ordure : ôtez ce « ch'ni »

qui est sur la soupe. Il y a des « ch'nis » dans le lait.

Le l. *canictæ* ou *canietæ*, qui se trouve dans Papias,<sup>7</sup> avait le même sens que *furfures*, désignant du son, de petites écailles, la crasse qui tombe de la tête. Le *panis caninaceus* des Romains était le pain de son qu'on distribuait aux chiens. Il est vraisemblable que *canictæ* et *canicæ*, son de froment, sont identiques. Dans le patois rouchi « chène » signifie cendre. Ce terme se rattache probablement au nôtre qui désigne aussi bien la poussière du foyer que toute autre. En wallon : « chinée », canaille ; « chinis » au plur., ordures, saletés. L'esp. a *canil*, pain noir, pain de chien. Du l. *canis* par le dér. *canile*.

**CHENOT**, s. m. Chenet de foyer. Morv. n. En Saintonge « chenot », en Poitou « chenet », en Berry « chenard », désignent un petit chien ; — Forez : « chanaus », grands chenets. Chenet est une forme diminutive de « chen », chien.

**CHÉRANTIE**, s. f. Cherté, prix élevé des denrées. Nous sommes dans un siècle de « chérantie. » Le mauvais temps augmente la « chérantie. » Morv. n. « céantie, céantise. »

Tempore illo tanta fuit Carestia quæ nunquam visa fuit, vel audita..... (anno 1152)..... fuit omnium victualium maxima Carestia..... Si abundas blado, non dilige Caristiam, quia diligens Caristiam cupit esse pauperum homicida.

(Duc. *Carestia, Caristia.*)

Berry, Poitou, Saint. « cherantise », cherté ; « cherant », celui qui vend cher.

**CHERCHE**, s. f. Recherche, poursuite : il est en « cherche » de sa vache. Morv. n. « serche. » (Voy. *Sercher.*)

**CHERCHOU, CHERCHOUSE DE PAIN**, s. m. et fém. Celui ou celle qui cherche, qui quête, qui demande l'aumône, mendiant ou mendiante pris dans un sens favorable. Morv. n. « sarçou, sarçouse » ou « sarçoure. » En quelques lieux « serchou, serchoure, serchouse. » Il est à remarquer que notre pays ne possède aucune expression malsonnante pour qualifier l'état de mendicité. La pauvreté, la misère même qui tend la main, y est un fait douloureux toujours, souvent respectable.



mais grâce au ciel, jamais déshonorant. Ce n'est pas chez nous que les termes de belître, de coquin, de gueux, etc., qui ne s'appliquaient d'abord qu'aux mendiants, ont fini par ne plus désigner que l'inconduite ou l'improbité. Je ne résiste pas au désir de mettre en scène le mendiant morvandau tel que je l'ai encore vu à la leur de son soleil couchant. J'emprunte le portrait aux *Pro-menades en Morvan* de M. Charleuf :

Le vieux Cherche-pain morvandau, voilà un type ! Il s'annonçait par une prière, un pater, un confiteur en Diou..... Avant de recevoir la provende il baisait pieusement sa main, et par ce signe d'adoration antique il rapportait l'aumône à Dieu..... Nul ne possédait comme lui nos légendes..... Quand abondait la recette, il faisait la part des petits et des veuves, ne gardant rien au-delà de ses stricts besoins. Dans les mauvais temps il prenait gîte sous le chaume de quelque vieille communauté, et durant les longues veillées d'hiver, il contait ses intarissables histoires..... Les jeunes gens lui disaient mon père, ceux de son âge l'appelaient mon parrain. Il allait par procuration aux neuvaines, aux pèlerinages et gardait en tout temps, dans sa mallette d'écorce de cerisier, de la terre du tombeau des saints, puissante contre une foule de maladies.... Un surnom pris de son village ou de sa conformation physique servait à le désigner. Connu de tous il était parfaitement accueilli.

(*St-Honoré-les-Bains*, p. 216.)

En Bretagne le mendiant est appelé *klasher*, c.-à-d. chercheur.

**CHÈRE AME DU BON DIEU.** Cette locution est très usitée pour désigner les personnes défuntes. Une veuve ne parle presque jamais de son mari décédé que dans ces termes à la fois tendres et religieux.

Le mot abstrait âme ne se montre en Morvan que dans cette manière de parler. C'est un oiseau du ciel dont les patois ont peu de souci. Il apparaît encore en Poitou et en Auvergne dans le subit. « narme, nerme » = personne, pas une âme, nulle âme. Le rom. prov. usait d'une locution semblable en disant : *Noy a arma*. *Larmier* était le lieu du repos des âmes. En Forez, les « armettes » sont les âmes du Purgatoire.

**CHÈRESSE**, s. f. Dérivation d'eau pour le service d'un moulin, d'une usine.

**CHETEL, CH'TEL, Ç'TEL.** s. m. Cheptel, capi-

tal en bestiaux que le propriétaire confie au fermier ou au métayer : contrat passé entre un propriétaire et un cheptelier. Les contrats de cette nature étaient autrefois fort nombreux, surtout dans le voisinage des villes. Lorsque les conditions étaient vraiment équitables, ils constituaient une bienfaisante association de l'argent et du travail. Malheureusement l'apreté du gain d'un côté, et de l'autre, l'incurie ou la paresse, détruisaient les bons effets de l'opération, ou amenaient une liquidation plus ou moins amiable. L'ancienne langue emploie le mot chate, chatel, chetel, pour fortune, avoir ; chatiex, catix dans Beaumanoir :

Se il venoit chose que aucuns des homes ou des fames de Moloimes ou leur Chate fusient pris ou retenu  
..... l'abbé est tenu au requerre....

(*Ch. B.* II, p. 310.)

Tant se baretà d'un et d'el  
Que toz jors sauva son Chatel  
Et ot assez de remanant.

(*La Houce partie*, v. 59.)

..... Au diable qui touz jours tire ariere vers li eens  
qui l'autrui Chatel weulent tindre.

(*JOINVILLE*, p. 18.)

Comment li sires doit garder..... les toisons de ses  
oeilles et lait et fromages, et en norrir polains et che-  
vaus et en croistre son mueble et son Chatel.

(*BRUN. LATINI*, p. 181.)

Norm. « chatel » ; — Pic. « chastel », biens mobiliers ; — Champ. « chateil », fortune, propriété ; — Genève : « chedal », bétail ; — breton : *chatal*, troupeau. En anglais *chattel*, biens propres et *cattle*, bestiaux, terme analogue au vi. fr. aumaille. Bas l. *capitale*, capital, richesse, tiré de *caput*, tête, fonds, principal. (Voy. *Capitau*, *Enseucheman*.)

**CHETELIÉ, CH'TÉLIÉ, Ç'TÉLIÉ**, s. m. Cheptelier, celui qui prend du bétail à cheptel. Il y avait autrefois beaucoup de « ch'téliés » en Morv. C'était un type à part qui disparaît rapidement. Il est remplacé par le marchand de vaches, industriel assez adroit pour faire le commerce de bétail sans avoir d'autre capital que la confiance publique, confiance incessamment déçue mais qui renait toujours de ses cendres.

Berry : « chetolier, chetelier » ; « chetoler », multiplicier, croître. De « chetel » en fr. cheptel.



**CHÉTI, CH'TI, Ç'TI** (au fém. *ITE*), adj. Chétif, faible, malingre, mauvais, méchant, malheureux, misérable, de mauvaise qualité. Chétif avait dans l'anc. langue ces diverses signific. et en outre celle de captif qui est la signific. étymologique. Il est assez singulier que cette dernière soit la seule qui ait entièrement disparu du langage moderne. Nous disons un « ch'tit » homme, une « ch'tite » récolte. L'année 1816, année de cruelle disette dans le Morvan et ailleurs, a été longtemps désignée dans nos campagnes sous le nom de « la ch'tite année. »

Le « Chéti », tout court, c'est au Morvan, comme en Poitou, la personne du Diable. (Voy. *Mauvâ, Michan.*)

Rapprochons de notre patois les anciens textes :  
— « Chéti », chétif, faible, malingre :

Li Chaitif fil d'Adam n'en ont cure de veriteit ne de celes choses k'a lor salvetest apartiennent.... Tot ceu ke ju doneir li puy en mes Chaitis cors, et assez est se ju ceu li done.

(*Serm. S. Bernard*, p. 523, 549.)

Lor dix veille pour aus, moult les a bien gardez;  
Mais li nostre dieu sont Catif et enivré :  
Ne se pueent aidier....

(*Fierabras*, v. 3723.)

Certes je sui un Chaitis hon  
Mès fetes moi confession.

(*Renart*, v. 8061.)

— « Chéti », mauvais, méchant.

La paine des Chétiz qui en enfer vont maindre  
Est si grant que chacun cuide souffrir la graindre.

(*Test. J. de M.* v. 1997.)

Mais tu Chaitif, morir te laisses  
De mauvaistié et de peresce.

(*Les deux Bordéors.*)

Loiale amie en moi eusses  
Se ne m'eusses deguerpie

Chetiz, tu iez si degeu  
Que le fruit lesse por la feuille,  
La lamproie por la santueille,  
Por le venin et por le fiel  
Lesse la rée et le dous miel.

(*Gauthier de Coinsi, Le Varlet.*)

Judas, li feuz traitres, biaux Sire, vos vendi ;

A Dex ! quant grant tresor an dona li Chaitis !

(*Parise la Duchesse*, v. 811.)

— « Chéti », malheureux, misérable :

Trépasserai-ju Chaitis el cors del maligne esprit,  
trenchiez del cors del Salvaor ?

(*Serm. S. B.* p. 549, 562.)

Las ! si je muir paiens, Chaitis, que devenrés ?  
Sainte Marie dame, et car me secourés !

(*Fierabras*, v. 1584.)

Si come dit nostre mestre

Nus n'est Chetis, s'il ne l' cuide estre.

(*R. de la R.* v. 5062.)

Avarice a le mont surpris,  
Cil est clamez dolent, Chaitis,  
Ne rente n'a, se il n'usure.

(*Renart*, v. 194.)

Et Ysengrin tot coi se gist...

Hai ! malereus Chaitis !

Se j'oi hier mal, or ai hui pis.

(*Ib.* v. 7605.)

Ha ! las, dist-il, dolenz Chaitis,

Con sui maleurez tout dis !

(*Ib.* v. 6443.)

Ha ! las dist-il, con sui Chaitis

Or vousisse estre o mes berbis !

(*Ib.* 13417.)

Deffan les vaves et les orfenins ; relievs les Chaitis  
et las beseignos.

(*Nouv. françoises du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 41.)

— « Chéti », de mauvaise qualité, de peu de  
valeur :

Maigres estoit et moult Chaitis.

(*Renart*, v. 6503.)

Li cor est megres et menuz....

Trop est Chaitis, n'a que les os.

(*Ib.* v. 16601.)

Bien avoir en cuidasmes .i. plain sac de deniers,  
Mais en Chetis meriaus fu nostre argent changiez.

(*Contes, Dits*, etc. I, p. 115.)

— Nom de lieu dans ce sens : le Chéti-Four,  
Chétif-Moulin, Chétif-Village, les Chétifs-Quar-  
tiers, les Chétives-Maisons. (Voy. le *Dict. top. de la  
Nièvre.*)

Citons maintenant quelques exemples où on  
trouve le sens étym. de captif, prisonnier.

Mei pristrent e menerent pris

Longement fui entr'eux Chaitis.

(*BENOIT*, v. 10570.)

Il a fet par sa terre tous ses Chetis mander,  
De merveilloses armes les fait bien conréer.

(*Aye d'Avignon*, v. 3362.)

Ensemble o eus enmainent bien III c. de Chetis.

(*Ib.* v. 3516.)

Sans forfait en prison demore  
La languist li Chetis, et ploie.

(R. de la R. v. 12446.)

Elle dist : je ne veul pas estre fame d'un Chaitif  
mès de filz de roy.

(Nouv. fr. du XIV<sup>e</sup> siècle, p. 5.)

Li soudans estoit tenu a delivrer tous les Chaitis  
crestiens qui estoient par toute sa terre..... des Chaitis  
qui encore estoient en prison seroit l'esperance  
toute perdue de leur delivrance.... Encore disoient-  
il que si li roys demouroit, li Chetis porroient bien  
estre delivrés.

(Lettre de Pierre Sarrazin, p. 294, 295.)

Dans cette acception, Ville-Hardouin, - p. 266 -  
emploie les formes chaitif au cas sujet et chaitis  
au cas régime..... « Estoient li Chaitif et les Chaitives  
que Johannis emmenoit..... tornerent les  
Chaitis et enmenerent devant als arriere..... »

L'adoucissement de chétif en cétif qui donne la  
contraction « ç'ti » au Morv. n. n'est pas rare dans  
l'anc. langue.

Il demanda coi; et il disent, sire, un Cétif pour met-  
tre au bersel.

(Duc. Captivare.)

Le dialecte picard nous offre en revanche la vari-  
ante assez rude « quetif. » Il est probable que  
dans ces diverses formes la consonne finale  
demeurait muette comme chez nous. L'anglais  
*caitif* ajoute une acception plus méprisante encore  
que les autres. Dans cette langue le mot ne signifie  
plus seulement esclave ou misérable, mais encore  
ignoble, lâche. Le *væ victis* de Brennus revêt ici  
un cynisme impitoyable.

— Aubigny-le-Chétif près de Decize (Nièvre)  
figure dans les chartes du XV<sup>e</sup> siècle sous le nom  
de *Albigniacum captivum*. Dans l'Yonne, Ville-  
chétive est appelée en bas l. *Villa Captiva*.

On disait aichaitiver, eschaitiver pour rendre  
captif :

La terre d'entor gastent tute

E mult i Eschaitivent genz.

(BENOIT, v. 5081.)

L'ital. *cattivo* signifie, comme « chéti » dans  
notre patois, malheureux, méchant, de mauvaise  
qualité et en outre captif. Esp. *cautivo*; — port.  
*cativo*, prisonnier de guerre. Du l. *captivus*. Cap-  
tif et chétif sont identiques. La première forme ne  
remonte qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

**CHETITETÉ, CH'ITITÉ, Ç'TITTE**, s. f. Malice, méchanceté. En vi. fr. *caitiveté* ou *cheitiveté*,

suivant le dialecte. L'auteur de *Fierabras* raconte  
la chute du premier homme. Adam mange le fruit  
défendu :

Mais Adam en manga par pecié de maufés,  
Par ce caïmes tuit en grant Caitivetés.

(V. 1186.)

Hions qui tous jors est pris est en Chetiveté;  
Moult fet meilleur mourir que vivre en tel lasté.

(Doon de Maïence, v. 5728.)

Mes gardes bien que tu nel prestes,  
Car se tu l'avoies presté  
Gel' tenroie à Chetiveté.

(R. de la R. v. 2262.)

En l'honneur de notre Seigneur Jesus Crist, ra-  
cheteur et rédempteur de créature humaine... vou-  
lant souffrir passion pour rompre les liens de la  
Chetiveté et servitude où nous estions par le péché  
de notre premier père Adam.

(Ch. B. II, p. 650.)

On voit par l'exemple tiré du *Roman de la Rose*  
que chetiveté, outre le sens de captivité, avait celui  
de méchanceté. On rencontre quelquefois et jusque  
au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle le verbe che-  
tiver pour captiver et faire du mal :

Et Chetivez si bien mon esprit langoureux  
Qu'il ne conçoive rien qui ne soit malheureux.

(ROBERT GARNIER, *Poésie*, acte IV.)

Poitou : « chetif », malicieux ; « chetiveté »,  
malice. — Berry : « chéti », faible, malingre, mau-  
vais ; « chetiveté », bassesse, faiblesse, méchanceté ;  
— Genève : « chettance, chette, pauvreté » : « être  
dans la chette », être dans l'indigence. La Suisse  
rom. emploie le même mot pour désigner une as-  
semblée maudite : « aller à la chette » = aller au  
sabbat. Rom. prov. « *captivitat* » ; — ital. *cattivi-  
tà*, captivité, méchanceté ; — esp. *cautividad*.  
— Du l. *captivitem*.

**CHEUCHE**, s. f. Souche, tronc d'arbre vivant  
ou mort. Les haies du Morvan sont remplies de  
souches séculaires qui offriraient aux peintres les  
plus beaux sujets d'étude. Au S. O. « seuce » ; au  
N. O. « chuche » et « chuchon », petite souche.  
Les souches, on ne sait pas trop pourquoi, sont  
devenues un emblème d'abandon ou de stupidité.  
Dans une chanson pieuse du XII<sup>e</sup> siècle, la vierge  
Marie dit :

Des ores mais vivray comme une Souche,

Sans nul confort,

Triste sera ma vie jusque à la mort.

(*Chrest. B.* p. 99.)

Si touchant vos amours on sait rien de ma bouche,  
Que je puisse à vos yeux devenir une souche;  
Que le ciel.....

(CORNEILLE, *La Suivante*, III, sc. 10.)

Dans Marot, la souche est un type de bêtise :

Quant à l'esprit paingez-moy une souche  
Et d'un taureau le muile, pour la bouche.

(ÉPISTRES, p. 167.)

Elle est un type d'obstination en Normandie. On y dit entété comme une « chouque » = souche, ou plutôt l'homme entété est appelé « chouquard. » — Bourg., Flandre, Pic. « choque » = souche ; — Berry : « chouche, chuche, suche » ; — Norm. « chouque, chuque » ; — ital. *ceppo, ciocco*, bûche et stupide ; — port. *cepo* = souche et stupide ; — esp. *cepa, tronco*, tronc, souche, stupide. La forme en ch pour s s'est maintenue en fr. dans choquetage, martellement des souches. (Voy. *Choque, Tronce*.)

**CHEUCHON**, s. m. Petite souche d'arbre, dimin. de « cheuche. » La forme fr. serait souchon.

— Le bois des Suchons, c<sup>ne</sup> de Corvol-d'Embernard ; — le Suchet, nom de loc., c<sup>nes</sup> d'Alligny et de Sainte-Colombe.

**CHEUL, E**, adj. Seul : « aine parsonne cheule. » Morv. n.

**CHEUPE**, s. f. Chupe est pour huppe, houpe, touffe de plumes sur la tête d'un oiseau, de crins, de poils, sur la tête d'un cheval, d'un âne, etc. Se dit même d'une mèche de cheveux sur la tête d'un homme. En fr. houpe et huppe sont deux formes du même mot dérivé du l. *upupa*, houpe. Chupe se rattache-t-il à *upupa* avec prosthèse du c, ou le mot n'est-il qu'une variété de chape ? En Languedoc « capélu » signifie huppé. Comp. avec l'allen. *schopf*, tête, touffe, huppe.

Norm. « choupe », houpe de bonnet, huppe d'oiseau. Le marquis de Chouppes qui, sous Louis XIV, eut le gouvernement du Roussillon, était probablement d'origine normande. Poitou : « supet », houpe, plumet. (Voy. *Choupette, Heuppe*.)

**CHEUPÉ**, part. pass. d'un verbe « cheupper » inusité à l'infinitif. Celui qui a une huppe ou une houpe sur la tête. Les poules Crèveceur sont bien « cheuppées. »

**CHEUR**, s. f. Sœur. Morv. n. Dans quelques parties de la contrée, aux env. de Brassy, de Dun, etc. on prononce chor. La forme en ch pour s figure dans le terme frarescheurs très usité autrefois dans quelques provinces pour désigner les cohéritiers d'une personne défunte :

Mathurin Cougnard, Jehan Bezard, Jehan Bouleau et autres, leurs Frarescheurs, héritiers de deffunt Joubert.....

(Doc. sur le Maine, Aiguebelle, p. 85.)

Jehanne Honguer et ses Frarescheurs pour leurs choses de la Championnière doibvent 18 boess. avoyne.

(Ib. p. 89.)

Jehan et André les Gareaux et autres, leurs frères et sceurs, enfants de deffunt Gareau.

(Ib. p. 44.)

En vi fr. le terme surescheurs s'appliquait aussi bien aux héritiers mâles qu'aux femmes : «...Jehan et Guillaume de Mazcirolle et autres Surescheurs. » (Duc. *Sororgius*.) C'est ainsi qu'en bas l. le v. *so-roriariare* avait le sens de grandir ensemble, de compagnie, qu'il s'agit de garçons ou de filles. (Voy. *Frée*.)

**CHEUROTTE**, s. f. Sœur, petite sœur, terme d'amitié. Morv. b. « seurotte. »

**CHEURTER**, v. a. Asscoir. « Cheurté-lu » ; asseyez-le ; « ile ô cheurtée », elle est assise.

— Cheurter (se), v. réfl. S'asseoir. L'homme fatigué « se cheurte » volontiers. « Cheurter » est composé de la prépos. sur que nous prononçons cheur (Voy. *Seurpouter*), et du v. « ster », demeurer en place, dér. du l. *stare*. Dans notre patois, le simple « ster » signifie également asscoir avec l'idée de mettre en place, tenir tranquille, reposer. L'anc. langue employait ce verbe à l'actif et sous la forme réfléchie :

E diva, fait-il, aversier !

Lairras-mei or jamais Ester ?

(BENOIT, v. 7222.)

Furent.....

E citein e marchcant

E autres genz de maint semblant ;

A plusors gens se deportioient,

E si cum il iloc s'Estoient

Virent un chevalier sus Seigne...

(Ib. v. 7689.)

Dans le premier exemple ester = être tranquille, être en repos; dans la seconde s'estoent = se reposaient. Cheurster est devenu cheurter par la suppression de l'une des deux consonnes consécutives.

**CHEUTE**, s. f. Chute, action de tomber.

Absent, je me despouille de tous tels pansements, et sentirois moins lors la ruïne d'une tour, que je ne fais présent la Cheute d'une ardoise.

(MONTAIGNE, I, III, ch. 9.)

H.-Maine, « cheute » partic. passé fém. du verbe choir :

Duquel coup estant Cheute de son long.....

(MONTAIGNE, II, 57.)

**CHEUZ**, prép. Chez.

Par le saint soleil qui roye,  
Je retourneray, qui qu'en grouesse,  
Cheux cest advocat d'eau douce.

(*Pathelin* II, sc. 5.)

Je vous vueil monstrier la creste  
Du coq qui chanta Cheuz Pylate.

(*Th. fr.* II, p. 55.)

Je les avons tirez de gliau et pis je les avons menés  
Cheuz nous auprès du feu.

(MOLIÈRE, *Don Juan*, II, sc. 1.)

Chez est une prononc. popul. commune à presque tous les patois. Chez, nom de loc. dans le Calvados. est peut-être une anc. forme locale pourchez. Quelques chartes bourg. disent enchieux pour chez :

Saucun des habitans vouloit faire gasteaux.....  
il peult porter sa fleur Enchieux aucun fournier.....

(*Ch. B.* I, p. 381.)

Enchieux est pour *in casa*. (*Voy. Chez*.)

**CHEVAU, CH'VAU, G'VAU, Z'VAU**, s. m. Cheval. Nous disons comme le vi. fr. un cheval, des chevaux :

Quant ont chevauché une leue,  
Si erra puis auques plus lent,  
Kar sis Chevaus seignout forment.

(BENOIT, v. 2218.)

Adonc le roi Thiaus descendit de dessus son Che-  
vau afin qu'il ne fist trop grant effroy..... Le roi  
vint à son Cheveau et monta..... Raimondin monta  
à Cheveau.....

(*Méhusine*, p. 16, 18, 42.)

Et nous deffend de boyre l'eau,  
Car autant en fait ung Cheveau  
Quant on le meine à la rivière.

(*Th. fr.* II, p. 11.)

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Roger de Collerye, - p. 112, -  
dit encore :

A propos, ung chartier sans fouet  
Qui ne dit dea ne hurebau,  
Pourroit-il toucher son Chevau ?

Du l. *caballus*. Le cas régime a donné chevau  
au sing. et cheval au pluriel. « Li altre furent.....  
maistres sur ses curres et sur ses chevaux. » (*Rois*,  
p. 270.)

Quand li Cheval aus Sarrazins avoient pour d'au-  
cun bisson (buisson), leur maistre leur disoient :  
« Cuides-tu, fesoient-il à leur Chevaus, que ce soit li  
roys Richars d'Angleterre ? »

(JOINVILLE, p. 306.)

**CHEVENALE**, s. f. Plante parasite des champs;  
œillette sauvage. Elle produit une huile de mé-  
diocre qualité. Son nom lui vient probablement  
d'une assimilation de sa graine avec celle du  
chanvre.

**CHEVENÉ**, s. m. Chenevis, graine du chanvre.  
Morv. n. « chamené. » La métath. est dans le bas  
l. *chevenerinum* : « La suppliant demanda si elle  
lui bailleroit du Chevenoir quelle lui avait autre-  
fois promis. » On disait aussi « cheveneri » pour  
chenevière : « Item pro le Cheveneri de Raaul  
ij den..... pro son Cheveneri dou tertre..... » (*Duc.*  
*Chevenerinum*.)

Berry : « cheneveu, chenoué, chenevoué. » —  
Norm. « chenivieu. » — Poitou : « chenebou,  
cheneboué. » — Saint. « chenebar, chenevar. » —  
Genève : « chenevar. » — Luxembourg : « chene-  
veuse. » — Norm. « canivieux. » — Guernesey :  
« canivet, canivier. » — Lang. « canabou. » —  
Prov. « canaboun. »

Du l. *cannabis*. chanvre, par un type *cannabi-*  
*cium*. Scheler rattache la forme « chenebou » à  
un type *cannabolus*.

**CHEVENOTTE**, s. f. Tige de chanvre dépouillée  
de son écorce. En vi. fr. chenevotte :

Ainsi le bon temps regretons  
Entre nous, pauvres vieilles sottes,  
Tout en ung tas comme pelotes,  
A petit feu de Chenevottes,  
Tost allumées, tost estainctes.....

(VILLON, *Gr. Testament*.)

Maistre Robin prenoit une Chenevotte allumée par un  
bout et soufflait par l'autre au nez de celui qui dormoit.

(NOEL DU FAIL, *Propos rustiques*, V.)

L'avare de Basselin :

D'estrain et de Chenevotte  
Se chauffoit tous les hyvers.

(Vaux de Vire, I.)

On se chauffe aussi en Morvan avec les chevenottes qui donnent une flamme claire et vive mais de courte durée.

Bery : « chamenotte, chemenotte. » — Bourg. « chenevotte, cheveuille. » — Norm. « canivotte. »

Du l. *cannabis*, qui a donné au vi. fr. la forme cavene, et le suffixe diminutif otte.

**CHEVIÉE**, s. f. Civière qui sert à transporter le fumier des étables. Morv. n. ch pour e doux et chute de l'r.

**CHÉVI**, v. n. Venir à bout, mener à bonne fin, achever, se rendre maître de....

Puisque Dieu a donné que la veuve avés  
Et que bien dezormés sans moi vous Chevirés.

(Doon de M., v. 2342.)

Un poure homme demande comment il se porra Chevir de leus (loups) de quoy il y a tant en son pays qu'ilz lui destruisent toutes ses bestes.....

(Modus, f° LXX.)

M. Dimanche, - *Don Juan*, iv, 8, - dit de son chien Brusquet : « Qu'il ne sauroit en Chevir. » « Chévi » est pour chevir, venir à chef, à bout. (Voy. *Ché*.)

**CHEVONEAU**, s. m. Filet de pêche. Ce filet par métonymie tire son nom du petit poisson appelé chevanne et aussi, ce semble, cheveneau.

Un bon Cheveneau, des barbillons, filardeaux et autre menu poisson.

(Dtc. *Cheneverim*.)

Ce poisson est désigné sous des noms différents. Suivant les pays on l'appelle « chevane, chevene, chavene, chaboisseau, chabuissau, » etc. Anglais *cheven, chevin*. — En Bourg, la « chevane » est le *cyprinus dobula* de Linné.

**CHEVRETIÉ**, s. m. Joueur de cornemuse, musicien de village. En quelques lieux « chevertié » par métathèse. Chevette est un des anc. noms de la cornemuse :

Puis prent fretiaus et si fretelo  
Puis chalemiaus et chalemelo....  
Citole prent, trompe et Chievrette.....

(R. de la R., v. 21303.)

Le fr. chevrotter est pour chevretter par assimilation avec le bêlement de la chèvre. Un chevretier n'est donc qu'un joueur de chevrette.

« La musette morvandelle est l'ancienne Chevette... Elle se compose de la peau de mouton, réservoir à air, du bourdon qui fait la basse, du pied-de-chèvre qui sert à moduler les sons, et de la chanterelle qui donne l'accord. Une musette ordinaire coûte de 30 à 35 fr.... »

(A travers le Morvan, p. 81.)

Berry : « chèvre » = musette. — Poitou : « chebrie, chevrie, » flûte de pan, musette, et « chebra, chebratte, » chevreau, chevrette. — Forez : « chabre, chioretta, » cornemuse.

**CHEVREU**, s. m. Chevreuil.

As chers et as Chevres va par le bois traiant  
Tant en prent et ochist comme li vient à talent.

(Doon de M., v. 1970.)

.....Doon l'enfant devant li encontra  
Qui .I. Chevres entier en son col emporta.

(Ib. v. 2078.)

Une beste sauvage que l'on appelle gazel, qui est aussi comme uns Chevres.

(JOINVILLE, p. 278.)

**CHEVROTTE**, s. f. Moyette de sarrasin ou blé noir. On met le sarrasin en petites « chevrottes » pour le garantir des mauvais effets de la pluie. Dimin. de chèvre par assimilation avec une petite chèvre.

**CHEZ**, nom de loc. Nous avons dans le Nivernais, Morvan compris, cinquante-quatre hameaux, fermes, habitations, désignés par le mot chez, très souvent accompagné d'un nom d'homme : Chez Baret, Chez Baron, Chez Briot, Chez Genty, Chez Martin, Chez Moreau, Chez Renouard, Chez Travet, etc. Chez n'est pas une préposition comme on pourrait le croire, mais un subst. dérivé du l. casa, comme « chas, » en passant par l'intermédiaire du basl. *cayum, chaium, chassum*, avec l'amouillé, chais, prononcé chés.

— Cheix nom de loc. dans la Loire-Infér. — Cheix dans le Puy-de-Dôme. Challuy dans le canton de Nevers porte le nom de Chayloce (chai-lieu), en 1259, Chailloc en 1318, Chailui (chai-huis ?) en 1435, Chaleys en 1527.

Chais pour petite maison, corps de bâtiment, se présente fréquemment dans les anciens monuments et surtout dans nos terriers ou actes de notaires.



Quoddam Chay.... valoris 300 lib. Tur.... cum uno Chay, in quo quidem Chay, etc.

(Duc. *Caya*.)

A sçavoir trois Chais de maisons couvertz de paille, etc.

(*Terrier d'Alligny*, f° 35.)

A sçavoir deux Chais de maisons au finage de la Cremaine.

(*Ib.* f° 38.)

A sçavoir trois Chais de maisons consistant en ung chauffeur, une grange et une estable.

(*Ib.* f° 40.)

D'ailleurs la forme chez prise substantivement n'était pas inusitée puisque dans le grand *Coutumier* il est question « de maisonset Chez èsquels les marchands mettent leur marchandise. » Les nombreux dérivés sortis de cette forme le prouveraient au reste. On rencontre dans presque toute la France des noms de loc. tels que Chezal, Chezaut, Chezeaux, Chezolle, Chezet, Chezeuille, Chezot, etc. Dans la Suisse rom. un « chezal » est une place à bâtir ou une résidence rurale.

Chèze ou chaise est la forme fém. de chez ou chais. On la rencontre plus fréquemment encore que le masc. dans les noms de lieu. Elle sort directement du l. *casa*.

La Chaise, c<sup>ne</sup> de Planchez, écrit Le Chèze en 1649. — Les Chaises, c<sup>ne</sup> de Brassy, etc., etc. Les Chaises, dans la c<sup>ne</sup> de Diennes, s'écrit Cheses, Chez au XVI<sup>e</sup> siècle. L'usage, en vi. fr., supprimant l'article qui lie le nom de la chose possédée au nom du possesseur, on a dit Chez Baret, Chez Baron, Chez Martin, Chez Moreau, comme on dit ailleurs, dans le départ. du Gard par exemple, mas Bernard, mas Boyer, mas Caron, mas Perrier, mas Rolland, etc.; comme en Bourg., maison Bonnard, maison Bourdon, maison Morin, etc., comme on dit à Paris, hôtel Larochevoucauld, hôtel Montmorency, etc., comme on dit enfin à Rome, palais Borghèse, palais Colonna, palais Doria, etc.

Si on doutait encore, il suffirait de remarquer que chez, s'associant quelquefois à d'autres mots que des noms d'hommes, maintient sa signific. de chas ou chais = maison, logis : Chez Daré (chais derrière), Chez d'Avaux (das vaux = chais des vaux ou vallons), Chez Renouard appelé maison des Renouards en 1610, Chez Dieu pour Maison-Dieu dans l'Allier près de Lurcy-Lévy, etc. Cassini, supposant peut-être que chez est une prépos. marquant la propriété plutôt qu'un subst. dé-

signant la localité, n'inscrivit ordinairement sur sa carte que le nom du propriétaire ancien ou nouveau. Chez Brisson, Chez Colin, Chez Mignot, Chez Pillot, Chez Ravier, se transforme en Brisson, Colin, Mignot, Pillot, Ravier, etc. Il substitue aussi quelquef. le terme Lieu à Chez et met par exemple Lieu Guillot pour Chez Guillot.

Ital. *in casa*, *a casa di*, se traduit par chez; *aver una casa da sè*, avoir un chez soi. — Esp. *en casa de*, = chez; *no tiene casa suya*, il n'a pas de chez soi. Rapp. du persan *cash*, hutte et du syriaque *chez*, cabane. (Voy. *Cha*, *Chaise*, *Cheux*, *Huis*, *Lieu*.)

**CHI**, adv. Si, tellement. autant que.... Morv. n. « ol ô chi bête »; — Morv. b. « al ô chu bête. » (Voy. *Chu*.)

**CHIARAIGNE**, s. f. Charogne, carcasse d'un animal mort. Se dit en parlant d'un mauvais chien et quelquefois des personnes comme terme injurieux. Les formes varient suivant les lieux. Morv. niv. « ceheugne. » Dans le *Livre des Rois*, - p. 379, - charuigne : « E la charuigne Jézabel girrat cume feins il champ de Jesrael. — Et erunt carnes Jezabel sicut stercus..... »

**CHIAISSAULE**, s. m. Fouet, courroie, lanière. De chasse prononcé chiaisse avec le sens de chose qui sert à chasser, à mettre en fuite? En Fr.-Comté on donne le nom de « chassoire » à une mèche de fouet; — Metz : « chessure »; — Languedoc : « chasso », mèche de fouet et coup de fouet.

**CHIAISSE**, s. f. Chasse : « i vâ ai lai chiaisse », je vais à la chasse. Nous ajoutons encore un i à la forme bourg. « chiaisse. »

Bas l. *chassia*. *Captia* = *venatio*.

**CHIAISSER**, v. a Chasser, aller à la chasse. Le dialecte bourg. avait aussi des formes très mouillées pour ce mot :

Les habitants de la ville de Beaune puent et devient Chacier fors de garennes.... se devient icieux corniers, prodeshommes, vigniers, messiers et fourestiers pour chassier lou commun prouffit.... Les dis habitans peullent et ont acostumer de Chassier en tout le finage d'Yz sans contredit et pêcher en la rivière...

(*Ch. B.* I, p. 239, 287, 439.)

— Se dit quelquef., chez les animaux, du mâle qui recherche la femelle : mon taureau a « chassé » la vache. Le mot renferme l'idée de la poursuite plutôt que celle de la saillie. Il explique la locution picarde disant d'une vache en chaleur qu'elle est « en cache. » Le taureau est le « cacheu » ou chasseur.

La dériv. d'une forme altérée de *captare*, c'est-à-dire *captiare*, est appuyée par le sens étendu de chasser qui indiquait une poursuite ou une capture en général. Le contin. de Duc. cite un texte où chasser signifie pêcher. *Captura* a été usité pour *locus piscosus*.

**CHIAISSOT**, s. m. Petit sac en toile ou en peau. En Bourg., d'après La Monnaie, un « chaisso » est le linge dans lequel on enveloppe un enfant, ce que nous appelons ici le « draipeai » ou « draipiau. » Chiaissot est une forme de sachet qui se trouve dans Comenius, - p. 145. - pour petit sac : « Les paquets esquels ils portent leur fait ou hardes empacquetées sont un sac, ... une bougette, ... une bourse, un Sachet, ... »

Berry : « sache », grand sac ; « sachot », petit sac ; — Champagne, Genève : « sache », sac ; — Poitou : « sachot », petit sac ; — ital. *sacchetto*. (Voy. *Enchaisser*.)

**CHIAISSOU**, s. m. Chasseur, celui qui va à la chasse. Bas l. *captor*, *captator* = chasseur. (Voy. *Chaisser*.)

**CHIANNER**, v. n. Pleurnicher, pleurer à tout propos, sans motif. Morv. n. On prononce « chianner. » (Voy. *Chouiner*, *Chonner*.)

**CHIAU**, s. m. Seau pour puiser de l'eau. Morv. niv. Le *Dictionariolum puerorum* traduit *situla* « un seau ou seille à porter eaux » ; mais seau nous vient d'une forme masc. de basse-lat. *situlus*, tandis que seille nous représente le latin *situla*. (Voy. *Soillau*.)

**CHICANOU**, **OUSE**, s. et adj. Chicaneur, celui qui chicane :

Les Chicquanos guaignent leur vie a estre battuz ..... Depuis recontrasmes deuz vieilles Chicquanos du lieu..... nous doubtans que elles feussent parentes du Chicquanos qui avoit eu bastonnades, etc.....

(*Pantagruel*, IV, 12, 16.)

On remarquera que dans Rabelais, le féminin de chicanous est en oure comme dans une partie du Morv. n.

**CHICHINE**, s. f. Mauvaise viande, chair de rebut. Le terme est peu usité. Esp. *chicha*, nom enfantin de la viande ; — ital. *ciccia*.

**CHICOT**, s. m. Hoquet. « Avoir le chicot », avoir le hoquet. En Poitou « avoir le chiot » sous-entend un dérangement d'estomac ; en Languedoc « faire chiquo » équivalait au fr. faire un raté, surtout au sujet du bruit émis. Berry : « chiquot, choquet, sicot » ; — Forez : « choquet » ; — Suisse rom. « chequé, sequet », — Prov. « chouquet. » De choc ou heurt par assimilation. Le Poitou donne au verbe « heurter, hurter » le sens de tousser avec effort.

La Fontaine dit hoquet pour choc :

Mes gens s'en vont à trois pieds  
Clopin clopant comme ils peuvent,  
L'un contre l'autre jeté  
Au moindre « hoquet » qu'ils treuvent.

(*Le Pot de terre et le Pot de fer*.)

Le poitevin « sicot » signifie à la fois hoquet et cahot. « Sicoter » = cahoter.

**CHIDRILLE**, s. f. Avorton, terme de dénigrement qui s'applique plutôt aux filles qu'aux garçons.

**CHÏE**, s. f. Scie, instrument pour scier le bois. Morv. n. Vi. fr. sie, sée, seille :

Or i faut-il chaudière et Sie  
Havet, tréfeu,  
Le soufflet à souffler le feu.

(*Choses qui faillent en ménage*.)

A cinq veez Siez et autres instrumens orriblement dépeccent et desrompirent la closture de ladite cure ..... Chacun an une journée à la crovée de la Seille az waiien.

(Duc. *Seccare*, *Secare*.)

Le vi. fr. seille répond au wallon du Lux. « cile », faucille, et au champ. « sille », serpe. Le fr. faucille renferme peut-être les deux mots faux et scie. Lille, Metz, Pic. « soille » ; — ital. *sega* : — b. l. *seca*, *secia*. Comp. avec l'esp. *sillar*, pierre taillée (sciée), l'anglais *cil*, tablette de fenêtre, et même le fr. sille, table en plan incliné dans les salines. (Voy. *Chiler*.)

**CHIEINDRE**, s. m. Chanvre, plante qui porte le chenevis. Morv. n. « cindre, cinde. » Les formes anc. et patoises de chanvre sont nombreuses et fort dissemblables.

Pic. « canve » ; — wallon (Liège) : « cheinn » ; — wallon (Mons) : « came » ; — Forez : « chinève » ; — Berry : « chambre, chande, charbe » ; — Poitou : « chambre, charbe » ; — Saint. « charve » ; — breton *canab* ; — rom. prov. *canebe, cambe, cambre, carbe* ; — esp. *canamo* ; — ital. *canape, canapo* ; — valaque : *canepa*. Du l. *cannabis*. (Voy. *Cinde*.)

**CHIEN FOU**, loc. Chien enragé. Dans l'origine l'épithète de fou n'avait peut-être que le sens de errant, vagabond. L'anc. langue disait quelquefois *foller* pour courir çà et là, errer :

Fuit s'en, mais non pas dreite veie ;  
Kar sis chevaus par tot Foleie  
Primes à munt et puis à val.

(BENOIT, v. 16395.)

N'eusmes pas longues erre  
Que nos fumes si esgare,  
Ne seusmes quel part aler  
Tote nuit nos estut Foller

(CBASTELLAIN, XVI, 32.)

Le nom de la flamme erratique appelée vulgairement feu follet appartient, je crois, à cette signification particulière du mot « fou. » Chien fou, chien errant ; feu follet, flamme errante, vagabonde.

Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 259, - nous offre un remède contre la rage :

Médecine pour garir de morsure de chien ou autre beste arragée : Prenez une crouste de pain et escripvez ce qui s'ensuit : † Bestera † bestie † nay † brignony † dictera † sagragan † es † domina † fiat † fiat † fiat †.

**CHIÈRE, CIÈRE**, s. f. Chèvre. Morv. n. Vi. fr. chievre, chievure :

Quel bee est ce cy ? suis-je Chievre,  
Parle à moy.

(*Pathelin*, III, 6.)

Berry : « chievre, chievure, chievure » ; — Lorr. « chive, cheuve, chievure » ; — Forez : « chiora, chuère » ; — Pic. « cabe, cabre, kève, kèvre. »

**CHIFON**, s. m. Se dit amicalement d'une petite fille dans le langage des villes voisines. Chiffon

est usité en fr. dans le même sens, mais d'où vient le mot dans cette acception ? On peut le rapprocher de l'ital. *ceffo*, museau, visage, prononcé tcheffo. *Cefo, cifo*, désigne un petit singe, et dans l'argot fourbesque, un petit garçon. Avec cette étymol. un minois chiffonné nous représenterait une figure très mobile et un peu grimaçante. L'ital. ne se rattache pas au fr. chiffon, mais au grec *κεφαλή*, tête, qui correspond au l. *caput*. Le forézien « chichon », minois chiffonné, petit enfant, paraît se rattacher à l'esp. *chico* qui a la même signification. On se rappellera que le roi Louis XV donnait à une de ses filles le petit nom familier de Chiffie.

**CHIFOUSER**, v. a. Importuner, tourmenter, tracasser. Nous disons en fr. cela me chiffonne, pour cela me tracasse. A Rennes, « chifer » = chiffonner.

**CHILER**, v. a. Scier, se servir de la scie. Morv. niv. Dans le gloss. de Roquefort, silleur = moissonneur. « Chiler » reproduit la forme siller, seiller, scier, tirée du vi. fr. sille, seille, scie. Rabelais écrit seyer pour sciller :

Lors commença le laboureur avec ses gens Seyer le bled.

(*Pantagruel*, IV, 46.)

Wallon du Luxembourg : « cile », faucille ; « cileur », moissonneur ; — Mons : « souye », scie ; « souyer », scier ; — Forez : « sayi », faucher, scier ; — Suisse rom. « seihi », faucher ; « chillon, sillon », petit tas de foin coupé ; — Poitou : « seger » ; — Saint. « segher », scier le blé ; — italien : *segare* ; — rom. prov., esp. *segar* ; — valaque : *secere*, faucille ; *secer*, faucher. Comp. avec le berrichon « sillée », percée, ligne tracée dans un bois, et avec le basque *chila*, percer.

Du l. *secare*, couper, suivant un type de diminution ou de répétition *seculare* ou autre analogue au l. *scilire*.

Le sens littéral de coupure ne se maintient-il pas dans sillée, fosse où l'on plante la vigne, dans sillage, trace d'un navire qui fend la vague, dans sillon, raie dans la terre, fente sur une surface ? Je sais que Diez dérive siller et sillage du scandinave *sila*, inciser, couper, mais est-il téméraire de s'en tenir au l. *secare* ? Dans le wallon de Liège « soy » = couper, faucher, scier et « sohi » qui est probablement le même mot autrement écrit,

signifie creuser des rigoles. D'un autre côté, à Guernesey, « siller » se dit pour fendre les flots. Le sens ancien de sillon, dit le *Dict. de la langue fr.*, est mesure de terre. Cela nous éloigne fort du rad. scandinave et nous rapproche beaucoup du bas l. *secta*, *sectura*, *secatura*, mesure de division pour le sol que le vi. fr. écrivait quelquefois *see*, c.-à-d. de la même manière que *seic*, instrument pour couper.....

Une pièce contenant deux Sées..... item une pièce de pré contenant environ xvj. Sées.....

(Dcc. *Secare.*)

On voit à côté de ces exemples un autre texte où le mot *séconneur*, contraction de *sillonneur*, désigne un sieur de blé, un moissonneur. *See* et *seillon* étaient identiques pour désigner une certaine bande de terre appelée *sellio*, *scilo*, *sellonus* en bas l. Dans l'usage contemporain les Bourguignons donnent « à roie » la même signification. (Voy. *Soiteure.*)

**CHILEU, EUSE.** s. m. et f. Egoïste, avare ou avide, qui ne songe qu'à ses intérêts, qui en toute affaire, tire à soi la couverture. Morv. n. En Normandie « chuiler » = épargner, économiser.

**CHIME**, dimin. de Simon.

**CHINADE**, s. f. Prise de tabac, terme burlesque.

**CHINTRE. CHIEINTRE, CINTRE, CINTE**, s. f. Chaintre, nom de loc. qui s'applique à un grand nombre de pièces de terre, closes ou non, dans les domaines ruraux. Les dernières formes appartiennent au Morv. n. Cette dénomination se rattache au mot fr. *cintre*, surface concave, dont l'origine est fort obscure, et qui, dans les langues néo-latines, revêt la forme féminine. Ainsi non-seulement nous avons le subst. même dans des noms de lieu comme la Grande - Cintre, *e<sup>m</sup>* de Vandenesse; les Chintres, *e<sup>m</sup>* d'Arleuf, mais encore le verbe, dans le Haut-Chintra (Saône-et-Loire). On trouve aussi en Bourgogne plusieurs localités dénommées : les Chintrières. Il est d'ailleurs facile à l'observateur de constater que les terrains appelés chaintres affectent une sorte de courbure ou plutôt de concavité au centre avec les bords plus ou moins relevés. Dans le Berry, le Maine, le Poitou, on donne le nom de « chintre,

cheintre », à une haie de bordure, à une lisière de terrain non cultivé autour d'un champ. « Déchintrer » s'applique à l'action de détruire, d'arracher une haie. En Forez, les « chintres » sont les premiers sillons tracés autour d'un terrain qu'on laboure, les sillons qui ceignent la pièce en culture. Cette acception favorise la conjecture de Diez qui dérive *cintre* d'un verbe *cincturare*. Le rouchi « chinte » donne « cinte » avec le changement de *ch* en *c* doux. (Voy. *Échintre.*)

**CHIEPIE**, s. f. Une chipie en Morvan n'est pas comme à Paris une personne dédaigneuse, une bégueule ; c'est une femme sans franchise, sournoise. Le mot *chipie* dont l'étym. n'est pas connue ne se rattacherait-il pas à *chippe* qui semble être une forme de *chiffe* et en conséquence synonyme de « chiffon » ? Dans le flainaut on dit indifféremment « *chipe* » ou « *chife* » de pain pour morceau de pain. Le Maine a le verbe « déchiper » pour déchirer et « *chippe* » pour *chiffe*. L'anglais *chip* désigne un morceau, une pièce, et *to chip* signifie couper en morceaux. Ce sens est peut-être pris au fig. dans un passage, - p. 49, - de *Berte aux grans piés* :

Il n'ot si bele dame jusques à le Dinec

Sage fu et courtoise, sans boban, sans Chipoc.

Quoi qu'il en soit la synonymie de *chiffe* et de *chippe* est incontestable. Guill. Guiart. - v. 75, - ne dit-il pas :

Veut que par joie et par déport

Ses filz le nom de conte port.

Qui n'iert mie vestuz de Chippes.

Come li fu nommez Phelippes.

**CHIPOTER.** v. a. Disputer pour rien, marchander à tort et à travers, s'occuper de bagatelles. *Chipoter* se trouve encore dans quelques dictionnaires ainsi que *chicotter* dont la signification est la même. *Chicotter* peut se rattacher à l'étymologie de *chiche*, au l. *cicum*, bagatelle ; — ital. *cica*, chose de rien ; — esp. *chico*, petit ; *cicateria*, avarice ; *achicar*, rapetisser. Le fr. *chicane* a été rapproché du basque *chikia*, *chikerra*, petit.

**CHIPOTIÉ**, s. m. Celui qui chipote, qui marchande minutieusement. Un auteur du XVI<sup>e</sup> siècle. Du Verdier, réunit dans un même groupe « les fols, les Chicots, les flatteurs, les harlequins. »



Mais qu'était-ce qu'un chicot ? un diseur de riens, un babillard ? En esp. *chicharra* = babillard.

Berry : « chipot », qui touche à tout, vétéilleux ; « chipoterie », bagatelle, lambeau, parcelle. Ce dernier sens appuie l'étym. qui rattache notre mot à *chipe* = chiffé. Dans le Maine « chippe » = chiffé et « chipoi » = avare, celui qui chipote.

**CHIRAI**, s. m. Se dit d'un enfant qui a souvent la diarrhée et qui est malpropre. Ce terme a de nombreux synonymes qu'il est inutile de reproduire.

**CHISSE**, adj. num. Six.

**CHITÉ**, s. f. Cité, ville. Morv. n. On ne mentionne ce mot peu usité qu'à cause de la forme en ch.

Et li baron vont parmi la Chité.

(Huon de B. v. 6652.)

Sur la tombe du vacher Tout-le-Monde, personnage légendaire de la Picardie, on lisait :

Iehi chous chete lorde tombe  
Gist le vacher dit Tout-le-Monde  
De Chalny (Chauny) Chité de grand prix,  
Entre maintes Chités du pays.

**CHITER**, v. a. Asseoir, « chité l' p'tiô », asseyez l'enfant. Env. de Brassy, de Lormes, etc. Par le changement ordinaire de l's en ch, notre mot est pour *siter*, forme dér. du l. *sinère*, qui a donné au fr. *situer* avec le sens de placer, poser. Dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*, le subst. *situs* signifie siège, et l'adj. = assis. Le rom. prov. nous offre *seti* pour siège dans des textes très anciens. Si la *Chronique de Rains*, - p. 132, - dit d'une ferme qu'elle est « Sitée à XII lieues de Cantorbile », c'est que l'auteur la présente comme assise à cette distance. Au l. *situs* se rattache le fr. *site* qui signifie littéralement place, position, comme l'ital. *sito* et l'esp. *sitio*. Dans la Suisse rom. « sitze » se dit à la fois de l'assiette d'une construction et d'un siège pour s'asseoir. En wallon (Liège) le verbe « sitärer » exprime l'action de poser çà et là.

Berry : « siter, assiter », asseoir ; — Poitou : « assiter, s'assiter » ; — Suisse rom. « sita-té », assieds-toi ; — rom. prov. *assetar, assitiar* ; — ital. *situare*, placer ; — esp. *sitiar*, assiéger ; — anglais *to sit*, se mettre, se placer, s'asseoir, par extension seulement, puisque *to sit up* a le sens

de se lever, se mettre debout ; — flamand *sitten*. s'asseoir, se tenir ; *sitting*, séance ; — allemand *sitzen*, être assis, siéger.

Au l. *situs* renfermant l'idée d'un emplacement il convient peut-être de rattacher le sub. l. *sitionia* qui désignait la fonction de celui qui avait la surveillance des greniers où l'on déposait les approvisionnements publics. C'est peut-être à une dérivation du même verbe *sinere* que le vi. fr. et les patois doivent plusieurs termes qui n'ont pas encore été expliqués. Dans l'anc. langue, *sinal*, *sineau*, *sinault*, s'appliquait à un grenier, à un plancher d'étable, à un fenil, à un magasin :

Le suppliant ymagina qu'ilz feussent ou Sinal dessus (ladite bergerie) qui est bien dix piez de hault.... print une eschielle et la dreça contre le tref dudit Sinal en montant amont.... En un Sinault cabaut ou loigis qu'il avoit en l'église et forteresse du lieu d'Aur-reville.... A un Synau dessus les brebis ou icelle Jehanne estoit montée...

(Duc. *Solarium*.)

Lequel Thomas prit un grant levier, dont l'en levait la mole dudit moulin et commença à monter à l'eschielle dudit Signal....

(Duc. *Signale*.)

Norm. « *sinat* », plancher d'une grange ; « *senas* », grange, grenier ; « *sénas* », mauvais lit ; — wallon (Liège) : « *sina* », fenil ; — Guernesey : « *chenas* », grenier à foin ; — Poitou : « *sitron* », cercueil ; « *sitau* », lieu où l'on dépose des gerbes, des fagots, etc. On rapprochera ces mots de « *séton*, *siton* », qui dans plusieurs patois désignent ou un siège ou l'action de se mettre sur son séant. En tous cas « *chiter* » ne provient pas du l. *sistere*, comme on l'a dit inexactement au mot *Aichiter*. (Voy. *Aichiter*, *Aichiton*, *Siéter*.)

**CHÏTRE**, v. a. Asseoir, faire asseoir. Une mère disait de son enfant malade : « Al ô chu vaigne qu'i n'peu ne l' vitre ne l' chitre » ; il est si faible que je ne puis ni le vêtir ni l'asseoir. Plusieurs patois et notamment le rouchi ont le terme enfantin « faire cissite » pour s'asseoir, lequel se rattache à cette forme archaïque d'infinifit due peut-être à une transposition de Fr. (Voy. *Vitre*.)

**CHITRE**, s. m. Cidre, boisson fabriquée avec les fruits sauvages du pays et principalement les « *blossons*. » Le c doux = ch donne « *citre* » au Morv. n. et à quelques autres patois.



Nos reîtres receurent aussi argent qu'ils trouvèrent beaucoup meilleur que les Citres de Normandie.

(LANOUE, p. 604.)

Citre vulgairement dit pomade.....

(Duc. *Pomata*.)

L's de *sicera* se change en ch comme le c de *citrus* = citron, que le *Ménagier de Paris* écrit constamment chitron.

Berry, Champ., Norm. « citre »; — Picardie : « cite »; — Mons : « citte »; — Maine : « citroiller », griser avec du cidre. Du grec *σινερα* par le l. *sicera*, boisson de suc de dattes. (Voy. *Blosson*.)

**CHITRER**, v. a. Couler. Se dit en parlant du coulage des liquides. De « chitre. » cidre, la seule boisson du cru que connaissent les Morvandéaux.

**CHITU**, part. passé du verbe chitre. Assis : « a s'ô chitu »; il s'est assis. (Voy. *Chître*.)

**CHIZAS**, s. m. Ciseaux des couturières. Morv. n.-n.-o. Poitou : « ciseas, cisias. » (Voy. *Cîais*.)

**CHNAIPAN**, s. m. Chenapan, vaurien, maraudeur. Un ancien auteur applique ce mot injurieux à des femmes qu'il appelle des chnapines : « *Feminae in habitu religionis mendicant, aliæ habitum et gestus viriles assumunt, scilicet Chnapinae.* (Drc. *Chnapina*.)

Diez dérive le mot de l'all. *schnapphahn*, voleur, maraudeur.

**CHNER**, v. a. Châtrer, opérer la castration. Se dit principalement en parlant des truies. (Voy. *Cerner*, *Sener*.)

**CHÔ**, **CHIÔ**, partic. d'affirmation usitée dans le Morv. b. Oui. On prononce souvent « aichô » comme dans le Morv. n. « aïssiô » Les anciens du pays se servent bien rarement, dans l'une ou l'autre région, de oui et jamais de si. Balzac disait des bergères de son temps qu'elles ne savaient que le oui et le non. Les nôtres ne connaissent guère que le « chô » et le « ninni. » L'anc. langue réduisait quelquef. la partic. d'affirmation au point de ne conserver que la voyelle initiale :

Se il est bone chose ou non,  
Il ne respont ne o ne non.

(Renart, v. 21790.)

Si toutefois o est pour oil, anc. formule d'affirmation copiée sur le latin *hoc, illud*. (Voy. *Achô*, *Aïssiô*.) O pourrait être une contraction de oc (en l. *hoc*) usité dans le rom. prov. pour oui. En Pic. « cho », comme le vi. fr. çò, signifie ce, cela; — Vendée : « siâ », oui.

**CHOINGEMENT**, s. m. Changement, transition d'un état à un autre, mutation.

**CHOINGER**, v. a. Changer avec les diverses signific. du fr.

**CHÔLAI** ! interjection dont se servent nos charretiers pour arrêter leurs bœufs. On l'emploie ou isolément ou dans une phrase dont le rythme est presque musical, phrase qui marque le ralentissement de la marche en même temps que le commandement de l'arrêt, « hôche tiâ (ici le nom du bœuf), Chôlai ! » Chôlai me paraît être la variante dialectale bourg. de Holâ avec la prosthèse c.

Berry : « chola. » — En Norm. « choler » = tourner.

**CHONNER**, v. n. Pleurnicher, grogner en pleurnichant. Se dit principalement des petits enfants. On prononce chon-ner. (Voy. *Chouiner*.)

**CHOQUAR**, nom de loc. Un des faubourgs de Château-Chinon mentionné en 1671. Ce mot nous représente-t-il le vi. fr. choqua, tronc. souche d'arbre, avec épithèse de l'r à la fin du mot comme dans « aivocar » pour avocat en bourguignon ? Les dialectes du nord de la France prononcent « choque » pour souche. En Pic. « choque » = bûche et souche. Choque a donné à la Flandre le verbe « déchoqueter », fendre une racine pour en multiplier les rejets. Bas l. *choca*, souche, d'où *chocagium*, droit d'enlever les racines d'arbres dans les bois. (Voy. *Cheuche*.)

**CHOQUE**, s. f. Chose qui choque, qui contrarie, procédé blessant, offensant. Il y a de la « choque » dans cette affaire. Votre procès a été une « choque » pour toute la famille. Cette forme appuie l'Étym. de choquer = heurter contre une souche. Choquer a aussi littéralement le sens de heurter : « I m' seu choqué dan lé roiches. »

L'âme doit se roidir plus elle est menacée,  
Et contre la fortune aller tête baissée,  
La Choquer hardiment et sans craindre la mort  
Se présenter de front à son plus rude effort.

(CORNELLE, *Médée*, I, 5.)

En fr. choquetage, action de marteler les sou-  
ches ; — Esp., port. *chocar*, choquer, heurter. (Voy.  
*Cheuche*.)

**CHOQUÉ**, part. pass. du v. choquer. Celui qui  
boude par suite de mécontentement : « lèche-lu,  
al ô choqué » ; laisse-le, il est choqué, il boude.  
On prend ici l'effet pour la cause.

**CHOSER**, v. a. Faire quelque chose, s'occuper  
de..., travailler à... Ce terme extrêmement vague  
a un sens proportionnellement étendu. Il correspond  
assez bien au verbe *besoigner* qui se trouve si sou-  
vent dans les textes du M. A. Choser en bas l. a eu  
quelquefois la signific. de faire, fabriquer, s'em-  
ployer à... « Ordinum... quod fabri... non acci-  
piant pretium vel mercedem ultra modum infra  
scriptum, videlicet pro ferrando equo... item de  
Causando quendam lignonem, sicut conuenerint  
inter se, justo modo. » (Duc. *Causa*.)

Plus ordinairement *choser* signifiait accuser,  
blâmer, quereller. Chose et chosement étaient usi-  
tés pour blâme, réprimande :

Par grant air Feust Ferrant gieté,  
Quant li dus Naymes et Ogiers l'ont Chosé  
Hé! sire rois.....

(Gaydon, v. 3625.)

Du l. *causa*, procès, affaire, *causari*, accuser,  
plaider, s'occuper d'une affaire.

**CHOUÂCHER**, v. a. Presser fortement avec la  
main ou avec le pied, appuyer sur quelque chose  
en pesant. Morv. n. « sonacer, souacher. »

Il Forchauchet les cols des orgueilleux et des eslevez.  
(Serm. S. B. p. 537.)

Dans le Maconnais, la coupe (mesure de capacité)  
comble et « Chouchée », c'est-à-dire fortement  
tassée, en valait deux rases. (Voy. *le Cartulaire de  
Saint-Vincent de Mâcon*, p. 449.)

En Normandie, pour le mesurage de l'avoine  
surtout, on distinguait le boisseau *foulé* (*mensura  
calcata*) et *non foulé*. (Voy. L. DELISLE, *Classes  
agric.*, p. 541.)

K'il soit del nombre de ceos à cui om donrat en lor  
sains mesure bone et plainne et Chouchicie.

(Serm. S. B., p. 569.)

La « chauche » était l'action de mesurer en pesant  
sur le grain, en le tassant :

Doibt chacun an trois bichetz d'avoine à la mesure  
de Dijon et demy cartault pour la Chauche.... Une  
esmino d'avoine et demy cartault pour la Chauche....  
(Ch. B. II, p. 351, 352.)

Le l. *calcare*, fouler, presser, a donné à la langue  
d'oïl les formes « caucher et chaucher » avec le  
sens de tasser en pesant :

Teellui suppliant et Marguerite... estans ensemble  
avec autres personnes en la granche, là où ils Cau-  
choient un tas de foing (1378).

(Duc. *Calcare*.)

Dedans son wis plutôt qu'il puet  
Fait une fosse, si l'enfuet,  
La terre Chauche et aoumie.

(G. DE COINSE, I, II, ch. 5.)

Chaucher se disait aussi pour cocher en parlant  
du coq qui couvre la poule :

.....Mes gelines  
Que vées là sor ces espines....  
Por ce que menu et sovent  
Les me Chauchoit l'une après l'autre.

(Renart, v. 5351.)

Les perdrix n'estoient pas assez aagées quant la sai-  
son de Chauchier fut.

(Ménagier de P. II, p. 308.)

Chauche-poule est un des noms vulgaires du  
milan et Chauche-branche de l'engoulevant.  
L'orth. du fr. cocher est vicieuse. Il faudrait écrire  
caucher, forme qui se rapproche de l'allem. *kau-  
chen* (*sich*) s'accroupir sur... être à croupetons.

Cauchemar prononcé chauquemar en wallon, et  
coquemar en rouchi, se rattache à *calcare*, comme  
chaussée qui désigne un remblai de terre fortement  
battue et foulée.

Berry : « souacher, chaucher » ; — Lyonn.  
« chaucher » ; — Dauph. « chauchier » ; — Forez :  
« chaucha. » (Voy. *Conchasser*.)

**CHOÛE**, s. f. Chouette, chat-huant. Morv. n.

Les galopins de la cuisine, lesquels avoient ap-  
porté xxij jeunes Choues au roy pour son esbate-  
ment....

(Comptes de l'Hôtel des rois de France, p. 114.)

Dans Ronsard « choüan » :

Si nous oyons crier de nuict quelque Choüan  
Nous hérissons d'effroy.....

(Élégie, 24.)

C'est de cette forme, suivant quelques auteurs,

que les Chouans de Bretagne et de Vendée auraient tiré leur nom. Leur premier chef, Jean Cottereau, fut tout d'abord surnommé le Chouan. Le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle* déjà cité traduit le l. *monedula* qui figure dans Plaute comme terme d'amitié, par *cave* = chat-huant en vi. fr.

Fr.-Comté : « choue » ; — Berry, Poitou : « chavant » ; — Norm. « chou, choan, chouan » ; — breton : « kaouan. »

**CHOUÉE.** s. f. Chouette, hibou. Chouée est une syncope du dimin. chouette, comme en Berry « chuèche » est une contraction de chevêche qui a été en usage avec la même signification.

« Sa coulors n'estoit pas en semblance de Choe  
Car ele ert aussi blanche come croie qu'on hoe.

(Berte, p. 50.)

L'en peut voler comme dit est aux pies, aux Choés  
aux cercelles.....

(Ménagier de P. II, p. 311.)

Suisse rom. « chua, chuya », freux, corneille  
moissonneuse ; — Lang. « cho », hibou ; — Prov.  
« cau, chau. » Comp. avec le germ. *chouch*, hibou  
et l'angl. *chough*, chouette.

**CHOUER.** v. n. Cheoir. tomber, faire une chute.  
Nous conjuguoons encore entièrement ce verbe  
très usité ou plutôt le seul usité dans le sens de  
faire une chute.

*Ind. prés.* i choué, teu choué, a choué ; i choué-  
yon, vó chouéyé, a chouéyan. — *Imp.* i chouéyé,  
teu chouéyé, a chouéyé ; i chouéyion, vó choué-  
yé, a chouéyian. — *Passé déf.* i chouéyé, teu  
chouéyé, a chouéyé ; i chouyére, vó chouyére, a  
chouyére. — *Futur* : i chouérai. — *Impératif* :  
choué, chouéyé ! *Subj.* qui chouéye, que teu chouéye,  
qu'a chouéye ; qui chouéyon, qu'vó chouéyé, qu'a  
chouéyin. — *Imp.* qui chouéyeusse, que teu  
chouéyeusse, qu'a chouéyeusse ; qui chouéyeus-  
sin, que vó chouéyeussin, qu'a chouéyeussin.  
— *Part. prés.* chouéyan. — *Infin.* chouer. —  
*Part. passé* : choué, chouéte.

La forme morv. se rapproche de l'anc. chaer,  
chair. Une bonne mère grand de ce pays dirait au  
Loup du petit Chaperon rouge : tirez la chevillet-  
lette, la bobinette « chouéra. » Perrault écrit au  
XVII<sup>e</sup> siècle cherra.

Et aparmenmes vaires l'aversier Chaoz de ciel si  
cum foudre.

(Serm. S. B. p. 522.)

Croix fu du sane Dieu verniée  
Dont une goute où qu'elle Ché  
Pourróit mil mondes chaeter.

(Trésor de J. de Meung, p. 638.)

Li dens d'un polain d'un an pendut au col d'un en-  
fant cui lui dent Chaient, les font Chair hastivement  
sens douleur.

(BRUN. LATINI, p. 242.)

Le féminin du part. passé « chouéte », dans notre  
patois, répond au vieux mot chaete, chute :

N'i out unc puis saette traite  
Dès qu'il conurent lor Chaette.

(BENOIT, v. 41380.)

La forme de l'infin. « chouer » fait penser au  
fr. échouer dont l'origine est inconnue. Est-il  
impossible que cette forme ait eu à son jour droit  
de cité dans la langue polie, et, combinée avec le  
préfixe es, ait donné un mot correspondant à un  
thème latin *excadere* ? Le sens d'échouer existe  
dans divers emplois du simple *cadere*.

L'avis de celui-ci fut d'abord trouvé bon

Par les trois échoués aux bords de l'Amérique.

(LA FONTAINE, Fables, x, 16.)

Le verbe eschaer avait la même signification  
que chaer :

Va-t-en ton chemin et te sauves si tu pues..... si tu  
Eschies ès mains de mes ennemis..... Par aucune in-  
fortunité il fut Échu ès mains des routiers qui aval  
Bruges alloient.....

(FROISSART, II, p. 156.)

Le subst. mescheance, malechance a été fait sur  
le participe présent avec un préfixe équivalent à  
mauvais. On trouve quelquef. mescheant, qu'il ne  
faut pas confondre avec méchant, pour malheureux,  
point chanceux, comme on dirait aujourd'hui. Le  
rom. prov. *mescazer* répond au bas l. *mescadere*.

Poitou : « cheure », tomber ; au participe passé,  
« chet. » « Chet », qui, dans la région, désigne le pis  
d'une vache, d'une chèvre, etc., n'est-il pas un subst.  
verbal tiré de « cheure. » On y dit aussi « chète » pour  
chute.

Du l. *cadere* qui, par la chute du d médial, a  
donné la forme pic. « caêr, cair » :

Si l'emprint de si grant air  
Que d'autre part l'a fait Cair.

(Renart, v. 24214.)

**CHOUNAIS.** s. m. Pleurnicheur, celui qui se  
plaint, qui grogne et qui gémit à tout propos.

(Voy. Couinar.)

**CHOUINER**, v. n. Pleurer sans raison, pleurnicher. « Chouler », en Morvan, signifie imiter le cri de la chouette. Ce verbe rapproché des termes congénères en Berry, en Poitou « chouler » et « chiouler », pleurer en criant, ne justifie-t-il pas l'hypothèse de Grandgagnage qui considère chouler et ses variantes comme une prononciation chuintante de hûler, en fr. hurler ? La Suisse rom. dit « churla » pour hurler, pleurer en sanglotant, « churlahie », hurlement, grand cri ; — Bourg. « chouinei, chougner » ; — Fr.-Comté : « chouiner, couïner » ; — Berry, Poitou : « chiouler » ; — wallon : « chouler. » (Voy. *Chonner, Chouler, Couïner*.)

**CHOULER**, v. n. Chuintier, imiter le cri de la chouette.

De choue, nom commun à plusieurs oiseaux de nuit. En Bourg. la « choue-cornerotte » est la hulotte, le hibou. (Voy. *Choue, Chouéc*.)

**CHOUPEPTE**, s. f. Mèche, touffe ou boucle de cheveux. Ce terme correspond à huppe ou houppe qu'on appelle en Normandie « chouppé. » Le conte de Perrault a immortalisé la *choupette* du prince Riquet.

Fr.-Comté : « chouquette », houppe ; — ital. *ciocchetta*, touffe de cheveux. (Voy. *Cheupe*.)

**CHOUR**, s. Sourd. Morv. n.

**CHOURDIAU**, s. m. Sourdaud, celui qui a l'oreille dure.

**CHOUTEAU**, s. m. Chouette sur la frontière du Morv. b. (Voy. *Choue, Chouéc*.)

**CHTOURBER**, v. n. Mourir, rendre l'âme ; il est mourant, il va « chtourber » ; un homme « chtourbé », un homme mort. Ce terme, assez usité dans le Morvan avallonnais, n'est pas connu dans la plus grande partie de la contrée. Sa structure le rend suspect de germanisme. Est-il dérivé de l'allemand. *sterben*, mourir, expirer ? *Gestorben*, part. et adject. = mort. « Chtourber », mourir, et « compire », pomme de terre, appartiennent donc probablement au douloureux vocabulaire des invasions allemandes. On peut cependant rapprocher « chtourber » du mot de Fr.-Comté « aïssourbi » et de l'argot « estourbir », assommer.

**CHU**, prép. de lieu. Sur ; « al ô choué chu lu », il est tombé sur lui. (Voy. *Su*.)

**CHU**, adv. Si, aussi. « Al ô chu bête qu'al ô michan », il est aussi bête qu'il est méchant.

**CHU**, adj. Seul. Morv. n.-n.-o. « i scu tô chu », je suis tout seul. (Voy. *Sou*.)

**CHUBSISTER**, v. n. Subsister : « i n'ê ran pô chubsister », c.-à-d. pour vivre. Morv. n.

**CHUCHER**, v. a. Sucrer, aspirer avec les lèvres. Morv. n.

Flandre, Hainaut, Norm. « chucher » ; — Pic. « chuker », sucer, « chuché », parasite.

**CHUCHOTER**, v. a. Sucrer, suçotter, aspirer avec les lèvres. Cette forme en ch du Morv. n., forme qui existe dans plusieurs autres patois, n'explique-t-elle pas le verbe fr. chuchoter, parler bas et comme en suçant ? La langue des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles disait chucheter, fréquentatif peut-être de chucher que nous employons pour sucer. Dans Comenius, - p. 48, - « Le moineau passereau Chuchette et gringotte. »

Il est bien difficile de croire avec certains étymologistes que chuchoter soit sorti de l'interj. chut. Avec cette onomatopée pour racine, on aurait chuter et non pas chucheter ou chuchoter.

Norm. « chuchèr », sucer, « chuchotter », parler bas ; — rouchi : « chucher » et « chuchoter », sucer, « chucheler », parler à l'oreille ; — wallon du Lux. « chuchier », chuchoter ; — Saint. « chuchoter », épuiser peu à peu.

**CHUE**, s. f. Suie de cheminée. Morv. n. Wallon du Luxembourg : « chuve. » (Voy. *Seue*.)

**CHUER**, v. a. Suer, être en sueur.

**CHUEUR**, s. f. Sueur, transpiration. On emploie aussi ce mot pour exprimer la vapeur qui s'échappe d'une matière en fermentation : la « chueur » du foin, du fumier, etc.

**CHUITE**, s. f. Suite.

**CHUITRE, CHUTRE**, v. a. Suivre. Se prend

dans une acception particulière et non pas pour aller, venir après. « Chuitre » signifie aller aussi vite que... Ainsi on ne peut « chuitre » ou « chutre » une machine qui consomme plus de charbon de bois ou de houille qu'on ne peut lui en fournir.

**CHULER**, v. n. Siffler, siffloter. Signifie aussi boire en aspirant, humer dans le Morv. n.-n.-o. Au XVII<sup>e</sup> siècle on disait encore chifflet pour siffler :

Chifflets, cizeaux, cloux à solliers et cordonniers, etc.  
(MANTELLIER, II, p. 250.)

En Touraine « chuler » se dit pour hurler. Suisse rom. « churla » ; — wallon de Mons : « chufler ». siffler, souffler. (Voy. *Suïer*, *Suler*.)

**CHULOT**, s. m. Sifflet ; gorge, gosier.  
Champ. « sublet, subplot » ; — wallon de Mons : « chuflot ». sifflet, gorge. (Voy. *Sulot*.)

**CHULOÛ**, s. m. Siffleur, celui qui siffle.

**CHUPLICATION**, s. f. Supplication.

**CHUPLIER**, v. a. Supplier.

**CHUTÔT**, adv. et prépos. Aussitôt : « i vinré chutô qu'teu vourà. » je viendrai aussitôt que tu le voudras.

**ÇAÏS**, s. m. Ciseaux de couturière. Morv. n. « ciaux. » (Voy. *Chizas*.)

**ÇICE**, adj. Chiche, économe jusqu'à l'avarice. Morv. n.

**CIDULE**, s. f. Cédule, sommation pour comparaître devant un tribunal, un juge de paix « : it' beillerai eune Cidule », est une menace de procès. Du l. *schedula*, feuille, feuillet.

**CIÉ**, s. m. Ciel. Lorsque notre patois parle du ciel sans employer le terme ordinaire de *temps*, il dit « cié » comme en Bourgogne. (Voy. le gloss. des *Noëls* de LA MONNAYE.)

Cors est li Ciez et la terre et la meirs.... Neiz et morz.... az Ciez remontanz.....  
(*Job*, p. 484, 485.)

Plus tard, on écrit ciel mais en vers au moins

on prononce cié et on fait rimer le mot avec mostier, avec pechié, avec tiex dont la consonne finale était également muette :

...Je deviendrai noine (nonne) à .i. de ces mostiers  
Lai, si proirai Deu, le glorieus do Ciel.

(*Parise la Duchesse*, v. 631.)

Sire, ce dist la dame, ce ert torz et pechiez ;  
Car ge nel forfis onque, si n'ait Dex del Ciel.\*  
(*Id. ib.* v. 636.)

Comment diable ! estes vos tiex.  
Quidiez vos monter as sainz Ciex  
Avec Dame Dieu là amont ?

(*Renart*, v. 24746.)

On prononçait probablement encore de même au XVI<sup>e</sup> siècle, car Rabelais, - *Garg.* t. 9, - se moquant des courtisans qui jouaient sur les mots dans leurs devises dit : « Ils font pourtraire un liet sans Ciel pour ung licentié. »

Le *Roman de la Rose* emploie la forme ciau pour ciel :

Il sembloit que ce fust uns anges  
Qui fust tantost venus du Ciau.

(V. 906.)

Des roses i ot grans monciaus,  
Si beles ne vit homs sous Ciaus.

(V. 1645.)

Les deux formes ciel, ciez, se retrouvent dans les noms de lieu : Ciel, h. en Bourg. près de Verdun ; — Cieux (les) Yonne, c<sup>ne</sup> de Villegaudin ; — Cieux (les) Nièvre, c<sup>ne</sup> d'Entrains ; — Ciez (Nièvre), près de Donzy.

Dans le patois bourg. comme en valaque « cior. »

**CIEN**, s. m. Chien. Morv. n. « être cien », être avare.

Plus vous tenrai mais vil c'un puant Cien tué.  
(*Fierabras*, v. 5788.)

Et si, dist-on souvent, avient  
Que d'aire (race) est li Ciens, ki devient,  
Venères (chasseur) sans aprend'our.  
(*MORSKES*, v. 17169.)

Sor tous hommes ert convignables  
De Ciens, d'osiaus et delitables.  
(*Lai d'Ignaurès*, v. 615.)

Teil qui ne valent deus Ciennes.  
(*BARBAZAN, Fables*, III, p. 87.)

L'orthog. en c doux se montre dans les noms de loc. Je cite seulement Villechien, c<sup>ne</sup> de Joigny, dans l'Yonne, Villacanis au XII<sup>e</sup> siècle, Villacia-



num au XIV<sup>e</sup>. Au contraire le c est dur dans le dialecte picard et se prononce « kien. »

**CIÈRE**, s. f. Chevalet sur lequel on scie le bois. Morv. n. « chièvre » = chèvre par assimilation ? En Berry « chieuvre » se dit pour chèvre et chevalet.

**CIGNAU**, s. m. Raie dans un labour, rigole creusée par la charrue pour l'écoulement des eaux pluviales. Morv. n. « Cignau » est-il pour « chinou » ou plutôt « chanau », qui représente canal ? Bourg. « caineau. » Du l. *canalis*.

**CIHÉ**, adj. Ciré. Se dit du pain mal cuit dont la mie ressemble à une pâte de cire par son brillant et sa densité. Pain « taqué » et pain « cihé » sont deux termes à peu près identiques. Morv. n. A Genève « pain ciré » = compacte. (Voy. *Cirer*.)

**CILER**, v. n. Remuer, frémir, s'émouvoir. Se dit principalement de l'eau lorsqu'elle commence à bouillir. Comp. avec le bas l. *cillere*, *acillare*, mouvoir, remuer, et avec le fr. *ciller* que l'on dérive du l. *cilium*, cil.

Les uns en sont si avant qu'ils osent bien hausser les yeux pour regarder la fortune, mais ce n'est pas sans Ciller.

(MALHERBE, *Épîtres de Sénèque*, LXXI.)

Dans son *Commentaire sur Desportes*, Malherbe, après avoir cité les deux vers du poète :

.....Et mes yeux obstinés

Sans Ciller vers le Louvre étaient toujours tournés, avance que « ciller est ici en sa vraie signification qui est de mouvoir. » Dans le latin barbare *cilum* a quelquef. désigné la paupière : « la pel qui couvre l'œil. » (Duc. *Cilum*.)

**CIME**, s. f. Jeune pousse végétale, brin de bois, extrémité des branches. Dans la fabrication du bois de moule, la cime ne sert qu'à former des petits fagots ou bourrées de peu de valeur. En beaucoup de lieux, on la laisse pourrir sur place. On dit « la cime » en général comme « la rame » pour désigner, en premier lieu, le bois le plus menu, ou, en second, le branchage des arbres.

Le droit d'enlever la cime est stipulé dans de nombreux actes des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles; il se montre fréquemment dans les *Coutumiers des forêts* :

Droit de prendre la Syme ou cimailles de l'abre qui a demouré XL jours après l'abat de l'abre....

(L. DELISLE, *Cl. agr.* p. 362.)

Dans un texte cité par M. Delisle, - p. 367, - on voit figurer parmi d'autres ouvriers travaillant le bois un *cymerarius*. Ce terme désignait probablement l'homme chargé de mettre la cime ou cimaille en fagots.

Dans Roquefort cymeaux, extrémités des branches; chimenée, touffe d'arbres, buisson. Chimenée traduit le l. *rhamnus*, dans le *Livre des Juges*, - ch. ix, 14 - : « Egrediaturs ignis de rhamno. » Le sens du passage sous-entend un jeune arbuste, et non un arbre.

Norm. « chimes », jeunes pousses, rejetons de choux ; — Pic. « chimettes » ; — Berry : « cimiau », branchage ; — Metz : « ceumcau » ; — ital. *cima*, *cimatwa*, bourre. Bas l. *cima*, *cimalia*, *cimeja*, chevelure d'un arbre, tendrons.

Du grec *κύμα*, jeune pousse, par le latin *cyma*, cime, cœur de chou. L'esp. *cima* signifie encore tendron de cardon, d'artichaut, etc. — Valaque : *chima*, germe.

**CIMER**, v. n. Remuer par la faite, par la cime. Lorsqu'une roche commence à s'ébranler et que sa pointe remue, on dit qu'elle « cime » en terre. Un arbre attaqué à sa racine « cime » dans l'air c.-à-d. agite son faite avant de tomber.

**CIMOT**, s. m. Cimosse, lisière, bordure du drap ou autre étoffe. Forez : « cimou, cimosse », lisière en drap ; — Fr.-Comté : « cemou, cemosse » ; — Lyonnais : « cimouso » ; — Dauphiné : « cimoussa. »

Dimin. de cime, bord, sommet. En ital. *cima* se dit du bout extrême ; *levar la cima*, tondre l'extrémité de la laine. — Port. *cimo*, sommet.

**CINDE, CINDRE**, s. m. Chanvre. (Voy. *Chieindre*.)

**CINGHIE**, s. f. Ceinture, sangle. La terminaison ne rend qu'un son très mouillé. Ital. *cinghia* ; — valaque, *cinga*, ceinture. Du l. *cingula* tiré de *cingere*, ceindre.

**CINGHIER**, v. a. Ceindre avec force, serrer une ceinture, sangler. « Cinghier » a aussi la signification de cingler : « cinghier un coup de fouet. »

**CINGHION**, s. m. Ceinturon, sanglo.

**CINTE**, s. f. (Voy. *Chintre*.)

**CIRER**, v. a. Prosser fortement en glissant, en lissant. De *cire*. (Voy. *Cilé*.)

**CIRUZERIE**, s. f. Salle d'hôpital où se font les opérations de chirurgie.

**CIRUZIEN**, s. m. Chirurgien. Le mot est peu usité parce que ce sont nos médecins qui font la chirurgie, mais la forme existe comme elle existait encore, ce semble, au XVI<sup>e</sup> siècle, puisque Palsgrave, - p. 505, - l'emploie : « Le Ciruzien ne me ose poynt enciser aujourd'hui à cause que la lune nest pas en ung bon signe. » On voit par cet exemple que le *ch* à cette époque se prononçait quelquefois en *c* doux et que les chirurgiens étaient beaucoup plus timorés ou plus superstitieux, si l'on veut, qu'aujourd'hui.

À propos de chirurgiens, Rutebeuf nous apprend que les femmes n'ont pas attendu la découverte de l'Amérique pour exercer la médecine et la chirurgie. S'il y a des chirurgiennes à New-York en 1875, il y en avait à Lyon et à Vienne sous saint Louis :

Je sai une fisciienne,  
Que à Lions, ne à Viane,  
Ne tant comme li siècles dure,  
N'a si bone Serurgienne.  
N'est plaie, tant soit ancienne,  
Qu'ele ne nétoie et escure.

(*La Mort Rutebeuf*, p. 37.)

Il y avait aussi des médecins du sexe féminin à Paris. Le rôle de la Taille en 1292 mentionne parmi les contribuables plusieurs mirgesses ou mireses. Mire, on le sait, se disait pour médecin.

On trouve dans quelques auteurs, dans Froissart entre autres, la syncope *surgien*. En anglais *surgeon*. Le fabliau de *la Saineresse* nous montre aussi des femmes maniant la lancette et appliquant des ventouses.

**CIVIÉE**, s. f. Civière à bras avec laquelle deux hommes transportent le fumier dans la fosse. Un vieux proverbe, pour exprimer les caprices de la fortune, disait :

En cent ans bannière,  
En cent ans Civière.

Le *Ditté des choses qui faillent en ménage* mentionne la civière comme figurant dans un jeu du temps et comme un ustensile nécessaire à un établissement :

C'est com le gieu de la civière :  
L'un va devant, l'autre derrière.

Valot y faut et chamberière  
Fourche au fiens et la Civière,  
Et le ratiau.

(*Contes, Dits, etc.* II, p. 163.)

Civière pour civière est une forme du Morv. n. Au reste l'*r* n'est ni dans le latin ni dans l'ital. *civea*, civière et traîneau. Bas l. *cænovelum*, civière, ou tout instrument avec lequel « *cænum vehitur*. » Le dict. de J. de Garlande, - art. 62, - dit : « *Cenovectorium gallice dicitur civière; de cenum quod est lutum, et veho.* » (Voy. *Forché*.)

**CIVOT**, s. m. Ciboule ou civette et par analogie les petits oignons qui ont poussé l'hiver en terre et qui poussent au printemps. Civot est un anc. diminutif de *cive*, comme civotte qui était également usité :

Aussi vert cum une Cive.

(*R. de la R.* v. 200.)

Ne pris pas deus foilles de Cives  
Ton menacier ne ton vanter.

(*Renart*, v. 16692.)

Car il ne doute une Chive

La pais du pape ou le courroux.

(*Chron. mét.* v. 3094.)

Oignons, poiriaux, naviaux, Civos.... d'aulx et Civots qui causent forte halène.

(*LITTRÉ, Dict.* — Livre des métiers, 334.)

Dans Palsg., - p. 205, - *civol*, jeune oignon.

Du l. *cæpa*, oignon. « *Civé de lièvre, ragoût de chair de lièvre et d'oignons*, dit Ménage. Civot, tiré du part. passé *cæpatum*, désigne un mets aux jeunes oignons ou *cives*.

**CLAIRER**, v. n. Briller, luire. Faire « clairer » la chandelle, c'est l'allumer; faire « clairer » le feu c'est le faire briller, lui faire jeter de la flamme. Le norm. a l'augmentatif « claironner », reluire : — Berry : « clairer, clairir » ; — anglais : *to clear*, s'éclaircir. (Voy. *Quiérev*.)

**CLEUCHE**, s. f. Cloche. Morv. n. « *clieuce*. » —

Dans les Vosges « kieuche »; — Bourg. « cloiche »; — Pic. « cloque »; — Guernesey : « elloque. »

**CLEUCHÉ**, s. m. Clocher. Morv. n. « clieucé. »

**CLIAI, CLIAIR**, E. adj. Clair. « Fère cliar », éclairer au propre, donner de la clarté. — Rom. prov. *clar*. (Voy. *Quiar*.)

**CLIAITÉ, CLIAITÉ**, s. f. Clarté, ce qui éclaire. — Rom. prov. *clariat*, *claritat*. (Voyez *Quarté*.)

**CLIDOU**, s. m. ou adj.

Mignin clidou

Mé lai pièce ai coté deu trou

T'aré mà d'ovraige.

Chaudronnier « elidou », mets la pièce à côté du trou, tu auras plus d'ouvrage.

Clidou n'est usité que dans cette espèce de couplet qu'on chantonne ironiquement à la vue d'un de ces ouvriers ambulants qu'on appelle « mignins » ou « mignins » dans nos campagnes. Le mot dont la signific. est perdue même pour ceux qui l'emploient me paraît dérivé du bas l. *clida*, grille, par allusion à quelqu'un des ustensiles du magnier. *Cledare*, *clidare*, fermer, griller.

Il.-Auvergne : « clida », claie, grille; « clidar », pare; — Suisse rom. « eleda, clia », barrière, porte à claire voie; — Poitou : « elie. » Du celt. *clwyd*, claie ?

**CLIVE**, s. m. Gros tamis qui sert à séparer le sable fin des pierres ou du gravier. En fr. le subst. clive n'existe pas et le verbe cliver a une autre signification, tout en marquant aussi la division, la séparation.

Wallon (Luxembourg) : « clive », criblé à farine, tamis; — Suisse rom. « cliver », pente d'une éminence, descente. — Bas l. *eliba*, *clibola*, dans Papias, pour *cliva* et *clivosa*, choses inclinées. Du latin *clivus*, inclinaison, pente, parce qu'on incline le « clive » pour opérer le triage. Nonius cite un vers où *clivum* a le sens de pente :

Ardua nec nitens fortunæ escendere Cliva.

Dans Ovide, « per tabulæ Clivum labi », rouler sur une planche inclinée.

**CLIVER**, v. a. Se servir du « clive » pour trier les arènes, les sables, les terres. Scheler tire le fr. cliver de l'alle. *kliiben*, qui correspond à l'angl. *to cleave*, fendre, mais aussi diviser. Le sens de fendre au propre est étranger à notre verbe cliver, mais au fig. cliver, dans les deux acceptions, sous-entend la séparation.

**CLÔ**, s. m. Claie, ouvrage de menu bois entrelacé et à claire voie; « clò de chaufau », claie dont se servent les maçons. (Voy. *Chaufau*.) « Clò » est une apocope de l'anc. fr. cloie qui est encore usité en Picardie.

Bas l. *cloia*, claie. Le poitevin « clie » = claie et petite barrière, le forzien « cliot », correspondent au celt. irl. *cliyath*. La basse lat. rend synonym. *cloea* et *cliaria* = clayonnage. *Clida* à ses similaires : « cledon » en Poitou; « clédal, clédar » à Genève et à Lyon; « clédo » en Languedoc, etc.

**CLOISEAU (LE)**, nom de localité assez commun dans la toponomastique rurale. Cloiseau est pour closeau, dimin. de clos, lieu fermé par des murs ou des haies. Vi. fr. closel. La Closerie, c<sup>o</sup>e d'Imphy, est appelée *Clausellum* en 1331; — les Clois, près d'Autun; — Cloiseau, c<sup>o</sup>e de Crux-la-Ville. Olivier de Serres appelle cloison tout ce qui forme une clôture; murailles, palissades, haies, fossés, etc.

**CLÔTER**, v. a. Clore, fermer par un obstacle quelconque; on « clôte » un champ en l'entourant de fossés; on plante une haie pour « clôter » un pré. Il.-Maine : « clôteau », petit enclos. Le subst. verbal *clautura*, clôture, a donné au fr. le fréq. clôturer. Du l. *claudere*, fermer.

**CLOU**, s. m. Clos, enclos, lieu clos de murs ou de haies. Clous pour clos est une forme répandue dans plusieurs provinces. Elle entre dans beaucoup de noms de lieu; elle se montre surtout sur les registres du cadastre :

Deux journaux de terre lieu dict au Clous.

(*Terrier d'Alligny*, f<sup>o</sup> 133.)

Messire Jehan Lefranc pour 1 quartier 1/2 de vignesis au Cloux appelé Bossellon, autrement le Cloux du Vau... doibt 7 solz..... Les dessus dictz, pour 2 quartiers de vigne sis au Cloux de Chassegoutte, doibvent ..5 solz.

(*Doc. sur le Maine*, COLONGÉ.)

— Le Clou, *c<sup>me</sup>* de Saint-Péreuse : — le Clou, *c<sup>ms</sup>* de Laché-Assars, de Prémery, de Montigny-aux-Amognes. Dimin. « closeau, clouseau. » (Voy. *Cloiseau*.) Clous, clos = clus. tiré du l. *clusus* avec la prononciation de l'u en ou : les Clus, *c<sup>me</sup>* de Moussy. Rabelais dit clous pour clos. fermé :

Juppiter s'excusoit, remonstrant que son estat estoit Clouz.

(Pantagruel, m, 33.)

Cette forme existe au fém. dans *celuse* qui sous-entend une retenue d'eau. Nous avons en Morvan « Cluze-Bardenne », domaine situé près de Saint-Honoré-les-Bains. Cette dénomination équivaut à « Clos du Défens. » Elle est formée de *bardena* = *defensa*, et de *clusa*, part. passé du verbe *cludere*, fermer. Une bardène était un terrain défensable, c.-à-d. interdit à la vaine pâture, et entouré de bois ou haies vives : « Les terres qui sont aux issues des villes, bourgs et villages ne sont défensables si elles ne sont bouchées. » (Voy. LOYSEL. p. 241.)

**C'MAN.** adv. Comment. « C'man qu'vô dié » ? Comment dites-vous ? « C'man qu'a fiô ? » Comment faisait-il ? C'est le langage des paysans de Molière :

PIARROT.

I glia que tu me chagraignes l'esprit franchement.

CHARLOTTE.

Et Quement donc ?

PIARROT.

Ouy, tu m'aïsmes d'une belle deguaine.

CHARLOTTE.

Quement veux-tu donc qu'on fasse.

(Don Juan, III, 1.)

— Adv. de compar. Comme, ainsi que. Mor. n. « couman : » « eun homme c'man lu », un homme comme lui ; « aine femme couman lé », une femme comme elle. (Voy. *Couman*.)

**C'MANDEMAN**, s. m. Commandement.

Le poveiez tant fere par Mahom qui ne ment  
Que j'aie le castel à mon Quemandement

(Gaufrey, v. 4192.)

Et respont l'amiral : Mahom te Quemant  
Qui te lest retourner par ton Quemandement.

(Ib. v. 4200.)

Dex li fache secours par son Quemandement !

(Doon de Maïence, v. 2248.)

**C'MANDER**, v. a. Commander. « c'mandé moué s'vô v' lé ; — i veu bin qu'a m' c'mande », donnez-moi des ordres si vous voulez ; je veu bien qu'il me donne des ordres. Quemander syncopé en c'mander avait tantôt le sens de commander et tantôt celui de recommander.

Et Berart respondi si com vous Quemandés !

(Gaufrey, v. 8636.)

Et Maprin li respont.....

Le roi les ira querre que je les li Quemant.

(Ib. v. 8668.)

Au veraï corps de Dieu le sien corps Quemanda.

(Ib. v. 1464.)

Herchambaut le Quemande ; n' i a que d'exploiter.

(Doon de Maïence, v. 5819.)

**C'MENCER**, v. a. Commencer : « por en défini. a fau c'mencer », pour en finir il faut commencer.

**CÔ**, s. m. Ver qui se met dans les étoffes de laine et qui les ronge. En fr. cossé, cosson, cousson. noms vulgaires de coléoptères rongeurs. Fr.-Comté : « co », larve du hanneton, etc. ; — Berry : « cosson », bruche des pois et sa larve ; — Norm. « cosson », charançon ; — Breton : *hos*, cosson, charançon. Du l. *cossis*, *cossus*, ver de bois, larve qui vit dans l'intérieur des arbres : « Cossi vermes in ligno. » (Duc. *Cossi*.) (Voy. *Artouézon*.)

**COCO**, s. m. Œuf dans le vocabulaire enfantin. Le « coconier » dans le H.-Maine est un marchand d'œufs et de volailles, l'industriel qu'on appelle coquetier en français. « Coco » est probablement tiré de coq, comme cocotte. En Lang. « coucou » = cocon et œuf ; — ital. *cucco*, œuf. (Voy. *Coquâs*.)

**COCU**, s. m. Primevère officinale, *primula officinalis*. « Cocu » = coucou, nom de la plante en plusieurs pays, en Berry notamment. L'anc. langue disait aussi cocu pour coucou, Poiseau des bois :

Ung Coqu qui a bien let chant  
Vit autant que ung roussignolet.

(Le Débat du Marié.)

.....Se vous parlés mes huy

De Coqu ne de tel oyseau

Je vous romprai le museau.

(Th. fr. I, p. 29.)

En ta caige certainement

Je mettray ung jolis Coqu.

(Ib. p. 30.)

— Les Cocus, nom de loc. assez répandu et tiré probablement de l'oiseau ainsi appelé. « A vendre... une pièce de terre dite le Cocu sise à la Garrenne, etc. » (*Journal de la Nièvre*, 9 octobre 1872.)

Genève : « cocu », oiseau et primevère : « cocue », la grande ciguë ; — Poitou : « cocu », oiseau, et « cocue », plante ; — Champ. « cocu », oiseau et primevère : — Norm. « cocou », coucou, primevère des champs ; — Forez : « coucou », primevère : — En anglais *cuckoo*, oiseau, se prononce coucou. Allem. *kuckuck*.

— Gomme qui découle de certains arbres. Cette gomme, en Berry, est appelée « m...de de coucou. » (Voy. *Cocu*.)

**COCUÉE**, s. f. Ciguë, *althusa cynapium* de Linné. Poitou : « cocue, cocute », ciguë ; — Berry : « cocue, cocuasse », grande ciguë, ciguë tachée.

**COFFER**, v. n. Boursouffler, faire un vide, former un creux. Un enduit de mortier qui se lève « coffe » ; un navet « coffe » lorsqu'il est creux à l'intérieur, etc. Morv. n.

Norm. « cofir », bossuer ; « colli », gauchi, déjeté ; — Maine : « coffir », bossuer, fausser ; « cof-fissure », bosse ; « décoffir », redresser une bosse ; — Breton : *hof*, ventre ; *hofa*, porter le ventre en avant ; *hofad*, la capacité du ventre ; — ital. *coffa*, fond, corbillon ; — bas l. *cophius*, objet courbe ou creux. Coffre était souvent écrit coffe. Le fr. a coffin, étui ; coffine, ardoise convexe ; coffiner, courber, voûter ; coffinet, petit coffre. Les botanistes disent qu'une feuille se coffine lorsqu'elle se boursouffle au lieu de s'aplatir, de s'étendre. Dans le comtois des Fourgs on donne le nom de « coffot » au creux qui existe sous les paupières et aux cosses de pois lorsqu'elles sont vides ; — Norm. « coffin », cornet de papier comme à Guernsey ; — anglais : *coffin*, cornet de papier, sabot, coffre.

Du grec *κόφος*, bosse, voûte, par le l. *cophinus*, panier, corbeille. Le grec *κόπενος* désignait aussi un panier.

**COI ÊTRE A LA**, loc. Être à l'abri, à couvert. Morv. n. (Voy. *Aicouau*.)

**COICHE**, s. f. Coche, femelle du porc. Lorsque la coche a porté plusieurs fois, on la nomme plus

ordinairement « treue » = truie. Dans le Poitou les « coches » sont les jeunes truies qui ont été châtrées. Dans la région « cocher » = châtrer. Le « cochour » est l'opérateur qu'en Morvan nous appelons « châtrou. » L'origine du mot est inconnue. (Voy. *Gaille*, *Galine*, *Treue*.)

**COICHON**, s. m. Cochon, porc. Dans Palsgr., - p. 622, - *coychon* : « Serrez vostre sac de paour que votre Coychon ne s'en fuye » ; - p. 187, - « Coyschonnet de Coyschon. » Dans Ol. de Serres, - iv, 15, - *couchon* et *couchonner* = cochon et cochonner. (Voy. *Coisson*.)

**CÔIÉ**, s. m. Collier. Montaigne dit un collier pour un collet de braconnier. De col, cou, que nous prononçons « cô. »

**COINGNER**, v. a. Cognier, frapper à coups redoublés. Au fig. « être coigné de.... » exprime la surabondance ou l'intensité. Cet homme est « coigné » d'argent, de blé, de biens. Le latin *cuneare* marquait aussi la réunion, le rassemblement, la liaison. *Cuneatim* = par bandes, par compagnies. « Coingner » vient de la forme coing pour coin dérivé du l. *cuneus*. Le vi. fr. écrivait souvent coing. Un ancien proverbe disait : à dur neud, mauvais coing. Le *Dictionariolum* traduit *cuneus* « un Coing à fendre le bois, l'encoigneure, et Coing d'ung édifice. »

Pour faire des manches aux maillets de fer dont on frappait sur les Coings à rompre la dite masse.

(MANTELLIER, II, p. 417.)

Dans les tarifs des péages de la Loire, il est fait mention de bois « congné », c'est-à-dire fendu, par opposition avec le bois rond. (MANTELLIER, III, p. 124, 206.)

**COINGNIE**, s. f. Cognée, espèce de hache à marteau dont se servent les bûcherons. La cognée a été une arme de combat :

Ains leva la Cuingnie.....

La Cuingnie deschent par si ruiste fiertés  
Qu'en terre l'embaî quatre piés mesurés.

(*Gaufrey*, v. 756.)

Lors haucha la Cuingnie, si leur vint au devant,  
Grant coup li a donné sus son elme luisant.

(*ib.* v. 2418.)



Et li vilain avoit haucie  
Por moi oecire la Coingnie.

(Renart, v. 2190.)

Li Rois oi gaber Renart....  
Deus Coingnies fist aporer,  
Le chesne prenent à conper.

(Ib. v. 11925.)

Demain matin quant tu venras,  
Soz ta chape en ta main tenras  
Tot coiement une Coignie  
Qui soit trenchant et agruisie.

(Ib. v. 15973.)

Cette dernière citation est presque du morvandau. Les formes du futur avec la chute du d « venras » et « tenras » sont très usitées encore dans nos campagnes.

Du bas l. *cuneata*, construit sur le l. *cuneus*. Coingnie conserve intacte la syllabe étymol. La cognée en effet entre dans le bois comme un coin, on enfonce le coin comme un marteau.

**COINGNIÉ.** s. m. Cognassier, arbre qui produit des coings. Coigner dans Olivier de Serres, - p. 630, - pour cognassier : « s'ente profitablement le Coigner. »

Du grec *κιδώνιον* par le latin *cydonium*, coing, arbre originaire de Cydon en Crète. Pline dit *cydonium malum*, et Ol. de Serres, pomme de coin.

**COISSON. COISSOT,** s. m. Cochon. Morv. n.

Le bas l. a les formes adoucies *coussio*, *cosso*, *rossio*. La rue de la Cossonnerie, à Paris, était appelée dans les anc. documents « via Cochonneria. » On y vendait des porcs et de la volaille. (Voy. *Cochon*.)

**COITE.** s. f. Couverture de lit, mais plus souvent lit de plume. Ménage tire « coite » du latin *culcita*. Comp. avec le grec *κοίτην*, lit. Palsgrave, - p. 260, - donne : « coeste loudier et coutte poynete », comme synonymes. Dans le *Roman de la Rose*, - v. 8437, - coite correspond au sens de matelas rembourré :

Et quant par nuit dormir voloient  
En leu de Coites aporoient  
En lor casiaus monciaus de gerbes  
De foilles, ou de mousse ou d'herbes.

Dans Palsg., - p. 281, - la coite est la toile d'enveloppe qui renferme la plume d'un lit : *ticke for a fetherbed* = coite, coutil, coustre. Dans

Comenius, - p. 173, - coitte = matelas écrit maters : « la coitte ou coitre est remplie de hourre. »

Un inventaire des biens de la maison du Temple de Courtval, dressé en 1307, fait mention des coites comme lits de plume et comme couvertures de lit :

Item xvj Coites de plume, l'une pour le maistre..... qui est la mellour, et iij autres pour le commandour, pour les frères et pour le prestre..... Item iij Coites pointes pour lis couvrir.

(L. DELISLE, *Cl. agrie.*, p. 726.)

Et les linceuls trop courts par les pieds tirassent  
Et fit tant à la fin par sa façon droite  
Qu'elle les fit venir à moitié de la Coite.

(REGNIER, *Sat.* XII.)

(Voy. *Couéte*.)

**CÔLAN, ANTE,** part. présent du verbe côler. Glissant. Les chemins sont « côlans » lorsqu'il gèle. Montaigne ne se répète-t-il pas lorsqu'il dit : « En un lieu glissant et Coulant suspendons notre créance? » M<sup>me</sup> de Sév. emploie le part. passé coulé dans le sens de glissé : « Cette bourrée dansée, sautée, Coulée naturellement et dans une justesse surprenante, vous divertirait assurément. »

**CÔLÉE.** s. f. Glissoire. A Dijon, dit La Monnaye, les glissoires sont nommées « lizeus », terme qu'il n'explique pas. (Voy. *Ailuré*.) En Berry « coulée » = glissade et « coulouère » = glissoire.

**CÔLER,** v. n. Couler comme en fr. et glisser. Une anguille « côle » entre les mains.

— Côler (se), v. réfl. se glisser : « i vé n' côler chu lai guidaice », je vais glisser sur la glace.

Le vi. fr. employait couler avec le sens de glisser. Dans Palsg., - p. 568, - : « Agardez si vistemment que ceste couleuren Coule vers la haye.... Elle Coule au devant de nous comme se ce fut ung oyseau qui volle. »

L'espie jusqu'à la croi li fait el cor Couler.

(Berthe, p. 6.)

Elle se laise à terre de la mule Coler.

(Parise la Duchesse, v. 763.)

El chemin se croupi Renarz.  
Si Coloie de toutes parz!

(Renart, v. 766.)

Belement s'en vet tot le pas,  
Sovent Coloie et haut et bas,  
Et qant il ot Coloie tant,  
Si se regarde et voit.....

(Ib. v. 24390.)

Du l. *colum*, tamis, filtre, par le verbe *colare*, verser goutte à goutte. Nous disons couler la lessive, c.-à-d. verser fréquemment de l'eau sur la buë. Esp. *colada*, lessive. (Voy. *Couliner*.)

**COLETTE**, nom propre pour Nicolette. Le retranchement de la syllabe initiale est ancien, témoin sainte Colette, la réformatrice de l'ordre de Sainte-Claire. L'aphérèse du nom de Nicolas n'est pas moins fréquente quoiqu'elle ne soit pas inscrite sur le calendrier. Colas est un dimin. très répandu. Colas et Colin étaient les noms pour ainsi dire typiques de villageois dupes ou stupides.

**COLICHE**, nom d'homme, dimin. de Nicolas.

**COLLET**, s. m. Col de femme. Dimin. de col pour cou.

— Lacet que tendent les braconniers pour prendre le gibier. (Voy. *Côlé*.)

**COLOMBINE**, s. f. Fiente de pigeon et par extension des oiseaux de toute espèce. Usité dans les villes mais non dans nos campagnes où l'on emploie la traduction du latin *merda*. Ital. *colombina*, fiente de pigeon. De *colomb*, forme anc. pour colombe ou pigeon, encore en usage dans la Suisse rom. Les Samaritains vendaient la colombine au cabas. (Voy. *Caba*, *Méde*.)

**ÇOLON**, s. m. Noix. Usité aux env. de Château-Chinon. L'orthographe adoptée suppose que le mot est une variante de « calon, chalon », noix en Berry. Toutefois le changement de l'a en o se présente rarement ; on le trouve cependant dans « polle » pour pelle, dérivé du l. *pala*, et dans quelques autres vocables.

**COMBATTRE**, v. n. Lutter, disputer, livrer un combat. S'emploie avec le pronom réfléchi. On dit d'un homme dont l'agonie est douloureuse, qu'il se combat avec la mort, de deux trafiquants qui ont longtemps disputé sur un marché à conclure, qu'ils se sont bien combattus. En vi. fr. combattre est aussi un verbe neutre souvent accompagné du pronom :

Li quens Rollans gentement se Cumbat.

(Ch. de R. p. 175.)

Les reis qui sur nus veneient se sunt Cumbatud entre sei e entre-ocis se sunt.

(Rois, p. 351.)

J.-C. se Combat jai encontre tes anemis, jai forehaucht les cols des orgueilleux.

(Serm. S. Bernard, p. 537.)

Li flots la hurtent et debatent  
Et tous jors à li se Combatent.

(R. de la R., v. 3949.)

Chascuns en prist un (enfant) et se Combatoient de l'avoïr.

(JOINVILLE, p. 326.)

(Voy. *Battre*.)

**COMBE**, s. f. Vallon, gorge plus ou moins étroite, enfoncement. Ce terme est demeuré dans la langue usuelle. Très répandu en Bourg. et dans quelques parties du Morv. b., on le rencontre assez rarement dans le Morv. n. Aux env. d'Autun il s'associe quelquef. au subst. land pour désigner une vallée ou au moins un pli de terrain. L'acte de vente d'un domaine de l'Autunois porte plusieurs dénominations où combe figure isolément ou avec le suffixe land ; « Un héritage en nature de terre labourable appelé la Combe-aux-Noyers... Un héritage en nature de pâture appelé la Combe-Noire... Un héritage... appelé la Combe-Froide, etc... Un héritage en nature de pâture appelé le petit Comberland, etc. » Voyez le *National de Saône-et-Loire* du 7 décembre 1850. La relation étymologique du Comberland morvandean et du Cumberland anglais est évidente.

Comment ne pas rattacher catacombe à combe, cavité, creux, enfoncement, nonobstant l'autorité de Diez ? L'air de famille est si frappant qu'il faudrait des preuves péremptoires pour l'infirmer, et ces preuves n'existent pas. L'idée de creux se trouve si bien dans le mot qu'en anglais *comb* se dit à la fois d'un vallon et d'une mesure de capacité. Dans le rom. prov. *comba* est aussi un nom commun pour désigner un vallon. *Cumba*, plan, *puëg*, s'emploient fréquemment pour vallée, plaine et montagne. Voy. RAYNOUARD, *Lex.* II, p. 447. Dans cette langue l'adj. *comb*, au fém. *comba* = courbe : — esp. *comba*, courbure ; *combar*, courber ou se courber. (Voy. *Combre*, *Come*.)

**COMBINE**, s. f. Petit vallon, terrain creux, dimin. de combe :

Deux journalx et demy de terre lieu dict de la Combine.

(Terrier d'Alligny, p. 139.)

**COMBLE**, s. m. Dans nos campagnes le comble

d'une maison n'est pas la toiture, mais le plancher qui sépare la chambre unique du grenier. On voit dans le *Coutumier des forêts* qu'en Normandie les usagers de certains fiefs avaient le droit de prendre le bois nécessaire à la construction de leurs maisons et notamment pour faire « le Comble de la maison. » Du l. *cumulus*. (Voy. *Combre*.)

**COMBRE**, nom de loc. qui n'est pas rare dans la toponomastique rurale. Combre paraît être le même mot que combe renforcé d'un r. Le wallon du Luxembourg introduit la linguale dans la première syllabe et prononce « crombe » = courbe. arqué. « Crombi ». en Flandre, prend la signifie. de ramassé, déformé ou difforme. Le continuateur de Duc. cite à *combrî* un texte où il donne, croyons-nous, une définition erronée du verbe combrer : « Childebert bouta l'enfant qui à lui s'estoit ahers : cil (Clotaire) le Combra tantost et l'ocist... » Le commentateur traduit combrer par *arripere*. Le vrai sens est renverser en courbant, en arquant le corps. Le nom de la danse espagnole appelée *cumbé* vient probablement du balancement cadencé du corps dans cet exercice, car la loc. *hacer combas* signifie se balancer de côté et d'autre. Cette interprétation peut encore s'appuyer sur la loc. du Berry « faire la combreselle », loc. qui se trouve dans Rabelais pour désigner l'action de se courber, de se cambler en prêtant le dos pour y faire monter quelqu'un. Il y a une grande analogie entre le fr. cambrer et combrer. Combre, cependant, au moins dans les noms de lieu, ne peut venir de *camera*, voûte. L'esp. a encore un subst *cumbre* pour cime, sommet de montagne, mais ce terme, comme le primitif combre qui se montre dans encombre, paraît se rattacher à *cumulus*, amas, comble, sommité. (Voy. *Combe*, *Comble*. *Comé*.)

**COMÉ**, s. f. Courbe, creux, pli de terrain, petit vallon. Un grand nombre de lieux en Nivernais et en Bourgogne portent le nom de Comé : la Comé, les Commes, avec les dérivés dimin. Coméau, Comale, Comaille, Comagne, etc. :

Obolum de vinea empta a filio Furnerii sita in Coma.... Jocelinus IIII den. de vinea de Coma....

(*Registre-terrier de l'évêché de Nevers*, p. 119, 123.)

Tous mes bois où ils ont leur autre usage, et de dans les Comes n'ont point d'usage.

(*Ch. B. II*, p. 321.)

....Ou finage dudit Poiseul. dès ladite ville, tendant à la grand'Comme de la Charme de Poiseul....

(*Id. ib.*, p. 271.)

Il n'y a presque pas de domaine un peu étendu en Morvan qui ne possède quelque prairie ou pâture ainsi désignée. La Comé est aussi un nom de famille assez commun mais qui l'est moins cependant que celui de La Combe, à Paris notamment. On peut consulter à ce sujet le copieux annuaire Bottin-Didot. Comé pourrait n'être qu'une forme syncopée de combe, mais on peut aussi soutenir que les deux mots sont distincts, le premier tiré du kymri *cwm* et le second du grec *κύμα*, par le l. *cumba*. Il est à remarquer que les langues néolatines ont conservé le b étymol. de *cumba*. L'o de « comé » est bref. On le prononcerait long dans quelques localités comme l'indiquerait la forme « caume. côme », si on ne devait pas rattacher ce dernier mot au bas l. *cauma*, chaumière, cabane couverte en chaume : la Caume-au-Cerf, la Caume-de-la-Béasse, c<sup>ne</sup> de Saint-Léger, dans l'Yonne : la Côte-Manteau, c<sup>ne</sup> de Sermages (Nièvre) ; etc. Le hameau de la Comme, près de Château-Chinon, est appelé *villa de Cons* en 1311, et plus tard *Com*. Les vallées de la Comé-Chaudron et de la Comelle touchent au mot Beuvray.

— La Commée, ruisseau de la c<sup>ne</sup> de Gâcogne : — Champ-Commeau, c<sup>nes</sup> de Montreuil et d'Alligny-en-Morvan. Le diminutif comeau, qui a formé des noms de lieu et de famille est beaucoup plus répandu que celui de comebeau dérivé de combe. On trouve cependant ce dernier notamment dans l'Yonne : les Comebeaux, c<sup>ne</sup> de Sommechaie. Dans la Suisse rom. « comba », vallée, a les dimin. « comballa » et « combetta. » La forme come y existe concurremment et sert à désigner une raie, un sillon, c'est-à-dire un creux qui sépare deux terrains limitrophes.

Bas l. *coma* et *cuma*. Dans le dialecte anglais de Craven, *coum*, vallon ; en gallois *cwm*. (Voy. *Combe*, *Combre*.)

**CÔMISSURE**, s. f. Commissure ; corps de chariot sans les roues, comprenant l'avant et l'arrière-train. La commissure en fr. est le point de jonction de certaines parties d'un corps : « les sutures ou Commissures du crâne » dit Amb. Paré.

Prendre un peu de chanvre long et d'iceluy entortiller l'enture jusques à couvrir toutes les Commissures et fentes.

(*OL. DE SERRES*, p. 610.)

Forez : « commensura », bouton qui tient attachées ensemble les parties antérieures et postérieures d'une culotte ; — Dauph. « commessura », second timon d'un chariot. Du l. *commissura*, assemblage.

**COMOINCEMENT**, s. m. Commencement. On prononce « c'moins'man. »

**COMOINCER**, v. a. Commencer : « a c'moinsan lai m'noinge », ils commencent la vendange.

Bourg. « c'mencer » ; — Berry : « c'mincer » ; — Poitou : « coumineer » ; — Suisse rom. « couminci » ; — ital. *cominciare*.

**COMPAINGNAULE**, adj. des 2 genres. Qui aime la compagnie, sociable, bon camarade. Le chien est de tous les animaux le plus « compaignaule. »

Celui à cuy tu paroles tramas de ta volonteit à un homme por lui à endoctrineir, por montrer l'esloit ke vient de la vie Compaignaule.

(*Serm. S. B. p. 559.*)

**COMPAINGNIE**, s. f. Compagnie, société. Le Morvandeau ne vous dit ni bonjour ni bonsoir sans vous saluer vous et votre « compaignie », n'y eût-il à vos côtés qu'un enfant en bas âge ou même par extension ou négligence, votre chien de chasse :

Rois. Dex le filz, sainte Marie,  
Vos gart et vostre Compaignie.

(*Renart, v. 13622.*)

Sire Diex benéie vos  
Fet-il, et vostre Compaignie.

(*Ib. v. 3727.*)

Bien vaingnez, sire voirement,  
Fet-il, et vostre Compaignie.

(*Ib. v. 5967.*)

Au temps de Rabelais, l'abus avait déjà discrédité dans les villes cette banale formule de politesse. Écoutez le grand moqueur : « Les truyes en leur gésine, saulve l'honneur de toute la Compaignie, ne sont nourries que de fleurs d'orangers. » (*Pantagruel, iv, 7.*)

**COMPAINGNON**, s. m. Compagnon, celui qui accompagne. En vi. fr. compaignon avait le sens d'associé :

Li un ne volent l'autre aidier,  
Ainz se painent de bareter  
Son Compaignon à son pooir.

(*Renart, v. 2155.*)

Tybert et Grimbert solement

Qui moult furent bon Compaignon.

(*Ib. v. 26801.*)

Moult a bon Compaignon chil qui Damedieu a ;  
Cui il vent bien aidier, ja honni ne sera.

(*Doon de M., v. 5131.*)

Compagnon est le cas régime de compaing qui nous vient des deux mots latins *cum* et *panis*. Le compaing était celui qui mangeait le pain avec un autre :

Co dist Rollans : Oliver, Compaign, frere,

Li quens Rollans des soens i veit grant perte  
Sun compaignon Oliver enapelet  
Bel chers Compainz.....

(*Chanson de R. p. 124, 142.*)

O quantes fois aux arbres grimé j'ay  
Pour desnichier ou la pie ou le geay,  
Ou pour jeter des fruits ja meurs et beaux  
A mes Compaigns qui tendoient leurs chapeaux !

(*MAROT, Églogue au Roy.*)

L'anc. langue et le rom. prov. ont l'expression compaignage qui signifie à la fois nourriture et association. Copain ou copin, usité parmi les écoliers, se rattache peut-être à la même origine. Cependant le wallon a le mot « cope » qui s'applique à une association quelconque. Grandgagnage le dérive du l. *copula*, lien, couple. (Voy. *Pannaige*.)

**COMPARAÏON**, s. f. Comparaison : « c' becu ó l' mouéillou san comparáion », ce bœuf est le meilleur sans comparaison.

**COMPIRE**, s. f. Pomme de terre. Usité aux env. d'Avallon, de Quarré-les-Tombes, etc. Flandre : « cromptir » avec la même signification ; — Picardie : « cromptire » et par corruption « cromptile » ; — wallon de Mons et de Liège : « cromptir. »

L'existence de ce mot dans le Morvan est singulière. Il est tout à fait inconnu dans la plus grande partie de la contrée. Autre épave des invasions allemandes !

Du holland. *grondpeer*, poire de terre. (Voy. *Treuffe*.)

**COMPLAÏANCE**, s. f. Complaisance. (Voyez *Plâi*.)

**COMPENOUËRE**, s. f. Compréhension, intelligence. Rabelais se sert du mot entendouoire



dans le même sens ; - *Pantagruel*, iv, 27. - Un homme qui n'a pas de « comprenouère » est bien près d'être un imbécille. — Berry, Poitou : « compre-nouère. »

**COMPRENRE**, v. a. Comprendre. (Voy. *Preure*.)

**COMUNAU**, s. m. Terrain communal, qui appartient à une commune. Nous disons un comunau et des comunaux :

Céanz ne povez-vous entrer :

Paradis est celestiaus,

Mès n'est mie à toz Communaus

(*Renart*, v. 6774.)

Communaus a ici le sens de commun et non pas de communal comme nous l'entendons aujourd'hui. En fr. communauté, participation en commun.

Berry : « coumunal, comunau, coumeune » ; — Genève : « communal » ; — Suisse rom. « coumeno, coumenaille », s. m. et f. plur. ; « coumena », dans la contrée, répond au fr. commune.

**CONCHAUSSER**, v. a. Fouler aux pieds, écraser. Morv. n. En vi. fr. chauer, chaulier, chaulier. On a donné le nom de chausseur à l'homme chargé du pressoir. Roquefort a même le mot chauce pour cuve de vendange. Dans le rom. prov. *calcar*, fouler, *calcamen*, foulement, tassement. Diez et Scheler dérivent chaussée de *calx*, pierre à chaux, parce que, disent-ils, une chaussée est une route faite avec des pierres calcaires, mais cette explication est sans vraisemblance. Les chaussées sont faites partout avec la pierre du pays. En Morvan, les chaussées d'étang sont en terre battue, revêtue à l'intérieur d'une muraille en pierres de granit.

Du l. *cum* et *calcare*, fouler entièrement ; *uam calcare*, fouler le raisin ; *calcator*, l'homme qui érase le raisin ; *calcatorium*, pressoir. (Voyez *Chouâcher*.)

**CONDANNER**, v. a. Condamner. Dans la prononc. con-dan-ner subsiste le radical dan = dam tiré du l. *damnum*, dommage. (Voy. *Condômer*, *Danner*, *Doumaige*.)

**CONDEU**, s. m. Conduit, rigole, canal à ciel ouvert ou couvert qui sert à conduire les eaux.

Le vi. fr. employait quelquef. le simple *duiet* pour conduit, rigole. Ital. *condotto* ; — esp. *conducto*. Du l. *conductus*.

**CONDEURE**, v. a. Conduire, part. passé « condeut », qui est le mot précédent. L'u du vi. fr. se diptongue en eu. Condeure est dans le *Fragment de Valenciennes*, et conduz pour conduit dans la *Chanson de Roland*. Palsgr., - p. 299, - cite cette belle parole d'Alain Chartier : « Tu vois comme les regnes et les puysances establies sans doctrine ou Condutz par déraison sont non certaines et tirent le roy et le royalme à mort. »

**CONDÔMÉ**, part. passé. Contourné, contrefait, déformé. Un objet « condômé » est une chose qui a perdu sa formerégulière, qui est tordue, bossuée, à demi rompue.

**CONDÔMER**, v. a. Dompter, frapper, terrasser, déformer. Ce verbe nous vient en droite ligne du l. *condomare*, — cum domare, — qui signifiait au fig. dompter complètement. Le grec *δαμάω*, *δαρνάω*, avait le sens de vaincre, soumettre, assujettir. N'est-ce pas à la seconde forme grecque, demandons-le en passant, qu'il faudrait rattacher le *dannare* des Romains et le *danner* des Français ? En anglais *doom* signifie condamnation comme le terme de théologie *dam* en fr., *daño* en esp., *danno* en ital., *danno*, *dano* en portugais. Dans cette dernière langue, *condenar* signifie à la fois *danner* et *condamner*. Il en est de même pour le danois *fordomme*. *Fordomt* = *danné* comme l'anglais *doomed*. *Domitare*, fréquentatif de *domare*, a donné au rom. prov. *domtar* et au fr. *dompter* qu'on écrivait et prononçait autrefois avec raison *domter* ou *donter*. L'a du grec et du latin se reproduit dans quelques textes anciens et jusque dans le XIV<sup>e</sup> siècle. Le *Dict. de la langue fr.* remarque même que la forme *danter* a été sur le point de prévaloir. Est-ce à un caprice, est-ce à un assujettissement étym. qu'il faut attribuer cette persistance ? L'esp. et le port. *domar*, l'ital. *domare*, sortent pleinement du l. *domare*. Le partie. ital. *domato* s'emploie au propre pour déformé, usé. Je n'ai découvert nulle part, ni dans les textes les plus anciens, ni dans les patois, la forme l. intacte *condômer*. Ce mot semble être un legs direct des vainqueurs de la Gaule aux vaincus de



Bibracte, des soldats de César aux soldats de Dumnorix. (Voy. *Dounaige*.)

**CONEILLE**, s. f. Quenouille. Comme dans l'anc. fr. connoille, nous gardons l'o étymologique :

Goubin avoit donné à Pieot d'une Connoille à femme sur la teste.

(Duc. *Conucula*.)

Berry : « counelle » ; — Forez : « couleigne » ; — Fr.-Comté : « quelogne, quelouille » ; — Prov. « coulougna » ; — bas l. *conucula* pour *colucula*, dimin. du l. *colus*, quenouille.

**CONFUSION**, s. f. Confusion, une quantité indéterminée. S'emploie pour désigner une grande abondance. Il y a cette année une « confusion » de glands ; — il est tombé une « confusion » de pluie. — La foire était magnifique, il y avait une « confusion » de monde et de bétail.

**CONFONRE**, v. a. Confondre, salir, souiller. Un homme qui a les vêtements couverts de boue dit qu'il est « confondu » de boue. Jehan de Meung, dans son *Testament*. - v. 1808, - emploie confondre dans ce sens :

Luxure emboë tout et gaste.....

Luxure Confont tout là où elle s'acoutre.

Fame est rate por tout Confondre.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 80.)

Confondre est encore employé chez nous dans le sens de casser, briser, saccager. Après un orage, on dit que la grêle a tout « confondu », c'est-à-dire détruit.

Dans le *Roman de Renart*, l'ours est poursuivi à coups de fourche :

..... Martin

Si le feri parmi les rains

Par un pou ne l'a abatu,

Moult l'a blecié et Confondu.

(V. 10392.)

Après avoir raconté qu'une grande tempête venait de détruire, corps et biens, plusieurs navires, Joinville, - p. 100, - ajoute : « Se li cuens de Poitiers fust avant venus, et il et sa gent eussent estei tuit Confondu. »

**CONGIÉ**, s. m. Congé, besoin, nécessité : « i é congié d'fère ç'lai », j'ai le besoin, le devoir, l'obligation de faire cela. En vi. fr. congé, congié,

congié, a le plus souvent le sens de permission, autorisation :

Je vous eomant que nus ne voie chest escrit sans Congiet.

(*Lettre de saint Louis à sa fille Isabelle*.)

Grans perix est d'entrer en autrui manoir par nuit, sans le Congié et sans le seu de celui à qui le manoir est.

(BEAUMANOIR, II, p. 108.)

M<sup>me</sup> de Sévigné écrit à M<sup>me</sup> de Grignan : « Mon fils a Congé de venir avec moi en Bretagne pour cinq semaines. » Enfin Molière dit dans son *Étourdi*, - acte I, 3 - :

Et si dans quelque chose ils vous ont outragé,

Je puis vous assurer que c'est sans mon Congé.

Le mot était cependant usité avec la signification moderne de libération :

Heureux est celluy homme qui pour l'amour de vous Sire, à toutes créatures a donné licence et Congié de son cuer.

(*Intern. Consolation*, p. 176.)

**CONGRUER (SE)**, v. réfl. S'amasser par la fermentation comme des vers dans le fumier, avec le même sens à peu près que dans le fr. grouiller : le fromage grouille de vers, c'est-à-dire fourmille de vers.

L'idée de se réunir en masse, en tas, se trouve dans la glose de Festus : « Congruere dicitur a gruius quæ non se segregant sive cum volant sive cum pascunt. »

Les vers se Congrient es cors par chaleur et par humeurs, car, si cum dient li philosophe, toutes chozes en sont criées.....

(RUTEBEUF, *Li Diz de Verberie*, p. 257.)

En Berry « concre, concire » ; — dans le II.-Maine « concrire » se dit des animaux qui s'engendrent en grand nombre dans la terre. Beaucoup d'insectes se « concrient ou concrillent » ainsi. Ce terme se rapproche du vi. fr. conerier qu'on a dérivé, peut-être à tort, du l. *creare* comme créer. Parlant d'un peuple ou règne la promiscuité des sexes et où les naissances se multiplient au hasard, le trouvère Benoit s'écrit :

En por icest asemblement

Que entre els funt si faitement

I par naist d'eus tant e Conerie,

Tel merveille ne fu oïe.

(V. 520.)

Seit Danemarche délivrée

De ceste gent maleurée,

Malement né et Coneré.

(V. 135.)

Lang. « coungria », engendrer, produire par génération ou germination, pulluler ; « sé coungria », s'engendrer. — rom. prov. *groth* = grouillant.

Dans son *Lex. roman* Raynouard donne *congruar* pour synonyme de *congregar* ; il a raison pour la signification, mais pour l'origine, cela est au moins douteux. Esp. *criar*, créer, engendrer, nourrir.

Du l. *congruere*, venir en foule, se rassembler, se réunir. Grouiller que Diez dérive du h.-alleml., n'est peut-être qu'un dér. du simple inusité *gruere*. Comp. avec l'angl. *to grow*, augmenter, végéter, se faire.

**CONREILLI**, v. a. Disposer en ordre, avec soin ; ranger, mettre en place. Le foin est bien « conreilli » sur le plancher lorsqu'il est étendu avec soin et tassé. « Conreilli » sa récolte dans la grange, c'est placer les gerbes de manière à occuper le moins de place qu'il est possible. Vi. fr. *conraer*, *conréer*, *conreier*, *conroyer* :

La messe celebra e dist  
Conréer fist tote les genz  
Que il aveit od sei dedenz.  
(BENOIT, v. 5343.)

.....Li servan e despensier  
Conréerent riche mainger.  
(Ib. v. 11895.)

Huguez fu, icel jor, richement Conréer.  
(*Parise la Duchesse*, v. 3093.)

Le mangier moult tres riche fist Tierris Conréer.  
(Ib. v. 2807.)

Si les Conroie, la nuit, molt richement  
De venison, de vin et de piment.  
(*G. de V.* p. 10.)

.....Aus escuiers fet estrilles  
Dont ils Conroient lor chevaux.  
(*Jong. et Troiv.* p. 136.)

On tire le vi. fr. *conréer*, qui est le verbe *conroyer* dans le fr. moderne, d'un rad. germanique. On pourrait cependant le rapprocher du bas l. *raiare* avec le préfixe *cum*. Au propre *raiare* signifiait rayer, ouvrir un chemin, et au fig. arranger, ordonner, mettre en rang. Le subst. *raia* est une forme mouillée de *riga* qui a donné à l'ital. *rigare*, tracer des lignes. Le bas l. *rigas facere* = *raiare*, renferme le même sens que l'esp. *conrear*, donner un second labour, et l'ital. *corredare*. On rencontre quelqef. une forme mase. *royus* pour ligne, raie. C'est peut-être de cette forme

qu'est sorti le primitif roi et ses nombreux dérivés. Ce primitif signifiait figurément une chose à sa place, en ordre. en règle :

Lors si véist l'en biau couvine  
De cels qui France ont en sesine  
Où il n'a mesure ne Roi.  
(RUTEBEUF, II, p. 103.)

(Voy. *Arroi*, *Conroi*, *Enroi*.)

**CONROI**, s. m. Corroi, terre argileuse qu'on emploie pour divers usages, pour arrêter notamment les infiltrations dans une levée d'étang, dans une conduite d'eau, etc. En vi. fr. *conrei*, *conroi*, usité seulement au fig., signifie arrangement, ordre, rang, soin, suite :

Mais mult i a jà d'eus occis :  
Ne tenent Conrei ne bataille.  
(BENOIT, v. 1155.)

Chevalcherent dreit vers le rei,  
Qui contre eux vint od gent Conrei.  
(Ib. v. 1876.)

Si lur dist : Cunrei en pernez.  
(*Rois*, p. 323.)

Par jugement et par raison,  
Selon l'esgart de ma meson,  
Bien en feré prendre Conroi.  
(*Renart*, v. 8421.)

Or es à la mort, bien le voi,  
Se tu n'en prens hastif Conroi.  
(Ib. v. 13196.)

Li rois son cambrelenc demaine :  
Li a chargiet o grant Conroi  
Tel que convient à fil de roi.  
(*Floire et Bl.* v. 354.)

Li maistres de Saint-Ladre..... qui ne tenoit nul  
Conroy en l'ost. aingois fesoit sa volentei en l'ost....  
(*JOINVILLE*, p. 296.)

Ils fuient tous sans tenir voie, ni sentier, ni Conroy :  
(*FROISSART*, I, p. 124.)

Le sire de Bercler issit très appertement des Conrois  
monté aussi sur fleur de coursier.....  
(Ib. ib. 352.)

Le terme s'est appliqué peu à peu à la matière employée dans une préparation quelconque de métier ou d'industrie, désignant l'appât du cuir, du bois, du fer, de la terre, des aliments, etc. En Suisse un « conrei » est un grand repas, un dîner de cérémonie. Il en était de même au XII<sup>e</sup> siècle où le

mot désignait un approvisionnement de bouche, comme on le voit dans le passage suivant :

Duze maîtres prevoz furent asis sur tutela terre pur truver la vitaille et le Cunrei à la maison le rei....

(*Rois*, p. 238.)

En esp. *correar* signifie apprêter, assouplir la laine. Chez nous conroi s'est restreint jusqu'à ne plus indiquer qu'une préparation de terre grasse ou argileuse. Dans le wallon Lux. le « coroié » est la bavure de pâte qui touche à la croûte du pain mal cuit. Le breton *reiz*, qui semble être le simple de « conrei », et qui signifie également arrangement, disposition, ordre, rang, a été probabl. emprunté au français. C'est du moins l'opinion de Diez. Le verbe *reiza*, *reizia*, répond exactement pour le sens à conréer, et le subst. *reizier*, *reizier*, au vi. fr. conréuer. Le fr. corroyeur s'est réduit à désigner l'homme qui travaille le cuir, mais, comme on le voit dans la signific. du subst. conroi, le mot avait une application beaucoup plus étendue. (Voyez *Brayer*, *Conreilli*, *Conroyer*.)

**CONROYER**, v. a. Corroyer, employer le conroi, c.-à-d. la terre argileuse; le plus souvent pour arrêter les infiltrations, en la broyant, en la tassant avec force. Les tanneurs du pays se servent encore de ce terme pour désigner certaine préparation qu'ils font subir au cuir. Au XIV<sup>e</sup> siècle les corroyeurs étaient souvent appelés conroieurs. On voit dans le dict. de Robert Estienne que conroyer signifiait menuiser, c.-à-d. travailler le bois. Conrayer est encore un terme de marine qui signifie enduire avec de la courée, mélange de résine et de suif.

Berry : « conroyer, conréer », garnir de conroi; — H.-Maine : « conroyer », parer une pierre, une meule de moulin; — Suisse rom. « conria », préparer la poix du cordonnier, se gorger. (Voyez *Conreilli*.)

**CONSEAI, CONSEAU**, s. m. Conseigle, mélange de froment et de seigle, méteil. « Conseai » est la forme du Morv. h.

Du l. *cum* et *secale*, seigle. (Voy. *Métal*.)

**CONSENTU**, part. pass. du verbe consentir.

Quant li dux out tot à chef trait  
Reüst par tut sun ban erier  
E' entredire e deveer  
Que leres ne fust Consentuz.....

(*BENOIT*, v. 7150.)

Neil voir, sire, Rollan ait respondu  
Ke damedeus ne l'ait pais Consentu.

(*G. de Vi.* v. 3169.)

Ne ostiez les prétendus privileges d'yceul hommes, ainçois que ne allouez, ne approuvez, ne Consentus par Hugues le Pitois jadis damoisei.....

(*Ch. B. II*, p. 293.)

**CONSEULTER**, v. a. Consulter, prendre une consultation. S'emploie comme verbe réfléchi. Un malade dit qu'il s'est consulté vers le médecin. Un plaideur se consulte auprès d'un avocat. Allez vous consulter, dit-on à un homme qui a besoin de conseil. Dans l'anc. langue on rencontre les formes conseil, conseus, pour conseil, dessein, résolution.

**CONSILLÉ**, s. m. Conseiller : « eun consillé meunicipal. »

Je sui nés de Baivière, si en tieng l'ireté,  
Et sui hons Karlemaine, ses Consilliers privés.

(*Fierabras*, v. 2889.)

**CONSTREURE**, v. a. Construire, bâtir. Part. passé constreut : « eune maïon bin constreute. » (Voy. *Estreure*.)

**CONTAN (TÔ)**. Tout comptant, tout de suite, à l'instant : « payer tô contan », payer sur-le-champ; « i y vé tô contan ». j'y vais de suite, à l'instant même.

Dieu a payé Contant en nostre temps telles cruaultés sans attendre.

(*COMINES*, vi, 9.)

Dans Rabelais, content : « Là recouvrez argent à taz, car le villain en ha du Content. » (*Gargantua*, I, 38.)

Compte, jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, est souvent écrit cunte, conte :

Dieu bat les orgueilleux et la force leur oste,  
Celuy Conte deux fois qui Conte sans son hoste.

(*J. DE SCHELANDRE*, *Tyr et Sidon*, I, sc. 6.)

Lang. « countan », comptant; « counta », compter; — anglais : *count*, compte; *to count*, compter. Du l. *computare*.

**CONTENT**, s. m. S'emploie avec l'adj. possessif mon, ton, son. « Avoir son content d'une chose », c'est en avoir à suffisance, jusqu'au contentement. Dans le Maine content = rassasié, repu. *Le Dict. de la langue fr.* enregistre cette loc. qui est assez

ancienne, comme on le voit dans la citation suivante que je lui emprunte :

Nous avons pourtant  
Tout nostre Content  
De mets pour nostre repas.

(BASSELLIN, XXIX.)

**CONTEUNUANCE**, s. f. Continuité; action de continuer, de prolonger la durée des choses : il est bon de boire, mais il ne faut pas en faire une « conteunance. »

**CONTEUNUER**, v. a. Continuer. *Prés. indic.* « i conteune, teu conteune, a conteune; i conteunon. vó conteunué, a conteunuan. »

Berry : « contuiner » : « si çà contuine, je me fâcherai. » Rom. prov. *contuni* = continué.

**CONTEUR**, prép. Contre : « al ô en coulére conteur lu », il est en colère contre lui. Métathèse de contre familière à la plupart des patois et notamment aux env. de Paris.

— A côté de, près de : « i m'seu cheurté conteur lai meureille », je me suis assis près du mur. Dans le vi. fr. contre prenait quelquef. ce même sens :

Et Renars ses genous fleci  
Contre le roi, sel' salua.

(Renart, IV, p. 232.)

Contre était aussi usité pour vers, dans la direction de.... comme encore en Morvan. *La Chanson de Roland* nous montre Olivier priant Dieu avant de mourir :

Contre le ciel ambedous ses mains jointes  
Si priet Dieu que pareis li dunget.

(Chant III, p. 168.)

**CONTOR**, s. m. Contour, le tour d'une chose, les extrémités d'une cour, d'une pièce de terre, d'un bois. Le laboureur soigneux, pour ne pas perdre de terrain, s'applique à bien labourer les « contors » de son champ, c'est-à-dire les parties qui avoisinent les haies vives, les murs de clôture :

Coart ! nai voir, mès g'ai péor  
Par ci ne soit par cest Contor.

(Renart, v. 12274.)

**CONTORNER**, v. a. Contourner, faire le tour de, circuler autour. La route « contorne » la rivière.

**CONTRALIER**, v. a. Contrarier, taquiner, tourmenter :

Dame Fezonias souvent le Contralie

Sire, fait-elle à lui.....

(BENOIT, II, p. 516.)

Voit le Girars; si l'vait Contralier

— Hé ! gloz, fait-il.....

(G. de V. p. 164.)

..... S'en aloit ore riant

Et Ysengrin Contraliant.

(Renart, v. 8582.)

En l'essart au Vilain se trait

En une broce, en un agair,

Por le vilain Contralier.

(Ib. v. 16941.)

On a dit que contralier pouvait n'être pas identique à contrarier, mais il est vraisemblable qu'un simple changement de la liquide a donné les deux formes. Dans notre région « contralier » renferme exactement le sens de contrarier avec une certaine extension de signification dans quelques cas.

Berry, Saint. « contralier » = contrarier : « contraliété » = contrariété; — En esp. *contralar* = *contrariar* : *contralidad* = *contrariedad*; *por el contrallo* = *al contrario*.

**CONTRALIOU, OUSE**, adj. Contrariant, taquin. Voyez la fable de Marie de France qui est intitulée la *Contralieuse* :

Un Vileins prist feme à espuse  
Qui moult estoit Contraliuse.

**CONTRE, CONTE (DE)**, prép. Il est venu « de contre » moi : je me suis assis « de contre » ce mur :

Je toi dis que tu es Pieres et souz ceste pierre édifierai-je mon Eglise et les portes d'Infer si ne poront riens De Contre.

(BRUN. LATIN, p. 639.)

**CONVENANCE**, s. f. Convention : je paierai plus ou moins, suivant nos « convenances. »

Sire, mei e ceste femme féimes Cuvenant que nus mun fiz mangerium à un jur e le suen al altre. E par ceste Cuvenance méimes mun fiz à quire, si l' manjames. Lendemain li dis que le suen fiz méissums à quire, e ele si l'ad musced; si me vait boisant (fraudant) de nostre Cuvenance.

(Rois, p. 369.)

S'aucuns fet Cuvenance ou marcié à aucun.... si comme s'il dist : « Je voz donrai vingt tones de vin

d'Auchoire (Auxerre) por cent livres rendus en greve à Paris, » on doit savoir qu'il les doit baillier là.

(BEAUMANOIR, II, p. 36.)

Le *Dictionariolum puerorum* traduit *conventia* par accordance, convenance.

**CONVENANT, E, adj.** Qui convient bien, qui est de bonne qualité. S'emploie en parlant des personnes et des choses. On dit d'une femme ou d'une marchandise quelconque qu'elle est bien « convenante » :

Laissez venir vostre nevou Rollant.  
Que saveiz vos com li est Covenant?

(G. de Vi. v. 3123.)

**CONVENAULE, adj.** Convenable, qui convient bien, qui satisfait. Une maison, un cheval, un marché « convenaules. »

Et molt fu Convenaule chose et à droite.... Convenaule chose est et digne ke ju quière et face ta volonteit.

(Serm. de S. E. 527, 558.)

Convenablement pour convenablement :

A cez trois choses puet-om ancor Convenablement atornier.

(Ib. p. 571.)

**CÔP, s. m. Coup.** On prononce cò.

A leur veng a la mort son père  
A un seul Cop e de sa mère.

(MARIE DE FRANCE, *Lai d'Yweneç.*)

Quant li villains senti les Cops  
Adonques se tint-il por fols.

(RUTEBEUF, *Du vilain Mire.*)

Mirvilleus Caus se donnent, bien se sont encontré...  
Mal parut à cel Caup qu'il ait le cors navré...  
Des grans Caus qu'il se donnent est li mons retentis.

(FIERABRAS, v. 772-817-885.)

Se pais est faite de bataille, sans murtre et sans larrecin, devant Cop ou après Cop, ge en airay trente et dou sols et demy.... Cox sans cuir percier v solz; sans de cuir percié xx sols....

(Ch. B. II, p. 301, 312.)

— « Ai cop et ai heure », loc. A coup et à heure, par moments, par intervalles.

**COPE, s. f. Coupe :** une « cope » de bois. Dans les noms de lieu ce mot pourrait être confondu avec cope ou coupe dont le dimin. copeau, coupeau, était très usité au XVI<sup>e</sup> siècle pour désigner le sommet d'une colline ou d'une montagne :

Chantons donques l'Esté, et montons au Coupeau  
Du nympal Helicon par un sentier nouveau.

(RONSARD, *Hymne IV.*)

Nos pères ont vu des Coupeaux de rocher de qui la hauteur étoit la radresse des mariniens qui sont aujourd'hui parmi le sable le plus bas.

(MALHERBE, *Épîtres de Sénèque*, xci.)

On trouve cope et coupe dans la toponomastique nivernaise et même le dimin. copine : le bois de la Coppe, c<sup>me</sup> de Montigny-sur-Canne; — les Copes, c<sup>me</sup> de Druy; — la Coupe-Baudiau, c<sup>me</sup> de Moux; — la Coupe-Launay, c<sup>me</sup> de Gien-sur-Cure; — la Copine, c<sup>me</sup> de Decize. Le wallon du Luxembourg dit « copette » pour cime, faite, sommet : la « copette » de la tête, la « copette » d'une cheminée.

**COPER, v. a.** Couper, trancher. Vi. fr. coper. cauper :

De ses caviax (cheveux) a Caupés,  
La dedens les a rués.

(AUCASSIN et NICOLETE.)

En .ii. moitiés le fent; la qainture est Copée.

(FIERABRAS, v. 3096.)

Ne ne trovoit nul home, si fust crestinez

A qui il ne féist touz les manbres Coper

Ou pandre à hautes forches.....

(FLOOVANT, v. 30.)

Vous savez bien qu'au premier Cop  
Ne Cope l'en mie le chesne.

(R. de la R. v. 3425.)

Li marceans avoit une partie du bois Caupé et l'autre partie estoit à Cauper.... Li oirs qui avoit à se partie le bois, deffendi le bois à Coper, dusqu'à tant que bone seurté li fust fete du bois qui estoit à Coper....

(BEAUMANOIR, p. 384, 385.)

A Genève, les ouvriers qui travaillaient la vaiselle de bois étaient autrefois connus sous le nom de « coponniers. »

**COPIE, s. f.** Terme de procédure. Se dit absolument en parlant d'un acte judiciaire signifié par un huissier. Quand une « évitation » n'aboutit pas. la « copie » ne tarde pas de se mettre en campagne : c'est le premier coup de canon du plaideur. (Voy. *Évitation.*)

**CÔPLE, adj.** Couplé, qui forme la paire, qui vont deux à deux, et, par extension, qui vont bien ensemble, qui sont bien pareils, soit d'allure, soit de couleurs, etc. S'emploie surtout en parlant des



animaux : ces bœufs sont bien « còples » ; voilà un beau cheval, c'est dommage qu'il ne soit pas « còple. » Nos enfants disent : « còple ó gaife » pour pair ou impair. En Berry c'est « coube » ou « caffè. » Le fr. couple ne prend pas la forme adjectiv. : un couple, une couple.

Bourg. « còple » ; — Berry : « coube, couble » ; — Lang. « couble » ; — Prov. « coubla » ; — rom. prov. *cobla* ; — ital. *coppia*.

Du l. *copula*, lien, union. On trouve dans quelques auteurs la syncope *còpla*. (Voyez *Gaife*, *Mé-còple*.)

**CÓPLER**, v. a. Rendre couple, former un couple, une paire. On couple un bœuf, un cheval pour composer un attelage de charrué, de voiture :

Li uns se lie à l'autre et Cople  
 Onc en estor ne vi tel Cople.

(R. de la R. v. 15814.)

**COQUARDIAU**, s. m. Giroflée, violet double, om vulgaire de la mathiole fenestrale. En Pic. le « cocardeau » est la giroflée rouge ; en Lang. la « coucardo » est un nocud de rubans que l'on porte au chapeau, reproduisant peut-être ainsi « le bonnet à la coquarde » dont parle Rabelais dans *Pantagruel*, v, 16. A Genève la loc. être à son point, à son moment « coquard », exprime le plus haut degré de beauté ou de perfection dans les choses ou les personnes.

Le Coquardiau figurait dans une vieille chanson qui a couru partout :

Un jour qu'il faisait biau,  
 J'allai me promener sur l'iau ;  
 Je rencontraï l'ami Christofe  
 Avec son bel habit de stofe,  
 Et sur son chapiau  
 Un gros bouquet de Coquardiau.

On peut rapprocher ce mot du vi. fr. *coquard*, homme fanfaron, vaniteux, de l'esp. *cocar*, faire des grimaces et cajoler, de l'angl. *to cock*, se pavaner. *Cockscomb*, freluquet, c'est-à-dire imitant les allures du coq.

Coquart et cocardeau avaient la même origine et à peu près le même sens que coquet :

Le Regnart trêbuehera,  
 Trop haut monte com Quoquart,  
 Chéoir faudra jus Regnart.

(Contes, Dits, etc. II, p. 94.)

Regardez quel seigneur voicy  
 Quel avortillon, quel Coquart !  
 Il faisoit tant du loriquart  
 Du temps qu'il estoit fiancé.

(Th. fr. I, p. 19.)

Je ne sais quel petit Cocardeau couvert d'un tas d'habillements desquels il ne savoit le nom....

(Contes d'Entrapel, 27.)

La giroflée, fleur aux couleurs tranchées, aura pu être ainsi nommée par assimilation. En fr. moderne le cocardeau est un fat, un muscadin. Au fond coquard et cocardeau ont donc la même signification.

**COQUAS**, s. m. plur. Débris, déchets, fragments de poterie, tout ce qu'on jette comme objets brisés et de rebut. « Coquas » dans le H.-Maine signifie œuf, d'où probablement le nom de « cocquassier, coquatiar », donné en Berry aux marchands d'œufs. « Cacaux » = coquilles en Poitou ; « coquar » = œuf en Normandie. Les coquilles d'œufs figurent parmi les « coquas » ou débris. Esp. *coca* = coque. *Coco*, terme enfantin pour œuf en ital. et en fr. Le dialecte de Milan a *cocca*, poule et œuf de poule.

Plusieurs localités du Nivernais s'appellent les Coques. Deux hameaux ou maisons de campagne portent le nom de Coca ou Coquat. — Les Cocas, *c<sup>me</sup>* de Lucenay ; — les Coquats, *c<sup>me</sup>* de Verneuil.

Vent par licitation de la locaterie des Petits-Coquats, située aux Petits-Coquats, *c<sup>me</sup>* de Toury-Lurcy, etc.

(Journal de la Nièvre, 18 août 1872.)

Coquas est une forme de coque, coquille d'œuf. Par extension le mot a désigné les débris de toute sorte. En Forez où « caco, cacagnio », désigne un œuf, on voit un verbe « cacamuset » qui se dit d'un jouet d'enfant.

Du l. *concha*. Grec : *κόχχη*, coquille.

**COQUASSE**, s. f. Vase, pot dont on se sert pour mettre de l'eau ou pour traire les vaches. — Dim. « coquasson. »

Avoit tous paelles, paellons, chaudons, Coquasses, lichefretes et marmites du pays avallé....

(Pantagruel, iv, 17.)

M. de Laborde, au *Gloss. du M. A.*, constate que la coquasse figure dans les inventaires sous la rubrique des pots et flacons. Coquasse, dit-il.

« sorte de chaudron, de la famille des coquemarts. »  
(Voy. *Coquelle*.)

**COQUATIÉ**, s. m. Homme qui s'occupe aux ouvrages de femme, qui flâne volontiers dans la cuisine.

Le fr. appelle vulgairement un Jean-Cocotte l'individu qui touche à tout dans le département des choses féminines. En Berry on désigne sous ce nom les marchands d'œufs, de volailles, qui parcourent les villages et qui sont connus ailleurs sous la dénomination de coquetiers. « Coquatié » pourrait très bien se rattacher à coque, œuf. Dans nos campagnes l'action de lever les œufs dans le poulailler est si essentiellement du domaine de la femme que l'homme accusé de faire cette besogne s'exposerait inévitablement à être qualifié de « coquaticr. » Parmi les hommes célèbres qu'Épistémon vit aux Enfers, Rabelais cite Hannibal qui y était cocquassier. (*Pantagruel*, II, ch. 30.) En Lang. « coucou », œuf, et « coucougné », homme aux occupations féminines.

**COQUE**, s. f. Petite souche, grosse racine d'arbre Bas l. *cocha*. souche, tronc d'arbre. La variante *ceoca* se montre dans un texte du XII<sup>e</sup> siècle. Du l. *cucius* qui est dans Isidore pour *cucullus*, cape, capuchon ? (Voy. *Coqueluche*, *Coquillon*.)

**COQUELLE**, s. f. Vase en fonte avec une queue et monté sur trois pieds. On le met devant le feu pour faire cuire la viande ou autre aliment. Dans Borel : « coquelle, un pot, de coquo. »

Du l. *concha*, coquille, à cause de sa forme. Comp. avec *coculum*, ustensile, vase de cuisine. (Voy. *Coquasse*.)

**COQUELUCHE**, s. f. Tronc d'arbre, vieille souche à demi morte, sans végétation. On donnait jadis le nom de coqueluche au capuchon des moines : « Le suppliant prinst une amusse ou Coqueluche. » (Duc. *Coquicia*.)

En bas l. *coqueluca*, *quoqueluca* : « Prohibemus Quoquelucas, caputia, cornetas excessivas... habere et deferre... præsumat.... » (Duc. *Quoqueluca*.)

La locution du Poitou « à la belle coqueluche », au plus haut sommet, à la fine pointe, se rattache-t-elle à l'idée de l'extrémité du corps, c'est-à-dire

de la tête ou de sa coiffure ? On explique le nom du catarrhe appelé coqueluche par ce fait que la maladie résidait principalement dans la tête et que les malades se couvraient soigneusement le chef de leur coqueluche pour se garantir du froid. Est-ce à cause de quelque analogie de forme que le nom a été appliqué à des troncs d'arbres ? En Champagne « coque » désigne une grosse bûche (une souche peut-être), la bûche de Noël, et coqueluche se dit d'un gâteau au lard. En Berry la primèvere officinale, pour le même motif d'assimilation probablement, est nommée « coqueluchon. » Dans la région, un « gogueluchon » = « coqueluchon » est un fond ou cul d'artichaut. « Coqueluche et coqueluchon » désignent les huppées de plumes chez les oiseaux. A Guernesey la « coqueluche » est le buccin à pourpre, coquille univalve qui a la forme d'un cornet, ce qui se rattache encore à *cucullus*, puisque ce mot signifiait aussi cornet. Il en est de même pour le mollusque appelé en conchyliologie « cuculée auriculifère », et vulgairement le « coqueluchon de moine. »

**COQUELUCHON**, s. m. Petite souche de bois, petit tronc d'arbre à demi sec, gros éclat détaché d'une souche. « Coqueluchon » est un dimin. de coqueluche comme capuchon est un dimin. de capuche :

Et le surplus du vestement  
Estoit de blanc entierement  
Bien saint, et cueilly proprement  
Devant, Coqueluchon derrière.

(*L'Amant rendu cordelier*, CLIII.)

On donnait aussi ce nom au bonnet des gens de loi et des matelots. Dans Comenius, - p. 153, 157, - « Un bonnet carré ou Cocluchon de la façon que les graduez en portent.... Les Coqueluchons ou bonnets velus sont pour les matelots. » M<sup>me</sup> de Sévigné, - VIII, p. 464, - fabrique un verbe avec le subst. : « Pendant le souper, M<sup>me</sup> de Méri déguisoit votre fils avec trois vieilles jupes noires si plaisamment Coqueluchonnées que tout le monde l'attaquoit. »

Dans le *Dictionariolum puerorum* : « *Cucullus*, le coqueluchon d'une cappe et la cappe que les femmes portent sur leurs testes pour la pluye. C'est aussi un cornet de papier comme ceulx des apoticairez. *Cucullatus*, qui ha ung coqueluchon. »

Ménage tire coqueluche d'un dérivé *cucullia* construit sur le l. *cucullus*.

**COQUILLON.** Nom de famille dans le pays, dér. du l. *cucullus* par la forme de basse-lat. *cucullio*. Rabelais applique avec raillerie le nom de coquillons à des moines à cause de leur capuchon ou cagoule. Un docteur doit le même sobriquet à la forme de son bonnet. Genève : « coquillon », boucle de cheveux. (Voy. *Coque*.)

**CÔQUIN, COUQUINGN**, s. m. Coquin. Se prend souvent dans un sens favorable comme la plupart des noms qui s'appliquaient autrefois aux mendiants de profession. En Berry « coquin » est synonyme de gentil. Un oiseau « coquin » est un oiseau apprivoisé, familier. Il en est de même en Languedoc où « couquino » est un terme d'amitié équivalant à espiègle, malin. Dans cette dernière région cependant « couquino » fém. de « couqui », désigne une femme de mauvaise vie et se trouve bien rapproché de « couquète » qui répond à coquette dér. de coq comme coquin.

Le mot coquin, écrit quelquefois *coquin*, a embarrassé nos étymologistes. Pourquoi ne veut-on pas le rattacher à coq ? Ce qui aide à démontrer la relation, c'est que dans la *Janua* de Comenius et ailleurs coquin est l'équivalent de maraud ; c'est que dans les *Serées* de Bouchet coquin est synonyme de belistre en même temps que de maraud :

Encores aujourd'hui appellons-nous ceux à qui nous voulons mal et pensons injurier Marauts, Coquins, Belistres.....

(LITTRÉ, Dict. — Maraud.)

Or belistre, coquin et maraud renferment également une idée de vagabondage exercé par des mendiants. Dans Comenius. - p. 287 -, « rôder, tracasser et se pourmener ça et là » reçoivent du fait de l'auteur les variantes « belistrer, coquiner, et marauder. » Longtemps auparavant, Palsgrave, - p. 446 -, avait dit : « Tay-je poynt veu blistrer ou coquiner d'huy en huy. » Dans l'anglais moderne *marow* traduit à la fois coquin, bêtire et maraud.

Coquin est dérivé de coq, disions-nous. A une origine du même genre se rattache probablement aussi belistre et maraud. On peut voir dans ce Glossaire, à *Maitou*, que maraud est une forme du Berry, du Forez, etc., usitée pour chat mâle,

matou. Quant à belistre, il n'y aurait rien de bien téméraire à le rapprocher de belin, bélien en vi. fr., et surtout du fém. ital. *belatrice*, bête hélante. « Belie » en Champ. se dit d'un berger. Le même terme désignait une bergerie dans l'anc. langue.

Entre coq, matou et bélien, il n'y a pas loin ; il ne faut qu'y mettre le trait d'union qu'on devine avec un même sous-entendu de vie errante, entachée de libertinage. (Voy. *Coquardiau*, *Marcau*.)

**CORBE**, s. m. Courbe, courbure, coude. Le chemin fait un « corbe » à cet endroit-là. Le bas l. *corba* désignait une serpe, un mancheron de charrie. un panier, et aussi une mesure de capacité : une « corbe » de blé, une « corbe » d'avoine. Corbeille est pour *corbicula*, dimin. de *corba*. La ville de Corbigny avait pour armes : d'azur à trois corbeilles d'or. Plusieurs noms de lieu sont empruntés à la forme de terrain : Corbelin, c<sup>ne</sup> de la Chapelle-Saint-André ; Corbette (la), près de la Roche-Milly ; Courbasse (la), c<sup>ne</sup> de Villapourçon, etc.

Poitou : « corbe », bœuf ou vache dont les cornes pointent vers la terre : — Forez : « corbusine », salutation, c.-à-d. courbure du corps ; — Norm. « corbichée », cabriole ; — Berry : « courbelette », culbute : — wallon du Lux. « corbeau ». pince ; — rom. prov. *corb*, adj., courbe ; *corba*, objet courbe ; *corbar*, courber ; — ital., esp. *curva*, *curvus* ; — valaque : *corb*, s. m., courbe : *corfa*, panier ; *corfita*, corbeille. *Corfita* copie le l. *corbita*, navire de transport. L'anglais *corban*, tronc pour les offrandes qui rappelle l'anc. « corbeille de l'aumosne », est probablement de la même famille, ainsi que le danois *kurv* et l'allemand *korb*, panier. Dans cette dernière langue la loc. familière *einem den korb geben*, donner un refus, repousser une proposition, rappelle au fig. la « corbusine » ou salut du Forez, et, dans un sens de moquerie, la courbette française. Du l. *curvus*.

**CORBE**, s. f. Corme, fruit du sorbier des oiseaux par extension. Le sorbier à fruits comestibles nous est à peu près inconnu. Dans Comenius. - p. 31. - « l'érable et le Cormier champêtre portent des bayes, petites pommertes ou grosses graines. » Les cornes sont aussi appelées sorbes, du mot l. *sorbus*, et leur arbre sorbier. « Le Cormier ou Sorbier, dit Olivier de Serres, sera planté sous le

même aer que le pommier. » — Berry, Genève : « corbe. » En Poitou, et ailleurs, le « cormé » est une boisson faite avec des « cormes » ou sorbes. Vi. fr. corne, cornie = corne. (Voy. *Épeuriau.*)

**CORBIÉ**, s. m. Sorbier des oiseaux, le *sorbus aucuparia* de Linné, très commun dans les bois de la contrée.

— Corbier, nom de famille dans le pays, peut être aussi bien tiré de corbe, panier, corbeille, que de « corbe » = corne. En Berry les vanniers sont nommés « corbillers. »

Berry : « corbier » = sorbier. Bas l. *corberius*, cormier. Un texte de 1165 comprend le corbier parmi les arbres d'essence forestière : « quercum, fagum, pomum, pirum, alierium et Corberium. » (Duc. *Corberius.*)

Du l. *sorbus*, sorbier. *Sorbum* = sorbe.

**CORBINGN'**. Nom de bœuf. Une partie du Morv. bourg. prononce Corbin tout sec, mais la région nivernaise donne au mot un son prolongé et très nasal : Corbingn'. On peut voir à Corbe que ce nom signale les bœufs ou les vaches dont les cornes se dirigent vers la terre.

Berry : « Corbin » ; — Saint. « Corbet » ; — Poitou : « Corba. »

— S'emploie aussi comme en fr. pour désigner un objet recourbé : un bâton à bec de « corbingn' » ; mais dans cette acception, le mot se rattache à corbeau nommé corbin en vi. fr., du l. *corvinus*, et non à *curvare*.

**CORBOTTE**, s. f. Manche de forme courbe qui sert de poignée à une faux. Dimin. de « corbe », bois courbé :

Item pour sentine ou fustereaux à Corbe et sans Corbe.....

(MANTILLIER, III, p. 90.)

En vi. fr. corbesson se disait d'un joug à l'usage des bœufs :

Le suppliant d'un Corbesson de beufs donna audit feu prestre un cop sur la teste.

(Duc. *Corba.*)

**CORBU**, E, adj. Courbe, courbé : un homme, un arbre « corbus. » En fr. courbu, variété de raisin.

**CORDAILLON**, s. m. Corde de rivière, c.-à-d.

environ cinq stères de bois (4 s. 800) appartenant à un petit propriétaire. On dit « cordaillon » qui renferme un sens de dépréciation par opposition avec corde qui est la même quantité de bois faisant partie d'un lot plus considérable. Les « cordaillons » se vendent un peu moins cher que les cordes de grands lots, parce qu'ils sont supposés, à tort bien souvent, être de qualité inférieure. (Voy. *Corde.*)

**CORDANNIÉ**, s. m. Cordonnier. On prononce cor-dan-nié. Dans le livre de *la Taille de Paris*, cordoanier, cordouanier ; dans Palsg. cordouanier :

Grant aumosnier estoit et avoit toujours où qu'il allast, cousturiers et Cordoanniers qui bailloient vestemens et chausseurs à tous povres.

(*Éloge de Charles VII* par II. BAUDE.)

Marchans, bourgeoys, vous gens de tous mestiers Bouchers, barbiers, Cordanniers, savetiers.

(R. DE COLLERYE, p. 276.)

Les cordonniers ont tiré leur nom du cordouan ou cuir de Cordoue avec lequel ils faisaient les chaussures. Dans la *Vie de saint Alexis*, - p. 292 -, cordoan se dit même pour chaussure :

Kant chele entent k' ensi le mainteroit  
Au Cordoan l'en veut aler tot droit  
Mais li frans hon en ses bras le rechoit.

Les savetiers travaillaient à bon marché avec de la basane. Le mot cordouan est souvent dénaturé faute d'être compris. Ainsi on lit dans les *Coutumes de Châtillon-sur-Seine* (1372) :

Se l'empaingne du soulier estoit de cuyr Douen et le talonnier de vaiche, ou l'empaingne de vaiche et le talonnier de bazenne, telz souliers sont soupçonneux ou par trichierie....

(*Ch. D. I*, p. 378.)

Le même document néanmoins écrit plusieurs fois cordouan, cordouen. Ce terme était aussi employé adjectiv. :

L'escherpe Cordowane a a son col lacié.

(*Gui de B. v.* 1288.)

Berry : « cordounier, cordougnier » ; — Champ. « cordouennier » ; — Suisse rom. « cordangni » ; — Lang. « courdougne » ; — Prov. « cordounier. »

**CORDAT**, s. m. Ne s'emploie guère que dans cette locution : « mettre sur le cordat », pour



mettre sur la selle, médire d'une personne, en mal parler. Saintonge : « cordà » = cordeau.

**CORDE.** s. f. Cube de bois de moule formant à peu près cinq stères (4 s. 800). Il y a la corde de rivière qui est celle dont nous parlons et la « corde » de grand bois qui n'est que de quatre stères envir. (4 s. 400).

On ne compte plus par « cordes » sur les ports du Morvan, mais par décastères. Le cube de bois désigné sous le nom de « corde » a été ainsi appelé parce qu'on le mesurait en effet avec une corde. La « corde » était aussi autrefois une mesure agraire pour le même motif. (Voy. *Port.*)

**CORDER, ENCORDER,** v. a. Disposer le bois en « corde. » On « corde » le bois de moule, la charbonnette, etc. Dans le *Dict. de l'Académie*, corder le bois flotté, c'est le mesurer à la corde. Chez nous c'est l'empiler de manière à former le cube autrefois appelé corde qui est à peu près le demi-décastère. Rom. prov. *cordar*, mesurer, lacer; *cordciar*, mettre en laisse.

**CORDET,** s. m. Cordeau, lien de bois tordu avec lequel on attache une barrière à son poteau ou son « équarrie »; lien en général, hart. Berry : « cordail », dimin. de corde.

**CORDOLER,** v. a. Cordeler, tresser en forme de corde. Se dit d'une haie, d'une claie, dont le bois flexible est entrelacé. Les cordeliers ont pris leur nom de la petite corde qui leur sert de ceinture. Il est bizarre que le fr. n'ait conservé que cordelette, diminutif du dimin. cordelle autrefois très usité.

Berry : « cordeler », tresser, entrelacer. Tirer à la « cordelle », attirer à soi.

..... J'ay tant brassé,  
Que le chevalier enlassé  
Se ert du tout à ma Cordelle.

(*Th. fr.* III, p. 458.)

**CORE,** s. f. Chose. Ço = cho, re = se. Morv. n. Je cite ce mot comme un spécimen de la tendance locale à prononcer les s en r. Les féminins des terminaisons en ou se prononcent oure pour ouse. Les paysans des environs de Paris parlaient de même au XVII<sup>e</sup> siècle : « C'est quequc Chore

(chose) ou rien... si tu scavas qui est Caure (cause) que je te vens var. » (*Conférence agréable*, p. 51, 52.)

Du l. *causa* qui donne « cause » au dialecte picard :

Et Guis lor a la Cose de chief en chief contée.  
(*Fierabras*, v. 3100.)

**CORGIE, COURGIE,** s. m. Fouet, lanière de cuir, corde de chanvre, cordon. Vi. fr. corgie, courgie, coorge, escourge, escourgée, etc. :

Il dui prennent la dame qui moult iert esbahie  
Si l'emmainent batant a une grant Courgie.

(*Doon de Maïence*, v. 909.)

La dame i porta une grouge  
Et li chapelains la Coorge.

(*Renart*, v. 3418.)

Nous aperçumes plusieurs qu'on fouettoit a grands coups d'Escourgées et prenoyent plaisir à estre ainsy fouettez.

(*Satyre Menippée*, p. 322.)

Dans le *Dictionarium Puerorum* : « *Corrigia*, Escourgie, courroye. » Dans Palsg., - p. 706 - : « *I scourge*, je fouete, je Escourge et je batz dunes Escourges. » Dans Comenius, - p. 119, - « le berger garny d'un foïet et d'une gaule, verge ou Escourgée. » - p. 203, - « verges, fleaux, foïets ou Escourgées. » Dans Borel, corgie, courgie, verge ou sangle de cuir. »

Bourg. « courgie, écourgie », fouet ; — Berry : « corgeon », corde ; « corgeonner », tresser une corde ; — Lorraine : « corjey », fouet en cuir ; — Maine : « courgeon », cordon de cuir ; — Poitou : « corgeon, courgeon », cordonnet en cuir, petite courroie ; — Norm. « courge », sorte de joug qu'on met sur les épaules pour porter deux seaux ; « courgée », corde de fouet ; « courget », lanière de cuir, fouet ; — Jura : « écourge », fouet ; — Vendée : « courge, courgette », engin de transport sur l'épaulé ; — wallon : « corie », fouet ; « coriète », courroie ; — Luxembourg : « courian, couriette », courroie, cordon ; « scorgie », fouet fait d'une lanière de cuir ; — rouchi : « écourie », fouet ; « écourwée », fouet fait de courroies ; — Lang. « couréjo », lanière de cuir, fouet de berger ; « couréjou », cordon en cuir ; — Prov. « courregea », courroie et « courrégear », châtier, corrieger ; — breton : *scourgez*, fouet, verge ; *scourjetez*, fouetter ; — rom. prov. *corréja*, corde, courroie, lanière ; *correjar*, frapper à coups de fouet ; — ital.



*coreggia, scoreggia*, courroie, fouet ; *scoreggiare*, fouetter ; — anglais : *scourge, to scourge*, fouet et fouetter.

Du l. *corrigia*, dér. de *corium*, cuir, peau. Dans la basse-lat., par extension, le mot a désigné plusieurs choses faites de cuir à l'origine, une bourse, une ceinture et même une espèce de joug dont on se chargeait les épaules en signe de servitude. « *Corrigia collo imposita veniam petere* », était au M. A. une locution équivalente à demander grâce la corde au cou. De cette dernière acception nous est probablement venu par confusion le sens de bâton donné à courge, parce qu'on a peu à peu remplacé la courroie qui servait au transport de certaines denrées, de l'eau, du linge, etc., par un morceau de bois remplissant plus commodément le même office.

Les crocheteurs, portefaix ou fauquins portent sur leur dos et espaulés..... ayans tousjours la Courroye pendue au col.

(COMENIUS, dans *Janua aurea*, p. 137.)

C'est. croyons-nous, par suite d'une autre confusion que M. de Laborde a cru voir une plante cucurbitacée dans l'article suivant extrait des *Comptes royaux* :

Pour ij seaulx et une Courge ferrez pour porter l'eau es chambres de Madame Ysabel et Madame Jehanne de France.

Dans ce passage il ne s'agit évidemment que d'un appareil semblable à celui des porteurs d'eau à Paris. La Suisse rom. nomme « cordzon = corgeon » la bretelle en osier d'une botte de vendange. Dans les patois italiens de Parme et de Reggio, « corg, coreg » désignent une corbeille, un panier, c'est-à-dire des objets fabriqués avec un bois flexible assimilé au cordon de cuir. (Voy. *Coureau, Courge*.)

**CORI**, v. a. Courir, aller avec vitesse.

Renart Corut la voie estroite,  
Et Ysengrin Cort la plus droite.

(*Renart*, v. 560.)

Il en i fist une fontaine  
Tous jors Corant et tous jors plaine,  
De qui toute biauté desrive.

(*R. de la R.* v. 16438.)

Un paisant les a véus ;  
Al roi en est tantost Corus  
Sire, dist-il.....

(*Lai de Melion*, v. 190.)

— « Cori lé môches », courir les mouches. Se dit des bêtes à cornes lorsque, dans les chateaux, elles courent en tous sens, comme affolées par la piqure des insectes :

Le taon..... qui au retour de l'an

Parmy les prez fait Moucher les genices.

(ROUSARD dans LITTÉ, *Dict.*)

Rom. prov., esp., port. « correr », courir. (Voyez *Corre, Môche*.)

**CORNE**, s. f. Cor, durillon, « la corne du pied. » Le fr. cor dérivé du l. *cornu* n'est qu'une apocope de corne. On dit les cors pour les cornes du cerf : un cerf dix cors.

**CORNE**, s. f. Corne d'animal, partie saillante ou pointue, angle, coin, quartier. Nous disons la « corne » d'un champ, la « corne » d'une table, la « corne » d'une pierre, la « corne » d'une maison, d'un drap, etc. Vi. fr. corne, cornau, cornée, cornet, pour quartier, cuir, coin, angle, encoignure, comme l'anglais *corner* :

Il n'y eut guichet ne Cornet depuis le hault jusques au bas où lon ne cherchast.....

(*Arrest d'Amours*, p. 231.)

Pour le Cornau ou coing de chacun liet iij d.

(MANTELLIER, III, p. 71.)

Et les autres poursuyvans doivent estre es Cornières des lices.

(*Le Cabinet historique. — De la forme des duels*.)

Corne, avec ou sans déterminatif, désigne un assez grand nombre de lieux en Nivernais et surtout en Morvan.

La Corne, c<sup>ne</sup> de Lucenay ; — la Corne-au-Cerf, c<sup>ne</sup> de Moux ; — la Corne-du-Bois, c<sup>ne</sup> de la Roche-Millay ; — la Corne-au-Lièvre, c<sup>ne</sup> de Luzy.

Dans quelques textes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, cornu = anguleux, pointu :

Des portaus lancent pex aguz

E grandines caillous Cornuz.

(BENOIT, v. 4028.)

Bas l. *corneria, cornerium, cornelum* : « *Meta ponitur in Corneto nemoris es Morym.* » (Voy. *le Cart. d'Autun*, p. 355.)

Du l. *cornu*, corne, cornet, angle, pointe. Virgile dit *cornu* pour arc :

.....Sagittam  
Deprompsit pharetra, Cornuque infensa tetendit  
Et duxit longe.

(*Énéide*, liv. XI.)

Dans la toponomastique, corne a la même valeur que cogne = *cuneus*, coin, angle. De là Cognants, Cognard, Cognet, Coignet, Cougner, Cougny, etc., dans les <sup>c<sup>tes</sup></sup> d'Ourouer, Maulaix, St-Martin, Mé-nou, Druy, St-Jean-aux-Amognes, etc.; de là aussi Gâcogne qu'on prononce souvent Gacougne. Le nom de lieu Coin, le Coin, etc., n'est pas rare en Nivernais et en Bourgogne. Dans cette dernière contrée « conc » se dit pour corne comme en breton *kon* = *korn*.

**CORNÉ**, adj. Se dit des bêtes à cornes. Un bœuf bien « corné », une vache mal « cornée ». Le *Dict. de l'Académie* admet cornard avec la signific. injurieuse qu'on sait, et ne fait pas mention de corné, terme indispensable à la langue agricole et que la forme cornu ne remplace pas complètement. Et cependant il enregistre les composés écorner, encorner. En fr. corner, comme en ital. *cornare*, signifie surtout sonner du cor ou du cornet.

**CORNEMUSE**, s. f. Nom de l'instrument essentiellement morvandau que nous appelons aussi « panse » à cause de l'espèce de vessie ou ballon qui renferme le vent. Cornemuse à grand ou à petit bourdon, muse, musette, chalemie, les diverses dénominations disparaissent devant le progrès.... des violons. S'il faut en croire un passage de Rabelais, les cornemuses de Saulieu, c.-à-d. du Morvan, avaient une certaine renommée :

Plus dict qu'elle sera villaetique et plaisante comme une belle Cornemuse de Saulieu ou de Buzançay.

(*Pantagruel*, III, 46.)

Rabelais rendait d'ailleurs pleine justice à ce même instrument en disant ailleurs :

Plus me plaist le son de la rusticque Cornemuse que les fredonnemens des lutz, rebecz et violons aulicques.

Cornemuse vient probablement de corne ou cornet rustique et de muse, bouche ou tuyau d'embouchure en vi. fr. et dans la plupart des patois :

Châseuns ot muzete  
Pipe, flaiot et fretel.  
La muze au grant challeemel  
A li uns fors trete.

(*Romanes et pastourelles*, p. 147.)

Flaiot de saus, fistule, pipe,  
Muse d'Ausay, trompe petite

Et Muse de blez tout ensemble

(G. DE MACHAULT, *Le Remède de fortune*, p. 87.)

Il s'agit là d'un sifflet d'osier et d'un chalumeau de paille comme dans les *Bucoliques*. La musette était une petite muse, terme employé pour désigner un instrument à vent qui n'était peut-être pas tout à fait la cornemuse :

Psalterion prent et viele  
Et puis psalterionne et viele;  
Puis prent sa Muse.....

(*R. de la R. v.* 21307.)

On disait muser pour jouer de la muse ou musette :

Et Robins de sa musete  
Davan li musoit.....

(*Rom. et past.* p. 112.)

(Voy. *Marmuser*, *Mouser*, *Muson*.)

**CORNEMUSEU**, s. m. Joueur de cornemuse. Comme on le voit au mot qui précède, la cornemuse a été appelée tout simplement muse et musette. Notre « cornemuseu », en conséquence, n'était désigné souvent que sous le nom de « museur » :

A lai folle a Donmartin,  
A l'entrée dous tens novel  
S'asamblerent par un matin  
Pastorelles et pastorel;  
Roi ont fait dou plus bel.  
Mantel ot de kamelin  
Et cote de burel.  
S'ont le Museour mandé;  
Et Thieris son bordon

A destoupé,

Ke disoit : bon, bon, bon, bon !  
Sa de la rire dural dure lire dure.

(*Rom. et past.* p. 160.)

— Berry : « cornmuseux, cornmieux, cornmuseux, cornmeluseux » ; — Poitou : « cornmuseux, cornmuseoux. » — Prov. « cornmusaire. » (Voy. *Cheveurtié*.)

**CORNIALE**, s. f. Cornuelle, fruit de la macre flottante, la *trapa natans* de Linné. Le fr. a les deux formes indécisées macle et macre. La cornuelle est assez commune dans quelques étangs de la contrée.

Dimin. de corne à cause des pointes ou épines coniques de ce fruit qui ressemble à la châtaigne. On le nomme corne en beaucoup de lieux. En Poitou la « cornuelle » est un gâteau de forme triangulaire.

**CORNIAU**, s. m. Chêne étêté, arbre dont on a coupé la tige principale; arbre ébranché ou rabougré :

Une particularité de la culture en Morvan est que chaque héritage est clos, soit par une haie vive, soit par des rames entrelacées.... On laisse à cette fin des Corniaux, etc.

(DUPIN, *Le Morvan*, p. 13.)

— Corniau, chien bâtard qui tient du chien de chasse et d'une race vulgaire. Le terme s'applique quelquefois aux personnes dans un sens injurieux. En anglais *cur*, chien bâtard. Berry : « corniau », chien mâtiné; — Aunis : « corgnau », louche.

**CORNIE**, s. m. Coin, angle : le « cornié » d'un toit, l'angle où deux pans de toiture se rejoignent. — Berry, Saintonge : « cornière », coin de mouchoir, coin en général. (Voy. *Corne*.)

**CORNILLE**, s. f. Corneille, corbeau. Morv. n.

Renart saut sus.....  
Sor un fust vit une Cornille,  
Qui de novel s'estoit baignié,  
Et de son bec aplanôé.

(Renart, v. 7672.)

Pies, Cornillars, choés, l'en le tue aux matelas.... et de foibles arbalestes peut l'en traire à iceux Cornillars.

(Ménagier de P. II, p. 267.)

Du l. *cornicula*, dimin. de *cornix*.

**CORNOT**, s. m. Cornet, étui à aiguilles. « Cornot » = cornet, dont le fém. cornette est souvent pris dans le sens de chose pointue. L'étui où le faucheur met sa pierre à aiguiser est connu sous le nom de « cornier » dans le Luxembourg.

— Écritoire de forme allongée. Les cornetiers ou « feseurs de cornez » figurent comme contribuables sur le rôle de la *Taille de Paris* en 1292. Parmi les objets nécessaires à un clerc, le dict. de J. de Garlande, - art. 55, - mentionne l'encre et l'encrier : « Cornu cum incausto. » Les anciens inventaires font souvent mention de cornets à encre : « Un petit cornet d'argent blanc, à mettre encre.... Un vieil cornet d'Yvire, à mettre encre. » (LABORDE, *Gloss. du M. A.* p. 228.)

**COROU, OUSE**, s. Coureuse, coureuse, celui ou celle qui aime à vagabonder.

**CORRE**, v. n. Courir, aller vite : « léche-lu corre », laisse-le courir.

Il s'eslozat (le Sauveur) si cum li giganz por Corre la voye.

(Serm. S. Bernard, p. 525.)

Corre est ici employé activement comme dans plusieurs locutions modernes : courir la poste, courir le monde, courir une chance, courir les rues, etc., etc. :

Que vos estes et preuz et biaz  
Et vostre cheval moult igniaix !  
Mostrez-moi comment il set Corre.

(Renart, v. 2002.)

De tost Corre pas ne se faint,  
Et le vilains pensoit de Corre  
Qui les pertris euidoît rescorre.

(Le dit des Perdriz.)

(Voy. *Cori*, *Courre*.)

**CORROMPE**, v. a. Modifier la nature d'une substance par un mélange. On corrompt la cruauté de l'eau en y mettant du vinaigre; on corrompt une mauvaise odeur en brûlant des grains de genévrier, etc., etc. C'est une manière de parler très usitée en beaucoup de pays. Le *Gloss. du Centre* cite, à propos de cette expression, un vers des *Géorgiques*, - II, v. 466, - tout à fait de circonstance :

Nec casia liquidi Corruptitur usus olivi.

Dans les anc. Coutumes, corrompre un chemin sous-entend qu'on l'entame pour le détourner de sa direction ou lui ôter de sa largeur :

Quant on voit que uns quemens est Corrompus en plursors liex... on doit penre la largueche chertaine...

(BEATMANOIR, I, p. 363.)

Nous disons encore d'une personne incorrigible qu'on ne peut pas la « corrompe. » Le mot prend quelqef. le sens d'appivoiser. Cette fille est si sauvage que ses parents ne peuvent la « corrompe. »

**CORSE**, s. f. Course.

**CORSEAI**, s. m. Fragment d'écorce, morceau de l'enveloppe du chêne après l'écorçage. Les bottes d'écorce telles qu'on les livre au commerce sont un faisceau de « corseais. »

**CORSER**, v. a. Écorcer, enlever l'écorce d'un arbre : « Corser un chagné. » Vi. fr. escorcer,

escorcher. Du l. *corticem*, rég. de *cortex*, avec la prosthèse es (ex).

Cosse. enveloppe de pois et autres graines, ne sort-il pas du même rad. que corse, écorce, qu'on a prononcé écosse ? La chute de l'r antipathique à plusieurs dialectes a pu donner cette forme qui ne serait d'ailleurs pas sans exemple :

Un monceau d'escosse viij d. p.

(MANTELLIER, III, p. 120.)

Bas l. *escorciare*, *excorciare*, écorcer. Ces verbes sont probablement copiés, le premier sur le fr., le second sur l'italien. On ne les rencontre guère avant le XIII<sup>e</sup> siècle.

**CORSET**, s. m. Corsage en étoffe qui accompagnait le cotillon des femmes. Le vêtement complet se composait ainsi du « corset » et du « cotillon. » Le tout s'appelait : « les habits. » Dans l'alsg. corpset = petit corps.

**CORT. E.** adj. Court, qui n'est pas long, petit, bas sur jambes :

Ke lai ehait, molt fu Corte sa vie.

Dehaiehiés fut à duel et à martire :

Lai ot Gerars molt grant mestier d'aie.

(G. de Vi. v. 1626.)

**CORT**, s. f. Cour, espace libre autour d'une habitation.

Un passage de la loi salique, - vii, p. 3, - établit, dès l'époque de Charlemagne, l'existence des cours autour des maisons : « Si quis canem custodem domus sive Curtis... occiderit » :

Un puis avoit enmi la Cort,

Renart le vit.....

(Renart, v. 6601.)

Li chien saillirent de la Cort,

C'il les huie qui après cort.

(Ib. v. 16733.)

Si les a un petit moillées

En une fontaine qui cort

Par le vergier et par la Cort.

(Ib. v. 19276.)

A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le genre du subst. cort n'est pas encore bien fixé. La chanson de *Huon de Bordeaux* le met au masculin, - v. 2148, 2250 - :

Fors que la teste que Hues avoit pris

Que il emporte à le Cort, à Paris....

Servir me doit à me Cort, au disner.

Le l. *cors*, *chors*, désignait une cour de ferme et ce que nous appelons aujourd'hui une basse-cour. En offrant des poulets à un de ses amis. - l. xiii, 44, - Martial lui dit :

.....Nune accipe Cortis aves.

En bas l. *curtis dominica* signifie le plus souvent la cour du domaine, mais aussi quelquef. l'habitation même avec ses dépendances. Le terme devenait synon. de *mansus*. Dans le valaque *cort* a le sens de tente, pavillon, parasol ou parapluie. Ce sens explique le dimin. *cortine*, rideau, tour de lit en fr., et *curtain* en anglais qui dans les dialectes du Nord de l'Angleterre s'applique encore à une cour d'habitation. Comp. avec le danois *gardin*, rideau, et le gallois *gardh*, courtill. (Voy. *Corti*, *Cortine*.)

**CORTI. COURTI**, s. m. Courtil, jardin :

E en ceste baillie à Naboth parlad : Dune-mei ta vigne, si en frai Curtill, kar près e à aise me est....

(Rois, p. 330.)

L'airai l'essart Martin Lovel,

Et le Cortil deriers la granehe

Où a mainte jeline blanche.

(Renart, v. 11731.)

Il venist lors en repostaille,

Ou par nuit devers les Cortiz,

Seus, sans chandelet et sans tortiz.

(R. de la R., v. 12710.)

Li rus de la fonteinne couroit parmi le Cortil....  
Nous alames jousques au chief dou Cortill....

(JOINVILLE, p. 350.)

Rutebeuf dit de la sainte Vierge :

Violette non violée,

Cortilz tous enceinz à closture.

(Les IX joies Nostre-Dame.)

Les chartes bourg. du XIV<sup>e</sup> siècle présentent souvent la forme cultil. Dans Comenius, - p. 165 - : la basse-cour, *si chiama la corte*, en ital. *cortile*. On a appelé curtilage ou cortilage le produit des jardins maraichers. Une charte de 1229 porte : « Ces doues choses, dou foin et dou Curtilage, sont senz créance. » (Ch. B. II, p. 29.)

Poitou : « courtil », petite cour, terrain vague qui entoure l'habitation ; — Berry : « courtil, courtilage », jardin, terrain vague, ouche ; — Champ. « courtis », jardin, clos ; — Pic. « corti, courti », jardin ; « courtiner », jardiner ; — Suisse rom. « curti », jardin ; « curthéli », jardiner. Bas l. *curtile*.

Du l. *cors, cortis*, cour, basse-cour dans Vitruve.

**CORTINE**, s. f. Rideau de lit, surtout des anciens lits à baldaquin :

.....La vieille levée  
Derrière la Curtine est alce  
Bien purra oïr e véoir.

(MARIE DE FRANCE. *Lai d'Iwenee*.)

Amenoient une charete  
Qui enclose ert d'une Cortine :  
Dedenz gisoit une geline.

(*Renart*, v. 9977.)

Espousa li cuens Guis la bien faite Argentine;  
Tant furent bonnement, bras à bras, sous Courtine,  
Que six biaux fils en ot.....

(*Romancero fr.* p. 21.)

Trais en sus un poï la Cortine  
Qui les reliques encortine.

(*R. de la R.* v. 21865.)

En anglais *curtain*, rideau; *to curtain*, garnir de rideaux. Encourtiner dans Ol. de Serres :

On tiendra les boistes (graines de vers à soie) dans un lect bien Encourtiné entre deux coëttes de plume.  
(OL. DE SERRES, V. 15.)

Trestoute la grant rue estoit Encourtinée.

(*Berte*, p. 112.)

Berry, Norm., Poitou : « cortine » : — Champ. « courtine. »

Du l. *cortina*, rideau, tapisserie, tenture, espace circulaire. Le bas l. *cortina*, suivant la définition de Duc. « minor cortis, seu rustica arca quæ muris cingitur. » Cette définition explique le mot « cortena, courtena » de la Suisse rom. pour désigner le monceau de fumier entassé dans la cour des fermes.

Lorsque dans l'Énéide, - I. VI, v. 347, - Palinure dit à Énée :

.....Neque te Phœbi cortina fefellit,

Virgile n'entend-il pas désigner le rideau d'autel, le rideau sacré derrière lequel la pythonisse rendait les oracles ? Je sais bien que *cortina* désignait aussi un trépied, mais la première version me semble avoir plus de vraisemblance que celle où l'on traduit : « non le trépied d'Apollon ne t'a pas trompé. » Prudence distingue nettement le trépied de la courtine dans le passage où il dit : « Nec tripodas Cortina tegit », le rideau ne couvre plus le trépied. La Bible donne constamment à *cortina* le sens de rideau. (Voy. *Cort.*)

**CÔSIN, INE**, s. Cousin, cousine :

Mahom et Tavergan an ai ma foi plevie  
Que ne baiseraï home, ne parant, ne Cosine  
Ains aurai morz François de m'espîé forbie.....  
Cosins, dit l'amiraus.....  
Et respont l'amiraus : Com as-tu non, Cosins ?

(*Floovant*, v. 1259, 61, 67.)

**CÔTEUME**, s. f. Coutume, habitude. Nos paysans s'entretiennent sans remords dans leur routine en disant à propos de tout : « ç'n'ô pas lai côteume. »

Por messe oïr l'en meinent à mostier,  
Que c'est Costume à novel chevalier.

(*G. de V.* p. 21.)

(Voy. *Aicôteumer*.)

**COTILLON**, s. m. Jupon de femme sans corsage, ordinairement en boge et de couleur vive. Une vieille chanson disait :

Petites filles de Château-Chinon,  
Petites morvandelles,  
Troussez, belles, votre cotillon;  
Il est si long qu'il traîne.

Ce couplet qui renferme peu de poésie et point de couleur locale a cependant voyagé. Nous le retrouvons en partie dans cette singulière *Comédie des Chansons* qui, vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, donna aux Parisiens, comme dans un bouquet, les parfums réunis de presque toutes les chansons populaires de la France. Au troisième acte, Jeanne chante :

Troussez, belle, vostre cotillon,  
Il est si long qu'il traîne.

Silvie réplique :

Voy-tu quelle grand'robbe, robbe,  
Voy-tu quelle grand'robbe j'ay ?  
Mon père et ma mère n'ont que moy d'enfant,  
Et ils m'ont fait faire un Cotillon blanc;  
Il estoit trop long, j'ai rogné du devant,  
Et de la rogneure j'en ay fait des gants.

(*Th. fr.* IX, p. 171.)

Je soupçonne fort cette paraphrase d'être inédite pour le Morvan, quoique imprimée depuis plus de deux siècles. Le couplet de Silvie est signalé à l'attention des curieux de Château-Chinon.

« Cotillon » est un dimin. de « cotte », jupon de femme, comme en Suisse « cotin », comme en Flandre « cotron. » Palsg., - p. 236, - donne à un autre dimin. *cotelle*, les synonymes *corpset*



(sic) et surcot. Les dialectes vénitiens ont le dim. « cotola. »

**CÔTON**, s. m. Côte, nervure médiane de la feuille de la carde, poirée, et autres légumes, dim. de côte. A Genève, un plat de « côtes » est un plat de cardes, de bettes, de poirées.

Berry, Poitou, Saintonge : « cōton, cōton » ; — Lang. « costos » ; — Prov. « costa. » Du l. *costa*, côte. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre cōton comme un terme de cuisinière. On voit que le mot appartient aux patois où les vocables de ce genre sont peu répandus. (Voy. *Couteai*.)

**ÇOU**, s. m. Chou. Morv. n. : « çou bian, çou var » = chou blanc, chou vert.

**CÔUARNE**, s. f. Couenne, peau, cuir d'un animal. Quelques parties du Morvan prononcent « couane » comme en vi. fr. et la plupart des patois. Le *Bestiaire divin*, - v. 1604, - prétend qu'avec la « coane » de l'hydre les vieilles femmes effacent les rides ou fronces du visage. Le remède serait très en vogue, n'était la difficulté de trouver des hydres. *Le Ménager de Paris*, - II, p. 178, - recommande de : « oindre l'escorce ou Couanne du porc afin qu'elle ne s'arde et endurecisse. »

— Motte de terre gazonnée : la « couarne » d'un pré. En vi. fr. et en Berry, « couenne » :

Quand les sangliers ont bouté et renversée la terre et la Couenne de l'erbe pour....

(LITTÉR. *Dict.* — *Modus*, f° xxxi.)

Norm., Pic., Suisse : « couane » ; — Poitou : « couagne. » Dans les cantons de Genève et de Vaud, « couane » = pelure. En Franche-Comté, « coincau, couéneau » désigne la dosse, l'aubier d'un arbre.

Comp. avec le valaque *coarna* = corne, substance cornée.

Du l. *cutis*, peau, enveloppe, écorce, par un dér. *cutanus*.

**COUARNER**, v. a. Gazonner. Cette prairie est nouvelle, mais elle est déjà bien « couarnée. » On dit « couenné » en Berry. (Voy. *Écouarner*.)

**COUASSON**, s. m. Partie postérieure du cou. Les gens gras ont de gros « couassons. » De cou avec une terminaison augmentative et péjorative asson.

**COUAU, AUDE**, adj. Qui a la queue coupée ou rongée. Dans le Morv. b. « couau » signifie seulement écourté et se prend plutôt au fig. Un habit « couau » est un vêtement trop court. Ces diverses acceptions du même mot donnent au fond un sens identique. (Voy. *Coue*, *Écouauser*.)

**COUAUCAUDE**, adj. Écaudé, qui n'a pas de queue, qui l'a perdue.

**COUCHIN, CUCHIN**, s. m. Coussin, sac bourré de paille, de foin, de plume, etc.

— Ligne d'herbe que les faucheurs inhabiles laissent en marchant lorsqu'ils relèvent trop tôt la pointe de leurs faux.

De coussin, par assimilation, à cause de la fourrure de l'herbe qui reste.

**COUCOU**, s. m. Petite mouche noire et de forme allongée qui s'attache aux animaux pendant l'été. Morv. n.

**COUCOU (FAIRE)**, v. n. Se cacher, se coucher. Ne s'emploie qu'en parlant aux enfants. La seconde acception se rattache à la première parce que l'on mène souvent les bœufs à leur lit sous le prétexte de les conduire à une cachette. On connaît en tous pays le jeu qui consiste à dire sept fois sans reprendre haleine la petite phrase rythmée : allons nous cou-cou, allons nous coucher ; mais dans cet exercice interdit aux asthmatiques, on apocope le verbe coucher, on ne *coucoule* pas. A Guernesey, jouer à « couc », c'est jouer à cache-cache.

**COUCU**, s. m. Coucou, oiseau. Env. de Château-Chinon. Au temps de Comenius on disait indifféremment cocu ou coucou : « le cocu ou coucou chante. » Lang. « coucu. »

**COUDRÉ**, s. m. Tailleur d'habits. Ce mot est-il une corruption de couturier ou correspond-il au bas l. *codurerius*, *couturerius* ? Il est usité dans le canton de Château-Chinon, mais on l'emploie rarement, parce que ce sont les femmes qui font les habillements pour les deux sexes. La véritable forme serait probablement « coutré. » (Voyez *Coutrère*.)

**COUDROUÉ**. Se dit d'une chose qui n'est pas encore en point de maturité, qui est encore verte.

Du bas l. *codeletus*, petit caillou, par assimilation, avec intercalation de la linguale r. En vi. fr. coudoulé avait la même signification. « Coudou-lous » = pierreux.

**COUDURIÈRE**, s. f. Noisetier. Morv. n. (Voyez *Couré*.)

**COUE**, s. f. Queue d'animal ou par analogie tout ce qui en rappelle la forme. « Cue » dans le dialecte normand ; « coue » dans les autres :

Por debruasier son cors od paus  
U traire à Cues de chevaux.

(BENOIT, v. 19625.)

Parlant des sirènes, Philippe de Thau dit :

E de femme ad faiture  
Entresque la ceinture,  
E les pez de falcun  
E Cue de peissun.

Mès l'en ne doit prasier ce que Robin se louë,  
Telle personne porte le venin en sa Quouë.

(Test. de J. de Meung, v. 1060.)

Renart a bien chascun lié  
Ou par la Coue ou par le pié.

(Renart, v. 11526.)

Le lion.....  
De mult loinz sent en la montaigne  
L'odour del veneor qui chace,  
De sa Coue covre sa trace.

(Le Bestiaire divin, v. 138.)

Couard, couarder, couardise nous sont venus de la forme coue, parce que les animaux qui ont peur ont la queue basse. Dans le H.-Maine, « couetter » signifie remuer la queue en parlant des chiens.

Roquefort cite un texte de 1424 où on voit qu'une cowe de vin valait douze sols de Mez (*sic*). Nous croyons que coue et cuve étaient à l'origine un même mot se rattachant au l. *cupa*. C'est probablement de cette double forme qu'est née la confusion entre queue, mesure de capacité, et queue (*cauda*), partie du corps des animaux.

Dans la fable de Marie de France intitulée : *Dou Singe et dou Werpil*, keuwe = queue :

D'uns Singe dist qui demanda  
A un Worpil qu'il encontre  
Que de sa Keuwe li prestat...

La fable XL du même auteur nous offre cueve pour cuve :

As mains le prent, od li le meine  
A une Cueve d'iave pleine.

Froissart dit kewe pour queue en parlant du jeu enfantin encore appelé : à la queue leu leu :

Puis juiens à un autre jeu  
Qu'on dist à la Kewe leu leu.

(Le trettîé de l'Espin. amoureuse.)

En 1530 Pals., - p. 236, - écrit queue pour cuve et queuette pour cuvette. Monnet écrit cueve pour queue, tonneau.

Berry : « quue », queue, tonneau ; — Bourg. « quevea », petite cuve ; — Poitou : « cuette », dimin. de cue autrefois usité pour cuve de vin ; — rouchi : « queuwe » = tonneau, c'est-à-dire à peu près la forme employée ci-dessus par Froissart, qui était de Valenciennes, pour queue d'animal ; — wallon : « kouÿ », vaisseau pour le vin, et « kouÿli », tonnelier.

La Suisse rom. change le d de *cauda* en v dans les variantes « cauva, cuva », queue d'animal. La consonne médiale tombe dans les autres formes « caua, cua. » Cua reproduit d'ailleurs le vi. fr. *cuc*, vase contenant le vin :

..... Y doivent prendre chacun an..... en la C'ue et o  
pressoï dis muis de vin (ann. 1250).

(LEBEUF, *Mém. sur Auxerre*. Preuves, iv, p. 105.)

Remarquons enfin qu'en Forez la bergeronnette ou hoche-queue est appelée quigne-cuve. L'identité des deux mots coue et cuve, par confusion, n'est-elle pas évidente ? (Voy. *Queue*.)

**COUÉ**, s. m. Étui cylindrique où les faucheurs placent leur pierre à aiguiser, godet en forme de queue qu'ils attachent à leur ceinture et qui renferme l'aiguiseur aussi appelé coue dans l'ancienne langue :

Item une gayne ouvrée à la façon de Turquie en laquelle a une Coux à esguiser.

(Comptes du roi René, p. 268.)

Dans Roquefort le coyer est la pierre à aiguiser et aussi l'étui qui la renferme. Duc., - à *Cotella*, - cite une lettre de rémission de 1393 où il est fait mention de « cueux de pierre à aiguisier, faulx ou couteaulx. »

*Cotula* est trad. en fr. par les différentes formes du mot queue :

Lors commença à aguisier  
Son coutel a une grant Keu.

(Fab. et contes, III, p. 15.)

Or faut la Queue à l'aguisier.

(Contes, dits, etc. II, p. 165.)

L'amour est la plus parfaite vertu des vertus contemplatives parce que c'est la vraie Queue pour aiguiser les cogitations spirituelles.

(Le Printemps d'Yver, v<sup>e</sup> journée.)

Le rom. prov. a la forme *col* qui est aussi dans Rabelais : « Nous voyons les coutelliers leurs Coz quelquef. marteller pour mieulx aiguiser les ferremens. » (*Pantagruel*, III, 22.) En Norm. une « queue » est un affiloir comme dans Comenius, - p. 21 - : « Avec la Queue ou pierre à aiguiser nous aiguisons... »

Berry : « coue, couère, coué » ; — Poitou : « couai, coue, couse, cousi, coyet » ; — Aunis : « coit » ; — Vendée : « couaé » ; — Forez : « coué, couvet » ; — Norm. « couie, cossiau » ; — Maine : « cossiau » ; — Suisse : « cové, covai, cova » ; — wallon : « cohi » ; — Lang. « coudiou » ; — ital. *cote*.

Du l. *cotem*, acc. de *cos*, pierre à aiguiser, queux. *Cotaria*, *cotoria*, carrières de pierres à aiguiser. *Cotricula*, pierre de touche.

**COUÉE**, s. f. Couvée, nichée : « eune couée d'ouillais, eune couée de p'sins, eune couée de p'tiots », couvée d'oiseaux, de poussins, d'enfants.

Berry, Saint., Vendée : « couée » ; — Poitou : « couée, couie, grouée, grouie. » — En Poitou, « coui, couin » désigne le convain des abeilles ; — en Berry : « couain », frai de poisson.

**COUËFE**, s. f. Bonnet de femme.

Les avocats éclatèrent de tous les deux partis, nous baisserons nos Coiffes.

(SÉVIGNÉ, VII, p. 178.)

Au XIII<sup>e</sup> siècle coiffe désigne une coiffure d'homme et le mot est masculin :

Desour le Coiffe est li brans arêstés  
Le Coiffe trence du blanc hauberc safré  
Le hiaume fent.....

(Huon de B. v. 1904.)

— Membrane qui recouvre la tête de l'enfant après l'accouchement. Epiploon, vulgairement la coëffe, dit Paré, - 1, 13. -

En Forez la coiffe des femmes est appelée la « creiti », terme qui se rattache au fr. crête et au gènevois « cret », cime. Le valaque *coif* = casque. *Scufre* qui répond au bas l. *cofia*, *cophia*, *cuphia*. casque, signifie coiffe, calotte, bonnet de nuit.

Comp. avec l'ital. *cuffia*, *scuffia*, avec l'esp. *cofia*, coiffe, l'anglais *coif*, le breton *koéf*. Il semble y avoir analogie entre coiffe et coupe. Cette analogie se montre surtout dans l'anc. h.-alem. *kuppa*, *kupphya*, mitre. En isl. *capa*, *capan* = coupe. L'assimilation d'une coupe et d'un casque, d'une coiffe et d'une mitre est aussi facile à admettre que celle d'une coupe et d'une ventouse. Or l'angl. *to cup* signifie donner à boire et ventouser. Le sens absolu du l. *cupa* est chose concave, creuse. L'alem. *kopf* désigne la tête et aussi la forme, le fond d'un chapeau. On sait aussi que la coiffure appelée en l. *cufea* était une imitation de la mitre romaine.

**COUÉÉ**, part. passé du verbe coiffer inusité dans le sens d'accommoder les cheveux. Le mot indique seulement l'état de l'enfant qui naît avec la « couée » appelée peau divine en Flandre et toilette dans plusieurs contrées de la France. Être né « coufé » est chez nous comme partout d'un bon augure. Aussi les parents imbus de cette illusion conservent-ils précieusement la « couée » du nouveau-né. La même superstition existe en Bourg, où l'on prononce « couiffai. » M<sup>me</sup> de Sévigné nous apprend que sa petite-fille, Pauline de Simiane, naquit coiffée. Elle n'en fut pas plus heureuse.

**COUËHI**, v. a. Choisir. Morv. n. n.-o.

**COUER**, v. a. Couver. Vi. fr. cover, couer.

Ma dame Hersent la love  
Qui ses loviaux norrist et Cove.  
(Renart, v. 962.)

Une geline oi Couer  
Qui desoz li avoit douze oes.  
(Ib. v. 23388.)

— Dormir, croupir. L'eau des mares est de l'eau qui « coue. »

Berry, Bourg., Saint., wallon : « couer » ; — Norm. « acouer » ; — Poitou : « couer, grouer » ; — Forez : « coua » ; — Lang. « coua, couga » ; — Prov. « couar, grouar » ; — rom. prov. *coar*, couver ; *coador*, celui qui couve ; — cat. *covar* ; — ital. *covare* ; — angl. *to cower*, s'accroupir.

Du l. *cupare*, être étendu, être couché, être au lit. *Cubile* a la signific. de nid, gîte des animaux, comme l'esp. *cubil*, le port. *covil*, l'ital. *covile*. (Voy. *Courosse*, *Groué*.)

**COUÉRAIGE**, s. m. Courage, force, vigueur, bonne volonté, santé physique et morale.

**COUÉRAIGEOU, OUSE**, adj. Courageux, qui est en bonne santé. Un homme valétudinaire dit qu'il n'est jamais « couéraigeou. »

Si avint jadis en Bretagne  
A .j. molt riche chevalier  
Hardi et Coragous et fier.

(*Lai du Trot*, v. 8.)

Clarembauz, li veillarz, don vos oï avez  
Xiiij fiz avoit, chivalliers adobez,  
Ihardis et Corajous.

(*Parise la Duchesse*, v. 356.)

Lang. « courajous » ; — Prov. « courageous » : —  
rom. prov. *corajoz, corajjos*.

**COUÉRÉE**, s. f. Corée, le foie, le mou, les entrailles d'un animal. Morv. n. « chorée. » Vi. fr. corée, cœur, ventre, boyaux :

As paiens caupent maint poing, mainte Corée,  
A maint en font chair la boelée.

(*Aticans*, v. 272.)

..... Quant g'en fui près  
L'oudor des roses savourés  
M'entra ens jusques ès Corées.

(*R. de la R* v. 1636.)

Le fer qu'il ot en son trenchant,  
Lui mist parmi le jaserant,  
Où corps lui tranche la Courée.

(*Roman d'Arthús*.)

On employait aussi la forme coraille qui répond au bas l. *corallum* :

Les cors lur perce e les Corailles

(*BENOIT*, v. 1261.)

C'est la dolor, c'est la bataille,  
Qui li destrenche la Coraille.

(*R. de la R* v. 5105.)

Dans la farce des *Cinq-Sens*, - III, p. 315, - l'Homme pris d'une violente colique s'écrie :

Me devient à chambre aller  
Car la Coraille me touppie.

Coraille n'est pas de l'argot comme le suppose à tort l'auteur du glossaire de l'*Ancien Théâtre fr.* Le mot signifie boyaux, entrailles. On disait accorer, accurer pour percer le cœur :

Quant li venerres l'ot crier  
De l'espié qu'il porte l'Acore.

(*Le Bestiaire de Gervaise*.)

..... Le cuer li trencha très parmi la costière,  
Heuc l'a Acourée.....  
(*Doon de Maïence*, v. 1645.)

Et au fig. pour manquer de cœur. Décorer avait la signific. d'ôter, d'enlever le cœur :

Quant le pore est Décoré, le sang et les coles yssent  
premièrement.....

(*Ménagier de P.* II, p. 128.)

Lyonnais, Forez : « decouro, decoura », avoir mal au cœur. (Voy. dans RAYNOUARD, *acorar, dezacorar*. *Descorallar* procède de coraille.)

La contre-curée était une pièce d'étoffe qui protégeait le bas-ventre :

Il (le chevalier) doit mettre devant son ventre une  
Contrecurée de tele ou de coton.

(*Dic. Corata*.)

Berry : « corée » ; — Norm. « corée, courée » ; — Maine, Pic. « courée, fressure », intestins, rate : — Genève : « coraillon, coraillon », cœur d'un fruit ou d'un légume ; — Suisse rom. « corahlla », trachée-artère ; au plur. « corahlle », intestins ; « corahlon », le cœur d'un chou, d'une pomme, comme l'angl. *core* ; — Guernesey : « couarail, corail » ; — ital., bas l. *corata*, entrailles, viscères.

Du l. *cor* qui désignait à la fois le cœur et l'estomac. En Forez « cora », estomac, et « coura », mou, poumon.

**COUÉTE**, s. f. Le besoin ou le vif désir d'une chose. « Avoir couéte », avoir faute de quelque chose. manquer de... « i é couéte d'paingn' », j'ai besoin de pain. Morv. n.

Après qu'ol œu tout depancé, o vené eune grande  
faiméne an ce pays-lé, et lu coumouencé d'avoïr  
Couéte.....

(*Parab. de l'Enf. Prod. Mém. des Antiquaires de France*, t. VI.)

Dans Roquefort *couéter, couèteux*, avec le sens de convoiter, convoiteux. Couéter n'est pas autre en effet que l'anc. verbe *coveter, coveteir*, écrit avec l'u consonne ou voyelle qui signifiait désirer :

Ainz que depart ne devis  
A mes homes n'a mes amis  
Ceste terre e a ma gent,  
Voil e Coveit premierement  
Deu e ma dame Sainte Marie  
Qu'en aient si la lor partie.

(*BENOIT*, v. 6964.)

Ki plus Couvoite k'il ne doit  
Sa Couvoitisse le deçoit.

(*MOUSKES*, v. 27055.)

Un jour en ce tans deleiteus,  
De joie d'amour Couveiteus.  
En un mout bel vregier entrai.

(JEHAN DE CONDÉ, dans *Chrest. B.* p. 371.)

Par extension, coiter formé sur convoiter à près  
la signifie. de hâter, presser :

Mès Gloriant guenchi, qui bien fu avisés,  
Et Coita le cheval des esperons dorés.

(*Gaufrey*, v. 755.)

Tant cevaucierent et cascuns s'exploita,  
Tant Coita Hues que il n'i aresta  
K'a Brandis vint si con solaus leva.

(*Huon de B.* v. 2660.)

Tant a Coitiet le destric sejourné  
Qu'il est venus à Monbranc la cité.

(*Ib.* v. 6978.)

Namles, li dus, vint par le plain  
Une lance tint en sa main,  
Le ceval esporonne et Coite.

(*MOUSKES*, v. 7440.)

Coiteus se prend pour désireux, empressé, dans  
Guillaume Guiart :

.....Coiteus de soi replegier

Va tantost Belesme assiéger.

Wallon : « coweter » = convoiter. — Bourg. « couite », violent désir ; — Dauph. « coeita », empressément ; — Dans la Suisse rom. et le Forez : « couéti, couéta », exprime l'ardeur de la convoitise : — Auvergne : « s'acouita », se presser ; — Fr.-Comté : « se couità », se hâter ; — rom. prov. *coita, cuita*, besoin, presse ; *coitar*, presser ; *coitos*, nécessaireux ; *coitozamen*, avidement ; *cubitia*, désir ; — anglais : *to covet*, convoiter, désirer avec passion ; *covetous*, avide. Du bas l. *cupiditia*, qui est pour le l. *cupiditas*. *Cupitor* répond au v. fr. coiteus = désireux, au rom. prov. *cobeitos*, à l'ital. *cubitoso*. *Cobeitos* est contracté dans la Haute-Auvergne en « cobés, coubés », avide. *Le Gloss. du Centre* écrit « quouette » et attribue le mot au pays des Amognes en Nivernais. Il se trompe, on le voit assez, en considérant « quouette » comme le privatif de « du de quoi. » Le gloss. des Noëlés de La Monnaye ne se trompe pas moins en rattachant « couite », hâte, à cuire. Brocher « à cuite d'éperon » ne signifie pas piquer un cheval de manière à ce qu'il lui en cuise, mais l'éperonner avec ardeur. Ces méprises d'érudit sont quelquefois plaisantes, mais... qui sine peccato est. primo lapidem mittat.

**COÛÈTE.** s. f. Lit de plume et quelquefois couverture de lit. Dans Borel, couete, couète, lit de plume. Dans Comenius, coite, coître, matelas rembourré. Dans Palsg. *quylte or fetter*, plume et *quylte for a bedde*, couettepointe. Les termes coite, couite, queute, quoyte, etc., s'appliquaient non-seulement à des lits de plume ou à des matelas, mais encore à des couvertures, à des oreillers, à des traversins. Les marchands et marchandes d'objets de literie, comme en dit aujourd'hui, étaient qualifiés de coustier et de coustières. On peut consulter à ce sujet le *Livre de la Taille au XIII<sup>e</sup> siècle*.

C'est cependant bien d'un lit de plume qu'il est question dans ce passage du *Roman de la Rose*. - v. 1403 - :

Ausinc y poist l'en sa drue  
Couchier comme sor une Coite,  
Car la terre estoit douce et moite.

Et dans ces inventaires du XV<sup>e</sup> siècle :

Unq charlit de boys cordé, garni de Couete et traversier.... Une petite couchete roulante garnie de Couete et traversier....

(*Comptes du roi René*, p. 219.)

Berry : « couete », lit de plume ; — Champ. « couette », ib. ; — Bourg. « couêtre », matelas ; — Norm. « coite, couette », lit de plume ; — Fr.-Comté : « couètra, coutra », couverture de lit ; — Jura, Genève : « coître, couatre ». lit de plume.

Du l. *culcita*, matelas, oreiller. L'r de quelques patois se trouve dans une forme *culcitra*, douteuse en latin mais très usitée dans la basse-latinité. Le fr. courtpointe nous offre la transposition de la linguale et équivaut à contre-pointe. A Genève « contre-pointe », couverture piquée. (Voyez *Coite*.)

**COUETTE, COUOTTE,** s. f. Couvouse. Berry : « couasse, couisse. » (Voy. *Couvosse*.)

**COUHI,** v. a. Courir. (Voy. *Cori, Corre, Courre*.)

**COUICER,** v. a. Coucher, étendre. Morv. n. C'est le fr. coucier avec transposition de l'i :

Quant l'empereres l'ot, moult en ot grant pitié,  
Sur son escu à or le fait Coucier soué.

(*Fierabras*, v. 1818.)

Par celui Mahomet qui je doi supplier  
Jà ne verras le vespre ne le soleil Coucier.

(*Ib.* v. 431.)



Dist Auberons : Segnor, jus vous Couciés.  
(*Huon de B.* v. 3586.)

.....Puis l'ont tout un Coucié  
En un lit et bien aaisié.  
(*Renart*, IV, p. 157.)

— Coucier (se), v. réfl. se coucher :  
Li maus fu grans, s'el mena tel  
K'il s'Acouça en son ostel.  
(*MOUSKES*, v. 23998.)

**COUNAR, ARDE**, s. m. Celui qui crie, qui grogne, qui pleurniche avec bruit et sans motif : « taise toué, couinarde », tais-toi, pleurnichouse, crierde. Berry : « couinard », grognon ; — Lyonnais : « quinard. »

**COUINER**, v. n. Crier en pleurant. Se dit d'une personne et aussi d'un animal. Un porc qu'on tue « couine » jusqu'à son dernier souffle. « Couiner » et « chouiner » sont des formes différentes du même mot. Elles coexistent en Morvan et souvent dans la même localité. *Le Gloss. du Centre* donne à « couiner » le sens de grogner. Chose singulière ! en Norm. on trouve la forme « ouiner » pour pleurer, crier. N'est-ce pas le même terme avec apherèse de la lettre initiale ?

Bourg. « coinnai » ; — Berry : « couiner, couiler » ; — Norm. « couiner, couinetter » ; — Poitou : « couiner, coiner » ; — Champ. « couiner, couigner » ; — Jura, Genève : « coinner » ; — Lyonnais : « quiner » ; — Guernesey : « couinair » ; — breton *keina, keini*, gémir, se plaindre. (Voy. *Chouiner*.)

**COULÈRE**, s. f. Colère. Lang. « coulèro » ; — Prov. « coulera. »

**COULÈREU, EUSE**, adj. Colérique, enclin à la colère. Prov. « coulerous. »

**COULEUNE**, s. f. Colonne. Morv. n.

**COULINE**, s. f. Coulée, série de prés situés dans les vallées ou le long des rivières. Il possède une belle « couline. » Les coulines sont bien vertes. Vi. fr. coule = vallon :

Harou l s'ésie à plaine goule ;  
Et vilains qui sont en la Coule  
Si li demandent que ele a.

(*Renart*, v. 1636.)

Saint. « couline », ravin ; — Lang. « coulino », bas-fond ; — wallon : « coulèie » ; « culo do lé », ruelle de lit ; — Suisse rom. « colissa », tranchée, rigole ; — Poitou : « de couline », en cachette. — En vi. fr. acoulin, coulin, coulis, coulot, désignait un petit canal, un conduit.

**COULINER (SE)**, v. réfl. Se couler, se glisser sans bruit et comme en se couchant, se fauliler.

Pic. « se couliner », se glisser comme une couleuvre ; — Lang. « coulina », glisser ; — Prov. « se coulinar. » — Du l. *colare*, couler, qui désignant le mouvement de l'eau a pris le sens de glisser sans bruit. (Voy. *Côler*.)

**COULOU**, s. m. Passoire pour le lait lorsque l'on trait les vaches. Forez : « couloere » ; — Lang. « couladou. »

**COULOURER, ÉCOULOURER**, v. a. Colorier, couvrir de couleur. « Coulourer » une fenêtre, une porte... Il y a une nuance en fr. entre colorer et colorier. Colorier ne s'emploie guère au fig. comme colorer. « Coulourer » était probablement usité dans la double acception :

Sans ce que j'aie à sentiment

De hors de raison Coulourer

Ma rime, por France honnourer.

(*GULL. GUIART. Prologue*, p. 19.)

Le *Dictionariolum puerorum* traduit *colorare* par coulourer.

**COUMAN**, adv. de comparaison. Comme : « i n'é pâ b'zoin d'un vâlo couman lu », je n'ai pas besoin d'un domestique comme lui. (Voy. *C'man*.)

**COUMANDER**, v. a. Commander, donner des ordres. Dans la *Parabole de l'Enfant prodigue* : « Y ai tozors fé s'que vous m'ez Coumandé. » Nous disons aussi « coumandeman. » (Voyez *C'mander*.)

**COUMARCE**, s. m. Commerce, négoce. Morv. n. Faire un bon « coumarce », voilà l'unique pensée de beaucoup d'hommes.

**COUMARCER**. Faire le commerce, commercer.

**COUME**, adv. de comp. Comme : « coume chai »,

loc. adv. comme cela, comme çà : « i n'eume poin aine fonne coume chai », je n'aime pas une femme comme cela. Morv. n. « Coume » pour comme est usité en Nivernais, en Berry, en Poitou et dans une grande partie de la France méridionale. L'anc. langue nous offre assez fréquemment la forme tronquée cum.

**COUNESSU**, partic. passé du verbe connaître. Connu, reconnu.

**COUPIAU**, s. m. Copeau ou rognure de bois. Morv. n. « Coupeai » dans le Morv. b.

— « Coupiau d'mié », copeau de miel, fragment détaché du gâteau :

Le suppliant et Colin Vallée trouvèrent une bezanne (ruche) d'abeilles, la leverent et en prirent tout le Coupepeau et miel de dedens.

(Duc. *Besana*.)

Suisse rom. « copiau », morceau d'étoffe, rognure. (Voy. *Coutiau*.)

**COUPOX**, s. m. Petite coupe. Un « coupon » de bois est un lot pris dans une masse. Vendre un bois par « coupons. » En fr. le mot désigne une certaine quantité de bûches attachées ensemble et qui entre dans la construction d'un train de bois flotté. Dim. de coupe, action de couper.

**COUQUION**, s. m. Trognon, débris, déchet : un « couquion » de chou, de salade, de plume, etc. Morv. n. Dans ce mot la consonne q remplace t. Couquion représente coution. (Voy. *Côton*.)

**COURANDIÉ, ÉRE**, adj. et subst. Courreur, vagabond, vaurien : un « courandié », une « courandière. » Au fém. le mot sous-entend une conduite débauchée, comme en fr. coureuse. Notre langue a encore le mot peu usité de « courantin », au fém. « courantine. » Le vi. fr. désignait sous le nom de corratiers ou courratiers, les courtiers de commerce et peut-être d'autres industries moins honnêtes :

Celui qui aura esté le Courratier de femme de libre condition et qui l'aura menée sera condamné à vingt drachmes.

(AMYOT, *Solon*, dans LITTRÉ. *Dict.*)

Faulx-Semblant, dans le *Roman de la Rose*, - v. 11882. - tient un cabinet d'affaires :

Ge m'entremet de Corretages,  
Ge faiz pais, ge joing mariages.

Dans le *Livre de la Taille de Paris en 1313*. - p. 81. - « Jacques Linote Courratier de chevaux. » Il s'agit probablement d'un maquignon.

Pic., Genève, wallon : « couratier » avec le même sens que « courandié » en Morvan : — Berry : « courandière », coureuse ; — Normandie : « courandier », flâneur ; — Maine : « couratier », revendeur ; « courassier », coureur. Bas l. *cor-raterius*, courratier, d'où courtier. Du l. *currere*.

**COURBE**, s. m. Courbe, coude, détour d'un chemin. Dans cet endroit-là, le chemin fait un « courbe. » (Voy. *Corbe*.)

**COUREAU**, s. f. Courroie, lien de cuir, lanière, ceinture.

Au XV<sup>e</sup> siècle les possesseurs de fiefs dans le Morvan, lorsqu'ils faisaient aveu, étaient obligés d'ôter leur chapeau et leur courroie ou ceinture.

— Coureau de S. Marc, ceinture de S. Marc, arc-en-ciel.

Dans quelques parties de la Lorraine l'arc-en-ciel est vulgairement appelé la courroie de S. Léonard, en Normandie la « chinture » de S. Martin, et aux env. de Lunéville, la couronne de S. Bernard. L'imagination du peuple se plaît à rattacher au souvenir des saints les grands phénomènes de la nature.

Li mals maris enoit la déplainte,  
Entre el vergier, sa Corroie a déçainte,  
Tant la bati qu'ele en fu perse-tainte.

(*Romanero* fr. p. 37.)

Mainte en i a çainte d'une Corroie  
Qui lor ami ne font fors de guiller.

(*Id.* p. 87.)

Une riche amosnière avoit  
Qui iert laciée à sa Corroie.

(*Renart*, v. 19299.)

De Fortune la semilleuse  
Et de sa roë perilleuse  
Tous les tors conter ne porroie ;  
C'est li gieu de boute-en-Courroie.

(*R. de la R.* v. 6882.)

Le boute-en-courroie était un escamoteur dont la ceinture était la principale base d'opérations. (Voy. *Boutre*.) Un vieux proverbe disait :

Mieux vault avoir amy en voye  
Que or ny argent en Courroie.

Dans Borel, courreaux = barres et coulisses. avec le sens de verrous. (Voy. *Coureauler*.) Le *Gloss. du Centre* a les formes « courraie » pour courroie et « courril, courrail, coreil, courrouil », pour verrou. Poitou : « courail, coureil, courouil, coire », verrou. En vi. fr. courroier, courroyer = corroyer. Les fabricants de courroies ou ceintures étaient appelés courraieurs = corroyeurs, quoi- qu'ils ne travaillassent pas uniquement le cuir. En Flandre « correu » = corroyeur ; « correr » = corroyer.

— Le Courreau, les Courrault, la Courotte, noms de loc, <sup>en</sup> de Dampierre, Glux, Marigny- l'Église.

Du l. *corium*, peau, cuir, et aussi courroie, la- nière. (Voy. *Corgie*, *Courge*.)

**COUREAUTER**, v. a. Verrouiller, barrer, fer- mer par un obstacle. Nous disons aussi « fromer de coureau », comme le vi. fr. « fermer de coreil. » [Duc. *Vectare*.] Dans l'anc. langue corre, correil, courreil, désignaient un mode quelconque de clô- ture. Le mot avait été formé du l. *corium*, parce que les premiers verroux étaient probablement, comme on le voit dans les inventaires du moyen âge, une large bande de cuir qui liait ensemble la porte et le chambranle. Par extension, la corre, le correil ont fini par désigner une fermeture de porte en général, quelles que fussent d'ailleurs la ma- tière et la nature du barrage, cuir, bois ou fer, barre ou verrou :

Lors s'en vint droit a la fenestre;

Apoïée fu d'une Corre.

La nuit fu obliée à clore.

(*Renart*, v. 12297.)

Il rompit le Courreil et se ouvrist ledit huys.

(Duc. *Corale*.)

On disait descoureller, descourellier, pour enle- ver une fermeture :

Li portiers fu apareilliez

E li guichet Descourelliez.

Cil enterent.....

(*BENOIT*, v. 31394.)

Berry : « coriller, courailler, courouiller », fer- mer au verrou ; — Poitou : « courailler, coureiller, coïrer », ib. ; — breton : *kouroul*, verrou, targeite ; *kouroulein*, fermer au verrou. (Voy. *Coureau*.)

**COURÈRE**, s. f. Noisetier, coudrier. Dans Com-

nius, - p. 31, - noisetier ou corier. Courère est la forme fém. de coudrier qui en vi. fr. se prononçait en deux syllabes. Berry : « coudrière » ; — rouchi : « caurier. » (Voy. *Coudrière*, *Queudre*, *Queure*.)

**COURGE, COURZE**, s. f. Appareil composé d'un bâton, quelquefois d'un cerceau, et d'une courroie qu'on charge sur les épaules et dont on se sert pour le transport de deux seaux ou autres vases. Morv. n. n.-o. Dans Roquefort : eorge, bâton, — corgeon, cordon, — corgie, sangle de cuir, verge, fouet. Borel donne corgeon et corion comme synon. dans le sens de courroie, attache de cuir. L'anglais *scourge* désigne un fouet et un fléau, une calamité. Le verbe *to scourge* qui répond au vi fr. escourger signifie fouetter, châtier, affliger. Dans quelques patois, le dimin. corgeon, courgeon, s'applique à la bande ou lanière de cuir, qui lie ensemble les deux parties du fléau à battre de nos granges, c.-à-d. le manche, qui est un bâton de forme arrondie, et la verge, autre bâton plus court qui frappe la gerbe sur l'aire. La langue de la Bible, pour exprimer les châtements divins, les fléaux providentiels, rapproche fréquemment ces deux parties de l'instrument chargé de *flageller* les épis au propre et les hommes au figuré. Écou- tez Isaïe, - x. 5, 24, -

Vae Assur, Virgo furoris mei et Baculus ipse est; in manu eorum indignatio mea... In virga percutiet te, et Baculum suum levabit super te....

Berry, Norm., Poitou, Saint. « courge », engin de transport, « courgée », charge de deux seaux d'eau, de linge, etc. ; — Vendée : « courge, cour- gette », ibid. — Le poitevin a le verbe « décour- ger » pour décharger la courge. Du l. *corrigia* qui a donné à l'anc. langue courege, courroie, con- tracté en courge : Item pro cargua de Correseyria... Une charge de Coureges. La courgée était la quantité de liquide qu'on pouvait transporter à l'aide de la courroie :

Les supplians aient esté consentans.... à prendre environ une Courgée de vin en deux seaux.

(Voy. Duc. *Correseyria*, *Corgo*, et dans ce glos- saire *Corgie*.)

**COURGEON, CÔRGEON**, s. m. Tresse de chanvre, de jone, de paille, d'osier, et en général tout ce qui se prête à l'industrie du vannier. C'est avec des « corgeons » d'osier ou d'écorce de noisetier, des

brins ou jeunes pousses de chêne, que les enfants de nos campagnes se fabriquent des engins de toute sorte pour leur amusement. « Courgeon » est un dimin. de courge. Le terme fr. de commerce corge ou courge, qui désigne un paquet de toile de coton des Indes, se rattache à « corgeon » par l'acception de chose liée par une tresse, une corde.

**COURGEONNER, CÔRGEONNER**, v. a. Tresser en général. Les vanniers « courgeonnent » l'osier pour faire des vans, des paniers ; les fabricants de chaises « courgeonnent » la paille ou glui, les joncs, les roseaux appelés « laumes » dans le pays. Roquefort enregistre corgeon, courgeon, mais il ne donne pas le verbe courgeonner. Berry : « corgeonner », tresser une corde ; — Lang. « courc-jouna », serrer les cordons de ses souliers ou de sa bourse.

**COUROSSE**. s. f. Couveuse. Se dit d'une poule qui couve ou qui a des poussins, et des femelles d'oiseaux en général. On emploie encore ce mot en parlant d'un objet formant évantail, d'un genêt chargé de branches par exemple. Dans les Vosges, les gens de la campagne donnent le nom de *Courosse* à la constellation des pléiades, sans doute parce que la principale étoile, accompagné de cinq autres plus petites, leur représente une poule et ses poussins.

Poitou, Saint. « couresse » ; — wallon du Lux. « couvresse. » (Voy. *Couette*.)

**COURRE**, v. a. Courir : « léche-lu courre », laisse-le courir. Dans la *Vie de saint Alexis*, texte du XI<sup>e</sup> siècle :

La nef est preste ou il deveit entrer

Drecent lur sigle, laissent Curre par mer.

Et dans la *Chron. des ducs de Normandie* :

Mais maintenant se laissent Cure

Si faitement qu'en petit d'ore

I out mil lances en asteles.

(BENOIT, v. 2359.)

De ces jeunes guerriers la flotte vagabonde  
Allait Courro fortune aux orages du monde.

(MALHERBE, *les Larmes de saint Pierre*.)

Il s'enfuit; le cardinal fit Courre après et sut cette terrible mort (de Turenne).

(SÉVIGNÉ, IV, p. 2.)

Courre est resté dans la langue comme terme de chasse : chasser à courre, le laisser-courre. Du l. *currere*. La forme courir est due à un déplacement de l'accent latin. (Voy. *Corre, Côri*.)

**COURTIÉ**, s. m. Courtil, jardin potager. Morv. n. n.-o. Le bas l. *cortis, curtis* avait plusieurs dimin. aussi usités, *cortile, curtile, corticulus*, souvent contracté en *cortielus*, etc. (Voy. *Corti*.)

**COUTA**, s. m. Coteau, colline, éminence de terrain. Morv. n. n.-o. Vi fr. coutel, couteau, couste : Elles marchaient toutes en bataille le long des Cousteaux où estoient mes centinelles.

(*Hist. de la Floride*, p. 180.)

Le feu a dévoré des Cousteaux de qui le bois l'avait fait luire.

(MALHERBE, *Épîtres de Sénèque*, xci.)

Bas l. *cousta*, côte, colline, versant d'une montagne. (Duc. *Costa, Cousta*.)

— Les Coutious, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Luzy ; — le bois du Couteau, c<sup>ne</sup> de Saint-Didier, etc.

Berry : « couète » = côte ; « coutéjer, coutéyer » = cotoyer ; — Saint. « couète », ibid. ; — Suisse rom. « coutâ », colline. Du l. *costa* qui a donné au bas l. les dérivés *costale, costalum, coteau*.

**COUTANCE**, s. f. Coût, prix d'une chose, dépense. Le fr. a gardé coût qui ne vaut pas coutance. On écrivait autrefois coustance et coustange. Malherbe, - II, p. 276, - dit que « c'est chose contraire à la nature de se tourmenter le corps et de mépriser les commodités qui sont de peu de Coustange. » Dans Palsg. et dans Borel, coustange.

Berry : « coutance », dépense ; « coutanceux », cher, qui coûte cher ; — Champ., Norm., Pic., « coutance » ; — Lorr. « coutange », dépense ; « coutangeux », coûteux. Bas l. *custancia, costantia, constantia*, dépense, frais, du l. *constare*, coûter. Le nom latin de la ville de Coutance est *Constantia*.

**COUTÉ**, s. m. Côté. Dans Palsg., - p. 487, - « Le jardyn est enceynget de tous les Coustéd dung fort mur. »

**COUTEAI**, s. m. Côte, côté de laitue, de cardon, ou autre. Le mot désigne principalement les lanières d'écorce et d'aubier levés sur les bois flexibles

pour la fabrication des paniers. Un panier est fait en « couteais » de chêne, de noisetier, de saule, etc. C'est pour ce motif que le bas l. nomme *costa* le panier lui-même, d'où *coste* en français : « Icele ala en une vigne où elle cuilli une Coste de rai-sins ou boissellée que elle emporta en sa maison. » (Duc. *Costa*.) Se dit encore de l'aileron d'une voile, d'un oiseau, de la partie cartilagineuse à laquelle sont attachées les plumes. En vi. fr. *coutaus* ou *coutiaus* :

Mais Renart le prist à meskief,  
Qu'il le féri de son fausart  
Un tel cop que il li depart  
Jus les maîtres Coutiaus del ele.

(Renart, iv, p. 199.)

Couteau est un terme de fauconnerie qui désigne les premières penes des oiseaux chasseurs. En rom. prov. *coutel* ; — Fr.-Comté : « couteau, couté », gousse de légume. (Voy. *Côton*.)

**COUTEURE**, s. f. Couture, grande pièce de terre labourable qui n'est pas close. Usité plus généralement dans la région bourguignonne. Il y a peu de coutures dans le haut Morvan. Nos champs sont fermés comme nos prairies. Couture est pour culture. On prononce quelquefois *côture* ou *côteure*.

Ubi cumque campartum habeo, et de omnibus meis Culturis..... Terres gesantes en une Couture de poy de vallue.....

(L. DELISLE, *Cl. agr.* p. 32, 705.)

Les bones Cultures couvrent de pierres e les bones futeines estuperent.

(Rois, p. 354.)

Li leus s'en va grant aléure  
Droit au jument par la Costure.

(Renart, v. 7536.)

Là sus enmi cele Costure  
Me fetes une sépouture  
Entre ce plain et ce jardin.

(Ib. v. 10093.)

Si chevaucherent contreval,  
Si s'en fuient grant aléure  
Parmi le val d'une Culture.

(Ib. v. 21166.)

Robastre, fu u champ, qui de rire n'a cure;  
Son segnor va querant aval par la Couture.

(Doon de Maïence, v. 9074.)

Dans les textes cités par Duc., - à *Cultura*, - figure « une Cousture, pièce de terre, contenant deux mille arpents. »

— Les Couturiaux, nom de loc., c<sup>o</sup>e de Marzy, sont appelés les Coustures en 1279.

**COUTIÀ**, s. m. Couteau. Cette forme est répandue dans la c<sup>o</sup>e d'Anost et quelques autres. L'i précède l'a dans la finale, tandis qu'il suit ailleurs : « i coutiâ, i capiâ, i ratiâ, i viâ, etc. », un couteau, un chapeau, un râteau, un veau. Le Morv. b. dit « eun coutai, eun chapai, eun raitai, eun vai. » On écrirait un livre sur les évolutions dialectales de l'i, l'abus qu'on en a fait montre la popularité de cette voyelle :

Après vous conterai de l'i;  
N'i a meilleur lettre de li.

(Sénéfiance de l'ADC.)

**COUTIAU**, s. m. Couteau. Morv. n.

Darières son amiral avoit un bachelier bien atourné  
qui tenoit trois Coutiaus en son poing.

(JOINVILLE, p. 246.)

— Rayon d'un gâteau de miel. Ce nom de couteau appliqué aux couches d'un gâteau de miel provient probablement de la disposition lamelliforme des rayons.

Champ., Genève : « couteau », rayon de miel ; — Fr.-Comté : « cutiau », couteau et rayon de miel ; — Suisse rom. « couté, couthi. » (Voyez *Coupiou*.)

**COUTRE**, s. m. Coude, tour, détour. Le chemin, la rivière fait un « coutre », c'est-à-dire un détour, un coude. Vi. fr. *cute*, *coute* :

Cist fu angoissus e dolenz,  
Plore, tant est à oreisuns  
Nuz Cutes e à genoilluns.

(BENOIT, v. 5214.)

..... Tos les bras  
Avoyent desnusés des bras  
Duse'as Coutes molt laidement.

(Lai du Trot, v. 184.)

Cil est sanglent jusques es Coutes.

(GILL. GUIART, v. 2309.)

Si tost qu'ils commenceront.... à eulx reposer sur leurs Coustes commandez la bégaine qu'on les face lever et oster leur table car les communes gens dient : quant varlet presche à table, il est tems qu'on l'en oste, que assez y a esté.

(Ménagier de P., II, p. 70.)

Coute, colté, coutée, en vi. fr. = coude, mesure de longueur :



Selon le *Bestiaire divin*, le crocodile ou coquatrix

Buef ressemble auques de facon  
Vint Coutes a il bien de lone.

(V. 1582.)

Roiz fu Nabuzodonosor  
Une image fist faire d'or,  
Soisante Coltées de haut tour  
Et siz Coltées out de laour.

(*Roman de Rou*, dans LITTRÉ.)

On trouve acouter et acouterer pour accouder :  
C'est raison qu'ils mengessent sans Acouster sur  
la table.

(*Ménager de P.*, II, p. 70.)

Luxure confont tout là où elle s'Acoutre.

(*Test. de J. de Meung*, v. 1808.)

Du l. *cubitus*, coude, courbure, contracté en  
*cub'tus*.

**COUTRÈRE**, s. f. Couturière. En Morvan la  
« coutrère » n'est pas une ouvrière en robes comme  
à Paris. Elle travaille en linge et confectionne les  
vêtements d'homme aussi bien que ceux de femme.

Le vi. fr. avait coutrer et descoutrer, coudre et  
découdre :

Pépin et ses filz Karlemaïne  
Qui tant Sarrasin Descoutrèrent.

(GUILL. GUIART, v. 1192.)

Il est fort probable que l'étym. du fr. accouterer  
se rattache à cette forme, non-seulement parce que  
c'est l'opinion de Diez, mais parce que les autres  
étym. proposées sont loin d'offrir la même vrai-  
semblance. Dans la citation ci-dessus, le verbe  
descoutrer répond tout à fait au sens de désaccou-  
trer. Habiller se prend comme accouterer dans de  
nombreuses acceptions dont quelques-unes s'éloi-  
gnent du primitif, habit ou couture. Le patois de  
Guernesey dit encore « coutre » pour coudre. (Voy.  
*Coudré*.)

**COUTRIE**, s. f. Aiguillée de fil à coudre. Au  
XV<sup>e</sup> siècle l'art de faire ou coudre les matelas et  
couvertures a été appelé la cousterie ou cousticerie.  
D'un autre côté, la forme couter pour matelas appa-  
rait dans les anciens documents bourg. :

Que nuls ne preigne à Rouvre..... ne Coudre, ne  
euissin.....

(*Ch. B.* I, p. 485.)

Jura : « coutéria », aiguillée de fil ; — Prov.  
« coudurada. »

Dans Palgr., - p. 281, - « coite de lit, coutil,  
coustre », sont synonymes.

**COUVANTER**, v. a. Faire valoir, vanter avec  
excès : « couvanter » sa marchandise, ses denrées :  
Morv. n. n.-o.

**COUVARTEURE**, s. f. Couverture, toiture en  
chaume. Aller « à la couvarteure », est une des  
meilleures industries du pays. Chaque année en  
assez grand nombre d'hommes et d'enfants émi-  
grent dans le Bourbonnais, dans la Bresse et ail-  
leurs pour y faire ou réparer les toitures de chaume.  
Beaucoup de ces ouvriers sont très adroits et ga-  
gnent de gros salaires à ce métier. César constate  
que le toit de paille est dans les usages de la Gaule :  
In casis quæ. more Gallico, stramentis erant tectæ.  
(*De Bello gallico*, v, 43.) L'emploi du mot  
couverture dans un sens absolu pour désigner une  
toiture de chaume se montre dans le curieux pas-  
sage de Robert Wace relatif à la prise de posses-  
sion de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant :

Done courut un hom au terrain,  
Sor un bordel tendi sa main,  
Plein poing prist de la Couveteure,  
El due torna à grant aleure :  
« Sire, dit-il, avant venez  
Cete saisine recevez ;  
De ceste terre vos saisis,  
Vostre est, sains dot, ci pais. »  
Li due responti : « jo l'offrai.  
Dex y seit ensemble o mei. »

Dans cette circonstance solennelle, comme dans  
les moindres, « le fêtu de paille » était un symbole  
d'investiture, de saisine. La scène racontée par le  
poète normand prouve qu'au XII<sup>e</sup> siècle le signe  
du fêtu était populaire et que les petites bordes  
(bordels) ou cabanes du rivage anglais étaient si  
basses de construction qu'un homme pouvait sans  
difficulté en atteindre le toit avec la main. (Voy.  
*Borde*.)

— Couverture de lit. Morv. n. « couvarteue »,  
par la chute de l'r dans la terminaison.

**COUVEAU**, s. m. Chauffrette. Morv. n. Le couvet  
en fr. est un pot de terre rempli de braise sous la  
cendre à l'usage des marchandes en plein air. On  
le nommait autrefois un gueux.

Bourg. « covo » ; — Champ. « couvet » ; — Ge-

nève : « cové, covet » ; — Flandre : « couvé » ; — wallon de Mons : « coué, kewé. » Du l. *cubare* avec le sens de couvrir.

**COUVERT**, s. m. Toit, toiture. Un « couvert » en ardoises, en tuiles, en paille; on répare les « couverts » ; l'eau pénètre dans le « couvert. » En vi. fr. couvert a été usité pour abri, remise, hangar, mais non pour toiture. Couvert correspond au fr. toit et au l. *tectum*, comme couverture au fr. toiture et au l. *tectura* par extension du sens. En fr. à couvert, au fig. à l'abri, sous le toit. Rom. prov. *ubert*, toit.

**COUVERTE, COUARTE**, s. f. Pierre ordinairement plate qui recouvre les murs à sec, c.-à-d. construits sans mortier. (Voy. *Cadette*.)

— Couverture de lit :

Done mon père la Couverte  
Qui es sus mon cheval morel,  
S'il veut si en fera mantel,  
Ou chapulaire, ou couverture.

(*La Houce partie*.)

Une couete de deux toilles o une souille et le traverslit et une Couverte grise.....

(*C. du roi René*, p. 287.)

Rom. prov. *uberta*, couverture, protection ; — ital. *coperta*. Dans le wallon, couverte se dit pour couvercle : « la couverte d'un pot. » Les deux mots sont tirés du l. *coopere*, couvrir.

**COUVRU**, s. m. Couvreur en paille, celui qui fait ou qui répare les toitures de chaume. En Berry et ailleurs « couvreur. » (Voyez *Couvreur*.)

**COYAU**, s. m. Coyer, bout de chevron qui soutient la saillie d'une toiture. Berry : « acoyau, coyau » ; — Poitou : « coyau » ; — Maine : « coyau » ; « coyauder », relever le bord d'un toit. (Voyez *Aïcouau*.)

**CÔYER, COUYER**, v. a. Taire. L'interj. « cōyété, couye-té », répond à l'exclamation du Jura « cougi-vo » ! usitée avec le sens de tais-toi ! taisez-vous ! pour exprimer la surprise ou l'admiration.

— Côyer (se), v. réfl. Se taire, garder le silence, se tenir tranquille.

Côyer est une forme mouillée de l'anc. verbe coiser, qui signifiait garder le silence, rester muet, ne pas remuer, demeurer coi, se reposer.

Cum longement te Coyseras-tu et josk'à quant te reccleras-tu ? Longement t'as Coisiet, a moens or t'a doneit tes peires congié de parler..... Ju ki ne sai assi cum niant..... ne me puy Coisier..... apparilliez por parler, hisnels por ensaignier, et tardis por oir. Dottevet dons nostres sires Jhesu-Criz vaine gloire quant il si longement se Coysievet..... ? il se Coysievet de boche mais il nos ensaignievet par oyvre.....

(*Sermons S. B.* p. 552, 553.)

Mout me semont amours que je m'envoie,  
Quant je plus dois de chanter estre Cois,  
Mais j'ai plus grant talent que je me Coise  
Por ce j'ai mis mon chanter en defois.

(*Queues de Bethune. Romanc. fr.* p. 83.)

Braient li un, li autre huent,  
Crient li vif, Coisent li mort.

(*Renart*, IV, p. 336.)

Et se nul d'elle veult mesdire  
Tu doibs tenir celluy à pire  
Que celluy qu'a juré ta mort,  
Ainsi tu la feras Coysier.

(*Th. fr.* I, p. 6.)

En Bourg. « couier » et même « coger », pour couser. A l'impér. « couse » :

Le roi convint sos .i. chane Escouser.

(*Girard de Viane*, p. 34.)

Pai ! Couzé-vo, di le Prôfète,  
Mon clar le tireré de lai.

(*LA MUNNAYE*, noël xi.)

Robin, caiche tai musôte ;  
Ote ton tambor, Glaudô ;  
Couze tai gueule, Jacôte.

(*A. PIRON*, noël 18.)

Bresse : « coiser », se taire ; — Fr.-Comté : « se couesi », ibid. ; — Lyonnais : « quaiser, quesir » ; — Dauphiné : « se quaisier » ; — Metz : « couhier, cuhier », taire ; « il se couhl' », il se tait ; — Forez : « se caisâ », s'apaiser, se taire.

Du l. *quietare*, donner le repos à..... (Voy. *Aïcouau*, *Recoué*.)

**CRÀ**, s. m. Crachat, salive que l'on rejette avec bruit de la bouche. Morv. n. n.-o. Ce mot est-il une apocope du français ; est-il l'onomatopée même qui a donné naissance au dérivé crachat ? A Genève « crache » est bien près de l'anglais *crash*, craquement.

Berry : « crât », crachat ; « crailler », cracher ; — Suisse rom. « cratze » ; — breton : *krainch*.

L'étym. du mot crachat est incertaine. Comp. le rom. prov. *crai*, crachat ; *eseracar*, cracher,

avec le holl. *kracken* et l'alle. *krachen*, détonner, éclater. Cracher et craquer offrent également une idée de bruit qui éclate. Duc. définit *rascare* : cum sonitu quodam ac vi expuere. Si donc craquer est tiré d'une onomatopée *crac*, cette onomatopée est reproduite par le rom. prov. *escracar* et le sicilien « *scracare* », *cracher*. Dans le piémontais « *craché* » a la même signification que *infinocchiare*, *craquer*. La relation avec *craquer* s'appuie aussi sur le poitevin « *crabas*, *crabant* » = *crachat* qui semble tiré du l. *crepare*, *crier*, *craquer*.

L'aphérèse du *c* dans le bas l. *rascare*, le picard « *rasquer* », le wallon « *rachi* » ; peut être un accident dialectal ou même offrir une variante onomatopéique. C'est ainsi qu'en anglais *crush* et *rush*, bruit éclatant, semblent identiques.

On pourra encore rapprocher « *crâ* » du bas l. *cracare* = *crocitare*, copié par l'ital. *cra*, *cra*, cri de la corneille assez semblable à un râlement de la gorge.

**CRAILLER.** v. a. Cracher grossièrement, avec bruit. Morv. n. n.-o. Dans le patois du Berry « *crailler* » signifie crier, brailler et cracher ; — Champ. « *crailler*, *craler* », crier, éclater, fendre : « *cralot* », râle ; — Maine : « *crailler* », crier : « *crailard* » = *brailard*.

**CRAINON**, s. m. Cage à poulets, grand panier sous lequel on abrite les poussins. Morv. n. (Voy. *Cran*.)

**CRAINRAN**, s. m. Risque-tout : « *g'o eun crainran*. » De *craindre* et *ran* pour rien. (Voyez *Ran*.)

**CRÂLE**, s. m. Pomme sauvage très acide avec laquelle on fait du vinaigre. Morv. n. En Normandie le fruit du prunellier est appelé « *crac*. » L'anglais *crab*, subst., désigne une pomme sauvage et adj. signifie aigre, dégénéré : *a crab plum*, prune aigre. Le champenois « *crale* » se prend dans le sens analogue de chétif. En Berry « *crâ*, *croix*, *croux* », pomme sauvage ; « *crâier* », pommier sauvage ; — Norm. « *crassette* », pomme à cidre ; — Auvergne : « *cros*, *erou*. » — Comp. avec le vi. fr. *crêque*, fruit du *créquier*.

**CRÂME**, s. f. Crème. Le roman de *Renart le Nouvel* donne le genre masc. à *crème* :

Lès l'uis le pot à le crême ont  
 Trouvé, Tybiers bien s'en refait,  
 Moult désiroit et crême et lait...  
 Li pos te fust à droit partis  
 De le craisme.....

(*Renart*, IV, p. 252, 255.)

Crème est au masc. en l. *cremor*, *cremum*. *Cremer* en esp. désigne ce qu'il y a de meilleur dans une chose comme en fr. *crème*. La forme fém. *crema* apparaît de bonne heure dans la basse-latinité. Champ. « *crame* », écume. Suisse rom. « *crama*, *cramma* », *crème* ; « *crammâ* », donner de la *crème*. — A Liège : « *cramer*. » (Voy. *Écrâmer*, *Écramoué*.)

**CRAN**, s. m. Coin, compartiment réservé dans un lieu pour enfermer un animal ou un objet qu'on veut isoler ; petit parc construit avec des claies ou des planches. *Cran* n'est peut-être qu'une métathèse et la forme masc. de « *carne* », carré, dérivé du l. *quaternus*. « *Crenel*, *creneau* » = *carnel*, *carneau*. Poitou : « *crenea*, *crenon*, *crenou* », petit coin, ouverture ; — Fr.-Comté : « *carou* », coin ; — Pic. « *carnichotte* », coin, recoin, niche ; — Guernesey : « *carnichot* », logette dans un mur. La métathèse existe en grec dans le surnom d'Apollon appelé, dit Pausanias, *καρνεῖος* de *κρᾶνεια*, cornouiller. Elle se présente assez fréquemment dans l'anc. langue. Comp. avec le l. *crena*, entaille, le breton *kré*, lieu fortifié, l'isl. *kro*, l'anglais (Shetland) « *crù* », lieu clos. (Voy. *Carniau*, *Quarre*, *Quairmer*.)

**CRAN**, s. m. Gros sable, gravier, arène : un terrain de « *cran*. » On extrait du « *cran* » pour bâtir. En Bourg. « *cran* » figure assez souvent dans les noms de lieu et surtout dans la toponomastique rurale : les *Crans*, c<sup>ms</sup> de Germenay (Nièvre) ; — *Crain* près de Coulanges-sur-Yonne, *Cranum* en bas l., *Cren* en vi. fr. au XII<sup>e</sup> siècle (Yonne) ; — la *Cranne*, c<sup>ms</sup> de Ragny (Yonne) ; — les *Crançons*, c<sup>ms</sup> de Toucy (ib.). Beaucoup de terrains dans les domaines portent la dénomination de : le *Cran*, les *Crans*.

*Cran* se rattache peut-être au rad. qui a formé *grave*, *gravier* en fr. et *grouan*, *gravier* en breton. Comp. avec le valaque *gran*, *grain*, dérivé du l.

*granum*. En Berry « crancer » = cribler. En Normandie (Bayeux) le « cran » est le son du froment. Dans le Luxembourg c'est une pierre de tuf légère et poreuse dont on fait les tuyaux de cheminée. Le Poitou désigne sous le nom de « grugeail » les petites pierres qui couvrent le sol en certains lieux ; un terrain « groucoteux » est une terre remplie de pierraille. Le bas l. avait le mot *gresum*, *gresium* pour indiquer ce même sol : *collis, ager editus, Gressiis seu silicibus abundans.* (Duc. *Gresium*.) Le grec *κρανός* se disait d'un terrain âpre, stérile, dur. En fr. crain, crou, s'applique à une terre pierreuse où la racine des plantes pénètre difficilement. (Voy. *Gru*.)

**CRÂPIAU**, s. m. Crêpe, petite galette très mince et un peu frisée sur les bords. C'est à cause de cette frisure que les gauffres et les beignets ont aussi été appelés crespes. Dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle* publié par Escallier, le l. *crispus*, crépé, frisé, est traduit en fr. par crespes.

Que de fois nous avons vu un nourrisson de quelques mois grignoter dans son berceau une croûte de pain de seigle ou un morceau de « crâpiau » de blé noir dont il semblait faire ses délices.

(A travers le *Morvan*, p. 35.)

Le Morv. n., suivant la coutume, change l'e de crêpe en a et le Morv. b. le change en o. (Voyez *Crôpeai*.)

**CRAQUILLER**, v. n. Se dit du bruit que fait une chose qui se brise ou qui s'écrase. Un grain de sable « craquille » sous la dent. Craquiller est un dimin. de craquer.

**CRASSOU, CRAISSOU, OUSE**, adj. Crasseux, malpropre. Le Morv. n. a le fém. « crassoue, crassoure. » Au mot Crassoux, qu'il enregistre, le *Glossaire du Centre* dit que la terminaison oux dans les adjectifs implique presque toujours une aggravation méprisante. Il n'en est pas de même chez nous. Cette terminaison reproduit simplement le suffixe latin *osus* et remplace le fr. eux.

**CRÂYANCE, CRÉYANCE**, s. f. Croyance. Morv. niv. (Voy. *Creire*.)

**CRÉ, ÉE**, adj. Acre, âpre. Les raisins verts sont « créés » ; une pomme sauvage est « créée. » Se

dit souvent de toute chose qui a un goût fort et désagréable.

Du l. *acris* par apherèse ? Comp. avec le breton *hré*, fort, violent. (Voy. *Ancre*.)

**CRÉCHON**, s. m. Cresson. Si le cresson de fontaine, *aquaticum supinum*, n'est pas rare dans nos belles eaux, la cardamine des prés y est beaucoup plus commune. (Voy. *Queurson*.)

**CREIRE**, v. a. Croire : « i cré bin », je crois bien. Morv. n. n.-o. « creie », par la chute de l'r. *Imparfait* : « i créyo », je croyais. *Partic. passé* : « crayu, créyu, crouéyu. » S. Bernard dans la même phrase de ses *Sermons*, - p. 539, - dit : Vos ne créez, et : Coment croireiz-vos.

Grant chose sera mult de tei,  
Mais Deu e conseil aime e Crei.

(BENOIT, v. 39528.)

Moult connut bien la vois de Doon son enfant  
Mez ne pot Creire pas qu'ainsi voist esgarant.

(*Doon de Maience*, v. 1759.)

Après vint-il en Jherusalem a une feste, et precha au temple et Creirent-il plusour en li a cele prédication.

(BRUN. LATINI, p. 640.)

Cette forme se retrouve sur presque toute l'étendue du territoire, dans les dialectes d'oc et d'oïl. La prononciation normande s'est répandue un peu partout dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Elle exerce son influence à Paris comme ailleurs. La capitale disait saie pour soie en 1313 : Thièce, la filleresse de saie. L'Auvergne avait le dicton : « per y Creire, vas-y veyre. » Dans le Berry, « chose qui n'est pas de Creire », chose incroyable.

Auvergne, Berry, Fr.-Comté, Poitou, Suisse rom., Gascogne, Lang., Prov. « creire » ; — rom. prov. *creire* ; — port. *crer* ; — esp. *creer* ; — valaque : *cred* ; — l'ital. *credere* reproduit le latin. (Voy. *Crouéyu*.)

**CRÉPOUSSER**, v. n. Tousser avec continuité : « i é crépoussé tote lai neu », j'ai toussé toute cette nuit. En vi. fr. pousser a eu le sens de respirer avec difficulté et même de tousser, comme on le voit encore dans le fr. pousser et poussif. M. Littré cite un passage d'Amyot où pousser est pris d'une manière absolue pour respirer : Il le trouva qu'il Poulsoit encore et n'avoit pas perdu toute cognois-



sance. Dans l'alsg. - p. 652, - le cheval pousse. Pousser = *to pant*, halter. En Poitou, « poussiot » = asthme. Prov. « poussis », sifflement de la respiration.

**CRETELLE**, s. f. Crête, sommet de colline ou de montagne. C'est un nom de loc. assez commun dans la toponomastique rurale.

— La Cretelle, bois, c<sup>ne</sup> de Frétoy.

— Lacrestelle, nom de famille en Bourgogne et ailleurs.

Forez : « cret, creu », montagne ; — Lyonnais : « cri » ; — Genève : « cret » : les Crêts du quai de Saconnex. — Suisse rom. « cret, creta, cretalet » ; — Lang. « crestel », chaperon d'un mur, sommet d'un tertre. Le bas l. *crista* désignait quelquef. la colline ou la montagne même. *Crestata* avait la même signification. Cretelle est un dimin. tiré du l. *crista*. crête.

**CRÉTIQUER**, v. a. Critiquer. « Crétique » = critique. La même prononc. existe dans plusieurs patois, à Genève notamment.

**CREUCHÉ**, s. m. Nappe en mousseline bordée de tulle ou de dentelle dont on se sert pour présenter le pain bénit à l'offrande et pour quelques autres usages du culte. Cette nappe avait-elle à l'origine la forme d'une croix ? nous disons un creucifix. En vi. fr. *creus* = croix. En Champ. « creuxier » = croiser et fabricant de croix. A Metz le voile blanc que les femmes portent aux enterrements est désigné sous le nom de « curché », nom qui semble être une métathèse de *cruché* = creuché. Dans la région « cruhié » signifie divisé en croix.

**CREUCHIE**, s. f. Dépôt d'huile qui se trouve au fond d'une cruche ou d'un vase quelconque. Le chalard dit au marchand qui lui vend une huile épaisse : « Vó m' beillé lai creuchie, i n'env' poin », vous me donnez le dépôt, la lie, je n'en veux point. Le Morvan n. prononce « cueurcie » (keurcie) par métathèse et changement du ch en c doux.

**CREUGE**, s. f. Écale de noix, de noisette, amande, coquille d'œuf. Aux environs d'Avallon, « cruge. » *Le Gloss. du Centre* attribue « creuge »

au Nivernais, et enregistre « creuse » pour le Berry ; — Bourg. « creuse », coquille ; — Lyonnais : « creu », noyau ; — Forez : « creu », noyau, coquille ; — Franche-Comté : « crèche, crute, crosille », coque de noix, d'œufs ; — Poitou : « crucheas », coquilles de noix ; — Suisse rom. « crutsche, creutze, eraisilla », ibid. ; — Guernesey : « cruke », écaille, coque. — L'ital. *crusca*, son de farine, correspond à « crule » qui dans le dialecte anglais de Shetland désigne la recoupe de blé, c.-à-d. le grain avec son enveloppe. Comp. encore avec le langued. « crouvel », enveloppe d'un œuf, d'une noix, d'une châtaigne, etc. La « crouveludo » est la châtaigne dans sa coque. D'un autre côté, dans la même région, le « cruvél » est un crible. (Voy. *Creuille*.)

**CREUHER**, v. a. Creuser, fouiller. Morv. n. n.-o.

**CREUILLE**, s. f. Coquille d'œuf, écaille, débris, déchet de toute sorte. Dans l'anc. langue le crible et par extension les criblures étaient appelés crieules. Le verbe crieuler traduisait le l. *cribrare* et signifiait vanner. On peut consulter sur ce mot le *Vocab. latin fr. du XVI<sup>e</sup> siècle*. Le b de *criblum* tombait dans la forme *crulure* également usitée en vi. fr. :

Jehan Thomas tantost prist de la Crulure de son blé.

(Dcc. *Crapinum*.)

— Les Creuilles, c<sup>ne</sup> de Rouy ; les Creules en 1659 ; — Creule, c<sup>ne</sup> de Montaron ; Creusle en 1672.

Dans Roquefort *cruvel*, crible et coquille de noix : *crulure*, criblure. Rouchi : « creule », crible : « creuler », cribler ; — Champ. « cruler », ib. ; — Norm. « croules », criblures, d'où probablement « crouleur », éleveur de pigeons ; — Guernesey : « craoules », bouillie faite avec le criblage de la farine ; — Jura : « creuillon », cerneau ; « creuiller », éplucher des cerneaux ; — Maine : « croussille », coquille, débris. « Crouillerie » se dit à Genève d'un objet sans valeur ; — esp. *cribillo*, crible : *acribillar*, cribler. — Bas l. *cribellum*, dimin. de *criblum*, crible. (Voy. *Creuge*, *Cribe*.)

**CREUSE**, s. f. Petit vallon, ravin, pli de terrain. Creuse est souvent synonyme, topographiquement parlant, de combe et de come.



— La Creuze, c<sup>me</sup> de Saint-Hilaire-en-Morvan ;  
 — Les Creuses-Terrées, c<sup>me</sup> de Charrin. Un certain nombre de champs ou prairies sont dénommés : la Creuse ou les Creuses. La configuration du lieu donne presque toujours à l'œil le motif qui l'a fait ainsi appeler. On trouve aussi dans le Morvan et ailleurs des localités qualifiées : le Creux, le Creuzet, le Creuzot, la Cruzille, etc. La grande usine du Creuzot doit son nom aux premiers creux dans lesquels on a extrait la houille. D'anciens titres écrivent : le Crosot. Un acte d'amodiation de 1507 cède à Antoine Pelletier ..... certaine pièce de terre à tirer charbon, assise au finage de Crosot, moyennant trois francs deux gros par an. Un autre acte de 1510 relate une sommation d'Antoine Pelletier, seigneur de la Vesvre, à Simon Jobey ..... de lui donner part pour moitié dans la jouissance de terres à tirer charbon situées au Crosot et sur un Crot au milieu de deux hoisselées de terre..... (Mémoires de la Société Éduenne, année 1844, p. 267.)

Maine : « crouse », terrier, creux ; — Anis : « creuge, cru » = trou ; — Forez : « crase » = ravin ; — Suisse rom. « crotta » = trou ; — Lang. « cros » = creux, trou ; — Prov. « cros, croues », ibid ; — Le rom. prov. *croza*, cavité, répond à creuse, comme *crofa* à crotte ou grotte. En bas l. *crosum* est subst. et adjectif pour creux et fosse. Dans le piémontais « cros » = creux, profond. (Voy. *Cró*.)

**CREUSET**, s. m. Vase en poterie de forme arrondie comme l'écuelle, moins grande que la trape. (Voy. *Traipe*.)

**CREUSEUR**, s. f. Profondeur.

**CREUVÀ**, s. m. Crevasse, fente, gerçure. On dit d'une main couverte d'engelures qu'elle est pleine de « creuvàs. » (Voy. *Écreuvisser*.)

**CREUVÉ**, adj. Se dit d'un individu atteint d'une hernie ou de quelque maladie analogue. En Berry « se creuver » = contracter une hernie. Nous voyons dans Comenius, - p. 88, - que de son temps on appelait la hergne (hernie) rompre ou Crèuvre du ventre. En ital. *crepatura*, qui signifie crevure, s'emploie aussi pour hernie ; *crepare*, crever et avoir une hernie ; *crepato*, hernieux. L'esp. *que-*

*bradura* = fente, rupture et hernie. Bas l. *crepatus* = atteint de hernie : Franciscus erat Crepatus, et virtute B. Simonis et meritis ejus liberatus est. (Voy. Duc. *Crepatus*.) Du l. *crepare*, crever, éclater.

**CRILE**, s. m. Crible. Morv. n. n.-o. « Crile » pour crible est l'équivalent du bas l. *crilis*, qui se trouve dans une charte nivern. de 1287 :

Quilibet qui vendit archas vannæ scilicet situlos, tinas, Criles, debet in festo S. Ciriaci ij..... denarios. (Duc. *Crilis*.)

**CRILER**, v. a. Cribler, passer au crible. Wallon : « criler » ; — rouchi : « creuler » ; — Berry : « crubler. »

Du l. *cribrare* : Ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum. (S. Luc, 22, 31.)

**CRINSES**, s. f. plur. Déchet des grains après le vannage. Ne s'emploie qu'au pluriel : « panné l'gueurné et doté lé crinses », balayez le grenier et ôtez les criblures. En bas l. les criblures ont été désignées sous le nom de *creventum*, *crienta*, *crientia* :

Dom. Comes habet apud Avalonem I. Corvatam ad Capellam Albam continentem 18. jornolia terre, in quibus Mistrales capiunt 4. gerbas et Crientas... Ad do insuper Crientis unam salinam...

(Duc. *Crienta*, *Crientia*.)

En vi. fr. on nommait ces criblures ou déchets du vannage, le crien, le creanz. Le crinchon comprenait les criblures et les barbes des céréales.

— Grangia de Crientiis, près de Menestreau dans la Nièvre, mentionnée en 1165 ; — Criens, hameau de la e<sup>me</sup> de Billy-Chevannes.

Berry : « crinse », criblure ; « crinser », cribler ; — Jura : « criante », criblure ; — Genève : « crin-ter », vanner ; — Suisse rom. « creintze, crinse », criblure ; « creintzi », cribler avec le van ; — Guernesey : « crainchons », criblures ; « crainchier », cribler ; — esp. *granzas*, criblures de blé, crasse ; — port. *grança*, balayures. Le piémontais « grinse » se dit de la dépouille des épis ou des gousses de plantes légumineuses.

**CRINTANSE**, s. f. Mauvais grain qu'on met à part en criblant les céréales. En bas l. *palea Crentata* = *quisquiliæ frumentorum purgamenta*. En Fr.-Comté, « creiantes », criblures ; « écreian-

ter », cribler ; — Poitou : « escreance, escrevances », *ibid.*

**CRÔ**, s. m. Creux, trou, fosse, souterrain, cave. Ce mot a revêtu plusieurs formes dans l'ancienne langue, entre autres celle de crou, qu'on trouve dans le nom de la porte du Crou à Nevers. Le Poitou dit « crû » pour fosse.

En vi. fr. crote, croue a la même signification :

Alument cierges an riches chandeliers,  
An la Crote antrent par desoz le terrier.  
(*G. de Vi. v. 3467.*)

Il voit Renart qui poi le doute  
Car il s'est mis dedenz sa Croue.  
(*Renart. v. 716.*)

Trois mastins des meillors de France  
Qui sont laienz en cele Crote.  
(*Ib. v. 16492.*)

L'an abati les Crottes (silos à grains) de desus atout l'erbe vert et trouva l'on le fourment et l'orge aussi frez comme se l'on l'eust maintenant batu.

(*Joinville, p. 74.*)

Il mit en embuche douze hommes d'armes en une vieille Croue.... Ils saillirent hors de la Croue et se mirent sur le chemin....

(*Froissart, IV, 14.*)

Obiit dominus Robertus episcopus Eduensis, humilis et pius, jacet es Crotas.

(*Cart. de l'Église d'Autun, p. 314.*)

Crot n'était pas moins usité :

L'an ne metra pas home an Crot senet (si ce n'est) por fait un il doive perdre cors ou membre, se il puet ostaigier (fournir caution.)

(*Ch. B. II, p. 312.*)

Le suppliant feist.... un Crot ou une fosse et y enterrast et couvrist sa vaisselle d'argent... Le suppliant et son compaignon prinnrent en un Crot dodanz terre environ quatre sextiers de seigle.

(*Duc. Crotum, Crotta, Crosus.*)

Aux charpentiers qui ont remplis la ruelle Jehan Hérard de sable et greve en plusieurs endroietz esquels il y avoit des Crots.

(*Annuaire de l'Yonne 1869, p. 563.*)

Les passages cités de Duc. et de Joinville ont cela de curieux qu'ils indiquent l'usage des silos au moyen âge pour contenir et probablement même pour cacher les grains. Voir sur le même sujet *Ol. de Serres*, I, III, ch. 7. Aujourd'hui encore dans le Morvan où les caves sont rares, on dépose les pommes de terre dans des « crôs » situés près

des habitations. Le mot y a des applications aussi nombreuses que trou en français.

Genève a le dimin. « croton », cachot, prison souterraine. Dans cette ville l'établissement appelé la Grotte aux Archives se nommait autrefois la Crotte. Nous avions aussi un dimin. « crotot » qui subsiste dans les noms de loc. :

Ousche appelé le Crotot, finage d'Alligny.

(*Terrier d'Alligny, 1649.*)

Ailleurs « crotet, crotine. » Le Nivernais compte plus de quarante-cinq localités désignées sous la même dénomination crot. Je cite seulement le Crot-de-l'Ours, cascade près de Moulins-Engilbert.

— « Crô d'cou », loc. Creux du cou, la nuque. (*Voy. Creuse.*)

**CROCHET**, s. m. Fourchette de l'estomac, brochet :

Le sorcier morvandeau est une puissance d'autant plus redoutable qu'il ne lui manque aucune corde à son arc.... il vous enlèvera la « maille » en vous soufflant dans l'œil, vous remettra le « crochet » de l'estomac....

(*A travers le Morvan, p. 116.*)

Dans l'anc. langue la fourchette de l'estomac est appelée forcelle et désigne quelquef. non-seulement l'estomac en général, mais encore la poitrine, le poitrail :

Et il me dist (Saint Louis) que.... les gouttes et les maladies de Fourcelle me penroient, que jamais n'auroie santés....

(*Joinville, p. 12.*)

Quant l'espreviers a la Fourcelle my-partie et pour filée et il baille; adonc l'en luy doit donner à boire de l'eau fresche pour refroidir dedans le corps.

(*Ménager de P. II, p. 320.*)

— Instrument qui sert à crocheter la terre.

**CROCHETER**, v. a. Travailler la terre en la binant, en piochant avec soin autour des plantes. Morv. n. Le fr. a le subst. crochetaje qui marque l'action et n'a pas le verbe dans le sens de binner le sol. Maine : « croqueter », travailler la terre avec le croc ; — wallon du Luxembourg : « crocher », labourer avec la houë. De crochet, dimin. de croc. En Champ. le croc est une charrue pour les défrichements.

**CRÔDIAU**, s. m. Creux rempli d'eau, petite

mare. De « crô », trou, et « iau » pour eau. Les deux mots sont soudés par un son guttural qui donnerait à peu près « crô-gdiau. » Morvan niv. (Voy. *Crô*.)

**CROICHE, CROUËCHE**, s. f. Crèche d'une étable ou d'une écurie, mangeoire, c.-à-d. l'espèce d'auge qui se trouve sous le râtelier. Quelques textes parmi les plus anciens nous offrent la forme crache pour crèche :

Une femme avait une vache  
Et la norrissoit en sa Crache.

(Ysopet, fab. 64.)

Dou toriel loent la biauté :  
Sour lui n'a ordure ne trache ;  
N'a pas esté norri en Crache.

(Mahomet, v. 1556.)

Prélaz et prestres destruoient ;  
Es yglises, comme en viex Craches,  
Metoient les buez et les vaches.

(GUILL. GUIART, I, p. 207.)

Dans ces citations crache par métonymie signifie étable, écurie. Cette forme répond à l'angl. *cratch*, râtelier. Le bas l. *craccia* s'appliquait à une bergerie. La sainte Crèche désigne en général la grotte de Bethléem, cette grotte qu'illumine plus que tous les soleils réunis l'inscription à jamais mémorable : *Hic de Virgine Maria Jesus Christus natus est*.

**CROICHIE, CROUËCHIE**, s. f. Ensemble, série de crèches pour le bétail. Il y a une belle longueur de « croichies » dans cette étable.

**CROINDRE**, v. a. Craindre, avoir de la crainte. Au part. passé « croindu » : « i n' croin ran, qu'a veune ! », je ne crains rien, qu'il vienne ! La forme « croindre » vient du l. *tremere*, comme « toindre » de *tingere*, « étoindre » de *extinguere*, et en fr. moindre de *minor*. Le part. passé « croindu » correspond au vi. fr. *cremu*. Berry : « craignu. »

**CROINTE**, s. f. Crainte, peur : « a fau heiller lai crointe ai sè-z-ann'mis », il faut se faire craindre de ses ennemis. Vi. fr. *criente* pour crainte :

Il veillast por la Crieute que dou larron éust.

(RUTEBEUF, I, p. 137.)

**CROINTIF**, adj. Timide, honteux, qui manque d'énergie, qui prend peur. Un enfant « crointif »

est un enfant timide. On dit d'un garçon hardi et même un peu effronté qu'il n'est pas « crointif » ou « honteux. » Au fém. « crointife. »

**CROISIE, CROUÉSIE**, s. f. Croisée, fenêtré de maison.

— Croisée de chemins. Dans cette acception, le mot prend quelquef. le diminutif croisette. — La Croisette, c<sup>ne</sup> d'Alligny-en-Morvan ; — les Croisettes, c<sup>ne</sup> de Dun-les-Places.

**CROIX DE PAR DIEU**, loc. Il y avait autrefois en tête de tous les alphabets mis entre les mains des enfants une petite croix qu'on appelait croix de par Dieu. L'écolier, avant de lire ces lettres, se signait plus ou moins dévotement. C'était un pieux et respectable usage. La petite croix a disparu, mais le nom est demeuré, et, pour beaucoup de nos paysans, un alphabet est toujours une croix de par Dieu. On prononce généralement « croué d' par Dieu. » La Monnaye fait allusion à cette ancienne coutume dans un de ses noëls :

Vé Jésus, tò tan que je son,  
An l'écòle alon jeune et vieu ;  
Ai ven po premeire leçon  
No monrai lai Croi-de-pa-Dieu.

(Noel x, 2<sup>e</sup> partie.)

C'est encore à cause de cette croix qu'en Champ. et en Pic. l'alphabet est appelé « croisette. »

**CRÔLER**, v. a. Crouler, secouer, ébranler par secousses. On « crôle » un arbre pour faire tomber les fruits ; on « crôle » un mur miné pour en précipiter la chute ; on « crôle » la tête pour faire un signe, etc. :

Onques cil ne daingna dire,  
Ne à son salut ne respont,  
Einz Crolle le chef et si gront.

(Renart, v. 22762.)

Quant l'entent Karlemaines, si a le chief Crollé.

(Fierabras, v. 122.)

Li fiex Renies de Genne es estries s'aficha  
Si fort que li cevas desous lui en Crola.

(Ib. v. 241.)

Et li vilains Crole la teste  
Et dist se jamés i retour,  
Il me fera prendre ung mal tour.

(R. de la R. v. 2959.)

J'ayme une ymage sorde et mûe  
Qui ne se Crosle ne remüe.

(Ib. v. 21107.)

Dans Palsg., - p. 677 - : Il se radote et sa teste Crole par force d'âge.

Rabelais emploie escrouler dans le même sens : Là estoit un sycomore antique ; elle l'Escroula par trois fois. (*Pantagruel*, ut. 17.)

— Crôler, v. n. Trembler, s'agiter par secousses, s'ébranler. Dans certains marais tout « crôle » sous vos pieds.

Tantost commença à tonner et à effoudrer si durement que toute la terre en Crolloit.

(Duc. *Fulgetra*.)

On trouve dans quelques textes crolois, crolis, crolière, croulière, pour fondrière, marais.

De une part et d'autre dou cemin, marescages et Crolois si grans et si parfons que il ne sont point à passer.... Ou fons de ces vallées estoient Crolières et grans marès. Et sachiés que qui fust encroslés en ces Crolières il trouvaist à grant malaise qui l'en traist hors.

(FROISSART. *Le premier livre*, I, p. 87, II, p. 337.)

Maintenant fu granz Crolles de terre, esclistes et foudres vindrent et chairrent en tant que pluisour des paiens furent mort.

(Duc. *Fulgetra*.)

Norm. « croullans », fondrières ; « crouleuse », balançoire ; « se crouler », se balancer ; — Champ. « crolis », fondrière ; « croller », trembler ; — Lille : « crôles », cheveux de femme en tire-bouchons, c'est-à-dire qui remuent à chaque mouvement ; — wallon : « crolle », frisure, boucle de cheveux. C'est peut-être dans le sens de chose branlante que le rom. prov. a *croille* pour berceau. Dans le même idiome, *collar*, branler. *Crollo* en ital = secousse, branlement ; *collare* = secouer, ébranler. En Saintonge « croler », bercer ; « crolis », bercement.

CROMER, v. n. Souffrir, pâtir, languir. Se dit des personnes et des choses. Un petit enfant maladif « crome » comme un semis de blé dans la terre. Un animal « crome » lorsqu'il ne mange pas, lorsqu'il a perdu l'appétit. Ce terme est très usité. En quelques lieux « creumer. » Le patois du Poitou nomme « cromillant » une mauvaise petite châtaigne qui n'a pas pris de développement. Dans cette contrée, « cormer » renferme avec le sens de reposer, rester inactif, celui de languir. Le mot semble une métathèse de cromer.

Forez : « crama, cremi », roussir, brûler sans flamme ; — Saint. « cramer » ; — Lang. « créma », brûler.

Du l. *cremare* à cause de l'aspect aride ou desséché des êtres ou des objets qui « croment » ? *Cre-mium* désignait un morceau de bois sec, une allumette. Dans le psaume 101, v. 4, le prophète dit : *Ossa mea sicut Cremium aruerunt*. En bas l. *cremium*, *siccamentum lignorum vel frixorum in patella*. Le mot a pour synonyme en fr. creton dér. de *crates*, gril. Or l'anc. langue disait cratir ou craitir pour sécher sur pied. (Voy. *Greille*, *Gri-blaudes*.)

CRÔPE, s. f. Crête de coq. Crête fait allusion à l'excroissance charnue qui orne la tête des gallinacés, tandis que « crôpe » pour crêpe s'applique à la frisure ou à la dentelure de la crête de l'oiseau.

— Crôpe de queurneille, s. f. Crête de corneille, bleuet, plante de la famille des centaurées.

— Copeau que fait le rabot du menuisier, rognure frisée. (Voy. *Frillon*.) Du l. *crispus* comme les mots qui précèdent.

CRÔPEAI, s. m. Crêpe, galette très mince qui se fait avec des œufs et de la farine. Veut-on manger des « crôpeais » à la façon du XIV<sup>e</sup> siècle, on trouvera des recettes très détaillées dans le *Ménagier de Paris*, tome II, p. 226, et dans Ducauge, à *Crespella*, *Crispelle*. L'aspect d'un « crôpeai » avec sa frange effilochée donne tout-à-fait raison à l'étym. tirée de *crispare*. Dans le *Dictionariolum puerorum*, *crispare* est traduit par « faire crespere. » *Crispus* = crespere ; *crispulus* = qui est un peu crespere. En Fr.-Comté, « crâpé, crôpé, crôpiau. » (Voy. *Crâpiau*.)

CRÔPER, v. a. Cocher. Se dit des volailles et en général des oiseaux qui s'accouplent : « l' poulot é crôpé mai poule. » En vi. fr. chaucher, caucher a la même signification ; mais « crôper » n'est évidemment pas dérivé comme les précédents du l. *calcare*, fouler. Le terme vient du rad. celt. *crup*. qui a donné au fr. croupe et à divers patois les formes analogues, quant au sens, de « croupe » en Bourg. et en Berry, de « crup » et de « courpe » à Namur et en Saintonge, de *groppa*, *grupa* et *garupa* en Ital. en Esp. et en Port. « Crôper » c'est donc monter sur la croupe, comme croupir dans ce passage du roman de *Renart*, - v. 2614 - :

En la sele ou il seut sêir

Vit dans Tybert desus Croupir.



« Croupi » = s'accroupir est encore usité dans la Suisse rom. « Croupt » en Champ. = accroupi. La loc. « à croupetons, à croupetons », appartient à la même famille de mots.

**CROQUE-AIVOIGNE**, loc. Croque-avoine, celui qui sert d'entremetteur pour un mariage, qui fait les premières démarches auprès des parents de la jeune fille. Le « croque-aivoigne » de nos campagnes est un type qui devrait figurer dans le tableau des mœurs morvandelles. L'avoine a souvent un rôle dans les cérémonies qui précèdent et accompagnent les mariages. Glisser quelques grains d'avoine dans la poche de son galant, c'est pour la fille des Hautes-Alpes signifier un congé en bonne forme et sans éclat. L'amoureux qui a reçu son avoine est par ce fait prié de ne plus revenir. Nos « croque-aivoigne » doivent peut-être leur nom à une ancienne coutume analogue.

**CROTOU, OUSE**, adj. Barbouillé, sali, souillé, couvert d'ordure. Le fr. *crotu* figure dans un passage de la *Nouvelle Héloïse*, - iv, 8 - : Veux-tu que je coure baiser un visage noir et Crotu ? Cet adj. est très usité à Genève pour grêlé, marqué de petite vérole, mais il se rattache probablement à « crot ». trou, et non à crotte. Un visage *crotu* est un visage percé de petits trous. Notre terme patois « boqué » correspond à *crotu*. La Suisse rom. dit « crotta » pour caveau, cavité, et « crottu » pour grêlé, marqué de petite vérole. (Voy. *Boqué*, *Crô*.)

**CROUÉ**, s. f. Croix. « Croué » est un monosyllabe dans la prononciation.

**CROUÉYU**, part. passé du verbe croire. Cru. Dans quelques lieux « *croÿu* » ou « *créyu*. » La variante « *croûéyu* » prouve que la prononciation a hésité entre « creire » et « *croûere*. » Si comme l'avance Ampère, oué est la prononciation primitive de oi, crouère serait la véritable forme morvando-bourguignonne. (Voy. *Creire*.)

**CROUGNON**, s. m. Crouton de pain coupé sur la tourte, morceau détaché sur la circonférence.

Berry : « *crougnon* », *croûton* ; — Poitou : « *cargnaon*, *cregnon*, *croûgnon* », entamure de pain ; — Fr.-Comté : « *counon* », corne, pointe ; — ital. *cuneo*, esp. *cuño*, coin ; — Basl. *cugnus*,

*cugno*, *cugnonus*, coin, quartier. Du l. *cuneus*, angle, avec intercalation de l'r ?

**CROUHER**, v. a. Croiser. Morv. n. n.-o. Vi. fr. encroer encrouer, mettre en croix, pendre à un croc, suspendre :

Si vous verray trestous à un arbre Enerouer.

(Duc. *Incrocare*.)

S'encrouer, terme d'eaux et forêts, signifie se croiser. Un arbre s'encroue sur un autre lorsqu'en tombant il croise ses branchages avec ceux de quelque voisin. (Voy. *Encroui*.)

**CROUJOTTE**, s. f. Petite croix bénite le jour de l'Invention de la sainte Croix et qu'on plante dans les chenevières ou dans les champs ensemencés. Le premier dimanche de mai est souvent appelé le dimanche des Croisettes ou plutôt des « Croujottes, Croïottes, Crouïottes. » Ce jour-là les paysans viennent à l'église avec une brassée de baguettes dont l'extrémité porte une petite croix couronnée de fleurs. Après la bénédiction du prêtre chacun reprend son faisceau.

**CROULLHI**, v. a. Croiser : « ile aivô croullhi lé bras », elle avait croisé les bras.

— Croullhi, v. n. Croiser. Se dit des canards et des oies lorsque leurs plumes commencent à grandir : « c'te cainair, sé-z'-oles c'mençan d'crouilli. »

— Crouilli (se) v. réfl. Se croiser : « i nô son crouilli dan l' chemi », nous nous sommes croisés dans le chemin. Au XII<sup>e</sup> siècle, creus = croix ; se creusier = se croiser :

Saivez que Deus ait an covant

A ceaz ki se vorront creusier.

(*Chanson de croisade*.)

**CROUVI**, v. a. Couvrir, mettre une couverture, une toiture : « sai maion ô crouvie », sa maison est couverte. Un « crouvi-pieds. » Cette forme est la même dans tout le Morvan. Aux env. de Lormes on prononce « *drouvi* » pour ouvrir, comme en Lang. Ces métathèses tournent le dos à l'euphonie. On retrouve les mêmes transpositions dans le patois bourg. « *prôve* » pour pauvre, « *prêti* » pour pétrir, etc. En Fr.-Comté courbure se prononce « croubure. » Dans cette région « *crevi* » = couvrir. Suisse rom. « *crevi*, *cruvi*. »



**CROYAULE**, **CROUÉAULE**, adj. Crédule. Morv. n. n.-o. « crégaule. » A Mons « créyaule. » — Croyable, ce qui doit être cru.

Se li hom tient ceu à non Créaule chose, li oyl mises conferment la foit..... Li tesmoignaige de Deu sunt devenu trop Créaule.

(*Serm. S. E. p. 532, 547.*)

**C'TU**, pron. dém. Celui : « i parleré ai c'tu qu' vó m'è indieté », je parlerai à celui que vous m'avez indiqué. (Voy. *Cetu-qui.*)

**CU SU BEURDOUILLE**, loc. Sens dessus dessous : « fère cu su beurdouille », faire la culbute. Env. d'Avallon. (Voy. *Beurdouler.*)

**CUHÉ**, s. m. Curé. prêtre pourvu d'une cure. Cure se prononce « cuhe » par la chute de l'r. Morv. n. n.-o.

**CUÏÉ**, s. f. Cuillère. Les dictionnaires inscrivent la forme cuiller comme usitée, et cependant, à Paris au moins, tout le monde prononce cuillère : mais l'anc. langue avait les formes cullé, quillier, cuillier :

..... Entre bouche et Quillier  
Avient souent grant encombrier.

(*Renart, v. 4077.*)

Moult m'as hui fet grant destorbier  
Qu'entre ma boce et ma Cuillier  
As hui proic sor moi sesie.

(*Ib. v. 20532.*)

On voit dans le *Ménagier de Paris*, - II, p. 123, - que les ménestrels appelés aux noces recevaient quelquel. leurs cuillers en cadeau : Menestrels, huit francs, sans les Cuillers et autres courtoisies. Mais pour le prix, ils étaient tenus à faire des tours d'aerobate : Et feront le regart et les acrebades.

Lang. « cuïé » : — rom. prov. *cullier*, *cullier* ; — cat. *culler* ; — port. *colher*.

**CUÏER**, v. a. Cueillir : « a cuian dé pommes dan l' courti », ils cueillent des pommes dans le jardin.

Les autres (abeilles) Cuillent la rousée par desus les floretes.

(*BRUN. LATINI, p. 208.*)

Lang. « culi », récolter ; — rom. prov. *cullir* ; — cat. *cullir* ; — port. *colher* ; — ital. *cogliere*.

**CULLHIE**, Il mouillées, s. f. Petite botte de paille. Il y a ordinairement deux « cullhies » dans un fagot. De cueillir avec le sens de ramasser, parce que l'ouvrier rassemble une quantité de paille déterminée pour former le demi-fagot appelé « cullhie. » En vi. fr. eullée, cuillie, signifiait quelquel. récolte en général :

Et se puent avoir les Cullées de tous les bois.....

(*L. DELISLE, Cl. agric. p. 362.*)

**CURER**, v. a. Nettoyer, émonder. En fr. et dans les patois curer ne s'emploie que dans le sens matériel. Le valaque se sert du mot au propre et au figuré. Dans cette langue *curat* signifie aussi nettoyer, écurer, mais le dér. *curatie* se dit pour chasteté, pureté. L'acception du l. *curare*, soigner, ne nous reste que dans le subst. cure, guérison. Curer est la prononciation de la ville. Ol. de Serres emploie comme nous curer pour couper, rogner le branchage :

Le temps de Curer les jeunes arbres est lorsqu'ils sont en sève..... Desirent aussi ces arbres-ci d'estre Curés et esmundés.

(*Th. d'agr. vi. p. 648.*)

Caton dit *curare vineam* pour émonder la vigne. (Voy. *Queuer, Bié.*)

**C'VAU**, s. m. Cheval. Morv. n. Le c doux pour ch se montre fréquemment en vi. fr. :

Li arcevesque Turpin enapelat :  
Sire, à pied estes et jo sui à Ceval.  
Par vostre amour ici prendrai estal.

(*Chanson de Roland, p. 178.*)

Là à il tome son Ceval  
Les fait tous enbroncier aval,  
Chevaliers prent, Cevaux gaagne,  
Bien s'i trouva cele compagne.

(*MOUSKES, v. 30113.*)

## D

**DÂ**, interj. expletive très usitée dans quelques parties du Morvan, dans les env. d'Avallon notamment : « oui-dâ ! si-dâ ! non-dâ ! » Au temps de Palsg. les interj. qui marquent la surprise sont ha, renfermant le sens de vraiment, en vérité, oya, dea : Dea a il batu sa femme desjà ?

Voire Dia et par sainte crois  
De cy n'yras mais plus avant.

(*Chrest. B.* p. 414.)

L'affirmation est « ouy en da » (ouï vraiment), la négation « non en da. » En fr. nous avons ouï-da. Dans quelques parties de la Suisse, la particule se place avant l'affirmation ou la négation pour lui donner plus de force : « da-hertho », certainement. A Genève « dà » renferme le sens de merci. En Forez « diâ, dié » se dit pour assurément, sans doute. Dea dans l'anc. langue était un monosyllabe, contraction de diva qu'on rencontre très fréquemment dans les auteurs des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles :

Le senatour huice et apiele :  
Diva ! dors-tu ? parole à moi.

(*Mouskes*, v. 24033.)

Diva, tès toi, ce dist Renart,  
Tu en doiz avoir moult grant joie.

(*Renart*, v. 2832.)

Diez voit dans diva la réunion des deux impératifs di et va, n'admettant pas avec certains étymologistes que Jupiter ou la Mère de Dieu ait rien à voir dans cette particule.

**DACLIARER**, v. a. Déclarer. Morv. n.

**DADINER, DÔDINER**, v. a. Dorlotter, balancer un enfant dans les bras ou dans son berceau. Le vi. fr. avait dodiner dans le sens de balancer, et son fréquentatif dodeliner qui se présente assez fréquemment dans Rabelais. En Saint. « doder » = laisser aller sa tête en dormant.

L'ital. *dondolare* = *dodolare* signifie se dodiner, se dandinier. Dans cette langue le subst. *dôn-*

*dolona*, femme ou fille chargée d'embonpoint, correspond au fr. dondon. Une grosse dondon est une personne à laquelle sa pesanteur impose une sorte d'oscillation lorsqu'elle marche. Le *Dict. de la langue fr.* dit de ce dernier mot qu'il a beaucoup d'analogie avec dodu. Cela est vrai puisque dodu appartient à la même racine que dodiner. Dadais est un terme de la famille. Un dadais appelé « dadou » à Genève, « dada » à Lyon, est un garçon qui se dandine niaisement. Angl. *to doddle*, dandinier : *to daddle*, marcher d'un pas chance-lant ; *to dade*, mener à la lisière. (Voy. *Dandinin'*.)

**DÂDÔ**, répond au fr. dodo : « fé ton dâdô, p'tiô, fé ton dâdô ! » Se dit pour berceau par métonymie : « al ô dan son dâdô. » Cette variante ne m'empêchera pas de citer les vers de Charles d'Orléans où le père, comme il n'est pas malséant en cette circonstance, se montre plus que le poète :

Quant n'ont assez fait Dodo  
Ces petiz enfanchonnés,  
Ils portent souz leurs bonnés  
Visaiges pleins de bobo.  
C'est pitié s'ilz font jojo  
Trop matin, les doulcinés.

(*Poésies*, p. 274.)

Au XVII<sup>e</sup> siècle les Bourguignons disaient comme nous « dado » :

Jésu a nai de Mairie.....  
Chut ! on di qu'ai fai Dadô  
Ne dison mô.

(*LA MONNAYE*, Noël p. 216.)

**DAGUENELLE**, s. f. Poire séchée au four, qu'on désigne en fr. sous le nom de poire tapée. Berry : « daguennette » ; — Champ. « daguelle. »

**DAI**, prép. Tient lieu de la préposition à devant le pronom et marque ordinairement la possession : « c' chan-lai n'ô pâ dai lu » ; « e' qui n'ô pâ dai vô », ce champ-là n'est pas à lui ; ceci n'est pas à

vous. Da pour à est italien mais on l'a peut-être pris à tort pour tel lorsqu'on l'a rencontré dans les manuscrits de Venise publiés par Bekker en 1840. On lit dans la chanson sans titre :

Tueu valour ay veu et comant tu escampois  
Da ceus che contre toy ovrent com maovais.

(*Bibl. de l'École des Chartes*, t. IV, p. 181.)

(Voy. *Daivau*, *Dairou*.)

**DAIGNE**, Tige de chanvre non dépouillée de son écorce : « eune pougnie d' daignes », une poignée de chanvre.

Berry, Bourg. « daigne », brin de chanvre ; — Jura : « dègne » ; — Fr.-Comté : « dagne, daigne » ; — Dauph. « dagni » ; — Suisse romande : « dagna, degna », tige creuse de chanvre, aiguille d'un clocher ; — Forez : « dagnâ », tiller le chanvre. Le mot « daigne » serait-il une forme adoucie pour dard par assimilation ? Le sens de pointe est dans le suisse. En Piémont « dagn » se dit pour faux ou dard. (Voy. *Dair*.)

**DAIGNON**, s. m. Écorce de la tige de chanvre, appelée « daigne » en patois.

**DAIGUENÂLÉ**, adj. Desséché, flétri. Ce mot se rattache probablement à « daguenelle », poire séchée au four. En Berry faire « daguenetter » les fruits c'est les faire sécher au four ou les faire mûrir sur la paille. (Voy. *Daguenelle*.)

**DAIMEROTTE**, s. f. Damerette ; mésange ou petite dame. Dans la Suisse rom. « dama, dametta », est, suivant les lieux, le nom de la lavandière, de la linotte, de la mésange, de la pie. En fr. la damette est la bergeronnette à collier. On donne aussi le nom de damerette à un papillon de nuit.

**DAIMON**, loc. adv. En haut, le lieu placé à un niveau plus élevé que celui où l'on est. Daimon est pour à mont (ad montem). Dans *Palsg.*, - p. 817-: Il est assis au bout Damont :

Li aignèlès adune respunt  
Sire, ja bevez vus A-munt,  
De vus me vient kankes j'ai beu.

(*MARIE DE FRANCE. Dou Leu è de l'Aingniel*.)

**DAIR**, s. m. Dard, faux à faucher les prairies : un bon « dair » ; aiguiser son « dair. » Le mot

faux est complètement inusité dans une partie du Morvan. En vi. fr. *dail*, *daille* = faux :

Il venoit d'un sien pré avec ung Dail à son col....  
Jehan des Ouches qui portoit un Dard émolu de nouvel....  
Deux faux ou Dartz des quelz les dessus diz avoient faulché ladite herbe.

(*Duc. Dalha*.)

Limousin : « dar » ; — Fr.-Comté : « dá, dair, dail » ; — Poitou : « dail » ; — Genève : « daille » ; — Dauph. « daillou » ; — Lang. « dâlio, daïo » ; — Prov. « dalh » ; — Gase. « daïllo » ; — Suisse rom. « dailla » ; — rom. prov. *dalh*, *dayll* ; *dalhar*, faucher, *dalhaire*, faucheur ; — esp. *dalle*, *dallador*. — Le piémontais a la forme « dagn. » A Guernesey « dard » se dit d'une faucille à dents.

Diez voit dans le mot *dail* un dim. de *daga*, dague. L'ang. *to dag* avait la même signification que le vi. fr. *dailler*, couper, trancher. Dague dont l'origine est inconnue, désignait en général une chose aiguë. Le premier bois du cerf composé de deux petites cornes est pour ce motif nommé dagues. Daguet se dit d'un jeune cerf. En Berry le « dagot » est une petite faux qui sert à couper la bruyère.

**DAIRÉ**, adv. Derrière, en arrière. On apocope quelquef. le mot et on ne prononce que la première syllabe dair : « al ô cheurté dair eune brosse », il est assis derrière une haie. Se prend subst. comme dans cette phrase : « al é l' dairé d' l'otte bin chairgée », il a beaucoup d'embarras.

— Au dairé, derrière : « cor au dairé d' lu », cours après lui.

*Palsg.*, - p. 513, - nous offre cette même manière de parler : Je viens au derrière de mes affaires.

— Por dairé, par derrière : « al ô v'ni pó ou por dairé. »

Berry : « daré » ; — Bourg. « darré » ; — Poitou : « dare » ; — Champ. « darié. » Le rom. prov. se servait de cette dernière forme :

Adonques totz los cavalliers

Li van venir devant Dairiers.

(*Bladin de Cornouailles*, v. 963.)

**DAIRÉ, DAIRÈRE**, s. m. et f. Celui ou celle qui est en arrière, qui est le dernier ou la dernière : « voiqui l' dairé d' mé p'tiôs », voici le dernier de mes enfants ; « c'ô mai feille lai dairère », c'est ma fille la dernière.

C'iert mais son Derier penser  
Que d'emprendre ne d'envaïr.

(BENOIT, v. 9614.)

Jà Rous ne de sa compaignie  
N'en fust eschapez le Derrier.

(Ib. v. 5555.)

Jusques à la Dairère foire qui fut en l'an mil ccc iiii  
xiiij Dairé passé.

(N. D. de Lône, p. 312.)

La Monnaye dit dans le gloss. de ses *Noëls* :  
le féminin de darrei, adjectif, est darrière.

En Bourg. « darrei » s'emploie pour derrière et  
pour dernier. L'auteur du *Virgile virai* écrit  
darré dans le premier sens et darrei dans le se-  
cond. A Genève « darnier » = derrière : « darnier  
le Rhône », derrière le Rhône.

Berry, Saint. « darrier » ; — Lang. « darié » ; —  
Forez : « darreiriot », arrière-saison.

**DAIRÈREMENT**, adv. de temps. Dernièrement,  
il n'y a pas longtemps.

**DAIVAU**, loc. adv. En bas, le lieu situé à un  
niveau inférieur à celui où l'on se trouve. Daivau  
est pour à-vau (ad vallem) qui est aval en fr.

Li lox à la sorse béveit  
Et li aigniaus A-vaul esteit.

(MARIE DE FRANCE, fable II.)

Flandre : « la-vau », là-bas.

**DAIVOU**, prép. Avec : « i m'en vé daivou lu »,  
je m'en vais avec lui. Bourg. « aivó, daivó. » (Voy.  
*Aivou*.)

**DÄLER**, v. n. Aller de côtés et d'autres, flâner ;  
se sauver précipitamment, en parlant des animaux.  
Les bêtes à cornes « dälent » lorsqu'elles s'enfuient  
avec frayeur en ruant et en dressant la queue en  
l'air. Morv. n.

Est-ce le verbe aller avec la prosthèse d familière  
à notre patois ? Le wallon a « daler » pour aller.  
En Picardie, « daler », s'en aller. A Valenciennes,  
« mettre à dalache » (dalage), mettre en état d'aller ;  
« dalonn' ne », partons-nous ? En Auvergne « se  
dâla ». descendre. *Le Noël des grands jours*, dé-  
crivant. - VIII, - l'affluence des voyageurs à Cler-  
mont :

De Mâcon

De Fourrez, de Lyon,

De Berry le monde s'en Dâla.

Comp. avec le holl. *daalen*, descendre, s'enfon-  
cer, et avec le flamand *nederdalen*, descendre. En  
flamand *dal* et en anglais *dale* = vallon. Le fr.  
*dale*, l'esp. *dala*, désignent un tuyau de descente,  
le passage d'une eau qui s'écoule. En Poitou,  
« dalle » s'applique aussi à un tuyau, à un chenal,  
et le verbe « dalleter » signifie agiter ses ailes,  
aller. Le dimin. « daliau » en Berry = tige sèche  
et creuse et se dit de divers conduits. En Norm.  
« dalle », trou d'évier ; « dallée », flaque d'eau,  
flaque d'urine ; « daller », uriner à terre ; — Guer-  
nsey : « dallot », pissotière. Tous ces termes  
renferment l'idée de s'écouler, partir, descendre.

**DAME (LA BONNE)**. La sainte Vierge, la Mère  
de Dieu. Il y a près de Nevers une chapelle ruinée  
qui était placée sous le vocable de la Bonne Dame  
de l'Orme. Cette chapelle de la fin du XV<sup>e</sup> siècle  
devait son nom, dit le *Dict. top. de la Nièvre*, à  
une statue de la Vierge qu'on trouva enfermée dans  
le tronc d'un gros orme et qu'on ne put en faire  
sortir.

**DANDINGN'**, s. m. Paresseux, flâneur, musard.  
Morv. n. Dans le *Dict. de la langue fr.* dandin s'ap-  
plique à un homme niais et sans contenance. Le  
vi. fr. nommait dandin la clochette attachée au  
cou des animaux et en général un objet apte à un  
mouvement oscillatoire comme le pendule d'une  
horloge :

Esquelles bestes à laines en avoit une qui avoit un  
Dandin ou clochette pendue au col.... Pour deux  
colliers d'or à deux Dandains.

(Gloss. du M. A. p. 245.)

Serait-ce à cette idée que le wallon de Mons doit  
le terme « dande » pour roseau et « dandine » pour  
volée ? Dans l'argot « dandillon » signifie cloche,  
et « dandiller », sonner.

La terminaison du mot se retrouve dans la loc.  
pop. drelin dindin que Béranger a admise dans  
une de ses chansons :

Comme les beaux mulets d'Espagne,  
Nous marchons tous drelin Dindin.

Le verbe dandiner a conservé une signification  
analogue. En angl. *to dandle* = bercer. Le dandy,  
sous ses habits à la mode, qu'est-ce autre chose  
que notre « dandingn' » ? Dauphiné : « dadolin »,  
paresseux. Le mot rappelle dodin que le continua-  
teur de Duc. rattache sans vraisemblance à dos.

Il est probable que dodin et dandin sont identiques dans les vers suivants :

Mais sachiés bien, c'en est la fins,  
Que Dodins est et buisnars fins.

(Duc. *Dodus.*)

(Voy. *Dâdiner, Dâdo.*)

**DANJEU**, **EUSE**, adj. Dangereux, difficile, terrible. Se dit des personnes comme des choses : c'est un dangereux homme, une dangereuse femme. Quel dangereux enfant ! Une dangereuse montagne, un dangereux chemin, pour montagne d'un accès difficile, un chemin où l'on passe avec peine.

**DANNER**, v. a. Damner. On prononce dan-ner. (Voy. *Condanner.*)

**DANSOU**, **OUSE**, adj. et s. Danseur, danseuse. Morv. n. « dansour » au fém.

**DAQAN**, **DAIQAN**, prép. Avec, en même temps que : « i beuvô daquan lu », je buvais en même temps que lui, avec lui. (Voy. *Aiquan.*)

**DARDER**, v. n. Se dit d'une roue de voiture qui glisse sur un plan incliné et ne tourne pas d'aplomb avec l'autre. Plusieurs prononcent « barder. » En Berry « darde » signifie tremblement. Notre verbe se rattache-t-il à ce subst. par assimilation entre l'agitation de la roue qui glisse et le tremblement d'un corps ? L'étym. de darde nous est inconnue.

**DAS**, pron. Des : « das houmes, das fonnes. » Morv. n. Presque toute la Bourg. et la Fr.-Comté disent « das » pour des :

Les rois ant tous Das palais et Das fares  
Et ne lougeant dessou in poutère toit.

(Noëls de Besançon. 37.)

**DASSEINGN'**, s. m. Dessein, projet. Morv. n.

**DÂTOR**, s. m. Détour, circuit, au propre et au fig. Morv. n. (Voy. *Tor.*)

**DAU**, s. m. Dé à coudre. Vi. fr. del, deel, deis, déaul. Dans le *Dict.* de J. de Garlande, - art. 63, - Theca dicitur gallice : *deel* :

Il prit sa sainture et sa tasse en laquelle avoit....  
un Del à queuldre....

(Duc. *Digitariun.*)

Ledit jour pour un Déau pour la royne, à elle donné par ledit seigneur, quatre gros.

(Comptes du roi René, p. 293.)

Ménage enregistre la forme deau et ajoute : Nous disons deau en Anjou. Deau est de province; on dit un dé à Paris.

Lorr., Saint. « dau » ; — Poitou : « dau, diau, diaule » ; — Berry : « diau » ; — Jura : « daiau, deiau » ; — Guernesey : « daïe » ; — Norm. « daillot » ; — Genève : « dère. » Du l. *digitale*, tiré de *digitus*, doigt.

**DAUDON**, **DAUDONNE**, **DAUDINE**, nom de femme ; dimin. de Claudine. Les deux consonnes initiales de Claude répugnent à notre phonétique. (Voy. *Guiaude.*)

**DAUQUEUNE**, adj. des deux genres. Quelque, quelqu'un = aucun :

Chacun a son but en se mariant. Il y en a d'Aucunes qui prennent des maris seulement pour se tirer de la contrariété de leurs parents....

(Le Malade imaginaire, II, 6.)

**DE**. Notre patois supprime la préposition dans un grand nombre de cas. Nous disons la fille Grand-Pierre se marie avec Jean, comme Ville-Hardouin. - p. 268, - dit : On parla d'un mariage de la file Boniface le marchis de Montferat et de l'empereor Henri. — On omet aussi la prépos. devant les noms de loc. d'où les nombreux huis pour maison avec un nom de famille : huis Dupin, de Martin, etc., pour maison de Dupin, de Martin, etc. Dans l'usage, la tendance se manifeste encore par la suppression assez ordinaire de la particule nobiliaire là où elle se rencontre.

— De remplace que dans certaines locutions : « Si j'étais de lui, etc. » je ferais cela. On retrouve cette manière de parler en vi. fr. :

Devant chevalchet uns Sarrasins, Abimes,  
Plus fel De lui n'out en sa cumpaignie.

(Chanson de R. v. 1632.)

Mais or sachez e si le crei  
Que riens ne t'aime plus De mei.

(BENOIT, v. 4739.)

.....La reine li fu à destre,  
Plus bele De li ne pot estre.

(Dolopathos, v. 2958.)



Onc plus saige De lui ne tint espée à flanc.  
(*Floovant*, v. 2263.)

Car riens ne jure, ne ne ment  
De fame plus hardiement.

(*R. de la R.* v. 18327.)

L'anc. langue avait que de dans le même sens. Il y a une anecdote historique à ce sujet : le duc de Créquy, en parlant au maréchal de Clérembault, lui dit dans la chaleur de la conversation : M. le maréchal, si j'étais Que de vous je m'irais pendre tout à l'heure. — Hé bien, lui répliqua le maréchal, soyez Que de moi.

Je ne souffrirais point, si j'étois Que de vous,  
Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.

(*MOULIERE. Femmes Sav.* IV, 2.)

Les Italiens emploient *di* = de pour que : piu prudente Di noi, plus prudent que nous.

**DÉASTE**, s. m. Désastre. Morv. n. n.-o. Chute de l's et de l'r.

**DÉBAGOUER**, v. n. Tomber en coulant, en débordant. L'eau « débagoule » d'un vase trop plein. Ce mot se rattache au fr. bagou. Un personnage de la comédie des *Proverbes* dit à son interlocuteur : Il ne faut rien Débagouler. (*Th. fr.* IX, p. 87.) Le picard bagoul répond au bas l. *bagula* tiré de *gula*, gueule, avec le préfixe préjoratif *ba*. Guernesey : « bagoulaïr », bavarder ; « bagoulin », bavardage ; « bagouleux », bavard ; — Champ. « débagouler », radoter ; — Suisse rom. « débaoula », parler à outrance.

**DÉBAIRBOILLER**, v. a. Débarbouiller, laver la figure ou le corps. S'emploie en général pour laver, nettoyer avec de l'eau. (Voy. *Bairboiller*.)

**DÉBÉUTINER**, v. a. Démembler, dégarnir un lieu des objets qui le meublent, qui l'approvisionnent. Un homme qui déménage « débéutine » sa maison. Un ouvrier qui emporte ses outils « débéutine » son atelier. (Voy. *Beutin*, *Embeutiner*.)

**DÉBIEUE**, s. f. Récolte d'un champ. Morv. n. n.-o. « Débieue » est une contraction du vieux mot *desblure*, moisson, identique à *desblavure*. (Voy. *Déblaive*.)

**DÉBIFER**, v. a. Dégouter d'une chose, détourner de.

— **Débifer** (se), v. pron. Se dégouter, se détourner, se déprendre de. En fr. débiffer signifie mettre en mauvais état et n'est plus usité. Le *Diet. de la langue fr.* cite plusieurs textes qui interprètent exactement, au fig., le sens que nous attribuons à ce mot :

Laisant en aller cette armée Débiffée à la Charité, où les troupes se refaisoient.... L'armée tourmentée des eaux, des mauvais chemins et de la faim, commença à se Débiffer.

(*D'AUBIGNÉ. Hist.*)

Dans la farce des *Chamberières*, Trousettaqueue dit à la « Nourisse » :

Il semble que soyez Débiffée,  
Vous avez la couleur tant paste.

(*Th. fr.* II, p. 438.)

Au propre, - dans *Palsgr.*, p. 552 - : Le charpentier ne joignit pas bien ses ayes (planches) au commencement, agardez comment ilz se Débiffent mayntenant.

Dé préfixe qui exprime l'action d'ôter, et biffer dont l'étymol. est très obscure. Si le subst. biffe a signifié raie, débifer renfermerait le sens de sortir de la raie, c.-à-d. détourner.

**DÉBILLER**, v. a. Déshabiller, dépouiller. Usité à Lyon :

Belle, allons nous épromener  
Tout le long de la mer courante  
.....  
Débillez-moi, déchaussez-moi  
Mon beau galant, je vous en prie.

(*Chansons popul. de la France*.)

A Mons « débiller » signifie déshabiller et déletter. Berry : « débiller », terme de marinier, se dit pour détacher la corde d'un bateau.

**DÉBITER**, v. a. Consommer, dépenser. Un bœuf « débite » deux fois plus de foin qu'une vache. Les enfants mangent toujours ; cela « débite » fort. On dira encore d'une terre qu'elle « débite » beaucoup d'engrais, d'une prairie qu'elle « débite » beaucoup d'eau. En Berry « débiter » signifie gâter, détériorer.

**DÉBLAIVE**, s. f. Récolte en général, les fruits extraits de la terre, l'action de prendre, d'enlever cette récolte. (Voy. *Debieue*, *Emblaive*.)

**DÉBLAIVER**, v. a. Enlever la récolte d'un

champ, d'un pré, en général ramasser, recueillir tout ce qui est bon à prendre en quelque lieu que ce soit. Morv. n. « débiaiver. »

*Debladare*, en bas l., avait un sens aussi étendu. Ce verbe signifiait non-seulement enlever une récolte, mais encore déblayer. Une charte de 1311 porte : Item que tout le droit que nous avons et poons avoir de Desblaver et de oster tous les empeschemens qui se feroient... Tout ce qui sera trouvé au Deshlavement des chemins. (Duc. *Debladire*.) En vi. fr. l'action de déblayer un terrain cultivé se désignait sous le nom de desblée ou desbleure. Cette dernière forme était une contraction de déblavure comme emblure de emblavure. Il.-Maine : « déblaver », déblayer ; — Forez : « deblavâ », moissonner. (Voy. *Emblavirer*.)

**DÉBONDENER**, v. a. Débondonner, ôter le bondon, déboucher. (Voy. *Bonde*.)

**DÉBORDEAI**, s. m. Débordement d'eau ; inondation. L'usage a réuni dans ce mot débord et eai, forme loc. de eau : un grand « débordeai » ; les « débordeais » sont à craindre. Il a tout perdu dans un « débordeai. » Morv. n. « débouriau. »

Le patois du Berry a un terme composé de la même façon dans « acadéau. » Dans le Maine « accas », pluie torrentielle, tiré du l. *casus*, chute, avec le préfixe ac pour ad, répond au fr. averse, à verse. (Voy. *Débouirdiau*.)

**DÉBOULER**, v. a. Démêler, mettre en ordre des choses mêlées ensemble.

Fr.-Comté : « déboucler », démêler ; — Champ. « débouler », ibid. ; — Suisse rom. « déboucla », démêler, débrouiller et ôter les boyaux ; — Flandre : « débouloter », dévider. (Voy. *Ébouiller*, *Embouler*.)

**DÉBOULOUÉ**, s. m. Démêloir, peigne qui sert à démêler les cheveux ou à nettoyer le poil des animaux.

**DÉBOURDEMENT**, s. m. Débordement d'un ruisseau, d'une rivière. Le terme inondation n'existe pas dans notre patois. On dit un « débourement d'eais » ou « d'iaux », suivant les localités.

**DÉBOURDIAU**, s. m. Grosse averse de pluie, en fr. ondée. Morv. n. (Voy. *Débordeai*.)

**DÉCAICHER**, v. a. Découvrir, sortir d'un trou, d'une « cache », trouver un objet caché. Le fr. a le verbe cacher, pourquoi a-t-il abandonné décaicher ? A Guernesey « démuchier », découvrir (Voy. *Caicher*, *Meusser*.)

**DÉCALER**, v. a. Décoiffer, ôter le bonnet ou la « cale » d'une femme. Comp. avec l'alle. *schalen*, écorcer, peler. (Voy. *Cale*, *Caler*.)

**DÉCALOFRER**, v. a. Enlever l'écorce des noix. Dé préfixe et « calofre » pour calotte = enveloppe. (Voy. *Écalofre*, *Échaloter*.)

**DÉCEU**, part. passé du verbe decevoir. Dégû, trompé. S'emploie adject. « deceu, deceute. » Les autres temps ne sont pas usités :

Esperdu sont et esbahi ;  
Bien voient que sont Déceu.

(*Renart*, v. 4021.)

Mains eust esté Déceus,  
S'il s'en fust lors apparcus.

(*R. de la R.* v. 4985.)

Repos a tous ceulx Déceû  
Qui contre raison l'on créû

(*Chanson de pauvreté*.)

Riant que celui degaboit  
Porce que Déceû l'avoit.

(*De l'Ermite qui s'enivra*.)

**DÉCHAIRBOILLER**, v. a. Débarbouiller ; laver le visage et par extension laver en général. (Voy. *Chairbouiller*.)

**DÉCHAIRTER**, v. a. Défricher, arracher des racines d'arbres. Dans le Morv. n. « déchartir », qui est le même mot non mouillé, signifie déchirer, arracher avec les ongles et aussi défricher. Un bois « décharti » = bois essarté. Le mot est encore usité pour découvrir, mettre à nu. On dit d'un torrent qu'il « déchairte » les roches sur ses rives.

**DÉCIRER**, v. a. Déchirer, mettre en pièces. Morv. n. On rencontre fréquemment cette forme dans l'anc. langue. Elle paraît même être la plus usitée à l'époque de formation. On disait descirer, decirer, dessirer :

E de descirad sa gunelle (robe) e jetad puldre sur  
sun chief..... Si s'en alad eriante o plurante.

(*Rois*, p. 164.)

Le chien desliai par ma foi,  
Et li chiens en vient après moi,  
Si me Descire ma pelice.

(Renart, v. 17569.)

Li chiens li Descire sa chape,  
As denz le prent, que pas ne faut,  
Li flocel en volent en haut.

(Ib. v. 23816.)

Gardez que au plumer la peau ne soit Dessirée.

(Ménagier de Paris, II, p. 213.)

Rabelais compare l'entendement de Quaresme-prenant à un bréviaire Dessiré. (*Pantagruel*, IV, 30.)

**DEC'NAILLER**, v. n. Décamper, s'en aller sans bruit et honteusement. Ce terme correspond à celui de décaniller dont il est peut-être la corruption : « i vè t' fère dec'nailler. » Morv. n.

Pic. « déqueniller », sortir en hâte ; — Lorr. « dégueniller. » Le *Dict. de la langue fr.* rattacherait décaniller plutôt à chenille qu'à chien.

**DÉCOLER**, v. n. Ne s'emploie guère que dans cette locution : « i n'en s'rò décoler », je ne saurais en venir à bout, je ne puis y parvenir. On dit plus généralement : « i n'en s'rò chévi. » Décoler se rattache-t-il au l. *collum*, comme chevir à *caput* ?

Le fait est que achever, chevir et décoler sont synonymes.

**DECONTRE**, prép. Contre, à côté de : « al ô en raige d' contre lu », il est furieux contre lui.

**DÉCOQUELARDER (SE)**, v. réfl. Se divertir, s'amuser, s'en donner à cœur joie, comme on dit vulgairement. Peu usité.

**DÉCOUVERT**, s. m. Lieu, endroit, dont la surface est découverte. Pour ouvrir une carrière, une mine, il faut faire un grand « découvert », c.-à-d. enlever le terrain qui couvre les matériaux de la fouille.

Découvert est un subst. participial. Le fr. dit à découvert au propre et au fig. Découverte = action d'enlever un toit. (Voy. *Couvert*.)

**DÉCROTTER**, v. a. Déterrer, tirer hors d'un trou, d'un creux ; déchausser une plante, un arbre ; extraire la terre qui enveloppe les racines. (Voy. *Crô*, *Encroter*.)

**DEDELAI**, loc. adv. Là-bas, de l'autre côté, de-là. On prononce dans une partie de la contrée « deud'lai. »

Un autre charlatan arrive ici De delà les monts...

(LA BBUÈRE. *Des Jugemens*, 21.)

On peut lire dans les Œuvres de R. de Collyerye le dialogue entre M. de Delà et M. de Deçà.

**DEDEVÉ**, prép. De devers ; de auprès de.... : « dôte-toué de d'vé lu », ôte-toi d'auprès de lui, éloigne-toi de lui. Devers, du côté de... n'est presque plus usité en fr. On employait fréquemment cette prép. dans l'anc. langue. La prép. par ajoutée modifiait le sens : par devers le juge, et marquait le rapprochement. Du l. *de* et *deversus*. (Voy. *Devé*, *Vé*.)

**DED'PEU**, prép. De depuis, depuis : « ded'peu qui seu iqui », depuis que je suis ici.

Voltaire rejette comme un provincialisme du depuis, employé par Corneille dans *le Menteur*, - acte v, sc. 6 - :

Votre ame Du depuis ailleurs s'est engagée.

On rencontre cependant cette manière de parler dans les meilleurs écrivains, dans Mathurin Regnier notamment :

La belle Du depuis ne la recherche point.

Et l'esprit rarement à la beauté se joint.

(Satire VII.)

Dans les *Vaux de Vire*, - IX, - de J. Le Houx :

Mais Du depuis que s'est creu le peché

Presque ont failly tous les biens de la terre.

Le *Dict. de la langue fr.* cite la phrase suivante du cardinal de Retz :

Le cardinal avait témoigné une douleur sensible de l'injustice qu'il m'avait faite et qu'il avait clairement reconnue Du depuis...

(Mémoires, II, 166.)

(Voy. *Peu*.)

**DÉDROULER**, v. a. Dérrouler, défaire ce qui est enroulé. Le d est une lettre de renfort.

**DÉFENS**, s. m. Lieu autrefois interdit à la vaine pâture. Ce mot figure fréquemment dans la toponomastique rurale et même dans les noms de localité :

Le Défend, c<sup>o</sup>e d'Alligny-en-Morvan ; — le Def-fend, fief de la châtellenie de Decize.

La loc. en deffens s'appliquait à toutes les terres dont on désirait conserver ou protéger les fruits. Mettre en deffens équivalait à mettre en défense :

Et volons que ils puissent le dit bateiz (communal) metre en Deffans enlour touz ensemble... Et se aucuns de la dite vile trépassé le Deffans, il payera trois souz de Digenois por amande, lesqueles amandes seront à l'eglise de la dite vile por faire tout le commun profit de la dite yglise.

(Ch. B. II, p. 115.)

Deffens est demeuré un terme d'eaux et forêts.

— Du Deffand, nom de famille, témoin le nom de la spirituelle amie d'Horace Walpole, la marquise du Deffand.

Du l. *defensus*.

**DÉFENÉGER**, v. a. Dé ranger, déplacer. Prononcez *def-né-gé*. On « défénège » une couvée de perdrix en fauchant ; on « défénège » un chien de sa niche en la fermant. Ne s'emploie guère qu'en parlant des animaux. (Voy. *Défenéger*.)

**DÉFÉNI**, v. a. Finir, achever, terminer : « i n'en peu pâ déféni », je ne puis en finir. Vi. fr. *fenir* *défenir*, *desfiner* :

Que que le cors devienigne, l'ame ne puet Fenir.

(Test. de J. de Meung, v. 293.)

Et la bataille ne fuist iai Defenie :

Ainz en eust li uns perdu la vie.

(G. de Vi. v. 3006.)

Cignes aperçoit il sa mort, lors commence à chanter si doucement que merveille est à oïr, et en chantant ainsi Define sa vie.

(BRUN. LATINI, p. 213.)

On disait aussi *definement*, *defenissement* pour *fin* :

Dient plusor : ço est li Definement

La fin del scele ki nus est en present !

(Chanson de R. p. 120.)

Se tu vues que ge te raconte

Quex est le Defenissement.

(R. de la R. v. 5792.)

H.-Maine : « *defeinir* », *définir* ; — Berry : « *définir* ».

**DÉFINITRE**, v. a. Terminer, finir tout à fait, complètement : « dion ç'lai por en définitre », disons cela pour en terminer. Cette anc. forme disparaît comme tous ces infinitifs en *itre*, *benitre*, *chitre*, *peritre*, *vitre*, etc. Le préfixe *dé* marque

peut-être l'accroissement, l'intensité de l'action comme dans le verbe *défaillir*. (Voy. *Finître*.)

**DÉFONÉGER**, v. a. Changer de place, de lieu. De *défor*, *dehors*, tiré du l. *deforis* et d'un suffixe qui pourrait bien correspondre au mot *berrichon* « nier ? » En Berry « *fornier* » signifie au propre sortir du nid et au figuré s'échapper, se sauver. Dans cette dernière contrée « *niger* » = faire son nid, *nicher*. Le vi. fr. appelait autrefois *déforain* le propriétaire appelé aujourd'hui *forain*. En Poitou « *defo* » (*d'fo*), adv. se dit pour *dehors*, et « *nige* » pour *chenil*. Dans la contrée « *s'effournier* » signifie prendre sa volée comme en Touraine « *éfourgnier* ». Dans les deux régions et en Berry « *éfourgniat*, *éfourgniau*, *éfourgnon* », se dit d'un jeune oiseau qui vient de quitter le nid, de prendre son essor. Saint. « *déniger* » = *dénicher*.

À Genève « *denioter* », dér. du subst. « *niotte* » qui est un dimin. de *nid*, est synon. de notre mot « *défonéger* ». (Voy. *Défenéger*.)

**DÉFRAQUE**, s. f. Dépouille d'un animal tué à la chasse plus particulièrement, morceaux dépecés d'une pièce de gros gibier. Le terme se rattache-t-il à celui de *défroque* qui en fr. désigne ce qu'on laisse en mourant et en général des objets de faible valeur ? (Voy. *Cambrouse*.)

**DÉFREUCHE**, s. f. Racine, tronc d'arbre, ce qui provient d'un défrichement. Berry : « *défreuche* » ; — Poitou : « *défruche* ».

**DÉFREUCHEMENT**, s. m. Action de défricher. S'emploie pour désigner le lieu même qui a été défriché.

**DÉFREUCHER**, v. a. Défricher. Morv. n. n.-o. « *défrucher* » ; — Berry : « *defreücher*, *défriche-ter* » ; — Saint. « *defreücher* ». (Voy. *Freuche*.)

**DÉFREUCHEU**, s. f. Défrichement, lieu défriché. Labourer un « *défreucheu* ». Les « *défreucheu*s » donnent de bonnes récoltes.

**DÉFUNT**, adj. Se place toujours avant le subst. comme le mot *feu* : « *mon poure défunt père*, *mai poure défunte mère*. » Le Berry retranche la première syllabe et dit *funt* pour *défunt* : « *funt mon*



père. » Il prononce au contraire « défeu » pour feu par confusion peut-être entre les deux termes. Feu dans cette acception paraît être le vi. fr. fu (fut) et le latin *fuit* marquant la consommation de l'existence. Dans le Morvan particulièrement la tendance dialectale est de diptonguer l'u en eu et en conséquence de dire feu pour fu. Genève emploie le verbe « défunter » pour mourrir. En Pic. « défuncter. »

**DÉGOBILLAR**, s. m. Vomissement, ce qui a été vomi. Morv. n. Équivaut au fr. peu usité dégo-billage. Gobiller est le fréquentatif de gober. L'anglais *gob* se dit à la fois d'une quantité et d'une pleine bouche.

**DÉGORDI**, E, adj. Dégourdi, vif, éveillé, bien portant : « qu'al ô dégordi e' p'tiô laite », qu'il est éveillé cet enfant-là.

**DÉGUEILLER**, v. a. Déchirer, dégueniller : « a m'ê dégoueillé mai biau », il m'a mis ma blouse en loques. Morv. n. n.-o. Le verbe est dér. de la forme gouelle qui est le même mot que gué-rielle par le changement de l'u en ou et la chute de l'r médial. Poitou : « dégueiller », déchirer, secouer avec force. (Voy. *Gué-rielle*, *Dégueniller*.)

**DÉGRÉ**, s. m. Marche d'escalier ; au plur. escalier. Très usité dans l'anc. langue avec cette signification. S'emploie encore en fr.

Alexis lui dist : Sire, quant garder me devés,  
Je vous pri que je soie couchié sous les Degrés.  
(*Saint Alexis*, p. 370.)

Soz le soil as mains et as piez  
Font fosse desoz un Degré.

(*Renart*, v. 3085.)

L'âmirans d'Espagne avala les Degrés ;  
O lui fu l'aumaçor li vix kenus barbés.

(*Fierabras*, 1544.)

Floripas la courtoise a le noise escouté,  
Puis issi de la cambre, s'avalâ les Degrés.

(*Ib.* 2713.)

Atant ez vos Antoine qui monta les Degrez.  
(*Parise la Duchesse*, v. 1544.)

Fr.-Comté : « grâ, égrâ », pas d'escalier ; — Suisse rom. « dégra, édégra », escalier ; « dégradala », tomber dans l'escalier, dégringoler. « Dégradala », qui à Genève se prononce « dégredoler », semble être le fréquent. de dégrader, usité en fr. seule-

ment au fig. et tiré du l. *gradus*, marche d'escalier et grade. Le verbe dégringoler ne se rattacherait-il pas à la même origine, ajoutant au subst. degré un suffixe de fantaisie ? En tous cas le mot est nouveau dans la langue et ne figure nulle part dans le style élevé.

**DÉGRÉVER**, v. a. Détacher quelque chose qui n'est pas à sa place, un bateau échoué, une épave quelconque, et par extension, tout objet qui est arrêté hors de son lieu naturel.

Dé préfixe et grève, rive, bord, sable du rivage.

**DÉGUENILLER**, v. a. Dégueniller, déchirer : En « se combattant » tous deux, Jean a « deg'neillé » Pierre. Le sens actif est peu usité en fr. Poitou : « dégueniller », déchirer, secouer avec force. Saint. « égueniller », déchirer, tourmenter quelqu'un. (Voy. *Dégueniller*.)

**DÉGUENILLER**, v. n. Abonder, affluer. Ne s'emploie guère qu'en parlant des fruits, lorsqu'ils sont en grande quantité. Cet arbre est chargé de pommes, il en « deg'nille. » Morv. n. Le véritable sens ne serait-il pas : il en souffre, il en dépérit ? Nous remarquons en effet qu'en Poitou le verbe « dégueni » signifie dépérir, sécher sur pied. (Voy. *Aiqueni*.)

**DÉGUN, EUNE**, adj. Aucun, pas un : « en degun leu », en aucun lieu. Les anciennes chartes de Bourg. nous offrent souvent la forme *negun* pour aucun, forme que notre patois moderne a contractée en « nun », mais je n'ai rencontré nulle part « degun », qui a la même signification.

Prov. « degun » ; — Forez : « deingun » ; — Limousin : « degu » ; — Lang. « degus, den-gus » ; — Rom. prov. *degun, negun, neisun*, aucun, nul ; — esp. *dalguno, ninguno*, aucun. Dans les patois piémontais « degün, dgiün » = *nessuno*. (Voy. *Nun*.)

**DÉJAU**, s. m. Dégel, fonte de la glace ou de la neige. Morv. n. « dézau. » L'e du l. *gelu* permute en a dans le simple jau = gel. Berry : « dégeau », dégel ; — Fr.-Comté : « jaula », gelée ; — Poitou : « jau blanc », gelée blanche.

**DÉJOUTER**, v. a. Crever, arracher les yeux.



S'emploie au fig. pour attaquer avec violence. Morv. n. (Voy. *Jou, Erboulejeous.*)

**DÉLAPER**, v. n. Quitter, lâcher, abandonner : « i aivó enteurpri d' fère ç'lai, mâ i m'en seu délapé », j'avais entrepris de faire cela, mais j'y ai renoncé. Morv. n. « déiaper », détacher, décoller. (Voy. *Laper.*)

**DÉLEVÉ**, adj. Se dit d'un enfant qui ne peut digérer la nourriture et qui a des vomissements. Morv. n.

**DÉLIER**, v. a. Détacher les courroies qui fixent le joug des bœufs ou des vaches. Se dit absolument : il est temps de « délier. » Synon. de déteiler. On prononce également « décier. » Virgile déliait ou dételait ainsi ses chevaux fumants sous le harnais :

Et jam tempus equum fumantia Solvere colla.  
(*Georg.* II.)

En vi. fr. lier a été aussi usité dans un sens absolu pour ensorceler : Bernart de la Tapie.... avoit ensorcelé et Lié Guillaume Fors et sa femme. (Duc. *Ligations.*) Dans ce passage, il est question d'un noueur d'aiguillette. (Voy. *Facine, Lier.*)

**DÉLINQUER**, v. a. Laisser, quitter, abandonner. Je cite la définition que M. Dupin donne de ce mot peu usité :

Si un chien courant est sur la voie d'un lièvre et qu'il soit bon, le piqueur plein de confiance dans la tenue de son quadrupède vous dira : soyez tranquille il ne veut pas le Délinquer.

(*Le Morvan*, p. 32.)

Le terme de jurisprudence délinquant est demeuré fr. Le rom. prov. a la forme *delinquir* comme l'esp. et le port. avec la même signification. Au reste délinquer n'est pas un terme étranger à l'anc. langue. Calvin dit dans ses *Instit.* - p. 984 - : Si quelque clerc n'eust rien commis contre les lois, mais seulement eust delinqué en son office, etc. On disait encore relinquer ou relinquir dans le même sens :

Et quant elle fu renoie et elle ot Relenquie sa loy,  
li Soudan la prist à feme.

(*Nouvelles françaises du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 194.)

Berry : « délinquer », v. a. abandonner : v. n.

décliner, s'affaiblir ; — Poitou : « délinquer », diminuer, empirer, tomber de fatigue. Du l. *delinquere*, délaissier, manquer, faire une faute.

**DÉLOIGÉ**, part. passé du verbe déloger. Celui qui n'a plus de logement, qui n'a pas ou n'a plus de demeure. Bossuet dit de la mort qu'elle est le grand délogement. (Voy. *Loige.*)

**DÉLOUPER**, v. a. Développer.

Berry : « déloper, désenloper », étendre, déplier ; — rom. prov. *volopar*, envelopper ; *devolupar*, développer ; — ital. *sviluppare*. Du simple luper = louper et dé préfixe marquant l'augmentation. (Voy. *Enloupper.*)

**DÉLOYAL**, adj. Indiscipliné, désobéissant, fantaisie. Ce terme, très usité, ne s'applique guère qu'à des enfants ou à de très jeunes gens : un garçon, une fille « déloyals. » Ni l'anc. langue ni les patois ne m'ont fourni d'analogie pour cette acception du mot qui est cependant conforme à l'étymologie : dé préfixe exprimant l'action de sortir et *legalis*. Être déloyal c'est donc être hors de la loi, de la règle.

**DÉMÂDEU**, adv. Dès aujourd'hui, dès à présent, dans la journée. (Voy. *Mâdeu.*)

**DÉMANTIGONER**, v. a. Démantibuler, disloquer, briser, détruire. Ce mot paraît réunir le sens qui est dans le verbe fr. démanteler avec celui que renferme le subst. gond, attache, clou, du grec *γόμενος*. Suisse rom. « démangounna », détraquer une machine.

**DEMEURANCE**, s. f. Lieu où l'on demeure ; résidence. On montre la maison d'une personne en disant : « ç'o' lai qu'o' sai d'meurance. » Franche-Comté : « demourance. »

Et qui plus estoit (ils) vouloient dire et maintenir que les maisons esquelles ils faisoient leurs Demeurances au dit Beaune ne devoient pas estre prisées.

(PÉRARD, p. 282.)

..... Tu as maugré mort assurance

Qu'entre les Dieux sera ta Demeurance.

(MARTOT, II, p. 490.)

**DEMINGEAILLON**, s. f. Démangeaison. Les ll mouillées pour s.

**DEMINGER**, v. a. Démanger. Morv. n. « deminzer » ou plutôt « d'minzer. » La forme morvande appuie l'étymol. qui rattache *démanger* à manger par suite du picotement qui ronge la partie souffrante du corps. Nous disons en effet « *minger* » pour manger. Le préfixe *dé* renferme ici un sens de continuité, d'intensité.

**DÉMINGER**, v. a. Cesser de manger. S'emploie principalement avec la négation. On dit d'un glouton qu'il ne « *déminge* » pas, c.-à-d. qu'il mange continuellement. Rom. prov. *desmanjar*, perdre l'appétit; *desmanjamen*, perte d'appétit.

**DÉMIÔLER**, v. a. Défaire, désorganiser, démonter.

— *Démiôler* (se), v. réfl. Se désorganiser, se rompre au propre et au fig. : ma voiture s'est « *démiôlée* » c'est-à-dire s'est démantibulée. Un mariage « se *démiôle* » souvent au moment de la conclusion.

Du bas l. *demolire* pour le l. *demoliri*, détruire, comme l'ital. *demolire* et l'esp. *demoler* ? Dans la dernière langue le simple *moler* a la même signification, au propre et au fig.

**DÉMOINGER**, v. a. Démancher; ôter le manche d'un outil, d'un instrument. Suivant les localités, on prononce « *démoïner*, *démoïnger*, *démoïner*. » (Voy. *Moinge*.)

**DEMOIRER, DEMOUÉRER**, v. n. Demeurer, habiter, séjourner : « i vé d'moirer en c' pais quite », je vais demeurer en ce pays-ci.

..... Et cil quatre ordineront totes les choses qui saront à ordiner entre les hommes Demoiranz à Chaumont.

(Ch. B. 1, p. 330.)

Et quant il furent Demoiré en Soldadie, auques il distrent que il hironc encore plus avant.....

(MARC POL, p. 2.)

Les erres (arrhes) me Demoïeront quand vostre fille seroit en aage de marier.

(Les Établissements de saint Louis, ch. 124.)

Quelques parties de la Bourg. prononcent « *demoure* » pour *demeure* :

..... Et choisit le lieu de sa *Demoure* à Besançon, en la comté de Bourgongne.

(OL. DE LA MARCHE. Mém. p. 242.)

Du l. *demorari* pris dans le sens neutre.

**DÉMÔNAQHI**, s. m. Démon, mauvais sujet, libertin. Aux environs de Château-Chinon, « *démouna*. » Vi. fr. *demoniacle*, possédé :

Ce dimence Dieu fit miracle.....

Il guérit un Demoniacle

Duquel l'esprit estoit mueau (muet).

(L'an des sept Dames.)

**DÉMOULI**, v. a. Démolir, détruire. S'emploie au figuré. *Dé* préfixe et *moliri*, mettre en tas == désentasser. (Voy. *Demiôler*.)

**DÉMOUNER (SE)**, v. réfl. Se démener, s'agiter vivement : « a s' deumoune c'man eun guiabe », il se *démène* comme un diable.

**DÉNIPER**, v. a. Déchirer, mettre en loques, et littéralement arracher les nippes, c.-à-d. le linge, les habits. Morv. n. n.-o. Comp. avec l'angl. *to nip* et le holl. *knippen*, mordre, percer. Scheler tire *nippe* de l'ancien scandinave *kneppe*, hardes, trousseau.

**DENRÉE**, s. f. Marchandise de toute espèce, comestibles, étoffes, bien, propriété. S'emploie même pour désigner des maisons, des terres. Un de mes voisins me disait un jour que N... se promenait du matin au soir dans sa « *denrée* », c.-à-d. dans ses champs. Le même sens vague se retrouve dans le roman de *Gérard de Viane* :

Or fut la cors garnie et assasée

De boins deniers et de mainte Dannée.

(G. de V. p. 9.)

Pathelin, - 1, 5, - raillant sa pauvre dupe Jocaume, qui lui a vendu du drap :

Comment prestoit-il doucement

Ses Denrées si humblement.

Étymol. parlant, la *denrée* représente ce que l'on peut se procurer pour la valeur d'un denier. Bas l. *denerata*, *denariatia* qui était quelquefois une mesure agraire : *denariata* terre, vinee. L'anc. langue disait aussi : Une *denrée* de terre, de vigne.

**DENTAUI**, s. m. Sep ou dental, morceau de bois adhérent au coutre de la charue dans sa partie antérieure. Dans *J. de G.*, - art. 46 - : Carucarii reparant diversa instrumenta aratri.... Dentem sive Dentalia. Perse emploie le même terme pour désigner

une charruc. Même signification en rom. prov. : Saumada de Dentals I dener. (Voy. le *Cartulaire de Montpellier*.) Raynouard, - III, p. 25, - traduit *dental, dentale*, par : Araire sans avant-train. Dans Virgile le dental est pris pour le soc :

Huic a stirpe pedes temo protentus in octo,  
Binæ aures, duplici aptantur Dentalia dorso.  
(*Georg.* I, v. 172.)

L'ital. *dentale* s'applique aussi à la partie de la charrue qui tient au coutre, c.-à-d. au sep. Nous retrouvons notre « dentau » dans un texte cité par Duc. - à *Dentales* - : Icellui Michiel print ung Dental d'araire en sa main.

Berry, Fr.-Comté : « dentau » ; — H.-Auvergne : « dentar », cep de charruc. Du l. *dentale*, bois dans lequel s'enclave le coutre.

**DÉONGHIER**, v. a. Enlever les ongles. Morv. n. n.-o. « déonhier. » (Voy. *Onghie*.)

**DÉORLER**, v. a. Oter, couper, arracher les ailes. (Voy. *Ole*, *Orle*.)

**DÉPEAILER**, v. a. Peler, enlever la peau, écorcher. Wallon (Mons) : « dépeler » ; — Haut-Maine : « dépiauler, épiauler, dépiauter » ; — Berry, Champ. « dépiauler » ; — Norm. « dépiautrer. »

Dépeler procède de l'anc. fr. *pel* = peau, comme le fr. *peler* et *dépiauter*, de *peau*. Quant à « dépeailier » c'est le bourg. « *pea* » mouillé en *eai* = « *peai*. » (Voy. *Peai*, *Piau*, *Dépiauter*.)

**DÉPENDEU**, s. m. Celui qui dépend, qui décroche. Un grand « *dépendeu* » d'andouilles est quelque chose comme une grande bête, un grand imbécile. Cette même loc. est usitée en rouchi dans un sens moins défavorable. Le grand *dépendeu* d'andouilles, dans ce dialecte, est un individu long et maigre, un grand efflanqué. Cette façon de parler est empruntée à l'ancien usage de suspendre les boudins, les andouilles, les jambons au plancher des maisons. Les hommes de haute taille pouvaient seuls les détacher sans le secours d'une chaise ou d'un banc. Berry : « *dépendeleux* d'andouilles », homme dégingandé, niais.

**DÉPENS**, s. m. Ne s'emploie qu'au pluriel : les « *dépens* » c.-à-d. les frais, le coût, la dépense :

les « *dépens* » d'un voyage, d'une exploitation. Les « *dépens* » emportent souvent le bénéfice :

Certes se de lui eschapons  
Et sanz grant cost et sanz Despens  
Bons iert tes baraz et tes sens.

(*Renart*, v. 16479.)

Le grand et bon saint Louis disait :

Je aim miex que li outraiges de grans Despens que je faiz soit fais en aumosne pour l'amour de Dieu que en bobant ne en vaine gloire de ce monde.

(*JOINVILLE*, p. 394.)

Recommandant le sage et religieux emploi des richesses à son fils :

Pren-te garde que li Despens de ton hostel soient raisonnable.

(*IB.* p. 404.)

Dépens est demeuré un terme de procédure : payer les dépens, condamner aux dépens, mais le verbe *despender* qui signifiait dépenser a tout à fait disparu de la langue :

L'épargne est une science de ne rien Dépender mal à propos.

(*MALHERBE*, *Traité des bienfaits*, 34.)

Le *Dictionariolum* traduit le l. *comedo* : un glouton qui a Despendu tous ses biens.

**DEPEU**, prép. Depuis : « al ó hûre d'peu qu'al ó marié » ; il est heureux depuis qu'il est marié.

**DÉPEURER**, v. n. Découler, descendre goutte à goutte. Les toits « *dépeurent* » après la pluie. Le fr. n'a pas le verbe purer pour égoutter, mais il possède le subst. *pureau* qui désigne le bout de la tuile placée au bord d'un toit, laquelle verse l'eau dans la gouttière. *Pureau* se rattache comme « *dépeurer* » au l. *purare*, nettoyer, laver. Dans le Maine « *purget* » désigne toute toiture en saillie qui projette l'eau à l'extérieur. En rom. prov. *depurar*, clarifier. (Voy. *Épeurer*, *Peurée*.)

**DÉPIAUTER**, v. a. Dépouiller, enlever la peau. (Voy. *Piau*.)

**DÉPIGNER**, v. a. Dépeigner, emmêler les cheveux. Berry : « *dépigner*, *dépignâtrer*. »

— *Dépigner* (sc), v. réfl. Se *dépigner*, se *déranger* la chevelure. (Voy. *Pigner*.)

**DÉPIT**, s. m. Chagrin, contrariété, ennui. Faire

du dépit, c'est faire de la peine à quelqu'un. En vi. fr. despit était synonyme de tort, outrage, injure :

Sur injures violences et Despitz faiz à Monseigneur.... Mesatandue et resquosse et Despiz de seignor vii sols.

(Ch. B. I, p. 58; II, p. 312.)

Messires Robers d'Artois ne pooit oublyer ne mettre arriere de son cuer les Despis et les vitupères que li rois Phelippes li faisoit et avoit fais.

(FROISSART. *Le premier livre*, I, p. 176.)

Car jà ma femme ne sera aise  
Se son mary lui fait Despit  
Jusqu'à tant, sans aucun respit,  
Que rendu lui ait doublement.

(*Ménagier de P.* II, p. 42.)

Celz qui Despit li orent fait  
Ançois que il fust papes fait,  
Out-il à duel et agrévance.

(*Chron. mètr.* v. 3189.)

Anglais, *despite*, *spite*, malice, méchanceté. Du l. *despectus*, mépris, comme l'ital. *dispetto* et le rom. prov. *despieg*.

**DÉPITER**, v. a. Défier une personne, la provoquer : « i t' dépite do fère », je te défie de le faire. Morv. n. En vi. fr. despiter, despitier, mépriser, dédaigner :

Quant Mahommez se fu mis en la signourie dou peuple, si Despita son oncle, et l'esloingna de li.

(JOINVILLE, p. 250.)

Sachiez que singesce porte ij. filz, dont ele aime l'un si forment que ce est merveille et l'autre Despite.

(BRUN. *LATINI*, p. 251.)

Et quant il sot la verité  
Que tuit l'orent si Despité...  
Si en fu si de duel espris  
K'il moru dedens le tiere jour.

(MOUSKES, v. 13814.)

Berry, Norm., Poitou : « dépiter », défier ; — Suisse rom. « dépéta », devancer à la course, supplanter ; — rom. prov. *despeytar*, *despectar*, mépriser, honnir ; — cat. *despitar* ; — ital. *dispezzare*. Du l. *despectare*, regarder de haut, fréquenter. de *despicere*, mépriser. Le l. *despicere* a donné à l'anglais *to despise*, dédaigner, et au vi. fr. une forme à peu près analogue comme on le voit dans un passage du roman de *Mahomet*. Par-

lant de ses serviteurs, - v. 552 -, la Dame dit à Mahom :

Se je te prennoie à signour...  
Ne feroient pas ton commant  
Ains nous iroient Despisant.

Dans le même poème, despiter renferme le sens de défier, v. 897 - :

Diex Despit les orgueilleus tous,  
Et si aime les cremetous  
Qui l'apielent en verité.

**DÉPITON (A)**, loc. Avec défi, par défi, en provocation. Morv. n. n.-o. Cette loc. répond au fr. en dépit de... à l'anglais *in despite of*...

**DÉPINTER**, v. n. Faire une pointe, prolonger un angle. S'emploie avec la prépos. de lieu sur. Mon champ « dépointe » sur le bois. Le sentier « dépointe » sur la route. Dé préfixe et le l. *punctare* qui signifie piquer. En ital. *puntare*, ficher la pointe. L'esp. *punta* se dit de l'arrêt d'un chien qui pointe sur le gibier. Le chien d'arrêt est nommé *pointer* en anglais.

**DÉPOISCHE (AI LAI)**, loc. A la dépêche, à la hâte. Un ouvrage fait « ai lai dépoische » est souvent un ouvrage bâclé ou mal fait.

**DÉPOISCHER**, v. a. Dépêcher, envoyer une dépêche, faire savoir quelque chose à quelqu'un par un message. Morv. n. « déponécér. »

— Dépoischer (se) v. réfl. Se hâter, s'empresser.

**DÉPOLER**, v. a. Arracher, ôter le poil d'un animal, épiler. (Voy. *Poler*.)

**DÉPONDRE**, v. n. Quitter, lâcher, cesser d'être joint ou uni à... Au part. passé « dépondu. »

Forez : « dépondre », déchirer, dégueniller ; « dépondu », déguenillé ; — Genève : « dépondre », enlever, décrocher ; « se dépondre », se quitter, se séparer ; — Suisse rom. « dépondre », détacher, discontinuer ; — rom. prov. *deponer*, déposer, dégrader ; — esp. *deponer*, quitter ; — port. *depôr*, destituer ; — ital. *deporre*, abandonner, mettre bas. Du l. *deponere*, démolir, abandonner, quitter. (Voy. *Aipondre*, *Raipondre*.)

**DÉPOUILLENER**, v. a. Enlever les poux. Dé

préfixe et pouil, forme anc. de pou comme on le voit dans le fr. pouiller. (Voy. *Pouillot*.)

**DÉPOUILLONNER**, v. a. Nettoyer, enlever les ordures, tout ce que l'on appelle dans notre patois « lai pouion », c.-à-d. la boue, la crasse, la vermine. Berry : « dépouailler », nettoyer. (Voyez *Pouion*.)

**DÉPRENRE**, v. n. Déprendre, cesser de prendre, de tenir.

— Déprendre (se), v. réfl. Se séparer, se lâcher. On dit de deux lutteurs qu'ils ne peuvent se « déprendre » tant ils sont acharnés l'un contre l'autre.

**DÉQUARRER**, v. a. Déplacer, détourner du lieu où l'on est. Faire « déquarrer » quelqu'un, c'est obliger une personne à quitter sa place, à céder le terrain, à sortir de son « quarre. » (Voyez *Quarre*.)

**DÉQUAIHER**, v. a. Déclarer. Morv. n.

**DÉQUIOULER**, v. a. Déclouer, enlever les clous. On ne prononce presque pas la linguale dans la dernière syllabe. Quelques loc. la suppriment entièrement et disent « déquiouher. » (Voy. *Quiouler*.)

**DÉRAICHER**, v. a. Arracher, déraciner. Morv. n. « déraicer » ; — Pic. « dérachier, dérachier » ; — Berry, Poitou : « dérachier. » — Dé préfixe et le simple l. *radicare* qui a donné au fr. arracher.

**DÉRÀIONNER**, v. n. Dérasonner, parler sans réflexion, comme un extravagant. (Voy. *Râion*.)

**DÉROMPE**, v. n. Interrompre une action : « i fré ç'ai san dérompe », je ferai cela sans arrêt, sans interruption. Desrompre = rompre et déchirer dans le *Roman de la Rose*, - v. 208 - :

Iert ele pouement vestue  
Cote avoit viés et Desrumpue.

Norm. « dérompre », discontinuer ; — Forez : « dérompre », défricher.

**DÉS FAIRE DES**, loc. On dit que la pluie, la grêle font des dés lorsqu'elles tombent avec force

sur la terre et y creusent leur empreinte en forme de dés. La langue relativement indigente des campagnes a cependant des expressions qui manquent à la grande langue littéraire pour peindre les effets naturels et physiques.

**DÉSABEURIER**, v. a. Enlever, ôter un abri, découvrir, mettre à jour :

Nud ne Desabrier  
Mort de faim ou de soif.

(LITTRÉ, *Dict. Fables mss. du R-i*.)

H.-Maine : « désaberier » ; — Poitou : « désabrier. » (Voy. *Aibeurier*.)

**DÉSAGROTÉ**, v. a. Oter, enlever les ergots. Un coq « désagroté. » Berry : « désargoter. » (Voy. *Agró*.)

**DÉSANDENER**, v. a. Étendre les andains sur un pré. M. de Perthuis, dans son *Mémoire sur l'amélioration des prairies*, - p. 116, - risquait le mot désandiner comme un néologisme. C'était plutôt un archaïsme, car le terme est ancien dans notre région.

Forez : « andagnâ » et « désandagnâ », faire et défaire les andains.

Je n'ai rencontré le simple « andener » que dans le forézien « andagnâ », mais il y a lieu de croire qu'il a existé dans le roman. L'étym. qui dérive andain de *andare*, aller, marcher, s'appuie sur des rapprochements nombreux. On peut notamment comparer le mot avec l'esp. *anden*, galerie étroite où manœuvrent les chevaux qui font mouvoir une roue, et avec l'ital. *andana*, qui répond à allée, désignant le lieu où les cordiers tressent leurs cordes en marchant pas à pas. Ce dernier mot en Forez désigne un andain de foin. Peut-être y a-t-il eu confusion entre *andana*, allée, file, rangée, et *andena*, chenet, landier. (Voy. *Andain*.)

**DÉSANDENOUEUSE**, s. Celui ou celle qui étend sur le pré les andains d'herbe fauchée. L'andain est la quantité d'herbe que le faucheur abat en suivant sa ligne.

**DÉS ANZON**, loc. S'emploie assez souvent en parlant des personnes et des choses dans des phrases comme celle-ci : y a-t-il des voleurs dans votre pays? on répond : oh ! les chemins n'en sont



jamais « désanzon. » Avez-vous des provisions chez vous ? — Nous n'en sommes jamais « désanzon », c.-à-d. nous n'en manquons jamais. Faudrait-il écrire des-sans-hons, ce dernier mot pris dans le sens de uns, quelques-uns ? Hom, hons, dér. du l. *homo*, a été en Bourg. la forme primitive du pronom on. Les deux locutions : on dit, *homines dicunt*, sont identiques.

**DÉSEMPICASSER**, v. a. Désensorceler, délivrer de l'ensorcellement, lever un sort jeté sur quelqu'un. (Voy. *Empicasser*, *Picassé*.)

**DÉSERNOICHER**, v. a. Déharnacher, ôter le harnais d'un cheval, d'un animal de trait. (Voy. *Hairnois*, *Hairnoicher*.)

**DÉSERT (AU)**, loc. A l'abandon, en ruine. Dans le gloss. de Reichenau *vastabat* = *desertum faciebat*. La Monnaie cite comme un bourguignonisme la loc. familière : « laisser le cier an dezâr », ne pas s'occuper de son salut. Le vi. fr. avait déserte pour abandon et déserti pour ruiné :

Li met devant ses oez la Déserte de son pechiet.  
(*Job*, p. 460.)

La terre que il li done  
N'i a bestes, blé ne annone,  
E si tornée e si Desertie,  
Si sule e nue e si sauvage,  
Qu'il n'i a fait gaaignage.

(BENOIT, v. 6620.)

Dans les documents bourguignons les exemples abondent :

..... A compter les mex et terres ou près qui sont plus de la moitié en Désert..... Leurs terres et héritages sont et demeurent en toppe et Désert.

(*Ch. B.* p. 494, 574.)

Il y a une prairie, mais elle est en Désert..... Il y a une quantité de vigne dont partie est en Désert.....

(*Bailliage de Dijon*, p. 106, 176.)

L'idée d'abandon est au reste dans le l. *desertum*, *deserta*, de *deserere*, abandonner. Deserter, adescerter, adescertir, nous l'avons vu, signifiait mettre à l'abandon, ruiner :

Pur ço les ad Deu si destruz et Desertez.....

(*Rois*, p. 268.)

Quant Renart vit Adescertir  
Son castel gaste et enhermir,  
Il n'en velt fere autre semblant.

(*Renart*, v. 12633.)

Dans Palsg., - p. 670, - deserter s'emploie pour bouleverser un terrain, mettre les moites sens dessus dessous : Il fault premier Deserter ceste terre avant que la labourer. — Anglais : *to desert*, abandonner, délaisser.

L'adjectif désert prenait quelquef. au figuré la signific. de ruiné. Rutebeuf, - I, p. 9, - l'entend ainsi :

Jà n'i sera ma porte ouverte,  
Quar ma meison est trop Déserte  
Et povre et gaste,  
Souvent n'i a ne pain ne paste.

**DÉSÉULÉ**, adj. Se dit principalement des herbage lorsqu'ils ont été rongés par le bétail : « lé près son déséulé, a fau seilli lé bœu. » Voyez plus haut à *Désert* le passage de la chronique des ducs de Normandie où s'applique à une terre épuisée. Rapp. du français sol, de l'ital. *suolo*, de l'esp. *suelo*, superficie de la terre, couche végétale.

**DÉSOUÉFER**, v. a. Oter la soif, désaltérer, cesser de boire : « i seu désouéfé », je n'ai plus soif ; « a n' désouéfé pâ », il a toujours soif. (Voy. *Soué*, *Souéfer*.)

**DESSEMBLER**, v. a. Désassembler, séparer ce qui était joint. Cette porte s'est « dessemblée » ; ce plancher se « dessemble » :

Car ambedui, ce sai, morron  
Plus-tôt, espoir, que ne vorron  
Mès ce n'iert pas, espoir, ensemble,  
Car mort tous compaignons Dessemble.

(*R. de la R.* v. 8178.)

**DESSERTER**, v. a. Desservir. Il faut des chemins pour « desserter » les champs, c.-à-d. pour en faciliter l'accès. En fr. chemin de desserte, chemin qui dessert une propriété.

De dessert fait irrégulièrement sur desservir tiré du l. *deservire*.

**DÉSSIÀLER**, v. a. Déboucher une futaille, ôter le bondon.

Est-ce à ce mot qu'il faut rattacher la signific. du verbe forézien « dessià », désaltérer jusqu'à la satiété, et de l'adj. languedocien « desia », déjoint, c'est-à-dire ouvert ? L'ital. *sigillare*, outre le sens

de sceller, cacheter, a celui de boucher avec force, joindre bien. (Voy. *Süder*.)

**DESSOS**, adv. de lieu. Dessous.

As denz s'ocient et empirent :  
Si veissiez en moult poi d'eure  
L'une Desoz, l'autre deseure.

(Renart, v. 12940.)

En la forest Desoz un pin  
Trova dormant un pelerin.

(Ib. v. 19295.)

Une geline oi cover  
Qui Desoz li avoit douze oés.

(Ib. v. 23389.)

**DESSOULU**, E, adj. Gourmand, avide, qui recherche tout ce qui est bon à prendre. Est-ce le fr. dissolu avec une signification un peu différente qu'explique peut-être encore l'étymol. latine ? *Dissolvere* signifie délier. Un homme avide n'est retenu par aucun lien, aucun frein.

**DÉTAUPENER**, v. n. Se dit d'un animal à l'agonie dont les membres, surtout les pattes, s'agitent convulsivement. De taupe, par allusion aux mouvements convulsifs de la bête expirante.

**DÉTEURBE**, s. f. Trouble, dérangement, retard. On a de la « déteurbe » par suite d'accident, e.-à-d. du dérangement, du retard :

Ilec nous y eusmes Destourbe d'un de nos chevaux qui morut.

(Le saint Voyage de Jérusalem, p. 221.)

Se nuls en se faisant Destorbe..... le maieur et les chevins les doivent contraindre.

(Ch. B. I, p. 238.)

Passeront librement eulx, leurs batteaux et marchandises sans aucun Detourbes ni empeschement.

(MANTELLIER, II, p. 89.)

La *Chronique de Norm.* a les mots turbance et destorbier pour trouble, désordre :

Por ce que li reis out dotance  
Qu'en Engleterre eust Turbance  
Tribous e noise e Destorbier.

(BESOIT, v. 39530.)

L'anglais *disturbance* était aussi usité en vi. fr. :

Mais il li convint ains jurer  
Qu'à saint Pière ne forferoit  
Ne sour la couronne de France  
Ne ferroit nule Destorbance.

(MOUSKES, v. 20687.)

Oustez VIII semaignes par les festes et par autres Desturbancez.

(*Économie rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 11.)

Berry : « détorbe, détourbe », retard ; — Maine : « detourbe », trouble, fraude ; — Suisse rom. « destorbe », faux frais, perte de temps ; — Guernesey : « destorbier », trouble ; « destorbeux », perturbateur. Basque : *destorbu*, accident ; bas l. *disturbium*.

Du grec *τὸρβη*, par le l. *turbela*, *turbula*. Le fr. trouble est le même mot par transposition de lettre. L'anc. langue a souvent prononcé tourble.

**DÉTEURBEMENT**, s. m. Dérangement, trouble, empêchement. Dans Palsg. - p. 284, - destorbier, tribulation, vexation sont synonymes.

Quar Pepins ot I Destorbier  
Par la guerre le duc Gaifier  
Ki tint Poito et Aquitaine.

(MOUSKES, v. 2320.)

Où cuidez-vous pouvoir estre sans empeschement et sans Destorbier.

(MONTAIGNE, I, III, ch. 9.)

Il y a sur ce mot un anc. proverbe :

Entre la bouche et la cuillier  
On voit souvent du Destorbier.

Rom. prov. *torbamen*, *destorbamen*, perturbation. Ital. *disturbamento* et *disturbo* qui correspondent à nos deux formes déteurbement et déteurbe.

**DÉTEURBER**, v. a. Détourner, déranger, troubler. Morv. n. détorber :

Moult fu Renart en grant porchaz,  
Més la force des espinaz  
Li Destorbe de son afère.

(Renart, v. 1299.)

Que Diex me gart d'estre escharnis  
Et Destorbés par nule chose !

(R. de la R. v. 21512.)

Je ne t'ai riens meffait, si m'ait Damedés.

Or vous pri par amours que ne me Destorbés.

(Fierabras, v. 4133.)

Et si les gens de Saurre (Seurre) vouliënt Destorber la prise ou guerre, li sires de Saurre lor en est tenus de aidier en bonne fey.

(Ch. B. II, p. 207.)

Nus à la foire ou au marchié de la Noeve-Vile, venant ou alant, soit pris nec Destorbez, se il n'a forfait celi jour.

(Cart. gén. de l'Yonne, II, p. 240.)

Or es-tu bien de Dieu maudit  
De me Destourber ma parole.

(Th. fr. II, p. 7.)

Berry : « détorbier, détorbier » ; — Maine, Norm. « détorbier » ; — Pic. Poitou : « détorbier » ; — Guernesey : « destorbair » ; — Suisse rom. « destorba » ; — rom. prov. *torbar, destorbar*, troubler, déranger ; — esp. *disturbar* ; — ital. *disturbare* ; — anglais : *to disturb*. On trouve le simple *torber* = *turber* dans des textes du XII<sup>e</sup> siècle :

Il at mis el soloil son tabernacle, por ceu qu'il receleiz ne soit, nès à l'œil ki Torbeiz est... Aparilliez suys et ne suys mies Torbeiz.....

(Serm. S. B. p. 547, 558.)

Coneu a lor felonie  
E lor mauté e lur envie,  
Aques en fu Torbez vers eus,  
E toz irascuz e tut feus.

(Benoît, v. 10393.)

**DÉTIHER**, v. a. Vider un lit de plume, un oreiller, etc., pour nettoyer, rafraîchir la plume. Le mot ne s'emploie guère que dans cette acception. Détiher est probablement pour détiher par la chute ordinaire de l'r médial.

**DÉTOLER**, v. a. Dételer, détacher d'une voiture ou d'une charrie l'attelage de chevaux ou de bœufs : « al ô tan de détoler. » S'emploie au fig. pour mourir : « lai poure veille, ile ô détolée », la pauvre vieille, elle n'existe plus.

Il ne faut pas confondre « détoler » avec « détaulai » qui en Bourg. signifie sortir de table par le l. *tabula* prononcé « taule » dans le dialecte. (Voy. *Aitoler, Raïtoler*.)

**DÉTOR**, s. m. Détour : « fion eun détour, ailon viâ », faisons un détour, allons vite.

— « Détor de reins », loc., foulure des reins à la suite d'un violent effort.

**DÉTORNÉE**, s. f. Dérangement, indisposition, malaise passager. Avez-vous fait une maladie ? non, seulement une petite « détornéc. »

**DÉTORNER**, v. a. Détourner, écarter du chemin, changer de direction :

Por ce nos devons Destorner  
De mal, et à bien atorner  
Qu'a bone fin puissions venir.

(Le Provost d'Aquitée.)

**DÉTORSER (SE)**, v. réfl. Se donner une entorse, se tordre le pied. On dirait encore pour exprimer qu'on s'est donné une entorse : « i é eune voigne tressautée », j'ai une veine rompue. Nos sorciers ont un remède souverain contre l'entorse. On passe le pouce trois fois sur la partie malade en disant : « Anté, antété, déanté, suranté. Le bienheureux saint Agnin (S. Agnan) veuille faire retourner les nerfs et les joints auparavant où ils étaient ! » Caton, dans son livre *de Re rustica*, - CLX, - nous offre une formule cabalistique du même genre contre les luxations. L'opérateur doit prendre un roseau vert, le couper par le milieu et l'appliquer ensuite sur les cuisses du malade en chantant : *daries dardaries astataries dissunapiter*..... Pour une fracture on dit : *Huat hanat huat ista pista sista, domiabo damnaustra*.....

On rencontre au reste des analogies fort singulières entre plusieurs recettes des *Rustiques*, pour la guérison des animaux, et celles qui ont la vogue dans nos campagnes. Il y aurait des rapprochements très curieux à signaler dans cette matière où la magie a certainement plus de part que la science vétérinaire. Nos rebouteux gagneraient à étudier Caton qui, il y a plus de deux mille ans, en savait beaucoup plus long qu'eux sur ce chapitre. Lire entre autres les articles : *Bubus medicamentum*, - LXX, - et *Votum pro bubus*, - LXXXIII, -

Dé préfixe et tors, part. passé du verbe tordre. Tors est en fr. adj. et subst. Le l. a les deux formes, *tortus* et *torsus*.

**DEU**, adv. de temps désignant le jour où l'on est. Ne s'emploie guère isolément que dans la loc. « tô fin deu », aujourd'hui même. Deu est une forme du vi. fr. hui avec la prépos. de soudée au mot. Dans Borel dui pour d'aujourd'hui.

Nos faisons Ui, chier freire, l'encommencement de l'Avant..... Hui vinrent li troi roi por querre lo soloil de justise.....

(Sermons S. B. p. 521, 550.)

L'accouplement des prép. a et en avec hui a donné par euphonie la loc. a nui, en hui, en-n-hui, écrit quelquef. anuit, ennuît, pour aujourd'hui :

Vos avez oit, chier freire, ceu c'un léist Anuit, en Ysaïe la profète.....

(Serm. S. B. p. 523.)

En Nuit Malebouche et Danger  
Ont amours en gouvernement,  
Et fault passer par leur danger  
Qui en veult avoir aucunement.

(*Romvart*, p. 189.)

Et lui dit : mon cas va très bien,  
Mon procès est Ennuyt jugé.

(*VILLON, la Repue franche.*)

(Voy. *Mâdeu.*)

**DEUILLAN, ANTE**, adj. Sensible, douloureux, souffrant :

Quant le chief est ferus, le corps et les membres  
sont enfermez et Dueilleux.

(*CHRISTINE DE PISAN. Livre des fais*, ch. II.)

S'en fu li rois las et Duellans

Quar li rois ert lor bien voellans.

(*MOUSKES*, v. 27121.)

L'anc. verbe fr. *douloir* signifiait souffrir, gémir. *Douloir* a laissé *deuil* au fr. Le mot figure peu galamment dans ce vieux proverbe :

Femme se plaint, femme se Deult,  
Femme pleure quant elle veult.

Norm. « *deul* », peine ; « *faire deul* », attrister : « *douillant* », douloureux ; — Metz : « *deulant* », délicat, faible ; — Forez : « *dullin* », délicat. — A Lille « *le deuillant* » est l'individu qui conduit le deuil dans les funérailles.

Du I. *dolere*, éprouver de la douleur : *oculi dolent*, les yeux te font mal, dit Plaute dans les *Mostellaria*, - v. 912. - L'esp. emploie le mot au fig. *duelo*, deuil, tristesse ; *duelos*, chagrins. (Voy. *Deuillot.*)

**DEUILLER**, v. n. S'attrister, se chagriner, avoir de la peine, souffrir de quelque mal. Morv. n. n.-o. « *douiller*. » Palsg. - p. 420, - conjugue le verbe *douloir*, avoir mal : Il me deult, il me douloyt, il me doulut, il me doulera, qu'il me ducille, qu'il me doulost, *douloir*, avoyr *doulu* : la teste me doulst, mes yeulx me deullent. Chez ce grammairien. - p. 640, - je mayne *ducil* est l'équivalent de je me dole ou je lamente. *Dullier* est la forme normande comme *duel* pour *deuil* :

Ne un sul n'i a qui ne s'en Duille.

(*BENOIT*, v. 5524.)

Itel le me dunt Deus trover

Qu'en sa prison plus ne me Duille

E qu'en sa grâce me recuille !

(*Ib.* v. 27011.)

Tant ai géu à terre Duellent m'an li costé.

(*Parise la Duchesse*, v. 917.)

L'u se diphthongue en eu dans presque tous les autres dialectes :

Le cuers me Deult fort et me serre

Pour mon seigneur que venir voy

Tout seul.....

(*Th. fr.* III, p. 447.)

Non je ne me Deuls pas qu'une telle abondance  
Descrivainsaujourd' huy fourmille en nostre France

(*ROUSSARD, Poèmes*, I. II.)

Le *Gloss. du Centre* attribue au Morvan *douler* = *deuille* : la tête me doule, c.-à-d. me fait mal. Cette forme est étrangère à une notable portion de la contrée. Peut-être cependant existe-t-elle sur un point inconnu de l'auteur. On ne saurait trop faire de réserves à propos de la multiplicité des variantes. Se *douler*, v. réll., ne s'emploie dans une partie de la contrée qu'au fig. (Voy. *Douler.*)

**DEUILLOT, OTE**, adj. Sensible, douloureux, à peu près comme le fr. *douillet*, mou, délicat, sensible, en tant que le mot se rattacherait à *dolere* et non pas à *ductilis*. En vi. fr. *deul* et *deuil* = *douleur*.

LA MORT

Je lui feray souffrir grant Deulz ;

Devant que soit venu demain

Il passera par souzb ma main.

(*Th. fr.* III, p. 412.)

Qui veult follement tout despendre

Doit mourir en paine et en Dueil.

(*Ib.* p. 427.)

..... J'ai tout perdu

Maintenant j'enrage de Dueil.

(*Ib.* p. 442.)

(Voy. *Deuillan.*)

**DEUR**, adj. Dur, rude, coriace.

Item, doit-on erier après venoings (vendanges) que nuls ne mette beste as vignes jucques à la Saint-Martin d'iver, que le bois des vignes est *Deur*.

(*Gh. B.* I, p. 243.)

**DEURÉ**, part. passé. Ne s'emploie guère que dans cette loc. : avoir du temps « *deuré* », être dans le temps « *deuré* », qui signifie avoir, éprouver de l'ennui.

**DEUREMENT**, adv. Durement avec un sens superlatif, souffrir durement, travailler durement, c.-à-d. beaucoup, très fort :

David vit une dame ki se baignout.... si fud Durement bele....

(*Rois*, p. 154.)

La mist li roys, ces choses faites,  
Grant flo de sergenz et deus gaites  
Ou il se fioit Durement.

(*GUELL. GUIART*, v. 3813.)

Quant ele vit traite l'espée,  
Durement fut espovanté.

(*Dolopathos*, v. 9988.)

Qui ait bien béut Durement  
Moult en dort plus séurement.

(*Ib.* v. 11118.)

Li pères l'ot, Durement pleure ;  
Soyent maudit le jor et l'eure  
Qu'il a tant au siècle vesçu.

(*La Houce partie*.)

(*Voy. Ancreman*.)

**DEURER**, v. n. Durer, endurer, patienter, pâtir, souffrir : « l' temps m'y deure iqui. Bon gré mau gré, a fau bin qu'on deure », e.-à-d. qu'on patiente, qu'on pâtisse avec résignation. Le maître dit à ses « vâlots » lorsqu'ils s'impatientent : « deurez » ! comme le laboureur de Virgile à ses enfants : *durate* !

L'amiraus nous a fait ça dedens avaler  
Ou fons de ceste cartre (prison) mais n'y poons Durer.  
(*Fierabras*, v. 2108.)

Las! comment (en enfer) y porront ces orgueilleus Durer  
Qui ci ne pueent riens souffrir ne endurer.

(*Test. J. de M. v.* 1943.)

Je Dure bien à la peine, mais j'y Dure, si je m'y porte moi-mesme.

(*MONTAIGNE*, II, ch. 17.)

Du l. *durare*, endurer, souffrir. (*Voy. Endeurer*.)

**DEURSON**, s. f. Fracas, grand bruit : « mouger aine deurson », faire beaucoup de bruit, de tapage, Env. de Château-Chinon.

De dur et son? Le l. *sonus* a la signifie. de bruit, tapage, vacarme, mais notre mot a le genre fém. ce qui semble écarter cette origine. Deurson se rattacherait-il par antiphrase ou ironie au bas l. *durasuna* qui signifiait accord parfait ou comme le dit le *Gloss.* de Duc. *firma pax*?

**DEUSSE**, s. Deux. Je n'enregistre ce mot que pour noter une singularité. Au fém. deusse fait deule : « nos iron totes deules », nous irons toutes

deux. Dans le langage popul. de Paris, des grandes villes et des casernes, on prononce aussi deusse : une, deusse ! Pic. « deusse » ; — Lorr. « dousse. » En Lang. au mase. « dous » ; au fém. « dos. »

**DEVAN**, prép. Devant et avant : « dié glli ç'lai d'van d' l' peuni », dites-lui cela avant de le punir.

**DEVANTÉ**, s. m. Tablier d'homme ou de femme. Vi. fr. devantier, ce qui est devant, ce qui précède ; devanteau, tablier :

Votre Devantier, duc de Borgoine, notre tres cher Seigneur cui Diex absoille..... Si cum nos les havons de vos Devantiers.....

(*Ch. B.* I, p. 57.)

Et y avoit de jeunes hommes ceints à travers le fond du corps de beaux Devantez ouvrez à l'aiguille.

(*AMYOT, Paul-Émile*, 56.)

Elle me semble de quatre empanns plus grande que n'estoit lorsqu'elle se capitonna (couvrit la tête) de son Devanteau.

(*Pantagruel*, III, 17.)

Montaigne emploie le mot dans le sens plus étendu de voile, draperie : Ceux qui, parmi les jeux, refusent les opinions sérieuses, font, dietquelqu'un, comme celui qui craint d'adorer la statue d'un saint si elle est sans Devantier. (*Essais*, III, ch. 5.)

Berry, Poitou : « devant, devanteau, devantier, devantière » ; — Norm. « devanteau, devantet ; une devantée », un plein tablier ; — Forez : « devanteau, devanti » ; — Jura : « devanté, devantie » ; — H.-Auvergne : « davanter » ; — Vosges : « devaintri » ; — Champ. « devantrin », tablier et prédécesseur ; — Liège : « d'vantrin, vantrin », tablier, devant d'un objet.

**DEVÀTER (SE)**, v. réfl. Se hâter en marchant, marcher vite. Le v médial est euphonique. Le grand Saint-Bernard, par l'emploi de la même labiale, devient, en Suisse, le Mont-Dévi, *mons Dei*.

**DEVÉ**, prép. De vers, d'auprès de : « i vin d'vé lu », je viens d'auprès de lui. » En Languedoc, devers signifie du côté de, aux environs de : « de-ver la Saint-Jean », aux environs de la Saint-Jean :

Por ceste voie De Ver Aden ont les Saracain d'Alexandre les pevre e les especeries e les chieres marcandies.

(*MARC POL*, p. 241.)

(*Voy. Dedevé, Vé.*)



**DEVEDEAU, DEVEDOU**, s. m. Dévidoir, instrument dont on se sert pour dévider. En vi. fr. desvidouère, deveveau, devidet. La seconde forme est employée par Ronsard et la dernière par Noël du Fail. Comenius. - p. 149, - donne comme synonyme. haspe, guinde, devidoir, et l'ital. *devidatoio*. Dans Palsg., le devidouer est le tuyau qui sert à évacuer les eaux d'une fontaine. De préfixe et vide, parce que le dévidoir vide le fuseau.

**DEVENI**, v. n. Venir de, revenir : « dô qu' teu d'vin ? » d'où viens-tu ?

**DÉVENTRONÉE**, s. f. Ce terme est probablement composé de deux mots réunis, ventre et détournée. Quand on a mangé avec excès d'un aliment quelconque, et qu'on est plus ou moins incommodé, on dit qu'on s'est donné une « déventronée. » Morv. n. (Voy. *Détournée*.)

**DÉVER**, s. m. Versant, côté incliné d'un lieu ou d'une chose : sa maison est sur « le déver » de la montagne. En fr. l'adj. *dévers* s'applique à tout ce qui n'est pas droit, à ce qui est hors de l'aplomb. Du l. *deversus*, incliné, penché.

**DEVEUNE**, s. m. Devin, médecin, sorcier. Au M. A. les sorcières qui se mélaient de guérir par voie de sortilèges sont fréquemment appelées *devenes* ou *divines* :

Elle lui promist aler querre en la ville de Besmes une femme nommée Jehannote laquelle l'en disoit estre Divine et que, elle venue, ilz feroient tout à icelle Devine que elle dévoilteroit ledit de Rully, son mary.

(*Châtelet*, II, p. 331.)

Nos « *devenes* » remplissaient quelquefois un rôle bienfaisant. Non-seulement ils guérissaient personnellement certaines maladies, mais encore ils barraient le passage à l'influence diabolique du « *mettou d' sort* » et empêchaient ce dernier de faire mourir le « *neurin*. » Il y avait autrefois près d'Autun un « *deveune* » qui avait la vogue dans notre contrée. On le consultait surtout pour les maladies mystérieuses du bétail. Sa recette pour découvrir le sorcier était très simple et il opérant, dit-on, *coram populo*. Il faisait tirer un « *soillau* » d'eau du puits, et lorsque la surface du liquide était immobile il soufflait dessus. Peu à peu on voyait

se composer une figure humaine qui ne tardait pas à être reconnaissable. Alors apparaissait le visage du « *mettou d' sort* », ainsi pris en flagrant délit. Nanti de ce signallement surnaturel, le client revenait à son domicile bien déterminé à assommer le sorcier, un proche voisin souvent, si sa vache n'était pas debout dans les vingt-quatre heures. Inutile d'ajouter qu'au dire du narrateur la guérison ne se faisait pas attendre aussi longtemps.

Du l. *divinus*, parce que le devin ou sorcier est supposé avoir des lumières supramondaines. Chez nous le prestige du médecin réside encore un peu dans cette croyance. Le *Vocab. latin fr. du XIV<sup>e</sup> siècle* déjà cité traduit le l. *mathematicus* par *devineres*. Anglais, *diviner*, devin ; *divine*, théologien.

**DEVINOTTE**, s. f. Devinette, chose à deviner, énigme. En vi. fr. *devinaille* avait à peu près le même sens, mais le mot est lourd et peu sonnant.

Fr.-Comté : « *devinotte* » ; — Norm. « *devinade*, *devinaille* » ; — wallon : « *advinette*, *advinat* » ; — Berry : « *devinaille*, *devinoué*, *devinouère*. »

**DEVIRANDOUÈRE**, s. m. Détour, subterfuge, échappatoire de plaideur. J'emprunte à M. Dupin, qui se connaissait en termes de jurisprudence, une remarque très juste au sujet de ce mot en même temps que la citation d'un passage où la définition du sens est parfaite :

Si le juge de paix ordonne une comparution des parties en personne, c'est alors qu'il faut les voir se replier sous les questions du magistrat ou sous les interpellations qu'ils s'adressent mutuellement, cherchant à faire prendre le change et à donner ce qu'ils appellent, dans leur jargon, un *Devirandoire*. Ce mot, (ajoute l'ancien procureur général), est beaucoup plus expressif que celui d'échappatoire. Avec celui-ci on cherche à se tirer d'affaire; avec le *Devirandoire*, on cherche à mettre son adversaire dans l'embarras, à le dérouter.

(*Le Morvan*, p. 29.)

A Guernesey : « *dévir*, *dévirairie* », = détour : « *dévirair* » = détourner. La Suisse a un terme analogue dans « *virevoûte* », ruse, au fig. : circuit, détour, au propre. Ce terme rappelle le proverbe : un bon Picard ne se dédit pas, il se ravise. L'anc. langue, pour exprimer la même idée, usait d'une métaphore qui au fond sous-entend les circuits, les détours d'un subterfuge. L'échappatoire est

appelée connillère par assimilation d'un esprit qui fuit en se dérochant, avec un lapin ou connil qui s'enfonce dans le labyrinthe de son terrier. Montaigne emploie encore ce mot bizarre : Nous desadvouons nostre pensée et cherchons des Connillieres en la faulseté pour nous accorder. (Livre III, 10.) Le verbe conniller signifiait esquiver, user de « devirandoués. » (Voy. *Vircari*.)

**DEVIRER**, v. a. Détourner, faire un détour, prendre une direction différente. Vire, dans plusieurs patois, est un subst. qui signifie manière, direction. « Devire » dans le H.-Maine = rebours, sens inverse. En Suisse, dans le pays de Vaud, on dit un « viret », un « virolet » pour un tournant. A Genève le « viret » est un escalier en limagon. En Poitou « devirer » = égarer ou mettre à part ; « se devirer », se détourner. (Voy. *Virer*.)

**DEVÏTRE**, v. a. Dévêtir, déshabiller, dépouiller. Au partic. passé « dévitu » :

L'apostoles méismes canta la messe entrans  
Quant il fu Desvïestus.....  
(*Ch. d'Antioche*, I, p. 56.)

Desvestir se vont maintenant....  
Quant il furent Desvestu tuit,  
S'en sont venu.....  
(*Renart*, v. 29321.)

— Dévite (sc), v. réfl. Se déshabiller, se dépouiller :

N'y a fors que paour et paine  
.....  
C'est l'ombrage qui se Desvite,  
C'est le temps qui toujours annuite,  
C'est l'arbre qui tost se defruicte...  
(*Treſor de Jean de Meung*, v. 1230.)

Saint. « devitre » ; — Berry : « déviter » ; — Suisse rom. « déveti », déshabiller, enlever une récolte ; — ital. *divestire*. Du l. *devestire*, déshabiller. (Voy. *Vitre*.)

**DÉVOIHER**, v. a. Tirer quelque chose d'un lieu, attirer à soi un objet en le déplaçant. Morv. n. n.-o. « Dévoïher » est pour dévoyer, ôter de la voie. Ital. *divviare*, détourner.

**DÉVOÏRER**, v. a. Déchirer, mettre en lambeaux, en guenille : un enfant « dévoïrer » ; une robe, un habit « dévoïrés. »

M<sup>me</sup> de Sévigné, - ix, p. 31, - donne au part. passé dévoré une signification. qui se rapproche beaucoup de celle-ci, je crains, dit-elle à sa fille : Je crains que vous ne soyez emmaigrée et Devorée.

— Dévoïrer (se), v. réfl. Se déchirer, se mettre en lambeaux : « nos gâs s' devoïran dan lé-z-épeunes », nos garçons se déchirent dans les épines. Berry : « se dévorer » = se déchirer, s'écorcher ; — Saint. « dévoïrer » = dévorer ; — Norm. « dévorer », mettre en pièces ; — Suisse rom. « devoura » = dévorer, déchirer, user un vêtement.

Du l. *devorare*, manger, détruire, flétrir, user. (Voy. *Dévoüher*.)

**DEVOLÉE**, s. f. Pente, descente rapide. Berry : « devallée », pente de terrain ; — Poitou : « devallaie, devallée », descente ; — Saint. « devallée. »

**DEVOLER**, v. a. Dévaler, descendre, suivre en aval la pente d'un terrain, aller d'un lieu plus élevé à un autre. Nos montagnards du Morvan parlent à peu près comme Chateaubriand lorsqu'ils disent qu'ils vont « devoler » à Paris : Ces pauvres enfants (les petits Auvergnats) qui Dévalent bien tristes de leurs montagnes.... (Voyage à Clermont.)

Dévaler, desvaler, était fort usité dans l'ancienne langue :

Lors est de sa tour Devalée,  
Si est tout droit vers moi venue.  
(*R. de la R.*, v. 2988.)

Là te convient-il aler  
Se mort ne te fait Desvaler  
Ou tens de jonesce en sa cave.  
(*Id.*, v. 4535.)

La pucelle Desvaule contreval le plainchié  
Nu piez, eschavolée.....  
(*Floovant*, v. 502.)

On disait aussi avaler et même avoler pour aller en descendant :

Despechez-vous ; bien tost cy Avollez.  
(*Th. fr.*, II, p. 264.)

En Forez « avalà » signifie baisser ; en Languedoc « s'avalé » s'emploie pour disparaître, se dissiper dans l'air comme une fumée ou un esprit malin. Cette extension de sens explique le passage de Rabelais où *avalisque*, *Satan* est une formule de congé qui correspond à *cade retro*, *Satanas* !

Berry, Norm., Poitou : « devaller » ; — rouchi :

« devoler », tomber de ; — Forez : « devallâ », descendre ; — Suisse rom. « dévala », précipiter. « Devaulai », encore usité en Bourg., est formé sur *vau* = val. (Voy. *Aivoler, Raivoler, Redevoler, Vaulée.*)

**DEVÔMÀ**, adv. de temps. Désormais, dorénavent. Chute ordinaire et pour ainsi dire normale de l'r médial. V est euphonique et supprime l'hiatus. La terminaison en a long se retrouve dans *mâ* pour mais, « *jeumâ* » pour jamais, etc. La formation du mot est à nu dans ces vers du *Roman de la Rose*, - v. 3722 :

Soffrés que Bel Aceuil li face  
Des Ores Més aucune grace.

**DEVOUHER**, v. a. Dévorer, manger avec avidité. S'emploie aussi au fig. « dévouher son buting' », manger son bien. Morv. n. n.-o. (Voyez *Dévoïrer.*)

**DÉZAI**, adv. de temps. Déjà. Morv. n.

**DIÈTRE**, s. f. Dartre, maladie de la peau. On prononçait autrefois *dertre* dans les provinces et *derte* en Anjou, dit Ménage. Cette forme se montre dans quelques anciens monuments :

Quar la terre du val et du mont et du tertre  
Est plus douce des autres; n'y ha roiche ne Dertre.  
(*Girart de R. v. 544.*)

La *dertruyie* équivalait à la rogne sèche, à la gale. (Duc. *Impetiginositas.*)

Il y avait autrefois à Vaupitre, dans la paroisse de Saint-Germain des Champs, un pèlerinage en l'honneur de sainte Diétrine pour obtenir la guérison des dartres. Suivant la légende du pays, le corps de la sainte est enfermé dans un rocher dont les flancs suintent une eau que le malade buvait en récitant neuf Pater et neuf Ave.

Norm. « *dertre* » ; — Flandre : « *diètes* » = *dartres* ; — Suisse : « *darte, dâtre* » ; — Saint. « *derse, enderse* » ; — Berry : « *endaree, endarde* » ; — wallon : « *dièle* », dartre et argile.

**DIEZ**, imp. du verbe dire. S'emploie comme une interjection, comme allez ! comme dites ! faites ! pour donner plus de force à la phrase : « i son d'aïeor, diez » !

Gardez que vous ne musiez et que vous ne Diez vaines paroles.

(*Saint Louis à son fils.*)

En Poitou « *diéh* » est une interjec. dont la signific. est assez vague. On lui donne quelquef. celle qui équivaut à *ch.* N'est-elle pas aussi empruntée au verbe dire ? (Voy. *Diou, Dire.*)

**DIFFÂMER**, v. a. Déchirer, mettre en lambeaux. Le chien a « *diffâmé* » mes habits. Les épines ont « *diffâmé* » la robe de cette femme. On me disait un jour d'un ouvrier défigurés par un coup de mine que la poudre l'avait « *diffâmé*. » Fame en vi. fr. était synon. de renommée ; diffame signifiait honte, déshonneur, tache, et, dans le sens matériel, flétrissure, meurtrissure :

Gardez-bien vos enfants, vos bourses et vos femmes,  
J'ay veu de tels galans sortir de grands Diffames.

(RONSARD. *Discours VII*, p. 125.)

L'épervier se ront souvent sa queue et ses eles tellement que en la fin il en demeure tout Diffamé.

(*Ménagier de Paris*, II, p. 302.)

Sachant qu'il prenoit sur tout grand plaisir à son jardin, delibéra de le gâter et Diffamer tant qu'il pourroit.

(*Daphnis et Chloé*, I. IV.)

Et toi, sire Bacchus, n'as-tu point eu de pitié de ces pauvres fleurs que l'on a ainsi Diffamées.

(*Id. ib.*)

Dans Molière, - I, sc. 2, - le bouffon de la princesse d'Élide dit au prince d'Ithaque qu'il prend pour un sanglier :

..... Je vous croyais la beste  
Dont à me Diffamer j'ai vu la gueule preste

Norm. « *diffamer* », gâter, salir ; — Berry, Poitou : « *diffamer* », déformer ; — Maine : « *diffamer* », blesser, à la figure principalement ; — Saint. « *diffamer* », déchirer en mordant.

La signific. de gâter, détruire se montre également dans la basse-latin. comme on le voit dans le passage que cite le contin. de Ducange :

Dixit..... quod monachi dieti monasterii circa auro-ram hodie Difamaverant et ruperant cabanam.

(Duc. *Difamare.*)

**DIFFÉRENCE**, s. f. Différend, contestation, désaccord : ces deux hommes sont « en différence » pour un cours d'eau. Différence est beaucoup plus ancien que différend pour contestation, différence dans la manière de voir. Voy. Duc. *Differentia* = *controversia, contentio*. Ital. *differenza*, débat, dispute ; — esp. *diferencias*, altercations ; — anglais : *to differ*, être en contradiction ; *differ-ence*, dispute, querelle.

**DIFFÉRENT**, adj. De mauvaise qualité, de mauvaise venue. S'emploie principalement avec la négation : ce seigle-là n'est pas « différent ; la récolte de cette année n'a pas été « différente. » Le préfixe dis représenté par dif sous-entend l'idée de mettre à part, d'écartier, de retrancher. Au fond une chose qui n'est pas « différente » est donc une chose qu'on ne peut écartier, retrancher, repousser. En Berry « différent, indifférent », de médiocre qualité, mauvais.

**DIFFÉRER DE**, loc. Refuser de... Avec la négation signifie consentir à : il ne « diffère » pas de me pardonner ; il ne « diffère » pas de faire ce marché. Le mot n'est pas français dans cette acception, mais il se montre dans le langage populaire des villes et des campagnes.

**DIJE, DIJI**, adv. de temps. Déjà. Bourg. « degy » ; — Fr.-Comté : « déjai. »

**DIJEUNER**, v. n. Déjeuner. Morv. n. « dézuner. » Ce mot n'a pas en Morvan le sens qu'il a pris peu à peu en fr., il a conservé l'anc. signific. étym. de cesser de jeûner, comme l'ital. *digiunare*. La forme primitive était se déjeuner, sortir du jeûne :

Sire, à cel vilain en donez  
Tant qu'il en soit Desjéunez.  
(Renart, v. 6194.)

De fain estoit sormenez  
Et bien me suis Desjéunez  
De vos harenz à bone estraine.  
(Ib. v. 4006.)

Desgeuneiz-vos dou jus par iij matins, gariz se-reiz....

(RUTEBEUF, li Diz de l'erberie, p. 257.)

Moult se sunt belement et en pez Desjuné.

(Doon de M. v. 5754.)

On dit de même chez nous : « i seu dijeuné », j'ai mangé, j'ai pris de la nourriture. Le déjeuner, à proprement parler, n'existe pas dans nos campagnes. Le repas du matin est le diner, celui du milieu du jour le goûter, celui du soir le souper.

**DILAI**, prép. De là : « dôte-toué d'ilai », ôte-toi de là. (Voy. Lai.)

**DIMANCHE**. Nom de baptême et même de famille qui équivalait à Dominique. S'aphérèse quel-

quefois en Manche ou Mange avec la notation locale Moinge, et surtout le dimin. Moingeot :

Demoingez filz au Ravier..... Femme feu Demoingeot-Grillot..... Moingeot-Nevers présent..... Moingeot-Dupin..... Moingeot-Remoncheval..... Moingeot-Coillard..... etc.

(Ch. B. p. 203, 393.)

Plusieurs personnes portent traditionnellement ce nom considéré comme un sobriquet dont la signific. échappe même aux intéressés. Un homme s'appelle le Moingeot et sa femme la Moingeotte, conformément à la coutume de faire précéder les noms de baptême ou les sobriquets de l'article masc. ou fém., suivant le sexe. Le nom de Manche ou Mangemantin existe encore à Autun et à Saulieu. On voit figurer des Dimanche bien avant le malheureux créancier du *Don Juan* de Molière. Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, parmi les habitants d'Alligny-en-Morvan, un grand nombre d'hommes sont inscrits sous ce nom dans les terriers de la paroisse.

**DIMOINGE**, s. m. Dimanche, le premier jour de la semaine. Morv. n. « dimoince. » La forme morvandelle se retrouve à peu près dans plusieurs patois, en rom. prov., en esp., en portugais. Elle appartient d'ailleurs à l'anc. dialecte bourguignon.

Diemange cum il fut ajorné,  
Girars se lève.....

(G. de V. p. 13.)

Ces presantes lettres.... furent faites et données le Dyemoinge devant la feste saint Andrer, Apostre, l'an de grâce mil trois cent trente et doux.... En tesmoing de laquelle chouse nous avons mis notre seaul en ces présentes lettres faictes et données le Dyemoinge après la feste des apptres saint Pierre et saint Paul, l'an de grâce milz trois cenx et quarente.

(Ch. B. p. 62, 235.)

Pierre d'Aragon dans sa *Chronique*, à propos de son couronnement : E lendema mati, que fou Diumenge, nos som appareillats... E lo Diumenge per lo matinos. (Duc. *Dalmatica*.)

Poitou : « dimoinche » ; — Jura : « dieumantze » ; — Vosges : « dieumeoinge » ; — Champagne : « dimange » ; — Forez : « dimège » ; — Suisse rom. « demeindje » ; — wallon : « dimeineche, dimeigne » ; — Lyonnais : « dimingi, diomengi » ; — rom. prov. *domenga* ; — esp., port. *domingo*. (Voy. *Dimanche*.)



**DINE**, adj. Digne. Morv. n. « a n'ô pâ dine de ç'lai. » (Voy. *Dinité*.)

**DINER**, v. n. Diner. S'emploie pour désigner le repas du matin et dans la forme passive : « i seu diné » signifie j'ai déjeuné. Au reste le sens absolu de « se diner » est prendre de la nourriture, faire un repas, manger :

Lendemain après les matines,  
Renart qui tant eime jelines,  
D'un des chapons se r'est Dinez  
(Renart, v. 15244.)

Brun l'ors qui est sans pitié  
Demain de vos se Disnera.  
(Ib. 15703.)

Ge ne laissai hui à l'ostel  
Ne pain, ne vin, ne car, ne sel,  
Dont ele se poist Disner.  
(Ib. 20587.)

Si, comme le suppose Diez, diner nous vient de *cenare*, on retrouve dans le latin le sens général de manger, prendre un repas.

Dans un monument du IX<sup>e</sup> siècle (*Gloses du Vatican*), *disnare* s'emploie à l'actif : *Disnavi* me ibi, *disnasti* te hodie.

**DINITÉ**, s. f. Dignité. (Voy. *Dine*.)

**DINO**, **OUSE**, s. m. et f. Dineur, dineuse, celui ou celle qui mange, qui a de l'appétit, convive : « eun p'tiô dinou », un petit mangeur ; « eune grosse dinouse », une forte mangeuse. Le repas est servi, voici « les dinous », c.-à-d. les convives.

**DIOR**, adv. de lieu. Dehors, dans la rue, à l'extérieur. En quelques lieux on prononce « di-hor. »

Berry : « diors » ; — Saint. « dihors, diors, dhoire » : — (Voy. *Dor*.)

**DI****O****U****.** **O****U****S****E****.** **O****U****T****E**, adj. Diseur, diseuse ; celui ou celle qui dit, qui parle. Morv. n. « diteux, diteuse. » « Diou » a quelquefois le sens de rabâcheur, de radoteur, de celui qui va toujours disant. Aussi le mot est-il employé comme sobriquet. Dans un ménage voisin l'homme est intitulé le « Diou » et sa femme la « Dioute. »

L's médial est souvent supprimé dans la conjugaison du verbe dire : « que v'lé-vô qu' nô-z-en

dion ! quioqu'a dian ? » L'infidèle compagne d'Ysegrin parle de même dans le *Roman du Renart* :

Ce qui est fet n'est mie à fère,  
Jà cest meffet n'est amendez  
Par chose que nos en Dion.  
(Renart, v. 735.)

Li uns à l'autre en fait grant joie,  
Et Dient jâ-  
(Ib. v. 827.)

Quoy ne Dions-nous noz oraisons si comme nous  
sume acoustumez ?

(La Manière de langage, p. 403.)

**DIRE**, v. a. Dire avec la même signification qu'en fr.

*Indic. prés. plur.* i dion, vô dié, a dian. *Imparf.* i diô, teu diô, a diô ; i diein, vô dié, a dien. *Parfait déf.* i dié, teu dié, a dié ; i dière, vô dière, a dière. *Futur* : i diré, teu diré, a diré ; i diron, vô dirâ, a diran. *Imp. dion, dié.* *Subj.* qui diâ, qu'teu diâ, qu'a dié ; qui diein, qu' vô diein, qu'a diein. *Subj. imparf.* qui dieusse, qu' teu dieusse, qu'a dieusse ; qui dieussin, que vô dieussin, qu'a dieussin. *Part. prés.* dian.

On trouve souvent des formes semblables aux nôtres dans les plus anciens monuments, dans les textes de dialecte bourg, surtout :

Assi cum ce Diet.... Glore soit à Deu ce Dient li engele.... Enjosk'a tant ke cil vignet ki Diet : layez venir à mi les petiz.... Doneiz-nos, ce Dient les sottes virgines, de vostre oile....

(Serm. S. B. p. 543, 564.)

N'i a celui qui mot li Die  
Et il nes resalua mie.

(Messire Gauvain, v. 711.)

Par amor que tant vous fiés  
En moi, que vous me le Diés.

(R. de la R. v. 16630.)

(Voy. *Diez, Diou, Qu'a dit*.)

**DISETTES**, s. f. Dires, racontages, causeries, propos en l'air. Berry, Saint. « disette », bavardage, commérage.

**DISPOURTER**, v. a. Déporter. déplacer, acquitter, exempter.

— Dispourter [sel, v. refl. S'exempter, se dispenser d'une chose :

Non, ce dit la duchesse d'Orléans, il n'en voudroit



pour rien estre Déporté, car de ce faire est assez appris.....

(CHASTELLAIN, 8, p. 43.)

Berry : « se déporter » = se dispenser, s'exempter. Dis préfixe négatif et porter.

**DIVARSE, DIVERSE**, adj. Étourdi, capricieux, folâtre, d'humeur difficile. Un enfant « diverse », une femme « diverse » :

Dangiers devient moult Divers  
Et plus fel qu'il ne soloit estre.

(R. de la R. v. 3771.)

Les fames sont Diverses et li home felon.

(Test. J. de Meung, v. 489.)

Moult fu fausse la vielle et Diverse et renoite  
Qui tel dame traï fausement en recoite.

(Berte, p. 182.)

Par les angoisses Dieu ! moy lasse  
Vous estes un bien Divers homme.  
Que voulez-vous ? je ne sçay comme  
Vous estes si fort obstiné.

(Pathelin, II, sc. 5.)

Et contre fortune la Diverse, un chartier rompit nazardes son fouct.

(Pantagruel, II, XI.)

Oh combien l'homme est inconstant, Divers,  
Foible, léger, tenant mal sa parole.

(LA FONTAINE. La Clochette.)

Dans le roman de *Berte aux grans piés* cité plus haut, divers prend encore le sens de sauvage, de triste, et s'applique à un paysage :

En un moult Divers lieu, de lez une bruière,  
Ens el pendant d'un val dejouste une rivière  
Dort la roïne Berte.....

(Berte, p. 58.)

Bourg. « divars » ; — Berry : « divars, divarsieux » ; — Poitou : « divers, diverse. » Le subst. fém. « diverse », dans cette dernière région, signifie querelle, dispute. « Aimer la diverse » c'est être querelleur.

Le l. *diversus* avait le sens de contraire, hostile. Dans *Stace diversa mens* = esprit inquiet. Pascal prend le mot dans cette acception quand il dit : Si l'homme était heureux, il le serait d'autant plus qu'il serait moins divertit comme les saints et Dieu.

**DIVARTI**, v. a. Divertir, amuser.

— Divarti (se), v. réfl. S'amuser.

**DIVARTISSEMENT**, s. m. Divertissement, amusement, récréation, fête.

**DIZIAU**, s. m. Dizaine : un « diziau » de gerbes de blé.

**D'LUGE**, s. m. Déluge. Se dit pour exprimer un grave dommage, un dégât notable. Les moutons sont entrés dans les taillis et y ont fait le « d'luge. » Les chenilles ont fait le « d'luge » cette année. L'écrivain lunatique qui amenait l'arche de Noé dans le Morvan et la tenait à l'ancre sur une de nos montagnes a dû noter cette locution comme un important témoignage à l'appui de sa thèse.

**DÔ**, prép. De le : « ç' nò på maulazié dô vouâ », ce n'est pas malaisé de le voir.

**DODÂNE**, s. m. Catafalque, estrade en forme de cercueil dont on se sert pour les cérémonies funébres.

— Amas de terre bombé au milieu et incliné sur les bords.

Il s'estoit ingéré de aler copper ramile et tonsture de bos qui estoit croissant sur les Dodasnes des fossez...

(Duc. Ramille.)

**DÔDINER**, v. a. Abattre les angles du bois, arrondir en général. De « dodo » par assimilation de l'outil qui va et vient, avec les bras qui balancent ou bercent ? (Voy. *Dâdiner*.)

**DÔDO**, nom propre très usité pour Claude. Le « Dôdo », le Claude. A la fin d'une charte de l'an 920, on trouve parmi les signatures des témoins celle du lévite Dodo : Dodo levita subscripsit. (*Bibl. de l'École des Ch.*, V, p. 460, 1869.) Dodo est-il là pour Claude ? Les témoins sont tous inscrits sous leurs noms de baptême.

**DOGUER**, v. a. Donner des coups de tête à la manière des béliers. Morv. n. En fr. se doguer est un verbe réfl. et signifie se heurter de la tête. Anglais *dogged*, bourru, brutal.

**DOGUIN, INE**, adj. Doux, facile, sans malice, sans méchanceté. S'emploie surtout en parlant des animaux. Dogue en fr., dérivé de l'angl. *dog*, n'a d'abord signifié que chien sans acception parti-

culière qui impliquait la force ou la méchanceté. Le dimin. *doguin* s'appliquerait donc à un jeune chien en général. Un bœuf « *doguin* », une vache « *doguine* », sont des animaux qui ont la douceur, la débonnaïreté du chien.

**DOIGTOT**, s. m. Petite pièce de linge qui enveloppe une blessure au doigt. Maine : « *dayau*, *dayau* » ; — Champ. « *deyet*. » — En Poitou « *doigt* » s'emploie pour dé à coudre.

**DÔMAIRE**, s. f. Habillement que portaient autrefois les Morvandaux dans les jours de fête. C'était, dit M. Dupin, un grand habit à la Louis XIV, dont les pans descendaient carrément sur le devant jusqu'à mi-jambe. Ce costume, bien porté par les hommes d'un âge mûr et par les vieillards, avait une certaine gravité. (*Le Morvan*, p. 7.) Suivant Roquefort, la *domaie* était un surtout de toile, une souquenille de charretier. Cette définition est soutenue par un fait consigné dans le récit de la prise du château de Girolles. Les partisans qui tenaient la campagne pour le Roi contre la Ligue se présentèrent à la porte du château avec des habits grossiers. Ils portaient des *Daumaires*, des *besaces* et des *pioches* sous le bras. (Voyez le procès-verbal de la prise de Girolles, n° 161 des archives municipales d'Avallon.)

Poitou : « *daumée*, *dômaie*, *dômie* », espèce de blouse, veste ou grande chemise, tout vêtement qui enveloppe ; — Berry : « *domaie* », habits des grands jours généralement en cotonnade bleue.

Le *Gloss. du Centre* propose comme étymol. le mot *dominica* ou *dalmatica*. Comp. avec le bas l. *domerus*, *domaderius* = *hebdomadarius* et le vi. fr. *domas*, *semainier*.

**DÔMEUNE**, s. m. Domaine, propriété rurale. En plusieurs lieux « *doumeune*. » Vi. fr. *demaine*, *demainne*, *demoine*, *demoigne*. Bas l. *demanium*, *domanium*, *dominicum*. Du l. *dominium*, propriété, se rattachant à *dominus*.

**DOR**, adv. de lieu. Dehors. (Voy. *Dior*.)

**DORLOTTE**, s. f. Bonnet de femme garni de grosse blonde noire. J'emprunte le mot au *Gloss. du Centre* qui l'attribue au Morvan.

**DÔTER**, v. a. Oter, reprendre quelque chose. La prosthèse du d est-elle euphonique. est-elle étymol. ? On la retrouve dans plusieurs patois. ceux du Berry et de Genève entre autres. Si ôter est *obstare*, dit M. Littré, - *Hist. de la langue fr.* II, p. 126. - *dôter* est *deobstare*. « *Douvrir* » pour ouvrir usité en Poitou et ailleurs, est pour *de-ope-rire*. (Voy. *Erdouter*.)

**DOU**, s. m. Dos. Morv. n. La même forme est fréquente dans les patois. Berry : « *dous* » ; — Saint. « *doù* » ; — Suisse rom. « *dou*. » (Voyez *Édösse*.)

**DOUAINE**, s. f. Douzaine. Chute du z médial. Lorsque les enfants veulent se partager par douzaine des billes, des noisettes ou autres objets dont ils s'amuse. ils chantent en les prenant quatre par quatre ces trois vers peu intelligibles :

Vau, Pierre qu'ò é ch'fau,  
Son fiche qu'ò dan lé prijon,  
Troué qu' fon lé Douaine au fond.

Dont la traduction est :

Vau, Pierre qui est à cheval,  
Son fils qui est en prison,  
Trois qui font la douzaine au fond.

Les trois vers débités, la prise de possession est complète.

**DOUALÉE, DÔLÉE**, s. f. Ce qu'on tient dans ses doigts de « *daignon* » ou écorce de chanvre après le dépouillement des tiges. « *Doualée* » = *doigtée*. Morv. n. (Voy. *Daignon*.)

**DOUCETTE**, s. f. Femme molle. indécise. paresseuse.

**DOUCEUR**, s. f. Tiédeur, état de ce qui est un peu chaud : la « *douceur* » d'une chambre chauffée. Le soleil est levé, on sent déjà de la « *douceur*. » Le temps est vert, il n'y a pas de « *douceur*. » Dans Palsg., - p. 272, - *douclété* = mollesse. En Berry. on dit « les *douceurs* » pour le temps doux, tiède :

A la Douçor du tens qui raverdoie  
Chantent oïsel et florissent verger.

(R. de Couci, xxi.)

Lors estuet jones gens entendre

A estre gais et amoureux

Por le tens bel et Doucereus,

Moult a dur cuer qui en mai n'aime !

(R. de la R. v. 80.)

**DOUCI**, v. a. Adoucir, attiédier, rendre un peu chaud. Faire « douci » de l'eau, c'est la faire chauffer jusqu'au degré où elle n'est plus froide. Le fr. n'a pas cette acception du verbe doucir qui signifie seulement polir une glace.

Bourg., Pic. « doucir », faire tiédier; — Berry, Norm. « doucieux » = doucereux et sucré. Bas l. *dulcire* tiré du l. *dulcis*.

**DOUELLE**, s. f. Douve de futaille. Douelle existe en fr. comme terme d'architecture. Le mot n'est guère usité comme synon. de douve. On voit néanmoins dans un texte cité par Duc. qu'il appartient à l'anc. langue :

Icellui suppliant prist furtivement.... environ soixante pièces de Douelles à faire tonneaux. Le suppliant avecques une Doelle de pippe rompit le morillon de la claveure de la huche.

(Duc. *Doela*.)

Berry, Maine, Norm., Pic., Poitou : « douelle » ; — Champ. « douille » ou « douvain » = douve. Du l. *dogā*, vase pour les liquides. Ital. *dogā* = douve ; — valaque : *doaga* ; — esp. *duela* ; — port. *aduella*.

**DOULEAI**, s. m. Le dernier pain, plus petit que les autres, fait avec le reste de la pâte mise au four. Du bas l. *dola* = partie, portion, qui répond à l'anglais *deal*, *dol*, part. partage ? En saxon *dal*, *dæl* ; — danois, holl. *deel* ; — russe : *dolia*, portion.

**DOULEMENT**, s. m. Action de « douler » un toit, c.-à-d. de le couvrir avec des planches ou de la volige sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise. Bas l. *dolatio*, action d'aplanir ou de polir le bois.

— Planche qu'on emploie pour « douler. (Voyez *Endôlement*.)

**DOULER**, v. a. Doler, couvrir un toit de planches peu épaisses appelées « dôlement, doulement », sur lesquelles on pose ensuite la tuile ou l'ardoise. Les toitures qui sont mal doublées, ou qui ne le sont pas du tout, sont plus facilement accessibles aux grands vents et à la neige. Montaigne, - III, 9. - emploie ce terme qui n'a pas été compris par ses commentateurs :

Ce que je me suis meslé d'achever quelque vieulx pan de mur et de renger quelque pièce de bâtiment

mal Dolé, ç'a été certes regardant plus à son intention (de son père) qu'à mon contentement...

Dolé signifiait aussi et signifie encore en Poitou moulé, fait avec art, avec soin. Un poète dit dans un portrait de femme :

Vostre droit nez à point Dolé  
Qui n'est ne trop lone, ne trop lé.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 185.)

Dans Palsgr., - p. 584, - doler, travailler, *with a brode axe* : Ce charpentier Dole fort bien :

Et descendit jusques au bord de la Rivière de Seine, malgré plusieurs charpentiers qui Dolloient illec du bois pour bastir...

(*La nouv. Fabrique*, p. 112.)

Tou marrian Dollé, par où douloûre a couru, rend d'acquit si comme challan neuf ou huche ou cuaulx ou pippes neufvres...

(MANTELLIER, III, p. 271.)

La doloire était une petite hache qui servait à tailler et à aplanir le bois :

Ça ma hache à Doller.

(*Th. fr.* VIII, p. 279.)

Suivant Ét. Pasquier, c'est avec cet instrument qu'on décapita Marie Stuart :

Le bourreau lui fit mettre la tête sur ce billot et la lui coupa avec une doloire.

(*Recherches de la France*, 30.)

Ital. *dollare* ou *piallare*, raboter ; — rom. prov., esp. *dolar*, aplanir, polir. Du l. *dolabra*. Le verbe *dolare* = tailler, dégrossir, polir, perfectionner. *Dolatus*, coupé, taillé, travaillé avec la doloire ; *dolator*, celui qui se sert de la doloire, charpentier, etc. (Voy. *Endôler*.)

**DOULER** (SE), v. réfl. S'affliger, gémir, se plaindre. Morv. n. En vi fr. doler, douler, adouler, attrister, affliger. Le part. passé doulé, adoulé, s'employait adjectivement et signifiait triste, dolent. Dans Palsgr., - p. 429, - doulent est pour dolent, triste. Je me dole traduit, - p. 640, - l'anglais *I morne*.

Le corps qui est corruptible en est triste et Doulant.

(*Les Secrets d'Aristote*.)

Quand le damoiseau oyt ces motz il fut trop Doulent.

(*Méluine*, p. 76.)

Se doler, se douler, s'adoler, avait aussi le sens de se plaindre, s'attrister :

Et quant ele a ee qu'ele velt,  
Lors quiert ce dont ele se Delt.

(*Renart*, v. 12284.)

Molt s'esjoit (le singe) a la lune novele, et S'adolit quant ele est pleine, et est melancolieus.

(BRUN. LATINI, p. 250.)

Et pour ce que les prevostz et forestiers de notre dicte ville d'Auxonne se sont plusieurs foiz Doluz et complains des grans fraiz...

(Ch. B. II, p. 53.)

Norm. « deuler », souffrir ; — Poitou : « se doler », se plaindre ; — esp. *doler*, être triste, avoir de la douleur ; *dolerse*, être malade, malheureux, se lamenter ; — ital. *dolere*, souffrir, se plaindre. Du l. *dolere*, ressentir de la douleur au propre et au fig. (Voy. *Deuiller*.)

**DOUMAIGE**, s. m. Dommage, dégât, délit. Morv. n. « doumaize. »

— Aller en « doumaige », être en « doumaige », nuire à la propriété d'autrui. Se dit principalement des bestiaux qui gâtent les récoltes en pénétrant dans les champs ensemencés :

Je li vi quatre foiz mettre son cors en aventure de mort pour espargnier le Doumaige de son peuple.

(JOINVILLE, p. 4.)

Tu me rendras, quoy qu'il advienne,  
Six aulnes, dis-je, l'assommaige  
De mes bestes et le Domaige  
Que tu m'as fait depuis dix ans.

(*Pathelin*, III, sc. 2.)

Qui vous gardera de Doumaige  
Cousin, beau Sire.

(*Th. fr.* I, p. 210.)

Le bon vieux dicton est-il toujours vrai ?

Après Doumaige  
Chascun est saige.

On dérive généralement dommage du l. *damnum*. M. Littré rattacherait plutôt le mot à l'anglais *doom*, chute, ruine, mais *doom* n'est peut-être qu'une forme du fr. *dam*. En port. *dano* pour *damno* renferme le sens de dommage et de *dam*. N'est-il pas vraisemblable que l'anglais *damage* répond au fr. *dam* puisque notre anc. langue disait *dam* pour dommage et *damage* pour dommage, adamagier pour endommager ?

Quandius visquet ciel reis Lothier  
Bien honorez fut sanz Lethgiers;  
Il se fud morz, Damz i fud granz.

(*Vie de saint Léger*.)

Et toutes lor gens sans Damage  
Venu en sont trosqu'al rivage.

(MOUSKES, v. 100.)

Et enqui ot Guillaumes de Chanlite brisié le bras d'une pierre, dont granz Damages fu...

(VILLE-HARDOUIN, p. 94.)

(Voy. *Condómer*.)

**DOUMAIGEAULE**, adj. Soumis au dommage, sujet à être endommagé, à subir les dégâts, les accidents. En vi. fr. domageux, domageable.

**DOUMAIGER**, v. a. Endommager, gâter, détruire, porter préjudice. Les Prussiens en 1870 ont cruellement « doumaigé » la France :

Je requis à Guillemain, mon nouvel escuier, qu'il me rendist conte... et trouvai que il m'avait bien Doumaigié de dix livres de tournois et de plus.

(JOINVILLE, p. 226.)

Esp. *dañar*, *damnificar*; — ital. *danneggiare*; — valaque *daunez*; — anglais *to damage*.

**DOUNE**, s. f. Don, cadeau, présent. Il m'a fait une « doune » de ces raisins. On dit que prendre et reprendre est la « doune » du diable. Morv. n. Cette forme fém. de don se trouve dans saint Bernard :

De cel verge issiit une flors sor cuy les set Donnes del Saint-Esperit se reposèrent.

(*Sermons*, p. 529.)

Donne subsiste en fr. comme terme du jeu de cartes. Berry : « donne, doune » ; — Prov. « doune » ; — Lang. « douno. »

**DOUNER**, v. a. Donner, faire présent de quelque chose. Morv. n. :

Et puis maint riche don Douna  
As grans signors, mais ainc à povre  
Ne Douna or, argent ne covre (cuivre).

(*Renart*, IV, p. 102.)

Bien tint sa tière Faramons,  
XII ans ot été rois sans plus ;  
Quant il est à la mort venus,  
Soupouture ot et biele et boune  
Si com lois de paiens li Doune.

(MOUSKES, v. 283.)

Berry : « douner » ; — Lang. « douna » ; — Prov. « donnar. » (Voy. *Erdouner*.)

**DOUNEU, EUSE**. Celui qui donne. En Berry un « douneux de pouères molles » est un individu qui flatte pour mieux tromper. L'esp. donne excellemment à Dieu le beau nom de *dador* = le donneur. (Voy. *Pouère*.)

**DOUTANCE**, s. f. Doute, défiance, crainte, soupçon, supposition : « i é en mai doutance », je soupçonne que... En ital. *dottanza* = soupçon. On voit déjà paraître ce mot au X<sup>e</sup> siècle dans la traduction du symbole dit de saint Anathase :

Laquefc si caskun entière e neant malmisme ne guardera sans Dotance pardurablement perirat.

Lorsque le diable, dans un Mystère du XII<sup>e</sup> siècle, presse Ève de manger le fruit de l'arbre du bien et du mal, il lui dit :

Manjue-le, n'aiez Dufance,  
Le demorer serrat enfance.

(Adam, p. 24.)

Or est Renart en grant Dotance  
Moult a grant peur de Morire.

(Renart, v. 4694.)

Il est verités sans Doutance,  
Fame n'a point de conscience  
Vers quanqu'el het. vers quanqu'ele ame.

(R. de la R. v. 9455.)

Dans Palsgr., - p. 215, - *doutance*, *doubte*, *du-ditation* sont synonymes.

**DOUX**, adj. Assoupli, dompté. On dit d'un homme humilié ou ruiné qu'il est bien « doux. » Cette acception se retrouve au fig. dans la qualification de « doux » appliquée à une matière flexible, au bois par exemple, lorsqu'on peut le ployer, le courber, le façonner aisément.

— Adouci, attiédi : l'eau est un peu « douce », c.-à-d. n'est pas tout à fait froide. Nous disons en fr. dans ce sens que le temps, que l'air sont doux :

Dedens ont mis bescuit à grant plenté ;  
De l'iaue Douce i fait asés porter.

(Huon de B. v. 2814.)

Les Romains appelaient *dulcia* les choses sucrées, les bonbons, les gâteaux, etc. Le *dulciarivus* était le confiseur ou le pâtissier du temps. Le mot *douceurs* au plur. dans ce sens n'est pas étrangé au Morvan. (Voy. *Douci*.)

**D'OU VIN**, loc. D'où vient ? L'adv. d'interrog. pourquoi n'est pas usité ou au moins ne l'était guère il y a cinquante ans. C'est toujours la loc. « d'où vin » qui le remplace. « D'où vin ç'lai », pourquoi cela ?

**DRAGUER**, v. n. Sautiller comme certains oiseaux, comme la pie notamment, ou sauter à

cloche-pied. Morv. n. n.-o. « Draguer » est peut-être une forme loc. du mot fr. *droguer* qu'on emploie vulgairement pour exprimer une longue et ennuyeuse attente en un même lieu. *Droguer* à la porte d'un grand personnage, s'est s'y tenir longtemps debout, tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre, avec fatigue. Quoi qu'il en soit, *droguer* ayant drogue pour primitif est vraiment inacceptable. Le l. *trahere* répond à l'anglais *to drag*, trainer, pendre à terre, et à l'écoisais *to drug*, tirer, trailler. En islandais *draugaz* a au fond le sens de trainer, errer avec inquiétude.

**DRAIPEAU**, s. m. Drapeau, linge dans lequel on enveloppe les enfants. « Draipeau » est la forme rustique. Dans les villes on prononce drapeau comme l'ital. *drappo*. On trouve dans les anciens textes drapel, drapiau avec la signification de linge pour emmailloter les enfants, ou de drap. Drapeau se disait d'ailleurs de toute espèce de linge comme le prouve le quatrain suivant :

Le vieux fer, vieux Drapeau !  
C'est marchandise que j'assemble ;  
Si j'avois fait mon trousseau  
Nous en irons boire ensemble.

(Les Cris de Paris.)

Les marchands de la Loire étaient taxés pour ce vieux linge :

Millier poisant de col et vieil Drappeau vj. d. t....  
Pour chacune balle de vieux Drapeaux iijj d. t.  
(MANTELLIER, II, p. 230; III, p. 342.)

Drapeau a non-seulement désigné les draps, le linge mais encore les habits en général, les vêtements de femme surtout :

Elle n'osait pas descendre en la cave, à cause qu'elle estoit en ses beaux Drapeaux.

(BONAV. DESFÉRIERS, Nouvelle 48.)

Bas l. *drappus*, *drapellus*. Diez rapproche drapeau de l'alle. *trabo* qui, dans un gloss. du XII<sup>e</sup> siècle, signifie trame. (Voy. *Drapiau*.)

**DRAIVER**, v. n. Déchirer, mettre en morceaux, en loques : « i seu tó draivé », je suis tout déchiré. Draiver viendrait-il, comme ravage peut-être, d'une forme raver issue du l. *rapere* avec la prosthèse d ? (Voyez *Dôter* pour *ôter*.) Comp. avec le poitevin « dramer, dremer » = déchirer, user.

**DRAPIAU**, s. m. Drapeau, linge, drap. Morvan n.



Et li a dist : Pucele, forment me doit pezer  
De ce povre home la qui sous ce degré gist,  
Je croy bien qu'il me het : onquez riens ne me dist,  
Fesson li ses Drapiaus laver pour Jhesu Crist.  
(*Saint Atexis*, p. 373.)

En Bethlém biaux sire, nasquis en povretés  
Et en povre Drapiaus mis et envelopés.  
(*Fierabras*, v. 1172.)

Iceis venirs, iceis alers,  
Iceis veillers, iceis parlers,  
Font as amans sous lor Drapiaus  
Durement ameigrir lor piaus.

(*R. de la R.* v. 2557.)

(Voy. *Draipeai*.)

**DREI, DREITTE**, adj. Droit, droite : « *tô dreï* », tout droit ; « *tô fin dreï* », absolument droit. L'abbé Baudiau, dans sa curieuse traduction en morvandean de la bulle *Ineffabilis*, dit : « Dieu eume son fiot ainique Dret coome lu-moine. » La plus grande partie du Morv. n. a cette forme qui est usuelle en Normandie :

E dit qu'à son frère ira Dreit  
Merci crier.....

(*Benoit*, v. 26986.)

Depuis Henri II, jusques sous Louis XV. les courtisans empressés d'italianiser notre langue ont prononcé dreit. La Fontaine écrit droite mais prononce encore dreite :

Un lieu pour les voleurs d'embûche et de retraite,  
A gauche un bois, une montagne à droite.

(*Lettre à sa femme*, 30 août 1663.)

— Au dreï, loc. adv. A côté de... « au dreï d' lu », à côté de lui. Dans le *Bestiaire divin*, - p. 312, - l'ouvrier de la première heure se plaint à Dieu de ne pas recevoir un salaire plus élevé que les autres :

Et tu fez celui per à mei  
Qui n'a labore Endreit sei  
Ne mes uno ore moult petite.

Norm., Saint. « dreit » ; — Berry, Pic., Poitou, Fr.-Comté : « dret » ; — Languedoc : « dré » ; — Prov. « drech » ; — rom. prov. *dreit, dret*. Du l. *directus*.

**DREI LAI LAI**, loc. Ici tout près ; à deux pas. « Dreit » = droit et répétition emphatique de l'adv. démonstratif là prononcé « lai. »

**DREILLE**, s. f. Drille, chiffon, loque, guenille. Le *Dict. de la langue fr.* donne à drilles le sens de

vieux chiffons de chanvre ou de lin qui servent à la fabrication du papier. Il cite à l'historique un texte du XVI<sup>e</sup> siècle qui ne semble pas répondre à l'acception supposée :

Sommes-nous prests... bien armez. Il ne nous fault Drille...

(*Rec. de farces*, p. 342.)

Il s'agit là sans doute d'un pauvre drille dont on redoutait la pusillanimité. M. Littré admet que drille nous vient du celtique *dryll*, lambeau, *dryllaw*, mettre en pièces. Diez rapproche le mot de l'anc. scandin. *dril*, déchet.

Dans Borel drille, haillon ; drilleux, couvert de drilles. Champ. « drilles, drillons », testicules.

**DREILLON**, s. m. Grosse loque, grande guenille. En Berry, on donne l'épithète méprisante de « drillon » à un homme maigre, efflanqué. C'est probablement une métaphore analogue à celle dont nous usons en fr. lorsque nous disons d'un individu mou et sans énergie, qu'il est une véritable guenille.

**DREILLOU, OUSE**, adj. Couvert de guenilles, en loques.

M. Mignard nous apprend que dans les env. de Bar-sur-Seine « driller » exprime l'action de ramasser de vieux chiffons. Nous avons le subst. et l'adj. mais le verbe nous manque si toutefois « driler », usité en Morv. n. pour déchirer avec les ongles, n'est pas identique à cette forme. En Poitou « driller » signifie déchirer, mettre en loques.

Les patois vont toujours s'appauvrissant dans leur course à travers les siècles, par la destruction ou la dispersion de leur vocabulaire. L'historien de l'idiome bourguignon se trompe donc lorsqu'il attribue à « drillouse » la signification de vagabonde dans ces vers du *Virgile virai*, - ch. II :

Çà bé jôli qu'éne pissouse  
Que ven ché no tôte Drillouse,  
Que j'éborgi po charitai,  
Me jue ein tor tei que stélai.

Le mot a comme chez nous, où il est très usité, le sens de guenilleuse. (Voy. *Driler*.)

**DRÉLÔ**, nom d'homme, dimin. de André. « Le Drélô » et au fém. « la Drélotte. » Forez, Poitou : « Drélu. »

**DREU, E**, adj Dru. (Voy. *Dru.*)

**DREUGIE**, s. f. Dragée, bonbon.

Ne doit faire cervoise fors de yaue et de grain, c'est à savoir d'orge de mestuel (méteil) et de Dragie.

(LITTRÉ, *Dict. Liv. des métiers.* 30.)

Il est souvent question de dragées et de dragoirs dans les festins du M. A., mais nos pères n'aimaient pas autant que cela le bonbon que nous appelons aujourd'hui dragée. La dragée figurait parmi les épices et comprenait des sucreries variées. Quant au dragoir ou dragier il recevait tous les bonbons à la mode du temps, voire même les confitures sèches.

Fr.-Comté (Fourgs) : « dreudgeot », dragée, menu plomb de chasse.

**DREULLER**, v. n. Jouer, folâtrer avec entrain, avec vivacité. Se dit principalement des petits oiseaux qui sautillent autour de leur nid avant de s'envoler et aussi des enfants. L'enfance est ainsi décrite par un vieux poète :

Vestu de longs vestemens,  
Et desirant esbatemens,  
Une pelote en sa main,  
De laquelle soir et matin  
El se jouoit par Druerie,  
Quérons d'enfans la compagnie.

(JEAN DE COURCY, *Chemin de vaillance.*)

Dru en langage de fauconnerie, s'appliquait aux oiseaux prêts à s'envoler et signifiait dans le langage ordinaire, gai, éveillé, vif :

La petite femme est à cet hôtel de la Rochefoucauld, toute gaillarde et toute Druée... Jamais vous n'avez vu une mariée si Druée.

(SÉVIGNÉ, III, p. 462.)

Norm., Poitou : « druger », s'amuser, se réjouir, courir çà et là, folâtrer ; — Bresse : « druiger » ; — Dauph. « drugeier » ; — Maine : « drugir » ; — Forez, Lyonnais : « drugi, drugier. » — Dans le Jura, « druger », sauter gaieusement, sautiller, explique le composé « adrugeon » désignant l'épiderme qui protège le plumage naissant des jeunes oiseaux. Dans la région, « quitter ses adrugeons », signifie s'émanciper, prendre son essor. En Norm. « avoir les druges » est une loc. analogue, avec cette différence que la dernière exprime les mouvements folâtres de l'oiseau qui s'essaie à voler, tandis que l'autre marque le moment où il est

assez fort pour régler son vol. Le dialecte breton de Vannes a *drujal* pour *drujein*, prendre ses ébats, folâtrer. (Voy. *Dreuler.*)

**DREULER**, v. n. Prendre des forces, de la vigueur, de l'énergie. Morv. n. n.-o. Même mot probablement que le précédent avec une signific. plus générale. Dans l'ancienne langue, druir, endruir, étaient usités pour devenir vigoureux ; desdruir, désendruir, pour affaiblir, énerver ; druté, druité, pour état d'épaisseur, d'embonpoint. Cette dernière acception explique les vers suivans cités par le contin. de Duc.<sup>2</sup> à *Druda* :

La char convient *désendruir*  
Qui les pechés veut ensuir,  
Qui *sendrui* trop et encraise  
A péchié faire, tost s'estaïse.

Elle explique aussi le mot dru désignant le gras de la joue :

Iceelui Thierry fery ledit Simonnet... sur le Dru de la joe assez près de la temple...

(Duc. *ib.*)

Le bas-breton *druz*, gras, y correspond directement. On emploie le même terme pour indiquer une herbe épaisse et une soupe grasse.

Genève : « drugeon », forte fille, laborieuse, vigoureuse, peut être rapproché de l'anglais *to drudge*, travailler fortement. Dans Palsg. . . p. 215, *-drudge* a *woman sercaunt* = meschine, c'est-à-dire servante. L'idée de force, de vigueur, même exubérante, est dans le fr. druge, jet, pousse surabondante de pois. Drugeonnement, qui est dans Cotgrave, marquait l'excès de force dans la végétation. Plusieurs noms d'arbres ou de plantes ont la même origine : droue en fr. : « drouille », chêne pédonculé en Berry et en Saint ; « droutzeche », patience des Alpes dans la Suisse rom. : « drawe », folle ivraie en wallon ; « droue », folle avoine en Normandie, agrostis traçante en Poitou ; « druet », grande bétoune dans le Jura, etc. Ces dénominations et d'autres qu'on pourrait recueillir dans le vocabulaire rustique des noms de plantes sous-entendent une sève très ou trop vigoureuse. Le mot du Languedoc « drujje », sève active et forte, exprime à lui seul toute la série de ces termes. (Voy. *Dreu, Dru.*)

**DREUME**, s. f. Sommeil. La « dreume » guérit bien des maux. N'avoir pas de « dreume », avoir

des insomnies. « Dreume » est la métathèse de dorme. Les poètes ont quelquefois employé substantivement l'infinifit dormir :

Et le financier se plaignoit  
Que les soins de la Providence  
N'eussent pas au marché fait vendre le *dormir*  
Comme le manger et le boire.

(*Le Saetier et le Financier.*)

L'anc. langue a dit aussi dormant pour sommeil :

Voir, j ocis vostre fille d'un grant eoutel trenchant;  
En la main à la dame le mis en son Dormant.

(*Contes, Dits, etc.* I, p. 115.)

Poitou : « dormirie, dormitoire », sommeil ; — Lang. « dormido », sieste, somme ; — rom. prov. *dormicio*, sommeil ; — esp. *dormicion*, — ital. *dormizione* ; — port. *dormir*.

**DREUMI**, v. a. Dormir. *Indic. prés.* i dreume, teu dreume, a dreume ; i dreumon, vó dreumé, a dreuman. La métathèse est très répandue dans les patois. Lorraine, Vosges : « dreumi » ; — Bourg. « dremi » ; — Suisse rom. « dremi, droumi » ; — Béarn. Prov. « droumi. » — Comp. avec l'anglais *to dream*, rêver. (Voy. *Endreumi.*)

**DREUMOU, OUSE**, s. Celui qui dort, qui aime à dormir ; endormi, lâche, paresseux. Comp. avec l'anglais *dreamer*, dormeur, fainéant. Dans cette langue l'adv. *sleepily* s'applique aussi à l'état de paresse, de nonchalance stupide.

**DREVENT**, s. m. Vent d'ouest. Suivant un diction du Morv. n. le « drévent » jouit d'une assez bonne réputation :

Soular et Drévent  
Sont deux bons enfans,  
Lé bige et galarme  
Deux mauvais gendarmes.

Champ. « dret-vent », vent d'Ouest. (Voy. *Bige, Drei, Galerne.*)

**DRILER**, v. a. Déchirer la peau avec les ongles, les épines, les ronces, etc. déchirer en général. Morv. n. Le *Gloss. du Centre* attribue au Nivernais « driler » avec le sens de quereller, attaquer.

Poitou : « driller », déchirer. Comp. avec l'alle. *drillen* et l'anglais *to drill*, percer. (Voy. *Dreille, Dreillou.*)

**DRILEUE**, s. f. Déchirure, écorchure. Morv. n. « Drileue » est pour drileure par la chute ordinaire de l'r dans la terminaison.

**DRILLE**, s. f. Diarrhée, flux de sang.

Berry, Jura : « drille », diarrhée ; — Lille : « drisse » ; — Pic. « drouille », excrément, femme malpropre ; « drinse », diarrhée ; — Flandre : « droule » ; — breton *drouk-hôf*, mal de ventre, tranchées.

**DRILLER**, v. n. Avoir la diarrhée, le flux de ventre. En vi. fr. driller, assez peu usité, paraît avoir eu le sens de courir, fuir. Dans la comédie des *Proverbes*, Philippin se sauve en criant :

Les despeschez sont pendus ; Drillons viste.

(*Th. fr.* IX, p. 59.)

Bourg. « drillai », vagabonder ; — Poitou : « se driler », se faulser ; — Flandre : « drisser, drouiller » ; — Berry, Jura : « driller », avoir le dévoiement ; — Pic. « drinser » ; — Guernesey : « drissair », glisser ; — Suisse rom. « dreilli », courir très vite.

Le même rapprochement entre courir et avoir la diarrhée existe dans le valaque *treapad*, qui signifie courir, trotter et avoir le dévoiement. Le rouchi « corance » répond au fr. courante et à l'esp. *correncia* ; — anglais : *to drill*, couler, découler. (Voy. *Drôler.*)

**DROILLOU**, adj. Celui qui a le flux de ventre, la diarrhée. Morv. n. n.-o. « Droillou » répond au picard « drouille », matière fécale ; — Berry : « drilloux » ; — Flandre : « drouilleux. »

**DRÔLER**, v. n. Être dévoyé, avoir le flux de ventre ou simplement faire ses besoins, comme on dit à Paris et ailleurs. Morv. n. n.-o. Le fr. drôle se rattache-t-il à drôler ? En Pic. « drôler » = aller çà et là. Dans le patois de Lille « droule » répond au mot populaire *chianlit*, et désigne un masque qui court les rues. Les enfants poursuivaient autrefois les bouffons de ce genre en criant : droule, droule ! L'anglais *droll, droller* ; l'alle. *drollig* ; le flam. *droel, drollig*, s'appliquent également à un farceur, à un baladin, à un homme d'humeur drôlatique. Le même mot indique dans cette région et en Pic. une fille débauchée comme le fr. drôlesse. Flandre, avoir la « droule » = avoir la diarrhée, avoir la figure pâle. (Voy. *Driller.*)

**DROSSER**, v. a. Dresser, relever, mettre debout, ranger en ordre, préparer. On « dresse » la soupe, lorsqu'on verse le bouillon sur le pain dans la soupière ou dans les écuelles. Les Bourguignons emploient aussi ce terme qui a chez eux la forme française :

Un jor comme on dressô lai sôpe.

(A. PIRON.)

On se servait autrefois d'une grande cuiller ou poche qu'on appelait dressoir.

Au part. passé, drossi, e : « lai roiche ô drossie », la roche est droite, mise debout, relevée, ajustée comme dans l'anglais *dressed*.

— Drosser (se), v. réfl. Se dresser, se tenir debout, se lever sur ses pieds de toute sa hauteur ; au fig., faire son important... : On voit leurs petits veaux et leurs châtions se dresser dans les champs de balais montrant leur échine blanche sur un poil de couleur rouge. (*Le Morvan*, p. 18.) Dans ce passage, M. Dupin l'académicien recule devant la forme loc. « drosser », qui lui était certainement familière.

Dans Palsgr., - p, 733 : - Je me dresse où me adresse = je me tiens debout, je me mets sur mon estant. — Berry : « droisser. »

**DROSSOUÉ**, s. m. Dressoir, buffet qui se trouve dans la plupart des maisons aisées et sur lequel les ménagères étalent la faïence à fleurs, les grands plats, en un mot toute la plus belle vaisselle de l'endroit. Dans le bas est un buffet ou armoire à deux volets qui sert à conserver les provisions du ménage.

Flandre, Pic. « dresse, drèche » ; — Champ. « dresse. » De dresser, parce que les assiettes ou plats sont posés debout sur leurs tranches, ou plutôt de dresser pris dans le sens de parer, orner. En Saintonge « drosser » signifie habiller, parer, comme l'anglais to *dress*.

**DRU**, E, adj. Gaillard, robuste, ayant toute sa force. Se dit des personnes, mais surtout des oiseaux près de quitter le nid :

Comment se porte la santé ?

Estes-vous sain et Dru, Guillaume ?

(*Pathelein*, I, 2.)

En vi. fr. dru marque souvent l'épaisseur, la densité, l'abondance. Le breton *druz* signifie gras, onctueux ; *druza* = graisser. Cette acception ex-

plique le mot « druge, drudge » qui, à Genève et ailleurs, désigne le fumier d'étable, l'engrais. En Forez, le verbe « drugi » exprime l'exubérance d'un jeune enfant qui gambade et le subst. participial « drugi » se dit à la fois d'une surabondance plantureuse et du fumier. A Lyon « druge », abondance ; « drugi », faire bombance ; — Berry : « dru » ; au fém. « drute » ; — Suisse rom. « dru, drue », vif, bien portant, dégourdi ; « dru », adv. fort, raide ; « drudjon », fille robuste ; — Poitou : « druge », vif, actif ; — Lang. « druje, drujo », robuste.

En vi. fr. dru avait quelquef. le sens d'amant et d'ami :

Vantrai-moi coiemet à celé

Que i'ai un Dru en la crestiéte.

(*Agolant*, v. 1331 dans BEKKER.)

Li grans bernaiges est ancontre venus

Renier de Genes et Aymeris ses Drus.

(*G. de Vi*, v. 3181.)

Hé Dius ! dist Karlemagnes, biaus roi de maisté

De mon Dru Olivier praigne vous ent pité.

(*Fierabras*, v. 761.)

Et fiert Gaudin qui a Guillaume iert Druz.

(*Atiscans*, v. 5901.)

Dante nomme saint Dominique : *drudo amoroso della feda cristiana*, l'amant passionné de la foi chrétienne. En ital. *drudo* renferme une double idée, celle de l'amour et celle de la vigueur, de la vaillance. C'est probablement en vue de la première acception qu'une localité près de Nevers a été appelée la Chaume-des-Drus. Le celtique *drud*, vigoureux ; *druth*, fringant, nous a probablement donné le mot dru qui n'existe pas dans les langues romanes, sauf l'italien où il s'est introduit par emprunt. De savants étymologistes distinguent dru, robuste, de dru, amant, ami, rattachant les deux termes à des racines différentes, mais on pourrait grouper bien des témoignages à l'appui de l'identité d'origine. (Voy. *Dreuler*, *Dreuller*.)

**DÛ**, adj. Deux : « du beus, du leis », deux bœufs, deux lits. Morv. n. Env. d'Anost. L'anc. langue a eu les formes dou, dui.

— Du, prép. De le. Une partie du Morvan prononce « deu. » Cette particule devant un nom d'homme marque souvent la possession : « g'ô lai maïon du Dodô ; g'ô lai feille du Pierrô », c'est la maison du Claude, c'est la fille du Pierrot. Devant

un nom de femme l'article accompagne la prépos.  
« voiqui lai maion d'lai Jean-nette; voiqui lai  
p'tiote d' lai Fanchon. »

— S'emploie quelquef. pour le : il travaille du  
matin et du soir pour le matin et le soir.

**DUIRE**, v. n. Convénir, être utile, profiter :

Temps perdez s'a moi pretendez,  
Velà mon refus, s'il vous Duyt.....  
Duyre, non pas.....

(Th. fr. I, p. 238.)

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Richelet déclare burlesque ce pauvre mot *duire*. Le *Dict. de l'Académie* le qualifie de bas. Il avait pourtant une haute et sérieuse généalogie et sa nombreuse famille. conduire, déduire, introduire, produire, réduire, séduire, etc., a conservé un rang très honorable dans les langues littéraires.

La *Chanson de Roland* nous montre l'empereur Charlemagne promenant ses doigts dans sa barbe à la manière de ceux de nos contemporains qui ne sont pas rasés :

Li empereres en tint son chef embrunc  
Si Duist sa barbe, afaïtad sun gernun (moustache).  
(*Chanson de R.* p. 19.)

Dans le mystère d'*Adam*, - p. 26, - Ève invite le premier homme à manger du fruit défendu. Adam s'y refuse et dit : est-il bon ? Ève répond que pour le savoir il faut en goûter : J'en Duit, c.-à-d. j'en conviens, murmure le pauvre mari à demi ébranlé.

Duit signifiait habile, instruit, bien élevé et, comme on dirait aujourd'hui, comme il faut :

De tuz afaitemenz ert Duiz,  
Les dous punneles de ses uiz  
Ne gardout pas plus chèrement  
Qui gardout lui son escient (science).  
(BENOIT, v. 12723.)

Palsg., - p. 619, - emploie une forme *duyter* pour convenir, guider : S'il y a homme qui vous puisse Duyter en cest affaire, cest luy.

Norm. « *duire* », maîtriser ; — Pic. « *duire* », dresser, convenir, plaire. Du l. *ducere*. L'ancienne forme « *dure* » existe dans le Morvan comme celle « *lure* » pour *luire*. On la retrouve également dans le wallon. Burguy se trompe donc en ne la signalant que dans les régions exclusivement soumises à l'influence normande. (Voy. *Dure*.)

**DUISAULE, DUÏAULE**, adj. Convenable, utile, qui vient à point, qui sied bien.

Palsg., - p. 305, - traduit *apte covenyent* par convenable, scânt, Duysant, décent, opportun :

Jouer de la guiterre et donner les matinades aux seignors et damoiselles qui sont toutes choses Duisantes à l'amour.

(Th. fr. VII, p. 251.)

Norm. « *duisant* », convenant ; — Pic. « *duisible* », ce qui plaît, est utile ; — Suisse rom. « *duisant* », propre, agréable ; — Champ. « *dugeaule* », facile à conduire.

**DURE**, v. n. Convénir, être utile. On dit aussi « *condure* » pour conduire.

Wallon : « *dure* », être expédient ; — rom. prov. *durre*, guider, instruire ; — ital. *addurre*, *condurre*. (Voy. *Duire*.)



## E

E. Dans le glossaire des *Noëls*, La Moynaye a noté divers emplois de la voyelle e. Ses observations ne sont pas moins applicables au langage morvandau du XIX<sup>e</sup> siècle qu'au langage bourguignon du XVII<sup>e</sup>. E indique également les trois premières personnes du sing. dans le verbe avoir « i é, teu é, al é; i é soué, teu é soué, al é soué », j'ai, tu as, il a soif. A la seconde personne du pluriel, la prononciation donne encore é : « vó-z-é soué », vous avez soif. Au reste nous employons souvent le verbe être pour le verbe avoir. Ainsi, nous disons « i é été lé fiéves », pour j'ai eu les fièvres; « al an été lô bin », pour ils ont eu leur bien. Nous prononçons encore é pour ai = a, qui a un son très ouvert en Bourg. « a vé ai l'pei », il va à l'eau, c.-à-d. chercher de l'eau. On dirait à Dijon : « ai vai ai l'éa. » Même observation pour és, contraction de à les, qui a le son fermé dans le langage usuel et dans les noms de lieu : « a vé é nouillottes », pour és noisettes. Échamp = Eschamps, hameau près de Saulieu. Comme les Italiens ajoutent quelque. un i euphonique à leurs substantifs, disant par exemple *ispirito* pour *spirito*, nous nous servons fréquemment de la prosthèse e pour adoucir le son des vocables dérivés du latin qui commencent par une double consonne. Nous disons « estation, estatue, esquette, escorpion, escandale, etc. », pour station, statue, squelette, scorpion, scandale, etc. Cette tendance quelque. exagérée à l'euphonie se montre même dans les noms de lieu. Elle produit dans certains cas des confusions de mots qui dénaturent l'origine étymologique. Pour n'en citer qu'un exemple, le bois des Élans, dans la c<sup>ne</sup> de Planchez, portait autrefois le nom de bois des Landes. L'adjonction de la prosthèse et le changement de genre ont ainsi fait naître des animaux étrangers à nos climats là où on ne désignait que des terrains couverts de bruyères ou de broussailles comme on en voit un peu partout.

Le Morv. n. change le plus souvent l'e en a

comme les Bourguignons. Le Morv. b. au contraire lui conserve sa valeur comme en français.

EAI, s. f. Eau : « lai boune cai; lai ch'tite cai; ailé q'ri d' l'pei. » S'il y a loin des anc. formes age, aige, aigue, aive, augue, cwe, etc., à la forme fr. actuelle eau, il n'y a pas moins de distance entre les différentes formes morvando-bourguignonnes. Le groupe entier des voyelles y passe. Suivant les localités, on prononce « cai, ié, iau, à, aâ, éa, iâ, etc. » La forme bourg. la plus générale est « éa » qui correspond à au ou eau en fr. et à ai ou eai en Morv. b. Notre patois d'ailleurs suit sa coutume de diptonguer l'a en ai. (Voyez *Ad.*)

ÉBARBUCHER, v. a. Ébarber, émonder, rogner. Morv. n. Ébarbucher est sorti de barbe, comme pelucher de poil. En ital. *barbuccia* ou *barbicella*, petite racine; *sbarbare*, déraciner, arracher.

ÉBAUDI (S), v. réfl. S'éclaircir, s'égayer, se ranimer : le temps « s'ébaudit. » Dans l'anc. fr. esbaudir signifiait ranimer, réjouir, émanciper :

Chascuns qui de ses amors  
Oït parler, moult s'en Esbaudit.

(*R. de la R. v. 2687.*)

Moult me délite en ma pensée  
Et me Resbaudissent li membre  
Quant de mon bon tens me remembre.

(*Ib. v. 13159.*)

Dans Palsg., - p. 621 : - Ne vous souciez jamais de Esbaudy vos filles; elles se Esbaudiront tost assez.

Lorsque nos paysans disent que le temps « s'ébaudit », il faut donc entendre pour s'en tenir au sens primitif de baude, qu'il s'égaie. L'anc. langue le comprenait bien ainsi :

Li jors s'est Esbaudiz, belle est la matinée,  
Li solaus est levez qui abat la rosée.

(*Gui de Nanteuil, v. 1562.*)

Et quant les nues raparçoivent,  
Que l'air si Resbaudi reçoivent,  
Adonc se réjoissent eles.

(R. de la R. v. 18188.)

Champ. « embaudir », égayer. Ital. *baldo*, hardi ; le sens de joyeux se maintient dans le subs. *baldoria*, feu de joie, terme qui répond au génévois « ébaud », torche ou feu qui flambe, et au poitevin « baudelle », feu vif de genêts ou de brandes. (Voy. *Baude*.)

**ÉBAUMI**, v. n. Épanouir. Se dit de la végétation lorsqu'elle se développe au printemps. Les bois, les haies « ébaumissent » ou « s'ébaumissent » au moment où les bourgeons s'ouvrent et s'épanouissent.

Ébaumir est peut-être le même mot que épaumir qui en Bourg. signifie s'ouvrir en forme de palme, comme la palme de la main :

Lé Maize du Levant lo luguôte braiquire,  
Et, voyan de tó loin l'étoile S'épaumi,  
D'aïbor ai devignire  
L'éprôche du Messire  
Prômi.

(LA MONNAYE, NOÛL I.)

Palme avait quelquef. dans l'anc. langue le sens de branche ou feuille de palmier. Palsg. dit une espume pour une palme, un empan. Il emploie, - p. 417, - le verbe s'espauir pour s'évanouir : Il s'espauymt de sorte que nous eumes fort à faire de le revigorer. A la page 543 : Je me espume a pour synon. : je me esvanouys. Espauir, dans ce sens, se rattache probablement au l. *spasma*. Comp. aussi « ébaumir » avec espanir, épainir, formes anc. d'épanouir, qui subsistent dans quelques patois, le rouchi notamment.

**ÉBAUPIX**, s. m. Aubépin. En plusieurs lieux « ébaubin. »

Une pièce de terre dite le champ de l'Ébaubin ou de l'Épine.

(*Journal de la Nièvre*, 9 février 1872.)

Aubespine pour aubépine se rencontre fréquemment dans l'anc. langue. On lit dans une stance de Mathurin Régnier :

Naguère sain et puissant  
Comme un Aubespine florissant.

Plusieurs patois ont transposé comme le nôtre la forme de ce mot qui est devenu le nom de plusieurs familles en Nivernais et ailleurs.

Froissart, dans son *Espinette amoureuse*, interprète singulièrement la signification étymologique :

..... Regardant les arbriseaus  
Dont il y avoit grant foison ;  
Et estoie sous un buisson  
Que nous appelons aube-espine  
Qui devant et puis l'aube espine.

Ainsi, suivant le poète, le charmant arbuste de nos haies a été nommé aubespine parce qu'il pique avant et après l'aurore. Froissart se hâte, il est vrai, de plaider la circonstance atténuante :

Mès la flour est de tel noblece  
Que la pointure (piqûre) petit blece.

Bourg., Poitou : « ébaupin » ; — Berry : « ébaupin, ébiaupin. » De aube et épine = épine blanche. (Voy. *Aubépin*.)

**ÉBÉCILLE**, ll mouil. adj et subst. Imbécile « lèche-lu, ç'o eun ébécille », laisse-le, c'est un imbécile. Le mot s'écrivait autrefois avec deux l. Quant au son mouillé de la terminaison, il se retrouve chez nous dans presque tous les suffixes qui traduisent le l. *ilis*. La suppression d'un l dans le mot date seulement de la dernière édition du *Dict. de l'Académie*. On voit dans les lettres de Pasquier, - I p. 138, - que ll mouillées étaient appelées *lettres mignardes*.

**ÉBEURDI**, adj. Étourdi, braque, fou. Morv. n. S'emploie subst. dans la locution « prendre son ébeurdie », c.-à-d. se sauver comme un fou. (Voy. *Beurdi*, *Beurdais*, *Beurdin*.)

**ÉBEURLANCER**, v. a. Balancer, aller de droite et de gauche.

— Ébeurlancer (s'), v. réfl. Se balancer, aller sur une balançoire.

Berry : « berlancer », balancer ; « berlançoire », balançoire. — En wallon « birlance » se dit pour balançoire. E préfixe et le l. *bilanx*, comme dans le fr. bilan, par allusion aux deux plateaux d'une balance.

**ÉBEURLANÇOÛÈRE**, s. f. Balançoire. Berry : « berlançoûère. »

**ÉBEURLU**, adj. Extravagant. En Pic. « éberluké. » (Voy. *Beurlu*.)

**ÉBEURLUTER.** v. n. Éblouir, causer des étourdissements, des vertiges : « i seu tó ébeurluté », je suis tout étourdi. Dans Palsg., - p. 507, - Mes yeux m'esblouissent ou j'esberlue. — Le *Gloss. du Centre* nous offre les deux formes « berluter » et « éberluter », et « éberlutes, éberlutes, éberlutes », pour éblouissements. En Norm. « éberlutes, éberlutes », berlue, éblouissement. Dans le Maine « ébéluition », éblouissement ; « ébéluir », éblouir. Nous croyons avec M. Jaubert que ces divers termes se rattachent à la berlue qui est aussi une illusion de la vue. Dans le patois bourg. « barlue, brelue, éberlue, éberlue », sont les variantes de berlue. — Poitou : « arbeluttes, erbeluttes », éblouissements. — Prov. « ébarlaude, ébreliouard », éblouissement. Le Poitou a le verbe « breluter », avoir la berlue, ou être ébloui. En Saintonge « berluter », scintiller, miroiter, papilloter ; — Flandre : « avoir la bleusse-vue », avoir la berlue ; — Champ. « eberlucter », faire perdre la tête. (Voy. *Beurlue*.)

**ÉBOILLAS.** s. m. Se dit d'objets répandus pêle-mêle, en désordre, embrouillés. Une chambre pleine « d'éboillas », où tout est sens dessus dessous.

**ÉBOILLER.** v. a. Emmêler, jeter pêle-mêle, mettre sens dessus dessous. Éboiller se rattache-t-il à l'anc. fr. eshoeler, esbuiller qui signifiait éventrer, crever, répandre les entrailles ? Les patois du Forez et du Lyonnais ont la forme « bollies » pour entrailles, boyaux, et le verbe « ébollah, ébollah, ébouilla » pour éventrer. — Poitou : « ébouiller », mettre en bouillie, écraser ; — Limousin : « éboullia » ; — Suisse rom. « ébouhlli », avoir une hernie. Le vi. fr. nous offre encore un verbe boier ou boiller avec le sens de briser, broyer. Le subst. buille désignait collectivement les boyaux, les entrailles :

Del espèce sudément le fêrid et le ventre lui purfendi si que tute la Buille à terre chaid.

(*Rois*, p. 198.)

Lang. « embouia », embrouiller. Comp. avec l'ital. *buglione*, bouillon et amas confus, fatras. (Voy. *Écrabouiller*, *Embouler*.)

**ÉBORNI.** v. a. Rendre brumeux, sombre. Un temps « éborni », temps bas, couvert. En fr.

compte borgne, compte où l'on ne voit pas clair ; fenêtre borgne, celle qui donne peu de jour, etc.

Genève : « bornicant », celui qui a la vue basse ; — breton : *born* = borgne ; — Prov. « borni », borgne ; « emborniar », éborgner ; — ital. *bornio*, myope. E préfixe et borne pour borgne ? (Voyez *Borne*.)

**ÉBOUDRILLER.** v. a. Écraser, crever en aplatisant. On « éboudrille » une pomme mûre avec le pied, avec une grosse pierre. D'un primitif boude, nombril, ventre, renforcé de l'épenthèse r. Boude a donné au vi. fr. boudaine, boudine ; au fr. boudin, boudinage, boudinoir. Suisse rom. « ébourdilli », écraser, éventrer.

**ÉBOUËCIE.** s. f. Becquetée, bouchée. (Voyez *Bouécie*.)

**ÉBOULER.** v. a. Faire tomber, renverser, détruire en fragments. On éboule une taupinière, un amas de terre, une muraille. Il en est de même en Bourg. comme on le voit dans ces vers cités par M. Mignard :

De moeme qu'un eraige ambrué dedan l'ar  
Montre de sai fureu l'effor de tôte par,  
Ébôle lé moison, déracine lés abre,  
Fai eraulai lé roché.....

Amyot emploie aussi activement le verbe ébouler : Ils éboulaient la levée de la closture du camp pour lui donner entrée. — M. Littré mentionne le terme bourg. « éboli » comme synonyme d'ébouler ; nous croyons qu'il se trompe. En Morvan « éboli », ou plutôt « aibouli », signifie effacer, faire disparaître et par extension seulement niveler. C'est la forme locale d'abolir, tiré du l. *abolere* comme en Berry « aboler. »

Pour l'étym. du v. ébouler on tiendra compte du languedocien « emboulina », éventrer, étriper : « emboulnado », éboulement, éboulis. Le primitif « boulnado » désigne le bas-ventre. Ébouler nous vient-il de boule ou du vi. fr. bouelle, boyau ? Chez nous, ébouler renferme l'idée contraire à celle de tomber en boule. (Voy. *Ébouiller*, *Embouler*.)

**ÉBOUSSIOU.** s. m. Fruit du rosier sauvage appelé vulgairement gratte-cul. Morv. n.

**ÉBOUSSIOULÉ**, s. m. Églantier, rosier sauvage. Morv. n. En Berry « boussée », cépée de houx, d'épines, etc. — Poitou : « boussée », touffe de rejets d'épines ; « boussine », trochet de fleurs ou de fruits ; — Lang. « boussiou », touffe d'arbuste épineux, du prunellier entre autres.

Rapp. du fr. boësse, outil à l'usage des ciseleurs, pour ébarber les métaux.

**ÉBRÂHER**, v. a. Ébranler, disloquer au propre et au figuré Un mur « ébrâhé », un empire « ébrâhé. » Morv. n. n.-o.

**ÉBRANCINER**, v. a. Balancer au moyen d'une branche d'arbre tordue en balançoire.

— Ébranciner (s'), v. réfl. Se balancer à l'aide d'une branche. — Berry. Maine : « se branciller » ; — Forez : « se brancellâ » ; — Saint. « se brancgeoler » ; — Lang. « s'embranqua », s'accrocher à une branche.

De branche, prononcé « brance » dans le Morv. niv. comme dans quelques autres dialectes. Un vieux poète dit de Judith :

Cler et le vis et la char blanche  
Comme la noif desor la Brance.

Le vi. fr. avait brancher pour pendre à un arbre : Il était sur le point de Brancher le prisonnier. (*Contes d'Eutrapel*, xxi.)

**ÉBRANCINOÛÈRE**, s. f. Balançoire que les enfants se fabriquent à peu de frais en tordant une branche d'arbre à laquelle ils se suspendent. C'est probablement à ce simple appareil que le *Gloss. du Centre* donne le nom de « pendoloire. » Il est certain que les enfants, livrés à ce jeu, s'en vont « à la pendole. »

**ÉBRIMER**, v. a. Ebrécher, entailler. Se dit des brèches à un outil, à un instrument de fer ou d'acier : à une assiette, à un verre, etc. L'argot des écoles a « brimer et brimade. » Le raisin, lorsqu'il a été saisi par le soleil, est « brimé », c.-à-d. couvert de taches. Y a-t-il quelque lointaine relation d'origine entre ces différents mots ? Dans le dialecte de Milan « brema » = broyer grossièrement, rompre. Comp. encore l'angl. *brime*, bord, extrémité : *brimmed*, qui a un bord.

**ÉBRIMEURE**, s. f. Brèche faite à un outil ou à

un instrument de métal, à un corps solide en général.

**ÉBRONDENER**, v. n. Ebrécher. Se dit principalement en parlant de la vaisselle : une écuelle, un pot « ébrondens. » Bronde, en vi. fr., désignait une branche d'arbre. On trouve en bas l. *sbron-datus* pour ébranché. (Voy. *Bronde*.)

**ÉBROQUÉ**, adj. Édenté, celui qui a les dents cassées et par extension celui qui en a perdu une ou plusieurs. S'emploie subst. : c'est un « ébroqué. »

Le latin avait l'adjectif. *broccus* qui désignait l'individu dont les dents s'avancent en dehors. Dans Varron : *dentes brochi*, dents saillantes, terme qui explique exactement les broches ou défenses du sanglier. Le bas l. *broca* signifiait dent, pointe, crochet, d'où l'anc. verbe brocher, broquer = piquer, éperonner. Une fourche à dents, nommée « broque » en Berry, s'appelait broc en vi. fr. : Ung broc ou fourche de fer à charger foing. Un broch de fer à quoy on charge fiens. (Duc. *Broca*.) Le rom. prov. *broca*, pointe, a très probablement donné naissance au fr. brocarder, qui ne signifie pas autre chose en somme que piquer ou mordre au figuré.

Berry : « ébroqué », ébréché ; — Poitou : « ébroquener », ébrécher ; — Guernesey : « broque », dent saillante ; — Champ. « broque », pointe, dent ; — Lorraine : « broquette », petite dent ou clou, qui répond au fr. broquette, petit clou. L'alle. *brocken*, morceau, pièce brisée ou rompue, l'ital. *brocca*, bâton et branche fourchus, justifient également l'interprétation que Ducange donne de *broca* : dens, cornu, aculeus. Comp. cependant avec le fr. ébrécher, tiré de brèche. Ébroquer présenterait la forme picarde « ébréker. » En Normandie « ébreché » se dit d'une bouche privée d'une ou de plusieurs dents. (Voy. *Brocot*.)

**EBUFÉ**, part. passé. Effrayé, ahuri. Poitou : « buffer », être essoufflé, souffler ; « ébuffé », essoufflé, étonné ; — Berry : « bouffer », souffler fortement ; — ital. *sbuffante*, haletant, qui souffle de colère.

**EBUFER** (S'), v. réfl. S'effrayer, s'épouvanter, s'emporter par peur ou autre cause : mon cheval

s'est « ébûfé » près du moulin. Les bœufs « s'ébuent » lorsque les mouches les piquent. Morv. n. En quelques lieux, « ébiffer, s'ébiffer. »

« S'ébuser », quant au sens, est absolument identique au terme de manège s'ébrouer et au vi. fr. s'esbruier, s'esbrouer, que le contin. de Duncange rattache à *brugitus* : Lesquels buetz de ce s'esbruierent et fuirent. L'ital. *sbuffare*. souffler de colère, est ordinairement traduit en fr. par s'ébrouer en parlant de chevaux. Ébuser pour éboufer se rattache à bouffe qui dans l'anc. langue exprimait quelquef. la colère ou au propre le bruit qu'émet un animal en soufflant avec force. Comp. avec le fr. esbroué et le breton *brouéza*, s'emporter. En prov. « esbrouffar » traduit ébrouer. Le poitevin dit « s'épouffer » pour s'ébuser, se sauver en se dispersant. (Voy. *Bouffer*.)

**ÉBUTER**, v. a. Élargir, agrandir un trou, une ouverture quelconque. Dans le bois, un trou « ébuté » est un trou devenu trop large par usure ou fracture. But n'étant qu'une variété de bout, ébuter signifie exactement enlever, ôter le bout ou la pointe.

**ÉCABI (S)**, v. réfl. Se baisser vers la terre, s'accroupir, s'affaïsser.

E préfixe et cabir tiré du rad. cab = cap, tête. En Berry, « se capir » signifie se cacher en s'affaïssant, se tapir au propre, et au fig. se démoraliser. Le mot est dans Froissart : Entrèrent à la couverture ..... et là se Capirent. (LITTRÉ, *Dict.* Tapir.) Le fr. cap a pour synonym. *cabó* en esp., *capo* en ital.

**ÉCAFOILLER**, v. a. Écraser. Ce terme existe en Bourgogne. M. Mignard nous apprend qu'aux env. de Châtillon, on dit « écafoiller » pour écraser un œuf.

Comp. le simple « foiller » avec le l. *fodicare*, percer, piquer. L'anglais *to quash*, briser, écraser, renferme peut-être la racine qui se retrouve dans le fr. écacher et l'esp. *acaçar*, mettre en pièces. « Écafoiller » renferme l'idée de crever, éventrer.

Fr.-Comté : « cafouller », tripoter dans une matière à demi liquide; — rouchi : « cafoullier », chiffonner, souiller; — wallon : « cafoigni », chiffonner; — Lang. « fouia, esfouia », meurtrir, écraser à demi; « escafoüia », écraser quelque chose de juteux.

**ÉCAILLÉ**, E, adj. Celui qui a les jambes écartées, hors de leur aplomb, un homme « écaillé »; une vache « écaillée. » En fr. on dit d'une pièce de bois qui se divise par lames, qu'elle s'est écaillée. L'anc. langue avait la forme *escalle* pour écaille, partie d'un corps. (Voy. *Ecâjer*.)

**ÉCAIVER**, v. a. Creuser, échancre, faire une entaille. E préfixe et caver = creuser, miner. Ital. *cavare*. Du l. *cavus*, creux.

**ÉCÂJER**, v. a. Écarter, disjoindre, séparer. L'homme frileux « écâje » ou « s'écâje » les jambes devant le feu. En vi. fr. *escacher* a quelquef. la même signification.

Item. pour ce que le scelleur (chancelier)...  
Donne, — car homme est de valleur, —  
Son sceau davantage craché,  
Et qu'il ait le pouce *Escaché*.

(VILLON, *Grand Test.* cxi.)

**ÉCALOFRE**, s. f. Écale de noix. Morv. n. n.-o. L'épenthèse de l'r est pour renforcer le son. Poitou : « échalaffe », brou de noix; — Fr.-Comté : « écoroffe. » (Voy. *Caloffe*.)

**ÉCALOFRER**, v. a. Écaler les noix. Dans Palsg., - p. 265, - scalope a fysshe = écailler un poisson; scalope-shell, coquille de Saint-Jacques. L'anglais moderne dit *to scallop* pour découper. Le vi. fr. appelait *escalope* une coquille ou un quartier en forme d'écaille. Le mot est aujourd'hui un terme de cuisine qui désigne une tranche de viande.

Norm. « écalopper, décalopper », ôter l'enveloppe; « décalopper » une noix; — Poitou : « chalape », cosse des légumes secs; « échaluper », écaler les noix. Le rom. prov. *escofellar*, écôsser, écaler, répond au catalan *escloffolar*. (Voy. *Décalofrer*, *Échaloter*.)

**ÉCALON**, s. m. Noix. Morv. n. Berry : « calon. » (Voy. *Calâ*, *Cale*, *Calot*, *Eschalon*.)

**ÉCALUCHER**, v. a. Écaler, enlever l'écale des noix. Morv. n. « Écalucher » a pu sortir du simple écaler comme en fr. pelucher de peler, ôter le poil. — Norm. « caluchot », mauvais bonnet.



**ÉCALUCHONNER**, v. a. Écaler. Fréquent. de « écalucher. »

**ÉCANBOICHER**, v. n. Trébucher, faire un faux pas en marchant. Le véritable sens étym. du mot est trébucher par un mouvement de la tête en avant. L'n est encore une épenthèse. Pic. « écabocher », meurtrir la tête. E préfixe et caboche, tête. (Voy. *Caboiche*.)

**ÉÇARDON**, s. m. Chardon. Morv. n.

**ECCHÉ**, part. passé. Déchiré, fendu. Une branche séparée dans le sens de sa longueur est « ecchée. » Morv. n. En vi. fr. esche désignait une sorte d'allumette, un morceau d'amadou, d'écorce qu'on ensouffrait :

Se tu veulx faire bonne Esche pour alumer du feu au fusil, pren de l'esume de noyer..... et puis la met en un pot plain de lessive....

(*Ménagier de P.* II, p. 265.)

L'eschier était la boîte des amorces qui servaient dans l'emploi du briquet à faire du feu :

Lors m'appareillay pour coucher  
Et mis en coste moy l'Eschier  
Pour tost alumer ma chandelle.

(*ib.* II, p. 42.)

Pic. « êke, êkette », éclat de bois ; — Flandre : « équettes », copeaux ; — Fr.-Comté : « écot », souche sèche ; — Suisse : « écot, ékot », bûchette, morceau de bois sec ; — breton : *skod*, chicot, souche ; — bas l. *esca* : Quævis materia ustioni partium apta. (Duc. *Esca*.) Comp. avec le l. *schidivæ*, le grec *σχιδν*, éclat de bois, copeau ; *σχιδεν*, fendre, déchirer. (Voy. *Échas*.)

**ÉCHAIPÉE**, s. f. Échappée, action faite à la dérobée, plus ou moins sans préméditation, délit commis inconsidérément et quelquefois par suite d'un accident :

Quand on les prend (les Morvandaux) en délit, à les entendre, c'est toujours pour la première fois ; si leurs bestiaux sont surpris en dépaissance, c'est une Échappée.

(*DUPIN, le Morvan*, p. 27.)

Selles (les bêtes de toute espèce) sont ou dommaige d'Échappée que le pastour les suist, il n'y a point d'amende, fors que rendu le dommaige se point en y a.

(*Ch. B. I.* p. 398.)

Se beste est prise en domaige de blé ou de pré par Eschappée, cil cui li beste sera, doit rendre le domaige et la pergie (amende) que monte à iii deniers.....

(*ib.* II, p. 30.)

**ÉCHAIPER**, v. a. Échapper, lâcher, cesser de tenir quelque chose, abandonner. J'ai « échaipé » la branche et je suis tombé de l'arbre ; il a « échaipé » l'occasion de gagner de l'argent. Ne s'emploie activement en fr. que dans le sens d'éviter.

Nous l'avons en dormant, madame, Échappé belle.

(*MOLIÈRE, les Femmes savantes*, IV, 3.)

Où avez-vous pris qu'un enfant qui n'a point de dents et qui ne se soutient pas à dix-huit mois, ait Échappé tous les périls.

(*SÉVIGNÉ, V.* p. 206.)

**ÉCHALLE**, s. f. Échelle. La forme morvandelle est plus conforme à l'étym. latine *scala, scalæ*. Elle est d'ailleurs très ancienne :

Sainte Iglise, coste porte e sale,  
E à poier ès ceus Eschale,  
Ceo est li mundz d' Deus s'ombreie.

(*BENOIT*, v. 26029.)

Icellui Guilleteau dist au suppliant que le sire de Pons avoit fait venir deux des meilleurs Eschalleux de son pays.... Le suppliant lui fit ung petit Eschallement de corde.

(*Duc. Eschallare*.)

Le fr. a le terme de marine escale qui est une forme pic. et qui signifie proprement échelle. Échalier, échalis ont la même origine. Rom. prov. *escala, schala* ; — ital. *scala* ; — esp. *escala* ; — port. *escada, escala* ; — valaque : *scara*. Le port. *escada* maintient la dentale d qui est dans le l. *scandere*. (Voy. *Éçote*.)

**ÉCHALOTER**, v. a. Enlever le brou des noix, dépouiller les noisettes de leur enveloppe. En Poitou « chalotte » = coquille ; — H.-Maine : « échalle », brou de noix ; « échaller », écaler. Au dire d'Epistémon ressuscité, Pertinax exerçait en Enfer la profession d'Eschalleur de noix. (*Pantagruel*, I, II, ch. 30.)

Le picard « écaloter », écosser, et le normand « écaloter », écorcer, écaler, correspondent au fr. décaloter dont le sens propre est ôter le dessus, l'enveloppe d'une chose. Quelques patois ont « calottier » pour noyer. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre ce mot peu connu. (Voy. *Ecalofrer*.)

**ÉCHANNER**, v. a. Achever de tuer, de détruire. Échanner un porc, c'est le tuer lorsqu'il est déjà malade. Se dit aussi des personnes : il est si mal qu'un accès de fièvre va « l'échan-ner. » E préfixe et « channer » tiré de chaîne désignant l'échine. En Bourg. « échaïne » = échine; — Metz: « chaîne », échine, épine du dos. Avec cette interprétation, « échanner », signifierait à la lettre, briser, rompre l'échine. (Voy. *Écheigné*.)

**ÉCHARNI**, v. a. Railler, moquer, contrefaire ironiquement. Morv. n. Parlant des rois mages qui trouvent l'Enfant-Dieu dans une étable, saint Bernard s'écrie :

Bien faisoit à dotteir ke cist ne fussent escandiliez et k'il ne se tenussent por Escharniz quant il si grant vilteit et si grant poverté virent.

(*Serm. S. B. p. 550.*)

Il vient pur nus attarier e Escharnir.

(*Rois, p. 64.*)

De son orgoil bien la vanjanee pris,  
S'il m'ot gabée, et je lui Escharnis :  
Molt en fui bien vangiee !

(*G. de V. p. 51.*)

Ceste quitaine me gardés, ce vos pri,  
Ke per Gérard ie ne soie Escharnis.

(*G. de Vi. v. 478.*)

Voit le li rois, un poc l'ait Escharni  
Bioz niez, dist-il.....

(*Ib. v. 1858.*)

La pucele Aude, si li savoit asscoiz,  
Ansi vos ait Escharni et guabéi.

(*Ib. v. 1874.*)

Ha Diex ! com m'avez Escharni  
Dist li chevaliers, biaux dous sire !

(*RUTEBEUF, I, p. 307.*)

Li gentilz conestablez qui moult fist à prisier,  
Fist le conte Fedry Escarnir et moquier  
Et ly dist.....

(*H. Capet, v. 6142.*)

Escharnement, eschernement, eschars, raillerie, moquerie :

Il après..... gettat fors paroles d'Eschernement.....  
si dist.....

(*Job, p. 512.*)

Tut par Eschar e en gabant,  
Disoient : vez deu duc Normant,  
Cum or mostre sa poesté,  
Et sa riché e sa fierté,  
Qui cinc cenz chevaliers ameine !

(*BENOIT, v. 10377.*)

Bourg. « écharnir », répéter en se moquant les paroles de quelqu'un ; — Maine : « écharnir », berner, railler ; — Forez : « échargni », railler ; « décharni », contrefaire ; — Lang. « faire escarnisse », vexer quelqu'un ; — rom. prov. *escharnir*, berner, railler ; — ital. *schernire*, se moquer, berner ; *scherno*, moquerie, dérision ; — esp. *escarnio*, moquerie ; *escarnecer*, moquer, tourner en ridicule. Le sens se modifie légèrement dans le basque *eskernia*, *eskerniatze*, contrarier, gêner. (Voy. *Rechairgner*.)

**ÉCHAS**, s. m. plur. Débris en général, épilhure, rognure ; déchet de la nourriture des animaux, ce qu'ils rejettent ou laissent par satiété. On nourrirait un cheval avec les « échas » de son écurie. Ramassez les « échas. » Une grande partie du Morv. n. prononce « cssas. »

Vi. fr. *esche*, *eschas*, *eschec*, *débris*, *déchet*, *butin* par extension :

Mult grant Eschech en unt si chevaler  
D'or et d'argent e de guarnezme chers.

(*Ch. de R. p. 10.*)

Si sunt atraiz e rassemblez  
Tut dreit el champ de la bataille.  
Si vos poet l'om dire senz faille  
Qu'éstranges fu li Eschas.

(*BENOIT, v. 16500.*)

Assez i a perdu, petit Eschac amaine

(*Chanson des Saxons, II, p. 64.*)

Mout fut granz li Eschac que Frans ont conquesté.

(*Floovant, v. 2518.*)

Quant li pechierres veut penre le poisson à l'aing  
(en Norm. « aingue », hameçon), il cuevre lou fer de l'Eche (amorce) ; et li poissons cuide mangier l'Eche et li fers lou prent.

(*JOINVILLE, p. 426.*)

Pour prendre renoules (grenouilles) aiez une ligne et un amegon avec Esche de char et d'un drap vermeil.

(*Ménagier de Paris, II, p. 222.*)

Le vi. fr. *eche*, *esche*, pris dans l'acception d'amorce pour le poisson, subsiste à Rennes où « hêches » se dit des vers de terre que les pêcheurs mettent au bout de leurs lignes.

Diez rapproche *eschas* de l'anc. allem. *schâh*. Comp. avec le partic. du verbe échoir qui se prononce *chazer*, *échazer*, dans les dialectes du Midi. Ital. *scadere*. Du l. *ex cadere*, ce qui tombe, débris ; ce qui échoit, butin. Le vi. fr. avait un subst. *escharde*, *éclat de bois*, *échalas*, et un verbe

écharder, éplucher, écailler, fendre : Perche soit sans Escharder cuite en eau. (*Ménager de P. II*, p. 187.)

Écharder répond au poitevin « écharde » qui désigne une écaille de poisson, une épine, un éclat de bois. Dans le même patois, « échas » a pour synonymes « essais, esseis, écilles », qui ne s'emploient également qu'au pluriel. A Genève « échille », écharde, éclat. Comp. avec le picard « êke », copeau ; « êkette », raclure de savon, et le flamand *schelten*, éclater ; *schets*, chauche.

ÉCHAUFÂÏON, s. f. Échauffaison, échauffement avec ou sans éruption causée par une inflammation. Dans Palsgrave, échaufoison.

ÉCHAUFER, v. n. S'échauffer, se réchauffer. Il fait si froid que je ne peux « échauffer » ; cette nuit je n'ai pu « échauffer » dans mon lit :

David li réis fud de grant haage, e quant l'um le coverid Eschalfer ne poeit. Pur ço cil de sa maisun pristent en cunseil que ils querreint une dameisele ki fust devant le rei, si l' servist, si jéust el lit le rei pur lui Eschalfer.

(*Rois*, p. 220.)

L'anglais *to chafe*, s'échauffer, est aussi verbe neutre.

ÉCHAVOTTE, s. f. Écheveau de fil. Échevette en fr. est un terme de commerce qui désigne un petit écheveau ou une partie seulement de l'écheveau.

ÉCHEIGNÉ, part. passé. Échiné : « i seu écheigné. »

Aval la vile vit un homme....  
Maigre, remis et Eskené  
Frioulos, pale et enfond

(*Duc. Frigorosus.*)

Il.-Maine : « écheigne » = échine. Diez tire échine du germ. *skina*, aiguille, et d'autres étym. du l. *spina*. Comp. avec le l. *catena* qui a donné au vi. fr. des formes très rapprochées du primitif, chine, chinée, chinon, chignon, chenille = chainille. Comp. encore avec l'ital. *schiena*, dos, échine, croupe, et *china*, pente, déclivité. Dans l'anc. langue l'échine est à proprement parler la chaîne du dos, la colonne vertébrale. (Voy. *Échanner.*)

ÉCHENAU, s. m. Échenal, gouttière, conduit pour les eaux pluviales :

..... Où finissoient en grands Eschenaux qui tous conduisoient en la rivière.

(*Gargantua*, I, 53.)

— L'Échenault, nom de loc. c<sup>de</sup> de St-Honoré ;  
— Lecheneau, ruisseau qui traverse la c<sup>de</sup> de Nuars.

Poitou, Maine : « acheneau » ; — Saint. « chennelle », long tuyau ; — Suisse rom. « chenu, escheneau », pièce de bois taillée en gouttière, canal, ravin. Bas l. *chenalis*, canal, gouttière.

E préfixe et chenal, anc. forme de chenu. Du l. *canalis*, tuyau, conduit d'eau.

ÉCHEVELEURÉ, E, adj. Celui qui a les cheveux, la chevelure en désordre.

E préfixe et chevelure prononcé « cheveleure » comme en vi. fr.

C'est une chose moult plaisant  
Que biauté de Cheveleure.

(*R. de la R. v. 13785.*)

ÉCHINTRE, nom que portent quelques terrains dans la toponomastique rurale = chaintre avec prosthèse de l'e. (Voy. *Chintre, Cinte.*)

ÉCHIQH', s. m. Éclisse, éclat de bois ou de toute autre matière fendue ou brisée. Une « échiqhi' » de bois, d'os, de fer.

Envers le cel en volent les Escicles.

(*Chanson de R. p. 64.*)

Des glaives as fers bruniz  
Volèrent pièces e Escliz.

(*BENOIT*, v. 33657.)

Sunt cum bastuns de rosel..... et entrent les Esclices en la charn e percent la main.

(*Rois*, p. 408.)

Fery sur le varlet de ce baston qui fust sec, duquel en sailli une Esclice en l'ueil de sa femme.

(*Le chevalier de La Tour Landry*, p. 131.)

Ménage rapproche chicot de l'arabe *schikkah*, éclat de bois, formé du verbe *schakka*, fendre, déchirer. A plus forte raison y rattachons-nous « échiqhi' », qui reproduit de très près la structure et tout à fait le sens du mot. Nous oserions même y rattacher échiquier et échec que l'on dit d'origine persane, trouvant dans le verbe comme dans le subst. arabe, l'exacte définition d'un échec et de

l'échiquier, assemblages d'échecs ou d'échiquies, éclats, petits morceaux de bois. On voit dans le poème de *Garin de Monglauuc* émettre la croyance que les échecs viennent d'Arabie. Je cite le passage qui peut servir à l'historique du jeu :

..... Sont les Eschas assis  
De los sont dune beste con claimme amorquis  
Outre meir nast, et croist entre les arrabis.

(*Romvart*, p. 349.)

Le vi. fr. *escher*, *eschier*, correspondant au bas-latin *esca*, désignait quelqef. une matière inflammable formée d'éclats de bois ou autres qui servaient à allumer le feu.

L'allein., le russe et le suédois *schach*, le holland. *schaak*, l'ital. *scacchiere*, échiquier, le rom. prov. *escac*, l'esp. et le port. *xaque* renferment l'a du verbe arabe. La forme *escha*, *eschaquier*, se présente fréquemment en vi. fr. :

... Cil qui juent as Eschés  
Ne voient pas tous les bons trës  
Qui demeurent sour l'Eschakier.

(*Renart*, iv, p. 121.)

Or on a leschaquier enmi la sale mis  
Ainz, plus riche Eschaquier ne vint hors que soit vis.

(*Romvart*, p. 349.)

Les tables le signor avoit  
Et les Eschas et l'Eschaquier.

(*Dolopathos*, v. 10723.)

Comp. avec le bas l. *scacarium*, échiquier, *scacci*, *scachi*, échecs. On remarquera dans les textes cités par Duc. la forme *schachier*, échiquier, qu'on rapprochera de l'arabe *schakkah*. Comp. encore avec le fr. *déchiqueter*, *échiqueté*.

Si on en croyait l'anc. tradition fondée sur un passage obscur de l'Odyssée qui met entre les mains des amants de Pénélope un jeu d'échecs, le subst. échec aurait aussi bien désigné un éclat de pierre, un caillou, qu'un petit morceau de bois plus ou moins artistement façonné. Les premiers échecs de luxe ont été probablement tirés par petits fragments de l'ivoire que fournissait le commerce avec l'Afrique et l'Orient.

Grand panier de forme arrondie et ordinairement sans rebords, sur lequel on fait sécher les fromages. On le fabrique avec des côtes ou éclats de bois, de noisetier le plus souvent :

Chapiaus de flors en Eselicetes  
Aumosnieres ou Crespinetes.

(*R. de la R.* v. 7475.)

C'est sans doute encore sur un panier de cette espèce appelé *eschaquier*, — on remarquera le terme, — qu'une bergère du XII<sup>e</sup> siècle offre à manger à un cheval :

Une pucellete  
Li porte à maingier  
Flours et violetes  
Sus un Eschaquier.

(*Rom. et past.* p. 104.)

Sus, troupeau, deslogcons, j'ay d'Esclisse et d'osier  
Achevant ma chanson, achevé mou panier.

(*Ronsard*, iv, 50.)

— Petite peau qui se lève sur l'épiderme de la main, près des ongles, et qui est très sensible. (Voy. *Livette*.)

Pic. « éclisses », brins de bois ; — Berry : « cicle », claie de bois flexible ; — Champ. « esclice », éclat de bois, claie d'osier ; — rouchi : « éliche », panier d'osier. — Le wallon de Mons dit : « kei esklisse », tomber en morceaux ; « eskette », copeau ; « esketter », couper par éclats.

Diez et Littré dérivent *clisse*, *éclisse*, de l'anc. h.-allein. *klizzan*, fendre. (Voy. *Eché*, *Échas*.)

**ÉCHIQUEUR**, v. a. Éclater, mettre en éclats, en morceaux. Le fr. *déchiqueter*, formé du préfixe de et *échiqeter*, est peut-être le fréquent. de *chiquer* qui signifiait à la lettre couper en petits morceaux. Le sens ancien de *déchiqueter* est mettre en lambeaux, en pièces. Comp. avec le normand « échaquier », disperser, éparpiller.

**ÉCHOINGE**, s. m. Échange, troc d'une chose pour une autre.

**ÉCHOINGER**, v. a. Échanger :

Les quelx seront chargiez dez charges, cens ou lieu et plaice de ceulx Eschoingiez auz dits seigneurs.

(*Ch. B.* II, p. 290.)

**ÉCHOLÉE**, s. f. Échalier, ouverture et passage dans une haie vive où se place ordinairement une petite échelle. Quelques parties du Morv. n. prononcent « éçohié. »

Le *Registre terrier de l'évêché de Nevers*, dans l'indication des terrains soumis à la taxe, mentionne assez fréquemment nos « écholées » sous les formes *achaler*, *chaler*, *échalier* : Giletus Gravez 1 den. et iii poigesias de vinea Nuceere sita a La-

chaler de Persiaco (p. 139)... Li Moines III ob. de vinea de la Chaler (p. 150).

Du l. *scala*, comme escalier. (Voy. *Échalle*.)

**ÉCHORER**, v. a. Laver ou enlever la peau avec de l'eau chaude. On « échore » certaines viandes avant de les faire cuire ; on « échore un porc pour détacher la soie. Morv. n. « écharer » :

Eschara est mortua ac livida caro, a carne sana separata.

(Duc. *Eschara*.)

Jura : « écharer », laver avec de l'eau bouillante ; — Forez : « échará », blanchir, parer ; — Dauph. « chara », avec le sens de frotter en lavant ; — Prov. « écharar. » — Le fr. écharner est un terme de corroyeur qui exprime l'action de détacher la peau de la chair. « Échorer » n'est probablement qu'une forme dialect. de ce mot.

E préfixe et char pour chair.

**ÉCLALER**, v. a. Éclater, fendre, mettre en morceaux : « éclaler » du bois ; « éclaler » une bûche, un arbre.

— V. n. Se briser en éclats, se rompre par fragments. La chaudière « ô éclâlée », est en éclats. Le *Gloss.* de Roquef. a une forme éclaffer. Le verbe éclaler ne saurait se prendre chez nous au fig. Ainsi nous ne pourrions dire avec Nicole : On n'estime et on ne loue que ceux qui éclatent ou *éclâlent* dans le monde. (*Évang. de l'Épiphanie*. (Voy. *Équiâder*.)

**ÉCOÏÉ**, s. m. Écolier, enfant qui va à l'école. Lang. « escouié. »

**ÉCOINCEURE**, s. f. Encoignure, coin, angle : l'« écoinceure » d'un chemin, d'un champ, d'un bois.

**ÉCOINÇON (EN)**, loc. De biais, en travers. En fr. écoinçon, meuble ou pierre d'angle, de coin. Poitou : « écoisson, encoisson », angle, coin de terre labourée ; « encoingounée », ensemble des encoissons.

**ÉCOLE**, s. f. Échelle. Morv. n. (Voy. *Échalle*.)

**ÉCOLER**, v. a. Attacher la vigne après le cep ou la treille. Morv. n.

**ÉCONFOR**, s. m. Effort dans une crise quelconque physique ou morale :

Lai v'lai d'ercoomoincer sas cris, sas rebolemens et toots sas Éconforts.

(*Hist. du Morvand*, I, p. 59.)

En vi. fr. confort signifie le plus souvent secours, quelquef. conseil, moyen :

Ançois nous envoia Diex nostre Confort entre aus.  
(*JOINVILLE*, p. 430.)

Il est ma vie et c'est m'amors,  
C'est mes deduiz, c'est mes Confors.

(*Dolopathos*, v. 4126.)

Je te veulx donner le Confort  
De chastier et la manière.

(*Th. fr.* I, p. 4.)

Le sens moderne de l'anglais *comfort* au plur. est bien-être, mais le sens ancien au sing. est assistance, secours.

**ÉCORCER**, v. a. Écorcher, enlever la peau. Écorcer et écorcher forment un doublet dérivé du l. *excorticare*. Écorcer pour écorcher appartient au Morv. n. On y dit écorer pour écorcer. ôter l'écorce.

Palsg., - p. 444, - donne escorcher = escorcer : Il nest qung fol qui veult vendre ses chesnes avant quil les Escorche. Écorche pour écorce est une forme picarde :

De l'Escorche du til belez nates fesoit.

(*Doon de M.* v. 1948.)

**ÉCORGIE**, s. f. Fouet, corde, baguette flexible : Furent hommes liquel faisoient pénitances publiques et se batoient d'Escorgies a neus durs de quir farsis de petites pointeletes de fier.

(*FROISSART, Le premier livre*, I, p. 396.)

(Voy. *Corgie*.)

**ÉCORNER**, v. a. Couper, enlever la corne, la saillie d'un arbre : écorner un chêne pour l'ébrancher ; écorner un poirier pour l'émonder, le tailler. On dit d'un vent impétueux que c'est un vent à écorner les bœufs. En fr. écorner une table, une chaise, un meuble quelconque enfin. Le mot est pris dans la même acception. On donne à corne le sens de saillie, relief, angle.

**ÉCORNILLER**, v. a. Donner des coups de corne : les taureaux ont « écornillé » un homme. Morv. n.



**ÉCOUARNER**, v. a Enlever la couenne ou motte de surface d'un gazon, d'un pré, etc.

Jura : « écoiner », sarcler ; — Suisse rom. « écouenna », écorcer, écobuer. (Voy. *Couarne.*)

**ÉCOUAUDER**, v. a. Couper, rogner la queue d'un animal : un chat, un cheval « écouaudé. » Vi. fr. escoer, escouer :

Ainz que tuit soient desnoez  
Sont li plusor tuit Escoez.

(*Renart*, v. 14566.)

Le simple couer se montre dans l'épithète qu'on donnait volontiers aux Anglais au XVI<sup>e</sup> siècle :

Je chargeay..... les Anglais Cōicz qui descendoient et prenoient terre à Dieppe.

(*Th. fr.* VII, p. 46.)

Coué, terme injurieux, avait probablement la même signific. que couard. M. de Montesson, auteur d'un très estimable vocabulaire du II.-Maine, raconte au mot « coue » que les Anglais de la province de Dorchester ayant grossièrement insulté un légat du pape saint Grégoire le Grand, au VI<sup>e</sup> siècle, leurs descendants, après eux-mêmes, reçurent l'appendice caudal, comme un châtement du ciel. Dans la région du Mans « couart » = « coué » ; « couetter » = remuer la queue.

Norm. « écouer, équeuter » ; — Berry : « écouer, déqueuter » ; — Guernesey : « écouair. »

Du l. ex et le verbe fictif *caudare*, tiré de *cauda*, queue. (Voy. *Couau*, *Couaucaude.*)

**ÉCOULACER** (S'), v. réfl. Glisser sur la glace : « a vé s'éculacer », il va glisser. Ce verbe est un fréquentatif de couler. (Voy. *Côler*, *Couliner.*)

**ÉCOULOUE**, s. m. Écouloir, vase dans lequel on fait égoutter le petit-lait.

**ÉCOURIEU**, s. m. Écureuil. En fr. écurieu est un terme de blason. Vi. fr. escuriaus, escurieux, escureus, escureus :

Forré d'agniaus cist miens buriaus,  
Comme pers forré d'Escuriaus.

(*R. de la R.* v. 9116.)

Soies es euvres nâtureus  
Plus vistes que uns Escureus.

(*Ib.* v. 19890.)

Cuers de fame est cochés à vent,  
Quar il se torne plus sovent  
Que ne fet Escureus en bos  
Qui onques n'a point de repos.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 75.)

.....Rouselez li Escureus  
Qui n'estoit mie pereccus.

(*Renart*, v. 9055.)

Sage, bevant et plain et gros,  
Rampant comme Escureus en bos.

(*Th. fr. au M. A.* p. 180.)

Dans Rabelais et Malherbe escurieu :

Demanda : « Quelles bestes sont-ce là? » pensant que fussent Escurieux, bellettes, martres ou hermines...

(*Pantagruel*, iv, 35.)

Les Escurieux ne danserent point au Louvre, bien en parut-il trois ou quatre hier...

(*Lettres de Peiresc*, n° 146.)

— Les Écourieux, nom de loc. c<sup>o</sup>e de Menou.

Du l. *sciurulus*, par le bas l. *scuriolus*, *esquirolus*.

**ÉCOUSSE**, s. f. Un peu de temps, un moment. On dit encore dans le même sens une « étassée » : « i fré c'lai dan aine aitassée ou aine écousse », je ferai cela sous peu de temps ou en peu de temps. Merv. n. n.-o.

« Écousse » est pour secousse. Nous disons « escouer » ou « oscuer » pour secouer. Le vi. fr. avait aussi escousse pour secousse ; escouer, escousser, pour secouer. Du l. *succussus*, partic. du v. *succutere*. (Voy. *Oscouer.*)

**ÉCOUYOU**, s. m. Écureuil. Env. de Lormes. La forme « écuyou » ou « écouillou » provient de la chute de l'r. (Voy. *Écourieu.*)

**ÉCRABOILLER**, v. a. Écraser quelque chose de mou, une limace par exemple. Dans Roquef. escrabouler, écraser, éventrer :

D'esclats, de bruit, de peur, de soulphre et de tonnerre  
Avoit Escrabouillé leurs cerveaux contre terre.

(*RONSARD, Hymnes*, 1, 4.)

Tu n'auras point de peur qu'un Roy de sa tempeste  
Te vienne en moins d'un jour Escrabouiller la teste.

(*Ib. Hymnes*, v. 2.)

Il les renversoit comme porcs..... es uns Escrabouilloit la cervelle.....

(*Gargantua*, 1, 27.)

Bruslez, tenaillez, bouillez, Escrabouillez.....

(*Pantagruel*, iv, 53.)

Scheler tire écrabouiller, qui paraît être la forme régulière pour écrabouiller, d'un type latin *excarbicularé*. A Bruxelles, dit-il, « scrabouilles » désigne le résidu du charbon. Remarquons encore

qu'en Pic. et en Poitou « écarbouiller, érabouiller », signifie exciter, aviver la braise en la remuant. C'est à cette dernière acception qu'il faut sans doute demander le sens étym. de l'adj. « écarbouillé, escabillat », qui, dans la même région et en Forez, s'applique à une personne éveillé, vive, pétulante.

**ÉCRÀGER**, v. a. Écraser, aplatis. Morv. n. n.-o.

**ÉCRÂMER**, v. n. Baver, écumer. Se dit principalement du chien enragé : « P' peu lou vérou d' chien, al écrâme, al écrâmé », il écume, il écumaît.

De « crâmer » = crêmer avec le préfixe e pour ex. Crêmer ne se disait pas que du lait épais :

L'eau étant eschauffée, ils la mettent à sobriété dans les aires où l'on fait Cresmer le sel.

(LITTÉ, *Dict.* Palissy, 257.)

Le sens du l. *cremor* et du rom. prov. *crema*, est jus, suc. (RAYNOUARD, *Lex.* II, p. 513.) Par extension, crème a désigné l'écume de la bouche. En anglais *cream of lime*, crème de chaux; *to cream*, mousser. (Voy. *Essâmer*.)

**ÉCRÂMOUË**, s. m. Cuillère dont on se sert pour lever la crème. (Voy. *Crâme*.)

**ÉCREUE**, s. f. Écruës, pousse, rejeton d'arbre ou d'arbuste. Les contrats de fermage font presque toujours mention des « accrues » que le locataire doit soigneusement extirper au bord des haies vives. En fr. écruës ne s'emploie qu'au pluriel. Nous disons une « écreue » et des « écreues. »

Écruë est un subst. participial tiré du l. *excrescere* qui répond à excroissance. Le fr. *accruë*, de *accrescere*, a une autre signification.

**ÉCREUVAISSER**, v. n. Crevasser, faire des crevasses, des fentes, des fissures, des gerçures. On dit d'une main gerçée comme d'une muraille fendue qu'elle est « écreuvaissée. » Rom. prov. *crebassa*, crevasse; *crebassar*, crevasser. (Voyez *Creuvé*.)

**ÉCRIN**, s. m. Coffre bas et de forme allongée que l'on place devant les lits comme un marche-pied. Le Morv. n., où le mot est surtout usité, dit

« écring' », donnant selon sa coutume un son nasal très prononcé au mot fr. écrin qui dans l'anc. langue signifiait aussi coffre, caisse, cassette. L'escrignier était un fabricant de coffres : Pierre Buridan, Escriner ou charpentier de menyserie, demeurant en la ville de Guise. [Duc. *Escrinium*.] Le *Dict. de la langue fr.* tire écrainier = layetier, d'écran. Nous croyons qu'on doit plutôt dériver le mot d'écrin dont l'orthog. est escrain, eserayn. Dans Palsg., - p. 203, 228, - escrain est traduit en anglais par *casnet* = cassette, et escrayn par *hamper* = panier d'osier. Cette dernière acception est dans l'esp. *escriño*, panier en paille. Au reste écran et écrin, nous le verrons plus loin, paraissent avoir la même origine.

L'écrin était souvent une caisse de grande dimension, puisque plusieurs personnes pouvaient s'y cacher :

Puis entra ou canchiel, lez l'autel marberin;  
Illec trouva lez damez muchiez en ung Eserin.

(H. CAFET, v. 6079.)

On rencontraît ce meuble un peu partout :

Ces brigands brisoient maisons, coffres et Eserins  
et prenoient quant qu'ils troioient.

(FROISSART, I, p. 275.)

S'il faut en croire la mauvaise langue justement nommée Malebouche dans le *Champion des dames*, l'écrin servait souvent à dérober les plus intimes secrets de la toilette féminine au XV<sup>e</sup> siècle :

Si rien n'y treuves, des Eserins  
Emble les clés, car là sera  
La poix dont arrachent leurs crins  
Et d'autres outils y aura  
Dont telle quelle se fera  
La fausse femme pour mieux plaïre.

Dans les anc. inventaires le dimin. *escrinet*, *esrignet*, figure assez souvent. Ce dimin. désignait plus particulièrement une petite boîte renfermant des bijoux, des reliques et autres objets précieux.

Quelques étymologistes rattachent écaigne, mot essentiellement bourguignon (Tabourot et La Monnaie), comme écrin, au l. *scrinium*. S'ils ont raison, comme il y a lieu de le croire, il faut admettre que le l. *serinium*, le bas l. *screona*, *screuna*, *serinia*; l'ital. *serigno*; l'esp. *escriño*; le valaque *serin*, comme l'allemand *schrein*, *schränk*; le flam. *schryn*; le danois *skrin* (*juveel-skrin*,

écriin) ; le suédois *skryn* ; le russe *skrin*, etc., sont sortis d'une racine commune qui renfermait l'idée de garder, de conserver, de défendre, de protéger, idée qui se montre surtout dans l'anglais *screen*, dont le sens très étendu de bouclier, de paravent, d'éventail, d'écran, se résume dans celui de chose qui abrite, qui protège. Le verbe *to screen* s'emploie pour mettre à couvert, abriter, cacher. C'est dans cette signific. étym. que se rejoignent sans difficulté les trois mots écran, écrin et écraigne. L'écran protège contre le feu, l'écrin conserve les objets dont il est dépositaire, l'écraigne abrite les personnes qui se réfugient sous son toit grossier. On voit dans le prologue des *Écraignes dijonnaises* par Tabourot que l'écraigne bourguignonne était une hutte faite avec des perches fichées en rond.... le tout couvert de fumier ou de gazon. Cette hutte rappelle l'écraigne des Germains telle que Tacite, - *Germania*, xvi, - nous la décrit, aussi couverte de fumier à l'extérieur : Eosque multo insuper fimo onerant, pour servir de refuge aux hommes et d'abri aux provisions d'hiver. Elle ne rappelle pas moins l'écraigne (*scrcuna*, *scrcuna*) de la loi salique qui était évidemment une demeure du même genre, demeure que le législateur distingue d'une maison : Si tres homines ingenuam puellam de casa aut de screuna rapuerint. (Titulus xiv, art. 1.)

A Mons, « l'escrienne » par métonymie, comme la « crégne » dans le patois de Metz, se dit de la veillée des commères qui s'y rassemblent, commères appelées « crégneuses » en Lorraine. La « screnie » est la perche qui porte la lampe ou la lanterne de la réunion. A Liège « skrinnerie » est synonym. de menuiserie. La forme « skrini », menuisier, reproduit exactement l'anc. h.-allemand *scrini* qui avait la même signification.

Un assez grand nombre de noms de loc. se rattache probablement au sens primitif : Scrignac dans le Finistère ; Escriins dans les H.-Alpes ; Escragnoles dans les Alpes-Maritimes ; Escrennes, Escrignelles, dans le Loiret, etc. Acraignes (aujourd'hui Frolois dans la Meurthe) est écrit Askein au X<sup>e</sup> siècle, de Seriniis au XII<sup>e</sup>, Escrines, Escraignes au XIII<sup>e</sup>, Acranges, Acraignes au XIV<sup>e</sup>, Aucreingnes au XVI<sup>e</sup> et enfin Accraignes, Acraignes aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Tous ces termes supposent un abri, un refuge construit à l'usage des premiers habitants du lieu.

**ÉCRIT**, adj. Indiqué légèrement, ébauché. On dit d'un enfant chétif, d'un avorton, qu'il n'est rien qu'« écrit. » C'est une de ces nombreuses figures de rhétorique qui émaillent le langage populaire.

— **Écrit**, s. m. Écriture. Une convention verbale ne suffit pas, il faut de « l'écrit » : nous sommes d'accord, mais vous me ferez un « écrit », c'est-à-dire un engagement par écrit.

Le vi. fr. *escriptel*, anc. forme d'écriteau, renfermait aussi le sens d'écriture comme l'italien *scritto*.

**ÉCRITOUÈRE**, s. f. Écritoire, encrier :

Item une Escriptouère de cuir noir ouvrée à la morisque.

(C. du roi René, p. 260.)

**ÉCROCHET**, s. m. Crochet.

**ÉCUÉ**, adj. Se dit d'un œuf ouvert par la sortie du poussin. Morv. n. « Écué » semble être une forme normande pour écouvé, tiré du l. *ex* et de *cu-bare*. « Couer » se retrouve dans plusieurs patois, mais la prononciation sèche de l'u appartient plus particulièrement à la patrie de l'auteur du *Livre des Rois* et du trouvère Benoît.

**ÉCUELLE**, s. f. L'écuelle joue un grand rôle dans l'existence matérielle du paysan morvandeau. Elle symbolise si bien sa personnalité, qu'après sa mort la famille place sur sa tombe une écuelle renversée. La forme du patois est « étuelle », mais on prononce écuelle aux env. des villes.

L'écuelle était autrefois un symbole d'abondance. On disait proverbialement mettre tout par écnelles, y aller par écuelles, pour agir grandement, largement, sans regarder à la dépense :

Allons mettre tout par Écuelles pour solemniser la noce.

(Th. fr. IX, p. 94.)

Frère Jean accourut tout joyeux et s'escria en grande guayeté de cœur, disant : vive le noble Panigon.... il rue en cuisine, j'en viens, tout y va par Ecuelles.

(*Pantagruel*, iv, 10.)

On voit dans une lettre de M<sup>me</sup> de Maintenon que les demoiselles de Saint-Cyr disaient en parlant d'un jour de gala : tout ira par Écuelles. (Voy. *Étuelle*.)

**ÉCUHIE**, s. f. Écurie. Morv. n.

**ÉCUIHER**, v. a. Écurer, nettoyer. (Voy. *Queuerer*, *Équeurer*.)

**ÉCUHION**. Torchon de paille qu'on emploie pour écurer les ustensiles de ménage. Morv. n.

**ÉDERNE**, s. f. Éclat d'aubier détaché de l'arbre qui a servi à fabriquer les paisses ou échalos de vigne. Les « édernes » bien sèches brûlent au feu comme des allumettes. Usité aux env. d'Avalon et dans le Morv. n. n.-o. « L'éderne » est peut-être ainsi nommé à cause du coup violent frappé par l'ouvrier qui fend la bûche. En Champ. « édarne, éderne », signifie coup sur la tête, étourdissement.

**ÉDEULGENCE**, s. f. Indulgence, défaut de sévérité; rémission des péchés.

**ÉDOSSE**, s. f. Dosse, planche de rebut que la scie enlève lorsqu'on équarrit un arbre. La dosse en général renferme l'écorce et l'aubier de la bille. Si le fr. dosse est dérivé de dos comme il y a lieu de le croire, l'o doit être long comme dans dossier, endos, endosser. Le *Dict. de la langue fr.* le marque cependant bref.

Le bas l. *edorsare*, couper le dos, *dorsum scindere*, dans Joan. de Janua, n'a pas d'analogue en fr. Adosser avait le sens actif dans l'anc. langue. On disait adosser un mur, adosser un arbre, pour s'adosser à...

De épour ex et d'une forme fém. de *dorsus* = *dorsum*, dos, épaulé, croupe. Le fr. a conservé l'r étym. dans dorsal et dans plusieurs termes d'anatomie. Les poissons appelés dorque, dorsch, empruntent probablement leurs noms à leur conformation. Le premier pour la même cause est nommé aussi épaulard. Dorque semble une forme pic. de dorse. En Fr.-Comté. « pois en dôsse », c'est-à-dire dans la gousse. Dans le patois du Forez, « dorse » et « dausse » sont identiques pour désigner la cosse, l'enveloppe des légumineuses. En Languedoc, « dôouso, cadôouso », cosse de pois, de haricots, de fèves, etc. Le Luxembourg a le dimin. « dôsseau » pour dosse ou croûte d'une bille de bois. Notre « édosse » est nommée en wallon « dosse flache », parce qu'elle n'est sciée que d'un côté. (Voy. *Flâchou*.)

**ED'VIN**, loc. D'où vient; pourquoi?

**ÉFÉE**, s. f. Fée. La roche des Éfées, c<sup>ne</sup> d'Alligny, à la Chaux.

**ÉFERFANTÉ**, part. pass. d'un verbe usité à l'infinitif. Saisi, troublé à l'excès par un accident imprévu. On est « éferfanté » en apprenant la mort d'un ami qu'on ne savait pas malade. La Monnaye nous donne « esseurfantai » pour étonné jusqu'à la crainte :

Lé Maige, Esseurfantai  
D'éne tei mélodie,  
An pansize gatai  
Lote çairmonie.

(Noël. v.)

Fr.-Comté : « éfarfanté », égaré au propre et au fig.; « farfantélo », la berlué.

D'un préfixe tiré de l. *efferare*, comme dans le berrichon « effervoyer », et d'un suffixe inconnu?

**ÉFEUMOÛÉ**, s. m. Les « éfeumoués » sont des planches que l'on place sur les charrettes pour contenir un chargement de fumier. (Voy. *Feumer*.)

**EFFET (METTRE EN)**, loc. Prendre l'intention. la résolution d'exécuter quelque chose; se proposer de faire... En vi. fr. effet s'employait pour action. Le proverbe disait : Moins de parole et plus d'effect. Du l. *effectum*, supin de *efficere*, faire, exécuter.

**EFFLURI**, part. pass. Fleuri à un degré avancé. Ce terme marque un état d'épanouissement dans la végétation. (Voy. *Ébaumé*, *Fluri*.)

**EFFORCES**, s. f. Forces. Ne s'emploie qu'au pluriel : des « efforces », grands ciseaux dont on se sert pour tondre les moutons. L'auteur du *Roman de la Rose* raconte comment Dalila coupa les cheveux de Samson :

Copa ses cheveux o ses Forces  
Dont il perdi toutes ses forces.

(V. 16885.)

Robe fête n'appareille,  
S'ele n'est aus Forces taillie.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 135.)

Le dimin. usité pour ciseaux était forçettes :

Et là le seigneur demanderoit à sa femme une esguille ou une espingle ou unes forçettes.

(*Ménagier de P. I.* p. 151.)



Force était quelquef. usité au singulier :

Quant un vray cueur aymer s'efforce  
 Glayve n'y a, cyseau, ne Force  
 Qui luy scent faire quelque oultrage.

(ROGER DE COLLERYE, p. 132.)

Rom. prov. *force* et *forsa* employé au sing. : la *forsa*, le ciseau ; — Berry : « efforces » ; — Pic., rouchi : « éforches. »

Du l. *forfices*, ciseaux, avec é préfixe. En Flandre, « écisiaux » = ciseaux.

**EFFRÀGNER**, v. a. Effrayer, effaroucher, chasser, mettre en fuite : « n' touche pâ c'te bôchon-laitte, al ô brâman ilai p' effrâgner lê môches », ne touche pas à ce buisson-là, il est bien là pour chasser les mouches. (Voy. *Frâgnie*.)

**EFFRÀLER**, v. a. Briser, mettre en morceaux, écraser. « Efrâler » est une forme dialectale de l'anc. verbe *effresler* qui avait le même sens que le l. *effrangere* ou *effringere*, briser, mettre en morceaux. Je reproduis une citation qui ne laisse pas de doute à ce sujet :

La grans cloche de no clochier  
 Qui ne se degne mie lochier (mouvoir)  
 Se n'est pour fu ou pour meslée  
 Brisié fu et Effreslée.

(Duc. *Efrangere*.)

Ne faudrait-il pas rattacher à *effresler* plutôt qu'à *frôler* les verbes « frêler, freuler, frôler, frouler », qui dans divers patois, celui du Berry notamment, signifient battre, frapper, étriller, frotter ?

Frôler n'a pas d'historique dans le *Dict. de la langue fr.*, parce que c'est un nouveau mot détourné peut-être de son véritable sens étym. D'où sort-il ? On ne sait. Aussi Nodier l'a-t-il relégué comme un enfant sans père dans son fantastique jardin des onomatopées fr. Si on tenait beaucoup à lui découvrir une famille, il faudrait à notre avis la chercher dans ce vocabulaire qui possède le verbe « freiller », synonyme de friser, passer légèrement à côté de quelqu'un ou de quelque chose. En Norm. « friller » = frôler. Frôler et friser sortiraient ensemble du rad. german. *frisle*, frison. L'adj. frêle (*fragilis*), qui vient aussi du l. *frangere*, s'est produit sous les deux formes *fresle* et *fraisle*. Montaigne emploie encore la dernière : La peur..... la fiebvre..... et autres injures de nostre vie *Fraisle* et *cadueque*. (*Essais*, II, ch. 12.)

**EFFRÉSER**, v. a. Mettre en miettes, réduire en poussière. Effrésler du pain, du sucre, du charbon. Le vi. fr. avait le verbe frésler ou fraser, écraser, broyer, réduire en miettes :

Se toute la lignie d'Adam estoit dampnée,  
 Dieu n'i perdroit en soi une fève Frasée.

(Test. de J. de M. v. 213.)

..... Puisier les feves dans le pot et les escorchier et Fraser dans leur chaleur.

(*Ménager de P.* II, 5.)

— Effrésler (s'), v. réfl. S'écraser, se réduire en miettes, en poussière. Le sucre « s'effrésse », la pomme de terre cuite « s'effrésse », la terre sèche « s'effrésse », etc. En Berry, « s'effraiser » et « se friser » paraissent synonymes pour exprimer ce même état du sol réduit en petites parcelles.

Saint. « fraser » ; — Norm. « fraiser, effraiser » ; — Jura : « friser » ; — Fr.-Comté : « éfrâser » ; — Pic. « effrouer », mettre en miettes ; — Suisse rom. « fratze-tot », celui qui brise tout, qui use vite ; — Poitou : « frasail, frasi », braise fine. (Voy. *Frésée*.)

**EFFRICHE**, s. f. Terre en friche, terrain vague. Le troupeau est dans les « effriches. »

**EFFRIGER**, v. a. Émietter, réduire en miettes. Morv. n. n.-o.

**EFFRILLER**, v. a. Réduire en miettes. Le fr. *effriller* dans le sens de tomber en miettes, en poussière, peut être rapproché de notre verbe, mais la signification primitive de *effriller* paraît avoir été celle de stériliser. Dans Cotgrave *effruictier* = *effriter*. Du l. *friare*, écraser, concasser. (Voy. *Frillie*.)

**ÉFIANNÉ**, adj. Échigné, harassé, éreinté. Se dit au fig. d'un paresseux qui est sans nerf, sans énergie. Morv. n. Comme *efflanqué*, notre mot se rattache peut-être au l. *flaccus*, flasque, mou, avec insertion de l'n. Flanc prononcé « fian » dans la contrée (*fianco* en ital.) aura pu donner « éfianné. » L'allemand. *weiche*, flâne, côté, signifie mollesse.

**ÉFIERME**, adj. Infirme, affaibli, malade. En vi. fr. *enferme*, infirme. Palsg. - p. 770, - dit : Je infirme, je affoyblys ; leur pouvoyr est affoyblié ou infirmé.

Quant la grace de Dieu se deppart de la personne et que elle la loisse, lors la personne est pour ce En-



ferme.... Je suis celluy qui relieve les desolez et ramaine les Enfermes en santé.

(L'interne Consolation, 1, ch. 57.)

Rom. prov. *eferm, enferm*, malade : *efermaria*, infirmerie : — ital. *infermo*, malade : *infermeria*, infirmité. Du l. *infirmus*, malade.

**ÉFINI**, E. adj. Infini. e. Genève : « éfini. »

**ÉFONCER**, v. a. Défoncer, enlever le fond : « éfoncer » un tonneau, une voiture ; un chemin « éfoncé », plein d'ornières et de boue.

**ÉFORMER**, v. a. Informer : « i seu éformé d'ç'lai », je suis instruit de cela.

**ÉFORTEUNÉ**, E, adj. Infortuné, affligé. Se dit au propre d'un homme estropié, qui, par la privation d'un membre blessé ou par suite de maladie, ne peut gagner son pain en travaillant. (Voy. *For-téuné*.)

**ÉFOUGÉ**, E, adj. Se dit d'un homme mais surtout d'un animal, qui est comme affolé, qui court en tous sens avec une sorte de transport. L'ital. *fugato* répond à notre mot avec le sens de mis en déroute, en fuite. L'adj. *fuggiasco* signifie errant, vagabond. Dans cette langue *foga*, furie et *fuga*, fuite, sont probablement identiques. En fr. fougue renferme l'idée de mouvements impétueux. É pour ex et *fugare*. (Voy. *Écâdé*.)

**ÉFUGER**, v. a. Infuser, faire fuser : faire « éfuger » de la chaux, la réduire en poussière dans le mouillant. Répond à fondre. Fuser s'emploie pour fondre au fig. dans le canton de Genève. Ainsi on dit d'une personne qu'elle se « fuse » lorsqu'elle dépérit et fond pour ainsi dire à la suite d'un violent ébranlement de l'esprit ou du cœur. Dans le canton de Vaud, le même verbe est neutre. Il est usité au propre et marque l'action de foisonner, de s'étendre, et quelquef. de se répandre. Par extension, on dit d'un cheval qu'il « fuse » lorsqu'il va vite. Le latin *fundere* signifiait lancer en même temps que mettre en fusion. (Voy. *Fôton*.)

**ÉGAIRER**, v. a. Égarer, fourvoyer. Morv. n. n.-o. « égahier. »

**ÉGÂZENER**, v. a. Briser les mottes de terre

gazonnée qui se trouvent dans un champ ; lever la surface gazonnée d'un pré. (Voy. *Gâzener*.)

**ÉGHEURNÉE** (AI L'), loc. A l'égrenée par mé-tathèse. Se dit d'une collection de choses séparées, répandues au hasard, en désordre. Lorsque tout est « ai l'égheurnée » dans une maison, la misère ne tarde pas à y entrer.

**ÉGHEURNER**, v. a. Égrener, détacher, répandre le grain : « l' vent éégheurné lé soilles. » Le vi. fr. a les deux formes esgrainer et esgrener.

**ÉGLIE**, s. f. Église. Morv. n. n.-o. Le proverbe dit d'un homme qui a pris le chemin le plus long pour aller quelque part : Il va chercher le bon Dieu derrière l'église, ou en patois du lieu : « sarcer l' bon Dieu daré l'église. »

**ÉGLIZIÉ**, ÉRE, adj. Celui qui va souvent à l'église, qui se plaît aux cérémonies du culte religieux.

**ÉGOUSILLER**, v. a. Égosiller. En fr. s'égosiller est un verbe réfléchi. Ce verbe a aussi le sens actif en Morvan comme dans l'anc. langue, au resté, avec la signification de tuer en coupant la gorge :

Il Esgosilla femmes et enfants....

(MONTAIGNE, III, 35.)

Maine : « s'égouler », s'arracher le gosier à force de crier ; — Poitou : « s'égouser » ; — Lang. « s'esgousia, s'esgargamêla », crier à tue-tête, s'époumonner. E préfixe et gousiller tiré de gosier ou plutôt gousier anc. forme popularisée par Rabelais dans le nom de Grandgousier, roi des Par-paillots. (Voy. *Gousié*.)

**ÉGOUSSER**, v. a. Enlever la gousse ou enveloppe des légumineuses, des pois, des fèves, etc. Il est singulier que le fr. qui possède le subst. gousse n'ait pas comme notre patois les verbes « gousser » et « égousser. » M. Littré n'admet pas que gousse puisse être une forme de cosse, parce que l'origine de ce dernier mot est dans le germ. *schosse*. Est-ce un arrêt définitif ? Il y a pourtant des analogies frappantes entre les deux vocables. Palsg., - p. 273. - dit : Pescodde (pease cod), escosse de pois. Dans Comenius, - p. 33, - on lit : En des gousses ou escosses, synonymes, traduits

par le même mot *siliquis* en latin et *guscie* en italien.

Dans le poème intitulé *Aliscans*, - v. 7389, - nous voyons sur la plainte d'un pauvre homme à qui les Sarrasins ont volé ses fèves l'intrépide Rainouars s'écrier :

Tout le damage leur ferai restorer  
Caseune Escosse .I. denier acheter.

Le patois des Romagnes a « goss, gossa » pour cosse et gousse. D'un autre côté on trouve quelquefois gosse pour gousse. L'ambiguïté du c et du g n'est pas rare. L'anc. langue disait cras et gras, craisse et graisse :

Ja tant con leuriens soit en laisse  
Nen prenderes beste de Craisse.

(HÉLYNAND, *Vers sur la Mort*.)

(Voy. *Gou, Gousser*.)

**ÉGRAFIGNER**, v. a. Égratigner. Nous disons encore « égrafiner, égrafigner. » Dans Comenius, - p. 61. - : Les chats Graffignent avec leurs pattes, griffes ou ongles. Le *Roman de la Rose*, - v. 3728, - dit de la jalousie : Qu'elle est moult fière et moult Grifaingne.

Graphiner et égrafigner dans Rabelais (*Gargantua*, I, 11) : Ilz luy Graphinoient le nez ; et (*Pantagruel*, II, 30) : Lequel un des géans avoit Egraphigné quelque peu au visage.

En lieu d'une moisson partie  
D'entre les fleurs du renouveau,  
Tousjours le chardon et l'ortie  
Puisse Esgrafigner son tombeau.

(RONSARD, *Épit. de Thomas*.)

Ne te fie à mule qui rit,  
N'a femme qui de l'œil fait signe,  
Car l'une des pieds te ferit,  
L'autre des ongles t'Esgraffigne.

(LARIVEY, *les Tromperies*, I, 3.)

Berry, Champ. « égrafigner » ; — Poitou : « égrafegner » ; — bas l. *sgraffinare* ; — rom. prov. *esgrafinar* ; — ital. *sgraffiare, sgraffignare*. D'un rad. graf qui semble avoir donné au grec γράφειν, écrire, au l. *graphium*, poinçon, à l'ital. *sgraffio* et au fr. greffe. La variété égratigner est dér. du l. *eratare*, herser, qui devient *eratare, gratare* en bas l. Palsg., - p. 338, 339, - dit gratigner pour égratigner. L'anglais *to scratch* signifie égratigner et faire des raies par assimilation avec le travail de la herse, en l. *erates*.

**ÉGRAFIGNEURE**, s. f. Égratignure, écorchure :

Et du sanc du poing ou de la paume, ou d'Egrafe-neure (paiera) sept sols.

(Ch. B. II, p. 261.)

Berry : « égrafignure, égrafignasse » ; — Poitou : « égrafegnure. »

**ÉGRAPONER**, v. a. Gratter le terrain avec les ongles, avec les griffes. Se dit des oiseaux de basse-cour et autres.

Grapiller, grappiner sont dérivés de grappe qui dans le langage populaire sous-entend l'idée de saisir avec les griffes : il a de la grappe. Le bas-latin *grapa*, croc, crochet ; *grappo* en ital. ; *grapo* en esp., ont la même valeur. Graponer semble être un augmentatif du verbe fictif graper, gratter avec un crochet. « Kerpiner » en wallon a cette signification. Le rom. prov. *grapa*, grappin, griffe, a formé le verbe *grapar*, gratter, râcler :

La terra ad las unglas Grapan.

(RAYNOUARD, *Grafio*.)

Suisse rom. « greppon » = crampon ; « greppa » = crochet ; « greppe », tenailles.

**ÉGRIFON**, s. m. Édredon, grand coussin rempli de plumes.

**ÉGROUGNER**, v. a. Entamer, ébrécher, écorner : « égrougner » un pain, « égrougner » un meuble, une assiette, etc. Morv. n. Grougne semble être identique à « gregne, grigne », morceau de pain. Le dimin. « grignotte », petit fragment de pain, existait en vi. fr. sous la forme grignette :

A laquelle fille le suppliant avoit accoustumé de donner des Grignettes de pain quant il tiroit le pain hors du four.

(DUC, *Grignotosus*.)

Grignoter est un fréquent de grigner. « Égrougner » représente probablement grigner avec é préfixe. (Voy. *Grougnon*.)

**ÉHITAIZE**, s. m. Héritage, ce qu'on reçoit par voie de succession, propriété rurale, champ, prairie, etc. Morv. n. (Voy. *Héritaiğe*.)

**ÉHITER**, v. n. Hériter, avoir un héritage : « i é éhité du beuting' d' mon pée », j'ai hérité du bien de mon père.

**EILLAN**, II mouill. s. m. Gland. Morv. n. La même région prononce « eillandée » pour glandée. (Voy. *Aiguian*.)

**EILLE**, s. f. Oreille par syncope. Une partie du Morv. n., nous l'avons vu, supprime sans façon les syllabes initiales et finales lorsqu'elles renferment un r, lettre pour laquelle cette région marque une antipathie singulière. La véritable orthographe serait peut-être « aihaille. »

**ÉLÂDE**, s. f. Éclairer ou chélidoine, *chelidonium* de Linné. Dans une partie du Morv. n. « élâte » et même « lâte » par apherèse. Cette plante très abondante est aussi appelée « poule grasse. » Dans plusieurs pays, la « poule grasse » ou « grasse geline » est la lamsane commune, *lampsana communis*.

Ce nom d'esclairer est donné à ceste herbe à cause que d'icelles les arondelles guérissent leurs petits de l'esborgnement....

(OL. DE SERRÉS, VI, 15.)

**ÉLÂDE**, s. f. Éclair. Montaigne emploie plusieurs fois le mot éloïse pour éclair :

Pourquoy prenons-nous tiltre d'estre, de cet instant qui n'est qu'une Eloïse dans le cours infini d'une nuit éternelle.... Ce feu de gayeté suscite en l'esprit des Eloïses vivfes et claires.

(*Essais*, II, ch. 12 ; III, ch. 5.)

Rabelais, dans la description d'une tempête, forge sur le grec *ἐλαίος*, tortueux, le terme élicie : Arges, élicies, et autres éjaculations éthérées. (*Pantagruel*, IV, 18.)

En Bourgogne, « élaïde, éleude, éloïde, élou-aidé » :

Ai n'etoo nun qui ne se grulisse  
De voi tan d'Elaïde dan l'ar.

(*Virgile virai*, IV.)

Vosges : « élaïde » ; — Fr.-Comté : « élude, élude » ; — Champ., Poitou : « éleude » ; — Berry : « élide » ; — Bordeaux : « éloïse » ; — Saintonge : « éloëze, éloïse » ; — Forez : « éliouse » ; — Suisse rom. « élienda, élienzo » ; — Prov. « eslious » ; — Lang. « lieus, lieussa. »

**ÉLÂDER**, v. impers. Éclairer, faire des éclairs.

Bourg. « élaider, élider, éloïder » ; — Berry : « alider, élider » ; — Champ., Poitou : « éleuder » ; — Saint. « éloïser » ; — Suisse rom. « einlutzi » ;

— breton : *luc' heden*, éclair ; *luc' hedî*, faire des éclairs ; — ital. *dar luce*, éclairer ; — esp. *lucir*.

Du l. *elucere*, luire, briller, par une forme *elucidare* qui n'était guère usitée qu'au figuré. La chute de la palatale c donne éluider. En Bourgogne « éloïder » s'emploie par métaphore pour fuir vite, filer avec rapidité.

**ÉLEUCHER**, v. n. Faire un faux pas, trébucher. En vi. fr. esloer, eslocier, eslochier, signifiaient ébranler, déplacer :

Esloce-te, o tu Bellécm, et ui sois chantez par totes  
tes rnes li festivals Alleluya.

(*Serm. de S. B.* p. 532.)

Li eos li coula sous le bras diestre, si ke poi s'en  
failli ke il ne li Esloça, et ke il nel trebuça jous dou  
cheval.

(VILLE-HARDOUIN, p. 384.)

Es autres rompoit bras et jambes, es autres Deslo-  
choit les spondiles du coul....

(*Gargantua*, I, 27.)

Norm. « élosser », ébranler ; — Champ. « élocher » ; — Touraine : « élocer » ; — Berry. Poitou : « élocher », courber, tordre ; — Guernesey : « éloquer », secouer.

Diez et Burguy dérivent eslocher de l'anc. h.-alem. *loc*, boucle, mais cette étym. est erronée au moins dans son application à notre mot. Comp. avec le simple du v. disloquer, c.-à-d. avec loquer tiré du l. *locare*. En Saintonge les deux formes « locher, losser », s'emploient pour glisser hors de sa place.

Tant euvrent desouz et tant cavent  
C'une grant part du mur destravant ;  
Endementières qu'il les Lochent  
Le conte et ses Flamanz aprochent.

(GULL. GUIART, v. 629.)

« Éleucher » ne signifie donc pas autre chose que sortir de son lieu comme le bas l. *elochare*. Le *Dictionariolum* traduit *elocare*, jeter hors de son lieu, et *eluxatus*, desmis de son lieu. (Voy. *Elucher*.)

**ÉLEUVE**, s. m. Élève, nourrisson. S'emploie en parlant des animaux : un veau, un agneau, un porcelet, sont des « éleuves. » On dit aussi des bêtes « d'éleuve. »

**ÉLIFRER**, v. n. Marcher en trainant le pied, en laissant une trace. Les vaches ont « élifrer » tout le long du bois.

**ÉLIGUER**, v. a. Élaguer, émonder. Morv. n. wallon : « liguier » ; — Norm. « éliguer, éligner » ; — Maine : « élaiger » ; — Berry : « élaier. » « Éliguer » est-il le même que le fr. élaguer et ses similaires que Diez et Scheler tirent de l'anc. allem. *lah*, incision.

Du l. *eligere*, arracher en cueillant, choisir, enlever ?

**ÉLIJON**, s. m. Partie mobile et tournante de l'avant-train d'un chariot. En vi. fr. eslider avait le sens de sortir de... glisser :

Lequel exposant ne fu point attaint du fer mais tant seulement du manche par la teste en Eslidant.

(Duc. *Elisdere*.)

Du l. *elisum*, supin de *elidere*, qui signifiait quelquef. faire sortir, tirer de... En Poitou, « s'élégir » = se donner une entorse.

**ÉLITIÉE**, s. f. Litière, paille sur laquelle les animaux se couchent dans les écuries. Morv. n. Inversion de la première syllabe et chute de l'r. (Voy. *Litière*.)

**ÉLUCHER**, v. a. Fendre par éclats, en déchirant l'objet fendu.

Poitou, Saint. « élocer, éluci » , séparer une branche du tronc, arracher en brisant ; « élucures », branches rompues, éclatées ; — Suisse rom. « élouchi, éloutzi », peser sur une branche pour la séparer du tronc. Du l. *luxare*, disloquer, avec é préfixe ? (Voy. *Éluecher*.)

**ÉLUTER**, v. n. Faire des efforts pour vomir, avoir des nausées. En fr. lutter exprime aussi l'effort, comme dans cet exemple tiré de Fronton : *Luctari cum arbore*. s'efforcer d'arracher un arbre.

Du l. *eluctari*, s'efforcer, faire des efforts. Tacite dit d'un homme qui s'exprimait avec difficulté : *Eluctantium veluti verborum erat*. On peut cependant rapprocher le mot du herrichon « luteriau », cesophage.

**ÉMAZINER**, v. a. Imaginer. Morv. n.

**ÉMANCELER**, v. a. Blessier, meurtrir, mutiler. Manc, dans l'anc. langue, signifiait estropié, mutilé d'un membre :

Miex vodroie estre d'un pié Manc  
Que vos mesface tant ne qant.

(*Renart*, v. 1576.)

Manque en fr. et ses composés se rattachent à manc dérivé du l. *maneus*, manchot, estropié, mutilé. Mancus a donné au bas l. les verbes *man-care*, *emancare*, mutiler. « Émanceler » paraît être une forme diminutive en c doux de *emancare*. Le bas l. avait le dim. *mancella* pour manchette tiré peut-être aussi de *manca*, qui, avec le subst. *manus*, désignait quelquefois la main gauche.

**ÉMAUZETER**, v. a. Gaspiller, dépenser avec prodigalité, perdre. Morv. n. n.-o. Il y a peut-être eu un verbe maujeter avec le sens de jeter mal à propos, gaspiller, comme maugister pour mal loger, maudire pour mal dire, maugréer pour mal gréer, etc. La prononciation du j en z en aurait fait mauzeter avec le préfixe é.

**EMBÂCHE**, s. f. Poupée ou « plain » de chanvre prêt à être filé. Même sens à peu près que « embâtenée. » Env. de Château-Chinon. (Voy. *Embâtenée*.)

**EMBAILLEURE**, s. f. Brisure, contact, choc de deux pains dans le four, lequel nuit à la formation de la croûte. En fr. baisure a le même sens comme terme de boulangerie. Norm. « baiseul ; — wallon : « bajjure » ; — Genève, Vaud : « baiser. »

**EMBAILLEURÉ**, adj. Se dit des pains trop rapprochés dans le four et dont la croûte n'a pu se former, faute de cuisson. Notre pain est mauvais, il est « embailléuré. » (Voy. *Bajé*.)

**EMBÂTENÉE**, s. f. Se dit des étoupes de chanvre, lesquelles sont disposées pour garnir la quenouille. Norm. « embatée », ce que l'on met sur un bât. (Voy. *Embâche*.)

**EMBÂTENER**, v. a. Garnir d'étoupes la quenouille. On dit au fig. d'une personne qui a beaucoup d'ouvrage, beaucoup d'embaras, que « sai concille ó bin embâtenée. »

En fr. le verbe embâter a aussi le sens de charger, embarrasser au fig. Un embâteur est un faiseur d'embaras qui vous est à charge :

Que ce grand Embâteur-la me lanternoit ! il me



sembloit que j'étois à la gehenne lorsqu'il me rompoit les oreilles de son caquet.

(Th. fr. IX, p. 45.)

**EMBAUCHE**, s. f. Pâturage, prairie, dans lesquels on enferme les bêtes « à l'embauche », c.-à-d. soumises à l'engraissement. Un pré « d'embauche » est un pré dont l'herbe est de bonne qualité et qui est pourvu de tout ce qui est nécessaire au bien-être du bétail. C'est un lieu où, pour nous servir d'une loc. populaire, les animaux ont *tout à bauge*. On dit absolument : « une embauche », il n'y a plus rien dans mon « embauche », mes « embauches » sont pleines.

Bauche est une variété de bauge qui, dans l'anc. langue, désignait la tanière, le terrier, le refuge d'un animal, et par extension une petite hutte construite avec de l'argile. Le normand « bauge » désigne un lit, le lieu où l'on se couche ; le berrichon « bauge » s'applique à un tas de paille ou de foin, à un chenil, à une hutte. « Baugé » dans la même région signifie mal couché, mal logé. Un aveu du XVII<sup>e</sup> siècle renfermant la description du manoir de la Hérisaie qui appartient longtemps à la famille de Noël du Fail, dit :

Aultre corps de logeiz nommé la mestairie qui consiste en trois aistres appellés Bouge, taict et estable de pareille composition que les autres maisons, couvertes de paille et geneetz....

(Bibl. de l'École des Ch., XXVI, p. 569.)

Ce texte peut être mis en regard d'un autre de basse-latinité ou *baugium* traduit le terme bouge employé dans la citation française :

Domus una cum Baugiis, grangia et aliis edificiis....

(Dcc. *Baugium*.)

Bauge et bouge ont donc la même valeur quant à la signification. Les deux mots n'ont-ils pas la même origine ? A l'appui de la dérivation de bouge et peut-être de bauge par un type latin *bulgia* tiré de *bulga*, bourse, sac, on tiendra compte de l'esp. *buche* qui désigne le jabot d'un oiseau, le ventricule, l'estomac, un lieu retiré au figuré et qui entre en composition avec le verbe faire pour exprimer l'action de bien nourrir, c.-à-d. d'embaucher : *hacer el buche* = manger tout son souf. Le verbe *buchar* signifie garder, conserver dans un lieu écarté, secret. Comp. encore avec l'ital. *bolgia*, bourse, poche qui en compos. avec le même verbe faire renferme à peu près le même sens : *far bolge*,

s'imbiber, se saturer. En Saintonge on nomme « bauches » certains espaces incultes peut-être parce qu'ils servent de retraite aux animaux sauvages. Plusieurs loc. en Bourgogne sont appelées la Bauche, les Bauges, les Bauchers, etc. La Bauche, en Savoie, établissement d'eaux thermales. (Voy. *Bauger*.)

**EMBAUCHER**, v. a. Mettre des animaux dans « l'embauche » ou prairie où ils doivent s'engraisser. En fr. le mot n'a d'autre sens que celui d'engager des ouvriers pour former un atelier. Débaucher des soldats sous-entend qu'on les pousse à désertir, à quitter leur poste.

**EMBAUCHEU**, s. m. Embaucheur, celui qui a pour industrie « d'embaucher » les bêtes à cornes, les bœufs, les vaches. Cette industrie, très répandue dans le Nivernais, consiste à acheter à bon marché des bêtes maigres et à les revendre grasses le plus cher possible, après les avoir laissées quelques mois dans le pré d'embauche. Le fr. ne connaît que les embaucheurs d'ouvriers.

**EMBEURIOLER**, v. a. Donner l'impulsion, mettre en train, imprimer un mouvement. Morv. n.

— Embeurioler (s'), v. réfl. Prendre son embrue, s'élançer, se mettre en mouvement.

« Embeurioler » est une inversion de embriuioler. (Voy. *Embrue*.)

**EMBEURNER**, v. a. Embarrasser, empêcher. Dans l'anc. langue le verbe embrener, que nous prononçons « embeurner » par métathèse, signifiait empêtrer et aussi souiller, crotter. Il signifie parfois quelque chose de bien pire encore dans le grossier vocabulaire de Rabelais : Vous me semblez à une souris empegée ; tant plus elle s'efforce soy despestrer de la poix, tant plus elle s'en Embrene. (*Pantagruel*, II, 37.) Le poitevin « embenêtrer », empêtrer, renferme une idée semblable et probablement une autre transposition de l'r. De même dans le normand « embernouser. »

De bran, bren, son, ordure, est sorti par extension un terme synonyme du vilain mot qui fut un jour héroïque sur les lèvres de Cambronne. Bran paraît être d'origine celtique. Pline écrit (I, XVIII, 7) : Gallie quoque suum genus farris dedere quod illic Brance vocant. (Voy. *Empeiger*.)



**EMBEUTINER**, v. a. Meubler, garnir de meubles, d'instruments, de provisions, etc. Un homme qui possède un riche mobilier, un gros approvisionnement, des étables bien garnies, peut se vanter d'être bien « embeutiné. » (Voy. *Beutin*, *Débeutiner*.)

**EMBIER**, v. a. Imbiber, humecter à fond. Embier une étoffe, un papier. Le part. passé « embié » a le sens de spongieux. En fr. emboire = imbiber ; embu au part. passé = imbu, usité au fig. Norm. « bu », ivre au maximum ; — Lang. « embu », entonner, ivrogne. Du l. *imbuere*, imbiber, abreuver.

**EMBIGARRER**, v. a. Emmêler, placer une chose sans ordre, la mettre hors de son lieu. Au fond le fr. bigarrer renferme l'idée de rapprocher des choses disparates, où l'harmonie et la symétrie font défaut.

**EMBLAIVE**, s. f. Emblavure, semis de grains et en général les semis de tout genre : une belle « emblaive. » La gelée gâte les « emblaives. » Le printemps et l'automne sont la saison des « emblaives. » Le fr., pour exprimer la même idée, a le terme bien peu usité de emblaison, contraction de emblavaison. (Voy. *Déblaive*.)

**EMBLAIVER**, v. a. Ensemencer, cultiver un terrain en y jetant une semence quelconque. S'applique par une sorte d'ellipse à la personne même qui cultive, qui sème : un tel est bien « emblavé » ; je suis déjà « emblavé. » Prend quelquefois, comme embarrasser, le sens libre de engrosser. Le mot s'emploie dans la même acception en Berry où on retrouve les deux anc. formes emblaver et emblader. La dernière, inusitée aujourd'hui en fr., est la plus conforme à l'étymol. *bladum*, blé, et répond au languedoc. « ablada », semer du blé, au rom. prov. *abladar*, comme à l'ital. *imbiadar* usité seulement dans le part. *imbiadato*, ensemencé, et au bas l. *imbladare*. Au reste *bladum* a été écrit en bas l. *blavum* et même *blatum*, d'où blatier, marchand de grains. Ménage cite encore une forme emblayer qui subsiste dans le patois normand. On rencontre dans quelques textes du rom. prov. un verbe *embladar*, *emblavar*, qui signifiait enlever, dérober, voler. Dans le roman de *Jaufre* :

Mas, pueis no us vi, ai mout perdut ;  
C'uns jaianz m'a ma filla Enblada,  
E non sai on la s'a menada.

(RAYNOUARD, *Lex.* I, p. 127.)

S'us pauvres hom Emblava un lansol  
Laires seri'.

(*Id.* ib. III, p. 112.)

Mais dans ces passages emblader et emblaver se rattachent à la contraction *emblar* du rom. prov., à emblar du vi. fr., contraction qui se produit fréquemment jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

L'identité des formes dans les deux acceptions si différentes en apparence est fort remarquable. Elle l'est d'autant plus qu'on trouve encore quelquefois embléer pour emblaver, ensemencer, emblure pour emblavure. Nous voyons dans ce fait un témoignage considérable à l'appui de l'étymol. proposée par Diez qui tire blé du partic. plur. neutre *ablata* avec le sens de chose enlevée, dérobée, de récolte emportée. *Ablata*, passant par une série de formes, aurait pris, en dernier lieu, la signific. absolue de blé en français, *biada* en ital., *bladum* en bas l. L'ital. *biada* ne désigne pas seulement le froment, mais aussi l'avoine, les grains en général. Partant de cette dérivation, on arriverait, pour les mots emblader, emblaver, qu'ils renferment l'idée de récolte ou de rapt, à une origine commune, le l. *auferre*, emporter, enlever.

Plusieurs textes nous offrent une dernière acception pour le verbe emblaver, celle d'embarrasser, occuper à, donner à charge :

Li chevaliers i ala et trouva ti femmes ki aukes  
estoient Enblavées d'atirer la fame qui iert aucoie.

(*Nouvelles fr. du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 8.)

Ces gloutons sont lassus au mengier Emblavé,  
Adviz n'est que séans avons trop demouré.

(*Doon de M. v.* 5617.)

Le wallon (Mons) a le terme un peu défiguré « einblave » pour embarras, « einblaver » pour embarrasser, et nous trouvons dans le picard « emblayer » = embarrasser, empêcher, que l'abbé Corblet rattache à embléer, syncope de emblaver. En effet Duc. fait synon. embléer et *impédire*, par ce motif qu'une terre ensemencée est occupée de manière à ne pouvoir recevoir une autre semence. (Duc. *Bladum*.)

Froissart emploie emblaver et emblar avec la même signific. :

Qui lendemain eut vu gens for-hâter, Emblaver et

entouiller, bien put dire : « je vois un nouveau siècle... »

(Chroniques, I, p. 125.)

Et plusieurs fois me sui Emblés  
Pour faire des muses en blés.

(Le Trettitié de l'espin. amour.)

Dans le II.-Maine « emblaver » signifie encaisser, remblayer un chemin. En Champ. « emblaveur » = faiseur d'embaras.

**EMBÔRSER**, v. a. Mettre dans sa bourse et par extension dans sa poche :

Tex cuide gaaignier qui pert  
Et autre Emborse le gain.

(Renart, v. 20865.)

**EMBOUDÉRER**, v. a. Enfoncer dans la boue, dans un lieu fangeux ou mouvant.

— Emboudérer (s'), v. réfl. S'enfoncer dans la boue, dans un marécage.

Poitou : « boudreiller », couvrir de boue ; — Saint. « baudrer, boudrer », salir de boue ; « baudrous », boueux ; — Aunis : « embaudrer », enfoncer dans la boue ; — Berry : « embouillarder », enduire de boue. (Voy. *Boudère, Embrôdère*.)

**EMBOULER**, v. a. Emmêler, entortiller. Morv. niv. Vi. fr. Bouler, mélanger, mêler. Dans une recette pour faire une liqueur propre à marquer le linge, le *Ménagier de Paris*, - II, p. 263, - nous dit : Prenez cambois, c'est le limon noir qui est aux deux bouts de l'essieu de la charette, et mettez de l'arrement (Voy. *Arroi*), et allaiez d'huile et de vinaigre et Boulez tout ensemble, et puis chauffez.....

Poitou : « bouèle, houère », mêler, mélanger ; — Berry : « boulcier, boulanger », mêler ; — Champ. « embouler », brouiller ; « embuler », embarrasser ; — Fr.-Comté : « embouèlà, embouèlai », embrouiller ; — Lang. « emboul », fouillis de fils mêlés, tortillés ; « embouia », enchevêtrer ; « emboulna », étriper ; — Pic. « bouloter », pelotonner. — En rouchi, « boulot », peloton de fil qu'on dévide. Du vi. fr. boele, buelle, boyaux par assimilation ? (Voy. *Débouler, Éboiler*.)

**EMBRÔDER**, v. a. Salir, souiller. Se dit pour l'emploi d'une matière plus ou moins épaisse ou

visqueuse. On « embrôde » une assiette avec de la sauce, de la graisse, du miel, etc.

Plusieurs patois ont l'adj. « brode » avec le sens de sale, grossier, et le subst. « broudrier. » Rabalais et Roger de Collerye donnent à brode et à brodier la signific. de derrière :

Je vous estoys ceint sur la Brode  
D'un beau baudrier riche et plaisant.

(R. DE COLL. p. 64.)

Montaigne critique : Un langage Brode, traînant, esfoiré.

Norm. « brauder », enduire de choses sales ; « braudé », barbouillé, sali ; — Poitou : « bredoirer, embredoirer », salir avec une liquide gluant ; — Saint. « brodé », crotté, sali ; — Lorr. « braude » ou « brôde », boue ; — Fr.-Comté : « breu, bru, broda », boue.

Le bas l. *brodum, brodium*, jus de viande, explique le mot comtois « broù », sauce. — Ital. *broda*, jus, sauce et boue ; *brodo*, bouillon ; *imbrodare*, engraisser, salir ; — esp. *brodio, bodrio*, mélange malpropre, soupe grossière. (Voy. Duc. *Embroere*, empeser, *glutino linire*.)

Comp. avec l'anc. allem. *bruden*, souiller, et l'allem. moderne *brudel*, brouet, boue, souille. *Brudeln* et *brodeln* renferment le sens de bouillir, de bouillonner. (Voy. *Boudère, Boue, Emboudérer*.)

**EMBROICHER**, v. a. Piquer avec une aiguille. une chose pointue ; embrocher. (Voy. *Broiche*.)

**EMBROUILLE**, s. m. Pantalon de toile que les ouvriers mettent par dessus un autre pour préserver ce dernier. « Brouiller », en patois, signifie salir.

**EMBRUE**, s. m. Élan, impulsion. Prendre son embrue, se mettre en train, s'élancer. En vi. fr. anbruissement, attaque fortuite, assaut.

Norm. « ambron ». essor ; « d'ambron », tout à coup, à l'improviste. Le mot « lanbrie », que le *Gloss. du Centre* attribue au Nivernais, est une altération avec l'article soudé au subst. « l'ambrie. »

**EMBRUER (S')**, v. réfl. Se mettre en train, recevoir l'impulsion pour un mouvement, prendre son élan. Usité surtout dans le Morv. n. Le mot

appartient aussi à l'anc. patois bourguignon. Le *Virgile vivrai*, - l. vi, - nous montre Énée abordant à Cumes :

Se baitéa, senon qu'el airive  
Se raingeon du lon de lai rive...  
Celai fai, sé jan s'Ambruire  
Et pèu jousqu'ai tarre ai sauture.

La Monnaye l'a inséré dans son glossaire et l'a mis en œuvre dans ses Noëls. Citons d'abord sa prose : Quand les enfants voient que leur sabot, leur toupie ou leur moulinet commence à tourner de bonne sorte, ils disent que leur trebi, leur fiarde, leur melin « s'ambrue », c.-à-d. commence à faire du bruit en tournant. Le même auteur avance que ce verbe n'est employé qu'avec le pronom personnel et cependant il cite : « le velai ambrué », le voilà en train. Il est plus logique dans ses vers :

Ma quan Dei, lassai de se caiché,  
S'Ambrué de proché.

(Noel vi.)

Peu difficile en matière d'étymol., l'académicien dijonnais nous apprend sans rire qu'ambruer vient de la préposition en et bruit. M. Nisard, dans ses *Curiosités de l'étym. franc.*, p. 279, se refuse avec raison à une aussi singulière origine et avance à son tour que ambruer dérive d'ambleure, amblure. Il cite à ce sujet des textes fort peu concluants. De son côté, M. Bogros, auteur de l'*Histoire de Château-Chinon*, bien que combattant cette dernière opinion, tire ambruer de *ambulare*, ce qui le met d'accord avec M. Nisard, puisque ambler nous vient directement de *ambulare*. Nous croyons que ambruer est une forme de l'anc. verbe embruir dont la signifi. est assez nettement indiquée dans une phrase citée par Ducange : icellui Valerin s'avance et se Embruy si fort et tellement contre ledit prestre que dudit coutel il le bleça. — Voilà bien l'élan, l'impulsion vive, dont notre terme renferme l'idée. Quant à l'étymol., Carpentier met en avant *imbricare*. Il est encore fort difficile de se rendre à cette proposition non plus qu'à celle de embroncher (Duc. *Embrum*), non plus qu'à celle de brave proposée par Diez. On peut rapprocher notre mot de bruer cité par Roquefort avec le sens de aller en avant, marcher : L'ève Brue fort, l'eau coule vite. Comp. avec l'ital. *brucare*, marcher, s'enfuir, qui a le sens du l. *abire*, et surtout le breton *brouéza*, s'em-

porter. En fr. s'ébrouer semble renfermer le même rad. avec un sens analogue à celui de s'é-lancer :

S'il advient que le loup ait passé les huttes..... on jettera après ses fesses un court baston pour l'Esbrouer et haster davantage.

(DU FOULLOUX, *De la Chasse du loup*, ch. ix.)

Jura : « embruer », mettre en train, « s'embruer », se disposer à courir, à sauter. (Voy. *Émouder*.)

**EMBRUNCHI**, v. a. Couvrir, obscurcir, voiler, cacher, et au fig. rendre triste, maussade : un ciel « embrunchi », c.-à-d. nuageux ; un visage « embrunchi », c.-à-d. sombre ou refrigné ; une cloche « embrunchie », c.-à-d. au son voilé. En fr. embrun est un terme de marine qui désigne un ciel chargé de nuages.

Vi. fr. embronchir, embrunchir, embroncher, anbroncher, enbroncier, etc., avec le double sens de couvrir au propre et de rendre sombre au figuré comme on le voit dans le nom de cette coiffure de deuil du XV<sup>e</sup> siècle appelée *chaperon embrouché*, parce qu'elle voilait en partie le visage et lui donnait l'expression voulue par la circonstance. Palsg., - p. 584, 737, - donne le mot dans la première acception : Je lui bande ou Embrunche les yeulx, I cover them with my hande... Je Embrunche : embrunchez-lui les yeux bien serrez...

Même sens, - p. 169, - dans la *Chanson de Roland*. Olivier est étendu à terre et va mourir, le cœur lui manque, son casque lui couvre le visage :

Fait li le coer, le helme li Embrunchet,  
Trestut le cor a la terre li justet.

Même sens encore dans Rabelais : Le feu se prit à la paille et de la paille au licet et du licet au solier (plancher) qui estoit Embrunché (couvert, revêtu) de sapin (*Pantagruel*, II, 14). Dans ce dernier exemple, embroncher répond directement au fr. embroncher auquel le *Dict. de la langue fr.* attribue la signifi. de emboîter des ardoises, des pièces de bois les unes dans les autres, et au vieux mot embrun ou embrum qui, comme le fr. lambris, désignait un revêtement de boiserie.

Des textes nombreux nous offrent le mot au fig. Les disciples du Sauveur cherchent son tombeau avant la Résurrection :

Adès quierent-ils le sépucré  
Nostre Seigneur, ce m'est avis.  
Embrunchiez ontz teurtos les vis.

(GAUTIER DE COINGL.)

Rollans l'entant, si Anbronchoit le vis.

(G. de Vi. v. 884.)

Grinbers qui si estoit lassez  
S'estoit delez la biere assis,  
Moult par est dolanz et pensis;  
Son visage Enbrunché tenoit.

(Renart, v. 29197.)

Lors s'Embroucha li rois, si commence à penser.

(Fierabras, v. 198.)

Et quant çou entendi li rois,  
Moult s'Enbronça et asoupli.

(MOUSKES, v. 19949.)

Embrunz, embrons avait la même signification :

Sospirs en issent granz e lonz,  
Une piece fu tot Embronz,  
Lermes li moillent le menton.

(Chrest. B. p. 166.)

Unques n'i vout doner respous,  
Mais tuz pensis e tuz Enbrons  
Tint un baston.....

(BENOIT, v. 7819.)

A Dijon, dit La Monnaye, embrun désigne un visage soucieux. Quelques parties de la Bourg. ont « rembrun » pour assombrissement : il y a du « rembrun » dans cette maison.

Champ. « embrunci », embruni ; « s'embruncher », devenir sombre ; — Bourg. « embrunché », attristé, assombri ; — Berry : « embruncher », obscurcir, cacher ; — Norm. « s'embrunchir », se rembrunir ; — Pic. « embrungner », couvrir ; — Genève : « embronche », sombre, soucieux ; — rom. prov. *embronc*, refrogné ; *embroncar*, s'enfoncer, se cacher ; *brunczir*, s'obscurcir, devenir triste ; — ital. *bruncio*, mauvaise humeur qui répond à *bronc*, humeur rude en rom. prov., et peut-être à *brusco*, couvert au propre, refrogné au fig. La langue d'oc attache à peu près la même signification à *bronc* et à brun. Embronsit, embronquit a le sens de refrogné, triste comme brunezi et notre patois « embrunchi. » Ainsi l'acception du mot au figuré domine dans les patois. D'où vient embruncher ? Le mot est-il dérivé de *imbricare* comme le propose La Monnaye dans le glossaire de ses Noëls, de *lambuscare* suivant l'hypothèse de Le Duchat, d'une forme lat. *imbronicare* suivant Diez, ou enfin, selon Gachet, de l'ital. *imbroniare*, dont le sens est bien rapproché de *imbrunire* ? Toutes ces conjectures étym. ne peuvent satisfaire entièrement. Ce qui semble probable, c'est que l'idée renfermée dans le mot

brun est aussi contenue dans la racine de embruncher.

**ÉMIOTER**, v. a. Émettre, disperser en miettes. Berry : « miot » = miette ; — Pic. « émiocher. »

**ÉMORTEL**, adj. Immortel. La consonne finale est presque muette.

**ÉMOUDER**, v. a. Exciter, mettre en train, mouvoir.

— Émouder (s'), v. réfl. Se disposer à faire quelque chose, commencer. La pluie « s'émoude » lorsqu'elle commence à tomber, une vache « s'émoude » lorsqu'elle commence à laisser aller son lait.....

Lyon, Savoie : « je mode », je m'en vais ; — Dauph., Languedoc : « moudà, mudà », s'en aller, partir ; — Genève : « modà », partir ; — Suisse rom. « einmodà, émoda », partir, commencer, mettre en train ; « reinmoda », recommencer, se remettre en marche ; — Forez : « moudà, emoudà », s'en aller, partir ; — Vosges : « ehmodi », lancé, avec une extension de signification qui correspond à forcené.

« Moder, mouder », sont des formes synon. ayant la même valeur. Nodier se trompait donc en dérivant le verbe moder du grec ἰδίε, chemin. Émouder est dér. du l. *mutare*. Le rom. prov. l'esp. et le port. disent *mudar* pour *mutare*. *Muder* est encore en fr. un terme de marine qui est synon. de trélucher. En valaque, *a se muta* signifie se déplacer, changer de demeure, comme le l. *mutare se*, comme l'esp. *mudarse* et notre verbe « s'émouder. » On voit dans Duc. que propre move est pour *motu proprio*. Le sens de partir, sortir de.... est exprimé au fig. dans ce passage de Job, - 37, 1 - : Cor meum.... et Emotum est de loco suo. Le l. *movere*, outre le sens de sortir de...., avait celui de mettre en train, d'exciter.

Dans l'Aunis « émouuer », remuer ; « s'émouuer », se mettre en mouvement. En Berry, « amoder, moder », a pris le sens particulier de lâcher les bestiaux, mener paître : « va-l'en moder » = va te promener, va paître. Une « modée » y est un terrain vague où les animaux entrent en sortant de l'étable, un lieu de pacage.

A Lyon une « mode » est une certaine étendue de parcours. Les mariniers de la Saône comptent



par « modes » leurs allées et venues. On nomme « modères » les crocheteurs qui travaillent à la remonte des bateaux dans la traversée de la ville.

Le Poitou donne à « émuder » la signific. res-  
treinte de ébruiter, dévoiler. (Voy. *Embruer.*)

**EMPEIGE, EMPIGE**, s. f. Entrave, embarras, obstacle. S'emploie au fig. comme en fr. emplâtre, pour désigner une personne qui ne sait pas se tirer d'affaire, qui s'y prend maladroitement dans son ouvrage. A Genève « pége » = poix se dit d'une personne gênante ou ennuyeuse : c'est une « pége. » S'emploie adjectivement : un tel devient « pége », un « cu de pége », dans le langage de la contrée, est une personne qui prolonge trop ses visites. Dans la Suisse rom. « einpaija » empois. — Berry : « empige », entrave, personne embarrassante.

Du l. *pega* qui a donné au vi. fr. la forme *peghe* et à la langue d'oc *pegue*. En Lang. « empéga » se dit pour poisser et empêtrer. Esp. *empega*, poix ; *empegar*, poisser.

**EMPEIGER, EMPIGER**, v. a. Entraver, embar-  
rasser. On « empige » les animaux pour les empêcher de courir, de quitter l'enceinte où ils sont enfermés. Rabelais traduit la loc. latine *mus in pice*, par souris empeigée :

Et demeroit empestree comme la souris Empeigée  
ou un milan pris au lacet.

(*Pantagruet*, II, 3.)

Vous me semblez à une souris Empeigée ; tant plus  
elle s'efforce soy depestrer de la poix, tant plus elle  
s'en embrene.

(*Ib.* III, 37.)

Un voyageur russe, parlant en langue *yacoute*  
de la coutume d'entraver les chevaux dans les  
campements, emploie le mot *empiger* que le tra-  
ducteur interprète comme un terme de palefren-  
nier. (*Tour du Monde*, 1860, p. 171.) Dans le  
Luxembourg « dépeiger » un cheval, c'est le débar-  
rasser de ce qui l'empêtre. « Apeiger » répond à  
« empiger. »

Duc. cite un texte, - à *Gema*, - où le v. *empiger*  
conserve sa véritable signification :

Icele Cardine demouraavecques son frere oudit pres-  
souner pour lui aidier à goutrenner (goudronner) et  
Empiger la meth d'icellui pressouner....

Berry : « pége », poix ; « péger », poisser ;  
« s'empiger », s'empêtrer ; — Maine : « empai-  
ger », poisser, prendre dans la poix ; — Suisse

rom. « pedge », poix ; « pedgi », poisser ; « ein-  
péja », empeser ; « dépedgi », dégluer ; « se dé-  
pedgi », rompre une mauvaise liaison ; — esp.  
*pega*, colle, union de deux choses ; *pegar*, coller,  
attacher ensemble ; *pegarse*, s'attacher. Le latin  
*pedica*, lacet, a donné au bas l. un verbe *impedi-  
care* dont la signifie. est la même, entraver, em-  
pêtrer. Quelques variantes tirées du primitif se  
rapprochent beaucoup des similaires dérivées de  
*pega*. Le valaque *impiedic* est le fr. empieger.

**EMPEILLER**, v. a. Empailler, garnir de paille.

**EMPEILLOU, OUSE**, s. m. et f. Empailleur,  
celui ou celle qui empaile les chaises, etc.

**EMPICASSER**, v. a. Ensorceler, jeter un sort.  
Dans plusieurs patois, « picasser » signifie mar-  
queter, pointiller, piquer. Empicasser nous vient  
peut-être d'une pratique de magie blanche con-  
sistant à couvrir de piqûres l'image de son ennemi,  
de celui qu'on veut ensorceler. Au XIV<sup>e</sup> siècle  
(1315) on voit dans le procès de Enguerrand de  
Marigny que ce personnage fut accusé d'avoir  
voulu faire mourir le roi, Louis le Hutin, en cou-  
vrant son image de piqûres et en la plaçant devant  
le feu où elle devait disparaître en même temps  
que l'existence du souverain. Le sorcier usait  
quelquef. d'un autre procédé. Il piquait le corps  
d'un crapaud et la victime du sortilège ressentait  
cruellement toutes les piqûres :

Par autant de fois et aussi fort que l'en piqueroit  
icellui botereau, la char de celui pour lequel l'en fe-  
roit ce sentiroit autant d'angoisse comme icellui bote-  
reau.

(*Châtelet*, II, p. 307.)

Berry : « picassé », moucheté, tacheté, marqué  
de petite vérole ; — Poitou : « pige », outil pour  
piquer ; « picasser, pigeasser », marquer, tacheter ;  
« picassé », marqué de la petite vérole ; — Lang.  
« picassa », picoter. Dans la Puisaye « empicasser »  
signifie ensorceler, rendre malade par des opéra-  
tions de magie. (Voy. *Picasser, Désempicasser.*)

**EMPIERNER**, v. a. Empêtrer, embarrasser, en-  
combrer : « c'te poure fon-n' ile ô empiernée d'  
p'tios », cette pauvre femme est embarrassée de  
petits enfants. Comp. avec *empêtrer* qui ne semble  
ependant pas venir de *in petra* mais de *in pasto-  
rium*, entrave en bas l. qui répond à l'ital. *impas-*



*tojare*, entraver. En Berry les « empétrouères » sont des entraves en cordes ou en bois tortillé. Dans la Suisse rom. « einperré » = embarras.

**EMPLAIGE**, s. m. Se dit absolument pour exprimer l'action d'empiler les bois de moule sur les ports afin de préparer l'opération du flottage. Lorsque ces bois ont été déposés sur le bord des ruisseaux, des hommes exercés à ce travail viennent les mettre en piles suivant les mesures qu'exigent le règlement. Cela fait, le marteleur se présente à son tour pour marquer chaque bûche à la marque du marchand acquéreur d'un ou de plusieurs lots. (Voy. *Flottage*, *Marteleur*.)

**EMPILEU**, s. m. Empileur, celui qui a pour industrie l'empilage du bois.

**EMPLÉTER**, v. a. Acheter, faire des acquisitions, des emplettes.

**EMPLOITE**, s. f. Emploi, place, position : « eune bonne emploite », c.-à-d. une bonne place, voilà aujourd'hui en France l'ambition universelle :

L'employte me sembleroit bien plus royale....  
(MONTAIGNE, III, 6.)

**EMPOICHÉ**, E. part. passé. Empêché, arrêté par un obstacle. Morv. n. « empoiché. » On dit d'un homme malade ou réduit à l'impuissance : « l' poure hon-m' al ô bin empoiché. » — Oppressé par défaut de respiration, asthmatique. (Voy. *Empressé*.)

**EMPOICHEMENT**, s. m. Empêchement, obstacle qui détourne ou ralentit :

Si vous mandons que vous notre dicte main tenez pour levée ; et pour ceste cause ne li mettez point d'Amoichement.

(Ch. B. I, p. 65.)

**EMPOICHER**, Empêcher. Bourg. « empôcher, empôchier » :

Savoir vous façons que nous, notre main havons levée,.... et le dit maire remettons en estat de toutes chouses Empoiochiés par la dicte main.....

Desquelx chouses nous doliens et Empoichiens et contredisiens les dites bornes estre mises es lieux où mises estient.

(Ch. B. I, p. 65, II, p. 203.)

**EMPOLLEMENT**, s. m. Empellement, appareil au moyen duquel on arrête, on barre le passage de l'eau. Cet appareil se compose de la vanne ou pelle et de l'échafaudage en bois qui la renferme. De « polle » = pelle, synonyme de vanne.

**EMPOUCHENER**, v. a. Garnir de jeunes élèves, d'alevin, un étang, une pièce d'eau, un colombier, une gelinière, etc. Se dit en général pour exprimer l'idée de peupler un lieu de petits nourrissons. Un réservoir bien « empouchéné » compte un grand nombre de petits poissons aptes à grossir : un domaine bien « empouchéné » est muni de poulaillers, de veaux, de porcelets, etc.

« Empouchener » nous vient de la forme « pouchin » = poussin, usitée dans quelques parties de la contrée. Du l. *pullicenus*, dimin. de *pullus*. *Pullus* désignait aussi bien un petit enfant que le petit d'un animal. Le mot était une contraction de *puellus*. (Voy. *Alvin*, *P'cin*.)

**EMPOUILLENER**, v. a. Empoisonner, infecter :

Si home Enpuissuned altre, soit ocis.....

(Lois de Guillaume, 38.)

Pour le comte Phelipon  
De Boulongne qui mort estoit  
Et disent qu'Empuisné l'avoit.

(Romanceo fr. p. 157.)

Oncques.....

Quant li doi sierf félon et fier  
L'Empuisnièrent par lor ierbes  
No fu si plains ne si plorés.

(MOUSKES, v. 19410.)

Le sens d'empoisonner ou plutôt d'infecter au fig. se montre dans le passage où le même chroniqueur Mouskes raconte l'exécution de sorciers condamnés à être brûlés et ajoute pour toute oraison funèbre :

Moult i eut grant duel à l'ardoir,  
Mais çou fu grans joie, pour voir ;  
Quar il eüssent Enpuisé  
Tout le pais, et enignié.

(V. 29012.)

(Voy. *Pouillon*.)

**EMPOUILLOT**, s. m. Poulie en général et en particulier la poulie à l'aide de laquelle on monte les gerbes dans les greniers. Morv. n. (Voyez *Pouïer*.)

**EMPOURTER**, v. a. Emporter :

Ele s'en va, l'anel Empourte  
Et l'espée qui la confourte.

(MARIE DE FRANCE, *Lai d'Ywenee.*)

Le dyable menpourt, dit Panurge, et me puisse Empourter si je vous entenz.

(*Pantagruel*, III, 35.)

Le part. présent « empourtant » s'applique fréquemment à un homme violent, qui s'emporte aisément.

**EMPRESSÉ**, part. passé. Oppressé par suite de difficulté de respiration. Lorsque nos conscrits ne savent quel motif de réforme alléguer devant les conseils de révision, ils ne manquent jamais de dire qu'ils sont « oppressés », et quand on leur demande d'expliquer ce qu'ils éprouvent, ils répondent qu'ils ne peuvent « avoir leur vent », c.-à-d. leur respiration. Du reste oppressé pour oppressé n'est pas une forme aussi rustique qu'on le pourrait croire. On la rencontre dans l'excellente farce de *Pathelin* et même dans Clément Marot :

Je sens mal, et faut que je rie,  
Il est desja si Empressé  
Qu'il ne scet où il l'a laissé.

(*Pathelin*, III, sc. 6.)

Mon âme ainsi Empressée de douleur....

(MAROT, IV, 337.)

Du l. *in* et *pressare* fréquent. de *premere* commander au dedans. C'est le véritable sens de opprimer. (Voy. *Empoiché.*)

**EMPRESSER**, v. a. Mettre en forme, dresser en comprimant. On « presse » un instrument, un outil, un objet auquel on veut donner une forme déterminée. Le sens que nous attribuons au mot, rappelle plutôt le simple l. *premere* que son fréquentatif *pressare* en fr. presser. (Voyez *Rempresser.*)

**EMPRINTER**, v. a. Emprunter.

Ledit Jehan Emprinta de la Maison-Dieu de Bourges huit liz granz en disant que uns riches homme devoit venir au giste en sa maison.

(*Bib. de l'Éc. des Ch.* II, p. 68, 4<sup>e</sup> série.)

Berry : « emprêter, empreûter » ; — Saint. « emprêter, emprinter » ; — wallon : « épronter » ; — ital. *improntare*. Du l. *in promutuum*, en prêt, selon Diez.

**EN**, prép. A, dans, à l'intérieur de... S'emploie avec un nom de loc. mais seulement lorsqu'il s'agit d'un espace un peu vague et d'une certaine étendue, d'une contrée, d'une forêt, d'une pièce de terre ou d'une prairie qui comprend des parcelles considérables. Dans nos campagnes comme à Paris, il serait régulier de dire : je vais en Algérie ; il ne le serait pas de parler comme Scapin dans Molière :

Il va vous emmener votre fils en Alger.

(*Scapin*, II, 2.)

Mais en revanche on dira je vais en Forêt-Chenu, en Chamlong, en Précourt, pour faire entendre qu'on se rend dans le bois, le champ ou le pré portant ces dénominations.

— En Meigny, en Piéau, en Riaulon, noms de loc. c<sup>tes</sup> de Planchez, Châtin, Sermages.

Dans l'anc. langue en avait souvent la signification, et M<sup>me</sup> de Sévigné n'était pas aussi téméraire qu'on pourrait le croire lorsqu'elle écrivait : Je vais en Bourdaloue pour je vais à Bourdaloue. Le vi. fr. ne disait-il pas aller en cheval, pour aller à cheval ?

D'un mantel d'escarlate gris

S'est en mi la sale afublez,

Puis est En un cheval montez.

(BENOIT, v. 19199.)

Molière ne dit-il pas :

Mettez-vous En ma place et me donnez conseil.

(*Le Dépit amoureux*, IV, 1.)

Est-il un sort au monde et plus doux et plus beau ?

Et qui des rois, hélas ! heureux petit moineau,

Ne voudrait être En votre place.

(*Mellicerte*, I, 5.)

Corneille ne parle-t-il pas de même lorsqu'il fait dire à une Lyonnaise :

Je loge En Bellecour, environ au milieu,

Dans un grand pavillon. N'y manquez pas. Adieu.

(*La Suite du Menteur*, III, 3.)

**ENCHAIRGER**, v. a. Charger quelqu'un de quelque chose, donner à charge : i l'é enchairgé d' vó pairler. »

Avant que vous movés de ci

Vos commandemens m'Enchargiés,

Ge suis d'aus faire encoragiés.

(*R. de la R.* v. 2055.)

Or oez ce que m'Encharja

Ma Dame qui m'envoia ça.

(*RUTEBEUF. Dit de l'Erberie.*)

Il disoit qu'il l'avoit pieça envoyée à Saint-Jaques en Galice pour faire pour luy un pelerinage que son père à son trespassement luy avoit Enchargié.

(*Ménagier de Paris*, I, p. 183.)

Dans Palsg., - p. 533 - : J'estoys Enchergé sur ma vie de le tenir en secret.

**ENCHÂNER**, v. a. Enchaîner, mettre à la chaîne ou en forme de chaîne.

**ENCHIAISSER**, v. a. Ensacher, remplir un sac ou quelque chose de semblable en pressant ou en secouant ce qu'il renferme.

Berry : « enchacher, enchasser » ; — Lang. « ensaqua » ; — Prov. « ensacar. » (Voy. *Chiais-sof.*)

**ENCHU**, loc. adv. En sus, en haut, au-dessus de... Vi. fr. ensus, en sus.

Ce prions-nos ke cil ki ellievte sa pensée al spirituel entendement ne voist mie Ensus del honor...

(*Job*, p. 418.)

Les ondes l'anportèrent tot contreval la rive,  
Bien An Sus de la vile une lieue et demie.

(*Parise la Duch.* v. 136.)

Li rois qui fu Ensus de lui,  
Quant voit qu'oïz n'est de nului,  
De sa chaire est descenduz.

(*G. DE COINCI*, I, 2.)

Quant Grinbert ses cosins i vient  
Et voit Renart qu'Ysengrin tient,  
Trere le velt as forces sus,  
Li autre se sont tret En Sus.

(*Renart*, v. 11710.)

Sus et jus, haut et bas :

Ambedui li corurent sus,  
Renart traînent sus et jus.

(*Renart*, v. 24936.)

On a dit aussi la sus, lassus, pour au dessus. Dans le Miracle de *Nostre-Dame*, la sainte Vierge dit aux Angés :

Alons m'en, Seigneurs, vous et moy,  
Es cieulz lassus.

(*Th. au M. A.* p. 355.)

Les nues de lassus alerent eclipsant.

(*Doon de M. v.* 5390.)

Quant l'ame du corps partira,  
Qui puisse aller in gloria  
Avecque les anges lassus.

(*Th. fr.* III, p. 421.)

Quelquefois l'article est soudé au mot et nous disons « lenchu » pour plancher, grenier.

—En-Susnom de loc. <sup>e</sup> de Beaumont-la-Ferrière.

Du l. *in susum*. On trouve *in sursum* = en haut. (Voy. *Enhau*.)

**ENCIAULER**, v. a. Chauler, mettre dans la chaux : « enciauler las biés. » Morv. n.

**ENCOI, ENCOUÉ**, adv. de temps. Encore. Morv. n. « enco. » Vi. fr. encoi, encui, encoer, enchoi, anchois, encoire :

Se ne savons Enchois son nom et son lignage  
Alons parler à li, si saron son courage.

(*Saint Alexis*, p. 374.)

Si lur ad dit.....  
Cist paien vont grant martirie quérant,  
Encoi averum un eschee bel et gent.

(*Chanson de R.* p. 99.)

Ancoi sui a vous tous venus prendre congie.

(*Romvart*, p. 316.)

Encoir ne soit ma parole françoise,  
Si la puet-on bien entendre en françois.

(*QUÈNE DE BÉTHUNE, Romancero fr.* p. 83.)

Se Dex plaist, je ne morrai pas,  
Ancois en eschaperai bien.

(*Renart*, v. 25787.)

En coys voulons que ils soient et demeuroient teus jours en lour force, vigour et vertu.

(*Ch. B. II*, p. 236.)

Si devient Encoire les ditz hommes soyer (scier) les preys ouz ditz seigneurs, les feiner en bon temps et aulbergier les foings en leur dite maison....

(*Ib. Id.* p. 291.)

Les Italiens ont les formes *anco*, *anche*, *ancora*. Du l. *hanc horam*, jusqu'à cette heure, périphrase aussi usitée pour encore.

**ENCOICHE**, s. f. Coche, entaille dans un morceau de bois. En fr. la coche est l'entaillure qui maintient la corde d'un arc, d'où les verbes encocher et décocher une flèche. La forme coche pour coche est ancienne. On la rencontre constamment dans le *Roman de la Rose* :

Més moult orent ices cinq floiches  
Les penons bien fais, et les Coiches.

(*V.* 930.)

Il a tantost pris une floiche,  
Et quant la corde fu en Coiche,  
Il entesa jusqu'à l'oreille  
L'arc qui estoit fort à merveille.

(*V.* 1698.)

Dans Palsg., - p. 644, - : Il Encoiche sa flesche.  
 En plusieurs lieux « cocher, encoicher » signifie faire des coches ou entailles sur une baguette de bois pour compter avec les fournisseurs et notamment les boulangers.

**ENCONTRE**, prép. Contre, malgré : « ai l'encontre », à l'opposé, en opposition ; « i n' vé pâ ai l'encontre de g'lai », je ne m'oppose pas à cela, je ne conteste pas cela. Dans une chronique du XIII<sup>e</sup> siècle, la chèvre en discussion avec le loup dit humblement à ce dernier :

Vous estes grant, sires,..... et je suis une petite chose..... si n'avroye nul bon plait Encontre vous.

(*Chrest. B. p. 322.*)

Encontre s'employait aussi dans le sens de au devant de..... à la rencontre de.....

Quant j'oy dire que la royne estoit venue, je me levay de devant le roy et alai Encontre li et l'amenai jusques ou chastel.

(*JOINVILLE, p. 326.*)

Joinville, - p. 82, - se sert du verbe rencontrer pour rencontrer : Encontrames le prince de la Morée et le duc de Bourgoingne.....

Dans Palsg., - p. 573 - : Je luy vas à l'Encontre.....

**ENCORBASSÉ**, part. passé d'un verbe encorbasser qui n'est pas usité à l'infinitif. On dit d'un cheval, d'un bœuf, d'un animal quelqueonq attaché à l'écurie, qu'il est « encorbassé » lorsqu'il se prend dans sa longe, dans sa chaîne, en un mot dans le lien qui le retient. « Encorbasser » se rattache probablement à l'anc. mot corbesson dér. de *corba* qui désignait un joug à cause de sa forme courbe. De joug à longe ou chaîne il n'y a pas loin.

**ENCOTÉ**, adv. de lieu. A côté de..... s'assoier « encoté » de quelqu'un ; ma maison est « encoté » de la sienne.

Après les évesques et les archevêques, mangoit Encoste cele table la royne Blanche, sa mere... Et après ces choses il me fist monter sur un palefroy et me menoit Encoste de li.

(*JOINVILLE, p. 56, 180.*)

**ENCROÛ**, s. m. Sillon, raie dans laquelle cesse l'enroi d'une charrue. Le mot est formé de en et crô, trou, fente. (Voy. *Crô.*)

**ENCROIRE, ENCROUÈRE**, v. a. Croire, accroire, faire « eneroire » quelque chose : tu ne me feras pas « encroire » cela. Le Morv. n. prononce « encreire. » Le mot s'emploie quelquef. substantivement : tu me fais des « encroires », c.-à-d. tu veux me faire croire des choses fausses.

**ENCROTÉ**, v. a. Enterrer, mettre dans un creux, un trou : « mai vaiche ô périe, i m'en vá l'encroter. »

Le *Bestiaire de Gervaise* nous montre le hérison vendangeant les vignes à sa façon. L'animal jette à bas le fruit mûr, puis :

De desus les raisins se voute  
 En ses espines les Encrote,  
 Quant chargiez est, à tot s'enfuit,  
 A ses anfang porte le fruit.

En Berry, « croter », faire un trou. Les vigneron de l'Auxerrois, pour exprimer l'action de creuser un trou autour du cep en relevant la terre, se servaient du composé « décroter. » Il est probable que le hameau du Morvan, c<sup>me</sup> de Laroche-Millay, le Chien-Crotté, tire son nom bizarre de quelque chien enterré dans le lieu.

Berry, Genève : « encrotter », enfouir ; — Suisse rom. « eincrota, uncroji », enterrer. (Voy. *Crô, Décroter.*)

**ENCROÛÏ**, v. a. Mettre en croix, croiser, accrocher. Vi. fr. encroier, encrouer, encruer :

Mors est Gerard et Harnaus le ferrant  
 Jel ferai pendre et Ancroer à vent.

(*G. de Vi. v. 106.*)

De moi poez, se vous volez,  
 Faire toutes vos volentés,  
 Livrer a duel et à tourment,  
 Ardoir e Encruer au vent.

(*Guill. li Cler. Avant. Frégus, p. 127.*)

Quant la vielle fu arse, Tybert font ateler,  
 Tout parmi la grant rue le firent traîner,  
 A Monfaucn le firent sus au vent Encrouer.

(*Berte, p. 130.*)

Nus ne vos sauroit desloer  
 Qu'en haut ne l' faciez Encroer.

(*Renart, v. 11088.*)

Ital. *incrociare*, croiser ; — valaque : *incrucesc*  
 Bas. l. *incrocicare*, pendre au croc. Il y a deux verbes encrouer. L'un vient de croc, l'autre de croix. Notre forme se rattache probablement au l. *crux*. (Voy. *Croué, Crouhé.*)

**ENDEÇAI**, prép. En deçà. Dans l'usage, « endeçai » signifie près, proche, par opposition avec « endelai » qui signifie loin : « al ô endeçai », il est près ; « al ô endelai », il est loin. (Voy. Çai.)

**ENDELAI**, prép. Là-bas, au loin, au-delà. Dans le poème de *Floovant*, - v. 670, - deux femmes se querellent :

Formant se contralient a deçai et Delai.

**ENDEURAN, ANTE**, part. passé du verbe « endureur ». Celui qui souffre sans colère, sans emportement les défauts de son prochain.

**ENDEURCI, E**, adj. Engourdi, endormi, apathique. Suivant M. Mignard, le nom des Celtes leur est venu de *kaled*, endurci. Ce n'est certes pas dans l'acception morvandelle que la qualification « d'endurcis » leur pourrait être applicable. Au reste l'endurcissement pris dans son sens étymologique implique l'insensibilité. *Durus* a expressément la signification de insensible. Notre terme endurei pourrait donc exprimer l'insensibilité dans l'état de mollesse.

**ENDEURER**, v. a. Endurer, supporter, souffrir, pâtir : « g'ô eune mauvaill fon-n', a n' veu pâ endureur son père », c.-à-d. le supporter, souffrir son contact. « Deure don ! », prends patience ! Montaigne a résumé en peu de mots toute la philosophie de la vie humaine lorsqu'il a dit : « Enfant tu es venu au monde pour endurer, endure, souffre et tais-toi. (Voy. *Deurer*.)

**ENDÔ**, s. m. Ados, terre relevée par la charrue dans un sillon, petit talus sur le sol.

**ENDÔLEMENT**, s. m. Action de dofer les toitures, c.-à-d. de les couvrir de planches minces sur lesquelles on pose la tuile. Morv. n. n.-o. (Voy. *Doulement*.)

**ENDÔLER**, v. a. Doler en fr. signifie seulement travailler avec la doloire ou tout autre outil qui dégrossit, qui aplanit, etc. Chez nous le mot a le sens de plancher une toiture pour la préserver de la pluie et de la neige. (Voy. *Douler*.)

**ENDÔVÉ**, s. m. et f. Endévé, enragé, endiablé :

« cun endôvé; eune endôvée. » Vi. fr. desvé, égaré, hors de sens, furieux, insensé. Dans le mystère du XII<sup>e</sup> siècle qui porte son nom, Adam qui vient de manger du fruit défendu crie à Ève :

.....Ai! femme Deavée ;  
Mal fussez-vous de moi née !

(Adam, p. 30.)

Et li rois s'esveila, s'a le coutel visé  
Que la royne tient trestout ensanglanté,  
En son séant se dresce, près n'a le sens Desvé.

(Berte, p. 25.)

Mais tousjours a sa fille esté sote noée,  
Si com par lunoisons, ainsi comme Desvé.

(Ib. p. 28.)

Tuz jorz serras femme Desvé.

(BENOIT, v. 7233.)

Et Hersent qui n'ert pas saole  
Dont ele estoit tote Desvé.

(Renart, v. 13311.)

Et quant ele se fu levée,  
Elle corut comme Desvé  
Vers Bel-Acueil.

(R. de la R. v. 3542.)

Le mot était employé absolument pour insensé, privé de raison :

Un dona sa fille à feme à un Desvé, et riens n'en savoit; donc il ne la pot avoir.... Note que Desvé ne se pot marier, car il ne se pot consentir.

(Le livre de Justice, p. 183.)

Dans le wallon de Mons, « endévé » est un adv. qui marque l'intensité ou la fréquence : « endévé biau », extrêmement beau.

**ENDÔVER**, v. n. et a. Endéver, être hors de sens, enragé. Être endôvé après une personne, c'est l'aimer ou la hair à l'excès, jusqu'à la rage. « Endôver » sa vie, c'est faire le diable, faire les cent coups comme on dit vulgairement :

Puis si a dit : Bien devroie Desver

Quant l'empereres me veult desheriter.

(Gaydon, v. 7149.)

On a proposé pour endéver plusieurs étym. plus ou moins insuffisantes. Diez pense que le mot est tiré du l. *desipere*, être dans le délire, par l'emploi de la 3<sup>e</sup> personne du sing. desve qui répond à *desipit* pour former l'infinitif desver. On remarquera comme une preuve à l'appui de cette conjecture le subst. poitevin « déve », tourment. Un lexicographe de la contrée cite un dicton du XIV<sup>e</sup> siècle où il est dit : Qui déve fait, déve requiert. (Voy. *Vie*.)



**ENDREI**, s. m. Endroit, lieu, place, pays. Morv. n. S'emploie quelquef. adverb. « endreit lu » = vers lui, sur lui. Lang. « endré » ; — Prov. « endrech. »

Se vous véez que vostre esprevier ait la teste d'aucunes de ses plumes quassées, si la mouillez tantost de vostre salive Endreit la quasseuse.

(*Ménagier de P. II*, p. 302.)

Endroit de lui, dans les *Sermons* de S. Bernard, - p. 572 - :

Si Deu sostient totes les altres choses, lui Endroit de lui ki sostient ?

(Voy. *Au droit de*.)

**ENDREUMI**, v. a. Endormir : « eun endreumi », un individu d'humeur somnolente, un paresseux. Bresse : « endrumi. »

**ENDROULER**, v. a. Enrouler, rouler autour. Le corsage de cette femme était « endroulé » de rubans ; il a « endroulé » un linge autour de sa tête.

**ÉNEPOUÏABLE**, adj. Incépisable : « C'te mère de Dieu, aine énépouïable aibime d' dons saicrés. » (Bulle *Ineffabilis* trad. par l'abbé Baudiau.) (Voy. *Pouïer*.)

**ÉNEUTÉ**, adj. Privé de sommeil, qui a de l'insomnie et littéralement qui est sans nuit. (Voyez *Neu*.)

**ÉNEUTILLE**, adj. Inutile : « ç'ô éneutille d' fère ç'lai. »

**ENFAR**, s. m. Enfer. Bourg., Berry : « enfar » ; — Suisse rom. « infare », feu follet ; « infarà », embraser.

**ENFARFOUILLER**, v. a. Embrouiller, troubler. Les choses fades « enfarfouillent » le cœur. On dit embarbouiller à Paris. En fr. le simple farfouiller signifie déranger, bouleverser.

**ENFINGN'**, adv. Enfin. Morv. n.

**ENFLEURE**, s. f. Enflure, gonflement, bouffissure qui survient dans quelque partie du corps.

**ENFORNER**, v. a. Enfourner, mettre au four : « enforner » le pain :

...Quant ce vient à l'Enforner,  
J'à ni verrez poures torner,  
Por querre paste ne farine.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 139.)

Li boulangiers le pain fera,  
Et li forniers l'Enfornera.

(*Ib.* p. 140.)

Et quant li painz est Enfornez,  
Et il est aus ostels portez.

(*Ib.* p. 140.)

Rom. prov., port. *enfornar* ; — esp. *enhornar* ; — ital. *informare*. (Voy. *For*, *Fornée*.)

**ENFROMER**, v. a. Enfermer :

Wilhelme Kayser, maistre d'hostel... a qui jou priestas men comptoir pour Enfremer ses hardes qui molt emportoient...

(*Les ducs de Bourg.*, introd. I, LVII.)

Le changement de l'e en o s'ajoute à l'inversion de la seconde syllabe. (Voy. *Fromer*.)

**ENFUMAIGER**, v. a. Fumer, répandre du fumier, de l'engrais. (Voy. *Funaiger*, *Pouteurer*.)

**ENGARDER**, v. a. Garder de... garer de... « engardez-vous-en », pour garez-vous-en.

— Engarder [s'], v. réfl. Se garder de... « ai fau s'engarder d' ç'lai », il faut se garder de cela :

Ainsy que le bourreau y vouloit toucher, elle (Marie Stuart) luy diet : ha mon ami, ne me touche point. Toutefois, elle ne peut Engarder qu'il n'y touchast.

(BRANTÔME, *Dames illustres*, p. 109.)

..... Et le trop d'abondance  
D'un si riche sujet m'Engarde de penser  
De toutes à laquelle il me faut commencer.

(RONSARD, *Hymnes*, I, 4.)

Il Enguardat lesditz théologiens sorbonniques de chopiner.

(*Pantagruel*, II, ch. 10.)

**ENGAUDRE**, s. f. Femme indolente, gauche, sans capacité, ce qu'on appelle familièrement en fr. un emplâtre. (Voy. *Empeige*.)

**ENGAUDRER**, v. a. Salir avec une matière épaisse et gluante : un vase « engaudré » de résine, une assiette « engaudrée » de sauce, etc. Goudron se prononce gaudron en Morvan, en Bourg., en Berry, à Genève, etc. Engaudrer se rattache probablement à gaudron qui, dans notre patois, dé-

signe toute espèce de substance à demi liquide et visqueuse. Si goudron, autref. goudran, répond à l'ital. *catrame*, engaudrer équivaut à *incatramare*. Comp. cependant avec le saintongeais « gaudre », variante de gaude ou pastel, qui semble avoir formé le v. gaudrer, barbouiller salement. En Poitou « gaudrer » = salir avec de la boue. (Voy. *Gôdron, Gôdroner.*)

**ENGENRER**, v. a. Engendrer, produire. La malpropreté « engener » la vermine. Morv. n. « enzenrer, inzindrer. »

Par lui sont mort my homme dont au cuer sui tourblez Et n. de mez enfans que j'avoie Engenrez.

(H. Capet, v. 6033.)

Et les frances pucies que Dieu a moult amées  
O lor pères s'en vont qui les ont Engenrées.

(Chanson d'Antioche, I, p. 72.)

Rom. prov. *engenrar*; — ital. *ingenerare*. (Voy. *Genre.*)

**ENGHEURNAIGE**, s. m. Action de présenter par poignées à la machine à battre les gerbes entassées sur la « teiche. ». (Voy. *Teiche.*)

**ENGHEURNER**, v. a. Engrener, présenter le grain avec la paille à la machine.

**ENGHEURNOU**, s. m. Engreneur, celui qui engreène.

**ENGHUËTER (S')**, v. réfl. S'embourber, s'engfondrer dans un lieu marécageux. (Voy. *Gheuti, Ghuête, Gutte.*)

**ENGOICHER (S')**, v. réfl. S'étouffer, s'étrangler en mangeant, en buvant, en avalant trop avidement. Le vi. fr. *angoisse*, *angoesse*, *angouche*, sous ses différentes formes, s'employait au propre et au fig. pour exprimer un état d'oppression, de souffrance, causée par un poids ou un resserrement à la région épigastrique :

Ensi soffrirent cel travail et cele Angoisse trosque à cler jor.

(VILLE-HARDOUIN, p. 126.)

Les affligez et oppressez sont esclargis de leurs Angoisses.

(LITTRÉ. *Dict.* dans Calvin Instit. 20.)

Angoisser qui est encore dans les dictionnaires mais qui a disparu du langage usuel était usité pour exprimer l'étouffement, l'étranglement :

Olivier sent que la mort mult l'Angoisset :  
Andous les oilz en la teste li turent  
L'oeie pert e la veue tute.

(Chanson de R. p. 168.)

Ha! très doulx Dieu de paradis  
Que ce mal me va Angoissant.

(Th. fr. III, p. 278.)

De peur que la squinancie Angoissant les glandes  
du col et enflammant luette fourcelle ou gargouille...

(COMENIUS dans *Janua arvea*, p. 87.)

Dans Palsg. - p. 432 - : Ceste plaie me Angoyssse plus que tous les maulx que jeus jamais. Montaigne, dans une petite phrase, rapproche et explique le sens étym. et le sens figuré du mot en disant, - I, ch. 20 - : Je vivroy de la seule assistance de personnes saines et gayes : la veue des Angoisses d'alultruy m'Angoisse matériellement.

Lille : « angouche », *angoisse*; — Genève : « angoussé », tourmenté, oppressé; — Berry : « angousser », peiner; — Poitou : « engouesser, s'engouesser », éprouver un violent désir de...; — Prov. « angoussar »; — Lang. « engouissa », donner des *angoisses*; — rom. prov. *angoissar, engouissar*, tourmenter; — ital. *angosciare*; anglais, *to anguish*.

Du l. *angustare*, mettre à l'étroit, inquiéter, qui a donné directement à l'ital. le v. *angustiare*, affliger. Champ. « anguster », étrangler. Le primitif l. *angere* s'est conservé dans le prov. « ancoues » = *angoisse*. L'esp. *angostar* = ressermer.

**ENGORZER**, v. a. Engorger, embourber. Morv. n. S'emploie plutôt au propre qu'au figuré.

— Engorger (s'), v. réfl. S'embourber, s'obstruer.

Le bas l. et l'ital. *gorga*, comme le l. *gorges*, s'appliquent à un fossé plein d'eau, à un marais, d'où la signifie. embourber. (Voy. *Gorzat.*)

**ENGOÛTER**, v. a. Encourager, donner du goût pour... Le fr. a goûter et déguster; engouter lui manque, puisque ragouter ne le dédommage pas. Champ. « engouter », séduire.

**ENGRAISCHER**, v. a. Engraisser. (Voy. *Graiche.*)

**ENGREUMÉ**, adj. Se dit de celui qui a mangé du raisin avec excès. Env. d'Avallon. On emploie quelquef. mais rarement, le verbe réfl. « s'engreumer. » Roquef., dans son *Gloss.*, nous offre un

verbe grumer qui signifierait, selon lui, mâcher vite. Engrumeler, dans le même ouvrage, a le sens de mettre en grumeaux. (Voy. *Greume*.)

**ENHARDER**, v. a. Exciter, provoquer à une lutte, à un combat. On « enharde » des personnes prêtes à en venir aux mains, des animaux, chiens, chats, taureaux, etc. qui sont aux prises. Vi. fr. hardier, hardier, hardoyer, avec le sens de provoquer, harceler :

Et Hardierent a cele bataille as ars et as sajettes.

(VILLE-HARDOIN, p. 214.)

Notre serjan à pié issirent d'Acre et commencièrent à Hardier à aus et d'ars et d'arbalestres.

(JOINVILLE, p. 300.)

Aucun des hardiz bachelers de l'ost venoient trop près des murs pour Hardoier à ceus dedenz.

(DUC. *Hardimentum*.)

Hardement = hardiesse. audace. Ardiz a la même signific. dans la chronique des ducs de Normandie :

Dist Bernard de Baillo : « ki ore n'ad Hardement

Ne deit avoir honur ne rien qu'à lui apent. »

(BENOIT, III, p. 599.)

Por tel lor en creist lor Ardiz.

(Id. ib. p. 449)

Nous n'avons plus que le composé « enharder » comme le fr. n'a plus que enhardir.

Rom. prov. *ardir* ; — ital. *ardire*, oser, avoir la hardiesse.

**ENHAU**, s. m. Grenier à foin. On prononce en au : il a mis dix milliers de foin sur « l'enhau. » Morv. n. Lang. « en-nâou » = en amont.

**ÉNINCHÉ**, adj. Déhanché ; qui a les jambes disloquées. (Voy. *Inche*.)

**ENJARBER**, v. a. Engerber, entasser les gerbes, les mettre les unes sur les autres. (Voy. *Jarbe*, *Jarber*.)

**ENJAUDREUILLER**, v. a. Mettre en train, amuser, dissiper. Quand les enfants sont « enjaudreuillés » ils ne peuvent plus étudier. De « jau » pour jeu et « dreuiller », folâtrer. (Voy. *Dreuiller*.)

**ENLAREIGNER**, v. a. Entasser dans les « la-

reignes » ou espaces vides qui se trouvent le long des murailles, sous les toits. On « enlareigne » les fourrages, les pailles, etc. Le cultivateur recommande toujours aux fanaises de bien « enlareigner » son foin, c.-à-d. de le tasser avec soin sous les chevrons, le long des murs, afin qu'il occupe moins de place. (Voy. *Cerosse*, *Lareigne*.)

**ENLEVER**, v. a. Élever. Au part. passé « enlevé », qui a de l'élévation, de la hauteur. Une toiture est « enlevée » lorsqu'elle est haute. Le temps « s'enlève », lorsqu'il se dégage des nuages et se met au beau.

**ENLOUPE**, s. f. Enveloppe. Morv. n. Ital. *ci-luppo*, enveloppe. Dans le dialecte de Modène « vlup » désigne le sarment de la vigne par allusion aux jets luxuriants du cep. *Loppa* se dit de l'enveloppe, de la balle du blé.

**ENLOUPER**, v. a. Envelopper. Morv. n. On prononce en plusieurs lieux « ailouper » ou « élouper. » Berry : « enloper » ; — rom. prov. *volopar*, *envoluppar* ; — ital. *inviluppare* ; — esp. *envolver*. (Voy. *Délouper*.)

**ENMANCHES**, s. f. plur. Embarras, complications, affaires embrouillées.

**ENMANIGANCER**, v. a. Arranger d'une manière confuse, entortiller une affaire. Dans le *Dict. de la langue fr.* manigance = manœuvre artificieuse. Suisse rom. « manigance », intrigue, manœuvres ; « manigança », intriguer ; — Bourg. « mainigance. » De en pour *in* et *manus*, main.

**ENMEILLÉ**, adj. On dit des épis de blé qu'ils sont bien « enmeillés » lorsqu'ils sont régulièrement garnis de grains dans toute leur longueur. Le roman de *Renart*, - v. 19890. - désignait des épis bien « enmeillés » lorsqu'il disait :

Quant vint en guing qu'il fait grant chaut,

Que cil blez sont créus en haut

Et espié et tuit grenu.

De maille, dérivé du l. *macula*.

**ENMOINGER**, v. a. Emmancher, mettre un manche à un outil, à un instrument quelconque. (Voy. *Moinge*.)

**ENMORTER**, v. a. Enfoncer dans une morte, dans un marais, dans un endroit mouvant et fangeux : « enmorter » une voiture, un bœuf, un cheval.

— Enmorter (s'), v. réfl. S'enfoncer dans un marais, dans un terrain mouvant. (Voy. *Morte*.)

**ENMOUËILLER**, v. a. Enfoncer dans une mouille, dans un terrain mouvant et ordinairement rempli d'eau.

— Enmouëiller (s'), v. réfl. S'enfoncer dans une mouille, dans un marécage.

« Enmouëiller » et « enmorter » sont à peu près synonymes. Norm. « enmoller », s'enmoller » ; — rom. prov. *muellar*, *moillar*, mouiller, tremper ; — ital. *immollare* ; — anglais : *to moil*, embourber, s'embourber. (Voy. *Mouëiller*.)

**ENMOUGNER**, v. a. Emmener. Le son est plus ou moins nasalisé suivant les lieux. (Voy. *Mougnier*, *Aimougnier*.)

**ENNEU**, loc. En nuit, de nuit : être « en-neu », être en nuit, c.-à-d. se laisser surprendre par la nuit : « a s'ô mettu enneu », il s'est mis en nuit. Le vi. fr. disait anuit pour de nuit, en nuit :

Il jut Anuit sur cel ewe de Sebre.

(*Chanson de R.* p. 231.)

..... Jo li manderai Anuit o cel matin,  
K'il lait ester ma terre, si tienge son chemin.

(*Rou*, v. 3443.)

Il apela son senescal :

Alés, dist-il, là fors véir

U jo porrai Anuit gésir.

(*Lai de Melion*, v. 276.)

L'anc. langue avait le terme enquenuit, cette nuit, *haec nocte*. Enneutement s'emploie quelquefois mais rarement pour exprimer l'état d'une personne qui est surprise par la nuit. On trouve à peu près ce sens dans un passage du *Printemps d'Yver*, - 3<sup>e</sup> journée - : Lui donnant (Héro à Léandre) avec une lanterne le mortel ajournement ou Ennuitement où il ne faillit de comparoître tout mort.

Lang. « agnué », cette nuit ; « s'agnuëcha », s'anuiter. (Voy. *Enneuter*.)

**ENNEUILLÉ**, E, adj. Se dit d'une personne qui a de l'embarras dans les intestins pour avoir

mangé trop de fruits avec leurs noyaux, trop de cerises ou de griottes principalement. De « neuille » = noix, amande, noyau. (Voy. *Gniauler*, *Neuil-lon*, *Nouillotte*.)

**ENNEUTER**, v. a. Mettre en nuit, dans la nuit. On prononce an-neu-té.

— Enneuter (s'), v. réfl. Se mettre en nuit, s'ennuiter, s'attarder dans la nuit.

Vi. fr. anuiter ou adnuitier :

Tous jors en ung moment demore

Cis jors qui ne puet Anuitier,

Tant sache à li la nuit luitier.

(*R. de la R.* v. 20211.)

Envers eele part s'en ala;

Tant atendi k'il Anuita.

(*Lai de Melion*, v. 123.)

S'il en trouve tant (de meubles) qu'il souffise à la dette, il les doit mettre Adnuitier hors de l'ostel.

(*Ch. B. I*, p. 374.)

De si que vient, à l'Anuitant

Que les jumentz sunt saolées

Et sunt lor pances grantz et léés.

(*Best. divin*, p. 223.)

Berry : « annuiter, ennuiter » passer la nuit. (Voy. *Enneu*.)

**ENNOSSÉ**, part. passé. Se dit d'une personne qui a le cou très court et comme enfoncé dans les épaules. On prononce an-nô-cé. Ce terme n'est usité que dans quelques localités du Morv. n. ; c'est le part. passé d'un verbe ennoasser qui dans l'anc. langue signifiait étrangler :

Vos me tendrez por Enossé,

Direz que je sui mehaingniez.

(*Renart*, v. 8984.)

Et se la male mort l'Enosse,

Bien le convoi jusqu'à la fosse.

(*R. de la R.* v. 11453.)

Ainsinc chevrent de lor oste,

Ne l'ont autrement Enossé,

Puis le tumbent en ung fosse.

(*Ib.* v. 12573.)

Dans Palsg., - p. 484 - : Il estoit quasi Ennoissé hyer dung os ou dune areste en disnant.

Genève : « ennoasser », engouer ; « s'ennoasser », s'engouer ; — Norm. « s'énosser », avaler un os ; — Champ. « énoissé », qui a un os dans la gorge ; — Auvergne : « s'eynoussa » a le sens de s'étouffer, s'étrangler dans le Noël des Grands jours plusieurs fois cité :

Eve Adam paussé,  
Et fuguet creguda.  
L'home s'eynoussé.

Eve poussa Adam et elle fut crue. L'homme s'étouffa ou s'étrangla (en mangeant du fruit défendu.)

ÉNOCECE. s. f. Innocence.

ÉNOCENT. adj. et s. Innocent, qui n'est point coupable, qui ne connaît pas le mal, celui ou celle qui manque de connaissance, d'expérience.

Pendimant que l'poore Énocent s'aibuïot aïvou das récus (pendant que le pauvre innocent s'amusait avec des écus.)

(Hist. du Morvan, I, p. 57.)

Berry : « énocent » ; — wallon de Liège : « énocein » ; — rouchi : « énochen. »

ENQUE, s. f. Encre. Chute de l'r suivant la coutume. Du reste on trouve cette même forme dans le vi. fr. L'auteur d'une pièce en vers intitulée *De la maaille*, nous apprend que de son temps un encrier était : Une cornete à metre Enque. (Voy. *Jongleurs et Trouvères*, p. 104.)

I. fuel de parchemin detrenche,  
Une panne prant et son Anche,  
Si escrit.....

(Dolopathos, v. 3512.)

Jaquet aux Connins pour une bouteille de cuir neuve..... pour metre Enque en ladiete chambre.....  
Raymon Raguiet pour une bouteille d'Enque.....  
? s. p.....

(Comptes de l'hôtel des rois de France, p. 97.)

Wallon : « enche » ; — Suisse rom. « eiche, cinte » ; — anglais : *ink*.

ENQUÉTAN, ANTE, adj. Celui qui est en quête de nouvelles, de caquets, curieux, indiscret. En fr. enquêter n'a pas le sens actif. S'enquêter signifie s'enquérir. Enquêtant s'emploie quelquef. substantiv. et correspond au fr. enquêteur.

ENQUEURNE, s. f. Cran, entaille faite dans un morceau de bois pour servir de marque. Queurne est pour cran écrit aussi cren et crenne.

Du l. *crena* ou peut-être du bas-alem. *karn*, entaille. Dans le *Dictionariolum puerorum* : *Crena* ung cren, une coche. (PLINE.)

ENQUITEUME, s. f. Enclume. Les faucheurs ont tous une petite enclume portative sur laquelle ils battent la lame de leur faux ou dard.

ENRAIGIER, v. a. Enrager comme en fr. avec ses diverses significations : « enraigier » après quelqu'un, tourmenter, harceler une personne pour en obtenir ce que l'on désire. « Enraigier sa vie » est une loc. très usitée pour exprimer l'idée d'un effort extraordinaire dans un but déterminé ; c'est faire le diable pour réussir. S'emploie aussi activement pour indiquer le goût passionné d'une chose : « enraigier » la chasse, la pêche, etc. Enraigier est une forme ancienne :

Et dist Guios : Bien devroie Enraigier  
Voz me volez honnir et vergoingnier.

(Gaydon, v. 6032)

Hélas ! j'Enraige que je n'ay mon argent.

(Pathelin, II, sc. 5.)

Sa char soit or livrée as leus,  
Et les os as chiens Enragiés.

(R. de la R. v. 9159.)

Homes que bien aime et trestoz Enragiés.

(La prise d'Orange, v. 336.)

On lit cette naïve épigraphe en tête d'un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle :

Entend, ce n'est pas latin :  
Jamais chien, leurier ne matin,  
Le bien de l'Eglise ne rongiat  
Qu'il ne devint, à la parfin,  
Ou du-tout fol ou qu'il n'Enraigiat.

(DRETEL, *Abbaye de N.-D. de Lône*, p. 10.)

ENRAUGUER, v. a. Enrouer, rendre la voix rauque : « i seu enraugué, i m'enraugue », je suis enroué, je m'enroue.

— Enrauguer (s'), v. réfl. S'enrouer.

En fr. rauquer signifie crier d'une voix rauque. Le wallon du Luxembourg dit « rauque » pour enroué : je suis « rauque », cet homme est « rauque. » Le verbe « rauquer », pour le sens, est bien rapproché de l'angl. *to rogue*. Champ. « s'enreuil-ler », s'enrouer ; — Poitou : « s'enroucher », s'enrouer ; — Genève : « rouche », enrrouement ; « enrrouché », enrroué ; — bas l. *raucari*, être enrroué ; *raucor*, je suis enrroué. Comp. dans Duc. les verbes *raucire*, *raucitare*, *raviare*, être ou devenir enrroué.

Du l. *raucare* qui avait pour synonyme la forme *rancare*. (Voy. *Ranqueuener*.)



**ENRÉGER**, v. a. Tracer un sillon, ouvrir le premier sillon ou la première raie d'un labourage. Morv. n.

Berry, Poitou : « rége », sillon dans un champ ; — Lang. « enréga », planter à raies ou en sillons. (Voy. *Carréger, Enrier, Enrigger*.)

**ENREUMER**, v. a. Enrhumer, causer du rhume. — Enreumer (s'), v. réfl. prendre du rhume.

Es mois de fevrier et de mars se leva un vent.... tout plein de froidures. Pour occasion duquel plusieurs gens.... furent tellement Enreumez et entoussiez que merveilles.

(Duc. *Tussitare*.)

(Voy. *Reume*.)

**ENRICHER**, v. a. Enrichir, rendre riche : cela « n'enriche » pas de faire tort au prochain.

**ENRIÈRE**, v. a. Enrayer, ouvrir un sillon dans un champ, faire un enroi.

— Arrêter la roue d'une voiture au moyen d'une mécanique ou par une entrave quelconque.

*Riga* en bas l. et en ital. répond au l. *ruga*, raie, ride, sillon :

Nec unam Rigam de terra, nec ullum habebat mancipium proprium.

(Duc. *Riga*.)

Dans ce passage, *riga* signifie raie, mais dans un sens vague, comme en fr. pouce, lorsque l'on dit d'un homme pauvre qu'il ne possède pas un pouce de terre.

De en pour *in* et *riga* forme de *ruga*, raie, sillon. Enrayer, ouvrir un sillon, ou retenir une voiture, se rattache, dans ces deux acceptions, croyons-nous, à raie. Dans la première c'est entrer dans la raie, et dans la seconde c'est s'y maintenir. (Voy. *Carréger, Enroi, Roie, Rue*.)

**ENROL. ENROUÉ**, s. m. Sillon que trace la charrue au début d'un labourage. Pour exprimer la même idée, le fr. a le terme *enrue* peu usité qui subsiste en Champagne. Enroyer est pour enrayer, commencer la raie ou roie :

Orguel vult achever quanqu'il pense et Enroie.

(Test. de J. de M. v. 1706.)

L'anc. langue disait aussi déroyer, sortir de la voie, du sillon :

Orguel desobeist, orguel fiert et Desroie.

(Ib. v. 1705.)

« Conroyer », arranger, mettre en ordre ; « arroyer », mettre en chemin, au figuré, préparer, accommoder. De en et roie, raie, tiré du l. *ruga*. En provençal « rega » ou « raia » = raie. Burguy n'a-t-il pas trop de complaisance pour les sources germaniques lorsqu'il dérive les composés de roie du gothique, de l'anglo-saxon, de l'anc. allemand ? Le latin, ce semble, suffit à tout. Enroi est un subst. verbal dér. de enroyer.

Poitou : « enraie », raie d'écoulement pour les eaux ; — Saint. « enrayer », commencer un sillon ; — Champ. « enroer, enroier », tracer des sillons ; — Maine : « enrayer », mettre en train ; — Guernesey, Pic. « raie, rei », sillon. (Voy. *Arroi, Conroi, Roie, Rue*.)

**ENROICHEMENT**, s. m. Enrochement, enduit de mortier appliqué sur un mur. En Saintonge « dérochement » se dit de la terre plus ou moins arénacée qui se détache d'un sol dégelé et se colle à la chaussure.

**ENROICHER**, v. a. Crépir un mur, faire un crépi, couvrir d'un enduit quelconque. Le fr. a le verbe enrocher qui signifie fonder sur la roche, mais ce n'est pas là la signific. de notre terme patois qui correspond au vi. fr. *arocher, arochier*, marquant l'action de couvrir avec quelque chose qu'on jette, qu'on lance :

De nule part ne trouva home  
Ne feme qui ne l'escrïat :  
Veiz le fol, veiz l' et nel criast ;  
Li uns de torchons l'Arochoient,  
Li autres de près le feroient.

(De *Vermite qui s'enivra*.)

Coars li lièvres l'Arochoit  
De loing, que pas nel' aprochoit...  
A l'Arocher qu'a fet Coart,  
En a erollé le chief Renart.

(Renart. v. 11105 - 7.)

Arocher signifiait par extension lapider :

Lors se lieve sanz atendue  
Queut des pierres plain son giron,  
Si en Aroche le boïsson  
Qu'il voloit les meures abatre.

(Renart, v. 24670.)

Dans Rabelais desrocher exprime l'action de détacher quelque chose qui résiste :

Lors les pionniers frapperent sus pour la (une masse d'immondices) Desrocher.

(Pantagruel, II, 33.)

Le même composé à Genève est usité pour tomber en dégringolant, s'ébouler. Dans la région « se dérocher » signifie s'abattre, se laisser choir. A l'actif le mot est synonyme de démolir : « dérocher » une muraille. En Berry le simple « rocher, roucher » s'emploie pour lancer : « rocher » des pierres aux passants. « Enrocher » s'emploie dans l'acception de crépir. Poitou : « arocher », poursuivre à coups de pierres.

Enrocher pourrait nous venir de roche qui désignait quelquefois un gravier très dur, mais il est plus vraisemblable que le simple « rocher » est dérivé du l. *ruere*. En Normandie « rucher » se dit pour ruer qui dans l'anc. langue avait le sens actif : ruer des pierres :

Ah je devois du moins lui jeter son chapeau,  
Lui Ruer quelque pierre ou croter son manteau.  
(*Sganarelle*, sc. xvii.)

En Bourg. le subst. ru était même usité pour action de jeter, de lancer :

Si la chose qui yert ruée ne fiert..... Cilz qui le Ru  
aura fait doit soixante-cinq sols.  
(*Ch. B. II. p. 215.*)

**ENROICHOU**, s. m. Enrocheur, celui qui pose les enduits de mortier, de ciment, etc.

**ENROIDI**, v. a. Devenir raide : « i seu tō enroidi d' froué. »

Ne vous lessiés pas refroidir  
Ne trop vos membres Enroidir.

(*R. de la R. v. 19898.*)

— Enroidi (s'), v. réfl. Devenir raide peu à peu, avec le temps.

**ENROTER**, v. a. Se dit d'une voiture qui a les roues prises dans les difficultés d'un chemin, dans la boue, dans une ornière, etc.

De *in et rota*, roue. Dans Ovide : *Rotæ vestigia, ornières.*

**ENROUTER**, v. a. Enrouler, envelopper en tournant. rouler. On « enrouté » avec du linge un doigt blessé, une jambe meurtrie.

Bourg. « enrouer » : — Champ. « enroter » : — Norm. « rotte », cordeau, « rotter », lier avec une rotte; — ital. *rotare*, rouler. — Du l. *in et rotare*, tourner en rond ou en forme de roue.

**ENSANGNER**, v. a. Ensanglanter, mettre en sang. Morv. n. Rom. prov. *sangnar*, saigner, *ensaynar*, ensanglanter; — esp. *ensangar*. (Voyez *Saigner*, *Saignie*.)

**ENSARRER**, v. a. Serrer, mettre sous clef. Vi. fr. enserrer, mettre sous clef; ensarrer, enfermer :

Se li vilains pooit savoir  
Que je fusse ci Enserré,  
Je cuit j'aroi trop alé.

(*Renart*, v. 4441.)

Certes ge te ferai lier  
Ou Enserrer en une tour.

(*R. de la R. v. 3553.*)

Et Bel Aceuil est en prison,  
Amont en la tor Enserré,  
Dont li huis est moult bien barré.

(*Ib. v. 3927.*)

J'oi parler an ma contreie  
C'ansi estiez Enserré.

(*Dolopathos*, v. 10, 545.)

Borel donne un verbe *ancharer*, mettre les fers aux pieds, qui n'est qu'une forme dialectale d'ensarrer, enfermer, mettre en prison :

Tousjours voudriez estre dedans  
Quelque cloistre de moynes ou Carmes,  
J'aïmeroy mieulx me rendre aux armes  
Que d'estre ainsi Ensarré.

(*Recueil de poésies fr. VIII, p. 45.*)

(Voy. *Sarrer*.)

**ENSAUVER**, v. a. Sauver de..., tirer de péril..., « ensauver » quelqu'un de danger.

— Ensauver (s'), v. réfl. Se sauver de, s'en aller avec promptitude, se garer de, échapper à. Personne ne peut « s'ensauver » de la mort. Alfred de Musset, dans ses *Contes d'Espagne et d'Italie*, dit s'ensauver pour se sauver :

RAFAEL.

..... Vos gens S'ensauvent, comme si  
La fièvre à leurs talons les emportait d'ici.

(*Les Marrons du feu*, sc. 2.)

Le terme est usité dans le patois du Berry, mais il ne paraît pas y avoir le sens actif. L'anc. v. réfl. s'encourir avait quelquefois le même signification. De *inde*, en-delà, et *salvare*, sauver.

**ENSEUCHEMENT, ENSOUCHEMENT**. Capital en bétail ou en grains que le propriétaire remet au fermier et que ce dernier doit lui rendre à sa sortie.

Enseuchement est le terme patois. Dans les baux authentiques, le notaire écrit enseuchement. Le mot est quelquef. synonym. de cheptel.

De souche, qui représente la succession du capital attribué au domaine. (Voy. *Chetel*, *Cheuche*.)

**ENSEUV'LICHOUSE**, s. f. Ensevelisseuse, femme chargée du triste soin non d'enterrer les morts, mais de les revêtir du drap qui les enveloppe dans le cercueil. Cette femme est appelée « changeuse » en Berry, parce que dans cette opération de la dernière heure, elle change le linge de la personne défunte. En fr. se changer, v. réfl., renferme l'idée de changer de vêtements ou de linge.

**ENSÔMEILLI**, v. a. Ensommeiller, endormir : « tó ó don ensômeilli iqui », tout est donc endormi ici.

— Ensômeilli (s'), tomber dans le sommeil, s'endormir légèrement, accidentellement.

De sommeil, tiré d'un dimin. *somniculus* démontré par l'adj. l. *somniculosus* qui est dans Martial.

**ENSORCILLER**, v. a. Ensorceler, jeter un sort sur les animaux. Au moyen âge les sorcières étaient souvent appelées sorcelleresses :

Furent d'opinion que elles et chacune d'icelles estoient sorcières et Ensorceleresses de gens... que du Chastellet elles toutes mitrées et ayans mis mitres sur leurs testes, esques seroit escript ces mos : *je suis Ensorcelerresse*, elles fussent menées ès haies de Paris, illec tournées ou pilory... que d'ilec, elles fussent menées à la place aux Pourceaux et arsens comme sorcières.

(*Châtelet*, II, p. 337.)

Poitou : « ensorcillade, ensorcilladées » = enchantements ; — Wallon : « sorci » ; — rom. prov. *sortilhier*, sorcier, devin ; — anglais : *sorcery*, sortilège ; *sorcerer*, sorcier. (Voy. *Sorcillaige*.)

**ENSOUCER**, v. a. On est « ensoucé » lorsque l'on toussé d'une manière prolongée après avoir avalé de travers. Morv. n. n.-o.

— Ensoucer (s'), v. réfl. S'étrangler en toussant. Comp. avec l'anglais *to sough*, siffler, souffler avec un bruit sourd.

**ENSOUËGNE**, s. f. Indice, indication, symptôme.

Dans Borel enseigne, marque. Le sens primitif de enseigne est signe, indice :

Quant il vit les Enseignes, aus piés li va chéoir,  
Et sa benéïsson humblement li déprié.

(*Girart de R.* v. 2426.)

Iceul firent Enseigne au père et lui gëttèrent une pierre pour monstrier qu'il s'avancast et qu'il estoit temps.

(*Duc. Insignare*.)

Ital. *insegna*, indice, marque, signe ; — esp. *insignia*, indice ; *insignias*, marques distinctives, comme en fr. insignes.

**ENSOUËGNEMENT**, s. m. Enseignement, renseignement, indication.

**ENSOUËGNER**, v. a. Enseigner, apprendre, indiquer. (Voy. *Ensouëgne*.)

**ENSOUVLE**, s. m. Ensouple, cylindre sur lequel les tisserands enroulent leurs fils. Bas l. *insublum*, *insubulus*. *Insbulare* = *involvere*. Du l. *insubula*, *subula* = aène ; *insubulari* = être percé.

**ENTÉ, ÈRE**, adj. Entier : « i é aiqueté l' bin tô-t'-enté. »

**ENTEICHER, ENTICHER, ENTISSEUR**, v. a. Entasser les gerbes les unes sur les autres ; les mettre en « teiche, tiche ou tisse » ; trois formes usitées selon les lieux. Berry : « à tis à tas », en abondance : il y a du blé « à tis à tas » cette année ; — Genève : « entécher », entasser les fourrages ; — Suisse rom. « eintetschi », entasser, mettre en tas. (Voy. *Teiche*.)

**ENTENDEMENT**, s. m. Entente, accord entre deux personnes pour l'exécution d'un dessin : « a ié dé-z-entend'mans enteurmi eusse », ils s'entendent entre eux. (Voy. *Entendue*.)

**ENTENDUE**, s. f. Entente, accord préalable entre deux ou plusieurs personnes. Se prend souvent en mauvaise part avec la signification de complot. Quand de faux témoins déposent de la même manière, on dit : « ç'ó eune entendue. »

**ENTEUR**, prép. de lieu. Entre : « lai meureille ó enteur lu é moué », la muraille est entre lui et

moi. Cette métathèse de entre se retrouve dans la plupart des patois. Elle copie le l. *inter*. (Voyez *Conteur*.)

**ENTEURDEU, ENTEURDEUSSE**, s. m. Entre-deux, milieu, ce qui est entre deux personnes ou deux choses : « l'enteurdeu » d'un bois, d'un champ. Les propriétaires plantent des bornes dans leurs « enteurdeux. » Pic. « interdeux. »

**ENTEURLIN**, s. m. Courroie de cuir qui réunit les deux parties du fléau à battre. Ce mot est probablement formé de entre et lien. En Forez notre « enteurlin » est nommé « meiana. » (Voy. *M'let*, *Varze*.)

**ENTEURMI**, s. m. Entre-deux, au milieu de... S'emploie absolument. On dit : « a n'îe ran enteurmi », il n'y a rien au milieu. Le rom. prov. *entremech* a été usité dans ce sens : *La mar, per forsa, rumpec l'espazi Entremech.* (RAYNOUARD, IV, p. 178.)

L'ont si enlos e Entremi eus  
Que je ne sai par queu manière  
S'en repout puis torner arere.

(BENOIT, v. 18791.)

Berry, Jura : « entremi, entermi », milieu ; — Poitou : « entremi » ; — Suisse rom. « eintremi. » Du l. *intermedium*.

**ENTEURMÔLER**, v. a. Entremêler, mêler ensemble, embrouiller. (Voy. *Môler*.)

**ENTEURTENI**, v. a. Entretien, fournir ce qui est nécessaire à l'entretien, à la subsistance, à l'habillement. Suivant les conventions, un maître, outre le gage qu'il donne à ses domestiques, se charge ou ne se charge pas de les « enteurteni », c.-à-d. de leur fournir les vêtements, le blanchissage, le raccommodage de leur linge, etc.

Bas l. *intertenero, intertinere*, fournir ce qui est nécessaire à l'existence. En fr. entretenir une maîtresse renferme la même idée. Combien n'entretiendrait-on pas d'honnêtes familles dans nos campagnes avec le salaire d'une fille entretenue.

**ENTEURTIN**, s. m. Entretien, ce qui est nécessaire à tous les besoins de la vie. Un homme d'un petit « enteurtin » est un homme peu exigeant,

qui se contente de peu. Entretienement en vi. fr. s'employait dans le même sens :

A Hillaire Martin pour son vivre et Entretienement afin de poursuivre les procès, etc. 120 l. t.

(MANTELLIER, II, p. 345.)

On disait aussi entretenence. (Duc. *Intertentementum*.)

**ENT'NOUEILLER. ENT'NÔLLHER**, v. a. Encuver, mettre le linge sale dans le cuvier pour la lessive. Le fr. entonner signifie verser dans une tonne. Berry : « tounaille », cuvier à lessive.

De tonnelle, dimin. de tonne avec le sens de déposer le linge dans une petite tonne qui, au bon vieux temps, servait probablement de cuvier à lessive.

**ENTÔMER**, v. a. Entamer, couper une partie d'une chose qui est entière. Morv. n. « entoumer. »

Vistes-vous onques chien rencontrant quelque os medullare ?.... de quel feurveur il le tient, de quelle prudence il l'Entoume, de quelle affection il le brise et de quelle diligence il le sugce.

(*Gargantua*, Prologue du livre I.)

Saint. « entoumer. »

Grandgagnage dérive entamer du celt. *tam*, mordre, qui subsiste dans le bas-breton *tamm*, mais Littré et Scheler, après Diez, sont d'accord pour tirer le mot du l. *intaminare* au sens de *attaminare*, toucher à, c'est-à-dire entamer. Le rom. prov. *entamenar*, entamer, appuie fortement cette origine.

**ENTÔMEURE**, s. f. Entame, entamure, le premier morceau de pain que l'on coupe sur une mie ou une tourte. Morv. n. « entoumeure. »

— Incision, blessure, meurtrissure. Cette forme rappelle le nom de Jean des Entommeures, le compagnon de Gargantua, ainsi dénommé à cause de son bouillant courage et des rudes coups portés à ses ennemis.

Berry : « entome, entomure » ; — Saint. « entoumeure. »

**ENTOR** (AI L'), loc. adv. Autour, à l'entour de : « tó l' monde ó hûreu ai l'entor de lu. » Vi. fr. entor, sans la préposition :

Richece en resplesdissoit  
Durement le vis et la face,  
Et Entor li toute la place.

(*R. de la R.* v. 4114.)

Tant a Entor li mesdisanz  
 Qui plus qu'espines sont poingnanz.  
*(Jongleurs et Trouv. p. 113.)*

Quant la dame s'esvielle, si a Entor li taté,  
 Dit à ses compaignos : Seigneur, avant venez !  
*(Parise la Duchesse, v. 866.)*

A l'entour de.... dans La Fontaine :

A son réveil il trouve  
 L'attirail de la mort  
 A l'Entour de son corps.

**ENTORTEILLER**, v. a. Envelopper; séduire ou tromper quelqu'un par la ruse. S'emploie au propre et au fig.

— Entorteiller (s'), v. réfl. S'entortiller, s'embrouiller.

La roiz entor lui s'Entorteille;  
 Priz est et par col et par piez  
 Or est-il très bien engingniez.  
*(Renart, v. 5080.)*

Messire Jehans li donna de s'espée sur une touaille  
 dont il avoit sa teste Entorteillée et li fist la touaille  
 voler enmi les chans.

*(Joinville, p. 360.)*

Li chevaliers.... les porta Entorteilliés en une  
 touaille blanche.

*(Ib. p. 328.)*

**ENTOUNOÛÉ**, s. m. Entonnoir. Berry : « entounoué. »

**ENT'PRENRE**, v. a. Entreprendre; donner ou prendre un travail à forfait : « i é ent'pri d' fère ç'lai », j'ai entrepris de faire cela :

Bialz nies Rollan, dist Karles à fier vis,  
 Puis ke ie voi k'ansi l'aveiz Anpris  
 Le voz comant au roi de paradiz.

*(G. de Vi. v. 2215.)*

**ENTRÄNER**, v. a. Entraîner; traîner après soi. *(Voy. Träner.)*

**ENTRAULE**, adj. Ouvert. engageant, affable. On aime un homme de bonne humeur parce qu'il est bien « entraule. » En fr., au fig., ouvert renferme la même idée.

**ENTRÉE**, s. f. Défaut dans une haie ou dans un mur; vide, ouverture, passage par où l'on peut s'introduire dans un champ, dans un pré. On bouche les « entrées » avec des épines. Il y a des « entrées » dans cette prairie :

Daneis od les granz haches léés  
 Delivrent eisi les Entrées  
 Qu'il n'i troevent reteneant.

*(BENOIT, v. 3616.)*

**ENVALÂ**, s. m. Charbon embrasé, braise, ce qui est rouge comme un charbon ardent. On prend un « envâlâ » pour allumer un autre feu.

**ENVALÉ**, part. passé. Enflammé, embrasé. Se prend quelquef. au fig. Berry, Bourg. « envalhé » ; — Fr.-Comté : « envailé, envailai. »

**ENVÄLER**, v. a. Allumer, embraser : « i é fé enväler l' feu. »

— Enväler (s'), v. réfl. S'allumer, s'embraser.

Champ. « s'envaller », s'augmenter, s'étendre. Forez : « s'evanlä », s'étendre. Du l. *callare* qui dans Cicéron, au fig., signifie donner de la force ? Le bas l. *vallare* s'employait aussi quelquef. pour *ventilare* qui avait le sens d'agiter, d'exciter comme en soufflant.

**ENVAUDOUEILLER**, v. a. Ensorceler, jeter un sort sur quelqu'un. Suisse rom. « einvauda, einvoûta », ensorceler, rendre malade, faire maigrir gens ou bêtes par sortilège. *(Voy. Vaudoué, Vaudouaille.)*

**ENVEILLI**, E, v. n. Vieillir, devenir vieux : « al ô bin enveilli », il a bien vieilli. Le vi. fr. a dit envieillir et envieillir :

La upe quant ele Enveillist  
 Li oel li troblent et espoissent  
 Et grant toiles desus li croissent  
 Et tant que ele ne voit gote.

*(Le Bestiaire de Gervaise.)*

Fines colors fresches et vives  
 N'i sunt pas au soir Enveillies  
 Ains i pueent estre cueillies.

*(LITTRÉ, Dict. R. de la R. v. 20161.)*

Par la dolor (les gelines) se desplument et amaladissent et Enveillissent moult durement.

*(BRUN, LATINI, p. 222.)*

*(Voy. Veilli.)*

**ENVEULMER**, v. a. Envenimer. Se dit d'une blessure, d'une plaie. Enveulmer est une syncope du vi. fr. envelimer. S. Bernard dit de Satan :

Peires fu de la menzonge quant il l'Envelimeie semence de sa falseceit gittat assi en l'omme, quant il dist qu'il seroit si cum Deu.

*(Sermons, p. 523.)*



Survint un apostume ou bosse audit Geoffroy, laquelle il fit fendre et flamer à un barbier, qui se Envelima tellement qu'il n'en pot estre guéri.

(Duc. *Venerare.*)

Les piteux font comme orphelin,  
Desous la langue ont le Velin.

(*Ysopet*, vi, fab. 5.)

Le vin espant où estoit le Velin.

(*Gaydon*, v. 3613.)

Las! tres douce amie, je vous ay par mon Velin et traison tachée.

(*Mélines*, p. 334.)

Dans Roquefort velin, poison; veliner, envenimer. Berry, Norm. « envelimer. » (*Voy. Empouille-ner, Pouillon, Volin.*)

**ENVEURMER**, v. a. Se dit d'un objet qui est attaqué, rongé par les vers : une viande « enveurmée », une étoffe, un fruit « enveurmés. »

— Enveurmer (s'), v. réfl. Se remplir de vers. Un arbre « s'enveurme » lorsqu'il est gâté. Le corps humain « s'enveurme » dans la terre. Verme = ver en langue d'oïl et en langue d'oc. Le rom. prov. a les deux formes *verm* qui est masc. et *verma* qui est fém., *avermar*, avoir des vers. (RAYNOUARD, v. 510.) Dans la Suisse rom. « verme », ver en général. En Poitou : « vermin, vermoie », ver, pou, reptile; « vermelou », vermoulu. Un verbe équivalent à envermer manque à notre langue, car se vermouler n'est guère usité. Vermoulu n'exprime pas d'ailleurs l'état actuel d'une chose livrée aux vers. En rom. prov. l'adj. *verminos*, véreux, est traduit du l. *verminosus* comme l'esp. *vermoso*, et l'ital. *verminos*.

**ENVIE D' BIN FÉRE**, loc. très usitée qui signifie plutôt envie de gagner de l'argent, de faire fortune, d'amasser du bien, que de se bien conduire, de mener une vie vertueuse. L'intérêt du corps prime toujours l'intérêt de l'âme ou de l'esprit.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, Envie-de-bin-fère est un personnage d'allégorie et s'appelle Talent-de-bien-faire :

Amaine avecques toy contre eulx  
Bon-cuer et Bonne-voulenté,  
Talent-de-bien-faire avec cure.

(*Ménagier de P. II*, p. 12.)

Ay! sire, pour Dieu mercy!  
Ce dist alors Talent-de-bien-faire,  
Ne vous vueille à tous deux desplaire...

(*Ib.* II, p. 35.)

**ENVIER**, v. a. Envoyer, charger quelqu'un d'aller en quelque lieu : « i l'é envié qu'ri d l'eaï », je l'ai envoyé chercher de l'eau.

*Indic. prés.* i envie, teu envie, al envie; i envion, vos envié, al envian. — *Imparf.* i enviô, teu enviô, al enviô; nos enviein, vos enviein, al enviein. — *Impér.* envié. — *Part. passé* : envié.

Ha! Ysengrin cou tu ies faus!  
Dist li Rois, cou t'as grant envie  
Souf ce chatif où jou t'Envie.

(*Renart*, iv p. 71.)

S'il ne le poioient le trover, il l'Envierioient querre à Joinville et s'il nepoioient là trover, ils l'Envierioient enquerre à Vitrey..... Baillis, nos vos Envions les requestes que li procureurs..... nos ont fait.

(*Chartes de Joinville* (1298) Bibl. de l'Éc. des Ch. vi<sup>e</sup> s. p. 162.)

Berry, Norm. « envier »; — Jura, wallon : « invier »; — Suisse rom. « einvia »; — rom. prov., esp., port. *enviar*; — ital. *inviare*. Du l. *in via*, mettre en chemin. (*Voy. Forcier.*)

**ENVIHON**, adv. A peu près, environ. Chute de l'r médial. Morv. n. n.-o. « es envihons de..... » aux environs de..... « es envihons » de Pâques, de Noël. Dans plusieurs patois environ s'emploie sans la prépos. comme dans l'anc. langue : environ Paris pour près de Paris.

**ENVIUO, OUSE**, adj. Envieux, celui qui a de l'envie, de l'ambition, qui a le désir passionné d'une chose. Mouskes, dans sa *Chronique*, dit du roi Clodion :

Cis fut mauvés rois et coars,  
Envious, avers et escars.

(V. 295.)

Li Anvious plus ne parlèrent,  
Més autre chose porpansèrent.

(*Dolopathos*, v. 6715.)

Ce ke li Anvious ont dit  
Pris a li rois moult très petit.

(*Ib.* v. 6228.)

En Berry on dit d'une femme enceinte qui a des envies : elle est « envieuse. »

**ENVIROLER**, v. a. Entourer, envelopper en tournant, entortiller :

.....Sel fist (son bâton) devant ferrer  
Et à granz bendes tot entor Viroler.

(*LITTRE, Dict. Bat. d'Alsicans*, v. 3662.)

**ENVIVER**, v. a. Aviver, ranimer, rallumer. Le feu s'éteint « envivez-le. » Rom. prov., esp. *avivar*; ital. *avivare*. De en et viv.

**ENVOUERGER**, v. a. Allumer, embraser. S'applique au moment où le feu devient ardent, où le tison devient incandescent. Se dit aussi d'une plaie qui prend les caractères de l'inflammation.

— Envouerger (s'), v. réfl. Commencer à s'embraser : « mon feu s'ô viâ envouergé », mon feu s'est vite allumé.

De en et voirge, forme dialect. de verge, menu bois, branchage. Le latin *virga* désignait non-seulement le menu bois, mais aussi quelquef. le bois d'une certaine grosseur. Le mot a le sens de bâton, de canne, dans quelques auteurs.

**ENVOÛLER**, v. n. Envoler. Berry : « vouler » = voler.

— Envouïler (s'), v. réfl. Prendre son vol.

**ENZUTER**, v. a. Mettre sous le joug, lier les bœufs. De zu pour jou apocope de joug. Morv. n. (Voy. Zu.)

**ÉPALISSADE**, s. f. Palissade. Ce jardin est bien clos de braves « épalissades. » Vi. fr. palis, série de pieux :

Clos de trois ordres de pierre e d'un Paliz de cèdre desur cel mur ki l'avirunad tut entier.

(*Rois*, p. 267.)

Le trouvère Benoît, - v. 5684, - emploie la forme fém. palisse :

..... Mairiens e Palices  
Que li Daneis aveient fait  
De loinz aporté e atrait.

Berry : « épalis », s. m.; « épalisse », s. f., palissade. Bas l. *palicium*. De *palus*, pal, que notre patois prononce pau. Le *Dictionariolum* dit : *Palus*, pau ou pieu, ung eschallas ou paiseau. Dans le même recueil du XVI<sup>e</sup> siècle le l. *palare* est traduit en fr. par les mots eschallasser et encharneler. (Voy. *Pau*, *Charnié*.)

**ÉPANTAULE**, adj. Inquiétant, tourmentant, fait pour surprendre en causant un certain effroi. En Norm. « épantable », monstrueux, très gros. (Voy. *Épouantaule*.)

**ÉPANTÉ**, part. passé. Étonné, inquiet : « i seu bin épanté d'aivouâ fé ç'ai. »

La pucele Aude en fuit forment irée  
Et por son freire forment Espoantée.

(*G. de Vi*, v. 2121.)

Reniers de Gènes fuit molt Espoantey.

(*Ib.* v. 2166.)

Forment en sui Espoentés  
Comment vit hons et comment dure  
En tele poine n'en tel aardure.

(*R. de la R.* v. 2598.)

Couardie de paor tremble...

Car trop estoit Époentée.

(*Antechrist*, p. 36.)

Li roine atendoit Amile tote Aspaontée.

(*Nouv. françaises du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 56.)

Bourg., Poitou : « éponté » = étonné, effrayé ; « épontau, épontail », épouvantail.

**ÉPANTER**, v. a. Troubler, inquiéter, étonner. — Épanter (s'), v. réfl. Se troubler, s'inquiéter, s'étonner par peur ou par embarras, par indécision, par incapacité.

« Épanter » répond à l'ital. *spantare*, s'étonner. On trouve dans l'anc. langue espanter, espaenter, espoenter avec le sens d'épouvanter :

Les oyseaulx s'Espantèrent.....

(*Buccon*, *Notice sur G. Chatellain*, p. 72.)

..... Apaiés

Vostre ire qui trop m'Espoente.

(*R. de la R.* v. 3185.)

Ne pris pas deus foilles de cives

Ton menacier ne ton vanter;

Sui-ge chaz à Espoanter ?

(*Renart*, v. 16694.)

Esp. *espantar*, épouvanter; *espanto*, épouvante; *espantoso*, épouvantable; — Cat., port. *espant*, *espanto*, syn. de l'ital. *spavento*. L'acception de surprise, d'étonnement qu'admet généralement notre verbe « épanter » se retrouve encore dans l'esp. *espantarse*, verbe réfl. qui signifie s'étonner, avoir de la surprise. *Espanto* se traduit aussi bien par étonnement que par frayeur. Enfin *pavere* en latin a le double sens de la crainte et de la surprise. *Pavens* = étonné, inquiet. Presse. Champ., Flandre, Pic. « épanter », épouvanter; — Berry : « apanter »; — Bourg., Poitou : « éponter », avoir peur, s'étonner.

Du l. *expavere* par une forme *expavantare* tirée du partic. présent *expaventem*. Le *Dictionario-*

*lum puerorum* donne *expavere*, avoir paour, ses-pouanter. (Voy. Poit.)

**ÉPARE**, s. f. Traverse en bois qui réunit les côtés ou gouttereaux d'une charrette. Une « épàre », des « épares. » Vi. fr. *esparre*, barre.

Le suppliant s'en retourna euidant entrer ouït hostel, et trouva ledit huis fermé et barré par dedens à une grant *Esparre* de bois..... Le suppliant..... print deux *Espares* de fer d'un huys.....

(Duc. *Spara.*)

Genève : « épàre », bande de fer pour soutenir les portes et fenêtres ; — Suisse rom. « einparc », soutien au propre et au figuré ; — Poitou : « épàron, épàrou », séchoir ; — Fr.-Comté : « épàrès », échelon des ridelles de charrette ; — Lyon : « empare » = « épàre. » Lang. « *esparo* », madrier qui soutient le plancher d'une charrette ; « *esparous* », échelons qui lient les deux madriers ou « *esparos*. » Le mot est évidemment le même que le vi. fr. *esperon*.

Ung baston que l'en appelle au pais ung *Esperon*. Ung baston approprié à l'usage de charrete, appellé *Esperon*.....

(Duc. *Espero, Sparro.*)

Le vi. fr. *emparer* avait le sens de soutenir, fortifier, renforcer. Comp. avec l'anglais *spar*, barre de bois, *spear*, lance, tuyau, tige, et le flamand *spar*, chevron. Le bas l. *sparanga, sparaga*, et l'ital. *sparango*, désignent une traverse de bois ou une tringle.

**ÉPARNI**, v. n. Éclairer, faire des éclairs : « al éparni soucn ozedeu », il éclaire souvent aujourd'hui. Morv. n. En vi. fr. *espartir, esparcir, éclairer* :

Lors voit, ce li semble, *Espartir* ;  
Cele clarté vint del eler vis  
La mère au roy de Paradis  
Qui en l'église est lués entrée  
Come roïne coronée.

(G. DE COINSI, I, 27.)

Cil iour fist moult lait temps, car il plut et *Espart* :  
Berte s'en va fuiant par de lez un essart.

(*Berte*, p. 37.)

Toute autre grandeur est mendresse  
Vers la sienne, fors la haultesse  
De son Filz qui tonne et *Espart*.

(*Trésor de J. de M.*, v. 918.)

Car tu verras si foudroier  
Venter et arbres peçoier  
Toncr, plovoir et *Esparcir*.

(*Romvart*, p. 517.)

Quand il foisoit oraige de temps ou qu'il tonnoit, esclairoit et *Espartissoit* de tous cotés.....

(*Les Arrêts d'amours*, p. 432.)

Dans ce dernier ouvrage cité, - p. 581, - on lit :

Doulx yeulz à xxv caras

Doulx yeulz à eler *Esperlissans*.

Le commentateur voit dans les yeux - à cler *esperlissans*, - des yeux éblouissants. Le sens est peut-être exact, mais le mot n'en est pas moins inintelligible. La bonne leçon serait peut-être : - a clers *espartissans*, - c.-à-d. lançant des éclairs. En anglais *to sparkle*, jeter des étincelles et répandre, éparpiller : *his eyes sparkle*, ses yeux étincellent.

Berry : « éparnir », éclairer. La région dit aussi des étoiles qu'elles « éparnissent » lorsqu'elles se montrent avec scintillement. — H.-Auvergne : « *sparni* », éclairer : « *sparnida* », éclair. Du l. *exspargere*, répandre, disperser. *Spargere* avait aussi le sens de lancer. Dans Virgile : *spargere tela*, lancer des traits. Le rom. prov. *esparger* : le port. *espargir*, correspondent au valaque *sparg*, briser, percer. L'esp. *esparcir* avait en vi. fr., on l'a vu plus haut dans la citation empruntée au recueil intitulé *Romvart*, une forme tout à fait semblable. Les synonymes *esparcir, espartir*, se rattachent-ils à *spargere* ou à *partiri*? *Espartir* signifiait aussi distribuer, disperser, jeter de côtés et d'autres. Dans son *Trésor*, - v. 918, 923, - J. de Meung, à quelques vers de distance, se sert de la 3<sup>e</sup> pers. du sing. il *espart* avec la double acception de il lance des éclairs et il répartit. D'un autre côté, Palsgrave, - p. 653, - traduit l'anglais *I parte* (I part) par je *esparcis*. On peut voir au mot qui suit, dans un exemple tiré de G. Chastellain, un synonym. *esparque* pour éclair, étincelle, synonym. dont le fr. *parcelle* semble être le diminutif. Le déterminatif *parque* se retrouve en esp. pour désigner un parc c.-à-d. un lieu où l'on met à part. Remarquons à ce sujet que dans les noms de lieu *parc* et *part* sont quelquef. usités l'un pour l'autre. Ainsi dans le Nivernais, la *Part*, c<sup>ms</sup> de Montapas, est écrit le *Parc* sur la carte de Cassini. Le *Pare*, c<sup>ms</sup> de Dun-les-Places, est dénommé au XVI<sup>e</sup> siècle le *Part-les-Gouloux*. En vi. fr. *partement* signifiait division, triage, comme *parquement*.

**ÉPARNISSON**, s. f. Éclair, lumière de l'explosion électrique. Morv. n. En fr. *épars* est un terme

de marine qui désigne les petits éclairs sans tonnerre des climats chauds. En vi. fr. le mot s'applique à tous les éclairs :

Les vens font-il contrarier  
L'air enflamber, braire et erier,  
Et esclarcir en maintes pars  
Par tonnoires et par Espars.  
*(R. de la R. v. 18087.)*

...Lors vi le ciel si derrout  
Que de plus de .Ix. pars  
Me feroit es oïls li Espars.  
*(Romvart, p. 529.)*

Es eus me feri li Espars  
Des armes où vi luire l'or.  
*(Tournoiement d'Antechrist.)*

Et plus bruiot s'espée que foudre ne Espars.  
*(Givart de R. p. 206.)*

Monseigneur, les exemples vous y sont beaux s'il vous plaist à les entendre, car les Esparques en volent devant vos yeux.

*(CHASTELLAIN, V. p.)*

En grec comme en latin la racine  $\sigma\pi\alpha\rho$ , *spar* = répandre ;  $\sigma\pi\epsilon\iota\rho$  = *spargo*.

**ÉPATRACHÉ**, adj. Se dit d'un animal, d'un bœuf principalement qui a les pieds meurtris, qui marche avec difficulté. L'r est une lettre de renfort comme dans patrouille. De patte comme le fr. épaté. *(Voy. Pattes.)*

**ÉPERTIE**, s. f. Écheveau de fil, de chanvre. La véritable orthog. serait épärtie, si, comme le suppose avec raison le bourguignon La Monnaye, le terme nous vient de l'ancien v. *espartir*, diviser, partager, séparer. L'écheveau est en effet une portion, une part de la masse du chanvre filé :

Quant il furent bien esbaudi  
Et par la campagne Esparti,  
Englois les aloient gabant  
Et de paroles laidengant.

*(Chrest. B. p. 98, v. 5.)*

Lesquelx compaignons se mistrent et Espartirent en plusieurs lieux.

*(Duc. Expartatio.)*

Totes les choses que l'en puet Partir, qui sont moables, et en sésion de Partir, doivent estre Départies... L'en puet totes choses Partir par pris de deniers.

*(Li livres de Justice et de Piet.)*

Bourg. « épatie », écheveau ; — Norm. « épatte », étoupe ; — Flandre : « épartir », séparer. — En

Saint. « parti » signifie se fendre, se partager. *(Voy. Éparni.)*

**ÉPÉTITION**, s. f. Pétition, demande adressée aux autorités : « i vâ fère eune épétition. » Ce mot, nouveau dans le langage du pays, est cité seulement comme témoignage d'une tendance persistante à employer la prosthèse e. Cette tendance se montre même dans la prononciation du latin. Ainsi les enfants qui assistent le prêtre comme servants de messe ne manquent jamais de dire *espíritus* pour *spiritus*. Ils obéissent encore à l'instinct local en prononçant *mea keulpa* pour *mea culpa*, ce qui ne les empêche d'ailleurs pas de dire la sainte Ucharistie pour la sainte Eucharistie.

**ÉPEUNÀ**, s. m. Buisson épineux, lieu rempli d'épines. Vi. fr. *espinay*, *espinas*, *espinoi*, dans le même sens :

Mès espines i avoit tant,  
Chardons et roncees, c'onques n'oï  
Pooir de passer l'Espinoi.

*(R. de la R. v. 1810.)*

Chaseune (maison) ert en un Espinois  
Com ces maisons de Gastinois.

*(RUTBEUF I, p. 296.)*

Li fossés est granz par défors,  
Li Espinois espès et fors,  
Ne se pooient apochier.

*(Le vair palefroy.)*

Moult fu Renart en grand porchaz  
Mès la force des Espinaz  
Li destorbe de son afez.

*(Renart, v. 1298.)*

Apud Marigniacum molendinum de Lespinat.

*(Cart. de l'Église d'Autun, p. 339.)*

Berry : « épinat », pied d'épine ; — Poitou : « épina », fagot d'épines ; — Lang. « espignas », buisson d'épines.

**ÉPEUNE**, s. f. Épine et en général tout ce qui a des piquants. L'i du latin *spina* se change en eu comme dans « faireune » pour farine, « faimeune » pour famine. etc. Fr.-Comté : « àpeune. »

**ÉPEUNER**, v. a. Épiner, garnir d'épines ou de toute plante à piquants. On « épeune » un jardin pour écarter les poules, un arbre pour empêcher qu'on ne cueille les fruits.



— Épeuner (s'), v. réfl. Se piquer à des épines. Lang. « s'espigna. »

**ÉPEURAN, ANTE**, adj. Ruisselant d'eau, mouillé jusqu'à ce que l'eau dégoutte : « al ô seilli d' l'eaî tò épeuran », il est sorti de l'eau tout ruisselant. Un habit trempé est « épeuran » ; la terre après de grandes pluies est « épeurante. » (Voy. *Épeurer*.)

**ÉPEUREAU**, s. m. Égout : les « épeureaus » d'un toit, d'un terrain, d'un canal d'irrigation. En fr. pureau, tuile ou ardoise qui dépasse le bord du toit et projette en conséquence les égouttements des surfaces couvertes. Berry : « puriau » = purin ; — wallon : « puriau », ib. ; « purière », citerne à purin ; — Artois : « puseau », égout du fumier. A Mons : « puriau » = jus de fumier et bouillon.

**ÉPEUREMENT**, s. m. Écoulement de l'eau, égouttement des eaux qui filtrent à travers la terre ou qui s'échappent d'une rigole trop pleine. Les terrains inférieurs reçoivent les « épeuremens » des versants supérieurs.

**ÉPEURER**, v. a. Égoutter, faire sortir l'eau d'une matière fortement humectée ou mouillée. On « épeure » un fromage pour le faire sécher ; on « épeure » une salade avant de l'assaisonner :

Et quant l'euë en est Purée  
Chescun aguète, chescun bé,  
Chescun fet oreison privée.

(*Contes, Dits, etc.* II, p. 13.)

Le *Ménagier de Paris* se sert assez fréquemment du verbe purer pour égoutter :

Puis Purer la purée et la mettre à part, puis emplir le pot aux pois d'eau tiède et mettre au feu et les Repurer secondement qui veut avoir plus largement purée... Et ne convient point mettre la euillier dedens le pot puis qu'ils sont Purés, mais hoëher le pot et les pois ensemble... Quant elles (les fèves) seront boullies, les Purer : et gettez la purée et remplir de bouillon de char se c'est à jour de char... Fèves nouvelles doivent estre cuites jusques à bayennes puis Purer et après boullir dedens la Purée grosses soupes (tranches de pain) de deux dois d'espois et de pain brun.

(II, p. 135, 138, 139.)

Ce passage démontre clairement que purer si-

gnifiait égoutter, et purée, produit de l'égouttement, bouillon. (1)

Berry : « purer », faire sécher à l'air, ôter le bouillon d'une soupe pour la manger plus épaisse : — Norm. « purer », presser pour faire égoutter ; couler goutte à goutte ; « puroter », s'écouler lentement et complètement ; — Guernesey : « purair », supprimer, couler ; « puraie », purée de pois ; — anglais : *to pour*, couler, *to pour down*, pleuvoir ; *poured*, versé. Le partic. *pouring* est bien rapproché du fr. purin. Comp. avec l'esp. *purrela*, mauvaise piquette, boisson très délayée. Du l. *purare*, nettoyer, purifier, qui sous-entend dans certains cas l'action de clarifier, d'égoutter. On épure un liquide quelconque en le filtrant. L'acceptation de nettoyer se montre dans puroir qui dans le nord de la France désigne une peau percée de petits trous dans laquelle on nettoie les grains. Le puroir est aussi une passoire où s'égouttent les purées. Lille : « purer » la cendre c'est la tamiser pour en ôter les escarbilles. (Voy. *Purée*.)

**ÉPEURIAU**, s. m. Sorbe ou corme, fruit du sorbier ou cormier, le *sorbus domestica* de Linné (Voy. *Corbe*.)

**ÉPINCHER**, v. a. Épancher, épandre, répandre. Morv. n. « épancer. » Notre verbe est surtout usité dans deux circonstances très essentielles mais peu littéraires, lorsqu'il s'agit de répandre le fumier dans les champs ou de.... uriner facere. En Morvan, ce sont les femmes qui avec les mains « épinchan l' feumé », mais c'est tout le monde qui « épinche d' l'eaî. »

**ÉPINGNE**, s. f. Épingle. Dans Palsg., - p. 658, - esplingne : Attachez vostre saion d'une esplingne. Esplingne répond au bas l. *esplinga*.

Flandre : « épine » , épingle ; — Berry : « épeigne » , épine ; — Fr.-Comté : « épeingne » .

(1) Que deviennent en présence de ces exemples la conjecture de Scheler et de Gachet, qui rattachent purée à poireau, et celle de M. Brachet, qui dérive le mot du l. *piperata*, mets au poivre ? N'est-il pas évident que la purée n'était pas autre chose que l'eau dans laquelle le légume, pois, fève, haricot, avait cuit, et qu'on conservait ou rejetait ensuite, suivant le besoin ? Si le terme a désigné plus tard la matière elle-même, c'est que par une sorte d'éllipse il s'est appliqué à la bouillie privée de son excédant d'eau, c'est-à-dire purée. On a dit une purée comme une étuvée, une fricassée, une gelée, etc.



épingle ; — Picardie : « épicle » ; — Guernesey : « épile » ; — Lang. « espingo » ; — Prov. « espingla » ; — breton : *spilenn*.

Nos patois donnent raison à l'étym. qui dérive épingle du l. *spinula*, petite épine. L'ital. *spina* désigne à la fois une épine et une épingle.

Au XII<sup>e</sup> siècle, Honorius d'Autun, qui fut *scholastique* et non évêque de son pays, comme on l'a avancé quelquefois, parlant dans son *Chronicon magnum*, - lib. 1, cap. 222, - de l'épingle qui servait à attacher le pallium épiscopal, dit : *Spinulae quibus pallium affigitur*. Cependant Diez tire de *spiculum* la forme pic. « épicle, épule » et ses similaires.

**ÉPISSON**, s. m. Barbe de l'épi : « l'épisson » de l'orge, du seigle ; petit épi avorté.

Maine : « épiochon » ; — Berry : « épiot, épijot », mauvais épi ; — Poitou : « épiveau » ; — Saint. « épigot. »

Diminutif d'épi comme le fr. épillet.

**ÉPITER**, v. a. Épier, espionner. Morv. n. En vi. fr. espiter, surveiller :

Ce li sache, ce li Espit.

(BENOIT, v. 22128.)

**ÉPIVACER**, v. a. Effrayer en dispersant. On dit qu'un troupeau est « épivacé » lorsque les animaux qui le composent s'enfuient de tous côtés sous l'impression de quelque panique.

**ÉPLÊTER**, v. a. Aller vite en besogne, avancer l'ouvrage, travailler lestement. C'est le vi. fr. *espleiter*, exploiter :

Cil qui esteir welt est à enscembrement à ceos qui welent aleir avant et ki désirent Esplottier.

(Serm. S. B. p. 567.)

Tant Espleitent qu'il se sunt mis  
Senz faille entr'eus e lor pais.

(BENOIT, v. 8664.)

Il a tant par journées Esplôitè et horé  
Que il vint à Coloine, la mirable cité.

(Parise la Duchesse, v. 1397.)

Tant Esplôita et tant a ceminé  
A l'abée en vint sans arrester.

(Huon de B. v. 8945.)

A *expleit*, dans la chronique du trouvère Benoit et dans une fable de Marie de France, signifie en hâte, avec ardeur :

Cum coltivée (la terre) fust à dreit  
A ceo tendirent à Espleit.

(V. 7063.)

Jadis avint k'uns Leus erra  
Par un kemîn, si encuntra  
Une truie qui preins esteit ;  
Vers li ala à grant Espleit.

(Dou Leu et de la Truie.)

Cette loc. correspond à l'interj. *éplette ! éplette !* qui est en usage. dit Génin. parmi les ouvriers de quelques contrées de la France. Dans le pays de Bray on donnait le nom de « *épleteux* » à un homme de paille qu'on plaçait dans le champ des moissonneurs en retard comme un objet de raillerie et d'émulation. Le rom. prov. possédait les termes *esplec*, *esplet*, qui avaient la double signific. de hâte, presse et d'instrument de travail. Forez : « *éplées* », outils ; — Berry : « *éplettes*. » *Espleiter* pour exploiter est une forme normande.

Champ. « *épletter* », faire vite : — Norm. « *épléter* », expédier rapidement ; — Berry : « *épléter* », avancer, abonder : — Maine. Poitou : « *épiéter*, *épléter* », aller vite ; — Suisse rom. « *eptaiki* ». se hâter dans sa marche ; — Lang. « *espéito* », course, espace de chemin ; « *tout d'uno espéito* ». d'une seule traite.

Du l. *explicatum*. Le verbe *explicare* signifie déployer, dérouler, achever et même expédier. Dans Pline *explicatus*, action de déployer les jambes, de faire du chemin. Le sens de abonder, être avantageux, que présentent plusieurs patois, se trouve dans le l. *expedire* dér. de *pes*, *pedis*, pied.

**ÉPLEUMER**. v. a. Oter les plumes, la laine, et par extension la peau, l'enveloppe.

— *Épleumer* (s'), v. réfl. Perdre ses plumes, sa laine, son poil, sa peau. On dit d'un mouton, comme d'un poulet, qu'il « *s'épleume* » lorsqu'il laisse tomber sa laine par accident ou à la suite d'une maladie. (Voy. *Pleumer*.)

**ÉPLONGE**. s. f. Éponge. On dit aussi « *éplonge* » en Bourgogne. Cette intercalation de la linguale après le p se reproduit dans plusieurs patois, c'est ainsi qu'à Valenciennes on prononce « *éplingue* » pour épingle. L'anc. langue disait quelquefois *esplingue*.

**ÉPLONGER**. v. a. Éponger, étancher avec une éponge, un linge, etc.

**ÉPLUE**, s. f. Étincelle. Roquefort enregistre notre mot sans aucune citation à l'appui. La Monnaye le dérive de bluë, primitif de bluette qui en fr. désigne une petite étincelle :

Il s'esleve et naît un embrasement de chascque petite estincelle, Bluette ou flammesche.

(COMENIUS dans *Janua aurea*, p. 10.)

Maniant un mèche allumée, il (Louis XIII) lui en vola une Bluette à l'œil.

(MALHERBE, *Lettre à Peiresc* [1614].)

Fr.-Comté : « àplue, èplue, épelue » ; — Champ. « épeleure » : — Dauph. « eipelut » ; — Jura : « éprilles » ; — Suisse rom. « épélua, épelura » ; — Forez : « beluons » ; — Norm. « beluette, berluette » ; — wallon : « blawete » ; — Lang. « belugo » ; — Prov. « beluga » ; — breton : *elvenn*, étincelle et bluette. Dans le *Catholicon* de Lagadeuc *elvenn tan*, estincelle.

Du l. *lucere* avec e préfixe pour ex. Le p répond au b de bluette. Le normand « berluette » conserve intacte la particule diminutive ber. Comp. avec le génois « lughéra, luéra », étincelle, et le breton *lugerni*, étinceler. (Voy. *Soldas*.)

**ÉPLUER, ÉPLUTER**, v. n. Étinceler, faire des étincelles. S'emploie comme verbe impers. en parlant du feu lorsqu'il pétille : « il éplute. » En Bourg. « épluer » :

Seugu d'êne Épluante cor,  
Loüi-Qatoze antre d'aïbor,  
Tôjor bé var por ein gran-peïre.

(LA MONNAYE, Noël xv.)

Fr.-Comté : « àpluer », pétiller ; — Suisse rom. « épélua », étinceler ; — Saint. « berluter », scintiller ; — Lang. « beluguéja », étinceler, pétiller ; — Prov. « belugar » ; — rom. prov. *belugeiar*, *abellucar*. Comp. avec l'allemand. *leuchten*, briller, éclater, qui prend le préfixe he dans *beleuchten*, illuminer.

**ÉPOIGNE**, s. f. Petit pain, galette, gâteau de forme arrondie. Dans son *Histoire de Bresse*, Guichenon relate une charte où il est fait mention d'époignes : « expognas. » Duc. sous le mot *Expogna*, remarque que de nos jours les paysans de la Bresse et de la Dombes désignent encore sous le nom « d'époigne » un petit pain rond de froment. Lorsque Vauban devenu maréchal de France alla visiter, dans le Morvan, St-Léger-de-Fourcheret, son

village natal, il fit grand accueil à une vieille paysanne, disant que cette bonne femme avait autrefois souvent partagé avec lui son « époigne. »

Genève : « époigne », *gâteau*, *tourte* : — Forez : « pogna », ib. ; — bas l. *poigneia*, *pugneia*, poignée, tiré du l. *pugnus*, poing, parce qu'une poignée, c.-à-d. une petite quantité de farine suffit à faire une époigne.

Faut-il rattacher à la même origine l'adjectif espoigne que d'anc. chartes bourg. emploient pour exprimer une action de plein consentement exécutée comme à pleine main ?

Cil qui plus en paiera n'an paiera plus de xv sols et ce nos ont il doné communément de lor Espoigne gré et sans force faire.

(Ch. B. II, p. 29.)

(Voy. *Épouagne*, *Poingn'*, *Poingnie*.)

**ÉPOINTE**, s. f. Pointe, le bout d'une chose. — Clou cylindrique et allongé avec ou sans tête.

**ÉPÔS, ÉPOSSÉ**, adj. Épais, épaisse : un bois « épôs » ; une bouillie « époussé. »

**ÉPOSSI**, v. a. Épaissir. On « époussit » une sauce avec de la farine.

Li soleuz besse, si prist a anutier,  
Et la vesprée comence a Espoussier.

(Chrest. B. p. 68.)

**ÉPOUANTAULE**, adj. Qui est sujet à prendre peur, à s'épouvanter. On dit d'un cheval qu'il est « épouantaule » lorsqu'il est ombrageux. En vi. fr. épouantaule = épouvantable.

A ti ne n'est-il mies Espouantaules a cui k'il lo soit.

(Serin. S. B. p. 537.)

La noise que il menoient de lour nacaires et de lour cors sarrazinois estoit Espouantaule à escouter.

(JOINVILLE, p. 82.)

(Voy. *Épantaule*, *Épourciaule*.)

**ÉPOUÉRI**, v. a. Causer de la peur, effrayer. On disait en vi. fr. épeuter pour faire peur, et aussi épeurer que les auteurs du dialecte bourg. prononçaient quelquef. épaurir, parce qu'ils disaient paure pour peur comme les Italiens *paura*. Les plus anciens monuments emploient aussi cette dernière forme.

L'auteur de la *Passion du Christ* nous montre

les gardiens du tombeau effrayés à la vue de l'ange descendu du ciel :

Enpasque l'vidren les eustodes  
S'Espauriren si de pavor.....

(Dans *Romania*, II, p. 311.)

Pairs moi tinuet et tremblors, et totes mes osses furent Espauries. Pavor tenuit me et tremor et omnia ossa mea perterrita sunt.

(*Job*, p. 481.)

Totes mes osses furent Espouries.... Ki el tens de bataille les poist trop Espourir se il la véissent.

(*Ib.* p. 482.)

Li dus Gerard voit son chastel assis,  
N'est marivelle c'il est Espoeris.

(*G. de Vi.* v. 6.)

Moult durement s'Espaouri  
Quant I home vit devant li.

(*Cléomadès*, v. 3175.)

Dame Hermeline est Esperie,  
Cil li conte, cele soupire ;  
Renart, fait-el, biau très doz sire  
Grant péor ai.....

(*Renart*, v. 7630.)

Berry : « épeurer », effrayer ; — Norm. « épou-  
rer » ; — Norm., Pic. : « épeuter » ; — Fr.-Comté  
(Fours) : « épouéri », épouvanter ; — Fr.-Comté :  
« épounta » ; — Suisse rom. « pouairi, épouairi »,  
de « pouaire » = peur ; — Lang. « espâouri », de  
« pœou » ; — Prov. « espaourir », de « paour. »

**ÉPOUGNE**, s. f. Petit pain rond. Morv. n. n.-o.

Berry : « empougne » ; — Bresse : « espogne », avec le dimin. « pognon » ; — Jura : « pognon », petit gâteau. (Voy. *Époigne*.)

**ÉPOUGNOTTE**, s. f. Petit pain. Dimin. du mot qui précède.

**ÉPOUIER**, v. a. Épuiser. Se dit en parlant d'un liquide qu'on extrait d'un creux, d'une fosse, d'une carrière, etc. (Voy. *Pouïer*.)

**ÉPOULVAUDER**, v. a. Effrayer, mettre en fuite, chasser. Ne s'emploie guère que pour exprimer l'action qui disperse avec bruit et désordre une troupe d'animaux et principalement une bande de volailles ou d'oiseaux. Le passage d'un renard « époulvaude » tous les habitants d'une basse-cour. Mon coq s'est enfui tout « époulvaudé. »

Rouchi : « épilvauder », éparpiller ; — Pic.

« épavauder, éparvauder », = effaroucher ; — Guernesey : « pillvaudair », fouler aux pieds ; — Genève : « époulailler », qui dans la Suisse rom. prend la forme « époullalli » et se rattache à poulailler = poule dans la même région.

Époulvauder semble être composé avec trois mots latins, é pour *ex*, préfixe, poul rad. de *pullus*, petit d'un animal, et *vadere*, mettre dans un mouvement rapide, lancer. Le poitevin « évolager », mettre la volaille en fuite, comme le genevois « époulailler », ont évidemment une autre origine. (Voy. *Évâder*, *Galvauder*.)

**ÉPOUNI** (s'), v. réfl. S'épouvanter, s'emporter à la suite d'une frayeur subite : « mon ch'vau s'ô épouni. » De *ex* et *ponere*, se mettre hors de la place où l'on est ?

**ÉPOURCI**, v. a. Effrayer par surprise, épouvanter.

— Épourci (s'), v. réfl. Se dit d'un animal, d'un cheval principalement, qui se cabre ou s'emporte par frayeur. Se dit aussi d'une personne frappée de terreur. (Voy. *Épouéri*.)

**ÉPOURCIAULE**, adj. Sujet à s'effrayer : ee cheval est fort « épourciaule. »

**ÉPOURCISSEMENT**, s. m. Frayeur subite, panique.

**ÉPRIMER**, v. a. Imprimer.

**ÉPRIVIÉ**, s. m. Épervier, filet de pêche. Morv. n. Dans Palsg., esprevier, oiseau de proie :

L'Esprevier qui a sources blans est le meilleur par raison.

(*Ménager de P.* II, p. 320.)

Le filet est appelé comme l'oiseau, par assimilation.

**ÉQUAIRMOLLER**, v. a. Écraser, broyer. La véritable forme de ce mot serait probablement écramoiller, tiré du rad. cra qui est dans écraser, et du v. moiller avec le sens de amollir, rendre mou. L'anc. langue a dit amolier, amoleier, pour amollir.

**ÉQUARTEURE**, s. f. Endroit à l'écart, éloigné

d'un centre. Les marchands de biens gardent le domaine, mais ils vendent les « équairteurs », c.-à-d. les terrains à l'écart situés à quelque distance des bâtiments d'exploitation.

**ÉQUAIRE**, s. f. Pierre ordinairement massive et de forme carrée qu'on place à l'entrée d'une cour ou d'un champ pour y attacher la barrière. Presque tous les héritages du Morvan ont leurs deux équarries de granit. C'est un ornement recherché par les propriétaires comme les rustiques pilastres de la clôture. Équarrie signifie ou quarré ou coin, pierres carrées ou pierres de coin, d'angle. Suisse rom. « quari », s. m. poutre équarrie ; « cara, carahie », carré ; — wallon du Luxembourg : « carrer », tailler à angles droits ; — Berry : « équarrier » = équarrir. (Voy. *Quarre*, *Quarrie*.)

**ÉQUEILLÂTRE**, adj. Se dit d'une personne qui n'a pas le sens droit, qui se trouve sur la limite de la démence et de l'idiotisme. Cet homme ne sait ce qu'il fait, il est tout « équeillâtre. » On dirait à Paris toqué, mais ce dernier terme sous-entend plutôt la bizarrerie que l'imbécillité.

**ÉQUEUCHER**, v. a. Diviser, séparer en deux parties, écarteler. Norm. « écuisseter », écarteler, ébrancher. (Voy. *Queuche*.)

**ÉQUEUILLÉ**, s. m. Tas d'ordures, amas d'épluchures, de débris, de déchets de toute sorte. Le mont Testaccio à Rome est un des plus beaux « équeuillés » du monde.

**ÉQUEUILLES**, s. f. Balayures, ordures, épluchures. C'est le même mot que « équevilles » ou « équeveilles », avec l'u consonne. Dans le patois bourg. « équeveille » signifie également ordures. On le voit dans ces vers extraits de la pièce intitulée : *Lé Réiouissement de lay démanteleure de Tailan par Porrenô de lay Marche* (1611). L'auteur s'adresse aux paysans de Talant, village aux environs de Dijon, dont les habitants avaient le droit de siéger aux États de Bourgogne :

Vos aivin droi d'estre essetai  
Se disin vos, au tier estai,  
Devan lé velle lai pu veille,  
Et vos velai és Équeveille.

La Monnaie dans son gloss. tire équevilles du latin *quisquiliæ* que Duc. définit : *frumentorum purgamenta*. Un érudit de Lyon, où cette expression est usitée, la fait avec raison, selon nous, dériver de *scoviglia*, plur. de *scoviglia*, qui en ital. signifie ordures ramassées par le balai. L'esp. *escobilla*, *escobina*, balayure de métaux, sciure, poussière, se rattache également au l. *scopa*. Dans la Suisse rom. où « ékova » désigne un balai, un écouvillon, les variétés « ékoï, ékovire, ékovisse », s'appliquent aux balayures. Le fr. écouvillon appartient à la même origine et n'est qu'un dimin. du vieux mot escoube, balai, qui se maintient dans le langued. « escoubo. » La Fr.-Comté possède le verbe « équeviller », balayer, nettoyer en général. En Champ. « écuveiller, ecveiller, egveiller », a le même sens ; « egveille » = ordures ; « egveillon » = écouvillon.

**ÉQUEURER**, v. a. Curer, nettoyer, élaguer. « Équeurer » un fossé, un étang. « Équeurer la rame » d'un arbre, c'est enlever toutes les brindilles sans valeur qui garnissent les branches. (Voy. *Queurer*.)

**ÉQUEURVISSE**, s. f. Écrevisse par transposition de l'r. Le vi. fr. *escreviche* = « écreviche » en Pic. ; — « escaravisse, escarabisse » en Lang. ; — Champ. « égrevisse » : — Flandre : « équerliche » ; — H.-Maine : « équerbiche, équerliche. » Du vi. fr. *crevisse* avec la prosthèse c. (Voyez *Greuche*.)

**ÉQUIA**, s. m. Éclat : un « ékia » de bois.

**ÉQUIÂDER**, v. a. Éclater, mettre en éclats. Morv. n. « échialer, équialer. » « Équiâder » une bûche, c'est la fendre, la mettre en morceaux. Vi. fr. esclater, esclier. Un bois eselatant, bois qui se met facilement en éclats :

Maillets de fer dont on frappoit.... pour ce que les  
manches de chesne estoient trop Esclataus.

(MANTELLIER, II, p. 417.)

C'est mon désir, mes esbats et mes jeux  
Que de porter sur le dos la cuirace....  
En cent façons Esclater le long bois.

(RONSARD, *Mascarades*, Cartel.)

(Voy. *Éclâler*.)

**ÉQUIAIRCIE**, s. f. Éclaircie dans le ciel, dans



un bois, etc. L'anc. langue avait la forme esclarcir pour éclairer, faire clair, donner de la clarté. L'adoucissement de l en i nous a donné équiaircie :

Li solaux estoit ja levez biaux, si clers et si luisanz que toz li mondes en estoit ja Esclarcis.

(*Chrest. B. p. 115, Tristan.*)

**ÉQUIAIRCER**, v. a. Éclairer, répandre de la clarté :

La nuit s'en vait, li iors prist Esclairier,  
Et li selous commença à raier.

(*G. de Vi. v. 1969.*)

**ÉQUIÉTE**, s. f. Inquiétude : « al ó en équiète », il est inquiet. Le vi. fr. avait un subst. quète, repos, dér. du l. *quies*. Être en « équiète » signifie donc être hors du repos, de la quiétude. Comp. avec l'esp. et l'ital. *quiete*, calme, repos.

**ÉQUIÉTEUDE**, s. f. Inquiétude.

**ÉQUIEULE**, s. f. Écuelle. Env. de Lormes. (Voy. *Écuelle, Étuelle.*)

**ÉQUILLER**, v. a. Écurer une marmite ou autre ustensile du même genre. Morv. n. n.-o. La meilleure orthographe serait peut-être « équiher ». à cause de la chute de l'r médial.

**ÉQUIUDE**, s. f. Action d'étudier, d'apprendre une leçon. Morv. n.

— Tige de bois en forme d'aiguille dont on se sert pour indiquer à un enfant les lettres de l'alphabet.

Équiude est une corruption ou plutôt une forme d'étude. quiu = tu par l'intercalation de l'i et le changement du t en q. (Voy. *Aimiquié.*)

**ÉQUIUDER**, v. a. Étudier.

**ÉRALER**, v. a. Rompre, briser, éclater des branches de bois. Berry : « éraler », ébrancher ; — Poitou : « éraler », déchirer ; « éralure », déchirure. Comme le fr. érailler, d'un type l. *eradulare* construit sur *radula*, racloir.

**ERBEUIER**, v. a. Réparer, raccommoder : « erbeuher » des bas. Métathèse de rebeuer avec chute de l'r. (Voy. *Rebeuer.*)

**ERBOULEJOUS**, s. m. Se dit d'un homme qui regarde de côtés et d'autres avec curiosité. Morv. n. Erboule est pour reboule et jous pour yeux aux environs de Lormes et de Corbigny. (Voy. *Jou, Rebouler.*)

**ERBOULER**, v. a. Hérisser, rebrousser. De boule avec le duplic. re, par allusion à la forme que prend le hérisson ?

**ERCHELOTER**, v. a. Maintenir un membre fracturé avec des attelles ou petites lames de bois. « Erch'loter » un doigt, un bras. Se dit assez fréquemment à propos des moutons qu'on « erch'lotte » grossièrement lorsqu'ils se cassent la jambe. « Ercheloter » est pour rechelleter tiré d'échelette, dimin. d'échelle, par assimilation des attelles avec de petites échelles.

**ERCHIE, RECHIE, RECIE**, s. f. Temps qui s'écoule entre la matinée et la soirée ; intervalle de l'après-midi où les animaux se reposent dans les étables. Un pâtre fait « erchie ou rechie » entre dix heures du matin et trois ou quatre heures du soir. Erchie est une métathèse du vi. fr. *recie* qui désignait le repas du milieu ou de la fin du jour, le goûter ou le souper :

A lui exposant vint icellui Grangier son sire, environ heure de Recie..... Le suppliant retourna après disner à l'heure du Recye..... pour aller labourer..... Ieellui suppliant demoura en icellui hostel jusques à l'heure de Ressie ou relevée.....

(*Dcc. Recticinium.*)

Roquefort enregistre les formes synonymes *rechiné* et *rechinois* qui avaient la même signification.

Dans Borel, *recine* = goûter. Il y avait un verbe *reciner*, faire collation, qui se trouve encore dans Furetière. Le simple *cener*, *ciner* était aussi usité mais moins fréquemment :

De soi aisier moult se pena  
Chis hom qui richement Cena.

(*Du riche Homme et du Ladre.*)

Vous dictes qu'il n'est..... Ressiner que de vignons..... regoubillonner (faire réveillon) que de chambrières.

(*Pantagruel, IV, 46.*)

..... Il nous fault  
Trouver moyen de le mener  
Jusque à mon logis Ressiner.

(*Th. fr. IV, p. 265.*)



Il semble que en nos maisons, comme j'ay veu en mon enfance, les desjeuners, les Ressimers et les collations fussent plus fréquentes et ordinaires qu'à présent.

(MONTAIGNE, II, ch. 2.)

A ma belle sallade d'Esté !  
Je ne la vends qu'après diner  
Pour quelqu'un qui veut Resigner.

(Les Cris de Paris.)

Berry : « recie, arsie », goûter ; — Poitou : « recie », méridienne, collation ; « de reciai », sur le soir, après la collation ; — Lorraine : « récéne », repas du réveillon ; — Saint. « reciner », collationner ; — Fr.-Comté : « recie, recio », après-dîner ; « récenion », réveillon ; « receniâ, recegner », faire réveillon ; — Suisse rom. « rechat, ressat », repas donné aux ouvriers ; — rom. prov. *cena*, repas ; *cenar*, souper ; — ital., esp. *cena*, repas du soir ; — port. *ceâ*, soupe ; *cear*, souper ; — valaque : *cina*, soupe ; *cinez*, souper.

Du l. *cæna*, repas, diner, souper, avec le duplic. re. Reciner reproduit le l. *recenare* qui est dans Macrobe pour souper. Au M. A. l'office du Cenier dans les monastères consistait à veiller sur le repas du soir. On voyait autrefois dans le cloître de l'église St-Denis une tombe sur laquelle était inscrite cette épitaphe : Cy gist Monsieur Jean de Montmorency, jadis Cenier de céans. (Voy. *Marande*.)

**ERCHIGNECHAT**, loc. Lorsque les joueurs commencent à se fâcher et à se lancer de gros mots, on dit : « l' jeu vé v'ni erchignechat », c.-à-d. va dégénérer en querelle. De chat et rechigner, grogner à la manière des chats, gronder, faire la moue.

Chil ne dist onques mot, ne ne se remua,  
Ains se jut tout envers et lez dents Rechigna.

(Doon de Maience, v. 599.)

(Voy. *Requigner*.)

**ERCHOUPPE**, s. f. Éclat de bois. Le fr. a receper, recepage, mais il n'a pas le subst. qui désigne le produit de l'action de receper. Le primitif cep s'applique à un pied de vigne et le dérivé cèpée désigne une touffe d'arbres non coupés. (Voy. *Rechoupe*, *Reussope*.)

**ERCHOUPER**, v. a. Receper, mettre en éclats un tronc ou une racine d'arbre. (Voy. *Reussoper*.)

**ERÇUER**, v. a. Renouveler l'acier d'un outil ou d'un instrument, le recharger. Morv. n.

**ERDOUNER**, v. a. Redonner, donner une fois de plus. (Voy. *Donner*.)

**ERDOUTER**, v. a. Oter de nouveau, ôter ce qu'on a donné. De er pour re et douter = dôtér ôter. Berry : « dôtér, dôtér », ôter, enlever. (Voy. *Dôter*.)

**ERDOUTEU, EUSE**, adj. Celui qui reprend une chose qu'il a donnée. « Douner » et « erdouter », donner et reprendre, c'est, dit-on, « la doune » du diable. Morv. n. (Voy. *Donne*.)

**ÉREUTI**, v. a. Affaiblir, étioier par un contact trop fréquent. Se dit principalement en parlant des animaux domestiques qu'on énerve en les tenant toujours captifs ou en les caressant avec excès. Un chien, un chat, un oiseau « éreutis. »

H.-Maine : « erusser », enlever les feuilles d'un végétal ou le poil d'un animal et au fig. l'amalgir ; — Berry : « érusser » ; — Poitou : « éruccer », enlever les feuilles d'une plante en glissant la main le long de la tige. D'un l. fictif *erutere* tiré de *eruer*? Le part. passé *erutus* signifie découvert, arraché, détruit.

**ERGENILLER**, v. n. Faire une nouvelle pousse, repousser. Morv. n. Le mot semble être une légère corruption de régénérer (régénihier) par la chute ordinaire de l'r médial.

De er duplic. pour re et *genere*, produire, engendrer, forme archaïque du l. *gignere*. Dans les glosses anciennes *genimen* = *generatio*. Dans Papias *genimina* = *germina* :

Multiplicabo fructum ligni et Genimina agri.

(Ezéchiel, 36, 30.)

**ÉRIAULE, OURIAULE**, s. m. Érable champêtre. Les patois du dialecte bourguignon ont, suivant l'usage, transformé en aule la désinence able. A Dijon, on prononce ozeraule ; en Franche-Comté : « iseraule » ou « euzeraule. » La forme rétablie pour notre patois serait donc ériable, ouriable.

**ERMARCIER**, v. a. Remercier. On dit qu'un

couteau « ermarcie » son maître lorsque le ressort joue bien et que la lame donne un bruit sec en s'abattant.

**ERNIFIER**, v. n. Renifler. Morv. n. Le simple nifler a été usité :

Tousjours ne cesse de tousser  
Cracher, Niphler, souffler, ronfler.

(Th. fr. I, p. 68.)

Dans Cotgrave nifler = renifler, qu'on peut rapprocher de l'anglais *to sniff*. Nifa, nifla, signifiait bec et nez. Diez en dérive notre verbe renifler. En rom. prov. *nefa*, est, comme en fr. nêfe, un terme de fauconnerie qui s'applique au gros du bec d'un oiseau de proie. L'ital. *niffa*, *nifo*, *niffo*, a la même valeur que *grifo* et se dit d'un groin, d'un museau, et même d'un visage d'homme.

Les patois sont d'accord pour mettre la signification plus ou moins étendue du mot en relation avec le nez, la narine. Il est pris souvent au fig. comme à Rennes, où « nif » = rusé, c.-à-d. qui a le nez fin.

Pic. « nifler », flairer avec bruit ; « niflette », narine ; — Jura : « nifflet », délicat, gourmet ; — Limousin : « niflot », narine ; — Flandre : « niflette », rhume de cerveau ; — H.-Maine : « niffériaux », mouchoir de poche ; — Poitou, wallon : « niffeter », flairer, fureter, fouiller ; — Genève : « nifler », flairer, sentir ; « enniflé », enchifrené ; — Suisse rom. « niffla », respirer une odeur, priser. Dans le canton de Vaud où « nifler » a le même sens de priser, la loc. je t'en « nifle » = je t'en moque. (Voy. *Moquou*.)

**ÉRÔDER**, v. n. Perdre ses plumes par suite de la mue ou de quelque maladie. En fr. corroder signifie ronger. Ital. *erodente*, corrosif ; *corrodere*, corroder, ronger. Du l. *erodere*, ronger. *Eroden-tia*, choses corrosives.

**ERPOUIER**, v. a. Reposer, donner du repos ou poser une fois de plus.

— Erpouier (s'), v. réfl. Se reposer, s'asseoir ou se coucher. Morv. n. n.-o.

**ERPRIGE**, s. f. Reprise, réparation, raccommodage à l'aiguille. Morv. n. n.-o.

**ERPRIGER**, v. a. Reprendre, faire une reprise : « erpriger sê chausses », reprendre ses bas

**ERTIHER**, v. a. Retirer, reprendre, ôter. Morv. n. n.-o.

**ERVITRE**, v. a. R'habiller, revêtir. Au part. passé « ervitu. » (Voy. *Vitre*.)

**ERZÀ**, s. m. Rejeton parasite ; avorton. On dit d'un enfant chétif : « ç'ò ain erzà. » On emploie le même terme pour désigner les accrues rabougries qui poussent au pied des haies. Morv. n. « Erzà » est la forme locale de rejet. En par métathèse = re, z = j, et a = e, comme dans une foule d'autres mots. (Voy. *Peurzà*.)

**ERZETER**, v. a. Rejeter. Morv. n.

**ES**, prép. Aux ; en les ; dans les. Cette prépos. qui était autrefois élégante, dit Ménage, n'est plus employée en fr. que dans quelques cas : bachelier, licencié, docteur ès lettres, ès sciences, etc. Le Morvan bourg. en use habituellement et prononce toujours é devant une consonne, ez devant une voyelle. On dit : « i é mau é roins ; i va é bois », j'ai mal aux reins, je vais aux bois ; et « i vâ é-z-étangs ; i parle é-z-aimis », je vais aux étangs, je parle aux amis, comme en fr. on prononce généralement docteur é lettres, maître é-z-arts :

Jonesce met homme ès folies  
Ès boules et ès ribaudies  
Ès luxures et ès outrages  
Ès mutacions de corages.

(R. de la R. v. 4478.)

C'est la puissance végétative qui est ès plantes, c'est assavoir ès herbes et ès arbres et si ès bestes et ès hommes.

(ORESME, *Eth*. 30.)

Le singe maître ès arts chez la gente animale.

(LA FONTAINE, *fab*. XII, 5.)

La prép. es en se soudant à un subst. a formé quelques noms de lieu : Eschamps pour ès champs ; Esfours pour ès fours ; Essards pour ès sarts, etc. Es est une contraction de en les ou de à les. (Voy. *As*.)

**ÉSAINGNIE**, s. f. Saignée. Le médecin fait une

« ésaingnie » ; les petites rigoles des prés sont des « ésaingnies. » (Voy. *Saingnie*.)

**ESCABIÉ**, v. a. Accabler, charger à l'excès, assommer. Morv. n. La linguale se mouille en i comme dans bié pour blé. L'anc. langue écrivait quelquef. accahler pour accablier.

De es pour ex et chaable, chable, caable, suivant le dialecte, qui désignait une machine de guerre appelée *chadabula* ou *cadabula* en bas-latin. *Cadabulum* s'appliquait à l'action de renverser à terre. (Duc. *Cabulus*.) L'ancien verbe eschableter, meurtrir, a la même origine, se rattachant à chable, meurtrissure, confusion :

Chables si est coq blef qui part, don cuir n'est pas crevez; boce de cop que l'an done.... Chables est cos qui part antre cuir et char, don sanc n'est pas issuz.

(Le livre de Justice, p. 292, 295.)

En Norm. « cabler » signifie frapper une porte en la fermant. Cable prononcé cabre exprime le bruit du coup.

**ESCABREUX, EUSE**, adj. Scabreux, difficile, périlleux. Furetière dit du mot scabreux qu'il est vieux et lui donne le sens restreint de raboteux : « chemin de montagne, chemin scabreux. » Brantôme dit indifféremment escabreux et escalbreux pour difficile, dangereux, en parlant des personnes non moins que des choses. Escabreux, escabroux, escalbreux, semblent également dérivés du l. *scabrosus*, âpre, rude au toucher, raboteux. Le subst. *scabritia* = aspérité, rugosité.

**ESCAIRÇALLE**, s. f. Escarcelle, bourse en cuir. Au M. A. l'escarcelle était une grande bourse qu'on portait à la ceinture :

A son costé droit pend un cornet et ou gauche a une Escarcelle ou faulconnière.

(Gloss. du M. A. Merlin Coeaié.)

Par conseil, si tost qu'il estoit nuit, celle traynoit sa corioie ou son Escourceul sur la terre après elle... Je oy, dist une autre vielle, jà pieça raconter à une mienne voisine qui souppechonoit son mari d'estre leu warou, car elle le perdoit souvent en yver... Un soir elle se party de sa mayson, traynant son Escourceul après elle, et lendemain elle perceut entre ses dens des pièces du fil du dit Escourceul.

(Évang. des *Quenouilles*, Append. B. 4<sup>e</sup> série.)

— Squelette; une « escairçalle » de poulet, de

canard. On dit d'une personne très maigre qu'elle n'a plus que l'« escairçalle. » Cette acception singulière appuie l'étym. proposée par Diez qui rattache escarcelle au l. *excarpus*, extrait, contracté. *Excarpere* est pour *excerpere*. Le simple *carpere* a le sens de consumer, dévorer.

**ESCANDAILE**, s. m. Scandale. La prosthèse es se reproduisait autrefois dans les formes très variées de ce mot : escande, eschande, escandele, etc. Le fr. l'a conservée dans esclandre qui a la même signification :

Jà ne puissent-il estre Escandalizéours.

(Test. de J. de M. v. 876.)

Voyant les abus, insolences et Escandales.... es-trettes et altercats qui s'y commettoient : de sorte qu'on tenoit en proverbe : gardez-vous d'un hola de Piedmont...

(BRANTÔME, VI, p. 142. *Discours sur les duels*.)

Dans la même page, Brantôme dit espadassin, escandale, estatut. Rom. prov. *escandol*, scandale; *escandalizar*, scandaliser, comme en esp. et en port. Du l. *scandalum*.

**ESCANDALISER**, v. a. Scandaliser : « a n' fau pâ escandaliser l' poure monde », ne scandalisons pas notre prochain.

**ESCHALON**, s. m. Noix. Morv. n.

Poitou : « chale, chalafe, échalafe », brou de noix ; « chaliau », coquille de noix ; — Berry : « chalon, échalon », noix dépourvue de son brou. (Voy. *Écalon*.)

**ESCHINE**, s. f. Animal qui n'a que la peau et les os ; bête ruinée ; rosse. En fr. une maigre échine, personne très maigre. Le breton *kein* (kehin), se dit de l'échine d'un animal, de la quille d'un navire, etc.

**ESCLOS**, s. m. Sabots qui se portent avec des chaussons :

Jehan Chavet laissa.... ses Esclos qu'il avoit en ses piez, tous piez nuz et.... s'encourut.

(Duc. *Eschapolus*.)

Dans Roquefort esclous, esclop, sabots, chausures de bois qui, chez les pauvres gens, remplacent les souliers. Rabelais parle des Limousins à bels Esclots charroyans les vins d'Argenton,....

qui se servent de leurs sabots pour remplir avec l'eau de rencontre le vide qu'ils ont fait en voyage dans les tonneaux dont ils ont la conduite. Nos sabots morvandeaux connaissent le procédé qui est très en vogue sur les grands chemins du *pays des Vignes* :

Je vis que la vieille deschaussa un de ses Esclos (nous les nommons sabotz), mit son devantau sur sa tête....

(*Pantagruel*, III, 52, 17.)

Une chanson de l'Agenais, célèbre au moyen âge, disait : Si j'avais bu un coup, je porterais mieux mon esclot :

Si m'asseben bubo un cop  
Pourtari millou moun Esclop  
Gentiu seignou !

Le roman de *Renart*, - v. 7900, - par extension, appelle esclot la trace des pas :

Renart s'enfuit touz les galoz,  
Et li vilains sieut les Esclos.

Voir Raynouard, - III, p. 150, - pour l'emploi du mot dans la même acception et même pour exprimer le bruit des pas. A Guernesey « *eclo* » se dit de l'empreinte du pied d'un cheval, comme dans Froissart où esclot signifie traces en général. — II.-Auvergne : « *esclop* », sabot ; « *escloUPIÉ* », sabotier ; — Dauph. « *esclop*, *eielop* », sabot ; — Lang. « *escló* », sabot ; « *escloUPÉJA* », faire du bruit en marchant avec des sabots ; « *escloUPIÉ* », sabotier.

**ESCORBUT**, s. m. Scorbut, maladie de la bouche. Nos paysans se servent souvent du pluriel : il a les « *escorbus*. » Nous disons escorbut, escorpien, escandale, esquelette, estatue, etc., comme en fr. espérance, esprit, escalier, espace, etc., de *sperare*, *spiritus*, *scala*, *spatium*, etc. Nos enfants de chœur obéissent à l'usage en prononçant *espiritus* pour *spiritus* dans l'office divin.

**ESCORPION**, s. m. Nous donnons ce nom à un espèce de salamandre qui se trouve dans les lieux humides et qui n'a rien de commun avec le véritable scorpion. Dans ses *Récréations philologiques*, Génin affirme qu'avant le XVI<sup>e</sup> siècle on n'a jamais dit que scorpion. On peut voir à l'historique de scorpion, dans le *Dict. de la langue fr.*, que cette assertion est trop absolue ; néanmoins cette forme est la plus générale :

Renart, Renart, dist li Lions,  
Ci voi de tiex Escorpiens  
Qui vos vendront encui l'otrage  
Que fet avez en vostre aage.

(*Renart*, v. 11596.)

D'un val se sont desbuchié  
Plus de dis mile Escorpiens.

(*Ib.* v. 2648.)

Le lion orient le blanc coc et la tumulte de roes et feus li fait grant paor, et d'autre part, li Escorpiens li fait trop grant mal se il le point.

(*BRES. LATINI*, p. 223.)

Au M. A. on appelait aussi escorpien un fouet dont l'extrémité avait quelque ressemblance sans doute avec la queue du scorpion. (Duc. *Scorpio*.)

**ESCUHE**, s. f. Excuse. Morv. n. Chute de l's. Ailleurs on dit escuse et escuser comme dans l'anc. langue :

Par iceste manière bien vous Escuserons,  
Mère, ce dist la Serve, vostre conseil ferons.

(*Berte*, p. 105.)

**ESNOILLIE**, s. f. Ondée de soleil entre deux nuages. Fr.-Comté : « *vermoÿie* », coup de soleil après une averse. De es pour *ex* et *nubecula*, petite nuée. En Berry « *éradicie* » a la même signification que « *esnoillie*. »

**ÉSOLENT**, adj. Insolent.

**ESPIRATION**, s. f. Inspiration. Les enfants disent au catéchisme : « l'espuration » du St-Esprit. S'emploie aussi quelquef. pour haleine, souffle : je ne puis avoir « mon espuration », c.-à-d. mon haleine ; je suis oppressé. (Voy. *Vent*.)

**ESQUELETTE**, s. m. Squelette ; ossements d'un corps mort. (Voy. *Escandale*, *Escorbut*.)

**ESQUINTER**, v. a. Échiner, rouer, briser, rompre en frappant, au propre, et fatiguer à l'excès, au figuré : il l'a « *esquinté* » ou échiné de coups : il est « *esquinté* » ou épuisé au moral.

En rom. prov. *esquina*, échine, dos, et *esquinsar* ou *esquintar*, mettre en pièces, rompre, déchirer. Dans Raynouard, - III, p. 191 - : Esquintet sas vestiduras, il déchira ses vêtements.

On peut rapprocher ce mot du breton *kein*, dos, échine. Le vi. fr. *esquine*, qui est resté



comme terme de manège, a pu donner « esquinter » avec intercalation du t, comme dans le fr. éreinter dont la forme ancienne est ereiner, erener. (Voy. *Arné.*)

**ESQUIOPÉ**, adj. Écloppé, endolori, souffrant, affaibli par la maladie ou par la fatigue. Le vi. fr. a dit clop pour boiteux :

Por sa viande porchacier  
Il ne fu ne Clop n'eschacier.

(*Renart*, v. 28682.)

Deniers.....  
Fet Clop sallir et droit aler.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 97.)

Escloper s'employait avec le sens actif :

Dame Pinte se r'est clamée  
De sa seror dame Copée  
Que Renart l'i a Esclopee.

(*Renart*, v. 13902.)

La loc. populaire clopin-clopant associe le simple cloper et le dérivé clopiner. Clopin signifiait boiteux : Ysabiau la Clopine, dans le *Livre de la Taille de Paris* en 1292, p. 10. M<sup>me</sup> de Sévigné, -V, p. 121, - dit de son fils : Le frater est toujours ici..... il Clopine. Le même mot a encore ce sens à Guernesey.

Clop, boiteux, a donné le verbe cloper ; d'où esclopper avec le préfixe es :

Dant le Lyon Cloppant, tant courut et tracassa par la forêt.....

(*Pantagruel*, II, 15.)

Rom. prov. *clop*, écloppé ; *clopchar*, clocher ; — valaque : *schiop*, boiteux ; *schiopez*, boiter, clopiner. Clop a été formé sur le bas l. *cloppus*, boiteux. Scheler tire le mot du germ. *kloppen*, frapper. Diez, après Ménage, le rattache au grec *χάλλπος*, au pied boiteux, dont la racine est *χάλλε*, boiteux, et *πός*, pied.

**ESQUIPOT**, s. m. Repas où chacun contribue, soit en payant son écot, soit en fournissant son plat ; pique-nique. Ménage rappelant que ce terme désignait de son temps le tronc des chirurgiens, la boîte dans laquelle on déposait le pourboire des aides ou garçons, tire esquipot de l'allemand *schiff*, bateau. Il fait observer à l'appui de son étymol. qu'en Languedoc un « esquipot » est un petit plat, une écuelle, c.-à-d. un vase ayant la forme d'un bateau. Il aurait pu même alléguer l'ana-

logie de l'ital. *schifo* pour barque, navire. Oui ; mais en Poitou, on donne ce même nom à un petit sac, à une escarcelle, voire même à un coffre-fort. A Bordeaux « esclipot » = cassette. La figure de la gondole disparaît donc un peu, si elle ne s'évanouit pas tout à fait. Le rapprochement des diverses acceptions, tronc, plat, écuelle, sac, escarcelle, coffre-fort, répond exactement à l'idée d'un pique-nique, d'un équi-pot, *potus æqualis*, en bas l., qui réunit plusieurs convives autour d'une table défrayée par la communauté. L'esquipot était déjà en usage au XIII<sup>e</sup> siècle dans les monastères et les tavernes : *Invitaverunt quosdam ad potus æquales... A potibus æqualibus omnes pariter abstineant.* (Duc. *Potus.*)

Du l. *æquus*, égal, et *potus*, pot. Le flamand *spaer-pot* = tire-lire. L's qui figure dans esquipot se montrait quelquef. dans le vi. fr. esgal pour égal.

**ESSAÏER**, v. a. Essayer, faire l'essai de... mettre à l'essai. Essaiier dans l'anc. langue a eu le sens d'examiner, visiter, inspecter. Un essaieier de pourceaux, *inspector suarius*, figure dans des lettres de rémission de 1378.

Cil ki par orguelh puet périr fut Essaiez ke il ne péresist.

(*Job.* p. 508.)

Li anciens anemis ki sert az dispensations de Dieu  
Essaiet les armes (âmes) des sainz à la mort, mais  
en Essaiaint les guardet à son envis al regne.

(*Id. ib.*)

Ke li veist son escu manioier  
Per les enarnes lever et anbracier,  
Et son cheval per la cort Essaier.

(*G. de Vi.* v. 239.)

Je puis bien afermer de voir  
Que je l'Essaiaï bien ersoir.

(*Renart*, v. 16266.)

Je l'Essayai, mais la douleür pressée  
A mes propos le passage ferma.

(*Desportes*, p. 167.)

**ESSAIGER**, v. a. Essayer. Morv. n. n.-o. Le bas l. avait une forme *essagium* pour essai, contrôle des monnaies :

Ipse magister... habeat punctas, Essagia et electio-  
nem Essagiarum...

(Duc. *Essagium.*)



**ESSAIME**, s. f. Esprit, jugement, intelligence, sagacité. Vi. fr. esme, dessein, calcul, viscé :

La multitudine e la plentez,  
Qu'il ne peussent estre Esmez,  
Signefie la fiere gent  
Qu'auras en ton comandement,  
Dunt nuls ne saura Esme faire.

(Benoit, v. 1568.)

Onques semblant ne fis ne Esme  
De riens qui vos deust desplere.

(Renart, v. 1744.)

Lores te metras à la voie,  
Et si iras par tel convent  
Qu'à ton Esme faudras souvent.

(R. de la R. v. 2332.)

Nous trouvames bien six mille Turs, par Esme, qui avoient lessies lour herberges et se estoient trait aus chans.... Tandis que il estoient à Esme de penre la ville, on li manda de l'esto le duc que il n'alast avant.

(Joinville, p. 122, 304.)

L'éditeur de la *Chronique des dues de Normandie* nous apprend dans son glossaire qu'à Lyon, « n'avoir pas d'ême » signifie n'avoir pas d'esprit. Nous voyons en effet dans le travail de M. Onofrio sur les patois du Lyonnais, du Forez, etc., que, dans cette région, « aime, aymo, emo, emou, eymou », se disent pour discernement, esprit, intelligence. Les marchands y vendent « à l'êmo » comme à Paris on vend « à l'estime », c'est-à-dire d'après une évaluation approximative. La première forme « aime » est très rapprochée de l'anglais *aim*, mire, but, et au fig. conjecture, inférence. Le vi. fr. employait aussi le verbe aimer, aymer, pour viser, ajuster un coup :

Andrieu d'Azencourt print le baston et le Ayma devant ou contre le visage du suppliant... Lequel Estienne d'iceulx baton et coutel Hema roidement contre lesdiz André et Mace.

(Duc. *Esmerare*.)

Bourg. « esmance », opinion ; — Champ. « eme », estime, estimation, amour ; — Poitou : « eme, esme », âme, esprit, jugement ; — Saint. « cime », appréciation ; — H.-Auvergne : « eyme », esprit ; — Genève : « eme, eime », intelligence, jugement ; — Lang. « ime », idée, discernement ; — rom. prov. *esmo*, appréciation ; *esmansa*, estimation, opinion ; *esmar*, *aymar*, *ymar*, estimer, apprécier ; — port. *esmo*, conjecture ; — anglais : *aim*, conjecture, inférence. — Comp. « essaime » avec « esme » et avec l'ital. *esame* qui signifie à la fois

examen et essaim ; *esamine*, *esamina*, examen, perquisition ; *esaminare*, examiner, essayer, ventiler.

**ESSAIMER**, v. n. Comprendre, juger, apprécier avec intelligence. S'emploie le plus souvent à la 3<sup>e</sup> personne de l'indic. On dit d'une femme judicieuse qu'elle « essaime » du premier coup, d'un enfant sans intelligence : « ç' gâ-lai n'essaime ran », c.-à-d. ne comprend rien. Dans Rabelais, esmé signifie intelligent, sensé : Les François par nature sont joyeux, candides, gratieux et bien Esmez. (*Gargantua*, I, 10.) Dans Palsg., - p. 561 - : Je esme, j'estime, j'apprécie, je juge, comme dans ce passage du roman de *Renart* où, au milieu de ses menaces, Renart s'écrit :

Mes par celui qui fet toner  
Damage i auras, ainz qu'en Seme,  
En ta promesse fause et vaine.

(V. 16659.)

Essaimer se rapproche beaucoup du vi. fr. *aesmer*, *esmer*, *estimer*, apprécier, juger, qui est dér. du l. *æstimare*. Cependant l'idée d'examen, qui supposerait une dérivation par *examinare*, se trouve assez nettement exprimée dans ce passage du poème de *Floire et Blanceflor*. - v. 1178. - Il s'agit d'une ville :

Qui sist sor une roche bise  
Desor le port en haut assise :  
La puet-on véoir et Esmer  
Cent liues loing, quant il fait cler.

Le *Roman de la Rose*, - v. 2560, - emploie la forme même de notre patois :

Bien le sauras par toi méismes,  
Il convient que tu t'Essaimes.

Les patois nous offrent quelques formes qui se rapprochent de notre verbe essaimer. En Poitou : « dessaimé », qui a perdu l'esprit ; — Anis : « essamé », extravagant.

Il est donc possible que *aesmer*, *esmer* et *essaimer* ne se rattachent pas au même radical et qu'il y ait eu confusion entre les deux termes.

**ESSAMER**, v. n. Baver, projeter de la bave. Se dit surtout des animaux : prenez garde, votre chien « essame ». Morv. n. n.-o.

Wallon : « same », écume : « èse tot èine same », être couvert d'écume = être en nage. — A Liège : « samm », écume, « samer », écumer ; — A Mons :

« samette », mousse légère ; — Aunis : « essa-mer », répandre une odeur forte ; — Suisse rom. « samalion », ambre. L'ambre a été considéré comme une espèce d'écume de mer. En allemand *sahne* se dit pour crème qui équivaut à écume comme on le voit dans quelques parties de la Belgique où crème s'emploie pour l'écume, la mousse de la bière. Comparez avec le l. *sanies*, bave, et toute espèce de liquide visqueux. M = n dans beaucoup de mots de l'anc. langue comme dans le latin. Des chartes bourg. écrivent am pour an : Taillauble à volontey doues fois l'Am... et sera delu chascun Am au terme dessus dit... Paient chascun Am à nous ou à nos hoirs. (Ch. B. p. 481.) Le M. A. a écrit om pour on pronom dérivé du l. *homo*. Le subst. nom est souvent orthog. non, et pour citer encore un exemple entre mille, sain ou saine se disait indifféremment pour graisse. Esp. *sain* ; — ital. *saine*. On remarquera qu'en Poitou le verbe essayer est usité pour essanger tiré du l. *exsaniare* formé sur *sanies*. La dérivation du l. *spumare* offre moins de vraisemblance. Elle pourrait invoquer le terme angevin « assume » = écume qui reproduit exactement *spuma* avec chute de la labiale et prosthèse de l'e, mais comment expliquer le changement de l'u en a ? (Voy. *Écrâmer*.)

**ESSART**, s. m. Dans la Suisse rom. « malesert », lieu défriché et stérile, associe l'adjectif male = mauvais, et « essart », terrain essarté. (Voy. *Ichars, Issar*.)

**ESSOULOTER**, v. a. Placer, exposer au soleil. — Essouloter (s'), v. réfl. Se mettre, se chauffer au soleil.

D'une forme « soulé » = soleil qui est usitée en Berry, avec changement de l'e en o.

**ESSOUMACER**, v. a. Émonder la vigne, la débarrasser du bois superflu. Usité dans quelques parties du Morv. b. et dans l'Yonne. En plusieurs lieux « échoumacer. »

De « soume » = somme ou charge ? « Soumacer » serait avec cette étym. un fréquent. de soumer = sommer avec le préfixe es pour ex. Le mot signifierait ainsi décharger, délivrer d'un poids. En has l. *summare* a eu le sens de surcharger, d'embarrasser. Berry : « soume », charge. (Voy. *Ai-saumée*.)

**ESSUGER**, v. a. Essuyer. Morv. n. n.-o.

Berry, Poitou : « essuger » ; — Lang. « *essuga*. » Rom. prov. *eisugar, essugar, issugar* ; — ital. *asciugare* ; — port. *enxugar*.

**ESTAN**, s. m. Instant. Dans eun ou ain « *estan* », dans un instant.

**ESTANCE**, s. f. Instance. Former une « *estance* », terme de plaideur.

**ESTATUE**, s. f. Statue. Vi. fr. *estature* pour *stature* :

De chien ont tote la feture  
Et sunt bien de lor Estature,  
(*Best. divin*, p. 222.)

L'Estature ot hideuse, le groing let et felon.  
(*Doon de Maience*, v. 1528.)

Un texte bourg. du XIII<sup>e</sup> siècle dit *stature* pour *stature* :

Ou sel (sceau) il y a une Stature d'ung homme armé  
ayant à son col les armes du duchié de Bourgoingne.  
(*Ch. B. II*, p. 422.)

Rom. prov., esp. *estatua*, statue; *estatuir*, statuer.

**ESTER, STER**, v. n. Asseoir, reposer, tranquilliser ; s'arrêter : « *esté-vó* ; a fau *vó-z-ester*, mai *méc* », asseyez-vous, il faut vous asseoir, ma mère. Dans Roquefort *steir, ster*, demeurer.

Passé avant, fist li reis, e ci Esta (transi, et sta hic.)  
(*Rois*, p. 189.)

Quant il sunt tuit Asetés, chascun en son leu, adone  
se leve un grant proles et dit à haute voz : Enclinés  
et adorés.....

(*MARC POL*, p. 98.)

Je vous prie, laissez-moi Ester, car la tête me  
rompt.....

(*Les quinze Joies*, p. 47.)

Dans le Centre « *esto* » signifie immobile. Rabalais donne à *ester* ou *ster* le sens de être en place, être en repos. L'anc. langue emploie le verbe *ester* dans des acceptions variées. Il a quelquefois la signification rigoureuse de être :

Nule créature n'Estat par ce ke ele de nient est  
faite..... Esteirs atient solement al Créateur.....

(*Job*, p. 485.)

— Se dresser, se tenir debout :

Or est Tybert plus enlaciez,  
Et ne sait-il sor quoi Ester.

(*Renart*, v. 21561.)

Devant l'uis de la cartre vint Floripas Ester  
Sanblant fist que vauisist le cartre deffremer.

(*Fierabras*, v. 2087.)

X breteques y a, chascune sor piler,  
Et peut bien sur cascune X chevaliers Ester.

(*Ib.* v. 2468.)

Lors erie de rechef et ploure à vois autaine :  
Ne puis sor piés Ester tant sui sorprise et vaine.

(*Romanero fr.* p. 16.)

— Demeurer, séjourner, subsister, vivre :  
Cel qui san iroent d'Auxone Ester autre part.....

(*Ch. B. II*, p. 31.)

Car bien puis dire sans mentir,  
Gel' fais Ester, vivre, et sentir.

(*R. de la R.* v. 19237.)

Le vi. fr. comme l'ital. se servait du verbe ester  
dans la formule de : comment vous portez-vous de  
l'époque :

— Amis, a dist li rois, comment vos Estet-il ?  
— Mult bien, la merci Dieu, Floovans respondi.

(*Floovant*, v. 623.)

Devant li viens de maintenant :  
Morout, fait-il, comment t'Estas ?

(*Renart*, v. 25535.)

Même sens à peu près dans le *Couronnement*  
de *Renart*, - v. 377 - :

Fox est cil qui bien Esta,  
S'il se remue et il lons va  
Sour espérance d'avoir mieus.

C'est le dicton italien *qui ben esta, non si move.*

En son estant = sur son séant, dans le roman de  
*Renart*, - v. 4036. - Ester s'est maintenu comme  
terme de palais : Ester un jugement.

Les subst. *esta, estée, estance* étaient usités pour  
séjour, demeure et au fig. santé.

Dessus la fosse s'aresta,  
Longement i fist son Esta  
Por esgarder que dedenz ot.

(*Renart*, v. 24618.)

Li rois n'a pas fait longe Estée,  
N'atendi chien ni venéor.

(*Tristan*, I, v. 3114.)

Que Damedieu vous doinst léeiche, vie, Estance !  
(*Doon de Maïence*, v. 2.)

Précédé de la particule privative *mé*, *estance*  
exprime le malaise, la souffrance :

Et bien parut sa Mesestance  
A son vis et à sa semblance.

(*Dolopathos*, v. 1947.)

Palsg., - p. 692, - fait synon. les deux loc. : se

lever debout et se dresser sur son estant : Il se  
lieva debout ou il se adressa sur son Estant viste-  
ment.

Esp. *estar*, être ; *estarse*, s'arrêter ; *estancia*, sé-  
jour. De *stare*, qui en l. comme en ital. signifie être,  
exister, se tenir debout, se poster. Dans le *Gloss.*  
de *Reichenau*, statuo = starefacio. (Voy. *Éte.*)

**ESTITUER**, v. a. Instituer, établir. Nous disons  
aussi « estitutions » pour institutions.

**ESTRAGUE**, s. f. Extravagance, délire : battre  
« l'estrague » = battre l'estrade, la campagne, dé-  
lirer. Vi. fr. *estrage, estraige, chemin*. En rom.  
prov. *estraguar*, extravaguer, sortir du chemin.  
(Voy. *RAYNOUARD*, III, p. 224.) Esp., port. *estragar*.  
être dans le dérèglement.

Le verbe « *extraguer* » n'est-il qu'une syncope  
de *extravaguer* ou se rattache-t-il au vi. fr. *estraier*,  
sortir du chemin, errer ?

Et a laissé son noir destrier  
Al pié des degrés Estraier.

(*Partonapeus*, v. 1683.)

Le trouvère Benoît, dans la *Chron. des ducs de*  
*Normandie*, l'emploie assez souvent au partic.  
passé avec la signific. de *vagabond, errant* :

En la place fu Estraiers  
Sol od lui fu sis esquiers.

(V. 36226.)

**ESTREUMENT**, s. m. Instrument :

Quant il patienment soffrent la morz, si tornent la  
paine de péchiet en Estrument de vertu.

(*Job*, p. 512.)

....En l'ost n'i ot bruit  
Destrument ne de nul deduit.

(*Renart*, IV, p. 166.)

Et Renart fait ses gens canter  
Et tous ses Estrumens sentir

Et tromper por lui esbaudir.

(*Ib.* p. 194.)

Là furent li bon harpéor,  
Li parfet Estrumentéor,  
Cil qui les Estrumenz savoient.

(*Dolopathos*, v. 2940.)

Au XIII<sup>e</sup> siècle, un ménestrel qui n'aimait pas  
le bruit du tambour s'écriait :

Qui primes fist labor, Diex li envoit contraire,  
Que c'est un Estrument qu'a nului ne doit plaire.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 168.)

**ESTREUPIER**, v. a. Estropier, blesser, meurtrir. Le verbe estropier, dont l'origine est obscure, n'est probablement qu'une forme récente de l'anc. mot *estreper* que nous prononçons « étréper » en Morvan. *Estreper* n'est devenu *estropier* que dans le XVI<sup>e</sup> siècle avec une déviation ou plutôt une restriction de sens. Dans le vi. fr. *estreper* ne s'appliquait qu'aux choses et signifiait couper en frappant ou extirper. Cette dernière acception aide à comprendre pourquoi la herse qui arrache les mauvaises herbes était quelquefois nommée *estropoir*. *Estraper*, mot vieilli dont la signifie. est couper avec un outil qu'on appelait *estrape* ou *estrapoire*, semble aussi être une variété de *estreper*. *Estrapade* se rattache au même radical. En ital. *stroppiare* = *strappare*. En Languedoc « *estripa* », réunit au sens de étriper, éventrer, arracher les entrailles, celui de essarter, défricher. Le Forez a « étripá » pour mettre en pièces, le Berry « étriper », pour refendre le dos des sillons dans un champ labouré. Le l. *stirps*, si rude à la prononciation, aurait-il fourni au fr. et, par ce canal, à l'ital. et à l'esp. la métathèse *tripe*, *tripa*, à cause de la ressemblance d'un boyau avec une racine, ressemblance qui expliquerait peut-être encore l'Allem. *strippé*, lanière de cuir. Les Bretons ont le mot *stripen* pour boyau, tripe, et cela est d'autant plus remarquable que dans le *Gloss. latin-germ.* de Diefenbach *stripa* = *tripa*. L'aphérèse de l's existe pour le l. *stramen*, paille, qui dans quelques patois se dit *train* pour étrain. *Spasmus* a donné au fr. *pâmer*, *pamaison*. (Voy. *Étroper*.)

**ESTREUPIQUE**, adj. des deux genres. Hydro-pique. Il y a beaucoup d'« *estreuipiques* » dans nos montagnes.

**ESTREUPISIE**, s. f. Hydropisie. Le mot est trop savant pour n'être pas défigurée dans les patois et l'on n'est pas surpris qu'un des personnages rustiques de Molière confonde hydropisie et hypocrisie :

Alle est malade d'hypocrisie, Monsieur... alle est enflée partout.

(*Le Médecin malgré lui*, III, sc. 2.)

L'altération du mot pourrait cependant s'appuyer sur d'anciens textes où l'hydropisie est appelée *ytropice*, maladie de saint Eutrope :

...Il survint à icellui Lienart une maladie de saint Eutrope... Ainsi qu'icelle femme engroissoit, disoit et foisoit entendant icellui Frobert à l'oncle d'icelle qu'elle lui sembloit estre ytropite.... Lequel Rolant, qui estoit infers d'une maladie nommée ytropice.

(Duc. *Morvus*.)

Dans le burlesque codex de Rabelais :

Les crottes de mouton guarissent soixante et dix-huyt espèces de maladies. La moindre desquelles est le mal saint Eutrope de Xaintes, dont Dieu nous sauve et guard.

(*Pantagruel*, IV, ch. 7.)

On se demande si notre mot « *estreuipisie* » rappelle le souvenir du saint ou le grec *ὑδρωψ*.

**ESTREURE**, v. a. Instruire, donner de l'instruction à quelqu'un. Nous avons aussi la forme *estruire* comme le vi. fr. :

Li Papes et li Cardounal  
De lor vermaus capiaus font mal,  
S'ils n'en tienent l'Estruement.

(*Renart*, IV, p. 369.)

Par tes grans tribulations  
Sera la loys Jhesu destruitee,  
Et la malvaïse lois Estruite.

(*Mahomet*, v. 154.)

Le part. passé *estreu* a le sens de enseigné, élevé : c'est son père qui l'a « *estreu* », c.-à-d. qui lui a enseigné ce qu'il sait, son métier, sa profession. *Estruz* pour instruit était une forme normande :

Se vos ne fuissez si mal Estruz,  
Ne fussent or mie perduz.

(*Benoît*, v. 7214.)

Le Morv. b. change comme de coutume l'u en eu. (Voy. *Constreure*.)

**ESTRONGEON**, s. m. Avorton. Se dit d'un enfant de petite taille et qui ne grandit pas : « eun p'tiô estrongeon. » De *trongeon* ou *tronjon* pour *tronçon* souvent écrit *tronchon*, *tronson*, en vi. fr. Nous prononçons « *prijon* » ou « *prigeon* » pour *prison*. L'esp. dit *pichon* pour *pigeon*.

**ÉTAGER**, v. n. Faire un effort, tâcher de faire. Morv. n. *Tâger* c'est *tâcher*, ch permutant en g avec le préfixe é. On dit aussi « *étâcher*. » Je vais « *étâcher* » de le faire.

**ÉTAMINE**, s. f. Tamis de soie pour tamiser la fleur de la farine, etc. L'étamine était un tissu



très clair dont on se servait pour fabriquer des blutoirs et des tamis, d'où l'expression passer par l'étamine, c.-à-d. examiner, mettre à l'épreuve. On voit dans le *Roman de la Rose* que, selon la mode orientale, les Sarrasins couvraient le visage de leurs femmes avec des masques d'étamine :

Il ne vuet pas tenir l'usage  
Des Sarrasins qui d'Estamines  
Cuevrent les vis as Sarrasines  
Quant eus trespasent par la voie.

(V. 21213.)

L'étamine était aussi un tamis de cuisine :

Destrempez de vertjus... puis broyez vostre pain et coulez par l'Estamine...

(*Ménagier de P.* II, p. 119.)

Du grec *στῆμῶν*, fil. par le l. *stamineus*, adj. tiré de *stamen*, filament.

**ÉTANCENER**, v. a. Étançonner, mettre des étançons, des étais ; étaayer. Le vi. fr. avait estance, éstançon, appui, étoi. En Champ. « estancène », étançon ; « estancener », étançonner ; — wallon : « stançon » et « astancener. »

De ester, se tenir debout. dér. de *stare*. Comp. avec le suffixe estance dans prestance tiré du l. *praestantia*. Grandgagnage dérive le mot de l'anglo-saxon *staca*, pieu.

**ÉTANG**, s. f. Étang. Nous disons « une étang » comme « une serpent. » Du l. *stagnum*. Le *Dict.* de J. de Garlande, - art. 72, - donne *stangnum* pour *stagnum* : Lutricii in Stangnis.

**ÉTAPER**, v. a. Vanner le blé en le criblant, en rejetant ce qu'on appelle ici les « crinses » ou les « éteuriottes », c.-à-d. les graines parasites, l'ivraie notamment. L'estape était autrefois la place du marché, le lieu où se tenait la foire, où on étalait des marchandises de toute sorte. Il y a une place publique de ce nom à Saulieu. Estappler signifiait mettre en vente sur l'estape, d'où par extension peut-être étaper pour vanner, nettoyer les grains de manière à ce qu'ils puissent être présentés aux acheteurs. En vi. fr. estaple, étape, a quelquefois le sens de boutique, magasin, entrepôt. Le bas l. *stapula* désigne une place publique ou l'emplacement d'un marché : *Vendere ad staplam* pour stapulam, vendre au détail. (Duc. *Stapla*, *Stapula*.) L'anglais *staple* s'applique à un

magasin, à un marché : *a staple commodity*, marchandise d'étape, c.-à-d. de bonne vente. On tire estape du german. *stapel*, entrepôt. amas. pile. *Stapelort*, la ville d'entrepôt ; *stapel-recht*, le droit d'étape. En flamand *stapel*, tas ; *stapel-huys*, grenier ; *stapelen* que l'allemand contracte en *stapeln*, entasser.

**ÉTARDI**, E, adj. Interdit. Ce garçon a été « étardi » ; cette jeune fille a été « étardie » par leur père et mère.

**ÉTARNUER**, v. n. Éternuer. Morv. n. « étarni. » Lorsqu'une personne, quelque peu notable, éternue, toute l'assistance salue, soulève le chapeau ou le bonnet et murmure : A vos souhaits ! On disait autrefois Dieu vous bénisse ! ou Dieu vous conserve !

Me demandez-vous d'où vient ceste coutume de bénir ceux qui esternuent ?

On peut voir la singulière réponse de Montaigne à la question qu'il pose ainsi lui-même. La congruité relative de l'éternuement n'était pas bien établie, nonobstant la glose du moraliste, car Duc. (à *Pudoratus*) cite un texte où un individu : Se hontoya fort d'avoir un jour éternué en oyant vespres et pour ceste cause... s'en yssi hors de l'église. En rom. prov. *estornudar*.

**ÉTE**, v. auxiliaire Être. Morv. n. « âte. » — *Indic.* prés. i seu, t'é, al ô ; i son, vos ête, a son. — *Imparf.* i éto, t'éto, al éto ; i étin, vos étin, al étin. — *Passé déf.* i feu, té feu, a feu ; i feure, vos feure, a feure. — *Parf. indéf.* i seu été, t'é été, al ô été ; i son été, vos ête été, a son été. — *Parf. ant.* i feusse été, teu feusse été, a feusse été ; i feussin été, vos feussin été, a feussin été. — *Plus-que-parf.* i éto été, l'éto été, al éto été ; i étin été, vos étin été, al étin été. — *Futur* : i sero, teu sero, a sero ; i serin, vos serin, a serin. — *Condit. prés.* i serai, teu serai, a serai ; i seron, vos sera, a seran. — *Impér.* que teu sâ, qui sin, que vos sin. — *Subj. prés.* que sâ, que teu sâ, qu'a sai ; qui sin, que vos sin, qu'a sin. — *Imparf.* qui feusse, qu' teu feusse, qu'a feusse ; qui feussin, qu' vos feussin, qu'a feussin. — *Parf.* qui sâ été, que teu sâ été, qu'a sai été ; qui sin été, que vos sin été, qu'a sin été. — *Plus-que-parf.* qui feusse été, que teu feusse été, qu'a feusse été ;



qui feussin été, que vos feussin été, qu'a feussin été. — *Infinitif*. être, être.

Il y aurait beaucoup d'observations à faire sur les formes de cette conjugaison du verbe être. Je me bornerai à remarquer qu'en Morvan, l'accord du conditionnel avec le plus-que-parfait du subjonctif n'est jamais violé. Ainsi nous disons « i vouro qu' teu fusse choué ; i vourin qu' vos feussin peunis », pour je voudrais que tu fusses tombé ; nous voudrions que vous fussiez punis. Remarquons en passant que cette forme en ain ou in du pluriel pour le subjonctif était très usitée en Bourg. au XIII<sup>e</sup> siècle :

A cel moimes lettres et à totes autres..... de quel tenour que eles *fussaint*..... Voulons que notre dit hommes et femmes *puissent* eslire..... Ou cas que nous ou cil qui de nous *hauriehent* cause..... Em menière que il ne nous *peussient* requérir la diete licence.

(Ch. B. II, p. 227, 482, 483.)

Vous m'avez mandey que je et ma gent *fussiens* à Ochie à la moiennety dou moy de joing.

(Lettre de Joinville à Louis X.)

Quant à la diphtongaison de l'u en eu, on la rencontre fréquemment dans Joinville écrivant que je fusse, qu'ils feussent et jusqu'au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Montaigne disait à son ami La Boétie : Je me fusse certainement plus fié à luy de moy, qu'à moy.

Si un travail de ce genre n'était pas fastidieux on pourrait citer à l'appui de presque toutes les formes de notre conjugaison du verbe être des exemples analogues tirés des anciens auteurs. Ainsi pour le présent de l'indic. on rencontre quelquefois notre pluriel sons pour sommes :

De ce vous povés bien, di li sains hons, taisier ;

Je ne vous ne Sons digne nes de ses piés baisier.

(Girart de R. v. 2435.)

**ÊTE**, part. passé du v. être : « i seu été, al ô été » = j'ai été, il a été. S'emploie pour eu, part. passé du verbe avoir : « i é été, al é été » = j'ai eu, il a eu. Comme dans la plupart des patois, été exprime encore la locomotion : « i seu été ai Sauleu », je suis allé à Saulieu. M. Littré dit de cette manière de parler que c'est un italianisme copié sur le *io sono stato* de nos voisins. Il n'est pas vraisemblable que les gens de campagne aient adopté une mode passagère du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette forme de langage au contraire est fort ancienne et répandue

un peu partout. Le verbe être prenait aussi quelquefois la place du verbe aller dans la formule de politesse : Comment allez-vous ?

Sire bienveigniés-vous, vous Est-il bonnement ?

— Nièce, dist la royne, il nous va malement.

(Glossaire roman, p. 193.)

La confusion des deux verbes auxiliaires se montre non moins singulièrement dans l'emploi du part. passé « u, eu » pour été = allé : « i seu u ou eu ai N'var », j'ai été ou je suis allé à Nevers. La forme eu est souvent accompagnée du duplicatif re : A-t-il été à la foire ? « A gllhio reu », il y est allé. Au reste, les paysans disent partout je suis été pour je suis allé, conjuguant le verbe être avec ce verbe même. Beaucoup de personnes comme Alemène dans Molière emploient la loc. nous fumes pour nous allâmes :

On servit ; tête à tête nous soupâmes,

Et le souper fini, nous nous fumes coucher.

(Amphytrion, II, 2.)

**ÊTENDOU**, s. m. Espèce de palette avec laquelle on étend la pâte des pains de seigle.

**ÊTENTION**, s. f. Intention et attention.

**ÊTÉRESSÉ**, adj. Attaché à ses intérêts, parcinomieux.

**ÊTÉROMPE**, v. a. Interrompre, gêner, déranger « i n' ven pâ vô-z'-étérompe », pour je ne veux pas vous déranger.

**ÊTEUJOTTE**, s. f. Tige de fer ou de bois avec laquelle on accommode la mèche des lampes rustiques. L'éteujotte est un petit attisoir. Le mot se rattache à une forme « aiteujer » ou « éteujer » pour attiser.

**ÊTEURIÉ**, s. m. Étrier. En Berry l'étrier est nommé « étrivier » parce que la courroie dite étrivière en fr. est prise pour l'étrier même.

**ÊTEURIOTTE**, s. f. Graine de l'ivraie vivace qui se trouve souvent en abondance dans les céréales. La prononciation régulière est étriotté. En Fr.-Comté, on donne le nom de « aitreuiof » aux gerbes répandues sur l'aire d'une grange pour subir le battage. Par extension, le grain de rebut

a pu emprunter sa dénomination à la place sur laquelle il demeurerait après l'opération du vannage. Le mot se rattacherait alors au bas l. *astrum*, *astrea*, et au vi. fr. *atre*, *aitre*, qui désignait une place, un emplacement : Le suppliant trouva en ung viel Aistre.... du seigle nouveau. (Duc. *Astrum*.) Mais je rattacherai plutôt notre mot à l'ital. *strigare*, démêler, débrouiller, au l. *extricare* qui répond à notre verbe « triquer », et au fr. trier avec le sens de grain séparé, mis de côté. (Voy. *Teurier*, *Triquer*.)

**ÉTIRÁ**, s. m. Assemblage confus ; fouillis de choses jetées pêle-mêle. En Lang. « estirage », amas de linge à repasser ; « estras », reliefs d'étoffes. (Voy. *Bigornais*.)

**ÉTOINDRE**, v. a. Éteindre. Au part. passé « étoindu » : « i é étoindu lai chandaille », j'ai éteint la chandelle. Palsg., - p. 525. - pour exprimer l'action d'éteindre une lumière, dit tuer : Tués vostre ehandelle avant que aller coucher. Il remarque que cette loc. est plus usitée que celle d'éteindre une chandelle. Cette façon de parler se retrouve dans Comenius, - p. 235 - : Tuez ou es-teignez la mouchure qu'elle ne sente mauvais.

**ÉTOLER**, **ÉTOLNER**, v. a. Ébrancher, couper les branches ou « toles » d'un arbre. Dans la seconde forme qui est du Morv. n. la nasale est une lettre parasite. (Voy. *Tole*, *Toler*.)

**ÉTOPE**, s. f. Étope, la partie la plus grossière de la filasse de chanvre.

Du l. *stupa*, *stuppa*, ce qui bouche. Étoffe semble être dérivé de la même racine et c'est pour cela que Comenius, - p. 169, - nomme estoffes de gueule les mets d'une nature substantielle, ceux qui se mangent à la fourchette. (Voy. *Étoupé*.)

**ÉTORNE**, s. f. Étrenne. Transposition de l'r et changement de l'e en o.

**ÉTOU**, adv. Aussi. Berry, Jura, Norm., Poitou, Saint. « étou », aussi. (Voy. *Aitou*.)

**ÉTOUFFEUR**, s. f. Touffeur, chaleur accablante. exhalaison ou vapeur qui étouffe. Notre patois met le préfixe é devant le subst. comme le

fr. devant le verbe étouffer. Esp. *tufo*, vapeur qui sort de terre. (Voy. *Touffan*.)

**ÉTOULÁ**, s. m. Brin d'éteule pris isolément. Il y a beaucoup « d'étoulas » dans ce champ : il a pris un « étoulá » pour allumer du feu. « Étoulá » reproduit la forme provençale *estobla* avec chute du b.

Pueis si gietava al lieg  
D'Estobla o de junquier.

Puis il se jetait au lit de paille et de jonc.

(RAYNOUARD, III, p. 220.)

(Voy. *Rétoulá*.)

**ÉTOULE**, s. f. Éteule, chaume qui reste sur place après la moisson. Le lièvre est dans « l'éteule » ; voilà une brave « étoule. » Étoule est l'ancienne forme estoble. L'u se substitue au b devant la liquide dans la plupart de nos adj. en aule.

Dès l'entrée des Estobles si qu'à la Saint-Michel.

(DELSLE, *Class. agr.* p. 244.)

Dans Palsgrave, Furetière, Ménage, estoble :— dans Comenius, esteule ou estouble.

Comme pourcelets en Estoubles.

(G. GUART, II, p. 158.)

— Étouille, nom de loc. c<sup>h</sup>. de Poussignol-Blismes, écrit Estoules en 1490.

Bourg. « étoule, étaule » ; — Berry, Genève : « étouble » ; — Lorr. « étouble » ; — Normandie : « étouble, étoule, étau » ; — Pic. « étoule » ; — Dauph. « eitoublo » ; — Suisse rom. « étrauble » ; — Prov. « estoubloun. » Suivant M. Littré, la forme étoule ne viendrait pas du l. *stipula* comme étoule, mais du h.-allemand. *stupfla*, *stoppel*, en allemand. En anglais les oies d'automne sont connues sous le nom de *stubble-goose*, parce qu'elles s'engraissent dans les « étoules » avec le grain qui y est resté après la moisson. (Voy. *Rétouler*.)

**ÉTOUNAN**, part. présent de « étouner. » Facile à inquiéter, à étonner. Être « étouнан », être prompt à s'émouvoir ; n'être pas « étouнан », c'est avoir du flegme, du sang-froid. Morv. n. n.-o. Ailleurs « atouнан. » Dans le *Gloss. du Centre*, étonnant se prend à peu près dans la même acception : Tu n'es pas « étounant », c.-à-d. tu n'es pas éraintif, timide.

**ÉTOUNANCE**, s. f. Chose étonnante, surpre-

nante, merveilleuse : il est si riche que c'est une « étouance » !

**ÉTOUPI**, v. a. Étouffer en couvrant, en comprimant. On « étoupe » le feu en le chargeant de cendres.

N'y avoit en celle maison fors le bouge devant, et une poure couste de vieille toile enfumée pour Estuper le feu.

(FROISSART, liv. II, ch. 57.)

« Étoupir » est une forme du vi. fr. estouper qui avait la signific. de boucher, de couvrir pour étouffer :

Les bones cultures couvriront de pierres et les bones funteines Estuperent.

(Rois, p. 354.)

Autre fumes enserré  
Pris, retenu e Estupé  
Cum qui nos eust clos de mur.

(BENOIT, v. 1740.)

Joinville, - p. 318, - emploie le mot estouper d'une manière absolue pour boucher le nez :

Il meismes (saint Louis) ses cors portoit les cors pourris et touz puans pour mettre en terre es fosses, que jà ne se Estoupast, et li autre se Estoupoient.

Ailleurs le verbe a son complément ordinaire :

Chaste se doit tenir et munde  
Et ses orelles Estoper  
Qu'il n'oeie dire ne parler  
Chose qui en pechié le maint.

(Bestiaire divin, p. 225.)

Quant on oit chiens uler, on doit Estouper ses oreilles.... car ilz aporent males nouvelles.

(Évangile des Quen. p. 126.)

Grans et petiz Destoupez vos oreilles.

(ROGER DE COLLERYE, p. 275.)

Borel donne à estouper le sens de rassasier parce qu'il n'a pas compris le texte qu'il cite :

N'orent autre chose à souper,  
De ceu font lor faim Estouper.

Il y a là une métaphore où le tube digestif est assimilé à un trou qu'on remplit avec les aliments. C'est dans cette acception qu'en Fr.-Comté « s'étouper » est synonym. de s'engouer.

Dans Palsg., - p. 768, - Je estouppe, je bouche; je destoupe, je débouche. Estoupayl ou estoupeau = bouchon de bouteille. Dans Comenius, - p. 31, - destoupper signifie relâcher comme par un laxatif.

Bas I. *stuppe*, boucher avec une étoupe. Suisse rom. « étoppa », filasse de chanvre ; « étoppâ »,

boucher une ouverture ; — Namur : « stoper », boucher, engorger ; — Guernesey : « étoupaire », clore, fermer. Par une légère déviation de sens « estouper », en Saintonge, signifie raccommoier comme l'ital. *stoppare*. « Estouper » un pantalon, un bas, c'est y faire une reprise, y mettre une pièce. Le valaque *astup* se dit aussi pour étouffer avec l'idée d'engorgement, d'obstruction. (Voyez *Étôpe*.)

**ÉTOUPI**, partic. passé du verbe précédent. Bouché avec une étoupe, et par extension, éteint, étouffé d'une manière quelconque : « L' feu ô étoupi », c.-à-d. est couvert de cendres. En Languedoc « atupi » s'emploie au propre et au fig. Au propre, « atupi lo fiô », c'est couvrir le feu, l'étouffer ; au fig. c'est réduire au silence, rendre muet.

**ÉTOUPON**, s. m. Bouchon de paille, de linge, de filasse, etc. dont on se sert pour fermer une ouverture, une fente, un trou. Toupon par aphérèse se trouve dans Rabelais :

Faisoyent devant luy sonner des voyres avecques ung coulteau ou des flaccos avec leurs Toupous.

(Gargantua, I, 7.)

Berry : « étoupon », paquet de chanvre garnissant une quenouille ; — Forez : « étoupon », bouchon ; — Guernesey : « étoupon », bouchoir de four ; — Norm. « étoupas », ib. ; — Flandre : « étoupèle », ib. — L'esp. *estopon* désigne l'étoupe la plus grossière.

**ÉTRAIN**, s. m. Paille, litière. Usité seulement dans une partie du Morvan b. :

Ils deussent mengier chardon  
Roinsces, espines et Estrain  
Au Diemenche por du fain  
Et du pesaz en leur semaine.

(Jong. et Trouvères, p. 107.)

Mès la fors, souz eel apentis  
Me fai baillier .i. pou d'Estrain.

(La Houce partie.)

Icelle femme se douloit que son mary l'injurioit et lui disoit qu'elle estoit avolée sur un torquelon d'Estrain.

(Duc. Torqua.)

Dans Comenius, - p. 115, - paille, foarre, estrain, sont synonymes et cependant le roman de

*Dolopathos* semble faire quelque différence entre la paille et l'estrain :

Chascuns i port espine ou laingne  
Ou estouble, ou paille, ou Estrain...  
Estrain i ot et pailles mises.

(V. 4664, 4708.)

Norm. « étrain » ; — Pic. « estrain » ; — Lorr. « étrain, train » ; — Fr.-Comté : « étran, étrain » ; « retranner », étendre la litière : — ital. *strame*, paille, foin.

Du l. *stramen* qui signifie au propre litière. Le bas l. *estramen* à quelqef. désigné ce que nous appelons en fr. une paillasse. En wallon de Mons, « stramage » est le nom collectif des pailles de toute sorte. Dans la région, « stragn, strain », = étrain. A Genève, « étramer » signifie abriter, mettre à couvert comme sous un toit d'étrain. On peut rapprocher *stramen* du danois *straa, halms-traa*, paille.

**ÉTREIT**, E, adj. Étroit. Comme « dreit » = droit, « étreit » est une forme normande.

**ÉTRILLOU**, s. m. Petite aiguille de bois qu'on emploie pour dévider le fil. Morv. n. n.-o. Berry : « étrille » ; — Poitou : « étrillou, étrillour » ; — Suisse rom. « étriau, etresaire. » — Le vi. fr. estrie qui se rattache au bas l. *strictio* désignait des objets servant à étreindre, à serrer. *Strictum* en latin barbare se disait d'un détroit.

**ÉTROICHENER**, v. a. Briser, couper, détacher les trochets ou rameaux en corymbes de certaines plantes, du sarrazin principalement. Dans Roquef. étrusser, couper, mutiler, tronquer. Ce mot ne serait-il pas une forme de étrusser = étrousser pour étrocher ? En Berry, « étruissier » signifie émonder, se rattachant au subst. « truissie », tête d'arbre. Atrocheter renferme au contraire le sens de lier ensemble, mettre en paquet, comme le fr. trousser, avec la préposition à. Guill. Guiart faisant le tableau de soldats livrés au pillage dit :

De la grant richèce qu'il treuvent...  
Chascun en prent, chascun s'en Trousse  
Car de nul ne leur est escousse.

(V. 3127.)

Dans la Suisse rom. « trotsche » désigne une branche d'arbre rompue, et le verbe « trossa, trossi », signifie rompre, briser. (Voy. *Troiche, Troichenotte*.)

**ÉTROINGE**, adj. Étranger, dépaysé, désorienté : « i m' seu troué étroinge en c' pais-quite » :

En pays Estrange  
Ne plaide ne dance!

Salustes dit : Se tu ies ennemis as tiens, comment seront ti ami li Estrange ?

(BRUN. LATINI, p. 424.)

Joinville, - p. 326, - dit étrange de... pour étranger à : Ce n'estoit pas bone manière d'estre Estrange de sa femme et de ses enfans.

« Étroinge » est une forme du dialecte bourguignon :

Et si ne purent lez ditz hommes ne Estroinges gens bouttre avant bouchon ne ensoigne pour vendre vin.

(Ch. B. II, p. 287.)

**ÉTROINGÉ**, s. m. Étranger, une personne d'un autre pays.

**ÉTROINGER**, v. a. Génér, contraindre, embarasser : « i n' veu nun étroinger », je ne veux génér personne. Dans le roman de *Renart*, un paysan cherchant les moyens de se défendre du redoutable gorpil qui lui mange ses poules dit :

Pens i de bon cuer orendroit,  
Comment nos puiens Estrangier  
Renart, qui bien quide mengier  
Noz jelines et noz chapons.

(V. 16475.)

Le *Ménagier de Paris*, - I, p. 144, - donne à étranger le sens de maltraiter, rudoyer :

Non mie seulement vos maris, mais vos pères et mères, vos seules, vous Estrangeront se vous leur estes farouche...

M. Littré emprunte à Saint-Simon un passage où la signification du verbe est exactement la même que chez nous :

Ils se séparèrent, Monsieur outré, mais n'osant éclater, et le roi très piqué, mais ne voulant pas Étranger Monsieur.

Malherbe, dans sa traduction des *Épîtres de Sénèque*, - ép. xix, - se sert du mot étranger dans une acception semblable ou à peu près : Une petite somme, dit-il, Étrange celui qui l'emprunte ; une grande le rend ennemi.

En Poitou et à Genève, « étranger » a le sens de rançonner. « Étranger » un acheteur c'est lui vendre sa marchandise trop cher, la lui mettre à un prix exagéré.



L'anc. langue avait un verbe estranger, en rom. prov. *estranhar*, qui signifiait éloigner, chasser, et se rattachait au l. *extraneare* pour *externare* :

Moult est Gondrée mal venue...

Chascun la fuit, chascun l'Estrange.

(G. DE COINSI, II, ch. 27.)

Eстет mal com los fraires d'ella, e si s'Estranjet d'ella.

(V. DE SORDEL cité par RAYNOUARD, III, p. 223.)

Mais le sens de contraindre, gêner, presser semble plutôt admettre une dér. du l. *stringere* qui a donné *estreigner* au rom. prov., *estrenger* au cat., *stregnere* à l'ital., au valaque *string*.

**ÉTROINGUIER**, v. a. Étrangler.

**ÉTRONCENER**, v. a. Tronçonner, couper les petites branches d'un arbre ou d'un arbuste. (Voy. *Troncener*.)

**ÉTROPEMENT**, s. m. Extirpement ; action d'arracher, de couper à fleur de terre les racines d'arbres ou d'arbustes. Vi. fr. estropement avec le sens de extirpement au propre et de ravage, destruction, au figuré. Bas l. *estrepamentum* = *extirpamentum* : vastum et estrepamentum facere = estreper. Comp. avec l'ital. *stropiamento*, qui, par transposition de l'r est pour *stropiamento*, action d'arracher.

**ÉTROPER**, v. a. Couper à fleur de terre ou même arracher des broussailles, des genêts, des bruyères, etc. On « étrope » les champs de balais (Voy. *Balai* et *Genêtre*) avant d'y mettre la charrie. Les balais sont brûlés sur place. Vi. fr. estreper :

Cist Estrepad les vergiers e destruis les lieux à l'um soleit déable cultiver par tute Juda.

(Rois, v. 334.)

Ne remaneit rien à rober  
Nès les vignes à Estreper.

(BENOIT, v. 35647.)

Lor vingnes et lor boiz fist li Roiz Estreper,  
Et lor maisons ardoir et lor chasteaux gaster.

(Duc. *Stirpare*.)

Se il (les malfaiteurs) ont terre ou mesons en la terre au baron, li bers les doit ardoir et les prés areir et les vignes Estreper.

(Les Établissements de saint Louis, I, ch. 26.)

Le mot a été modifié au XVI<sup>e</sup> siècle, on a dit ex-

tirper pour serrer de plus près le l. *extirpare* de *ex*, hors et *stirps*, racine. Comp. avec l'anc. mot estraper qui répond à l'ital. *strappare*, arracher. L'estrape était une espèce de faucille qui servait à enlever le chaume.

En Dauphiné « éterpot » qui semble être une inversion de « étrepot ou étrepeau », désigne une pioche tranchante de défricheur. Lang. « estripa », défricher, étripier ; — ital. *storpere* ; — esp. *estropear*, mutiler. (Voy. *Estreupier*.)

**ÉTUELLE**, s. f. Écuelle, petit vase de forme arrondie dans lequel on dresse la soupe. Autant de convives, autant « d'étuelles » sur la table. Nos paysans ne connaissent pas d'autre vaisselle. Les assiettes à fleurs du dressoir ne sont là que pour la parade :

Au fond d'un antre sauvage  
Un satyre et ses enfants  
Allaient manger leur potage  
Et prendre l'Écuelle aux dents.

Sauf le potage, qui est un terme poétique, et le satyre qui est un personnage fabuleux, les vers de La Fontaine nous offrent un tableau de genre morvandean. L'écuelle exprime si bien la personnalité de l'individu qu'elle est devenue chez nous un symbole funéraire. Sur toutes les tombes on place une écuelle renversée.

Au bon vieux temps les personnes de haut parage mangeaient aussi dans des écuelles et quelquefois ensemble. Rutcheuf nous montre une princesse puisant à la même écuelle avec d'autres femmes :

Mengier les fet en s'Escuele ;  
S'or fu dame, or est damoiselle.

(La vie Ste Élysabel, p. 213.)

Il y eut jusques à huyt cent chevaliers séans à table et si n'y eut celui qui n'eust une dame ou une pucelle à son costé ou à son Escuelle.

(Perceforest, I, f<sup>o</sup> 24.)

On trouve la forme étuelle pour écuelle :

Ilz sunt frères d'un Ordre, més de ce font merveilles,  
Que robes ne Estuelles ne leur sunt point pareilles.

(Test. de J. de M. v. 889.)

Flandre : « équielle, étielle. » Le rom. prov. *escudella* a donné le verbe *escudelar*, vider l'écuelle, et au fig. distribuer, répandre ce que l'on possède. Le sens métaphorique s'est maintenu



en Languedoc où le verbe « escudéla » signifie dégoiser, c.-à-d. raconter dans tous ses détails un bruit, une nouvelle, un secret. La contrée dit « escudélo » pour écuelle.

L'anc. langue avait aussi escudelle, variante d'escuelle. (Voy. *Écuelle*.)

**EUFFRI**, v. a. Offrir. Morv. n.

**EUILL'**, Il mouil. s. m. Œil, organe de la vue. Un euill', des euill'. Le dimin. « euillot » est plus usité. Vi. fr. li oïls pour l'œil au nom. sing., les oïls à l'acc. plur.

Cele vit Rou si agraaable.....  
Plus freis de rose e flori de lis,  
Si bele boche e si beaus Oilz.

(BENOIT, v. 4133.)

Et dient li plusor que en ses Oïls (la hyène) a une pierre de tel vertu que se aucuns l'avoit desouz sa langue, il porroit deviner toutes les choses qui sont à avenir.

(BRUN. LATINI, p. 246.)

Selon Brunetto, - p. 241, - il faut, pour faire un beau cheval : Oreilles briez et dreciés en haut, granz Oïls et large nés.

En Berry, « yeu » se dit pour œil et pour yeux. — Bourg. « euille » ; — Poitou : « eil » ; — rom. prov. *oill, uil*.

**EUILLOT**, s. m. Œil. Ménage voulait qu'on prononçât euil à la manière des Parisiens et non eil comme les provinciaux. On suit cette règle en Morvan, mais on ajoute le plus souvent à euil le suffixe diminutif ot. Il en est de même dans caillot qui diminue caille, subst. d'où est dérivé le vi. fr. cailler. Cette interprétation est plus vraisemblable que celle d'une lointaine transformation, tirant euillot d'*oculus*, comme l'*occhio* des Italiens, l'*ojo* des Espagnols ou l'*olho* des Portugais.

Nous rencontrons dans plusieurs textes un diminutif à peu près analogue, dimin. usité encore aujourd'hui avec un sens technique, celui d'œillet :

Corone li fet ou portes,  
Toute de plume de paon,  
Où li Œillet sont environ,  
Trestout entor à la ronde.

(*Bible Guiot*, v. 695.)

Clos, amy, sur le seyn de ta mère,  
Tien doux Œillet par la somme oppressé.

(C. DE SURVILLE, *Vers à mon premier né*.)

Aimé Piron a fait dans un de ses noëls un gracieux emploi de la forme euillot. Il est question de l'Enfant Jésus :

Tu voi bé come ai sômaille ;  
Come ai farme les Euillô !  
Pandan qu'ai dor, son cœu vaille  
Po lé besoin de nos tô,  
Ne dison mô !

(Noël 18.)

Les Bourguignons disent indifféremment « euille ou euillot » pour œil. Norm. « euillie » = ceillade.

**EULER**, v. n. Hurler, pousser des hurlements. Vi. fr. uller :

Quant on oit chiens Uller, on doit estouper ses oreilles car ilz apportent mauvaises nouvelles.

(*Évang. des Quen*, p. 49.)

Dans Palsg., - p. 587 - : Il ule, hurle ou ulule comme un chien. On a prononcé heuler et hurler. L'r qui renforce la première syllabe n'est pas organique puisque le latin *ululare* ne le renferme pas.

**EULS**, pron. pers. de la 3<sup>e</sup> pers. pluriel, féminin. Elles se dit « euls » pour le régime, et « a » pour le sujet : « a son mailaides cé fon-nes-laite », elles sont malades ces femmes-là ; « e' nò pâ por-z-euls », ce n'est pas pour elles. « Lé » s'emploie pour elle au singulier. Cette forme « euls » pour elles se montre dans le roman de *Renart* :

Par Deu trop estes orgellox  
Por estre mestre à povre gent,  
Vos les menriez malement,  
Se sor Euls aviez baillie.

(*Renart*, v. 21623.)

On la rencontre assez fréquemment dans le *Test. de J. de Meung* :

Mès nul, tant saiche bien jouer de l'instrument,  
N'ara, s'il ne leur donne, avec Euls monument.

(V. 940.)

Après Euls (les dames) font porter, c'est grant merencolie,  
Leur psautier et leurs heures, et tout par leur folie.

(*Ib.* v. 1216.)

Dans un autre passage, on voit nettement établie par le poète la distinction entre elles, sujet, et euls, régime :

Je n'en sai que euidier, foi que doi saint George,  
Fors qu'Elles ont trové ceste nouvelle forge,  
D'Euls lier por monsther leur menton et leur gorge.

(*Ib.* 1254, 5.)

La même règle se retrouve dans ces vers de Froissart :

Amours et Elle m'ont apris  
 Bien voie de monter en pris ;  
 Et se je n'ai pas retenu  
 Tout le bien dont il m'ont tenu,  
 A moi le blasme et non à Euls.

(*Espinette anoueuse.*)

Après une consonne, on prononce z-euls pour elles par euphonie. Ce n'est pas « por-z-euls », ce n'est pas pour elles. (Voy. *Ile, Lé.*)

**EULVER**, v. a. Élever, nourrir, instruire un enfant.

**EULVIN**, s. m. Alevin, jeune bétail qu'on élève, petits veaux. Morv. n. Env. de Château-Chinon, Frétoy, Anost, etc. (Voy. *Alvin.*)

**EÛMER**, v. a. Aimer. La prononc. appuie sur la première syllabe : « c'te fon-ne-laite eûme bin sé p'tios », cette femme-là aime bien ses enfants. Dans sa traduction en patois de la célèbre bulle *Ineffabilis*, l'abbé Baudiau dit en parlant de la très sainte Vierge : « C'te grand' Reine cambliée d' dalices et aipié chu soon bin Eumé, toote béle, bin çare ai Dieu et que l'ombre moimne d'aine sailiceure n'ai zaimas aipeurée. » *Indic. prés.* i eûme, t'eûme, al eûme ; i eûmon, vos eûmé, al eûman. — *Imparf.* i eûmô, t'eûmô, al eûmô ; i eûmin, vos eûmin, al eûmin. — *Impér.* eûme. — *Part. prés.* eûman. *Part. pas.* eûmé. — Berry : « émer, eumer. »

**EUN, EUNE**, s. numéral. Un, une. Les paysans de Molière parlent comme nous :

J'aymerais mieux bailler à ma fille Eun bon mary qui ly fust agriable que toutes les rentes de la Biusse.

(*Le Médecin malgré lui*, II, 3.)

Ignia pas jusqu'aux souliers qui ne soyent farcis de rubans... ils sont faits d'Eune façon que je me romprois le cou avec.

(*Don Juan*, II, sc. 1.)

Norm. « eun, eune » ; — Berry : « eun, eune ; ieun, ieune. » (Voy. *Ain, I.*)

**EUNI**, v. a. Unir : « a son bin eunies entre-z-euls », elles sont bien unies entre elles.

**EUNION**, s. f. Union.

**EÛNORME**, adj. Énorme. On appuie sur la première syllabe. Eu pour u = « unorme, » usité en Berry : « ç'ô eune perte eûnorme. »

**EUNPOICHENOT**, adv. de quantité ou subst. Peu, un peu, une petite quantité : « Eun » = un, et « poichenot » est le dimin. de « poi », peu, petite quantité.

**EURBONDI**, v. n. Rebondir, bondir de nouveau. (Voy. *Bondener.*)

**EURBOUÉCHER**, v. a. Reboucher, boucher une fois de plus.

**EURCEVOUÀ**, v. a. Recevoir. Au part. pass. « eurçu » : « i é eurçu d' lu dix pistoles », j'ai reçu de lui, etc.

**EURCÔPE**, s. f. Recoupe, rigole dans un chemin ou dans un champ. De coupe avec le dupli-catif re.

**EURC'MOINCER**, v. a. Recommencer, faire quelque chose une fois encore : « les ouïaux aivoient ercoinoicé d' çanter. » (*Hist. du Morv.* I, p. 58.) Le Morv. n., nous en avons déjà fait la remarque, ne diphtongue pas ordinairement comme le Morv. b. la voyelle e en eu.

**EURCONDUITE, EURCONDEUTE**, s. f. Reconduite. Faire la reconduite à un individu c'est l'accompagner dans sa course ou sa promenade.

**EURCONSOLER**, v. a. Reconsoler.

**EURDINGOTTE**, s. f. Redingotte, habit. Ce mot nouveau est à noter. Il démontre avec beaucoup d'autres, au reste, que la transformation euphonique de re en eur se continue dans le langage contemporain par une sorte d'instinct auriculaire.

**EURFROMER**, v. a. Refermer, fermer une fois de plus : « lai roice s'atot erfromée chu son poore petiot », le rocher s'était refermé sur son pauvre enfant. (*Hist. du Morv.*, I, p. 58.) (Voy. *Fromer.*)

**EURFUGE**, s. m. Refuge, asile, abri.

**EURGAIRDER**, v. a. Regarder. On emploie les deux formes « regairder et eurgaïrder. » La métathèse est plus usitée dans le Morv. n. mais on ne mouille pas l'a. On dit « ergarder. » (Voy. *Regairder*.)

**EURJETER**, v. a. Rejeter. Morv. n. « erzeter. »

**EURLANCI**, v. a. Relancer, gourmander, mal-mener quelqu'un.

**EURLEUVER**, v. a. Relever, lever une autre fois. (Voy. *Lewer*.)

**EURLIGION**, s. f. Religion, culte religieux. Morv. n. « erlizion. »

**EURLIGIOU, OUSE**, adj. Religieux.

Ge vos di bien, se Dex m'aït  
Que ge ne demor plus o vous,  
Que trop estes Religious.

(Renart, v. 21734.)

**EURLIQUES**, s. f. Reliques, objets sacrés. La dernière syllabe est souvent mouillée.

**EURLUQUER**, v. a. Reluquer, regarder, considérer avec attention, avec une sorte d'intensité qu'explique la convoitise.

Quand un Morvandeau est dans un bois, il se regarde comme chez lui, il visite, il parcourt, il Reluque l'arbre et l'essence qui lui convient, etc.

(DUPUIS, *le Morvan*, p. 25.)

Le fr. luquer qui entre en composition dans reluquer est une forme de lucher = loucher qui signifiait regarder de près ou regarder de travers. A Genève « lucher », dont le dér. « relucher » se dit pour regarder avec convoitise. Le sens correspond à l'ital. *lucherare*, menacer des yeux. Dans le piémontais « lüsché » équivalait à dérober, voler rapidement. Wallon : « louker, louki, loukier, » examiner ; — Luxembourg : « lücher » = lorgner et viser. Comp. avec l'anglais *look*, coup d'œil ; *to look*, regarder, qui reproduit le sanscrit *lok*, voir. Du l. *luscus*, borgne, parce que celui qui reluque regarde de près ou avec l'œil oblique du désir inavoué.

**EURMÉDE**, s. m. Remède, médicament. Morv. niv. « ermède, armède. »

**EURMERQUABLE**, adj. Remarquable.

**EURMERQUE**, v. a. Remarque. (Voy. *Remerque, Merque*.)

**EURMONTRANCE**, s. f. Remontrance, semonce.

**EURMONTREUR**, v. a. Montrer à....., enseigner, instruire. C'est un bon maître. il « eurmontre » bien ses élèves. Quand on dit que Gros-Jean en remontre à son curé, on sous-entend l'action d'enseigner, de donner une leçon, mais le verbe n'a plus le sens actif.

**EURNIQUER**, v. a. Refuser quelque chose à quelqu'un. Reniquer pour refuser paraît être un ancien verbe. Aucun dictionnaire cependant ne le mentionne. S'il a existé, il pourrait servir à expliquer l'exclamation populaire, bernique! Enriquer, privé de la syllabe initiale qui n'est qu'une métathèse du duplicatif re, a une physionomie et un sens très rapprochés de faire la nique. locution qui nous vient de l'allemand. *nicken*, faire signe de la tête. plutôt que du l. *nicere* ou *nictare*, eligner des yeux. On trouve niquer avec la signific. de branler la tête de gauche à droite, ce qui représente très bien le signe du refus ; ou en avant et en arrière, ce qui marque non moins exactement l'état de somnolence exprimé dans le mot du Jura « niquet », sommeil de l'après-dîner, ou le flamand *knikhebollen*, sommeiller. Néanmoins, dans la dernière langue. *knick* répond au l. *nutus*, qui s'appliquait à un mouvement de la tête ou de la main affirmatif ou négatif. (Voy. *Beurniqhie, Nicot, Niquote*.)

**EURNOUEILLE**, s. f. Grenouille. (Voy. *Renouaille*.)

**EURPAS**, s. m. Repas, nourriture prise à une certaine heure. Eur pour re, et pas pour past du l. *pastus*, pâture. Le droit de past, sous le régime féodal, était le droit qu'avait le seigneur d'aller seul ou avec une suite prendre un repas chez son vassal. Ce droit de past était quelquefois compliqué du droit de gîte beaucoup plus onéreux.

Le mot est encore employé par Brantôme et Rabelais :

Je ne conte point la grande despense qu'il faut faire pour entretenir ces espadassins et leur donner de bons Pastes.

(Discours sur les duels, VI, p. 142.)

Et le Past terminé au son de ma musette...

(Pantagruel, prologue du l. III.)

Ital., esp., port. *pasto*, aliment, pâture.

**EURPROUCHER**, v. a. Reprocher, faire un reproche.

**EURQUEULER**, v. a. Reculer, aller ou mener en arrière. Le charretier crie à son cheval qu'il veut faire reculer : « eurqueule, eurqueule » !

**EURSEMBLANCE**, s. f. Ressemblance. Un peintre habile attrape bien « l'eursemblance » du modèle. Le primitif semblance se montre souvent en vi. fr. :

Lucifer se volt eslevoir à la Semblance del Ialtisme.

(Serm. S. B. p. 522.)

**EURSEMBLER**, v. a. Ressembler, avoir de la ressemblance avec quelqu'un en quelque chose. Ressembler est l'itératif de sembler qui est aussi usité : « a semble son père. » S'emploie à l'actif : « al eursemler son père » :

Fille, ce dist li rois, Ressemblez vostre mere,  
Ne soiez vers les povres ne sure ne amere  
Mais douce et debonnaire.....

(Berte, p. 9.)

Bien Ressemble son père de la bouche et del nez  
Et Parise, sa mère, de rire et de gaber.

(Parise la Duch. v. 1407.)

Plus Ressemble son père que homme qui soit nez.

(Ib. v. 1426.)

Mieux Resamble Raimont.

(Ib. v. 1432.)

Il Resemblot trop bien Renart;

Ge le vi pendre à une hart.

(Renart, v. 4254.)

**EURVENI**, v. a. Revenir, venir une autre fois. Part. passé eurveni : « al ó eurveni », il est revenu. Morv. n. « arveni », par le changement de l'e en a. Se dit du grain qu'on soumet à un léger bouillon pour augmenter son volume. On fait « eurveni »

du seigle, de l'avoine pour la nourriture des pores, des chevaux, etc.

**ÉVADÉ**, part. passé qui s'emploie substantivement. Écervelé, extravagant, celui qui parle à tort et à travers, qui bat la campagne dans ses actions ou dans son langage. A peu près synonyme de « éfougé », comme en l. *evadere* est synonyme de *aufugere*. Nous disons : c'est un « évadé », en parlant d'un homme braque, sans réflexion, comme on dit en Bourg. c'est un « évarai. » (Voy. *Évairer*.)

En Berry, « bader » renferme l'idée de parler avec excès; « badaud » est usité pour fou, imbécile. Le mot s'applique particulièrement aux moutons atteints de la maladie nommée avertin, maladie qui les rend comme *estourdis* suivant Ol. de Serres. Il est vraisemblable que, dans cette acception au moins, badaud se rattache comme le fr. badin et notre terme « évadé » au l. *evadere*. Dans la Suisse rom. « bader, badou », se disent d'un être désœuvré, niais. On rapprochera encore « évadé » des termes d'origine celtique qui ont un sens analogue, *badus* en cornwal. = lunatique, *bader*, *badaouer* = étourdi en breton. Dans ce dernier idiome le verbe *bada* = être étourdi et badauder. Le part. *badet* a la même valeur que le subst. *bader*. Notons encore la loc. genevoise « à la bade », en complète liberté, que nous pourrions exactement traduire par « à l'évadée. » Forez : « à l'abada », à l'abandon, au hasard. Le v. réfl. « s'abadâ » = courir les champs. (Voy. *Éfougé*.)

**ÉVADER**, v. a. Chasser, mettre en fuite, pousser dehors : « qu'a veune, i l'évaderai brâman », qu'il vienne, je le ferai joliment partir, je le pousserai comme il faut ; « évader » les mouches, les chasser :

Lors suis-je esjoy de ton aise et prens plaisir en ce que tu Évades les misères que je souffre chascun jour.

(LITTRÉ, Dict. dans *Alain Chartier*.)

Puis cria de par l'empereur que quiconque d'iceux vouldroit la mort Évader, arrachast publiquement la figue avec les dents.

(Pantagruel, IV, 45.)

Pour Évader ceste grande chaleur  
Qu'on voit regner, et aux corps perilleuse,  
Besoin nous est faire chère joyeuse.

(ROGER DE COLLERYE, *Rondeau*, 85.)



Le verbe réfl. s'évader, s'enfuir, s'échapper de... est demeuré français, il est à peu près inconnu dans nos campagnes. Duc. donne au bas l. *evadari* le sens que renferme *flagitare*. Dans un texte cité par son continuateur, évadant signifie assaillant, celui qui attaque. L'anc. mot esvaudie, querelle bruyante, qui se rapproche beaucoup du picard « évaunder » poursuivre, se rattache probablement à « évader. » Une oraison à saint Antoine de Padoue débute ainsi :

Père et patron, saint Antoine de Pade  
Qui vous invoque au besoin, vous Évade  
Perils de mort et de calamités.

En vi. fr. évader devenait quelquefois verbe neutre : La nuit de devant le duc de Nemours, après avoir gagné deux de ses gardes. Évade.... [Ét. PASQUIER, *Lettres*, 25.] Le berrichon « ébader », s'épanouir, le dauph. et le foréz. « abadà », errer, paraissent être des variétés dialectales du même mot. L'esp. *evadir* et l'anglais *to evade*, ont le sens actif comme le latin *evadere*, lorsqu'il signifiait éviter, franchir, traverser :

Increpat his victor : nostrasne Evadere, demens,  
Sperasti te posse manus ?

(*Énéide*, ix, v. 560.)

(Voy. *Galcauder*, *Époulcauder*.)

**ÉVAIREMAN**, s. m. Le mot ne se montre plus guère dans l'usage contemporain. Il sera maintenu dans la mémoire des Bourguignons amateurs du vieux langage par la lecture du petit poème d' Aimé Piron qui porte pour titre : *l'Évaireman de la peste*, titre qu'on pourrait traduire par l'Esquivement de la peste. Le spirituel Dijonnais qui composa cet opuscule à 80 ans était le père d'Alexis Piron, l'auteur de *la Métromanie*. Il cultivait à la fois les Muses et la pharmacie. On lui doit quelques noëls vraiment dignes de la verve de son célèbre compatriote La Monnaie.

**ÉVAIRER**, v. a. Chasser, mettre en fuite, pousser dehors, disperser.

— Évairer (s'), v. réfl. Se retirer en hâte, se sauver : « tu l'évaire », tu te sauves, tu te retires, tu décampes, dit le Gloss. de La Monnaie.

« Évairai », ajoute-t-il, signifie mettre en fuite, et « s'évairai », fuir. Le docte bourguignon tire « évairer » d'un verbe l. *evarare*, bien rapproché, quant au sens, de *evadere*. D'un autre côté, le

contin. de Duc. semble admettre une relation entre évairer et évader, en rattachant le subst. esvaudie au bas l. *evare*, provoquer. En effet *varare*, traverser un cours d'eau, et *vadare*, passer à gué, paraissent identiques. La même relation semble exister dans l'ital *badare* et *varare* qui renferment l'idée de lancer, pousser, et dans le port. *varar*, passer au delà, *vadear*, passer à gué. L'esp. *varear*, jeter à bas, chasser, pousser, est également bien voisin de *vadear*, surmonter, vaincre. Enfin si on observe que le subst. *vadum*, gué, passage, se rattache à *vadere*, on a lieu de croire que *vadare*, *vadere* et *varare*, appartiennent à un même groupe étymologique. En wallon, « éwaré » signifie à la fois égaré et effrayé; mais dans le premier cas le mot n'est peut-être qu'une variété du français, tandis que dans le second il appartient à une origine incertaine. A Liège, « ewareur » = frayeur; « ewarege » = saisissement. « Éwara » est synonyme de « spawta », épouvantail. Norm. « évarrer », effrayer, rendre effaré; — Forez : « évarachi », disperser, mettre en désordre; — Berry : « évarié », celui qui est dans le délire; — Bourg. « éveure », étourdi. (Voy. *Évâdé*.)

**ÉVEILLÉE**, s. f. Étincelle qui s'échappe du feu. Dans la nuit de Noël, on tisonne la grosse hûche traditionnelle qui remplit l'âtre, et s'il en sort beaucoup d'étincelles, on ne manque pas de rappeler le dicton :

Éveilles, éveillons,

Autant de gerbes que d' gerbeillons !

Cela signifie en prose qu'à la moisson on récoltera autant de grosses et de petites gerbes que la hûche aura lancé de grosses et de petites étincelles. Le mot est probablement une métaphore qui recommande la vigilance aux alentours du foyer rustique. La même métaphore figure moins poétiquement dans la Suisse rom. où « éveillon » se dit d'un soufflet sur la joue. (Voy. *Évivaus*.)

**ÉVENTIONNER**, v. a. Inventer, imaginer. Cet homme-là « éventionne » toujours des mensonges. C'est un conte qu'il a « éventionné. » De invention construit sur le l. *inventionem*.

**ÉVENTIONNEU**, EUSE, adj. et s. Celui ou celle qui invente des choses plus ou moins fausses. Se dit encore pour inventif. On dit en Bourg. : « il s'est inventé de faire telle chose. »



**ÉVEURLUCHÉ, E**, adj. Ébouriffé. Se dit d'une tête mal peignée et en général de tout ce qui est en désordre, péle-mêle, hérissé en broussaille. Morv. n. n.-o. « évoudracé. »

**ÉVITATION**, s. f. Invitation, premier appel au tribunal du juge de paix, avertissement officieux de comparaître. L' « évitation » est sans frais et arrive par la poste comme une lettre. (Voy. *Copie*.)

**ÉVITER**, v. a. Inviter.

**ÉVITOU, OUSE**, s. Inviteur, inviteuse, celui ou celle qui fait les invitations pour un mariage. Il y a peu de temps encore, l'usage était que les fiancés accompagnés d'un garçon et d'une fille de noces allassent chez leurs parents et amis faire les invitations aux fêtes de la circonstance. Nos « évitous » sont appelés « prieux » en Berry : les « prieux » de noces.

**ÉVIVAUS**, s. m. Étincelles du feu qui pétille. (Voy. *Éveille, Signaude, Soldats*.)

**ÉVOILLER**, v. a. Éveiller, réveiller :

Esvoillez le juste et ne péchiez mie.

(*Job*, p. 480.)

**ÉVOILLI, E**, part. passé. Éveillé, réveillé :

Berte s'est Esveillie, si se commande à Dé ;  
Dans la chambre est entrée belement et soé.

(*Berte*, p. 25.)

**ÉVOULÂYÉ**, adj. Celui qui parle étourdiment, qui agit comme un étourneau, qui n'entend pas

la raison. « Évoudlayé » = évolagé, construit sur le l. *volaticus* qu'on trouve dans Cicéron et dans Sénèque pour volage. *Volaticus* = *volatilis* dans les gloses d'Isidore : *Iarpia virgines volaticae*.

En vi. fr. évolé, tiré du l. *evolare*, signifiait étourdi, inconstant. Poitou : « évolagé », étourdi : « évolager », faire envoler.

**EXEMPT DE**, loc. A l'abri de, dispensé de. Exprime une négation usitée dans des phrases telles que celles-ci : c'est un mauvais homme, il est « exempt » de bien faire.

**ÉZONDÉES**, s. f. Par « ézondées », par intervalles, par accès, par secousses. Dans l'anc. langue onde et ondée sont assez fréquemment employées avec le sens de moment, instant, fois, intervalle. Ol. de Serres dit bouillir une ondée pour bouillir un instant :

Dans la pneumonie, le pouls va par Undes.... Icelle Denisette ot deux fortes Ondées de mal et tellement qu'elle ot enfant.

(*Duc. Undacio*.)

Ce n'est pas qu'il y ayt une conversion miraculeuse qui les agite à Ondées.

(*LITTRE, Dict. dans Montaigne*, IV, 120.)

La définition du continuateur de Duc. et de Roquefort qui explique ondée par tranchée, douleur d'accouchement, est inexacte. Dans l'exemple où il est question d'une femme en couches, le mot s'applique évidemment aux efforts de l'enfantement, efforts qui se succèdent par intervalles. L'ital. *undata*, coup de vague, répond assez bien à l'idée. Dans la Suisse rom. « onda » équivaut à fois : une « onda », une fois.

## F

**FÀ**, s. m. Faix, fardeau, charge : « eun fâ d'herbe, eun fâ d'peille », fardeau en général. Il faut que chacun de nous porte « son fâ » en ce monde. En wallon « fâ » a le sens vague de poids ou mesure quelconque : un « fâ » d'échalas, un « fâ » de pois, c'est-à-dire une botte d'échalas, un panier de pois. Suisse rom. « fé » ; — esp. *haz* = faz, faisceau, botte. Bas l. *fascium*, *fascius* : *fascium ligni*, fagot ; *fascium feni*, botte de foin. Du l. *fascis*, faisceau, charge, fardeau :

Injusto sub Fascie viam dum carpit.

(*Georgiques*, III.)

**FÂCHER**, v. a. Fâcher avec le sens actif, gronder quelqu'un, faire des reproches : mon père m'a « fâché », c.-à-d. m'a réprimandé.

En lieu de les servir, je les Fâche.

(*Pantagruel*, prologue du l. III.)

**FACINE**, s. f. Brins de bois, jeunes pousses, la partie la plus menue du branchage des arbres. Dans les exploitations forestières du pays, la « facine » a ordinairement très peu de valeur, parce qu'elle surabonde ; on la laisse quelquefois pourrir sur place faute de pouvoir la vendre même à vil prix.

Du l. *fascina* dér. de *fascia*, bande, parce que ce menu bois, nommé facine, ne peut être enlevé qu'en bottes retenues par un lien. En latin *fascis* désignait un faisceau de verges. C'est à ce mot qu'il convient peut-être de rattacher le verbe fesser qui est récent en fr. et qui dans plusieurs patois, celui du Maine entre autres, signifie frapper en général et non pas seulement fouetter. Dans le Luxembourg le mot a le double sens de fouetter et l'entrelacer, clisser. En Franche-Comté (Fourgs), « fesse » = facine, brins de bois flexibles. La véritable orthographe aurait primitivement été fâssec prononcé fesser par suite d'un rapprochement facile à comprendre. La racine commune de *fascia*, *fasciare*, *fascinare* sous-entend l'idée de lier,

d'attacher, de bander. La fascination n'est pas autre chose que la puissance de lier, d'enchaîner la volonté d'autrui. Les noueurs d'aiguillettes étaient, étymol. parlant, les fascinateurs par excellence. Dans le wallon de Mons, « fâcher », dér. du latin *fasciare*, signifie emmailloter. « Fachenne », en Flandre, se dit pour fascines et langes ; « enfâcheinner » = emmailloter. Ce dernier mot wallon répond à l'anc. verbe enfaxiner, ensorcéler :

Le mari de la suppliant lui dist qu'elle l'avoit Enfâxigné.

(*Duc. Fascinare*.)

Dans les Hautes-Alpes, « faice » ou « faisse » désigne une sangle de maillot. C'est de cette signification que provient le nom de la chapelle dédiée, près de Ribiers, à la sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame des Faices :

Dans Nonius, *fascia* se dit d'une enveloppe. Le l. *fasciola* s'appliquait à un ruban, à une bande et particulièrement à ces bandelettes croisées les unes sur les autres qui servaient à attacher les souliers de chasse.

Esp. *faxa*, ceinture, bande de maillot, fascie de blason ; *faxar*, bander, lier ; *hacina* = *facina*, monceau de gerbes ; *hacinar*, entasser des gerbes ; — ital. *fascinare*, faire des fagots, charmer. L'anglais *to fagot* signifie fagotter et garrotter, lier. En vi. fr. facinier = sorcier, comme en wallon « facineu », en Forez « facinei », en Languedoc « fachigné. »

**FACÛ**, E, adj. Celui qui a une grosse face, une figure rebondie. Un visage « façu » est un visage de pleine lune.

**FADE**, adj. Mollasse. S'emploie pour exprimer un état maladif où les chairs sont flasques : « l'poure p'tiô ô tô fade », le pauvre petit est sans force, il ne peut se soutenir par affaiblissement. Le *Testa-*

*ment de Pathelin* emploie le mot dans le même sens :

Quoy, ie me sens ung petit Fade.

Guillaume Guiart, - v. 1548, - dit du roi Philippe-Auguste :

Li rois de France maigre et Fade  
Jut en Acre lonc tens malade.  
D'un mal qui nuit et jour li put.  
Ains suis si blaffart et si Fade  
Qu'il semble qu'aie esté malade.

(*Ménagier de P. II, p. 6.*)

Dans Palsg., - p. 542, - Je fade (*I faade*) est synonyme de Je flaytrys. L'anglais *to fade* = se faner, languir. De l. *fatuus*, insipide. M. G. Paris propose le l. *rapidus*.

**FAFIONS**, s. m. plur. Chiffons de peu de valeur, menus objets de toilette, oripeaux. Dans la Suisse rom. « féfon » désigne une petite épingle. Diderot dit fanfoles pour fanfreluches :

Le rouge, les mouches, les pompons et toutes les fanfoles de la toilette.

(LITTRÉ, *Dict. Fanfole.*)

**FAFIOTAIGE**, s. m. Emploi de « fasons », de chiffons sans valeur pour la toilette ou pour un usage quelconque. « Fafion », avec un préfixe d'origine inconnue, pourrait se rattacher à flot, qui en fr. désigne une houpe, un papillon, et en Lorraine un nœud de ruban. Fafiotage exprimerait dans ce cas un assemblage de choses flottantes. Flot, avec cette acception, paraît n'être qu'un apocope de floc, touffe de laine ou de soie. On le voit assez clairement dans le languedocien « flo », qui a pour diminutif « flouque », et qui désigne un flocon, une houpe, une bouffette. A Genève, « flotte » de fil, de soie, se dit pour écheveau de fil, de soie. A Metz, « flio » s'applique aussi bien à une feuille d'arbre qu'à un nœud de ruban. En wallon, une « fafote » est une pellicule, un corps quelconque flottant à la surface d'un liquide. « Fafion » équivaldrait donc à flocon.

**FAGUENÀ**, s. m. Odeur fade, nauséabonde. Roquefort, dans son Glossaire, indique le sens en disant que l'odeur en question est celle qui s'exhale d'un lieu fermé où il y a beaucoup de monde. Palsgrave, - p. 722, - particularise encore plus. Suivant lui, le faguenat est une odeur de bouc,

*rammishness*. Je le cite : Elle sent si fort son Faguenet (*sic*) quelle feroyt ung homme gomyr de la bayser seulement. Rabelais, au l. II de *Pantagruel*, nous parle du faguenat des Haispaignolz. M. Jaubert se trompe, je crois, en donnant à ce terme la signific. de pourriture. Le faguenat est à la lettre l'odeur du corps humain répandue dans du linge ou des vêtements sales. Aimé Piron, - p. 26, - a employé le mot dans son petit poème intitulé *l'Évairéman de la peste* :

Defié-vos-an, sai vo plai,  
Qu'ai n'en sote, come d'ein gôfre.  
Du Faguena et du poussé  
Qui véne saisi tô d'ein cô  
L'ôdora, vou lai regadure.

La Monnaie fait du faguenat une odeur de crocheteur échauffé. Pourquoi de crocheteur plutôt que de tout autre homme de peine si ce n'est pour rattacher le terme à l'ital. *facchino* ? En Forez : « fagana » ; — Poitou et Saint. « faguenat », odeur de bouc ; « sague nail, sague nat », odeur de linge sale. Quant à l'étym., répétons avec Ménage et M. Littré : origine inconnue.

**FAIBRICIEN**, s. m. Fabricien, celui qui administre la fabrique d'une paroisse. Pourquoi dit-on fabricien et non fabriquier ? C'est peut-être parce que l'anc. langue, dans quelques dialectes, a prononcé fabricice :

Cartulaire et terrier appartenant à la communauté et Fabrice de l'église paroissiale de la ville d'Yz.  
(*Ch. B. II, p. 435.*)

En lever et recevoir l'amande au profit de la dicte Fabrice..

(*Id. ib. p. 437.*)

Il y aurait beaucoup d'autres exemples à citer. On voit dans Duc. (à *Fabricerius*) que le vi. fr. a eu les formes fabriquier et fabricieur.

**FAIHNE**, s. f. Farine, mouture des grains. Morv. n.-o. (Voy. *Faireune*.)

**FAIHNER**, v. a. Enfariner, mettre dans la farine. Morv. n. n.-o.

**FAIMEUNE**, s. f. Famine.

**FAIMILLER**, v. n. Avoir beaucoup de famille. avoir de nombreuses portées. Se dit principalement

en parlant des animaux. Les truies et les lapins « faimillent » plus que d'autres femelles. Si famille se rattache à un rad. sanscrit *dha*, poser, mettre bas, le sens de familler est tout à fait conforme à cette lointaine étymologie.

**FAINGN'**, s. f. Faim, besoin de manger. Morv. n.

**FAIREUNE**, s. f. Farine. On nomme « faireune fôle » la poussière de farine qui saupoudre l'intérieur des moulins et qui dans le pays sert à faire la colle ou chas des tisserands. (Voy. *Fânée*.)

**FAIRONGHI'**, s. m. Furoncle, appelé vulgairement clou. (Voy. *Fronllhe*.)

**FAIVIOLE**, s. f. Haricot. Dans Comenius, - p. 33, - fascoles ou fèves de Rome. Jura : « fai-viole » ; — Lyon : « fiageole » ; — Flandre : « fa-geole » ; — Suisse rom. « favioula. »

Du l. *fascolus*, haricot, dans Columelle ; *fasellus* dans Virgile :

.....Vilemque fasellum.

(*Géorg.* 1.)

**FAIVÔRIER**, v. a. Favoriser, être favorable à.

**FALOT**, s. m. Grosse lanterne carrée qui éclaire sur les quatre faces. En ital. falot = *lanternone*. C'est un dimin. de *fale*, éclat de feu, grande lucur, que le vi. fr. et le wallon prononcent faille. Dans Palsg., - p. 210, - fallot est synonyme de flambeau et se traduit en anglais par *cresset a lyght*, qui signifie littéralement feu servant de signal, fanal, phare. A Guernesey, la « faille » est une torche de paille.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce mot qui appartient autant à l'histoire des mœurs et usages populaires, au moyen âge, qu'à la linguistique. Il se rattache au l. *falæ*, tour, échafaudage en bois, terme toscan qui n'est peut-être qu'une contraction de *faculæ*, au bas l. *fala, falla, falha*, loge construite en branchages, et à faille, feu de joie, fagot enflammé, torche : *Ilabent usum recipiendi, sciendendi... arbores... de dictis nemoribus... ad faciendum brandas, Falhas, cabanas.* (Duc. *Falha*.) Dans le Valais, le premier dimanche de Carême

est connu sous le nom de dimanche des Failles (1). La nuit venue, on allume sur les hauteurs de grandes perches garnies de paille tortillée ou goudronnée, et on se livre ensuite aux danses, aux chants, aux copieuses libations qu'exige la circonstance. En rom. prov. *fahlia, falia*, comme faille en vi. fr., signifie torche, falot. C'est un synonyme de brandon :

Ab aitant s'alumnero las Falhas e'l brando.... Can-delas e Falhas ardens....

(RAYNOUARD, *Brando, Falha*.)

Un passage de la *Chron. des ducs de Norm.* nous montre les Anglais ramassant leurs morts sur le champ de bataille à la lueur des torches :

Od granz Failles e od brandons  
I vunt cerchant lur compaignons.

(BENOIT. v. 1181.)

En ital. *falo*, feu de joie ; *far falo*, brûler, mettre le feu. Dans cette langue, *falotico* correspond à notre adj. « falot » = folâtre, extravagant, et trompeur, perfide dans le patois du Poitou. Falot, dans ce sens, est un dérivé de *fale* ou *faille* comme *hordeor*, *bordères* = jongleur, diseur de *bourdes*, est un dér. de *borde*. Dans le wallon de Mons le falot est ou la torche même ou celui qui la porte (2). Cette double signification contribue à démontrer que le mot est un souvenir des joyeux divertissements qui accompagnaient en tous lieux la fête trop souvent licencieuse du dimanche des Bordes, Brandons, Bures ou Failles.

Falourde (3), autre dér. de *fale*, avait, comme faille et fagot, une acception propre, celle de faisceau de bois, et une acception fig., celle de sottise, extravagance, tromperie :

Une grant trufe, une Falourde,  
Une fastrasic, une bourde  
Oiant plus volentiers, etc.

(Duc. *Fallita*.)

Falorder signifiait railler, se moquer ou duper,

(1) Dimanche des « Fachenoltes », en Champagne, des « Fêchenates », en Lorraine. (*Mémoires de l'Acad. celtique*, VI, p. 116.)

(2) Cette dernière acception au fig. indique l'origine de l'adj. *falot*, ote, plaisant, étourdi, burlesque. En ital. *burlesco* = *falotico*.

(3) Allumer les feux, en l. *faculas accendere*, était se livrer à un acte de superstition constamment attaqué par les conciles. Cet acte, qui en effet, supposait des pratiques plus ou moins mystérieuses, est mis sur la même ligne, que celui d'honorer, par une sorte de culte, les arbres, les rochers, les fontaines. (Duc. *Facula*.)



comme border, bourder (1). D'un autre côté, *falo*, *falodia*, *fallogia* en bas l. s'appliquaient à de grands feux de joie, à des illuminations. L'r dans *falourde* est une lettre parasite et de simple renforcement; elle n'existe pas dans la forme *faloise* dér. du même primitif. Cette dernière répond au bas l. *fallogia*, tandis que la première répond à *fallodia*.

Dans « beurdifailles, bourdifailles », feux de joie, le patois du Jura a réuni les deux synonymes. *borde* et *faill*. En Dauphiné, « *faillbourda* », sornette, faribole, offre la même répétition au fig. que « *fali-bourde* » en Champ. et « *bourdifaille* », tête évaporée, à Genève.

Le fr. *faribole* n'est qu'une corruption peu intelligible de *falibourde*, conte en l'air, dans le Gloss. de Roquefort. Cette variante offre dans son suffixe *bole* une autre forme de *borde*. *Bole*, aussi prononcé *bule*, *boule*, suivant les lieux, figure assez souvent en vi. fr. et dans quelques patois. *Boleor*, *bolères* = *bordeor*, *bordères*, comme *boule* = *bourde*, comme *bouler* = *bourder*. L'identité de *bule* avec *bure* et *borde* se montre clairement dans le nom du dimanche des Bules. (Duc. à *Bure* et ROQUEF. à *Bule*.)

Tandis que la linguale r disparaissait dans cette forme *bule*, elle se maintenait dans le bas l. *burla*, *bolre*, *faisceau*, *gerbe*, dans *burlare* qui a la même valeur que *bourder* et quelques autres dérivés. Autour de cette variante *bourle* ou *burle*, se groupent un assez grand nombre de termes populaires dans les patois, qui seraient tout à fait inexplicables si on ne les ramenait pas à la même origine, c'est-à-dire à une idée de fête tumultueuse, de rassemblement, de gala, aussi bien que de feux allumés. Je citerai seulement « *bourlin*, *bourlot* », en Poitou, usité pour exprimer un entassement de personnes, un péle-mêle de foule; « *bourla*, à la *bourlette*, *bourlon* », dans la Suisse rom. pour brûler, à brûle-pourpoint, goût et odeur de brûlé. Les langues sœurs du français possèdent égale-

ment ces formes plus ou moins altérées et notamment la dernière : *burla*, jeu, plaisanterie; *burlare*, folâtrer, se moquer, en ital.; *burla*, tromperie, *burlare*, tromper, railler en portugais; *burla*, espèglerie, *burlar*, plaisanter, *burlevia*, *burleta*, baliverne, sornette, *burton*, railleur, farceur, en espagnol. L'ital. et l'esp. ont l'adj. *burlesco*, bouffon, comme nous avons *burlesque*.

Pour en revenir au mot *falot*, dont on s'est trop détourné par cette digression, on saisit encore jusqu'à l'évidence sa relation avec *faill* dans une nouvelle acception, commune aux deux termes. L'anc. langue et plusieurs patois nomment *faill* et *falot* un manteau avec capuchon, une robe à plis très amples enveloppant le corps, un vêtement enfin propre aux déguisements. Le *Vocab. du XII<sup>e</sup> siècle*, plusieurs fois cité, traduit le l. *penula* par *faill*. A ce propos, le commentateur observe que, dans les Flandres, des manteaux très longs en étoffe noire sont encore connus sous le nom de *faill*es prononcé *fannes* à Douai et ailleurs (1). La *faill*e aux env. de Mons est, suivant la définition d'un glossaire wallon, un vêtement de femme qui lui couvre la tête et une partie du corps. C'est dans le Cambresis, un grand voile noir assez semblable à la mantille des Espagnoles. En Corse, la *fallette* est un jupon qui se relève au besoin pour servir de cape. A Valenciennes, la *falle* ou *faill*e se composait d'un capuchon de laine ou de soie noire avec un mantelet qui tombait à la hauteur des genoux. Ce vêtement est aussi nommé *domino*, dit M. Hécart dans son *Dict. rouchi-*

(1) Jacques Le Saige, marchand drapier à Douai au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, raconte, dans son *Voyage à Jérusalem*, qu'il vit un jour, dans la ville de Salline, une jeune femme morte qui était enveloppée dans une belle *Fanne* de soie. (Voy. l'édition DUTHILLEUL, p. 145.) Cette forme *fanne* = *falle* a eu pour dimin. *fanon*, tissu de lin, robe, dans le sens de vêtement, et *fanon* = *falot*, torche, phare dans le sens de feu qui brûle. En bas l. *fanate*, *fanarium*, *fanonius* sont synonymes. *Phenot*, *fanot* = *falot* dans Cotgrave. Un autre dér. de *fata* ou *phata*, se montre dans *phalere*, qui désignait un objet de la toilette féminine. On voit, dans un texte cité par Duc. à ce mot, un fantôme de femme porter à More meretricio *Phaleras* et *naticas*. Quant au changement de la linguale l en nasale n et réciproquement, il n'est pas rare en vi. fr. On le remarque notamment dans *marno* que l'anc. langue a prononcé *marle*, *nerle* et même *malle*, *melle*, avant de lui donner sa forme actuelle. Ainsi le g du mot gaulois *marga* se modifie trois fois, ne conservant intacte que la consonne initiale. Si on tenait compte de ces transformations orthographiques beaucoup plus nombreuses qu'on ne le pense généralement, on retrouverait la trace d'étymologies dévoyées qu'en désespoir de cause on rattache à des origines étrangères.

(1) *Falourde*, dont l'étymol. a été vainement poursuivie, paraît tiré du bas l. *fallodia* avec intercalation de l'r. *Fallodia* a signifié, par métonymie, feu de joie, illumination, mais sa signific. étym. est bois, branchage, *bouillée*. On le voit dans le primitif *falle*. On pourrait encore dériver *falourde* de *fale* et de *orditus*, = bois ordi, c.-à-d. préparé comme les fils du tisserand. On sait que le dimanche des *Failles* a été appelé en bas l. *Dominica de tignis orditis*. Le suffixe *ourde* n'est qu'une variante de *orde*. D'ailleurs on trouve *falorde* et *falourde*. C'est par une notation semblable que le l. *horridus* a donné le vi. fr. *ord*, *orde*.



français, mais il y a quelques années qu'on ne le porte plus. En Picardie la faille est une coiffe de couleur foncée. Les patois de la Suisse et du Jura, tout en désignant sous la dénom. de faille une fête carnavalesque, conservent au mot sa signification particulière. Ainsi, dans le canton de Genève, une femme bizarrement accourcée est qualifiée de « faille » ou « faillasse. » Avoir l'air d'une faille, c'est à peu près la même chose que ressembler à un masque, ou pour emprunter un mot qui est toujours de la famille, c'est être habillé comme un fagot. Être « effallai », à Guernesey, c'est être débraillé, c.-à-d. avoir sa faille mal attachée, ouverte, en désordre. Un « fallipoux », en Normandie, ressemble fort à un vagabond déguenillé. On retrouve vivant, dans ces locutions, le souvenir des déguisements plus ou moins grotesques dont on se servait au milieu des fêtes nocturnes qui enterraient définitivement le mardi gras. Dans l'anc. langue, fale, faille, falie, falot désignaient également un vêtement de femme. L'inventaire des meubles de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, porte : Une faille de drap noir n'escuz. (*Biblioth. de l'Éc. des Chartes*, VI<sup>e</sup> série, 1, p. 331.) On lit dans une lettre de rémission (1359) qui énumère plusieurs objets de toilette : Un chaperon double, un Falot et un ganteles de balaine. (Duc. *Falie*.) Le bas l. *falda*, plus usité au plur. qu'au sing., l'ital. *falda*, l'esp. *falda* = *falla*, le port. *faldra* ou *fralda*, s'appliquent aussi à un habillement féminin. Par syncope et le changement du t en d, ces formes sont tirées d'un dimin. *fallita*. Il conviendrait encore de rattacher à falot, le port. *facha*, torche, flambeau ; *facho*, fanal, phare. Ces mots correspondent au wallon « face », flambeau, et à l'ital. *face* (fâ-tche), flambeau, lumière. Dans cette dernière langue, *face* est pour *facola*, qui est presque le l. *facula*, dimin. de *fax*, bois, tison, torche (1). Or le rad. *fax*, dont le thème est *fac* (*haz* en esp. et *hac* en valaque), a donné au fr. les deux dérivés *faix* et *fagot*, dérivés qui expliquent couramment la double signification en wallon de « *fah*, *fache*, *fachette*, *fachot* » = bande d'étoffe, ceinture, lange, maillot, synon. du latin *fascia* (2), et de « *face* » = flambeau ; « *facons* » =

flammèches, cendres. Le liégeois qui prononce « *fah* », par la chute de la palatale c, emploie le verbe « *fahner* » pour fagoter. Le patois de Mons et le rouchi ont « *facher* » pour emmailloter (1). Dans l'un et l'autre cas, le lien qui sert à attacher le fagot ou le lange est sous-entendu. Le rapprochement d'origine a lieu dans le dér. « *fachenne* » qui signifie à la fois ceinture et fascine. Tous ces termes, avec le flamand *fakkel*, flambeau, falot, et l'allemand. *fachel*, torche, brandon, nous ramènent au bas l. *fascia*, fagot, au l. *facula*, et enfin au grec *φάσκιος* dimin. du simple inusité *φάσξ*. (Voy. *Borde*.)

**FANCHETTE**, nom de femme. Dimin. de Française, comme le fr. Fanchon usité pour désigner un fichu de tête. Avec Fanchon nous avons encore Fanchonnette, Fanchounette. Le dimin. masc. « Fanchi » = Franchi, forme de François. Le style élevé admettait au M. A. tous ces diminutifs mignards. Ainsi, dans le poème de *Gaufrey*, la belle Mabile est quelquefois appelée Mabileite :

Avant seront passés li .vii. ans et demie  
Que Garins puist venir dedens sa manantie,  
Ne que il puist veïr Mabileite s'amie.

(V. 791.)

(Voy. *Franchy*.)

**FÂNÉE**, s. f. Poussière de farine qui voltige et se répand partout dans les moulins. On l'emploie pour faire le chas ou colle à l'usage des tisserands. La « *fânée* » est plus connue chez nous sous le nom de « faireune fôle. » (Voy. *Faireune*.)

**FANFEURLUE**, s. f. Fanfreluche, bagatelle de toilette, rubans, chiffons :

Ces fremaus d'or à pierres fines  
A vos cols et à vos poitrines,  
Et ces tissus et ces ceintures  
Que me valent tex Fanfeluës?

(R. de la R. v. 9328.)

femme. Dans Isaïe, - II, 24, - le prophète annonce aux filles de Sion que leurs riches corps de jupe (trad. L. de Sacy) seront changés en cilices : pro Fascia pectoralis cilicium. Dans Jérémie, - II, 32, - le prophète demande si une vierge peut oublier les ornements et une épouse l'écharpe qu'elle porte sur son sein : nunquam obliviscetur.... sponsa Fasciae pectoralis suae ?

(1) Ézechiel, - 30, 21, - dit de Pharaon : Et ecce non est obvolutum.... ut ligaretur pannis et Fasciaretur linteolis.... Voilà bien notre verbe « *facher* » = emmailloter.

(1) Comenins, - p. 235, - traduit le fr. falots par *facibus sive faculis* en l. et par *faccole ó torcie*, en ital.

(2) *Fascia* avait bien le sens général et déterminatif de bande, ceinture, sangle, mais le mot désignait aussi un vêtement de

Qui bien la vérité regarde,  
Des choses ici contenuës,  
Ce sont truffes et Fanfeluës.

(Ib. v. 20552.)

A proprement parler, les fanfreluches sont les flammèches qui s'échappent d'une matière que l'on brûle. En Fr.-Comté, « freluche » désigne un filet à papillons. Ital. *fanfaluca*, flammèche, sornette, vétille.

**FANFOUNE.** Sobriquet quelquef. appliqué aux femmes en plusieurs lieux. Ce surnom trouve peut-être son explication dans le verbe poitevin « fanfouiner » qui exprime l'action de bégayer, de parler peu distinctement par suite d'un vice de conformation de la langue ou du palais. Quelques parties de la Normandie disent « fanfagner » dans le même sens.

**FANTASIE**, s. f. Fantaisie :

Et somme, à ma Fantasie, il n'est rien qu'elle (l'opinion) ne face ou qu'elle ne puisse.

(MONTAIGNE, I, 22.)

Ital., esp. *fantasia* ; — port. *fantasia*, fantaisie ; *fantasiar*, imaginer.

**FÂR**, s. m. Fer avec les mêmes signifie. qu'en fr. : « ain c'mingn' d' fâr », un chemin de fer. Morv. n.

**FARACHE**, adj. Brusque, turbulent, sauvage. Dans l'anc. langue, ferache ou farasche avait surtout la signifie. de farouche, féroce :

Ele pria Diex et requist  
Que Narcisus au cuer Ferasche,  
Qu'ele ot trové d'amors si flasche,  
Fust asproiés encore un g'jor.

(R. de la R. v. 1467.)

Trop estes recreâns et lasches,  
Qui déussiés estre Farasches.  
Et tout le monde estoutoier.

(Ib. v. 3688.)

Berry : « fourâche, foulâche », sauvage ; — Saint. « fourâche » ; — Poitou : « faurache », sauvage, farouche ; « fourache », non apprivoisé, ombrageux ; — Luxembourg : « warache » ; une fille « warache. »

Du l. *fera*, par le dérivé *ferocem*, accus. de *fe-*

rox. Raynouard, - III, p. 308, - cite un texte où *fera* signifie farouche, cruel :

Fin' amors m'asegura  
De la fera biza.

Pur amour me garantit de la cruelle bise.

Féroce, mot récent dans la langue, n'est peut-être que la forme savante de *ferasche*.

**FARACHOU, OUSE**, s. Braque, fantasque, brutal. Les charretiers appliquent souvent cette épithète à leurs bœufs lorsqu'ils sont rêtifs ou, au moins, lorsqu'ils n'obéissent pas assez vite à l'aiguillon.

**FARAU, AUDE**, adj. Se dit d'une personne qui a mis ses plus beaux habits. Ce terme renferme un peu de moquerie. On l'emploie plutôt en parlant d'une femme parée de rubans et autres affluets. Nos paysans donnent si peu d'attention à leur toilette que cette vieille épithète de « farau » a suffi jusqu'à présent à signaler le maximum de l'élégance masculine. Quant aux femmes, c'est différent. Nos nourrices parisiennes devenant plus que jamais « faraudes », il faudra créer un nouveau mot.

Suisse rom. « faraud, farauda », orgueilleux ; — Poitou : se « farauder », s'enorgueillir ; — Forez : se « farauda », se faire beau ; — breton : *farodez*, fille élégante. Du l. *ferus*, brave, fier.

**FARME**, adj. Ferme, solide : « tin ferme », tiens ferme.

**FARME**, s. f. Ferme, domaine affermé. Bourg., Jura, Pic. « ferme » ; — anglais *farm*, gentleman farmer.

**FÂS (I).** Je fais :

Et je me voil, fet-il, pener  
De tot son voloir acomplir,  
Por ce Faz mes males emplir.  
(Renart, v. 18156.)

Compainz, ne savez que je Faz !  
Je Faz ei ileuc mes proieres  
A ces reliques qui sont chières.  
(Ib. v. 18345.)

Mon cuer vous otroi à tos dis  
Tenés, je vos en Fas le don.  
(Th. fr. au M. A. p. 46.)

Il semble qu'au XIII<sup>e</sup> siècle la forme était indé-  
cise pour l'indic. présent et l'impératif. Le *Traité  
d'Économie rurale* qui a été rédigé à cette époque  
porte, - p. 27 - : Fatez ou fetez faire fynal  
aconpte.

Dans le joli conte de *Aucassin et Nicolette*,  
- p. 263, - l'auteur conserve entière la racine fac :

Bele douce amie, ice ne porroit estre que vos m'a-  
missiés tant que je Fac vos.

La Bourg. et une partie du Morvan prononcent  
fère à l'infinif. (Voy. *Fère*.)

**FATIGAULE**, adj. Qui cause de la fatigue, qui  
est pénible. Un chemin. un voyage « fatigables. »  
Un pays plat est moins « fatigable » qu'un pays  
de montagnes.

**FAU**, s. m. Hêtre. Dans Comenius, - p. 26 - :  
Le fraine, le Fau ou foteau, l'aulne, sont arbres  
de forest :

Berte fu ens el bois, assise sous un Fo.

(*Berte*, p. 48.)

Béarn : *hau* = *fa* par le changement ordin.  
de l'f en h ; — valaque : *fag* ; — Guernesey :  
« *fauc* » ; — Genève : « *feu*. » — La variante  
« *fail* » dans la Bretagne parlant français a nommé  
la famille de l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, Noël  
du Fail. Cette variante a été donnée par le l. *fagi-  
culus*, dimin. de *fagus*. (Voy. *Fautale*, *Fou*, *Fou-  
tiau*.)

**FAUCEILLE**, s. f. Faucille, instrument pour  
moissonner.

**FAUCEILLER**, v. a. Fauciller, se servir de la  
faucille.

**FAUTALE**, **FOUTALE**, s. f. Hêtre. Cet arbre  
abonde dans les bois du Morvan. Aussi le désigne-  
t-on sous plusieurs formes dans toute l'étendue  
de la contrée. *L'Églogue au Roy*, de Marot, dé-  
bute ainsi :

Un pastoreau qui Robin s'appelloit,

Tout à part soy naguère s'en alloit

Parmi Fausteaux, arbres qui font ombrage.

Dans Ol. de Serres :

Hestres ou Fosteaux dits aussi faux.

(*Théâtre d'Agr.* p. 715.)

Fausteau est un dimin qui répond au bourg.

« *fautéa* », dont *fautale* peut être la forme fémi-  
nine. Les dimin. *fouteau*, *foutiau*, usités dans  
quelques parties de la région ont donné naissance  
à plusieurs dénominations de loc. en Morvan et en  
Bourg., entre autres à celles de Foutriers et de  
Foutière : les Foutriers, c<sup>ms</sup> de Dampierre (Nièvre)  
et de Troigny (Yonne) ; la Foutière, près de Quarré-  
les-Tombes. A propos de ces dénominations qui  
sonnent assez mal, il faut se rappeler le procédé  
philosophique de Montaigne qui propose aux es-  
prits honnêtes d'accepter, sans arrière-pensée,  
tout ce qui est honnête. La forme *fay*, *faie*, *faye*,  
qui s'applique à un si grand nombre de noms de  
lieu et de noms d'homme en tous pays ne se  
montre plus dans le langage usuel. Elle s'est na-  
turellement maintenue dans la toponomastique ru-  
rale. Nous avons beaucoup de terrains, boisés ou  
non, appelés : la Faye. Faye semble une forme  
fém. comme *fautale*. Elle se montre en diminutif  
dans le nom de La Fayette. La forme masc. serait  
*fay* qui figure au même titre dans le nom assez  
répandu de Fayet. Le port. *faia* = hêtre répond  
au bas l. *faia*, *faya*.

*Fautei* et *fautale* sont dérivés comme *foutel* du  
l. *fagitellus*, dimin. de *fagus*. Le vi. fr. *foutel*,  
hêtre, a donné à la langue moderne le mot collectif  
*foutelaie*, lieu planté de hêtres. (Voy. *Fau*, *Fau-  
teai*.)

**FAUTE**, s. f. Besoin, privation. Avoir faute,  
avoir besoin, manquer du nécessaire. Avoir faute  
de pain, manquer de pain ; mourir de faute, périr  
de besoin :

Ils avoient Faulte de ceulz qu'ilz avoient mespri-  
sez.

(*Commines*, I, 12.)

Dans Palsg., - p. 218, - *fayle or faulte*, faille.  
L'esp. *faltar* et l'ital. *fallare* signifient manquer,  
avoir besoin. *Falta* = disette, privation. (Voyez  
*Manque*.)

**FAUTEAI**, s. m. Hêtre. Variante du Morv. b.  
pour *fouteau*.

**FAUTER**, v. n. Faire une faute, manquer : « j'é  
fauté en fian ç'l'ai », j'ai fait une faute en faisant  
cela. Saint Louis disait défaut pour faute :

Dieu nous esveille par ses menaces pour ce que  
nous voiens cler en nos Défauts.

(*Joinville*, p. 318.)

Défaute en effet était usité pour défaut. Rom. prov. *defauta*, défaut, manquement. Le verbe faillir et peut-être failler avaient aussi le sens de manquer, faire faute. Parlant d'un jeune ménage qui n'avait pour vivre que le produit de la chasse du mari, le roman de *Dolopathos* dit :

Et li plusors jors géuonoit  
Tant ke ces sires revenoit  
Qui aportoit en la meson  
Ou lievre ou autre venoison ;  
S'il prenait auques, si menjoient,  
Et s'il Faillloit, si géuonoit

.....  
Avoir, et robes, et vitaille  
Ne vult ke nule riens li Faillle  
De quant k'il covient à riche home.

(*Dolopathos*, v. 5045, 10471.)

Faire faille = faire faute ou faire défaut :

Proesce doit avoir le pris.  
Car qui l'a, onc ne fera Faillle  
En nule besoing où il aille.

(*Romancero fr.* p. 161.)

D'un fréquent. *fallitare* ou *faltare* tiré du l. *fallere*. Ital. *faltare*, manquer.

**FAUTIF**, E, adj. des deux genres. Sujet à manquer, à faire défaut. S'emploie surtout en parlant des terres dont la culture est chanceuse, dont les récoltes sont peu assurées. La consonne finale donne un son intermédiaire entre l'f et le v.

**FEILLE**, s. f. Fille. Quelques parties du Poitou disent « feil » pour fils, « feille » pour fille, « feillaude » pour petite fille ; — Bourg., Bresse, Jura : « feille. » On peut lire dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, -VI, p. 147, -l'agréable chanson bressanne : Voici venir le joli mois de Mai, avec le refrain :

No mariran lou Feilles ;  
Lou Feilles no faut mario,  
Car alles sin zouliyes.

Dans le bouquet d'une anthologie des patois, la Bresse aurait plus d'une fleur à offrir.

**FEINGNAN**, ANTE, s. et adj. Fainçant, paresseux, lâche. En Bourg. « fénián. » Notre forme semble donner raison à Génin qui considère feignant comme le partic. du verbe feindre et qui cite à l'appui de son assertion deux vers du châtelain de Coucy :

Mais pour les Faingnans desloiaus  
Dist on qu'à paine est nulz loiaus.

Faingnan a ici le sens de poltron, timide. Le vi. fr. prononçait niant pour néant dans le verbe anianter pour anéantir :

Après ceste raison commença à noter  
Porce que il voloit la chose Anianter.

(BENOIT, II, p. 515, en note.)

Ronsard écrit fay-néant :

Je ne l'ai pas du feu grégeois sauvé,  
Pour estre ainsy, de paresse aggravé,  
Un Fay-néant en la fleur de son âge.

(*Franciade*, l. I.)

Nien = rien dans ce passage du roman de *Renart le nouvel* :

De li ne de nous n'est fors fiens,  
Li gloire dou monde, c'est niens.

(*Renart*, IV, p. 368.)

**FEINTISE**, s. f. Feinte, ruse, tromperie, trahison. On prononce en plusieurs lieux feintie comme au XII<sup>e</sup> siècle :

..... Devers li n'i out Feintie,  
Vos rendrai tute la meitie.

(BENOIT, v. 2935.)

Mais la forme généralement usitée était feintise, témoin le *Livre des Feintises du Monde*, par Pierre Gringoire, imprimé à Paris par Galliot du Pré, en 1532.

Por ce que tu mes niez estoies,  
Et que par Feintise m'amaioies,  
Et je t'amaioe de bon cuer.

(*Renart*, v. 7714.)

Tu en veux conter; j'ose bien dire qu'elle n'use point de Feintise envers moi.

(LARIVEY, *les Tromperies*, sc. II.)

Rom. prov. *feintesa*, dissimulation ; — Poitou : « fointise. » Du l. *ingere*.

**FENDASSE**, s. f. Fente, crevasse, lézarde :

S'agueitera par la Fendace  
Tout cum vous serés en la place

(*R. de la R.* v. 7367.)

Ains s'en entrent par les Fendaces,  
Par chatières. et par crevasses.

(*ib.* v. 18635.)

La jeune femme couvrit ses patenostres (chapelet) de son devantreau et les mist dans la Fendace de son corset....

(*La Nouvelle Fabrique*, etc. p. 85.)



**FENDEURE.** s. f. Fendure, fente, crevasse, lézarde. Dans Palsg. : Iyfte in a dore. fendasse, fendure.

Après irai à l'uis devant,  
Et se tu treuves Fendeure  
Ne fenestre, ne serrure.....

(R. de la R. v. 2535.)

Ne ja ne reclouit nul tens,  
Que demie aune à grant mesure,  
Ne parut bien la Fandéure.

(Tenart, v. 20112.)

**FENRE,** v. a. Fendre.

**FÉRÀ,** s. m. Le *salmo lavaretus* des naturalistes. Ce poisson est devenu morvandeau, grâce à son acclimatation complètement réussie dans le réservoir des Settons. Il y devient aussi gros et non moins délicat que dans le Léman.

De Saussure (*Voyage dans les Alpes*, I, p. 16), dit un féra, mais à Genève on prononce une féra. Cuvier (*le Règne animal*, II, p. 307), dit aussi la féra, mais quelques dictionnaires, et entre autres celui de Bescherelle, tiennent comme nous pour le masculin. Ce dernier écrit ferrà. L'origine du mot est, je crois, inconnue. On peut le rapprocher de « féro », qui, à Nice, désigne le poisson appelé la coriphène hippure. Les laes du Bourgot, de Constance, de Neuchâtel, de Zug, ont le lavaret proprement dit, mais le lac de Genève et aujourd'hui les Settons possèdent seuls le lavaret féra.

**FÈRE,** v. a. Faire. *Ind. prés.* i fâ, teu fâ, a fê; i fion, vô fié, a fian. — *Imp.* i fiô, teu fiô, a fiô; i fein, vô fein, a fein. — *Passé déf.* i fié, teu fié, a fié; i fière, vô fière, a fière. — *Futur* : i fêré, teu fêré, a fêré; i feron, vô ferâ, a feran. — *Impér.* fion, fié! — *Subj.* qui fiâ, que teu fiâ, qu'a fié; qui fein, que vô fein, qu'a fein. — *Subj. imp.* qui fasse, que teu fasse, qu'a fasse; qui fuissein, que vô fuissein, qu'a fuissein. — *Part. prés.* fian. — *Infîn.* fêre. — *Part. passé* : fé.

Le Morv. n. n.-o. dit « fêc » à l'infinitif par la chute de l'r. Berry : « fêre, fêc. » (Voy. *Fâs, Fiou.*)

**FÊTE,** s. f. Dans tout le Morvan, « fêre lai fête » c'est se régaler, c'est surtout aller à la noce. En vi. fr. festier a souvent le sens de recevoir à sa table, régaler. (Duc. *Festare.*)

Observons en passant que le fr. fête et foire se rapprochent par leur origine latine *festum* et *feria*. Festiner, festoyer, correspondent à notre locution.

**FÉTÉGEU,** adj. Celui qui prend part à une fête, à une noce, à un festin de mariage. Les bons repas ne manquent jamais de « fétégeux. » Morv. niv.

Ital. *festeggiare*, festoyer. Le bas. I. avait la forme *festizare*.

**FEU.** s. m. Le dimanche des Feux, premier dimanche de Carême, est appelé dans une partie du Morvan le dimanche des Bordes.

En nostre assise de Montbart qui fut par nous tenue le mardy après les Feux l'an mil CCCLIX et neuf.

(Ch. B. II, p. 105.)

Bas I. *dies focorum* et de *lignis orditis*. (Voy. *Borde, Brande, Branle.*)

— Bouton, tumeur d'inflammation. Ne s'emploie qu'au pluriel. En vi. fr. le même terme désignait quelquefois la gangrène. Le feu St-Antoine était une maladie de ce genre.

— Pêche au feu, pêche de nuit, avec des torches. (Voy. *Pouâche.*)

— Désigne comme en fr. le foyer, la demeure, le domicile :

La vulgaire usance de ce pays, est quand quelqu'un veut changer de domicile, il éteint son Feu en présence de personnes publiques au lieu qu'il délaisse et va l'allumer en son nouveau domicile. Lieu c'est le domicile. Ainsi tenir feu et lieu et tenir ménage c'est tout un.

(GUY COQUILLE, *Coutumes du Nivernois*, II, p. 131.)

**FEUGNER,** v. a. Flairer ou fouiller la terre avec le museau, le groin. S'emploie quelquefois au fig. pour fouiller en creusant, en remuant. Le patois forézien a un verbe analogue dans « mogeâ » construit sur mug = museau. La Suisse vaudoise dit « founer » avec le même sens. Ce mot est synonyme de « rebouiller », dont le similaire « rebullier » signifie en Morvan fouiller avec le groin. (Voy. *R'beuiller.*)

Berry : « feugner », flairer, donner du nez... et le fréquent. « feugnasser » = farfouiller; — Poitou : « feugner », rejeter par dégoût; « feugner » sur un plat qu'on n'aime pas; — Genève :



« fougner », fouiller ; — wallon : « fougner, fougner », remuer la terre avec le museau ; — Metz : « fûgner » ; — Lille : « fouiner » ; — Maine : « fongner », faire la moue ; — Suisse rom. « founna », flairer, fureter ; — Lang. « fougna », bouder, faire la moue ; — rom. prov. *fanha, faigna, fangua*, fange ; *afangar*, mettre dans la boue, comme le vi. fr. enfanger et l'ital. *affangare* ; — ital. *fogna*, égout, lieu fangeux ; *fognare*, creuser, fouiller.

« Feugner » semble être une variété du fr. fouger, équivalent du bas l. *fogerare* qui, dans la *Coutume du Nivernais*, signifie fouiller la terre avec le museau. Dans la basse-lat. *fogia* répond à l'ital. *fogna*, au poitevin « foigne », au wallon « faniè », fange.

Les étymol. tirent le fr. fouger du l. *fodicare*, fréquent. de *fodere*, creuser. La relation d'idée est sensible surtout dans l'ital. *fogna*, terre fouillée, creusée, égout ; *fognare*, faire des égouts en dérivant les eaux. Le fr. fouiller se rattache au même primitif par un allongement en *fodiculare*. (Voy. *Fouiser*.)

**FEUGNON**, s. m. Museau, groin. S'applique aux animaux en général. On dit le « feugnon » des bœufs, des vaches, des porcs, des moutons et même des chevaux. En Lang. « fougno » suppose un visage qui se renfrogné : « fai la fougno » = faire la moue. En rouchi, « faire founiou ou fougno » sous-entend également la grimace du museau ; — Fr.-Comté : « freugnot », museau.

Feugnon appartient probablement à la même origine que le mot précédent. Le subst. aura été construit sur le verbe pour désigner l'organe qui sert à fouir, le fouisseur ou, comme le disait l'anc. langue, le foueur. Par développement le mot s'est appliqué à un museau en général, puis à un visage humain grimaçant. Dans le Luxembourg, « fouir » est synon. de fougner pour exprimer le travail du porc, du sanglier, de la taupe, et aussi l'action de la bêche. Dans la région, « fougnisse » se dit d'une terre, d'un gazon, bouleversés par les animaux.

**FEUHIAU**, s. m. Fuseau. Morv. n. n.-o. (Voy. *Feujau*.)

**FEUILLÂS**, s. m. plur. Feuilles sèches par op-

position avec les feuilles vertes : « oll' vié aine grosse sar pant que s' sauvot p' las feüllâs », elle vit un grand serpent qui se sauvait dans les feuilles sèches. (*Hist. du Morv.* I, p. 58.) Feuillart se disait autrefois pour désigner les enseignes des cabarets, c.-à-d. le fagot de feuilles sèches suspendu à la muraille. Le mot désigne encore les branches chargées de feuilles qu'on distribue aux animaux pendant l'hiver, aux moutons principalement.

— Les Feuillats, nom de loc. c<sup>ne</sup> d'Anlezy.

**FEUILLERON**, s. m. Branche d'arbre garnie de feuilles.

**FEULLIE**, s. f. Feuillure, entailleure dans la pierre où s'adaptent les portes et les fenêtres.

**FEULLOU, OUSE**, adj. Feuillu, qui a beaucoup de feuilles, un chêne « feullou. » On se promène à l'ombre dans une forêt « feullouse. »

— Le Feuillou, nom de loc. c<sup>ne</sup> d'Avril (Nièvre). Feullyoux en 1287 ; Feulloux en 1389 ; Feuloux en 1518 ; Folioux en 1525 ; Feulloux, Feulhoux, Feuilloux, à dater du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce lieu a donné son nom à un bois voisin, dit le *Dict. top. de la Nièvre*. N'est-ce pas la proposition inverse qui est vraisemblable ?

**FEUJAU**, s. m. Fuscau. Morv. n. En Bourg. « feuseau. » (Voy. *Feuhiau*.)

**FEULAISSE**, s. f. Filasse de chanvre.

**FEULER**, v. a. Filer, faire du fil.

**FEULOUSE**, s. f. Filandière, femme ou fille dont le métier est de filer.

— La Fillouse, nom de loc. c<sup>ne</sup> de Suilly-la-Tour.

**FEUMÉ**, s. m. Fumier, engrais animal. Comenius, - p. 121, - traduit le l. *finum*, fumier, par fiente : Ils portent la fiente avec une civière. Affienser, en vi. fr., était quelqef. usité pour fumer. On disait encore fambrer, fiambrier. Dans le *Livre de Job*, - p. 450, - nous voyons le saint homme : Séanz el Fembrier. En Berry : « fombrage, fombreau », fumier ; « fombrier, fombrière », relever le fumier ; — Poitou : « fembroi », fumier.

Le b d'intercalation dans cette forme fembrier répond au p que le rom. prov. ajoutait quelque. à *fem*, sorti directement du l. *finus* : *del femps del gal*, du fumier du coq. On a dit fembrier pour femprier. — RAYNOUARD à *Fem*, et DUC. à *Exfelcorare*. (Voy. *Éfemoué*, *Fien*.)

**FEUMÉE**, s. f. Fumée, nuage plus ou moins coloré qui s'échappe du feu : « i n'en vouâ fin feumée », je n'y vois rien, pas la moindre chose.

— S. l. plur. Vapeurs répandues dans l'atmosphère, nuées légères et blanchâtres qui se traînent à l'horizon : il y a beaucoup de « feumées » ce matin, nous aurons de la pluie. Dans le *Voyage* de Marco Polo, fum désigne souvent les vapeurs de la mer. A Guernesey « fum » = fumée, et « fumet » = vapeur : le « fumet » de l'eau bouillante. En fr. fumet s'applique bien aussi à la vapeur qui sort de certaines choses. M. Littré cite un passage d'Oresme où fumée a la même signification : Que il gardassent bien que leur neif fust toujours hors les Fumées de la mer. — Poitou : « fumail », brouillard. Du l. *fumus*; fum, forme directe par apocope; fumée, dérivé.

**FEUMER**, v. a. Fumer, répandre du fumier, ou, pour parler le langage du pays, « épineher l'feumé », c'est une besogne que les femmes exécutent vaillamment avec les mains et sans le concours d'aucun intermédiaire. Le spectacle n'a rien de bien réjouissant et n'inspire aucune idée galante. Il est vrai que, dans le voisinage du champ ainsi enrichi, il y a presque toujours un ruisseau ou une source dont le frais murmure sollicite à de nécessaires ablutions. Lorr., Norm. « feumer. » (Voy. *Éfemoué*.)

**FEUMOU**, s. m. Fumeur; celui qui fume : « i n'eume pâ lé feumou, a boutan l' feu dan lé groinges », je n'aime pas les fumeurs, ils mettent le feu dans les granges. Se dit quelquefois pour fumeux, qui fume, qui exhale de la fumée, mais on emploie le plus souvent une périphrase pour satisfaire à cette acception du mot.

Palsgr., - p. 774, - donne à l'adj. fumeux le sens de furieux, sens qui est ancien comme on peut le voir dans Duc. à *Fumus*. I waxe fumouse or angrye, je deviens fumeux ou plain de rancune, dans Palsgrave, p. 774.

**FEURBAU**, s. m. Voleur par gourmandise, par friandise. Le « feurbau » est celui qui, à la manière des chats, rôde autour des plats pour y mettre son doigt ou sa langue. Morv. n. n.-o. « Feurbau » est évidemment une métath. de frébau. La forme régulière, usitée adjectivement en Nivernais, comme synonyme de gourmand, un chat, un chien « frébau », se produit dans le nom de famille Frébaut, assez répandu en tous lieux.

Mais d'où vient frébau? Ne devons-nous pas reprendre la forme ferbau ou forbau pour rattacher le mot à la même origine que le fr. fourbir dont la signification étymologique, empruntée à l'anc. h.-allein. *furban*, est toucher souvent, nettoyer et par extension lécher?

Le fourbisseur était quelquefois appelé en vi. fr. frébor, frébécour. En Norm. « fourbancer », augment. de fourbir, se dit pour toucher à tout. Poitou : « ferbillier ou frebiller », nettoyer, torcher, comme l'ital. *forbire*; — wallon de Mons : « fourbir » un puits, c'est le curer. En Berry, « ferbillier », lécher, est syn. de « forbir. » Dans la même région « ferbaud, frébaut, ferbilleux », se disent pour gourmand. (Voy. *Fripouner*.)

**FEURBOTER**, v. n. Toucher malhonnêtement aux choses comestibles par friandise; voler pour se procurer des « chatteries. » Il y a bien peu d'enfants qui ne « feurbotent » pas autour des assiettes de bonsbons. L'avant-dernière syllabe est brève dans le verbe et longue dans le substantif. Cette anomalie n'est pas rare dans notre patois. (Voy. *Feurbau*, *Fourbi*.)

**FEURÇEURE**, s. f. Fressure par métathèse, gros viscères des animaux : fressure de veau, de porc, de mouton, etc. On prononce froissure à Genève, comme dans le *Ménager de Paris* qui explique minutieusement ce que c'était que la froissure à son époque :

La Froissure, c'est le foie, le cuer et la langue... És yssues du mouton a la Froissure à laquelle sont la pance et la caillette, les quatre piés et la teste... Les yssues du veul constent à la triperie deux blancs, c'est assavoir la Froissure, et y a la teste et la fraze et la pance et les quatre piés...

Le même auteur emploie aussi la forme fressure :

La fressure de mouton, c'est la teste, la pance, la

caillette et les quatre piés... La Fressure d'un veel c'est la teste, la fraze, la pance et les quatre piés... La Fressure d'un boeuf, c'est la pance, le psautier, la franche-mule, la rate, le mol et le foie et les quatre piés, etc...

(*Ménagier de P.* II, p. 128, 129.)

Le *Ménagier* explique encore que la fraze (fraise) comprend la caillette, la pance et les boyaux, c.-à-d. ce qui constituait en général la froissure ou fressure. Fressure pourrait donc se rattacher à fraise comme le veut Scheler, mais il est plus vraisemblable que le mot vient du bas l. *frixis*, friture, dont une forme *frixura*, a donné au fr. frissure, puis fressure. En anglais *lamb's fry*, fressure d'agneau. Le Duchat cite un passage des *Mémoires du duc de Nevers* où fressurier = fricasseur au figuré.

**FEURDALE**, s. f. Ne s'emploie guère que dans cette locution : il n'en reste que « des feurdales », pour dire il n'en reste rien ou presque rien en parlant d'un grave dommage causé par un incendie, un orage, un coup de force quelconque. Le mot se rattache-t-il par métathèse au bas l. *freda*, dépense, frais, pour donner à entendre qu'il ne reste d'une chose détruite que des frais à recueillir ? Comp. avec le mot de Guernesey « berdelles », éclats, fragments, lambeaux.

**FEURGON**, s. m. Longue perche avec laquelle on remue la braise du four ; tige de fer dont on se sert pour tisonner ou « feurgonner » le feu de la cheminée :

Cum magno et longo baculo seu pertica vocata Furgono furni..... Ung baston appellé Furgon de bas.  
(*Duc. Furgo.*)

En fr. le fourgon est employé pour attiser le feu dans le foyer. On disait proverbialement autrefois que la pelle se moque du fourgon, en parlant de deux personnes *ejusdem farinae*, qui se tournent l'une l'autre en ridicule.

Maine : « fargon », bois fourchu pour remuer la braise dans le four ; — Jura : « fregon », grappin.

Fourgon a pour primitif fourche, tiré du l. *furca*, et correspond au fr. fourchon, à l'esp. *horcon*.

**FEURGONNÉE**, s. f. Une petite quantité de pommes de terre cuites sous la cendre, ce que le « feurgon » peut en préparer devant le feu.

**FEURGONNER**, v. a. Fourgonner, fouiller dans un trou, dans la terre, dans le sable, etc. avec un instrument plus ou moins pointu. L'anc. langue, avec le subst. *furgon*, avait un verbe *furger* qui renfermait un sens analogue à celui de « feurgonner. » On voit dans une lettre de rémission de 1390 : *Feurger des ongles d'un petit coustel* (*Duc. Furgo*). La *furgette* était un petit instrument qui servait de euro-dents : Un petit coutelet à façon de *Furgette* à *furgier* dens et à eurer oreilles et a le manche esmaillé de vert. (*Gloss. du M. A. Inventaire de Charles V.*)

Bourg. « feurguenai » ; — Berry : « forgonner » ; — Genève : « fourgonner » ; — Norm. « fourgoter » ; — Luxembourg : « fourguiner » ; — Jura : « fregonner » ; — Suisse rom. « fourgounâ », *fourgonner* et *fureter* ; — Lang. « *furga* », fouiller dans un trou ; — esp. *hurgar*, *hurgonear*, remuer avec un fer ou un bâton.

**FEURGUIN**, s. m. Petit chanvre qui n'a pas pris de croissance et qui est sans valeur. Il reste toujours du « feurguin » dans les chenevières. Morv. n. (Voy. *Feurlin.*)

**FEURGUINER**, v. a. Tirer, arracher le « feurguin » ou petit chanvre. Maine : « feurtiner », glaner les menus brins de chanvre.

**FEURIAN, ANDE**, adj. Friand, gourmand. Aux env. de Lormes et de Corbigny on dit de la glace qu'elle est « feuriande » lorsqu'elle est très glissante. Les verbes l. *frigeo*, être glacé, et *frigo*, frire, n'ont-ils dans le mot *friand* qu'une rencontre fortuite ? A Dijon on dit aussi d'un terrain couvert de végelas qu'il est « *friand*. » (Voyez *Aifeuriander, Côtée.*)

**FEURLON**, s. m. Frelon par métathèse. Norm. « freulon. »

**FEURMINGN'** s. m. Fourmi. Morv. n. (Voy. *Fremi.*)

**FEURNITEURE**, s. f. Fourniture.

**FEURNITRE**, v. a. Fournir. Tiré peut-être de l'ancien participe passé *fournit*, comme en fr. *fourniture*.

**FEURNOÏAU (EN)**, loc. En tas, en monceau. Se dit d'un lot de moutons qui, durant la chaleur, se ramasse obstinément en groupe.

Le rom. prov. *fre, fren*, tiré du l. *frenum*, frein, a donné un verbe *frenelai, enfrenar* qui signifiait s'unir, s'enchaîner. Est-ce à cette origine qu'il faut rattacher notre loc. « en feurnoiau » métathèse de en frenoiau ?

**FEURONGHI**, s. m. Furoncle, clou, tumeur en général. Dans Palsg., - p. 457, - Ses yeux sont si très enrailliez qu'il les a aussi rouges qu'ung furon. Dans Comenius froncle.

Du l. *furunculus*, dimin. de *fur*, voleur, par suite d'une allusion dont on ne peut plus voir maintenant, dit M. Littré, que très vaguement le sens. A Guernesey comme dans l'anc. anglais, le furoncle est appelé « felon. » L'érysipèle porte le même nom. (Voy. *Froullhe*.)

**FEURSON**, s. m. Frisson, par métathèse. Avoir les « feursons » = avoir la fièvre. (Voy. *Fièvres*.)

**FEURSONNER**, v. n. Frissonner, avoir le frisson.

Du l. *frigere*, avoir froid, par le bas l. *frictio* qui est pour *frigilio*. En valaïque *friguri*, plur. de *frig*, froid s'emploie également pour frisson et pour fièvre. Le dimin. plur. *frigurele* s'applique en même temps à une légère fièvre et à des frissons légers.

**FEURTAIGE**, s. m. Furetage, action d'abattre périodiquement, tous les huit ou dix ans par exemple, les brins les plus âgés d'un taillis pour les réduire en bois de moule. La méthode du furetage existe sur presque toute l'étendue du Morvan :

Dans un bois exploité suivant l'usage du Morvan, on fait trois coupes dans l'époque de 24 ans. Ces trois coupes donnent au total un produit en matière plus considérable que celui que l'on retirerait d'un taillis de 24 ans exploité suivant la méthode ordinaire. Ainsi un taillis aménagé d'après cette méthode rend tous les 24 ans 1000 fr. par hectare, tandis que le taillis ordinaire ne vaut que 800 fr. L'hectare de chaque coupe faite à huit ans vaut par conséquent 333 fr.

(NOÏROT, *Traité des forêts*, p. 248.)

Dans le *Dict. de la langue fr.*, le furetage est

l'action d'ôter les arbres mûrs, vicieux, dépérissants, nuisibles à la bonne tenue d'une forêt. — Ce qui précède démontre que cette définition est ou erronée ou incomplète. Le furetage est très ancien dans nos contrées. Il remonte au moins à l'époque où a été imaginé le flottage à bûches perdues pour l'approvisionnement de Paris. Née de la Rochelle, dans ses *Mémoires sur le Nivernais*, se sert du mot furetière au lieu de furetage. Ce terme est aujourd'hui tout à fait inusité. Il rappelle le nom du célèbre lexicographe Antoine Furetière. De fureter dans le sens de chercher çà et là, fouiller. (Voy. *Feurter*.)

**FEURTEILLER**, v. n. Fretiller, aller et venir avec agitation. La métathèse est ancienne et admise par les savants, puisque Ménage dit fertiller pour frétiller : Se trémousser, c'est proprement Fertiller, ne pouvoir demeurer en repos. (*Dict. étym. à Trémousser*.)

Tel lève en haut le bec, tel Fertillant des ailles  
En vain va debattant ses esclaves aisselles.

(GAUCHEZ, p. 167.)

En fr. frétiller exprime une action purement physique. Chez nous « feurteiller » se prend dans une acception de blâme ou de moquerie et sous-entend qu'on s'agite mal à propos. On emploie quelqef. le mot avec le sens actif pour agiter vivement, chiffonner, froisser, comme dans ce couplet d'une ronde villageoise, qu'on reproduit ici parce que, s'il y avait des muses sur le Champlin de Château-Chinon comme sur le Pinde ou l'Hélicon, elles ne chanteraient ni mieux ni autrement :

Remuons toutes les filles  
Qui sont dedans ce hamiau,  
Qui veulent qu'on les Frétille  
En attendant le r'nouviau.  
Y allons Gille, y allons Piarre,  
Frappons du pied contre tarre,  
Rebroussons nostre chapiau;  
Tous les garçons de la tarre  
Ne vallont pas une pierre  
S'ils ne jouent du gigotiau.

(LA MÉSANGÈRE, *Dict. des Proverbes*, p. 277.)

Berry, Flandre : « fertiller » = frétiller. Norm. « fertiller, feurteiller. »

Quelques étymologistes ont tiré frétiller du l. *frutillus*, cornet à dés que les joueurs agitaient dans leurs mains. Littré et Scheler rattachent le



terme à *fritillare*, piler du poivre dans un mortier, à cause du mouvement de va-et-vient. C'est là une déplaisante origine pour un joli mot ! Ne doit-on pas plutôt le dériver de *friolare*, fréquentatif de *fricare*, frotter ? Le vi. fr. *freter* et son fréquent. *freteler* expriment, comme l'anglais *to fret*, un état de vive agitation physique ou morale en même temps que l'action de frotter. *I frette*, dans Palsg., - p. 558, - est traduit en fr. par : Je fringotte. *Freteler* est devenu *fretiller*, comme le vi. fr. *sauteler* est devenu *sautiller*. Rom. prov. *fregar*, *fretar*, frotter ; — esp. *fricar* ; — valaque, *frec* ; — bas l. *fretare*. Comp. avec l'anglais *to frisk*, *frétiller*, dont l's a été probablement empruntée au fr. par suite d'une anc. confusion avec le rad. de *frais* qui est l'anc. h.-alle. *frisc*. (Voy. *Forter*.)

**FEURTEILLON**, s. m. *Frétillon*. Se dit d'une personne qui est toujours en mouvement dans une agitation vaine ou puérole. Ce terme est très usité et ne renferme aucun sens équivoque. L'héroïne de la chanson *frétillait* peut-être, mais elle ne faisait pas que cela, s'il faut en croire son indiscret biographe. Béranger a-t-il créé d'imagination ce nom de *Frétillon* devenu populaire ? Le fait est que le subst. existe depuis longtemps dans notre patois et qu'on le rencontre quelquefois dans l'anc. littérature. Coquillard parle quelque part de *Gefine*, petit *frétillon*. L'acception qui sous-entend une idée de galanterie se retrouve dans le vi. fr. *frique* ou *frisque*, *friquenelle*, — « fringuenelle » en Bourgogne, — et aussi dans le verbe *fringuer* qui est pour *friguer* avec intercalation de la nasale n. En wallon, « *friquet*, *friquette* » est synonyme de *sémillant*, *frétillant*, mais en Champ. « *fréquette* » se dit d'une fille de mauvaises mœurs, comme à Mons « *frisquette*. » Nous sommes bien près du petit *frétillon* de Coquillard sans être bien loin de la *Frétillon* du chansonnier contemporain. Comenius, - p. 269, - traduit *fretillon* par le l. *ardelio* et dit d'un homme bavard et importun : Le curieux, brouillon, ou *Fretillon*, s'ingère de choses qui ne luy touchent de rien... tirant les vers du nez aux gens. Dans ce passage la signific. du mot est honnête comme chez nous ; mais ailleurs, - p. 305, - le même auteur traduit l'ital. *lascivi* par les synonymes fr. *lascifs* ou *frétillans*. Il est vrai qu'en Italie *lascivo* signifie quelquefois folâtre et non *lascif*

comme nous l'entendons en France. L'arrière-pensée du grammairien se dévoile néanmoins dans l'interprétation de Palsgrave qui, - p. 558, - traduit en anglais je fringue par *I fruyge with the arse*, et dans celle de Jean Lagadeuc qui, dans son *Catholicon*, traduit le breton *fregaff* par le l. *clunagitare*. Dans ce dernier recueil composé vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle et qui reproduit la *Summa grammaticalis* de Jean de Janua, le breton *fricaff* et *frotaff*, pour *fricare*, sont identiques. (Voy. *Fricaisée*, *Fringuer*.)

**FEURTEILLOU**, **OUSE**, adj. Celui qui frétille, qui s'occupe de minuties en s'agitant beaucoup. S'emploie substantivem. : un « *feurteillou* », une « *feurteillouse*. » Dans son livre *De la Sagesse*, Charron donne à *frétillant* le sens que nous attribuons à « *feurteillou* » : Le vulgaire préfère ceux qui ont la tête chaude et les mains frétilantes à ceux qui ont le sens rassis et qui pesent les affaires.

Poitou : « *freteilloux* », frétilant, vif.

**FEURTER**, v. a. Se dit d'un bois qu'on coupe dans le système du « *feurtaige* » : il y a longtemps que ce bois n'a été « *feurté* », c.-à-d. abattu par le furetage. *Fureter* s'employait activement pour aller çà et là en cherchant, en fouillant :

Les ardelles que nous voyons au retour du printemps *Fureter* tous les coins de nos maisons cherchent-elles sans jugement ?

(MONTAIGNE, II, 12.)

*Fureter* un bois, c'est donc littéralement le parcourir en tous sens pour y choisir les arbres qui doivent être livrés aux bûcherons. (Voy. *Feurtaige*.)

**FEURTIN**, s. m. *Frétin*. S'emploie en parlant de tous les objets sans valeur ou de rebut, mais principalement du menu poisson.

*Fretin*, frai de poisson, est un dérivé du l. *friolare*, fréquent. de *fricare*. Le frai est le produit du frottement au moyen duquel la femelle se débarrasse des œufs fécondés. Le même nom légèrement modifié, « *fritan*, *friteau*, *friton*, *fritou* », désigne à Lyon un très petit poisson qui est commun dans la Saône. (*Hist. natur. du Lyonnais*, par Alléou Dulac, I, p. 158.)

Dans le Maine, on nomme « *feurtin* » ou « *frec* »



tin » le déchet d'une chenevière, les menus brins que le propriétaire abandonne au glanage. Dans cette contrée, « fertiner » ou « feurtiner » signifie glaner le fretin. En Berry, le menu poisson est appelé « fertouille. » « Fretaille. » en Bourg, se dit dans un sens méprisant pour désigner un objet sans valeur :

Aipré Pairi, aipré Versaille  
No ville ça de lai Fretaille.

(Cit. de M. MIGNARD, *Gloss. bourg.* p. 72.)

Comp. avec le vi. fr. fertin, fretin, petite monnaie, et, par extension, chose de peu de prix :

Un escu d'or et xxiii sols en blans et un peu de menu Fertin d'argent... Ieelle exposant prinst... une certaine quantité de Fretin d'argent...

(Duc. *Ferto, Freto.*)

Palsg., - p. 128, 219, - traduit son anglais *farthyng coyne* et *ferthyng* par le fr. ferdyn qui est bien rapproché de fertin ou fretin ; mais ces derniers mots, désignant une petite monnaie, paraissent, comme l'angl. *farthing*, être tirés d'un primitif anglo-saxon *feorth*, qui exprimait le quart, la quatrième partie d'une pièce. Ainsi, en anglais, *farthing* s'applique à la quatrième partie du penny et à une certaine division de terre, à ce que nous appelons en France un quartier de terre. (Voy. *Feurquin, Forter.*)

**FEURTOU (EN)**, loc. Être en « feurtou », c'est poursuivre, rechercher quelque chose avec agitation, inquiétude. S'emploie également au figuré. Cette loc. équivaut-elle à être en fureteur, c.-à-d. à la façon d'un homme qui cherche, qui fouille partout ? Suivant la coutume, si nous avions fureteur, nous dirions « feurtou. »

**FEUSSEU**, s. m. Craintif, honteux, timide. Morv. n. En fr. le fesseur est celui qui donne le fouet. Ce serait chez nous celui qui le reçoit. Au reste il n'est pas certain que fesser soit tiré de fesse. Diez dérive ce mot du german. *fitse*, baguette. Le bavarois *fitzen* = frapper avec une verge. En vi. fr. fesse ou faisse désignait toute espèce de bois pliant, flexible, ce qui explique le champenois « fesser » pour clayonner ou faire une cloison. Un fesseur pourrait donc n'être qu'un homme battu, fustigé.

**FEUVRÉ**, s. m. Février, le second mois de

l'année qui invoque en sa faveur le dicton agricole :

Fevvré, é beau d' feuvré,  
A laiche tojo lai feüllhe au grouzalé.

Cela veut dire que février, quelle que soit sa rigueur, ne s'en va pas sans donner des feuilles au groseillier.

Bourg. « feuvrai » ; — Berry : « feuverier » ; — Flandre : « fevier » ; — Saint. « feuvrier » ; — Poitou : « févré, fevrat » ; — Suisse rom. « févrai. »

Du 1. *februarius*, mois des purifications.

**FI**, s. m. Fil : « peurné eune aigullhe é deu fi » prenez une aiguille et du fil :

An chambre à or se siet la belle Beatris,  
Gaimente soi forment, en plorant trait ces Fi.  
(Cit. dans *Burguy*, II, p. 228.)

Le dialecte bourg. employa longtemps la forme mouillée fille. Elle se reproduit constamment dans les *Costumes de Chastillon* (1371) : Toutes manières de marchans ou de marchande qui vendent, *fille*, toille, nappes, queuvrechiefs, ne doivent ne place ne estail (*Ch. B. I*, p. 408). En Berry et ailleurs on dit des « filles d'artichaud » pour des fils. Ces filles-là sont nommées « filleules » à Genève.

**FI (MAI)**, loc. Ma foi. Quelquefois « ma fine. » Fi peut être une apocope de *fides* et nous venir directement du latin comme *fe* en esp. et en port. « Fi » est usité en Lorraine et en Poitou. On trouve cette forme au XII<sup>e</sup> siècle en Normandie :

S'il pot estre pris ne baillié  
De lui est fait, ceo set de Fi.

(BENOIT, v. 9616.)

Li ad mandé que ce li face,  
Kar certainement e de Fi sace  
Que ce prendra li tot en main.

(Ib. v. 10144.)

Bien le sachiez, Seignor, trestot de Fi  
Les deus serors, puis que fu mors Garins,  
Plus ne vesquirent que trois jors et demi.

(*La Mort de Garin*, p. 224.)

Ménage avance que par ma fi est une abréviation de par ma fique, et cite à ce sujet un passage de Rabelais qui n'est pas le moins du monde concluant, car en beaucoup de lieux on dit : par ma foi ! La Suisse rom. a les deux formes « mafika,

mafiga », pour ma foi ! A Guernesey « ma fêgue, ma fige. » Dans la contrée « fé » = foi.

**FI**, s. m. Fic, porreau, verrue, tumeur par assimilation de la partie enflée avec une figue. L'anc. langue disait peler la fie pour tromper, duper :

Oiez cum lor peile la Fie.

(BENOIT, v. 13320.)

Poitou : « fie » au masc. = verrue, au fém. = figue. L'ital. *figo* signifie figue et porreau. Angl. *to fig*, narguer ; *fico* ! terme de mépris qui répond au langued. « figos. »

Plusieurs se sont trouvés qui d'écharpe changeant Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la Figue.

Le sage dit selon les gens  
Vive le roi ! vive la ligue !

(LA FONTAINE, II, 5.)

« Fi » s'emploie aussi pour foie, *jecur*, dans plusieurs patois, celui de Flandre notamment. Des règles de médecine, au XIII<sup>e</sup> siècle, nous disent : En mars fait bon sainer de la veine del pis et del Fie. (LEBEUF, *État des sciences en France*, p. 209.) Dans cette dernière acception, fi se rattache encore à figue puisque le mot fr. foie nous vient du latin par l'adj. *ficatum*, nourri de figues. Le *jecur ficatum* était le foie gras des Romains, ce foie d'oie engraisé de figues dont nous parle Horace dans une de ses satires, - II, 8 - :

Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi.

**FIACHI**, v. n. Fléchir, céder, faiblir. Morv. n. (Voy. *Flâche*.)

**FIAME**, s. f. Flamme. Morv. n. Ital. *fiamma*.

**FIAMBER**, v. n. Flamber, jeter de la flamme. Morv. n.

**FIAN**, **FIANTE**, adj. Confiante, celui ou celle qui a de la confiance, et le plus souvent, trop de confiance : « al ô bin fian », dit un peu plus qu'il a beaucoup de confiance.

**FIANCE**, s. f. Confiance, assurance, sûreté. Le mot est hors d'usage en fr. ; il est très usité en Morvan : « i g'né d' fiance en lu, ç'ô eun mentou », je ne me fie pas à lui, c'est un menteur.

Ne je n'ai en nului Fiance,  
Fors en la roïne de France.

(Chron. de S. Magloire, II, 144.)

En Dieu ot mout grant Fiance dès s'enfance jusques à la mort.

(JOINVILLE, p. 40.)

Ki en lui a Fiance moult a bon avoué.

(Fierabras, v. 1134.)

Car endroit moi ai-je Fiance

Que songe soit senefiance

Des biens as gens et des anniz.

(R. de la R. v. 15.)

Par la Fiance de mes piez,

Ai-ge fet de moult grant pechiez.

(Renart, v. 13005.)

Se Dieu plaist, vous serez pourveu,

Ayez en la Vierge Fiance.

(Th. fr. III, p. 449.)

Ce Dieu Pan, Daphnis, est un Dieu volage auquel il n'y a point de Fiance.

(Daphnis et Chloé, I. IV.)

Le vi. fr. disait fiancer et fiencier pour promettre, donner sa parole :

..... Fort donjon

Vers moi ne vous garantiroit

Se por la pès ne remenoit

Que li Rois m'a fait Fiencier.

(Renart, v. 20061.)

Mettre par « fiance », mettre en liberté sur parole. Du l. *fidantia*. Le bas l. *fidantiala* et *fiancialia* sont identiques pour fiançailles. En Poitou « fiance » = fiançaille.

**FIAR**, adj. Fier, orgueilleux, Morv. n.

**FIARDE**, s. f. Toupie. Morv. n. Le mot est commun à plusieurs patois. Dans le Forez, « fiarde » se dit à la fois d'une toupie et d'une plaisanterie. Bourg. « fiade, fiarde », toupie ; — Jura : « fiarde », tromperie.

**FIARTISE**, s. f. Fierté. On dit encore « fianrtise » dans le même sens. Morv. n.

**FIATE**, s. f. Confiance, sûreté, assurance. La maison n'est pas solide ; il n'y a pas de « fiate. » Morv. n. n.-o. En Champ. « fiote », foi, sécurité.

Du l. *fidare*, comme le fr. fier, l'esp. *fiar* et l'ital. *fidare*.

**FIAU**, s. m. Fils, enfant. S'emploie aussi comme terme d'amitié.

Fiau peut être une syncope de fillot, - *filiohus*, -

dimin. de fils, ou une forme dialectale de feu, - *filius*, - encore usité dans le nord de la France.

La roïne ne fit pas que courtoise.

Qui me reprist, elle et ses Fiex li rois.

(QUENES DE BÉTHUNE.)

Cil roi Loeyes si ot de sa femme deus Fius : li ainsés ot non Robiers et li mainsnés Loeyes.

(Chronique de Rains, p. 2.)

Vous m'avez esté li miudres Fius qui onkes fust à mère.

(Ib. p. 198.)

Et li rois, quant percent l'a  
Cevaüca pour venir à Mante,  
Ses Fius o lui, barons XL.

(MOUSKES, v. 23658.)

Suisse rom « fé, feu, fiou », fils ; — Norm., Pic. « feu. » L'ital. *figlio* se contracte en « fio » dans plusieurs dialectes. Port. *filho* ; — valaque : *fiu*.

**FIAULE**, s. f. Fiole, petite bouteille. A Genève, « fiouler » signifie boire à longs traits. Le « fiouleur » est le gourmet des ivrognes. Dans cette contrée on donne le nom de « figuette » à une petite fiole par assimilation de forme peut-être avec une figue. En Fr.-Comté : « fiouler, fioula », se dit pour siffler et boire ; — Norm. « fioler » ; — Champ. « fiouler » ; — Lang. « fioula », siffler la linotte, sirote. L'idée de boire pourrait s'expliquer sans grande difficulté, mais d'où viendrait celle de siffler ? Ce verbe « fiouler », qui existe dans presque tous les patois, doit plutôt être rattaché au l. *fistula*, tube, tuyau, et à l'esp. *fistula*, flûte champêtre. *Fistulare* était synon. de *sibilare* pour siffler et a pu signifier par extension boire comme avec un chalumeau, c'est-à-dire, lentement et en aspirant. En Forez, « fiolá, fiolattá » s'emploient pour boire et siffler. Fiolet = sifflet, fibre. Le fr. dit aussi flûter pour boire et siffler. (Voyez *Fleuter*.)

**FIEN**, s. m. Fumier d'écurie ou d'étable.

— Tire-fien, fourche avec laquelle on enlève le fumier. Quelques parties du Morvan prononcent « fin. »

Et li prestres de la parroise  
Revenoit d'espandre son Fiens.

(Renart, v. 10388.)

Li Fiens de cheval, avec aigre fort vin chaut et mis aus narines, restance de saingnier (arrête le sang).

(BRUN. LATINI, p. 242.)

Et pourtant se raconte en la vie de Virgile que luy lisant la poésie du dict Ennius, interrogé qu'il faisoit, respondit : je cuillie fleurs dedans Fien.

(BONNIVART, *Adris et devis des langues*.)

Montaigne, - II, 12, - ennoblit ce terme dans un passage de ses *Essais* : La plus calamiteuse de toutes les créatures, dit-il, c'est l'homme ; elle se sent et se veoid logée icy parmi la bourbe et le Fient du monde et se va, par imagination, ramenant le ciel sous ses pieds.

On rencontre parmi les petits industriels de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, l'homme qui achète le fien des écuries :

N'y a til point de Fiens ?

S'il vous plaist d'y regarder,

Ne me faites icy tarder

J'en ai autrefois eu céans.

(Les Cris de Paris.)

C'est probablement à ces commerçants qu'il faut appliquer la dénomination de fienseurs qui figure parmi beaucoup d'autres dans le rôle de la *Taille de Paris* en 1292.

Fien est l'anc. forme de fiente, d'où fienter, fumer, en vi. fr. Dans Palsg., - p. 628, 641, - Les aucuns disent que ces fruyctiers mettent leurs poyres en Fiens de chevau pour les ameuir plus tôt..... Mays que ceste terre soyt bien Fientée, elle portera des bled assez l'année qui vient.

Du l. *fimus*, fumier. Dans le *Vocab. du XVI<sup>e</sup> siècle*, *fimus*, fiens. Dans le *Dictionariolum*, *fimus*, fiens, fiente. (Voy. *Feumé*.)

**FIENSE**, s. f. Fiente. Il y a beaucoup de « fiences » d'oiseau sur la terre. On voit au mot précédent que les commerçants « en fien » ont été appelés fienseurs. L'esp. dit *poner en fianza*, à propos du traitement d'un cheval par l'emploi du fumier. A Guernesey, « fiensair », fienter ; « fienseux », souillé d'ordure.

**FLIEUR**, v. n. Fleurir, être en fleur. Le Morv. niv. prononce « feu, fleur, flieur » pour fleur. (Voy. *Flieur*.)

**FIÈVES**, s. f. Fièvre. Ne s'emploie qu'au pluriel lorsqu'il s'agit de fièvres intermittentes : il a les « fièves » ; « les fièves » l'ont repris, l'ont quitté. Malherbe était singulièrement agacé par ce pluriel qui supposait au malade plusieurs fièvres à la fois.

Bonne ou mauvaise, cette manière de parler n'en est pas moins ancienne :

Quar Mesire Coart li lièvres  
Qui de peur trembloit les Fièvres  
Deus jors les avoit jà éues.

(Renart, v. 10150.)

Et je m'enfoui comme lièvres;  
Si m'en sont jà prises les Fièvres.

(Ib. v. 21764.)

Pour garir Fievrès continues, il faut écrire les trois premiers mots de la paternoster sur une feuille de sauge nostrée, et icelle mengier par trois matinées, et il guarira.

(Évang. des Quen. p. 88.)

Elle a été léguée au français par le latin. On lit dans S. Luc, - iv, 38 - : Surgens autem Jesus.... introivit in domum Simonis. Socrus autem Simonis tenebatur magnis Febribus. ...

A l'origine, le mot fièvre, que les étymol. rattachent au grec *φοβουμαι*, sous-entendait peut-être le frisson qui accompagne ordinairement cette maladie. On dit un peu partout en province : trembler les fièvres; de là l'emploi du pluriel, de là aussi la synonymie dans quelques patois des deux locutions : avoir les fièvres et avoir les frissons. On use en Morvan pour la guérison des fièvres de mille remèdes plus ou moins ridicules. (Voy. *Feurson*.)

**FIGNÔLER**, v. a. Faire avec soin, avec raffinement. Le wallon du Luxembourg donne à « fignoler » le sens d'enjoliver, polir. On « fignole » son jardin, sa chambre, sa bibliothèque.

Berry : « fignoler », faire une chose avec agrément ; — Champ. faire l'aimable, achever, polir ; — Poitou : « fignoler », avoir une toilette à effet ; — Lille : « finioler », finir avec goût ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « fignouler », faire le beau ; — Lang. « fignoula », faire le petit-maître.

Le simple finer, rendre fin, a donné au fr. le dérivé raffiné, équivalant à « fignoleux. » Ital. *affinare* = raffiner, se raffiner ; — esp. *finera* = élégance ; *afinar*, perfectionner ; — anglais : *fine*, beau, raffiné ; *to fine*, orner, parer. (Voy. *Fin*.)

**FIGNÔLET**, s. m. Petit-maître de village.

Suisse rom. « fignolet », petit-maître, fanfaron ; « fignola », se donner des airs. (Voy. *Fignôleu*.)

**FIGNÔLEU**, s. m. Petit-maître de bas étage, élégant à la suite de la mode :

Çartaing borgeois de lai ville,  
Haibillé en Fignôleux,  
Torne aientôt de c'te feille  
Coume en mainièr' d'aimôreux.

(A travers le Morvand, p. 78.)

Berry : « fignoleux », recherché dans sa mise ; — Poitou : « fignoleux », celui qui aime à se parer, à se requinquer ; — Languedoc : « fignouleur », muscadin, élégant vulgaire ; — wallon : « fignon », élégant, pimpant ; — Bourg. « fiolan », fat, présomptueux. (Voy. *Fignôlet*.)

**FIGUÉ**, s. m. Figuier.

**FILARIOT**, s. m. Scie pour le bois de chauffage et autre. Morv. n.

**FILAU**, s. m. Petite scie à l'usage d'un seul homme. En Morvan les bûcherons scient ou tirent le bois de moule à deux.

**FILIER**, v. n. Se dit du chat lorsqu'il émet le bruit sourd, le ronronnement qui lui est particulier.

**FILLAS**, s. m. Feuillard ; branche d'arbre garnie de ses feuilles. Morv. n. (Voy. *Feuilleron*.)

**FILLETTE**, s. f. Feuillette, vase de bois dans lequel on met du vin. (Duc. *Folietta* = feuillette ou fillette.)

Pour tonneau ou pipe de vin... trauersins, poinçons, Fillettes et autres vaissiaux, etc.

(MANTELLIER, III, p. 180.)

Vingt escuz sol payez au porte-nappe pour et au lieu de douze Fillettes de vin... Lesquelles douze Fillettes de vin avoient esté données audit porte-nappe (1583).

(Ann. de l'Yonne, 1869, p. 18.)

La Monnaie nous apprend qu'à Dijon on disait fillette. Le bon usage, ajoute-t-il, est pour feuillette. Duc. dérive feuillette du l. *phiala*, coupe. Comment expliquer dans ce cas le suffixe de diminution ? Et où trouver le primitif qui aurait dû être fille ou feuille ? Fiole ne répond ni à l'idée de tonneau ni à celle de mesure pour les liquides. Le *Dict. de la langue fr.* semble cependant admettre cette étymologie qui peut s'appuyer sur le forézien « fouilletta », petite mesure équivalant à un demi-litre, et l'ital. *foglietta*, chopinc.



**FILLETTE**, prénom qu'on donne souvent à l'une des filles puinées. (Voy. *Cadette*.)

**FILLÔ**, s. m. Filleul. Vi. fr. fillol, dont la consonne finale demeurait muette :

Precios dons.....

Dona li dux à sou Fillol.

(BENOIT, v. 6854.)

Vaugelas désapprouve la forme fillol, mais Molière la protège :

Il n'a pas appercu Jeannette, ma Fillole,

Laquelle a tout oui, parole pour parole.

(L'Étourdi, iv, 7.)

L'anc. langue disait aussi filleu, filleul :

Dame, ce respont li gorpil,

Si voirement con vostre fil,

Est mes Filleus en droit baptesme...

(Reaart, v. 1743.)

On trouve encore fillou comme dans quelques parties du Morvan :

Oez de mon Fillou comment il s'est provez.

(Parise la Duch. v. 1088.)

— Les Filleux ; le Fillou, noms de loc., c<sup>nes</sup> de Dornes et de Surgy :

Rabelais dit quelquefois fillotte pour fillette : Il portoit en un bissac petites Fillottes de l'age de deux ou trois ans (*Pantagruel*, II, 15).

Du l. *filiolus*, fils en bas âge. Le *Dictionarium* traduit *filiola* par fillette.

**FILLOU**, s. m. Homme qui recherche les filles, qui se plaît avec les femmes. (Voy. *Garçonnière*.)

**FILOT**, s. m. Filet ; on donne ce nom aux jets longs et flexibles de la vigne. Morv. n.

Mas en la seneure de lor plaies apparut entor le col ausi cum uns Filoz roiges.

(*Amis et Amile*.)

A Genève, « filocher » = faire du filet. Filoche en fr. ajoute à fil le suffixe péjoratif ou augmentatif oche.

**FIN**, **FINE**, adj. S'ajoute au subst. pour lui donner une valeur superlative ou absolue : le fin dessus, le fin dessous, c.-à-d. ce qu'il y a de plus haut, ce qu'il y a de plus bas ; « tó fin sou », absolument seul :

Jeusse parlé tout Fin seul.

(MONTAGNE, III, 12.)

Molière met le même langage dans la bouche de ses paysans :

Aga guien, je m'en vas te conter tout Fin droit comme cela est venu.

(*Don Juan*, II, sc. 1.)

Le mot avait en outre un sens qualificatif qui s'appliquait en bonne ou en mauvaise part :

.....Bissine, feme Bissin,

Ki l'avoit aimé de cuer Fin,

S'en est en Gaillo alée o lui,

Dont ses maris ot moult annui.

(MOUSKES, v. 375.)

Que nous vault cecy? pas empeigne

Nous mourons de Fine famine.

(*Eathelin*, I, sc. 1.)

Diez a dit le *fin* mot sur l'étym. de fin pris dans cette acception en le considérant comme une construction du l. *finitus*, achevé, parfait, terminé. (Voy. *Figuréler*.)

**FINAIGE**, s. m. Finage, limite :

En la dicte ville, Finaige et territoire d'Auxonne...

(*Ch. B.* II, p. 50.)

Havons mises et fait mettre bornes entre les Finaiges de Dijon et d'Ahuit, afin de diviser les Finaiges des dites villes et de la bancheue de Dijon.

(*Ib.* p. 203.)

**FINE SŒUR**, loc. Sœur germaine ou même demi-sœur par opposition avec belle-sœur.

**FINISSEMENT**, s. m. La fin, le bout, l'extrémité, la limite. Le « finissement » d'un bois, d'un champ.

**FINITION**, s. f. Fin, terme, conclusion. Le fr. n'a que le dérivé définition. Du l. *finitionem*, délimitation.

**FINITRE**, v. n. Finir. Cette forme en itre pour les infinitifs disparaît rapidement, mais elle était, il y a peu d'années, très répandue encore. (Voyez *Définître*.)

**FIOU**, **FIOUSE**, s. m. et f. Faiseur, celui qui fait, qui construit, qui fabrique : « eun fiou d' balais, eun fiou d' maïsons, eun fiou d' saibôs », un faiseur de balais, de maisons, de sabots.

**FLÂCHE**, s. f. Défaut, lacune, endroit défectueux, courbe ou nœud dans une tige de bois.



Du l. *flectere* qui dans l'anc. langue a quelquefois pris la forme *flecher* :

Nequedent non Flechet mie juske à la molece del assentement...

(Job. p. 449.)

Flâche correspond assez exactement au latin *flexura*.

**FLÂCHE**, adj. Flexible, pliant. Flâche est pour flexe. Champ. « flache », brin de saule au propre, lâche au fig. — Berry : « flâche », mou, défaillant ; — Pic. « flayeu, fleyeu », lâche, mou ; — esp. *floxo*, flexible, pliant, mou ; *floxear* et *flaquear* dans cette langue sont identiques pour exprimer un état d'affaiblissement, de relâchement. Du l. *flexum*, supin de *flectere*.

**FLÂCHOU, OUSE**, adj. Flacheux, qui a des flaches, des défauts, des lacunes. Se dit du bois, de la pierre, etc. Un bois flache, en fr. est un bois qui n'étant pas plat ne peut facilement être toisé. On en voit la preuve dans le verbe flacher, terme technique qui signifie entailler, creuser par incision et qui semble correspondre au breton *flac'h*, le creux de la main. Cette signification ne s'oppose-t-elle pas à la dérivation par l'allemand. *flach*, plat, uni, que Littré et Scheler admettraient fautive d'autre ? L'ital. *fiacco*, affaibli, fournit un sens plus rapproché.

**FLÂCI, E**, adj. Fané, flétri, ridé.

Du l. *flaccidus*, dim. de *flaccus*, flasque, mou et aussi fané, flétri. On trouve dans Pline *flaccidum folium*, feuille fanée. L'adj. flac qui s'emploie dans plusieurs patois, en rom. prov., en catalan, pour flasque, mou, lâche, n'est probablement encore qu'une apocope de *flaccidus*. Suivant les influences dialectales, flac a donné les formes flaque, flasque, flache, fache, etc. Le wallon « flâchi », qui exprime l'état d'un papier qui fonge, a probablement la même origine.

**FLÂCI**, v. a. Faner, flétrir. « Flâci » se rapproche beaucoup du vi. fr. flatir. En Berry « flâte » = fané et « flâcher » = se faner, se flétrir. Outre le simple *flaccere*, languir, le l. avait *flacciscere*, s'amollir, reproduit dans le rom. prov. *flaquezir*, *flaquizir*, devenir flasque. La forme berrichonne « flaquier », être mou, répond au rom. prov. *fla-*

*queiar* et à l'esp. *flaquear* qui ne s'emploie plus qu'au figuré.

**FLAIMEUSSE**, s. f. Galette de sarrasin cuite au four sur une feuille de chou. En Bourg., suivant M. Mignard, la « flaimeusse » est composée de farine de maïs et de seigle délayée dans le lait. En Pic. la « flamiche » est ou une galette de farine ou une tourte aux porreaux. Dans le Jura « flamusse », gâteau de maïs.

**FLAIRÉ**, s. m. Manteau de bogue que portent les paysannes.

— Linge dans lequel on enveloppe le pain pour le conserver frais, ou dont on se sert pour couvrir la cendre des cuiviers de lessive. (Voy. *Fleuret*.)

**FLAITTE**, s. f. Flatterie, câlinerie, prévenance. Ne se prend pas toujours en mauvaise part. Avoir de la « flaitte » peut signifier être gracieux, empressé.

**FLAITEMENT**, s. m. Flatterie, cajolerie. Guillaume Guiart nous montre un champ de bataille :

L'un sur l'autre, sanglantz et roides,  
Gisent armez, les chières froides...  
Nul ne les plaint, nul ne les baise,  
D'autre chose sont à malaise ;  
Chascun, qu'en vaut le flaitement ?  
A péur de soi seulement.

(V. 9870.)

**FLAITTER**, v. a. Flatter, caresser. « Flaitter » un enfant c'est lui faire des caresses, lui parler avec douceur, avec bonté.

**FLAITTOU, OUSE**, adj. et subst. Flatteur, caressant, celui qui emploie la flatterie jusqu'à la ruse avec un but intéressé ; trompeur.

**FLAMANCHE, FLAMANGE**, s. f. Fenêtre à jambages et à saillie hors du toit. Ce mot usité en beaucoup de lieux ne se trouve sous cette forme ni dans les dictionnaires fr. ni dans les glossaires de patois. « Flamanche » est pour flamange = flamande dans Roquefort : Fenestre flamange dans des lettres de rémission de 1405. (Duc. *Fenestra*.)

Cel feu ardent de quoi les branches  
Se ferirent dès nés (nefs) Flamanches.  
Ou le vent les mist comme à bonne.

(G. GUIART, v. 9591.)

Marote la Flamenge, Mehalot de Gisors furent banies, etc. (Duc. Bechare.) Geneviève la Flamenge, dans *le Livre de la Taille de Paris en 1292*; Peronelle la Flamainge, dans *le Livre de la Taille en 1313*.

La mode des flamanches nous est probablement venue de Flandre, où le verbe « flaminguer » signifie parler flamand. La Flandre flinguante est la région fr. où l'on parle cette langue. Ital. *Fiamminghi*, les Flamands.

**FLAMBE**, s. f. Flamme, jet de feu qui s'allume. Dans Palsg., - p. 220, - *flame of fyre*, flambe de feu.

Tot livrent à perdition,  
A feu, à Flambe e à charbon.

(BENOIT, v. 35336.)

Kar ainz que lor gent fust levée,  
Unt la vile tot alumée;  
Granz fu la Flambe e grant l'air.

(Ib. v. 35381.)

On peut la fumée véoir  
De quatre lieues loing sanz faute!  
Tant est la Flambe grant et haute.

(G. GUIART, v. 7953.)

La Flambe feut si grande et si haulte qu'elle couvrist tout le chateau.

(Pantagruel, III, ch. 52.)

On a dit oriflambe pour oriflamme :

Oriflambe est une bannière  
De cendal roujoiant et simple,  
Sanz portraiture.....

(G. GUIART, v. 1151.)

La grande oriflambe de France dans Rabelais. (*Pantagruel*, IV, 67.)

Du l. *flammula*, dimin. de *flamma*, feu, flamme. Le *Dictionariolum puerorum* traduit *flamma* par flambe, et *flammula* par petite flamme.

**FLAMBÉE**, s. f. Feu qui flambe, qui projette une grande flamme. On fait une flambée de bois sec pour se réchauffer. L'idée de rapidité et d'intensité est exprimée dans la locution : brûler d'une seule flambée, s'appliquant surtout à un violent incendie de courte durée.

**FLAMMER**, v. n. Flamber, lancer de la flamme, brûler : « fié flan-mer l' feu », faites flamber le feu.

Ele tint ung Brandon Flamant  
En sa main destre, dont la flame  
A eschauffée mainte dame.

(R. de la R. v. 3434.)

Du part. présent est venu le nom du flamant, oiseau au plumage couleur de flamme. Dans la Suisse rom., deux fleurs aux couleurs éclatantes ont tiré leurs noms de la même assimilation. Le glaïeul y est appelé « flambé », et l'iris, « flamme. » Cette dernière plante est la « flambe » en Poitou. En wallon, « flaminète » désigne le souci.

Dans Palsg., - p. 457 - : Ce feu flamme ou flambe trop clere.

Berry. Poitou : « flammer », brûler ; — ital. *flammare*. Du l. *flannare*, enflammer, rendre ardent.

**FLAN**, s. m. Gâteau fait avec de la farine et des œufs. On pose sur la pâte une couche de « frâs » de riz, de semoule, saupoudrée de sucre. (Voy. *Frâs*.)

Je mentionne ce mot qui est français, parce que le flan est la pièce de résistance dans toutes nos fêtes où l'on mange. Le saint, patron de la paroisse, ne serait pas honoré comme il convient, si, le jour de sa fête, les flans ne foisonnaient pas sur toutes les tables.

Froissart emploie une forme féminine peu usitée :

Rons pains, Flannes et tartelettes  
Et un four de quatre tieulettes.

(*Le trettie de l'espinnette amoureuse*.)

On trouve aussi le dimin. flanel :

Quand je tiens une tartelette,  
Un Flanel ou un cassemuzeau,  
Je le fourre soubz mon museau.

(*Th. fr. I, p. 291*.)

Dans Borel, flange, gâteau au lait, avec une citation des *Satyres chrestiennes* :

Attisent au four chevantons  
Pour cuire flans, flanges, flammuses.

L'auteur dit sérieusement que les flans ont été aussi appelés flandrelets, - flans de lait, - pour avoir été inventées en Flandre où le lait abonde. Dans le Jura, le « flon » de lait, le « flion » et le flan sont probablement trois variantes dérivées de la même étymologie. Cette région donne le nom de « flinge » à une galette dorée à la surface avec du jaune d'œuf. Ce dernier gâteau nous représente

sans doute la flange dont il est question dans la citation de Borel.

On peut consulter sur ce gâteau les articles flacons, flaonnés, flanciaux, du *Ménagier de Paris*. La forme *flaon* subsiste en Esp. — Genève : « flon. »

Le bas l. avait pour désigner un flan plusieurs variantes, entre autres *flasco* et *flato*. La dernière nous conduit au vi. fr. *flat*, coup à plat, et à l'angl. *flat*, plat. L'alle. *fladen* répond également au danois *flad*, plat ; quant à *flasco*, cette forme n'est pas éloignée du fr. flasque et de l'alle. *flach*, plat. A Bruxelles, dit Scheler, « flache » = flan, tarte. (Voy. *Flâti*.)

**FLÂTI**, v. a. Affadir, rendre flasque, mou : Cette eau chaude m'a « flâti » le cœur. Vi. fr. *flat*, tapp, soufflet. Le sens propre de « flâti » est aplatir, jeter à plat :

Sor le conroi le Borgoing Auberi  
Les ont arrières par grant force Flatis.  
(*La Mort de Garin*, p. 154.)

S'orent éut XII fois siège,  
Mais à la troisième, sans friège,  
Furent maté et amati  
Et leur mur à tière Flati.  
(*MUSKES*, II, p. 545.)

Quant ils se voient décéus  
Et du hault au bas chéus  
Ou fortune les a Flatis,  
Lors ont les cuers si amatis  
Que.....

(*Ménagier de P.* II, p. 21.)

Le fr. *flati*, battre les flans de la monnaie pour la façonner, renferme le sens propre, et flatter donne le sens figuré. Le champenois « flati, faire flat », a un peu la signification de plaquer, ce qui explique le wallon « flate », bouse : « flate di vache », bouse de vache. En Languedoc « flata » s'emploie pour caresser avec le plat de la main ; « se flata », se dorloter au fig. En breton *flastra* représente au contraire l'acception littérale de aplatir, fouler. En anglais *flat*, plat, amolli ; *to grow flat*, s'avachir ; *to flat*, *to flatten*, affadir ; *to flatter*, cajoler. Du germ. *flat*, *flaz*, plat ; — danois : *flad*. (Voy. *Flaitter*, *Flan*.)

**FLAU**, s. m. Fléau, malheur, catastrophe : c'est un « flau » de Dieu, se dit d'une calamité publique. On emploie cette forme en quelques lieux pour désigner l'instrument qui sert à battre les céréales.

Dans les anciens poètes fleau était souvent monosyllabe :

Allez à la malheure, allez, ames tragiques,  
Allez, Fleaux de la France, et les pestes du monde,  
Jamais pas un de vous ne reverra mon onde ;  
Regardez-la pour la dernière fois.

(MALHERBE, *Prédications de la Meuse aux princes révoltés*.)

Champ., Berry, Dauphiné, Genève : « flau » ; — « flauber », battre ; en Norm. « flaupier » ; — Norm. « flau. »

Du l. *flagellum* dimin. de *flagrum*, fouet et poignée de verges dans le *Dictionariolum puero-rum*. (Voy. *Fleai*.)

**FLEAI**, s. m. Fléau, instrument pour battre et séparer les grains de la paille. Au sing. et au pluriel ce mot a le même son ouvert. Il est monosyllabique. « Fleai » est une forme du Morv. h. et n'est pas autre chose que le bourguignon « flea ou flâ » diptongué en eai.

En vi. fr. *flaels*, nominatif, ou *flael*, régime, se prononçait probablement flai, flé, la lettre finale ne sonnait que dans le verbe *flaeler*, flageller :

Kikiunkes murmure del Flael Deu, ke fait altre chose ke accuseir la justice de celui ke Flaellet.

(*Job*, p. 489.)

Poitou : « fla, flai » ; — Bourg. « flâ » ; — Norm. « flait, flet, fliais » ; — Champ. « flé, flès, flais » ; — wallon du Luxembourg : « flai. »

Le verbe tiré de *flael* pour *flagel* s'est encore contracté dans les patois en « fléler » avec quelques modifications au sens primitif. Ainsi en Norm. « fléler » signifie agiter, secouer : « fléler » des fruits, c'est les abattre. Une porte « fléle » lorsqu'elle est fortement agitée. En Champ. « flaeler » = palpiter.

**FLEMME**, s. f. Flegme, langueur causée par la fatigue ou la mollesse, accablement. Avoir « la flemme », c'est n'en pouvoir plus, être à bout de force et de courage. Vi. fr. *flemme*, *fleumme*, *fume* :

En eux a iij humors : colère qui est chaude et seche, Flemme qui est froide et moiste ; sans qui est chaus et moistes ; mélancolie qui est froide et seche.

(BRUN. LATINI, p. 103.)

L'une nature est de complexion sanguine, l'autre de mélancolie ou de Flemme.... Se Fleume habunde plus en .i. home, il est apelez Fleumatiques....

(Ib. p. 107.)

Aigue de mer est fortsalée et tranchanz et poignanz.

et por ce mondeie le ventre de Flemme grosse et viscouse.

(In. p. 174.)

Quelques patois se servent du mot au propre, d'autres au figuré. Les tempéraments flegmatiques, dans l'opinion populaire, sont mous et sans énergie. C'est probablement pour ce motif que l'argot donne aux femmes le nom de floume, flume. Dans le Maine, « flume » à le sens de délicat, efféminé.

Saintonge : « flemme », paresse, indolence ; — Berry : « flème », timidité, manque d'énergie ; — Norm., Pic. « fleume, flumes », glaires, pituite ; — Genève : « flemme, fleume » ; — wallon : « flemme, flime », glaire, mucosité ; — rom. prov. *flamma, flemma, fleema, flegma* ; — ital. *flemma* ; — esp. *flema* ; — port. *fleima, fleuma* ; — bas l. *fleuma, fluma*, pituite, crachat. Du grec *φλέγμα* qui n'avait pas le sens figuré et signifiait seulement humeur aqueuse.

**FLEU, E**, adj. Faible, mou, lâche, sans consistance : un épi « fleu », une plante « fleuc », c.-à-d. qui n'a pas de rigidité, qui aurait besoin de soutien. On prononce « fleure » en quelques lieux. Fleve, floe, flou, en vi. fr., faible, mou :

Si soient hontols de ceu c'un les atruevet si petiz et si Fleves.....

(Serm. S. B. p. 559.)

Uns rainsiaus l'ot atainte parmi sa destre joe,  
Si angoisseusement que la char en fu bloe.

De travail et de paine fu forment foible et Floe.

(Berte, p. 50.)

Item, je donne à Jehan le Loup  
Homme de bien et bon marchand,  
Pour ce qu'il est linget et Floup,  
Le long tabart (manteau).....

(VILLON, *Grand Test.* ci.)

Étienne Pasquier appelle esprits flouets les esprits délicats : Afin d'inviter les esprits flouets à la lecture de ce roman. Il s'agit dans ce passage du *Roman de la Rose*. (*Recherches de la France*, ch. 25.)

Fleu est le fr. moderne flou, doux, mou, lâche, que Diez dérive du flamand *flauw*, et d'autres étymol. de *flebilis* ou *fluidus*. En wallon « flawe, flewe » = faible ; « flawi » = tomber en faiblesse. Le même dialecte a « flau » pour mou, faible, paresseux. A Lille « flohaine », femme flasque, sans énergie ; — Maine : « flein, flève » = faible,

chétif ; — Champ. « flou », chétif, fluet ; — Pic. « flaud », mou, flasque.

**FLEURET**, s. m. Nappe qu'on étend sur le cuvier de lessive entre le linge sale et la cendre. Cette nappe sert à quelques autres usages. Le terme fr. est charrier, parce que la toile du cuvier renferme la charrée ou cendre.

Jura : « fleurier », nappe de lessive ; — Dauph. « flourier » ; — Genève : « fleurier », grosse nappe sous la table ; — Savoie : « florier. » Le Forez, qui a « flouri » pour drap de lessive, dit « flouret, effloure », pour cendre, et « fluraère » pour cendrier, lieu où l'on met la cendre. Bas l. *floretus*, étoffe fleurettée. — Ital. *floretto*, gros papier. (Voy. *Flairé*.)

**FLEURETER**, v. a. Aller à fleur de... à la surface de... : « fleureter » un terrain pour en extraire les pierres. S'emploie absolument. Pour trouver le trésor, il ne suffit pas de « fleureter », il faut foncer :

Après, en tastonnant et Fleuretant, approcherent... des humeurs corrompues.

(*Pantagruel*, II, 33.)

Le fr. dit : à fleur de terre. En ital. *fiór d'acqua, di terra*, etc. ; — esp. a la *flor del agua*, à fleur d'eau, à la surface...

Le vi. fr. avait le simple fleurer pour affleurer, verbe qui se rattache par le sens et l'étymol. à fleur comme fleureter, son fréquentatif. Maine : « fleurer », flairer.

**FLEURIN**, s. m. Matière volatile qui s'échappe d'un feu de cheminée ou d'incendie. Se dit par assimilation des flammèches avec des petites fleurs. Le wallon nomme « florin d'foûr », la semence de foin. Le pissenlit est le « florin d'or. » La monnaie connue sous le nom de florin doit aussi sa dénomination à une petite fleur de lis dont elle était ornée.

**FLEUTEAU**, s. m. Flûteau, dimin. de flûte. A l'époque de la séve tout devient « fleuteau » entre les mains de nos petits paysans. La campagne est toute remplie des sons que leurs lèvres tirent du sureau et des autres arbrustes propres à cet usage.

Dans Palsgr., - p. 658, - fleute et fleuter : Il Floute bien ou il joue bien à la Floute.



Par bateau chargé de... sabbots, pelles, Fleustes, peignes, etc.

(MANTELLIER, III, p. 98.)

Vosges : « fleuteau » ; — Fr.-Comté : « floué-tot » ; — Champ. « flutôt », sifflet.

Flûte en vi. fr. fläüt, fläüte, en esp. et en port. *flauta*, est un substantif verbal tiré de fläüter, forme ancienne pour flüter :

La première chantoit merveilleusement de sa bouche, l'autre de Fläüt et de canon.

(BREN. LATINI, p. 189.)

**FLEUTER**, v. a. Flüter : jouer d'un instrument quelconque où l'on souffle ; chanter, siffler, fredonner. Vi. fr. fläüter, fleüter, fluster, flouster. Flüter ne signifiait pas seulement jouer de la flûte mais aussi, comme chez nous, chanter, siffler, etc.

Si avient bien à bachelier,  
Que il sache de viéler  
De Fleuter et de dancier.

(R. de la R. v. 2219.)

Il Fleutera nos paroles  
Par quarrefours et par escolles,  
Selone le langage de France.

(Ib. v. 10677.)

Li uns s'en vait aus vaches, li autres aus brebis,  
Li autres aus porciaus ; ce n'est mie aus perdris ;  
Toute jor par ces haies Fleustent par estris.

(Jongleurs et Trouv. p. 166.)

...Fille d'un pasteur qui au fond des valées  
Fait paistre son troupeau par les pastis herbeux,  
Qui tient un larigot (chalumeau) et Fleute au cry  
(des bœufs.

(RONSARD, *Hymnes*, v, 2.)

Du l. *flatuare*, souffler, que reproduit le forézien « flat », haleine, souffle. Le sens de boire qui est dans le mot flüter a été emprunté à l'idée d'aspiration que suppose l'action de siroter un liquide avec avidité. On retrouve l'acception de siffler dans le vieux mot ironique *soufflez!* qui était un terme à peu près équivalent au *zut* des gamins de Paris. Montaigne, - III, ch. 8, - parlant des sots qui s'emparent avec impudence de l'argumentation d'autrui pour s'en faire honneur, ajoute en raillant leur ritournelle : *Soufflez!* il fault employer la malice mesme à corriger ceste fière bestise. L'exclamation se rattachait si bien au rad. de flûte, que l'argot se sert du terme flou, floutière, pour exprimer la même négation moqueuse. Il n'est pas impossible que flouer, qui appartient au même vocabulaire, soit avec chute du t le synonym. de flüter,

avec la signification de voler en faisant table rase d'un souffle. La loc. fr. souffler le pion à quelqu'un, ou, même absolument, souffler quelque chose à quelqu'un, c'est tromper ou, si l'on veut, flouer. (Voy. *Fiaule*, *Turluter*.)

**FLEUTEU, FLEUTOU**, s. m. Flûteur, celui qui joue de la flûte ou de tout autre instrument à vent ; joueur de cornemuse. Vi. fr. flëüteres, flëütëor, fläuteur :

Mès trop est malement janglerres  
Male Bouche li Flëütieres.

(R. de la R. v. 12654.)

Lors véüssiés carole aler.....

La véüssiés Flëüteors

Menesterez et jouglëors.

(Ib. v. 750.)

Mon maistre, n'aurons-nous pas les Flusteux ?

(Th. fr. IX, 94.)

Bas l. *floutator*, joueur de flûte. En l. *flator*. Dans le *Dictionariolum puerorum* : *Fistulator* : ung fleuteur.

**FLIEUR**, s. f. Fleur. Morv. n. La prononciation de la linguale donne un son intermédiaire entre l et i. Le mot est monosyllabe. Saintonge : « fleur » avec les ll mouillées et « fleur. »

**FLIPE, FLIPOT**. Nom d'homme pour Philippe.

Jehan fu né de Phlipe, qui du roy Jehan fu filz,  
Et de Jehan ie Phlipe qui mort tient en ses filz.

(Romvart, p. 643.)

Les anciens auteurs écrivaient souvent Felipe comme les Espagnols. Flipot fait au fém. Fli-pote :

Allons, Flipote, allons, que d'eux je me délivre.

(Tartuffe, 1, sc. 1.)

Dans *Renart le nouvel*, Philippe III est appelé Phelippon :

..... Au tans roi Phelippon

Ki peres fu raportés mors

D'Arragon, et en fu li cors

Mis en l'église Saint-Denis,

Delés son père Loëys.

(V. 7528.)

On peut lire dans les contes de Bonav. Desperriers l'histoire du cardinal de Luxembourg qui se nommait Felipot par manière de passe-temps, et pour faire plaisir à une pauvre paysanne dont le fils s'appelait ainsi :



Il a nom Phelipe, disait la bonne femme dans son patois manceau, quand il aira un autre nom, j'en serai pas à mon ése, quer ils crient après li Phelipot, Phepipot ! tout comme chez nous.

(Nouvelle, xvii.)

La fame Philippe Paon et Philippot son fuiz (fils).

(Paris sous Philippe le Bel, p. 31.)

**FLOQUER**, v. n. Flotter avec la signifie. du fr. Morv. n. Dans le Morv. b. le sens est restreint et le mot ne s'emploie plus guère qu'en parlant des chaussures trop larges. On dit : ses pieds « floquent » dans ses sabots, dans ses souliers. L'emploi de cette loc. implique même le bruit particulier qui accompagne l'action de marcher en tirant à soi ses chaussures. Rabelais dit aussi floquer pour flotter :

Et Floquoyn par dedans la deschiequeture de damas bleu.

(*Gargantua*, i, 8.)

Ol. de Serres. - p. 365, - dit floton pour flocon : Parmi les pigeons pattés s'en treuvent des huppés qui ont une creste à la teste, assavoir un *floton* de plume eslevé en arrière.

En Morv. n. n.-o. « floquer » pour « floquer », flotter au fig. exprime un état d'indécision : « floquer dan l' mance », branler dans le manche. On dit aussi d'une personne à santé chancelante qu'elle « floque ».

Champ., Norm., Pic. « floquer », flotter au propre et au fig. Les habitants du pays de Caux ont reçu le sobriquet de « floquets », parce qu'ils sont accusés d'inconstance dans le caractère. Le nom de Floquet est assez répandu dans la province. En Poitou un « floquet » est un troupeau de moutons. On peut rapprocher ce mot de l'ang. *flock*, bourre, flocon, troupeau ; *to flock*, se ramasser en troupeau. *Flock*, comme flotte en fr., renferme une idée de nombre, de quantité.

En Berry une « floque » est une chose flottante, bouffette, rosette, houpe, nœud de ruban.

Le fr. nomme flocage la façon des bonnets orientaux auxquels on attache un flocon, une houpe de laine ou de soie. Esp. *flocadura*, garniture de franges.

Dans l'anc. langue on donnait le nom de floquard au voile flottant qui accompagnait la coiffure de femme dite hennin :

Item un chappel de plume.... Item un Floquart vert garny d'un fremail ouquel a quatre perles....

(*Comptes du roi René*, p. 200.)

Du l. *floccus*, flocon de laine, de soie ; *flocchi*, habits à manches flottantes. *Floccare* en bas l. tomber en flocons comme la neige, flotter dans l'air. Le wallon du Luxembourg dit « floche » pour houpe et flocon de neige.

**FLOT**, s. m. On donne ce nom par métonymie à la masse des bois de moule que les eaux de la Cure ou de l'Yonne conduisent à Paris :

Les bois attendront l'heure du Flot, c.-à-d. le jour où grossie par les pluies d'automne et l'eau accumulée dans les réservoirs, la rivière, — ce chemin qui marche, — emportera dans sa course le tribut de nos forêts aux chantiers de la capitale.

(*A travers le Morvand*, p. 169.)

En 1840 le terme moyen des « flots », chaque année, était de vingt-cinq à vingt-six mille décacètres. On peut consulter à ce sujet une lettre du syndic des marchands de bois à M. Dupin, - p. 298, - lettre que l'ex-procureur général a insérée dans son livre intitulé : *le Morvan*.

**FLOTTAGE**, s. m. Le flottage est le transport par eau des bois flottés. C'est au flottage que le Morvan doit une partie de son bien-être. Sans cette industrie qui lui assure à des prix rémunérateurs la vente du bois fabriqué dans ses nombreuses forêts, cette contrée aurait été extrêmement misérable. L'histoire du flottage, quoiqu'elle ne remonte guère au-delà de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, a ses obscurités légendaires. A qui devons-nous la bienfaisante invention qui a rendu Paris tributaire du Morvan ? Charles Le Conte, Gilles Déffroisiez, Guillaume Sallonier, disputent à Jean Rouvet la gloire d'avoir conçu ou mis à exécution une idée aussi féconde qu'elle est simple. Jean Rouvet, à qui on a décerné les honneurs d'un buste sur le pont de Clamecy, n'est peut-être que l'Amérique Estuée de la découverte dont Gilles Déffroisiez est le Christophe Colomb. Les purs Morvandaux prononcent « flottaige » comme dans le mot qui suit.

**FLOTTAIGE**, s. m. Somme fixée de gré à gré qui représentait l'intérêt du prix des marchandises livrées à l'avance : tant pour la marchandise, tant de « flottaige » ; j'achète votre bois payable dans un an, mais sans « flottaige », etc.

De flotter avec le sens de chose qui n'est pas fixée. On dit en fr. la dette flottante.

**FLOTTER**, v. a. Mettre à l'eau les bois de moule accumulés sur les « ports » ou conduits sur place par les chariots. On « flotte » ordinairement dans les mois de novembre ou décembre. L'opération n'est pas toujours facile. Elle exige du personnel assez nombreux employé à ce travail un coup d'œil rapide et du sang-froid. Lorsque la nappe des bûches en liberté couvre la surface de la rivière de manière à la rendre « noire », il y a des moments où le spectacle de cette masse fait craindre une révolte de l'onde surchargée, un recul de la flotte amoncelée qui réaliserait à la lettre le vers de Racine :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

Dans l'anc. langue *flotte* désignait seulement une quantité, un ensemble, une foule, comme dans l'esp. où *flota* se dit pour abondance, et en ital. où *flotto* signifie flot, multitude et métaphor. fureur. Flotte de vaisseaux ne disait donc pas autre chose que groupe plus ou moins considérable de vaisseaux ; tout d'une flotte équivalait à la loc. en masse :

S'en vinrent fêrir lors nefz tout de une flote sus le sabelon en terre descongnee.

(FROISSART, *le Premier Livre*, l, p. 35.)

Flux, afflux, renferment l'idée d'abondance qui est dans le l. *fluere*. (Voy. *Aiflonger*.)

**FLOTTEUR**, s. m. Un flotteur, suivant la définition du *Dict. de la langue fr.*, est l'ouvrier qui fait ou qui conduit les trains de bois. On donne encore ce nom dans le Morvan à tous les hommes employés au flottage, à tous ceux qui, échelonnés le long des ruisseaux, travaillent à pousser le flot vers son but. Ces mêmes ouvriers reçoivent quelquefois le sobriquet significatif de *poules d'eau*.

**FLÛRI**, v. n. Fleurir, être en fleur. Flurir est une forme normande :

Tutes voz ames ait Deus li gloriuz !  
En pareis les metet en seintes Flurs !

(*Chanson de R.* p. 183.)

Mult larges teres de vus averai cunquises  
Que Carles tient, ki la barbe ad Flurie.

(*Ib.* p. 196.)

Le cardinal Langton, prêchant un jour sur la sainte Vierge, paraphrasait en chaire une chanson célèbre du XII<sup>e</sup> siècle qui commençait ainsi :

Bele Alix matin leva  
Sun cors vesti et para  
En un verger s'en entra  
Cinq Flurettes y trava  
Un chapelet fet en a  
De rose Flurie.

(Voy. *Effluri*.)

**FLÛRI**, s. m. Nom de bœuf. En Berry, « fleuri » est un adj. qui s'applique aux bœufs ou aux vaches dont le poil est marqué de taches blanches arrondies. Ces taches sont assimilées à de petites fleurs.

**FOINASSE. FOULNAISSE**, s. f. Grande herbe à demi sèche qu'on ramasse dans les bois ou dans les lieux incultes. Flandre : « fenache. » De foin avec le suffixe péjoratif *asse*. En Lang. « *afénassa* », semer des graines de foin, mettre un terrain en pré ; « *afénage* », nourriture au foin.

**FOINDRE**, v. n. Diminuer en poids, en volume, en qualité ; maigrir ; se détériorer. On dit d'un tas de blé travaillé par les rats qu'il « foit » ; d'une meule de paille séchée par le vent qu'elle « foit », etc. Un homme relevant de maladie reçoit ordinairement le compliment qu'il a « bin foindu. » M<sup>me</sup> de Sévigné emploie le mot foindre pour la même circonstance :

Je n'aime pas que notre pauvre Grignan Foinde et diminue... Cette idée de votre maigreur, de votre visage Fondu...

(*Lettres*, VII, p. 437, V, p. 170.)

Foindre a encore de nombreuses signific. qui sont dans les nuances. Ainsi, par exemple, on dit d'un âne, d'un chien, qui, craignant les coups, rentrent leurs queues entre leurs jambes : voyez comme il « foit » de la queue. Usité comme verbe neutre ou réfléchi, il s'emploie dans le sens non figuré. Ainsi on dira la neige se « foit » au soleil. Les écus « se foindront » vite entre les mains d'un prodigue. L'anc. langue se servait du verbe se feindre, à peu près dans la même acception :

Renart l'estraint, pas ne se Faint,

Jambet li fet.....

(*Renart*, v. 14981.)

Sire, ce dient li baron,  
Nos ferons ce que vos plera,  
Honis soit qui jà s'en Feindra.

(*Ib.* v. 23878.)

Daphnis lui annonça la bonne nouvelle de leur fu-

tur mariage, et de là en avant ne Feignoît pas de la baiser devant tout le monde, comme sa fiancée.

(AMYOT, *Daphnis et Cléô*, livre III.)

Berry : « foindre », diminuer de volume, s'amoindrir, céder ; au partic. « foignu » comme en Morv. n. ; — Bourg. « se foindre », se ménager, s'épargner, comme le vi. fr. se faindre et le bas l. se *fungere*. La plaisanterie salée que La Monnaye enregistre dans son Gloss. au mot « Fointe », montre bien que « se foindre » et « se foindre » ont la même valeur. En Champ. « foindre » s'emploie pour faiblir, caler, et pour couler, s'amollir. Poitou : « fondre », s'affaïsser. Chez les Bourguignons, dit M. Mignard, « il foint » signifie il a peur ; « il ne foint pas » signifie il ne craint rien. Froissart emploie la variante faindre dans ce sens :

Ne vous faindés pas de culs porter contraire et damage car il ne nous ospargneront pas.

(Le Premier Livre, I, p. 313.)

Du l. *fundere*, fondre. couler, lâcher. (Voyez *Fointe*.)

FOINEAU, s. m. Fenil, grenier où l'on entasse le foin.

Palsgr., - p. 632, - a le mot foyenner pour foineau : Mayntenant que jay mys mon foyen en meulons, je le feray mettre au Foyenner le plus tôt que je pourray. Dans Ol. de Serres, fenil désigne non pas un magasin de fourrages, mais une meule de foin. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre fenier, grande meule de foin, et fenièrre, grenier à foin.

Berry : « feniau » ; — Forez : « fenciron » ; — Champ. « fointier. » — Du l. *fœnum*, foin.

FOINTE, s. f. Diminution, déchet, amoindrissement, rabais. S'emploie au fig. comme au propre. On dit de la réputation ou de la fortune d'un homme qu'il y a de la « fointe » dans l'une ou l'autre. « Fointe » = fonte. (Voy. *Foindre*.)

FÔÏON, FOUÏON, s. f. Foison, abondance, grande quantité.

— Ai fôion, loc. adv. à foison, en quantité.

« Fouïon » représente par syncope le vi. fr. fuisson, fuisson = foison :

Tout s'asemblerent et vinrent à Saint Quentin grand Fuisson de nobles signeurs.

(FROISSART, le Premier Livre, I, p. 311.)

FÔÏONNER, FOUÏONNER, v. n. Foisonner, abonder. On dit de la chaux vive qu'elle « fôionne » lorsqu'on la met en fusion. C'est dans cette opération qu'on saisit le mieux l'étymol. de foison dérivé du l. *fusio*. (Voy. *Éfuger*.)

FOLLET, s. m. Esprit malin qui, pendant la nuit, s'amuse à friser la crinière des chevaux. Ronsard nous donne de curieux renseignements sur ces « daimons aériens. » Écoutons-le :

On dit qu'en Noruège ils se louent à gages,  
Et font comme valets des maisons les messages ;  
Ils pansent les chevaux, ils vont tirer du vin,  
Ils font cuire le rost, ils serancent le lin,  
Ils filent la fusée et les robes nettoient  
Au lever de leur maistre, et les places baloyent.  
(*Hymnes*, I, 7.)

La Fontaine connaissait aussi ces esprits-là.  
- l. VII, fab. 6 - :

Il est au Mogol des Follets  
Qui font office de valets.

En fr. follet est un adjectif. Victor Hugo dit cependant :

Le follet fantastique erre sur les roseaux.  
(*Ballades*, II.)

Le normand « follet » et le bourg. « folletot », désignent un feu follet. Ital. *fare il folletto*, lutiner. (Voy. *Leutin*.)

FONAISON, s. f. Époque où l'on fane le foin, où on le fait sécher en le remuant. La fenaïson est une des grandes solennités de l'année rurale. En plusieurs lieux, la première syllabe se mouille : « foinaïson. » Ducange, au mot *Fannatio*, ne se trompe-t-il pas en attribuant à foinaïson la signification de temps où naissent les fans ou faons ? Dans un ou deux des passages cités, foinaïson n'est, croyons-nous, qu'une forme analogue à fenaïson et dérivée de *fanare*, faire le foin.

FONCER, v. n. Aller au fond, creuser profondément. S'emploie d'une manière absolue. Pour trouver la pierre, il faut « foncer » ; l'eau viendra quand vous aurez « foncé » davantage. En fr. le foncement est l'action de creuser dans la terre. Défoncer, enfoncer, sont construits sur notre verbe avec le sens actif.

— Mettre un fond : « foncer » un tonneau : « foncer » des chausses, un gilet, etc. Dans l'Aunis

« foncer » un petit garçon, c'est le mettre en culotte.

**FONCIÉ, ÈRE**, adj. Qui a du fond, dont la couche végétale est épaisse, profonde. Un terrain « foncié », une terre « foncière. »

Bas l. *foncearius* ad fundum pertinens.

**FONDRÉE**, s. f. Terrain humide, marécageux. Se dit principalement des terres labourables où se trouvent des sources et ce que l'on appelle en quelques pays des *abîmes*. Dans le Maine un « fondu » est une vallée profonde. Le mot répond au vi. fr. *fondeiz*. (Duc. *Foncia*.)

— La Fondroie, c<sup>ms</sup> de Dornes; — les Fondreaux, lieux détruits, c<sup>ms</sup> de Ternant et de Lurcy-le-Bourg; — Fondremand dans la Haute-Saône, et Fondromé dans les Vosges, sont remarquables, le premier pour un gouffre dont on n'a pu atteindre le fond avec une sonde de 120 mètres, et le second, pour les îlots tourbeux qui s'y trouvent.

Fondrée se rattache au fr. *fondrière* et à effondrer ou plutôt au simple *fondrer* qui était usité :

Estut le vilain à Fondrer

El fons de l'ève deus foyz.

(*Reart*, v. 22964.)

Dans Palsg., - p. 213, - *fondrier* = *fondrière*. Berry : « fondrée », *fondrière*; — Poitou : « fondrée », terrain dans un fond, dépôt qui reste au fond d'une marmite, d'un vase quelconque où l'on fait cuire les aliments. « Fondrille » en Normandie; « fondraïlle » en wallon; « fondraïllon, effondriller » à Genève. Le fr., on ne sait pourquoi, n'emploie plus le mot qu'au pluriel : *fondrilles*. Du l. *fundus*, le fond.

**FONER, FOINER**, v. a. Faner, remuer le foin pour le faire sécher. La forme bourg. a été *foiner* au XV<sup>e</sup> siècle :

Il doit, toutes et quantes fois que M. le prieur fait Foiner son grand pré de Mollepoine, aider à la Foinée avec les autres.

(*N.-D. de Lône*, p. 248.)

L'anc. langue avait les formes *faner*, *fener*, *foner*, *foiner*, suivant les dialectes. Dans le roman de *Renart*, - v. 22830, - *fein* et *fener* :

En mi le pré un tas avoit

De Fein qu'ainé i avoit

Por esventer et por Fener.

Berry, Genève : « fener », faner.

**FONESSOT**, s. m. Fauvette. On donne ce nom ou celui de « foinassat » aux petits oiseaux qui voltigent dans les herbes le long des haies vives. On les appelle encore pour le même motif des « trâne-bouchons », c.-à-d. en fr. des *traine-buissons*. En Poitou la *fauvette* est connue sous le nom vulgaire de « gazelette. » Le verbe réfl. « *gazelier* » signifie se cacher, se dérober le long des haies.

**FONNE**, s. f. Femme. En plusieurs lieux « *foune* » : « al eume bin sai fon-ne. »

Je Aubert sires de Darné fait savoir.... que je, por m'asme et l'asme mon père et ma mère et de ma Fome.

(*Hist. de Morimond*, p. 470.)

Dans *fonne*, *femina*, comme dans *onna*, *domina*, qui a la même signification en ital., dans colonne, *columna*, etc., la double consonne *nn* remplace les consonnes *mn*. Nous prononçons *fon'n'* comme l'anc. langue prononçait dans quelques dialectes *fen-m'*.

Femme ne puet tant amer l'oume con li hom fait le Femme.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 263.)

En Bourg. « *fan-n'* » : Requête de Jaiquemar et de sai Fanne ai Messieu de lai chambre de ville de Dijon. Ai Dijon 1714.

Lorraine : « *fomme*, *foume* » ; — Poitou : « *fen-née* » ; — Limousin, Lang. « *fenno* » ; — H.-Auvergne : « *finna* » ; — Suisse rom. « *fenna* », comme dans le bas-latin. Quelques parties du canton de Berne ont comme nous la forme « *fonne*. » (*Voy. Boune-Fonne*.)

**FONOU, FOINOU, OUSE**, s. m. et fém. Faneur, faneuse, celui ou celle qui fane le foin. En quelques lieux « *foineu* » ; — Berry : « *fenou*. »

**FONTAINGNE**, s. f. Fontaine, source. Le Morvan, qui n'a pas de cours d'eau considérable, possède de nombreuses sources qui servent à l'irrigation et qui jouent un rôle important dans les pratiques de dévotion ou plutôt de superstition. C'est au bord des fontaines que nos femmes vont faire leurs offrandes; c'est dans l'eau glaciale des sources qu'elles plongent leurs enfants afin de les guérir des fièvres ou autres maladies. Il y aurait une curieuse étude à faire sur cette matière. Non loin de Château-Chinon, à St-Hilaire, les habitants, réunis en procession, allaient autrefois pen-



dant le mois de mai porter à la fontaine de l'Huis-Chamart la statue de saint Mamert, leur ancien patron. Le saint subissait trois immersions, à la grande satisfaction de ceux qui assistaient à cet étrange baptême.

Cinquante-trois localités dans le Nivernais doivent leurs dénominations au voisinage des fontaines. Avec ou sans déterminatif, les fontaines désignent encore un très grand nombre de parcelles rurales dans nos campagnes. On trouve les dim. fontenasse, fontenelle, fonteneille, fontenille, fontenotte nasalisés en gn pour n dans le Morv. n. Ainsi les Fontaignottes, c<sup>ne</sup> de Planchev, etc.

Le primitif font qui s'est maintenu en fr., mais seulement au pluriel, dans fonts baptismaux, figure aussi fréquemment dans la toponomastique nivernaise. Il revêt ordinairement le genre fém. et s'emploie au sing. comme au pluriel : la Fond; la Fond-aux-Vernes, la Foncouverte, les Fonds-Bouillants, etc., c<sup>ne</sup> de Luzy, d'Avril, de St-Pierre-le-Moutier, de St-Parize-le-Châtel. Au t étymol. du l. *fons*, *fontis*, on a généralement substitué un d qui fait confusion avec fond, dérivé de *fundus*. Le masc. a été usité quoique plus rarement. Ainsi une des localités nommées plus haut, la Foncouverte, est écrit le Foncover en 1364. On trouve encore un Grand et un Petit Fond-Judas, - Font-Judas, au XIV<sup>e</sup> siècle, - dans la c<sup>ne</sup> de Champvert. Le subst. est même féminisé dans la forme Fonte-à-Marie, c<sup>ne</sup> d'Azy-le-Vif.

**FONTENETTE, FONTENOTTE.** Nom de lieu qui figure assez fréquemment dans la toponomastique rurale et qui désigne ordinairement un terrain renfermant une petite fontaine. « Fontenette » répond à Fontenelle qui est aussi un nom de loc. en même temps qu'un nom de famille. En ital. *fontanella*, *fonticina*, *fonticella*.

— Les Fontenottes, c<sup>ne</sup> de St-Brisson ; — le ruisseau de Fonteneille, affluent de l'Yonne ; — Fonteny, c<sup>ne</sup> d'Ouroux, est écrit Fontenyl en 1624, comme dans la *Chronique des ducs de Normandie* :

En choisi une en un gravier  
Denz le ruissel d'un Fontenil  
Ou en blanchisseit un cheinsil (tinge).  
(BENOIT, v. 31224.)

Rom. prov. *fontanil*, *fontanilha* ; — bas l. *fontanilis*. Du l. *fontana*.

**FÔR**, s. m. Four où l'on cuit le pain. Il faut chauffer « l' fôr » ; mon pain est au « fôr. » Le diction du pays nous apprend que l'hiver est dans toute sa rigueur, lorsque « lai noige ô chu l' cu deu fôr », lorsque la neige est-sur le derrière du four, parce que ce derrière-là est supposé se maintenir plus longtemps chaud que les autres.

**FORANDIÉ.** s. m. Celui qui travaille le chanvre. Le chanvriier porte, suivant les contrées, des noms très divers. En Berry seulement il est appelé « breussier, chanvreur, fertaud, fertoux, filtonprier. » La chute du t médial se retrouve dans le H.-Maine ou « ferrer » se dit pour ferter, métathèse de fréter ou froter = frotter. (Voy. *Feurtiller*, *Forter*.)

**FORCE.** Il y a force, pour être forcé, est une loc. très usitée : J'ai vendu mon champ, il y avait bien force, c.-à-d. j'y étais bien forcé ! Rabelais emploie cette façon de parler avec le verbe être : Ha, frère Jean, mon amy, frère Jean, je me rends ; il t'est, disoit-il, bien Force. (*Gargantua*, I, 27.)

**FORCER (SE)**, v. pron. Se donner une courbature, se faire mal aux reins par un effort.

**FORCEURE**, s. f. Courbature, mal qu'on se fait à la suite d'un effort excessif.

**FORCHE**, s. f. Fourche, instrument qui sert à divers usages. Morv. n. « fource. »

Qui vdroit une Forche prendre  
Por soi de nature defendre,  
Et la boteroit hors de soi,  
Revendroît-ele, bien le soi.

(R. de la R. v. 14223.)

Li autre prent sa Forche fiere  
Dont devoit espandre son fiens.

(Renart, v. 3458.)

Une Forche tint en ses mains,  
Si le feri parmi les rains,  
Par un pou ne l'a abatu.

(Ib. v. 10389.)

Sor un haut mont en un rochier,  
Fet li rois les Forches drecier,  
Por Renart pendre.....

(Ib. v. 11096.)

Bas l. *forca*, *forcha*, *forchia* ; — ital. *forca* ; — esp. *horca*. Du l. *furca*, fourche.



**FORCHÉ**, s. m. Fourche ordinairement en fer qui est employée pour enlever le fumier. C'est une espèce de trident qui a été appelé, suivant les lieux, forchat, fourchat, fourchel, fourchier, fourcher :

Teellui Jaquemin sailli avant en tenant un gros et pesant baston appelé Fourchier... Ung baston appellé Forchat qui est en manière d'une forche...

(Duc. *Fourcheta.*)

Fourche au fiens et la civière,  
Et le ratiau;

Or i faut Fourché et flaiu.

(*Contes, Dits, etc.*, II, p. 164.)

Forché = fourchu dans le vi. fr. :

One' enfant ne ressembla mieux  
A pere. Quel menton Forché!

Vrayement, c'estes vous tout poché.

(*Pathelin*, I, 2.)

(Voy. *Civiée.*)

**FORCHETÉE**, s. f. Petite fourchée de foin, de paille, etc., une pleine fourchette.

**FORCHETTE**, s. f. Fourchette, dimin. de forche. Morv. n. « forcette. » Le vi. fr. a aussi employé les formes adoucies forcette et forcelle pour fourchette :

Trois Furehetes d'argent pur mangier poires... Un estuy à Forcettes...

(*Gloss. du M. A.*)

(Voy. *Crochet.*)

**FORCHIE**, s. f. Amas de foin qu'on forme avec la fourche. Mettre le foin « en forchies », c'est le disposer en petits tas sur la prairie pour en hâter la dessiccation ou pour le défendre de la pluie.

**FORCHOU, OUSE**, adj. Fourchu, qui a la forme d'une fourche.

**FORCIEU, EUSE**, adj. Qui a de la force, de la fécondité, une certaine puissance de production : une terre « forcieuse », un pré « forcieu », c.-à-d. une terre riche et fertile, un pré qui pousse vigoureusement. Le vi. fr. avait les formes forcier, enforcier, porforcier, renforcer. Norm. « forcir », prendre de la force ; — Berry : « forcir », augmenter.

**FORNÉE**, s. f. Fournée, quantité de pain cuite à la fois : « i va qu'ri mai fornée », je vais chercher ma fournée.

Berry : « fornée » ; — rom. prov. *fornada* ; — ital. *fornata*. (Voy. *Enforner.*)

**FORNÉGE**, s. m. Bouillie composée d'un mélange d'avoine et de blé noir ou sarrasin.

**FORNIÉ**, s. m. Fournil, lieu où se trouve le four et où l'on fait le pain. En vi. fr. ce lieu a été appelé fumery et en bas l. *fumarium*, terme que Papias peint d'après nature en le nommant *Domus fumi*.

En fr. le fournier est celui qui tient le four, qui travaille au four, d'où la qualification de chaudi-fournier donnée à ceux qui dirigent les fours à chaux. Dans l'anc. langue fornier le pain, c'était le mettre au four :

Le bolengier pourra acheter le blé... le fera moudre cuire et Fournier selonc ce qu'il li samblera que bon soit.

(Duc. *Furnire.*)

Poitou : « fourniou » ; — Forez : « fournaé » se dit de la cheminée même. Le « trafournaé » est la poutre de la cheminée. Le fils aîné de la maison est qualifié d'héritier « dau trafournaé. »

Bas l. *furnarium*, four banal ; — ital. *fornajo*, boulanger ; = esp. *hornero*.

**FORNOIGE, FORNOUILLE**, s. f. Fournaise, brasier. Usité dans quelques localités seulement. Dans une partie du Morv. n., on prononce « fournauge », comme « vaudauge » pour vaudoise, araignée. (Voy. *Vaudouaille.*)

**FORNOILLER**, v. n. Se dit du ciel lorsqu'il se couvre de nuages, lorsqu'il s'obscurcit et prépare un changement de temps. Cette expression est peut-être tirée de for = four, à cause de la fumée qui s'en échappe et se répand dans l'air.

**FORNOTTE**, s. f. Cavité ménagée dessous la gueule du four pour recevoir les cendres ; petit four. En fr. fournette, petit four à réverbère.

**FORRER**, v. a. Ferrer, garnir de fer, ferrer un cheval, un boeuf :

...Fame est trop fole musarde,  
Qui Forre son chief et se farde  
Por plere au monde.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 86.)

Car je trouvois un charreton  
 Qu'en portoit une charretée  
 Dont j'ai bien ma panee Forrée.

(Renart. v. 4126.)

— Forrer un porc, c'est lui mettre un anneau  
 ou un fil de fer au groin, de manière à l'empêcher  
 de fouiller la terre. (Voy. *R'beuiller*.)

— Chemin forré, chemin empierré :

A tant fet et tant a erré  
 Qu'il entre en un chemin Ferré.

(Renart. v. 764.)

De la porte issent.....  
 Et chevachent le grant troton  
 Grant erre le chemin Ferré.

(Ib. v. 22653.)

Lesse de charrière donée tient an atandu onze piez,  
 et de chemin Fere vingt-deus piez et de santer quatre  
 piez.

(Li Livre de Justice, p. 142.)

**FORREURE**, s. f. Ferrure, objet de serrurerie  
 ou de maréchalerie en fer. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les  
 dames portaient une coiffure soutenue par un fil  
 de fer comme on le voit dans ce passage d'un vieux  
 trouvère :

Fame n'est pas de pechié monde,  
 Qui a sa crine noire ou blonde  
 Selonc nature,

Qui i met s'entente et sa cure,  
 A ajouster .i. Forreure

Au lonc des tréces.

(Jong. et Trouvères, p. 87.)

**FORROT**, s. m. Instrument dont se servent les  
 tisserands pour préparer le chanvre. (Voy. *Foran-*  
*dié*.)

**FORTER**, v. a. Frotter, peigner le chanvre pour  
 en tirer la filasse. Aux env. de Lormes et ailleurs,  
 « freter, froter. » La transposition de l'r existe dans  
 plusieurs patois. Berry : « ferter », pour peigner,  
 le chanvre, « fertailler » ou « fretailler » pour  
 batro, frapper par extension du sens de frotter.  
 Wallon : « ferter » une bille de billard, c'est la  
 frotter, la frapper avec une autre. Le piémontais  
 « fertè » est identique à l'ital. *fregare*. L'r tombe  
 dans le Maine où « ferfer » = ferter : « ferfer du  
 chanvre », et où « férrouesse » est l'équivalent de  
 « froisse », herse. De même en Norm. « ferfer »  
 est usité pour carder et « ferreur » pour cardeur  
 de chanvre ou de lin.

Du l. *frictare*, fréquent. de *fricare*, frotter. Le  
 rom. prov. *fretar*, l'ital. *frettare*, correspondent  
 à la forme la plus usitée dans les patois qui est  
 « frêter » ou « fretter. » Fretin, menu poisson. se  
 rattache à la même étymologie. Le fretin est le  
 produit du frai, c.-à-d. du frottement au moyen  
 duquel la femelle se délivre de ses œufs fécondés.  
 (Voy. *Feurtin*.) Le wallon « frohi » et le suisse  
 rom. « frehi », signifient également frotter. Le vi.  
 fr. disait indifféremment freier et froier dans le  
 même sens :

La fleche à un arbre Freia...  
 Li reis feri, mort le rua.

(BENOIT, III, p. 339, à la note.)

Mès au mains sai-ge bien que leres  
 N'iert-il ne Froés ne batús.

(R. de la R. v. 21935.)

L'en ooit ses os entrehurter ensemble et freindre et  
 Froier l'un à l'autre.

(Mirac. de saint Louis, p. 397.)

L'anc. verbe freteler, que les commentateurs  
 ont en général mal compris, n'était qu'un fréquent.  
 de freter = frotter. Quand le roman de *Gilles de*  
*Chin* dit. - v. 1763 - :

Ly chevaus est kèus à terre Fretelant,

on voit l'animal s'affaissant sur le sol en s'y  
 traînant dans une sorte de mouvement convulsif ;  
 quand le *Roman de la Rose*, - v. 12144, - parle  
 de certains moines appelés Beguins ou Beguards :

As chieres pasles et alises,  
 Qui ont ces larges robes grises  
 Toutes Fretelées de crottes,

il entend dire que leurs robes étaient comme  
 frottées avec de la boue, c.-à-d. crottées au maxi-  
 mum ; lorsque dans *Garin li Loherain*, - II, 38. -

Li Gascon vient Fretelant le chemin,

on doit comprendre que les Gascons frottaient  
 ou froilaient seulement le chemin dans leur passage  
 précipité. Freteler = freteler et le fr. frétiler dans  
 le passage qui suit :

Li compagnon consideroient trop bien l'ordenance  
 des François comment ils Freteloient sans lors cevaus  
 et faisoient courner lors ménestrels.

(FROISSART, le Premier Livre, I, p. 321.)

En Berry, « fretiner » signifie aller çà et là, fu-  
 reter. En Fr.-Comté, « freuster » équivalait à tra-  
 verser, passer avec rapidité. En Poitou, un che-  
 min, un sentier est « freté » lorsqu'il est frayé,  
 c.-à-d. usé par le frottement. Ainsi on dit d'une

route nouvellement empierrée qu'elle sera promptement « fretée » par les voitures. Si comme l'avance Roquefort, sans preuves il est vrai, fréter un navire signifiait quelquef. l'oindre de poix, de résine. on pourrait aussi, sans trop de témérité, ramener à la même origine fret et fréter qu'on dit ordinairement du germanique. Fréter un vaisseau, c'eût été primitivement le frotter, l'oindre de manière à le rendre propre à naviguer. Borel dit expressément : Fréter un navire, c'est-à-dire le poisser et apprester à aller. — En Languedoc, « fréta » signifie encore frotter, oindre au propre, et battre, rosser quelqu'un au figuré. Le subst. de basse-lat. *fretatio*, fret, se rattacherait alors au verbe *fretare*, frotter.

Le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*, déjà cité, traduit le l. *fricare*, par froier. Il est vraisemblable que le vi. fr. froi, froissement, frottement, et le fr. moderne effroi, sont dérivés du même verbe. Froi, dans l'anc. langue, se dit du passage avec ou sans bruit, de la trace, de l'empreinte, laissée par suite d'un frottement.

Froissart attribue au simple froi et au composé effroi la même signification. L'auteur dit indifféremment : Ils sentirent le froi ou l'effroi des chevaux derrière eux, donnant à entendre dans cette manière de parler que les gens dont il s'agit reconnuèrent, par le bruit d'un froissis, l'approche d'une troupe de cavaliers. Plusieurs passages du même chroniqueur rendent très vraisemblable la synonymie des deux formes frai, fraie et froi, froie, ce qui autorise à comprendre le verbe frayer (1) dans la nombreuse famille issue du l. *fricare*, famille dont les membres ne sont distincts que par des nuances faciles à interpréter. (Voy. *Feurteiller*, *Fraïon*, *Freiller*, *Fringuer*.)

(1) Frayer prend la forme « froyer » ou « froier » en Bourg. « frôer, froier » en Champ., « froi, afroi » en wallon, « fraibi, frichi » dans la Suisse romande. L'origine commune de frai, action de frayer, et de froi, action de froisser, de frotter, se montre avec évidence dans beffroi, quel que soit d'ailleurs le sens primitivement attaché à ce dernier mot. On ne le voit nulle part mieux que dans l'anglais *beffry* dont le suffixe *fy* désigne le frai des poissons. Cette langue a aussi conservé la forme *fray* pour bagarre, dispute. Le verbe *to fray* est également bien rapproché du fr. effrayer. Froissart écrit berrefroi pour beffroi :

Quant il vint on marchiet de Valenciennes, il i avoit gardes qui guettaient au berrefroi, si dist tout hant : sonnés, sonnés les cloces ; esmouvés la ville.

(Le premier Livre, I, p. 292.)

**FORTEUNE**, s. f. Fortune, richesse.

**FORTEUNÉ**, adj. Celui qui a un bon bien, riche. On prononce souvent « forteugné » ; en Bourg. « fortagné. »

Le Mélébée des *Bucoliques* ne donnait pas à *fortunatus* le sens matériel quand il disait à Tityre :

Fortunate senex, ergo tua rura manebunt !

Mais Virgile comprenait peut-être le bonheur autrement que nos paysans. Pour eux, être fortuné, c'est avoir beaucoup de terre au soleil, et être infortuné, c'est être estropié de manière à ne pouvoir travailler. (Voy. *Éfortuneé*.)

**FORTOT, OTE**, adj. Celui qui prend de la force, qui se fortifie. Ce garçon est « fortot », cette fille est « fortote. » Dimin. de fort comme bétot de bête. Berry : « fortat, forteau, fortiau » ; — Poitou : « fortillon. »

**FORTOU**, s. m. Celui qui peigne ou frotte le chanvre. Au résumé, le mot correspond à froiteur ou plutôt à frotteux.

Fr.-Comté : « fartou, fouairtou », peigneur de chanvre ; — Champ. « fretton, frettour » ; — Berry : « fertaud, ferteux », celui qui peigne la « fertasse » ou filasse ; — H.-Maine : « ferreux. » (Voy. *Fortier*.)

**FORVIER**, v. n. Fourvoyer, égarer, mettre hors du bon chemin : il a été longtemps en route parce qu'il a « forvié. » H. Estienne dit de fourvoyer : Un de nos excellents verbes que notre langue s'est fabriqués à l'aide d'une petite particule latine *foras viam ire*.

Berry : « forvier » ; — rom. prov. *forviar*, *forsviar* ; — ital. *forviare*, *sviare*, s'égarer.

— Forvier (se), v. réfl. Sortir du bon chemin, s'égarer, faire fausse route. Du l. *foris* et *viare* tiré de *via*, être hors de la voie. Le fr. a dévier et obvier. Le rom. prov., parmi les dérivés de *via*, possédait *aviar*, s'acheminer, qui répond au bourg. « avier, s'avier. » Dans la *Chronique des ducs de Norm.*, - v. 28556, - aveier pour conduire, guider :

De plusors fu araisoniez  
Diva ! funt-il, Aveie-nos.

L'anc. langue disait encore marvier, construit avec le préfixe *mar* = mal et vier pour aller dans une mauvaise voie, sortir du bon chemin. Au fond devier, forvier et marvier étaient à peu près synonymes. (Voy. *Envrier*, *Vie*.)

**FOSSAT**, s. m. Haie sèche, clôture de bois entrelacé. Morv. n. Le rom. prov. a *fossat* pour fossé, mais à Guernesey « fossai » désigne aussi une haie. On admettra difficilement que l'idée de clôture ait fait confondre les deux termes. Fossat doit peut-être se rattacher au bas l. *foxa*, *fosia*, qui a quelq. désigné un petit bois. une haie. Comp. avec l'esp. *fosea*. (Duc. *Faicia*, *Foxa*.)

**FOU**, s. m. Hêtre. Cette forme est à peu près hors d'usage aujourd'hui, mais elle subsiste en Morvan dans les noms de lieu. Elle appartient aussi à la Bourg. :

Je ai doné.... ce est à savoir à tout lou bois fors que au Foul et au chaine.... Et aussy leur usage et leurs cours au bois de Broisse, sans abatre Fou et chesne....

(Ch. B. II, p. 320, 353.)

Mez li enfes s'assist sous .i. Fou verdoiant;  
Peuc s'est endormi moult très doucheitement.

(Doon de Maïence, v. 1763.)

Tant ala le bon quens (comte) que Dex l'a amené  
Sous le Fou, où il a son bel enfant tuvé.

(Ib. v. 1810.)

— Le Fou des Forges ; le Fou de Verdun ; le Fou de Varennes, <sup>c<sup>ms</sup></sup> de Montsauche, de Frétoy, de la Roche-Millay.

M<sup>me</sup> de Sévigné nous parle souvent dans ses lettres de la belle-mère du comte de Grignan, M<sup>me</sup> du Puy-du-Fou. Ce dernier nom nous représente une colline surmontée d'un hêtre. On sait que dans le vi. fr. un puy est une éminence de terrain, colline ou montagne.

En Bretagne « fou » offre la variante « faou », d'où le nom collectif très répandu « faonët. » Le Faouët, dans l'arrondissement de Pontivy (Morbihan), est appelé Fou en 1160 et *Fagetum* dans le bas l. du XIV<sup>e</sup> siècle. Le fr. fouet est un dimin. de fou. Le mot, à l'origine, désignait une poignée de verges tirées probablement du hêtre. (Voy. *Fau*.)

**FOU**, **FOÛLE**, adj. Fou, folle : « ço eune femme foûle », c'est une femme folle. Le vi. fr. a eu les

deux formes fol et foul pour fou. Fou a quelq. le sens d'errant. En Poitou, un mouton « fou » est un mouton atteint de tournis. (Voyez *Chien fou*.)

**FOUÂCHER**, v. a. Faucher, abatte l'herbe avec la faux qu'on appelle dard dans le pays. Morv. n. « fouaicer. »

**FOUÂCHÏON**, s. f. Fauchaison, le temps où l'on fauche les prés. Morv. n. « fouâcion. »

**FOUÂCHOU**, s. m. Faucheur, celui qui fauche. Morv. n. « fouaiceu. »

**FOUAILLOT**, s. m. Tiercelet, oiseau de proie. Le fouetteux en fr. est l'émérillon. On le nomme encore fouette-merle, parce qu'il fouette ou poursuit à outrance ces derniers oiseaux.

**FOUAILLOU**, adj. Ce terme n'est guère usité que dans la loc. « vent fouaillou », pour désigner un vent qui souffle de l'Orient et vous fouette la figure d'une pluie fine et froide.

**FOUCHALLE**, **FOUCHELLE**, s. f. Faisselle, vase en poterie et percé de trous dans lequel on met égoutter les fromages. Morv. n. n.-o. « feurcholle. » La faisselle ou moule à fromages était autrefois faite d'osier entrelacé. La forme la plus usitée en vi. fr. est foisselle :

Pour nous festoier  
La trippe et saultier  
Au verjus d'ozeille,  
Le pain souzb l'esselle,  
La belle bouteille,  
Fourmaige en Foisselle.

(MARTIAL D'Auvergne.)

Li saut a grans gors la cervelle,  
Si comme fait de la Foissele  
Le lait quand on fait le fromage.

(Gloss. du M. A. Foisselle.)

Le *Dict. de la langue fr.* enregistre faisselle et fêchelle, deux formes du même mot. Norm. « foicelle » ; — Anjou : « facelle, fecelle » ; — Jura : « fachalle » ; — Berry : « fachelle, fescelle » ; — Champ. « fassiele, fisece, foicelle » ; — Aunis : « ficelle. » Dans le patois du Dauphiné, du Poitou et dans quelques autres, on intercale un r : « fraisselle, fresele, froisselle. » En Berry, « ferselle.



fersielle », etc. On voit plus haut que l'intercalation de la linguale, avec métathèse, n'est pas étrangère à notre langage. Le bas l. *fiscella* est traduit en fr. par fessiele; dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle* : *Fiscella* est vas vimineum gracile ubi caseus exprimitur, - p. 375. - *Fiscella*, qui se trouve dans Colu-nelle, - vii, 8 : - Cum conerevit liquor in *Fiscellas* aut in calathos vel formas transferendus est.... Quippe *Fiscellis* exemptus in salem muriamque demittitur.... *Fiscella*, dis-je, semble se rattacher au bas l. *fessellus* = *fasciculus*, et à *fessina* ou *fiscina*, faisselle, et engin d'osier propre à la pêche. Le *Dictionariolum puerorum* dit au mot *fiscella* : Diminutivum a *Fiscina*, petit panier d'osier : une muselière qu'on pend au museau des mulets et y met-on aucunes fois du foin dedans. En wallon, « fési » = entrelacer de l'osier, des branches.

*Fiscella* est un dimin. du l. *fiscus*, panier, qui dans l'anc. vocabulaire cité plus haut signifie encore glui, sans doute parce que la paille tressée servait également à fabriquer des paniers. *Fisco* se disait même d'une paillassé de lit : *Tunicas, Fiscono* et *oportoria lecti*. (Duc. *Fisco*.) Il est vraisemblable que ficelle, par une assimilation du même genre, se rattache à la même origine.

Remarquons encore comme un fait tout à fait morvandau, que les intéressantes fouilles du mont Beuvray, conduites avec tant de vigueur et d'intelligence par le savant M. Bulliot, président de la Société Éduenne, ont mis à découvert un grand nombre de ces faisselles ou égouttoirs. Il faut dire en même temps que ces moules à fromage ont des dimensions qui sont peut-être l'indice d'une véritable industrie d'exportation. Quelques-uns mesurent un mètre de circonférence sur vingt-cinq et trente centimètres d'épaisseur. (*Mémoires de la Société Éduenne*. Nouv. série, III, p. 215.)

**FOUCHÈRE**, s. f. Fougère. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on disait encore feuchière (Comenius p. 41). Une charte bourg. de 1307 à la forme fouchière (*Cart. de Pontigny*, II, p. 225). Du l. *filicaria*, dér. de *fili*x, fougère.

**FOUÉ**, s. f. Foi, croyance religieuse : « lai foué keürtiène », la foi chrétienne; « mai foué » ! ma foi !

**FOUEL**, s. m. Hêtre. Env. de Château-Chinon. Forez : « fol », hêtre. (Voy. *Fou*.)

**FOUÈRE**, s. f. Marché public. Le son oi a prévalu en fr., mais la forme normande en ei, plus conforme à l'étymol., a longtemps existé en Bourgogne :

Chesque une maisons de Saurre (Seurre) qui appartient al seignor li doit chesque un an cinq sous d'estevenant à payer li dimanche après la Feire de Saure... (Ch. B. II, p. 208.)

La même charte du XIII<sup>e</sup> siècle dit « une feie » pour une fois; « en bonne fey », pour en bonne foi; « ou meis », pour au mois, etc.

Foirer, foirier, feirier, faire fête, chômer, est sorti du bas l. *feriare*. Le subst. foire répond à l'ital. *fiera*, à l'esp. *feria*, au port. *feira*. Le vi. fr. disait quelquef. foiries pour fêtes :

Ensi demorent trosque al maierredi des Foiries des Pasques...

(VILLE-HARDOUN, p. 210.)

Après que je fus mariés,  
Que passés furent les Foiriez  
De mes nopces et de ma feste.

(*Ménager de P.* II, p. 4.)

En Bourg. « foirai lai Saint-Jean », fêter la Saint-Jean. Quelques anc. chartes bourg. donnent le nom de foirier ou foirier à un officier de police chargé de surveiller les foires :

Se peuvent loigier et prendre estaul sans licence de « foirier »... Doivent louer leur estail du « foirier »... (Ch. B. I, p. 407-80.)

**FOUÉROU**, s. m. Foireux, celui qui va au marché public, à la foire. On raconte que le général Lafayette, en cela du moins fidèle à la tradition, prononçait encore le roué pour le roi. Pour le même motif nous disons « fouérou » pour foireux.

**FOUGALER**, v. a. Pourchasser, poursuivre, mettre en fuite. Berry : « fougaler », poursuivre; « fougale », travail excessif. Norm. « galé », maltraité, contraint. Il y avait en vi. fr. deux verbes, galer, galler, l'un qui signifiait se réjouir, s'amuser, et l'autre battre, maltraiter. Ce dernier, avec le rad. pi, dér. du l. *pes*, a formé le verbe « piga-ler » qui, à Rennes, se dit pour fouler aux pieds :

Vostre peau sera Gallée  
Ou vous ferez vostre debvoir.

(Th. fr. II, 205.)



Quant au préfixe fou, on le retrouve peut-être dans le fr. foucetter et foyailler. (Voy. *Peurgaler.*)

**FOUGÉ**, s. m. Foyer de cheminée. Morv. n. n.-o.

Poitou : « fougé, fougi, fougeat » ; — Berry : « fouger, fouier » ; — Lang. « fouguïrou » ; — Prov. « fugueïrou » ; — rom. prov. *fogal, fouguier*, — esp. *fogon* ; — ital. *focolare* ; — valaque : *focar*. Du bas-latin *focarium* tiré du l. *focus*.

**FOUILLON**, s. m. Homme sans soin, qui met tout en désordre, sens dessus dessous.

— En fouillon, loc. En désordre, mettre du linge « en fouillon », c.-à-d. sans le plier, sans le disposer à sa place et en bon ordre.

Fouillon explique le nom de la taupe qui est appelée fouans dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle* et encore aujourd'hui « fouon » dans la Suisse rom.,

foillon, foyon » en Champagne, « fouan » ou « foyan » en wallon de Mons ou de Liège. L'animal, en fouillant, bouleverse le terrain où il travaille. Le rom. prov. *foillar* signifie fouiller et se vautrer. Fouillon est tiré de fouiller comme souillon de souiller.

**FOUILLONNER**, v. a. Mettre en désordre, bouleverser. En fr. fouillis, renferme une idée de désordre et même, au propre, de bouleversement :

Et qui pis est, au lae vont les pourceaux,  
Qui l'ont gasté à tout par leur Fouillis.

(LITTRÉ, *Dict. dans Eust. Deschamps.*)

Maine : « founiller », fouiller et bouleverser. Du l. *fodiculare*, dimin. de *fodicare* tiré de *fodere*, creuser. fouiller.

**FOUIN**, s. m. Grosse belette, fouine, *mustela foinaria* : « l' foin mingé tó lé p'sins », la fouine mange tous les poussins. On confond la fouine et le putois dans nos campagnes. Ce dernier animal est appelé « pitois » lorsqu'on ne le nomme pas foin. » La forme masc. foin existe en fr. dans le mot chafoin, le « chat foin », en Berry, avec la signifié. de fouine. Dans l'Aunis, « foin » = fouine. Foin est dérivé du l. *faginus*, *fagineus*, de hêtre, parce que ce petit mammifère passe pour se nourrir de faines. La fouine est en effet nommée martre des hêtres. On trouve une forme faine pour fouine dans quelques anciens textes. En ital. *faina* =

fouine. D'un autre côté, le patois berrichon dit « fouine » pour faine et « fouineau » pour hêtre. A Mons, « fouine », fruit du hêtre. Bas l. *fagina*, fouine et faine. Les Bretons nomment « foin » et « fouinez » les fauvelles mâle et femelle. Est-ce encore parce que l'oiseau est supposé se nourrir de faines ? Est-ce à cause de son plumage fauve ? Le dialecte de Tréguier à la forme « fovin. »

**FOUNER**, v. n. Faire des concessions, reculer, avoir peur. Ce terme est fr. dans la langue populaire. En Berry, « founier » a le même sens que fureter, chercher çà et là ; il en est de même à Genève où « founier » = fureter ; « founet » = furet, curieux. Poitou : « founier », chercher minutieusement. Dans la Suisse rom. « founina », courir, se sauver en hâte. A Lille, « fouyner », faire un trou dans la terre. Poitou : « fougnier », fuir en lâche. Les diverses signific. sont empruntées aux allures de la fouine.

**FOUISER**, v. a. Fouiller, remuer en cherchant, en creusant. Les porcs, les sangliers « fouissent » la terre, le sable. En vi. fr. fouisser et fouir, creuser, remuer la terre. Dans Palsgr., - p. 511 - : Quant Adam Fouissoyt la terre et Eve filoit, qui estoyt alors gentilhomme ?

Berry, Poitou, Saintonge : « fouger », fouiller la terre. J. du Fouilloux et Guy Coquille emploient la forme fouger qui n'est pas étrangère au Morvan :

Il faut entendre que toutes espèces de fruits que le sanglier peut manger sans Fouger se doivent nommer mangeurs.... Où il lève la terre avec le nez pour avoir les racines, se doivent nommer Fouge.

(La Venerie, ch. 48.)

Ce qui est dit des porcs pourceque leur naturel est de Fouger et remuer la terre avec le groing.

(Coutume du Nivernois, ch. 14.)

Cette forme combinée avec le v. être a donné au Poitou l'adj. « être fougé », mis en terre. D'un type latin *fossicare*. Cicéron emploie le subst. *fossio*, action de fouiller la terre. (Voy. *Feugner.*)

**FOULÂTRE**, s. m. Extravagant, lunatique. Le suffixe âtre s'applique à un état d'à peu près ; foulâtre signifie donc presque fou :

Icelle Marion, qui est non sensible et ainsi comme toute Folastre.

(Duc. *Follis.*)

**FOULERIE**, s. f. Folie, extravagance. En vi. fr. folastrie pour folâtrerie. Rom. prov. *folor, follor, folatura*, folie.

**FOULIE**, s. f. Folie, extravagance, déraison. On dit des femmes et surtout des chiennes en chaleur qu'elles sont en « foulie. » Cette loc. n'était peut-être pas ignorée de La Fontaine lorsqu'il écrivait :

Qui t'a mis là ? sont-ce filles ? dis-moi,  
Avec quelqu'une as-tu fait la Folie ?

Faire folie de son corps était autrefois une manière d'exprimer la vie de débauche. On a même désigné les courtisanes sous le nom de femmes folieuses. Quant à la forme, elle dérive du vi. fr. foul, foule pour fou, folle :

Jehan de la Marche, Foul, lequel prescha devant le Roy, pour don fait à lui. 16 s. p.

(*Comptes de l'Hôtel des rois de France*, p. 116.)

Elle est saige et vous Foule, qui Foule l'appelés :  
Li hauz secrés de Dieu ne vous iert plus eclés.

(*Givart de R. v. 2436.*)

**FOULISE**, s. f. Tourbillon de vent, ouragan, tempête. La légende morvandelle de sainte Marguerite nous affirme que : « partou laivou qu' lai boune sainte Marguïte s'rè dite, ô n'i païsseré né tempéte, né Foulise, né aute cetite bête. » Suisse rom. « fulahie », tourbillon, giboulée. (Voy. *Foulot, Tounare.*)

**FOULOT**, s. m. Petit tourbillon qui s'élève tout à coup lorsque l'air est tranquille. Au moyen âge, on appelait folot, dimin. de fou, un esprit follet, être surnaturel qui se jouait dans la campagne. Le *Roman de la Rose* associe les follets aux dryades :

Et li Folet et les dryades  
R'ont les cuers de duel si malades,  
Qu'il se tiennent trestuit por pris.

(V. 18160.)

Norm. « folle », tourbillon, trombe ; — Berry : « foulot », bourrasque de vent ; « trifoulet », lutin ; — Genève : « faület », tourbillon ; — Forez : « foul-lêt », tourbillon de poussière ; — Suisse rom. « foulet », rafale de vent, trombe ; — ital. *folata*, bouffée de vent. Du l. *follis*, ballon, vessie pleine de vent. Un soufflet de forge a été appelé fous : Li fous à fèvre, viij den. (TALLIAR, *Recueil d'actes*

des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.) Voir aussi Duc. à *Follex*. En esp. *foliar* = souffler le feu.

**FOUOT**, s. m. Fouet. Morv. n. Dimin. de fou, hêtre. (Voy. *Fou.*)

**FOURBI**, s. m. Amas confus de choses, matériaux ou débris de construction, d'habillement, etc. qui sont jetés pêle-mêle ; tout ce qui traîne sans ordre dans un chantier.

Berry : « fourbanser », déranger, bouleverser, mettre en désordre ; — Maine : « fourbancer », fouiller dans un amas d'objets. (Voy. *Feurboter.*)

**FOURCHE, FORCHE**, s. f. Embranchement de deux ou plusieurs chemins, point où ils se croisent.

— Les grandes, les petites Fourches, nom de loc., c<sup>me</sup> de St-Brisson ; — St-Léger-de-Fourches. près de Saulieu.

Le *Dictionariolum puerorum* traduit le l. *bivium* : Lieu qui meine en deux chemins où il y a deux voyes, une Fourchée. En bas l. *furco*, en ital. *forca*, en vi. fr. fourc, fourque, désigne un lieu de partage, de bifurcation :

Depuis le potis.... en amont dusquez au Fourcq de l'iaue qui s'en va à la Noeuville.

(Duc. *Furco.*)

(Voy. *Forche.*)

**FOURME**, s. f. Forme, avec la plupart des significations fr. Ne s'emploie guère que pour exprimer la manière dont une chose est traitée ou réglée : « l' contrat ô été mettu en fourme », le contrat a été mis en règle.

Nous avons receu les lettres de Madame la duchesse contenantz la Fourme qui s'ensuit (1322).

(*Bibl. de l'Ec. des Ch. VI<sup>e</sup>, t. 4, p. 162.*)

..... Enclouses seur le scl.... en la Fourme qui s'enseust.

(*Ib.* p. 162.)

Nous avons veu lettres de bonne mémoire.... contenantz la Fourme qui s'ensuit....

(*Ch. B. 1, p. 65.*)

**FOURMER**, v. a. Former, produire, faire, opérer, : « fourmer » eunc demande, eunc plainte : « al é fourmé opposition ai ç' jeugeman. »

Autrement convient Fourmer se demande qui veut pledier sor propriété d'éritage.

(BEAUMANOIR, VI, 5.)

En tele Fourme me Fourma  
Amours, et si bien m'Enfourma,  
Qu'il m'est tourné à grant vaillance.  
(FROISSART, *Espinette amoureuse.*)

(Voy. *Infourmer.*)

**FOURNOUILLEU**, s. m. Individu qui s'habille à la mode, personne fringante. Une chanson du Morv. n. dit :

Ain zeune bôrzillon d' lai ville  
Haibillé en Fournouilleu,  
Ai vin vis'ter noute fille,  
En quailité d'aimouren.

Une variante de ce couplet substitue « fignôleu » à « fournouilleu. » Dans l'Yonne, aux env. de Sens, « fernouiller » signifie frétiller. Le mot se rattache-t-il au fr. fournir et à l'ital. *formire* avec le sens de accomplir, parfaire, enjoliver pris dans une acception ironique ? « Fournouillou » serait dans ce cas un synonyme de « fignôleu. » (Voy. *Fignôler.*)

**FOUSSÉ**, s. m. Fossé. Foussé pour fossé n'est pas, comme on l'a dit, une forme de raffinement introduite au XVI<sup>e</sup> siècle, elle est très ancienne :

Dès or commence ses guerres à mener,  
Murs fait dressier et Foussés relever.  
(G. de Vi. p. 33.)

Se vos assailloient li chien,  
Et venissiez à un Fousé  
En istriez vos sanz dolor ?  
Ne porriez avoir paor ?

(Renart, Variantes, II, p. 53.)

Sire, ce n'est marlière viez,  
Ne grant Fousez, ne parfont biez,  
Ainz est abimes vroicement.

(Ib. v. 20220.)

Gargantua dung sault persoyt ung Foussé, volloyt sur une haye, montoyt six pas encontre une muraille.

(*Gargantua*, I, 23.)

Fousset est un dimin. de fosse quelquef. usité en Bourg.

Dessus le Fousset dit le pasquier Saint-Legier.

(Ch. B. II, p. 441.)

Bourg. « foussai » ; — Berry : « foussé » ; — Saint. « fousse » ; — Champ. « foussette. » Du l. fossa. fosse.

**FOUTIAU**, s. m. Hêtre. Morv. n. Le Gros-Fou-

teau est un des arbres séculaires de la forêt de Fontainebleau. On peut voir son vénérable portrait dans le recueil intitulé *le Tour du Monde*, VIII, p. 23.

La furie des vipères expire par l'attouchement d'un rameau de Fouteau.

(*Pantagruel*, vi, ch. 62.)

— Au Foutiau, nom de loc. près de St-Micaud en Bourgogne. (Voy. *Fou.*)

— Le Fouteau, nom de famille. Voir le livre assez rare intitulé : *les Curieuses Singularités de France*, par Du Fousteau. Vendosme, 1631, in-12.

**FOUTU**, part. passé. Perdu, flambé, miné, jeté, lancé. On n'enregistrerait certainement pas ce terme grossier que repoussent tous les dictionnaires de notre langue s'il ne devait être l'objet d'une remarque qui n'est peut-être pas inutile. Il y a dans le haut Morvan, une commune rurale plus fermée que beaucoup d'autres à tous les néologismes et dans laquelle les paysans emploient constamment le verbe « foute » pour jeter, lancer avec force. On m'a assuré dans le pays que ce terme y était usité depuis un temps immémorial. J'ai pu voir d'ailleurs qu'il n'impliquait dans son milieu champêtre aucun sens malhonnête. Les femmes s'en servent comme les hommes devant les personnes qui, par leur position sociale, leur imposent le plus de respect. A ce sujet on voit que le part. « foutu » a eu dans l'anc. langue une signification assez vague comme dans ce texte cité par Ducange qui l'interprète dans le sens de parjure :

Il dist de Maugiron d'Eistsac..... qu'il estoit un faulx, mauvais, traître et fuitif et Foutu chevalier.....

(Duc. *Fidelitas.*)

Le trouvère Benoît offre la variante fautre dans la même acception :

N'en fu ne pas tenuz plus chers  
Que l'un de Fautres chevaliers.

(V. 11681.)

On remarquera que l'a se substitue à l'o dans l'auteur. Ainsi un peu plus loin, - v. 11728, - il dit danjon pour donjon.

On retrouve le rad. fout dans le vi. fr. foutraire, foudroyer, lancer la foudre, fouteau, tapage, orage. Il entre dans la composition d'une foule de mots patois évidemment étrangers à toute éty-

mologie obscène. Je cite entre autres « foutaquin, foutriquet », fat, blanc-bec : « foutraou » (en Languedoc), niais, sot, « foutinier », faiseur de riens, « foutelier », se moquer ; « foutimasser », tracasser ; « foutiner », s'occuper de niaiseries ; « foutaise », bagatelle ; « foutinette », objet de peu de valeur ; « guillefoutué », mensonge, bourde, etc. La seule conclusion qu'on veuille tirer de ces rapprochements, c'est que l'origine de notre verbe n'est peut-être pas celle que l'on suppose. Aux env. de Corbigny, dans le Morv. n., on prononce « foitu » comme en Normandie : « i l'é foitu ai tarre », je l'ai jeté à terre. Foiter est bien rapproché de « fouetter », usité sous plusieurs formes dans nos patois pour jeter avec force, pousser, lancer. Ce verbe ne pourrait-il pas sortir du rad. foi, comme foucetter est sorti du rad. fou, hêtre ? Remarquons que le son en oi pour ou est dans le fr. foyard. Quant à la terminaison, elle a pu se modifier, comme dans houte pour bouter, par la transposition de l'r. *Le Rôle de la Taille de Paris, en 1292*, - p. 36, - mentionne un contribuable nommé Renodet Fout-oé. Le nom ne s'applique-t-il pas à un individu chargé de pousser, c.-à-d. de conduire les oies aux champs ? On notera aussi le génevois « fouette », ligne de pêche. Dans le tir à la cible, la région dit « un coup fouetté » pour un coup perdu.

Le terme équivoque que nous interrogeons rappelle le passage où Montaigne, - III. 5, - blâme la pudeur exagérée d'une gouvernante qui, dans une lecture, avait pour ainsi dire dérobé à sa jeune élève l'expression scélérate de fouteau, hêtre. Le philosophe n'approuvait pas ces effarouchements, selon lui maladroits, sinon périlleux. Le changement de sens dans les mots qui, comme les livres, ont leurs aventures et leurs malheurs, se montre dans le synonyme ficher. Si dans le langage populaire on dit : je te vais ficher par terre, M<sup>me</sup> de Sévigné écrit honnêtement :

Mon fils m'a Fichée dans le milieu de Cléopâtre et je l'achève.

(Lettres, II, p. 274.)

Comme il est sûr que vous ne devez pas le fâcher (le duc de Vivonne), je lui écrirais un billet et y Ficherois un Monseigneur.

(Ib. v, p. 62.)

Dans une autre lettre, elle dit en parlant de ses fils :

Il n'a jamais pu se passer de gâter les merveilles qu'il avait faites aux États par un goût Fichu.

(Ib. vi, p. 66.)

Le sens primitif était planter avec force comme dans ce passage de *Doon de Maïence*, - v. 5974, - où, après avoir décrit un assaut, l'auteur ajoute :

Li bourgeois de Maïence et li plus haut chasé  
En la sale se Fichent par le guichet barré.

Ce qui précède était écrit lorsque j'ai eu communication du glossaire wallon où le savant Grandgagnage exprime un doute analogue sur le véritable sens de f... pour jeter, lancer, et de se f... pour se moquer. L'auteur rattache ces mots à une racine fot, fut, qui exprime la viletté, le mépris, et cite à l'appui de la conjecture le hollandais où « fut » désigne une bagatelle, une vètille, une chose de rien.

**FOUZIRE, FOUZIRE**, s. f. Fougère. Morv. n. (Voy. *Fouchère*.)

**FRÂGNE**, s. m. Frêne.

— Frâgne, Fragniet, Fragniot, Fragny, noms de loc. c<sup>ues</sup> de Moux, de Gâcogne, de Villapourçon.

Fresnes, dans le canton de Noyers, en Bourgogne, est écrit *Fraxinum* en 1176, et *Fragina* en 1101. Le hameau de Freignes, situé dans la même contrée, est écrit les Frâgnes au XVII<sup>e</sup> siècle.

Poitou, Vendée : « frâgne », frêne ; « fragnée », lieu planté de frênes. Dans la région, la mouche cantharide est appelée « fragnole », parce qu'elle hante les frênes. Dauph. « fragnio », frêne.

**FRÂGNIE**, s. f. Grand bruit, fracas, vacarme : Ils ont fait une « frâgnie » à tout rompre pendant la nuit. Je n'ai pas vu l'incendie, mais j'en ai entendu la « frâgnie. » Les chiens se sont jetés sur le loup, quelle « frâgnie » !

Ce ne vos porreit nus reconter

Queus fu li criz al assembler...

Queus fu après le Fraigneiz,

Des espées le fereiz

Sor les heaumes burniz d'acier.

(BENOIT, v. 33448)

Fraigner, fraïnher, est une forme de fraindre, usité en vi. fr. pour briser, rompre, mettre en éclats. On le voit dans le patois du Poitou où « freignis » et « freintis » se disent également du battage ou brisure des gerbes sur l'aire de la grange. On le voit non moins clairement dans les poètes du XII<sup>e</sup> siècle :



Qu'amor ferme seit estable  
 Entre vos dous senz trieherie,  
 Qu'à tuz tens mais i seit e maigie  
 Qui ne peccet ne quast ne Fraigne.

(BENOIT, v. 6322.)

Le subst. *frainte* signifiait bruit, tumulte, esclandre : Icellui maistre Jehan sans en faire aucune Frainte ou cmeute alla tout oultre... Il oirent la Frainte des Anglais qui chevaucheroient par le chemin. (Duc. *Fragumen*.)

Frainte, freinte, friente, dans Froissart, s'appliquent toujours à un éclat, à un bruit plus ou moins prolongé. Refrain, bruit qui se répète, a la même origine. Le simple fraïn avait le sens de bruit, rumeur. Ital. *fragnere* pour *frangere*, comme en rom. prov. *fraingner*, *esfraingner*. Suisse rom. « fraunahie », bruit, retentissement sourd. Du l. *frangere* ; *fragor*, bruit retentissant, fracas. (Voy. *Effragner*.)

**FRAICAGER**, v. a. Fracasser, briser avec violence. Le vent a « fraicagé » le bois. L'orage a « fraicagé » la moisson.

**FRAÏCHEUR**, s. f. Refroidissement qui cause des douleurs rhumatismales : il est au lit, il a pris des « fraîcheurs. »

**FRAIDELIOU, OUSE**, adj. Frileux. Plusieurs patois ont fraidure, freideur, pour froidure.

Fr.-Comté : « fraidelou, froidelou » ; — Poitou : « fredeillou, fridillou » ; — Berry : « frédilleux, fradilleux. » A Genève, le « fraidieu » est un vent froid, très connu sur les bords du lac Léman. Ital. *freddoloso*, d'une forme diminutive *frigidulosus* dérivé du l. *frigidulus*. Le fr. frileux est une contraction beaucoup plus éloignée du type latin. (Voy. *Frédillou*.)

**FRAÏON**, s. m. Branche d'arbre dont on se sert, comme d'un frein, pour enrayer les chariots sur les pentes très inclinées.

Fraion pourrait être tiré de *fractionem*, accus. du l. *fractio*, action de couper, mais il est vraisemblable que le mot est un dérivé de *fricare*, frotter, comme le fr. frayon, démangeaison causée par un frottement. En Poitou, une « frette » est une branche ou brin flexible qu'on emploie pour fabriquer des cages, des bourgnes, etc. Le verbe

« fretter » signifie en général tordre, entrelacer des frettes. Son fréquent. « fretasser » s'emploie pour battre c.-à-d. fouetter avec des frettes. Dans le même patois, « frétaillon » désigne une petite branche. On serait bien tenté de rattacher à la même origine le fr. frette, lien de fer et souvent de bois, que les étymol. considèrent comme une contraction de *férette*, dimin. de fer. Outre l'usage poitevin que nous citons plus haut, ne voit-on pas, en Saintonge, « frète » usité comme synonyme de cercle ? Le « fretier », dans ce pays, fabrique les cercles de tonneaux. En Normandie, la « frette » est une simple bande de toile. On dit « fretter » pour emmailloter un enfant. L'idée de frottement ou de froissement est renfermée dans cette acception comme dans celle que nous offre le Poitou. Une idée semblable se retrouve dans un assez grand nombre de mots qui se rattachent à la même étymologie.

Wallon : « froi », frayer en parlant de poissons, « froian, froion, froiuon », blessure au point de contact des cuisses ou des fesses, produite par un frottement prolongé ; — Champ. « froyou », écorchure de frottement ; — Lorraine : « frou » ; — Norm. « froë », sciure de bois ; — Metz : « froye », peau de la couleuvre après la mue. (Voy. *Forter*.)

**FRAÏONNER**, v. a. Enrayer un chariot avec une branche d'arbre.

**FRÂLE**, adj. Franc, cassant, qui se brise facilement. Frêle est une syncope de *fragilis* qui a donné à l'anc. langue fraile et à la moderne frêle. L'accent tonique du latin se maintient dans les deux formes sur la première syllabe. En ital. *frate* = fragile ; *fralezza* = fragilité. Dans Palsgr., - p. 307, - fraille ou fragile.

Saint Bernard dit fraileitez pour fragilité :

Ne soit ahurteie de nule chose li Fraileitez de l'umaine nature.

(Sermons, p. 532.)

Poitou : « frale », fragile, et au fig. peureux, craintif. « Frêle, fraile, frêle », est le mot populaire, et fragile le mot savant. (Voy. *Effrâler*.)

**FRANCHY**. Nom d'homme, dimin. de François. On dit aussi Franci. Saint François ou Franchy est le parrain de plusieurs loc. plus ou moins importants du Nivernais. Nous voyons dans le *Diel*.



*top.* de M. de Soultrait, que le nom de *Sanctus Francoveus* se transforme en *Sanctus Franchi* ou *Franchisius* aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

La chapelle Saint-Franchy, dans la commune d'Alligny-en-Morvan, chapelle aujourd'hui détruite, a été un petit centre de population qu'une fausse tradition locale grossit au point de l'ériger en une grande ville appelée Franclicu. (Voyez *Fanchette*.)

**FRANDALE**, s. f. Fronde, petit appareil dont les enfants se servent pour lancer des pierres. Frandale est pour frondelle, dimin. de fronde. Fr.-Comté : « frandolot » ; — Dauph. « franda. »

**FRANDALER**, v. a. Lancer avec une fronde. Champ. « frandoler », lancer des pierres ; — rom. prov. *frondeiar*.

**FRANDENÉE**, s. f. Feu de courte durée mais qui donne beaucoup de flamme. De *frous*, *frondis*, feuillage ? Une « frandenée » est à proprement parler un feu alimenté de feuillages secs.

**FRÂS**, s. m. Le frâs est la partie friande d'une galette, d'une tartine, ce qu'on met en dessus, la confiture, la crème, etc.

Nous avons un proverbe qui dit d'un homme avide et égoïste : on a beau faire, il tourne toujours « l' frâs » du côté de sa langue. Le mot est à peu près synonyme de frippe que, dans son *Eugénie Grandet*, Balzac interprète comme il suit : La frippe exprime l'accompagnement du pain, depuis le beurre étendu sur la tartine, frippe vulgaire, jusqu'aux confitures d'alberges, la plus distinguée des frippes.

« Frâs » n'est peut-être qu'une forme non mouillée de frais, comme « mauvâs » de mauvais, « jaimâs » de jamais. Frais, en fr., s'emploie aussi substantiv. : prendre le frais, le frais du matin et du soir. Le « frâs », dans cette hypothèse, aurait primitivement désigné la friandise le plus à la portée des campagnes, c.-à-d. la crème, le beurre, le fromage. En Suisse ce dernier aliment est appelé « fre, fri, fro, frui. » (Voy. *Flan*.)

**FRÂTE**, s. f. Branchages d'un arbre, à peu près synonym. de rame. Usité dans les exploitations forestières du pays. Vendre un chêne avec la « frâte »,

c'est le vendre tout entier, sans réserve des branchages ou débris de toute sorte.

Le bas l. *fracta*, *freta*, dérivé du l. *frangere*, désignait le branchage des arbres :

Fecerunt Fractas ad capiendum sylvestria animalia, etc..... Concedo usadium suum..... ad carbones faciendum..... et ad Fretas similiter faciendum.

(Duc. *Fracta*, *Freta*.)

Bourg. « frat », fragile ; — Poitou : « frette », petite branche ; « frêter », clore avec des branches entrelacées ; — Jura : « frachons », bois cassant pour allumer le feu ; — Suisse rom. « fratzi, fratschi, frachi » = rompre, briser, couper ; — ital. *fratta*, broussaille, haie, buisson. *Esser per le fratte* est une loc. qui équivaut à être en mauvais état, en ruine, loc. tout à fait analogue au vi. fr. être dans la frape :

Et Renart est tornez en fuie

Et lesse Belin en la Frape.

Li chiens li descire sa chape.....

(*Renart*, v. 23815.)

Dans cette langue *frappa* est synonyme de *fratta*. Le fr. frapper, dont l'origine est incertaine, serait-il une altération de fratter, rompre, par le bas l. *fractare* ? La *Chanson de Roland*, - p. 231, - traduit *fracta* par fraite :

Mort m'ad mes homes, ma terre déguastée,

E mes citez Fraites e violées.

Frasque paraît appartenir à la même famille. En ital. *frasca*, comme le vi. fr. bourde, a au propre, le sens de bois, branchage, rameau, et au figuré, celui de balivernes, sornettes. Pris adjectivement, ce terme est à peu près synonym. de falot, folâtre. On peut rapprocher de ces mots le nom de *feuillelars* donné à des coureurs de grands chemins. Roquefort ajuste à cette dénomination une glose tout à fait gratuite et sans base. (Voy. *Borde*, *Falot*.)

**FRÂTEILLER**, v. n. Faire du bruit en marchant ou en remuant dans les feuilles sèches.

**FRAUDOU**, **OUSE**, adj. Fraudeur, celui qui fait la fraude, qui trompe.

**FRÉ**, **FRÉDE**, adj. Froid.

— Les Frédefonds, c<sup>ne</sup> de Maulaix, tirent leur dénom. de fontaines ou sources fraîches ; le même lieu est écrit Froidefond en 1672 ; — Fraifontaine,

près de Lormes, est écrit Froifontaine en 1700. Il est probable que, nonobstant la différence orthog., la prononciation de ces noms de lieu a toujours été la même. Le grand et le petit Frebé, *c<sup>me</sup>* de la Noële, désignaient sans doute à l'origine des éminences exposées au froid. (Voy. *Bé.*)

Norm. « fré, fred » ; — Berry : « fred, frède. » A Guernesey, « fred » = rhume. Rom. prov. *fréh, fretz, freit*; — ital. *freddo*; — cat. *fredo*. Du l. *frigidus*. (Voy. *Fró.*)

**FRÉDILLOU, OUSE**, adj. Frileux, frileuse, celui ou celle qui craint le froid, qui en souffre. Guernesey : « freddlot. (Voy. *Fraïdeliou.*)

**FRÉE**, s. m. Frère. Morv. n. Chute de Fr médial. Le Morv. b. prononce frère. Dans la plus grande partie du Morvan, ce nom de frère se donne par extension à tous les garçons de la famille et même à des étrangers. Une femme dit frère à son fils, à son neveu, à tous ses parents mâles en un mot, comme elle dira sœur à sa fille et à toutes les filles ou femmes de son sang. Il en était de même chez les Hébreux, comme on le voit dans le passage où les cousins de N. S. sont nommés ses frères. On retrouve partout cette coutume au moyen âge. Dans les classes inférieures, on se qualifiait souvent de frère et de sœur, sans tenir compte du véritable titre de parenté. Pathelin appelle frère sa pauvre dupe le drapier Joceauume :

..... Ha! fais-je, Frère  
Qu'estes-vous de bon parentaige !  
(*Pathelin*, I, sc. 3.)

Où estes-vous, dist-il, dame Amc ?  
Je suis ci, sire, dist sa fame.  
Por quoi avez tant demoré ?  
Suer, dist-il.....  
(*Renart*, v. 7098.)

Or estoit li vilains aëse  
De ce que sa fame dit ot.....  
Si li a dit, bele compaigne  
Bele Suer.....  
(*Ib.* v. 16329.)

Il n'est pas jusqu'à Renart lui-même qui ne dise tendrement à sa chère Hermeline :

Bele compaigne, doce Suer.  
(*Ib.* v. 16922.)

A sa fame dist : ma Suer bele,  
Or ça, fait-il, la soupe en vin,  
Quar nos volons mettre en chemin.

(*Le Cuvier.*)

(Voy. *Mée, Pée.*)

**FREILLER**, v. a. Effleurer, toucher légèrement et comme en passant, friser, frôler :

Maiz la saete glaccia,  
La fleche a un arbre Freia,  
E la saete traversa  
Li rois feri, mort le rua.

(*Benoît*, III, p. 339.)

Li espiols al costé li Frie,  
Un poi li a le car blesmie.

(*Partonopeus*, de B. v. 2995.)

Norm. « frier », toucher légèrement ; — wallon du Lux. « froier », ib. ; — Liège : « froïe, frohi. » frayer.

Du l. *fricare*, frotter, qui a donné au bas l. *fria* = frai, au vi. fr. *freer*, *freier*, *fraier*, au fr. *frayer*. L'anglais *fry*, frai des poissons, répond à l'ital. *frega*, frottement, *frogare*, frotter doucement. (Voy. *Effrâler, Feurtin, Forter.*)

**FREILLOTE**, s. Fraise des bois. Env. de Lormes. Dimin. de « frile. » (Voy. *Frile, Frijotte.*)

**FRELASSE, FEURLASSE**, s. f. Chose déchirée. accroc dans une étoffe :

Le suppliant avoit roigné ou coppé certains Frelouques et draps de divers couleurs, qui estoient aux robes de Loys de Bertain, chevalier.  
(*Duc. Floeus.*)

Le français *freluque*, qui se montre avec une autre terminaison dans *frelaque*, usité en vi. fr. pour désigner une rognure d'étoffe, est le même que le champenois « ferloque, ferluque », guenille, le rouchi « ferloque », linge en lambeaux, et le wallon « ferlope, ferloupe. » Dans la Flandre fr. un habit « à ferloupes » est un vêtement en loques. Asse, oche, oque, uche, sont des suffixes péjoratifs qui s'ajoutent à frêle, exprimant l'état fragile d'un linge, d'une étoffe. Ce primitif frêle s'applique dans le Maine, avec la variante « freule », à des tiges de pois, de haricots, etc., c.-à-d. à des objets qui sont facilement cassés, brisés. En Champ. le mot s'emploie au fig. pour jeune fille. En Berry, « frelassé, ferlassé » marque une altération, une usure. La loc. « parler latin ferlassé », signifie peut-être au fond parler latin avec des accroc, c.-à-d. en l'estroptant. Dans la contrée, « frêler », dont « frelasser » semble être le fréquent., a le sens de frotter. A la même étymol. se rattache probablement le nom de la petite monnaie dite ferlin, frelin en vi. fr., freluque dans quelques

patois et freluquet dans l'argot. — De frère dér. du l. *fragilis*. L'anglais *frail* désigne une sorte de jonc et signifie frère, fragile.

**FREMI, FREUMI, FROMI**, s. m. Fourmi. Nous disons un fremi comme autrefois :

Segnor, prenez garde au Fremis  
Qui se poinne et porvoit ensis,  
Qu'en estei a tant travaillié  
Qu'en yver est tout aaisié.

(Guill. le Normand.)

Voir aussi la fable de Marie de France intitulée : *D'un Gresillon e d'un Fromi*.

Se Fromis habondent en un jardin et l'on gette en leur repaire de la scieure de bois d'ais de chesne, ils mourront.

(Ménagier de P. II, p. 48.)

Il veit, dict-il, des fourmis portant le corps d'un fourmi mort vers une autre fourmière.

(MONTAIGNE, II, 12.)

Dans le plus grand nombre des patois on dit encore au masc. « formi, fremi, freumi, fromi. » Bordelais : « un hourmic. » L'esp. *horniga* est féminin.

**FREMILLEMENT**, s. m. Fourmillement : « i é dé fremillemans dan lé queuches », j'ai des fourmillements dans les jambes. Le *Dictionariolum puerorum* définit à merveille le sens du l. *formicatio* : Une maladie quand le corps démange et fourmille tellement qu'il semble qu'on soit plein de fourmis. Il traduit *formicans* par fourmiant.

Pic. « fremillons, fremions » ; — Berry : « fromions, fromillement, fromillement. »

**FREMILLER**, v. n. Fourmiller. Bourg. « fremillai » :

Homme et fame, gaçon et fille,  
Maitre, vauló, tót y Fremille.

(Virgile *virai*, ch. 2.)

Suisse rom. « fremeilli, fremilli » ; — Aunis : « fremiger » ; — Berry : « fromiller, fromiller » ; — esp. *horniguear*.

**FREMILLÈRE**, s. f. Fourmillière, lieu où se retirent les fourmis. Vi. fr. fromière :

D'un grésillon dist la mieniére  
Qui dusqu'à une Fromiècère  
El tans d'hyvers esteit alez...

(MARIE DE FRANCE, II, p. 123.)

Poitou : « fremillère, fremigère » ; — Metz : « freumièye » ; — Berry : « fromillère. »

**FRÉNÀRIE**, s. f. Frénésie, fureur, dispute, querelle, tapage. Le changement de l's en r se produit quelquef. en fr. et souvent dans le langage populaire. Ainsi au XVII<sup>e</sup> siècle on disait aux env. de Paris caure pour cause :

Vla ce Monsieu qui est caure que je partission  
queme de pores chiens.

(Conférence agréable, p. 27.)

Un de ses laquais me donni une bonne taloche à caure que je ne l'avois pas salué....

(Id. ib.)

Suisse rom. « frenna », mouvement d'emportement ; « fare la frenna », se démener.

Le sens de tapage se trouve dans ce passage de la farce de *Pathelin*, - II, 5 - :

Il s'en va : onque tel tempeste  
N'ouystes, ne tel Frenaisic.

En Norm. « frénailler », faire un bruit désagréable.

**FRÉROT**, s m. Frère, petit frère. Dimin. de frère. S'emploie en-dehors des liens de famille, comme terme d'amitié.

**FRÉSÉE**, s. f. Poussière, miette, débris d'une chose brisée ou broyée, petite quantité d'une substance quelconque : « al é tó mingé, a n' m'en é pâ beillé tan cheul'man eune frésée », il a tout mangé, il ne m'en a pas seulement donné une miette. Le vi. fr. avait un verbe fraser pour concasser, écraser :

Tous les ocist, les ont chier comparés,  
Les verdes feves qui ne furent Frasées.

(*Aliscans*, v. 7484.)

Le pain frézé était une sorte de pain en miettes qu'on vendait pour paner les viandes. Roquefort a le mot frazeure, ce qui sert à broyer, à réduire en miettes.

Suisse rom. « fraisa », brin, miette ; « fraisetta », petite miette ; « fresa, fresouna », émietter ; — Jura : « frésian », poussière de foin et graine.

Du l. *frendere* (*frendere fabas*, moultre des fèves) ; au part. *fressum* ou *fresum*, brisé, concassé, d'où probablement fraisil, poussière de charbon, prononcé « frasil » en Berry, « frasin » en Champ., d'où probablement encore le nom vul-

gaire de frésillon donné au trône, parce que les teinturiers tiraient autrefois de ses baies écrasées une matière colorante assez belle, noire ou bleu turquois. Cet arbuste est appelé « fragillon » dans le Jura. (Voy. *Effrésier*.)

**FRETILLER.** (Voy. *Feurteiller*.)

**FRETIN.** (Voy. *Feurtin*.)

**FREU**, s. m. Fruit. Morv. n. « frû. » Nous disons « à freu » pour en maturité. Les seigles, les pommes de terre ne sont pas « à freu », c.-à-d. mûrs.

Et porrons-nous..... savoir les biens et les Freuz de ces de cuy nous doterons qu'il ne les transportent autre part.....

(Ch. B. II. p. 196.)

Berry, Bourg. « fru »; — rom. prov. *frug*, *frut*.

Dans un Noël de la Monnaye, l'ange de l'Annonciation dit à Marie :

Beni sô le Fru de vie  
Que vos airé dan neu moi.

Suivant l'usage local, nous diphtonguons l'u en eu. (Voy. *Aifreuter*.)

**FREUCHE**, s. f. Friche, terre inculte, couverte de bruyères, de genévriers, etc. Morv. n. « fruche. » Dans le gloss. de Roquefort *frau*, *frôé*, *frot*, *frou*, *frou*, terre inculte.

Berry : « frau, frou, défrau », terre inculte; — Norm. « frau », place publique, emplacement libre, vide; — Champ. « friez », friche; — Guernesey : « frie », gazon, qui semble avoir pour dimin. « friquet », préau; « fro », lieu inculte. Le breton *fraost*, inculte, se rattache à l'irl. *fraoch*, lande, bruyère.

Si *freuche* n'est qu'une variante de *friche*, comment admettre que ce dernier mot est dérivé de l'allemand. *frisch*, frais, comme le suppose Ducange en donnant à ce terme la même signification. qu'au l. *novalis ager* ? Une « *freuche* » présente à l'esprit une idée toute contraire. La dérivation par *frangere* n'est pas plus satisfaisante, car loin de s'appliquer à une terre rompue ou labourée, « *freuche* » est l'équivalent de lande ou de garigue.

Comp. le vi. fr. *frôé* = *friche*, avec le même mot usité à Guernesey pour sciure de bois pro-

duite par le frottement, et avec le verbe « *froer* » qui, en Champagne, signifie froter. Dans les dialectes du nord de l'Angleterre, « *fruch* » = froissé. La loc. chemin frayé donne l'idée d'un chemin fréquenté par les passants. Il semble que *freuche* renferme la même signification de terre où l'absence de culture, le gazonnement, permettent aux personnes et aux animaux le libre passage, comme en effet cela a lieu sur nos « chaumes » communales. Le bas l. *terra frausta, frosta, frusca, frouza*, en se rapprochant du l. *fricare*, paraît également s'éloigner de l'allemand. *frisch* et du l. *fractus*. Comp. encore le fr. *frotté*, *frottis* employé substantivement avec le bas l. *frostium* ou le vi. fr. *frouste*, *froustis*, terre inculte. (Voy. *Défreuche*.)

**FREUCHER**, v. a. Abatte, froisser, fouler. On « *freuche* » certains légumes, comme l'ognon, pour leur donner de la force.

— *Freucher* (se), v. réfl. Se donner beaucoup de peine, se fatiguer à l'excès. On dit d'un mauvais ouvrier qu'il ne « se *freuche* » pas à l'ouvrage.

« *Freucher* » est pour froisser qui, en Berry, se prononce « *freusser*. » Dans Marot, - iv, 71, - froissure et ahan sont deux termes presque synonymes :

Et pour l'ennuy, la Froissure et l'ahan.

Pic. « *frusser* », presser; — Berry : « *frucher* ». battre, froisser; — à Metz, « *freuchie* » se dit d'un léger piétinement, d'un bruit continu et sourd. (Voy. *Frocher*.)

**FRIC NI FRAC** (NI), loc. Ne laisser derrière soi « ni *fric* ni *frac* », c'est tout détruire, tout saccager, prendre, enlever, piller tout ce qui est susceptible de l'être.

Dans l'*Agréable Conférence* des deux paysans de 1640 :

PIARROT.

Cé guiêbe de soudat avant-y tout ravagé cheu vous que me dans noute village ?

JANIN.

Y gniavon laissé ne *Fric* ne *Frac*.

(Discours 1<sup>er</sup>.)

La marmite est renversée, il n'y a ny *Fric* ny *Frac*.  
(Th. fr. IX. p. 49.)

On disait encore : *friche* ne *miche* avec le sens de rien du tout :



Et n'eusse-je Friche ne niche  
Suis-je bien ?.....

(*Th. fr. I, p. 55.*)

Fric et frac semblent être deux apocopes de *frictum* et de *fractum*, supins des deux verbes *fricare* et *frangere*. S'il en est ainsi, la loc. équivalait à dire qu'on n'a laissé ni chose froissée ou froitée, ni chose cassée ou rompue, qu'on a tout pris.

**FRICAISÉE**, s. f. Fricassée; viandes ou légumes cuits et assaisonnés avec du beurre, de l'huile ou de la graisse. Prend quelqef. le sens de régal, bombance. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on donnait ce nom à une danse fort libre qui manque peut-être au répertoire du jardin Mabile. (*Voy. Feurteillon.*) En Berry, une « fricasse » est un joyeux repas et une « fricassée » est ou une rôtie au vin sueré ou une distribution de dragées faite à propos d'une noce. A Genève, « fricasser » signifie au propre et au fig. brûler, cuire : je « fricasse » = je cuis; se « fricasser » = se brûler. La « fricassée. » en wallon du Luxembourg, n'est plus qu'une simple omelette, ce qui nous conduit pour le sens et l'étymologie à la *frittata* des Italiens. Il y a en effet bien des motifs pour croire que fricassée est un dérivé du l. *fricare*, frotter. On en aurait au besoin pour témoins sérieux les trois tournois *fricassés* que selon la mode de l'époque, et selon le dire d'un contemporain, les bourgeois du XVI<sup>e</sup> siècle avaient coutume de porter dans leur bourse avec beaucoup d'autres choses non moins *frottées* et usées par le temps. (*Voir QUICHERAT, Histoire du costume en France, p. 410.*)

**FRICOT**, s. m. Régal, bombance, bonne chère : « faire fricot », se régaler, faire bombance. Dans la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois de Château-Chinon, le père de famille dit à ses serviteurs : « Aimouniez aïtout le viau gras et l' tuez; mezonz et fions fricot. » Fricot se rattache à fricasser qui, d'après Furetière, avait la signification de consumer son avoir en débauche et en bonne chère. M<sup>me</sup> de Sévigné l'entendait bien un peu ainsi quand elle disait de son fils : Il est toujours à Rennes... je n'ai jamais vu garçon si malheureux en Fricassée. Et de M<sup>me</sup> de Brissac : Elle est partie aujourd'hui de chez Bayard après y avoir brillé, et dansé, et Fricassé chair et poisson, - vii, p. 35 : iv, p. 473. - La Fontaine donne

à fricasser le même sens que nous donnons aujourd'hui à fricoter, mot de nouvelle fabrique et qui, au sens actif, signifie manger son bien en bombance :

Cependant on Fricasse, on se rue en cuisine.

(*Le Jardinier et son Seigneur.*)

Dans un de ses sermons en style macaronique, le cordelier Michel Menot dit de l'Enfant prodigue : Nihil amplius erat Fricandum nec ponendum subdente; il n'avoit plus que Frirer et mettre sous la dent. Ce *fricandum* sera rapproché du verbe piémontais « fricudè » = dissiper, gaspiller, qui a « flambà » pour synonyme.

En Berry, Lyonn., Forez, Norm., Prov., etc., « fricot » a comme chez nous le sens de festin, de régal. — Suisse rom. « fricot », bon repas, bonne chère; « fricotta », faire un bon repas, se régaler. Dans cette région, « frigoussa », substantif, et « frigoussâ », verbe, ont la même valeur que les deux mots précédents; — wallon : « frigouse », ripaille. A Guernesey, « fricot » se dit d'un mets exquis, et « fricotair » signifie faire bombance. — Languedoc : « fricó », régal; « fricáou, fricáoudo », friand, délicat. Le poitevin « frigale », gourmand; « frigaler », se régaler, réunir au même rad. frie ou frix tiré de *frictum* ou *frixum*, le suffixe galer qui est dans le fr. régaler, dans le forézien « se gálà », se réjouir, et dans le bas l. *galare*, galer, faire gala.

— Les Fricots, nom de loc. e<sup>o</sup> de Gouloux.

**FRIGOLER**, v. a. Faire griller. Dans nos anciens inventaires, la frigoloire est une poêle qui servait particulièrement à faire rôtir les châtaignes, les marrons : Cinq poêles en fer et une Frigoloire estimées dix-neuf livres. Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 169, 211, 267, - dit frioler dans le sens de griller, rôtir légèrement, frire :

Et les Friolezau feu en hochant le pot très souvent... Friolez (le lièvre) au fer de la paille... Hachiez bien menuement et Friolez au saing de lart... Il les convient escorcher (pies et corneilles) puis bouslire avec du lait... et Frioler avec des œufs comme charpie...

« Friouler », en Poitou, se dit pour frire en parlant surtout du bruit que produisent la graisse, le beurre, l'huile dans la poêle à frire. « Frioler », en Normandie, prend au fig. le sens de griller par convoitise, par envie, sens qui explique le vi. fr. friolet, homme friand :



La femme du pondeur s'en retourne chez elle ;  
L'autre grille déjà de conter la nouvelle :  
Elle va la répandre en plus de dix endroits.

(LA FONTAINE, *les Femmes et le Secret*.)

Rom. prov. *fregir* ; — port. *frigir* ; — ital. *friggare* ; valaque, *frig*. On peut rapprocher frigoler du poitevin « frigaler, frigali. » (Voy. *Fricot*, *Friller*.)

**FRIJOTTE**, s. f. Fraise des bois. Morv. n. (Voy. *Freillotte*.)

**FRILE**, s. f. Fraise des jardins ou des bois. La pièce de toilette qu'on appelait autrefois fraise est nommée *frill* en anglais. Suisse rom. « fraia, fria », fraise ; « dei frie », des fraises ; — ital. *fragola* ; — esp. *frutillar*, plantation de fraisiers.

**FRILER**, v. a. Friser, frôler, toucher légèrement. En Languedoc, « frisa » signifie à la fois toucher légèrement, friser et émietter. (Voy. *Freiller*.)

**FRILLER**, v. a. Flamber, griller légèrement. Se dit d'une volaille ou d'une pièce de gibier qu'on passe rapidement devant le feu pour brûler le duvet ou le poil attachés à la peau. Le terme est encore usité pour exprimer l'action du soleil ou de la gelée sur les plantes délicates qui paraissent comme grillées ou roussies. Le vent du midi « frille » souvent les blés noirs. Le froid « frille » nos fleurs dès la fin d'octobre. Dans Palsgrave, - p. 558, - It friseth, il gèle. Dans Roquefort frier = frire ; friller = avoir froid.

Berry : « friler, friller », avoir froid, geler : — Fr.-Comté : « freler », geler ou brûler légèrement ; — Poitou : « friler », frémir ; wallon : « frouler », avoir froid. Dans le Luxembourg, « frise » a le sens de frais, un peu froid : un vent « frise » : — Flandre : « fris » = frais ; — Norm. (Caux) : « fri-ser », geler.

D'un verbe fictif *frigillare*, tiré du l. *frigere*. Festus dit du pinson nommé *frigilla* en latin : Avis dicta quod frigore cantet et vigeat, traduit en vi. fr. par : Une manière d'oiseau qui chante par le froit. A Mons le verdier est appelé « frillon. » En wallon, « freson » se dit de la fièvre. Il est probable que la forme du Berry et du Maine, « fribler », pour trembler, se rattache au l. *febrere*, construit sur *febris*, fièvre. (Voy. *Frigoler*, *Réfriller*.)

**FRILLIE**, s. f. Miette, débris : « eune frillie » de pain, de sucre. (Voy. *Effrésier*, *Effriller*, *Frésée*.)

**FRILLON**, s. m. Copeau frisé de menuiserie que soulève le rabot : « eun beai frillon ; eun fâ d' frillons. »

Berry : « frillon, frilon, frison » = copeau frisé de menuiserie ; boucle de cheveux frisés ; — Norm., Fr.-Comté : « frison » ; — Forez : « fresille » ; — Lang. « frésia », frisé ; « frisa », friser, créper ; — anglais : *to friz*, friser, créper : *fizzled*, frisé ; *fizzle*, frisure. (Voy. *Crôpe*.)

**FRILLOT**, s. m. Trempée au vin. De friller, simple de notre « effriller », émietter, parce que dans la trempée le pain amolli tombe en miettes. Morv. n. n.-o.

— Miettes de pain en général, ce qui reste de menu au fond d'une soupière, d'une assiette à soupe. (Voy. *Frillie*.)

**FRILLOU, OUSE**, adj. Frileux, qui craint le froid. Dans le gloss. de Roquefort, frillouseté = sensibilité au froid. L'auteur avance qu'on disait autrefois frilleusement pour froidement, et friller pour avoir froid. En effet Duange, - à *Frigitive*, - cite un anc. glossaire où on lit : *Frigitive*, soy demener ou travaillier pour le froit, Friller ou frissonner. Dans Palsgr., - p. 483, 704, 775 - :

Je frille ou je frillonne = j'ai froid, je frissonne... Sa fleur lui revient, car il Frillonne, agardez comment il frille... Agardez comment ce poure homme tremble et Frillonne de froyt.

En anglais *to frill*, trembler de froid. On a dit aussi frire pour frissonner :

Lors la bergère, comme moitié par ire,  
Sans s'effrayer ou son gent corps de Frire,  
En rougissant se prist lors à sourire...

(*Œuvres du roi René*, II, p. 129.)

Iver li pereceus qui toz jors Frit et tremble.

(*Contes, Dits, etc.*, II, p. 73.)

Ces citations rapprochent dans notre langue frissonner et frire, mais le premier verbe vient de *frigère*, avoir froid, et le second de *frigère*, faire frire.

**FRIMANCE**, s. f. Apparence, ombre de ce qui a existé, dernière forme d'une chose disparue :

« al aivó eun bon bin, mà al é tó mingé, a n'en reste pâ frimance. » En Saintonge « frimailles » se dit de miettes, de petits débris.

Hau! Wattville, pour le Frimas  
Faictes venir frère Thomas  
Tantost qui me confessera.

(*Pathelin*, II, 5.)

De frime ou plutôt de frume qui se montre le plus souvent dans l'anc. langue :

N'en fait semblant, ciere, ne Frume,  
De son dos fait pour Dieu englume

(*Duc. Frumen.*)

Et Renart li a respondu  
N'en fetes jà chiere ne Frume  
Bien vos en diré la costume.

(*Renart*, v. 6898.)

Frume, dans un passage obscur de la chronique de Mouskes, semble prendre la signification de miette, comme « frimaille » en Saintonge :

Et li païen et leurs grans routes  
Arsent tot et misent à Fruem.

(V. 13027.)

Molière dit à Sganarelle, par la bouche de son paysan Lucas, fraime pour frime :

Pourquoi toutes ces Fraimes-là? A quoy est-ce que ça vous sart?

(*Le Médecin malgré lui*, I, 6.)

Le mot frume dont l'origine est inconnue, qui est comme égaré dans le vi. fr. où il n'apparaît que rarement sans offrir de similaire dans la famille romane, n'est-il donc pas une légère altération, avec métathèse, de forme? L'inversion régulière serait frume, mais le changement de l'o en u s'appuie entre autres sur le valaque *frumos* qui est le latin *formosus*. Le Berry et le Poitou ont « formance » pour « frimance. » Par une transposition analogue, on a dit longtemps frumer et frumer pour fermer, du l. *firmare*, « fremi, freumi » pour fourmi, du l. *formica*. Fromage est tiré du bas l. *formaticum*. Il y aurait bien d'autres exemples à citer.

**FRIMOUILLE**, s. f. Frimousse, figure, visage. Morv. n. Ce mot a été écrit frimouse et flimousse. Quelques lexicographes lui ont attribué la signification de figure pleine et rebondie. Il est probablement ancien dans la langue populaire car il existe dans la plupart de nos patois. Il se rattache au fr. moderne frime et au vi. fr. frume. Une frume était

une grimace, et par extension une ruse de jongleur :

Renart qui set de tantes Frumes,  
Li esracha quatre des plumés.

(*Renart*, v. 13917.)

Le l. *forma* exprimait une forme, une façon d'être. Dans cette double acception on peut démentir le sens de visage et celui de grimace ou de ruse au figuré. L'idée de grosseur, d'embonpoint, existe dans l'anglais *frum*, gras, potelé, replet. La même langue a *frame* pour charpente, corps, forme. Le v. *to frame* = former. Molière, on l'a vu au mot précédent, dit fraime pour frime ou frume en parlant des façons de Sganarelle. D'un autre côté la Chronique de Jordan Fantosme offre furmaire pour formateur, créateur :

Jesu le glorius, de tutes rien Furmeire.

(*BLNOIT*, III, p. 581.)

(*Voy. Frimance.*)

**FRINGUER**, v. n. Danser, sauter, frétiller en gambadant. Dans l'anc. langue le mot avait la même signification. Il a quelquefois pris un sens obscène surtout sous la plume démesurément libre de Rabelais. L'usage n'a conservé que le participe fringant lequel encore ne s'applique plus guère qu'aux chevaux. Fringant et fringueur se disaient également :

Tridame, qu'ous este Fringant!

Je pense que vous voulez rire.

A cause qu'ous avez de beaux gants

Vous est-il parmis de tout dire?

(*Th. fr.* IX, p. 174.)

Corbleu! Je vous auray, vous scerez prins, Fringueur,  
Et sentirez bien verd les coups de ma rigueur,  
Ou vous réparerez la honte de ma fille.

(*Ib.* VIII, p. 291.)

Fringue, comme l'anglais *frisk* signifiait danse, sauterie, frétillement :

La nuit se font li donzel aaisier

Fringues et dances ont assés à coucher :

Si demoinent grant joie.

(*G. de Viane*, p. 16.)

Le mot subsiste en Picardie où « faire fringues » = fringuer. Il correspond à l'ital. *frega*, frottement au propre, et désir ardent au figuré. Dans Palsg., - p. 225, - un fringueureau (*a braggar*) est le bragard, le fringant, le freluquet de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Fringueurie est l'action de fringuer, de se livrer — aux fretillans déduits:

Un cœur haut et chrestien jamais ne s'abandonne  
Aux fretillans déduits que le monde nous donne.

(*La Guisniade dans ROQUEFORT, p. 643.*)

Bourg. « fringuai », sauter ; — Berry : « fringuer » ; — Pic. « fringuer, fringotter » ; — Poitou : « fringui » ; — Suisse rom. « fringa », se pavaner ; « fringalet », fat ; — Lang. « fringa », faire l'amour, courtiser ; « fringaire », galant, soupirant.

Du l. *fricare*, frotter avec introd. très ancienne de la nasale n. *Fricator*, celui qui frictionne, qui étrille, comme le valaque *fricator*. La relation avec frotter se voit clairement dans le double sens en fr. de fringuer qui s'emploie pour se trémousser et pour nettoyer un verre en l'essuyant, en le frottant vivement. L'esp. *fragar* signifie également frotter et laver, écurer la vaisselle. On ne la reconnaît pas moins dans le poitevin « fretter », frayer par le frottement, et « fretasser » qui est usité pour frapper (frotter dans la langue populaire) et pour frétiler, aller et venir avec agitation. A Mons, « fringaler » se dit d'une roue qui glisse sans tourner, c.-à-d. en frottant le terrain. Fringaler est le vi. fr. frigaler qui se trouve dans Roquefort pour fringuer, danser :

Qui pour galer et Frigaler  
Vient galeux, n'est-il pas bien fol ?

(*Blason des Fausses Amours.*)

Il est fort probable que le subst. fringale n'est pas comme on l'a dit une corruption de faim-valle, mais un dérivé de fringue qui dans l'ital. *fringola* exprime un désir, un besoin ardent : *Avere la fringola di pane* = avoir la fringale. Dans cette langue *andare in fringola* s'applique à l'accouplement de certains animaux. Quelques patois, le poitevin entre autres, donnent à frigale la même valeur qu'à fringant : une fille « frigale » ou fringante. (Voy. *Feurteiller, Feurteillon.*)

**FRIPOUNER**, v. a. Friponner, duper, tromper, voler.

Dans le Maine, « fripe » désigne un plat délicat, une friandise. Le « friponnier » est un gourmand, comme dans ce passage d'un ancien mystère où un soldat dit à l'empereur Vitellius dont la réputation est faite sur ce point-là :

Rendès-vous, maistre Friponnier,  
Ou du corps vous tireray l'ame.

(FR. MICHEL, *Dict. d'Argot*, à Fripier.)

D'un autre côté, « aimer la fripe », en Berry, ou

« fripper », c'est se complaire dans la fonction de fripe-sauce, c'est lécher les plats avec sa langue. Le mot était encore usité au XVII<sup>e</sup> siècle dans une acception plus élevée ou plus délicate. La traduction des *Épîtres de Sénèque* par Malherbe, - II, p. 287, - fait dire au philosophe : Je Frippe toujours quelque chose dans Épicure. Voici ce que j'ai pris aujourd'hui : Servez la philosophie si vous voulez avoir la liberté.

Le primitif a donné le dérivé friponner qui diminuait encore un peu la grossièreté de la chose. Furetière l'emploie. dans son adoucissement, en disant que : Les femmes ont toujours dans leurs poches quelque chose de quoy Friponner. On entend qu'il s'agit de quelques bonbons ou autres friandises. Le sens a été détourné peu à peu de manière à ne plus s'appliquer qu'à un gourmand du bien d'autrui en général. Fripon est devenu un synonym. d'escroc, ou, si l'on veut, de voleur. (Voir à ce sujet la dissertation de Génin dans ses *Récréations philos.* I, p. 409.) Notre verbe morvandau « feurboter » reproduit assez exactement la signification de friponner dans la double acception, ancienne et nouvelle. (Voy. *Feurbau.*)

**FRIQUENTATION**, s. f. Fréquenciation, rapport intime entre deux personnes de sexe différent. S'emploie aussi dans un sens plus général. Il a des « friquentations » dans cette maison-là. Berry : « friquenter » une fille, la rechercher en mariage ; — à Genève le verbe s'emploie absolument : cette fille n'est pas mariée, elle « fréquente. »

Le l. *frquentare* avait aussi le sens de hanter une personne pour lui faire sa cour.

**FRIQUETTE** (ne pas durer) ; loc. Ne pas faire vie qui dure, ne pas prospérer longtemps : sa fortune a fondu comme rosée : elle n'a pas duré « friquette. »

Faire frique ou frisquer dans l'anc. langue c'était faire de l'étalage, de la dépense, etc. Dans Palsg., - p. 623 - : Je fais frisquer, j'accointe, je acoustre, je atourne, je decore, sont des termes synonymes. Ne pas durer friquette signifie donc, au fond, déchoir d'une position plus ou moins brillante qu'on a eue ou qu'on a usurpée.

**FRÔ, FROUËDE**, adj. Frais. Froid et frais chez nous sont absolument synonymes. Morv. n. « frôche » au fém. :

Ai Langres i fait Frod, dit-on,  
Mès i fait chaud ai Chaumont,  
Car quand la brise ai v'lu rentei,  
Pour mieux l'atraipei,  
Et l'empoché d'entrei,  
Les potes i ont fait fromei.

(Chans. popul. de Champagne.)

Ce couplet est du pur bourg. et presque du pur morvandean.

Flandre, Vosges : « frô », froid ; — Bourg. « frai, froche », frais, fraîche ; — Norm. « fré, frei. (Voy. Fré.)

**FROCHER**, v. a. Froisser. Ne s'emploie qu'au propre en parlant des grains, des herbes que le vent ou le passage d'un être vivant a foulés et plus ou moins écrasés. Froisser a dans Furetière une signification plus absolue que dans le langage contemporain. Froissement, dit-il : Action par laquelle on brise.

Wallon : « frohi », frayer en brisant, action de frayer (frai du poisson) ; — wallon de Mons : « fioncher » ; — Luxembourg : « frouchir. »

Selon Diez de *frendere* par un fréquent. *fresare*. Selon Scheler d'un type *frictiare*, dér. de *frictus*, frotté. (Voy. *Freucher*.)

**FROMAIGE, FROUMAIGE, FREUMAIGE, FORMAIGE, FROUMAIZE**. s. m. Fromage. Le Morvan a toutes ces formes qui se retrouvent en vi. fr. :

Lait, Fromaiges en panier, cholx, pourroz ne reves, ne doivent point de place se l'en ne les vend à charotte.

(Ch. B. I, p. 383.)

La coutume du pays est de faire sécher les fromages à l'air dans un panier qu'on suspend non loin de la porte. Le roman de *Renart* fait allusion à cet usage lorsqu'il dit :

De Fromaches vit un millier  
Qu'en avoit fet asoleiller.

(*Renart*, v. 7211.)

L'anc. langue a prononcé *formage* et *fromage*. O. de Serres dit constamment *fourmage*. Dans Comenius, *fourmage* ou *froumage*, au choix du lecteur.

Bourg. « formaige » ; — H. Auvergne : « forma. » Dans la Suisse rom. « forma » désigne le moule à fromage, et en Forez, « fourma » s'ap-

plique au fromage même. La fourme de mauvaise qualité est appelée pute. (Voy. *Peut*.)

Du l. *formaticus*, fait en forme. (Voyez *Fouchalle*.)

**FROMAIGEOT, FROUMAIGEOT**. s. m. Mauve à feuilles arrondies. Morv. n. « fromézot. »

— Le Fromageot, nom de loc., c<sup>me</sup> de Rouy ; — les Fromajots, c<sup>me</sup> de la Machine ; — Frémouzet, c<sup>me</sup> de Semelay, est écrit Fremougeot en 1635.

Champ. « fromageot » ; — Jura : « froumaidgeot » ; — Berry : « fromagère » ; — Saint. « fromageon » ; — wallon : « frumejon » ; — rouchi : « fromegeon », graine de mauve.

Suivant quelques étymol., le nom de la plante lui serait venu de sa graine qui a la forme d'un petit fromage.

**FROMER**, v. a. Fermer : « fromez lai maion », fermez la maison. Le verbe se conjugue tout entier avec la métathèse :

*Ind. prés.* i frome, teu frome, a frome ; i fromon, vô fromé, a froman. — *Imparf.* i fromo... — *Impér.* frome. — *Part. prés.* froman. — *Infinitif.* fromer. — *Partic. passé* : fromé.

On trouve *fromer* pour *fermer* dans un grand nombre d'anciens textes :

Renart qui savoit tous les estres,  
Regarde par unes fenestres  
Si eles estoient Fremées.

(*Renart*, v. 4345.)

La porte Freme, le pont lieve.

(Ib. iv, p. 239.)

Les bras li mist au col pour ses amours Framer.

(*Fierabras*, v. 2832.)

On a dit deffermer et defermer pour ouvrir :

Gaufrey li quemanda la porte à deffermer...  
Robastre prant la hache puis vas l'uis deffermer..

(*Gaufrey*, v. 2348-50.)

Viengne qu'aviegne, or y venes,

Li huis vous sera deffermés.

(*Chatelain de Coucy*, v. 2312.)

Dans Palsgr., - p. 703, - fermer ou fromer : Allez fermer lhuis, et je iray Framer les fenestres. L'inventaire du mobilier de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI, écrit constamment *fremouer* pour *fermoir* :

Item ung sautier ystorié à deux Fremouers appellé le sautier saint Loys... Item ung livre couvert de



veloux bleu garny de boyllons et de deux Fremouers dorez.

(*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, VI<sup>e</sup> série, I, p. 357.)

Norm. « fromer, frumer » : — Berry : « fromer, fromer, fromer, fromer » : — Bourg. « fromai » : Guernesey : « frumair » ; — rom. prov. *fermar*, affermir, *desfermar*, ouvrir.

Du l *firmare*, affermir, rendre fixe. En Dauphiné, « froma » signifie assurer, garantir. (Voy. *Enfromer*.)

**FRONCE**, s. f. Pli, ride. Se dit des personnes et des choses :

..... Ses biaux soleres petis,  
Qui joindront as piés si à point.

Que de Fronce n'i aura point.

(*R. de la R.* v. 13748.)

Moult estoit jà ses vis flétris  
Qui jadis fut soef et plains :  
Mès or est tous de Fronces plains.

(*Ib.* 354.)

Ele a lonc col et blanc et gros  
Et si ne pert Fronche ni os.

(*Lai d'Ignaurès*, v. 641.)

Nous apprenons du *Bestiaire divin*, - v. 1608 -, que la coane (couenne) du crocodile enlève les rides :

Les vielles fames s'en oigneient,  
Par cel oignement se estendoient  
Les Fronces del vis et del front,  
Et plusors encore le font.

On a dit froncir, fronchir pour rider :

..... Si prenez  
A fame une vieille Froncie  
Qui vous menra moult male vie.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 151.)

Le naz Fronchir, li ex roulier.

(*Roman de Rou*, v. 591.)

**FRONLLIE**, s. m. Froncle, clou. Morv. n.

L'un y avoit la picote.... l'autre gros Froncles....

(*Pantagruel*, IV, 52.)

Dans le *Dictionariolum puerorum* : *Clavus*, un clou ou Froncle au corps.

Berry, Poitou : « froncle, frongle » : — Saint. « froncle. » (Voy. *Feuroughi*.)

**FROTTÉE**, s. f. La frottée est une croûte de pain sur laquelle on écrase une gousse d'ail. Dans quelques patois la modeste « frottée » est appelée par antiphrase chapon de Gasogne.

**FROU-FROU**, loc. Faire du frou-frou, faire l'important, faire de l'étalage, prendre de grands airs.

Frou-frou n'est pas une onomatopée comme on l'a dit souvent. C'est la répétition du préfixe qui est dans frouter, forme dialectale assez répandue dans les patois pour frotter. Le frou-frou est le frottement d'un corps dans son enveloppe. L'action de faire frou-frou nous représente un individu qui se carre vaniteusement dans l'ampleur de ses habits. La loc. faire pouf a été ainsi construite sur le verbe pouffer qui, dans cette acception, a bien l'air d'être une variété de bouffer. Faire pouf, c'est en somme être bouffi.

Bourg. « se frogni d'aise », se frotter de contentement ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « frougni », se frotter les épaules ou les flancs en les agitant dans ses habits ; — Saint. « se frognier », se trémousser pour que les vêtements frottent le dos.

C'est une marque de joie, dit La Monnaie dans son gloss. que de « frognier d'aise » les épaules. On peut ajouter que c'est surtout une marque de contentement de soi-même et en conséquence c'est faire frou-frou.

**FROUILLER**, v. a. Froisser avec la main, chiffonner, fripper. Morv. n. n.-o.

**FROULOT**, s. m. Vent impétueux, tourbillon. Morv. n. n.-o. (Voy. *Foulot*.)

**FROUMENT**, s. m. Froment, blé. La forme froment se présente assez souvent dans les anciens auteurs et dans les patois, en Berry notamment :

Molt fut poissans Girars et riches hom ;  
Guarnir se fait de viande à foison ;  
Mande Froumant, fait tuer venison.

(*G. de Viane*, p. 55.)

Le curé disoit : les pasques pluvieuses  
Sont souvent Froumenteuses.  
Et son clerc respondoit :  
Et souvent fort menteuses.

(*Dictons et Proverbes*.)

On trouve quelquef. froment avec transposition de l'r : du forment ou fourment :

Si leur ferons grant dommage car nous leur metrons le feu en ses Formens batus qui sont enmi ces chans.... Il fit prene canes de quoy l'en fet ces fleutes et fist mettre charbons dedans et ficher dedans les Fourmens batus....

(*Joinville*, p. 318.)



Ou bien lorsque Cérés de Fourment se couronne  
Ou que Bacehus soupire, amoureux de Pomone.

(MATH. REGNIER, *Satyres*, xv.)

**FUHI**, s. m. Fusil, arme à feu. Chute de l's médial. Morv. n. n.-o. Vi. fr. fuzil, fuisil, fer pour produire du feu; fuisiller, faire feu de pierre par fusil.

Dans Comenius, - p. 233 - : Un cierge pour lequel allumer il faut un Fusil accompagné d'amorce. L'ital. porte *battifuoco ó fucile*. La pierre à feu est la *pietra focaia*.

Bas l. *fugillus* de *focus*, foyer, feu. La chute du g donne fuhil ou fuil pour fusil comme dans le vi. fr. fuitif pour fugitif, muiant pour mugissant.

**FUITER**, v. n. Fuir, s'échapper par une fente, une fissure. Un tuyau percé « fuite. » Le mot est fabriqué sur fuite, tiré de fui, part. passé du verbe fuir. On a dit fuitif pour fugitif. En vi. fr. fuiter signifie mettre en fuite :

Si fu pris Thomas de Grangon et jusques a quatre  
vingts autres groz prisonniers, et le surplus mors et  
Fuitez.

(Duc. *Fuga*.)

Berry : « se fuiger », se réfugier ; — Dauph. « fuità », quitter son logis. (Voy. *Futaine*.)

**FUJÀ**, s. m. Fuseau. Morv. n. n.-o. — Poitou : « fusea. »

**FUMAIGER**, v. a. Fumer, répandre du fumier. Ce verbe suppose un subst. fumage que je n'ai pas rencontré dans l'anc. langue. Ce même subst. n'exprimait ordinairement que le foyer ou le bois qui l'alimentait. (Voy. *Enfumaiger*.)

**FUMELLE**, s. f. Femelle par opposition avec mâle, femelle d'animal ou de plante, du chanvre par exemple, et femme : « ç'ò eune mauvailla fumelle », c'est une méchante femme.

Tiercelet de faucon est le masle et est le plus petit, le faucon est la Fumelle.

(*Ménagier de P.* II, p. 318.)

Puis le mari a sa Fumelle

Hongne, frongne, grongne, grumelle,

Par l'espace d'une grosse heure.

(ROGER DE COLLÈREY, p. 61.)

M<sup>me</sup> de Sévigné n'est pas moins irrévérente que

nos patois envers son sexe lorsqu'elle écrit à sa fille :

Nous trouvâmes M<sup>me</sup> de Chaulnes accompagnée pour le moins de quarante femmes ou filles de qualité. Pas une qui n'eust un beau nom. La plupart étoient les Femelles de ceux qui étoient venus au devant de nous.

(Lettre du 6 août 1680.)

Du l. *femella* dimin. de *femina*.

**FUSUCIEN**, s. m. Escamoteur, saltimbanque qui se montre aux foires et fait, *coram populo*, des tours de physique.

L'anc. langue donnait le nom de physiciens aux médecins. La physique étoit la science médicale. On trouve assez fréquemment des formes à peu près analogues à celles de « fusucien. »

Beumanoir, - 1, 29, - ferme son chapitre : *Des Services as Sergans*, en disant :

Et por ce ont aucune fois li avocat et li Fusicien  
grans saleres à poi de painc.

..... Je garroie bien

Se g'avoie un Fuisicien.

(Renart, v. 25808.)

Dites à la roine que ele me face visiter par bons  
Fusiciens et médecins, car se je moroie à nuit, les Escoçois feroient demain un roi en Escocce.

(FROISSART, *le Premier Livre*, II, p. 301.)

Physique, pour médecine, se disait fisicle et fuisic :

Ne de lui talent ne me prent

Car Fisicle le me defent.

(Renart, v. 7316.)

Vos savez tant de la Fuisie

Bien me guerriez d'idropisie.

(Ib. v. 19935.)

En anglais *a physician*, docteur-médecin ; *physic*, médecine, remède ; *to physic*, médicamenter. Demandons en passant si, dans cette langue, le monosyl. *phiz*, qui s'emploie pour face, ne répond pas au fr. physique pris dans le sens de physiologie, apparence du visage humain. Le grec *φύσις* signifiait quelquef. forme et même dans l'ensemble traits du visage.

**FUTAINÉ (FAIRE LA)**, loc. Faire des escapades. Se dit principalement des enfants qui, au lieu d'aller à l'école, vont battre la campagne. Champ. « futaine », fuite, escapade. De fuite avec un suffixe de diminution. On trouve fuiter pour fuir dans l'anc. langue. (Duc. *Fuga*.)

## G

**GÂ**, s. m. Garçon, jeune homme : « not' gâ », se dit du « valôt » ou serviteur comme du fils de la maison. La forme correcte est gars, mais la suppression de l'r est très ancienne :

Costant vos siut plus que le pas,  
Car li lanciez un de vos Gas  
A l'issue de ccle porte.

(Renart, v. 1671.)

Gâ est quelquef. pris dans une acception défavorable : « a n' vau ran c' gâ-laite. » Il en était de même en vi. fr. au moins dans certaines circonstances. L'auteur de *Renart le Nouvel*, - v. 2067, - dit :

Tant li vinrent de sodiers (soldats)  
Que il en ot bien cent milliers,  
Tous eslus d'armes, n'est pas Gas.

Le sens méprisant était plus marqué encore dans le dérivé garçon. D'après le *Roman de la Rose*, - v. 877, - on ne pouvait, sans outrage, comparer le dieu d'Amours à un garçon :

Le Diex d'Amors de la façon,  
Ne resembloit mie Garçon,  
De beaulté fist moult à prisier...

Rollant feri sor son escu luisant,  
Ne fu pas cop de Garçon ne d'enfant.

(Otinel, v. 1661.)

Le mot était même devenu une épithète injurieuse. Dans un chapelet de sottises débité à sa femme, puis à Renart, le séducteur de celle-ci, Ysegrin, exaspéré, dit de ce dernier :

.....Cil rous, cil puanz,  
Cil viz lechierres, cil Garçons.

(Renart, v. 503.)

Et avec ce lui dist plusieurs injures et villenies en l'appellant Garçon...

(Duc. Garcia.)

Garçonner, agarçonner, était à peu près synonyme de injurier, insulter. Le fém. garçonne, *garzona* en ital., avait dans quelques provinces le même sens grossier que garce aujourd'hui. Dans l'Aunis, « garce » est usité pour garçon, gaillard ; —

Maine : « demigâs », très jeune domestique. (Voy. *Gairçon*.)

**GABEGIE**, s. f. Tromperie, abus de confiance, tripotage malhonnête. Le mot semble se rattacher à gaber qui en vi. fr. signifie moquer et qui paraît tiré du suédois *gabb*, moquerie. Nodier y voyait à tort l'association des deux mots italiens *gabbo* et *bugia*, ruse et mensonge.

**GÂCHE**, s. f. Pâte de pain dont on fait des galettes grossières en y mêlant de l'huile ou autres assaisonnements : faire de la « gâche. » En fr. la gâche est l'instrument avec lequel les maçons préparent le mortier. (Voy. *Gauce*.)

**GAI, GAITE**, adj. Gai, d'humeur accommodante. Se dit des choses comme des personnes. Une femme « gaite » est une personne de bonne humeur ; une serrure « gaite » est une serrure qui fonctionne bien, dont les ressorts jouent avec facilité. Le fém. « gaite » était usité en vi. fr. :

Ki enfant a moult bien se gart  
A quel nourice il met l'enfant

Et de boines muers, s'ele est Gaite  
Et s'ele est à pseudome fille...

(Renart, iv, p. 344.)

Dans Palsgr., - p. 313, - gay et au fém. « gayse » ; — Berry : gai, « gaïtte. »

**GAIBEURIÉ**, nom d'homme. Gabriel. Par aphérèse, on prononce quelquef. Beurié. Avec l'article, Gabriel devient « le Beurié. »

**GAIFE**, adj. Impair. Un bœuf, trois veaux, cinq moutons, etc., forment des nombres « gaïfes. » Nos enfants ne jouent pas à pair ou non, comme dans les villes, mais à « côple ou gaïfe », c.-à-d. à couple (pair) ou impair.

En plusieurs lieux, le Morv. n. prononce « café. » Ménage dit de café qu'on appelle ainsi en Nivernais

le nombre impair. Borel ne veut pas qu'on prononce *caf* mais bien *gaf*. On voit que les deux formes coexistent dans notre région. Diez rapproche *gaif* de l'anglais *waif, weft*, épave, chose abandonnée, et du verbe *to wave, to waige*, rejeter. Le bas l. *waycium* désigne aussi un objet délaissé. *Choses waives* = choses *gayves*. *Wairiave* a le sens de *relinquere* :

Animalia que dicuntur Weif, animaux errants qui sont sans maître. Choses Gaives qui ne sont appropriées à nul usage de home et qui sont trouvées, que nul ne réclame siennes... Es mettes (limites) de la sergenterie fust venu et escheu d'aventure un cheval de Gaif ou espave.

(Duc. *Gaivus, Vaivus, Wayf.*)

On trouve en vi. fr. les formes *veife, wefve*, pour *veuve, veuvage*. En Berry et en wallon, « *vef* », en Bourg. et en Pic., « *vaive* », en Morvan, « *vouève* », s'emploient pour *veuf* ou *veuve*. D'un autre côté, le l. *viduus* s'appliquait à une chose comme à une personne dépourvue, solitaire, délaissée. (Voy. *Câfe, Côple*.)

**GAIGE**, s. m. Gage, garantie, salaire, d'un domestique :

Cel qui rendront les denrées doivent avoir bon Gaize et bone sheurté.

(Ch. B. II, p. 29.)

Ainsi Amour me mist en son servaige,  
Mais pour seurté, retint mon cueur en Gaige...  
Qui n'a argent, si laisse Gaige,  
N'est-ce pas le fait droicturier?

(VILLON, la Repeue du Souffreteux.)

Veze com es ore bien vestuz  
De ton Gaaige d'oan.

(Les deux Bordéors.)

**GAIGER**, v. a. Gager, faire une gageure. Dans Palsgr., p. 584 - : Je gaige ung angelot que vous ne le trencherez pas.

— Donner des gages, un salaire fixe. C'est un bon domestique, je l'ai bien « gaigé. »

**GAIGEURE**, s. f. Gageure. Ce mot se prononce dans le Morvan comme on le prononçait autrefois et à peu près comme on l'écrivait encore de nos jours, notwithstanding la différence choquante qui existe entre le son et l'orthog.

Avecques iceulx a fait plusieurs Gaigeures de paier le diner...

(Ménager de P. p. 140.)

Lors le varlet voyant ceey,  
Fut content de ceste Gaigeure.

(VILLON, la Repeue du Souffreteux.)

**GAILLAR**, nom de bœuf. Le mot renferme l'idée de vigueur :

C'est la Gaillardise de l'imagination qui eslève et enfle les paroles.

(MONTAIGNE, III, 5.)

Diez incline à le dériver d'un rad. celtique *gall*, force. Le terme de marine *château-gaillard* semble correspondre au nom de loc. si répandu *Château-fort*, et à l'ital. *maschio*, donjon, partie forte (mâle) du château. Cette acception écarterait la dérivation proposée par l'adj. *gai*. On trouve cependant dans le Puy-de-Dôme une localité dénommée *Château-gay*. On voit aussi qu'en anglais *gay* et *gallant* sont synonymes de *gaillard*. Dans cette langue *a gallant ship* est un superbe navire. Nous disons en fr. par une métaphore analogue un bâtiment *mâle* pour désigner un navire qui s'élève bien à la lame.

**GAILLAUDE**, s. f. Balai en chiffons avec un manche dont on se sert pour le nettoyage des fours. Morv. n.

**GAILLE**, s. f. Femelle du porc, coche, truie. Allem. *geil*, bav. *gail*, *gai* et lascif. Rapp. du bavaurois *gailber*, vertrat, et du port. *gallar*, cocher, dérivé de *coq* avec le sens de mâle. Dans Nonius, *gallare* équivalait à *bacchari*. Le wallon « *gaille* », taureau, se rattache peut-être au nom de bœuf « *Gaya* » que le Gloss. du Centre croit être une syncope de *gaillard*.

L'ang. *gay*, on l'a vu plus haut, a le sens de *galant*, à *gay dress*, toilette galante. Dans Palsgr., - p. 314 - : *gorgyouse or gaye* = *gorrier, gorrière*, anc. mot dont le sens équivoque exprime probablement au fig. la lubricité comme *gore*, truie. Dans Cotgrave, *gorrier* = *gallant*. En vi. fr. faire la galle avait à peu près la même signification que faire la débauche. On sait ce que sous-entendait l'épithète de galloise appliquée à une femme.

Dauphiné : « *gaillosa* » = *glouton* ; — Jura : « *gaille* », truie pleine ; — Fr.-Comté : « *gaille* », truie, « *gaillot* », cochon ; — Forez : « *caille* et *caillon*. » (Voy. *Gaillar, Galine, Gore, Gori, Haibillé de soie*.)

**GAILÔPE** (AI LAI), loc. A la galope, c.-à-d. en

grande hâte et comme en courant au galop : « i é fé ç'lai ai lai gailôpe », j'ai fait cela très vite.

**GAILÔPIN**, s. Un galopin, une galopine, jeune garçon ou jeune fille qui aime à jouer, à folâtrer, à courir. Dans l'anc. langue, le galopin est aussi un jeune garçon sans que le mot suppose toujours une condition inférieure :

Il li demande, dont es-tu, biaux amis ?  
De Clermont, sire, si ai non Galopin.

(*Roman de Garin.*)

C'est un cuisinier ou plutôt un marmiton dans quelques textes : Jehan Ligier Galopin de nostre cuisine. (Duc. *Galopinus*.) En Esp. le *galopin* ou *galopo*, est un apprenti matelot, un mousse et aussi un marmiton. L'ital. *galuppo* s'applique à un goujat, à un homme déguenillé. En Languedoc. « galoupin », batteur de pavé; « galoupaire », coureur. L'anglais *gallopin* a le sens d'aide de cuisine, de marmiton.

De galop, qui en vi. fr. ne s'employait guère qu'au pluriel : aller les galos = galoper. Le galopin paraît avoir été à peu près ce que nous appelons aujourd'hui un saute-ruisseau.

**GAILÔPINER**, v. a. Faire le galopin, la galopine. Le fr. a galoper, aller au galop, mais il n'a pas le fréquent, galopiner, faire le galopin. Il paraît qu'en Espagne l'action de galoper n'est pas sans péril, car le subst. *galopeado* s'applique à une grêle de coups donnés avec le poing ou le pied. Galoper, en Berry, a la signif. de maltraiter en paroles ou même en frappant. Languedoc : « galoupina », courir çà et là, vagabonder. De galopin.

**GAINGNER**, v. a. Gagner, faire un gain :

Or m'en iré, car il est droiz,  
En autre lieu moi porehacier  
Ci ne puis-je riens Gaaignner.

(*Renart*, v. 5480.)

Mes bien voit qu'il Gaaignnera  
Por mangier quant mestiers sera.

(*R. de la R.* v. 5012.)

Dist la formy, k'as-tu dunc fet  
Kant tu dusses Gaaignnier.

(*MARIE DE FRANCE*, fable XIX.)

On a dit gaaign, gaaignne pour gain, ce qu'on gagne :

Vilains, comment endures pour si poul tel mahaign.  
— Je reni Dieu, signeur, si fai autre Gaaign.

(*Givart de R.* v. 2317.)

Mès il ne puet de sa Gaaignne  
Soffissamment vivre sor terre.

(*R. de la R.* v. 14160.)

Dans le rôle de la Taille de 1292, figure un individu nommé Estienne Gaaignne Neent.

— V. n. Vaincre, remporter la victoire, avoir le dessus. Il y a grande bataille, nous avons « gaaigné. »

Gagner avait en vi. fr. le sens de récolter et par extension d'ensemencer la terre, de là les termes gaaigncor, gaaignerres, gaaignneur, synonym. de cultivateur. Une terre « gaignée » était une terre récoltée :

La terre est morte e cissilie,  
N'est arée ne Gaaignée,  
Trop i a forte gent contre nos.

(*Benoit*, v. 4902.)

Gaaignage, gaaignage, désignait une culture considérée dans son ensemble et avec ses récoltes présentes ou futures :

Fai lor an partie livrer,  
Si's fai arer et laborer,  
Si vivront de lor Gaaignages.

(*Brut*, v. 8149.)

Tybert a ces bones (bornes) arachies, et a trespassé son Gaaignage outre...

(*Li Livre de justice*, p. 149.)

Gaaignage en wallon de Mons, se dit encore pour bénéfice, gain. Le fr. regain ne signifiait pas autre chose qu'un nouveau gain, une nouvelle récolte. En Poitou, le simple « gain » a la même valeur que regain. Un « gaaigneau » est un pré qui donne deux ou plusieurs récoltes d'herbes. On peut voir dans le Gloss. de Roquefort, à *Gaaigneaux*, que le mot est ancien sous ses nombreuses formes. (Voy. *Regâmer*.)

**GAIRÇON**, s. m. Garçon, enfant mâle. Garçon comme aussi chez nous se disait pour serviteur, domestique :

En leu de Garçon sert li rois  
Molt volentiers chiez le borgeois,  
Ne ja par lui n'iert refusée  
Cose qui li soit commandée.

(*Chrest. B.* II, p. 126.)

Dans le *Registre-Terrier* de Nevers, - p. 97, - on voit figurer au XIII<sup>e</sup> siècle, parmi les tenanciers, un individu nommé Biaugarçon : Uxor au Biaugarçon, xij deniers.

La Champagne a le mot singulier « qarson »

qui désigne un enfant de quatre ans. On pourrait y voir avec le préfixe, dérivé de *quartus*, l'anglais *son* ou l'allemand *sohn*, fils. Gairçon, nonobstant sa forme mouillée, n'appartient pas à l'ancien patois. (Voy. *Gá.*)

**GAIRDE**, s. m. Garde, gardien d'une propriété.

**GAIRDER**, v. a. Garder, conserver, surveiller.

Ge Alays contesse de Vianne..... avons juré sus sainte Évangile, à bone foi et foremant à Guerder et tenir.....

(*Ch. B. II, p. 211.*)

**GAIRDou, OUSE**, s. m. Gardcur, gardeuse, celui ou celle qui garde, qui surveille : « eun gairdou d' vaiches, eune gairdouse d'oués. »

**GAIREUNE**, s. f. Garenne.

**GAIRÏON**, s. f. Guérison, retour à la santé. (Voy. *Garison.*)

**GAIRZEILLOT**, s. m. Gorge, gosier, cou. (Voy. *Garquillot.*)

**GALÉRER**, v. a. Se servir de la galère, rabot de charpentier que l'on manœuvre à deux.

**GALERNE**, s. m. Le vent de galerne est chez nous le vent d'ouest, le vent de la pluie. Le *Dict. de l'Acad.* avance que le galerne souffle du nord-ouest. Ailleurs le vent de galerne, qu'on prononce aussi à tort galarme, est tantôt celui du nord et tantôt celui de l'est. D'après Ménage, les amis de la bouteille maudissaient le vent de galerne dans ce dicton latin : *Væ tibi, galerna, per quam fit clausa taberna!* Les bateliers de la Loire appelaient la rive droite du fleuve : le cousté de la galerne. Par opposition, ils disaient : en mer, pour désigner la rive gauche. Si galerne nous vient du bas-breton *gwalarn*, nord-ouest, l'étymol. donnerait raison au *Dict. de l'Académie*. Néanmoins les textes suivants semblent autoriser aussi notre interprétation morvandelle :

Si Galerne ist de mer, bise ne altre vent,  
Il le fuint turner e menut e suvent.

(*Voy. de Charlemagne, v. 354.*)

Le vent d'occident, dit *Favonius*, et vulgairement galerne, est froid et humide.

(*PARÉ, Introd. 13, dans LITTRÉ, Dict.*)

Aux vents de bize et Galerne inhumaine  
Mes gaiges sont en yver assignez.

(*ROGER DE COLLERYE, Rondeau LV.*)

Berry : « galarne », vent de nord-ouest ; — Touraine : « galarne », vent d'ouest ; « galarnée », pluie amenée par ce vent ; — ital. esp. port. *galerno*, vent froid. Rapp. galerne de l'anglais *gale*, vent.

**GALFEURTIÉ**, s. m. Coureur, vagabond, vaurien. En vi. fr. *galfretier*, *galfurtier*, *gallefretier* désignait un homme sans feu ni lieu, de mauvaises mœurs. Dans Comenius, - p. 303 - : Fuy les compagnies dissoluës, les Galfretiers ou coquefredouilles. La phrase est traduite en italien par : *Le brigate di poco valore.....*

Ménage dérive ce mot de *gallofero*, mendiant en espagnol. Le Duchat le tire de l'allemand *walfarter*, pèlerin. Si la forme morvandelle est ancienne en vi. fr. on pourrait peut-être la rattacher à *furtier* qui avait le sens de rôdeur, celui qui furette pour voler, en fr. *fureteur*. Gal préfixe marque le mépris dans beaucoup de mots :

J'ay si grant peur de la guerre

Que je ne le sçay (son trésor) où mussier.

Et aussi d'ung larron Furtier,

Qui est de ces pays.....

(*Th. fr. III, p. 372.*)

Dans le prologue du 6<sup>e</sup> livre de *Pantagruel*, Rabelais s'écrie : *Ventre sur ventre, quelz trinquenailles, quelz Guallefretiers!* Au dire du même auteur, - II, 30, - Ancus Martius, aux enfers, remplissait le piètre rôle de *gallefretier*.

Berry : « *galefretier*, *galefretiau* », larron ; — Poitou : « *gallefretier* », gourmand, coureur ; — Norm. « *galfretier* », gourmand : « *galefretiaux* », gueux.

**GALIBEURDÂS**, s. m. Prunes cuites au four. D'un préfixe péjoratif gal et beurdâ, qui répond à « bourde », tournée aux pommes en Normandie. En vi. fr. *bourdin*, *bourdelot*, tournes aux pommes. Les gâteaux portant ces noms, dit Roquefort, - à *Brandon*, - avaient été ainsi appelés parce qu'ils figuraient le dimanche des Bordes ou Bures entrelacés à des rameaux verts. (Voy. *Beurdâ, Borde, Bordon.*)

**GALINE**, s. f. Truie qui a porté plusieurs fois. « Galine » est un diminutif de galle qui a un son



mouillé dans gaille. En Berry, « galine, galline » désigne le jeu du bouchon. (Voy. *Gaille*.)

**GALOT**, s. m. Jardin, enclos, défrichement au milieu des roches, très usité aux env. d'Avallon. La pittoresque Morlande, située aux portes de cette ville, est parsemée de « galots » bien cultivés. Quelques-uns sont plantés en vignes. Les « galots » de cette contrée sont presque tous sur le terrain granitique. Galot est probablement une forme locale, - e permuté en o, - de galet, mesure de superficie pour les terres. Bas l. *galeus*, modium terræ : Ad quatuor Galeos terræ sitos in via de Chiure. (Duc. *Galo*.)

**GALOUÉCHER**, v. n. Faire du gâchis, manger malproprement.

— Boire sans soif, d'une manière continue et comme par habitude.

**GALOUÉCHOT**, s. m. Gâchis. tache ou flaque de boue liquide.

**GALOUÉCHOU**, **OUSE**, adj. Celui qui est dans le gâchis, dans la boue, ou celui qui en fait, qui en répand.

**GALVACHE**, s. f. Travail exécuté par les bœufs du « galvaché » dans des régions lointaines : aller à la « galvache » : bœufs de « galvache », etc. M. Littré attribue cette façon de parler aux habitants du Charollais et lui donne à peu près la même signific. qu'à galvauder, comme si le charroi de « galvache » impliquait de droit un sens méprisant. Il y a peut-être du vrai dans cette interprétation bien que l'origine commune des deux termes ne soit pas démontrée. En effet, le préfixe gal donne souvent au mot le sens péjoratif. On le trouve dans le herrichon « galaffre » composé de ce préfixe et de affre. (Voy. *Aifrou*.) Mais on ne le voit nulle part plus à jour que dans l'épithète appliquée par Comenius, - p. 287, - aux paresseux, il les appelle : des Gal bon temps, enragez de rien faire.... Le sens supposé pourrait aussi s'expliquer par le poitevin « galvauder », courir, vagabonder.

**GALVACHÉ**, s. m. Charretier du Morvan qui entreprend des charrois dans les contrées éloignées et qui les exécute avec les bœufs qu'il a amenés.

Quelques auteurs ont voulu voir dans le galvacher le souvenir du bouvier gaulois, mais le préfixe gal est commun à plusieurs mots très peu celtiques. Faut-il adopter l'étymologie proposée par M. Bogros, dans son *Histoire de Château-Chinon*, et dériver ce terme de l'espagnol *gavacho* qui désigne des gens mal vêtus, des vagabonds ? M. Littré, - à *Galvauder*, - admet comme soutenable cette hypothèse. Le galvacher aurait donc été à l'origine un porteur de casaque (galvardini), c.-à-d. un coureur, un gâte-métier :

Bœufs, boucs, brebis, chevres et vaches,  
Traistres, filous, larrons, Gavaches  
Ne scauroient s'exempter des eaux.

(DASSOUZY, *Ovide travesty*, VII.)

Il vous traiteroit de Gavaches,  
Vous me faisiez tant les bravaches.

(SCARRON, *Énéide travestie*, I. v.)

En Norm., on appelle « galvadaire ou gallefuttiau » un vagabond, un vaurien. Le *Gloss. du Centre*, qui s'occupe du galvacher hors de chez lui, c.-à-d. sur son théâtre d'action, lui donne un certificat de bonnes vie et mœurs, rattachant néanmoins son nom à gallouage, vagabondage de la pire espèce. (Voy. *Varou*.) Le même recueil, au supplément, enregistre un verbe neutre galvacher avec le sens de vagabonder. Ne pourrait-on pas encore admettre la conjecture d'une étymol. fondée sur le charroi jadis exécuté par des vaches, et non par des bœufs ? Aujourd'hui encore, en Morvan, le travail des vaches est de beaucoup le plus répandu. Si cette proposition était fondée, galvacher eût simplement désigné l'homme qui charriait péniblement, à la diable, avec des vaches, le préfixe gal ayant, comme nous l'avons dit plus haut, une valeur péjorative empruntée peut-être au sens méprisant que prit, sous l'influence chrétienne, le verbe *gallare* = *bacchari*, imiter les prêtres de Cybèle et par extension, faire la débauche.

Poitou : « gavache », mou, paresseux ; « gava-chir », gâter un ouvrage ; « gavachin », mauvais terrain en friches » ; — Suisse rom. « galavar », fainéant, mauvais sujet ; « galavarda », petite fille qui court avec les garçons ; — Norm. « gavast », brutal.

**GALVACHOU**, s. m. Coureur de grands chemins, vagabond, débauché. S'emploie comme

terme injurieux, ce qui achève de montrer que la « galvache » implique une idée de vie errante ou relâchée.

**GALVAUDER**, v. a. Gâter, abimer, bousiller. « Galvauder » son ouvrage, c'est le faire sans goût, sans soin. Dans le *Dict. de l'Acad.* galvauder a le sens équivalent de maltraiter, malmener. Le supplément du *Dict. de la langue fr.* enregistre le subst. galvaudeux pour manœuvre, homme de peine. L'origine du mot galvauder est inconnue. Ne peut-on l'expliquer par le préfixe péjor. gal et vauder tiré du l. *vadere*, lancer, pousser, avec intercalation de l'u par adoucissement, comme dans le vi. fr. esvaudie ? On rattacherait volontiers à la même étymol. le fr. ravauder, qui renferme l'idée de recommencer, de renouveler une action, ajoutant le duplic. re au même suffixe. Le sens de maltraiter, qui est quelquef. dans ce dernier terme, existe dans l'emploi de notre verbe « évâder », mais Diez lui assigne un autre radical. (Voyez *Époulvauder*, *Évâder*, *Raivauder*.)

**GAMACHE**, s. f. Mauvaise chaussure, savate. Morv. n.

Avant que le plancher des vaches,  
Des pieds ferrez et des Gamaches,  
Eût porté chevaux et mulets.....  
(DASSOUY, *Ovide travesty*, I.)

Gamache a un historique qu'on peut suivre dans Ducange aux mots *Gamacha*, *Campagus*, *Garnachia*. Dans Roquefort les gamaches sont des bas de laine qui protègent la chaussure. En Poitou et en Suisse, ce sont des guêtres de toile qui descendent sur les sabots. On en voit de semblables sur un bas-relief du musée de Narbonne représentant un homme de la campagne. Plus tard la gamache est adoptée par le beau monde. Sous Henri IV c'est une guêtre très élégante boutonnée sur les bas et couverte d'ornements d'or et d'argent.

Suivant un lexicographe, on les appelait aussi trinqueuses. Le suffixe de ce dernier mot a donné en vi. fr. le mot houseaux qui avait à peu près la même signification. S'il faut en croire Duc., la gamache, aux env. d'Auxerre, était un vêtement porté par les paysans. Diez dérive gamache de *gamba*, jambe, jarret.

**GAMBI**, E, adj. Celui qui a de mauvaises jam-

bes, qui boite, qui est écloppé. Le vi. fr. disait gambe pour jambe. Les Ital. ont *gamba* et nous avons encore gambade. Au jeu d'échecs, donner ou éviter le gambit, c'est donner ou éviter le croc-en-jambe, en ital. *gambitto*, qui met en péril le joueur qui l'a reçu.

Par tel manière et li caus devolé  
Deseur la Gambe que le car a copé.

(Huon de B. v. 1918.)

Se un cheval s'est estors la Gambe ou le pied, il convient le chevauchier vers l'ostel du prestre.....  
(*Évang. des Quen*, vi. ch. 10.)

Les patois norm., pic., rouchi, wallon, prononcent encore gambe. A Genève, « gambion » = bancroche ; — Berry, Jura : « gambi », boiteux ; — Languedoc : « gambio », bancal. Dans les *Noëls* de la Monnaye, gambi comme en Morvan :

Lé borgeire ai trôtai  
Ne fure pa Gambie ;  
Tamar poti du lai  
De sai jeune torie.

(Noël v.)

Du l. *gamba*, jarret, qui a donné le mot suivant.

**GAMBILLER**, v. n. Boiter, marcher en traînant la jambe. Le fr. gambiller signifie seulement remuer les jambes. Froissart, - III, p. 539, - attribue au verbe gambier le sens de marcher lentement :

Messire Richard Stury me fit très bonne chère (mine)..... après tout ce, et en Gambiant lui et moi ès allées..... je lui demandai.....

Genève : « gambier », enjamber ; — Berry : « engamber », mesurer au pas ; — Champ. « traîner la gambille », traîner la jambe ; — Norm. « gambeler », agiter convulsivement les jambes ; — wallon (Mons) : « gambier », marcher avec difficulté ; — Poitou : « être de gambillon », être jambe de çà, jambe de là ; — Lang. « gambéja », aller clopin-clopat.

**GAMBINER**, v. n. Traîner la jambe, boiter. Le fr. gambader signifiait jouer gaïement de la jambe. Palsg. dit gambaude pour gambade (gambe = jambe et haude = joyeuse ?) Le vi. fr. gambaier avait le sens de agiter les jambes ou gigotter comme on dit vulgairement. Rabelais, - I, 21, - raconte que Gargantua : Se Gambaoyt parmy le

lict quelque temps pour mieux esbaudir ses espritz animeaux. Le mot a pour analogue en Poitou « se gamboiser », s'étendre en écartant les jambes pour se mettre à l'aise.

**GAMELLE**, s. f. Truie qui a porté plusieurs fois. Usité dans une partie du Morv. n. et compris dans toute la région. En Berry, gamelle se dit pour truie et, par allusion injurieuse, pour grosse femme. Cette moquerie remet en mémoire le nom de la mère de Gargantua : Bonne guouge et de bonne trogne. Gargamelle a dans Rabelais et en rom. prov. la signific. de gosier, gorge, signific. déterminée par le préfixe garg. En Languedoc le « gargamel » est le crieur public ; « gargamelo » = gorge, gosier. Dans les langues du Nord, *gam-mal* en suédois, *gammel* en danois, s'appliquent à un être qui a vieilli. L'anglais *gammer* équivalait au fr. commère. En Poitou une « goimelle » est une femme mal faite ou qui a perdu ses formes.

**GAMIN, GAMINE**, s. Enfant, fils ou fille. Un père dit de son fils et sans aucune acception défavorable : mon « gamin », comme on dit ailleurs mon garçon. Jusqu'à quinze ou seize ans au moins, une jeune fille est toujours une « gamine » et on ne l'appelle pas autrement chez elle. Gamin s'emploie quelquefois dans le sens fr. d'enfant espiègle, dissipé, mais le mot se prend le plus souvent en bonne part. On prononce « guémign' » dans le Morv. n. C'est absolument la même prononc. que dans l'anglais *gaming*, part. présent du verbe *to game*. Gamin pourrait n'être que ce même dérivé de *game*, jeu, amusement, terme qui a été français, s'il faut en croire le surnom d'un tenancier des évêques de Nevers au XIII<sup>e</sup> siècle, Martinus *Malegame*. (*Registre-Terrier*, p. 93.)

Le patois normand a « game », petit soufflet ; — le berrichon, « gamer », dérober, saisir vivement ; — le poitevin, « gamarder », faire mal quelque chose. Quelques dialectes anglais donnent au verbe *to game* le même sens qu'au verbe *to mock*, railler, contrefaire. L'isl. a la forme *gaman* et le sax. *gamen* = *game*, jeu, plaisanterie ; *gaman* = jouer, mot très rapproché de gaminer. Tous ces termes ont peut-être une racine commune dans le celtique.

**GAMOUËCHE** AI. Jeu d'enfants. le même que

le jeu de bouchon, sauf que le liège est ordinairement remplacé par un morceau de bois taillé *ad hoc*. Le même jeu est appelé galoche en plusieurs pays, ce qui peut autoriser à croire que gamouëche se rattache à gamache. (Voy. *Gamache*, *Loper*.)

**GANCHETTE**, s. m. Gachette, pièce de fer sur laquelle on appuie pour faire partir la détente d'une arme à feu. « Ganchette » semble être un dérivé de *ganche*, équivalent de *gauche*. qui en vi. fr. désignait quelque chose de tortu, de contourné. Le verbe *gancher* avait le sens de s'esquiver par un brusque détour, par un mouvement de travers :

Cil à cheval vindrent ferant des esperons et n'osèrent assembler à nostre gent à pié, ainçois Ganchirent par devant aus.

(JOINVILLE, p. 142.)

Le fr. gâche, d'origine inconnue, ne serait-il qu'une variante de *gauche* ou *ganche* substantif verbal désignant un objet de forme plus ou moins tortue? (Voy. *Guincher*.)

**GANDAULE**, s. f. Grande écuelle pleine de soupe.

**GANDOLIN, INE**, s. Celui qui manque de vigueur, d'énergie, qui agit ou parle avec nonchalance, mollesse. En Norm., « *gandoler* » signifie balancer, chanceler ; se « *gandoler* », se balancer en marchant. Dans le Maine, « *gandoler* » est le même que *gondoler*. Le Dauphiné donne à « *gandin* » le sens de nigaud. Dans le langage contemporain, le *gandin* est un oisif qui se pique ridiculement d'élégance. Le mot a figuré sur le théâtre, mais est-il bien sûr que le vaudeville où il a paru pour la première fois ne l'ait pas emprunté aux patois ?

**GANDOUËSE**, s. f. Propos libre, plaisanterie salée.

Genève : « *gandoises* » ; — Forez : « *gandouési* », joyeuseté ; — Lang. « *gandouès* », gaillardise. On a voulu rattacher *gandoise* à la même étymol. que *gandriole*, c.-à-d. au l. *gaudium*, mais la dérivation est peu satisfaisante. Le patois de la Suisse rom. qui a « *gandoisa* », sornette, a « *ganda* », femme débauchée. En Languedoc, « *gandar* », dévergondé, « *gandaïa* », marauder ; — Forez : « *gandouéri* », bambocher.

**GANGUENEILLE (AI LAI)**, loc. adv. Sans vigueur, sans ressort, mollement, au hasard. S'emploie au propre et au fig. : un bras cassé va « ai lai gangueneille » ; une maison mal gouvernée marche « ai lai gangueneille. »

Suisse rom. « ganguellhe », guenille ; « ganguellhi », pendre, être pendu. — En Fr.-Comté et à Genève, « ganguiller » signifie aller et venir en pendillant, être pendu. Les « ganguilles » sont des guenilles qui pendent. Du même rad. la même région a tiré les autres verbes « gangancer, gangaler », qui expriment toujours l'action de pendre. En Lang. « gangassa », secouer, ébranler : « gangassado », secousse.

**GANT**, s. m. Digitale pourprée, vulgairement doigt de Notre-Dame, *digitalis purpurea*. La fleur de cette plante si commune dans le pays explique parfaitement à l'œil l'origine de son nom latin *digitale*, dé ou fourreau qui a la forme ou la grosseur du doigt. Berry : « cloches, toquots, gants de bergère. »

Le bas l. *wantus* = *gantus*, gant, paraît dérivé du celt. *want* : Tegumenta manuum quæ Galli wantos appellant, pro caritate suscepit. *S. Columbanus Vita*, ch. 14. (Voy. *Tapereai*.)

**GÂPIAN**, s. m. Drôle, polisson, homme de rien.

Aux env. de Lyon, les employés des douanes, des contributions indirectes et des octrois sont injurieusement désignés sous le nom de « gapians. » En Suisse, à Lausanne notamment, les agents de police sont qualifiés de « gapions. » Le poste de police est appelé le « gapionnaire. » On a prétendu dériver ce mot du l. *capiam*, je prendrai, ou de *gabia*, guérite, mais ces étymol. sont puérides.

Genève : « gaillepan », chenapan ; — Suisse rom. « gapan », pillard ; « gapian », douanier ; — Berry : « galapiat », vaurien ; — Norm. « galapiau », vagabond ; — Lang. « galipian », écervelé, polisson ; — ital. *galuppo*, goujat. Gapian n'est peut-être qu'une syncope de galapian qu'on rattache au fr. galopin. Dans *Aucassin et Nicolette*, on lit :

Il s'en revient les Galopiaux arière, s'espée en sa main.

**GÂRAUDE**, s. f. Femme ou fille débauchée, coureuse. La « gâraude » est-elle la femelle du

garou, ce terme joignant à l'idée de sorcellerie celle de libertinage ? Dans Borel, carauldes, sorcières ayant le visage défiguré :

Comme elle a esté en prison

Des sorcières et des Carauldes.

Mais les caraudes étaient des femmes qui, dans leurs sortilèges, faisaient usage de caractères mystérieux. On ne voit pas que le mot ait eu la signification que nous supposons à garaude. (Voy. *Caraula*.)

Genève : « garaude », fille de joie ; — Forez : « guirande » ; — Piémont : « garaude, garülla. »

**GARAUDER**, v. n. Mener une vie de désordre, de débauche. Aller en garouage, dans l'anc. langue, c'était courir le guilledou, vaguer la nuit comme un loup-garou ou varou. Cette loc. s'emploie encore en Norm. en parlant des animaux qui sont errants et endommagent les récoltes. « Garouage », en Champ., en Poitou, est synonyme de fête bruyante, débauche :

Scavez-vous de quoy je me ry ?

De Monsieur de nostre villaige

Qui va de nuit en Varrouillaige.

(*Th. fr.* I, p. 250.)

Garauder correspondrait donc au verbe fictif garouer ou varouer. Un garouage était un mauvais lieu. (Voy. *Guilledou, Varou*.)

**GARÇONGNIÉE**, s. f. « Garçongniée » est pour garçonnière par la chute de l'r dans la terminaison. Fille qui recherche les garçons, qui se plaît avec les hommes. Morv. n. n.-o. En Lang. « garçouniéro. » (Voy. *Fillou*.)

**GARDE DE DIEU (AI LAI)**. Cette locution, très connue en français, prend un sens particulier en Morvan. Une veuve, en parlant de son mari défunt, se sert souvent comme d'une formule pieuse de la locution : « not maître ô ai lai gairde de Dieu. »

**GARGOUÉILLÂ**, s. m. Mare, creux plein d'eau bourbeuse ; petit étang d'eau croupissante. Comp. avec l'ital. *gorgoglio*, gargouillement et gargouillis, tiré de *gorgo*, amas d'eau, et de *gola*, gueule, cavité.

— La Gargouille, c<sup>me</sup> de Brinon ; les Gargouillats, c<sup>me</sup> de Château-Chinon-ville. (Voy. *Gôr, Gouëillâ, Margouëillâ*.)

**GARGOUÉILLER**, v. a. Barboter, remuer l'eau sale avec les mains ou avec les pieds.



Berry : « gargoille, gargot », hourbier ; — Forez : « gorgolla », goulot de bouteille = gargoille ; — Lang. « gourgo », bassin d'arrosage ; « gourgouline », hiberon ; « gourgoulina », boire au gouleau, gargariser ; — ital. *gorgo*, gouffre, ruisseau ; *gorgogliare*, bruire, bouillonner ; — esp. *gargola*, gorge d'un tuyau de gouttière, et graine de lin, c'est-à-dire liquide épais comme la boue. (Voy. *Gouëtiller*.)

**GARGOUËILLOU, OUSE**, adj. Celui ou celle qui barbote, qui patauge, qui agite ou remue la fange, une eau couppissante.

Berry : « gargouillaud », bambin, sans doute parce que les enfants de la campagne barbotent sans cesse comme les petits canards. L'ital. *gorgoglio*, est synonyme de *borbottamento*, bruit sourd que produit l'action de barboter.

**GARGUILLE**, s. f. Cou, gosier, gorge : « sarrer la gargoille », étrangler, terme burlesque. Dans Comenius, - p. 87 - : La luette fourcelle ou Gargoille. De gargoille ou gargoille est venu le verbe gargoiller exprimant le bruit qui se fait dans la gorge lorsqu'on avale ou même lorsqu'on râle :

Il s'en va. Comment il Gargoille !  
Mais que dyable est-ce qu'il barbouille ?

(*Pathelin*, II, sc. 4.)

En Poitou, se « gargoiller », pour se gargariser, répond au fr. gargoiller, dont le sens est détourné de l'acception étymologique. En Languedoc, « gourgouia », par allusion au bruit d'une sorte de gargarisme abdominal, signifie produire des horborrygmes ; — wallon : « garguète », gorge ; — Champ. « garguette » ; — Saintonge : « garguenail » ; — Aunis : « garguena » ; — Poitou : « garganate, gargane » ; — Berry : « gargane » ; — Pic. « gargate » ; — Vosges : « gargolate » ; — Genève : « gargataine » ; — Lang. « gargante, gargaté. » L'ital. *gargatta* et surtout l'esp. *garganta* se rapprochent beaucoup du nom de Gargantua que Rabelais n'a pas inventé. Le vi. fr. disait aussi gargate pour gorge, même dans le style élevé. Robert Wace nous montre Luclon tuant son fils Porreus :

Es vous la mère à ses ancèles  
Cotiaux trançans sos lor aissèles  
La Gargate li ont trançicé.

(*Bruil*, v. 2219.)

Le rad. garg identique à gurg, du l. *gurges*, est répandu dans tout le domaine roman et n'est qu'une variété du rad. gorg qui a donné au fr. gorge. On trouve en basse Bourg. « gargari » pour gosier. Gargarisme se rattache directement à cette forme.

Ne peut-on voir dans gargote un autre dér. du même radical renfermant le sens de bouillir à gros bouillon ? A Genève, en Picardie, en Poitou, « gargoter » se dit d'un liquide qui bout à grand bruit, et en wallon (Mons) d'un liquide qui bout longtemps. En vi. fr. la signific. était la même comme on le voit dans un passage des *Caquets de l'accouchée*, cité par le *Dict. de la langue fr.* Le wallon du Lux. dit « gargoter » pour grelotter, trembloter. L'idée d'une sorte de gargoillement est au fond de ces diverses acceptions du mot et peut s'appliquer à une cuisine de gargote.

**GARGUILLOT**. Canal qui sert à la respiration. gosier, gorge et, par extension, cou. Dimin. de gargoille. Tandis que Clytemnestre s'écrie :

De festons odieux ma fille couronnée  
Tend la gorge aux couteaux par son père apprêtés...

Guy Barozai, célébrant l'heureuse déconvenue du roi Nérode, chante à pleins poumons :

Ai cueudo t'étraipai, fezan, san dire gaire,  
D'un fondri d'ignôcan cōpai le Garguillô...

A Racine le mot noble, à La Monnaye le mot populaire, *suum cuique*.

Champ. « garguillot » ; — Fr.-Comté : « gorguillot, garguillotte » ; — Jura : « garguelotte. » — Dans le Luxembourg, « gargosson » désigne la trachée-artère.

**GARI**, v. a. Guérir, rendre la santé : « i n'seu pâ encoi gari », je ne suis pas encore guéri.

Len dit à cort, oi l'avez,  
A riche home qant il i vient  
Gariz est qui ses manches tient.

(*Renart*, v. 10208.)

Renart, fait-il, je suis Gariz,  
Je vos en rent cinc cent merreiz.

(*Ib.* v. 19709.)

Moult fui Garis, moult fui aése.

(*R. de la R.* v. 1823.)

C'est grand cas que d'aimer ! une amoureuse playe  
Ne se Guarist jamais pour chose qu'on essaye ;  
Plus on la veut Guarir et plus le souvenir  
La fait toujours plus vive en nos cœurs revenir.

(*ROUSARD*, IV, p. 47.)



..... Il n'est rien au monde qui Guarisse  
 Un homme vicieux, comme son propre vice.  
 (RÉGNIER, Satyre XI.)  
 Le monde est inepte à se Guarir.  
 (MONTAIGNE, III. 9.)

**GÂRISON**, s. f. Guérison.

Sire, je suis venuz de Rome  
 Et de Salerne et d'outre-mer  
 Por vostre Garison trouver.  
 (Renart, v. 19346.)  
 Si que je n'ai mès esperance  
 De Garison ne d'alejanse.  
 (R. de la R. v. 1844.)

On dit qu'il nuit aux yeux (le vin) mais seront-ils les maistres ?  
 Le vin est Guarison  
 De mes maux : j'aime mieux perdre les deux fenestres  
 Que toute la maison.  
 (BASSELIN, Vaux de Vire, XVIII.)

Le malade n'est pas à plaindre qui a la Guarison en  
 sa manche..... La descharge du mal présent n'est pas  
 Guarison, s'il n'y a, en général, amendement de con-  
 dition.

(Voy. *Gairion*.)

(MONTAIGNE, III, ch. 3, 9.)

**GARLOT**, s. m. Étui à aiguilles ; fourreau en  
 bois où l'on met les cartes employés dans le jeu  
 dit : à la blanque, jeu où le gagnant reçoit un  
 couteau ; silique des crucifères et autres plantes.  
 H.-Maine : « garillet », étui à aiguilles ; — Mons :  
 « garlot », cruche de bois.

**GARLUTROT**, s. m. Gosier, gorge, terme bur-  
 lesque. (Voy. *Lutrot*.)

**GARNI**, E, part. passé. S'emploie fréquemment  
 pour exprimer un excédant de remplissage. On  
 vend habituellement le sarrasin, mesure comble  
 ou « garnie. » Les marchands de grains achètent  
 le blé, le seigle, l'avoine, etc., au cent « garni »  
 des vingt et un, c.-à-d. avec un surplus de cinq  
 pour cent.

En vi. fr. garni de.... ne signifie souvent que  
 assisté de.... accompagné de....

Entre maistre Charles Leconte en personne Garny  
 de Parsonnier son procureur, et Pierre de Bordaulx,  
 maistre pescheur à Verge aussi en personne.

(Hist. du Flottage, par FR. MOREAU, p. 74.)

— Dans le langage des maçons, le garni est le  
 cailloutage qui remplit les vides entre les pierres  
 d'une certaine grosseur.

**GÂROU**, adj. Sorcier. (Voy. *Vârou*.)

**GÂT**, s. m. Dommage, dégât. La grêle a fait  
 bien du « gât » dans les champs. Les vaches sont  
 allées « en gât » dans le bois, etc. Morv. n. Gât  
 ou gast en vi. fr. est le primitif de dégât :

Dieu li fist onour à la mort  
 Qu'il i ot seulement de vesques  
 XXIII et II arcevesques,  
 Et si ot avec II légas  
 Ki n'i vinrent mie pour Gas.  
 (MOUSKES, v. 23826.)

Dans Palsg. *gastest* traduit en anglais par *wast*.  
 L'anglais moderne écrit *waste* : *to waste* = gâter.  
 Les deux verbes sont dérivés du l. *vastare*.

**GÂTÉ**, adj. Endommagé, altéré, entamé, un  
 animal atteint d'une maladie organique est « gâté. »  
 Se dit aussi d'une fille enceinte : « elle est gâtée » ;  
 ce à quoi on pourrait charitablement appliquer le  
 vieux dicton : pays gâté n'est pas perdu. La  
 Suisse rom. a le verbe « gâtâ » qui signifie égale-  
 ment corrompre une fille.

Gaster, en vi. fr. avait le sens étymol. de rava-  
 ger, dévaster, désoler. Une gâstine était un désert,  
 une solitude :

Cist entrent en la Gâstine  
 Et virent la grant desertine.  
 (BENOIT, v. 10877.)

Plusieurs loc. du Nivernais sont appelées : la  
 Gâstine, les Gâstines. Le Gatinais est dit en latin  
*Vastinium*. Gaste, adj., précédait ordinairement  
 le subst. : gaste maison, gaste terre, gaste tour,  
 pour maison, terre, tour ruinées. En Saintonge,  
 « un chien gâté » est un chien enragé. Dans l'Au-  
 nais, « gâté » signifie consommé. Cette acception  
 rappelle l'esp. *gastador*, prodigue.

**GÂTIÈRE**, s. f. Fille malpropre, dont la toilette  
 est en désordre, souillon.

En Poitou, « se gâter » a le sens de salir ; —  
 l'adj. « gâte », en Berry, signifie ruiné, en mau-  
 vais état. Dans une chanson du pays que je crois  
 de date récente mais qui a bien le goût du cru, un  
 jeune homme écrit à son frère :

Mon chér frère, i m' mairie  
 Aite lai feille d' maître Graipin,  
 T' sai qu'olle n'ò pâ bin zoulie  
 Mâ qu' ceus zens-lait' ont i bon bin ;  
 I on calkeulé nout' aiffère,  
 Ces zens-lai d'von pâ i sou ;  
 I eumerô mieu l' bin q' lai Gâtière  
 Mâ p' l'aiouâ a fau pren' l' tou.

« Gâtière » peut se rattacher au verbe gâter, mais quelques personnes ne voient dans ce terme que le féminin de « gâ » ou gars pris en mauvaise part. L'acception dans laquelle le mot est usité en Berry, où « gâtière » se dit d'une petite fille, justifie cette opinion.

**GÂTROU, OUSE**, adj. Sale, crotté, déguenillé, misérable. Se dit aussi d'un individu qui marche pesamment, en pataugeant. « Gâtrou » est pour « gâtou » avec épenthèse de l'r. Dans le triste vocabulaire des hôpitaux. gâteux, gâteuse, s'applique aux personnes infirmes qui ne peuvent retenir leurs urines ou leurs selles.

Dans le Maine et en Normandie on dit « gâter » de l'eau pour uriner. C'est encore dans ce sens que Comenius, - p. 67, - dit d'un petit enfant : Sa nourriture le torche ou nettoye quand il est Gâté.

**GAU**, s. m. Coq, le mâle de la poule. Morv. n. « Gau » est une apocope du l. *gallus* :

Ainecis que li Gal fust echantant  
Vindrent à Corci dreit errant.

(BENOIT, v. 14057.)

Quant Hylaires fû entrez au concele, li pape li dist :  
Tu es Hylaires li Gauz; et Hylaires li respondi : Je ne  
suis pas Galz, mais je suis de France et ne suis mie  
nez de geline.

(Duc. *Gallinatus*.)

— Moulin des Gaux, nom de loc. ; — les Gaux, c<sup>h</sup>e de Saint-Martin-du-Puits.

Norm. « gau », coq ; — Lang. « gal », coq ; « gala », cocher. (Voy. *Jau*.)

**GAUCER**, v. a. Mouiller et salir. Un homme qui tombe dans une eau fangeuse a ses habits « gaucés. »

— Gaucer (se), v. réfl. Se mouiller, se salir.

Gaucer est une forme, - c doux pour ch, - du vi. fr. galcher, gaucher = gâcher : waschier, souiller. En ital. *guazzare* = détremper dans l'eau ; *guazzo* = gâchis, lavage. Le *Dict. de la langue fr.*, au mot Gâcher, cite un texte du XV<sup>e</sup> siècle où brouiller et gascher sont deux termes synonymes. Il en est de même en Morvan. « Se brouiller » ou « se gaucer », c'est se mouiller en se salissant.

Berry : « gaucher, gauger », enfoncer dans l'eau boueuse et au fig. patauger ; — Fr.-Comté :

« se gauger », se mouiller les pieds ; — Bourg. « s' gauger », s'enfoncer dans la boue ; — Norm. « gausant » = dégoûtant ; « gas », bourbier. Comp. avec l'anglais *wash*, lavage sale, marais, et avec l'allemand. *waschen*, laver, lessiver. (Voyez *Brouiller, Margaucer*.)

**GAUD**, s. m. Mondiant. En Berry, « gaud » signifie vicieux. — Au Morvan, nous nommons « gauds » par abréviation de Bagaudes, les mendiants valides qui rançonnent les campagnes. (Préface du livre intitulé : *Saint-Honoré-les-Bains*, par M. Charleuf.) Je laisse à l'auteur la responsabilité du mot et de la glose.

**GAUPE**, s. f. Femme ou fille de mœurs déréglées. Dans l'anc. langue, gaupe n'avait pas un sens aussi absolu. Une gaupe était une femme malpropre, indolente et, par extension seulement, dissolue. Il en est encore de même dans le patois de Genève.

Est-ce ainsi, sales Gopes, que l'on ferme l'huyz à  
celuy qui vous a rachetées de misères.

(Th. fr. VII, p. 9.)

Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles.

Jour de Dieu ! je saurai vous froter les oreilles :

Marchons, Gaupe, marchons!.....

(*Tartuffe*, 1, sc. 1<sup>re</sup>.)

Quelques-uns tirent ce mot de *wasp*, guêpe, en remarquant que cet insecte est nommé « gaupe » en Normandie. Diez le rattache à l'anc. anglais *wallop*, morceau de graisse. M. Littré n'admet pas cette étymologie. Comp. avec l'anc. allem. *wolpe*, louve, prostituée, et le sanscrit *goupa*, fille. Comp. encore avec le vi. fr. *wauve*, chose abandonnée : Item que Wauves femmes soyent mieses pour honnesteteit en ung certain lieu... (Duc. *Wayf, Vaivus*.) Dans Rabelais, *wauve* = prostituée. Jura : « gôpe », fille débauchée ; — Poitou : « gaupe », vieille truie ; — Forez : « gaupa, gampa », coureuse ; — Suisse rom. « gopa », grosse femme, fille débauchée. Néanmoins, en Suisse, gaupe n'a généralement pas un sens méprisant. Le mot exprime surtout un état particulier d'embonpoint et de vigueur. Dans le canton de Vaud, « une superbe gaupe » est une belle femme au goût des campagnards, c'est-à-dire grasse et robuste. La conjecture de Diez trouve un appui dans cette dernière acception. (Voy. *Treue*.)

**GAVAR**, adj. Boiteux, bancal, qui a les jambes tortues; sale, malpropre dans le Morv. l. — Berry : « gavaud », celui qui a les jambes arquées. Dans quelques patois italiens, « gavard, gavell », désigne une pelle de foyer à cause de sa forme peut-être.

Le *Registre-Terrier* de l'évêché de Nevers, dans une liste de noms du XIII<sup>e</sup> siècle où figurent de nombreux sobriquets, entre autres celui de Clopet = boiteux, estropié, enregistré, - p. 93. - un individu appelé Gavardus. A côté de ce contribuable se montre Robinus filius Floriebodine. (Voyez *Beude, Bôdou*.) Non loin on trouve liberi Radulphi Biaugart et filius Perrini Boerii. (Voy. *Jain, Boire*.)

**GAVARDER**, v. n. Marcher en boitant, être bancal, avoir les jambes difformes.

**GÂZENER**, v. a. Gazonner. Un terrain « gâzené » est un sol ensemencé de graminées ou garni de mottes gazonnées. Berry, Norm. « gazouner. » (Voy. *Égâzener*.)

**GÂZENOU, OUSE**, adj. Gazonneux, qui est en gazons, en mottes enracinées. Un champ « gâzenou » est un terrain qui n'est pas meuble; une terre « gâzenouse » est pleine de racines, d'herbes plus ou moins liées au sol.

**GÂZON**, s. m. Grosse brique que confectionnent les tuilliers du pays. Le même terme est usité en Berry. Dans le langage de nos campagnes le mot « gazon » s'applique non à une surface gazonnée, mais à une motte de terre compacte, de forme plus ou moins régulière. De là, la brique double a été nommée gazon par assimilation.

L'ancien droit féodal l'entendait-il de la même manière? Le *Grand Coutumier de France* se sert de la loc. : Mettre le gazon de l'héritage en sa main, pour signifier la saisie d'un héritage rural. Dans ce cas le gazon eût été comme la figure du bien saisi. Néanmoins il semble dans quelques textes que les expressions *waso terræ, guaso terræ*, désignaient plutôt l'herbe cueillie que la motte même.

Si les convint jeuner tout le jour otant bien que la nuit et les chevaux mengier terre avoecques le Wason ou bruière toute dure ou fuelles d'arbres.

(FROISSART, le *Premier Livre*, I, p. 89.)

Les étymol. dérivent gazon de l'anc. h.-allein. *waso*. Allem. *wasen*, gazon. Le berrichon « gazette », fragment de terre réfractaire, semble cependant être le dimin. d'un primitif *gaze* dont gazon serait l'augmentatif.

**GELINE**, s. f. Poule. Le mot est tombé en désuétude. On le rencontre dans tous les anciens actes de notaires comme dans toute la littérature du moyen âge :

Totes sont pleines les cuisines  
De jars, de cos et de Gelines.

(Renart, v. 13662.)

Dame Rosete la Jeline  
Et dame Pinte sa cousine.

(Ib. 14175.)

Chacun feu de ladite ville doit chacun au seigneur... un pain à la Nativité Notre Seigneur et une Geline carême prenant.

(Ch. B. II, p. 340.)

Le sire de Tard peult faire prendre à Tard toutes les fois qu'il voudra Gelines... six deniers payant par la Geline.

(Ib. ib. p. 353.)

Les anciens baux faisaient autrefois mention de nombreuses redevances en gelines. Le nom a disparu, mais non la chose qui figure aujourd'hui sous la rubrique des réserves en « poulots. » Les redevances de ce genre étaient si bien entrées dans les coutumes rurales qu'on a publié au XVIII<sup>e</sup> siècle un gros mémoire avec ce titre : GEORG. FRID. DEINLNI, *Dissertatio de gallinarum prestationibus*.

Le fr. a perdu le primitif *geline* en conservant ses dimin. *gelinette, gelinotte*.

Esp., ital., *gallina*; — port. *gallinha*; — valaque, *gaina*.

Du l. *gallina*, poule. Les Romains appelaient fils de la poule blanche, - *gallinæ filius alba*, - un homme heureux, chanceux, comme on dit vulgairement. L'anc. langue avait un verbe *age-liner* qui marquait l'accouplement du coq et de la geline. (Voy. *Crôper*.)

**GELINTÈRE**, s. f. Poulaille, lieu où l'on enferme les poules. On disait aussi *golinier* :

Au Gelinier en vient et sache  
Le coe et les poucins à soi;  
En un sac les mist...

(Renart, v. 17510.)

L'anc. langue désignait quelquef. sous le nom de poulier la loge des volailles. Ce terme venait de poule comme poulailier de poulailler. (Voy. *Poulailler*.) En Forez, la « galinaère », est le perchoir des poules, le « jalenai » est le poulailler.

Du l. *gallinarium*, lieu où logent les gelines. *Galina* pour *gallina* = poule, se trouve dans le *Gloss. de Cassel*.

**GELNIÈRE**, s. f. Poulailler. On prononce quelquef. « jeulnière, jeurnère. » « Gelnère » est une syncope du mot précédent.

**GENÂBRE**, **GENAVRE**, s. m. Genévrier, arbre de la famille des conifères. On le trouve partout dans nos landes communales. Le Morv. n. prononce « z'nâbe. »

Item ung petit barril de Genèvre où il y a de petit eschetz blans et rouges.

(C. du roi René, p. 261.)

Il y avait des marchands de bois de genévrier à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle. La forme usitée alors était genèvre :

Bourée de Genèvre je vends,  
C'est du bois qui n'est pas commun;  
Il est bon pour faire un parfum ;  
Si vous voulez, je vous attends!

(Les Cris de Paris.)

On la retrouve dans le nom du mont Genèvre, montagne remarquable des Hautes-Alpes, ainsi appelée parce qu'elle était plantée de genévriers comme la plupart des lieux hauts, plus ou moins incultes. Le Morvan possède aussi un mont Genièvre près de Préporché. Geneivre est masc. ou fém. dans le *Livre des Rois*, - p. 320 - : Ilélys assist sei suz une Geneivre e requist de Nostre-Seigneur sa mort... Se culchad desuz le ombre de un Geneivre si s'endormid... En rom. prov. *genebre* et *genibre* : Prenditz la goma del Genebre. (*Deudes de Prades*, dans Raynouard, III, p. 456.)

Berry : « genieuve » ; — wallon : « genêfe » ; — Anjou : « genèbre » ; — Suisse : « genèvre » ; Lang. « ginèbre » ; — rom. prov. *genebre*, *genibre* ; — cat. *ginèbre* ; — anc. esp. *genebro*. Beaucoup de noms de lieu rappellent cette forme répandue en Nivernais : la ou le Genèbre ; les Genèbres ; Genèbrières, laquelle correspond à Genèvre. Genièvre, Genèbrières. Le hameau de Mont, près Moulins-Engilbert, est écrit Monz en

Genebrey dans une charte de 1367. Du l. *juniperus*, genévrier.

**GENÂBRETTE**, s. f. Fruit du genévrier. Les baies de genévrier entrent dans la confection du mauvais cidre qui, en Morvan, est la seule boisson du cru. On prononce « g'nabrette. » En fr. la genèbrette est la boisson même qui est tirée des baies du genévrier.

**GÉNANCE**, s. f. Gêne, embarras, difficulté. Un ouvrier blessé à la main me disait éprouver moins de souffrance que de « génance. »

**GENCIOT (LE)**, s. m. Effet que produit dans la bouche l'acidité d'un fruit encore vert ; agacement des dents ou peut-être des gencives. Quelques parties du Morvan désignent le même effet sous le nom de « denciou. » Ce terme semblerait alors se rattacher plutôt à dents et s'appliquerait à l'agacement des dents. Au reste le d permute souvent en g. Il en résulte que les deux termes sont probablement identiques. Ainsi Dieu se prononce généralement Guieu et diable guiable. Champagne : « gences », dents agacées ; — Lyon : « dence », agacement des dents ; — Forez : « denci, adenci », agacer. (Voy. *Seurdent*.)

**GENÉTRE**, s. f. Genêt, le genêt à balai qui pousse admirablement dans nos terrains granitiques. Au mois de mai, le genêt couvert de fleurs est une des plus riches parures du pays ; il fournit une cendre fort utile dans un sol de culture arriérée : *humilesque geniste..... sufficium*. Morv. n. « zenète. » Dans Comenius, p. 41, - genest, genestre.

Trenchier outre par mi leschine  
Tot autresi com la racine  
Dun genoivre ou dune Genestre.

(Romvart, p. 461.)

C'overtes ierent de Genestes,  
Et de foillies et de ramiaus  
Lor bordetes et lor hamiaus.

(R. de la R. v. 8429.)

Le dit ramasseur me fit assir sur se ramasse que nest aultre chose que ainsy que une bourrée de Genettre dont est liée par le gros boult dune corde....

(Voyage de Le Saige, p. 182.)

— La Genète, les Genettes, noms de lieux dans Saône-et-Loire et l'Orne.



Lang. « gînés » ; — Prov. « ginesta » ; — rom. prov. *genesta* ; — ital. *ginestra* ; — esp. *ginesta*, — port. *giesta*. Du l. *genista*.

**GENEVRI**, s. m. Givre, vapeur glacée qui s'attache aux arbres, aux herbes, etc., glaçons qui pendent aux branches. Le mot givre n'a pas d'historique en fr. On ne le rencontre pas, je crois, antérieurement au XVI<sup>e</sup> siècle. Sous la forme *gibre*, il est au contraire ancien dans le rom. prov. Furetière dit givre ou givrill, glace qui vient aux arbres. Ménage emprunte une définition à la Quintinye :

Givre, manière de gelée blanche qui est si épaisse qu'elle s'attache aux branches des arbres et y fait quelquefois des glaçons pendants.

Diez s'autorise de ce sens de glaçon pendant donné à givre pour supposer que ce vocable pourrait être le même que le terme de blason, givre, serpent par assimilation. Cette étymol. paraît peu vraisemblable. Scheler l'admet cependant sans y voir de difficulté. M. Littré appelle l'attention sur *gelicidium*, verglas. Le languedocien « jalibra » signifie verglaser et faire du givre ; « jalibre », gelée blanche et verglas ; — wallon du Luxembourg : « givronda », givre ; « givrondre », faire du givre. (Voy. *Gerri*.)

**GENEVRIILLER**, v. imp. Faire du givre : « a gen'vrille », il tombe du givre, il fait du givre. Au part. passé « gen'vrillé » ; les arbres sont « gen'vrillés » ; toute la campagne est « gen'vrillée. » Givré s'emploie adjectivement en fr., il n'y a pas de verbe givrer. Le rom. prov. dit *gibrar*, se couvrir de givre : E gibron li verjau, les vergers se givrent. (RAYNOUARD, à *Givre*.) Nous dirions les vergers « se gen'vrillent », ou, en Morv. n., « se gevriillent. » Pour la finale en Il mouillées, on remarquera dans Furetière, givrill = givre. (Voy. *Gevriller*.)

**GENO**, s. m. Genou. Vi. fr. genol, genoil :

Or deussiez vostre sautier  
Tenir overt sor voz Jenolz.

(Renart, v. 21633.)

Et li bastons cretreval descendi  
Si durement qu'a Jenols l'abati.

(Gaydon, v. 3457.)

Si avoient les jambes nues  
Dusc'as Genols.....

(Lai du Trot, v. 182.)

Prier li devons durement  
A nuz Genox, que nos regarde,  
Que nos deffende.....

(Ste Léocade, v. 530.)

Il se tourna à ma dame et le Genoil en terre lui  
demanda son oppinion.....

(Saintré, p. 279.)

Vosges : « geno » ; — Bourg. « genon. » Du l. *geniculum*, qui en bas l. devient *geniculum*.

**GENOLLÉE**, s. f. Genouillère ; boucle que l'on met aux vaches pour les empêcher de ruer. Avec cette attache elles n'ont plus que trois pieds en liberté.

**GENRE**, s. m. Gendre. Morv. n. « zindre. » On lit dans un acte bourguignon de 1373 : Jehannot, je veulx que tu aies Marguerite ma fille et que tu soies mes Genres. (*Étude sur l'anc. Droit en Bourg.* p. 11.) Hugues Andriers, Andrioz ses Genres. (*Ch. B.* II, p. 199.) Zindre est pour gindre : Gautier le Gindre. (*Taille de Paris*, p. 27.)

Rom. prov. *genre* ; — port. *genro* ; — ital. *genero* ; — valaque : *ginere*. Du l. *generum*. Notre patois s'est refusé à l'épenthèse du d qui se montre dans gendre, cendre, moindre, pondre, vendredi, etc. Nous disons genre, cenre, moindre, ponre, venredi. Le grec nous offre l'épenthèse du b dans γαμβρός. Palsg., - p. 159, - dit le gendre masculin, le gendre féminin, pour le genre.

**GENT, GENTE**, adj. Gentil, aimable, gracieux. Morv. n. « zent, zente. »

Cloten ot puis un fil mult Gent  
Qui mult ert de grant hardiment.

(Brut, v. 2257.)

..... El fu jonete et blonde  
Sade, plaisant, aperte et cointe,  
Grassete et gresle, Gente et jointe.

(R. de la R. v. 1019.)

Tousjours seray mizon et gay,  
Aussi Gent comme ung papegay.

(Th. fr. II, p. 292.)

Jeune, Gente, plaisante et lye.

(Id. ib.)

On connaît l'épithaphe que s'était composée la princesse Marguerite, fille de l'empereur Maximilien :

Ci git Margot, la Gente demoiselle... etc.

La dame de Fayel, dans le *Lai de la Dame*,



nous donne le portrait flatteur de son amant et le sien en disant :

Il est biaux et je suis Gente...

Dans l'anc. langue, une fille gente était souvent une demoiselle de bonne maison. Aujourd'hui ce n'est plus qu'une personne avenante, de figure ou de manières agréables, j'en cite pour preuve, avec l'orthographe adoptée par l'auteur du livre, le couplet suivant d'une chanson morvandelle :

O dient tós que lai milice  
Vé tiré le moué preucaing,  
Qu'lot pôr ç'lai qu'o faut qui m' mairisse  
Aitout lai feill' de nouf' voising.  
O dient tós qu'al ot ben Zente,  
Qu'al ot douç' c'ment in agniaun...  
Iot ben ç'lai qu'iai pou qu'al me pliante  
Deux plieumes de becu sôs mon çaipliau.

(A travers le Morvand, p. 77.)

En vi. fr. le verbe *gencer* signifiait embellir, parer. Avec le pronom *se*, il signifie encore dans quelques parties de la Normandie « se carrer », se faire beau. En Poitou il a pris l'acception restreinte de balayer, nettoyer, faire propre. Le fr. a le dérivé *agencer* qui dans le rom. prov. *agensar* gardait le sens d'orner, c.-à-d. de rendre *gent* ou *gente*. Ital. *agenzare*, embellir. Du l. *gentilis*. En ital. *di buono gente* = bien né, de qualité. Parlant de Fastrade, l'une des femmes de Charlemagne, Mouskes dit :

Fastadrée et non d'orient  
Iert priés née et de haute Gent.

(MOUSKES, v. 2749.)

**GENTI, TITE**, adj. Gentil, aimable, gracieux, complaisant : « ç'ô eun genti p'tiô; voiqui eune gentite fon-n' ». Olivier de la Marche dit de la belle Agnès Sorel (il écrit du Soret) : Une pauvre damoiselle Genti femme... » (*Mémoires*, I, p. 403.) L'auteur de *Berte aux grans piés* dit aussi de son héroïne :

Bien semble Genti feme et sanz nul mauvais art

Une joene pucele, qui Diex puist bencîr!  
Qui Gentis fame estoit, li rois l'ot fait nourrir.

(*Berte*, p. 37. 118.)

Molt est grans hontes à Jentill feme quant elle desdaigne son mari.

(VILLE-HARDOUIN, p. 338.)

S'il faut en croire La Bruyère dans son chapitre intitulé : *De quelques Usages*, la langue a failli

perdre gentil avec gent, mais c'était impossible. Quel autre terme aurait pu remplacer un mot qui est indispensable à l'esprit français ? Richelet proposait joli qui ne nous est pas moins nécessaire.

Du l. *gentilis*, de race, d'extraction. Suivant ce sens étym. un gentilhomme est un homme de race. (Voy. *Gent*.)

**GENTI HONME**, s. m. Homme d'humeur facile et serviable, doux, complaisant : « i l'eume bin, çô eun genti hon-m' », je l'aime bien, c'est un aimable homme :

Ce n'est pas Gentilz Hons cil qui est trop eschars.  
(*Doon de M. v. 2438.*)

**GEVRI**, s. m. Givre. Morv. n. En Bourg. « gèvre » ; — rom. prov. *gibre* ; — cat. *gebre*.

**GEVRILLER**, v. imp. Faire du givre. Morv. n. (Voy. *Genevriller*.)

Est-ce dans cette acception que le mot est devenu nom de lieu en Nivernais ? Le Gentilhomme, c<sup>de</sup> d'Azy-le-Vif ; les Gentilshommes, c<sup>de</sup> de Chasnay.

En anglais, gentleman ne désigne plus qu'un monsieur, un homme comme il faut, ce que le XVII<sup>e</sup> siècle nommait « un honnête homme », le *vir ingenuus* des Romains. (Voy. *Homme*.)

**GHEILLE**, s. f. Morve, humeur qui découle des narines. Nous disons en fr. que la bière guille, lorsqu'elle fermente et rejette son écume. En Norm. « guille » s'applique à la diarrhée des animaux. En Flandre, « guiler » s'emploie pour couler, découler, en parlant d'une matière épaisse et visqueuse, comme de l'huile, de la mélasse, etc. Un « guilleux » est un marchand de « gui » ou levure de bière. On a proposé pour étymol. le verbe giler, faire jaillir un liquide. Le patois normand semble donner une apparence de raison à cette origine guie ou guille = jile avec le sens de diarrhée. Mais il est plus vraisemblable que guille = gheille et ses dérivés se rattachent à gui tiré du l. *viscum*, gui, glu, viscosité, comme l'ital. *visco* ou *vischio*, le port. *visco*, le valaque *vase*, prononcé *vesc*, et le rom. prov. *vesc*, glu, poix. Comp. encore avec l'allemand. *geil*, gras, incontinent. Dans cette langue.

*geilshorst*, endroit que l'engrais a rendu baveux, trop gras. (Voy. *Aiguieu*, *Gheiller*.)

**GHEILLER**, v. n. Morver, rejeter de la morve. En fr. morver est un terme d'horticulture qui signifie se pourrir. Rabelais dit cependant d'un de ses sales héros qu'il se mouchait à ses manches et Morvait dedans sa soupe. Qu'en a-t-il dit « gheillait », on l'aurait moins compris. « Gheiller », forme loc. de guiller, correspond à l'ital. *invischiare*, gluier, engluier. En Flandre, « guiller » signifie couler goutte à goutte, lentement, comme l'huile, la melle, le miel. En Fr.-Comté (Fourgs), « guéler » se dit d'un liquide épais qui file en tombant. L'anc. verbe guiler, guiller, que Burguy et plusieurs lexicographes tirent de l'anglo-saxon *vile*, astuce, n'est peut-être que le verbe guiller, engluier, pris au fig. Lorsque Marot dit en parlant de jeunes coquettes :

Musequins minars,  
Enrichis de fardz,  
Plusieurs engluèrent.

Il aurait pu dire plusieurs « enguillèrent », sans rien changer à la signification. Étymol. La loc. servir de guille appliquée à une femme ne signifiait-elle pas servir de glu pour retenir les amoureux pris au piège ? En ital., *vischio* se dit pour glu, pipée, embûche, piège. (Voy. *Aiguieu*.)

**GHELLEREAU**, s. m. Morveau, morve épaisse, stagnante ou projetée. S'emploie principalement en parlant des enfants. Le mot s'applique néanmoins plus fréquemment qu'il ne faudrait aux grandes personnes dans un pays où le mouchoir est encore un objet de luxe.

La forme bourg. serait « guillerea » si le mot existait, ce que j'ignore, dans le patois de la contrée. Cette forme correspondrait peut-être à *guilaz* employé avec le sens de glu au propre, et au fig. de piège, dans ces vers d'un vieux poète :

Petit vos puet vo Guile aidier...  
Or en voies! viaz! viaz!  
Ci ne vaut riens vostre Guilaz.

(BENOIT, III, p. 521.)

(Voy. *Gheiller*.)

**GHEILLOU, OUSE**, adj. Morveux, celui qui a de la morve au nez. Se dit d'un enfant comme en fr. morveux : « eun p'tiô gheillou, eune p'tiote gheillouse. »

Du l. *viscosus*, qui coule comme de la glu ? (Voy. *Morvou*, *Niaquou*.)

**GHEUTE**, s. f. Goutte, terrain qui verse ou qui reçoit les égouttements de terrains supérieurs. (Voy. *Gutte*.)

**GHEUTI**, s. f. Terrain où se trouvent des sources, endroit humide ou mouvant. Se dit des sources mêmes lorsqu'elles sont ou souterraines ou répandues dans une terre labourable. Morv. n.

A vendre la coupe... du bois du Goutil, <sup>ème</sup> d'Alluy, etc.

(*Journal de la Nièvre*, 8 octobre 1872.)

(Voy. *Ghuète*, *Gutâ*, *Gutte*.)

**GHUÈTE**, s. f. Terrain fangeux, mouvant, où se trouvent ordinairement des eaux de source. Morvan n. Env. de Lormes. (Voy. *Enghuéter*.)

**GIBASSE**, s. f. Giboulée de pluie, averse subite. Gibasse est une forme augm. et péjor. de « gibe » qui est usité en Berry. Ce dernier mot n'est pas, comme le suppose le *Glossaire du Centre*, une abréviation de giboulée, mais probablement le primitif du terme français. Le vi. fr. gibe signifiait charge, paquet, ballot. Une « gibasse » désignerait donc une grosse charge ou gibe de pluie : *Chargia seu giba*, dit le latin des *Olim*. (Duc. *Giba*.)

Gibbe de draps par eau est appelée foin à douze chevaux ij s.

(MANTILLIER, III, p. 271.)

Dans la Suisse rom. « giboulet », qui se rapproche beaucoup du fr., se dit du vent des avalanches qui étouffe, suffoque le voyageur. Le Berry a un terme analogue dans « goffe », grosse averse, qui signifiait en vi. fr. chose lourde. Le Lang. dit « giba » pour faire effort comme sous un fardeau. « Gibo » est pour difficulté, embarras et, au fond, charge ; « gibournado », giboulée ; — port. *gibaõ*, coups de verges sur le dos ; — ital. *gibbo*, bossu ; — esp. *giba*, bosse et au fig. ennuï ; *gibar*, accabler, surcharger, assommer ; — valaque : *gheb* = *ghib*. Du l. *gibba*, bosse, gibbosité. En Lang. « gibbous » = bossu. L'anglais *gibbous*, bossu, explique le nom de l'historien Gibbon, comme l'ital. *gibbone*, singe. (Voy. *Zibasse*.)

**GIBASSIÉ**. Nom de famille assez répandu dans

le pays. Gibassier signifiait en vi. fr. gibecièrre, bourse :

Jehan Bourrebas avoit à sa ceinture un petit Gibacier duquel Richier couppa les pendans.

(Duc. *Gibacaria*.)

A Orias le mercier pour un Gibassier de fil pour la chasse pour ledit seigneur.....

(*Comptes du roi René*, p. 294.)

La forme fém. était également usitée :

Il fault bien que les aultres deux  
Mettent main à la Gibasière.

(*Th. fr.* II, p. 267.)

Dans Palsg. - p. 257. - poche (pouch) = gibbesière; poche-maker = gibbesierier. Bas l. *gibas-serius*, *gibacaria*. Diez et Littré dérivent gibecièrre de l'anc. verbe fr. gibecer, aller à la chasse du gibier. En Berry un chasseur heureux reçoit la flatteuse épithète de « gibacieux. » Comp. avec « gibasse ». charge.

**GIDRON**, s. f. Grosse andouille.

**GIFLAIR**, adj. Joufflu, qui a de grosses joues. au fém. « giflaide. » « Giflair » représente en fr. giffard. Gifle en vi. fr. signifiait joue. On prononçait souvent gife ou giffe, d'où giffard, giffarde, joufflu :

Geneviève la Gifarde.....

(*Paris sous Philippe le Bel*, p. 30.)

Chascune se paint mais et farde :

N'i a torche-pot ne Gifarde,

Tant ait desoz poure fardel.

N'ait cuevre-chief, manche ou hardel ;

Et qui ne vuelle estre fardée,

Por plus souent estre esgardée.

(*BENOIT*, III, p. 525.)

Il s'agit dans ce passage d'une grosse fille aux joues rebondies. Nous disons encore substantiv. en fr. un joufflu, une joufflue.

Bourg. « gifle », joue ; — Norm. « gife, jaffe, guiaffe », soufflet ; — Hainaut : « guife », visage ; — rouchi : « guife », bouche ; « chife », joue.

**GIFLES**, s. f. pl. Enflure des joues, engorgement des glandes du cou, ampoules, oreillons dans plusieurs patois. Avoir les gifles, être atteint d'un gonflement ou d'un engorgement des joues ou du cou. Gifle n'a plus dans le langage actuel que la signific. de soufflet. Les deux termes sont des

métaphores, comme l'ancien mot buffe qui avait le même sens. (Voy. *Bouffe*.)

**GIGIER**, s. m. Gésier. Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 121, 145, - dit jugier pour gésier :

L'en met trois oiselès et demi jugier avec en l'esuelle..... Prenez jugiers et foies et faites cuire en vin et en eau, premièrement les jugiers et au darrenier les foies.

Berry : « gégier, gigier » ; — Champ. « gigier » ; — Genève : « gigier, gisier » ; — Pic. « giger, gigier » ; — Jura, Norm. « gisier. » Du l. plur. *gigeria*, entrailles des gallinacés. L'ital. traduit le fr. gésier par *ventiglio*.

**GIGLÀDER**, v. n. Jouer, folâtrer. se démener étourdiment. Giglâder est le fréquent. de « giguier » pour « giquer », jouer des jambes, danser. Forez : « gigauda », enjambée.

**GIGOIGNAIGE**, s. m. Ouvrage fait à bâtons rompus, travail sans suite et sans utilité. Genève : « sigougnée », ébranlement ; — Lang. « cigougnado », secousse.

**GIGOIGNER**, v. a. Exécuter un travail avec maladresse, se livrer à des occupations peu utiles : faire des riens, perdre son temps. Ce terme, très usité, ne se rencontre pas avec le même sens dans les autres patois. En Limousin, « gigougna » offre au contraire la signific. de travailler avec peine, avec effort.

L'esp. *cigónal*, *cigüña*, cigogne, désigne une manivelle, la poulie d'un puits, l'appareil qui sert à monter l'eau, une espèce de grue hydraulique. ce que le vi. fr. appelait une soignole. L'usage d'aller à tout moment et à tout propos manœuvrer ce bruyant appareil nous aurait-il donné le verbe « gigogner » ? L'étymologie ne serait d'ailleurs pas en désaccord avec les interprétations de quelques patois. En Saintonge où « cigougne » désigne la machine en question, on dit « cigougner » ou « zigougner » pour marquer un mouvement de va et vient. En Poitou « gigogner », secouer, ébranler par de fortes secousses. Metz : « segogner », travailler rudement, grossièrement ; — Genève : « chicougner, sigougner », tirailler, secouer brutalement. Lang. « cigougna », remuer ses membres, secouer, tirailler.

**GIGOIGNOU, OUSE**, s. et adj. Celui qui va et vient, qui se démène dans des occupations minutieuses et de peu d'importance. Lang. « cigougnaire », remuant, importun, inquiet.

**GIGOUNER**, v. a. Gigotter, remuer les jambes avec vivacité. Morv. n.

De gigue, jambe : danser une gigue, agiter les jambes en cadence. On dit encore en fr. gigner pour sauter, danser.

**GIGUE**, s. f. Jambe, d'où probablement gigot. S'emploie principalement au pluriel. Poitou : « gigon, ouse » = boiteux. (Voy. *Queuche*.)

**GILOT**, nom d'homme. Dimin. de Gille qui se prononçait autrefois avec un son très mouillé et qui rime avec fille dans la *Chron. des ducs de Normandie* :

Il te dorra od tut sa fille  
Une riche pucele Gille :  
Eisi a nun; en tote France  
N'a danzele de tel contenance.

(BENOIT, v. 6324.)

On voit dans ce passage que le nom de Gille était aussi porté par les femmes. Gille reproduit en l'altérant le nom latin Egidius.

**GIMBELÉE**, s. f. Giboulée, averse subite de pluie ou de grésil.

**GINGUER**, v. a. Lancer des coups de pied; ruer; jouer des gignes ou jambes. Morv. n. « zinguer. »

Ginguer est très probablement le même mot que gigner. L'n se retrouve dans le fr. dégingandé prononcé « dégingandé » à Genève. Martial d'Auvergne emploie notre mot au fig. d'une manière assez piquante dans une énumération de beaux yeux féminins :

Doux yeux! renversez à grant haste,  
Doux yeux, soubzriant aux estoilles;

Il y a doux yeux d'autre sorte,  
Qui sont pétillans et Gingans.

(*L'Amant rendu cordelier*, v. 194.)

L'image du reste lui plaît, car plus loin le poète la reprend avec le terme synonym. qui traduit « gigner » :

Doux yeux, rians par bas et hault,  
Ruans à dextre et à senestre,  
Et par ces treillis et fenestre

(*Id.* v. 194.)

On voit que Furetière eut grand tort de reprocher à Ménage l'interprétation de ruer pour gigner. En Bourg, gigner signifie aussi ruer :

On voit an l'âr chevan qui Gingue...

(A. PIRON, *Évairman de lai Peste*, p. 22.)

Champ. « gigner », jouer des jambes; — Fr.-Comté : « gigner », jouer, folâtrer; — Norm. « gigner », sauter, folâtrer; « ginguette », jeune fille folâtre; « jiger » [Bray], ruer; — Berry : « gigner », sauter, gambader, ruer; — Poitou : « gigner », sauter; « gigner », sauter, ruer de côté; — Flandre, rouchi : « gingler », jouer, folâtrer; — Suisse rom. « gigner, zjiger », sauter; — H.-Maine : « gingue », jeu de main, exercice du corps; « gigner », jouer en luttant. Le zéaïement existe dans quelques local. de la Fr.-Comté où « dzinguer » = folâtrer. Comp. avec l'anglais *jig*, danse, *to jig*, gigotter, et la variante *to gig* qui répond au mot du Berry « gigner. »

**GIRIE**, s. f. Grimace, minauderie. Une « girie » est une façon d'être ou de parler qui couvre un défaut de franchise. Ce terme vient-il du l. *gyrare*, qui signifie tourner, tourner, faire un détour, un circuit? Le subst. *girus* exprime dans certains cas une ambiguïté de conduite ou de paroles. Ital. *girare*, faire un détour; *giro*, subtilité; — esp. *gírar*, tourner; *giro*, tour; — port. *gíria*, artifice, ruse.

**GÍTRE**, s. f. Gîte, lieu où l'on se retire, retraite, tanière. L'r est introduit dans la finale pour la renforcer comme dans « chefre » pour chef. On trouve quelquef. ce renforcement dans l'anc. langue :

Item le livre des Herbres et abres en parchemin.

(*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, VI<sup>e</sup> série, I, p. 359.)

En Forez, « gère », coucher, lit, corresp. à gîte, couchette; — Saint. « gitre », gîte; « se gitrer », se giter. Du l. *jacere*, être étendu.

**GLANDE**, s. f. Source qui ne jaillit pas hors de terre sans être éloignée cependant de la surface du sol. On prononce « guaiende » dans plusieurs lieux.

**GLLHI**, Il mouillées, v. a. Lier, attacher en-

semble, réunir en faisceau : « i seu été glihi aine jarbe », j'ai été lier une gerbe. Morv. n. n.-o.

**GLLHI**, li mouillées, pron. sing. de la 3<sup>e</sup> pers. Lui, elle. S'emploie avant le verbe : « i vâ glihi dire. » Après le verbe, on se sert du pronom lu ou lé au fém. : « i vâ dire ai lu ; i vâ dire ai lé. » Le dialecte bourg. mouillait de même ce pronom :

Le dit bailli fist commandement au dit Maire que le dit prisonnier llii rendit...

(Ch. B. I, p. 246.)

En Bourg. on mouille quelquefois la lettre même dans le corps d'un mot. Ainsi on dit degllhice pour délice. Poitou : « gle », mouillé ; — Il.-Maine : « i, gui » = lui ; — ital. *gli*, avec l mouillée.

**GLOUGUER**, v. n. Se dit du bruit qui se fait dans la gorge lorsque l'on hoit. Ce verbe se rattache probablement à l'onomatopée glouglou. En fr. glouglouter se dit du cri des dindons.

**GNANCE**, s. f. Mollesse, niaiserie, nullité par incapacité ou défaut d'énergie. La naïveté ou la mollesse des habitants de Châlons-sur-Marne était accusée ou calomniée dans ce dicton du moyen âge : Nience de Châlons. Dans le Maine, faignance = fainéantise.

**GNANGNAN**, s. Homme ou femme sans énergie, sans volonté ; personne nulle. En Norm. « un niant, une niante », désigne un paresseux, une paresseuse. Dans l'un comme dans l'autre cas, ce terme implique l'idée du rien, du néant, du *niente* des Italiens. « Gnangnan » est formé en effet de la répétition du mot néant qui en vi. fr. s'employait pour rien :

Tels chose ke ne lor puist Niant aidier, si cum sunt racines d'herbes... Tot ceu c'un puet encuevir el monde est asi cum unz Nianz envers ceste gloire.

(Serm. S. B. p. 524, 526.)

Et li dist : Vous vous travailliez pour Nient car li seneschaus est mors.

(Joinville, p. 316.)

.....Que veux-tu que je die ?  
D'y vient tu, Niant de Picardie.

(Pathelin, II, 5.)

Néant moins nous est resté qui signifiait rien moins, comme néant plus signifiait rien plus : Je

ne vous assureray poiynt Néant plus que j'ay fait les autres. (Palsg. p. 850.)

S. Bernard emploie quelquef. niant comme adv. de négation :

Ensi vient-il en esprit et Niant visibles.

(Sermons, p. 528.)

**GNANTOU**, **OUSE**, s. et adj. Niais, sot. De gnant = néant.

**GNIAGUER**, v. a. Mordre, saisir avec les dents. Un auvergnat exerçant le métier de magnier (nous disons « maignin »), et très au courant du patois morvandean, tombe un jour dans une fosse. Il se trouve là en présence d'un loup comme lui pris au piège. Le carnassier surpris de la visite montre les dents à l'intrus et l'accule dans un coin de la commune prison. Le magnier ne se déconcerte pas. Il prend ses grands ciseaux suspendus derrière son dos, et à son tour il fait reculer le loup en lui disant : « Tin toué, loup, se teu m'y gni-gues, je t'y Gniague » ; ce qui veut dire : si tu me montres les dents, je te mords. Dans quelques patois du Morvan on prononce « gniaguer », qui semble se rattacher à gnac, coup de dent, dans le gloss. de Roquefort.

Norm. « gniaquée », morsure du chien ; — Forez : « gniac », dent ; « gniacâ », mordre ; — Béarn : « gniaca », mordre ; — suédois, isl. *gnaga* = ronger ; — holland. *knaagen* ; — allem. *nagen*, ronger ; *knacken*, casser des noisettes, faire crac ; — anglais : *to gnaw*, mordre ; *to gnash*, grincer des dents. (Voy. *Gniquer*.)

**GNIQUEAI**, s. m. Celui qui a de grandes dents. L'équivalent en fr. serait gniaqueau.

**GNIQUETTE**, s. f. Petite dent, terme enfantin. Le Morv. n. donne à ce mot un son très nasal. (Voy. *Naquette*.)

**GNI AU**, s. m. Nichet, œuf couvain. Poitou. Saint. « gniau, niau », nichet. (Voy. *Niau*.)

**GNI AU LER**, v. n. Se dit de certains fruits et particulièrement des noisettes. Les noisettes « gniaulent » bien lorsque l'amande se forme et grossit. Elles ne « gniaulent » pas, au contraire, lorsque le temps défavorable fait avorter le fruit.



Du vi. fr. noial pour noyau. Berry : « nyau » = noyau ; — Poitou : « nau », noyau ; « nauzille », noisette. Noial est dér. du l. *nucalis*, amande, qui se rattache à *nux*. (Voy. *Enneuilé*, *Neuille*.)

**GNIGUER**, v. a. Faire le « gnin », menacer quelqu'un en montrant les dents, faire une moue de défi lorsqu'on présente une chose et qu'on la retire aussitôt avec menace. Le vi. fr. avait un verbe gringner qui exprimait la même grimace :

Li dus Tieris d'Ardane.....

Semblance fait de leu et de cière et de vis ;

Il Gringne les grenons, si liève les sorcis.

(*Fierabras*, v. 1632.)

Eskigner a une signific. plus conforme dans *Huon de Bordeaux*, - v. 1314 - :

Huon regarde par moult fier maltalent,

Les dens Eskigne, les iex va rouelant.

Ce verbe eskigner est une variante du fr. rechigner se rattachant peut-être au l. *canis*, montrer les dents à la manière des chiens. Dans Comenius, - p. 55 - : Si tu l'irrites (le chien), il Rechigne et grince les dents en refroidissant la bouche. L'esp. *rechino* marque le bruit aigre d'un frottement, d'un craquement. Le milanais « gneech » = de mauvaise humeur. (Voy. *Gniagner*, *Erchiqnechat*, *Rechairgner*.)

**GNIN (FÈRE LE)**, loc. Faire une moue qui exprime le défi. « Gnin » imite le bruit de la langue contre les dents serrées. Forez : faire la « gniac », grincer des dents ; — angl. *gnashing*, grincement de dents. Comp. avec l'ital. *ghigno*, ricanement.

**GNIODOT**, s. m. Niais, benêt : grand « gniodot », grand bêta. Ital. *gnudo* = *ignudo*, nu, dépourvu.

**GNIOLE**, s. f. Coup, tape, choc. Dans le jeu des « gnioles » le perdant subit le choc de billes lancées avec force sur son poing fermé. Lorr., Pic. « niôle, gnolle », coup, soufflet ; — rouchi : « nieule », soufflet sur la joue appliqué avec le bout des doigts. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre *gniôle* comme un terme d'écoliers qui exprime un coup quelconque : Il a reçu une fameuse *gniôle*.

Du l. *nigellus*, dimin. de *niger*, brun, noir, parce que le coup laisse une marque, une em-

preinte plus ou moins noire. Le fr. nielle, terme d'orfèvrerie, a la même origine. (Voy. *Gniolé*.)

**GNIOLE**, adj. Tacheté de noir. S'emploie pour désigner les taches de la nielle et par extension les taches accidentelles, même en parlant des personnes. Ainsi on dit d'un homme qu'il a la figure « gniolée » lorsqu'elle est marbrée par le froid. On appelait *nieule*, dans l'anc. langue, le brouillard froid qui noieit quelquef. les blés à l'époque de leur maturité.

Le patois de Genève a conservé la forme *niolle* que Calvin emploie au fig. dans un passage de son *Instit.* - 109, 3 - : Satan, afin de priver l'Église de ce trésor inestimable, l'a desja de longtemps obscurci, premièrement par *Nioles* et broucés et après par des ténèbres fort espesses.

Norm. « nuile, nieule », charbon du blé ; — Suisse rom. « niola, gniola » = brouillard ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « nioulot. » Du l. *nigellus* pour le sens de tache noire, ou de *nebula* pour le sens de brouillard. La dériv. de *nebula* dans le dernier cas est évidente dans le forçien « niôle. nuble », et dans le comtois « nieule, nibia », nuage et brouillard.

**GNIORE**, adj. Mou, lent, paresseux. Ital. *gnori* = *ignorante*. Dans le dialecte lombard « nar » = *ignaro*, ignorant, lourdaut.

**GNOLE**, adj. Niais, simple, sans défense. Norm. « gnole », individu mollasse ; « gnolu », mou : une terre « gnolue » ; « gnioller », dire ou faire des niaiseries ; — Jura : « gniolle », niais ; — Genève : « begnule », femme sans esprit, sans intelligence ; — Touraine : vache « nollière », vache stérile. — Dans le canton de Vaud, « gnagnou, guegnule = gniole » ; — wallon : « nôle » = nulle ; — Guernesey : « niolle » = niaise : « nioller », niaiser ; « niollin », niaiserie ; — rom. prov. *nulh, nuill, nul* ; *gnuno* pour *nuno*, nul ; — valaque : *nula*, zéro. Du l. *nullus*, chétif. de nulle valeur.

**GOBILLE**, s. f. Bille dont se servent les enfants dans leurs jeux. L'anc. langue et quelques patois. le normand, le rouchi, le lorrain entre autres, appelaient « agobilles » certaines baguettes, des choses de néant comme dit Ménage, dont on faisait usage

dans les fêtes ou dans les divertissements. Quelques fois les agobilles étaient de menus objets de travail :

Toutes apportèrent leurs quenouilles, lin, fuseaux, estendars, happles et toutes Agoubilles servans à leur art... L'endemain à heure assignée, je,ourny de mes Agoubilles, me trouvoy au lieu assigné...

(Evang. des Quenouilles, p. 13, 9.)

Agobille ne signifie donc pas, au moins dans l'usage, une petite boule, non plus que bille au reste, dont l'origine étymol. est obscure et qui s'est dit quelquefois pour osselct. Gobille, et par aphérèse bille, se rattachent cependant, je crois, au primitif l. *gibba*, bosse, chose convexe. Gobille serait dans ce cas un dimin. de gobe, forme de gibe, comme on le voit dans le fr. gobin, bossu. En Forez, « gobille, gobie » = globule et bille; en Vendée, « gobeà », noix; — en Saintonge, femme « regobée », celle qui a beaucoup de gorge; — en Poitou, « cobe » = enflure, bosse causée par un coup; « cobé », fruits agglomérés en boule à l'extrémité d'une branche. Les Bretons appellent *gobizen* le grain en forme de pois d'une plante dont j'ignore le nom. En wallon (Mons), une « agobille » est une personne infirme, sans doute parce qu'elle est courbée, voûtée. Cette expression peut être expliquée dans ce sens par le valaque *ghebosez*, courber, qui se rattache à *gheb*, bossu, et par l'anglais *gib* ou *gibbe*, animal cassé par la vieillesse; *to gib*, faire le chat, c.-à-d. le gros dos. Dans le wallon du Luxembourg, « goube » (en Languedoc, « goubio ») désigne l'outil de tourneur nommé gouge en fr. et *gubia* en esp., outil ainsi désigné très probablement à cause de sa courbure en forme de tuyau. Le bas l. *gobius* désignait un autre instrument courbe, la serpette.

**GOBIOT. OTTE**, adj. Celui ou celle qui a de la maladresse dans les mains, par suite d'une infirmité ou pour toute autre cause. Une personne qui a les doigts gourds, c.-à-d. perclus par le froid, est par ce fait « gobiette. » « Gobiet » est un dimin. de gobe, engourdi, gonflé. Gobe se rattache par le changement de l'i en o au bas l. *gibba*, tumeur, enflure, dérivé du l. *gibba*, bosse. L'adj. l. *gibber*, signifie bossu, bombé, proéminent. Ce sens correspond à une difformité ou enflure des mains produite naturellement ou par accident. Un texte inséré dans les œuvres de Rutebeuf, - II, p. 321. - donne à gobe le sens au fig. d'enflé, bouffi :

Tieux a vestu bele robe,  
Qui le cuer n'a mie si Gobe  
Ne ni soupirs de vaine gloire  
Com tieux a fuble chape noire.

Dans le *Roman de la Rose*, le sol réchauffé par le soleil du printemps s'enfle de joie et d'orgueil :

Lors devient la terre si Gobe  
Qu'el voit avoir novele robe.

Fronton emploie le mot *gibberosus* en critiquant un style ampoulé, c.-à-d. enflé. On voit dans Brantôme que le duc de Mantoue était appelé le Gobin, parce qu'il était bossu.

Aunis : « gobe », gonflé; — Dauphiné : « goubio, gobio », celui qui a les doigts contractés par le froid; — ital. *gobba*, bosse; *gobbo*, bossu; *gobbetta*, petite bosse. Les Espagnols donnent l'épithète de *gibosa* à la lune lorsqu'elle est dans son plein. *Giba* = bosse. (Voy. *Gibasse, Gobille, Gouble, Goyar*.)

**GODER**, v. a. Faire un trou dans la terre avec un bâton, avec un plantoir ou tout autre instrument pointu et, par extension, avec les pattes, comme certains animaux. Morv. n.

Berry : « gode », trou en terre pour un jeu d'enfants; — Saint. « got », trou dans la terre; « godelle », dent longue et pointue; — wallon : « godeau », trou où se trouve le purin. et par métonymie le jus de fumier même; — Languedoc : « go », gobelet; — breton : *gôd, gôdel*, poche; *gôdellad*, pochée.

— Les Godeaux, les Godets, les Godiers, les Godinots, etc., noms de loc. c<sup>ne</sup> d'Annay, de St-Amand, de Remilly. En Bourgogne, Godan, les Godaux, les Godards, les Godets, les Godins, la Godinière, Godinet, la Godillière, etc. Deux localités du Nivernais sont appelées les Gots, c<sup>ne</sup> de Chalaux et de Donzy. Le mot correspond-il au terme saintongeais « got », trou, à « gau », coq, ou au rad. celtique *gôd*? Vi. fr. gode, godet, goduet, guodet, vase à boire :

Et portoient Godes et gos  
Ou dou buvrage avoit asses,  
Tous tels qu'il court par mi les prés.

(Rom. et Past. p. 329.)

Les grandz moutons sont en Berry,  
Potz et Godetz à Savigny,  
En Poitou et à la Rochelle  
Le bon vin blanc qui estincelle.

(Recueil de poésies fr. V, p. 114.)

Dans le *Ditté des choses qui faillent au ménage* :

Or faut mesures et hanas  
Voires, Godés, se tu ne les as.  
(*Contes, Dits, etc.*, II, p. 167.)

..... Les loyaux mouniers,  
En eux je n'ay pas grant regret,  
Car ils emplent bien leur Godet.  
(*Th. fr.* III, p. 379.)

Boire en tasse, boire en Godet  
Tout nostre saoult.....  
(*Ib.* II, p. 280.)

Enfans, beuvez à pleins Godetz.  
(*Pantagruel, prologue du l. III.*)

Plusieurs patois ont conservé les dérivés du primitif *go*, *god* ou *got*, auquel se rattache *godet*, vase à boire. Wallon : « *godeau*, *godinette* », bouteille, pot ; — rouchi : « *godet* », vase à deux anses ; « *godinète* », verre qui contient une chopine. Le verbe *godailier*, qui signifie au propre boire avec excès, est peut-être un fréquent. de *goder*. Boire comme un trou, en fr., expliquerait au besoin cette métaphore. On peut encore rapprocher de notre verbe « *goder* » l'adj. « *godon* », avec le sens d'ivrogne et en Norm. de ventre ; *godemare*, en vi. fr., gros ventre, *godenot*, marionette que les faiseurs de tours cachent sous leurs *godets* ou *gobelets* ; *godan*, piège (donner dans le *godan*, tomber dans un trou préparé) et aussi peut-être encore la loc. adv. *tout de go*, qui signifie librement, sans difficulté, comme dans un lieu vide, ouvert. M. Littré rattache néanmoins ce dernier terme au rad. *gob*, bouche, et quelques textes viennent à l'appui de sa conjecture. Mais on remarquera que les deux rad. *gob* et *god* ont, dans plusieurs de leurs composés, un rapport frappant. En rouchi, « *godeau* » = *gobeau*, vase à boire ; « *godo* » = *gobelet* ; — wallon : « *gobine* » = *godet* ; — Fr.-Comté : « *godet* » = *gobelet* ; — Berry : « *godet* » = « *gobet* ». Plusieurs patois enfin désignent sous le nom de « *godets* » ou « *goblets* » certaines fleurs qui ont un calice ou une corolle, les campanulacées, les liliacées, etc. En réalité bouche et trou sont synonymes.

*Goder* est-il formé sur *guttare* par le changement du *t* en *d*, du latin *guttus*, vase à col étroit, burette, ou d'un rad. celt. *god* = *gob*, bouche, poche, trou, espace vide ? Cette dernière étymol. offre beaucoup de vraisemblance.

**GODOT**, s. m. Petit cochon. S'emploie par les femmes comme terme caressant pour appeler leurs jeunes « habillés de soie » : « *viu*, vin, mon *godot* ! » En vi. fr. *gode* signifiait gentil, mignon. Roquefort donne *godin*, jeune taureau ; *godine*, brebis qui ne peut plus porter. Dans l'anc. théâtre, *godine*, *godinette*, dimin. de *gode*, étaient des termes mignards renfermant le même sens que le primitif. En Champ. « *gode* » = vache, « *godinette* » = génisse.

**GÔDRON**, s. m. Goudron. Le mot s'applique à toutes les matières visqueuses. Ménage dit : *Goudron*, sorte de poix, par corruption de *goudran* qui est encore en usage.

**GÔDRONER**, v. a. Goudronner, enduire de *goudron*, de poix ou de toute autre matière visqueuse. En vi. fr. *goudroner* a quelquef. le sens de *graisser*, *oindre*, *pommader* :

Je sçai marchander, achepter...  
Empeser collets et chemises  
Et les *Godronner* bien et beau.

(*La Chambrière à louer.*)

Si quelque dameret se farde ou se desguise  
Atifé, *Gaudroné*, au collet empoizé  
La cape retroussée.....

(*ROUSARD, Fragmens.*)

Berry : « *gôdrouer* » pour *goudronner* ; — Saint. « *goudronner* » une coiffe, c'est la lisser, la plisser. (*Voy. Engaudrer.*)

**GOGUENETTE**, s. f. Propos joyeux ou moqueur, gaillardise. Plus usité en Bourg. qu'en Morvan. « *Goguenette* » a la même signific. que le fr. *goguette*, dimin. de *gogue*, vieux mot dont le sens le plus général était divertissement, réjouissance, et que Diez tire d'un rad. *gog*, peut-être celtique, qu'on retrouve dans le breton *gôgê*, tromperie, raillerie :

Mais il faut parler bas et doux  
Pour ouyr comme elle caquette,  
Janne est maintenant en ses *Gogues*.

(*Th. fr.* IV, p. 343.)

Norm. « être en *gogue* », être en joie ; — Poitou, Flandre : « *gogu* » = joyeux. « *Goguelu* » signifie repu en Flandre et plaisant en Champagne. Du primitif sont sortis les dérivés fr. *gogaille*, *goguenard* et probablement *gogo*. La loc. adv. à *gogo*

signifie en abondance, à cœur joie. Gogo |gogoie en wallon de Liège) avait formé un verbe gogoier :

A tout ma houlette,  
Et cornemusette,  
Sur la belle herbette  
Je me Gogooye  
Avec bergerette.....

(*Chrest. B. p. 411.*)

L'instrument rustique appelé guogue par Rabelais tire probablement aussi son nom de la même source :

Andouilles marchantes vers nous au son de vezes  
et piboles, des Guogues et des vessies.

(*Pantagruel, iv, 366.*)

Rattachons encore au même rad. le verbe fr. gouailler qui paraît bien identique au wallon « goay, gūaii » et au breton *gôgêi*, gouailler, railler. Gouailler équivaut à gogailler par la chute du g. Le subst. fr. gogaille est représenté dans les patois par le berrichon « gouaille », raillerie, et le poitevin « goaille », plaisanterie. Norm. « goguer » = folâtrer ; — Bourg., Lorr. « gogue-nette » ; — Genève « goguinette » ; — Suisse rom. « gogue, goguinetta. » (*Voy. Raigoueuiller.*)

**GOGUENOTER**, v. n. Demeurer oisif ou se divertir. S'emploie aussi pour boire par désœuvrement. « Goguenoter » est pour gogueneter, être en goguette.

**GÔLAINGNE**, s. f. Enflure qui se montre au bas du visage, au menton, à la gorge; gros cou, tumeur goitreuse. Se dit également en parlant des animaux. De « gôle » pour bouche, gorge, gosier. (*Voy. Gôlée.*)

**GOLE**, s. f. Gale, maladie de la peau. Se dit de tous les boutons purulents, des croûtes dartreuses, des callosités, des durillons. Bourg. « gaule » ou « gôle. » Le fr. gale sort-il du l. *callus* qui s'appliquait à l'endurcissement de la peau et au figuré à l'endurcissement du cœur et de l'esprit ? Le l. *callosus* a quelquefois pris le sens de galeux dans les bas siècles. Dans Comenius, - p. 93 - : Un cor, Cal ou durillon vient d'endurcissement. La permutation du c latin en g ne fait pas difficulté. Elle est fréquente en fr. et plus encore dans les patois. M. Littré cependant propose le l. *galla*,

galle, noix, de galle, par assimilation. Disons à l'appui de cette conjecture que notre patois donne également le nom de « goles » aux galles ou excroissances des arbres et surtout des chênes.

**GÔLÉE**, s. f. Boursoufflure qui se manifeste à la gorge et qui chez les moutons est le plus souvent un symptôme de cachexie. Dans plusieurs patois la « goulée » est une mesure agraire avec un sens diminutif, comme l'observe très bien le *Gloss. du Centre*. Ce terme équivaut à bouchée : une « goulée » de terre, de vigne, sous-entend une petite quantité de terre, de vignes. Il semble qu'en Poitou on ait quelquefois confondu la « goulée » de terre avec la « gaulée », mesure ayant 12 pieds de long, et tirée probablement de gaule ou perche. Dans la même région, « goulafre » et « balafre » correspondent à notre « goulée. » Les deux mots paraissent synonymes. (*Voy. Gôlaingne.*)

**GOLER** (SE), v. réfl. Se gratter, se frotter. On dit que les animaux « se golent » contre les arbres pour se débarrasser des insectes. Le vi. fr. disait aussi galer dans le même sens. Gabriel Meurier, dans son *Trésor des Sentences*, cite ce proverbe : Qui a la gale se gratte et Galle.

Une chèvre se frottant et Gallant contre des espines abattit.....

(*LITTRÉ, Dict. Galer.*)

Dans Comenius, - p. 77 - : Avec les ongles nous grattons, Gallons ou graffignons.

Champ. « se galer » = se gratter. L'anglais *to gall*, dans le langage des marins, signifie s'érailler par le frottement : *galled*, usé par le frottement.

**GOLERON**, s. m. Bourdon, insecte de la famille des mellifères. Dans le Morv. n. et dans la Pui-saye, « gourlon. » (*Voy. Gourlon.*)

**GOLOU, OUSE**, adj. Galeux, qui a la gale ou des callosités, des durillons. Se dit d'un fruit, d'une branche d'arbre, d'une pomme de terre, etc., comme d'une personne.

**GÔME**, s. f. Tumeur qui est particulière à l'espèce bovine. « Gôme » se rattache-t-il à gourme, *gosma* en portugais ? Grandgagnage remarquant qu'en wallon « gôma » signifie à la fois tumeur et grossesse au fig., propose l'étym. gomme, qui en



vi. fr. avait le sens de paquet, ballot. Gormé, dans Roquefort, = goîtreux. En Lang. « gome » = goître. L'anc. langue écrivait gosme pour gomme :

Pour chacun cent de poix raizine et poix autrement Gosme, iiii d. t.

(MANTELLIER, III, p. 342.)

L'analogie qui existe entre la gomme liquide et les sécrétions séreuses explique le rapprochement. Il est en relief dans cette phrase du Psautier :

Li fust (les arbres) del champ seront saoulé d'humor.

Ital. *gomma*, gomme, résine et tumeurs : — esp. *goma*, gomme et tumeur à la tête ; *gomoso*, gommeux, résineux et celui qui a des tumeurs à la tête ; — port. *gosma*, gourme ; *gosmar*, jeter sa gourme ; — anglais : *gome*, cambouis. Comenius, - p. 31, - donne le nom de gommés à l'encens, à la myrrhe, au camphre, à la térébenthine, à la résine, à la poix. En Lang. « goumo » s'applique même à la sève des arbres. Le v. « gouma » exprime l'affluence de la sève au moment où l'on greffe en flûte, affluence qui marque le succès de l'opération. Dans la Suisse rom. « gouma » = s'engouer. En Poitou, « gomitoux » = piteux. Du latin *gumma*. (Voy. *Gorme*.)

GÔNER, v. a. Habiller sans goût, avec désordre : « ah ! ma fille, t'voiqui bin gônée ! », ah ! ma fille, comme te voilà faite ! L'anc. langue avait gonne, gonelle pour robe :

En vos auroit bele personne  
S'aviez vestue la Gone.

(Renart, v. 1177½.)

La duchesse de Berry délivra le roi de ce péril, car elle le bouta dessous sa Gonne et le couvrit pour eschiver le feu.

(FROISSART, IV, ch. 33.)

Quant chil homme en abit de femmes furent dedens, ils se saisirent dou portier et traissent longs coutiaus que il portoient desous lors Gonnas et li dissent : Se tu sonnes mot, tu seras mors.

(FROISSART, le Premier Livre, I, p. 248.)

Sayons, juppas, cazaquins, colletz, cottes, Gonnelles, verdugualles.

(Pantagruel, IV, ch. 52.)

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Villon disait encore :

Je congnois le moine à la Gonne.

Je n'ai rencontré nulle part le verbe gonner, habiller, pris en bonne ou mauvaise part. Le Forez dit « gôno » pour habillé. Les Anglais ont *gown*.

Dans Paisg. *gowne* et le participe passé *gowned* qui répond au bas l. *gunatus* = celui ou celle qui porte la robe. Les hommes de robe sont appelés *gowmen*. L'ital. *gonna* est identique au bas l. *gonna*. Dans cette langue *gonna* a aussi, par assimilation, le sens de membrane de l'œil :

..... Che ricorre

A lo splendor, che va di Gonna in Gonna

(DANTE, *Paradiso*, chant XXVI.)

— Gôner (se), v. réfl. S'habiller sans goût, sans soin Cette personne « se gône » mal, ne « vous gônez » pas ainsi.

Berry : « se gouner », s'habiller d'une manière ridicule ; — Forez : « gôno, gôna », habillé. A Lyon comme à Château-Chinon, être mal « gôné », c'est être mal habillé. Jura : femme « gônée », mal vêtue, sans goût. (Voy. *Moingne*.)

GONFLE, adj. Enflé, boursoufflé. Dans plusieurs provinces, dit M. Littré, gonfle est employé adjectivement pour gonflé ; il a les mains gonflées. C'est un provincialisme à éviter. La Monnaie avance au glossaire de ses Noëls que de son temps le verbe gonfler n'avait pas un siècle d'existence dans la langue. Amb. Paré, qui vivait au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, l'emploie cependant, et à cette époque le mot assurément n'était pas nouveau. Ces assertions tranchantes pour la date des mots sont souvent téméraires.

GÔR, s. m. Trou profond dans une rivière ou un étang, crevasse remplie d'eau, cavité souterraine au bord des ruisseaux où se retirent les truites et les écrevisses. Notre forme « gôr » se retrouve dans les anc. chartes nivernaises. Le *Registre-Terrier de l'Évêché de Nevers*, rédigé en 1287, fait souvent mention de gors dans les noms de lieux, - p. 133 - :

Pueri Guitonis Viau ij den. de prato dou Gor.....  
Item ob. de pratis dou Gor..... etc.

En vi. fr. gord, gour, signifiait gouffre, abime ou seulement comme en Morvan, trou, cavité pleine d'eau :

Li autre passent si avant

Qu'il se vont en plain Gort lavant.

(R. de la R. v. 6040.)

A dict qu'il est propriétaire du Gors.... sur la rivière de Seyne, et parce que le boys avallé à flotter



(flotté) du dict Le Conte a icelluy Gors gasté.... sera le Gors ven et visité aux frais des parties....

(Hist. du Flottage, par FR. MOREAU, p. 85, 86.)

Un regort était un port naturel, c.-à-d. non creusé de main d'homme :

Gironville est en un Regort de mer  
Sor une roche de viel antiquité.

(Duc. Gordus.)

— Le Gour, les Gours, noms de loc. près Decize en Nivernais.

Suisse rom. « gor » ; — Bourg., Lyonnais, Forez, Dauph., Lang., Prov. « gour » ; — Jura : « goi, gou, gour » ; — rom. prov. *gore, gorgolh* ; — ital. *gorgo* ; — esp. *gorg, gorga* ; — bas l. *gora, gorga, gorgas, gorgata, gortus*, etc. Du l. *gurgas*, gouffre, qui est traduit par gorge dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*. Cette interprétation explique à la fois la loc. fr. être gorgé de bien, et la phrase de Cicéron *gurgas patrimonii* en parlant d'un riche héritier. En Lang. « gourga » signifie, au propre seulement, regorger, être imbibé de. Dans le Maine le v. « gorer » se dit de toutes les eaux qui sont dormantes, stagnantes. La dernière édition du *Dict. de l'Académie* ne donne plus à gord que le sens de pêcherie. En Anjou le mot usité dans cette acception restreinte est « gourdaïne », qui répond au bas l. *gordana*. En Languedoc un « gourgo » est moins encore, c'est un bassin, un petit réservoir pour l'arrosage d'un jardin. Dans les Pyrénées, au contraire, les « gourgs » sont des étangs plus ou moins vastes. On cite entre autres les « gourgs » de Nohédas peuplés de truites excellentes. L'un de ces étangs, le Gourg-Noir, situé dans un entonnoir profond, a une largeur de plus de 500 mètres. L'argot a recueilli le mot dans une locution à son usage exclusif. Dans ce langage des tavernes, « gour de pivois » désigne un pot de vin.

GORE, s. f. Truie, femelle du porc. Le mot gore pour truie appartient à l'anc. langue et à la plupart des patois. Il a été souvent appliqué par mépris à des femmes débauchées ou malpropres. Isabeau de Bavière était désignée sous le nom de la Grand'Gorre. La qualification ne s'appliquait pas seulement à ses mœurs déréglées mais aussi à ses débordements de toilette. Dans le *Théâtre d'honneur*, Davin dit qu'on donna à cette reine le surnom de Grande Gorre, — pour se bobander

en habits à l'allemande. — En Norm. « gaurer » ou « gorer » signifie se pavaner avec ostentation. En Berry « gore » ; « gorina » en Forez, ont encore la signific. de femme de mauvaise vie, comme en Piémont « goria. »

Dans Palsg., - p. 223, - gorre est synonyme de grosse vérole. Le fr. goret se dit à la fois d'un petit porc et d'un enfant malpropre. Le *Livre de justice et de plet*, - p. 70, - emploie l'adv. gorde-ment pour salement. En anglais *gore* = boue, fange. Burguy observe que la racine gor existe dans le celtique avec le sens de boue, saleté, pus.

Saintonge : « goraille », apprêts et débris du porc tué ; « gôrailler », manier salement ; — Poitou : « gore », truie, prostituée ; « goraille », espèce porcine ; — Aunis : « goronner », mettre bas ; truie « goronnante », truie qui a des petits. En Forez, « gourina », coureuse, correspond à l'esp. *gorrona*, et « gourin » à *gorron*, libertin. « Agourrinâ » se dit pour fréquenter les femmes de mauvaise vie. Le Poitou a le masc. « gor » = cochon. De l'allemand. *gorren*, grogner, selon Diez. (Voy. *Gourgandine, Haibillé de soie.*)

GORELLE, s. f. Jeune truie, coche qui a ses petits. Dimin. de gore et forme fém. de gorel ou goret.

GORET, s. m. Petit cochon. Dimin. de gor :

Emmenoient, porcs, truies, Goret.

(*Gargantua*, I, 26.)

Berry : « gouret », petit cochon. On dit « goureter » de la truie qui met bas, et pour salir, gâter. Le bas l. avait un verbe *gorinare* qui signifiait voler, dérober, et un subst. *gorrinus* avec le sens de voleur, escroc. Les patois du Languedoc et du Forez disent « gourrinar, gourlanchi », pour errer, vagabonder. Ne faut-il pas rattacher ces mots à gore et à goret ? Tous ceux qui habitent la campagne et le Morvan notamment savent combien les épithètes de voleur et de vagabond conviennent au porc en liberté. Saint. « goret, gorin » ; — Berry : « gouret, gorin » ; — esp. *gorrin, gorriño*, petit cochon.

GORGETTE, s. f. Col de femme en mousseline, collerette. Bresse : « gorzira », fichu, mouchoir sur le cou ; — Poitou : « gorgette » = bavette.

L'anglais *gorget*, tour de gorge = gorgerette en fr. Dimin. de gorge.

**GORI.** Exclamation dont se servent les femmes de campagne pour rappeler ou pour rassembler leurs jeunes pores et par extension leurs volailles, leurs oies, tous leurs « neursons », en un mot : gori ! gori !

Nous avons, aux env. de Château-Chinon, deux hameaux appelés les Goris. D'un autre côté Charadin, dans son voyage en Perse, - II, p. 37, - nous raconte ce qui suit :

La province de Carthus a quatre villes seulement, Gory, Suram, Aly et Tiflis... On dérive le nom de Gory d'un terme qui signifie cochon, parce qu'il y est abondant et excellent.

(LITTRÉ, *Dict.* Goret.)

Curieux rapprochement d'un hameau du Morvan et d'une ville de Perse empruntant leur même nom à un demi-dieu ? à un conquérant ? à un héros ?

Nenni vous n'y êtes point encore ?

Au cochon ! à cet animal qu'on méprise vivant, qu'on n'apprécie qu'après sa mort.

Berry, Jura : « gouri », petit cochon ; — Haut-Maine : « gorin » petit cochon ; « goriner », faire des petits cochons ; — Forez : « gourri, goret. » Le dimin. gorillon, petit porc, est usité en quelques lieux. L'esp. *gorigori*, grognement ou chant à voix basse, sans paroles distinctes, rappelle l'interprétation de Ponthus de Thyard qui ne voyait dans gori ou goret que du grec tout pur, le grec des femmes de l'Attique et de la Béotie, lesquelles, dit-il, rassemblaient leurs petits cochons au moment de leur donner leur nourriture en criant : *κοί, κοί, κοί, χοίρε, χοίρε, χοίρε* ! Gori, avec cette origine, ne serait peut-être qu'une apocope du dimin. *χοριπίδιον*, petit cochon.

**GORMAN**, adj. Gourmand, mange-tout, débauché.

**GORMANDIE**, s. f. Gourmandise :

Quelle chose est la joye et lyesse du monde... c'est assavoir vacquer à luxure et yvroignie, à Gourmandie...

(L'Internette Consolation, III, ch. 26.)

**GORME**, s. f. Gourme.

Après que ce prince (Don Carlos) eust eu bien jetté sa Gorme comme ces jeunes poullins...

(BRANTÔME, I, p. 324.)

Gorme semble identique à gosme, gomme, *gosma*, gourme en portugais, par le changement de l's en r qui n'est pas sans exemple. Ainsi Marseille pour Massilia, orfraie pour ossifraga, etc. Le port. *gosmar*, jeter sa gourme, l'esp. *gormar*, rendre gorge, correspondent exactement au vi. fr. *gomyr*, synonyme de vomir et de rendre gorge. (PALSGR., p. 478, 652.) L'anc. forme grume, qu'on rencontre quelquef. pour gourme, n'est qu'une transposition de l'r = gurme. Dans le *Glossaire du Centre* (supplément, p. 80), gorme se dit de toute espèce d'humeur rejetée au dehors et de la gomme des arbres fruitiers. En wallon (Liège), « gômá » désigne les écrouelles. Gomme, gorme, se rattachent très probablement au l. *gumma*, gomme, suc végétal, en grec *κόμμα*, qui a donné *vomere*, vomir, et ses dérivés. Le sens de *vomere* est rejeter, faire sortir, distiller, etc. Le subst. l. *romica* signifie abcès, tumeur, vésicule, et se prend encore dans cette acception en espagnol. *Vomitare*, fréquent. de *vomere*, correspond au verbe gormiter qui est usité en Berry pour vomir souvent ou beaucoup. On sait d'ailleurs que le changement du g en v se présente fréquemment en l. et en fr. Aujourd'hui encore les dialectes du Nord disent w pour g ; wall = gall. (Voy. *Gôme*.)

**GORNE**, s. f. Bûche de bois de moule plus ou moins défectueuse et que les bûcherons fendent avant l'empilage. Env. de Château-Chinon. En Norm. on donne le nom de « gigorne » ou « bigorgne » à une bûche biscornue. Gorne est le primitif de bigorne et n'est qu'une variante de corne. (Voy. *Bigorne*.)

**GORZAT**, s. m. Bourbier, mare fangeuse. Morvan n. En Berry, « gorgeat », trou dans une rivière. De gorge, dérivé du l. *gurges*. (Voy. *Engorzer*, *Gór*.)

**GOSSEAU, GOUSSEAU**, s. m. Gousse, enveloppe des graines : un « gousseau » ou « gousseau de genêt » ou « gousse de genêt à balais.

— Nom de famille dans le pays. (Voy. *Gou*.)

**GÔT**, nom propre, dimin. de Guillaume. Les

livres de sorciers appelés le Grand-Gôt, le Petit-Gôt, rappellent peut-être plutôt le nom de Guillaume que celui d'Albert, comme le suppose le *Gloss. du Centre*. Pourquoi n'y aurait-il pas eu des sorciers dans la famille des Guillaume comme dans celle des Albert? On sait d'ailleurs que le maître de S. Thomas d'Aquin, le savant évêque de Ratisbonne, Albert le Grand, n'est pour rien dans les secrets du Grand et du Petit Albert, livres stupides, aussi funestes à la morale qu'au bon sens.

**GOTER**, v. a. Gôuter, essayer par le goût. « Goter » est peu usité, le vrai terme est « tâter » :

Brun, fait-il, jel' savoit bien,  
Que queriez art et engien,  
Jà de cel miel ne Gosteroie.

(Renart, v. 10319.)

**GOTTE**, s. f. Goutte, très petite quantité de liquide : « beille m'en eune gotte. »

Se l'ève del ciel chaot tote,  
Que jà eçanz n'en charoit Gote.

(Renart, v. 11480.)

Des yex dou cuer ne véons Gote,  
Ne que la taupe soz la mote.

(RUTEBEUF, l. p. 245.)

— Maladie des articulations très rare d'ailleurs dans nos campagnes :

...Quant el oit bruiere le vent  
Ou el ot saillir deus langotes  
Si l'en prennent fievres et Gotes.

(R. de la R. v. 3897.)

Dame, fet-il, dehaitiez sui,  
Car une Gote me prist hui  
Enz el flant qui forment n'estraint.

(Renart, v. 17492.)

J'ai ci ilueques delez moi  
Noef moiniax, foi que te doi,  
Qui chascun jor chéent de Gote.

(Ib. v. 25203.)

— Gote, comme en fr., marque quelquef. la négation : « a n'y vouéyô gote », il n'y voyait goutte ou rien.

Ele se taist, cil l'uis deboute :  
« Dame, dist-il, n'oes-vous Goute? »

(Mahomet, v. 821.)

Quant je entrai léans, li baron firent tuit si grant joie que on ne pooit Goute oir.

(JOINVILLE, p. 180.)

Sa nature (l'aigle) est de esgarder contre le soleil si fermement que si oil ne remuent Gote.

(BRUN. LATINI, p. 190.)

Rom. prov. esp. port. *gota* ; — ital. *gota* ; — valaque *guta* : — bas l. *gota, guta, gutta*. Du l. *gutta*. (Voy. *Gulle*.)

**GOTTER**, v. n. Tomber goutte à goutte ; couler peu à peu, suinter.

**GOU**, s. m. Gousse, cosse des légumineuses : « gou » de pois, de vesce, de fève, etc. ; « un gou, des gous. » Berry : « goussailles », plantes à gosses ; — Poitou : « goussail », s. m. vesce blanche ; — ital. *guscio*, cosse, enveloppe, *sguscicare*, écusser. — Le patois milanais a aussi la forme masc. « gus. » En breton *kos*. Est-ce de cette forme qu'est tiré le nom de famille assez répandu en tous pays de Goux, Le Goux? Scheler rattache gousse à housse, enveloppe en général. On aurait dit gousse pour housse comme gouspiller pour houspiller. Cette conjecture et d'autres émises sur le même mot sont peu satisfaisantes. (Voy. *Gosseau, Gousser, Égousser*.)

**GOUAPE**, s. f. Ivrogne, celui qui s'enivre continuellement. Se dit d'un homme comme d'une femme. L'argot a le mot gouépeur, vagabond, que M. Fr. Michel tire de « guape » forme normande de guépe. Anglais *wasp* = guépe.

**GOUAPER**, v. n. Boire à outrance, faire l'ivrogne, le soulard. S'emploie au fig. dans un certain nombre de locutions qui, au fond, expriment toujours la même idée. Ainsi on dit d'un prodigue qu'il a « gouapé » son bien, d'un mange-tout qu'il « gouapèrait » au besoin la rivière. Nous avons en fr. ces manières de parler avec les verbes boire et manger.

Norm. « gouaper », plaisanter ; — breton : *goap*, moquerie, *goapatl*, railler. Le fr. goguenard, synonym. de *goapier*, renferme l'idée de bombance avec celle de moquerie. (Voy. *Goguenette*.)

**GOUAU, GOUAUDE**, adj. Paresseux jusqu'à la négligence et à la malpropreté.

**GOUAULE**, s. f. Gaule, perche dont on se sert pour abattre les fruits et pour divers autres usages. En vi. fr., suivant les dialectes, gaule, vaule, waule :

Les mestaiers qui là auprès challoient les noiz,

accoururent avecques leurs grandes Gaules et frapparent... comme sus seigle verd.

(*Gargantua*, 1, 25.)

Norm. « vaule », grande perche, « gallet » ; levier ; — Pic. « gaule, vaule, veule » ; — wallon : « waule » ; — breton : *gwalenn, walenn*, perche, tige en général ; — anglais : *goal*, pieu, poteau d'une lice ; — bas l. *vallus*, pieu ; — esp. *valla*, palissade ; — ital. *vallo*, ib. — Du l. *vallus*, échallas, pieu. Diez tire le mot du goth. *valus*, bâton, mais Scheler objecte que la diphtongue au accuse un rad. renfermant le double l.

**GOUAULER**, v. a. Gauler, employer une gaule ou perche pour abattre des noix ou autres fruits ; battre. On a dit galler en vi. fr. pour battre, fustiger. Le mot est dans Borel avec ce sens :

Vostre peau sera Gallée

Ou vous ferez vostre devoir.

(*Th. fr.* II, p. 204.)

Anjou : « gaulayer » ; — Poitou : « gauléier » ; — Norm. « vauler, vauloter » ; — Suisse rom. « gaulâ », battre de verges.

**GOUBLE**, adj. Engourdi ou gonflé par le froid : avoir les doigts « goubles. » Morv. n. En Provence, suivant flonnorat, avoir les mains « gobias ou gobis », c'est avoir l'onglée. En Bourg., suivant M. Mignard, avoir les doigts « gôles » est une loc. équivalente à la nôtre. « Gôle » pourrait représenter « gôble » par la chute du b. Dans la même région, « gomblai » signifie enfler, gonfler. Berry : « gobe », engourdi par le froid ; « gobiot », engourdi par l'âge ; « gobourd », crispé, raide. En Dauphiné, « gobio, goubio », est pris dans une acception semblable. Le fr. gourd a la même signification, mais les deux mots ne paraissent pas identiques. Le nôtre est peut-être dér. comme gobille du l. *gibbus* que le *Dictionariolum* interprète : Une fosse en quelque partie du corps. Duc. donne la forme *gubba* pour *gibba* = *gibbus*, bosse. (Voy. *Gobille, Gobiôt*.)

**GOUEILLÂ**, s. m. Creux rempli de boue liquide, flaque d'eau fangeuse. Les abreuvoirs de Bourges sont connus dans le pays sous le nom de « gouillâs. » En Forez le « gouillat », en Fr.-Comté le « gouillet », sont des mares. La Suisse rom. nomme « golha » une flaque d'eau en général et

par extension un étang, un lac et même la mer. Le Léman est dans le pays « la gran gollhe. » On rencontre des gouillâs un peu partout, dans les Pyrénées notamment. Remarquons à ce sujet que l'étymol. du *Goueil de Joucou*, non loin de Luchon, étymol. qui fait de la source l'œil de Jupiter, est une pure invention sans vraisemblance. Ce nom de loc. est suffisamment expliqué par les similaires qui existent dans la même région. Je cite seulement Goyat, - lo Goyat en 1540, - situé dans la c<sup>ne</sup> de Loubieng. (Voy. *Gargouillâ, Margouillâ*.)

**GOUELLE**, s. f. Boue, vase, eau bourbeuse. A Genève, dans le Jura, « gouille » signifie mare, lieu où l'eau est stagnante. Les « gouilles » sont des réservoirs plus ou moins fangeux. L'auteur d'une histoire du comté de Gruyère, J.-J. Hisely, dit dans l'introduction de son livre : Les flaques ou mares pleines d'eau dormante sont désignées sous le nom de *gollies*. Fr.-Comté (Fourgs) : « gouille », flaque d'eau. En Berry, « gouille » est synon. de boue. Dans la même contrée nous trouvons les dimin. « gouillot » pour bouchée, « gouilloux » pour gourmand, termes qui nous conduisent au vi. fr. goule, dér. du l. *gula*, gueule, et au bas l. *gollia*, avec la signific. de cavité, creux d'eau : *Locus cavus per quem aquæ decurrunt* (Duc. *Gollia*). En Suisse, le dimin. « gollète » désigne à la fois un goulot et une petite flaque d'eau. Comp. avec l'ital. *gola*, gueule et gorge, tuyau, conduit, canal. L'anglais *gullet* se dit d'un petit bassin d'eau. *Gull* a le sens de creux dans le verbe *to gully*, creuser en ravinant.

— Les Gouilles, nom de loc. en Bourg. près de Chalons ; — Les Gouilles, près de Montigny-sur-Aube ; — Les Gouillons dans le département d'Eure-et-Loir.

**GOUEILLER** (SE), v. réfl. Se couvrir de boue. En Bourgogne, dit M. Mignard, « gargouiller » signifie fouiller dans l'eau, barboter. Le verbe est français même dans cette acception ; il se rattache évidemment au mot qui précède.

Berry : se « gouiller », se crotter. Dans la Suisse rom. « gollhi » signifie se mouiller, se salir, s'emboier et le fréquent. « gollhotzi » se dit à la fois du bruit de l'eau qui frappe les parois d'un vase et d'un gazouillement, comme en Poitou « gargo-



lier », comme dans le Maine « gargouiller. » (Voy. *Gargouiller.*)

**GOUGNEUR**, s. m. Vétérinaire sans diplôme, sorcier souvent sans malice mais non sans crédit, grâce à l'ineffable crédulité des campagnes. Le « gougneur » possède dans sa pharmacie des herbes enchantées et dans sa mémoire des formules cabalistiques. Le tout est souverainement ridicule mais très efficace sur l'imagination des dupes. (Voyez *Regôgnou.*)

**GOUNE**, s. f. Femme ou fille de mauvaise vie. Roquefort rattache ce mot à gouge prononcé gouye en béarnais et qui signifiait fille ou femme de bas étage. On le rattacherait avec plus de vraisemblance à gouin, qui en langage de marin désigne un matelot débauché. Dans le *Gloss. du Centre* on trouve « gouinard », coureur de mauvais lieux. Ces termes sont peut-être de la même famille que « gourin, gourine », qui, en Forez et en Languedoc, s'appliquent à un homme ou à une femme de mœurs dissolues. Gourin, gourine, par la chute de l'r médial, a fort bien pu donner gouin à la langue des marins et gouine aux patois. En Fr.-Comté « gouine » se dit d'une truie. Diez rapproche le mot de godine, grisette, mais notre étymologie est soutenue par la forme comtoise « gouine », femelle du porc, et l'espèce de synonymie établie entre prostituée et truie.

**GOIJAT**, s. m. Manœuvre qui sert les maçons et gâche le mortier. Nos jeunes gens, à leur début, acceptent volontiers cet emploi qui n'exige pas un long apprentissage. Dans l'Yonne, aux env. de Seignelay, le « goijat » est le mortier même. On voit dans le *Dict. de la langue fr.*, à l'historique du mot, que goijat avait un fém., goujate, synonyme de gouge et qui ne se prenait pas toujours en mauvaise part. Dans quelques-uns de nos départements pyrénéens, « gougeat » se dit pour fils. La parabole de l'Enfant prodige dans le patois de l'Ariège commence ainsi : Un certain homme âgé de deux gougeats. En Lang. « goujar » désigne un petit domestique, un aide berger, et injurieusement un petit drôle. Comenius, -p. 217, -donne aussi goujars pour garçons et valets. La Saintonge adoucit le son et donne à « gouyat, gouyate », le sens de jeune homme, jeune fille. A Genève, « goujater », gâcher.

**GOULEROT**, s. m. Ouverture, rigole où l'eau s'écoule. Ce terme est peu usité dans le langage du jour, mais on le rencontre assez fréquemment dans les dénominations locales de ruelles ou de prés : le pré, la ruelle du Goulerot. Goulot, au fém. goulotte, qui est aussi un nom de lieu dans le Morvan, — ruisseau du Goulot, près de Lormes, — ruisseau de la Goulotte, près d'Avallon, — est un dimin. de goule.

— Les Gouilles, dans la Côte-d'Or, sur la rivière de l'Aubette. (Voy. *Gouille.*)

**GOULEROTTE**. Petit canal, pli de terrain où les eaux s'écoulent. Le pré de la Goulerotte : la grande, la petite Goulerotte.

**GOULMÉE**, s. f. Gorgée, bouchée, ce qu'on avale d'un seul coup. Morv. n. Le fr. a le mot populaire goulée qui a le même rad. et avait à peu près le même sens. « Goulmée » est probablement pour goulénée, qui avait une autre signification, mais qui dérivait également du primitif l. *gula*.

... Si prend on dou mui de hleit mesurer quatre Golenées... Doivent avoir une Gollenée d'avoine...

(*Dcc. Golena.*)

Dans l'anc. langue goule = gueule. Gueule n'était pas un terme grossier et figurait dans le style élevé :

Fame doit rire à bouche close,

Car ce n'est mie bele chose

Quant el rit à Geule estendue,

Trop semble estre large et fendue.

(*R. de la R.* v. 13565.)

Montaigne appelle science de gueule l'art de faire bonne chère. Dans Palsgr., - p. 662, - engouler = boire avidement : Il ne boyt pas comme font les autres, mais il Engoule.

Esp., ital., *gola*, gorge, gosier ; — l'esp. *gula* se dit à la fois du gosier et de la gourmandise, comme en latin.

**GOULU**, s. m. Jeune canard ainsi appelé sans doute à cause de son avidité. Pour rassembler leur bande de canards, les femmes crient : goulu ! goulu ! L'anc. langue avait un verbe goulouser qui signifiait être avide de :

Com cil ki le repos Goulouze

Si s'en ala parmi Toulouze.

(*MOUSSEES*, v. 9127.)



**GOURGANDINE, GUERGANTINE**, s. f. Femme ou fille débauchée, coureuse, prostituée de bas étage. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre ce mot peu usité en fr. et fait mention d'une étymol. qui le rattache à gore et à gaudir, ce qui lui donnerait la signification de fille de joie. Gore, truie, et au fig., femme impure, avait déjà formé un terme qui a eu son moment de vogue au XVI<sup>e</sup> siècle et qui n'a pas tardé à disparaître, celui de de gorrière ou gourrière désignant, à Paris, les Aspasiés du demi-monde et en Normandie la femelle du porc. Le mâle de ces créatures était un gorrier ou gourrier :

Quant par les rues vous marcherez,  
Je vous dy, pour le faire court,  
Vos pourpointz soient desmanchez  
Des robes, c'est le temps qui court.  
Contrefaictes Gourriers de court.

(*Th. fr.* II, p. 278.)

Dans une farce de l'époque, Folle-Bobance consaille à ses disciples de se mettre à la mode :

Changer vous fault robe et chemise,  
Et vous habiller Gourriement;  
Prenez cest riche habillement  
Pour ennoblir votre personne.....

(*Ib.* p. 266.)

Villon, dans ses *Repeues franches*, s'écrie :

Venez Gorriers et Gorrières !  
Qui faictes si bien les manières.

Gorre signifie toilette à la mode, comme on le voit dans la prose de Jean Drouin qui reproduisit le petit poème de Jean de Venette intitulé : *Histoire des trois Maries*. Ce passage est un véritable réquisitoire de moraliste : O femmes de Lyon qui en toutes Gorres passez les femmes de France, vostre cuer est de tout à danser, rire, railler et gaudir à tort et à travers..... iai vov de mes yeux que plus va avant et plus estes Gorrières. Le mot se montre assez fréquemment dans les auteurs du temps et surtout au théâtre :

Ce serait bien pour faire rage,  
Estre vestu à l'avantage,  
A la Gorre du temps présent.

(*Th. fr.* I, p. 224.)

Palsg., - p. 256, - fait même de grand gorre un subst. fém. qui signifie pompe de toilette. L'origine du mot gorre dans cette acception n'est pas établie. Quelques étymologistes l'ont considéré comme une corruption de gloire pour gloire. Dans

ce cas, comment expliquer non-seulement la chute de la linguale, mais encore le redoublement de l'r et la forme en ou pour o qui se montre dans gourrier ? On a proposé le grec γάρρος, arrogant, orgueilleux, mais comment ce terme se serait-il introduit tout à coup dans la langue avec une signification tout autre que celle des similaires romans ? En effet *gorra*, en esp. comme en ital., désigne l'ample bonnet à poils ou velu que portent les campagnards. Dans la première langue, le *gorrero* est, non pas un homme glorieux ou orgueilleux, mais tout uniment un bonnetier. L'augment. *gorron* s'applique à un grand bonnet, et par une extension qui justifie notre conjecture, à un libertin, à un coureur de mauvais lieux. La compagne du *gorron*, la *gorrona*, est une de ces femmes que l'ironie populaire assimile aux truies, c.-à-d. une grande ou une petite gore. Dans la locution *andar de gorra*, nous retrouvons à la fois le bas-latin *gorrinare*, le lang. « *gorrina* », le champ., le normand, le poitevin « *gourer* », tromper ou faire la débauche. On remarquera aussi l'analogie qui existe entre le terme grand'gore, pompe de toilette, et la honteuse épithète infligée par le mépris public à la reine Isabeau de Bavière. (Voy. *Gore*.) On peut donc admettre que le gorrier a emprunté son nom à quelque particularité de sa toilette offrant à l'œil une ressemblance quelconque avec la robe brillante et soyeuse de nos « *haibillés de soie* », peut-être à ces corselets veloutés qu'on appelait dans le temps des *écrevisses de velours*. En Norm. « *gôrer* » = se pavaner. D'autres étymologistes dérivent « *gourgandine* » du persan *gourgandje*, prostituée, mais dans cette langue le terme pourrait fort bien se rattacher à la même racine. Le sens métaphorique se continue dans le mot « *gore*, *goreau*, » usité dans le patois normand pour désigner un ulcère et surtout le mal vénérien, comme en Champ. « *gourre*. » Dans le *Catholicon* de Lagadeuc le breton *gourhe* est traduit en fr. par : Messellerie de pourceaux. Dans le breton moderne *gor* = abcs. (Voy. *Gore*, *Gori*, *Haibillé de soie*.)

**GOURLASSON**, s. m. Grande poche de toile. Les femmes de la campagne ont souvent leur robe deux « *gourlassons* » retenus par une ceinture. Gourle se disait pour bourse, sac où l'on mettait de l'argent au besoin :

I. Gourle de deniers portoie,  
Si n'est chés en mi la voie,  
Il euide je l'aie muchié.....

(Mahomet, v. 237.)

Lors rue sor un eschiquier  
Quinze livres d'esterlins blans,  
Li Gorlez fu riches et grans  
Et li avoir fu dedens mais.

Roquefort qui cite ces vers d'un fabliau, - à *Gorlez*, - donne du mot une interprétation arbitraire en lui attribuant la signific. de cornet à dés.

Du l. *culens* ou *culleus*, sac de cuir, qui correspond au vi. fr. *culet*, *culot* :

Le suppliant print en l'estel Jehan le Noir.... un *Culet* nommé *bourse*..... Deux *bourses* à usaige d'homme ou de femme, nommées *Culoz*.

(Duc. *Culticolom.*)

*Culens* dans le *Dictionariolum* désigne aussi une mesure de capacité : Une mesure contenant deux boisseaux et demi. *Culcolus* = sachet de cuir.

Dans *gourle* il y a changement de la liquido. Le suffixe assou est augmentatif ou péjoratif. En Poitou la « *gourlasse* » est une toile qui a beaucoup d'apprêt. Le wallon a « *goreli*, *gohurli* » pour *bourellier*, *sellier*. Ce mot répond au vi. fr. *gorlier*, *gourlier* qui avait la même signific. (Voy. Roquefort au Supplément.) « *Gorlète* », dimin. de *gorle*, désigne dans la même région une espèce de sac de cuir et aussi le fanon ou peau en forme de sac qui pend sous la gorge des taureaux.

Berry : « *gorle* », trou dans un arbre, par assimilation avec une poche ?.... Ce terme pourrait n'être cependant qu'une métathèse de « *grolle* » avec le sens de *boite*. (Voy. *Grôlotte*.)

**GOURLON. GORLON.** s. m. Bourdon, insecte.

« *Gourlon* » est-il une altération de *bourlon*, forme dérivée du l. *burra* comme *bourdon* ? Le bas l. *burlare* = *burdare* ; le vi. fr. *bourleur* = *bourdeur*. On peut aussi rapprocher *gourlon* du fr. *ourlon*, nom vulgaire du hanneton. Berry : « *gourlon*, *grollon* », *frelon*, *bourdon* ; — Saint. « *grolon*. » (Voy. *Borde*, *Bordon*, *Goleron*, *Groule*.)

**GOURLOUNER, GORLONER.** v. a. Bourdonner à la manière du bourdon ; chanter tout bas sans prononcer de paroles ; fredonner. Morv. n. n.-o.

Berry : « *gourlouner* », *bourdonner* ; — Saint. « *grolouner*. » (Voy. *Bordouner*.)

**GOURTER**, v. a. Bousculer quelqu'un, prendre au collet en poussant ; entraîner par force un animal qui regimbe. Morv. n. Dans Roquefort, *gourgoz*, dispute. Le préfixe *gour* se montre dans le normand « *gourcir* », écraser, et « *gourfouler* », fouler en blessant. « *Gourfouler* » appartient aussi au Berry. En rouchi. « *gourfourer* », bouleverser, mettre sens dessus dessous. Le subst. « *goure* » se dit pour réprimande, gronderie.

**GOUSIÉ**, s. m. Gosier, gorge.

Quand il brasmoyt demandant à boyre, à boyre, à boyre, dont il dist : que grand tu as (Gargantua le Guousier.

(Gargantua, 1, ch. 7.)

Rabelais donne aux habitants d'Avallon, sur la frontière du Morvan, l'épithète de *grandzgousiers*, parce qu'ils aimaient la bonne chère. On assure qu'ils maintiennent la tradition. Le nom de leur ville est peut-être fatal à ce point de vue. (Voyez *Égoussiller*.)

**GOUSSER**, v. n. Porter des gousses, des cosses. Les fèves, les haricots sont bien « *goussés*. » ; la chaleur a fait « *gousser* » les pois. Nous disons *égousser* pour tirer de la gousse comme *écosser* pour tirer de la cosse. Berry : « *égousser* » = *écosser* ; — Saint. « *goussu* », qui a beaucoup de gousses ; — Poitou : « *gousser* », se mettre en gousses ; — breton : *kosa*, ib. (Voy. *Gou*, *Égousser*.)

**GOUTI**, v. n. Se dit d'un pain qui n'est pas assez cuit et qui forme pâte à la surface. Ce pain n'est pas bon, il est « *gouti*. » En Berry « *gouttant* » = *trempé*. Du l. *gutta* avec le sens de *mouillé* ? (Voy. *Gotter*.)

**GOUTTEREAU**, s. m. Muraille de façade qui relie les pignons d'une maison. Ce terme vient de ce que les deux versants d'un toit s'égouttent le long des murs de face. Dans le patois du Jura. « *goutereau* » ou « *goutterot* » signifie *gouttière*. Il en était de même en vi. fr. :

Comme icellui Robin se feust alouez à oster certain tailleaux et vielz Goutereaux de bois.

(Duc. *Gouteria*.)

Le berrichon « gouteriau » explique l'origine du mot. A proprement parler, le goutereau est le chemin de la goutte. En Berry, on dit non-seulement « riau » pour ruisseau, mais aussi « riauler » pour couler à la manière d'un ruisseau. *Rio* est la forme esp. et ital. qui traduit le l. *rivus*. Riche en sources et en petits cours d'eau, le Morvan a des termes et des formes variés pour désigner l'eau qui coule.

— Côté d'une carcasse de charrette, de la partie nommée charretin. (Voy. *Chairetin*.)

**GOYAR**, s. m. Espèce de volan ou de vouge. Morv. n.

Ung certain baston, appelé Goiart dont l'en coppe les bois.....

(Duc. *Goyardus*.)

En vi. fr. on nommait goye, goyart, une serpe, une houlette de berger, une faucille et, en général, tous les instruments à forme courbe. La Monnaye, dans les causeries de son glossaire, raconte que le fameux Tabourot appelait les vigneron dijonnais : Les chevaliers du goy venongerot, c.-à-d. de la faucille vendangeuse. A Dijon, ajoute-t-il, goy se prononce goui. Aux env. de Lormes, on trouve la forme « goujard » pour désigner le même instrument. Un texte du XV<sup>e</sup> siècle cité par Duc, à *Vougetus* montre que le goy s'appelait aussi vougesse, dim. de vouge.

Bourg. « goy » ; « gouisò », dimin. de goui ; — Fr.-Comté : « goi, goisse, goui, gouisse » ; — Genève : « goise, goëze, goyarde » ; — Berry : « goué, gouet » ; — Poitou : « gouet » ; — Forez : « goye » ; — Lyon : « goyeta », dimin. qui correspond à vougesse et au has l. *vougetus*.

Goi, goy est dér. du l. *gubia, guvia*, qui est dans les gloses d'Isidore et qui désignait une gouge en bas l. *Gubia* en esp. conserve la même signif. Le mot correspond au wallon « goube », au langued. « goubio », et se rattache à la racine gob qui sous-entend une bosse, une courbure. En bas l. *goia, guvia* et *gobius* paraissent identiques. Remarquons en passant une frappante relation entre le grec *γκόβιος*, le l. *gobio, gobius*, goujon, poisson, le français gobie, goujon de mer, et les patois « goube, goubio », gouge, outil. Le wallon « govion, gouvion » reproduit la variété latine *guvia*. Court de Gebelin, dans ses *Étymol. françaises*, - p. 502, - rapporte qu'en Saintonge la

baleine est appelée « gibbar », parce qu'elle a le dos voûté et bossu. L'humble goujon ne peut-il pas au même titre faire valoir son droit à une semblable dénomination ? (Voy. *Gobille, Gobiot, Gouble*.)

**GRÁCER**, v. a. Gracier, faire grâce : il m'a « grâcé » de cette dette : ah, « grâcez-le » de venir ici. L'anc. langue employait le v. gracier pour rendre grâce, remercier. Beaumanoir termine pieusement son livre des *Coutumes du Beauvoisis*, - II, p. 504, - en remerciant Dieu de lui avoir laissé le temps d'achever son œuvre :

Gracie je lo et aore de ce que voz m'avez donné espace de tans et volonté de penser, etc.

**GRAICHE**, s. f. Graisse, fumier, engrais, ce qui engraisse, fertilise.

Lorr. « grâche, graiche » ; — Norm. « crache », crasse et graisse. Du l. *crassus* prononcé *grassus* en bas l. Dans le nord de la France on dit « crasserie » pour graisserie. Un marchand d'huile, de chandelles, etc., est un « crassier. »

**GRAICHER**, v. a. Graisser, se servir de graisse : « graicher » une voiture.

— Mettre à l'engrais : « graicher » un bœuf, un porc.

— Fumer un champ, une terre, un pré, avec du fumier d'étable.

Dans ces diverses acceptions, graisser correspond au breton *druza* comme graisse répond à *druz*, qui en Forez revêt la forme « drugi », engrais. (Voy. *Dru, Engraicher*.)

**GRAICHOT, OTE**, adj. Un peu gras, grassouillet. Dans une charte bourg. du XIV<sup>e</sup> siècle, le dimanche gras est appelé dimanche grassot : Car le dimanche Grassot il vent vin qui il plaist sans ban. (*Ch. B. I*, p. 390.)

**GRAILLER**, v. n. Grasséyer, parler gras. Morvan. n. Dans Palsg., - p. 612, - grassier : Il Grassie ung petit, may's cela luy siet bien.

**GRAILLOUNER**, v. n. Bégayer, parler peu distinctement. Se dit d'un petit enfant qui commence à parler. Morv. n. n.-o. Il est vraisemblable que le fr. graillon, exécution de la poitrine, goût et restes

de graisse. se rattache, comme notre mot, au primitif gras. Le v. grailonner est probablement identique, dans une acception différente au patois, herichon « grailonner », avoir la pituite. La dérivation par « graille » = grille, ne peut expliquer les termes du Berry et du Morvan, tandis que la dér. par gras répond au fr. comme aux termes provinciaux. Le rouchi « gralion », le picard « grailon », odeur ou goût d'un mets réchauffé, appuie plutôt qu'il ne contrarie cette interprétation. Le normand « grailon », miette, le forézien « graila », morceau, et le saintongeais « grailouner », griller grossièrement, ont évidemment une autre origine et se rattachent au l. *craticula*, claie, grille.

**GRAINGNE**, s. f. Grain, graine : « a i é ché-rantie seur lai graingne. » Grain a fourni au vi. fr. un adv. de négation comme goutte, mie, pas, point, etc :

.... Quant menestriers vous orrez  
Fléutes, doussines ou vielles,  
Vous Grain ne les escoutez,  
Mais mettez vos doiz aux oreilles.

(*L'Amant rendu cordelier*, 174.)

Couillatris souleve la coizenée d'or.... puis dit à Mercure : M'armes, ceste-cy n'est mie la mienne. Je n'en veulx Grain. Je vous la quitte.

(*RABELAIS, Prol. de l'auteur*, II, p. 36.)

**GRAIPIN**, s. m. Grappin. eroc. (Voy. *Grifon*.)  
— Nom vulgaire de la spergule (*spargula arvensis*) assez commune dans les bonnes terres du pays.

**GRAIPINER**, v. a. Cueillir, arracher l'herbe avec force et vivacité. De grappin pour crochet? Le *Dict. de la langue fr.* donne grappiller comme identique à grappiner. Le premier mot est un fréquent. du vi. fr. graper qui renfermait l'idée de saisir avec un crochet. En ital. *rapinare* = *rapire* tiré du l. *rapere*. La Suisse rom. dit « rapin » pour avare. Flamand : *graeq*, avide. Dans cette même langue *gieriy*, avaricieux, n'est pas éloigné du fr. grigou et de l'esp. *griego*. (Voy. *Agraper*, *Râpe*.)

**GRATE**, s. f. Grate, gale, démangeaison. L'anc. nom vulgaire de la gale en fr. est gratelle, dimin. de grate. Dans Comenius, p. 93 : Toute galle,

Gratelle et rogne causent ou provoquent desman-geaison.

Il l'asceura que de ceste Gratelle mal aucun ne luy adviendroit.

(*Pantagruel*, IV, 47.)

Aux Gratelles est bonne la décoction de mourron à fleurs bleuës, s'en lavant les mains.

(*OL. DE S. p.* 872.)

La duchesse de Longueville écrit à sa belle-mère :

Madame, je suis très très marrie de vostre Gratelle qui ne s'en va point et voudrois estre auprès de vous pour vous ayder à grater, s'il estoit besoing.

(*Bulletin de la Soc. de l'Hist. de France*, I, p. 22.)

Ceux qui avaient la gale étaient appelés grate-leux :

Il devient froit et sec, bavieux et roupieux.

Roingneux et Grateleux et merencoleux.

(*Test. J. de M.* v. 182.)

Palsgr. donne le simple grateur, grateur. En Berry, on désigne quelquef. la gale sous le nom de la « charmante. » C'est une poétique antiphrase à importer dans le Morvan où la « graitte » est très répandue. Saintonge : « gratte », gale ; — Poitou : « gratelle », démangeaison.

**GRAITILLON**, s. m. Chatouillement, déman-geaison. Avoir le « graitillon », signifie quelquef. avoir la gale, mais ne sous-entend le plus généra-lement qu'un mal passager.

**GRAIVE**, s. f. Entaille, rainure faite avec une pointe, et surtout avec l'instrument appelé bouvet, parce que l'outil, dans la raie qu'il creuse, res-semble à un petit bœuf dans son sillon. Gravure, en fr., a une signific. plus restreinte. L'anc. langue, au contraire, lui donnait le sens de fente plus ou moins profonde :

Il bouta l'espée par les Graveures de l'uis...

(*Duc. Crebadura*.)

Poitou : « graive », raie sur la tête pour séparer les cheveux. Ménage tire le mot du l. *cernere* ! Dans cette acception il est souvent écrit greve :

Il avoit jurei sur sains qu'il ne seroit jamais roin-gniez en guise de chevalier, mais porteroit Greve, aussi comme les femmes fesoient, jusques à tant que il se verroit vengiez dou conte de la Marche...

(*JOINVILLE*, p. 60.)

On voit dans le roman d'*Atys* que sur la tête



d'une jolie femme, une roie ou greve bien tirée avait, comme aujourd'hui encore, son charme attrayant. Le poète nous montre dans la gentille Gaïete :

Sa face blanche, son douz ris,  
Sa belle bouche comme lys,  
Ses euz vrais et ses sourcis,  
La Greve droite en la cervis.

Le léger poinçon qui servait à faire la raie ou grevé était appelé gravoire ou gravouère :

Pour vj gravouères d'ivoire blanc pour la Roïne,  
vij s. parisis.

(Gloss. du M. A. Gravouère.)

*Grab*, en allem., désigne une fosse, un creux, comme l'anglais *grave*, le flamand et le holl. *graf*, le danois *grav*. Comp. le saxon *graef* avec le fr. ravin, le l. *graphium*, le grec γράφειν.

**GRAIVER**, v. a. Creuser en général, et en particulier creuser avec le houvet. En fr. se graver dans le langage des artificiers signifie se fendre.

Wallon : « grawi », fouiller en grattant ; « grawe », griffe ; — Luxembourg : « grawier », fouiller avec un instrument pointu ; — Hainaut : « grauer », égratigner ; « graus », griffes : les « graus » d'un chat ; — Pic. « grau de cat », églantier ; « graver », greffer ; — Metz : « grauwiller », creuser.

Allem. *graben*, creuser, fouiller, graver. *Graben* = fossoyeur, comme le flamand *graf-maeker*. Holl. *kraauwen*, gratter. A ce groupe on peut rattacher, dans la Suisse rom., « grabo, grabou », ravin ; dans le wallon de Mons, « grèbe », crèche, mangeoire.

**GRANMAIRE**, s. f. Grammaire. Nous prononçons encore comme la Belise de Molière :

Je n'est qu'un singulier, avons est pluriel,  
Veux-tu toute ta vie offenser la Grammaire?

MARTINE.

Qui parle d'offenser Grand'mère ni Grand'père?

BELISE.

O Ciel!

(Les Femmes savantes, II, 6.)

Notre prononc. est d'ailleurs conforme à l'usage très répandu dans l'anc. langue et encore subsistant chez nous de donner le son de l'n à la première des deux nasales m répétées. C'est pour

obéir à cette règle que nous disons encore hon-me, pon-me, son-me, pour homme, pomme, somme, etc.

**GRANMENT**, adv. Grandement, beaucoup : tu t'es « granment » trompé, mon garçon.

Et ne tarda gaire Granment après...

(VILLE-HARDOUIN, p. 242.)

O dyable, Gramment je me deulz,  
Je n'ay point de flesches icy.

(Th. fr. III, p. 105.)

Norm., Pic., Saint. « granment » ; — rom. *grandamen*. (Voy. *Brâment*.)

**GRAVELLE, GRAIVALE**, s. f. Gravelle, gravier, sable, parcelle de granit en décomposition. Dans Palsgr., - p. 314, - graveleux est synonyme de areneux.

Quant li amirals veut sortir,

Ses puceles il fait venir

Au ruissel de la fontanele

Dont de fin or est la Gravelle.

(Floire et Blanceflor, v. 1803.)

Fregus regarde l'ève bele

Ki sourt bele sous la Gravelle.

(AVENT, Fregus, p. 134.)

..... Si m'abessai

Por véoir l'iaux qui coroit

Et la Gravelle qui paroît

Au fons plus clere qu'argens fins.

(R. de la R. v. 1533.)

Helyseus (le prophète) devisa le flum Jordan... et il passa parmi la Gravelle dou flum.

(BRUN. LATINI, p. 56.)

Dans Montaigne, grave au masc. désigne le gravier, matière qui forme la gravelle, et au fém. quelquefois la maladie elle-même.

Champ., Saint. « grave », gros sable, terre pierreuse ; — wallon : « gravale, grevale. » Gravelle est un dimin. de grave ou grève, gravier, sable. En Champ. « gravière » ou « grevière » = sablière. Anglais : *gravel*, gros sable. Bas l. *gravella*. Un édit de Philippe VI (1329) interdit de mettre des gravelles dans le sel pour ajouter au poids : Poni vel miseri sabulum vel Gravellam. (Duc. *Gravella*.) Sur le *Rôle de la Taille de Paris* en 1292 on voit figurer des « graveliers », industriels qui tiraient du gros sable de bâtisse dans la Seine. (Voy. *Areine*.)

**GRAVICHIER**, v. a. Gravier avec effort, monter



une pente escarpée. Les deux formes graver et gravir ont coexisté dans l'anc. langue. Rabelais emploie quelqef. la première: Gargantua Cravoit ces arbres comme un chat, sautoit de l'une en l'autre comme un escurieux... Si quelq'un Gravoit en une arbre pensant y estre en seureté... (*Gargantua*, I, 23, 27.) Allez en la ville, Gravant comme un rat contre la muraille... (*Pantagruel*, II, 28.)

Berry: « graver, gravicher, graviller, graviger, gravouiller »; — Poitou: « graver, graviger »; — Saint. « graver, gravochoer »; — Touraine: « gravauiller. » Gravicher est un fréquent. de gravir que Diez dérive de *gradire*. *Gradus*. pas, degré. Scheler insiste sur la dér. germ. qui a donné à l'allein. le v. *grabeln*. ramper.

**GRAVICHOT**, s. m. Montée difficile, pente escarpée, petite montagne, endroit d'une route où l'on monte rapidement. Berry: « gravichot », chemin raide.

**GRAVISSOT**, s. m. Lierre. Morv. n.

Les sorciers de l'autre temps menaient leurs processions, couverts de grands linceuls blancs, des couronnes de Gravisot sur la tête et des feuillets de guye (rameaux de gui) à la main.

(CHARLEUF, *St-Honoré-les-Bains*, p. 257.)

Ménage dérive gravir de *rapere*, parce que, dit-il, les animaux ou les hommes qui grimpent, embrassent de toutes leurs forces l'objet sur lequel ils montent. Cette glose s'appliquerait on ne peut mieux au lierre qui est le grimpeur par excellence. L'oiseau appelé « grimpercau » ou « grimpenhaut » porte en fr. le nom vulgaire de gravisson, et en Poitou, ceux de « gravegnon, gravouillon. » En Berry, le « gravisson » est le pic vert. Les petits enfants qui se plaisent à monter sur les arbres sont des « gravichons. » « Grevigeon » se dit d'un animal qui remue, qui frétille.

**GRÉFETON**, s. m. Greffe, sujet que l'on implante sur un sauvageon. « Gréfeton » est un dimin. de greffe qui était quelqef. usité au masc. : le greffe. En wallon « gréfon. » Ce dialecte nomme aussi « grêfe » une baguette pointue dont on se sert pour faire épeler les enfants. Dans le Luxembourg, la « greffe » est l'aiguille qui marque les heures sur un cadran d'horloge. En Pic. « gra-

veuse » = greffe, et « graver » = greffer. Dans l'anc. langue, le mot désignait un greffoir, un poinçon, un petit bâton taillé à l'extrémité :

Il doit.... mettre chacune desdictes pouldres en ung sachet et le pertuisier d'une Greffe.

(*Ménagier de P.* II, p. 68.)

Il désignait aussi un instrument à écrire, plume ou poinçon. On le voit dans la fonction de greffier :

Grefes avés, pensés d'ecrire,  
N'aiés par les bras emmoisés.

(*R. de la R. v.* 19994.)

Une Grafe a trait de son grafier,  
D'argent estoit; moult l'ot chier....  
En son cuer bouter le voloit.

(*Floire et Blancefor*, v. 788, 800.)

Du grec *γραφίον* par le latin *graphium*, style, poinçon pour écrire.

**GREILLE**, s. f. Petit morceau de lard grillé qui figure en nombre dans la soupe. Nos campagnes on « la soupe à la part » (*Voy. Paris*), et « la soupe à la greille. » Nos « greilles » sont appelées « gratons, grêtons », en Forez; en Fr.-Comté, « grelons »; en Champagne, « gratons »; « grillons ». en Berry (1); « cretons », en Normandie et ailleurs. Ces termes se rattachent au bas l. *crata* tiré du l. *crates*, gril, ou à son dimin. *craticula*. Roquefort dérive à tort le vi. fr. cretons, morceaux de lard grillés, du l. *crusta*. Un ancien glossaire cité par Duc. à *Creonium*, fixe l'origine du mot :

Creonium.... dicitur etiam gallice Creton, quod fit ex carnibus assatis.

Le *Ménagier de Paris* emploie souvent le subst. cretonnée dans le sens de grillade :

Une Cretonnée de char.... Cretonnée de pois nouveaux.... Cretonnée à jour de poisson, soit la friture faite de tanches, brochets, soles ou limandes frites.

(II, p. 93, 129, 160.)

Ces cretonnées sont connus en Espagne sous le nom de *gratonada*. En Norm. « cretonner » signifie racornir, c.-à-d. soumettre à l'action du feu. Cretons, gratons, grelons, grillons, renfer-

(1) La locution: « propre comme un gratton » s'emploie en Berry par antiphrase comme l'a fort bien conjecturé le *Gloss. de Centre* (à *Grateron*). C'est comme si l'on disait: propre comme un lardon grillé. Comenius, - p. 123, - attribue au boucher le soin de préparer les cretons: Il fait des boudins de foye et boudins de sang, des tranchées, riblettes et Cretons.

ment donc la même signific. et ont la même origine. Le gril, ustensile de cuisine, se prononçait souvent greil :

Perrin Cude, varlet de fruit pour .I. Greil acheté par lui pour cuire pommes en Fruiterie....

(Comptes de l'Hôtel des rois de France, p. 82.)

— Grille, porte en fer, grillage, treillis. S'écrivait aussi greil. (Duc. *Grata*.)

— Action de la gelée sur les plantes. La « grille » est surtout redoutable au printemps. Dans cette acception, « grille » répond encore à grillade par métaphore. L'ital. *a grillaja* pour terre aride, stérile :

Il y a du danger à semer le blé noir trop tôt, parce que la fleur craint la Grille....

(DUPIN, *Le Morvan*, p. 14.)

Bas l. *craticula*, qui répond à l'ital. *graticola*. Dans J. de Garlande : Craticulas dicuntur gallice greil. En valaque *gratie* désigne une claie, une grille, et *cratita* une poêle à frire. *Gratar* = gril. Anglais : *grate*, grille, gril, treillis.

**GREILLER**, v. a. Griller, faire rôtir. Se dit aussi de l'action du soleil ou de la gelée. Le *Roman de la Rose* nous représente la besogne que font en enfer les trois Parques :

Ceus lient, batent, fustent, pendent,  
Hurtent, hercent, escorchent, foulent,  
Noient, ardent, Greillent et boulent.

(V. 20042.)

Le feu avons véu et fère et commenchier  
Où on vous fera jà ardoir et Grésilier.

(Doon de M. v. 4317.)

Dans Palsg., - p. 577, - groiller = grêler ; gre-siller, - p. 745, - est pour griller.

Norm. « grêler », griller, rôtir ; — Berry : « grêler », passer à l'archal, sur la grille d'un crible ; « griler », mettre sur le gril ; — Touraine : terre « grelante », terre friable ; — Poitou : « grillon », petit morceau de porc cuit dans la graisse. (Voy. *Griblaudes*.)

**GREILLOT**, s. m. Grillon, le cricri du foyer.

Berry, Forez, Poitou : « grelet » ; — Suisse rom. « grelllet » ; — rom. prov. *greill*.

Du l. *grillus*. Il y avait un verbe *grillare*, orier à la manière des grillons. En esp. *grillar*.

**GREILLOT**, s. m. Grelot.

.... Deux bourses, l'une a cinq Grilloz roons d'argent de soie battues en or....

(*Les Institutions en Bourgogne*, p. 445.)

Dans Borel : greillets, pendants d'oreilles, boutons, sonnettes, grelots. La grelette dans le langage du blason est une petite sonnette ronde attachée au cou des chiens et aux pattes des oiseaux. (Voy. *Gueurlot*.)

**GREUCHE**, s. f. Écrevisse. La chute du préfixe es se remarque dans les patois. Fr.-Comté : « grabeuce, grebace » ; — Jura : « grabusse » ; — wallon : « gevese, grevèse, graviche » ; — Metz : « graveuse » ; — Vosges : « gravousse. » Comp. avec l'ital. *granchio*, écrevisse.

Du germ. *krebiz*, *krepaz*. En allem. *krebs*, écrevisse et cancer. L'ital. *gambero* et l'esp. *gambaro* ont pour analogues dans le Jura « cainbre », dans le Forez « jambre », dans le Lang. « chambré », corruption de chancre ou cancre dér. du l. *cancer*. (Voy. *Équeurvisse*.)

**GREUME, GRÉME**, s. f. Grume, grain de raisin. Une grappe qui a beaucoup de « greumes », qui a de grosses « greumes. » Dans Roquefort, grume, toute espèce de grains ; grumel, pelote ; grumicelot, peloton. Ces termes répondent à *glomus*, lonseaux, peloton de fil, dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*.

Champ. « grume », grain de raisin ; « grumelet », pâte d'œuf et de farine ; — Berry : « grime, grume », grain de fruit à grappe ; — Jura : « gremcaux », pépins de fruit ; « gremeciau », peloton ; — Lang. « grumo », grains de raisin ; « grun », ib. au sing. ; — H. Auvergne : « groumer », peloton ; « agroumi », se pelotonner ; — ital. *gruma*, *gromma*, dépôt, lie, tartre, c.-à-d. matière qui se coagule. Dans cette langue et en esp. *grumo* désigne du lait, du sang caillé, et, en même temps, un amas, un tas. Valaque : *grum*, amas, monceau, avec le dimin. *grumulet*. Bas l. *gruma*, bouton de sein, mamelle ; *grumare*, ramasser, enfler ; *grumella*, farine en grumeau épais. Du l. *grumus*, grumeau, substance amonclée. Le diminutif *grumulus* a le sens de paquet. Dans Isidore, *grumulus* renferme l'idée de terre ramassée et probablement liée ensemble, une sorte d'argile. Le même diminutif dans le *Dictionariolum* est traduit par moncelet.

**GREUMEAI**, s. m. Noyau de fruit, pépin, amande. On dit le « greumeai » d'une pêche, d'une prune, d'un abricot, comme les « greumeais » d'une poire ou d'un autre fruit à pépins. « Greumeai » est la forme loc. de grumeau. Dans le Luxembourg, « grumeai » désigne le gruau.

**GREUMILLER, GUEURMILLER**, v. n. Se mettre en grumeaux, se ramasser, être coagulé.

Berry : « gremiller, gneurmiller » ; — Fr.-Comté : « se ragremecilli », se pelotonner ; — Maine : « gremir, gremiller », écraser, presser fortement ; — Poitou : « égremiller », émietter ; — Norm. « gremir », écraser.

**GREUMILLON, GUEURMILLON**, s. m. Petit grumeau. En Poitou « gremillon » se dit d'un fragment en général : un « gremillon » de champ ou de pré par exemple. C'est un nom de lieu dans le pays. Genève : « gremailon, gremollion », grumeau ; — Suisse rom. « gremi », noix ; « gremohillon », grumeau, amande ; — Berry : « gremille, gremillon », grumeau, morceau.

**GREUMILLOT, GUEURMILLOT**, s. m. Grumeau, partie caillée ou durcie du lait, du sang, etc. Dimin. de grumeau, chose ramassée en tas, coagulée. Fr.-Comté : « grumicel », peloton ; — Bresse : « gremuchot », ib.

**GREUMIOT**, s. m. Noyau, amande. Morv. n. Une noix vide n'a pas de « greumiot. » Berry : « gremiau » ; — Suisse rom. « gremo », grumeau, amande ; — Luxembourg : « grimiote », grain, miette. (Voy. *Greume*.)

**GREUVER**, v. a. Grever, faire de la peine, chagriner, faire du tort :

Ensi avint k'uns Leus runja  
Uns os que el col li entra ;  
E quant el col li fu entreiz,  
Mult en fu durement Greveiz.

(MARIE DE FRANCE, fable VII.)

La mort ne me Greveroit mie  
Si ge moroie ès bras m'amie.

(R. de la R. v. 2473.)

On trouve grevain pour pénible, triste. Le subst. griété = griéveté ou tristesse pour gravité avait été construit sur grief, comme notre patois a fait « aâyeté », contentement, sur « aâye », aise.

Anglais : *to grieve*, faire tort ; *grievance* est le vi. fr. grévance, chagrin, tort. Du l. *gravare*, être chargé, accablé, avoir de la peine. *Gravatim* = avec chagrin, à contre-cœur.

**GRÈVE**, s. f. Os de la jambe. S'emploie aussi pour la jambe : se chauffer les « grèves. » Amb. Paré dit : L'os de la Grève ou tibia. Dans Comenius, - p. 75 - : Sous les genoux sont les Grèves (*sub genibus tibiæ*.)

..... Il reneontra un vieil tronchet de pastissier qui lui cuyda fendre la Grève de la jambe.

(Les Arrêts d'Amours, p. 434.)

Les Thraces portoient un habillement de tête couvert de peaux de renards... Ils avoient aux pieds brodequins de nerfs, qui ne passioient la moitié de la Grève. (*Histoires d'Hérodote*, trad. de Pierre SALIAT, p. 490.)

Le vi. fr. nommait grève tantôt la partie d'une armure qui recouvre la jambe, tantôt la jambe elle-même. Rabelais se sert du mot dans cette dernière acception :

Et notez qu'il (Gargantua) avoyt très belles Grièves et bien proportionnées au reste de sa stature.

(Gargantua, I, ch. 8.)

Sans nous donner.... sus les Grèves à belles pointes de houzeaux.

(Pantagruel, IV, ch. 2.)

Montaigne, - I, 22, - lui prête le sens de brodequins, de bottines :

Les femmes en l'une et l'autre jambe portent des Grèves de cuivre....

Bourg. « graive », os de la jambe ; « graiveire », blessure à cet os ; — Champ. « grève » et « grevière » ; — wallon (Mons) : « grévée », contusion à la jambe ; — anglais : *greaves*, jambières qu'on appelait aussi trumelières au M. A.

**GRIBLAUDES**, s. f. plur. Déchet de la graisse de porc fondue et grillée, ce qui reste au fond du vase. En fr. les grillettes sont de petits morceaux de porc qu'on fait frire ou griller dans la poêle.

La définition de Furetière est : Tranche de porc frais déliée, rostie sur le grill. Dans un repas donné au XV<sup>e</sup> siècle par les moines de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen aux habitants de Vaulx, on voit ces derniers recevant :

Chacun une Ribelette de lart routy sur le greil et chascun une esculée de mortreux fait de pain et de leit, et boire tant qu'ilz veulent cidre ou cervoise.

(L. DELISTE, *Cl. agric.* p. 90.)

Le général Lafayette, cité par Bescherelle, disait préférer les griblettes et les rillots de Touraine à tous les sautés et à tous les suprêmes de nos grandes cuisines. Scheler retranche le *g* initial et écrit riblettes, mais c'est une erreur que démontre l'examen des patois. Les griblettes ne sont pas autre chose que nos « grilles » morvandelles, avec un meilleur assaisonnement. Le mot est un diminutif qui se rattache à grible pour crible ou plutôt pour grille. A l'origine les cribles étaient un appareil grossier, une espèce de grillage qui pouvait aussi bien servir de gril que de crible. Dans le Jura la « gribelle » est du pain grillé. Quant à la forme grible pour crible, elle se montre dans plusieurs provinces, en wallon notamment. Le Luxembourg dit « grible » et « gribler », comme le rouchi. En Saintonge on prononce « grille » pour gril, et « grêle » ou « graile » pour crible. Dans le Maine, la « grêle » est un crible en mailles de fer à l'usage des meuniers, et les marrons « grêlés » sont des marrons grillés. Dans la même région, « graile » désigne une espèce de poêle. En Poitou, « grille » = crible et « grellette » = rôtie, tartine grillée. A Rennes, la « grêle » est une corbeille à claire-voie dans laquelle on met le beurre. Ce même panier est appelé « crulet » en Champ., où « cruler » a le sens de cribler. On le nomme « crato » en Suisse et « cretin » en Flandre. Tous ces termes sont tirés de *crates*, claie, corbeille et de son diminutif *craticula*.

Mais si « grille » est dér. de *graticula* pour *craticula* dimin. de *crates*, « griblette et griblaude » nous viennent d'un dimin. de *cribrum*, crible, qui représentait aussi à l'origine, une claie, un treillis de bois ou de fer à cribler ou à griller. Autour de cette étymologie se groupent plusieurs mots des patois exprimant ou l'action de passer au crible, ou celle de mettre sur le gril.

Suisse rom. « crebletta », crible en usage pour la salaison des fromages, « criblet », grille en fer des égouts ; — rouchi : « creule, grible », crible ; « creuler, gribler », cribler ; — Berry : « cruble, crubler », ib. ; « grêloir », claie ; « graboter », séparer les criblures ; — Maine : « grubeaux », résidu du vannage des grains ; — Dauph. « grobin », panier, hotte, qui se rapproche de l'anglais *crib*, berceau d'enfant ; — Suisse rom. « greube », crasse ou graisse attachée à un vase ; « greubons », petits morceaux de graisse de porc restés au fond du

vase ; — Genève : « greubon », sédiment de lard fondu ; — Fr.-Comté : « grabecon, grabeuçon », résidu de la panne qui donne le saindoux. Le patois de Fours a le v. « engreuber » pour engrasser qui équivaut à graisser, puisque « greube » signifie crasse ou graisse. Grabeler pris au fig. signifie, dans Borel, éplucher, c'est-à-dire, au fond, cribler. Le mot répond au vi. fr. *grabeau* qui est dans Roquefort avec le sens de choix, examen, équivalent à criblage. Bas l. *grabotum*, criblure.

La terminaison aude qui s'ajoute au primitif grible pour grille est autant péjorative que diminutive. On la retrouve en Berry dans « boissaude », qui désigne également le résidu grillé de la graisse de porc. Je remarque que dans la même contrée « grillon » est identique à « rillon », résidu de porc fondu. Une « rillounée » est en somme ce que le *Ménager de Paris* nomme une cretonnée. D'un autre côté, le *Dict. de la langue fr.* dit : grillons, synonyme de rillons. Y a-t-il aphérèse du *g* dans ce dernier mot, ou bien se rattache-t-il à rissoler dont l'origine est incertaine (1). (Voy. *Greille*, *Beur-saudes*, *Gueurloter*.)

**GRIBOULLÉ**, adj. Tourmenté, tracassé. Un homme qui a perdu sa bourse et qui ne la retrouve pas est fort « gribouillé. » Il ne l'est pas moins si sa vache est malade. En fr. gribouiller signifie seulement écrire mal, avec désordre, sans soin. Le mot se montre dans la plupart des patois. L'origine en est inconnue. Comp. avec le bas l. *cribel-latus* pour *cribratus*, criblé. Au fig. *cribrave* avait en l. le sens de mettre à l'épreuve. En Suisse « greboler », que je crois être de la même famille, signifie trembler.

(1) Comparez rille et rissolle avec l'italien *riccio*, frisure et certain degré de cuisson. Dans cette langue *ricciato* = *rigotato*, frisé. En rom. prov. *rigotar* signifiait friser et *rigot* frisure. Or le mot frisier est souvent employé pour friser par le *Ménager de Paris* :

Ielles pommettes Frisiez en sain de porc donlx..... Faites vos rissolles, puis les Frisiez en grant foison d'huile..... Touilliez les lesches de frommage dedans la paste et puis les Frisiez dedans une paille de feu et du sain dedens...

(ii, p. 222, 225, 227.)

Le terme inexplicable riello relatif à un jeune porc, et rille désignant une partie du corps de l'animal, renferment peut-être le double sens de frisure et de friture. (Duc. *Rielle*). Le normand *erile* se dit à la fois d'un reste de lard rissolé et du hâle, vent qui dessèche, qui grille les plantes. Dans ce patois « griblette » = riblette autrefois souvent écrit ribelette.



**GRICHE**, s. f. Gouttelette, reste de liquide, petite quantité en général. Genève : « grisse », grau ; — Norm. « griche », grimace. Notre mot est-il pour apparence, semblant ?

**GRIFON**, s. m. Grappin muni de plusieurs crochets dont on se sert pour retirer les seaux lorsqu'ils tombent au fond des puits. Le « grifon » est nommé « graipin » dans une partie de la contrée.

**GRIGNAR**. Nom de famille très répandu dans le pays. A Lille. « greignard », grimacier ; « greigner », rire en se moquant ; — Pic. « grignard, grigneux », pleurnicheur ; — wallon (Mons) : « grignard, grignou », celui qui bougonne ou pleurniche : un enfant « grignard » ; — allem. *greiner*, le pleureur. L'anglais *grinner* = grimacier. (Voy. *Gringne*.)

**GRIGNE**, s. et adj. Maussade, de mauvaise humeur, mécontent. Wallon (Mons) : « grigner », pleurnicher, se plaindre, montrer les dents, « grignoter », gémir. « Grigne » est la prononciation de la ville. (Voy. *Gringne*.)

**GRIGNON**, s. m. Un homme maussade, de mauvaise humeur. Morv. n. n.-o. « Grignon » se rattache-t-il à *gravis* ou à *grunnire*, grogner, comme le fr. grognon ?

Berry : « grignaud, grignaude », maussade : — Norm. « grigne », moue, grimace.

**GRIJER**, v. a. Griser, faire boire à l'excès, enivrer. Morv. n.

— Grijer *sé* v. réfl. S'enivrer.

**GRIJOUXER**, v. a. Être à demi ivre. Morv. n.

**GRILLAUCDES**, s. f. Petits morceaux de lard qui ont été grillés dans la poêle. Morv. n. (Voy. *Greille*, *Griblaudes*.)

**GRILLON**, s. m. Cube de bois qui termine et maintient une pile plus ou moins considérable placée sur le port du flottage. Dans leurs traités avec les propriétaires, les marchands se réservent souvent de ne pas compter, c'est-à-dire de ne pas payer les « grillons. » Le *Dict. de la langue fr.* ne renferme

le mot qu'au plur. Pourquoi cette restriction ? Nous disons un « grillon », des « grillons. » Il est évident que l'emploi du singulier est nécessaire dans l'usage. « Grillon » est un augmentatif de grille, parce que les bûches du cube sont ordinairement croisées et offrent l'aspect d'un grillage.

**GRIMASSE**, s. f. Orge dégénérée. « Grimasse » se rattache probablement à l'ital. *grimo*, ridé, parce que le grain dégénéré est rugueux. Le fr. grime renferme l'idée de ride et de grimace. Dans le Jura, « gremoulu » = raboteux ; — Il. Maine : « grimeleu », ridé ; — Poitou : « grimelé », flétri ; — Normandie : « grimelu », marqué de petite vérole.

**GRIMOLER**, v. a. Disputer, discuter avec vivacité, se quereller en parlant. Morv. n. « Grimoler » avec quelqu'un : « i é grimolé aine heue aivou lu », j'ai discuté une heure avec lui. En Bourg. on nomme « grimolon » un homme qui aime à se plaindre. Poitou : « grimer », blâmer, réprimander ; « grimouner », quereller.

Dans Palsg., - p. 314, - *grymme of countenance* est traduit en fr. par grimmeux. L'allem. *grimm* = furieux ; *grimmen*, être furieux, semble répondre au normand « grimer, égrimer », égratigner. *Grimmen* en flamand signifie grincer les dents ; *grimming*, grincement de dents.

**GRINGNE**, adj. Grognon, maussade, triste : « n' m' dié ran, i seu tô gringne », ne me dites rien, je suis tout maussade.

Quant ço oï le père, Greins en fud e irez

(BENOIT, III, p. 536.)

Il s'en fu Grains et maris.

(Fierabras, v. 72.)

Quant l'entent Fierabras, Grains en fu et iré.

(Ib. v. 456.)

Et Renart.....

Dessus le puis s'est acoutez,

Grains et marriz et trespensez.

(Renart, v. 6616.)

Quant sot Gérard cui fine amors justise,

Que la bele fust à seigneur tramise,

Grains et mariz.....

(Romancero fr. p. 6.)

Bien se feront à pou de boire et de mengier,  
Mès qui ne se vuelt faire honnor ou ledengier  
Ou avoir Gringne chière, rietes ou dangier,  
Joiiaus ne belles robes ne leur face estrangier.

(Test. J. de M. v. 1311.)



De ces réponses fut le comte de Hainaut tout Grigneux et dit qu'il n'iroit pas ainsi.

(FROISSART, l. 1, ch. 119.)

Adone se Grigna li rois et dist : Mauni, Mauni, soufrés-vous; il ne sera aultrement.

(FROISSART, le Premier Livre, II, p. 357.)

Bourg. « greigne », triste ; — Champ. « graingne » ; — Fr.-Comté : « grigne » ; — Genève : « gringe » ; — Flandre : « graingne, grigne », = grimace ; « graingner, grigner », = grimacer ; — Berry, Norm. « grigner », être maussade, rechigner ; — wallon (Mons) : « grigner », pleurnicher ; « grignoter » = gémir ; — Luxembourg : « grigneux », grognon ; « grignauder », piauler ; — Bretagne : « grignoux », maussade ; « grignouzer », être de mauvaise humeur ; — rom. prov. *grinos*, affligé, *grinar*, gémir ; — allem. *greinen* ou *weinen*, pleurer ; *grinsen*, grimacer, pleurer ; — anglais : *grin*, grimace ; *to grin*, grimacer. — A Guernesey, « grin » signifie griffe, et peut être rapproché de l'ital *grinza*, ride, pli. Le piémontais « grimassé » a le sens de pleurer, peut-être à cause du petit sillon des larmes, assimilé à une ride. « Grimer » dans le Maine se dit pour rayer, et « grimaud » pour grognon. (Voyez *Grignar*, *Grigne*.)

**GRISPINE**, s. f. Petite fille d'humeur difficile, qui a bec et ongle pour se défendre. A Genève, le jeu de « grispille » ou de tire-poil. « A la grispille » signifie au pillage. Bourg. « gripe » ; — wallon : « gripète. »

**GRISPINER**, v. a. Saisir avec les mains ou plutôt avec les ongles dans un mouvement de colère. On dit d'un enfant hargneux qu'il « grispine » sans cesse.

— Grispiner (se), v. pron. Se quereller, se disputer en jouant des ongles ou des griffes. Deux petites filles de mauvais caractère « se grispinent » à outrance. Forez : « grispignâ », crisper, en parlant des nerfs ; — Genève : « grisper », agacer, crisper ; « grispiller », voler, filouter ; — allem. *greifen*, saisir, jouer de la grippe ; — flamand : *grep*, *greep*, crochet. Voyez aussi le l. *arripere*, saisir, prendre soudainement. En wallon, « gripète » et « aripe » sont synonymes pour désigner une plante parasite des haies, plante qui s'accroche aux arbustes voisins.

**GRIVE**, adj. De couleur rouge avec quelques parties blanches : une vache « grive », un veau de poil « grive. » Ce terme figure dans tous les anciens baux de la contrée pour désigner un pelage rouge brique ; il se rattache évidemment au vi. fr. grivelé auquel Roquefort, dans son Gloss., attribue à tort le sens exclusif de gris cendré. Grivelé signifiait marqueté, moucheté, et, dans l'usage au moins, n'indiquait pas plutôt une couleur qu'une autre. On a appelé grives, dit Buffon : Ceux de ces oiseaux dont le plumage était Grivelé ou marqué sur la poitrine de petites mouchetures disposées avec une sorte de régularité. Le *Dictionarium puerorum* traduit le l. *distinguere* par les synonymes marquer, tacher, moucheter, esteler, taveler, Grivoler, bigarrer. Si donc le mot grivelé nous est venu de la couleur particulière de la grive, il a peu à peu élargi sa signification jusqu'à ce point de désigner une bigarrure quelconque. Borel dit expressément « grivelé, bigarré. » Les quelques citations qu'on trouve à l'historique du mot grivelé dans le *Diet. de la langue fr.* suffisent d'ailleurs pour autoriser cette assertion.

Champ. « grivelé », moucheté. — En Fr.-Comté (Fours), « grioulé », qui est pour grivelé, se dit du bétail à poil tacheté de diverses couleurs. — Luxembourg : « grivaudé », tacheté de gris et de blanc ; — wallon (Namur) : « griblé », tacheté de blanc et de rose ; — Norm. « grivoté, grivelotté », tacheté de blanc, de gris, de roux ou de noir.

**GRIVELÉ**, adj. Se dit du bois dont les tissus végétaux sont attaqués de la gelivure. Dans « grivelé » l'r est peut-être une intercalation. La véritable forme serait alors givelé, terme qui se rattacherait au fr. gélif. Mais le mot peut se rattacher à grive, couleur rouge ou rousse. Le bois « grivelé » prend quelquefois la teinte de la brique. Rabelais, - III, 21, - parle de : Bestes noires, fauves, blanches, cendrées, Grivolées, etc. (Voy. *Grive*, *Margelé*, *Mégelé*.)

**GRIVOT, GRIVOTTE**, Nom de bœuf ou de vache au poil grive. (Voy. *Grive*.)

**GRÔ**, s. m. Vase de forme arrondie et ordinairement creusé dans un petit bloc de bois. Ce vase sert à divers usages et entre autres à renfermer la pâte avant la cuisson du pain.

Toutes les escueles et les Greaus en que il (le seneschal) aura servi le cors dou roy dou premier mes, doivent être soues (siennes).

(Gloss. du M. A. Grasal.)

Un texte cité par le continuateur de Duc. - à Grasala. - montre que les « grôs ou grois » étaient souvent en bois :

Icelui Saleisse estoit alé besoigner de son mestier de charpentier et pour faire Grezale...

« Grô » a pour forme féminine « grolle » et pour dimin. « grolotte. » Si comme nous le pensons il faut rattacher ce mot à graal, vase, il devrait peut-être s'écrire grol, la liquide demeurant muette comme la plupart des consonnes finales dans les monosyllabes. On peut consulter un article assez développé du *Glossaire* de Roquefort sur graal et le joli conte *del Graal*. Rom. prov. *grasal, granzans*, vase, jatte. Voy. *Grôlotte*.)

**GRÔDISSIME**, adj. Superlatif de gros, exprimant chez nous le maximum des choses avec une emphase toute locale. Gros possède déjà une valeur démesurément étendue et exagérée.

La *Chronique* de Benoit, - v. 4028, - dit grandime pour grôdissime :

Des portaus lancent pex aguz

E Grandimes caillous cornuz.

(Voy. *Gros*.)

**GROGUER**, v. a. Croquer, manger quelque chose qui croque sous la dent. Est-ce une ancienne forme ? est-ce une corruption de croquer ? Si croquer est dérivé d'une onomatopée, un rad. grog a pu donner groguer comme le son croc aurait produit croquer. En Poitou, « groc » se dit pour cassant, miette, débris.

**GROINGE**, s. f. Grange.

Et sont subjectz yceulz ditz hommes cueillier leurs grains, lez mettre en leurs Groinges, lez battre, vaner, etc.

(*Ch. B. II*, p. 290.)

Dans l'ancien dialecte bourg. ange se change souvent en oinge. Ainsi costange qui est pour coutance est écrit costoinge : Ils seront tenez au prover leur diz dommaiges, despans, costoinges, etc. (*Ch. B. II*, p. 426.)

**GROINGNER**, v. a. Grogner, murmurer entre

ses dents en grondant. Vi. fr. graigner, groigner, grongner. Dans Palsgr., - p. 558, - je groigne et je grongne : Il Groygne à tout tant que je fays. Dans Comenius, - p. 57, - je groigne : Le porc ou porceau Groignant avec son groin.

La Muse en Groignant luy defend sa fontaine.

(REGNIER, *Sat. II*.)

Fortune toujours me Groingne.

(CHARLES D'ORLÉANS, *Rondeau*.)

Le *Roman de la Rose* emploie la forme groignoier pour se servir du groin :

Cist mastins li pent as mameles

Ses trois groins en sou sain li muce

Et la Groignoie et tire et suce.

(V. 20020.)

Palsgr. écrit groyn et groygner. Ce grammairien et Comenius rattachaient avec raison le subst. et le verbe à la même racine. Le fr. efface l'air de famille dans grogner. Ital. *grugnire* ; — esp. *grunir* ; — port. *grunhir*.

Du l. *grunnire*. Le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle* déjà cité, traduit *grunnire* par grenir, et *grunnitus* par gronissemens. Dans le *Dictionariotum*, *grunnire*, grogner ; *grunnitus*, grongnement. Le rom. prov. dit *gruniment* pour grognement.

**GROINGNERIE**, s. f. Gronderie, murmure ou parole d'humeur, de mécontentement. (Voy. *Griagnar*, *Griignon*, *Gringne*, *Groingner*.)

**GROINGNON**, s. m. Grognon, celui qui murmure entre ses dents en grondant. Aux env. de Valenciennes, « grognon » se dit pour groin et même pour bouche par moquerie.

**GRÔLA**, s. m. Grêlon, grain de grêle. Lorraine, « grollon. »

**GRÔLE**, s. f. Grêle. Vosges, « grôle » ; — Bourg. « grole. »

**GRÔLER**, v. impers. Grêler. Se dit de la grêle qui tombe.

Lors commença forment à Groilloier,

La noifli covre le col de son destrier.

(*Agolant*, v. 312, dans BEKKER.)

La forme morv. est usitée en Bourgogne. On la trouve aussi dans Crestien de Troies : La tormente qui Grouse et pluet, et tone et vante. (*Chevalier au Lyon*, v. 773.)

**GROLOTTE**, s. f. Écuelle ou vase de bois. Grolotte est le dimin. de grolle que M. de Laborde définit : Vase en forme de flacon à une poignée.

Item, une Grolle d'Allemagne d'or à couvercle couronné... Item une autre Grolle d'or à la dicte manière d'Allemaignassise sur un pié à jour et garny de plusieurs perles.

(Les Ducs de Bourgogne, II, p. 38.)

Berry : « grelot » ou « grelaud », petit pot de terre qui va au feu ; — Fr.-Comté : « gré », sébile ; « grélot », écuelle ; « grelet », seau ; — Genève : « grailet », plat d'étain ; « grailette », terrine à trois pieds qui va au feu ; — Jura : « grelot », seau de bois, boîte à lait ; — Lyonnais : « grazal », auge de bois ; — Suisse rom. « groula », boîte ronde en bois. (Voy. Gró.)

**GRON-GRON** (faire), loc. à l'usage des enfants. Grogner, gronder. A Guernesey, « grondre » = gronder.

Onques cil ne daingna mot dire,  
Ne à son salut ne respont,  
Einz crolle le chef et si Gront.

(Renart, v. 22762.)

**GROUCHER** (SE), v. réfl. S'enorgueillir, se targuer de quelque chose : se faire gros ?

**GROS**, s. m. Gros, grand, fort, riche, puissant. Chez nous gros est opposé à mince, petit, faible, pauvre. Le mot correspond à grand dans une foule de noms : Gros Jean, Gros Pierre, Gros Guillaume = Grand Jean, Grand Pierre, Grand Guillaume. On dit une « grosse » maison pour une maison abondamment pourvue ; une « grosse » famille pour une famille nombreuse ; un « gros » appétit, un « gros » malheur, un « gros » domaine, un « gros » bois, etc. Gros, pris isolément, désigne une puissance ou une richesse relatives. Un « gros » est en Morvan plus ou moins un grand, à l'exclusion cependant de l'idée de naissance aristocratique. Deux hameaux de la commune de Saint-Agnan, habités primitivement par des paysans à l'aise, sont dénommés les Gros. Cette dernière acception est au reste ancienne et généralement admise. Elle était usitée dans la capitale comme on le voit dans ce passage du *Journal d'un bourgeois de Paris* :

Ainsy estoit le peuple mal gouverné par la male et convoiteuse volonté des Gros.

Le comte Jaubert à qui j'emprunte cette citation rapporte encore une anecdote consignée dans le *Dict. de Trévoux*. Louis XIV ayant un jour blâmé devant Boileau, comme une fâcheuse innovation, l'emploi du terme gros pour exprimer une idée de grandeur, le poète courtois répondit qu'il était en effet surprenant que, sous le règne de Louis-le-Grand, on voulût mettre partout le mot de gros au lieu de celui de grand. La remarque était adroite quoique peu flatteuse peut-être pour le vaillant Louis VI, surnommé le Gros, par suite peut-être des mêmes abus de mots que blâmait son royal successeur. M<sup>me</sup> de Sévigné subissait elle la tyrannie de la mode lorsqu'elle écrivait à sa fille, le 17 janvier 1689 : Beaucoup de duchesses, la Cour fut grosse ? En général les patois donnent à gros le sens de grand et de riche. En Limousin on place ce mot devant un substantif pour lui donner plus de force. En Flandre, on l'accole à ce qu'il y a de plus misérable au monde pour affubler ce rien d'une dernière gloriole. On dit : *un gros mort*, désignant sous cette qualification un individu qui a eu tous les honneurs des pompes funèbres. Gros exprime même quelquef. la puissance du démon. Le « Gros » est chez nous un des noms de Satan. (Voy. *Grôdissime*.)

**GROSSIER**, adj. Épais, rustique. S'emploie en parlant des personnes. Une femme « grossière » est une grosse femme mal bâtie, d'épaisse encochure. Nous voyons dans le *Gloss. du Centre* que la grossièreté des formes, en Berry, n'exclut d'ailleurs pas la beauté. Le comte Jaubert cite cette phrase que nous reproduisons : « Une jolie fille ben Groussière et ben fraîche. » Être grossière pour une femme, c'est avoir de l'embonpoint, voilà tout. A ce point de vue, les Turcs ont la réputation d'aimer les femmes grossières. L'anc. langue, au reste, disait gros pour grossier. Le *Dictionariolum puerorum* traduit le l. *circuncise agere* : agir Grossement et sans aucune élégance.

**GROUACHE**, s. f. Chiendent, plante qui abonde dans nos terrains granitiques. Dans le nord, « grouwoige » désigne une espèce d'orge. Une certaine analogie entre les deux graminées permet-elle de rattacher « grouâche » et « grouwoige » à la même racine ? « Woige » est une anc. forme wallonne pour orge. Quant à grou, on peut con-

sulter dans le *Gloss. du Centre* les diverses applications agricoles de cette forme de gros. Voyez encore le *Vocab. des noms wallons d'animaux, de plantes, etc.*, par Grandgagnage, à la page 24.

**GROUÉ**, adj. Couvé : un œuf « groué », œuf qui a été mis sous la couveuse. Ne s'emploie guère que dans cette locution. En Fr.-Comté, « s'agrouer, s'agrouvâ », se pelotonner en ramassant ses membres. Berry : « s'agrouer », que Rabelais écrit accrouer, s'accroupir et grouer = couvrir. Norm. « acouer », v. a. et réfl. se mettre à couvrir. Aunis : « grouer, agrouer », couvrir ; « grouée », couvée ; — Poitou : « grouaie, grouie », ib. ; — Forez : « grouâ », couvrir. (Voy. *Couer*.)

**GROUELLE**, s. f. Groseille, fruit du groseillier. Morv. n.

Berry : « grousselle, groisselle, gruselle » ; — Poitou : « grusèle, grusole » ; — Prov. « grousselha. »

Scheler dérive groseille de l'alle. *kräusel*, qui a pour rad. *kraus*, crépu, par allusion à l'aspect de la grosse groseille. On peut encore rapprocher le mot du breton (Vannes) *grôzel*, *grôzol*, gros sable, gravier ; *grôzêlen*, *grôzolen*, un grain de gravier. Dans le même dialecte *grenozell* désigne le fruit du groseillier à épines. (Voy. *Grouzale*.)

**GROUGNON**, s. m. Morceau de pain, croûte, crouton. « Grougnon » semble n'être qu'une variante du fr. grignon.

Berry : « grigne, crougnon », morceau de pain avec sa croûte ; le morceau choisi du milieu : — Poitou : « gregne, grigne, grignon », croûte de pain ; — Saint. « grigne, grignotte », ib. ; — Jura : « gregnon », crouton ; — Forez : « grougnou » ; — Maine : « grigne, grignette », croûte, petit fragment de croûte ; — Pic. « grignettes », croûtes croustillantes du pain ; « grignote », petit fragment de pain. (Voy. *Égrougner*, *Queugnon*.)

**GROULE**, s. m. Le groule est l'époque du passage des bécasses au printemps. Dans l'anc. langue grouler signifie faire un bruit confus. Dans *Palsg.*, - p. 693, - Ilz ont Groulé par dessus ma teste depuis troys heures au matyn ; - p. 694. - Groulement, = grondellement, grondissement.

Berry : « groulée », passage des bécasses ; « grou-

ler, grouller, grouiller », remuer, mouvoir ; — Champ. « grouiller », murmurer ; — Saint. « groulonner », imiter le bruit des frelons ; — Pic. « grouler », gronder, murmurer ; — Norm. « grouler », remuer avec bruit ; « groulonner », renâcler ; ital. *grola*, freux, appelé vulgairement groule, comme le corbeau ; — esp. *grulla*, grue ; — port. *grulha*, criard ; — anglais : *growl*, grondement ; *to growl*, produire un bruit sourd ; — flamand : *grollen*, grommeler ; — grec : γρόλλη, murmure, grognement dont la racine paraît être la syllabe γρῶ qui exprime le grognement du cochon. En rouchi « groule » = « grone » pour grognement, gronderie. Le berrichon « croulée », et le sens de remuer, mouvoir qui existe dans plusieurs patois, font penser au vi. fr. *crôler*, mais le sens de bruit, de murmure, de grondement, répandu dans le domaine roman et même dans le domaine germ., écarte l'analogie. Il y a peut-être eu confusion entre « crouler », remuer, et « grouler », grogner.

**GROULER**, v. a. Concasser, briser à demi, grossièrement. On « groule » l'avoine, l'orge, pour la nourriture des animaux. Genève : « gruer », monder : « gruer » l'avoine ; — Norm. « grouer », égrainer. (Voy. *Gru*.)

**GROUS, GROUSSE**, adj. Gros, grosse. Morv. n. n.-o.

A cousté d'icellui chauffant estoit ung homme sauvage sur ung Groux pé (piquet).

(MANTÉLLIER, II, p. 545.)

**GROUZALE**, s. f. Groseille. Morv. n. « groualle » ; — wallon : « gruzale » ; — rouchi : « gruzièle » ; — Poitou : « grezolle » ; — Norm. « groizelle » ; — Guernesey : « grouaise. » (Voyez *Grouelle*.)

**GROUZALÉ**, s. m. Groseillier. Morv. n. n.-o. « grouaillé », par la chute de l's médial. Dans le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*, *ramnus* = grouseillers.

**GRU**, s. m. Le « gru » représente l'action de la gelée sur notre sol arénacé. Il soulève, divise, egrène la terre et la rend semblable à du gros son. ou plutôt à du gros sel. En vi. fr. *gru*, *grui*, désignait un grain en général :



Le suppliant conduisit une charretée de grain ou Gru pour mouldre au molin.

(Duc. *Grutum.*)

En Norm. le blé préparé pour la bière était connu sous le nom de gru. Il est souvent question des moulins à gru dans les documents des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. Dans la Suisse rom. le gruau est appelé « gru »; « gruâ » = faire du gruau, monder. A Genève une soupe aux « grus » est une soupe au gruau. En Champ. « gru », son de farine. Le mot avait la même signification en rom. prov.

Gru de razim negre.... Manja .i. razim gru e gru o pauc e pauc.

*Engrunar, esgrunar* = égrener, séparer, détacher, mettre en débris. C'est littéralement l'effet du « gru. » (RAYNOUARD, III, p. 497.) D'un autre côté en fr. grou, grouette, désigne une terre mêlée de pierres ou de gravier, comme « grouet » en Norm., dans les Vosges « grouine », et dans le Maine « groie. » Le wallon a « groulê » pour glaçon détaché du sol, boue, gelée, et le verbe « gruzi » pour gruger qui correspond au bas-saxon *grusen*, broyer menu. En Norm. « grouer » signifie égrainer, et « groue » désigne la gelée, la glace. Breton *grouan, grouanenn*, gravier; — allem. *gruz*, gruau; — anglais-saxon *grût*, farine grossière. Gru est-il une apocope du l. *granum*, comme le rom. prov. *gra* = gru? De gru sont dérivés les verbes gruger, égruger. En anglais *to grudge* est pris au fig., mais le subst. *grudgeons* signifie recoupe de blé ou son. (Voy. *Cran.*)

**GUEDÉ**, part. passé. Bourré, rassasié à l'excès, soulé. Voltaire emploie le mot dans ce sens en disant qu'il était guedé de vers. En Normandie « guédot » désigne un porc engraisé.

Il avoit préparé un banquet pour faire nopces, comme je m'y suis Guedé.

(*Th. fr.* V, p. 144.)

Poitou : « guede, guedé », lourd, essoufflé, bourré de nourriture; — Norm. « guedé », gonflé, empiffré.

**GUEDER**, v. a. Faire manger jusqu'à la satiété, bourrer de nourriture. S'emploie principalement en parlant des enfants. Gueder est un vieux mot que Roquefort dit être encore usité dans le menu peuple. M. Littré l'enregistre et remarque que le

*Dict. de l'Académie* n'a gueder qu'au sens de rassasier, souler, sens qui est le nôtre, et non au sens de teindre les étoffes avec la guède ou pastel. Diez tire gueder, rassasier, de l'alle. *waiden*, faire paître, qui répond au wallon (Liège) « waidi », pâturer, mais ce dernier mot ne renferme pas l'idée du rassasiement excessif. Aussi M. Littré s'en tient-il à la signification propre faisant observer que gueder c'est traiter son corps comme le teinturier traite son étoffe qu'il imbibe, qu'il guède. Dans le Maine une « guedée » est une forte averse de pluie. L'idée d'abondance est encore dans ce terme comme dans celui de « gueuder », faire beaucoup de vin. Ménage cite un auteur italien qui dit : *Chede est dispositio quæ accidit ex reptatione*. Suivant cet auteur, le mot serait arabe. Wallon : « wedde » ou « wouede » = guède, pastel. Une rue de Lille porte le nom de : Ban de Wedde. (Voy. *Gueuder.*)

**GUÉE**, adv. Guère, peu, pas beaucoup : « a n'y en é guée », il n'y en a guère.

**GUÉHÀ**, s. m. Guéret, terre labourable, champ en culture. Morv. n. n.-o.

**GUENEILLE**, s. f. Guenille, loque, chiffon.

**GUENEILLO**, s. m. Guenille, haillon. Se dit injurieusement d'une personne sans énergie, molle.

**GUENEILLOU, OUSE**, adj. Guenilleux; celui ou celle qui porte des guenilles, des vêtements déchirés, qui à l'air misérable.

**GUÉRAUDE**, s. f. Gros chiffon servant à nettoyer le four. Morv. n. « guéhaude » par la chute de l'r.

**GUÉREILLE, GOUEILLE**, s. f. Guenille, chiffon usé ou déchiré. (Voy. *Dégouiller.*)

**GUÉREILLO**, s. m. Haillon, lambeau d'étoffe. Comp. avec l'ital. *gherone*, morceau d'étoffe, lambeau, rognure.

**GUÉREILLOU, GOUEILLOU**, adj. Se dit d'une personne en guenilles, aux habits déchirés : « eune fon-n' tote guéreillouse ou goueillouse. »



**GUERIOTE.** s. f. Griotte, cerise sauvage assez commune dans le pays. La griotte, autrefois agriotte, a pris son nom de l'acidité qui la distingue de la cerise douce. Nicot l'appelle en l. *cerosia acida*. En ital. *marasca*, *amarasca*.

Quarante cerises aigres ou Agriotes seiches, mettras dedans le paté....

(PLATIN, trad. de *obsonia*, liv. vi.)

LES Agriotes ou cerizes aigres.... plus propres à confire que les guines ou cerizes douces.... Pour colorer le jus susdit appelé agriotat, de trois ou quatre grosses Agriotes noires de maturité en sera exprimé le jus dedans l'agriotat....

(OL. DE SERRES, p. 776, 777.)

Genève : « griotte », cerise acide ; — wallon : griaine, grinche, grinque ; — Prov. « agriota » ; — Lang. « agrioto. » Dans les Vosges on donne le nom de « griottes » à des petites prunes acides.

**GUERIOTTÉ.** s. m. Griotier, cerisier sauvage qui produit les griottes.

**GUERLOT,** s. m. Étui à aiguilles. (Voy. *Garlot*.)

**GUÉROT.** s. m. Averse de courte durée. La terre est trop sèche, il nous faudrait un bon « guérot. »

Berry : « garaude », averse, giboulée ; — Flandre : « gruoit », pluie d'orage. En Pic. le verbe « guériner » se dit du ciel qui se couvre de nuages. A Lille « gruaou », averse, semble équivaloir au fr. grain, pluie subite.

**GUERRI, GUERRIER.** v. a. Tourmenter, malmenier, agiter en divers sens. On dit que la fièvre « guerrie » les malades, que le vent « guerrie » une chandelle allumée. Vi. fr. *guerrécier*, *guerrier* = guerroyer :

Bien li dit li cuens ceus qui vuelent Guerreer.

(BENOIT, Append. III, p. 368.)

Noz ne érions pas que il soit nul si male home que ses cuers ne soit Guerriés de sa conscience meismes.

(BEAUMANOIR, II, p. 305.)

Des bons amis qui vous aidoront si trétos que vous averes commenché la guerre, se Guerryer vous fault.

(FROISSART, le Premier Livre, I, p. 177.)

Berry : « guerrier », nuire, faire du mal ; — Genève : « guerrier », batailler, quereller ; rom. prov. *guerrear*, combattre ; — esp., port. *guerrear* ; — ital. *guerriare*.

**GUEUDER.** v. n. Faire du vin au-delà de son attente. Les vigneron de la basse Bourgogne, de l'Avallonais entre autres, lorsqu'ils ont leurs caves pleines, disent : je suis content, j'ai « gueudé. » Au contraire, « dégueuder » signifie faire une mauvaise récolte, éprouver un déficit dans le produit de ses vignes. Quelques parties de la Bourg. et de la Champagne ont la variante « queuder. » Le verbe « queuder », qu'on n'a pu expliquer d'une manière satisfaisante, se rattache peut-être à l'usage très répandu autrefois de la plante tinctoriale appelée guède ou gueude (ROQUEFORT à *Gaistel*), plante connue dans l'industrie sous le nom de pastel. La guède, qui fournissait une belle couleur bleue, servait-elle à faire foisonner le vin dans les cuves ? Dans le Maine et l'Anjou le verbe « gueuder » signifie mouiller accidentellement. Une « gueedée » est une forte averse. En Norm. « se gueéder » se dit pour se mouiller fortement ou salement. Il y avait à St-Denis près Paris un marché considérable de guède où pouvaient s'approvisionner (quod abundat non vitiat) les teinturiers de la vigne non moins que les autres. L'emplacement qu'occupaient les marchands de pastel reçut le nom de marché aux Guèdes. Ce marché devint sous le premier Empire le marché aux Guêtres et plus tard la place de Gueldres en l'honneur sans doute du roi de Prusse. La guède qui était très cultivée au XII et XIII<sup>e</sup> siècles, comme on le voit dans plusieurs textes cités par Ducange (*Guauidium*, *Gueda*) et L. Delisle (*Classes agricoles*, p. 329), fut nommée par la suite pastel, parce qu'on l'employait à la fabrication de petits gâteaux appelés pastilles, du latin *pastus*, pâture. Dans le *Ménagier de Paris*, - II, p. 214, - il est fait mention des Pasteaux de guède. Si le verbe « gueuder » ne se rattache pas à l'emploi de la guède par les vigneron, il est dérivé probablement de l'usage de cette plante comme comestible, usage confirmé par Palsg., - p. 168, - qui dit : Guedde. woode to dye with. La nature indigeste de cet aliment aurait donné naissance à l'idée de plénitude au propre et au figuré. Gueuder rappelle l'anc. verbe *apasteler*, faire bonne chère, manger beaucoup, qui se rattacherait peut-être à pastel comme gueuder à guède. (Voy. *Gueder*.)

**GUEUGNER.** v. a. Attendre avec impatience, languir d'attente. « Gueugner » la faim, « gueugner »

la soif, se dit pour mourir de faim, de soif. Morv. n. n.-o.

Poitou : guener », haleter, pousser des soupirs d'attente ou de fatigue; — Saint. « guener, quener », gémir.

**GUEULAR**, s. m. Petit fossé limitrophe entre les propriétés boisées. De gueule, par assimilation.

**GUEULÉE**, s. f. Bouchée, ce qui peut tenir dans la bouche. Une « gueulée » de pain, de soupe, etc. Morv. n.

« Gueulée » se trouve dans quelques dictionnaires fr., mais le mot est hors d'usage. L'anc. langue employait plutôt la forme goulée qui avait la même signification. Un proverbe disait : Brebis qui hèle perd sa goulée. Gueule était usité pour bouche même dans le style élevé :

Refrain ta Gueulle, c'est assavoir l'appétit de boire et de mengier...

(L'Internelle Consolation, III, ch. 19.)

(Voy. Goulmée.)

**GUEURDIN, INE**, s. m. et fém. Gredin, gredine. La métathèse de gredin explique peut-être le mot gourdin, gros bâton, que le *Dict. de la langue fr.* rattache avec peu de vraisemblance à gourde, usité au fig. pour lourd, stupide. L'inversion existe aussi en Berry et en Bourg. qui ont « guerdin, gueurdin. » En Lorraine on prononce « gordin, gourdin. » A l'origine gredin se disait d'un mendiant affamé. Le bâton que portait ce visiteur parfois incommode a pu lui être assimilé dans le langage populaire. Toujours est-il qu'on a eu les formes gordin, gourdin, pour gredin.

**GUEURLOT**, s. m. Grelot : un « gueurlot » de chien, de cheval.

Du l. *crotalum*, petite sonnette, selon Diez. Le l. *crotalia* désignait des pendants d'oreilles comme le vi. fr. greillet. (Voy. Greillot.) Le grec *κροτάλον* a le sens de cliquette, de grelot, et *κροτάλια* s'applique à des pendeloques qui, en s'agitant, donnaient un faible et agréable bruit.

**GUEURLOTER**, v. a. Grelotter, trembler de froid. On trouve en Bourg. les deux formes « gueurloter » et « gueurlonner. »

Grelotter est-il un dérivé de grelot, représentant le bruit du claquement de dents ? On se demande d'abord s'il y a une analogie acceptable entre le tintement d'un grelot et le choc des dents qui se rencontrent. On voit ensuite que grelotter renferme plutôt l'idée d'un tremblement que celle d'un martellement. Ainsi, en fr. trembler ou grelotter la fièvre sont des loc. identiques. D'un autre côté, les patois se refusent à la dériv. par grelot, petite sonnette. Dans le Jura, « grouler » ; à Genève, « greuler » = grelotter, trembler de froid ; « greuler » la fièvre ou avoir la « greulotte », c'est frissonner ou avoir un tremblement nerveux. La contrée a les synonymes « grebaler, grevaler », qui sont bien près de « gribouler » usité en Bourg. avec la même signification. Le rapprochement est plus sensible encore dans « guernoter », usité à Lille pour frissonner et bouillir à petit bouillon. Dans la Suisse rom. « gribola » = trembler ; « gribolon » = ébullition, frisson, chair de poule. Grelotter nous paraît tiré d'un dimin. de *cribrum*, grille, treillis de fer, exprimant le frémissement assimilé du corps refroidi et de la chair qui rôtit sur le gril. Le normand « creter, creillier », = frissonner, reproduit exactement le l. *crates* ou son diminutif *craticula*. « Gredil », gril dans la même région, répond à « gredir », avoir le frisson, et au vi. fr. grédiller, friser les cheveux avec un fer chaud : poil « gredillé », poil frisé. On rencontre la même métaphore dans le mot friller qui, chez nous, et dans plusieurs provinces, signifie à la fois griller et geler. Griller n'a d'ailleurs pas toujours le sens de rôtir, il a celui de frémir comme on le voit dans l'ital. *grillare*. Au résumé le l. *cribrum*, grille, par une série de transformations, a pris en vi. fr. les formes graile, grèle, grêle, grelle (en Berry, en Poitou, en Saintonge) qui ont donné le dimin. grelotter, frémir, trembler comme si l'on était sur la grille ou sur le gril. Le Maine nous offre le simple « gueuler » pour cribler le grain, le nettoyer. (Voy. Greille, Griblaudes, Grillaudes, Gueurziller.)

**GUEURLOTER**, v. n. Grelotter. Se dit du petit bruit que fait l'eau en tombant goutte à goutte. Le mot semble formé sur grelot, dimin. de grêle, qui signifie faible, même en parlant d'un son.

**GUEURLU**, s. m. Mauvais sujet, varrien, homme

de rien. En Bourg. « grelu », prononcé aussi « gueurlu », s'applique à un gueux. à un mendiant. Dans le Jura, « grelu » = pouilleux. Le fr. greluchon semble un dimin. de ce mot, car à Lyon grelu et greluchon ont la même signification. Une « grelette » et par inversion une « gueurlette », est, en Champ., une brebis maigre et vieille. A Genève, « grelotte » désigne une prostituée.

Ménage rattache grelu à grêle et dérive le mot du l. *gracilis*. On voit, à l'appui de cette étymol., qu'en Berry « guerli, gucurli » a le sens de grêle, maigre, mal nourri et même frileux. « Grelotte » y est aussi un terme injurieux. Le rom. prov., dans la forme *graille* pour grêle, chétif, nous montre avec plus d'évidence la contraction produite par la chute du e.

**GUEURLUCHON**, s. m. Morceau de bois sec détaché d'une souche d'arbre, éclat de bois sec. En fr. un greluchon est tout autre chose qu'un morceau de bois. C'est un galant de bas étage, un pilier de mauvais lieux. Le personnage se montre de profil dans ces deux vers cités par Bescherelle :

Sitôt que je le sus, ma fureur fut sans bornes,  
Je voulus la tuer, elle et son Greluchon.

Le *Dict. de Trévoux* rattache greluchon à grelu, grêle, et par extension misérable. La métathèse existait dans l'anc. langue, car on lit dans l'*Apologie pour Hérodote* de H. Estienne que les femmes priaient saint Guerluchon afin d'obtenir la fécondité. (Voy. FR. MICHEL au mot *Greluchon* de son *Dict. d'argot*.)

**GUEURNÀÏON**, s. f. Grenaison ou plutôt grainaison, formation de la graine. Le temps de la « gueurnaison » est une des grandes époques de l'année agricole.

**GUEURNÉ**, s. m. Grenier, lieu où on dépose le grain.

Respondi li rois... u de mes Gerniers, u de mes cèliers.

(*Rois*, p. 369.)

Vêz qe la grange et le Gerner se joynent ensamble.  
(*Economie rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 17.)

Que tout me soit mis en Guernier;  
Ne soit vendu le blé ne transporté,  
Jusques à ce qu'il soit bien chier.

(*Th. fr.* III, p. 416.)

. Les Picards ont eu la forme « guerne » ou « gueurne » pour graine, d'où « gueurnier. » Parlant des Anglais qui ont saccagé le pays, Basselin s'écrie dans une de ses chansons :

Ces godons.....  
Ils n'ont laissé pore ne oie,  
Ne Guerne, ne Guernelier,  
Tout entour nostre cartier.

(*Chants historiques*, I, 301.)

L'alsgrave. - p. 230. - traduit heyhouse par garnier au foyn. L'anglais *garner*, l'irl. *gainéal*, renferment également la métathèse. Dans Roger de Collerye, même forme :

Blé en Garnier, ne gerbes n'ay en granges,  
Richesse en moi ne fut onc approuvée.

(*Rondeau*, LII.)

Sous Philippe le Bel, la rue du Grenier-Saint-Lazare, à Paris, s'appelait rue Guernier-de-Saint-Ladre. Bourg., Berry, wallon : « gueurnier. »

**GUEURNER**, v. n. Grainer, être grenu, avoir beaucoup de grain : les avoines sont bien « gueurnées » cette année : par le vent du nord les blés « gueurnent » bien. En fr. le verbe grener signifie produire de la graine, mais le partici. grené ne s'emploie pas comme chez nous pour plein de grains. L'anc. langue cependant possédait cette acception :

Jamai sans ennemis ne règnent les vertus,  
Les plus Grenez epics de gresle sont battus.

(*Tyr et Sidon*, III, sc. 1<sup>re</sup>.)

(Voy. *Guernoter*.)

**GUEURNIPILLE**, s. f. Femme ou fille de mauvaise conduite, coureuse de grands chemins : « ç'ô eune fon-n' d' ran, eune gueurnipille », c'est une femme de rien, une coureuse. On trouve dans les *Curiosités de l'étymol. fr.* - p. 262, - des conjectures peu vraisemblables sur l'origine de ce mot. Gueurnipille est peut-être un diminutif de gue-nipe, femme de mauvaise vie, comme estampille, escadrille, etc., sont des dimin. d'estampe et d'escadre. L'r serait épenthétique. En Dauphiné, « ganippa », femme en haillons. En Forez, « ganipe, guenipe, guernipille », sont trois termes synonymes pour désigner un vaurien. Guenipe, suivant Diez, vient du holl. *knippe*, lieu de débauche. Dans le *Gloss. du Centre*, « guernipille » signifie marmaille, troupe de petits enfants. En Bourg., selon M. Ch. Nisard qui se trompe, au moins pour une

partie de la contrée, le mot a le sens de maraudeur.

**GUEURNOTER**, v. n. Passer grain à grain. Métathèse de grenoter, fréquentatif de grener. Poitou : « grenauder », se dit de la terre qui s'égrené ou s'éboule par l'effet de la gelée. (Voyez *Grû*, *Gueurner*.)

**GUEURNOUEILLÂ**, s. m. Réservoir fangeux, mare, terme méprisant pour désigner une pièce d'eau propre seulement à nourrir des grenouilles. Le terme correspond au fr. grenouillièrre. La prosthèse g annonce que « gueurnoueillâ » est moins ancien que le primitif. (Voy. *Renouaille*.)

**GUEURNOUEILLOUS**, s. m. Globules gélatineux dans lesquels se trouvent et se nourrissent les œufs ou embryons de grenouilles.

**GUEURZI**, s. m. Grésil, petite grêle. Ménage dit de grésil que ce mot est en usage en Norm. et en Picardie. Il n'était donc pas absolument français de son temps. On le trouve néanmoins dans l'époque de formation de la langue, mais plus généralement dans des textes du dialecte normand, dans la *Chanson de Roland* par exemple :

En France en ad mult merveillus turment :  
Orez i ad de tuncire e de vent,  
Pluies e Gresilz desmesurement.  
(Chant II, p. 119.)

Le poème intitulé *Agolant* nous offre gresille au fém., - v. 619, dans Bekker :

La noif (neige) abat de la sele dorée  
Et la Gressille qui iert enz avalée.

Le verre pilé est appelé groisil dans une énumération de marchandises sujettes au péage sur la Loire. (MANTÉLIER, II, p. 251.)

En wallon « grézin » et par inversion « guerzin » signifie à la fois verre cassé, scories de fourneaux et menue grêle. Le roman de *Fierabras*, - v. 5691, - emploie le même terme avec la même signification :

Plus menu que Gresins font sajetes lancier.

On ne trouve pas gresil dans Palsgrave. Ce grammairien ne donne à grésiller que le sens de rôtir, cuire sur le gril. En Flandre le « guerzi » est cette petite pluie froide qui cause le verglas.

A Mons, « guerzin » = grélon : — Liège : « gruzai » = grêle, grésil ; — Luxembourg : « gruzai. » Dans le Morv. n. « gueurji » désigne à la fois le grésil et le verglas qui, en soulevant la terre, déchausse les racines du blé.

Diez et Scheler rattachent grésil à grès. Outre le fr. grésier, grésiller = gruger le verre avec le grésil, le langued. « grésil », grain de sable ou de gravier, on remarquera le poitevin « grézil », gravier, poussière de grès, le berrichon « grésin », poussière de grès. Ces termes désignent toujours une matière à grains menus ou pulvérisés. Suisse rom. « grié, grehi », plâtre ; « gria », craie blanche ou rouge.

**GUEURZILLER**, v. n. Grésiller. Se dit du grésil qui tombe. Le Duchat confond les deux verbes grésiller, faire du grésil et brûler d'impatience. Le premier dérive probablement de grès et le second se rattache au bas l. *gresilha*, gril. Lorsque, dans la dernière acception, Rabelais fait dire à Panurge : Jendesse, je Grézille destre marié (*Pan-tagruel*, III, ch. 7) cela signifie : je grille d'être marié.

Aunis : « grésiller », produire le bruit de la graisse sur le feu ; — Berry : « crésiller » ; — Flandre : « guerziller » ; — Poitou : « grezouiller », trembler de froid, grelotter, par assimilation avec le grésillement d'une matière qui grille ; — Pic. « guersiller », jeter des pierres ; — Mons : « guer-siner », grêler ; — Luxembourg : « gurzeler », grêler et grésiller. A Genève, « gresiller », craquer sous la dent comme si on avait du grès dans la bouche. (Voy. *Gueurloter*.)

**GUÉZES**, s. f. Habits, vêtements. Ce mot ne s'emploie qu'au pluriel. C'est une métathèse de grégues, qui en vi. fr. signifiait haut-de-chausses, culottes. Dans son livre du *Langage fr. italianisé*, II. Estienne nous apprend qu'à son époque on prononçait indifféremment chausses à la Gregesque ou à la Guarguesque, c.-à-d. à la grecque. La dernière forme se rapproche de la nôtre, après la chute ordinaire de l'r médial et le changement du g en z. Le rom. prov. avait la variante plus conforme encore *grezes*. L'esp. *griegüescos* a pour synonyme *calzones*, haut-de-chausses.

**GUIÂBE**, s. m. Diable. « L' guiâbe », le diable.



Dans un pamphlet du temps de la Fronde où deux paysans sont en scène et où il est fort question de Mazarin, on lit :

PIAROT.

Y faut don qui (le cardinal) set Nigromancian ?

JANIN.

Sy ne l'est, y sçai ban où y son, quer lan dit qu'il est d'un pays où est la grande porte de l'Enf é où Barzibu fait le Guiebe à quatre.

(Conférence agréable, 1.)

L'auteur écrit guiebe et guieble. La véritable orthographe eût peut-être été guiaibe ou guiaible. Molière dit gueuble :

Je voudrais qu'il fust à tous les Guebles.

(Le Médecin malgré lui, III, sc. IV.)

— « R'garder l' guiaibe dan lé brosses », c'est regarder du coin de l'œil, sans détourner la tête, faire ce que le fr. exprime par le verbe guigner. L'instinct populaire en tous pays, et surtout dans les campagnes, a toujours été de ne nommer le Diable qu'indirectement par une épithète renfermant une idée de crainte, de mépris, et quelquefois même de moquerie. Il faudrait un volume pour enregistrer tous les noms que la littérature du moyen âge a donnés à Satan. Chez nous on l'appelle, suivant la circonstance, l'Autre, le Gros, le Malin, le Maufé, le Mauvâ, le Michan, le Peut, etc. (Voy. ces mots.)

**GUIACE**, s. f. Glace, eau congelée par le froid.

Berry : « gla » ; — Bourg. « glaice » ; — Vosges : « diaise » ; — ital. *ghiaccia*.

**GUIACER**, v. n. Glacer, se convertir en glace, se congeler. Les chemins, les étangs sont « guiaicés. »

Ital. *ghiacciare*. Du l. *glaciare*.

**GUIAÏON**, s. m. Glaçon, morceau de glace. Bourg. « glaïçon. »

**GUIAINE**, **GUIEUNE**, s. f. Glane, poignée d'épis ramassés dans un champ après la récolte :

Ainsi que le suppliant battoit un pou de Glaines ou gerbes de blé.

(Duc. *Glana*.)

Le Berry a la forme « glene » qui correspond peut-être à notre forme « guieune. » Le vi. fr. disait aussi glene ou glenne. Dans Roquefort,

faire des glennes = glaner. En bas l. *glena* ou *glenna*. Dans une charte de 1173, le comte de Nevers donne un bichet de Glene, unum bichetum Gleni, en aumône. Glene, dans ce document, désigne du grain en général. On peut rapprocher ce sens particulier attribué au mot, de la forme provençale *grenar*, glaner, que renferme la grammairie de Faidit publiée par M. Guessard. De *granum* à *glanum* il n'y a pas loin, mais l'emploi très ancien de glane pour faisceau en général offre une difficulté de plus qui écarte cette étymologie. L'augmentatif glanon ou glenon s'appliquait quelquefois à des objets de toute nature réunis par un lien. (Duc. *Glena*.) Le picard « glaine » désigne à la fois une poule et une glane. Le bas l. *gallina*, geline, explique la première signification ; la seconde répond probablement à *gelina* = *manipulus*, gerbe. On ne rapprocherait peut-être pas inutilement « guaine » de « guieu » dans notre patois. et en fr. glane de glui. Duc. - à *Gelina* - fait observer que les Flamands : Gheluyé vocant quod alii glemam et gelimam. Ce qui est remarquable c'est que glui et glane ont dans l'usage des campagnes également désigné une gerbe attachée en faisceau, liée.

**GUIAINER**, **GUIEUNER**, v. a. Glaner, ramasser les épis qui restent dans le champ après la moisson. Le verbe *glenare* se montre au VI<sup>e</sup> siècle, dans les additions à la loi salique : Si quis in messes alienam Glenaverit et cependant il ne figure pas dans le Gloss. de Ducange. On ne le trouve naturellement pas davantage dans les recueils de haute latinité. Il en résulte que le pauvre mot est comme perdu dans l'entre-deux.

Norm. « lianne ». glane ; « lainier », mendiant (dans le sens de glaneur ?) — Poitou : « lienne », glane ; « lienner », glaner ; — Aunis : « glienne, glienner » ; — Berry : « lie », osier ; « liéner », glaner ; « liénot », gerbe de blé ; — Pic. « glaine, glainer. » — Le normand « lianne » a-t-il donné au fr. le subst. liane, plante qui sert de lien comme, chez nous et ailleurs, le glui prononcé « llotte » en Berry ?

**GUIANDAUX**, s. m. Épillets de l'avoine.

**GUIÀPOU**, **OUSE**, adj. Gluant, poisseux, qui s'attache aux pieds ou aux mains. S'emploie prin-



ciplement pour désigner un sol argileux et humide : un terrain « ghiâpou », une terre « ghiâpouse. » Forez : « aglapi », collé, englué.

**GUIÂTROU, OUSE**, adj. Ce qui colle, ce qui poisse. Du pain « ghiâtrou », de la galette « ghiâtrouse. » (Voy. *Guieü*.)

**GUIAUDE**. Nom d'homme : Claude : « a fau viâ queurier l' Guiaude », il faut vite ment appeler le Claude. La prononc. est Chiaude.

**GUIÂVER**, v. n. Souffrir par défaut de nourriture, ne pas manger suffisamment : « al é ghiâvé, l' poure gâ », il a eu faim le pauvre garçon.

**GUICHÉ**, s. m. Frelon. Le même mot se prononce « guichon » dans quelques parties du Morv. n.

**GUICHON**, s. m. Valet de trèfle au jeu de cartes. Dans quelques localités, le « guichon » est le sept de cœur. Il sert d'atout dans le jeu appelé *la Partie*.

**GUIEU**, s. m. Osier : « al ô été côper deu ghieu », il a été couper de l'osier. Le « guié » ou « guiet » est la racine, le tronc qui reste en terre lorsque la pousse a été enlevée. Morv. n. n.-o. « Guieü », forme loc. de glui, se dit abusivement pour osier, parce que cet arbuste fournit des attaches, des liens comme la paille du seigle.

**GUIEU**, s. m. Glui, paille de seigle qui n'a pas été brisée par le fléau et avec laquelle on couvre les bâtiments ruraux. Cette paille fournit d'excellents liens pour attacher les gerbes. Le commerce du glui est très actif dans le Morvan qui approvisionne les départements voisins. Le centre et le nord-ouest de la contrée prononcent « gué. » Au moyen âge, gloe, glui, gluen n'avait pas un sens aussi restreint. C'était quelquef. une poignée de paille servant comme chez nous de torche ; c'était aussi quelquef. la gerbe tout entière :

Les Gloes ardanz que l'en giete  
Flamens si forment esblohissent  
Qu'a males peins s'entrevoient

(GUILL. GUIART, v. 9831.)

Gloes ardanz et embrasées,  
Ja sont en plusieurs lieux vées.

(Ib. v. 9943.)

Le suppliant prit furtivement aux champs neuf Gluys ou jarbes de seigle.... Pierre Hermart ayant envoyé Jehan Hermart son fils et Gillon sa fille Gluier du Gluy aux champs.

(Duc. *Gluen*.)

En lui disant qu'il les lui feroit baillier enmy les champs, près un tas de Gluy....

(*Châtelet*, I, p. 447.)

L'emploi du glui était désigné sous le nom de gluyetage. Gluyer ou gluier c'était ramasser le chaume et le lier en botte après la moisson. Chez nous « guieü » avec le préfixe a signifie aussi glu. La même analogie se retrouve en wallon où glui se dit de la paille pour lien et de la glu ; « glu-yant » = gluant, collant. Le fr. nomme également glui et glu la paille qui sert aux pêcheurs pour emballer le poisson. L'anc. langue écrivait même quelquef. glui pour glu. Adam de la Halle dit de la mort :

..... A le Glui  
A tant pris de gent, c'aujourd'ui  
N'i a remès fors que menuise.

Palsg., - p. 225, - interprète son anglais *glewe* (gluc) par du glev, de la gleve et cole (paste). Dans le *Vocabul. du XIV<sup>e</sup> siècle*, déjà cité, *fiscus* et *gluten* sont l'un et l'autre traduits en fr. par gluis. *Fiscus* est évidemment pour *viscus* = *viscum*.

Fr.-Comté : « ghieu, glou, glu », paille de seigle ; — Norm. « gleu, glu » ; — Poitou : « gleu, glieu, glin » ; — Anis : « gliu » ; — Vendée : « gliu » ; — Berry : « glotte » ; — Forez : « clcu, glun » ; — Guernesey : « gllic » ; — Prov. « clui » ; — H. Auvergne : « cludzada », toit de chaume. Du celt. *cloiz*, glui, suivant les uns, du flamand *geluye*, *gluye*, suivant Ducange. Scheler remarque que l'inverse de cette dernière étymol. serait plus vraisemblable. D'ailleurs *geluye* pour glui est-il flamand ? Dans cette langue, le verbe *gloeyen*, être rouge de feu, être embrasé, semble correspondre au vi. fr. gloe, torche, dans les citations empruntées à Guill. Guiart. (Voy. *Aiguieü*.)

**GUILI**, s. m. Le « guili » est le chatouillement du cou ; faire à quelqu'un le « guili », c'est chatouiller une personne sur le cou en jouant ou pour exciter le rire. Morv. n. n.-o. On trouve en Pic.

le mot « gniqui » pour gorge, gosier. (Voy. *Chagriol*.)

**GUILLANDEU**, s. m. On donnait ce nom aux clients d'une bonne maison, aux individus, fermiers, métayers, locataires, qui, le premier jour de l'an, apportaient, à charge de revanche, quelques compliments, le plus souvent, accompagnés de quelques honnêtetés ou cadeaux à leur « mon-sieu » ou à leur « dame. » Voyez à ce sujet l'épisode du *Premier jour de l'an au Morvan*, par M. Jaubert aîné. En Bourg. « guillander » a le sens de vagabonder. Cette acception s'explique dans le mot qui suit.

**GUILLANNÉ**, Aguilanneuf, étrennes du premier jour de l'année, quête du carnaval, mascarade. Une localité du Nivernais, la Fermeté, possède un bois qui porte le nom de Bois du Guy l'an neuf.

Dans la commune d'Arleuf, les enfants, à Carnaval, vont encore quêter dans les campagnes des œufs et autres comestibles au cri de Guilhanet.

(*Histoire de Château-Chinon*, p. 324.)

Dans quelques autres parties du Morvan, on donne la dénomination de « guillanné, guillanneu, guillandeu », à des individus, garçons ou filles, qui se déguisent pour courir de maison en maison et se divertir de la surprise qu'ils provoquent. Ces mascarades n'ont ordinairement lieu que dans les jours gras. Le « guillanné » est donc, à proprement parler, un masque. La coutume de s'habiller « en guillanné » tend d'ailleurs à disparaître au grand profit de la morale. L'origine du cri : aguilanneuf, comme souhait de nouvel an, est indiquée dans ce passage de la *Cosmographie de Merula* : *Solitus enim aiunt Druidas per suos adulescentes viscum suum cunctis mittere coque quasi munere bonum, fanstum, felicem et fortunatum omnibus annum precari.* La trad. romane du cri que les Druides, selon Ovide, avaient coutume de faire entendre en offrant le gui à leurs sectateurs :

Ad viscum Druidæ, Druidæ clamare solebant, présente des formes variées suivant les dialectes. En Morvan, comme dans le Berry, on a supprimé la prépos. et nous disons « guillanné » au lieu de « aguilanneu, aguilanneu » comme les Normands, « aguilanneu » comme les Angevins, « aguilonneu,

guilanneu » comme les Picards, « eguinanne » comme les Bretons. En Picardie on ajoutait au cri ordinaire l'exclamation planté, planté ! qui en vi. fr. signifiait abondance. En Poitou, la « guillanneu » est le premier jour de l'an. Souhaiter la « guillanneu » = souhaiter la bonne année. Dans le Maine, le « guillanneu » était une quête faite le 1<sup>er</sup> janvier par les garçons, par les filles, par les clercs de la paroisse, un peu par tout le monde. Les dons étaient en argent ou en nature.

Receu pour le grand Guillanneuf qui a esté amassé et doné pour la paroisse..... Receu pour la vendition du Guillanneuf des elers..... Receu pour le Guillanneuf des filles.....

(*Doc. sur le Maine*, AUBIGNÉ, p. 52.)

A certains petiz enfans qui demandoient à Guillanneu le jour de l'an dernier passé.

(*Gloss. du M.* A p. 123.)

En Berry et en Normandie, « l'angilan » ou « l'aguilan », apocope de « aguilanneuf », désigne le cadeau du jour de l'an. En Espagne *aguinaldo*, par transposition des consonnes et par emprunt au fr. peut-être, se dit des étrennes du lendemain de Noël et du jour des Rois. On retrouve partout le souvenir des fêtes druidiques de l'anguillanneuf, dans les monuments de notre anc. langue comme dans les nombreux patois qui en ont recueilli les débris. Consulter le *Gloss. du Centre à Guillanneu*; le supplément de Roquefort, *Aguilan*; le *Dict. de Trévoux*; Ménage; Borel et Barnage dans son *Hist. des ouvrages des sçavants*. Voir sur le même sujet le ch. x, des *Propos rustiques* de Noël du Fail.

**GUILLAUMÉ, GUILLAUMET**, s. m. Pinson; la fringille célibataire.

**GUILLEDOU (COURIR LE)**, loc. Hanter les lieux de débauche, mener une vie déréglée avec les femmes. Je ne crois pas que cette manière de parler soit en usage dans le Morv. b., je l'emprunte au glossaire de l'*Hist. de Château-Chinon*. La même loc. s'emploie avec la même signification en plusieurs pays. Norm. « guilledrou »; — Jura : « guilledru »; — Picardie : « guilledou »; — Dauph., Genève : « guillieri. »

Ménage tire ce mot des *gildonia*, sorte de confrérie. On l'a dérivé aussi du celt. *heldro*, vagabond. Dans ses *Curiosités de l'étym. fr.*, - p. 6. -

M. Ch. Nisard rattache guilledou à guilledine, haquenée, par allusion aux mœurs des prostituées.

**GUINCHER**, v. n. Balancer, faire un mouvement de côté et d'autre. Morv. n. Dans Palsgr., - p. 785, - Je me guynche. Si je ne me feusse poynt Guynché le corps, il meust fait un mauvais tour. Noël du Fail donne à guincher le sens de pencher, incliner :

Ceste belle maison... dont estoit enlevé le beau pignon vers soleil couchant, Guinchant un peu sur le midy d'un costé...

(Baliverneries, ch. 1v.)

— Guincher (se), v. réfl. Se balancer, aller sur une balançoire. Dans l'anc. langue, ganche ou guenche signifiait mouvement rapide de côté, tour d'adresse, agilité, souplesse de corps :

Mais mult vos a tost fait la Guenche  
Ne pernez mais od main eslanche  
De lui serement ne fiance.

(BENOIT, v. 15326.)

Tant me faites et tors et Ganches  
De bras, de trumiaus et de hanches.

(R. de la R. v. 8897.)

Dans le roman de *Gaydon*, - v. 6676, - un chevalier, Guion, frappé d'un violent coup d'épée, balance son corps comme un homme ivre avant de tomber :

Plus de iii doies la teste li porfent  
Li gloz Ganchi.....

Guincher signifiait aussi aller de côté et d'autre, tourner, ce qui, au fond, donne le même sens :

Li lievres.....  
Assez corut, assez ala,  
Assez Guenchi et ça et là.

(Fabliau de Charlot le Juif.)

Les autres nés (nefs) qui n'erent mis cele part Guenches furent entrées en boche d'Avie...

(VILLE-HARDOUIN, p. 70.)

Au fig. guincher signifiait garer, parer un coup. Dans la scène du drame d'*Adam*, - p. 52, - où Cain menace son frère de le tuer, Abel dit :

En Deu est tote ma fiance

CAÏN.

Vers moi t'avra-il poi mestier.

ABEL.

Bien te poet faire destorber.

CAÏN.

Ne (te) porra de mort Guencher.

Poitou : « guincher », être de travers ; — Norm. « guincher », regarder du coin de l'œil, lancer des ceillades ; — Berry : « guincher, guincher », pencher, être de guingois ; — Champ. « guanchir », se détourner ; — Genève : « guincher », lorgner, loucher, guigner ; — Dauph. « guinchier », viser ; — Lang. « guincha », viser, guigner ; « guinche, guinche », louche ; — Prov. « gueechou », ib. ; — rom. prov. *guencher*, éviter, esquiver ; — esp. *guincho*, mouette (à cause de son vol à angles aigus) ; — anglais *to wince*, lancer des ruades sous cette même forme était usité au fig. dans l'anc. langue :

D'autre part erent li Englois,  
La valu petit leur genlois  
Ne leur Winse, j'el sai de fit,  
Quar tout i furent desconfit.

(MOUSKES, v. 31057.)

Il y a entre les verbes guincher et guigner, écrit guingner dans Palsgr., - p. 706, - une remarquable analogie, une relation qui s'accuse dans tout le groupe roman. Les deux mots marquent également un mouvement oblique. « Guincher » en Norm., « guincha » en Lang., signifient, comme guigner, regarder du coin de l'œil. En port. *guinar* se dit pour s'embarquer, avancer de travers. En esp. *guinarse* équivalait exactement à se guincher, pour éviter, esquiver, en se jetant de côté. L'ital. *sguancio* = obliquement, de biais. L'esp. *guinada* s'applique à la fois à un signe rapide de l'œil et à la dérive d'un navire. L'oiseau appelé guignard en fr. doit probablement son nom à la même particularité qui en esp. a nommé la mouette *guincho*. Dans le patois comtois des Fourgs, « gugni » a le sens de bornoyer, d'ajuster, de viser, comme en Dauphiné « guinchier. » En Berry, « guigne » se dit d'un saut de côté comme en vi. fr. guinche ou guenche. Roquefort interprète guenche : Détour, action d'éviter, inclinai-son. Le rad. guinc, guing, semble donc renfermer l'idée de pointe, idée qui se montre à nu dans l'esp. *guincho* = *aculeus*. La locution familière faire une pointe explique l'acception d'éviter, d'esquiver en se détournant. Elle explique même encore celle de se débaucher qui est dans le wallon et le rouchi « guincer », qu'on peut rapprocher de l'italien *sguazzare* et du vénitien « *sguinzare* », errer, vagabonder. Suivant la conjecture de M. Littré, le français guignon qui répond à l'esp.

*guignon*, clignement d'yeux, a d'abord sous-entendu le coup d'œil oblique du sorcier, le coup d'œil du *jettator* ou jeteur de sort. Dans le canton de Vaud, « *guegnauche*, *guignauche* », est synonyme de sorcière, diseuse de bonne aventure. « *Guegnon* » y a la signification de mauvais sort.

Suivant M. Littré, *ganchir*, *guenchir*, et le verbe fr. *gauchir* sont identiques. On aurait dit *guanche* puis *gouanche*, puis enfin *gauche*. Diez se refuse à la relation des deux termes. De l'anc. allem. *wankjan*, se retirer, céder, chanceler ? (Voy. *Ganchette*.)

**GUINCHILLER**, v. a. Balancer. Dimin. de *guincher*.

— *Guinchiller* (se), v. réfl. Se balancer.

Comp. avec l'allem. qui a la même signification. *wanken*, branler, chanceler, et le flamand *wankelen*.

**GUINCHOUÉE**, s. f. Balançoire. La forme fr. serait *guinchoire*. Morv. n. n.-o. En allemand, *wanken*, branlement, chancellement au propre, hésitation au figuré.

**GUIÔTOU, OUSE**, adj. Aqueux, qui contient de l'eau épaisse ou grasse. Se dit des pommes de terre qui ne sont point farineuses, du pain dont la pâte est humide et molle, et en général de tous les aliments surchargés d'eau. De *ghus*, *glutis*, comme *glu* ? (Voy. *Guiâtrou*, *Guieü*.)

**GUTÀ, GHEUTÀ**, nom de loc. Gouttière. En général les « *gutas* » dans les domaines du Morvan sont des versants ou des terrains humides situés en aval de versants plus ou moins étendus :

Dix journaux de terre appelés les *Gutta*.

(Terrier d'Alligny, p. 125.)

— La *Gouttate*, forêt et ruisseau dans le Bas-Rhin.

*Gutte* avait des dimin. qui désignaient les versants peu considérables : Les *Goutelles*, hameau détruit aux environs de Nevers : le *Goutillat*, c<sup>o</sup> d'Avréc ; les *Gheutottes*, c<sup>o</sup> de Saint-Léger-de-Fourches. *Goutelle* dans le Luxembourg est un mot significatif qui désigne une gorge, un vallon, quelquefois une source. (Voy. *Gheuti*.)

**GUTTE. GOUTTE**. s. f. Gouttière. écoulement

d'eaux. *Gutte* est la forme correcte qui se change en « *gheute* », - eu pour u, - dans la région n.-o. du Morvan :

Lieu dict le champ de *Lagutte* tenant d'un bout... au preÿ de *Lagutte*.

(Terrier d'Alligny, p. 131.)

En Vernoy. Lieu dict le Vernoy de la *Gueutte*...

(Ib. p. 244.)

— La *Gutte* ; la *Gutte-Ronde* ; la *Gutte-l'Eau* (*Gueutte-l'Iau*) ; les *Guttes-Bonin* ; les *Guttes-Corneaux*, etc., dans le canton de Montsauche.

Le dialecte normand prononçait *gutte* pour *goutte* :

Puis leur trenche chefs, mains e braz,

Que rais e Gutes e esclaz

Lur espant si des cors e raie

Sur la fresche erbe.

(BENOIT, v. 1268.)

*Goutte*, - ou pour u, - est la forme qui a prévalu dans une notable partie de la France, du Nivernais et même du Morvan. (Voy. le *Dict. top. de la Nièvre à Goutte*.) Dans l'anc. département du Haut-Rhin, vingt-cinq ruisseaux plus ou moins considérables, sont désignés sous le nom de *Gouttes*. « *Goutte*, *agoutte* », en Berry, se disent d'un égout, d'une mare et d'une ravine. « *Goutta* », en Forez, s'applique au ruisseau qui descend des montagnes. Dans le Luxembourg, « *goutelle* », terrain entre deux éminences, gorge, vallon, et aussi ruisseau, source.

U devient ui dans la variante « *guitte* » qu'on trouve en plusieurs contrées, notamment dans quelques parties du Morvan : les *Guittes*, c<sup>o</sup> de Dun-les-Places, la *Guitte*, c<sup>o</sup> de Pougnes. Cette dernière forme explique peut-être les diminutifs devenus noms de famille ou de localité, *Guitton*, *Guitard*, *Guitaud*, etc., et aussi des expressions patoises telles que « *guitis* », canal du gosier en Normandie. « *guiteta* », cruche en Dauphiné. La forme composée *gouttière*, sortie du bas l. *gutteria* (*Duc. Guttarium*), a fourni aussi plusieurs dénominations locales. Je cite entre autres *Gouttières* dans le Puy-de-Dôme. *Gutte*, *goutte* ou *gouttière*, désignent donc un écoulement, un écoulement naturel ou artificiel des eaux courantes et pluviales. Par métonymie, on a substitué l'agent de l'effet produit à l'effet lui-même et on a donné à ces termes la signification d'appareil d'égouttement, de canal, de conduit, de versant en un mot. Chez

nous les « guttes » ou « gouttes » sont toujours des éminences du haut desquelles les eaux descendent dans les vallées :

Deux souhaitures lieu dict en Gutte-Jouanne...

(Terrier d'Alligny, f° 72.)

La moitié d'une souhaiture lieu dict en la Gutte.

(Ib. f° 121.)

Le bas l. *gutta*, *gota*, *gotta*, signifiait canal, conduit, petit ruisseau. Ital. *gutto*, vase qui verse goutte à goutte ; — esp. *gotera*, gouttière, pente, déclivité. — En anglais, le subst. *gut* (gheut) a le

sens de goulet, de canal, et le verbe *to gut*, celui de verser, de vider.

Du l. *gutta*, goutte en général ; goutte pendante (*stiria*) dans Virgile, sueur dans Ovide, roupie dans Martial. (Voy. *Gheute*, *Gheuti*, *Ghuète*.)

**G'VAU**, s. m. Cheval. Cette prononciation nasale était, dit-on, à la mode sous Louis XVI. Elle régnait à la cour et de là parmi les gens qui se piquaient de bien parler. Flandre : « q'vau. » (Voy. *C'vau*.)



## H

H dans notre patois est une lettre parasite. Elle ne s'aspire jamais. Nous disons l'ache, l'aine, l'ardiesse, l'asard, l'onte, pour la hache, la haine, la hardiesse, le hasard, la honte. Nous parlerions donc conformément à cette règle dialectale en prononçant comme à Paris dé-z-aricots pour des haricots. Le patois normand au contraire aspire à outrance et quelquefois sans motif. Corneille obéissait peut-être à son instinct provincial lorsqu'il disait :

Ne hésiter jamais et rougir encor moins.

(*Le Menteur*, III, 4.)

En Suisse, sous l'influence allemande peut-être, on aspire aussi un peu l'h à tort et à travers dans hameçon, hanchois pour anchois, harrhes pour arrhes, hente pour ente, etc. En Berry, l'aspiration de l'h est assez rare, mais cependant on l'observe, suivant le *Gloss. du Centre*, pour certains mots tels que hache, harde, etc. Voltaire disait ne pas aimer les h aspirées parce qu'elles font mal à la poitrine. En leur qualité de consonnes gutturales, elles fatigueraient plutôt le gosier. L'auteur du *Dict. de la langue fr.* les prend néanmoins sous sa protection et les déclare dignes de figurer dans les langues les plus harmonieuses.

Comme en Berry, en Lorraine où l'on dit « dieumehole » pour demoiselle, et ailleurs, l'h remplace souvent, dans le Morv. n. n.-o., les lettres r, s, z, mais elle n'est qu'une figure d'euphonie sans donner un son propre. Ainsi dans la région on prononce douhaine, fuhî, écuhié, jaher, praihié, saihie, voihin, etc., pour douzaine, fusil, écurie, jaser, prairie, saisie, voisin, etc. Son intervention évite la rencontre des deux voyelles consécutives et marque la valeur syllabique du mot. Le Morv. bourg. et niv. en partie rejette également les trois lettres antipathiques, mais par un autre procédé. Il leur substitue un i ou les ll mouillées et prononce plâi pour plaisir, mâion pour maison ou mauvaille, peunaille pour mauvaise, punaise, etc. Au résumé le son plus mouillé dans la dernière

région est à peu près le même sous les deux régimes orthographiques.

HÂ, s. m. Age de charrue. Notre « hà » semble être une apocope de haie, haye, usité en vi. fr. pour désigner la même partie de l'appareil de labour :

Haies à leurs charues.... Ont Haies et ceps à leurs charues.... Ceux qui ont chevaux et charette ont esseulx, ridelles et Haies à leurs charues.

(L. DELISLE, *Classes agric.* p. 301, 374.)

M. Delisle conjecture que haie fig. sous le terme *strabes* dans le *Dict.* de J. de Garlande : Stivam et *strabem* et dentem sive dentalia, juga, etc. Haie semble être une forme adoucie de hage, en bas l. *haga, hagia*, qui a eu le sens général de bois et qui par la chute de l'h, a donné au fr. moderne age. « Hague » en Normandie se dit des gros brins de bois à brûler qui se trouvent dans un fagot. A Guernesey « haie » désigne un timon de charrue. Le mot sep, dérivé du l. *sepes* qui signifie également haie, s'applique aussi à une des principales pièces de la charrue. Age et sep ont donc étymol. parlant la même valeur. J. de Garlande fait les deux termes synonymes : Arquillis, id est circulis qui circumdant colla boum vel pecorum ne intrent *sepes*, id est Haies.

En Berry « age » est synonyme de « âte » et désigne le timonnot d'une charrue appelé encore « aiguille » ou « parche. » Les hœufs de la « perche » (perche) sont ceux qu'on attache immédiatement au timon. prolongement de « l'age. » Le Dauphiné a la variante « agi » pour haie, et la Bourgogne (Yonne) « has » analogue à la nôtre. En Lorraine, « hà » se dit d'une branche flexible qui sert de lien. Le terme correspond au wallon « hâh, hâhe, hâhai ». barrière rustique. La forme « adje, adze », usitée dans la Suisse rom. pour haie vive, se rapproche beaucoup du fr. age, pièce de la charrue. On rencontre dans l'anc. langue les augmentatifs ou dimin. hasel, haseau, haiset, haisiau, haison, etc..

qui se sont conservés dans les patois pour porte en branchages, barrière de champ, clôture de broussailles ou d'épines. Haïson contracté en haïon (Duc. *Haisellus*) peut être rapproché du fr. haillon que les étymologistes tirent avec peu de vraisemblance du germanique. Dans le nord de la France un « haïon » était une échoppe construite grossièrement pour y étaler des marchandises. Norm. « haïon », broussaille qui bouche une brèche de haie ; — rouchi, wallon : « haïon, héïon ». brancard pour la vente des fruits en détail, échelon, balustre ; — Lux. « haïan », claie de paille soutenue par des perches ; « houï », hérissé. Un habit déchiré, en guenilles, présente une certaine analogie avec une haie, une clôture en broussailles.

Haie, signifiant bois, buisson, existe dans des textes nombreux, et subsiste presque partout dans les noms de lieu :

Il a aussi comme un grant Haye qui vient ardent vers nostre chastel.

(JOINVILLE, p. 114.)

Les propriétés forestières comprennent assez fréquemment des « haies » ou cantons de bois faisant partie de surfaces plus considérables appelées forêts. Le 14 septembre 1862 on vendait aux enchères la coupe de la *Haie-Simon*, dans la forêt de Garles, près de Laignes (Côte-d'Or). Cette coupe était de 32 h. 59 a. 10 c. Dans la commune de Frétoy, une portion du territoire figure sous le nom des Ais, avec des parcelles ainsi désignées : les Ais, les petits Ais, les grands Ais, la Queue-des-Ais, etc. Quelques-unes de ces parcelles sont encore boisées, les autres sont probablement des défrichements. Quant à l'apocope *há*, on la rencontre quelquefois dans la toponomastique rurale du Morvan. Je cite seulement le Vernet des A dans la commune d'Alligny. Le Vernet des A était autrefois un marais planté de vernes ou aunes et situé au milieu de petits bois ou buissons. Le patois de la Suisse rom. donne au mot « as, az », la signific. de lieu ou recoin solitaire, isolé. Ne doit-on pas voir dans ce terme une contraction de haie = bois. Il paraît encore probable que le bas l. *laia*, *laya*, *leia*, n'est qu'une forme adoucie de *haga* avec l'article soudé au substantif. Saint-Germain-en-Laye ne signifierait pas autre chose dans cette acception que Saint-Germain dans le bois. On trouve en Bourgogne plusieurs localités dénom-

mées la Laye, les Layaes. Un fief de la châtellenie de Clamecy s'appelait le bois de la Lée. Quelques textes cités par Duc. semblent cependant attribuer au moins en quelques cas à *laia*, *leia*, *lia*, le sens de chemin dans une forêt (Duc. *Leda*), mais il semble qu'il y ait eu confusion entre les termes de base-lat. *leda* et *leia*, le premier se rattachant peut-être à allée ou au vi. fr. lée, dér. du l. *latus*, le second à haie. Laie est encore un terme d'eaux et forêts. Roquefort explique laie, laye, par les mots forêt, bois, et petite route dans un bois.

Allem. *hag*, haie ; *hagebutte*, grappe-cul ; — flamand : *haeg*, haie ; *haegdoorn*, aubépine ; — anglais : *hedge*, haie ; *to hedge*, fermer, barrer. Dans le dialecte de Shetland, « *haggle* » se dit d'une limite, d'une marque de séparation entre plusieurs districts comme l'isl. *haga*. Le verbe *to hedge* répond au bas l. *haiare*, *heyare*, enclore et au vi. fr. hayer :

Toutes gens estoient retrait en la Haie dou Louvion et avoient là... copé et Hayet le bois de tel manière que on ne pouoit venir à culs fors à grant malaise.

(FROISSART, le Premier Livre, I, p. 270.)

Hayer est aussi bien rapproché de laier qui entendait l'action de tracer, ouvrir une allée, une route dans une forêt. La relation des deux termes dans leur double acception ne serait-elle pas dans le fait qu'on coupait et palissait les arbres limitrophes pour ouvrir et clore une charrière servant à l'exploitation des bois ?

**HÂBRE (LE GRAND).** Point trigonométrique situé dans la commune d'Alligny-en-Morvan. La montagne du Grand-Hâbre est une des plus élevées du pays. — 685 mètres au-dessus du niveau de la mer. — On y a construit en 1869 une tour de 15 mètres de hauteur qui domine la contrée et commande un horizon très étendu du côté de la Bourgogne, au nord et à l'est ; du côté du Nivernais, au sud et à l'ouest. Le *Dict. top. de la Nièvre* a adopté l'orthog. *hâbre* comme la plupart des documents officiels. L'h n'a cependant aucune raison d'être. Dans tous les cas elle n'est pas aspirée. (Voy. *Abre.*)

**HABIEUMENT**, s. m. Habillement, vêtement. Lang. « *habiamen* » ou « *habiaje* », l'ensemble de l'habillement.

**HAIBILLE**, ll mouillées, adj. Habile, actif,

prompt, expéditif : « Haibille, haibille » ! vite, vite !  
interjection usuelle pour susciter l'activité de quel-  
qu'un.

LE MARY.

Il faut donc que je te haibile ?

JENISOT.

Et quoy donc ? Abille, Abille !

Vous deussiez avoir desjà fait.

(*Th. fr. I, p. 300.*)

M. Littré remarque que le sens propre de *habilis* en l. est souple, dispos, sens qui correspond à l'acception particulière où nous prenons le mot. L'anglais *ableness* exprime la souplesse, l'agilité du corps. En wallon « abêie, abie », = alerte. Au temps de Palsgrave. on écrivait haibile avec les l mouillées. - p. 611. - comme dans le verbe fr. haibiller qui d'ailleurs est sorti de la même source :

Il seayt monter à cheval et descendre jus le plus  
Haiblement que homme que je saiche.

En vi. fr. cet usage est général :

.....Le scribe plus Abille,

Qui y soit, c'est maistre Gerson;

Amaine lay que nous l'oons.

(*Mystère de l'Incarn. à personnages.*)

De tous les languaiges du monde, latin est le plus  
Abille pour mieux exprimer et plus noblement son  
intention.

(*ORESME, prologue.*)

Pantagruel fut Abille et eut toujours bon pied et  
bon œil.

(*Pantagruel, II, p. 29.*)

*Abile*, en langue basque, est une forme de la  
seconde personne de l'impératif du verbe *ibillen*,  
aller. En Berry. « habiler », v. n. signifie se hâter.  
En Lang. « habinle », celui qui fait beaucoup  
d'ouvrage. Les Morvandeaux et les Bourguignons  
mouillent très souvent le son de l' et prononcent  
agille, débille, docille, etc., pour agile, débile,  
docile, comme dans coquille, famille, faucille,  
fille, etc. L'anc. langue au reste est remplie  
d'exemples de ce genre.

**HAIBILLÉ DE SOIE**, loc. On donne ce nom  
pompeux aux cochons, sauf votre respect. C'est  
le terme le plus usité et le plus général dans le  
Morvan. C'est assurément aussi le plus honnête  
dont on puisse se servir pour désigner un animal  
précieux à tous les titres. Il y avait beaucoup  
d'haibillés de soie à la foire ; j'ai acheté, j'ai  
vendu, j'ai tué un « haibillé de soie. » Au reste le

porc a presque toujours, et en tous lieux, été traité  
avec la considération qu'il mérite. Les contempo-  
rains d'Ysabeau de Bavière, la Grand'Gorre, et  
leurs descendants jusqu'à une certaine époque,  
donnaient, par antiphrase sans doute, aux gens  
vaniteux et richement vêtus, un nom emprunté,  
je le soupçonne fort, au même vocabulaire de la  
porcherie, les appelant, suivant le sexe, gorrier ou  
gorrière. Ces gens-là étaient les petits crevés de  
leur siècle, ces petits crevés dont H. Estienne di-  
sait très irrévérencieusement, en les comparant à  
leurs homonymes à quatre pattes : « Ils se res-  
semblent tous en ce que les uns et les autres sont  
vêtus de soie. » Gorre se disait de leur mode :

Se vous ne taillez à la Gorre,  
Car chacuns veult être Gorrier.

(*Th. fr. II, p. 459.*)

Le corps de moy, Dieu, s'il attrappe  
Le pourre Gorrier résolu,  
C'est fait, il est cuyot et moulu.

(*ROGER DE COLLERYE, p. 67.*)

Quoi qu'il en soit de cette qualification un peu  
obscur, il est certain que la bête est partout hon-  
norée. Ici on lui baille du Monsieur, du Ministre,  
là du Noble, du Baron comme en Berry, ailleurs  
du Bourgeois, du Rentier, etc. En Normandie, le  
porc est gentilhomme fieffé. Aux env. de Cher-  
bourg, il se nomme M. de Tréauville, quand il  
n'est pas tout uniment appelé comme chez nous :  
« un vêtu de seie », ou, comme en Suisse, « un  
vêtu de sia. » Oui, mais les honneurs du Capitole  
n'empêchent pas de monter sur la roche Tar-  
péenne. Encore un peu de temps et les « Haibillés  
de soie » ne seront plus que des « Lards » ! Sic  
transit gloria mundi ! (*Voy. Gore, Gourgardine ;  
Lard.*)

**HAIBITEUDE**, s. f. Habitude, coutume.

**HAIBITOUILLER**, v. a. Habiter, accoutumer.  
Pour être bien quelque part, il faut d'abord  
« s'haibitouiller. »

**HAÏE**, s. f. Haine, animosité : il y a de l'haie »  
entre ces deux personnes, c.-à-d. ils se haissent.  
L'h n'est pas aspirée. Dans l'anc. langue haïne :

Amors est Haïne amoureuse.

(*R. de la R. v. 4308.*)

Haie, subst. participial, est sorti de haïr comme

ouïe de ouïr, entendre. Wallon : « haïme, héïme », haïne.

**HAIRAN**, s. m. Hareng, poisson de mer. Dans notre patois l'h n'est pas aspirée. : « dé-z-airans. »

Chiescune semeune de quaresme, dous jors en la semeune, tartres faictes de Hairens, d'oignons et de huile de noïz, et les autres dous jors Hairens, et les autres trois jors pouitaige d'avenne as amandres. (1296) (*Hist. de l'abbaye de Morimond*, p. 171.)

Item que les haïons (clais pour l'étalage) au Harencq se mettront à double reneq derrière la marchande de mollues....

(*Ban du Marché au poisson*, 1562.)

Le hareng desséché est dit saur à cause de sa couleur tirant sur le jaune doré. L'anc. langue appliquait l'adj. aux cheveux plus ou moins blonds ou dorés :

Gente ert sa façons :

Chevx que venz baloïe

Avoit Sorez et blons.

(*Rom. et Past.* p. 222.)

**HAIRDI**, adj. Hardi, courageux : « eun hon-m'airdi. »

— Hairdi ! interj. pour stimuler l'énergie.

**HAIRNOICHER**, v. a. Garnir un animal, une voiture, de tout ce qui est nécessaire à l'attelage.

Sont tenez li home et les femes de la dite ville de Fraïne de baillier es diz religieux toutes lor charrues Hairnoïchies, garnies de bestes.

(*Ch. B. II*, p. 331.)

Harnacher, débarnacher, signifiaient poser ou enlever un appareil quelconque. Wace nous montre des matelots débarnachant les voiles d'un navire :

Dunc veissez par ces nefz

Deharneschier veilles e trefz.

(*Brut*, II, p. 141.)

**HAIRNOIS**, s. m. Harnais, tout ce qui sert à l'attelage des chevaux ou des bœufs. L'h n'est point aspirée : « des-z-airnois. » Le mot désigne en outre tous les instruments employés aux travaux des champs, l'outillage d'un ouvrier par exemple. Ce terme avait aussi un sens très étendu dans l'anc. langue. Il s'appliquait même aux vêtements, témoin la locution : « s'échauffer dans son

harnois » ; il se disait des voiles d'un vaisseau, des tentes d'un camp, des meubles d'une chambre, etc. Dans ses *Imitations* de l'Arioste, Desportes décrivant le désespoir de Roland le Furieux nous le montre, - p. 334. - brisant son armure :

Icy tombe l'espée et sur une autre place

Les brassars, les cuissots et le corps de cuirace :

Plus loin chet la sallade et tout par tout le bois,

En mille lieux divers, il seme son Harnois.

J. du Fouilloux et Rabelais nomment harnois de gueule, les approvisionnements de la cuisine :

Ce fait, le cuisinier s'en viendra chargé de plusieurs bons Harnois de gueule, comme jambons, langues de bœufs fumées, groins et oreilles de poureeau, etc.

(*J. DU FOUILLOUX*, ch. 35.)

Une charte bourg. de 1404 qualifie de harnois ou engins quelques instruments de pêche. (*Ch. E. I*, p. 556.) Il en est de même en wallon. Dans ce dialecte, « harna, herna », se dit d'un appareil pour le tissage, pour extraire la houille, etc., de filets de pêche, d'une charrue et même d'un ponton de barque. Le Luxembourg nomme « harna » les animaux attelés à une charrue, à une voiture, les bœufs, les chevaux et aussi la faux à râteau ou à crochets, e.-à-d. une des pièces du harnois agricole.

Dans une Chronique du XV<sup>e</sup> siècle, harnois rime avec Dunois :

..... Messeigneurs d'Orléans

D'Anzoulesme, d'Eu et Dunois

Venoient après le duel faisans

A cheval de tout noir Harnois.

Harnois était la forme propre au dialecte de l'Île-de-France. (Voy. *Désernoïchar*.)

**HÂLER**, v. a. Dessécher, flétrir par le hâle. Ce vent de soulaire « hâle » les sarrasins.

— S'hâler, v. réfl. Se dessécher, se flétrir. Les prairies « s'hâlent » bien vite dans les chaleurs de l'été.

Dans Palsgr. - p. 429. - hâler a le sens actif et ne paraît pas s'employer comme verbe réfléchi :

Il nen chault guayres aus pources paisans deulx Hasler.

Halle = chaleur dans Guill. Guiart :

Clere fu le jour, greveys le Halle.

(*V.* 2372.)



Hâleux signifiait brûlant, desséchant :

Si le temps est Haleux ou orangeux, il doit aller par dessus les murs, criant : Gardez les feux !

(Ch. B. I, p. 245.)

Breton : *hâf, han, hanv*, chaleur d'été, été. — Dans le *Catholicon* de J. Lagadeuc, *haff este* : l. *estas*. — Suivant Diez, hâle est dérivé du flamand *hael*, sec, brûlant.

**HAN** ! interj. Han appartient à toutes les langues et à tous les patois. C'est une interjection commune aux hommes de labour et inscrite, comme le dit Nodier, dans le dictionnaire de la nature.

L'ancien verbe *ahaner*, *enhaner*, qui signifiait labourer, herser, quelquef. semer, et le subst. *ahanier* traduit en latin par *ruvicola* dans un vieux glossaire, sont-ils dérivés de han ? Cela est douteux, quoique le continuateur de Duc. fasse mention d'un texte où se trouve le simple haner. Le travail de la charrue est un de ceux qui motivent le moins l'emploi d'une onomatopée familière surtout à ceux qui font un effort violent, mais ordinairement de courte durée :

Puis montoit messire Jehan,

Unz chevalier c'on dit de Mets;

Moult pot soffrir poïanne et Anbans.

(*La Guerre de Metz*, p. 182.)

Dans la *Chanson de Roland*, - v. 2524, - le mot semble au contraire exprimer une longue fatigue, un labour pénible :

Mult ad apris ki bien conoist Ahan.

On sait la légende peu sérieuse où il est question du Han de saint Joseph recueilli et conservé précieusement dans un reliquaire. Han avec l'h très aspirée semble être en effet une articulation propre aux charpentiers et aux bûcherons, aux ouvriers qui frappent à coups redoublés sur un corps plus ou moins résistant. Rabelais quoiqu'en plaisantant, comme toujours, l'entendait ainsi :

A unz fendeur de boys, fait grand soulagement celluy qui, à chascun coup près de luy, crie Han, à haulte voix.

(*Pantagruel*, iv, ch. 20.)

Dans un pays de bûcherons comme le Morvan, on ne pouvait omettre une interjection aussi empreinte de couleur locale.

**HÂRASSER**, v. a. Tracasser, tourmenter, im-

portuner. L'h n'est point aspirée : je t'arasse, tu m'arasses, il m'arasse. Harasser pris dans cette acception, paraît être un fréquent. du simple harer, harier :

Jamays ne vis homme aynsi Harier sa femme.....  
Pourquoy Hariez-vous le poure compagnon aynsi.....

(PALSGRAVE, p. 545, 579.)

(Voy. *Hariâ*.)

**HARBE**, s. f. Herbe. Pour exprimer l'espèce d'agitation nerveuse que produit quelquef. sur le corps l'arrivée du printemps, on dit : la pointe de « l'harbe vô traicaisse. » Dans Joinville, herbe est du masculin :

Il n'i paroît que l'herbe vert... L'on abati les crottes de desus atout l'herbe vert...

(P. 74.)

**HARBI**, adj. S'emploie dans un double sens. Un pré « harbi » est un pré dont l'herbe a été mangée par les animaux ; un bœuf « harbi » est un bœuf qu'on a mis à l'herbe, au vert.

**HARBI**, v. a. Faire manger l'herbe d'un pré. L'anc. langue disait des herbis dans le sens à peu près que le Nivernais attribue au mot embauches. Les herbis étaient des pâturages. On lit dans l'*Églogue rustique* de Marot :

.....A venir ne tarde

Donner secours à tes simples brebis,

Et tes troupeaux errants par les Herbis.

**HARBISSEURE**, s. f. Action de faire « herbir » un pré, d'en faire manger l'herbe.

**HARBOU, OUSE**, adj. Herbu, où il y a beaucoup d'herbe.

Isnelement courant toute une voie Herbouse,  
Et voit sa demoiselle en vie dolerouse.

(*Romancero fr.* p. 14.)

**HARIÂ**, s. m. Embarras, tracas, contrariété, tribulation : avoir de « l'hariâ » ; être dans les « harias. » Les riches ont de grands « harias », mais les pauvres n'en manquent pas non plus. L'anc. langue avait arrie pour obstacle, contrariété. On rencontre la forme aria dans le roman de Rou :

Par li grant Arias kil reciet.



Un auteur, ministre protestant il est vrai, dérive carrément ari du nom d'Arius, à cause sans doute des innombrables ennuis qu'il suscita à l'Église. M. Ch. Nisard ne voit dans ari qu'une corruption de arroi. M. d'Héricault, avec raison, selon nous, dérive ce terme de l'anc. verbe harier, harceler, tourmenter, vexer, qui s'est conservé dans l'anglais *to hare, to harry*, harceler, tourmenter :

Furent les Escots et les Anglais bien à paix, ce que on n'avoit point vu par avant. Passé avoit deus cents ans qu'ils ne se fussent guerroyés et Harriés.

(FROISSART, I, p. 48.)

Les Hainnuiers qui si fort les adoïent et Héroiënt.

(Ib. le Premier Livre, I, p. 288.)

C'est grand pitié, je te prometz,

Que de povres gens mariez,

Ilz sont bien souvent Hariez;

On m'a dit que c'est une mort.

(Th. fr. II, p. 306.)

Vous aultres, jeunes mariez,

Et serez tansez, Hariez,

De vos femmes à tous propos.

(R. DE COLLEVE, p. 116.)

Dans Palsg., - p. 679, - *I rate*. je Harie, je querelle. *He rated me beyonde all mesure*, il me Haria outre mesure. Ce grammairien, - p. 18, - écrit le subst. comme le verbe avec un h : harias. En Anjou on dit encore « harier » pour contrarier, tracasser. A Liège, « hairi » = importuner. « Haria » se retrouve dans plusieurs patois, en Berry, en Bourg., en Flandre, en Normandie, avec la même signification. Nous croyons qu'il convient de rattacher le verbe fr. harasser au même radical que le vi. fr. harer, harier, et que l'anglais *to harry*, harceler, *to harrow*, herser au propre et tourmenter au figuré. Dans cette dernière langue, *harried* est synonyme de *harassed* pour harassé. Il nous paraît tout à fait vraisemblable que harasser est sorti de harer ou harier comme rêvasser de rêver. Harer était surtout usité en vi. fr. pour harceler :

Un sanglier ay lui tant chacié

Que j'ay toutes mes gens laissié,

Et me sui ou bois esgaré

Tant ay fort le sanglier Haré

Et sanz li prendre !

(Th. fr. au M. A. p. 582.)

Que ne as-tu les chiens Harez,

Et que par eux fust devourez

Ainsi que commandé t'avoze ?

(Th. fr. III, p. 276.)

Dans la *Vie du Maulvais Riche* où je puise cette citation, - p. 274, - on lit encore :

N'as-tu pas ouy ce truant

Que je t'avoze dit cy devant

Que de ma porte tu chassasses,

Et que les chiens tu luy Harasses ?

(Voy. *Hârasser*.)

**HAROU ! HAROU !** interj. : Au renard ! au renard ! harou ! harou ! « Harou » est la commune clameur de haro dans les campagnes. Cette interjection existe dans presque tous les lieux et semble par excellence le cri humain pour avertir d'un danger ou pour exciter l'ardeur, suivant la circonstance.

Une fame s'accorda à deux ribaus que il ochiroient son baron (mari), ce que ils firent et puis ele leva le cri et cria : Harou ! Harou ! l'on m'a tuyé mon baron.

(BEAUMANOIR.)

C'est aussi le cri de Lanfroi le bûcheron, à la vue d'un ours dans le roman de *Renart* :

Harou, Harou ! fet-c'il, à l'ors !

(V. 10334.)

Lors criez Harou ! qu'ele vous veut murdrir,  
En la chambre enterrai, tantot l'irai saisir ;

(Berte, p. 23.)

Et Blanchefleurs s'écrie : Haro ! traï, traï !

Ce n'est mie ma fille, lasse dolente aimi !

(Ib. p. 121.)

Nous voyons le cri transporté sur un célèbre champ de bataille, à Bouvines :

La voix de nul n'i est oïe,

Fors des héraus qui Harou crient,

Et par le champ se crucifient :

Harou, disent-il, quel mortaille !

Quele ocision ! quel bataille !

(GULL. GUIART. v. 6751.)

Les bonnes femmes entrent dans ledit bled en destpit du Harou et cerchèrent les queues de leurs dites vaches.

(*La Nouvelle Fabrique*, p. 107.)

Les étymologistes se sont évertués à donner à l'interj. harou une origine hist. ou philologique. Burguy la rattache, non sans quelque vraisemblance, au verbe harer, poursuivre. Elle n'est peut-être qu'un cri instinctif comme tant d'autres exclamations communes à presque toutes les langues. Le Poitou a un verbe « haraudir » pour crier après quelqu'un ; en Saintonge, « harauder » signifie malmener, rudoyer.

HÂTE, s. f. Mesure agraire qui, dans l'usage, n'a rien de fixe et qui dans quelques parties du Morvan n. s'applique même à une planche de jardinier : une « hâte » de carottes, une « hâte » d'épinards.

Les anciens baux font très souvent mention de l'aste ou hâte qui est un terme général désignant une bande de terrain prise isolément. Dans les pays où la terre est morcelée, cette bande, tout en conservant la même dénomination, variait notablement de contenance. Ainsi je lis dans des baux du XVII<sup>e</sup> siècle :

Un demy journal en 2 Astes sous la maloize.... Un journal en une Aste sur le haut des Ouches..... Un demi cart de journal en une Aste tenant d'un long.... Une Aste sous le courtill de la semance d'une mesure de chevevi.

Le *Registre-Terrier de l'Évêché de Nevers*, - p. 118, 121, 124, - prend le mot dans la même acception vague : Item 1 den. de Hasta terre que fuit Martini dicti Mignot.... Item III ob. de Hasta de Montibaut.... Item 1 den. de Hasta de la Queudre..... Item 1 den. de Hasta Magni Campi.... etc., etc.

En Berry, dit le *Gloss. du Centre*, les vignes se divisent par âtes. En Bourg. l'hate paraît correspondre à l'ouvrée et contient 4 ares 29 cent.

Duc. attribue à l'âte une largeur déterminée qui équivaldrait à une enjambée et il cite à l'appui plusieurs textes entre autres une lettre de rémission (1418) :

Avant que le suppliant et son frère feussent près d'icellui Robert d'environ soixante Haz autrement enjambées...

Dans l'Encyclopédie, l'hâte est une mesure de trente pas. Rien de plus incertain que ces indications qui ne précisent rien. Le terme même figure d'ailleurs à des époques très reculées, comme on l'a vu plus haut et comme on le voit dans d'autres textes cités par Ducange :

De una Hasta terre arabilis (1254)... In duabus Hastis patorum... Concessit de silva... spatio 3 Hastarum in latitudine...

(Duc. *Hasta*.)

On voit dans le même recueil qu'on écrivait tantôt haste tantôt hâte :

Icellui Jehan avoit cuilli ou fait cuillir et moissonner deux Hastes de terre... Le suppliant se coucha au long d'une Hâte de vigne.

Cette mesure indéterminée, on le constate dans les exemples, s'appliquait indistinctement aux terres labourables, aux prairies, aux vignes et aux bois.

Un grand nombre de localités en Morvan portent le nom d'Hâte ou des Hâtes. Je cite seulement l'Hâte-au-Sergent, l'Étang-des-Hâtes, les Hâtes-de-Fétigny, sur le territoire d'Alligny et de Saint-Brisson.

L'anc. langue se servait du mot dans le double sens de mesure agraire et de lance, broche, aiguillon. La première acception est tirée de la seconde.

L'à vieissiez estor fort et desmesuré ;  
Lai ot tan Aste fraite et tan escu troé  
Et tant clavel rompu et tant auberc fausé.

(*Parise la Duchesse*, v. 1949.)

Et nous plait bien, répondit le comte. Et adonc prit-il par la Haste la bannière...

(*FROISSART*, II, p. 104.)

Et vit la cuisine fumer  
Où les anguilles rostissoient  
Que si fil ès Hates tornoient.

(*Renart*, v. 940.)

Durand Jarrice portant à son col une Haste ou aguillade pour toucher les bœufz.

(Duc. *Hasta*.)

De hate, aste, avec la signific. de broche, sont sortis plusieurs autres termes également usités en Nivernais et en Berry, entre autres celui de hastier, grand chenet qui soutenait la broche et quelquef. la broche elle-même.

Et trouveront plus de mille Hastiers plains de char pour rostir au feu.

(*FROISSART*, le *Premier Livre*, I, p. 104.)

L'officier de bouche chargé d'embrocher s'appelait, dans les cuisines du roi, hâteur, en bas l. *hastator*. Le comtois « hâte, haite », désigne un manche de râteau. Ital., esp., port. *asta*, lance, bâton, branche, manche d'outil.

Du l. *hasta* qui a eu aussi des signific. variées, désignant une lance, un javelot, la baguette d'un centumvir, une aiguille de tête, etc. Les anciens mots hast, haste, se rattachent à la même étymol. comme aussi probablement hanste, hante avec épenhèse de l'n et peut-être hanse, corps d'une épingle sans tête. Ilampe semble n'être qu'une corruption assez récente de hante. En Normandie.

« hante » équivalait à hampe et désigne un manche de faux ou de fouet :

Les Hantes de ses sajettes yront en la clarté, en la resplendeur de toy fourdoirant.

(Psaumes de David, p. 217.)

Le fr. hâte, hâter, écrit autrefois haste, haster, nous vient-il du germanique ? L'allemand *hast*, vitesse, *hatschier*, hallebardier, n'est-il pas plutôt un emprunt au latin ? Haste correspondait à aiguillon comme haster à aiguillonner :

Quant li empereres ot ceste nouvelle, il saut sus et Haste molt durement se gent de lever.

(VILLE-HARDOUIN, p. 402.)

On remarquera l'anglais *hastener*, celui qui pousse, qui aiguillonne ou celui qui embroche, dans le langage technique des cuisines. Il n'est pas impossible que le rouchi « haster », sécher au feu, appartienne au même groupe par suite d'une métaphore assez intelligible. Il en est de même pour le terme « hateriau » qui dans cette dernière région désigne le cou, reproduisant évidemment l'anc. fr. *hasterel*, chignon du cou, sans s'éloigner beaucoup du flamand *harst*, aloyau de bœuf, c.-à-d. viande à embrocher ou haster. En Norm. « hate » se dit pour le même motif sans doute de côtelettes de porc frais. Le dimin. *astilles*, *haslilles* dans l'anc. langue s'appliquait en général aux viandes rôties.

**HAUT, E**, adj. S'emploie pour désigner une hauteur et sans aspiration de l'h : « l'au » des champs, « l'au » des bois. Dans la région nivernaise le mot est quelquefois usité pour indiquer les terrains exposés au midi par opposition avec « bas » qui s'applique aux terrains situés au nord. Cette manière de parler provient peut-être de ce que la gelée a plus d'intensité dans les vallons que sur les collines.

— Le Haut-de-Chaux, nom de loc. c<sup>ne</sup> de Planchez ; — le Haut-de-Grosmont, montagne, ib. ; — le Haut-de-l'Arche, c<sup>ne</sup> de la Roche-Milly, écrit l'Eau-de-l'Arche sur la carte de Cassini ; — le Haut-des-Champs, le Haut-du-Chêne, c<sup>ne</sup> de Villapourçon, etc.

**HAZAIR**, s. m. Hasard, aventure. L'h n'est pas aspirée : « ai l'azair », au hasard. La loc. d' « azair » équivalait à peut-être, exprimant le doute.

**HÉLA, HÂLA!** interj. Hélas : « hâla, héla don ! mai vaïche ô périe. »

De l'interj. ah et de l'adj. las, lasse, dér. du l. *lassus*, lassé, fatigué, épuisé, et par extension, malheureux.

Quærens me sedisti Lassus,  
Redemisti cruce[m] passus,  
Tantus labor non sit cassus!

(*Dies iræ.*)

Que deviendrai, durement caitive ?

E, Lasse! que n'ai jo un hume ki m'ociet!

(*Chanson de R.* p. 228.)

Hé! Las dist Hues come je sui mal monté.

(*Huon de B.* v. 7690.)

Et quant la royne oy ce, elle commença à mener mout grant duel, et dist : Hé lasse! ce ai-je tout fait!

(*JOINVILLE*, p. 352.)

Las au pluriel :

Et la pucele a tenrement ploré,

Hé! Las dist-ele, cum sons en grant viélé!

(*Huon de B.*, v. 6805.)

Ital. *ahi lasso*; — esp. *ay de mi* = hélas correspond au vi. fr. *aimi* qui s'employait encore quelquefois avec las :

Las! chetif, mon biau fis, où l'ai-je dont trouvé?

E mi Las! qui l'a mort et qui le m'a tué.

(*Doon de M.* v. 1775.)

**HERBEIRE**, s. m. Herbier, panse des ruminants, premier ventricule de ces herbivores. Vi. fr. herbrière, panse, estomac, gorge. Dans sa chanson des *Lansquenets à Caen* (1514), Pierre de la Longne s'écrie avec indignation :

... Ils beuvoient chascun vingt pots de biere

Et nostre vin ils ont beu à canets;

Sidre, cervoise, tout passe par l'Herbrière.

Fr.-Comté : « arbère. » Dans la Suisse rom. la présure qui est, comme l'on sait, une matière tirée du quatrième estomac des jeunes ruminants est nommée « herbe. » Au plur. le mot désigne les gouttes de lait aigri jetées dans la chaudière où se prépare le « séré » ou fromage maigre.

Du l. *herbarium*, lieu où il y a de l'herbe. La *Vie de S. Alexis* qui est probablement du XI<sup>e</sup> siècle emploie le mot avec la signific. de prairie :

De la viande qui del Herbere li vient

Tant en retient dont son cors en sostient;

Se lui'n remaint si l' rent as almosniers.

(*S. Alexis*, p. 151.)

(*Voy. Gigier.*)

**HÈRE**, adj. Rude, desséché, durci. Ce vieux mot est encore très usité. Le pain desséché, le bois brûlé par le soleil, une terre durcie par le vent d'est sont « hères », c'est-à-dire ont perdu toute fraîcheur, toute élasticité, toute souplesse. Vi. fr. are, aire = aride, desséché :

Le pays de Champagne est si Ayre et infertile qu'à l'herbe les trois parts des terres peuvent porter de l'herbe.....

(LITTRÉ, *Dict. Nouveau Coutumier général*, III, p. 293.)

Il est souvent question dans la Bible de champs, de bois, d'herbes, rendus « hères » : Terram australem et Arentem dedisti mihi..... Et sicut fœnum Arui..... Quia Aruit herba..... Omnia ligna agri Aruerunt... (Josué, 15, 19; Psalm. 101-12; Isaïe, 15, 6; Joel, 1, 12.) Dans les *Commentaires* de César, *in aridum* = être à sec : Longas naves..... quasque in Aridum subduxerat..... (lib. IV, 29.)

Et. Pasquier, -lettre 35. - après avoir dit que les *Essais* de Montaigne sont : Un vrai séminaire de belles et notables sentences, cite celle qui suit parmi les meilleures : Les Haïres ne rendent pas toujours Hères ceux qui les portent. (Livre II, ch. 33.) Les commentateurs se sont mépris, à notre avis, sur le sens de cette phrase, faute de comprendre la signification de hère, que les uns traduisent par pauvre diable et les autres par homme débile. Montaigne n'a-t-il pas voulu dire que les mortifications ne détruisent pas toujours la mollesse chez ceux qui se les infligent ?

Poitou, Saint. « are », âpre, sec, rude au toucher. Le verbe poitevin « hérer » se dit d'une terre qu'on laisse sans fumure, sans engrais.

Comp. avec l'allemand *hart*, dur, rude. Du l. *aridus*, tiré du v. *arere*, être très sec.

**HÉRIQUIÉ**, s. m. Héritier. Dans Molière :

Il a eun oncle qui est si riche, dont il est Hériquié.

(*Le Médecin malgré lui*, acte II, sc. 2.)

**HÉRITAIGE**, s. m. Bien qui vient par succession : propriété rurale ; champ, terrain en culture : « voici eun bon héritaige », voici un bon champ : « al é eun gros beutin et d' braves héritaiges », il a un gros bien et de bonnes terres.

Sachiés k'il fu fieus Julien Cesare  
Qui tint Hungrie, une terre sauvage,  
Et Osteriche et trestout l'Iretaige.

(*Huon de B.* v. 11.)

Amy, dist Mélusine, or vous ay devisé comment  
vostre père se partist..... et laissa tous les Héritaiges  
vacans.....

(*Mélusine*, p. 78.)

En Bourg. héritaige paraît avoir eu le sens restreint de champ, terre cultivée :

Il n'y a point de cherrues que la sienne..... mais ils font leurs Héritaiges par leurs mains.

(*Bailliage de Dijon*, p. 131.)

Cependant le terme désignait à une certaine époque les propriétés rurales de toute nature :

Et quante foiz le vouloir ouz ditz seigneurs échangeier en contre les ditz hommes leurs meix, maisons, cultils, terres, preys, vignes, bois et autres Héritaiges..... si le puent en leur rendant en contrechainge Héritaiges de porcille (sic) valeur.....

(*Ch. B.* II, p. 290.)

**HÉRITATION**, s. f. Héritage, ce que l'on reçoit par succession : « al é fé eune boune héritation. »

**HEUCHER**, v. a. Hucher, appeler quelqu'un au loin en criant ; interpellé : « al ó dan l' corti, heuchez-lu. »

Tot partot Huchet om ke Jhésu-Criz li filz de Deu est neiz en Belléem Judé..... Li veriteiz Huchet et à mi et à toz les altres ensemble.....

(*Serm. S. B.* p. 532, 570.)

Quant veit si pesme la besoigne,  
A toz Huche, erie e descovre :  
Seignors !

(*Benoît*, v. 18834.)

Ses damoiselles a Huchies  
Et eles se sont esveillies.

(*Cléomadès*, v. 3269.)

Car eacum jor me venoit-il Hucier  
Que jou fesisse armer un chevalier.

(*Huon de B.* v. 143.)

Li vileins Huche ses voisins  
Et ses parenz et ses cosins.

(*Renart*, v. 12339.)

Dans Palsg., - p. 473, - je Huische : Où est Richart, allez-le Huyscher à moy. Huscher en palme est une des façons de parler du *Rabelsiana*. Cela signifie siffler dans sa main. Au moyen âge, les dames de la cour se *huchaient* entre elles, c'est-à-dire s'appelaient à se donner la main dans les cérémonies suivant leur rang. *Voy. Mém. sur l'anc. Chevalerie*, I, p. 147. En Poitou on nomme « huchage » une suite de sons de tête



employée par les bergers pour exciter ou rappeler leurs chiens. En rom. prov. *huchar, ucar*, appeler; *uc*, cri, appel; *uca*, crieur, hérault. Ce dernier mot *uca* répond à huchieres qui se disait quelquefois pour crieur :

Li Huchieres par tout le crie.

(*Dolopathos*, v. 5216.)

La locution à hu et à cri se rapporte à cette acception du mot :

Grant joie moient et grant cri et grant Hu.

(*G. de Viane*, v. 50.)

.I. porc eslievent mervillous et crému ;

Li chien glatissent; si est lèves li Hus.

(*G. de Viane*, p. 166.)

Li Huz de la noise tu si granz que il sembla que terre fondist.

(*VILLE-HARDOUIN*, p. 140.)

Le fr. huée qui exprime plusieurs cris réunis n'est pas rare dans l'anc. langue, il s'est maintenu dans quelques patois avec sa signification étymologique. En Berry la « huée » est le cri collectif des ouvriers à la fin de la journée. « Houhou » en wallon renferme la même idée, marquant une sorte d'entrain momentané, de mode, de vogue passagère. Berry : « hucher », crier; — Pic., wallon : « huquer. » Dans la Suisse rom. « hut-schi » signifie à la fois appeler et frapper à la porte, à l'huis.

Diez dérive hucher du l. *huc*, ici, conduit sans doute à cette étym. par la considération du bas l. *huccus* et du prov. *uc* ; mais cette origine donne à hu un sens contraire à celui qu'on lui attribue généralement, sens qui équivalait à fors, hors ! L'historien qui a écrit la vie de Louis le Débonnaire raconte que, sur son lit de mort, ce prince, croyant voir le diable, cria de toute sa force pour le chasser : Huz ! Huz ! Huz ! Virtute quanta potuit dixit : huz ! huz ! quod significat : foras ! foras ! Le terme allemand qui répond à huz la prép. *aus* régissant l'ablatif, signifie aussi hors.

**HEUE**, s. f. Heure. Morv. n. n.-o. : « ai lai boune heue », à la bonne heure.

**HEULE**, s. f. Huile, « heulerie », huilerie. Morv. n. n.-o. Dans Borel, oille ; dans Roquefort ole, olle, oille pour huile ; olier, marchand ou fabricant d'huile. Olier est un nom de famille assez connu, c'est le nom vénéré du saint prêtre qui a

fondé le séminaire de Saint-Sulpice. En rom. prov. *olier* dér. du l. *olla*, pot, marmite, désigne aussi un potier. Le fr. œillette, pavot, montre que l'anc. langue a prononcé et écrit œille = huile.

Pic., Poitou, Saint., « eule, heule » ; — rouchi, wallon : « ole » ; — Lorr. « oùle » ; — Suisse rom. « ouillo » ; — Prov. « oli. »

Du l. *oleum*. Comp. avec le fr. houille, charbon de terre, dont l'aspect est gras et huileux. Guy Coquille écrit oiulle. Les étym. ne sont pas d'accord sur l'origine du mot. En esp. *hule* se dit d'une toile cirée comme l'anglais *oil-cloth*. A l'origine la houille représentait peut-être l'idée que donne dans cette dernière langue le terme *oil-stone*, pierre à huile et en fr. pétrole. A Genève, « houillassen », marchand d'huile.

**HEULER**, v. a. Huiler, couvrir ou remplir d'huile.

**HEULER**, v. n. Hurler, crier, et quelquef. appeler avec force. Morv. n. L'u du vi. fr. uller, huler, se diptongue en eu.

Et Primaunt remest en l'église...

Son penser a mis à chanter,

Durement Ulle et brait et crie.

(*Renart*, v. 3407.)

Aus autres en batant disoient :

Or, cantadours; cantez, cantez!

En tel guise aloient Ullant.

(*GUILLE. GUIART*, v. 419.)

Et quant il Hule (le loup) il mainne tozjors son pié devant sa bouche por monstrier que ce soit de plussors loups.

(*BRUN. LATINI*, p. 248.)

Dans Palsgr., - p. 785, - hurler ou uler : Ce chien ne cesse de hurler ou de uler toute la nuyc.

Norm., Pic. « heuler » ; — Berry : « hûler » ; — Poitou : « hauler, heuler » ; — Suisse rom. « ula. » Du l. *ululare*, hurler.

**HEUPE**, s. f. Huppe, oiseau de l'ordre des passereaux. L'h n'est pas aspirée : « eune eupe. » Varron avance que le nom de la huppe a été fait par onomatopée sur son cri. La variante du nom en fr. pupu, puput, a son analogue dans l'ital. *buba*, autrefois usité comme *bubola*. Du l. *upupa*. Dans les patois, « heupe, huppe, houpe » se disent d'ornements de tête et quelquef. par synecdoche



de la tête elle-même. Le Luxembourg emploie « houpe » pour cime d'arbre. Dans cette région on dit la « houpe » d'une alouette comme la « houpe » d'un bonnet. L'adj. « houppu » équivaut à huppé. Même sens dans Comenius, - p. 49 - : L'alloüette houpée dresse sa houpe. (Voyez *Cheupe, Leupe.*)

**HEURECÉ**, part. passé du verbe « heurer » qui n'est pas usité avec le sens actif. Hérisssé, ramassé en boule à la manière du hérisson, ou armé de piquants comme cet animal. Comenius, - p. 58, - traduit le l. *hirsutus* par hérissonné : Le lion aux espauls velües et herissonnées.

Lorraine : « heursié », qui a les cheveux hérisssés ; — Luxembourg : « hoursu », ébouriffé ; — Norm. « huré, hurepé », ib. ; — Champ. « hérupé, herpclu. »

**HEURECER (SE)**, v. réfl. Se hérisser, se ramasser, se mettre en boule comme le hérisson. L'e médial est muet : « heur'cer. » *Ind. prés.* i m'heuce, teu t' heuce, a s' heuce; nos nos heurçon, vos vos heurcez, a s' heurçon.

La double signifie. se former en boule et se dresser en pointe, est distincte. Ainsi nous disons d'un animal qui n'a ni poil ni plume qu'il se « heuce » lorsqu'il se ramasse sur lui-même. D'un autre côté, un bœuf, un chat, un chien malades sont « heurcés » lorsque leur poil a perdu sa souplesse et devient piquant ou hérisssé. Dans ce dernier sens, le mot ne s'emploie guère qu'au partic. passé.

Ronsard ainsi que Comenius, dans l'article précédent, dit hérissonner pour hérisser :

Deux vieilles, dont la tresse estoit toute chenue,  
D'un parler enroué, d'un poil Hérissonné.

(*Élégie, xxix.*)

Le *Dictionariolum puerorum* traduit le l. *horvère* par se hérissonner, se heruper. (Voy. *Heurçon.*)

**HEUREÇON**, s. m. Hérisson. L'h n'est pas aspirée : « eun eurson. » Vi. fr. ireçon, hireçon, hyreçon :

L'Ireçons au Roi en vint

Et li dist : Sire.....

(*Renart, iv, p. 74.*)

Sire Rois, dist li Hireçons,

Poi ai éu de compaignons.

(*Id. ib. p. 75.*)

Li Hyreçons.... c'on ne le puet touchier de nule part qu'il ne poingne.

(*Le Bestiaire d'Amour, p. 35.*)

Fr.-Comté : « herson » ; — Champ. « hirson » ; — Pic. « hérichon » ; — Lorr. « cœurson » ; — Dauphiné : « eursson » ; — wallon : « ireson, ureçon » ; — Genève : « hiresson » ; — Suisse rom. « eurson, eirchon, ireçon. » Du l. *ericus*, ou *hericius*, hérisson. (Voy. *Heurer.*)

**HEURELOGE**, s. m. Horloge : « eun eurlöge. » Morv. n. « reloize. » Horloge était du masc. et du fém. dans l'anc. langue. On a dit un oriloge, un erloge, un reloge, et une icrloge, une orloige, etc. Dans Palsgr., - p. 250. - horiloge. Froissart, - liv. II, ch. 203, - raconte qu'à la prise de Courtrai le duc de Bourgogne

Fit oster un oroloige qui sonnoit les heures, l'un des plus beaux qu'on sceust trouver deçà ni delà la mer.... lequel oroloige fut amené et acharié en la ville de Dijon.

A Jean le grant, voiturier demeurant à Dijon, pour son salaire de amener le dit Orreloige de Tournai à Dijon et poise environ 2400 livres, 32 francs et demi.

(*Mém. des Antiq. de la Côte-d'Or, 1834, 5.*)

En 1480, Huguenin Paris, serrurier, est chargé de gouverner le gros Orologe de Dijon aux gages de vingt francs..... (*Id., ib. p. 188.*)

A propos de la forme reloize particulière au Morv. n., on remarquera que la métathèse existe dans les langues issues du latin, sauf cependant l'italien. En port. *relogio* ; esp. *relox* ; cat. et rom. prov. *relotge*.

Berry, Bourg., Poitou, Saint. « reloge. » Du l. *horologium*.

**HEURELOIGÉ**, s. m. Horloger. En vi. fr. horlogeur, horologeür, horlogier, orlogier. Ménage ne veut pas qu'on prononce horlogeür. Dans Palsgr., - p. 206, - horilogier.

**HIAR**, adv. de temps. Hier. En vi. fr. er, her, ier, sont également des monosyllabes. (Voy. *Jar.*)

**HIÄVRE**, s. m. Lierre. Son antipathie pour la lettre r a donné au Morv. n. cette forme corrompue « hiävre » qui en étouffe un peu le son.

**HIBER**, pour Hubert : la Saint-Hiber pour la Saint-Hubert. Le nom de l'apôtre des Ardennes,

du patron des chasseurs, est quelquefois invoqué dans cette prière à demi rimée :

Saint Hiber joyeu  
Dieu m'y fé-t'-amoureux.  
D' trois choses m'y défan  
D' not' ann'mi lai sarpan,  
Dé bêtes fôles, dé z-enraigiées.

Qu'a n' puchin pâ pu s'aïpeureher d' moué qu' l' ciel fé d' lai tère et qu' lai tère fé du ciel.

On trouvera dans le *Glossaire du Centre* une complainte dite *Oraison de saint Hubert*, qui renferme à peu près la même idée exprimée dans des termes semblables. En Berry, les charlatans qui vendent à profusion dans les foires les images du saint y sont connus sous le nom de *marchands de saint Hubert*.

**HIERRE, HIARRE**, s. m. Lierre : planter du « hierre », nos bois sont peuplés de « hierre. » Le vi. fr. a dit aussi hiarre et liarre pour lierre :

Pour couper le Lyarre qui tenoit à la grant salle...  
(LABORDE, *Émaux*, p. 547.)

Hierre est tiré directement du l. *hedera*. L'article a été soudé à tort par l'usage. Il paraît que des cabaretiers pendaient une branche de lierre ou d'if comme enseigne à leur porte :

Pour cornette ou guidon suivre plus tost on doit  
Les branhes d'Hierre ou d'if qui monstrentoù l'on boit.  
(*Vaux de Vire* x.)

Belle Hierre, que je suis  
Joyeux quand ma veue  
Regarde en tant de logis  
Ta branche pendue.

(JEAN LE HOUX, *la Taverne*.)

**HIHIEU**, adj. Heureux. Morv. n. n.-o. (Voyez *Hâreu*.)

**HIVAR**, s. m. Hiver. Nous avons le dicton populaire : « En hivar qui quitte sai piaice la pard. » Avec cette formule les frileux vont prendre au coin du feu la place qu'un premier occupant abandonne de son plein gré ou autrement. En Forez, « l'hivar » c'est la neige, c'est-à-dire le principal fléau de la saison dans les montagnes.

**HIVARNAIGE**, s. m. Action de nourrir les animaux pendant l'hiver : un long « hivarnaige », un rude « hivarnaige. » En Norm. « hivernage »

se dit des plantes qui servent à la nourriture du bétail pendant la mauvaise saison. Dans l'anc. langue le même mot est quelqef. synonyme de la saison d'hiver. (Duc. *Hybernagium*, *Yvernagium*.)

**HIVARNER**, v. a. Entretenir pendant l'hiver, nourrir pendant la mauvaise saison. Il n'a pas de foin pour « hiverner » son bétail. Le mot prend quelqef. le sens de accoutumer à... endurcir à... : il vient de loin et il n'est pas encore « hivarné » dans ce pays-ci. Le Morvan b. prononce en beaucoup de lieux « hiveurner. »

Bery : « hivarnar », faire passer l'hiver ; « hivarnau », lieu exposé au nord ; — rom. prov. *ivernar* ; — ital. *invernare*. Du l. *hibernare*. Dans Virgile, le mot *hibernus* renferme l'idée de rudesse, de rigueur :

Tres Notus hibernas immensa per æquora noctes  
Vexit me violentus aqua.....  
(*Énéide*, vi, v. 355.)

**HÓCEDÉ**, adv. Aujourd'hui. Une des formes en usage dans le Morv. n. Elle est citée par M. Dupin dans son livre *du Morvand*, p. 22. (Voy. *Ozedé*, *Ojeden*.)

**HÓCHE**, interj. dont se servent les charretiers ou les laboureurs pour arrêter leurs bœufs. On appuie fortement sur la première syllabe. En Berry, suivant le *Gloss. du Centre*, les bouviers ont l'exclamation « stabo » qu'ils emploient en pareille circonstance, faisant ainsi du latin comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir : *sta bos* ! Hóche paraît n'être qu'un prolongement de l'interjection ho, qui en fr. sert aussi à suspendre un mouvement ; mais s'il fallait trouver une origine propre à cette particule, une origine exprimant le sens qu'elle renferme, on pourrait la chercher dans le monosyllabe *hōch*, pli du jarret, qu'on rencontre dans les patois allemands et qui correspond au saxon *hoh*, à l'anglais *hock*.

**HONNE**, s. m. Homme. Morv. n. « houme. »

Hon qui cerkast par tot le mont,  
N'i vit Honne de mère né.

(*Messire Gaurvain*, v. 729.)

Le Morvan b. substitue un n à l'm lorsque cette dernière lettre est répétée. Dans « houme » le

Morv. n. remplace l'une des deux nasales par la voyelle u. C'est en vertu de ces règles que la région bourg. prononce comme, pomme, somme, etc., pour comme, pomme, somme, etc., tandis que dans la région nivern. on prononce coume, poume, soume. On trouve dans des textes nombreux om, on, hon, hom, nominatif du mot qui a donné homme au régime :

Jhésu-Criz fu faiz filz d'Omme, il fut faiz Hom.  
(*Serm. S. B. p. 332.*)

Se Hons ou fammes de Moloimes muert sanz hoir de son propre cors, l'eschoite venra au plus pruchien hoir qui sera Hons ou fammes de l'église Moloimes.  
(*Ch. B. II, p. 309.*)

Uns gentix Hons espousa une serve et quidoit qu'ele fust franque... Nus combien qu'il soit gentix Hons de par la mere, ne pot estre chevaliers, se li rois ne li fet especial grace.  
(*BEAUMANOIR, II, p. 231, 233.*)

La preuve qu'on prononçait hou pour hom' est dans les rimes de la pièce intitulée : *Li Chanceliers de Paris*. Le Cœur dit à l'Œil :

Tu es portier de ma maison  
Mès tu me sers com (e) mauvès Hom.  
(*Romania, I, p. 202.*)

C'est sur cette forme que s'est construit le subst. abstrait on :

Om la promatoit, mais Om ne la sentivet mies. Mais ke respendoit li Hom ki sentoit l'affliction et ne savoit ke paiz fust ?  
(*Serm. S. B. p. 546.*)

On écrivait cependant quelquef. homme en toutes lettres dans cette acception :

Aray dit Homme des chevaliers,  
Route dit Homme des esquiers.  
(*MOUSSES, Introd. p. xcviij.*)

Il est à remarquer que le Berry et le Nivernais qui disent « homme » pour homme emploient ou pour il : « ou va venir » = il va venir. Dans le Maine la loc. « on est bin content » traduit je suis bien content. En bas-breton *hon* est usité pour nous et pour notre, nos. Ces manières de parler au reste ne sont pas tout à fait étrangères à la langue littéraire. Houme était usité en vi. fr. Palsgrave, - p. 7, - fait observer même que l'on prononce houme, soume, pour homme, somme, afin d'éviter la répétition des deux nasales consécutives :

Et dient de plusieurs les soumes  
Tant qu'il avient à rices Houmes  
De Nivernois et du païs  
Dont li cuens est sires nais.

(*Amadas et Ydoine, v. 2134.*)

(Voy. *Gentihonne, Houme.*)

**HONMÉE, HOUMÉE**, s. f. Mesure de superficie pour la vigne. Dans un tableau annexé à son édition de la *Coutume du Nivernais*, M. Dupin nous apprend qu'à Château-Chinon « l'hommée » vaut 6 ares 404 c., tandis qu'à Cosne elle ne vaut que 2 ares 638 c. Si « l'hommée » représente le travail quotidien d'un homme, et c'est l'interprétation commune, il en résulterait qu'un homme du Morvan en vaut au moins deux des bords de la Loire. Avouons cependant pour tout dire qu'à Château-Chinon il n'y a pas de vignes. Dans le Maine, « l'hommée est une mesure pour les prés. Elle contient 33 ares. (Voy. Duc. *Homata, Hometa, Hominata.*)

**HONTE**, s. f. Timidité. Honte se lie avec l'article : « a n'è pâ d'onte », signifie, le plus souvent, il n'est pas craintif, timide.

**HONTOU, OUSE**, adj. Honteux, confus, timide. L'h n'est pas aspirée. En Norm. honteux = timide.

Hontouz en fuit, ce pui bien afichier.  
(*G. de Vi. v. 2884.*)

De ce est ke Babylone, ce est la Hontouse assemblée des péchéors.... Isnelement sunt Hontous del engin del délit.

(*Job, p. 451, 452.*)

..... Une fame espouse  
Qui dolente en est et Hontouse  
De ce que ses mariz le sot.

(*Renart, v. 8812.*)

**HOUME**, s. m. Homme. Morv. n.

Teus est li siecle, à mon avis,  
Que puis c'on a de l'Oume a faire,  
Pau trouvee amis et moult contraire.  
(*Renart, iv, p. 74.*)

— L'Houme, hameau de Saint-Léger-de-Fougeret.

Le dialecte normand prononçait ume au XII<sup>e</sup> siècle :

Les batailles a si venues  
Que, si cum j'en l'estorie lis,  
Milliers d'Umes i out ocis.

(BENOIT, v. 1278.)

Bourg., Saint., Berry, Poitou : « houme » ; —  
Jura : « houmon. » (Voy. *Honne*.)

**HOUNÉTÉTÉ**, loc. Cadeau, présent de courtoisie que nos paysans s'empressent d'offrir en certaines circonstances. Ces « hounétetés » ont le plus souvent la forme de perdrix, bécasses, canards sauvages, écrevisses ou truites. Dans ses générosités l'homme des champs offre les épaves du ciel, de la terre et des eaux. Le *Dict. de la langue fr.* toujours abondant, même dans les nuances, enregistre cette acception du mot.

**HOUNOURÂBE**, adj. Honorable.

Car Tubulus sa dame tant ama  
Que pour s'amour à la mort se pasma ;  
Ce fut pour lui une Hounourable fin.

(FROISSART, *Poésies*, p. 180.)

Par ma foy, dist le chevalier, et je vous enseigneray  
la plus belle aventure et la plus Hounourable que  
jamais gentils hommes eussent en eulx adventurant...

(*Mélines*, p. 208.)

L'anc. forme hounouraule employée par saint  
Bernard est à peu près hors d'usage :

O naissance plaine de sainteit (de N.-S. Jésus-Christ)  
Honoraule al monde, amiaule as hommes.

(*Serm. S. B.* p. 530.)

**HOUPÉE (À LA)**, loc. A la criée dans le sens du cri houppe par onomatopée. Vendre « à la houpée », c.-à-d. en bloc, par masse. Se dit surtout des terres sans valeur, des bruyères, des marécages, que le propriétaire est censé vendre par étendue, telle que le houppe ! de l'acheteur ne peut plus se faire entendre. S'emploie, par extension, pour désigner les ventes par lots, et un peu hasardeuses. Dans le supplément du *Gloss. du Centre*, M. Jaubert donne une glose un peu trop embellie. Les ventes « à la houpée », dans l'acception littérale, ne sont plus en usage, si elles l'ont jamais été. En Morvan, et même dans le canton de Montsauche, les terres avec ou sans lièvres se vendent maintenant assez cher.

Wallon : « vendre à l'hope », c'est-à-dire la mesure comble ; — Norm. « hupet », distance où l'on entend celui qui « hupe. »

**HOUPER**, v. a. Faire houppe, houppe ! crier en articulant ce cri :

En .ce. lieus i véissiés capler,  
Cors et busines et olifans souner,  
Paine gent et glatir et Huper.

(*Altiscans*, v. 5624.)

Et elle gete un haut cri :  
Perrinet, trahi, trahi !  
Du bois prenent à Huper,  
Je la lais sanz demorer...

(*Rom. et Past.* p. 234.)

Berry, Norm. « huper » ; — Pic. « houpper » ; — wallon : « houer, houpeler » ; — Fr.-Comté : « huper, heuper », appeler en criant ; — breton : *hop*, cri ; *hopa*, crier pour appeler ; — anglais : *hoop*, huée ; *to hoop*, crier, huer.

**HOUTTE**, s. f. Hotte, panier qu'on attache derrière le dos. Hotte n'est-il pas identique à hutte dans le sens de loge construite en bois ou branches entrelacées ?

Wallon : « houte » = abri. En allem. *hutte* = logette et dans les dialectes, « hotze », corbeille.

**HUGUENOT**, s. m. Homme sans croyances, sans religion. Une « huguenote », une femme impie. L'h n'est point aspirée. Avec l'appui de quelques familles puissantes, des Jaucourt, entre autres, les huguenots furent un moment très nombreux dans le Morvan. Voyez dans le *Dict. de Ménage* les gloses étymol. d'un terme très discuté et toujours obscur. Voyez aussi Pasquier, *Discours* v. Le niverniste Guy Coquille tirait huguenot du nom de Hugues Capet. On s'accorde assez généralement aujourd'hui à considérer ce mot comme un dimin. de Hugues, personnage peut-être imaginaire qui aurait été le parrain du calvinisme en France. Le Duchat admet que huguenot est dérivé de Hugues comme Jeannot de Jean ; et Philippot de Philippe, mais qu'on écrit Hugues ou Hugue, on aura toujours dans le dimin. un n quelque peu rebelle à cette origine. Quant à la signification du mot, on peut voir dans les curieux discours de Ronsard quelle idée de mépris ou de haine s'attacha dès le début aux sectateurs de la nouvelle religion. Le prince de la pléiade qui eut de rudes démêlés avec les Prédicants (c'est ainsi qu'il appelle les ministres calvinistes) et qui en



recut des outrages inouis, s'écriait avec indignation :

Non, non, j'ene veux point ce ceux qui doivent naistre, Pour un fol huguenot me puissent reconnoistre; Je n'aime point ces noms qui sont finis en ots, Gots, Cagots, Austrogots, Visgots et Huguenots; Ils me sont odieux comme peste, et je pense Qu'ils sont prodigieux au Roy et à la France.

(*Remonstrance au peuple de France.*)

Du reste, les prétendus Réformés ne se ménageaient guère plus entre eux, on le sait assez. N'est-ce pas Th. de Bèze qui, en prose macaronique, a dit de Calvin : Non dares liardum de ejus minâ. (Voy. *Ministre.*)

HUI, s. m. Huïis, porte :

Prenciz de la bele yaue elère car teiz a un puis devant son Huix qui n'a pas .i. tonel de vin en son célier.

(*RETEBEUF, li Diz de l'Erberie, p. 258.*)

Ou dit jour se assemble tout le commun de ladite rue, non pas par cry, mais par le commandement au sergent fait à eulx de Huys en Huys.

(*Ch. B. I, p. 397.*)

Co vi. mot, autrefois si usité, est sorti de notre patois comme de la langue fr., mais si on ne l'emploie plus, il demeure inscrit sur toute l'étendue de la carte géographique du Morvan. Associé au nom de la famille qui s'établissait dans un lieu plus ou moins inhabité du pays, il sert à la désignation d'un très grand nombre de hameaux. Dans la seule partie du Morvan qui appartient à la Nièvre, laissant de côté toute la région bourguignonne comprise dans la Côte-d'Or, Saône-et-Loire et l'Yonne, on compte 108 hameaux ou habitations ainsi dénommées : Lhuis-Baudot, Lhuy-Champenois, Lhuy-Dupin, L'huïis-Gaumont, Lhuis-Laurent, etc., etc. Quelques-uns par exception associent au vocable Huïis le nom d'un objet local. Ainsi nous avons Lhuis-des-Brosses, Lhuis-des-Chênes, Lhuis-des-Râpes, etc. Huïis par synecdoche se disait pour maison, habitation, comme dans ce passage du roman de *Renart* : - v. 2865 - :

Atant s'en issirent de l'Uis

Tot belement par un pertuis.

Le dialecte normand ne mouillait pas le mot et prononçait « us » ou plutôt « u. »

Cumanday que la meschine enjetast e après lui l'Us fermast... E en l'entrée furent dous Us petiz... Les

Us furent d'olivier... Li serjanz mis fors la meschine e après li clost l'Us.

(*Rois, p. 164, 249.*)

Norm. « hue » ; — Champ. « hus » ; — Suisse rom. « hutsche » ; — wallon : « huhe. » Comp. avec l'anglais *house*, l'allemand. *haus* et le flamand *huys*. Dans cette dernière langue *huys* signifie logis, demeure, maison ; *huys-brood*, pain de ménage ; *huys-knecht*, *huys-meyl*, domestique. servante. Le verbe *huysen* = loger. (Voy. *Ouche.*)

HUMIDER, v. n. Devenir humide, rendre mou.

— Humider (s'), v. réfl. S'humecter. Au dégel les murs « s'humident. »

HÛREU, HIREU, EUSE, adj. Heureux. Je cite après beaucoup d'autres le mot de Th. de Bèze sur la forme hureux, hureuse : Tout ce qui parle bien en France prononce hureux. Morv. n. n.-o., chute de l'r : « huhieu. » Dans quelques parties du Morv. n. « hireu, hiheu, hihieu. » L'anc. langue avait eüré, heuré pour heureux :

Bien Heuré est celui qui bée plus haut et qui le met (son trésor) en lieu ou larron ne peut atteindre.

(*CHASTELAIN, VII, p. 139.*)

HURTER, v. a. Heurter, donner un choc. Vi. fr. hurt, hurte, choc et hurter :

.....Pour la perte d'un chalan chargé de blé froment par le Hurt qu'il fist contre le pont de Beau-gency....

(*MANTELLIER, II, p. 437.*)

Bien te blessera quelque Hurte dont tu languiras toute ta vie.

(*Pantagruel, II, 14.*)

Al asembler del Hurteiz,

I out noises e braiz e criz.

(*BEHOIT, v. 3489.*)

Encontre li saut le maufez

En guise d'un torel muiant,

Cornes levées, et tout bruiant,

Pour lui Hurter courut tout droit.

(*G. de Coinsi, I, ch. 7.*)

Entre la porte et le vilein,

Fet Ysengrin un saut à plein,

Si fort le Hurte qu'il l'abat.

(*Renart, v. 12349.*)

Par grant air a l'uis Hurté,

Mès il le trovent bien fermé.

(*Id. v. 13327.*)

Berry : « hurter », heurter ; « hurtie », secousse :



— rom. prov. *urtar* ; — ital. *urtare* ; — anglais *hurt*, contusion, blessure ; *to hurt*, blesser.

**HUSSIÉ**, s. m. Huissier : « i t'enveré l'hussié. »  
L'h ne s'aspire pas non plus dans le berrichon  
« hussier » ou « ussier. » Le rouchi soude l'article  
au mot et prononce « lussier. »

Norm. « hus », porte ; — Pic. « hu » ; — ital. *uscio*, porte ; *usciera*, huissier. Dans le bas-latin *ustiarius* reproduit à peu près le l. *ostiarius* tiré de *ostium*. Le latin barbare avait encore d'autres formes analogues, *usserius*, *huissierius*, etc.

Le *Dictionariolum puerorum* traduit le latin *ostiatim* par d'huis en huis. (Voy. *Hui*.)

## I

I, pron. pers. de la première personne du sing. et du pluriel des deux genres. je, nous; « i seu. i é », je suis, j'ai; « i son, i on », nous sommes, nous avons. L'i voyelle est identique à l'i consonne ou j qui est dans le fr. je tiré du l. *ego* par le changement du g dur en g doux. On retrouve cette forme en anglais mais pour le singulier seulement *I am. I have*. La plupart des langues germaniques s'en rapprochent beaucoup, *ic* en saxon, *ik* en holl., *ich* en allemand. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, le roman prononçait *io* :

E Io ne doleire de tanta millia hominum si perdit erent?

*Fragment de Valenciennes.*

L'ital. et l'esp. ont conservé la forme *io, yo*. L'ital. cependant emploie aussi la forme *i* avec l'apostrophe qui représente la voyelle supprimée. La Monnaie avance à ce sujet que les Italiens disent indifféremment *i amo* ou *io amo*, et cela n'est pas tout à fait exact. Il avance encore qu'en Bourg. *i* est synonyme de je et qu'on y prononce à volonté « i mainge » ou « je mainge » pour je mange. Il est incontestable que le pronom *i* appartient au dialecte popularisé par le spirituel Dijonnais, mais le Morvan, avec une partie du Berry, de la Fr.-Comté, du Poitou et de la Saintonge, l'a seul conservé d'une manière absolue. Dans ses noëls, le poëte lui-même se sert le plus souvent de la forme *je*, forme qui avait certainement prévalu dès le XVII<sup>e</sup> siècle au centre de la province :

Ai lai Naitivitai  
Chanton, je vo suplie.  
Jôsai, plain de respai,  
Di : Messieu, je vo prie,  
Eseuzé, s'ai vo plai.

(Noël, v.)

Et tan putô je partiron.  
Et tan putô j'airiveron.

(*Virgille virai*, p. 136.)

Et vo, Jugnon, ai qui je n'ose  
Dire tôte vo véritai.

(*Ib.* p. 138.)

En disant « i son, i on », pour nous sommes, nous avons, le Morvandeau parle aussi correctement qu'on le faisait, n'en déplaît à la Belise de Moëlière, au temps de François I<sup>er</sup> écrivant à M. de Montmorency : J'avons espérance qu'y fera beaux tems.

Est-il pronom ou adverbe dans les vers suivants du roman de *Renart*?

A mal ostel sui descenduz  
Quant par le col I sui penduz;  
Tost m'en enflera li viaires.

(V. 18416.)

Dieus me gart de mettre I les piés.

(IV, p. 383.)

Poitou : « i, ie » = je au sing. et nous au pluriel; — Suisse rom. « i, ie »; après le verbe « *io* : fé-io dau mô », fais-je du mal. Forez : « *ji, io* », je; — Liège : « *i, ji*. » — En ital. *io* se met aussi quelquefois itérativement à la fin de la phrase. Dans le Maine, *i* = lui comme dans le roman provençal. (Voy. *Io*.)

I, INE, adj. numéral. Un, une : « *i viâ, ine vaice* », un veau, une vache. Env. d'Anost, I. un correspond à la lettre numérale ou chiffre romain I.

Poitou : « *i, ine* » = un, une; — Berry : « *in* », un; — Pic. « *eune, eine, ène; ine* » = une; — Norm. « *inne* », une; — Suisse rom. « *ion, iena* », un, une; — wallon (Mons) : « *iun, ieune*. » (Voy. *Coutiâ*.)

IARDER. v. n. Payer sa part d'une dépense faite en commun. L'usage, au cabaret ou à l'auberge, est de contribuer dans une collecte aux frais de la consommation. Chacun donne quelques sous d'où l'expression *liarder* transformée par la prononç. locale en « *iarder*. » Morv. n. n.-o. Pour l'étym. de *liard*. Voir Duc. *Ardicus*.

ÏÄS, s. m. Glas. Chute du g qui est dans le fr.

glas et dans le bas l. *glasius, glassus*. La labiale se mouille en i.

Du l. *classicum* qui dans la basse-lat. a désigné une sonnerie de cloches.

**IASSE**, s. f. Liasse, lien de paille pour attacher les gerbes. (Voy. *Iein*.)

**IAUBN'ITE**, s. f. Eau bénite. Ces deux mots réunis ont pour analogue l'expression patenote employée au M. A. pour la prière du Pater. On a dit plus tard paténôtre. L'anc. langue avait eaubénitier, eaubenoitier pour bénitier :

Un Eau-benoistier gonderonné à deux serpentelles sur l'ense.....

(*Comptes du roi René*, p. 188.)

S'il faut en croire le poète burlesque Scarron, on a dit aussi s'eaubéniter pour prendre de l'eau bénite :

D'eau de puits, il s'eaubénita,  
Et le rameau d'or présenta.

**IAUE**, s. f. Eau : « d' liau, d' lai boune iaue. » Morv. n.

Le serjant Alexis sous les degrez mena,  
Lez piez en iaue chaude doucement li lava.

(*La Vie de saint Alexis*, p. 370.)

L'iaue demandant, s'asient au souper.

(*G. de Vi*, v. 915.)

Li Rois a fait l'iaue corner,  
Tuit s'en vont que mius mius laver.

(*Renart*, iv, p. 139.)

Profonde est l'iaue, perilleuse et mortal,  
Ne trova planche ne amont ni aval.

(*Agolant*, dans BEKER, v. 325.)

Dans Joinville, - p. 390, - Étienne Boileau, prévost de Paris, est appelé Boilyaue et à juste titre puisqu'un Compte de 1266 écrit son nom en latin : *Stephanus bibens aquam*.

Norm. « iau » = eau ; « iaulou », plein d'eau ; « iaussir », uriner ; — Berry : « iau », eau ; « être en iau », être en sueur ; « faire de l'iau », faire eau. (Voy. *Eai*.)

**ICHARS (LES)**. Nom de deux hameaux, l'un appartenant à la c<sup>ne</sup> de Saint-Léger-de-Fougeret, l'autre à celle de Gouloux. En outre cette dénomination s'applique à un très grand nombre de terrains ruraux de toute nature, essartés ou non. Ce fait est à la charge de Génin qui, dans ses *Récra-*

*tions philol.*, - p. 266, - reproche durement au savant M. Paulin Paris d'avoir donné à issart la signific. de lieu couvert de bruyères. Suivant Champollion Figeac, cyssart a le sens de terre inculte. Et cependant le nom s'appliquait à des terrains cultivés comme on le voit dans ce passage du roman de *Renart*, - v. 19859 - :

Quant semez fu toz cist Essarz,  
Et bien enclous de toutes parz.

En wallon, un « sart » est une terre de mauvaise qualité, une lande stérile. Le mot figure comme nom propre dans les chroniques de Froissart :

Là estoient li sires dou Sart, messires Oulfart de Ghistelles, messires Henris d'Uffalise, etc.

(*Le Premier Livre*, I, p. 314.)

Les « esserts » dans la Suisse rom. sont des terrains buissonneux défrichés ou en voie de défrichement. La forme ichard qui d'ailleurs est française (Ménage à *Echard*) substitue comme à l'ordinaire, le ch aux ss. (Voy. *Issar*.)

**ICHI**, adv. de lieu. Ici. Morv. n

Toutes ces gens ke vous vées Ichi ne croient Diu  
ne se poissanche.

(*VILLE-HARDOUIN*, p. 326.)

Je me lairai caioir (cheoir) Ichi tout de mon gré.

(*Fierabras*, v. 469.)

Vous tenés Ichi un petit, je vai quérir les clefs des portes de la ville, car je les fis hier soir toutes apporter Ichi dedens.

(*FROISSART*, le *Premier Livre*, II, p. 371.)

Champ. « ichi, iche » ; — Saint. « ichi » ; — Flandre : « chi, ichi » ; — Norm. « ichin, ichte » ; — Poitou : « itchi, ity » ; — Bourg. « iqui » ; — Suisse rom. « ice. » (Voy. *Iqui, Itchi*.)

**ICHO**, part. d'affirmation, oui, en effet : « i é fé ç'lai, icho », j'ai fait cela, oui.

**IEIN**, s. m. Lien de bois ou de paille tordus, avec lequel on attache un fagot, une gerbe. Lang. « ian. » (Voy. *Iasse*.)

**IÉR**, v. a. Lier, attacher avec un lien. Lang. « ia », lier ; « iaire », celui qui lie.

— Absolument, « i vé iér », je vais lier, c.-à-d. attacher les gerbes dans les champs. Dans les anc. chartes bourg. on voit assez fréquemment les

seigneurs accorder le droit de prendre des liens pour le même usage :

Que dessus diz et leurs hoirs et successeurs puissent chacun an cueillir es dits bois, en moissons, des liens pour loier leurs blez, avoines et autres grains sans amende....

(Ch. B. II, p. 270.)

(Voy. *Lier*.)

**IÈTRE**, s. f. Tiroir de table. On prononce quelquefois *guètre*. Morv. n. n.-o. Le Maine et la Norm. ont « iette » ou « liette » pour tiroir de table et d'armoire, tiroir qui est ordinairement le coffre fort du ménage.

Item ung pupitre paint auquel a deux Leaites qui se tirent.... Item une petite establie pour ung orfeuvre, sur laquelle a deux Leaites qui se tirent l'une de çà, l'autre de là.

(*Comptes du roi René*, p. 243, 244.)

Iêtre, iette, liette, sont autant de formes plus ou moins corrompues de layette. Roquefort donne à lieton le sens de petit coffre. Brantôme, dans ses *Dames illustres*, - p. 103, - raconte que Marie Stuart, au moment de mourir, distribua entre ses femmes : Ce qui pouvait lui rester de bagues, de carquans, de Liettes et accoustremens. Un des derniers éditeurs (1823) a substitué lyteste à liette, ne comprenant pas le mot qui, en son lieu, signifiait probablement aussi coffre ou coffret comme dans l'inventaire du mobilier de Charlotte de Savoie, femme de Louis XI :

Item une Lyète plate en laquelle y a ung petit de coural.... Item une autre Lyète.... Item une Lyète dont la serrure est rompue.

(*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 6<sup>e</sup> série, I, p. 352, 355.)

Dans Comenius, - p. 167, - layette ou tiroir. Dans Palsg., - p. 281, - laiette et lyette.

Wallon de Mons : « layette », tiroir ; — Haut Maine : « liette, yette » : — Forez : « liette » ; — Norm. « liette », layette, coffret, tiroir.

Layette est le dimin. du vi. fr. laie, caisse. Laie désigne encore en fr. une boîte qui fait partie de l'orgue. Le layetier est un fabricant de boîtes ou de caisses. Suivant Scheler, du flamand *laeye*, tiroir, coffre. Dans cette langue *laede* = *laey* pour tiroir, layette ; *laeden*, charger, remplir.

**IEU**, adj. poss. des deux genres. Leur : « i vâ ieu die », je vais leur dire. L'i se mouille en i et l'r de la terminaison ne sonne pas selon la coutume.

**IÈVE**, s. m. Lièvre : « i vourô prenre eun iève », je voudrais prendre un lièvre. Maine : « ièvre, gueuvre. » (Voy. *Hièvre*.)

**IFAME**, loc. injurieuse. Infâme ? Le rom. prov. a quelqef. employé la forme *ifami* pour infâmes :

Jassia aisso que pueis sian fag Ifamis.

(*Statuts de Montpellier de 1204*, dans RAYNOUARD, III, p. 258.)

(Voy. *Peutifame*.)

**IGAL**, adj. Égal, pareil, indifférent : « ç'lai m'ò bin igal. » Tous les hommes sont « igals » devant la mort. On dit « igalment » :

La noire mors se boute Igalment es petites maisons des pources et es grans tors des rois.

(BRUN, *LATINI*, p. 442.)

**IJAR**, adv. de temps. Hier, la veille du jour où l'on est. Morv. n. n.-o.

**IJO**, interj. qui sert à exprimer l'étonnement ou la satisfaction. Morv. n. n.-o. Dans le *Dictionnaire de puerorum* : Io, interjectio gaudentis, ung escri de joye. Io est le joyeux refrain d'une chanson à boire connue sous le nom de *Chanson de Codrus urceus* pour la fête de S. Martin :

Io, io, io, io,  
Gaudemus, io, io,  
Io, io.

(DU MÉRIL, *Poésies populaires au M. A.* p. 108.)

M. du Mériel, dans l'introd. de son *Dict. du patois normand*, nous donne l'exclamation popul. perjou ! dérivée, dit-il, de l'ancien serment des païens : *per Jovem !* Jupiter est-il aussi pour quelque chose dans « ijo » ? On pourrait plutôt, dans cette voie de l'antiquité, rattacher cette interjection au cri de joie en l'honneur d'Apollon chez les Grecs *hè !* ou au cri des fêtes de Saturne chez les Latins : *io, io, Saturnales !* L'interjection grecque *hè* exprimait aussi bien le chagrin que la satisfaction. Il en était de même pour *io* qui était bien le cri des Bacchantes, mais qui souvent interprétait des sentiments très différents et même très opposés, la joie et la douleur par exemple. Chez Horace, c'est un cri de triomphe qui a peut-être son dernier écho dans l'interj. *jo !* usité en Flandre et ailleurs. C'est un gémissement dans Ovide.

Jura : « jo, jeu, ieu », cri d'étonnement ; — Poitou : « iou, iou », cri de joie ; — Suisse rom.

« iou », cri de joie ; « ioutzi », pousser des cris de joie.

**ILAI**, adv. de lieu. Là, par opposition avec « jqui », ici. « Ilai » est une forme bourguignonne pour ilà usité en vi. fr.

Et es-tu encore Yla ?

(Th. fr. I, p. 192.)

Point de soucy, point de cela,  
Bouteille icy, bouteille là.

(Ib. IX, p. 152.)

A Genève un divertissement d'écolier est appelé Ilai : jouer à ilai. C'est un jeu de cache-cache. Il est singulier que notre forme de l'adverbe là se soit enracinée isolément dans ce nom inintelligible pour les habitants du pays. Dans quelques parties de la Normandie, « ila, ilau, ileu » ; — rom. prov. *aylai* ; — esp. *alla, alli* ; — port. *alli, alem*.

Illec est pour *illic, in hoc loco*, dans les auteurs du XIII<sup>e</sup> siècle :

Estez Illec, je le comment

(Renart, v. 2475.)

Et qant il nul alme ne voit,  
Si jure cil qui l'engendra  
Que Roonel Illec pendra.

(Ib. v. 24718.)

Sié-toi ci Illec en cest val,  
Si te repose delez moi.

(Ib. v. 25636.)

Il avoit gens Illec qui savoient le sarrazinois et le François que l'on appelle drugemens, qui enromangoient le sarrazinois au conte Perron.

(Joinville, p. 182.)

Du l. *illac*, delà, par là. *Hac atque illac*, dans Térence, çà et là, de tous côtés. (Voy. *Pordilai*.)

**ILE**. S'emploie pour elle, pron. pers. 3<sup>e</sup> pers. du féminin. sing. lorsqu'elle est sujet : « ile ô été peunie d' sai ch'tité ; ile n'été pâ iqui », elle a été punie de sa méchancheté ; elle n'était pas ici. Au pluriel : c'est a comme pour le masc. : « a dian, a fian », elles disent, elles font. Elle régime se dit lé, lei, au sing. et euls au pluriel : « i n'ié pâ veu pairlé d'lé ; ailé vé lei », je n'ai pas entendu parler d'elle, allez vers elle.

Et Aude fuit desus le mur antif ;

Où voit Rollan, ce li dist à haut cri :

Vassalz, fait-Ile, mal nos avezz baili,

Un chevalier nos i avezz ossis.

(G. de Vi. v. 879.)

La fille du roi est malade,  
Il a passé huit jors entiers  
Que ne pot boivre ne mengier.

(RUTEBEUF, du vilain Mire.)

J. de Meung parle des femmes :

Je lor lo qu'Il apreignent le chant de la bergière,  
Où la gent qui karolent dient : Tornez arrière.

(Le Testament, v. 1321.)

Les choses semblent estre involontaires quand Ilz sont faites par violence, ou quant Il sont faittes par ignorance.

(LITTRÉ, Dict. Oresme Eth. 47.)

On trouve lui pour elle dans quelques textes :

Dame Hersent fu grant et fort,  
Söz lui la tient par grant esfort.

(Renart, v. 12942.)

Wallon : « ile, èle. » Du l. *illa*, elle. (Voyez *Euls*.)

**IMITER**, v. a. Ressembler à. Cet enfant « imite » son père, c.-à-d. ressemble à son père, physiquement parlant.

Du l. *imitare*, qui avait aussi le sens de produire une ressemblance, c.-à-d. la copie matérielle d'un être animé ou inanimé.

**IMPOUÏABLE**, adj. Inépuisable. Du verbe « pouier » qui signifie puiser, prendre de l'eau. (Voy. *Pouier*.)

**IMPOUSSIBE**, adj. Impossible : « fère son impoussible », c'est emphatiquement faire tout ce que l'on peut.

**IMPURE**, s. f. Épure. Les charpentiers ont fait leur « impure. » Impure n'est peut-être pas une corruption isolée. Notre patois substitue quelquefois in à è et plus souvent è à in.

**INÇARTINGN'**, adj. des deux genres. Incertain. Morv. n.

**INCHE**, s. f. Hanche : « l'inche m' fé mau », la hanche me fait mal. Bourg. « ainche » ou « inche. » (Voy. *Éninché*.)

**INCOMPOTENT**, adj. Malingre, en mauvaise disposition de santé. Peu usité. Le mot est-il une corruption ou bien est-il formé du l. *impos*, celui



qui ne peut supporter. En bas l. *incompos* = *impos* ?

**INCOURMÔDÉ**, adj. Infirmes, qui est affligé de quelque maladie ou lésion d'un organe essentiel : « l'poure homme al ô bin incurmôdé », signifie il est bien infirme. Même sens en Berry, où le mot, dit le *Gloss. du Centre*, s'emploie par courtoisie, pour bossu et contrefait.

**INCOUNEU**, adj. Inconnu, que l'on ne connaît pas.

**INDICTER**, v. a. Indiquer, montrer, annoncer, faire connaître : il m'a « indicté » mon chemin ; « indictiez-moi » ce que je dois faire. Roquefort cite indict, part. passé, avec le sens de publié, dénoncé, mais il ne fait pas mention d'un infinitif indicter. On trouve une forme enditer probablement équivalente dans J. de Meung :

Nulz homs plus douce chose ne nous puet Enditer  
Que nous avec les nostres doions resuseiter.

(Le Testament, v. 931.)

Bien fu aux François Endité

De ces deux pas la vérité.

(GUILL. GUIART, v. 8548.)

En fr. indict et indiction pour indication, connotation, prescription.

Du l. *in* et *dictare*, fréquentatif de *dicere*. Le fr. *dictier* a le sens de suggérer. Un dictionnaire est un livre qui enseigne et nomme les mots.

**INDUCATION**, s. f. Éducation, instruction, savoir. Un homme qui a de « l'inducation » est presque un savant dans nos campagnes. Le changement du préfixe *e* en *in* se montre assez fréquemment dans l'anc. langue. On trouve par exemple *ingal* pour *égal* :

Se il i a un pois de mal

Li biens s'ensuit tos par ingal.

(Chrest. B. p. 150.)

**INFARNAL**, adj. Infernal. L'l ne sonne ordinairement pas : un tapage « infarná. » Morv. n. L'r de la terminaison est supprimé dans le Jura où le coquelicot est appelé à cause de sa couleur rouge « feu d'infá. » Vi. fr. *infer* :

Dedens Infer n'a diable ne maufé

Que il ne soit de mon grant parenté.

(Huon de B. v. 5111.)

Dans la Suisse rom. « *infara* » se dit d'un éclair, d'un feu follet. Le verbe « *infara* » signifie embraser, être très coloré.

**IMFOURMER**, v. a. Informer, instruire, donner des renseignements.

Que il soit commis au dit bailly ou ai autre digne de foy qu'il se Enfourmoit de cel fait...

(Bibl. de l'Ec. des Ch. VI, t. 4, p. 163.)

(Voy. *Fourmer*.)

**INGIGNEU**, s. m. Ingénieur : « eun ingigneu. dé-z-ingigneus. » Le personnage que représente le mot étant assez rare dans le pays, le terme est peu usité. La forme est-elle une corruption moderne ou plutôt contemporaine ? Est-elle ancienne et sort-elle directement du l. *ingenium* ?

La qualité d'ingénieur a été donnée au M. A. à des hommes dont la fonction était plus ou moins importante. Dans le roman de *Fierabras*, - p. 114. nous voyons un engignerres sarrasin diriger un assaut, construire sur place des machines de guerre, lancer le feu grégeois sur les assiégés et enfin suspendre le combat pour aller chercher un secours de 50,000 Turcs. Ph. Mouskes fait mention de plusieurs engigneors assis à la table de Charlemagne et présentés par l'empereur à un roi sarrasin, son hôte. Le même auteur nous montre un corps d'ingigneors sous le commandement d'un ingigneur en chef qui porte bannière :

..... Li boins mestres Amauris,

Li sire des engigneors,

Commandère des minéours,

Si vallans k'il portoit banière.

(V. 25866.)

Dans Joinville et dans Froissart, l'ingénieur est un fabricant de machines. Le roy, dit le premier, - p. 61, - fist faire dix-huit engins dont Jocelin de Cornaut estoit mestre engigneur. Il y avoit en Mortaigne, dit le second, - ch. 60, - un engigneur très bon maistre. Même sens dans Palsg., pour qui l'ingigneur est un constructeur d'engins de toute sorte.

En bas l. *ingenium* se disait d'une machine fabriquée, mais aussi d'un esprit industrieux ou rusé comme en vi. fr. *engin*. Dans un texte cité par Ducange à *Ingenium* :

Erat ibi ingeniator qui fecerat plurima ingenia.

D'un autre côté on voit fréquemment engin synonyme de génie, esprit :

Aucunes genz, el tens passé,  
Se sont de rimoier lassé  
Pour leur soutil Engin espandre.  
(GUILLE. GUIART, *Prologue.*)

Renart ki moult ert plains d'Engin  
Dist à ses gens, foi que vous doi,  
Jou ne doute forment dou Roi.

(Renart, IV, p. 349.)

Esp. *ingenio*, génie, ruse et machine; — ital. *ingegno*, esprit, finesse, machine; — port. *engenho*, talent, génie; *engenhare*, inventer, machiner. Du l. *ingenium*.

**INNCHÔ**, loc. Je ne puis, cela ne se peut; impossible. Négation en usage dans quelques parties du Morv. n. Le pronom *i* pour nous se lie souvent à la négative qui suit : « inn' fion, inn' migeon ran », nous ne faisons, nous ne mangeons rien. Le redoublement de la nasale est euphonique. La forme régulière serait : « *i* ne fion, *i* ne migeon ran. »

Il en est de même de la voyelle pronom. *a* pour *ils*. Lorsqu'elle précède la négative *ne*, elle se prononce *ann'* : « ann' fion, ann' dian ran », ils ne font, ils ne disent rien. Cho représente so par le changement de *l's* en *ch*. (Voy. *Achô*.)

**IO**, pronom. Je : « *io* v'bin », je veux bien. « *Io* » est peu usité dans l'acception de *je* et pourrait être une contraction de *i lo*, je le. *I* est la forme usuelle dans la contrée.

Ital., esp., *io*, *yo* = je et moi; *io sono*, je suis; *io Petro*, moi Pierre; *yo el rey*, moi le roi. L'anglais dit *I* pour je et moi.

Dans le mystère d'Adam écrit au XII<sup>e</sup> siècle, Cain, - p. 55, - répond à Dieu qui lui demande compte de son frère Abel :

Que sai-jo Sire, où est alez,  
S'est à maison ou à ses belz,  
Jo porquoi le dei trover ?  
Jà ne l' devoie-jo pas garder.

Le Livre des Rois, qui appartient au dialecte normand, dit aussi *jo* pour *je*, - p. 173 - :

Ki me frad juge que jo receive bonement..... Jo frei  
lreiture à tuz amiablement e dulcement....

Les Sermons de S. Bernard emploient ordinairement la forme *ju*, mais les chartes bourg. dès

le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, se servent déjà du moderne *je*. (Voy. *I*.)

**IOTTE**, adj. « *Iotte* » paraît signifier ouverte. On ne l'emploie guère que dans cette phrase ou autre équivalente : « *lai pôte ô iotte* », la porte est ouverte.

**IQU**, adv. de lieu. Ici, en ce lieu : « eun hon-m' d'iqui », un homme d'ici. On rencontre fréquemment cette forme dès le X<sup>e</sup> siècle :

Uns dels felluns chi sta Iki  
Sus en la cruz li ten l'azet;  
Jhesus fortemen dunc recridet...  
(Passion du Christ dans Romania, II, p. 308.)

Li venz respont : tu as failli  
Fame n'aras-tu pas Iqui.  
(MARIE DE FRANCE, II, p. 277.)

Li chevalier novel voillent Iqui.  
(La mort de Garin, p. 21.)

C'est la fontaine périlleuse  
Tant amère et tant venimeuse  
Qu'el tua le bel Narcisus  
Quant il se miroit Iqui sus.

(R. de la R. v. 20612.)

Ge Guillaume par la grâce de Dieu, archevesque de Sens... avons otroïé à touz les demoranz Iki.... (1250)  
(Cartul. général de l'Yonne, II, p. 240.)

Les formes de cet adverbe varient du reste dans le Morvan. Une partie considérable de la contrée prononce « *ichi* » et même « *itchi* » en n'appuyant que très légèrement sur le *t* comme à l'italienne. Ville-Hardouin emploie les trois notations *iqui*, *ichi*, *ici*.

Fr.-Comté : « *qui* » ; — Bourg., Bresse, Champ., Poitou : « *iqui* » ; — Jura : « *hique*, *hiche* » ; — Suisse rom. « *ike*, *iki*, *inki* » ; — Lang. « *aki* » ; — esp., port. *aquí*; — ital. *qui*, *ici*, *di qui*, d'ici; *a qui*, par *ici*. Du l. *eccum*, *hic* et par contraction *eccu hic*. (Voy. *Ichi*.)

**ISSAR**, s. m. Terrain vague, espace gazonné, lieu défriché. Ce terme n'est plus guère usité, mais il est resté dans un grand nombre de noms de lieu. Le primitif des différentes formes *essard*, *ichard*, *issard*, etc., etc., était *sard* qu'on rencontre quelquefois dans les anciens auteurs. Lorsque le gorpil, dans l'ingénieur roman de Renart, partage ses nombreux domaines entre ses enfants, il

donne à son puiné et à son petit-fils des essards giboyeux :

A mon filz l'autre Percheaie  
Lerai l'Essart Robert Fressaie  
Ou il a tant soriz et raz ;  
Il n'en a tant jusqu'à Arraz ;  
Et à mon petit-filz Rousel  
Lairai l'Essart Martin Lovel.

(Renart, v. 11730.)

— L'Essard, c<sup>ne</sup> de Chevenon ; — les Essarts, c<sup>ne</sup> de Saint-Ouen ; — l'Issard-Fauche, c<sup>ne</sup> de Maulaix ; — les Issards, c<sup>ne</sup> d'Alligny-en-Morvan.

Lang. « issar », lande, bois nouvellement défriché ; « issartéja », défricher un terrain. Dans le Luxembourg, « essarter » est synonyme d'écobuer. L'essartage est l'action de lever le gazon, de couper les broussailles pour les brûler sur place et préparer ainsi une ou plusieurs récoltes de céréales. Cette industrie était pratiquée en Bourg, au XVII<sup>e</sup> siècle :

Il y a cinq laboureurs ; les autres gagnent leur vie à faire des Essartz et des fossés.

(Bailliage de Dijon, p. 202.)

Du has l. *exartare*, *essartare*, qui renfermait seulement l'idée de nettoyer un terrain, de le débarrasser de ronces ou broussailles nuisibles :

Jean Poinchon estant allé en un pré pour luy aider à Excerter et gitter de ruynie le dit pré.

(Duc. *Exartare*.)

Le sens d'écobuage et de culture s'est introduit par développement. Le primitif latin *sarrire* ne

signifie que biner, sarcler. L'anglais *assart*, subst. verbal tiré du verbe *to assart*, répond à la forme de basse-lat. *assartum*, *assartare*. (Voy. *Ichars*.)

**ITCIII**, adv. de lieu. Ici. (Voy. *Ichi*, *Iqui*.)

**IVEUR**, s. m. Se dit d'une personne et particulièrement d'un enfant dissipé, taquin, de mauvais caractère : « ç'o eun iveur que n' fâ jeumâ qu' dé ch'titetés », c'est un vilain qui ne fait jamais que des méchancelés.

— Peutiveur ! est une espèce de juron dont le sens est extrêmement vague. Il s'applique à un individu dont on a à se plaindre et toujours injurieusement. Il est souvent accompagné d'une autre expression de même nature qui ajoute encore à la force de l'exclamation. « Peutiveur de peuti-fame ! » exprime le superlatif du mécontentement, mais sans que personne puisse se rendre compte du sens précis de ces termes. Grandgagnage dérive le wallon « aweure », présage, augure, de *hora* ou de *augurium*. (Voy. *Peut*.)

**IVRÂ**, s. f. Ivraie, plante de la famille des graminées. Morv. n. « ivró. » De *ebrietate* selon Robert Estienne, parce que, dit-il, le pain d'ivraie enivre. En Berry « ivrer », enivrer. — Norm., Poitou. Genève : « s'ivrer », s'enivrer ; — Suisse rom. « s'ivrâ », ib.

Les étymol. contemporains dérivent ivraie du l. *ebriacus*. Dans Nonius, *ebriacus* = *ebrius* ; *ebriulare* = *ebrium facere*.

## J

**JÂBI, E**, adj. Fait à la hâte, sans soin, sans goût, gâché. Le patois de Lyon a un verbe « achabir » qui signifie perdre, égarer, dissiper. Champ. « jabi », ridiculement vêtu ; — Berry : « jabra », femme mal bâtie ; — Poitou : « jabrou », mal-propre. Notre mot fait-il allusion au terme de tonnellerie jable, qui s'applique à une sorte de raccommode des futailles ?

**JÂDI**, v. n. Côcher, faire le jars. Se dit du mâle qui s'accouple. Berry, Poitou : « jardir », faire l'amour en parlant des animaux. (Voy. *Jâdouée*, *Jâdoure*, *Jairser*.)

**JÂDOU, OUSE**, adj. Timide, honteux, craintif. Morv. n. « zâdou » et au fém. « zâdoure » :

Et poo ben dire, oll' n'atot pas zâdoure.

(*Histoire du Morvan*, I, p. 55.)

Le *Glossaire du Centre* dérive jâdou de l'adv. jâ et de doux adj. avec la signific. de rude, difficile. Le sens de jâdou n'impliquant aucune idée opposée à la douceur, cette étymologie est très invraisemblable.

**JÂDOUÉE**, s. f. Organe de la génération chez les animaux et particulièrement chez les oiseaux de basse-cour, Morv. n. n.-o. « Jadouée » = « jardouère » par la chute des deux r.

**JÂDOURE**, s. f. Cri des animaux et particulièrement des oiseaux au temps de l'accouplement : « mener lai jâdoure », faire entendre le cri ou le chant des amours. Ce mot se rattache à « jars », mâle de l'oie, pris pour type. Au printemps, dit le *Gloss. du Centre*, « tout jardit. »

Moult a dur cuer qui en mai n'aime,

Quant il ot chanter sus la raime,

As oisiaus les dous chans piteus.

(*R. de la R.* v. 81.)

(Voy. *Jâdi*.)

**JÂFOUEILLER**, v. a. Fouler, flétrir, souiller avec les pieds ou avec les mains.

**JÂFRE**, adj. Acre. Se dit surtout en parlant des fruits sauvages appelés « blossom » dans le pays.

**JÂGILLER**, v. n. Fouiller dans un trou en cherchant quelque chose ; sonder avec une baguette ou un instrument quelconque. Morv. n. n.-o. En Berry, « jaguer », fouiller. Fréquent. de « jaguer » pour « zaguer. » (Voy. *Zaguer*.)

**JAGUILLOU, OUSE**, s. m. et f. Celui qui fouille en piquant, en poussant une pointe dans un trou, dans un creux.

**JÂIER**, v. a. Jaser, causer, babiller : « n' jâa pâ tan bounhoume ! », ne bavarde pas tant, bonhomme ! Morv. n. n.-o. On dit de même « causer » pour causer, par suite de la chute de l's médial.

Diez dérive jaser du scandinave *gassi*, qui signifie jars. Pourquoi ne pas rattacher le mot à une forme « jas » pour jars très répandue dans les patois, dans le normand notamment ? Le picard a un verbe « jaspiner » qui a le même sens. Dans le Maine, « javiller » ; en Poitou, « javasser » = bavarder. Le norm. « jar », babil, a pour équivalents « jase » en Poitou. A Genève, « jaricle », babillage. (Voy. *Jairgon*, *Jasou*.)

**JAICAISSÉ**, s. f. Femme ou fille bavarde.

**JAICAISSE**, v. n. Bavarder avec volubilité.

**JÂICER**, v. a. Sucrer avec le « jaiçon. » Se dit des serpents qui tentent les vaches avec leur langue appelée improprement dard. Une vache « jaicée » perd quelque peu de sa valeur, parce que l'un des trayons du pis, celui, dit-on, qui a été touché par le reptile, demeure souvent improductif.

Du l. *jacere*, jeter sur, lancer. L'ital. *gettatore*,

celui qui lance, qui darde. répond au l. *jaculator*.

**JAICERON**, s. m. Dard, aiguillon. Morv. n.

Champ. « jarson », langue de couleuvre ; — Fr.-Comté : « jâci », piquer. — Ital. *jaculo*, dard, serpent par métonymie, comme en l. *jaculus*.

**JAIÇON**, s. m. Langue de serpent, dard de l'abeille, de la guêpe, etc., au fig. mauvaise langue, langue venimeuse. Le *Gloss. du Centre* attribue au Nivernais « jason, jasson », avec le sens de bavardage, caquet. « Dzaïçon » en Fr.-Comté ; « gësson, geçon, guësson », en Berry, ont la même signification. que notre « jaïçon. » La houlette, dans la dernière région, est appelée « jasou » peut-être parce que le berger se sert de cet instrument pour lancer de la terre sur ses brebis lorsqu'elles s'écartent du troupeau. On donnait aussi le nom de jasou. jaasour, - (voy. *Jâou*) - par analogie de forme, à une curette :

L'exposant prist un jaasou... lequel ilz ont acoustumé de porter pour curer et vuider leur charrue quant elle se charge trop de terre...

(Duc. *Jaasou*.)

Chez les Romains, *gæsa* désignait une courte lance, un javelot, un dard qu'on lançait à la main. On voit dans Tite-Live, - viii, 8, - que les troupes légères portaient seulement la haste et les gèses : Leves autem qui hastam tantum Gæsaque gerebant vocabantur. César, de son côté, - iii, 4, - raconte qu'à l'attaque du bourg appelé Octodurus, les Gaulois faisaient pleuvoir sur les assiégés une grêle de pierres et de traits : Lapides Gæsaque in vallum conjicere. Les commentateurs ne sont pas d'accord sur la nature de l'arme nommée le plussouvent *gæsa*, quelquel. *gæsum*. Les uns en font un javelot pesant, les autres un épéon qu'on lançait de loin, quelques-uns un dard ou trait léger. Quoi qu'il en soit, il est probable que le mot sortait de la même racine que « jaïçon » et se rattachait au verbe *jacere* avec le sens de lancer quelque chose qui perce, comme on le voit dans le passage de l'*Énéide*, - xi, v. 894, - où les femmes de Laurent lancent des traits sur l'ennemi : Tela manu trepidæ jaciunt. Dans Isidore : Gessum, hasta, vel jaculum. Dans Papias : Gesa, gladius. (Voyez *Jighier*.)

**JAILLON**, s. m. Jalon, petit piquet dont on se

sert pour marquer un alignement. « Ol é metté sé jaillons dan mon çan », il a mis ses jalons dans mon champ. Morv. n. Ne peut-on pas rattacher jalon au l. *jaculari*, lancer, dérivé de *jacere* qui a donné au fr. jaillir, éjaculer, et à l'anglais *to jaculate*, lancer ? Un jalon est ordinairement un jet ou pousse d'arbre. L'anc. langue écrivait jalir qui semble correspondre à jalon, comme jaillir répond à notre forme mouillée jaillon. Le l. *jaculum* ne désignait pas seulement un javelot, mais une flèche, un trait, un dard, tout ce que l'on appelait autrefois « un rain de bois » et qui était propre à être lancé. En Champ. « jarron », brin de fagot. Jal, qui est un nom de famille connu, reproduit peut-être le primitif de jalon, s'il n'est pas tiré du l. *gallus*, coq.

**JAIPPER**, v. a. Japper, aboyer. Morv. n. « zaipper. » Berry : « jappe », babil ; « japper », parler, bavarder ; « jappiller », parler avec agreur ; — Poitou : « japper », hucher ; « jappiller », criailler ; — Norm. « jap, jape », babillage ; — Champ. Lorr. « jappe », caquet. Comp. avec l'anglais *jabber*, baragouinage.

**JAIR**, particule affirmative. (Voy. *Jar*.)

**JAIR**, s. m. Jars, mâle de l'oie. Si on admet que jargon est tiré de jars, notre prononciation s'appuie sur la forme très anc. gergon = jargon et gergonner, jergoiller = jargonner. Le Berry prononce « jers », le Poitou « jerc. » On disait proverbialement d'un homme expérimenté : Il entend le jars, il a mené les oies. Le même mot en Forez se dit d'un taureau, mais dans cette acception il est sans doute dérivé d'une autre racine, car le terme similaire de jars est « uyard. »

L'analogie entre les verbes jaser et gazouiller est frappante. Malgré la nuance de signification qui existe actuellement entre les deux termes, ils pourraient être également rattachés à jars souvent prononcé jas dans l'anc. langue et dans quelques patois, le normand entre autres. Palsg., - p. 481. - traduit l'anglais *I chatter* par les trois synonymes je gariolle, je gasoille, je jargonne. Amb. Paré (*Animaux*, 16) parle du : Gazouillement des oyes de Sicile. En vi. fr. gaziller, gazouiller, ne signifie bien souvent que bavarder, caqueter. Le flamand fr. « gasiau », gorge, n'est pas éloigné du scandi-



nave *gassi*, jars et jaseur, que Diez met en avant pour expliquer jaser. Littré propose cependant le celt. *gyth*, murmure, qui se continue dans le breton *geiz*, gazouillement, ramage.

— Le nom de Beaujard est assez répandu dans le pays, mais le suffixe de cette dénomination quelqu'un malignement interprétée pourrait offrir l'adoucissement du *g* en *j* et représenter gars, anc. nominatif du mot garçon. Le *Registre-Terrier de l'évêché de Nevers* le mentionne à plusieurs reprises avec cette orthographe : Rodulphus Beau-gart, Stephanus Beaus Garz. Le fr. dit volontiers : voilà un beau gars pour voilà un beau garçon.

**JAIRDRIN**, s. m. Jardin. Usité seulement dans quelques localités du Morv. bourg. L'insertion de l'r dans la terminaison se montre dans des textes nombreux et anciens. Les *Comptes du roi René* emploient fréquemment cette forme, - voy. p. 6, 8, 19, 83. - Le picard « gardin » reproduit dans son préfixe le rad. *gard*, *gart*, qui avait en vi. fr. la même signification que le dérivé :

En sus de ce chatel, la traitie d'un arc,  
Ot planté .I. vergier que l'on apale Gart  
Anvrons clous à murs.....

(Floreant, v. 637.)

Duc., à *Gardinum*, dit : Gardin, Germanis *gart*, Danis *gaart*. En allem. *garten*. On rapprochera l'anc. h.-allem. *garto*, jardin, enclos, de *warto*, garde au masc. En Languedoc, « *gardo* », garde, défense, protection. L'idée de clôture et celle de lieu gardé, défendu, sont identiques. Le sax. *ortgeard* associe le préfixe *ort* qui répond au l. *hortus*, au radical commun à tous ces termes, rad. qui entre en composition dans le nom de la ville de Stuttgart. (Voy. *Zardingn'*.)

**JAIRGILLERIE**, s. f. Gesse sans feuilles et autres plantes adventices qui poussent dans les blés ; zizanie.

Jergerie, une mauvaise herbe qui croist entre les blés, zizania.....

(Duc. *Jergeria*.)

Berry : « *geargio* » ; — Jura : « *jargilla* » ; — Forez : « *jarjai*, *geargeai* » ; — Poitou : « *geargea*, *zarzia* », vesce sauvage ; — Fr.-Comté : « *jergerie*, *jargillerie*, *jargillot* », zizanie.

**JAIRGON**, s. m. Bruit de paroles comme dans

une querelle ou un colloque très animé ; langage inintelligible. Pathelin aux prises avec le drapier, et jouant le délire, parlait tous les *gergons*. La commère Guillemette explique la chose à M<sup>e</sup> Jouceaume :

Il eut un oncle Lymosin  
Qui fut frère de sa belle-ante;  
C'est ce qui le fait, je me vante,  
Gergonner en Lymosinois.

(Pathelin, II, 5.)

Le Gergon des oiseaux, seurs hostes de nos haies  
Font retentir l'écho qui loge en nos fustaias.

(GAUCHET, p. 96.)

Picardie : « *gergon* » ; — Maine : « *jaigron* » ; — Berry : « *jargeat* », babil confus, bruit que font les oies réunies en nombre ; — Guernesey : « *djergon* » ; — ital. *gergo*, *gergone*, jargon et argot.

M. Littré croit que le mot jargon est dérivé du cri du jars, mâle de l'oie. En Norm. « *jar* » = langage, jargon. « *Jarc* », usité en Poitou pour jars, peut expliquer la notation *jarg* dans jargon. (Voy. *Jâher*, *Jair*.)

**JAIRGONER**, v. a. Jargonner, parler un langage prétentieux ou inintelligible, faire beaucoup de bruit en parlant. Dans Rabelais, gergon et jargonner. Maine : « *jaigronner*. » L'anglais *jargon* semble se rattacher au verbe *to jar*, faire un bruit discordant et au fig. se disputer, se chamailler.

**JAIRSER**, v. a. Se dit de l'accouplement des oies et en général des oiseaux.

Bourg. « *jair* », mâle de l'oie ; — Champ. « *iaers* », mâle de l'oie ; « *iargauder* », s'accoupler ; — wallon : « *gear*, *jargauder*. » (Voy. *Jâdi*.)

**JAI RTÈRE**, s. f. Jarretière, ruban ou courroie pour attacher les bas.

**JAI VALE**, s. f. Javelle, petite gerbe de blé, de seigle, d'avoine, etc. On prononce « *zaivale* » dans une partie du Morv. n. qui applique aussi le terme aux petits fagots de sarment de vigne.

— « Mettre en jaivales » signifie quelquefois briser en morceaux, disperser. L'orage a tout mis « en jaivales » dans ce pays-là.

Selon Diez, de *capella*, dimin. du l. *capulus*, poignée, ce qu'on tient dans la main. L'esp. *gavilla*, désigne une javelle et un groupe ou une

poignée d'hommes. En ital. *javelle* est traduit par *manna*, *manata*, pleine main, poignée. Le c latin devient quelqef. g et j. Ainsi un type *camba* dérivé du grec *κάμπα*, et qui se montre dans le bas l. *camba*, *cambia*, *cambale*, jambièrre, a donné gambe ou jambe au français. (Voy. *Javales*, *Javelot*.)

**JAIVALER**, s. f. Mettre en javelle, réunir une certaine quantité de poignées de céréales pour en former de petites gerbes.

**JANCI**, E. adj. Moisi.

**JÂNE**, s. f. Gène, difficulté.

**JÂNER**, v. a. Gèner, causer de la gène.

— Jâner (se), v. réfl. Signifie s'efforcer pour atteindre un but, s'imposer une fatigue pour réussir à quelque chose. S'emploie quelqef. dans l'acception de se faire mal en travaillant avec excès.

**JANGEILLER**, v. a. Couper grossièrement, sans soin, en laissant des brèches, des entailles, comme avec une scie.

**JAOU**, **ZÂOU**, s. m. Instrument dont on se sert pour sarcler et qui ressemble un peu à la rasette flamande. Le « jâou » est le sarcloir usité aux env. de Lormes. On l'appelait en vi. fr. *jaasou*, *jaasour* :

Icellui Renier couru sus audit Guiot a tout le Jazour ferré dont on cure la charrue.

(Duc. *Jaasou*.)

**JÂQUE**, s. m. Geai : un jâque, des jâques. Les Morvandeaux n'emploient pas d'autre mot pour désigner le *corvus glandarius*. Le geai est aussi nommé Jack en allemand. Plusieurs patois le désignent sous les noms de « Jacques, Jacquet, Jacquot. » En wallon, « Colas » ; — Norm. « Richard. » Si on réunissait tous les noms donnés au geai dans les campagnes, on lui en trouverait peut-être autant qu'à un grand d'Espagne.

**JÂR**, s. m. Mâle de l'oie. (Voy. *Jâir*.)

**JAR**, adv. de temps. Hier. Morv. n. Env. de Lormes. L'i consonne remplace l'i voyelle. Ital. *jer sera*, hier au soir. (Voy. *Hiar*.)

**JAR, JÂRÉ**. Cette particule explétive signifie en effet, en vérité, assurément, ou maintenant, déjà, à présent, à cette heure. Une partie de la région prononce jair : « g'ô jair vré », c'est en effet vrai ; « l' voiqui jair d' r'tor », le voici à présent de retour. Saint Bernard diptonguait aussi la voyelle :

Mais véons Jai ceu ke seut après..... Tens est Jai ke nos eswardiens lo tens quant li Salveires vint.....  
.....Ce semblevet Jai ke li tens de persécution fust Jai aleiz.....

(Sermons, p. 525, 527, 555.)

Le jâ si usité au M. A. dans les acceptions les plus variées nous offre fréquemment le sens exact de jar ou jair. On en pourrait citer de fort nombreux exemples :

Je te donroie Jâ tel de mon puing ou nès  
Que très parmi la goule te sauroit li sans clerés.  
(*Fierabras*, v. 2744.)

Il est Jâ temps que je m'en aille  
Paye moi....

(*Pathelin*, ut, 7.)

Bien à propos s'en vint Ogier en France  
Pour le pais de mescréans monder :  
Jâ n'est besoin de conter sa vaillance,  
Puis qu'enemis n'osaient le regarder.

(*LA BRUYÈRE*, *De quelques Usages*.)

Voiture se sert de jâ dans ce même sens lorsqu'il dit : Quand Ribaut serait pendu, ce ne serait Ja grand dommage. Et Courier : S'il en fut ri et brocardé, il n'est Jâ besoin de le dire. La Monnaye inscrit « jarre » dans son glossaire et considère aussi cette partic. comme une extension de jâ, mais il remarque qu'elle n'appartient pas au patois de Dijon. Nonobstant cette assertion, le mot est bourguignon autant que morvandeau.

Les Italiens ont *già* qui émaille leur discours familier, et les Allemands, *ja*. Le flamand *ja* = oui, en effet. Du l. *jam*.

Date illi quod bibat : dormiam ego Jam.

(*PLAUTE*, *Mortellaria*.)

Jam s'employait aussi explétivement et se redoublait dans *jamjam* pour donner plus de force à la particule. Dans Cicéron : Dies noctesque cogitandum *jamjam*que esse moriendum. Un Morvandeau traduirait très exactement : Pensions jour et nuit qu'il faut « jar, jar », mourir. L'r de la terminaison s'ajoute au primitif jâ suivant l'usage bourguignon qui prononce cier, mier, pour cié (ciel), mié (miel). La Monnaye, dans la forme fém. « jarre »,

me paraît manquer à l'étym. et au procédé ordinaire du dialecte de sa province. En fr. déjà a souvent le même sens explétif : il n'est pas déjà si riche ; comment se nomme-t-il déjà ? je ne me souviens déjà plus de cela. (Voy. *Arié*.)

**JARBE**, s. f. Gerbe : une « jarbe » de froment, de seigle. Morv. n. « zarbe. »

Par vos perdi ge mon froment  
Où j'avoie la quarte Jarbe.

(Renart, v. 20425.)

Se remeindre velz cest esté  
En ceste vile et s'éjorner,  
Moult te ferai Garbes doner.

(Ib. v. 21338.)

Pierres commanda à son tenant qu'il li amenast trente Garbes qu'il y avoit de campart.

(BEAUMANOIR, I, p. 435.)

Nicot rapporte qu'un ancien proverbe disait : Faire à Dieu jarbe de foaire, pour payer la dime en mauvaises gerbes, en gerbes de paille. La « gearbaude » qui, en Berry, est la maîtresse gerbe, la gerbe qu'on porte en triomphe à la fin de la moisson, associe probablement l'idée de gerbe à celle d'une réjouissance champêtre. Elle est la jarbe baude, c.-à-d. joyeuse. (Voy. *Baude*.) Bas-l. *jarba* = *gerba* dans le *Polyptique d'Irminon*. Allem. *garbe* ; — anglais, *garb*, *garbe*.

**JARBER**, v. n. Faire de la gerbe, fournir beaucoup de gerbes. Dans ce champ le blé est bon, il « jarbe » bien. Morv. n. « zarber. » En Lang. le verbe réfléchi « s'agerbassi » ou « s'agerbi » signifie se gazonner, devenir herbeux, taller. (Voy. *Enjarber*.)

**JARGUET**, s. m. Mauvais couteau, couteau de pacotille qu'on appelle en fr. eustache. Morv. n. L'étymol. du « jarguet » est aussi obscure que celle de l'eustache. Dans la basse-lat. *jaquetus* traduit par le vi. fr. *jaquet* était le nom d'une monnaie de très peu de valeur. Cette monnaie nous représente-t-elle le prix du couteau ? Ou bien plutôt « jarguet » nous offre-t-il un dimin. de *jague* = « zague », qui en Berry se dit d'une scie à main tandis que « zaguet » s'applique à un mauvais couteau ? En Poitou, « jarguet » désigne une robe d'enfant. Le mot avec insertion de l'r semble correspondre à *jaque* et *jaquette*.

**JARLE**, s. f. Jale, vase en bois ou en poterie qu'on place sous le cuvier de lessive pour recevoir les eaux qui en sortent.

Se voulez avoir belle lessive..... la première fois que vous getterez la lessive dessus la Jarle, certainement vous devez dire en la gectant : Dieu y ait part et Monseigneur saint Clerc.

(*Evang. des Quenouilles*, p. 92.)

Celui qui va querre les lies et les prend ou nom du bouteiller, il convient qu'il apporte ou celier son sac ou sa Jalle.

(Duc. *Saccus*.)

Si le chalan tient maison, doit une Jalaye de vin.

(MANTELLIER, III, p. 249.)

La jale est une anc. mesure pour le vin en Touraine. Les quarante femmes qui étaient autrefois chargées par privilège de mesurer les farines vendues à Paris portaient le nom de jaleuses.

Berry : « jâlais. jâlot », vases de bois ; « jarlée », cuve à transporter la vendange ; — Champagne : « jarle », cuvier à lessive ; — Norm., Maine : « jâlot », petit cuvier ; — Poitou : « jalon, jalou », pot au lait ; — Dauph. « gerle », grand vase ; — Lyonnais, Forez : « gerla », cuvier à lessive ; — Genève : « jarle, jerle, jarlot », cuvier, baquet, saloir ; — Bresse : « jerle, jerlon, jarlot », corbeille, cuvier ; — Prov. « gerla » ; — Lang. « gerlo, jherlio », baquet, grand seau. — Bas l. *gerla*, cuve, correspondant à l'ital. *gerla*, hotte, contraction du latin *gerula*, porteuse, bonne d'enfant, nourrice, qui se rattache à *gerere*, porter, comme *gerulus*, portefaix. Dans le *Gloss. de Cassel*, *gerala* = *tina*. Or, chez nous, la « jarle » et la « tine ou tenotte » sont à peu près identiques. (Voy. *Tine*.)

**JARLOTTE**, s. f. Petite jarre, vase dans lequel on renferme l'huile ou autre liquide. Dimin. du mot qui précède.

Suisse rom. « jaletta », cuvette de chaise percée ; — ital. *giaretta*, vase à deux anses comme le primitif *giara* ; — esp. *jarra*, pot à deux anses ; *jarvillo*, petit pot à anses ; *jarron*, pot, urne ; — anglais : *jar*, cruche, mesure pour les liquides, jarre.

**JARRE**, s. m. Jarret, jambe, mollet. Morv. n. « zarre » : « i m' seu breulé lé zarres. » Vi. fr. jarre, garre = jambe, jarret :

Il ferist le cheval de la faulx si que luy trencha les Garres de derrière....

(*Mélusine*, p. 338.)

— Jarie ou jarrie, maladie des cuisses ou des jambes.

Genève : « jarre » de veau, jarrot de veau ; — Berry : « jarraud », bancal ; « jarille », maladie qui empêche les canards de marcher ; — Poitou : « jaroler », remuer les jambes ; — Norm. « jarreter », se heurter les mollets en marchant ; — Limousin : « d'zaro », jambe ; — breton : *gar*, os de la jambe ; *gar-gamm*, boiteux d'une jambe ; — rom. prov. *garra*, jambe ; — esp. *garra*, griffe ; *jarrete*, jarret ; — anglais : *garter*, jarretière. Le vi. fr. a dit jartier, jarretier, pour jarretière. Du celtique *garr*, *gâr*, jambe, cuisse.

**JARRETU**, adj. Celui qui a le pied bot. Un homme « jarretu », un pied bot. Morv. n. Le fr. jarreté est un terme de vétérinaire exprimant l'état des jambes de derrière lorsque les jarrets se touchent presque dans la marche :

Messires Raous de Wanou avoit estei Esjaretez à la grant bataille... et ne pooit ester sur ses piés...

(JOINVILLE, p. 176.)

Le Poitou dit « jarouillé » dans la même acception. Le « jarouillou » est celui qui s'entreheurte les jarrets en marchant. Les vétérinaires disent aussi d'un cheval qu'il est garrotté lorsqu'il est blessé au garrot, terme que Scheler rattacherait au même radical que jarret.

Genève : « jarretou », cagneux ; — Jura : « jarrou », qui a de gros genoux ; — Lang. « jaretié », se dit d'un homme et d'un cheval dont les jarrets sont défectueux.

**JASOU, OUSE**, s. Celui qui aime à jaser, à babiller. Poitou : « jase » = léger babil, caquet. On trouve quelqef. en vi. fr., dans Ronsard notamment, la forme jasad pour babillard. (Voyez *Jäher*.)

**JAU**, s. m. Coq, mâle de la poule. Vi. fr. jal, jau.

Un poète du X<sup>e</sup> siècle dit à propos du reniement de saint Pierre :

Anz que la noit lo Jalz cantes,  
Terce vez Petre lo neiet.

(*Passion du Christ dans Romania*, II, p. 304.)

.....Faisoit les autres danser comme Jau sur brezo  
ou bille sur tabour.

(*Pantagruel*, II, 16.)

— Le Jault, Jault, nom de famille.

— Les Jaux, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Préporché ; — Jeux, c<sup>ne</sup> de Mhère, écrit Jault en 1689.

Berry, Champ., Lorraine, Saintonge, « jau » ; — Poitou : « jau », coq ; « jauler », côcher ; « jaulage », fécondation de l'œuf par le jau. En Saintonge, « l'œuf de jau » est un œuf avorté qui n'a que le blanc. Le Berry dit « jaucher, jauger », de l'accouplement du coq, et le Languedoc, « gala », tiré de *gal*, coq. Dans le Forez, « jau, jai, jaillar », coq, « jaillon », petit coq. (Voy. *Gau*, *Pot*.)

**JAUBIE**, s. f. Jonchère, lieu rempli de jones, touffe enracinée de plantes de marais.

**JAUPILLER**, v. n. Agiter, remuer en tous sens les bras ou les jambes. Cet enfant ne fait que « jaupiller » dans son lit.

Rennes : « jaupitrer » = jouer, folâtrer ; — Poitou : « jopitrer », ib. — En Berry, « jupitar, jupiter », se dit d'un enfant pétulant, qui s'agite sans cesse. Ce bizarre subst. a-t-il la même origine que notre verbe « jaupiller » ? Dans la même région, « jaupiller » a pour synonymes « jauiller, jouiller, chouiller » = emmêler. Le Poitou dit « jaupler » pour se bousculer.

**JAUPILLOU, OUSE**, adj. Celui qui remue, qui s'agite, qui se débat, des pieds principalement.

**JAVALES**, s. f. Sarments coupés à la taille de la vigne, débris de l'émondage de la vigne. Morv. n. En ital. *manata di sermenti* = javelle de sarments. *Manata* traduit poignée. (Voy. *Jai-vale*.)

**JAVELOT, JAIVELOT**, s. m. Javelle ou petite gerbe de blé, de seigle, d'avoine, etc. Ce diminutif appuie l'hypothèse de M. Littré qui rattacherait le fr. javelot, arme de guerre ou de chasse, à la même racine que javelle et le dériverait du bas l. *capulum, capilum*, branche taillée. On remarquera l'ital. *giavelotto*, javclot, dard, et l'esp. *gavilla*, javelle, avec son composé *gavilanes*, branches d'une garde d'épée.

Poitou : « javelot », javelle ; « javelon », fagot de sarments ; — Berry : « javelotte », petite javelle en forme de croix, comme « javasser » en Poitou, « javouiller » dans l'Aunis. (Voy. *Jai-vale*, *Javales*.)



**JAVILLAU**, s. m. Homme remuant et inconsistant, qui ne peut demeurer en place.

**JAVILLER**, v. n. Être en mouvement, aller de côté et d'autre; ne pas demeurer en repos. Dans le Maine « javiller » signifie bavarder. Champ. « javeau », fagot, poignée d'épis. Le « javillard » babille sans cesse.

**JEANNET, JEANNOT, JEANNIN**, dimin. de Jean. L'usage dans nos campagnes est de mettre l'article devant le nom de baptême. Nous disons donc le Jeannot, le Jeannet. Pour Jeannin, ce n'est plus qu'un nom propre fort répandu du reste en nos pays. La commune d'Alligny-en-Morvan a vu naître le père du célèbre surintendant des finances qui fut l'ami et le conseiller de Henri IV. La plupart des dimin. de Jean n'ont pas eu de chance. Janot a été et est encore un peu le synonyme de niais. Jeannin servait de type au mari trompé par sa femme :

Ci-gît maître Antoine Guillin  
Qui de trois femmes fut Janin,  
Et si la mort ne l'eût grippé  
Sans cesse Janin eût été.

**JEANNETTE**, dimin. du nom de Jeanne. On prononce *jean-nett'*.

— Fleur des prés, narcissée des poètes. Nous l'appelons comme en vi. fr., selon Roquefort, le nom de *jeannette* à plusieurs fleurs de couleur blanche.

**JÉSUITRE**, s. m. Jésuite. Membre de l'illustre Compagnie de Jésus. L'r renforce le mot comme dans chère pour chef. Au contraire le berrichon l'adoucit en prononçant « jésuisse. » Dans nos campagnes, le nom du Sauveur se prononce *ésu-Schri* : N. S. Jésus-Schri.

**JETER**, v. n. Essaimer. S'emploie absolument en parlant d'un essaim d'abeilles qui sort de la ruche : « Lé môches an j'té ôjedeu. » On donnait autrefois le nom de jeton, getton, à un essaim : Ses yeux font plus de cire qu'un Getton de mouches miel.

(Th. fr. VI, p. 38.)

Dans Comenius : Un jetton ou essaim d'abeilles. Champ. « jeton », essaim ; — Poitou, Saintonge : jeton, jiton », jeune poulain, jeune mulet.

De jet, écrit aussi *get*, dér. du l. *jacere*, jeter, lancer, produire. C'est le fr. *rejeton* moins la particule de répétition. En Berry, les fils cotonneux qui voltigent dans l'air et qui sont généralement connus sous le nom de fils de la Vierge sont appelés « jetons de Marie. » A Genève, « jeton » se dit d'une mèche de fouet. (Voy. *Mèche*.)

**JETTELER**, v. a. Jeter çà et là. Fréquent. de jeter.

**JEUCHE**, s. f. Juchoir, perche ou grillage sur lequel se perchent les volailles. Morv. n. « zeuce. » On appelle aussi par métonymie « jeuche » le lieu où les poules ont leur juchoir. « Jeuche », dans cette acception, est synonyme de poulailler : les poules sont dans « la jeuche. » Avec cette signification « jeuche » est peut-être le même mot que « guiche » prononcé, suivant Roquefort, « guiche » dans la Puisaye. Cependant, « guiche » pourrait être le primitif de guichet, tiré de l'anc. scandin. *vik*, réduit, cachette. L'anglais a *wicket* pour guichet et le dialecte gallois « *gwiced* », petite porte.

Berry : « juc, juche, guche » ; — Norm. « juc » ; — Poitou : « ju » ; — haute Auvergne : « dzu. » (Voy. *Jor*.)

**JEUCHER**, v. n. Jucher. Se dit des volailles qui sont sur le juchoir et d'une personne qui est placée sur un lieu élevé. Scheler rapproche jucher de l'allemand *hocken*, être accroupi. Le normand « hucher », percher, se rapproche beaucoup du néerland. *hukhen*.

Dans Roquefort, jouchier et jouquier offrent la double signification de se coucher et de percher, jucher. En Poitou, le « juchereau » est le toit d'une étable.

**JEUMÀ**, adv. de temps. Jamais, en aucun temps. La plupart des noms de lieu qui se terminent en *ais* se prononcent en *à* long, non-seulement en Morvan, mais dans une grande partie du Nivernais. Ainsi nous disons Niverná, Bourbonná, pour Nivernais, Bourbonnais. Ital. *gianmai* ; — esp. *jamás* (Voy. *Zaimá*.)

**JEUNER**, v. a. Manquer de..., être privé de... « a jeune » le bois, le linge, etc., pour il manque de bois, de linge, etc. Le latin *jejunitas* exprime le défaut, la privation en général.



**JEURÉE FOUÉ (MAD)**, loc. Ma foi jurée : « mai gran jeurée foué » est la parole d'honneur du Morvandau. J'ai entendu dire qu'on ne devait la recevoir que sous bénéfice d'inventaire.

**JEUREMENT**, s. m. Juron, blasphème. (Voy. *Jeuron*.)

**JEURER**, v. a. Jurer, émettre un serment ou un juron. Se prend ordinairement en mauvaise part. Morv. n. « zeurer. »

**JEURMER**, v. n. Germer, projeter le germe hors de terre.

**JEURMON**, s. m. Germe d'une plante. Usité principalement en parlant des germes de la pomme de terre qui pousse dans les caves ou « crôs. » Morv. n. « zeurmon. »

Le royaume de Bohême dont la très haute cité de Pragues estoit chief et produisresse du Gernon premier et radical dont tout sourdy.

(CHASTELLAIN, II, p. 210.)

Pic. « germion » ; — Berry, Hainaut, Poitou : « gernon », germe ; « gerner », germer ; — wallon : « germon » ; — à Mons : « jarnon » et « jarner » ; — à Namur : « jornon. » Du l. *germen*, germe, bourgeon.

**JEURON**, s. m. Juron. (Voy. *Jeurement*.)

**JEUROU, OUSE**, adj. Jureur, celui qui jure, qui blasphème. Morv. n. « zeurou, zeuroure. »

**JEUSQU'AI L'HEURE**, loc. Jusqu'alors, jusqu'à présent. Cet enfant est sage « jousqu'ai l'heure. » Le fr. alors est pour à l'heure qui était autrefois usité avec la même signification. Du l. *de-usque ad illam horam*.

**JEUSQU'AI TANT QUE**, loc. Jusqu'à ce que.

Tout sous s'en ist de la meson,  
Et jure qu'il ne revendra  
Jusqu'à tant qu'il aportera  
Viande à sa mesnée pestre.

(Renart, v. 4884.)

La forme jesusque = jusque est employée par l'historien do saint Louis :

Je ly demandai pourquoy ; et il me dist : pour mener la royne et ses enfans Jeusques à Sur.

(JOINVILLE, p. 336.)

Soustien la querelle dou poure Jeusques à tant que la vérités soit desclairie. Et se aucuns a action encontre toy, ne le croi pas Jeusques à tant que tu en saches la vérité.

(Ib. p. 402.)

Tant, employé isolément, avait à peu près la même valeur :

Gardez-moi ce chatel, Tan que je vene çai.

(Floovant, v. 673.)

**JEUTE**, s. f. Auge que l'on met dans la crèche des bêtes à cornes ou des chevaux pour leur donner une nourriture particulière ; petite mangeoire.

**JIGHI'**, s. f. Tube creusé dans le bois du sureau et dont les enfants se servent pour lancer de l'eau. C'est en un mot une petite seringue. Rabelais donne, je crois, à cet instrument le nom de glyphouère. Dans le Maine il est appelé « canne giloire », en Norm. « giloire », en Berry « gille », « chicle » en Bourg., et « gicle » dans le Jura. Morv. n. « ziele. »

**JIGHIER**, v. a. Éjaculer, lancer avec force. L'eau d'un jet en sortant des tuyaux « jighi' » dans l'air. Morv. n. « zicler. »

Berry : « gigler, jiller, zigler » ; — Norm. « ziguer, giler » ; — Maine : « giler » ; — Vendée : « gilâer » ; — Bourg., Jura, Lyonnais : « jicler » ; — Genève : « gigler, gicler » ; — Forez : « jiclâ » ; — Prov. « giscelar » ; — Suisse rom. « dgicla. » Comp. avec l'isl. *gilia*, lancer de l'eau.

En Berry, « jiller » signifie à la fois jaillir et ruer, terme que nous traduisons en patois par le mot « jinguer. » Le langued. « giscla ou gingla » se dit pour engler avec une housine, fouetter avec une verge, une baguette flexible. La même onomatopée se produit en effet dans l'action de jaillir et dans celle de engler.

**JIGHIOT**, s. m. Jet d'eau forcée, éclaboussure.

Maine : « gilée » ; — Genève : « jiclée » ; — Prov. « giscle. »

**JIOLÉES**, s. f. plur. Fêtes et réjouissances qui accompagnent un mariage. On prononce en beaucoup de lieux « ziolées » par le changement ordinaire du j en z. Morv. n. L'auteur du *Gloss. du Centre* enregistre lo mot avec cette définition : « Jolée », chanson de mariage dans le Morvan, etcite

un article du *Moniteur*, - 27 mai 1853, - où M. Rathery explique à sa manière ce que c'est qu'une « jolée, jiolée, ziolée. » Dans ses *Promenades au Morvan*, M. Charleuf, de regrettable mémoire, donne le nom de « jialées », non pas à une chanson de mariage, mais aux divertissements de la soirée des noces champêtres. Nous croyons que cette dernière interprétation est la meilleure, car les « jolées » ou « jiolées » nous paraissent venir directement, comme en fr. joli, de l'anc. scandinave *jol, jul*, qui désignait les fêtes et repas des jours de solennité. Les Suédois ont nommé le mois de décembre *Jouler monath*, à cause de la fête appelée *jol* qui était célébrée chez eux au solstice d'hiver. Le verbe fr. jolier, peu usité mais cependant inscrit dans nos dictionnaires, avec le sens de s'égayer, se mettre en fête, en réjouissances, correspond exactement à la signific. historique de nos « jiolées » morvandelles.

La spirituelle esquisse intitulée *A travers le Morvand* nous offre un tableau très animé des anciennes fêtes de mariage. Nous y renvoyons le lecteur qui y trouvera, - p. 48 et suivantes, - la *Chanson des Noces* habilement restaurée. Nous ne citerons qu'un mot du rustique épithalame, le mot « jover » deux fois répété dans la chanson avec un sens assez obscur. Le galant indiscret dit à sa belle :

Au beau clair de la lune,  
Tous deux avons Jové.

Que signifie jover ? Ne s'agit-il que d'une variante orthog. de jouer, ou bien avons-nous là une contraction du vi. fr. joliver, se livrer au plaisir, forme identique à jolier, également sortie de la racine *jol* ? L'adj. jolive correspondait quelquefois à galant. « Jolivet » est un nom de bœuf en Berry. (Voy. *Jôli*.)

Plusieurs localités portent des noms qui se rattachent peut-être à la même origine que les « jiolées. » Je cite seulement : les Joiez, c<sup>ne</sup> d'Arleuf ; les Joles, c<sup>ne</sup> de Magny-Cours ; Jollys, les Jollys, c<sup>nes</sup> de Villapourçon et de Vielmanay ; les Juleaux, c<sup>ne</sup> de Teigny.

Comp. avec le bas l. *joallia*, analogue à *jocalia*, jeux, divertissements. L'anglais *jollity, jolliness*, joie, réjouissance, fête, n'est pas éloigné du breton *goët, gwél*, jour de fête.

**JÔ**, s. f. Joue : « i é mau ai lai jô », j'ai mal à

la joue. Le vi. fr. prononçait souvent jô. Dans les vers suivants du roman de *Renart*, la mesure démontre que la voyelle finale était muette dans moe pour moue et dans joe pour joue :

Li Singes li a fet la moe  
Grant coup li done lez la Joe.  
(V. 11100.)

..... Le cuir fet départir  
D'entre son groing et de ses moes  
N'en remest point entor ses Joes.  
(Ib. v. 13854.)

Cui je ai tout derout le flanc et le costé  
La Joe et le visaige .I. poi esgratigné.  
(Doon de M. v. 5713.)

Aucuns d'eus font hydeuses moes  
Quant il sentent l'acier ès Joes.  
(GUILL. GUIART, v. 8369.)

Si fiert Yvon d'un viez estril  
Parmi la Jo.....  
(*Jongl. et Trouv.* p. 59.)

Wallon : « éjôé », maigre de visage (sans joues) ; — Genève : « jotu », joufflu ; — Berry : « jotte », joue ; — Poitou : « jotte. » Dans l'Aunis la forme « jotte » = joue a donné le verbe « jotter », embrasser sur la joue ; — ital. *gota* ; — anglais : *jaw*, mâchoire ; *jole*, joue.

**JÔ**, s. m. Joug, appareil qui sert à l'attelage des bœufs. Plusieurs prononcent « jôü. »

Jamès buef sa teste cornue  
Ne metroit à Jou de charrou.  
(R. de la R. v. 18005.)

Corneille dit encore, comme dans nos campagnes, mettre au joug pour mettre sous le joug :

Il falloit mettre au joug deux taureaux furieux  
.....  
Je l'ai seule assoupi ; seule, j'ai par mes charmes  
Mis au joug les taureaux.....  
(*Médée*, II, 2.)

**JOINDU**, part. passé du verbe joindre que nous prononçons joindre. Joint, assemblé, réuni. Sain-tonge : « joignu. »

**JOINTEILLAGE**, s. m. Action de jointoyer ; le produit même du travail.

**JOINTEILLER**, v. a. Jointoyer, remplir de mortier les joints des pierres.

**JOINTS**, s. m. Ados que la charrue forme dans un champ : labourer « à joints », sillonner un champ de raies qui se relèvent en billons.

**JÔLI, JÔULI**. Nom de bœuf qu'on réserve souvent au plus bel animal de l'étable. Dans le Jura, « jôli » désigne ordinairement un bœuf au poil rouge clair. L'épithète de joli appliquée au bœuf serait assez malséante si le mot désignait la graciosité des formes, mais il n'exprime ici que l'amabilité du caractère. Joli avait autrefois le sens de gai, content, satisfait. Or aucune bête n'a l'humeur plus accommodante que le bœuf. En Bourg. « joli » signifie encore content comme dans l'anc. langue.

Puis vendra Jehan Clopinel  
Au cuer Jolif, au cors isnel.

(R. de la R. v. 10602.)

Nus ne doit estre Jolis s'il n'a amie.

(Jong. et Trouv. p. 35.)

Le castelains estoit jounes chevaliers et Jolis...

(Chronique de Rains, p. 54.)

Quant les Englois veirent le dangier n'i avoit si fort, si jone, ne si Joli qui ne fust tous pesans de mérancoie.

(FROISSART, le Premier Livre, I, p. 93.)

Les grands écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle emploient encore joli dans le sens de jovial :

Tu le disois tantôt, chacun a sa folie,

Les uns l'ont importune et la tienne est Jolie.

(CORNELLE, Suite du Menteur, IV, 1.)

Il a fort bien causé; il est en vérité fort Joli...

(SÉVIGNÉ, VIII, p. 308.)

Vous accusez toujours Coulanges de n'être Joli qu'avec les ducs et pairs, je l'ai pourtant vu bien plaisant avec nous.

(Ib. IX, p. 207.)

Berry : « Jol », nom de bœuf ; « se joler », se réjouir ; — Suisse rom. « Zouli », nom de bœuf ; — anglais : *jolly*, gai, jovial, gaillard ; *jollity*, allégresse, gaité. (Voy. *Jiolées*.)

**JONESSE**, s. f. Jeunesse : « eune jonesse », une jeune fille.

Jone chose ne s'esmaie

Fors de joer, bien le savés.

(R. de la R. v. 1274.)

Jonesse au vis cler et luisant.

(Ib. v. 1268.)

Renart, fetes une autre amie  
Qui plus sache de cortoise  
Et qui plus soit bele et Jonete.

(Renart, v. 28401.)

**JOQUOT**, s. m. Hoquet. « Joquot » paraît être une corruption de hoquet par le changement de l'e en o. La syllabe initiale jo serait pour hio ou plutôt io = ho, comme dans « jar » pour « iar », hier. (Voy. *Jar*, *Chicot*.)

**JOR (EN)**, loc. On dit que les poules sont « en jor » lorsqu'elles sont rentrées pour la nuit et perchées sur le juchoir. « Jor » est, avec épithèse de l'r, le vi. fr. juc, joue, perchoir, prononcé jo, jou, joc dans plusieurs localités. En Flandre « être à joc » ou « jocquer » c'est chômer, cesser un travail. « Être à jouque » signifie jucher ; joc = perchoir. A Genève. « être à jot » = jucher et par extension dormir, se reposer. Champ. « jouque », perchoir ; « se jouquer », se percher.

Le soir, vous allez coucher quand les poules sont au Jouc.

(Th. fr. IV, p. 96.)

A la vérité, il usoit quelquefois de si rudes termes que les poules s'en fussent levées du Juc.

(DESPERIERS, *Nov. xvi*.)

Dans Palsg., - p. 696, - : Je vas à Jouc : ces chappons vont au Jouc quant il vient sur le tart.

Selon Ménage, du l. *jugum*, bâton, perche. Chez les Romains le joug n'était autre chose qu'une pique posée horizontalement et sous laquelle défilaient les vaincus. (Voy. *Jeuche*, *Jó*.)

**JOR**, s. m. Jour, lumière, espace de temps. Morv. n. « zôr. »

Je combatroie iij Iors toz antier :

Iai ne querroie n'à boivre n'à mangier.

(G. de Vi. v. 2985.)

En un Jor ne fist l'en pas Rome.

(Renart, v. 8758.)

Un Jor de respit cent sols vaut.

(Ib. v. 15930.)

Li sires estoit jà levé,

Et eil li a oré bon Jor.

(Ib. v. 22193.)

Li tens qui s'en va nuit et Jor,  
Sans repos prendre et sans séjour,

.....  
Ains né fine de trespasser.

(R. de la R. v. 361.)

Relieve las chaitis et les beaignos et aies toz Jors en mémoire ton darrenier Jor.

(Nouv. françaises du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 41.)

Après biau Jor vient la noire nuit.

(BRUN. LATINI, p. 421.)

De l'adj. latin *diurnus*, comme matin de l'adj. *matutinus*.

**JORNAÏER**, s. m. Journalier, ouvrier qui travaille à la journée. Nous disons aussi un homme de journée. Vi. fr. *jornéur*; — Berry: « *jornailleur* »; — bas l. *jornalerius*; — anglais: *journeyman*.

**JORNAU**, s. m. Journal, mesure agraire, étendue de terrain qu'on peut labourer dans un jour avec des bœufs. Le journal du Morvan bourg. est de 22 ares 85 centiares. Il faut ordinairement soixante litres de seigle pour l'ensemencement, ou environ deux hectolitres et demi par hectare. La quantité de semence est plus forte dans nos montagnes qu'en Bourg. et en Nivernais. Suivant le *Polyptique* d'Irminon, le journal de terre, près de Paris (IX<sup>e</sup> siècle), paraît contenir 32 ares 8 cent. Le journal, comme mesure agraire, figure dans les plus anciens textes de la basso-latinité :

Similiter dono Jornales iv, de terra arabili, pro remedio anime mee et parentum meorum..... In alio loco Jornalum unum.....

(PÉRIARD, p. 53.)

Sichelmus tenet de terra Jornalem I.....

(IRMINON, *Polypt.* II, p. 67.)

On voit dans le *Polyptique* qu'en 816 deux journaux de terre ont été vendus 12 sous ou 383 francs de notre monnaie. C'était en moyenne à peu de chose près le prix de la terre il y a trente ans. La langue vulgaire disait comme nous un « *jornau* » pour un journal :

Por chascun Journau de terre assis ou dit finaige l'Ahuit..... Un Journau de sombre..... Un Journau de zain, et un Journau de tremis.

(Ch. B. II, p. 16, 197.)

— Journée de travail des animaux de labour; aïre des « *jornaus* » de bœufs, de vaches. Le prix des « *jornaus* » se règle à l'amiable entre les intéressés. Il varie de 4 à 5 francs pour les bœufs, de 2 à 3 francs pour les vaches. Il est rare que les bœufs abourent plus de vingt ares par jour et les vaches plus de quinze. Les « *jornaus* » sont quelquefois employés au charroi des denrées de toute sorte et

aux divers travaux d'un domaine rural. Outre les « *jornaus* » de labour et de charroi, il y a encore les « *jornaus* » ou « *jornées* », travail de l'homme. L'anc. langue disait « *jornoier* » pour aller en journée, travailler pendant un jour et quelquefois voyager du matin au soir comme l'anglais *to journey*. Bas l. *jornalis* et *diurnus*. Du l. *diurnale*.

**JORNÉE**, s. f. Journée, la durée d'un jour de travail et le salaire acquis par ce travail : aller en « *jornée* » ; travailler à la « *jornée* » ; gagner de bonnes « *jornées* » :

Cil Damedeus ke fist ciel et rousée

Te doinst victoire en iceste Jornée.

(G. de V. v. 2140.)

Le roman de *Gérard de Viane* donne dans ce passage au mot *jornée* le sens qui est contenu dans l'ital. *giornata*, jour de bataille et la bataille même.

Bourg. « *jonée* » ; — Berry : « *jornée* » ; — rom. prov. *jorn*, jour et journée ; *jornada*, *jornal*, *jornau*, journée ; — bas l. *jorneia* : labor diurnus seu merces pro labore diurno.

**JOSÉ, JOUSÉ**, apocope de Joseph. Berry : « *José* » ; — Fr.-Comté : « *Joueset*. »

**JOU**, s. m. Œil, organe de la vue; avoir du « *mau és jous* », avoir les yeux malades. Ce mot, très usité dans la région n.-o., est à peu près inconnu dans le Morv. bourg. « *Jou* » représente-t-il jour, clarté, lumière ? En fr. jour et œil ont une certaine synonymie. L'esp. *ojos* signifie à la fois œil, ouverture, trou. Dans Borel *jaux* et *jals* = yeux sans autre explication.

— Jou de chat, œil de chat, pensée sauvage.

Suisse rom. « *je, ju, jihu* », œil : « *l'a lè ju blu* », il a les yeux bleus ; — wallon de Mons : *i* = yeux.

« *Jous* » pourrait être identique au vi. fr. *iex, yex* par le changement de l'e en o. Joinville, dans le passage touchant, - p. 68, - où il nous parle de son château, dit qu'il ne voulut pas le regarder dans la crainte de s'attendrir :

Je ne voz onques retourner mes Yex vers Joinville, pour ce que li cuers ne me attendrisist dou biau castel que je lessoie et de mes dous enfans.

Mouskes, - v. 31271, - emploie notre terme même :

Viers Engletière en est alée...  
 Pour s'autre fille la roïne  
 D'Engletière, et pour sa convine.  
 Véoir et savoir à ses Jous.

(Voy. *Déjouer, Erboulejours*.)

**JOULOTTE**, s. f. Petit joug auquel on attelle un seul bœuf : « ailé ai lai joulotte », travailler avec un seul bœuf attelé au petit joug. En Berry : « jouct. » (Voy. *Jó*.)

**JOUPER**, v. a. Sauter à pieds joints. Le normand « jangler », gambader, est probablement pour jongler. « Jouper » est-il dérivé de jou pour jeu qui est dans le fr. jouer, dér. de *jocus*? (Voy. *Jauquiller*.)

**JOURAIS, JOURALE**, adj. Joueur, qui aime à s'amuser : un garçon « jourais », une fille « jourale. »

**JU**, pronom. Je. Anc. forme du dialecte bourguignon. S'emploie quelqef. concurremment avec i dans certaines locutions : « ju sé bin » ou « i sé bin », je sais bien.

Ju sai bien ke li orgueilleux engele sunt trespeisseit en affection de malice et de félonie.

(*Serm. S. B. p. 524.*)

**JUI**, s. m. Juif. Suivant l'usage, on pourrait presque dire suivant la règle de notre idiome, la consonne finale du mot juif est muette. Il en était de même en Bourg., et, s'il faut en croire La Monnaie, aux environs de Paris. D'anciens textes portent juis pour juifs :

Si fu jadis par maint prophete  
 Ceste incarnation retraite,  
 Et par Juis et par paiens....

(*R. de la R. v. 19365.*)

L'f disparaissait si bien que Ville-Hardouin, - p. 88, - dit juerie pour juiverie : En la Juerie que l'on apele l'Estanor.... Je trouve le dimin. juifveau, enfant juif, dans un état des marchandises taxées aux péages sur la Loire en 1438 :

Item un juif seul doit xij d. ; — la juifve grosse ix d. ; — une simple juifve xj d. ; — un juifveau vj d. ; — item un juif mort v s. ; — une juifve morte xxx d. (MANTILLIER, III, p. 126.)

Singulier tarif ! D'après ce document le juifveau ne payait que demi-place. Dans une autre déclaration du XVI<sup>e</sup> siècle, le transport d'un juif est taxé v s. p. et celui d'une juive grosse, juste le double. (Ib. p. 121.)

Il semble que les bateaux de la Loire tarifaient la race juive au poids comme les autres matières plus ou moins encombrantes. En revanche nous voyons au XIV<sup>e</sup> siècle le pape et quelques princes accueillir et protéger les juifs qu'on massacre ailleurs :

Voirement furent en che temps tous les Juis destruis et plus en un país que en aultre, car li papes, li rois d'Espagne, li rois d'Aragon et li rois de Navare en requellèrent grant fuission et les tinrent à trève desous euls.

(*FROISSART, le Premier Livre, I, p. 399.*)

**JUI**, v. n. Jouir : « i veu jui d' mon bin », je veux être en jouissance de mon bien.

**JUISSANCE**, s. f. Jouissance.

**JUJEAU**, s. m. Jus de fumier, purin. Environs d'Avallon. Dans ce mot le j se substitue à l's : jujeau = juseau.

**JUN**, s. m. Juin, le sixième mois de l'année.

Berry, Bourg. « jun » ; — rom. prov. *junh* ; — esp. *junio*. Du l. *junius* sans intercalation de l'i



## K

**K**, s. m. Dans la facétie du XIII<sup>e</sup> siècle intitulée *La Sénefiance de VA B C*, que nous avons déjà citée, la lettre consonne k fait une pauvre figure. Qu'on en juge !

Parler vous doit-on de K.  
Iceste lettre, par Dieu, k'a  
Qui crie adès quant on la nomme ?  
Maint mal a mis sovent en homme...  
Ainz crie adès rencontre oré,  
Si l'en a-on maint mal oré.

Et cependant l'anc. langue lui a été plus hospitalière encore que la moderne où elle n'apparaît avec une physionomie un peu étrange que pour nommer des mots empruntés à l'hébreu, au grec. à l'arabe, etc. Cette gutturale qui reproduit le son du *κάρτα* grec se glissa tardivement dans l'alphabet latin par un caprice de la mode. et sous une influence du même genre ne tarda guère à en sortir. La basse-latinité et le français de la première époque en recueillirent le souvenir à demi effacé et en firent un emploi relativement moins dédaigneux. Dans la *Chanson de Roland* on trouve le l. *quare* écrit car, kar ou quar, le l. *qui* écrit ki ou chi, ch reproduisant le c dur des Romains; mais l'usage de cette consonne cessa peu à peu au grand déplaisir du poète Baif qui la ressuscita pour ne lui rendre qu'un dernier éclair d'existence. Les autres membres du groupe néo-latin accueillirent moins bien encore la lettre dépaysée. Elle ne donne signe de vie, si on peut parler ainsi, ni dans l'ital., ni dans l'esp., ni dans le port., ni dans le valaque. Le roman prov. ne se montre pas moins rebelle. On en voit la preuve dans le lexique si abondant de Raynouard qui ne lui ouvre la porte que pour le seul mot *kiri*, litanie, et encore ce mot est-il le grec *κύριε*. Au temps de Palsgrave l'éclipse du k était à peu près complète, puisque le grammairien anglais remarque, - p. 32 - : Que cette lettre, après avoir remplacé le c ou cq dans le vieux roman, a été franchement (*clerely = clearly*) abandonnée par la nouvelle langue. Nous ne la poursui-

vrons certes pas dans ses retranchements celtiques et germaniques, mais nous n'en reconnaitrons pas moins que son absence est une lacune en fr. et surtout dans les patois dont la phonétique est si richement variée. Ainsi, pour en citer un exemple, lorsque nous disons avec les Poitevins « queure » pour cuire, ou « quiaquia » pour kiakia, litorne, espèce de grive, ne sera-t-on pas disposé à prononcer kueure et kuiakua, autorisé pour ce dernier mot par la prononciation du fr. quia ? Les Italiens, avec le ch = c dur ou k, se passent aisément d'une autre gutturale dans *chiarita, chiave, chiodo*, etc., mais l'oreille sera-t-elle aussi satisfaite de notre prononciation « quarté, quié, quiou », pour clarté, clef et clou. Ne serions-nous pas mieux entendus si nous écrivions comme nous prononçons klarté, kié, kiou ? Un grand nombre d'autres mots nécessiteraient le même emploi du k. Aussi le lecteur trouvera-t-il inscrits sous cette lettre les principaux vocables développés à la lettre q.

**KAIRNER.** (Voy. *Quairner*.)

**KAIRNET.** (Voy. *Quairnet*.)

**KAIRNIAU.** (Voy. *Quairniau*.)

**KAIRTEILLE.** (Voy. *Quairteille*.)

**KARRE.** (Voy. *Quarre*.)

**KÉHI.** (Voy. *Quéhi*.)

**KEILLE.** (Voy. *Queille*.)

**KEILLEROTTE.** (Voy. *Queillerotte*.)

**KERRE.** (Voy. *Querre*.)

**KESSE.** (Voy. *Quesse*.)

KEU. (Voy. *Queu.*)  
 KEUCHE. (Voy. *Queuche.*)  
 KEUCHENER. (Voy. *Queuchener.*)  
 KEUDRE. (Voy. *Queudre.*)  
 KEUGNE. (Voy. *Queugne.*)  
 KEULAR. (Voy. *Queular.*)  
 KEULIN. (Voy. *Queulin.*)  
 KEUME. (Voy. *Queume.*)  
 KEUPER. (Voy. *Queuper.*)  
 KEURE. (Voy. *Queure.*)  
 KEUREILLE. (Voy. *Queureille.*)  
 KEURER. (Voy. *Queurer.*)  
 KEURIER. (Voy. *Queurier.*)  
 KEURIOU. (Voy. *Queuriou.*)  
 KEURNEILLE. (Voy. *Queurneille.*)  
 KEURNI. (Voy. *Queurni.*)  
 KEURPE. (Voy. *Queurpe.*)  
 KEURPOTON. (Voy. *Queurpoton.*)  
 KEURVAISSE. (Voy. *Queurvaïsse.*)  
 KEUSANCE. (Voy. *Queusance.*)  
 KEUTE. (Voy. *Queute.*)  
 KEUTRE. (Voy. *Queutre.*)

KIAI. (Voy. *Quiai.*)  
 KIAISSON. (Voy. *Quiaïsson.*)  
 KIANPONNER. (Voy. *Quianponner.*)  
 KIAPER. (Voy. *Quiaper.*)  
 KIAQUER. (Voy. *Quiaquer.*)  
 KIAR. (Voy. *Quiar.*)  
 KIARTÉ. (Voy. *Quiarté.*)  
 KIAU. (Voy. *Quiau.*)  
 KIÉCLE. (Voy. *Quiécle.*)  
 KIÉDOT. (Voy. *Quiédot.*)  
 KIÉRÂME. (Voy. *Quiérâme.*)  
 KIÉRER. (Voy. *Quiérer.*)  
 KINKERNIAU. (Voy. *Quinquerniau.*)  
 KINSON. (Voy. *Quinson.*)  
 KIOCHÉ. (Voy. *Quioché.*)  
 KIOK'SÉ. (Voy. *Quioq'sé.*)  
 KIOKER. (Voy. *Quioquer.*)  
 KIORDE. (Voy. *Quiorde.*)  
 KIOU. (Voy. *Quiou.*)  
 KIOULER. (Voy. *Quiouler.*)  
 KIUE. (Voy. *Quiue.*)  
 K'RI. (Voy. *Qu'ri.*)

# GLOSSAIRE

## DU MORVAN

### L

**LAAVAN**, loc. adv. Là-bas, au loin : « al ô laavan », il est là-bas, au loin, il est parti. (*Voy. Aivan.*)

**LÂCHER**, v. a. S'emploie fréquemment dans cette locution : « lâcher » le bétail, pour faire sortir les animaux de leurs étables et les mettre en liberté dans les pâturages. Lâcher un troupeau, c'est le conduire aux champs.

Il est force que je Lasche  
Mon troupeau qui meurt de faim  
Dedans ces prez, où ta vache  
Se fait le ventre si plain.

(*Les Touches de Tabourot*, p. 13.)

**LÂDRE**, nom d'homme. Lazare. La Saint-Ladre était jadis une des grandes fêtes religieuses d'Autun. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une foire très importante. Elle attire une partie des populations du Morvan ; elle se tient le 1<sup>er</sup> septembre. Elle dure plusieurs jours. Un jésuite, homme d'esprit et de science, le P. Josselin, professeur au collège de la ville, composa en 1708 un petit poème latin en style macaronique, qui offre un tableau très animé des divertissements auxquels se livraient les Autunois de son temps. L'épopée burlesque est intitulée : *Ladralia festa seu guerra Autunea*. Cette pièce a été traduite en fr. par

l'abbé Le Noble, chanoine de la Collégiale de Saint-Lazare à Autun.

On sait que Ladre est une syncope de Lazare. Les lépreux étaient appelés ladres du nom de ce Lazare couvert d'ulcères que l'Évangile nous représente mourant de faim à la porte du mauvais riche. Le patron du diocèse d'Autun n'est pas le bienheureux pauvre, c'est le ressuscité de Béthanie, le frère de Marie et de Marthe, dont le corps fut transporté de Marseille à Autun dans le cours du IX<sup>e</sup> siècle, vers 870 probablement.

Nus qui doie à mort corir  
N'a que d'une mort à morir,  
Ne jà ne resuscitera.....  
Si cum de saint Ladre lison.

(*R. de la R. v. 18669.*)

Ladre en fr. signifie avare, et en Champagne, dur à la souffrance, insensible.

**LAGÔ**, s. m. Creux rempli d'eau ; flaque, écoulement de purin ou d'eaux pluviales. Un dictionnaire agricole affirme que :

Lai pleu d'feuvré  
Vau l' Lagô d'feumé.

C'est-à-dire que la pluie de février vaut le jus de fumier.

Béarn : « lagot », petite flaque d'eau : — Suisse rom. « lagot », étang, mare, flaque ; — Poitou : « lacquasse », flaque d'eau ; « laguieure, lagour ». ruisseau : — breton : *lagenn*, flaque d'eau, mare, bournier, fondrière ; — ital. *lago*, lac, ruisseau, cavité : — esp. *lago*, lac, fosse même sans eau : *lago de leones*, fosse aux lions ; — anglais : *lagoon* = lagune. Le terme de marine *lague*, tiré inexactement de *ague*, forme arch. pour *eau*, est probablement le primitif de *lagon*, petit lac, et se rattache au l. *lacuna*, fosse, mare. Le grec *λακός* de *λακίτιν*, déchirer, fendre signifie déchirure, crevasse ; *λάκκος* = puisard, citerne, étang.

Près de la ville d'Henrichemont, dit le *Gloss. du Centre*, il y a une mare appelée le Lagofé, nom que M. Jaubert croit être une corruption de lac aux fées. En Berry, lac prononcé « là » désigne un étang, et quelquefois, une simple flaque d'eau.

**LAGOCHER**, v. n. Répandre de l'eau pour laver. laver sans cesse, tripoter dans l'eau en lavant.

**LAGOCHIE**, s. f. Se dit de toute souillure sur une nappe, sauce, vin ou autre chose liquide répandue avec malpropreté. Poitou : « lagolage, ragolage », eau sale sur un plancher.

**LAGUERÉE**, s. f. Une petite quantité de liquide : une « laguerée » de vin, d'eau : « heillé-m'en eune laguerée », donnez-m'en une gorgée. (Voy. *Lágo*.)

**LAI**, adv. démonst. Là par opposition avec ici. Quelques parties de la région ajoutent une désinence parasite : « c'te fon-n'-laite », cette femme-là.

Orgoils est ki sofferz ne puet estre ke Lai soit empleiz li vermisels, Lai où li divine majesteiz humiliat lei meismes..... Ceu k'il delivrement poient corre et zai et Lai.....

(Serm. S. B. p. 535, 569.)

Lai veisiez mainte lance brisie.....

Lai chait, molt fu corte sa vie.....

Lai ot Gerars molt grant mestier d'aie.

(G. de Viane, v. 1624, 26, 28.)

Je devendrai moine à I de ces mostiers

Lai, si prorai Dieu.....

(Parise la Duchesse, v. 631.)

Véez de quel san gesent es fossez, Lai desoz.

(Floovant, v. 585.)

— Art. fém. La : « lai fonne, lai feille », la femme, la fille. (Voy. *Iai*, *Los*, *Lu*.)

**LAI BÔR**, s. m. Labour, culture de la terre par la charrue :

Il vivent de Labor de tere et de boscajes et de vesnesion.

(MARC POL, p. 123.)

**LAIBOUÉRAIGE**, s. m. Labouage, action de labourer, de cultiver la terre. Dans Olivier de Serres :

Par excellence ce mot de labouage a esté donné à la culture des bleds, encores qu'il soit communiqué à tout autre travail.

**LAIBOUÉRER**, v. a. Labourer, cultiver la terre :

Et un petit après dist : il Labouerrat.

(Serm. S. B. p. 538.)

Dans le Morv. n. n.-o. chute de l'r médial. On prononce « laibouher, laibouheu, laibouhaize. » Le vi. fr. labourer a exactement la signification du latin *laborare* et désigne toute espèce de travail :

Il Labouerrat de l'avve de sapience k'a salveteit apartient.....

(Serm. S. B. p. 538.)

Puissans hons doit, bien le recors,  
As propres mains, au propre cors,  
En Laborant querre son vivre,  
S'il n'a dont il se puisse vivre.

(R. de la R. v. 11513.)

Tu ne Laboureras pas icy longuement et ne seras pas toujours en douleurs..... Fais donques ce que tu fais loyaument en Labourant en ma vigne, c'est-à-dire en ta conscience ou en sancte Église et je seray ton loyer et retribucion.

(Intern. Consolation, p. 171.)

Lorsqu'il s'agit de la culture de la terre, les Latins ajoutent le subst. qui fixe sur la nature du labour. Ainsi Tacite parlant d'une peuplade de Germanie, dit : *frumenta ceterosque fructus.....* laborant. (*Germania*, xl.) De même O. de Serres : Lors commencerons à labourer à bled noz terres comme on parle en France, etc.

**LAIBOUÉROU**, s. m. Laboureur, celui qui travaille la terre avec la charrue. Le vi. fr. avait plusieurs formes : laboreor, laboureur, laboureur. etc., mais le mot correspondait à travailleur, plutôt qu'à laboureur comme nous le comprenons au-

jour d'hui. Il y avait le laboureur de vigne ou vigneron, le laboureur de bois ou bûcheron, le laboureur de rivière ou marinier, etc. Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle cependant la signific. du mot se restreint et se fixe. Laboureur tout court implique généralement l'idée de cultivateur. Dans la farce de *Folle Bobance* (XVI<sup>e</sup> siècle), le laboureur représente toute une classe de la société par opposition avec le gentilhomme et le marchand. Le personnage entre en scène disant :

J'ay laissez mes beufs et mes bas,  
Ma charrue, mon Labouraige  
Pour servir Bobance et Esbas ;  
De labourer n'ay plus couraige.

(*Th. fr.* II, p. 266.)

**LAIBOURIEU, EUSE**, adj. Laborieux, celui qui aime le travail. Du l. *laboriosus*.

**LAICHER**, v. a. Laisser, quitter, abandonner : « laiche-lu », laisse-le, quite-le. Dans Roquefort, laichier, laichéir.

Flandre, Pic., Poitou : « laicher » = laisser ; — Berry : « lâcher », cesser, laisser ; — rom. prov. *laxar, laschar* ; — ital. *lasciare* (lacchare).

**LAINGNE**, s. f. Laine.

Li vilains a demandé Laingne.

(*RUTEBEUF, du Vilain Mire.*)

**LAI QU'AL Ô ?** loc. Où est-il ? où cela ? Cette locution se décompose ainsi : là que il est ?

**LAIROME**, s. f. Larme. Faut-il écrire « lairme » en diphthonguant l'a en ai, suivant le procédé du dialecte bourguignon, ou « lermes » comme dans de nombreux textes anciens ?

Clerc revestut en albes et en chapes  
Metent le cors enz el sarcou de marbre,  
Alquant i chantent, li pluser getent Lairmes.

(*S. ALEXIS, p. 158.*)

Où porent trover tante Lerne  
Cume lor avient à plorer.

(*BENOIT, v. 10890.*)

La Lerne, ki del' cuer li vient  
Parmi les euz, vueille ou ne vueille,  
Le vis et la face li mueille.

(*Dolopathos, v. 1979.*)

Hautes dames seront en Lermes et en plors.

(*Jong. et Trouw. p. 125.*)

Voir le *Mistère de la Sainte Lerne* dans le recueil des *Anc. Poésies fr.*, I, p. 43.

— Tache de graisse ou d'huile qui se montre dans un liquide. Même sens que œil en français. Un bouillon gras a beaucoup d'yeux ou de « lairmes. » Se dit par assimilation des parties huileuses et brillantes qui se remarquent dans les tourbes du pays :

Les gommies, Larmes ou liqueurs épaisses ou résines.

(*LITTRÉ, Dict. PARÉ XXVI, 14.*)

**LAIRMER**, v. n. Tomber goutte à goutte comme les larmes. Il y avait un verbe laïrmer ou lermier pour pleurer. Le sens de larmoyer était péjoratif :

Quant ermites le voit si en a soupiré,  
Ne s'en pot astenir, des yeux en a Lermé.

(*Bevte, p. 66.*)

La roine a au congié sospiré  
Andui li œil li sont el chief Lermé.

(*Agolant, v. 1338, dans BEKKER*)

Las ! bon temps j'avoie,  
Dont adès Lermoye

A mout chaudes Lermes.

(*MARTIAL D'Auvergne.*)

— Se dit des taches grasses qui apparaissent dans les liquides. S'applique aussi à la surface huileuse des tourbes : cette tourbe est grasse, elle « lairme. »

**LAIRMIÉ**, s. m. Larmier, soupirail de cave, petite ouverture qui éclaire une construction souterraine. En fr. le terme d'architecture larmier s'applique à la saillie qui empêche l'eau de couler le long d'un mur, au couronnement d'une cheminée, etc. ; mais le wallon possède sous une forme un peu différente la même expression et prononce larmire : « un larmire de cave. » Les Bourg. donnent le nom de « larmeï » ou « lairmeï » au coin de l'œil, au renforcement où se forment les larmes. Le terme français est larmier ou larmière. Les gazelles, dit Buffon, ont comme le chevreuil des larmiers ou enfoncements au devant de chaque œil. On saisit aisément l'analogie qui existe entre le larmier lacrymal et un soupirail de cave.

**LAITAIGE**, s. m. Laitage : « i n'eume pâ l' laitaige », je n'aime pas le lait.



Leur outrooms à touz jourz mais le Laitaige de lor herbiz et de lor chievrès que nos aviens sur lour chacun venredi.

(Ch. B. II, p. 414.)

**LAITINGN'**, s. m. Latin. Morv. n. Mathurin Rénier nomme les savants des gens de latin, - satire III - :

Puis, que peut-il servir aux mortels icy-bas,  
Marquis, d'estre sçavant ou de ne l'estre pas,  
Si les gens de Latin des sots sont denigrez.

(Voy. *Latiner*.)

**LAITON**, s. m. Porcelet, poulain. Dans l'anc. langue laitant, laiton se disait d'un jeune nourrisson et même d'un enfant à la mamelle. Parlant des rois mages qui adorèrent l'Enfant Jésus dans l'étable de Bethléem, saint Bernard dit :

Ne furent ahurteit des povres draz, ne escandaliziet de l'enfance del Laitant, anz misent lor genoz à terre, si l'onorarent si cum roi et aorèrent si cum Deu.

(*Sermons S. B.* p. 550.)

Et si doit la deye prendre garde à tout le petit estor qui demoert en la court, com des porcelex Letanz, dez owes, dez chapons, des coks, des gelyns, etc.

(*Economie rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 23.)

Chantez-vous clair ?

— Comme Layton,

Baillez-moy seulement le ton.

(*MAROT, Dialogue de deux Amoureux*.)

Le vi. fr. allaiter signifiait plutôt prendre que donner du lait :

Ke faites-vous, signor rei ? Aoreiz-vous dons un Allaitant enfant ?

(*Sermons S. B.* p. 550.)

Les enfans Allaitans (tetant) nourrices verollées en sont infectés.

(*PARÉ, XVI.*)

Berry : « laiton », porcelet, veau et quelquefois petit enfant ; — Maine : « laiton », porcelet ; — Norm. « laiton, laiteron », veau ou poulain qui tetent ; — Poitou : « laiton, laiteron », veau, poulain, porcelet ; — rouchi : « laitron », poulain qui tete encore.

Du l. *lactare*. Dans Ovide, agna lactens, porca lactens, agnelet, porcelet.

**LAIVAIGE**, s. m. Lavage, action de laver : produit du lavage.

**LAIVER**, v. a. Laver.

**LAIVOU**, s. m. Lavoir, endroit où on lave le linge. On dit aussi « laivoué », qui est la notation locale de lavoir. On se servait autrefois du mot « reu » pour désigner toute espèce de creux rempli d'eau courante où les femmes allaient laver. Reu, ru, rui pour ruisseau, sont autant de formes synon. appartenant à l'anc. langue.

**LAIVOU QUE**, loc. Où, là où, à l'endroit : « i va laivou qu'ô dié », je vais là où vous me dites d'aller. Berry : « là voué » ; — Poitou : « lavou, lavour » ; — Vendée : « lavoure. »

**LAIVOURE**, s. f. Laveuse, ou plutôt lavandière, femme ou fille qui lave le linge. Morv. n. Dans le Morv. b. « laivouse. »

**LAMBELLOTT**, s. m. Nombriil, cicatrice du cordon ombilical. « Lambelloit » est pour lambillot.

Bourg. « ambreuille, lambreuille » ; — Jura : « ambrillot » ; — Fr.-Comté : « ambreuillou » ; — Berry : « lambouri » ; — Poitou : « embourail, embouril, nembouril » ; — Genève : « lambouret » ; — Forez : « ambignon » ; — Prov. « ambourigou » ; — rom. prov. *embelic, emborill* ; — ital. *ombelico* ; — port. *umbigo* ; — esp. *omblico*.

Dans plusieurs formes patoises l'article est soudé au mot. On le voit avec évidence dans le bourguignon qui a les deux notations. Le vi. fr. disait lonbril, lombriil qui est devenu nombriil par la conversion de l en n :

Sereine est de mer j. peril,

Feme est par desse le Lonbril.

(*Le Bestiaire de Gervaise*.)

(Voy. *Nombeillot, Rambillot*.)

**LÂMON**, s. m. Jeune pousse d'arbre ou d'arbuste au printemps. Les « lâmons » de chêne sont gelés. Ce « lâmon » est encore bien tendre. Berry. Maine : « lame », grappe de raisin non encore développée, synon. de forme. Dans la dernière région, « lamer » se dit de la vigne dont la grappe se montre mais n'a pas encore fleuri. (Voy. *Launet*.)

**LAMPÀ**, s. m. Palais, intérieur de la bouche. Dans l'anc. langue lampas signifiait gorge, gosier. S'humecter le lampas était une loc. familière aux buveurs :

Je vois qu'en vos repas

Vous humectez volontiers le Lampas.

(LA FONTAINE, *le Paysan qui a offensé son Seigneur*.)

En fr. lamper c'est boire à plein gosier. Berry : « lampas », arrière-bouche ; — Picard, wallon : « lampas », luette. (Voy. *Lamper*.)

**LAMPÉE**, s. f. Lampe pleine, comble : une lampée d'huile. Morv. n. Le même mot en fr. se dit d'une pleine gorgée et se rattache au terme précédent. Wallon du Lux. « lamperée », grand verre de vin ; — Maine : « lápée », gorgée.

**LAMPER**, v. n. Se dit des animaux et particulièrement des bêtes à cornes qui tirent la langue par suite d'altération ou de fatigue. Lamper en fr. signifie boire à grandes gorgées et n'est, suivant M. Littré, qu'une forme nasalisée de laper. Lamper reproduit à peu près le l. *lambere* qui avait le sens de sucer, de humer, de boire avidement en un mot. En ital. *lambire*, lécher, laper.

**LAMPOUGNE**, s. f. Poignée de fer à repasser, petit coussin en cuir qui préserve la main de la chaleur. L'article est agglutiné au substantif.

**LANCE**, s. f. Arbre de réserve dans une haie vive et qui est propre à fournir du bois de moule. Morv. n.

**LANCÉ**, part. passé. Élané. Se dit d'un arbre qui s'élève avec peu de branches et dont la tige est droite : ce bois est garni de chênes bien « lancés. »

**LANCER (SE)**, v. réfl. Se dit d'un arbre qui pousse vigoureusement, dont la tige s'élève droite, haute et sans branches. En Berry, « lance et lancée » indiquent aussi la pousse des végétaux.

**LANCERON**, s. m. Jeune brochet, *esox lucius* de Linné. Nos étangs sont peuplés de lancerons dont l'office principal est de faire prendre de l'exercice aux carpes trop sédentaires par tempérament. Cette chasse hygiénique profite doublement. Le lanceron devient brochet aux dépens de la carpe qui de son côté engraisse en ne se multipliant pas démesurément.

O. de Serres, - p. 383, - emploie le mot pour désigner l'espèce en général :

Les terrains limoneux et fangeux nourrissent aussi des carpes, la tanche, la bourbete, le Lanceron, l'anguille.

Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 88, - dit lancerel pour lanceron :

Des brochets l'en dit Lancerel, brochet, quarrel, lux et luceau.

Dans les *Délices de la Campagne*, - ch. 18, - les petits sont appelés lancerons, les moyens brochets, les plus gros quarraeux. Rabelais comprend les lancerons marinés parmi les mets offerts à leur dieu par les Gastrolâtres. (*Pantag.* iv, 60.) Usant d'une métaphore analogue, on donne vulgairement le nom de poignard au brochet de petite taille. Brochet est dérivé de broche comme lanceron de lance et bequet de bec ou pointe. Lanceron en Berry signifie pointe, aiguillon : le « lanceron » d'une guêpe. Le rouchi dit « becquet » pour bec allongé. Dans la même région « bécart » désigne la femelle du saumon. Buffon nomme bécardes quelques espèces de pies-grièches.

**LANDIÉ**, s. m. Petit bûcher, appareil de bois sur lequel on couche les pores pour brûler le poil lorsqu'ils sont tués : « être sur le landié », être mort, ou être sur son lit de mort. Landié signifie ici bûcher par assimilation avec un gros chenet qui soutient le feu :

Item deus grans Landiers de fer de fonte.... Item deux haults Landiers de fer.

(*Comptes du roi René*, p. 248.)

Vray est qu'en tirant la broche de mon corps je tombe à terre près des Landiers.... Panurge mit deux selles d'armes de chevaliers en tel ordre qu'elles servirent de Landiers.

(*Pantagruel*, II, 14, 26.)

Bas l. *anderius*, qui répond au vi. fr. andier et à l'anglais *andiron* :

Une payelle, ung Andier, chaecune piece doit un denier.

(*Duc. Anderius*.)

Jura : « andin », chenet ; — Forez : « ander » ; — wallon : « andi » ; — Poitou : « landé, landin » ; — Berry : « landier. »

Dans « landié » l'article s'agglutine au substantif. (Voy. *Andain*.)

**LANDORE**, s. m. Un landore, une landore, un homme endormi, une femme langoureuse, sans activité, sans énergie.

Se grattent la teste avec un doigt comme Landores desguotés.

(*Pantagruel*. Prologue du liv. III.)

En vi. fr. landore signifiait quelquefois débile, infirme. Dans le Maine, « landore » est un adj. qui équivalait à lent, mélancolique. On y disait d'une prononciation trainante : elle a l'accent landore. Tallemant des Réaux emploie cette locution :

Elle avoit si peu l'esprit de la cour qu'elle ne s'estoit corrigée ny de l'accent Landore ny des mauvais mots de la province.

En Norm. le verbe « landorer » = lambiner. En Poitou, « landore » paraît avoir le même sens que « landoux » pour désigner un vagabond plus ou moins teigneux. Ce dernier mot est dérivé de lande, forme de lente, rogne, gale, mais M<sup>me</sup> de Sévigné qui applique l'épithète à son petit-fils ne supposait certainement pas au mot une si pauvre origine. (*Lettres*, IX, p. 437.) Landore, dans cette acception, équivaldrait donc à pouilleux, galeux, et au fig. à vagabond, fainéant. Le terme pourrait encore n'être qu'une apocope de lendormi. Les Picards disent un « lendormi » d'un homme lent et paresseux. Diez rattache landore au flamand *lanteren*, être nonchalant. Comp. avec l'ital. *lendale*, lente, œuf de pou, au fig. poule mouillée, mauvais soldat, pouilleux, et avec le wallon « landrois », paresseuse, souillon. Rabelais semble donner raison à la première étymologie lorsqu'il fait figurer un landore parmi les cuisiniers de l'armée de Jean des Entommeures. (*Pantagruel*, IV, 40.)

**LANGAIGE**, s. m. Langage, manière de parler.

Qu'est ceey? il ne cessera  
Hay de parler divers Langaige?

(*Pathelin*, II, sc. 5.)

C'est le petit oyseillonnet  
Qui chante au vert boscaige  
Vray amoureux en son Langaige.

(*Chansons normandes*, xxxii.)

A quoy dist Epistemon : je croy que cest Lanzaige des antipodes, le dyable ny mordroyt mye.

(*Pantagruel*, III, 9.)

Un proverbe du XVI<sup>e</sup> siècle disait : De grands Langaiges grandes baies (tromperies).

**LANGUERAIS**, s. m. Bavard, indiscret : celui qui parle à tort et à travers. Au fém. « langue-

rale. » Une femme « languerale » est en trois mots ce qu'on appelle une mauvaise langue. La *Janua aurea* de Comenius. - p. 268, 271, - traduit *loquax* par languard :

Languars seront effarouchez,  
Les mesdisans escarmouchez,

(ROGER DE COLLÈRE, p. 138.)

Dire vous veux, maugré chacun Langard,  
A l'arriver, doucement Dieu vous gard!

(MAROT, *Aux dames de Paris*.)

**LANVIAU**, s. m. Orvet, *anguis fragilis*, petit serpent qu'on rencontre assez fréquemment dans les prairies humides. On croit à tort que sa blessure est mortelle : « Au lanviau le crô. » On dit en Bourg. où le même préjugé existe : « Au lanveau la mort il faut. » On le nomme en plusieurs pays « aveugle » et « envoye. » La lettre initiale est indûment soudée au mot qui est anviau comme dans lierre, dans lendemain, dans landier, etc.

Fr.-Comté : « anva, anveau, anvet, danvet, danvouet » ; — Berry : « angou, langou » ; — Genève : « lanvouï » ; — Suisse rom. « anvoué. » Le breton *anv* avec l'n nasal fait *anvou* ou *anved* au pluriel.

Du l. *anguis*, serpent. Le changement du g en v est fréquent en vi. fr., surtout dans les dialectes du nord de la France.

Orvet semble tiré du l. *orbis*, aveugle, privé de parceque ce petit reptile est, à tort, réputé n'avoir point d'yeux. Le Poitou le nomme « aneuil, angueueuil. » Berry : « anceil, borgne. »

**LÂPÉE (AI LAI)**. A la lapée, avec gourmandise, avec avidité. Se dit de celui qui mange sans mâcher, d'un seul coup, comme le chien lape avec sa langue. Maine : « lâpée », gorgée.

**LAPER**, v. n. Se prendre fortement à quelque chose, à un travail, à une besogne quelconque. En fr. laper, lamper, c'est boire avidement avec la langue. Le mot est pris chez nous au fig. comme son synon. loper.

— Lapé, part. passé. Pris ensemble, collé, agglutiné.

En Bourg. et en Champ. « lapper » = être gluant, coller aux doigts ; « lappeux », gluant. D'une racine lap qui est, dit Scheler, répandue dans presque toutes les langues indo-germaniques pour exprimer l'action de laper. La nasale qui

existe dans le fr. lamper se retrouve dans le latin *lambere*, lécher, et le grec *λαπιών*. A Parme, « laper » = *lambire*, lécher, humer, sucer. (Voy. *De-laper*, *Relaper*.)

**LAQUAIS**, s. m. Petit épi de blé qui accompagne le principal nommé en Morvan n. « l'épi mâtresse. » Montaigne, - III, 13, - écrit laquais sans s : Défendez le promener à un Laquay basque.... Il faut remarquer à ce sujet qu'un étymologiste, Pihan, avec quelque approbation de M. Littré, tire laquais de l'arabe *lakiyy* qui signifie attaché à quelqu'un ou à quelque chose. Cette origine admise, l'acception où nous prenons le mot est littéralement juste. Il est bien regrettable qu'on ne puisse constater l'antiquité de ces termes du patois, termes qui remontent peut-être à l'époque de formation de la langue parlée et qui sont relativement nouveaux dans la langue écrite. L'historique du *Dict. de la langue fr.* n'offre pas d'exemple antérieurement au XV<sup>e</sup> siècle. L'arabe *lakiyy* aurait donné à l'esp. *lacayo*, laquais au sing., et *lacayos*, soldats, écuyers au plur., puis au fr. alacays, lacays, laquais. En cast. *lacayo* se dit d'un nœud de ruban, d'un ornement féminin.

En Saintonge, les petits épis de blé dont nous parlons sont appelés « naquets », mot qui a été synonyme de laquais. (Voy. *Niaquou*.) Usant d'une métaphore probablement plus malicieuse, le poitevin donne le nom d'« avocat » à la fusée du mais lorsqu'elle est entièrement dépouillée de ses grains.

**LARD**, s. m. Lard, porc prêt à être tué ou lorsqu'il est dans le saloir. Nous disons « saigner son lard » pour tuer son cochon.

L'exposant leur promist donner une queue de vin et un Lart pour battre ledit Perrot.

(*Doc. Lardum.*)

Bas l. *lardum*, porcus saginatus, ustulatus et salitus. *Larderum* = saloir. Du l. *laridum*, contracté en *lardum*, lard.

**LARDASSE**, s. f. Grosse écorchure ou coupure, quelquefois égratignure. Une grande « lardasse » sur la figure. Il a des « lardasses » sur les mains. Le fr. larder a le sens de frapper avec un instrument tranchant, un sabre, une épée, un couteau, etc. Un lardon est au fig. une blessure, une

coupure, faite à la pointe ou au tranchant de l'esprit... Le vieux conteur Bonav. Desperriers assure que jamais homme ne passait à la Flèche sans avoir son lardon. Notre patois dirait sa « lardasse. » Lardon est un diminutif et lardasse un augmentatif tiré du sens particulier que le verbe larder emprunte à sa racine lard.

**LÂREIGNE**, s. f. Espace vide qui se trouve le long des murs, sous le toit. Lorsqu'on remplit de fourrage un plancher (Voy. *Plainché*), on recommande aux ouvriers de bien « chouâcher » dans les « lârèignes », c.-à-d. de presser, de fouler le foin le long des murailles, sous la toiture en chaume. « Lârèigne » se rattache peut-être au rad. de « laris », place vide, friche. Une citation du gloss. (Voy. *Champ*) donne à la loc. dans le *lari* la même valeur à peu près que : dans le vide. (Voy. *Enlârèigner*, *Lâri*, *Cevrosse*.)

**LÂREIGNER**, v. n. Longer les murs en se débrobant ; se faufiler le long des murailles. Avant de faire un mauvais coup, le voleur « lârèigne » autour de la maison. En Berry « jagne » a la même signification que lârèigne. « Jagner » a le double sens de remplir les « jagnes » ou « lârèignes » et, avec le pronom, de se baisser, se faire petit, pour s'introduire quelque part.

**LÂRI, LÂREI**, s. m. Nom de lieu qui figure souvent dans la toponomastique rurale du Morv. b. S'emploie quelquef. subst. : un « lârî », pour désigner un terrain ou très accidenté, rocailleux, ou en friches. Vi. fr. *larris*, lande, terre inculte.

Jo ai veüt les Sarrazins d'Espagne :

Cuvert en sunt li val e les muntaignes,

E li Lariz e trestutes les plaines...

.....

Rollanz regardet es munz e es Lariz

De cels de France i voit tanz morz gésir!

(*Chanson de R.* v. 1085, 1851.)

Tant a alé les tertres, les puis et les Larris,

Qu'il vint au bras S. Jorge, à nef s'est outre mis.

(*Chanson d'Antioche*, I, p. 49.)

Quant il a regardé par devers un Lairi,

Robert de Normandie vit d'un agait issir.

(*Ib. id.* p. 157.)

Nos François maintenant si ont les escus Larris,  
Les lances sor les fautes en viennent es Larris.

(*Fierbras*, v. 5573.)



Et Hues broce le bon cheval de pris.

Vint a son frere qui gisoit el Larris.

(Huon de B. v. 816.)

Les broiche le cheval des esperons marsiz

Et trespase les puis, les plainz et les Lariz.

(Floovant, v. 1831.)

Baude errant sur les fumées se mist sur l'erre d'un grant erf.... et le suivy longtemps par tertres et Larriz.

(H. BAUDE, *Eloge de Charles VII.*)

Le mot ne supposait pas toujours un lieu sans beauté pittoresque. puisque Rutebeuf, dans ses *IX joies Nostre-Dame*, nomme la vierge Marie : Larriz de fleurs.

— Le Larry, nom de loc. c<sup>m</sup>e de Flogny ; — les Larrets, Yonne, près Simandre, Saône-et-Loire ; — Larrey, près Dijon, Côte-d'Or.

En Bretagne la toponomastique nous offre Larré. Le Morbihan outre ce nom de lieu et d'autres qui semblent se rattacher au même rad. Larean, Laredo, Laren, a le préfixe Lar qui entre dans la formation de nombreuses dénominations locales. On remarquera surtout Larmor qui paraît en plusieurs endroits s'appliquer à des landes ou marais.

Bas l. *larricium, larricum, larretium*. L'étym. proposée par Le Duchat, laisser et radix, est ridicule. Grandgagnage (*Mém. sur les anciens noms de lieu dans la Belgique orientale*, p. 79) dérive le mot de l'anc. h.-alem. et le bas-saxon *lâri*, vide. En tudesque *laer*, terre non occupée, terre où chacun peut mener paître des bestiaux. Le hollandais *laar* = clairière, espace vide dans une forêt. Dans le patois de Lille, le subst. « larri » signifie pêle-mêle, désordre.

LAS. plur. de l'art. le, la : « las filles, las fonnes », les filles, les femmes. (Voy. *Das*.)

LATINER, v. n. Parler avec affectation, faire le beau parleur. Se prend toujours en mauvaise part. Morv. n.

C'est à recommencer, bien, bien !

Que diable est-ce qu'il me Latine ?

Il a fait de croix un grand signe

Comme s'il cust veu tous les diables.

(Le Nouveau Pathelin.)

L'anc. langue donna peu à peu à latin un sens vague et général. Le mot ne désigna plus particulièrement la langue des Romains, mais toute

langue savante enseignée dans les écoles, et même par extension tout langage autre que celui du pays natal. Un trouvère du XIII<sup>e</sup> siècle nous dit du prophète Ézéchiël qu'il appelle un pseudomme :

Sages hom fu du siècle et de la loi devine...

Dès qu'il erroit par terre, levoit toz jors matin,

Et aloit à l'escole por apprendre Latin.

(Jong. et Trouv. p. 124.)

Lors s'abaissa, prinist .I. rainscel d'un pin

Au roi le giete, puis dist en son Latin :

Je voz delii.

(Gaydon, v. 3609.)

Le villains dit souvent en son Latin.

Qui donner peut, il a maint bon voisin.

(Aubry le Bourg, p. 38.)

Dans ce sens les oiseaux même parlent latin :

Cil oisel chascun matin

S'estudient en lor Latin

A l'aube du jor saluer.

(R. de la R. v. 8126.)

Il en est de même des autres animaux :

Dant Rooniax li vieux mastins

Qui reset de plusors Latins.

(Renart, v. 13916.)

Même terme en parlant des arbres :

Le vois qui ist des arbres li a dist en Latin

A l'an et l mois est termes de ta fin.

(Alexandre, p. 363.)

Latinier était quelquefois synonyme de savant en matière de langues, interprète, truchement :

Boydans de la porte a premerains parlé :

Ce fu .I. Latiniers qui en France ot esté.

(Gui de B. v. 1337.)

C'est probablement de cette idée que naquit le verbe latinier, dont la signific. sous-entend l'effort prétentieux d'un individu qui cherche à paraître plus instruit qu'il ne l'est. Molière avait en vue cette acception particulière lorsqu'il faisait dire par un de ses personnages à un pédant de profession :

..... Maître, en discourant ensemble,

Ce jargon n'est pas fort nécessaire, ce semble,

Je vous croy grand Latin et grand docteur juré.

Je m'en rapporte à ceux qui m'en ont assuré.

(Dépit amoureux, II, sc. 7.)

En Berry, parler « latin frelasse » ou parler « frelu » = latinier. En Bourg. parler « jantais » a la même signification.

LAUDEU, adj. Louangeur, celui qui fait des



compliments un peu à tort et à travers. Le fr. a laudes, laudatif, loueur, celui qui donne des louanges. Notre forme se rapproche de l'ital. *lodatore*. Du l. *laudare*.

**LAUME**, s. f. Roseau en général. Les érudits de la Bourgogne se sont évertués à expliquer le nom de la vallée des Laumes dans laquelle Vercingétorix livra sa grande bataille. Laumes, ont dit quelques-uns, vient du l. *lacrymæ*. Il y a eu tant de larmes versées à la suite de cette sanglante défaite des Gaulois !

La vallée des Laumes a été ainsi appelée tout simplement parce qu'elle était peuplée de roseaux. Cotgrave dit lame pour roseau. Dans Roquefort, lame = roseau, canne. Le bas-l. *lama*, *lamina*, s'appliquait à un terrain humide planté de roseaux. (Duc. *Lamina*.) En ital. *lama* désigne une plaine ou une vallée marécageuse et aussi une lame d'épée. Dante emploie le mot dans la première acception. Parlant de la rivière du Mincio :

Non molto ha corso, che trova una Lama  
Nella qual si distende e la 'mpaluda.

(*L'Inferno*, canto xx, v. 27.)

Dans le dialecte de Bresciano, « lama » indique un sol boueux et mouvant, qui tremble sous le pied, sol qui convient aux roseaux. En esp. *lama*, boue, fange ; *lamedal*, bourbier ; — port. *lama*, boue ; *tamarao*, *lameiro*, lieu fangeux, fondrière, terme qui se rattache au bas l. *lamosus* = *voraginosus*, plein de fondrières et peut-être à l'alle. *lehmgig*, argileux.

— Les Laumes, station du chemin de fer près de Montbard ; — Laume, c<sup>ne</sup> de la Roche-Milly ; — la Laume, ruisseau affluent de la rivière de Chalaux ; — Laumoy, c<sup>ne</sup> de Cossaye. Cet ancien fief était connu sous le nom de Louzière de Laumoy en 1689 (Voy. *Ousiétre*). — Lamenay sur le bord de la Loire, c<sup>ne</sup> de Dornes ; — Laumesfeld, dans le département de la Moselle.

Laume pour roseau est très usité dans notre région. Le mot figure assez souvent dans la toponomastique rurale : le pré de la Laume ou des Laumes :

Quatre journaux de terre lieu diot sur la Laulme.  
(*Terrier d'Alligny*, f<sup>o</sup> 144.)

Du l. *lamina*. La relation entre roseau ou canne et lame se montre dans le fr. cannetille, petite

lame d'or ou d'argent. Horace contracte lamina en lamna :

Avaris abdita terris lamna.

Pour la relation entre lame et lieu très humide nous avons dans la Suisse rom. le dimin. « lamolon », lame de couteau et vase rempli d'eau. Dans l'acception de roseau, de canne, comp. « laume » avec le breton *lamm*, jet, pousse, et *lemm*, aigu, pointu, tranchant. (Voy. *Lâmon*, *Laumet*.)

**LAUMET**, s. m. Pousse, rejet des végétaux, tige du blé, du seigle, etc., des graminées.

De laume par assimilation de la pousse avec une « laume » qui grandit d'un seul jet. (Voy. *Lâmon*.)

**LAVANDIÉE**, s. f. Celle qui dans les noces est chargée de laver la vaisselle. Les grosses noces ne se font jamais sans une « lavandière » et un « bouteillé. »

Quand on n'est pas de la famille on se fait encore honneur d'être « lavandière. » On est encore de la fête à un autre titre. (Voy. *Bouteillé*.)

**LAVE**, s. f. Pierre de grès plate et de forme irrégulière qui existe par bancs dans quelques parties du Morv. b. Les laves servent à faire les bordures des toits et quelqef. les toitures entières des maisons. On l'emploie à d'autres usages encore. Dans le Jura, elles couvrent les murs de clôture ou remplacent les tuiles. Quelques anc. chartes bourg. font mention de laves et de lavières ou carrières à laves :

Quiconques a mestier de traire pierre ou Lesves, il en peult prendre, traire ou faire traire... en terre tierçable... Nuls ni peult traire pierre, terre, Lesve ou finaige de Chastillon, en terre franche, etc.

(*Ch. B. I*, p. 371.)

Pourront pranre de cy en avant à toujours mais... es chemins communs terre Laive, areigne, pierres et autres chouses... Et paroillement toutes les autres parrières et Lavières estant audit finaige.

(*Ib. II*, p. 110, 441.)

Diez dérive lave, écoulement d'une matière en fusion, du napolitain « lava », torrent causé par la pluie. Notre mot, par suite d'une assimilation du même genre, a-t-il la même origine ? On appelle « lave » en Berry, le dépôt limoneux d'une inondation. L'ital. *lavagna* désigne l'ardoise. (Voir Duc. à *Lavia* et à *Laveria*.)

**LAVENBAS**, adv. Là en bas, au loin, plus loin, en aval.

**LAVENHAU**, adv. Là en haut, là haut, plus loin en amont. On prononce « lavan-nau. »

**LAZAIRE**, Lazare, nom d'homme et de femme quelquefois comme on le voit dans le texte qui suit :

A savoir à Lazaire, fille de Symone Boucquin... la somme de deux cenx escuz soleil que je lui lègue pour plus commodement l'aider à marier.

(*Abbaye Saint-Martin*, II, p. 285.)

Nous disons le Lazaire comme Bossuet dit le Lazare dans son sermon sur la mort : Seigneur, venez et voyez où l'on a déposé le corps du Lazaire.

En Pic. « lazaire » est un nom commun qui désigne un pauvre homme, un mendiant. L'esp. a *lazarro*, pauvre en haillons, *lazarillo*, enfant conducteur d'aveugle. En Italie *lazarone*, mendiant de Naples.

Le bas-l. *lazarus* signifie ladre, lépreux :

De infirmis qui et leprosi vulgo autem Lazarii nominantur.

(*Duc. Lazari*.)

De Lazare nom du mendiant que l'Évangile nous montre assis à la porte du Mauvais Riche. La syncope de Lazare. Lazre, quelquef. usitée a formé le mot ladre. (Voy. *Lâdre*.)

**LAZARET**, Nom d'homme qu'on prononce souvent Nazaret. Dimin. de Lazare ; au fém. Lazarette, nom très répandu. On trouve au XI<sup>e</sup> siècle le dimin. Lazaron. Adressant à Dieu sa dernière prière le comte Roland s'écrie :

Veire paterne, ki unkes ne mentis,

Seint Lazaron de mort resurrexis,

E Daniel des lions guaresis,

Guaris de mei l'anme de tuz perilz.

(*Chanson de R.* p. 198.)

La substitution de l'n à l dans Nazaret pour Lazaret avait aussi lieu en Bourgogne. On voit, à Tonnerre, en 1556, un échevin portant le nom de Nazare ou Nazaire Chauchefoing. (Voy. *Zéro*.)

**L'CHU**, s. f. Résidu de la lessive, eau chargée des sels et autres matières en dépôt. Syncope de luchu. (Voy. *Lussu*.)

**L'CIFAR**. Ce mot entre dans une exclamation usitée en Morv. n., aux environs de Lormes principalement. Si on raconte une mauvaise action commise par un vaurien, un vol, un crime quelconque, en un mot, l'auditeur indigné s'écrie « mâ çò don l'Çifar ! » Ce terme est une contraction de Lucifar, l'e prononcé a selon la coutume de la contrée. Bourg. « Çifar » = Lucifer.

**LÉ, LEI**, pron. pers. 3<sup>e</sup> pers. du fém. au sing. S'emploie pour elle, régime. Le vi. fr. disait lei, li, pour elle. Dans le *Chant de sainte Eulalie*. - v. 13, - *El li enortet dont Lei nonque chieilt ; il l'exhorte à ce dont elle ne se soucie jamais.*

O tu sainte espouse... de ti est confortee cele merveilleuse visions, et si ne poras mie atignre à Lei. Li divines majesteiz humiliat Lei meismes... Li veriteiz respont por Lei, kéle bone oyvre avoit fait.

(*Serm. S. B.* p. 528, 535, 562.)

Si dirent au proudeime : Enten nostre paroule

Ne te chaille de Lei, c'est une droite foule (folle).

(*Girart de R. v.* 2433.)

A la bele qui tant me fet

Chascune nuit penser à Li

Qu'en dormant sui avoec Li.

(*Jongleurs et Trouvères*, p. 120.)

La Bourg. a conservé le son ouvert lei :

Elle vai comme ênc fusée

Tjôr faisant êne trênée

De leimeir po darré Lei.

(*Virgille virai*, p. 61.)

Du l. *illam* comme lui du l. *illum*. (Voy. *Ile Eules*.)

**LE CEU, LAI CEU**, pron. démonst. Celui, celle : « lé ceu », ceux, celles ; « cetu-qui » ou « ctiqui », celui-ci ; « cté-qui », celle-ci ; « ctilé », celui-là ; « ctéléte », celle-là ; « cé-léte », ceux-là ; « cé-lé », celles-là.

**LÉCHES (MENER LES)**, loc. Mener les chiens. Se dit d'une chienne qui est en chaleur. Il y a probablement un sous-entendu qu'il est inutile de rechercher. Comp. avec le poitevin « laesse » = lice, chienne et prostituée.

**LÉGNOT**, s. m. Petit tas de fumier déposé en lignes pour être répandu sur le sol : « épincer eun légnot d'feumê. » En esp. *lînos*, rangées de ceps de vigne. Du l. *linea*.

**LÉMAICE**, s. f. Limace. On prononce souvent par transposition de la liquide « elmaice », en grec λεμα.

**LEQUÉ, LAIQUELLE**, adj. Lequel, laquelle. Au masc. « lequé, duqué, ôqué, lequé. » Au fém. « laiquelle, d'laiquelle, aiquelle, laiquelle. » Lequel au sing. se contracte : « l'qué », au plur. « léqué. » Dans le vi. fr. la linguale l ne sonnait ordinairement pas :

Assez set Deu Quex pelerins  
Nus sommes, Renart li a dit.

(Renart, v. 20604.)

Liquiex sera-ce qui ira ?  
Seignor, Liquiex que vos plera.  
Ge irai se vos commandez.

(Ib., v. 23895.)

**LÉROT**. Diminutif de Hilaire, nom d'homme.

**LETTE**, s. f. Lettre.

**LEU**, s. m. Lieu, plan, endroit. Saulieu, ville frontière du Morvan, se prononce Saulcu : « en çaique leu », de place en place. Morv. n.

Dites-moi, fet-il, en quel Leu  
Vos avez si fort servi Deu  
Que vos volez aler à lui.

(Renart, v. 24751.)

Lors dist au roi fetes un feu  
En cele chambre, en privé Leu.

(RUTEBEUF, du *Vilain Mire*.)

Quar biele estoit et s'amoit Deu.  
Et si fu nonne en I saint Leu.

(MOUSKES, 2703.)

Diex est Leu de clarté.

(BRUN. LATINI, p. 342.)

Nos, Agnès, par la grâce Deu, abbausse de Remiremont et toz li covenz d'icel meisme Leu....

(Bibl. de l'Ec. des Ch. VI, iv. p. 158.)

Nous lor paierons lor gaiges.... de la monnoie corrant es Leux où nous chevaucherons.

(Ch. E. II, p. 33.)

**LEUHIAU**, s. m. Bélier. Morv. n. n.-o. (Voy. Lureau, Lureai.)

**LEUJOTTE**, s. f. Petit lézard gris qui habite les fentes des murs. Le mot se rattache à la variété « luser, lujer », pour luser, luire. Donc « leujette » = lusette. Le Berry dit « lizette » ou « luzette »

pour désigner le lézard gris des murailles. En Bourg. « luzote » signifie à la fois ver luisant et feu de paille. (Voy. Luïotte, Lujar, Lure.)

**LEUNE**, s. f. Lune : « c'éto eun poure hon-m' que gairdò lai leune dé lous », c'était un pauvre homme qui gardait la lune contre les loups. Se dit d'un niais qui fait un ouvrage inutile.

— Trou du grenier à foin, ouverture du fenil.

En Norm. « leuner » = regarder ; — wallon : « lûgni » = viser ; — Bourg. « leugne », lune ; — Pic. « lêne, leune. »

**LEUPE**, s. f. S'emploie comme terme de mépris appliqué aux chiens dans cette exclamation usitée pour les chasser : « tassi peute leupe ! » On pourrait traduire sans crainte de se tromper notablement : file, vilaine carogne ! Leupe est probablement une forme tirée du l. *lupa*, forme plus conforme à l'étymol. que louve. Le vi. fr. disait leu au masc. et leuve au féminin :

Ele fait tot ausi  
Com la Leuve sauvage  
Ki des leus d'un boseage  
Atrait le pieur à li.

(*Queenes de Béthune*.)

**LEUPE**, s. f. Huppe, oiseau qui a une touffe sur la tête. L'art. a été soudé au mot comme dans lierre pour ierre. En fr. duppe ou dupe pour huppe présente une agglutination du même genre. Le d prosthétique n'est peut-être encore qu'une corruption de la linguale. On dit : sale comme une « leupe », parce que cet oiseau construit son nid avec toute sorte d'ordures :

La hupe est un oisel vilains ;  
Son ni n'est pas corteis ne sains,  
Einz est fet de tai et d'ordure.

(*Bestiaire divin*, p. 217.)

Genève : « luppe » = huppe ; à Guernesey t remplace d, « tuppe » = huppe. (Voy. *Cheupe, Heupe*.)

**LEÛRE**, s. f. Loutre, animal de la famille des martes, très commune dans notre pays de rochers, d'étangs et de petites rivières poissonneuses. On la poursuit avec des chiens dressés à cette chasse souvent assez lucrative. En 1355 : Un louerreur reçoit iij septiers de mesteil pour nourir des chiens

dressés à chasser ès esves (eaux) du comte de Blois. (LABORDE, *les Ducs de Bourgogne*, III, p. 15.) Une partie du Morvan et du Nivernais prononce loure. Le roman de *Renart* copie le latin avec intercalation d'un r :

La Lurtre, la martre et li bievrres.

(V. 9062.)

Les Italiens intercalent un n dans *lontra*. Poitou : « leurre » ; — Lorraine : « lóre » ; — Berry : « leüre, loure » ; — rom. prov. *luria, lui-ria, loiria* ; — bas l. *luter, lutria, lutrius, lutrinus*.

Du l. *lutra*. La chute de la consonne médiale laisse lure prononcé leure avec diphthongaison de l'u en eu.

**LEUTER (SE)**, v. réfl. Se lutter, essayer ses forces dans une lutte, se prendre corps à corps : il n'est pas si fort que moi, nous nous sommes déjà « leuté. »

**LEUTIN**, s. m. Latin, esprit malin, petit démon qui est un spécialiste en ce qu'il s'occupe surtout à friser pendant la nuit le poil ou le crin des animaux. Un de mes voisins qui a servi dans l'Auxois affirme qu'il a quelquefois entendu les « leutins » travailler dans son écurie au grand effarouchement de ses chevaux qui se débattaient pendant l'opération. Était-ce de dépit ou de plaisir, secret de cheval et de lutin ! Dans le Maine notre inoffensif « leutin » porte le nom de « nocet », mais il est là beaucoup plus méchant qu'ailleurs, ce qui justifierait presque l'étymol. par le l. *nocere*, nuire, que propose le lexicographe M. de Montesson. On peut rapprocher « nocet » de « nuton » qui en wallon désigne le nuiton de nos anc. légendes. On rapprochera en même temps la variété ou le synonym. luiton du vi. fr. *luitar* (*luctare*), assaillir avec effort ou avec badinage. Dans Comenius, - p. 306, - l'ital. *folletti* traduit le fr. lutins. (Voy. *Follet*.)

**LEUTRÉ, E**, adj. Se dit d'une scie qui est mal dirigée et qui ne coupe pas d'aplomb.

**LEUVÉE**, s. f. Levée. chaussée d'étang.

**LEUVER**, v. a. Lever, soulever : « a leuve bin lai tête », il est bien fier.

— Leuver (se), v. réfl. Se lever, sortir de son lit ou se mettre debout : « i m' seu leuvé ai lai pique deu jor », je me suis levé à la pointe du jour.

**LEVAINGN'**, s. m. Levain du pain. Morv. n.

**LÉVENÉ**, s. f. Lève-nez, fille évaporée qui a le nez en l'air, curieuse, impudente. On dit d'une personne légère qu'elle est une « lève-nez » comme on dit dans le Nord qu'elle est une « envolée. »

**LÉVIÉ**, s. m. Évier. La pierre de « lévié » est une pierre creuse à l'une de ses extrémités d'où s'écoulent les eaux de vaisselle. Usité seulement dans les villes frontières. L'anc. forme eve pour eau s'est maintenue dans les Eves, moulin de la c<sup>ne</sup> de Neuvy-sur-Loire, en Nivernais. Les Anglais possèdent la même forme dans *eaves* (iv'z) égouttures de toits ; *house-eaves*, gouttières de maison.

Une Eve trouverez, quant le bois vous faudra.  
Mucse (Meuse) l'apelo on merveilleuse Eve i a.

(*Doon de Malence*, v. 2394.)

Le vi. mot *essaver*, *essever*, qui prend dans le patois wallon les formes « saiver, sever », signifiait découler, s'écouler :

Et faire tant que le vivier se puis Essaver et qu'il soit à seqq.

(*Duc. Essavare*.)

En rouchi, « *essaver, essaiver* », est un terme à l'usage des blanchisseuses qui correspond au fr. *essanger* = passer à l'eau, mais si le premier est dérivé de *ave, aive, eve, eau*, le second est tiré de *saniés, sanie, ordure*. Dans le Luxembourg « *saiver* » signifie à la fois *essanger* et *irriguer* ; « *aiwies* », = eaux de cuisine. A Liège, « *aiwi* » ; à Mons, « *aiweu* », évier, égout. Forez : *aissaguâ, aissavâ*, laver, rappellent aussi *aigue* et *aive* ou *eve, eau*. Le Maine a le subst. « *essève* », sortie de l'eau.

**LEVIN**, s. m. Alevin, jeune élève, nourrisson. Morv. n. Du l. *levare* qui a donné alevin avec la prép. *ad*. (Voy. *Alvin*.)

**LI**, pron. de la 3<sup>e</sup> personne du sing. rég. indirect du verbe. Lui, elle.

Tot ceu ke cil pardonerat serat pardoneit, ear il Li loist faire tot ceu kil welt.

(*Sermons S. B.* p. 348.)

Quant li roys vouloit chevauchier, je Li fesoie com-

paingnie. Aucune foys estoit que li messaige venoient à Li.....

(JOINVILLE, p. 274.)

Par l'âme de moy, va Li dire,  
Je ne crains femme de la ville  
A caqueter ny à plaider.

(Th. fr. II, p. 109.)

Je m'en vas gager qu'il la prendroit, Li, comme alle est, si vous la Ly voüillais donner.

(Le Médecin malgré lui, acte II, sc. 2.)

Dans les anc. monuments bourg. li s'emploie souvent pour soi :

La chaire en laquelle li maieurs de Dijon ay acostume de Li seoir pour tenir ses jours.

(Ch. B. I, p. 72.)

Poitou : « li. gli » = il : « lé » = elle. De *illi*, datif du l. *ille*. (Voy. *Gli*.)

**LI**, part. passé du verbe lire. Lu : « al é bin li ses peurières », il a bien lu ses prières.

Quand l'Evangile fu Liz.....

(LITTRÉ, Dict. à Lire.)

Du l. *lectus*. *Legerè*, ramasser, recueillir, avait au propre et au fig. par extension, le sens de lire dans Horace, Cicéron, Ovide, etc. En prov. « le-gir » = lire.

**LIBARTÉ**, s. f. Permission, licence : prendre la « libarté » de parler à son maître, prendre des « libartés » malhonnêtes.

Dans le *Médecin malgré lui*, Lucas, après avoir battu Sganarelle, lui dit révérencieusement :

Je vous demandons excuse de la Libarté que j'avons prise.

(I, sc. 6.)

**LIBARTIN, LIBERTIN, INE**, adj. Espiègle, dissipé, étourdi : un garçon « libartin », une fille « libartine. » Ne s'emploie pas dans le même sens que le français. On le voit, l'épithète accuse seulement une humeur vagabonde ou folâtre, un caractère indépendant. Les écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle prennent souvent le mot dans cette acception, qui est la bonne puisqu'elle répond à l'étymol. latine *liberare*. Si Horace dit, en parlant de lui-même. fils d'affranchi :

Nunc ad me redeo, Libertino patre natum.

(Liv. I, sat. 6.)

M<sup>me</sup> de Sévigné écrit à son cousin Bussy :

Je suis tellement Libertine quand j'écris que le pre-

mier tour que je prends règne tout le long de ma lettre.

Parfois elle loue les lettres libertines de sa sériuse fille. On l'entend même féliciter son fils du libertinage de sa vie. (V, p. 551 ; VIII, p. 390 ; IX, p. 138.) Au reste le P. Bouhours donne sa glose à ce sujet et pose en règle dans ses *Remarques*, - p. 389 - : Qu'une honneste femme dira d'elle-même jusqu'à s'en faire honneur : je suis née Libertine.

Dans Molière et dans Pascal, le libertin est surtout l'esprit fort, le libre penseur comme on dit aujourd'hui :

Je le soupçonne encor d'être un peu Libertin,

Je ne remarque pas qu'il hante les églises.

(Tartufe, II, sc. 2.)

Il y en a bien qui ne croient pas, mais c'est par Libertinage.

(PASCAL, Pensées.)

Au fond, c'est toujours l'idée d'affranchissement, vrai ou supposé.

**LIBARTINER**, v. n. Jouer, se dissiper en amusements folâtres.

— Libartiner (se), v. réfl. Se dissiper, devenir capricieux et irrégulier dans l'emploi de son temps, dans sa conduite.

**LIBE**, adj. Libre : « a n'ô pâ libe », il n'est libre.

**LICHER**, v. a. Lécher, passer la langue sur quelque chose. Morv. n. « licer » ou « lisser. » On ne peut se défendre de remarquer l'analogie de forme et de sens qui existe entre « licer » comme on le prononce dans plusieurs parties de la contrée, et le verbe lisser, polir. Malgré quelques difficultés, l'identité des deux termes semble quelquefois ressortir de leur rapprochement. On dira donc que le chat « se lisse en se lissant », pour dire qu'il se lisse en se léchant. L'anglais *to lick* signifie à la fois lécher et polir. Pour les peintres un tableau léché est un tableau poli, perfectionné avec excès. Pour tout le monde un ours mal léché est un animal dont le poil est hérissé, non lissé. Malherbe dit lichefrite pour lèche-frite, dite « lichafroya » en provençal.

Je ne voudrais pas me loger parmi des gênes et des tortures, aussi ne ferois-je pas parmi des broches et des lichefrites.

(Épîtres de Sénèque, II.)



Berry, Pic. « licher » : — Norm. « licher » , manger avec gourmandise ; « lichoire » , bouche, langue ; — Maine : « licher » , lécher ; « relicher » , orner, parer. Du grec *λινγεῖν* par le l. *lingere*. Le *Dictionariolum puerorum* porte : *Lingere*, licher, sucer. Le grec *λινχίς* qui a donné au latin *lichen*, n'est-il pas une allusion à l'action de la plante parasite qui léche l'écorce des arbres, de la plante lichen ? Les étymol dérivent le verbe licher ou du germ. *lîsi*, doux, ou du grec *λεῖος* = *leîos*, poli au propre, doux, calme au fig. (Voy. *Ailivé*, *Loicher*.)

**LICHOU**, s. m. Gourmand, sensuel de la bouche, ivrogne. Morv. n.

...Li fromaches chiet à terre  
Tot droit devant les piez Renart.  
Li Lechierres fremist et art  
Et tot se frit de Lacherie.

(Renart, v. 7297.)

Berry : « liehe », adj. friand ; « lieheux » et au fém. « liehouse », gourmand, qui aime à lécher ; — Il.-Maine : « lichoux », flatteur, gourmand ; — Champ. « lichard », lieheur, ib. ; — Forez : « liehe », ivrogne, ivrognerie ; — rom. prov. *lec*, *licais*, gourmand, avide ; — anglais : *licker* ; — flamand : *lekher*. Dans les gloses d'Isidore, *leicator* équivalait à *gulosus*. (Voy. *Loichou*.)

**LICOTE**, s. f. Loquet qui se soulève en pesant et qui, à défaut de serrure, ferme les portes dans nos campagnes. « Chouâché chu lai licotte », pesez sur la licotte, signifie : entrez ! On dit d'un célibataire qui a été souvent éconduit par les belles que, s'il n'est pas marié : « ç' n'ô pâ faute d'aivouâ bin chouâché dé licotes. » On dit encore assez plaisamment du même individu, lorsqu'il a enfin réussi dans ses démarches : « sé p'tiots von bin l'eumer ; al é tan poigné par lieu trouver (leur trouver) eune mère. »

— La Licotte, nom de loc., e<sup>ne</sup> de Cosne.

En vi. fr. ligote qui répond au bas-l. *ligula*, dim. de *liga*, désignait un lien, une courroie. Dans l'argot, ligote signifie corde, jarretière.

Ainz jongleur n'en chanta e li harpe, n'en citole,  
Et iert mon escu fret environ la Ligote.

(Duc. *Ligula*.)

**LICOTER**, v. n. Se dit d'une porte qui remue, qui s'agite par l'effet du vent ou de toute autre

cause, lorsque la « licote » a trop de jeu et ne la maintient pas fixe. *Licoter* est une forme de ligoter. Le verbe « délicoter », délier, que le *Gloss. du Centre* semble rattacher à licou, est probablement tiré du subst. « licote » avec le sens de détacher une chose qui fait obstacle, qui lie. Au reste, licol et licote sont de la même famille, dér. du l. *ligare*, lier.

**LICTUE**, s. f. Lecture, action de lire. Chute de l'r médial. Morv. n. n.-o.. On prononce de même « écritue » pour écriture.

**LIÉNAR, LINAIR**. Nom d'homme, usité pour Léonard. Le M. A. donnait le nom de mal saint Liénard au mal d'enfant, parce que saint Léonard était invoqué pour le soulagement des femmes enceintes. On le priait aussi particulièrement pour la délivrance des prisonniers.

Foi que je doi saint Liénart  
Vos dites voir, sire Renart,  
Fet Primaut.....

(Renart, v. 3225.)

Si feré-je, ce dist Renart,  
Par le baron Saint-Liénart.

(Ib. v. 6350.)

A esté donné... aux compaignons de saint Liénart en Corbie cinq petiz chennotaux pour faire le hourt de ladite feste.

(Duc. *Tramblus*.)

**LIER**, v. a. Mettre sous le joug. Se dit en parlant des bœufs, parce que le joug est fixé avec de longues courroies. Lier et délier les bœufs ou les vaches est le terme usuel pour exprimer l'action d'atteler ou de dételier ces animaux.

En son novel essart bien main,  
Près d'un grant bois ses bués Lia.

(Renart, v. 15331.)

...Ses bués a pris à Lier  
Et tandis que li les asamble  
Renart ses corroies li emble.

(Ib. v. 16942.)

Jâ voudra Rogel Deslier  
Qant li fu près de la charue.

(Ib. v. 15474.)

Lorsque dans ce même roman de *Renart* l'ours veut décider le paysan Liénard à lui laisser emmener son bœuf Rogel, il lui promet de ne plus

le faire travailler, mais de le manger honnêtement :

Jà nel' ferai Lier ne traire,  
Ne nul autre besoigne faire,  
Ainz en emplirai-ge ma paence.

(V. 15505.)

A quoi répond piteusement le propriétaire que sa journée serait perdue s'il dételait son bœuf de tout bon matin :

En plorant li dist s'il Deslie  
Rogel si main, que sa journée  
Iert tote à noient atornée.

(V. 15546.)

En Poitou une « liè » est une attelée, le temps où les bœufs sont sous le joug. Le port. *jungir* comme le l. *jungere* signifie lier les bœufs et lier en général. (Voy. *Déliér.*)

**LIEU, IEU**, pron. pos. Leur, à eux. Se lie à la voyelle qui suit par un z : « i vâ lieu ou ieu-z-i-dire », je vais le leur dire.

**LIEU**, nom de loc. Le substantif lieu marquant la résidence, la demeure, à peu près synonym. de huis, chez, chaise, maison, meix, est beaucoup plus usité dans le Nivernais proprement dit que dans le Morvan. On le rencontre d'ailleurs un peu partout, et quelquefois avec un sens absolu, c'est-à-dire privé d'un déterminatif, nom propre ou épithète qualificative.

Nous avons Lieux, hameau détruit de la c<sup>o</sup>e d'Ouagne qui figure encore sur la carte de Cassini, et M. Jaubert cite le Lieu, près de Cours-les-Barres, dans le Cher. Les Lieu-Dieu se montrent dans plusieurs parties de la Bourgogne, du Nivernais, du Berry. Ils ne sont pas rares dans quelques autres provinces. Parmi les trente-cinq noms de loc. formés dans la Nièvre avec le vocable lieu, quelques-uns sont accompagnés d'un mot significatif : le Lieu-Babillard, le Lieu-Cot, le Lieu-des-Princes, le Lieu-Gendarme, le Lieu-Grenouille, le Lieu-Plaisant, le Lieu-Sujet, etc.

Cassini substitue quelquefois lieu à maison et réciproquement. En 1735 le Lieu-Gadot est appelé la Maison-Gadot. Parfois lieu remplace chez. Ainsi Chez-Duray, Chez-Guillot, Chez-Pizet, sont écrits sur quelques cartes, Lieu-Duray, Lieu-Guillot, Lieu-Pizet. Ces changements démontrent assez la synonymie des termes. Cetic synonym. de

lieu et de maison se rencontre un peu partout. Elle est évidente dans la scène de la vieille farce intitulée la *Comdamnacion de Banquet*. Gourmandise, Friandise, Passetemps se plaignant d'avoir été rudement éconduits par Soupper, le généreux Banquet leur offre l'hospitalité en disant :

Mon Lieu, ainsi qu'il se contient  
Est tout vostre.....

(Recueil de farces, soties, etc. p. 336.)

Dans quelques provinces, dans le Maine par exemple, lieu désignait la résidence du propriétaire. Ce mot figure souvent dans les actes du XVI<sup>e</sup> siècle :

M<sup>e</sup> Thomas Villays pour 20 arpents de landes et pour son Lieu de Roche-Fleuriette. doit 2 deniers de cens..... Les hoirs feu Jehan et Guillaume Les Picouilleaux doivent pour leur Lieu et appartenance des Hayes, 12 deniers tournois de cens..... Damoysselle Anne Beuscher, pour son Lieu de Chalubert, doit ung boess. froment..... Mathurin Chevalier, pour son Lieu de Pepineau où de présent fait sa demeure, doit 20 et 3 boessaux seigle.

(Doc. sur le Maine, Aiguebelles, p. 49, 79, 80, 83.)

Le chef-lieu d'une seigneurie était le manoir du maître : chef-lieu ou maison, manoir, dit Loysel; *capmas* en rom. prov. ; « capomesnil » en Normandie. Au reste le l. *locus*, l'ital. *luogo*, le fr. lieu, renferment également le sens de résidence, de maison et même de famille. En esp. *lugar*, lieu, village, place qu'occupe un homme assis. En anglais, lieu se traduit par *house* (Voy. *Hui.*) dans un certain nombre de loc. : *country seat house*, lieu de plaisance.

Un certain nombre de noms de loc. en France ont été composés avec les différentes formes romanes dérivées de *locus*. Lieu était encore synonyme de aistre, laistre (en fr. estre ou être) usité en quelques provinces pour marquer la résidence :

Les hoirs de defunct M<sup>e</sup> Guillaume Villays pour le lieu appelé Laistre Grignon doivent etc.

(Doc. sur le Maine, Aiguebelles.)

(Voy. *Châ, Chaise, Chez, Hui, Plaise.*)

**LIEUTMER (LA)**. Petit lac en forme d'entonnoir situé à un kilomètre de Moulins-Engilbert.

La profondeur de cette excavation, dit le savant botaniste M. Boreau, est inconnue : une pierre jetée au milieu produit le dégagement d'une foule de bulles d'air qui continuent longtemps à venir éclater à sa

surface. Il paraît certain que les feux souterrains ont bouleversé jadis ces localités; la basalte que l'on y rencontre assez fréquemment en est la preuve.

*Voyage aux montagnes du Morvan.*

L'usage local est d'écrire Lieutmer, mais il faudrait Lieu-mer, le t n'ayant aucune raison d'être. L'auteur d'un opuscule intitulé : *La Lieut-Mer*, propose d'orthographier Lieut-mère en souvenir des déesses mères adorées par les Gaulois. Je crois ces recherches lointaines d'étymologies beaucoup trop ratlinées. Elles ne s'appuient d'ailleurs sur rien de sérieux. Le bas-l. *mara* signifiait marais, lac, eau dormante, mare :

Sedens super lacum quem usu quotidiano loquendi Maram vocamus.

(Duc. *Mara*.)

Isidore de Séville, au VII<sup>e</sup> siècle, dit expressément :

Mare est aquarum generalis collectio... Sive salsae sint, sive dulces sint, abusive Maria nuncupantur.

Suivant Diez ce mot n'est qu'une variété féminine du l. *mare*, mer. On a dit lieu-mer comme dans la même région lieu-Dieu, lieu-Cornet, lieu-Grenouille, etc. L'art. fém. la a été sans doute appliqué au sens présumé de mer ou même à la traduction du bas-l. *mara*, lac ou marais. On sait d'ailleurs qu'à l'aurore de notre langue, rien n'était moins fixe que le genre du substantif. Un hameau du Morv. bourg. près de Saulieu, est appelé la Mer et *Mare* dans les anc. chartes :

Feudum... de Mare, juxta Sedelocum (*Hist. du Morv.* III, p. 431) Ecclesiam de Mare... en fr. moderne Église de la Mer dans une bulle du pape Alexandre III (1164.)

L'Yonne a Villemer, écrit *Villamaris* au IX<sup>e</sup> siècle, analogue à Méréville dans Seine-et-Oise et peut-être à Mérinville, village du Loiret situé entre deux cours d'eau, le Bez et le Bied ; — Mer, ville du département de Loir-et-Cher, sur la Loire. Dans la Flandre fr. mer se dit encore pour mare. En Vendée, la Mère est une rivière. Le nom de lieu Mareau, Méreau, n'est pas rare. Il semble être un dimin. probablement aussi dérivé du même primitif : le Mareau, ruisseau, c<sup>ne</sup> de Magny-Cours ; — le Marault, c<sup>ne</sup> d'Arleuf, est inscrit sous la forme Mareau sur le registre des fiefs en 1689 ; — les Maraults, c<sup>ne</sup> de Saint-Éloi-de-Garchizy ; — Méreau, dans le Cher.

Le ruisseau de la Maze, affluent de l'Aube, est nommé *Marilla*, dans le *Cartul. de l'abbaye de Clairvaux* : Rivulus qui vocatur Marilla. Cette dénomination nous offre à la fois un dimin. de *mara* et un exemple des mutations de l' r en s ou z, si fréquentes dans l'anc. langue lorsqu'elle subissait l'influence populaire.

Anglais : *mere*, mare, lac ; — saxon : *maere* ; — holl. *maar*, *maer* ; — flamand : *moerasch*, marécage. (Voy. *Lieu*, *Maire*.)

**LIGER**, E. adj. Léger, légère. (Voy. *Ailiger*.)

**LIGNEAU**, s. m. Ligneul, gros fil dont se servent les cordonniers pour coudre les chaussures ou pour y mettre des pièces. Dans Roquefort lignel, ligneul, gros fil de lin. Une héroïne du *Roman de la Rose*, dame Oyseuse :

Cote ot d'ung riche vert de gans

Cousue à Lignel tout entour.

(V. 567.)

Poitou : « lignou », fil, filet sous la langue ; — wallon : « lignan » ; — Genève : « lignu » ; — rom. prov. *lignoret*, cordonnet ; — esp., ital. *lino*, lin ; — port. *linho* ; — bas l. *linarius*, faiseur de cordes. Du l. *linum*, lin, fil, corde, qui a donné au fr. ligne.

**LIMON**, s. m. Raie ou sillon dans nos labours pour l'écoulement des eaux. Morv. n. Le mot est-il une corruption de limon, dimin. de ligne prononcé « line. » (Voy. *Maline*.)

**LIMOUSINE**, s. f. Manteau de laine grossière et rayée dont se couvrent les charretiers en hiver ou en voyage.

**LINGRE**, adj. Étroit, grêle, mince. L'ancienne langue avait heingre pour faible, languissant. Diez rattache à ce terme le fr. malingre qui renferme à peu près la même signification. Mais notre mot reproduit plutôt lingre avec intercalation d'un r. En vi. fr. lingre était usité pour menu, grêle, exigü au propre et au figuré. Jehan de Meung, dans le *Roman de la Rose*. - v. 16233. - dit de l'art :

Si garde comment Nature euvre

Et la contrefait comme singes ;

Mès tant est son sens nus et Lingres

Qu'il ne puet faire choses vives.

Dans ses *Remonstrances de Nature*, - v. 741, - le même auteur reproduit l'idée et le terme :

Car son sens est trop nud et Linge  
Si me contrefait comme singe.

Le roman de Jehan de Saintré nous dépeint ainsi son jeune héros :

Sa personne estoit et feust toujours Linge et menu, mais son cuer estoit entre les aultres tout fer et acier.

Berry : « linge », mince, menu, fluët ; — rouchi : « linche », délicat et linge ou toile ; — Norm. (Bray) : « lingard », efflanqué, grand et maigre ; — (Pont-Audemer) : « linchoire », fragment long et mince ; — Champ. « lingeret », délicat, petit-maitre ; — H.-Maine : « lingeux » s'applique à une terre légère, sans consistance. A Genève et un peu partout on dit d'une personne pâle qu'elle est blanche comme un linge. Une locution analogue caractérise un homme sans force : mou comme une chiffie. Comp. avec l'anglais *lean*, maigre, chétif : *to grow lean*, maigrir.

Du l. *linteus* tiré de *linum*, lin. Le vi. fr. se servait adjectivement du mot linge : étoffe linge, drap linge. Roquefort, dans son glossaire où il enregistre linge et lingre, cite un texte où subcula linea est traduit par linge rochet. Dans la *Moralité de charité* :

Mou bon frère despouille-toy,  
Et pour l'amour de Charité  
Te donne ceste robe Linge.

(Th. fr. III, p. 384.)

**LIONNE (LA)**, nom de rivière : L'Yonne. Elle prend sa source à Glux-en-Glenne, non loin de Château-Chinon. Beaucoup de nos paysans, en récépant l'article, transforment en bête féroce un honnête et paisible cours d'eau. Il faut signaler ce grotesque malentendu pour rassurer les touristes étrangers au pays. On l'appelle encore la Ghienne aux environs de Corancy. Remarquons en passant que l'*Icauna* des Romains revêt dès le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle la forme moderne *Yonne* et *Ione* :

Quoddam pratum, situm ultra Ionam.

(Hist. du Morvan, III, Preuves, p. 450.)

.... De Marigneo super Yonam.... De Marigni super Yonam.... De quadam pecia terre que dicitur camus Beluni sita juxta ripperiam Yone.

(Cartul. de l'Eglise d'Autun, p. 305.)

La Lionne qui arrose le Royonnais (Drôme) porte le nom de Liona en 1174. Les deux rivières ont probablement une étymologie commune. Dans Yonne tirée du l. *Icauna* et dans Saône tiré de *Saucona*, on a deux exemples remarquables de la suppression du c, suppression probablement imposée par l'usage dialectal, car les documents du XII<sup>e</sup> siècle donnent concurremment la forme latine et la forme romane : Riveria Hiunnie (1184).... In fluvio Icauna (1190). On peut consulter sur ce point le *Cartul. de l'Yonne*, II, p. 356, 429.

**LISSON**, s. f. Leçon, chose apprise, semonce. Cet enfant-là ne sait jamais ses « lissons. » Prov. « liçoun. »

On me fist latin apprendre ;  
Et si je varioie au rendre  
Mes Liçons, j'estoie hatus.

(FROISSART, le Trettie de l'espun. amour.)

**LIT.** (Voy. *Mère*.)

**LITÉ**, adj. De très bonne qualité, très bon, excellent. Se dit en parlant des choses et quelqef. des animaux. Morv. n. n.-o. Du l. *electus* avec aphérèse de l'e ?

**LITIÈRE**, s. f. Paille étendue dans les étables ou écuries et sur laquelle les animaux se couchent.

— En litière, en désordre, en ruine ; mettre en litière, détruire, saccager. L'orage a tout mis « en « litière » dans le pays :

A son tinel fist de Turs tel Litière

\* Que sus la terre cuert li sans com rivière.

(LITTRÉ, Dict. Bat. d'Aleschans, v. 6223.)

**LIVE**, s. m. Livre.

**LIVETTE**, s. f. Excoriation sèche qui se lève sur la peau dans le voisinage des ongles et qui est très sensible. Morv. n. n.-o. Du l. *livere*, être livide ? La Suisse rom. a l'adj. « livet » pour blanchâtre, pâle. Dans le Morv. b. ces petites excoriations de l'épiderme sont appelées « échicles » ou plutôt « échiqhies. » (Voy. *Échiquie*.)

**LÔ**, adj. poss. des 2 genres. Leur : « i n' sé pâ lô nom », je ne sais pas leur nom. Au plur. lô avec un s d'euphonie et non d'origine devant une



voyelle comme en Bourgogne : « a son iqui aivou ló-z-aimis », ils sont ici avec leurs amis. Le Morvan n., par suite de la permutation normale de l's en r, dirait « ló-r-aimis. » « Ló » est pour lor, forme archaïque de leur par la chute de l'r.

Sous la forme pronominale avec l'article, l'r final sonne : « l' champ n'ó pá l' lor. » Dans quelques locutions, la labiale l s'adoucit en i : « a fau g' l'ó dire », il faut le leur dire.

Du l. *illorum*, gcn. plur. de *ille*. (Voy. *Lor*.)

**LOBE**, s. f. Compliment, louange de raillerie, de moquerie, de plaisanterie vide de sens. On prononce quelquefois par corruption « lóde. » L'ó était bref en vi. fr. :

Si en puis bien trere à garant  
Un g' acteur qui ot non Macrobos  
Qui ne tint pas songes à Lobes.

(*R. de la R.* v. 8.)

Richece ot une propre robe,  
Ice ne tenés mie à Lobe  
Que je vous di bien et afiche  
Qu'il n'ot si bele, ne si riche  
Ou monde, ne si envoisie.

(*Ib.* v. 1059.)

Cele qui tant savoit de Lobe  
Mieux valoit que tote va robe,

(*Renart*, v. 16297.)

Je sais bien conoistre tes bordes  
Et tes Lobes et tes falordes.

(*Ib.* v. 16656.)

Trop set feme d'engin, de barat et de Lobe  
Homs qui la velt croire guile, barate et Lobe.

(*RUTEBEUF*, II, p. 481.)

Quoi déa! chascun me paist de Lobes,  
Chascun m'emporte mon avoir  
Et prent ce qu'il en peut avoir.

(*Pathelin*, III, sc. 1.)

Allem. *lob*, louange, faveur, éloge : *Gott lob!*  
Dieu merci !

**LÓBER**, v. a. Louer en plaisantant, en goguenardant, en raillant. Ce verbe est peu usité. Ceux qui l'emploient prononcent souvent par corruption « lóder. » Dans *Palsg.*, - p. 639 - : Je raffarde et je lobe sont synonymes pour je me moque de. Ailleurs, - p. 446, - notre verbe est synon. de : Je baratte, je boule, j'enguyne...

Tel n'a povoir de bien amer  
Tant a malvais cuer et amer,  
Et ce qu'il ara dit de l'une  
Autant dira il de chascune ;  
Et plusieurs en ira Lober  
Pour les despoiller et rober.

(*R. de la R.*)

Si nel' poés vous destorber  
Jà ne vous quier de ce Lober ?

(*Ib.* v. 3195.)

Renart dit de lui-même :

De bien Lober bon mestre sui.

(*Renart*, v. 16283.)

Au couvent dist et à l'abé :

Seignor, dist-il, nous sons Lobé.

(*RUTEBEUF*, I, p. 316.)

Au temps de Ronsard le verbe *lobber* n'était plus en usage, car le poète propose de le construire sur le subst. *lobe* :

Sur *lobbe*, qui est un viel mot qui signifie moquerie et raillerie... tu pourras faire *Lobber* qui signifiera moquer et gaudir.

(*Franciade*, préface.)

Allem. *loben*, louer, applaudir.

**LÓBEUR**, s. m. Celui qui se moque, qui raille en parlant, qui aime à plaisanter aux dépens d'autrui. Dans l'anc. langue, le *lobéor* était souvent ce qu'on nomme vulgairement un blagueur.

**LOCATERIE**, s. f. Résidence d'un ouvrier travaillant à la terre avec dépendances, louée à prix d'argent ou pour certaines redevances ; petite maison ; à peu près synonyme de manœuvrerie. Les deux termes équivalents, *locaterie* et *locature*, coexistent en Nivernais.

— La *Locaterie*, <sup>c<sup>ne</sup></sup> de Laménay ; — la *Locature*-du-Garde ; — les *Locatures*, <sup>c<sup>nes</sup></sup> de Fertève et de Tresnay. Dans le canton de Fours et ailleurs la *locaterie* est appelée *accense*. (Voy. *Aiccense*.)

**LOFRE**, s. f. Lèvre proéminente, qui fait la moue. Se prend en mauvaise part. On dit à un enfant grognon : « caiche té lofres. » (Voy. *Lofré*.)

**LOFRÉ**, adj. Qui a de grosses lèvres, goinfre. grand « lofré », avale-tout. Au fém. « lofrouse » et quelquef. « lofrère. » Lofré par le changement de l'e en o est pour leffré, dérivé de leffre, lèvres :



Soit flastri de une fleur de liz chaude parmi les  
Lefres de la bouche...

(*Chatelet*, I, p. 556.)

Icellui Jehan getta un voire plain de vin ou visaige  
dudit Gieffroy, tellement que la Lefre dudit Gieffroy  
fut entamée.

(*Duc. Leffrus*.)

(*Voy. Aïfrou*.)

**LOICHE**, s. f. Lèche, tranche de pain coupée  
très mince et sur laquelle on met du beurre, du  
miel, etc., pour les enfants. Le vi. fr. avait les  
formes laiche, lèche et lesche, tranche.

L'en doit laver le lart afin qu'il en soit plus bel à  
mettre par Lesches sur la char...

(*Ménagier de P. II*, p. 435.)

Tetines de vache... Item aucunes fois trenchée par  
Lesches et rosties sur le greil.

(*Ib.* p. 270.)

Le mestaier de la Hérisaie ne fut remis et restitué  
en sa première santé que par une cholère de voir son  
valet Petit Jean couper d'un couteau bien affilé de  
grand's Lesches et lopins de pain et beaucoup plus  
qu'il n'en falloit pour le disner de son tinel et famille.

(*Contes et Discours d'Eutrapel*, v.)

Couper une petite Laische ou plataine de lard et  
la mettre au dedans du ventre.

(*J. DE FOUILLOUX, Recettes pour guarir...*)

Duquel pasté ayant mangé deux ou trois Lèches à  
l'espargne avec ceux qui dinèrent quand lui.

(*DESPERIERS, Contes*, 16.)

Dans Roquefort, laiche = lame de fer. (*Duc.  
Lacimonès*.) Il est bien difficile de ne pas rattacher  
lèche à lécher en voyant les formes dialectales  
concorder dans les deux mots en fr. et dans les  
patois.

Norm. « lèche », tranche ; « léchette », friande ;  
— Pic. « léke », tranche ; « leker », lécher ; —  
Poitou : « liche » et « licher » ; — Dauph. « lei-  
chi, letcho » ; — Suisse rom. « letsche », tranche,  
bande ; « letschi », lécher. — A Rennes, « lèche »  
ne se dit pas seulement d'une tranche, mais d'une  
cuillerée en parlant d'une matière à demi solide,  
par exemple de beurre, de confiture, de miel, etc.  
(*Voy. Louasse*.)

**LOICHER**, v. a. Lécher, promener la langue  
sur quelque chose.

Par grant essample et par reproiche

Bien seit Chaz cui barbes il Loiche.

(*MARIE DE FRANCE, fable XX.*)

Bourg. « lochai » ; — Berry : « licher » ; —  
Wallon : « léchi » ; — Pic. « leker. »

**LOICHOU**, adj. Celui qui lèche, qui passe la  
langue sur quelque chose. S'emploie souvent pour  
gourmand : « eun loichou. eune loichouse. »

En vi. fr. lecheour, lècheur. En anglais *leche-  
rous* a eu la même signifié. qui s'est restreinte à  
celle de lascif, impudique ; *to lecher* = paillarder.  
En rom. prov. *licharia*, avidité, libertinage. (*Voy.  
Lichou*.)

**LOIGE**, s. f. Loge, cabane construite avec des  
branches d'arbres à l'usage des bûcherons et des  
pâtres.

Ele prist des flors de liz

Et de l'erbe des garris

Et de la foille autresi ;

Une bele Loge en fist.

(*Aucassin et Nicolette*, p. 263.)

Au temps de Marot on fabriquait des loges mo-  
biles :

Si employoy l'esprit, le corps aussi

A charpenter Loges de bois portables,

A les rouler de l'un en l'autre lieu,

A y semer la jonchée au mylieu.

(*Eglogue au Roy*.)

Le prieuré de July dans l'Yonne avait une ferme  
qu'on appelait au XIV<sup>e</sup> siècle : la Loige-aux-Con-  
vers. Loige et loiger sont dans le dialecte bourg.

Le prévost leur assignera jour tel comme la cause  
le désire à sa Loige au Bourg.

(*Ch. B. I*, p. 411.)

Tels choses doivent Loigier par ordre selon ce qu'il  
appartient et s'ils le Loigent sans licence, il n'y a point  
d'amende fors que...

(*Ib.* p. 407.)

Il y a en Nivernais et en Bourgogne un grand  
nombre de localités dites la Loge ou les Loges.  
Dans le *Cart. de l'Église d'Autun* on voit figurer  
Arnulphus dominus Logiarum, Guido dominus de  
Logiis, Philippe de Loiges, etc. Le nom de la  
Loge est encore répandu un peu partout.

Loge a très probablement donné loger au fran-  
çais. Les plus anciens textes emploient ce verbe  
dans le sens de camper en plein air :

L'endemain s'ala Logier li roys devant la citei  
d'Arsur.

(*JOINVILLE*, p. 310.)

Et li dus se Loja sos .i. pin verdoiant.

(*Parise la Duchesse*, v. 2244.)

Il souffrirent les Sarrasins  
De si priés estre lor voisins,  
Qu'il Logièrent devant lor ieux.

(B. DE CONDÉ, I, p. 10.)

Les troupes en campagne s'abritaient dans des loges comme sous des tentes. Dans le roman de *Fierabras*, - v. 1564, - on voit tous les soldats sortir de leurs loges pour le combat :

Lors s'en issent Francois des Loges et des très  
Qui ains ains, ki mius mius, ni est nus demorés.

Le dimin. logette désignait sans doute une loge de la plus petite dimension où les hommes étaient étroitement rassemblés pour la nuit :

Serjanz de pié refont Logètes  
De beles fuicillies qu'il cueillent.

Là sunt. . . . .

Entassez comme pourcelz.

(GUILL. GUIART, v. 8909.)

Dans le patois du Maine, aloger signifie mettre à l'ombre. Ce sens appuie Diez qui dérive loge de l'anc. h.-alle. *lauba*, *laubja*, feuillée, parce que les loges étaient faites avec des branchages. C'est pour cela, dit-il, qu'en vi. fr. foillie désignait une cabane. On trouve d'ailleurs en Piémont la forme « lobia » qui répond au bas-l. *lobia*, *laubia*, galerie ouverte. Dans un anc. glossaire, *lauba* = *umbraculum*. Le mot lobia, liauba, qui figure dans le Ranz-des-Vaches : « liaubâ ! liaubâ ! por ariâ ! » et qui est le cri d'appel des vaches ou armaillis de la Suisse romande, appartient peut-être à la même origine. Il est, avec cette conjecture, le signal du rendez-vous sous les ombrages de la montagne ou sous le toit du chalet à l'heure où il convient de traire les vaches. Dans la région, le verbe « lobâ » prend à la lettre la signification d'appeler les vaches pour les traire.

**LOIGER, LOIGIER**, v. a. et n. Loger comme en français.

Ils ne se peullent Loigier en la portée plusieurs sanz licence de foirier... Les autres drappiers qui ne peuvent estre Loigiez en la dite grange, l'en les Loige devant au lonz de la rue... Que nul ne se Desloige jusques ung chacun ait païé son estail.

(Ch. B. I, p. 409, 411.)

**LOMBAR**, nom de bœuf. Il faudrait peut-être écrire lumbar. Dans la basse-lat. *lumbar*, *lumbare*, dér. du l. *lumbus*, désignait une courroie attachée

autour des reins : *Cingulum circa lumbum, quod lumbis religetur, vel quod lumbum cohibeat*. L'auteur cité par Duc. - à *Lumbare*, - ajoute : *Campestria alio nomine dicuntur Lumbaria, succinctoria, et perizomata*. Cette courroie ou ceinture figure plusieurs fois dans la Bible : *Sicut enim adheret Lumbare ad lumbos viri, sic agglutinavi mihi omnem domum Israel* (JÉRÉMIE, XIII, 11).

Le mot fait-il allusion à quelque mode d'attelage ? Le bas-latin *lorum* désignait aussi une courroie, une bride, et sa traduction en fr. a donné lorain qui est également un nom de bœuf en plusieurs pays. Un lorandier était un valet de charrie :

Sele ot d'ivoire, li Lorains sont d'ormier.

(Duc. *Loramentum*.)

As autres biens qui sunt forain  
N'as-tu vaillant un viés Lorain.

(R. de la R. v. 5354.)

Le verbe normand « loriner », conduire, diriger, se rattache peut-être à cette origine.

**LONGIN**, s. m. Un peu long, lambin. S'emploie quelqef. adjectivement. Cet homme est « longin. » Il est assez singulier que le *Dict. de la langue fr.* rattache le terme populaire longis = longin au nom du personnage qui est réputé avoir percé de sa lance le flanc de N. S. Jésus-Christ. Longin nous paraît être simplement un dimin. de long, comme rondin est un dimin. de rond.

Norm. « longin, longis » : — Poitou : « longeau » ; — Saint. « longis. » Anglais *to lounge*, flâner ; *lounger*, flâneur.

**LOPER**, v. n. Terme usité dans le jeu de « la Gamouèche » pour exprimer le contact du morceau de bois ou bouchon avec le palet lancé par le joueur. L'adversaire « délope » la « gamouèche » lorsqu'il réussit à la dégager. « Loper » est pris au fig. et n'est qu'une variété de laper. (Voy. *Gamouèche, Laper*.)

**LOPOU, OUSE**, adj. et subst. Celui ou celle qui aime à boire, qui boit beaucoup. Sous-entend la soif par altération autant que le penchant à l'ivrognerie. Morv. n. « iopou, iopoure et iopouse. » Le wallon du Lux. a « lapoter » pour boire avec la langue comme les chiens.

**LOQUETER**, v. n. Boire à tout propos, à tout moment. Morv. n. « Loqueter » est peut-être un fréquent. de « loper », = laper et équivaldrait à loper par corruption.

**LOR**, pron. pers. plur. des deux genres. Leur.

Les vielles gens ont tost froidure,  
Bien savés que c'est Lor nature.

(R. de la R. v. 405.)

Tot li baron l'en ont proié,  
Melion Lor a otroié.

(Lai de Melion, v. 473.)

On trouve la forme anc. et la moderne dans ces vers de *Fierabras*, - v. 1772 - :

Tant ont Leur boins cevaus et poins et galopé  
Que tuit furent sanglant Lor flanc et Lor costé.

La consonne finale tombe le plus souvent dans la prononciation et on dit « lô tête » comme ailleurs « leu tête », pour leur tête. Pierrot, dans Molière, parle comme les campagnards des environs de Paris :

En gliue de rabat un grand mouchoir de cou à reziau avec quatre grosses houpes de linge qui Leu pendent sur l'estomaque.

(Don Juan, II, 1.)

Du l. *illorum*. (Voy. *Lô*.)

**LÔR**, adj. Celui qui est sujet au vertige. Se dit surtout du mouton qui a le tournis ou tournoisement. Au fém. « lorde ». Le mot s'appliquait aux personnes avec le sens de niais, sot, idiot :

Fol le claiment, Lort, sodoisnaz;  
E cil eschive lor solaz,  
Le pas s'en vait turhelant.

(BENOIT, v. 28574.)

Berry : mouton « lordaud » ou lourd ; « oueille ordaude », qui a le tournis ; — Poitou : mouton ourd ; — wallon du Luxembourg : « lourdaï », ournis ; « lourd », atteint du tournis ; « lourderie, ourdisse », vertige. Lourdisse n'explique-t-il pas, avec e préfixe péjoratif ba, le fr. balourdise que Diez voudrait rattacher au même rad. que badaud, l'est-à-dire au verbe baer, héer, avoir la bouche éeante ? Mouskes, - v. 25304, - emploie il est vrai » mot lourd pour badaud :

Aprîs si fu jus amenés  
Et par la vile pourmenés,  
Tot ausement com on fait l'ours,  
Pour les Lourdes et pour les Lours.

Mais le rapprochement de la signifie. n'implique pas la même origine. (Voy. *Lordais*.)

**LÔRDAIS, DALE**, adj. Lourdaud, idiot, étourdi. Se dit en parlant des animaux comme des personnes : Un mouton qui a le tournis est « lordais », une femme sans tête, évaporée, est « lordale ». Rabelais dit lourdoys pour pesant, grossier : Plus ie cougnoys que mon parler Lourdoys.

Un aignelet, lequel discourant son fait en Lourdois et prenant langue de Pathelin, se fait aussi grand maître que lui.

(ÉT. PASQUIER, *Recherches*, ch. L.)

Lordibus est l'équivalent de lourdaud :

Que maudit soit le Lordibus,  
Il n'a sens non plus que un oyson.

(Th. fr. I, p. 328.)

Le bas-l. *lordicare* indiquait une attitude propre à ceux qui sont lordais : Lordicat miser asellus et non vadit. (Duc. *Lordicare*.) Dans l'anc. langue, lord, lorde, signifie lourd, idiot, stupide :

Mès cele fet oroille sorde  
Qui n'est mie fole ne Lorde.

(Renart, v. 1818.)

Hem, damoysselle, parlez à nous;  
Est-elle sourde, ou s'elle est Lourde?

(Th. fr. II, p. 111.)

Wallon : « lourda » ; — Berry : « alorde », simple d'esprit ; « lordène », étourdissement ; « lorderie », tournis ; — Norm. « lourder », être idiot. Le bas-l. *lurdus*, stupide, est une contraction du l. *luridus*. Duc. cite l'anc. proverbe : *Populo stulto episcopos lurdis*. Le grec *λορδός* donne l'idée physique de l'étourdissement : celui qui a la tête penchée en avant. Dans le Forez, « lourde » est usité pour éblouissement, vertige. (Voy. *Ailôrdi*.)

**LOS**, accus. plur. de l'art. le, la, les au masc. et au fém. « vié-lu, vié-lci, vié-los », voyez-le, voyez-la, voyez-les. Se dit en parlant de plusieurs hommes ou de plusieurs femmes. Dans l'anc. langue los était une des formes de l'accusatif pluriel, mais seulement pour le masculin. Rom. prov. esp. *los* au masculin ; — port. *os*. Du l. *illos*.

**LOSSE**, s. f. Outil de charpentier, grosse tarière avec laquelle on perce à fond les trous

chauchés par le « beurchou. » En fr. losse et louche désignent un outil de forme à peu près semblable. Le wallon donne au premier mot la signifie. de grande cuillère, comme d'autres patois et le vi. fr. l'attribuent à louche :

Et doit le queux... avoir en sa main une grande Louche de bois...

(Gloss. du M. A. p. 369.)

Les deux termes sont identiques. ss ou c doux = ch. Le double sens d'outil et de cuiller résulte de la courbure en cuiller de la tarière. Le diminutif louchet demeuré dans la langue correspond à louchette, cuiller à pot en vi. fr. :

Un hanapel d'argent et une petite Louchette.

(Gloss. du M. A. p. 369.)

« Loquette », qui désigne en Champ. une houlette de berger à cause de la cuiller qui termine le bâton, est la prononciation picarde de ce diminutif :

Le suppliant osta audit bergier sa houlette ou Louchet... Un baston ferré appellé Loucet de berchier, etc.

(Duc. Lochea.)

Le simple loque avait la même signification :

Pierre le maire trouva en la maison un baston que l'en appelle Locque.... Print ung baston appellé Locque....

(In. ib.)

Ainsi : « losse = loche ou louche et loque », tarière sous la première forme, cuiller à pot ou poche sous la seconde, bâton ferré, houlette sous la troisième. En Saintonge une mauvaise langue est métaph. appelée « losse. » (Voy. *Beurchou.*)

LOUÀ, s. m. Pou de bois. Berry : « louâche », insecte des bois ; — Suisse rom. « lovet, lovetta », tique de marais ; — Genève : « lovat, louvat » ; — Maine : « loup rouge. » En fr. louchette, dimin. de louve, est un des noms vulgaires de la tique des chiens.

LOUÂCERON, s. m. Insecte qui s'attache entre cuir et chair au corps des animaux. Ce terme est probablement un dimin. du précédant. Morv. n. (Voy. *Luâchon.*)

LOUAINGE, s. f. Louange.

LOUAINGER, v. n. Louanger, donner des louanges.

— Louainger (se), v. réfl. Se vanter, se donner des louanges par vanité.

La formule de la fausse humilité est dans cette phrase banale à force d'être usitée : « ç' nâ' pâ pô m' louainger, mâ i seu hounête », ce n'est pas pour me vanter, mais je suis honnête.

LOUASSE, s. f. Petite tranche, tranche mince : « eune louasse d' paingn'. » Morv. n. (Voyez *Loiche.*)

LOUÂTEURE, s. f. Lien de paille qu'on emploie pour les petites gerbes. Le grand lien de paille et de bois est proprement un « iein. » Le mot « louâteure » n'est peut-être qu'une contraction de ligature et nous vient du l. *ligatura.*

LOUÂYI, s. m. Loisir : « i frê ç' lai ai louâyi », je ferai cela à mon loisir ; « i n'ê pâ l' louâyi », je n'ai pas le temps. Louâyi, dont l'orthographe est difficile à établir, est un infinitif comme dormir, manger, boire, etc., et représente le l. *licere*, comme le vi. fr. loisir, et le normand « loiser », être licite.

LOUÉE, s. f. Foire, apport, marché où se réunissent les garçons et les filles qui offrent leurs services. Dans quelques parties du Morvan les garçons qui se présentent à la louée portent un rameau de feuillages au chapeau et les filles une fleur à la main. Cet usage existait et existe peut-être encore en Normandie. Dans cette région, la formule du débat pour la quotité des gages n'était pas : Quel prix demandez-vous ? mais : Combien le bouquet ? Quelques auteurs ont cru voir dans ces fleurs symboliques un souvenir de la couronne que les Romains mettaient sur la tête des prisonniers de guerre au moment où on les exposait en vente.

Les « louées » offrent parfois d'étranges tableaux de mœurs. On a vu des individus tout à fait étrangers au pays venir de Paris pour louer un certain nombre de jeunes filles et les emmener avec eux sans que les parents aient voulu s'y opposer. La promesse d'un fort salaire est une amorce irrésistible. Berry : « louc, louéc. » (Voy. *Plaice.*)

LOUER, v. a. Louer, amodier, prendre en location une personne ou une chose.



— Louer (se), v. pron. Se mettre au service de quelqu'un ; très usité dans ce sens en parlant des domestiques. On « se loue » ou on « s'aloue » à l'année, au mois, à la journée. (Voy. *Alouer*.)

**LOUESSAR**, adj. Louche, celui qui regarde de travers ; au fém. « louessarde. » Morv. n. De « lousse » = louche.

**LOUIS**, s. m. Notre louis d'or vaut vingt-quatre francs. Un Morvandeau ne parle jamais que de celui-là. Il reçoit cependant volontiers les autres. (Voy. *Pistole*.)

**LOUISEAU**. Nom d'homme, dimin. de Louis.

**LOUP-VÂROU** ou **VÉROU**, s. m. Loup-garou, sorcier qui emprunte la forme d'un loup pour battre la campagne et aller en garouage. Le Morvan étant, dit-on, un pays de loups, le nom de ce carnassier fait une grande figure dans les conversations et dans les usages de la contrée. « Loup-vârou » ou « vérou ! » est le juron familier. On appelle « murs de loups » ces clôtures en dentelles que l'on forme avec des pierres superposées sans autre liaison entre elles que l'air vif de la montagne. Un « loup-vérou » est un homme à tout faire, un homme qui a tous les vices. « Peut loup-vérou ! » est le maximum de l'injure. Les anciens du pays avaient mille histoires de loups-garous à raconter. Aujourd'hui on n'en parle guère mais il s'en faut qu'on n'y pense plus. Cette conception fantastique reparait à toutes les époques d'agitation. En 1847 les prétendus incendiaires se changeaient en loups ou pour le moins en chiens, aussi un peu garous, lorsqu'ils étaient poursuivis à outrance et traqués dans les bois.

La forme garou a prévalu en fr., mais les autres bérour, vérou, varou, voirou, vailou, se sont conservées dans les patois cohéritiers de l'anc. langue. Elles s'appliquent toutes également au même personnage fabuleux, l'homme-loup, appelé garwal dans quelques textes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Marie de France, dans son *Lai du Bisclavere*, nous en parle en ces termes :

Homes plusurs Garwals devindrent  
E es bocages meisun tindrent.  
Garwall si est bestes salvage;  
Tant cum il est en cele rage  
Homes dévure, grant mal fait,  
Es grant forest converse e vait.

Garwall paraît dérivé du bas-l. *gerulphus* équivalent de *verewolf*; *vere*, homme ; *wolf*, loup, et par contraction des deux mots, *var-ulf* ou varou, le lycantrope des Grecs à l'imagination desquels nous devons l'idée première de l'homme-loup. On voit dans Lucien les sorcelleries de la femme d'Hipparque qui se métamorphosait à volonté et à l'aide de quelques paroles magiques, transformait les hommes en animaux. Virgile nous apprend aussi que la superstition de l'homme-loup existait chez les Romains. J'ai vu, dit Alphisibée, par le secours de ces herbes enchantées, Méris plus d'une fois se changer en loup et s'enfoncer dans les bois. (Eglogue VIII.) L'imagination populaire au moyen âge et jusqu'à nos jours a été sans cesse préoccupée de ce rêve monstrueux. Écoutez un trouvère normand du XII<sup>e</sup> siècle :

Sanglentes bestes, Lou-garoul,  
Serez-vous jà nul jor saoul  
De genz noier et sebourir,  
D'ames mengier et tranglotir ?

(BESNOT, III, p. 519. Appendice.)

Le *Lai de Melion*, écrit au XIII<sup>e</sup> siècle, repose tout entier sur la fable d'un homme changé en loup :

Et Melion el bois entra,  
Ses dras osta, nuz est remez,  
Lors devint Leu grant et corsus.

(V. 76.)

La conversation des commères de l'*Évangile des Quenouilles* démontre qu'au XVI<sup>e</sup> siècle la foi à ces superstitions était encore toute vive :

Parlons, dit l'une, de ces Lous-varous qui n'estriens si dangereux que leur montre. Car mon mary que tel l'ay souppehonné m'en fait perdre maint beau somme ..... Je oy, dit une autre, ja pieça raconter à une ma parente quelle doubtoit son mary estre Leu-warou, mais par conseil, si tost qu'il estoit nuit, celle traynoit sa corioe ou son escoucel sur la terre après elle et par ainsi n'en povoit estre aprochée..... Dict une autre vielle : Se un homme a telle destinée d'estre Leu-warou, c'est fort se son filz n'en tient, et se filles a et nulz filz, volentiers sont quaquemares.

(P. 155, 156.)

Bodin, dans son livre de la *Démonomanie*, nous offre le moyen de distinguer les loups-garous des vrais loups. Suivant lui les premiers n'ont pas de queue. Qu'ils y regardent ceux qui tiennent le loup par les oreilles !

M. Ch. Nisard, dans ses *Curiosités de l'étym.*



*fr.*, prétend prouver que le terme parisien voyou est dérivé de garou ou plutôt de voirou. Cette thèse fort paradoxale ne nous a pas convaincu. Au reste elle ne nous regarde pas. En Morvan nous avons des gamins et des loupes, mais grâce au ciel point de voyous. (Voy. *Varou*.)

**LOURE**, s. f. Louve, femelle du loup. Morv. n. « Oll' heulot toot c'ment aine loure », elle hurlait comme une louve. (*Histoire du Morvan*, I, p. 58.)

Quelques loc. portent le nom de Loure, la Grande-Loure, la Petite-Loure, le bois et l'étang de la Loure dans la c<sup>ne</sup> de Toury-sur-Jour, mais « loure » signifie aussi loutre en Berry et dans quelques parties du Nivernais. (Voy. *Leure*.)

**LOUTAULE**, adj. Fréquenté par les loupes. En Berry, le « loutier » est un sorcier en relation avec les loupes. Le changement apparent du p en t se montre dans des noms de lieu tels que la Louetière, c<sup>ne</sup> de Chevillon dans l'Yonne. Le hameau de Louptière, c<sup>ne</sup> de Montiers dans le même département, est écrit Louvetière en 1672. Loutaule est une contraction de loutaule ou loutetaule. (Voy. *Lupaule*.)

**LU**, pron. sing. de la 3<sup>e</sup> pers. rég. direct. Lui, soi : « g'ô ai lu », c'est à lui ; « i parlin d' lu quan al ô v'ni », nous parlions de lui quand il est venu. Cette forme existe dans les plus anciens textes bourguignons :

Nos Agnès.... avons acompaigné lo noble baron Hugon dus de Borgoigne a toz jors, por Lu et por ses hoirs.

(*Bibl. de l'Éc. des Ch.* VI, t. 4, p. 158.)

E ki leaument Lu sert si fait mult à preisier.

(*BENOIT*, III, p. 365.)

..... Lu et sa compaignie.

(*Floovant*, v. 1231.)

Si le fr. dit soi pour lui, notre patois dit toujours lui pour soi. Un Morvandeau commettrait donc un gallicisme s'il écrivait avec l'auteur de *Polyeucte* :

Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui.

Il devrait dire : qu'il fasse autant pour « lu » comme je fais pour « lu. » Le patois bourg. comme le dialecte dit aussi « lu » pour lui :

Note bon curé, tant qu'ai pu.

Le fin premei quemance ai braire...

J'an fire tôt autant que Lu.

(*LA MONNAYE*, Noël XI.)

— Art. masc. Le : « vié-lu », voyez-le.

**LUÂCHON**, s. m. Pou de bois. Morv. n. n.-o. (Voy. *Louâceron*.)

**LUCHI**, s. m. Résidu de la lessive. Morv. n. (Voy. *L'chu*, *Lussu*.)

**LUHIAR**, s. m. Bêlier. Morv. n. Env. de Lormes. (Voy. *Lureai*.)

**LUÏÂ**, s. f. Petite croix que les enfants fabriquent avec les tiges de chanvre. Peut-être de *lucere*, luire, parce que les tiges de chanvre ou chenevottes servent souvent d'allumettes.

**LUÏERNE**, s. f. Léopard. Quelquefois « luerne et luiarne ». (Voy. *Luiserne*.)

**LUÏERNER**, v. n. Faire le léopard, aller et venir sans autre but que la flânerie, jouer au soleil. (Voy. *Luiserner*.)

**LUISERNE**, s. f. Léopard. Morv. n. n.-o. Une partie de la contrée prononce « luisarne ». Il est difficile de rattacher luiserne au l. *lacerta*, léopard, et d'autant plus que le verbe « luiserner » a dans plusieurs patois une signification et en conséquence une origine très différentes. D'ailleurs le changement de la dentale t en n n'est guère admissible. Le l. *lucerna*, petite lumière, se prêterait beaucoup mieux à une étym. raisonnable. L'œil brillant du léopard a pu donner naissance à cette métaphore. Outre que nous lisons dans saint Luc, - II, 34 - : *Lucerna corporis tui est oculus tuus*, nous savons que l'italien dit : *aver l'occhio del ramarro*, avoir l'œil du léopard, pour exprimer l'éclat d'un œil ardent. En vi. fr. luiserne, lucerne signifie lueur, lumière :

En sum ces maz e en cez altes vernes

Asez i ad carbuneles e lanternes;

La sus amunt pargetent tel Luiserne

Par la nuit (neire) la mer en est plus bele.

(*Ch. de R.* p. 221.)

Doit li hom qui fait le puis avoir antor soi une Lucerne ardent, car se elle dure sanz estaindre, ce est bons signes.

(*BRUN. LATINI*, p. 178.)

Bourg. « luzanai », regarder d'un œil perçant ; — Metz : « luhene, lugène », lumière ; — Forez : « lusarna », ver luisant ; « luzarná », luire ; — H. Maine : « luerne », leurur pâle ; — breton : *lugern*, éclat. — L'ital. *lucerna* signifie à la fois lumière et œil. — Le rom. prov. a les formes synonym. *lucerna* et *luzerna*.

**LUISERNER**, v. n. Luire par intervalles. Se dit du soleil lorsqu'il se montre et se dérobe tour à tour. Si l'on en croit le dicton de Bourgogne mis en vers par un poète du pays, Pierre Grosnet,

La femme qui parle latin,  
L'enfant qui se nourrit de vin,  
Soleil qui Luiserne au matin,  
Ne viennent pas à bonne fin.

Maine : « luisarner, luiserner », répandre une leurur pâle ; — Forez : « lusarná », luire en parlant du soleil ; — breton : *lugerni*, reluire.

Le vi. fr. disait luiser, luisir, pour briller :

En cel bruellet voi ces elmes Luisir.

(*Huon de B. v. 682.*)

L'argot dit « luisard » pour soleil, « luisarde » pour lune, « luisant » pour jour.

**LÛIOTTE**, s. f. Petite leurur, lumière pâle. Le dimin. « lûiotte » est pour luette dér. de lue qui se trouve dans berlue. Luette entre en composition dans le normand « berluette » que le fr. prononce bluette. Le Maine a « luet », œil. Du l. *lucere*. (Voy. *Luia*, *Teurlue*.)

**LUJAR**, s. m. Léopard. Morv. n. En Bourg. « luzar. » Le patois italien de Mantoue a « lugar, lugher », pour léopard vert. (Voy. *Beurlujotte*.)

**LULARNE**, s. f. Luzerne.

**LUMÉRO**, s. m. Numéro. Quelques parties de la Champagne disent aussi « luméro » pour numéro, « Lormandie » pour Normandie, etc. — Pic. liméro ; — Genève : « miméro. »

**LUPAULE**, adj. Se dit d'un lieu fréquenté par les loups ; c'est un endroit bien « lupaulé. » On prononce en plusieurs lieux « loutaule. » Le normand et le poitevin ont l'adj. « alouvi » = affamé comme un loup, lequel se trouve dans les belais :

Je suis allouvi et affamé de bien faire et travailler comme quatre boeufz.

(*Pantagruel*, iv, 24.)

En wallon, « lovèse », équivalent de louve, se dit d'une femme de mauvaises mœurs.

**LÛRE**, v. a. Luire, briller, donner de la lumière. « Lûre » est une variante archaïque pour luire. On n'en trouve aucun exemple dans les anc. textes, dit Burguy. Wallon : « lûre. »

Du l. *lucere* qui a donné trélure au vi. fr. comme *ducere* a donné au Morv. « dûre » pour duire, à l'ital. *tradurre* pour traduire et voiturier. (Voyez *Teurlûre*.)

**LUREAI**, s. m. Béliet, mâle de la brebis. On prononce généralement « leureai » dans la région bourg., mais le mot est inscrit ici pour ne pas être trop éloigné des suivants. En Bourg. « lurâ. »

**LUREAU**, **LURIAU**, **LEUHIAU**, s. m. Béliet. Morv. n. En Poitou, « lureau » = luron. Comp. avec le fr. godelureau, le wallon et le rouchi « galuriaux », coureur de femmes, vert galant. Ce dernier terme existait dans l'anc. langue avec le même sens. Dans la *Comédie des Chansons*, Silvie dit à Jodelet qui s'émancipe :

Ardez, qu'ous estes Galouriaux !

Est-ce à cause du renouviau ?

(*Th. fr. IX*, p. 176.)

Godelureau paraît être formé de god et de lureau = luron. Le rad. celt. god qui marque la luxure se montre dans le vieux verbe goder et dans gode, godine, godinette, fille ou femme de mœurs équivoques. L'association du préfixe god et de lureau nous semble donc indiquer le véritable sens étymol. de godelureau, homme très empressé auprès des femmes peu farouches :

LA FOLIE.

.....Que veux-tu ? qui t'amène ?

ALBERT.

Une ingrâte que j'aime et qu'un Godelureau

Est venu m'enlever jusques chez moi, Madame.

(*REGNARD, Les Folies amoureuses*. Divertissement, sc. v.)

La glose du mot godelureau dans le *Dict. de l'Académie* est : Jeune homme qui fait le galant auprès des femmes. Il ne se dit qu'en mauvaise part : c'est un godelureau ; elle a toujours trois ou quatre godelureaux après elle. (*Factums de*

FURETIÈRE, I, p. 144.) C'est par confusion entre le *v* voyelle et l'*u* consonne que la forme leuron pour luron est demeurée levron, de manière à tromper même Cotgrave qui dit : Levron : a young or little greyhound. Il est vrai qu'il rétablit, à son insu peut-être, la véritable signification en ajoutant : Also a young wanton fellow that minds nothing but pleasure. (Voy. *Luron*.)

**LURIA**, s. m. Béliet. Dans une commune du Morv. n., à la Vault-de-Frétoy, j'ai entendu employer les trois formes « lureau, luriâ, luron. » Au milieu du village se trouve un champ appelé le Luriâ.

**LURON, LEURON**, s. m. Béliet, agneau mâle. Scarron, dans son ode burlesque de *Léandre et Héloïse*, écrit levron :

Maint paon vainement fit la roue  
Autour de ce jeune tendron,  
Maint la fleura comme un Levron  
Au hazard d'avoir sur la joue.

Ce mot nous indique probablement l'origine de luron que le fr. moderne traduit par gaillard, homme vigoureux et déterminé. Suivant la définition du *Dict. de la langue fr.*, une luronne est une femme qui ne s'effarouche pas aisément. L'anc. langue s'est servie de la forme luire pour lutter, mot technique qui exprime le combat amoureux du mâle avec la brebis. Dom Belin, le maître béliet du roman de *Renart*, dit :

Je serf à un vilein félon....  
.....  
Ne finai de ses brebis Luire,  
Ces brebis li ai-je enjendrées  
Que tu vois ici aînées.

(*Renart*, v. 13178.)

Luron = lutteur nous serait-il venu de cette forme et se rattacherait-il au terme de basse-lat. *lear*, *learis*, béliet, qu'on ne rencontre guère, je crois, que dans le *Polyptique* de l'abbé Irminon : Solvit porcum 1 crassum, Learem 1... - p. 98. - Item ad terciū annū totidem solvunt Leares... - p. 240. - Item ad terciū annū solvunt Leares xvii... - p. 243. - Quoi qu'il en soit, on pourrait peut-être admettre dans la même famille l'adj. *déluré* qu'il est difficile de confondre avec le participe

*déluré* = *détrompé*. Le *Gloss. du Centre* donne à *déluré* la signific. de gaillard et ajoute qu'il est un équivalent de luron. En Languedoc « *délura* », suivant l'interprétation de M. d'Hombres, signifie luron. Le simple « *lura* » équivalait à *matois*, mot qui, comme *matou*, semble dérivé du l. *maritus*, désignant dans Columelle un béliet et un coq. (Voy. *Maitou*, *Maireau*.) Le préfixe *dé* renfermerait une idée d'extension, d'accroissement. La Fontaine, cela est à remarquer, donne au simple *luré* le sens de galant :

Quand un jeune homme après avoir en France  
Étudié, s'en revient à Florence  
Aussi *Luré* qu'*aveu*.....

Le verbe « *luronner* » usité en Flandre et en Normandie avec la même signific. tourner autour d'un lieu avec impatience, aller çà et là avec vivacité, ne fait-il pas allusion à l'action du béliet qui guette et poursuit la femelle ? Comp. avec l'allein. *luder*, qui, appliqué à une femme, désigne dans le langage popul. une prostituée. Le verbe *ludern* = vivre en débauché ; l'esp. *ludir* expriment très bien la lutte du béliet. Il y a dans la ville de Valenciennes une rue dite du Trou-luron. (Voy. *Lureau*.)

**LUSSU**, s. m. Le « *lussu* » ou « *luchu* », suivant la forme locale, est l'eau mêlée de cendre qui découle du cuvier de lessive. C'est aussi le dépôt vaseux qui demeure au fond. On dit à la ville « *lessu*. »

...Ne vecquit fors que de pain  
Pétri à Lessu fort et aigre.

(*R. de la R. v. 204*.)

Bourg. « *lessu* » ; — Champ. « *lessu*, *léchu* ». — Fr.-Comté : « *lessu*, *lissu*, *lissiu*, *lisé* » ; — Berry : « *lessu*, *lissu* » ; — Genève : « *lissu* » ; — Suisse rom. « *lissu*, *linsu*, *lienzu* » ; — rom. prov. *lissiu*, *leissiu* ; — catal. *hexiu*. En bas l. *lexus* a quelquel. le sens d'eau qui a été au feu, qui a bouilli. Dans Nonius : Lix etiam cinis dicitur, vel humor cineri mixtus. Du l. *livivium*, lessive. (Voy. *L'clu*, *Luchi*.)

**LUTROT**, s. m. Gorge, gosier. (Voy. *Garlutrot*.)

## M

**MÂ**, adv. Plus, davantage, une plus grande quantité : « i gll'i en é beillé mâ », je lui en ai donné davantage; « a i en é mâ d'eune », il y en plus d'une; « al ô mâ mailaïde », il est plus malade. Mâ est la conjonction mais, en italien *ma*, qui dans l'anc. langue, avait aussi la fonction d'adverbe et signifiait plus, davantage.

Sire chevaliers, vous ne faites pas que courtois de demander à monsignour car il a tant donnei que il n'a Mais que donner.... Vous dites que je n'ai Mais que donner; si, ai vous meismes.

(JOINVILLE, p. 52.)

Tant en menja, qu'il n'en veut Mès.  
Et Droïn dist, veulz en tu Mès ?

(Renart, v. 25164.)

Car certes mon corps affoyble; Je ne puis Metz guères parler.

(Th. fr. III, p. 417.)

Le dict du Saige, trop le feiz  
Favorable, et bien n'en puis Mais,  
Qui dit : Esjoys-toz, mon filz,  
A ton adolescence; mais  
Ailleurs sers bien d'ung autre meetz,  
Car jeunesse et adolescence

— C'est son parler, ne moins ne Mais —  
Ne sont qu'abbus et ignorance.

(VILLON, *Grand Test.* xxvii.)

A ce propos se leva une vieille qui n'avoit Mais que un dent.

(Évang. des Quen, p. 53.)

Je n'en puis mais, en fr., se traduit par : je ne peux pas davantage, je ne peux rien de plus. Nous contractons mais en « mâ », comme mauvais en « mauvâ », jamais en « jaimâ », etc. *Sempremai*, *mai sempre* en ital. réunit le sens de mais et de toujours : à jamais. Il en est de même pour les adverbes *moind*, *maïsi*. *Mai* leur donne le sens absolu de vraiment non, vraiment si. En esp. *mas* a la même valeur : *a mas* = en outre; *mas y mas*, plus, plus que = *magisque*. Un plaisant disait un jour à propos du magnifique pont construit sur le Manzanarès presque toujours à sec,

qu'à cette rivière il faudrait plus d'eau et moins de pont : *Mas agua y menos puente*.

Berry : « mais », encore plus : « mais d'un, mais qu'un » = plus d'un; — Norm. « mai », plus : « maïsi plus », désormais; — Suisse rom. « mé, mai », davantage, plus; — Forez : « may », ib.; — Poitou : « mai », ib.; « tanmai », beaucoup plus; — rom. prov. *ma, mas, mais; per ma e ma*, de plus en plus.

— Conjone. adv. Mais : « al ô v'ni iqui, mâ al ô r'pairti », il est venu ici, mais il est reparti.

Dist Harnaus : dame, vos dittes verctey,  
Mas l'en ferai totes vos volanteiz.

(G. de Vi, v. 3395.)

Nous n'antandons point à renucier par la teneur de ces presantes lettres, Mas yceux retenons à nous... Nus ne sera gaigiez por la dete son seignor, Mas que por la soc (sienne).... Le dit arrest.... ne fut pas donez contre eux, Mas contre nous.... Mas nous voules et outroïens pour nous, pour nos diz hoirs....

(Ch. B. I, p. 62, II, p. 31, 204, 423.)

Li mavais m'ont geté à tort de mon heritaige, Mas j'ai bone esperance en Nostre Seignor.

(Nouv. françaises du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 43.)

Du l. *magis* pour l'acception de davantage, plus, et de *sed magis* employé dans la basse-lat. pour celle de mais. *Sed* dans Festus = *sine*, sans. La locution populaire sans plus équivaut donc à *sed magis*.

**MÂBRE**, s. m. Marbre. Dans ses *Variations de la langue fr.*, Génin cite ce mot à l'appui de sa théorie de la suppression de la lettre r suivie d'une seconde consonne. On le rencontre souvent ainsi écrit :

Moult fu bele la cambre, car n'ot si bele ou monde :  
Li pilier sont de Mabre ki à la vote afonde.

(Fierabras, v. 2174.)

Hugues vint aus fenestres de fin Mabre lité.

(Parisic la Duchesse, v. 2248.)

Bourg. « mâtre »; — Suisse rom. « mabro », marbre, bille ou boule pour le jeu. — A Lille,

« mabré, mabresse » désigne un homme ou une femme qui a eu la petite vérole.

**MÂCHEURER**, v. a. Mâchurer, barbouiller, noircir, salir. Un vieux proverbe disait : Le chaudron mâchure la poêle. On se souvient aussi du mot historique de Charles IX aux huguenots d'Auxerre : Arrière, arrière les mâchurés ! Les trois rois mages ont été appelés les rois mâchurés ou même mâcheurés parce que la tradition les représentait comme appartenant à la race noire :

Le tier, pu Mâcherai  
Qu'ain roi d'Étiopie,  
Prezanti po son plai  
De l'ançon d'Airaibie.

(LA MONNAYE, Noël v.)

Le *Dict. de la langue fr.* donne à mâchurer la signification restreinte de barbouiller de noir. Chez nous le sens est beaucoup plus étendu. Il s'applique à toute espèce de barbouillage ou de souillure comme en vi. fr. :

Le mestre queux l'ot fait la nuit toser  
A la pacle noircir et charbonner,  
Trestot le vis li ont fait Mascarer.

(*Bat. d'Aleschans*, v. 3378.)

Bien sembloit Sarrasin del visage et del nés,  
Car il estoit d'une herbe noircis et Mascurés.

(*Chanson d'Antioche*, I, p. 42.)

Tousjours se vaultroit par les fanges, se Mascaroit le nez, se chaffouroit le visage.

(*Gargantua*, I, ch. XI.)

Dans *Pantagruel*, - IV, 20, - figure un cuisinier nommé Maschourré. Ce nom significatif sera bien compris à Genève où les « taches de mâchure » sont les souillures qu'on reçoit autour des marmites.

— Le Machuré, nom de loc., *c<sup>o</sup>* de Rouy et de Saxe-Bourdon.

Bourg. « mâcherai, mâchurai » ; — Champ. « machurer », noircir ; — Lorr. « macherer », barbouiller ; — wallon : « maherer, mahurer » ; — Forez : « machurâ » ; — II. Auvergne : « matsara » ; — Suisse rom. « matzura, matschera », charbonner ; — rom. prov. *mascarar*, barbouiller ; — port. *mascarra*, noir sur la figure ; *mascarrar*, salir ; — ital. *maschera*, masque ; *mascherare*, masquer ; — vi. flamand : *maescheren*, souiller de suie.

L'ital. *maschera* signifie faux visage comme le

le bas l. *masca, mascha* = masque. Dans le *Catholicon* de Lagadeuc, *queen* = faulx visaige avec cette glose : Larva quod vulgo dicitur Mascara. Duc. dit de même, - à *Masca*, - Quod apponitur faciei ad terrendos parvos. Dans le *Gloss. german.* de Wachter : Maske larva, facies ficta. Maskier s'est dit en vi. fr. pour barbouiller ou mâchurer :

Sire, dist la pucele, ben m'en sui apensée,  
Très le premier jor que m'eustes visée,  
Que n'estoie de noir Maskie et noirciée.

(*Garin de Monglane*.)

Selon Mahn, l'ital. *maschera* a donné la contraction *masca*, masque, sorcière, par assimilation d'un visage barbouillé avec une figure masquée ou grimaçante. Quant à l'origine du mot, il nous viendrait de l'arabe *maschara*, bouffon. M. Littré, au contraire, considère l'ital. *maschera* comme un allongement du bas l. *masca, mascha*, dont l'étym. est obscure. (Voy *Mâqueiller*.)

**MÂCHEURON**, s. m. Se dit d'un objet qui salit et principalement qui noircit. Un morceau de suie ou de charbon, un lumignon de lampe, un pâté d'encre, une parcelle de papier brûlé, etc., sont autant de « mâcheurons. » Le mot répond peut-être au fr. *mascaron* et à l'ital. *mascherone* qui représentent au fond une surface noircie ou une chose grimaçante.

Genève : « mâchure », tache de noir ; « mâchuron », tache de mâchure ; — Suisse rom. « matzuron », tache de charbon, de suie, etc. ; — wallon : « macuriaux » ou « noirets », parcelles de suie.

**MACHIN**, s. m. Surnom qu'on donne à un individu ou à un objet dont on ne dit pas le véritable nom ; usité comme partout sans être du patois. Ce terme est-il une corruption de machine, comme l'admet le *Dict. de la langue fr.*, ou seulement une variante de meschin qui dans l'anc. langue désignait vaguement un enfant, un serviteur, un valet ?

L'uns l'enseyned, beyn parv Mischin,  
De grec sermon et de latin.

(*Chrest. Bartsch*, p. 28.)

En sa compeigne chevaliers quatre-vint  
Qui tuit se painent de garder le Meschin.

(*La Mort de Garin*, p. 23.)

Si la dernière étymol. était suffisamment assu-



rée, on aurait appelé meschin comme on nomme encore garçon, l'inférieur qu'on ne désigne pas exactement. Appliqué à une chose, le terme aurait sous-entendu un objet de très mince valeur. En fait, il renferme une idée de dénigrement, de dépréciation. Suivant Grandgagnage, meschin dont le wallon n'a conservé que le fém. meschine (meskène), nous vient, comme le fr. mesquin, de l'arabe *maskino*, misérable par l'esp. *mezquino*, qui répond à l'ital. *meschino*, pauvre, mesquin. Meschine, servante, subsiste sous plusieurs formes dans les patois.

Ce mot se rencontre fréquemment en vi. fr. :

LA FEMME.

Allez faire bouillir le pot.

LE MARY.

Dya, c'est office de Meschine.

(*Th. fr.* II, p. 36.)

La relation avec machine pourrait cependant s'appuyer sur le patois de Genève qui dit « machine, machinante », concurremment avec machin.

**MÂCHOUËRE**, s. f. Machoire. Dans Palsgrave. machouere :

Maschecroutte... estoit une effigie monstrueuse et terrible aux petits enfants... avec amples, larges et horribles Maschoueres bien entendelées.

(*Pantagruel*, iv, ch. 59.)

**MÂCHOU**, s. m. Celui qui mâche, qui tient quelque chose entre ses dents. Se dit quelquefois pour glouton : « eun grô mâchou. » Au fém. « mâchouse » et en quelques lieux « mâchoure. »

**MÂDEU**, adv. Aujourd'hui, après midi, ce soir, tantôt ; « démâdeu », dès à présent, tout de suite.

Gaignier porrunt dès or mais

Segurement e tut en pais.

(*BENOIT*, v. 34803.)

« Mâdheu » est la forme locale de l'ancien terme meshui, huimais, qui avait le même sens. Dans Borel, mais-hui : Mais-huy je ne bouge d'ici.

Tuit somes doné à la mort... se tu as Hui vie, par aventure demain morras.

(*BRUN. LATINI*, p. 421.)

Li Rois a dit, tenez nos pès,

A vos ostiex alez Huimès.

(*Renart*, v. 14542.)

Et or me tais atant Mès lui.

(*Lai de l'Ombre*.)

Hui-mais iert Solimans à grant honte livrés.

(*Chanson d'Antioche*, I, p. 160.)

Ne me babilles

Meshuy de ton bée et me paye

(*Pathelin*, III, sc. 8.)

Or sus, mes enfants, la mort est Meshuy le seul moyen de vostre defense et liberté.

(*MONTAGNE*, II, 27.)

La fortune ayde à la facilité du marché de ma vie, ne l'ayant logée en tel point qu'elle ne fait Meshuy ni besoing aux miens, ny empeschement.

(*IB.* III, 9.)

Fr.-Comté : « mazu » ; — Bourg. « mazu, mazhuan » ; — Berry : « maishui », aujourd'hui, tantôt, désormais.

De mâ pour mais en vi. fr., en l. *magis* ; d pour de ; eu, heu pour hui, *hodie*. Dans Roquefort, jour-d'eu = aujourd'hui. Mâ exprime le moment avancé du jour, comme mais dans désormais. Hui est la forme ordinaire de l'anc. langue. On trouve hue, - v. 622, - dans G. de Viane :

Au fer des lances serons l'ite aiosté ;

Le kei ke soit, convient estre maté.

(*Voy. Deu.*)

**MÂGAU**, s. m. Le jeu du « magau » est un jeu de billes comme le jeu dit : « à la masse. » Dans le premier le joueur lance sa bille contre d'autres billes placées isolément sur un triangle ; dans le second, il en jette une petite poignée en un seul paquet dans la direction d'un trou qui est le but. Morv. n. n.-o. Comp. avec le bas l. *mago* = *capulus*, poignée, le port. *maço*, boîte, paquet, et le forézien « macalon », petite meule. En wallon, « magalase, magaloché » désigne le jeu du bouchon qui figure également à Lille dans le jeu à la masse. En Espagne ce même jeu est nommé *marro*. Le palet dont on se sert pour remplacer la bille est un *marron*. Marro nous rapproche beaucoup du jeu de la marcelle sans nous conduire à méreau. La relation entre un méreau et la marcelle n'existe, disons-le en passant, ni en esp., ni en port., ni en italien.

— Bourse, bourse pleine comme le fr. *magot*, mais par extension seulement tas d'argent, trésor. Lorsqu'on dit d'un homme qu'il a caché son « mâgau », on entend tout d'abord qu'il s'agit d'une

hourse enfouie dans une cachette. Noël du Fail, dans ses *Contes et Discours d'Eutrapel*, - ch. xi, - distingue la bourse de l'argent :

Il avoit trouvé le Mascaut et argent de son père bien enflé.

Le *Dict. de la langue fr.* observe que magot, somme d'argent, devrait être écrit magaut et ajoute que le mot a été confondu par assimilation avec magot, singe. Nous croyons que les deux vocables doivent être écrits de la même manière parce qu'ils ont la même origine. En effet le bas l. *magaldus*, que Duc. dit être le vi. fr. magaut (magaut ou macaud, dans Borel), a la double signification de besace, poche ou vêtement d'homme, et paraît être identique à *magalia* qui en bas l. désignait également une sorte d'habillement à l'usage des pâtres. La synonymie du bas l. *maca* et *magaldus*, du vi. fr. macaut et magaut, du wallon « makezau » et « maguezau », paquet ou trésor caché, montre que le g n'est qu'un adoucissement du c et permet de rattacher les deux termes à *masculus*, mâle. Beaucoup de noms dans le roman et dans les patois rapprochent les deux formes congénères. Ainsi l'ital. *macca*, abondance, a la même valeur que *magona*, bien voisin du port. *magote*, tas, et du normand « macot, magosse, magousse », qui semblent être les diminutifs d'un primitif « mague », ventre, poche, lequel se montre à découvert dans « maguette » = caillette (*marghella* en ital., « mago » en wallon), dont la traduction latine dans le *Dictionariolum puerorum* est *scrotum*. Magot = singe, avec un suffixe de dépréciation, se rattacherait donc à *masculus*, offrant l'idée d'un vilain mâle, comme magot, bourse, sac d'argent, par assimilation avec les génitoires ou bourses, assimilation soutenue par le l. *scortum* = *scrotum* qui a donné à la même langue le mot *scortea*, sac à mettre de l'argent. Ascanius Pedianus dit en effet : Sacci, sacculi, velleræ, Scortæ, manticæ et marsupia sunt nummum receptacula. Une assimilation semblable est dans l'ital. *scoglia* et surtout dans le grec *μαγιάς*. La double acception s'appuierait au besoin sur de nombreuses analogies qu'on ne peut réunir ici. On mentionne seulement *maggoty* qui dans le nord de l'Angleterre a le sens de frisque, gaillard : *maguet*, bouc ; *magano*, polisson, matois, et *maganear*, courir le guilledou en portugais ; « magaiot », marmot en Flandre et en Picardie ; « ma-

gui », guenon en Champ. ; « magari », homme vigoureux à Rennes ; « magan », lourd, grossier à Lausanne ; « magalot », ruffien en Anjou.

A propos de magot, signalons un rapprochement assez curieux à faire entre ce mot et macaque. En fr. le ver macaque est l'oestre de l'homme, dér. du grec *οίστρος*, insecte et mouvement passionné, transport. Or en anglais *maggot*, au propre, désigne un ver et au fig. se dit d'un caprice subit, d'une vive boutade. En wallon « maket, maquet », a la même signification : « avoir des maquets », avoir de brusques fantaisies, des lunes. Le grec *οίστρος*, l'anglais *maggot*, le fr. macaque, sont donc trois termes synonymes. Ne peut-on pas conclure de ce fait que le singe macaque, *macaco* en port., n'a pas emprunté son nom au Congo mais à l'adj. *macho* = mâle ? Ce qui autorise encore cette conjecture, c'est que l'esp. *macho*, mâle, s'applique comme le port. *macaco* au puissant instrument appelé eric. En fr. mâle est également la dénomination technique de plusieurs engins d'engrenage. On sait qu'en Irlande et en Écosse *mac* qualifie le fils c'est-à-dire l'enfant mâle. Nous n'oserons certes pas dire qu'à cet honorable substantif tiré de *masculus* ou plutôt de la racine beaucoup plus lointaine, sanscrite ou zende, qui a fourni le rejeton latin, il convient de rattacher le berrichon « maca », laid, désagréable, et « macaud » synon. de mâraud, chat mâle ; le wallon (Mons) « macâ, macard », sournois, ou « macaron » ; débauché, paillard ; le champ. ; « macquart ». brutal, le rouchi « maca », goulu ; le prov. « macareou », ruffien, non plus que l'ital. *maccheroni*, lourdaud, ou l'anglais *macaroon*, rustre, mais nous y adjoindrons sans crainte de manquer aux égards dus au sexe fort l'ital. *macaone*, joli papillon que le fr. nomme discrètement le page de la reine. Au risque d'exploiter outre mesure la rencontre du mot nous demandons s'il n'y a pas encore quelque relation entre ce rad. mac et le terme macabre, qui désignait la danse des morts au M. A. et qui a figuré dans tant d'écrits sans avoir jamais pu être expliqué. Observons d'abord que le phénomène connu dans le Morvan sous le nom de « âbre malquable ou malacabre » et en Bourg. de « âbre maucabré », (Voy. *Abre*) semble avoir quelque rapport avec ce pays fantastique appelé Magonie, que le peuple croyait voir dans les nuages (*Opera Agobardi*, in 8<sup>o</sup>, p. 147. *Liber de Grandine*) et

disait fréquenté par des navires aériens. Remarquons ensuite que le mot macabre subsiste encore avec un sens qui se reproduit fréquemment, nous venons de le voir, dans les dérivés romans de masculus, celui de lourd, grossier, stupide. Dans le patois du H. Maine, « macabre » signifie lourd, pesant ; dans celui de la Normandie, le même terme équivalait à stupide. Or nous voyons qu'en esp. notamment *macho*, dont la signification étymol. est mâle, renferme également au fig. l'acception de grossier, inepte, stupide, comme en Lang. « mâchou », comme à Lille « maqua », comme à Valenciennes « maca. » Dans la dernière région, « maca » se dit d'un gros marteau de forge reproduisant l'idée de force ou de pesanteur qui est encore dans l'esp. *macho*, l'ital. *mazza*, le fr. masse. En Berry « malloche » signifie maillet et sot. Dans la même contrée, « maquin » s'applique à une chose informe et très pesante. Marco Polo, dans son *Voyage*, dit toujours macqe, maqe pour masse, - p. 250, 251 -

Mistent les mains à les spéc et à les Maques... Il se commencent à doner grandisimes cous de spéc e des Maques..... Estoit si grant la nose et le feréis de le spéc e de les Macques qe l'en ne oist le Dieu tonant.

Ne peut-on puiser dans ce fait l'idée que macabre comme magot et macaque appartient au rad. mac = mâle, et, avec une terminaison différente, a servi d'équivalent à masculin, généralisant ainsi la triste ronde des hommes, c'est-à-dire la danse des morts ?

**MÂGNE**, s. f. Masure, maison en ruine, tas de décombres. Peu de mots ont subi des formes et des signific. plus nombreuses dans leurs nuances que celui dont on s'est servi pendant plusieurs siècles pour désigner ou la demeure de l'homme, ou sa famille, ou même quelquefois ses serviteurs et son train. Dans le gloss. de Roquefort on compte trente-huit manières d'écrire le vocable magnie et elles n'y sont pas toutes. D'un autre côté les acceptions dans lesquelles ce terme a été usité varient tellement qu'il est impossible de les indiquer ici même sommairement. Je m'en tiens à quelques citations puisées dans des monuments du dialecte bourguignon. Ecrivant à son ami Raimond, en 1150, saint Bernard dit : Demandeï aiz à nos..... comment li père de la Maigné qui est chief.... se doit avoir... Dans ce passage, maigné signifie famille, comme dans cet autre :

Grant joie fet à sa Mesnie  
Qui devant lui ert esmaie.

(Renart, v. 11849.)

Dans une charte de 1285, le duc de Bourgogne emploie le mot maignie comme synon. de ménage, famille :

Nos ne voulons pas que à ung feu se puisse meetre plusors Maignies.

(Ch. B. II, p. 396.)

Mesnie, mesnée, se disait encore quelquefois de la maison d'un grand, d'un prince. Froissart se sert du mot dans cette acception lorsqu'il dit, - livre III, ch. 13 - :

Toujours a esté le comte de Foix servi de frisques Mesnée.

On trouve dans les *Olim*, - II, p. 218, - un arrêt du parlement qui, en 1282, fixe le sens du mot : Sa propre Mesnie demorant en son ostel, ce est à entendre de ceus qui font ses propres besoignes et à ses despens.

— Nom d'homme. Plusieurs personnages du nom de Maignée ou Maignie figurent dans les chartes du pays, dans le *Cartulaire de l'Église d'Autun* notamment, p. 233, 252, 253 :

Do et lego Johanni de Maignees clerico (1281)...  
Iste qui loquitur et vocabatur major Maignies (1282)...  
Alter qui fuit major qui vocabatur Maignees...

— Nom de lieu : les Mâgnes, hameau de la c<sup>ne</sup> de Château-Chinon ; — les Mâgnies, hameau de la c<sup>ne</sup> d'Alligny-en-Morvan ; — Magny, dans la c<sup>ne</sup> de Magny-Lormes et de Millay ; — Magnemont, hameau de la c<sup>ne</sup> de Brassy. En-dehors du Morvan, quatorze villages, hameaux ou lieux dits, dans la Nièvre, portent le nom de Magny ou le Magny. Les formes fr. les plus anciennes qui apparaissent concurremment avec celles du bas l. *Magniacum*, *Maigniacum*, sont Maagny, Maaigny, Maingny. Le redoublement de l'a correspond pour ces époques au son prolongé de la voyelle dans la prononciation actuelle Mâgne ou Mâgnie.

Le bas l. *mansa*, par la chute de l's médial, a donné mane, puis avec le gn pour n, magne : la Manse, hameau de la c<sup>ne</sup> de Dornecy.

Du l. *mansio*, qui a fourni mansion au fr. En esp. le mot signifie séjour, demeure, et même chambre à coucher.

Enlumina lidiz roys (saint Louis) son royaume de belles abbaies que il y fist et de la grant quantitei de Mansions-Dieu, etc.

(JOINVILLE, p. 406 à la note.)

Maison, variété moderne de mansion, avait si bien le sens étendu de résidence, habitation, que d'anciens textes emploient ce vocable avec le subst. qualifiant la nature de la demeure. Ainsi dans le roman de *Renart*, - v. 11952, - :

Li Rois enportent si baron  
Droit el palais en sa Meson.

Le trouvère Benoît, parlant de la sainte Trinité, dit, - v. 11156 - :

Treis en personnes trinaument  
Uns Deus Maignanz uniaument.

Et ailleurs, - v. 24019 - :

Veirs Deus de Deu.....  
Maignable, izal eternaument.

Norm. « maignet », jeune enfant ; — Fourgs : « magnoulet, manioulet », enfant au berceau ; — Champ. « magnie », assemblée ; — Suisse rom. « maignie », famille, maisonnée ; — Forez : « maynat », enfant, famille, troupe ; — rom. prov. *mainada*, famille, domesticité, compagnie ; — ital. *masnada*, ib.

**MÂGNENETTE (LA)** nom de loc. dans la c<sup>ne</sup> de Corancy.

De « maigne », maison, habitation en vi. fr., et le suffixe dimin. ette. « Mâgnenette » = maisonnette.

Maigne = mane. L'anc. langue employait le verbe maner, maigner, pour demeurer :

Vit sus la grant forest, qui moult fort verdoia  
Où son père Manoit qui hermite fut là.

(*Doon de Maïence*, v. 1406.)

Les genz qui d'ilec Maignent pres  
Sevent qu'ils sont feus (méchants) et engres.  
(*Bestiaire divin*, p. 222.)

Le fr. a conservé le partic. prés. manant qui avant de s'appliquer à un rustre a désigné un homme bien posé, bien casé, ayant pignon sur rue :

Le fleuve maintenant trespasent  
Et cil prennent l'or et amassent  
Qui riches en sunt et Mananz.

(*Bestiaire divin* p. 223.)

**MÂGNER (SE)**, v. pron. Se mettre en train, agir avec vivacité, avec vigueur, avec effort : « ço eun bon ovré, ai s' maigne bin », c'est un bon ouvrier, il se démène bien. Au temps de Brantôme, maigner pour manier :

François I dit à Guillaume de Saxe : Vous semble-t-il que ceste espée soit belle et bonne? Le comte la Maignant par la pointe et le bout dit qu'il n'en avoit veu jamais une meilleure ny plus tranchante.

(*Discours sur les duels*, vi, p. 213.)

Dans Malherbe se manier est synonym. d'agir :

Quand le gouvernement est populaire, il faut craindre le peuple; quand il se Manie par un conseil, ceux qui ont du crédit.

(*MALHERBES. Épîtres de Sénèque*, xiv.)

Berry : « magnier, maigner, manéier » ; « se manéier », être agile : « i s' manie ben », il court bien ; — Saint. « magnier, se magnier » ; — esp. *mañear*, prononcé magniéar ; *mañero* (magniéro), actif ; *mañoso* (magnioço), industriel. Du latin *manus*.

**MAI**, s. f. Meuble où l'on pétrit le pain et où on l'enferme lorsqu'il est cuit. La mai entre dans le mobilier de toutes les maisons morvandelles. Le nom et la chose existent dans la plupart des inventaires rustiques du moyen âge. On trouve les formes maict, mais, mait, may, meet, meit, meyt. Le *Dict. de langue fr.* écrit maie. Pourquoi l'e muet de la finale, lequel ne se trouve nulle part dans l'anc. français ? Le *Dict. puerorum* traduit *magis* par : Une may à pétrir.

Rasamen pastæ quod in Magide adhaeret.

(*Duc. Magis*.)

Mon nez y enfondroit comme en beurre et là croissoit comme la paste dedans la Meet. Les durs tétins de nourrices font les enfants camus.

(*Gargantua*, I, ch. 40.)

Dans Comenius, - p. 117 - : Le boulanger pestrit une masse de paste en la Mait avec une palette de bois. On a aussi appelé mai la caisse qui reçoit la farine moulue dans un moulin. (*Duc. Farinosium*.)

Bretagne, Fr.-Comté : « mai » ; — Berry, Norm. Poitou, Saintonge : « met » ; — Anjou : « mette » ; — Lorraine : « mâ » ; — Forez : « amat » ; — prov. « mastra » ; — breton : *me* ; — rom. prov. *mag*. Du grec *μάγης*, pâte et pétrin, par le l. *magis* = huiche où l'on pétrit, suivant l'opinion la plus commune. Scheler regarde cette étymol. comme la meilleure. M. Littré, avec Grandgagnago et d'autres, dérive le mot du grec *μάγιστρα*, vase à pétrir. Grandgagnago observe que l'absence du latin *mastra* peut s'expliquer par ce fait que beaucoup de termes grecs s'étaient introduits dans la langue



usuelle des Romains sans figurer dans la langue littéraire ou même écrite.

**MAICEAU**, s. m. Maréchal ferrant. La chute de l'r médial et la permutation du ch en c doux nous donne la forme « maiceau » pour maréchal. A est prononcé ai suivant l'usage du dialecte bourg. Morv. n. En rouchi, « marissiau. » (Voy. *Marchau.*)

**MAIGNANCE**, s. f. Maniance, maniquement ; ce que l'on a entre mains, ce dont on est chargé, ce que l'on administre. Vi. fr. manance, maniance, manyançe.

Du tout la vieille eust Maniance et le gouvernement de la Comté de Nevers.

(*Gérard de Nevers.*)

Comme ainsi fust que Jehans du Nuef-Markiet et Maroie sa fame fussent en saisine et en Maniance des viviers de Diernau et de toutes les appartenances..... Et se c'est en meubles il en est mis en saisine et Manance.

(*Duc. Maniamentum, Mainagium.*)

**MAIGNIABLE**, adj. Maniable, qu'on peut saisir avec la main. Se dit aussi en parlant des personnes : « g'ô eun ch'ti, a n'ô pâ maigniâble », c'est un méchant, il n'est pas traitable.

**MAIGNIN**, s. m. Magnier, chaudronnier nomade qui parcourt les campagnes pour réparer les ustensiles de cuivre ou d'étain. Le « maignin » est toujours muni de grands ciseaux à couper les métaux et d'un appareil d'étamage. Rabelais l'appelle tour à tour maignin et maignan. Dans Roger de Collerye, maignan :

Comme ung regnard qui se voit prins au piège  
Ou ung Maignan de Dynan ou de Liège.

(*Rondeau 58.*)

Maignin correspond au bas l. *magninus*, chaudronnier :

..... Lanterniers, Maignins feront ceste année de beaulx coupz.

(*Pantagruel, ch. v.*)

Item : la marchandise d'un Meignan et sa balle iiii  
.... s'il n'a sa balle il ne doit que ij d.

(*Mantellier, III, p. 126.*)

Un arrêt du Parlement de Dijon (1575) fait mention des magniens de la ville de Semur avec les sens de chaudronniers. (Voy. *Ch. B. II, p. 379.*)

— Magnan, Maignan, Magnin, Maignin, noms de famille très répandus, quelquefois avec l'article : le Magnan, le Maignan, etc.

Bourg. « maignié » ; — Champ. « maignien » ; — Berry : « mignan » ; — Jura : « magnié » ; — Lorraine, Pic. « magniake » ; — Norm. « magnan, maignen » ; — Suisse « magnin » ; — Poutou : « maignin. » En Picardie « magnier » désigne un meunier. En ital. *magnano* se dit d'un serrurier. Le bas l. *magnarius* s'est quelquefois appliqué à un commerçant, à un négociant.

Du l. *manarius* pour *manuarius*, manœuvre, celui qui travaille avec les mains. Est-ce à cette étymol., par extension et assimilation, qu'il faut rattacher le nom vulgaire du ver à soie dans le Midi ? Le magnan serait un travailleur, un ouvrier ; une magnanerie serait l'atelier des magnans. (Voy. *Mâquer, Mignin.*)

**MAIGRICHON, ONNE**, adj. et subst. Maigre, chétif, malingre. Dimin. de maigre, comme le fr. maigrelet. Nous disons aussi « maigrichot, maigrichotte. » Le latin *macer*, maigre, qui a donné directement au fr. *macérer*, macération, se montre plus à découvert dans le rom. prov. *magre, magret*, dans l'ital. *macro, magro, magretto, magrino*, dans l'esp. *magro* et dans le valaque *macru*.

**MAIHIAIZE**, s. m. Mariage. Morv. n. n.-o.

**MAIHIER**, v. a. Marier : « une maihiée », une mariée. Morv. n. n.-o.

**MAIHÏER**, s. m. Marguiller. Morv. n. n.-o.

**MAILAIDE**, adj. Malade.

**MAILAIDIE**, s. f. Maladie.

**MAILAIDOU, OUSE**, adj. Maladif, sujet à être malade. Morv. n. « melaideu. » Le vi. fr. avait enmaladir pour tomber malade :

Mes sires me guerpi por ço que ier enmaladi.....

(*Rois, p. 115.*)

Saint. « malader », faire une maladie ; « mala-deux, maladous », maladif.

**MAILLE**, s. f. Maille, taie sur l'œil, *tunica ocu-*



laris, ancien nom de la cataracte. Dans le *Varlet* à louer de la farce qui porte ce nom :

Je tire la Maille de l'œil  
Sans blesser en rien la prunelle  
(Anc. poésies fr. I. p. 87.)

Je guaray toutes sortes de gratelles, j'oste les Mailles, j'efface les lentilles et roussures.

(Th. fr. V, p. 126.)

Les sorciers du Morvan, dit M. Bogros (*Histoire de Château-Chinon*, p. 329), enlèvent la maille en soufflant sur l'œil et en marmottant des prières. Voici la légende et les formules usitées pour ces prétendus guérisons de la maille. La mise en scène est un peu longue, mais elle a trop de couleur locale pour qu'on se refuse à la faire connaître :

Le bon Dieu et le bon saint Jean s'en vont tous deux en voyage. Sur leur chemin ils ont rencontré le bienheureux saint Abraham assis sur un banc : Abraham, levez-vous, suivez-nous ! — Monseigneur, je ne peux, je ne vois. — Abraham, levez-vous, suivez-nous ! — Monseigneur, je ne peux, je ne vois. — Abraham, levez-vous, suivez-nous ! — Monseigneur, je ne peux, je ne vois.

A chaque fois que l'opérateur prononce ces paroles, il trace un cercle autour de l'œil avec son doigt. Quand il a fait trois fois ce mouvement, il souffle trois autres fois alternativement dans l'œil du malade et dans le feu de la cheminée en disant chaque fois :

S'il y a maille ou onglin ou cottin ou cottaille, qu'il brûle ou qu'il fonde ou saute à terre !!! Dans l'intention du bon Dieu, de la bonne sainte Vierge, de sainte Claire, de sainte Epine, de sainte Reine, de saint Féreol et de tous les bons saints et saintes du paradis.

L'opérateur récite ensuite cinq *Pater* et cinq *Ave*. Le malade en fait autant, et il ne tarde pas à être guéri, ou à peu près. En quelques lieux le patient, au moment où l'opération commence, chante à demi-voix la supplication suivante :

I vin d'lon (Lyon)  
Chercher gairion  
D' lai maille et du bôrjon.  
Se ç'ô lai maille  
Qu' Dieu m' l'aipaille (apaise);  
Se ç'ô l' bôrjon  
Qu' Dieu m' donne gairion !

N'y a-t-il pas une analogie d'origine entre la maille de l'œil et la petite monnaie de cuivre qui

a donné lieu à des façons de parler populaires telles que : n'avoir ni sou ni maille ? *Macula* signifie à la fois maille et tache. Le *Roman de la Rose* nomme maillettes les petites taches rondes qui se forment sur le vin :

Car quant gresse en cele demeure,  
Où vin en perent les Mailletes,  
Qui ne sunt ne beles ne netes.

(V. 13635.)

En Nivernais maillé, dit le *Gloss. du Centre*, signifie tacheté : un chien « maillé. » En Berry « mailloché, mailloté. » En fr. maillure est l'équivalent de moucheture en parlant du plumage des oiseaux.

— Mailles, frimas, parcelles congelées qui tombent par le froid sec.

M. Littré dérive maille, monnaie, du bas-latin *medala*, *medalia* qui a donné médaille au fr. (Voir Duc. *Medala*, *Medalla*.)

**MAILLON**, s. m. Branche de bois flexible dont on se sert pour lier un fagot ou une gerbe. Le « maillon » est proprement le point qui simule une maille lorsqu'on tord la branche. Maillon est un augmentatif de maille. La Suisse rom. dit « mailli dei rioute » pour tordre des osiers et en faire des liens. A Genève, « mailler » a la signification de tordre, froisser, marteler. Dans le canton de Vaud, « maillon » désigne un palonnier.

**MAILLON**, s. m. Neige fine et congelée. Le temps est froid, il tombe du « maillon. » Env. de Gacogne, Lormes, etc.

**MAILLÛCHE**, ll mouillées, s. f. Grosse masse pour enfoncer les coins de fer en fendant le bois. Vi. fr. mailloche.

Le suppliant print une Mailloche à tonnelier et d'icelle Mailloche fery icellui Rogeron.

(Duc. *Mailhetus*.)

L'anc. langue disait mailler pour frapper à grands coups :

Ysengrin le fiert et Maille  
Et dant Renart gient et baaille.

(Renart, v. 15050.)

Berry : « mailloche, malluche » ; — Guernesey « maillache » ; — Genève : « maillot. »

Le primitif est mail d'où le jeu de mail. (Voir MENAGE et DUCANGE, à *Malleus*.) En rom. prov.

*mal, malh, mail* = maillet. Du l. *malleus*, marteau, maillet.

**MAINGN'** s. f. Main. Morv. n. : « En zoignant sas deus maingnes chu soun astoomach », en joignant ses deux mains sur sa poitrine. (*Hist. du Morvan*, I, p. 56.)

**MAINTIN**, s. m. Maintien, entretien. Un cheval, un bœuf d'un bon « maintin », c.-à-d. facile à nourrir, à maintenir en santé, en embonpoint. Dans l'anc. langue maintenir = entretenir :

A-il quelque fille qu'il Maintient,

On s'il est yvrongne ou joueur ?

(*Th. fr. I*, p. 13.)

(Voy. *Enteurtin*.)

**MÂION**, s. f. Maison, habitation. Dans une partie du Morv. n. on prononce « majon » comme en Lorraine, en Picardie et ailleurs. Un Provençal, patriote et enthousiaste, proclamait un jour, assure-t-on, que Paris serait un petit Marseille s'il avait une Cannebière. Un Morvandau a trouvé mieux que cela dans ce dicton très célèbre..... en Morvan :

Prix pour prix,

Château-Chinon vaut bien Paris;

Mâion pour mâion,

Paris vaut moins que Château-Chinon.

Rom. prov. *maïo, mayo* : Ni an Mayo ni borda on pogues albergar, n'ont ni maison ni cabane où tu pusses loger. (Izarn dans le *Gloss.* de RAYNOUARD, à *Borda*.) ...La sal... als usatges de sa Mayo e de son bestiari...; le sel aux usages de sa maison et de son bétail. (*Gloss.* *ib. ib.*)

Mâion nous est peut-être venu directement de mansion par la chute ordinaire des consonnes médiales.

Sire, j'ai Mansions diverses.

(*R. de la R.* v. 10987.)

Les hommes et femmes Monseigneur le Duc qui ont Mancion en la ville d'Ampilly... Les habitans d'Estroiche qui ont leur Mansion deça le pont.

(*Ch. B. I*, p. 352.)

Il est plus probable cependant que la chute ordinaire de l's médial a donné mâion. Quelques textes portent souvent l'y au lieu de l'i simple. Dans Palsgrave, - p. 165, - Destruira toy et pais et Maysons.

Pic. « mahon, mason, moeson, mansion » ; — Berry : « maihon » ; — Bourg., Norm. « moison » ; — Lorraine : « mohon, mojon » ; — Fr.-Comté : « moëson » ; — Suisse rom. « mouaison, maison » ; — II. Maine : « mainson » ; — rouchi : « maon, môn » ; — wallon (Mons) : « mocho, mochowé » ; (Liège) : « mohon, mohonne. » (Voy. *Mâjon*.)

**MAIR**, s. m. Mars, le troisième mois de l'année. Dans le milieu de la nuit qui sépare février de mars, les jeunes gens se lèvent et, entre deux sommes, vont sur le seuil de leur porte. Là, un pied dans la maison, un pied au dehors, ils invoquent l'influence de Mars, disant : « Mair, joli Mair, di moué dan mon dreuman e' qui airé dan mon vivan », ce qui signifie en français : Mars, joli Mars, montre-moi dans mon sommeil celui ou celle (suivant le sexe du suppliant) que j'épouserai. La Suisse romande et la plupart des patois prononcent « mar », la seconde consonne finale étant muette.

**MAIRÀ**, s. m. Marais, terrain rempli d'eau stagnante. Sauf la forme particulière au dialecte bourguignon ai pour a, nous avons le terme bas l. *marà* qui signifiait marais, mare, étang, lac, réservoir d'eau dormante et l'eau dormante elle-même, comme dans ces vers de William Britto in *Philipp*. lib. 5.

..... Lexovea fontis egena

Quae pro fonte Maras gaudet potare lutosas.

— Le bois du grand et du petit Marat, c<sup>ne</sup> de Vézelay dans l'Yonne. Au XV<sup>e</sup> siècle, le hameau nommé le Grand-Marais, c<sup>ne</sup> de Lurcy-le-Bourg, est appelé Marax, les Maraz. Le Marabé, dans la c<sup>ne</sup> de Toury-sur-Jour, réunit probablement les deux vocables marà et bec désignant une pointe de terre marécageuse.

Diez suppose que *marà* est une forme fém. de mare qui désignait un amas d'eau douce ou salée.

Suisse rom. « mara » ; — wallon : « maras » ; — Norm. « margas » ; — ancien flam. *maerash*, — holl. *maras*. (Voy. *Maire*, *Lieutmer*.)

**MAIRCAU**, s. m. Chat mâle, matou. (Voyez *Marcau*.)

**MAIRCHAN, ANDE**, adj. Marchand, bien conditionné, de bonne qualité, de bonne vente : ce

blé est « mairchan » : tout ce bétail est bien « mairchan. »

La nef est fort e bele e grande,  
Bone cum cel ke ert Markande.

(*Tristan*, II, p. 92.)

La table fut bien Marcande :  
Grand plenté i ot de viande.

(*Floire et Blancefor*, v. 1050.)

Pour couvrir d'ardoise bonne et Marchande sa maison du pressoir de Rivettes.

(*Comptes du roi René*, p. 116.)

**MAIRCHANDIE**, s. f. Marchandise. Se dit de toutes les productions susceptibles d'être vendues. Une récolte en terre est de la bonne « mairchandie » aussi bien qu'un objet quelconque livré au commerce. Un beau troupeau de moutons, une paire de bœufs bien dressés, une moisson luxuriante, une planche de petits pois, un carré de choux bien réussis, tout cela c'est de la bonne et de la belle « mairchandie. » Cette manière de parler est très usitée. Quant à la forme supprimant la dentale s, elle est ancienne :

Car il me semble, que qu'en die,  
Que ce n'est fors Marcheandie.

(*R. de la R.* v. 10810.)

Par l'eye vint Marcheandie,  
Tot contreval jusqu'à la mer.

(*Renart*, v. 22002.)

Et si voz di qe en ceste cité vient en grandisme abondance de Mercandies, por ce q'ele est les chief dou reingne..... Est ville de grant Merchandies et des grant arz.

(*MARC POT.* p. 122, 158.)

**MAIRDI**, s. m. Mardi, le troisième jour de la semaine.

D.... jadis filie de.... tres noble amirail dou royaume de Chipre qui trespassa le Merdi à 11 jours d'avril l'an de M.CCC.XCIII de Crist.

(*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, 2<sup>e</sup> série, II, p. 508.)

**MAIRE**, s. f. Mare avec l'insertion dialectale de l'i. Se montre dans de nombreux noms de localité : les Maires, c<sup>ne</sup> de Dun-les-Places ; — les Maires, dans l'Yonne, c<sup>ne</sup> de Cudot, etc. La plaine aux Maires près de St-Brisson-en-Morvan, désigne la plaine aux mares comme la Villaumerc mentionnée par Rabelais, - III, 21, - signifie la ville (villa) aux mares. Le fr. plaine offre la même intercalation de l'i. Plaine est pour plane comme

maire est pour mare. Dans les *Sermons* de S. Bernard mer est écrit meir :

Li prélat ce sunt cil ki ens neis (nefs) dexendent en la Meir et ki en maintes awes (eaux) se travaillent.

(*Sermons S. B.* p. 569.)

(*Voy. Lieutmer.*)

**MAIRERIE**, s. f. Mairie, maison où le maire exerce ses fonctions. Mairerie est peut-être une forme barbare, comme le dit M. Littré, mais elle a pour elle d'anciens titres. Deux grammairiens du XVII<sup>e</sup> siècle, Nicot et Monet, l'adoptent, le premier exclusivement, le second concurremment avec mairie. Nicot cependant distingue entre la fonction et la résidence du maire. Dans une ordonnance de Charles VI, le terme mairerie s'applique à l'office :

Que doresenavant toutes les dictes prévostez, Maireries et jugeries soient baillez en garde.

Icculz suppliant aient justice en toute leur Mairerie et banlieue....

(*Ch. B.* II, p. 112.)

(*Voy. Mère.*)

**MAIRGOULIN**, s. m. Coureur de grands chemins, vagabond. Dans l'argot parisien le margoulin est un débitant, un petit marchand de peu de consistance.

**MAIRIAIGE**, s. f. Mariage.

Droite vie est de Mariaige,

Chacun doit servir sans outraige,

Li uns l'autre quant à son per.

(*RECLUS DE MOLIENS, Miserere.*)

**MAIRIER**, v. a. Marier.

— S' mairier, v. réfl. Se marier.

**MAIRMITE**, s. f. Marmite, vase en fonte dont on se sert dans nos campagnes pour faire cuire les aliments. Les marmites ont des pieds tandis que les chaudrons n'en ont pas. Une fille qui a toujours bien récuré la marmite est assurée, dit-on, d'avoir du soleil le jour de son mariage. L'anc. marmite avait aussi des pieds :

Un grant pot d'argent à trois peiz pour chauffer eawe... Un grant pot appellé Marmite tenant ij seaulx d'eawe. (1313-1388.)

(*Gloss. du M. A.*)

En fr. la tête a été ainsi nommée du l. *testa*, pot de

forme arrondie, par assimilation (1). C'est par une comparaison analogue qu'on a donné le nom de marmite à un vase de forme semblable. Marmite se compose du rad. *marm* = *morm* = *museau*. qui désigne le bout, l'extrémité, la tête enfin, et d'un suffixe *ite* qui est souvent un diminutif. En fr. *marm* se retrouve identique ou avec un léger changement de son, dans *marmaille*, *marmot*, *marmonner*, *marmotte*, *marmotter*, *marmouset*, *marmul*, *morme*, *mormirot*, *morne*, etc. ; dans l'ital. *marmaglia*, *marmocchio*, *marmotta*, *mormone*, *mormorare*, *mormorio*, etc. ; dans l'esp. *marmila*, *marmota*, *mormullo*, *mormorar*, etc. Au fig. ou au propre, marmite a donc pris, par analogie, la même signific. que *testa*, pot ou vase en latin ; teste, pot à boire et tête en français. L'argot fr. *marmouset*, *soupière* ; *marmion*, *marmite*, pourrait servir de preuve au besoin surtout si on le rapproche de l'argot anglais *mug*, tête, visage et pot de terre. L'ital. *testa* signifie bout, front, tête, et *testo*, pot, tourtière de terre. En esp. le premier mot désigne le front, mais aussi le rond de la tête, le moule du bonnet, comme dit Rabelais. Dans cette langue, *bola*, corps rond, globe, sphère, répond à *bol* et prend également un sens métaphorique avec *bolo*, qui se dit à la fois d'une toupie et d'un idiot. Il en est de même en fr. dans le langage familier où *boule* = tête.

On pourra comparer marmite dérivé du rad. *marm* avec les vocables patois congénères de Norm., du Poitou, de Saintonge, « *mogue*, *moque* », coupe, tasse, vase, dérivés du rad. *moc*. Dans le patois des Fourgs, « *marmetot* », marmite. Comp. encore avec *marmote*, terme de marine trad. en ital. par *piccola tina*, petite cuve, et l'angl. *mug*, gobelet, pot. Le v. fr. *marmiteux* que *Palsgrave*, - p. 242, - écrit *marmiteux* et définit : Celui qui se compose un visage triste, appartient à la même famille. Le mot est synon. de *piteux* et même de *marmot* :

Et vous le ferez plus honteux  
Plus esbahy, plus Marmiteux,  
Qu'il fust onques jour de sa vie.

(*Th. fr. I*, p. 112.)

Par dé, de ce suis bien Marmot,  
Il n'entend pas ce que je dy.

(*ib. II*, p. 183.)

*Marmiton* ou petit *museau* de jeune garçon, se rattache directement par le même rad. fictif à *marmite*. Suisse rom. « *mairmoin* », *marmot*, petit garçon ; « *mairmita* », *marmite*. (Voy. *Marmouner*, *Marmuser*, *Moquou*, *Mourillon*.)

**MAIRMITÉE**, s. f. Une pleine marmite, tout ce qu'une marmite peut contenir. (Voy. *Pénéree*.)

**MAIRTEAI**, s. m. Marteau : « *cun có d' mair-teai* », une coup de marteau. Morv. n. « *marquiau*. »

**MAISEMENT QUE**, loc. conj. Pendant que, tandis que, en même temps que, au fur et à mesure que : « *mé vaiches mégin l'herbe maiseman qu'i lai cullhó* », mes vaches mangeaient l'herbe au fur et à mesure que je la cueillais, ou en même temps que je la cueillais.

Que font ly pèlerin de France qui sont gent ?

Dist ly contes de Blois : il le font Maisement.

(*Godefroid de Bouillon*, v. 7884.)

Maisement paraît être une contraction de *mauvaisement* ou *malvaisement* en vi. fr. et semble correspondre à *méchamment*. Le fait est que l'anc. langue avait *mais*, *maise*, quelqef. *moise* pour *mauvais*, *mauvaise* :

Il en y ot des Maiz et s'en y ot des bons.

(*Gloss. roman*, p. 295.)

Dignant pleine d'envye,

De Maize gens garuye

Et de malvais garchons.

(*LE ROUX DE LINCY. Chants hist. et pop.*, p. 125.)

Bougres estes et faus ; diex vous het et harra,

Car en Maize creanche avés veschut piecha.

(*BAUDUIN DE SEBURE, dans Chrest. B.* p. 378.)

Vous estes une Moise personne,

Partez-vous tost, je le requiers.

(*Th. fr. I*, p. 214.)

Dans le H. Maine, « *mâsement* » et « *mâlement* » sont synonymes pour presque, tout au plus, et s'emploient dans des locutions semblables. Le rouchi « *mais* » = mauvais : « *sentir mais* », sentir mauvais ; une plaie « *maisiée* » = envenimée. A Lille, « *maie* », méchant. Dans notre patois, « *méchamment que* » est employé dans un sens

(1) Le mot *testa*, avec le sens de tête, se montre très tard dans le latin écrit. Nous le voyons dans les *Épigr.* d'Ausonius, - p. 72 - :

Abjecta in triviis inhumati glabra jacebat

Testa hominis, nudum jam cute calvitium.

Mais il existait probablement depuis longtemps dans le langage populaire.



assez rapproché de « magement que. » (Voy. *Mi-chament*.)

**MAISONNEMENT**, s. m. Terme collectif très usité dans les terriers et les actes notariés du pays pour désigner les différents corps de bâtiment, les divers « chás » (Voy. *Chá*) d'une habitation rurale :

Assgavoir ung Maisonnement couvert de paille sciz audict Alligny consistant en ung chauffeun une erange et une estable appelés les maisons de Jannin.  
(*Terrier d'Alligny*, f. 13.)

A sçavoir ung Maisonnement consistant en ung chauffeun tenant d'ung long aux aysances, etc.  
(*Ib.* f. 14.)

Le terme n'est pas étranger à la langue litté-  
raire du M. A.

Le baille et le Maisonnement  
Fu atournez si richement  
Que.....

(*GULL. GUIART*, v. 3177.)

On disait aussi maisonner pour bâtir une mai-  
son :

Vieillesse acquiert, bastit, Maisonne,  
Jeunesse du bon temps se donne.

(*Blason des fausses amours*.)

Autre meix vide en laditte rue, Maisonné avant les  
guerres, doit de cens... Deux autres meix contigus  
et Maisonnés en la rue de l'esglise...

(*N. D. de Lône*, p. 232.)

En bas l. *amasatus mansus*, réunion de bâti-  
ments ou maisonnement. *Amasare* se disait pour  
bâtir, maisonner. Dans une charte de Hugues IV,  
duc de Bourgogne (1253) :

Infra dictos terminos... non possint aliquos homines  
Amasare.

(*Cart. de l'Église d'Autun*, p. 181.)

Rom. prov. *maisonament*, bâtisse, édifice.

**MAITENÉE**, s. f. Matinée, le temps qui s'écoule  
depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Le premier  
e ne sonne pas : « mait'née. » Le Morv. n. dit en  
plusieurs lieux « mait'nelle. »

**MAITIN**, s. m. Matin. On prononce « métingn' »  
dans le Morv. u.

**MAITON**, s. m. Maton, tourteau formé du résidu  
des graines oléagineuses. Les matons servent à  
l'engraissement des animaux. Presque tous les

meuniers du pays ont une huilerie qui convertit  
en matons les navettes, chenevis, noix, faines, etc.  
Vi. fr. maton, matton, aug. de mate ou matte,  
grumeau de lait caillé et par extension le lait caillé  
même :

Sa mère lui avait préparé une bonne, belle et grande  
platelée de Mattes sures.

(*La Nouvelle Fabrique*, etc., p. 71.)

Pour engresser pouçins... avoine batue que l'en  
doit dire gruyau d'avoine destrempé en lait ou Ma-  
tons de lait un petit. Pour engresser une oé en trois  
jours paisez-la de mie de pain chault trompé en Ma-  
tons ou lait maigre.

(*Ménagier de P. II*, p. 212.)

Erme, j'ai tel fain que je muir  
Fet-il; sont boilli li Maton ?

(*VILLON*, *le Grant Testament*.)

Dans le *Dict. roman-wallon* de dom Jean Fran-  
çois, « mates de laict », fromages à la crème.

Norm. « mate, mates », lait caillé ; — Lorr.  
« maton », ib. ; — Champ. « matton », grumeau ;  
— Forez : « maton », tourteau de suif et de son :  
« pain maton », pain fait avec le marc de graines  
oléagineuses ; — Jura : « matolle », boule de neige ;  
— Poitou : « mate », grumeau de farine ; « ama-  
touner », se coaguler en grumeau ; « maton, ma-  
taillon », grumeau de pâte ; — Flandre : « ma-  
ton, matonner », se mettre en grumeaux ; —  
Dauph. « mato, mata », pétrir ; — Berry : « à ma-  
trons », en peloton.

Le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle* traduit *coagulare*  
par matonner. On trouve dans l'anc. langue ama-  
tir et enmatir, rendre mat au propre et au figuré.  
Le verbe réfl. « s'amata », en Forez et en Lang. se  
rattache au subst. amat, pétrin, et prend le sens  
de se blottir, parce que l'action indiquée sous-  
entend qu'on subit une sorte de compression, de  
pétrissement. Le bas l. *matonius*, *mato*, brique,  
carreau, explique l'ital. *ammattare*, carreler, pa-  
ver avec des carreaux.

**MAITOU**, s. m. Matou, chat mâle. La présence  
du t, l'absence de l'r ou de l's, du c, de l, semblent  
rattacher le mot plutôt à *maritus* qu'à *masculus*.  
On en pourrait dire autant de matois qui appar-  
tient probablement au même groupe et peut-être  
aussi de maraud qui a pour similaires dans les  
patois « marouau » en Norm., « marou » en Berry  
et en wallon, « mareux » en Picardie, avec ce



même sens de chat mâle (1). Non-seulement « maraud, marreau », est l'équivalent de matou en Berry et en Forez, de mouton en Champ., mais encore ce terme en Poitou désigne un animal difficile à engraisser, e.-à-d. évidemment un mâle non châtré. Au fond le verbe marauder a la même valeur que les verbes provinciaux « marouler », hanter les mauvais lieux à Mons, « matouler », miauler et faire la débauche dans le Jura. On trouve de semblables analogies dans la famille romane, entre autres dans le port. *marraô*, jeune porc, *marolo* == maraud, marouffe, *marôtear*, polissonner, à peu près comme l'esp. *marrotar*, *malvotar*. Le dialecte lombard emploie le terme « mat » pour désigner un jeune garçon, et « matèl », qui reproduit le bas l. *maritellus*, s'applique à l'enfant mâle le plus jeune. « Matèl » a pour féminin « matella », petite fille de la campagne. Dans la Suisse rom. « matton » est un dimin. pour petit garçon, gamin, tandis qu'en esp. *maton* est un péjoratif qui s'applique à un coupe-jarrets, à un matamore. Tous ces vocables paraissent avoir leur origine, on l'a dit plus haut, dans le l. *maritus* qui ne désignait pas seulement l'homme marié, comme nous l'entendons aujourd'hui, mais le mâle en général. M<sup>me</sup> de Sévigné le comprenait bien ainsi lorsqu'elle nommait familièrement son gendre : le Matou, et disait qu'en raison de son âge les gens polis, au lieu d'appeler le jeune marquis de Grignan le petit Matou, lui donnaient la qualification moins sérieuse de Minet. Columelle

nomme les béliers *mariti gregum*, et nous parle d'une espèce d'oiseaux où les mâles (*mariti*) sont assez rarement propres à la reproduction. Dans Virgile, *maritus* s'applique à un aspirant au mariage, à un prétendant ; dans Horace, à un bouc. Le *Glossaire de Ducange* nous donne *mariti* pour jeunes pores, des verrats sans doute. Remarquons encore que le l. *maritare* ne se bornait pas au sens restreint et déterminé que renferme aujourd'hui le verbe marier. L'idée essentielle était celle d'accoupler, d'apparier. Voilà pourquoi nous trouvons dans l'anc. langue la singulière locution « marier en femme » (Duc. *Maritari*) pour épouser une femme ; voilà pourquoi marier, dans quelques patois, ne s'emploie d'une manière absolue qu'en parlant des femmes ; voilà pourquoi à Genève, à Valenciennes et ailleurs on dit : Un tel a marié la fille de Pierre ; Jacques a marié sa cousine, pour dire : Un tel s'est marié avec la fille de Pierre, Jacques s'est marié avec sa cousine. Pour le même motif en valaque une fille se sert de la locution *a se marita* pour prendre un mari, tandis que l'homme dit *a se insura* (du l. *uxorare*) pour prendre une femme. L'anglais *to mate*, == *to match* (« to marrow » dans le dialecte de Craven) signifie aussi se marier avec, apparier. De même en breton où *par* == mâle et pareil, *para*, unir les sexes, *paradur*, accouplement (1). (Voy. *Marcau*, *Mâgau*.)

**MÀJON**, s. f. Maison. Le Morv. n. a les deux formes « maïon » et « mājjon. » La première domine.

Après vous conterai de l'i  
N'i a meïllor lettre de l'i  
Il se met por G quant li siet.

(La *Senefiance* de l'A B C.)

Le g avait souvent le son du j dans l'ancienne langue :

Plus que nule lettre que j'ioie  
Signifie G la goie (joie).

(Ib.)

(1) Ce mot pseudo-breton *par*, remarquons-le en passant, se montre quelquefois dans les anciens textes du vi. français avec le sens de pareil pour mâle ou femelle. Dans le drame anglo-normand du XII<sup>e</sup> siècle, intitulé *Adam*. - p. 28, - nous voyons Eve presser son mari de manger du fruit défendu :

Manje, Adam, ne faz demore,  
Tu le prendras en mult bon ore.

Adam, entraîné par les sollicitations de sa compagne, répond :  
Jo t'en crerai, tu es ma Per.

(1) Depuis longtemps matois ne signifie plus en fr. que rusé, fin, mais ce qui prouve bien qu'à l'origine le mot était un subst. renfermant un autre sens, c'est qu'on dit encore : un fin matois. On peut rapprocher le mot du herriehon « matouin » == marauder, et du wallon « machot » == matois, qui semble répondre directement à l'esp. *macho*, mâle en général et, en particulier, bouc, mulet, etc. En Berry, « macau » se dit pour matou comme « marcau » en Norvan, « marcou » en plusieurs lieux. La plupart des étymol. rattachent matois à mate, place de Paris, où se rassemblaient les enfants de la mate, e.-à-d. les filous et les rufiens de la capitale. C'est bien, mais d'où nous vient mate ? Nous croyons que matois est identique à matou, également dér. de *maritus*, mâle. L'idée de finesse résulte des qualités ou des défauts, comme l'on voudra, attribués à l'espèce féline. En Suisse (Vaud), « matou » se dit au contraire pour niais, stupide, comme en Lang. « macho. » On peut suivre cette même idée dans des termes semblables. Ainsi le picard « marlou », chat mâle, a évidemment donné à l'argot marlouserie, malice, finesse, qui répond exactement à l'esp. *marulleria*, à l'ital. *marioletta*. D'ailleurs on voit dans le *Dict. wallon* de Grandgagnage, - p. 94, 15<sup>me</sup> ligne, - que « matou » est quelquef. synonyme de matois, rusé, comme l'ital. *mascagno*, tiré de *maschio*, mâle, et l'esp. *marrajo*, tiré du l. *mas, maris*.

Rouchi : « môn, maon, mageon » ; — Pic. « majon » ; — Ardennes : « manjon » ; — ital. *magione*. Le bas l. *magus* = *mansio* entre en composition dans plusieurs noms de lieu. (Voy. *Maïton*.)

**MAL**, s. m. Mal, plaie, abcès. Ne s'emploie dans ce sens qu'au pluriel : « al é dé mals », il a des plaies, des boutons, etc. Si on dit : « al é bin dé maus », cela signifie : il a de la peine, de la fatigue. On dit au contraire « s' fère mau », pour se faire mal. S'adressant au Sauveur des hommes, saint Bernard s'écrit :

Si tu trespesses parmei lo feu, ju me tenrai à ti, ne ne dotterai mies les Mals, car tu es avoc mi.

(*Sermons S. B.* p. 562.)

**MALANDROU, OUSE**, adj. Malingre, chétif, de mauvaise mine. Si les bandes de soldats pillards qu'on appelait Malandrins n'étaient pas malingres, elles avaient probablement fort mauvaise mine. Faut-il rattacher à leur nom notre vieux mot patois ? Dans *Palsg.*, - p. 242, - malandre = serot. On voit dans *Menage* que la malandre était une maladie des chevaux qui les faisait tousser. C'était encore une espèce de lépre.

Brantôme, dans ses *Dames galantes*, dit d'un cheval : Une belle et honneste monture, saine, nette, sans sur-ost et sans Malandre. Dans le conte des *Troqueurs*. La Fontaine dit d'une fille : Tiennette n'a ni suros ni Malandre.

En Saintonge malandre est masc. et désigne en général tous les maux apparents. Il est probable que malandrin et malandrou ont la même origine. Diez cependant rattache le premier de ces deux mots à landrin, vaurien, dont le fém. est dans l'ital. *landra* = *puttana*. Berry : « malandre », maladie en général ; « malandreux », maladif ; — bas l. *malandria*, lépre : *malandriosus*, lépreux. En fr. un bois malandreux est un bois défectueux avec des nœuds pourris. Du l. *malandria*, malandrie, lépre.

**MALECHANCE**, s. f. Mauvaise chance, malheur, guignon. En vi. fr. mal, male = mauvais, mauvaise :

Lucifer nule Male ovyre ne fist, solement pensat l'orzoil et un moment fu trabuchiez senz recovrer.

(*Serm. S. B.* p. 523.)

Einc n'i ot dit parole Male.

(*Renart*, v. 27080.)

..... Et si s'esmoie  
Qu'il ne retort à Male voie  
Qui à Male vie le maint.

(*Ib.* v. 28538.)

Quittes de toute taille et de main morte et de toutes Males coutumes.

(*Ch. B.* II, p. 309.)

On disait au M. A. que : Male langue en enfer maine. En Normandie « malherbe » désigne une herbe nuisible, qui égare le voyageur.

**MALESCIENCE**, s. f. Ignorance, défaut de savoir, de connaissance. Ce mot est peu usité, je l'ai recueilli de la bouche d'un vieillard pour qui le terme science était de l'hébreu. Il est probable qu'il appartient à l'anc. langue où je ne l'ai cependant pas rencontré. Saint Bernard emploie une expression analogue dans ce passage d'un de ses sermons.

Ju sai bien totevoies ke li orgueilleous engele sunt trespeseit en affection de malice et de félonie et k'il par non-Sachance ou par enfarmeteit ne pécharent mies.

(*Sermons S. B.* p. 524.)

**MALETTE**, s. f. Panier rond garni d'une anse et d'un couvercle.

Pour faire Malettes à mettre et porter les robes de la Roïne.....

(*Gloss. du M. A.*, *Comptes royaux*.)

Les paquets esquels ils portent leur fait ou hardes sont : une malle, Malette ou valise, une bourse, un sachet.

(*COMENIUS* dans *Janua aurea*, p. 145.)

En fr. mallette est un dimin. de malle et signifie petite malle, quelquefois sac de toile. Le poitevin dit « porter à la malette » pour porter sur le dos. (Voy. *Mélette*.)

**MALFAICTEUR**, s. m. Malfaiteur, vaurien, vagabond.

Et auxi de paure et arrester toutes manières de méserans ou Malfaiteurs.

(*Ch. B.* II, p. 436.)

Du l. *malfactorum*, homme malfaisant.

**MALHEURE!** interj. qui équivaut à une plainte, à un gémissement, avec le même sens que *mi-sère!* En vi. fr. malheure exprimait une infor-

tune matérielle ou morale. Dans le poème de *Berte aux grans piés*, eure répond aussi à cette idée :

Ahi ! Eure, fait ele com me faites la moe !  
(*Berte*, p. 51.)

Mais l'adj. accompagnait ordinairement le substantif pour lui donner toute sa signification :

Bien est maudit celui qui pour vanité de ce monde est perd et abandonne par eschange gloire éternelle, et est bien né de Male heure, et de Male heure conçu qu'ainsi fait.....

(CHASTELLAIN, VII, p. 139.)

Vous m'avez la plus mal pourvée  
Que jamais fille scaurait estre ;  
Je suis bien de Malheure née.

(*Th. fr.* I, p. 12.)

Je fus mené prisonnier lorsqu'on alla à Metelin en la Male heure.

(*Pantagruel*, II, ch. 9.)

Allez à la Malheure, allez, âmes tragiques,  
Qui fondez votre gloire aux misères publiques.

(MALHERBE, *Prédiction de la Meuse*.)

Du I. *mala hora*, male heure, heure malheureuse, Grégoire de Tours, - liv. VI, ch. 45, - raconte qu'en voyant se briser les chars qui portaient la riche dot de la fille de Chilpéric, les Parisiens s'écrièrent : *mala hora*, la Malheure !

**MALHIEU**, adj. Malheureux, qui a du malheur. Morv. n.

**MALICE**, s. f. Malice, vive contrariété, chagrin, peine. Faire malice à quelqu'un c'est chercher à nuire par méchanceté ou taquinerie. Se faire malice répond au v. réfl. de la Saintonge « s'émali, s'émalicer », se contrarier, s'exciter jusqu'à la colère. En anglais le v. *to malice* sous-entend la malignité poussée jusqu'à la méchanceté. Berry : « mettre en malice », mettre en colère. Lang. « s'emmalicia », se courroucer.

La Bible emploie fréquemment le mot *malitia* dans le sens de mal, de chagrin, de peine. C'est plutôt dans cette dernière acception que saint Mathieu dit : Sufficit diei malitia sua. Du I. *malitia*. L'idée de préjudice, de tort, est dans *malum*. A Genève, « donner une malice » c'est éter un sort, ensorceler.

**MALIN**, s. m. Un des noms du diable. Avoir le malin, c'est avoir été au sabbat. Morv. n. « malingn' »

Li anemins prist ockeson de tempteir Nostre Signor... soyent confroissieies les armes del Maligne.

(*Serm.* S. B. p. 573.)

(*Voy. Mauwá, Michan.*)

**MALINE**, adj. Maligne. Notre patois qui nasalise si volontiers a conservé cette anc. forme fém. de malin : « eune p'tiote maline », les fièvres « malines. »

Chasse, je te suppli', toute peste Maline  
Fievres, rheumes, langueurs.....

(ROUSARD, *Hymnes*, II, 5.)

Sur cela fondant ma raison

Pour guarir une soif Maline

J'ai recours au bon vin comme à ma médecine.

(*Vaux de Vire* XVI.)

Elle avait évité la perfide machine

Lorsque, se rencontrant sous la main de l'oiseau,

Elle sent son ongle Maline.

(LA FONTAINE, VI, fable 15.)

Dans ces trois derniers vers, le fabuliste a eu trois audaces qui ont désolé les commentateurs, Vaugelas et Chamfort entre autres. Il a dit la main d'un oiseau, il a mis ongle au fém. et il a écrit maline pour maligne. La main est une licence poétique, le genre d'ongle a été incertain, c.-à-d. libre jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Montaigne dit du cheval de César : Qu'il avoit l'ongle *couppée* en forme de doigts. Quant à maline pour maligne, cette forme se rencontre dans les meilleurs écrivains du M. A. et dans plusieurs patois, fidèles dépositaires du vieux langage. Beaucoup de mots à la finale egne, igne, se prononçaient ene, ine. On a dit notamment un renne pour un règne ou royaume, un cine, cyne, pour un cygne.

Ce dist qu'il les marieroit

Et son Renne lor partiroit.

(*Chrest.* B. p. 81.)

A eles deus donrai seignors

Et tot mon Renne en mariage.

(*Ib.* p. 84.)

Quand les Cynes et les oies se baignent et débattent en l'eau, il n'y aura aucune faute qu'il ne pleuve cellui jour.

(*Évangile des Quenouilles*, p. 49.)

A Genève on dit encore « compagnie, maline, manifique », etc., pour compagnie, maligne, magnifique. On y cline (cligne) les yeux, on y consigne (consigne) un paquet.

**MÁLON**, s. m. Centaurée jacée, appelée vulg. maillon, tête d'alouette.

**MALÎREU. EUSE**, adj. Malheureux. On appuie emphatiquement sur l'u.

**MALZAUDÉ**, adj. Mal arrangé, mal vêtu, mal monté, mal équipé. Se dit de celui qui est en général dans un mauvais appareil de toilette ou de train, en mauvais charroi comme on parle ailleurs. Morv. n.

**MAMER**, v. a. Manger, terme enfantin, « mame, p'tiô, mame ! » On dit encore « faire mame mame. » Ne s'emploie qu'en parlant à un hébé qui commence à prendre quelque nourriture autre que le lait de sa nourrice.

Mamer est tiré d'une onomatopée qui exprime chez presque tous les peuples anciens et modernes l'agitation des lèvres chez un très petit enfant comme *μάμα* et *μάμμον* en grec, *mamma* en l. et en italien, *mama* en esp. et en allem., *mamāi* en portugais, *mam*, *mammy* en anglais, *maman* en fr. Le grec *μαμμῶν*, *maman*, désigne expressément le mouvement des lèvres qui sollicitent la nourriture. En esp. et en port. *mamar*, teter. Le même mot qui, presque partout, nomme la mère de son nom enfantin, signifie également mamelle et désigne ainsi la source où le nouveau-né puise son premier aliment. Voilà pourquoi, chose remarquable, le mot breton *mamm* ajouté au nom de l'espèce, indique à volonté les femelles des animaux. En ital. l'onomatopée forme le nom générique du nourrisson : *mammolo*, petit enfant, *mammolello*, un tout petit enfant. On rapprochera l'esp. *mamon*, celui qui tete, *mamujar* ou *mamullar*, teter en se jouant, balbutier, du port. *mama*, mamelle, *mamentar*, allaiter, *mamāi*, *maman*, *mamaô*, bambin. A cette onomat. se rattache peut-être le terme de basse-lat. *mama* qui désignait la boisson appelée cervoise, terme qui correspond au wallon « moche » et à l'allem. *moche*, bière, sans qu'on ait pu l'expliquer : *Cerevisia quam Mamam aut moeam ridicule appellat...* (Voir Dic. *Mama*.) *Mama*, dans cette acception, appartiendrait à la mimologie des buveurs exprimant par un mouvement des lèvres le désir de boire. Le bas l. *mamaculus* et l'esp. *mamaluco*, fou, idiot, serait de la même famille et peut-être synon. du l. *momar*. (Voy. *Mome*.)

**MANCE**, s. f. Manche d'habit ou de robe. Morv. n. c doux = ch.

Bieles espauls, mains longetes,  
Grailes dois et biaux bras en Mances.  
(Lai d'Ignaurès, v. 634.)

Son dolz ami présente par amour une Mance  
Et li cuens la reçoit; ens el tournoi se lance.  
(Romancero fr. p. 18.)

Et vous en vostre Mance arez  
Cent onces d'or qu'a li metrez.  
(Floire et Blanc, v. 1876.)

Cette dernière citation prouve un fait d'ailleurs connu : à savoir qu'en certaines circonstances on mettait son argent dans sa manche. La *buona mancia* des Italiens n'est peut-être qu'un appel discret à la manche, c.-à-d. à la bourse. Du l. *manica*, manches.

**MANCÈNE**, s. f. Mancienne, viorne commune. *viburnum lantana*. Cet arbuste est assez commun dans nos bois de hêtres. On l'emploie à fabriquer des liens parce qu'il est très flexible. Champ. « mancène » ; — Suisse rom. « mansinna, mantanna, lantanne. »

**MANCENÉ**, s. m. Viorne commune. Le mancéné arbuste est encore appelé « peute varne », dans quelques loc. du Morv. n.

**MANDRIN**, s. m. Bandit, voleur, misérable, individu couvert de guenilles. On comprend que le nom du fameux chef de brigands soit devenu chez nous générique pour l'espèce qu'il a si terriblement représentée dans sa personne, car c'est à Autun, ville frontière du Morvan, qu'il a exécuté un de ses plus hardis coups de main. Mandrin entra en plein jour dans la ville, ouvrit de force les prisons et pilla les caisses publiques. Les biographes du Fra Diavolo français ont prétendu que ce personnage avait acquis une certaine popularité dans les campagnes. L'idée qui s'attache à son nom, on le voit, n'éveille cependant qu'un ignoble souvenir.

**MANGOUIN**, s. m. Celui qui parle du nez, nasillard. On peut rapprocher ce mot du fr. baragouin dont l'origine présumée est fort bizarre.

**MANGUIN, E**, adj. Manchot, estropié du bras. Morv. n. Aux env. de Saint-Saulge, on dit aussi « amanguiné » pour estropié en général. Dans



Palsg., - p. 315, - manchot, manquet = manchot.  
Vi. fr. mangot :

A Pierre Benoît, pauvre homme Mangot du pais de Hongrie, auquel la Roynie a donné pour Dieu et en aumosne 1 escu.

(L. de Lincy, *les Femmes célèbres*, p. 641.)

En rouchi : « mançon », maladroit, gauche ; — Poitou : « mancroit » ; — ital., esp., port. *manco*, manchot, défectueux ; — valaque : *manç* ; — albanais : *manghout*. Du l. *mancus*, estropié, incomplet. (Voy. *Moinchot*.)

**MANIGAN**, s. m. Celui qui vit du travail de ses mains, manœuvre. Forez : « manôre » ; — Lille : « manoqueux. » Du l. *manus*, main, comme le fr. manigance. Une « manique » en rouchi est la poignée d'une caisse d'oranger, l'anse qui sert à la transporter. A Guernesey, « manigant » se dit pour adroit au propre et subtil au figuré. Dans le Luxembourg le verbe « maniquer » = tripoter.

**MANMIE**, loc. Mon amie, terme d'amitié. L'ancienne langue disait m'amie, t'amie, s'amie ou plutôt mamie, tamie, samie, puisque l'apostrophe marquant l'éllision était un signe inconnu au moyen âge, pour ma amie, ta amie, sa amie, comme m'âme pour ma âme, m'amour pour ma amour. La prononc. loc. articule man-mie pour mam-mie = m'amie.

SAINT JOSEPH

..... C'est bien dit m'Amye

Aussi de ma charpenterie

Je gagnerai quelque chosette.

(*Mystère de la Nativité.*)

Entre luy et Symon et Constance Samie,

Li rois Pepins y fu, mais el ne le sot mie.

(*Berte*, p. 161.)

Marie Stuart allant au supplice dit à une de ses femmes :

Voilà un mouchoir qui sera pour me bander les yeux que je vous donne, Mamie, car je veux recevoir ce dernier office de vous.

(BRANTOME, *Dames illustres*, p. 104.)

Le roy alla baiser la roynie et luy dit : Mamie, vous avés eu beaucoup de mal, mais nous avons un beau fils.

(*Mémoire de Louise Bourgeois*, sage-femme de Marie de Médicis.)

Mamée pour ma aimée dans une charte bourg. du XIII<sup>e</sup> siècle :

Si ay prié et requis Mamée femme, madame Marguerite dame de Saux, que elle vüille et octroye....  
(Ch. B. II, p. 267.)

— « Fère manmie », loc. Faire m'amie, caresser avec la main. Cet enfant est gentil, faites lui « manmie. » Par extension faire des « manmies » signifie cajoler quelqu'un, prodiguer des tendresses quelquefois intéressées.

**MANNAIGE**, s. m. Ménage, ouvrage de la maison : « fère son man-naige. » On a dit ménager dans le sens de vaquer aux travaux intérieurs :

Sa bonne femme qui Ménageoit par leans en sa main tenant un ramon demande qui est cela....

(*Vieux Conteurs*, p. 5.)

Dans Ol. de Serres :

Par ce nom de Mesnage est entendu toute la famille particulièrement, en plusieurs endroits de ce royaume, les petits enfans sont appellés Mesnage; Mesnage aussi appelle-t-on les meubles et ustensiles de la maison.

Manage signifiait quelquefois famille, maison, établissement :

Renart, qant ce vint au matin.

Besa sa fame et ses enfanz,

Congié prist à son Manage :

Enfanz, dist-il.....

(*Renart*, v. 10837.)

..... Vous pensez grand outrage

Qui ensement volés laissier vostre heritage

Et vos iui biaux fiex qui sont en cest Manage.

(*Baud. de Sebourc*, l. 7.)

Blanchefleurs la roynie fu de moult haut parage.

Une nuit se gisoit delez Floire le sage,

En la terre hongroise, en un leur bel Manage.

(*Berte*, p. 96.)

Les jouets qu'on nomme ménages et qui se composent de meubles et d'ustensiles de toute sorte expliquent la dernière partie de la définition d'Ol. de Serres qui est d'ailleurs confirmée par des textes nombreux. (*Duc. Mainagium.*)

En Bourg. comme chez nous on prononce man-naige :

I voi bé que dedan Cartage

Vo craindrin du remu-Mannaige.

(*Virgile virai*, p. 99.)

Un inventaire du XIV<sup>e</sup> siècle porte :

Damages receuz.... au Mainnage que Madame à fait faire nouvelement.

(*Bibl. de l'Ec. des Ch.*, III<sup>e</sup> série, 3. p. 65.)



Du l. *mansio*, par son dérivé de basse-latinité *masnaticum*. On a dit maisonnage et par contraction mais'nage. A Guernesey le « ménage » est le clos attenant au manoir. Le bas l. *masnagium* admettait aussi fréquemment un terrain joignant la résidence :

Dimidia aera terre sita in Masnagio predicti Guillemi.....

(Duc. *Masnagium*.)

Pris dans l'acception de demeure, habitation, ménage se rattache au l. *manere*. Le mot avait dans ce sens pour synonyme : masage :

Le suppliant se transporta en un ort ou vergier qu'il avoit auprès d'un Masage ou hostel..... Le trefonz de Masage..... avecques un closet.....

(Duc. *Masata*.)

**MANNÉE, MANLÉE, MANVÉE**, s. f. Poignée, ce qui peut tenir dans la main d'un moissonneur. La présence des deux e à la fin du mot indique en général le contenu de la racine. (Voy. *Pénervé*.) L'anc. langue usait et abusait de ce procédé. Ainsi le roman de *Renart* dit lieucé pour désigner la population répandue dans l'espace d'une lieue :

Tel noise font et tel criée,  
Qu'en les oïst d'une lieue.

(*Renart*, v. 11802.)

Et foïcée pour exprimer la quantité de coups portés en une seule fois :

Chascun me batit sa foïcée  
Tant que l'eschine ai péçoïcée.

(*Ib.* v. 18831.)

Au XIII<sup>e</sup> siècle la mannée était une mesure qui en Nivernais servait pour le paiement de certaines redevances :

Item quilbet qui vendit sal in burgo comitis debet unam Mance salis usque ad pollicem et debet mensurari ad manum recipientis.

(*Registre-Terrier de l'Évêché de Nevers*, p. 115.)

Berry : « manée, mainée » ; — ital. *manata*, pleine main, botte, fagot ; — esp. *maña*, hotte de chanvre ; *manada*, poignée, troupe.

**MANNEQUIN**, s. m. Panier d'osier et de forme carrée chez nous. Le *Diet. de la langue fr.* lui attribue au contraire une forme ronde. Ce panier ne se montre guère que dans les villes du Morvan. Il n'était pas cher au XVII<sup>e</sup> siècle :

Deux Manequins pour un liard !  
Ils seront bien à la maison,  
Je les vends en toutes saisons,  
Je vous les pluvis (garantis) à fiat.

(*Les Cris de Paris*.)

Ce quatrain ne témoigne pas seulement du bon marché des mannequins, mais il prouve encore que dans l'usage liard par la chute de la terminaison rimait plus ou moins avec fiat dont le t ne sonnait pas non plus. Pour ce dernier mot voyez *Fiatte*, au *Glossaire*.

De mande avec le suffixe diminutif quin. En rouchi « mande, mante », désigne un panier en général. La « mande à bèreher » est un berceau. « Mandelier » se dit pour vannier. Le picard « mandeknier » qui a la même signification est tiré de « mandekin » = mannequin par la chute de la dentale. En flamand *mande*, corbeille, panier ; *mande-maeker*, vannier. Le mannequin des ateliers répond dans cette langue à *manneken*, petit homme, petit garçon, tiré de *man*, homme et non de *mande*, panier.

**MANQUE**, s. f. Faute, défaut, lacune, vide, déchet : il y a beaucoup de « manques » dans cet ouvrage. Dans l'anc. langue l'adj. manc, et dans la langue moderne le subst. manque, renferment l'idée de privation, d'absence. Le terme patois correspondrait plutôt à manquement qui accentue le sens de faute, de défaut. Le vi. fr., dans cette acception, avait faille qu'aucun autre mot ne remplace complètement. Manque est très usité pour lacune, vide : il y a de « la manque » dans un semis, il y a « des manques » dans un bois trop clair.

Ital., esp., port., *manco* ; — valaque, *manc*, défectueux. Du l. *mancus*. (Voy. *Faute*.)

**MANQUER**, v. n. Manquer, avoir besoin, être dans l'indigence. Se dit absolument et sans être suivi, comme en fr., de la prépos. de : « al eume bin sai mère, a n' l' lécheré pâ manquer », il aime bien sa mère, il ne la laissera pas avoir faute.

**MANQUIAU**, s. m. Manteau. Joinville, - p. 278. - emploie constamment la forme mantiau pour manteau :

Li maistres de l'ospital me respondi que il feroit

les freres qui l'outraige avoient faite, mangier sur leur Mantiaus... Quant nous veismes que il orent mangié une piece sur leur Mantiaus je alai...

Quant au changement du t en k ou q, il est familier à la plupart des patois, notamment à celui des environs de la capitale. Cette forme, dit M. Charles Nisard, Paris semble ne la devoir à aucun patois, elle lui est bien propre et l'on peut dire qu'il s'y délecte. — L'assertion serait fort contestable si l'auteur ne se hâtait de rattacher la prononciation susdite au procédé bourguignon, modifiant d'engu comme dans guiable pour diable. Somme toute, le patois de Paris est sans originalité. C'est une mosaïque comme son peuple. (Voy. *Aimiқиé*.)

**MANTILLE**, s. f. Manteau de femme avec un capuchon qui est cousu ou attaché au vêtement. La mantille commence à passer de mode dans nos pays. Son nom dans notre patois justifie la définition du *Diet. de l'Académie* qui fait de la mantille un petit manteau et non pas une longue écharpe noire comme en Espagne. A Genève « manteau » signifie robe, peau : le « manteau » d'un chat, d'un cheval ; « mantillage » = linge de table. Champ. « mantel », essuie-mains, nappe ; — Suisse rom. « manti », nappe ; — Forez : « manti », couverture, garniture de cheminée. Le rom. prov. *mentill* est masc. et désigne un mantelet ou une mantille comme en italien. En esp. *manta* s'applique à une couverture en général. Une *mantilla* est ou un voile ou un petit manteau de femme, quelquefois une housse de cheval. Il en est de même en Portugal où la *mantilha* est tantôt une mantille, tantôt un maillot, tantôt un lange d'enfant, etc.

Du l. *manetele*, *mantile*, serviette, nappe, linge qui enveloppe. *Mantelum* qui a le sens général de nappe a aussi celui de voile dans Plaute.

**MÂ QUE**, conj. Lorsque : « mâ que » mon bœuf sera vendu, je te paierai.

Meis qu'il i oust cent al maille ne durrad que vin deniers.

(*Lois de Guillaume le Conquérant*.)

Mais que les bêtes ne mordent point, leur compagnie est plus plaisante que celle des hommes.

(*Nouv. de la reine de Navarre*, xlv.)

Norm. « mais que » = lorsque, après que ; — Maine. « mais que » = en attendant que. pourvu

que, dès que ; — Berry : « mais que » = à moins que ; — Forez : « mâ que » = pourvu que ; — Pic. « ma que » = excepté, si ce n'est que. (Voy. *Mâ*.)

**MÂQUEILLER**, v. a. Mâchonner, mouvoir les mâchoires avec lenteur, en mangeant ou même à vide. Maqueiller semble être le fréquent. de la forme picarde « maquer » = mâcher. A Lille « maquiller » = cracher à petits coups.

Le fr. maquiller, farder, maculer un visage, se rattache, probablement par assimilation, au simple mâcher qui, en Berry, a la même valeur qu'mâchurer. Dans cette contrée. « des yeux machés » sont des yeux battus, cernés, qui ont une bordure de couleur foncée. En Forez « mâcha » = meurtrir. Esp. *mascar*, mâcher. (Voy. *Mâcheurer*.)

**MARABOU**, s. m. Petite marmite sur trois pieds et en fonte. Le « marabou » morvandean n'a point d'anse. D'où vient ce terme ? Acceptera-t-on pour cet humble ustensile de la plus humble des cuisines l'explication donnée pour le « marabou » à anse dans lequel on fait chauffer de l'eau ? A-t-il été appelé ainsi parce qu'il ressemble à un petit temple rustique desservi par un marabout ! Ce serait bien ingénieux. En rouchi on appelle « marabou » un gros homme trapu. Verra-t-on dans cette qualification le portrait du desservant ?

**MÂRAIN**, s. m. Merrain, bois scié pour la tonnellerie et quelques autres usages. Le vi. fr. a dit marrin, mairrin, merrien, etc. Le mot avait en général la signific. de bois de charpente comme on le voit dans ce passage de Brunetto Latini, - p. 176 - :

Et touz li Marriens de ton édifiement soit tailliez en novembre, en tel maniere que toute la moistor qui est es vaines s'en isse.

(*Li Tresors*, p. 176.)

Il désigne des planches dans le roman de *Re-nart*, - v. 24832 - :

Une biere font de Merrien

Li barons.....

Il s'applique au bois d'un cerf dans J. du Fouilloux, - ch. 37 - :

Et s'il voyoit une belle teste haute, et grosse de Mesrain, il pourra dire qu'il porte une belle teste.

Dans Comenius, - p. 159 - : Le bois ou Marrain,

tout bois à bastir. Suivant cet auteur *materiarium* = *lignator*, bûcheron. Ducange dit expressément que le merrain est tout ce qui sert de matériaux : *Quodvis materiamentum*. Aussi dans quelques patois, à Genève notamment, ce terme a-t-il le sens de débris de toute sorte, de décombres. En Forez, « marrein » désigne le gros sable qui sert à faire le mortier. En Poitou, le « merrain » était appelé « marriau. » Était-ce un augmentatif du simple *mare*, grosse branche ? Dans cette contrée, on donne le nom de mareau à un lot de bois. Le forézien « mayère », arbre, poutre ; « mayéri », tas d'échalas, est un dérivé du même primitif.

Les chartes bourg, emploient les formes merrier, morrun, pour bois de construction :

Et se aucun fait maison ou celier ou escraigne, il peut mettre sans acusion (amende) sa pierre ou son Merrier ou la terre...

(Ch. B. II, p. 283.)

Se aucuns a mitier (besoin) de Morrun de la forest l'an lan doit doner por lou chamberier et pour IIII prodomes jurez.

(Id. ib. p. 311.)

Du bas l. *materiamen*, construit sur le l. *materia*, qui correspond à l'esp. *maderamen*, bois de construction. Dans cette dernière langue, *madera*, bois en général. Port. *madeira*, bois ; *maderar*, garnir de bois, boiser. La variation des formes dérivées du latin se montre à jour dans le nom d'une localité de l'Yonne, Méré, dans le canton de Ligny, apparaît d'abord au VII<sup>e</sup> siècle comme un lieu propre à extraire des matériaux : *Matiriacensis ager*. La dénomination revêt ensuite des contractions multiples : *Madriacus*, *Mereium*, *Mairiacum*, dans la basse-latinité, Mairé, Mairi, Mérey et enfin Méré, dans la langue vulgaire. (Voy. *Mârr.*)

MARANDE, MÉRANDE, s. f. Repas du milieu du jour, goûter : *Quod medio die capiebatur*, dans Festus, et dans Nonius : *Cibus qui post meridiem datur*.

Iceelui compagnon se transporta en l'ostel de Bertran à heure de Marande ou relevée.

(Duc. *Merendare.*)

Berry : « marandé », goûter ; — Genève : « merende », goûter ; — Suisse rom. « mareindon, marrena », goûter, souper ; — Forez : « marenda », collation ; — Poitou : « marandon » ; — Fr.-Comté : « marande, mérande, marandon, mouc-

rande » ; — breton : *meren*, goûter, collation ; — ital. *merenda*, goûter ; — esp. *merienda*, goûter, diner ; *merendona*, goûter abondant ; — valaque : *merinde*, victuailles, provisions.

Du l. *merenda*, goûter, collation, mot qui se trouve dans Plaute, mais qui appartenait au langage familier. Le *Dictionariolum puerorum* traduit *merenda* par : Le reciner, le gouster. (Voy. *Erchie*, *Mourienne*.)

MARANDER, MÉRANDER, v. n. Goûter, prendre le repas du milieu du jour.

Après ce que les compagnons de la ville de Bouzicourt... eurent Marandé en l'ostel de Jehan Robert. (Duc. *Merendare.*)

Champ. « marander », faire collation ; — Fr.-Comté : « merendâ », goûter ; — Suisse rom. « marreinda, marrenâ », ib. ; — breton : *merenna* ; — ital. *merendare* ; — esp. port. *merendar*, diner ; *merendero*, corbeau qui se nourrit dans les terres ensemencées. Ce dernier terme rappelle le vi. fr. marandaillie, bande de pillards, de gueux. Valaque *merindez*, faire des provisions, manger ; — bas-latin, *merendare*, *merendinare*. Du l. *merendare*, diner, goûter dans Isidore. Le Forez a un mot analogue dans le verbe « méjournâ », faire le repas du milieu du jour. (Voy. *Miance*.)

MARCAU, MAIRCAU, s. m. Chat mâle, matou. La forme la plus générale dans les patois est « marcou. » Dans Comenius, - p. 61 - : Les chats dont un masle non chastré s'appelle un Marcou.

Les gros Marcous s'entre regardent  
Ou de leurs griffes ils se lardent.

(SCARRON, *Virgile travesti*.)

L'adoucissement du c en g a donné les variantes margau, margou, pour désigner un coureur de mauvais lieux.

Le Margout, quant suis retourné,  
Etoit muché en quelque lieu.

(Th. fr. I, p. 323.)

Le verbe margauder, d'après le vocabulaire de Rabelais, exprime la fonction dévolue au mâle. Dans ce même auteur, marjoller qui se rattache évidemment au fr. marjolet, et martiner qui est peut-être mastiner dér. de mastin, chien mâle, ont la même signification. Au sujet de marjolet, on peut demander à Rabelais pourquoi dans son langage marjolles reproduit le l. *testes* = *scortes*. En

Norm. les « marjoles » sont les caroncules ou excroissances charnues qui pendent sous le bec du coq et du dindon. A Lille, « marjoler » signifie engueuser comme « margouler » à Bruxelles. Cette acception du mot se rattache probablement au grec moderne *μαριολης*, larron, équivalent à l'ital. *mariolare*, flouter. Dans les *Coutumes du Hainaut*, mariaule se dit d'un témoin de peu de valeur. Le terme s'applique encore à un vaurien. Roquefort, dans son *Glossaire*, avance que « marjole » en Bourg., « marjolon » à Paris, s'emploient pour désigner une fille résolue, c.-à-d. une virago.

Marlou, qui équivalait à maslou, dit M. Littré (1), avec la même signification, méprisante, est entré dans l'argot et le berrichon. Le mot s'applique en Picardie à un matou. En rouchi, « marlot » se dit d'un jeune mâle comme le simple « marle » en Flandre. Dans le Jura, « mairle » ou « merle » désigne un mâle en général. Marlot est un nom de famille assez répandu en Bourgogne.

— Le Meix-Marcou, nom de loc. c<sup>de</sup> de Monceaux-le-Comte ; — Marcoux, écrit Marcou au XVII<sup>e</sup> siècle, c<sup>de</sup> de Champvert ; — Margoulet, c<sup>de</sup> de Sermages ; — les Marlots, c<sup>de</sup> de Bouy ; — les Mâles, dans l'Yonne, c<sup>de</sup> de Toucy.

Norm. « marcau, marcou », gros chat mâle ; — Bourg. « marcau », matou ; « marcaudin », petit matou ; — Fr.-Comté : « margau, margou », matou ; — wallon du Lux. « marcau », de Liège, « marcou », de Mons, « marou » ; — Limousin, Suisse rom. « margau, margot » ; — Guernesey : « margon » ; — Berry : « macau », matou ; « marlou », loup-garou et proxénète, entremetteur, « marcou, marquet », enfant mâle.

Le rad. avec chute de l'r, se montre dans l'argot mac, macchou, en prenant la signific. grossière que renferme le fr. maqueureau, signific. un peu moins prononcée dans maquignon, deux mots bien proches parents puisqu'ils sont traduits l'un

et l'autre par l'esp. *alcahuete*, dont le sens répond exactement au l. *leno*. Dans quelques parties de la Lombardie, « marc » désigne parmi les enfants le garçon, « macan » = *fanciullo* ; « magatel » = *bimbo*. Le piémontais « mat, matèt », se dit du fils de la maison, mais ces derniers termes ainsi que d'autres diminutifs ou péjoratifs usités en France semblent se rattacher, comme matou, plutôt à *maritus* qu'à *masculus*. (Voy. *Maitou*.)

**MARCHAU, AUDE**, s. m. et f. Maréchal ferrant. Notre patois n'en connaît point d'autres. Marchau est une syncope de mareschaut qui était l'ancienne forme comme seneschaus pour sénéchal, amirau pour amiral :

Messire Jofroiz de Bulli Mareschaut de Nevers...

(LEBEUF, *Preuves*, IV, 105.)

Je Jehan sires de Joinville et seneschaus de Champagne.

(Chartes originales de Joinville.)

La femme du maréchal ferrant est une « marchaude » comme la femme du boulanger est une boulangère. Cette même forme fém. existe dans des chartes nivernaises et bourg. du XIII<sup>e</sup> siècle. La Mareschaude, xviii den. est probablement la femme du tenancier inscrit : Stephani Marescalli, iii den. (Voir le *Registre-Terrier de l'Évêché de Nevers*.)

A notre amie et à notre faele, à Adeline la Maréchaude..... fut accordé entraux de Nevers..... A la parfin fut accordé entraux à telle manière que cel Adeline la Maréchaude.....

(LEBEUF, *Preuves*, IV, p. 105.)

Marchau reste comme surnom à quelques-unes de nos familles. Il en était de même en Bourgogne en 1300 :

Perrinus dictus Marchoz... Humbertus dictus Marchoz.

(Ch. B. I, p. 548.)

Bourg. « mairechau, mairchau » ; — Pic. « marichau » ; — Berry : « malichau » ; — Suisse rom. « martzau », au fém. « marétzanda » ; — rouchi : « maricau. » Du bas l. *marescalcum*, serviteur des chevaux, tiré du h.-alem. *marah*, cheval.

— Marchau, s. m. Maréchal, oiseau qui imite le bruit d'une lime. On le nomme aussi le serrurier. Dans quelques patois le maréchal est le rossignol de muraille.

**MARCHOU, OUSE**, s. m. Marcheure, celui qui

(1) Francisque Michel rattache bien à tort marlouiser à marlier, qui, en vi. fr., signifiait marguiller. Le marlouiser est le digne frère du marlou interprété dans un sens méthaphorique et injurieux. Le terme d'argot est tiré de *masculus*, tandis que marlier est dérivé de *matricularius*. Quant à la variété marle pour masle, on la rencontre assez souvent dans l'anc. langue :

Je ai, après Dieu et nature,  
Pcoir sour toute creature  
Qui naist de Marie et de femiele.

(Baudouin de Condé, III, p. 30.)



marche : « eun bon marchou, eunc boune marchouse. » Morv. n. quelquefois « marchoure » au féminin.

**MARDIÉ, MARDIENNE.** Interj. qui pour le sens correspond à parbleu, pardi, et qui en somme est une formule d'affirmation. Mardi et pardi ont en fr. la même signification et sont indifféremment employés par les auteurs comiques. Dans la Suisse rom. « mardi » ; en Forez, « mardia » ; en Poitou, « merdé, merdingne » ; en Pic. « merdi », signifient ma foi ! L'ital. *madie, madio*, a la même valeur. Comp. avec parbleu qu'on suppose avec vraisemblance être une altération de par Dieu. Le patois rouchi donne à « mardieu, mardieute » un sens tout à fait injurieux.

**MÂRE.** s. m. Maire, celui qui administre une commune. Suivant les lieux maire ou « mère » : « not' mère. » Norm. « marie » = mairie. Dans un document bourg. du XIV<sup>e</sup> siècle, la mairie de Dijon est constamment appelée marie :

Honorable homme Guillaume Chenilly lors gouverneur de la Marie... Fit restablisement de la Marie... Est à la main de mon dit seigneur mise en ycelle Marie, etc., etc.

(Ch. B. I, p. 89.)

Et li dits Mares de la dicte ville.... Quant nous envoions notre maire gouverner notre Marie de Semur.

(Id. ib. p. 336, 368.)

Celui qui seray Maires et celui qui seray sergenz, li quex por le tamps qu'il seront en servise de la Marie et de la sergenterie d'Ahuitt....

(Ib. II, p. 195.)

Maire est la traduction du l. *major*, plus grand, plus ancien, plus âgé :

Ne vos puis plus faire ne ne dei  
Dunt Maire amor aiez vers mei.

(BENOIT, v. 13302.)

De sei n'oi mencion faire  
Fors del secund frere e del Maire.

(Ib. v. 39488.)

.....Ge fui plus petis de lui  
Et ses chevaux Maires dou mien.

(ROMBERT, p. 532.)

Le mot était si bien usité dans le sens étymologique qu'on voit figurer des femmes avec cette qualification. En 1280 Agnolette, *maïresse* de Chevigny, donne une somme d'argent pour la fondation de son anniversaire. (COURTÈRE, II, p. 402,

à Ternant.) Dans la région de Metz, la femme du maire est une « marrosse. » (Voy. *Mairie*.)

**MÂRE.** s. m. Assemblage de deux pièces de bois sur lesquelles on pose les futailles dans une cave.

— Espèce de petite échelle dont on se sert pour charger ou décharger, monter ou descendre les fardeaux pesants.

Dans le centre et en Poitou on appelle « mère » le gros rameau d'un arbre. Fr.-Comté : « mâr », amas de bois, chantier.

Le fr. madrier, madier, a la même origine et répond à l'esp. *madero*, au port. *madeiro*. Dans la première des deux langues *madres* est, comme madiers en fr., un terme de marine désignant les gros membres d'un navire (1). (Voy. *Mârain*.)

**MARGAUCER.** v. a. Mouiller, salir, souiller de boue. Une femme se plaint d'être « tote margaucée » lorsque ses jupons sont croûtés à outrance.

— Margaucer (se), v. réfl. Se salir, se croter. Du préfixe péjoratif mar et gaucer. (Voy. *Gaucer*.)

**MARGELÉ.** adj. Le bois « margelé » est le bois dont la fibre est altérée par un accident organique ou par une maladie que Buffon, adoptant le langage de quelques forestiers, appelle la gelivure entrelardée. Ce mot démontre suffisamment que mar. par dérivation de sens, a la même valeur que mares, tiré du l. *minus*. (Voy. *Grivelé, Mègelé*.)

**MARGOUÉILLÂ.** s. m. Margouillis, cavité, trou rempli de boue. Jadis un margouillis était un réservoir préparé pour recevoir du poisson et principalement des anguilles. On disait margoillier pour traîner dans la boue :

Lesquelx prendrent le suppliant et le Margoilloient comme un pourcel.

(Duc. *Marguillium*.)

Pic. « margouillis », boue, vase ; — Norm. « margoillier », salir et manger malproprement. « margas, margasse », flaque d'eau bourbeuse.

(1) Le *Dict. de la langue fr.* rattache le fr. *madré* à *madre* qu'il dérive de l'anc. h.-alem. *masar*, noué dans le bois. Pourquoi ne tirerait-on pas le mot de l'esp. *madera*, bois en général, fruit encore vert ? A l'appui de cette dernière étym. on remarquera l'analogie qui existe au fig. entre *madré* et *futé* pour ruse.



« se margasser », se salir dans un « margas » ; — Lang. « margoulhis », boubrier ; « margoulhar », tremper dans l'eau ; — Berry : « margoille, margoillat », boubrier ; « margoiller », patauger ; — Forez : « margouilli », poule d'eau ; « margouillon », bavard, celui qui barbote ; — Poitou : « margoillage », ouvrage fait dans la boue.

De mar, préfixe qui entre en composition avec gouille. L'acception manger malproprement, mal prononcer, pourrait provenir d'une allusion au barbotage de celui qui parle ou mange mal. Elle pourrait aussi être tirée, par confusion, du préfixe mar = mal et du même primitif goule = gueule. Dans quelques parties de la Norm. une « margolette » est une bouche qui « margoille », une bouche d'enfant par exemple. Le même mot en Poitou sous-entend une vilaine bouche. (Voy. *Gargouëllâ, Gouëillâ, Gouëille.*)

**MARGOULETTE**, s. f. Mouchoir qu'on attache sous le menton. Plusieurs patois disent « margolette » pour mâchoire. En Norm. « gouline, margoiline. » Dans le H. Maine la « goulette » ou « gouligne » est un bonnet de femme qui enveloppe le bas du visage. La même région et la Norm. ont « margelette, margolette » pour bouche d'enfant. De mar, préfixe péjoratif, et goulette, dimin. de goule = gueule ou bouche. Goule n'a pas toujours eu le sens trivial que présente gueule. Dans quelques parties de la Normandie, ma petite « goule » est un terme caressant que les nourrices emploient en parlant à leurs enfants. « Margolette » en wallon (Mons) signifie gorge, gosier, estomac, etc.

**MARGOUNER**, v. n. Bougonner, gronder sans articuler de sons distincts. (Voy. *Marmouner.*)

**MÂRI**, part. passé de l'anc. verbe marrir qui signifiait affliger, attrister : « i seu bin mâri de ç'lai », je suis bien chagrin de cela.

Cel déable.....

Qui tantes fois m'a decéu

Par son engin et fait Marris.

(*Renart*, v. 18851.)

Ce vit Ysengrin mes mariz

Qui dolent en est et Mariz.

(*Ib.* v. 8810.)

Or s'en vat Orions triste et Marrie,

Des euls s'en vat plorant, de cuer sospire.

(*Romance des Deux Sœurs.*)

Je suis bien Marri de dire que nous ne vaudrons jamais rien.

(*MALHERBE*, II, p. 16.)

On a dit marrissement, marrisson, marrie pour chagrin, contrariété, tristesse :

Hélas tout mon Marrissement

Est à cause de mon mary.

(*Th. fr.* I, p. 234.)

Depans Viane sus el mestre donjon

Dame Guiborg faisoit grant Marison.

(*Duc. Marrito.*)

Pétrarque et son remède y perdant sa rondache

En eust de Marisson ploré comme une vache.

(*MATH. REGNIER*, Satire XI.)

Pour nous rendre Marris montre-nous la Marrie.

(*VADQUELIN DE LA FRESNAYE*, *Art poétique.*)

Dans Palsg., - p. 214, - Displeasure of mynde, marrisson. Comp. avec l'esp. *mareo*, ennui, et l'ital. *marrone* dans la loc. *fare un marrone*, se méprendre, équivalent à la locution usitée à Lille, « être marron », être trompé, qui se rattache probablement au wallon « mari » ; « s'mari », se méprendre, se tromper. Les étymol. dérivent marri de l'anc. h.-allein. *marrjan*, contrarier, empêcher par contrainte, analogue à l'anglais *to mar*. Dans cette dernière langue, *a marred visage* répond à peu près à un visage marri.

**MARIN**, adj. Ce mot qui se montre quelquefois dans les noms de lieu, s'applique en Nivernais ou en Morvan à un terrain marécageux.

— Le Riau-Marin, c<sup>no</sup> de Druy ; — Vaumarin, c<sup>no</sup> Saint-Léger-de-Fourcheret. (Voy. *Lieutmer.*)

**MARINGOT**, s. m. Coquetier, celui qui parcourt les campagnes pour acheter les œufs et les volailles. En Saintonge une « maringote » est une petite charrette à un cheval. L'argot parisien applique le même nom à une voiture de saltimbanques.

**MARION**, s. m. Petit faisceau d'écorce. Les ouvriers chargés du travail de l'écorçage mettent l'écorce par « marions » lorsqu'elle est menue et ne peut se lier en grosses bottes. De Marie, poupée, par assimilation ? En fr. on a fait de Margot, dimin. de Marguerite, le mot margotin qui désigne un petit fagot. L'anc. langue disait mariolet dans le même sens.

**MARMOUE**, s. f. Moue, grimace des lèvres, grognement sourd : « fère lai marmoue », faire la moue, grogner. Rabelais dit : faire la baboue. En ital. *mormorare* = *borbottare*, murmurer, faire un mouvement des lèvres, qui, dans son sens primitif, exprime le mécontentement, sens que conserve le subst. *murmurateur*. A « marmoue » se rattache le fr. *marmouset* qui s'applique à un enfant et à un singe, *marmouserie* (qui, en vi. fr., signifiait tristesse, humeur sombre. Le mot poitevin « marmouette », espèce de marionnette, petite figure grimaçante, est de la même famille. En anglais *to make mouths*, faire des grimaces, faire la moue. *Mouth* = aboiement, cri et aussi bouche, embouchure, comme le vi. fr. *mue* = moue, suffixe de marmoue :

Fist sigler à la Mue droit  
Galies et barges et nés

Atravé sont droit à la Mue...  
Ainc vint par tière à grant esfort  
A Bruges traient priés del port.

(MOUSKES, v. 20944, 20953.)

La particule *mar* est péjorative. Donc « marmoue » signifie à la lettre : bouche laide ou refrognée.

(Voy. *Marmouner*, *Marmuser*, *Meue*, *Muson*.)

**MARMOUNER**, v. a. Marmotter entre ses dents, murmurer, grommeler. L'anc. verbe *marmonner* signifiait, selon Furetière, murmurer, gronder tout bas. Chez nous, « marmouner » c'est aussi faire la marmoue. S'il faut en croire Rabelais, c'était faire le patenostre du singe. En Berry, « marmouner » est synonyme de « marmouiser » ; « marmounerie = marmouiserie », pour murmure sourd, chuchotement. *Marmonner* et *marmouner* sont identiques et se rattachent en effet à la même onomatopée que *marmuser* en vi. fr. et *murmurer*.

Je te voyois mouvoier le doy  
Et Marmonner en tes deux lèvres,  
Comme un qui frissonne les fièvres.

(Th. fr. IV, p. 32.)

Ilz Marmonnent grand renfort de légendes et pseauxmes, nullement par euz entenduz.

(*Gargantua*, I, 40.)

Et souvent en lieu d'y répondre... Marmonant quelques motz non intelligibles et de barbare termination.

(*Pantagruel*, IV, 58.)

M. Littré, à qui sa profonde connaissance de l'ancien langage a donné un rare instinct des étymologies obscures, remarque que le normand « mōner, moner », à le même sens à peu près que *marmonner* et demande si ce terme provincial ne serait pas tiré de *morne*. Cela est d'autant plus probable que le picard a l'adj. « moneux », équivalant dans la région à *mourne* = *morne*. En rouchi, « moniau » est à peu près synonyme de *museau*, visage. (Voy. *Mourillon*.) *Marmonner* offrirait donc la répétition du même rad. sifflé comme dans l'anc. fr. *marmouiser*, comme dans *murmurer* et *marmotter*, comme dans l'ital. *mormorare*, dans l'esp. *mormurar* ou *murmurar*. En esp. *borbottare* signifie à la fois murmurer et marmotter :

Il n'est pas une simple femmelette de qui nous n'employions les Barbotages.

(MONTAIGNE, II, ch. 37.)

L'r paraît ou disparaît suivant que le rad. est *mo* ou *mor*. La Suisse rom. a les variétés « *mo*, *mor*, *mour* » = *museau*. Le rom. prov. conserve toujours la linguale dans *mor*, *morr*, *morre*.

Si Buffon dit que : La marmotte marmotte en buvant, c'est que le verbe, comme le nom même de l'animal, sort du même rad. onomat. *marm* = *muse* ou *bouche*, *museau*. Qu'on boive ou qu'on marmotte, il y a toujours l'action de remuer les lèvres, d'entrouvrir la bouche. La conjecture de Diez qui explique marmotte par *mus montanus*, contrarie l'unanimité des langues romanes et ne s'appuie guère que sur le patois italien de Coire où l'on prononce « *murmont*. » On remarquera que ce rad. *marm*, *murm* = *muse*, ou *lèvre* qui s'agit, se retrouve dans l'allemand. *murmeltier*, marmotte, et *murmeln*, marmotter. Dans l'anglais. *marmot*, marmotte, et *to murmur*, marmotter. De ces faits, il est permis de conclure que marmotte n'est qu'une forme fém. de marmot, singe, qui a donné le verbe marmotter. L'ital. *marmocchio* (Voy. *Moquou*) offre deux formes similaires, c.-à-d. la répétition qui existe dans marmotter, composé de *marm* et de *mot* = *murmure*. En anglais *mum* = *mute* = *mouth*. Les verbes *to mumble*, *to mutter*, ont la même signification que *marmonner* et marmotter. En résumé, la marmotte est ainsi appelée par assimilation avec un babouin ou marmouset. C'est à peu près dans la même acception que le vi. fr. donnait ce nom à de

jeunes fillettes. Fierabras s'écrie, dans la *Comédie des Proverbes* : Ce petit démon avoit allumé en moy une flamme par les yeux de certaines petites Marmotes. - *Th. fr.* IX, p. 84. - Remarquons enfin qu'à Genève « motet », qui semble être un dimin. de mote, signifie visage. (Voy. *Marmuser.*)

**MARMUER**, v. n. On dit que le temps « marmue » lorsque le ciel se couvre et donne à prévoir un changement, un remuement atmosphérique. En vi. fr. le simple muer renferme souvent le même sens que le composé remuer :

Muement est cele œuvre par quoi nature fait Muer le firmament, les estoiles, les vens, les aigues d'un leu en autre par eulz meismes...

Sachiez que chameau vivent bien .c. ans en lor pais ; mais li Muemens de l'air les fait enmaladir de mort plus tost que il ne deussent.

(BRUN. LATINI, p. 150, 231.)

Le subst. muete, qui répond au bas l. *mola*, exprimait un mouvement prononcé, un déplacement, un départ, une sortie. Un chapitre de la *Chronique des ducs de Norm.* a pour titre : Si eum li dux Robert ala en la grant Muete por Jherusalem conquerre, - III, p. 314. - Suisse rom. « mouettâ », s'agiter.

De mar préfixe = mal et muer, changer, dér. du l. *mutare*. Rabelais emploie le verbe muer au passif :

Il commanda chascun estre Mué de vestemens.

(*Pantagruel*, iv, 25.)

(Voy. *Trémuer.*)

**MARMUSER**, v. a. Murmurer, parler bas, chuchoter, dire à l'oreille quelque chose de défavorable sur le compte d'autrui : cette jeune fille est une évaporée, le monde en « marmuse. » Le *Gloss. du Centre* nous offre marmuser, marmouser, qui, dans l'anc. langue, signifiait parler bas, sans bruit, comme dans ce passage de Coquillard :

Dieu seet se le mary est triste;  
Il songe, il Marmouse, il radote.

(*Droits nouveaux*, I, p. 116.)

Le subst. marmuserie s'appliquait à une expression mélancolique du visage. Il est usité en Berry, nous l'avons vu, pour murmure sourd, chuchotement. M. Jaubert cite l'interprétation de Génin qui dérivait marmouser de mar, mal, et mouise, moue. Marmuser n'est qu'une variété du

type fr. murmurer, forme popul. conservée par les patois, laquelle redouble le rad. fictif mar ou mur.

Dans l'*Agréable conférence de deux paysans de Saint-Ouen*, Janin dit à Piarrot :

Ha c'est don starché dont on Murmuse tant... V'là tout le monde qui se boute à Murmuzé... Quand il l'eust ben guigné... en Marmusant quel Oremus qui lisoit dans une grimoise.

(Discours iv, v, vi.)

Quelques auteurs comiques des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ont aussi employé marmuser pour murmurer : On en Marmuse dans Paris. - FR. MICHEL, *Argot*, p. 61. -

Ardez, c'est la fille à Pierre  
Qui luy fait toujours la guarre,  
Et ce gars, tant il est sot!  
N'en Marmuse pas un mot.

(*Th. fr.* IX, p. 113.)

M<sup>me</sup> de Sévigné, - V, p. 353, - donne à murmurer le sens particulier que nous attribuons à marmuser :

On murmure de quelque rhume extraordinaire de Quanto (M<sup>me</sup> de Montespan).

Poitou : « marmuse », murmure ; « marmurer, marmuser », murmurer ; — Berry : « marmouser, marmouserie » ; — wallon (Mons) : « marmouser », murmurer, inquiéter ; — Limousin : « marmuzar » ; — rom. prov. *marmul*, *marmur*, *murmure*.

Du l. *murmurare*, onomat. sortie du rad. fictif mur prononcé mar en sanscrit dans *marmara*, et mor dans le grec *μορμόρη*, dans l'ital. *mormorio*, dans l'esp. *mormullo*, murmure. (Voy. *Buñon*, *Mairmite*, *Marmouner*, *Meue*, *Mourillon*, *Musson*.)

**MARONER**, v. n. Avoir la couleur marron. Ce terme est usité surtout dans le commerce des graines oléagineuses. Les colzas, navettes « maronnés », sont réputés avoir atteint leur véritable point de maturité. On les estime davantage pour ce motif.

**MARONER**, v. a. Grogner sourdement, se plaindre à voix basse, avec mauvaise humeur. Ce verbe très usité est probablement tiré du subst. marou qui en plusieurs patois désigne le matou ou chat mâle.

Berry : « marrouner », grogner ; — Fr.-Comté :

« marouner, maruouner », maugréer ; — Norm. « maconer », grommeler ; — Pic. « maroner » ; — Poitou : « marroner, marrouner. »

Il ne faut pas confondre le mot avec un autre verbe maroner, qui chez nos voisins les Bourguignons, mais surtout dans le nord de la France, signifie mettre en culotte ou porter la culotte, se rattachant à maronne, culotte, haut-de-chausses, espèce de grègues de toile, comme en portaient les Bretons. A Vannes, les braies, nommées *bragez* dans la langue du pays, sont encore désignées par le terme *marinet*, terme qui répond au bourg. « mareneire », haut-de-chausses, que La Monnaie dit être une corruption de maronnière. Le fait est que marinère ou maronnière sont identiques, puisque le vi. fr., notamment dans *Girard de Viane*, texte bourguignon, a dit également marinier et maronier pour marin, et que Palsgrave, - p. 290, - donne maronnière pour la traduction de *woman maryner*. Les chausses à la marine, à la matelotte, ont été fort à la mode comme on peut le voir dans l'*Histoire du Costume en France*, par M. Quicherat, - p. 403. - De maron pris dans le sens de marin est sorti un autre verbe maroner qui signifie fureter, courir çà et là et par extension vagabonder en wallon. (Voy. Duc. *Marrones, Mareare*.) C'est peut-être à cette acception détournée du sens primitif qu'il convient de rattacher l'adj. marron, synonyme en fr. de sauvage ou fugitif, errant. (Voy. *Maitou, Marcau*.)

**MARSIAULE**, s. m. Saule marseau, *salix aurita* ou à oreillettes. Morv. n. Le vi. fr. disait : la saule : *marsalix*, la saule mâle. Le bas l. avait les deux formes *marsalix* et *marensalix*. En Berry « marsaul » qu'on prononce quelquefois « marsiaule. »

Du l. *mas*, *maris*, mâle, et *salix*.

**MARTEAI**, s. m. Marteau. Wallon : « martai. »

**MARTELEUR**, s. m. Celui qui a la charge de mettre la marque de l'acquéreur sur les bûches de moule avant le flottage. Un habile marteleur, dit M. Bogros, dans son livre sur le Morvan, peut gagner trois ou quatre francs par jour avec un salaire de dix centimes par demi-décastère.

**MAS**, plur. de l'adj. possessif mon, ma : « mas

feilles, mas çans », mes filles, mes champs. Morvan n.

**MÀSIÈRE**, s. f. Measure, maison pauvre ou en ruine :

La place d'un chapt de maison lieu dict les Maizières de Jannin.

(*Terrier d'Alligny*, f° 125.)

Vi. fr. masière, misière, mézière, masaille, maison. Mase = métairie : Grangia de Maze, près de Châtillon-en-Bazois, mentionnée en 1293. Mazier, c<sup>o</sup>e de Chazeuil, paraît être la dénomination collective d'une réunion de mases. Le village de Mhère en Morvan doit son origine, et probablement son nom écrit Mahère au XIV<sup>e</sup> siècle, comme Metz-le-Comte, à une métairie que possédaient en ce lieu les moines de Corbigny. La chute de l's médial est de règle dans la contrée. A Frétoy les mazilles se prononcent « mahilles. » On y dit aussi « mahuères » pour mazuères.

Masière a le plus souvent en vi. fr. le sens de muraille :

Son sarcou fist metre en l'glise  
U il voudra que sis cors gise  
Non pas dedenz, n'en la Masière,  
Mais tot defors soz la gotière.

(BENOIT, v. 26286.)

Lai Maizière fu abateu,  
E fete fu si grant l'issue  
Que li reis Ros et li vassal  
I passerent tuit à cheval.

(Ib. III, p. 320.)

Et li dus fet fermer Tulières  
Et de grans tors et de Mazières.

(MOUSKES, v. 1543.)

Aussi dérive-t-on le mot du l. *maceria* ; mais avec la signification de petite maison il sort peut-être directement, par le simple mase, du bas l. *mansa*, et se rattache à *manere*, demeurer. Le vi. fr. avait un verbe amaser pour être logé, avoir une demeure :

Quant Jehans de Vienne... ot veu le siege et comment les Anglois estoient Amasé ensi que pour demorer vint ou trente ans la devant au siege, il en fist....

(FROISSART, le Premier Livre, II, p. 269.)

En rom. prov. *mazeria*, mesure. Dans la Suisse rom. « mase » et le dimin. « mazot », désignent un petit chalet. Le « mas » est une pièce de terre. (Voy. Meix.)



**MASTOQUE**, adj. des deux genres. Lourd, épais, grossier. Le *Dict. de la langue fr.* écrit mastoc et donne à ce terme la signific. d'homme lourd, épais et fort. Il le rattache à l'Allem. *mastochs*, bœuf engraisé, dér. de *mast*, nourriture d'engrais. et *ochs*, bœuf. Cette étymol. laisse bien à désirer.

Champ. « mastoque », butor, lourdaud ; — Genève : « matoque », fille épaisse, personne stupide ; — Pic. « machoque », mauvais outil ; — Norm. « mastafu », gros, joufflu ; — breton : *mastokin*, coquin, fripon. Le patois du Borinage en Belgique applique le nom de « mastoques » aux grosses pièces de billon, aux gros sous. Le mot dans cette acception semble être synonyme du berrichon et du genevois « mazilles », espèces, grosse monnaie de cuivre. Massoque en fr. est un terme de métallurgie qui désigne un gros lopin de fer.

Comp. avec l'ital. *mastio*, mâle, gond, fiche de métal, espèce de fortification. Le normand « machoque » répond à l'esp. *mascho*, mâle. Une tête de « machoque », dans la contrée, est une tête dure, un homme entêté. En Forez, « tète de marochi », grosse tête.

Du l. *mas, maris*, avec un suffixe péjoratif équivalent de *och*? On remarquera qu'en Berry « mazilles », monnaie de peu de valeur, semble avoir le même rad. que le fr. *mazette*. Dans la contrée « mare, mase », désigne le mâle de la fourmi, comme le dimin. « maset. » Le personnage de *Don Juan* de Mozart nommé *Masetto* joue le rôle peu flatteur d'un avorton destiné à s'effacer devant le légendaire poursuivant des *mille e tre*, poursuivant qui, dépouillé de son prestigieux habillement, pourrait bien n'être que l'homme grossier et brutal désigné par le terme esp. *mazo*. Le verbe *maccar*, issu de la même racine, est traduit par le l. *tenaciter insistere*. Ce latin-là ne pourrait-il pas servir de devise à toute la lignée des Don Juan et des Lovelace ?

**MATELAS**, s. m. Grand roseau des étangs ainsi appelé, dit le *Gloss. du Centre*, à cause de la matière que fournit l'épi serré de cette plante, espèce de bourre, propre à être employée à faire des matelas. On lui donne encore en Berry le nom de « canne à jonc » et de « quenouille. » Il est appelé « penduenn » en Bretagne, c'est-à-dire tête noire, à cause de la couleur de l'épi qui termine sa tige.

Comenius, - p. 43, - traduit le l. *typha*, par *asse* ou *massue* :

Du roseau sans nœud, auquel croissent les masses ou massues, se font des nattes et couvertures.

Deux textes cités par Ducange relatent en effet des couvertures appelées *mataricia vel cultitreponcta*. J'en reproduis un de 1391 :

Carolus de Duratis Johanne Reginam inter duo Materitia crudeliter et inhumaniter suffocare fecit.

En bas l. *mataritium* et en ital. *materasso* ont la même signific. que *matalacium*. Le wallon, le picard, disent également « *matera* » pour *matelas* comme le vi. fr.

Quant li roys (saint Louis) vint en sa nef, li ne trouva.... ne lit, ne robes, ainçois li convint gesir sur les Materas que li soudanc li avoit bailliez.

(JOINVILLE, p. 220.)

Etoit par dessus la figure du dit roy dont la représentation estoit couchée sur un Materas ou Mathelas.

(J. CHARTIER, *Hist. de Charles VII.*)

Il est fort probable que le nom du roseau appelé matelas nous vient des Gaulois, ou directement, ou par le l. *matarā*. Duc. dit que *mataras* ou *matarā* est le nom d'une flèche : Gallis proprium. Et aussi dans Nonius, - p. 556 - : *Materā*, tela gravia bellica. Sisenna, - *Histor.* lib. III - : Galli *Mataribus*, Spani lanceis configunt. Dans sa *Guerre des Gaules*, - lib. I, xxvi, - César mentionne un combat où les Gaulois après une lutte acharnée se glissaient entre les roues des chariots pour lancer sur les Romains une grêle de traits : *Mataras* ac *tragulas* subiciebant. Au XIV<sup>e</sup> siècle le matelas ou materas est une arme de chasse, un trait d'arbalète. Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 267, - nous apprend en effet que de son temps l'on tuait les pies, les corneilles et les chouettes avec cette arme : L'en les tue aux Matelas qui sont grosse pilette. Dans Palsg., - p. 198, - le materas est une flèche propre à tuer les oiseaux qui les assommaient sans les percer, cette flèche émoussée que l'anglais moderne nomme *bird bolt*, et dont il est fait mention dans des lettres de rémission :

Romenet du Bosc avoit une arbalestre et quatre Matelas... Ainsi que le suppliant cuidoit frapper d'icelle arbalestre d'un Materat qu'il y mist ung polet ou Galinat....

(Duc. *Materus, Gallinatus.*)

Dans J. de Garlande, les balistes lancent des flèches et des Materas :

Balistas cum telis et Materaciis....

Au XVII<sup>e</sup> siècle, cette même flèche munie d'une



pointe servait encore à la chasse du gibier à poil.  
Écoutez Jean de Schelandre dans des vers qui ne  
sont pas sans noblesse :

..... Le souffle divin  
C'est l'homme proprement qui ne prend point de fin  
Et qui porte son mal de quel costé qu'il verse  
Comme un chevreuil courant le Matras qui le perce.  
(*Tyr et Sidon*, III, 2.)

Dans Rabelais, un moine dit que dans ses lois-  
sirs : Il fait des chordes d'arbaleste, polit des Ma-  
tras et garrotz. (*Gargantua*, I, 40.)

La chute de l'r médial donne quelquefois la  
forme mateha :

Son doux regard ung Matehas  
Me tire, dont je me resjoie.

(*Recueil de poésies*, IX, p. 229.)

Tout démontre que matelas, materas, dard,  
flèche, javelot, est le même mot que matelas, ma-  
teras, coussin ou couverture de lit, le même mot  
que matelas, materas, canne ou grand roseau ap-  
pelé aussi masse ou massette. (1) Ne doit-on pas  
conclure de là que le primitif connu, matara, a  
d'abord désigné un roseau, puis une flèche, à cause  
de l'emploi de la canne ou hampe garnie de fer,  
puis un coussin de lit en raison du duvet, de la  
bourre fournie par le pompon du roseau. Ajour-  
d'hui encore dans la Flandre wallonne ce roseau  
est appelé « matara. »

De ce primitif matara est dérivé le verbe matras-  
ser, meurtrir, assommer, usité dans l'anc. langue.  
Ce qui le prouve, c'est que matrasse, forme fém. de  
materas, était identique à mataras ou materas :

Le suppliant benda une arbaleste..... et tira une  
Matrasse.

(*Dec. Matarus, Matratum, Matratium, Piletta, Piletus.*)

— Le Matras, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Gouloux et  
c<sup>ne</sup> de Marly-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

**MATINAULE**, adj. Celui ou celle qui se lève de  
bonne heure, matinal.

(1) Les cannes ou roseaux servaient en effet de flèches. On le  
voit dans les passages suivants des *Histoires d'Hérodote*, tra-  
duites par Pierre Saliat :

Les Éthiopiens étoient couverts de peaux de léopards et de  
lions et tenoient arcs fort longs..... et les flèches de canne fort  
longues et ferrées d'une corne de chevreuil pointue et acérée  
comme un fer de lance émoulu..... Leurs dards (des Perses)  
étoient courts, mais leurs arcs étoient longs et les flèches pa-  
reillement, lesquelles étoient faites de cannes..... Les Indiens  
étoient couverts de jaquettes faites de bois et portoient arcs et  
flèches de cannes bien ferrées.....

(*Histoires*, p. 496, 497.)

**MÂTRE**, s. m. Maître. Le « maître » est le chef  
de la maison, le père de famille. La femme appelle  
son mari « not' maître », et le mari par réciprocité  
la nomme « not' mâtresse. » Le mot s'emploie  
d'ailleurs comme en fr. On dit vous êtes le « ma-  
ître » ; il a trouvé son « maître », etc. Souvent l'r  
ne sonne pas dans la prononciation et on dit  
« mâte. »

..... Avons receu enclouse seur le seau Madame  
la duchasse aussi la requeste dau Mastre de la mason  
Deu de Mellant..... Madame la duchasse..... supplie h  
Matres de la Mason Deu de Mellant, etc.

(*Bibl. de l'Éc. des Ch. v<sup>is</sup> s. 4, p. 163.*)

Les maitres et maitresses de maison, chefs de  
famille, sont quelquefois appelés chés d'ostel  
dans les *Chartes bourg.*

Chascuns hons ou femme, chiez d'ostel, tenans feu  
ou haïens meiz ou maison ou heritaiges en la dicte  
ville.....

(*Ch. B. II, p. 480.*)

— « Aller à maître », aller au service ; « être à  
maître », servir un maître ; « être maître » se dit  
absolument pour dominer, maîtriser. N'être pas  
« maître » exprime en général l'impuissance au  
propre et au figuré. Il ne peut faire cela, « a n'ô  
pâ maître. »

Je sçay aussi bien chanter

Au livre, avecque nostre prestre  
Que se j'eusse esté à Maistre.

(*Pathelin*, sc. I.)

Mastrie, dans Gérard de Viane, - v. 1764, - pour  
maistrise :

Mandeiz en France et secors et aie  
Engineors ke saichent de Mastrie.

S'emploie adjectivement : « eun maître hon-m' ». »  
L'anc. langue disait quelquef. maistre même avec  
un subst. fém. Le *Livre des Rois*, - p. 199, - dit  
de la ville d'Abéla : Ço est une Maistre cited an  
Israel.

**MÂTRIE**, s. f. Maîtrise, qualité et autorité du  
maître. Prendre « la maîtrise », c'est prendre le  
gouvernement, l'administration entre ses mains.

**MÂTROSSE**, s. f. Maitresse, avec les diverses  
signific. du fr. : la maitresse de la maison, la mère  
de famille, femme ou fille à laquelle on fait la  
cour. Aller « çs mâtresses » est, dans les longues  
soirées d'hiver, une des distractions du jeune

homme en âge de se marier. Cette loc. n'implique aucune idée de libertinage. Si le Morvandeau pense avant tout à la dot, il a le plus souvent en vue le sacrement de l'Église.

— Mâtrose s'emploie aussi adjectif. : « eune mâtrosse fonne ; lai mâtrosse seuche ; l'èpi mâtrosse ; lai mâtrosse daigne (tige de chanvre), etc. »

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les ducs de Bourgogne percevaient une redevance en grains qu'on appelait la mâtrosse ou matroce, parce qu'elle devait être déposée sur les greniers de la duchesse à Rouvres. (*Ch. B. I*, p. 481.)

Dans le Nord de la France le « mâtro » est appelé le baron et la « mâtrosse » est la baronesse. Le *Vocab. du XIV<sup>e</sup> siècle*, déjà cité, traduit *virago* par baronesse. L'anc. langue se servait des mêmes termes. Dans le *Livre des Rois*, - p. 480 :

Ele (Ève) enportat del fruit, si en mangeat et si en donat à son Baron, et cil en manjat.

**MAU**, s. m. Mal, douleur, maladie : « ile é deu mau ès aïreilles », elle a du mal aux oreilles.

Il est escrit en parchemin  
Que cil a sovent Mau matin  
Qui près de lui a mau voisin.

(*Renart*, v. 7385.)

Li Maus d'amer me plaist mieux à sentir  
Qu'a maint amant ne fet li dons de joie.

(*Adam le Bossu*.)

Mau se dit quelqef. d'une manière absolue pour désigner la syphilis que Palsg. nomme assez justement la gorre (*Voy. Gore*), et qui sous Louis XIV, dans les campagnes au moins, ne s'appelait pas autrement. On peut lire à ce sujet la lettre de M<sup>me</sup> de S., - iv, p. 73, - où la belle dame raconte à sa fille une aventure qui la fit, je crois, plus rire encore que rougir :

Le mari de votre nourrice vint avant hier crier miséricorde au logis, que sa femme lui avoit mandé qu'on l'avoit aceusée d'avoir du Mal...

(*Voy. Nurice*.)

— Adv. « vô fié mau », vous faites mal, c'est mal.

— S'emploie adjectivement et prend en général le sens de mauvais, méchant :

Li Mau serpent refroidissant  
Qui se vet ici tapissant.

(*R. de la R.* v. 16799.)

Et dans les ballades de Villon :

L'un vault l'autre ; c'est à Mau-chat, Mau-rat.

Le Maufeu, c'est le feu de l'enfer :

Renart li ros. que Maufeu l'arde !

(*Renart*, v. 13989.)

Mau s'ajoute comme préfixe à un assez grand nombre de noms de localité avec un sens de dénigrement. On trouve dans le Nivernais : Maubois, Maubuisson, Mauchamp, Maupas, Maupertuis, etc. On voit dans le *Gloss. du Centre* que Mauchien est en Berry un nom de famille assez commun.

**MAUBLAN**, s. m. Mal blanc, tumeur, abcès. Morv. n. « maubian. »

Poitou : « maubian », piétin ; « mauchau », toute maladie inflammatoire ; — Berry : « mau rouge », maladie des moutons occasionnée par le sang ; — H. Maine : « maubulle », loupe, abcès ; — wallon : « mau d' vénure », mal spontané qui commence par une pustule.

**MAUCALÉ**, adj. Mal coiffé. S'applique surtout aux femmes. Une personne « maucalée » a son bonnet de travers ou les cheveux en désordre. De mau, mal, et cale. (*Voy. Cale*.)

**MAUCHAUSSÉ**, adj. S'emploie quelqef. substantivement, celui qui est mal chaussé, qui a de mauvaises chaussures : le « mauchaussé », une « mauchaussée » s'applique ironiquement aux va-nu-pieds.

**MAUCONTENT**, adj. Mécontent, qui est de mauvaise humeur. Le jeu du Maucontent figure parmi les jeux de Gargantua.

**MAUDITION**, s. f. Malédiction. Dans Palsg., - p. 165, 211, - maudission, maudisson = malédiction et l'anglais *curse*.

On n'y trouve point de texte (dans l'Évangile) où soit tel Maudisson.

(*H. ESTIENNE*, la *Précidence*, p. 256.)

**MAUDRU**, s. m. Le « maudru » est le plus petit des oiseaux d'une couvée, celui qui est éclos depuis peu de temps. Le « maudru » n'a pas encore de duvet. En Berry le verbe « maudruer » signifie mal venir, mal pousser. De mau, mal, et dru. (*Voy. Dru, Dreulher*.)

**MAUFÉ**, adj. Mal fait, mal bâti, mal conformé dans ses diverses acceptions. Poitou : « maufà » ; — Limousin : « maoufa », contrefait.

Il estoit granz est merveillex  
Et Maufez et de laide hure.

(*Le Vitain de Baillet*, v. 8.)

Toz est ses visages sartiz  
Et la boche ot lede et Maufete.

(*Renart*, v. 22747.)

— S. m. Le « Maufé » est le diable comme au M. A. En Suisse le Maufé est appelé le « Maffi. » L'auteur de l'histoire de *Foulques Fitz Warin* écrit Malfée :

A peine out fyny sa preere, vynt le Malfée en semblance Geomagog.

(*Nouv. françaises du XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 20.)

Si vos estiez v.c. mile  
Des plus maîtres Maufez d'enfer.

(*BENOIT*, III, p. 519.)

Je vos vodrai dire merveilles  
De Renart qui est un Maufez.

(*Renart*, v. 17879.)

Sans plus un fruis.....

Eve en menja, ce fu par le Maufé.

(*Huon de B.* v. 1948.)

Robastre, or te souviengne que m'apelas Maufé l

(*Gaufrey*, v. 8238.)

François ne sont pas gent, anchois sont vif Maufé.

(*Fierabras*, v. 3713.)

Maufait qualifie Satan au physique et Mauvais au moral. En Berry « maufait » a encore le sens de dangereux : un chien « maufait », chien enragé. Le diable y est aussi le « Maufait. » Dans *Sganarelle*. - sc. II, - Cécile traite de malfait celui qu'elle n'aime pas et dit à sa suivante :

Peux-tu me conseiller un semblable forfait  
D'abandonner Lélie et prendre ce Malfait.

Quelle que soit la signification du mot, nous dirions ce « maufé. » Dans la *Chronique des ducs de Normandie*, malfé = maufé :

Li Escot i eurent par tut cume Malfez.

(*BENOIT*, III, p. 594.)

L'anc. langue employait maufait substantivement pour mauvaise action :

Nus no doit pardonner les Mausfaiz, car li juges est dampnez (condamné) quant li maufaitors est assols.

(*BRUN. LATINI*, p. 611.)

Diez avec la plupart des étymol. décrit le subst. maufé du l. *male factus*. Dans *Romania*, - IV, p. 367. - M. G. Paris le tire du l. vulgaire *malus*

*fatus*, mais la double acception dans l'anc. langue mal fait et mal faiteur sous la même orthographe semble se refuser à cette origine. D'ailleurs le vi. fr. nous offre assez fréquemment maufait à côté de maufé. La notation fé pour fait n'est peut-être qu'une variante dialectale introduite dans la langue littéraire. Elle existe en tous cas dans notre patois. Le suisse « maffi » = « maufé » ou « maufait, » ne garde pas plus la trace de *factus* que celle de *fatus*, mais elle répond peut-être au simple du l. *efficere* = *facere*. (Voy. *Fére*.)

**MAUFÉRE**, v. n. Mal faire, faire mal : « e' p'tiô n' sunge qu'ai maufère », cet enfant ne songe qu'à mal faire : « vó l'é batu, ç'ò maufé », vous l'avez battu, c'est mal fait.

Que nuls ne te puisse Maufère,  
Perdue es quant iver repaire.

(*YSOPET*, I, f. 35.)

(Voy. *Méfère*.)

**MAUFÉZAN, ANTE**, adj. Malfaisant. Celui ou celle qui aime à faire le mal :

Fortune est bele et bonne aus bons et debonnaire,  
Mauvèse aus Maufesanz et laide et deputaire.

(*Le Dit de fortune*.)

E puis dist as Diables à-tant :  
Oez, espiriz Mauffesanz.

(*MARIE DE FRANCE*, II, p. 498.)

Berry : « maufaisant » ; — Poitou : « maufaisant. »

**MAUGRAIÇOU, OUSE**, adj. Disgracieux, grognon, maussade. Dans une des chansons populaires que renferme le recueil publié par P. Atteignant, en 1530, on lit :

Mon père m'a mariée  
A un vieillard jaloux,  
Le plus let de cette ville,  
Le plus Mal gratioux  
.....

En fr. maugraceutieux :

Hanter ne fault gens qui portent malheur,  
Ne femme aussi qui est Maugraceutieuse  
Ains franche et gaye et fort solaceutieuse.

(*ROGER DE COLLERYE, Rondeau* 85.)

La parabole de l'*Enfant prodigue* dit en patois de Moutier-Granval, canton de Berne :

Son pus veye frère était bin Maugraceutiou quand al voyait tottes ces régeoyéances.

Notre traduction morvandelle serait :

Son pu vieu frère éto bin Maugraïçou quant a vouyéy totes cé réjussances.

On constate dans ce passage que les Alpes n'ont guère séparé les patois français et suisses.

**MAUGRÉ**, prép. Malgré, en dépit de : j'irai « maugré » lui ; il a fait cela « maugré » nous. Dans Palsgr., - p. 483 : Vous le ferez Maulgré vous.

Viane arai et Audain à moilier  
Maugré tot son parage.

(G. de V. v. 2309.)

Les huis passerent tot Maugré le portier.  
(G. de V. p. 14.)

Ge vous doing de lire congié  
Maugré tretous les chanceliers,  
(R. de la R. v. 13711.)

La male porvéance des maris par couvent  
Fait les fames mauvezes Maugré eles sovent.  
(Test. J. de M. v. 466.)

Et pensons de faire nostre entreprise  
Maugré Pernet qui faiet du fin.  
(Th. fr. I, p. 209.)

— S. m. Mauvais gré, mauvais vouloir. Usité aussi avec ce sens dans l'anc. langue :

Se vos le voir en saviez  
Jà Mau gré ne m'en sariez.  
(Renart, v. 5996.)

Ne ja cil Mau gré n'en sauront  
A ceus qui prié les auront.  
(R. de la R. v. 7611.)

L'anc. langue disait encore maugrèerie avec la même signification :

L'autre bataille est Male-bouche  
Qui n'aime que mauvais reprouche,  
Mesdit, Surdit, Maugrèerie.  
(Ménagier de P. II, p. 13.)

De « mau » pour mal et gré dér. du l. *gratum*, agréable, ce qui plaît.

**MAULAIBILLE**, Il mouil. adj. des deux genres. Malhabile, celui ou celle qui manque d'habileté, d'adresse. S'emploie principalement pour désigner une personne infirme qui ne peut pas se servir de ses membres, un boîteux, un manchot, etc : « l'poure hon'm' ô maulaibille. » En vi. fr. mal habile, maladroit :

Mais tu estois, Lycurgue, Mal habile  
Qui ne voulus qu'on beust vin en ta ville.  
(Vaux de Viré XIV.)

(Voy. *Haibille*.)

**MAULAIDROUÉ, DROUËTE**, adj. et subst. Maladroit, gauche. En Bourg. « maulaidroi » :

Hai, mon Dieu ! quei tam Maulaidroi !  
Que de noge és étoi  
Quan vo no vené voi !

(LA MONNAYE, Noël VIII.)

**MAULAIPRIS, ISE**, adj. Mal appris, mal élevé, grossier : « couye-té don maulaipri » ! tais-toi donc malhonnête !

SGANARELLE.

Allez, langue maudite et des plus mal apprises !

ARISTE.

Vous vous êtes, mon frère, attiré ces sottises.  
Adieu.

(MOLIÈRE. *École des Maris*, I, sc. 3.)

**MAULÂSIÉ**, adj. Malaisé, incommode, difficile ; au fém. « maulâsière » : cette roche est « maulâsière » à arracher. En plusieurs lieux « maulâié » et « maulâière. » Au n.-o. « maulâgé. » Bresse : « molaija. »

**MAULÂYE**, adj. Mal à l'aise, mécontent, malade. On prononce « maulâge » en Morv. n. « i seu maulâge », je suis mal à l'aise.

— Ai maulâye, loc. adv. Mal à l'aise, difficilement, péniblement : « i é fé ç'lai ai maulâye », j'ai fait cela avec peine ou difficulté. De mau, mal, et aâye, aise. (Voy. *Aâye*.)

**MAUPAITIENT, ENTE**, adj. Impatient, peu endurant : « taise toué maupaitient », tais-toi homme sans patience !

**MAUPAS**, s. m. Passage difficile, dangereux.

Li jors estoit biaux et s'is, et li plains tant ingaus (unis) ke il n'i avoit Mal Pas ne cose ki destorber les peust.

(VILLE-HARDOUTIN, p. 318.)

Sire, vos m'avez bien de cest Maul Pas tiré,  
Je vos faz ci oimage et droite feauté.

(Floovant, v. 2349.)

— Le Maupas, nom de loc. près de Saulieu. Maupas (le, les), <sup>ces</sup> d'Arquian, de Champlemey. De mau = mal pour mauvais, et pas, qui en vi. fr. signifiait souvent passage ou pertuis. On a dit le Pas des Thermopyles. Maupertuis et Maupas, dans la toponomastique, sont synonymes et dési-



gnent également un passage étroit, un défilé ou un chemin difficile :

Hugo Bardet, vi den. de terra dou Mau pas.  
(*Registre-Terrier de l'Évêché de Nevers*, p. 174.)

L'anc. langue avait un dimin. de pas, le subst. passet qui signifiait aussi défilé, et qui en composition avec le verbe aller : aller le passet, sous-entendait une marche lente et compassée, réglée pour ainsi dire au compas. En ital. *andare a passo* est à peu près l'équivalent de l'adv. *a passo a passo*, pas à pas. Dans cette langue le simple *passo*, passage, a aussi les dimin. *passino*, *passetto*. Le dernier répond au vi. fr. passet. En esp. *paso*, passage ; *pasillo*, passage étroit. Dans la Suisse rom. « maupas » = « mauperte », passage périlleux.

**MAUPENSER**, v. a. Penser mal, imaginer à tort, mal à propos.

Cel jor fu l'enfant od le rei  
Senz Maupenser e senz effrei.  
(*BENOIT* v. 12886.)

Le monde amistiez e saluz  
Chers e feiliz, senz laid quidier  
E senz voleir de Maupenser.  
(*ib.* v. 20670.)

**MAUPOURTAN, ANTE**, adj. Celui ou celle qui se porte mal, qui a une mauvaise santé : « not' maître ô maupourtan », mon mari se porte mal.

**MAUPRENRE (SE)**. S'y prendre mal pour faire quelque chose, se méprendre : il ne faut pas « se mauprenre » sur cela.

**MAUSAISELOU, OUSE**, adj et subst. Malsade, grognon, de mauvaise humeur, disgracieux. En fr. maussade nous représente mal sade qui est le l. *male sapidus*.

Images et statues laides, Mal Sades de face, mesprisables..... par dehors estoient bestes et dieux par dedans.

(*Advis et Devis des langues*, p. 64.)

Forez : « sade », agréable au goût, sain.  
D'un dimin. *sapidulus*, tiré de *sapidus*, comme *acidulus* de *acidus* avec le préfixe mau = mal. Le changement du p en v se montre dans le fr. saveur, savoir, tiré du l. *saporem*, *sapere*, etc. On trouve dans l'anc. langue save pour sade :

Charles manda lors à Soave  
La fille al duc; bele ert et Save.  
(*MOUSKES*, v. 2731.)

**MAUVÀ, AILLE**, adj. Mauvais, méchant, dangereux : « eun mauvâ hon-m', eune mauvâille fon-n' ». Un « mauvâ » chien est un chien enragé. Avoir « eune mauvâille idée », c'est former quelques desseins plus ou moins répréhensibles.

— Le Mauvâ, le Diable. Il y a longtemps qu'on applique à Satan cette qualification si bien justifiée :

Qui rechoipt de l'eaue benoite le dimence à la grant messe, le Mauvaiz en toute ieelle septmaine ne peult cellui tempter ne approchier à sept piés près.

(*Évang. des Quenouilles*, p. 127.)

A propos, signez-vous; vous voyez le Mauvais.

(*Th. fr.* IX, p. 94.)

Dans saint Mathieu, - ch. XIII, 19 - :

Omnia qui audit verbum regni et non intelligit, venit Malus et rapit quod seminatum est in corde ejus.

Le *libeya* nous a *malo* du Pater a été traduit par : délivrez-nous du démon.

Wallon : « mâva », au fém. « mâle » ; — Suisse rom. « malo » : « lo Malo » = le diable. (Voyez *Malin, Michan, Maufé.*)

**MAUVENAN, ANTE**, adj. Mal venant, qui vient mal, qui ne réussit pas. On dit d'un avorton parmi les animaux comme en parlant des enfants qu'il est « mauvenan. » On le dit également d'un arbre, d'une plante, etc.

**MAUVITU**, adj. Mal vêtu, mal habillé, mal couvert.

— Mauvitu, nom de loc., *c<sup>ste</sup>* de Saincaize. (Voy. *Vitre.*)

**MAUVIVRE**, v. n. Vivre mal, avoir une mauvaise nourriture. S'emploie quelquefois au fig. dans le sens de se mal conduire, être dans le désordre. Au part. passé « mauvivu » : « l' poure hon-m' al é tojour mauvivu », le pauvre homme, il a toujours vécu misérablement ou s'est toujours mal nourri.

**MAUVOILLAN, ANTE**, adj. Malveillant, hostile :

Por s'amor en quid faire tant  
Qu'a tort me seroit Mauvoillant.

(*BENOIT*, v. 20813.)



E il, cum vaillanz e sage,  
Li pardona sa Mauvoillance.

(Ib. v. 31214.)

Qu'il vous pardoint sa Mal-voillance  
Par amors et par acordance.

(R. de la R. v. 3151.)

Voillance en vi. fr. = volonté :

De tuz ceus a la bone Voillance  
Od qu'il volt estre en bien estance.

(BENOIT, v. 6181.)

**MAUVOULANCE**, s. f. Mauvais vouloir, malveillance, volonté hostile. Dans Borel : Qui fiert un homme et il l'occist à escient et de Voullance, il muire. L'anc. langue s'est servie des trois formes synonymes violence ou voullance, veuillance, voillance. Dans Palsg., - p. 197, 226, - benivolence, bienveillance pour bonne volonté. On a dit voulenteux pour bienveillant :

Afin que icelle Giraude fust plus enclinée et Voullanteuse envers le suppliant....

(Duc. *Voluntarii*.)

Champ. « voullance », volonté ; — Poitou : « mauvelance, malvoullance », mauvais vouloir ; — ital. *malevolenza*.

**MAUVOULOIR**, s. m. Mauvaise volonté. Nous n'avons pu nous arranger, il y a mis du « mauvouloir » ou de la « mauvoillance. »

**MAUVUE**, s. f. Mauvaise vue : avoir la « mauvue » c'est être atteint de myopie ou avoir les yeux malades.

**MAYRE**, s. f. Renversement du vagin. On dit des vaches, des brebis, etc., qu'elles font la « mayre » du ventre, lorsqu'elles sont sujettes à ce grave désordre qui est un cas rédhibitoire. En vi. fr. mayre traduisait matrix (matrice) comme on le voit dans le passage suivant cité par Duc. à *Mayre* :

Mulier quaedam patiebatur infirmitatem corporalem quæ vulgariter appellatur la Mayre.

Borel dit : Amarris, la matrice ou maire :

Pour aidier à relever la Marris d'icelle malade.

(Duc. *Ventosa*.)

Le sain et graisse amollit la dureté de foye des hommes, de l'Amarry des femmes en appaise les douleurs.

(DU FOUILLOUX, *De la Chasse du Loup*, ch. 1.)

Dans la comédie de Larivey intitulée *la Vefve*, Guillemette, - sc. II, - ne veut pas d'eau dans son vin, parce que, dit-elle, cela lui fait mal au ventre et lui cause l'Amarry. Ce terme a quelquefois pour synonym. *amatrix*. Dans le *Dictionarium puerorum*, vulva est traduit par l'Amarry. La plupart des patois disent « la mère » pour le délivre, l'arrière-faix, l'enveloppe du fœtus. Ces différentes formes du même mot sont dérivées du l. *matrixem*. (Voy. *Mère*.)

**MÉCÔPÉ**, part. passé d'un verbe mécouper, peu usité à l'infinitif. Mal coupé. Se dit du bois qui est coupé de biais. Le bois « mécôpé » est plus cassant. Mé ou mès, dérivé de *minus*, donne un sens défavorable au verbe qu'il accompagne. L'anc. langue usait et abusait quelquefois de ce préfixe d'un usage assez commode d'ailleurs. Gautier de Coinci, dans son joli conte du *Varlet qui se maria à Notre Dame*, dit mesmarier pour mal marier :

Por Dieu ne nos Mesmarions,

Laissons Maros et Marions

Si nous marions à Marie

Qui ses maris ou ciel marie.

Dans *Huon de Bordeaux*, - v. 7549, - la fille de l'amiral est si frappée de la beauté de Huon qu'elle ne fait pas attention à son jeu (d'échecs) et perd la partie :

Tant pense à lui, pour sa grande bianté

Qu'ele perdi son ju à Mesgarder.

En Norm. « ménom » = sobriquet, faux nom. A Guernesey, « ménom », sobriquet ; « ménoum-mair », donner un faux nom ; — rouchi : « médonne », mauvaise distribution ; « médonner », mal donner les cartes au jeu.

**MÉCÔPLE**, adj. Qui n'est pas couplé, mal couplé, dépareillé, en nombre impair. Un bœuf « mécôple » n'est pas seulement un bœuf qui n'a pas son compagnon d'attelage, c'est un animal qui n'a pas le même poil, les mêmes cornes, la même conformation sur quelque point. De mé avec un sens privatif et couple, adjectif. (Voy. *Côple*.)

**MÉCRU**, s. m. Individu suspect en matière de religion ou de morale, entaché de sorcellerie. Il y a des familles de « mécrus » avec lesquelles on ne s'allie pas volontiers. En effet la haine d'un « mé-

cru » peut attirer des malheurs de toute sorte sur une maison : la vermine y abonde, les poules n'y pondent plus ou donnent des œufs inféconds, les poussins y meurent avant d'avoir pu croître, le lait s'y caille en sortant du pis de la vache, la crème au contraire ne peut s'y former, les brebis, les truies y avortent, les cochons y maigrissent au lieu d'engraisser. Que dirai-je encore ? Tout va de mal en pis sous la maudite influence que la prompt intervention du devin (Voy. *Deveune*) peut seule détruire ou au moins combattre.

« Mécrû » s'entend à peu près dans le même sens que mécréant. Le mot est le part. passé du verbe mécroire comme mécréant en est le part. présent. On l'emploie quelquefois pour soupçonné : « al ó mécrû de », il est soupçonné de. Amyot entre dans cette acception lorsqu'il dit d'un certain personnage qu'on voulait le rendre suspect : Afin que si le petit roy venoit à décéder, on le Mescreut de l'avoir secrettement fait mourir. (LITTRÉ, *Dict. à Mécroire.*) Mescreû était usité dans l'anc. langue comme subst. et adj. Ce terme désignait tantôt les idolâtres en général, tantôt les Sarrasins en particulier. L'auteur de la *Chronique des ducs de Norm.* nous montre un prêtre danois officiant dans un sacrifice humain, et dit :

Veez que faisait li Mescreuz :  
Un jug de boés porneit as mains  
E cels dont il esteit certains  
Que l'om deveit saeriefier  
A un seul coup, senz recovrer,  
Li espandeit tut le cervel.

(V. 586.)

Bénéiste soit France et de Dieu absolue  
Que tant de bone gent en est de li issue,  
Cil conquisent la terre sor la gent Mescreüe.

(Chanson d'Antioche, p. 147.)

Remarquons que si l'orthographe donne mescreu, la rime donne mécrû. On prononçait probablement mes-crê-u :

Païen s'unt regardé, li cuvert Mescreüs  
Et ont coisi Doon apognant par vertus

Avec nous l'emmenioient li païen Mescreüs.  
(Gaufrey, v. 866, 881.)

Et dit li quens : Fel cuvert Mescreü  
Jamès en France n'ert de vos plet tenu.  
(Otin, v. 1675.)

A ces paroles est Desramés venuz  
En son compaignie .iiii. rois Mescreüs.  
(Atiscans, v. 5886.)

Dans ces passages mescreu signifie mécréant si l'on veut, mais le sens propre est mal famé, qui ne mérite pas crédit, dont on doit se défier. Froissart, - 1, p. 163, - emploie le simple cru pour considéré, estimé : Ce bourgeois étoit moult aimé et Cru en la ville de Jugon.

Du l. *male creditus*, indigne de foi. On voit dans Duc. à *Creditus*, qu'une femme de bonne vie et mœurs est qualifiée : *Credita et nobilis matrona.*

**MÉDE**, s. f. Excrément, fiente de tous les animaux. Ce mot n'a pas dans le langage des campagnes le sens grossier qu'il a pris dans les villes. On l'emploie sans aucune incivilité. Avec la « méde » de poule on fait une sorte d'onguent réputé en quelques lieux pour les foulures. La chute de l'r médial est fréquente dans le dialecte. Cette lettre reparait lorsque le subst. devient l'interj. qui a immortalisé Cambronne autant peut-être que sa bravoure. Le wallon (Mons), le bas-breton, donnent le nom de mouscaye ou de mours à la matière fécale qui dans l'argot est appelée mousse, d'où les verbes mousser et moussailler pour aller à la selle. Ces mots se rattachent peut-être au même rad. que mousse, écume. Le latin *merda* désignait aussi généralement les excréments de toute sorte. Il était synon. de *stercus*. Le M. A. a quelquef. traduit le dernier terme non par fumier mais par le vilain mot. Ainsi, dans le psautier en *langue romane de Lorraine* qui est à la bibliothèque Mazarine, le verset : Excitai tenuem e pulvere et e stercore extollit inopem, nous offre en français : Il resuscite le povre et lou geite fuer de la pouceire et de la m... et ordure relieve lou povre. Le cantique de la *sainte dame Anne la Brehaigne* porte : Il suscite le besongneue et esliève le povre de la m... (Psaumes de David, p. 214.)

**MÉE**, s. f. Mère : « mai mée », ma mère. Morv. n. n.-o. La Suisse rom. redouble le monosyllabe dans la forme « memée », mère. (Voyez *Pée*.)

**MÉFÈRE**, v. a. Gâter, altérer, nuire, diminuer la valeur d'une personne ou d'une chose. Le *Dict. de l'Académie* dit que : Méfaire est vieux pour la conversation mais est fort en usage au Palais.

Dans l'anc. langue méfaire, comme « maufère » dans ce glossaire, se disait surtout pour faire le mal, faire du mal :

Tu peux bien dire sans mentir  
Que d'or pourras avoir sur terre  
Grand nécessité, sans Meffaire.

(*La Fontaine des Amoureux*, v. 1018.)

En défendant... que aux diz supplians, à leurs dictes familles ne à leurs biens ne Meffacient ou facient Meffaire en corps ou en biens... Se li maire ou li eschevi Meffacient de riens vers moi il sunt tenu de l'amander à moi...

(*Ch. B. II*, p. 238, 320.)

On employait néanmoins ce verbe dans l'acception de gâter :

Honte s'est lores avant traite  
Que moult se crient estre Meffaite.

(*R. de la R.* v. 3571.)

Onques nul hom en mon aage  
Ne Mellis ne me Mefferai.

(*Renart*, v. 24037.)

Vos qui dites qu'il a Meffet  
Por riens nel' vdroit avoir fet.

(*Ib.* v. 13725.)

En Bourg. méfaisant se contracte quelquef. en meffant :

Tous mésusans et maulfaicteurs mésusant et Mefant es drois de la dicté communaltey sont amandables...

(*Ch. B. II*, p. 436.)

(*Voy. Maufère.*)

**MÉGELÉ**, adj. Se dit du bois lorsqu'il est gelé à l'intérieur, gâté par un nœud ou autre accident naturel : ce chêne est impropre au service, il est « mégelé. » De mé préfixe et gelé. (*Voy. Grivelé, Margelé.*)

**MÉGER, MIGER, MINGER**, v. a. Manger. Une partie du Morv. b. prononce « minger » ou « mainger » comme dans les *Sermons de S. Bernard* et dans *Gérard de Viane* :

Sainz Pols permanut trois jors en orison senz Mainzier...

(*Serm. S. B.* p. 559.)

Cant Maingié orent et beut à planté.

(*G. de Vi.* v. 948.)

Le Morv. n. change, selon la coutume, le g en z, mézer, mizer, m'zer. » Dans le Hainaut on rouve à peu près la forme morvanelle. Seulement le g se change en gn avec le son nasal très

prononcé, « migner. » Cette dernière variante, au reste, nous appartient également.

Vosges : « minger » ; — Berry : « migner » ; — Poitou : « migner ; mignoter », manger du bout des dents ; — Suisse rom. « medji, midgi » ; — rouchi : « menier, mégner, nier » ; — wallon (Mons) : « mier, megner, migner, mougner. » (*Voy. Migner.*)

**MÉGEOU, MIGEOU, MINGEOU, OUSE**, adj. Mangeur : « eun grô mégéou, eune p'tiote migeouse ou mingeouse », un gros mangeur, une petite mangeusc. c.-à-d. d'un gros ou d'un faible appétit.

**MEIDI**, s. m. Midi, le milieu du jour, *medium diei*. Berry : « médi » ; — Champ. « meidi. »

Si entrouit... en la maison Hysboseth ki dormoit sur son lit, en Meidi.

(*Job*, p. 444.)

**MEIGNOT**, s. m. Manche du fléau, instrument à battre les grains. En plusieurs lieux « m'neau. »

**MEILLENOT**, s. m. Maillot, lange pour envelopper les enfans. On trouve en vi. fr. le dimin. maillolet :

L'enfant au Maillolet et es mains des nourrices...

(*OL. DE LA MARCHE DANS LITTRÉ. Dict. à Maillot.*)

Maillot est déjà un dimin. de maille tiré du l. *macula*. L'idée d'envelopper était dans le rom. prov. *mealhar*. Elle est dans l'ital. *ammagliato*, lié comme avec des bandelcettes. La Suisse rom. dit « mailli » pour tordre un lien.

**MEINEU**, s. m. Minuit, le milieu de la nuit, *medium noctis*. On prononce dans quelques loc. « mingneu, minneu », et même « ménu. » Le wallon et d'autres patois, ceux du Lyonnais et du Forez entre autres, ont la forme « mè, mey », pour mi, milieu. Champ. « meï », demi, moitié ; — Forez : « meta », moitié ; « meytan », milieu ; — Bourg. « meinneu » ; — Berry : « menuit, meinuit » ; — Saint. « mineut. » (*Voy. Mitan.*)

**MEIX, MEX, METZ, MAY, MAZ**, s. m. Un « meix » était en Bourg. et en Nivernais une habitation rurale. Le mot s'appliquait aussi bien aux dépendances qu'à la maison même comme on le

voit dans ce passage d'une visite de lieux faite en 1650 aux environs de Dijon :

Puis vers le milieu du village, sommes entrés dans une maison au devant de laquelle est le colombier... et avons vu quantité de Meix vuydes ou estoient assizes des maisons maintenant bruslées... Proche lesquelz Meix bruslés avons vu une maison...

(Bailliage de Dijon, p. 108.)

Meix n'est plus usité, mais le mot comme nom de lieu désigne des hameaux ou des habitations particulières, sous les nombreuses formes Mée, Mex, Mécé, Metz, May, Maz, etc. (*Dict. topog. de la Nièvre*.) Le Meix-Jeannin à Alligny-en-Morvan rappelle le souvenir de l'illustre ami de Henri IV, le président Jeannin, dont le père était né dans cet humble village.

La variante orthog. metz qui a nommé la ville de Metz est assez répandue dans le Morvan. Je cite seulement le Metz-Garnier, le Metz-Roblin, le Metz-Roussau, c<sup>ne</sup> de Gouloux. Ce mot en composition avec un adj. qualificatif figure assez souvent dans la toponomastique. On trouve en Flandre notamment Beaumets, Galametz, Jolimetz, Mametz, etc. (*Voy. Mâsière*.)

**MÈLE**, s. f. Nêfle. Morv. n. Dans Palsgrave : Mesphe, nêfle. Dans Ol. de Serres : les Mesles ou nêffles.

Année si tres fertile en Mesles qu'on l'appela de toute mémoire l'année des grosses Mesles, car les trois en faisoient le boisseau.

(*Pantagruel*, I, ch. 1.)

— Mesles, nom de loc., c<sup>ne</sup> de la Roche-Millay. Berry : « mèle », nêfle ; — Norm. « mèle, meille » ; — Pic. « mesle, merle » ; — Champ. « melle » ; — Poitou : « mèle, merèle » ; — Saint. « mèle » ; — Suisse rom. « mélé », pomme sauvage, nêfle ; — L'ital. *nespola* répond au forézien « mépole. » Le breton *mesper* se rapproche de l'alle. *mispel*. L'anglais intercale un d dans *medlar*, nêfle, comme dans *medley*, mélange. Du grec *μέπιλον* par le l. *mespilum*.

De mesle, nêfle, quelques patois, le poitevin entre autres, semblent avoir tiré un verbe « meler », pour flétrir, rider : des prunes « melées », c.-à-d. ridées par la dessiccation au four ou au soleil : des « melons », fruits, herbes, légumes, desséchés par le vent ou la chaleur. Le « melage » est dans la région l'action de faire sécher au four.

On dit aussi d'un visage ridé qu'il est « melé. » Le « meloir » dans l'Aunis est la claie sur laquelle on pose les fruits « melés. » En Norm. le même verbe « meler » ne signifie plus se flétrir, se rider, mais s'altérer, se décomposer. Une pomme « melée » est une pomme trop mûre comme une nêfle blette. (*Voy. Nêpe*.)

**MÊLÉ, MÊLÉ**, s. m. Néflier, arbre qui porte les nêffles. Dans la région bourg. « mélé. » Meillier, dans l'Yonne, c<sup>ne</sup> de Saint-Aubin, écrit le Meilliers au XV<sup>e</sup> siècle, a la forme Melers vers 1163 : Cum capellis des Meslers. (*Cartul. de l'Yonne*, II, p. 153.)

Palsgrave : mesplier = néflier. Ol. de Serres : le meslier ou nefflier :

Un Meslier nouâilleux ombrage le portail  
Où sans crainte du chaud remasche mon bétail.

(*Ronsart*, IV, p. 48.)

— Le Meslier, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Donmartin. Norm. « méliier, meillier, meslier » ; — Berry : « méliier » ; — Pic. « merlier » ; — wallon : « mèleie », pommier ; (à Mons) : « mesplie », néflier ; — Poitou : « mélé, méliier, mérélier », néflier ; — Suisse rom. « mélei », pommier sauvage, néflier.

Du l. *mespilum*. Le rapprochement de la prononciation a probablement amené une confusion entre les dérivés de *mespilum*, néflier, et de *malum*, pommier. (*Voy. Nêpi*.)

**MÉLETTE**, s. f. Petit panier qu'on porte suspendu comme un carnier. Morv. n. La prononciation de l'a en ai avec assourdissement en é donne mélette qui est le même mot que malette. (*Voyez Malette*.)

**MELING'**, s. m. Moulin. Morv. n. L'e ne sonne pas : « m'lingn' ». Melin est une des anc. formes bourg. pour moulin :

Le Melin de Moineaul assis sur Bosoise, entre le Melin de la Doix qui est dessus le dit Melin et le Melin du Pont qui est desouz.

(*Ch. B. I*, p. 233.)

Ne sai comment rien vous donroie

Car en no país n'a monnoie

Autres que pierres de Mœlin.

(*Th. fr. au M. A.* p. 173.)

— Melin, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Brazey-en-Morvan. Pic. « mélin, meulin, molin. »



**MELOISE**, s. f. Prairie ou pâture humide :

Le Morvan est un sol granitique, formé par une agglomération de montagnes presque toutes boisées dont les interstices forment des vallées d'un aspect varié et souvent pittoresque arrosées par une infinité de sources et de filets d'eau vive..... Ces héritages y sont en très grand nombre. Les meilleurs s'appellent Meloises, les habitants en ont grand soin et s'entendent à merveille à les faire profiter de toutes les eaux qu'ils ont sous la main.

(DUPIN, *le Morvan*, p. 2.)

L'origine du nom de loc. Meloise, quelquefois Meneoise, si répandu en Morvan, dans le Nivernais et en Bourgogne, est inconnue. M. Dupin a proposé le l. *meliores* en observant que les terrains ainsi dénommés sont ordinairement les meilleurs entre leurs pareils, mais outre que cette assertion est sans fondement, le pluriel *meliores* en passant dans notre langue n'a pu donner « meloise. » Les formes les plus anc. tirées de *melior*, sont melors pour le régime, miadres, mieudres ou autres pour le nominatif qui ne ressemblent en rien à notre mot. S'autorisant d'une forme medoise pour meloise, Furetière dérive ce nom de *medica*, luzerne. Or les « meloises » sont surtout nombreuses dans une contrée où la luzerne n'a jamais été cultivée. En général ce sont les variantes meloier, meloise, meloisse, melouise, qui se présentent :

La Meloise, c<sup>tes</sup> de Millay et de Crux-la-Ville ; les Melouses, c<sup>tes</sup> de Poussignol-Blismes, lieu détruit ; la Melouse, en bas l. *Melosa*, dans le Gard.

Une soubaitture et demye de prez appelé la Meloisse.

(*Terrier d'Alligny*, f<sup>o</sup> 126.)

Mais on trouve aussi meloisse notamment dans des textes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles :

Morabatur propè domum istius qui loquitur, apud Moloise..... Apud Moloise in terra decani et capituli Eduensis..... Terrarius de Molyse..... In villa de Moloisie sita subtus sanctum Romanum..... Quadraginta libras ad acquirendum Moloiseium..... Quamdã grangiam sitam in villa de Moloiseio..... Terra de Moloiseyo tenetur solvere quadraginta solidos Parisien.

(*Cartul. de l'Eglise d'Autun*, p. 251, 329, 176, 339, 200.)

— La Moloise, près de Minot, dans la Côte-d'Or.

A sçavoir un prey appelé la Moulouise Jagliot.

(*Terrier d'Alligny*, f<sup>o</sup> 134.)

Moloise est aussi un nom de famille au XIII<sup>e</sup> siècle : Moliotus major de Moloise. Nous rencon-

trons encore la forme mase. Moley, dans Saône-et-Loire, près d'Épinac : le grand et le petit Moley, qui a pour équivalent dans la Nièvre, le grand et le petit Moley. Si on rapproche ces noms de loc. de beaucoup d'autres ayant la même signification et provenant également du terme primitif mol, humide, mou, tels que Molère, Molière, Mollière, Mouillère, si nombreux dans quelques provinces et en vi. fr. :

..... Il n'i a val

Ne rocher, ne Molière tendre

Par où on ne puist bien descendre,

(GUILLE. GUIART, v. 4003.)

de Molaise : la Molaise, les Molaises ; de Mollège : la Mollège, les Molléges ; de Mollosse : la Mollosse, les Mollosses ; de Molasse : la Molasse, les Molasses, on en vient à conclure, avec quelque certitude, que meloise, *molæsia*, est dérivé du l. *mollis*, qui a donné au vi. fr. le simple mol ou mou : la Molle, c<sup>tes</sup> de Chaulgnes ; le Mol, près d'Autun ; les Molles, en beaucoup de lieux ; le Mou, c<sup>tes</sup> de Challuy, écrit le Mol en 1479 ; le Moux, c<sup>tes</sup> de Poil, lieu détruit, etc., avec tous les composés que nous avons indiqués ou que nous omettons pour ne pas surcharger démesurément le chapitre de « meloise. » Moux, canton de Montsauche, est écrit Mool ou Moul au XVI<sup>e</sup> siècle. En Norm. un « mol-lain » est un terrain mouvant, comme une « mollière. » Le verbe « s'emmoler » = s'embourber. En Berry, « mollière » = mouillère, terre humide. Dans le Maine, « mollets ou mollières », parties dangereuses des marécages ; — Saint. « moulillère », localité humide. (Voy. *Mouëille*.)

**MELOTTE**, s. f. Plante des marécages qui produit un petit fruit semblable à la groseille rouge et fort acide. Les corbeaux sont, dit-on, très avides de « melottes. »

**MEMBRANCE**, s. f. Souvenir, mention, mémoire d'une chose : faire « membrane », faire mention, remettre en mémoire, prendre en considération, tenir compte. Vi. fr. membrer, amembrer, se souvenir :

Manbre-vos de Tybert le chat !

(*Renart*, v. 18172.)

Encor m'en dolent tuit mi membre,

Moult sui dolenz quant il m'en Membre.

(*ib.* v. 14376.)



De sa mère li Membre, s'a tendrement ploré.

(Gui de B. v. 2036.)

Ensi de cascune manière  
Fist li rois tos biens Amenbrer,  
Et les boins livres ordener....

(Mouskes, v. 3702.)

Le vi. fr. menbrance existe en rom. prov. et dans les autres langues néo-latines; *membransa* en esp.; *menbranza* en ital. Dans l'anc. langue menbrance est le plus souvent accompagné du duplicatif re : remembrance = ressouvenir. Palsgrave traduit l'anglais *remembrance* par les synonymes souvenance, commémoration, mention, recordation, remembrance :

De l'escu fu, par grant maistrise,  
De ma dame sainte Marie  
Portraite et faite li semblance,  
Por honor et por Remembrance.

(Brut, II, p. 54.)

Lors te vendra en Remembrance  
Et la façon et la semblance  
A cui nule ne s'apareille.

(R. de la R. v. 2445.)

De membrer, tiré du l. *memorare*, se souvenir. En anglais *member* prend aussi le duplicatif re : *to remember* = *to rememorate*, se souvenir.

**MEMBREURE**, s. f. Membrure, gros bois de sciage. Vi. fr. membreure, membreuse :

Pour quinze toises de Membreures de bois pour faire les planches à assoier la table ou chalan... Pour XLV toises de Membreure pour faire des sièges.

(MANTELLIER, II, p. 516, III, p. 141.)

De chacun cent de toises de Membreuses ou autres bois de siage x d. p.... Pour la chartée de bois carré, comme grosses pièces appellées traynes, sollives, solliveaux, chevrons, Membreuses, chanlatte, aisset, quenouilles et bois de pressouer viij d. t.

(Ib. III, p. 141, 342.)

Le changement de l'r en s est assez fréquent dans le langage populaire ou familier aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècles.

Du l. *membratura* construit sur *membrum*, membre. Le Poitou a le subst. masc. « membrut », madrier.

**MÉNÉTRÉ**, s. m. Ménétrier, celui qui joue d'un instrument de musique. On prononce « mienn'tré » ou « meunn'tré. » En Bourg. « menotrei » ; — Suisse rom. « menctrai. » Nous avons eu le me-

nestrrier de viole. Le menestrier de vielle, le menestrier de cornemuse ou de panse. Nous en sommes au menestrier de violon, mais de ce dernier, chez nous du moins, on ne dira certes pas : transiit bene faciend.

Item, n'est licite.... faire sonner tabourin ne teni Menestrez or pour dausier soit pour leurs festes.

(Ch. B. II, p. 288.)

En vi. fr. menestrier, chanter, faire de la musique.

— Menetrey, nom de famille dans le pays.

Du type l. *ministerarius*, homme de service, artisan ou artiste, joueur d'instrument : *ministreris sonantibus*, joueurs d'instruments. (Duc. *Ministrerius*.) Au mot *Menestrellus* on trouve la forme menestrez. En Poitou, « ménétréc » se dit du salaire des musiciens.

**MENÏON**, s. f. Époque où se font les dernières récoltes d'avoine et de blé noir en même temps que les semailles d'automne. Selon la croyance populaire, les prières des trois journées des Rogations intercedent successivement pour les trois grandes époques de l'année agricole : 1<sup>o</sup> « lai fouachion », 2<sup>o</sup> « lai moichon », 3<sup>o</sup> « lai m'ñion. » Par la chute de l's médial, « menion », comme « menoinge » est pour « venoinge », vendange, représente venison, usité en Bourgogne dès le XIII<sup>e</sup> siècle, pour désigner les dernières semailles de l'année :

Habebimus viginti solidos..... et duas corveias. scilicet, unam ex Venison, unam ex tremys quas tamen debemus repeti annuatim et habere.

(Ch. B. II, p. 134.)

Venison était à son tour une forme corrompue de beneïçon, béniçon, benison, benisson = bénédiction. Le mot rappelait sans doute la bénédiction donnée aux grains confits à la terre dans quelque cérémonie religieuse :

Mult lur ont trait riche sermun

E fait a toz Beneïçon.

(BENOÏT, v. 5346.)

Li reis.... à Absalon dunad sa Bénéïçon.

(Rois, p. 165.)

Le dimanche prochain après la Beneïçon du Landit.

(LEBEUF, Diocèse de Paris, III, p. 246.)

Feront trois jours de labourage, sçavoir.... une de sombre, une de Benisson à faire les bleds et une de caraim à semer les avoines.

(Ch. B. II, p. 394.)

Dans Borel, benisson s'applique à la prière que l'on fait pour quelqu'un.

Vosges : « benisson », bénédiction donnée le vendredi saint aux enfants nés dans l'année ; — Champ. « benisson, benisson », bénédiction ; — Suisse rom. « benesson, benechon », fête patronale ; — rom. prov. *benesir*, bénir. En ital. *benedetta* désigne le carême de la Saint-Martin, c.-à-d. l'époque des semailles d'hiver. Le mot subsiste dans la dénomination un peu altérée de la Loire. Cette localité, née d'une abbaye cistercienne, devrait être dite *Bénisson-Dieu* puisque son nom, dû peut-être à saint Bernard lui-même, ne fait que traduire le latin *Benedictio Dei*.

**MENOILLE, MENOUILLE**, s. f. Nom de lieu, terrain humide. (Voy. *Meloise*.)

**MENOINGE**, s. f. Vendange. Morv. n. « menanze, menoinze. » Vi. fr. venange, venoyge, venoinge. Venange = vendange par la chute du d médial.

Li autres qui ont et auront vignes pourront.... charroier la Venoinge et si comme il voudront, pourront venoingier.

(Duc. *Vendenix*.)

La foire de Beaune commence le jour de la saint Luc, évangéliste, après Venoinges... Li maires et les échevins ordonneront les bans de Venoinges... Li dit maires et escheviz mettront le ban de Venoinges sur les habitanz de Dyjon... Après la Venoinge, li maire peut mettre chacun an son serjent pour garder les paiseaus et les biens aux preudhommes... Quant li preudhommes verront que sera temps de mettre le ban de Venoinges, le maire et ilz le mettront ou cymetière à l'issue de la messe...

(Ch. B. I, p. 240, 241 ; II, p. 204, 282, 283.)

Champ. « venoinge » ; — Suisse rom. « venandje » ; — Jura : « venandza. »

Du l. *vindemia* avec le changement de la lettre initiale. (Voy. *M'nanze*.)

**MENOINGEOU, OUSE**, s. Vendangeur, vendangeur. En Bourg. « venoingeou » ; vi. fr. venoingeur.

Quand li maires et les échevins auront établi les bans de venoinges, ils le doivent faire noncer et publier par trois jours devant ou moins pour ce que l'on puisse avoir meilleur marché de charrottes et des Venoingeurs.

(Ch. B. I, p. 241.)

**MENOINGER**, v. a. Vendanger.

Porront lidiz sires et sa femme Venangier en leurs dites vignes... Si comme il voudront, pourront Venoinger.

(Duc. *Vendenix*.)

Ils ne soffriront homme ne femme à Venoinger en leur vignerie si ce n'est pour ban rendu... Item les dits habitans peuvent Venoinger sans paier ban... Tantost que li Sires abandonne autre de Venoinger en un jour après ce que li Sires aura Venoingé... Li corniers sans li maire ne pourront pranre cornier pour Venoinger... L'en puent tenir deux jours francs durant lez quelz à nul loise Venoinger souz peine de l'amender en LXV solz et confiscation de la venoinge... Et quant li dit religieux vodront Venoinger, il auront leur ban de Venoingier trois jors en l'an.

(Ch. B. I, p. 241, 242 ; II, p. 284, 287, 332.)

Bourg. « venoinger » ; — Champ. « venoingier » ; — Suisse rom. « veneindgi. » Du l. *vin-demiare*.

**MENOU**, s. m. Celui qui mène, qui conduit, qui dirige : « eun m'nou d' lous », un meneur de loups.

**MENTERIE**, s. f. Mensonge.

O quelle Menterie! o quelle médisance!

Jamais je n'eu d'amour aucune connoissance.

(*Les Corrivaux*, comédie, sc. 2.)

**MENTOU, OUSE**, adj. et subst. Menteur, menteuse.

**MÉQUEURDI**. Mercredi, le quatrième jour de la semaine. La métathèse était usitée en vi. fr. :

Si comme on commence : je voz paierai dix livres Merquerdi dedans prime : si prime passe, on li pot demander les dix livres par justice.

(*BEAUMANOIR*, II, p. 56.)

En ce point nous tint li roys, le Mecredi, le jeudi, que nous ne le peumes onques vaincre.

(*JOINVILLE*, p. 358.)

Au XVII<sup>e</sup> siècle encore, on ne prononçait pas l'r de la première syllabe. Vaugelas en condamne expressément l'emploi :

La saine opinion et le meilleur usage est non-seulement de prononcer mais d'écrire mécredi sans r et non pas mercredi.

Berry « méquerdi » ; — H. Maine : « minquerdi. »

**MÈRE**, s. f. Matrice des femelles et principale-

ment des vaches, arrière-faix ou placenta. Une vache qui fait la *mère* du ventre est une bête sujette à la chute du vagin. Bescherelle dit de ce mot qu'il signifie quelquefois matrice mais qu'il n'est usité que dans ces phrases : Mal de mère, vapeurs de mère. Ducange (à *Vena*) cite un texte qui se rattache probablement à cette manière de parler :

Ledit barbier saigna icelle Katherine es quatre parties de son corps, c'est assavoir en chacun pié et en chacun bras... des veines de la Mère.

Berry : « mère », matrice, délivre ; — H. Auvergne : « meiredjà », descente de la matrice dans les vaches ; — bas-breton : *mamm*, mère et matrice ; — Forez : « marella », matricaire officielle ; — esp., ital., *madre* = mère, moule, matrice ; — port. *madre*, *mã*, matrice ; — valaque, *matrice*, colique, tranchées, matricaire ; — anglais. *mother* synonyme de *womb* = matrice ; allem. *mutter*, mère, matrice.

Dans quelques contrées, la « mère » est considérée comme le siège de toutes les maladies féminines. Le grand remède, en Forez, est l'application d'une écuelle de bois frottée d'ail sur la partie malade. Quelques textes de la basse-lat. offrent les termes *mater* et *matrix* pour désigner le lit d'un ruisseau, d'une rivière. C'est par confusion peut-être que nos campagnards donnent le nom de « lit » à l'arrière-faix d'une femelle, d'une vache principalement : surveillez cette bête, elle n'a pas encore « fait son lit. » (Voy. *Mayre*.)

**MERQUE**, s. f. Marque, signe au propre et au fig. On fait des « merques » ou entailles sur un morceau de bois pour établir un compte, un chiffre total, en certaines circonstances.

Les « meres » en Normandie sont les bornes séparatives de la propriété. Le flamand *merksteen* répond à l'anglais *mere-stone*, pierre qui marque les limites. Le bas-breton *merka*, faire une marque, répond au rom. prov. *marcar*, *marquar*, marquer, désigner. Esp. *marca*, marche, territoire qui sépare deux pays voisins et marque, signe ; *marcar*, distinguer par une marque. L'allem. *mark* s'applique également à une borne, à un finage et à une marche frontière comme le latin *margo*. N'est-ce pas du même rad. marc ou mere qu'il faut dériver le fr. méreau, marelle, dont l'origine n'a pas encore été expliquée ? La chute

de la consonne finale, chute qui existe dans l'anglais *mere* et dans la forme usitée à Guernesey « mer », marque, borne, suffirait peut-être à démontrer la relation. Le sens de marque, de signe, renfermé dans méreau, se trouve d'ailleurs parfaitement établi dans ce passage de Calvin que cite le *Dict. de la langue française* :

Il dit qu'ils n'ont point esté participans de la circoncision, en quoy il signifie qu'ils estoient exclus de la promesse puisqu'ils n'en avoyent point eu le Méreau.

Le nom de marelle ou merelle est tiré de la petite pierre, palet, jeton ou méreau, qui servait à ce jeu. Le petit caillou était « la marque », comme chez nous l'entaille appelée « merque. » A Guernesey, dit M. Métivier, auteur d'un *Dictionnaire anglo-normand*, les riverains de l'Océan mettent des « mers » ou cailloux avec leur nom, sur les tas de varec coupé, afin d'indiquer la part de récolte réservée à chacun d'eux. En Poitou, un lot de bois, pris dans une partie plus étendue, est nommé « mareau », sans doute parce qu'il a été borné avant d'être mis en vente. Le bois « marelé » est un bois divisé en plusieurs coupes. On voit dans l'estimable glossaire poitevin de l'abbé Lallanne que dans sa région le bas l. *marellus* désignait aussi un morceau de terre pour le même motif sans doute de bornage, de délimitation. On remarquera dans Duc. (à *Marrhea*) que ce dernier mot, évidemment en rapport avec le dimin. « mareau », était synonyme de marche et s'appliquait comme l'anglais *mere* à une borne, à une limite c.-à-d. à ce que les Normands nomment « merc » et les Allemands *mark*. Le bas l. *merca* signifie au propre marque, signe. Dans un texte cité par le contin. de Duc. (à *Mercare*), on voit qu'une ancienne leçon, rectifiée peut-être à tort, donnait *mere* pour *merc* = marque en parlant de la flétrissure d'un individu mis au pilori. (Voyez *Re-merque*.)

**MERQUER**, v. a. Marquer, faire une marque.

**MESSAIGE**, s. m. Message, commission transmise par un messager.

Et si l'estuet le Mesaige porter  
Au roi Gaudise, outre la Roge mer.

(*Huon de B.*, v. 3452.)

Quant plaisance si est d'accord  
Avecques ung jeune désir,  
Nul ne pourroit son cuer tenir  
D'envoyer les yeux en Messaige.

(Ch. d'ORLÉANS, *Balade*, p. 15.)

**MESSAIGÉ**, s. m. Messenger, celui qui porte un message. On donne encore ce nom aux facteurs de la poste, aux conducteurs de voiture et en général aux personnes qui, par état, transmettent les commissions ou les nouvelles.

**MÉTAU**, s. m. Méteil, mélange de froment, de seigle, d'orge, etc. Morv. n. En vi. fr. métal : Le mélange ou Metal se seme pour les bestes, pour le bestail ou bestial.

(COMENIUS dans *Janua aurea*, p. 35.)

H. Maine : « métaï », pain mêlé = pain de méteil ; — Berry : « métou, métoul » ; — Poitou : « métal, métüre » ; — wallon : « métal, mes-teure » ; — Champ. « mestillon. » Dans le canton de Vaud en Suisse « messel » et « moitié. » Guernesey : « mêté. »

Du l. *mixtum*, mêlé, mélangé. Dans son *Histoire des classes agricoles en Norm.*, M. Delisle cite, - p. 737, - une charte de 1166, où le méteil est appelé *bladum mixtum*. Le fr. métais est tiré du même mot latin, par un dérivé *mixtitiis*, mélangé. La forme « métüre » du wallon et du Poitou vient de *mixtura*, mélange, comme l'esp. *mestura* et l'ital. *mistura*, identique au fr. mixture. En Poitou ce mot signifie à la fois moure et méteil. (Voy. *Conseai*.)

**MÉTENI**, v. a. Maintenir, tenir à sa place : un enfant difficile à « mét'ni », c'est-à-dire à contenir.

**MÉTIER**, s. m. Besoin, utilité. Avoir « bon métier » d'une chose, en avoir grand besoin. Si vous faites cela vous gagnerez de l'argent ; — Ah ! tant mieux, j'en ai « bon métier », c'est-à-dire un pressant besoin.

Séez-vos et si vos saiez,  
Fet Droin, et saiez en pose  
Car n'avez Mestier d'autre chose.

(Renart, v. 25504.)

Prends en me malle l hermin engoulé,  
Cuevre ta car, boin Mestier en avés.

(Huon de B. v. 17166.)

Cil ki ne cuydet avoir Mestier de solaz mostret bien qu'il la grâce de Deu ne n'at mies..... O chier Sires Jhésu, wels-tu dons estre baptiez ! Quel Mestier astu de baptisme ? At dons Mestier de la médecine cil ki sainz est.....

(Serm. S. B. p. 546, 551.)

Bien li fu Mestier que il eust en sa joenesse l'aide de Dieu.....

(JOINVILLE, p. 42.)

Sire vous estes mes Diex, vous n'avez Mestier de nul de mes biens.

(Lettre de saint Louis à sa fille Isabelle.)

Tuit crestien et toutes crestienne sont fil et filles de sainte Église, et sont tenu à sainte Église garder et garantir toutes les fois que ele en a Mestier et qu'ele se complaint à eus comme à ses enfans.

(BEAUMANOIR, I, p. 169.)

M'âme ot Mestier de toy comme terre seiche a Mestier d'eaue.

(Les Psaumes de David.)

En ital. *mediere*, besoin, nécessité ; *fa mediere*, il est besoin. Du l. *ministerium*, office, emploi, service, qui se montre à découvert dans l'esp. *menester*, besoin et emploi. Le pluriel *menesteres* = besoins naturels.

**MÉTENNAN**, adv. de temps. Maintenant, à présent.

Et s'a pris Maugalie com chevalier vailanz ;

En une chanbre à vote l'ammene Metenant.

(Floovant, v. 2172.)

Blainche chemise et braies a vestu Metenant.

(Ib. v. 1782.)

**METTU**, part. passé du verbe mettre. Mis : « al é mettu son haibi. »

**MEU, MEUE**, adj. Mûr, mûre, qui a la maturité. Chute de l'r. Morv. n.

**MEUE**, s. f. Moue, grimace, mine frognée : « fère lai meue », faire la moue, être maussade, triste. En grec *μῦ λαλιῶν*, grommeler. En l. *non mu facere*, ne pas ouvrir la bouche, demeurer silencieux. Ces locutions en rappellent d'autres plus ou moins usitées dans l'anc. langue : ne parler mot, ne sonner mot, ne souffler mot, ne tinter mot, ne tirer mot, etc. Mot dérivé du l. *mutum*, sort d'une onomatopée mu, mug, mul, mur, mus, mut, qui exprime le son émis pas la bouche, cri, grognement, murmure. Le l. *muttire* signifiait



proprement ne pouvoir dire mot, ne pouvoir articuler un son distinct, c'est-à-dire *non mu facere*.

Moue s'est dit quelquefois pour gueule, museau, bouche et même langue, comme muse, mouise, mourre, mouisse.

.....Vous l'avez hapé  
En luy usant de beau language  
Comme fist Renard du fromaige;  
Vous l'en avez prins par la Moc.

(*Pathelin*, t. 1, sc. 5.)

En revanche muse se disait aussi pour moue comme dans ce passage de Guillaume Guiart, - v. 2819 - :

Le tens vient, la journée passe,  
Li roys de France fait la Muse,  
Jouhan ne vient, nul ne l'esuse.

Le terme de vénerie mouée, soupe distribuée à une meute de chiens, pourrait se rattacher à moue, gueule. A l'origine une mouée signifiait peut-être une gueulée, une lippée de soupe. En rouchi. « faire la lippe » a la même signification. « faire la moue » = moue. (Voy. *Buïon*, *Meusser*, *Mouser*, *Muson*.)

**MEUGETIAU**, s. m. Muselière au moyen de laquelle on empêche les veaux de teter. Morv. n. Notre mot représente « mugetiau » qui se rattache à museau et peut-être à mustiau, vieux mot dont la signification a fort embarrassé les commentateurs. Il semble démontré que mustiau a servi à désigner le devant de la jambe et, par extension, la pièce d'armure plus connue sous le nom de jambière. Le roman de *Cléomadès* place des mustiaus parmi les armes d'une panoplie suspendue à la muraille :

Entraviers parmi ses Mustiaus  
Jut une grant hache danoise.

(*Chrest. B.* p. 346.)

D'un autre côté le *Vocab. latin-français du XIV<sup>e</sup> siècle*, déjà cité, traduit *tibia* par mustiaus. Mais comment le mot est-il en relation avec musel ou museau ? Il faut croire à une extension de sens qui donnait au primitif muse une signification générale exprimant la partie antérieure du corps. Le vi. fr. avait bien musequin, pièce d'armure qui couvrait le dos, mais nous croyons que ce terme a une autre origine, réunissant le verbe

musser, cacher, et le subst. échine. En bas-breton *hein* et *keina* signifient dos. On trouve cependant le même mot avec la signification de minois.

Au reste d'estre sadinette  
Faire le Musequin friant.

(*Chambrière à louer*.)

(Voy. *Meuguet*.)

**MEUGNEAU**, s. m. Museau, groin. La véritable forme serait meugeau pour mugeau. En latin *muginari* = *musinari*, murmurer et lambiner. Dans la basse-latinité *muginari* signifie musier. L'interprétation de Festus est s'amuser à des bagatelles. *Mugissor* ou *musator*, celui qui murmure ; *mugitiæ*, murmures, plaintes. Ces formes synonymes démontrent que meugeau = museau et doit être rattaché au même radical que muse. Quelques auteurs prenant en considération le rom. prov. *mursel*, museau, ont cru y voir un rapport étymologique avec *morsus*, mais l'introduction de l'r ne nous semble qu'un accident dialectal qui se reproduit dans mourre pour moue. Aussi dans un texte cité par Duc. *morsus* = groin.

Poitou : « meugne, mugne », moue, grimace de la face humaine ou animale ; — Saintonge. « meügne, mougne », = moue ; — Norm. « mongne », coup sur la joue, soufflet ; — Genève. « mougne » ; — Chambéry : « mogne » = moue ; — Metz : « meugnon », museau, muselière ; — Prov. « mougno. » — En Pic. « mougnoner », exprime l'action du chat qui se frotte le museau contre quelqu'un. (Voy. *Feugnon*, *Meue*, *Meugetau*.)

**MEUGUET**, s. m. Muguet, le *lilium convallium* employé dans la pharmacie comme sternutatoire. On peut voir dans ce Gloss. (à *Méfle*) que, par métonymie, on a donné le nom de muflle, mouflet, camoulet, à diverses odeurs qui portent à éternuer. C'est d'une métaphore semblable que sont sortis les noms peut-être identiques de musc, autrefois musque, de muguet et de muge, mugle ou muglias. Ces divers termes désignent une odeur forte ou subtile. Ils n'étaient que des variétés d'un même type onomatopéique. Mug = muse, comme on le voit dans le nom de la noix autrefois appelée mugade, mugnette, muguette ou muscade. On se servait de musc ou de muglias pour parfumer les vêtements, le linge :



Oultre on vous deffend par exprès  
De ne prendre nulle chemise  
Sentant Muglias ou cyprès.

(*L'Amant rendu Cordelier*, st. 183.)

Leurs habitz senteyent le cyprès  
Et le Musez si abondamment  
Que l'on n'eust sceu estre au plus près  
Sans éternuer largement.

(*Arrests d'Amour*. Prologue.)

On voit dans un article de comptes royaux cité par M. de Laborde que musque pouvait désigner une odeur forte en général :

A François d'Escobat, espagnol, varlet de chambre et parfumeur du Roy, pour son payement des parfums, caues, Musques de nasse, etc.

(*Gloss. du M. A. Parfums.*)

Les musques de nasse étaient probabl. des senteurs tirées de la fleur d'oranger.

Muguet est donc un dimin. de muge qui a désigné le muguet :

Que plus que Muge ne que mente  
Flaira souef lor renomée.

(*Duc. Muscus.*)

Et peut-être aussi le lilas qui en Suisse est appelé « mouget, mourguet. » Mais, au propre, le mot a eu primitiv. la signific. de museau comme on le voit dans le nom du poisson de mer à tête obtuse, le muge ou mulet. C'est de ce sens qu'on a tiré le subst. muguet, petit maître, - en ital. *muffetto*, - dont le congénère est, en Norm., « muguat », mauvais sujet, et en Lombardie « mugra », génisse, fille débauchée. En vi. fr. musequin (muskin, joli visage dans Palsg.) se disait aussi d'un minois trop éveillé. Dans la même famille nous trouvons encore muscadin, nom donné à la jeunesse dorée de la Révolution, et blanc-hec qui exprime surtout l'inexpérience.

Le sens littéral du verbe mugueter n'est évidemment pas emprunté à la fleur, mais à l'action de flairer en tendant le museau ou le nez et au fig. de rechercher avec ardeur. Du Bellay use de l'acceptation propre lorsqu'il dit :

Car autrement il vous grattoit  
Et avec sa patte friande,  
De loing Muguetoit la viande.

(*LITTRÉ, Dict. Mugueter.*)

Ménage s'en sert au fig. en disant : Que mugueter une place c'est avoir dessein sur une place.

Quelques patois, le wallon et le genevois entre autres, ont la forme « murguet » pour muguet.

Cette forme appuie encore la dériv. de l'onomatopée. Elle se montre comme dans morgue ou disparaît comme dans mugir suivant que le rad. fictif est murg ou mug. Le bas l. avait *mugissor* et *murgisso* pour *murmurator*, *musator*. L'anglais *nosegay*, bouquet, est construit sur *nose*, museau, nez. C'est un trope du même genre.

**MEULE**, s. m. Amas, tas ; « mettre en meule », c'est mettre en tas. Un troupeau qui se ramasse se met « en meule. » Un homme riche a des « meules » d'argent. Meule de foin se prononce en beaucoup de lieux « mule. » Le bas-latin avait *mulus* dans ce sens :

Unum Mulum feni in prato de Berjonvilla.

(*Duc. Mulus.*)

On dérive meule de *metula*, dimin. de *meta*. Le sens du latin borne, cône, répond mal à l'idée d'amas, de masse accumulée. Elle se trouve bien plutôt dans le l. *mola* qui a donné au vi. fr. môle pour meule :

Au-dessus de celle Môle est plantée une lame d'épée..... Un vaisseau qu'ils portent sur la Môle de brières.....

(*Hist. d'Hérodote*, trad. de PIERRE SALIAT, p. 306.)

En Forez, « mollard » signifie tertre, remblai comme le bas l. *molaris*, *molarium* ; « immolé », faire un mollard ou tas de terre. En Provence. : « mouloun » = tas. Le wallon « moie » = meule. Son dimin. « moyette » = meulon. (Voy. *Meulon*, *Meurgé*.)

**MEULÉ**, s. m. Meunier. Morv. n. En Berry : « meulage », ensemble des meules d'un moulin et « meulants », ceux qui font moudre leur provision de grains. Le « meulant » en Normandie est le garçon meunier. Du grec *μύλον*, par le l. *mola*, meule ; *mola*, *molina*, moulin ; *molinarium*, meunier.

**MEULON**, s. m. Petite meule de foin, de paille, etc. Vi. fr. mulon, muélon, meulon :

Quant il s'esveille, se vit plein  
Le pré d'ève entor le Mulon.

(*Renart*, v. 22875.)

Dex l fet-il, quel beste est cela  
Qui desor ce Mulon esta ?

(*Ib.* v. 22888.)

Entor le Muélon est alé.

(*Ib.* v. 22913.)

Si a choisi enmi un pré  
Un Mulon de faing aïné  
Qui illeques estoit lessié.

(Ib. v. 28004.)

Dans Palsg., - p. 621. - meulonner, faire un meulon : Le voyla en ce pré là où il Meulonne. Le vi. fr. a dit emmuler le foin, pour mettre en meule :

Puis après que l'on voit l'herbe estre assez fanée...  
Le plus fort de la troupe en un tas l'Emmulant  
Pour plus l'affessiner aux pieds le va foulant.

(GAUCHEP, *les Foins*. p. 129.)

**MEUN, MEUNE**, adj. poss. Mien, mienne ; « teun, teune » = tien, tienne ; « seun, seune » = sien, sienne.

Saint. « mein » ; au fém. « mene. » (Voyez *Mienne*.)

**MEUNER**, v. a. Mener, conduire. *Indic. présent* : i meune, teu meune, a meune ; i m'non, vó m'né, a m'nan. — *Infin.* meuner et m'ner. (Voy. *Moumer*.)

**MEUR**, E, adj. Mûr, en point de maturité. La consonne finale r ne se prononce pas dans la plus grande partie du pays. Furetière, au XVII<sup>e</sup> siècle, ne connaît pas d'autre forme que celle de meur pður mûr, quoique cent ans auparavant Th. de Bèze eût dit : Meur, l'usage s'est introduit de prononcer mûr. Au fém. nous disons meure, comme le vi. fr. En Berry « meuse. » Dans le nord de la France, en Lorraine notamment, « murte. »

O quantes fois aux arbres grimpé j'ay  
Pour desnichier ou la pie ou le geay,  
Ou pour jeter des fruits ja Meurs et beaux  
A mes compaigns qui tendoyent leurs chapeaux !

(Ch. MAROT, *Egl. au Roi*.)

.....  
Marie les filles quand elles sont Meures.

(*Pantagruel*, III, 40.)

Berry, Bourg., Norm., Pic., Genève, « meur » = mûr.

**MEURAISSÔ**, s. m. Mur à sec, mur où l'on n'emploie pas de mortier. On a réuni en un seul ainsi prononcé les trois mots meur (mur) ai (à) só (sec).

**MEURCELONS**, s. m. plur. Groupe de petits

marchands ambulants. Ces familles qui voyagent dans des voitures chargées de vannerie, de mercerie, d'objets à bon marché, sont des « meurcelons. »

**MEURE**, v. n. Mourir : « a vé meure », il va mourir.

**MEURÉ, MEURENÉ**, adj. Salé avec excès, très salé. Suisse rom. « mouairo », salé avec excès. (Voy. *Meurer*.)

**MEURÉE**, s. f. Provision de fruits cueillis prématurément et conservés pour mûrir : « v'lai eune boune meurée d'peurnes. » L'anc. langue disait meureté pour maturité, au figuré :

Tousjours viennent li bon à Meureté et congnissance.

(FROISSART, *le Premier Livre*, I, p. 3.)

Aux env. de Genève, « meuraison » = maturité. Berry : « meurant », amas de fruits conservés ; — Norm. « muras », fruiterie, fruits de réserve ; — Poitou : « murail », ib. ; « murailleur », achever de mûrir. De meur = mûr.

**MEUREILLE**, s. f. Muraille : « daré lai meureille », derrière le mur. Morv. n. « muheille. »

**MEURER**, v. a. Saler avec excès. On dit d'un mets trop salé ou trop épicé, qu'il est « meuré. » On appelait autrefois mere ou muire l'eau salée en général et, en particulier, celle qu'on tirait de certains puits en Franche-Comté. On donnait aussi ce nom au sel même fourni par l'eau dont il s'agit. On se sert encore de ce terme dans les salines pour désigner l'eau mère qui reste après la cristallisation du sel. On voit dans Ducange, à *Montea*, qu'une murée ou mourie était une saline. Dans l'argot muron signifie sel, et muroner, saler. La muronnière est une salière.

Suisse rom. « mouari, moire », saumure : « mouairi », saler avec excès ; — Lang. « mière », saumure ; — Forez : « mouaéro » ; — esp. *murria, salmuera*, saumure ; — valaque : *mura, salamura*, saumure ; *murez*, mettre dans l'eau salée ; — ital. *moja, salamoja* ; — port. *salmoura*, saumure.

Du grec ἀλμύρια, saline ; ἄλμυρίς, saumure, eau

de mer, par le l. *muria*, eau salée en général, *muries*, sel écrasé qui servait aux sacrifices.

**MEURETTE**, s. f. Poisson cuit à l'étuvée, marinade. Une bonne carpe « en meurette » est un régal pour les Morvandeaux qui emploient le mot à l'exclusion de tout autre, au moins dans la région bourg.

— Flairer la meurette, loc. Tâter le terrain, sonder une personne ou une situation : il est venu ici pour flairer la « meurette. » Le nom de « meurette » vient de l'eau salée dans laquelle on met cuire le poisson. Meurette est le dimin. de *meure* = *mure*, suffixe de saumure. Suisse rom. « mouairretta », tamis pour passer le sel ; — Fr.-Comté : « mûre », saumure. En fr. le muriate de soude est le sel commun, — valaque : *muratura* saumure.

Le docteur Vallot, de Dijon, qui a écrit un livre sur l'ichthyologie de la Côte-d'Or, avance à propos de la carpe que « meurette » est une corruption de *môrette*, dimin. de *more*, couleur noire, à cause de la sauce au vin qui assaisonne le poisson. On voit dans ce qui précède qu'il s'est trompé. Il ne se trompe pas moins en dérivant *azerotte*, larve de phryganes, du grec *άζαροτος*, ouvrage de mosaïque. Le mot n'est qu'un dimin. de « *ase* » ou « *aze* » (asne en vi. fr.) qui signifie âne en rom. prov. et dans plusieurs patois. La preuve est dans le nom de teste d'aze ou teste d'ane donné par d'anciens auteurs aux menus poissons remarquables par la grosseur de leur tête, aux têtards notamment. En Lang. « *ase* » désigne le chabot des rivières ; « *ase-bouien* » (âne de ma-rais), s'applique à la nymphe de la grenouille. Dans la contrée, le têtard est appelé « *testo-d'ase.* » En Prov. « *testa-d'ase.* »

**MEURGÉ**, s. m. Tas de pierres en général. Morv. n. « *meurzé.* » Bourg. « *meurget, murgei.* » L'anc. langue avait les formes *murger, murgier, meurger*. Dans son *Testament*, J. de Meung dit aux riches :

Se fortune vous a encreé sur sa roë,  
Se li avoires de Diex entour vous flote et noë,  
Ce n'est pas por mucier ne por faire Murgoë.  
(V. 655.)

Ils s'enfouierent vers un Murgier de pierres près d'illec pour eux deffendre.

(Duc. *Murgerium.*)

Le *Dict. de la langue fr.* renferme les deux formes *merger* et *murger*, la première usitée, dit-il, en basse Bourgogne. Ces adoptions de mots empruntés à tel ou tel patois ne sont-elles pas entachées d'arbitraire ? En Champ. on trouve aussi « *merget, mergey* », et un verbe « *merger* » pour mettre en tas les pierres dans une vigne. Un proverbe du pays dit : La pierre va toujours au « *merget.* »

— Le château des Murgers, c<sup>ne</sup> de Varennes-lès-Nevers ; — le Meurgérot, c<sup>ne</sup> de Montigny-en-Morvan.

Vosges : « *meurgée* », amas de roches ; — Berry : « *murgée* », tas de pierres dans les vignes ; — Poitou : « *murgé* » ; — Fr.-Comté : « *murgie, murgier, murgerot* », tas de pierres ; — Fourgs : « *morgié, mourdzi, mourguet* » = « *molar, mollar* », amas de pierres ; — Suisse rom. « *morgié, mourguet, mordju.* » Le breton a *môger* pour muraille. En bas l. *murgerium* signifiait tas, monceau, amas en général, et, en particulier, tas de pierres. *Muga* et *mugium* ont la même valeur et correspondent à *meule*, qui se montre dans le patois « *molar* » et dans le bas l. *molare, molarium*, tas, tertre, monticule. (Voy. *Meule, Meurzère.*)

**MEURGEALE**, s. f. Margelle de puits. Ménage donne la forme *margeole* comme fr. à son époque, et cite celle de *marginelle*, la seule qui se trouve aujourd'hui dans le *Dict. de l'Académie*, comme appartenant aux patois de Bourg. et de Normandie. Dans Comenius, - p. 175 - :

Là où il n'y a point de puits desquels environnez de bords, mardelle ou margelle, tout à l'entour, on puisse tirer de l'eau avec une, baseule.

Dans cet exemple, l'auteur donne l'ital. *orlo* pour équivalant à *marginelle*. On dit encore « *mardelle* » en Berry : *Mardelle*, la *Mardelle*, noms de lieu. Dans le Maine, « *margelette* » se dit d'une bouche d'enfant. *Marginelle* est le dimin. de *marge*, tiré du l. *marginem* ; *Margo putei* = *marginelle* dans Phèdre, - iv, fab. 8. - L'esp. a *margin*, bord, rive ; — valaque, *marginé*.

**MEURI**, v. n. Devenir mûr.

*Indic. prés.* « a *meure*, a *meuran* », il mûrit, ils mûrissent ; — *Imparf.* « a *meurechô*, a *meurechîn* », il mûrissait, ils mûrissaient ; — *Part.*

*prés.* « meurechan » ; *Part. passé* : « meu, meue », mûr, mûre, par la chute de l'r médial. Mourir et mûrir se suivent de très près dans les divers temps de leur conjugaison. La principale différence est dans le partic. présent qui est « meuran » pour le premier verbe, et « meurechan » pour le second : un homme « meuran » ou mourant, un fruit « meurechan » ou mûrissant. Dans Palsgrave, - p. 691 - :

Il y a daucuns fruiets qui se Meuriront ou qui se Ameuriront plus tost....

**MEURI**, v. n. Mourir, cesser de vivre. Au n.-o. « meuhi. » La région a cinq formes : « meure, meuri, meuhi, muri, mouritre. » La quatrième appartient aussi à l'anc. dialecte normand. Bourg. « meuri. » (Voy. *Mouritre, Muri*.)

**MEURZEILLE**, s. f. Masure. M. n.

**MEURZÈRE**, s. f. Amas de pierres. Morv. n.

**MEUSIQHI'**, s. f. Musique, son d'un instrument et, par extension, l'instrument lui-même. Les enfants dans nos campagnes ont mille industries pour se fabriquer des « meusiqhi' » à bon marché. (Voy. *Flauteau, Tapereai*.)

**MEUSSE**, adj. des deux genres. Honteux, confus, penaud, triste : « al é fé dé sotties, al en ó tó meusse », il a fait des sottises, il en est tout honteux.

Bourg. « meusse », silencieux ; — Champ., Berry, Poitou : « mousse », confus, honteux, triste ; — Flandre : « mousse », moue, « mouson », boudeur ; — wallon : « musse », taciturne ; — rouchi : « mousète », femme maussade ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « moussu », maussade, taciturne ; — Suisse rom. « mouts, moutzo », confus, taciturne.

De muse avec le sens de moue, expression particulière de la bouche ou du visage. A Lille, faire la « mousse » = bouder. (Voy. *Meussot, Meue, Mouser, Muson*.)

**MEUSSER**, v. a. Musser, cacher, écarter, dissimuler :

L'andemain li dis ke le suen fiz meissuns à quire e elo si l'ad Musced.

(*Rois*, p. 369.)

Atant saut Dangiers li vilains  
De là où il estoit Muciés.

(*R. de la R. v. 2932.*)

Il faut Musser ma foiblesse soubz ces grands crédits.  
(*MONTAIGNE*, II, ch. 10.)

— Meusser (se), v. pron. Se cacher, se blottir  
Dans Palsgr., - p. 616 - : Je me musse :

Quant je viens à la maison vous vous Mussez en  
quelque coing.

Orgueil partout se Muee et glace,  
S'umilité fors ne l'en chace  
Orgueil se Muee en mainte robe.

(*RUTEBEUF*, II, p. 321.)

. . . . . Renart

Lors se Muee par ces séuz

Qu'il ne volt pas estre véuz.

(*Renart*, v. 3949.)

Musser s'employait quelquef. pour se musser :

En citez pas ne demoroient...

Par ces bois aloient Mussant.

(*Dolopathos*, v. 8001.)

Ledit Jehan... se tapist et Muça sanz ce que on le  
peust trouver...

(*Bibl. de l'Éc. des Ch. IV<sup>e</sup> s. 2, p. 70.*)

Le jeu appelé cache-cache en plusieurs pays, se nomme « cligne-musette » ou « climuchette » en d'autres. Il est difficile de ne pas rattacher musser au même rad. que musser. La répétition de l's n'infirmé pas la communauté d'origine, puisque sans parler du latin qui renferme les deux s dans *muscare* et ne les renferme pas dans *musinari*, plusieurs patois, d'accord avec le vi. fr., prononcent indifféremment muse ou musse, muse ou mousse et moure. En Champ. « musser » = musser pour cacher, tandis qu'en Norm. « musser » = musser pour murmurer, et « muse » = musse pour prison. Le verbe bourg. « meussai » renferme le double sens de se cacher et de demeurer en silence, double sens qui est dans le grec *μύειν* et dans le l. *muscare*. En fr. les termes de vénerie musse et musser n'ont pas d'autre signific. en somme que celle de cacher en terre le nez, le museau, etc. Dans l'anc. langue mue = musse ; mettre en mue = musser, cacher :

Point n'est cy parmi ses drapeaux ;

On l'a quelque part mis en Mue.

(*Th. fr.* I, p. 318.)

Mue se disait d'une cachette, d'une prison, d'une cage, d'un creux, comme d'une bouche, d'une gueule, d'un museau, ou même d'une autre partie



de la face. Au figuré, clôture, secret, silence, mutisme, répondent au sens matériel de cachette, cage, prison, etc. Si en vi. fr. musser, muscer, muscéer, signifie cacher, l'adv. mussément est synonyme de secrètement. Il en était de même en bas-latin (Duc. *Mussia, Mussanter*). Les Latins disaient *mussitare* pour cacher et se taire, *mussari* pour être caché au propre et être secret au figuré. Enfin le grec *μύειν* renferme à l'actif la signif. de clore, fermer, et au passif celle de garder le silence. Il est probable que l'irl. *mussa*, cacher, le breton *moucha*, couvrir le visage, l'anc. h.-alle. *muzjan*, agir avec fourberie, dérivent du même rad. fictif *mus*. Comp. avec le sanscrit *mush*, dérober. (Voy. *Ameusser, Buïon*.)

**MEUSSOT, OTTE**, adj. Dimin. de « meusse » pour musse. Honteux, confus, embarrassé, triste, silencieux. Le wallon du Lux. nomme neige « mussette » la neige fine qui tombe sans bruit.

— Se dit d'un animal qui n'a pas de cornes ou qui est écorné : un bœuf « meussot », une vache « meussotte. » Dans la Suisse rom. « mouts », confus ; « moutzo », muet, silencieux et mutilé de la queue ou des oreilles ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « moutu » = écorné : une vache « moutue » ; — Forez : « moute » = sans cornes : une chèvre « moutte » ; — Poitou : « mougne », sans cornes.

Au fond la relation du double sens est dans cette idée qu'un animal privé de cornes ou de quelque autre membre essentiel est honteux. En Berry, « monsse » offre les deux acceptions, confus et sans cornes. Quelques vaches sans cornes ont pour nom : la Mousse. En rouchi, « mousse » = moue. (Voy. *Meusse*.)

**MEUTRÉ**, s. m. Meurtrier, piège à rats qui les assemble par la chute d'un poids. Le « meutré » ressemble beaucoup au quatre-en-chiffre. (Voyez *Peulon*.)

**MEUTRÉYER**, v. a. Meurtrir, blesser. Env. de Brassy, Dun, Lormes, etc. Meutrérer est un fréquentatif de meurtrer pour meurtrir par la chute du premier r. Nous disons « meutre » pour meurtre comme nos voisins les Bourguignons.

**MÉVAILLUE**, s. f. Diminution de valeur, dépréciation. Dans ce mot la dérivation de *mê* par le latin

*minus* est évidente. En ital. *minuale* = *menovale* ; *menovare* = diminuer. L'esp. *menospreciar*, déprécier, renferme le même préfixe et répond au fr. mépriser, tiré du l. *minus pretiare*.

**MÉZU**, s. m. Mauvais usage, abus, et par extension, dommage : « aller en mézu », aller en dommage.

J'ay puis vu l'image  
De Duc apparente,  
Par Mésus et outrage  
Falloir estre absente.

(CHATELLAIN, VII, p. 203.)

Toutes amendes de simples Mésus sont de sept solz et quant y a brandon... elles redoublent.

(Ch. B. II, p. 291.)

Du préfixe péjoratif *més* pour *minus*, et us syncope du l. *usus*.

**MI, MY**, pron. Moi, me, mes. Le galant des *Ziolées* chante :

Douvez-mi don la porte,  
La belle, si vous n'aimez !

Et encore :

Les chiens de votre père.  
I mi vont aboyer, etc.

Cette forme était très usitée dans l'anc. langue. Saint Bernard dit mi pour moi et ti pour toi :

Li amors ke li Peires at vers Mi prist vengeance de luy... K'ai-ju à faire en ciel senz Ti et senz Ti ke voil-ju sor terre?... Ju me tenrai à Ti... car tu es avoc Mi... Cil dist Nostre Signor, ki ne s'est ensemble Mi, est encontre Mi.

(Sermons, p. 524, 525, 562, 557.)

Nous savons tous et toutes que mort n'a point d'ami :  
Combien que Mi parens soient tenuz à Mi  
Tot m'aront oblié avant an ou demi  
Et devendront, espoir du mien, Mi anemi.

(Test. J. de M. v. 332.)

Prendés-i garde  
S'on Mi regarde,  
S'on Mi regarde  
Dites-le-moi.

(Rondel de William d'Amiens.)

Dans le dialecte picard mi s'emploie aussi pour moi et ti pour toi :

Et li dist : Rousiel se tu Mi  
Tenoics si con je fas Ti.

(Renart, iv, p. 185.)



Dans un chansonnier normand du XVI<sup>e</sup> siècle :

Je My levay par ung beau jour  
Pour aller voir ma douce amyce.

(*Chansons normandes*, xxxiii.)

Les recueils de chansons populaires montrent bien que mi pour me ou moi est demeuré dans la plupart des patois. (Voy. *My*.)

**MIANCE**, s. f. Collation champêtre. repas sur l'herbe que les habitants de quelques localités faisaient en partie de plaisir le 1<sup>er</sup> mai. Les œufs et les omelettes jouaient le plus grand rôle dans ces festins. Si, comme le suppose Diez, pitance signifie petit repas du rad. pit, petit, miance pourrait avoir le sens de mi-repas, collation légère, ou de repas du milieu du jour, mi s'employant substantiv. pour milieu :

Hom vrais est cil qui tient le Mi entre celui qui use ventance et entre celui qui se desprise et humilie.

(BRUN. LATINI, p. 291.)

Le même jour du 1<sup>er</sup> mai, c'était autrefois la coutume à Moulins-Engilbert de « prendre la rosée. » On se levait à la « piquotte » du jour et on allait, pieds nus, faire une promenade sentimentale dans la prairie voisine, toute ruisselante des pleurs de l'aurore. Cet exercice matinal guérissait, entre autres, les maladies de la peau. Aujourd'hui, pour se délivrer des affections cutanées, on va, et sans ôter ses chaussures, aux bains de Saint-Honoré, dans le voisinage.

Pic. « miache », aliment, manger ; — en Poitou, « le mijouné » est le repas de midi « mijouter » = faire collation ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « miéprau », collation de l'après-dinée, tiré de mi et vespre, soir.

**MIANÇON**, s. m. *Lathyrus tuberosus* de Linné, gessetubéreuse. appelée aussi vulgairement anottes, boulué, saignes. Les tubercules sont très recherchés des pores et des sangliers. Elle est assez commune dans les terrains argileux.

**MIÄNER**, v. n. Miauler, faire des miaulements comme le chat. En quelques lieux « miäler. » Berry. Genève : « mialer » ; — Norm. « mianer, miander. »

**MIANOÛ. OUSE**, s. m. et fém. Miauteur, celui qui miaule. Se dit du chat par antonomase.

**MIAU**, s. m. Amande des noisettes et des noyaux en général. Miau paraît être une forme correspondante au vi. fr. mioel, muiel, et au fr. moderne moyeu, qui se disait autrefois pour la partie centrale d'une roue et pour le jaune ou le milieu de l'œuf. Le rom. prov. a les variantes *moiol*, *muïol*.

Furent ces roes cume les roes de curres... aissels i out e rais e jantes e Muïels...

(*Rois*, p. 255.)

Qui le veult faire lyant de Moieulx d'œufs filés dedans, iceux Moieulx d'œufs jaunissent assez... Les œufs soient batus avec tous les aubuns et Moieux.

(*Ménager de P. II*, p. 159, 226.)

Dans Palsgr., - p. 291 - : Moyeul, moeau d'une œuf.. Dans *Ménage* et dans Rabelais. moyeu d'œuf (*medium ovi*) :

Commanda l'une fust de fouaces faites à beau beurre. beaux Moyeux d'œufz...

(*Gargantua*, I, 32.)

Miau, dérivé de *medius*, désignerait ce qui est au milieu et en conséquence aussi bien l'amande d'une noisette que le jaune d'un œuf. En Norm. « moyeu » se dit d'un noyau en général. (Voyez *Moujotte*.)

**MICER**, v. a. Mincer, réduire en petits morceaux, en miettes. L'instrument appelé coupe-racines « mice » très bien les betteraves et autres racines. Mincer semble être tiré de mince qui en Champ. prend la forme « mice », mais d'où vient mince ? Diez propose le h.-alem. *minnisto*, superl. de *min*, petit. D'autres mettent en avant *maneus*, incomplet, ou l'anglais *mint*, monnaie, c.-à-d. fragment métallique. On peut rapprocher le valaque *mic* = mince, modique, *micesc*, rapetisser du l. *micidus*, mince, grêle, *mictilis*, pauvre, appauvri, et même de *micarius*, qui dans Pétrone s'applique à un homme nourri de miettes. Ces vocables nous conduisent au rom. prov. *mia*, *miga*, *minga*, à l'esp. *miga*, à l'ital. *mica*, miette, parcelle, portion, et en dernier lieu au l. *mica*. Martial dit d'un gros homme sans esprit :

Non est in tanto corpore Mica salis.

Du primitif *mica* serait sorti le verbe *micare* avec l'acception de réduire en miettes, acception maintenue métaphoriquement dans le sens de lancer des étincelles. Le Il. Maine a « mincer » pour briser, rompre. Ce terme se rapproche beaucoup

du flamand *minken* qui réunit la signific. diminuer, amoindrir, à celle de mutiler. « Minquer » ou « minker », à Lille et à Valenciennes, renferme l'idée d'une diminution ou rabais qui se fixe par le cri « minck. » Si mineer se rattache à *mica*, les patois de la Champ. et du Morvan donneraient la forme véritable dans « mice » et « micer », forme qui s'appuie encore sur le poitevin « misée », hachis d'herbes pour la nourriture des volailles, et sur le port. *migar*, émietter, *migas*, soupe à la mie de pain ou plutôt au pain émié. Au reste, l'anc. langue ne nous offre-t-elle pas cette même forme dans les vers de la farce du *Pont aux Agnes* où une pauvre femme dit à son mari qui demande à dîner ?

Votre mesnage est si tres Misse  
Qu'il n'y a ceans pain ne miche  
Et de quoy faire soupe grasse.

(Th. fr. II. p. 35.)

**MICHAICUN**, pron. distrib. Chacun, « *tô michaicun* », chacun de son côté, chacun à part. Donnons un bon dîner, tout « *michaicun* » y contribuera.

**MICHAMENT**, adv. Méchamment. Se dit pour un peu, passablement, petitement. S'il m'aidait « *michament* » j'en viendrais à bout ; « *michament* » qu'il travaille, il pourra vivre ; comment vous portez-vous ? « *michament*. »

**MICHAN**, adj. Méchant, de peu de valeur, misérable. Le « *Michan* », le Méchant, le Diable. Un vieux proverbe disait : En bien faisant l'on guerroye le Meschant.

— Malheureux, infortuné, employé substantivement avec un adj. qualific. : « *poure michan* », pauvre malheureux.

Hélas, moy, pauvre créature,  
Que feray-je, poure Meschant !

(Th. fr. III, p. 403.)

La forme « *michan* » était usitée dans le langage populaire des environs de Paris, au XVII<sup>e</sup> siècle. Le *Piarot de la Conférence agréable de deux paysans*, dit à son interlocuteur :

Je si petit, mais je si Michan.

(Discours III.)

— Mauvais, de mauvaise qualité.

À l'enflure du ventre, pour avoir mangé des Mes-

chantes herbes sera remédié... Ce bestail se trouvant mal d'avoir mangé des Meschantes herbes...

(OL. DE SERRES, p. 893, 895.)

Il ne leur est pas permis d'aller prendre du bois dans les bois voisins quelque Meschantz qu'ilz soient.

(Bailliage de Dijon, p. 183.)

II. Maine : « *michant* », chétif ; — Berry : « *michant* », mauvais, chétif ; — wallon de Mons : « *michant* », chétif, désagréable ; — Norm. « *méchant* », pauvre, digne de pitié, difficile.

**MICHE**, s. f. Pain de froment ou de seigle fait avec la fleur de la farine, en général le meilleur pain. On prononce « *mice* » dans une grande partie du Morv. n.

Et à S' Sévrin, à Bourdiaus

Douna-il Mices et mériaus

Pour çaus ki là enfouoit furet.

(MOUSKES, v. 9109.)

Dans les Amognes, en Nivernais, manger de la « *miche* », c'est faire un extra, un régal à la ville. Le don d'une « *miche* ou *mice* » est un des cadeaux que les marraînes font le plus habituellement à leurs filleuls pour les étreintes du jour de l'an. C'est un ancien usage qui se continue de nos jours. « *Miche* » prend quelquefois un dimin. : « *du pain michon* », du bon pain. *Michon* s'emploie alors adjectivement.

Comenius, - p. 119, - comprend la miche parmi les gâteaux de son temps :

Les Miches ou petits pains blancs, à côté des gaufres ou cassemuseaux et des tartes ou tourteaux.

Dans les temps reculés, le terme *miche* n'impliquait pas toujours la meilleure qualité de pain, car on voit au IX<sup>e</sup> siècle de la miche blanche et de la miche noire, *michia alba* et *michia nigra*. La miche noire était même inférieure au pain bis et au gros pain de ménage, appelé *panis cassellarius*, pain de vassal. (*Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, p. 714.)

Picardie : « *miche* », pain blanc, brioche ; — II. Maine : « *miche* », pain blanc ; pain « *michard* », pain de six ou douze livres ; « *michaut* », petit pain blanc ; — Champ. « *miche* », gros pain ; « *michot*, *michotte* », petit pain blanc ; — anglais : *miches*, s. plur., pains blancs. La dérivation du l. *mica*, est invraisemblable. Scheler propose le vi. flam. *micke*. En holl. *mik*, fine farine de seigle. Le passage du *Livre du bon Jehan*, où il est dit :

Le duc Aubert et Euteriche  
Et Allemens nourris de Mîche,

Fait peut-être allusion à cette origine germanique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Piémontais fabriquaient des pains appelés miques = miches, qui ressemblaient par la forme à nos flûtes contemporaines :

Je ne trouvois pas que nostre pain de Gonesse eût tant de saveur que leurs longues et noires Miques faites en baston de côtret.

(*Les Aventures de Dassoucy*, p. 247.)

En patois wallon « michot » signifie gâteau. La « michotrie » est la pâtisserie commune fabriquée par un pâtissier appelé « michoti. » Le sens s'est étendu dans « michot » usité pour cadeau, par allusion, sans-doute, aux petits pains ou gâteaux donnés en certaines circonstances, et s'est restreint dans « michot », gras de la jambe, mollet, par assimilation avec un petit pain tendre.

**MICHÉ**, Michel, nom d'homme. Nous ajoutons l'article pour désigner la personne, et nous disons le Miché. Cette forme tronquée était fort usitée en vi. fr.

Li mes (meix) en li buef paieront lor cense de la saint Michie (1229).

(*Ch. B. II*, p. 28.)

Fille Perreaul Michié..... Michies li Plonez..... Michies et Mathex, ses enfanz.....

(*Ib.* p. 199.)

Le fr. moderne donne à Miché une signification grossière née, sans doute, dans les mauvais lieux de Paris. Ce nom y est aussi synonyme de sot, dupe :

Miché ! on diet bien vray que les belles plumes font les beaux oiseaux.

(*Th. fr.* v, p. 316.)

Michel a de nombreux dérivés dans les patois. La plupart sont des noms propres plus ou moins répandus, Michau, Michot, Michon, Michelet, Michelot, Michoton, etc. En Bourgogne où, comme le remarque La Monnaie, eau, au, permute en ea, on a la notation Michéa, nom porté par plusieurs familles de la province.

**MICHESTERME**, adj. Mi-terme. Se dit d'une vache pleine depuis trois ou quatre mois, qui est à la moitié du temps de la gestation. Le vi. fr. a mi et mice pour moitié, milieu.

Berry « miche » = mi, pour moitié et mitoyen :

du linge à « miche-chèche. » Dans la région, « mèche » se dit d'un fragment, d'un morceau. En Norm. « mèche » signifie moitié : « de mèche », de moitié. Dans l'Aunis, une vache « mèche » de lait, est une vache qui ne donne qu'en partie son lait. Le « megue » en Poitou est le petit lait. Est-ce pour ainsi dire le demi-lait ? En Prov. « mitat » et « miech » sont synonymes pour moitié. Le bas l. *megerius* = métayer, comme *medietarius*.

Comp. avec la loc. populaire il n'y a pas « mèche » pour il n'y a pas moyen. (Voy. *Miance*.)

**MICIONNER**, v. a. Mincer très menu, réduire en petites parcelles. Sous-entend quelquef. l'action de bouleverser, mettre dans un état de désordre, de confusion. (Voy. *Micer*.)

**MÎÉ**, s. m. Miel : « a n'îé pâ d' mié dan l' reuchon », il n'y pas de miel dans la ruche.

Puis est au vaissel reperiez  
Où il n'avoit ne vin ne Miez.

(*Fabliau du Sot Chevalier*.)

Il s'agit ici non de miel, mais probablement d'hydromel. L'exemple subsiste néanmoins.

Pic., Lorraine : « mié » ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « mi » ; — Bourg. « mier » ; — Poitou, Saintonge, Vendée : « miau » ; — Suisse rom. « mai » ; — breton, *mel* ; — ital. *miele* ; — valaque : *miere*.

**MIENNE**, adj. Mien. « Le mienne, le tienne, le sienne », pour le mien, le tien, le sien. En fr. j'ai fait des miennes, tu as fait des tiennes, il a fait des siennes, est une loc. qui sous-entend l'emploi d'un subst. fém. faute, folie ou autre. A Genève « la mienne » pour le mien ; en Berry « la mien » pour la mienne. (Voy. *Meun. Min.*)

**MIERLE**, s. f. Merle. Morv. n. « miarle. » Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle merle est du genre fém. comme chez nous. Dans Comenius, - p. 47 : - Le pinçon, la verdière, la Merle et la linotte.

Ce fu un jour de mai  
Que le rossignaus chante  
Et la Merle et la pie.

(*Chanson d'Antioche*, v. 693.)

Passa iviers, revint estés,  
Que rosignious, Mierle et mauvis  
Diviers cans font en lor avis.

(*Mouskes*, v. 21451.)

Dans le *Vocab. latin-français du XIV<sup>e</sup> siècle*, mierle, melle. Berry, Saint. « marle »; — Haute-Marne : « mièle »; — anc. esp. *mierla*; — esp. *merla*, *mirla*; — valaque : *mierla*. Du l. *merula*, merle.

La locution un beau merle, un vilain merle, fait-elle allusion à l'homme comparé à l'oiseau ou à l'homme considéré comme un mâle ? Il y a bien peu de points de ressemblance entre un homme et un merle. Dans le Jura « mairle, merle » se dit d'un mâle en général. En Flandre « marle » = mâle. Un dicton du pays affirme que « le marle » ne vaut pas mieux que « la fumelle. » En rouchi « marlot » = jeune mâle. Le picard « marlou » désigne un chat mâle, un matou. Fr.-Comté (Fourgs) : « malou », merle et mâle; — Champ. « malot » = bourdon, grosse mouche; — Norm. « malard » = canard mâle; — Suisse rom. « makllo, mahllo » = taureau.

**MIERLET**, s. m. Merleau, jeune merle.

— Marlet, le Marlet, Marlot, nom de famille dans le gloss. des *Noëls bourguignons*. Berry : « marlaud », petit merle; — Suisse rom. « mairlot »; — valaque : *mierlita*.

**MIEULER**, v. n. Aller mieux, être en meilleur état, en meilleure situation de fortune ou de santé. Après avoir pris le remède que son médecin lui prescrit, le malade croit qu'il va « mieuler. » Mieuler est pour mieux aller. Morv. n. n.-o.

Le wallon de Mons dit « mézier » pour tourner mal, empirer. Le préfixe mé ou mes, on le sait, exprime la diminution, la dépréciation, du l. *minus*.

**MIGNAIR**, adj. Gentil, câlin. Se dit d'un petit enfant gracieux et caressant. Le mot s'emploie substantivement : « ç'ò eun p'tiò mignair; eune p'tiote mignairde. » Le *Dict. de la langue fr.* cite un texte où il est pris dans ce même sens :

Le petit Mignard a une dent qui perce

(FR.-MICHEL, *Argot*.)

Henri IV l'entendait de la même manière, s'il faut en croire l'anecdote historique que mentionnent les biographes du célèbre Mignard dont les ancêtres s'appelaient More. Admirant la bonne mine du père et des six oncles du peintre qui combattait sous son drapeau pendant les troubles

de la Ligue, le roi dit un jour : Ces hommes-là ne sont pas des Mores, ce sont des Mignards. Le pinceau des deux frères Nicolas et Pierre justifia si bien l'aimable surnom que beaucoup de personnes croient aujourd'hui que le terme mignardise est né de la nature même de leur talent et définit exactement le genre de peinture qu'ils ont illustré.

Le mot était pris quelquef. cependant dans un sens méprisant comme dans ce passage de Bonivard :

Cecy dy je pour un tas de Mignartz se glorifiantz si fort pour v ou vj motz de latin qu'ilz sçavent, qu'ilz tiennent pour veaux ou asnes touz ceux qui parlantz en latin choppent quelquefoys en quelque mot sentant sa patria.

(*Advis et Devis des langues*, p. 55.)

Norm. « mignard », plaintif avec mignardise; — Champ. « mignon », enfant; « mignot », gracieux; — Suisse rom. « mégnard », enfant gâté; « mégnot », petit garçon.

**MIGNAIRDER**, v. a. Faire le câlin comme les jeunes enfants qui cherchent les caresses ou qui veulent obtenir quelque faveur. Berry : « mignarder », jouer, s'amuser. En fr. le sens est différent. On dit d'une mère qu'elle mignarde son enfant, c'est-à-dire qu'elle le traite avec l'afféterie de la tendresse. On ne dirait pas d'un enfant qu'il mignarde sa mère.

**MIGNAIRDON**, s. m. Enfant gâté, dont on s'occupe sans cesse. Dimin. de mignard. On a remarqué avec raison que mignard, mignon, mignot, étaient identiques. Dans quelques patois « mignotise » = mignardise. La Suisse rom. donne le nom de « mignotisa » à un objet gracieux, élégant. A Genève, « miotise » désigne le thym.

Et trouverez qu'en elles consiste une Mignotize la plus grande du monde.

(*Pantagruel*, iv, 4.)

**MIGNER**, v. a. Manger.

S'il y estoit à eure de Mignier, fust au main, fust au viespre, Mignast u non...

(*Duc. Mangerium*.)

(*Voy. Méger*.)

**MIGNIN**, s. m. Chaudronnier ambulante. Wal-



lon : « mignon » ; — Champ. « mignan. » (Voyez *Maignin*.)

**MHÂQUI'**, s. m. Miracle. Chute de l'r médial et finale en ki' pour ci', l'permutant en i. Morv. n. n.-o. Dans Joinville, - p. 362, - miracle est un subst. fém. :

Ore m'a puis dit que il gist en la citei de Marseille, là où il fait moult beles miracles.

Le Morv. b. prononce « mirâqui' ». C'est la même forme avec l'r.

**MIJOU**, loc. La mi-août : je vous paierai « à la mijou. » Morv. n. n.-o.

**MILENOT**, s. m. Manche du fléau à battre les céréales. (Voy. *M'let*.)

**MILIASSE**, s. f. Millier. Il y a des « miliasses » d'années que le monde est fait. Dans Coigrave, miliasse exprime vaguement une grande quantité de... un nombre considérable de...

**MILLAN**, nom de baptême. Dimin. de Émiland, corruption de Émilien. On mouille généralement les l comme on le faisait à Dijon au temps de La Monnaie. Dans cette ville, dit l'auteur des *Noëls*, on prononçait « émillan péri » pour éminent péril.

**MILLEUR**, adj. Meilleur. Morv. n. (Voyez *Mouëillou*.)

**MIMOUÈRE**, s. f. Mémoire, faculté de conserver le souvenir des choses : « i n'en é poin d' mimouère », je n'en ai pas de souvenir. Vi. fr. mimore, mimore.

Et Turpins l'arceveskes frans  
Revint tost lués en sa Mimore,  
Et tout çou mist-il en estore.

(MOUSKES, v. 11822.)

Il n'en font une grant estoire  
Nès dou chanche de la charrue,  
Por coi il n'ont autre Mimoire.

(RUTEBEUF, l, p. 249.)

**MIN, MENNE**, pron. poss. Mien, mienne : « l' min, l' tin, l' sin », pour le mien, le tien, le sien ; « l' menne, l' tenne, l' senne », pour la mienne, la tienne, la sienne. (Voy. *Meun*.)

**MINÂBLE**, adj. Misérable, déguenillé. Se dit d'un pauvre en haillons : il est « minâble », il manque de tout. Le mot s'applique aussi au physique d'un individu. On dira encore d'un homme malade, pâle, amaigri, qu'il a l'air « minâble. »

Berry, Norm. « minable », déguenillé ; — Berry : « minabe », misérable, malheureux ; — Pic. « minabe » ; — wallon : « mináv : avu l'air mináv », avoir l'air misérable ; — rouchi : « minape » ; — Suisse rom. « minabillo, a », misérable, gueux.

Le sens de minable au fig. pourrait le rattacher au l. *minuere* et à l'ital. *minimare*, amoindrir. Dans Palsgr., - p. 624 - : Je minue = je amoyn-drís. Comp. le l. *miserere* = *misereri* et le fr. misérable. On tire cependant le mot de mine. L'homme minable est celui qui est susceptible d'être renversé. Dans le Jura le mot s'emploie en effet pour ruiné. En Saint. le verbe n. « miner » signifie s'ébouler, tomber en poussière.

**MINAGE**, s. m. Droit perçu sur les grains mesurés par mine, ancienne mesure qui contenait 78 litres 73.

Nul quel qui soit n'est quite du Minage, s'il mesure à la mine du roy.

(Duc. *Minagium*.)

Si aucun vant blef, il paiera lou Minaige, totes foiz qu'il sera livrez.

(Ch. B. II, p. 511.)

Est permis au seigneur de Montjean de jouyr et user du péage sur marchandises acoustumées estre acquittées par Minage, c'est assavoir pour le sel, vin et blé et autres grains ceceiz et reputez pour blé.

(MANTELLIER, III, p. 271.)

Il y a une rue du Minage à Saulieu. Saintonge : « minaghe », halle aux grains.

**MINETTE**, s. f. Nom vulgaire de la petite luzerne, la *medicago lupulina* de Linné. Le *Dict. de la langue fr.* attribue ce mot à la Normandie. mais il est répandu dans tout le centre de la France et ailleurs. Il est même usité dans le commerce des graines fourragères. Nous le croyons dérivé comme minet, minute, minutie, comme mine peut-être, du latin *minuere*, parce que cette graine est très petite. En Berry, la minette reçoit le nom de « mignonnette », et le trèfle des champs de « minon. » Remarquons en passant que dans le patois de cette contrée, « mine » désigne une chose légère ou menue. A Genève lo



« minon » est cette poussière fine, ce léger duvet qui se ramasse quelquefois sous les meubles.

**MINEUR**, adj. et subst. Mineur, celui qui n'est pas majeur : un enfant mineur, un mineur. En plusieurs lieux le fém. est « mineurte. » Berry : « mineux. »

**MINISTRE**, s. m. Ane, baudet. S'applique en général aux bêtes asines qui ont du mérite soit par leur taille soit par leur énergie. Le même terme s'emploie avec la même signification dans le Centre et en beaucoup de lieux. Le comte Jaubert raconte dans son spirituel glossaire qu'un cantonnier chargé de constater la circulation journalière sur une route écrivait naïvement dans son rapport : (Le quantième du mois) Huit chevaux, six bœufs, dix vaches, trois ministres... Le même auteur fait remonter le sobriquet aux querelles de religion. C'était un terme injurieux qui servait à désigner les ministres du nouveau culte. L'auteur aurait pu, au besoin, s'appuyer sur un texte du XVI<sup>e</sup> siècle qui autorise, jusqu'à un certain point, sa conjecture. Après avoir traité les ministres, et notamment Th. de Bèze, de haut en bas, Ronsard s'écrie dans un de ses *Discours*, - vii, p. 112 - :

Sus! bouffons et plaisans que la lune gouverne  
Allez chercher un asne aux montaignes d'Auverne  
D'oreilles bien garny, et en mille façons  
Courrez-lui le front de foin et de chardons,  
Troussez-vous jusqu'au coude, escorcez-moila beste,  
Et de ce prédicant attachez à la teste  
Les oreilles ainsy que les avoit Midas.

Et voilà comment un ministre était métamorphosé en âne ou plutôt comment un âne se transformait en ministre. Je remarque cependant que la locution : n'être pas ministre, s'emploie très souvent chez nous pour être mal à l'aise, souffrir, endurer de la misère. Nos anciens militaires disent, par exemple, qu'en Crimée le soldat n'était pas ministre. Peut-être faudrait-il faire remonter une façon de parler aussi générale à une époque beaucoup plus éloignée. On peut voir dans le *Glossaire* de Ducange (à *Ministelli* et à *Minister*) la signification très étendue et très variée du mot ministre. Le même primitif a donné à l'ital. les verbes *ministrare*, gouverner, régir, et *ministrare*, servir, dresser la soupe. Dans cette dernière acception le Forez a la variante « menétra. »

**MINON**, s. m. Chaton des fleurs mâles du noisetier, du saule, etc. Minon et chaton se disent également d'un petit chat. L'anc. langue connaissait ce dimin., témoin le proverbe : J'entends chat sans dire minon. En Norm. « minon » a pour formes synon. « mineau, minot. » Dans la région le « minet » est un jeune enfant. Berry : « mignon » et « minon », chaton de fleur et petit chat; — wallon : « minon » avec la double signification; — Lille : « minou », chat et toute espèce de fourrure.

**MINOTTE**, s. f. Menotte, petite main, main d'enfant.

Guernesey : « minotte », petite main; — Berry, Poitou : « menette, menitte »; — wallon : « manote »; — Jura : « menine »; — Suisse rom. « meneina »; Lang. « menoto »; — Prov. « maneta »; — ital. *manetta*, poignée; *manette*, menottes; esp. *manilla*, bracelet, menottes.

**MION**, s. m. Déchet de la cire après qu'on en a extrait le miel.

Poitou : « mion » = miette; « miot » = pain émietté; — Guernesey : « mion », petit morceau; — En Champ. « mion » = mignon. (Voy. *Miotte*.)

**MIONMION**, s. m. Ce mot est-il une corruption du fr. moignon ou nous offre-t-il la répétition du terme qui précède avec le sens de fragment, morceau ? Un « mionmion » est le tronçon qui demeure lorsqu'on a coupé un membre du corps humain, un doigt, un bras, une jambe, etc. On dit encore un « mionmion » en parlant du chicot d'une branche cassée ou coupée. Morv. n.

**MIONNER**, v. a. S'emploie au propre dans le sens de miauler avec insistance et au fig. de convoiter quelque chose avec ardeur. Un enfant « mion-ne » pour avoir ce qu'il désire, un bonbon, un joujou.

**MIOT, OTTE**, adj. Muet, celui qui ne parle pas : « lai clieuce atot miotte », la cloche était muette (*Hist. du Morvan*, I, p. 58). En vi. fr. mu, mue = muet, muette, d'où muot, muotte, dimin. qui subsiste dans quelques patois : « les bestes mues », c.-à-d. « les bestes muettes », les bêtes sauvages.

Aincine cum une ymage Mue  
 Qui ne se crole, ne remue,  
 Sans piés, sans mains, sans dois croler.  
 . . . . .  
 Mu le fera tenir et coi.

(R. de la R. v. 2397, 16763.)

Dans Rabelais mut. (*Pantagruel*, III, 20.) Dans Borel mueau, muelle.

— Miot, nom de famille dans le Morvan.

Wallon (Mons) : « mouyau, muyau », muet ; au fém. « muyelle » ; — rouchi : « muau » ; — rom. prov. *mul* ; — ital. *muto* ; — esp. *mudo*.

Du l. *mutus*, par la chute de la dentale t. (Voy. *S'aimioli*.)

**Miotte**, s. f. Miette : « eune miotte de pain. » Dans le Morv. n. le mot désigne plus particulièrement la mie du pain. On y dit « miots » pour miettes comme en Normandie. En Picardie « miotter », manger lentement, c.-à-d. miette à miette.

**MIRÉ**, s. m. Nom de bœuf. Ce nom pourrait être dérivé de *mirabilis* qui en bas l. outre le sens de admirable avait celui de fougueux, fier, violent, comme en vi. fr. merveilleux :

Le vallet grans estoit et Mervellex et lais et hidex...  
 (Aucassin et Nicolette, p. 280.)

Lequel Oudart qui tousjours a esté Merveilleux, entreprenanz et rioteux.

(Duc. *Mirabilis*.)

Je crois cependant qu'il se rattache à miroir qui appartient d'ailleurs au même rad., parce que les taches blanches de certains animaux ressemblent à de petits miroirs. Dans la Suisse rom. « meriau », qui signifie miroir, désigne un grand nombre de bêtes à cornes ; « miriolé » = marqué de taches blanches ; « meriolet », petit miroir, vermillon des joues. En Norm. « mireux, mirette », dimin. de miroir. Le *Gloss. du Centre* ne se trompe-t-il pas en voyant un jeu de mots ironique dans le terme « mirelaid » qu'il faudrait écrire « mirelet », équivalant de « mirlet », petit miroir en rouchi, et de « miroulet », miroir ou prunelle de l'œil en Flandre. C'est probablement en raison de cette particularité que quelques chiens de chasse sont des mirauts, qu'en Forez une mule ou une ânesse est appelée « mira », et le tiercelet « miraillet », qu'à Genève le pinson est connu sous le nom de « mirolon », et en Poitou la truie sous celui de

« mirole. » Dans cette dernière contrée « mirolé » a le sens de nuancé de jolies couleurs.

Le vieux verbe miroder est de la même famille. Il s'est maintenu dans quelques patois. On le prononce « miroter » et « mirouder » en Normandie. Il y a la signific. d'ajuster avec soin : miroude comme une chasse se dit d'une femme habillée avec recherche. M<sup>me</sup> de Sévigné, - IV, p. 533, - s'attache à ce sens lorsqu'elle raconte que la Brinvilliers sur l'échafaud demeura : Un quart d'heure Mirodée, rasée, dressée et redressée par le bourreau.

**MIROLER**, v. a. Couvrir de dessins, d'arabesques un objet quelconque : un sabot « mirolé », du beurre « mirolé », c.-à-d. un sabot qui est orné de dessins, du beurre sur lequel le caprice trace des arabesques qui le rendent plus appétissant à l'œil. (Voy. *Brigolé*.)

— Mirolé, nom de bœuf dans quelques parties de la région.

Norm. « miroter », ajuster avec soin ; « miroux », miroir et merveilleux ; — Prov. « mirau », miroir ; « miralhet », petit miroir. (Voy. *Miré*.)

**MIROUÉ**, s. m. Miroir, petite glace. Nos campagnes ne connaissent pas d'autre glace que le miroir. La prononciation mirouer ou plutôt miroué s'est maintenue jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle :

Tretuit cil qui ont à vivre  
 Devroient apeler ce livre  
 Le Miroer as amoures.

(R. de la R. v. 10687.)

Qui se mire en un Mirouer de nuit, il y voit le Mauvais...

(Évang. des Quenouilles, 4<sup>e</sup> jour, ch. XVI.)

Ung Mirouer de cristal a deux endroits, xvij. liv. t.  
 (Inventaire du château de Nevers.)

A Hennequin, orfèvre allemand, pour la façon d'un Mirouer d'or que ledit seigneur a donné à madamo la sénéchalle d'Anjou aux estraines...

(Comptes du roi René, p. 208.)

**MISSIPIS**, s. plur. Ne s'emploie que dans la loc. mettre en « missipis », c'est-à-dire en mille morceaux, en mille pièces. Ainsi on dirait : la foudre a mis cet arbre « en missipis. » S'applique même aux personnes métaphoriquement : Il l'a tellement battu qu'il l'a mis « en missipis. » Quelques-uns prononcent « en millepipis. » Cette pronon-

ciation est peut-être la meilleure. Cependant le préfixe *missi* peut se rattacher au verbe « *micer*. » (Voy. *Micer*. *Pipi*.)

**MITAIGNES**, s. f. Mitaines, gants en laine tricotée qui ne couvrent pas les doigts ou au contraire gants arrondis à l'extrémité et dont le pouce est isolé. Dans le *Dit des Choses qui faillent au ménage* :

Vache, brebis, c'est bien réson,  
Et Mitaines en la saison  
Pour la gelée.

Dans *Palsgr.*, - p. 225 - : *Mitaigne de fer*, *glove of mayle*. L'argot a mitoufle, gant. De mitan, milieu, parce que ces gants ne couvrent qu'à moitié la main. *Mitaine* est peut-être une forme fém. qui correspond au bas l. *mediana*, dérivé de *mite*, comme moyenne de *moye* : la *mitane* = la moyenne.

Berry : « *mites* » = mitaines ; — Poitou : « *mite*, *mitaine* » ; — Suisse rom. « *mitta* », gant de femme en soie ; « *mitanna* », gant d'homme en laine ; — H.-Auvergne : « *mita* », gant. (Voy. *Mitan*.)

**MITAN**, s. m. Milieu. Morvan, « *mutan*. » Ce terme, encore très usité dans nos campagnes, appartient à l'anc. langue où il était synonyme de milieu et même parfois de moitié. Il a eu plusieurs composés, entre autres *mitaine*, *demi-gant*, *mitanier*, *métayer*, *medietarius*, celui qui partage au milieu ou par moitié :

Si nous offroient de quitter le Mitan des taillis, si nous voulions iciaus faire garder.

(Duc. *Mitarius*.)

LE BADIN.

Or ça, Madame la nonnette,  
Où sera fait mon monument?

LA FEMME.

Tout au Myten de nostre couvent  
Nous ferons faire un beau service.

(*Th. fr.* I, p. 286.)

Il est probable que *mitan* a été employé adjectivement, *mitan*, *mitane*, car nous voyons dans un ancien terrier une pierre servant de limite appelée la *Pierre Mitaine*. Du bas l. *mediana*. On appelait la *Médiane* la porte du milieu d'une boutique : *Mediana annona*, méteil, moitié blé, moitié seigle. (Duc. *Mediana*.)

*Mitan* est demeuré dans la plupart des patois. En Bresse et en Fr.-Comté on prononce « moi-

tan », variété dialectale analogue au français moitié, à l'anglais *moiety* ; — Jura : « *moitan*, *metian*, *mitan* » ; — Forez : « *mitan*, *meytan* » ; — Genève : « *métan*, *meytan* » ; — Languedoc : « *entre-mitan* », *entre-deux*. En breton, *métou*, milieu, centre ; *é-métou*, au milieu. L'esp. *mitad*, et l'ital. *mezzo*, se disent pour moitié et milieu comme le latin *dimidium*. En Normandie et dans le Berry, « *mitan* » est usité dans les deux acceptions. (Voy. *Meineu*, *Mitaignes*.)

**MITANTIÉ, ÉRE**, adj. De milieu, moyen, ce qui est intermédiaire. Dans une ligne d'arbres, dans une rangée de gerbes, le propriétaire se réserve le « *mitantié* » ou la « *mitantière* », c.-à-d. l'arbre ou la gerbe qui se trouve entre deux autres. *Mitantier* se dit aussi en parlant des personnes. Le second fils, lorsqu'il y a trois garçons, est « l'*mitantié* » de la famille. C'est la « *mitantière* » lorsqu'il s'agit d'une fille. En Bourg. « *mitanteire* » = *mitoyen* ; — rom. prov. *mejancier* ; — allem. *mitte*, milieu ; *mittel*, le milieu, le moyen ; *mittelmann*, homme qui est entre la richesse et la pauvreté, médiateur ; *mittelfinger*, le doigt du milieu.

**MITAYÉ**, s. m. *Métayer*, celui qui partage avec le propriétaire les produits d'un domaine dont les frais de culture sont à sa charge. L'anc. langue avait la forme *mitanier* de *mitan*, *mitié* = moitié.

Lequel Jehan Sorel soy sentant ainsi frappé par le dit bouvier ou *Mitanier*.

(Duc. *Mitarius*.)

*Métaier* dans *Ol. de Serres*, - p. 55 - :

Tel sera le fermier, de mesme le *Métaier*.

Berry, Poitou : « *métas*, *métais*, *m'tais* », *métayer* ; — Norm. « *métié* ». moitié.

**MITÉYIN, ENNE**, adj. *Mitoyen*, ce qui est au milieu : un mur « *mitéyin* », une haie « *mitéyenne*. »

**MITIÉ**, s. f. *Moitié*, l'une des deux parties qui forment un tout : « *peurné ç'lai é beillé-m'en lai mitié*. » La langue moderne a conservé mi qui se rattache par apocope à la prononciation *mitié* : à *mi-côte*, à *mi-terme*, la *mi-carême*, etc. Du latin *medius*. *Mitié* appartient au dialecte bourg. Cette

forme se montre dans les plus anciens monuments et figure dans le patois de la province.

L'an mil cccclxx... venrent Perrenoz li Moissencz demorant à Auxone et Villemin ses filz et Ysobelos file dudit Perrenot liquelx tenoit en ses mains i pain et print i contel et en fit douhes Mitiés, et en bailla l'une des Mitiés à ses diz enfians et l'autre Mitié reten à ly en disant : Por telle menière, Villemin et Ysabelos, tenez, je vous manèpe de mes biens mobles et heritaiges, etc.

(L'ancien Droit en Bourgogne, p. 43.)

C'est à sçavoir la Mitié dou fié, l'autre Mitié appartient à Philippe de Bragelongne.

(Annuaire de l'Yonne, 34<sup>e</sup> année, p. 278.)

La Mitié au bois de Montigny... et la Mitié au bois de Merri.

(Cartul. de Pontigny.)

Et paioient la Mitié dou saïdre des advocaz.

(Ch. B., p. 425.)

D'un autre côté, La Monnaye, dans l'apologie de ses Noël's attaqués par un jeune prêtre de Dijon, l'abbé Magnien, dit :

..... On croiré qu'i devrò  
Bôtre au ran dé peiché lé pu grò  
Mé Noei, trò gai po lai maîteire,  
Ansin le cru le bon home Maignié;  
Contre lor ai disî raige en chaire,  
Celai lé fi ranchéri de Mitié.

Prov. « mitat, miech »; — esp. *mitad*. — Du l. *medietatem*, qui a donné directement au vi. fr. *medieté*. (Voy. *Mitouérie*.)

**MITOINCHÉ**, s. m. Métayer, colon partiaire. Cette anc. forme n'est plus guère usitée. Quelques vieillards l'emploient cependant encore. On dit plus généralement « mitayer. » (Voy. *Mitayé*.)

**MITON**, s. m. Manche du gilet que portent les hommes. On donnait autrefois ce nom aux manches d'étoffe de couleur que les femmes mettaient au besoin afin de préserver les bras de leurs robes. Miton est un augmentatif de mite qui se dit en Berry, en Bourg. et à Genève pour gant et mitaine. (Voy. *Mitaignes*.)

**MITOUÉ**, s. m. Mitayer. Morv. n. (Voy. *Mitoinché*.)

**MITOUÉRIE**, s. f. Métairie, propriété rurale soumise au métayage. Ce mode d'exploitation est encore très répandu dans le Morvan. Il y a des

régions où le fermage à prix d'argent n'existe à peu près pas. Au moyen âge on appelait *mediataria*, *mediataria*, *mediataria*, tout bien rural cultivé par un colon partiaire. Tenere ad *medietarium*, c'était tenir à moitié, d'où nous sont venus les termes *moiteerie*, *moiturie*, *moitoirie*, *mestarie*, *mesteerie*, et enfin *métairie*, termes qui exprimaient dans les diverses notations dialectales la nature du contrat existant entre le propriétaire et le colon. Donner une *métairie* à un cultivateur, c'était donc la lui donner à moitié, où comme on disait dans le langage du temps, à *moitai*, à *moiturie*, à *moitoirie*, et en Morvan à « *mitouérie*. »

Lesquelles (terres) pour ce que nous ne les poiens cultiver, nous aviens donné à Moiturie..... Il ne doivent nulles coutumes de leur propre bestail norri en leurs maisons, soit en Moitarie ou autrement.

(Duc. *Mediataria*, *Mediataria*.)

Mitoirie et ses diverses formes signifiaient au propre moitié, même dans le style élevé. Par extension le mot renfermait l'idée de partage :

Voil-je et commans que tu aies  
En ung seul leu tout ton cuer mis.  
.....  
Mès tous entiers sans tricherie,  
Car ge n'ains pas Moitoierie.

(R. de la R. v. 2254.)

Dans le *Gloss.* de Roquefort, *mitoyerie*, *métoyerie*, a le sens de séparation entre deux héritages, mur mitoyen; mitoyant = mitoyen.

**MITONNER**, v. a. Laisser s'attiédir, s'adoucir, ce qui est trop chaud : une soupe « mitonnée », une bouillie « mitonnée. » En fr. le mot s'emploie dans une autre acception et signifie faire cuire à petit feu, laisser tremper doucement dans le bouillon chaud. M<sup>me</sup> de Sévigné se servait volontiers de ce verbe qui est assez souvent sous sa plume un synonyme de *dorloter* :

Je vous trouve bien dorlotée et bien Mitonnée... Vous n'êtes pas dans le tourbillon... comment vous portez-vous! je vous ai laissée vous Mitonnant dans votre lit, faisant la mignonne...

(Lettres, vi, ix, p. 215, 449.)

Le même terme avait quelqef. la signific. de enjoler, séduire en flattant :

Il l'a si bien Mitouinée,  
Et si bien empâtinée  
Qu'il a fait ce qu'il a voulu.

(Th. fr. IV, p. 393.)



De *mitis*, doux, tendre. Le l. *mitigare* renferme le double sens de rendre doux et de faire cuire. Dans la Suisse rom. « mitilhi » se prend dans la même acception que « mitounna », caresser, flatter, faire cuire à petit feu. Le berrichon « mitoux » = doux, docile, répond au vi. fr. mitoux, mitouin, qui avait au fig. la signific. de câlin, enjoleur, patelin, comme le breton *mitouih*, comme le suisse « meteguet. »

Mais, mon Dieu ! comme ce perclus,  
Ce vieux resveur, ce Mitouin  
A contrefait le patelin.

(Th. fr. IV, p. 393.)

En Champ. « mitonner » se dit pour laver dans l'eau tiède ; — Prov. « mitounar », mitonner. (Voy. Douci.)

**MITRELLHI**, v. a. Molester, opprimer, écraser. Le mot qui est ancien dans le pays n'est probablement qu'une variante de maîtriser avec un sens plus absolu. En vi. fr. maistreier, maistriier, maistroier, mestreier :

De ses armes ert desgarniz,  
E veit cil est de lui saisiz  
Qui a son talant le Mestree.

(BENOIT v. 16584.)

En anglais *to master* = dompter. Palsgrave, - p. 649, - cite comme exemple à la suite du mot *Overmayster* : S'il me pourroyt maistriser, il me destruyroyt. Le terrible vent nommé mistral démontretrait au besoin que le mot renferme en quelques circonstances une signific. défavorable. Mistral a pour similaires *maestral* en esp., et *maestrale* en italien. Dans la dernière langue le *mal maestro* est le mal caduc. Suisse rom. « mairailhi », rudoyer, tyranniser.

Du l. *magistrare*, commander. Le rom. prov. a les formes *majestre*, *maiestre*, *maestre*, etc., pour maître.

**M'LET**, s. m. Manche du fléau avec lequel on bat les céréales. La partie mobile qui frappe la gerbe se nomme la verge. (Voy. *Courze*, *Enteurlin*, *Milenot*, *Varge*, *Voirge*.)

**M'NANZE**, s. f. Vendange. Morv. n. n.-o. M'nanze = menage pour vendange par le changement du v en m, la chute du d médial et le zézaïement. (Voy. *Menoinge*.)

**M'NANZER**, v. a. Vendanger. Morv. n. n.-o. (Voy. *Menoinger*.)

**M'NICOT**. Nom d'homme. Dominique. (Voyez *Dimanche*.)

**MÔ**, adj. Mou, mouillé, humide : « i seu tô mô », je suis tout mouillé ; « i seu tote môle », au fém. ; « lai terre ô môle », la terre est humide. En Champ. « le mou » se dit d'un temps d'humidité. Forez : « mollon », mie de pain. Vi. fr. mô, mou, flexible :

Et un vilain qui m'a batu  
D'un baton moult gran cous el dos  
Que trestoz en ai Mos les os.

(Renart, v. 24532.)

Picard. « mau » ; — Bourg., wallon : « mô » ; — Fourgs : « mô, mouillot, mowot. »

**MÔCHE**, s. f. Mouche.

Et quant je viendrai en esté  
Les Moches me voudront mengier.

(Renart, v. 13523.)

— « Môche ai mié » ou absolument « môche », mouche à miel. Les abeilles ne sont connues chez nous que sous le nom de mouches, désignation d'ailleurs usitée dans l'anc. langue :

Sont essains plus grans que de Mouches  
Qui se recueillent en lor rouches.

(R. de la R. v. 8761.)

Mouchotte se disait autrefois en Bourg. pour essaim d'abeilles :

Quiconques trouve Mouchotte, pour sa peine et pour son vaissel il a la moitié.

(Ch. B. I, p. 373.)

La forme fr. était moschete, dimin. de mosche. Les noveles Moschetes ne s'osent poser devant ce que lor maistres ne soit assis là où il vuet.

(BRUN. LATIN. p. 207.)

— « Côper les môches », couper les mouches, c'est prendre le miel des abeilles, à l'aide d'un procédé barbare et qui n'est pas sans danger pour l'opérateur chargé de la razzia.

La forme môche = mosche, pour mouche, est ancienne :

Si aucune beste de la paroisse de la noeve ville,  
chaciée de toriaus ou contrainte de Mosches aura  
entré nostre forest, etc.

(Cartul. gén. de l'Yonne, II, p. 241.)



Les Mosches ont duz et rois et font batailles et fuient la fumée et se afichent par le son des pierres et des timbres et de tels choses qui font son et grant tumulte.

(BRUN. LATINI, p. 206.)

Roquefort prétend que mosche. « moque » en Normandie, nous a donné mosker = moquer, moskosons = moquerie, parce que la mouche, dit-il, a été connue de toute antiquité comme un insecte naturellement moqueur. Il cite à l'appui ces vers de *Phèdre*, - lib. v, 3 : -

Calvi momordit musca nudatum caput,  
Quam opprimere captam, alapam sibi duxit gravem;  
Hunc illa irridens.....

Cela n'est pas sérieux. [Voy. *Moquou* et *Moucher*.]

— « Cori lai môche », courir la mouche. Se dit des bêtes à cornes qui fuient en tous sens lorsqu'elles sont poursuivies ou piquées par le taon. Ronsart dit moucher dans cette acception :

Comme au printemps on void une geniece  
A qui le tan aux aiguillons tranchans  
Pique le flane et la pousse en furie.....  
Ni les ruisseaux, hostes de la prairie,  
Forêts ni fleurs, bocage ni rocher  
Ne la scauroient engarder de Moucher.

(La Française, liv. III.)

Vosges : « mochatte », abeille ; — Suisse rom. : « motsa, motscha », mouche. (Voy. *Mouéce*, *Moince*, *Jeter*, *Souner*.)

**MÔDE**, s. f. Coutume, usage, façon d'agir. Chacun suit sa « mode », c.-à-d. sa manière d'agir, de se conduire. En wallon : « à m'mode », à mon avis.

**MÔFLAN, ANTE**, adj. Bouffant, qui se gonfle. On dit d'un lit de plume, d'un sac de laine, etc., qu'ils sont « môflans. » (Voy. *Môflot*.)

**MÔFLE, MÔFE**, s. m. Mufle, museau, face d'animal, visage difforme. Le *Dict. de l'Académie* est d'avis que moufler un individu, c'est lui faire boursoufler les joues. Nous le voulons bien, mais lorsque nous lisons dans les *Lettres* de M<sup>me</sup> de Sévigné, - iv, p. 487 - : Les dames de Montélimar sont assez bonnes à moufler avec leur carton doré, il n'est pas douteux que, dans ce passage, moufler signifie souffleter ou giffler. Les trois termes sont

d'ailleurs synonymes et à peu près identiques puisque le premier nous vient de moufle = museau, le second de souffler, par allusion au bruit du coup sur la bouche et le dernier de gifle = joue. Le vi. fr. moufflet, coup sur le visage, et le fr. camoufflet, son dérivé, le démontrent assez. En Forez : « mouffle » = soufflet.

Pour bien bailler ung chaut moufflet  
J'en suis maistre par dessus tous.

(Th. fr. II, p. 232.)

Par suite d'une extension métaph. de sens, mufle, moufflard, moufflet, camoufflet, prennent dans le *Dict.* de Borel la signification de parfum violent. propre à faire éternuer ou tousser. (Voy. *Meugnet*.) Dans l'argot, la camouffle est une chandelle et le camoufflet un chandelier.

Môfle, moufle, mufle est un des nombreux rejetons de la racine onomat. mo = mu, dont la consonne caractéristique varie fréquemment dans les langues et souvent dans la même langue. Le sens le plus général du verbe tiré du subst. mufle est remuer les lèvres à la manière des muets, enfler les joues, souffler. C'est sans doute pour rendre hommage au large mufle d'un dogue que La Fontaine, - liv. x, 9, - nomme maître Mouflar l'un de ces bons chiens qu'il met en scène.

Berry : « moufler », flairer ; — Norm. « moufle », visage rond et rebondi ; « moufler », boudier, faire la moue ; « mouffiner », remuer les babines ; — wallon : « moufler », bouffier, enfler ses joues ; — wallon du Lux. « moufeter », souffler ; — à Mons : « mouffeter », répliquer ; — Pic., rouchi : « moufeter », remuer les lèvres ; — Poitou : « moufler, mouffler », rire sournoisement, rechigner ; — esp. port. *mofa*, moquerie, risée ; *mofar*, se moquer ; *mofador*, moqueur ; — ital. *morfia*, bouche ; *morfire*, bâfrer, qui correspond au berichon « morfiller », au rouchi « morfailler. » L'Allemand qui a le simple *muff* = moufle pour manchon par assimilation (en wallon « moff », gros gant informe), dit *muffen*, pour boudier, faire la moue, *muffeln*, pour marmotter, mâchonner. Dans un dialecte anglais (Leicestershire), « moof » et « mooffing » marquent une expression particulière du visage et signifient stupide. La loc. « muff nor mum » = pas un mot de plus.

Par une métaphore semblable, bouffier, buffier, buffeter, dérivés de bouffe, buffie, signifiaient à la fois gonfler les joues, souffler et souffleter. En

ital. *buffare* = souffler. *Buffeto* signifie à la fois coup sur la joue ou sur le nez et pain mollet. *Buffeto* est le vi. fr. buffet :

Se apreschad Sédéchias li fiz Chanaan à Michée, si li empeinst un Buffet bon, bien estored.....

(*Rois*, p. 337.)

(Voy. *Bouffe*, *Buïon*.)

**MÔFLOT, OTTE**, adj. Gonflé, boursoufflé. Se dit principalement du pain lorsque la pâte est bien levée et, par extension, du bon pain en général. Il en est de même en Norm. où le pain « mouflu » est un pain bien fait, en Prov. où « l' pan moflet de farina » signifie pain frais, pain tendre.

Dans Rabelais (*Garg.* 1, 15), moufle a le sens de bouffissure : Leur sapience n'estoit que Moufles. Dans ce passage, le mot est pris au fig., mais il est usité au propre dans la langue littéraire et dans nos patois. L'adj. moufflard, mafflé, mafflu en fr. correspond à tous les termes analogues qu'on rencontre dans la province. Les nombreuses variétés du même type nous laissent au fond le même sens de gonflé, boursoufflé, sens qui est contenu tout entier dans l'esp. *mofletes*, grosses joues.

Le vi. fr. se servait du v. emmofler pour exprimer la même idée que le fr. moderne emmitouffler.

Naiés pas les bras Emmoflés,  
Martelés, forgiés et soflés.

La relation de moufle = muffle avec moufle, gant, manchon, chose qui bouffe, est évidente dans la série de l'anglais *muff*, manchon, *muffin*, pain mollet, *to muffle*, marmotter, bander les yeux et emmitouffler. On peut voir au mot précédent que la même démonstration coexiste dans la série de l'allemand.

L'anc. langue admettait si bien la signific. empruntée au gonflement des joues, qu'elle nous présente le terme mofle employé substantivement pour désigner l'amas des choses qui foisonnent sans densité, comme le foin, la paille, la mousse, etc.

Iceulli Simon... alla bouter le feu en un Mofle de foing. ....Laquelle fille tiroit et sachoit à un Mofle ou tas de feure.

(*Duc. Moffula, Moflet.*)

En Pic. on donne encore le nom de « mofle » à une petite meule de foin. Le mot figure comme nom

de famille ou plutôt comme sobriquet dans d'anc. chartes bourg. : Gileta filia dicti Mofloz.

(*Ch. B. II*, p. 443.)

**MOICHENER, MOUÉCHENER**, v. a. Moissonner, faire la moisson.

Hainaut : « muchener » ; — Namur : « méchener » ; — Bourg : « moissenai » ; — Fours : « mess'nai » ; — rouchi : « mesner » ; — Prov. « meissouner » ; — Berry, Poitou, Saint. « métiver » ; — Forez : « mère » ; bas l. *messonare*. Du l. *metere* qui a donné directement *métiver* et par le dérivé *messis* les autres variétés. Dans le Maine, « métive » s'applique au partage par moitié de la récolte ; le « métivier » est l'ouvrier qui gagne une métive.

**MOICHENOU, MOUÉCHENOU, OUSE**, s. Moissonneur, moissonneuse. Morv. n. mouchenou.

Pic. « méchoneux » ; — Poitou : « métiveur, métiveux, métivier, métivoux » ; — Berry : « métiveux » ; — Fours : « mcss'ni », au fém. *messinire* ; — Prov. « messouner » ; — Bas l. *messonarius*.

**MOICHON, MOUÉCHON**, s. m. Moisson, récolte des céréales. Morv. n. « mouchon.

Wallon (Namur) : « méchon » ; — rouchi : « michon » ; — Metz : « mochon » ; — Suisse romande : « messon » ; — Fours : « mession » ; — Limousin : « meissou » ; — Prov. : « meissoun » ; — Berry, Poitou, Saint. « métive » ; — Bas l. *messio, mestiva*, moisson.

**MOIGNER**, v. a. Mener, conduire : « moigne-moué ai m'lin », mène-moi au moulin.

Jhesus neist ; Moignet joye cil ki ke ce soit cuy li conscience des péchiez jugievet colpaule de permenant dampnation.

(*Serm. S. B.* p. 532.)

Suis livré à duel et à poine,  
Qui saurait quel vie ge Moine  
Il en devroit grant pitié prendre.

(*R. de la R. v.* 3960.)

(Voy. *Mouéner, Mouner*.)

**MOILLE**, Il mouil. s. f. Mûre, fruit de la ronce.

Berry : « moille » ; — wallon : « meüle » ; — allem. *maulbeere*; angl. *mulberries*, mûres. (Voy. *Moure*.)

**MOILOU, OURE**, adj. Morveux. Env. de Lormes.

**MOINCE**, s. f. Mouche : « aino miçante moince », une mauvaise mouche. Morv. n.

— « Moince bourdonnière », bourdon.

— « Moince du bon Dieu », abeille, mouche à miel. Env. de Corancy, Frétoy, etc. Il semble que l'ancienne foi du peuple contractait une sorte de pacte religieux avec l'abeille, ce précieux don du ciel. En plusieurs lieux, la mouche à miel a quelque chose de sacré que respecte l'homme. Dans le Forez on n'oserait blasphémer autour des ruches dans la crainte de faire périr la *reine* ou *mère* de l'essaim. En Bretagne, les abeilles sont associées aux joies et aux douleurs de la famille. Pour un mariage on habille de rouge les ruches de la maison où se fait la noce ; pour un décès, on les revêt d'une étoffe de deuil. Brunetto Latini va jusqu'à attribuer des vertus politiques aux abeilles :

Celes ordonent lor pueple et maintiennent lor communes et lor borzeisie.

(Voy. *Mèche*.)

(*Li Trésors*, p. 207.)

**MOINCHE**, s. f. Manche d'un vêtement. Le manche d'un outil se prononce « moinge. » Morv. n. « mance. » Du l. *manica* tiré de *manus*. (Voy. *Moinge*.)

**MOINCHOT, MINCHOT, OTTE**, adj. et s. Manchet, celui qui est estropié de la main ou du bras. (Voy. *Manquin*.)

**MOINEAI**, s. m. Petit enfant, le plus jeune, le plus petit : « mon p'tiô moineai », dit une mère de famille pour désigner son dernier né. S'emploie encore en parlant des animaux tout petits. Moineai est la notation locale du vi. fr. moieneau, moinel, le moindre, le plus petit, le plus jeune, qui, dans quelques textes, correspond au l. *minimus natu*.

Chascune ot un vert chapel,

La Moinee a dit ansi

Je servirai mon mari

Lealment en leu d'ami,

Li Ainnee an ot iror...

(BARTSCH, *Rom. et past*, p. 19.)

Dauph. « meina », petit enfant ; — rom. prov. *menoret*, plus petit, inférieur ; — ital. *minimo*, le plus petit, le moindre.

Dans le *Registre terrier de l'Évêché de Nevers*, au milieu de nombreux sobriquets qui sont devenus des noms de famille, on voit figurer Johannes Moynet, Petrus Moillot, Hugo Monnot, Dandinus Moillot, etc. Ces dénominations ne s'appliquèrent-elles pas d'abord au plus jeune enfant de la famille ? Les chartes bourguignonnes offrent les variantes Monniot, Monin, etc., qui précèdent le nom propre : Monniot Broichet, Monniot Ythier, Monin Bourdot, etc. (*Ch. B.*, II. p. 559.) En Picardie, « moignot » désigne un enfant de chœur. *Le Gloss. du Centre* donne au Morvan le subst. « moime », = le plus petit. Ce terme n'est probablement qu'un primitif un peu altéré de « moineai », dont la forme francisée serait moineau.

**MOINGE**, s. m. Manche d'outil, poignée que l'on adapte à un instrument ou à un ustensile quelconque. L'anc. langue avait mange pour manche d'outil :

Prent sa massue au materon foitz,  
Devant fu grosse com teste de brebis,  
Li Manges fu fors et durs et burnis.

(*Gaydon*, v. 6353.)

Forez : « mango, mangon » ; — esp., port., *mango* ; — ital. *manico*. Du bas l. *manicum* qui est tiré du l. *manus*. Le rad. mang entre en composition avec un certain nombre de mots dans la basse-latinité. L'esp. dit *mango* pour manche d'outil, et *manga* pour manche d'habit. Duc. enregistre *mangia* avec ce dernier sens. Le nom de mangon que le vi. fr. appliquait à un apprenti (*mango* en bas l.), n'est-il pas une allusion à l'inexpérience du novice ? En fr. on dit quelquefois d'un mauvais ouvrier qu'il est un outil. (Voyez *Moinche*, *Démoinger*, *Ramoingeou*.)

**MOINGNE**, s. m. Robe d'enfant, robe que portent les petits garçons jusqu'à l'âge où ils prennent les vêtements de leur sexe. Être « en moingne » est une loc. qui désigne la petite enfance d'un garçon, l'époque où il est habillé comme les filles. On dit : « c' p'tiô-laite, al é sailli son moingne. » Cette manière de parler, très ancienne dans le pays, est une allusion populaire au costume des religieux. Le patois du Lyonnais emploie une figure du même genre lorsqu'il désigne les petits enfants, les gamins, sous le nom de « gones » = robes. En Limousin on les appelle « gonnéloux », et en

Dauphiné « gonets. » Dans le Forez une grande « gonelle » est une fille trop libre ou qui se tient mal. (Voy. *Góner.*) Le *Glossaire du Centre* attribue « moigne », petite fille, au Nivernais.

Quant à la forme nasalisée moigne, moingne, pour moine, on la rencontre fréquemment :

A Fescamp puiz Moingne devint  
Le Moingnage aura et tint.

(*Wace.*)

Evesques, frères qui fount sermonz,  
Prestres, Moygnes et abbés,  
De femmes sunt engendrez.

(*Le Dit des Femmes.*)

Nus hons n'i vient, tant soit sermon  
Ou soit Moignes, ou lais ou clers,  
Que maintenant gariz ne fust.

(*Renart, v. 12688.*)

Puis tos Mongnes jeunes et vieux  
Qui s'en allaient baissants les yeux  
Et chantans himnes et louanges.

(*Mémorial de Saint-Aubin, xxii.*)

Les Amognes du Nivernais ont pour anc. formes les Amongnes au XV<sup>e</sup> siècle, les Amoygnes ou Admoignes au XVI<sup>e</sup>.

— Moigne, Moignard, Moignet, Moignot, le Moigne, noms de famille.

Le rom. prov. *monge*, *mongue*, dont le fém. était *monga*, *monja*, religieuse, est aussi une autre forme qui correspond au vi. fr. *monje* qui figure dans la *Chanson de Roland*, - p. 186 - :

Cinz deit Monjes estre en un de ces mustiers :  
Si preierat tuz jurz pur noz pechiez.

M<sup>me</sup> de Sévigné l'emploie en écrivant à sa fille et en parlant de la romanesque comtesse de Die, - ix, p. 384 - :

Je doute comme vous qu'elle se soit faite Monge.

En Provence « amongar » = se faire moine. Esp. *monge*, moine, *monja*, religieuse.

**MOINME**, adj. des deux genres. Même, qui n'est pas différent : « ç'ò l' moinme haibi qu'i é mettu oj'deu », c'est le même habit que j'ai mis aujourd'hui.

Rollan ses niez toz armeiz i ala

Li rois Moiemes tot maintenant s'arma.

(*G. de Vi, v. 1543.*)

Je ne vodroie, por deu de maiesté,  
Que il i fust ossis nen afoleiz,

Ne vos Moiemes par pechié anconbreiz.

(*Ib. v. 2205.*)

S'ai grant paour ke il ne m'ait trahi  
Et lui Moieme vergondi et honi.

(*Ib. v. 3109.*)

Nous frères Regnaus, humbles abbés dou Monastère  
Saint-Estienne de Dijon et touz li convens de cest  
Moisme lieu... Nos volons et outroions que a celz  
Moïsmes lettres et a totes autres... Lou convent dou  
cel Moïsmes lieu.

(*Ch. B. II, p. 202, 227, 334.*)

Sérvises de teneures sont perdues se un Moïsmes  
sires deviant sires de l'une et de l'autre teneur.

(*Li Livres de justice, p. 146.*)

**MOINMENT**, adv. Même, de même, même-ment.

Covenaule chose soit ke nos fussions delivreit Mai-  
mement par lo Fil.

(*Serm. S. B. p. 522.*)

Il jure en lour main... et Moïmmement jure, si con  
il dient, an la main des eschaviz (échevins).

(*Ch. B. II, p. 368.*)

**MOINRE**, adj. comp. des deux genres. Moindre :  
« l' pu moindre », le plus petit, le plus jeune.

— Maigre, amaigri. Se dit des personnes pour  
exprimer une décroissance, une diminution dans  
la santé ou au moins dans l'état physique appa-  
rent : « l' poure p'tiò ó moindre », le pauvre  
enfant est maigre, a maigri.

Petiz est cil cui li envie ocit, quar il tesmonget que  
il Menres est de celui cui il portoit envie... Tot ce  
que l'om at temporeilment est tout Menre chose que...

(*Job, p. 517, 518.*)

Les somiers voient en grant chemin plainier,  
Girars le Moïraes en appelle Rainier.

(*G. de V. p. 7.*)

Notre cousin Phelippe, duede Bourgoingne, Moindre  
d'aage...

(*Ch. B. I, p. 65.*)

Jaquoz filz çai en arriers Gauthiot le Taiilet de  
Gray en nom de Regnaut son fil, Moindre d'aage, pro-  
créé du corps de feu Aliote... Comme légitime admini-  
strateur dudit Moindre d'aage... En présence de  
Jehan de Saulx, oncle du dit Moindre... Et avec ce  
promet lidis Jaquoz en nom et profit du dit Moind-  
re, etc., etc.

(*Études sur l'ancien Droit en Bourgogne, p. 90.*)

Wallon : « moindre » ; — Luxembourg : « minre » ;  
— Lorraine : « manre » ; — Suisse rom. « meindro »,  
moindre, maigre, valétudinaire ; « meindrolet »,  
petit enfant ; — Prov. « mendre » ; — rom. prov. *menre*, *mendre*.



Du l. *minuere* qui a donné au Poitou « moindre », au Berry et à la Saint. « moindrer » pour diminuer. Le fr. lui doit l'adj. comparatif mineur d'où le sens de cadet comme ci-dessus. Virgile parlant du travail des abeilles dit des anciennes qu'elles ont le soin de la ruche, et des plus jeunes qu'elles vont butiner :

At fessæ multa referunt se nocte Minores.

Ce *minores* serait littéralement traduit par *moindres*. Le fr. n'a pas de mot pour exprimer la même idée. L'emploi du terme mineurs serait ridicule.

**MOINRETÉ**, s. f. Faiblesse, défaillance. Morv. n. n.-o.

**MÔLAIGE**, s. m. Mélange, réunion préparée ou fortuite de choses diverses ; confusion. En fr. mélange n'est plus qu'un terme technique à l'usage des fabricants de cartes à jouer.

**MÔLE**, s. m. Mélange, à peu près le même sens que « môlaige. » Se dit principalement du foin et de la paille qu'on mêle ensemble pour la nourriture du bétail : faire le « môle », donner du « môle. »

Poitou : « mêlot, mélange », mélange de foin et de paille ; — Genève : « meïcle » ; — Forez : « meclia », fourrage mélangé pour les bestiaux. Cette dernière forme se rapproche du rom. prov., de l'esp. et du port. *mesclar*, mêler. Mescler en vi. fr. = mêlée et mélange. De là nous est venue la dénomination de la danse infernale connue dans les Annales de la Valderie sous le nom de Mezcle ou grand Mezcle. Mêlé n'est plus usité substantiv. en fr. Le mot a été remplacé par le subst. participial mêlée.

**MÔLER**, v. a. Mêler, mélanger, emmêler, confondre.

— Moler (se), v. réfl. Se mêler de.... prendre part à.... se confondre avec.... Moler est aussi une forme bourguignonne :

Laborei, borgei, paule maule,  
Se frogne d'aïze lés épaula.

(Noël xii.)

Nous croyons que l'orthographe adoptée par La Monnaye dans « paule maule » est vicieuse. La substitution de l'o long ou bref à l'e du fr. est si

fréquente dans q. q. dialectes, qu'elle défigurerait absolument les patois, si l'on admettait ces notations bizarres uniquement copiées sur le son et qui n'ont d'autre avantage que de donner plus de redondance apparente à la rime. Le poète dijonnais se conforme du reste à la véritable règle en écrivant « fillôte » pour fillette, « boucôte » pour bouchette, « musôte », pour musette, etc. A propos de cette forme bourg. « paule maule » pour pèle et mêle, remarquons qu'elle appuie l'étymol. suggérée par Diez, pelle et mêle, c.-à-d. mêlé comme avec une pelle. On peut voir dans ce Gloss. à *Polle* que d'anciens textes bourg. écrivaient « paule » pour pelle. (Voy. *Enteurmôler*, *Poiche*.)

**MÔLEURE**, s. f. Mélange de foin et de paille qu'on donne aux animaux. (Voy. *Môle*.)

**MÔLIN-MÔLO**, adv. Mêli-Mêlo, mélange confus,

Ai fau faire Maulin-Maulô,  
Et tretô vivre au moime pô.

(Virgile virai, p. 99.)

**MOLOSSE, MOULOSSE**, nom de loc. Une des formes locales de meloise :

Cinq souhaitures de prey Lieu dict et appelé la Molosse.

(Terrier d'Alligny, t<sup>e</sup> 94.)

Dans q. q. parties du Morv. n. on prononce « n'lôllhe. » (Voy. *Meloise*, *Mouéillaïsse*.)

**MOME**. Nom de famille dans la contrée. Ce nom rappelle celui de Momus, le bouffon de l'Olympe, le dieu qui exerçait la singulière fonction de se moquer des autres dieux. Μῶμος, μῶμος, et peut-être μῆμος, paraissent être identiques en grec. On peut voir dans ce Gloss. à *Moquou* que dans l'ancienne langue moqueux et mome avaient la même valeur. C'est pour cela qu'un auteur du XVII<sup>e</sup> siècle s'adresse en ces termes à la statue de Pasquin à Rome :

Cher brocardeur, piquant monarque  
Des muets qui savent parler....  
Gentil Mome pétrifié  
En toy je me suis confié....

(La Rome ridicule, p. 11.)

Il en est de même pour « mime. » Le bouffon ou grimacier était au M. A. un artiste qui recevait de bons salaires comme on le voit dans un compte du XIV<sup>e</sup> siècle :



Sachant tuit que je, Guillaume Maigret, fourrier de M. S. le duc d'Orléans, confesse avoir eu et reçu la somme de dix escus d'or, laquelle j'avoie prestée.... pour donner à un nommé maistre Pierre, du pays d'Aragon et faiseur de grimaces.

(LABORDE, *les Ducs de Bourg.*, III, p. 104.)

En vi. fr. mome, momeur, momon, se disait aussi d'un masque, d'une figure grimaçante. Momer, mommer, dans Roquef., signifie se déguiser. Momerie, qui s'applique aujourd'hui à une grimace d'hypocrite, avait autrefois le sens de mascarade. L'épithète momier, appliquée aux méthodistes de Genève, a la même origine. En anglais *mummy* a conservé la signific. primitive de mascarade ou bouffonnerie. *Mummer* = masque ; *to mumm* = masquer. W. Scott, dans quelques vers de Marmion, explique d'un coup de pinceau la momerie des anciens temps :

Who lists may in their Mummy see  
Traces of ancient myster,  
White shirts supplied the mascarade  
And smutted checks the visors made.

Pour Ronsard, une momerie est encore une partie de plaisir où l'on se masque :

Comme le ciel nostre plaisir varie,  
N'espérez doncq' que nostre Momerie,  
Tournois, festins, puissent toujours durer.

(*Sonnet pour une Momerie.*)

L'Allem. a *mumme*, masque, *mummel*, gobelin, ogre. Ce dernier mot correspond au bas l. *momus*, larve, fantôme, spectre. C'est peut-être à la même origine qu'il convient de rattacher momie, nom imposé aux corps trouvés dans les sépultures de l'Égypte. On le tire généralement du persan et de l'arabe *mum*, eire ; mais il y a bien des raisons de croire que le vocable oriental *moumia*, et ses congénères romans *mumie*, momie en fr., *mummiä* en ital., *momia*, en esp., *mumia* en port., exprimaient l'état de masque desséché, sinon de spectre où se trouve le visage du cadavre. L'anglais et l'Allem. *mummy*, *mumie*, retiennent la même forme que *mummy* et *mummerey* = mascarade, *mummer* et *mummel* = masque, fantôme. L'analogie de sens entre mome et momie s'est maintenue jusque dans la loc. popul. rester comme une momie, équivalente au vi. fr. rester comme un momon, c'est-à-dire immobile et silencieux. L'idée du silence ressort de l'interj. *mom*, *mum*, que l'anglais de Psal., - p. 149, -

et l'anglais de nos jours font synon. de bouche close, paix ! En ital. une autre loc. exprime encore mieux la relation qui existe entre momie et visage muet. Dans cette langue, *far le mummie* se dit d'une personne qui se montre et se dérobe tour à tour comme dans certains jeux enfantins. L'esp. confirme cette relation en donnant au rad. *onomal*. *mog* une signif. identique à celle du rad. *mom*, *mum*. *Mogiganga* s'y entend d'une mascarade comme *momeria* ; *moqigato* = hypocrite, comme en fr. momier ; *mogicon* = mornille, et enfin le subst. *mogote* y a le même sens que morne, montagne isolée.

Dans l'argot, qui n'est bien souvent que du vi. fr., mome, momaque, momiguard, désignent un enfant, mais au fond, la signific. est grimacier, singe.

Champ. « momeur, momon » = masque, momie ; — Norm. Pic. « momon », masque, baladin des jours de noces ; — rouchi : « momeu », morose ; — Genève : « môme, mômasse, mômichon », personne stupide, idiotie ; — Suisse rom. « mommiau, mommer, mômo », railleur sorcier, spectre : « mouma », fille stupide ; — Limousin : « môno », fantôme, singe ; — Forez : « mouna », guenon ; — breton, *momou*, paranymphe ; — ital., *mormo*, singe ; *monnone*, gros singe ; — port. *momo*, singerie ; *mono*, singe, *mona*, guenon ; — esp. *momo*, grimace ; *momio*, *momia*, maigre, décharné ; *momia*, momie ; *mono*, singe ; *monada*, singerie ; — bas l. *momus*, larve ; *momerium*, mascarade ; *momia*, *mumia*, momie (*cadaver siccum*. Duc. *Mumia*.) — En l. *momar*, insensé, est donné par Plaute comme un mot de Sicile. Grec : *μορμύς*, *μορμύς*, figure hideuse, épouvantail. Dans le *Lex. Longolii* *μορμύς*, *mormo* = larva terribilissima perurorum. (Voy. *Monde*, *Moquou*, *Mourillon*.)

**MÔMENGN'**, s. m. Moment : « ain momengn' », un instant. Morv. n.

**MONDE**, s. m. Collection de gens : c'est du bon « monde » ; c'est du « monde de ran » ; appelez tout votre « monde » et quelqef. tous vos « mondes. » Le grand monde chez nous ce sont les grandes personnes, les personnes d'un certain âge. A cette fête il n'y avait pas d'enfants, on n'y voyait que du grand monde.

Dans le langage populaire les sages-femmes sont quelqef. appelées des tire-monde, loc. qui équivaut à l'argot tire-mome ou momières. Madame Tire-mome = accoucheuse. (Voy. *Mome*.) Tout-le-Monde est un nom de famille qui figure assez souvent dans les chartes bourg. :

Molinote qui fut femme Perrenin Tout-le-Monde....  
Lorote qui fut feme Jacquoz Tout-le-Monde, etc.

(Ch. B. II, p. 199.)

**MÓNIMENT**, s. m. Monument : « ain biau môniman. » Morv. n.

**MONS**, s. m. S'emploie quelquefois pour monsieur et dans une acception mêlée de respect et de familiarité. Dans nos environs, les paysans de Brassy, de Gaeogne, de Cervon, etc., appelaient ordinairement M. Dupin, le châtelain de Raffigny, « mons Dupingn' ». Ces deux mots ont bien souvent retenti dans les comices et les foires du pays. On sait qu'à son jour et à son heure, l'ancien procureur général aimait à se faire Morvandeau... pour rire.

**MONSIEU**, s. m. On prononce mon-sieu en traînant sur la première syllabe. Un mon-sieu est un homme qui vit de son bien et qui ne porte de blouse qu'à la chasse ou à la foire. Le propriétaire est toujours appelé « not' monsieu » par ses rustiques clients. C'est presque le monseigneur d'avant 1789. La qualification avait déjà un peu ce sens au XVI<sup>e</sup> siècle. Dans la *Farce du Gentilhomme*, le malicieux Naudet s'écrie :

Scavez-vous de quoy je mo ry ?  
De Monsieur de notre villaige  
Qui va de nuit en varouillaige.

(Th. fr. I, p. 250.)

Et plus loin :

Monsieur ! hau vous me jettez  
Monsieur ! suis-je doncques Monsieur.  
(Th. fr. ib. p. 260.)

Et dans Molière :

On m'a toujou dit qu'il ne faut jamais croire les  
Monsieux et que vous autres courtisans estes des en-  
jeleus.

(Don Juan, II, sc. 2.)

Les paysans et surtout les femmes qui se piquent de savoir vivre disent messieu au lieu du monsieur traditionnel et cela en s'adressant à un homme seul.

Dans une charte bourg. du XIV<sup>e</sup> siècle, Monsieur est employé absolument ; le Monsieur = le Seigneur...

Nous ne peumes traicter ave ledit Monsieur... Et toujours avons requis ledit Monsieur... Chargés de paier à ieellui Monsieur à ses hoirs et ayans cause de luy...

(Ch. B. II, p. 497, 498.)

Noël du Fail appuie sur l'importance de la qualification et ne veut pas qu'on la prodigue :

C'est un grand mot que Monsieur, qui pénètre bien avant aux cerveaux des poursuivants les vains et eadueux honneurs de ce misérable monde, mais pour que le mot ait tout son poids, il faut que Monsieur soit sans queue, c'est-à-dire appliqué d'une manière absolue.

Ce mot de Monsieur, ajoute-t-il ailleurs, appartient privativement à la seule noblesse ou juges royaux et à nuls autres. (Voir *Contes et Discours d'Eutrapel*, ch. xvii, xxxi.) Aujourd'hui il est dans le domaine public et n'est pas moins démocratique que le terme citoyen.

— Bouvreuil, parce que le plumage de l'oiseau est riche et son chant distingué.

— Porc à l'engrais, parce que cet animal vit grassement de ses rentes et demeure oisif. (Voyez *Bôcreu*, *Haibillé de soie*.)

**MONT**, s. m. Dans plusieurs locutions le mot signifie haut, et c'est pour cela que l'anc. langue disait contremont pour en haut :

Il (saint Pierre) fist cheir à terre Symon qui s'en aloit au ciel Contremont... L'empereres Noirons le fist crucefier le chief desouz et les piez Contremont.

(BRUN. LATINI, p. 72.)

(Voy. *Aimon*.)

**MONTAIVI**, adj. Persuadé, disposé à eroire : « i seu montaivi qui l'é veu », je suis persuadé que je l'ai vu. Cette expression singulière et fort usitée n'est probablement qu'une corruption de « ce m'ô-t'-aivi », ce n'est avis, je crois que...

**MONTÉE (AL LAI)**, loc. prép. En haut, en montant, en avant :

Et harpe le lai d'Orphéy ;  
Onques nus hom plus n'en oi  
Et le Montée et l'avalée.

(Duc. *Gloss. fr. Montée*.)

**MONTÉE**, s. f. Montagne : « v'lai qu' toote lai

montée s' booté ai trimbier. » (*Hist. du Morv.* p. 57.) Le bas l. *montata* = *mons* et *montana*.

— Escalier : la « montée » du grenier, du clocher, etc.

**MONTRE**, s. f. Ce qu'on montre, échantillon qu'on propose aux acheteurs : « i é deu bon soucille, i vó-z'en pourteré d' lai montre », j'ai du bon seigle, je vous porterai un échantillon.

Conserve à nos neveux une Montre fidèle  
Des exquisés beautés que tu tiens de son zèle.

(MOLIÈRE, *la Gloire du Val-de-Grâce.*)

Montaigne, - II, ch. 12, - emploie le mot dans le sens d'exposition, d'étalage :

Ce n'est pas tant pudeur qu'art et prudence qui rend nos dames si circonspectes à nous refuser l'entrée de leurs cabinets, avant qu'elles soyent peinctes et parées pour la Montre publique...

Et ailleurs, - II, 16, III, 3 - :

Ce n'est pas pour la Montre que nostre ame doit jouer son roulee; c'est chez nous, au dedans, où nuls yeulx ne donnent que les nostres... L'ambition paye bien ses gents, de les tenir tousjours en Montre comme la statue d'un marché.

Montre, petite horloge, est aussi un subst. verbal tiré de montrer, parce que le cadran nous montre les heures. La même idée a donné au Poitou « bouter » pour montre, dér. du verbe bouter, montrer et mettre. Pour le même motif, le maître d'école est qualifié de « boutrou. » (*Voy. Bouter.*)

Lille : « montre », échantillon. Une partie de la contrée prononce « moute », tiré de la forme « mouter » pour montrer; — Suisse rom. « moutra », montre de poche, échantillon de marchandise; — Berry, Poitou, Saintongé : « montrance. »

**MOQUOU, OUSE**, adj. Moqueur, celui qui se moque, qui raille, qui se joue de quelqu'un. S'emploie substantiv. : « le moquou, la moquouse. » Un anc. prov. cité par Rabelais mettait au premier rang les mocqueurs de Dijon. Moqueur et mome sont synonymes dans Comenius, - p. 271 - :

Le Mome ou Moqueur... blasme, lardonne, brocarde et se moque de tout.

Cette synonymie appuie la conjecture de Diez qui rapproche moquer de l'esp. *mueca*, grimace. L'idée de moquer se trouve dans le grec *μωκᾶν*, faire la grimace. Μωκος, subst., signifie grimace, et adj. au fig., moqueur; *μωκῆμα*, *μωκία*, moquerie.

Moque dans les langues rom. et surtout dans leurs dialectes ou patois, désigne un visage difforme, contrefait, quelque partie du visage, ou par analogie un objet en rapport avec cette signification. Moquer c'est, à proprement parler, faire la moque ou la moue, c.-à-d. la grimace. Un vieux proverbe disait : A moqueur la moque, à bossu la bosse, à tortu la torse. Ce terme s'est conservé dans l'anglais *mock*, moquerie, *to mock* = *to mimic*, contrefaire. Le verbe a le même sens et la même origine que la loc. *make mouth*, traduit en allem. par *mouwe maken*. En vi. holl. *mouwe* désigne la lèvre inférieure poussée en avant. Le basque a *mosco*, bec, pointe, qui correspond au verbe comtois « se mousqué », se piquer au figuré.

Les marins appellent moque un moufle de forme circulaire percé d'un trou et offrant quelque ressemblance avec un gros museau d'animal. En Saintonge le mot désigne la gueule d'un canon, une fausse ouverture ou fenêtre feinte. Les dialectes italiens sont plus explicites encore. Le milanais a « moca » = *visaccio*, synonyme de l'esp. *mueca*. En Lombardie « moca » = moue, « far la moca », c'est faire la nique ou la figue. En Piémont, « mocà », grimace, et « mochèse », se moquer. L'ital. *moccolo* s'applique au bout du nez comme à un bout de chandelle. Ce double sens explique le bas l. *narire*, traduit en vi. fr. (*duc. Narire*) par : Nariller, frotter la narine ou mouquer. Faire des nares, en latin *nares contrahere*, équivalait à faire la nique. Or nique s'entendait bien, quelquefois au moins, du nez comme on le voit dans ces vers du *Catholicon d'Espagne* :

Le petit Guisard fait la nique  
A tous vos quatrains et sonnets,  
Car étant camus et punais  
Il ne sait pas quand on le pique.

On peut rapprocher de ces vers le discours du convive *suspendens omnia naso* qu'Horace - II, 8, - met en scène dans une de ses satires. (*Voy. Moucher.*)

**MORCEAI**, s. m. Morceau, fragment : « eun morceai d' pain; eun morceai d' terre. » Morv. n. « mourciau, mouciau. Vi. fr. morsel.

Et l'ermite li a de son pain présenté...  
Nesun tout seul Morsel n'en a-e-le avalé.

(Berte.)

Bourg. « moreca » ; — wallon : « moirsai » ; — Suisse : « morse. »

Du bas l. *morsellus*, dimin. du l. *morsus*, morsure, coup de dent. Caton emploie le subst. *morsum*, pour désigner une portion enlevée par la morsure. Par métonymie *morsus* se disait de la dent même, de l'ardillon d'une boucle entre autres. Il en est de même dans l'ital. *morso*, qui exprime l'action de mordre et s'applique à un mors, à une bride, à un morceau, à une bouchée. Le vi. fr. avait mors pour mordu, pour morsure et pour morceau. Le subst. remords dont la véritable orthog. serait remors, est un débris de cette anc. forme. On en peut dire autant de la plante vulgairement nommée mors ou remors du diable, plante que Olivier de Serres dit être efficace contre les douleurs de l'amarré. (Voyez *Mayre*.) Morceler est un équivalent de mordiller. On prononce « morceller » à Genève et en Berry.

**MORDÉ**, s. m. Chiendent. Morv. n. Env. de Château-Chinon et de Frétoy. Le mot associe l'idée de mordre à celle de dent. En Berry on donne le nom de « mordon » au mouron des oiseaux et au gratteron.

**MORT**, s. m. Travailler à mort, c'est travailler avec énergie, avec l'emploi de toutes ses forces ; travailler pour la mort, c'est être à l'agonie. Comment va-t-il ? Oh ! il n'y a plus rien à espérer, il travaille pour la mort.

**MORTAILLE**, s. f. Mortaise, entaille dans le bois. Morv. n. « mortöllhe, mortoïe, mortôje. » Le suffixe du fr. *taise* ne serait-il pas un adoucissement du l. *talea* = taille, coupe, dissection, et mortaise ne signifierait-il pas *mortua talia* ? Le bas l. avait *tallicium*, *tallicium*, pour taillis. La série des formes aurait pu être *tale*, *taje*, *tase* puis *taise*. Comp. avec le fr. *morfil* = fil mort. Dans une *Vie de S. Thomas d'Aquin* on lit :

Vidit cum sanum et laborantem cum dicto brachio de arte Mortelle de qua consuaverat laborare.....

(Duc. *Mortella*.)

On remarquera l'esp. *taja* = *tala*, pour coupe, incision, taillade, et *mortaja* = mortaise.

L'anglais *mortise* est écrit mortayse dans *Palsgrave*. Le verbe *to mortayse* a le sens de faire une mortaise et de mettre en mainmorte,

d'amortir une terre, - p. 640 - : Il a Mortasié vingt livres par an pour fonder une messe à tous-jours mays.

Rouchi : « mortesse, mortoïse, mortoïsse » ; — rom. prov. *talh*, *taill*, *talha*, amputation, incision ; — port. *entalho*, entaille, coche ; — bas l. *tajata* = *talcata*, incision.

**MORTE**, s. f. Eau stagnante ordinairement cachée sous l'herbe des prairies, terrain mouvant et formant une espèce de puits où l'eau dort. Le rhéteur Eumène, qui habita le Morvan, décrit très exactement, en parlant du sol des Bataves, nos prés souvent remplis de « mortes » :

Terra non est... aquis subjacentibus innatat et suspensa lente vacillat....

Roquefort enregistre les mots morte et mortée, auxquels il donne la signific. de mare, lieu où les eaux s'amassent. Il ne cite d'ailleurs aucun texte qui permette de reconnaître le sens précis de ces termes. Sous *morta*, Ducange mentionne un passage d'une charte de 1404 où la définition de morte se rapproche de la nôtre. En tous cas, il est certain que le mot a quelquefois servi à désigner des mares ou réservoirs empoisonnés :

Par laquelle sentence a été conservé aux prieur et religieux de Lône le droit de pescher et faire pescher... en une Morte d'eau appelée Poutreuil.

(N.-D. de Lône, p. 137.)

— Eau « morte », eau dormante : on écoule l'eau morte par le drainage. Aigues-Mortes, - Aquæ Mortue, - dans le département du Gard, emprunte son nom aux marécages ou eaux dormantes qui environnaient la ville. Il y a des terrains de cette nature le long du cours de l'Indre. On les nomme « branloires » dans le pays. Ils reposent souvent, dit le *Gloss. du Centre*, sur plusieurs mètres de vase liquide. (Voy. *Branlasse*.) Une autre métaphore les dénomme « muetes » dans le Jura. La Mortue, affluent de la rivière de Chalaux, <sup>c<sup>no</sup></sup> de Brassy, semble avoir été directement nommée d'après le latin *mortua*, partic. de *morior*.

Jura : « mortes » ou « muetes », eaux stagnantes ; — Maine : « mortier ». mare ; — rouchi : « mortiau » = eau morte. — Dans un dialecte italien l'r disparaît et « mota » = *polliglia*, boue, fange ; — bas l. *morta*, morte ; *mortarium*, amas d'eau stagnante ; *morteria*, marécage.



**MORTUEL**, s. m. Extrait mortuaire, pièce authentique constatant le décès d'un individu : on ne sait ce qu'il est devenu et on attend son « mortuel. » L'anc. fr. disait mortuel : les messes mortuaires.

Berry : « mortuel », mortuaire, du l. *mor-tualis*.

**MORVAN**. Quelques auteurs contemporains, infidèles en cela à la tradition, écrivent Morvan avec un d. C'est une innovation qui ne s'appuie sur rien et que rien ne justifie. Elle a le grave inconvénient d'isoler le mot de ses similaires gaéliques. Nulle part, en effet, on ne voit paraître ce d parasite dans la terminaison. Le Morven écossais, que la poésie a particulièrement rendu célèbre, appartient évidemment au même groupe étymologique que notre Morvan français et que tous les Morvans bretons. Le Roc'h-Morvan, près de Landerneau, dans le Finistère, et la Roche-Morvan qu'on voit sur la lande de Penclen, dans l'arrondissement de Ploermel, se dressent encore comme des témoins de granit pour protester contre la nouvelle orthographe inconsidérément adoptée par l'administration des postes. Et si les pierres ne parlaient pas assez haut, Morvan, le vicomte de Léon, le descendant de Konan, premier chef couronné des Bretons armoricains, se lèverait à son tour et nous crierait dans son dialecte de Cornouaille : *Morvan, ap Konan, eo va hano*, Morvan, fils de Konan, est mon nom. (Voy. le *Barza-breiz* de M. de la Villemarqué, I, p. 139.) Tenons-nous en donc à la vénérable forme que se sont transmise de siècle en siècle les historiens, les géographes, les écrivains du temps passé, et quelle que soit d'ailleurs l'origine du mot Morvan, maintenons avec Guy-Coquille et Vauban les droits des antiquités celtique, latine et française, toutes trois d'accord pour rejeter la barbare intrusion du d.

**MORVANDEAU**, s. m. **MORVANDELLE**, s. f. Homme, femme ou fille du Morvan. Le *Gloss. du Centre* écrit Morvandiau. C'est une forme de dénigrement quoique M. Dupin l'ait presque toujours employée, sans être pour cela suspect d'avoir manqué de patriotisme. Le d intercalé est une lettre d'euphonie arbitrairement ajoutée au mot. Les anciens ne le connaissaient pas. On disait un

homme, une femme du Morvan, comme un homme, une femme de l'Autunois, du Bazois, du Donzinois, des Amognes, etc., parce que dans toutes ces petites divisions géographiques il n'y avait pas de nom dérivé du type onomastique qui désignât celui ou celle qui les habitait.

— Morvanelle, s. f. Bûche qui est trop grosse pour entrer dans la pile de moule avant qu'elle ait été fendue. (Voy. *Gorne*.)

**MORVANGE**, s. m. On trouve quelquefois ce mot dans les anciens actes pour désigner le vent du Morvan, c.-à-d. le vent d'ouest par rapport à une partie de la région. Le terme était notamment usité aux environs d'Autun. On lit dans les *Mémoires* de Cl. Dusson :

Le ven de bizes et Morvanges qui reignoît et souffloit d'ordinaire empeschoit les serizes d'envermer et de meurir si promptement qui fuct ung grand bien pour le soulagement du peuple car on les mangeoit à loisir, les vandant petit à petit pour avoir du pain....

(*Mém. de la Société Éduenne*, IV, p. 261.)

Ce témoignage d'un homme du pays qui vivait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle prouve au moins que le dicton : Du Morvan ni bon vent, ni bonnes gens, est quelquefois menteur, au moins dans sa première assertion.

**MORVASSE**, s. f. Morveuse. Se dit d'une petite fille très amicalement, bien que le primitif morve flanqué du suffixe *asse* ne renferme rien de bien flatteur. Norm. « morvette. »

**MORVER**, v. n. Rejeter de la morve, des mucosités. En fr. *morver* signifie se pourrir. Ce verbe est dans Rabelais. Le subst. *morve* est un terme d'horticulture qui désigne la substance molle, mucilagineuse de certains fruits, de certains végétaux avant leur maturité. Buffon a dit dans ce sens que le bois le plus dur n'a été d'abord qu'une gelée, et le cèdre majestueux du Liban qu'une goutte de mucosité.

Est-il vraisemblable que ce mot nous vienne du l. *morbus* comme on l'admet généralement ? Il y aurait là un cas énorme de métonymie et aucune des langues romanes ne se prête à cette origine. Elles ont emprunté au l. *mucus* le groupe des mots qui correspondent à morve. Les idiomes provinciaux de France présentent la même déri-



vation. L'ital. *morcio*, *mucio*; l'esp. *moco*; le port. *mucio*; le valaque *muc*, ont pour congénères le wallon « moukion », le comtois « mouca, mouquot », le vaudois « moque », le suisse romand « mocca », le prov. « muc », le breton *mec'hi*. Tous ces vocables reproduisent *mucus* et *mucor*. Les verbes *mucere*, être moisi, et *mugere* = *mungere*, moucher, paraissent identiques et sont intransitifs. De même l'anglais *muck*, fiente, orduce, est synon. du danois *mug*, de l'esp. *mugre*, du normand et du wallon « mucre », moisissure. Morve semble donc être sorti d'un autre primitif. Quel est-il? On trouve dans le poitevin « morche », dans le rouchi « morfe », dans le saintongeais « morflat, morfiat », comme termes équivalents à morve, mucosité, termes qui se rattachent évidemment à l'ital. *morfia*, bouche, *smorfia*, grimace, *smorfire*, grimacer en mangeant. Ces mots rappellent le vi. fr. morfe et ses dérivés morfier, morfiailler, conservés dans l'argot où ils sont synon. de morganer, manger goulument, mordre:

A cet effet, l'un de nous condamné payer sa bienvenue et faire la Morfe, invite aussi messieurs nos maîtres..... Entrapel commence à Morfier et galloper des machouères.

(Contes d'Entrapel, II, p. 199 : I, p. 177.)

La, la, la, c'est Morfiaillé cela.

(Gargantua, I, 5.)

Cotgrave enregistre morfe, morfiaille, morfiaillerie, morfiailler. Selon cet auteur morfiailler signifie manger ou boire avidement, - eat or drink hastily. - Rabelais, dans l'exemple qui précède, emploie ce verbe dans la seconde acception. Le fourbesque « morfa », qui signifie à la fois morve et faim, répond directement au patois rouchi « morfe », mucosité des narines; « morfelier », mordailer, mâcher. Il reproduit aussi le bas-latin *morphea*, morceau : Morphea panis.

La confusion de l'effet et de la cause est frappante dans l'emploi du terme morveau qui, outre la signifie. abjecte qu'il a en fr., renferme celle de museau et même de museau féminin, comme le langued. « morga », dont le similaire provençal est « mourre. » Parlant de deux amoureux, une vieille farce dit :

Est-il rien plus doux et plus beau?

Ilz s'entreschent le Morveau

Comme les chatz au mois de may.

(Th. fr. I, p. 170.)

.....Lui demander comment elle se porte et lui lécher le Morveau comme font un tas d'amoureux de caresme.

(Ib. VIII, p. 174.)

De ces rapprochements, nous croyons pouvoir conclure que morve = morfe n'est pas tiré de *morbus* mais d'un primitif mor, morr, more ou moure = museau, nez. A Liège, « naz » se dit pour morve. « Naque » a la même signification en Bourgogne et dans les Vosges. On remarquera aussi les trois formes du bas-breton *morf*, *morm*, *morr*, pour désigner la morve des chevaux. La seconde est conforme à l'esp. *muermo* et au port. *mormo*. (Voy. Mourillon, Mousser.)

**MORVOU, OUSE**, adj. Morveux, morveuse.

Berry : « morvoux »; — Poitou : « morchou, morvou, mouchou »; — Genève : « mourveux »; — wallon : « mouquieu »; — rouchi : « mouquelieux »; — Suisse rom. « moccau. »

L'esp. distingue la morve ou mucosité des narines et la morve des chevaux. L'enfant morveux est *mocoso*; l'animal morveux est *muermoso*; le premier adj. tiré du l. *mucosus*, le second emprunté à un type fictif dont le rad. serait *muerm* = museau. En breton *mormouz* signifie morve et morveux en parlant d'un cheval.

**MOT**, s. m. Mot. Le Morv. b. prononce « mô. » S'emploie toujours au pluriel dans ces loc. usuelles : se dire des mots, avoir des mots, en venir aux mots, loc. qui signifient se quereller, se disputer. En fr. nous avons seulement la loc. échanger de gros mots. Ville-Hardouin, - p. 174, - dit grosses paroles dans cette même acception :

Assez i ot grosses paroles dites.

(Voy. Mout.)

**MOUCHENER**, v. a. Moissonner, couper les céréales. Morv. n. Wallon (Mons) : « muchener », glaner. (Voy. Moichener.)

**MOUCHENOU, OURE, OUSE**, s. m. Moissonneur, celui qui coupe ou abat les blés, etc. Morv. n. Au n.-o. « moicheneu. » (Voy. Moichenou.)

**MOUCHER**, v. a. Donner une correction à quelqu'un. rudoier, corriger en frappant, battre. En vi. fr. moucher signifiait malmener, corriger et aussi jouer, duper, moquer.

Comment il a esté Mouchié?

N'ai-je pas bien fait mon devoir ?

(*Pathelin*, II, sc. 6.)

Ayant Mouché les rois avec telle pratique....

(*LITTÉR. Dict. Du Bellay*, IV, 85.)

Scheler, non sans vraisemblance, voit dans moucher et moquer deux variétés d'un même type dérivé du bas l. *muicare*, *mucum eqicare*. On peut constater dans ce Glossaire (à *Mojuer*) la frappante analogie de sens qui existe entre les deux mots. Si l'hypothèse était admise, elle n'infirmerait pas la relation de moquer avec le grec *μωκᾶν* parce que *μῶκος*, grimace, moquerie, se rattache probablement à *μῶα* = *μῶσα* = *μῶσα* qui primitivement désignait comme mue, muse, mouse, en fr., le nez, les yeux, les lèvres ou quelque autre partie du visage, le visage dans son ensemble, la tête et quelquef. même, par extension, un autre membre du buste. Je citerai à l'appui le verbe *μωκᾶω* qui signifie à la fois : je souffle par le nez et je me moque.

Palsgr., - p. 505. - n'enregistre le mot que dans le sens d'enlever en coupant (to cut of) : Je moucheray la queue de mon cheval. Or en anglais *to cut* indique aussi au fig. l'action que le langage populaire exprime par la loc. couper le sifflet à quelqu'un. Cette manière de parler rappelle l'adage versifié par Guill. de Machau dans le *Dit dou Lyon* :

Car on doit ruser les ruseurs

Qui puet, et Moquer les moqueurs.

Es-moucher dans Rabelais a le sens de couper le moucheron, le lumignon. Pantagruel, dit-il : Es-mouchoyt une bougie sans l'estaindre.

Norm., Pic. « mouquer », moucher; — Poitou : « moucher », couper le bout des branches; « mouchon », extrémité d'une branche; — Saintonge : « moucher », corriger par un coup sur le visage; — Fr.-Comté (Fourgs) : « moutsi », moucher, ébousiner la pierre; « moutshot », soufflet; — Suisse rom. « motscha, motschia », soufflet; « motschet », mèche de lampe; — wallon : « moki », moucher; — rom. prov. *mochar*, se moquer; — esp. *moquear*, ou *sonarse los mocos*, se moucher; *moquete*, coup sur le nez; *quitar los mocos*, corriger avec la main en frappant; *mochar*, *desmochar*, couper par le bout; *mocho*, taillé, tronqué; — ital. *mucciare*, railler. (Voyez *Moquou*.)

**MOUCHETRON**, s. m. Cousin, insecte de la division des némocères.

**MOUCHETRON**, s. m. Moucheron, champignon, lumignon, bout de mèche allumée. En esp. *moco* signifie à la fois morve, moisissure et champignon ou lumignon d'une chandelle. L'excroissance charnue qui pousse sur le bec du dindon est appelée *moco de pavo*, d'où la loc. populaire *es moco de pavo*, est-ce une chose de peu d'importance ? Il est remarquable que cette manière de parler se retrouve identique en Suisse où on dit vulgairement ce n'est pas de la « moque de chat », pour dire ce n'est pas une bagatelle, ce n'est pas peu de chose. En ital. *affogar ne' mocci*, se noyer dans un verre d'eau, renferme la même idée sous une autre métaphore. Moco, moque et mouchetron sont dér. du l. *mucus*, morve, mucosité, comme l'ital. *mocolo* qui désigne un lumignon ou le bout du nez, et le valaque *muc*, mèche, lumignon, bout, extrémité.

Genève : « mouche » = moucheron, mouchure de chandelle; — Forez, Lyonn. « mouchon »; — Saint. « mouchiron »; — Norm., rouchi : « mouqueron »; — Fr.-Comté (Fourgs) : « meusseron », lumignon et champignon; — wallon : « mohe, moha », moucheron; « moki », moucher; — Luxembourg : « mouchiran »; — Dauph. « mouc »; — Norm. « mouquet »; — Pic. « moquet »; — Guernesey : « émouquillon »; — Languedoc : « mouc, mouse »; — basque : *muku*, mèche. (Voy. *Moquou*, *Moucher*.)

**MOUCHON**, s. f. Moisson, récolte des grains semés. Morv. n. En wallon (Mons), « muchon », glâne.

**MOUCHOUÉ**, s. m. Mouchoir. Le mouchoir de poche n'est pas un meuble de première nécessité en Morvan. C'est un objet de luxe dont on se passe quelquef. stoïquement comme de beaucoup d'autres choses. Le mouchoir de cou qu'on appelle fichu à Paris est le plus connu. Nos femmes y mettent quelque recherche et le portent de couleur tranchante. Pour désigner plus particulièrement le mouchoir de poche on dit le « mouchou », c.-à-d. le moucheur.

Mouchouer est l'anc. orthog. dans Palsgrave, - p. 229, 783 - :

L'une des deux luy ayant bandé les yeux avec son Mouchoier, incontinent elle (Marie Stuart) se jeta à genoux de grand courage...

(BRANTÔME, *Dames illustres*, p. 110.)

Il s'agit ici d'un mouchoir de cou. Rabelais se sert fréquemment du terme mouschenez pour mouchoir de nez :

Là dedans mettoit un Mouschenez beau et bien ouvré qu'il avoit desrobé à la belle lingère du palais.

(Pantagruel, II, 16.)

On voit dans Juvénal, - sat. VI, v. 158, - un mari invoquer comme motif de séparation, l'usage trop assidu du mouchoir par sa femme :

Jam gravis es nobis, ut saepe emungeris! exi

Ocius et propera; sicco venit altera naso.

C'est pour dissimuler le désagrément du mot sinon de la chose que Ménage sollicitait les dames à appeler désormais mouchoir de poche le linge qu'elles appelaient de son temps mouchoir à moucher. Son vœu a été exaucé, mais, hélas, le beau sexe se mouche toujours. C'est un mal sans remède. Il s'y faut résigner.

**MOUCIAU**, s. m. Morceau, fragment, portion : « ain mouciau d' paingn' ». » Morv. n.

**MOUDARNE**, s. m. Moderne, arbre de réserve dans les bois exploités, plus vieux que le sur-taillis et plus jeune que l'ancien. Morv. n.

**MOUE**, s. f. Mûre. Morv. n. Chute de l'r. C'est l's qui tombe dans framboie pour framboise. (Voy. *Moille*, *Moure*.)

**MOUÉE BOURDOUGNÉE**, s. f. La mouche bourdonnante est, je crois, le taon des bœufs dont le vol bruyant cause une véritable terreur aux animaux qu'elle poursuit. « Môche, mouée, moince », trois formes pour mouche. Morv. n.

Le bestail piqué d'un tahn ou frelon sautelle, tressaute, se demène et court çà et là comme enragé.

(COMENIUS dans *Janua*, p. 65.)

Poitou : « bordiller », se dit du bétail poursuivi par la mouche. Le mot pourrait se rattacher à borde. (Voy. *Borde*, *Bordon*, *Môche*, *Moince*.)

**MOUÉCER**, v. a. Moucher avec un mouchoir ou autrement. Dans la région « mouée », mouchoir, s' mouécér », se moucher. Morv. n.

**MOUÉCHE**, s. f. Mèche de chandelle, de lampe, etc.

— Un glui, ou « guieu » en patois, se compose de cinq « mouèches. » La « mouèche » de paille sert à plusieurs usages, entre autres à faire des torches pour s'éclairer la nuit :

Avec lui maint donzel

Qui porte penoncel,

Le Conte de Chalon

La Moiche et le brandon.

(*Th. fr. au M. A.* p. 132.)

**MOUÉCHOTTE**, s. f. Petite mèche de glui. Les couvreurs en chaume réparent les toitures en piquant des « mouéchottes » aux endroits faibles. Mouéchotte se dit pour une petite quantité, une poignée de paille préparée en glui.

**MOUÉILLÂ**, s. m. Endroit marécageux, terrain mouvant :

Mollia, locus cavus per quem aqua decurrunt.

(*Dcc. Mollia*.)

**MOUÉILLASSE**, s. f. Endroit marécageux, fangeux, où l'on enfonce. On trouve partout des « mouéillasses » dans nos vallées tourbeuses. Berry : « mollange », boue liquide.

— La Molle, c<sup>o</sup> de Chaulgnes; — les Mollets, c<sup>o</sup> de Cosne; — Étang de Moillepie, c<sup>o</sup> de Luz; — Mouille, c<sup>o</sup> de Villapourçon; — la Mouille-du-Bout, c<sup>o</sup> de Saint-Léger-de-Fougeret; — la Mouillère, c<sup>o</sup> d'Arquian.

Il y a un peu partout en France des mollières ou mouillères. Molières, c<sup>o</sup> du Vigan, dans le Gard, est nommé en 1162 : Ecclesia sancti Johannis de Molieyriis.

**MOUÉILLAISSEUR**, v. n. Devenir mou, mouvant, très humide. Fréquent. de mouiller tiré du l. fictif *molliare*.

**MOUÉILLAISOU, OUSE**. Mou, humide. Se dit d'un endroit où l'eau est dormante comme d'un terrain rempli de sources : un pré « mouéillaissou », une terre « mouéillaissouse. » Poitou : « molichou. molligeou, mouillassoux. »

**MOUÉILLE**, s. f. Mouille, terrain mouvant sous lequel se trouve une eau souterraine. Le thalweg

de nos vallées tourbeuses est ordinairement rempli de mouilles. Un grand nombre de prairies sont dénommées le pré de la Mouille, le pré des Mouilles et sont inscrits avec cette forme francisée sur les registres du cadastre.

— La Mouille-Benoit, c<sup>ne</sup> d'Ouroux ; — les Mouilles-des-Pierres, les Mouilles-Lentes, c<sup>nes</sup> de Montigny - sur - Canne et de Remilly ; — les Mouillefert, près de Château-Chinon.

La toponomastique rurale a les dimin. moillette, moillotte, etc.

Berry : « mollée, mollière, mouzière » ; — Champ. « mouillère » ; — Anjou : « mollets, rimoulets, mollières » ; — Norm. « mollain, mollière » ; — Forez : « mouille », marécage ; « mouillères », pluies, humidité ; — wallon : « mollière », terre grasse et marécageuse ; — Suisse rom. « mollhe », prés marécageux ; « mollhon, mouillon », eau répandue. (Voy. *Meloise*.)

**MOUËLLER**, v. a. Mouiller, humecter. *Mollis* a donné à l'ital. *molle* et à divers patois les formes mo, mol, molh, moll. Dans Palsgr. : *Wete*, moillé, moillée.

In alte tor se siet bele Ysabel,  
Son bias chief blon mist fuers par un crenel,  
De larmes Moille le lai de son mantel.

(*Romancero fr.* p. 70.)

Devant eus vous agenouillés  
Jointes mains et vos yex Moilliés  
De chaudes lermes en la place  
Qui vous coulent aval la face.

(*R. de la R.* v. 7496.)

Il avoit un œf gaaignié  
Ou il nos fist Moillier ensemble  
Tos treize.

(*Renart*, v. 28917.)

Porterai toi outre la Rouge mer  
N'i Moilleras ne cauce ne soller.

(*Huon de B.* v. 5358.)

Dou sang qui ist du cors est toz li chans Moilliez.  
(*Parise la Duchesse*, v. 2231.)

**MOUËLLOU**, adv. Meilleur, qui est au-dessus du bon. S'emploie substantiv. comme en fr. « q'ô l' mouéillou », c'est le meilleur, ce qu'il y a de mieux. « Mouéillou » adj. donne « mouéilloure » au fém. En Bourg. « moillou, moillouse. »

Est dons pris Floovant .....  
Le Moilour chevalier qui onc montast en sale.

(*Floovant*, v. 901.)

**MOUËNER**, v. a. Mener, conduire : « mouène-lu viâ », mène-le vite. Le son oué reproduit le vi. fr. oi.

Por messe oïr l'en Moient à mostier  
Car c'est costume à novel chevalier.

(*G. de Viane*, v. 218.)

L'on li Amoine un auferrant corsier  
Et il i monte par son senestre estrier.

(*V. p.* 231.)

Et s'an Moient batant jusqu'à .xx. prisoners.  
(*Parise la Duchesse*, v. 1987.)

(Voy. *Moigner*, *Mouner*.)

**MOUESSE**, s. f. Trou dans une haie, ouverture qui sert de passage aux lièvres, lapins et autres petits animaux sauvages. Morv. n. Dans l'anc. langue mue, musse, muche, muscôe = cachette, lieu de retraite. Mouesse n'est qu'une variété locale de musse, terme de vénerie qui désigne une ouverture servant de passage au gibier, un lieu où il se blottit pendant la nuit. C'est aux abords d'une « mouesse » que les braconniers dressent leurs pièges ou collets.

H. Maine : « meuce, muce », cache, trou, brèche par où passe le gibier ; — Berry, Poitou : « musse », trou où l'on passe, où l'on se cache ; « musser », traverser une haie, se glisser ; — Suisse rom. « moussi, mussi », se coucher. Se dit du soleil qui a disparu : « lo sélau é mussi. » — A Metz, « meussier », coucher du soleil ou de la lune et s'esquiver, passer rapidement ; « meusso », recoin ; — wallon : « muche, muchette », cache, cachette ; — anglais : *musel* = musse, qui correspond au dimin. fr. *mussette* :

Lors seront manifestées les angles et Mucettes des ténèbres.

(*Intern. Consolation*, p. 160.)

— La Musse, nom de loc, c<sup>ne</sup> de Lichères, près Vézelay ; — les Musses, c<sup>ne</sup> de Pourrain ; — les Mussots, c<sup>ne</sup> de Cruzy, dans l'Yonne. (Voy. *Meusser*, *Muosse*.)

**MOUGNER**, v. a. Mener, conduire. (Voy. *Aimougnier*, *Enmougnier*.)

**MOUJOTTE**, s. f. Jaune de l'œuf. Le mot est un dimin. du fr. moyeu qui a la même signification. En Berry « mojette. » Vi. fr. mioel, mioiel, moieiu.

Ses denz ressemblent Moiel d'of.

(*Renart*, v. 22750.)



Aies seize ceufs bien batus ensemble, Moyeux et aubuns..... Gettez Moieux et aubuns sur charbons.....  
(*Ménagier de P. II*, p. 207, 208.)

Se li Moieul ne sostenoit son blanc, certes il cherroit au fons de l'uef.

(BRUN. LATINI, p. 112.)

(Voy. *Miau*.)

**MOULAGE**, s. m. Action de mouler le bois à feu, c.-à-d. d'abattre les arbres et de les débiter en bûches d'une longueur déterminée. Presque tous les habitants du Morvan, pendant la saison d'hiver, travaillent au moulage des bois pour leur propre compte ou pour autrui. C'est une des meilleures industries du pays. Le vi. fr. donnait le nom de mollage au salaire que recevaient les molleurs ou mesureurs du bois de moule :

Item les Molleurs auront droit de Mollage de toute manière de busche vendue et livrée à Paris.....  
(Duc. *Molla*.)

**MOULE**, s. m. Chaque pied d'arbre se compose de deux parties, « le moule » et « la rame. » Le moule est le bois de la tige et des grosses branches, façonné en bûches d'une longueur réglementaire ; la rame est tout ce qui reste. Les bois de la contrée sont généralement exploités suivant le système dit de furetage et convertis en moule ou bois de flot qui s'en va à Paris. Le terme moule est ancien comme on peut le voir dans un texte du XIV<sup>e</sup> siècle cité par Ducange :

Ledit Filleau prist une atelle autrement appelée buche de Moule de laquelle il féri très oultrageusement et villainement le dit Lucas.

(Duc. *Astula*.)

Une ordonnance de 1397 établit que :

La busche de Molle doit avoir trois piez et demi à piétre de longueur, et se doit mesurer à l'anel de fer.

Les formes usitées dans les actes relatifs aux premiers essais de flottage sur Paris sont pour le Morvan molle, moole. Rabelais comme le texte cité par Ducange emploie la notation actuelle :

Fust d'advis qu'on lui baillast avec une paire de chausses trois cens de gros bois de Moule.

(*Gargantua*, I, 20.)

Le bas l. *molla* désignait une mesure de volume. De là nous est venu molle = moule et moller = mouler, c.-à-d. mesurer le bois. (Voy Ducange à *Molla*, *Molle*, *Mollus*, et L. Delisle, *Class. agric.*, p. 366.)

Du l. *modus* par son dimin. *modulus*, mesure. Modulus = mensura struis ligni.

**MOULÉE**, s. f. Bois moulé ou fabriqué par les bûcherons : il y a beaucoup de « moulée » dans ce bois : nous avons terminé la « moulée » ; voilà de la bonne « moulée. »

**MOULER**, v. n. Beugler, pousser des mugissements. Se dit principalement des bêtes à cornes. Dans l'argot moule désigne un vilain visage, un museau. Le verbe mouliner signifie parler avec continuité et sans raison. Le mot semble avoir quelque relation avec l'ital. *mulinare* = muser et le grec *μυλλαίνειν*, faire des grimaces, dér. de *μύλλον*, lippe, grosse lèvre.

D'un rad. *mul* = mug et *mus* se rattachant au grec *μῦ*, au l. *mu*, cri des muets. Le grec *μύλλον*, agiter les lèvres, a des dérivés assez nombreux, dans le fr. *mulet*, *mulot*, *muloter* ; dans le normand « *muler* » = boudier, « *mulard* », boudier ; dans le poitevin « *mulard*, *mulot* » = musard : dans les patois de l'Aunis et du Maine où « *muloter* » a le sens de remuer les lèvres et de muser. Comp. avec le flamand *muyl*, museau, groin, muffle, *mulet*, et avec l'allemand *maul*, bouche, gueule, *maulen*, boudier, faire la moue et tout un groupe de la même famille. *Mäulchen* signifie à la fois petite bouche, baiser, coup de bec : *maul-faul*, paresseux à parler ; *maul-werk*, babil, etc. On remarquera que dans cette langue *maus*, souris, et *maulwurf*, taupe, se rapprochent beaucoup du fr. *mulot*, du flamand *mol* et de l'anglais *mole*. Dans le dialecte de Shetland, « *mulls* » = lèvres ; « *to mull* », manger et baisser reproduisent l'allemand *maul* et *maulen*. La racine de tous ces mots exprime ou le mutisme ou une action incomplète, irrégulière. quelquefois violente, des lèvres ou de la voix. (Voy. *Buion*, *Mouser*.)

**MOULER**, v. a. Fabriquer le bois de moule. Ce verbe est le même que le fr. mouler, jeter en moule. La Suisse rom. dit « *moula* » pour présenter les bûches au « *moulo* » = moule. Mouler, en effet, ce n'était pas fabriquer mais mesurer le bois. On le voit dans l'exemple suivant :

Les molleurs de busche de Paris doivent avoir de chacun molle de busche, Moller et compter, certaine somme d'argent.....

(Duc. *Molla*.)



Bas l. *mollare* tiré de *molla*, moule, mesure spéciale pour les bois. Du l. *modulare*, mesurer, contracté en *modlare* puis *molare*.

**MOULEUR**, s. m. Celui qui moule le bois, qui le fabrique. Mouleur se dit absolument comme bûcheron. C'est un bon « mouleur. » Les « mouleurs » sont dans le bois. On voit dans le *Roman bourgeois* de Furetière, - l. I, p. 32, - qu'au XVII<sup>e</sup> siècle le mouleur de bois était un personnage d'importance, l'égal d'un procureur du Châtelet, et que sa charge se vendait assez cher. Ce mouleur évidemment mesurait et ne fabriquait pas le moule.

**MOULÉYER**, v. a. Écraser, broyer. S'emploie plutôt au figuré : « sai mailaidie l' mouléyô », sa maladie le broyait. On dit familièrement en fr. je suis moulu de fatigue, ou absolument je suis moulu, pour je suis écrasé de fatigue. Le simple mouler était aussi quelquef. usité dans le sens de mâcher, manger :

Ne sçaurois-tu trouver manière  
Ne tour, pour avoir à Moufler?

(Th. fr. II, p. 68.)

Le fréquent. mouléyer = passer souvent sous la meule. En bas l. *molare* = moudre, du l. *mola*, moulin et meule.

**MOULOTTE**, s. f. Molette, petit os de forme arrondie.

Genève : « molette », pierre à aiguiser ; — Maine : « moulète », rotule du genou ; — wallon : « moulète », morceau de marbre servant à broyer les couleurs, poulie, jointure de membre, articulation.

Du l. *mola* par assimilation, petite meule. En fr. mouler signifie repasser sur la meule.

**MOULUE**, s. f. Volume d'eau nécessaire pour moudre, pluie très abondante : il est tombé une « mouline » d'eau. Subst. partic. tiré de moudre par allusion à la masse d'eau qui fait marcher la meule d'un moulin.

**MOUNER**, v. a. Mener, conduire : « a n' mounne pâ d' bru », il est d'humeur tranquille. (Voy. *Mougnier*.)

**MOUNOIE**, s. f. Monnaie, argent en général.

On a prononcé monnoie jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Les grands classiques Corneille, Molière, La Fontaine, Racine, emploient cette forme :

Chacun vivoit joyeusement  
Selon son estat et ménage.  
Justice avoit autorité :  
Le pauvre estoit autant porté  
Que le riche plein de Monnoye.

(MARTIAL D'Auvergne, *le Bon Temps*.)

Alain Chartier a des couleurs non moins séduisantes pour dépeindre le passé :

Les marchans gaignoyent,  
Nobles voyageoyent,  
Clers estudioyent,  
Les prestres chantoient,  
Et chacun plain de Monnoye.

(*Romant*, p. 642.)

**MOURE**, s. f. Mûre sauvage, fruit de la ronce qu'on appelle quelquefois la mûre à poux, très abondante dans le pays où elle fournit un mince régal aux petits pâtres. Le jus de ce fruit servait autrefois à noircir les cuirs et était considéré comme un poison lorsqu'il était cueilli en été :

Qui donroit à manger ou à boire à une personne du jus ou du noir de Meuronz mais qu'il feust cueilly à la feste Saint-Estienne, estant au mois d'aoust elle en mourroit.

(Duc. *Mora*.)

La variante moure était usitée en vi. fr. :

Aingois ai pris une erbe, si on oint sa figure,  
Moure resanblai bien, tant fut noire et obscure.

(*Floovète*, v, 1777.)

Ces vers d'une chanson de geste font souvenir de Virgile :

Sanguineis frontem Moris et tempora pingit.

Poitou, wallon : « moure » ; — Norm. « moure, moret, mouret » ; — Pic. « mouron » ; — haut Maine : « more, moure » ; — Auvergne : « moura » ; — Prov. « amoura » ; — Lang. « amour » ; — breton : *mouar*. Du l. *mora*, mûre des jardins et même sauvage. Le grec *μύρος* désigne aussi le fruit de la ronce. L'adj. morel, moreau, devenu nom de famille extrêmement répandu, signifiait noir. En Lorraine « mouriane » = négresse comme en wallon. En Poitou, les bœufs noirs portent souvent le nom de « Moure. » Le bœuf « moureau » est souvent celui dont le tour des yeux est noir. Le noir qu'emploient les scieurs de long y est

appelé « moret. » On donnait quelquefois ce même nom au vin rouge par opposition avec le vin blanc :

Et plain .i. pot de vin More  
Et li autre de fort vin blanc.

(*Romvart*, p. 458.)

*Morena* en esp. désigne un gros pain bis. (Voy. *Moille*.)

**MOURE**, v. a. Moudre, broyer le grain au moulin. Le d de moudre n'est pas organique. Aussi n'apparaît-il dans aucun des temps de notre conjugaison. *Molre*, *morre*, *mourre*, *muirre*, dans des chartes des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Il poent requerre au seigneur.... si que li molins puist Maurre.

(*BEAUMANOIR*, xxii, 8.)

Il jureront que il Morront et feront Mourre cels de Rouvre à nos molins de Faverne, ne à autres molins il ne pueent Mourre... par lor sairemenz.

(*Ch. B. I*, p. 486.)

Ce nous faisons fors ou molins en cele dite ville et du finaige, eil dit borjois i Morront.

(*Ib.* II, p. 417.)

Lendemain Jehans achata son blé et le fist Muire et coumencha à faire pain françois.

(*Nouv. françaises du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 124.)

Wallon : « moure », du l. *molere*.

**MOURE**, v. n. Mourir : « a vé moure », il va mourir. (Voy. *Muri*.)

**MOURIENNE**, s. f. Méridienne, le milieu du jour, le temps qui s'écoule entre la matinée et la soirée. Pour un pâtre, faire la « mouriennée », c'est garder son bétail aux champs du matin au soir. Dans quelques parties du Morv. n. on prononce mouhienne par la chute de l'r médial. Vi. fr. *merienne*, *meriane* = midi :

Entre ces affaires, li reis David à un jur levad après Meriene...

(*Fois*, p. 154.)

Ausi comme l'arne rechano

A meenuit, à Meriane.

(*Bestiaire divin*, p. 252.)

Berry, Champ., Norm. « marienne, merienne » ; — Poitou : « merienne, merienne », sommeil ou danse dans l'après-dîner ; « meriennier », prendre du repos dans l'après-midi ; — Saint. « meuriennier », faire la méridienne ; — Fr.-Comté : « mè-

rener », goûter ; — Maine : « mériennée », sieste ; — rom. prov. *meriana*, *meridiana* ; — ital. *meriare*, se reposer à l'ombre ; *merio*, lieu frais à l'ombre ; — bas l. *meridiana*, = somnus meridianus ; *meridiari*, faire la méridienne ; — Du l. *meridianus*, milieu du jour. (Voy. *Marande*.)

**MOURILLON**, s. m. Morve, humeur qui découle du nez.

De mour, moure, mourre, qui désigne le visage ou quelque partie du visage, souvent le museau, le nez et par extension les mucosités qui en découlent. Le terme a même été usité dans les patois avec un sens absolu pour personne, individu, comme quelquefois en français visage. Le piquant Noël auvergnat des *Grands Jours* dit que dans cette solennité on vit arriver des individus de toute sorte :

On vé d'hour en houra

Arribà daus Mours

De toutes coulours.

Il ajoute malicieusement que pour une belle figure on en vit à ce moment-là vingt autres qui étaient plus ou moins grotesques :

Par un biau Mour, l'on en vé houra

Viengt Mours de mouni.

Moure = muse, par le changement de l's en r. Ce changement se reproduit dans les langues romanes et dans un grand nombre de patois, notamment dans celui du Centre où « mureler » = museler et « murelière » = muselière. Rabelais emploie le mot mourre pour museau, nez ou visage :

Fais-luy en signe une gresle de coups de poing sur le Mourre.

(*Pantagruel*, iii, 20.)

En fr. mour est un terme de métallurgie qui désigne le museau de la tuyère, partie qui s'avance dans le fourneau. En anglais, le mour est appelé *nozzle*, c'est-à-dire le nez, le bout. A mour se rattachent un assez grand nombre de mots patois qui seraient inintelligibles si la signification exprimée plus haut ne les expliquait pas : je cite seulement morpoil, mourpoil, qui se dit en wallon du poil follet. Le mourpoil est le poil du mour, c'est-à-dire du visage. En breton *mourenn* = sourcil et moustache.

Poitou : « moure », museau ; « moureau, mou-

ron », muselière ; « moureauder », museler ; — Franche-Comté : « mou, mour », museau, groin ; — Jura : « mour », museau ; « mournille », coup sur le mour, sur le nez ; — Auvergne : « mour », visage ; « mourrar », museau ; — Forez : « mourai », visage ; « mourillâ », boucler le groin ; « mourlyi », mâcher ; — Lang. « moure », museau, nez ; « amoura », mettre nez à nez ; « s'amoura », tomber sur le visage, donner du nez sur... — Prov. « mourre », museau ; « mourralhoun », muselière ; — Suisse rom. « mo, mor, mour, mourre », guécule, museau, muffle ; boire « à mourre de vache », boire comme les animaux dans la pleine eau ; « panna la mor », essuyer le visage ; « moratha », nez des chevaux, des vaches, etc. ; « morathi », lier le nez, le museau, museler.

Le rad. mor, mour, s'applique si bien à une partie du visage qu'en fr. morailler signifie comprimer le nez d'un cheval, tandis qu'en Berry le même verbe a le sens de remuer la bouche en grignottant, en rogeant. Morailler rappelle aussi le rom. prov. *moraila*, visière.

Les adj. morne, morose, qui interprètent une expression de figure songeuse ou triste comme l'alle. *murrisch* et l'anglais *mournful*, ont pour équivalents « mourme, mourmand, morhenne » en Normandie, « mourme, mourmache » en Picardie, où mourre se dit à la fois pour moue et visage, « mourmé » à Genève, etc. Dans Palsg., -p. 640, - *I morne* = je mène, je porte deuil. Le l. *murmurare* renferme la répétition du rad. *fictif mur* ou *mourre* = mus ou mouse. L'alle. dans *murmeln, murren*, le basque dans *mourmou-cica*, murmure, dans *mourtcha*, sucer, nous offrent des dérivés de la même onomatopée.

A propos du mot fr. morne, nous remarquerons que Mercier, dans son *Tableau de Paris*, l'emploie comme synonyme de morgue :

C'est à l'Hôtel-Dieu, c'est à la Morne que.... Ses restes viennent attester à la Morne son crime....

Morne est en effet, comme morgue, un dérivé de mor = visage, museau, et quelquefois tête. Mornas, mornos, morné, figurent dans l'argot avec la signifie. de bouche, bouchée, comme le verbe morgancer avec celle de mouvoir la bouche ou mordre. Rabelais dit morgue pour contraction d'un visage qui grimace ou qui menace :

Ces paroles achevées, Jupiter contournant la teste comme un singe qui avale pillules, fit une Morgue

tant espouvantable que tout le grand Olympe trembla.

(Prologue de l'Auteur, II, p. 36.)

La Morne ou la Morgue est le lieu où l'on voit les visages à découvert avec un regard fixe ou triste. Si le normand a « morgue », mine, visage, le langued. « morga » = museau, le champ. nous offre « morniau, mornicaut », figure, museau ; le forézien, « morner », marmotter ; le poitevin « mourner », mugir, et le fr. mornille, coup sur le visage. Ce dernier mot renferme le subst. morne avec un suffixe qui se trouve aussi dans giffle. Les verbes morguer et morner avaient dans quelques patois un sens très rapproché. M<sup>me</sup> de Sévigné, - IV, p. 129, - donne plusieurs fois au premier la signifie. de narguer :

La comédienne est aussi fière que la duchesse.... Elle la Morgue, elle lui fait la grimace...

Mais le sens littéral est regarder en face avec un certain jeu de physionomie. Pour ce motif, on nommait autrefois *brantes morgués* par opposition avec les *brantes gesticulés*, certaines danses où le visage des danseurs jouait une sorte de rôle silencieux. Dans le patois du Forez « mourgâ » se dit encore pour réprimander, gronder avec vivacité. L'expression sévère du visage est au fond de cette acception. En Flandre « morgue, mornifes », signifient grimaces ; faire des « mornifes », c'est grimacer. Dans cette contrée, « marnioufe », corruption évidente de mornioufe, a le même sens qu'en fr. mornille. Il est fort probable que le nom de morne, appliqué à une petite montagne dans les colonies françaises, est identique avec le fr. morne et l'esp. *morro*, corps rond, grosse lèvre, *morron*, monticule. Il désigne une élévation de terrain ayant la forme d'une tête. Ainsi, le Morne-Garou aux Antilles (Saint-Vincent), correspond à tête de loup, le Morne-au-Bœuf, à tête de bœuf, etc. On sait qu'en Savoie et en Suisse plusieurs montagnes sont dénommées Tête-Noire, Tête-Blanche, etc. Morne, désignant une montagne ou un monticule, s'est conservé dans les noms de lieu en France. Je citerai seulement Morne (Doubs et Isère), Mornans (Drôme), Mornantay (Rhône), Mornas (Vaucluse). Les deux premiers noms indiquent seulement la présence d'une montagne. Les trois autres accusent à la fois la proximité d'un cours d'eau et d'une élévation du sol. La dernière localité est située au pied d'un immense rocher taillé à pic.

La signification tête attribuée à morno se reproduit dans la langue militaire du M. A. Une lance morno était une lance courtoise, garnie d'une tête par opposition avec la lance émouline qui avait sa pointe découverte. Morné, terme de blason, s'applique à un animal qui n'a que la rotondité de sa tête, sans bec, sans dents, sans langue. Morne et morgue figurent dans quelques patois et dans l'argot pour désigner un mouton ou une brebis, parce que ces bêtes ont le museau camus. Dans quelques contrées, les bergers ont été appelés « morniers » ou « morneux » pour ce motif.

Le changement de genre n'est pas une difficulté. On retrouve les deux genres dans moufle = mufle, dérivé du même rad. On a dit le moufle et la moufle. Remarquons encore que l'un des deux monticules entre lesquels a été construit le barrage des Settons est appelé le Mor, arbitrairement orthographié le Mort. (Voy. *Buïon, Meue, Mofle, Mome, Mouser.*)

**MOURITRE**, v. n. Mourir. S'emploie avec le pronom : « s'mouritre » : « a s'ô laiché mouritre », il s'est laissé mourir, il est mort. (Voy. *Mouve, Muri, Pêritre.*)

**MOUSER**, v. n. Muser, boudier, faire la moue, la grimace. N'est plus guère usité qu'en Bourgogne, où l'on prononce « mousai ». L'origine du verbe muser est très obscure. M. Littré paraît disposé à le rattacher à l'anc. haut-alem. *muczon*, être oisif. Nous voyons dans Ménage qu'un de ses contemporains le dérivait déjà de l'alem. *muss*, oisiveté. Le Vayer, Valois, Huet, en faisaient galamment hommage aux Muses qui, en effet, ne disposent que trop leurs adorateurs à muser : *Vacare musis*, cela ne signifie-t-il pas en bon fr. ne rien faire ? Nous croyons que le rad. du mot est mimologique. Le vague, la souplesse des signifié, le démontrerait à défaut d'autres preuves. Il est remarquable que les divers sens quelquef. très dissemblables donnés à « muser », sous des formes multiples, se suivent parallèlement dans le grec, dans le latin et dans nos langues vivantes. Il s'agit, chez les anciens comme chez les modernes, d'une interprétation qui se rattache plus ou moins manifestement à une façon d'être de la physionomie humaine, des lèvres, de la bouche, des yeux, du visage, à l'action de

remuer les lèvres en grommelant ou en chantonnant, d'ouvrir la bouche avec une sorte de bégaïement, de la fermer par dissimulation ou mécontentement, de crier d'une manière confuse ou de se taire en boudant, de regarder autour de soi comme dans la rêverie ou l'oisiveté, et par extension, de se livrer à une sorte de flânerie qu'on appelle en fr. *amusement*. Le même mot *μύζω*, en grec, signifie murmurer, sucer, ruminer, méditer ; *mussare* en latin, avec ses dérivés, murmurer, se taire, dissimuler ou cacher, flâner, s'amuser. Les langues néo-latines offrent les mêmes analogies dans la diversité. En esp. *mu*, rad. de *muser*, signifie à la fois mugissement et sommeil ; *musitar*, marmotter ; *mustio*, triste, paresseux ; — en ital. *musa*, muse, flûte ; *muso*, visage, museau, moue, musard ; *musone*, celui qui fait la moue ; *musona*, boudeuse ; *musorno*, musard, stupide ; *musata*, mine, grimace ; *musare*, badauder, lambiner ; — en port. *amuar*, boudier ; — en rom. prov. *mus*, mine, museau ; *musa*, muse, retard ; *musaire*, lent, stupide ; *musar*, jouer de la cornemuse et attendre en vain. Nos patois fr. suppléent à l'indigence de la langue littéraire qui a réduit le verbe muser à ne plus exprimer que l'action de flâner, perdre son temps.

Dans le Hainaut : « muser », chantonner ; « mouser », boudier, faire la moue ; — wallon (Mons) : « muser », grogner, faire du bruit avec la bouche sans desserrer les dents ; (Liège), « muss », taciturne ; « musler », museler ; (Bruxelles) « muser », être triste, faire de la musique, fredonner ; (Luxembourg) « musener », chantonner, s'amuser ; — Flandre : « mouser », boudier ; « mouvetter » = « moufeter », remuer les lèvres ; — Norm. « muler », boudier, muser ; « moussiner », regarder avec convoitise ; — Guernesey : « musair », muser ; — H. Maine : « moussiner », contracter le museau ; — Rennes : « muser », regarder en l'air ; — Suisse romande : « mosa, mousa », penser, réfléchir ; — breton : *musa*, flâner, épier, examiner ; *mouza*, boudier. Dans l'ancien anglais, *moussell* signifiait groin, moue, museau. Le *Catholicon* de J. Lagadeuc fait synonymes les deux mots *musell* et *quenou* pour bouche. Dans le même recueil *musaff* = muser en fr. *mussare* en latin.

Notre langue a même donné le nom de museau



à des animaux sans voix, à des poissons entre autres, parce que dans le vi. fr. *mus* ou *mou* se disait non-seulement de la bouche, mais quelquefois de la tête, comme dans ce passage d'un fabliau :

Tot maintenant la porte ouvrirent  
Au bourgeois qui tendoit la Muse.

(*Le Prêtre et la Dame.*)

(Les femmes) Enluminent lor visage  
Et nous font tendre le Musage  
Por esgarder.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 92.)

Ains que ne vous ost le Musage,  
Vous donrai tant par ce visage  
Qui tant est as musars plaisans  
Que vous tendrés coie et taisans.

(*R. de la R.* v. 8581.)

Ainsi, le *Museau-Long*, le *Museau-Pointu*, le *Museau-de-Brochet*, le *Demi-Museau*, portent ces noms à cause de la conformation de leur tête, conformation indiquée par le déterminatif. La *morue* a peut-être été ainsi appelée pour le même motif. Les noms latins *mormyr*, *mullus* ou *mugil*, *muræna*, *muræx*, pourraient être dérivés du même type fictif par extension ou particularité de sens. Nous avons conservé en fr. la signific. de tête au subst. *musoir*, tête ou pointe d'une digue, d'une écluse. Comp. avec le vi. fr. *amure* qui dans la *Chanson de Roland* désigne la pointe d'une lance :

Si fiert Tierri sur l'helme de Provence...  
De l'brant d'acier l'Amure li presentet.

(V. 3918.)

L'anc. verbe *amouurer*, *appointer*, *rendre pointu*, est-il identique à *amouler* tiré de *molere* = *acuere*? Nous vient-il au contraire du rad. *mour* = *bec*? *Amouurer* signifierait dans ce cas : fait en forme de bec ou qui a un bec :

Et le lanche ens ou poing de fraise bien plasnée  
Dont la pointe devant fu d'achier Amouurée.

(*BAUDOIN DE SEBOURG*, II, p. 196.)

Le couteau *ameure* ou *broke*, dont il est fait mention dans un exemple du *Gloss.* de Roquefort, exemple emprunté au *Ban des Eschevins de Douai* (1262), nous représente un couteau à bec, à pointe, le terme *ameure* agglutinant à préfixe et le rad. *meure* pour *moure*. Le sens de lame que donne le *Gloss. fr.* de Ducange et celui de poignard fourni par Roquefort ne se montrent pas dans les citations à l'appui. On ne peut dire non plus que le couteau dont il s'agit soit un couteau affilé, puis-

que dans un des exemples (Roquefort à *Afatie*) le couteau *ameure* pouvait être ou ne pas être aiguilé. *Ameuré*, *amouuré*, serait donc synonyme de *apointé* :

Li sires deffent à porter couteau apointé.

(*BEAUMANOIR*, I, p. 421.)

En Languedoc « *amoura* » se dit pour é mousser, ôter la pointe. Le verbe réfl. « *s'amoura* » signifie tomber sur le nez, sur le museau. Dans la région et en Provence : « *moure*, *mourre* », = *muse*, *museau*. (Voy. *Meue*, *Mouler*, *Mourillon*, *Muson*.)

**MOUSSELINE (DÉCHIRER LA)**, loc. Parler avec prétention et gaucherie, c.-à-d. manier grossièrement quelque chose de délicat. Se dit des revendeurs de Paris qui imitent le beau langage et l'écorchent à plaisir. Cette loc. qui n'est pas sans finesse, a peut-être été importée de la capitale. Elle est usitée entre autres dans quelques localités des cantons de Montsauche et de Lormes. Dans l'argot, *mousseline* désigne le pain blanc ou une pièce d'argent.

**MOUSSER**, v. a. Garnir de mousse. On mousse un bâtiment pour boucher les trous, on mousse un conduit, un canal, un plancher pour empêcher la terre d'y pénétrer, etc.

D'où nous vient le subst. *mousse* qui a le sens de plante cryptogame et d'écume en général? Nous croyons le mot dérivé du l. *muscus*, variante de *mucus* = mucosité. La plante appelée *mousse* a été métaphoriquement comparée à une moisissure de la terre humide. Cette comparaison explique l'emploi du terme *morve* dans l'horticulture, terme qui s'applique à une sorte de pourriture des arbres. Comenius, - p. 37, - traduit le l. *muscus* par l'ital. *muffa*, *buffa*, *o'l mosco d'alberi*. Or *muffa* (« *mouffa* » en Provence) signifie si bien *mousse*, *morve* ou *mucosité*, que dans cette langue *creocere la muffa el naso* équivalait à notre loc. populaire *monter la moutarde au nez*. Ces deux loc. ont, au reste, la même origine, puisque *muffa* et *moutarde* ont le rad. commun *muf* = *mus* ou *mut* qui désigne une écume ou une mucosité de la bouche ou du nez. En ital. la relation entre *mosto*, *mout*, liquide en fermentation, et *mostarda*, *moutarde*, est évidente. L'esp. *moho* se dit à la fois de la mousse, plante, et d'une chose moisie, pourrie; *mohoso* = *moisi*. On peut



voir dans le *Gloss.* de Ducange que *mufa, muffa* est l'équivalent de *mucor* : *Mufa vini*, fleur de vin, moisissure. Joannes de Janua complète la démonstration en ces termes : *Mufa*, idem est quod *mucus vel muca*. (Duc. *Mufa*.) En port. *musgo* = mousse; *muscoso, musgoso* = moussu. Borel donne mouquilleux pour morveux ou plein de mousse. En wallon (Mons), « camousser » signifie moisir ; — à Liège : « chamossé », moisissure. Dans le Maine : « émousser » un arbre, c'est l'émonder, le nettoyer, le *moucher* en un mot.

Mousse, écume et plante, nous semble donc se rattacher au grec *μύξα*, mucosité, lumignon d'une mèche, quelquefois narine, et au sanscrit *muc*, chasser en soufflant, cracher. (Voy. *Morver, Mouchetron*.)

**MOUT**, s. m. Mot, parole. Morv. n. Le fr. motet, qui est un dimin. de mot, est prononcé « moutet » en Provence.

Bas l. *multum*, mot; du l. *multum*. *Muttire* = murmurer. Le rad. mu exprime un mouvement des lèvres :

..... Ond'io guardai  
Nel viso a miei figliuoli, senza far Motto.

(DANTE. *Inferno*, xxxiii, v. 16.)

(Voy. *Mot, Mousor, Muteler*.)

**MOUTÉ**, nom de bœuf au pelage tacheté. (Voy. *Moutelé*.)

**MOUTELLE**. s. f. Moutelle, nom de la lotte et loche franche, *cobitis barbatula*. La « mouteille » est très répandue dans les eaux vives du pays. Elle n'atteint qu'un très faible développement. Ce poisson était aussi appelé vulgairement barbote, nom que portent un assez grand nombre de familles dans le pays. En vi. fr. moustele, mouteille désignait en général le poisson de petite espèce :

Car entre la touelle qui n'est pas de bourras,  
Et la temple et les cornes porroit passer un ras,  
Ou la greigneur Moustoile qui soit jusques Arras.

(Test. J. de M. v. 1272.)

Champ. « motelle » ; — Genève : « moutaile. » — En Bourgogne, « mouteule » désigne en général un très petit poisson. La Monnaye, - Noël,

1, - racontant le miracle de la multiplication des pains, dit :

Aivô deu simple Mouteule,

Cin livre de pain :

Ai sôli ein mille gueule

Qui mourein de faim.

(Voy. *Véron*.)

**MOUTELÉ**, adj. Marqué de jaune et de blanc et quelqef. d'autres couleurs.

Genève : « moutelé », tacheté, étoilé. Les animaux « moutelés » figurent dans l'énumération du *Ranz des Vaches* :

Vini dé toté

Bliantz et nairé,

Rod'z et Motallé.

Jura : « moutet », bœuf rouge avec tache blanche au front ; — Fourgs : « mouotélot », nom commun des vaches marquées de blanc au front ; — Forez : « mottella, moterla », blanc : « una vachi mottella », une vache blanche (où le blanc domine ?) — Suisse rom. « motailla », vache qui a une étoile blanche au front ; « motelletta », belette, hermine des Alpes.

De moutelle, poisson aux couleurs variées, ou du l. *mustelinus*, qui tient de la belette ? TERENCE parle d'un visage couleur de belette, *colore mustelino*.

**MOUTENAILLE**, s. f. Troupeau de moutons, l'espèce en général : la « moutenaille » est chère, il y avait beaucoup de « moutenaille » sur la foire, il faut de la « moutenaille » dans un domaine.

Est remarquable la naturelle amitié de l'asperge avec les cornes de la Moutonnaile pour s'accroître gaiement près d'elles : qui a fait croire à aucuns les asperges procéder immédiatement des cornes. Pour laquelle cause, au fons de la fosse met-on un lit de cornes.....

(OL. DE SERRES, VI, 8.)

**MOUTIÉ**, s. f. Moitié. Morv. n. (Voy. *Mitié*.)

**MOUTTE**, s. f. Motte, tranche de gazon plus ou moins épaisse qu'on lève sur le terrain et dont on se sert pour différents usages, entre autres pour couvrir le faite des bâtiments en chaume. Se dit en général pour exprimer l'épaisseur du terrain gazonné : il y a une bonne « moutte » dans ce pré, la « moutte »

est solide. On prend les mottes pour couvrir les bâtiments dans des terrains humides ou argileux parce qu'elles sont plus compactes. Cet usage qui remonte à des époques fort reculées semble donner appui à une des étymologies proposées. *Mott*, en bavarois, petite élévation de terre marécageuse, répond à « motte, moutte », gazon d'herbes marécageuses, tourbe en Fr.-Comté. Lang. « mouto » ; — Prov. « mouta. »

**MOUTTER**, v. a. Motter, garnir de mottes, de tranches de gazon.

**MOUTTOU**, **OUSE**, adj. Motteux, où il y a beaucoup de mottes ; un champ « mouttou », une terre « mouttouse. » Lang. « amouti », gazonné ; — Prov. « moutous », couvert de mottes.

**MUGNIÉ**, s. m. Meunier. Dans le Morv. n. la forme la plus générale est « meulé. » Norm. « mounier. »

Arvières, filz à la Mugnerie....

(Ch. B. II, p. 199.)

Faire faire commandement à tous Musniers, pescheurs et aultres, etc.

(MANTELLIER, II, p. 82.)

Le Mugnier qui y est depuis Noël s'en veut aller à cause qu'il n'y sauroit gagner sa vie.

(Bailliage de Dijon, p. 104.)

**MUHI**, **MOUHI**, v. a. Mourir. Morv. n. (Voyez *Muri*.)

**MULE**, s. f. Engelure au talon. Ce terme ne s'emploie que dans cette circonstance, il n'est pas usité pour les engelures des doigts : « i é lé mules. » Ce mot est dans Rabelais : Tes males mules ; il est aussi dans Montaigne, - II, 37 : -

S'il s'est trouvé, par accident, quelque occulte propriété dessicative qui guarisse les Mules au talon.

Mule est au sing. dans la *Farce du Gouteux* :

Hélas ! J'avois icy la Mulle

Que ce villain m'a faict seigner.

(Th. fr. II, p. 187.)

Du l. *mulleus*, brodequin de couleur rouge, par allusion au rouget *mullus* ? Souhaiter les males mules à quelqu'un était une malédiction dont le sens équivalait peut-être à souhaiter à son ennemi les mauvaises pantouffles, c.-à-d. les rougeurs douloureuses causées par l'engelure au pied.

Genève : « mule », engelure ; — Poitou : « mulon » ; — Champ. « mule, mulette », pantoufle. Comp. avec l'anglais *mules* = grappes et surtout le flamand *myylen*, mules, pantouffles, qui semble appartenir au groupe des dérivés du primitif *myyl*, museau, muflé, à cause peut-être de la large ouverture d'une mule.

**MULOT**, s. Mulet, mule.

Tous les péages de Chastillon sont Monseigneur le Duc, la servitude est tele : ung cheval, ung Mulot, ung asne doivent IIII deniers tournois.

(Ch. B. I, p. 391.)

**MUOSSE**, s. f. Trou, petite ouverture dans une haie vive, passage de la volaille ou du gibier. (Voy. *Mouesse*.)

**MURI**, v. n. Mourir, cesser de vivre. La forme murir est très ancienne. On la rencontre dans un grand nombre de textes appartenant au XII<sup>e</sup> siècle et surtout dans les textes du dialecte normand. Le mystère d'*Adam* est l'un des plus curieux. Dieu introduit le premier homme dans le Paradis et lui dit :

Dedenz vus met.

ADAM

Purrum-i-nus durer ?

FIGURA (DIEU).

A toz jorz vivre, rien n'i poez duter ;  
Jà n'i porrez Murir ne engruter.

(P. 8.)

De tel barnage l'ad Deus enluminet !

Mielz voicil Murir que guerpir sun barnet.

(*Chanson de Roland*, v. 536.)

La Dame li a dit : amis,  
Je veuil ensemble od vus Murir

.....  
Alez vus ent, tolez de-ci,  
S'emprès Murrai enmi le jur.

(MARIE DE FRANCE, I, p. 302.)

Li prophetes Samuel Murut e tuit li poples s'asembled... Et si parlad : Bel fiz Absalon, hai que jo ne pois pur tei Murir !... E li reis estut sur le curre que l'um no aparecut que il fud navrez ; e Murut at vespre.

(*Rois*, p. 96, 190, 339.)

Suisse rom. « muri. » (Voy. *Moure*, *Mouritre*, *Muhi*.)

**MÛRON**, s. m. Mûre, fruit du mûrier.

**MURTRI, E**, part. pass. Meurtri, blessé : « al ó murtri d' cós », il est meurtri de coups.

Pelé le Rat illuec Murtri  
Onques nul ame ne l' senti.

(Renart, v. 14077.)

La sagesse du monde est terrienne, Murtrière de vie et mère de cupidité.

(L'Intern. Consolation, III, ch. 26.)

**MUSELEAU**, s. m. Muselière. Dimin. de musel, anc. forme de museau, visage.

Le col li tranche ainsiz com .i. rozel  
Que à la terre fist fichier le Muzel.

(Gaydon, v. 9410.)

En breton *muzell* et *bek* = museau. Le dialecte de Vannes a *morzel*. *Muzell* signifie aussi muselière. Flamand, *muyt*, museau, mufle ; *muytband*, muselière.

**MUSETIAU**, s. m. Muselière que l'on met aux bœufs qui servent à l'exploitation des bois. Morvan n. *Musetiau* peut être aussi un dimin. de muse qui a quelquel. désigné le visage humain ou la face, la tête, le museau d'un animal :

C'est un plaisir de les voir (les cerfs) rère et faire leur Muze, parce que quand ils sentent la nature de la Biche ils levent le nez en l'air...

(DE FOULLOUX, p. 13.)

En Berry on applique par métonymie le diminutif « musette » au sac d'avoine dans lequel les chevaux plongent leur tête. Le fr. a pour terme équivalent moreau, du rad. *mor* ou *mour* = museau en Normandie, ou ailleurs quelque autre partie de la tête. En esp. *morral*, sac pour l'avoine des chevaux, et *morrada*, coup de tête. Morion, armure de tête, appartient à la même étymologie. Ce qui le prouve bien, c'est que le même mot *morrión*, en esp. désigne à la fois l'armure de tête et une sorte de vertige qui frappe certains oiseaux. En ital. le *morioncino* est un bonnet.

Saintonge : « museau » = muselière ; — wallon : « muzai » = museau et muselière. Comp. avec l'anglais *muzzle*, museau, mufle, *to muzzle*, emmuser.

**MUSON**, s. m. Lâmbin, flâneur, paresseux. Ce mot est plus usité dans les villes du voisinage que dans nos campagnes. Le terme rustique et synonyme est « buion » ou « bujon » qui correspond au fr. *buson*. *Muson* est un augment. de *muse* qui

dans l'anc. langue, sous les formes *mus*, *musc*, *mousse*, *moue*, *mourre*, désignait la tête, la face, la bouche, les lèvres de l'homme ou des animaux.

Item à Jehan Raguyer je donne  
Tant qu'il vivra, ainsi l'ordonne,  
Tous les jours une talemouze  
Pour bouter et fourrer sa Mousse.

(VILLON, *Grand Test.* xcv.)

En ital. *muso* a la même valeur :

..... Le lucerne empie  
Sotto le quai ciascuno cambiava Muso

Quel che giaceva, il Muso innanzi caccia  
E gli orecchi ritira per la testa.

(DANTE, *L'Inferno*, canto xxv, v. 42, 44.)

E come a gradidar si sta la rana  
Col Muso fuor dell'acqua.

(Id. *Ib.* xxxii, v. 11.)

La forme « *mour*, *moure*, *mourre*, » subsiste en Bourg., en Bresse et en Picardie pour visage, museau, mufle, moue. Le rouchi nous offre la variante « *mouve* » dans « *mouviar* », boudeur, celui qui fait la moue, équivalant au contois « *moïard* » et au fr. *musard* qui a perdu la signification propre pour ne garder au fig. que le sens particulier de dissipateur de temps, sens qui est d'ailleurs fort ancien puisque saint Louis écrivait à sa fille Isabelle lui recommande de ne pas *muser* dans les moustiers. En Norm. « *amusant* » = fainéant.

— *Musonius*, nom propre chez les Romains.

Flandre : « *mouson* », boudeur, qui fait la moue ; — Bourg. « *muson* » = *buson*, individu taciturne ; — wallon (Mons) : « *mouson* », museau, visage et au fig. *grognon* ; — ital. *muso*, musard ; *musone*, *musorno*, badaud, stupide. (Voy. *Buion*, *Marmuser*, *Meue*, *Mouser*.)

**MUTELER**, v. a. Museler, mettre une muselière aux bœufs de charroi. Morv. n. *Muteler* peut être une syncope de *museteler*. On remarquera cependant qu'en fr. *museler* a le sens de rendre muet. La mutité est la privation de la parole. Notre mot pourrait donc se rattacher à l'anc. fr. *mut* dérivé du l. *mutus*.

Et par signer sans parler, conseil prenez de quelque Mut.... Il n'est Mut plus naïf que celui qui onques ne ouyt.

(Pantagruel, III, 19.)

En fr. *muter* est un terme technique ; *muter* le

le moût, c'est le rendre muet en arrêtant la fermentation du jus de raisin. Ce mot reproduit le bas l. *mutere*, *emutire*, rendre muet. En vi. fr. amuir, esmuir, signifiait aussi rendre mu ou muet au propre et au fig. :

Abaubi sont et amuy;  
Cil qui porent en sont fuy.

(JEAN DE CONDÉ, II, p. 219.)

Nostre-Sires ouvra en li (saint Louis) et li envoia santei car il estoit esmuys et ne pouoit parler.

(JOINVILLE, p. 62.)

En Fr.-Comté (Fourgs) « moutu » a la même signific. que moussu = obtus, sans pointe. Un bœuf « moutu » est un bœuf privé de ses cornes. En Forez, une chèvre « moutte » est une chèvre sans cornes. L'argot grec moderne appelle le nez *μότη*. (Voy. *Meussot*, *Museleau*, *Musetiau*.)

**MY**, pron. Moi, me. (Voy. *Mi*.)

Mon cueur est tout endormy

Resveille-moy belle,

Mon cueur est tout endormy

Resveille-le-My.

(MAROT, *Dialogue des Deux Amoureux*.)

**M'ZAULE**, adj. Où l'on mange, où l'on se régale. Fête « manjouère » ou « m'zaule », en Morv. n. = fête patronale. En fr. mangeoire est un subst. qui désigne l'auge où les animaux prennent leur

nourriture. Nous employons le terme adjectivement et dans un sens plus noble.

Dans ces réunions gastronomiques... quand au dessert la chanson joyeuse s'envolait des lèvres, elle mouillait son aile dans un vin moins vermeil peut-être que les visages, mais aussi franc que les cœurs.

(*A travers le Morvan* p. 66.)

En Berry, « mange », festin champêtre ; « fête mongeouère », grand repas ; « mangement » = nourriture. (Voy. *M'zer*.)

**M'ZEILLE**, s. f. Mangeaille, nourriture des animaux et particulièrement des porcs. Morv. n.

**M'ZER**, v. a. Manger. Morv. n. (Voy. *Méger*.)

**M'ZOU, OUSE**, s. m. et f. Mangeur, mangeuse. Le fém. m'zouse se prononce en quelques lieux m'zoure. Morv. n.

**M'ZUE**, s. f. Mesure. Chute de l'r dans la terminaison. Morv. n. n.-o.

**M'ZUER**, v. a. Mesurer, prendre mesure ou régler une quantité déterminée en mesurant.

**M'ZUHAIGE**, s. m. Mesurage, action de mesurer.

N

**NAGUEILLER**, v. a. Mâchonner, mordre avec négligence sans manger. Morv. n. « naguiller. » Comp. avec le wallon « naguel », remuant, « nagueler », remuer, agiter, et le bavarois *nackeln*, *nageln*, se mouvoir en divers sens.

**NAÏÏER**, v. a. Taquiner, contrarier, tourmenter. Le Morv. b. qui a l'adj. « nareillou » n'a pas, comme la région nivernaise, le v. *nâhier* dont la véritable forme serait *nariller*, dér. du bas l. *narire* qui signifiait frotter ou froncer la narine en signe de moquerie. L'anc. langue disait souvent *narilles* pour *narines*. (Duc. *Narire*.) A Lyon « nasilli » a le sens de regarder sous le nez avec impertinence. Wallon : « nâhi », fatiguer; — Berry : « nasiller », épiloguer, critiquer. Dans l'Yonne : « orniller », importuner en circonvenant quelqu'un.

**NAÏÏOU, OUSE**, adj. Taquin, contrariant, d'humeur difficile. Morv. n. La chute de l'r médial donne *nâhiou* pour *narillou*. Wallon : « nâhihan », importun, ennuyeux. Dans la région de Liège « nahieu » s'applique à celui qui va furetant, flairant. (Voy. *Nareillou, Nâillou*.)

**NAIGE** (AI), loc. A nage, être trempé de sueur, être en nago. Cette forme qui est commune à plusieurs patois contrarie l'interprétation qui traduirait être en ago pour être en eau. Aller à nage se disait pour nager dans l'anc. langue, qu'il s'agit de naviguer, de ramer ou de traverser l'eau en nageant :

Amunt Seigne s'en vont à Nage  
Al Pont del Arche e Asdans,  
Là ariverent lur chalans.

(BENOIT, v. 3212.)

..... Si s'en vunt,  
Dreit à Deullent tirent à Nage

(Ib. v. 3613.)

Puis sont dedenz la nef entré  
Entre lui et dame Hersent.  
Ysengrin au Nager se prent,  
Il Nago et Renart governa.

(Renart, v. 23010.)

N'ayant l'eau plus d'issue, la campagne s'est trouvée toute à Nage, sourdant toujours la rivière et ne pouvant sortir.

(Hist. d'Hérodote, trad. de P. SALIAT, p. 261.)

Être à nage ou en nage, dit M. Littré, c'est proprement nager dans l'eau, et au fig. être mouillé de sueur. En wallon « être en nange » ou être « en nache; nanger » = nager. Dans l'argot, nageoir = poisson. A Guernesey « à noc », tout en eau, à la nage. (Voy. *Nouer*.)

**NAIGEOU**, s. m. Rouitoir, rouissoir, lieu où l'on rouit le chanvre. Fourgs : « najieu. » D'une forme nager pour noyer, submerger. *Nassa* dans quelques textes de basse-lat. a le sens de pêcherie. Le patois du Maine donne à « nas » la même signification.

Quandam Nassam sive piscariam, in aqua vocata la Dore.

(Duc. *Nassa*.)

Il s'agit peut-être de creux servant à rouir le chanvre, comme il s'en trouve en grand nombre dans les lieux humides du Morvan. On disait *nasare canapum*, mettre à l'eau le chanvre.

Nulla persona debeat Nasare canapum in fossatis civitatis Saluciarum.

(Duc. *Nasare*.)

A Clamecy, dit le *Gloss. du Centre*, « nage » se dit d'une certaine quantité de boîtes de chanvre préparées pour le rouissage. Comp. avec l'allemand. *nass*, humecté, baigné; *nass werden*, être mouillé, *nasseln*, mouiller.

**NAIGER**, v. a. Boucher hermétiquement, fermer en bourrant, en calefautant. On « naige » un trou, une fente avec de la filasse, de la mousse,



de la terre glaise ou toute autre matière qui remplit le vide d'une ouverture. Joinville, - p. 70, - emploie le mot *nayer* dans le même sens :

Mist l'on touz nos chevaus ens quo nous devons mener outre mer; et puis reclost l'on la porte et l'enboucha l'on bien, aussi comme l'on Naye un tonnel.

Dans quelques parties de la Bourg. et de la Champagne « *nayer* » un tonneau c'est en boucher les fentes ou joints avec du vieux linge, de l'étaupe, etc. La « *naye* » est le chiffon dont on se sert pour cette opération. L'outil avec lequel on « *naye* » est appelé le « *nayeux* » ou « *nayou*. »

L'anc. langue désignait sous le nom de *naie* un chiffon, un morceau de linge, un paquet de charpie :

De toutes pars est plains de plaies  
De toutes pars est plains de Naies...  
Es grans plaies, es creus parfons  
Convient souvent Naie ou estoupe.

(Duc. *Nageum*.)

Le pié avoit à tel meschief  
Et la jambe si boursouflée....  
Si pleins de treus et de plaies  
Qu'il i avoit, ce croi, de Naies  
Et d'estoupes demi giron.

(G. DE COENSI, II, ch. 18.)

Champ. « *nay*, *nayotte* », linge autour d'une oreille malade ; « *naye* », bande de linge roulée autour du jable des vieux tonneaux ; « *nayer* », calefauter avec la « *naye* » ; — Norm. « *naier* » un lit, le border, le fermer avec un pli de la couverture ; — Guernesey : « *neie* », écouvillon ou chiffon de linge pour nettoyer le four ; — wallon : « *naie* », petite plaque qui fixe la mousse ou l'étaupe dans les joints d'un bateau ; « *naïeter* », placer des « *naies* » ; — à Liège : « *neie*, *noie* » = imbibé, trempé. Dans le wallon de Mons « *einneiger* » a la signification équivalente à plein de.... bourré de.... : un lit « *einneigé* » de punaises, un jardin « *einneigé* » de fourmis. — En Pic. « *énengé* » se prend dans la même acception : un jardin « *énengé* », c'est-à-dire étouffé de mauvaises herbes. Scheler incline à voir dans le mot *étouper* = boucher, boucher avec une étoupe, bourrer, la véritable forme du verbe étouffer qui est relativement récent. Il résulterait peut-être de cette identité, si elle était fondée, que l'ital. *annegare*, étouffer, suffoquer, renfermerait comme « *naiger* » l'idée de calefauter, de boucher, d'étouper.

**NAILLOU, OUSE.** adj. Grognon, maussade, celui qui va toujours grommelant; variante de « *nâhiou* », avec une signification un peu différente. (Voy. *Nâhiou*, *Nareillou*.)

**NAIPPE**, s. f. Nappe. Comp. avec le berrichon « *nappe* », grande feuille de bardane, de nénéphar, avec l'esp. *naïpe*, *naype*, carte à jouer. En fr. le mot dérivé du l. *mappa* désigne quelquefois une carte. Il entre en composition sous sa véritable forme dans *mappemonde*.

**NAIVOTTE**, s. f. Navette, plante oléagineuse.

**NAIPÔLÏON.** C'est ainsi que nos campagnards prononcent le nom du grand homme. Ce nom figure dans le rôle de la *Taille de Paris* en 1292 sous la forme assez rapprochée *Nâpôlion*.

**NAN**, s. m. Essaim. Il y a des ruches qui essaient deux fois par an, qui jettent deux « *nans*. » Le mot « *nan* » est-il une contraction de *nassan* pour *naissin* ou, avec une prononciation fortement nasale, une apocope de *nati* qui en l. désignait les petits des animaux ? Dans le droit féodal, la dime des « *nasçans* » appartenait quelquefois au seigneur. *Nasçan* désignait le croît de l'année.

De *nascere*, comme croît de *creocere*, comme nourrain de *nutrire* ?

**NANCIER**, v. n. Avoir souci, avoir cure de.... Ne s'emploie que dans une locution : « *i n' men nancie pâ* », je ne m'en soucie pas, je ne m'en inquiète pas. *Nancier* représente peut-être anxier avec l'n soudé au mot. De *angere* comme *anxiété* ? L'ital. *ansia* = *ansietà*, *anxiété*; *ansiare* ou *ansare*, désirer vivement, convoiter.

**NANNETTE.** Nom de femme pour *Annette*, diminut. de *Anne* : « *va queurier Nan-nett'* », va appeler *Nannette*. L'n initial semble être une prothèse d'euphonie tout à fait dans les instincts de la région.

**NAQUETTE, NAQUOTTE**, s. f. Petite dent, dent d'enfant. Le primitif « *naque* », dent, existe en Berry et en Champagne. Dans cette dernière contrée « *naque* » a pour dimin « *naquelle*. » « *Naquetter* » signifie tirer avec les dents, et « *na-*

quiller », manger du bout des dents. Berry : « naquer » ; — Norm. « naqueter, claquer des dents, grelotter ; — Guernesey : « énaquer », claquer des dents comme un chien qui rongé un os ; — Perche : « naquel », dent de chien ; — Poitou : « nequette, niquette », dent d'enfant ; — Berry : « nique, niquette ». ib.

NAR, E, adj. Noir : « aine zeuman nare », une jument noire. Morv. n.

NAREILLOU, OUSE. adj. Celui qui grogne, qui gronde sans cesse. Le véritable sens du mot est moqueur, taquin. De nareille pour narille = narine.

Et la colovre maintenant  
S'en ist, quer remaindre n'i puet ;  
Quer des Narilles au ceri muet  
Et de sa boche ist une aleine  
Qui par force hors l'en ameine.

(Le Bestiaire divin, p. 277.)

Et Renart qui fu pute beste  
Li a la Narille coupée.

(Renart, v. 2979.)

L'yaue... me sailli hors par les Narilles... L'yaue me sailloit par la gorge et par les Narilles.

(JOINVILLE, p. 176.)

En vi. fr. faire des nares signifiait se moquer de quelqu'un. Dans le Jura « narres » = narines ; — Prov. « desnarrar », casser le nez ; — Champ. « nareux », celui qui a le nez fin ; — Forez : « nare », mauvais plaisant ; — Norm. « naré », rusé ; « narer » équivaut au fr. avoir un pied de nez ; « nariau » = mouchoir ; — Limousin : « natre », facétieux ; — Fr.-Comté : « nârer, nâri », souffler par les naseaux ; « renâré », subtil, astucieux comme en Norm. « finaré. » Dans Isidore, *nario*, celui qui se moque. (Voy. *Nâhïou*, *Niaquou*.)

NÂSSANCE, s. f. Naissance.

Quar ele estoit de tel Nâssance  
Qu'il n'avoit feme plus gentil.

(MOUSKES, v. 28693.)

NÂSSU, partic. passé du verbe naitre. Né, germé, levé. S'emploie surtout en parlant des grains semés qui commencent à sortir de terre : « ain biau bié bin nâssu », un beau blé bien levé. Morv. n. En vi. fr. *nascu* :

Cist regnes est si dolerus  
Si povres e si sufratius

De la granz genz qui est Nâscue.

(BENOIT v. 99.)

Berry : « naissance » = germination, pousse de blé ; — Poitou : « nesso », germé, levé ; — Suisse rom. « nascein », nouveau-né en parlant des animaux ; — rom. prov. *nâscer*, *nâisser*, *naitre* ; — esp. *nacer* ; — port. *nâscer* ; — ital. *nâscere*, comme en bas I. Du l. *nâsci*, *naitre*. Ce verbe était souvent usité en parlant des plantes. Dieu dit à Moïse, - *Lévitique*, xxv, 11 - :

Quia jubileus est... non seretis neque metetis sponte in agro Nâscentia.

Saint Luc, VIII, 6, - à propos de la parabole évangélique du grain jeté sur la pierre dit :

Cecidit super petram et Natum aruit quia non habebat humorem.

NÂTE, v. n. Naitre. Morv. n.

NÂYER, v. a. Noyer, enfoncer dans l'eau, submerger.

Li roys s'assit sur le bort de la nef... et me dist ainsi : Seneschaus, nous a bien moustreï nostre Diex son grant pouoir que uns de ces petits vens dut avoir Nâié le roy de France, sa femme et ses enfants et toute sa compaignie.

(JOINVILLE, p. 348.)

Nus ne vous sauroit dire conte  
Des morz, des pris ne des Naiez.

(GUILL. GUIART, v. 6559.)

Si sommes Nayés, ne Nayera-t-il pas comme nous?... A l'exemple de celuy milour anglois esleut mourir Nayé dedens un tonneau de Malvesie.

(Pantagruel, IV, 21, 58.)

Ha! mon Gieu qu'il est genty et que çauroit esté dommage qu'il eust esté Nayé.

(MOLIÈRE, Don Juan, II, 2.)

— Nâyer (se) ou se nâiger = se noyer, tomber au fond de l'eau. Dans Rabelais nayer prend le sens réfléchi et s'emploie pour se nayer :

Je Naye, je naye, je meurs, bonnes gens, je naye.

(Pantagruel, IV, 18.)

— Nayer le chanvre, le faire rouir, le mettre à l'eau.

Berry, Champ., Norm. « nayer » ; — Jura : « nagî » ; — Fr.-Comté : « nâser, nâsi, nâisir » ; — Poitou : « nâger » ; — wallon : « neyer, niyer, nooyer » ; — Forez : « nâisâ » ; — Suisse rom.

« néza, nézi, » rouir, « néhi, neihi », noyer. — Par extension « naïser » signifie moisir à Genève. L'anc. langue a dit naïser pour rouir :

Les faisceaux (de chanvre) seront portés à l'eau pour rouir ou Naïser... Auquel temps vostre chanvre se Naïsera très bien... La bonne saison du Naïser ou rouir est toujours dans les plus grandes chaleurs...

(OL. DE SERRES, p. 666, 667.)

Le poitevin « néger » reproduit le rom. prov. *negar*, l'ital. *negare*, l'esp. *anegar*, pour noyer, tiré du l. *necare*. En ital. *annegare* = étouffer dans l'eau. (Voy. *Naiger*, *Niyer*.)

NĀYOU, s. m. Rouitoir, rouissoir, lieu où l'on fait rouir le chanvre. De nāyer = noyer, submerger. (Voy. *Naigeou*.)

NĒAN, s. m. Croûte qui se forme sur la tête des enfants par suite de maladie ou de malpropreté. Morv. n. n.-o.

NEILLE, s. f. Nielle par métathèse, la nigelle arvine, *nigella arvensis* de Linné.

Corse : *niellu* = noir ; — ital. *nigella*, comme en latin *nigella*, dimin. de *niger*.

NEN, pron. pers. On, l'on : « nen fê deu bru », on fait du bruit. Nen a été probablement une forme euphonique de en, comme l'est non de on. Quelques personnes prononcent, même dans les villes, non dit pour on dit. La *Conférence agréable de deux paysans de Saint-Ouen* donne constamment nen pour on :

Nan di qui son allé assigé Pazi (Paris).... Nan dit qui zavons encore de leur couté le frère de Monsieur le Prencé.... Ces godeluriaux qui disa : Nan fait ci, Nan fait ça.... Nan dit que Monsieur de Biaufort l'avet (Mazarin) déjà appelé en duel, s'il etet gentihomme..... Nan dit quan abatra ton lé pou le faire passé.....

(Discours I, II, III, IV.)

On prononçait aussi nen plus pour non plus, pas davantage. Le *Gloss. du Centre* cite à ce sujet, d'après Roquefort, deux vers du dialogue du *Mondain* :

Qui n'a d'argent l'on n'en tient compte  
Nen plus que d'une vieille pelle.

Len, dit Palsgrave, = on. Dans le dialogue de

Pierrot et de Charlotte qui ouvre le second acte de son *Don Juan*, Molière emploie aussi l'en pour l'on :

Mathurine est arrivée là à qui L'en a fait les doux yeux.... Je veux que L'en fasse comme L'en fait quand L'en aime comme il faut....

En et l'en, pour on et l'on, étaient donc usités dans le patois des environs de Paris au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles :

En la contrée, En ne savoit  
Meillor buez qu'estoient li suen.  
(Renart, v. 45346.)

L'en dit qu'eschaudez eve crient.  
(Ib. v. 15594.)

Li plusors songent de nuitz  
Maintes choses couvêtement  
Que L'en voit puis apertement.  
(R. de la R. v. 20.)

Gesir est ennuieuse chose  
Quant L'en ne dort ne ne repose.  
(Ib. v. 2508.)

L'en doit amer les liex de sa nativité  
(Test. de J. M. v. 921.)

Lesquieux enseïgnemens le roy escript de sa sainte main, si comme L'en dit

(Hist. de saint Louis, p. 236.)

NĒNIN, s. f. Nourrice dans le langage enfantin : une bonne « nénin » ; cet enfant aime beaucoup sa « nénin. » Faut-il rattacher ce mot aux Nénies des Romains ? La nénie était quelqf. une chanson à l'usage des enfants (*puerorum nenias*, dans Horace), une dormeuse chantée par les nourrices. Les berceuses, *nanne* ou *ninni* corses, les *ninnidos* sardes, les *nannarismata* grecques sont un souvenir encore vivant de ces chansons populaires. L'enfant Jésus, pendant la nuit de Noël, a ses nénies en Italie et en beaucoup d'autres contrées :

Dormi, dormi, nel mio senno  
Dormi, o mio fior Nazareno.  
Il mio cuor culla sarà ;  
Fa la ninna, nanna na.

(Chants popul. de la Sardaigne, p. 231.)

En Finlande, la *nainen* est la paranymphe de l'épousée, celle qui l'accompagne le jour de ses noces.

Saint. « nénénet » ; — Champ. « nénénette », sein ; — Genève : « nâne, nainnain », nourrice ; —

Suisse rom. « nane, nanne, nanan », nourrice ; « nané, néné », sommeil, dodo ; — wallon : « nâner », dormir ; « fer nânane, nanan ou nannan » ; — Limousin : « ninâ, neina », bercer ; — rouclî : « faire ninète », faire dodo ; — ital. *ninnare*, bercer en chantant ; *far la ninna nanna*, faire dodo ; — port. *ninar*, dorloter.

**NETTILLE**, s. f. Lentille. Presque partout le langage populaire a conservé la forme vicieuse nentille pour lentille. Le vi. fr. avait l'adj. lentilleux, marqué de taches de rousseur, mot très expressif auquel correspond notre mot « piolé. » La femelle du loup, dans le *Roman de Renart*, - v. 133, — est : Hersent la lentilleuse. Dans Palsgr., - p. 223, - les lentilles du visage sont aussi appelées : Bran de Judas. En l. *lenticula*, taches de rousseur ; *lenticulosus*, marqué de taches de rousseur. Ménage, - Obs., p. 304, - notwithstanding la dérivation du l. *lenticula*, dimin. de *lens*, tenait pour nentille :

Il faut dire des Nentilles avec les Parisiens et non pas des lentilles avec les Angevins.

**NÈPE**, s. f. Nêfle, fruit du nêflîer. Vi. fr. neple, nesple. Dans nêpe, l'm initial du l. *mespilum* se change en n, mais le p que le fr. change en f se maintient. Un nom de lieu en Nivernais a conservé la forme latine : Le Mesple, c<sup>o</sup> de Saint-Seine.

Hainaut : « nêpe » ; — Flandre : « nieppe » ; — wallon (Mons) : « neppe » ; — Forez : « nopole » ; Prov. « nespou » ; — ital. *nespola* ; — port. *nespera* ; — esp. *nispola*. (Voy. *Mêle*.)

**NÊPI**, s. m. Nêflîer, apocope de nêpier. Morv. n. n.-o. En Lorraine « nêpi », nêflîer ; — wallon : « nêpier » ; — Prov. « nespier » ; — ital. *nespolo* ; — esp. *nispéro*. Du l. *mespilus*, nêflîer.

**NÊTÉGER**, v. a. Nettoyer, rendre propre. Morv. n. n.-o. En rom. prov. *netéjar*, *neteyar*. Limousin : « nettéger. » Le *Gloss. du Centre* a les deux formes « nettoyer, nétéger. » Nous n'avons pas la troisième « nettir. » (Voy. *Nétéier*.)

**NÊTÉIER**, v. a. Nettoyer, rendre net, propre. Au XVII<sup>e</sup> siècle, quelques-uns, dit Chifflet dans sa grammaire, prononçaient nettéier. Il en était de même au XIV<sup>e</sup> siècle :

Ala en sa cuisine veoir que sa chamberiere faisoit, se sa loissive couloit et se elle Netteyoit sa vaisselle. (Châtelet, II, p. 491.)

Selon Richelet, nettoyer pour nettéier est une forme à l'usage exclusif des poètes. Un texte du XIII<sup>e</sup> siècle, cité par M. Littré à l'histoire du mot, prouve cependant qu'à cette époque on écrivait déjà nétoier et qu'on disait baloier pour balayer. Joinville, - p. 404, - donne à l'adj. net au fig. le sens de pur, tel que le renfermait au reste le l. *nitidus* :

Les bénéfices de sainte Eglise donne à bones personnes et de Netto vie et si le fai par conseil de preudhones et de Nettes gens.

Rabelais dit netti pour nettoyé, lavé :

Lorsque les enfants bien Nettis, bien repuz et alaictés dorment profondément.....

(Pantagruel, III, 13.)

Ol. de Serres, - p. 896, - appelle eau nette de l'eau claire ou au moins propre :

Par faute de boire ou de boire eau non Nette, ains orde et puante....

Champ., Flandre : « nettier », nettoyer ; — Norm. « nêtier, nêtir » ; — Poitou, wallon : « nettir. » (Voy. *Notéier*.)

**NEU**, s. f. Nuit : « ai l'entré d'neu », à la brune ; « al ó neu », il est nuit. Dans Roquefort, neu nuit ; neuetamment, nuitamment. Fr.-Comté, Lorraine, Saintonge : « neut » ; — Poitou : « neuil, neut » ; — Jura : « nat. net. »

**NEU, E**, adj. Neuf, neuve. Au fém. on fait légèrement sentir l'e muet dans neuve : « al é mettu gé chausses neu' », il a mis ses bas neufs.

**NEUCHE, NUCHE**, s. f. Soueche, tronc d'arbre dans une partie du Morv. n. Nœud des troncs raboteux dans quelques loc. du Morv. b. Le wallon « nouck » signifie nœud en général et excoissance ligneuse. Le dimin. « nokion » désigne un morceau, un fragmet, le bout d'une chose comme le simple « noce » en Normandie. « Neuche, nuche », est identique au fr. nuque qui paraît être de source germanique. Le néerlandais *noche* est la colonne vertébrale composée d'os qu'on peut assimiler à des nœuds d'arbre. Comp. avec l'anglais *neck*, collet, cou, et le flamand *nek*, nuque. L'allemand *nacken* fait penser au verbe *nîchen*, branler la tête



par un mouvement articulaire du cou. En suédois *nacke* = nuque, comme en esp. *nuca*. L'italien *nocchio* désigne aussi un nœud d'arbre. (Voyez *Niquote, Nouet*.)

**NEUILLÉ**, s. m. Amas de balayures, tas d'immondices, retraits où l'on jette les ordures de toute sorte. (Voy. *Neuilles*.)

**NEUILLES**, s. f. plur. Balayures d'une maison, immondices. A Nevers, suivant le *Gloss. du Centre*, « nures » a la même signification. En Flandre et ailleurs on donnait le nom de « nieulles, neules », à des pains à cacheter de toute couleur que l'on jetait au peuple dans certains jours de fête. A la solennité de la Pentecôte, dit M. Nisard dans ses *Curiosités de l'étym. fr.*, - p. 303, - on jetait même dans les églises des pâtisseries mêlées à des feuilles de chêne, des fleurs et des étoupes enflammées. Au *Gloria in excelsis* on lâchait des oiseaux ayant des « nieules » attachées aux pattes. Ducange (à *Nebula*) cite plusieurs textes qui font mention de ces usages. Faut-il rattacher notre mot à ce souvenir du moyen âge en l'interprétant comme choses qui voltigent dans l'air, et en le dérivant du l. *nebula* qui renfermait l'idée d'objet sans valeur puisque *nebulo* se disait d'un homme de rien, et en l'assimilant à l'ital. *nubila, nugola, nuvola*, petit nuage ?

Le poitevin « nule », le wallon « nûle, noule », le vi. fr. *neble, neule*, qui avaient le double sens de nuage et de pâtisserie légère telle que des oublis, des gaufres, des pains à chanter, le bas-latin *nebula, nubicula*, interprété dans le *Glossaire* de Duc. : Ex flore farinae et aqua, ont évidemment la même origine comme aussi peut-être le français nouilles. Dans quelques diocèses de France, le nieullier (*nebularius*) était l'homme chargé du soin des neules ou nieulles, soit pour les distribuer dans les jours de fête, soit pour en ramasser les débris à la suite des offices où elles figuraient. Doit-on, au contraire, dériver neuilles de *nucula*, dimin. du l. *nux*, écaille de noix prise pour type d'épluchure ? On disait à Rome *relinquere nucas*, pour renoncer aux choses de l'enfance, aux bagatelles. La première conjecture nous paraît la plus sûre bien que le mot suivant donne un certain appui à la seconde.

**NEUILLON**, s. m. Amande de la noisette et des

autres fruits à écale. En Berry, « neuillon » désigne un petit noyau de fruit, une noisette et aussi chacun des quatre morceaux qui composent l'amande de la noix. On trouve le dimin. *nucella*, petite noix, dans Apicius qui a écrit un livre de cuisine. *Nucalis* a donné au fr. noyau bien rapproché de « neuillon. » En Champ. « noyaux » se dit à la fois de boutons, de nœuds et des amandes de fruits. Le *Dictionariolum* traduit le l. *nucleus* par : Ce qui est bon à manger d'une noix, amande et semblables. (Voy. *Enneuillé*.)

**NEURE**, v. n. Nuire, être préjudiciable : « c' qui va m' neure », ceci va me faire du tort.

*Ind. prés.* i neu, teu neu, a neu ; i nuon, vô nué, a nuan ; — *Imparf.* i nuô, teu nuô, a nuô ; i nuion, vô nué, a nuein ; — *Futur* : i neuré, teu neuré, a neuré ; i neurin, vô neurin, a neurin ; — *Impér.* neu ; — *Part. prés.* nuan ; — *Infin.* neure ; — *Part. pass.* neu.

N'estre n'en deit, qu'il nos Neust  
Mult volentiers, se il peust.

(BENOIT, v. 9204.)

Douçor i ot et amertume,  
J'ai bien sentu et cogneu  
Qu'il m'a aidé et m'a Neu.

(R. de la R. v. 1885.)

Dans la gracieuse romance que Leroux de Liney a comprise parmi ses *Chants historiques*, - I, p. 139, - l'amant se plaint comme Roméo de la lumière du jour :

Pou ai géu  
En la chambre de joie.  
Hu et hu ! trop m'a Nêu  
L'aube qui me guerroie.

**NEURIN**, s. m. Bétail d'élève. Une ferme prospère lorsqu'elle a beaucoup de « neurin » ; voilà un brave « neurin. » On dit « un ché d'neurin » pour une tête de bétail. Le troupeau de bêtes à cornes est indifféremment « l' bestiau » ou « l' neurin. » Dans l'anc. langue norrin, nourrin :

Li aucun laissoient à labourer leurs terres et à faire  
Norrin de bestes et de chevaux.

(Duc. *Nutricatio*.)

En Berry comme en Saintonge le sens de « norrin » ou « nourrain » est restreint aux cochons d'élève. Un « nourrain » est un jeune porc. Dans le patois du Centre « nourrer » = nourrir ; — Norm. « norreturiau », jeune porc sevré ; —



Suisse rom. « norrein », jeune bétail ; — Forez : « nourrain », carpe d'empoisonnement, petit cochon de lait ; — wallon : « nourin », jeune porc à l'engrais ; — Aunis : « norain », cochon de lait, chevelu d'une plante comme en rom. prov. *noirin*. En Poitou, « norrain, nourrain », signifie à la fois pâturage et animal qui a été nourri, mouton ou porc sevré. Le nourrain en fr. est le menu poisson que nous appelons « bourre. »

Du l. *nutrire*, nourrir, éclore. (Voy. *Alvin*.)

**NEURSON**, s. m. Nourrisson, par syncope de *neureçon*. Les « neursons » d'un domaine sont les animaux de toute espèce qu'on élève, aussi bien le bétail à cornes que les moutons, les porcs et les volailles. On restreint quelquefois le sens du mot de manière à ce qu'il ne désigne plus que les cochons ou « habillés de soie. » En général dans le vi. fr. *nourreçon*, *nourriçon*, se disait aussi de toute bête nourrie par un cultivateur :

Environ Chimai, enz ès villages de là priès, levèrent ce jour plus de douze mille blanches bestes, mille pors et cinq cens vaces et buefs car c'est une marce moult racmplie de bestail et de Nourçons.

(FROISSART, *le Premier Livre*, I, p. 286.)

Prisent vacas, brebis et pors...

Prisent cevas, mules et gent,  
Et trestoute leur Nourçon.

(MOUSKES, v. 30051.)

Voici le tableau d'un riche domaine rural :

Sa meson sist joste un plessié  
Qui estoit richement garnie  
De tot le bien que terre erie,  
Si con de vaches et de bués  
De brebiz et de lait et d'nés,  
D'anes et d'autres Noriçons  
De gelines et de chapons  
De ce i avoit à planté.

(Renart, v. 4947.)

Le mot s'appliquait également aux personnes :

Marchomires avoit à non ;  
Cele ki l'ot à Nourçon  
Le cela et tint comme sien.

(MOUSKES, v. 115.)

Si eurent moult li enfançon  
Pour la très boine Nourçon

Moult furent biel cil enfançon,  
Si morurent à Nourçon.

(Ib. v. 2741, 14914.)

Rouchi : « nourson », aptitude des bœufs à

l'engraissement ; — Poitou : « nourrigeon », nourrisson. (Voy. *Neurin*.)

**NAQUE**, s. f. Naque, morve, humeur qui sort des narines. En vi. fr. *nasque*, morve, nez. Dans plusieurs patois « naque » signifie aussi nez, odorat. Le verbe *renasquer*, tiré du primitif, figure assez drôlement dans une lettre de Ch. de Sévigné, - iv, p. 345 - :

M<sup>lle</sup> du Plessis a couru au lit et au lieu de porter le mouchoir à la bouche de ma mère, elle lui a pincé le nez d'une force qui a fait crier les hauts cris à la pauvre malade ; elle n'a pu s'empêcher de Renasquer un peu contre le zèle indiscret qui avait causé ce transport.

Le *Dict. de l'Acad.* (1694) définit ce verbe : Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez. En Norm. il signifie renifler.

Pic. « naque », nez, piste ; — Flandre : « avoir du naque », avoir bon nez ; — Bourg. « naiquai », rendre par le nez ; « naiquous », morveux ; — wallon (Mons) : « naque », odorat ; « naquer », flairer, fureter avec le nez comme les chiens ; — rouchi : « naquer », flairer ; « naquetout », celui qui fourre partout le nez ; « nactieux », délicat, dégoûté ; — Luxembourg : « nanreux », ib. ; — Poitou : « naere », morve ; « naerou », morveux.

Le forézien « naquerot », petit homme, est l'équivalent du fr. morveux pris au figuré. (Voyez *Niaquou*.)

Naque est-il dérivé du latin *nasus*, nez, qui a donné à Ovide le surnom de Naso, et à Scipion celui de Nasica ? On remarquera que dans plusieurs patois, ceux du Nord principalement, « nase, naze », signifie à la fois nez et morve. Le sens que le vi. fr. et les patois de Champ., Flandre et Picardie donnent à « nacquieux, nactieux », celui qui a le nez fin, celui qui est difficile, délicat, nous ramène encore à la même origine, car en l. *habere nasum* se disait pour avoir du nez, e.-à-d. être recherché dans ses goûts, être délicat. Chez Horace, *emunctæ naris homo*, homme d'un goût raffiné. En anglais *nosed* a le même sens. Dans le dialecte des îles Shetland « to niag » est synon. de *to carp* et signifie critiquer, épiloguer ; « niaggin » = pointilleux. (Voy. *Nareillou*.) Renasquer n'est probablement, le reduplicatif écarté, qu'une syncope de *naricare* formé de *naris* comme marine.

Ducange : *Naricus*, celui qui renifle. (Voy. *Morvou*, *Morver*.)

**NIAQUOU, OUSE**, adj. Morveux, celui qui a de la morve au nez. Se dit d'un enfant. En Bourgogne, « *naïquous* », petit homme prétentieux, comme en Forez « *naquerot*. » Les jeunes garçons jadis attachés au service des jeux de paume étaient appelés *naquets* ou *naquets*. S'il faut en croire les vers ironiques de Marot, ces jeunes gens appartenaient aux dernières classes de la société :

Lors les seigneurs estoient petits *Nacquets*.

D'aulx et oignons se faisoient les *banquets*.

Ils étaient chargés, dit Roquefort, de marquer le jeu ou de *naqueter*, comme on le voit dans le patois de Champagne. Suivant Henri Estienne, *naqueter* quelqu'un ou après quelqu'un e'était lui servir de valet, lui rendre de bas offices.

*Naquet* se rattache-t-il à *naque*, morve, et signifiait-il morveux dans le sens familier et méprisant que nous donnons à ce mot en fr. ? Cela est vraisemblable. On peut consulter à ce sujet le glossaire des *Noëls* de La Monnaye (à *Naquaï*). En Champ. le « *nacquet* », celui qui marque au jeu de paume, est appelé « *narqueteur* », terme qui se rattache à *narquois*, grimaces, et au fr. *narquois*, moqueur, railleur, tiré comme le verbe *narguer* du type inusité *naricare*. Le piémontais « *nacé* » = se moquer, comme « *far nèc gnèc*. » Le subst. « *nast* » = flair, odorat. En wallon « *nâguet* » = espiègle ; « *nagueler* », fureter, fouiller. (Voyez *Nâhiou*.)

**NIAR**, s. m. Nerf. A Genève « *s'énierler* » signifie s'éreinter pour s'énervier. Dans la région « *nierf*, *niarf* » = nerf.

**NIAU**, s. m. Nichet, œuf qu'on laisse dans le nid pour attirer les poules. En wallon (Mons), « *niai*. » Un faucon « *niais* », dans le langage des fauconniers, était l'oiseau pris au nid, non développé encore. *Niau* comme *niais* se rattache à *nidus*, nid, que le vi. fr. a longtemps écrit *ni*.

Il. Maine : « *niau* » ; — Poitou : « *nio*, *niou*, *niouc* » ; — Norm. « *niau*, *niet*, *niou* » ; — Forez : « *niat*, *niron* » ; — Auvergne : « *nio*, *gniau* » ; — Suisse rom. « *niô*, *gniô* », d'où le verbe « *deniôla* », dénicher ; — Provence : « *niau*. »

Dans le *Gloss. du Centre*, le « *niau* » d'un

avare est le nid aux écus en même temps que le nichet. Dans le *Noël des Grands Jours*, en patois auvergnat du XVII<sup>e</sup> siècle, que j'ai déjà cité, « *nio* » a la même signification.

Son *Nio* cadenassa

Sen re paya dau tout,

il met sous clef son magot sans rien payer du tout.

En Corse, le « *niau* » est appelé *nidicale* ; — port. *ninho* ; — esp. *nidal*.

— *Niault*, nom de loc., e<sup>es</sup> de Chouigny et d'Onlay ; *Niau*, *Niaux* au XVII<sup>e</sup> siècle ; *Nidy*, dans l'*Inventaire de Marolles* : maison du petit *Nidy*, en 1371. *Nioul*, e<sup>es</sup> de Magny-Cours, est écrit *Nyo* en 1406, *Niou* en 1500.

**NIBULEU, EUSE**, adj. Nébuleux, trouble : du vin « *nibuleu* », de l'eau « *nibuleuse*. »

**NICÉSSAIRE**, adj. Nécessaire : « *a n'è pâ son nicéssaire* », il manque de tout.

**NICHE, NIZE**, s. f. Œuf que les mouches déposent sur la viande et qui n'est pas encore éclos. En Norm. « *nichet*, *nicheu*, *nichot* » = mauvais œuf ; — Pic. « *nichouère* », œuf couvain des poulaillers. Le prov. a les deux formes *nichar* et *nissar* pour *nicher* ; *nisada*, *nichée*. (Voy. *Niau*.)

**NICOT**, s. m. Simple, *niais*, nigaud, maladroit. Ce mot est quelquef. une abréviation du nom de baptême Dominique. On prononce alors *M'nicot*. *Nicot* est l'augmentatif du vi. fr. *nice* qui signifiait également *niais*, ignorant, sans expérience, offrant à peu près le même sens que *novice*. L'équivalent en Berry est « *nicon*. »

Oraces dist, qui n'est point Nices.

Quant li fol eschivent les vices

Il se torment à lor contraire.

(R. de la R. v. 5761.)

Nicete fu, si ne pensoit

Nul mal, ne nul engin qui soit ;

Mès moult iert envoisie et gaie,

Car jone chose ne s'esmaie.

(Ib. v. 1271.)

*Nicette*, petite *niaise*, était un dimin. de *nice* et non pas le simple fém. de ce mot, comme le suppose Roquefort. Les textes précédents le démontrent assez. On disait *niceté* et *nicement* pour

simplicité, niaiserie et simplement, niaisement. La forme norm. et pic. est « niche. »

Qui porroit trouver, dist Marote Ridée, l'erbe qui réveille les Niches maris, j'en donnoie jusques à ma chemise.

(Évang. des *Quenouilles*, p. 65.)

Parlant d'un homme des champs, le roman de *Doon de Maïence* nous dit qu'il

..... Se contenoit assez Nicheitement  
Comme chil qui du siècle ne savoit tant ne quant.  
(V. 2663.)

Ce qui équivalait à le donner pour un nigaud. Au reste, nigaud est probablement une variante de nicot, le c ou le q se changeant en g comme dans aigue pour *aqua*, égal pour *æqualis*, etc. Cette forme niche pour nice explique le participe « déniché », vif, éveillé, c'est-à-dire déniaisé, qui est usité en Pic., en Berry et ailleurs.

— Nom de famille et entre autres du célèbre Jean Nicot, à qui nous devons le tabac et le *Trésor de la langue française*.

Poitou : « nice », niais ; — Norm. « nichot », nigaud ; — rom. prov. *nec, niaic, nizaic*, niais ; — l'esp. *halcon niego* répond au fr. faucon niais. Voy. *Nioche, Niquedouille*.)

**NIÈPE**, s. f. Guépe. Env. d'Avallon. En Normandie, « vépres, vrépres », guépes.

**NIÉVROU, OUSE**. Se dit quelquefois dans la région sur le ton plaisant pour désigner un habitant ou une habitante de la Nièvre. Le *Glossaire du Centre* enregistre malicieusement le mot Nivernichon qui, suivant lui, s'appliquerait à un habitant du Nivernais, comme Bourbonnichon à un homme du Bourbonnais et Berrichon à un homme du Berry. Nous protestons contre une dénomination complètement inusitée chez nous, mais reconnaissant avec M. Jaubert que Niverniste offre une terminaison irrégulière, nous proposons Niévrou comme terme de transaction. On prononcera Niévrou en-dehors du Morvan et tout le monde sera d'accord. Remarquons en passant et sans aucune allusion que dans le pays de Bray, en Normandie, « nièvre » signifie mutin.

**NIGUIAIRE**, adj. Se dit d'une vache lorsqu'on l'a séparée de son veau pour la traire : vache « niguière », vache dont le veau est éloigné ou sévré. Le rad. *nigue* = nice. (Voy. *Niquedouille*.)

**NINNI**, particule négative. Nenni, non. On prononce « nin-ni, » Quoiqu'elle se trouve encore dans les dictionnaires, cette forme de négation n'est plus usitée que dans les patois et c'est grand dommage, car elle est moins sèche que non. Elle figure gracieusement dans ces vers de Marot :

Un doux Nenny avec un doux sourire  
Est tant honnête, il le vous faut apprendre.  
(MAROT. *De ouy et nenny*.)

Le grammairien Robert Estienne écrit nani et nanin. Joinville, - p. 178, - répond nanin pour non :

Il me demanda si je estoie cousins le roy ; et je li dis que Nanin.

De même dans le patois du peuple de Paris au XVII<sup>e</sup> siècle :

Il allien à la procession ? — Nanin, nanin, continue Janin.

(*Conférence agréable*, discours II.)

Soit pour oui ou pour Nannin,  
Quant veux parler aux chambrières,  
Je vais criant : Peaux de lapin ?  
A moi venir n'arrestez guères.

(*Les Cris de Paris*.)

Dans la chronique de Benoît, nanal, nenal. Ce trouvère emploie aussi la négation naie que Diez dérive d'une autre racine. Cependant, dans l'anglais de Palsgr., - p. 866, - *nay, naye* = nenny, forme qui rappelle le mot comtois « nenet », non. Bourg. « nainin » ; — Berry : « nanni » ; — Norm. « nannin » ; — Flandre : « nin. » Du latin *non illud*, non cela. Le vi. fr. a prononcé nen pour non et cela explique la notation nenni. (Voyez *Nen*.)

**NIOCHE**, s. m. Nigaud, niais, nul. S'emploie adject. : avoir l'air « nioche. » En wallon, « ninoche », imbécile, que l'auteur d'un glossaire de cette région rattache à « inocheant » pour innocent. A Genève : « niôque », femme ou fille bornée. Forez, Savoie : « nioche » ; — Berry : « nioche », lourdaud ; — Jura : « niauche » ; — Suisse rom. « nioka », personne stupide ; « niokerie », niaiserie ; — ital. *gnocco*, sot, niais. (Voyez *Nicot, Niquedouille*.)

**NIPE**, s. f. Portion d'une chose comestible, de galette, de pain : il a emporté une grosse « nipe » du gâteau. Morv. n. En vi. fr. *nippe* a eu quelquefois

la même signific., témoin ce passage du roman de *Francion*, - p. 267 - :

Et s'étant retiré à un coin, il tira d'un bissac quelques reliquats de la noce dont je lui arrachai goulûment de bonnes Nippes.....

Nippe, dans sa double acception, renferme l'idée d'un morceau, d'une pièce isolée, soit d'habillement, soit de toute autre chose. Chez nous, « déniper » signifie au fond mettre en morceaux, en pièces. L'anglais *nip* se dit d'un coup d'ongle ou de dent ; *to nip*, mordre, pincer. Comp. avec le flamand *nypen*, pincer ; *nyp-tange*, tenailles. (Voy. *Déniper*.)

NIPIEN, s. m. Vaurien, mauvais sujet. Notre mot « gueurnipille », avec la même signific. appliquée aux femmes, renferme peut-être la même racine.

NIQUEDOUILLE, s. m. Niais, imbécile. Ce terme existe presque partout. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre niquedouille pour nigaud, usité en Berry, en Norm. et en Suisse. Dans l'Yonne on prononce « nicadouille » ; — Jura : « niquedouille, niguedouille » ; — Flandre : « nicdouille. » Il est probable que les préfixes nique et nigue qui se montrent dans niquedouille et niguedouille, représentent le vi. fr. nice. La première variante est peut-être une anc. forme picarde. Nigaud, que Diez suppose être d'origine germ., nous paraît un augment. de nigue pour niche ou nice. Dans le H. Maine, « nige, nigue, nique », sont également usités pour nigaud. Le fr. nigaudement est à la lettre le vi. fr. nichement ou nicement. Le groupe entier des mots exprimant la naïveté mêlée de sottise se rattacherait-il comme le fr. niais au l. *nidus* ? En ital. *nidiace* = niais, celui qui n'est pas encore sorti de son nid, simple, sot. Nous disons dans notre patois « anicher », pour faire des niaiseries, jouer avec des riens. L'ancienne langue avait niger qui en Berry signifie être au nid, pour dire des niaiseries. A Liège « nyaie » = nichée. D'un autre côté, Palsgrave, - p. 270, - traduit l'anglais *simple body* par nict. L'anglais moderne *ninny* est synonyme de *simpleton*, pour niais. En Pic. « ninité » a la même signific. et s'emploie comme équivalent de niche. Quant au suffixe douille qui complète le mot niquedouille, on le retrouve probablement dans le fr. bredouille. (Voy. *Nicot*, *Nioche*.)

NIQUOTE, s. f. Nuque : « lai niquotte » du cou. Nique et nuque semblent être identiques et appartenir à la même étymologie (1). En allem. *genick* = nuque et cou ; *kopfnicken*, signe de tête ; *nicken*, faire un signe de tête, c'est-à-dire le signe qui est sous-entendu dans la locution pop. : faire la nique ou le niquet.

Pernin Cohen fist au suppliant..... le Niquet.  
(Duc. *Niquetus*.)

Dans Comenius, - p. 101, - niquer répond au l. *nictare* tiré de *nicere*, faire signe, et au bas l. *nicitare*, cligner :

Le sommeillant cligne ou Nique de la teste.

Suivant Roquefort, le niquet est l'assoupissement qui fait incliner ou cligner la tête de droite et de gauche. En wallon le mot s'applique à un sommeil de courte durée et en général à une secousse. Dans le Jura « niquet » est synonyme de sieste.

Nous voyons d'autre part que Dante appelle nuque la partie supérieure de la tête :

Cosi 'l sovran li denti 'l' altro pose  
Là ve 'l cervel s'aggiunge colla Nuca.

(*Inf.* xxxii, 42.)

On lit dans une lettre de rémission :

Le suppliant atteigny icellui... entre la Nusque du nez et de l'ueil...

(Duc. *Nusca*.)

Nusque dans ces passages rappelle l'ital. moderne *nocca*, jointure des doigts, et peut-être le berrichon « noque », nœud du gosier. Dans le wallon (Luxembourg), le diminutif « noquette »,

(1) La racine *νυ, νευ*, qui est dans le grec *νεύειν, νεύμα, νεύσις, νευτάξιν*, et dans le latin *nuere, nutare, numen*, répond à la racine *ni* (ν grec = y ou i), qui est dans le latin *nicere, nictare*, son fréquentatif, et *nicere*, primitif de *connicere*, comme dans le fr. nique et conniver, tous ces termes renfermant, avec des nuances, la signific. pencher la tête, faire un mouvement, un signe, soit pour exprimer une volonté, soit pour sommeiller, soit même pour se moquer silencieusement. Nique en fr., qui est le latin *nictus*, pris dans une acception particulière de raillerie, a pour équivalents *nyck* en suédois, *nykke* en danois, *nuk* en hollandais, mots qui ne signifient malice que par interprétation du mouvement, du signe qui manifeste l'intention moqueuse ou maligne. Le flamand *neyging*, inclination, *neygen*, faire la révérence, appartient probablement au même groupe. Plante, dans un seul vers, - *Asinaria*, v. 763, - résume pour ainsi dire tout le sens contenu dans la racine *ni* = *ni* en disant d'une femme honnête qu'elle ne doit faire à un homme aucun signe de la tête, du nez, des lèvres ou des yeux :

Neque illa ulli homini nutet, nictet, annuat.



petit nœud, semble répondre à « niquette. » La région de Liège dit « nokaie, noukaie », tiré de « nouk », nœud, pour désigner les petits os des phalanges des doigts et des orteils, comme le latin *nodus*. Enfin le vi. fr. avait le mot *nosces* pour désigner un bijou en forme de nœud, un bracelet peut-être :

Et fist sour .I. arbre gieter  
Nosces d'or, aniaus et afices  
Et juiiaus autres biaux et rices.

(MOUSKES, v. 13729.)

Après avoir encore remarqué que dans la basse-lat. *nosca*, *noschia*, *nusca*, semblent être identiques, serait-il bien téméraire de conclure que la racine nu = ni, prise à son origine, a d'abord indiqué le nœud du chignon, l'articulation du cou au moyen de laquelle on fait un mouvement de la tête, et que le l. *nodus*, l'anc. h.-allemand *chnodo*, le flamand *knoop*, nœud, bien rapproché de *knih*, signe de tête, et l'anglais *knob*, *knop*, *knot*, nœud, *knuckte*, articulation, bien rapproché aussi de *to knit*, synonym. du l. *nivere*, sont également dérivés d'une source indo-germanique plutôt qu'arabe. En tous cas, l'origine de « nique » et de « niquote » remonte certainement beaucoup plus haut que l'allemand *nicken*, contrairement à ce que nous avons avancé ailleurs. (Voyez *Eurniquer*.)

**NIVLEMENT**, s. m. Nivellement, aplanissement : « i niv'l, teu niv'l, a niv'l », pour je nivelle, etc. « Nivel » = niveau appartient au rom. prov. et à plusieurs patois : « a nivel de l'ayga », au niveau de l'eau. (RAYNOUARD, *Lirell.*) Du latin *libella*, niveau.

**NIYER**, v. a. Noyer, plonger dans l'eau. Poutou : « niger. »

C'est le gouffre de Saternie  
Que qant qui i entre s'i Nic.

(Renart, v. 28430.)

Ils le firent tout nu de ses dras despoillier,  
Puis ont le cors lavé et très bien fait Nier.

(Chanson d'Antioche, v. 1091.)

Le savant éditeur de la *Chanson d'Antioche* donne ici à « nier, niyer », le sens de nettoyer. Nous croyons l'interprétation inexacte. Le vi. fr. avait les trois notations *naier*, *neyer*, *niyer*, pour *noyer*. Étymologiquement elles signifiaient égale-

ment tuer par immersion, mais dans l'usage, elles étaient usitées pour mouiller à fond, tremper dans l'eau. (Voy. *Näyer*.)

**NIZE**, s. f. Œuf que déposent les insectes. En Champ. « niser », faire son nid. (Voy. *Niche*.)

**NO**, partic. négat. Non. On prononce en beaucoup de lieux « anno », formé de l'interj. ah et de la négation. L'o est bref et d'une tenue quelque peu prolongée no-o. Rom. prov., ital., esp., *no* ; — port. *naô*. (Voy. *Anno*.)

**NÓ**, adj. Méchant, disposé à faire mal, à nuire. Morv. n. n.-o.

Faut-il voir dans ce mot un apocope du latin *nocens*, nuisible, méchant, au fig., qui s'est maintenu dans le dérivé innocent. Le Maine désigne sous le nom de « nocet » une sorte de revenant ou de lutin.

**NOË**. Noël, fête de la naissance du Sauveur et, par extension, fête religieuse ou de réjouissance en général. Un vieux chroniqueur racontant les cérémonies du baptême de Charles VI, dit qu'elles eurent lieu au milieu d'un grand concours de peuple criant : Noé, Noé !

Cum maxima multitudine plebis acclamante cum gaudio magno Noe, Noe.

(Duc. *Natale*.)

C'est cil qui nasqui sanz pechié,  
C'est cil qui soufri atachié  
Son cors en la crois et cloé,  
C'est cil qui nasqui au Noé.

(RUTEBEUF, II, p. 142.)

On a prétendu que le cri de Noël, familier au moyen âge, n'était pas identique au nom de la grande fête de la naissance du Sauveur, le premier s'écrivant nouel, noel, le second noex et noué, nouex. Les deux textes que nous citons suffiraient seuls à démontrer l' inanité de cette opinion. D'ailleurs qui n'adopterait à ce sujet la touchante réflexion d'un érudit (Ferdinand Denis) proclamant : Difficile de séparer le mot d'acclamation du nom qui désigne le jour de la naissance du Christ.

Bourgogne : « noei » ; — Hainaut : « noé » ; — Picardie : « noué » ; — Bresse : « noyé » ; — wallon : « noïé » ; (à Mons) : « noée, nouée. »

**NOGLIGENCE**. s. f. Négligence.



**NOGLIGENT**, adj. Négligent, qui a de la négligence. S'emploie aussi substantivement : « ç'ô eun noglient. »

**NOGUEILLON**, s. m. Toute chose noueuse, raboteuse, qui offre des aspérités.

**NOGUEILLOU**, **OUSE**, adj. Nouveux, raboteux.

**NOIGE**, **NOUÈGE**, s. f. Neige. Morv. n. « noize. » L'i du l. *nix* se change en oi dans les plus anciens textes :

Ainsi est blanche com Nois sor gravier.

(*G. de Viane*, v. 3469.)

Elle devint plus blanche que n'est la Noif négie.

Lors dist à soi-meismes : lasse ! je suis traie !

(*Contes, Dits, etc.*, I, p. 97.)

Au Roi premiers parla li vaillans Hardenois

Et dit au Roi premiers : je suis blans comme Nois.

(*Girart de Rossillon*, v. 753.)

Et cil ki fu plu blans ke Nois

Ne se deffent ne ne se muet.

(*Dolopathos*, v. 4745.)

Li souleux par matin se liève

De Noif furent les voies blanches.

(*Renart*, v. 1189.)

Quant au mardi tout droit commeneera li mois

C'on apele Jenvier assez sera de Nois.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 125.)

Enfin on trouve dans Froissart, - II, p. 46, - la forme noige telle qu'elle est usitée en Morvan :

Un gresil et une Noige va commencer si fort et si roides que merveilles fut...

Bourg. « noge » ; — Fr.-Comté : « nodge, noige » ; — Norm. « nige » ; — Jura : « na » ; — Lorraine : « nadge » ; — Poitou : « nive. »

**NOIGER**, **NOUÉGER**, v. n. Neiger. Morv. n. « noizer » : « l' temps ô couvri, a vé noiger ou noizer », le temps est couvert, il va neiger. Je n'ai pas rencontré le verbe noiger dans l'ancien français.

**NOMBEILLOT**, s. m. Nombri. Morv. n. Avons-nous ici un diminutif du vi. fr. *nomble*, dérivé comme *lombe*, terme anatomique, du l. *lumbus* ? On trouve en bas-latin le dimin. *lumbellus* et le mot *numbile* qui, comme *nomble*, désigne la longe, l'échinée des porcs.

Le convient paistre (l'épervier) un jour ou deux d'un Nomblet de porc.

(*Ménagier de Paris*, II, p. 299.)

« Nombeillot » pourrait n'être qu'une prononciation négligée de « lambeillot. »

Norm. « nomble », ventre des bêtes à cornes ; — Suisse rom. « lombloz, nomblo », pièce de porc et de vénerie. (Voy. *Lambeillot*.)

**NON**, pron. pers. ind. On : « non dit, non chante, non se dispute », pour on dit, on chante, on se dispute. (Voy. *Nen*.)

**NONCHEILLAN**, **ANTE**, part. prés., avec la négative, de l'anc. verbe *chaloir*, se soucier de, avoir cure de... Suivant l'étymol. un « noncheillan » est celui qui n'est chaud pour rien. Le verbe *nonchaloir* était quelquefois pris substantivement pour *nonchalance*. Du l. *calere*, être chaud, qui est impersonnel en italien. Dans cette langue l'adj. *non calente* représente exactement *nonchaland*.

**NONCHEILLANCE**, s. f. Nonchalance, insouciance, incurie. Dans Palsgr., - p. 247 - : Nonchailance, négligence. Le mot s'écrivait souvent *non-chalance*. Dans le mystère intitulé : *la Vengeance nostre Seigneur Jesuchrist*, Pilate racontant ses malheurs dit :

Lors pour pugnir ma deffailance,

Comme jetté à non-chalance

Fuz mis en l'isle de Ponthos.

(Voy. *Nonseillou*.)

**NONSEILLETÉ**, s. f. Nonchalance, négligence, incurie.

**NONSEILLOU**, **OUSE**, adj. Nonchalant, paresseux. Morv. n. Nonseillou = noncheillou par le changement ordinaire de *ch* en *s*.

**NOTRE**, adj. poss. des deux genres. Notre. On prononce « notre » lorsque l'adj. possessif n'est pas accompagné du substantif. On dit : « not' fonne », et « g' p'tiô ô l' notre », notre femme, cet enfant est le nôtre.

**NOS**, pron. de la première pers. pl. des deux genres sujet et rég. Nous : « ç' lai n'ô pâ por nos. »

La forme latine a naturellement précédé le moderne nous :

Tuit oram que por Nos degnet preier,  
Qued auisset de Nos Christus mercit  
Post la mort et a lui Nos laist venir  
Par soue clementia.

(*Cantique de sainte Eulalie.*)

Rom. prov., esp., port. nos ; — ital., valaque : noi.

**NOT, NOTTE**, adj. Net, propre, nettoyé, lavé. Dans le masc. « not », le t ne se prononce pas.

**NOTÉYAIGE**, s. m. Nettoyage, action de rendre propre, net.

**NOTÉYER**, v. a. Nettoyer. (Voy. *Nétier.*)

**NOU**, s. m. Nœud avec ses diverses signific.

Li uns des ars (arcs) si fu d'un bois  
Dont li fruit iert mal savorés,  
Tous plains de Nouz et bocerés.

(*R. de la Rose*, v. 916.)

... Vos vos estes par trois Nous  
Loiez as cordes par la gole.

(*Renart*, v. 21634.)

Il luy bailla de son fouet à travers les jambes si rudement que les Nouds y apparoissoient.

(*Gargantua*, I, 25.)

Le fr. n'est pas logique en disant nœud et nouer, faire un nœud. La relation du subst. et du verbe se déduit au contraire régulièrement dans l'esp. *nudo* et *anudar*, dans l'ital. *nodo* et *annodare*, dans le valaque *nod* et *innod*.

Berry, Picardie : « nou » ; — Norm. « nou, noue, noud » ; — Prov. « nous, noune » ; — Cat. *nu*. (Voy. *Nouet*.)

**NOUÉ**, s. m. Noyer, arbre qui produit les noix. On prononçait « nouyer » en Bourgogne :

Les habitans de Couchey sont tenus à coupper et vendre la tondue dez bois d'icelle commune et dez Noyers.

(*Ch. B.* II, p. 292.)

Berry : « nouer » ; — Poitou : « nouay, noué, noui » ; — Suisse rom. « nohi » ; — Prov. « nou-guier. »

**NOUÉE**, s. f. Noisette. On dit « calà » pour noix.

**NOUER**, v. n. Nager, aller dans l'eau en nageant. Morv. n. n.-o. En vi. fr. no, nou = nage; noer, nouer = nager :

Sur une riverete.....

Ne peut outrepasser s'ele ne passe à No.

(*Berte*, p. 48.)

Je ne sui pas si aise com le poisson qui Noe.

(*Ib.* p. 51.)

Nulz ne pooit passer ladite yaue par devers aus, se nous ne la passiens à Nou..... Un Sarrazin..... en vint Noant parmi le flum jusques à notre vessel.

(*JOINVILLE*, p. 106, 174.)

Mouskes, dans sa *Chronique rimée*, raconte que Charlemagne était bon nageur et aimait à se baigner :

Et ses enfans o lui baignoit  
Et le baignier no desdegnoit...  
Et savoit li rois bien Noer.

(*V.* 2912.)

Dans Borel nouer = nager. L'auteur cite les vers de Marot :

Doris aussi et ses filles ensemble  
Dont l'une part en la mer Nouer semble.

Il aurait pu citer encore l'amphigourique *response* du poète à Clavier :

J'ay jusqu'icy en l'eau basse Noué  
Mais dedans l'eau Caballine tu Nouës  
Pour bien louër.

Le vi. fr. avait les verbes composés tresnoer, fresnoer pour franchir, traverser à la nage. Noer, nouer était aussi quelqef. employé substantiv. comme boire, dormir, manger, etc.

Anguiles et poissons de fluns, liquel par leur Noer facent movoir l'aigue.

(*BRUN. LATINI*, p. 179.)

Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 201, - se sert de la variante noe pour noue qui en fr. est un terme de pêche :

Merlant salé et bon quant sa Noe est entière.

Dans ce passage, l'auteur entend parler des entrailles, du foie ou de la vessie d'un poisson et non de ses nageoires, comme le suppose à tort l'éditeur du livre. On en trouve la preuve dans une citation du *Dict. de la langue fr.* au mot *Noves* :

Pour baril de Nos de morues viij deniers.

(*Coutume de la vicomté de l'eau de Rouen.*)

Le baril dont il est question renfermait évidemment des foies ou des vessies de morues et non

des nageoires. D'ailleurs, à Guernesey, « noe » désigne encore une vessie de poisson, ce que l'ital. nomme *notatojo*, mot dér. de *notare*, nager. La vessie est un appareil de natation comme la nageoire. A la même origine étymol. il convient de rattacher le vieux mot noe, noue, qui figure presque partout dans les noms de lieu désignant le plus souvent une prairie basse ou marécageuse et aussi quelquef. dans l'anc. langue les bas-fonds, les lagunes, les marais qui avoisinent fréquemment le littoral des mers :

Nostre marinier perdirent le cours dou flum et se mistrent en une Noe dont il nous convint retourner arrières.

(JOINVILLE, p. 170.)

— La Noue, nom de lieu, c<sup>ns</sup> de Chevannes, de Neuville. — Les Noues, c<sup>ns</sup> de Magny-Cours, de Saincaize, de Chevenon, sont nommées les Noes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. La Nohe-au-Jault, c<sup>ns</sup> de Cossaye, lieu détruit, désignait probablement la prairie marécageuse où chantait le coq du voisinage. Du l. *natare* dont le premier a se change en o dans l'ital. *notare*, comme dans le fr. noir. Le rom. prov. *navejar*, *naveyar*, tiré du l. *navigare*, comme le fr. nager, semble avoir quelque parenté avec le bas l. *norium* = *noa*, le fr. noyes = noes, foies ou vessies, le saintongeois « nauve », terrain mouvant, fondrière, et le piémontais « naïvè », tremper dans l'eau, en parlant du chanvre qu'on fait rouir. Le subst. nageoir, lieu où l'on nage, cité par Oudin, semble aussi répondre plus directement au fr. nager, qu'à noyer, immerger. (Voy. *Naiqeou*.)

**NOUÉR'**, adj. Noir : « eun hon-m', eune fon-n' nouér' ». « Nouérot, » diminutif.

**NOUÉRCI**, v. a. Noircir, rendre noir.

**NOUET**, **NOET**, s. m. Petit paquet, nœud dans un mouchoir, un drap, chose nouée en général. Le *Registre criminel du Chatelet* fait souvent mention des noëts, noës, petits sachets remplis de poudre dont les empoisonneurs se servaient quelquefois :

Il commença à jeter les poisons.... et dit qu'il en jetta es puis de bien XL villes et ne jettoit en chacun pais que un Noët... Et dit que les Noës estoient gros comme noiz, enveloppez en viel drapel et liez de fil et estoient assez molez et légers.... Et dit que a chacun

Noët qu'il jettoit esdiz puis, il lioit une tieule (tuile), ou une petite pierre....

(*Chatelet*, I, p. 448.)

Le vi. fr. nouel, noiel, tiré du bas l. *nodellus*, désignait des boutons ou des nœuds. Joinville, - p. 220, - nous montre saint Louis habillé d'une robe que le Soudan lui : Avoit fait bailler et taillier et y avoit grand foison de Noiaus touz d'or. On trouve dans Duc., - à *Nodellus*, - un verbe nouler qui signifie boutonner ou nouer : Noule-toy et te va chauffer, car tu es tout deslarré. Le même verbe, en Normandie, signifie mettre un anneau ou une boucle au groin des pores pour les empêcher de fouiller la terre. (Voy. *Bouqhie*.) Nuche, nusque, qui reproduit le bas l. *nosca*, *nusca*, mais qui paraissent avoir une autre origine, avaient la même signification :

Une Nuche d'or où e iij greyns des esmeraudes et noef perles en mylieu.

(*Gloss. du M. A.* p. 406.)

Le suppliant atteigny icellui François par le visaige entre la Nusque du nez et de l'ueil.

(*Duc. Nusca*.)

La nuque du cou est le nœud qui lie ou attache le cou à la tête. L'esp. *nuca* = cervicis nodus l'ital. *nocchio*, nœud d'arbre, paraissent identiques au wallon « nuk, nouk », nœud, enlacement, et au normand « nouc. »

Poitou : « nouet », petit paquet d'herbes aromatiques enveloppées dans un nœud de linge et que l'on suspend au cou pour guérir de certaines maladies ; « nouette », cordon de brodequin : « nouetter », lacer des cordons. Dans le Luxembourg « nouet », linge noué dans lequel on met des herbes pour les faire bouillir ou infuser, pour donner du goût à une sauce, par exemple. (Voy. *Neuche*, *Nou*, *Niquote*.)

**NOUILLOTTE**, **NOUOTTE**, s. f. Noisette. La saison des « nouillottes » est une des époques de l'année. Morv. n. « noujotte. »

Pou lai sainte Madeleine

Lé noujotes son pieines,

Pou lai sain Lathan

On ergarde dedan.

Ce dicton signifie que les noisettes commencent à se former vers la Sainte-Madeleine et qu'elles sont mûres ou à peu près à la Saint-Laurent.

Champ. « noujette » ; — wallon : « nojette, noujette » ; — Fr.-Comté : « naïlotte » ; — Lorr.

« neuhatte, nujote » : — Berry : « nouzille, noi-sille » ; — Poitou : « nousille, nouseille, nau-seille » ; — Jura : « nesille » ; — Vendée : « no-zeille. »

De noue dér. du l. *nucem*. Noue subsiste en Berry où il est peu usité. Ol. de Serres dit noi-sille ou avelaine. Prov. « avelana » = noisette. Dans le dialecte de la contrée, « noui » = noue pour noix. (Voy. *Neuillon, Enneuiller.*)

**NOUJÉ**, s. m. Noyer. Morv. n. n.-o. En Poitou « nougé », noyer et noix ; « nougerie », lieu planté de noyers ; — Berry : « nouger » ; — Limousin : « noujau », noix, amande.

**NOUJETIEL**, s. m. Noisetier. Morv. n. n.-o. En wallon (Mons) : « nojetier » ; — Aunis : « nou-zillier. » Dans Joann. de Janua *nucicula*. parva nux.

**NOUNOU**, s. f. Nourrice dans le langage enfantin : « eune brave nounou », une bonne nourrice.

— S. m. Petit instrument de musique fabriqué avec une feuille de houx dont on enlève la première pellicule. Dans le Maine le « nunu » est une flûte en sureau, un mirliton.

**NOURRI**, s. m. Se dit surtout des herbages qui servent à la nourriture des animaux ; herbes des prairies en général. Il y a beaucoup de « nourri » dans ce domaine, c'est-à-dire beaucoup de fourrages. Sans « nourri » point de bétail, sans bétail point d'argent. Cette pâture est d'un bon « nourri. » Le mot paraît être récent dans le Morv. b. Du l. *nutrîmen*, nourriture. (Voy. *Neurin.*)

**NOUTE**, adj. poss. Notre : « voiqui noute feille, noute genre ou zenre », voici notre fille, notre gendre, etc. Suisse rom. « noutro, noutra ; » au plur. « noutre. » Norm. « noute. »

**NOVELLE**, s. f. Nouvelle, événement. On donne aussi ce nom aux journaux : avez-vous lu les « nouvelles. » Le facteur rural qui parcourt les campagnes « pourte les nouvelles. » La forme fr. nouvelle a prévalu dans le voisinage des villes. En ital. *novella* qui signifie au sing. conte, historiette, prend au plur. le sens de nouvelles, avis :

Bien ressemble home effraé que dures Noveles ad-porte.

(*Guy de Warwick*, 15.)

**NU**, adj. et s. Personne, nul, aucun, pas un : « i n'è nu veu ilai », je n'ai vu personne là.

Car la letre néis tesmoigne

Que Nus qui vive chastement

Ne puet venir à dampnement.

(*R. de la R.* v. 9048.)

Nus n'i entre, s'il n'est des miens

Tant soit de Paris, ne d'Amiens.

(*ib.* v. 10115.)

François sont en la tour, Nus ne s'en esmaia.

(*Fierabras*, p. 159.)

Maintenant me dit : Estés sus !

Biau sire, ça ens n'entre Nus

S'il n'est molt justes et loiaus.

(*Antechrist*, p. 100.)

Ce dient li paisant que là où l'on portast des pierres ou de la terre d'Irlande Nus serpens n'i porroit demorer.

(*BRUN. LATINI*, p. 168.)

Nuz n'en peut connoistre ne jugier que l'abbé ou ses commis.

(*Ch. B. II*, p. 335.)

Nu est une apocope de *nullus*, - ne ullus, pas un, - qui avait quelquef. ce même sens en latin : *Nullus sum* dit Philolachés dans le *Revenant* de Plaute, c.-à-d. je m'annule, ma personne disparaît, je m'anéantis. (Voy. *Nun.*)

**NUÉE, GNUÉE**, s. f. Nuit : « lai nuée ô chouée », la nuit est tombée. Morv. n.

Peut-être faut-il écrire nué ? Ce mot pourrait n'être qu'une variante de nuit pour nuit. On y peut encore voir une syncope du vi. fr. *nutéc*. espace d'une nuit.

**NUÏEU**, loc. Nul lieu, nulle part, en aucun endroit. On ne le trouve « nuïeu », on ne le trouve nulle part. Dans le *Lai de l'Ombre*, nului pour nulle part :

Il ne sont Nului aresté

Dusqu' au perron devant la sale.

(*Lais inédits*, p. 55.)

Bresse : « nioulu », nulle part.

**NUIZAULE, NÛYAULE**, adj. Nuisible, qui peut nuire ou gêner :

Li sapience del monde est Nuisaule et ne mies pai-siule.

(*Serm. S. B.* p. 538.)

**NUN**, adj. et s. Personne, nul, aucun : « i n'y

évô nun ai lai maion », il n'y avait personne à la maison. Une vieille maxime souvent citée par les légistes disait : Voix d'un, voix de Nun.

Nuns ne poroit tel chevalier trover.  
(*G. de Vl. v. 2012.*)

N'en eschapoit Nuns de meire vivant  
Fors Eneas ke Deus par amoit tant.  
(*Ib. v. 2100.*)

Trestuit proient Jesu et ses vertus  
Por les bairons ke Nuns n'en fist vancus.  
(*Ib. v. 3147.*)

Se nos linages estoit ensemble mis  
Nuns hom de char ne nous pouroit sofrir.  
(*Garin le Loher, II, p. 12.*)

Atant doit estre amour estainte  
Et Nuns ne s'i doit plus fier.  
(*Romancero fr. p. 65.*)

Ne en ces choses ne partira Nuns de ses hoirs, fors  
cil qui iert dus de Bourgoigne  
(*Bibl. de l'Ec. des Ch. VI, s. t. 4, p. 158.*)

Nuns nez = nul né, aucune personne, nul vivant. La forme nun appartient surtout au dialecte bourg. qui emploie cependant aussi celle de nus.

Nun est une contraction de negun qui se montre fréquemment dans les anciennes chartes de Bourgoigne et qui coexistait en Normandie :

Kar bien sache certainement...  
Ne son plaisir ne son comant  
Ne fereint en Negun leu.  
(*BENOIT, v. 8468.*)

Bourg. « nun » ; — Suisse rom. « gnion, nion », aucun, personne, « gnion ne l'ou », personne ne l'entend, est une des nombreuses dénominations du diable dans la contrée.

Nos volons que eles or en avent soient de Negune valour et de Negune force.  
(*Ch. B. II, p. 227.*)

Du 1. *nec unus* qui a donné *negun* aux langues romanes, au rom. prov. notamment, et qui correspond au port. *nenhum*. (Voy. *Degun, Nu*.)

NÛRI, v. a. Nourrir, élever. Quelques parties du Morv. n. prononcent « neuri » d'où « neurin », bétail d'élève. S'emploie fréquemment dans le sens de soigner, élever. On se souvient toujours du pays où l'on a été « nûri », c.-à-d. où l'on a résidé pendant son enfance. Quenes de Béthune se servait du mot avec cette signific. dans ses fameux vers si souvent cités à propos de la question des dialectes :

.....Cil ne sont bien appris ne cortois  
Qui m'ont repris si j'ai dit mot d'Artois,  
Car je ne fui pas Norriz à Pontoise.

Roland, dans le poème qui porte son nom, est tombé sous un arbre, il va mourir, ses dernières pensées sont pour la France, pour Charlemagne :

De plusurs choses à remembrer li prist...  
De dulce France, des humes de sun lign,  
De Carlemagne, sun seigneur, qui l' Nurrit.  
(*V. 2380.*)

Nourri était quelquef. synonym. de domestique, de familier d'une maison :

Tuit grant feste et grant court, mout y ont de deduit,  
Mout y ot des estranges et moult de ses Norriz.  
(*Duc. Nutriti.*)

Racine exprimait la même idée dans Bajazet :

Nourri dans le sérail, j'en connais les détours.

La forme *nurir*, qu'on prononçait aussi sans faire sonner l'r final, se montre dans un monument du XI<sup>e</sup> siècle :

Fud baptizet, si out num Alexis  
Ki lui portat suef le fist Nurir.

(*Vie de saint Alexis.*)

C'est la forme normande comme on l'a vu déjà plus haut dans la *Chanson de Roland* :

..... A une chièvre le bailla  
Ki de sun let l'a bien Nurri.

(*MARIE DE FRANCE, II, p. 220.*)

Le français dit irrégulièrement ou et u dans nourrir, nourrice, nutrition, nutritif, etc.

Rom. prov., esp., ital. *nurir*, *nutrir*, *nutrire*.  
Du 1. *nutrire*.

NURICE, NEURICE, NORICE, s. f. On trouve les trois formes suivant les localités. Une quatrième, la forme française, prévaut aujourd'hui partout. Coquillard dit quelque part dans ses *Droits nouveaux* :

Ainsi, ce n'est pas chose vaine  
Si femme mignote et fetisse,  
De peur d'enlaydir en la peine,  
Reffuse à devenir Norisse.

(*De Jure naturali.*)

Il paraît que cette femme-là existe toujours à Paris et qu'elle y a de très nombreuses imitatrices, car le Morvan ne peut suffire à la nourriture de leurs enfants. Sous le nom de Bourguignonnes, nos Morvandelles ont l'honneur de donner leur lait aux petits Parisiens, aux riches plus particulièrement. Ce sont elles qui ont tour à tour nourri



le roi de Rome, le duc de Bordeaux, le comte de Paris et en dernier lieu le fils de Napoléon III. Peut-on dire d'elles ce que Strabon disait des Gauloises leurs mères : Mulieres fecundæ..... et educatrices bonæ ? Je l'ignore, mais toujours est-il certain qu'elles ont la vogue et les grands profits. Dans une intéressante brochure, le Dr Monnot, médecin dans le pays, a constaté que le canton de Montsauche avait en sept années seulement envoyé 1897 nourrices à Paris. Ces femmes gagnent un salaire qui varie de cinquante à cent francs par mois.

L'usage et l'abus de la nourrice mercenaire a été naïvement signalé dès le XIV<sup>e</sup> siècle par l'auteur du *Renart le nouvel*. Je cite ici le passage qui est curieux à plusieurs titres :

Sitost que li enfés est nés,  
 Est de sa boine mère ostés,  
 Et mis puet estre à tel Nourrice  
 Ki est et sote et orde et niche,  
 Et est de mauvaise nature,  
 Et a éu par aventure  
 Enfant en fornication ;  
 Et de mauvaise estrassion  
 Puet estre estraitte et engenrée.  
 Dame ki livre se portée  
 A teles femes pour nourir,  
 En doit à la fin mal joïr ;  
 Et de tout çou ne doutés jà,  
 De teus meurs que la nourrice a  
 De qui lait l'enfés est nourris,  
 Ara en lui, j'en sui tous fis.

(V. 5169-5184.)

Trois siècles plus tard, M<sup>me</sup> de Sévigné n'en disait guère plus de bien :

Ces sortes de créatures, écrit-elle à M<sup>me</sup> de Grignan, sont des oiseaux de passage que l'on souffre à cause des pauvres enfants qui se sentent toute leur vie d'une si terrible nourriture.

(IV, p. 73, 83.)

Il est vrai que la marquise avait été mise à une formidable épreuve par le père nourricier de sa petite Pauline. Furieux d'entendre dire que la nourrice, sa femme, « avait du mal », le bon homme vint trouver M<sup>me</sup> de Sévigné, et au milieu d'une tempête de protestations, voulut lui exhiber la preuve de sa non-culpabilité. On eut beaucoup de peine à l'apaiser et à l'empêcher de se déshabiller. Vieilles histoires, toujours nouvelles ! Enfin, J.-J. Rousseau vint avec son *Émile* qui ne corrigea aucune mère et voilà comment l'industrie des nourrices, loin de menacer ruine, devient de plus en plus florissante en Morvan.

**NURITEURE**, s. f. Nourriture. S'emploie particulièrement pour exprimer la durée d'un allaitement. Nos nourrices font une ou plusieurs « nuriteures » à Paris dans leur jeunesse. C'est une profession qui en enrichit quelques-unes et qui en démoralise malheureusement un grand nombre. Il y a la nourriture sur lieu, c.-à-d. chez autrui, et la nourriture au pays. Cette dernière est plus favorable aux bonnes mœurs, mais elle est beaucoup moins lucrative.

## O

**Ô**, 3<sup>me</sup> pers. de l'indic. du verbe être. Est : « al ô mailaïde », il est malade. En Bourg., a : « el a mailaïde » ; — en Forez : « i. ei » ; — Pic. « il o », il a.

**OBLI**, s. m. Oubli : « al é mettu ç'lai en obli », il a oublié cela.

Vos ki conceisiez vostre exil et ki ne l'matteiz mies en Obli, oiez car de ciel vos est venue li aiue.

(Serm. S. B. p. 546.)

Brun li ors en Obli nel' mist

Avoir le volt sanz contredit.

(Renart, v. 15917.)

L'anc. forme normande est ubli :

Cil uvre mal qui sei ublie.

(MARIE DE FRANCE. Conclusion.)

**OBLIANCE**, s. f. Oubli, défaillance de la mémoire. Ce joli mot a si fort vieilli qu'il a cessé d'être français. Il faut le regretter, comme l'adj. *oblial* qu'aucun autre ne remplace. Notre langue moderne s'appauvrit ainsi à plaisir.

En la sainte Escriture entent l'om à la foiz par l'umbre de mort l'Obliance de pensé... Alsli li Obliance fait ke ce ke ele entreprenit ne soit mie en la mémoire.

(Job, p. 458.)

Renart qui des chapons sovient

Ne les pot metre en Obliance...

Vient as chapons, si les desjoche.

(Renart, v. 15227.)

..... Obliance de Dieu  
Furt, larrecin, violence en maint lieu.

(J. BOUCHET. *Triomphe de François 1<sup>er</sup>*.)

**OBLIER, OBÏER**, v. a. Oublier, mettre en oubli : « nu n'é jaimá oblié ou obié d' mûri », nul n'a jamais oublié de mourir :

Il ne covignet mies plainre ke tu ayes Oblieit ton pain à maingier.

(Serm. S. B. p. 534.)

Mès dant Tardif le limaçon

Oblia Renat à lier

Cil cort les autres deslier.

(Renart, v. 11559.)

Normandie, Berry : « oblier » ; — Bourgogne : « obliai. »

**OCLÉ**, s. m. Cadeau de noccs, douaire.

Si me dona tot l'Oscle à ma seror

Dijon e Rossillon, castel e tor.

(Gérard de Rossillon, p. 371.)

L'oscle était une convention, un pacte scellé par un baiser, - *in osculo*, - et désignait aussi le deuil du veuvage. Ce terme n'est plus usité. M. Mignard l'a cependant enregistré dans son glossaire bourguignon. On voit encore sur le territoire d'Alligny-en-Morvan l'enceinte de la tour d'Ocle qui a probablement donné son nom à Jean d'Ocle, seigneur d'Alligny, qui figura en 1412 parmi les assiégeants de Château-Chinon :

Le buisson et taillie sur les maissures de la tour  
Doccle finage de Champi Commaux.

(Terrier d'Alligny, p. 17.)

En rom. prov. un *oscle* est un écriin, et une *oscle*, un bijou, un ornement de toilette. Raynoud rattache naturellement ces mots au latin *osculum*. L'écriin, le joyau, prix du baiser conjugal, entrain dans le cadeau de noccs.

Le bas l. *osclare*, *ocleare*, dans quelques coutumes, est synon. de *dotare* :

Dominus Robertus Ocleavit seu dotavit dictam  
Ysabellam sponsam suam futuram.

(Duc. *Ocleare*.)

L'ocle rappelle le *morgangoba* saxon, le présent du matin, le cadeau de noccs, qui figure dans la loi ripuaire, - tit. 39, - et qui appartenait en propre à la femme. Ce don qui venait s'ajouter à la dot fait aussi souvenir de l'*augmentum* des Romains. En Forez, « la varcheiri et l'augment » se dit de la dot et des acquêts.

**ODIOTTE**, s. f. Envie, jalousie. Une femme vantant son bon cœur disait : « oh moué, i n' vis pâ d'odiotte », oh ! moi, je ne vis pas de jalousie. Le bas l. avait *odiatio* pour *odium*.

**ŒU**, s. m. (Œuf : « eun œu, dé-z-œus. » Le Morv. n. dit au pluriel avec l'art. : « das reus », par le changement dans la liaison de l's en r. « Dâ-r-eus » pour « dâ-s-eus. »

Jura : « u », œuf ; — Fourgs : « over », pondre ; — Suisse rom. « œuva ». ib. ; — Prov. « uou », œuf. A Genève on nomme improprement « œuves » la laitance d'un poisson. En fr. et partout la carpe œuvée est la femelle qui a des œufs.

**ŒUVRE**, s. f. Filasse de chanvre. La plupart de nos baux, parmi les réserves en nature, comprennent une certaine quantité d'œuvre de femelle de chanvre, l'écorce du chanvre qui ne porte pas graine, de celui qu'on nomme inexactement la femelle, étant considérée comme produisant la meilleure filasse. Œuvre signifie ouvrage, du l. *opera*, comme on le voit dans la locution qui s'applique à un individu chargé de besogne : « il a de l'œuvre dans sa quenouille. » Parlant des femmes qui se coiffaient d'une manière bizarre, un auteur du XIII<sup>e</sup> siècle s'écrie :

Foi que je doi saint Mathelin,  
De chanvre Ouvré ou de lin  
Se font cornues,

Et contrefont les bestes mues.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 90.)

Bertain treuvent ouvrant d'Œuvre très fine et vraie,  
D'ouvrer bien et adroit moult petitet s'esmaie.

(*Berte*, p. 81.)

Montaigne, - II, 37, - dit œuvrier pour ouvrier :

Les Égyptiens avoient raison de rejeter ce general mestier de medecin et descouper cette profession ; à chasque maladie, à chasque partie du corps son Œuvrier.

Suisse rom. « œuva », filasse ; « œuvrà », travailler ; — ital. *opera*, étoffe ouvrée, ouvragée ; — esp., port. *obra*, œuvre ; *obrar*, faire ouvrir ; — Du l. *opera*, travail : *operari fuso*, filer au fuseau. (Voy. *Piain*.)

**OFEURLINGN'**, s. m. Orphelin, par métathèse : « in ofeurlingn' d'péc é d'méc », un orphelin de père et de mère. Morv. n.

**OGUIGNÀ**, s. m. Ouvrier qui travaille lentement, qui emploie mal son temps, qui muse. (Voy. *Oguigner*.)

**OGUIGNER**, v. a. Travailler avec lenteur, en musant. Le vi. fr. *guigner* signifie regarder de côté et d'autres. Notre verbe n'a probablement pas d'autre sens que celui de regarder en l'air, de flâner des yeux. Le préfixe o est pour e qui représente le l. ex.

**OING**, s. m. Graisse de pore que l'on conserve pour s'en servir comme d'un onguent contre les douleurs. Le beurre de mai avait la même vertu. Au bon vieux temps, on en collait un morceau à la principale poutre des maisons. Cela, dit-on, guérissait le bétail de certaines maladies. Nous voyons dans le *Gloss. du Centre* que la même coutume existait en Berry. Nous y trouvons même à ce sujet un renseignement que nous nous permettons de reproduire au profit de la nouvelle génération :

Ce beurre se bat le 1<sup>er</sup> mai, on le lance au plancher de la cuisine où il s'attache et où on le laisse rancir, et chaque fois qu'on en a besoin on en gratte la surface pour panser les bêtes à cornes qui sont blessées aux pieds.

Au moyen âge, les marchands de graisse étaient désignés sous le nom de ointiers. On appelait ointures diverses sortes d'onguents :

Qui vend cire, miel, vin aigre, soul (suif), huile,  
Oint et toutes graisses.

(*Ch. B. I.*, p. 385.)

**OINRE**, v. a. Oindre, se servir d'oing ou graisse de porc et, par extension, d'une matière grasse. Le g étymol. se montre dans les anciens textes mais non le d du fr. oindre, lequel n'est pas organique.

Son chief ne puet Oygnre..... Cist dui mot del laveir et de l'Oignre soyent dit encontre dous vices.....

(*Serm. S. B.* p. 564.)

Du l. *ungere*, oindre. L'anc. langue a écrit unguent pour onguent et unctio pour onction.

**OJEDEU, AJEDEU**, adv. et subs. Aujourd'hui. Morv. n. « ozedeu, azedeu. » La substitution ordinaire de la sifflante z à la lettre j nous donne à peu près la forme « hocedé » que M. Jaubert enregistre dans son glossaire comme usitée en

Morvan. Tous ces mots écrits d'après le son que rend une prononciation capricieuse ont nécessairement une orthographe très variable dans les nuances. Le *Roman de la Rose* écrit dui ou d'ui pour aujourd'hui.

Ce n'est mie ne d'Ui ne d'ier  
Que riches gens ont grant poissance.  
(*V. 1028.*)

Ailleurs hui :

Moult avez Hui esté engrande,  
De raconter Hui vostre vie  
Plains estes de melancolie.  
(*Tristan*, I, p. 227.)

On trouve quelquef. dans l'anc. langue la notation heu pour aujourd'hui. En allem. *heut*. On lit dans *Gér. de Rossillon* :

Et mainte grant tresour y sont Heu trouvé.

Jourd'huy se déclinaît quelquef. avec l'article :

Les gens du Jourd'huy ne font plus  
Que deviser de leurs escuz.

(*Th. fr.* IV, p. 266.)

La *Chanson de Roland*, - édit. Génin, p. 227, - emploie pour aujourd'hui une forme qui semble une apocope de la nôtre, bien rapprochée du port. *hoje* et même de l'ital. *oggi* :

Trestute Espaigne iert Hjoj en lur bandun!

M. Gautier, - v. 1191, - écrit hoï qui au fond - i = j - est la même :

Feluns Franceis, Hoi justerez az nos.

Vosges : « agedeu, aigedeu » ; — Berry : « en hui » ; — Prov. « lui, enq' hui » ; — Lang. « hiuèi. » (Voy. *Hôcedé, Mâdeu.*)

**OL**, pron. masc. 3<sup>e</sup> pers. du sing. Il. Morv. n.

Ol aipelé l'eïn das valots et ol y demandé quoi qu'y atot que tout celui.

(*Parabole de l'Enfant prodigue.*)

(Voy. *Al.*)

**OLE**, s. f. Aile, membrane dont se servent les oiseaux pour voler. Le Morv. n. prononce en plusieurs lieux « orle. » Bourg. « aule, ôle. »

Dédale,

.....De pô de faire le sau  
Se plante darré lés épaule  
Ene belle gran pare d'Aule.

(*Virgile virai*, liv. vi.)

L'anc. langue avait la forme oel, oele pour aile :

Quant ils euident voler haut  
Leur oele à l'instant leur fant.

(*J. DE COINSI, Dit de l'Aigle.*)

Jura : « ola » ; — isl. *öl*. (Voy. *Orle.*)

**OMBRAIGEOU, OUSE**, adj. Ombrageux, qui prend de l'ombrage, susceptible, emporté, violent.

**OMBRE**, s. f. On dit qu'un troupeau de moutons « fait ombre » lorsque ces animaux se ramassent en peloton, la tête dirigée vers le centre du groupe.

**ONCION**, s. f. Onction, action de pénétrer, d'imbiber à fond. Le mot n'est guère usité que dans le diction agricole affirmant que la gelée n'a plus « d'oncion » pendant toute l'année lorsqu'il n'y a pas eu de gelée dans la nuit du Grand vendredi (vendredi saint) :

Ilz firent confesser ladite chambrière et mettre en Unxion.

(*Dec. Unctio.*)

Esp. *unción* ; — ital. *unzione*. Du l. *unclionem*.

**ONGHI**, s. m. Ongle. Aux env. de Corbigny on prononce « onllie » en mouillant beaucoup les ll, comme en Saintonge « onglle. » C'est un adoucissement du son qui correspond à l'ital. *ugna*, à l'esp. *uña*, au port. *unha*. L'ital. a aussi la variante *unghia*. Le valaque dans *unghie* pour ongle, et *unghiu* pour angle maintient la relation du l. *unguis* avec *ungula* son diminutif.

**ONGHIÉE**, s. f. Onglée, engourdissement des doigts causé par le froid. Le mot est peu usité et n'existait pas dans l'ancien patois. Ital. *unghiella*. (Voy. *Déonguier.*)

**ONKHI**, s. m. Oncle : « boque ton oncki' », embrasse ton oncle.

**ORCHE**, s. f. Herse. Morv. n. n.-o. Orche est pour erche = herse par le changement de l'e en o. (Voy. *Ace.*)

**ORCHÉ**, adj. Ivre-mort. Se dit de celui qui suit à la lettre le très mauvais conseil de la chanson :

C'est peu d'être gris,  
Amis, soyons ivres.

Ou le précepte de Plaute : *Bibe si bibis*. Je n'ai pu rencontrer ce mot dans aucun patois ni dans aucun glossaire de notre ancienne langue. Le vi. fr. avait orceau, oreel, qui signifiait vase, pot, tiré de *orca*, jarre, cruche, mais quoique l'ivresse soit puisée au fond des pots la relation de sens n'est pas très claire. (Duc. *Orca*, *Orcellus*, *Orcium*.)

**ORCHER**, v. a. Herser, travailler avec la herse. En vi. fr. chercher ou ercher pour herser.

Le wallon « hierchi » signifie tirer après soi, trainer :

Le laboureur fut bien dolent ne trouvant que hercher....

(Nouvelle Fabrique, p. 115.)

Comp. avec l'allemand. *rechen*, *harken*, ramasser avec le râteau. (Voy. *Acer*.)

**ORDE**, s. f. Ordre : « en orde », en rang, régulièrement. Berry, Saint. « orde. »

**ORDI**, v. a. Ourdir, mettre en rang, en ligne. Le tisserand « ordit » ses fils sur son métier.

Berry : « ordir » ; — ital. *ordire* ; — esp. port. *urdir*. Du l. *ordire*, commencer, ourdir.

**ORDISSOUÉ**, s. m. Ourdissoir, instrument où se fait l'ourdissage de la toile.

**ORDON, OURDON**, s. m. Rangée, ligne régulièrement. Le maître distribue entre ses ouvriers un champ à moissonner ou à sarcler et les oblige à mener l'ouvrage en « ordons », c.-à-d. en lignes régulièrement ordonnées. Le plus habile mène « l'ordon », les moins adroits suivent. Dans son *Histoire de l'idiome bourg.*, M. Mignard, sous le mot « odon » auquel il attribue la signifi. ouvrage, affaire, cite deux vers d'Aimé Piron où le sens exact de l'ordon est parfaitement établi :

Un checun mène son Odon  
Comme ai l'antan.

(Requête de Jaiquemar.)

Cela veut bien dire mener sa ligne, son ordon à sa fantaisie. Quelques textes anciens ont la loc. à *ordon* pour en bon ordre ou par rang, par ordre. (Duc. *Ordinabilitèr*.) Dans Rabelais, ordre = rang :

Tous furent receuz entre les Ordres et là rués par terre.

(Gargantua, t. 48.)

Dans ordre le second r est une épenthèse. Les patois disent généralement « orde. » Cela explique « ordon » et le fr. ordonner. L'anc. langue avait ordène, ordine, pour ordre. Ordonner a eu le sens de mettre en ligne, « en ordons » :

Kar Israël ont Ordené ses eschièles de une part e li Philistien de altre part.

(Rois, p. 63.)

Champ. « ordon » de vendangeurs, « ordon » de ceps de vigne ; — Fr.-Comté : « ordon, ourdon, oudon » ; — Berry : « ordon, ourdon », rangée de ceps, de javelles, etc. Du l. *ordo*.

**ORGELOT**, s. m. Orgelet appelé vulgairement grain d'orge, tumeur inflammatoire qui se développe au bord des paupières. Dimin. de orge par assimilation de forme.

**ORGNEAU**, s. m. Gros arbre rabougré qui est le plus souvent découronné. Se dit aussi des personnes ou des animaux de mauvaise venue. Un homme, un bœuf, un chène mal conformés sont des « orgneaux. » De hargne, hergne, qui se disait d'un défaut, d'une déféctuosité en général ?

Male-Bouche que riens n'esperne  
Trueve à chascune quelque Herne.

(R. de la R. v. 3920.)

Ou bien de orne pris pour type ? L'orne est le nom vulgaire du frêne à fleurs souvent rabougré dans sa vieillesse. Ou bien peut-être encore de orne tiré, selon Diez, du l. *ordinem* comme « ordon », et qui désignait les vieux arbres espacés dans les haies, arbres qui cheuz nous au moins sont le plus souvent des orgneaux ? Dans la Suisse rom. on donne les noms « aorgna, orgna, orna », à des rangées de ceps dans les vignes. Le terme a un dimin. « ornetta, orgnetta. » En vi. fr. la loc. à orne signifiait à la file :

Li reis de la bataille torne,  
La terre Rou prent tute à Orne ;  
N'i remaint chastel ne cité  
Bure, ne vile, ne fermeté.

(Benoît, v. 920.)

(Voy. *Corniau*.)

**ORGUILLOU, OUSE**, adj. Orgueilleux, euse. Deus n'en espargnast mies les engeles Orguillous. (Serm. S. B. p. 923.)



K'il par defors ne soit ensi humles qu'il par dedenz en son cuer soit Orguillous de sa science ou de sa force.

(Ib p. 570.)

Lors s'escria forment Huidelon l'Orguillous.

(Gui de B. v. 2619.)

Uns serpens en issoit d'Orguillouze nature.

(Romart, p. 200.)

**ORILLÉ**, s. m. Oreiller de lit, coussin, tout objet sur lequel on appuie la tête, lorsqu'on se repose. Il y avait autrefois un droit des orilliers qui se percevait sur les nouveaux mariés. (Duc. *Ourilliera*.)

Besse la teste, si s'acoise :  
D'une pierre a fait Orillier.  
Si commença à someiller.

(Renart, v. 1529.)

Coiffes à dames et toies à Orilliers.

(Livre des métiers, 85.)

Nous disons « aireille », du l. *auricula*, et oriller copié sur l'ital. *origliere* et le vi. fr. orille qu'on trouve notamment dans le *Livre des Rois*, - p. 420 - :

Tel venjance frai sur Juda e sur Jerusalem que à ces ki l'orrunt, tut les Orilles lur en cornerunt.

**ORLE**, s. f. Aile. Morv. n. L'r intercalaire renforce le son comme dans le fr. hurler pour hul-ler. Peut-être aussi y a-t-il eu confusion dans le langage avec le mot qui suit. (Voy. *Déorler*, *Ole*.)

**ORLE**, s. f. Ourlet, pli de couture au bord d'une étoffe. Orle a le sens de bordure, d'ourlet dans le blason et dans le langage des marins, mais le mot est masc. en fr. et fém. dans les patois du Berry et du Morvan.

Cist est li oygnez ki dessus del chief en la barbe, qui dessent assi en l'Orlle del vestiment.

(Serm. S. B. p. 562.)

Une loge li firent et lit pour reporer,  
Lai coucherent la dame au jent cors anoré  
Lez l'Orle del ruisel li ont lo lit paré.

(Paris la Duchesse, v. 850.)

Dans Ducange : Orle de geneta... bordure de peau de furet. Palsgr. a la forme moderne, mais avec les deux l comme saint Bernard : Ourllet, bord, lisière. Le dimin. orlet subsiste comme terme d'architecture.

Berry, Bourg., Champ. « orle, ourlet », bor-

ture ; — Forez : « orlon », bord, tour. En Prov. « auriera » s'applique à la lisière d'un champ et « ouralhas » à la lisière d'un bois. Bas l. *aureria*, *oreria*, bord, bordure ; — rom. prov. *ortaladura* ; — ital. *orlo*, *ortalatura* ; — esp. port. *orla*, *orladura*.

D'un dimin. *orula*, tiré du l. *ora*, bord, lisière, rive. L'anc. langue et les patois wallon, rouchi, poitevin, angevin ont « orée » pour bord, lisière au propre et au figuré. Dans le Maine « orée », bord du lit. — Norm. « orée », entrée, bord, lisière :

Ne feré pas or mencion  
De sa robe et de son Oré  
Ne de son trecéor doré.

(R. de la R. v. 3113.)

Se aresterent hors du chemin lez l'Orée d'un petit buisson. Le suppliant aperceut sur l'Oriero ou rive d'un champ...

(Duc. *Orieria*.)

Nous avons veu nos predecesseurs peres de famille que Dieu absolve (ce disant en haussant l'Orée de son chapeau), se contentans d'une bonne robe de bureau calfeutrée à la mode d'alors.

(NOEL DE FAILL, *Propos rustiques*, II.)

L'anc. langue rapprochait fort par le son les dérivés du l. *auricula* (*oricula* dans le bas l.) et *orula* dans l'emploi du dimin. oreille, pour bord, extrémité :

Il vit issir feu Jehan de Noyers..... de l'Oreille d'un bois.

(Duc. *Aueria*.)

Ce dimin. a pour équivalent l'esp. *orilla* qui a la même signification.

**ORLER**, v. a. Ourler, faire un ourlet. En vi. fr. orler avait plusieurs signific. qui au fond se rattachaient à la racine étymol., celle d'ourler une étoffe, de côtoyer la lisière, le bord d'un bois, d'un champ, etc., de border ou placer la bordure, de poser la faite ou couronnement d'une muraille. Dans le blason orlé, bordé d'une orle. Bas l., ital. *orlare* ; — rom. prov., port. *orlar*, ourler, border ; — esp. *orlar*; *orillar*, aborder, laisser les lisières à une étoffe.

**ORMISE**, s. f. Remise, hangar où l'on abrite les harnais, le bois de chauffage, etc. Le terme hangar est tout à fait inusité dans l'anc. patois.

**ORMOÛÈRE**, s. m. Armoire : « eun ormoûere. »  
Vi. fr. aumoire.

... Derrier l'autel Saint-Jasque  
Tantost a trovée une Aumoire.

(Renart, v. 3259.)

Anjou : « ormoûere » ; — Berry : « ormoire » ;  
— Bourgogne : « omoille, ormère » ; — rouchi :  
« omère. »

**ORNILLER**, v. a. Tracasser, fatiguer par des importunités. Ce mot serait-il un dimin. du vi. fr. hargner, quereller, et se rattacherait-il à hargneux ? En Pic. « hargner », injurier. En Champ. « orné », cri injurieux.

**ORNILLOU. OUSE**, adj. Tracassier importun, celui qui fatigue autrui.

**ORREUR**, s. f. Erreur : « i é fé orreur dan not' compte. » Orreur pour crreur n'est probablement pas un fait de cacologie, dans notre patois du moins. Le changement de l'e en o se produit très fréquemment. C'est sous cette influence dialectale que nous prononçons soin pour sein. (Voy. *Soin*.)

**ORVALE**, s. m. Sinistre, désastre. Ce mot était très usité autrefois. Il se reproduit dans presque tous les anciens baux du pays. Le preneur ne pourra prétendre à aucune indemnité « pour cause de grêle, Orvale, coulure, sécheresse, inondation, épizootie, etc. » Il est moins employé aujourd'hui. On prononce en q. q. lieux « avole » par corruption :

A l'occasion des guerres et divisions qui ont longuement régné et regnent en ce royaume et par autres Orvales et fortunes, la vile dudit Salive... a esté et est toute déserte et désolée...

(Ch. B. I, p. 574.)

Toutes leurs maisons et granges... qui estoient au dit Thoisy furent et ont esté brulées, arses et détruites et tellement que causant laditte Orvalle et fortune de guerres qui ont tousjours régné en ce royaume, la dicte ville estoit demeurée et est comme inhabitable... ains se sont touz soustraiz et alez demeurer ailleurs en lieu franc...

(Ib. II, p. 550.)

Ducange définit *orvalium* : Tout ce qui est détruit par accident dans les édifices.

Fr.-Comté : « orvale », désastre, fléau ; — Jura :

« orvales » et « orvaleux », sujet aux orvales ; — Suisse rom. « ovalle, orvalla », accident, éboulement. Dans la région, « le cas d'ovaille » ou cas fortuit s'applique à toute catastrophe imprévue, grêle, incendie, inondation, tremblement de terre, etc. Du l. *vellere*, détruire, avec le dupl. re, prononcé or, par transposition et changement ordinaire de l'e en o. En fr. orvale est le nom vulgaire d'une plante aussi appelée toute-bonne, herbe-aux-plaies, mais l'étymol, de ce mot, qui équivaldrait à valant de l'or (or vale), est bien loin de pouvoir s'appliquer au nôtre.

**OSCOUER**, v. a. Secouer en renversant, renverser. On « oscoue » un tombereau, une brouette pour les vider. Dans Palsgr., - p. 770 - : Je escoue pour je secoue : Ne le voyez-vous pas, il escoue ou il secoue la mayn à vous.

Vu ki estes en la pousière, Escoez-vos et si loez, car véez ci Nostre Signor ki vient à tot la salveit.  
(Serm. S. B. p. 531.)

Li pore Escout la dent d'air,  
Si a si le levrier feru  
Que le costé li a fendu.

(Renart, v. 22390.)

Et a Escou sa gibecièrre  
Et puis luy a tourné le dos.

(Th. fr. III, p. 70.)

Bourg. « escout », secoué ; — Champ. Norm. « escouer », secouer ; — rouchi : « escouer, escuer », secouer, « escousse », secousse ; — ital. *scuotere*. Du l. *excutere*, secouer, faire tomber en renversant. (Voy. *Écousse*.)

**OSCUR**, adj. Obscur, sombre, noir. Le Morv. b. prononce en beaucoup de lieux « oskeur » : la nuit est « oskeure » ; on marche dans « l'oskeurité. »

Cil doit estre liez (content) qui puet dire : je ai bien veseu .i. jor ear si li jors d'ui est clers, cil de demain sera Oscur... L'Oscurtez de la mort monstre quel sont li cors des homes et comment il sont decheables.

(BRUN. LATINI, p. 445, 441.)

Calandres est uns oisiaus touz blans et ses poumons garit des Oscurtez des oilz.

(Ib. p. 209.)

**OUÂGE**, s. f. Augé, pierre ou bois creusé où l'on met la boisson et aussi la mangeaille des

animaux : une belle « ouâge », une grosse « ouâge. »

**OUBIER**, v. a. Oublier. Morv. n. (Voy. *Oblier*.)

**OUBIEU, EUSE**, adj. Celui ou celle qui oublie, qui n'a pas de mémoire.

**OUBZET**, s. m. Objet. Morv. n.

**OUÇHE**, s. f. Ouche, terrain ordinairement situé dans le voisinage des habitations et qui est en général plus fertile que les autres. Morv. n. « ouice, oucée. » Notre définition est à peu près celle de Grégoire de Tours :

Campus tellure fecundus tales enim incolæ Olcas vocant.

(De *Gloria confess.* ch. 69.)

Ducange et Diez rattachent ouche au latin *occare*, herser, briser les mottes d'un champ. Suivant cette étymol. qui ne désigne rien en particulier puisque toutes les terres cultivées sont hersées, une ouche serait simplement un sol labouré et hersé avec soin. Mais il y a bien des motifs pour croire que le mot est tiré du l. *uscium*, forme de *ostium*, porte, traduit par *uscio* en italien, par « us », dans l'anc. dialecte normand, et par huis en fr. En latin, le pluriel *ostia* s'appliquait aux entrées ou sorties en général et par spécialité aux embouchures d'un fleuve, d'une rivière. Un grand nombre de textes montrent que les ouches étaient situées aux alentours des habitations et, en servant de passage, formaient comme des enclos, des parcs plus ou moins protégés par des fossés ou des plantations. Ducange en reproduit plusieurs :

Erat autem haud procul a basilica.... Olquam unam non longe ab Acobaco villa canonice S. Stephani dedit... Mansionem suam... et Ochiis dicte mansioni adjacentibus... In Ochiis illis in quibus focus est... Olchia cum omnibus consuetudinibus et reditibus suis... Apud mansum Oseam unam, etc.

(*Olca, Ochia, Oschia, Hochia.*)

Dans des lettres de rémission de 1375 et de 1383, il est fait mention d'une osche assise en la ville de Marcolles et on désigne par là un jardin :

Un ort autrement dit Oche en dessoubz des fenestres.

(*Duc. Hochia.*)

Le recueil de Pérard, - p. 445, - cite un document de 1276 où figure :

Une Oiche assise entre l'abbaye de Marcilly et l'Oiche qui fut (à) Pire mole et une Oiche qui fut (à) Parisot assise entre ladite abbaye et la maison... etc.

Bien plus encore, nous voyons dans un texte de basse-latinité le dimin. *ocina*, tiré de la variante *oca* = *olca*, désigner des maisons accompagnées d'une certaine portion de terre :

Habemus de vico, qui est in Salnise, Ocinas duas id est casas duas...

(*Duc. Ocina.*)

D'un autre côté, les plus anciens documents établissent que les ouches n'étaient pas toujours des terres labourables, mais comme on vient de le voir, des jardins, des vergers et même des espaces plantés d'arbres forestiers. La distinction des ouches et des terrains arables est quelquefois énoncée : Hoc est mansis, Olchis, leminis, terris arabilibus cultis et incultis... (PÉRARD, p. 162.) Si on considère en outre que l'anc. langue avait pour porte et quelquefois maison, les variétés us, hus, huche, luhe, variétés conservées à peu près intactes dans les patois, « us » en Norm., « hu » en Pic., « uche » en Champ. et dans le Hainaut, « heuche » dans les Vosges, « huche, ouhe » en wallon, « utsche, hutsche » dans la Suisse rom., il est difficile de ne pas dériver ouche et huis du même primitif *uscium*. L'anglais *haw*, terre close près d'une maison, semble appartenir au rad. de *house*, maison, qui a ses similaires dans le saxon et le suédois *hus*, le danois *huus*, le holl. et le flamand *huys*, huis, l'Allem. *haus*. Le *Vocab. de Saint-Gal* explique *domus* par *huus*. La forme du Morv. n. « ouice » répond à la fois à ouche et à huis.

Berry : « oche », verger ; « ouche », enclos planté d'arbres fruitiers près des maisons rurales, jardin, verger, terre close de haies ; — Champ. « osche », jardin, enclos ; — Poitou : « ouche », jardin potager, verger, terre close tenant à la maison ; — Suisse rom. « oche, ouche, outze, outzo », chenevière près de la maison, planche de légumes. L'« ouète » est la maison, le domicile. Le dimin. « outzetta » qui s'applique à un petit jardin potager rappelle l'ital. *uscetta*, petite porte. Dans le wallon de Mons « huche » = porte. En Artois, une « houche » n'est plus même une pièce de terre, c'est un groupe d'arbres ainsi nommé probablement, à l'origine au moins, parce qu'il était voisin de l'habitation. Ajoutons encore que dans

le Nivernais quatorze maisons de campagne, fermes, hameaux même, portent la dénomination ouche avec ou sans déterminatif : l'Ouche-Gagneau, c<sup>ne</sup> de Maulaix ; — l'Ouche-du-Jault, c<sup>ne</sup> de St-Seine ; — Ouche, hameau de la c<sup>ne</sup> de la Marche, écrit *Hoschia* et *Oschia* au XIV<sup>e</sup> siècle : — Ouches, hameau de la c<sup>ne</sup> de Saint-André-en-Morvan, etc. Le *Dict. de la langue fr.* semble attribuer particulièrement à notre pays le mot ouche, dans la définition qu'il en donne :

Ouche, dans l'Autunois, bonne terre capable de porter toute espèce de produit. — Terrain voisin de la maison et planté d'arbres fruitiers.

Le fait est que si la forme n'est pas particulière à la région autunoise du Morvan, elle s'y montre de très bonne heure :

Ortum situm ubi dicitur es Ouches... Item quartam partem noeriorium des Ouches (1294).

(*Cart. de l'Église d'Autun*, p. 286.)

Meix dérivé, comme mas et manse, du bas l. *mansum* ou plutôt du l. *manere*, a aussi désigné d'abord une maison puis, comme ouche par extension, un terrain y attenant :

Un meix en laditte rue de deux journaux... Autre meix vide (non affermé) d'un tiers de journal... Deux autres meix de chacun un journal...

(*N. D. de Lône*, p. 232.)

La toponomastique rurale du pays nous offre assez souvent le dimin. *ouchette*, *ouchotte* : Lieu dit l'Ouchotte (dans le *Terrier d'Alligny*).

Ce dimin. est bien rapproché du vieux mot *hucelette* qui dans Froissart désigne une cabane, une petite loge :

Et leur convenoit coper plançons et verges pour faire Hucelettes pour eulx muchier.

(*Le Premier Livre*, I, p. 90.)

**OUCHI**, adv. Aussi. Env. de Château-Chinon.

**OUËUR**, s. f. Odeur : « cunc mauvaillle oudeur. » Dans Palsg. oudeur.

L'Odeur de lui (du miel) sent comme l'alaine de ta bouche..... L'Odeur qui yssi du miel et du feu fu tres doucele.

(*Nouv. fr. du XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 9, 10.)

**OUË**, s. f. Oie, oiseau de basse-cour. Il n'y a guère de ferme, de métairie ou d'habitation un peu aisée qui n'en élève un certain nombre pour la consommation locale ou pour le marché. Impor-

tuné par ces bêtes si nombreuses dans le pays, M. Dupin s'écrie avec une sorte de désespoir :

Qui n'a des oies au Morvan ? Il y a tant d'endroits pour les faire nager et barboter qu'il n'y a pas d'individu si dénué qu'il soit qui n'ait sa bande d'oies socialistes, crécée et mise au monde pour vivre n'importe comment sur le commun des propriétés.

(*Le Morvan*, p. 16.)

La forme oue, oué, oé, est fort ancienne dans la langue. La rue de Paris improprement nommée aux Ours s'appelait au temps de Sauval : la rue as oues. Il faut croire au reste que oue et ours, par la chute peut-être des consonnes finales, donnait à l'oreille un son analogue, car la même confusion existe dans un passage de Joinville où les différentes leçons portent tantôt oue, tantôt ourse. M. de Wailly a décidément adopté la dernière. (Voir son excellente édition du chroniqueur, p. 320.) Les nombreux rôtisseurs établis dans ce quartier étaient qualifiés d'oyers :

Je doy boire et si mangeray  
De l'Oe, par saint Mathelin,  
Chez maistre Pierre Pathelin.

(*Pathelin*, II, sc. 1.)

Me fais-tu manger de l'Oé ?  
Maugré bien ! ay-je tant vesen  
Qu'un bergier, un mouton vestu,  
Un villain paillart, me rigolle ?

(*Ib.* III, sc. 8.)

Uns riches hons c'on dit Desnoes  
Bien a sept mois norri trois Oes.

(*Renart*, v. 9140.)

Pour engraisser un Oé en trois jours, paisez-la de mie de pain chault trempé en matons ou lait maigre.

(*Ménagier de P. II*, p. 212.)

Le *Dict. top. de la Nièvre* mentionne près de Sermoise un hameau détruit qui était appelé au XII<sup>e</sup> siècle Cudoe.

Du l. *auca*, sync. de *avica*, tiré de *avis*. Le l. *auca* est représenté par *oca* en ital., par « auc » dans le patois du Poitou. L'esp. a les synon. *ansar*, *ganso*, *auca*, *oca*. (Voy. *Ouïon*, *Vormine*.)

**OUËILLE**, s. f. Brebis : « aine oucille biance », une brebis blanche. Morvan n. On prononce « voueille » dans quelques localités.

Li uns portoit armes vermeilles  
A .ii. blanches passans Oueilles.

(*Cléomadès*, v. 628.)



Les Mons seront vestus d'Oailles et les valées habonderont de froment et crieront loenges à Dieu.

(*Psalmes de David*, p. 87.)

Aux Ouailles, mastins!

(*Pantagruel*, liv. XIV, Prologue.)

Le vieux proverbe : Chacune Ouaille cherche sa pareille donne pour la rime le son oueille.

On lit dans un *Discours* de Ronsard, - VII, p. 68 - :

Allez faire la cour à vos pauvres Oueilles

Faites que vostre voix entre par leurs oreilles.

En vi. fr. oeille, oelle, oille. Parlant du loup qui décime la bergerie de dom Martin, le *Roman de Renart* dit :

Sovent li fesoit ses Oeilles

Non per, s'eles erent pareilles,

Et sovent les rapareilloit

Se non pareilles les trovait.

(V. 7401.)

Quer unques nule mère Oelle

N'aima tant son petit aignel.

(*Bestiaire divin*, p. 207.)

Il trouvoient tant à fourer et si plentiveus pais... les plus cras buefs dou monde, vaces, pors et Oilles.

(*FROISSART, Le Premier Livre*, II, p. 210.)

Le porc, la truie, le mouton, la Oille, chascune une maille.

(*Ch. B. I*, p. 238.)

Berry, Poitou, Saint. « oueille » ; — Prov. « oeuilla » Du l. *ovicula*, dimin. de *ovis*, brebis.

**OUFFRANDE**, s. f. Prière dite à certaine intention pour obtenir une guérison, une conversion, etc. Faire ses « ouffrandes » ce n'est pas faire des présents, mais faire des prières qu'on offre à Dieu :

Li reis fist ses Offerendes et ses oblaüins.

(*Rois*, p. 141.)

Messire Jean de Carrouges remercia le roi et vint à sa femme et la baisa, et puis allèrent à l'église Nostre-Dame faire leurs Offrandes et puis retournerent à leur hostel.

(*FROISSART*, liv. III, XLIV.)

**OUFFRI**, v. a. Offrir.

**OUGER**, v. a. Oser. Morv. n. n.-o. Berry : « ou-ser » ; — port. *ousar*. Dans le Maine « ouser », avec la négation, donne le subst. « nouseux » pour craintif, timide.

**OUGNON**, s. m. Ognon. L'ognon est un emblème de propreté. Aussi dit-on chez nous et ailleurs : Propre comme un « ougnon. » La forme de ce mot a beaucoup varié. On a écrit oignon, oingnon, ougnon. En rom. prov. *ignon*, *uignon*.

Item le cent de trousses d'Ougnons iij d.

(*MANTELLIER*, III, p. 126.)

Du l. *unionem*, perle. Dans Columelle *unio*, sorte d'ognon. La loc. adv. mettre en rang d'ognons n'est-elle pas une allusion étym. à une rangée, à un collier de perles? Rabelais dit union pour perle :

Si quelques unions tendoient à vétusté et changeoient de naive blancheur...

(*Gargantua*, I, 56.)

A la boucle un union persicque, gros comme une pomme d'orange...

(*Pantagruel*, II, 20.)

Diamans, rubiz, turquoises, unions, alternativement enchassés.

(*Ib.* IV, 4.)

**OÛIAU, OÛIAI, OÛIÀ**, s. m. Oiseau.

En revenant de my mairier

J'ai intindu le coucou santer.

Dieu vous repairne

Sarmante Elisabeth

Sur lai moutaine

Le saut du peut Ouïau !

(*CHARLEUF, Promenades en Morvan*, p. 218.)

Ouïau est la prononc. générale du Morv. n. Au contraire « ouïai » est la forme particulière d'une partie du Morv. b. Quant à la notation « ouïà », elle est usitée dans quelques parties des deux régions. On la rencontre assez fréquemment dans l'anc. langue :

En pou d'oure est fame muée ;

Samor a moult pou de durée ;

Fame se chainge en petit d'eure ;

Orendroit rit, orendroit plore ;

Or chace, or fuit ; or het, or aime :

Fame est li Oisiaux seur la raimme

Qui or descent, qui or remonte.

(*Dolopathos*, v. 4259.)

Or fut riches li damoisiaux

Or ot assez chiens et Oisiaux.

(*Ib.* v. 7321.)

Jura : « usai, usiau » ; — Forez : « uzai » ; — wallon : « ouhai » ; — Suisse rom. « ozé, ozi » ; — Aunis : « osia, osa » ; — Berry : « oisiau. » (Voy. *Oujâ*.)



**OUICE**, s. f. Ouiche, terrain de choix ordinairement situé près des habitations. Aux env. d'Anost « uice. » (Voy. *Ouiche*.)

**OÛILLÉE**, s. f. Oseraie, lieu planté d'osiers. Morv. n. (Voy. *Ouzière*.)

**OÛÏON**, s. m. Oison, petite oie. Dans quelques parties du Morv. n. « oujon. »

Jura : « ouille », oie ; « ouillon », petite oie ; — Berry : « oihon », vent ; — Lorr. « ouillon, ousson » ; — Suisse rom. « ouhie, ouhion. » Du l. *aucionem* dérivé de *auca*, qu'on trouve dans les *Gloss.* de Cassel. (Voy. *Oué*.)

**OÛÏOTTE**, s. f. Petite oie femelle. Morv. n. « oujotte. »

**OÛJÁ, OÛJAI**, s. m. Oiseau. Morv. n. n.-o. En Bourg. « oujiá » ; — Vosges : « ougé, oujeix » ; — Jura : « ugé, ugeau. » (Voy. *Oûïau*.)

**OURGNÉE**, s. f. Ornière, sillon plus ou moins profond. Morv. n.

**OURGUEILLOU, OUSE**, adj. Orgueilleux, orgueilleuse. (Voy. *Orguillou*.)

**OURISSE**, s. f. Ouragan, tourbillon, tempête de vent. On tire le fr. ouragan du caraïbe *huracan*. Notre mot semble cependant renfermer le même radical, peut-être le l. *aura*, vent, éclat. En Dauphiné : « ora », vent ; — Forez : « aura », vent ; « aurisse », grand vent, orage ; — Suisse rom. « aura, ora, oura », orage, vent.

Il est à remarquer que dans le rom. prov. *aurat*, tempête, *auraige*, orage, dérivés du l. *aura*, ont pour équivalents dans le provençal usuel « auran », ouragan ; « auragi », orage et « aura » vent. La difficulté est d'expliquer le suffixe gan qui répond à can de l'esp. *huracan* = ouragan.

**OURTIGE**, s. f. Ortie. Dans Palsgrave ourtie. Poitou : « ortige » ; — Berry, Saint. « ortruge » ; — Genève : « ourtie » ; — wallon : « ourtaie, ourteie » ; — Pic. « ortile » ; — Prov. « ourtiga » ; — rom. prov. *ortiga, urtica* ; — ital. *ortica, urtica* ; — esp. port. *ortiga*. Du l. *urtica*.

**OURTIGER**, v. a. Frapper, fouetter quelqu'un avec des orties.

Le suppliant s'approcha desdiz enfanz pour les Ortier et en prist un qu'il getta en un toffel d'ortyes. (Duc. *Tufa*.)

Dans Palsgr., - p. 644, - je ourtie : Si on Ourtie un cheval dessous la queue il regimbera galiardement.

Berry, Saint. « ortruger » ; — Pic. « ortiler » ; — Suisse rom. « ourteilli » ; — ital. *orticheggiare* ; — esp. *ortigar* ; — port. *urtigar*.

**OUS**, s. m. Os : « ain grou-z-ous. » Morv. n. n.-o.

**OUSU**, part. pass. du verbe ouser pour oser. Osé : « a n'é pâ ousu », il n'a pas osé. Flandre : « osu. »

**OUT**, s. m. Août, le huitième mois de l'année : au mois d' « out. »

**OÛTER**, v. a. Oter. Berry : « oûter. » Oustez-vous de là, dans Rabelais (*Pantagruel*, iv, 29) : Quallefretiers... me voulez-vous Ouster et seduire mes chalands? (*Id. ib.* 26.) (Voy. *Dóter*.)

**OUTI, UTI**, adj. Usé par un long service ou par l'humidité, gâté, altéré : du linge « outi », du bois « uti. »

**OUTRAIGE**, s. m. Dommage, tort. préjudice, méchanceté :

La prevostés de Paris estoit lors vendue aux borjois de Paris ou à aucuns et quant il avenoit que aucun l'avoient achetée, si soustenoient lour enfans et lour neveys en lour Outraiges.

(JOINVILLE, p. 388.)

**OUTRAIGEOU, OUSE**, adj. et subst. Celui qui jure, qui profère des paroles grossières ou blasphématoires. En vi. fr. outrageux marquait souvent l'exéc comme dans ce passage de Joinville. - p. 94, - où le chroniqueur raconte des excès de bonne chère :

Li baron se pristrent à donner les grans mangiers et les Outrageuses viandes.

Outrage recevait quelquef. la même signification :

De toz les geus c'omme set fère  
Ne puet-il mains de porfit trère  
Que de vin boivre par Outrage.

(RUTEBEUF, II.)

**OUTRÀMENT**, adv. Outrément, outre mesure, à l'excès. S'emploie en bonne et en mauvaise part : ce champ a été vendu « outrément » cher ; j'ai du vin « outrément » vieux ; c'est un bavard qui parle « outrément. »

Ainsine fait fame, tant est fole  
Par son naturel jugement  
De quanqu'el fait Outrément.

(R. de la R. v. 10008.)

Amis, fait-ele, Outrément  
Te doing m'amour, et si m'auras.

(Dolopathos, v. 10575.)

Il me manda que il vouloit Outrément que je y  
lasse.

(JOINVILLE, p. 396.)

**OUTRÉ**, part. pass. de l'ancien verbe *outrer*, passer outre, dépasser la mesure. S'emploie comme en fr. le mot latin *ultra*. Un *ultra* est un homme excessif dans ses opinions, comme chez nous un bœuf « outré gras » est un animal engraisé à l'excès. On dit indifféremment « outré gras » ou « gras outré. » A propos d'*ultra* en composition avec un autre mot, le *Dict. de la langue fr.* donne une définition absolument inexacte en disant qu'un *ultramontain* est celui qui soutient le pouvoir absolu du pape en toute matière.

**OUVRÉ**, s. m. Ouvrier, celui qui travaille. Au fém. « ouvrière » surtout lorsqu'on emploie le mot avec une qualific. : une bonne, une mauvaise « ouvrière. » Isolément, une « ouvrière » est ordinairement une personne qui travaille à l'aiguille. Les vigneron de Bourg. donnent à leurs femmes le titre le plus souvent bien justifié de « not' ôvreire. » En Bresse, en revanche, le maître de la maison est appelé « not' ouvrier » par sa compagne.

En ceste maniere est acomplie la bonté des homes,  
ce est por savoir et por Ovrer.

(BEUN. LATINI, p. 331.)

Sagement nos covient Ovrer  
Que il ne nos puisse eschaper.

(Renart, v. 23887.)

En son cuer pense comment pora Ouvrer.

(Huon de B. v. 4965.)

Ouvrier ne forme que deux syllabes dans Ron-  
sard :

..... Ici le trone d'un pin  
Se présente à l'Ouvrier, là cely d'un sapin.

(Hymnes, I, 4.)

Poitou : « ouvré », jeune garçon ; « ouvrière »,  
jeune fille.

**OUVRI**, part. pass. du verbe ouvrir. On prononce de même à l'infinitif et au participe passé : « ouvri » une porte ; une porte « ouvrie. » Si, comme il y a lieu de le croire, ouvrier se rattache au l. *operire* qui se rapproche parfois du sens contenu dans *operari*, ou recueillera peut-être une marque de parenté dans les *Sermons de saint Bernard* qui, - p. 523, - disent *ovvre* pour œuvre et *ovvrer* pour ouvrir.

**OUZIÈRE**, s. m. Osier, arbrisseau aux jets flexibles. On trouve dans l'anc. langue la forme masc. *ousier* :

De chacun cent de torches d'Ouzier iiii torches.

(MANTELLIER, III, p. 141.)

Dans Comenius, - p. 167, - *osière* = osier : Cor-  
beilles et corbillons d'Osière.

Issi sui com l'Osiere franche

Ou com li oisiaus seur la branche :

En esté chante.

(RUTEBEUF, I, p. 26.)

Faisons inhibition... transporter pesseau, souches,  
Ousières... sus peine de fouet.

(Gloss. du Centre. Ordonn. de la ville de Bourges.)

De la forme *ousière* vient probablement le nom de lieu : les Houillères, près Moulins-Engilbert, par la chute de l's médial et l'adjonction de la lettre parasite h. L'Oussière, rivière qui traverse le canton de Montsauche et se jette dans l'Yonne, est la rivière Douxière en 1484. Le fief de Launay près de Cossaye, en Nivernais, est appelé Louzière de L.....

**OUZILLE**, s. f. Oseille. L'oseille était autrefois appelée salette en quelques pays (Borel et Roquefort). N'est-ce pas à ce mot que la célèbre montagne de la Salette doit son nom ? Suisse rom. « saletta » ; — Poitou : « ouzille. »

**OVARTEMENT**, adv. Ouvertement, franchise-  
ment.

**OZEDÉ, OZOURDÉ**, s. m. Aujourd'hui. Morv. n.  
(Voy. Hocédé, Ojedeu.)

## P

PÀ, s. f. Paix, calme, tranquillité : « beille moué lai pá. » Morv. n. : « que l' bon Dieu li fiait pax et mis'ricorde ! » (*Hist. du Morvan*, I, p. 57.)

Vosges : « pa » ; — Provence : « pax » ; — rom. prov. *patz*, paix ; *pazible*, paisible ; — esp., port. *paz*.

PÂDREAU, s. m. Perdreau, jeune perdrix. Le fr. perdreau paraît être une contraction du dimin. perdrigau, perdrijau qui répond au rom. prov. *perdigal*, *perligo*, et à l'esp. *perdigon*. Perdrijau est encore usité en Berry comme on le voit dans un dicton cité par le *Gloss. du Centre* :

A la Saint-Denis

Les pardrijaux sont perdiser.

La même région prononce suivant les lieux « parderiau, pardrijau, perdriau » ; — Poitou : « perdrigeau » ; — Saint. « perdrighe » ; — Bourg. « pédriau. » Dans le *Ménagier de Paris*, nous trouvons perdiser ou perdisieux, - II. p. 275, - et perdriau, - p. 186 - :

Trois perdriaux gros et reffais

Ou milieu du pasté me mets.

Le nom de la prune appelée perdrigon se rattache à l'ancienne forme de perdreau par suite de l'analogie de couleur supposée entre le fruit et le plumage d'une perdrix rouge.

PADRI, s. f. Perdrix. Chute de l'r médial et changement de l'e en a. Dans *Palsg.*, - p. 164, 253, - pardrix : Plumez ces Pardrix. En flamand *patrys* ; anglais *partridge*. De la forme poitevine « perdris » est peut-être sorti le nom de famille assez répandu Perdriat. Wallon : « pertri, pertriolle », petite perdrix. Le dimin. « perdrille » ou plutôt « pãdriolle » n'est pas tout à fait étranger à notre patois. Norm. (Caux) : « pãdri. »

PAGNOTTE, s. f. Peureux, lâche dans le sens d'indolence, de mollesse. Suivant M. Mignard on

emploie ce terme en Bourg. avec la même signification. Cet auteur dérive pagnotte d'un usage des seigneurs féodaux qui salariaient une escorte de gentilshommes dits de pagnotte (*pagnotta*, pain en ital.) plus amis du plaisir que de la guerre. Cette interprétation imaginée, je crois, par Ménage est amenée de bien loin. M. Littré paraît cependant disposé à l'approuver.

En rouchi, « pagnat » se dit d'un état de nonchalance, de far niente. En Poitou, « pagnoter » signifie marcher avec une lenteur craintive. Le verbe réfléchi « s'épagnoter » sous-entend qu'on prend ses aises, qu'on se goberge. L'adj. « pagnoutou » = indolent ; — Ardennes : « pagnotte », paresseux ; — Berry : « pagnot, pagnotte », mou, sans énergie ; — Dauphiné : « pagnota », peureux, délicat.

PAICAN, s. m. Vagabond, vaurien. Bourg. « pacan », homme rustique ; — Norm. « pacan », paysan grossier ; « pagnian », lourdaud ; — Hainaut : « pacan : un pacan d' vilache », un lourdaud de village ; — Anjou : « pogan », rustre ; — Flandre : « pacan, pacoul », paysan ; — Picard. « pacu », grossier, épais, bien rapproché du grec *παχύς*, épais, stupide, et du bas l. *pacus* quelquefois employé pour *pagus* = *territorium*.

Du l. *paganus*, villageois et païen qui répond à l'esp. *pagano*, paysan. Comme terme méprisant, le mot est un développement du sens primitif qui n'avait rien de défavorable. Peut-être, au reste, se rattache-t-il à l'acception de païen et non à celle de villageois. (Voy. *Pétré*.)

PAICHÂ, s. m. Paisseau de vigne, échalas usé ou de rebut. L'anc. langue avait pes ou pez dont pisseau semble être le diminutif. En Berry « pessiau. »

Un millier de Pez ou perches... Le millier de Pez et de perches viij d... A Jehan Fouchier qui a prins

la charge de faire faire la quintaine et battre les Pez où elle a esté affichée.

(MANTELLIER, II, p. 546; III, p. 120, 124.)

Paisel et échalas ou écharras sont synonymes. vi. fr. comme dans plusieurs patois. On trouve les verbes paisseier et échalasser la vigne. En bas-latin *paissellare*, *paxillare*. Du l. *paxillus*, pieu, comme le mot suivant.

**PAICHON**, s. m. Bâton de forme arrondie qui relie les deux montants d'une échelle ou d'un râtelier d'étable; échelon. Vi. fr. paisel, paiseau, païsson = pieu, échalas.

Le suppliant prist un Paisel ou escharas à vignes... Jehan Foucquier dist au suppliant s'il vouloit venir avecques lui faire du Peyssel pour peyseller les vignes...

(Duc. *Passellus*, *Peissellus*.)

Li laz estoit estendus

Par dessus deus Païssons fendus.

(Renart, v. 18380.)

Comenchièrent à découper cordes et Païssons et à renverser et abatre tentes et triefs.

(FROISSART, le Premier Livre, I, p. 371.)

Genève : « passet, passon », échalas, échelon, jalon. Le *Gloss. du Centre* se trompe en donnant le subst. *peissière* comme une variante de *pechière* = pêcherie. Le mot se rattache à *païsseau* et désigne un lieu, un espace entouré de pieux comme en bas l. *païsseria*, *paxeria*. (Voy. *Boujon*.)

**PAIHAN, ANTE**, adj. Parent. Chute de l'r médial. Morv. n.

**PAILLASSE**, s. f. Corbeille de boulangerie : une « païllassumée », une pleine païllasse.

**PAILLEREAU**, s. m. Païllasson, tapis ou coussin de paille. Notre mot est pour païllereau puisque les finales en eau dans le fr. sont en eai dans le Morv. b. Le bas l. *palearium* a quelquel. désigné une chaumière, *tugurium paleis tectum*.

**PAÏLOT**, s. m. Balle ou capsule qui enveloppe les grains. Le van sépare le blé de ses « païlots. » Morv. n. n.-o. (Voy. *Balot*, *Bouffe*.)

**PAIN DE COUCOU**. Oxalide oseille. Dans *Comenius*, - p. 38, - le pain de coucou est traduit en latin par *panis cuculi vel alleluia*.

**PAINGN'**, s. m. Pain. Morv. n. « En quééqu' zoors oll' n'airot pus d' paingne ai bailler ai son poore petiot ! » (*Hist. du Morvan*, I, p. 56.) La finale fortement nasalisée se retrouve quelquel. dans *compaign* anc. nominatif de compagnon. Rom. prov. *companh*; — anc. cat. *compagn*. (Voy. *Gamingn'*, *Maintingn'*, *Vingn'*, etc.)

**PAINGNÉE**, s. f. Petite échelle placée horizontalement entre les poutres d'une maison et sur laquelle on dépose les pains de la fournée, c'est-à-dire la provision de deux à trois semaines. (Voy. *Panne*, *Pante*.)

**PAINTEURER**, v. a. Peindre, mettre de la couleur.

De colors fut pluisors enluménée.

De la bele Aude, la pucele seüée

I fut la forme richement Pointurée.

(G. de Vi. v. 1014.)

Si sauler (souliers) furent rike, menu eskierkeré,  
D'argent et de fin or estoient Painturé.

(*Fierabras*, v. 2029.)

Adont ont fait l'eskekier (échiquier) aporer  
Qui estoit dor et d'argent Painturé.

(*Huon de B.* v. 7491.)

Bas l. *picturare*, peindre, et au fig., orner, illustrer dans le sens contemporain.

**PAINTEURLEURER**, v. a. Peindre un peu grossièrement, sorte de fréquent. de painter. De *pictura* avec un suffixe de fantaisie.

**PAIRAIDIS**, s. m. Paradis. Il y a cinquante ans pas un mendiant ne vous quittait sans vous souhaiter le « pairaidis » à la fin de vos jours comme dans le vieux conteur Desperiers où une brave paysanne du Mans dit au cardinal de Luxembourg :

Je prie à Dieu, par sa gresse, qu'il vous doint bonne vie et longue et Paradis à la fin.

(*Nouvelle xvii*.)

C'était un bienveillant et gracieux remerciement qui sauvegardait la dignité du pauvre. Aujourd'hui l'aumône reçue, on s'en va et tout est fini. Les cœurs ne se sont pas embrassés dans l'échange d'un don pour le temps contre un vœu pour l'éternité.

**PAIRAISSU**, part. pass. du verbe paraître. Paru.

**PAIRDON**, s. m. Pardon. Dans l'anc. langue on donnait en plusieurs contrées le nom de Pardon à la Salutation angélique récitée trois fois le jour au son de la cloche. Celui qui disait dévotement sa prière gagnait une indulgence :

Pour ce que incontinent le Pardon commença à sonner... Icellui Menart qui estoit à cheval, descendi et s'agenouilla avec les autres en intention de gagner le Pardon.

(*Dev. Pardonantia.*)

Chère fille... pourcachiez (recherchez) volentiers les Pardons.

(*Enseignement de saint Louis à sa fille.*)

En Poitou, sonner le « pardon » se dit du son de la cloche qui annonce l'agonie d'un mourant. C'est là une très belle locution et d'un sens profondément religieux. Elle remet en mémoire les dernières paroles d'un illustre habitant du Morvan, du généreux et éloquent comte de Montalembert qui s'écria en expirant : Pardon, mon Dieu, pardon !

**PAIRDOUNER**, v. a. Pardonner.

**PAIREIL, EILLE**, adj. Pareil, semblable, d'où le verbe « aipaireiller », rendre pareil.

**PAIRENTAIGE**, s. m. Parentage, famille : « al ó v'ni avon tó son pairentaige », il est venu avec tous ses parents, toute sa famille. Vi. fr. parentaige, parentage, parenté, famille.

.....Si le mary reproche  
A sa femme son Parentaige  
Sa richesse, son heritaige...

(*Th. fr. II, p. 311.*)

Un lion de haut Parentage  
En passant par un certain pré  
Rencontre bergère à son gré :  
Il la demande en mariage.

(*LA FONTAINE, IV, fab. 1.*)

Berry : « parentage, parentrie » = famille, parenté.

Nous disons encore « aiparenter » pour se traiter en parent et « se désaiparenter » pour cesser d'être parent.

**PAIRIS**. Paris, la grand' ville. Les enfants

trouvés sont souvent appelés petits Pairis parce qu'ils nous viennent de la capitale. Ils sont en grand nombre dans le Morvan. C'est une industrie locale. Ils s'y marient ordinairement et font souche sans que leur situation équivoque entraîne aucune défaveur dans l'opinion. Voy. *Nurice*. (*Trouvé.*)

**PAIRISIENNE**. Parisienne, enfant trouvé du sexe fém., et par extension, toute fille venue de Paris et nourrie dans le pays.

**PAIRLANTER**, v. a. Parler français, parler avec affectation dans un autre langage que celui du pays. Les nourrices morvandelles qui reviennent de Paris « pairlantent » toutes plus ou moins et grassement à plaisir. Ce sont les Précieuses de nos montagnes. Gros Jean aurait le droit de dire à son Artémise :

..... Que depuis quelque temps  
Il s'espand d'instans en instans  
Dans le pais certain langage  
Ou plutost un baragouinage  
Qui leur est à tous inconnu,  
Ne sachant pas s'il est venu  
Par eau ou sur quelque aridelle,  
Et que prétieuz l'on appelle.

(*Le Procès des Prétieuses, sc. 3.*)

Dans l'anc. langue on rencontre quelquefois parlance pour discours, manière de parler; en Poitou, « parlange »; — en Berry et en Saint. « parlure. » En Norm. on se sert des verbes « parler » et « parloier » avec cette signifie, méprisante. Haut Maine : « parlicher, parler »; — Genève : « parlantin », discoureur prétentieux.

**PAIRLEMENT**, s. m. Bavardage, parole, manière de parler. On dit d'un bavard que c'est un « pairlement » sans vacances. La tribune française a connu un bon nombre de ces pairlements-là.

**PAIRLER**, v. n. Parler : « pairlé-lu chu vô vlé », parlez-lui si vous voulez.

**PAIRT**, s. f. Part, portion. La part est un gros morceau de lard qu'on sert après la soupe et que les convives se partagent entre eux. Il y a deux manières de manger la soupe avec accompagnement de lard, « ai lai pairt » ou « ès grailles.



La soupe « ai lai pairt » se mange seule, mais en présence du quartier de lard. La soupe « ès greilles » est assaisonnée de petits morceaux de lard appelés « greilles. » Ces différences devaient être indiquées dans le précieux volume de la librairie de Saint-Victor, intitulé suivant le malicieux Rabelais : *De differentiis soupparum.* (Voy. *Greille.*)

**PAIRTAIGEOU, OUSE**, adj. Partageux, euse.

On appelait ainsi en 1848 les assez nombreux membres de la secte politique ou plutôt antisociale qui avait pour dogme le partage des biens, je me trompe, du bien des autres.

**PAIRTAIGER**, v. a. Partager, diviser en plusieurs parts.

**PAIRTICUHIÉ**, adj. Particulier. Morv. n.

**PAISSAIGE**, s. m. Passage.

**PAISSIEU**, adj. Paresseux. Morv. n. n.-o. Prononc. lâche pour « paihessieu. »

**PÄLER**, v. a. Parler. Chute de l'r médial. Morv. n.

Li quens d'Eu, li quens d'Aubremale  
I moururent des quies l'en Palle  
Et parlara en mainte ville.

(GUILL. GUIART, v. 6216.)

Et quant il vindrent outre, s'a Maucabré Pallé :  
Seignor, dist li paiens.....

(*Gui de B.* v. 1739.)

L'enfes Guis de Borgoigne les prist à araisnier  
Seignor, or escoutés, je Pallerai premier.

(*Id.* v. 4832.)

leil oisiax suleit Paller  
E les matinées kanter.

(MARIE DE FRANCE, II, p. 232.)

Come elles sont acordables es originalz don elles  
Pallent en grant révérence...

(*Ch. B.* II, p. 243.)

**PALETTE**, s. f. On donne ce nom aux dents incisives parce qu'elles sont larges et en forme de petites pelles. La « palette » en Poitou est la pelle à feu comme en Italie la *paletta*. Morv. n. Dimin. de palle pour pelle. (Voy. *Polle, Pollote.*)

**PALLE**, s. f. Pelle. Morv. n. Palle est la forme

la plus rapprochée du latin comme du rom. prov., de l'ital. et de l'espagnol. La prononciation ne fait sentir qu'un l et ne donne que le monosyllabe pal :

Entrentent trois paysans chascun ayant une Pasle à son col... Les autres avec leurs Pasles, en rempirent les corbeilles...

(*Pantagruet*, II, 33.)

Berry, Champ., Norm., Poitou : « palle » ; — wallon : « pâl » ou « truel » = bêche ; « palée » = pelletée ; — Suisse rom. « pala », pelle de bois. rame.

Du l. *pala*, pelle et bêche. En fr. pelle et bêche ont été abusivement synonymes, car l'étymol. des deux mots particularise la différence primitive des deux outils, pelle de *pala* d'où palet et palette. objets plats, et bêche, de bec ou pointe, instrument pointu. (Voy. *Polle, Bossons.*)

**PALLER**, v. a. Pelleter, travailler avec la pelle. Morv. n.

Champ. « paler » ; — Suisse romande : « pala ». pelleter le fumier ; — Poitou : « paleyer » ; — Forez : « paleyi » ; — breton, *pala* = bêcher. (Voy. *Poller.*)

**PALPITOUÉ**, s. m. Presbytère, maison du curé de la paroisse. « Palpitoué » et « barbitoué » sont peut-être le même terme, prononcé différemment. Palsgr., - p. 174. - écrit presbitoire pour presbytère. Barbitoué, dans tous les cas, est la forme la plus vraisemblable puisqu'elle s'appuie sur des textes qui l'autorisent et qui l'expliquent. (Voy. *Barbitoué.*)

**PANÁ**, s. m. Panais sauvage ou petit panais. — Les Panás. hameau près d'Avallon.

**PANNAIGE**, s. m. Pannage ; pâturage assuré à certains animaux, aux moutons principalement, pour un prix convenu. Mettre des brebis « en pan-naïge », c'est les confier à un cultivateur qui les nourrit et les soigne moyennant une indemnité en argent ou en nature. Le pâturage des animaux portait le nom de pannage ou d'herbage. L'herbage regardait plus particulièrement les bestiaux et les brebis, et le pannage les porcs :

Habebunt homines nostri suum usagium ad nutrimentum propriorum porcorum suorum, sed solvent nobis de suis porcis justum Pannagium.

(*Ch. B.* II, p. 147.)

Les propriétaires concédaient le panage en échange de redevances. Le montant du droit de panage, dit M. L. Delisle, dans son livre des *Classes agricoles en Normandie*, variait beaucoup suivant les forêts et suivant les fiefs. Ordinairement on prenait un porc par chaque troupeau de 7, 8, 9, 10 animaux. Au-dessus de ce nombre, on exigeait un ou deux deniers par tête. Duc. cite plusieurs textes (à *Pastio*), où nous voyons les prix payés pour des bêtes à cornes mises en *pennaige* en la forêt d'Hardello : 5 sols pour une vache, 2 sols et 6 deniers pour un veau.

L'exercice du droit ou de la jouissance de panage était souvent accompagné de cérémonies bizarres. M. L. Delisle, - p. 91, 370, - rapporte que les moines de la Trappe, pour témoigner de leur droit de panage en la forêt d'Écouves, devaient, pendant qu'on célébrait la messe, le jour de la Saint-Jean, faire amener avec leurs troupeaux le vercat, un collier de fleurs au cou et un bouquet à la queue.

Bas l. *pasnagium*, *pasnadium*, *pasnaticum*. Le l. *pastio* signifiait èlève ou païsson des animaux. En anglais *pannage* ne désigne que la glandée, c.-à-d. la nourriture des porcs.

#### PANNAURE. s. f. Balai.

Genève : « panosse », torchon, linge pour essuyer ; — Fr.-Comté : « panoussse » ; — Forez : « panoussa » ; — Suisse rom. « pannossa », linge usé, chiffon ; — Lorraine : « panneure, panoure », balai ; — valaque : *panura*, drap, serge. (Voyez *Panne*, *Panner*, *Pannouère*.)

PANNE. s. f. Planche sur laquelle on dépose les pains. On prononce « pân-n' ». (Voy. *Paingnée*, *Pante*.)

PANNE, s. f. Étoffe. Au fig. avoir de la « panne », être gras, avoir des formes dodues. Morv. n. n.-o. « Panoussa », en Dauphiné, se dit d'un homme sans courage, par comparaison sans doute avec une loque, un chiffon. De panne, dér. du l. *pannus*. (Voy. *Panner*.)

PANNEAU, s. m. Vêtement, habillement. Le « panneau » est l'habit des dimanches, des jours de fête : « a vé don s'mairié ojed'heu qu'al é mettu son panneau. » Le mot appartient aussi au

vi. fr. qui disait proverbiallement d'un homme serré dans ses habits : il crève dans ses panneaux.

*Pannus* a eu le sens rigoureux de vêtement en général, comme on le voit dans un texte cité par Ducange :

Pannorum eorum (hæreticorum) et rerum mobilium mediætas sit accusantium.

Dans Joinville, - p. 268, - paniau :

Les chars crues il mettent entre lour selles et lour Paniaus ; quant li sans en est bien hors, si la manjuent toute erue.

De *pannus*, habit, sont venus les deux verbes autrefois usités, dépaner pour déshabiller et repa-ner pour rhabiller :

Tuz ces ki entur lui furent, detraïstrent e Dépanerent lur dras.

(*Rois*, p. 166.)

Dans le *Dict.* de J. de Garlande, *pannarius*, marchand drapier : *Pannarii* qui vendunt pannos. *Pannarius* correspond à l'esp. *pañero* et à l'ital. *panniere*. Pomponius Mela dit : *Panotos* quibus magnæ aures et ad ambiendum corpus omne patule, nudis alioquin pro veste sint. Le l. *pannus* ou *pannum* a donné aux langues néo-latines panneau, pannon, pan, pannet. — Esp. *pañero*, drap ; *paños*, habits, vêtements, linge ; *pañero de manos*, essuie-mains ; — port. *pano*, étoffe en général.

PANNER, v. a. Balayer, nettoyer : « sai maïon ó bin pan-née », sa maison est bien balayée. En vi. fr. *panner* signifiait nettoyer, essuyer avec un linge :

Come ele la trovast ointe, ele de bambais la Pana o grant reverence.

(Duc. *Pannuleium*.)

Dans plusieurs parties de la Bourgogne « pan-ner » a conservé son sens primitif d'essuyer, net-oyer avec un morceau d'étoffe. Le Lyonnais donne le nom de « panaman » à un torchon. Dans le H. Maine les « paines » de toile servent au nettoyage. Par extension, le mot désigne un vê-tement en haillons. Fr.-Comté : « pannâ », essuyer : « pannoman », essuie-mains ; — Berry, Bourg. « panner », essuyer ; — Genève : « panner, paner, panosser », essuyer, laver avec un vieux morceau de linge ou « panosse » ; — Lyon, Forez : « panâ, pannâ », essuyer, torcher ; — Dauphiné : « em-

pani », nettoyer des verres ; « pana », nettoyer des meubles ; — Suisse rom. « panna » ; — rom. prov. *panar*. De « panne », étoffe.

**PANNÈZE**, s. f. Cloison en planches. Morv. n. n.-o. Sous-entend peut-être le compartiment où les animaux reçoivent leur nourriture. (Voyez *Pannaige*.)

**PANNOUÈRE**, s. f. Balai. Morvan n. (Voyez *Pannaure*.)

**PANNOUROT**, s. m. Petit balai de cheminée.

**PANPILLON**, s. m. Papillon.

Beai papillon, mairie-toué. —  
Vive le Roué ! i n'é pâ d'quoué. —  
Eune belle berbi, eun beai mouton  
Pou fére lai noce du papillon !

Le vi. français offre des formes très diverses : pavillon, parpaillon, papillot. Berry : « parpillon » ; — Forez : « parpaillon » ; — ital. *parpaglia*, *papaglione*. Le rom. prov. avait *parpaillo*, *papalho*, *parpalho*, *parpalhol*.

Maitre Renart, dans le roman qui porte son nom, invoque un saint qui n'exista jamais que sur son calendrier, je crois, et qui pourrait bien n'être autre que notre insecte ailé :

Je sui bon mestre de plaidier  
Foi que doi saint Pangelion !

(V. 15801.)

En bas l. *pampilio* = *papilio*. Du l. *papilio*, qui signifiait aussi pavillon, tente. Le nasale n renforce le mot comme la linguale r. C'est ainsi que Rabelais dit pampillettes pour papillettes. (*Pantagruel*, iv, ch. 13.) (Voy. *Parpouillon*.)

**PANPRÉE**, s. f. Panais sauvage qui abonde dans certains prés. En quelques lieux, la même plante est nommée « golle. » Morv. n.

**PANSE**, s. f. Cornemuse, dite également « panse de heurbis », parce que l'instrument dont il s'agit est ordinairement fabriqué avec la peau du ventre d'un mouton. Il y a moins d'un siècle, les « panses » étaient de toutes les fêtes. Elles remplissaient de leur rustique bourdonnement les échos de nos montagnes. Le « menétré » était toujours là, Gui ou Jeannot, armé de son outre sonore, comme un *pifferaro* gaulois :

.....Avec aus estoit Guis  
Qui lor muse et chalemelo  
De la muse au gros bordon,  
Endure endure enduron  
Endure, suer Marion.

(*Th. fr. au M. A. p. 36.*)

Bossuet justifie le nom que les Morvandeanx donnent à leur antique instrument lorsqu'il dit :

Au-dessous du poumon est l'estomac qui est un grand sac en forme d'une bourse ou d'une cornemuse.

(*Coinnaissance de Dieu*, II, 3.)

De panse, peau du ventre, l'anc. langue tira le nom d'une sorte de cuirasse dite pansière. Ital. *pancia*, ventre et peau du ventre des animaux ; *pancetta*, petit ventre ; *panciera*, cuirasse ; — esp. *panza*, peau du ventre des animaux ; bas l. *pancoria*, cuirasse ; — allem. *panzer*, cote d'armes ; *panzerreiter*, cuirassier. Du l. *panlex*, la panse, le ventre. (Voy. *Panténe*.)

**PANSEMENT**, s. m. Pansage des animaux ; soins et nourriture donnés aux bêtes à cornes, aux chevaux, etc. Ce terme s'applique principalement à la distribution des fourrages dans les étables et dans les écuries, car la brosse, l'étrille ou l'éponge sont peu sympathiques au Morvandean.

**PANSER**, v. a. Soigner, nourrir, régaler. On dit d'un homme gourmand et d'un animal qui profite de sa nourriture qu'ils se « pansent » bien. J'ai connu une brave femme qui, lorsqu'elle avait pris un repas à son gré, ne manquait jamais de dire : j'en remercie le bon Dieu et la bonne sainte Vierge mais me voici bien « pansée. » Ce mot rappelle le *membra curata* d'Horace.

Un jour le maistre voulut luy mesme Panser l'éléphant et versa dans sa mangeoire la mesure d'orge, .....etc.

(MONTAIGNE, II, 12.)

**PANSOU**, s. m. Pansour, celui qui panse, qui soigne, qui nourrit les animaux. Le fém. « pansouse » est peu usité. Chez nous la qualification de « bon pansou d'bestiaux » figurerait honorablement dans une épitaphe. En tous cas, c'est une forte recommandation pour le « vâlot » qui se met « à mère », c.-à-d. au service d'autrui.

**PANSOU**, s. m. Pansou, individu à gros ventre, à grosse panse, gourmand, ivrogne. Un dicton du

mercredi des Cendres raille en ces termes les hommes du mardi gras :

Pansou, pansoir  
Teu n'é pâ chu sô qu'à soir  
Pansou, pansoir.

Cela veut dire : ivrogne, mon ami, tu n'es pas aussi saoul aujourd'hui qu'hier soir.

Le fr. ancien et moderne a pansard avec la même signification que pansu :

Atant es vous Nasier, le sarrasin Panchart.  
(*Gaufrey*, v. 3361.)

**PANTE, ÉPANTE**, s. f. Appareil en forme d'échelle (qui sert à porter les miches de pain provenant d'une fournée. Cet appareil est ordinairement posé sous les poutres au-dessus de la table à manger. Avoir du pain sur la « pante », c'est comme on dit en fr. avoir du pain cuit, c.-à-d. un bien-être assuré.

Norm. « pantoir », perche sur laquelle on étend du linge. De suspendre comme le fr. pente, soupente. Suisse rom. « panteira », barrière d'un enclos. (Voy. *Paingnée*.)

**PANTÈNE**, s. m. Grand filet pour prendre les alouettes et autres oiseaux. Quelques dictionnaires font de la pantène un filet servant à la pêche des anguilles. Le vi. fr. avait le mot *panthiène* ou *panthière* tiré du l. *panther*, filet de chasse. En grec *πάρθηρον πᾶν*, tout, *θηρίον*, bête.)

Mathurin Régnier, - *Satyre* x, - dit que le Temps :

Chevelu sur le front et chauve par derrière,  
N'est pas de ces oyseaux qu'on prend à la Pantière.

Berry : « pant », filet de chasse : — Saintonge : *pantes* », ib.

Bas l. *panthera*, filet pour prendre les canards sauvages et machine de guerre. Le mot *pan-toneria*, espèce de bourse, répond au comtois « *pantenire* », poche. *Panthiera*, armure qui protège le ventre, est identique à l'ital. *panziera*, plastron et à l'esp. *pancera*, se rattachant au l. *pantex*, panse, abdomen. De panse à poche il n'y a pas loin. Il semble que l'idée de bourse, de poche à renfermer le gibier ou le poisson, relie l'un à l'autre les deux subst. latins *pantex* et *panther*. (Voy. *Panse*.)

**PANTINE**, s. f. Ancien bonnet de femme qui

avait de grandes barbes pendantes. En Champ. on donne ce nom à une dévote, peut-être parce que les femmes allaient à l'église avec la coiffure ainsi appelée. Pantin et pantine sous-entend le sens de pendre. En fr. une « *pantine* » est une poignée d'écheveaux de soie. On devrait peut-être écrire *pentin* et *pentine*.

**PANUGUET**, s. m. Individu qui affecte le beau langage et qui a des prétentions de plus d'un genre. Le vi. fr. *mugueter* signifiait conter des fleurettes. Nuguet serait-il une corruption de *mugueter* ?

**PAOUR**, s. m. Lourdaud, pataud : un gros « paour ». Morv. n.

M. Nisard croit que « paour » et « poure », pauvre, étaient à l'origine le même mot. M. Littré, avec d'autres étymologistes, admet plutôt une dérivation de l'allemand *bauer*, paysan, ce qu'on appelle en Bourg. et ailleurs un « *p'tra*. »

**PAPA**, loc. Le jeu du « papa » est connu en fr. sous le nom de marelle. Les joueurs poussent un palet de case en case, sautant sur un seul pied. Pour prendre rang dans ce jeu et dans plusieurs autres du même genre, les enfants ont recours à diverses formules tout à fait champêtres. J'en cite seulement une :

Une, deusse, trois  
Du bois,  
Quatre, cinq, chis  
Du buis ;  
Li roi nous c'mande  
Por ailer en France  
Ai lai messe de Jesusse Christ  
Por minger du pain b'nit,  
Pain bis,  
Carabis,  
Pain d'or  
Camarade, t'en es d'hior.

Et ainsi de suite jusqu'à ce que les premiers joueurs désignés par le sort commencent le jeu.

En italien, le *papasso* est le même jeu d'enfants. Or *papasso* se rattache à « papa » pour désigner un prêtre, comme le fr. pape, *papas*, pope. Dans cette langue, le nom de jeu sous-entend une idée de primauté, car il s'applique surtout au joueur qui est le premier dans le jeu. Dans les gloses d'Isidore *papa* se dit d'un gouverneur d'enfants.

**PAPILLONNÉ**, adj. Tacheté de diverses couleurs comme certains papillons. Morv. n. n.-o. En fr. papillonné est un terme de blason qui s'applique à un ouvrage à écailles.

**PAPON**, nom d'homme. On donne ordinairement ce surnom de fantaisie au plus jeune fils de la famille, au dernier né. Cadet est aussi un nom qu'on impose aux petits garçons et qui leur reste, au moins dans le cercle de l'intimité. Cet usage était même autrefois commun aux villes et aux campagnes de notre région. En Saintonge : « seconde », pour un motif de même genre, est aussi un surnom fréquemment donné aux filles puînées.

**PAPON, PAPONNE**, s. Poupon, enfant joufflu : un gros « papon », une grosse « paponne. » Une vieille chanson du pays disait :

C'était une bergère  
Qui faisait des fromages  
Du lait de ses moutons,  
Et ron, ron, ron,  
Petit père Papon.

C'était une bergère  
Qui avait un chaton  
Ron, ron, ron,  
Qui avait un chaton.

Elle s'en fut à confesse,  
Et ron, ron, ron,  
Petit père Papon,  
Elle s'en fut à confesse.

Mon père je m'accuse,  
Et ron, ron, ron.  
Mon père je m'accuse  
D'avoir tué mon chaton  
Ron, ron, ron, etc.

**PAPON**, s. m. Pupille de l'œil : « l' papon des z-cuillots », la prunelle des yeux. Les grecs appelaient la prunelle la jeune fille de l'œil, *κόρη οφθαλμοῦ*. Pour nous, elle est l'enfant, le jeune garçon de « l'œillet. » (Voy. *Peurnelle*.)

**PAPOUTE**, s. f. Soupe, terme mimologique dont on se sert en parlant aux bécés. En plusieurs lieux « popote. » Vi. fr. papin, papete, bouillie, soupe :

Au boulanger.....  
Fleur demandent por Papin frère.  
(*Le Dit des Boulangiers.*)

A Jehaa Tonquin, ferron, pour un petit treppié de fer pour mettre sus le feu à bruler le Pappin de madame Jehanne de France.

(*Gloss. du M. A. p. 430.*)

Champ. « papoute » ; — Bourg. « papa, papôte » ; — Berry : « pépète, papoue, papoute » ; — Pic. « pépette » ; — Forez : « papa » ; — haute Auvergne : « papa », père et bouillie ; — Dauph. « papet » ; — Genève : « papot, papote » ; — Flandre : « papin » ; — wallon (Mons), « pape », bouillie ; « papin », cataplasme, colle ; « papiner », faire ou employer l'empois ; — Prov. « empapoular », donner la bouillie ; — ital. *pappa*, bouillie ; *pappare*, bâfrer ; — esp. *papa*, père et bouillie ; *papar*, manger de la bouillie ; — valaque, *pap*, manger de la bouillie ; *papa-lapte*, homme mou (mangeur de bouillie ?) — anglais, *pap*, bouillie ; *to pap*, nourrir avec de la bouillie ; — allem. *pappe*, bouillie, colle, pâte ; *pappen*, coller ; — grec moderne, *πάππα*, bouillie.

Du l. *papa*, bouillie, par allusion au mouvement des lèvres ou au cri de l'enfant qui sollicite sa nourriture. L'anglais *pap* désigne la mamelle de la nourrice en même temps qu'une bouillie. En latin le verbe *pappare* avait le sens de appâter, demander de la bouillie :

.....At cur non potius teneroque columbo  
Et similis regum pueris, Pappare minutum  
Pocis.....

(*PERSE. Sat. III.*)

**PAQUETTE**, s. f. Paquet, poignée : une « paquette » de grains, de noisettes, etc. Le fr. n'a pas comme l'anglais, l'allem., le flamand le primitif de paquet, c'est-à-dire paque, équivalent de *pach*, *pak*. On l'entrevoit cependant dans *pacotille* et dans *paqueresse*, *paquer*, termes de pêcheur. *Paquebot* rappelle plutôt l'allem. *bot*, *boot*, esquiv, en composition avec *paque*, que l'anglais *packet-boat*, et si on admettait pour le mot une origine romane, ne pourrait-on pas songer à l'ancienne forme *bos*, *bot* = bois ? Suivant cette étymol. un peu hasardée le paquebot ne serait pas un bateau-paquet mais un paquet de bois ou en bois. Esp. *paquete* ; — ital. *pachetto*. Dans cette dernière langue *affardellare* = emballer et *fardello* = paquet : *far fardello*, faire son paquet.

**PAQUEUILLE**, s. f. Menu bois, ce qui reste



d'un arbre dont on a enlevé la tige et les grosses branches. Du même primitif paque pour désigner un petit amas, une charge de ramilles ? Le bas l. *paccus* = *fasciculus*. En latin *patus*, pieu, est pour paglus. Les racines grecque et latine *παγ*, *pac*, renferment l'idée de ficher, de planter, de lier comme on le voit dans le latin *pagmentum*, assemblage. Le vi. fr. avait un synon. de « paqueuille » dans hardée, hardelée, qui répond au bas l. *hardeia*, botte ou quantité de choses liées ensemble. Le roman de *Renart* nomme hardel ou hardillon, un paquet, un faix :

As marcheanz dist : Diex vos saut !  
 Cil Hardel d'anquilles sont nostre,  
 Et li remanz si est vostre.....  
 Son col et sa teste passe outre,  
 Les Hardeillons moult bien acoutre  
 Desor son dos.....

(*Renart*, v. 865, 850.)

Le fr. ardillon qui est le même mot que hardillon, ne désigne plus que la pointe d'une boucle. Le sens d'attache, de lien, subsiste d'ailleurs dans cette acception détournée. Le rad. de ces dérivés est hard, hart, harde, brin de bois flexible, branche d'arbre qui a donné au fr. le terme collectif hardes, terme qui s'applique bien à un trousseau, à un ballot de vêtements, de linges, de chiffons, mais qui au fond sous-entend toujours l'emploi de la hart ou lien. Duc. dit expressément : Hardes tortiles ex virgultis laqui, nostris hards et harcelles. Ce dernier mot qui est une variante de « hardelle » usité en Norm. et en Picardie comme diminutif de hart a introduit dans notre langue le verbe harceler comme il a fourni au patois de la région normande l'équivalent « hardouiller », battre, exciter avec une hart. Il y a lieu de croire que le bas l. *hardinea*, taillis, et même *ardillaria*, broussailles, appartient au même groupe. Rapprochons encore du simple harde le nom d'un vêtement porté au M. A. la cote hardie (*tunica hardita*, *hardiata*) quelquef. orthographiée cotardie. Ce nom provient-il des nœuds, des lactes, des boutons ornés ou autres attaches qui servaient à fermer les fentes ? On l'ignore, mais on pourrait le supposer d'après un texte cité par Ducange :

Cotardita una... laborata ad Fichetos, cum floribus boraginis.

(Duc. *Fichetus*.)

Quoi qu'il en soit hardel (1) dimin. de hart, hard, désignait également une pièce du costume masculin ou féminin :

N'i a torche pot ni gifarde  
 Tant ait desoz poure fardel  
 N'ait cueuvre-chief, manche ou Hardel.

(*Chron. des Ducs de Norm.* III, p. 525.)

Le mot paraît n'être qu'une variante de hargaus, bergot, qui avait la même signific. et qui répond au bas l. *arganum* = *housia*, housse, et aux synon. *herga*, *hergandum*, *hergas*, etc.

Je leur fiz taillier cotes et Hargaus de vert et les menai devant le roy.

(*JOINVILLE*, p. 256.)

De ce rapprochement trop prolongé peut-être entre « hardelée », dimin. de harde et « paqueuille », dimin. de paque, ne peut-on pas conclure que les deux mots renferment également dans leur racine l'idée d'attache, de lien ? Le breton *horden*, bien rapproché du primitif hard, signifie paquet, comme le bas l. *pacus* a le sens de harde. (Voy. *Roucher*.)

PAQUIS, s. m. Terrain vague où l'on mène paître les animaux : les « pâquis » communaux.

Juxta locum qui dicitur Pastorale, sive Paasquiz dou Biez (1298).

(*Cartul. de l'Église d'Autun*, p. 305.)

(1) Dans ses *Récollections philol.*, - I. p. 324, - Génin avance que par synecdoque fardel ou fardeau est dit pour hardel ou hardeau à cause de la hart ou lien. Cela est possible, mais comment expliquer la coexistence des deux termes avec une signific. identique ? D'un autre côté le langued. « fardos », hardes, bagage, trousseau, le provençal « fardalada », synon. de « hardas » dans la région, répondent à l'esp. *fardel*, *fardo*, *fardillo*, qui nous donnent exactement le sens du vi. fr. hardel, hardeau, sac, ballot, paquet. En port. *fardel* se dit à la lettre pour paquet de hardes. Dans les deux langues le verbe *fardear* qui en Languedoc sous-entend l'action de se parer, de s'attifer, s'emploie non pour mettre du fard mais pour habiller, fournir de vêtements, de linge, de hardes en un mot. Le terme collectif *fardeage* (en ital. *fardeaggio*) a encore son similaire dans le poitevin « hardillage », bagage, équipement. L'analogie des termes est frappante. Ne doit-on pas en conclure que l'hypothèse de Génin est fondée et que sous l'influence dialectale qui, en esp. et en port. comme en gascon, substitue quelquef. f à h et vice versa, hardel est en effet devenu fardel pour rentrer sous cette nouvelle forme dans notre langue. L'étym. obscure de fardeau nous serait ainsi expliquée. Le simple harde serait dans le fr. farde, dans le vi. fr. fardeleur = porte-faix, fardeler, enfardeler = mettre en paquet, et le suisse rom. « farba », vêtements d'homme et de femme, ne serait probablement qu'une corruption de farda. (Duc. *Faras*, *Farassia*, *Fardellus*.)

Jadis avint k'en un Pasquis  
Ot grans cumpagnies de herbis.

(MARIE DE FRANCE, fable XLV.)

En Bourg, on se servait encore des termes pasquier et pasquière :

Ils ont un bon Pasquier, mais ilz n'osoient tenir du bestail... La plupart de leurs terres sont si froides qu'on les laisse en Pasquier... Ilz ont des Pasquières et des communaulx du costé de Beinge... ilz sont admodiés la présente année (1644) douze livres.

(Le Bailliage de Dijon, p. 61, 127, 112.)

(Voir Duc. à *Pasquerium*, *Pasquis*, *Paschier*, *Pasquier*.) Pasquillis, pasquales, dans le *Polypitique de Saint-Remi de Reims*. Du l. *pascere*, paître : *Exire in pascuum, in pasqua*, aller au pâturage.

**PÂQUOTTE**, s. f. Primevère officinale. En fr. piquette désigne la grande marguerite des champs.

**PARAISSU**, part. pass. du verbe paraître. Paru : « j'ai m'é paraiissu mauvais », cela m'a paru mauvais.

**PARCE**, s. f. Perche avec les signifie. du fr. Morv. n. Dans Joinville, - p. 188, - parche :

Devant celle herberge avoit une tour de Parches de sapin, et close autour de toile tainte.

**PARDE**, v. a. Perdre. Morv. n. « i son pardus », nous sommes perdus.

Quant je ving devant li en sa chambre, là où il estoit tout seul, et il me vit, il estandi ses bras et me dist : A ! seneschaus, j'ai Pardue ma mere !

(JOINVILLE, p. 330.)

**PÂRIÉ**, s. m. Perrier, muraille pavée d'une chaussée d'étang, à peu près le sens du fr. perré. Vi. fr. perier, perrier, terrain pavé en général. De parre pour perre ou pierre.

— Le Perray, c<sup>ms</sup> d'Azy-le-Vif et de Toury-sur-Jour ; — les Perrets, c<sup>ms</sup> de Menou ; — le Perrier, hameau détruit, c<sup>ms</sup> de Moulins-Engilbert.

**PÂRIÈRE**, s. f. Carrière de pierres, excavation profonde. Le bas l. *petraria* avait aussi la signifie. de carrière et se traduisait en fr. par perrière : *Petrariæ S. Gervasil*, les perrières de Saint-Gervais. Plusieurs hameaux et fermes du Nivernais sont appelés la Perrière ou les Perrières. C'est

aussi un nom de famille assez répandu dans ses différentes formes dialectales. Le perreur ou perrier était l'ouvrier employé à l'extraction des pierres :

Jehan Meliart Perreur... se partit de la ville de Nevers... pour aller besongner en une Perrière, etc.

(Duc. *Perreator*, *Perreia*, *Perreteria*, *Petraria*.)

Et osta les marteaux de Perrin et Poincot, massons, qui tiroient pierres en ladite Perrière... Toutes les Parrières blanches sont à ladite communauté... (Ch. B. II, p. 412, 441.)

Forez : « perery », carrière ; « perero », ouvrier carrier ; — Suisse rom. « perraira, perrai. »

**PARPOUILLON**, s. m. Papillon. Morv. n.

Gargantua baisloit souvent aux mousches et couroit volontiers après les Parpauillons desquelz son père tenoit l'empire.

(*Gargantua*, I, XI.)

Une ancienne famille de Bourgogne les Parpauillon portaient pour armes : de gueule à trois papillons d'argent.

Limousin : « parpoliô : fé de parpoliô », foi de papillon, dit la Cigale à la Fourmi dans les fables de Foucaud ; — Forez : « parpauillon » ; — haute Auvergne : « parpauillhor » ; — Prov. « parpauilhoun » ; — Bresse, Berry, Genève : « parpillon » ; — Poitou : « parpaion, parpion » ; — Dauph. « parpauillon » ; — ital. *parpaglione*. (Voy. *Panpillon*.)

**PARRINAGE**, s. m. Parrain et marraine associés : cet enfant a de bons « parrinages » ; j'ai vu passer les « parrinages. » Berry : « parrainage, parrinage. »

**PARSONNE**, s. f. Personne.

Chascun si se tient à pseudome,

Por ce vos di à la Parsonne

Ce ne peut estre que vos dites.

(Renart, v. 8540.)

**PARSONNIÉ**, s. m. Membre d'une association qui participe aux droits et aux charges de la communauté. Ce terme n'appartient pas au Morvan ou au moins il est à peu près sorti du langage populaire. M. Dupin, à la suite de Guy Coquille, en donne la véritable définition dans son intéressante lettre sur la communauté des Jault établie près de Saint-Saulge, et à ce titre nivernaise, mais non point tout à fait morvandelle.

Dans l'anc. langue le mot parsonnier exprimait une solidarité, une participation matérielle ou morale :

Tuit du fait Parçoniers nous sommes.

(R. de la R. v. 11870.)

Parlant des femmes, le *Roman de la Rose* tousjours un peu rude à l'égard du beau sexe :

...Riens n'en puet à chief venir

Quant des secrez sunt Parçonnières.

(V. 16865.)

Diex nous fist une fois, ce devons nous tuit croire  
 Por estre Parçonniers de sa joieuse gloire.

(Test. de J. de M. v. 218.)

En Poitou, les domestiques d'une même maison se donnent entre eux le nom de parsonniers. Dans la région « parsonner » signifie être indivis. Un proverbe du pays dit qu'un âne « parsonné » porte un mauvais bât. On appelle « parsonniers » en Normandie ceux qui associent leurs animaux de trait pour un labourage. Une « parsonnerie » est une association formée dans l'intérêt commun de deux ou plusieurs personnes. Dans le nord de la France les cohéritiers sont des « comparchoniers. » Ce terme est usité dans les coutumes et les anciens contrats du pays. La forme fr. est compersonnier. Le roman de *Girart de Rossillon*, - v. 77, - emploie le mot dans ce même sens d'héritier :

Girart de Rossillon fut sept ans charbonniers

P'utis, de son pais n'e fut point Parçoniers.

En Vendée, une « parsonnière » est une femme de mauvaises mœurs. Anglais, *parcener*, copartageant ; *parcenary*, indivis.

Du l. *partitum*, chose partagée. On trouve en Forez le subst. « parcon » = part, portion, et en Poitou, coin, compartiment pour isoler un animal. Le mot était usité dans l'anc. langue. Il représentait le l. *partitio*.

S'orent assés vins et viandes

Dont Karles lor fist Parcens grandes.

(Mouskes, v. 6757.)

Ses vestemens n'iert pas entiers,

Mais de Parçon mout très diverse.

(Dits de Watrquet de Couvin, I, p. 4.)

**PASSÉE**, s. f. Entrée, passage dans une haie, passage des oiseaux : la « passée » des bécasses. Dans cette dernière acception seulement passe et passée appartiennent au français. Berry, Norm., Poitou, « passée », chemin, sentier, passage ; — Suisse rom. « passaira, passiau », échelle qui sert

à franchir une haie. Le bas l. *passagium*, avait le sens de passage, sentier, petit chemin. Passeau dans Duc. = *passagium*.

**PATACHOU**, s. m. Rôdeur de grands chemins. Le mot se rattache évidemment à patache qui a d'abord désigné un navire et ensuite par extension une voiture non suspendue, peu sympathique aux voyageurs. Mais d'où nous vient patache ? On a proposé diverses étymologies toutes invraisemblables. Le sens défavorable attaché au véhicule de terre démontre que le véhicule de mer, loin d'être un fin voilier, n'offrait qu'un bâtiment de pesante allure. L'amiral Willaumez le définit en ces termes : Petit bâtiment armé et placé à l'entrée des baies et des rivières et sur les côtes ; il est chargé de veiller aux droits que doivent payer les navires, etc. Or les Portugais qui appellent *patacho* le vaisseau dont il s'agit, donnent à *pata* la double signification de patte et de cane. La lourde marche de la patache la fit donc assimiler à une grosse cane. C'est pour le même motif probablement qu'on a donné le nom de patumarre à un petit bâtiment de côte qui allait à la voile et à l'aviron. En Portugal *patamar* signifie repos et par ironie soldat de la garde bourgeoise. Le patois de Genève vient à l'appui de cette origine en donnant à « patache » ou « patasse » le sens de lent, nonchalant. Dans la région, « patacher, patasser » = lambiner. Le primitif expliqué, on comprend aisément la signification des dérivés. Le nôtre se conforme à l'étymologie en désignant un homme qui va et vient, qui est errant, un rôdeur.

**PATAROU (EN)**, loc. Être en « patarou », c'est être hors de soi-même, en effervescence, dans un état d'agitation physique ou morale. Comp. avec le poitevin « patatou » qui est un terme de sorcellerie. Dans la contrée, courir le « patatou » ou le « pataquin », c'est s'agiter au hasard, sans savoir ce que l'on fait.

**PATATRÀ**. Ce mot a droit de cité dans ce glossaire puisqu'il appartient au Nivernais à un titre historique. Le *Dict. de Trévoux* raconte l'anecdote suivante :

François de Gonzague, duc de Nevers, courant la poste de Paris à Nevers, son cheval s'abatit dans la ville de Pouilly, sur quoi une vieille femme lui cria : Patatra, Monseigneur de Nevers ! Ce qui le mit telle-

ment en colère, qu'il y envoya des soldats qui déso-  
lèrent toute la ville; d'où vient encore qu'à présent  
un passant n'oserait dire Patatra dans la ville de  
Pouilly, sans se mettre en danger d'être fort maltraité.

La chute malencontreuse du duc de Nevers a  
valu aux habitants de Pouilly le sobriquet de  
patatra, mais elle n'explique pas le terme plus  
ancien à coup sûr que l'accident.

Patatra est-il une onomatopée comme l'affirment  
Nodier et les étymologistes contemporains ? Il est  
au contraire vraisemblable que ce mot, comme  
patapouf, patati, patata, se rattache au primitif  
patte ou pate, exprimant l'action de tomber à  
pattes ou de courir avec un grand bruit de pieds.  
Ol. de la Marche racontant une pareille chute  
survenue dans un tournois dit :

Li chevalier... le dos au sablon cheut et messire  
Jaques cheut à Pattes.

(Mém. de la P. 32.)

Patatra n'indique pas autre chose en un seul  
mot composé du radical et d'un suffixe à sensa-  
tion que l'état d'un homme *tombé à pattes*. On  
en trouve la preuve dans l'allemand *patsch* qui ré-  
pond au fr. patte et qui employé sous forme d'in-  
terjection a tout à fait le même sens que patatra :  
*patsch ! da liegt er !* patatra, le voilà par terre !  
Au fig. être dans l'embarras se traduit par *in der  
patsche siken*. On remarquera encore le terme  
normand « patrasser » = tomber tout de son long.  
Le subst. « patrasse » s'applique à une chute vio-  
lente. Dans le Jura, « patrafrè » = « patatrè. » A  
Guernesey « pataffas », bruit d'une chute à plat,  
reproduit le catal. *pataflast* et semble associer les  
deux rad. patte et flat. (Voy. *Flâti*.)

**PATAU**, s. m. Pataud, lourdaud : un gros  
« patau », homme trapu, mal bâti, sans esprit,  
sans tact au figuré. Il y avait sans doute beaucoup  
de ces hommes-là à la cour du roi Pétaud, car le  
nom de ce souverain *in partibus* semble plutôt  
dérivé de pette = patte que du verbe l. *peto*,  
comme on l'avance généralement, ou du subst.  
ital. *peto* tiré du l. *pedere* comme semble l'ad-  
mettre le *Dict. de la langue fr.* L'épithète de pe-  
taude dans le texte cité par M. Littré pourrait  
être identique à pataude. En somme rien ne donne  
mieux l'idée d'une pétaudière qu'une assemblée  
de patauds. M. Ch. Nisard n'accepte pas la conjec-  
ture de Ménage qui rattachait patau à patte et

considère ce terme comme une corruption de pi-  
taud, mais il est vraisemblable que patau, pé-  
taud, pitaud, sont un même mot sous trois nota-  
tions différentes. Le changement de la voyelle  
dans la première syllabe n'est pas étranger aux  
patois. Ainsi le poitevin « petat », pièce, tiré de  
patte, chiffon, et « pecée », lignée, famille, tiré  
de patte, drageon, racine, renferme le changement  
de l'a en e. Quant à celui de l'a en i, je cite seu-  
lement le herrichon « piter » = pater pour pié-  
tiner ; le rouchi « piteux », voyageur à pied ; le  
génévois « pitonner », fouler aux pieds. En italien  
*petacchina* désigne une pantoufle ou une mule.

Berry : « patais », lourdaud ; « patauder »,  
marcher lourdement ; — Norm. « patau, patouf »,  
lourdaud ; « pataudée », pâtée grossière ; — Ge-  
nève : « pitaud », patau, pesant, patu ; — esp.  
*patan*, manant ; *paton*, *patagon*, individu aux  
grands pieds, terme qui a peut-être servi à nom-  
mer les habitants de la Patagonie. Le port. *patola*  
signifie lourdaud, niais, et conserve le sens de  
chiffon, fragment d'étoffe ; *patudo*, patau, homme  
au grand pied comme en espagnol.

**PATCHIÉ**, s. m. Coureur de grands chemins,  
individu de mauvaise mine et misérablement vêtu,  
diseur de bonne aventure. Ce terme est peut-être  
une contraction de patachier qui avait le même  
sens que « patachou. » L'anglais *patch* = gueux,  
individu misérable. (Voy. *Pattié*.)

**PATENAILLE**, s. m. Panais. Ce nom s'ap-  
plique quelquef. comme synonyme de cornichon  
à des individus suspects de niaiserie. Dans Come-  
nius, - p. 33 - : Le naveau ou navet... la Pastenaye  
ou pastenade...

Champ. « patenais » ; — Jura : « patenaille » ;  
— Fourgs : « pait'naille » ; Lorraine : « péténaille » ;  
— Fr.-Comté : « potenaille » ; — wallon (Mons)  
« pastenate » ; — Flandre : « pastenache » ; —  
Berry : « pastinade » ; — Suisse romande : « patenal-  
lha », carotte ; — prov. « pastenarga » ; — ital.  
*pastinaca*, panais.

Du l. *pastinaca*, panais. Le turc a la forme  
*pâstinâi* très rapprochée de la nôtre.

**PATENOLLE**, s. f. Perle. Ce mot, peu usité  
aujourd'hui, est peut-être une corruption de  
« patenostre », prononcé « patenote » en plusieurs



pays pour chapelot, chaque grain ayant la forme d'une perle :

Il aperceut une Patenostre d'ambre que ladite femme tenoit en sa main...

(Nouvelle Fabrique, p. 84.)

Patenotre, en architecture, est un terme technique qui désigne des ornements de forme ronde, comme la perle. Dans le livre de la *Taille de Paris*, au XIII<sup>e</sup> siècle, figurent des patenostriers qui travaillaient l'ambre, le corail, le jais, etc. On en voit qui fabriquaient des noyaux ou olives pour robes. L'analogie avec la perle se reproduit toujours.

A Guernesey : « patenôte », grain de chapelot ; — Liège : « pâtenosse. »

PÂTEURE, s. f. Pâture, pâturage, terre ordinairement close et engazonnée où les animaux paissent en liberté. Mettez-y un groupe de boulevaux au milieu duquel jaillit une source vive et vous composerez le *hoc erat in volis* du paysan morvandau.

E à sa quesine furent asis, chascun jur, dis buès gras de garde e vint ki veneient de la cumune Pasture.

(Rois, p. 239.)

Quant mes sires Nobles pasture,  
Chascuns s'en ist de la Pasture,  
Nus n'i remaint.

(Renart, Supplément, p. 35.)

J'ay hayé ou j'ay clos de haye toutes mes Pasteures,  
(PALSGRAFF, p. 582.)

PÂTEUREAU, s. f. Pâtureau, petit pâturage ordinairement à la portée des habitations : il y a de bons « pâtoureux » dans ce domaine. Le *Dict. de la langue fr.* donne une signification beaucoup trop restreinte à ce mot qu'il définit : Un pré où l'on fait pacager les bœufs.

Berry, Nivernais : « pâturail, pâtureau, pâturiau » ; — Maine : « pâturas. »

Pasturel, pastureau, s'est dit en vi. fr. pour père :

Respundi David Pasturel ai esté del fule mon père.

(Rois, p. 65.)

Nostres Sires Jhesu-Crist nasquit... sa nativiteit fu lors anonchie aus Pasturaus par l'angle.

(BRUN. LATINI, Appendice, p. 637.)

De pâture et le suffixe diminutif eau.

PÂTEURER, v. a. Pâturer, manger l'herbe d'un pré ou d'une pâture. S'emploie souvent avec le verbe faire.

PATIN, s. m. Pantoufle de lisière garnie d'une semelle. Lorsqu'il n'y a pas de semelle, le patin n'est qu'un chausson. Dans l'anc. langue le patin était une chaussure élégante, quelquefois avec des talons élevés. Ambr. Paré dit quelque part que les femmes de Paris portaient des patins pour se hausser la taille à la manière des Italiennes.

Entre Compiengne et Biauvaux

Croist de bons vins,

L'en va trop bien aux Patins

En ceste terre.

(Chrest. B. p. 327.)

Dans Palsgr., - p. 252. 271. - *pattyn*, pantoufle pour femme ; *patennaker*, patinier et *paten for a fote*, galoche. Patin est si bien dérivé de patte = pied, que dans le H. Maine ce mot s'applique à un pied de porc ou de veau.

PATINER, v. n. Sautiller. Se dit d'un petit enfant qu'on fait danser en le soutenant et de tout ce qui saute avec légèreté. Le caprice local a souvent donné des acceptions très différentes aux mêmes dérivés du rad. patte. Ainsi patiner, qui en fr. a le sens de glisser avec des patins, a en picard, comme en vi. fr. au reste, celui de presser indécemment avec les mains. Scarron parlant des individus trop entreprenants avec les femmes, s'écrie :

Les patineurs sont gens insupportables

Même aux beautés qui sont très patinables.

Dans le *Dict. de Trévoux* patiner ne signifie que manier à pleine main comme « patocher » ou « patronner » en Normandie. A propos de ce dernier terme nous voyons dans les lettres de M<sup>me</sup> de Sévigné qu'il a été en usage dans le beau monde du XVII<sup>e</sup> siècle. La marquise écrit à M<sup>me</sup> de Grignan :

J'aimerais bien à patronner les grosses joues de Pauline ; ah que je la crois jolie !

(V, p. 222.)

Aucun des éditeurs n'a compris le mot et M. Littré lui-même le considère comme une mauvaise leçon. Il renferme pourtant un sens très clair. Il signifie simplement que la grand'mère de Pauline de Simiane eût trouvé plaisir à caresser les grosses joues de sa petite-fille. L'anglais *to pat* a comme le terme normand la signification de caresser. (Voy. *Pester*, *Tapiner*.)

PÂTON, s. m. Petite masse détachée de la pâte dont on fait le pain :

Item, que ung chascun doit pour une chascune torte de pain qu'il euyt audit four deux Patons de



paste: et si ung homme a deux tortes, il ne doit, pour sedites tortes que trois Patons de paste... Est assavoir que quand une personne ne doit que deux Patons de paste, lesdits deux Patons sont à mondit seigneur et aux religieux par moité.

(Mém. de la Soc. Étienne, iv, p. 46.)

— Se dit d'une couche de terre argileuse qui s'attache aux souliers. Une légende locale raconte que la montagne de Bar, isolée au milieu de la plaine, est un « pâton » lancé par Gargantua en voyage pour débarrasser sa chaussure. Le géant a ainsi lancé des « pâtons » en tous pays, s'il faut en croire les traditions populaires. En Berry, ces pâtons-là sont appelés « dépatures. » Les plus remarquables « dépatures » de Gargantua sont les monticules du canton de Châtillon-sur-Indre. Ce personnage à demi historique, à demi fabuleux, a laissé plus d'un souvenir dans le Morvan. On peut voir près d'Avallon une roche haute de sept mètres environ qui est connue des paysans sous le nom de : Le petit doigt de Gargantua.

De pâte: le grec πάστυν désigne une bouillie. A Guernesey: « pâton » = colle de farine.

**PÂTOU**, s. m. Pâtre, berger, celui qui conduit aux champs et qui y surveille les animaux. Le vi. fr. avait la forme pastour pour pasteur. Il est probable qu'on ne prononçait pas la lettre finale et qu'on disait pastou en écrivant pastour.

C'est contre la sainte Escripiture  
Qui commande au Pastour honneste  
Cognoistre la voie de sa beste.

(R. de la R. v. 11395.)

Quand il vient aux termes que nos seigneurs veulent paier, l'on defend aux Pastours qu'il ne maintient les bestes en champ jusques le pasturaige soit paiez. Se le Pastour fait le contraire.....

(Ch. B. I, p. 381.)

Princes, quant de là me parti,  
En ordonnance je les vi  
Pour venir véoir trois et trois  
La Pastourelle de Berry  
Avec le Pastour de Blois.

(FROISSART, III, p. 519.)

Le vieux chroniqueur qui était aussi un joyeux poète dit également pastoure au fém. :

A Rion, j'emporte avec mi  
Flaject, muse et fretel joli  
Qu'on m'a envoyé de Coulongne  
Pour le pastourel de Berry  
Et la Pastoure de Boulongne.

(Id., ib. p. 332.)

Malherbe n'admettait pas l's étymol. dans pastourelle et tenait pour la forme patourelle. (Commentaire sur Des Portes, p. 402.) Cela prouve au moins que la prononc. n'était pas bien fixée.

Norm. « pastou » ; — Berry : « pàtour. » Du l. *pastorem*.

**PATOUÉ**, s. m. Patois, langage des campagnes par opposition avec le langage des villes. Celles de nos nourrices qui sortent du pays pour aller siéger au jardin des Tuileries, s'efforcent de ne plus parler « patoué », mais leur français métrés n'est encore que du patrouillage, c.-à-d. un mélange confus de l'anc. et de la nouvelle langue, un véritable gâchis linguistique. Le mot patois, même dans la bouche de nos paysans, qui d'ailleurs ne l'emploient guère, renferme une idée plus ou moins méprisante de langage grossier qui ne serait guère justifiée s'il était dérivé, comme le supposait Ménage, du l. *patrius*. Patois, dit ce savant, c'est proprement *sermo patrius*. Le Duchat soutient cette origine en alléguant que dans le Midi patois est usité pour compatriote. Êtes-vous patois ou patoise ? en parlant à un homme ou à une femme, signifierait suivant lui : êtes-vous de la même province ? L'assertion est probablement bien risquée, comme tant d'autres du même genre. Le fait est qu'on ne trouve, je crois, dans aucun texte néo-provençal ou languedocien ce prétendu synonyme de compatriote. Le vrai terme populaire c'est pays, payse qui, par catachrèse, désigne celui ou celle qui habite la même contrée. Les érudits contemporains qui ont adopté l'étym. proposée par Ménage, invoquent encore à son profit le rom. prov. *pali* qui, dans une seule citation due à Raynouard, est l'équivalent de pays. Quel crédit doit-on accorder à un exemple incertain, exemple uniquement fourni peut-être par une mauvaise leçon ou par un lapsus de copiste ? On ne saurait guère étayer la dérivation supposée que sur le passage du *Trésor* de Brunetto Latini, où patois prend la signification de dialecte ; mais outre que le terme ne figure pas dans le manuscrit le plus sûr, celui qui a été exécuté du vivant de l'auteur, et n'est peut-être qu'une interprétation sans autorité, on remarquera que le mot ramage a aussi été employé comme synon. de dialecte sans avoir pour cela exprimé autre chose au fond qu'un langage indistinct ou

plus ou moins grossier. Ainsi Montaigne dit : - *Essais*, III, 39, - n'avoir jamais vu : Homme des contrées de degü qui ne sentist bien son *ramage* et ne bleceast les aureilles françaises. Dans ses *Recherches de la France*, - ch. 46, - Etienne Pasquier parle de même à propos de Ville-Hardouin, faisant observer que cet historien, né Champenois, a su décrire : Selon le *ramage* de son pays. Palsgrave, d'ailleurs, - p. 261, - n'établit-il pas la synonymie des deux mots en traduisant le fr. patois par l'anglais : *Recordyng of bidres*, gazouillement d'oiseau, ou, - p. 257, - par : *Prallynge the speche of yonge chyldren*, gazouillement d'enfant.

Dans son livre sur l'*Origine de la langue fr.*, - II, p. 14, - Chevallet dit du mot patois : Qu'il a fini par signifier un langage grossier et corrompu. On est en droit d'affirmer qu'il a toujours renfermé le même sens avec des nuances qui ont varié suivant l'interprétation toujours un peu flottante d'une expression mal définie. Nulle part on ne lui trouve la valeur préçise de langue nationale, de dialecte provincial comme nous l'entendons aujourd'hui et comme la dérivation de *patrius* le donnerait à supposer. Le plus ancien exemple qu'on cite est tiré du *Roman de la Rose* et, dans la circonstance, patois s'applique à des chants d'oiseau. Dans les plus récents fournis par La Fontaine, le patois est tantôt le langage d'un âne, tantôt celui d'un lion.

De ces faits on pourrait donc conclure que l'étym. n'est pas celle que Ménage a mise en avant, mais quelle est-elle ? Tout porte à croire que patois se rattache au rad. *patte* qui a donné au fr. les verbes *patauger* et *patoiller*, exprimant l'action de manier quelque chose avec maladresse ou grossièreté, de se débattre pour sortir d'un endroit périlleux, de s'agiter péniblement dans un gâchis quelconque. On ne le voit nulle part mieux que dans le dialecte anglais de Craven où *to patler* signifie parler avec précipitation, et dans le forézien où « *patella* » signifie bouillie, se rattachant évidemment au vieux mot *pateller* qui dans Palsgrave, - p. 681, - est synon. de *patoiser*, *gazouiller* :

C'est oysellet *Patelle* desjà, il chantera avant qu'il soyt long temps.

Et au breton *patéled*, bavette, tiré de *bave* = *babil*, langage des bébés.

II. Maine : « *patoi*, *patoué*, *patouil* », *bourbier*, *patrouillis* ; — Berry : « *patoille* », boue délayée, commérages : une « *patouille* », commère bavarde ; « *patoiller* », agiter l'eau trouble et bavarder ; — Suisse rom. « *patoi* », idiome de paysan ; « *patholli* », parler avec excès, chiffonner, *patrouiller* : — Guernesey : « *patoiller* », manier grossièrement. Le rouchi « *patiau* », pâte épaisse, répond au mot « *platiau* » qui dans la Flandre française s'applique au patois du pays. Parler « *platiau* ». c'est *patoiser* et même un peu *patauger*.

Le fr. *pathos* se rattache-t-il comme pathétique au grec πάθος, souffrance. L'idée de *baragoin* est dans le mot plutôt que celle de passion. Le rouchi « *patos* » se dit pour patois. Dans la région, le langage des paysans est « l' *patôs* du village. » *Patauger* est traduit par le synon. « *patoquer*. » Dans le dialecte italien de Bresciano « *patos* », litière, rebut, comme dans le Milanais « *patüs*. » Borel donne à *patus* la signifie. de rustre, gros paysan. En esp. *patue*, langage grossier des campagnes ; *patullar*, *patauger*, bien rapproché du picard « *patouler* », marcher lourdement, qui est dér. du subst. « *patoul* », gros lourdaud, *pataud*. Le flamand *plomme-spraak*, patois, renferme l'idée de peser lourdement, d'enfoncer. Dans la même langue *babbelen* ou *brabbelen*, avec intercalation d'un r, signifie barboter et bredouiller : *brabbel-tael* = galimatias, *baragouin*, comme le piémontais « *patoi* », synon. de *guazzabuglio*, mélange confus. En ce même dialecte italien, *patojè* = *scompigliare*, *guazzabugliare*, *imbrogliare*. Comp. encore avec l'anglais *gibberish*, patois, jargon inintelligible.

Si on tient compte enfin de l'opinion de Diez qui voit dans la loc. popul. *patati*, *patata* ou *pati*, *pata* une relation avec patois, comme dans l'Allem. *geschnatter*, barbotement d'un canard et caquet. n'est-on pas autorisé à dériver ce dernier mot de *patte* et non de *patrius* ? (Voy. *Patouëillou*).

**PATOUËILLAT**, s. m. Creux rempli de boue. endroit fangeux, terre mouvante. Morv. n. « *patouillat*. » Cinq hameaux ou habitations du Nivernais sont dénommées : le *Patouillat*. Dans l'Yonne, il y a de nombreux « *patouillas* » qui ne figurent pas sur les cartes. Ce sont des mares, des creux où on lavait autrefois le minerai de fer. On trouve plusieurs « *patouillas* » de ce genre aux environs

d'Avallon. Le *Dict. top. de l'Yonne* mentionne cependant plusieurs localités portant ce nom. Je cite seulement le Patouillat, c<sup>o</sup> de Cerisier, les Patouillats, dans les c<sup>o</sup> de Grandchamp, de Jouy et de la Villote. (Voy. *Touailler, Touillon*.)

**PATOUÉILLE**, s. f. Boue, terre fangeuse ou mouvante. Vi. fr. patoueil, mare, boubrier :

Ycelle femme tomba le visaige adens en ung petit Patoueil.... Et là en l'ave du dit Pastoueil estouffa.

(Duc. *Patile*.)

— Chiffons attachés ensemble au bout d'un long bâton et dont on se sert pour nettoyer les fours. En fr. patrouille.

— Gourme des enfants, humeur qui se forme en croûte sur leur tête.

M. Ch. Nisard voit dans *patuum*, cloaque, le primitif de patoueil, mais outre que ce mot semble se rattacher à *pscere*, paître, par son supin *pas-tum*, comme le fr. patis, l'anc. langue avait *tooil*, outil pour flaque, bain, et *toillier*, touiller, pour baigner, tremper, vautrer :

La est si granz li ferreiz

Que'm ne vit mais si faiz Tooilz.

(BENOIT, v. 3643.)

L'en te devoit en ung putel

Touiller cum un viex panulle.

(R. de la R. v. 6408.)

Notre mot avec le préfixe *pat* = patte, main ou pied se rattache à l'anc. vocable « *touaille* », nappe, serviette, torchon :

Jupiter, ce dist, le lavoit

Et Phebus la Toaille tenoit

Et se penoit de l'essuier.

(R. de la R. v. 6532.)

Entremès... et convient autres Touailles... Et à ce raiches Touailles ou serviettes... Puis pressié en une Touaille et illec très bien essuïé...

(*Ménagier de P. II*, p. 107, 408, 261.)

Après avoir lavé... et essuyé les mains à une Toïaille u un essuymain, l'on s'assied...

(COMENIUS dans *Janua*, p. 167.)

La patrouille en fr., la « *patouéille* » dans notre patois, répondent assez directement à cette signific. qui aurait associé l'idée d'essuyer, de torcher, à celle de bain, d'eau où l'on se lave. « *Souille* » en Berry désigne une mare, comme « *gouillat* » (Voy. *Gargouëillâ*), et se dit d'une taie d'oreiller. D'un autre côté, dans plusieurs patois, « *touillon* »

= souillon. Dans Palsgrave, - p. 214, - souillon est synon. de torchon. Ce dernier terme en Pic. a pour équivalent le nom de Marie touille-touille. Le H. Maine se sert du composé « *ensouillure* » pour taie à matelas, taie d'oreiller. Dans l'Aunis « *gassouiller* » = patouiller. Norm. « *patouille*, *patrouille* », torchon mouillé pour nettoyer le four ; « *patouillis* », boue liquide ; — Poitou : « *patouil* », boubrier, « *patrouilleau* », chiffon ; « *toie* », vase des étangs, limon ; « *patrouillage* », boue très liquide ; — Champagne : « *patouillas* », boubrier ; « *trouille* », engin de pêche ; « *touillon* », torchon ; — Berry : « *patoille* », eau sale ; — Forez : « *trouille* », mare de raisin ; « *trouillâ* », presser le mare ; — II. Maine, « *touillasse* », lieu où les animaux se vautrent ; — ital. *patugglia*, patrouille. L'alle. *patrolle* qui signifie à la fois patrouille et banderolle montre l'identité de patte, main ou pied, et patte, chiffon, étoffe, bande.

**PATOUÉILLER**, v. a. Tripoter quelque chose de sale, mi-liquide, mi-solide ; manier malproprement ou grossièrement.

Là survint un jeune enfant qui prist à Patoier et menoyer (manier) de la dite char.

(Duc. *Maniare*.)

— V. n. Patauger, marcher dans la boue, dans un terrain mouvant.

En vi. fr. touiller est un terme technique qui signifie remuer des matières humectées. Dans l'anc. langue toueller, touoiller, touiller devient plus tard trouiller et entre en composition avec patte dans patrouiller :

Gargantua Patrouilloit par tout lieu et beuvoit en sa pantoufle.

(*Gargantua*, I, xi.)

Sous ses diverses formes ce verbe, on l'a dit au mot précédent, avait le sens de vautrer, étendre dans la boue, souiller dans l'eau sale, dans la sauce, etc.

En leur propre sanc Touailliez

Sont la occis et despouilliez.

(GUELL. GUART, v. 8062.)

Li doi homme lait et soullié

Et en la boe Toueillé

C'est li signes des pecheours.

(BAUDOUIN DE CONDÉ, III, v. 1372.)

Se vos dois ou vos mains sont Touillées de sang, si les lavez et la plaie aussi... Les dites cuisses ainsi lavées et essuies soient en farine Touillées, id est

enfarinées et puis frutes... Touilliez les lesches de frommage dedans la paste...

(*Ménagier de P.*, p. 192, 223, 227.)

O fière terre à toute heure souillée  
Des corps des tiens et en leur sang Touillée.

(*JOELLE. Cléopâtre*, v.)

Touiller prenait le sens réfléchi : se touiller, se souiller, se vautrer :

Les culz clot et la langue tret,  
En l'ardille s'est Tooilliez  
Tant qu'il estoit toz soilliez.

(*Renart*, v. 3957.)

...L'enfant que moult de porciel  
Out, car s'il trouvoit un puriel  
Comme un pourciaus s'i Tooilloit.

(*Ib.* iv, p. 343.)

Le même verbe était usité en vi. fr. au figuré comme synonyme de souiller, troubler en agitant :  
Envie et discorde se boulent volentiers en maison  
où paix est pour tout Touellier.

(*FROISSART. le Premier Livre*, l. p. 136.)

Dans cette acception fig. le primitif *toil*, *touel*, avec le suffixe *ment*, se montre en vi. fr., qui avait *touellement*, *tuellement*, pour *trouble*, *bouleversement*, *désordre*.

La *Chronique des dues de Norm.* intercale un *n* dans la variante *pantoillier* qui renferme une signification plus étendue :

Jus l'en covait a trebuchier  
Braccie e beit, erie c Pantoille  
Tot quanqu'il a vestu se moille.

(*BENOIT*, v. 25560.)

Patauger semble être le même mot que *patoiller* par la consonnification de *ie* en *je* dans la forme *patoier* = *patojer* :

Il ot grant péor de noier,  
Si comença à Patojer,  
Que volentiers en issist fors.

(*Renart*, v. 5866.)

Berry : « *touiller* », salir ; « *patoiller* », *patauger* ; « *antéier* », mettre le pied dans la boue ; — Poitou : « *patoillier*, *patrouiller* », marcher dans la boue, *barboter* ; — Norm. : « *touiller*, *tatouiller* », *barbouiller*, salir ; « *trouiller* », souiller ; — Flandre : « *touiller* », brasser la salade ; — Champ. : « *touiller* », salir, mêler, troubler ; « *patoillier* », *piétiner* dans la vase ; — Touraine : « *entayer* », *patauger* dans la boue ; — Suisse rom. : « *patrollhi* », *farfouiller* ; — breton : *toull*, cavité, trou ; *toullad*, le contenu d'un creux ;

*toula*, mouiller, tremper ; *bastroulein*, *barbouiller*, souiller ; — esp. *patrullar*, faire la patrouille ; *patullar*, marcher dans la boue ; — ital. *patullia*, patrouille. (Voy. *Touailler*, *Touillon*.)

**PATOUÉILLOU, OUSE**, adj. Patouilleux, fangeux, vaseux, où le pied s'enfonce : un pré « *patouéillou* », une terre « *patouéillouse* ». Poitou : « *patouéillou*. »

**PATOUÉILLOU, OUSE**, s. m. et f. Bavard avec intempérance et déraison, celui ou celle qui *patauge* en parlant. En Provence le « *pataulhard* » est l'homme de plume et, dans une acception méprisante, l'écrivassier. (Voy. *Patoué*.)

**PATTE**, s. f. Racine d'arbre plus ou moins ramifiée. L'arbre est abattu, il ne reste plus que la « *patte*. » En fr., dans une acception à peu près semblable, la *patte* est le pied de l'arbre, non la racine exclusivement. Un chêne marqué en *patte* est un chêne de réserve dans le langage forestier.

Le rad. *pat* qui répondait à *ped* et à *man* est entré dans la formation d'un très grand nombre de mots qui subsistent dans les langues romanes et dans le langage de la province. Le vi. fr. avait un verbe *patoier* qu'il ne faut peut-être pas confondre avec *patoillier* et qui signifiait agiter, remuer les pattes ou les jambes. Dans le roman d'*Aliscans*, - v. 6576, - le héros Renouars, d'un coup de son légendaire *tinel*, renverse à terre l'ogresse Frohart :

Fiert la paiene.....  
Elle chiel morte et s'estent et Patoie.  
Dist Renouars : Jesez-vous toute coie,  
Vielle punese !

Champ. « *patter* », étendre ses racines ; « *patat* », jeu de marelle ; — Berry : « *pater* », marcher dans l'argile ; « *patauder* », marcher lourdement ; « *patoiller*, *patrigner* », *patauger* ; — Poitou : « *pater* », v. n. être crotté ; « *pater*, *patifagner* », marcher dans la boue ; « *pattefrer*, *pattifrer* », *barbouiller*, fouler aux pieds ; — Normandie : « *paferonner*, *patichonner*, *patigousser*, *patocher* », *tripoter* ; « *patrailler* », travailler avec fatigue ; — Pic. « *patiner* », manier ; « *patouler* », marcher pas à pas ; « *patoillier* », marcher dans la boue ; « *s'épater* », s'étendre ; — Genève : « *pateter*, *patioquer*, *patenocher* », aller à pas lents, *lambiner*.



Ce verbe « pateter » se rattache évidemment à l'espagnol *pateta*, boiteux; — Jura : « patte », jeu où l'on se frappe dans la main; « pataler », faire du bruit avec les pieds en courant; — Suisse rom. « patrigotta », marcher dans la boue, manier salement; « patrolli », patrouiller, farfouiller; « patron », fier-à-bras; — esp. *pata*, patte; *patear*, trotter, courir; *patalear*, piétiner; — port. *pata*, patte, cane; *patear*, trépingner; *patejar*, patauger; *andar à pata*, battre la semelle. Comp. avec le grec *πάτην*, fouler aux pieds, et dans le sens neutre aller, marcher, *πάτος*, chemin, pas. trace, boue. (Voy. *Pester*.)

**PATTES (AI QUAITE)**, loc. A quatre pattes, sur les pieds et sur les mains. Cette loc. s'emploie concurremment avec celle « ai quaitre piés. » L'r de l'adj. numéral ne se prononce pas avec pattes et sonne avec pieds.

Descendez et allez à lui (l'épervier) tout bellement et de loing vous agenouillez, puis doucement aussi comme à quatre piés petit à petit.

(*Ménagier de P. II*, p. 300.)

**PATTIÉ**, s. m. On donne ce nom au modeste industriel qui parcourt nos campagnes avec une voiture attelée d'un âne pour ramasser les chiffons et le vieux linge. Les « pattiés » de Château-Chinon avaient jadis une certaine notoriété dans le Morvan.

Le *Dict. des Arts et Métiers* nous apprend qu'en Auvergne les guenilles, les chiffons de toute sorte sont appelés « pattes. » De là vient le nom de « pattiés » appliqué à ceux qui les recherchent. Autrefois les femmes qui s'occupaient du triage des chiffons étaient connues sous la désignation de « pattières. » A Chalon-sur-Saône il y a une rue des Pattes occupée en grande partie par les marchands de chiffons.

Bresse : « patte », chiffon; — Forez : « patte », guenille; « patin », linge, torchon; « pattière », chiffonnier; — Genève : « patte », chiffon, morceau de vieux linge; « patin », espèce de linge; — Franche-Comté : « pate, pete, pote », guenille; (Fourgs) : « potins », langes; « potot », patte d'animal et chiffons, drilles; « potouille », haillon; — Suisse rom. « pata », chiffon; « pattai », chiffonnier; « pataihi », ramasser les chiffons; — provençal : « pata », patte et lambeau; — ital.

(Mantoue) : *pataja*, chemise, pan de chemise; — esp. *pata*, morceau d'étoffe, pied d'animal, cane.

Diez rattache le fr. rapetasser au l. *pittacium* et M. Littré à pièce par le dimin. *petasse*, mais il y a lieu de croire que ce verbe est formé du duplic. re et du subst. *petra*, variante de *pata*. Non-seulement le poitevin a les deux formes « patasser » et « petasser » pour rapiéceter, mais encore « pata » = pièce et « petasse », femme sans jugement, terme qui répond au bas l. *petacia*, chiffon. Au reste, patte et pièce semblent avoir une même orig. empruntée à l'empreinte du pied en tant que mesure ou comme figure d'un objet plat. Dans le rom. prov. *pesso*, *peza* = pièce, lambeau, est l'équivalent de l'esp. *pedazo* et le verbe *pessear*, rapiéceter, répond à *apedazar*. Ce qui est peut-être plus concluant encore, c'est qu'à Genève pied est synonyme de patte dans le sens de braie, drapeau, fragment d'étoffe. Dans la contrée, « sécher un pied » signifie sécher un lange. Même manière de parler en Dauphiné. On y dit « donner les pieds » à un enfant pour lui donner ses petits habillements, sa robe. « Pia » y désigne une empreinte, la trace d'un animal. En Forez, « piat », trace et pièce; « piatâ », marcher. Dans le canton de Vaud, « être patte mouillée » ou « mou comme chiffé », sont des loc. synonymes puisque patte et chiffé, primitif de chiffon, ont exactement le même sens. On remarquera à ce sujet l'analogie qui semble exister entre le bas l. *chiffones*, chaussures grossières, et l'augm. « patins » qui dans plusieurs patois désigne de gros souliers, de gros sabots et en même temps du linge de mauvaise qualité, des torchons. Comp. avec l'anglais *patch*, pièce; *to patch*, rapetasser; *patcher*, ravaudeuse.

**PATTOU, OUSE**, adj. Pattu, celui qui a une grosse patte. Se dit surtout d'une racine d'arbre très ramifiée : « eun chagne pattou. » Le *Roman de Renart* donne le nom de patou à l'ours :

Premier parla Patous li ors.

Seignors, fet-il, jà est grantz jors.

(*Renart*, v. 7143.)

Tant s'en est Patous merveilliez

De son pié destre s'est saingniez.

(*Id.* v. 7165.)

« Pattou » est bien rapproché de pataud qui au fond renferme le même sens et surtout des



variantes provinciales de pataud, c.-à-d. « patou. patoul », en Norm., en Pic. et dans le Hainaut.

PAU, s. m. Piquet, pieu dont on se sert pour renforcer les haies, surtout celles qui sont appelées *sèches* parce qu'elles sont faites de main d'homme avec des branchages coupés. On les nomme « tresses » dans une grande partie du Morvan.

Trova un Pel aguisié que eil dedens avoient jeté.

(Aucassin, p. 267.)

Furent convoiet et de Paus  
De quesne.....

(Renart, iv, p. 201.)

Et planterent entour le parc où ils estoient retiréz grande quantité de Paux aigus...

(Cousinot, ch. 40.)

Mais tenez, dist-il à Eusthènes, frappez de ce Pau tant que pourrez au milieu...

(Pantagruel, ii, 27.)

Des Paux pour soutenir les seps de vignes...

(Palissy, 26.)

Dans Comenius. - p. 219 - :

Il est besoin de dresser des tentes ou pavillons avec des petits Paux.

Aujourd'hui, comme au temps de La Monnaie, être droit comme un pau est une loc. très répandue en Bourg. et en Morvan. Dans le Limousin, on dit d'un homme qui en dormant donne des coups de tête de haut en bas : « Il cogne ses paus. »

Le nom de la ville de Pau vient de *palum*. Ses armoiries étaient : *d'azur à trois pals, fichés et alaisés d'argent, réunis par une face de même, le pal du milieu surmonté d'un paon faisant la roue en chef et deux vaches affrontées en pointe*. Ces trois pals étaient un souvenir de l'usage du pays où l'on plantait des pieux pour marquer le centre d'un terrain que les seigneurs se disposaient à bâtir et à peupler. On lit dans une vieille charte : *Palum pro nova populatione ibidem facienda figi et apponi fecimus*. (*Hist. du château de Pau*, par B. DE LAGRÈZE.)

Aux comptes de dépense du duc de Bourgogne (1528), on voit figurer le *gros Paul de fer* qui fait tourner Jacquemard à Notre-Dame de Dijon. Dans nos campagnes, un pau de fer ou « pauffer » est une espèce de barre, tranchante à l'extrémité, qu'on emploie comme levier ou pour disjoindre et soulever les roches. « Paufâ, paufé », levier de

fer en Fr.-Comté. Le mot est synon. de pince. (Voy. *Pince*.) Ital., esp. *palo*, bâton, perche, pieu.

Du l. *palus*, pieu, poteau ; *palum*, dans Varron. Le cas régime au sing. *palum* nous a donné pau et le cas régime au plur. *palos* a donné pals à l'anc. langue :

Emmi le prei ait fet iij Palz fiehier

Et par desuz iij fors haubers doublier.

(G. de Vi. v. 392.)

PAUFICHOT, s. m. Pieu, piquet, plantoir de jardinier. « Paufichot » est composé de pau et de ficher. L'association du même verbe et de clo, anc. forme de clou, avait donné au vi. fr. cloficher, clouer, que saint Bernard emploie dans un de ses sermons en parlant de N. S. :

Son très saint cors Cloficherent en la croix.

En fr. *pauforeau* est un terme de chasse qui désigne un pieu à l'usage des chasseurs au filet. On supprime quelquef. le préfixe de paufichot et on dit fichot tout court, pour piquet, plantoir. Le mot est un dimin. de fiche.

— Fichot, nom de famille dans le pays.

PAULÉE, s. f. Repas, régal qui se donne dans nos campagnes à la suite de la fauchaison ou de la moisson. Lorsque les voituriers amènent le dernier chariot de foin ou les dernières gerbes, les ouvriers erient : *paulée, paulée!* les voix traînant avec insistance sur la première syllabe.

Au n.-o. du Morv. n. on prononce « poulée. » Berry : « poêlée » ; — Bourg., Norm. « pélé. » Aux env. de Seignelay, la « pèlée » est souvent une distribution de blé entre les glaneurs à la sortie du champ récolté. A Dijon, on prononce « paule » pour pelle, et la « paulée » est un repas donné aux vendangeurs, mais peut-être y a-t-il confusion entre pelle et poêle. Il est probable que « paulée » est une forme de poêlée qui exprime le contenu d'une poêle à frire. En Forez une « peilla » est une poêlée ou frieassée. L'ital. *padella* semble avoir donné au dialecte de Parme « padir, païdir ». cuire à petit feu. On voit figurer des paaliers, fabricants de poêles et de poêlons, parmi les industriels inscrits sur le rôle de la *Taille de Paris* en 1292.

Du l. *patella*, dimin. de *patena*, petit plat, assiette. *Patella* s'était contracté en *paella*, d'où paaliers, fabricants de poêles.

**PAUME**, s. f. Balle dont les enfants se servent dans leurs jeux. Il y a trente ou quarante ans, dans les villes frontières, on appelait particulièrement « paumes » les petites balles de peau à quartiers de couleur tranchante comme l'habit d'Arlequin. En fr. la paume est le jeu où l'on se renvoie la balle avec une raquette. Les joueurs emploient quelqef. une légère raquette qu'on nomme demi-paume.

Du l. *palma*, paume de la main et par extension la main même :

Extendam Palmas meas ad Dominum... Et Palmas suas extendit ad pauperem.

(Exode, ix, 29. Prov. xxxi, 20.)

Si tu n'accoles la mort, au moins tu luy touches en Paume une fois le mois.

(MONTAIGNE, III, 13.)

**PAUMÉE**, s. f. Soufflet en pleine joue. Dans le roman de Gaufrey un personnage mal-appris s'approche de la belle Flordeस्पिन et veut l'embrasser :

Més la gentil pucele a la Paume levée  
En son vis (visage) li donna une très grant Paumée  
Si qu'il en ot la fache vermeille et escaufée.

(V. 1950.)

Mais le sens propre de « paumée » était pleine main, tout ce que peut contenir la main, comme dans ce texte d'une charte de 1265 :

A une Paumée de la monioie qui corroit au tems delor...

(Ch. B. II, p. 322.)

**PAUMER**, v. a. Frapper avec la main, battre, souffleter. Morv. n.

Si tu ne le dis vitement, je te Pomeray la gueule.  
(Conférence agréable, discours III.)

Vi. fr. paulmer, frapper, battre; paulmoyer, manier avec force, brandir. Comenius, - p. 75, - explique clairement la différence qui existe entre paume et poing :

Le creux de la main qui estant estendue s'appelle la paume et, close, le poing.

Qui fiert de poing (paiera) trois sols, de paulme trois sols.

(Ch. B. II, p. 302.)

Berry : « paumer », battre avec la main ; — Champ. « palmoier », manier ; « paumier », jurer la main levée ; — Suisse rom. « pauma », saisir avec la main ; — Flandre : « répaumer », rincer.

**PAUREILLE**, s. f. Pauvresse, terme d'amitié. Aux env. de Lormes, dans la commune de Gâcogne notamment, les s et les r se changent souvent en ll mouillées ; « peille » = père, « meille » = mère, « freille » = frère, etc. : « bonzor mai cheille », bonjour ma chère ; « aine rougneuille » d'habit = une rognure.

**PAUROSSE**, s. f. Pauvresse, une femme pauvre, une mendiante.

**PAUSSOU**, s. m. et f. Peureux, poltron ; au fém. « paussouse » et quelqef. « paussoure. »

**PAUTREMÔLE**, s. m. Désordre, confusion, désarroi : « ai lai pautremôle », à la débadaade, sens dessus dessous. Môle est la forme bourg. et morv. pour mêle, mêlée. (Voy. *Pautrer*.)

**PAUTREMÔLER**, v. a. Mettre sens dessus dessous, en désarroi : « ad é pautremôlé son butingn' », il a mis son avoir au pillage, il a embrouillé ses affaires.

**PAUTRER**, v. a. Broyer, écraser, fouler. Dans Roquefort, pautrer, fouler aux pieds par mépris. Ce mot, dit l'auteur, est encore fort en usage en Bourg. Au supplément, eppautré = écrasé, avec une citation à l'appui. Dans le wallon (Mons), « spautrer, espautrer », aplatir, écraser.

La forme espauttrer se trouve dans Palsgr. - p. 173. - Suivant ce grammairien, accrever, accrevanter, espauttrer, sont synonymes. Le sens propre paraît être écraser en crevant. J. de Condet dit : Elles se sont « espautrées » au rire. Rabelais emploie ce terme dans une acception moins absolue :

Courbatu, Espauttré et froissé, teste, nucque, dos, poitrine, bras et tout.

(Pantagruel, iv, 24.)

Dans la moralité de Charité :

..... N'y a père ne filz  
Qu'ilz n'essoyent à tricher l'ung l'autre.  
Hélas ! Tricherie les Espauttre  
Et escorche de toutes pars.

(Th. fr. III, p. 368.)

Berry : « pautrer », fouler aux pieds ; — Pic. « épautrer, épautrer », écraser ; « épautreux », celui qui écrase ; — Flandre : « épautrer », écraser

en aplatissant : — wallon de Mons : « spautrer, espautrer », aplatir : « épautrer », réduire en bouillie ; — wallon (Lux.) « paucrier », manier malproprement, pétrir.

Dans Borel, espautrier, éventrer. Comp. avec le fr. pétrir et le vi. fr. paistrir. On a proposé pour étymologie épeautre, espèce de froment : « épautrer », broyer comme l'épeautre sous la meule, mais le mot semble avoir une autre origine.

**PAUTROU, OUSE**, adj. Grossier, rustaud, quelquefois sale, malpropre.

Le rad. *paut* qu'on retrouve dans *pautonnier* et dans q. q. autres mots du vi. fr. renferme un sens méprisant. *Pautrou* pourrait cependant se rattacher au verbe *pautrer*, écraser, avec la signific. de pesant, lourd, celui qui écrase par son poids au figuré. Le rouchi dit « épautreux », celui qui écrase. En Bourg. « pôteu », malotru, rustre. En Lorr. « pauto », grosse lèvres. En Berry : « pautu », lourd, gauche : — Suisse rom. « pautron », vaurien.

— Les *Pautrats*, hameaux des communes de Ciez et de Saint-Loup.

**P'CHOT**, adv. de quantité. Peu, une petite quantité. Morv. n. « p'çot » pour « peçot. » Le mot est presque toujours accompagné du subst. numéral. Pour dire donnez m'en peu, on ne dira pas donnez m'en « p'chot », mais « eun p'chot. » Nous avons cependant la locution « ç'o p'chot d' fê que de... », c'est faire peu de chose que de... Les paysans de la Puysaye prononcent « p'chon » aussi avec le subst. numéral : « un p'chon » de pain. Il en est de même dans le Centre. Suivant Jaubert « p'chon » signifie parcelle. Le suffixe *chon*, *chot*, nous paraît ici un péjoratif qui ajouté à peu exprime une très faible quantité. C'est ainsi qu'en Pic. on dit « tuitchot », synon. de « Piot » = petit pour désigner quelque chose de tout petit. *Chot* comme *oche* est tantôt péjoratif, tantôt augmentatif ou diminutif.

Bourg. « pecho » ; — aux env. de Seignelay, « pouchot », un peu ; — Jura : « pechot, pichot » ; — Berry : « p'chon », parcelle : « p'chée », becquée ; — Suisse rom. « pechot, pichon », petit ; — Prov. « pichot, pichoun », petit. Le valaque *putin*, peu, peu de chose, se rattache à une forme dimin. *pauçinus*, comme l'ital. *poçlino*, *poçletto* et le

prov. « pauc. » Dans le rom. prov. *pauc* et *petit* sont synonymes : *un pauc auzel*, un petit oiseau :

E dis : Donzella, sans mentir,  
Gran tallent ay d'un pauc dormir.

(BLONDIN DE CORNOUAILLES, v. 1060.)

Le suisse « pichon » et le prov. « pichoun », petit, expliquent certains passages de ses lettres où M<sup>me</sup> de Sévigné nomme « pichons » ses petits enfants :

Je songe aux Pichons... Vous êtes cruelle de recevoir avec tant de chagrin des riens que je donne à mes Pichons... Encore que mon amour maternel soit demeuré au premier degré, je ne laisse pas d'avoir de l'attention pour les Pichons... Je vous embrasse, ma très chère, et le comte et les Pichons, etc.

(Lettres, III, p. 232, 376 ; IV, p. 380, 382.)

Du l. *paucus* qui a aussi donné au vi. fr. une mesure de capacité dite *pauche*, *paucue*. Le bas l. employait le l. *parum* avec le subst. numéral *unum*, pour un peu = *paululum*, traduit en fr. par un pochet :

Lequel Adam... avoit replanté (la borne) un pochet trop sur la terre dudit Colinet.

(Duc. *Parum*.)

Un pochet reproduit exactement le morvandean « eun p'chot. » (Voy. *P'tiot*, *Pouçhenot*.)

**P'ÇIN**, s. m. Poussin, petit poulet nouvellement éclos. Le mot est une contraction des anc. formes *poçin*, *pucin*. *Pulcin* figure dans les gloses de Cassel. Le *Psautier d'Oxford* emploie aussi la dernière pour désigner le petit de l'aigle :

Sicume li aigles purvocanz à voler ses Pulcins.

En quelques lieux *pochin* identique à *poçin* avec changement du c doux en ch :

Toz jors ai esté pantonniers,  
Et aloie moult volentiers  
Là où je savioe hantins  
De gelines et de Poçins.

(Renart, v. 13022.)

Dez oves, dez chapons, dez coks, dez gelyns, dez Pulcyns.

(Écon. rurale au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 23.)

Un vieux proverbe nous offre le fém. *pucine* :

Petite geline semble longe Pucyne.

« Pussine » se dit encore à Genève pour jeune poule, poulette. Du l. *pullicemus*, dimin. de *pultus*, poulet, et en général petit d'un animal. (Voy. *Empouchener*.)

**PÉ.** s. m. Pis : le « pé » d'une vache, le « pé » d'une brebis, d'une truie. Pé indique l'ensemble des trayons que nous appelons ici « totos. » Dans l'anc. langue pis s'appliquait à la poitrine, à l'estomac, quelquefois au sein comme le l. *pectus*, l'ital. *petto*, l'esp. *pecho*. Le *Roman de la Rose* conseille sagement aux femmes qui ont la gorge trop volumineuse de la couvrir :

Et s'ele a trop lordes mameles  
Preigue cuevrechief ou toëles  
Dont sus le Pis se face estraindre.

(V. 13535.)

Dans la Suisse rom. « pis » se dit encore du pis de la vache et du sein de la femme. Le génevois « pètre », estomac, se rapproche beaucoup de l'esp. *petral* et du rom. prov. *peitral* = poitrail. Wallon (Liège) : « pé », pis, mamelle ; — Maine : « pé », pis de vache ; — Bourg. « pei », sein ; — Champ. « pect », poitrine, qui reproduit avec apocope de la finale le l. *pectus*.

**PEAI,** s. f. Peau, enveloppe d'un corps : « lé sorciés s'haibillan daïvou lai peai deu Guïabe », les sorcières se cachent sous la peau du diable.

— Enveloppe, écorce des fruits, des plantes, la peau d'une orange, d'une pomme de terre, d'un arbuste, etc. Poitou : « peai », peau. (Voy. *Dépeailier*, *Piau*.)

**PECCATA.** s. m. Ane. souffre-douleurs, plastron. Peu usité dans les campagnes. En Berry, « peccata » se dit pour baudet. En Suisse, les catholiques donnent ce nom aux protestants de Genève. (Voy. *Ministre*.)

**PÉE,** s. m. Père. Morv. n. n.-o. Chute de l'r médial. Dans quelques localités de Bourg., dans l'Yonne notamment, l'r permute en z : « mèze, péze », mère, père. Le peuple de Paris parlait ainsi au XVII<sup>e</sup> siècle. On peut consulter à ce sujet l'anc. théâtre fr. et les pamphlets du temps, entre autres l'*Agréable conférence de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency*. L'r est une lettre antipathique à la plupart des patois. Dans les env. de Lormes on s'en débarrasse comme l'on peut en prononçant « freille, meille, peille », etc., pour frère, mère, père, etc. (Voy. *Paureille*.)

**PEIGNON,** s. m. Pignon, partie de mur à pointe

triangulaire qui unit entre eux les gouttereaux d'une maison. Le Morvandeau n'a que bien rarement pignon sur rue, comme le flamand et l'espagnol, parce que les façades d'habitation occupent presque toujours la partie basse des murs. Les pignons sont sur les flancs. Dans le *Catholicon* de Lagadeuc, pignon est traduit par le l. *pinaculum*. En bas l. *pinaculum*, *pignaculum*, désigne ordinairement un clocher, mais aussi un pignon de maison. Le simple *pinna* s'applique à une éminence, à une montagne, à un sommet, et comme l'esp. *pinas*, à des créneaux de muraille. Pignon et pinacle sont identiques. L'idée de pointe est dans le rad. pi. (Voy. *Gouttereau*, *Pi*, *Pince*, *Pite*.)

**PEILLAISSE,** s. f. Paillasse de lit.

**PEILLE,** s. f. Paille. S'emploie quelquef. dans un sens autre que l'ordinaire. Ainsi nous disons des « peilles de neige » pour des flocons de neige. Ce terme répond au fr. paillette, diminutif de paille. De même que le l. *palea* signifiait à la fois paille, raclure, limaille de cuivre, c'est-à-dire une petite parcelle, paille ne désignait souvent, en vi. fr., qu'une portion, un fragment, une petite quantité de... Ainsi, l'anc. langue disait une peille de terre, une peille de papier, pour une parcelle de terre, un morceau de papier :

Nous avons dounei soissante et dis Peilles de terre gisans en Chavetinghes.... Le surplus desdittes scissailles il avoit mises en quinze petites Peilles de papier.

(Duc. *Pecia*.)

Dans le patois du Forez et quelques autres, « peille » désigne une guenille, un lambeau d'étoffe. A Rennes, un « peillot », un petit « peillot », se dit d'un petit morceau de linge : il a des engelures, on lui a mis un « peillot » au doigt. La pellicule qui se forme sur la crème qui a bouilli est un « peillot » de crème. La même région nomme, par extension, « peillotoux » les gens en guenilles ou en général les pauvres gens. En Languedoc : « cspéa », écorcher, déchirer, mettre en pièces ; « espéandra », déguenillé, dépenaillé ; « espéo », gueux en haillons, se rattachent au primitif « péio », haillon, qui correspond à la forme fr. paillette, tirée comme paille du l. *palea*. Ces divers termes renferment au fond l'idée experi-



mée dans le l. *palearia* qui se disait de la peau pendante ou fanon des bœufs.

— Chaume : une toiture de « peille » ; un couvreur en « peille. »

**PENLOX**, s. m. Gazon, motte ; peu usité. Le mot subsiste dans les noms de lieu : Chaume-Pelon, dans la c<sup>me</sup> d'Alligny-en-Morvan.

**PENDENOILLON**, s. m. Pendar, vaurien, homme en guenilles : un grand « pendenoillon » est à peu près ce qu'en fr. on appelle un grand pendar.

**PENDIMENT QUE**, loc. Pendant que, tandis que..... On m'a volé « en ç'pendiment » que j'étais en voyage. Parlez-lui « pendiment » que vous en avez le temps. Pendiment est une sorte de fréquentatif de pendant.

**PENDRILLER**, v. a. Pendre comme une guenille, comme une chose qui flotte.

**PENDRILLON**, s. m. Guenille, chiffon qui pend, qui traîne, qui flotte en l'air. M<sup>me</sup> de Grignan emploie l'équivalent pendillon pour désigner un balancier d'horloge, disant à son cousin Bussy-Rabutin :

En attendant, je vous recommande la rate de ma mère, vous êtes pour ses vapeurs le meilleur Pendillon du monde.

(SÉVIGNÉ, IV p. 540.)

Dans le patois des Fourgs « pend'lii », pendre ; « pend'llon », ce qui pend ; — Berry : « pendilloche », chiffon qui pend.

**PÉNÉ**, s. m. Panier. L'anc. langue écrivait souvent penier pour panier :

Si m'en ving tantost as Peniers  
Si menjai tant comme je poi.

(Renart, v. 4170.)

Pour desroussir le vin blanc, preigne plain Pennier de feuilles de houx et gecte dedens la queue par le bondonnail.

(Ménager de P. II, p. 68.)

Et soient (les espreviers) en un Pennier et soit le dit Pennier couvert de beaulx drappeaux.

(Ib. II, p. 288.)

Par mesmes raisons feroys-je paindre ung Penier, denotant qu'on me faict poiner.

(Gargantua, I, 9.)

Poitou : « pané, pené » ; — Berry : « pégné, pégnier, péné » ; — Maine : « pénier. » — Du l. *panarium*.

**PÉNÉRÉE**, s. f. Un plein panier, le contenu d'un panier :

Présentement je vous offre une bonne et belle Pénérée cueillie en propre jardin.

(Pantagruel, Prologue, v.)

Les deux e à la fin des mots indiquent une mesure vague, tout ce que peut renfermer la racine, comme dans assiettée, brassée, charretée, chapelée, écueillée, fourchée, hottée, pelletée, pincée, pochée, poëlée, poignée, saquée, terrinée, etc. L'anc. langue avait un tel goût pour ces termes, qu'elle en abusait quelquef. étrangement. Ainsi elle disait une tétée, coup violent sur la tête :

Mas-tu frappé, vieille dontée  
Tien ceste Testée.....

(Th. fr. II, p. 108.)

Une jouée, un vigoureux soufflet :

Le suppliant feri ledit Jehan une Jouée de la paulme.....

(Duc. Ganta.)

Une foïée, espace de temps, une fois pleine, complète :

Chascuns me bati sa Foïée  
Tant que l'eschine ai peçoïée.

(Renart, v. 18831.)

Une ânée, la charge complète d'un âne :

Six poinssons de vin contenant vingt-quatre Ânes à raison de iij l. t. l'Ânée.

(MANTÉLLIER, II, p. 364.)

Une havée (du l. *habere*), tout ce que la main peut avoir, une pleine main :

Pour muy de pommes sera pris iij d. t. avec Havée, laquelle Avée est tant que l'on peut prendre du fruit à deux mains.

(Ib. III, p. 118.)

Une jointée, ce que peuvent contenir les deux mains jointes :

Les commis en peuvent prendre une Jointée.....

(Id., II, p. 242.)

Une lieuee, une lieue de pays, c'est-à-dire une lieue pleine, comble :

Quant Karles l'oit, si baissa le menton,  
D'une Lienée ne dist ni o ni non.

(Gaydon, v. 5352.)



**PENSER (SE)** v. réfl. Penser : « i m'pense, teu t'pense, a s'pence » pour je pense, tu penses, il pense. L'e du pron. pers. se change souvent en o : « i m'ô pense », je me pense = je pense. En vi. fr. se penser et se pourpenser, augmentatif de penser :

Je me Pansai ke je vanroie,  
An mon pais vos enmanroie  
S'il vos venoit en volonteit.

(*Dolopathos*, v. 10545.)

Mès toutevois la nuit se Pense  
Quant el se mire en sa despense,  
(*R. de la R. v. 17141.*)

Des seigneurs qui estoient venus  
Aux chambres, et bien se Pensoient  
Qu'à quelque chose serviroient.  
(*VILLON, la Repeue franche du Limousin.*)

Les faulz juifz s'allèrent Penser  
Comme ilz se pourroyent contenir  
De Jesu-Christ faire mourir.  
(*Th. fr.*, III, p. 396.)

E li vilains se P'orpense  
En quel manière il le garra.  
(*RUTEBEUF, Du Vilain Mire.*)

Apenser, moins usité, s'employait aussi avec le pronom :

Quand je me esveillai, si m'Apensai; et me sembloit  
que il plaisait à Dieu et à li que je.....  
(*JOINVILLE*, p. 410.)

Joinville se sert encore, dans le même sens, de la forme *empenser*, - p. 218. - Le chevalier à qui la reine demande la grâce de lui couper la tête plutôt que de la laisser entre les mains des Sarra-sins. répond sans phrase :

Soiés certaine que je le ferai volontiers, car je l'avoie jà bien Empensei que vous occiroie avant qu'il nous eussent pris.

**PENSION (SE RÉDUIRE A)**, loc. très usitée pour définir une situation générale dans le Morvan. Arrivés à un âge avancé, les parents remettent leur bien (leur butin) à leurs héritiers en échange l'une petite pension en argent ou en nature qui leur est toujours promise mais qui leur est rarement payée intégralement. Il en résulte que chez nous la vieillesse est souvent la misère au bout d'une existence laborieuse.

**PENTECÔUTE (LAI)**, la Pentecôte. Dans Palsg., p. 288 - : la Penthecouste.

A Pentecouste que on doit célébrer  
Fait li rois son barnaje mander.  
(*G. de Viane*, p. 25.)

Chapel de flors qui petit couste  
Ou de roses à la Penthecouste.  
(*R. de la R. v. 2171.*)

Li sainz roys fu à Corbeil à une Penthecouste, là  
où il ot quatre-vins chevaliers.  
(*JOINVILLE*, p. 18.)

Tel me euyde avoir gaigné à Pasques  
Qui ne m'aura pas à la Pentecouste.  
(*MAROT*, v. 17.)

Un vieux proverbe disait :

A la feste de Pentecouste  
Qui bien se disne, chez luy couste.

**PERCHÂ**, s. m. Perche, poisson. On prononce en plusieurs lieux « peurchâ. » Dans le Jura : « parchat. » La perche est très commune dans nos rivières et dans nos étangs. Elle y vit avec la carpe et le brochet. Si nous en croyons Albert le Grand, elle rend même de notables services à ce dernier poisson qu'elle guérit, par son contact, des blessures que se font entre eux les requins d'eau douce.

**PERCHIE**, s. f. Perchée, tout ce qui peut se mettre sur une perche : « eune perchie d'razins », une perchée de raisins.

**PERDAULE, PARDAULE**, adj. Chose qui peut se perdre aisément, sujette à se perdre. Le fr. perdable est à peu près inusité. Montaigne cependant l'emploie, - III, 13 - :

Je me compose à perdre la vie sans regret, mais comme perdable de sa condition, non comme moleste et importune.

**PÉRESSE**, s. f. Paresse.

Cil ki par son exsample atrait les autres à laisser et à Perece.

(*Serm. S. B.* p. 557.)

Cist vraiment dorment de Perece.

(*Job*, p. 480.)

Toute l'estoire veil poursuivre  
Jà Perece ne m'iert d'escrire.  
(*R. de la R. v. 3506.*)

Or pri Dieu qui est droite voie  
Que les forvoiaz i ravoie  
Et lor doinst si rade iselece  
Que destruire puissent Perece.

(*Le Dit de Perece.*)

Dans le *Vocab. latin* du XIV<sup>e</sup> siècle. - p. 578, - *torpor* = perece et *torpere* = emperecier, devenir paresseux, d'où la synon. de paresse et de torpeur. M. Littré observe qu'entre *pigritia* et paresse, la forme peresse sert d'intermédiaire. Le rom. prov. (RAYNOUARD, IV, p. 538) avait les trois formes et disait *pierecos*, *perezcos*, *parecos*, paresseux.

**PERESSOU, OUSE**, adj. Paresseux, euse.

L'arme (âme) ki Perezouse est..... Ke la pensé ne soit Perezouse en négligence..... Bien entendons par les ahnesses ki Perezouses bestes sunt, mais nekedent apparillhes al fais porter, les simples pensés..... Quant la pensé est segure si devient laische et Perezouse.

(*Job*, p. 481, 496, 498.)

Le *Bestiaire divin*, - p. 228, - dit de l'ibis :

En l'ève n'ose pas entrer,  
Quer il ne saureit pas noer,  
Ne il ne s'en veut entremetre,  
Ne de l'apprendre peine metre,  
Tant est mauvès Perecous,  
A la rive atent famellous.

**PÉRI**, part. pass. du verbe périr. Nous disons il est péri pour il est mort. Cette loc. qui paraît vicieuse est très ancienne :

Se tant ne quant touche à sa fame  
Bien seet qu'il est mort et Pérís.  
(*G. DE COINSI, le Variet.*)

Et tout le monde estoit Périz  
Quant le doulx filz Dieu s'i baigna.  
(*Trésor, J. de M. v. 209.*)

Vint le saint Esperit en terre  
Pour la vie Périe querre.  
(*Ib. v. 1243.*)

Or sont nostre François en la cartre avalé.  
Tout i fuissent noié, Péri et affondré,  
Se ne fuissent doi marbre sor coi il sont monté.  
(*Fierabras, v. 2001.*)

En la présente année sont Pérís cinq ou six bateaux  
à l'endroit de la ville d'Orléans...

(*MANTELLIER, II, p. 374.*)

L'auteur du poème de *Fierabras* emploie le part. passé mort dans le sens actif :

Ahi! rois d'Alexandre, moult as fait grant fierté  
Quant mon ceval as Mort et moi as déporté.

.....  
Je sai bien par fiance que jou ai meserré,  
Se j'ai Mort ton ceval, or t'ert gueredonné.

(*V. 1115, 1124.*)

**PÉRITRE**, v. n. Périr. mourir, tomber en ruine. Pérître pour périr est une anc. forme qui disparaît. (*Voy. Mouritre.*)

**PERJON**, s. m. Cage à poulets, cage où l'on enferme une poule qui a des poussins. On dit de très jeunes enfants qu'on en mettrait une demi-douzaine sous un « perjon. »

Le has l. *parqus* = *parcus*. parc, terme qui suivant l'étym. proposée par Diez (du l. *parcere*), s'appliquerait à un lieu où l'on met à part. en réserve. Comp. avec le rom. prov. *parque*, l'esp. *parque*, parc ; *parquedad*, épargne, parcimonie.

**PESTER**, v. n. S'impatisier, maugréer. Ce verbe appartient plutôt au fr. qu'à notre patois. Je l'enregistre seulement pour observer que les étymol. ont peut-être tort de le rattacher à peste. Il paraît être un dérivé de *pes* comme le fr. pétiller écrit pestiller dans Palsg. - p. 651 - :

Advyse comment ce petit enfant-là Pestille en la boue.

Les patois appuient cette étymol. En Norm. « pester » signifie courir étourdimment : en Berry « pêter » = fouler, marcher sur le pied. Le mot est une syncope de pester. Ce qui le prouve, c'est qu'en wallon (Mons) « pesteler » = frapper du pied. Le flamand a « peteler, pesteler », pour trépigner. Aunis : « petouner, patucher, pétucher », = s'impatisier.

Le *Dict. rouchi* de M. Hécart cite à propos de ce verbe pesteler, fréquent. de pester, un passage très explicite de Molinet. Je le reproduis :

Et à Paris sur Seine  
Je viez ung garnement  
Blasmant de foÿ mal saine  
Le divin Sacrement.  
Le saint sang ou calice  
Voult prendre et Pesteler.  
Si fust pour son malice  
Condamné à brusler.

La signific. primitive de pester semble donc avoir été frapper du pied avec impatience comme dans le bas l. *pestare* et le fr. piétiner, pétiller : Il va, il vient, il piétine, il peste contre son infidèle.

(*REGNARD dans LITTRÉ, Dict. à Piétiner.*)

L'abbé et moi nous pétillons et nous sommes résolus de nous en aller en Provence..... j'ai une telle impatience de vous aller voir.

(*SÉVIGNÉ, III, p. 5.*)

En ital. *pesta*, empreinte du pied, piste ; *pestare*, écraser, fouler ; *pestio*, trépignement. L'anglais à *pester* est usité à l'actif et au fig. pour importuner, assommer. C'est toujours le sens de fouler. (Voy. *Patte*.)

**PÉTIAU**, s. m. Paisseau, échalas. Morv. n. Le bas l. *petulum* désignait un gros bâton, un pieu, un pilon, un matras. Les mots fr. qui traduisaient *petulum* étaient petail, peteil, petueil, pestal, pestel :

Li uns porte un Pestel, et li autre un mortier...  
Li un tint une pare, l'autre une fourche agusie,  
De hastiers, de Pesteaux et maint antortehie.

(Chron. du Guesclin dans Duc. *Pestillum*.)

**PETIOT, E**, adj. Petit. (Voy. *P'tiot*.)

**PETIT POULAIN** (AU), loc. Porter un enfant au petit poulain, c'est le mettre à cheval sur ses épaules, une jambe par ci, une jambe par là, de chaque côté de la tête comme deux boucles d'oreilles. Le vrai patois dit : « au p'tiô poulain. »

**PETON**, s. m. Pied. Se dit seulement en parlant des enfants. Ce terme existe depuis longtemps dans le langage populaire et familier. Molière l'emploie dans *le Médecin malgré lui*, - III, 3 - :

Ah que j'en sais, belle nourrice..., qui se tiendroient heureux de baiser seulement les petits bouts de vos Pétons.

Ménage accorde à ce terme les honneurs de son dict. et le dérive du l. *pedito* qui nous aurait aussi donné piéton. Suivant M. Littré, piéton vient du l. *pedonem*, qui a de grands pieds, ce qui présente un sens contraire. L'ital. a *pedino* pour peton, petit pied, et *pedone* pour piéton, grand pied. L'absence de la lettre i étrangère au l. *pes* se reproduit dans l'anc. mot petiller = piétiner :

Les garçons Petillent tant par dessus ma teste que je ne puis dormyr.

(PALSGRAVE, p. 160.)

Au X<sup>e</sup> siècle pé, comme aujourd'hui en Auvergne :

Palis, vestis, palis, mantets  
Davant extendent as ssos Pez...  
A ssos fedols laved lis Pez.

(*La Passion du Christ*, v. 11, 23.)

Le nom de la reine Pédauque omet l'i intercalaire et renferme le d étymol. comme l'ital. *piede*.

Poitou, II. Auvergne : « pé », pied ; — Maine, Touraine : « pétonner », marcher à petits pas ; — wallon (Mons) : « pétot », petit pied. (Voy. *Pester*, *Piéton*, *Pion*.)

**PÉTRÀ**, s. m. Homme grossier et d'allure pesante. Se dit surtout des paysans d'une extrême rusticité. Une vieille chanson pleine de couleur champêtre nous montre le « pétrà » au bal. Sa danseuse le prend, le pousse, le tourne et le retourne en chantant :

C'est un Pétras que je tiens, que je mène,  
C'est un Pétras que je tiens sous le bras,  
Tu danseras, gros Pétras de village ;  
Tu danseras, gros Pétras, avec moi.

Ce terme très répandu dans les patois a mis au supplice les chasseurs d'étymologies. Quelques-uns le dérivent de deux mots bretons *pé*, *tra*, quelle chose, quoi ? parce que, selon eux, le paysan a toujours un point d'interrogation sur les lèvres. D'autres le tirent du verbe empétrer. Le mot répond évidemment à *petra*, pierre. En latin et en bas-latin *petro* désignait à la fois le bélière parce qu'il a la chair dure et le paysan parce qu'il a l'intelligence rude. On voit dans Festus que les Romains donnaient le surnom de *petrones* ou de *rupices* (*rupex*) aux paysans. Or *petro* est un augmentatif de *petra*, pierre, comme le bas-latin *petronus*, morceau de pierre. En Norm. le rossignol de murailles est appelé « pétro » parce qu'il habite au milieu des pierres. C'est dans le sens fig. que le même surnom de « pétron » s'applique en Belgique (Mons) aux petits cultivateurs. Le simple « pétre » s'est maintenu dans le patois normand avec le sens de lourdaud, et en fr. dans salpêtre, pétérée (l'Arabie Pétrée), dans pétreux, terme d'anatomie, dans pétrifier, etc. La forme pétrar = moineau (de *petrarius*) usitée dans l'Orléanais et mentionnée par Ch. Nisard dans ses *Curiosités de l'étymol. fr.*, - p. 145, - répond à Pierrot, nom propre, devenu nom commun du moineau franc et du pétrel, damier tacheté. En ital. *petrino* signifie au propre pierreux et au fig. dur, rude, tétu. Il est probable que le nom de Pierrot donné aux paysans en général n'est pas, comme on le suppose, un nom propre transformé en nom générique, mais qu'il se rattache à « pétrà » avec la même

signific. prise au figuré. Dans le patois du Doubs, « piarot » signifie pierre. Le terme « piarotfu » désigne le silex, la pierre à feu.

PEU, adv. Puis. Bourg. « peu. » (Voy. *Ded'peu.*)

PEU, s. f. Peur. Morv. n. C'est le fr. peur avec chute de l'r. (Voy. *Poû.*)

PEUCE. s. m. Pouce, le gros doigt de la main. Bourg. « peuce » ; — Pic. « peuce, peuche » ; — Flandre : « pauche. »

Du l. *pollicem* que l'on rattache à *pollere*, pouvoir, être fort, être supérieur, parce que le pouce est le plus robuste des doigts.

PEUCENER, v. a. Toucher, tâter avec la main. Se dit principalement de l'action qui consiste à palper la chair des animaux pour s'assurer de leur état d'engraissement. « Peucener » c'est à la lettre tâter avec le « peuce » ou pouce. L'anglais *to thumb* de *thumb*, pouce, signifie manier grossièrement, patiner. (Voy. *Pöchener, Répeucener.*)

PEUCHÉ, s. m. Pêché, manquement à la loi religieuse. Morv. n. « pécé. » Pour exprimer la répugnance ou le mépris qu'inspire une chose laide ou mauvaise on dit souvent : « mâ ç'ô don l' peuché. »

PEUCHER, v. n. Commettre un péché. Morv. n. « pécer. »

PEUÇOT, s. m. Petit sac en peau ou en étoffe dans lequel on enveloppe le pouce ou un doigt blessé. Chez nous un petit « peuçot » est un enfant de petite taille comme le Petit-Poucet immortalisé par les contes de fées.

Berry : « pouçaut » ; — Metz : « pûcho », pouce. Dimin. de peuce. (Voy. *Peuce.*)

PEUÇOT, adv. de quantité. Peu, une petite quantité. Ce mot employé par l'auteur de la traduction en patois morvandean de la *Parabole de l'Enfant prodigue* est surtout usité dans les env. de Château-Chinon. Ailleurs on dit « p'èhot. » On remarquera du reste que la substitution habituelle de l's ou du c doux au ch nous donne cette va-

riante. Berry : « peuchée, peuchon », parcelle, petite quantité. (Voy. *P'èhot, Pouéchenot.*)

PEUHER, v. a. Peser, déterminer le poids de quelque chose. Morv. n.

PEUHU, adj. Peureux, craintif. Morv. n.

PEULER, v. a. Piler, écraser, fouler.

PEULERIN, s. m. Pèlerin.

PEULON, s. m. Pilon, ce qui sert à écraser. — Piège dans lequel le rat prisonnier est assommé par la chute d'un poids. « Peulon » et « neutré » sont synonymes. (Voy. *Meutré.*)

PEUNÁ, adj. Punais. Au fém. « peunaille », comme « mauvá », mauvais, au fém. « mauvaille. » « Peuná » se dit des personnes et des choses : un homme « peuná », un œuf « peuná. » S'emploie quelqef. pour désigner un objet rebutant, qui inspire du dégoût ou du mépris comme dans ces passages :

Si ot (Male-Bouche) la langue moult Punese  
Et moult poignant et moult amere.

(R. de la R. v. 3527.)

Mais quant tex est ma destinée  
Que j'ai tel vie est demeneé  
Si vile, si orde, et si mauvaíse  
En ceste vile, et si Pusnaíse.

(*Amadis et Ydoine*, v. 3460.)

Les ovres, dit-il, de la char  
Sont apertes et moult mauveses  
Et molt ordes et molt Pugnaíse.

(*Bestiaire divin*, p. 229.)

En Bourg. l'emploi de ce mot constituait une grave injure qui entraînait une amende :

Si la villenie touche honte de corps, comme de dire à ung homme : larron, puant, Punais... partie à vii sols tournois et le juge vii... Qui dit à ung homme ou à une femme Punais ou Punaise, la partie villenée à sept sols d'amende.

(*Ch. B.* p. 364, 399.)

Punais est quelqef. synon. de puant :

S'en conquerront enfer qui est Pusnaíse  
Le mauvéz puiz dont ne resourdront jamais.

(*Mouskes*. Introd. clx.)

Dans Joinville, - p. 268, - punaise = puant-tour :



Nous ne pouïens durer, pour la Puneisie qui isoït dou sac.

Le vi. fr. et le fr. moderne nommaient ou nomment punais, punaizot, le putois. (Voy. *Pitois*.) — Ce qui rattache le mot au rad. put, qui est dans le l. *putere* et le fr. *pute*. En valaque, *put* = sentir mauvais. On peut rapprocher le verbe *punoïez* qui, dans cette langue, a le sens de supprimer, du grec *πύθω*, pourrir, putréfier. A Genève, au contraire, « punais » ne signifie que désagréable, incommode : « temps punais, vent punais. » En Berry, une terre « punaise » est un terrain de mauvaise qualité.

**PEUNAILLE**, s. f. Punaise. On prononcé : « p'naille » par syncope. Morvan n. « pn'aille, p'nâje » ; — Flandre : « punasse » ; — rouchi : « punache. »

**PEUNIBE**, adj. Pénible, qui cause de la peine, du chagrin.

**PEUNITAN, ANTE**, adj. et s. Pénitent, pénitente.

**PEUNITENCE**, s. f. Pénitence.

**PEUNITRE**, v. a. Punir, châtier.

**PEUPIONOTTE, PEUHAIMINITOUËRE**. Exclamation pour maudire quelqu'un qui apporte de mauvaises nouvelles. Le sens est à peu près : oïseau de mauvais augure ! Cette loc. est usitée surtout aux env. de Montsauche. La première syllabe est peut, peute, mot qui joue un si grand rôle dans le très volumineux dictionnaire des injures. Dans le second terme, avec le préfixe peut, nous trouvons le subst. adminitoire tiré du l. *ad* et *monere*, avertir, instruire.

**PEUPLE**, s. m. Peuplier. En plusieurs lieux : « pipinier, pipigner. » Vi. fr. peuple, pouplier, populier, popilier, poupelein. Norm., Pic., rouchi : « peuple » ; — Berry : « pouple, populier » ; — Poitou : « poupe, populon » ; — Saintonge : « populot, pouple » ; — wallon : « pouppier » : — Anis : « pible » ; — Lang. « piboul » ; — Prov. « piboula » ; — Bas l. *pipéus*. Du l. *populus*. En bas. l. *populosus* = planté de peupliers.

**PEUR, E**, adj. Pur, sans mélange. Nous avons dans nos montagnes des eaux « peures », mais le vin « peur » y a encore la préférence. A Lille : « purain », = pur.

Il semble que dans l'anc. langue pur ait été quelquel. synonyme de simple pour exprimer l'idée d'une chose isolée des autres, unique. On ne le voit nulle part mieux que dans la singulière expression souvent mal interprétée *en pur*, appliquée aux vêtements. On a dit *en pur* le corps, pour dire tout nu. Le mot ajouté à une pièce de l'habillement sous-entendait que cette pièce était unique. En pure chemise était l'équivalent de en simple chemise :

Il trouverent ce clerc que vous véez ci et lui tollirent toute sa robbe. Li elers s'en alla en Pure sa chemise en son hostel.... Et lors frères Remons le ala dire au roy qui estoit.... tous deschaus, en Pure cote et touz deschevelez devant le cors Nostre-Signour.

(JOINVILLE, p. 66, 340.)

Quant il vit le cop venir si le douta molt car il estoit toz nus Enpur sa chemise et ses braies sans plus.

(Nouv. fr. du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 178.)

Parlant du sort cruel que fait à Avignon le siège de cette cité par le roi Louis VIII, la chronique de Philippe Mouskes nous dit que les habitants furent obligés de quitter la ville dans le plus simple appareil :

Se durent de la vile issir,  
Tot bielement et par loïssir,  
En Pur lor braies, par devises,  
Et les dames en leur cemises.

(V. 25951.)

La loc. s'est maintenue dans le picard et le wallon qui disent se mettre en « pure », en « purette » la chemise, pour se mettre en chemise, mettre habits bas. Aux env. de Valenciennes, une femme « en pureté » est à demi déshabillée, en jupon ou les bras nus. L'esp. *en porreta* = en cueros, tout nu.

**PEURDIGE**, s. m. Prodige.

**PEURÉE**, s. f. Purée, bouillie, matière à demi liquide. Ce mot est rattaché par Scheler au nom du légume appelé poireau, parce que le bas l. offre les formes *porea*, *porrata*, *porreta*, et le champenois les variantes conformes « porée, poirée », pour purée, mais outre que la notation de basse-



lat. *purea*, *pureya* s'appuie sur le français ancien et nouveau, ne voit-on pas l'u permuter en o dans un certain nombre de mots ? dans poing, par exemple, qui dérivé du l. *pugnis*, est écrit *punh* ou *ponh* dans le roman provençal. Ne peut-on objecter encore que le vi. fr. et les patois n'ont jamais dit ou ne disent pas pure ou pureau pour poireau ? Le *Ménagier de Paris* qui fait souvent mention de *purées* avec le sens de bouillon extrait de légumes cuits, fèves, haricots, pois, etc., parle également de *porées* qui sont tout autre chose, comme on le voit notamment aux pages 139 et 140 du tome II.

D'un autre côté, M. Brachet voit dans purée une forte contraction du l. *piperata*, équivalant à mets au poivre, parce que, dit-il, purée s'orthographiait à l'origine pevrée, mais pevrée n'est pas autre que notre variante peurée avec l'u consonne. Et, d'ailleurs, que viendrait faire le poivre dans un terme dont toutes les acceptions s'appliquent à un aliment composé de légumes cuits dans l'eau, soit qu'il sous-entende le légume lui-même, soit qu'il désigne le bouillon de la cuisson et sans que jamais les livres spéciaux fassent une mention plus particulière du poivre ?

Le fr. purée, usité fréquemment pour jus du raisin ou quelquef. de la pomme, vin ou cidre obtenu par la pression du marc :

Question est que nous beuvons  
De la Purée du raisin.

(Th. fr. I, p. 205.)

démontre assez d'ailleurs la relation du subst. purée et du verbe purer = égoutter. En Berry, « puron » se dit du petit lait et du marc, ou pulpe en général. Le mot équivaut à sauce dans la loc. normande « porter la purée » pour endosser une réprimande méritée par un autre. En fr. faire une sauce signifie donner une semence.

Il ne faut pas confondre les dérivés de *purare*, nettoyer, laver, avec ceux de *pulvis*, poudre, poussière. Le rouchi « poure » ou plutôt son dimin. « pourète », poussière de bois, a pour équivalent le fr. purette, sable ferrugineux, et l'anglais *puretta*, poudre de bureau. Dans la Suisse rom. « pura » = poudre à canon. Suivant Diez, poussière = pourrière, par le changement de l'r en s. (Voy. *Épureur*.)

PEURGALER, v. a. Malmcner, chasser, mettre

en fuite. Aunis : « pourgaler », pourchasser ; — Rennes : « pigaler », fouler aux pieds. De pur ou pour qui représente le l. *per* ou *pro*, marquant une action complète, achevée, comme dans pourchasser, pourfendre, poursuivre, et le vieux verbe galer qui signifiait battre, rudoyer. (Voy. *Fourgaler*.)

PEURGE, s. f. Purgation, remède purgatif. En français le ricin commun est connu sous le nom vulgaire de grande épurge. Purge marque en général l'action de nettoyer.

Genève : « purge » ; — H. Auvergne : « purdza » ; — ital., esp., port. *purga*, médecine.

PEURI, v. n. Pourrir, gâter, corrompre : « eune pon'm peurie. » (Voy. *Pûri*.)

PEURIÉLE, s. f. Prière. Morv. n. (Voy. *Peurière*.)

PEURIER, v. a. Prier, faire une prière. Méta-thèse de prier ou proier. Berry : « perier, peurier. »

Tuit oram, que por nos degnet Prier.  
(*Chant d'Eulalie*.)

Il Proievet alsî ke la nuiz périsset.  
(*Job*, p. 455.)

Faites .i. roi, je vous en veul Proier,  
Qui tiegne France, le pais et le fief.  
(*Huon de B.* v. 60.)

Dans une épitaphe de 1208 on trouve la forme prier avec la transposition de lettres :

Chy gist Regnaud de gran regnon  
Signor d'Alkur fot en sison ;  
Me dame Alix fot si ipeuse,  
Chiels devient en fiests peneuze.  
Pieriez por chiaus.  
MCCVIII.

PEURIÈRE, s. f. Prière, par métathèse du vi. fr. preière ou proière. Berry : « perièr. »

Cez senz de vertuz troevent les Proières miez ke les discussions.

(*Job*, p. 498.)

Mais la raine l'ad rapelée  
.....  
Tant par amur cum par Proière  
Ke il vinrent à la rivière.

(MARIE DE FRANCE, *la Soris*.)

(Voy. *Peurièle*.)

**PEURIEU, EUSE**, adj. Celui ou celle qui prie avec piété, avec ferveur.

**PEURITEURE**, s. f. Pourriture.

**PEURLATA** (AU), loc. adverb. A proportion ; métathèse de *prorata*. M<sup>me</sup> de Sévigné écrit à Coulanges :

Tout ce qui est ici vous aime et vous embrasse, chacun au prorata de ce qui lui convient, et moi plus que tous.

(X. p. 194.)

**PEURLIN**, s. m. Le « peurlin » est, je crois, le troëne à fruits noirs.

**PEURMÉ**, adj. Premier : il est entré « l' peurmé », elle est venue « lai peurmère. » Dans la *Chanson de Roland* il n'y a point d'i à la terminaison :

Li Emperere tut Premereins s'adubet.

(V. 2987.)

Ferez i, Franc. Nostre est li Premers colps.

(V. 1211.)

De Francis sont les Premeres eschieles.

(V. 3026.)

On y trouve *premereins*, *premer*, et au *fém.* *premere*, que M. Léon Gautier remplace par *premier* et *première* comme *offrant*, dit-il, la forme correcte. L'ancienne, la vraie, ne l'est-elle donc pas ? Dans la *Chronique* de Benoît, *premerain*, *primerain*, *premier* ; au *premour*, el *primur* = d'abord, en *premier* :

Les coignéés, les pics ès mains

Viennent as murs tuz *Premerains*.

(V. 4420.)

**PEURNAIS**, s. m. Prunelle, fruit du prunellier. Notre petite prune sauvage entre dans la fabrication du cidre ou « chître » du pays. Elle donne à cette boisson un goût assez agréable et une belle couleur vineuse, mais on ne doit pas l'employer en trop grande quantité à cause de son acidité. La prunelle servait à cet usage dès le XIV<sup>e</sup> siècle. (Duc. à *Prunellum*.) On cueille ce fruit aux environs de Noël. Il n'est bien mûr qu'à cette époque.

**PEURNAULE**, adj. Prenable, sujet à être pris, dérobé, volé. Argent, fille, raisin, mal gardés,

point de denrées plus « peurnaules. » (Voyez *Preure*.)

**PEURNE**, s. f. Prune. Berry : « perne, peurne » ; — Bourg. « peurne. »

**PEURNÉ**, s. m. Prunier. On dit d'une personne qui regarde de travers, qui louche, qu'elle regarde le diable sur le « peurné. » Bourg. « peurnier. »

**PEURNELÉ**, s. m. Prunellier, prunier épineux. Il abonde dans nos haies vives. L'acidité du fruit explique le nom qu'on lui donne en Provence : « agrena », prunelle ; « agrenier », prunellier.

**PEURNELLE**, s. f. Prunelle, petite prune sauvage, fruit du prunier épineux très commun en Morvan. On trouve la métathèse pur = pru dans les plus anc. textes, dans le *Psautier d'Oxford* notamment : *Purnele* de oil.

Si alcuns crieve l'oil a l'altre et si Purnelle y est remese...

(Lois de Guillaume.)

Les dous Purneles de ses uiz

Ne gardout pas plus chèrement

Qui gardout lui son escient.

(Benoît, v. 12724.)

La pupille de l'œil a été nommée prunelle par assimilation avec la petite prune dite « fourdraine » en wallon et « crêke » en picard. La fourdraine nommée indifféremment « fourdrine, fordine, fourdrine » dans les anciens auteurs, a aussi elle-même servi à désigner la prunelle de l'œil. Dans le roman de *Perceval* :

Si oel furent noir com fordine.

(Voy. *Papon*.)

**PEURNONCER**, v. a. Prononcer.

**PEURNOTTE**, s. f. Prenotte par métathèse : « être en peurnotte », être en délit, en danger d'être pris, puni. La métath. de pre en per était souvent employée dans l'anc. langue :

Deus deux fu il tost autresi

Cume del chevrefoil estoit

Qui a la codre se Pernoit.

(MARIE DE FRANCE, *Lai du Chevrefoil*.)

**PEURNOU, OUSE**, adj. Preneur. preneuse ; prenant, prenante ; celui ou celle qui prend ou qui reçoit.

**PEURPE**, adj. Propre : « ile é vendu son peurpe bin », elle a vendu son propre bien.

**PEURSIGRE**, v. a. Poursuivre, suivre avec rapidité. Au part. passé « peursigu. » Morv. n. n.-o.

**PEURSOUÉ**, s. m. Pressoir, métathèse de l'anc. forme pressouer.

**PEURSUHER**, v. a. Pressurer, mettre en presse ou sous un pressoir. Morv. n.

**PEURSULÉ**, part. pas. Percé de petits trous, de petites piqûres : du bois « peursulé », une feuille « peursulée » par les insectes. Le français a persillée, percé de petits trous. (Voy. *Possuler*.)

**PEURTANTAINE**, loc. Métathèse de pré-tantaine : « cori ou couhi lai peurtantaine », courir la pré-tantaine, aller çà et là, vagabonder. Berry : « pertantaine, partantaine » ; — Suisse rom. « pré-tintaille », troupe d'enfants bruyants, bagatelles.

**PEURTEU**, s. m. Pertuis, trou, ouverture. Dans les *Sermons de saint Bernard* le mot emprunte à l'idée quelque chose de sa grandeur. L'écrivain sacré s'adresse au Christ :

Tu portes mes dolors et si te duels por mi. Tu trespessas primiers por mei l'estroit Pertuis de la passion, por oeu ke tu large entreie faces à tes membres k'après ti vont. Quinos desseverrat de la chariteit de Crist ?

(Serm. S. B. p. 562.)

Pertuis n'a pas tout à fait disparu de la langue fr. Le mot s'est conservé dans le sens de passage, d'ouverture et, en géographie, de détroit, mais il n'est plus usité avec la signific. littérale de trou comme dans ce vers de *Piramus et Thisbé* :

(L'amour) fet plaie sans Pertuis.

Ou comme dans ce naïf passage du *Ménagier de Paris*, - II, p. 90 - :

L'en connoist l'aage d'un lièvre au nombre des Pertuis qui sont dessous la queue, car par tant de Pertuis, tant d'ans.

Ou dans cet autre de Joinville, - p. 356 - :

Il appela un sien escuier et li dist : Va estouper ce Pertuis, car li solaus me fiert ou visaige.

Berry : « partus, pertus » ; — Rennes : « pertu » ; — Suisse rom. « perte, perti » — Pic. « pertuis », chas d'une aiguille ; — rom. prov. *pertus*, trou.

— Pierre-Pertuis, près de Vézelay, est nommé Pierre-Pertus dans *Girart de Rossillon* :

La deffiance faite, le jour pris senz delai  
C'est vers Pierre-Pertus assis soubz Vezelai.

(V. 3651.)

Cette localité est nommée *Petra pertusa* en 1141. La Pierre-Pertuis est une roche dite druidique près de Moulins-Engilbert. Toutes deux sont en Morvan. Pertuseau, c<sup>nc</sup> de Chaulgnes.

**PEURTUÏER, PEURTUJER**. Faire un trou, percer : « l' pain ó bráman peurtuïé », le pain est bien percé, bien levé. En vi. fr. *pertuïser*, percer, était très usité :

Glaive est uns poissons qui a le bec autressi comme une espèce, dont il Pertuise les nés et les fait fondre.

(BRUN. LATINI, p. 183.)

Si le (renart) poilent son pelicon  
Qu'en haut en volent li flecon,  
Si le Pertuisent toz les rains  
A poi ne chiet entre lor mains.

(Renart, v. 11337.)

Croix est et fut vertueuse,  
Nul ver ne la puist Pertuisier  
Ne son vernis vermenuisier,  
Car elle est de tous ver tueuse.

(Trésor. J. de M. v. 634.)

Pan, c'est le dieu triomphant  
Sur les pasteurs, c'est celuy, mes enfans.  
Qui le premier les roseaux Pertuisa  
Et d'en former des flutes s'advisa.

(MAROT, Églogue au Roy.)

Du l. *pertusus* qui a donné au bas l. *pertusare*, au rom. prov. *pertusar*, à l'ital. *pertugiare*.

**PEURZÂ**, s. m. Rejeton parasite ; pousse gourmande que projette la racine d'un arbre fruitier Morv. n.

Du l. *pro* et *jactus*, jeté, lancé en avant. Le fr. jet, rejet, rejeton, est également dérivé de *jacere*. (Voy. *Erzá*.)

**PEUSANTEUE**, s. f. Pesanteur. Morv. n. « peuhanteu, p'zanteuc. »

**PEUSÉE**, s. f. Se dit d'une romaine dont on se sert pour peser certaines marchandises et aussi de la quantité ainsi pesée.

**PEUSER**, v. a. Peser : ce panier est plein ; comme il « peuse ! » Morv. n. « peucher, p'zer. » Montaigne écrit poiser comme les Bourguignons et les Picards.

**PEUSON**, s. m. Poids : le « peuson » d'une horloge, d'une balance, d'un tournebroche, etc. Au temps de Furetière, peson se disait d'une romaine composée d'un fléau, d'un poids et d'un crochet pour la pendre. On donnait aussi ce nom à un morceau de plomb que les femmes mettaient au bout de leur fuseau :

.....C'est mal compilé  
Mal entendu et mal filé  
De prendre fuseau sans Peson.

(Coquillard, II, p. 165.)

Bas l. *pezo, pezum*, poids : Aliquod pondus sive pezum.

**PEUT, PEUTE**, adj. Laid, désagréable, mauvais, méchant, sale, infâme, maudit : le Peut, le démon. Vi. fr. put, pute. Au VII<sup>e</sup> siècle, une des plus anciennes communes de l'Île-de-France, Puteaux, est désignée sous le nom de : Aqua Putta in agro Parisiaco. Dans la Suisse rom. « peutau » s'applique en général à une chose malpropre. On a dit aussi putiau pour désigner le fumier. Associé au substantif aire qui signifiait extraction, façon, manière, notre mot formait une sorte d'adjectif qui figure souvent dans les poèmes des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Deputaire se disait par opposition avec de bon aire écrit aussi d'un seul mot, debonnaire, qui a passé dans notre langue avec une légère modification du sens primitif. Un chevalier debonnaire était un gentilhomme de race, comme un chevalier deputaire était un homme de basse extraction, de méprisables caractère. Dans la *Chanson de Roland*, - v. 2252, - l'archevêque Turpin est qualifié de : Gentilz hum, chevalier de bon aire, tandis qu'un autre personnage est traité de mauvais : Hum de Pute aire. Le *Bestiaire divin* décerne le même compliment au renard : - p. 223 - :

Tant est traître et de Putehaire.

.Ij. anz a et demi  
Que uns sers de Put'aire  
Me cuida grant mal faire.  
(*Jongleurs et Trouv.* p. 160.)

Un vieux proverbe venait à l'appui, disant :  
Pute rachine, Pute hierbe.

Le *Roman de Renart* qui offre une peinture si variée, si attachante des mœurs populaires au moyen âge, emploie jusqu'à la prodigalité, et dans les divers sens, ce terme injurieux. Ysengrin croit-il avoir surpris la dame Hersent en criminelle conversation, son courroux déborde, - v. 718 - :

Haï ! fet-il, Pute orde vivre,  
Pute serpent, Pute coleuvre,  
Bien ai véue toute l'uevre.

Voyez encore la dispute de la dame Hersent, la louve, et de sa rivale Hermeline. On croirait assister à la venimeuse querelle de deux viragos morvandelles se disputant le cœur d'un don Juan en sabots avant d'en venir aux coups :

Et dist, ne fut ce puterie! .....  
Pute vielle, Pute remese .....  
Qar plus estes Pute que moche .....  
Vos i mentez, Pute sorcière,  
Tesez-vous que je ne vos fière.  
— Vos me ferrez, Pute m.....  
Pute puant, Pute teignouse.

(V. 12877, 12905, 12921.)

Le fém. *pute*, qui répond au rom. prov. *puta* et à l'ital. *putta*, prostituée, était quelquefois usité sans le suffixe ain, comme substantif, témoin le nom de la rue *Pute-y-Musse*, devenue la rue du Petit-Musc. Cette rue était autrefois hantée par les filles de mauvaise vie. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'adj. putain ne renfermait aucun sens particulièrement grossier. Il avait la même valeur que pute :

Mais Renouars au tinel les desclot  
Molt a ocis de Turs de putain trot.  
(*Atiscans*, v. 5783.)

Le vice infâme de la pédérastie a été appelé vaupute. C'était le péché qui se commettait au Sabbat :

Certaines nuis de la vale Pute  
Sur ung bastonnet s'en aloit  
Veoir la sinagogue Pute.

(*Champion des Dames*.)

La prononc. de l'u en eu existe aussi dans le patois bourg. Aimé Piron, parlant du roi mage



dont le teint était plus que basané, dit irrévérencieusement :

El é eïne regardure  
Qu'a pu Peute que lai neu.

(Noël xxvii.)

Dans la Suisse rom., la punaise reçoit le nom bien mérité de « peuta, pouetta », la peute. En Berry, l'araignée des champs est connue sous la vulgaire dénomination de « putain. » Dans la même région, le même substantif désigne encore le petit tourbillon de vent quelquefois un peu brutal que nous appelons ici « foulot. » Dans cette double circonstance le mot se rattache-t-il à *putidus* ou à *putus* qui en latin semble s'être appliqué à un jeune enfant. (1)

Du l. *putidus*, puant, infect. On trouve en bas-latin *putida*, femme débauchée.

**PEUTEFIN**, s. f. Mauvaise fin, faire une « peutefin », c'est se mal conduire, faire des sottises, commettre des fautes, mal couronner l'œuvre de sa carrière :

C'est la maisnie Hellequin.....  
Quant vienent à la Pute fin  
Ne savent romans ne latin  
Car il vendirent lor langage.

(BENOIT, II, p. 337.)

Une vielle qui là estoit dist..... que s'ilz avoient enfans, ilz feroient Pute fin.

(Évang. des Quenouilles, p. 59.)

Dans le Lyonnais et en Forez, « putafin » signifie malheur catastrophe, et « putafinâ », détruire, gâter, briser. En Dauphiné, « fare petafin », c'est finir malheureusement. Ménage qui présente comme française notre forme locale « peut, peute », avance qu'en Bourg. : « No fon peute fin » est une expression très élégante, et faire : « Tôte peute fin ai quequ'un », une expression très énergique.

(1) Les étymologistes distinguent le latin douteux *putus*, jeune garçon, qui semble répondre à l'esp. *puto*, dont au fond le sens est d'ailleurs injurieux, de *putidus* qui au propre signifiait gâté, corrompu, et au fig. importun, fatigant. Ce *putus* ne serait-il pas une syncope de *putidus*, comme un autre *putus* épluché, purifié, est une contraction de *putatus*? En fr. nous nous servons, dans le langage familier ou populaire, en parlant de jeunes enfants, d'épithètes aussi peu flatteuses. telles que morveux, puant, et d'autres plus malsonnantes encore. Bref, il est difficile d'admettre avec Littré et Scheler que le fr. *pute* n'a aucun rapport avec l'adj. *put* que notre patois prononce ici « peut. »

**PEUTEMENT**, adv. Vilainement, laidement, méchamment :

Jà m'eussiez les os gassez  
Moult Putement, je l'sai de voir.  
(Renart, v. 5487.)

Suisse rom. / « pouettamein. »

**PEUTIFAME**, loc. S'emploie comme une injure sans que la signific. précise en soit connue. Le suffixe *ifame* se dit isolément. Quant au préfixe nous le reconnaissons dans l'adj. *peut, peute* = laid, méchant, etc.

Le fr. infâme ne renferme l'a long que dans le langage moderne, il était bref dans le vi. fr. ; il l'est encore dans infamer, infamie. (Voy. *Ifame, Peultiveur.*)

**PI**, s. m. Pic, pioche à une ou deux pointes. Le c final ne sonnait pas dans la plupart des anc. textes :

Les escez sur les chés levez  
En sunt venuz dreit as fosses,  
Les haches ès mains e les Pis,  
Là n'ont eschar ne geu ne ris.  
(BEXORT, v. 11848.)

Dans le même auteur, un verbe pier exprime le travail de la pioche à pic :

Ne fu nul plus doleros plait,  
En cent manières s'i essaient :  
Lancent, fierent, Piecent e traient.  
(Ib. v. 4448.)

Dès qu'as murs sunt Costentinois  
Pient e versent à vigor  
Que tot prennent desqu'à la tor.  
(Ib. v. 11874.)

L'érudit commentateur de la *Chronique des ducs de Normandie* n'a pas compris le sens du mot en le traduisant par monter, comme si le trouvère avait écrit *puient*. Une contraction analogue avait fait appeler *piasse* une espèce de pic à taillant dont le véritable nom était *picasse*. (Duc. *Picassa.*)

Dans le *Catholicon* de Lagadeuc, *py*, marteau à pointe ; *pig*, pic à piocher, houe ; — allem. *bicke* ou *picke*, pointe, bêche, pioche ; *bicken* ou *picken*, becqueter, piquer ; — valaque, *pisc*, bec, pointe, cime, proue d'un vaisseau.

Au résumé, bec et pic sont identiques. Bécher et piquer, à l'origine, exprimaient la même idée



de fouiller avec un instrument à pointe. On notera l'esp. *pico* qui signifie exactement bec. Dans cette langue *picotear* = becqueter. (Voy. *Picoche*.)

**PIAICAR**, s. m. Placard, armoire pratiquée dans l'épaisseur d'un mur. Morv. n.

**PIAICE**, s. f. Place, lieu, condition : « aine boune piaice », une bonne place. Morv. n.

**PIAICER**, v. a. Placer, mettre en place.

**PIAIE**, s. f. Plaie, blessure.

**PLAIN**, s. m. Plain, la meilleure partie du chanvre, ce qu'on appelle « œuvre » dans le Morvan b. (Voy. *Euvre*.)

**PIAN**, s. m. Nom vulgaire du cornouiller des bois. Morv. n. « puan. » Le mot est une corruption de pliant ou de puant. Plusieurs patois désignent le cornouiller (*correus mas*), sous le nom de « bois-piant » ou « puant. »

**PIANCE**, s. f. Planche avec les diverses significations du fr. Plancher se dit « piancé. » Morv. n.

**PIANTER, PLIANTER**, v. a. Planter. Morv. n. « Piante » ou « pliante » = plante.

**PLAQUE**, s. f. Plaque, avec les signific. du fr. « Plaque de feu », plaque du foyer; fonte qui protège la paroi du fond. Morv. n. (Voy. *Taque*.)

**PLAQUER**, v. n. Pétiller en éclatant. La pierre à chaux « piaque » lorsqu'on la jette dans le feu. Les petits pâtres se font un divertissement de ramasser des « castilles » le long des chemins et de les jeter sur la braise pour les faire « piaquer. »

Piaquer est une onomatopée représentant le bruit de la pierre qui éclate. Il en est probablement de même pour le mot « placer » qui en Poitou exprime le bruit que fait un corps mou en s'aplatissant. (Voy. *Castille*.)

**PIARSI**, s. m. Persil. Morv. n. « piarchi. » Il faudrait peut-être écrire *piarresi* ou *piarrechì*, comme le vi. fr. écrivait à l'origine *pierresil* :

Et leur convient vivre en sil  
Et aller cuillir Pierresil.

(LITTRÉ. *Dict. Persil*.)

Le *Ménagier de Paris* donne le mot avec un c, - II, p. 45, 46 - :

Le Pereil qui est semé la veille de la Nostre-Dame en mars, yst hors de terre à neuf jours.... Percil sème, sarcle, oste les pierrettes; celui qui est semé en aoust est le meilleur car il n'espie point et se tient en vertu toute l'année.

La Bourg. qui prononce « piarre » = pierre, dit aussi « piarsi » ; — Berry : « parsi » ; — Norm., Pic., Flandre : « persin », écrit *peresins* dans le *Vocab. latin fr. du XIV<sup>e</sup> siècle* ; — Suisse rom. « pierrasset, pierrosset » ; — ital. *petrosello* ; — esp. *perexil* ; — valaque : *petrinjel*. Du grec *πετροσίλον*, persil sauvage ou ache des rochers, tiré de *πέτρα*, pierre et *σίλον*, ache ou persil, par le l. *petroselinum*.

**PIAT**, s. m. Plat, assiette : « lécer, lisser lé piats », lécher les plats. Morv. n.

**PIA-T-IL**, loc. Plait-il ? On prononce même quelquefois « aiti. » Morvan n. n.-o. Ailleurs « piati » ?

**PIAU**, s. f. Peau. Comme nous l'avons remarqué ailleurs, le Morv. n. prononce : châtiau, chapiau, coutiau, piaui, viau, etc., etc., tandis que le Morv. b. dit : châteai, chaipeai, couteai, peai, veai, etc., etc.

Mès del sanc i lessa grant masse  
La Piau des piez et de la teste ;  
Onc nus ne vit si lede beste.

(Renart, v. 10363.)

Vous abandoinz les biens de mon ostel  
Les Piaus de martre, les hermins engolés  
Et pain et car, et viés vin et claré.

(Huon de B. v. 4008.)

**PIAUNER**, v. n. Se dit en général du cri des oiseaux de basse-cour. C'est une corruption ou une forme anc. du verbe piauler que Raynouard ramène à *piu*, cri d'oiseau. Piauler, piauner, *piular*, sont synon, en fr., en morv. et en rom. prov. Le Morv. n. a encore les formes « piauler » et « pionner », mais on emploie ces mots pour exprimer le grincement de certains objets en mouvement plutôt que le cri des oiseaux. Dans *Comenius*, - p. 45 - :

Poullets, poulcins qui..... s'appellent pipions tant qu'ils Piolet ou pipiotent.

Rabelais écrit pioller pour piauler :

Si encoresje te oy Pioller..... je te gualleray en loup marin.

(*Pantagruel*, IV, ch. 19.)

Berry : « piouler » ; — Genève : « piouler, puiler » ; — Norm. « piaucer, piauler » ; — Champ. « piauler » ; « piailler » se dit également du cri des oiseaux : « pialage », cri d'oiseau ; — Fr.-Comté : « piauler, piauner, piouner », crier, geindre ; « piaune », femme qui pleurniche. Ce substantif « piaune » répond au terme genevois « piaurne, piourne », femme qui se plaint sans cesse. Dans cette région, « piaurner, piourner » = piauler, piouler. L'ital. *pigolare*, crier comme les jeunes oiseaux, s'adoucit en « piolare » dans le dialecte de Naples.

**PICAILLONS**, s. m. Monnaie, argent en général par extension : il a des « picaillons » tout plein son armoire. Le picaillon était une monnaie de Savoie qui valait à peu près un centime. Aussi dans le pays qualifie-t-on de « picaillonnage » l'avarice sordide et minutieuse. Picaillonner signifie liarder, lésiner. L'individu atteint de « picaillonnage » est le grippe-sou, le pinco-maille fr. Le terme picaillons est très répandu dans toute la France. En Berry on dit d'un homme prodigue qu'il « égousse ses picaillons. » Picaillon a le même rad. que *pieta*, anc. monnaie qui valait la moitié d'une obole. On en trouve la preuve dans le verbe poitevin « pitailier », liarder, qui se rattache évidemment à la pite = *pieta*. Dans la même région « pitaille » = pitance. (Voy. *Pite*.)

**PICASSÉ**, adj. Marqué de petites taches de différentes couleurs : une poule, une étoffe « picassée. » Prend en plusieurs lieux le sens de pointillé, couvert de petits trous. Ainsi on dira d'un visage marqué de la petite vérole, qu'il est « picassé. » En fr. une picassure est une tache qui se trouve quelquef. sur la faïence. (Voy. *Empicasser*.)

**PICATOUIÈRE**, s. m. Purgatoire, lieu de souffrance et d'expiation.

**PICHE DE CHIEN**, s. f. Mauvais champignon qui est nommé « pisse de loup » en Berry et « pic-de-chien » dans le Maine.

**PICHENET**, s. m. Pot à boire. Le mot doit évidemment être rattaché au vi. fr. picher, pichet qui désignait une petite cruche, un petit vase. un pot à eau ou à vin.

Exhibuit duos Picherios magnos, cum copertoriis, argenteos deauratos.

(*Gloss. du M. A.* p. 439.)

Enpres le vespres un vallet vient  
Qui un pain d'orge en sa main tient  
Et un Picher en s'autre main.

(*Dcc. Picarium*.)

La dessus estoient les ecuelles de bois, vollets et un Picher de terre, vous appelez cestuy cy un pot à eau, une bue ou un crupon.

(*NOEL DU FAIL, Baticverneries*, IV.)

Dimin. de « piche », chopine, à Genève, où l'on trouve un autre dim. : « picholette » qui est bien rapproché de l'esp. *pichola*, pichet mesure pour le vin. En bas l. *bicarium, picarium*. La variante *picus* nous découvre le rad. bec qui se montre aussi dans l'ital. *biechiere*, dans l'alle. *becher*, coupe, cornet à dés ; dans le flamand *beher*, dans le danois *bøger*, gobelet. En Poitou, « piché, pichet, pichevet », indique expressément un pot à bec. Le breton a les deux formes identiques *bek* ou *bég*, *pek* ou *pég*, pour bec, bouche, pointe.

**PICHENLI**, s. m. Pissenlit, ceil de bœuf. Env. de Château-Chinon, Fretoy, etc. ; « pichenleit » à Anost, où lit se prononce « leit. » Cette plante est appelée pissenlit parce que son bouillon est un diurétique.

Wallon de Mons : « pichoulit » ; — wallon : « piche-au-lit » ; — rouchi : « pissiou-au-lit. »

**PICHER**, v. a. Répandre, jeter, lancer de l'eau ou un liquide quelconque ; pisser, uriner. Ce terme s'emploie dans une foule de circonstances sans être le moins du monde grossier. Une fontaine « piche de l'eau ou de l'iau », un tonneau « piche » du vin ou du « vingn' ». »

— Picher le sang se dit des animaux atteints de la maladie appelée par les vétérinaires sang de rate. Cette maladie a été nommée chaude-pisse.

Si un cheval eut beu de celle eavve (eau) par aventure, si averoit la chaude pisse.

(*Econ. rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 25.)

Flandre, wallon : « picher », uriner ; — Pic. « picheux », langes d'enfant.

**PICHERAIS**, s. m. Oreiller que l'on met sous les petits enfants. Flandre : « pissiou », lange.

**PICHEROTTE**, s. f. Petit canal par où l'eau s'écoule; canule, gouttière, petite chute d'eau.

— La Pisserotte, nom de loc. *c<sup>me</sup>* de Lurey-le-Bourg; — la Picherette, *c<sup>me</sup>* de Montaron; — la Picherotte, *c<sup>me</sup>* de Châtillon-en-Bazois; — le Pichoir ou Pissoir, *c<sup>me</sup>* de Gouloux; — Pissevache, hameau près de Nevers et cascade au pied de la dent du Midi en Suisse. En Saintonge, Font-Pissote désigne assez souvent des fontaines.

**PICHETROU**, s. m. Ouverture par où s'écoule un liquide quelconque. Des deux mots trou et picher forme loc. de pisser; trou qui pisse.

**PICHOT**, s. m. Pissat, urine. Le primitif pisse est dans les patois et se montre dans le fr. chaude-pisse. On le trouve aussi dans quelques noms de lieu. Je cite seulement la belle cascade de la Pisse, près de Dauphin, dans les Basses-Alpes, le torrent de la Pisse, dans l'Isère, et la *c<sup>me</sup>* de la Pisse, aussi appelée singulièrement Alefroide, dans les Hautes-Alpes. En Berry, « la pisse-de-loup » est un champignon, peut-être la vesse-de-loup que Côtgrave nomme pissaulict. Il est probable que dans cette région le nom de Piche appliqué à un bœuf n'est qu'une variante dialectale de la forme française. Ce qui semble le prouver, c'est que le mot est aussi une interj. dont on se sert pour arrêter la marche d'un animal de trait. Du primitif pisse qui répond à l'ital. *piscia* et qui paraît être une onomatopée, les patois ont tiré d'assez nombreux dérivés qui s'appliquent en général au jaillissement d'un liquide quelconque. Comp. avec l'ital. *pispino*, jet d'eau, et *pispissare*, murmurer, gazouiller. Pic., wallon : « pichate », urine; « pichopot », pot de chambre; — Champ. « pichon », urine; « pichotte », eau de lessive.

**PICHOU, OUSE**, s. m. et f. Pisseur, celui qui pisse. Se dit souvent des petits enfants comme terme amical : « eun p'tiô pichou. » Se dit aussi d'un objet qui projette de l'eau, tuyau, robinet, conduit, canal, etc.

— Le Pichou, les Pichous, noms de loc. *c<sup>mes</sup>* de Coraney et de Donzy.

Rouchi : « pissiou »; — wallon (Mons) : « pi-

chourte », fém. de « pichou »; « pichouli », pissenlit; — à Lille : « pichoux. »

La gorge de Pichoux, dans le Jura bernois, est une vallée où la Sorne forme plusieurs cascades. Le Dauphiné a la cascade du Pissou. En wallon de Liège, « pisseroul », eau de source, eau vive.

**PICHOUSE**, s. f. Pisseuse, carpe que l'on met dans un réservoir pour alexiner, c.-à-d. pour produire de l'alevin. Une carpe d'une livre et demie a donné, d'après les observations de Petit 342,144 œufs. On emploie ordinairement comme pisseuses des carpes de cette grosseur-là. (Voyez *Alexiner*.)

**PICOCHÉ**. Nom de famille assez répandu dans le pays. Picoche est un dimin. ou plutôt peut-être un augment. de pic, racine qui existe dans la plupart des langues européennes pour pointe. Le fr. pioche a été formé sur ce dérivé par la chute du c médial comme le vi. fr. *piasse* sur *picasse*, hoyau, espèce de pioche. En Berry, « picocher » a le même sens que picoter, frapper de la pointe ou du bec. Anis, Poitou : « picocer », becqueter. (Voy. *Pi*.)

**PICOT**, s. m. Pointe, aiguillon, épieu, piquet, piquant : les « picots » du houx, les « picots » de l'églantier, etc. On employait autrefois le terme picaude pour piqure :

Hau, hau frère, frère, vostre dame vous a-t-elle commandé que tels Picaudes faciez ainsi à ceux qui se jouent avecque vous.

(JEHAN DE SAINTÉ, ch. 42.)

Dans le poème de *Girard de Viane* picot = pic :

Haut sont li mur.....  
A ferremans n'a Picos acereiz  
N'en poroit estre un solz quarelz osteiz.  
(V. 3226.)

Et portoit chascun ung plançon à Piequot de fer.  
(*Chrest. B. p. 406.*)

— Picots, points semés sur les étoffes et comme en pointillant. Pointillerie et picoterie sont synonymes.

Berry : « picot », épine, piquant; — Poitou : « picot », tache; « picotte », variole.

Dans Rabelais, picote est synonyme de variole :  
L'un y avoit la Picote, l'autre le tac, l'autre la rougeole, l'autre gros froncles.

(*Pantagruel*, IV, 52.)

Esp. *pico*, bec; *pic*, pointe; — ital. *picco*, pic; *piccone*, pioche. (Voy. *Boqué, Picassé*.)

**PICOULÉE**, s. f. Bouillie d'avoine ou de sarrasin. Le mot nous vient peut-être du vase ou de l'écuelle où l'on servait autrefois la bouillie. En bas l. on appelait *picoleria* une sorte de poterie commune. *Polenta* se disait aussi d'une petite mesure de farine. Ce terme avait pour synonyme *pognadina* (Duc. *Polenta, Poinanderia*): *Quantum semel palma levatur*. (Voy. *Poul, Poulite*.)

**PIDANCE**, s. f. Masse ou maillet. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre pidance qu'il dit être un gros maillet avec lequel on enfonce les bûches dans les trains de bois soumis au flottage. D'autres dict. fr. écrivent pidance. Dans quelques parties du Nivernais on donne le nom de « pidance » à la grosse pioche ou pic dite « piémontoise » en Morvan et piémontais en fr. Dans le Centre ce même outil est appelé « picande. » Un « picand » est un terrassier.

Du bas l. *pictare*, piquer, piocher la terre ?

**PIDIAULE**, adj. Celui ou celle qui est disposé à la pitié, qui est porté à avoir de la compassion pour autrui.

**PIDIÉ**, s. f. Pitié, compassion, commisération. La substitution du d au t se trouve dans les langues romanes. L'anc. ital. disait *nodaro* pour *notaro*, notaire. On le rencontre dans plusieurs autres mots de notre patois et en français. Plaider nous vient de *placitare* comme l'esp. *pleitear*. On a dit souhaidier pour souhaiter :

Car il avoit trouvé amie  
Si bele c'on pot Souhaidier.

(Duc. *Placitare*.)

.....Elle estoit accinete bien à vi mois pazez  
Onques Dex ne fist home que n'an preist Pidé.

(*Parise la Duchesse*, v. 651.)

Deu an preigne Pidié par la soe bonté!

(*Ib.* v. 733.)

Constantins l'Apostoles, plains de Pidié et de sainté, et mainte chevalier de Rome li vindrent à devant.....

(*Nouv. françaises du XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 61.)

Le rom. prov. avait la forme *pidal*, pitié, comme le patois du Forez qui emploie en outre le verbe

« pida », avoir pitié. *Pidos* signifiait miséricordieux :

..... Prec l'aut Pidos  
Que vole per nos morir.

(RAYNOUARD, *Pios*.)

Franche-Comté : « pidi » ; — Poitou : « pidé, pidi » ; — Vendée : « pidadé » ; — esp. *piedad* ; — port. *pidade*.

**PIDIYOU, OUSE**, adj. Compatissant, miséricordieux, celui ou celle qui a pitié des autres : « c'ô eune fon-n' bin pidiouse », c'est une femme bien compatissante. Dans l'anc. langue pitous, piteux, signifiait miséricordieux, compatissant :

Li rois vit son frère apovri  
Pitous fut molt.....

(BRUT v. 3374.)

Piteux Diex, Piteux Roys, Piteux hom, Piteux sire  
Piteux en toutes choses plus que nulz ne pust dire.

(*Test. de J. de M.* v. 2101.)

Ayés pour enseigner les riches  
Large cuer et cortois et gent  
Et Piteux à la poure gent.

(*R. de la R.* v. 6610.)

Dès le tens de s'enfance fu li roys Piteux des povres  
et des souffraiteux...

(JOINVILLE, p. 390.)

Les femmes qui toujours ont le vouloir humain et  
le regard Piteux.

(JEAN D'ACTON, II, p. 301.)

Le fr. avec piteux, misérable, digne de pitié, n'a plus de terme pour exprimer le sens du mot patois « pidiou », celui qui a pitié, en l. *pietosus*.

Saint Bernard, dans un passage de ses *Sermons*, - p. 560, - dit en parlant de Dieu : Il est *pis* et miséricors. *Pis* reproduit ici le l. *pius* et l'ital. *pio*. L'emploi du mot au masculin est assez rare. On le trouve souvent au contraire avec la forme fém. : œuvre *pie*.

Poitou : « pidou », doucereux ; — Saint. « pidous », flatteur ; — Vendée : « pidou », câlin ; — Béarn : « pietadous », miséricordieux.

**PIÉ-DE-MÔSHE**, loc. Pied-de-mouche, avoine dégénérée que produit une culture sans engrais. Cette avoine très petite a une faible valeur sur le marché. L'avoine à pied d'alloe ou d'alouette qui figurait parmi les rdevances en Normandie était peut-être d'une qualité analogue. Au M. A. l'avoine servait à la fabrication de la bière.



— « Pié-de-cièrè », pied-de-chèvre, chalumeau, tuyau de paille. Morv. n.

**PIEJER**, v. a. Plier, ployer. Morv. n.

**PIÉJON**, s. m. Tige de bois pliée et couchée. Morv. n. n.-o. (Voy. *Pléché, Pléïon*.)

**PIÉMONTOUÈSE**, s. f. Piémontaise, pioche à tranchant avec une pointe ou un pic à l'extrémité opposée. Cet outil sert principalement aux pionniers. En fr. le piémontais est un instrument à l'usage des charpentiers propre à tailler les pièces de bois. La forme fém. suppose pique pour pic = pique montoise, à moins que l'outil ne soit avec un subst. sous-entendu le fém. de piémontais, appartenant au Piémont.

**PIÉ-POU**. Renoncule rampante, *ranunculus repens*. En Berry, « chasse, trainasse, picot. » Dans Columelle *pedicularis herba*, l'herbe aux poux. En Suisse « piapau », pi-à-pau. Il y a dans cette contrée un proverbe agricole qui recommande la qualité des terrains où croit cette plante que nous considérons comme nuisible :

Cinke iò cret le Piapau  
Atzita lo se te pau.

Là où croit le pi-à-pau, achète-le si tu peux.

C'est dans cette acception flatteuse, nous l'espérons, que les habitants avaient fait du mot un sobriquet qu'ils appliquaient aux Français réfugiés après la révocation de l'édit de Nantes.

**PIERRE-ÉCRITE**, nom de loc. Hameau de la commune d'Alligny-en-Morvan ainsi nommé à cause d'un monument assez curieux qui existe dans son enceinte. Ce monument était probablement une pierre tombale. Il a été incomplètement et assez inexactement décrit par Courtépée dans son *Histoire de Bourgogne*. Il représente un groupe de cinq personnes de la même famille, probablement le père, la mère et trois enfants. Les caractères grossièrement sculptés sur le granit sont depuis longtemps illisibles. L'astronome Lalande qui, pendant ses vacances de professeur, allait tous les deux ans en Bresse, son pays natal, ne manquait jamais de s'arrêter à la Pierre-Écrite pour y visiter l'antique monument, mais à chaque fois il se retirait sans avoir pu déchiffrer un seul

mot de l'inscription. Le pauvre athée qui ne voyait dans le ciel que de la matière et du mouvement ne découvrit jamais sur la mystérieuse tombe que ce que tout le monde peut y reconnaître sans étude.

Le *Roman de la Rose*, - v. 1443, - fait aussi mention d'une pierre écrite :

Si ot dedens la Pierre escrites  
Ou bort amont lettres petites  
Qui disoient : Ici desus  
Se mori li biaux Narcisus.

**PIERROT**. Ce dimin. de Pierre a pour dimin. Pierrichot. Morv. n. Piarrot comme dans Molière :

CHARLOTTE.

Par ma fy, Piarrot, il faut que j'aïlle voir un peu ça.  
(*Don Juan*, II, sc. 1.)

Le dimin. fém. Pierrotte ou Piarrote est très répandu dans nos campagnes comme nom propre. En Bourg. (Yonne), « pierrotte » désigne une petite pierre.

**PIÉTON**, s. m. Facteur rural, celui qui porte les lettres dans nos campagnes.

En Norm. « être piété », c'est être pourvu de pieds. Le « malpiété » est celui qui marche difficilement ; l'« épiété », celui qui ne peut plus marcher. En fr. rempiéter un bas, c'est y remettre un pied ; — Poitou : « piote », pied ; — Genève : « piôte », patte ; — ital. *piota*, plante du pied. (Voy. *Peton, Pion*.)

**PIEUCHE, PIÉCHE**, s. f. Pioche. Morvan n. « pieuce. »

Deux Pieuches larges, ung pieuchon, ung rasteau, une congnye et une Pieuche étroicte.

(*Comptes des revenus de la ville de Bourges*, 1587, 88.)

**PIEUCHER**, v. a. Piocher, se servir d'une pioche. Morv. n. « pieucher. » Berry : « pieucher, pleucher » ; — Bourg. « pieucher. »

**PIEUCHOT**, s. m. Petite pioche. Morv. n. « pieuçot. » Vi. fr. pieuchon.

Lesquels s'en alerent l'un un planson et l'autre un Pieuchon en leurs mains.

(*Duc. Picassa*.)

**PIEUE**, s. f. Pluie. Bourg. « pleuje, pleue. » (Voy. *Pleue*.)



**PIEUHER**, v. a. Pleurer, verser des larmes. Morvan n. n.-o., chute de l'r : « pieuheu, pieu-heuse », pleureur, pleureuse.

**PIEUMAR**, s. m. Plumet. Morv. n. Le mot qui représente plumar peut être une apocope de *plumarius*, qui en bas l. a eu quelqef. le sens de plumet. Le *Dictionariolum puerorum* traduit le latin *conus* : Le coupet d'un armet où se met le Plumart.

Poitou : « pleumard », plumet ; — Prov. « plumard », plumeau.

**PIEUME**, s. f. Plume. Morv. n. (Voy. *Pleume*.)

**PIEUMEAU**, s. m. Plumeau. (Voy. *Râdouée*.)

**PIEUMEUE**, s. f. Épluchure, ce qui a été plumé, pelé, épluché. Morv. n. n.-o. (Voy. *Pleumer*.)

**PIGE**, s. f. Mesure, terme de comparaison pour une masse, une dimension, une étendue : prendre la « pige » de la taille, la « pige » des pas, la « pige » d'une enjambée, la « pige » d'un champ, etc. Morv. n. n.-o. En quelques lieux on prononce « pise », « piser » = mesurer.

Bourg. « pige », mesure ; — Berry : « pige », mesure et piège ; — Genève : « pide » ; — espagn. *pedazo*, fragment, pièce, partie ; — port. *pedaço*. Dans cette dernière langue, *pegada*, trace (empreinte du pied), nous offre le primitif *pega* = *peda* = pige et répond à l'esp. *pisada*, trace du pied.

Pige est une forme dialectale pour pise qui se rattache à piste, empreinte du pied. (Voy. *Piger*.) Le t du l. *pistus*, foulé, se change en d. Festus nous donne *peda* avec la signifie. de pied, trace du pied. Le genevois « pide », mesure, le démontre assez (1). Piège est tiré de *pedica* qui en bas l. s'appliquait aussi à une étendue vague de terre : *peda* ou *pedica vineæ* = pièce de vigne. Quelques textes offrent *pedis* pour *peda* :

Item duos denarios Turonenses quos Bartholomeus Mecleri pro quadam Pede terre soita infra locum Ruspismaure.

(Duc. *Peda, Pedis, Pedica, Pedatura*.)

(1) A Genève « pider », jeter au but, tirer au but, reproduit le fr. *piger* qui figure avec la même signification dans le *Dict. de la langue française*. Dans les patois suisses, « pider » a encore le sens de tromper comme « piger » en Berry et en Picardie. Cette dernière région, nous l'avons vu plus haut, dit « pige » pour piège. En esp. *pegarla*, attraper quelqu'un.

**PIGER**, v. a. Mesurer, prendre la mesure de...

— *Piger* (sel, v. réfl. Se mesurer, au propre se mesurer réciproquement, et au fig. lutter pour comparer ses forces, se battre. Berry, Bourg. « piger », mesurer ; — H. Maine : « piger », battre ; — Genève : « pider », mesurer ; — Suisse rom. « pidâ » ; — bas l. *pedare, pediare, piduare*, mesurer avec le pied. *Pedialor* = *agrimensor*, arpenteur. Le sens de lutter, de battre, se trouve en esp. dans le verbe *pegar* = *verberare* et *rixari*.

**PIGER**, v. a. Fouler, presser sous ses pieds. Le vigneron « pige » le raisin dans la cuve ; un jardinier « pige » la terre pour la rendre plus ferme. On « pige » une aire de grange pour battre l'argile. *Piger* est pour *piser*, l's se changeant, suivant l'usage, en g ou en j.

Bourg. « piger », fouler, écraser ; — Forez : « pisâ », écraser : « pisé », mur en terre foulée : « piseron », pilon à mortier ; — esp. *pisar*, fouler aux pieds, battre la terre, et au fig. mépriser : *pisón*, dame ou masse de paveur ; — port. *pisar*, marcher sur quelque chose, broyer, froisser ; *pisadura*, foulure, contusion ; — valaque : *piser*, piler, pilonner.

Le fr. *piser*, comme l'esp. et le port. *pisar*, signifie battre la terre pour la rendre compacte. Du l. *pisere*, piler. La forme vicieuse *pinsare, pinsere*, a le sens de tasser. *Pister*, qui en Champ. et dans quelques autres contrées est synonyme de *piser*, est un dér. du fréquent. *pistare*. L'esp. *pista*, trace des animaux, c.-à-d. empreinte par foulure sur la terre, répond à *pisa*, action de fouler, comme le verbe *pistar*, piler, répond à *pisar*, marcher dessus. Le fr. *piste* se rattache donc au l. *pisere* et nous représente à peu près le subst. *pistura*. Notre forme morvandelle « piger » s'appuie à la fois sur le bas l. *pigere* = *premere, calcare* et sur l'ital. *pigiare*, fouler, comprimer. (Voy. *Pige*.)

**PIGNAR**, s. m. Celui qui peigne le chanvre pour fabriquer l'œuvre. Le *Dict. de la langue fr.* donne à *pigner* la signifie. de cardeur. En Forez, le « pigner » est expressément le peigneur de chanvre, comme chez nous le « pignar » (Voy. *Œuvre*.)

**PIGNAROU**, s. m. Celui qui peigne et travaille le chanvre. Morv. n. (Voy. *Barbanchon, Serilleu*.)

**PIGNE, PINGNE.** s. m. Peigne.

Cil qui fet Pingnes et lanternes  
Si ataint l'ors entre deux chesnes.  
(Renart, v. 10393.)

Il m'ala maintenant querre coifes blanches, et me  
Pingna mout bien.

(JOINVILLE, p. 222.)

Il y a des endroits de l'Eneïde auxquels l'auteur  
eust donné encores quelque tour de Pigne s'il en  
eust eu loisir.

(MONTAIGNE, II, 10.)

Dans le *Livre de la Taille de Paris en 1292*, on  
voit figurer une femme appelée Lorence la Pigné-  
resse. Les pigneresses étaient des cardeuses de  
laine et les pigniers des fabricants de peignes.

Berry : « pigne » ; — Suisse rom. « pigna » ; —  
Prov. « pigno. »

**PIGNEAU.** s. m. Petit rameau à fruits de cer-  
tains arbres ou arbustes, branches supérieures du  
sarrazin ou blé noir. On prononce en plusieurs  
lieux « pinau » et « pignas. »

Du l. *pinna* avec la signification d'aigrette ? On  
pourrait peut-être rattacher le nom du raisin  
noir appelé pineau à la même étymologie et pour  
le même motif. Ce raisin a été nommé *pignolus*  
en bas-latin.

**PIGNÉE.** s. f. Peignée, raclée, lutte où l'on se  
prend aux cheveux. De « pigne », peigne.

**PIGNER,** v. a. Peigner au propre et au fig.  
Dans la *Taille de Paris en 1292*, figure : Ame-  
line la biau Pignée.

Quant ele s'iere bien Pignie  
Et bien parée et atornée  
Ele avoit faite sa journée.

(R. de la R. v. 560.)

Toute jour font et truevent nouvelles mignoties  
De guignier, de Pignier, d'estre par rains fornies.

(J. DE MEUNG, Testament, v. 1294.)

Par lui fu Renart assailliz...  
Et cil l'aert par le crepon,  
As denz la Pigne et house et hape.

(Renart, v. 25667.)

Un jour tu li caufes le bain,  
Puis si l'estuves lendemain,  
Tu le Pignes et le blonds  
Et aplanies et polis.

(Th. fr. au M. A. p. 58.)

Gargantua se Pignoyt du pigne de Almaing, cestoyt  
des quatre doigtz et le pouce...

(Gargantua, I, XXI.)

On disoit aussi pignoir pour peignoir :

Le linge blanc, la chausse nette  
Le mignard Pignoir d'Italie.

(JODELLE, l'Eugène.)

Le meuble que le M. A. appelait pignière ser-  
vait au même usage que la *toilette* contemporaine.  
Il renfermait le pigne et ses accessoires. (Voyez  
*Dépigner.*)

**PIGONER,** v. n. Fouiller, piquer par saccades  
avec un instrument pointu. Pig = pic. comme  
dans le fr. pigache pour picasse, terme de chasse.  
Dans le celtique *pic* = *pig*, pointe. (Voyez Za-  
guer.)

**PILLAIGE (AU),** loc. A l'abandon, en désordre.  
Mettre tout « au pillage », c'est bouleverser toutes  
choses dans le lieu où on se trouve. Au XVI<sup>e</sup> siècle  
piller était un italianisme dér. de *pigliare*, prendre,  
saisir : *pigliare animo*, prendre courage ; *pigliare*  
*aria*, prendre l'air :

Ainsi le bon Herman consolait sa gentille Carite  
qui commença à Piller patience.

(Vieux Conteurs, p. 564.)

Dea mon amy, dit Lupolde, je te diray : il te faut  
Piller patience.

(NOËL DU FAIL, Baliverneries, I.)

Il nous en est resté l'interj. que le chasseur  
lance à son chien pour rompre l'arrêt : pille !  
c.-à-d. prends, saisis !

**PILON,** s. m. Cube de bois à feu que cons-  
truisent nos bûcherons à l'époque du moulage.  
Autrefois six pilons formaient la corde de rivière  
qui était de 4 stères 8 déc. (Voy. *Moulage.*)

**PILOS, PILOS,** loc. Petits, petits ! Nos Mor-  
vanelles emploient ces deux mots avec une sorte  
de cri guttural pour appeler et rassembler les  
poussins au moment de leur jeter leur ration d'a-  
voine ou de blé noir. En plusieurs lieux, lors-  
qu'un jeune homme se présente, avec ses parents  
et amis, à la porte de sa fiancée, la famille de  
celle-ci lui lance au visage des grains de chènevis  
en contrefaisant avec ironie une voix féminine et  
en criant : pilos, pilos !

Rabelais appelle les petits de la pie piots. Un proverbe picard fait dire à la pie :

Februariot

Si tu geles, gele pas mes Piots.

Lyonnais, Forez : « pilliot », poussin ; — Norm. « piou », poussin, le plus petit de la couvée. La ménagère normande rassemble ses jeunes porcelets au cri de : piou, piou ! Le canard nommé en fr. pilel est appelé en latin *anas acuta*. Le rad. pi marque la petitesse. (Voy. *Piner*.)

**PIMPEURNELLE**, s. f. Pimprenelle, plante de la famille des rosacées. Nicot écrit pimperlle, à tort suivant Ménage qui dérive le mot du l. *pinna* parce que, dit-il, cette plante ressemble à une plume. En Bourg., en Berry, en Picardie et ailleurs, une « pimperlle » est une jeune fille évaporée, fringante. Cette signific., suivant La Monnaye, provient de ce que : L'herbe appelée pimperlle échauffe le foie, réjouit le cœur, etc. (*Glossaire des Noëls*). M. Mignard se trompe, on le voit, en attribuant à Delmasse une interprétation qu'il juge peu digne d'un bon Bourguignon. D'après lui, la plante a suggéré cette métaphore parce qu'elle est surmontée d'une tige longue et grêle qui se balance au vent. L'anc. langue a usé de ce terme dans la même acception ou à peu près :

Quand l'acointa la jovincele  
Qui estoit jone, Pimpernele...

(Duc. *Pimpernelle*.)

En Norm. « pimperneau » désigne une anguille de mer. Ce mot est identique à pimpreneau s'appliquant à un jeune muguet dans les *Bigarrures* de Tabourot. Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 191, nous dit des pimpreneaux normands qu'ils : Ont luisant et délicate pel et ne sont point limonneux comme sont anguilles. Un document de basse-latinité cité par l'éditeur du livre fait mention de ces espèces d'anguilles : *Pimprenellos male decoctos*. A Guernesey, « pimpernuche » se dit de la guépe, tandis qu'en allem. le similaire *pimpernuss* désigne la pistache sauvage. En flamand *pimpel* = papillon ; *pimpelmees* = mésange (*pimpelmeise* en allem.) ; *pimpermelie* = pimperlle. Au résumé le préfixe pimper ou, avec transposition de l'r pimpre, semble s'appliquer à des objets, à des êtres marqués de couleurs vives ou gracieuses (1).

(1) Au même groupe appartient le mot composé pimpe-soué, qui signifiait coquet, délicat, précieux, s'adressant surtout à une

Le saintongeais « pimper, se pimper » ; le suisse romand « pimpa, se pimpa » = parer, se faire faire beau, répondent au fr. pimpant que Ménage dit être une corruption de pompant et au rom. prov. *pimpar*, pomponner. Dans quelques parties de la Norm. « pimperlote » qui semble représenter le vi. fr. pipeloté, signifie élégamment bigarré, richement nuancé.

Au radical pimpe ou pipe (en rom. prov. *pimpa* = pipeau ; *pipar* = *pimpar*), on doit probablement rattacher le nom de plusieurs autres plantes plus ou moins remarquables par la variété de leurs couleurs ou par leurs formes tuyautées. Ces fleurs connues sous la dénom. vulgaire de « pipes » en Bourg., se montrent aussi dans les anciens poètes :

Dolors fu quant si tot quassa  
La mors lou chancelier Phelippe  
Qui estoit flors et rose et Pipe,  
Duis et fontaine de science.

(Romania, p. 210. *Le Dit du Chancelier*.)

En Suisse « pipe » et « pipi » désignent la benoîte des ruisseaux et la colchique. En Poitou « pipou » = pourpier. Le « pipu » en Berry est l'orchis militaire. En Picardie « pipolet », renoncule jaune. En fr. l'aristoloche est vulgairement appelée pipe de tabac. En latin, la petite pimperlle a été nommée *pimpinulla* ou *pipenulla*. L'idée d'agrément, d'élégance, existait dans l'anc. verbe piper, auquel Furetière attribue la signific. de : avoir avantage sur les autres, et Oudin celle de : exceller en une chose. Comp. avec l'esp. *pimpollo*, jeune pousse, bouton de fleur, chose agréable à voir. L'esp. *pimpinela*, le port. et l'ital. *pimpinella*, le valaque *pimpine* et l'alle. *pimpinelle* n'ont point d'r dans la syllabe médiale. L'anglais, comme notre patois, transpose la

femme. Molière l'emploie dans le *Bourgeois gentilhomme*, - III, 9 - :

Voilà une belle mijaurée, une pimpe-souée bien bastie pour vous donner tant d'amour !

Dans les éditions postérieures aux trois ou quatre premières, les deux termes sont soudés en un seul : pimpe-soué. Une vieille farce du XVI<sup>e</sup> siècle, la *Farce de Tout Mesnage*, dit pipe soué = pimpe soué :

Tant vous estes descoulourée,  
Que vous faictes la pippe souée.

On constate dans ces deux exemples l'identité de pimpe et de pipe. Le verbe pimper, dont Génin ignorait l'existence, se montre dans le rom. prov. et dans plusieurs patois. L'idée d'afféterie fournit par pimpe et soué tiré du l. *suavis* est donc bien évidemment dans l'étymologie d'une expression peu comprise.

linguale dans *pimpernel* et avec l'esp. donne au primitif *pimple*, le sens de bouton, bourgeon. (Voy. *Piolé*, *Pipolé*.)

**PINCE**, s. f. Barre de fer dont l'extrémité est taillée en biseau. Elle sert à soulever et à diviser les quartiers de roche. La pince est aussi appelée « pau de fer. » D'Aubigné, dans son *Histoire* - II, 372, - décrit assez exactement la pince : Une longue barre de fer d'un costé en pince et l'autre en pointe ronde. (LITTRÉ, *Dict. à Pince*.)

Remarquons seulement que la pince ne *pince* pas, mais *pique*. Cette remarque peut s'appliquer aux pincées ou dents incisives des herbivores, aux pincées des bêtes fauves, etc. En Berry « pince » se dit aussi d'une dent incisive de l'homme. Le *Gloss. du Centre* fait observer également que dans sa région la loc. « s'en pincer » se prend dans la même acception que s'en piquer. Un honnête homme « se pince » de faire son devoir. L'allemand *pike* = pique et dent, d'où la loc. popul. *pike auf jemand haben*, avoir une dent ou une pique contre quelqu'un. D'un autre côté, piquer et pincer semblent avoir la même signific. dans la loc. flamande *pink-oogen* et la loc. port. *piscaer os olhos*, cligner des yeux. Pince ne serait-il donc qu'une variété de pique avec épenthèse de l'n ? Le wallon de Liège rejette la nasale dans « pisset » = pince et pincette, « pissi », pincer. Comp. avec l'ital. *pizzicare*, becqueter et pincer. Le terme de musique *pizzicato* est synonyme du fr. pincé. Parme : « pizz », pointe ; — Venise : « pizza », piqure ; « pizzare », piquer. L'anglais *pinch* se dit au fig. de l'extrémité, du bout. (Voy. *Pau*, *Pite*.)

**PINCES**, s. f. Pincettes de cheminée. Wallon : « épincches, épinchettes. » A Liège : « pissettes. »

**PINER**, v. n. Pousser de petits cris aigus à la manière des oiseaux, surtout des plus jeunes. Se lit aussi d'une porte qui crie en tournant sur ses gonds, d'une roue mal graissée, d'un instrument aux sons aigus ou perçants comme un sifflet, etc.

Pour ce que le charrette dudit exposant Pignoît ni est à dire selon le langage du pays huignoit, dit Colin de l'Estang lui dist que elle avoit bien mestier de oindre...

(Duc. Hugonare.)

Le rad. peut-être onomatopéique pi a donné au groupe roman et aux patois un grand nombre de mots exprimant l'acuité, soit au propre soit au figuré. Le fr. a les variétés piailler, piauler, qui renferment l'idée de sons aigus, criards. Norm. « pigner », crier à petits cris ; « picler, pigler », jeter des cris perçants, crier sans pleurer ; — Saint. « pimer », gémir en criant ; — wallon : « piler », jeter un cri plaintif ; — Champ. « piauler », crier comme une pie ; — Genève : « piäler, piouler, piuler », crier comme les poulets ; « pierner, piourner », se plaindre sans cesse ; — Maine : « pigner », ib. — Berry : « piou », petit poulet ; « piouler », crier ; — Jura : « pinot », cri aigu, cri de fille ; « piöner », geindre ; — Suisse rom. « pioula », se lamenter, crier sur ses gonds ; — rom. prov. *piu*, cri des oiseaux ; *piular*, piauler, crier ; — esp. *pio*, cri des poussins ; *piar*, crier comme les poussins, pépier ; *pipiar*, crier comme les petits oiseaux ; *pitarr*, siffler ; — ital. *pigolare*, *pipilare*, crier comme les oiseaux, geindre ; — port. *pio*, *piado*, cri des poussins, des poulets ; *piar*, *pipilar*, piauler, pépier ; *pipia*, mirliton. La racine pig de l'ital. *pigolare* est dans l'anglais *pig*, cochon de lait et dans le saxon *piga*, petite fille. Le flamand et le holl. *big* = pig, comme bec = pic. Le valaque *pisca*, bec, pointe, entre en composition dans le nom d'un certain nombre de petits oiseaux et répond dans cet emploi au port. *pisco*, rouge-queue. Comp. avec le suisse rom. « pichon, pitchon, pichot » = pinson, fauvette commune. (Voy. *Pite*.)

**PIOLE**, s. f. Tache de roussure, tache en général : cette fille serait plus jolie si elle n'avait pas tant de « pioles » à la figure. Le verbe *pioier* est assez usité dans l'anc. langue. Je n'ai pas rencontré le subst. *piole*. Suisse rom. « piosse », tache de roussure. Du l. *picula* dim. de *pix* ? Une « piole » ressemble à une tache de poix.

**PIOLÉ**, part. passé. Marqué de taches de roussure : un visage « piolé », cette femme est « piolée. Dans Borel : piolé, moitié d'une couleur, moitié d'une autre comme une pie, peint et coloré par petites raies.

Trop par estoit la terre cointe  
Qu'ele ere Piolé et pointe  
De flors de diverses colors.

(R. de la R. v. 1416.)



Sor biaux destriers trestous couvers  
D'armes yndes, jaunes, ou vers,  
Ou d'autres colors Piolés,  
Se plus Piolés les volés...

(Ib. v. 16245.)

Dont nus ne set, s'il n'est bon mestre  
Comment li solaus les Piole,  
Quantes colors il ont.....

(Ib. v. 18235.)

Noviaus arz lor convient refaire  
Que li solaus puist Pioler.

(Ib. v. 18733.)

Voilà qui est riolé, Piolé, comme la chandelle des Rois.

(Th. fr., IX, p. 38.)

..... Ces femmes jolies  
De rubans Piolez s'agencent proprement.

(RÉGNIER, Sat. IX.)

Elle mit son devanteau sur sa teste, puis avec un antique tissu riolé, Piolé, le lia sous la gorge.

(Pantagruel, III, 17.)

Berry : « piolé », marqué de taches de rousseur, bigarré ; — Franche-Comté : « pioulé » ; — Suisse rom. « piossi. » (Voy. *Piole*.)

**PIOMB.** s. m. Plomb. Morvan n. En italien, *piombo*.

**PION**, s. m. P'ied, petit pied. On redouble quelquef. le mot dans le langage enfantin : Chauffez les « pionpions » du marmot. Pion semble n'être qu'une contraction du fr. piéton qui à Genève est prononcé « pionton. » Le mot désignait autrefois des soldats à pied, des fantassins. Il a encore aujourd'hui la même signific. dans l'Inde. L'esp. *peon* et l'ital. *pedone* s'appliquent également à des soldats et à des voyageurs à pied. Le vi. fr. donnait au terme correspondant *pehon* = péon, le sens de manant, de rustre :

Le Pehon haüça la teste, se mordant une lèvre... Non monsieur, dist le Pehon, mais grand merci.

(NOËL DU FAIL, *Baliverneries*, 1.)

Péon était, chez les anciens, un terme de prosodie qui équivalait à pied. Franche-Comté : « pion », petit pied ; — Suisse rom. « pion », le pied d'un bas. (Voy. *Peton*, *Piéton*.)

**PIONÉ**, s. m. Pionnier, celui qui défriche.

**PIOT**, s. m. Table de cuisine, bloc sur lequel

on hache les viandes, les légumes. Morv. n. Piot est pour plot, la linguale s'adouissant en i. (Voy. *Plot*, *Plote*.)

**PIOTÉ**, adj. Peloté, roulé : cet enfant-là est « pioté gras », c'est-à-dire gras et rond comme une pelote. Morv. n. n'-o. Dans le Luxembourg, « se ploter », se blottir, se mettre en pelotte, en boule. Le fr. blottir, dont l'origine est inconnue, n'est peut-être qu'une variante de « pioter » ou peloter, bien rapproché du berrichon « pelotir », faire pelote ou boule.

**PIOTON**, s. m. Bloc de bois, billot. Morv. n. Dimin. de plot, adouci en Piot.

**PIPÉ**, part. pass. Marqué de taches ou de points. Un visage marqué de la petite vérole est « pipé » ou grêlé. En anglais *pip* = pépie et point sur les cartes. N'est-ce pas à ce primitif pip qu'il faut rattacher le sens de piper, lorsqu'on parle de cartes, de dés pipés ? La dérivation de *pipare*, glousser, offre peu de vraisemblance. Elle est cependant admise par les étymologistes modernes.

**PIPÉE**, s. f. Pépie : nos poules ont « la pipée. » Dans Palsgr., - p. 658, - *to pyppe* signifie ôter, enlever la pépie des *gélines*. On a vu au mot précédent que l'anglais moderne *pip* s'applique à la maladie des oiseaux et à une marque sur les cartes. En esp. *pepita* signifie pépie et pépin. Il est vraisemblable que ce mot sous-entend aussi une tache, un point qui tranche sur une surface uniforme. En effet, les pépites d'or, en esp. *pepitas*, grosses parcelles du précieux métal dépouillé de sa gangue, sont comme des points, comme des pépins répandus sur le sol. Si donc comme on l'admet généralement pépie nous vient du latin *pituita*, on est autorisé à croire que par assimilation avec la pellicule cornée particulière à la maladie, on a donné le nom de pépins et de pépites à des taches de même apparence. Ce que Pline appelle la pituite des arbres, *arborum pituita*, offre la même analogie.

Genève : « pipi » = pépie ; — Norm., wallon : « pipie », ib. ; — ital. *pipita*, pépie et envie. En fr. envie se dit souvent d'une tache qui se trouve sur le corps des enfants nouveau-nés. En esp.



*pipa* comme *pepita* désigne la semence de certains fruits. Dans le Luxembourg « pipian » = pépin. En flamand *pippe*, pépie; — anglais, danois, *pîp*, ib.

**PIPER**, v. n. Aspirer, boire en humant comme dans un chalumeau, dans un tuyau quelconque; fumer du tabac. En vi. fr. piper a le plus souvent la signific. de respirer, aspirer, siffler, souffler.

Il dort la grasse matinée... nostre fille ne grouille ny ne Pipe.

(Th. fr. IX, p. 24.)

Dans le langage populaire ne pas piper mot est synonyme de ne rien dire, ne pas souffler mot.

Champ. « pipe » = chalumeau dont le fr. pipeau est le diminutif; — Jura: « piper », respirer; — Norm. « piper », aspirer, boire; « pipet », chalumeau, voix ériarde; — Guernesey: « pipair », piauler; — Berry: « piper », souffler, fumer; — esp. *pipar*, fumer; *pipiare*, pépier; — ital. *pipare*, fumer; *pipilare* = *pigolare*, pépier; — port. *pipia*, mirliton; *pipo*, canule; *pipilar*, *pipitar*, gazouiller; — anglais *pipe*, pipeau, chalumeau, tube; *to pipe*, flûter; *peeper*, poussin; *to peep*, crier à la manière des poussins; — allemand, *pipen*, ib.

Du l. *pipare*, piauler, glousser, qui est le vi. fr. piper, imiter le cri d'un oiseau. comme on le fait dans la chasse dite : à la pipée. Le prov. « chilar », qui paraît être une variante de « siblar », siffler, est usité pour piper. Le fr. dit siffler pour boire, humer : siffler une bouteille. (Voy. *Sâler*.)

**PIPI**, s. m. Morceau brisé de poterie ou de cristal, fragment de vaisselle, etc., dont les petits enfants de nos campagnes se font des hochets à bon marché. Pipi a pour congénère « bibi » usité encore à Genève et ailleurs pour désigner un joujou. Le rad. bib se retrouve dans le fr. bibelot et bibus, chose sans importance. Suisse rom. « bibelot », jouet qui ressemble au bilboquet. Comp. avec l'esp. *pepitoria*, amas confus de choses diverses. (Voy. *Missipipis*.)

**PIPOLÉ**, adj. Tacheté, marqué de diverses couleurs. Ce mot s'emploie chez nous en parlant des choses, et « piolé » en parlant des personnes. M. Nisard dit qu'en Bourg. on se sert du terme « pipoté » pour exprimer les points de couleur

différente qui se détachent sur un fond de couleur uniforme. Il dérive « pipoté » de piolé. Le contraire, résultant d'une syncope, serait plus vraisemblable.

Nous voyons dans Duc., - à *Piola* et *Pompare*, - que pioler et pipoler, comme « pipolter » en Champ., ont eu primitivement le sens de raboter, polir et, par extension, agencer, habiller avec soin, avec élégance :

Li autres ars (arc) fu d'un plançon  
Longuet et de gente façon ;  
Si fu bien fait et bien dolés,  
Et si fu moult bien Pipelé.

(R. de la R. v. 922.)

Si Méon écrit pipelé, Ducange, qui cite d'après un manuscrit, nous donne pypolé. M. Nisard fait observer avec raison que la rime plaide pour cette dernière forme qui est la nôtre. Une transposition de voyelles fournit au traducteur de Boèce la variante popilé :

Vous voulez son deffaut couvrir  
Pour ce la faites vous polir  
Et agencier et Popiler.

(Duc. *Pompa*.)

Aux env. d'Avallon « pipolé » signifie marqué de la petite vérole. (Voy. *Piolé*, *Pipé*, *Pimpeurnelle*.)

**PIQUE**, s. f. Pointe au figuré : « lai pique deu jor. » Le dimin. « piquette » s'emploie dans la même locution. (Voy. *Piquotte*.) Dans Palsgrave, - p. 804, - *At daye pype*, à la *pipe* du jour.

— Grief, ressentiment : avoir une « pique » contre quelqu'un, conserver rancune par suite d'une blessure d'amour-propre. (Voy. *Pince*.)

**PIQUOTER**, v. a. Piquer à petits coups, frapper vivement avec un instrument pointu. Poitou : « piquotte », variole. Notre verbe est le dimin. de piquer, comme le fr. picoter.

**PIQUOTTE**, s. f. Pointe, petite pioche à pointe.

— La fine pointe du jour. La « piquotte » est l'*albeta* des poètes provençaux, la petite aube. Poitou : « piquette » du jour, pointe du jour; — Jura : « piqueta du dzou. » (Voy. *Pique*.)

**PIQUOU**, s. m. Piqueur, valet chargé de conduire une meute; agent employé à la surveillance des routes.

**PIRANVÔLE.** s. f. Coccinelle appelée vulgairement, suivant la contrée, bête à Dieu, bête à la Vierge, bête à Martin. En Norvège, elle est connue sous le nom de *Marja, Marja, fly, fly*, c.-à-d. Marie, Marie, vole, vole.

Le jeu de piranvole est populaire parmi nos enfants. Ils prennent un de ces jolis coléoptères et le plaçant dans le creux de la main ou sur le bout du doigt, ils chantent :

Piranvôle  
Vôle, vôle,  
Envôle toué  
Deu côté qui m'mairiré.

Et suivant la direction que prend le prophète ailé, Robin sait où il rencontrera Marion, Chloé sait où demeure Daphnis.

Gargantua jouait autrefois au pirrevollet. Quel était ce divertissement ? Rabelais ne nous le dit pas clairement. Ménage croit qu'il s'agit d'un jeu consistant à faire pirouetter une toupie. Un autre commentateur avance gravement que le pirrevollet est la pirouette ou rhombe gyrante. Reste à nous apprendre ce qu'est la rhombe gyrante, joujou évidemment renoué des grecs. S'agit-il du tonon appelé « pirouelle » en Fr.-Comté. Le pirrevollet n'était peut-être pas autre chose que la piranvolle. Le rad. *pir* qui se trouve dans pirouette, dans *pirulus*, un des noms de l'écureuil, dans *pirulus*, étourneau, indique un mouvement circulaire tel que le décrit la coccinelle en liberté dans la main et pourrait bien comme le veut Ménage se rattacher à *gyrare*, tourner, faire le tour de.... virer. Si cette étymol. était admise, « piranvole » pourrait donc signifier tourner, virer en vole ou en main, le l. *vola*, creux de la main ayant donné au vi. fr. vole qui subsiste encore comme terme de jeu : faire la vole ou la main.

Poitou ; « pirvole, pibole » ; — Berry : « mari-vole » ; — Norm. « pinvole », hanneton.

**PIROUALLE.** s. f. Grosse toupie, jouet d'enfant. Comme le mot précédent du rad. *pir* marquant l'action de tourner.

**PIRVALE,** s. f. Coccinelle. Morv. b. Env. de Brazey, Liernais. etc. (Voy. *Piranvôle*.)

**PIS,** adj. Triste, abattu, mécontent, déçu, déconfit. Ne s'emploie guère que dans cette locution, très usitée dans quelques parties du Morvan n. : « i seu pis de g'lai », je suis triste, confus de cela. Pis est une anc. variante de pire :

Et se je sui de vostre amour espris  
Douce dame, ne m'en doit estre Pis.

(*Couci*, xvii.)

En fr. pis a été employé adjectivement. Dans l'*Impromptu* de Versailles. Molière fait dire à M<sup>lle</sup> Béjard :

Je suis votre servante. La prose est Pis encore que les vers.

Du l. *pejus*, comme pire du l. *pejor*.

**PIS QU'EN TANT.** loc. Mal en pis. Une personne dont la maladie s'aggrave dit qu'elle va « de pis qu'en tant. » Peut-être faudrait-il écrire pis qu'en temps ou pis qu'antan ? Très usitée autrefois, cette loc. ne se trouve plus que dans la bouche des vieillards.

**PISTOLE,** s. f. On compte encore dans nos campagnes par louis d'or de vingt-quatre francs ou par pistoles de dix. Tous les marchés se concluent mais ne se soldent pas avec ce numéraire d'un autre temps et même d'un autre pays, puisqu'à l'origine la pistole était une pièce d'or espagnole qui valait un peu plus de onze livres. Il en a été autrefois de même pour l'esterlin dont le nom s'est maintenu dans les conventions longtemps après que le signe eut disparu de la circulation. L'esterlin comme la pistole semble avoir été une monnaie étrangère. Nous lui devons le sterling anglais qui a la même valeur à peu près que notre louis d'or et qui, comme l'or, remarquons-le en passant, symbolise ce qui est pur, sans alliage. Nous disons pur comme l'or. On dit en Angleterre *sterling honour*.

**PITE,** s. f. Jeune poule qui n'a pas encore pondu. Les plus anciens baux du pays font mention de « pites » parmi les redevances en nature. Le mot est encore usuel et n'a pas de synonyme qui puisse le remplacer. D'où nous vient-il ? Le Nivernais faisait au M. A. un grand usage de la petite monnaie désignée en bas l. sous le nom de

*picta, pitia, pitta* (1), et en fr. sous celui de pite ou pitte. Le *Registre-Terrier de l'évêché de Nevers* mentionne très souvent des taxes en oboles et en pites ou demi-oboles :

Martinus Beau Garz, ob... Hugo Beau Garz III ob... Perrinus et Johannes ejus frater Pictam... Relicta Petri Merescalli Pictam (p. 172, 173). Si vendatur ab extraneo homini de villa Nivernensi, extraneus solvit pro quolibet frustrum unam Pictam et ille de villa nichil (p. 113)... Illi qui debent Pictas debent tunc i obolum (p. 115).

Aura-t-on confondu à un certain moment par une assimilation quelconque la petite pièce d'argent et la petite poule ? On pourrait peut-être le supposer en lisant attentivement quelques-uns des textes cités par Ducange (à *Picta*) :

Unam catarencham frumenti et tres Pictas et unam gallinam... Primo duos civaderios cum dimidio frumenti et dimidiam Pictam quos servit Petronilla...

S'agit-il ici de la monnaie que l'on croit avoir été frappée pour la première fois à Poitiers, ou bien d'une volaille ? Le *Registre-Terrier* enregistre assez souvent la taxe d'une demi-galline, - *dimidiam gallinam*, - ce qui peut faire admettre celle d'une demi-pite, ces fractions étant perçues par unités sur un groupe de tenanciers qui s'associaient, mais on ne voit pas la mention claire et précise d'une demi-pite monnaie. Quoi qu'il en soit, *picta*, dans sa double acception, pourrait bien n'être qu'un même mot se rattachant à la racine *pi*, *pic*, *pig*, *pit*, qui, dans les langues romanes, désigne au propre et au fig. quelque chose de mince, de grêle, d'aigu, de petit. La forme ordinaire *picta*, petite poule, avait en bas l. les variantes *piccia*, *picza*, que le *Glossaire* de Ducange a mentionnées en les dérivant de l'ital. *piccino* =

*parvulus* (1). Le rom. prov. *pitare*, becqueter, qui répond au bas l. *pictare*, non moins que le suisse romand « pitiolet » qui a « pikolet » = petit pour synonyme, montre la relation étym. de ces variétés dialectales, variétés soutenues par des analogues dans les patois issus du latin rustique « *pita* », dindonneau en piémontais, « *pitara* », rouge-gorge en romagnol, *pitada*, pincée en port., et surtout *pita*, cri des femmes en esp. pour rassembler leurs poules. L'esp. notamment possède un groupe assez nombreux de mots tirés du rad. *pit* et marquant également l'exiguïté, l'acuité, la petitesse. Je cite seulement *pita*, l'agave américain, *pito*, sifflet, *pic*, oiseau et jeu du bâtonnet appelé « pitrau » en Berry, *piton*, petite corne de chevreau, éminence, pointe, bourgeon, *pitorra*, bécasse, etc. On remarquera encore dans cette langue la variante *picza*, petit morceau, et le verbe *piczar*, pincer, traduit par le holl. *pitsen*. Observons enfin que « *piti* », pour *pitte*, est dans le dialecte wallon et que Marco Polo emploie toujours la forme *pitete* pour *pitte* :

Sunt deus Harmenies, une grant et une Pitete... De la Pitete en est sires un rois... Or voz avon conté de la Pitete Ermine...

(MARC. POL. p. 16.)

(1) Ces variantes expliquent le fr. *pitance* que l'anglais écrit *pittance* comme il écrit *pitted* pour piqué, marqué de la petite vérole (Voy. *Boqué*). Diez a donc raison, selon nous, en dérivant le mot du rad. *pic* = *pit*. On doit remarquer qu'en anglais *pittance* ne s'applique pas seulement à une certaine dose de nourriture, mais à une petite partie en général. Au reste si nos conjectures sont fondées, Ducange ne se tromperait qu'à demi en rattachant *pitance* à *picta*, monnaie, puisque les deux termes paraissent être deux rejetons de la même racine. En effet rien ne prouve que le bas l. *picta* soit un synonyme de *pictava*, *pictavina*, monnaie poitevine. La pite était une monnaie à l'usage de plusieurs provinces. Il y avait la pite de Paris, de Tours, etc. comme il y avait la pite de Poitiers, le nom n'exprimant rien autre chose qu'une valeur infime comme l'ital. *picciolo* qui était la pite de Florence. Ducange ne s'est-il pas encore mépris pour le même motif dans son interprétation du bas l. *pictata* qu'il définit chose ayant la valeur d'une pite ? La citation d'un texte où il est fait mention d'un individu qui acquiert « tres pictatas vineae » ne suffit-elle pas à démontrer son erreur ? Pouvait-on acquérir trois parcelles ou trois pièces de vigne pour trois pites ? Non, assurément. Tout prouve donc que *picta*, monnaie et petite poule, *pictata*, portion de terrain, *pictantia*, petite portion monacale, ont une origine commune, c.-à-d. comme il est dit plus haut le rad. *pic* = *pit*, bien rapproché du monosyllabe *bee* dont la famille est si étendue. A Modène et à Reggio « *pizzar* », à Parme « *pizzar* » = *beccare*, becqueter : « *pizzada* » = *imbeccata*, béquée.

(1) Le *Registre-Terrier de l'Évêché de Nevers*, - p. 138. - fait mention d'une autre monnaie de très faible valeur désignée par le mot obscur *pepigeres* :

Item iii pepigeres de dicta praella... Item iii den. ob. et pepigeres, de casali uxoris sue et de pecia bosci.

Duc. enregistre une monnaie nommée *pepigna*, *pepigena*, dont il ne donne pas l'évaluation et qu'il fait, probablement à tort, dériver à *pictavina* en bas-latin, à pite en français. Le verbe *pepignere* s'appliquait à une redevance et était l'équivalent de *vestare*. Comp. avec *pipio* qui en Espagne nommait à la fois une petite monnaie et un pépin, marquant ainsi l'exiguïté de valeur. L'ital. *pipita* s'emploie quelquefois pour exprimer la fine pointe de l'herbe, des roseaux. (Voy. *Piner*.)

**PITOIS**, s. m. Putois.

...Lors fist moult grant merveille  
Pusnais li Pitois, k'il sailli  
En le nave au Roi et saisi  
Cautecler ki gisoit pasmé.

(Renart, iv, p. 345.)

En Berry le putois est appelé « chat-pitois, chat-punais. »

Du l. *putidus* comme le vi. fr. put que nous prononçons peut avec le sens de puant parce que l'animal a une mauvaise odeur. Dans *Renart le Nouvel*, le putois mord son adversaire Roeniel :

Et puis si grant pouor gieta  
Que cascuns son nés estoupa

Car li pueurs que il gietoit  
Peciés contre nature estoit.

(Renart, iv, p. 345-6.)

— Nom d'une famille chevaleresque du Nivernais et du Morvan. Pierre Pitois, seigneur de Quincize, était gouverneur de Château-Chinon en 1630.

**PÏU. PÏU!** Cri avec lequel les femmes appellent les oiseaux de basse-cour. Cette onomatopée a été employée au moyen âge pour exprimer le cri même des oiseaux :

Li auzelhet chanton Piu.

(RAYNOUARD, *Lex.* IV, p. 546.)

(Voy. *Piauner, Pîner.*)

**PIZAGAIGE**, s. m. Action de « pizaguer », de fouiller dans un creux, dans un trou avec un instrument quelconque.

**PIZAGUER**, v. n. Fouiller avec une pointe, une baguette, etc., en poussant, en agitant. Comp. avec « bisaguë », outil de charpentier et zague, scie à main.

La chanson de « bisaguette » qui a le pouvoir de charmer les écrevisses n'est pas connue dans la partie du Morvan que j'habite. Mais puisque le *Gloss. du Centre* l'attribue au Nivernais, je demande si elle n'emprunte pas son nom à l'usage de zaguer ou pizaguer dans les trous où se réfugient les écrevisses pour les en faire sortir. L'incantation magique, dans ce cas, remplacerait l'instrument de « pizagage. »

De pi et zaguer. (Voy. *Zaguer.*)

**PIZON**, s. m. Pigeon. Le Morvan n. a la palme de la mignardise pour ce mot que l'ital. prononce *piccione* et l'esp. *pichon*.

**PLÂI**, s. m. Plaisir : « fié-moué l'plâi » faites-moi le plaisir. Morv. n. « piâhi. » Vosges : « piâhi » ; — Champ. « plâgi. » (Voy. *Plâiu.*)

**PLÂÏAN, ANTE**: adj. Plaisant, e, qui plaît, agréable : une fille. une maison « bin plâhian-te » :

Faitisse estoit et avenant,  
Je ne sai fame plus Plaisant.

(R. de la R. v. 1249.)

**PLAICE**, s. f. Place avec les diverses signific. du français. Morv. n. « piaice. »

Aval parmi la Plaice ont maint destrier trové  
Cascuns saisi le sien.....

(*Fierabras*, v. 5764.)

Item une Plaice pour faire maison en yaue, moulin et bateur.

(*Ch. B. II*, p. 432.)

— Espace libre où se tiennent les foires, les marchés, les apports. Les domestiques des deux sexes qui désirent « s'alouer » (Voy. *Louer*), vont sur « lai plaice » pour y trouver un « maître. »

Place marque aussi la résidence comme lieu, tantôt d'une manière absolue, tantôt en s'associant à un nom propre ou à une épithète quelquel. de fantaisie. Dans le premier cas : la Place, c<sup>ms</sup> d'Alligny, de Saint-Léger-de-Fougeret, etc; les Places, c<sup>ms</sup> de Dhun-les-Places, de Préporché, etc. Pour le second : la Place-Pignard, la Place-Vaudelin, la Place-Froide, la Place-Verte, la Place-de-Lune, les Places-Fiquet, etc., dans les c<sup>ms</sup> de la Noce, de Tazilly, de Semelay, de Saint-Bonnet, de Chiddes, de Ternant, etc. On trouve dans notre voisinage, dans l'Yonne, le diminutif placeau : le Placeau, les Placeaux, c<sup>ms</sup> de Charbuy et de Saint-Aubin. Sur sa carte, le géographe Cassini a quelquefois substitué place au mot lieu, avec la signific. de maison, demeure. En anglais, place = lieu : *the place of birth*, le lieu de naissance. Aux env. de Valenciennes place se dit pour chambre : une maison, un logement à trois ou quatre « places. » En Berry le même terme s'emploie pour désigner l'aire d'une grange. Dans quelques anc. textes place est pris absolument pour habitation :



Dicens se habere inter domum..... et Placeam seu  
 mesuram magistri Mathoei.....

(Duc. *Placea*.)

Le bas l. *plagia*, *plaiia*, a souvent le même sens que place. Quelquefois, en revanche, place est pris dans l'acception de plage. Du l. *platea*, place publique, grande rue et même cour. Par corruption peut-être, le forézien donne souvent le nom de « plâtre » aux places publiques. A Lyon, il y a près de l'église Saint-Pierre une place du Plâtre. Cette dénomination pourrait plutôt cependant remonter au bas l. *plastrum*, qui signifiait place, emplacement et d'où nous est venu plâtre, emplâtre, c.-à-d. chose plate, qui répond exactement à place et à plan. (Voy. *Champlain*, *Plâtre*.)

**PLAIDOU, OUSE**, s. Plaideur, celui qui plaide. Morv. n. « piaidou. » Vauban, dans sa *Description de l'élection de Vézelay*, avance qu'il n'y a pas de pays dans le royaume où l'on ait plus d'inclination à plaider que dans le Morvan. Les mœurs, sous ce rapport, ont fait quelque progrès.

**PLAIHOT**, s. m. Serpette pour couper le raisin à l'époque des vendanges. Morv. n. n.-o. Env. d'Avallon.

**PLAIMOR DE**, loc. A cause de, en raison de, afin de. Le mot est construit avec trois mots, por, lai, amor, pour l'amour de... « i l' fré plaimor d'en défini », je le ferai pour en finir :

Por Amor de la dame comencent à plorer.

(*Parise la Duchesse*, v. 2821.)

Amor ne signifie souvent que permission, agrément, faveur. Lorsque Quenes de Béthune se plaint ironiquement de ce que la reine a souri de le voir parler autrement qu'un indigène de Pontoise, il ajoute :

Diex ! Que ferai ? Dirai-li mon coraige ?

Irai-je li dont s'Amor demander ?

(*Romanc. fr.* p. 83.)

Poitou : « plamor », à cause de.... — Bresse : « pramô, peramô », en considération de.... — Jura : « pelamou, poulamou », à cause de.... — Limousin : « permour que », parce que .... — En Berry, pour l'amour de.... signifie à l'envie de.... (Voy. *Aimor*.)

**PLAIN**, s. m. La meilleure partie du chanvre filé, œuvre. Plain, en vi. fr., se dit pour plat. Parlant d'une belle jeune fille, le roman de *Dolopathos* dit gracieusement :

Blonde estoit sa cheveléure

Front ot Plain et sorcilz trestis;

Ses vis (visage) ne fu mie retis

Que flors de lis, ne fleur de rose.

(V. 3854.)

Berry : « plain », œuvre ; — Forez : « plan. » Du l. *planus*, plat, uni. (Voy. *Champlain*, *Étoupe*, *Œuvre*, *Regonnes*.)

**PLAINCHE**, s. f. Planche, passerelle ou pont sur un ruisseau ou une petite rivière. Dimin. plainchotte. Morv. n. « piance. »

Ont à terre à lor piez hotée

Et une Plainche bien dolée

Ont entre les deus croiz assise.

(*Renart*, Supplément, v. 328.)

Le dicton agricole du pays est que la gelée « blainche » fait courir l'eau sur la « plainche », c.-à-d. annonce une crue de la rivière. Comenius, - p. 141, - traduit l'ital. *ponticelli* par plainches ou petits ponts. La rue de la Planche-Mibray, à Paris, empruntait son nom à une passerelle ou planche qui existait sous Philippe le Bel :

La rivière ou lieu que l'en dist les Planches de Mibraye. Et là avoit un pont de fust..

(*Paris sous Philippe le Bel*, p. 301.)

..... Une chaucie

Que le marès au travers tranche

Par devers Lenz en lieu de Planche.

(*GUILL. GUIART*, v. 8527.)

Es vous Huon sor le rive aresté,

Mais il n'i trove ne pasaige ne gué,

Plance ne pont, ne bargo ne grant nef.

(*Huon de B.* v. 5306.)

— Le ruisseau des Planches, c<sup>ne</sup> de Fretoy ; le ruisseau de la Planchette, c<sup>ne</sup> de Château-Chinon ; Planchey, Planchet, c<sup>ne</sup> de Planchez ; la Planche, les Planches, Plancher, la Planchette, la Planchette, noms de loc. répandus dans les Vosges, le Jura, dans toutes les contrées sillonnées de cours d'eau.

Bas l. *planchia*.

Dedit licentiam..... facere Planchiam sive pontem.

(Duc. *Planchia*.)

Quinta meta ponitur in pascua que (*sic*) est ante molendinum de Planchiis.

(*Cart. de l'Église d'Autun*, p. 354.)



Du l. *planca*, planche, table. En Norm. « planque », pont de bois.

**PLAINCHÉ**, s. m. Plancher, grenier, fenil. C'est sur le plancher des étables ou des écuries qu'on entasse les fourrages. Le cultivateur dit : « not' plainché », pour notre magasin de foin ou notre grenier. Dans les habitations rustiques formées d'un seul rez-de-chaussée, le plancher est sur la tête et non sous les pieds :

Sus, qu'à rire l'on commence.  
Qu'on saute jusqu'au Plainché.

(*Th. fr.* IX, p. 227.)

Quelques étymol. donnent au nom de notre bourg de Planchez une origine latine : *Villa Planci*. Je crois qu'il en faut rabattre, surtout lorsqu'on fait attention au voisinage du moulin de Planchot et du ruisseau des Planches, situés dans la même commune. Planchez est probablement le dimin. planchet, synonyme de planchot. Le t final ne sonnait ni dans l'un ni dans l'autre des deux mots. L'e ouvert du premier devient é. Il y a en France beaucoup de loc. ainsi appelées, où *Plancus* n'a évidemment rien à voir, pourvues comme Planchez de quelque cours d'eau sur lequel existait un pont ou planche qui a donné au pays son humble mais très naturelle dénomination. (Voy. *Plainche*.)

**PLAINDOU, OUSE**, adj. et s. Celui qui se plaint à tout propos et sans motif. Même sens à peu près que pleurnicheur. (Voy. *Plainnou*.)

**PLAINDU**, part. pass. du verbe plaindre. Plaint. *Ind. prés.* i plain. teu plain, a plain : i plaindon, vo plaindé, a plaindan ; — *Imparf.* i plaindô, teu plaindô, a plaindô ; i plaindin, vo plaindin, a plaindin ; — *Impér.* plain, plaindé ; — *Inf.* plainre ; — *Part. pass.* plaindu.

Plaindre s'emploie activement avec la même valeur que se plaindre de : plaindre la tête, l'estomac, etc., pour se plaindre de la tête, de l'estomac, etc.

**PLAINE**, s. m. Plane, nom vulgaire du faux platane qu'on appelle aussi érable sycamore. Assez commun dans les bois qui environnent Château-Chinon. Norm. « plane » ; — Fourgs : « plainou » ; — Suisse rom. « *plano*. »

**PLAINE**, s. f. Plane, outil à l'usage des charpentiers et des charrons. On l'emploie avec les deux mains comme un rabot pour aplanir et polir le bois. Morv. n. « piaine » qui est très proche de l'ital. *piana*, solive rabotée, et du dimin. *piarella*, planoir.

Une hachete, une gouge quarrée, une Plaine.... ieuxl ostiliz l'exposant emporta.... Un ferrement appelé un fer de Plenne.

(*Duc. Plana*.)

Ducange confond à tort la plane avec la dolabre qui était une espèce de hache propre à équarrir le bois de charpente.

Du l. *planus*, plat, uni qui a également donné au bas-latin *planatorium*, équivalent du fr. planoir. Dans le *Gloss. de Cassel*, *planos* désigne un couteau pour aplanir le bois, c.à-d. notre « plane. »

**PLAINER**, v. a. Travailler avec la plane, aplanir, raboter. Dans la basse-latin. *planere*, outre le sens général du fr. aplanir, avait quelquefois celui de se servir de la plane. Le mot était employé au propre et au figuré dans cette acception :

Li arson furent d'un yvoire Planné  
A esmaus d'or moult soûitement ouvré.

(*Gaydon*, v. 1221.)

En est son nom Plané du livre des bons, en est repudiée sa fame ou en est avieutie sa génération...

(*CHASTELAIN*, VII, p. 44.)

Dans la chronique de Mouskes, le verbe prend le sens réfléchi et équivaut à s'étendre à plat :

Jouste une aigue ki là se Plane  
Priés d'une foriest grant et haute.

(*MOUSKES*, v. 15113.)

La témérité de Ronsard disant : Il Plane les monts et montagne les plaines, a été considérée comme un audacieux néologisme et n'a pas eu de succès. Il ne nous reste que planer pour voler horizontalement.

**PLAINNGOU, OUSE**, s. m. ou f. Celui qui se plaint outre mesure, qui est douillet. Berry : « plainoux. » (Voy. *Plaindou*.)

**PLAINOTTE**, s. f. Planète. C'est encore un usage bourg. que cette substitution du suffixe otte à ète. On le retrouve notamment dans les noms de femmes tels que Jehannotte, Perrenotte, etc., pour Jehannette, Perrenette, etc.

**PLAINT**, s. m. Plainte, gémissement : « al ó bin mailaide, eun dé plains n'aitan pâ l'aute », il est bien malade, ses gémissements se succèdent sans interruption.

Teuz Plainz ne teuz regretemenz  
Ne firent unques nules genz.

(Benoit, v. 15742.)

Amors en ses reseaux l'enlace  
Si fort qu'il ne sctet que il face,  
Et à soy meismes se complaint,  
Mès ne puet estanchier son Plainz.

(R. de la R. v. 21098.)

A cest mot a gité un Plainz  
Au cuer sentoito moult grant anui.

(Renart, v. 15064.)

Quant Renart sent qu'ils l'ont levé  
Maintenant a un Pleint geté  
Et dit : ahi!

(Ib. v. 24256.)

J'ay entendu en ceste val  
Des Plains comme femme marrye.

(Th. fr. p. 234.)

Du l. *plactus*, douleur, lamentation. La belle prose du *Stabat* est connue sous le nom de *Plactus Virginis*.

**PLAÏU**, part. pass. du verbe plaïre. Plu : « ç'lai m'è bin plaïu », cela m'a bien plu. (Voy. *Plâi*.)

**PLANÇON**, s. m. Personne d'encolure épaisse, homme trapu et de petite taille. Le bas l. *planço* désignait un soliveau, une pièce de bois propre à la charpente, mais aussi une branche d'arbre, un bâton, une pique, etc.

Par les jarrez li ot boutée  
Une verge d'un vert Plançon.

(Renart, v. 28731.)

Il y a souvent confusion entre plançon, branche, plant, dérivé d'un type latin *plantio*, et plançon = planchon, dér. du l. *planca*, planche, gros ais. La basse lat. emploie la même forme *plancio* pour désigner une planche et une branche d'arbre. En vi. fr. planchon, plançon, grosse planche, chevron et rameau, tige, scion.

Deus hastiers firent de Plançons  
De codre et enz les ont boutez.

(Renart, v. 922.)

Un Plançon de chesne a copé,  
Adonc li a parmi boté.

(Ib. v. 25001.)

Une hart a fete errament  
D'un Plançon d'un cesne menu.

(Ib. v. 24441.)

Et si ne volés pas deseendre  
Ains vous voi à cel Planchon pendre.

(Ib. Supplément, p. 274.)

Avint que el bos de Glançon  
U il a maint jovène Plançon  
Vint conversier.....

(MOUSKES, v. 24344.)

Et portoit chascun ung Plançon à picquet de fer et à vireule.

(Chrest. B. p. 406.)

Norm. « planchon », sauvageon, branche ; — Forez : « plançon », épieu, branche d'arbre ; — Champ. « plançon », plant, greffe ; — wallon : « planchon », planche et bouture de saule, plant de colza, etc. ; — à Lille : « plançon, planchon », bâton ferré ; « planchons », plantes de colza.

**PLATEAU**, s. m. Bois de sciage d'une certaine épaisseur qui, entre autres usages, est employé pour fabriquer les mangeoires d'écurie. En fr. platin, petit banc plat sur un navire ; platine, pièce plate en général, plaque de cheminée en Champagne. Maine : « plateron », soliveau plat. Dimin. de plat. Est employé adjectiv. dans un nom de lieu de la c<sup>te</sup> de Neuvy : Champlateau. Le Plateau, nom de loc., c<sup>te</sup> de Dun-les-Places.

Plat est d'origine germanique. Allem. *platt*, plat, aplati ; *platte*, plaque, carreau, planche ; — flamand, *plat*, lourd ; *platyn*, sabot.

**PLATI**, v. a. Aplatis, rendre plat, niveler.

**PLATINE**, s. f. Langue. Une bonne « platine », une bonne langue, un avocat de village, une commère.

**PLÂTRE**, s. m. Emplâtre. Il a un « plâtre » sur la figure.

Du grec *ἐμπλαστρον* par le l. *emplastrum* qui renfermait l'idée d'étendre par-dessus, à plat. L'aphérèse se retrouve dans le bas l. *plastrum*, pavé, sol plat, et le fr. plâtre. (Voy. *Plaïce*.)

**PLÉ (AI)**, loc. En abondance, à foison. Son champ est bon, le blé y vient « ai plé ; » tout vient « ai plé » dans ce pays-là. Plé semble être une forte contraction de plenté qui s'employait adver-

bialement en vi. fr. à plenté, et qui subsiste dans l'anglais *in plenty*, en abondance. Dans l'alsg., - p. 314, - *Haboundant* = planteureux.

Uns petiz enfés est doneiz à nos, mais en cele enfant habitet tote li Planteiz de la diviniteit.

(Serm. S. B. p. 547.)

En Venise cuidoient trover plus grant Plenté de vaisiax que à nul autre port.

(VILLE-HARDOIN, p. 10.)

Nostre Sires envoia si grans Plentés de toz biens en nostre ost, ke tout furent de joie raempli.

(Ib. p. 330.)

Puis en ot enfans à Plenté.

(MOUSKES, v. 18764.)

Du fain sera assez et de l'erbe à Plenté.

(Jongleurs et Trouv. p. 125.)

Hélas! conseillez-moy où j'aille,

Où je trouve argent à Planté.

(Th. fr. II, p. 286.)

Planté est à son tour une contraction du vieux mot *plenité* qui a été usité dans le sens de plénitude. Du l. *plenitudinem*.

**PLÉCHÂ**, s. m. Tige ou branche d'arbre qui a été couchée vive pour la clôture d'un héritage. Nos « pléchies » se composent d'une série de « pléchias. » Au résumé « pléchâ » désigne une chose courbe comme le sont les douves d'un tonneau :

Duas magnas tinas vinarias bonas et pulchras cum Pléchis... Cupa Plechata... Un tonneau Plechat.

(Duc. *Plecha.*)

**PLÉCHIER**, v. n. Plessier, coucher des tiges, des branches d'arbre au moyen de la serpe ou de la cognée pour former des clôtures. Toutes les haies vives du Morvan sont régulièrement « pléchées » ou « plessées » de manière à ce que les ouvertures se trouvent fermées au fur et à mesure que le temps détruit le bois mort. Il est surprenant que notre langue n'ait pas d'expression pour définir l'action de coucher le bois vif. Fléchir est un terme général qui ne dit rien de particulier à l'esprit. Le vi. fr. avait les deux formes plessier et plessier qui se trouvent encore dans *Ménage* et dans les dictionnaires de l'époque. Furetière ne donne que le subst. *plessis* qu'il dit être un vieux mot désignant une maison de plaisance. Antérieurement, *Palsgrave*, - p. 448, - écrivait :

Je fléchis ou je Plessie. On peult flechyr ou Plessier une gaulle nouvellement cueillie, etc.

Le trouvère Benoit emploie souvent les verbes plaiser, plaisser, au sens propre de courber, plier. Il dit d'un prince orgueilleux, - v. 208 - :

Ceo dit l'estoire e li escriz

Qu'il ne se deigna une baissier

Ne vers nul rei sun col Plaisssier.

En bas l. *plessiare*, *plessare*, joignait le sens de coucher une branche à celui de plier. Tous les patois ont un terme pour exprimer l'idée du « plessage » des bois.

L'action de fléchir, de coucher, d'entrelacer les branches d'arbres pour clôture a donné naissance à un assez grand nombre de mots dont les formes variables, suivant les dialectes, se sont conservées dans les noms propres et dans les noms de lieu. Les familles appelées *Plessis* ou *Plessier* sont très nombreuses et il n'y a peut-être pas de contrée où on ne trouve des châteaux, des maisons de campagne, des bois, des prairies, etc., nommés le *Plessis*, le *Plessier*, etc. Dans la Nièvre seulement je trouve quatorze local. ainsi désignées. L'une d'elles, les *Plessiers*, dans la commune de Lucenay-les-Aix, est appelée en 1231 *Nemus de Plexum* seu *Plassiacum*. Une autre, le *Plessis* près de Nevers, est en 1293 *Domus dou Plassiez*; *Plessiacum* en 1331. Le *Plessis*, lieu détruit entre Moulins-Engilbert et Châtillon, était écrit en 1311 *Plasseium*, en 1322 *Plaisseyum*. On peut consulter sur ce mot *Ducange* à *Plassetum*, *Plaxetum*, *Plecticum*, *Pleisseicum*, *Plesseium*, *Plessiacum*, *Plexicum*. Les variétés *plessa*, *pleissa*, *plesses*, se montrent fréquemment dans les manuscrits du XIII<sup>e</sup> siècle. M. L. Delisle le remarque expressément dans son *Étude sur les Classes agricoles en Normandie*, - p. 346. - Ce savant définit un *plessis* :

Une portion de bois ou forêt fermée par une clôture de bois vif dont les branches s'entrelaçaient.

Cette exacte définition met à néant l'erreur de *Ménage*, de *Furetière* et de la plupart des lexicographes qui expliquaient la dénomination de *Plessis* ou *Plessier* en disant que le lieu avait été ainsi nommé à cause des bois qui servent d'ornement et d'embellissement aux maisons. *Camden* dans sa description de la Bretagne est parti de ces fausses notions pour dériver ridiculement *plessis* de *placere*, plaire, et non de *plexus*, part. de *plectere*, plier, entrelacer, qui a donné au fr. le

terme d'anatomic plexus, entrelacement de diverses branches de nerfs. (Voy. *Plessier*.)

**PLÉCHIE**, s. f. Haie vive formée avec des tiges ou des branches d'arbres entrelacées. Dans quelques parties du Morvan, les « pléchies » parsemées de hêtres séculaires que la cognée a forcé de couvrir dans tous les sens comme d'énormes serpents offrent au regard d'admirables monstruosité végétales. La forme pléchie n'est pas générale, on dit plessie ou plessée dans les env. et en Bourgogne. *Pleissa* se montre dès le XII<sup>e</sup> siècle dans la basse-latinité. Quelques textes du dialecte bourg. offrent le simple plesse ou plaisse qui subsiste dans le herrichon « plaix, plesse » :

Chacun doit un jour pour faire Plessez autour son château.

(Ch. B. II, p. 353.)

Béarn : « plex », haie. (Voy. *Pléchâ*.)

**PLÉIER**, v. a. Plier, ployer, fléchir, courber. Notre patois ne connaît pas la distinction des sens différents attribués aux verbes plier et ployer, distinction tout à fait arbitraire d'ailleurs puisque les deux verbes ont la même origine et ne sont autre chose que deux formes dialectales du même mot. Nous disons « pléier » un jonc et « pléier » du linge. On parlait de même au IX<sup>e</sup> siècle :

Por manatee, regiel ne priedement,  
Niule cose non la pouret omqui Pleier.

(Chant de sainte Eutalie.)

Berry : « pléier, pléjer » ; — Prov. « plec », pli ; « plegar », plier. Du l. *plicare*.

**PLÉÏON**, s. m. Pleyon, petite perche en général flexible dont on se sert entre autres usages pour conduire le bétail aux champs. Par extension, bâton, gourdin :

Un Playon de charrue... Le suppliant trouva que on avoit osté ung baston appellé Pleyon duquel on fait tourner le coultere de la charrue...

(Dec. *Plowshum*.)

(Voy. *Pléier*.)

**PLEMÂ**, s. m. Assemblage en bois qui réunit les deux roues d'une charrue.

**PLESSER**, v. a. Courber, ployer les tiges d'arbres pour clore les héritages. Plessier est la

forme officielle employée dans les actes de notaires. L'anc. langue a dit plaisser, plessier, pour ployer au propre et même au fig. :

Les .v. en fist contreval trebuicier  
Si roidement l'un sor l'autre Plaisier  
Que par les bras leur fist le sanc raier.

(*Aliscans*, v. 7688.)

L'erbe qui croist en la rivière  
Se Plesse, puis revient arrière.

(*RUTEBEUF*, *Vie sainte Elysnabel*.)

Vers dame Deu moult se Plessa  
De ses meffes se confessa.

(*Du PROVOST D'AQUILÉE*, v. 439.)

Maine : « piessie », clôture en épines ; « piesser », garnir une haie ; — Berry, Normandie : « plesse », branche rabattue ; « plessier », plier, entrelacer ; — Champ. « plessis », clos ; « plessier », plier, plisser. (Voy. *Plécher*.)

**PLEUE**, s. f. Pluie. Morv. n. « pieue : a pieu », il pleut. Le proverbe agricole dit que : « pleue d'avri et rousée d' mai vaillan pù qu' chairiot d' roué », c.-à-d. que pluie d'avril et rosée de mai valent mieux qu'un chariot de roi. En fr. le pie vert est appelé indifféremment pleupleu ou pluiploi.

Berry : « pleue » ; — Saint. « pleue, pieue » ; — Bourg. « pleue, pleuje » ; — Pic. « pleuve » ; — Jura : « pieuge, pieudza ».

Du l. *pluvia*. L'ital. *piova* = *pioggia* a le similaire « piove, pliove » dans les Vosges.

**PLEUMÂ**, s. m. Plumeau, balai de plumes.

Berry : « pleumas », plumeau fait d'une aile d'oie ou autre volatile ; — Maine, Norm. « plumas », plumeau ; — Poitou : « plumail », aile d'oie ou plumeau.

**PLEUME**, s. f. Plume à écrire ou autre. Se dit également en Bourg. Gui Barzéai apostrophe ainsi notre pauvre espèce humaine :

Toi, cheti rejeton d'Adam,  
Mire-toi, j'y consan,  
Dans té Pleume de pan.

(Noël 8.)

Berry, Flandre : « pleume », plume, écorce.

**PLEUMER**, v. a. Plumer, peler, arracher le

poil, épilucher. On « pleume » un poulet, une perdrix, un lièvre, comme une pomme de terre ou une poire. En vi. fr. plumer avait aussi un sens très étendu. On voit dans le *Roman de Renart* un chien aux prises avec un mouton :

As denx le prent, que pas ne faut,  
Li flocel en volent en haut  
De sa leïne bien l'a Plumé !  
(V. 23819.)

Il en est de même du poil d'un loup :

Claimé soi de Renart li rous  
Par qui il est si atornez  
Qu'il a toz les grenons Plumez.  
(V. 13506.)

Et du poil de l'homme :

A chascun une dent de la gueule sachier  
Et leïdement la barbe Plumer et roongnier.  
(*Gaufrey*, v. 10687.)

Dans quelques auteurs, un garçon plumet est un jeune homme à la barbe naissante. Guillaume Guiart dit plumer pour dévaster la terre, la piller :

La terre se baingne en fumée  
De touz costez l'ont si Plumée  
Qu'il n'est remès bien ne richèe.  
(V. 3088.)

Ailleurs il donne au feu le pouvoir de plumer les bois :

Li charbon vif les granz ais Plument ;  
Unes ardent et autres fument.  
(V. 9584.)

Berry, Bourg., Flandre : « pleumer », écorcer, plumer ; — Poitou : « piaumer », perdre son poil. (Voy. *Épleumer*.)

PLEUMEURE, s. f. Épluchure, pelure. Fr.-Comté : « plémure. »

PLEURE, v. n. Pleuvoir : « a vé pleure », il va pleuvoir. Morv. n. « pluire, pieure. » Au n.-o. « pleuvre. »

Cele nuit devant ot toné  
Et moult ot Pleu et venté.  
(*De l'Ermité qui s'enricre*.)

Berry : « pleure » ; — Bourg. « pleuvre » ; — wallon : « ploure » ; — Prov. « plooure. »

Dérivé régulièrement du l. *pluere* avec la prononc. ordin. de l'u en eu. L'accent se déplace comme dans le fr. pleuvoir. (Voy. *Pleue*.)

PLEUSEURE, s. f. Présure, liqueur dont on se sert pour faire cailler le lait. Berry « pruc » ; — Pic. « prule » ; — Suisse rom. « pré, pri. »

PLEUTRE, s. m. Grognon, maussade, d'humeur difficile. S'emploie surtout en parlant d'un enfant désagréable, qui se plaint à tort et à travers. En wallon, « pleuti » signifie faire la grimace, mais le mot paraît se rattacher à « pleu » = pli. En Champ. « plantre » ou « pleutre » se dit pour avare, grossier, maladroit. Le poitevin « plastre » est usité pour flatteur comme dans le wallon « pleutt. » La signifie. en fr. est lâche, poltron. comme dans le suisse rom. « pleutre. »

PLEUVU, part. pass. du verbe pleuvoir. Plu : « a n'é pâ pleuvu ojedeu », il n'a pas plu aujourd'hui.

PLIEIN, EINE, adj. Plein, pleine.

PLIEURS, s. m. plur. Pleurs, larmes, gémissements.

PLIEUTE, s. f. Billot sur lequel les sabotiers préparent le bois. Morv. n.

PLISSES, s. f. Petites semelles en paille que l'on met dans les sabots pour se préserver de l'humidité.

PLONGEON, s. m. Tas de foin qu'on forme le soir pour en favoriser la dessiccation. Chez nous, le « plongeon » est au foin ce qu'est la « moyette » aux céréales. Du reste « moyette », dimin. du vi. fr. moie, monceau, encore usité en Flandre, exprime l'état général des récoltes mises en meules pour sécher. Dans quelques provinces, en Champagne notamment, les « plongeurs » sont exactement des « moyettes », c.-à-d. des gerbes réunies en petits tas. Ph. Desportes, dans ses *Bergeries*. dit de lui-même, - Discours iv - :

..... J'aide à serrer la gerbe  
A faire des Plongeurs et les bien entasser  
De crainte que le vent les fasse renverser.

Ménage remarque que le l. *mergites*, gerbes. répond à « plongeurs » tiré de *mergere*, plonger. *Mergus*, dans Horace, = plongeon, oiseau. En ital. *mergo*, plongeon et provin courbé en arc. Aux



env. de Valenciennes nos « plongeons » sont appelés « buriaux » par assimilation avec un amas de bourre. (Voy. *Bouillot.*)

**PLOT**, s. m. Bloc de bois détaché d'un arbre et qu'on emploie à divers usages, billot :

S'étant ajusté sur le Plot de Thou reçut un coup sur l'os de la tête qui ne fit que l'écorcher.

(LITTRÉ, *Dict. Mém. de Montrésor*, II, p. 257.)

— Bois-des-Plots, nom de loc. c<sup>ne</sup> de Brinon ; — les Plotins, c<sup>ne</sup> de la Celle-sur-Loire.

Forez, Lyonnais : « plot », billot, escabeau ; « plotá, déplóta », mettre ou ôter les « plots » sur la table d'un pressoir ; — Fr.-Comté : « éploton », madrier ; — Berry : « plot », billot de bois, chantier dans une cave. En anglais *plot* désigne un morceau détaché, une pièce, un fragment. Ducange traduit le bas l. *ploda* par le l. *asser*, solive. (Voy. *Piot.*)

**PLOTE**, s. f. Bloc de bois, ordinairement de hêtre, dont on se sert dans les villes voisines pour hacher les herbes ou les viandes.

— La Plotte-d'en-Haut, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Colmery.

**P'NEU, EUSE**, adj. Penaud, qui a de la tristesse, de l'inquiétude, de la mortification. C'est le sens le plus ancien et non celui de confus, honteux, interdit, qui est venu plus tard avec la forme penaud. Notre mot équivaut au part. fr. peiné, celui qui a de la peine. D'ailleurs on a dit peineu, cuse, pour chagriné, triste :

..... Ilz sont plus l'esneux  
Que s'on leur donnoit à tous deux  
Par les joues d'une vessye.

(*Th. fr.* II, p. 242.)

La semaine sainte s'appelait la semaine peineuse ou penneuse :

En la semaine Peineuse de Pasques.

(*Libre des Métiers*, 229.)

Dans Joinville, penance = pénitence :

Poons veoir es Sarrazins et es bougres parfaiz qui ont molt de grans Penances, et riens ne lour vaut...

(*Credo de JOINVILLE.*)

Peineux, penaud et « p'neu » sont probablement dentiques. Ital. *penoso*, chagrinant ; *settimana enosa*, semaine sainte.

**PÔCHENER**, v. a. Bouchonner un animal avec un « pôchon » ou poignée de paille. Le cavalier « pôchonne » son cheval ; le bouvier « pôchonne » ses bœufs lorsqu'ils sont couverts de sueur. Précédé du préfixe *c* le mot signifie battre, rosser. La menace d'« épôchener » un adversaire est le prélude d'un coup de main. (Voy. *Peucener, Répeucener, Pocher.*)

**POCHER**, v. a. Battre, frapper. En fr. *pocher*, dit le *Dict. de la langue fr.*, c'est faire une meurtrissure suivie d'enflure. Chez nous et ailleurs le mot a une signific. plus générale. N'est-ce pas à cette acception étendue du verbe qu'il convient de rattacher les œufs et les yeux *pochés* ? Dans les deux cas il s'agit d'un coup appliqué soit pour casser, soit pour meurtrir. L'idée de tache noire que nous présente la partie du corps qui a été pochée se montre peut-être dans le mot du Luxembourg « pochade » pour tache d'encre. L'étymologie tirée de poche, sac, est vraiment trop subtile.

— Pocher (se), v. réfl. Se battre, se donner des coups de poing. Les écoliers « se pochent » volontiers pour prendre de l'exercice. Dans une école voisine, l'un de ces jeunes héros, l'Achille de la bande, avait reçu l'expressif surnom de Pochot parce qu'il battait tous ses camarades moins hardis ou moins vigoureux. Ce n'est sans doute pas pour ce même motif qu'aux env. de Valenciennes les empiriques des campagnes sont appelés « paucheux, pocheux. » La qualific. provient sans doute de « pauche, poche » = ponce, parce que le rebouteur, renoueur ou r'habilleur fait grand usage du ponce dans ses opérations de massage. Il y a eu à Lille jusqu'en 1742 un « pauteur » juré qui était salarié par la ville.

L'anc. langue disait aussi *pocher* pour battre, pousser. D'un autre côté le picard « *pocher* » est identique à « *peucher* », presser avec le ponce, frotter, tâter. Le rouchi offre la série complète « *poche* » = ponce, « *pocher* » = presser fortement sous le ponce, « *pochener* » ou « *pochiner* » = toucher quelqu'un comme on le fait en frottant ou en chatouillant. L'anglais *thumb*, ponce, est bien rapproché de *thump*, coup de poing, et de *to thump*, frapper. (Voy. *Peucener, Pôchon.*)

**PÔCHETER**, v. a. Mettre en poche ou en sac.

« Pôcheter » son pain c'est pour les petits bergers emporter le morceau de pain de seigle qui sert au repas du milieu du jour. Dans une vieille chanson, Piarot recommande à Piarote d'apporter son pain « pôcheté » en lui promettant une part de son gâteau, un de ces flans aux « truffes » ou au riz qui étoufferaient un loup s'il ne le dévorait pas à côté de la fontaine :

Aipoute ton pain frô  
 Mai mie, lère et lère, lolère lère et lô,  
 Au d'ssô de Pintiô.  
 I t'y feré tâter  
 Du mitan de mon gâtaïu  
 Que te trouëz secré  
 Mâ secré coum' a fô.

Apporte ton pain frais, ma mie, ton pain frais.  
 Je te ferai goûter du milieu de mon gâteau, que tu trouveras sucré, mais sucré comme il faut.

**PÔCHETON**, s. m. Petite poche, petit sac. Poitou : « pochon. » Dans ce patois un autre dimin. « poqueton » désigne un objet qui peut aisément se mettre dans la poche.

**PÔCHON**, s. m. Poignée de paille ou de foin, d'étoupes, de chiffons, etc. Le « pôchon » de paille sert à bouchonner, à étriller un cheval ou un bœuf. Avec un « pôchon » d'étoupes ou de vieux linge on bouche un trou, on calfeutre une fenêtre dont la vitre est brisée, on tamponne une ouverture quelconque.

Le mot semble être un augment. de « poche » = pouce dans quelques patois du Nord, le rouchi notamment. L'anc. langue a dit pauc, pauch pour pouce :

La jointure qui est en mi le Pauch... La veine ki est entre le Pauc et l'autre doit...

(LITTÉRÉ. *Dict. Pouce.*)

De pouce exprimant une petite quantité. Comp. avec l'anglais *thumbband*, liasse de paille.

**POFOULER**, v. a. Fouler, écraser avec le pied, marcher sur... en appuyant, en pesant. Le bétail « pofoule » l'herbe sur son passage ; le marais a été « pofoulé » par les sangliers.

De po pour pe = pied et fouler. La dér. du grec ποῦς a donné au fr. plusieurs mots peu anciens, entre autres podagre, podologie, etc., mais le changement de l'e en o familier à notre patois

suffit peut-être à expliquer le préfixe po = pe. Cependant en Poitou « potte » = patte, en Forez « potâ » = pétrir.

**POHIER**, s. m. Ce terme n'est usité que dans la locution : « enlever le pohier », laquelle répond à mettre la clef sous la porte, c.-à-d. faire faillite ou banqueroute. « Pohier » est peut-être la forme loc. de palier avec changement de l'a ou plutôt de l'e en o, car le vi. fr. écrivait paillier le mot que nous pourrions peiller. (Voy. *Peille*.)

**POICHE**, s. f. Poche, grande cuiller de forme arrondie avec laquelle on verse le bouillon dans les écuelles. Morv. n. « poiche. » En vi. fr. poiche, poichon et poçon, posson :

Ung peu de frommage de Brie  
 Et plain Poichon de vin d'Ausoire.  
 (*Triomphe des Carmes*, v. 135.)

Bien se deit délivrer de li (le serpent)  
 N'aura doute de sun meffet ;  
 Le Poçon li port plain de let  
 Puis l'a assis à terre jus...

(MARIE DE FRANCE, II, p. 269.)

Dans Cotgrave : posson, the quarter of a chopine.

— Poiche-môle, loc. Pêle-mêle. (Voy. *Môler*.)

**POINGN'**, s. m. Poing, la main fermée. Le Morv. n. articule « poingn' » comme « paingn' vingn' », avec un son nasal très accentué. Ce même son se retrouvait probablement dans le vi. fr. puign, puingn :

Dunez-mei l'arc que vus tenez al Puign...  
 En lur Puignz destres unt lur trenchanz espiez.  
 (*Chanson de Roland*, v. 767, 3866.)

A son col pent .i. fort escu listé  
 Et en son Puingn .i. fort espuel quarré.

(*Huon de B.* v. 7985.)

Le terme populaire poigne, force du poignet, est peut-être un souvenir de cette prononciation. Quelques dialectes du Nord disent encore « pogne » et « poigne » pour poing et poignet ; « pogne, pougne », en Berry ; « pougne » à Genève ; « pougna » dans le Jura. (Voy. *Époigne*.)

**POINGNE**, s. f. Peine, fatigue, travail, effort, lutte. Quand le paysan vous dit tristement : « i n'é ran, ran, qu' mai poure poingn' », cela veut

dire qu'il ne possède rien que ses deux bras pour travailler.

— « Ai prou poigne », loc. à grand'peine.

Vi. fr. poine, poigne, poingne, pour peine, travail, punition :

Si nos avons les bien recéuz, por kai ne sosterriens nos assi la Poine.

(*Serm. S. B. p. 561.*)

Y faire telles ou telles que bon leur semble de convenances et de les tenir telles Poingnes comme bon leur semble.

(*Ch. B. II, p. 439.*)

Li maîtres pert sa Poine toute  
Quant li disciples qu'il a oy escoute  
Ne met s'entente au retenir.

(*R. de la R. v. 2062.*)

Tel joie a des nouvelles qu'il a oy conter  
Qu'à Poine peut de joie au roy un mot sonner.

(*Berte, p. 181.*)

Encor n'est pas digne la Poingne  
Que n'uns hom puisse soutenir.

(*RUTEBEUF, I, p. 129.*)

— Peine, chagrin, inquiétude :

Adrian, empereur romain, estant en doute et Poine de sçavoir quelle opinion de luy avoit Trajan.

(*Pantagruel, III, ch. 2.*)

Le palois bourg, nous offre une variante non mouillée et sans nasalité ; il prononce « pone » :

Vo me faite bé de l'honneur,  
Et vo prené bé de lai Poine.

(*LA MONNAYE, NOËL VII.*)

Du grec *πῶνι* par le l. *pæna*.

**POINGNER**, v. n. Peiner, avoir de la peine, de la fatigue, travailler avec effort, souffrir : « i poingne tó mon só en pourtan ç'lai », je fatigue tout mon soul en portant cela :

Jonas propheta habebat mult laboret e mult Penet a cel populum.

(*Fragment de Valenciennes.*)

Toutes fames sers et honore,  
D'es servir Poine et labore.

(*R. de la R. v. 2126.*)

Les bras de la contesse li anges sostenoit  
Et son fais, si que point la dame ne Penoit.

(*Girart de Rossillon, v. 7573.*)

— Poingner (se), v. réfl. Se donner de la peine, de la fatigue, se surcharger.

Dialaue est certes et bien mostret tuit cil ki ceu

font, c'est qui se Poinent de pervertir les Saintes Escriptions, k'il sunt de la partie del diaule.

(*Serm. S. B. p. 573.*)

Sage e apris de la besoigne  
Come celui qui mult s'en Poigne.

(*BENOIT, v. 6220.*)

Del ost à son poeir s'esloigne :

C'est or la riens (chose) dunt plus se Poigne.

(*Id. v. 19651.*)

Dans l'anc. langue poigner avait aussi le sens de lutter, combattre, guerroyer, avec l'idée sous-entendue de faire un effort :

Je vos commant à toz ke vous Poigniés rencontre les anemis Jhesu-Crist.

(*VILLE-HARDOUIN, p. 326.*)

Le mot dans cette acception dérive-t-il de *pu-gnare*, combattre, ou d'un verbe de basse-latinité *penare* qui existe en italien ? Le *Fragment de Valenciennes* autorise peut-être la seconde hypothèse.

**POINGNIE**, s. f. Poignée, ce qu'on peut tenir dans sa main :

Icellui varlet en baillant à son maistre laditte tieule quatre et quatre que l'en appelle Poingnies... Iceulx Gontault et Pomaret prendrent noise ensemble... pour raison d'une Poignée de blé.

(*Duc. Poigneia.*)

(*Voy. Poingn', Époigne.*)

**POINTE (ÉTE EN)**, loc. Être debout : « chardez-vó, vó s'rez chi bin qu'en pointe », asseyez-vous, vous serez aussi bien que debout. Morv. n. Le vi. fr. employait la locution sur-bout pour exprimer la même idée. (*Duc. à Super.*) Le fr. debout est pour de bout ou sur bout.

**POIRÉ**, s. m. Poirier. Morv. n. « poihé » par la chute de l'r.

**POIRU**, adj. Peureux, poltron. Le mot équivalait probablement à « poirou » ou « pouérou. » Morvan n.

**POLAIS**, s. m. Arbre dont on a enlevé l'écorce, qui est pelé.

**POLER**, v. a. Peler, enlever l'écorce d'un arbre. Ne s'emploie guère que dans cette acception. On dit « pleumer » = plumer pour ôter la peau, le

poil ou la plume. En vi. fr. poiler signifiait à la fois arracher le poil et la peau ou au fig. piller :

La vile Poilent com escoree.

(MOUSKES, v. 18393.)

Ce dernier sens appuie l'étym. qui dérive piller du l. *pilare*, ôter le poil. Du l. *pellis*, peau.

**POLER, ÉPOLER**, v. a. Épiler, ôter le poil. Se dit principalement en parlant des animaux. S'emploie passivement : un bœuf « polé », c.-à-d. qui a perdu son poil.

— Le Mont-P'olé, nom de loc., e<sup>ne</sup> de Saint-Léger (Yonne).

Pic. « épouillier » ; — bas l. *pellare*, ôter le poil. Du l. *pilus*, poil. (Voy. *Dépoler*.)

**POLLE**, s. f. Pelle. La première syllabe était longue en Bourgogne :

Chacun doit... un jour pour curer les biez de ses molins de Paule et de fessoir.

(Ch. B. II, p. 353.)

De là la locution « paule-maule » = pêle-mêle, réunissant pelle et mêler. Fr.-Comté : « paulot », pelle ; — Forez : « paula, pauleta. » (Voy. *Môler*.)

**POLLER**, v. a. Pelleter, se servir de la pelle. En Fr.-Comté (Fourgs), « paulai » se dit pour pelletter et pour retourner longtemps un malade dans son lit. (Voy. *Paller*.)

**POLLETÉE**, s. f. Pellée, pellerée, pelletée, le contenu d'une pelle.

**POLLETER**, v. a. Pelleter. Se dit de tous les travaux qui s'exécutent avec la pelle ; « polleter » l'argile, le sable, la terre, le grain, les pommes de terre, etc. Le sens, dans le *Dict. de la langue française*, est restreint à l'action de remuer le grain. Vi. fr. paleter :

Et cil chascun jour Paletèrent

Qui, pour les quarriaus qu'il getoient,

Outre le fossé se metoient.

(GUILLE, GEIART, v. 8971.)

**POLOTTE**, s. f. Petite pelle. Dimin. de polle = pelle.

Champ. « palette, palon », pelle en bois ; — Picardie : « palot, palette » ; — Norm. « palette » ; — rouchi : « palot, paloter, palotage » ; — Flandre : « palce, palot. » (Voy. *Palette*.)

**POMÂCHE**, s. f. Mâche, doucette, salade d'hiver. Le proverbe bourg. dit que : après la responce, il faut manger de la pomâche, c.-à-d. qu'après avoir répondu pour autrui on est quelquef. exposé à mourir de faim soi-même.

**PONAIIS**, s. m. Linge usé, guenille, mauvais chiffon.

— Se dit quelquefois des nuées chargées de pluie qui apparaissent et passent rapidement en temps d'orage. Dans la dernière acception au moins le mot se rattacherait-il au l. *ponere*, comme le fr. ponant et l'ital. *ponente*, qui désignent l'occident, le couchant ? Chez nous, le vent d'ouest est le vent de la pluie.

**PONEAU**, s. m. Sobriquet s'appliquant à un homme qui va lever les œufs dans une gelinière, qui s'occupe comme une femme des choses du ménage. Cet homme-là est nommé « cocconette » en Normandie. Poneau signifie à la lettre pondre. La dériv. du l. *ponere*, poser et pondre, se montre dans le subst. poitevin « poneau », grand vase muni d'anses, et dans « ponne », mesure agraire qui répond à « pose », usité à Genève et dans le Jura. (Voy. *Pounou*, *Poser*.)

**PONER, POUNER**, v. a. Pondre. On prononce aussi « ponner » : nos poules viennent de « ponner. » Au part. passé « ponu » ou « pounu. » Une poule qui fait beaucoup d'œufs est une bonne « ponneuse » ou « pouneuse. »

Pinte parla qui plus savoit

Cele qui les gros oes Pannoit.

(Renart, v. 1331.)

Rogier de Queiefdeville tient un bordage.... et en rent vj deniers.... et une geline Ponnante à karesme pènant.

(L. DELISLE, *Classes agric. en Normandie*.)

Dans quelques parties de la Normandie, « ponner » signifie mettre bas en parlant d'une jument. d'une ânesse, etc. L'anc. langue a employé la forme ponner pour poser :

Erré a tant par le pais

Sci Reponant cum hom fuitis.

(BENOIT, v. 27014.)

Avarice en sa main tenoit

Une borse qu'el Reponnoit.

(R. de la R., v. 228.)

Cil oiseaus en icel tens Pont  
E ses ues ou sablon Repont.

(*Le Bestiaire de Gervaise*, v. 960.)

En fr. ponant ou occident, c.-à-d. le lieu où le soleil se pose, se couche.

Berry : « poner, pouner », pondre ; « s'apouner », se mettre à pondre ; — Poitou : « pougner », pondre ; « pounoire », passage de l'œuf ; — Prov. « despouner », cesser de pondre. En Norm. une poule « éponnée » est une poule épuisée à force de pondre. Le Forez dit « ponâ » pour apporter, déposer. A ce sens se rattache probablement le mot « ponne, ponon », qui en Saintonge désigne le cuvier où l'on dépose la lessive. Ce qui autorise à le supposer, c'est que le même mot en Poitou s'applique à la fois à un cuvier et à une de ces larges touffes de genêt que nous appelons dans notre patois « courosse » = couveuse. Dans la région, « ponnette » se dit pour une raison semblable d'un vase où l'on fait crêmer le lait. En Champ. « poncée » signifie dépôt et cachette. Du l. *ponere*, poser et pondre. Poner est donc la véritable forme étymol. qui répond à l'esp. *poner*, poser et pondre. (Voy. *Poneau*, *Ponu*, *Pounou*.)

**PONEUSE, POUNEUSE**, s. f. Pondeuse, femelle qui pond des œufs.

**PONME**, s. f. Pomme. (Voy. *Poume*.)

**PONMÉ**, s. m. Pommier.

**PONMOTTE**, s. f. Petite pomme sauvage. En fr. le dimin. *pommette* ne s'emploie que par assimilation et ne désigne pas une petite pomme, sauvage ou non. Dans la Suisse rom. « *poumetta* » se dit du fruit de l'aubépine. Champ. « *pommelette de bois* », pomme sauvage. (Voy. *Blosson*.)  
— Petite plaque de fer rectangulaire qui se pose sur le versoir de la charrue.

**PONSE**, s. f. Ponte, action de pondre les œufs.

**PONU**, part. pass. du verbe « poner ». Pondu. En Champ. « *ponu* » posé, pondu. Dans Palsgr. Ceste geline caquette fort, ayt-elle Ponneu ung œuf, peneés-vous ?

(P. 473.)

Ces beaux oiseaus icy une fois avolés retournerent-ils jamais plus au monde où ils furent Ponnus ?

(*Pantagruel*, v, ch. 4.)

Messeigneurs, vey l'œuf d'un moine  
Qui fut Ponnu en Barbarie,  
Qui est plain quand la lune est plaine  
Et tary quand elle est tarye.

(*Th. fr.* II, p. 56.)

(Voy. *Poneau*, *Poner*, *Poser*.)

**PŌOIR**, s. m. Pouvoir, force, crédit. *Indicatif prés.* i peu, teu peu, a peu ; i pouïon, vô pouïé, a pouïan.

Por petit Poons estre racordeit à lui... Povre sommes et petit Poons doneir.... Por cel petit mîsmes Poons estre racordeit.... Li mundes ne Pooit Deu conostre en sa sapience....

(*Serm. S. B.* p. 549, 550.)

Li prevoz de Chastillon n'aura droit ne Pooir an aus.... Porce que il nos hont doné Pooir de coignitre et de prononcier l'emande.

(*Ch. B. I*, p. 330.)

Je sui cil qui poi crien et tote  
Ton Pooir et ta force tote.

(*Renart*, v. 16700.)

Tuit s'apareillent liément,  
Chascuns hons celon son Pooir.

(*Dolopathos*, v. 2880.)

**POR**, s. m. Porc, cochon : un por, des pors. La *Chanson de Roland* écrit por au sing. et porc au pluriel :

N'en mangerunt ne lu, ne Por, ne chien...

E Porc, e chien le mordent et defulent.

(V. 1751, 2391.)

Dans le premier vers, suivant M. Léon Gautier, por est pour sanglier ; dans le second, porc est pour cochon. L'anc. langue, afin d'établir la distinction entre les sangliers et les porcs, accolait fréquemment au nom commun l'épithète sauvage ou privé. La confusion dans les écrivains du M. A. est d'autant plus facile, que les pores privés ou cochons pâturaient dans les forêts comme les pores sauvages ou sangliers. (Voyez *Haibillé de soie*.)

**POR**, prép. Pour : « ç'nô pâ por-z-eules », ce n'est pas pour elles.

Diex créa toutes choses Por valoir non Por nuire.

(*Test. de J. de M.* v. 1549.)

Tormens y a Por papes, Por roys, Por chevaliers,  
Por faus lays, Por faus clers et Por faus réguliers,  
Por faus religieus et Por faus séculiers,  
Tormens y a communs, propres et singuliers.

(*Ib.* v. 4962.)



**PORCER**, v. a. Percer, faire un trou avec un instrument, ouvrir un passage. Bourg. « parcer. »

Diez voit dans percer une contraction de per-tuisier. Pourquoi pas du l. *perseindere*, qui a un sens assez rapproché ? Percer en vi. fr., comme *lo pierce* en anglais. signifie proprement faire une ouverture. Une percée dans les bois est aussi bien une déchirure qu'une percure.

**PORÇOU**, s. m. Perçoir, instrument qui perce.

**PORDECHU**, adv. et subst. Par-dessus. (Voyez *Chu*.)

**PORDILAI, POURDILAI**, adv. de lieu. Par là, par là-bas. (Voy. *Ilai*.)

**PORIOT**, s. m. Césier, jabot : « eun poriot d'oué. » Les poules ont souvent le « poriot gravelou », c.-à-d. le jabot graveloux, parce qu'elles avalent des gravelles ou grains de sable. Le vi. fr. donnait le nom de porion à l'excroissance ou verrue qui est appelée porreau ou poireau :

Quiconque frote un Porion la veille de saint Jehan de la fueille d'un schus (sureau), le Porion seichera... De frotter le Porion du lait d'une fueille de pissenlit, il en sèche plus tôt..

(Évang. des Quenouilles, 40.)

En Picardie « porion » se dit à la fois d'une verrue et du légume, comme dans l'anc. langue :

Gasteaus sachierent et pain bis,  
Aus, Porions, sel et frommage.

(Rom. et past., p. 330.)

Dans le fr. moderne, porion désigne la narcissée des bois. En Berry le « porreau de chien » est l'asphodèle blanc. Est-ce à une assimilation du même genre qu'il convient de rattacher notre mot ? L'alem. *kropf* se dit en général d'une protubérance, d'une enflure et aussi d'un jabot, de la poche des oiseaux, d'un goitre, des écrouelles. Le pigeon grosse-gorge est appelé *kropfer*. Comp. avec l'esp. *porra*, massue, bâton noueux, renflé dans la base, et au fig. orgueil, ostentation. (Voy. *Bôbance*.) Le dimin. *porrilla* s'applique à une espèce de marteau à grosse tête et à une tumeur ou poireau des animaux. *Porrino* = jeune poireau, légume ; ital. *porro*, poireau, plante potagère et verrue, excroissance tuberculeuse.

**PORLAI, POURLAI**, adv. de lieu. Par là : « al ô porlai », il est par là, quelque part, aux environs.

**PORON**, s. m. Grosse pierre, roche en général de forme arrondie : ce champ est rempli de « porons. » On trouve en divers lieux de ces « porons » granitiques qu'on croirait polis par l'action des caux.

Au Porron, sor lou pin, est descenduz a pié.  
(*Floovant*, v. 2419.)

Poron est un augmentatif de père, forme de pierre, avec le changement ordinaire de l'e en o. Cette forme existe dans le poitevin « père », carrière ; « périer », empierrier. Dans la Suisse rom. « pera », pierre, dans le rom. prov. *peira*, dans le bas l. *pera* et dans le fr. Père (Saint-Père, église près de Vézelay), Perrette, noms propres dans perré, perrière, perron, etc. Les voies romaines portent encore souvent le nom de chemins perrés. Les lapidaires sont appelés perriers sur le *Rôle de la Taille de Paris en 1292*. D'un autre côté, dans Ville-Hardouin et Joinville, le nom propre Pierre se modifie souvent en Peron, Perron.

A l'origine, perron ne signifiait pas autre chose que grosse pierre, comme on le voit clairement dans un passage du roman de Gérard de Nevers :

Comme il alloit ung jour chevauchant parmy une grande lande, il choisit (vit) de loing un grand arbre dessous lequel avoit un moult grant Perron ou dessus estoit couché ung chevalier...

(LITTRÉ, *Dict. Perron*.)

Dans les vers suivants de *Doon de Maïence*, - v. 2733 - :

Se vous avoie mort, tost vous aray fondu,  
Par dedens l'eye, au col .i. grant Perron pendu.

Et dans ce passage du roman de *la Charrète* :

Vient errant vers une fontaine.  
La fontaine errt enz en .i. pré  
Et savoit .i. Perron delez.  
Sur le Perron.....

(*Romart*, p. 468.)

— Perron (le), nom de loc., c<sup>o</sup> de Thaix.

L'onomastique rurale fournit les formes Paron, Perron, Poron. Dans le Maine on donne le nom de « perrons » à de gros blocs druidiques, erratiques ou autres.

Ital. *petrone*, bloc de pierre ; — bas l. *petronus*, amas de pierres, du l. *petra*. (Voy. *Pétrá*.)

**PORQUI, POURQUI**, adv. de lieu. Par ici : « al ó porqui », il est par ici, ici près.

**PORT**, s. m. On nomme port dans le pays un emplacement choisi à la proximité d'une rivière ou d'un ruisseau pour y déposer, y empiler et ensuite y mettre à l'eau le bois de moule que le flottage conduit à Paris. L'anc. langue donnait le même nom à un lavoir :

Bref c'est ung Port quant on y bue,  
On n'y entend que le batoir.

(COQUILLART, *le Blason*.)

(Voy. *Flottage*.)

**PORTAU**, s. m. Portail, saillie d'un toit en avant d'une grange pour abriter les chariots. Vi. fr. portal :

De tromperie s'est le Portal et l'uis.

(*Œuvres du roi René*, II, p. 130.)

**PÔSÉE**, s. f. Moment du repos, de l'arrêt : la « posée » du solcil, du jour, le soir ; la « posée » de la nuit, le matin. Peut-être faudrait-il écrire *pausée*. Dans l'anc. langue cependant on écrivait confusément *pause* et *pose*. Tandis que les inscriptions en bas-latin portent *pausare* pour *reposer* : *Hic pausat in pace*, le rom. prov. disait *impausar* pour mettre un impôt. En Norm. une « pose » = un instant :

Je la regarday une Pose,  
Elle estoyt blanche comme let.

(*Chansons normandes*, xxxiv.)

Du l. *pausa*, cessation, arrêt, repos. Le bas l. et l'ital. *pausare* est identique au l. *pausare*, cesser, s'arrêter.

**POSER**, v. a. Déposer, mettre à bas : il a « posé » ses habits, ses sabots et s'est jeté à l'eau :

Les Morvandiaux sont bons soldats. Conscrits ils quittent leurs chères montagnes avec regret, mais à peine ont-ils Posé leurs sabots et endossé l'habit militaire ils se montrent alertes, bons marcheurs, durs à la fatigue, etc.

(DUPIN, *le Morvan*, p. 24.)

Le mot s'emploie au fig. avec la même signification. Il a « posé » sa crainte, sa timidité, pour il a cessé de craindre, etc.

De *positus*, supin du l. *ponere*, qui a donné directement le verbe « ponâ », déposer, au Forez,

« pona, pouna », à la Suisse romande. (Voy. *Ponneau*, *Poner*, *Pouser*.)

**POSSULER**, v. a. Trouer, faire des trous. Possuler représente persuler par le changement de l'e en o. (Voy. *Porcer*, *Peursulé*.)

**POT**, s. m. Vase en général.

Le Pot, vaste marmite de fer ou de bronze, était le meuble capital du ménage ; il avait son nom comme un chrétien ; celui que nous possédons se nomme Gros-Jean.

(CHARLEUF, *St-Honoré-les-Bains*, p. 268.)

Les communautés nivernaises et morvandelles possédaient une marmite ou Pot qu'elles se transmettaient religieusement de génération en génération comme un souvenir et un symbole, souvenir de leur durée, symbole de leur union.

(DUPIN, *le Morvan*, p. 98.)

Tous les communs, dit M. Dupin, vivaient au même pain, pot et sel. C'était la loi de leur association. Quand la grosse communauté des Jault se sépara (en 1847) elle se composait de quarante membres dont sept chefs de famille. Le dernier maître, Claude Le Jault, premier du nom, comme le pontife d'un culte aboli, emporta chez lui la vénérable épave du naufrage, le grand Pot. La sentence arbitrale qui régla la liquidation est un document vraiment curieux. Cette communauté des Jault, suivant le calcul du célèbre jurisconsulte qui en a si bien esquisse l'histoire, consommait 130 livres de pain par jour. Un article du règlement d'association obligeait tous les hommes à manger à la même table. Les femmes et les enfants prenaient leurs repas à part mais leur nourriture était la même. C'était encore le grand Pot qui pourvoyait à tout. Cette étonnante société a vécu de cinq à six siècles, son origine se perdant dans le passé le plus reculé du régime féodal. Il est permis de dire sérieusement que jamais famille humaine n'a été mieux en mesure de mettre à l'épreuve l'exactitude de l'anc. proverbe : Dans les vieux pots les bonnes soupes.

Les mornagnards du Forez donnent le nom d'archipot à un mets servi seulement aux noces et aux grands festins. Quand les convives voient arriver l'Archipot le régal est complet, il y a bombe. Remarquons que le pot-au-feu, chose et terme, figure dans les plus anciens monuments. On voit dans *le livre des Rois*, - p. 360, - le

prophète Élysée commander de mettre le pot-au-feu :

Li prophètes cumandat à un de ses servanz que il méist un grandeime Pot al feu...

Mettre hors de pain et de pot était une des formules usitées dans les anc. Coutumes :

Li peres et le mere... poent metre lor enfans à le mesure qu'il vienent en aage hors de lor main et hors de lor pain et de lor Pot...

(BEAUMANOIR. I. p. 313.)

On se servait en Bourg. de la loc. de pot en pot pour de feu en feu, de maison en maison :

Et ayant visité le village de l'ot en Pot, avons recogneu qu'il y a environ 20 maisons, la plupart ruinées et inhabitées.

(Le Bailliage de Dijon, p. 153.)

Même formule dans la *Visite des feux* du bailliage d'Autun :

En suite de la visitte que nous avons faicte de Pot en Pot en toutes les maisons dudict Sainct-Julien..... Nous sommes acheminez, de Pot en Pot, par toutes les maisons desdicts habitans... Ce qui nous a paru véritable en visitant de Pot en Pot toutes les maisons.....

(Mém. de la Soc. Éduenne, V. p. 328, 341, 374.)

— Le Pot, nom de localité dans le canton de Fours.

Du l. *potus*, boisson, par métonymie, suivant la plupart des étymologistes. Scheler n'admet pas cette dérivation.

**PÔTAR**, s. m. Sarbacane en bois de sureau dont la moelle est enlevée et au moyen de laquelle les enfants lancent de petites boules de chanvre. Morv. n. « pôtá. » Rabelais fait allusion à un instrument de cette espèce :

Et faisoit un grand son comme quand les petitz garçons tirent d'un canon de sulz.

(Pantagruel, II, 19.)

Norm. « éliangouore, clifoire, cannepièrre, pe-tonnière » ; — Anjou : « canne pétoire » ; — rouchi : « pête », étincelle ; — Norm. « pétoche », mauvaise chandelle qui pétille ; « pétrelle », étincelle. — Du l. *pedere*, comme pétard. (Voyez *Pôteralle*.)

**POTÉE**, s. f. Ce qui est contenu dans un pot, un plein pot : Réveillé comme une potée de souris est un dicton populaire et connu à peu près partout :

Elle pouvait traire de ses mamelles quatorze cens deux pipes neuf Potées de laict pour chascune foy. (Gargantua, I, 7.)

Un critique a prétendu que le mot potée devait être remplacé par celui de portée dans le passage où M<sup>me</sup> de Sévigné, - V, p. 302, - dit en parlant de M. de Guitaut :

Le voyant éveillé comme une Potée de souris, je lui disais : mon pauvre Monsieur, etc.

Mais l'unanimité et l'ubiquité du dicton sous la forme traditionnelle détruit la valeur des objections. Quant à la vivacité particulière au peuple *souriquois* elle était bien établie, puisque la langue comique avait fait un verbe éra<sup>ter</sup> = éveiller. L'auteur de la comédie d'*Alison* dit en parlant de jeunes filles :

Elles ont le teint vif et l'œil bien Eraté.

(Th. fr. VIII, p. 437.)

**PÔTEILLEMENT**, s. m. Pétillement.

**PÔTEILLER**, v. n. Pétiller.

**PÔTEILLIS, PÔTEILLON**, s. m. Grand bruit, vacarme. (Voy. *Pôtin*)

**PÔTERAIS**, s. m. pl. Gesse à graines sphériques qui croît dans les seigles. Ces graines sont ainsi nommées, parce que les gousses, lorsqu'elles sont mûres, éclatent au soleil avec une sorte de pétillement. On les emploie dans un mélange avec l'avoine pour la nourriture des pores. De pôtér = pêter.

**PÔTERALLE**, s. f. Canonnière, jouet d'enfant avec lequel on lance des boules de chanvre. (Voy. *Pôtar*.)

**POTET**, s. m. Encrier. Dimin. de pot ; petit pot qui renferme de l'encre dans les campagnes. Le « potet » est le pot à l'eau en Poitou.

Item, deux grans Potetz de voirre cristalin en fa<sup>çon</sup> d'éguières.

(Comptes du roi René, p. 402.)

Jura : « potet, poutot », encrier ; — Fourgs : « poutet », pot, creux, cavité.

**PÔTIN**, s. m. Bruit, tapage. On a fait un « pôtin » du diable dans cette auberge. (Voyez *Pôteillis*.)

**POTRON-MINETTE**, loc. De grand matin. Se lever à « potron-minette », c'est se lever à la pointe du jour. Pour exprimer la même idée, d'autres patois se servent de plusieurs loc. analogues : se lever dès le « patron » ou à « petron-jacquet » et au « patron-poiron » ou « potron-minette. » Dans Oudin : Il s'est levé dès le poiron jaquet.

M. Littré qui enregistre ces diverses façons de parler, dit que la vraie leçon est dès le paitre au jaquet, au minet, c.-à-d. dès le moment où le chat, l'écureuil [jaquet en toais], va au paitre. Cette interprétation s'appuie principalement sur une loc. normande : dès le « paitre jaquet », loc. que je n'ai pas rencontrée dans les glossaires du Ménil et Dubois ; je n'y ai trouvé que dès le « patron » ou le « pétron-jacquet. » En Franche-Comté « patron-jacquet », la pointe du jour ; — Rennes : « petron-jacquet. »

**POÛ**, s. f. Peur, crainte, frayeur : « i é pouï d' mûri », j'ai peur de mourir. Morv. n. « peu. » La *Chanson de Roland* dit des vingt mille français qui sont en Espagne avec les douze Pairs, qu'ils n'ont pas peur de mourir :

Nen unt Poïr ne de murir dutance.

(V. 828.)

Tant fud grieve la vengeance que par tutes les citez ourent Pour de murir... Et li poples forment grant Pour de Dieu e de Samuel... L'um le menad devant Samuel mais de Pour tremblant.

(*Rôis*, p. 19, 40, 57.)

Il est fort probable que l'r demeurait muet, comme dans la jolie chanson béarnaise de Gaston Phœbus :

Passéré l'aiguette  
Chen Pou de m' nega,  
Doundène  
Chen Pou de m' nega,  
Dounda.

Pour voir mes amours, dit-il :

Je passerai la rivière  
Sans peur de me noyer,  
Dondaine  
Sans peur de me noyer  
Donda.

En Bourg. le jeu de colin-maillard est appelé jeu de la « poue », par allusion peut-être à l'état critique de celui qui poursuivait les autres avec un bandeau sur les yeux.

— « Beiller pou », faire peur, comme en vi. fr. Dans Palsgr., - p. 547 - : Je lui baille Paour.

Béarn, Gascogne : « pouou » ; — Dauph. « pouï » ; — Poitou : « pou » ; — Il. Maine, Fr.-Comté : « poue » ; — Vendée : « paour » ; — Saintonge : « poure. »

**POU**, s. m. Pot, marmite. Le t de la terminaison étant muet, po se change en pou : « un pou, des poux. »

**POUÂCHE**, s. f. Pêche, action de pêcher. Morv. n. « pouée. »

— « Pouâche au feu. » La pêche au feu se pratique au moyen de torches de gluis que l'on promène sur l'eau pour faire voir le poisson ou même pour l'attirer. Ce procédé est surtout fructueux pour la pêche aux écrevisses. Une charte de 1096 fait mention de la pêche au feu permise à l'abbé de Saint-Père de Chartres :

Quotiens et cum quibuscumque piscatoribus voluerit, cum Igne et aliis omnibus modis, ad omnes pisces per omnia piscari faciet.

(*Cartul. de Saint-Père*, p. 558.)

**POUÂCHER**, v. a. Pêcher. Morv. n. « pouécer. » Bourg. « pêcher. »

**POUÂCHERIE**, s. f. Pêcherie, petit étang, réservoir où l'on conserve ordinairement des truites. Morv. n. « pouécherie. »

La rivière de Bozaise et la Poischerie tant comme elle s'étant jusques outre le Vernoy... Et la Poischerie de la fontaine à l'Ayguez.

(*Ch. B. I*, p. 239.)

Forez : « pêcheie » ; — rouchi : « péquerie » ; — rom. prov. *pescaria*.

**POUÂCHON**, s. m. Poisson. Morv. n. « pouchon. » Cette dernière région disant « pouée, pouécherie, pouéjou » pour pêche, pêcherie, pêcheur, devrait logiquement prononcer « pouéçon. » Le Morv. b. ne varie pas dans sa forme : « pouâche, pouâcherie, pouâchou, pouâchon. »

Suisse rom. « pesson » ; — Lorr. « pouchon » ; — wallon : « pichon, pisson » ; — Pic. « pichon, pisson » ; — Artois : « posson. »

**POUÂCHOU**, **OUSE**, s. m. et f. Pêcheur, celui

qui pêche. Morv. n. « pouéceu » ou « pouéçou. »  
Lorraine : « pouchou. »

**POUÂQUE**, s. f. On dit des petits oiseaux lorsqu'ils sont nouvellement éclos qu'ils n'ont encore que la « pouâque. » Cela signifie qu'ils n'ont encore ni plume ni duvet.

**POUÂQUOU**, adj. Petit oiseau qui n'a encore que la « pouâque. »

**POUCE**, s. m. Pouce, le gros doigt de la main ; mettre au pouce signifie faire de main d'ouvrier : « l'ai ô été mettu au pouce », cela a été fait avec soin.

**POUË**, s. m. Poil, cheveu. La consonne finale de poil est muette comme dans la plupart des monosyllabes et le son s'assourdit en é = poé ou plutôt poué. Il y a cinquante ans le mot cheveu était inconnu dans le pays. Aujourd'hui encore on dit aussi bien les « poués » d'un enfant, d'un homme, que d'un cheval ou d'une vache. Il en était de même au reste en vi. fr. Dans la romance de la belle Erembors, le comte Raynanz :

Blont ot lo Poil, menu, recerçelé.

(*Romancero fr.* p. 50.)

Voici le portrait de la belle Aude dans le roman de *Gérard de Viane* :

Plais vos oir eom grans fut sa biauté ?  
Un chapelet ot en son chief posé  
A riches pieres ke getent grant clarté.  
Blonc ait le Poil, menu, recerçelé,  
Las oelz ot vairs comme façons mués,  
Et le viare fres et auloré,  
Et les mains blanches comme flors en esté,  
Les braices longes et les piez bien moleiz.

(V. 637, 645.)

Dans la jolie chanson d'*Lucassin*, poil rime avec toi :

Estoilete, je te voi  
Que la lune trait à soi ;  
Nicolete est aveue toi,  
M'amiete o les blont Poil,

(*Aucassin et Nicolette.*)

Dans le roman de *Renart*, poi au propre et au fig. signifie un peu :

Qar de morir oi grant pëor :  
Retenez i fui par un Poi.

(V. 14137.)

Parlant de la visite que les démons nous font quelquefois dans le sommeil, Ronsard dit :

Et lors une frayeur va nos œœurs assaillant,  
Le Poil nous dresse au chef et du front gouté à gouté  
Jusqu'au bas des talons la sueur nous dégouté.

(*Hymnes*, t. 7.)

En Provence, « chevu » et « peu » sont synonyme pour cheveu ; « peoutirar », tirer les cheveux.

— Le « poué », s. m. Le poil, maladie des porcs.

— « Poué d'chien », poil de chien ou nard raide, *nardus stricta*, herbe de mauvaise qualité.

Du grec πῖλος par le l. *pilus*, poil, qui dans quelques auteurs, dans Phèdre notamment, prend la signification de cheveu.

**POUÉ**, adv. de quantité. Peu, en petite quantité. Accompagné de la négative, poué = poi, signifie point du tout comme dans cette phrase : tu n'en auras pas « eun poué. »

Puis si dist : Parler voldreie un Poi à tei si te ploust. Cele respondi : Di ço que te plaist.

(*Rois*, p. 229.)

Avés-vous mal, bele suer, doce amie ?

Sire, dist-ele, je sui i Poi bleecie.

(*Iluon de Bordeaux*, v. 9131.)

Atendez, dist Tybert, un Poi

Et si ne vos remuez mie.

(*Renart*, v. 2452.)

Et la dame le regarda,

Un Poi après molt lentement

Sachiés que son salu li rent.

(*Lai du Trol*, v. 219.)

A li s'en vint.....

La bati tant que pour un Poi

Ne l'a morte.....

(*Romancero fr.* p. 29.)

Quant il le virent venir gisant sur la charrette sur i Poi d'estrain si commencerent à moquier...

(*Chrest. D.* p. 323.)

On a dit poi plus, poi moins, pour à peu près. Rabelais forge le dimin. pelet = un petit peu : Je ne l'en estime un pelet moins. (*Pantagruel*, iv, 22.) En Berry, pas un « poil », point du tout comme chez les Romains : *pili non facio*, je n'en fais aucun cas. Le wallon du Luxembourg dit un « poil » de tabac, un « poil » d'herbe, de paille, de neige, etc., pour un grain, un brin. En Poitou « poué » = point. Il y a eu souvent confusion entre les dérivés du l. *paucus* et *pilus*. Peu, adv. et quelquefois adj., a été fréquemment noté poi,



mais l'accord du latin et des patois français montre que poi a été aussi usité pour poil avec la signific. de petite quantité, comme brin, goutte, mie, et beaucoup d'autres mots.

**POUÉ**, s. f. Poix, résine.

— « De grié », poix de cerisier, espèce de gomme appelée brutalement m...de de coucou en Berry.

**POUÉ**, s. m. Puits : « l'eau deu poué ô érée », l'eau du puits est âcre, mauvaise, désagréable au goût. Le Poitou nomme « poué » ou puits toute fontaine qui n'a pas un écoulement régulier. Il est probable qu'en Bourg. on prononçait « pou » au XIII<sup>e</sup> siècle, car le nom de loc. Vieupou (Yonne) est écrit en bas l. *Pediculus* ou *Puteus*. L'équivoque se complique encore de la dénomination appliquée à ce lieu en langue vulgaire au XII<sup>e</sup> siècle, il est appelé Vieil-poil. On voit d'ailleurs dans ce glossaire que « poué », puits, et « poué », poil, donnent un même son à l'oreille.

Bourg., Poitou, Suisse rom. « poué » ; — Limousin : « pey » ; — flamand : *put*, puits, creux, fosse ; *putten*, puiser. (Voy. *Pouïer*.)

**POUÉCHENOT** (EUN), s. m. Un peu, une petite quantité. Dimin. de poué tiré du l. *paucus*. Quelques patois ont le simple « poc, poque, pog. » En rom. prov. *pauc* = petit. (Voy. *P'chol*, *Peucot*.)

**POUÉE**, s. f. Poire, fruit du poirier : « aine pouée biosse », une poire blette. Morv. n. n.-o. (Voy. *Pouère*.)

**POUÉFOULOT**, s. m. Poil follet, duvet. Morvan n. En plusieurs lieux « poifou, pouéfou » : le « pouéfou » d'un adolescent. Jura : « primpoi », premier poil. Le mot figure comme nom d'homme dans un des procès-verbaux qui relatent les miracles opérés au Crucifix de Saint-Martin :

Attestation de la guérison miraculeuse... sur Barbe Delaroue, femme de Nicolas Poiffoulot, porteur en Marchaux...

(BULLIOT, *Abbaye de Saint-Martin*, II, p. 295.)

Un autre individu appelé Poymenu paraît dans une charte de 1265 insérée dans le même recueil :

Pro Guillerme Poymenu xx sol. super molendinum dou Boschat.

(Id. *ib.* p. 120.)

**POUÉLOTER**, v. n. Se dit des herbes courtes et sèches qui se trouvent dans certains prés et qui se rebroussement sans être abattues par la faux. De « poué », poil par assimilation.

**POUÉLOU, OUSE**, adj. Poilu, qui a beaucoup de poil. Poileux et poilous ont été des termes de mépris. (Voyez LITTRÉ à *Poiloux*, et Duc. à *Pilosus*.)

L'appelant meschant homme, venimeux et Poilleux.

Du l. *pilosus* comme le subst. fr. pelouse par assimilation :

La vache ait le front en haut et les oïls grans et noirs, beles cornes et noires oreilles Pelouses.

(BRUN, *LATINI*, p. 228.)

**POUÈRE**, s. f. Poire. (Voy. *Douneu*.)

**POUÉRÉ**, s. m. Poirier.

**POUÉROU, OUSE**, adj. Peureux, craintif. Suisse rom. « pouairau, »

S'il pot estre pris ne baillié  
De lui est fait, ceo set de fi.  
Poïrus e descoluri,  
S'est en un grant bois enbatuz;  
Ne pot estre atezin ne veuz.

(BENOIT, v. 9617.)

**POUGNET**, s. m. Poignet. Vi. fr. poun, poung, poungne. Pougnet est un dimin. de cette dernière forme. Berry : « poungnet » ; — wallon : « pou-niet. »

**POUGNIE**, s. f. Poignée : « aine pougnie d' cindre », une poignée de chanvre, ce que la main renferme pour l'opération du teillage. Morv. n. En vi. fr. poignie, pougnie. Berry, wallon : « pougnie », poignée ; « pougnier », prendre avec la main ; — Suisse rom. « pougna, pugna » ; — Poitou : « pougnage. » Dans Comenius, - p. 115. - poignée est synonym. de javelle en fr. et de *brancata* = *manata* en italien. Dans le Jura « pougnon » désigne un petit gâteau. (Voy. *Époigne*, *Épougnie*.)

**POUÏAIGE**, s. m. Action de puiser, d'amener à soi de l'eau. Le « pouïaige » d'un puits est plus ou moins pénible suivant qu'il est plus ou moins profond.

**POUIER**, v. a. Puiser, prendre de l'eau : « al ô été pouier d' l'eaî é poué », il a été puiser de l'eau au puits ; enfoncez dans un terrain humide, marécageux.

— V. n. Se mouiller : « i é pouié en paissant dan l' pré », je me suis mouillé en passant dans le pré.

« Pouier » est pour puiser par la chute de l's médial et la prononc. de l'u en ou. L'ancien fr. puier, qui signifie monter et figure fréquemment dans les noms de loc. par le subst. puy, est dérivé de *podium* qui a donné au fr. le verbe appuyer et le subst. appui, tandis que notre mot vient de *puteus*.

« Pouier », v. a., a pour congénère « pouhi » ou « poui » en wallon ; il se rattache, pour le sens de se mouiller, au forézien « pouézère », ma-rai, et « pouézâ », enfoncez dans l'eau. On trouve dans les patois de la Bretagne, du Maine et du Poitou le mot « pouiller », avec le sens de prendre, de revêtir, d'habiller. Ce verbe ne peut être le simple du fr. dépouiller puisque le latin ne le fournit pas. Doit-on voir dans cette acception une application métaphorique de puiser ?

Berry : « poiger » ; — Bourg. « poiser » ; — Champ. « pouger » ; — wallon (Mons) : « pugi » ; = Suisse rom. « pouaisi » ; — Norm., Pic. « pucher. » (Voy. *Épouier, Impouiable, Poué.*)

**POUILLON**, s. f. Poison. S'emploie pour désigner tout breuvage mauvais au goût ou à la santé. On dira d'une eau saumâtre, d'un vin gâté, en un mot de tout liquide avarié, que c'est de « lai pouillon. » Notre mot est le fr. potion et poison.

Pour faire afaire les Poisons  
De coi Dant Nobles li Lions  
Peust encore avoir santé.

(Renart, v. 19163.)

Et par ierbes en garist-on  
U d'emplastres u de Puissou.

(Mouskes, v. 9791.)

..... Bien aura garison  
S'il a bon mire qui li face Puison.

(Gaydon, v. 5340.)

Vin ne vigne ne ont ; mès font vin de forment et des ris com maintes espices, et est mout buen Poizon.

(MARC POL, p. 130.)

L'abbé Leheuf cite des règles de médecine écrites en 1268 :

En Genvier ne loist pas sainier mais prendre Pui-

son... Décembre fait bon sainier et bon estuver prendre Poizon d'ysope.

(*État des sciences en France*, p. 210.)

Pouillon a le genre fém. comme en vi. fr. :

..... Je vos ai la Poizon quise  
Qui bone est contre vostre mal.

(Renart, v. 19362.)

VeZ la Poizon ci en présent  
Je l'aportai por vos garir.

(Ib. v. 19390.)

Bien voi vos avez fievre ague,  
J'ai la Poizon qui bien la tue  
Sire Rois.....

(Ib. v. 19526.)

Il en est encore ainsi dans Montaigne et Malherbe :

Fuyez la beauté, courez hors de sa vue et de son rencontre, comme d'une Poizon puissante qui s'é lance et frappe de loin... La première tentation qui veint à l'humaine nature de la part du diable, sa première Poizon s'insinua par les promesses qu'il nous feint de science...

(MONTAIGNE, II, 12.)

Domitius commanda à un qui était son serviteur et son médecin tout ensemble, de lui donner de la Poizon.

(MALHERBE, *Traité des Bienfaits*, xxiv.)

On employait autrefois le mot venin pour poison. C'était même le terme propre qui n'offrait pas de double sens comme celui de poison.

Cela fait... elle prit d'une main assurée la coupe ou estoit le venin... et avala brusquement ce mortel breuvage.

(MONTAIGNE, II, 3.)

Envenimer signifiait empoisonner comme le bas l. *venerare*. On disait envenimure pour empoisonnement. Certaines femmes, à demi sorcières, fabriquaient les poisons. On les appelait *venerariæ*.

— Pouillon se dit encore de la vermine, de tous les insectes réputés malpropres ou nuisibles. Enfin le mot s'applique aux personnes, comme terme injurieux : « couye-té, pouillon ! » tais-toi, poison ! est l'ultima ratio de la langue sinon du poing dans nos campagnes. Nous ne nous étonnons donc nullement du propos cité par J.-J. Ampère dans son *Voyage en Amérique* et nous comprendrions d'emblée la Canadienne demandant des nouvelles de sa *poison d'enfant* !

Esp. *ponzóna*, poison, venin ; *ponzónar*, empoisonner ; — ital. *veleno* = poison. Du l. *po-*

*tionem*, acc. de *potio*, médicament, potion, et par extension de sens, poison. (Voy. *Empouillener*, *Envolmer*.)

**POUILLOT**, s. m. Pou, insecte parasite. Le mot est un dimin. de l'anc. forme péouil, pouil, comme « euillot » de euil :

Ils tuent les Pouils avec les dents comme les magots... Les Pouils sont suffisants pour faire vaquer la dictature de Scylla.

(MONTAIGNE, I, ch. 22; II, ch. 12.)

La dedans mettoit un mouschenez qu'il avoit dérobé à la belle lingère du palais en luy ostant un Pouil dessus son sein.

(Pantagruel, II, 17.)

Pouillierie dans Rabelais signifie lieu hanté par les poux qu'il appelle dans son langage macaronique les esparviers de Montagu :

Ne pensez pas que je l'aye mis au collège de Pouillier que'on nomme Montagu.

(Gargantua, I, 37.)

En fr. pouilleux, qui a des poux; pouillote-maladie, maladie causée par les poux.

— Pouillot, nom de loc., c<sup>ms</sup> de Montigny-sur-Canne.

Fr.-Comté: « pouille », pou; — Saint. « pouil »; — Berry, Poitou: « poueil »; — Suisse rom. « piau, pou »; « piaulli », se pouiller; — Fourgs: « pouaillou. »

Du l. *pediculus*. (Voy. *Dépouillener*.)

**POUILLOU, OUSE**. Pouilleux, euse, celui ou celle qui a des poux. Bourg. « pouillou »; — Berry: « pouaillou. » Du l. *pediculosus*.

**POUÏOT**, s. m. Thym commun que l'on cultive dans les jardins. Dans Palsg., - p. 253 -, le pouillot est la menthe sauvage; Pennywort et pennyroyal (penny royal) an herbe. Dans Comenius, - p. 37 -, pouliot en fr., *pulegio* en ital., *pulegium* en latin.

Du l. *pulegium* ou *puleium* que quelques étymol. dérivent de *pulex* ou de *pultus*. D'autres le rattachent au grec *πύλος*, plante du même genre ainsi appelée parce que ses fleurs blanchâtres ressemblent à des cheveux blancs ou grisonnants.

**POUJER**, v. a. Puiser, prendre de l'eau. « Poujer » est le même mot que « pouier » avec une signification plus restreinte. Nous ne l'employons

guère qu'avec le sens de prendre de l'eau dans ses chaussures en traversant un lieu humide. Le *Gloss. du Centre* rattache à tort le berrichon « poiger, poiser », à poix. Ces termes sont des variantes de puiser. Poiser se rapproche du rom. prov. *pozar* et de l'esp. *pozca*, comme notre forme « pouier » se rapproche de l'anc. cat. *pouar* et du wallon « pouhi, pouheu. » (Voy. *Pouier*.)

**POUL**, s. m. Bouillie de farine d'avoine, de sarrasin, etc. La Bible distingue la polenta du « poul. » Dieu dit à Moïse: Panem et Polentam et Pultes non comedetis ex segete usque ad diem qua offeretis ex ea Deo vestro. (Lévitique, xxiii, 14.) Notre compatriote du Nivernais, Tixier de Ravisi, né à Saint-Saulge, sur les confins du Morvan, dit dans son *Officina*, - p. 296 - : Pulmentum capitur pro Pulte aut cibo aliquo facto instar pulvis. Pulmentum et pulmentarium avaient la même signification désignant également une sorte de bouillie et, par extension, toute préparation culinaire du même genre. Le roi Sedecias ayant ordonné de mettre le prophète Jérémie en prison recommanda de lui donner chaque jour du pain sans bouillie: Daretur ei torta panis quotidie excepto Pulmento. (Jérémie, xxxvi, 20.) S'agit-il dans ce passage de bouillie ou de viande comme le suppose Lemaistre de Sacy dans son inexacte traduction? La première hypothèse a pour elle le sens rigoureux de *pulmentum* qui s'est bien appliqué à un ragoût mais jamais à la viande (chair) en général.

Bourgogne: « pou, poute »; — Norm. « pouls, poules, pous, pousses »; — Forez: « pou ». bouillie. Du l. *puls*, bouillie.

Plaute, - *Mostellaria*, v. 819, - applique l'épithète *pultifagus*, mangeur de bouillie, à un ouvrier comme une sorte de qualification méprisante. On voit cependant dans Pline, - lib. xviii, c. 19, - que les Romains avaient été longtemps de robustes *pultiphages*:

Pulte autem, non pane, vixisse longo tempore Romanos manifestum.

(Voy. *Poullite*.)

**POULANGRIS, POULANGIS**, s. f. Étioffe grossière analogue à la serge ou à la tiretaine, avec laquelle les Morvandaux se fabriquaient leurs vêtements:

Le dimanche se voyaient les daumères à larges bas.

ques, les culottes de Poulangris, les longues guêtres de même étoffe retenues au genou par un cordon de laine rouge, et le vaste chapeau colmelle qui préservait du soleil ou de la pluie, suivant qu'il ventait de bise ou de galerne.

(CHARLUCF, *Saint-Honoré-les-Bains*, p. 215.)

Berry : « poulangis », étoffe rayée ou unie fabriquée par les tisserands de la campagne. On peut rapprocher ce mot de « boulonghou » qui, en Auvergne, désigne un habit de bure ; de « boulangeat » qui, en Poitou, s'applique à une étoffe de laine et de fil, et du fr. boulongeon, étoffe grossière.

Dans le Noël que reproduit l'appendice des *Mémoires* de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne, - p. 334, - on lit :

Le veitit de seda....  
Jo l'o méma jou  
Que le Bouloungou.

Celui qui est vêtu de soie porte le même joug que celui qui est vêtu de bure. (Voy. *Barrage, Boige, Dômaire*.)

**POULE D'EAU.** On donne ce nom aux ouvriers chargés de surveiller le flottage des bois :

Le croc de la Poule d'eau fait bonne garde...  
(BOGRÓS, *A travers le Morvand*, p. 170.)

**POULEILLE**, s. f. Volaille. Vi. fr. polaille, poulaillie.

Framaiges qui sont en panniers, Poulaille... ne doivent place ne estaul.

(Ch. E. I, p. 408.)

Touchant le renard, ce sera la guerre ouverte qui en délivrera de crainte la Poulaille.

(OL. DE S. p. 897.)

On dit qu'en argent et Poulaille, vous aurez dorénavant quelque chose d'assez considérable.

(VOITURE. Lettre CLVII.)

..... Le rustre en paix chez soi

Vous fait argent de tout, convertit en monnaie  
Ses chapons, sa Poulaille.

(LA FONTAINE, XI, 3.)

Suisse rom. « polaille » = poule ; — Poitou : « poulaillie, pouillon », petit poulet appelé ailleurs « pouilleux. » Le wallon de Mons donne le nom de « pouillon » à un poulet et à un petit enfant.

De poule dér. du l. *pulla*. Saint-Augustin dit : Apud nos pulla appellatur gallinæ cujuslibet ætatis.

**POULITE**, s. f. Un des noms de la bouillie d'avoine, de sarrasin, de pommes de terre. qu'on appelle aussi « picoulée. » Dans quelques loc. on ne prononce que « poul » par apocope. La *polenta*, en Italie, est une bouillie de farine de châtaignes et de quelques autres farines. Elle est encore autre chose, puisque la *polenta* aux mauviettes (*agli uccelli*) est très renommée à Bergame. Cette acception est dans le latin *pulmentum*, qui s'appliquait à un ragoût, à une friassée quelconque, comme à une bouillie.

Poulite est une forme légèrement corrompue de *polenta*. Ce qui le prouve, c'est que, dans le patois de Genève, la *polenta* est appelée « poulinte. » Dans quelques textes de basse-latinité, la *polenta* semble être une mesure à l'usage des meuniers :

Usus fuit percipere quandam Polentam farinæ ab omnibus burgensibus de Mellento.

(Olim 1257.)

Cette mesure indiquait vaguement la quantité de farine nécessaire pour donner une portion de bouillie, une quantité à peu près équivalente à une poignée. (Voy. aussi DUC. *Pognadina*.) Dans le *Dictionariolum puerorum*, la traduction en fr. de *polenta* est : Farine d'orge seichée au feu et frite, griotte seiche qu'on crie communément à Paris. Griotte, dans cette interprétation, désigne un mélange de farines qui servait à faire la polente. C'est la forme fém. de griot que le *Dict. de la langue fr.* dit synonyme de recoupe de blé et dérivé du même rad. que gruau. Comenius, en effet, traduit griotte en l. par *crimnum*, en ital. par *crinno*, en allem. par *gries* = *grütze*. En Suisse, « grietz » se dit pour semoule et « gritze » pour gruau d'avoine ou d'orge.

Genève : « poulinte », farine de maïs ; — Prov. « poulento » ; — ital. *polenta*, *poltiglia*, bouillie.

Du l. *polenta*, farine d'orge séchée au four, le principal aliment du peuple chez les Grecs. (Voy. *Poul*.)

**POULOT**, s. m. Poulet, volaille en général. Se dit principalement du coq. Quand on parle du « cô », dans notre région, on entend le coq d'Inde, le dindon. En plusieurs lieux, on prononce « pouillot. »

Du l. *pullus*, enfant, petit d'un animal, poulet, poulain, jeune pousse. rejeton, etc. Le fr. poulain.

poussin, pucelle, est tiré de la même source. La cantilène de Sainte-Eulalie dit polle pour jeune fille. En esp. *polla* a la même signific. Dans cette langue, *empollar* a le sens de couvrir en parlant des oiseaux. Le normand « poulet » = noyau, pépin ; « poulot » = jeune enfant ; « pouillard » petite perdrix. Le primitif *pullus* a de nombreux dérivés dans les langues romanes et dans les patois. Ital., esp. *pollo*, poulet.

**POULTON**, s. m. Peloton ; fil, laine, soie, ramassé en boule. Diminutif de pelote. Morv. n.

**POUME**, s. f. Pomme, fruit du pommier. Morvan n.

En sa main tint une vermeille Pume.  
(*Chanson de R. v. 386.*)

J'ai plus chier mon fromage cras  
Et mon pain et mes bonnes Pumes  
Que vostre oisel à tout les plumes.  
(*Li Gieus de Robin et de Marion.*)

Dans la H. Auvergne, « poum » au masculin : « un poum. » Le rom. prov. a le masc. *pom* et le fém. *poma*. (Voy. *Pomme*.)

**POUMÉ**, s. m. Pommier.

Ardent cez hanstes de fraisine et de Pumer.  
(*Chanson de R. v. 2537.*)

**POUNOU**, **OUSE**, s. et adj. Peureux, poltron. Se dit par allusion à la poule, prompte à s'effaroucher lorsqu'elle est dans le nid et pond ses œufs. (Voy. *Poner*, *Poneau*.)

**POUPÀ**, s. m. Se dit pour papa, père : « ain bou poupâ. » Morv. n. Quelques parties de la Champagne ont la forme « poupa » pour papa. Poupard, dans la même région, signifie à la fois père et jeune enfant. L'esp. *papa* désigne à la fois le chef de l'Église, le père de famille et la bouillie des bébés. (Voy. *Papoute*.)

**POUPÉE**, s. f. On appelle « poupée » ou « plain » le paquet de la meilleure filasse prête à être mise sur la quenouille. Poupée est français dans ce sens. En bas l. *popera* :

Poperas lini.... Une ou deux Poupées de lin ou de chanvre.

(*Duc. Popera.*)

**POUPINE**, s. f. Petite poupée. Dimin. de poupée, usité en vi. fr. adjectivement et substantivement :

Ma femme, ma douce Poupine.

(*Th. fr. I, p. 167.*)

Je suis à ceste heure tant mignonne et Poupine, qu'aisément on me prendroit pour ma jeune maîtresse.

(*Ib. V. p. 316.*)

Le mot a quelquefois un sens défavorable :

Et y veoit-on souvent la vieille ouvrière  
Estre gorrière et faire la Poupine.

(*MAROT, Épil. des Dames de Paris.*)

L'enfant... aime les pommes, les poires, les poupees... mais en croissant aime les Poupines vives.

(*MARGUERITE DE NAVARRE, NOUV. XIX.*)

De *pupina*, dim. du l. *pupa*, petite fille, poupée.

**POUPINER (SE)**, v. réfl. Se faire « poupin » ou « poupine », porter une toilette à prétention, s'attîfer. De poupine, dimin. de poupée.

**POURDARÉ**, **PORDAIRÉ**, **PERDAIRÉ**, Prép. de lieu. Par derrière : mon jardin est « pourdaré » sa maison ; le chien aboie « pordairé » ; « perdaire » la montagne. (Voy. *Dairé*.)

**POUR DEDANS**, loc. Dedans, à l'intérieur : pour le voir, il faut regarder « pour dedans. »

**POURDIQUI**, adv. de lieu. Par ici. Le d renforce le mot. Dans le Jura « pour hique », par ici. Pour = par. En esp. et en port. *por* représente à la fois les deux prépos. latines *per* et *pro* = par et pour.

**POURE**, adj. et subst. Pauvre, misérable, malheureux : Famine de poures clers était un dicton au XIII<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup>, un homme pauvre est toujours un « poure » homme.

Dex hait moult Poure orgueilleux, jeune paresseux et vieil luxurieux.

(*L. DE LINCY, PROV. I, 13.*)

Les Pours regardez, ne mye pur loenge du siècle, mays pur loenge de Dieu et en honur de luy et dez sez seintz.

(*Écon. rurale au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 26.*)

A trois Poures femmes qui M. S. estant à Chamcaux ou pais de Bourgogne, lui presenterent des truffes.

(*Les Ducs de Bourgogne. Preuves, I, p. 198.*)



N'est pas à entendre que se ung Poure homme ou une Poure femme veind son lit ou sa robe par P'oureté que l'on en levoit estaul.

(Ch. B. I, p. 108.)

On sait l'épithape de Villon :

Cy gist et dort en ce solier  
 Quamour occist de son raillon  
 Ung Poure petit escolier  
 Jadis nommé François Villon.

Dans notre patois, comme en fr., au reste, pauvre prend parfois une signific. qui exclut l'idée de misère et s'emploie dans une intention presque affectueuse. Le mot s'associe même souvent à un autre mot également détourné de son véritable sens pour exprimer une pensée tout à fait étrangère aux termes employés. Ainsi « poure migan, poure s'ti », pauvre méchant, pauvre malheureux, sont des expressions amicales dans lesquelles il ne faut chercher ni pauvreté ni méchanceté.

Norm. « pouret » ; — Picardie, Berry : « poure, paure » ; — Genève : « poure » ; — Suisse rom. « pouro. » L'anglais *poor* se prononce poure.

Du l. *pauper*. Le *Dictionariolum puerorum* dit : *Pauper*. poure, chétif ; *pauperculus*, pouret ; *pauperies*, poureté, chetiveté ; *pauperare*, appourir. M. Littré remarque que la confusion de l'u et du v fait qu'on ne sait si dans les hauts temps on prononçait poure ou povre.

**POUREAU**, s. m. Narine, fosse nasale ou plutôt, hélas ! les mucosités qui en sortent. Environs de Lormes. Une mère dit à son morveux d'enfant : « torce don té deu poureaux. » Dans la même circonstance, on engage le même enfant à « torcer sé chandailles. » En Berry, ces poureaux-là sont appelés « pourriaux. »

**POURÉE, PORÉE**, s. f. Poireau. En quelques lieux du Morvan n. « pohiau », par la chute de l'r médial. Dans Palsgrave, porée ; dans Comenius, pourreau.

Epinars croissent par touffes comme Porées.... Nota que depuis Avril jusques à la Magdelaine fait bon semer Porées.... Porée qui est en terre regette nouvelle Porée cinq ou six fois comme perçil... Convient esbranchier toutes semences de Porées.

(Ménagier de P. II, p. 41, 48, 49.)

Du blanc de Pourreau pilé avec vert de gris et sain

vieux se fait un très bon onguent pour ce mal (le javart.)

(Oï. de S., p. 888.)

Nous appelons généralement « pourée » les semis de jeunes poireaux. Quand ils sont avancés en maturité, on les nomme porceaux ou poureaux. L'anc. langue le comprenait, ce semble, de la même manière :

La chartée de foin, le cent de Poirée pour semer  
 iij d.

(Mantellier, III, p. 118.)

En Normandie, « porée » est en quelque sorte un terme générique pour les légumes : jardin à « porée » = potager. — Berry : « pourée, pourcée », plant de poireaux, poireau ; — Genève : « pourreau. » Du l. *porrum*, poireau.

**POURETÉ**, s. f. Pauvreté, indigence. Suisse rom. « poureta. »

Riens ne puet tant homme grever  
 Comme cheoir en Pouteté.

(R. de la R. v. 8013.)

C'est une tere u moult a Poutetés,  
 Solaus n'i luist, fene n'i puet porter,  
 Ciens n'i abae, ne kos n'i puet canter.  
 (Ivon de B. v. 2893.)

Selon la vérité, les sercines furent iij. meretrix qui decevoient touz les trespassanz et metoient en Pouteté.

(BRUN. LATINI, p. 189.)

Dans Palsgrave, - p. 658 - : Il me fait mal de veoyr ung honneste homme cheoyr en Pouteté. Ce grammairien du XVI<sup>e</sup> siècle, - p. 620, - dit : J'apouris pour j'appauvris : Je l'apouryray tant que oneques fut Job. (Voy. *Poure*.)

**POURIAT**, s. m. Bois pourri par l'usage ou l'humidité.

**POUROSSE**, s. f. Pauvresse, mendiante. Bourg. « peuvrosse. »

La Suisse rom. a fait de « paour » au masc. « paouressa », au fém., un sobriquet appliqué aux habitants d'un village. Bridel rattache mal à propos le mot à « pouer », porc. Il est évident que « paouressa = pourosse. » (Voy. *Poure*.)

**POURTÉE**, s. f. Portée, avec les diverses signif. du français.

**POURTEFOX.** s. m. Liège flottant d'une ligne de pêcheur.

**POURTEMENT,** s. m. Comportement, manière dont on se comporte, état de la santé, situation physique ou morale.

**PORTER,** v. a. Porter. On dit aussi « aipourter. » (Voy. *Empourter.*)

**POURTOUÉ,** s. m. Matrice des femelles, des vaches, des brebis, etc. La forme du mot fr. serait portoir. Le « pourtoué » est le lieu où la femelle a sa portée, où elle porte ses petits. Morv. n. n.-o. En français portière, uterus des vaches, brebis, truies, etc.

**POUSER,** v. a. Poser, mettre à bas, se dépouiller de. (Voy. *Poser.*)

**POUSSÈGRE,** v. a. Poursuivre, suivre avec violence, avec ardeur; au partic. passé « pousségu. » L's est un adoucissement de l'r.

Lors desouvri mon desconfort  
Et respondi comme esmus :  
Tiex paroles ne font confort  
A homme qui est Porsegus.

(Duc. *Prosecutio.*)

(Voy. *Ségre.*)

**POUSSER,** v. a. Poursuivre, pousser, donner la chasse à quelqu'un ou à un animal. Les cochons sont dans la chenevière, va les « pousser. »

— Se dit du travail de la taupe; les taupes « poussent » dans mon jardin.

**POUSSEROTTE,** s. f. Neige fine et congelée que le vent soulève comme de la poussière. En fr. notre « pousserotte » s'appelle, je crois, le poussier de Noël. Fr.-Comté : « pousserotte », poudre; la neige « pousse », la neige tourbillonne. (Voy. *Sourine.*)

**POUSSÉ,** s. m. Molécule de poussière. Exprime l'unité dans le terme collectif poussière. On ramasse un « poussé »; on ôte un « poussé » tombé dans du lait; un « poussé » vole dans l'air. En fr. poussier n'est qu'une forme masc. de poussière. En Provence cette forme s'applique particulière-

ment à la poussière de charbon. On trouve pourre, poule, pousse = poussière, dans les anciens monuments.

**POUSSOT,** s. m. Poussier, parcelle de poussière: « i é eun poussot dan l'euilhot. » Le fr. moderne n'a pas de terme pour désigner la molécule de poussière prise isolément. L'anc. langue avait le mot poutie qui exprimait exactement le même sens :

Se Poutie poès véoir  
Sor li de quelque part chéoir,  
Ostés-li tantost la Poutie,  
Néis s'ele n'i estoit mic;  
Ou se sa robe trop s'empoudre,  
Soulevés-la li de la poudre.

(R. de la R. v. 7321.)

Dans ces six vers la distinction entre la poussière et le « poussot » est nettement indiquée.

Fr.-Comté : « pousse, poussot », poussière en général; « pousser », faire de la poussière. Prov. « poussous », poudreux.

Du l. *pulvis* qui a donné les formes pourre et pousse.

**POUSSOT,** s. m. Petit enfant, le dernier de la famille, celui qui pousse les autres ou celui qui n'est pas plus grand que le pouce, d'où le petit Poucet. Dans ce dernier cas l'orthographe serait pouçot.

Le bas l. avait *pusiolus* et *pusiola* pour petit garçon et petite fille. Duc. traduit *pusillus* par *junior*. En Norm. les très jeunes enfants sont appelés « poulots », de *pullus*.

**POUTEURE.** s. f. Pouture, fumier en général, engrais. En fr. la pouture est la nourriture qu'on donne aux animaux qu'on engraisse. Le mot pris dans le sens de fumier d'étable est une métonymie. Lorraine : « puture », boisson ou pâtée à demi liquide des porcs.

Du l. *pastura*, pâture qui en bas l. devient *potura*, *putura*. Dans un fabliau nous voyons un fils chasser son père de son logis :

Pères, pères, alez vous ent...  
Vous en irez en cele vile...  
Moult sera or grant meschancee  
Se n'i trevez vostre Penture.

(La Houce partie.)

Car nuls bons au loing par nature  
Ne puet vivre sans se Peuture.

(BAUDOÛIN DE CONBÉ, III, p. 332.)

En fr. engrais se dit également de la nourriture  
qui engraisse les animaux et de la fumure qui fé-  
conde le sol.

**POUTEURER**, v. a. Répandre le fumier, fumer.  
(Voy. *Enfumaiger*.)

**POUTIOU**, s. m. Petit chien, répond probable-  
ment à toutou, nom populaire donné au modeste  
compagnon de l'homme.

**POUVU**, part. passé du verbe pouvoir. Pu : « i  
n'c pâ pouvu l'ère », je n'ai pas pu le faire.

**PÓZAS**, s. m. plur. Tiges sèches et dépouillées  
des pois. En vi. fr. pesaz désignait aussi le feu-  
illage des pois, feuillage qui servait quelquefois à  
remplir des paillasses de lit :

Que te servent... couches pleines de Pesac sans lit.  
(CHASTELLAIN, VII, p. 41.)

La gisoit mort sur ung Pesac  
Ung prince ou j'allay le cours,  
Ce fut le comte d'Armaignac.

(Duc. *Pesait*.)

Un champ de pois était désigné sous le nom de  
pezière :

Lesquels furent un soir par nuit en une Pezière...  
de laquelle ils voloient apporter des rains et des cosses  
pour faire une groslée aus champs.

(Duc. *Grotia*.)

Dans le tarif des péages de la Loire, un pesaz  
de pois est taxé une maille (MANTELLIER, III, p. 120.)  
Duc. cite un passage du *Nécrologe de l'église de  
Chartres* où il est fait mention de pailles de vesces,  
de pois, de lentilles et de fèves : Vechiat, pesait,  
lentilat, favat.

Poitou, Saint. « pesa, peza, pezia », pois ; —  
Anis : « pesas, posaus », ib. ; — Maine : « pes-  
sas », tiges de pois ; — Berry : « pesette », pois  
chiche ; — Forez : « pezetta », pois ; — Genève :  
« pesatu », mélange de seigle et de vesces ; —  
wallon du Lux. « pesai », vesce, plante à four-  
rage ; — Suisse rom. « pezette », vesce ; — Prov.  
« pese », pois ; « pesegna », paille des pois ; —  
ital. *pisello* ; — bas l. *pisetum*, *pisaria*, terrain  
semé en pois.

Du l. *pisum*, pois.

**PRAITIQUE**, s. f. Pratique, manière de faire.  
Avoir de « mauvailles praitiques », c'est s'y  
prendre mal au propre et au figuré.

**PRÉCESSIEU**, s. m. Prédécesseur, ancêtre,  
aïeul. Ne s'emploie guère qu'au pluriel : nos  
« précessieux. » Le jour des Morts on prie plus  
particulièrement pour les « Précessieus. » Syncope  
de prédécesseur. Du l. *præ* et *decedere*, partir,  
mourir.

**PRÉCIEUSEMENT**, adv. S'emploie pour expri-  
mer un accident, un coup imprévu, la survenance  
d'un incident grave : cet homme se portait bien  
lorsque la mort lui est venue « précieusement. »

**PRÉE (LA)**, nom de loc., c<sup>me</sup> d'Alligny et dans  
plusieurs parties du Morvan. La toponomastique  
rurale surtout abonde en prairies appelées précs.  
Je cite seulement le Moulin de la Prée, c<sup>me</sup> de  
Planchez. L'anc. langue disait une préce pour un  
pré. Cette forme se rencontre très fréquemment :

Ne fu d'ewe plus arosée  
Qu'or est de sanc tote la Prée.

(BENOIT, v. 9575.)

Lors m'en alai parmi la Prée  
Contre val l'iave esbanoiant,  
Tot le rivage costoiant.

(R. de la R. v. 126.)

Biantot se puet trop poi garder,  
Tantost a faite sa vesprée  
Com les floctes en la Prée.

(Ib. v. 8360.)

M'en alai contreval la Prée  
D'erbe et de flors enluminée.

(Ib. v. 10049.)

Vinrent logier de haute heure en une moult belle  
Prée où il trouvèrent fourage assés pour lors chevaux  
qui lor fist grant bien.

(FROISSART, le *Premier Livre*, I, p. 104.)

Prée pour prairie ne se disait déjà plus au temps  
de la Bruyère qui regrette le mot perdu. On appe-  
lait précer celui qui avait le soin des prés. Précr  
c'était convertir en pré une terre labourable. Ces  
termes manquent à notre langue agricole.

Prée représente le pluriel neutre du latin *prata*.  
Rom. prov. *prada*. Dans le provençal moderne  
« prada » s'applique à une série de prés ; la prai-  
rie isolée est nommée « prat » ou « prad » ; le

verbe « *apprendre* » répond au vi. fr. *preir*. (Voy. *Préler*.)

**PRÉLER**, v. a. Engazonner, mettre à l'état de pré. L'eau et la chaleur ont bientôt « *prélé* » un terrain ensemencé de graine de foin. Le *Dict. de la langue fr.* enregistre le mot *Prélai* comme un nom donné à des prairies voisines de rivières. En vi. fr. *prael* se disait d'un petit pré, du gazon, de l'herbe même. *Préler* nous vient de cette forme dér. du l. *pratellum* dimin. de *pratum*.

— *Préler* (se) v. réfl. S'engazonner, se mettre en pré.

Poitou : « *appréyer* » qui répond au bas l. *ap-prayere*, converti en pré. Le vi. fr. *apprendre* qui répondait au bas l. *appurare* est maintenant inusité. Notre langue n'a plus de terme pour exprimer l'idée de mettre une terre en prairie. (Voyez *Prée*.)

**PRENAULE**, adj. Sujet à être pris, dérobé, volé. (Voy. *Peurnaule*.)

**PRENRE**, v. a. Prendre. Au subj. « qui peurne, que teu peurne, qu'a peurne. » Que le loup « m'peurne ! » est une des loc. habituelles du pays. Elle équivaut au fr. que le diable m'emporte ! La transposition de l'r était fréquente en vi. fr., comme elle l'est encore dans notre patois.

Pernez-mei, dist li reis, Michée, si l'livrez à Ammon ki est prince de ceste cited.

(*Rois*, p. 338.)

Li quens Rollanz Gualtier de l'Hum apelet :  
Pernez mil Francs de France nostre tere.

(*Chanson de R.* v. 804.)

Parmi les beles pracies  
Pernent Franceis herbergeries.

(*BENOIT*, v. 15848.)

Des soens mesfaiz se *Perneit*.

(*Ib.* v. 20930.)

Et je qui ne voil pas trop *Pranre*  
Si aurez sans plus cel véel.

(*Renart*, v. 6086.)

Je qui soloie decevoir  
Genz et bestes *Praure* et traïr.

(*Ib.* v. 16795.)

Tuit escrient levez, levez  
Et cel privé laron *Pernez* !

(*Ib.* v. 11750.)

Que il puissent *Pranre* et *copper* es diz bois la roorte pour loier (lier) leur faiz...

(*Ch. B.* II, p. 270.)

On supprimait quelquef. l'r dans la première syllabe et on prononçait *penre* :

Ancois le doit-on *Penre* loins de le vile, a plein camp... et là doit-on *Penre* le larguece (la largeur).

(*BEAUMANOIR*, I, p. 362.)

**PRÉSENTAULE**, adj. Présentable, digne d'être présenté, d'être offert en présent.

**PRESSE**, s. f. Hâte. Avoir « *presse* » de faire quelque chose = être pressé de. Il n'y a pas « *presse* » = cela n'est pas pressant. Le subst. verbal « *presse* » exprime à la fois l'action de presser et celle d'être pressé.

Ital. *pressa*, *presse*, hâte : *far pressa*, demander avec instance.

Du l. *pressare*, fréquent. de *premere*, presser au propre et au fig.

**PRÉTE**, s. m. Prêtre : « a vé muri, a fau qu'ri l'préte », il va mourir, il faut appeler le prêtre.

Bourg. « *préte*. » La Monnaie observe dans le gloss. de ses *Noëls* qu'en ital. on prononce aussi *prete* sans r. Le chauffe-lit appelé moine en fr. est appelé *prete* dans cette langue. De même dans l'esp. *preste*.

Om ne puet jai mies dire ke li Prestes soit cum li peules; car li peules (peuple) ne n'est jai mies de si grant malice cum li Prestes.

(*Serm. S. B.* p. 556.)

En la présence de nostre amey et féal messire Pierre Gaston de Schurre, *Preste*.

(*Ch. B.* II, p. 241.)

Le provençal « *preire* » est, par contraction, le vi. fr. *preveire* qui reproduit le l. *presbyterum*. Les dialectes ital. ont pour le milanais « *pret*, *prevet* », pour le piémontais « *preive* », etc.

**PREUCHAIN**, adj. et s. Prochain. Morv. n. « *preuçain*. »

**PREUNTEMPS**, s. m. Printemps. On dit à la naissance du renouveau :

L' *pruntemps* ó farau oj'deu  
Al é mettu son chapeai neu,

Le printemps est fier aujourd'hui, il a mis son chapeau neuf. En Lorraine « *pruntemps*. »

**PRICHST. PROUCHST.** ! Onomatopée dont on se sert pour exprimer la rapidité, l'instantanéité d'une action : c'est un garçon bien leste, il saute « prichst. »

**PRIE**, s. f. Prise, moyen de prendre, de saisir un objet : je ne puis soulever cette roche, je n'ai pas de « prie » ou « prille ».

**PRIJE**, s. f. Prise, avec les mêmes signific. qu'en fr. Morv. n. n.-o.

**PRIJON**, s. f. Prison, cachot. Morv. n. n.-o. Ailleurs « prihion », très rapproché du wallon « prihon » et de l'esp. *prision*, avec chute de l's. Ita. « prigeeon » : — ital. *prigione*.

**PRIJONGNÉ**, s. m. Prisonnier, celui qui est en prison, qui ne peut sortir d'un lieu. Morv. n. On prononce « emrijon-ner » pour emprisonner. Ital. *prigionere*.

**PRISOU, OUSE**, adj. Celui ou celle qui prise, prend du tabac. La présence de l's qui se maintient signale un mot et un usage récents.

**PROFONDER**, v. a. Approfondir, rendre plus profond en creusant.

Bas l. *profondare*, fouiller plus profondément : *profundatio* = excavation.

**PRÔME**, s. m. Petite porte ou barrière placée devant la porte d'entrée des maisons pour écarter les animaux sans ôter l'air et la lumière. Ce terme revêt des formes différentes suivant les lieux ; il se rattache peut-être au vi. fr. *proix* = pieu, bâton de palissade. En Champ. « prone », grille en bois, balustrade. Le bas l. *prona, pronus* semble quelqef. désigner une petite grille ou balustrade. *Dev. Promus, Prona, Pronaus.*

**PROMOUÉGNER**, v. a. Promener, conduire à la promenade, porter çà et là. Cette forme archaïque disparaît. Quelques vieillards s'en servent encore.

Du l. *pro* et *minare*, mener dont l'i se prononçait en oi comme dans *nix* = noige en patois.

**PROMPT**, adj. Emporté, irascible : « ç'ô eun

boun' honn', mâ al ô prompt », c'est un bon homme, mais il s'emporte facilement.

**PROPE**, adj. Propre.

**PROPTÉ**, s. f. Propreté. Dans nos montagnes, « la prop'té » n'est pas encore à l'ordre du jour.

**PRÔT, ÔTE**, adj. Prêt, préparé : « i seu pro: lai sôpe ô prôte. »

— Pied-Prôt, nom de loc. c<sup>ne</sup> de Saint-Parizele-Châtel. (Voy. *Aiprôter*.)

**PRÔTER**, v. a. Prêter : « prôte-moué tai pieuche », prête-moi ta pioche.

**PRÔTOU, OUSE**, s. Prêteur, euse. On dit aussi : « emprêtou, emprôtou » pour emprunteur. En vi. fr. *presteres* au nomin. et *prestora* à l'accusatif :

Li *presteres* aime plus son detor (débiteur) que ses detors lui, et maintes foiz se contorbe li detors quant il encontre son presteor.

(BRUN. LATINI, p. 320.)

(Voy. *Emprinter*.)

**PROU**, adverbe. Assez, suffisamment : « i en é prou », j'en ai assez ; « ai prou poigne », à peine, à grand-peine.

En vi. fr. *prou* signifie assez et quelquefois beaucoup. En Morvan, le mot n'a pas d'autre sens que assez. Suivant Génin et d'autres étymologistes, *prou* serait un apocope de *proffit*. Diez, avec bien plus de vraisemblance, tire cet adverbe du l. *probe* qui semble avoir donné au vi. fr. *prodome*, au fr. moderne *prud'homme* et à l'esp. *prohombre* qui traduit le l. *vir probus*, homme de bien. La loc. adv. *en pro* = commode, répond assez exactement à notre « prou. »

Quant la parole out Pru duré

Et li plusor orent parlé...

(BENOIT, v. 1945.)

Qui grant ovre embrace e enteise,

Si la face si vivement

Que Pru i ai honor e pris.

(Ib. v. 3593.)

Accueilli d'autre n'en sera

Que mon mary dans ma pensée

.....

Il en est Prou d'aultres en France.

(Th. fr., I, p. 237.)



Les princes me donnent Prou s'ils ne m'ostent rien.

(MONTAIGNE, III, ch. 9.)

Pour Dieu ne prenez point de vilaine figure,  
J'ai Prou de ma frayeur en cette conjoncture.

(MOLIÈRE, *l'Étourdi*, II, sc. 5.)

La plupart des patois ont conservé cet adjectif sous les formes « preu, pro, prou. » Le substantif « pru, prou », profit, avantage, a une autre origine.

Ço est de ton Pru.....

(Adam, p. 45.)

Miles, frans chevaliers, sovigne vos de Dé !

Desfandez-moi mon cors, moult grant Prou i aurez.

(Paris la Duchesse, v. 504.)

Il olt le Prou et les lowanges,

Sans colz ferir en fut delivre.

(La Guerre de Metz, p. 154.)

Le traité d'*Économie rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, - p. 25, - dit :

Ils jettront lour fymz en chimynant hors de la faulde (parc des moutons) et ceo ne seroit myc Pru.

Suisse rom. « preu, pro, prou, pru » = assez, suffisamment. (Voy. *Proufi*.)

**PROUÉ**, s. m. Petit timon mobile, timonnot, employé pour atteler les bœufs qui marchent devant la paire attachée au timon fixe. En vi. fr. prolet ?

Trois doussains de Prolet à paier à trois foiz l'an à Biertoul le Gillon...

(Duc. *Prolecta*.)

Berry : « prolouère » ; — Poitou : « pra, prouail, prouillère, proulea, prouria » ; — Bresse : « prôlure » ; — Dauphiné : « prouleiri » ; — Forez : « prôla » ; — Suisse rom. « proulaire » ; — Piémont : « provei. » Du l. *prolatare*, prolonger. Dans un autre ordre d'idée, le mot prôlat renferme à peu près le même sens. Tiré du l. *prælatas*, il s'applique à un dignitaire qui est posté en avant, qui précède les autres. Se prôlater pour se prôlasser, dans Montaigne, signifie à la lettre se mettre en avant, se poser en chef. Comp. cependant avec l'esp. *proa* et le fr. proue que Palsgr., - p. 222. - écrit prore, copiant le l. *prora*.

**PROUFI, POURFI**, s. m. Profit, gain, bénéfice.

Car ne puet bien estre amoureux  
Cuer qui n'aime les gens por eus,  
Ains se faint et les vet flatant  
Por le Proufit qu'il en atent.

(R. de la R., v. 4798.)

Parents sans amis,  
Amis sans pouvoir,  
Pouvoir sans vouloir.  
Vouloir sans effect,  
Effect sans Proufict,  
Proufict sans vertu,  
Ne valent pas un fétu.

J'ay au moins ce Proufict de la cholique que ce que je n'avais encores peu sur moy pour m'accointer à la mort, elle le parfera.

(MONTAIGNE, II, 37.)

Dans Palsgr., proufict ; dans Comenius, profit.

Du l. *profectus*, avancement, progrès, avantage.

L'auteur des proverbes en vers cités plus haut fait rimer effect et proufict. Prononçait-on proufect ? Les deux mots au reste sont tirés également du l. *facere*, faire. La métathèse pourfi se trouve dans quelques textes anciens :

Chièrre fille, se vous amez Diex li Pourfil en sera vostres.

(Enseignement de saint Louis à sa fille.)

(Voy. *Prou*.)

**PROUFITAULE**, adj. Profitable, qui donne du profit, avantageux.

Parmolt Profeitaule atornement sunt acompaignieies cez trois sollempniteiz à la nativiteit nostre Signor... Légiers est vrayement eist réconcilleient, mais molt est Profeitaules...

(Serm. S. B. p. 542, 549.)

**PROUFITER**, v. n. Profiter comme en fr. mais le mot s'emploie encore en parlant des personnes et des choses dans une acception particulière. On dit d'un enfant qu'il a bien « profité » lorsqu'il a beaucoup grandi, d'un bœuf lorsqu'il s'est engraisé dans un herbage, d'un arbre lorsqu'il s'est développé rapidement. La Jacqueline du *Médecin malgré lui*, - II, 3, - parle dans ce sens en disant à Géronte :

La pauvre creyature en est devenue jaune comme un coing et n'a point Profité tout depuis ce temps-là.

Quant au changement de l'o en ou on le trouve dans Montaigne, - II, 37 - :

Si encores nous estions assurez quand ils (les médecins) se mescomptent qu'il ne nous nuisist pas, s'il ne nous Proufite.

Le forézien a le dérivé « déproufittà » pour gâter, ruiner.

**PROUMETTU**, part. passé du verbe promettre.

Promis : « a m'è proumettu ç'lai », il m'a promis cela.

**PROUVABLE**, adj. Qui peut être prouvé. S'emploie pour dire qu'une chose est assurée, authentique, notoire.

**P'RON**, s. m. Peu, petite quantité, miette : « eun p'son » de sucre, de farine, de beurre, etc. (Voy. *P'chot*.)

**P'TION, ONTE**, adj. Petit, petite : « ol' é ain p'tion ; ç'ò sai p'tionte », il a un petit, un petiot ; c'est sa petite, sa petiotte. Env. de Château-Chinon. (Voy. *P'tiot*.)

**P'TIOT, P'TIOTE**, adj. et s. Petit en général. Petit enfant. Se prend dans le sens de progéniture comme dans le vers de Racine :

Aux petits des oiseaux il donne leur pâture.

On dit par exemple d'une mère de famille qu'elle est partie avec ses « p'tiots », qu'elle a beaucoup de « p'tiots », etc. Cette signifie, explique le verbe forézien « petiotouna », faire des enfants. A Genève petit est usuel pour jeune enfant. Petiot est aussi usité dans le même sens.

Petiot, dimin. de petit, figure élégamment dans la gracieuse élégie attribuée à Clotilde de Surville :

Dors, Petiot, clos, amy, sur le sein de ta mère  
Tien doux œillet par le somme oppressé.

Dans Comenius, - p. 65 - : La fourmy est toute petite ou petiotte :

Et d'où vient mon jeune tetot?  
Que vous engagez unç Petiot.

(*Th. fr.* I, p. 310.)

L'anc. langue employait le dimin. *petitete*. L'auteur de *Fierabras* en quête d'épithètes mi-gardes pour un portrait de jeune fille dit d'elle, - v. 2010 - :

La face vermette comme rose de pré  
La bouce *Petitete*.....

Bourg. « petiot, petigné » ; — Picardie « p'tiot, p'quiot » ; — Fr.-Comté : « pequignot » ; — esp. *pequeño*, petit, en bas âge ; *pequeñez*, petitesse, enfance ; — port. *pequeno*, petit. Plusieurs patois, le normand entre autres, prononcent « tiot, tiote », par aphérèse : un « tiot » garçon, une « tiote » fille.

L'étymol. de petit est fort obscure. Diez propose un radical *pit* avec le sens de pointu, étroit. Ce rad. s'exprime aux yeux dans le mot *piton* qui en fr. désigne une éminence en pointe et en esp. une corne de chevreau. Dans cette dernière langue *piton* se dit même absolument pour *pointe*. (Voy. *Aipetioti, Piner, Pince, Pite, P'tion*.)

**PU**, adv. Plus : « i n'env' pu », je n'en veux plus ; « alé pu bête qu'eun anc », etc. Nous apprenons de Vaugelas qu'en parlant on ne faisait jamais sonner la lettre l. L'ital. la mouille en i dans *più*. L'esp. ne connaît le mot que dans le terme de marine emprunté au fr. plus près, disant *mas pour plus* (Voy. *Mâ*), comme en Provence « mai » « au mai » au plus.

La plupart des patois suppriment la linguale et la dentale, prononçant « pu. » Bourg. Norm. « pu » ; — Berry « pus » ; — Picardie « pus, puche » ; — Lorraine, wallon : « pu ».

**PUANTÉ**, s. m. Puant, terme de mépris pour désigner un mauvais drôle.

**PUANTISE**, s. f. Puanteur.

**PUÇAUDE**, s. f. Fricot, régal. Ce mot appartient au style burlesque. Il a été forgé comme terme de moquerie à l'endroit des Morvandeaux qui, articulant le ch en c doux, se mettent à table en demandant de la viande « pu çaude » = plus chaude. La « puçaude » est ainsi devenue synonyme de bonne viande.

**PUCHAN, ANTE**, adj. Puissant, qui a du pouvoir, fort. Chute de l'i médial et changement des ss en ch. Dans Roquefort *puch* = puissant. Suisse rom. « puchein », puissant, fort.

**PUCHANCE**, s. f. Puissance. En vi. fr. *poissanche* :

Toutes ces gens ke vous vóés ichi ne croient Dieu ne se Poissanche.

(VILLE-HARDOUIN, p. 326.)

**PURÉE**, s. f. Bouillie. (Voy. *Peurée*.)

**PÛRI**, s. m. Lieu où se trouvent les prisonniers du jeu de barres. S'applique aussi aux joueurs

par allusion à leur condition d'inactivité, à leur état de neutralité forcée. Jusqu'au moment de sa délivrance, le « pûri » est comme un cadavre dans son tombeau. Avec un sens très rapproché l'esp. a le s. *pudrigorio* qui désigne un homme infirme, impuissant.

**PÛRI**, v. n. Pourrir.

Li awe mîsmes del fluve Purist quant cle enco-mencet esteir.

(*Serm. S. B.* p. 563.)

Paille qui ne vault az bestz soit mys el fymer pour soi Purrir avant q'il soit carié ove le fym, qe male herbe ne cresce de ceo.

(*Économ. rur. au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 27.)

Esp. *puvrir*. (Voy. *Peuri*.)

**PÛRITEURE**, s. f. Pourriture. Roman prov. *puridura*; — cat. *puvidura*; — esp. *puvidero*, pourrissoir.

**PÛY**. Nom de loc. qu'on rencontre dans quel-

ques parties du Morvan et qui désigne une montagne, une colline ou au moins une éminence de terrain. Le hameau dénommé le Puits est au pied du Beuvray. Les géographes ont très souvent confondu les dérivés français de *podium* et de *puteus*. Ils ont écrit puits où il fallait puy et vice versa. Ainsi le Puy, e<sup>me</sup> de Chaumot, est dénommé *territorium Pulhei* de Chaulmont au XV<sup>e</sup> siècle, tandis que le Puits-Charles est inscrit sur la carte de Cassini sous la forme Puycharles. Le mot puy est générique en Auvergne pour désigner les hauteurs, les tertres, les cônes volcaniques. Dans les Pyrénées un dimin. « puyoo » s'applique à de simples tumulus. (Voy. notamment le Grand et le Petit Puyoo, près de Pau.) Le nom de lieu Puech également dérivé de *podium* est très fréquent dans le midi de la France. Le Puget est un dimin. du même terme qui se retrouve un peu partout. La communauté de Pujaut (*Podium Altum*), dans le Gard, avait pour armoiries : de gueules à un Puy d'argent surmonté de trois fleurs de lis d'or.

## Q

**Q**, s. m. S'emploie avec la voyelle u pour le c dur ou le kv du latin, mais dans un assez grand nombre de mots peu usités ou étrangers à la langue littéraire, l'usage de cette lettre laisse de l'incertitude sur la véritable prononciation. La même confusion existe dans le français moderne qui s'en tire comme il peut, en écrivant carré et quarré, cadrature et quadrature, carême et quadragesime, etc. Le vi. fr., plus rapproché des sources étymologiques, acceptait souvent l'emploi du k où l'emploi du q rendait le son douteux, disant ou écrivant, par exemple, karesme, karré, katre, keuce, ke, ki, pour carême, quarré, quatre, queue, que, qui; mais aujourd'hui on peut dire que le k a entièrement disparu du domaine néolatine. (Voy. K.)

**QU'A DIT**, loc. Qu'il dit, forme locale de que il dit. Le que est elliptique et signifie en réalité ainsi qu'il dit, tel qu'il dit. Cette loc. émaille tout récit un peu long. On s'en sert ainsi que d'une formule qui permet de reprendre haleine et de retrouver le fil égaré de la narration. Le procédé est si commode qu'on l'emploie à tort et à travers, d'une façon tout à fait incohérente, là où la petite phrase est un grotesque hors d'œuvre. Notre « qu'a dît » figure comme le g'ai-je fait du discours de Pierrot dans le *Don Juan* de Molière, - II, scène I - :

Veux-tu gager, g'ai-je fait, que je n'ai point la barbe, g'ai-je fait, et que ce sont deux hommes, g'ai-je fait, qui nageant droit ici, g'ai-je fait...

Génin a signalé cette même redondance du discours dans un des plus anciens monuments de la langue, dans le célèbre *Fragment de Valenciennes*, écrit au IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle : Dunc, ço dixit... mult ketatus. ço dixit, etc., et dans la *Chanson de Roland* où il en montre plusieurs exemples :

Marsiliun, ço dist, sera guarant....

Ieele tere, ço dist, dunt il estoit....

Co est Baldwin, ço dist, ki ert prozdom....

Il est vraiment curieux, remarque avec raison le commentateur, d'observer comme ces habitudes persistent et se transmettent d'âge en âge parmi le peuple. (Voy. *Dire*.)

**QUAHIMODOU**, Quasimodo, le dimanche qui suit Pâques. Chute de l's médial.

**QUAHIMENT**, adv. Quasiment, comme. Morvan n. n.-o.

**QUAILITEU, EUSE**, adj. Qui a de la qualité, qui est de bon aloi : ce blé est « quailiteu », c'est une terre « quailiteuse. »

**QUAIRNAIS, NALE**, adj. De travers, de côté. S'emploie aussi substantiv. : « ç'peut quairnais » = ce laid contrefait, cet homme tortu, bancal, etc. ; « eune quairnale », une femme contrefaite. S'applique aux choses comme aux personnes.

**QUAIRNÉ**, adj. Ce qui est de quart, de travers, de côté; ce qui est penché, incliné; ce qui a perdu son aplomb.

— Les Carnés, nom de loc., c<sup>o</sup>e d'Arleuf. (Voy. *Quairniau*.)

**QUAIRNER**, v. a. Mettre de quart, de côté, de travers, obliquement, pencher. Le fr. carne, pierre angulaire, pierre de taille, est bien rapproché du breton *ker*, angle vif des pierres et du rom. prov. *caïre*, quartier de pierre, d'où le verbe *caïrar*, disposer en carré. Carne traduit le l. *quaterna*, quatrième, quart, de *quatuor*, quatre.

— Quairner (se), v. réfl. Se mettre de travers, s'incliner. Répond au fr. se carrer, au prov. « se quarrar », se tourner de droite et de gauche avec arrogance.

Il se Quarre comme un poux sur une galle.  
(Th. fr. IX, p. 31.)

Mais chez nous le sens défavorable au fig. n'existe pas. Dans le Jura, « se quarrer » signifie, comme en Morvan, se mettre de côté, de travers, se présenter de quart.

D'un type de basse-latinité *quaternare*, mettre en quatre, disposer par quarts, lequel explique la loc. fr. se mettre en quatre, c.-à-d. se multiplier en présentant successivement quatre faces. (Voy. *Quarre, Quairteiller.*)

**QUAIRNIAU**, s. m. Lucarne, ouverture, fente pour donner du jour. Morv. n. n.-o.

— Les Carniaux, nom de localité, c<sup>o</sup>e de Saint-Brisson.

Carniau est une des formes du vi. fr. *carneî* ou *quernel*, *créneau*. Elle figure dans le livre des *Rois*, dans la *Chron. des Ducs de Norm.*, dans le *Roman de la Rose*, etc.

Dunc vint une sage dame amunt, as Kerneals de la cited.

(*Rois*, p. 199.)

Mais del mur haut, par les Kerneaus  
Traient sacttes e quarreus.

(BENOIT, v. 18698.)

Les archieres sont as Querniax  
Par où il traitrois les quarriax  
Por damagier la gent le Roi.

(Renart, v. 18485.)

Bel-Acueil quiert de chambre en chambre  
Qui s'iert as Karniaus apuiés  
De la prison, tous enniés.

(*R. de la R.* v. 12755.)

..... Mabile s'amie  
Qui estoit as Querniax de la grant tour antie.

(*Gaufrey*, v. 777.)

Si vala jus une corde..... si la ferma à un Kernel de la tour.

(*Nouv. françaises du XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 39.)

Joinville l'emploie assez fréquemment. On la trouve encore dans Palsgr., - p. 263. - : *Ryfte crany*, fente, carniau. Dans Borel, querneaux. Champ., Pic. « carnaux », créneaux. On rattache *carneî* ou *crenel* à un rad. *cran* dont la signific. est inconnue. Pourquoi pas à *carne*, très ancien mot français qui désignait l'angle d'une pierre de taille, un angle en général ? Molière emploie encore le terme dans cette acception :

Vous pressez si fort les personnes que je me suis donné un grand coup de la teste contre la Carne d'un d'un volet.

(*Le Malade imaginaire*, 1, 2.)

On ne disait pas seulement *carneau* pour *creneau* :

Ainsi qu'elles doubtoient la mort, crocherent leurs bras aux Carneaux de ladite gallerie.

(*La Nouvelle Fabrique*, etc., p. 22.)

mais aussi *carnelle* qui répond au bas l. *quarnellus*, *creneau*, et *carneler* pour *créneler* :

Sont toutes les trois places environnées de fortes tours machicollées..... et les murs haultz et bien Carnelez.

(*Mélysine*, p. 72.)

Et les tours grans et fors qu'on ot fet Querneler.

(*Doon de M.* v. 2786.)

*Carne*, en rom. prov. *cairia*, quartier de pierre ou pierre carrée, nous paraît dérivé du même rad. que *quarre*, le l. *quatuor*, quatre. Notre verbe « *quarner* », dresser de côté, de travers une pierre ou un bloc quelconque, suffit à le prouver. On disait aussi *charnier* = *carnier* pour quartier de bois :

Sur chacune douzaine de javelles de Charniers ou achalaz... Sur chacune douzaine de Charniers rons... Pour bateau chargé de Charniers ou pesseaux ij s. t.

(MANTÉLLIER, III, p. 72, 98, 146.)

*Charnier* est encore usité dans la Nièvre pour *échalas*. (Voy. *Épalissade*.) Le mot fr. *lucarne* ne serait-il pas tiré de *lux*, jour, clarté, et de *carne*, pierre carrée, angulaire, plutôt que de *lucerna*, lampe, ou de *cardinem*, gond ? En Pic. « *carner* » signifie faire une fente, une crevasse, une ouverture. Le rouchi « *carnache* » = le fr. *carniau*, trou, crevasse. Wallon : « *carniote* », petite ouverture ; (à Mons) « *kernate*. » Ces mots reproduisent le vi. fr. *carnière*. On trouve même *carneler* pour *fendre*, faire une ouverture. (Duc. *Quarnellus*.) Le mot *carnet* n'appartient-il pas aussi au rad. *quatuor* ? N'est-il pas un dimin. de *carne* comme en Norm. « *carlet* », carré de papier, est un dimin. de *carre* ou *quarre*, comme en ital. *quadernetto* est un dimin. de *quaderno*, petit cahier pour écrire, comme en esp. *quadernillo* est un dimin. de *quaderno*, cahier de papier, registre, jeu de cartes ? *Quarre* a quelqef. désigné un petit livre de poche :

Le suppliant prinst..... un autre petit livret nommé *Quare*.

Roquefort et le continuateur de Duc. paraissent rattacher ce terme, mais à tort selon nous, au sens de *Questionarium*. On trouve, dans un texte cité par Duc. *carnetum* pour *tombeau* :



Hildegardis comitissa suum Carnetum..... ædificaverat.

Carnetum n'est-il pas encore dérivé de carne, à cause des pierres de taille angulaires du monument, plutôt que de *carnarium*, cimetière, charnier? En anglais *cairn* = pierre tumulaire.

La forme carne se retrouve dans un assez grand nombre de noms de lieu : Carneville (Orne), Carnet (Manche), Carneton (Seine-et-Marne), Carnac (Morbihan), nonobstant le milieu celtique, doit peut-être aussi son nom à ses avenues de pierres levées, à ses monuments mégalithiques.

Carne, nous l'avons vu plus haut, a pour équivalent charne qui se montre également dans beaucoup de noms de lieu et quelques noms de famille : Charne, la Charnaye, les Charnets, etc., en Nivernais; Charne, le Charne, Charnan, Charnaille, la Charnée, Charnequin, Charnay, etc., en Bourgogne. Charne, Ducharne, Carnat, Carnet, Carnot, sont des noms propres assez répandus. Un *Egidius de Carnoto* figure souvent au XIII<sup>e</sup> siècle dans le *Cartulaire de l'Église d'Autun*.

**QUAIRTEILLE**, s. f. Petit quartier, portion, morceau : « cune quairteille » de pain.

Berry : « quartille, carquille » ; — Poitou : « cartille, carquillon » ; — bas-latin : *quartalia*, quartier, portion : — esp. *quartilla*, dimin. de *quarto*, quart, comme le fr. quart dérivé du l. *quartus*.

**QUAIRTEILLIER**, v. a. Mettre de quart, dresser, diriger de côté, incliner, pencher une pierre, un bloc, ou tout objet qui a plusieurs faces.

De quartille. Il y avait en bas l. un verbe *quartare* (esp. *quartear*), partager par quatre = *quartariare*, écarteler. (Duc. *Quartilatus*.) Poitou : « cartiller », diviser par quarts ; — Berry : « cartiller, cartiller, quartiller », écarquiller. (Voy. *Quairner*.)

**QUARTIÉ**, s. m. Quartier, morceau : « eun quartié » de pain, de lard, de roche, de bois, etc.

— « Fère quartier », loc. qui exprime l'action de mettre de quart ou sur un de ses côtés un bloc quelconque, un rocher, un arbre, etc. Cette manière de parler est usitée en beaucoup de lieux.

Du l. *quartarius*, mesure de capacité, mais

aussi, en bas l., mesure de superficie : quartier de pain, pain carré ; quartier de terre, terrain de forme carrée primitivement, et plus tard portion quelconque, etc. En ital. *quartiere* = quartier. Dans cette langue, l'augment. *quarterone*, qui chez nous désigne un quart de livre, s'applique à un quartier de lune.

**QUAITE**, adj. num. Quatre.

**QUAITORE**, nom de nombre. Quatorze. Morv. n. n.-o. La prononc. ne fait entendre que « quaitor », forme bourg. du l. *quatuor*, quatre, qui a servi à construire le mot avec *decem*, comme on le voit mieux dans l'ital. *quattordici*.

**QUANQUE**, loc. adv. Autant que, autant de fois que, tout ce que : « teu s'rê le mâtre quanque teu l'vouré », tu seras le maître lorsque tu le voudras. Dans le mystère d'*Adam*, notre pauvre mère Ève qui vient de manger le fruit défendu, s'écrite avec une sorte d'enivrement :

Jo semble Deu le tuit-puissant ;  
 Quanque fust, Quanque doit estre  
 Sai-jo trestut bien, en sui maistre.  
 Manjue, Adam, ne faz demore.  
 (p. 28.)

Toz jors mès Quanque ge auré  
 Ert tot à vostre volenté.  
 (Renart, v. 16787.)

Dites Quantu'il vous plaira  
 G'esouterai que ce sera.  
 (Ib. v. 12379.)

Vos poés Quanque vous vodrois  
 Fere de moi pendre ou tuer,  
 Car ma vie est en vostre main.  
 (R. de la R. v. 1914.)

Et il me dist (saint Louis) tout en riant : Dites  
 Quant que vous vourrez je ne me courrouce pas.  
 (Joinville, p. 278.)

Quantquez père et mère fet est estable.  
 (Li Livres de justice, p. 236.)

Adéline la Marechaude dona a celui Guion et a cele Ysabiau sa fille por lechange de celle terre dessus nommée Quque ale avoit es molins do Mex qui sicut sur la riviere de Nevre et Quque ale avoit o disme de vin de Nannai.

(LEBEUF, *Hist. d'Auxerre*. Preuves, iv, p. 105.)

Du l. *quantum quod*.

**QUANTES FOIS QUE**, loc. Autant de fois que,

aussi souvent que : « i vinnr quantes fois qu'teu vouré », je viendrai aussi souvent que tu voudras. Dans Palsgr., - p. 858 - : Vous serez le très bien venu Quantes fois qu'il vous playra.

Pourront les diz Mayeur et eschevins tenir leurs jours toutes et Quanteffoiz et ainsi qu'il leur plaira. (Ch. B. II, p. 45.)

Du l. *quantus*, comme quanque :

Des autres clamors i a tantes  
Que je ne sai à dire Quantes.

(Renart, v. 14680.)

**QUARRE**, v. a. Chercher, quérir. Morv. n.

Quarre est pour querre encore usité dans le Morv. b. et qui était l'anc. forme de l'infinifit :

N'en est mies merveille si nos en la passion Quarons quel chose Criz (J.-Christ) aportat en sa naissance.

(Serm. S. B. p. 541.)

Et quant li enfant aus Sarrazinnes bréioient, elles lour disoient : Tay-toi, tay-toi ou je irai Querre le roy Richart qui te tuera.

(JOINVILLE, p. 306.)

Adonc fu liés Blondiaus et ala Querre sa viéle et cstrumens.

(Chron. de Rains. p. 54.)

Je cuyde que d'icy à Romme meilleur que moy on ne doit Querre pour bien prescher.

(Th. fr. II, p. 18.)

La forme moderne quérir est due au déplacement de l'accent latin, comme dans courir pour courre.

Forez : « quarre » ; — Poitou, Vendée : « quiare » ; — Champagne : « querre » ; — Prov. « querrer. » (Voy. *Qu'ri.*)

**QUARRE, QUAIRE**, s. m. Coin, compartiment, case, place, angle, côté d'un carré, quelquefois le carré même : « ç'ô eun endreumi, a n' quitte pâ l' quarre de son feu. »

Item, une salière d'or à trois Quarres, à chascune Quarre une tourelle garny le pié d'une esmeraude.... (Les Ducs de Bourg. II, p. 39.)

Un pot quarré, dont il y a quatre Quarres à ymagés. (Gloss. du M. A. à Querre.)

— « De quarre », de côté, de travers, au propre et au fig. : « sai bôche ô d'quarre », sa bouche est de travers ; « tô vé d' quarre dans sai maion », tout va de travers chez lui. Les paroles « de quarre », paroles de travers, menaces, expliquent peut-être je poitevin inexplicé « carcé » = querelle.

Dans Roquefort : au car, au coin. Dans Raynouard : en caire, de côté ; un caire, un coin. Quarrefour est construit avec quarre et fourc, apocope de fourche. Le bas l. *quadrifureus* copie le l. *quadri*, quatre, et *furca*, fourche. Un quarrefour ou carrefour est l'angle de la fourche des rues. (Voy. *Fourche.*) Leroux de Lincy cite un passage de Lancelot du Lac où on lit : *Le quarre fourc des sept voyes.*

Quarre a la même signific. en Bourg. aussi bien dans le langage usuel que dans les noms de localité :

Armei du feu de son tonnarre  
Don, quant ai le rôle dan l'ar,  
Ai fai tremblai lé quate Quarre  
Et le mitan de l'Univar.

(LA MONNAYE, Noël IV.)

En anglais et dans le fr. du jour square copie la forme ital. *squadra*, équerre. Le mot est à la fois adj. et subst. Il signifie aussi angle, carré, coin. Au pluriel, on l'emploie pour quartiers. Le verbe *to square* = rendre quarré au propre et cadrer, convenir, au figuré.

Dans les noms de lieu, on trouve les trois formes Carre ou Quarre, Carré ou Quarré, Quart. C'est peut-être de la première qu'a été tiré le nom de la ville de Beaucaire appelée en bas-latin *Belcayra*, *Bellicadrum*, *Belloquadra*, *Bellumquadrum*, etc. La dernière qui n'est pas anc. est régulière lorsqu'elle s'applique à une division. Elle s'est fréquemment confondue avec les deux autres qui désignent un angle ou une surface quadrangulaire. Cassini complique le malentendu en dénaturant l'orthographe de mots qu'il ne comprend pas. Ainsi, sur sa carte, les Quarts, c<sup>no</sup> de Bona, sont écrits l'Écart.

Quarre avait des dimin. qui se sont conservés dans les patois. Quarelle en vi. fr. se disait d'une ouverture, d'une fente, d'une entaille, et aussi d'une pierre taillée carrément. Quaron était quelquefois synon. de carrefour. Le même mot a désigné une grosse brique. A Genève, « carronage » = carrelage et « carreau » = carré : un « carreau » de jardin. Dans la Suisse rom. « carre » est du genre fém. et semble s'appliquer vaguement à une division, à une portion, à une petite quantité. Une « carre » de soleil, de pluie, est un coup de soleil, une ondée de pluie. En Berry, une « quarre » de noix est un quartier du fruit.

Bourgogne : « quarre », coin ; « quarelle », petit coin, fragment ; — Berry : « quarre », angle, coin ; « quarrée », âtre, foyer ; — Norm. « carre », s. f. angle d'un carré ; « carrée », portion d'un lieu ; « carrelet », petit carré de papier ; — Poitou : « quaireu », enclos autour d'une habitation ; « quarrria », place ; — II Maine : « quarrrie », ciel, carré de lit ; — Forez : « carou », coin, foyer ; — Suisse rom. « carro », coin ; « carrolet », petit coin ; — Lang., Prov. « caire », angle, coin.

L'acception très usitée de coin réservé, compartiment où on loge un animal, qui dans notre patois répond au synonyme « cran », peut expliquer la phrase incomprise où Noël du Fail dans ses *Propos rustiques*, - xii, p. 108. - fait dire à un de ses personnages : Oh le bon bœuf ! je croy qu'il soit de Carhes. L'auteur veut-il par là faire entendre que la viande provient d'un bœuf engraisé dans un « quarre », e.-à-d. avec un soin particulier ?

Le breton *ker*, arête, angle vif, pourrait être tiré du l. par l'intermédiaire du vi. fr., mais *ker* ou *kéar*, lieu, logis, maison, semble d'origine celtique.

**QUARRE EN COIN (DE)**, loc. D'angle en angle, Lang. « dé caire », de biais, de côté, obliquement.

**QUARRIE**, s. f. Coin, angle : « quarrrie d'l'èheille », coin de l'oreille dans le Morv. n. Bas-latin *quarrria*, angle, coin : de *quarrria ad quarriam*, d'angle en angle. (Voy. *Équarie*.)

**QUATRE EN CHIFFRE**, s. m. Piège à rats. Cet engin à dénomination bizarre est connu et plus ou moins employé en Morvan et en Bourgogne. On prononce généralement « quaite en chiffre. » Le mot est inintelligible sous sa forme qui varie peu dans nos environs. Il paraît être une corruption de chat en chiffre ou échiffre et semble répondre à l'esp. *gato de agua*, souricière. Les glossaires du nord de la France désignent le même appareil sous le nom de « cat in chiffre », ou chat de bois, « cat d'bos, catéfust », souricière. D'un autre côté, le vi. fr. appelait *chiffre*, *eschiffe*, *échiffre*, *eschive*, une espèce de guérite de bois où se plaçait le guetteur, la sentinelle :

Celui qui devoit faire le guet en icelle Eschipe leur respondi moult rudement.... Lesquels lineculx

le suppliant Iya.... et les attacha à une Eschiffe ou petite maisonnette.

(Duc. Chiffa, Eschiffa, Schiffa.)

Mote i firent haute e danjon  
E granz Eschives d'environ,  
Si bien fermé, si richement  
Qu'il n'a regart de nule gent.

(BENOIT, v. 34788.)

La signification primitive de « cat en chiffre », devenu par corruption quatre en chiffre, serait donc chat au guet, ce qui marque d'une manière assez pittoresque la fonction du piège à rats.

**QUÉ, QUÉE**, adj. Quel, quelle. Se prononce au pluriel comme au singulier : « qué chemin, qué mensonges. » Bourg. « quei. »

Sire, dist-elle, Quex noveles !

(R. de la R. v. 16604.)

Veze de Quex truffes li vous plaide.

(Ib. v. 20633.)

**QUÉHI**, v. a. Quérir, chercher, prendre. Morvan n. (Voy. *Querre*.)

**QUEILLE**, s. m. Caille, oiseau de passage. Dans Palsgr., - p. 670 -, quaylle : Plumez ces pardris, mayz laissez en paix les Quaylles.

**QUEILLE**, s. f. La partie caillée du lait avec laquelle on fait des fromages. Le fr. a le verbe cailler dont le part. passé s'emploie quelquefois substantivement, mais il ne possède pas le mot équivalent à notre « queille » ou caille : « daivou ç'l'te queille-laite i fron bin chis fromaiges », avec cette caille-là nous ferons bien six fromages. Ol. de Serres (iv, 14) enregistre un diction agricole de son temps qui recommandait :

Le beurre de vache, le fourmaige de brebis, la Caille de chevres.

J. du Fouilloux dit que :

La présure et Caillon d'un jeune cerf tué dans le ventre de la biche est fort bonne à la morsure des serpents.

Le dimin. caillette désigne le quatrième estomac des ruminants où se trouve la présure qui sert à faire cailler le lait. Ronsard emploie la notation caillotte :

Et ses paniers d'esclisse et ses vertes jonchées

De Cailottes de crème en tout temps sont chargées.

(*Eglogue III.*)

Ital. *quaglio*, caillette; *quagliatura*, action de se cailler.

**QUEILLER**, v. a. Cailler, faire prendre en grumeaux, en caillots.

— Queiller (se), v. réfl. Se prendre en grumeaux, en caillots : « P' lait c'mence ai s' queiller », le lait commence à cailler.

Coailliez est, sicume lait, li cuers d'icels.

(*Liber psalm.* p. 188.)

L'o initial de coailliez dans ce texte était probablement muet. On avait le son queillier. Ital. *quagliare*, *cagliare*, se coaguler, du l. *coagulare*, qui a donné coagulare par la chute de l'u, puis cailler, devenu queiller dans la prononciation bourg. et morvandelle. Le *Dictionariolum puerorum* traduit *coagulum* : Presure, la tourneure du fourmage.

**QUEILLEROTTE**, s. f. Tétard de grenouille ou de crapaud. Se dit surtout des tétards lorsqu'ils sortent des globules gélatineux où ils sont enfermés. Ce mot se rattache-t-il à « queille », matière coagulée, et au fr. caillé, caillot ? Il pourrait être une corruption de caillebotte, masse de lait caillé par analogie entre le caillé et la matière globuleuse et visqueuse d'où sortent les tétards. Dans ce cas, « queillerotte » exprimerait par métonymie le contenant pour le contenu.

**QUÉLER**, v. a. Réprimander, faire des reproches à quelqu'un. Le mot paraît être une syncope de quereller. La syllabe médiale re disparaît. L'orthog. serait alors plutôt quéheler.

**QUÉQUX**, s. et pron. indéf. Quelqu'un ; au fém. « quéqueune. »

**QUERRE**, v. a. Quérir, chercher.

Il vinst en haste des montaignes por Querre la centisme berbix ke perie estoit.... Hui vinrent li troi roi por Querre lo soloil de justise qui neiz estoit.

(*Serm.* S. B. p. 526, 550.)

Qui mult Quiert, mult li faut.

(BRUN. LATINI, p. 446.)

(Voy. *Quarre*.)

**QUESSE**, s. f. Poêle, lèche-frite. Qesse est une forme loc. de casse qui en vi. fr. désignait une

poêle ou un poëlon. Casserole est un dimin. de ce mot. La casse avait cependant quelquef. des pieds : Una cassa magna cupri cum pedibus. (DUC. *Cassa*, *Casso*, *Caza*.)

**QUÊTER**, v. a. Chercher, se mettre à la recherche pour trouver quelqu'un ou quelque chose, mendier : quêter son pain, demander l'aumône. Le chasseur crie à son chien pour le mettre en campagne : quête, quête = cherche, cherche ! En vi. fr. *quester* avait le sens propre de rechercher, poursuivre :

Nous sommes nayz à Quester la vérité, il appartient de la posséder à une plus grande puissance.

(MONTAIGNE, III, ch. 8.)

Les pauvres et les oiseaux vont à la quête de leur subsistance. Du l. *quæstum*, supin de *quærare* comme le fr. *questeur*.

**QUEU, QUEIU**, adj. Quel : « queu hom', queu malheur. »

Plorant li a dit : Queu conrei

Perez-vous, beiau sire, de mei ?

(BENOIT, v. 39492.)

Dieux quex mauz et Queieux dommaiges,

Quelx meschief et Queieux oultraiges,

Queieux pillaignes

Queieux forcaiges.

(ROMVART, p. 641.)

Queusi, queumy, dans la *Comédie des Proverbes* signifie tellement, quellement. (*Théâtre fr.* IX, p. 62.)

**QUEU, QUEUTE**, part. passé du verbe « queure », cuire. Cuit, cuite.

En la sale fu fez li feus

Et il meismes en fu Keus.

(RUTEBEUF, *Du Vilain Mire*.)

— Cuite-Fève, c<sup>ne</sup> de Rosière-aux-Salines dans l'Yonne, est appelée *Coctafaba* en bas l. et Keute-fève ou Queutefève dans des actes de 1279 et de 1366. Vosges : « queut, queute. »

**QUEUCHE**, s. f. Jambe : « i m' seu fé mau es queuches », je me suis fait mal aux jambes. Le Morv. n. prononce « queusse » comme en Bourg. où ce mot a quelquefois au moins la signification de jambe. Parlant des rois mages arrivés au terme



de leur pèlerinage mystérieux. un Noël de Aimé Piron dit :

Que lo Cueusse son si laisse  
Qu'ai ne pèvon pu marchai.

(Noël xxvii.)

Vi. fr. cauche = chausse et par extension pied, jambe :

Dont vint au roy de France homaige présenter  
Et ly voront baisier le Cauche et le soller.

(H. Capet, v. 4331.)

Pic. « cauches, keuches », chausse, bas ; « cauchons », chaussons ; « cachure », chausure ; — rouchi : « cauche. » Il y a dans cette région un proverbe qui dit : Dieu te bénisse les jambes, tu ne perdras point tes « cauches » ou tes chausse. Bourg., Champ. « queuche », cuisse ; — Norm. « queusse, cuisse » ; — Fr.-Comté : « cüsse » ; — Saint. « cheüsse » ; — Lorr. « queuche, queuchotte » de bois, petit rameau, brindille d'arbre ou d'arbuste. Le bas l. *cossa, cossia*, signifie cuisse, hanche, jambe. En ital. *coscia*, cuisse ; *scosciare*, disloquer les cuisses, les jambes : — esp. *quicial*, jambage de porte. Du l. *coxa*, os de la hanche. Dans Isidore *coxus* = boiteux. (Voy. *Équeucher*.)

QUEUCHENER, v. a. Écussonner, greffer en ecusson. Morv. n. De queuche, par assimilation de la petite branche qui porte l'œil ou bouton avec une jambe.

QUEUCHOT, s. m. Jambe, la partie du pantalon dans laquelle on met la jambe. Morv. n. « queussot. » Une pièce de l'armure qu'on portait au moyen âge protégeait les cuisses et les jambes. On l'appelait cuissot et greve :

Les jambes armées de greves et de Cuissots.

(Auvot, Paul .Emile, 30.)

Duc. mentionne au compte de l'argentier du roi en 1351, compte où les diverses parties de l'armure sont indiquées pour le harnois : Garder-bras, avant-bras, Cuissoz, grevettes, sollers et gantillez. (Voy. *Grève*.)

QUEUDRE, QUIEUDRE, s. f. Coudrier, noisetier. Morv. n. En vi. fr. codre. Voir les gracieux vers où Marie de France, - I, p. 395, - compare les amours de Tristan et d'Ysult aux amours du Chevreuille et de la Codre ou noisetier :

Ensemble poient bien durer,  
Mès ki puis les volt désévrer,  
Li Codres muert hastivement,  
E Chevrefoil ensemblement.

Codre était tantôt masc. tantôt fém. La fiction du poëte exigeait ici l'emploi du second genre. Il y a plusieurs loc. appelées la Queudre en Nivernais. Le mot est écrit Cœudre, Cueuldre, Queudre, Queuldre. Du l. *corylus* qui, par son étymol., signifie petite noix. (Voy. *Courère*, *Queure*.)

QUEUE, s. f. Tonneau dont la capacité varie suivant les lieux. Cette mesure est fort connue dans les vignobles de la Bourg. en relation avec le Morvan. On s'en sert également dans les fours à chaux du pays. La confusion entre cuve et queue ne remonte probablement guère plus haut que le XIII<sup>e</sup> siècle. Queve = cuve est devenu queue par la prononciation de l'u consonne en u voyelle. En Forez, « quigne-cuve » = hoche-queue, hergeronnette.

Se le vin est pourri, il doit mettre la Queue en yver enmi une court sur deux treteaulx afin que la gelée y frappe et il garira... Se le vin est trop vert, il doit prendre plain pennier de morillons (raisin noir) bien meurs et gette dedens la Queue par le bondon-nail et il amendra...

(Ménagier de P. II, p. 67.)

Le Maine a le dimin. « couctte » qui se montre dans le verbe « couctter », remuer la queue, l'Auvergne a « coetta, quoetta », et la Fr.-Comté « quèwan, quèwot », pour petite queue. Ces diminutifs par suite de la même confusion, répondent aux dimin. fr. cuvette et cuveau, petite cuve. Dans Comenius, - p. 131, - les synonym. cuve, cuvier, tonneau, traduisent l'ital. *tinazzi*, anc. dérivé du primitif *tino*, cuve et tonneau dont le dimin. est *tinello*, cuvette.

La large ouverture des Tinnes ou Cuues d'où la vertu du vin s'évapore.

En Berry, « queue » = futaille, tonneau revêt les deux formes « queue » et « que » que le *Gloss. du Centre* orthographie quheue et quhuc pour serrer de plus près la prononciation. Champ. « queue, queve », cuve, tonneau. (Voy. *Coue*.)

QUEUGNE, s. f. Racine d'arbre ou d'arbuste, chicot, ce qui paraît hors de terre d'une tige coupée. (Voy. *Queugnon*.)



**QUEUGNE**, s. f. Coup, meurtrissure causée par un choc. La forme fr. serait cogné. Morv. n.

**QUEUGNER**, v. a. Cognier, frapper sur quelque chose. Morv. n. Dans le Luxembourg « eugne », coin ; « eugner », cognier. Poitou, Saint. « queugne », coup ; « queugner », cognier.

**QUEUGNON**, s. m. Trognon, débris, morceau : un « queugnon » de chou, de pomme, de salade. Morv. n. En fr. quignon, gros morceau de pain :

Le lendemain de Nativité Nostre - Seigneur.....  
chacun ménaige offre un pain blanc, le moindre un  
Cugnot....

(N.-D. de Lône, p. 214.)

Robine tira de son sein  
Un gros Quignon buret de pain  
Qu'elle avoit fait de pure aveline.

(RONSARD, *Gayeté*, v.)

La femme de Pierrot un Quignon de pain coupe  
A tous ses serviteurs et leur dresse leur soupe.

(GAUCHET, *les Foins*.)

Le g se change en ll dans un passage du poème  
de *Robert-le-Diable* :

Del pain prirent moques et rouillons  
En sa bouche en met grans Quillons.

Champ. « cugnon, cuignon », morceau de pain ;  
— Fr.-Comté : « eugneu, quigneu », brioche, petit  
pain ; — Suisse rom. « quegnon » ; — Maine :  
« cheignon », gros morceau de viande ; « qui-  
gnon », tas de fagots terminé en pointe ; — Forez :  
« quignon », morceau ; — rouchi : « keunié » de  
pain ; — Pic. « kignon » ; — Luxembourg :  
« cugne », coin, angle ; — Prov. « cougnet »,  
coin ; — breton, *kogn, korn*, angle ; *kouign*,  
*kuign, kuignik*, petit gâteau fait avec un reste  
de pâte comme notre « époigne » morvandelle.

Du l. *cuneus*, coin, corps en forme de triangle,  
figure triangulaire. (Voy. *Grougnon*.)

**QUEUHIEU, EUSE**, adj. Curieux, celui ou celle  
qui a de la curiosité. Morv. n. (Voy. *Queuriou*.)

**QUEULAR**, s. m. Feu follet qui danse sur la  
surface des marécages ou le long des rivières et  
qui finit par s'y plonger en poussant des éclats  
de rire. On donne aussi ce nom aux enfants morts  
sans baptême. Le rapport des deux idées est facile  
à saisir. L'abbé Baudiau écrit « culard » :

Les feux follets étaient, selon la commune persua-  
sion, des Culards ou enfants morts sans baptême qui  
se faisaient un jeu cruel d'entourer les passants et  
cherchaient à les précipiter dans l'eau. Pour s'en dé-  
barrasser il suffisait de lancer dans la rivière, dans  
l'étang, un morceau de bois ou une pierre.

(*Le Morvand*, 1, p. 45.)

Le Queular est un de ces petits démons que  
Ronsard met en scène dans un passage de ses  
*Hymnes*, passage accompagné d'un commentaire  
en prose assez curieux :

Ils se changent souvent en grans flambeaux ardans,  
Esclairans sur les eaux pour conduire dedans  
Quelque pauvre passant trompé de leur lumière,  
Qui le mène noyer dedans l'onde meurtrière.

(Liv. 1, hymne 6.)

Les Ardans, dit le commentateur, « font semblant  
de vouloir éclairer les passans en s'approchant  
d'eux et poursuivans ceux qui les fuyent et con-  
duisans dans les eaux et précipices ceux qui les  
suivent. Au surplus ceste sorte de Daimon craint  
le sifflet et se venge rudement de ceux qui le  
sifflent, s'ils ne gagnent au pied et ne s'enferment  
promptement le voyant venir. Tantost ils sont  
grands, tantost plus petits, volégeans d'un costé  
et d'autre sur les rivières. Quelques-uns croyent  
que ces Ardans procèdent de causes naturelles,  
dans lesquelles bien souvent se mesle le Daimon. »

La Monnaye dérive le mot de clair, en Bourg.  
« clar », et s'excuse d'écrire queular en alléguant  
que cette orthographe est conforme à la pronon-  
ciation de son pays :

Ma quan Dei lassai de se caiché  
S'ambrui de proché,  
Que sur le mon Talbor en l'ar  
Ai reluzi come ein Quelar.

(Noël, vi.)

Dans le patois de Metz « queulat », dernier né  
d'une famille, petit reste d'une chandelle.

Berry, Champ. Forez. « culard », feu follet,  
lutin ; — Dauphiné : « culut », ver-luisant ; —  
Bourg. « elia », feu follet ; — Jura : « kla, kela »,  
ib. — Le celt. *glao*, signifie feu, charbon allumé.  
— Bas-breton, *glauo*, charbon embrasé.

**QUEULIN**, s. m. Brin plus court et plus menu  
qui se détache et tombe lorsqu'on secoue une  
poignée de paille pour faire le glui. De queue  
pour bout, extrémité. En Norm. « queue » donne  
« queulée », assemblée, file de gens, en Berry

« queutée. » Le fr. queuter, terme de jeu de billard, prend en Norm. le dimin. « queutiner », remuer la queue.

**QUEULMETS LES**, nom de loc. dans la c<sup>me</sup> d'Alligny-en-Morvan. Le lieu est situé sur le sommet d'un plateau. Du l. *culmen*, point culminant. Valaque, *culme*, cime, faite; — ital. *colmo*, sommet.

Queulmets est la prononciation locale. Le registre cadastral porte : les Culmets.

**QUEULOT**, s. m. Celui qui est le dernier d'une famille ou qui est en arrière des autres, le plus jeune enfant, le plus petit oiseau d'une couvée. Queulot = culot. S'emploie avec le même sens dans plusieurs patois. En Flandre, en Pic., en Champ, notamment, on écrit « culot. » Le langued. a « curo-nis » pour désigner le dernier œufs d'une couvée; — Berry : « chauculon, culot »; — Poitou : « clocu, coculau »; — wallon : « coulo »; — rouchi : « erculot ». — Le foréz. « couasson » = culot est tiré de couc pour queue. — Genève : « couâtre. » — Dans l'Yonne « jaeulon », le dernier né d'une couvée. — Poitou : « culer », v. a. et n., signifie aller en arrière comme en fr. dans le langage des marins.

**QUEULTE**, s. m. Culte, culte religieux. cérémonies de l'Église.

**QUEUME**, s. f. Écume. Morv. n. Dans la région wallonne de Namur « chume. »

Du h.-allem. *scûm*. En danois *skum*. En flamand *schuym*, écume au propre et au figuré; *schuymer*, écumeur, écornifleur.

**QUEUPER**, v. a. Cracher, saliver. On dit à un enfant qui a mis quelque chose de malpropre dans sa bouche : « queupe don, p'tiô, queupe ! » L'apôthèque de l's nous dérobe ici l'anc. verbe *scupir* qui signifiait cracher :

Dons encommenèrent li alquant Scupir en lui.  
(*Passion J.-C. Mem. de l'Acad.* xvii, p. 725.)

Outre la forme *scupir* il y avait celle *escopir* qui s'est maintenue en Normandie :

Vilment l'unt escrié, batu et coléié,  
En mi le vis li unt Escopi et rachéié.

(*Saint Thomas*, p. 69.)

Dans le roman de *Renart*, Tybert le chat crache au visage de Ruffrangers :

Escopi l'a emmi le vis.  
(V. 2589.)

Et puis apres a Escopi,  
Et a vouchié et a vomé.

(*Fable de l'Escureuil*, v. 184.)

Fi ! Escopez et décrachiez  
Doit estre orgueil de touz prodommes.  
(*RUTEBEUF*, II, p. 322.)

Le latin *spuere* a-t-il donné la forme *scupir* au fr. et au morvan. « queuper » [u prononcé eu suivant l'usage] par la chute du préfixe s ? Diez croit à une racine différente et propre au mot qui existe dans le valaque *scuipa*, dans le bas-breton *shopa*. Les dérivés de *spuere*, *despuere*, *expuere*, *conspuere*, en gardant le sens de cracher, prirent au fig. une acception de mépris, d'où en fr. *conspuer*, honnir publiquement quelqu'un. *Conspuer* avait cependant bien conservé la signification littérale. Dans une de ses satyres, Horace, - l. II, sat. 5, - nous montre le roi des dieux crachant de la neige sur les Alpes !

Jupiter hibernas cana nive Conspuet Alpes.

On rencontre dans quelques textes *escracher* comme synonyme de *conspuer*. Le trouvère Benoît, - v. 35129, - nous dit d'un de ses personnages : il hait et conspue toute chose :

Lui het tote riens e Escrache.

Comp. avec l'isl. *shopaz*, injurier, vomir des injures.

Fr.-Comté : « *écupi*, *équepi*, *cuper* », cracher ; — Berry : « *cuper* » ; — Suisse rom. « *ékieuper* » ; — Norm. « *écopir*, *recopir* » : c'est son portrait « tout *recopi* », c.-à-d. en fr. tout recraché ; — H. Auvergne : « *skepi* » ; — Prov. « *escupir* » ; — Lang. « *escupi* » ; — breton : *shopa* ; — rom. prov. *escopir* ; — esp., port. *escupir*. Le vi. fr. avait un autre verbe *escopir* = balayer, du latin *scopa*, balai, qui répond au grec moderne *καπίδια*, balayures. Voy. *Requeuper*.)

**QUEUPOT**, s. m. Crachat. Morv. n. « quecupat. » Vi. fr. escupiment.

Quant Jhesu Crist fu soolez  
De bufes et de batemenz,  
D'espines et d'escupement,  
Après ce fu cruceifiz....

(*Le Destiaire de Gertrude*)

Berry : « cupât » ; — Norm. « écopissure » ; — Forez : « escupi » ; — II. Auvergne : « skepi », salive ; — Provence : « escupignoun » ; — Lang. « escupagno, escupigno », salive ; — breton : « skop, crachat » ; — valaque : « scupît, crachat, bave, salive. (Voy. *Queuper.*)

**QUEURCIFI**, s. m. Crucifix, figure du Sauveur.

**QUEURE**, s. f. Coudrier, noisetier. Queure est pour queudre par la chute du d intercalaire qui ne figure pas dans le bas l. *colrina* déjà usité au IX<sup>e</sup> siècle.

Bourg. « queudre » ; — Poitou : « coure » ; — Pic. « caure » ; — wallon : « cõre, cori. » (Voyez *Queudre.*)

**QUEURE**, v. a. Cuire. Quire au XII<sup>e</sup> siècle dans le livre des Rois, - p. 360 - :

Si en cuillid tut plain sun mantel... et mist le à Quire pur faire polment.

Dans le roman de *Dolopathos*, - v. 8690, - cure :

La dame dis et anortai  
Que maintenant le mesist Cure,  
Et por ceu ke ses fiz ne mure.

L'u se diphtongue en eu comme dans beurre pour burre en vi. fr. Fr.-Comté, Lorraine, Poitou : « queure. »

Du l. *coquere*. On remarquera que la prononciation en eu se retrouve dans le fr. queux, cuisinier, tiré du l. *coquus*.

**QUEURÉE**, s. f. Curée, fosse d'assainissement autour des habitations.

**QUEUREILLE**, s. f. Coquille d'œuf, de noix, de noisette, épilchure en général. En Berry « curaille » se dit de toutes les épilchures. (Voyez *Queureure.*)

**QUEURER**, v. a. Curer, nettoyer, vider. Au n.-o. « queuher. » On cure un fossé, un étang, 'en le débarrassant des ordures ou boues qui s'y sont amassées.

Et furent li fossei Curei de lun dehors et dedans. (JOINVILLE, p. 306.)

Chacun doit un jour pour Curer les biez de ses molins de paule et de fessoir.

(Ch. B. II, p. 353.)

Il y avait à Paris, au XVII<sup>e</sup> siècle, des gens qui faisaient métier de curer les puits, travail qui est encore une industrie spéciale en Morvan :

A Curer les puits !  
C'est peu de pratique,  
La gaigne est petite :  
Plus gagner je ne puis.

(Les Cris de Paris.)

Le cure-dents et le cure-oreille expliquent le sens ancien de curer. Ces instruments de propreté ou de malpropreté, comme on voudra, figurent dans les inventaires du M. A. Ils étaient souvent très ornés :

A Giles Suramond, orfèvre du Roy, pour ung estuif d'or garni d'un Curedens et ung Cureoreille..... enrichy de couronnes émaillées de rouge et blanc.

(Glossaire du M. A.)

Le fr. *récurer* est l'itératif du simple curer qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on le voit dans la charte bourguig, citée plus haut, renfermait le sens de nettoyer avec un outil ou instrument quelconque. Le rom. prov. *curar* signifie nettoyer et soigner, guérir. (1) *Escurar*, comme le fr. *écurer*, répondait plutôt à curer, pris dans le sens matériel. Anglais : *to scour* ; — saxon : *scur* ; — suédois : *skura*.

Du l. *curare*, soigner et peut-être même, dans le langage familier, nettoyer. On voit dans Tite-Live que les officiers romains recommandaient à

(1) La relation entre soigner et curer se montre à découvert dans le vi. fr. sone, action de curer un puits :

A cause leur communauté au puch deslits religieux pourront aller querre de l'eau par paient leur part de la Sone, quant nécessité en sera.

(Dcc. *Soniare.*)

L'homme chargé de curer les puits et les privés était le *sonays* ou soigneur. Ce mot, à peu près synonyme de vidangeur, figure à titre d'injure dans une lettre de rémission :

Jehan Marchant appella Jehannot sanglant, punays, camus, Sonays...

(Dcc. *Soniare.*)

Le « sonays », sous d'autres noms, figure encore dans Comenius, - p. 187 - :

Es lieux cachez les privés ou retraits que le Cureur de retraits, maître fify et des basses-œuvres, vuide et nettoye.

Chez cet auteur, *curacacatio* est l'équivalent italien de maître fify comme dans le latin de circonstance *fortarius*. La synonymie de curer et soigner se montre encore au fig. dans le poitevin « seigneur », dans le vendéen « seigneur », avoir cure, souci, c'est-à-dire être pensif, préoccupé. Soigneur est aussi bien rapproché de soigneux pour le sens. (Voy. *Queuriou, Sanger.*)

leurs soldats de curer, c'est-à-dire de fourbir leurs armes, *curare arma*. *Curare* avait quelquefois le sens littéral de nettoyer, rendre propre. Ainsi, quand Virgile dit des abeilles : *Tum corpora curant*, il entend qu'elles se nettoient après le travail de la journée. D'un autre côté, *curare vitem* signifiait cultiver la vigne. En vi. fr. curer et recurer la vigne :

Se treuvans descouvertes toutes les rengées des eeps, l'on les Cure et descharge des importunes racines.

(OL. DE S. p. 152.)

Celui qui prend à faire vigne à partie s'il n'a rebiné avant vendange, il doit Recurer incontinent après vendange.

(LITTRÉ, *Dict. dans le Coutumier gén.* t. p. 884.)

(Voy. *Curer, Écuhier, Équeurier.*)

**QUEURETTE**, s. f. Curette, espèce de couteau en bois qui sert à nettoyer le soc de la charrue lors que la terre s'y attache.

Ainsi que le suppliant ot lié ses beufs à la charrue, aperceut qu'il avoit oublié son Curet dont il croit sa terre et sa charrue.

(Duc. *Curata.*)

On trouve dans les lettres de rémission curecte, curette, curetote.

**QUEUREURE**, s. f. Curure, ce que produit le nettoyage d'un fossé, d'une rigole, la terre, le gazon, la boue, qui sortent d'un trou, les ordures d'une cave balayée, etc. Berry : « curures, écurures » ; — Lang. « curun. »

Dans le langage de la fauconnerie, cure signifie ordure, excrément. Rabelais l'emploie dans ce sens : Rendez tant que vous voudrez vos Cures. (*Gargantua*, t. 41.) Le wallon « cûrcie », charoigne, que Grandgagnage rattache à cuir sans pouvoir se rendre compte de la terminaison, ne serait-il pas dérivé de cure ? (Voy. *Queurreille.*)

**QUEURIATEUR**, s. m. Créateur. Dieu est notre queuriateur. »

**QUEURIATEURE**, s. f. Créature : « c'ête poure queuriateure ; ç'ô eune mauvaillie queuriateure. » H. Maine : « queriateure » ou « créiateure. »

**QUEURIAU**, s. m. Terre où il y a beaucoup de pierres, en général de bonne qualité. « Quecuriau »

n'est peut-être qu'une métathèse de criau pour creau ou crau. Comp. avec la Crau (*lapidei campi*), vaste plaine du département des Bouches-du-Rhône. Le hameau de Craux, dans la Nièvre, est écrit Crais en 1287, Cray en 1517. Cray est un nom de loc. très répandu dans le département et dans une partie de la France : Le gros Cray, c<sup>ne</sup> d'Anlezy ; le petit Cray, c<sup>ne</sup> de Fertrève.

**QUEURIER**, v. a. Crier, appeler quelqu'un à haute voix : « queurié-lu », appelez-le. L'anc. langue disait crier à son de trompe, crier à trois brefs jours, crier à ban, etc. On trouve toujours dans ces locutions le sens de convoquer, appeler. Ce même sens, au reste, existe essentiellement dans l'étymol. proposée par Diez, celle du verbe latin *quiritare*, appeler les Quirites, les citoyens à son secours.

— « Queurier » à l'église. Se dit de la publication des bans de mariage par le prêtre : Pierrette va se marier, elle a été « queuriée » dimanche à la messe.

Berry : « querier », crier ; — Maine : « querier, équerier », crier, écrier. — Dans le canton de Vaud, « crier », appeler quelqu'un ; — Lang. « crida », publier : « crida las anouncies », publier les bans de mariage. Dans quelques parties du Jura « crier » signifie même nommer par extension : on me « crie » Jean, on m'appelle Jean. (Voy. *Rêqueurier.*)

**QUEURIOU, OUSE**, Curieux. S'emploie dans un autre sens que celui de la curiosité pour exprimer l'idée d'un désir, d'un souci : Aimez-vous les cerises ? Je n'en suis pas curieux ; ferez-vous ce travail ? J'en serais bien curieux, mais on n'en donne pas le prix. Morv. n. n.-o. « cubieu » par la chute de l'r. L'anc. langue se servait du mot avec cette acception :

Plein ert de fés e charitos  
Et mult par estoit Curios  
Des sainz comandemanz tenir.

(BENOIT, v. 20893.)

Ce sont cil qui sunt Curieus  
De desprisier et de blasmer.

(R. de la R., v. 1039.)

En convent de nonnains se mist religieuse,  
De vrai humilité fut tousjours Curieuse.

(Girart de Rossillon, v. 2391.)

Bossuet dit du Sauveur des hommes : Il n'est Curieux ni de doctrine ni d'éloquence (*Traité de la Concupiscence*). Je ne suis point Curieuse de me divertir, écrit M<sup>me</sup> de Sévigné à sa fille (VI, p. 288). La *Chanson de Roland* dit curieux pour soucieux, inquiet, tourmenté. Lorsque l'armée de Charlemagne entend l'olifant du comte, elle prévoit quelque grand malheur :

Li empereres chevalchet par irur,  
E li Franceis dolenz e Curius ;  
N'i ad celui ki durement ne plurt  
.....  
Li empereres chevalchet irement  
E li Franceis Curius e dolent.

(Chant III, v. 376, 398.)

M. Léon Gautier, - v. 1813, - substitue le mot *curuqus* (irrités) à *curius* qu'il considère comme une erreur de copiste, mais la signifie soucieux se retrouve bien au fond dans notre patois. D'ailleurs, dans le récit du poëte, le sens général des deux passages plaide pour *curius* = préoccupé, inquiet. Du l. *cura*, cure, souci, soin. Dans le Maine, « queurieux » = curieux se dit d'un homme qui a grand soin de son bétail, de ses terres. (Voy. *Queurer*.)

**QUEURNEILLE**, s. f. Corneille, corbeau. En vi. fr. cornaille, corneille, cornille. O se change en eu comme dans « queure » pour codre, noisetier, dans « queurnir » pour cornir, rendre coriace, dans « queugner » pour cogner, etc.

**QUEURNI, IE**, adj. Terne, d'un blanc sale, grisâtre par usure. Se dit surtout d'un linge qui est mal lavé. Poitou : « creni », affaibli, fatigué.

**QUEURNI**, v. n. Racornir, rendre dur comme la corne, rendre coriace. Queurnir représente cornir simple du verbe fr. racornir construit avec le duplicatif re et corne.

**QUEUROT**, s. m. Tablier de peau de mouton principalement à l'usage des ouvriers qui vannent dans la grange.

De « queurer » pour nettoyer. Le « queurot » sert au nettoyage des grains. (Voy. *Queurer*.)

**QUEUROU, OUSE**, s. Celui qui cure, qui net-

toie, qui vide : « eun queuou d' biés, un queuou d' poués », un cureur de biez, de puits. A Lyon on donnait le nom de « curets » aux vidangeurs. (Voy. *Queurer*.)

**QUEURPE**, s. f. Remise, hangar, loge adossée à une construction. On bâtit ordinairement une « queurpe » avec des bois de peu de valeur et des genêts ou des roseaux. « Queurpe » = croupe, pan de mur.

**QUEURPOTON** (EN), loc. A croupeton. Se dit de celui qui se courbe jusqu'à terre, qui arrondit son corps en se baissant, qui se ramasse sur lui-même, qui s'accroupit. « Queurpoton » est une métath. de croupeton :

Or regardez, ils veulent pondre : veez comme ilz sont à Croupetons.

(LITTRÉ, *Dict.* dans *Mart. de S. Pierre et S. Paul.*)

Ainsi le bon temps regretons

Entre nous, pauvres vieilles sottes,

Assises bas, à Croupetons,

Tout en un tas comme pelottes.

(VILLON, *Gr. Test.*)

Berry : « à croupetons, à croupeton », accroupi ; « s'accroupetonner », s'accroupir ; — Genève, Jura : « à crepetons » ; — Lorr. « à cripotons » ; — Forez : « en acroupeton, à croupeton. » — Croupeton est un dimin. de croupe. L'idée d'amas se trouve également dans le fr. croupe et groupe, dans l'ital. *gropo* ; tas, monceau, *gropone*, croupion ; dans l'esp. *grupa*, croupe, *grupo*, groupe ; dans l'alem. *kropf*, goitre, et le flamand *krop*, jabot, poche, *kroppen*, pommer. Du celt. *crup*, ramasser, agglomérer. *Cropa* en cymrique est l'équivalent de *kropf* et *krop*, goitre et bosse. (Voy. *Carboulô*.)

**QUEURSON**, s. m. Cresson. L'inversion se montre quelqef. dans des textes du XIII<sup>e</sup> siècle :

A la rousée, au serain

Va Maros à la fontaine ;

Cil ki pour s'amour se paine

Sel et kerson et bis pain aporté ot.

(*Th. fr. au M. A. Choix des Motets*, 1.)

Berry : « querson, queurson » ; — Pic. « querson. » (Voy. *Créchon*.)

**QUEURTIEN**, s. m. Chrétien. Flandre : « quertien. »



**QUEURUEL. ELE.** adj. Cruel, cruelle.

**QUEURVAISSE.** s. f. Crevasse, fente.

**QUEUSANCE,** s. f. Connaissance, information, avis. Syncope de cunnaissance ou de cunoisance, forme archaïque. Poitou : « queuneissance. » Dans la *Chanson de Roland* les écus des chevaliers portent des signes qui servent à les distinguer entre eux, à les signaler :

Escuz unt genz de multes C'unoisances.

(V. 3090.)

M. Léon Gautier substitue conoisances. Étymol. parlant eu a sa raison d'être comme représentant le l. *cum*. On peut voir dans la *Chron. des ducs de Norm.* et ailleurs que l'emploi de cette notation n'est pas isolé. En valaque *cunose* = *cognoscere*. (Voy. *Queuvre*.)

**QUEUTE,** s. f. Cuite. le pain cuit dans une seule fournée : « eune bonne queute », une bonne fournée. Vi. fr. cuite, cuyete. Wallon du Lux. « cutée. cuitée » ; — Poitou : « quusse, queusse » ; — Norm. « quisse ». cuite ; « quisson », fournée. (Voy. *Queuvre*.)

**QUEÛTRE.** v. a. Connaître, reconnaître. Morv. n. n.-o. Le mot est une contraction du vi. fr. *cunustre* avec l'u diphongué en eu comme dans un grand nombre de mots de la langue et du patois :

Ke ore Cunustre ne me volt.

(*Tristan*, II, p. 119.)

Poitou, Saintonge : « queueutre », connaître ; — Berry : « couneutre. » (Voy. *Queusance*.)

**QUIAI,** s. m. Claire. petite porte basse qui protège l'entrée des maisons contre l'invasion des volailles ou autres animaux, barrière en général. Morv. n. « quiau. » Vi. fr. elier.

Consent que li abbés et li convers... pussent faire noviaus Cliers... Pourront avoir lidiz religieus desouz ledit molin un Clier.

(*Duc. Cloca*.)

Suisse : « elia, clédal » ; — Norm. « clas » ; — Limousin : « cléda » ; — Poitou : « clic, clingne, cléon, clion » ; — Forez : « cliot » ; — Maine : « clan, quiau » ; — Lang. « clédo » ; — Prov. « cleda » ; — bas l. *claiā, cleiā, cloca*.

Diez tire claie du celt. *cliath*. Comp. avec le

grec *κλήδος*, clôture, et le l. *clitellæ*, bât. Dans Grégoire de Tours *clitella* = claie. (Voy. *Clô, Quiau*.)

**QUIAISSON,** s. m. Grumeau. Se dit de certaines substances lorsqu'elles se coagulent. Cette farine est en « quiaissons. » La pâte, la colle s'est mise en « quiaissons. » Casson ou calcin n'a pas cette signification. en fr. Il faut cependant remarquer qu'en général c'est l'action du feu qui met telle ou telle substance en « quiaissons. » (Voy. *Casson*.)

**QUIANPOING,** s. m. Poignée. ce qui peut tenir dans la main : un « quianpoin » d'herbe, de grain, etc. Morv. n. « clianpoin : ai clianpoin ». à pleine main. En fr. clamp = crampon.

**QUIANPONNER,** v. a. Saisir à pleins bras et en quelque sorte avec les poings, à bras le corps. Quianponner est une métath. de clamponner, variante peut-être de cramponner qui était quelquefois usité dans le sens de saisir et qui paraît se rattacher à un rad. clam, crampon. En allem. *klammer*, crampon, agraffe. Le flamand *klamp*, crampon, répond au wallon (Mons) « clamme. » Dans cette langue *klampen* = accrocher, cramponner. En Norm. le crabe à cause de ses pinces peut-être est connu sous le nom vulgaire de « cloping. »

**QUIAPER,** v. n. Clapper. Se dit principalement du bruit que font certaines personnes en mangeant. Morv. n. En allemand *klappen*, en anglais *to clap*. faire un clappement. Le flamand *kleppen* = claquer des dents, répond au wallon « claper », donner un coup de dent.

**QUIAQUE-BITOU,** s. m. Fromage maigre et mou tel qu'il sort de la faisselle. On le nomme ainsi parce qu'on l'emploie quelquefois comme remède curatif de certaines maladies des yeux et notamment de la « bite. » Il est aussi appelé fromage à la pie parce qu'il sert de nourriture aux jeunes pies qu'on élève pour l'amusement des enfants. Dans le Hainaut le même fromage est connu sous la désignation de « claquebièque » = claquebee, à cause du bruit qui se produit dans la bouche lorsqu'on le mange. (Voy. *Bitou, Quiaquer*.)

**QUIAQUER,** v. a. Claquer, appliquer, lancer

quelque chose avec force. Si au lieu d'être picard Petit Jean avait été morvandean, il aurait dit :

Et je faisais quiaquer mon fouet tout comme un autre.

H. Maine : « quiaquer. » Dans « quiaper » et « quiaquer » quia ou plutôt kia semble être une onomatopée qui exprime un même bruit. Le flamand *klappen*, l'allemand *klatschen*, caqueter, sont identiques. *Klapps* dans la dernière langue répond au fr. claque. A Mons, « clapotiau » = claquette. Le rouchi « clappe », merrain, est expliqué par l'allemand *klappholz*, construit avec le rad. onomat. *klapp* et *holz*, bois, c.-à-d. bois qui claque lorsqu'on l'empile.

**QUIAQUIA**, s. m. Espèce de litorne, grive.

Berry : « kia-kia » et « tia-tia. » Le *Gloss. du Centre* remarque que Buffon écrit tia-tia. Le mot est évidemment une onomatopée comme au reste le nom de la grive elle-même suivant Buffon et Ménage. Suisse rom. « tscha-tscha. » (Voy. *Tia-tia*.)

**QUIAR**, s. m. Clerc de notaire.

**QUIAR**, E, adj. Clair : « aileume lai chandeille po fère quiar. » Jura : « kia », clair. (Voy. *Clia*.)

**QUIAIRDI**, v. n. Éclairer, donner de la lumière, jeter de la flamme. Quiairdi est une variante de clairer. Morv. n. (Voy. *Quié*.)

**QUIARTÉ**, s. f. Clarté, lumière. (Voy. *Cliaité*.)

**QUIAU**, s. f. Claie, petite barrière : « fromé lai quiau », fermez la barrière. Quiau est une forme mouillée de clô. S'emploie principalement pour désigner les claies que les maçons posent sur leurs échafaudages. On les nomme souvent pour ce motif « quiaus d' chafau » ou de « chaufau. » Metz : « cliéie », claie en osier, panier ; — Lang. « clédo », claie d'un parc, porte à barreaux, etc. (Voy. *Clô*, *Quiai*.)

**QUIÉ**, s. f. Clef. Jura : « kiai » ; — Bourg. « clar » ; — Prov. « clau » ; — Lang. « clàou. » (Voy. *Soquié*.)

**QUIÉCLE**, s. m. Couvercle. S'emploie dans le style burlesque pour désigner un bonnet, une coiffure en général.

**QUIÉDOT**, **OTTE**, adj. Tiède, qui n'est ni chaud, ni froid : « eune sôpe quiédotte. » Une soupe froide est une soupe « morte » aux env. de Corbigny. Morv. n. Quié ou kié est pour tié comme quiorde ou kiorde est pour tordre.

**QUIÉRÂME**, s. m. Crémaillère. Morv. n. « cremailla » ou « cremillé » qui se rapproche du vi. fr. crémelie :

Or i faut fisiaus et cuiller

.....

Landier, Crémélie, martiau.

(*Contes*, *Dits*, etc., II, p. 166.)

Bourg. « cramail » ; — Norm. « cramillaie, cremillée » ; — Pic. « cramaili, cremaillé » ; — wallon de Lux. « crama » ; — wallon de Mons : « cramion » ; — bas l. *crammale* ; — holl. *kramm*, croc de fer.

Dans le *Gloss.* de Cassel, *cramailas* désigne le crochet de la chaudière. En Saintonge, le verbe « encramailier » signifie laisser prendre des dentelures ou des mailles les unes dans les autres. H. Maine : « cramailier » = égratigner fortement, couper avec des griffes. Rappr. du forézien « crama », brûler sans flamme ; « cremillo », flambé, roussi ; « cremocle », noir ; le diable. En Lang. « créma », brûler ; « crémal », crémaillère.

**QUIÉRÂME**, s. f. Carème : « lai quiérâme », le Carème. Quelques parties du Morv. n. suppriment l'r médial et prononcent « quéhâme. » On dit ailleurs « lai cairâme. » La forme carâme ou quarâme copie à la lettre le l. *quadragesima*.

Nos entrons hui, chier frère, el tens del saint Quarame, el tens de la cristiene chevalerie.

(*Serm.* S. B. p. 561.)

Ce fust ascis en Babilone à la Quarasme pernant Ke od le roi Louys alat o son host mut graunt.

(*Du bon Will.* *Longespée*, *Contes*, *Dits*, II, p. 339.)

Targez-vous bien, vous ne sçavés

Se vous prendrez dedans Quarame.

(*La guerre de Metz*, p. 355.)

Le mardi prochiene empres la mi-karoimme.

(*LEBEUF*, *Preuves de l'Hist. d'Auxerre*, IV, p. 105.)

Lorraine : « cuéromo » ; — rom. prov. *carama*, *carema* ; — cat., port. *quarasma* ; — ital. *quare-sima*.

— Se dit des graines semées au printemps. L'orge, l'avoine, etc., sont des « quiérâmes. »

**QUIÉRER**, v. n. Clairier, briller, donner de la lumière, s'enflammer. On fait « quiérer » le feu en soufflant ; la lune a « quiéré » toute la nuit ; ma chandelle ne « quière » pas. La langue a perdu cette expression qu'aucune autre ne remplace. Elle était autrefois usitée. On lit dans un terrier de 1445 :

Guillaume Gault recognoist que... est tenu de fournir et administrer l'huile de noix ou de chenevay qu'il faut pour entretenir de Clairier la lampe qui est pendante devant l'image de N. D. de Loone... A tout jamais, tant de jour que de nuit, sans cesser de Clairier.

(*Abbaye de N. D. de Lône*, p. 264.)

Du l. *clarere*, briller, luire. (Voy. *Clairier*.)

**QUINQUERNIAU**, s. m. Cousin, insecte dont la piqûre et le bourdonnement sont importuns. Morvan n. « Quinquarniot » en Fr.-Comté. Vi. fr. cincenaude, moucheron ; cincenaudier, moustiquaire. Dans le *Ménagier de Paris*, - I, p. 172, - cincenelle désigne le même insecte ou en général les petites mouches qui piquent :

Quant l'en estoit couchié, l'en se trouvait tout plain de Cincenelles qui à la fumée de l'alaine se venoient assoier sur le visage de ceulx qui dormoient... Aussi bien qu'un Cincenellier, qui l'a, s'en peut l'en garantir.

Le has I. *zinzala* répond à cincenelle et *zinzalarium* à cincenaudier, cousinière. Ital. *zanzara*, *zanzariere*.

**QUINSON**, s. m. Pinson, oiseau de l'ordre des passereaux. Le nom s'applique sans distinction à tous les petits oiseaux. Le chardonneret, la mésange, le bouvreuil, sont des « quinsons » comme le pinson lui-même. C'est probablement dans ce sens général qu'on voit au moyen âge des redevances de pinsons :

Item ou dit lieu du Breuil sont deubz cent Pinchons et ung bif au terme de Noel....

(L. DELISLE, *Classe agric.*, p. 58.)

Le mot fr. pinsonnée désigne une chasse aux petits oiseaux pendant la nuit. Bourg., Dauph., Forez, Genève, Lyonnais : « quinson » ; — Jura : « quinzon » ; — Fr.-Comté : « couisson, quinson » ; — wallon : « pinchon » ; — Norm. « pinchar » ; — Prov. « quinsoun. »

**QUIOCHÉ**, s. m. Clocher. Morv. n. « clicuéc. »

**QUIOQUE SÉ**, loc. Qui sait ? C'est à peu près l'ital. *chi lo sa* ? En Norm. « quié que sé. »

**QUIOQUER**, v. n. Glousser, closser. Se dit des poules qui demandent à couvrir. Norm. « cloquer, cloqueter » ; — Fr.-Comté : « kioupi, clouper » ; — rom. prov. *cloquiar* ; — esp. *cloquear* ; — ital. *chiocciare*.

Du l. *glocire*, *glocitare*. Le vi. fr. avait glosser pour glousser.

**QUIOQUERIE**, s. f. Glousserie, gloussissement de la poule qui demande à couvrir.

**QUIORDE**, v. a. Tordre.

**QUIOU**, s. m. Clou et furoncle. Fr.-Comté : « kiô, kiou », clou, furoncle ; — valaque, *cuiu*, clou.

**QUIOULER**, v. a. Clouer, attacher avec un clou, fermer.

Lang. « clavéla », clouer, attacher. Dans la région, on donne le nom de « clavié » à un crochet auquel les maîtresses de maison suspendaient autrefois les clefs de leurs meubles. Porter le « clavié » était le signe de l'autorité féminine. On retrouve dans le mot et dans la chose l'explication de la loc. latine : *adimere claves*, ôter les clefs, c.-à-d. répudier une femme. Prov. « clavelar » ; — valaque, *incuiu*, fermer à clef ; *descuiu*, ouvrir.

Du l. *clavis*, qui signifiait clef et même barre de bois pour fermer une porte. Le grec *κλει* désigne une clef ou un verrou ; *κλεισιν* une fermeture en général ; *κλειδος*, une haie. (Voy. *Déquiouler*.)

**QUITTER**, v. a. Lâcher, renoncer à, tenir quitte de : « quittez-moi » une pistole et nous serons d'accord ; il m'a « quitté » deux louis sur le prix de ses bœufs.

Nous tenons pour bien contents et les dits habitants en avons Quitté et absoulx, Quictons et absouillons perpetuellement.

(*Ch. B. I*, p. 562.)

Quittez les Dieux de vos vœux précédents : faites-en de nouveaux.

(MALHERBE, *Épîtres de Sénèque*, x.)

M<sup>me</sup> de Sévigné écrit à sa fille, - III, p. 35 - :

Ce sont des amitiés à l'agonie dont je ne fais pas grand cas, j'en Quitte ceux qui ne commenceront que là à m'aimer.

L'adv. quittement signifie exemption, sans frais en vi. fr. Le latin *quietus* a souvent le sens de quitte, exempt, déchargé.

— S'emploie absolument pour sortir de : Avez-vous été vous promener aujourd'hui ? Non, je n'ai pas « quitté. »

Bas l. *quietare*, *quitare*, *quittare*, laisser en repos, tenir quitte ; — ital. *quittare*, décharger, quittancer ; — esp. *quitar*, ôter, affranchir. Du l. *quietare*, donner le repos à.....

**QUIUE**, s. f. Cuve, grand vaisseau de bois dont on se sert pour la lessive et autres usages. Morvan n. En quelques lieux « quioue. » (Voyez *Coue*.)

**QUOUE**, s. f. Queue. Dans le dict. étymol. de Ménage, son émule, le Duchat, cite la locution quoue de vache qu'il dit être une corruption de coup de vague. Pourquoi cette bizarre et invraisemblable interprétation d'un terme qu'il explique lui-même en disant que tel est le nom d'une maison située non loin de la Rochelle, au bord

d'un petit canal pour la descente des moindres vaisseaux ? Le lieu offrait évidemment quelque ressemblance pour l'aspect avec la queue des ruminants ou bien se trouvait à l'extrémité d'une petite baie. Nous avons en Nivernais, et en Morvan notamment, un certain nombre de localités ainsi dénommées : la Queue de l'Étang, la Queue d'Herse, c<sup>es</sup> de Moux et de Savigny-Poil-Fol, etc. Le commentateur devait aussi tenir compte de la notation coue ou quoue usitée pour queue dans la région de l'Aunis. L'anc. langue a même dit coue pour queue de vin :

Li Coue de vin qui est suz une charette... elle doit six deniers de paage.

(Duc. *Subtrahere*.)

(Voy. *Coue*.)

**QU'RI**, v. a. Quérir, chercher : « al ó été qu'ri d' l'ean dan l' poué », il a été chercher de l'eau dans le puits. Quérir est une forme moderne de l'infinif. L'ancienne était querre qu'on trouve encore dans La Fontaine, ainsi que le composé enquerre. (Voy. *Quarre*, *Querre*.)

## R

R figure dans un certain nombre de mots comme lettre de renforcement ou si l'on veut d'euphonie. (Voy. *Civre, Cheffre, Gître, Saufre*, etc.) Presque toutes les chansons populaires de la France disent myrte pour myrte. Plusieurs patois ont cotrillon, ébenistre, jardrin, lirlas, murguet, papillon, etc., pour cotillon, ébéniste, jardin, lilas, muguet, papillon, etc. L'anc. langue nous offre aussi beaucoup de vocables allongés au moyen de ce procédé. On rencontre dans les différents dialectes herfroi, celestre, goupil, harle, marle, merler, triste, etc., pour beffroi, céleste, goupil, hâle, mâle, mêler, triste, etc. Notre langue moderne a conservé borne, esclandre, fronde, pampre, registre, rustre, etc., pour bonne tiré de *bodena*, esclande tiré de *scandalum*, fonde tiré de *funda*, pampe tiré de *pampinus*, registre tiré de *regestum*, ruste tiré de *rusticus*, etc. L'intercalation de l'r se montre assez fréquemment encore dans les noms de lieu. Nous ne citons que Montmartre, écrit Montmarthe dans la première édition des œuvres de Mathurin Régnier :

Ses yeux bordez de rouge, esgarez sembloient estre  
L'un à Montmarthe et l'autre au chateau de Bicestre.

(Sat. x.)

Le Montmartre parisien a plusieurs similaires dans l'Yonne notamment, tous écrits Montmarte, c.-à-d. sans l'r de la terminaison. Pour la signification, Montmarthe est identique à Martemont, c<sup>o</sup> du département de la Meurthe.

Notre région nivernaise fait un emploi plus singulier encore et surtout plus rare de la liquide épenthétique en la plaçant à la tête de mots qui commencent par une voyelle, disant, par exemple, des « rannées », des « raimis », des « renfants », des « rimages », des « reus », des « ryeux », pour des années, des amis, des enfants, des images, des ceufs, des yeux. Dans son *Tableau des idiomes populaires de la France*, - p. 54, - Schnakenburg a signalé sans l'expliquer ce phénomène qui résulte

simplement de la substitution de l'r à l's. La prononciation remplace la dentale par la liquide, qui lui est un peu moins antipathique, liant par un r et non par un s l'article au substantif ou au verbe. Des r années, des r aimis, des r enfants, des r yeux, ou nous r aimons, vous r attendez, ne représente pas autre chose que dés-années, dés-s-aimis, dés-s-enfants, dés-s-yeux, ou nou-s-aimons, vou-s-attendez. Ce qui démontre péremptoirement notre assertion, c'est que l'r de superflétation n'apparaît qu'avec l'article et au pluriel devant un substantif ou un verbe précédé d'une voyelle. Aussi ne dirait-on pas une rannée, un raimi, un renfant, un reuil, ou je raime, je ratends. La langue du XVI<sup>e</sup> siècle, au reste, dans le langage familier, connaissait ce procédé bizarre :

Je vous Raime tant, par ma foy,  
Que la chose en est merveilleuse,  
Si je ne vous épouse un jour  
On me varra crever d'amour.

(Comédie des Chansons, III, sc. 2.)

A vou Raimé mon cueur censen,  
Vou suplian, mon dou Ramy,  
N'estre à resondre endormy

Il est vray que vou Reste blonde  
Et aussi blanche comme lait

Que j'étien tout deu si tresla  
D'avoir dansé! vou recomensite  
Aussi tres bien vou Rachevite.

(MAROT, *Épîtres*.)

Dans cette épître de l'*Amant voulant parler le Courtisan*, le valet de chambre de François I<sup>er</sup>, le commensal de la duchesse de Ferrare, en copiant le jargon prétentieux d'un raffiné de son temps, ne se doutait assurément guère qu'il servait de lointain écho au langage de nos montagnes.

Un phénomène analogue, quoique moins saillant, apparaît dans la finale, au fém., des adjectifs en *ous*, *ouse*, pour eux, *euse*, équivalents du l. *osus*.



Tandis que la région bourg. prononce ouse, la région niv. en partie articule oure. Causouse, chantouse, dansouse, hontouse, marchouse, soignouse, deviennent par ce changement causoure, chantoure, dansoure, hontoure, marchoure, soignoure, pour causeuse, chanteuse, danseuse, hontouse, marcheuse, soigneuse. Cette même permutation de l's en r figure encore dans un certain nombre de mots mais seulement par localité et isolément. (Voy. *Çore*.) Elle est en somme moins fréquente que dans le Berry où l'on dit encore chemire pour chemise comme dans l'épître de Marot :

J'ay mon beau pourpoin de gran feste  
Tous les moy deu Chemire blanche  
.....  
Car j'ay les cheveu qui me pende  
Dessu la Chemire froncée.

Où « furi, mureler, urage », etc., tiennent encore lieu de fusil, museler, usage, etc. (1)

Mais si le Morvan niv. se donne le luxe insolite et bizarre de l'r affixe, il supprime cette lettre avec obstination dans le corps des mots et dans la finale de l'infinitif pour les quatre conjugaisons, disant pour le premier cas mon fré, mon péc, ma méc = mon frère, mon père, ma mère, et pour le second « aibouli, aidouci, démouli, cori, enrichi, fini, muri, sailli, soffri », etc., ou « aivouâ, pouvouâ, recevouâ, saivouâ, voulouâ », ou « morde, torde », ou « aitende, décende, répande, vende », ou « corrompe, rompe, interrompe », etc., etc. Quant à l'infinitif de la première conjug. le son de la finale tient le milieu entre l'é fermé du français dans aimé, chanté, porté, et l'é très ouvert du bourguignon dans « aimei, chantei, portei », pour aimer, chanter, porter, etc. Il n'y a pas de signe usité qui puisse noter la nuance intermédiaire.

**RABUTELEUR**, v. n. Délirer, extravaguer, te-

(1) Un savant, M. Paul Meyer, a étudié, — *Romania*, IV, p. 184, — à son point de vue du provençal, ce singulier passage de l's ou z à l'r entre deux voyelles. On renvoie le lecteur à ce travail d'un homme très versé dans les recherches linguistiques. On se borne à remarquer ici que la substitution de la liquide à la dentale ne peut pas être considérée comme un accident de la mode, comme un jeu d'esprit imputable aux poètes et aux pamphlétaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Il est évident que les boutades plus ou moins ingénieuses de ces époques ont copié et non pas inspiré le langage des campagnes fermées par la nature même des choses à toutes les invasions du *parler courtisan*.

nir des propos incohérents ou hors de sens. On peut rapprocher de ce mot le picard « rabier », enrager, probablement identique au rom. prov. *rabier* tiré du l. *rabere* qui a cette même signification. Dans le provençal *rabot*, *rabios* = enragé comme l'esp. *rabioso* et le port. *raivoso*. Le berichon « rabâteux », le champenois « rabats », qui désignent un esprit frappeur, un lutin, ne sont pas éloignés du bas l. *rabes*, sorte de démon :

Malignum spiritum adesse conspiciens quem provincie illius incolæ Rabem vocant.

(Duc. *Raben*.)

Il est donc probable que « rabeuteler » est un fréquent. ou plutôt un dimin. du verbe « rabâter » qui en Berry et ailleurs signifie frapper, faire un grand bruit, un grondement considérable : le tonnerre « rabâte. » Forez : « rabat », tapage, tumulte, comme le rom. prov. *rabasta* que Raynourad traduit par dispute, chamaillis. (Voy. *Raivâter*.)

**RABUTELEU, EUSE**, adj. Extravagant ; celui ou celle qui divague, qui tient des propos déraisonnables. Morv. n.

**RABINE**, s. f. Galette sèche liée avec des écumes de beurre ou de la graisse de porc. En Pic. « rabote », pomme enveloppée de pâte. En Auvergne le verbe « rabina » signifie brûler rapidement, passer sur le feu, dans le feu. (Voyez *Radiche*.)

**RÂBLÉ**, adj. Qui a du râble, qui a les reins forts. Se dit d'une personne courte et trapue. Suivant notre usage de donner des sobriquets qualificatifs, ce terme est quelquefois un surnom. Une grosse fille du pays, bonne ouvrière, est connue du public sous le nom de la Râblée. Le vieux mot fr. est rablu. Jura : « rablet », court et vigoureux ; — Lyonnais : « rablet, roblet. »

**RABOUNI, RAIBOUNI**, v. a. Rendre meilleur : mon terrain était mauvais, le fumier l'a « rabouni. » Dans la Suisse rom. « rabounna » s'emploie au propre pour amollir, rendre meilleur, et au fig. pour calmer, tranquilliser ; — ital. *rabbonire*, apaiser, pacifier.

**RABOURER**, v. a. Labourer. Le changement des liquides se retrouve dans plusieurs patois. A Metz, « réborous », labourer.

**RÂCHE** (AI), loc. Dru, épais, uniformément dense : mon blé pousse « ai râche. » Morv. n. n.-o. (Voy. Rase.)

**RÂCHIE**, s. f. Teigne, inflammation du cuir chevelu. Dans Rabelais la rasche = la teigne. Par assimilation, plusieurs patois donnent le nom de « râche » à la cuscute.

Bourg., Berry, Genève : « rache », teigne ; — Lyonnais, Forez : « rachi » ; — Fr.-Comté : « râche, raitse » ; — Suisse rom. « ratze » ; — Lang., Prov. « rasca » ; — ital. *raschia*, gratelle ; — esp., port. *rascar*, gratter, racler, ratisser. Du l. fletif. *rasicare*, dér. de *radere*, racler, gratter ; *rasus* subst. action de racler. Le fr. racaille semble être tiré de racla, raque. comme canaille est tiré de cane = chien. Le rom. prov. *raca*, rosse, bête maigre, répond à plusieurs termes patois dérivés de rache, tels que « râchet », chétif, malingre, en Fr.-Comté. D'ailleurs racaille signifie raclure au sens de rebut dans plusieurs textes de l'ancienne langue et notamment dans un passage d'Eustache Deschamps cité par le *Dict. de la langue fr.* : Racaille du mau saint Martin, etc. La relation avec l'hébreu *raca* ne s'appuie sur rien. (Voyez *Râchou*.)

**RÂCHÉE**, s. f. Touffe d'arbres rabougris, buisson où se trouvent des souches, de vieux troncs d'arbres.

**RÂCHON**, s. m. Arbre ou arbuste rabougri, rachitique, découronné : couper un « râchon », ce bois est plein de « râchons. » Vi. fr. rachi, racheau, souche d'arbre ; ragier, celui qui extrait les souches :

Aucuns qui avoient amené un Rach de fuste... Le boy dont l'en a osté sept piez de lonc devers le Racheau ou la Chouque... Apres que les Ragiers se furent départiz pour eulx en aler.

(Duc. *Racha*.)

— Les Rachous, c<sup>o</sup>e d'Alligny-en-Morvan. La Ranchonnière, c<sup>o</sup>e de Sully-la-Tour, est écrit la Ranchonnière en 1351.

Forez : « rage », racine, souche ; « ragier », celui qui arrache les racines d'arbre ; — Champ. « ragot », souche ; — Berry : « racosse », vieille souche ; — esp. *raja*, éclat de bois ; *raiz*, racine ; *raigon*, grosse et vieille racine. (Voyez *Ragot*, *Rangot*.)

**RÂCHOU**, OUSE, adj. Teigneux, celui ou celle qui a la teigne. S'emploie aussi pour rabougri, rachitique. Vi. fr. rachous, galeux :

Li Rachous consent le pugnais,  
Et li pugnais bien lo rachat :  
Certes trop i a de barat.

(*Chrest. B. p. 210.*)

Bourg. Berry, Forez, Lyonn., Poitou : « râchous », teigneux, qui a la rogne ou la gale ; — Aunis : « rachou », rude au toucher ; — Maine : « raché », languissant ; — Fr.-Comté : « râchet », malingre ; — Lang. « rascous » ; — Prov. « rascas », teigneux ; — breton *rachous* ou *\*tignouz*, ib. En Poitou « raque », subst., rosse, vieille brebis, prostituée, et adj., ras, tondu ; — Berry : « raquin », à poil ras. — En Vendée, « raciaiu » = chauve ; — Guernesey : « raqui », maigre, décharné, sec, flétri ; « raquillon », rebut, trognon ; — Norm. « raquillon », rebut des bestiaux, reste d'herbe. — Le rom. prov. *rascas*, teigneux, s'approche du saxon *rascal*, bête maigre, et de l'anglais *rascal*, maigre, ou au fig. vil, bas. (Voyez *Râche*.)

**RÂCLOT**, s. m. Gratin, ce qu'on râcle au fond d'une casserole ou d'une marmite : le « râclot » est le régal des enfants.

Dimin. de racla, tiré d'un verbe fictif *rasiculare*, et qui, dans le Jura, désigne un ramoneur. L'anc. langue disait quelquefois raclot pour tondu, chauve :

Onques nul ne vint au devant  
Sinon deux malostrus Racletz.

(*Th. fr. II, p. 298.*)

« Raclot » est encore usité en Poitou pour chauve. Le simple « racla » y signifie ras, tondu : — Berry, Maine : « râclon », gratin ; — Jura : « rasure », ib. (Voy. *Râquiolt*.)

**RACCOIN**, s. m. Coin, angle, endroit obscur ou secret. Un avare cache ses écus dans tous les « racoins » de sa maison. Berry : « racoin », coin ; « rencouiner », pousser dans un coin ; — Norm. « racoin, rencoin, rincoin. » Comp. avec l'esp. *rincon*, coin, angle.

**RADICHE**, s. f. Galette dont la surface est frottée de beurre et sur laquelle on trace des

raies. La « radiche » est encore appelée « rabine, rabigou », dans certaines localités.

En 1704 la fête des Rois donne lieu à une ordonnance de police qui enjoint à tous les boulangers de faire, moyennant salaire compétent, des gâteaux et des Radiches (brioches) la veille des Rois pour toutes les personnes qui en demanderont à peine de cinquante livres d'amende.

(Journal officiel du 7 janvier 1870.)

Berry : « radillat », galette croquante ; « radin », gratin, synonyme de « râclon » ; — Lyonnais : « radisse », brioche ; — Forez : « radissi », ib. — Du bas l. *radicula* dimin. de *radia*, parce que le gâteau est fait avec les raclures de la pâte. (Voy. *Rabine*.)

**RADICHON**, s. m. Petite galette sèche ou croquante. Morv. n. n.-o.

**RÂDOUÉE**, s. f. Instrument dont on se sert pour râcler la pâte dans la huche ou mait. Pour faire entendre que la misère est dans une maison, que le pain y manque souvent, on dit que la « radouée » et « P' piumeau » se battent dans l'arce, c.-à-d. que la racloire et le plumeau sont en présence dans le vide du pétrin. L'arce est le nom local de la huche à pain. Morv. n. n.-o. En vi. fr. radoire. Berry : « radouère. » Du l. *radere*, racler, comme l'esp. *raedera*, racloir.

**RAFAU**, s. m. Vieil arbre rabougri, de mauvaise venue, qui n'a pas de tête; arbre couronné. En fr. l'adj. raffaux semble avoir la même signification :

La gelée... rend les arbres Raffaux, rabougris et gâteaux.

(BUFFON dans LITTRÉ, *Dict.*)

Vi. fr. raphe, morceau, partie d'un tout ; raphileux, raboteux ; — Norm. « rafut », vieux meuble ; « rafais », objets vieux, usés ; — Genève : « rafu-taille », vieilleries, objets de rebut ; — Suisse rom. « rafouin » = chafouin ; — Berry : « rafoué », amaigri ; — Lang. « raffi », ridé.

**RAFE**, **RAFLE**, adj. Franc, cassant, qui n'est pas flexible. Certains bois sont « rafes », et se brisent lorsque l'on essaie de les faire ployer : une noix « rafe » est une noix où l'écorce est engagée dans l'amende et qui ne se peut manger. Lorr. « raffe », aigre.

**RAFFUT**, **RAIFFUT**, s. m. Bruit, tapage, varcarme : faire « raffut », faire tapage. Berry : « raffut », grand bruit ; « raffuter », gronder, battre.

**RAGOSSE**, s. f. Gronderie, réprimande.

**RAGOSSER**, v. a. Gronder quelqu'un. Il y a des gens qui « ragossent » toujours leur entourage.

**RAGOSSOU**, **OUSE**, s. et adj. Grôgnon, grondeur.

**RAGOT**, s. m. Histoire qu'on raconte à satiété, rabâcherie.

— Adj. Fort, vigoureux. Se dit des personnes et des animaux : un homme « ragot », des bœufs « ragots. » S'applique surtout aux individus de petite taille, mais solidement bâtis. (Voy. *Ran-got*.)

**RAGOTER**, v. n. Rabâcher, redire sans cesse les mêmes choses. Norm. « ragotter. »

**RAGOTOU**, **OUSE**, s. Celui qui grogne ou rabâche sans fin : un vieux « ragotou », une vieille « ragotouse. » Pic. « ragoter », murmurer contre quelqu'un.

**RAI**, s. m. Rayon d'une roue : il manque un « rai », les « rais » sont usés. L'anc. langue disait aussi un rai, des rais :

.....D'or estoit le haut tour  
De chasque roue et l'ordre bel et gent  
De chascun Ray fut estoffé d'argent.

(MABOT, IV, 62.)

Pour chacun millier de Rets de bois à faire charrette iijj Rets.

(MANTELLIER, III, p. 342.)

Dans le *Dict.* de J. de Garlande : *Plaustra quorum partes (sunt) canti rotarum et Radii*... Le verbe raier répondait à rai comme rayonner à rayon :

La calcure fu moult grant, que le soleil Raia.

(*Doon de Maïence*, v. 1681.)

Wallon : « rai, ret », rayon de roue ; — Poitou : « rai », rayon de soleil ; — Prov. « rai, rayoun », rayon. Du l. *radius*.

**RAIBACHER**, v. a. Rabacher. (Voy. *Ravacher*.)

**RAIBAÏCHER**, v. a. Rabaisser, diminuer, déprécier. (Voy. *Baïcher*.)

**RAIBAT**, s. m. Rabais, diminution de prix : tout est cher, mais il y aura du « rabat. » De rabattre = rabaisser.

**RAIBIAU** (AU), loc. En diminuant, avec diminution. Un joueur qui perd des points va « au raibiau. »

**RAIBIAUDAIGE**, s. m. Rabillaudage, rhabillage, raccommodage un peu grossier.

**RAIBAUDER**, v. a. Rhabiller grossièrement, raccommoder, réparer un objet en mauvais état, mettre des pièces à un vêtement ou à un meuble, restaurer à la hâte.

Tel portoit le velours sur ses espauls qu'on trouvoit au matin en une meschante chambre Rabillant ses chausses.

(NOËL DU FAIL, *Contes d'Entrapel*, 18.)

Wallon : « rabii », rhabiller ; — Poitou : « rabiller », raccommoder.

De re et abillauder, fréquent. et péjoratif de rabiller qu'on écrivait abiller.

**RAIBLÉGER**, v. n. Être chargé, accablé de. On dit d'un arbre : il a tant de fruits qu'il en « raiblège. » S'emploie plutôt au propre qu'au figuré aux env. de Château-Chinon. (Voy. *Bléger*, *Aïbléger*.)

**RAIBOTOU, OUSE**, adj. Raboteux, ce qui est noueux, inégal.

**RAIBOULI**, v. a. Remplir un trou, un creux en nivelant. (Voy. *Aïbouli*.)

**RAICEUNE**, s. f. Racine : « eune raiceune d'arbre. »

**RAÏCHE**, s. f. Race : « eune mauvaïlle raïche », une mauvaise engeance.

**RAÏCHINE**, s. f. Racine : « eune raïchine d'arbre. » Morv. n.

Soit son baing jetté à la Rachine d'une vigne.  
(*Évang. des Quenouilles*, p. 109.)

**RAÏCMODER**, v. a. Racommoder. Morvan n. « rac'moder. » Berry, Norm., Poitou : « rac'moder. » Le simple dans la région bourguignonne est « aïc'moder. »

**RAÏCOTAÏGE**, s. m. Radotage, rabâchage, bavardage ennuyeux ou fatigant. Ce mot, certainement ancien dans notre région, a un air de parenté frappant avec racontage qui, en français, dit M. Littré, est un néologisme. Ducange donne racontement pour synonyme, et racontement dans le sens de rapport, relation, explication d'un fait.....

Les diz cerquemanneurs (commissaires chargés d'une enquête), pour chascun Racontement qu'ilz feront ausdis eschevins de Mons.....

(Duc. *Raportus*.)

Dans le wallon de Mons, racontage, avec le même sens que notre « raïcotaïge », paraît être également ancien dans le pays.

**RAÏCOUNTER**, v. a. Redire avec insistance, rabâcher, répéter toujours une même chose. Vi. fr. acointer, acointier, raconter = apprendre, faire connaître. Dans le mystère intitulé *Adam*, le diable dit à Ève :

Jo vus Acoint d'un grant engin,  
Qui vus est fait en cest gardin.  
Le fruit que Deus vus a doné,  
N'en a en soi gaires bonté.

(*Adam*, p. 22.)

Nule covcetitise n'en ai,  
Alas ! si mal les Acointai.

(BENOIT, v. 16733.)

Moult biau leur sot la besoingne Acointier,  
Quant oy l'orent li baron chevalier,  
Il virent bien.....

(*Ogier le Danois*, dans MOUSKES. Introd. p. cxcl.)

Une analogie facile à comprendre mène ensuite au sens de faire connaissance avec, fréquenter :

Donques fu biele Aude, la coïnte,  
Al duc Rollant d'amour Acoïnte,  
Et fu jurés li mariages.

(MOUSKES, v. 4543.)

C'est pour le coin d'une librairie et pour en amuser un voisin, un parent, un amy qui aura plaisir à me Racontier en cest'image.

(MONTAIGNE, II, ch. 18.)

Le subst. partic. acoïnte prend quelquef. le sens de familier, connaissance, ami, comme dans le



passage où le chroniqueur Mouskes dit, en parlant d'une femme qui était faussement réputée pour sainte :

Et li vesques et li clergiés  
Durement iert joians et liés  
Qui pooit iestre ses Acointes.

(MOUSKES, v. 28933.)

Dans l'usage, les deux verbes *aconter* et *acointer* expriment souvent la même idée. Le premier, cependant, paraît provenir du l. *computare*, tandis que *acointer* serait dérivé du bas l. *adcoignitare*, faire connaître.

**RAIDE**, adj. Rapide, qui a un mouvement précipité. On dit d'un ruissseau à forte pente que son eau est « raide. » Cette acception n'est pas étrangère au fr., mais elle est très peu usitée :

Li maistres dit : garde-toi de l'aigue soef et entre en la Roide seurement.

(BRUN. LATINI, p. 436.)

Plusieurs patois ont l'adj. « rade » pour vite, rapide. Dans la Flandre fr., « rade » et « radelement » sont des adverbes qui équivalent à vite-ment et rapidement. A Mons, « tou rade », à l'instant. Cet emploi du mot mène au l. *rapidus* plutôt qu'à *rigidus* :

Sy leva pour cette fois trente mille combattans, les plus jeunes et Rades du pays.

(G. CHASTELLAIN. *Chronique*, 69.)

Le suppliant vit une jeune fille laquelle lui sembla assez Rade de manière et de veue.

(DUC. *Rada*.)

(Voy. *Rapide*.)

**RAIDOUÏ**, v. a. Chauffer, échauffer, réchauffer : « fié raidouï l'eau », faites tiédir l'eau ; la pluie a « raidouï » l'air.

— Raidouï (se), v. réfl. Se réchauffer. Ne s'emploie qu'en parlant des choses. Le temps « se raidouï » ; au feu la tisane va « s'raidouï. » (Voy. *Douci*.)

**RAIDÔZER**, v. a. Apaiser, calmer une personne qui s'effarouche ou s'emporte, apprivoiser. Se dit surtout en parlant des jeunes animaux. On « raidôze » un chien, un oiseau sauvages. R paraît être une lettre itérative ajoutée au verbe *adozer*, variante dialectale de *adocier*, adoucer = adoucir.

Asoagié covient qu'il seient....  
L'orguil, dunt sunt cruel e fier,  
Covendreit mult à Adocier.

(BENOIT, v. 23092.)

En rom. prov. *adolzar*, adoucir, calmer :

Per Adolzar mon consir (pour apaiser mon chagrin.)  
(RAYNOUARD. *Lex.* III, p. 66.)

Esp. *adolzar*, *endulzar* ; — port. *adocar*. Du l. *dulcis*. Le bas l. *dulcare* = *mitigare*, pour calmer, apprivoiser, comme l'ital. *raddolcire*. Dans cette dernière langue, *raddolcare* est usité au sens réfl. pour se radoucir, en parlant de la température et aussi pour calmer, modérer.

**RAIE** (AI LAI), loc. A la « raie » de la nuit, signifie à la brune, à l'entrée de la nuit. Morv. n.

— « En raie », terme de comparaison. L'un dans l'autre, en moyenne. Dans le Maine, « en raie » signifie à côté l'un de l'autre.

**RAIFÂRMI**, v. a. Raffermir, durcir. Le soleil « raifârmit » la terre. (Voy. *Aifârmi*.)

**RAIFINER**, v. a. Rendre plus fin, plus pointu un objet quelconque. En fr., raffiner ne s'emploie guère qu'au fig. ou dans le langage technique des arts et métiers.

En Berry « affiner » et en Auvergne « affina », signifient tromper adroitement. Nous avons le sens propre dans « aifuter. » (Voy. *Aifuter*.)

**RAIFISTOLER**, v. a. Raccorder, réparer, restaurer quelque chose en mauvais état. On « raifistole » un harnais brisé, un filet dont les mailles sont rompues, un habit déchiré.

Train, Court, amour, telle embouclure

M'ont gendré mainte Affistolare...

Car pour repos, j'ay enfouclure.

(COQUILLART, II, p. 164.)

En Norm. et en Berry, « s'affistoler », v. réfl., = se parer, se faire beau, mettre ses habits du dimanche. Même sens dans Roquefort. Forez : « affistoulâ », orner, ajuster ; — Poitou : « rafistoler » ; — Genève : « rafistoler, rapistoler » ; — Berry : « rafistailler, rafistoler » ; — Norm. « rafistoler », raccommoder à la hâte. Du l. *fistula* ?

**RAIFREUMER**, v. a. Affermer de nouveau : on « raifreume » un domaine comme une servante.



Un domestique qui prend un nouvel engagement dit qu'il s'est « raifreumé. »

**RAIFUTER**, v. a. Aiguiser, rendre pointu. En fr., raffuter se dit d'une façon donnée à des outils pour les réparer. (Voy. *Aifuter*.)

**RAIGE**, s. f. Ragé : « al ô en raige », il est en fureur :

Pour ce vint en terre habiter  
Le Filz Dieu pour culx hériter  
Où il souffrit de mort la Raige.

(*Tresor de J. de M.*, v. 288.)

Ouy : elles me font telle guerre  
Qu'oncques mais ne senty tel' Raige ;  
Je n'ose lever le visaige.

(*Pathelin*, III, sc. 6.)

Il soffri (saint Paul) la Raige des bestes sauvages et maintes ferues et tormenz de chartres.

(BRUN. LATINI. p. 73.)

**RAIGEMENT**, adv. Avec rage, violemment, furieusement : avoir « raigement » mal aux dents : il est tombé « raigement » de la grêle ; vous êtes « raigement » en colère.

**RAIGOGUEILLADE**, s. f. Régal en général. Se dit d'un bon repas qui restaure, comme d'un bon feu qui réchauffe, etc.

**RAIGOGUEILLER**, v. a. Ranimer, ragailardir, remettre en vigueur.

De gogue avec le duplicatif. Gogue, comme le fr. farce renferme un double sens. Au fig. c'est un divertissement, une réjouissance ; au propre, c'est une régalaude, une bombance. Le patois du Forez donne le nom de « gogue » à une friture, à des beignets. En Berry, la « gogue » est une espèce de boudin. La « gogaille », en Normandie, est un repas de gourmands. (Voy. *Goguenette*, *Goguenoter*.)

**RAIGOIGNER**, v. a. Grogner sans cesse, gronder à tout propos. Comp. avec le prov. « regaigñar » qui traduit le fr. rechigner.

**RAIGOIGNON**, s. m. Celui qui grogne sans cesse.

**RAIGOIGNOU**, adj. Celui qui va toujours grommelant, grondant : « eun raigoignou ; eune raigoignouse. »

**RAIGUIËR**, v. a. Aiguiser, rendre aigu, tranchant : « i vé raiguiër mon couteai. » Dans ce verbe l'r est itératif et non pas duplicatif.

**RAIGUIÛO**, s. m. Aiguisoir, tout engin dont on se sert pour aiguiser.

**RAILEMER**, v. a. Rallumer, allumer de nouveau : « i vé rail'mer le feu. » (Voy. *Ailemer*.)

**RAILLE**, s. m. Râle de genêt, autrefois assez commun dans le pays, plus rare aujourd'hui. On le nomme encore roi des cailles comme en ital. *re delle quaglie*. L'anc. langue appelait cet oiseau raale des champs :

En la saison d'Aoust l'en peut voler aux faisandeaulx, aux oustardes, aux laperiaux, aux levrats, aux Raales des champs qui sont roux et aux cailles...

(*Ménager de P.* II, p. 310.)

Pic. « reille » ; — breton, *ral-valan* ; — anglais, *rail*. On peut rapprocher râle, oiseau, du fr. râler et du mot du Jura « railer », crier d'une voix glapissante. Comp. de même l'esp. *rascon*, roi des cailles et le verbe *rascar*, gratter, à cause du cri guttural, le bas l. *vallus*, oiseau, et *vallus, ralla*, racler. On remarquera dans le berrichon « râle, râlet », petit crapaud qui chante dans les soirées du printemps, et le verbe « râler », glisser sur la glace, identique au wallon « raler », friser la surface de l'eau. On trouve également dans les deux termes le sens de racler et de raser. A Genève, « râcler » se dit pour grasséyer et frotter contre.

**RAILLE**, s. m. Voix, parole : il a un bon « raille », une forte voix. Est-ce le mot râle avec le son mouillé ? En anglais *rattle*, bruit, fracas ; *to rattle*, crier, clabauder ; *a rattle speech*, discours véhément. En flamand *raetelen*, bruiere avec la crécelle, caqueter.

Tu dis vray, va, baille-luy, baille  
Ma foy, il ne vault que de Raille  
Et se cache contre ung buysson.

(*Th. fr.* II, p. 294.)

Comp. avec le fr. râler et railer qui semblent, comme le mot précédent, être dérivés du l. *radere* renfermant au propre et au fig. l'idée de racler, gratter. L'esp. *vallar*, qui a la même origine, signifie à la fois racler et vexer. L'anc. langue avait le subst. raille = moquerie.

**RAIMAISSE**, v. a. Ramasser. Le mot figure dans des acceptions peu usitées en français. Nous disons ramasser pour amasser du bien, c.-à-d. devenir riche, ramasser du « mau » pour prendre du mal, devenir malade. Se faire ramasser par quelqu'un, c'est se faire corriger, châtier de paroles ou de voies de faits. A Genève, une « ramassée » est une volée de coups, une rossée. De amas avec le duplicatif re.

**RAMASSEUSE**, s. f. On donne encore quelquefois ce nom à la femme, sage ou non, qui préside officiellement ou officieusement à un accouchement, qui ramasse l'enfant au moment où il fait son entrée plus ou moins précipitée dans le monde. La ramasseuse ne se borne pas toujours à recevoir le nouveau-né, elle se croit souvent obligée de le modeler suivant les principes d'une statuaire barbare, laquelle consiste à revoir et à corriger, avec le pouce, les traits de la petite créature. On peut consulter à ce sujet le livre spirituel du docteur Bogros : *A travers le Morvand*, p. 32. Le mot et la chose sont aussi connus en Berry. Le *Gloss. du Centre* donne pour synonyme à ramasseuse le terme non moins énergique de *preneuse d'enfants*, usité, dit-il, en Nivernais. L'italien a l'expression plus noble, mais équivalente, *ricoglitrice*, celle qui recueille. Au XIII<sup>e</sup> siècle, le beau monde avait une expression du même genre dans le terme *remueuse*, qui désignait la femme chargée de tenir et de bercer un jeune enfant.

**RAIME**, s. f. Rame, ramée, branchage des arbres. Dans le langage des bûcherons, la rame est tout ce qui reste de menu bois lorsque le moule est façonné. (Voy. *Moule*.) En général, les mouleurs reçoivent la rame pour paiement de leur travail. On dit aussi une rame pour désigner une branche prise isolément. Le *Dict. de l'Acad.*, en fait de rame, ne connaît que la perche ou le rameau qui sert à soutenir les haricots et les pois. Duc., à *Rama*, dit :

Ramorum seu ramalium collectio, fascis, nostris Raimé et reime.

Voilà notre mot, que l'anc. langue connaissait bien :

Moult a dur cuer qui en mai n'aime  
Quant il ot chanter sus la Raimé  
As oisiaus les dous chans piteus.

(R. de la R. v. 82.)

De la Raimé del bois se pritrent à copier,  
Une loge li firent et lit por reporer.  
(*Parise la Duch.*, v. 847.)

Vante l'ore, la Raimme crollet.  
(*Romance des deux Sœurs*.)

Keudrai la violette au jor sour la Raimé.  
(*Rom. et Past.*, p. 93.)

Fame ce change en petit d'eure  
Orendroit rit, orendroit pleure  
Or chace, or fuit, or het, or ainme,  
Fame est li oisiax seur la Raimme  
Qui or descent et or remonte.  
(*Dolopathos*, v. 4259.)

Dans plusieurs patois et en rom. prov. « ramas, ramat », désigne un balai. C'est aussi le sens de ramon qui a donné au fr. le verbe ramoner, lequel ne veut dire que balayer, et à l'esp. *ramonear*, couper, brouter des branches d'arbre. Ramasse ou plutôt « raimasse », usité en Fr.-Comté avec la même signific., emprunte à son suffixe une valeur péjorative. C'est pour cela que les sorcières étaient quelquefois appelées *ramassières*. La ramasse dans les Alpes est un tréneau construit avec des rameaux d'arbre entrelacés. En Prov. « rama, ramasses » = ramée. Le mot ramassis, qui en fr. signifie amas confus, signifie tas de rameaux ou branches dans quelques patois. Il est dérivé de masse dans la première acception et de rame dans la seconde.

Ital., port. *rama*, branche, rameau ; — esp. *ramo* ; — valaque, *ram*.

**RAIMENDER**, v. a. Rendre à quelqu'un la force, l'embonpoint, la santé. Une mère « raimende » son enfant en le nourrissant bien. S'emploie absolument : ce garçon a bien « raimendé », c'est-à-dire a engraisé, a repris bonne mine.

— Raimender (se), v. réfl. Se corriger, s'améliorer moralement, venir à résipiscence : c'était un mauvais sujet, mais il s'est « raimendé. » En Berry, le subst. « ramendeux » signifie raccommodeur comme « remanceu » dans notre patois. (Voy. *Aimender*, *Remender*.)

**RAIMERÀ**, s. m. Goût ou odeur de sauvagine. Se dit principalement de la chair des animaux qui habitent les bois. Le sanglier sent fortement le « raimerà ». Aussi au VIII<sup>e</sup> siècle les gloses de Reichenau disent elles : *Aper, sylvaticus porcus*.

Mouskes mentionne quelques-unes des bêtes qui

ont le goût de « raimerá » dans ces vers cités par Duc. à *Sylvaticus* :

Ciers i mit et bisses et dains,  
Puis connins, lièvres et ferains  
Et manière de Sauvagine.

En anglais *rammishness* = senteur de bouquetin, *to have rammish smell* = sentir le bouquetin, le mâle en général appelé en allemand *rammler*. En esp. *ramera*, prostituée, *rameria*, lieu de débauche ; — port. *rameira*. Dans le Poëze, « ramella » a le même sens. Sauvage étant dérivé de *sylvaticus*, notre terme est à peu près synonyme puisqu'il est tiré du l. *ramus*, rameau, branche d'arbre. Dans l'anc. langue ramage a la même signification que sauvage :

Kar si cum l'esperver Ramages  
Se fiert as oiselez salvages,  
Se fierent Daneis par mi cuss.

(BENOIT, v. 2381.)

Mais li espereviers le hasta  
Qui de prendre sa proie ert sages  
Et si n'estoit mie Ramages.

(R. de la Violette, v. 4213.)

Le terme s'appliquait à certains oiseaux comme dans ce passage :

Onquel bois le suppliant avoit fait une loge de branches pour prendre des oyseaux de proye, Ramages ou branchiers...

(Duc. *Ramagii*.)

Il était quelquefois usité au fig. dans le même sens. Le roman d'*Athis* nous montre une jeune fille se plaignant de sa mère qui la tient séquestrée et s'écriant :

Se ma mère m'est onques dure  
Que j'aye ami elle n'a cure  
Et me veut tenir si Ramage  
Que je.....

Dans quelques textes ramage, comme le bas l. *rameria*, *ramerium*, désigne quelquefois des buissons, des endroits ombragés :

..... Rendoint  
Tel resplendor par ces herbaiges  
Par ces près et par ces Ramaiges.

(R. de la R. v. 8464.)

Le cerf était appelé en vi. fr. ramage ou rame lorsqu'il avait la tête garnie de son bois, c.-à-d. de l'attribut du mâle. Le béliér est appelé pour un motif analogue *ram* en anglais et en flamand, « ran » en Champ., en Norm. et en Picardie.

Raimerá se rattache à la forme du bas l. *rameirus* qui a donné au fr. ramier. Ce dernier mot s'employait quelquefois substantivement pour désigner un taillis. (Voy. *Raïme*, *Rain*, *Ramé*.)

**RAIMIAU**, s. m. Rameau, branche d'arbre. Morv. n. n.-o.

**RAIMIAULER**, v. a. Réconcilier, rendre ami : les deux cousins étaient brouillés, mais on les a « raimiaulés. » Vi. fr. amiaule = aimable ; amiaulement = à l'amiable.

— Raimiauler (se), v. réfl. Redevenir ami de quelqu'un, se raccommoder après une brouille, se réconcilier.

Norm. « ramiauler » et « ramicher » ; — Maine : « amiauler », agir à l'amiable, « ramiauler », réjouir, rendre amiable ; — Poitou : « ramignauder », raccommoder au sens matériel peut-être par corruption. (Voy. *Aimiquiaule*.)

**RAIMILLON**, s. m. Petit rameau, menue branche. Le fr. ramilles qui est aussi un diminutif n'est usité qu'au pluriel. L'anc. langue disait une ramille quelquefois écrit ramile. De là le terme ramisse qui désignait une clôture faite en rameaux entrelacés.

Environ de laquelle terre ilz faisoient certaine cloison ou Ramisse.

(Duc. *Ramilla*, *Ramiculus*.)

Notre « raimillon » répond au vi. fr. rameison enregistré par Roquefort.

**RAMOIGNÂ, RAMOUGNÂ, RAMONÂ**, s. m. Le ramonneur de cheminées est celui qui emploie le ramon ou balai fait de ramilles. Pic. « ramonnat » ; — Maine : « ramognard. » (Voy. *Raïme*.)

**RAMOINGEOU**, s. m. Celui qui remmanche les outils. On dit aussi « aimoingeou » avec la même signification. (Voy. *Moinge*.)

— Rebouteur, celui qui remet, qui rajuste les membres disloqués. Berry : « armigeux, remigeux. » M<sup>me</sup> Sand dit de la petite Fadette, dans le roman qui porte ce nom, qu'elle est « grande remégeuse », et ce terme nous conduit au vi. fr. mége ou meige que le *Dict. de la langue fr.* dérive du l. *medicus*. En rom. prov. *mege*, *metge*, médecin, *metgia*, art de la médecine et

médicament, *metgiar*, médeciner. Le Lang. et la Provence ont le terme « adoubaire, adoubaire », pour rebouteur, et le mot à son tour nous mène au fr. adouber dont l'anc. signific. était mettre la main sur, toucher à. La région du midi dit « adouba, adoubar », pour raccommoder, renouer un membre. Le même verbe s'emploie aussi pour battre, dauber. L'esp. *adobe*, brique crue, renferme l'idée de pétrir comme le verbe *adobar* = raccommoder et tanner. (Voy. *Pocher, Pôchener, Peucener, Remoincher.*)

**RAIMOUGNER, RAIMOUNER**, v. a. Ramener : le troupeau est sorti, « raimougne-lu. » (Voy. *Aïmougnier, Mougner.*)

**RAIMOUNER**, v. a. Ramoner, nettoyer une cheminée avec le balai, avec un fagot, etc. Ce verbe vient de ramon, balai, tiré du l. *ramus*, rameau d'arbre. Dans quelques patois le « ramonier » est celui qui fabrique les balais, et le « ramonneux » celui qui s'en sert pour nettoyer les cheminées. On donne le nom de « ramonures » aux balayures de toute sorte. Dans le département du Nord et en Belgique, « ramoner » signifie simplement balayer. Il en était de même dans l'anc. langue :

Les ordures du logis se balient et Rammonnent avec un ramon ou balay.

(*COMENIUS dans Janua*, p. 175.)

En Normandie « ramoner » s'emploie métaphor. pour gronder. Un « ramon » est un homme grignon, qui gronde. (Voy. *Raïme.*)

**RAIN**, s. m. Baguette, brin, rameau, verge, balai. L'anc. langue se servait ordinairement du mot *rain*, *rain*, pour désigner un rameau, une tige plutôt qu'une branche. La nuance apparaît dans les textes suivants :

Nos véons ke de ceste racine sunt issu maint Raim.

(*Serm. S. B.* p. 554.)

.....Aincois que soient meur  
Chieent li franc et li vilain,  
Aussi com la flor chiet du Rain.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 178.)

A son col le jeta comme .i. Rain de sarment.

(*Gaufrey*, v. 2428.)

Rose sus Rain, ne noif (neige) sor branche  
N'est si vermeille ne si blanche.

(*R. de la R.* v. 16445.)

Le droit féodal employait souvent dans les cérémonies d'investiture la locution *par rrain et baston*. Dans la tradition de l'héritage, le rain symbolique supposait un petit rameau planté sur une motte de gazon. En Normandie les habitants d'un certain nombre de paroisses avaient le droit de prendre dans les bois, aux mois de mars et de septembre, ce qu'on appelait le *rain poignal*, c'est-à-dire des branches grosses comme le poing dont on se servait pour clore les héritages. (*L. DELISLE, Cl. agric.* p. 307.)

Du l. *ramus*. On a dit ram puis raim. Le rom. prov. avait conservé le primitif *ram* :

Un Rams de joi plens de dousor.

(*CERCAMONS dans RAYNOUARD*, v. p. 36.)

Dans la région du Midi le dimanche des Rameaux était : *Lo jorn de Rams*. Il est probable que les termes forèziens « ringua, ringalle », équivalents du fr. bringue et rosse pour mauvais cheval, haridelle, sont tirés de rain par allusion au peu de valeur de l'animal. (Voy. *Roucher, Tire.*)

**RAINON**, s. f. Bruit de paroles, colloque bruyant, bavardage à haute voix. Rainon comme le fr. raison paraît être un dérivé du l. *rationem*, et se rattacher au vi. fr. raisner = araisnier qui signifiait parler avec vivacité. Le rom. prov. *razonar*, argumenter, *arrazonar*, interpellé, réprimander, le port. *razoar, arzoar*, discourir, nous offrent le simple et le composé qui répondent au fr. raisonner et au vi. fr. araisonner. En ital. *ragionare, raziocinare* = discourir. (Voy. *Arâgner, Airâgner.*)

**RÂÏON**, s. f. Raison, motif, preuve, etc. « vos é râion », vous avez raison. Morv. n. « râjon. » En Fr.-Comté, « rason, rajon. »

— S'emploie pour mauvais propos, injures : avoir des « raions », avoir une dispute. Lorraine : « rajon, rahon. » (Voy. *Dérâtonner, Râjon.*)

**RAIPATACHER**, v. a. Rapetasser, raccommoder, surtout les bas que nous appelons « chaussettes. »

Je veïdz Alexandre le Grand qui Rapetassoyt des vieilles chaussettes et ainsi guaïgnoyt sa paoure vie.

(*Pantagruel*, II, 30.)

En bas l. *petacia* désigne un chiffon, un lambeau d'étoffe.



**RAIPETIOTI**, v. a. Rendre plus petit, diminuer. Wallon du Luxembourg : « rapetitir. »

**RAIPEUCE**, s. f. Raiponce, plante de la famille des campanulées, salade.

**RAIPONDRE**, v. a. Rejoindre, joindre ensemble, mettre bout à bout, côte à côte, deux objets pour les réunir. On prononce généralement « raipondre » par suite de la chute du d médial. Le *Roman de la Rose* emploie repondre dans le sens de rejoindre :

Bel Accueil ne sot que respondre  
Ainçois se fust alé Repondre  
S'el ne l'eust illec trové.

(V. 3564.)

Genève, Vaud : « appondre, rappondre », rejoindre ; — Jura : « rapponse », pièce ajoutée ; — Suisse rom. « rapponsa » ; — ital. *apponimento*, appendice. Du l. *apponere* avec le duplic. re. (Voy. *Aipondre. Dépondre.*)

**RAIPOUPINER**, v. a. Nettoyer, parer, orner. Se dit des personnes et des choses. On « raipoupine » un enfant en lui faisant sa toilette, et un jardin en le purgeant de mauvaises herbes, en le nettoyant avec la ratissoire. Le vi. fr. poupin, poupine, signifiait gracieux, gentil.

Ma fi, je suis à ceste heure tant mignonne et Poupine qu'aisement on me prendroit pour ma jeune maîtresse.

(LARRIVEY, *le Morfondu*, II. 4.)

Du l. fictif *pupinus* tiré de *pupus*. Le fém. *pupa* = petite fille et poupée.

**RAIPOURTAULE**, adj. Qui est d'un bon rapport, productif. Un champ, un pré, est bien « raipourtaule » lorsqu'il donne de fortes récoltes.

**RAIPOURTER**, v. a. Rappporter, apporter de nouveau ou à nouveau.

La structure du pavé estoit une emblemateure à petites pierres Rappourtées.

(Pantagruel, v, 38.)

**RAIQUELLOX**, s. m. Avorton, enfant chétif ou mal conformé. A Genève, « raclon » désigne un objet mal fait ou déformé.

De racler, parce que les raclures sont comme le rebut de la matière employée.

**RAIQUÉTER**, v. a. Ravoir, racheter, reprendre par acquêt ou autrement, rentrer en possession, rattraper ou plutôt attraper une chose jetée, égarée. On « raiquète » du bien par l'économie ; on « raiquète » un terrain vendu en le rachetant ; on « raiquète » sa bourse perdue, etc.

Icel dus et seu hoir nos doivent aider à garder, à maintenir et à deffendre vers totes gens et à Raquester les choses aliénées....

(Bibl. de l'Éc. des Ch. VI série, IV, p. 158.)

(Voy. *Aiquéter.*)

**RAITAUJON**, s. m. Raton, un des citoyens de la fameuse cité de Ratapolis bâtie par La Fontaine.

**RAITE**, s. f. Souris. Dans nos campagnes toute souris est une « raite », qu'elle soit ou ne soit pas la femelle du rat. L'auteur du *Blasme des Fames* se sert du même terme :

Fame est Rate por tout confondre.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 80.)

La Fontaine l'emploie aussi, - liv. XII, fable 25 - : Quelques Rates, dit-on, répandirent des larmes.

Rate est un sobriquet qui figure assez souvent au XIII<sup>e</sup> siècle. Le *Registre-Terrier de l'Évêché de Nevers*, - p. 75, - mentionne Ysabella la Rate, Benedicta la Rate, Soror dicta la Rate, non loin d'une autre femme dite la Renarde. Chez nous, « mai p'tiôte raite » est un terme d'amitié très usité que le fr. traduit par ma petite rate.

Dans les Vosges « raite », rat et souris ; « volant-raite », chauve-souris ; — Prov. « rata », souris. La chauve-souris est nommée « rata-pennada », rate à plumes. C'est l'équivalent du forézien « ratapenna » ; — Poitou : « ratin », toute la famille des rats et des souris. La Suisse rom. dit au sing. « rat » et au pluriel « ratte », souris ; « rata-volaire », chauve-souris. Rom. prov. *rateta*, petite rate, souris.

**RAITÉ**, part. passé. Mordu, rongé par les souris ; qui a le goût, l'odeur de rat, de souris. Genève : « ratin », odeur des rats ; — Poitou : « raté », mordu par les souris ; — Berry, Saint. « rati » ; — port. *ratar*, ronger ; — esp. *ratonar*. Dans l'Aunis, « raté » a pour synonyme « sourité. »

**RAITER**, v. n. Rater ; prendre, pourchasser, détruire les souris : « i é eune bonne chaite, a



raite bin », j'ai une bonne chatte, elle prend bien les souris. Remarquons en passant qu'en français prendre un rat est une loc. populaire pour exprimer qu'un fusil rate, c.-à-d. ne détonne pas. Prendre un rat, c'est aussi échouer dans une entreprise.

## GÉRONTE

.....Le notaire en ce lieu va se rendre  
Avec lui nous prendrons le parti qu'il faut prendre.

## NÉRINE

Oh par ma foi, Monsieur, vous ne prendrez qu'un rat  
Et le notaire peut remporter son contrat.

(REGNARD, *le Joueur*, v, sc. 8.)

En disant vous ne prendrez qu'un rat, Nérine entend que Gêronte *ratera* ou manquera son affaire. Suisse rom. « ratta », souris ; « rattâ », faire long feu, échouer dans une entreprise. A Genève « faire rate » = rater.

**RAITOLER**, v. a. Atteler de nouveau : « a fau raitoler lè vaiches », nous allons « raitoler » nos bœufs. S'emploie au fig. pour relouer, reprendre du service. Un domestique « se raitole » à son maître par suite d'une nouvelle convention. (Voy. *Aitoler*.)

**RAITOUÈRE**, s. f. Ratière, piège à rats, souricière. Berry : « ratouère » ; — rom. prov. *rateira* ; — port. *ratoeira*. En bas l. *raterium*, eul de basse fosse, probablement à cause de l'analogie avec une ratière. Une assimilation du même genre a peut-être formé l'anc. verbe *rattare*, en fr. rater, faire oublier, effacer. Entre un piège à rats et une oubliette le rapprochement est admissible. Raturer serait dérivé de l'augmentatif *raturus*, gros rat, comme rater de *ratus*, rat. (Duc. *Ratus*, *Rattare*.) Le rom. prov. *ratonadura*, rongeur des rats, répond à l'esp. *ratonar*, ronger. Dans cette dernière langue, *ratonera* = « raitouère. » Le piège nommé *ratonera de agua* ou *gato de agua*, rappelle notre souricière française. (Voy. *Quatre en chiffre*.)

**RAITÔYER**, v. n. Prendre les rats, les souris. Il faut un chat et des souricières pour « raitôyer » dans les maisons. (Voy. *Raiter*.)

**RAIVÂGE**, s. m. Ravage, désordre, bouleversement, confusion : « fère l' raivage », mettre tout sens dessus dessous.

— Grand bruit, vacarme : ces hommes faisaient un « raivage » de possédés sur le chemin. Morv. n. « raivaize. » En Berry : « ravage », grand bruit.

**RAIVÂGER**, v. n. Faire beaucoup de bruit, de brouhaha. S'emploie peu dans le Morvan b. mais dans la région du Nivernais « raivaizer » se prend souvent dans cette acception : « tó raivaizó chu l' gueurné », tout faisait vacarme sur le grenier.

**RAIVÂTER**, v. a. Gronder avec bruit, malmenner rudement, maltraiter. Le vi. fr. avait *rabaster* faire du bruit, faire tapage. Dans Dorel *rabaster* et *rabbater* :

Dreit à la sale vint corant,  
Crie, huche, bat et Rabaste,  
Forment s'angoisse e mult se haste.

(BENOIT, v. 32806.)

La gueule me Rabaste : il semble à mon ventre que le diable a emporté mes dents.

(*Th. fr.* IX, p. 16.)

Dans la Suisse rom. « rebattâ » se dit pour être sorcier, aller au sabbat. En fr. sabbat a également le sens de grand bruit, tapage, comme le vieux mot rabat désignant le bruit symbolique de l'office des ténébres dans la semaine sainte. On peut voir dans le *Diet. étym.* de Ménage, à *Rabater*, ce que c'était que le Rabat des Cordeliers d'Amboise. En Forez le rabat du vendredi saint est appelé « tarrabat. » L'adj. « tarrabâte » = tapageur. Dans l'anc. langue rabat s'appliquait à un lutin, à un esprit follet. Aussi Dueange interprète-t-il *rabbatter* par lutiner, faire le diable :

Lesquelz supplians oyent Rabater parmi la maison,  
en telle maniere qu'il sembloit que la foudre et tempeste y fetussent.

(Duc. *Rabes*.)

Champ. « ravâter », gronder, malmenner ; — Jura : « rabâter », faire du tapage ; — Poitou, Saint. « rabâter », frapper, secouer ; « rabâtée », râclée de coups ; « rabâtement », bruit, tapage ; — Berry : « rabâter », faire du tapage, gronder, battre ; « rabâteux », esprit frappeur ; « rebâtement », fracas ; — rom. prov. *rabat*, enragé, *rabasta*, querelle ; — Piémont : « rabadan », tintamarre.

Le rom. prov. *rabat* nous conduit au l. *rabere*,

être furieux, être en rage. L'adj. *rabiosus* s'appliquait à un frénétique et à un brailard. Sénèque emploie le mot pour qualifier les discussions bruyantes du barreau. Le subst. *rabula* qui appartient à la même racine désignait même à la lettre un avocat qui crie comme un enragé en plaïdant :

Quid est? quid latras? quid Rabis? quid vis tibi?

(VARRON dans Nonius. Édit. Quicherat, p. 41.)

On a rapproché l'ital. *arrabbattarsi*, faire un violent effort, du grec ἀρραβάζειν, aller et venir, faire du bruit. (Voy. *Rabeutele*.)

**RAIVAUDER**, v. n. Ravauder, dire des riens, des choses inutiles, des niaiseries, quelquefois rabâcher. Ne s'emploie pas comme en fr. dans le sens de raccommoder. M<sup>me</sup> de Sévigné donne la véritable acception de notre mot dans plusieurs passages de ses lettres :

Le bel abbé vous contera comme on a encore soupçonné nos pauvres frères (MM. de Port-Royal) de vouloir Ravauder quelque chose à Rome sur le relâchement..... Il le cardinal de Retz) ne s'amuse point à Ravauder et repliquer à Rome..... Je suis tentée de Ravauder sur cette expression et de la tant retourner que.....

(III, p. 516; V, p. 82 et 128.)

La spirituelle marquise emploie aussi les substantifs ravaudage et ravauderie qui fixent de plus en plus le sens :

La première page est un Ravaudage de rien..... Ce sont des gens qui reviennent de Versailles et qui recueillent toutes ces Ravauderies pour me les mander.....

(Ib. III, p. 85; IV, p. 248.)

Bussy-Rabutin dit fort irrévérencieusement de l'amour qu'il est un *ravauder*. Pourquoi dans ce cas le chroniqueur des ruelles s'est-il associé avec tant de complaisance et de malignité à ses longs bavardages?

— S'emploie pour exprimer qu'une besogne est mal faite. Un chasseur dit de son chien qu'il « raivaude » lorsqu'il vagabonde sans se mettre en quête. Un bouvier se servira du même terme pour donner à entendre que ses bœufs labourent mal, en courant hors du sillon, etc., etc.

D'un type l. *re advalidare* qui prend dans l'ital. *validare* le sens de confirmer, redire, répéter. (Voy. *Galvauder*.)

**RAIVAUDOU**, **OUSE**, adj. et s. Rabâcheur, celui qui parle à tort et à travers, sans suite, qui vagabonde dans son langage.

**RAIVAULER**, v. a. Ravaler, rabaisser, déprécier, villipender. Dans « raivauler » val se change en vau comme on le voit dans beaucoup d'autres mots. (Voy. *Vaulée*.)

**RAIVE**, s. f. Rave. Notre région donne le nom de « chou-raive » au rutabaga. Sous la désignation générale de petites « raives » nous comprenons toutes les variétés de radis. La culture de la rave est très étendue dans le pays et les habitants s'associeraient volontiers à la fameuse prière des paysans du Limousin demandant à Dieu :

Qu'il veilla garda,  
Nostra castagna,  
Nostra raba,  
Nostra fenna.

Qu'il veuille bien leur conserver leurs châtaignes, leurs raves et leurs femmes.

**RAIVENEAI**, s. m. Radis ravenelle (*raphanus raphanistrum*). On prononce suivant les loc. « raveneai, raveneau, ravoneau. » Linné attribue à la semence du raphanus une maladie convulsive appelée raphanie. En Berry, « ravenelle » ou « ravenolle, raveniau »; — Saint-« ravenâ, ravenard »; — Genève : « ravennet », radis; — Suisse rom. « ravonnet », ib. ; — Poitou « rabanais »; — Auvergne : « rabanèla. » Les gloses françaises d'un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle traduisent raphanus par *ravenes*. (Bibl. de l'Éc. des Ch. vi série, v, p. 331.)

Les « raiveneais » ou « raveneaux » donnent une huile de médiocre qualité qui est probablement l'huile nommée par les Grecs *ραρανδαίου* de *ραρανίς*, rave, radis, raifort. Cette huile figure en bas l. sous la forme *raphanelœum*. (Voy. *Ravasson*.)

**RAIVOLER**, v. a. Ravaler, rabattre, courber, incliner. (Voy. *Aivoler*, *Devoler*.)

**RAIVOÛA**, v. a. Ravoïr, avoir une fois de plus; très usité dans nos campagnes comme dans l'anc. langue :

Si Ravions et pès et concorde.

(R. de la R., v. 14709.)

Si Raurai ma conclusion  
Que tout aille a perdicion.

(Ib. v. 19800.)

S'il est de droit, encor saurons  
Là où il est ; si le R'aurons.

(RUTEBEUF, I, p. 316.)

Je lour irai de lour pain demander :  
Tenés vous coie, maintenant me Rarés.

(HuoN de B. v. 6825.)

(Voy. *Aivouá.*)

**RÂJIGNÉE**, s. f. Treille de vigne. Env. d'Avalon.

**RÂJIN**, s. f. Raisin. Morv. n. n.-o.

**RÂJON**, s. f. Raison, propos. Morv. n. (Voyez *Râion.*)

**RÂJOUNER**, v. a. Raisonner.

**RÂJOUNEU, EUSE**, adj. Raisonneur, euse, celui ou celle qui raisonne, qui use de raisonnement.

**RALOUER**, v. a. Louer, amodier de nouveau. On « raloue » un champ, un pré, une ferme, un domestique.

— Ralouer (se), v. pron. Se louer de nouveau. Une servante « se raloue » d'année en année si elle demeure chez le même maître. (Voy. *Alouer.*)

**RAMBILLONNER**, v. a. Se dit d'une chose qui rentre dans le corps dont elle fait partie. Cette expression vient-elle de « rambillot », nombril, par allusion à la cicatrice du cordon ombilical ? En fr. billonner signifie châtrer un animal.

**RAMBILLOT**, s. m. Nombril. (Voy. *Lambeillot, Nombillot.*)

**RAMÉ**. Nom de bœuf. Dans l'anc. langue ramé signifiait branchu : arbre ramé, arbre qui a beaucoup de branches :

Et se tu ne fais si com est devisé

Karles te fera pendre a l'arbre Ramé.

(Fierabras, v. 2626.)

Le nom de Ramé imposé à un bœuf était donc implicitement un hommage rendu à ses belles cornes. Ramé est encore aujourd'hui un terme de

vénéric qui désigne la croissance du bois chez les cerfs. Sur les frontières bourg. l'accentué devient ai : Ramai ! Dans le Jura il s'assourdit en e muet : Rame ! Le subst. rame aide à expliquer le nom du béliet appelé *ram* = rain en anglais, « ran » = rain en Champ., en Norm., en Pic. comme en vi. fr. Si on considère que les variétés ram, rame, ran, ont la même valeur et désignent une tête garnie de bois comme celle du cerf ou de cornes comme celle du bœuf, du béliet, du bouc, on pourra avec vraisemblance rattacher le vocable ram, béliet, au l. *ramus*. Cette origine est d'ailleurs confirmée par les dérivés *ramera, rameira*, prostituée en esp. et en port., *ramme* en allem., béliet, bouquin, ou par extension matou, c.-à-d. un mâle, *rammelin* qui a le double sens être en chaleur et enfoncer des pilotis comme en fr. ramer ou rammer qui a une signific. obscène (*Th. fr.* IV, p. 420) et une signific. littérale qui est celle d'empiler avec force des fascines pour bâtir sur pilotis. Dans Palsg., - p. 678, - *I ramme*, je ramme : ilz ont Rammé six pilotis. Le préfixe du nom Raminagrobis appartient peut-être à la même famille de mots, s'appliquant à un chat mâle, à un matou. Brantôme, - iv, p. 210, - généralise le terme quand il dit de certaines courtisanes :

Ces chevaliers voulans faire des gallans et des Raminagrobis.

La dénomination, dès l'origine, avait un sens équivoque. Ne voit-on pas dans Rabelais, - iii, 21, - son poète Raminagrobis épouser la grande Gourre ?

Dans la Suisse rom. le terme « ran » désigne un assemblage de rameaux, de branches, et ailleurs une loge à porcs. On peut voir dans Rabelais que beliner, dérivé de belin, béliet, avait aussi par extension, comme ramer, pris un sens érotique. Le verbe composé embeliner avait le sens d'ensorceler et pis que cela encore parce que le belin ou bouc représentait Satan dans les assemblées du sabbat. (Voyez *Raine, Rainerâ, Rain.*)

**RAMPIGNOLLE**, s. f. Bordure de mortier le long des toitures.

**RAN**, s. m. Rien, nulle chose : « i n'é pu ran », je n'ai plus rien. Morv. n. « rin. »

Por ce que il dient que le buef est moult bone chose, ne nul n'en mengeroit por Ren dou monde.

(MARC POL, p. 203.)

« Ran » se disait pour rien dans le patois de Paris à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle :

Li cardena... y nau veut Ran faire qu'en ne l'y rende s'offlice.

(*Confér. agréable, Discours I.*)

Pierrot et Charlotte dans le *Don Juan* de Molière, et Lucas dans le *Médecin malgré lui*, prononcent toujours rian. En Bresse, « ran » équivalait à la négation pas, point : « ne vo moqué-vous ran » = ne vous moquez-vous pas.

Du l. *rem* accus. de *res* qui signifie à la fois chose et rien. L'exemple emprunté à Marc Pol renferme le double sens. On employait souvent même riens avec la signific. précise de chose :

Mais une Riens me di, si Dix te puist aidier  
Quels hom est Karlemaines ?

(*Fierabras, v. 411.*)

Dist li quens Oliviers : Sarrazins, biaux amis,  
Une Riens te dirai.....

(*ib. v. 782.*)

Suisse rom. « ran, rein » ; — Poitou : « ren » ; — Berry : « ren, rin » ; — Flandre : « rin » ; — Vosges : « ron. » (Voy. *Crainran.*)

**RANCHE**, s. f. Un des petits poteaux mobiles qui retiennent les ridelles d'un chariot :

Le suppliant frappa icellui Perrinot d'un baston ou Ranche de charrette.... Une Ranche ou levier de charrette.

(*Duc. Ranconum.*)

Ranche paraît être une forme féminin. de rang équivalente au vi. fr. range et au rom. prov. *rengua*.

Ci nous raconte nostre livre  
Qui est escript par double Range  
Qu'adonc gaignoit LX livres.

(*La Guerre de Metz, p. 154.*)

Le Ranz des vaches ne désigne pas autre chose qu'une file de vaches marchant à la suite les unes des autres. L'anc. langue disait à la rangette pour l'une après l'autre. On dérive généralement ranche du l. *ramex*, pieu, bâton, mais cette étymol. offre plusieurs difficultés. D'abord le mot est d'un autre genre qu'en latin. Ensuite il renferme ordinairement l'idée d'une réunion, d'une rangée de pièces comme on le voit dans le terme de marine rances, usité seulement au pluriel. Le langage usuel dit indifféremment rancher ou échellier, assemblage d'échelons. On peut rapprocher de ce mot l'esp. et le port. *rancho* = bande, troupe. En esp. *ha-*

*gan rancho* = rangez-vous, faites place. Une *rancheria* est un taudis où se réunissent de pauvres gens. Il faut encore remarquer que dans plusieurs patois, le poitevin entre autres, « ranche » désigne la ridelle même, c.-à-d. l'assemblage complet. (Voy. *Aifroinche.*)

**RANCHIE**, s. f. Rangée, succession de choses mises en rang : une « ranchie » de gerbes, une « ranchie » d'arbres, etc. En quelques lieux « rancie » : « aine bielle rancie d'âgnes », une belle rangée de chênes. Genève, Lyonnais : « ranche, ranchée », ligne ; — Berry : « rande, ranche, range » ; — Norm. « ranguic » ; — Prov. « ranguera. »

**RANGOT**, s. m. Râlement, râle : les « rangôs » d'un mourant, d'un homme à l'agonie. Vi. fr. ranche, râlement qui répond à un type de basse-lat. rancolare pour *rancorare* par la permutation des liquides, et à l'ital. *rangolare*, crier avec force. Dans cette dernière langue *rangola, rangolo, rangulo*, a la même signific. que *rancura*, chagrin, souci. En anglais *rankle*, s'envenimer :

Il cai en un grief malage....

Quant en la gorge li relieve

Uns Raacles qui moult li grieve.

(*Duc. Ragalon.*)

Rangot est pour le vi. fr. rancor = ranceur avec apocope de l'r dans la finale. L'anc. langue avait les formes masc. et fém. rancor, rancore. La dernière qui s'est maintenue dans l'italien était plus usitée :

Taut chevalcherent Borgoignons  
Qu'il courent les paveillons,  
Adunc plein d'ire e de Rancore  
Vestent les haubers.....

(*BENOIT, v. 5345.*)

Fr.-Comté, Jura : « rancot », râlement de la mort ; — Genève : « rancor, ranko », dernier râlement d'un mourant ; être « au rancor », aux derniers râlements ; — Forez : « ranquet », hoquet, râle ; — Norm. « rancle », rhume et mal de gorge ; — breton : *ronkell, ronkenn*, râlement ; — rom. prov., port. *rancor, rancune* ; — esp. *rancor, ib.* ; — ital. *rancore, rancura, ib.* Dans le Gloss. de Duc. : *Rancuna idem quod rancor.* (Voy. *Ranqueune.*)

**RANGOT**, s. m. Racine qui sort de terre, racine



des genêts ou autres arbustes coupés dans les pâturages mis en culture : un champ plein de « rangots. » Les « rangots » empêchent de faucher les blés parce qu'ils font obstacle à la faux.

L'n dans le mot paraît être une épenthèse. Ragot et rangot sont probablement identiques, indiquant également un individu ou un objet écourté, tronqué comme dans le fr. raguot, ragot, qui désignait ou désigne un enfant, un jeune cheval, un porcelet, un sanglier de deux ans, et en général un être court et gros. Le même rad. est dans le forézien « rage », racine d'arbre, souche, dans le champenois « ragot », souche, dans le normand « ragot, ragote », cheval ou jument aux jambes courtes, dans le terme de Guernesey « ragot », bâton gros et court, dont le simple « rague » donne à la région le verbe « ragotair », battre avec un bâton, et au poitevin « ragaler », poursuivre avec un bâton ; dans le berrichon « rague », brebis stérile, « raguin », agneau, « raguelière », petite bergère, bien rapproché de l'ital. *ragazzo* et du bas l. *ragazus, ragazinus, goujat*. Le groupe roman offre de nombreux congénères. Je cite seulement l'esp. *raja*, éclat de bois, portion, *rajuela*, écharde ; le port. *raigotas*, chevelu des racines. Un dialecte lombard nous donne « rangù », pieu, échalas, « rangion », chicot, rejeton. La même idée de chose rognée, tronquée, est, au fond, dans l'anglais *rag*, guenille, lambeau, qui répond peut-être au poitevin « rac », court, au figuré et au propre : « racan », celui qui a les cheveux très courts. Dans le Maine, « râchet » s'applique amicalement aux petits enfants. Mais le mot se rattache peut-être plutôt au fr. rache puisque l'adj. « râché » signifie maigre, chétif. (Voy. *Râchous, Rafau, Ragot.*)

**RANNÉES**, s. f. Années avec la prosthèse r. Le mot est employé par le traducteur de la *Parabole de l'Enfant prodigue* :

O répondu ai son père : voiqui ben das Rannées qui vous sars...

On prononce ran-née comme an-née. (Voyez *Renfans, Reux, Rieux.*)

**RANQUEUNE**, s. f. Rancune, ressentiment, animosité. Ce terme est comme rancune une altération du vi. fr. *raneure* et du bas l. *rancura* qui avait le sens de reproche, ressentiment. Cette

corruption est très ancienne puisqu'on la trouve déjà dans la *Chanson de Roland*. (Édit. Génin, p. 191) :

De devant lui ot une perre brune ;  
X colps i fiert par doel e par Rancune.

Mais la forme régulière rancure était très usitée :

Si fu la nuiz neire e obscure,  
Od dol, od ire e od Rancure  
En unt Franceis lor genz sevrees.

(BENOIT, v. 8972.)

Ronsard nous offre encore rancueur pour rancune :

Cesse tes pleurs, mon livre.....  
La Rancueur nuit toujours à ceux qui sont en vie ;  
Sur les vertus d'un mort elle n'a plus de lieu.

(Sonnets.)

Champ. « rancœur, raneor, raneour », rancune ; — Maine : « rancœur », ib. ; — rom. prov. *rancor*, rancune ; *rancura*, récrimination ; *rancurar*, reprocher ; — esp. *rencor*, rancune ; — port. *rancor*, id. ; — anglais *rankness* = *rancidness*, rancidure, odeur forte. Le mot rancune dérivé du latin *rancus*, rance, pris dans le sens non figuré, s'appliquait à une sorte d'éruetation analogue au râle. Dans l'Aunis « rance » = raque : une voix rance. Le port. a *ranco*, rancidité, *rancoso*, rance. Il est à remarquer qu'en Bourg. et ailleurs, reproche s'emploie dans le langage populaire pour renvoi. Un homme qui a la digestion difficile dit : « ça me reproche », pour j'ai des renvois. En Norm. « rancœur » = rancir, devenir rance. Dans les gloss. gréco-latins *rancum* = *τῆρῆς*, rance, qui sent le relent.

**RANQUEUNER**, v. n. Râler. Se dit d'une personne à l'agonie. Dans Palsgr., - p. 679, - Je rancune : Never ranker in thy herte, ne Rancune jamays en ton cœur ! C'est le sens au fig. comme dans l'ital. *rancurarsi*, se chagriner. Bourg. « rancéssai », râler ; — Fr.-Comté : « rancoyer » ; — Norm. « rancer », avoir la respiration gênée ; — Jura : « rancasser », râler ; — Dauphiné : « rancheisier », id. ; — Genève : « ranquemeler », respirer avec bruit, râler, être poussif.

De rancune pour rancure tiré du l. *rancor* = rancune ou rancœur dans saint Jérôme. (Voyez *Enrauguer.*)

**RANQUEUNOU, OUSE**, adj. Rancuneux, qui a de la rancune, du ressentiment.



Alques despris e suffraitus  
E plein d'angoisse e Rancurus.

(BENOIT, v. 630.)

E si emmeine ses Franceis,  
E cil remistrent Rancorus  
E deshaitié e doleros.

(Ib. v. 15600.)

Rom. prov. *rancuros*, rancuneux ; — esp. *rencoroso*, *rencorioso*. Dans J. de Janua : *Rancorosus* = *rancore plenus*.

**RAPÂIER**, v. a. Apaiser, calmer et quelquefois réconcilier.

Et s'en sont si corrocies  
Que l'une en plora.  
Tost la Rapaia  
Guiones ki tant biau turulurata.

(Rom. et past. p. 274.)

Le Morv. n. dit « païer » pour apaiser. Ce simple de « apâier » et de « rapâier » a été omis en son lieu. Il figure en fr. sous la forme payer qui signifie au fond contenter, satisfaire.

La reine point ne se Paie,  
La chaance tient trop à laie  
E a lor oès trop domagose.

(BENOIT, v. 14249.)

(Voy. *Apâier*.)

**RÂPE**, s. f. Vieux hêtre couronné, grosse souche d'arbre en général. Dans quelques localités du Morv. n. uno « râpe » est un baliveau de réserve et toujours un hêtre. Le chêne de même âge ne porte pas ce nom. L'anc. langue disait rapailles pour broussailles et rapoi pour arbre, pour hêtre probablement d'après ce passage d'Eustache Deschamps :

Si vous voulés passer en Lombardie  
Entre les mons, là sont glaces et nois  
Et là ne croist fors sapins et Rapois.

Au mot *Rapa*, Ducange et son continuateur citent plusieurs textes à consulter. *Raparium*, *rapeium*, *raperia* = lieu planté de râpes...

L'Huis-des-Râpes, hameau de Dun-les-Places ; — Bois-des-Rapières, c<sup>o</sup> de Lormes ; — les Rapées, c<sup>o</sup> de la Noe. La Rapée, près de Paris, était probablement un bois garni de râpes ou grosses souches d'arbres.

En Bourg. l'a circonflexe de râpe se change en e bref : la Repe, les Repes, les Reppes, le Repoi, etc.

Du l. *repere*, ramper, à cause des racines rampantes des gros troncs d'arbre. Le rom. prov. a *rapar* pour ramper. Les racines des vieux hêtres surtout ressemblent à des reptiles appelés *repentia* par quelques auteurs latins. Dans la Suisse rom. « rappia » signifie ramper, et « rappana » se dit d'une longue racine de sapin. Dans la même région, « rapés », s. f. plur., désigne des lièzières buissonneuses, « rapeta », un petit terrain buissonneux. (Voy. *Sopée*.)

**RÂPE**, s. f. Rafler : faire « râpe », rafler, prendre tout, ne rien laisser : cet homme-là a une bonne « râpe », c.-à-d. prend tout ce qu'il peut prendre. Râpe et rafler ont une même racine dans le l. *rapere*, s'emparer de..., enlever. Râper copie le latin. En bas l. *rapo* = *raptor* qui traduit le grec *ῥαπαῖς*. En ital. *raspare* signifie se servir de la râpe et voler quelque chose. Dans cette langue *rappa* se dit pour râpe et grappe (de raisin), *raspo* = rafler. Or en fr. grappe, rafler et rape sont identiques pour désigner une grappe de raisin dépouillée du fruit, c.-à-d. à la lettre râpée ou rappée suivant l'anc. orthographe. La relation entre râpe, grappe dégrainée de ses grains, et *raptare*, fréquent. de *rapere*, se montre dans le normand « rapli », tiges de colza dont on a enlevé la graine.

**RÂPE**, s. m. Crochet de fer qui a un long manche et dont on se sert pour retirer la braise du four : « peurné l' râpe, l' pain ô keu », prenez le râpe, le pain est cuit.

Italien : *grappo*, crochet ; dans cette langue, *grappa*, terme de vétérinaire, signifie râpes, comme le fr. râpes et le vi. fr. grapes. Le mot prend aussi la signification de crochet, crampon. Le dimin. *grappino* = grappin. Pour le sens, rape et grappe sont identiques. Allem. *rapp*, la râpe, le rafler ; *rappen* = *raffen* avec le sens de rapiner. (Voy. *Agraper*, *Grappiner*, *Râper*.)

**RAPEAU**, s. m. Dans le langage des joueurs de quilles, faire rapeau signifie que le joueur a abattu le même nombre de pièces que son adversaire.

Après ce qu'ilz orent joué (à la rafler) certaine espace de temps, advint qu'il y ot Rappeau qui montoit trois solz quatre deniers... sur lequel Rappeau ilz

jouerent.. Il y eut Rapeau et lors mirent tous chacun un denier en jeu pour ledit Rapeau.

(Duc. Rapiarius.)

Rapeau dans Roquefort est synon de renvoi au jeu et d'appeau pour siffler les oiseaux. Le mot est l'équivalent de l'esp. *enviadar*, ouvrir le jeu d'une certaine somme, et répond à peu près au fr. invite. Rapeau n'est donc qu'une anc. forme de rappel comme on le voit dans l'anc. loc. rappeaux de bans et dans les textes suivants :

Qui veaut faire Apeau de murtre, il doit savoir que est murtre.

(Assises de Jérusalem, c. 85.)

Et s'il doute del Rapeau des premieres lettres, il se doit tarder de fere le segont commandement jusque li contenz dou poer aus juges soit ostenz.

(Li Livres de justice, p. 20.)

Et apert, puisque contrairiétés ou Rapius ne sont trouvé que ce n'est fors qu'ajoustemens de testament.

(BEAUMANOIR, I, p. 198.)

Poitou : « rampeau, rapeau, rapia », jeu de quilles ; « rampeller » se dit du joueur qui remet un enjeu ; — Lorraine : « rapo », celui qui a le même nombre de points qu'un autre joueur au jeu de quilles. Comp. avec le wallon du Lux. « au raviau », à l'envi, à qui mieux mieux.

**RÂPER**, v. a. Emporter tout, ne rien laisser. Même sens que raffer : il a tout « râpé » ce qu'il y avait à prendre. Dans Palsgr., - p. 679, - *I rappe*, je rapine. L'auteur donne râper, rapiner et arrabler pour synonymes :

Tout tant qu'il peult Rapiner ou arrabler est peu assez pour marier sa fille.

— Râper une pâture, un pré, c'est enlever la motte de gazon sur toute la surface du terrain pour la brûler ensuite et amender ainsi le sol. Les ouvriers qui se livrent à ce travail sont appelés « râpeurs. » En Norm. le « râpin » est celui qui vit de rapines.

Berry : « râper », receper, tondre, grappiller ; — Fr.-Comté : « râper », aller vite ; — Aunis, Saint. « râper », grappiller ; « rapacer », glaner ; — Poitou : « rapailler », id. ; — Touraine : « râper », saisir ; — Suisse rom. « rappâ, arappâ », arracher des mains, prendre de force ; — rom. prov. *rapar*, *arapar*, *arabar*, enlever ; — esp. *rapar*, raser ; — port. *rapar*, ratisser, raser ; — valaque : *rapesc*, *derapare*, dépouiller, rapiner. (Voy. *Arâpé*, *Râpe*.)

**RAPEUE**, s. f. Râpure, rognure. Morv. n. Chute de l'r dans la forme rapeure.

**RAPIDE**, adj. Hardi, énergique, résolu, celui ou celle qui va vite, qui va droit au but. On dira d'un ouvrier actif qu'il est « rapide », d'une ménagère qui fait beaucoup de besogne qu'elle est « rapide. » S'emploie substantif. : quelle femme, c'en est une « rapide » celle-là ! En vi. fr. rade = rapide. Dans la *Chronique des ducs de Norm.* radeis est synonyme du subst. fr. rapide, courant dans une rivière, dans un fleuve :

Od ambes mains à eus se tint,

Que li Radeiz ne l'entraint.

(BENOIT, v. 21597.)

A cette anc. forme on devrait peut-être rattacher le mot radier dont l'origine est obscure et que Scheler associe étymol. à radeau. Dans notre hypothèse le radier serait le gardien du rapide, comme le portier est le gardien de la porte. Le mot représenterait un thème *rapidarium*, comme en bas l. *tabularium*, tiré de *tabula*, pour tablier.

Du l. *rapidus*, impétueux, violent, précipité. En ital. *rapido* est quelquef. synon. de *rapace*, pour avide, ravissant. (Voy. *Raide*.)

**RAPOUTÀ**, s. m. Roitelet, petit oiseau à bec fin. Se dit par extension d'un homme ou d'un enfant chétif, de forme grêle. En plusieurs lieux. « raipotot. » Aunis : « rêbétin. » (Voy. *Ratélé*.)

**RAPSÔDER**, v. a. Raccommoder grossièrement : « rapsôder » des bas, un pantalon, une robe, etc. Le *Gloss. du Centre* voit dans rapsôder ou rapsauder une contraction de rapiécâuder, rapiécoter. Le sens ancien du mot est exactement raccommoder tant bien que mal comme dans le passage où M<sup>me</sup> de Sévigné écrivait à sa fille à propos des embarras financiers de M. de Grignan, lui dit, - II, p. 250 - :

Quand on gâte ses affaires on passe le reste de sa vie à les Rapsoder et l'on n'a jamais ni de repos ni d'abondance.

Rapsauder se rattache à rhapsode en fr. et au grec *ραψῳδος* tiré de *ραπτειν*, coudre. L'industrie du rhapsode était de coudre ensemble tant bien que mal des lambeaux de poèmes. Le *Dict. de l'Acad.* dans son complément (1842) avance que rapsoder

signifie raccommoder malproprement. On peut voir dans l'exemple emprunté à M<sup>me</sup> de Sévigné et ailleurs que ce verbe n'a pas absolument le sens défavorable.

Picardie : « rapsauder » = ravauder ; — Aunis : « rapsauder », raccommoder ; — Genève : « rapsodage », rhabillage grossier.

**RÂQHIER**, v. a. Racler, ratisser, gratter.

**RÂQHOT**, s. m. Raclure. Ne s'emploie que pour désigner le gratin d'une bouillie, ce qui reste au fond de la marmite et ce que l'on enlève en raclant avec la cuillère. (Voy. *Râclot*.)

**RAQHOTTE**, s. f. Fauvette. Nos deux mots « raqhiotte » et « ratelâ » qui désignent la fauvette, trouvent peut-être un éclaircissement dans l'esp. *ratero* appliqué à tous les oiseaux dont le vol s'élève peu au-dessus de terre, sous-entendant ainsi l'idée de racler ou si l'on veut de raser le sol. Dans cette langue *ratar* signifie se traîner le ventre à terre. En ital. *raschiare, rastiare*, effleur, racler. (Voy. *Ratelâ, Rapoutâ*.)

**RASE (Al)**, loc. adv. Comble jusqu'au bord, au niveau de... Cette expression a le même sens à peu près que *rasibus* ou au ras de, au rez... Nous disons « ai rase » de terre comme le *Dict. de l'Académie* à rez terre ou rez de chaussée.

Du l. *rasus*, uni, poli. En esp. *ras con ras* ; port. *rez e rez*, tout contre. (Voy. *Râche*.)

**RÂSIN**, s. m. Raisin. Morv. n. « râjin. » Dans la forme raisin le premier i n'est pas étymol. *Racemus* a formé rasin comme *saracenus* a donné au fr. sarrasin. Dans Rabelais : Pistaces, figues, rasins, etc. (*Pantagruel*, iv, ch. 60.)

Berry, Bourg. « rasin » ; — Metz : « rejin, rêhin » ; — prov. « rasin » ; — rom. prov. *razain, razim* ; — cat. *rahim*.

**RÂTEAI**, s. m. Râteau de jardin ou râteau qui sert à ramasser le foin. La variante niv. est « râtaï. »

**RATELÂ**, s. m. Roitelet. Morv. n. n.-o. En Forez le roitelet est nommé « rei-Barthau » et « rei-Barnabet », en Berry le « roi-Bertaud. »

Ce dernier nom serait, dit-on, une allusion méprisante au roi Robert de France. (Voy. *Raqhiotte, Rapoutâ*.)

**RÂTELER**, v. a. Râtelier, herser, se servir de la râtelte ou herse et non pas du râteau comme en fr. L'anc. langue donnait au verbe râtelier le sens de tirer en traînant. L'esp. *rastra* exprime l'action de traîner. *Rastillo* ou *rastrillo* se dit pour peigne, séran. Le verbe *rastillar* ou *rastrillar* est l'équivalent du fr. sérancer. Bas l. *rastellare, râtelier* et gratter. De rastel forme arch. de râteau parce que la herse remplit l'office d'un grand râteau.

**RÂTELEURE**, s. f. Râtelure, ce qu'on ramasse avec le râteau, paille, foin, débris de toute sorte. Le râtelage, en bas l. *rastellagium*, du pré du seigneur était autrefois une charge imposée aux tenanciers d'un fief. On s'acquittait de cette corvée au moyen d'une redevance qui portait le même nom. Ital. *rastiatura, raschiatura*.

**RÂTELOU, OUSE**, s. m. et f. Râteleur, râteleuse, celui ou celle qui ramasse le foin des prés. Berry : « râteleux, euse. »

**RÂTEULE**, s. f. Herse, instrument de culture garni de dents de fer ou de bois. Le fr. a conservé le verbe râtelier, ramasser le foin, mais il ne possède plus le subst. râtelte, instrument dont on se servait pour cet usage. Chez nous on rassemble le foin avec le râteau. La « râteule » ou herse ne sert qu'à la culture des terres.

Berry : « ratelle », grand râteau pour le foin ; — esp. *rastrillo* ; — ital. *rastrello*, dimin. de *rastro*, râteau. Du l. *rastellum*, râteau, herse.

**RAU**, s. m. Oiseau de proie appelé « rouaule » dans le Morv. b. Les deux variétés font allusion au mouvement circulaire, en roue, des oiseaux de proie. (Voy. *Rouaule*.)

**RAUBLÉE**, s. f. Raclée, volée de coup de poing. Donner une « raublée » à quelqu'un, c'est le battre à fond, à plate couture, comme on dit en français. Morv. n.

**RAUBLER**, v. a. Batre vigoureusement, donner

une raclée à quelqu'un. Ce mot est le fr. *râbler* qui signifie nettoyer en raclant, en grattant. Il répond à l'ital. *rastrellare*, *râtelier*.

Du l. *rotabulum*, fourgon (de boulanger), qui a donné au bas l. *rotabulum* et au vi. fr. *roable*, *rouable* et enfin *râble* : Instrument à traire bresse hors du four. (Duc. *Rotabulum*.) Berry : « rauble », fourgon de four, ratissoire. (Voy. *Rouaule*.)

RAUE, s. f. Raie, sillon : la « raue » d'un champ.

RAUGUE, s. f. Enrouement, état du larynx où la voix est rauque. Le fr. a raucité pour exprimer un son de voix rauque ou enroué. On trouve raus dans l'anc. langue pour enroué :

..... Je ne puis mais haut crier  
Car douze mois en l'an suis Raus.

(ROQUEFORT, *Raus*.)

Le g = c se montre dans le rom. prov. *rauquelhar*, râler. (Voy. *Enrauguer*.)

RAUGMENTE, s. f. Augmentation de prix, de valeur : il y a de la « raugmente » dans le prix des blés ; j'attends la « raugmente » pour vendre mes bœufs.

RAUGMENTER, v. n. Augmenter de prix, de valeur.

RAVACHER, v. n. Délirer, extravaguer. Se dit des malades lorsqu'ils ont la fièvre et parlent d'une manière incohérente. Le mot est une variante en ch pour ss de ravasser = revasser :

Et là, malgré mes dents songeant et Ravassant,  
Polissant les nouveaux, les vieux rapetassant,  
Je fay des vers.....

(MATH. RÉGNIER, *Satire xv*.)

Quand je suis en ces lieux, je n'y fay que penser  
Qu'escarier mon esprit, songer et Ravasser.

(Philippe Desportes, p. 449.)

Toute la nuyt Pantagruel ne faisoit que Ravasser.

(*Pantagruel*, II, 15.)

Génin (*Récréations*, I, p. 38) considère ravasser et rabâcher comme identiques par le changement de la consonne médiale. La forme morvandelle vient à l'appui de cette conjecture. On n'est pas d'accord sur l'origine des deux mots. Champ. « ravacher, ravasser », *radoter* ; — Prov. « ravassiar. »

RAVASSON, s. m. Radis ravenelle. Nous avons les deux variétés à fleurs jaunes et à fleurs blanches. La dernière domine dans nos terres granitiques. Morv. n. (Voy. *Raiveneal*.)

RAVATELÉE, s. f. Rabâcherie, répétition de propos insignifiants. Le vieux mot *râtelée* usité pour rabâchage serait-il une syncope de *ravatélee* ? Maine : « rabâter » = rabâcher.

Puisque nous sommes avec les loups, il faut hurler et dire notre *Râtelée* de ce jargon.

(*Th. fr.* IX, c3.)

Râtelée cependant pourrait puiser son origine dans le sens de traînerie. (Voy. *Raivâter*.)

RAVOU, s. m. Rat, le fléau des greniers rustiques. Du l. *ravus*, gris, tirant sur le jaune. Dans Nonius *ravum* = *fulcum*. Dans Festus *ravus* = *inter flavium et caesium*. Le bas l. *ravus* avait aussi la signification de rapace tirée du l. *rapere* (Duc. *Ravus*.)

RAVOUILLOU, s. m. Petit rat. Désigne en général un animal de petite espèce, une bestiole.

RAVOUJOT, s. m. Rat. Morv. n. Diminutif de « ravou. »

R'BAILLER (SE), v. réfl. Se révolter, résister avec force. Morv. n. Notre mot est une forme mouillée du fr. *rebellare*. En l. *rebellare*.

R'BAILLON, s. f. Rébellion, résistance à la loi. Morv. n. Du cas régime *rebellionem*.

R'BEILLER, v. a. Redonner, donner une fois de plus, rendre, restituer. (Voy. *Beiller*.)

R'BEUILLE, s. m. Second labour donné à une terre en sombre ou jachère. Ce terme se rattache-t-il au même rad. que rebours ? On donne en fr. le nom de rebouil à une laine pelade tirée de peaux de moutons. Le bas l. a la forme *rebullus* = *reburrus*. En Berry « rebouler » a pour synonyme « rebourrer » = malmener, pousser rudement.

R'BEULLER, v. a. Bouleverser le sol en fouillant. S'emploie principalement en parlant des pores qui renversent la terre avec leur groin. On



dit d'un terrain cultivé grossièrement, sans aucun soin, qu'il n'est pas labouré, mais seulement « r'beuillé. » Dans quelques parties du Morv. b. le mot est pris en bonne part avec le sens de labourer une seconde fois, de mettre sens dessus dessous les mottes déjà entamées par le premier labour. Morv. n. « erbeuiller, arbeuiller. » Nivernais, Berry : « rebeuiller, rebouler », remuer ; — Genève : « rebouiller, rabouiller », remuer, farfouriller, bouleverser ; — Suisse rom. « rebouilli. » Dans la région, le coléoptère nommé « bousier » parce qu'il se nourrit sur les excréments animaux ou bouses est appelé vulgairement « rabouille beuze. » Fourgs : « r'bouilli », mettre sens dessus dessous. (Voy. *Feugner*.)

**R'COMPENSER**, v. a. Récompenser. S'emploie presque toujours dans le sens de dédommager en donnant du retour. Une récompense est un dédommagement.

**R'CONSÔLER**, v. a. Consoler, donner des consolations. Le duplicatif n'ajoute rien à la valeur du simple consoler : cette femme a perdu son mari qui était un méchant homme, elle sera bientôt « r'consolée » ou « eurconsolée. » (Voyez *Eurconsôler*.)

**R'COVRI**, v. a. Recouvrer, prendre, saisir, attraper quelque chose qui flotte, qui s'échappe. Dans la chanson de *Fierabras*, le duc Naimes de Bavière détourne un de ses compagnons d'une lutte trop périlleuse où il recevrait plus de coups qu'il n'en pourrait donner :

..... Que dis-tu, forsenés?  
Viels tu .l. cop pour .xv. Recouvrer ?

(*Fierabras*, v. 2498.)

Messieurs, vous pourriez bien Recouvrir un festin,  
Mais non l'occasion d'un si riche butin.

(*Th. fr.* VII, p. 483.)

La sentence de Bouhours affirmant que : recouvrir ne se met jamais pour recouurer est démentie par notre patois où « r'covri, r'couvri » a exactement la même signific. que recouvrer. Il demeure vrai que l'anc. langue a souvent confondu les deux verbes tirés l'un de *coopere*, l'autre de *recupere*. Vaugelas, par esprit de conciliation sans doute, nous apprend qu'il dirait *recouuré* avec les

gens de lettres pour satisfaire à la règle et *recouvert* avec toute la cour pour satisfaire à l'usage qui en matière de langues l'emporte toujours sur la raison. (*Remarques sur la langue fr.* I, p. 124.) En Normandie, « recouvrir » la santé. En Berry, une maison « recouverte » ou « recouvrée » à neuf. En Saintonge « recouvert » = recouuré ; « recouvrri » = recouvert.

**REBEURER**, v. a. Remettre en partie à neuf, réparer un objet brisé ou usé : on « r'beure » un panier en le raccommodant par endroits ; on « r'beure » des bas, une robe en y mettant des pièces. De bourre dér. du l. *burra* ? En vi. fr. buretele désignait un morceau, un lambeau d'étoffe ; en Berry, « bourru » se dit de l'emploi de toute enveloppe grossière. Dans cette dernière région « arburon » et « arbusson » sont deux formes synonymes pour « reburon » désignant la partie supérieure d'un bas. Le verbe « rebusser », ravauder, raccommoder du linge, est donc identique à « reburer. » Le patois de la contrée substitue fréquemment l's à l'r. On voit cependant dans le *Gloss. du Centre* un exemple où la notation busser a bien la signific. que nous donnons à reburer. La variante « rembuier » rejette l'r ou l's comme dans notre forme « erbeuher. » (Voyez *Erbeuher*.)

**REBEUROT**, s. m. La partie d'un bas qui est en mauvais état et qu'il s'agit de réparer, de refaire, surtout de rempiéter. Env. de Château-Chinon.

**REBEUROTTER**, v. a. Refaire un bas, le rempiéter. Fréquent. de rebéurer. (Voy. *Rebeurer*.)

**RÉBOLEMENT**, s. m. Pleurs, cris, lamentations : des « rébolements » sans fin.

**RÉBOLER**, v. n. Pleurer avec bruit, répandre des larmes en se lamentant, en gémissant. On dit d'une personne qui pleure sans cesse qu'elle ne « dérébole » pas.

Du l. *balare*. Dans Virgile la brebis est appelée *balans*. (Voy. *Boler*.)

**REBOULER, ERBOULER**, v. n. Rebouler les yeux, les rouler en tous sens en regardant autour



de soi. Morv. n. « erbouler : al erboule las jous (yeux) coume ain chat qu'a lé pattes dan lai braige », il roule les yeux comme un chat qui a les pattes dans la braise. En basse Bourg. « ribouler. » En vi. fr. reboule, riboule, désignait un bâton, une perche servant à remuer la braise des fours, à agiter l'eau pour faire sortir le poisson des cavités et à d'autres usages encore :

Un baston que les bouviers et pastoureaux portent communément nommé Reboule ou pais.... Une Riboule, de quoy le suppliant avoit acoustumé pescher.

(Duc. *Rabduis.*)

(Voy. *Erboulejous.*)

**REBOULE-EUILLOTS**, s. m. Celui qui ouvre de grands yeux par surprise ou frayeur. On prononce généralement « r'bôle-euillots. »

**REBOUTÉ**, E, part. passé. Remis en santé, rétabli : « i seu été mailaide, mâ i seu bin r'bouté », j'ai été malade, mais je suis bien rétabli.

**REBOUTER**, v. a. Remettre en place, raccommoder un membre disloqué. Rebouter signifie littéralement remettre.

Le sorcier morvandean vous Reboutera, d'un simple signe de croix fait avec l'orteil, soit une fracture, soit une entorse.

(Bogros, *A travers le Morvand*, p. 116.)

De re dupl. et buter, mettre. (Voy. *Boutre.*)

**REBOUTEU**, s. m. Le « rebouteux » de nos campagnes est celui qui raccommode plus ou moins mal les membres des animaux et quelquefois même ceux du pauvre monde. On les nomme « paucheux » ou « pocheux » dans le nord de la France, parce que le pouce joue un rôle important dans leurs opérations. (Voyez *Pocher*, *Regôgnou*, *Remoingeon*.)

**RECANDER**, v. a. Fatiguer à l'excès, éreinter. Dans notre pays montagnoux les bœufs de travail sont souvent « r'candés. » Morv. n. (Voy. *Arcaudidé.*)

**RECARRELAIGE**, s. m. Pavage en carreaux ou en dalles, pavage en général.

**RECARRELER**, v. a. Paver avec des pierres,

des dalles, des carreaux, etc. Plus usité que le simple carreler qui signifiait à l'origine placer des matériaux de forme carrée. Le mot a pris ensuite le sens extensif de placer des pièces, des morceaux, des fragments. Ce sens se montre notamment dans la qualification de carreleurs de souliers appliqué aux savetiers. Dans *Palsgrave*, - p. 488 - :

J'ay bien mestier de faire Carreler mes souliers car ilz sont rompus aux talons.

Lorsqu'il parle, - v, 27, - de ventres carrelés, Rabelais sous-entend probablement des pièces de cuir appelées par lui carrelures de ventre, pièces servant de protection à la partie du corps qu'il indique :

Ainsi que les couvreus de maisons en Anjou ont les genoux contrepointés, ainsi avoient-ils les ventres Carrelés et estoient les Carrelures de ventre en grande réputation parmy eux.

Le subst. « carrelures » signifie encore en Forez semelles et par extension souliers. Le verbe « carrelé » = ressemeler. Aujourd'hui carreler et son dérivé recarreler sont à peu près synonymes de paver. De carrel tiré du l. *quadrattellum*, dimin. de *quadratum*, carré. (Voy. *Quarre.*)

**RECERCER**, v. a. Rechercher. poursuivre. On prononce « r'cercé. » Morv. n.

Rollans s'en tarnet, le camp voit Recercer.

(*Chanson de R.* p. 183.)

**RECHAIRGNER**, v. a. Rechigner, imiter les gestes ou le langage de quelqu'un, contrefaire, singer autrui. Dans quelques parties du Morv. n. « reçaigner » ; ailleurs « écharnir. » Le vi. fr. avait les variantes rechainier, rechigner, etc.

Il le (J.-C.) depinchent, Rechinnent li,

Enmis le vis l'ont escopi

Li fol Juis, li malcuvert.

(*Vita J. C. Duc. Escopare.*)

Mais la chair ne se veult par l'Ame corriger;

Si l'ame le reprent, ne fait que Rechainier.

(*Débat du Corps et de l'Ame.*)

Les fous attachés aux rois de France étaient quelquefois appelés grimaciers ou rechigneurs. (MONTELL. *Hist. des Français*, vi, p. 260, 593.) Le rechigneur était à la fois un mime et un bouffon. Jean Marot dit de Triboulet :

Triboulet fut un fol de la teste écorné  
Aussi saige à trente ans que le jour qu'il fut né...  
Chacun contrefaisoit.....

Forez : « echargni, echargnâ », railler, contrefaire quelqu'un ; — Dauph. « eichargnier », se moquer. (Voy. *Écharni, Regigner.*)

**RECHANTRER**, v. a. Mettre une jante à une roue, réparer le cercle en bois de la roue. Le fr. qui n'a pas de verbe janter a jantiller tiré de jantille, dimin. de jante. Jantiller une roue de moulin c'est en somme la « rechantrer. » (Voyez *Chantré.*)

**RÉCHAPPE (DE)**, loc. Sain et sauf, ce qui a échappé à un danger : ils ont tous péri, il n'y en a qu'un de « réchappe. »

**RECHÂTRER**, v. a. Raccourcir le cercle d'une roue pour le rajuster lorsqu'il est disloqué. (Voy. *Châtrer.*)

**RECHAUSSER**, v. a. Rechausser une roue c'est mettre à neuf les jantes, les garnir d'un nouvel embattage de fer ou de bois.

**RECHEURTER**, v. a. Rasseoir, asseoir une fois de plus. (Voy. *Cheurter.*)

**RECHIE**, s. f. Berry, Poitou : « récie, ressie. » (Voy. *Erchie.*)

**RECHOINGER**, v. a. Changer, échanger de nouveau : « i é r'choingé d' chemie », j'ai changé de chemise. Dans la langue des nourrices de Dijon, dit La Monnaye, « rechanger un enfant » c'est lorsqu'il a gâté son linge lui en donner du blanc. La même loc. est usitée dans nos campagnes.

**RECHOUPE**, s. f. Éclat détaché d'une souche d'arbre. Morv. n. (Voy. *Erchoupe, Reussope.*)

**RECONDURE**, v. a. Reconduire, accompagner. Au partic. passé « recondu : i l'é r'condu cheu lu », je l'ai reconduit chez lui.

**RECOUVRI**, v. a. Recouvrer. (Voy. *R'covri.*)

**REDEVOLER**, v. a. Redescendre, descendre une autre fois. (Voy. *Devoler, Raivoler.*)

**REFÉRE** (SEL, v. réfl. Changer en s'améliorant, prendre de la vigueur, de l'embonpoint, s'embellir. Se dit des personnes, des animaux, comme des choses.

**RÉFRILLER**, v. a. Refroidir. Ne s'emploie guère qu'au partic. passé. Être « refrillé », avoir froid ou plutôt être refroidi. (Voy. *Friller.*)

**REFROMER**, v. a. Refermer, fermer de nouveau :

Renart l'uis defferme à le clef...  
Et puis le Refreme au vierel.

(Renart, iv, p. 236.)

(Voy. *Fromer, Enfromer.*)

**REGAIRDAN, ANTE**, part. présent de regarder. Regardant, économe jusqu'à l'avarice, celui qui n'a pas bon cœur. Au fém. « regardante. » On dit dans le même sens : n'être pas frane, c.-à-d. être chiche. En Berry « regardant » signifie difficile, soupçonneux, défiant.

**REGAIRDER**, v. a. Regarder, faire attention à... prendre soin de... On dit d'un fils dénaturé qu'il ne « regarde » pas son père, d'un égoïste qu'il ne « regarde » pas les malheureux. Le mauvais riche ne « regardait » pas Lazare qui avait faim et soif. Dans l'anc. langue regarder prenait quelquef. le sens de considérer, honorer, avoir en estime, sens qui au fond est dans notre emploi du mot :

Si ot d'autres barons assés,  
Et s'i fu Ernous d'Audenarde  
Que l'emperère moult Regarde.

(MOUSKES, v. 28656.)

**REGÂMER**, v. n. Repousser, pousser de nouveau : les seigles sont gelés, mais ils vont « regâmer. » Un taillis brouté « regâmera » promptement s'il est protégé contre la dent du bétail. Les pommes de terre « regâchées » sont inférieures aux autres en grosseur et en qualité. Le vi. fr. gaing ou vain signifiait herbe qui a poussé de nouveau :

Et vit une moult grant compaigne  
De herbiz qui pessent Gain.

(Renart, v. 13167.)

Receve du d. Symon 10 solz pour le Gain du pré de Coulonge.

(Doc. sur le Maine. Aigubelles, p. 70.)

Ce mot encore usité dans le Poitou avec cette signification, était le simple de regain aujourd'hui employé pour seconde herbe, herbe de nouvelle pousse. Notre verbe « regâmer » copie avec le duplic. re la forme ital. *guaine*, regain de prairie, qui a son similaire dans le breton *gwimm*. Dans le tourangeau et le saintongeais, « guaimau », regain. Comenius, - p. 121, - traduit la phrase ital. : Della gramegna rinascente si fa Guaiume, Guaiume, ô feno autunnale e tardo, par le fr. : De l'herbe recroissante se fait du regain, foin automnal ou d'arrière saison.

Regâmer signifie donc pousser à la manière du regain. C'est au sens propre donner un nouveau gain. Le regain étant communément une récolte d'automne, gain a été quelquefois usité comme synonym. désignant cette saison :

Par cele pomme savoit on  
Des mi tans la vérité,  
Si com de printans et d'esté  
Et de Gayn qui après vient,  
Et puis d'hyver.

(Cléomadès, v. 1753.)

En Fr.-Comté, « vahin, vain, vouin », désignent à la fois l'automne et le regain des prés. Le wallon « wâgn » = gain ; « wâgni » = gagner, répond à l'allemand *gewinn* et *gewinnen*, à l'anglais *winning* et *to win*. Dans la Suisse rom. « vouagni » se dit pour semer, et « vouagnon » pour semeur, laboureur ; — Norm. « vouin, revouin », regain ; « revouiner », pousser comme le regain ; « revoiner », reverdir. Ce dernier mot se rapproche du vi. fr. *revoiner* qui est dans le *Gloss.* de Roquefort, désignant l'homme qui coupe le regain. Le comtois (Fouurgs) « ruwain » reproduit à la lettre le fr. regain. (Voy. *Gaingnier*.)

**REGIGNER**, v. n. Faire une grimace en montrant les dents. Vi. fr. *rechigner*, *rechiner*. Dans Comenius, - p. 55 - : Si tu l'irrites (le chien) et le fâches, il *Rechigne* et grince les dents.

Renart qui tot le monde engingne  
Les eulz clot et les denz Rechingne.

(Renart, v. 796.)

La vieille resta quelque temps en silence, pensifve et Rechinant des dens...

(Pantagruel, III, 17.)

L'origine du verbe *rechigner* est obscure. M. Littré semble rapprocher ce mot de *rechaner*, quoique le sens ne soit pas tout à fait le même.

Peut-être y a-t-il là une onomatopée. (Voy. *Erchignechal*, *Gnin*, *Rechairgner*, *Rejanner*.)

**REGINGOT**, s. m. Repas de famille qui se donne à l'occasion du baptême d'un nouveau-né. Par extension repas, festin, régalade en général.

De re et *ginguer* dans le sens de se divertir en sautant, en gambadant. Le mot pourrait être encore un souvenir de l'instrument de musique appelé *gigue* qui figurait autrefois dans les réjouissances de famille. Dans le *Dict. étym.* de Ménage : *Regingau*, danse fort en vogue parmi les paysans du pays Messin. (Voy. *Broutot*, *Broutillon*, *Ginguer*.)

**REGIPEMENT**, s. m. Action de *regimber*, de se débattre, de remuer les bras et les jambes, de s'agiter violemment. Dans *Palsgr.*, - p. 289 - : *Wynsyng of a horse*, *regibement*, *gibe*, bâton ferré, a probablement formé le mot *gibet*, potence, poteau patibulaire. Le *Vocabulaire l.-fr. du XIV<sup>e</sup> siècle* traduit même le latin *patibulum* par le simple *gibes*. De *gibe*, suivant quelques étym. serait sorti le verbe *giber*, remuer les jambes à la manière d'un pendu. En anglais *to gibbet* signifie pendre. *Giber* serait devenu *giper* par le changement du b en p, *regiper* avec le duplicatif, et *regipement* avec le suffixe nominal ment. Dans quelques textes, *gibet* s'emploie pour *gibe* et ne désigne qu'un bâton :

En sa main porta un Gibet  
Qu'il at emprunté d'un valet.

(Duc. *Gibetum*.)

**REGIPER**, v. n. Se démener, se débattre des pieds principalement. Morv n. « *erziper*. »

— *Regiper* (se), v. réfl. Se démener, se débattre, s'agiter vivement. Roquefort inscrit *regibeir*, *regiber*, *regipper*, dans son glossaire, mais sans aucun texte qui justifie son interprétation de ces termes. Le supplément offre *regibbeur*, *regibeur*, celui qui *regimbe*. Il donne la même signification à *giber*, *gibber* peut-être construit sur *gibe*, potence, parce que les suppliciés s'agitent convulsivement avant de mourir.

Cui ge porré bien asener  
N'aura talent de Regiber.

(Renart, v. 7583.)

Brun li Ors.....  
A l'essart vint plus que le pas  
Des pates derrier Regibant.

(Ib. v. 16077.)

Rainsant s'en tome Regribant,  
Queu levée va fuiant.

(Ib. v. 7601.)

Au destrier Richart ceurent, ki fu illuec delés;  
Mais par aus ne puet estre ne prins ne atrapés,  
Ains Recrie des piés et si fronke du nés.

(Fierabras, v. 4181.)

Le destrier ot paour, si trez fort Regiba.

(Doon de Maïence, v. 2217.)

S'ot Ferrant mis en doble fier,  
Ausi com diable d'enfier,  
Pour çou k'il voloit Regiber.

(Mouskes, v. 22291.)

La dite Jehanne lui dist quelle le feroit si bon cour-  
roucier qu'elle le garderoit bien de Regipper...

(Duc. Repedare.)

Poitou, Saint. « giber », ruer; — Champ. « gi-  
ber », jouer des jambes; — Bourg., Fr.-Comté :  
« giper, juper », folâtrer; — Berry : « giper »,  
danser, sauter; — Flandre : « regibler », lutter  
corps à corps.

Le primitif *giber* se rattache-t-il à *gibet*? Diez  
dér. ce dernier mot de *giubba*, jupe, en considé-  
rant l'ital. *giubbetto*, *gibet*, potence. On pour-  
rait encore invoquer les formes du vi. fr. et  
des patois *gipe*, *gipon* pour *jupon*, formes qui  
correspondent à celles de quelques dialectes ital.

*gippa* à Milan, « *ghibba* » à Crémone, etc. Si  
on admettait cette donnée, la série des signific.  
serait peut-être *gipe*, sorte de vêtement propre  
aux suppliciés de la potence, *giper*, se démener  
dans la *gipe*, et *regiper*, itératif de *giper*, marquant  
le redoublement de l'action. *Gibier* dans quelques  
anciens textes est employé pour se débattre, re-  
gimber violemment (GACHET, *Gloss. roman*, p. 240).  
En Champ. « *gippe* » = *jupe* et « *regiber* » =  
s'agiter, se secouer, résister. En Bourg. le péjo-  
ratif « *gipailler* » équivalait à se trémousser. Rien  
n'établit absolument l'identité des deux verbes  
*regimber* et *regiper*. En tous cas, on ne rencontre  
nulle part *gibe* ou *gipe* pour *jambe*.

**RÉGNE**, s. m. Régime, état de choses : le  
« régime » du chaud, du froid, le « régime » de la  
cherté, du bon marché. Un mauvais « régime » est  
en somme une mauvaise situation. En fr. maladie

régnante, le vent qui règne, etc. Du l. *regere*  
comme régime.

**RÉGNER**, v. n. Vivre, exister, être. On dit d'un  
homme qui meurt dans sa jeunesse : « a n'è pâ  
régné longtemps. » L'anc. langue et plusieurs  
patois, ses héritiers, ont une expression analogue  
pour rendre la même idée. Se bien porter, être  
en santé, régner en un mot, se traduit encore à  
Lyon et en Provence par la loc. : « être dans son  
pontificat. » C'est un brillant souvenir de Rome  
et d'Avignon. Ce souvenir se retrouve aussi dans  
le mot pontifical employé par Christine de Pisan  
comme synonyme de royal :

Le duc d'Anjou... estoit hault et Pontifical dans son  
maintien.

(Duc. Pontifex.)

Le l. *regnum* avait le sens de séjour, demeure,  
conservé en Berry où régner se dit pour habiter,  
fréquenter un lieu.

**REGOBEILLER**. Se dit des porcs et des chiens  
qui reviennent aux matières vomies.

De re préfixe et gobeiller ou gobiller qui se  
trouve dans le verbe fr. dégobiller. Dimin. de  
gober.

**REGÔGNER**, v. a. Remettre un membre brisé,  
disloqué. Berry : « regougner, rengougner. »

**REGÔGNOU**, s. m. Praticien de campagne qui  
est à la fois médecin, vétérinaire et sorcier. Plus-  
ieurs guérissent les maladies avec des paroles  
mystérieuses; d'autres usent quelquefois de pro-  
cédés que ne désavouerait pas la véritable science.  
Quelques-uns, en somme, réussissent de temps  
en temps dans leurs opérations. Le simple est  
« gôgneur » ou « gougneur. » Il est usité aux  
environs de Château-Chinon. Les synonymes fr.  
rebouteur, renoueur, r'habilleur, prennent le ré-  
duplic. comme *regôgnou* qui paraît être dérivé de  
gôner, habiller, en sorte que *regôgneur* et r'habil-  
leur renferment la même idée. En Bourg. « *gogne*  
= *gonne* », robe ou jupon. Berry : « *regougneux*,  
*rengougneux*. » (Voy. *Gôner*, *Gougneur*.)

**REGONNES**, s. f. Déchet, rebut de la filasse,  
du chanvre. N'est usité qu'au pluriel : les « re-  
gonnes » du chanvre.

De gonne, robe, ce qui couvre, ce qui enveloppe, avec le duplic. re ? (Voy. *Plain.*)

**REGREFFER**, v. a. Racommoder, mettre en réparation : on « regrefre », ses bas, ses habits, ses chaussures. Cela signifie qu'on y met des pièces, qu'on les remet à neuf.

**REGRESSE**, s. f. Rebut de filasse. (Voy. *Regonnes.*)

**REGUENI**, E. adj. Ridé, qui a des rides, des plis, des crevasses. Morv. n. On prononce « reg'ni. » Le mot se rattache-t-il à rége qui dans plusieurs patois désigne une raie, un petit sillon, tiré du bas l. *rega* ou *riga* comme le fr. rigole ? Berry : « rége, reguit », sillon ; « reguier, areguier », tracer des sillons. Comp. avec le mot du Jura « regreni » ou regrigné », ridé, froncé, et l'ital. *grinzo*, plein de rides.

**REINER**, v. a. Couvrir avec le gros sable appelé arène. Le fr. a pour synonyme de « reiner » le mot graveler bien peu usité. L'épenthèse est dans l'ital. *rena* = *arena*, sable, arène. Florence a une place nommée *renajo*, c.-à-d. sablonnière. Le *Dictionariolum puerorum* traduit le l. *saburrare* : Charger de grosse arène. Les dict. contemporains traduisent seulement par lester. (Voy. *Areiner.*)

**REINETTE**, nom propre, dimin. de Reine. Sainte Reine a joui d'une grande renommée dans notre pays. Le village d'Alise-Sainte-Reine, qui touche à la frontière du Morv. b., rappelle le double souvenir du martyre de la jeune vierge et de la victoire de César sur Vercingétorix. Une procession supprimée en 1823 par l'évêque de Dijon, procession qui depuis plus de dix siècles peut-être avait lieu tous les ans le 7 septembre, montrait entre autres scènes tragi-comiques sainte Reine conduite au supplice sous un parasol que portaient quatre pages bizarrement costumés.

**REJANNER**, v. n. Se dit du cri des chevaux, des ânes et de quelques autres quadrupèdes. On prononce « ré-*jan-né.* »

Timer li asnes Rechanant,  
Des piez derrieres regibant  
Si s'en va grant aleure.

(Renart, v. 17078.)

Si troverent l'Asne chantant  
Et si très forment Recanant  
Que.....

(Ib. IV, p. 338.)

Donc Recane l'asne sauvage,  
Ou en la plaigne ou el bochage,  
Le jor Rechane douze foiz,  
Et la nuit douze, ce sachiez

.....  
Quant il vit (Satan) le pueple venir  
A lai lei Deu, et convertir  
Donc out duel et si Rechana,  
Et uncor plus Rechamera...  
Ausi comme l'arne Rechane  
A meunut, à meriane...

.....  
Et cel duel ne faudra jamaes  
Donc porra Rechane ades.

(Bestiaire divin, p. 251, 2, 3.)

Les *rechaneis* d'ânes dont il est question dans ces exemples figurent parmi les dictions du XIII<sup>e</sup> siècle. La forme norm. « recaner » se rapproche du fr. ricaner. L'auteur de *Doon de Maïence*, - v. 1520, - dit en parlant d'un lion :

Brait et Requane et muit que tout en fourmist l'eire.

En Bourg. « rejannai. » La Monnaie se sert plaisamment de ce terme en parlant du « laquedrilie » (laquais) qui : Rejannait ai sai pote. Cet auteur propose plusieurs étymologies. La bonne est peut-être *re gannire* qui exprime en particulier le cri des animaux et en général le gémissement, le grognement, la plainte :

BLEPHARO

Oggannis.

SOSIA

Nec gannio, nec latro.

(PLAUTE. *Amphitruo*, v. 935.)

Blephoron avait cru entendre Sosie « rejanner » comme le laquedrilie de Dijon. Le compagnon de Jupiter s'en défend et assure qu'il ne « rejanne » ni n'aboie : Nec gannio, nec latro.

Berry : « erchaner, réchaner », braire, hennir ; — Poitou : « rechaner, rechégner » ; — rom. prov. *reganhar* ; — catal. *regunyar* ; — esp. *regañar*, gronder, montrer les dents ; — port. *arreganhar*, ib., ricaner. Dans cette dernière acception le mot répond au picard « rejanner » et au bourg. « re-jannai », contrefaire, se moquer de quelqu'un.



**REJIGHIER**, v. n. Rejaillir, éclabousser en jaillissant avec force.

Genève : « rejicler », faire rejaillir ; « rejiclée », éclaboussure ; — Berry : « gigler, giller, zigler », jaillir ; — Norm. « jiler », faire jaillir ; « jilée », liquide qui jaillit ; « jiloire », petite seringue ; « jile », diarrhée. (Voy. *Jighier*.)

**RÉJINER**, v. n. Même signification que « réjaner. » Cette forme a des voisines dans l'anc. langue :

Timer li asnes.....

Durement Recinne et se lieve.

(*Renart*, v. 17287.)

On lit dans l'*Office de l'âne* :

Beau sire ane, hé! chantez,

Belle bouche, Rechignez!

Vous aurez de l'avoïne à plentez.

Berry : « rechigner », hennir. (Voy. *Réjaner*.)

**REJOINRE**, v. a. Rejoindre, réunir. On prononce « r'joinr' ». Au part. passé, rejoindu.

**REJUISSANCE**, s. f. Réjouissance. (Voy. *Juissance*.)

**RELAPER**, v. n. Se reprendre à quelque chose, recommencer un travail, renouveler un effort. (Voy. *Laper*, *Loper*.)

**RELIGIONNOU, OUSE**, adj. Religieux, euse. (Voy. *Eurligiou*.)

**REMÀGNIER**, v. a. Manier une seconde fois, reprendre, retoucher.

**REMANCEU**, s. m. Rebouteur ; celui qui remet les membres démis ou brisés. (Voy. *Regógnou*, *Raimoingeou*.)

**REMANDER**, v. a. Racommoder, mettre en réparation des habits ou autres objets déchirés ou gâtés. En Morvan n. « ermander. »

Ij. sollers estéust

A ses ij. piez ehaucier,

Il i a conqestié

Toute l'une moitié ;

Car s'il le Ramendast

Double pris li coustast.

(*Jong. et Trouv.* p. 161.)

Remandure a la même signifie. que raccommo-  
dage :

Pour solliers et Remandeures d'iceulx...

(*Comptes du roi René*, p. 338.)

Parmi les contribuables inscrits sur le *Rôle de la Taille de Paris* en 1292, on voit figurer des ramandéours. Remander était usité au fig. pour réconciliation = raccommo-  
dage. (Voy. à *Bairnaiger* la citation extraite du roman de *Parise la Duchesse*.)

Rom. prov., port. *remendar*, rétablir, ranimer ; — esp. *remendar*, rapiécer ; — ital. *rimendare*, recoudre, ravauder. *Emendar*, *emendare*, ne s'emploie dans les langues romanes qu'au fig. avec le sens de corriger, réformer, réparer, etc. Il en est de même dans l'anglais *to amend*. Du l. *emendare*. (Voy. *Aimender*, *Raimender*.)

**REMARCIE**, s. f. Remerciement. Une personne à qui l'on a rendu quelque service s'acquitte en vous disant : « ai vot' boune r'marcie », c.-à-d. à votre bon remerciement.

Il vint devant son fil, Marci li a crié.

(*Parise la Duchesse*, v. 2707.)

**REBOUSSILLER**, v. a. Bosseler, causer une enflure, une proéminence. Se dit encore dans le sens d'augmenter le volume d'une chose susceptible de dilatation.

**REMBROICHER**, v. a. Rabatre, river une pointe, un crochet, tout objet plus ou moins pointu à l'extrémité. Au fond le sens est repiquer, piquer une fois de plus. (Voy. *Broïcher*.)

**REMERQUE**, s. f. Marque, signe. S'emploie au propre et au figuré. Un chasseur fait des « remerques » dans un bois pour retrouver son chemin en cassant des branches d'arbres, en écorçant quelques tiges sur son passage, en jetant de la mousse sur sa trace, etc. Dans *Palsgr.*, - p. 633, - merque ou marque : Toutes mes choses sont merquées de cette Merque.

Les bons espreveteurs les Remerquent et puis se mettent en quête ou Remerq par les champs ou buissons et au voulon l'esprevier les prend.

(*Ménagier de P. II*, p. 308.)

(Voy. *Merque*.)

**REMETTU**, part. passé du verbe remettre.

Remis s'emploie avec la même signific. qu'en fr. mais aussi avec le sens de céder, abandonner, livrer: il m'a « remettu » son pré, je lui en ai « remettu » la récolte.

**REMOINCHER**, v. a. Remmancher, remettre un manche. Le Morvan n. a les deux formes « r'moinger, r'moinzer. » (Voy. *Raimoingeou*.)

**REMONTÉE (AI LAI)**, loc. Audessus, en amont, mais aussi à l'envers, à rebours, de bas en haut.

**REMONTRER**, v. a. Enseigner, apprendre quelque chose à quelqu'un : le maître d'école lui « remontre » bien ses leçons ou absolument lui « remontre » bien ; il m'a « remontré » mon chemin. Dans Palsgr., - p. 707 - : Je le monstre ou je le Remonstre à tout le monde. Molière emploie le simple montrer dans la même acception :

Venez ma fille. Votre maître de musique est allé aux champs et voilà une personne qu'il envoie à sa place pour vous Monter.

(*Le Malade imaginaire*, II, 4.)

**REMPATTER**, v. a. Rechausser, recouvrir les racines d'une plante, d'un arbre, etc. Dans nos terres légères, un coup de rouleau en avril est fort utile pour « rempatter » les seigles soulevés de terre par la gelée. (Voy. *Patte*.)

**REMPRESSER**, v. a. Remettre en forme, rendre à un objet sa forme première lorsqu'il a été déprimé. (Voy. *Empresser*.)

**RENAIR**, s. m. Renard. Dans l'usage on prononce « r'nair. » Morvan n. « rnar. » Comme en français nous donnons ce nom aux fentes, aux crevasses ou trous qui se font dans une chaussée d'étang et à travers lesquels l'eau s'échappe du réservoir : il s'est fait un « renard » pendant la nuit, bouche vite ce « renard. » Ce mot se rattache-t-il à la loc. usitée dans presque tous les patois : faire un « renard » pour vomir, et en Norm. pour faire un renvoi, un rot ? En Berry, « renarde » = dévoiement. Le vi. fr. renarder a été usité pour rendre, jeter par la bouche :

Il luy visite la maschoire  
Quand l'autre luy Renarde aux yeux  
Le baume qu'ils venoient de boire  
Pour se le rendre à qui mieux mieux.

(*SAINT-AMANT, la Chambre*, etc. p. 194.)

**RENCHAIRGER**, v. a. Charger quelqu'un d'une commission, donner charge de : « i seu renchairgé de g'lai », je suis chargé de cela. (Voy. *Enchairger*.)

**RENCHAUSSÉMENT**, s. m. La partie d'une muraille de maison qui se trouve entre le plancher et l'extrémité inférieure du toit.

**RENCHAUSSER**, v. a. Rehausser une muraille. Olivier de Serres emploie le simple chausser dans une acception un peu différente :

En réparant les murailles avec de fine argile pestric, dont elles seront Chaussées et revestues autant hautement que...

(*LITTRE, Dict. Chausser*.)

— Garnir de terre la racine d'une plante, d'un arbre.

De enchausser avec le duplicatif re. (Voyez *Chausse*.)

**RENCRANNER**, v. a. Renfermer dans un coin, dans un *cran*. Les vaches sont « rencrannées » dans le bois, c.-à-d. dans un coin de bois. De encranner tiré de cran avec le duplic. re. (Voyez *Cran*, *Crainon*.)

**RENDOUBLER**, v. a. Mettre en double, doubler. On « rendouble » une pièce de bois pour lui donner plus de force.

— Rendoubler (se), v. réfl. Se mettre en double, se ramasser sur soi-même en se courbant.

En Bourg. « rendoubler » pour redoubler avec le sens actif : « rendoubler » de coups un cheval.

**RENDEUILLER**, v. a. Ranimer, rendre vif, dispos, dru.

— Rendreuille (se), v. réfl. Se ranimer, redevenir dru, vif, alerte, se remettre en train. S'emploie rarement dans le sens actif. De endreuille avec le duplic. re. (Voy. *Dreuille*, *Dreuler*, *Dru*.)

**RENFANS**, s. m. plur. Enfants. Morv. n. Enfants n'est pas un terme morvanneau quoique le traducteur de la *Parabole de l'Enfant prodigue* l'ait employé : « Ein homme aivot deux Renfans. »

M. Dupin apparemment scandalisé de la présence de l'r prosthétique l'a complètement supprimée dans sa reproduction de la susdite para-

bole. (*Le Morvan*, p. 70.) Il a fait imprimer enfans, années, amis, au lieu des formes patoises renfans, rannées, raïmis, que contient le texte original. (Voy. *R*, *Reux*, *Rieux*.)

**RENFRAÏCHI**, v. a. Rafranchir : la pluie a renfraïchi » les prairies. Bourg., Norm. « renfraïchir. » Ital. *rinfrascare*.

**RENFRAÏCHISSEMENT**, s. m. Refroidissement : « al ô mailaïde d'un renfraïchissement. » Bourg. Norm. « renfraïchissement. » Ital. *rinfrascamento*. (Voy. *Fraicheur*.)

**RENGRAIGNER**, v. n. Augmenter, croître, grandir dans le mal, empirer. On dit aussi « engraigner » : le mal « s'engraigne. » Lorsque *Renart* est poursuivi à outrance par une meute de chiens :

La noise ala si Engringnant  
(*Renart*, v. 8671.)

S'en va fuïant par une plaine ;  
Li eriz qui après lui Engraingne  
Le fist aler plus que le pas.

(*Ib.* v. 1912.)

L'anc. langue avait les deux formes rengreigner et rengroger dont la signific. était la même :

Il Engreiga quant icelle Jehennette lui dist qu'il Engreroit et seroit plus malade que devant.... Dit que depuis que icelle Jehennette lui ot dit qu'il Engreroit, il Engreiga forment.

(*Châtelet*, II, p. 288.)

Si forte reïgle que vouldrez  
Bien garderay pour abreger,  
Et me semble que quand sçaurez  
Que me fait mon mal Rengreger  
Vous aiderez à décharger  
Mon pauvre cuer de grand mesayse.

(*L'Amant rendu cordelier*, xxxvii.)

De les ouyr (les ménétriers) quand l'on n'a pas le cœur en joie est Rengreïnement de dueil et planté de pleurs et de larmes.

(*Arrests d'Amour*, p. 129.)

*Palsgr.* - p. 533, - traduit *I increase* par je Engrége.

Berry : « rengrèger », empirer ; « rengrègement », aggravation ; — Champ. « rengreger », s'irriter ; « rengregement », redoublement de mal ; — Bourg. « se rengreigner », s'empirer.

De engraigner avec le duplic. re. Engraïgner

est une forme tirée du vi. fr. greigneur qui reproduit *grandiorem*, comparatif du l. *grandis*.

Biaux sire saint Girart, garde ton saint convent  
Quar oncques mais d'aïden'cumes mestier Grigneur.  
(*Girart de Rossillon*, v. 6463.)

En latin et en ital. *grandire* = croître, augmenter, grandir. Scheler propose un type *graviare*, devenir plus grave. Le simple en vi. fr. était greger, gregier, grainer, graigner. Le trouvère Benoit emploie les deux dernières variantes :

Merveillanz furent del oïr  
E en grant creme de soffrir  
E d'endurer si fiere ovraigne  
Cume vers eus surt e s'Engraine.

(V. 388.)

Mostré li a li quens l'ovraigne  
Qui vers lui s'empire e Graigne.

(V. 31201.)

**RENGRÉCHER**, v. a. Rehausser, élever par étages successifs : « rengrécher » un mur, une maison, une pile de bois, une meule de foin. En Berry, « engresser » et « rengresser » ont la même signific. L'orthog. « engraisser » et « engraisser » me semble inexacte.

Du l. *ingressus*, partic. de *ingredi*, marcher sur, entrer dans, avec le duplic. re. En latin le verbe reçoit dans quelques cas le sens actif comme gresser en vi. fr. :

A le cri des chiens entendu  
Qui le cerf encauchet et Gressent.

(*Duc. Gloss. fr.*, *Gresser*.)

Engresser signifiait aussi attaquer :  
Icellui Bauduin voit le suppliant ainsi assali et Engressé.

(*Ib.* *Ingrédi*.)

(Voy. *Renchausser*.)

**RENMOUÉLER (SE)**, v. réfl. S'engraisser. prendre de la graisse, de l'embonpoint. Usité en parlant du bétail. Graisse et moelle dans le langage biblique ont la même valeur :

Ut comedatis Medullam terre... Omnem Medullam olei et vini... Mons Dei, mons pinguis.

(*Genèse*, 45, 18 ; *Nombres*, 18, 22 ; *Psaum.* 67, 16.)

L'adj. *medullatus* signifie chargé de graisse :

Gladius Domini repletus est sanguine... de sanguine Medullatorum arietum.

(*ISAÏE*, 34, 6.)

De moelle avec le duplic. re.

**RENAUSSER**, v. a. Rehausser, élever plus haut : on « ran-nausse » le toit d'une maison, on « ran-nausse » une meule de foin, une pile de bois, etc.

M<sup>me</sup> de Sévigné, - VI, p. 183, - dit rehausser pour monter plus haut. C'est notre mot moins la nasale :

Tout est Rehaussé... présentement tout est duc... tout est monté.

— Rennhausser (se), v. réfl. Se hausser, s'exhausser, s'élever plus haut. En vi. fr. l'h est le plus souvent absente. On la trouve cependant dès l'époque de formation de la langue, dans le livre des *Rois* notamment. Elle n'est pas étymol. puisque exhausser vient du l. *exaltare* (ex et *altus*, haut). Le roman de *Renart* emploie une forme inusitée :

Si a choisi une fenestre  
Bien haute dix piez et demi  
Il s'Escosse, si saut par mi.

(V. 3510.)

De enhausser avec re.

**RENOUEILLE**, s. f. Grenouille. On prononce souvent par métathèse « eurnoille, eurnouaille. » Vi. fr. renouille, renouille, renouille. Voir la fable de Marie de France intitulée : *De la Soris é de la Renoille*.

Prenez desdites Renouilles les deux cuisses, pelez les toutes crues... et les lavez.

(*Ménagier de P.* II, p. 222.)

Bourg. « renouille » ; — F.-Comté : « renouille, r'nouaille » ; — Fourgs : « r'neuille. »

Du l. *ranula*. La renouille, fleur du marais, tire son nom de *ranuncula*. Le simple *rana* a donné au vi. fr. raine dont le dimin. rainette désigne la grenouille des buissons. Ce dimin. a fourni quelques noms de lieu au Nivernais, entre autres la Raignetterie, c<sup>de</sup> de Saint-Amand. (Voy. *Eurnouaille*.)

**RENTER**, v. a. Raccommoder, refaire, reprendre. Le *Dict. de la langue fr.* a les deux mots rentrer et rentraire pour rempiéter et coudre ensemble deux morceaux d'étoffe. Ces deux termes ne sont pas seulement synonymes, ils nous paraissent identiques. M. Littré tire le premier du redupl. re et enter, et le second de re et traire = tirer. Or rentrer, comme le remarque lui-même le savant lexicographe, n'est qu'une corruption de rentraire.

Il n'y a donc au fond qu'une seule forme exacte, c'est rentraire. Renter et rentrer, usités dans les patois, ne s'emploient concurremment que par confusion et l'étym. qui se rattache à enter ne peut subsister. Le wallon du Luxembourg dit « rentraite » pour rentraiture. En rouchi « rentrer = rentraire », faire des reprises.

Le *Dict. de la langue fr.* avance que rentraît pour rentrait est un barbarisme. Cette forme n'est-elle pas donnée par le part. passé *tractatus* ? *Tractare*, fréquent. de *trahere*, avait souvent le sens fig., mais ce verbe conserve au propre celui de tirer beaucoup, de manier souvent. Vitruve dit de pierres de taille à grain tendre : *Saxa mollia facile tractantur*. Le subst. *tractatio* signifie à la lettre manèment.

**RENVÁLER**, v. a. Rallumer.

— Renváler (se), v. réfl. Se rallumer : « l' feu s'ó renvâlé », le feu s'est rallumé. De re et enváler. (Voy. *Enváler*.)

**RENVEURDI**, v. a. Redevenir vert, reverdir.

Ce fuit à Paikes ke l'en dist en estoit  
Florissent bois et Ranverdissent preit.

(*G. de Viane*, v. 348.)

Ce fut en Mai ke la rose est florie  
L'orizou chante et li maus s'escrie,  
Florissent gaut et herbes Ranverdissent.

(*Ib.* v. 3294.)

..... Il fait chaut et seri  
Foilli sont bois, et près sont Renverdi.

(*Ib.* v. 3917.)

**RENVIER**, v. a. Renvoyer : « al é renvié son válot », il a renvoyé son domestique ; « renvie-lo cheu lu », renvoie-le chez lui.

De re et envier = envoyer. (Voy. *Envier*.)

**RENVORSER**, v. a. Renverser, faire tomber quelqu'un ou quelque chose. (Voy. *Vorser*.)

**REPAICHER**, v. a. Restaurer, rafraichir, nourrir. Se dit quelquefois des personnes mais plus particulièrement des chevaux et des bœufs. On « repaiche » son cheval à l'auberge en lui donnant de l'avoine. Les bœufs bien « repaichés » travaillent mieux. S'emploie souvent avec l'auxil. faire : faire « repaicher » ses bêtes.

Repaicher est une forme loc. de repaitre, équi-

valente à repaïsser. Le simple païsser se montre dans le fr. païsson, dér. du supin *pastum* qui a donné au l. *pastio*, action de nourrir des animaux, et pâturage, pacage. Les langues néo-latines ont païsser en rom. prov., païcer en esp., païsser en portugais. Du l. *païssere*, nourrir, sustenter, donner des aliments. *Païssere* se disait le plus souvent des animaux mais aussi quelquef. des personnes. La forme en ch pour ss se rencontre assez souvent en has l. et en vi. fr. :

Campis et nemoribus et païssus seu Païsseris.  
Après du chemin publique a ung Païssier ou herbage..... Comme le suppliant eust affirmé de l'abbé de Riom les Païssiers ou pasturages d'Yssac.  
(Duc. Pasquerium.)

P'ic. « pouecher » = paître.

**RÉPARME**, s. f. Épargne, économie. Vi. fr. éparne, épairne :

Cruel lor sunt e enemî,  
N'en unt Espairne ne merci.  
(BENOIT, v. 14749.)

En Flandre, une « éparmale » est une tirelire, la boîte aux épargnes. De re et éparme forme de épargne qui figure comme sobriquet en 1301 dans le nom propre de basse-latinité : Micheletus dictus Esparme. (Ch. B. II, p. 548.) Ital. *risparmio*.

**RÉPARMER**, v. a. Épargner, agir avec parcimonie. La Monnaie nous raconte dans son gloss. qu'un brave dijonnais complimenté sur la vigueur de ses enfants répondit : « parguié, ça que je n'y Réparme ran. » Vi. fr. esparmer, espairner.

Et quant li bers Renoars l'a veu, ne l'Esparma.  
(Aleschans, v. 6493.)

Esparnable, miséricordieux, celui qui épargne, qui ménage :

Pur ceo nos fu morz Esparnable  
Qu'estre nos peust plus noisable.  
(BENOIT, v. 1745.)

Bourg., Fr.-Comté : « éparmai, réparmai, réparmer » ; — Suisse rom. « reperma. » Ital. *sparmiare, risparmiare*.

**REPENTANCE**, s. f. Repentir. Dans Palsgrave, - p. 537 - : De vie mal traynée fault que Repentance ensuyve.

Li trésors el champ ce est la spérance et la Repentance.

(Job, 416.)

Dolanz et repentanz en sui,  
Or voil venir à Repentance  
De quanque je fis en m'enfance.  
(Renart, v. 10821.)

Volentiers m'en repentiroie  
Se rien i valoit Repentance.  
(Ib. 16977.)

Le vice laisse comme un ulcère en la chair, une Repentance en l'âme qui tousjours s'esgratigne et s'ensanglante elle-mesme.

(MONTAIGNE, III, 2.)

Bossuet dit excellemment :

Les promesses de Jésus-Christ aussi bien que ses dons sont sans Repentance.

L'italien a la même forme dans *ripentenza*.

**REPENTU**, part. pass. du verbe repentir. Repenti.

Pelerins sui-je voirement,  
Mès tu n'en crois ore noient  
Por le mal cri que j'ai eu,  
Mès je m'en sui or Repentü.  
(Renart, v. 13204.)

Dans Palsgr., - p. 695 - : Je me suis Repentü cent foys depuis.

**RÉPEUCE**, s. f. Réponse. Usité dans quelques parties de la région, à Montigny-sur-Canne notamment.

**RÉPEUCENER**, v. n. Faire des reproches, adresser une réprimande, malmener. (Voy. *Peucener*.)

**REPIQUER**, v. n. Reprendre la valeur par une hausse de prix : le bétail ne se vendait pas, mais cela a un peu « repiqué. »

**REPOUNER**, v. a. Répondre, faire une réponse :

O ly repouné : y o voute frère qu'o reveni.  
(Parabole de l'Enfant prodigue en patois morvandéau.)  
Et quant l'enfes oi chele vois retintant  
Et entent la parole qui le va Responnant  
Cuida déable fust.....  
(Doan de M. v. 5427.)

E les Suriz li Responneient  
Qu'assez vuelent-il miex murir  
Que desous ses ungles venir.

(MARIE DE FRANCE, fable ch.)

Du l. re et ponere, mettre, poser. Ce verbe a



suivi, par confusion, le sort du simple *ponere*, pondre, tandis qu'en fr. répondre vient de *re-spondere*. (Voy. *Poner*.)

**REPOUSER**, v. a. Reposer, poser une seconde fois, prendre du repos.

**REPREUCHE**, s. m. Reproche.

**REPREUCHER**, v. a. Reprocher, faire un reproche. (Voy. *Eurproucher*.)

**REQUEUPER**, v. a. Recracher, rejeter ce que l'on a dans la bouche. En Norm. « recopir », recracher : « tout recopi ou recopillé », tout craché ou très ressemblant comme en fr. dans le style familier. (Voy. *Queuper*.)

**RÉQUEURIER**, v. a. Appeler, demander en pleurant, en se lamentant. S'emploie activement : « l' p'tiô réqueriô sai mère », l'enfant demandait sa mère en criant ; « a réqueriô lai faim », il criait la faim. Le fr. dit crier famine dans cette dernière acception :

Elle alla crier famine  
Chez la fourmi sa voisine.

(LA FONTAINE, fable 1.)

Nous nous servons encore du mot « r'queurier » pour rappeler, faire revenir quelqu'un : « ile éto pairtie é pu on l'é r'queuriée », elle était partie et on l'a rappelée, on l'a fait revenir.

— Réqueurier (se), v. réfl. Se désoler bruyamment, se lamenter : « a s' réqueuriot chu sai mi-sère », il se lamentait sur sa misère. (Voy. *Queurier*.)

**REQUEURON**, s. m. Bouchon de paille dont on se sert pour écurer la vaisselle de cuisine.

**RÉQUIÂMER**, v. a. Réclamer, faire une réclamation : « quioqu' teu réquiâme », que réclames-tu ? que demandes-tu ?

**REQUOUÉ**, s. m. Abri, lieu de retraite : « ai requoué », à l'abri, à couvert. Vi. fr. recoi, requoi, abri, cachette au propre, et au fig. secret : à ou en requoi, en cachette, en secret :

..... Une tempeste leva  
Ki les deus naves desevra,  
Ala li grant nave le Roi  
Parfont en mer en un Recoi.

(Renart, IV, p. 347.)

En Requoi s'en parti c'oneques puis ne revint,  
N'elles ne li sains hons ne seurent que devint.

(Gérart de Rossillon, v. 2448.)

Et vechy Maucaré.....  
A qui tu marcandas bielement en Requoy  
De moy à enhierber.....

(Glossaire roman, p. 413.)

Quant vous voyez les gelines assembler dessoubz quelque apentis ou en Requoy, sachiez que le temps se muera en pluye de brief.

(Évang. des Quenouilles, p. 63.)

Palsgr., - p. 686, - dit requoyser ou repaiser : Nous avons fort à faire de le repaiser ou de le Requoyser. A Metz, « couer » ou « quouer », mettre à l'abri du vent. Le primitif quoi signifiait tranquille, et l'adv. quoiement = tranquillement.

E la mer ert paisible e Quoie.

(BENOIT, v. 1789.)

En un riche ostel gentement  
Les fit ester tut Quoieient.

(IB. v. 7487.)

Dans Palsgr., - p. 842 - : Ilz alloient Quoieient. En ital. *quieto*, *queto*, tranquille ; *di queto*, tranquillément ; *quietare*, *quietare*, apaiser, reposer, s'arrêter. Du l. *requietus*. Requoi répond à *requietus*, en repos, comme l'anc. verbe acquiescer à *acquiescere*. (Voy. *Aicouau*, *Coi*, *Coyer*.)

**RESPECT (SAUF VOT')**, loc. Cette formule de politesse assaisonne tous les discours du Morvan-deau poli qui se pique de savoir vivre. C'est le j'ai l'honneur de... à l'usage de nos campagnes. Ils ne parlent ni de leur bœuf, ni de leur vache, ni de leur porc surtout, sans recourir à ce lieu commun de civilité.

**RESSÂRER**, v. a. Rassembler, rapprocher, réunir en un lieu, renfermer de nouveau, retirer. Dans Malherbe resserrer signifie cacher :

Les tigres et les lions ne dépouillent jamais la cruauté qui leur est naturelle ; il est bien quelquefois qu'ils la Resserrent.

(Épîtres de Sénèque, 85.)

Le même auteur dit se resserrer pour se renfermer :

Le Dieu de Seine etoit dehors  
A regarder croitre l'ouvrage...  
Il se Resserra tout à l'heure  
Au plus bas lieu de sa demeure.

(Sur l'Attentat, etc.)

Berry : « arsarrer, resarrer, rassarrer », ramasser, réunir ; — Suisse rom. « resarra, resserra », cacher, serrer.

Du l. *serare*, fermer à clef. Le dérivé *re-serare*, ouvrir, a dans l'ital. *riserrare* le sens de renfermer, enfermer. (Voy. *Särer*.)

**RESSEU, EUTE**, partic. passé du verbe resseure. Sec. séché : ce linge est « resseu », la toile est « resseute. » Nos campagnards se servent souvent d'une loc. dont ils ne comprennent le sens qu'en gros pour ainsi dire, sans qu'ils se rendent compte de la valeur de chaque mot. Pour exprimer qu'ils sont mouillés jusqu'aux os ils se servent de cette phrase inintelligible : « i son néyé, iniafidresseu », c.-à-d. je suis noyé, il n'y a fil de « resseu », ou en fr. nous sommes trempés et sur nous il n'y a pas un fil qui soit sec. En vi. fr. essuit. Ressui, ressuu, est un terme de vénerie marquant l'action de se sécher : un cerf au ressuu :

Les cerfs font leur Ressuu au bord du fort ou bien ressortent dedans la taille pour escouster s'ils oïront ou verront rien qui leur nuise.

(J. DU FOUILLOUX, ch. 30.)

Ainsi trempées soient lavées en eau tiède puis mises et Essuites en une touaille.

(*Ménagier de P. II*, p. 223.)

Berry : « essu, essui », dont le fém. est « essue, essuite » ; — Poitou : « essuée, essuée », au fig., perle essayée, coup reçu.

**RESSEURE**, v. a. Sécher, rendre sec. M<sup>me</sup> de Sévigné emploie le mot ressuier dans cette même acception :

Il y a des gens qui sont nés pour dépenser partout ; il n'y a aucun lieu de repos pour eux, ni qui puisse les Ressuier.

(*Lettres*, VII, p. 69.)

Le fr. ressuier, rendre son humidité, est tiré du l. *re-sudare*, et ressuier de *ex-sudare*. Dans la chronique rimée de Ph. Mouskes, ressuier signifie cependant sécher, enlever l'humidité :

Marie, c'on dist Mazelaine...  
Desous la table se muça,  
De ses larmes plorant lava  
Les piés Jhësu k'il ot moult biaux  
Et Resua de ses chevians.

(V. 10711.)

Norm. « ressuier » = ressuier, pour cesser d'être humide ; — Pic. « ressuier », essuyer, sécher, faire sécher ; — Bourg. « essuier » ; — Berry : « essuier » = essuier comme en Poitou.

**RESSOURCE**, s. f. Source, fontaine. Vi. fr. es-source :

Li fluns Eufrates, a (a) non,  
L'Essorce en est en Paradiz.

(*Le Bestiaire de Gervaise*.)

H. Maine : « ressource » = source. En Berry, « ressource », sourdre, jaillir, abonder. Dans le fr. ressource, usité, seulement au fig., re marque un sens itératif. L'anc. langue s'est aussi quelquefois servie du simple au figuré :

La tres amère tribulation que Dieu a souffert régner en cestui tres noble et très chrestien royaume (la France) à cause d'une division Source entre deux les plus principaux puissans membres d'iceluy.

(G. CHASTELLAIN. *Chronique*, ch. 1, p. 40.)

**RESTER**, v. n. Demeurer, habiter, résider, loger. La loc. rester dans un pays qui est vicieuse en fr. est très usitée dans nos campagnes : c'est là qu'il « reste » ; où « restez-vous. » L'ancienne langue disait ester dans la même acception :

Cel qui san iront d'Auxone Ester autre part...

(*Ch. B. II*, p. 31.)

La partic. prépositive re n'ajoute presque rien à la signifie. dans rester. En provençal, « estar, restar », s'emploie indifféremment pour rester.

**RETAIRDIF, IFE**, adj. Tardif, qui est en retard, qui mûrit ou se développe plus tard : c'est un pays « retardif » ; un pré, un champ « retardif », c.-à-d. où les récoltes mûrissent plus tardivement qu'ailleurs. Se dit aussi des personnes : un enfant « retardif », c'est-à-dire qui se développe lentement, qui ne grandit pas vite.

**RETIRE**, s. m. Refuge, asile, le lieu où l'on se retire : ce pauvre homme n'a pas de « retire. » Notre mot répond au vi. fr. *retract* et à l'esp. *retiro*. Fr.-Comté, Jura : retire, lieu de réserve pour le mobilier ; « rétro », réduit, abri.

**RETORNE**, s. f. Retour, soufte d'échange : « i t' beille mai vaiche, má i veu d' lai torne. » En rom. prov. *retorn*, s. m. retour ; — ital. *ritorno* ; — esp., port. *retorno*. Du l. *turnare*.

**RETORNER**, v. n. Retourner.

— Retorner (s'en). S'en retourner, revenir au lieu d'où l'on est parti, s'en aller.

Torne et Retorne çà et là  
Et qu'il plus torne, plus s'enlace.

(BENOIT, v. 5086.)

Rom. prov., esp., port. *retornar*; — ital *ritornare*.

**RÉTOULÂ**, s. m. Terrain qui a été ensemencé sur éteules, c.-à-d. qui porte une fois de plus une récolte de céréales. Ne s'agit-il pas d'un « rétolâ » dans le passage de Rabelais où il est dit qu'un charretier eut sa charrette versée par un Retouble. (*Pantagruel*, iv, 21.) Une voiture peut aisément verser dans une terre fraîchement labourée, mais non par le fait des éteules qui ne font pas obstacle. Dans le Forez et en Poitou, « retouble, retrouble », seconde récolte de blé dans le même terrain.

— Retouille, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Vauclaux. (Voy. *Étoulâ*.)

**RÉTOULÉ**, subst. partie. Terrain cultivé une seconde fois, une année de plus. Le seigle réussit souvent sur les « rétolés. »

**RÉTOULER**, v. a. Emblaver une fois de plus le même terrain. « Rétouler » un champ c'est à proprement parler l'action d'y semer la même graine qu'on y avait semée l'année précédente, celle dont on enterre les « éteules » en labourant après la moisson. Si le fr. avait un verbe pour exprimer cette opération, il dirait réteuler, resteubler. Dans Nicot un réteuble est une terre qu'on sème tous les ans. L'anc. langue se servait du mot retoubler mais avec le sens de refaire, de restaurer un toit de chaume. Le wallon a conservé cette acception. Au fig. le mot signifie rhabiller, raccommoder.

Berry : « retroubler » ; — Forez : « retroublâ » ; — Suisse rom. « étrohlla. » (Voy. *Étoule*.)

**RÉTROICHI**, v. a. Rétrécir, rendre plus étroit. Le verbe étrécir sans l'r augmentatif avait la même signifi. Amyot écrit étroicir :

Depuis il (Crassus) changea d'opinion et Estroissit la bataille de ses gens de picd en forme de brique plus longue que large.

La variante adj. étroit qui a prévalu sur la pro-

nociation normande étroit appellerait logiquement la forme étroicir, rétroicir. Berry, Genève : « étroicir. »

**RETROUER**, v. a. Retrouver. (Voy. *Trouer*.)

**REU**, s. m. Pluie torrentielle. Ne s'emploie guère qu'au pluriel dans la locution « les reus d' Mai », c.-à-d. les grandes averses ou ondées du printemps qui parfois endommagent gravement les chenevières. En vi. fr. rieu, ruisseau.

Dales le Rieu d'une fontaine  
En l'ombre d'un vert pouplier  
Vis par un jour sainte Helainne  
Mainte bregiere et maint bregier.

(Rom. et Past. p. 335.)

— Le Riault, c<sup>ne</sup> de la Roche-Millay ; — les Riaux, c<sup>ne</sup> de Decize ; — Reumont, dans le Nord, à la naissance de l'Erclin ; — Rieu, torrent qui se jette dans la Durance, entre Sisteron et Volonne ; — Rieumajou, torrent des Hautes-Pyrénées ; — Rieumort, rivière dans l'Aveyron ; — Rieussee Rieutort, ruisseau et rivière dans l'Hérault.

Wallon : « reu, rieu », ruisseau. Du l. *rivus*, cours d'eau, ruisscau, source. (Voy. *Ru*.)

**REUCHE**, s. f. Roupie au nez. Berry : « reuche, ruiche, rouiche » ; — Poitou, Saint. « russe. »

Scheler dérive le berrichon « rouiche » d'un type bas l. *ropidia* pour *ropida*.

**REUCHE**, s. f. Oiseau de l'ordre des passereaux, rouge-gorge. Morv. n. n.-o. En Berry, « reuche, ruiche, rouiche », rouge-gorge, fauvette ; — Poitou, Saint. « russe. »

Il est à remarquer que « reuche » en Morvan, « ruiche » en Berry, « russe » en Poitou et en Saintonge, désignent également le rouge-gorge et une roupie. Le *Dict. étymol.* de Ménage nous apprend en outre que « roupie » était un des noms vulgaires du rouge-gorge. Ne peut-on pas conclure de ces analogies que ce groupe de mots, avec des notations différentes, se rattache à roux, marquant la couleur de l'oiseau et de la roupie ? Le bas l. nous offre une forme *ruspus* pour *ruber*, forme qui répond au breton *ruspin*, rouge de figure, bien rapproché de l'alle. *rubin* et du flamand *rubyn* = rubis. On sait d'ailleurs que le style comique assimile souvent les rougeurs d'un

nez rubicond et par métonymie les gouttelettes qui s'en échappent à des rubis :

Et moy, de qui la panse esclatte  
*Nimis plenis visceribus*  
 J'ay les yeuz bordéz d'escarlatte  
*Et nasum plenum Rubibus.*

(La Comédie de Chansons, II, sc. 4.)

La loc. fr. payer rubis sur l'ongle signifie au fond payer jusqu'à la dernière goutte. Dans le Maine, le rouge-gorge est appelé « rubeline, rubibitis. » En fr. rubiette qui semble n'être qu'un dimin. de rubi(s) désigne le rossignol de muraille. Un autre oiseau au cou roussâtre est appelé rubicolle. La dérivation de roux ou rouge se montre encore dans le berrichon « roupie », caroncule des dindons ou amarantlie à fleurs en queue et dans le terme d'argot roupie = punaise. Quant au changement du p en b on le retrouve dans le génevois « roupe », habit, redingotte, dans le vi. fr. roupille, qui répondent à l'esp. *ropa*, *ropilla*, pour habit, étoffe en général, et au fr. robe. On rapprochera aussi le vendéen « ripe », rouge-gorge, du saintongeais « rible », garance. Ce dernier mot nous explique peut-être le fr. riblon, ferraille rouillée. (1)

**REUCHENER**, v. n. Raccommoder grossièrement, sans goût, sans propreté. Comp. avec le fr. *rucher*, terme à l'usage des ouvrières. (Voy. *Châtrer*.)

**REUCHON**, s. m. Raccomodage, rapiécetage mal fait : faire des « reuchons = reuchener. » (Voy. *Châteure*.)

**REUCHON**, s. m. Ruche, panier en forme de cloche à l'usage des abeilles. De ruche dér. d'un rad. celt. *rusc*, écorce, parce qu'à l'origine ces pa-

(1) Roupie semble représenter le l. *rubia* avec changement des deux labiales. Comp. avec l'esp. *rubi*, rubis et charbon de braise ; *rubia*, garance et plante (le cyprinus pocius) ; *rubial*, terre de couleur rouge ; l'ital. *robbia*, garance ; le port. *ruiva* dont le v rappelle l'anc. adj. fr. rouviau, rouge, roux ; le valaque *roabă* ; enfin avec le rom. prov. *rocha*, garance où figure le ch des notations berrichonne et morvandelle « ruiche, reuche », rouge-gorge et roupie. Cette notation se montre également dans le breton du *Catholicon* de J. Lagadeuc : *Richodenn*, rougie-gorge. Le poitevin « russe » répond au fr. rousse, à l'ital. *rossa*, au port. *ruça*, roussâtre au fém. Palsgr., - p. 695, - nous offre un verbe rubifier pour devenir rouge. En anglais *rubified*, rouge.

niers étaient fabriqués avec des écorces d'arbre. Les ruches en tant que paniers servaient à mesurer les grains :

Le suppliant print deuz Rusches de seigle ou mousture qui pouvoient bien valloir chacune Rusche quatre solz.

(Duc. *Russellata*.)

Fr.-Comté : « ruche, ruchote », panier d'écorce pour le transport des fruits ; — Norm. « ruche », mesure pour le sel ; « ruchot, ruchette », petit panier ; — Dauph. « ruchi », écorce de chêne. — Le lang. « *derusqua* », le lombard « *rüsca* », le prov. « *rusquejar* », comme le bas l. *deruscare*, signifie écorcer. Le subst. « *rusquo* » = *rusca*, pour écorce et ruche en bas-latin.

Item cortex sive Ruchia cum qua coria aptantur...  
 (Duc. *Ruchia*.)

Breton, *rusken*, écorce, ruche ; *rusk*, écorce ; — irl. *rusk*.

**REUCHOU, OUSE**, adj. Roupieux, celui qui est sujet à avoir la roupie au nez. Vi. fr. ripeux, roupieux. (Voy. *Reuche*.)

**REUDE**, adj. Rude, fort, énergique. S'emploie adverb. : ces pommes sont « reude » grosses ; ces femmes sont « reude » belles ; le temps est « reude » chaud.

**REUDEUR**, s. f. Rudesse, dureté, sévérité. Vi. fr. rudour, ruderie. Berry : « rudeur. » Dans Palsgr., - p. 264 - : *Roughnesse*, impétuosité, rudeur, rudesse.

**REUDÉYER**, v. a. Rudoyer, malmener, maltraiter. Un verbe rudoir a été usité dans le sens de maltraiter. (Voy. *Rudôger*.)

**REUE**, s. f. Roue de voiture. Dans notre région comme en Bourgogne, suivant la remarque de La Monnaye, on dit « reue » pour roue, et on prononce « coue » pour queue.

**REUILLE**, s. f. Rouille. Notre variante reproduit le vi. fr. ruil, ruille, et le rom. prov. *ruils*, *ruylha*, rouille, tache. L'u se diphtongue comme de coutume en eu.

Il donna à Ruil le fruit d'els et les lur travailz à salterele.

(*Liber psal.* dans LITTRÉ, *Dict. Rouille*.)

Un plus tost lo cors del pechador leva per l'enta-



lantament de charitat, tant es plus tost gastaz lo Ruils del pechat.

(BÈDE, *Liber scintillarum*.)

D'un type *rubigila*, dimin. du l. *rubigo*, rouille.

**REULLI**, v. a. Rouiller, couvrir de taches rougeâtres comme la rouille. En vi. fr. ruillier, enruillier :

Ausi li hom qui wiseus est  
Et riens ne fait, en peril est  
Que ascez tost Enruilliés  
Ne soit par vices et pechiés.

(DUC. *Rubiginare*.)

**REULLOU, OUSE**, adj. Rouillé, qui a la couleur de la rouille : un pré « reuillon », une cau « reuillouse. »

**REUME**, s. m. Rhume.

Singnor, dist Renars, j'ai le Reume.

(Renart, p. IV, p. 54.)

J'ai ung Reume si grand que j'en ai esté enfremée et de vray je n'en ouse saillir de la chambre.

(Lettres de Marg. d'Angoulême, I, p. 226.)

Encore vouldroit-il mieulx souffrir un Rheume que de perdre, par désaccoutumance, le commerce de la vie commune.

(MONTAIGNE, III, ch. 13.)

Dans Comenius, - p. 87, - rhume est fém. : La Rume est une défluxion de catarre. Joinville parle de même :

Me prist la maladie de l'ost..... et une Reume si grans en la teste que la Reume me filoit de la teste parmi les nariles.

(JOINVILLE, p. 164.)

Dans un gloss. du XIV<sup>e</sup> siècle *reuma* est traduit par reume. *Reumaticus* = enrhumé et humide. Esp., ital., port. *reuma*, rhume ; — anglais : *rheum*. Du grec *ῥευμα* par le l. *rheuma*, catarrhe.

**REUSE**, s. f. Ruse, détour, stratagème : avoir des « reuses », user de finesse pour arriver à son but. Vi. fr. reuse, ruse. Le mot répond à l'italien *ricusa*, refus, et l'esp. *rehuida*, action de reculer, de battre en retraite, ruse du cerf :

Si c'est un cerf malicieux il pourra faire de grandes Ruses allant et revenant sur luy plusieurs fois, il faut qu'à l'heure le veneur prenne ses cerues et encintes plus grandes et enfermer dedans toutes ses Ruses, entrées, sorties.

(DU FOUILLOUX, ch. 29.)

Dans cette dernière langue le partic. *rehusada* rappelle le prov. « *rusada* », rusée. En Berry,

« ruse » se dit du reculement d'un cheval, de la pièce de harnais qui met obstacle au recul de l'animal. (Voy. *Reuser*.)

**REUSER**, v. a. Ruser, avoir des ruses, des fineses, des subterfuges, savoir de renart, comme on disoit au M. A. En vi. fr. reüser, reuser, ruiser, rehusier, ruser :

Por Dieu, dame, ne créés pas  
Male-Bouche le losangier ;  
C'est uns homs qui ment de légier,  
Et maint prod'omme a Reüsé.

(R. de la R., v. 3581.)

Ainsi moustroient les pleuseurs  
Faus samblant a leur requereurs,  
Car pour ce qu'elles se doubtoient  
D'estre reuses, les Rusoient.

(GUILL. DE MACHAU. *Chrest. B.* p. 386.)

Quand vous verrez que vos chiens trouveront la nuit d'un lieure dedans les carrefours et qu'il aura fort Rusé sur quelques petits cousteaux secs sans auoir gueres fait de pays, c'est signe que...

(DU FOUILLOUX, ch. 55.)

Du l. *recusare*, refuser, repousser. L'ancienne langue et les patois appuient fortement cette origine. Ruser a eu comme recuser le sens réfléchi. Palsgr., - p. 500, - dit se ruser pour s'échapper de : Tu ne fays que te Ruser ou te subtiler. Dans la *Moralité des enfans de maintenant*, le personnage allégorique appelé Discipline dit à un autre nommé Malduict :

Où t'en allas-tu  
Quant tu me laissas ?

A quoi ce dernier répond avec la prononciation bourguignonne :

Je trouvoy Luxure  
Qui m'a amusay,  
Si m'en suis Rusay  
Car ce n'est q'ordure.

Les acceptions reculer et repousser que renferme au fond le verbe refuser se montrent fréquemment. Le trouvère Benoit racontant un combat entre Français et Normands dit :

Ici resanzlanta l'erbei.  
Francis Reusent set archées,  
E si out trop seles voidées.

(V. 16358.)

Reusez unt plus d'un archée  
Cil de Roem, ce truis, le lor ;  
Mais mult out ainz duré l'estor.

(Ib. v. 18829.)



Arestars, li rois de Bretagne...  
Es Turs se fiert comme serpens,  
Réuser les fait n arpens.

(MOUSKES, v. 7569.)

Ruse-toy et fuy d'ilec... Rusez-vous du chemin car  
je ne puis tenir mon cheval.

(Duc. *Rusare.*)

Dans la *Chron. des ducs de Norm.* la loc. adv. a reusens = à reculons. Le lombard « rüzà » est synonyme de *urtare* pour repousser et faire des efforts. Cette dernière signifie. répond au picard « avoir des ruses », pour se donner beaucoup de peine. En Champ. « ruser » a été usité pour s'efforcer d'avoir, d'obtenir. Dans les patois du Nord, « ruse, russe », renferment l'idée de difficulté, embarras, obstacle. Le wallon (Mons) dit « réuss » pour embarrassé, à bout. Cette loc. équivalait à faire rehus que Roquefort interprète mettre hors d'état de répliquer. Le vi. fr. rehusar a pour congénère l'esp. *rehusar*, refuser, repousser. Pour le sens *rehuir* = *recusare* et *recedere*. C'est le vi. fr. *refuir* qui suivant quelques auteurs (Voir Roquefort à ce mot) a été employé pour refuser comme le has l. *reffugare*. Le subst. *refui* avait le même sens que ruse.

REUSSOPE, s. f. Fragment, débris, éclat détaché de la souche d'un arbre, déchet d'une hûche façonnée en moule :

Item pour une Recepte verte trois solz tournois pourveue qu'il n'y ait nulle branche verte... Peuvent par coustume les Receptes qui sont de la longueur du manche d'une cognée de deulx piés.

(L. DELISLE, *Classe agric.* p. 263.)

Ital. *ceppo*, tronc d'arbre, souche, chicot ; — esp., port. *cepa* et *cepo*, tronc ou souche d'arbre. Du l. *cippus*, cep, poteau. Comp. avec le celtique *ceap*, tronc. (Voy. *Erchoupe*, *Rechoupe*, *Sopée*.)

REUSSOPER, v. a. Couper avec la cognée ce qui reste à la souche d'un arbre abattu. Vi. fr. *ceper*, *receper*, *recepter* :

N'est a trois lieves près des portes  
Remèse de vigne Cépée  
Qui ne soit arse ou estrepée.

(GUILL. GUIART, v. 1377.)

Peuvent Recepter toutes chouques (souches)....  
Peuvent prendre toutes les Receptées qui sont de la longueur d'une manche de congnie.

(L. DELISLE, *Cl. agric.* p. 263.)

La forme *receper* avec la même signific. existe dans plusieurs patois. *Ceper* est dans Nicot : *Ceper* une muraille, la démolir par le pied.

Rom. prov. *esseparr*, couper, trancher ; — esp. *cepillar* ou *acepillar*, raboter, enlever des copeaux de bois ; — port. *acepillhar*. Le has l. *ceppa*, cep, tronc, racine, est bien près de « sappat », racine d'arbre en Dauphiné. En Poitou, « seuppe, seppe », désigne un arbre qu'on a étêté. (Voy. *Erchouper*.)

REUSTIQUE, adj. Rustique, fort, solide, de bonne qualité : une étoffe rustique, c'est-à-dire qui résiste, qui dure longtemps. Cette acception n'existe pas en fr. Saintonge : « rustique » = sévère. En vi. fr. *ruste*, *ruiste* = rustique, signifiait impétueux, violent. De *ruste* le fr. a tiré *rustaud* et *rustre* qui renfermaient un peu l'idée de force brutale. Le *Dictionariolum* dit au mot *Rusticus* : C'est aussi *ung rustault* et *lourdault*. Au contraire dans l'Aunis « rustique » a le sens de *rusé*, intelligent.

REUTER, v. a. Se dit des bêtes à cornes et principalement des taureaux qui fouillent la terre avec leurs pieds en la rejetant derrière eux. Vi. fr. *ruter* :

Sure lui curt, leve la teste ;  
Une si grant joie ne fist beste ;  
Rute del vis o fert del pe.

(*Chrest. B.* p. 173.)

Ce passage du roman de *Tristan* met en scène le chien Huden qui retrouve son maître et qui lui fait un bruyant accueil. *Ruter*, dans le texte du XII<sup>e</sup> siècle signifie pousser avec force et c'est le véritable sens du terme morvandau. Le bas-latin avait un verbe *rutare* qui correspondait au grec *καταβάλλειν*. Siconulfus frappe un sanglier, le tue : Et protinus mortuum Rutavit. (Duc. *Rutare*.) Notre verbe « reuter », s'il n'est pas tiré du latin *ruere*, se rattacherait-il à *rut*, temps de chaleur pour les animaux ? L'action de fouiller la terre avec le pied en la rejetant derrière eux est un des signes caractéristiques de l'époque du *rut* chez les taureaux. En Norm. « *rutafian* = *rufien* », homme débauché. Ital. *ruttare*, pousser dehors, rejeter ; — anglais : *to rut*, être en rut.

REUX, s. m. plur. Œufs : elle a vendu ses « reux » au marché, elle a donné ses « reux » à

ses « renfans. » Nous l'avons remarqué, l'insertion de l'r au commencement des mots n'est pas un phénomène particulier au Morv. n. :

Quan y mange de la ché, de la volaille et des Reux...  
Aga tien, je venes porté des Reux plen un panié tou frés ponu cheu nout procleux pou li demandé No-reux de Pâque.

(Conférence agréable, discours II, IV.)

(Voy. R, Renfans, Rieux.)

**REVANNE**, s. f. Criblure, ce qui reste après l'opération du vannage. On prononce « re-van-n' ». Du l. *vannus*, van, avec le duplic. re.

**REVANNERIE**, s. f. Criblure. Le l. *vannere* signifie au propre vanner et au fig. faire sauter. Dans le piémontais « vanè », exposer au vent, ventiler. Le fr. vannerie, ouvrage de vannier, vient aussi du primitif van.

**RÉVENTER**, v. a. Refroidir, rendre froid : le lait est trop chaud « réventez-le » ou faites-le « réventer. »

— Réventer (se), v. réfl. Se refroidir, prendre froid : « i m' seu réventé ; çò por ç'lai qui seu mailleide. »

**REVIAULER**, v. a. Hurler ou aboyer avec douleur. Se dit principalement des chiens : « acoute c'man ton chien r'viaule. »

**REVIION**, s. m. Détour, sinuosité : une rivière qui serpente dans un pays montagneux fait de nombreux « revions. » Revion est pour reviron par la chute de l'r. De virer avec le duplic. re.

**REVIIOUSER**, v. n. Revivre, repousser, donner un regain : les prés secs ne tardent pas à « reviouser » après une forte pluie.

Le contin. de Duc. cite le mot auvergnat « reviore » pour regain, encore usité dans le Forez :

Leurs prez, qui estoient en foins de regain, que on dit Reviore selon le langage du pays.

(Duc. Reviore.)

Le terme en usage aujourd'hui dans la même contrée est « rabioure. » En Provence « revioure », regain. Du l. *revivere*, revivre, renaître, repousser, croître de nouveau. Dans le rom. prov. *revivar* et *reviure* sont identiques pour revivre. La

dernière forme qui subsiste dans « revioure » équivaut à revivre. Comp. le cat. *reviurer* et le port. *reviver*. (Voy. *Reviver*, *Revivre*.)

**REVIRE**, s. f. Rivière. Cette forme a vieilli et n'est plus guère usitée. Elle s'est conservée en Fr.-Comté : « r'vire. » On peut la rapprocher de virer qui sous-entend l'idée des tours et détours d'un cours d'eau. En Bourg. « riveire » :

Li bois, les perrières, la Ryveire, la pescherie, les croissances (accrués) demoranz de la Ryveire.

(Ch. B. II, p. 424.)

(Voy. *Rivière*.)

**REVIRER**, v. a. Retourner, tourner dans un autre sens. Prov. « revirar », retourner.

Qui vous fait ainsinc sospirer  
Et tressaillir et Revirer.

(R. de la R. v. 16606.)

Tant vira et Revira Raimondin qu'il fist un pertuys en l'uys de la pointe de son espée.

(*Méusine*, p. 332.)

Et le vanneur my-nud, ayant beaucoup secoux

Le blé, de-çà de-là, de sur les deux genoux

Le tourne et le Revire, et d'une plume espaisse

Separe les bourriers du sein de la Déesse.

(RONSARD, VII, p. 122.)

— Revirer (se), v. réfl. Se retourner et au fig. se raviser. En Fr.-Comté (Montbéliard) : « se reviri », changer de religion. (Voy. *Devirandouère*, *Virer*.)

**REVIVER**, v. n. Revivre, repousser, donner un regain. Morv. n.

Du l. *vivere* avec le duplic. Le simple est dans le port. *viver*, l'esp. *vivir*, et l'ital. *vivere*. Le fr. a les composés aviver, raviver. (Voy. *Reviouser*.)

**REVIVRE**, s. m. Regain, herbe qui pousse après une première récolte. On voit dans le *Gloss.* de Duc. que revivre est un terme de la Coutume du Nivernais. Vauban l'emploie plusieurs fois dans sa *Dîme royale* et dans sa *Description géog. de l'Élection de Vezeley*. Dans Roquet. *rewayng*, *reviere*, *reviore*, *revivre* = *revoion* pour regain, *recoupe* de foin ; *rewaingner* = *regagner*. Les Romains désignaient le regain sous le nom de *fenum chordum*, ce qui signifiait foin né après terme. Ce mot semble s'être conservé en Suisse dans les variantes « recordain, recordon, recor »,

qui ont la même signification. On l'appelait aussi *fenum autumnale*, à cause de la saison où on le récolte ordinairement. Prov., Lang., Lyonnais : « revioure » ; — Auv. « reviore » ; — Berry : « gouive, regouive, revive. »

**RÉVOILLÉ**, part. pass. Réveillé, dégourdi, gai, alerte. On dit des enfants gais et bien portants qu'ils sont « révoillés » comme une potée de souris. Être bien « révoillé » équivaut à peu près à être dru, sain, vigoureux. (Voy *Évoiller*, *Voiller*.)

**REVOINGE**, s. f. Revanche. Bourg. « revainche » ; — Champ. « revange. »

**REVOINGER (SE)**, v. réfl. Se venger, tirer vengeance : « i m' r'voingera d' lu », je me vengerais de lui. Vi. fr. se revenger, se revencher. Dans Palsgr., - p. 785, - je me revenche : Si tu ne te poulx Revencher, mors-le.

Si ma posterité est d'autre appetit, j'auray bien de quoy me Revencher, car ils ne sauroient faire moins de compte de moy que j'en ferai d'eulx en ce temps-là.

(MONTAIGNE, III, ch. 18.)

Je suis bien marri, que je n'ai de quoi me Revancher des nouvelles que vous avez pris la peine de m'écrire.

(MALHERBE, IV, p. 123.)

**REVOUSE**, s. f. Amas de neige produit par le vent lorsqu'il souffle avec violence. Les « revouses » encombrant nos chemins creux de manière à les rendre souvent impraticables longtemps après la fonte. Morv. n. « ravousse, ravoûse, reviouise. »

Du l. *revolvere*, parce que l'effet des tourbillons est de rouler la neige sur elle-même en l'amoncelant sur un point abrité. Je n'ai rencontré dans aucun glossaire ancien ou moderne ce mot très usité dans notre région. Le fr. a *revousse* pour *virevolte*, et les termes d'architecture *vousseau*, *voousse*, pour *voûte*.

Poitou : « revoliner », tourbillonner ; — Fr.-Comté : « r'vôdre », envelopper, enrouler ; — Prov. « revou », tourbillon ; — Suisse rom. « revoutzet, revouta », tournant, conde d'un chemin ; « revolein », coup de vent subit. (Voy. *Aivolte*, *Vouter*.)

**RIANTE**, s. f. Patience crépue (*rumex crispus*) connue sous les noms vulgaires de *parelle*, *rointe*, etc., etc. Berry : « rouinte, rouenne, rouamble. »

**RIBAN**, s. m. Ruban.

Item... troys mouchouers brodez d'or et de soye et deux petites pièces de Riban... Une petite pièce de Riban de soye changent.

(Bibl. de l'Éc. des Ch. VI<sup>e</sup> série, IV, p. 354, 355.)

...Pour cinq cannes de Riban rouge pour lesdits carreaux.

(C. du roi René, p. 302.)

De riban le fr. a probablement tiré le mot *ribambelle* qui marque la continuité, la longue suite. Dans le langage familier on dit un *riban* de route pour une longue route. A Genève, « *ribambée, ribandelle* », se dit d'une foule qui défile. Berry, Fr.-Comté, wallon (Liège) : « *riban* » ; — anglais, *riband, ribbon*.

**RICASSE**, s. f. Femme qui rit à tout propos et qui se moque d'autrui. S'emploie dans un sens généralement défavorable. Ricasse paraît être une forme péjor. avec terminaison en *asse*, dérivée de *rire*. Le fr. *ricaner* qui signifie proprement *rire tout bas* et comme entre les dents a probablement la même origine.

Dans le H. Maine : « *ricas, ricard* », est un surnom du gai, peut-être à cause du cri de l'oiseau qui ressemble à un *ricanement*. On le nomme « *ricard* » en Berry et en Poitou, ailleurs « *richard*. » (Voy. *Richeu*.)

**RICASSER**, v. n. Rire avec moquerie, *ricaner* avec *chuchottements*.

Enfin que faire au bal ? Ricasser, babiller, Trémousser tout le corps d'un geste deshonneste Au racler enroué des boyaux d'une beste.

(J. DE SCHELANDRE, *Tyr et Sidon*, II, 2.)

A ces motz les filles commencerent à Ricasser entre elles.

(Pantagruel, IV, 57.)

Berry : « *ricasser* », *ricaner*, *rire* ; — Norm. « *ricacher* », *ib.* ; — Poitou : « *ricassonner* », *rire à l'excès* ; « *ricassou* », *rieur*.

**RICHEU, EUSE**, adj. Celui ou celle qui aime à *rire*, à *plaisanter*, à *se moquer*, à *railler*.

Berry : « *ricocher* », *rire à demi* ; — Poitou :

« riocher, riorchir », rire ; « regnocher », rire en se moquant ; — Norm. « riocher, riochiner, riocher », rire par moquerie ; « richoler », ricaner ; — Guernesey : « riochounair, ritounair », rire tout bas ; — Saint. « riouagner », rire sous cape ; — breton : *rinkin*, rire moqueur.

Le normand « richoine », homme gai, joyeux, répond au verbe poitevin « ricoiner », rire d'un air moqueur. (Voy. *Risotte, Riou.*)

**RICOUCHON, RICOUASSON**, loc. Chanter « en ricouchon » ou en « ricouasson », c'est chanter une chanson qui ne finit pas, reprenant toujours ses refrains avec le même air et les mêmes paroles. Propos d'amoureux, chanson de Ricouchon ! Le mot rappelle la déclaration à la fois tendre et bête de Pierrot à Charlotte :

Je te dis toujours la même chose parce que c'est toujours la même chose, et si ce n'était pas toujours la même chose, je ne te dirais pas toujours la même chose.

(MOLIÈRE, *Don Juan*, II, 1.)

Rabelais parle de notre chant qu'il appelle la chanson de Ricochet :

Vostre conseil. dist Panurge, soubz correction, semble à la chanson de Ricochet, ce ne sont que redites contradictoires.

(*Pantagruel*, III, ch. 10.)

Dans Robert Estienne la chanson du Ricochet : *Quod exitum non habet*, chanson qui n'a pas de fin. Ménage nous apprend que la chanson dont il s'agit se nomme en ital. *la canzone del ucellino* ou en fr. chanson du petit oiseau ; il en est de même en espagnol. Ricochet y est traduit par le mot *pàxarito*, dimin. du simple *pàxaro*, tout petit oiseau, moineau. Mais quel est ce petit oiseau qui répète sans cesse son refrain ? voilà la difficulté. Pour sortir d'embarras, nos étymologistes ont fait un chef-d'œuvre. Ne sachant où trouver l'*uccellino* qu'il leur fallait, ils en ont inventé un qu'ils ont naturellement appelé ricochet, d'où la chanson du Ricochet. Il ne fallait cependant pas tant d'imagination pour rattacher le dicton populaire à un oiseau. Le coq est quelquefois appelé coche, cochet, dans nos anciens auteurs :

Cuers de fame est Coches à vent (*girouette*).

(*Jongleurs et Trouv.* p. 76.)

Fame samble Couchet à vant

Qui se change et mue sovant.

(*Dolopathos*, v. 6946.)

Plustot est tournée  
Qu'un Koquet au vent.

(*Gloss. du M. A.*)

Il n'y a en toy seureté et stabilité, ne qu'il y a à un Cochet au vent.

(*Mélu sine*, p. 334.)

Cochet, petit coq, figure encore dans les fables de La Fontaine, - VI, fable 5 - :

Or c'étoit un Cochet dont notre Souriceau  
Fit à sa mère le tableau.

La loc. usitée à Genève pour exprimer la même idée vient à l'appui. La chanson du Ricouchon y est appelée la chanson du rouge poulet. Un commentateur du pays, Jean Humbert, ajoute : Le rouge poulet, c'est le coq dont le chant ne varie jamais. Le chant monotone du coq aurait donc pu fournir l'idée de la loc. dont il s'agit, idée peut-être développée dans une fable qui nous est inconnue. On lit en effet dans le *Ditté des choses qui faillent en ménage* :

Ménage a non Triche-Fiche ;

C'est la fable du bis Cochet...

Or est tout à recommencier.

(*Contes, Dits, etc.* II, p. 165.)

On rapprochera de cette glose le terme dont se servent les Anglais pour dire ricochets : *ducks and drakes*, cannes et canards, oiseaux dont le chant n'est pas plus varié que celui du coq.

**RIDALLE**, s. f. Ridelle, claie en forme d'échelle que l'on pose sur les chariots pour retenir le foin, la paille, etc. En quelques lieux « éridelle. » Vi. fr. ridelle, rizelle, radelle :

Benna, banneau qui est une sorte de charroy à Ridelles closes pour porter du sablon ou autre chose qu'on ne veut espandre par la voye.

(*FALCHET, De la langue*, etc. II.)

Ceux qui ont chevaux et charette ont esseuls.  
Ridelles...

(*L. DELISLE, Cl. agric.* p. 374.)

Les hommes de Tard-la-Ville peuvent prendre par tous les bois au seigneur, chacun an, les lieures en moisson et les Redelles, et les bornes de leurs charrettes et les fourches et les rateaux une fois en l'an.

(*Ch. B.* II, p. 355.)

Du l. *ridica*, piquet, par le bas l. *ridella*, forme fém. de *redellus*. La variante *reddalle* signifie fagot et quelquef. bâton comme rondin. En Prov. « ridela », et au plur. « parabadoun. » Irl. *ri-deal*.



**RIDALLER**, v. a. Poser les ridelles d'un charriot : un char « ridallé », un char garni de ridelles. Le simple a ses composés dans un verset que l'on chante sept fois sans reprendre haleine. C'est un exercice de vocalise champêtre :

Mon cher ô Dériddallé  
R'enridalés moué lo don.

Ce qui en vile prose signifie : mon char n'a plus ses ridelles, remettez-les-moi donc. Les bonnes poitrines s'affirment également en chantant « sans prendre leur vent (Voy. *Vent*) cet autre verset non moins bucolique :

Scur le bout du pont  
Lai caine y pon,  
L' cainair y coue.

Dont la traduction est : Sur le bout du pont la canne y pond et le canard y couve.

**RIÈLEMENT**, adv. Réellement, en réalité.

**RIEUX**, s. m. Yeux, organes de la vue. Morvan n. Dans son tableau des idiomes populaires ou patois de la France, M. Schnakenburg, - p. 54, - considère comme un phénomène fort singulier l'apparition de *r* dans le patois du Nivernais, au commencement de certains mots. Ce phénomène se produit quelquefois en Berry puisque M. Jaubert nous apprend qu'on y dit : avoir les « ryeux » fatigués ; j'ai mal aux « ryeux » ; le poil des « ryeux » pour les cils...

Le mot yeux n'appartient pas plus au vocabulaire morvandau que le mot enfants. (Voy. *Renfans*.) Le terme du pays est « euillots », du moins dans une région fort étendue. La prosthèse accolée à yeux est donc une bizarrerie dialectale. Au reste elle ne se montre pas seulement dans le centre de la France. Il serait facile de la signaler sur d'autres points et notamment dans le patois des environs de Paris. L'auteur de la *Conférence agréable de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency* fait dire à un de ses personnages :

Quan je faisés les doux Rieux à ma pore Parette, si queuque godeluziaux li su venu liché le morniau, jarniguié je laures echiné...

(Discours, III.)

L'*r* prosthétique lié à yeux se montre même sur le théâtre au XVII<sup>e</sup> siècle. Jodelet dans la *Comédie des Chansons* dit à Silvio :

J'alla hier tout ainse point  
Me bouter dedans vote danse  
Pour estre agreyable à vos Rieux  
Aussi treluizans que les cieux.

(*Th. fr.* IX, p. 174.)

Il est vrai que dans ce passage il y a une imitation peut-être textuelle du patois ou si l'on veut du jargon des campagnes. Marot s'est joué de ce langage que parlaient à la fois, chose singulière, les paysans et les gens de la cour. (Voy. *R, Renfans, Reux*.)

**RIGOLADE**, s. f. Réjouissance, divertissement, débauche. Comp. le mot avec régalaque qui a aussi la signific. propre de réjouissance. Les patois viennent à l'appui du rapprochement. En Poitou une « rigalée » ou « rigolée », appelée ailleurs régalaque (LITTRÉ à *Régalaque*), est le régala que procure un feu qui flambe, comme en vi. fr. le rigolet était le repas des noces. A Genève « faire une régala » = faire un bon repas. Ménage remarque qu'il faut dire un régala et non pas un régale. C'est une leçon donnée à Molière qui avait dit :

Mais quoi ? partir ainsi d'une façon brutale  
Sans me dire un seul mot de douceur pour Régale.

(*Amphitryon*, I, 4.)

Le poëte passa outre et imagina par surcroît contre le docte grammairien son fameux type de Vadius.

Anglais : *rig*, fille de mœurs suspects ; *to be on the rig*, être en débauche. Palsgr., - p. 277, - traduit *struggling*, lutte, combat, par rigoulaige. Dans la *Chronique* de Godefroy de Paris, - v. 5368, - rigolage a la même signific. :

..... Hommes sauvages  
Qui menoient grans Rigolages.

**RIGOLER**, v. n. Jouer, plaisanter, blaguer, faire une débauche. Morv. n. En vi. fr. rigoler a au propre le sens de couler, glisser, tracer des raies, ouvrir des rigoles, et au fig. celui de jouer, folâtrer, qui était le plus usité. Cette dernière acception admettait souvent une idée de libertinage. Elle explique les noms de Rigolette, Rigol-boche et autres semblables fort à la mode au temps de notre bas-empire. La contrée a plusieurs familles appelées Rigolet.



PATHELIN  
Ça argent!

LE BERGIER  
Bee.

PATHELIN  
Tu te Rigoles!

(*Pathelin*, III, sc. 8.)

..... Mangeoient et Rigoloient tellement que l'en n'ouyst pas Dieu tonner.....

(*Le chevalier de La Tour Landry*, p. 13.)

Chier sire, dist Melusine, vous avez tout à penserment gardé ceste réponse pour moy Rigoler.

(*Melusine*, p. 73.)

Palsgr., - p. 675, - dit rigler pour tracer des raies, en fr. régler. Rigoler paraît être un fréquent. de rigler. La double signific. semble se rapprocher dans la Suisse rom. où « rikla » = glisser et « riklai » = débauché. Il y a donc lieu de croire que rigoler et régaler sont deux formes congénères dans l'acception de divertir, prendre ou donner du plaisir. Christine de Pisan, dans le *Dit de Poissy*, emploie régaler pour réjouir :

Ne nulle part n'y a que Regaler tant sont plaisans ces lieux, etc.

(LITTÉR., *Dict. Régaler*.)

D'un autre côté, un personnage de comédie dit rigoler pour régaler :

Au moins donnez-moi un gasteau  
A ce soir pour me Rigoller.

(*Th. fr. I*, p. 294.)

Ailleurs, rigalland est employé pour rigolant :

Quoy ! morbieu ! Faut-il donc qu'un qui faict du galland  
Tous les jours à gogo s'en aille Rigalland  
Et prendre son plaisir avecques ma Clorette.

(*Th. fr. VIII*, p. 235.)

Le rouchi « rigodée » pour rigolée, dans le sens de pluie qui remplit les rigoles, donne l'idée d'une autre relation entre rigoler, danser vivement, et le subst. rigodon, que J.-J. Rousseau rattache mal à propos au nom d'homme Rigaud, puisque l'orthog. et la prononciation confirment également l'o bref. En Bourg. « rioler », contraction de rigoler, se dit pour rianer, rire grossièrement. A Liège, « rioler » pour rigole désigne une espèce de danse, de branle, tandis que *riolenn*, en breton, s'applique à des sillons d'écoulement. L'ital. qui dit *riga* pour raie, prononce *rigadon* et tire probablement *rioghetto*, branle, de *riogo*, raie, variante de *riga*. Le mot régate, course en bateaux, qui est nouveau en fr., pourrait encore être rat-

taché à *rega*, raie, sillon, à cause du sillage multiplié des barques. On pourrait du moins le présumer d'après l'esp. *regata*, rigole, *regate*, mouvement de côté, détour ; — le port. *regato*, rigole, raie ; — l'ital. *riga*, ligne, raie, *rigare*, régler, *rigato*, arrosé et rayé, *righetta*, petite raie ou ligne. Dans la Suisse rom. une « regatta » n'est pas une course de bateaux, c'est une danse très vive, danse qui suppose la même origine que le fr. rigodon, l'ital. *rigadon* et enfin l'anglais *rigadon*, évidemment en relation avec le verbe *to rig*, gambader, folâtrer, lequel est bien rapproché du forézien « drigua », sauter, et même du normand « drigan », petite toupie.

Le celtique a *rioh*, raie, sillon et le breton *rega*, creuser des rigoles ou petits sillons, mais *riga*, variété du l. *ruga*, raie, sillon, suffit à l'étymologie du mot. (Voy. *Rioler*.)

RIGOULER, v. a. Rigoler, couler, s'écouler, découler. Morv. n. n.-o. Une rigole en fr. est un petit canal, un sillon ouvert pour le passage de l'eau. Rigoler signifie seulement creuser une raie, tracer un fossé, un sillon :

Quant il veulent peschier leur estant.... il pevent esluer la riviere.... et faire Rigollas pour la dite riviere escouler.

(Duc. *Rigola*.)

— Le Rigola, nom de loc. c<sup>de</sup> de Montigny-aux-Amognes ; les Rigots ; les Rigoulots (Saône-et-Loire).

Bourg. « rigouler », couler le long d'une raie : — Champ. « rigoler, rigouler », couler, glisser, ruisseler ; — Berry : « rigoler, rioler », couler ; — Norm. « rigolet », rigole ; « rioler », petit ruisseau.

RIMOUNER, v. a. Ce terme s'emploie à Montigny-en-Morvan et ailleurs pour définir le travail de la charrue qui butte les pommes de terre. Le mot provient de rime = fente, sillon, par un diminutif rimon. La charrue pour butter les tubercules fouille en effet le sol et trace entre les lignes un sillon plus ou moins profond, suivant que l'opération est plus ou moins énergique. Le l. *rima*, fente, crevasse, gerçure, ride, a laissé peu de traces dans la langue fr., mais il possède de nombreux rejets dans le domaine roman, s'appliquant tantôt à une raie, à une fente, tantôt à une

ride ou à une simple gerçure. La première acception se présente dans le port. *rîma*, crevasse, dans l'esp. *rimar*, chercher en fouillant, et dans le valaque *rîm*, fouiller, fouir. On trouve la seconde avec des nuances faciles à interpréter dans le rom. prov. *rimar*, gercer, rissoler, comme dans le normand « rimer », geler blanc, et dans le picard « rimée », gelée blanche, frimas, à cause des petites rides ou gerçures que cause la congélation de l'eau sur le sol :

Car en eel jour la matinée  
Estoit grescillié et Rimée.

Le Berry a « rimer » pour gercer, en parlant de la peau, de l'écorce, etc., et « rimure » pour gerçure. En Saint. « rimé » = fendillé, geré par le froid ou par la chaleur ; — en Poitou, « rimer », brûler légèrement, comme le rom. prov. *rimar*. Dans l'Aunis on dit que la gelée « rime » les bourgeons et que le feu « rime » la viande. Le sens de raie est dans le breton *rimia*, gratter, et dans la Suisse rom. où « rimo » se dit du pelage rayé des vaches. Dans le H. Maine « rimer » prend une signifié. qui semble étrangère au latin *rîma* et qui cependant lui appartient dans l'acception de ride. Pour cette région, « rimer » c'est faire le plaisant.

Et la mère vient d'autre part  
Qui m'assaut et laidenge et lime,  
Come feme, qui tousjours Rime.

(Duc. Rima.)

Le « rimeux » est le farceur qui goguenarde, celui dont le visage se fronce, se ride par le rire ou la grimace. Cet adjectif répond au l. *rîmosus*, qui signifiait au propre ridé, fendillé, comme on le voit dans le passage où Virgile recommande de luter soigneusement les ruches crevassées des abeilles :

Tu tamen et levi Rîmosa cubilia limo  
Unge forens circum.....

(*Georgiques*, iv, v. 46.)

Il répond aussi au sobriquet : Jean Ridous, appliqué dans le nord aux gens d'humeur un peu folâtre. (Voir le *Dict. roman-wallon*, etc. de dom J. FRANÇOIS, p. 276.) La relation entre rime et ride se montre dans le flamand *rimpel*, ride. *rimpelen*, rider, se rider, mais elle est surtout remarquable dans le wallon (Liège) « risler » (1),

(1) Si dans le dialecte wallon de Liège « risler » signifie râtelier, le subst. « rislet » se dit d'un sourire, d'un léger rire. Le fr. *ris*, terme de marine, désigne un pli, une ride des voiles et risée se dit du vent qui les enfle ou ride.

râtelier, ratisser et dans le mot de Lille « rider », qui est à peu près l'équivalent de « rimouner », exprimant le travail de la herse qui fend la terre et creuse des raies. En Berry, « ridâgner » = se moquer ; « ridâgneux » = ricaneur, comme « rimer » et « rimeux » dans l'Anjou. Ces analogies rapprocheraient le fr. rider, causer des rides, du l. *ridere*, rire, que le vénitien contracte en « rider » et le valaque en *rid*. L'esp. *enrîdar* = *irritar*, dont le suffixe rappelle le Suisse rom. « rita », éclat de rire, c.-à-d. froncement de la bouche et du visage. L'anglais to ride et le flamand *ridder*, dont la signifié. est très différente, paraissent provenir du germanique. On y pourrait rattacher l'ital. *ridda*, danse en rond, qui pour le sens reproduit l'alle. *reigen*, *reihen*, comme aussi peut-être le wallon (Liège) « rider », glisser, patiner ; « rid », glissoire ; « rider », patineur, quoique ces termes puissent se rattacher encore sans trop de difficulté à ride pris comme rayure, gerçure. (Voy. *Richeu*, *Riser*, *Risotte*.)

**RINCER**, v. a. Laver. Rincer du linge, c'est le laver avec un savonnage, sans recourir à une lessive. L'anc. langue disait rincer pour nettoyer, tenir propre, net, laver d'une manière générale et même au fig. :

Luxure emboë tout et gaste et riens ne Rince.  
(*Test. J. de M.*, v. 1805.)

En fr., rincer a encore le sens fig. de battre à fond. M. Ch. Nisard tire le mot, dans cette acception, de rain, rameau, dérivé de *ramus*. Il est plus probable que rincer, battre, est une métaphore et n'est pas autre que rincer, laver en battant comme font les lavandières.

**RINCHER**, v. n. Ruminer. Se dit des bêtes à cornes et par extension de quelques autres animaux. « Rincher » est une forme en ch pour g de ringer. Morv. n. (Voy. *Ringer*.)

**RINCION**, s. m. Embarras de la gorge, râlement. Valaque, *rîncez*, hennissement ; — esp. *ronquido*, ronflement. Du l. *rhonchus*, ronflement, ricancement. Le simple de « rincion » est peut-être dans l'esp. *ronca*, cri du chamois en rut.

**RINCIONNER**, v. n. Avoir un embarras de

gorge, râler. Valaque, *rînchez*, hennir ; — esp. *roncar*, ronfler, *ronquear*, être enroué. Du l. *rhonchare*, ronfler.

**RINGEON**, s. m. Débris, déchet, ce qui reste d'une chose rongée : un « ringeon » de pain, de viande, etc. En Poitou, le « ringe » est la nourriture que les ruminants sont en train de consommer. (Voy. *Rongeon*.)

**RINGER**, v. a. Ronger, manger peu à peu, ruminer.

Poitou, Saint. « ringer », ruminer ; — Berry : « rouinger, runger » ; — Norm. « roincer », grogner. Du l. *ringere*, grogner en montrant les dents. Ital. *ringhiare*, grincer les dents : valaque, *rîngesc*, grincer, ricaner.

Quum tibi sit quod placeat: ille Ringitur, tu rideas.

(TÉRENCE. *Phormio*, II, 2.)

(Voy. *Roinger*.)

**RINZER**, v. a. Ranger, mettre en ordre. Morv. n. La forme ringer pour ranger se montre dans plusieurs patois. En Poitou, « se ringer », s'habiller, faire sa toilette. A Genève, « ringolet » = bien vêtu, propret.

**RIÔLER**, v. n. Être en gaité, en joie, en bombance. S'emploie plus fréquemment avec la prépos. en : « enriôler. »

— Enriôler (s'), v. réfl. Se mettre en joie, en goguette.

Berry : « riôle », ivresse légère, ivresse riante ; — Fr.-Comté (Montbéliard), « riôle », conte, radotage ; « rioler », radoter ; « riolu », radoteur ; — Bourg. « riôler », ricaner, rire niaisement ; — Genève : « riôler, riouler », rabâcher.

De rigole par la chute du *g* ? Dans la haute Normandie, « être en riôle », être un peu gris. Un dict. ital. traduit riôle qu'il donne comme bas et burlesque par les mots synon. *allegria*, *divertimento*, *piccolo disordine*. Le flamand *riool* = rigole, comme le bas l. *riolus*. M<sup>me</sup> Sand, dans ses *Promenades autour d'un village*, dit de l'eau d'un ruisseau qu'elle « riôle. » Cette locution est connue en Berry. (Voy. *Rigouler*.)

**RIOU, OUSE**, s. Rieur, rieuse. On dit aussi : « risou, risouse. » Wallon (Mons), « riou », et au fém. « riourte. » En Berry, « rieux, ricanoux » = rieur, farceur. (Voy. *Riser*, *Richeu*.)

**RIPER**, v. n. Glisser, couler. Se dit d'un objet qui s'échappe de la main. Une anguille « ripe » entre les doigts lorsqu'on veut la saisir. Le patois du Centre donne le nom de « ripes » aux petits poissons qui côtoient le bord des rivières, comme les anciens appelaient *ripariæ* les hirondelles qui fréquentent le bord des cours d'eau. « Riper », ainsi que le vi. fr. river, signifie donc suivre la rive comme le menu poisson. C'est peut-être dans cette acception qu'en Poitou les petits canards sont appelés « ripotons » et, avec une idée de dénigrement, les bourgeois parvenus « ripaceries. » Dans la même région, faire la « ripéc » équivaut à faire une glissade.

L'idée de descendre une pente s'appuie sur l'ital. *ripa*, rivage, bord escarpé, comme sur l'esp. *riba*, inclinaison, descente, et sur le valaque *ripos*, rapide. Le bas l. *ripare*, tiré du l. *ripa*, rive, a formé le verbe fr. arriver, *ad ripare* ou *ad rivare*. Le latin *rivaré* signifiait dériver ou aller à la dérive, c.-à-d. glisser. Grec : *ριπᾶ*, jet, mouvement rapide.

Ripe pour rive se retrouve dans les noms de lieu : la Ripe-en-Bourg., c<sup>de</sup> de Mersy-sur-Yonne, écrit Ripa en 864 ; les Rippes près de Louhans. Dans le Jura, les « ripes » sont des lieux déserts, probablement parce que la configuration du sol les a rendus impropres à la culture.

Aunis, Poitou, Saintonge : « riper », glisser sur la glace, sur un terrain en pente, glisser en faisant râfle avec la main ; — Berry : « riper, ériper », glisser au propre ou faire râfle au fig. ; « dériper », déborder ; — ital. *ripa*, bord, rive ; — valaque, *ripa*, ravin, rive ; — rom. prov., esp. port. *riba*. L'acception faire râfle avec la main expliquerait peut-être le subst. « ripe » qui, en Poitou et en Saint., désigne un copeau enlevé par le rabot. Le vi. fr. riper = rifler et raffler. A Genève, « rifler » = effleurer ; « à la riflette », en rasant ; — Champ. « érifler », écorcher légèrement.

**RIPONS DE CHIEN**, loc. Excroissances charnues en forme de boules qui sont adhérentes au vagin des vaches ou attachées à l'arrière-faix.

De *ripa*, bord, rive, parce que les « ripons » bordent le vagin ?

**RISER**, v. n. Rire légèrement. Une mère dit à son petit enfant : « risez, frère ou sœur (suivant le sexe), risez ! »

Gênève : = risolet, etc., celui ou celle qui rit d'une manière enfantine. De ris formé sur le l. *risus*.

Il y a eu un primitif *rise* qu'on retrouve dans l'esp. et le port. *risa*, ris, *risada*, éclat de rire. Ital. *risa*. En l. *risor*, rieur. Le fr. riser, terme de marine, équivaut, dit le *Dict. de la langue fr.*, à prendre directement des ris. On remarquera l'esp. *rizo*, plissure du linge. (Voy. *Rimouner* à la note.)

**RISOTTE**. s. f. Risette, rire léger, sourire. D'un primitif *rise* qui se montre dans le Suisse rom. « *risa* », dans l'ital. l'esp. et le port. *risa*, rire, éclat de rire. En Pic. « risée de soleil », rayon entre deux averses ; — rom. prov. *rizet*, léger sourire. Le vénitien abonde en dimin. mignards « *riseta*, *risino*, *risolino* », synonym. de « *sorrizo* », sourire.

Le fr. rioter n'est peut-être qu'une syncope de risoter, équivalent du l. *risitare*, rire de. Le port. *risota*, dérision, et *risote*, ricaner, appuie cette assertion. Dans cette langue, *rir por entre os dentes*, c.-à-d. ricaner, traduit rioter comme l'ital. *ridere alquanto* se dit pour rioter et *riczo a mozza labra* (« riocher » en Bery) pour riote. Burguy remarque que la présence de la lettre h dans l'anc. forme rihoter = rioter indique la suppression d'une consonne médiale. Cette consonne serait-elle l's qui se montre encore dans le vallon (Mons) « risot » ? En picard et en rouchi « riote » est synonyme de risée pour sourire, plaisanterie, propos qui excite le rire :

Ils avoient encore bu ensemble dans la taverne de la flamande où ils s'étaient picquetés l'un l'autre par des Riottes.

(*Dict. rouchi-fr. Inform.* du 14 janvier 1666.)

Nous vous prions de quitter ces Riotes et picoteries qui sont plus propres à des jeunes femmes qu'à des hommes de votre aage.

(*La Comédie des comédiens*, 1, sc. 1.)

Cette proposition admise n'en doit-on pas conclure l'identité de riote, risée, et riote, querelle ? La véritable signifie, du dernier mot est équivoque. On pourrait citer de nombreux exemples où il sous-entend une injure, une raillerie, un échange de menaces plutôt qu'une rixe :

Ensi par celo dame sote  
Commença corine et Rihote  
Entre Celpris et Sigebiert.

(*Mouskes*, v. 717.)

A tant commencent environ  
A Rihoter tout li baron.

(*Ib.* v. 21648.)

Parlant d'un vilain mari qui bat sa femme et l'outrage publiquement, le *Roman de la Rose*, - v. 9424, - ajoute que la victime ne peut plus guère aimer son bourreau :

Et quant la dame sent et note  
Cest torment et ceste Riote  
Pensés-vous qu'el l'en aint jà miaux ?

Dans la moralité dite *la Vie du mauvais riche*, le valet Trotemenu repousse le Ladre (Lazare) et lui reproche d'attirer sur lui les gros mots de son maître :

Trop me faictes avoir Riote  
Que tous les jours à ceste porte  
Venez voz cliquettes sonner.

(*Th. fr.* III, p. 275.)

Je vous l'avoï bien dit que l'humeur d'un vieillard  
Ne compatiroit point à mon esprit gaillard,  
Qu'il voudroit Riotter lorsque je voudroy rire.

(*J. de SCHELANDRE, Tyr et Sidon*, II, 2.)

Le musicien Riotant : Ah ! Monsieur a tout l'air  
d'un chantre de lutrin.

(*LITTRE, Dict. Rioter.*)

Riottes entre amants sont jeux pour la plupart.

(*LA FONTAINE dans l'Eumque*, v. 2.)

Dans l'anc. langue, rioteux s'emploie aussi bien pour moqueur, railleur, que pour querelleur. Le bas l. *riotosus*, l'ital. *riottoso*, qui touche de bien près à *riditore*, railleur, se dit de celui qui injurie :

Guillaume Hugue eust des paroles Rioteuses avec  
ledit Albert.

(*Duc. Riotosus.*)

Et se ma femme est Rioteuse  
Et souventes foys depiteuse  
Comment me dois-je gouverner ?

(*Th. fr.* I, p. 6.)

Le sens de quereller n'est qu'une extension de la signific. première. On le voit dans « *rizia* » qui, dans un dialecte émilien est synonym. du l. *litigare*, altercare et de l'ital. *beffare*, comme *risa*, *risata* = risée, répond à *beffa*. Dans cette langue, le fr. rioteux est interprété par rieur excessif, *chi ride di continuo*. L'idée de chamaillis, de dispute qui est dans le rire moqueur se retrouve encore dans les mots genevois et poitevin « riot, riote », repas joyeux, débauche de vin, assemblée où l'on rit, où l'on se chamaille, où l'on riote. C'est ainsi



qu'en vi. fr. rigoler, railler, goguenarder, explique rigolet, repas de noces et même le berriehon « rigolet », interj. exprimant la moquerie. Le Gloss. de Roquefort interprète rigolage, ris, raillerie, suite d'une affaire, et riot, riote, bruit, combat, duel. Dans Comenius, - p. 297, - Se débattre, disputer, blâmer ou reprendre légèrement et Rioter sont synonymes.

Champ. « rios, riot, riote », badinage et querelle ; — Poitou : « riot », repas joyeux ; « rioteux », querelleur ; — Genève : « riote, rioute », débauche de vin ; — Norm. « rioter = riocher », rire en se moquant ; — Pic. « riote », sourire, plaisanterie ; — breton, *riot*, dispute ; *riota*, disputer ; *rioter*, querelleur ; — rom. prov. *riota*, débat ; — ital. *riotta*, querelle ; *riottare*, batailler ; — bas l. *riotta*, *riolare*, lutte et lutter. (Voy. *Richeu*.)

**RIVAGE, RIVAIGE**, s. m. Rive, bord, extrémité : le « rivage » d'un toit, d'un mur. Le bas-latin *ripagium* = *rivagium*.

**RIVE**, s. f. Bord, extrémité, lisière : la « rive » d'un bois, d'un champ, d'un lit ; suivez la « rive » du pré et vous trouverez la route. Arriver est synonyme de aborder, toucher à la rive, au bord.

Berry : « rive, rivet », bord ; « river », border. River un clou offre le même sens au fond que river un lit. On rabat les bords du clou ou du drap pour les fixer à leur place. Nous disons indifféremment border ou river un lit. — Jura : « riva » bord d'un champ, d'un bois, côté. Du l. *ripa*. (Voy. *Sourivée*.)

**RIVEAU**, nom de loc. près d'Autun. Ce nom suppose l'existence d'un cours d'eau. En Poitou, « riveau » est une dénomination générique pour un grand nombre de noms de lieu. Les formes « riau, rio », très répandues en Nivernais, sont des synecopes de riveau. Riau, dans les anc. actes, est souvent écrit raul, riaul. Riau et rio sont identiques.

Bas l. *rius*, *riulus*, *rivallus*, *riulus*. Le simple *rius* se contracte souvent en ri, ris, rix. (Voir le *Dict. top. de la Nièvre* à ces mots.)

**RIVIÈRE**, s. f. Rivière, ruisseau. Morv. n. n.-o.

**RIVOTER**, v. n. Couler lentement, goutte à goutte, suppurer. (Voy. *Riper*.)

**RIZU**, part. pass. du verbe rire. Ri. *Indic. prés.* « i ri, teu ri, a ri ; i rizon, vó rizé, a rizan ; — *Impér.* rizon, rizé, qu'a rizan. » Le *Roman de la Rose* nous montre Mars et Vénus surpris par les dieux dans leurs amours peu célestes, - v. 14364 - :

Ainsinc eum en tot point estoient  
Mars et Vénus qui s'entr'amoient,  
Des Diex i ot mains qui vosissent  
Que li autres Diex se Risissent  
En tel point eum il font de Mars.

La Suisse dit aussi « rizu » au part. passé. Dans la Suisse rom. « riza » = rire. Berry : « rissant » = riant. Lang. « rizoulié », rieur ; — Prov. « riseira, riseiris », ib. L's est dans le l. *rius*, ris, *risor*, rieur, et le fréquent. *visitare*, rire. (Voy. *Richeu*, *Riser*, *Riou*.)

**R'JADI**, v. a. Reconstruire, refaire à nouveau. Dans notre patois et dans plusieurs autres, le simple « jâdir » ou « jardir » se dit de l'accouplement du jars et de sa femelle. Le sens de engendrer serait-il renfermé figurément dans « r'jâdi » = renouveler par la génération ? (Voy. *Jâdi*.)

**R'NOIGER, R'NOUÉGER**, v. a. Reneiger, neiger encore une fois : le vent du nord souffle toujours, « a vé r'noiger. »

**ROBELOT**. Nom de bœuf. En fr. on donne le nom de robelot ou roblot à un maquereau de petite taille comme on donne le nom de châtillon au lamprillon. (Voy. *Châtillon*.)

**ROBIN**. Nom de bœuf. Le Poitou nomme Robin ou Robine les mulets ou mules dont le poil est rouge. En Provence Roubin est le bœuf à la robe bai clair. Du l. *ruber* qui a donné *robin*, rouille, à l'esp., et rubis au français.

**ROCHET**, s. m. Blouse très courte que l'on porte dans quelques parties du Nivernais sur la frontière morvandelle. Le nom semble emprunté au surplus ecclésiastique mais il existe cependant depuis un temps considérable dans plusieurs autres provinces de la France. Il désigne en Champagne une espèce de sarreau ou vêtement de toile dont s'habillent les deux sexes. On l'appelle suivant la prononc. locale rochet ou roquet. Ces deux formes



se reproduisent dans les textes des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles :

Solis vero fabris conceditur habere camisias scilicet Rochet.... Lequel Thevenin lui (à une femme) dessinira son Roquet ou coste qu'elle avoit vestue pour aler aus champs.... Iceelui print un habit nommé blanc ou Roquet de toile que femme portent volentiers par dessus leurs robes.

(Duc. *Roccus. Rochetum.*)

Dans le Messin, « rocha, rocho », s'applique à une espèce de surtout. En Bourg. « ruchó », blouse courte des vigneron par métonymie le vigneron lui-même. Dans le *Polyptique de l'abbé Irminon*, - Append. p. 309, - *hroccus* est synonyme de *cuculla* et désigne un vêtement de dessus, une espèce de par-dessus qui couvrirait la tête et les épaules. L'h qui s'ajoute à *roccus* est une aspiration dont on trouve d'assez nombreux exemples dans les patois.

**RÓDOU, OUSE**, adj. et s. Ródeur, vagabond.

**ROGANE**, s. f. Organe, voix, son de voix. Morv. n. En Norm. « rogatonner », parler entre ses dents. Le vi. fr. avait orguener pour parler, chanter :

Or pouez laieuz Orguener

Se vos savez rien par cuer dire.

(Renart, v. 8148.)

Si a commencié à chanter

Et l'arche-prestre à Orguener.

(Ib. v. 13304.)

**ROICHE**, s. f. Roche, rocher. Le Morv. n. prononce « roice, raice. » Aux environs d'Avallon « reucc. »

Lendemain s'en revont par ces estroits sentiers  
Plains de Roiches, d'espines, de ronces, d'esglantiers.

(Girart de Rossillon, v. 2289.)

Or avint que les Roiches qui de hault trabuchièrent

Le tombel du saint conte Girart ung poul quassèrent.

(Ib. v. 6520.)

Jehan du Moulinet fist faire une voûte appelée au pays Roiche.... Iceelui Jehan avoit trouvé ladite exposant en sa Roiche ou cave.

(Duc. *Roca.*)

Le c doux pour ch se montre fréquemment dans l'anc. langue :

Signour jà les verés monter

Cele grant Rocc et çà venir.

(Renart, iv, p. 364.)

Les divers dialectes ont donné au vi. fr. les formes rocc, roche, roque, qui se sont conservées dans les noms de lieu et de famille. Le bas l. avait aussi, suivant les contrées, *rocha, rocca, roca, rocha*, etc. En 1445 la Roche-Milly est écrit : la Roiche de Milay. En 1310, Isabelle de Rochefort est appelée en Bourg. Ysabés de Roychefort. (Ch. B. II, p. 423.)

Fr.-Comté (Montbéliard) : « routeche, routhet, routhote », roche ; — Suisse rom. « rotsche, rotze, rotzetta », petite roche. Ital. *roccia*, esp. *roca*.

**ROIE**, s. f. Raie, sillon dans une terre labourée, mesure vague de superficie. Vi. fr. roie, roye :

Si g'estoie au chief de la Roie ;

Ma Roie me laissez parfere.

(Renart, v. 16094.)

Lai moi couchier en cele Roie

Et de la terre bien me covre.

(Ib. v. 16180.)

Semons froment en ceste Roie

C'en est le mieux, quar toute rien

Vit de froment, ce set l'on bien.

(Ib. v. 19840.)

Dist que miaux vault morir par armes en bataille  
Qu'estre pris à la Roix en champ comme une quaille.

(Girart de Rossillon, v. 2299.)

Là me vint uns vallez en une cote vermeille à dous  
Roies jaunes et me salua.

(Joinville, p. 222.)

Trois mesures de terre à la Roie.....

(Duc. *Roya.*)

— La Roie, les Roys, en Bourgogne ; les Rois, c<sup>ne</sup> de Bitry, dans la Nièvre ; les Royes, c<sup>ne</sup> de Sichamps, ib.

La forme roie a donné le subst. royer qui désignait les propriétaires limitrophes d'une raie ou sillon. Royer est demeuré comme nom de famille très répandu. En bas l. *roya*, raie ou roie de terre. Le capitulaire *De villis*, - 10, - désigne par la variante *rega* le labourage d'une certaine bande de terre. On lit *roga* avec la même signification dans une charte de Louis le Débonnaire. (N<sup>o</sup> 30, Carpentier. Alph. Tiron, p. 57.) On consultera utilement sur la valeur du mot les commentaires dus au savant éditeur du *Polyptique* d'Irminon, surtout le paragraphe intitulé : *Riga*, signifiant proprement une raie (à la page 643). Dans la Suisse rom. « rahia » est usité pour tranchée, couloir, champ

de labour. Une « rahia » est aussi une allée de jardin.

**ROIIGNON**, s. m. Rognon, le rein des animaux. S'emploie même quelquefois en parlant des personnes :

Tranche le fautre dou vermeil siglaton  
Et parmi coupe li boin destrier gascon  
Tot entreval reiz à reiz dou Roignon.  
(*Œ. de Viane*, v. 2375.)

Levez-vous sus, dame Hersent,  
Fetes-li un petit de haste  
De deus Roignons et d'une rate.

(*Renart*, v. 250.)

Il (Pantagruel) se defeit des liens qui le tenoyent au berceau ung des bras, et vous prend ladiete vache.... et lui mangea les deux tetins et la moitié du ventre avecques le foye et les Roignons.

(*Pantagruel*, II, 4.)

Il n'y a que les fols qui se laissent persuader que ce corps dur et massif qui se cuict en nos Roignons se puisse dissouldre par bruvages.

(*MONTAIGNE*, III, 13.)

Ajoutons à l'autorité de ces textes l'opinion de Ménage : Je tiens qu'il faut dire Roignon. (Obs. ccl.) L'anglais *ronion*, s'applique à une femme épaisse, massive.

**ROIN**, s. m. Rein : « i é mau ès roins », j'ai mal aux reins. L'e du l. *renem* se change en oi comme dans le fr. roi tiré du l. *regem*, loi tiré du l. *legen*.

**ROINCENER**, v. a. Labourer sans goût, sans soin, grossièrement, c'est-à-dire en laissant des « roins » ou petites éminences sur le sol, par défaut de bonne culture. (Voy. *Roinchoner*.)

**ROINCHON**, s. m. Bande de terre, de gazon négligée par la charrue dans un labourage incomplet. Dim. de « roin. » (Voy. *Royou*.)

**ROINCHONER**, v. n. Labourer grossièrement, irrégulièrement, en laissant des lacunes dans le labourage, et par extension labourer mal. (Voyez *Roinconer*.)

**ROINCI**, v. n. Respirer avec difficulté, comme une personne qui a du rhume ou de l'asthme.

Norm. « roincer », grogner, respirer avec bruit ; — Maine : « rouineer », grogner bruyamment ;

— Genève : « roncemeler », respirer avec oppression ; — Forez : « ronehâ », grogner, ronfler ; — breton, *roc'h*, *ronkel*, ronflement, râle ; *roc'ha*, *ronkella*, respirer avec peine, râler ; — esp., port., *roncar*, ronfler, émettre un bruit rauque.

**ROINGER**, v. a. Ronger. Morv. n. « roinzer. » Au n.-o. « rouiser. »

Berry, Poitou : « rouger, rouiller », ronger, sucer ; — Norm. « roucher » ; — Jura : « rouingi », ruminer. (Voy. *Ringer*.)

**ROINGNER**, v. a. Rogner. S'emploie comme dans le vi. fr. pour couper les cheveux.

Donques me faites Rooigner,  
Et Renart dit, mès rere et tondre.  
(*Renart*, v. 1080.)

Renart ne fu pas esperduz  
Haut fu Roingniez et bien tonduz.  
(*Ib.* v. 14612.)

Gieffroy de Rancon avoit jurei sur sains que il ne seroit jamais Roingniez en guise de chevalier jusques à tant que il se verroit vengiez dou conte de la Marche....

(*JOINVILLE*, p. 60.)

Ses biaux crins ot fet Rooingnier,  
Comme vallet fu estancie  
Et fu de bons housiaus chaueie.  
(*RUTEBEUF*, I, p. 265.)

Dans Palsgr., - p. 694 - :

Il vous est force de Roigner vostre teste avant que d'aller chez vostre père.

Roingner, construit sur le vi. fr. rëond, round, = rond, signifia d'abord couper en rond, arrondir les cheveux autour de la tête. C'est le sens primitif et étymologique.

**ROINGNEURE**, s. f. Rogneure, ce qui a été rogné. Dans le portrait d'un avare, Basselin dit :

De son poil il resserroit  
Et des ongles la Rogneure.  
(*Vaux de Vire*, I.)

En bas l. *roignatura*. On trouve aussi *roigna* pour racine, tronc d'arbre.

**ROLLE**, s. f. Petite flûte que les enfants de nos campagnes se fabriquent au temps de la sève avec l'écorce du sureau, du noisetier et autres arbustes. Rolet, petit rouleau, dans le *Roman de la Rose*, v. 20718. Suisse rom. « rollet », grelot. Du bas l. *rollus*, rouleau.

**ROLLET**, s. m. Petite grenouille verte. Morv. n.

**RONDE**, s. f. Baquet, petit cuvier. La ménagère place ordinairement une « ronde » sous la rigole du grand cuvier de lessive pour recevoir le « lutchu. » Au mot *Ronde*, M. Littré dit : Ustensile de ménage qui sert à dresser le linge. Franchement, la définition n'est pas claire. En vi. fr., le dimin. *rondelle* désignait un petit vase en bois où l'on mettait du vin ou autres liquides. (Duc. *Rondella*.)

Fr.-Comté : « ronde, rondot, rondote », petit cuvier, baquet. De rond à cause de la forme.

**RONFIER**, v. n. Ronfler. Se dit lorsqu'on fait un ouvrage pénible, avec grand effort : j'ai fini, mais je n'en puis plus, j'en « ronfie. » Le mot exprime par onomatopée le bruit nasal émis par une personne qui travaille avec difficulté. Morv. n. n.-o. Le Berry a « rouffer » pour souffler en général et souffler de colère en particulier : tu as beau « rouffer », je ne te crains pas. Le vi. fr. employait le verbe *ahner* dans le même sens. Ital. *ronfiare* ou *russare*, ronfler.

**ROUGEON**, s. m. Ce qui reste d'une chose qui a été rongée, d'un os, d'un fruit entamé, d'un légume, etc. Berry : « rougeon, rouillon » ; — Suisse rom. « rondjon », trognon. (Voyez *Rinjeon*.)

**RONGHIOT**, s. m. Rond, cercle. Morv. n.

**RÔSEAI**. s. m. Roseau. Morv. n. « rosiau, rou-siau. » Plusieurs localités de la Nièvre portent le nom de Rosay, autrefois le Rosay. Le hameau de Rosay, dans la c<sup>o</sup> de Langeron, est appelé Roze au XVI<sup>e</sup> siècle. Plusieurs autres lieux sont dénommés les Roses. Il y a des étangs de la Rose ou des Roses. Dans la *Vie de saint Trophime*, écrite en rom. prov., l'auteur dit *lo Roze* pour le Rhône.

Wallon (Liège), « rozai », roseau ; — Norm. « ros, rauche » ; — Guernesey : « ros » ; — breton, *raoz, raoskl*, roseau ; *raozeh*, lieu planté de roseaux. Dans la région du Morbihan, beaucoup de noms de lieu, isolément ou en composition, sont construits avec ros : le Ros, le Rox, le Roz. On y trouve plusieurs ruisseaux des Rosages, le

grand et le petit Rose, moulin à eau, c<sup>o</sup> de Silfiac. La variante rose pour roseau, canne, explique peut-être, par assimilation de forme, le nom de plusieurs épées chevaleresques du M. A. : Rose, l'épée du guerrier Otnit, Rosebrant, l'épée de Seghelyn de Jérusalem, etc. Dans le rouchi, une autre variante, « rot » = ros, a donné à la contrée et au fr. rotier, fabricant de ros ou peignes de tisserand. Rotin, que l'on dérive du malay *ratán* ou *rótán*, semble être un dimin. de cette forme, comme bouquin tiré de bouc, fagotin de fagot, patin de patte, robin de robe, etc. La langue d'oc a *raus, ros, rautzel, rauzen* pour roseau, *rauz* pour jonchaie, *rauzier* pour ouvrier en roseaux.

Du gothique *raus*, jone. Allem. *rohr*, roseau, dont le dérivé *rohre*, tube, tuyau, répond au fr. canne. Danois : *ror* ; — suédois : *roc*. (Voy. *Rou-siau, Roucher, Verne*.)

**ROSSIGNAU**. Nom de bœuf. Ce serait assurément par antiphrase que le nom du rossignol aurait été donné au bœuf si *lusciniola*, dimin. de *luscinia*, signifie littéralement « la petite bête qui chante un joli chant » (1), mais « rossignau » est probablement un dimin. tiré du l. *russus*, partic. de *rubere*, être rouge. On trouve dans la basse-latinité les formes *rocinus, rossinus*, qui s'appliquent au cheval appelé roussin en fr., mais qui ont bien pu aussi désigner le bœuf dans nos montagnes où le cheval de trait était à peu près inconnu.

En esp. *rucio* équivaut à roussin, âne. Ital. *rossigno*, qui tire sur le rouge. L'adj. *rucio* ne désigne pas la couleur rousse mais la grise, or en fr. grison se dit aussi d'un âne ou d'un cheval. Si on remarque que la dénomination « rossignau » appartient principalement au bœuf de couleur rousse, non-seulement en Morvan mais encore en Berry, on en pourra conclure que l'étymol. rattachant roussin à roux et non pas à l'alle. *ross*, cheval, offre une grande vraisemblance.

Berry : « rossigneu, rossignot, rossignou », nom de bœuf de couleur rousse. Dans le Boulonnais on donne, probablement encore à cause de sa couleur, le nom de rossignol à un poisson, le *pagellus centroductus*. Un autre poisson, ou le même

(1) Lire à ce sujet la savante étude de M. de Jubainville dans la *Biblioth. de l'Ec. des chartes*, v. (1869.)

peut-être, est appelé en Champagne « rosse, rossat, rossaille. » — Messin : « rosio », roux. (Voyez *Rôsseau, Rôssot*.)

**ROSSIGNOT**, s. m. Rossignol.

Ce fu el tenz que la fleur nest,  
El mois de mai, une vesprée...  
Que li Rossignox moine joie,  
Et fet si douce mélodie.

(*Dolopathos*, v. 1853.)

Quant arbre vienent en verdour  
El mois d'avril, et en baudour  
Sont li oisiel parmi le bos  
Ke s'escrie li Rossignos.

(*Renart*, iv, p. 231.)

Li Rossignos lores s'efforce  
De chanter et de faire noise.

(*R. de la R.*, v. 74.)

Il iert tout covers d'oisiaus  
De papegaus, de Rossignaus,  
De calandres et de mélanges.

(*Id.* v. 904.)

Poitou : « rossignot, rossignou » ; — Berry : « rossignot, rossigneu, rossignou. »

**RÔSSOT**, E, adj. Rousseau, de couleur rousse ou fauve : le garçon est « rôssot » et la fille « rôssote. » — Nom de bœuf. Ital. *rosso*, le rouge, le roux ; *rossigno*, tirant sur le rouge. (Voy. *Rossignau*.)

**RÔTER**, v. a. Reprendre, retirer une chose prêtée ou donnée. (Voy. *Dôter*.)

**ROUÂGEOU**, s. m. Palette à manche dont on se sert pour remuer une bouillie, une pâtée, et principalement les pommes de terre cuites. On écrase les tubercules avec « l'écrâzou », on les remue avec le « rouâgeou. »

**ROUÂGER**, v. a. Remuer, agiter en tournant. Morv. n. « rouaizer. »

— Rouâger (se), v. réfl. Se remuer, se mettre en mouvement : « ç'ò eun bon ouvré, a s' rouâge coume eun guïabe », c'est un bon ouvrier, il se démène comme un diable. Le fr. a le substantif rouge qui exprime au propre le mouvement d'une roue. Je n'ai rencontré nulle part le verbe rouâger. Il y avait autrefois un droit de rouge :

Recepte des Rouages, c'est assavoir de chars ou charrettes qui à loier mennent desrées, doivent chascuns char 4 den. par.

(*Duc. Rotaticum*.)

Une servitude que l'en appelle Rouaige.

(*Ch. B. I*, p. 406.)

Bourg. « râger, roger » ; — Berry : « rauger », remuer ; « se rauger », se trémousser.

Du l. *rota*, roue, d'oï rouer, rouet. Rouer a eu le sens rigoureux de rouler. En Poitou, le charron qui fabrique les roues est appelé « rouer, royer, rouhier. » Aunis : « rouer », décrire une courbe ; « rouiller » les yeux, les tourner de côté et d'autre, en rond. (Voy. *Rebouler*.)

**ROUÂNER**, v. n. Se dit du hennissement d'un jument en chaleur. Le mot renferme l'idée de grondement sourd, mal articulé, comme le vi. fr. *runer*.

Cil ki Runet parolet priveiment et n'expresset mie la voix, anz fait semblant de parler.... Dunks cant li toz-poanz Deus soi démostret à nos ne parolet mie à nos, anz Runet.... Mais dont ne Runerat-il mie, anz parlerat.... Si n'oons-nos mie sa voix, mais son Runement.

(*Job*, p. 478.)

Fr.-Comté : « rouannâ, ronnâ, rougnie », gronder comme le chat. En Norm. « rouaner » exprime un certain ruminement ; — Genève : « ron-ner » se dit du chien, du porc, etc., qui grognent, de l'homme qui bougonne ; — Suisse rom. « rauna, ronna, rouna, rounna », gronder, murmurer ; — Guernesey : « rouanair », gronder. Comp. avec l'alle. *raunen* et l'anglais *to roun*. D'une onomatopée comme en fr. ronfler, ronronner, etc.

**ROUÂTER**, v. a. Frapper avec une verge, avec une houssine, avec des brins de bois, des « rouettes. » Morv. n. (Voy. *Rouéter*.)

**ROUÂTEULE**, s. f. Lien qui sert d'attache aux gerbes pendant la moisson. Dul. *rotella*, petite roue.

**ROUAULE**, s. m. Oiseau de proie. On désigne sous ce terme générique « rouaule », tous les oiseaux de proie connus dans le pays, les éperviers, les tiercelets, les faucons, etc. Les « rouaules » sont très nombreux dans nos montagnes. De roue parce que le vol de l'oiseau est circulaire lorsqu'il plane au-dessus de la proie qu'il surveille avant de fondre sur elle. Le l. *rotabilis* signifie mù en rond, circulairement. (Voy. *Rau*.)

**ROUAULE**, s. m. Rable, pelle en bois munie



d'un grand manche avec laquelle on remue les grains et qui sert à divers autres usages. Vi. fr. roable, rouable. rable :

Or faut cerpe, or faut faucille,

Rouable et pèle.

(Des choses qui faillent en ménage.)

Le suppliant print un rabet ou Roable à tirer la braise du four..... Ung Ruable dont on amasse le blé quand il est batu.

(Dcc. Rotabulum, Ruere.)

Le *Dictionariolum puerorum* traduit le l. *rutabulum* par fourgon ou patrouille (Voy. *Patouëille*), et *rutrum* par : Rable de quoy on mesle l'arene et le sable parmy la chaux pour faire du mortier.

Berry, Poitou : « rouable » ; — Lux. « rouaul » ; — wallon : « râv, râuv. » Du l. *rutabulum*, fourgon de boulanger. (Voy. *Raubler*.)

ROUBAN, s. m. Ruban. (Voy. *Riban*.)

ROUCHEAI, s. m. Ruisseau, cours d'eau, écoulement d'un liquide. Morv. n. « roucheau » et en quelques lieux « russeau. » Le vi. fr. avait toutes ces formes et d'autres encore. Roucheai est dans le *Gloss.* de Roquefort. On trouve aussi russeau :

La pluie sovent tonoirs vient...

Les Russaus s'en enflent eusement.

(Les Enseignemens d'Aristote.)

Champ. « rouchais », ruisseau ; — Bourgogne : « rouchas. »

ROUCHER, v. n. Battre, donner une volée de coups :

Le plus léger prétexte détermine un coup de bâton et quand il a commencé à Roucher, le Morvandeau y va de bon cœur.

(A travers le Morvand, p. 65.)

Roucher est une variété dialectale de rosser, et répond à « rouche », roseau, jonc, comme rosser répond à ros, rose, rosse, rousse, qui en vi. fr. avait la même signification. (Voyez *Rousiau*.) Rosser et « roucher » renferment donc également le sens de frapper avec un jonc ou avec une canne = roseau. Dans le Jura « rouchi » se dit pour battre à coups de bâton. Le Berry qui a « rauche, rouche », pour roseau, dit « roucher » pour lancer. Le *Gloss. du Centre* attribue le même mot au Nivernais avec la signific. un peu différente ruer et dérober, mais l'exemple emprunté à un écrivain du pays démontre que le véritable sens dans la

contrée est frapper avec une arme quelconque. En vi. fr. roucher exprimait aussi l'action d'arracher, d'extraire les herbes marécageuses et par extension les plantes adventices, les arbuscules nuisibles ou sans valeur. On lit dans *Papias* :

Runcare, a terra herbas innatas, vel arbores evele-re.... A rure aliquid innatum occare, unde etiam Runcinare.

(Dcc. *Runcare*.)

En Poitou, où « rouche, rouchage » désigne le roseau flexible et l'iris des marais ou seulement ses feuilles, où « rouchards » s'applique aux fanes de pommes de terre et autres plantes, le verbe « rosser », variante de « roucher », signifie brouter ou récolter les herbes grossières des pacages, comme l'esp. *rozar* qui se rattache évidemment au subst. *roza* = *ager runcatus*. D'un autre côté, en Saintonge, « roustée », qui semble identique au fr. rossée, se dit d'une grêle de coups. On se sert de la même expression à Rennes et de plus le verbe « roustier » (en bas l. *rustare*) est l'équivalent de rosser. Le Hainaut, de la forme « ros, rot », a tiré la loc. donner du « ros » ou « rot » de chien pour rosser : « l'aras du rot d'tien », tu seras battu. Cette loc. n'est d'ailleurs pas étrangère à l'anc. langue :

Par saint Jehan, vous aurez du Rost.

(Farce d'un mary jaloux.)

J'ay haste, passez viste chemin qu'on ne vous donne du Rost de Billy : les lardons en sont de bois.

(Th. fr. VII, p. 332.)

Si « roucher » est l'équivalent de « rosser », le subst. « rosse » = haridelle n'est-il pas l'équivalent de « rouche » pour roseau ? La dér. de l'alle. *ross* est tout à fait invraisemblable et les étymol. qui font autorité la repoussent. D'où nous vient donc ce mot ? Nous croyons qu'il se rattache à « rosse, rousse ou rouche », jonc, roseau, par allusion à la faiblesse, à la débilité de l'animal. L'ital. *rozza*, mauvais cheval, a une origine de même nature empruntée à l'adj. *rozzo*, brut, grossier, disgracieux. L'idée de faiblesse, d'inconsistance, se retrouve dans la locution wallonne (Mons) « être rosse », (à Lille) « être roste », pour être ivre, c.-à-d. chancelant comme un roseau, locution qui fait penser à l'anglais (Craven) « rosinced » = *drunk*, « rosselled » = *decayed*, pour déchu, ruiné. La Picardie a un adj. « roxé », chétif, qui semble aussi répondre à l'anglais *rush-like*, faible comme un roseau, à la loc. pro-



vinciale de Craven « rush-grown », affilé, ce qui s'amoinde, et au rom. prov. *ruscall* = débile. On notera encore dans la Suisse rom. « ronsin » = rosse, « ronsi » = rossé, dont le partic. « ronsi » a le sens de affamé, exténué. La métaphore qui assimile un animal débile, chétif à un roseau, trouve un éclaircissement dans un terme synon. de rosse, qui coexiste dans les patois du nord de la France, dans le normand, dans le picard, dans le wallon, le terme hardelle qui, perdant peu à peu sa signifie. d'origine, a fini par ne plus désigner qu'une rosse, sous la forme allongée haridelle. Le primitif de ce mot est incontestablement hard ou hart (1), brin flexible de saule, d'osier, etc., qui de bonne heure a pris un diminutif dont les

formes ont varié dans la terminaison du radical prononcé suivant les lieux hard, harc, harg, harl, hart. On peut étudier dans la note ci-dessous les très nombreuses modifications qu'a éprouvées le primitif, non-seulement dans son orthographe, mais encore dans ses figures d'expression. Nous nous bornons ici à établir que hardel ou hardeau et hardelle tirés de hard, tige d'arbuste, branche flexible, lien, et par extension corde, ficelle, attache quelconque, ont par assimilation désigné un être frère, sans consistance, comme rosse = roseau a, pour le même motif, désigné un animal débile, sans vigueur. Nous citons quelques exemples au propre et au figuré. Dans le roman de *Renart* nous voyons le chien Roonel pendu, la

(1) Puisque nous rencontrons sur notre chemin ce mot hard, hart, autour duquel se groupe une très nombreuse famille de rejets encore inexplicés, étudions-le avec quelque développement, dût notre excursion en pays lointain encourir le reproche d'être une inopportune digression. Dans les questions d'origine les traces sont souvent si menues, quelquefois si confuses, qu'il importe peut-être de les recueillir dès qu'on les a entrevues. Le primitif connu hart, hard a été rattaché au celtique. Le breton en effet a les deux formes *ari, eré*, qui, pour le sens, répondent exactement à hard, herd, attache, lien, mais cet idiomme a peut désigner le même objet un terme qui semble lui être propre, c'est *hêvez*, brin flexible, jeune bois dont on se sert pour fabriquer des claies, des treillages et aussi pour ligature. Les deux premiers mots ne sont donc peut-être qu'un emprunt à notre ancienne langue. Quelques philologues ont mis en avant le scandinave *hard*, fort, rude, énergique, mais rien n'établit le rapport de la dérivation. Au milieu de ces obscurités il ne reste qu'à rapprocher les dérivés du primitif, de manière à ce que l'ensemble du groupe donne pour ainsi dire la somme totale de la signification. En conséquence, nous allons réunir ici une longue série de mots qui paraissent appartenir de près ou de loin à la même racine.

Hart a d'abord désigné, ce semble, une branche d'arbre, une tige plus ou moins flexible, et par déduction le lien d'un fagot, d'une gerbe, d'un paquet. Le dimin. fr. *hardeau, herdeau* se dit encore de la viorne qui représente exactement la figure de l'arbrisseau propre à fournir des liens, et en général d'une branche d'arbre qui sert de lien, ou même, par assimilation, d'une corde de moulin. L'anc. verbe *harder* signifiait lier dans une de ses acceptions, et le fréquent. *hardeler, herdeler, herdeier* indiquait l'action de faire un clayonnage ou un parage avec des branches d'arbre ou d'arbuste :

Une fosse fist jeter aiant...

Pus par a fin ficher

E par devant ben Herdeler

Pur defendre le passage.

(*Conquête de l'Irlande*, v. 1015.)

Qui vout, si pot aler chacer

Curre. Berser u Herdeier.

(BENOIT, v. 9851.)

Harde et herde ont d'abord désigné une enceinte fermée par des branches d'arbre, enceinte qui servait quelquefois de pâturage comme on le voit dans un exemple cité par le contin. de Ducange :

Dicebant enim pastores ad invicem : Eamus et conveniamus in pasturam, hoc est, in Ardam.

(Duc. Arda.)

Le terme, par une métaphore très intelligible, s'est ensuite appliqué au troupeau rassemblé dans l'enceinte et de cette extension naturelle du sens sont sortis les mots *harde, herde, troupeau* de bêtes, *herdier, pâtre, berger, gardien* du parc :

Primez où cervex sont assemblé

Un Herde donque est appelé.

(*Chron. de MOTSSES*. Introd. p. 95.)

Wauter Tirel est descenduz...

Après un tremble s'adossa.

Si cum la Herde trespassa

Entesa l'arc.....

(BENOIT, III, p. 339, à la note.)

Se tu nos gettes fors, envoie nos en la Herde des pors.

(*Dial. de S. Grégoire* dans ROQUEFORT.)

En décembre les cerfs se mettent en Hardes et se retirent au profond des forests... En janvier ils laissent les Hardes...

(J. DU FOUILLOUX, ch. 28.)

La relation entre *harde, lien, et harde, troupe*, s'est conservée dans le fr. *harde* qui réunit la double signification. Elle ne se maintient pas moins dans la subst. collectif *hardes* qui ne représente pas autre chose qu'un amas, un paquet de pièces retenues ensemble par une ligature. En Berry « *harde* » est usité au sing. pour désigner une partie quelconque de l'habillement. L'angl. *herd* répond au fr. *harde, herde, et s'applique à une troupe, à un rassemblement d'hommes ou d'animaux*. Le verbe *to herd*, identique à notre anc. verbe *harder*, ne signifie plus lier comme en vi. fr., mais, ce qui revient au même, s'emploie pour attrouper, mettre en troupeau, associer. *Herd*, avec le nom de l'animal gardé, désigne ou le berger ou le bouvier, ou le porcher, ou le vacher, etc. L'homme préposé au soin du bétail en général est le *herdsman*, le *herdsgroom* comme il est en flamand le *herder*, et en vi. fr. le *herdier*. Il semble que *aherder, aherdrer*, qu'on

hart au cou. Un paysan accourt et par un coup maladroit coupe le lien au lieu de tuer la bête :

..... Si fiert le Hardel  
De la hache a la mein esclanche  
Si grant cop que le Hardel trenche.  
(Renart, v. 23268.)

L'acception au fig. se montre dans des vers où le poète décrit les roueries des femmes qui trompent la jeunesse :

Ces pullentes qui si se fardent  
Et qui asfublent ces Hardeaus,  
Des plus sages font rabardeaus.

(BESOTT. Append. III, p. 525.)

Même sens dans les exemples qui suivent :

Iellui Yssebar dit audit Goule qu'il estoit un mau-

tre généralement du l. *adherere*, soit issu de la même racine, peut-être d'ailleurs commune au latin et à notre anc. langue. Si en effet on rapproche le subst. *hara* = troupeau ou pars d'un troupeau du verbe *herere*, lier, attacher, on retrouve à la lettre la signif. de harde et de harder dérivés de hart. La basse-latinité offre même l'emploi au propre de *herere* dans le sens réfléchi = s'aherder.

Intus homines .. possunt se Herere muro et defendere se a saxi- hostium.

(Duc. *Herere*.)

On remarque la même analogie dans l'anglais entre *stick*, branche d'arbre, jet, bâton, et *to stick*, attacher et s'attacher, alêcher. Le *Gloss. du XIV<sup>e</sup> siècle* traduit le l. *coherere* par *aherdre*. Paisg., - p. 434, - dit : I applye or cleave a thynghe Harde together ou je ahders. Dans la basse-latinité *hara* est identique à *haracion* pour désigner tantôt la demeure des animaux, tantôt le troupeau même. Le dernier terme qui paraît être un allongement augment. ou péjor. du premier est encore usité en fr. sous la forme « harasse », grande cage d'osier à l'usage des verriers, en Norm. et dans le Maine grand panier à larges mailles ou à claire-voie. Le même mot désignait au moyen âge une sorte de bouclier que portaient les fantassins, bouclier probablement fait d'osier entrelacé. Le breton *harrec*, équivalent du fr. harnais, que nous croyons dépendre aussi du groupe dér. de hart, comme l'esp. *arna*, ruche d'abeilles, et *arneses*, objets d'équipement, s'applique également à une cuirasse semblable à la harasse de combat.

Quoi qu'il en soit, les variations si nombreuses qu'affectent les dérivés du primitif dans le domaine roman et dans les patois proviennent de ce fait évident pour qui veut l'approfondir. C'est que la consonne finale de hart, demeurant muette, le langage populaire, fidèle à des tendances locales, a tiré du monosyllabe har des formes modifiées dans la terminaison, c.-à-d. hâre, harch, hard, barg, harl, harn, hars, hart. Quelquefois même l'r antipathique à quelques dialectes provinciaux disparaît et le primitif se contracte en hâc, hag, hal, han, has, hat. Pour ne pas surcharger cette note déjà bien lourde j'en citerai seulement quelques exemples. Le wallon (Liège) « harotte » ou « hagate » signifie haridelle. En Bretagne (Rennes) « hague », averse est prononcé « harée » dans le Maine, en Norm. et en Picardie. Le vi. fr.

vez Hardeit (garçon) hayneux et brigueur... Laquelle Jehanne eust deslengies les dittes trois jeunes filles... et leur dist que elles les feroit battre en les appellent sanglantes Hardelles.

(Duc. *Hardellus*.)

J'ai un autre Hardeau, ainsi appellent-ils aux champs un garçon et une garse une Hardele.

(DÉSÉRIÈRES, Nouv. XVII.)

Et autres lieux où se trouvoient de tous les environs plusieurs jeunes valets et Hardeaux illec s'assemblans... Pour n'avoir daigné en fenant aux prairies respondre aux chansons que les Hardelles disoient de l'autre côté.

(Contes d'Eutrapel, ch. XI.)

La série des sens est donc évidente. De hart on a tiré hardelle, verge, scion flexible et jeune fille,

harde, vaurien, qui est dans le *Gloss.* de Roquefort, se dit harlot dans plusieurs textes. Froissart emploie la variante herles, équivalent de l'anglais *harlot*. Dans le dialecte ital. des Romagnes « arle » reproduit harder pour tréilliser, entrelacer. Le picard « harniquer » est synonym. du vendéen « hérâer » pour bâcler un ouvrage. Ajoutons que le fr. ardition se prononce « arquillon » à Genève et en Normandie.

Berry : « arle, harde », et par corruption « alarde », bâton de ridelle, râteau de charbonnier; « argoulin », bâton, morceau de bois; « hardelle », mézange et enfant grêle, délicat; « harlotte », brin de bois, baguette; « hariquète », personne maigre, chétive; « harasse », grand panier à claire-voie. — Normandie : « arle, harde », bâton de ridelle; « hague », petite buche; « haguettes », hagues empilées; « hardelle », jeune fille; « harin, harique, harousse », rosse (*harvidan* en anglais); « harasse », caisse à claire-voie; « harassoire », poêle percée de trous; « haraches », tiges brisées de chanvre et bâtons de civière; « harèque », paille de lin brisée; « hardouine », vieille femme; « herquelot », petit, faible, chétif; « haricotier », petit commerçant en bestiaux, conducteur de rosses; « haricotier, herquelier, heronser », tra-casser, brocanter, chicaner; « harer, hargancher, hargoter », ib. (en fr., ergoter, disputer et couper le bout d'une branche). A Reims : « argotier », homme tracassier. — Guernesey : « hêridelle », jeune fille. — Picardie : « hart », lien de fagot; « hartue », petit fagot; « héroque », allumette ou chevenotte; « hardeau », jeune garçon; « hardelle », jeune fille; « haguette », petit cheval; « haguettes », branches flexibles de chêne; « halo », perche; « halo », buisson; « hène », rosse; « hardouiller, harliquoier », battre avec une hart; « harniquer », bâcler un ouvrage; « herquiner », travailler avec pousse; « harchelle, herchelle », petite hart, lien fait avec des brins de saule ou d'osier; « harcheller, hercheller », frapper avec une harchelle; « herland » (*harcelier* en Bourg.), cultivateur qui emploie de mauvais chevaux, des haridelles; « herlander », labourer avec des rosses, ou chicaner, marchander; « harlander » ou « haricotier », brocanter. Ces deux derniers termes ont pour similaires, à Lille, « harland », trainard, « harlander », lambiner, s'attarder. — Champ, « hardeau », vaurien (garçon dans un sens injurieux), « harler », échanger, troquer; « harcelle », échalas. — Fr.-Comté : « haret », enfant; « harcote », râteau; (Fourgs) : « harguêlot », haridelle, celui

puis « hêridelle » dans la même acception (à Guernesey), puis « haridèle » pour désigner (en wallon) une personne sans tenue, sans consistance, et enfin en fr. un cheval sans force ou même injurieusement une femme sèche et maigre. A Mons « rosse » est synonyme de « hêridelle » et s'applique à une fille nonchalante, paresseuse. Dans le H. Maine « arrossir » signifie maigrir, devenir à rien. De tout ce qui précède on est donc autorisé à conclure que roucher, rosser et rosse sont tirés de rouche et de rosse = roseau, jonc. Le village de Rossinière, dans le canton de Vaud, en Suisse, est appelé Rochenaire dans le patois local. On y donne le nom de « rochena » ou « rossena » à des claies, des

qui s'attarde, ivrogne; « harguener » (en Bourg. « harguigner »), traccasser. — Poitou : « harle, harpail », troupe de bêtes sauvages; « harguene », femme débauchée (dans l'Aunis « rosse »); « haritaud », enfant chéif; « harribot », petit moreau, grimborion; « haquenir », harasser; « harassa », grand panier; « hardillage » = harnais, outillage, équipement d'un cheval; « hardiller », s'équiper; « hearces », hardes; « hêver », bâcler un travail. — H. Maine : « harassa », grand panier à larges mailles; « hardelle », jeune fille; « harviotier », faire un petit commerce, celui de voitureur surtout, traccasser; « haricotier », celui qui haricote; « haricotière », servante de bas étage; « halot » (en anglais *harlot*), petit domestique, clerc, saute-ruisseau; « halocer, haloter », aller et venir, s'occuper de détails infimes; « halocher, harlocher », balancer, être en suspens; « hanique », charbon, pieu; « hanoche », rondin de bois propre à faire du charbon. — Lorraine (Messin) : « hâ » lieu; « harta, herta »; cultiver en retard; « harote, hérate, heguète », rosse; « haruler », chicoter, disputer; « hêrdeleia, hête », troupeau; « hêdi », bœger; « hêland », paresseux; « hêlanderie », flânerie; « hêrgancier », balancer, chanocier. — Vendée : « hère », mauvais sujet; « hêrêre », bâcler son ouvrage. — Forez : « harîote », branche flexible, lien, hart; « harlandi », vaurien. — Flandre : « hallot », saule : sec comme un hallot pour très sec; « haricotier », petit marchand, revendeur, au fig. trompeur; « harlan » (en esp. *harlan, haragan*), paresseux, trainard; « harlander », lambiner; « harlocher », balancer : être dans l'ariat (*harria*?) être dans l'embarras. — Wallon (rouchi) : « harde », frapper avec une arme; « harloquer », atteindre d'un bot en frappant; « hardele », jeune fille; « hardêlée », trousseau de chandelles liées ensemble; « harclêde », petite hart, osier pour lien; « hardière », crampon qui attache la herse au palonnier; « harner », rosser; « harlocher », secouer avec force; « harniquer, heruiquer », harnacher; « harniqueux », homme de peine; « harpaille », troupe de vagabonds. — Wallon : « hère », lien d'osier; « hêrdêie », ib., trait qui attache la herse, autre trait d'attelage; « harkal », lien de fagot; « harote », rosse; « hêder », adhérer (ahêrde en vi. fr.); « hêdeus », celui qui se mêle d'un marché. — A Liège : « hâr » = hardes, assemblage de chiffons et lien. — A Mons : « harchelle », branche d'osier pour attacher les espaliers; « harote », comme à Liège, bête vieille ou usée; « hêpin », paille hachée menu pour le bétail.

sêchoirs en plein air qui, à l'origine, étaient probablement faits en roseau. Un vieux glossaire latin-français cité par le contin. de Ducange dit : *Rosia, gallice rosse*. L'idée de lien, d'attache, ressort aussi du bas l. *rotium, rotium* = grex, troupeau. (Voy. *Trôpiau*.)

**ROUEILLE**, s. f. Trace, sillon sur la peau d'un homme, mais plus souvent sur le cuir d'un animal à la suite d'un coup de fouet, d'un coup de pointe queleonque. L'aiguillon fait souvent des « rouelles » sur le corps des bœufs de travail.

« Roueille » est peut-être pour rouille à cause de l'empreinte rousse ou sanguinolente qui résulte

— Luxembourg : « haran », toit à porc (en l. *hara*), « herde », troupe en général d'hommes ou d'animaux; « herdier », père; « hardelée », bande, troupeau; « harqucelle », paille hachée; « halecotier », canaille, trainard; « harauder », trafiquer; « halequinier », hésiter, tiré du l. *hesitare*, fréquent, de *hævere*, être en suspens. — Bretagne (Rennes) : « hague », averse de pluie; « haguin », petit balai; « hanoches », petits morceaux de bois; « hannilles », bêquilles; « hares », gaules, houssines, branches d'arbre et bois à brûler. — Forez : « harîote », branche, lien, hart; « harlandi », vaurien.

La liste de ces dérivés est pleine assurément et elle n'est pas complète; j'en passe et des meilleurs. L'anc. langue connaissait en grande partie cette nombreuse génération de copies plus ou moins défigurées d'un même type. Dans le *Gloss. de Roupfort* seulement on trouve *har, hard, hart, harde, harde, harcale, harchelle, hardelle, hardeau, hartel, hartelot* pour lion de bois, corde, lioul; *hardean, hardel et hardelle* pour jeune garçon et jeune fille; *harde, herde, hardelle, harpail* pour troupe, cohue; *here, armée* (esp. *haces* = *tropas* pour armée); *hardel, hardeau, hardiau, hardaille, barnau* pour vaurien, canaille; *harder* pour troquer, échanger; *harier, harrier, hardier, hardoier, harnander* (anglais : *to harry*) pour harceler, provoquer, tourmenter; *harlière* pour corde ou paquet de cordes et crémaillère; *hardel, hardiau, hargans* pour une pièce de vêtement, habit, tunique; *haridelle* (*arguello*, maigre en esp.), sec, maigre; *harligote, pièce*; *harligoter, mettre en pièces*. (Voy. *Paqueuille*); *harnas, harnex, hernois* pour bagage, équipement; *harnois* pour bruit, tumulte comme harelle; *harrier, harriver* pour garnir, meubler; *hargoter* pour disputer; *hargouler* pour secouer quelqu'un, etc., etc. Notre langue moderne, si appauvrie qu'elle soit, nous offre encore quelques débris du groupe primitif : *haras, harassa, harasser, harcelage, harceler, harde, hardeau, hardes, hardêes, hardiller, hardoir, hare, haricot* (Voy. *Tire*), *haricotier, haricotier, haridelle, hêridelle, hêrigoture*, avec les dérivés sans l' : *argon, argot, argoter ou engoter, argue, arguer*... Quelques-uns douteux mais vraisemblables.

La basse-latinité n'est pas moins riche en rejets de la même racine. On n'a qu'à consulter le vaste répertoire de Ducange aux mots *arda, arga, argana* (esp. *arganas*), *argandum, arganum, argacum, hara, haracium, harcia, hardellus, hera, herda, hira*, etc., etc.

du coup. Dans Roquefort, rooille, tache de rouille, rouilhous, rouillé. En Berry « rouée », petite vérole, « rouée volante », rougeole. Rom. prov. *roill*, *ruylha*, tache de rouille. Comp. cependant avec le bas l. *rugula*, dimin. de *ruga*, petite raie, fronce.

**ROUEILLER**, v. a. Maculer, rayer le corps en frappant, en cinglant avec une baguette flexible ou avec une pointe.

— Cracher des mucosités épaisses et sanguinolentes.

Rom. prov. *roillar*, *roilhar*, rouiller, tacher.

**ROUEILLOU, OUSE**, adj. et s. Celui ou celle qui expectore des humeurs épaisses comme dans la pituite. De rouille par assimilation avec la couleur plus ou moins sanguinolente des mucosités ?

Le sang d'un hydropique en pituite se change,  
Et l'estomach gasté pourrit tout ce qu'il mange.

(MATH. RÉGNIER, satire v.)

**ROUELLE**, s. f. Petite roue : les « rouelles », roues de charrue. S'emploie pour désigner tout l'avant-train. On prononce « roualle » dans une partie du Morv. n.

Usage à faire une paire de roc et une paire de Rouelles, charectes, charetilz, herses.

(L. DELISLE, *Classe agric.* p. 302.)

Fortune torne en molt poi d'eure,  
Qui rit à l' main, à l' vespre pleure,  
A l' soir est laide, à l' matin bele,  
Se com el torne sa Roële.

(Roman d'*Eneas*.)

Con estoit une tourterele,  
En son bec tint une Roelle.

(*Floire et Bl.* v. 855.)

Tant con torna bien ta Roële  
Nos a servi de la favele.

(*Renart*, v. 13645.)

— Fragment de forme arrondie : couper en « rouelles », couper en tranches rondes comme une roue. Une ordonnance de saint Louis obligeait les Juifs à porter sur leurs vêtements deux rouelles de drap jaune. Ces cocardes d'infamie se plaçaient sur la poitrine et sur le dos. En italien *rotella* désigne une rondache, une rondelle et aussi une petite roue. On a dit roueller et rouer pour tourner :

Il Rouelle les yeux à guise de griffon.

(*Glossaire roman*, p. 417.)

Coupes et hanas d'or veissiés Roueler.

(*Fierabras*, v. 2979.)

...Les chats ruminans le langage des Gots  
Nous esclairent sans cesse en Roïant la prunelle.

(*Œuvres de saint-Amant, les Goinfres*.)

Dans Palsg., - p. 662, - rouiller, variante de rouler, comme on le voit encore dans plusieurs patois, est synon. de torcher :

Il me torchoyt ou il me Rouilloyt tant que nous estions tous deux las.

Norm. « rouelle », roue : se coucher « en rouelle », c.-à-d. en rond ; — Champ. « rouelle », roue ; « roueller », rouler ; — Saint. « rouiller », rouler ; — Berry : « rouelle, ruelle », petite roue ; — Poitou : « ruelle, rudelle » ; — bas l., ital. *rotella*. dimin. du l. *rota*, roue.

**ROUËTE, ROUTE**, s. f. Brin flexible de saule, d'osier, de noisetier, de bouleau et d'autres bois encore, avec lequel on fait les liens pour les toitures en chaume et pour différents usages. Le vi. fr. avait les synon. rotte, riotte, réorte, riorte, roorte, dérivés de deux sources, du l. *rota*, pour les formes où ne se trouve pas l'r médial, et du l. *retorta*, pour celles qui renferment la liquide. Quelques patois cependant, par la chute de l'r, semblent avoir « rotte, riotte », pour rouette. Le bas l. employait le simple *torta* pour réorte :

Si forte de nemore Tortam aliquam vel virgam inciderint...

(Duc. *Retorta*.)

Duc. cite un texte où rooite est peut-être l'équivalent de retorta :

Rooites pour leurs charrues... Hars et Roertes pour porter lierre et houx... Lesquels avoient mis au col du suppliant une Rorte de bois.

(Duc. *Roorta*.)

Champ. « rouette » ; — Bourg. « érouette » ; — Berry : « rotte, riotte, rouette », lien ; « dériotter », délier ; — Poitou : « rouette, riorte, riorton », lien de bois tordu ; « riorter », attacher avec un lien ; « riotti », entrelacer ; — Fr.-Comté : « rorte, riorte, rôtio », hart ; — Genève : « rioute », lien ; — Forez : « riôte, ariôte », lien, corde, branche tordue. La Suisse rom. a tiré du subst. « riouta », un verbe « rioutâ » = lier avec des rameaux flexibles et fouetter. En Prov. « redorta » = hart.



Les autres bruslant Hars pour lier l'aixeul de la charrette rompu par trop grand fais, ou faisant une verge de foïet de neflier ou meslier.

(NOËL DU FAIL, *Propos rustiques*, v.)

Dans Borel, - p. 418 - : Har, harcele et hardele, une riorte ou attache ; d'où vient la hard ou licol, et des hardes parce qu'on les lie ensemble.

Rouéte est comme le fr. rouet un dimin. de roue parce que le rameau est tordu en rond. Le synon. réorte, tiré du l. *retorquere*, se montre sous la forme *retorta*, dans la loi Ripuaire :

In quadrivie cum Retorta in pede, sepeliatur... Et ipsam Retortam in pede habeat.

(Titulus 74, art. 1.)

(Voy. *Pâqueuille*, *Routelotte*.)

ROUËTER, v. a. Batre avec une baguette, une verge, fustiger. De « rouéte » pris dans le sens de brin flexible propre à être tordu et non dans celui de lien. Berry : « rouetter, riotter » ; — Poitou : « riorter » ; — Suisse : « riouter. »

Le s. latin *fustis*, bâton, gaule, a donné le verbe *fustigare*, dont le suffixe répond au l. *agere*, faire, manier. Le vi. fr. fuster, tiré de fust, signifiait à la fois abattre le bois, le façonner et jouer du bâton, bâtonner. Presque tous les mots qui désignent un objet apte à frapper ont fourni à l'anc. langue ou aux patois un verbe qui marque l'action pour laquelle on l'emploie. Nous citons seulement brin qui a formé le verbe bringer ; har, hard, hart, d'où hardier, harceler ; houx, d'où housser, battre en fr. et mordre dans plusieurs patois ; rain, rin, d'où rincer en fr., « ringer » à Genève ; ros ou rouche, d'où rosser en fr. et « roucher » dans le Morvan et dans le Jura ; scion, d'où « scionner » en Normandie ; verge, d'où « vergeter », etc., etc. (Voy. *Rouâter*, *Roucher*.)

ROUËZE, ROUIZE, adj. Rouge. Morv. n. n.-o. Piquer « l'rouéze », piquer le rouge, se dit d'une éruption sanguine particulière aux dindonneaux et qui en fait périr un grand nombre. Cette éruption est connue en fr. sous le nom de maladie du rouge. Dans le roman de *Renart*, sire Lion dit au Gorpil :

Nos lairez-vous céanz bon gage  
Au moins ceste Rouze pelice

(*Renart*, v. 13641.)

...Moult le mort et depelice  
Par desus le dos la pelice  
Qu'il avoit Rouse et grant et lée.

(*Ib.* v. 16755.)

ROUFLE, RÔFLE, s. m. Écaille farineuse, excoriation de la peau. Se dit par extension de la crasse qui se forme par plaque sur le visage à la suite d'une malpropreté prolongée. Vi. fr. raffle, roffée, ruf, croûte de gale, lèpre.

Guiselin de Rebenes pria ladite Perrette qu'elle voulsist bailler ledit enfant morte-né et lui jura... que ce n'estoit pour aucun mal faire, mais seulement lui mettroit on un pou d'oignement en la main, et lui en feroit on oindre le visage du seigneur, qui estoit mescl, et par ce sa Raffle lui charroit de son visage.

(*Duc. Raiffa*.)

Au grief mescl dona à boire ;  
Tout maintenant qu'il l'a beue,  
Tout ausitost si est keue.  
Sa puans Roffée, s'orde creffe  
Com à poissons quant on les craffe.

(*Duc. Raiffa*.)

Le Maine et la Norm. ont la variante « rifle » qui désigne surtout la gourme des enfants :

J'ai Rifle et raffe et roigne et taigne.

(*Miracles de sainte Geneviève*.)

Dans Roquefort roffée, gale, croûte de gale, teigne.

Jura : « rouffle », crasse de la tête des enfants ; — Fr.-Comté : « rofe, roufe, rouffle », ib. ; — wallon (Mons) : « rouffe », pellicule sur le lait ; — rouchi : « rouffie », fleurs sur le vin, champignons sur l'encre, etc. ; — Metz : « rouffe », coup sur la figure ; — Suisse rom. « rauffa », crasse adhérente aux parois d'un vase ; « raufferic », objets sales ; — rom. prov. *ruf*, raboteux, rude, qui explique peut-être le normand « rulle », vigoureux, et l'esp. *rufio*, celui qui a les cheveux durs, raides ; — bas l. *rofia*, *rufia*, qui donne aux dialectes lombards « rofa, rüfa » = *furfures*.

D'un rad. ruf qui paraît être dans le fr. rufien et aussi dans rouvieu, terme de vétérinaire appliqué à une gale des chevaux, des chiens, bien rapproché du poitevin « rovre », rude au fig. et au propre. Comp. avec l'Allem. *roh*, brut, cru, et le breton *roufen*, ride, pli, troussis. En anglais *dandruff*, crasse de la tête, rogne. Holl. *rof*, croûte. L'idée de rugosité existe dans le berrichon « rufe, rulle », qui au fig. signifie bourru, âpre,



rude, et que M. Jaubert rapproche de l'anglais *rough* (rouff, brut, inégal, raboteux. Le dialecte de Shetland et Orkney a « rugfus » pour rude.

**ROUFLOU, RÔFLOU, OUSE**, adj. Se dit des écailles farineuses que laissent certaines éruptions cutanées. S'applique par extension aux choses comme aux personnes. On dit d'un homme qu'il a le visage « roufflou. » Une pomme de terre est « roufflouse » lorsqu'elle est crevassée, galeuse ou comme exfoliée à la surface. Dans le *Livre de la Taille de Paris au XIV<sup>e</sup> siècle* on voit figurer un Nicolas le Rouffleur, rue Maudestour.

— Barbouillé, crasseux. A Genève, « enrofer » a le sens de salir, couvrir d'ordure. A Lille, « rufler » se dit pour enlever vivement les ordures. La « rufflette » est la pelle dont on se sert pour cet usage.

**ROUGEOT**, s. m. Cuscute commune, *cuscuta europæa* de Linné. De rouge à cause de la couleur de la plante. En wallon « rougeron. »

**ROUGIE**, s. f. Rougeur, couleur rouge.

— Rougeole, maladie qui se manifeste par des taches rouges répandues sur le corps.

— Rougeur de l'horizon au soleil levant ou couchant. Dans un dicton agricole :

Lai rougie deu maitin  
Fé peute fin;  
Lai rougie du soir  
Fé son devoir.

**ROULEAU**. Nom de bœuf et d'homme dans la contrée.

**ROULÉE**, s. f. Œufs cuits au dur que l'on donne aux enfants dans la semaine de Pâques et qu'ils s'amuse à faire rouler en aval le long d'une planche inclinée. Par extension on appelle « roulées » tous les cadeaux d'œufs cuits ou non cuits qui se font dans les fêtes de Pâques.

L'usage des « roulées » était anciennement répandu dans le diocèse d'Auxerre puisqu'on voit dans un texte cité par Ducange des chanoines tenus à distribuer des « roulées » le lendemain de Pâques.

Canonici debent... Roulletas in crastino Pasche.

(Duc. *Roulleta.*)

**ROULIÈRE**, s. f. Blouse des campagnards qu'on appelle aussi « blaude » ou « biaude. » (Voyez *Blaude.*)

**ROUMÉ**. Nom de famille assez répandu dans le pays. Une lettre de Balzac à Chapelain nous apprend que de son temps *toute la province* prononçait Roume pour Rome :

Papes Estiévènes s'acemina  
Vers Roume; sa gent ramena.

(MOUSKES, v. 2267.)

Li rois Othe pour son reclain  
Cria Roume III fois, s'ensègne,  
Si com proaice li ensègne.

(Ib. v. 22056.)

De là le nom de Roumier qui s'appliquait aux pèlerins revenus de la capitale du monde catholique. Dans la Haute-Auvergne le mot « roumiaviadgé » (romivaige dans Rabelais), désigne un pèlerinage en général par extension. Il a pour équivalent *romacia* qu'on rencontre dans quelques textes du rom. prov. Romieu était le terme usité dans ce dialecte pour désigner le pèlerin. C'est encore un nom connu un peu partout. Rabelais qui aime à railler avec les mots comme avec les idées, donne aux pèlerins la dénomination équivoque sur ses lèvres de romipetes, dénomination qui répond au basl. *romipete* = *qui Romam petunt*. Notre frivole scepticisme contemporain imite cette tendance méprisante en appelant lourdauds les pèlerins de Lourdes.

L'esp. a *romero* pour pèlerin, et *romeria* pour pèlerinage. Quant à l'ital. il possède la variante *romeo* qui, grâce à Shakspeare, demeurera le nom propre le plus poétique du calendrier des amoureux. Les pèlerins revenant de Jérusalem étaient souvent appelés *paumiers* et *ramiers* à cause des palmes ou rameaux qu'ils rapportaient des saints lieux.

**ROUSÉE**, s. f. Rosée. Morv. n. « rouhée » par la chute de l's.

La terre méismes s'orgoille  
Por la Rousée qui la moille.

(R. de la R., v. 56.)

Tendre ot la char comme Rousée.

(Ib. v. 1003.)

Les besteletes là se mucent

Qui les douces Rousées sucent.

(Ib. v. 20711.)

Et la dame respont aussi comme desvée :  
Par ichel Saint Seigneur qui fist chiel et Rousée!  
Ne partirai de vous si sera embrasée.

(Doan de M. v. 2036.)

Hier matin me levay  
Droit à la journée,  
En un jardinet entray  
Dessus la Rousée.

(FROISSART, *Virelai*.)

**ROUSEILLER**, v. n. Se former en gouttes comme la rosée. S'emploie surtout pour désigner la sueur qui perle sur le visage. Vi. fr. roseiller, rousiller.

Le juste ont jâ pleû de la nues,  
Rousillié ont piéga le ciel,  
Li mont degoutent lait et miel.

(*Sainte Léocade*, v. 298.)

La chaleur fut moult grande, chacun se tressua,  
De sueur et de sang la terre Rosoya.

(*Combat des Trente*.)

Prez, boutons, fleurs et herbes Rousoyantes,  
Coteaux vineux et plages blondoyantes.

(ROSNARD, *Sonnets*.)

De la douce liqueur Rosoyante du ciel  
L'une en fait le venim et l'autre en fait le miel.

(MATH. RÉGNIER, *satire* v.)

Poitou : « se rosader », se mouiller à la rosée ; — rom. prov. *ros*, rosée ; *arrosar*, *enrosar*, arroser ; — esp., port. *rosiar*, tomber en rosée et arroser. Du l. *ros*, rosée, par un verbe roser qui n'existe en fr. que dans le dérivé arroser.

**ROUSIAU**, s. m. Roseau, jonc. La région bourg. a « rouseai » mais principalement « laume » pour désigner le roseau de la passion. Dans la région niv. « rosiau, rousiau », se dit en général de toutes les plantes de marais qui ressemblent plus ou moins à la canne de nos étangs tourbeux. Le vi. fr. avait rosière, rousière, roussière, rouchière, pour lieux planté de roseaux :

Le suppliant vit icellui Estienne en un buisson ou Roussière.

(*Duc. Roseria*.)

Les dernières formes répondent aux variétés rousse, rouche, si répandus dans les patois et dans la toponomastique rurale, variétés dont les congénères en bas l. *rusca*, *ruscha*, sont interprétés à tort par Ducange comme synon. de ruche = *apiarium*. Dans l'exemple cité, *rusca* désigne très probablement des joncs, des roseaux :

Et quia decimæ debentur de... herbis hortorum...  
pannagiis, silvis ceduis, Ruscis, feno, herba...  
(*Duc. Rusca*.)

Dans la région du Poitou en effet *roscha*, suivant un texte cité par l'abbé Lalanne, avait la même signification :

De Roscha vero supradicti stagni ita fuit terminatum...

(*Gloss. du patois poitevin*, p. 234.)

Le bas l. *roscheria* répond au vi. fr. rouchère = jonchère dans les noms de lieu : la Joncière, c<sup>ne</sup> de Challuy, est écrit la Jonchère au XIV<sup>e</sup> siècle. Quelques dialectes ital. disent « rusc, ruscaja », pour désigner les débris de toute sorte, les herbes aquatiques que les cours d'eau rejettent sur leurs rives. Il semble qu'il y ait eu souvent confusion entre roche, roseau, et ronce. On le voit dans le bas l. *rustare* = *rubos evellere*, mais surtout dans le patois des Fourgs où « ronce » se dit d'une flaque d'eau. Roncie en vi. fr. (en bas l. *ronsa*) désignait un dard, c.-à-d. probablement une canne ou roseau à pointe métallique :

Lances longues ferrées, Roncies de fer et touz autres garnemens et armeures.

(*Duc. Runco*.)

Poitou : « rouche », iris des marais, feuilles d'iris, roseau flexible ; « rouchère », terrain marécageux, inondé ; — Norm. « rauche », roseau, glaïeul ; — Berry : « rauche, rouche », roseau, carex, laïches, plantes de marais ; « rousière », lieu planté de joncs, de roseaux ; — Saint. « rouché », roseau, carex ; près « rouchis », prairies marécageuses ; — Anis : « rouche », roseau ; goût de « rouche » = qui sent la vase ; — Haut Maine : « rouchon, rousse », roseau. Le forézien « ruisse », bâton et hart, lien, n'est probablement qu'une variété de « rousse », roseau. (Voy. *Rouseai*, *Roucher*.)

**ROUSTAILLER**, v. a. Frapper avec un fouet, une houssine, une cravache, etc., fouetter, fustiger. H. Maine : « rouster », rosser, détruire. De rousse = rouche, roseau. (Voy. *Roucher*.)

**ROUTE**, s. f. Raie qui divise les cheveux de femme au milieu de la tête.

— Ligne de gerbes, de meules, etc., posées régulièrement. Suivre « une route » renferme à peu près le même sens que conduire un « ordon. »

Fr.-Comté (Montbéliard) : « route, routet », troupe, file ; — II. Normandie : « route », file, rangée ; « routier », rangée de pommiers, ligne que suit un faucheur ou un moissonneur. (Voy. *Ordon.*)

A Rodas a bel et notable port et tout sur ce dit port a seize molins à vent qui sont tous d'une Route et tout près l'un de l'autre.

(*Le Saint Voyage de Jérusalem*, p. 208.)

Brichemer fu chief de la Rote,

A lui s'incline la Cort tote.

(*Renart*, v. 9093.)

Le benoist filz de Dieu, sans doubte

Avoit o luy une grant Routte

De disciples qui le suivoyent.

(*Th. fr.* III, p. 395.)

En vi. fr. arouter, mettre en rang, en ligne :

Tout entor l'eschequier s'alèrent Arouter.

(*Benoît*, II, p. 515 en note.)

Dans la première acception route représente le l. *rupta* comme le fr. route = chemin, mais dans la seconde le mot pourrait être dérivé de *rota*, comme le s. fr. roue. Cependant on tire généralement le vi. fr. rote, route, bande, troupe, du même rad. que route (chemin). En allem. *rotte*, compagnie, troupe, *rotten* (*sich*), s'attrouper.

**ROUTELOTTE**, s. f. Petite branche de bois tordue pour faire un lien servant à la couverture en chaume. Tout couvreur en paille doit être muni de « rouettes » ou « routelottes » et de perches.

Du l. *rotula*, petite roue. (Voy. *Rouéte*.)

**ROÛTI**, v. a. Rôtir, griller, mettre sur le grill. Nous disons rôtir pour griller. Dans Palsg. : *coke* = rosticeur.

Vertu d'un petit poisson, ne vous ai-je assez exposé la transmutation des éléments et le facile symbole qui est entre Routy et bouilly, entre bouilly et Routy ?

(*Pantagruel*, iv, 33.)

Berry : « roûti » ; — Suisse rom. « routi, rusti. »

**ROÛTE**, s. f. Rôtie, tartine de pain sur laquelle on met ordinairement quelque friandise, beurre, crème, fromage ou confiture.

Il luy bailla à boyre ung voyrre d'ung grand villain vin blanc avecques une Roustye sucrée... Ils

offriront à leur Dieu hippocras blanc avec la tendre Routie seiche.

(*Pantagruel*, II, 30 ; iv, 59.)

A l'origine la « roûtie » était probablement du pain grillé.

**ROUTIERS**, s. m. On désigne sous ce nom les hommes employés aux travaux des chemins. Cette expression a été récemment introduite dans le pays où elle n'avait autrefois aucune raison d'être puisqu'on n'y connaissait à peu près pas de route. Ces routiers-là ne font de mal à personne et il ne faut pas les confondre avec leurs homonymes du XIV<sup>e</sup> siècle. (Voy. *Route*.)

**ROYON**, s. m. Bande de terre non labourée, lacune dans un labourage. Diminutif de roie. En Picardie : « royon » désigne une petite éminence à cause sans doute de la terre relevée par la charrue. Champ. « royon » = sillon. (Voyez *Roie*, *Roinchon*.)

**R'PÔHER**, v. a. Reposer, poser une fois de plus. Morv. n. n.-o.

— R'pôher (se), v. réfl. Se reposer, se délasser.

**R'TENI**, v. a. Retenir, tenir une seconde fois pour raccommode, pour améliorer, pour embellir. Une bonne ménagère fait souvent « r'teni » son linge pour le conserver plus longtemps.

**RU**, s. m. Ruisseau, et par extension tout lieu où on peut laver le linge. L'anc. langue nous offre des formes très variées pour ruisseau : ri, rieu, rio, riu, ru, rui.

Tandis que nous revenions aval par desus le flum, entre le Ru et le flum, nous veimes que li roys estoit venus.... Le Rus de la fonteinne courroit parmi le courtail.

(*JOINVILLE*, p. 128, 350.)

Li chien qui las de corre furent,

Tesgans où Ru du vivier burent.

(*R. de la R.* v. 15890.)

Une fontaine i cort par son canel

De paradis vient li Ruis sans fauser.

(*Huon de B.* v. 5541.)

Or beuvez fort tant que Ru peult courir.

(*VILLOS*, *Ballade à s'amie*.)

— Le Ru-d'Ayon, le Ru-du-Bois, le Ru-du-Croissant, noms de loc., c<sup>ne</sup> de Saint-André ; les Rûs. c<sup>ne</sup> de Saint-Agnan ; les Ruis, c<sup>ne</sup> d'Aunay.

Quant aux variantes indiquées plus haut, elles abondent dans la toponomastique rurale. L'apocope ri semble une des plus communes sous diverses orthographes ri, ris, rix, ry. En se soudant à un adjectif qualificatif elle a formé Grandry qui est devenu un nom de famille. Grandry, c<sup>nc</sup> de Dun-sur-Grandry, et Grandry, c<sup>nc</sup> de Sermage, sont écrits Grand-Rye en 1224, Grant-Rye en 1462, etc. On voit dans la c<sup>nc</sup> de Cervon un affluent de l'Yonne dénommé Grandris. La forme « riau » est très fréquente en Nivernais : la maison du Riau, le Riau-des-Crottes, le Riau-Marin, le Riault, les Riaux, c<sup>ncs</sup> de Druy, Saint-Léger-des-Vignes, la Roche-Millay, Luthenay, etc. En Bourg. on trouve souvent Ruau, le Ruau, les Ruaux.

Vosges : « ru » ; — Berry : « riau, rieu, ri, ry » ; — Forez : « ru, rui, rio, risa » ; — Poitou : « ri, riau » ; — Limousin : « riu » ; — Lang., Prov. « rios, riu » ; — Suisse rom. « ria », fossé d'écoulement ; « rié, rio », filet d'eau, ruisseau ; « ruzilla », ruisselet ; — ital., esp., port. *rio*.

Du l. *rivus*. En grec *ῥίον* pour *ῥέον*, couler : *ῥέσις*, écoulement, *ῥυτός*, fluide. L'ancien nom du Tibre était Rumo. (Voy. *Reu*.)

RUDÔGER, v. a. Rudoyer, malmener, maltraiter. Morv. n. n.-o. En Berry, « rudéier, rudéjer » ; — Touraine : « rudéger. » (Voy. *Reudéyer*.)

RUE, s. f. Chemin en général, les alentours d'une habitation, cour de maison. Loin des villes, des villages, des hameaux, il y a toujours « la rue », c.-à-d. le dehors de la demeure. On balaie « la rue », les enfants jouent dans « la rue », on passe dans « la rue. » Le Nivernais possède trente-quatre hameaux, moulins, maisons de campagne appelés la Rue ou les Rues. La plupart de ces localités portent en outre un nom d'homme ou un nom qualificatif : la Rue-Beugnon, la Rue-Burillot, la Rue-Naudin, etc., ou bien la Rue-du-Bois, la Rue-du-Puits, la Rue-à-l'Ane, la Rue-aux-Saints, etc., ou bien la Rue-Chaude, la Rue-Verte, etc., etc. Il en est de même en Bourgogne. Dans l'Yonne seulement nous trouvons des Rue-Chaude, Rue-Froide, Rue-Feuillée, Rue-des-Bordes, Rue-des-Cornes, Rue-des-Merles, Rue-de-la-Croix, etc. Tous ces noms s'appliquent à des hameaux ou à des écarts. Dans ce même départe-

ment rois = rues. Plusieurs localités sont appelées les Rois. En rom. prov. *rua*, ride et rue. Du l. *ruqa*, ride, sillon, chemin avec chute du g. (Voy. *Carrouge*.)

RUÉE, s. f. Chemin de desserte ordinairement bordé de haies vives. La forme savante de la ville est ruelle. Dans nos campagnes on prononce « ruéc » : la « ruéc » de la prée, la « ruée » des Châgneaux, la « ruée » du Moulin, etc.

Chi près jusqu'à une Ruée

Ai espïet une buéc

Que j'aidérai à rechinchier.

(*Th. fr. au M. A.* p. 203.)

— La Ruée, c<sup>nc</sup> de Limanton ; — la Ruée, c<sup>nc</sup> de Challuy.

Du bas l. *rueta* = *ruella*, petite rue :

Juxta Rueta[m] per quam itur de mota pilosa versus la Croçoisé.

(*Duc. Rueta*.)

Ruère, nom de loc. assez commun, vient de *rugeria* par la chute du g médial. *Rugeria* en bas l. signifiait canal, au propre chemin de l'eau, aqueduc, comme *rugia*. Ruère, nom de localité c<sup>nc</sup> d'Alligny-en-Morvan ; Rhuère, c<sup>nc</sup> de Gâcogne, écrit *Rueria* au XI<sup>e</sup> siècle : In ecclesia de Rueria ; Ruages, près de Tannay, écrit Ruerre au XIV<sup>e</sup> siècle, Ruages au XVI<sup>e</sup> et Ruage au XVII<sup>e</sup>

RUELLE, s. f. Chemin étroit bordé de haies vives et en conséquence très ombragé. C'est la « traîne » du Berry si poétiquement décrite par M<sup>me</sup> Sand. On prononce ruéc plutôt que ruelle dans les campagnes. Ruelle est un dimin. de rue. On voit dans le livre intitulé *Paris sous Philippe le Bel*, qu'au XIII<sup>e</sup> siècle beaucoup de rues à Paris portaient le nom de ruelles. La rue Planche-Mibray notamment est appelée la petite Ruelle devers l'Yaue. Suivant Comenius, - p. 187, - Les ruelles ou petites rues sont destituées de passage ; l'on n'y peut passer.

Berry, Poitou : « ruelle. » La Champ. emploie un dimin. du dimin. ruelle dans « ruellette, ruelotte » ; — Pic. « reulette, ruellette » ; — Flandre : « ruellette. » Le livre des *Rois* dit ruelle pour raie, entaille :

Crueses furent tutes les bases... e entre ces jointures... furent fait unes Ruelles... El sumet de la basse est cume une Ruele faite à compas.

(*Rois*, p. 255.)

**R'VENANCE**, s. f. Foisonnement. La chaux maigre n'a pas de « r'venance » ; les fécules. les pâtes de toute sorte ont beaucoup de « r'venance. » Le mot s'applique à toutes les substances qui augmentent ou diminuent de volume en changeant d'état. En fr. faire revenir une viande c'est la mettre dans l'eau pour lui rendre sa fraîcheur, pour l'amollir et par suite la faire gonfler. L'esp. *revenirse* signifie au contraire se consumer, se dessécher, tandis que le simple *venirse* répond au fr. revenir. Rom. prov. *revinensa*, retour ; — ital. *rivenire*, renfler. En Flandre on dit d'un enfant qui est dans un état de santé florissant qu'il est « r'veneux. »

**R'VOSSON** (AI LAI). A rebours. S'emploie au propre et au figuré. « R'vosson » est le fr. revêché tiré du l. *reversus*, retourné, rebroussé, comme l'ital. *rivescio*, l'esp. et le port. *reverso*, envers, revers. Dans la dernière langue *reverso*, *reverso*, signifie contraire, opposé à la bonne direction. L'adv. *a revez* = à rebours.

**R'VOUÂGUER**, v. a. Vomir, éprouver des vomissements successifs.

**R'ZAU**, s. m. Ressaut, secousse, cahot. Morvan nivernais.



## S

S. Cette consonne n'est guère moins antipathique que l'r à une partie de la région morvandelle. On la rejette dans un grand nombre de mots où elle a sa place étymologique entre deux voyelles et, sans s'effaroucher d'un audacieux hiatus, on prononce « bihe, couhin, croiber, écràher, mépriher, râhin, sâhi, voihin », etc., etc., pour bise, cousin, croiser, écraser, mépriser, raisin, saisir, voisin. Dans cette prononciation écrite, l'h n'a pas d'autre fonction que celle d'un signe pour remplir le vide et conserver au vocable toute sa valeur syllabique. Une autre fraction de la contrée supprime également l's mais non sans la remplacer par l'autre dentale j, par un i ou y ayant le son de deux i, ou enfin par ll double mouillée. Nous avons ainsi « aibuier » ou « abujer » pour abuser, « aiguièr » ou « aigujer » pour aiguiser, « aituier » ou « aiteujer » pour attiser, « bétie » ou « bétije » pour bêtise, « empouillèner » ou « empoujèner » pour empoisonner, « frillon » pour frison, « frimouille » pour frimousse, « louâyi » pour loisir, « mâion » pour maison, « mortaille » pour mortaise, « peunaille » pour punaise, « plâiant » pour plaisant, « prie » ou « prije » pour prise, « prion » ou « prijon » pour prison, « tuion » ou « tujon » pour tison, etc.

Cette manière de parler s'éloigne sans doute des formes régulières, mais elle remonte peut-être à une époque où le français naissant ne faisait que balbutier pour ainsi dire les rudiments de son langage. L'Italie se rapproche souvent du Morvan dans sa langue littéraire et surtout dans ses dialectes. Si on poussait un peu loin les recherches dans les patois comparés, dans ces riches alluvions déposées sur les terres romanes par le débordement du latin, on verrait qu'à côté des formes arrivées il y en avait d'autres en train de venir qui ne seraient pas moins en honneur si elles avaient eu la bonne fortune du succès. (Voy. R.)

S (FÈRE DES), loc. Se dit des ivrognes qui che-

minent en zigzag. Cette locution appartient plutôt au langage populaire qu'à notre patois. La région wallonne emploie une autre manière de parler non moins métaphorique et plus ingénieuse peut-être en disant d'un homme ivre qu'il est « rosse » ou « roste », c.-à-d. chancelant comme un roseau agité par le vent. Aux environs de Metz on nomme « hégûète », synonyme de haridelle, tout animal, cheval, bœuf, vache, qui chancelle sur ses jambes, soit par vieillesse, soit par affaiblissement. Le l. *cancellare* qui a donné au fr. chanceler et qui signifiait tracer des raies, treillisser, répond assez exactement à l'idée de faire des s. (Voy. Roucher.)

SÂ, s. m. Tamis de crin ou de soie dans lequel on passe la farine et autres matières pulvéreuses :

Au Saas i faut la sassouère

Et si il faut la tournouère

Au pain tourner ;

Or i faut fisiaus et cuiller

Et le Saas pour saacier,

Le buletiau.

(Des choses qui faillent en ménage.)

Se estamines n'avez Saes ou bluteaux.

(VILLON, *Ballades*.)

Ils la tirent hors du pot... et coulent ou passent avec une estamine, un Sas, couloir ou panier d'osièr.

(COLUMENIS dans *Janua*, p. 127.)

De sas, tamis qu'on agite, viennent les verbes fr. sasser, ressasser, qui au figuré signifient répéter toujours la même chose.

Norm. « set » ; — Guernesey : « sèt » ; — Forez : « siot » ; — H. Auvergne : « seda » ; — Prov. « sedas. »

L'ital. *seta* en se contractant donne *staccio*, pour *setaccio*, sas, et le v. *stacciare*, passer au tamis, comme l'esp. *seda*, soie, donne *cedazo*, tamis, bluteau. Du l. *setaceum*, dér. de *seta*, crin, soie de porc, de sanglier. En valaque, *sîtâ*, tamis.

**SÂBRE**, s. m. Sablo, arène. Hainaut : « sabre » = sable ; « sabreux » = sablonneux.

**SACAIGE**, s. m. Masse, quantité. L'expression est emphatique pour exprimer l'abondance d'une chose plutôt nuisible : il y a un « sacaige » de mauvaises herbes dans ce jardin ; il y a un « sacaige » d'arbres abattus par le vent. Même sens en Berry et en Poitou. Aux env. de Valenciennes, « donner sacache » marque l'action d'ouvrir entièrement les vannes d'une écluse pour obtenir une masse d'eau. En Saint, une rue « saccagée » de monde est une rue remplie de monde. En Champ, « saccage » se dit du contenu d'un sac. Le sens étymol. du mot paraît être là. L'ancien cri de pillage : à sac, à sac, explique peut-être la loc. familière gens de sac et de corde, désignant les voleurs de la pire espèce toujours prêts à mettre leur butin en sacs ou en paquets liés avec des cordes. L'idée de voler, dérober, apparaît souvent dans le mot :

Tout mon bien est avec moi : ma justice, ma vertu, ma tempérance, ma prudence... ne m'ont point été Saccagées. Les voicis qui m'accompagnaient aussi miennes qu'auparavant.

(MALHERBE, *Épîtres de Sénèque*, IX.)

On peut faire le même rapprochement dans l'esp. entre *talar*, *saccager*, et *talega*, *talego*, *sac*.

**SACENER**, v. a. Indique une démonstration de doute ou de dédain. On dit surtout « sacener » les épaules, c.-à-d. les soulever par saccade en signe de désapprobation méprisante. Le mot paraît être un fréquent. de saquer, adouci en sacer avec le sens de lever par secousses. Palsgr., - p. 706, - traduit *I shake* par je sace = secouer. L'anc. langue avait sacer, sacier, pour lever, soulever, et par extension de l'idée, pour dégainer, tirer l'épée. (Voy. *Sacquer*.)

**SACIER**, s. m. Un gros « sacier » est un individu qui a de l'embonpoint et dont le corps à force d'être gros a la forme d'un sac. Morv. n. n.-o.

**SACOUTER**, **SAICOUTER**, v. n. Parler bas, chuchoter : « quoique tu saicoute don ilai », qu'est-ce que tu chuchottes donc là ? La Monnaie dans son glossaire donne une signific. un peu différente à « sacouter. » Suivant lui, ce verbe

a le sens de prêter l'oreille attentivement. Dans la *Conférence agréable*, déjà citée, sacouter est également employé comme synonyme de écouter :

Ne faut pas tout dire quer asteur les mazzalles Sacouton.

(Discours IV.)

Cotgrave qui enregistre sacouter traduit ce mot en anglais par *to round, or whisper in the ear*.

Lille : « acout », attention ; « donner de l'acout », écouter avec attention ; — Norm. « chacouter, sacouter », parler tout bas et donner un coup de coude. Dans cette dernière acception le mot se rapproche du champenois « sacoute », coup de poing. L'idée de coup provient peut-être du rapprochement des interlocuteurs qui sont coude à coude dans leurs entretiens à voix basse. (Voyez *Coutre*.) Quant au verbe sacouter, qui était usité à Paris comme on le voit dans l'exemple précédent, il nous offre la forme acouter pour écouter en composition avec se qui représente le l. *sub*. C'est ainsi qu'en fr. secouer est tiré du latin *subcutere* ; séjourner, de *sub diurnare* ; semondre, de *sub monere* ; sombrer, de *sub umbrare*. Au résumé sacouter traduit le l. *subauscullare*, écouter secrètement, furtivement. (Voy. *Acouter*, *Oscouter*, *Sombrer*.)

**SACOUTERIE**, **SAICOUTERIE**, s. f. Conversation à voix basse, propos murmurés à l'oreille, chuchotement.

**SACOUTOU**, **OUSE**, adj. Celui qui parle bas, qui chuchotte. Par extension, « sacoutouse » se dit d'une commère qui bavarde discrètement et prudemment en médissant de son prochain.

**SACQUER**, **SAIQUER**, v. a. Mettre avec force, jeter, pousser sur, enfermer : « sacquer » du foin dans un fenil, « sacquer » des pommes de terre dans un « crô », « sacquer » un homme en prison, etc. Toutes ces locutions expriment une action vive et brusque.

— Sacquer (se), v. réfl. Se mettre avec force dans... se fourrer, se jeter dans... : « l'bestiau s'ô sacqué dan l'bos. »

Vi. fr. sachier, sachier, saichier, sacier et sacquer qui est une forme picarde, pour tirer avec force en bas ou en haut, arracher par saccades, pousser.

Jà fust la cité chalongée  
E mainte alme de cors Sachée.

(Renart, v. 9393.)

Sor les paniers se gist adenz  
Et si en a, bien le sachiez,  
Plus de trente harenz Sachiés.

(Renart, v. 835.)

Ils bransoit la pique, Sacquoyt de l'espée à deux  
mains, de l'espée bastarde.

(Gargantua, I, 23.)

Roquefort remarque que sacher une épée exprime  
aussi bien l'action de mettre la lame au  
fourreau que celle de la dégainer. Le fr. saquer,  
terme de marine, renferme également le double  
sens de tirer la voile d'un navire et de la faire  
rentrer. Le bas l. *saccare* signifiait rigoureusement  
mettre en sac, d'où sacquage, droit du propriétaire  
sur une redevance en grains, et en fr. *saccager*,  
piller, mettre à sac ou en sac un butin quelconque.  
On a dit sacqueman pour sac, pillage :

Vers France.....  
Qui depuis fut pillée  
Et mis au Sacqueman  
Par pillars de gallée...

(CHASTELAIN, VII, p. 199.)

En italien, *far saccaja* se dit pour faire un amas.  
L'esp. *sacar* signifie à la fois ramasser, rassembler  
et tirer de : *entrar a saco* = voler, piller.

L'acception mettre à bas, enfermer, serrer, se  
rencontre assez souvent dans notre anc. langue :

Déable à son croq les ensaichent  
Enz en anfer dedens les Saichent.

(Sainte Léoc. v. 373.)

— Sacqué, Sacquet, noms de famille dans le  
pays. Saquet, dans quelques provinces, est un  
dimin. de sac. Le wallon (Mons) « saclot » copie  
le dimin. l. *sacculus* comme l'ital. *saccolo*.

Les frères Sachets, que le bas l. nomme *fratres  
de sacco*, *saccati*, étaient ainsi appelés à cause de  
leur robe en forme de sac. Cette dénomination  
répond à celle des pénitents grecs les Saccophores.  
Il y avait autrefois à Lille une maison de reli-  
gieuses nommées, pour le même motif, les Ensac-  
quées.

Berry : « saquer », fourrer avec violence, en-  
foncer ; — Bourg. « saquier », jeter avec force ;  
— Poitou : « saquer », serrer, cacher, fourrer ;  
— Lyonnais : « saquo, saqua », jeter, pousser,  
enfermer, mettre dedans ; — Forez : « saqua »,  
sac, poche ; « se saquà », se glisser à travers ;

« se saqueyt », se démener ; — Norm. « de saquée »,  
tout à coup, de saccade.

Du l. *saccus*. Le verbe l. *saccare*, comme le  
bas l. exprimait plutôt l'idée d'enfermer que celle  
de mettre dehors. Il signifiait filtrer, passer à la  
chasse, ce qui semble détruire l'hypothèse de  
Burguy qui voit dans désacher le primitif de sa-  
cher. L'anc. dérivé ensacher, mettre en sac, qui  
est resté dans le langage usuel, donne à son con-  
traire un sens propre qui n'est pas celui du simple,  
puisque dans un assez grand nombre de cas sacher  
ou saquer signifie mettre en sac, dans un sac.  
D'ailleurs, les patois sont là pour démontrer que  
saquer n'est pas l'équivalent de son composé dé-  
saquer. Outre le sens de ensacher, ce verbe avait  
encore celui de secouer, c.-à-d. agiter comme dans  
un sac :

Lesquels... prindrent ledit Fremin par la barbe et  
lui tirant et Sachant.

(Duc. Tirator.)

Mais je le r'ai moult bien plumé,  
Bien li ai les cheveux Sachiez.

(Renart, v. 24535.)

A Guernesey « saquet », secousse. Comp. avec  
l'anglais *to shake*, donner une secousse, qui a son  
cogénère « chaquer », secouer, à Guernesey. En  
prov. « saquetada », secousse répétée. Piémont,  
« sacagnè » = *scrollare*, comme à Ferrare « sac-  
cussèr. »

SÂGA, s. f. Femme sans ordre, sans économie,  
sans esprit de conduite : « çò eune sâga, tò trâne  
dan sai maion. » Le mot renferme peut-être le  
même rad. que le fr. sagouine, qui signifie mal-  
propre, sale, à l'instar des singes appelés sagouins.  
Bas l. *saga*, sorcière. Du l. *saga* ? Faite comme  
une sorcière se dit familièrement d'une femme  
dont les vêtements sont en désordre ou sales.  
Comp. avec le poitevin « sargail », fille ou femme  
débauchée, coureuse, et le normand « sapas », sale,  
malpropre.

SAI, s. m. Sel. Bourg. « sai » ; — Lorraine :  
« sâ » ; — Hainaut : « sé » ; — Vosges : « sau » ; —  
Poitou, Saint. « saau, sau » ; — Prov. « sal, sau. »  
La dernière forme où al se prononce au donne au  
fr. presque tous les dérivés de sel : sauce, saucière,  
saucisse, saumâtre, saumure, saunier, saupiquet,  
saupoudrer, etc., etc.

**SAI**, adj. poss. fém. de la 3<sup>e</sup> personne. Sa : « sai mère, sai feille, sai fon-n' », sa mère, sa fille, sa femme. Au masc. son comme en français.

**SAI**, s. m. Sac en général. Morv. n. « sâ. » Palsgr., - p. 25, - nous apprend que dans *sacz* (*sic*) la première des deux consonnes finales demeurait muette et qu'en conséquence on prononçait *saz* :

Sas est vrayement et ki plains est, ancor soit-il petiz.....

(Serm. S. B., p. 547.)

Nicholas de Soisi... lessa trois Saz de beuciz sur la rive pour ce que eil les trovast et en vequit.

(JOINVILLE, p. 350.)

On a remarqué que le mot *sac*, sous la même forme à peu près, appartient à presque toutes les langues mortes ou vivantes. Le grec *σάκος, σάγμα, σάγος*; renferme l'idée de chose qui enveloppe, qui charge. Dans cette langue *σάκος*; désigne à la fois un sac, une chausse, un cilice.

**SAIBÉ**, s. m. Sabbat, assemblée de sorciers qui se réunissent sous la présidence de Satan. J'ai vu des gens qui y sont allés, disent-ils, et qui en sont revenus pour y retourner encore sans doute.

On prononce en quelques lieux « saibeai », comme en Bourgogne. Du l. *sabbatum* dont le pluriel *sabbata* s'appliquait en général aux fêtes des juifs. L'idée de bruit, de vacarme attachée au mot nous est venue du sabbat des sorciers qui, au dire de nos témoins auriculaires, justifient admirablement cette interprétation. La Suisse rom. donne à sabbat le synonyme « chatta, chetta » : aller au sabbat présidé par le grand bouc, « alla à la chetta. » Ce dernier terme ne répond-il pas à l'ital. *setta*, secte ? Dans cette langue, *settario ebri* traduit le fr. sabbataire. Il y a toujours eu assimilation ou confusion entre le sabbat des juifs et le sabbat des sorciers.

— Le Sabat, hameau de la c<sup>me</sup> d'Azy-le-Vif.

**SABOT**, s. m. Sabot. Nous disons d'un sabot cassé qu'il a fait veau. C'est probablement une allusion énergique à la loc. provinciale « casser son sabot », qui en Bresse et dans plusieurs autres régions s'applique à une fille enceinte. (Voyez *Vcai*.)

**SABOTER**, v. n. Faire du bruit en marchant avec des sabots, marcher lourdement.

— Saiboter, v. a. Maltraiter, donner des coups de pied à quelqu'un, malmener à la pointe du sabot.

Flandre : « chabot », sabot ; « chaboter », travailler grossièrement ; — Norm. « chaboter », marcher avec bruit ; — Berry : « saboter », ib. ; — Poitou : « sabotailier » ; — Saint. « saboter », faire du bruit ; « sabotis », action de saboter.

**SABOULER**, v. a. Mener rudement, maltraiter. Sabouler est dans le langage populaire de Paris et dans l'argot qui lui donne le sens particulier de décroter. Ce verbe se retrouve dans presque tous les patois avec la même signification, sauf peut-être en Flandre, où il exprime l'action de lapider, de poursuivre à coups de pierres. Dans la même région cependant, le subst. « saboule » se prend au fig. pour réprimande, équivalent de sabouler qu'emploie M<sup>me</sup> de Sévigné disant à sa fille. - IV, p. 304 - : Il y a un petit homme qui s'est vanté de s'être soustrait à votre Saboulerage, — après avoir dit du marquis de Croissy que — Jamais homme n'a été Saboulé comme lui. — Le sens propre est dans la phrase de Molière où la comtesse d'Escarbagnas, - scène III, - crie à sa suivante, trop empressée peut-être :

Doucement donc, maladroitte, comme vous me Saboulez la teste avec vos mains pesantes !

Picardie : « sabouler », gâcher son ouvrage et réprimander, gronder ; — Poitou : « saboulée », réprimande ; « sabouler », gronder ; — Saint. « sabouler », rouler sous les pieds ; — wallon (Luxembourg) : « sabouler », houspiller au propre et au fig. ; « se sabouler », trébucher, buter : — Suisse : « saboulée », volée de coups ; « sabouler », rosser ; — Forez : « saboulâ », secouer, rouler dans l'ordure : « sabouillat », bourbier.

D'un préfixe se qui représenterait le l. *sub* (Voy. *Sacouter*) comme cela existe peut-être dans le fr. *sabard*, où l'on pourrait voir *sub* et *bord*, ouverture en dessous ? *Saborder* serait l'équivalent de sous-aborder et *sabouler* l'équivalent de sous-abouler. Ce dernier verbe, en vi. fr. et dans les patois, signifie au propre et au fig. rouler. L'étym. fort invraisemblable d'ailleurs qui rapproche *sabouler* de *sabrer* pourrait peut-être invoquer l'ital. *sciabola*, sabre. (Voy. *Abouler*, *Bouléyer*.)



**SAIBOUTOU, OUSE**, adj. et s. Celui qui sabote, qui fait du bruit en marchant lourdement. Le terme est un peu méprisant et sous-entend la rusticité de l'individu en sabots.

**SAIDE**, adj. Se dit de ce qui est naturellement un peu sec, de ce qui se détache aisément par grumeaux. Le pain de seigle est réputé « saide » lorsqu'il est cuit à point, lorsque la pâte résiste au lieu de s'amollir sous le doigt.

En Auvergne, « pa seda » désigne un pain blanc de seigle. Le bas l. *sadonare* qui signifiait en général faire ou former avec soin, se disait de la manière dont il fallait confectionner le pain pour le rendre agréable au goût ou aux yeux :

Item fornarii debent coquere bene et Sadonare panes in furno... Et si male decoquerint vel Sadonaverint, debent illos emendare.

(*Uvc. Sadonare.*)

En vi. fr., saide, que Roquefort écrit sedde, a été usité pour mûr en parlant des fruits. C'est le mot sade qui entre en composition avec mal dans le fr. maussade et qui signifiait sapide, agréable, succulent. On l'employait surtout au fig. :

Je sui Sade et brunete....  
S'ai color vermeillete  
Euz vers, bele bouchete.

(*Rom. et past. p. 191.*)

Mon créateur, que tu es Sade,  
Regardez quel museau gourmant.

(*Th. fr. I, p. 300.*)

Aussi je les compare à ces femmes jolies  
Qui par les affiquets se rendent embellies,  
Qui gentes en habits et Sades en façons  
Parmy leur point coupé tendent leurs hameçons.

(*RÉGNIER, satire ix.*)

J. de Meung dit irrévèrement des avocats et des médecins de son temps, bien différent du nôtre à ce point de vue :

Tant ont le gaaing dous et Sade  
Que cil vodroit por ung malade  
Qu'il a, qu'il en éüst quarente,  
Et cil por une cause, trente.

(*R. de la R. v. 5111.*)

Le vi. fr. avait les dimin. mignards sadine et sadinette qui s'appliquaient le plus souvent à des minois féminins. Dans la *Precellence du langage françois* H. Etienne dit de ces termes :

Sadinette, car de sade le composé duquel est maussade, long temps y-a qu'on a dict Sadinet...

(*Édit. DELALAIN, p. 103.*)

Le même auteur, dans son traité *De Latinitate falso suspecta*, complète l'histoire du mot : Sade, *cujus maximus fuit majoribus nostris usus*. Le subst. sador varié du l. *sapor* et du fr. saveur, a été usité. Lorsque notre mère Ève eut goûté du fruit défendu, elle s'écria :

Gusté en ai, Deus ! quele savor !  
Unc ne tastai d'itel Sador !

(*Adam, p. 27.*)

Champ. « sade, sadinet, aimable, gentil ; « sede », qui a bon goût ; — Dauph. « sado », savoureux, comme *sabez* en rom. prov. ; — port. *sadio*, sain, salubre.

Du l. *sapidus*, sapide et au fig. sage. Le verbe *sapere* a donné au Poitou « saper », qui signifie goûter avec un certain bruit des lèvres bruyamment. Le « sapou » est celui qui embrasse à pleine bouche. Berry : « saper », manger avec claquement de langue. Cette dernière loc. répond à l'ital. *mangiare saporitamente*, manger savoureusement, avec sensualité. (Voy. *Mausaivelou.*)

**SAIGE**, adj. Sage, tranquille, docile, pieux. Morv. n. « saize. » Les baillis de robe longue, sous les ducs de Bourgogne, étaient qualifiés : Saiges en droit. Cette qualification n'était peut-être qu'un prolongement du titre de sagibarones qui figure dans la loi salique pour désigner certains magistrats ou docteurs en droit.

Diserez hons et Saiges sires Hugues Aubrioz a prensenz bailly du Digenois.

(*Ch. B. I, p. 72.*)

Maistre Eude le Changeour de Beaune, maistre Jehan de Laz, Saiges en droit... Nostre amé et faul clerc maistre Jehan de Laiz, Saige en droit.

(*Ib. II, p. 229, 231.*)

La forme diphtonguée saige se montre partout dans les sermons de saint Bernard :

Vos à cuy Deus révélet si cum a ceos ki petit sunt celes choses ke reveleies sunt as Saiges et as senniez. Salomons dist : li cuer del Saige homme est lai ou tristesse est.

(*Serm. S. B., p. 231, 522.*)

Saiges homs sa langue garde ;  
Nus fox ne scet sa langue taire.

(*R. de la R. v. 4748.*)

Sire, n'est mie Saige  
Poure pucelle ki s'acointe  
A haut home orgellex et cointe.

(*Th. fr. au M. A. p. 16.*)



Berry : « saige », sage et calme : « temps saige », temps calme ; — Champ. « saige ». savant ; — Flandre : « sage », prudent, expérimenté, sagace ; — wallon (Mons) : « sage », savant.

Du l. *sapius* qui a aussi donné à l'anc. langue la variante saive :

Co dist Rollanz : C'iert Guenes, mis parastre,  
Se lui laissez, n'i trametrez plus Saive.

(Ch. de R. v. 377.)

*Sapius* répond directement à l'ital. *sapio*, *savio*, à l'esp. et au port. *sabio*, sage, savant. L'origine commune des mots sage et savant se montre dans la *Chanson de Roland* et dans les passages du livre des *Rois* où sage = saive.

Respunt li reis : Vus estes Saives hum.

(Ch. de R. v. 248, p. 30.)

E passad de sen tuz les Saives de Orient... E plus fud plus Saige que huom qui vesquit... Plus fud Saige que Ethan... Cil furent li plus Saive ki fussent entre les Hébreux...

(*Rois*, p. 240.)

La même démonstration existe dans le surnom d'Alphonse X, roi de Léon et de Castille, appelé *Sabio* ou le Sage, plus à cause de sa science sans doute que de sa sagesse souvent peu apparente dans les actes de son règne orageux.

L'identité n'est pas moins claire dans un passage de Guill. Guiart. Le roi de France défend à ses troupes de laisser sortir personne d'un fort assiégé par lui, il ordonne :

C'on ne loist d'ileuc en avant  
Passer sage ne non savant.

(I, p. 171.)

Ol. de la Marche dit faire sage pour instruire, informer :

Le roy de Cypre envoya au devant de luy et le receut bénignement en son pais... et le fit Sage de la puissance des mécreans Salhadins.

(*Mém.* I, p. 143.)

**SAIGESSE**, s. f. Sagesse, bonne conduite. Morv. n. « saizesse. »

Il n'y a pas en tous nous assemblez autant de Saigesse qu'il y en a en vous scellement.

(*Métusine*, p. 73.)

**SAILAIDE**, s. f. Salade.

**SAILINON**, s. m. Petit coffre en bois muni d'un couvercle où l'on conserve la provision de sel pour la cuisine.

Berry : « salinier, salignon », coffre pour le sel. En fr. et dans quelques patois, « salignon » ne désigne qu'un pain de sel, comme en bas l. *saligium*. Le H. Maine nomme ce même coffre « saunière. » En wallon (Luxembourg) « saunier. » De salin tiré du l. *sal*. *Salinum* = salière.

**SAILON**, s. m. Saloir, vaisseau en bois, petite tonne dont on se sert pour saler les pores et conserver le salé dans la saumure. Poitou : « salou » ; — Saint. « salour » ; — Norm. « saleux, saloux » ; — Berry : « saloué » ; — Prov. « saladour. » En Provence le porc salé est appelé « bacounat », terme qui répond au vi. fr. bacon reproduit par l'anglais *bacon*, lard, cochon.

**SALOUPRIE**, s. f. Saloperie. N'implique pas toujours la malpropreté. C'est une épithète souvent très amicale donnée par la maîtresse de maison à ses volailles ou autres petites bêtes qu'elle nourrit.

**SAMBEDI**, s. m. Samedi, le septième jour de la semaine. Dans une charte bourg. de 1315, *sambadi* pour samedi :

Donnez à nostre vision le Sambadi devant la feste Saint Georges.

Fr.-Comté (Fourgs) : « sambodi », qui répond à l'esp. et au port. *sabado*, comme à l'ital. *sabbato*, identique au grec *σάββατον*, au l. *sabbato*, et au fr. sabbat. Samedi = *sabbati dies*, jour du repos.

**SAINGN'**, adj. et subst. Saint : « ain saingn' », l'esprit « saingn' ». Au fém. sainte et au pluriel saints ou saintes comme en fr. Morv. n.

— « Fère les saingn's », loc. exprime l'action de s'étendre à plat dans la neige en y laissant l'empreinte de son corps.

— « Souner les saing's », loc. Se dit en quelques lieux pour sonner les cloches. Cette manière de parler, familière au M. A. tend à disparaître :

Les cleres et les prevoires a fez trestoz mander  
A grant procession sont au devant alé  
Et ont fait toz les sainz de la vile soner.

(*Parise la Duchesse*, v. 2839.)

En Poitou, « sain » ne signifie cloche que par métonymie. Une métaphore analogue donnait à la locution jurer sur les saints le sens de faire un serment sur des reliques. (Voy. *Tóssaignn'*.)

**SAINGNER**, v. a. Saigner, tirer du sang. Nous disons « saigner » pour tuer un porc. En vi. fr. sainnier, saingnier :

Li cervoisier de Paris qui ont soixante ans de age et cil qui sont malade, cil qui sont Sainnié... sont quite du gueit.

(LITTRÉ, *Dict. Livre des Métiers*, 31.)

Des grans cos qu'i donnoit se prist fort à Saingnier.  
(H. Capet, v. 1658.)

Saingner se fit et ventoser,  
Et si fu baigniés et lavés.

(MOUSKES, v. 4239.)

L'usage de saigner était autrefois si répandu que dans les monastères on saignait réglementairement quatre fois par an les religieux. La chose paraissait si avantageuse qu'en certains cas on privait de la saignée comme punition. Lire à ce sujet les *Annales de l'abbaye d'Aiguebelle*, I, p. 63.

Rom. prov. *sangnia*, saignée ; *sangnar*, saigner. (Voy. *Ensangner*.)

**SAINGNIE**, s. f. Saignée, action de tirer du sang. Ng = nn du vi. fr. Mouskes raconte ainsi la mort du roi Dagobert, - v. 1422, 9 - :

Mors fu, çon dist-on, par Sainnie  
Par sa feme et par sa mesnie  
K'en sa sale une pière avoit  
Kavée, où li rois se Sainnoit.  
Sa feme l'ot faite piercier  
Et quant li rois s'y fist Sainner  
Tant i Sanna k'il en moru  
Car la pière pierchie fu...

— Petite rigole, dérivation dans un ruisseau pour arroser un pré. Notre « saignie » est nommée « sangsuc » en Anjou, et en Berry « sangsuée, sangsuie, sangsuge. » La dernière forme ramène au latin *sanguisuga*. Genève : « saigne, saignie. »

**SÂÏON**, s. f. La « sâion » est la belle saison, la saison des travaux agricoles les plus importants, l'espace de temps qui s'écoule entre Pâques et la Toussaint. Le printemps, l'été, l'automne, sont pour nous des expressions poétiques dont nous n'avons guère besoin. L'année se divise seulement en deux parties : « la sâion » et « l' mauvâ temps. » Le bon temps et la « sâion » sont synonymes. On rencontre souvent dans la basse-latinité ce partage de l'année en deux époques, l'une appelée *satio aestivatica*, l'autre *satio hibernatica*. Parlant d'un

valet de charrie au service d'un riche paysan, le roman de *Renart* dit, - v. 15469 - :

Aloé l'avoit la Saison  
Atant del garçon nos taison.

Du l. *satio, sationis* : *tempus sationis*, temps de semer, temps de planter, deux saisons. (Voy. *Temps*.)

**SAIRAISIN**, s. m. Sarrasin ou blé noir. (Voyez *Carabin, Tartari*.)

**SAITRON**, s. m. Grabat, mauvais lit à l'usage des plus pauvres gens. Morv. n. Le mot se rapproche pour la forme et pour le sens du poitevin « sitron », cerceuil. Du l. *jacere*, être étendu ?

**SAIVAIMENT**, adv. Savamment, de science certaine, en connaissance de cause, sciemment. Un témoin sûr de son fait dit : j'en parle « saivaiment », j'y étais, je l'ai vu.

**SAIVAN**, adj. et s. Savant, celui qui sait, qui connaît quelque chose, et non pas celui qui a de la science comme on l'entend en français. Un père dit de son enfant qui va à l'école et qui commence à lire son alphabet : « al ô bin saivan », cela veut dire il sait bien ce qu'on lui apprend. Un savant, un érudit, un membre de l'Institut est un être surnaturel dont nos campagnards n'ont pas l'idée et encore moins le souci. En vi. fr. sachant = savant.

Kar plus beau cors n'a chevalier  
Plus Sachanz d'armes ne plus fier;  
Nus n'est plus Saives en conseilz.

(BENOIT, v. 6166.)

De Sezile fu quens Rogers  
Qui mult ert Saives chevaliers.

(Lb. v. 36461.)

Je sui, sire, uns fisiciens  
De mainte science Sciens.

(Renart, ix, p. 326.)

Science au reste n'avait autrefois que la signification de connaissance. Les anciens actes des notaires, les terriers renferment très souvent la formule :

Un tel... de Science certaine, pure, franche et libérale volonté a recognu et confessé que...

(Voy. *Saige*.)

**SAIVER**, v. a. Écorcer un arbre au moment de la sève, enlever la peau, écorcher. On « saive » un gazon en levant la motte, on « saive » son doigt en s'écorchant, on « saive » un arbuste en détachant le liber. C'est en « saivant » le merisier, le noisetier, le saule, etc., que les enfants de nos campagnes se fabriquent des sifflets ou de petites flûtes. M. Charles Nisard, auprès de qui je renvoie le lecteur soucieux de connaître le procédé à l'aide duquel les petits bergers se procurent des instruments de musique à bon marché, nous donne la formule de l'incantation en usage. L'enfant de la Bourgogne, frappant à petits coups sur le bois dont il veut détacher l'écorce, chante :

Sève, sève, sève,  
Sur le pont de Sève ;  
Sévillon, Sévillon,  
Sur le pont de Châtillon.

Le père du Morvan nous offre une variante plus intelligible où le jus de la vigne reçoit un légitime hommage :

Saive, saive, mon fleuteau  
Tôt en piau de calino :  
Seu teu saive bin  
T'airé deu vin.  
Se teu saive mau  
T'airé d' liau.

En Poitou le v de sevrer se change en b, et le vin promis se change en jus de grole :

Sabe, sabe, ma pibole,  
Tu boiras dau jus de grole,  
Si tu n' sab' pas  
Tu n'en boiras pas.

Le changement de lettres se maintient en Sain-tonge, mais l'appât offert est plus solide :

Sabe, sabe, mon petit,  
Te baill'rai des œufs rôti !  
Sabe, sabe tout à fait,  
Te baill'rai des œufs mollets !

L'anglais *sap* désigne à la fois la sève et l'écorce de l'arbre, l'aubier ; *sappy*, plein de sève au propre et au fig.

Norm. « *essaver* » = écorcher légèrement, enlever l'épiderme : « *s'essaver* », s'entamer la peau ; — wallon (Luxembourg) : « *chaver* », s'écorcher, s'excorier ; — à Liège : « *chaver* », gercer, se fendre ; — Poitou, Saint. « *sabe, saber* » ; — Prov. « *saba, sabla* » ; — Lang. « *saba*. » Du l. *sapa*, suc, qui explique l'ital. *succhio* et l'esp. *suco, xugo*, sève.

**SAIVOUÀ**, v. a. Savoir. Au part. pass. saivu : « *i n'è pâ pouvu l' saivouà* », je n'ai pas pu le savoir. Le vi. fr. introduit aussi la voyelle i :

Il (le Diable) li semont ke il seroit si cum Deus, Saichanz bien et mal, s'il mangievet de l'arbre ke défenduz li estoit.

(Serm. S. Bernard, p. 523.)

Ne iuse'ai Rome, ce Saichiez par verté  
Nen aillors, ke ie Saiche.

(G. de Vi. v. 1824.)

— Savoir à dire, loc. : je vous le « *saurai à dire* », pour je vous le dirai, je vous le ferai connaître, je vous avertirai, je vous préviendrai. Dans Palsgrave, - p. 655 - :

Si je peise une chose en ma mayn, je vous Sçay à dire combien il poyse.

Savoir est le simple de assavoir construit avec le l. *sapere* et la prép. *ad*. (Voy. *Aissavouà*.)

**SAIVOUNER**, v. a. Savonner, laver avec du savon, faire un savonnage.

**SAIVU**, part. passé du verbe savoir : « *se i eusse saivu* », si j'avais su, propos de jeunesse ! « *Se i eusse pouvu* », si j'avais pu, propos de vieillesse !

**SALOMON**, s. m. Sceau de Salomon, muguet multiflore très commun dans nos campagnes. On croit généralement que le salomon est un remède efficace contre l'hydropisie. Dans Comenius, - p. 37 - : La genouillère ou seau de Salomon. Dans Ol. de Serres, - p. 567 - : Seau de Salomon, autrement dit *polygonatum*, se loge en lieu haut... Suisse rom. « *genollet*. »

**SAN, TSAN**, s. m. Champ. Morv. n. ou s, ts = ch. « *San* » en Savoie : « *tsan, zan, tzan* », dans la Suisse romande ; « *can* », en Picardie. (Voyez *Champ*.)

**SANGHIÉ**, s. m. Sanglier. Morv. n. « *sanlé*. » Le mot n'avait que deux syllabes dans l'anc. langue et même encore au temps de Molière :

Nus ne sout plus de riveier,  
De chiens, de moetes, de berser,  
De prendre un cerf ne un Sengler.

(BENJIT, v. 21583.)

Et si est en bataille hardiz come Çanglers.

(Parise la Duchesse, v. 2421.)

Ou pourray-je éviter ce Sanglier redoutable?  
Grands Dieux? préservez-moi de sa dent effroyable!

(La Princesse d'Élide, t. sc. 2.)

Fr.-Comté : « singhia » ; — ital. *cinghiale*. Du l. *singularis*, celui qui vit seul, à part. La vénerie a le terme solitaire pour désigner un vieux sanglier mâle.

SANSON, s. f. Chanson. Morv. n. La véritable orthog. serait peut-être « çanson. »

SANTERIE, s. f. Sautouse, danse improvisée et sans façon. Morv. n. Dans la *Parabole de l'Enfant prodigue* en patois morvandau :

Où entandé las Santeries et las divartissements qui s'y fient.

SANTURIEU, EUSE, adj. Celui qui a de la santé, de la force, une constitution vigoureuse, de belles couleurs au visage. Le latin a *sanus*, bien portant, moins expressif que notre mot, mais le français ne peut rendre la même idée que par circonlocution.

SAPINE, s. f. Vaisseau en bois blanc, en sapin ordinairement, où l'on dépose du lait ou autre liquide. Dans le Jura, la « sapine » est surtout le cuvier de vendange, en Champagne elle est la hotte de transport pour le raisin, en Forez elle est le soc de la charrue. Dans la *Chronique* de Mouskes, sapine est un adjectif et le fém. de sapin, - v. 22003 - :

Et Estases de Maskelines  
 l fu de H lances Sapines  
 Abatus et viersés entr'aus.

Ailleurs, le mot est substantif sous cette même forme féminine :

Renoars lieve le tinel de Sapine  
 Grant cop li donc amont desus l'eschine.  
 (*Aliscans*, v. 6104.)

SÂQHI, s. f. Sarcelage : « lai sâqhi' dé truffes », le sarcelage des pommes de terre. On est très occupé dans les campagnes à l'époque des « sâqhi' ». Le bas l. *sacla* représente la corvée du sarcelage au profit du propriétaire. A Guernesey, par développement du sens, « serelle » qui se rattache au verbe « serelaïr », sarcler, désigne une mauvaise herbe en général. En Norm. (Bayeux), « sarcles » au pluriel prend la même signification.

SÂQHIER, v. a. Sarcler, travailler la terre et la

nettoyer avec la pioche et non avec le sarcloir qui, en fr., est une espèce de ratissoire. On « sâqhi' » les racines de toute sorte, betteraves, carottes, pommes de terre. Le vi. fr. supprimait souvent, comme nous, l'r médial :

Sont sauve auxi à nous... les corvées de Sacler et moissener... Item dou Sacler, de chascun feu une persone...

(*Ch. B. II*, p. 197.)

En rouchi « saquer » signifie arracher. « Saquer » des carottes, c'est les arracher de terre, mais le mot est tiré probablement de *saccare* et non de *sarculare* :

S'on sçavoit nostre acquoïntance  
 Mes gens me Saqueroïent les yeux.

(*Th. fr. I*, p. 310.)

Le port. a cependant la forme *sachar* pour sarcler qui semble reproduire le vi. fr. *sacher* comme *sacar*, arracher, représente saquer, tirer à soi.

Wallon (Luxembourg), « sauler » : — wallon (Liège), « sakler », arracher les mauvaises herbes : — Flandre : « saqueler. »

Du l. *sarculus*, qui désignait plutôt un instrument propre à fouiller la terre qu'un outil à ratisser. Le l. comme le fr. renferme l'idée d'arracher les herbes nuisibles par un binage et c'est pour cela que Pline dit, avec l'expérience de l'homme des champs, qu'une irrigation vaut un sarcelage : *Riguis pro sarculo est*. On sait qu'en effet l'eau courante étouffe les mauvaises herbes en favorisant la croissance des bonnes. Le l. *sarculare* a donné au bas l. d'assez nombreuses variantes : *sareolare*, *sarclare*, *sarclare*, et par la chute de l'r *saclare* qui répond à notre forme « sâqhier. »

SÂQHOT, s. m. Petite pioche dont on se sert pour sarcler dans les jardins ou dans les champs. L'auteur d'une épître adressée aux forgerons du XIII<sup>e</sup> siècle mentionne notre modeste outil :

Feures si fet tant de merveilles,  
 Quar il fet faus à fauchier près  
 Et Sarchiaus por sarcler les diez.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 136.)

Le *Dictionariolum puerorum* traduit *sarculum* par sarcloir ou sarcler. Le dernier mot est le nôtre avec le changement ordinaire de l'e en o. Sarchiau, qui est dans l'exemple cité, prend la forme « sarcliau » en Berry et ne désigne plus qu'une curette à l'usage des laboureurs.

Wallon : « saucleu », sarcloir ; — Flandre : « sarquelot » ; — Saintonge : « sarclat » ; — rouchi : « sarqueloi » ; — Prov. « saucleu » : — bas l. *sarclatus* ; — port. *sacho*.

**SARHIU, OUSE**, s. m. Sarcleur, celui qui sarcle : « lè sàrhious d' treuffes », les sarcleurs de pommes de terre ; « c'le fonne-laite ó eune bône sàrhiouse. » Le Morv. n. dit généralement « sàrhiouse » au féminin. Le bas-latin nomme *serclaterces* les femmes employées aux sarclages :

Garciones qui interfodunt vj. denarios et Serclaterces v. denarios.

(Duc. *Serclaterces*.)

**SAR**, s. m. Soir : « al ó sàr, al ó bin sàr », il est tard, il est bien tard. En esp. (Aragon), *tarde* est usité pour soir.

Vosges : « sa », soir ; — Fourgs : « sa, essa », soir, ce soir ; — II. Auvergne : « ser » ; — Guernescy : « sèr », soir ; « seràie », soirée ; — Poutou : « ser, seras, serée », soir, soirée ; — Saint. « a ser », le soir ; — Norm. « sé, ser », soir ; « serance, serée », soirée ; « serange », chute du jour ; « serau », angelus du soir, couvre-feu ; — Prov. « sera », soir ; — wallon (Liège), « seráf », nuit close ; — Pic. « série », veillée ou réunion nocturne de femmes ; — rom. prov. *ser*, *sera*, soir ; *aserar*, être tard, *aserenar*, devenir sercin ; port. *seraõ*, veillée ; *serenar* comme en esp. apaiser, rendre sercin et exposer au sercin ; — ital. *sera*, *serata*, soir, soirée. Du l. *serum*, soir, tard. Dans Virgile, *vesper serus* désigne l'étoile du soir, l'étoile de Vénus :

Denique, quid vesper serus..... ..  
Sol tibi signa dabit.

(*Géorgiques*, I, v. 462.)

Cette manière de parler est reproduite par l'esp. *al sereno*, à la belle étoile.

Le fr. sercin, dans sa double signific. de temps calme, sans nuage et de brume légère, humide qui tombe le soir, est tiré du l. *serum*, impliquant dans sa première acception l'idée de la tranquillité, de la sérénité qui accompagne souvent le coucher du soleil, et dans sa seconde, celle de la vapeur fraîche répandue en ce moment dans l'air. *Sera* a donné serin, par un dérivé intermédiaire, comme *seta* a donné satin :

Li oisel qui se sunt téu,  
Tant cum il ont le froit éu...  
Sunt en mai por le tens Serin  
Si lié qu'il monstrent en chantant  
Qu'en lor cuer a de joie tant.

(*R. de la R. v. 64.*)

Dans l'anc. langue, *seri* signifie à la fois sercin, soir et doux, tranquille. Le berrichon « seriner », qui s'applique à l'action de faire paître les animaux, le soir, à la rosée du soir, semble se rattacher à ces formes *seri*, *serin*. La variante sercin répond directement au rom. prov. *seren* et à l'esp. *sereno*.

**SÂRE**, s. f. Coin de bois qui s'adapte sous le joug des bœufs ou quelqef. sous « l'amblâ » pour assurer la direction du timon.

Saint. « serre », coin de fer pour fixer l'anneau d'une faux, d'un outil ; — wallon (Luxembourg), « serre », serrure ; « serrau », verrou. Dans quelques dialectes du nord de l'Angleterre, « sare » est synonyme de l'anglais *greatly*, *intensely*, et s'emploie adverbialement. La Fontaine emploie le mot serre pour exprimer l'action de toucher lourdement, pesamment, en l'appliquant à une patte d'ours :

Mais que t'a-t-il dit à l'oreille ?  
Car il t'approchait de bien près,  
Te retournant avec sa Serre.

(*L'Ours et les deux Compagnons.*)

**SÂRE (AF)**, loc. Mettre « ai sàre », mettre à l'étroit, à la gêne, mettre en presse, contraindre. Vi. fr. être en sarre, être sous clef ; tenir en sarre, gêner, contraindre ; sarrans de bourse, les cordons qui la ferment. En Bourg. le « tape-çarre » était un coup violent, souvent le coup de la mort. La Monnaie cite ces deux vers adressés au prince de Condé par un poëte dijonnais :

Dan le pu gran feu de lai garre  
Dei vo gade du Tape-Çarre !

Sarre eût été la bonne orthographe. En quelques lieux, « ai l'aissàre », à l'étroit. Dans les deux régions bourg. et niv. on dit de ceux qui sont dans leur bière : « l'poure ch'ti, al ó bin ai sàre, ai l'aissàre. » Passer « ai sàre » ou « ai l'aissàre » dans un trou, c'est s'y faufiler péniblement. L'anc. langue disait en serre pour à serre :

Quant Alexis le sout, le cuer out en grant Serre.

(*Saint Alexis*, p. 348.)



Et à resserre ou desserre pour à l'aise, au large :

Renart qui set que ce sont chien  
S'aperçoit qu'il n'est mie bien,  
Metre se volt as Desarez.

(Renart, v. 2465.)

Resserre et desserre répondent au l. *reserare* et *deserare* qui se montre dans le participe passé *deseratus* = *aperatus*, ouvert. L'idée de presser est dans le champenois « serre », pressurage du raisin, jus de raisin, cuvée.

**SÂRER.** v. a. Serrer, fermer, enfermer, presser, conserver, garder, mettre sous clef.

Paen tint les portes Serrées  
Les eissues e les entrées.

(BENOIT, v. 1719.)

Li portier qui la porte Serre  
Vos forselora, n'en dotez mie,  
Hors de la bêle compaignie.

(Bestiaire divin, p. 317.)

La teste, toute séparée du corps, cria par deux fois : Maria ! Et Conradin l'ayant prise la baisa tendrement et la Sarrant auprès de sa poitrine, pleura...

(BRANTOME, Dames illustres, p. 116.)

Berry : « sarrer », serrer, renfermer ; — Norm. « sarrer », meurtrir par compression ; — Poitou : « assarer », mettre à couvert ; « sarrailier », étreindre ; — Forez : « sarrâ », fermer ; — wallon : « serre », état d'une porte fermée : « serrer », fermer ; — basque : *cerra*, fermer ; — esp. *cerrar* ; — ital. *serrare* ; — bas l. *serare*, *serrare*.

Du l. *serare*, fermer à clef. La loc. métaphorique « serrer les yeux », pour fermer les yeux, usitée dans le Midi, répond à celle du Berry « clouer les yeux », qui a la même signification. Malherbe en blâme l'emploi dans un vers de Ph. des Portes :

Mêler de pleurs mon sang, mes paupières Serrer.

Serrer, dit le critique poète, ne signifie pas cela en France, mais en Provence et autres tels lieux où l'on dit serrer les yeux, serrer la porte, serrer la fenêtre, pour clore, etc. Au fond, les deux manières de parler ont néanmoins la même valeur puisque en latin *sera* et *clavus* désignaient également une barre, c.-à-d. un mode de clôture. En Lang. une closerie est appelée « claviero ». Ce terme est l'équivalent du bas l. *sarria*, *seralia* et de l'ital. *serraglia* qui s'appliquent à la fois à

un pare et, par confusion sans doute, au séraïl des musulmans.

**SÂREURE**, s. f. Serrure. Le l. *sera*, qui a donné serrure au fr., a d'abord désigné une barre servant à fermer, à clore. Festus définit le terme : Fustes qui opponuntur clausis foribus. C'est par extension qu'il s'est appliqué à une serrure, à un loquet, à un verrou. Il est probable que le verbe *serare*, fermer à clef, est de création postérieure. On ne le trouve guère avant Columelle.

Bas l. *sarria* : De sarria unam (Duc. *Sarria*.) On trouve aussi les syn. *serrailla*, *serhailla*. En Provence, « sarralha », serrure ; « sarralhar », essayer une serrure. En wallon « ser, serre. »

**SARGOT**, s. m. Secousse, choc, cahot.

Berry : « sagot, sargot » ; — Champ., Franche-Comté : « sargot. » Dans cette dernière région et en Berry, « sarge » = charge. Le dim. sargot serait-il tiré de cette forme adoucie ? Comp. avec le normand « saquet », secousse, cahot, saccade.

**SARGOTER**, v. a. Ébranler, secouer, cahoter. Dans le gloss. des *Noëls*, La Monnaie remarque que Tabourot, son compatriote, croyait parler français en disant « sargoter » pour cahoter.

Berry : « sagoter, sargoter », cahoter ; — Champ. « sargoter », ib. ; — Fr.-Comté : « sargouler », ib. ; — Metz : « chergoter », balancer.

Dans le rom. prov. *sargotar* a le sens de baragouiner. Diez rapproche le mot du l. *sartago*, mélange, ramassis, équivalent de l'alle. *misch-masch*, qui a donné au fr. micmac.

**SARMENT**, s. m. Serment.

Promettans pour nous et nos hoirs par notre Sarrement donné corporellement sur sains évangiles de Dieu.

(Ch. B. I, p. 236.)

**SARMON**, s. m. Sermon, réprimande.

Quâr je sai bien.....  
Que de Sarmon n'avez-vous cure.

(Renart, v. 6458.)

Lors commence ses oroisous,  
Ses proieres et ses Sarmons.

(Ib. v. 24300.)

De ceus parole Salomon  
Qui fist le livre de Sarmon.

(*Bestiaire divin*, p. 243.)

Heques fu dame Aye la duchoise en prison  
N'ot messe, ne matines, ne vespres, ne Sarmon.  
(*Age d'Avignon*, v. 1764.)

**SARMONER, SARMOUNER**, v. a. Sermonner,  
réprimander, gronder :

Renart ot que cil le Sarmone  
Et que moult bon conseil li done.

(*Renart*, v. 13611.)

Là parlerez avec ces genz ;  
Il vos vendront jà decroer  
Si commenciez à Sarmoner.

(*Ib.*, v. 20686.)

Sermonner avait quelquef. le sens de faire pro-  
noncer un sermon :

Li roys envoia querre celi Cordelier pour li veoir  
et oyr parler..... li roys le fist Sermonner.

(*JOINVILLE*, p. 360.)

**SARPE**, s. f. Serpe, instrument de forme courbe  
qui sert à couper, à tailler le bois. Il n'y a pas de  
maison morvandelle qui n'ait sa « sarpe » et sa  
« coingnie » :

Sa Sarpe et sa coingnie prist  
Dont aguisié avoit ses piex.

(*Renart*, v. 16424.)

Prennent bordons, prennent escharpes  
Ou piz, ou faucilles, ou Sarpes.

(*R. de la Rose*, v. 18511.)

Entr'aus font I tabour à Sarpe et à coutel.

(*Jongleurs et Trouv.* p. 167.)

L'a dans sarpe est étymologique, puisque le mot  
est tiré du l. *sarpere* qui signifiait émonder, tail-  
ler. Festus l'interprète ainsi : *Sarpere* antiqui pro  
purgare dicebant. Les dictionnaires latins donnent  
le dimin. *sarpicula*, équivalent du vi. fr. *sarpel*, et  
ne renferment pas le primitif *sarpa*. Le verbe  
*sarper* est bien rapproché, pour le sens, de char-  
per qui se montre dans le fr. écharper et dans  
notre patois « écharper », couper, tailler en éclat-  
tant. Le subst. charpe semble avoir été une variante  
dialectale de sarpe :

D'une Charpe que le suppliant tenoit et dont il be-  
soingnoit en sa vigne couppa en ung buisson ung  
gros baston..... Une Charpe dont il se efforçoit es-  
corcer ledit bois.....

(*Duc. Charpa*.)

Dans l'anc. langue, esserpillerie (1) qui contient  
serpe, et escharpillie qui renferme charpe, étaient  
identiques pour exprimer l'action de frapper au  
propre (Forez : « carpan » = coup), et de piller, voler,  
dépouiller au figuré. Écharper semble donc répon-  
dre au vieux mot charpir, mettre en pièces, et en  
conséquence à charpie qui, à l'origine, désignait  
non pas la toile effilée, mais un morceau détaché,  
amputé, coupé :

Descoupez les membres par morceaux et mis à la  
Charpie, c'est-à-dire que de la cuisse l'en face trois  
pièces.

(*LITTRÉ*, *Dict.* dans *Ménager* de P., II, 5.)

L'étymol. de charpir et de charpie est néanmoins  
généralement tirée de *carpere*. Elle s'appuie no-  
tamment sur ce fait que dans les patois le même  
type charper a le double sens de couper, émonder,  
tailler, et attaquer, quereller, mordre sur... comme  
le l. *carpere*. Ainsi le berrichon « charpigner »,  
mettre en morceaux, a pour similaire en Langue-  
doc « charpigna, capigna », quereller. Dans cette  
dernière région, l'adj. « charpinous », qui se dit  
d'un arbre hérissé de chicots, de pointes, est évi-  
demment le même que « charpinieux », hargneux,  
en Berry ; « charpir », écharper ; « charpigner »,  
mettre en morceaux ; « assarper », tailler avec la  
serpe ; — Norm. « serper », couper le fil d'un dis-  
cours, interrompre, comme l'anglais *to cut short* ;

(1) Ce mot esserpillerie ne peut-il expliquer serpillière qui, en  
fr., désigne une toile grossière? Le bas l. *sarpilleria*, qui répond  
au provençal « serpilliera » se disait d'une robe, d'une pièce  
d'habillement et collectivement de sacs, d'enveloppes de paquets,  
c.-à-d. de morceaux de toile ou d'étoffe. Le flamand *pakdoek*,  
ballot de linge, traduit le fr. serpillière. En Champ. « serpi-  
lière » signifie étalage de boutique, et en Forez une « sarpelleiri »  
est un chiffon, une guenille, comme en Poitou un « serpillas. »

La brasserie qu'a lat se lasse oque in cordes.

Et sa ceinture est faite d'un vieux Serpillas.

(*Poésies patoises* de l'abbé GUSTEAU, p. 33.)

Ne peut-on voir dans l'ensemble de ces termes l'idée de chose  
coupée, et à l'origine le subst. serpillière n'aurait-il pas désigné  
un ballot de pièces, de morceaux, de coupons, comme l'ital.  
*ciarpa*, guenilles, chiffons, écharpe ou plutôt *ciarpame*, amas de  
guenilles? En fr. serpillière, taupe-grillon ou courtillière, pour-  
rait se rattacher à la même origine, parce que cet insecte nuisible  
coupe la racine des plantes. On peut encore, sans témérité,  
admettre dans le même groupe le fr. écharpe, dérivé de la variante  
charpe. Dans sa double signific., ancienne et nouvelle, de poche  
ou sac et de bande d'étoffe, le mot s'appliquait sans doute à  
un morceau détaché, quel qu'en fût d'ailleurs l'usage. Remar-  
quons encore que l'ital. *ciarpate*, *acciarpare* est l'équivalent du  
fr. travailler à la serpe. A Venise, « schiapinar », travailler vite  
et mal.

— Poitou : « sarpauder », couper grossièrement ; « mettre à charpins », mettre en pièces ; « se serpauler », s'écorcher ; — Saintonge : « sarpe », serpe ; « sarpiller, charpiller, écharpiller », mettre en charpie ; « charpillon », écharde ; « charpiner, charpigner (se) », se tirailler ; — Flandre : « sarpe », serpe ; « sarper », couper avec la serpe : — Aunis : « charpiner, écharpiner », mettre en charpie ; — Genève : « charpin », chagrin ; « charpiner », tourmenter ; — Suisse romande : « siarpa, cherpée », espèce de pioche à deux becs en sens contraire ; — H. Auvergne : « stahrpre », ciseau ; — Lang. « charpin », charpie et menues branches d'un arbre élagué, terme qu'on peut rapprocher du flamand *snoey-mes*, serpe, serpette, *snoeying*, ébranchement, *snoeyen*, rogner, tailler. Dans les dialectes vénitiens « serpir, cerpir, zerpír », signifie émonder, tronçonner ; — bas l. *sarpa, sarpia* = *sarculum, falx*, équivalent du grec *ἀρπα*, que les étymol. considèrent comme le type du mot. Scheler remarque que *sarpmentum* contracté en *sarmentum*, sarment, renferme le même radical *sarp*. On en trouve peut-être une preuve dans le terme « sermeau », usité dans le Maine, et dans l'esp. *serpa*, provin ou sarment provigné.

**SARPEMENT**, s. f. Serpent : « ailé viâ, a i é une sarpan dan l'chemi », allez vite, il y a un serpent dans le chemin. Palsgr., - p. 155, - dit une serpe pour un serpent et au fém. une serpente (*a she serpent*). Dans le livre de la *Taille de Paris en 1313*, on voit figurer une rue de la Serpe et une rue de la Serpente :

Et dist ainsi que qui voloit tuer premier la Serpe,  
il li devoit esquachier le chief.

(JOINVILLE, p. 160.)

Vit Melusine qui estoit en la cuve jusques au nombril en signe de femme... et du nombril en bas en signe de la queue d'une Serpente grosse comme un quaque à harene...

(MELUSINE, p. 332.)

..... Bientôt une jeune Serpente  
Et qui change au soleil de couleurs comme toi  
Viendra partager ton emploi.

(LA FONTAINE, *Psyché*. liv. II.)

Aux env. de Dijon, entre Larrey et l'Ouche, il y a une petite vallée que les habitants désignent encore sous le nom de : Combe ai lai Sarpe.

Nos charmeurs morvandaux possèdent des formules pour arrêter la marche des serpents. Il leur

suffit de regarder le reptile en face et de lui dire à voix basse : Te voilà, servante du Peut, je te dis que Noël était (on indique ici le jour de la semaine où la grande fête religieuse a été célébrée), et je t'ordonne de ne pas aller plus loin. La mauvaise bête entendant ces paroles rebrousse aussitôt chemin et s'en retourne dans le bois. S'il faut en croire Brunetto Latini, - *Trésor*, p. 190, - les serpents redoutent un homme nu et meurent s'il leur arrive de manger « les crachaz d'ome jeun. » Suivant le même auteur, la vie des serpents réside dans leur tête et c'est pourquoi ils mettent tout leur corps en péril pour la défendre. Nous avons conservé en grande partie les superstitions du M. A. sur le serpent qui, entre toutes, demeure la bête satanique, la bête condamnée par un décret d'en haut à garder jour et nuit, dans le paradis terrestre, l'arbre de vie, cet arbre dont le père du mensonge avait, au commencement du monde, criminellement profané les fruits mystérieux. (Voir dans le *Monde enchanté*, - p. 185, - la lettre du prestre Jehan à l'empereur de Rome et au roy de France.)

**SARQUEU**, s. m. Cercueil, bière, tombeau. Vi. fr. sarqueu, sarquou, sarcu :

En blans Sarcoues feit metre les signurs,  
A Saint-Romain : là gisent li baron.

(Ch. de Roland, v. 3692.)

Ains que mis seint es Sarcuz  
Cheent cent mil lermes d'euz.

(BENOIT, v. 16514.)

Et si cum retrait li Latins,  
Enterrez fu a Sain Denis  
En un Sarqueu de marbre bis.

(Ib. v. 20209.)

A grant ennor la dame ont prise  
Et el Sarquen posée et mise  
Delez le cors de son ami.

(Lai d'Yweneç.)

A Saint-Arnol furent en terre miz.  
En deus Sarques de mabre vert et biz  
Furent li corz des deus duchoizes miz.

(La mort de Garin, p. 222.)

La seconde citation montre qu'en Normandie au moins on prononçait sarqueu même en écrivant sarcu. Dans les gloses fr. d'un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle, on lit : *Sarcofagus*, sarcu. Sarcu est le nom d'une ancienne famille établie en Bourg. et qui est, je crois, originaire de Picardie.

Le comte de Sarcus possède le château de Bussy où demeura longtemps Bussy-Rabutin, le cousin de M<sup>me</sup> de Sévigné.

Berry : « sarqueu, sareu » ; — Champ. « sarqueu, sarquiou » : — Maine : « sarqueul. »

**SART**, s. m. Défrichement, lieu inculte. Dans l'anc. langue et dans le bas l. ce mot a une signification vague. Il s'appliquait quelquefois à des terrains essartés et quelquef., au contraire, à un sol boisé :

Si vetera Sarta inblada sunt de frumento... Silvos-  
tris autem terra quæ Sartus vocatur ab ecclesia obti-  
nebitur.

(Duc. Exartus.)

La chute de l'r a donné à la basse-latinité la forme tronquée *sarrare* pour *sartare*. (Voy. *Ichar*, *Issar*.)

**SARVI**, v. a. Servir, être au service de quel-  
qu'un, se rendre utile.

LUCAS.

Pourquoi toutes ces fraimes-là ? A quoi est-ce que  
ça vous Sart ?

(*Le Médecin malgré lui*, 1-6.)

— Se dit des mâles employés à la reproduction :  
ce taureau a déjà « sarvi » trois vaches.

**SARVICE**, s. m. État de domesticité, de dépen-  
dance volontaire ou non : être au « sarvice » ; se  
mettre en « sarvice. »

**SAS**, plur. de l'adj. poss. Ses. L's se lie quel-  
quefois avec la voyelle du mot suivant, comme en  
fr. : « sâ-z-aimis. » Une partie du Morvan niv.  
change l's en r et prononce « sâ-r-aimis. » Mor-  
van n. (Voy. *Rieux*.)

**SASSE**, s. f. Espèce de tamis dont on se sert  
pour faire égoutter les fromages frais. Dans les  
villes voisines le mot équivalent est « serce. » En  
fr. une sasse est ce que nous appelons en patois  
un « sâ. » Le verbe ressasser prouve que l'anc.  
destination de la sasse était bien de tamiser. (Voy.  
*Sâ*.)

**SAUCE**, **SAUCHE**, **SAUGE**, s. m. Saule en  
Morvan et en Bourgogne. Dans l'Yonne les ose-  
raies sont des « saucies. » Il y a un ruisseau de

Saucis dans la c<sup>ne</sup> de Chailley. Les formes sauce,  
sause, ont donné beaucoup de noms de lieu dans  
notre région : le Saulec, Souzy, près d'Avallon,  
Sausy, Sauzeis, Sausots. etc. Le fr. saule qui a  
une autre origine a aussi nommé en Nivernais de  
nombreuses Saulaies, Saulec, Saulerie, etc. La  
terre de Solières, c<sup>ne</sup> de Sainte-Pereuse, non loin  
de Château-Chinon, avait pour seigneur en 1326  
Humbertus de Sauleriis. La bonne orthographe  
serait donc Saulières. Vi. fr. salz, saux, sauce,  
sause :

Veux et octroy qu'ils puissent aplaner les preys et  
couper et prendre les Sausses et les épines outre  
Saone sans acuations..... Les boissons ouquel a  
plusieurs Sauses..... est appartenant à la diete fa-  
brice..... Les chievres ne doivent pasturer ne entrer  
jamais en vigne ne en Sauciz..... Li Saucy, li prey et  
li pasquiz de la dite ville.

(Ch. B. II, p. 124, 332, 403, 441.)

Un flaiot de saus était un sifflet fabriqué avec le  
saule :

Flaiot de Saus, fistule, pipe  
Muse d'Ausay, trompe petite  
Buisnies, eles monocorde.

(G. DE MACHAULT, *le Remède de Fortune*, p. 87.)

Si trouvai quatre lluaniax  
Bien empenés et genz et beax,  
Delez un grant Saus les trouvai ;  
Je m'en repent, je les menjai.

(Renart, v. 28603.)

Le dimin. saucelle figure dans un proverbe cité  
par Froissart dans son *Trettie de l'espinnette  
amoureuse* :

Car on dit : Qui voelt la Saucelle  
Ployer aise, il le prend vregelle (vergette).

Vosges : « sausse, sauce » ; — Poitou, Saint.  
« sauze » ; — Suisse rom. « saudja » ; — Prov.  
« sause » avec le dimin. « sauset » ; — rom. prov.  
*sauze* ; — esp. *salce, sauce, sauz* ; — ital., valaque :  
*salce*. Le rom. prov. avait aussi la forme *sausse* :

La donzella mes tantost taula  
De jus l'ombra de un bel Sausse.

(BLONDIN DE CORNOUAILLES, v. 1034.)

Les formes sauche, sauge, ne se montrent plus  
que dans les noms de lieu. La première usitée en  
wallon et la seconde en Bourg. figurent dans le  
nom du chef-lieu de canton Montsauche = le  
mont du Saule. Plusieurs dans le pays prononcent  
Montsaugue. Le dialecte anglais de Craven a  
« sauch, saugh », pour saule. Du l. *salicem*, acc.



de *salix*. Diez tire le fr. saule de l'anc. h. allem. *salahha*.

**SAUFRE QUE, SOFFRE QUE**, loc. Sauf que, avec réserve que : j'irai te voir, « saufre que » j'en sois empêché. En Berry, « saufre, sofre », pour sauf, excepté. A Genève, « sofre » votre respect ; elle a tout vendu « sofre » son lit. Notre variante représente le fém. de sauf avec un r de renforcement. (Voy. *Cheffre*.)

**SAULEU** pour Saulieu, ville frontière du Morvan bourguignon : *Solis locus* ou *lucus* disent quelques historiens sans aucun fondement certain. L'étym. pourrait aussi bien être : *Salicis locus* ou *lucus*. Ce serait moins brillant mais peut-être plus naturel car la ville est entourée de prairies humides. L'hypothèse de Ladone qui attribue l'origine du mot à l'existence d'un bois consacré au Soleil, - *solis lucus*, - est une lubie de poète qui ne se soutient pas. Au contraire la conjecture de Paradin qui s'attache à l'idée que renferme le préfixe *sede* dans la forme ancienne la plus usitée, *Sedelocus*, offre beaucoup de vraisemblance. *Sedes* pris isolément ou en composition avec un déterminatif a eu de nombreuses signific. dans le latin du M. A. Quoi qu'il en soit l'anc. langue prononçait souvent leu pour lieu :

Moult m'abelissoit et séoit  
A regarder le Leu plaisant.  
(*R. de la R.* v. 117.)

Ainsinc sunt ordené li Leu  
Par droit compas, par droite espace.  
(*Ib.* v. 16968.)

Cette forme figure dans le proverbe dû au génie d'un voleur émérite :

..... Il fait malvès atendre  
En Leu où l'en ne puet riens prendre.  
(*Renart*, v. 6511.)

**SAUMEURE**, s. f. Saumure, eau saturée de sel. Du l. *sal* et *muria*, eau salée. (Voy. *Meuré*.)

**SAUT**, s. m. Chute, cascade : le Saut-de-Gouloux, le Saut-du-Loup, petites cascades près de Montsauche et de Moulins-Engilbert ; le Saut-de-Villemouson près de Saint-Père. Du l. *saltus* qui signifiait à la fois saut et bois, forêt.

**SAUTEREAU**. Nom de famille fort répandu

dans le pays. Le menuisier poète de Nevers, Adam Billaut, dans un jeu d'esprit dédié à un M. Sautereau qui a laissé un ouvrage sur l'art de dompter les chevaux, donne à ce nom la signific. de sauterelle, signific. qui, aujourd'hui encore, a cours en Berry, en Flandre, en Hainaut, sous les formes sautereau, sauteriau, sautriau, sautiau :

Autour de ce cheval aislé,  
D'un cœur pour le printemps zélé,  
On voyoit sauteler dix mille sauterelles ;  
Mais dans ce fameux pâtureau,  
Ainsy que le sultan auprès de ses donzelles  
L'on n'y voyait qu'un Sautereau.....  
Pégase, qui prenoit plaisir  
A satisfaire le désir  
Qui chatouille les sens, quand l'appétit les touche,  
Atteint d'un impréveu malheur,  
En moins d'un tourne-main fit passer dans sa bouche  
Le Sautereau comme la fleur.....

Dans ses *Remarques sur le patois*, - p. 367, - Escallier raconte que dans les villages du Nord le sauteriau était jadis une sorte de paillasse, de bouffon, attaché aux confréries d'archers ou d'arbalétriers et que son principal office était de faire des cabrioles. Dans le *Vocab. latin-fr. du XIV<sup>e</sup> siècle*, le l. *faunus* = *soteriaus*. Autrefois, dit le *Gloss. du Centre*, la profession de sautereau était à Pouilly (Nièvre) une petite industrie qui s'exerçait à la suite des diligences lorsqu'elles gravissaient lentement quelque pente escarpée. Tout le monde a vu quelque part de ces sautereaux-là qui parfois même changeaient de sexe et se trouvaient être des sauterelles. Cette métamorphose rendait la culbute doublement périlleuse. La sauterelle a été une danse en vogue dont le verbe italien *saltarellare*, sautiller, explique parfaitement l'origine.

Poitou : « sauterea, sautra, sautereau » ; — Saint. « sautré, sautreau » ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « sauterieau » ; — Lille : « sauteriaux », sauterelles. Du l. *saltare*.

**SAUTEUSE**, s. f. Danse du pays analogue aux bourrées de l'Auvergne et du Bourbonnais. Il semble que le poète Ph. Desportes ait voulu décrire le mouvement de nos sauteuses lorsqu'il dit :

Mon Dieu que de plaisir de voir nos montagnères  
Blanches comme le lait, dispostement légères,  
Bondir en petits sauts, reculer, avancer  
Et de mille façons leurs branles compasser.



Aujourd'hui le second vers manque un peu de couleur locale, mais le cours des siècles a changé tant de choses ! On lira avec intérêt dans le *Glossaire du Centre*, au mot *Branle*, les gloses de l'auteur sur les danses de nos voisins d'outre Loire, bourrées, branles, sauteuses.

**SAUTRALLE**, s. f. Sauterelle.

**SAUTREILLER**, v. n. Danser en sautant, danser lourdement, avec gaucherie.

**SAUVAIGE**, adj. Sauvage.

Ledit broccart s'en alla retraire entre les grans montaignes et pais Sauvages à la fortune du vent...

(*Eloge de Charles VII* par H. BAUDE.)

Où il y a ung lyon d'ung cousté et de l'autre cousté ung homme Sauvage garny d'argent doré.

(*Bibl. de l'Ec. des Ch.* v<sup>e</sup> série, 1, p. 355.)

Berry, Bourg. « sauvaige. » Sauvage dérivé de *silcaticus* a perdu depuis longtemps son sens étym. Ainsi en Bretagne l'Océan est appelé « la mer sauvage. »

**S'BÉLER**, v. réfl. S'appeler, se rechercher, se désirer l'un l'autre. S'emploie surtout au figuré. On dit, par exemple, que les épis « s'bélan » dans un champ où ils sont rares et distants les uns des autres. On le dira de même d'un semis très clair, d'un taillis peu garni. Il est probable que le mot devrait être écrit se béler, reproduisant avec le sens réfléchi le v. neutre fr. béler.

Du l. *halare*, *belare*, béler, qui est le vi. fr. haer, beer, ouvrir la bouche avec aspiration, avec un sentiment de désir plus ou moins intense, et au propre avec une bouche béante. Beer et bayer dans l'anc. langue signifiaient également désirer :

Me proient sire, que je lour face moustre le saint roy, mais je ne Bé jà à baisier vos os.... Je pren tout le pechié sus l'ame de moy dou sairement que vous ferez puisque vous le Béez bien à tenir.

(*JOINVILLE*, p. 310, 198.)

Et l'enfés, ki al fuir Bée,  
A son frere, tout en baisant,  
A conziet pris de maintenant.

(*MOUSKES*, v. 20222.)

Il y a seulement vingt ans  
Que je suis de ces poursuyvans  
Qui Bayent après un arrest.

(*Th. fr.* IV, p. 422.)

La Fontaine dans son ingénieuse fable intitulée : *Jupiter et le Méléayer*, se sert du mot bailler dans la même acception :

.....Pourvu que Jupiter  
Le laissât disposer de l'air,  
Lui donnât saison à sa guise,

Qu'il eût du chaud, du froid, du beau temps, de la bise,  
Enfin du sec et du mouillé  
Aussitôt qu'il aura Baillé.

Les premières éditions du poëte portaient bailler en trois syllabes, ce qui rattache le mot au fr. bayer, au rom. prov. *badaiilar*, soupirer, à l'ital. *badare*, aspirer, prétendre, qui dans son dérivé *shadigliare* nous offre aussi le sens réfléchi. Le d qui existe dans une partie du groupe roman semble être un auxiliaire euphonique. Bailler et baillon en fr. reproduisent exactement le bas l. *badare*. *badallum*. Quant à la relation de bayer avec béler ou beer elle se montre clairement dans baie = tromperie, qui n'est pas autre chose que le bée du berger dans la farce de *Pathelin*, - III, 8 - :

PATHELIN

..... Ne me babilles  
Meshuy de ton Bee et me paye

LE BERGIER

Bée.

L'ital. *baja*, *bajare*, a été copié sur notre mot baie, bayer. On remarquera que dans cette langue *baja* signifie aussi baie, golfe, souvent écrit haee, bec en vi. fr. avec le sens de bouche, ouverture :

Il vont a la masiele que par lex est troec  
Et ert par nigromance pout meü trasgetec  
Qui reçoit le conduit qui vient par le Bace.

Le roman d'*Alixandre* auquel j'emprunte cette citation dit aussi geule bace pour bouche ouverte :

Cescuns devant son tref se gist geule Bæc  
Et reçoit le sierain qui ciet o la rosée.

(*Alexandriade*, p. 272.)

Le *Ménagier de Paris*, - II, p. 135, 139, - dit bayen, au fém. bayenne, pour ouvert, béant, en parlant de certains légumes tels que fèves, pois, soumis à l'action de l'eau bouillante. Dans le Hainaut une chaussure usée « béye » lorsqu'elle s'entrouve et crève pour ainsi dire en quelque endroit. (*Voy. Bé.*)

**SCÉLÉREU**, **EUSE**, adj. Méchant, mauvais, dangereux. Nes'emploie guère que dans une loc. du

Morv. n. où l'on dit : le temps est « scéléreu » lorsque le ciel est couvert de grosses nuées d'orage. Le vi. fr. scéléred signifiait méchant, fourbe, dissimulé. En Berry, suivant le *Gloss. du Centre*, ce mot est encore usité avec la même signification. Du l. *scelus*, qui désignait aussi bien celui qui commettait le mal que le mal lui-même. Dans Térènce *scelerosus*, plein de méchanceté.

**SCHILER**, v. n. Siffler à la manière des serpents. L'oie « schile » pour défendre ses petits. Morv. n. n.-o.

— V. n. Se dit du bruit que fait un liquide au moment où il commence à bouillir, à frémir. Le latin *sibilare* exprimait aussi le frémissement de l'eau dans laquelle on plonge un fer rouge, un charbon embrasé.

Champ. « sible », siffler et cri ; — Berry : « siler », siffler comme les serpents et les oies ; — Poitou : « siler », crier d'une manière aiguë, sans ouvrir la bouche ; « silan », couleuvre ; — Aunis : « siler », crier d'un ton aigu ; « silard », martinet, espèce d'hirondelle ; — Saint. « siler », siffler : « siler » un chien, l'exciter ; — Norm. « silée, schilée », sifflement d'une baguette, d'une verge. Dans quelques parties de la région, « siler » s'emploie par métonymie pour frapper, fustiger, et dans d'autres pour siffler comme les serpents. Guernesey : « sihlà », crier d'une manière aiguë ; « sihlla », tourbillon de neige chassée par le vent ; — Lang. « sioula », pousser des cris aigus ; — Prov. « siblar », siffler.

Du l. *sibilare*. Malgré les nuances de signific. la dérivation est évidente dans le berrichon « sibler » et « siler », synonymes pour siffler. Le nom de la couleuvre en Poitou répond à l'esp. et au port. *silbo*, *silvo*, sifflement des serpents, comme au l. *sibilus*, serpent. (Voy. *Chuler*, *Suier*, *Suier*.)

**SE**, pronom de la 3<sup>e</sup> pers. S'emploie pour nous et vous avec un verbe pronominal : nous « s' porton bin », nous « s' parlon » tous deux, vous « s' mélez » de ce qui ne vous regarde pas, vous « s' levez » trop tard, vous « s' trompez » en disant cela. Le même phénomène linguistique existe en Berry où l'on dit comme en Morvan : vous « s' portez bin », pour vous vous portez bien. Dans la région soi = lui, elle.

**SEC** (AI), loc. adv. Se dit d'un mur construit à pierres sèches, c.-à-d. sans mortier : ce champ est clos de murs à sec. La consonne finale ne se prononce généralement pas : sé. Au reste la loc. est française et même ital. : *muro a secco*, mur à sec.

**SECOR**, s. m. Secours, assistance. Le mot se contracte le plus souvent en s'cor.

**SECORRE**, **S'CORI**, v. a. Secourir, porter secours, donner de l'appui, faire l'aumône. Vi. fr. *secorre*, *soscorre*, *securre*, *secourre* :

Soscore a un chascun selonc eue ke mestiers.....  
Apresist assi à Soscorre les hommes selonc la grâce  
ke doncie li seroit.

(*Serm. S. B. p. 559, 569.*)

Et lors fait crier par tote la vile que il le sievent, a tel besoing cum por Secorre ses homes, que il les a perduz se il ne les Secort.

(VILLE-HARDOUIN, p. 280.)

Si faimes alianc estable,  
E covenant form e entier  
De nos Securre e entraïdier.

(BENOIT, v. 8971.)

A haste mande genz et monte  
Car Secourre voudra le conte.

(GULL. GULART, v. 3106.)

Dans *secorre*, *secourir*, comme dans *secouer*, l'affixe se représente le l. *sub*.

**SECOUADE**, s. f. Secousse, assaut : une « secouade » de grêle, de pluie.

**SECTEMBE**, s. m. Septembre : j'irai vous voir en « sectembe. »

**SÉGRE**, v. a. Suivre, venir à la suite, pour-suivre. A l'impér. sé : suis-le, « sé-lu. » Ségre est une forme de la langue d'oc (RAYNOUARD à *Seguir*). On la rencontre néanmoins assez souvent dans les dialectes d'oïl et notamment dans des textes bourguignons :

Lai moi le chemin Segre, aler et trestorner  
Ou je puisse mon père et ma mère trover.

(*Parise la Duchesse*, v. 1392.)

Ensegre devons les dragons  
Quant à seinte Eglise venons  
La parole Deu escouter.

(*Le Bestiaire de Gervaise*.)

Respondirent qu'ils estoient appareillé de lui Segre et de obéir à lui.

(Nouv. fr. du XIII<sup>e</sup> siècle, p. 44.)

Messires le Dux vuet Enseigne les bons fais de ses devantiers.... Ly devant dit bourgeois de Samoise et leur hoir doivent Segre moi et mes hoirs en ost.

(Ch. B. I, p. 227; II, p. 322.)

La variante la plus usitée en Bourgogne était « seugre. » La Monnaie l'enregistre dans le gloss. des *Noëls* et ajoute qu'il a entendu prononcer « seuvre » et « suvre. » On trouve dans les monuments de la province « seugant » pour suivant, et « ensuigue » pour ensuite. Une requête à l'abbé de Cîteaux (1396) porte :

Ils lont ainsi fait et autres foires de my aoust Seugans..... L'an 1480 le 6 de feuvrier et Ensuique j'ai fait claurer le mey en un tour de palis.....

(V.-D. de Lône, p. 312, 222.)

La traduction du livre de Ruth par Amanton emploie l'infinifitif « seugre » :

Elle nos e demande la permission de Seugre le moissenci po remassaï les épi.

A l'impér. « seugué » dans le *Virgille virai* :

Tené lé cotéa, lé vallée,  
Seugué lé chemin, les alée,  
Ne fezé ran an étodi.

(Livre sizeime, p. 186.)

Forez, Poitou, Saint. « ségre » ; — Vendée : « segre, segâc » ; — Aunis : « ségre », dont le partic. passé est « segé » ; — Suisse rom. « seigre », suivre ; « segua », ensuite ; — rom. prov. *segre*, *assegre*, *consegre*, suivre, poursuivre ; *segrier*, suivant ; — esp., port. *seguir* ; — ital. *seguire*. Du l. *sequere* pour sequi. (Voy. *Sigre*, *Siguer*.)

**SÉGU**, part. passé du verbe « ségre » = suivre. Suivi, poursuivi. Nous disons plus souvent « suivi. » En vi. fr. *segu*, *seguz*. Parlant de Satan, le *Bestiaire de Gerçaise* dit :

Et il et tuit cil periront  
En la fin qui Segu l'auront.

(Dans *Romania*, v. 378.)

Énumérant les différentes races de chiens, Brunetto Latini dit du lévrier :

Li autre sont levrier et sont appelé Segus porce que il ensuiet lor proic jusqu'à la fin.

(Li *Tresors*, p. 236.)

Le composé *parsegu* avait à peu près la même valeur :

Deseconfit furent e vencu  
E enchaucé e Parsegu.

(BENOIT, v. 554.)

Fors del gué fu li reis eissuz  
Mais ne fu gaires Parseguz.

(Ib. v. 21533.)

L'anc. langue avait le mot *segueuce*, tiré du l. *sequentia*, pour désigner la portée d'une femelle qui a des petits : la *segueuce* d'une vache, d'une truie, etc. On dit aujourd'hui dans le langage agricole une vache, une truie « *suitée*. » Suiter représente un type l. *sectare*.

**SEILLE**, s. m. Seigle. Morv. n. Cette variante de seigle est dans Rabelais :

Il attrapa les derniers et les abatoit comme Seille, frappant à tors et à travers.

(*Gargantua*, I, 43.)

La région bourg. prononce « soille. » (Voyez *Soille*.)

**SELLI**, v. a. Sortir. *Indic. présent* : i seille, teu seille, a seille, i seillon, vo seillé, a seillan : sors d'ici, « seille d'iqui » ; a l'ô seilli, il est sorti. Vi. fr. saillir, sortir, quelquef. sauter, identique à saillir, puisque le l. *saltare* est tiré de *saltum*, supin de *salire* :

Adam teint la verge en sa main,  
En mer feri devant Evain,  
Sitot con en la mer feri  
Une brebiz fors en Sailli.

(*Renart*, v. 51.)

Moult corociez et moult mariz  
Est desus son cheval Sailliz  
Et s'en vet atot sa viande.

(Ib. v. 25492.)

L'escuier mist et tint à terre le baston et dit : Damoiselle saillez par cy dessus ! Elle Saillit tantost. Il lui dist : Resaillez ! Elle Resseillit encores. Saillez ! elle Sailli trois fois sans dire un seul mot que voutentiers.

(*Ménagier de Paris*, I, p. 152.)

Suisse rom. « sailli-frou », sortie des troupeaux au printemps ; — rom. prov. *salir*, *assalhir*, *desalhir*, *outresalhir*, *sobresalhir*, *trassalhir*, pour sortir, assaillir, partir, outrepasser, surpasser, transgresser ; — esp. *salir*, sortir, naître en parlant de graines semées (Voy. *Nássu*) ; — port. *sahir*.

**SEILLIE** (AI LAI), loc. A la sortie.... au sor-

tir de : « lai seillie » d'un bois, d'un champ, etc. ; je lui parlerai « ai lai seillie » de la messe, je l'ai vu « ai lai seillie » de la foire. Vi. fr. saillie = sortie :

Quant le siège ent continué l'espace de neuf moys en grans assaulx, Saillies et escarmouches.... Ils firent plusieurs Saillies et escarmouches.

(*Chronique de Charles VII*, III, p. 245, 246.)

Ital. *salita*, sortie pour monter, pour s'élever ; — esp. *salida*, sortie.

**SEILLIE**, s. f. Charge d'eau : une pleine « seillie. » Du vi. fr. seille, seau, en l. *situla*. Dans quelques parties du pays on dit encore « seille » pour seau. (Voy. *Soillot*.)

**SELLE**, s. f. Selle, escabeau, siège bas à l'usage des enfants. Dans quelques localités « salle. »

....Quant se devra séoir  
Aportés li quarré ou Sele.

(*R. de la R.*, v. 7819.)

Se n'i pot ataindre en séant,  
Sor la Sele monte en estant.

(*Renart*, v. 2586.)

On vendait autrefois les selles dans les rues de Paris :

O mes belles Selles de bois !  
Ils disient en nouveau ménage  
Car il faut tant de bagage  
Qu'aucuns n'en ont pas pour s'asseoir.

(*Les Cris de Paris*.)

La prononciation faisait rimer bois et asseoir, l'r final du verbe ne sonnait pas comme cela encore lieu dans nos campagnes. Le dicton : être assis entre deux selles le c... par terre, ne signifie pas autre chose que manquer de siège entre deux chaises. Le latin disait plus honnêtement la même chose dans la loc. : Inter duas sellas corruere. Saint Bernard l'emploie :

Deum ergo repellens, et a sæculo repulsa, inter duas, ut dicitur, Sellas corrueras.

(*Épist.* cxiv.)

La sellette était une petite selle. On la réservait aux accusés, aux pénitents, d'où la locution : être sur la sellette, être mis à la sellette. On trouve dans Festus la véritable définition de la selle :

Sella appellatur sedilia in quibus non plures, singulus, possint sedere.

Du l. *sella*, siège, copié par le rom. prov. et l'ital. *sella* et l'esp. *silla*. (Voy. *Chéle*.)

**SELLOTE**, s. f. Sellette, escabeau. En plusieurs lieux de la région « sallote. » Jura : « salle », chaise ; « sallet », petite chaise, escabeau. L'esp. a le dimin. *silleta*, petite chaise, et l'aug. *sillon*, grande chaise, fauteuil, selle de femme à dossier.

**SEMBLANT**, s. m. Air, apparence, mine : il fait « l' semblan » d'être content. Est-il fâché ? il n'en fait pas « l' semblan. » En Berry « semblant » est usité pour ressemblance et avis, opinion.

Tot ceu soffret li Salveires et si n'en fait mies lo Semblant.

(*Serm.* S. B. p. 556.)

Mes aus oevres et aus Samblauz  
Pert il qu'il soient bones gens.

(*Bible au seignor de Berza*, v. 307.)

**SÈME**, s. f. Jambe. Ce mot qui est complètement inusité ailleurs, s'emploie aux env. de Châteaue-Chinon dans une loc. bizarre mais pittoresque. On désigne le gras de la jambe, les mollets, sous le nom de « bouillots das sèmes », probablement parce que les deux bosses charnues de la jambe figurent à l'œil les deux bouillots ou paniers que portent à droite et à gauche les bêtes asines. M. Bogros qui mentionne cette expression dérive « sème, » qu'il écrit *ceime*, du celtique. Il remarque qu'en gaël. *ceim*, en breton *kein*, signifie pas, enjambée. Ce rapprochement n'est pas sans valeur, mais peut-être « sème » nous vient-il tout simplement du vi. fr. *saim* qui signifiait graisse, moelle. Palsgrave, - p. 265, - écrit sème, moelle. Les « bouillots das sèmes » ne seraient pas autre chose dans cette métaphore burlesque que des paniers de graisse ou mollets. Le l. *sagina*, graisse, gras, a fort bien pu donner sème puisqu'un verbe ensaïmer, ensemencement, ensaïmer, signifiait enduire de graisse, surtout de graisse de porc :

Se li draps qui sera trouvés ors ou Ensaymmés soit rebourés.... Se aucuns Enseymoït trop sa laine....

(*Duc. Sainum*.)

Sème serait donc l'équivalent du picard « seyme », graisse ; de l'ital. *saima*, lard ; de l'esp. *sain*, graisse, et du vi. fr. *sain* qui entre en composition avec doux dans le fr. *saindoux*. L'esp. *sainar*, engraisser, répond au l. *saginare*. En anglais le *saindoux*, - *hog's lard*, - est souvent désigné par

la loc. *swine-same*. Par une métaphore du même genre les mollets sont appelés « bondons » dans la Suisse romande.

**SEMENS**, s. m. Semences. S'emploie quelquefois pour désigner les graines de céréales, mais toujours au pluriel. « les s'mens. » Le l. *semen* est conservé dans *semen-contra*, terme de pharmacie.

Au jour de Saint-Michel archevêque, auquel jour le dit curé bénit les Semens à l'église... Deux boisseaux seigle bonnes Semens.

(N.-D. de Lône, p. 213.)

Poitou : « seme ». semaille ; — Genève : « semens », semences ; — Auvergne, Prov. « semena » = semer. Le breton *sémen* indique une gerbière.

**SEMONE**, v. a. Semondre, appeler, convoquer, offrir, proposer. On « semon » ses amis pour avoir leur secours ; on « semon » son bien pour le vendre. *Part. passé*, « semondu. » En vi. fr., semons, semonus, au partic. passé.

Uns grans hons fit lui mariaige  
Où Jésus fu, il et tout son barnaige.

(Hist. littér. xxi, p. 313.)

Nostre Sires fu Semonuz as noces, et lai mua l'awe en vin.

(Serm. S. B., p. 553.)

Par trois ans ne cessai jor et nuit de Somunre chascun de vos en larmes.

(Job, p. 476.)

Quant aucuns se deut d'anciens tort qu'on li fet, il convient qu'il face Semondre celi de qui il se veut plaindre... Li sires doit saizir toutes les cozes esquesles cil qui fist Semondre demande partie...

(BEAUMANOIR, ch. II.)

— Semondre (se), v. réfl. Offrir ses services, se présenter comme postulant ou candidat.

Du l. *submonere*, dont le partic. *summonitus* a formé *semonce*, fém. du vi. fr. *semons*. Forez : « semounâ », offrir ; « semouno ». sonneur de cloches d'église ; — Lorraine : « semonde », publication de mariage ; « s'mouonnou », celui qui invite aux noces, comme en anglais *summoner*, celui qui convoque, huissier, sergent. Dans cette dernière langue, le préfixe *sum* qui représente *sub*, persiste : *to summon*, appeler, identique à l'ancienne forme fr. *sumondre*. Dans la *Chanson de Roland*, sumont à la 3<sup>e</sup> pers. de l'indic. au sing. - v. 251, p. 30 - :

Alez seoir quant nuls ne vus Sumunt.

**SEN CU D' SÔ**, loc. Sens dessus dessous. Le monosyllabe du milieu est-il une forme pic. de *su* pour *sur* ou le vilain mot dérivé du l. *culus* ? Ce vilain mot se prononce d'écemment « chu » en Saintonge et « kiou » en Poitou.

**SEN D VAN DIMOINGE**, loc. Sens devant derrière pour sens dessus dessous. S'emploie avec le verbe faire ou mettre, pour exprimer qu'on met une chose à l'envers, à l'opposé de ce qui doit être fait ou mis. (Voy. *Dimoinge*.)

**SENER**, v. a. Châtrer les animaux. Morv. n.-o. « ch'ner, c'ner. » L'anc. langue disait *saner*, *sener*, pour guérir, panser et même châtrer.

Jhesus li bons ben red per mal :

L'aurelia al serv semper Saneç.

(Passion du Christ dans Romania, II, p. 303.)

Li quelz de vos barons sont occis ou nauvrés :  
Et convient li navré soient avant tout Senés.

(Girart de Rossillon, v. 4274.)

Il (saint Paul) resuscita .i. enfant mort. Il Sana un clopin... Il Sana par ses orisons le père Publî des fie-vres que il avoit.

(BRUN. LATINI, p. 73.)

Le valet des chiens doit soudainement prendre le chien et luy remettre les trippes bien doucement... en la maniere que fait un chateux quand il Sene les chiennes.

(J. DU FOUILLOUX, *Receptes pour guérir*.)

Agardez-mon, Monsieur, quand mon fils étoit petit, il étoit petit ; il chut du haut d'une échelle et se rompit : tant qu'il a falli le Sener. Et sans cela je l'eussion marié, que c'est le plus grand de tous mes enfans...

(DESPERIERS, NOUV. XVII.)

La Monnayé qui commente ce propos d'une brave paysanne du Mans, dérive *sener* de *sanare*, parce que, dit-il, la castration est un remède contre la lèpre des porcs. Roquefort rattache le mot au grec *καίνω* qui signifie, non pas comme il le suppose, couper et châtrer, mais tuer. Dans le patois auvergnat, il est vrai, « sanna » = égorger. Ménage tient pour *secare* ; Le Duchat pour *saginnare*, un animal châtré étant, selon lui, un animal gras ou disposé à le devenir. Au résumé, c'est pour *sanare* qu'est la vraisemblance, d'autant plus qu'en vi. fr. *saner* ou *sener* a signifié soigner, panser, guérir une plaie :

Ensi vient-il en esprit et niant visibles, chascun jor, por Saneir l'airme (l'âme) d'un chascun.... Chier Sire, Saine-me et si serai Saneiz.

(Serm. S. B., p. 528, 531.)



Dans une agréable nouvelle du XIII<sup>e</sup> siècle, *Amis et Amile*, l'auteur se sert fréquemment du mot *saner* pour guérir :

Cist mes compains est Amis qui est Sanex... Je désir mult savoir comant il est Sanex...

Le subst. *seneure* s'applique au point où la plaie a été cicatrisée :

En la Seneure de lor plaies apparut entor le col cum uns filoz roiges.

(*Nouv. françaises*, I, p. 71. 72.)

Berry : « cener, sener », châtrer ; — Anjou : « sâner, sener » ; — Poitou : « saner », châtrer, fermer une plaie à l'aide d'une suture ; — Pic., wallon : « saner », soigner, guérir ; — Saint. « sener », ravauder et châtrer ; — rouchi : « se-neux », châtreur ; — à Valenciennes, rue des Sèneux ; — Lang. « assana », cicatriser une plaie ; rom. prov. *sanar*, guérir ; — ital. *sanare*, châtrer et guérir ; — esp. *sanar*, guérir ; *sanear*, réparer, remédier ; — anglais, *sanation*, guérison. (Voy. *Castrer*, *Ch'ner*.)

**SENFIER**, v. a. Signifier, déclarer, notifier, annoncer. Le vi. fr. a dit *senfier* et *senefier*.

La sorquanie (vêtement) qui fu blanche Senefioit que douce et franche Estoit cele qui la vestoit.

(*R. de la R.* v. 1227.)

La tierche flors est la Souseie Qui moult grant cose Senefie.

(*Jong. et Trouv.*, p. 18.)

Jeil Gerpil nos Senefie Renart qui tant sot de mestrie.

(*Renart*, v. 105.)

L'anc. langue avait le verbe *sener* = faire signe :

A une fenestre est venue Si le Senoit de sa main nue Qui si estoit et blanche, et belle.

(*Dolopathos*, v. 11092.)

*Sener* et *senefier* sont dér. du l. *signum*. Le dernier verbe a pour suffixe *ficare* = *facere*.

**SENTAIGNE**, s. f. Centaine, attache, lien qui retient un écheveau de fil ou de laine et qui en ferme l'extrémité. On ne peut dévider un écheveau sans en rompre ou en couper la « sentaigne. » Peut-être faudrait-il écrire *centaigne*. L'objet, cependant, ne paraît impliquer aucune idée de

nombre. Le *Dict. de l'Acad.* enregistre l'orthog. ancienne *sentène*. Fr.-Comté : « chantainot » ; — Limousin : « cenceno » ; — Lang. « centéno. »

**SENTE, SENTÉ**, s. m. Sentier, petit chemin. Vi. fr. *sente*, *sentelle* :

Lors m'en alai tant droit à destre Par une petite Sente Plaine de fenoil et de mente.

(*R. de la R.* v. 719.)

Or prions à Dieu qu'il consente Tous pecheurs tenir la Sente Ou trouver puisent repentance.

(*Jean de Condé*, III, p. 95.)

Il n'est nus qui la mort ne sente Tuit s'en iront par cele Sente.

(*Romania*, I, p. 210. *Le dit du Chancelier*.)

Venés après moi ; venés le Sentele, Le Sentele, le Sentele lès les bos.

(*Le jeu de Robin et de Marion*.)

Un Noël du XIV<sup>e</sup> siècle, le *Noël des Bergers*, raffine encore sur ce mot. Un berger dit de ses moutons :

Hors des buissons Les repaissions Sur les larris et Sentelettes.

**SENTU**, partic. passé du verbe *sentir*. *Senti* :

Car onques mais n'avoit Sentu Nul dart d'amours tel com cil fu.

(*Cléomadès*, v. 3310.)

Adonc me prist une froidor Dont ge dessous chaut pelïçon Oi puis Sentu mainte riçon.

(*R. de la R.* v. 1707.)

Dist Renoars : Paiens, festes eschace, De mon tinel avez Sentu la mace.

(*Atiscans*, v. 6083.)

Li Sarrazins s'escerie : De çà vous ai Sentu Jamais ne revenrés Karlon le viel kanu.

(*Fierabras*, v. 1453.)

Et il qui l'a Sentue s'esveille Taste à son vis (visage) et se merveille Que ce est qui si li chiet chaut.

(*Renart*, v. 5827.)

Dans *Palsgr.*, - p. 670 - :

Il m'a arraché une dent et je n'ay point Sentu de peyne.

**SÉQUIÉE, SÉGUIÉE**, s. f. Sécheresse. Morv. n. n.-o. En Flandre et en Norm. « séquer, séquier »,

sécher; — wallon (Liège) : « seg », sec; « segress », sécheresse.

**SERANDE**, s. f. Andouille.

**SERCHER**, v. a. Chercher, rechercher : « quio-que teu serches ? » qu'est-ce que tu cherches ? Cette prononciation est ancienne en fr. Palsgr., - p. 537, - dit : Qui Serche trouve. Il écrit aussi sercheur. Nous disons « serchou. »

Par liens gée, par leus roteie,  
Mult effreiz Cerche la veie  
Toz sous senz autre menor.  
(Benoit, v. 32685.)

Et va Cerchant par li porpris  
S'il trovera partuis, ne trace  
Ne sentier qu'à estouper face.  
(R. de la R. v. 3768.)

Girars de Rossillon ha bonnes gens de guerre,  
Vatain, je te commant, Cerchier toute sa terre.  
(G. de Rossillon, v. 909.)

Mais pourquoi Cerechons-nous la cause dans les cieus  
Des malheurs survenus.....

(Eglogue de Cl. Binet.)

Les veneurs qui viendront après nous n'auront pas  
grand peine à Cercher les cerfs aux fustayes.

(J. du FOUILLOUX, ch. 34.)

**SEREILLE**, s. f. Séran, grand peigne dont se servent les ouvriers qui travaillent le chanvre et, en plusieurs contrées, le lin. Dans Palsgrave, serancy, serant ; dans Comenius, - p. 149, - seran : On serance, on charpit le chanvre au Seran. On voit figurer des cerceceresses ou peigneuses de chanvre dans le *Libre de la Taille de Paris*, sous l'hilippe le Bel.

Champ. « serans, seri » ; — Berry : « seran, serin, seron », peigne et paquet de chanvre ; — Franche-Comté (Fourgs), « seri » ; — Suisse rom. « seri, siri, serdjiau », séran ; « sercei, seredzi », sérancer ; — wallon (Mons) : « serincher », sérancer ; « serincheu », celui qui peigne le chanvre ; — Luxembourg : « seri », séran ; « seran », filasse.

Les formes provinciales s'éloignent généralement du type français et font douter de l'étymol. par le bas-alle. *schrantsen*, déchirer. On peut rapprocher le mot souvent écrit avec un c de l'esp. *cerro*, qui s'applique au lin cardé. (Voy. *Seri*.)

**SERI**, s. m. Chauve-souris. Les formes soris, suris pour souris, se rencontrent fréquemment dans les anciens textes :

Tu voles en ténèbres comme une Soris chauve.  
(Test. J. de M., v. 1474.)

Ce estoit chauve la Soriz  
Et Peloz li Raz ses mariz.  
(Benart, v. 11863.)

Mais je n'ai trouvé nulle part « seri. » Chez nous, ce mot, avec la signific. de chauve-souris, est masc. : « un seri. » Il est au contraire fém. lorsqu'il désigne seulement une souris. On l'emploie rarement, au reste, dans cette acception. Nous disons une « raitte. » En Bourg. souris est du masc. et souris chauve ou chaude du féminin. Dans Ysopet, souris et soris, masc. et fém. :

La souris ot petit Soris.  
(Fable 63.)

Du l. *soricem*, accus. de *sorex*. La forme *sorix* ou *saurix*, généralement traduite par chouette, s'applique-t-elle à notre « seri » = chauve-souris ?

**SERI**, s. m. Séran ou sérangoir, peigne à dents d'acier dont on se sert pour séparer la filasse du chanvre. Le Morv. n. n.-o. dit « seriger » pour employer le « seri », peigner le chanvre. (Voyez *Sereille*.)

**SERIGER**, v. a. Peigner le chanvre. (Voyez *Seri*.)

**SERILLOU**, s. m. Ouvrier qui peigne le chanvre. (Voy. *Barbanchon*, *Pignârou*.)

**SERPE, SARPE**, s. f. Serpent. N'est plus usité dans le langage mais subsiste dans les noms de lieu : le bois, le champ, le pré de la Serpe ou de la Sarpe à la Chaux, c<sup>ms</sup> d'Alligny-en-Morvan. Rabelais change aussi l'e en a dans la forme sarpe :

Vous vous dannez comme une Sarpe et estes lar-ron et saerilége.

(Pantagruel, II, 17.)

Le dimin. ital. *serpetta*, petit serpent et bandelette enroulée, reproduit exactement le fr. serpette. En Bourg. « serpillon » désigne aussi une espèce de serpette à l'usage des vigneron.

Franche-Comté (Fourgs) : « sarpa », serpent : — Dauphiné : « sarpin » ; — Forez : « sarpantan »,

trompette à l'usage des enfants ; « sarpiasson », enfant qui va et qui vient ; — Suisse rom. « serpent », serpent ; « serpentina », langue de serpent ; — ital. *serpe, serpente* ; — valaque : *serpe, sarpe* ; — esp. *sierpe, sierpente, serper* ; *serpear, serper* ; — port. *serpe* et *serpejar*, serper. (Voy. *Sarpent*.)

**SERVILLAN, ANTE**, adj. Serviable, qui aime à rendre service. Wallon : « servian. »

**SETTONS (LES)**. Le vaste réservoir du haut Morvan appelé avec un peu d'emphase le *lac des Settons*, était autrefois un marais occupé par une longue série de pâturages humides ou de mauvaises prairies que possédaient de nombreux propriétaires. C'est à cette division parcellaire de la vallée que le réservoir doit son nom souvent ridiculement interprété. En effet seton ou setton n'est qu'une variante non mouillée du fr. section, tiré du l. *sectionem*, coupure. *Sectum*, supin de *secare*, a donné à notre langue sectile et au bas l. *sectile*, arme, qui répond au port. *seta, setta*, flèche (1), à l'anglais *sect* (2), scion, et même à l'esp. *selo*, clos (terre séparée, coupée par la clôture). Une signific. analogue se reproduit dans le patois de la Suisse rom. où « satton, souletton »

(1) Le port. *seta, setta* est peut-être identique au vi. fr. *saete, secte, sagette*, tiré du l. *sagitta*. On remarquera néanmoins comme un rapprochement curieux que le mot latin désignait à la fois un trait et un scion, une bouture de vigne. Ol. de Serres, - III, p. 150, - dit, il est vrai, que le bout de sarment a été appelé *fleche* comme ne servant qu'à être jeté au loin, mais cette explication ne s'appuie sur rien. La racine de *secare* serait-elle dans *sagitta*? On peut rapprocher le l. *sagmen*, branche de verveine, *segmentum*, segment, coupure, de *secamenta*, petits ouvrages de menuiserie.

(2) L'anglais *sect* confirme l'hypothèse de Diez, qui dérive scion du latin *sectionem*, mais dans cette étym. scion ne signifie pas rejeton d'arbre ou d'arbuscule, et renferme seulement l'idée d'un brin de bois, d'une baguette. En fr., le mot a été pris dans cette acception par les meilleurs écrivains. Ainsi La Fontaine, décrivant le supplice du tonet infligé par Vénus à Psyché, prête ces paroles à la vindicative déesse :

Commençons par ce corps d'albâtre dont mon fils a publié les merveilles..... Prenez vos Scions, filles de la Nuit, et me l'emportez si bien que cette blancheur ne trouve pas même un asile en son propre temple.

(*Psyché*, livre II.)

Dans ce sens on a cité l'analogie de l'alle. *schnittling*, qui signifie scion d'arbre, dérivé de *schnitt*, action de couper, de tailler. L'esp. *verdugo*, scion, se dit aussi des marques que laisse un coup de bague sur la peau. Dans plusieurs patois, « scionner » est l'équivalent de fustiger.

désigne un bâton, c.-à-d. un tronçon de bois. Dans cette dernière région « seite » indique une division territoriale. Ce terme qui est le simple de seton a des équivalents dans le groupe roman *secta, seta, setta* en bas-latin, *setta* en ital., *secte* et *sete* en vi. fr., s'appliquant dans des textes assez nombreux à une mesure de superficie pour les prairies. Ducange donne du mot cette définition conforme :

*Seta tantum prati quantum unus sector per diem secare potest.*

Il cite entre autres les exemples suivants :

Et totum Carcou quamdiu terra nigra durat, et Secte de Carcou, et prata et pasture et junceta que sunt a Calenderia usque ad Maupol.

(Duc. *Secta*.)

Johannes de Martineyo et Ysabeth uxor ejus recognoverunt se vendidisse Guidoni episcopo Lingonensi unam Setam prati, quarta parte ejusdem Seta minus.

(Duc. *Seta*.)

Secte, ou par la chute du c *sete*, s'est ensuite allongé dans ses dérivés de basse-lat. *sectorata, sthorata, seytorata*, qui désignent également une portion de prairie ou de pâturage. *Setura* ou en vi. fr. *secture, soieture, seyture*, répond à notre mesure de superficie pour les prés, soiture, souc-ture. Le Forez qui a le subst. verbal « séctive », possède le verbe « setouna », couper, scier, verbe tiré d'un substantif analogue à notre diminutif seton. Au résumé le lac des Settons est donc, suivant l'origine onomastique de l'emplacement sur lequel il a été établi, le lac des Sections ou, si l'on veut se servir d'un terme usuel dans notre contrée, le lac des Soitures. (Voy. *Soiteure*.)

**SEU**, s. m. Seuil d'une porte. On dit aussi le « pas d' lai porte. » Norm. « pas », marche d'escalier. Guernesey : « pas d'us », seuil. Notre mot représente une forme « seul » pour seuil avec omission de la consonne finale comme dans la plupart des monosyllabes. Le bas l. *solea* est l'équivalent de *passus*. (Voy. *Seûle*.)

**SEU** (I), première pers. sing. du prés. de l'indic. Je suis. En Picardie « euj su », dans la Suisse rom. « ie su » et quelquefois « su. » Le Berry diphtongue aussi en eu l'u du latin *sum* : « je seus. » (Voy. *Ête*.)

**SEU**, s. m. Sureau commun, très abondant dans notre région. On y trouve souvent le sureau à grappes rouges. Morv. n. « cheu. » Vi. fr. séu. seu, seur :

Lors se muce par ces Séuz  
Qu'il ne volt pas estre véus.  
(Renart, v. 3949.)

Par ces haies, par ces Séuz  
S'en va le pas, sentant le vent.  
(Ib. v. 4928.)

Sa lance brise com .i. rains de Séu.  
(Gayton, v. 3805.)

La rose lesse pour l'ortie  
Et l'églantier por le Seu.  
(G. DE COINCI, Du Variet.)

Je suis celluy par qui Judas  
Se pendit en l'arbre du Seux.  
(Th. fr. III, p. 63.)

Quel congié ? ce n'est qu'un baston  
De Seur, qui est ainsi tortu.  
(Ib. II, p. 241.)

Le bon homme me faisoit une fluste d'escorce de chasteignier, une sarbataine de Seuz, un arc de saulx et la flèche d'une chenevotte.

(NOËL DU FAIL, *Propos rustiques*, VII.)

— L'étang du Seu, dépendance du château de la Montagne, près de Saint-Honoré-les-Bains ; le moulin du Seux, c<sup>h</sup> de Villapourçon. Les localités dénommées Seur, Seure, ont peut-être tiré leur nom de la variante seur = sureau : Seur (Loir-et-Cher) ; le Seure (Charente-Inférieure), et en Bourg. près de Chalou.

Berry : « seue, seus » ; — Dauph. Lorr., Norm. « seu » ; — Maine : « seu, seur, sù, sûr » ; — Poitou : « seu, seuje » ; — Jura : « sou » ; — Suisse rom. « sau, suau, sahu » ; — Flandre : « sahu, séhu » ; — wallon (Mons) : « séhu, séyu, sayu », sureau ; « schutiau », lieu planté de sureaux ; — rom. prov. *sauc* ; — esp. *sauc* ; — port. *sabugo*. Du l. *sambucus*. L'r qui figure parmi ces formes se montre encore dans le *Dit de Merlin-Mellet* qui nous a fourni plus haut l'apocope séu :

Au bout de cest courtil, droit dessouz .i. Séur ;  
C'est .i. arbre qui est en septembre mœur.

Mais il est probable que la liquide était muette et que l'oreille ne percevait d'autre son que séu. Dans Comenius, - p. 40, - *sambucus* est traduit par sureau ou suscau. Scheler tire la variante en

s qui se serait plus tard changé en r, d'un type dimin. *sabucellus*.

**SEUCER**, v. a. Sucer. Bourg. « seuçai. »

**SEUÇOT**, s. m. Chose que l'on suce. Un sucre d'orge est le « seuçot » par excellence.

— Seuçot de bique, loc. Chèvrefeuille. Le terme fait allusion au goût de la bique ou chèvre pour une plante qui abonde dans nos vallées. Norm. « suches », chèvrefeuille ; — rouchi : « chuchot » ; — Prov. « sucet », chose que l'on suce. (Voyez *Brou de bique*.)

**SEUÇOTER**, v. a. Suçoter, sucer longtemps et lentement. H. Estienne cite ce mot parmi ceux qu'admet, dit-il, la félicité de notre langue et reproduit deux vers de Belleau où il figure gracieusement à propos d'un petit enfant :

Tant que sa lèvres mignotte  
A petits souspirs Suçotte.

**SEUCRE, SEUQUE**, s. m. Sucre. En Bourg. « seucré » ; — Pic., Flandre : « suc, chuc. » La Monnyne raconte dans son glossaire des *Noëls* qu'un vieux diet. latin-picard traduit *zucara* par चुकरе. Cette dernière forme appartient à une partie de notre région. Sucre nous vient de l'Inde par l'intermédiaire du l. *saccharum*, dont l'a se change en u comme dans chalumeau, tiré de *calamus*, roseau.

**SEUE**, s. f. Suie de cheminée.

Quant vous verrez alumer la Sieuye dedens vos cheminées faites lui la moe et.... elle s'estaindra à acop.

(Évang. des *Quenouilles*, xiii. 4<sup>e</sup> journée.)

Franche-Comté : « seuche, seutche » ; — Metz : « sieue » ; — Berry : « suje » ; — Saint. « sughe » ; — Jura : « soche, sutse » ; — Dauph. « suchi » ; — Prov. « sua, sugea » ; — rom. prov. *suia, sucia, suga*. (Voy. *Chue*.)

**SEÛLE**, s. f. Pièce de bois qui sert de bordure à la « tisse » ou meule de gerbes. Dans Roquefort seule, seulle, est pour solive. L'ital. *soglia*, seuil, répond à l'anglais *sole* pour seuillet, terme de marine. Il désigne également le poisson appelé sole. Le rom. prov. *sol* est l'équivalent du breton

*sól*, poutre, solive, emprunté au l. *solea* qui désignait des choses plates, une sandale, un plancher, la sole, poisson, etc. L'esp. *suala* se dit pour semelle et sole. Le mot s'applique aussi comme « seüle » et comme « sole » en Berry, en Norm. à une pièce de bois couchée à plat pour recevoir une cloison, etc. Il y a des motifs pour rattacher solive (*soliva*, *suliva* en bas l.) au même primitif *solea*. Le subst. serait tiré du verbe *soleare*, garnir d'une semelle. Au fond, solive et semelle paraissent identiques pour le sens. On remarquera dans la Suisse rom. « solonna », faire un plancher d'étable, et « solana », solive qui entre dans la construction de ce plancher. La même région a « solai, solla » = semelle. En Forez « souletta », ib. (Voy. *Seu*, *Sole*.)

**SEUNGE**, s. m. Singe.

**SEUNGERIE**, s. f. Singerie, grimace.

**SEUR**, E, adj. Sûr, certain.

Un mult Seur messages a pris,  
Si l' tramist au duc erraument.

(BENOIT, v. 37057.)

N'est donc bien fortune Seure,  
Rest bien fos qui s'i assureur.

(R. de la R. v. 6767.)

Rose merveillette  
Épan ta douceur  
Pour me rendre Seur  
De ta gracelette.

(Loys le Caron, f° 63.)

Les villes et cités ne sçauraient avoir muraille plus Seure et plus forte que la vertu des citoyens....

(Pantagruel, II, 15.)

**SEURBANDE**, s. f. Jeune tige flexible des arbres forestiers. Se dit par extension des branchages, de la rame. Morv. n. On tire le fr. bande du h.-alle. *band*, lien, qui a donné à l'alle. et au flamand *binden*, lier. En anglais *fagot-band*, la hart d'un fagot ; en flamand *band*, lien, cordon ; *binder*, celui qui lie. Danois *baand*, lien, *binde*, lier. La loc. du Berry « bande de la culotte », pour ceinture, est exactement dans le flamand *band van eenen boek*.

**SEURBANDER**, v. a. Coucher les rameaux qui forment les haies sèches, les mettre horizontale-

ment les uns sur les autres, quelquefois en les entrelaçant. Morv. n. De la prép. sur et bande.

**SEURDENT**, s. m. Nous appelons improprement surdent un certain agacement des dents produit par un fruit acide. Le fr. surdent ou soubredent qui représente le l. *super* en composition avec *dens*, s'applique à cette difformité de la bouche où une dent se met hors de sa place sur une autre. Le rom. prov. *sobredent* répond à l'ital. *sopraddente*, surdent. Le provençal moderne a les trois formes « sobre, sur, sus », pour le latin *super*. En esp. *sobrar*, surpasser. Dans l'ancienne langue surdant se disait quelquef. d'un objet en saillie comme par exemple, suivant Roquefort, d'un bourgeois qui sort d'un arbre, mais dans cette acception le mot était sans doute un dér. du l. *surgere*. (Voy. *Genciot*.)

**SEUREMENT**, adj. Assurément, avec certitude, en sûreté, avec sécurité :

Chascuns dormi Seurement  
En sa loge moult loquement.

(Renart, v. 14515.)

Li maistres dit : Garde toi de l'aigue soef (tranquille) et entre dans la roide Seurement.

(BRUN. LATINI, p. 436.)

**SEURENPLUS**, s. m. Surplus, excédent. Payez-vous sur ce billet et rendez-moi le « seurenplus. » Les deux parts ne sont pas égales ; il y a du « seurenplus » dans la vôtre.

**SEURETÉ**, s. f. Sûreté, assurance, sécurité :

Ains se sont en jonesce si joint et ahurté,  
Com se de touz jours vivre éussent Séurté.

(Test. J. DE MEUNG, v. 16.)

Le bois le plus funeste et le moins fréquenté  
Est au prix de Funest un lieu de Seurté.

(BOILEAU, *Embaras de Paris*.)

**SEURLÉE**, s. f. Petit talus de terre, ados dans un champ. On abat les « seurlées » pour niveler parfaitement un terrain. De la prép. sur, en composition avec le vi. fr. *lê*, qui signifiait large ou plat, tiré du l. *latus*.

**SEUROL**, s. m. Butte de terre ordinairement formée par la charrue sur la limite d'une pièce labourée. Autant de propriétaires limitrophes, au-



tant de « seurois. » Le mot figure assez souvent dans la toponomastique rurale. Il représente le bas l. *royus*, qui paraît être une forme masc. de *riga* pour raie. Il n'y a pas contradiction entre l'idée de raie et celle de butte, parce que la petite éminence du sol provient du dernier sillon qui s'est terminé en ados.

**SEURPAISSER**, v. a. Surpasser, comme en fr., et dépasser.

**SEURPLUS**, s. m. Ce qui reste, ce qu'il y a de plus.

..... Je n'en dis plus  
 Qui voudra die le Seurplus.  
 (Chron. métrique.)

**SEURPOURTER**, v. a. Supporter, endurer. Morv. n. « cheurpouter. » Vi. fr. sorporter :

Si vos prei-ju... ke nos adès... Sorportiens li uns de nos l'atre en tote pacience.

(Serm. S. B. p. 557.)

En Flandre, « surporter » prend le sens de porter avec indulgence, bienveillance même. Une mère « surporte » volontiers son enfant, c.-à-d. l'excuse lorsqu'il est en faute. N'est-ce pas la signification du mot dans l'exemple emprunté aux sermons de saint Bernard ? A Lille, « surporter » signifie porter une seconde fois, porter de nouveau.

**SEURPRENRE**, v. a. Surprendre, prendre à l'improviste, prendre par ruse ou par fraude.

**SEURPRISE**, s. f. Surprise. Morv. n. « cheurprise », par la chute de l's.

— Agir par surprise, c.-à-d. en trompant, en abusant de la bonne foi d'autrui. J. de Meung, dans son *Testament*, - v. 956, - emploie *seurpressure* dans cette acception :

Il semble ou puet sembler que cele sepulture  
 N'est mie porchaciée de dévoeion pure,  
 Ains me doubt qu'il n'ait ung pou de Seurpressure.

Le normand « surprinse » pour surprise copie exactement le l. *presnus* qui a donné au fr. *prins* et *prise* :

J'ay des oignemens de Bresmes  
 Que j'ay Prins sur le prestre Jehan.  
 (Th. fr. II, p. 53.)

Autres vouloient sa Prinse rondement sans cerymonie.

(COMMINES dans LITTRÉ, *Dict. à Prise.*)

Quand la nature est aux Prinses avecques la maladie.....

(MONTAIGNE, *ib.*, *ib.*)

**SEUTRE**, v. a. Travailler et surtout labourer par association. Ce verbe se rattache à une coutume assez répandue dans le pays. Deux individus qui n'ont qu'une vache se concertent pour composer un attelage de charrue en s'entraidant réciproquement. Quelques localités ont la forme « cheuter. » Le Maine emploie les termes équivalents « souâter, assouâter », pour exprimer le même usage. Norm. « souater. » En vi. fr. *soiste, soihestés*, traduit le bas l. *soestes, soistura*, tiré du l. *socius, societas*, association.

**SIÀ**, s. m. Bondon de futaille. On prononce « sâ » dans une partie de la région. Siâ est pour seel, anc. forme de secau, par le changement de l'e en a et la chute de la consonne finale. Dans le *Gloss. de Roquefort*, seel = secau, cachet.

Quant il tint la lettre, il nous dist : Signour, véez ci le Seel de quoy je usoie avant que je alasse outre mer.

(JOINVILLE, p. 38.)

En tesmoingnaige de laquelle chose je hay mis mon Seal an ces presentes lettres.

(Ch. B. I, p. 538.)

Ge Hugues de Antigne, sire de Paigne et de Saurre, a fait ce lettres saaler de mon Sacl.

(Ib. II, p. 210.)

(Voy. *Brocol.*)

**SIÀLER**, v. a. Mettre un bondon à une futaille. En quelques lieux, « sâler. » Vi. fr. *saaler, secler* = sceller.

Quiconque sara sire de Saurre il doit baillier ez homes de Saure lettres Saalées de son sacl.

(Ch. B. II, p. 210.)

Quant eles (les chartes) furent faites et Saellées.

(VILLE-HARDOUN, p. 18.)

J'ai veues Scelées de trente dous seaus que vous estes escommeniés.

(JOINVILLE, p. 372.)

Secler ne signifie souvent en vi. fr. que boucher, bien boucher, fermer, comme l'ital. *sigillare* :

Et regarde la vile et de lone et de lé  
 Et voit les murs si fors et si bien Séléé.

(Gui de Bourgogne, v. 1447.)

Esp. *sello*, sceau ; *sellar los labios*, fermer la bouche ; — anglais, *seal*, cachet ; *to seal up a bottle*, sceller une bouteille. Du l. *sigillare*, qui, dans Varron, signifie clore, fermer.

N'est-ce pas à la même origine qu'il convient de rattacher le terme d'agriculture : se seller, pour se serrer, se tasser, en parlant d'une terre argileuse ? Au figuré, un sol compacte qui se tasse, se bouche, se ferme.

(Voy. *Dessâler*.)

**SIBOT**, s. m. Crapaud. Usité dans quelques parties du Morv. b. En esp., port., *sapo*, crapaud. Ital. *botta*. (Voy. *Bot*.)

**SIÉTER**, v. Assoir, consolider, fixer.

— *Siéter* (se), v. réfl. S'asseoir.

Dans la *Chronique des ducs de Norm.*, *sié* = siège.

L'iglisc del arcevesquié  
Ou del regne est le maistre Sié  
Fist abatre por eslongier.

(BENOIT, v. 25949.)

Berry : « *siéter*, *assiéter* », assoir ; « *siéton* », petit siège ; — Maine : « *siéter*, *assiéter* » ; — Norm. « *siétez-vous* », asseyez-vous ; — Suisse rom. « se sêta. »

Du l. *situs*, placé, posé. Le flamand *sitten*, être assis, se rattache au gothique *sitan*, qui avait la même signification. Dans cette langue, le dér. *sittende*, tiré du verbe *sitten*, représente le fr. séant. (Voy. *Chiter*.)

**SIGNAUDE**, s. f. Étincelle qui sort des cheminées et s'élève dans l'air. Morv. n. n.-o. Le mot est une forme fém. du vi. fr. *signau*, seigneur, tiré du bas l. *signale*, avec le sens de signal ou même d'augure, de présage, comme dans l'ital. *segnale*. (Voy. *Éplue*, *Soldas*.)

**SIGÔLER**, v. a. Agiter par saccade, secouer.

Lyonnais : « *sigroler* », secouer ; — Forez : « *segrolâ* », ébranler ; — Dauphiné : « *segrola* », secousse ; — Poitou : « *sigouiller*, *segellier* », secouer.

L'r paraît être organique et il l'est en effet si le mot représente croler avec le changement du c en g. Le bas l. *grollare* est identique à l'ital. *crolare*, ébranler, secouer. Quant au préfixe se ou si

il pourrait répondre au l. *sub*, comme dans le fr. secouer qui est pour *sub cutere*. (Voy. *Crôler*.)

**SIGRE, SIGUE**, v. a. Suivre, être à la suite. Au partic. passé « *sigu*. » Morv. n.

Si com il est cotenu an ces presantes lestres et si cum il est à Ansigant... Li communs sera tenuz à nous Senigre un jour tant seulement à leurs despans. (Ch. B. II, p. 309, 482.)

Le berrichon « *sigrane*, *sigrène* », garde-fou, perche d'appui sur un ponceau, est probablement tiré de cette forme sigre pour suivre. (Voy. *Ségre*, *Siguéréne*.)

**SIGUER**, v. a. Suivre. Env. de Montsauche.

Je vuel et outroy que il reteyne quiconques vorront venir et demorer es diz luex comme si home jusque a seze anz continuz an Siganz.

(Ch. B. I, p. 539.)

Poitou : « *seguer*, *siguer*, *sigre* » = suivre ; — rom. prov. *seguir*, *asseguir*, *consequir* ; — esp., port., *seguir* ; — ital. *seguire*.

**SIGUERÉNE**, s. f. Rampe ou guide-mains d'escalier, garde-fou de passercelle. Ce mot reproduit *sigue* pour *sigre*, suivre et *rène* parce qu'on se servait autrefois d'une corde ou courroie qu'on suivait avec la main le long des marches d'un escalier. (Voy. *Ségre*, *Sigre*.)

**SIMER**, v. a. Remuer les paupières ou les sourcils : « *simer des yeux*. » S'agit-il du mouvement ciliaire particulier à la race simienne, ou bien le verbe n'est-il qu'une légère corruption de *siner*, faire signe, qui répondrait au rom. prov. *sinhar*, *senar* et à l'anc. esp. *señar* ? Dans les glosses de Reichenau *cinnant* = *annuant*. Comp. avec le berrichon « *simer* » pour pleurer, en parlant de la sève des arbres. La Suisse rom. dit « *sugni*, *sougni* » pour cligner des yeux. (Voy. *Cimer*.)

**SIMOTTER**, v. a. Mouvoir les paupières, les lever et les abaisser tour à tour.

**SIN, SENNE**, adj. poss. Sien sienne. En quelques lieux le fém. est « *seune* » : « *ç' nò pâ lai seune* », ce n'est pas la sienne. Dans Joinville, on trouve pour le fém. les trois formes *seue*, *soe*, *soie* :

Ma robe touchoit à la Seue... Nulle dolours ne se prist onques à la Soc... Et que fist Jacob ? Il dessira la Soie cote...

(JOINVILLE, p. 308, 791, 818.)

Berry : « sen », prononcé « sin » au masc. et au fém. « senne » ; — Fr.-Comté (Fourgs), « sin, sinnot » ; — Suisse rom. « sio, sia, sua », sien, sienne ; — rom. prov. *seus, sieus*, au masc. ; *sa, sieua, soa*, au fém. Dans le II. Maine, « le sien » pronom = celui : « le sien qui a fait cela. » En Berry, « soué », soi, lui, elle : C'est « soué » qui m'a dit ça. (Voy. *Min. Tin.*)

SIÔ, partic. d'affirm. Oui. Moins usité que « chô » et « aissiô ». En Bourg. « sia. » (Voy. *Aissiô, Chô.*)

SIRINGUE, s. f. Seringue. Nous avons dans cette forme provinciale l'anc. prononciation tirée du l. *syringa*, tube, petite flûte, qui se rattache au grec *σύριξ*, roseau, pipeau, sifflet. Comenius, - p. 175, - applique au mot le sens de syphon :

Des ruisselets esquels il se fait souventes fois comme une Seringue.

SÎO, souèche ou chouèche au fém., adj. Sec : ce linge est « sô » ; cette terre est « souèche » ou « chouèche. »

Je fui moult vains et si cuidié  
Grant fez de sanc avoir vuidié...  
Ains fu la plaie toute Soïche.

(R. de la R. v. 1717.)

Bourg. « sô », sec. La Monnaye entendait dire aux campagnards de son temps : « du bô bê sô », pour du bois bien sec. Metz : « choche », sec, sèche.

SOFFRI, v. a. Souffrir, endurer. Au partic. passé « soffri » : « al é prou soffri po muri », il a assez souffert pour mourir.

Si est li tenz si briez k'il si lone sermon ne puet Soffrir.

(Serm. S. B., p. 525.)

Et trotoient si durement  
Qu'il n'a el mont sage ne sot  
Qui peust Soffrir si dur trot  
Une lieute seulement.

(Lai du Trot, v. 164.)

..... Otez me poez de la terre  
Ne puis pas Soffrir vostre guerre.

(Renart, v. 13690.)

Berry : « soffrir » ; — wallon : « sofri, sofrant, sofrance » ; — Poitou : « sofrander », avoir du chagrin ; — rom. prov., *soffrir* ; — port. *sofrer* ; — ital., *soffrire* ; — esp., *sufrir*.

SOICHER, SOUÉCHER, v. a. Sécher, dessécher. La terre « soïche » vite dans l'été. On dit de l'ivrogne qu'il « soïche » sur pied. Morv. n. « soïcer. » Au n.-o. « choïcher. »

SOICHERESSE, SOUÉCHERESSE, s. f. Sécheresse, état de ce qui est desséché. Lorr. « chocheresse. »

SOICHERIN, SOUÉCHERIN, s. m. Sécheron, partie sèche d'un pré, endroit qui n'est pas irrigué. Les actes officiels écrivent souvent *secheran* :

Une hate de pré appelée le Secherand....

(Journal de la Nièvre, 16 juillet 1864.)

Berry : « sécheran, sécherin, sécheron. » S'emploie adjectif. : un pré « sécherin » ; — wallon : « sechiran » ; — rouchi : « séqueron. »

SOICHEROTTE, SOUÉCHEROTTE, s. f. Sécheresse. Berry : « sécheté. »

SOICHOU, SOUÉCHOU, s. m. Sécheur, appareil quelconque servant à sécher le linge. Une branche d'arbre exposée au vent est dans nos campagnes le meilleur et le plus économique « soïchou. »

SOIE, s. f. Duvet, poil du corps humain : il y a trois mois qu'il est couché sur la « soie » de son dos est une locution donnant à entendre qu'un homme est alité depuis longtemps :

Juvenaus dit : Li membre velu et les dures Soies es braz monstrent la cruauté dou corage.

(BRUN. LATINI, p. 436.)

Le l. *seta* désignait la soie des animaux en général et aussi les poils durs et rudes.

En Berry et en Poitou, « soie, seïe », se dit du erin de cheval.

SOILLE, SOUEILLE, s. m. Seigle. Dans le pays seigle et blé sont synonymes. Le froment y est d'importation récente. V. fr. soïle, soïlle, soïgle :

Quatre journaux d'escourion et deux de Soïlle.....  
Un journal de Soïlle et cinq journaux d'orge.

(Dic. *Seatum, Sigatum.*)

Item quinze sestiers de Soille et d'avaine qu'il a ès terrages à Annelle.

(*Cartul. du comté de Réthel.*)

Les vignes sunt gastées et li Soile et li blé.

(*Roman d'Alexandre, p. 414.*)

Quant il puéent mangier du pain de Soigle espois  
L'en les en maine en champ, lordement, demanois.

(*Jong. et Trouv., p. 166.*)

Fr.-Comté (Montbéliard), « soile, soille » ; — Champ., Norm., Pic. « soile » ; — wallon (Mons), « soil » ; — Jura : « seillou » ; — Suisse rom. « seyla, chala » = la seigle, usité au fém. Le bas l. a *segula, sigala, sigula*, pour le l. *secale*.

En Poitou « ségelier » se dit des pays cultivés en seigle. Le mot rappelle le prov. « segue », seigle et plus encore le bas l. *segel*.

**SOILLIÉ**, s. m. Cellier, petite pièce annexe de la principale ou généralement de l'unique chambre et dans laquelle on place les ustensiles de ménage. C'est là qu'on lave la vaisselle et qu'on va au fur et à mesure du besoin, boire l'eau du « soillot » ou seau. Cet usage de se rafraîchir ainsi est ancien :

Mace Louau entra à l'ostel de Jehan Braquier et demanda à boire, ouquel la femme de Braquier respondi que on ne buvoit point leans que à la Seigle (seille ou seau).

(*Duc. Situla.*)

Au mot *selha*, Ducange cite un autre texte où la définition de notre « soillié » est complète :

Le lieu où l'on mettoit les Seilles et eaux de l'hostel appellé le Soillier.

Le fr. cellier, qui a la même signific., n'a pas la même origine. Il est tiré du l. *cellarium*, comme l'anglais *cellar, cave*.

**SOILLLOT**, s. m. Seau. Dans toute maison morvandelle il y a le « soillot » qui renferme l'eau du puits ou de la source voisine, et le brillant bassin de cuivre dans lequel on la boit à pleines lèvres. La bouteille, la carafe, le verre même ne sont pas encore à l'ordre du jour. On ne rencontre ces petits meubles que dans les auberges ou chez les « gros » du pays. Un compte de dépense du duc de Bourgogne (1428), mentionne qu'on achètera : Des Soillots de cuir pour la recousse du feu. Un inventaire bourg. du XIV<sup>e</sup> siècle porte :

Item une chauderote d'arain à mettre aigue, 1 Soillot aussi à mettre aigue et une tine...

(*SIMONNET, Instit. de la vie privée en Bourg., p. xcvi.*)

Il m'en est entré dans la bouche plus de dix-huit Seilleaux. Bous, bous, bous, qu'elle est amère et salée.

(*Pantagruel, iv, 19.*)

Le vi. fr. avait seille pour seau. Dans Come-nius, - p. 243 - : Un seau ou une Seille.

Une seille ferrée, à mettre l'iau benoite

(*Gloss. du M. A. p. 495.*)

Seignors, or escoutez merveilles,

En cel puis si avoit deus Seilles,

Quant l'une vient et l'autre vet....

(*Renart, v. 6612.*)

Bourg. « saillô », seau ; — Fr.-Comté : « seille, soille » ; — Fours : « saille, saillon » ; — Bresse : « seille, seillet » ; — Genève : « seille, seillot » ; — Poitou : « seil, seilla, seilleau » ; — Forez : « seilli, seillon » ; — Aunis : « seglia, segliau » ; Suisse rom. « sellha, sellhon, sellhot » ; — Prov. « selha. » Du l. *situla*.

**SOIN**, s. m. Sein, la partie du corps où sont les mamelles, la mamelle elle-même. Une mère donne le « soin » à son enfant. Cette forme est usitée dans le Centre, c.-à-d. en Berry, je crois. M. Jaubert se trompe donc lorsqu'il considère comme une sorte d'euphémisme cette prononciation qui rencontre dans les divers patois de nombreuses analogies. Le l. *sinus* nous a donné « soin », comme *signare* nous a donné soigner, faire le signe de la croix ; *nix*, neige ; *tinctoria*, teinture ; *piscaria*, poicherie ; *siccare*, soicheresse, etc. ; comme *via* a donné au fr. voie ; *pisces*, poisson ; *sitis*, soif ; *frigus*, froid ; *pisum*, pois, etc. L'anc. bourg. porte fréquemment soigner pour seigneur :

La court de Monsoigneur lu due de Bourgoigne.....

(*Ch. B. II, p. 205.*)

Le fr. hoir = héritier est une forme bourg. de heir, dér. du l. *heres*. Joinville emploie aussi la notation normande, disant tantôt hoir, tantôt her. Il écrit aussi voirre pour verre et verrière, deux dér. du l. *vitrum*. Dès l'origine, les dialectes se font la guerre et se supplantent quand ils ne transigent pas à l'amiable comme dans les exemples cités.

**SOINGNER (SE)** v. réfl. Se signer, faire le signe de la croix. La notation morvandelle est une forme dialectale et non pas une corruption :

Li proudons les absout, de sa dextre les Soigne

Et comment il pourront Dieu servir leur ensoigne.

(*Girart de Rossillon, v. 2226.*)



Ai fait... et Soigné de mon Soigneu manuel accoustumé... Fait par le dict Vincent de nostre commendement et Soigner de son Soignot... Dou commendement dou dict monseigneur Guillaume et Soigner de mon Soignet manuel accoustumé sur ce requis... Soigné de mon propre Soignet acostumé.

(Ch. B. p. 235, 236, 240.)

On trouve souvent aussi les formes seignier, sainner, saingner, pour signer, faire le signe de la croix :

Tout ensi come eles venoient  
La douce Vierge saluoient  
Et disoient : Ave, Maria !  
Et la dame les bienveignoit  
De sa destre main les Seignoit.

(La Court de Paradis.)

Drega soi et senti tout sain.  
Sainna soi de sa destre main.

(Mouskes, v. 24124.)

Son chief Saingna de Deu et de son nom.

(Gaydon, v. 3484.)

**SOINGNOU, OUSE**, adj. Soigneux, celui qui a du soin, qui soigne avec zèle, avec intelligence, qui a cure, souci de bien faire :

Mult devons estre Sonious ke pau ne soit de noz biens.... La parfite pensé est mult Sonieuse.... Ce prions nos Soniousement....

(Job, p. 447, 450, 448.)

L'esp. et le port. *cuidado* signifie à la fois soin et souci, inquiétude, *cuidadoso* = *sollicitus* en latin, *cuidar* = *curare*. (Voy. *Queuer*, *Queuriou*.)

**SOITEURE**, s. f. Soiture, mesure de superficie qui contient ici comme le journal 22 a. 85 c. La grande soiture n'est pas en usage dans notre région. Elle renferme généralement 34 a. 28 c. Le terme journal s'applique aux terres labourables, tandis que soiture se dit exclusivement des prairies ou pâturages. Vi. fr. soiture, soipture, soecture, seiture :

Quatre Soitures de prey.... Une pièce de terre qui fu un pré contenant doues Soitures.... Donnois trente Soiptures de prés séants au finage de Comberant.

(Duc. Soitura.)

Un pré contenant trois Seytures de pré ou environ.

(Duc. Setura.)

Les anciens terriers du pays et les actes de notaires écrivent souvent souhaitture :

Quatre Souhaittures de prey lieu diet ou prey des Paux.... Une Souhaitture de prey lieu diet Laste de Morillon.... La moitié d'une Souhaitture de pré lieu diet en la Gutte....

(Terrier d'Aligny, f° 112, 119.)

Dans Roquefort soecture, mesure de pré, autant qu'un homme peut en faucher dans un jour. Le bas l. avait les formes *secatura*, *soitura* :

Pratun quoddam.... quod continet sex Secaturas.... Cum censibus novem Soiturarum pratorum....

(Duc. Secare, Soitura.)

Du l. *sectura*, coupure, entaille, conservé dans des actes bourguignons :

Pro quolibet journali terre arabilis.... et pro quolibet Sectura prati.....

(Ch. B. II, p. 453.)

Le type secte, tiré du l. *secta*, se montre assez fréquemment dans les textes du M. A. sous la notation sete, seyte, par la chute du c. De cette forme notre région a dérivé le dimin. seton, setton, qui désignait une petite portion de pré ou de pâture. Ce dimin. s'est fixé dans la dénomination de notre beau réservoir des Settons. Le congénère de basse-lat. *seta* = setc ou seytc se montre dans une charte du *Cartulaire de l'Église de Langres* que j'ai citée ailleurs. (Voy. *Settons*.)

**SOLDAS**, s. m. plur. Étincelles qui s'échappent en gerbes du foyer et font irruption dans la chambre. Morv. n. n.-o. Le fr. pour le même motif nomme ces buettes gendarmes. Dans quelques parties du Poitou et de la Saintonge nos soldats sont appelés « bretons de feu », et en Languedoc « espagnols », que le patois du pays prononce « espagnoués. » Le Forez usant d'une autre métaphore empruntée à la couleur de l'étincelle les nomme « aubes. » (Voy. *Éplue*, *Signaude*.)

**SOLE**, s. f. Sole, terrain en général. Se dit en fr. d'une certaine étendue de terre soumise à une culture particulière, d'où assolement, succession de cultures. Chez nous la sole est le terrain même. On dit d'un champ qu'il est d'une bonne ou d'une mauvaise « sole. » On dit qu'on change, qu'on améliore la « sole » d'un pré en la fumant, en l'irriguant. Guy Coquille se sert du mot seul qui se rapproche de l'anglais *soil*, dans la même acception :

Ce qui renverse les racines des herbes et rend le Seuil du pré inégal....

(Coustume du Nivernois, ch. 14.)



Montaigne emploie solage pour exprimer la même idée :

Si j'en transplante quelqu'une en mon Solage.....  
(Essais, II, ch. 10.)

Le bas l. *sola* = *fundus* :

Territorium de Flekieres..... durat per totam terram seu Solam bladorum seminatum.....

(Duc. *Sola*.)

Du l. *solum*, fonds de terre, ou plutôt *sola* qui s'y rattache. En rom. prov. *sol* et *sola* = sol et sole. Port. *sola*, plante de pied, semelle, sole; *solar*, ressemeler. Le Forez a « solle », plante du pied. En Champ. « sole », place publique, halle. (Voy. *Seüle*.)

**SOLÉ**, s. m. Fenil, grenier à foin, plancher supérieur. Morv. n. En vi. fr. solier, grenier :

Et par dessus un Solier ouquel on montoit par une échelle de sept échelons ; en ce Solier avoit un litton (grabat) où les enfans de la pauvre femme gisoient..... Le comte de Flandre entra en ce Solier et se bouta au plus bellement et souf que il put entre la couste et le feure de ce pauvre litton et là se quait et fit le petit.....

(FROISSART, II, p. 157.)

Le l. *solum* désignait quelque chose d'élevé au dessus de terre, un siège, un tronc, un échafaud et même un étage supérieur comme dans le passage de Rabelais où il parle de bains à triple solier. (*Gargantua*, I, 55) :

Devant aus virent .i. grant palais plener  
Asés i ot de canbres et de Soliers.

(Huon de B. v. 3594.)

Tant i ot canbres et Soliers et degré  
Que l'enfes Huens ne sot en quel torner.

(Ib. v. 4792.)

...Dessus eus amont, u plus mestre Solier  
La avoit .i. sérjant qui moult fist à prisier  
Qui gardoit chele tour pour le mestre tourier.

(Doon de M. v. 5508.)

Les Romains nommaient *solarium* la plate-forme ou terrasse qui formait le toit de leurs maisons, mais dans cette acception le mot se rattache à *sol*, soleil, tandis que notre terme, comme *solarium*, impôt foncier, est tiré du l. *solum*. On voit dans un texte de basse-lat. cité par le cont. de Ducange que *solarium* était quelquef. syn. de *fundus* pour désigner un rayon supérieur d'armoire :

Et habet unum fundum seu Solarium in medio, et de subtus de Solario sunt tres cassette arve de argento.

(Duc. *Solarium*.)

Berry, Champ., Norm. « solier », grenier, étage ; — Jura : « soulier », fenil, étage ; — Genève : « soli », grenier à foin ; — Fourgs : « souli », ib., étage supérieur ; — Suisse rom. « solei, solar », plancher d'étage supérieur.

**SOLIN**, s. m. Partie élevée d'un pré généralement humide, endroit sec par nature. Ce pré est mauvais, mais il a quelques bons « solins. » On appelait autrefois solin ou solin l'étage inférieur d'une maison, le rez-de-chaussée. Solinus, auteur du *Polyhistor*, qui vivait au III<sup>e</sup> siècle, est connu en France sous le nom de Solin. En bas l. *solinum* est synonyme de *solanum* = *solum*. Cette dernière forme se rattache évidemment au suisse rom. « solanna », plancher d'étable, plancher qui s'élève au-dessus du sol.

= Le Soulin, c<sup>o</sup> de Corancy ; — les Soulins, c<sup>o</sup> de Préporché.

**SOLLION**, Il mouillées. s. f. Souillon, femme ou fille malpropre. On peut voir dans ce glossaire (à *Patouëille*) que souillon et touillon = torchon. Souiller et touiller sont synonymes. Si souillon a la signifie. de torchon, le primitifsouillé désignait en vi. fr. et désigne encore en Berry le linge qui enveloppe un oreiller. L'anc. langue avait même un verbe ensouiller qui signifiait mettre la souille, garnir de la souille :

Trois grans charliz (chalits) cordez, en chacun desquelz y a une couete, dont l'une est de deux toilles et demye, Ensouillée de deux Souilles et les deux autres de deux toilles Ensouillées chascune d'une Souille..... Une couchete garnie de couete de deux toilles Ensouillée de deux Souilles et le traverslit de mesme et une sarge blanche.....

(C. du roi René, p. 286-8.)

**SOMBRE**, s. m. Terre qui a reçu une labour : terre en « sombre. » Le mot est plus usité dans le Nivernais et en Bourgogne que dans le Morvan proprement dit. Il ne figure pas dans le *Dict. de la langue fr.* qui enregistre cependant le verbe sombrer avec cette définition : donner un premier labour à un champ. Un « sombre » dans la région du Centre est ordinairement un terrain qu'on laisse reposer pendant une année en lui donnant les façons qui ameublissent et nettoient le sol. C'est le terrain dont parle Virgile dans ses *Géorgiques*, - I, v. 84 - :

Nec nulla interea est inarata gratia terre.

En admettant que *inarare* sous-entend non le défaut de labour mais le non-ensemencement, c.-à-d. le repos. En Poitou, « labourer sombre » c'est labourer superficiellement. Dans l'Yonne « sombrer » s'applique ordinairement à un labour profond ou au moins énergique. L'anc. langue disait aussi un sombre, le sombre :

Que chascune charrue desdiz hommes paierai à chascune saisons deus journalz de corvée; c'est assavoir huit jours chascun an, deus jours au Sombre.

(Duc. *Sombrum.*)

Champ. « sombre », terre en jachère ou qui a reçu un premier labour; — Berry, Nivernais : « sombre », terre en labour, première façon de la charrue; terre en « sombre », terre en première façon.

*Sombra* en esp. et en port. équivalent à *umbra*. Le verbe *sombrar*, *sombrar*, qui paraît être pour sous-ombrer (*sotz-umbrar* en rom. prov.) signifie ombrager, mettre à l'ombre. De là probablement l'idée de sombrer la terre en renversant la motte de superficie et de sombrer pour un vaisseau qui se renverse sous l'eau. Dans la dernière acception le verbe est neutre tandis qu'il est actif dans la première, mais on sait que beaucoup de verbes en fr. sont transitifs ou intransitifs suivant le mode d'emploi. En Dauphiné le verbe réfl. « se solombra » a le sens de se mettre à l'ombre.

**SOMBRER**, v. a. Labourer un terrain, donner un labour préparatoire. Berry, Champ., Nivernais : « sombrer », donner une première façon, le premier coup de charrue.

**SOMENCE**, s. f. Semence, le grain que l'on sème. (Voy. *Semens.*)

**SOMER**, v. a. Semer, répandre les grains de semence. Morv. n. « soumer. » En Norm. « summer. »

**SOMOU**, s. m. Semour, tablier dans lequel le laboureur met le grain qu'il sème. Norm. « sumou. »

**SONNEILLE**, s. f. Sonnaille, clochette qu'on attache au cou des animaux qui vont aux pâturages. Fr.-Comté : « sounaille »; — prov. « sounalha »; — ital. *campanaccio*; — esp. *campanilla*; — bas l. *sonella*, *sonnula*. Notre mot

sous-entend la répétition du son, un tintement prolongé. (Voy. *Campaine.*)

**SONNER**, v. a. Sonner. On entend « son-ner » les cloches.

— « Sonner les môches », appeler l'essaim d'une ruche en frappant sur des ustensiles métalliques. Le sonnement d'une « môche » est un véritable charivari quelquef. de très longue durée. Nos paysans croient que cet affreux tapage retient ou attire l'essaim. L'expédient est d'ailleurs renouvelé des Romains puisque Varron, - III, 16, - nous apprend que le *mellarius* conduit où il le veut ses essaims en jetant de la poussière sur les abeilles et en frappant sur des objets de cuivre :

Circumtinnendo ære perterritas quo voluerit perduct.

Dans une vieille comédie Thesaurus dit à Fiebrabras :

Il ne faut pas tant faire de bruit, ce ne sont pas des abeilles, on ne les assemble pas au son d'un chaudron.

(*Th. fr.* IX, p. 43.)

Olivier de Serres recommande aussi ce procédé dans son *Théâtre d'Agriculture* mais avec des tempéraments qui le rendent moins redoutable aux oreilles un peu susceptibles :

Lorsqu'il verra les abeilles quitter la ruche, les arrêtera avec son de bassins de cuivre ou de clochettes ou à leur défaut, de tuilles qu'il frappera et fera doucement tinter, non rudement afin de ne les despiter d'autant que le son vehement les pousse loin et au contraire le doux les arrête près; à cela sert aussi le battement des mains.

(Livre v, p. 400.)

Dans les patois « sonner » signifie souvent appeler. (Voy. *Souner.*)

**SÔPAILLER**, v. a. Secouer, agiter en tout sens. Morv. n. Dans la basse-lat. *sopa*, *tunicæ vel pallii species*, espèce de jupe, de souquenille. La variante *chopa* qui répond à l'ital. *cioppa* = houpelande. (Voy. *Sougueniller.*)

**SÔPE**, s. f. Soupe. En vi. fr. soupe = tranche de pain. Dans la *Passion de J.-C.* le Sauveur distribue le pain et le vin à ses *fidèles*; ils sont tous rassasiés, sauf Judas dont un morceau de pain remplit le corps :

Cui una Sopa enflit lo cor.

(V. 23.)

On voit figurer des *souppes* dans le *Ménagier de Paris*. - II, p. 93, 94. - Ces *souppes* sont des tranches de pain qui accompagnent plusieurs mets. Ainsi on sert sur la table :

Pastés de chappons à la Soupe courte..... Tanches aux Souppes..... Chappons et venoison aux Souppes, etc.

En esp. on nomme soupe d'ivrogne, *sopa bor-racha*, du pain trempé dans du vin, d'où un verbe *ensopar*, tremper du pain. Le simple *sopar* signifie tremper la soupe. *Sopetear* se dit pour saucer, tremper dans la sauce et, comme dans le langage populaire en fr., pour donner une sauce, c.-à-d. réprimander vivement quelqu'un. (Voy. *Sóper*.)

**SOPÉE**, s. f. Cépée, touffe de jeunes arbres sortis de la même souche.

Les buscherons en coupant leurs taillis, laissent la Sepe du tronc qui demeurait en terre tout fendu...

(*Patissy*, 25.)

Sepe désignait quelquefois une haie, une clôture verte, mais le mot se rattachait au l. *sepes* et non à *cippus* :

Cum invenisset unum leporem juxta quoddam Sepe.  
(*Duc. Sepe*.)

Le fr. *recepier* qui a donné le subst. partic. *recepée*, taillis, est le simple *ceper* avec le duplic. *re*. *Ceper* tiré de *cep* signifiait couper comme son composé. Nous le retrouvons dans l'anc. forme dialectale *choper* qui avait le même sens :

Et feri monseigneur Raoul de toute sa forehe sour son iahme et li Chopa parmi..... Et Chopa la coife de fer et li fist grant plaie en la tieste..... La dame avoit fait Choper ses bielles traices.....

(*Duc. Gloss. fr.* p. 95.)

Eschopper avait la même valeur :

Le dit duc fut enfermé de deux lances dont lui perça la selle..... et lui Eschoppa de côté son harnoies.....

(*Monstrelet*, I, 257, dans *LITTRÉ, Dict.*)

Or le subst. *chope* qui a « *sopé* » pour équivalent dans notre patois, était pour *sepe*, désignant une souche ou un objet coupé, *cepé* ou *recepé*. Le vi. fr. *escope* dont le dimin. *escopel* semble avoir été plus usité, s'appliquait à un morceau de bois tronçonné, à un bâton :

Icellui Andrieu lui rebouta le cop d'un Escopel ou baston qu'il avoit apporté.

(*Duc. Escoparius*.)

Escope s'est maintenu en fr. sous la forme

échope qui désigne ou une petite construction sans valeur, ou un outil à couper, à travailler le bois et par extension les métaux. Dans la première acception, *échope* sous-entend un appendice ou hangar grossier (1), et dans la seconde un objet affûté, aiguisé. On le voit dans l'esp. *escoplo*, outil de charpentier, et mieux dans le verbe *escoplear*, travailler le bois, qui paraît tiré du dimin. fr. *escopel*. Le péjoratif *escopasse*, souquenille en vi. fr., se rattachait à la même origine. Il renfermait le sens de vêtement coupé comme le simple *chope*, espèce de manteau, équivalent de l'ital. *cioppa*, cotte, cotillon, et de l'esp. *chupa*, veste de justaucorps.

Poitou : « *sepe*, soupe », tête d'arbre émondée, tronc, souche. En Provence « *souchau* » = *sep*, et « *soucca* » = *cep*. Suisse rom. « *sepon* », bloc de bois, qui répond à l'esp. *cepon*, augm. de *sepa*. (Voy. *Reussope*, *Reussoper*.)

**SÓPER**, v. n. Souper. S'emploie comme déjeuner et dîner avec la forme passive : « *i seu sópé* », je suis soupé = j'ai soupé.

Par trop tromper, je suis trompé.

Va t'en coucher, tu es *Sopé*.

(*Th. fr.* II, p. 261.)

Dans l'anc. langue le mot *sope*, on l'a vu plus haut, ne désignait souvent que des tranches de pain. Le fr. moderne a conservé le dimin. *soupette*, petite tranche de pain. Chez nous « *drosser lai sópe* », c'est à la lettre couper le pain en tranches dans les écuelles. Par extension, cette locution signifie encore verser le bouillon sur le pain. L'auteur de la chanson de geste intitulée *Aliscans*, - v. 3634, - fait allusion à cet usage des campagnes lorsqu'il comprend l'art de dresser les écuelles parmi les talents de son héros Rainouars :

(1) Échope, autrefois *eschope*, prend le sens de billot, table de bois, dans un passage de Châteaubriand cité par le *Dict. de la langue fr.* Ce mot montre son origine dans le simple *chope*, *sopé* = *échope*, étai, synonym. du terme technique *sépeau* qui se rattache à *sep* :

Qu'il soit permis de construire des Chopes attachées aux murs de ladite ville.

(*Dict. LITTRÉ, Échope*.)

En bas l. *sopa* désigne à la fois une échope, un bâton et une espèce de tunique, trois mots qui contiennent l'idée de choses coupées. *Sopa* dans l'acception de tunique a pour variantes *zupa* et *jupa* bien rapprochées de jupe. Le sens de tronçon de bois, de bâton, s'appuie sur le vénitien « *sepa* » = *bastonade* : « *dar de le sepe* » = *bastonare* ; « *dar la sepa* », fustiger.

Car je sai bien anguilles escoreier,  
Faire le fu et la buisse taillier,  
A n. coutiaus la porée haehier,  
Faire rousoles, escueles Drecier.

(Voy. *Drosser, Étuelle.*)

**SOPIÈRE**, s. f. Cepée, touffe d'arbres ou d'arbustes sortant de la même souche :

Johanna dicta l'Eschopiere.  
(*Dec. Escoparius.*)

(Voy. *Sopée.*)

**SÔQUIÉ**, loc. Sous clef, dans une cachette :  
al é mettu son airgen sôquié », il a caché son argent. Les deux mots sous et clef se sont soudés dans l'usage. (Voy. *Quié.*)

**SOR, SORDE**, adj. Sour, sourde :

Moult li dist plus ke je ne di  
Mès onkes cil ne respondi  
Einz fet adès la Sorde oreille.  
(*Dolopathos, v. 4086.*)

**SORCIÈRE**, s. f. Araignée. (Voyez *Vaudoué, Vaudouëille.*)

**SORCILLAIGE**, s. m. Sortilège, maléfice de sorcier. On a dit sorcelage en vi. fr., témoin l'ouvrage intitulé : *Trois livres des charmes, Sorcelages ou enchantemens*, par Léonard Vaire; Paris, Chesneau, 1583, in-8°.

Norm. « sorcilège », sortilège; — Berry : « sorcelage, sorcelège. »

Bas l. *sorceria* = sorcerie en vi. fr. qui dans quelques circonstances désignait une potion à l'usage des sorciers :

Requis se il se apperceut onques que sadite femme lui feist les poisons ou Sorceries .... dit que non....

(Voy. *Ensorciller.*)

(*Chatelet, II, p. 340.*)

**SORDEAL**, s. m. Sourdaud, celui qui a l'oreille dure.

**SORDIAU**, s. m. Sourdaud. Morv. n. En Poitou « sourdeau. aude. »

**SORNOIS, OISE**, adj. Surnois, qui n'est pas franc.

**SORQUETOT**, adv. Surtout, principalement, par dessus tout. Peu usité et seulement dans le Nivernais. L'anc. forme est *ensurquetout* :

Ensurquetut m'uixur est vostre soer  
S'in ai un filz, ja plus bels n'en estoet.

(*Ch. de Roland, v. 312.*)

Si vos afi Ensorquetot  
Que mon pooir ferai de tot  
De ce que vodrez commender.

(*Renart, v. 521.*)

Ensurquetot il est trop vieix  
Bien a passez trois anz ou quatre.

(*Ib. v. 16608.*)

Ensurquetout il a plus poine  
Que n'ont hermite, ne blanc moine.

(*R. de la Rose, v. 3061.*)

Ensurquetout nul borgois de cele meisme Vile-  
Noeve devra mouison se il ne tient terre de vilennage.

(*Cartul. général de l'Yonne, II, p. 242.*)

Ensurquetout est une crase du l. *in super quod totum*. Dans notre variante comme dans le fr. surtout la prépos. *in* disparaît.

**SORTU**, part. pass. du verbe sortir. Sorti : « al é sortu », il est sorti. En Berry « sortie », sortie.

**SOS**, prép. Sous : « al ó choué só lu », il est tombé sous lui.

Quant Renart oi la novele  
Le cuer li bat Soz la mamele  
Tot le viaire li neirci.

(*Renart, v. 10728.*)

Et nos quel ostel querrion  
Fors la fresche herbe Soz cest arbre ?  
Miex l'aïm que un palès de marbre.

(*Ib. v. 13377.*)

**SOTISIEU**, s. m. Celui qui injurie les autres, qui a de gros mots dans la bouche, grossier.

**SOTTERIE**, s. f. Sottise, bêtise, niaiserie, plaisanterie.

**SOTTIE**, s. f. Sottise, niaiserie, propos léger. Morv. n. « sotterie » comme en Poitou. Dans les *Sermons* de saint Bernard et ailleurs, sottie a le sens de folie, chose insensée :

Ne n'est mie Sottie s'il (l'homme) en ceste digniteit  
se welt gloriez.... Si plaut à Deu k'il par la Sottie de  
prédication fesisz salz les créanz.

(*Serm. S. B. p. 526, 550.*)



Respondi la pulcele : nu faire, bel frère, nu faire  
tel Sotie encuntre lei e encuntre raisun....

(Rois, p. 163.)

Le patois wallon du Luxembourg donne au  
verbe « assotir » le sens d'endiabler, d'enrager.  
« S'assoter » en Picardie signifie s'éprendre folle-  
ment d'amour. On sait qu'il a existé sous le nom  
de sotties des confréries d'acteurs qui jouaient des  
pièces satyriques. Leur chef s'intitulait le prince  
des Sots. A cette époque sot signifiait le plus sou-  
vent simple, naïf. Une chronologie du temps ap-  
pelle Charles le Simple *Carolus Sottus*.

**SOU, SOULE**, adj. Seul : « i seu sou », je suis  
seul ; « ile ô tote soule », elle est toute seule.

N'en esparniez jà uns toz Souz  
Kar il n'esparniront pas vos.

(BENOIT, v. 30942.)

Cant Olivier le vit Soul chevachier  
Vers lui s'en vait à guise d'ome fier.

(G. de Viane, v. 264.)

El bois a encontre Licart  
Tout Souz sanz autre compaignie.

(Renart, v. 17591.)

De totes quatre qu'une Soule  
Totes passerent par sa goule.

(Ib. v. 10007.)

Lai trovait baignant une fée,  
De ces dras toute desnuee,  
Toute Soule, sanz compaignie.  
Avenans fut et eschevie.

(Dolopathos, v. 9236.)

Tote Soule remest la bale Maugalie.

(Floovant, v. 1695.)

**SOÛ, SOÛLE**, adj. Saoul, rassasié de nourriture  
en général ou d'un aliment quelconque en parti-  
culier. L'homme qui a bien diné sans avoir bu  
avec excès dit : « i seu bin sou. » Une femme dit  
« i seu soule », en pareille circonstance. Le  
vi. fr. employait le mot dans cette acception au  
propre et surtout au figuré :

Belles filles gardés que vous ne desjeunés jusques  
à ce que vous ayés dictes vos heures de bon cuer,  
car cuer Saoul ne sera jà humble ne devot.

(Le Chevalier de la Tour Landry, p. 11.)

Li cuens de Bar-sur-Aube qui havoit nom Raoulz  
Qui oncques de mal faire ne fut ung jour Saoulz.

(Gérart de Rossillon, v. 6439.)

Mathurin Regnier imitant un fameux vers de  
Juvénal dit de son ignoble Macette :

Lasse, di-je, et non Soule enfin s'est retirée  
Et n'a plus d'autre objet que la voute étherée.

(Satire XIII.)

Je peregrine Tressaoul de nos façons.

(MONTAIGNE, III, 9.)

Du l. *satullus*, dimin. de *satur*, rassasié, qui a  
donné directement à l'ital. *satollo*. Dans cette  
dernière langue le subst. *satolla* exprime la ma-  
tière du rassasiement comme le mot qui suit, ou  
plutôt comme le terme familier *soulée*. (Voyez  
*Souïter*.)

**SOÛ**, s. m. Ce qu'il faut, ce qui est nécessaire,  
au propre et au figuré, pour causer la satiété, la  
lassitude, le dégoût même : manger et boire « son  
sou », travailler, « poigner tout son sou. » Le vi.  
fr. avait encore les synonymes *réguliers soulée*, *saulée*.  
Le premier est resté dans la langue populaire :

Le motoun quant il ad mangé son Saulée commence  
roungner.

(Traité d'Économie rurale, p. 25.)

Tu m'as ci ceste aigue tourblée,  
N'en puis boire ma Saolée.

(MARIE DE FRANCE, *Dou Leu e de l'Aingniel*.)

**SOU**, s. m. Soc de charrue. Morv. n. n.-o. Mé-  
nage dérive soc du l. *sulcus*, sillon, mais ce mot  
a été prononcé si diversement qu'il faut peut-être  
recourir à une origine autre que le latin, *swæ* en  
gallois, *soch* en corn., *souc'h*, *zouc'h* en breton.  
Comp. cependant le l. *soccus*, brodequin, par  
allusion à la pointe de la chaussure, avec le port.  
*socco*, socque et socle. L'étym. par *sulcus* pourrait  
invoquer l'analogie du prov. « relha », soc, « en-  
relhar », enfoncer le soc.

**SOUÁCER**, v. a. Presser fortement, appuyer  
sur... Morv. n. (Voy. *Chouâcher*.)

**SOUÁCEROT**, s. m. Cauchemar, sensation mor-  
bide d'un poids qui gêne et pèse sur la poitrine  
pendant le sommeil. De la forme « souâcer » qui  
précède. Le fr. *cauchemar* renferme la même idée  
exprimée dans le préfixe *cauche* qu'on prononçait  
*cauque* dans le dialecte picard :

Qui doute la Cauquemare qu'elle ne viengne de  
nuit à son lit, il convient mettre une sellette de bois  
de chesne devant un bon feu et se elle venue, se siet  
dessus, jamais de là ne se porra lever qu'il ne soit  
cler jor.

(Évang. des Quenouilles, p. 37.)



On disait caucher pour exprimer cette sensation d'oppression, d'étouffement causée par le cauchemar :

Jenneton Tost-Preste dist qu'elle oublia une fois... mais elle, après qu'elle fut Cauquie...

(Ib. p. 37.)

En Flandre « être caué » a encore aujourd'hui la même signification. Dans le wallon (Mons) « cauquie », rêve du cauchemar. Le fr. cocher qu'on devrait écrire caucher ou caucher avec Palsgrave est une forme de ce même verbe. Il ne s'applique plus aujourd'hui qu'à l'action de l'oiseau mâle qui couvre la femelle. Le suffixe mar écrit mar, mare, maire, dans les *Évangiles des Quenouilles*, se retrouve dans l'anglais *nightmare* ou *nightmar* et dans l'allemand *nacht-mar*. On le rencontre avec la signification de démon, lutin, incube. L'intervention d'un être surnaturel est évidemment dans la croyance des joyeuses commères qui parlent dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut. Il en est de même dans le nom de « chauchevieille » = cauchemar dans les patois du Midi. Comenius. - p. 173. - se fait l'écho de cette superstition lorsqu'il dit :

Quiconque se couche et dort le ventre en haut, il est incommodé de l'incube ou du Chauchemare.

Cauchemar et incube sont si bien synonymes que le dernier mot en vi. fr. figure quelquefois seul comme dans l'ital. *incubo* qui traduit cauchemar :

Que si je pense m'endormir  
Dans les momens de quelque treve  
Un Incube aussi-tôt me creve,  
Et revant je m'entr'oy gémir.

(SAINT-AMANT, le Mauvais Logement.)

L'esp. et le port. emploient comme le Morvan un dimin. *pesadilla*, *pesadelo*, n'exprimant que l'idée de la pesanteur, de l'oppression. (Voy. *Chouâcher*.)

**SOUBĀ**, s. m. Secousse, cahot d'une voiture. Morv. n. Du l. *sub* qui entre en composition avec *cussa*, fém. de *cussus*, dans le subst. part. secousse.

**SOUE**, s. f. Case, loge où l'on enferme les porcs : une « soue » à cochons. Le terme se montre dans les plus anciens baux du pays :

La fame estoit une vieillette....  
.... En une poure masonette,  
Close de pieus et de saucians  
Com une viez Souz à porciaux.

(G. DE COINSE, Miracles de N.-Dame.)

Roquefort enregistre dans son *Gloss.* mais sans exemple à l'appui, les mots sou, toit à porcs, et soure, troupeau de porcs. Duc. nous cite un passage où nous rencontrons à peu près le mot et tout à fait la chose :

Paterfamilias stabilivit curtem.... in qua posuit scrofam, que peperit porcellos 7 in media Suda.

(Duc. Sudies, Sodies, Sucus.)

Le bas l. *suda* subsiste dans la forme « souda » usitée en Auvergne et en Forez. Le fumier des étables à porcs était désigné particulièrement sous le nom de *sucarda* et *succarda*. On peut rapprocher ces termes de l'anglais *sow*, truie : *sow-bread cyclamen*, pain de pourceau ; *sow-gelden*, châtreur de cochons. Dans Palsg., - p. 273, - *Sowe* = *sow*, truie.

Norm. « soue, souette, souille », loge à porcs ; — Forez : « soue, souda » ; — Bourg. « sô, sou, seu », tect à porcs ; — Maine : « soue », ib. ; « soui », litière des porcs ; — Berry : « souère », truie en chaleur ; — Touraine : « souillade », foire aux porcs ; — Champ. « soure », troupeau de jeunes porcs, bien rapproché du dimin. comtois (Fourgs) « souriot », troupe d'enfants d'une même mère ; « saue, seu, seute », toit à porcs ; — Jura : « assout », loge du porc ; — Fr.-Comté : « essoute », ib. ; — Guernesey : « soute », ib. ; — Forez : « soute », abri, que l'on peut rapprocher de « soute », étable à pourceaux à Guernesey. Comp. le poitevin « soucil », bourbier, avec le l. *suile*, porcherie.

Du l. *sus*, porc, truie. Le latin avait un autre mot pour désigner la loge des porcs, c'est le subst. *haras* dont le fr. a tiré *haras*, loge ou pare à l'usage des chevaux et, par métonymie, troupe de chevaux. Cicéron dit, - *In Pisonem*, ch. 16, - *Ex hara producte, non scola*.

Oste dit homme en batayle....

Haraz dit homme dez poleinez.

(MOÛSEES, Introd. p. 96.)

En wallon (Luxembourg) « haran = soue. » Dans une charte de 1358 harans = *grex porcorum*. Le bas l. *haracium* répond à ces termes et au fr. *haras* qui semble contenir la racine *hare*, branche d'arbre, etc. (Voy. *Roucher*.)

**SOUÉ**, s. f. Soif, besoin de boire : « i é soué », j'ai soif. Vi. fr. soef, souef, soi. La consonne finale ne sonnait ordinairement pas.

Et porce que Soef le presse,  
Cist mastins li pent as mameles  
Qu'el a tribles, non pas jumeles.  
(*R. de la R. v. 20016.*)

Chen li fist moult la Soy et la fain atremper.  
(*Doon de Maience, v. 1269.*)

Maus seroet se li chans où la fontoino croit muert  
de Soi et li autre eusent à boivre.

(*Li Livres de Justice, p. 142.*)

Châtel-Censoir, dans quelques actes du XVI<sup>e</sup>  
siècle, est appelé Chasteau-sans-Souef. On lit dans  
le procès-verbal constatant l'arrivée à Paris du  
premier train de bois qui y soit venu, le 21 avril  
1547 :

Lequel nous a remonstré avoir fait charroyer  
d'une vente de boys par luy prinse de Madame la  
duchesse de Nevers, es boys des Garannes près  
Chasteau-sans-Souef, pays de Nivernoys, grande  
quantité de boys de chauffage, etc.

(*Hist. du Flottage, par FR. MOREAU, p. 84.*)

Chasteau-sans-Souef, ainsi nommé à cette  
époque, et plus tard Châtel-Sansoy, parce qu'il  
manquait d'eau, est appelé *Castrum Censurium*  
au VII<sup>e</sup> siècle. Cette anc. forme ne sous-entend ni  
eau ni soif.

Berry : « soué » ; — wallon : « seu », soif ;  
« seulan », altérant ; — Maine : « seu », soif ; —  
Champ. « soi. »

**SOUÉFER**, v. n. Avoir soif, terme plus particu-  
lièrement à l'usage des ivrognes. (Voy. *Désouéfer*,  
*Soué.*)

**SOUËN**, adv. de temps. Souvent : « i vé souën  
dan ç'te maïon-laite », je vais souvent dans cette  
maison-là. Bourg. « sóvau. »

Souvent disoit entre les denz  
Sa Credo et sa paternostre.

(*Renart, v. 20702.*)

Amors si se change Sovent ;  
Il oint une hore et autre point,  
Amors n'est gaires en un point.

(*R. de la R. v. 3506.*)

Il se prist à crier Sovant et à vouïx fière :  
Saint Girars, aide-moi par ta sainte prière.

(*Girart de Rossillon, v. 6396.*)

Nous donnons le son de l'u au v que l'ancienne  
langue appelait l'u consonne.

Suisse rom. « soevin » ; — rom. prov. *soen*,  
*soven.*

**SOUFIET**, s. m. Soufflet de cheminée et souf-  
flet sur la joue. Morv. n.

Soufflet avec sa double signific. est très ancien.  
La seconde est dérivée de la première par assimila-  
tion du bruit qui se fait en souffletant comme  
en soufflant. Le vi. fr. *buffe* ou *houffe* était synon.  
de soufflet. (Voy. *Bouffe.*)

**SOUFFLOT**, s. m. Soufflet de feu. Nous avons  
le mot mais assez rarement la chose. On souffle  
le feu avec la bouche et à pleins poumons. Cela  
réussit ordinairement.

**SOUGUENILLER**, v. a. Secouer, agiter par se-  
cousse. Morv. n. Ce verbe rappelle le vêtement  
appelé autrefois souquenie, souquenille, et plus  
anciennement sorquanie ou sorquenie, sourque-  
nie :

Fame est plus coïnte et plus mignote  
En Sorquanie que en cote.

(*R. de la R. v. 1225.*)

Monsieur, respondit le rustique .... avec grace s'es-  
crimant au moins mal qu'il pouvoit, de l'orée (bord)  
de sa Sourquenie.....

(*NOËL DU FAIL, Baliverneries, 1.*)

Sougueniller signifiait peut-être tirer quel-  
qu'un par la souquenille, d'où le sens de secouer.  
L'anc. forme chiquenille et dans Molière siquenille  
= souquenille, nous rapproche du normand  
« chique », chiffon. Celle de notre verbe dans son  
suffixe nous rapproche également de guenille que  
Scheler dérive du flamand *guene*, vêtement de  
dessus (1). La souquenille était une espèce de  
blouse ou sarrau de toile qui, au temps de Molière,  
si on en juge par un passage de *L'Avare*, servait  
à protéger les habits de dessous. La Merluche  
demande à son maître s'il lui faut quitter sa  
souquenille au risque de montrer au public le  
trou de son haut-de-chausses, trou placé par  
derrière à un endroit scabreux. Harpagon répond :

Oui quand vous verrez venir les personnes et gar-  
dez bien de gâter vos habits.

(*L'Avare, III, 2.*)

(1) Ce terme flamand explique probablement le wallon  
« guïene » que Grandgagnage enregistre : « mâle guïene » =  
mauvaise ménagère. Le fr. dit de même par métonymie un tor-  
chon, une souillon pour désigner une servante de bas étage.  
Comp. *guene* avec l'ital. *guarnello*, toile, jupe, *guarnacca*, robe  
de chambre.

Un texte du XIV<sup>e</sup> siècle appuie cette interprétation du terme :

Lequel Brisart respondi qu'il ne vendroit point sa robe, mais il lui vendro li voulientiers une Sequannie de toile laquelle li vestoit sur sa robe.

(Duc. *Soscania*.)

M. Quicherat dans son *Histoire du Costume*, - p. 327, - confirme le fait en disant que les gens de la campagne portaient la souquenille par dessus leurs habits. Sorquenie devenu souquenille semble donc représenter en composition sur et guenille, ce dernier mot renfermant l'idée d'un morceau de toile coupée plus ou moins grossièrement. En flamand *overtreksel* s'applique à une souquenille comme à une taie d'oreiller ou à une couverture de lit. Le fr. cotte que Diez dérive du l. *cutis*, peau, a une origine semblable et se rattache plutôt au celt. *cot*, morceau, comme à l'anglais *cut*, coupe, morceau, taille. A Mons « cotte » = toison. En allem. *kutte* = froc. Le bas-latin *sorcotium*, *surcotium*, surcot, touche à *soscania* pour la signific. étymologique. L'allem. *kittel* = *kuttel* s'emploie pour cotillon et souquenille, *kuttel* représente le vi. fr. cotelte, dimin. de cotte et fém. de cot qui est dans sureot :

Avant que vous partiez de vostre chambre aiez paravant avisé que le colet de votre chemise, de vostre blanchet ou de vostre coste ou surecot ne saillent l'un sur l'autre.

(*Ménagier de Paris*, I, p. 13.)

(Voy. *Sôpailler*.)

**SOUHÉ**, s. m. Souhait. Un Morvandeau bien appris ne manque jamais, lorsque vous éternuez en sa présence, de porter la main à son chapeau et de dire gravement : « ai vô souhés. » La prononc. ne donne qu'une syllabe au dernier mot.

**SOULAI**, s. m. Soleil. Nous avons les deux formes « soulai » et « soulau » ; toutes deux sont anciennes :

Par iror perd l'om la lumière de vériteit, si com escrit est : li Solez ne chait mie sor nostre iror.

(*Job*, 513.)

A cest mot s'en est retornez  
En la poudriere au Souleil.

(*Renart*, v. 1523.)

Jusqu'à tant que l'autre creva  
Et que le Souleil haut leva.

(*Ib.* v. 3688.)

Il est probable que dans souleil le second l de la terminaison restait souvent muet comme la consonne x dans soulax qui est une forme bourguignonne :

Jai estoit li Soulax couchiez ;  
Près ière de nuis asserie.

(*Dolopathos*, v. 8719.)

Un proverbe du pays dit que quand « l' soulai » est couché, toutes les bêtes sont à l'ombre.

— « Soulai l'van (ai) », loc. Au matin, de bon matin :

Et fu (saint Pierre) enseveliz en Rome vers Soleil levant.

(BRUN. LATINI, p. 72.)

— « Soulai rajman (ai) », loc. Au coucher du soleil. Notre locution signifie-t-elle soleil rayonnant dans les arbres ou soleil demeurant à l'horizon comme l'astre semble le faire à l'heure où il va disparaître ? Si l'expression avait réellement ce dernier sens il faudrait écrire remant, ce partic. étant une syncope de remanant dérivé du l. *remanere*, rester, demeurer :

Va s'en li père et li fils est Remés.

(*Saint Alexis*, v. 826.)

Atent s'en vait li angles et Garins est Remez.

(MOUSKES, Introd. p. 243.)

Dans Borel et Roquefort on trouve la forme remer, et dans Palsgrave, remayner pour demeurer. Cependant notre verbe « arâmer » (Voy. ce mot) appuie le premier sens. Le Jura a la locution « soulet mussant » pour soleil couchant. Musser signifiait cacher. En Picard. « solé bos », crépuscule.

Norm. « solai, solé » ; — Pic. « solé, soleu » ; — Berry : « soulé » ; — Perche : « soulai » ; — Dauph., Flandre : « solei » ; — Fr.-Comté : « soulet » ; — Vosges : « solo » ; — Bourg. « sólo » ; — Suisse rom. « selau, seleu » ; — Prov. souleou. »

Toutes les formes fr. et patoises sont tirées d'un dimin. *soliculus*. En bas l. *solicatio* = ardeur du soleil, *soliculum*, *soleclum* = parasol. Italien : *solecchio*, parasol, dais, poêle.

**SOLAIRE**, s. m. Vent du midi ou sud-est. Morv. n. « soulare. » Le vent de « soulaire » est très préjudiciable à la floraison des sarrasins. Le « soulaire » est sur pied aujourd'hui. Suivant le diction agricole du Morv. n. le vent de « soulare » fait « z'lé (geler) sept pieds sous tarre. »

Berry : « soulai, solare, soulaire », vent du sud ; — Poitou : « soulaire, solaire », vent du midi ou du sud-sud-est ; — Champ. « solerrie, solers, soulers », vent du midi ; — Touraine : « soularne », vent du sud-est ; — Prov. « souleiro. »

Du l. *solaris*, dér. de *sol*, soleil. (Voy. *Drévent*.)

**SOLAUL**, s. m. Soleil. Morv. n. : « quand oll' ervené ai lé, l' soulot étot couicé », quand elle revint à elle le soleil était couché. (*Histoire du Morvand*, I, p. 59.) Vi. fr. solau, solot :

Li Soloz de justice s'estoiti jai petit a petit sostraz.  
(*Serm. S. B. p. 527.*)

Ses visages estoit come li Soulaux quant il luit en sa plus grant vertu.

(*Rois*, Introd. p. xviii.)

Un pou apriès li tans canga  
Coi fist et li Solaus raia.

(*Renart*, iv, p. 348.)

Autant sui biaux com Solaus en esté.

(*Huon de Bordeaux*, v. 3512.)

.....Li Solaus en nesune eure  
Ne pooit à terre descendre  
Ne faire mal à l'erbe tendre.

(*R. de la R. v. 1399.*)

Quant li Solaus qui tout aguete  
Ses rais en la fontaine giete.....

(*Ib. v. 1550.*)

Mès nus Solaus ne l'enlumine.

(*Ib. v. 20747.*)

(Voy. *Soulai*.)

**SOÛLER**, v. a. Rassasier, satisfaire la faim ou la soif jusqu'à la satiété :

Bienareit sont cil ki faim ont de justice car il seront Solleit.

(*Serm. S. B. p. 534.*)

Renart ne fist fors que sourire  
Et dist à Brun, mengiez assez  
Tant que soiez touz Saoulez.

(*Renart*, v. 13824.)

Une tel pice de le car a osté  
C'on en peust un oisel Sooler.

(*Huon de Bordeaux*, v. 1916.)

Dans le *Trésor* de J. de Meung, le Sauveur dit aux justes :

Je euz faim, vous me Saoulastes.

(V. 1417.)

Bossuet écrivait à une religieuse :

La communion journalière doit être votre soutien.  
Dévorez, absorbez, engloutissez, Soulez-vous de ce pain divin.

(*Lettre à la sœur Cornuau.*)

— Souler (sc), v. réfl. Se rassasier, manger jusqu'à la satiété : « i m'en seu bin soulé », je m'en suis bien rassasié :

Et li chien ont le cherf à la terre versé  
Si s'en sont Saulé tout à leur volonté.

(*Doon de Maience*, v. 97.)

(Voy. *Soû.*)

**SOUMETTU**, **SÔMETTU**, part. passé du verbe soumettre. Šoumis.

**SOUNER**, v. a. Sonner, agiter une cloche, donner un son en général. Morv. n. La région bourg. prononce son-ner.

.....Puis firent Souner

Cent cors d'arain al assauler.

(*Renart*, iv, p. 147.)

Quant l'ot li Rois, s'a souspiré  
De grant air, de maintenant  
Commande à Souner l'olifant.

(*Ib.* iv, p. 159.)

En mer entrent et font Souner

Mil grailles au desenancer.

(*Ib.* iv, p. 332.)

— « Souner ain échaingn' d' mouécés. »

Sonner un essaim d'abeilles, c'est l'appeler à l'aide des sons charivariques tirés de poêles, de chaudrons, etc. Le procédé était bien connu des anciens, nous avons eu déjà occasion de le dire. Qu'on relise entre autres les agréables vers d'Ovide :

Ecce novæ cocunt volucres fannitibus actæ;

Quoque movent sonitus æra, sequuntur apes.

(*Fastes*, iii, v. 743.)

Dans l'anc. langué son (sun dans la *Chronique des ducs de Norm.* p. 582) prenait quelquefois le sens de chanson. Sonet = chansonnette. N'est-ce pas à cette acception qu'il convient de rattacher sonnettes avec la signific. de choses frivoles, paroles légères ? L'insertion d'un r se montre dans beaucoup d'autres mots en vi. fr. et même dans la langue moderne. Ainsi chanvre est pour chanve, fronde est pour fonde, plâtre est pour plate, etc. D'ailleurs on rencontre la forme popul. sonner pour sonner ou crier, faire du tapage :

Mais, mon amy, quand j'ay quelque peu vin en corne

Ha, ha ! le bon Dieu sçait comme je frappe et Sorne.

(*Les Corviaux de P. Troterel*, iii, sc. 1.)

Le subst. partic. sorne s'applique à des propos en l'air :

Rians et faisans leurs Sornes du roy qui les avoit ainsi appointié.

(G. CHASTELLAIN, dans LITTRÉ, *Dict. à Sornette.*)

En prov. « *souneta* », sonnette ; « *sournclias* », sonnettes. La Suisse romande pour sommeil dit « *sonno* » ou « *sorno*. » C'est le vi. fr. *sonne* avec intercalation de l'r dans la seconde forme. (Voyez *Sonner.*)

**SOUNOU**, s. m. Sonneur, celui qui sonne : « ain sounou » de cloches.

**SOURCER**, v. n. Sourdre, jaillir du sol, couler à fleur de terre :

Tout ausi comme on les puisast en une fontaine à il Soursissent.

(VILLE-HARDOUIN, p. 338.)

Le vi. fr. avait pour source le dimin. *surgeon*, *sourgeon*, identique à « *sourcin* » en Norm. et « *sourçon* » en Berry. *Surgeure* avait la même signification. On le voit dans un passage du *Roman de la Rose* qui a été généralement mal compris :

.....Li chas set par nature  
La science de Surgéure  
Ne n'en puet estre detornés.

(V. 10002.)

Le changement du g en c doux ou réciproquement est très familier à quelques patois, au nôtre particulièrement.

La forme *sourdre* a encore donné au Berry « *sourdon* = *sourçon*. » En Poitou « *sourdoue* » se dit d'un terrain rempli de sources comme en Normandie « *sourcier* » et « *sourcineux* » ; — Aunis : « *sourdis* », infiltration ; — wallon : « *chourder*, *soudre* » = jaillir ; rom. prov. *sorger*, *sojrir*, *sozzer*, *sourdre* ; *sozzedor*, jaillissant ; — ital. *sorgere*, *sourdre* ; *sorgente*, source, fontaine.

Du l. *surgere*, se lever, comme le subst. participial *source*. Nous disons fréquemment des eaux de source qu'elles lèvent ou ne lèvent pas. L'anc. langue employait souvent le verbe *sourdre* dans ce même sens en parlant des choses, des animaux et même des personnes. Les Normands disent : il a fait « *sourdre* » ou « *sourde* » un lièvre ; allez dans le bois vous forez « *sourdre* » les perdrix.

Perceant la terre, il en veit *Sourdre* Tages, demi-dieu.

(LITTRÉ, *Dict.* dans MONTAIGNE, I, 43.)

Quelques auteurs ont même employé le mot

dans le sens actif. Un religieux racontant devant le peuple la scène de la Passion de Notre-Seigneur dit :

Dessus la croix l'ont estendu ;  
En la croix les deux piedz cousirent ;  
Adoneques en hault le Sourdirent.

(*Moralité de Charité.*)

Le Poitou a encore « *sourgir* » à l'actif : « *sourgir* » un poids. Dans l'Aunis « *sourgir*, *surgir* » = alléger et soulever : la gelée « *sourgit* » la terre. En Pic. « *sourder* » = soupeser comme en Bourg. (Yonne) « *sourdre*. »

**SOURINE**, s. f. Neige très fine et sèche qui est chassée par le vent du nord. La « *sourine* » aveugle les voyageurs et entrave leur marche. En Forez « *siora* » désigne la pluie mêlée de neige, une giboulée ; le verbe « *siôrâ* » signifie neiger très fin.

De sous et *bruine* avec chute du h ? En italien *brina*, givre. (Voy. *Pousscrotte.*)

**SOURIVÉE**, s. f. Terre située sous le bord inférieur d'un talus, d'une éminence : la « *sourivée* » d'un champ, d'un sillon. Notre mot est un subst. partic. tiré de river. (Voy. *Rive*, *Rivoter.*)

**SOUTIN**, s. m. Soutien, appui, protecteur. S'emploie au propre et au fig. Avoir un bon « *soutin* » est une grande force pour les hommes et pour les choses.

**SOUTRAI**, **SÔTRAI**, s. m. Paille ou foin de rebut et quelquel. fagots, branchages qu'on étend dans la grange où l'on dépose les récoltes de l'année. Le « *soutrâi* » est à proprement parler la couche sur laquelle on construit la meule ou « *teiche* » de gerbes. On se défend ainsi de l'humidité qui pourrait endommager le gerbier. Se dit aussi en général dans le sens de base, lieu de dépôt. Le bas l. *subtrabes* qui signifiait littéralement sous-poutres, sous-solives, sous-travées, a été par extension usité pour amas, monceau de foin, parce que les propriétaires de prairies avaient des granges ou loges où ils entassaient leurs récoltes. Ce terme ou son équivalent *sostres* désignait tantôt le logement des fourrages, tantôt les fourrages mêmes :

Omnes Subtrabes, forerias, logiam, etc.

(*Cartul. des baronnies de Saint-Ouen.*)



Les Sostres, scilicet illud quod remanet post fulcam sine appositione rastri...

(Grand Cart. de Jumièges, p. 181.)

Le droit ou l'usage de ramasser le foin que les râteaux du maître avaient laissé sur place se rattache au mot de basse-lat. *sostrale* qui désignait plus particulièrement la litière des étables. (1)

L'ancien fief du Nivernais Soultrait a été successivement écrit Soulbz-le-Trest, Soulbz-le-Tref, Soletref, Soltref, Soultrait, etc. Toutes ces formes, les premières surtout, renferment le l. *trabs*, poutre, représenté en vi. fr. par le mot tref, trez qui a désigné d'abord une poutre, une solive, puis par extension une tente, un abri quelconque :

Et quant li Très l'empereour fu tendus si se fist maintenant desarmer et puis s'est un petit desjeuné de pain besouit et de vin.... Adonc comanda li empereres ke si Tref fussent destendu....

(VILLE-HARDOUIN, p. 312, 394.)

Le nom de lieu dont il est question est donc pour origine une construction champêtre quelconque, une loge, une grange (en bas l. *trabeatum*) comme l'indiquent les deux termes latins réunis *sub* et *trabs*, mais, nous le répétons, par métonymie *subtrabs* s'appliquait aussi à une meule, à une récolte amoncelée :

Ilī autem reddebant regi duodecim Trabes annonæ...  
(Duc. *Trabes*.)

L'anglais qui avait *trave* pour *trabs* dans ce sens :

A Thrave containing 24 sheaves.

(Ib. *ib.*)

a conservé *tray*, prononcé tré, qui se dit d'un plateau de bois et de plusieurs autres objets de même sorte.

Champ. « soutré, soutret », vieille paille, fascine sur laquelle on étend le blé ; — Aunis, Poitou : « soutré », couche de paille, de fagots ; « soutrou », petit matelas à l'usage des jeunes enfants ; « soutraer, soutrer », ajuster, comme en Vendée ; — Saint. « soutré », litière ; « soutrér », donner de la litière ; — Berry : « soutré, souître », aire de grange, fond de fagots : se faire une « soutré », se faire un fond de nourriture, se garnir l'estomac ; « soutris », litière de rebut ; « soutrér »,

(1) On consultera avec fruit sur le droit de Sostres ou de râteau le livre si apprécié des érudits, qui a pour titre *Étude sur la condition de la classe agricole en Normandie au moyen âge*, par M. L. Delisle. Voir aux pages 274, 275.

joindre, mettre ensemble ; — Genève : « souète » ou « choûte, siouète », abri : être à la « siouète », être à l'abri, comme en Fr.-Comté être à la « soute » ; — Suisse rom. « souste, souxta », douane, lieu de dépôt ; « siouitta, chotta, sotta », abri contre la pluie ; « softei », cabane pour abriter le bétail ; « sotteir », litière, foin maigre ; — II. Auvergne : « sohr », aire de grange ; « souhrada », litière d'épis étendus sur l'aire ; — Prov. « assoustar », mettre à l'abri ; — rom. prov. *soteira, sotra, soutran*, inférieur, ce qui est dessous. (1) Le fr. *soute*, magasin en dessous, reproduit le prov. « souta », sous. En Forez, « soute » = abri, comme en Dauphiné « souta ». Dans la dernière région : « se bita à la souta », se mettre à couvert de la pluie. *Soute* est identique à *soutre*, par la chute de l'r :

Ainsi le beau soleil montre un plus beau visage  
Faisant un Soutre clair sous l'espas du nuage.

(D'AUBIGNÉ, dans le *Gloss. de l'Aunis*, par MEYER, p. 101.)

A Guernesey, « soute » se dit d'une étable à pourceaux. (Voy. *Travaux*.)

**SÔVENANCE**, s. f. Souvenir : « i n'en é poin d' sov'nance », je ne m'en souviens pas. Ce vieux mot, à peu près hors d'usage en fr., a cependant conservé quelque notoriété grâce à la célèbre romance de Châteaubriand :

(1) Ducange, par méprise sans doute, enregistre comme synonymes *sobra, soutra* et *soubra*. Le latin *super* et *subter* se montre avec la signific. propre dans la phrase que cite son glossaire (à *Soubra*) : Tenementum de Soubra et tenementum de Soutra, ce qui est supérieur et ce qui est inférieur. Le prov. dit encore, comme l'esp. et le port. *sobre* pour *sur*, *soutra* pour *sous*. Il semble qu'il y ait eu confusion entre les deux termes dans le hennichon « soutré », repas copieux, et le poitevin « soubrer », se rassasier de viande. Le subst. pourrait cependant renfermer le sens de garniture en dessous et le verbe répondre au l. *superare*, excéder. Dans le Lyonnais. (ONORATO, *Glossaire*, p. 403), « souvrer », qui copie l'anc. ital. *soprare*, marque la surabondance. En Poitou « soubrer », en Limousin « soubra », reproduisant au propre et au fig. la même idée. Dans les deux régions, « soubrer quelqu'un », c'est excéder, importuner par excès. Un individu « soubrant » est une personne excédante, fatigante. Le sens matériel est dans l'acception de manger jusqu'à la satiété. Le rom. prov. *sobra*, excès, excédant, a de nombreux congénères dans le domaine roman, notamment le subst. « soutra, soure », qui, en Dauphiné et ailleurs, se dit de choses qui excèdent, qui sont de reste, qui sont en surplus, et, par extension, d'économies, d'épargnes. Esp. *sobra*, excès ; *sobrar*, excéder, être de trop ; *sobras*, restes ; — port. *sobrar*, déborder, rester, avoir de reste ; *sobras*, l'excès, le trop. Dans le dialecte vénitien « sora » = sopra ; « sorar » signifie se rassasier et excéder quelqu'un.

Combien j'ai douce Souvenanee  
Du joli lieu de ma naissance.....

Il est fort usité chez nous. On l'emploie ordinairement avec la prép. de :

Elle nous presche de nous servir pour consolation  
des maux présents de la Souvenanee des biens passez.  
(MONTAGNE, II, ch. 12.)

Malherbe, dans son *Commentaires* sur Des Portes, remarque à propos du vers :

Et de la mort du Christ on faisoit souvenanee,  
qu'on ne doit pas dire « souvenanee » de quelqu'un. Nous ne dirions pas non plus : j'ai souvenanee de Pierre ou de Paul ; mais dans l'exemple cité, le mot se rapporte à mort et non pas au nom du Sauveur. Cette critique de poète à poète est donc mal fondée.

Wallon : « sovenance » ; — Bourg. « sóvenance » ; — Bresse : « sovinianee. »

**S'REUMENT**, adv. Seulement. Poitou, Saint. « srement. »

**SÛ**, interjection. Sus, debout ! Ne s'emploie plus en fr. que pour exciter, comme dans Corneille : Sus donc, qui vous retient ? Ou dans Molière : Sus donc, préparez vos jambes à bien faire. Chez nous, sus ou sù par la chute de l'r, signifie expressément debout. Les charretiers, les bouviers font usage de ce terme pour forcer leurs animaux à se lever dans les étables ou dans les prés où ils sont couchés : « Sù, sù don ! »

Vous estes trop ennuyeux : Sus !

Fuiez de ei.

(Th. fr. au M. A., p. 582.)

Sus, qui est une forme de sur, se rencontre fréquemment dans les vieux monuments de la langue, avec la signific. debout !

Fui tost ! liere Sus, beaus amis !

(BENOIT, v. 32820.)

Li sires.....

La vieille a fait lever Sus

Et après lui fermer les us.

(MARIE DE FRANCE. *Lai d'Yweneec.*)

Li clerers saut Sus toz esbahis,

.....

Du lit saut Sus, plus n'i demeure

(GAUTIER DE COINCI, *Du Variet.*)

Les deux formes l. *susum* et *sursum* ont leurs équivalents dans sus et sur. Le passage souvent

citée de Tertullien parlant à un libre penseur de son temps, donne de *susum*, par une heureuse opposition de mots, la plus claire et la plus énergique interprétation :

Justum vis facere Deum et te Susum !

**SU**, prép. Sur. On prononce « su » ou « chu », suivant les lieux. Sus est pour sur dans des noms de loc. : Chastillon-Sus-Soigne = Châtillon-sur-Seine. (*Ch. B.* p. 329.) L'anc. langue a dit courir sus et courir seur ou sor, poursuivre quelqu'un avec ardeur :

Avant, courons li Sus bonne-erre  
Tous troys et le jettons à terre.

(*Chrest. B.*, p. 411.)

Certes granz pechiez te cort Seure,  
Vien-t'en que maudite soit l'eure  
Que chais Seur terre de mere.

(*Renart*, v. 10907.)

Avis li est que trop demore,

Isnelement li recort Sorc.

(*Ib.* v. 14932.)

Dans Palsgr., - p. 794, 797, - *uppe* est traduit par en haut, Sus, et *upon* par Sus, au-dessus de... : Sus, Sus, il est temps de vous lever, pour le premier cas ; montez Sus vostre cheval, pour le second. Le cantique de sainte Eulalie dit en parlant de Dieu :

Chi maent Sus en ciel.

L'ital. *su, di su, in su*, adv. = en haut, et substant. le dessus comme dans quelques noms de lieu : En Sus, c<sup>o</sup> de Beaumont-la-Ferrière. La *Chron. des ducs de Norm.* emploie surs adjectiv. pour en haut, en l'air :

Li eriz est Surs par la contrée

E la noise fiere levée.

(BENOIT, v. 3621.)

En Forez « su, suc, supt », s'applique à une hauteur, à un sommet arrondi, à une éminence de terrain. Le vi. fr. *suque* qui explique le wallon « suquer », assommer (un bœuf), désignait aussi le sommet de la tête. Ces termes se rattachent-ils par leur racine à su tiré du l. *susum* = *sursum* ? Le forézien « supt » se rapproche fort de *supra*, comme le poitevin « supct », huppe, plumet. L'ital. dit *renir su*, pour croître, s'élever, s'agrandir. En valaque *sus, in sus*, en haut ; *presus*, élevé, supérieur ; *mai presus*, au-delà. (Voyez *Chu.*)

**SUI**, s. m. Suif. Environs de Château-Chinon : « chi. » Fr.-Comté (Fourgs) : « su » ; — Flandre : « sieu » ; — Guernesey : « sif. »

**SUIËR**, v. a. Siffler. Notre forme contracte la variante « subler » qui est usitée en Bourg., en Norm., en Poitou, en Suisse et ailleurs encore. Il y a chute du b et adoucissement de la linguale qui se mouille en i. Notre subst. « sulot » est écrit « sublô » dans les noëls de la Monnaye et « sullô » dans d'autres textes bourguignons. L'i se substitue également à la linguale dans le Jura où « subier » = siffler et « subiot » ou « sibiot » = sifflet, dans le H. Maine où on emploie « seubier » comme verbe, et « sibiet » comme substantif. Le vi. fr. avait les variétés subler et suller. La première est dans Noël du Fail :

Frappant sur le pommeau de son espée, Sublant ou siffant (lequel que l'on voudra, ou tous deux) une chanson du pays fort harmonieusement.

(Contes et Discours d'Eutrapel, viii.)

La seconde se trouve dans Ronsard. Elle est très rapprochée du bourg. (Châtillonnais) « süiller » et du morv. « suier. » Sibler qui copie de plus près le l. *sibilare* se contracte en « siler » dans les patois du Berry et de la Saintonge. (Voy. *Schiler*.) Le mot dans la dernière région signifie crier sur un ton aigu, mais on peut voir dans ce recueil à « suler » et à « sulot » que sibler a quelquef. exprimé un son bruyant parti du gosier. La Bible dit en parlant du mugissement des troupeaux :

Ut audias Sibilos gregum ?.....

(Judic. v, 16.)

Les patois de langue d'oc ont les deux formes sib et sub : « sibla », siffler en Dauphiné, « subla » dans la Suisse rom., « siblar » en Provence. Rom. prov. *siblar*, *siular*, *eschiular* ; — cat. *siular*, *xiular* ; — valaque : *suer* ; — port. *sibilar* ; — ital. *sibilare*. Du l. *sibilare* ou *sifilare*, siffler. Nonius dit : *Sifilare quod nos, vilitatem verbi evitantes, sibilare dicimus*. Grec : *σιφλος*, blâme, raillerie. (Voy. *Schiler*, *Süler*, *Sûlot*.)

**SUIËRE**, v. a. Suivre. Une partie de la région prononce « chuitre. » A Guernesey, par la chute du t médial, « sière. » Fr.-Comté, Pic. « suire. » H. Maine : « suir. » (Voy. *Chuitre*.)

**SUIVU**, partic. passé du verbe suivre. Suivi. A Reims « sui » : il est parti, mais je l'ai « sui. » En Berry « suivu » : il y a des arbres à abattre, je les ai « suivus. »

**SÛLER**, v. a. Boire en aspirant, humer. Morv. n. « chûler. » Le mot est identique à « suier » avec une modification de sens qui l'assimile au fr. super équivalent de l'anglais *to sup*, humer, boire par gorgées, et du flamand *suypen* dont la signific. est la même. M. Littré dérive ce dernier mot de l'anglo-saxon *sipan*, et Scheler le rattache à souper = *bibere*, mais ne pourrait-il être une anc. forme également tirée par contraction de *sibilare* avec changement du b en p. Si l'anglais a *to sip* = *to sup* nous avons « schiler = chuler » ou « suler » pour siffler et boire en aspirant. La Saintonge a « siler = subliâr » en Vendée pour siffler, la Champ. a « sible » et « sublet » pour sifflet, dont les équivalents dans le Jura sont « sibiet » et « subiot. » A Guernesey le simple « supair » est usité pour humer et le fréquent. « sipotair » pour boire à petits coups. Le rad. *sip* pour *sib* semble donc identique au rad. *sup* pour *sub* qui est dans la forme connue *subler*. Le grammairien Palsgrave enregistre *sufflet* pour sifflet. En Champ., en Norm., en Poitou, etc., « super son bien » c'est le manger peu à peu ou si l'on veut c'est le boire à petites gorgées. Siffler la rostie ou la linotte dans le style comique de l'ancien théâtre avait la même valeur, c'était s'attabler pour boire ou manger :

Sans doute il se sera amusé à Siffler la rostie.

(Th. fr. IX, p. 45.)

L'argot dit siffler pour avaler, boire, sifflet pour gosier. Dans le langage populaire siffler a en somme le sens de super. On pourrait dire correctement siffler un verre de vin, comme en patois « super » une bouteille :

Du vin, du vin cependant qu'il est frais.

Verse, garçon, verse jusques aux bords,

Car je veux Chiffler à longs traits

A la santé des vivans et des morts.

(SAINT-AMANT, *Orgie*, p. 319.)

On remarquera la présence du p dans siphon que les étymologistes rapprochent de sifflet. Le grec *σιφων* désigne un tube aspirateur qui sert à pomper, à sucer. D'ailleurs Diez ne dérive-t-il pas le verbe pomper, dont l'origine est contestée, par

le même changement de b en p, du roman « bombe », aspirer, qui se montre dans l'esp. et le port. *bomba*, pompe ? On tiendra compte aussi du vaque *suer* qui représenterait la forme super si le b du l. *sibilare* changé en p s'était maintenu.

II. Maine : « subre, suberiot », ivrogne ; — Jura : « subier », siffler ; « super », humer ; — Poitou : « subler, subier », siffler ; « super », sucer ; « supoter », sucer longtemps ; — Saint. « subler », siffler ; « super », siroter ; « supet, supette », goutte à boire. (Voy. *Sûlot*.)

**SÛLOT**, s. m. Gorge, gosier, canal de la respiration. Couper « l' sùlo » = couper le sifflet en français ou couper la gorge. La chute du b médial et le changement de l'e en o donnent « sulot » pour siblet qui se trouve assez fréquemment dans l'anc. langue :

Maintenant qu'il vit le roy sur le flum, il sonna un Siblet, et au son dou Siblet saillirent bien de la sente de la galie quatre-vins arbalestrier.

(JOINVILLE, p. 206.)

Item une autre chose de corne en facon de gobellet et y a ung Siblet au bout.

(*Comptes du roi René*, p. 265.)

Le bas l. *siblotus* ou *sifflotus* désigne un instrument de musique militaire, un fifre. La variante fr. *sibilot* qui copie de plus près le latin se montre quelquefois :

Je te le jure par ta garbe,  
Par ton masque de camelot,  
Par ma taille de Sibilot.

(SAINT-AMANT, *le Poète crotté*.)

Bourg. « sublo, suillô », sifflet, petite flûte d'enfant ; — Norm. « sublet, suflet » ; — Berry : « sublet, subiet » ; — Poitou : « sublet, sublot » ; — wallon (Mons) : « chufflot », sifflet et gorge ; — Champ. « sible », cri, sifflet ; « sublet, sublot », sifflet ; — Jura : « subiot, sibiot » ; — Prov. « siblet. » En breton *sutell*, *chouitell*, sifflet ; *sutell ar gouzouk*, sifflet du cou, trachée-artère.

Comp. avec le rouchi « soupir », gorge d'un porc. Berry : « soupirot », trou d'aération pour un tonneau. Norm. « soupirotte », petite gorgée de liqueur, comme en Saintonge « supette » qui se rattache évidemment à super ou souper = humer. Ce soupir-là est-il identique à « souppis » qui figure dans le *Ménager de Paris*, - II. p. 131, -

pour désigner, je crois, le tube ou conduit intestinal d'un bœuf :

Ainsi avons-nous du beuf six pièces dont les deux poitrines sont levées au premier et puis les deux Souppis qui là tiennent...

**SUNGE**, s. m. Songe. rêve : « i é fé eun beai sunge », j'ai fait un beau rêve. En Saintonge « songhe » = somme, sommeil : « dormir un songhe. »

**SUNGER**, v. a. Songer, penser : « i sunge ç'lai », je pense cela. Berry, Bourg. « sunge » et « sunger. » Forez : « sùn », sommeil.

Elle luy disoit franchement :

Je vous Songe, je vous souhaite ;

Je pense à vous incessamment.

(COQUILLART, *Plaidoyer*.)

J'avais Songé une comédie où il y aurait eu un poète.

(MOLIÈRE, *Impromptu*, I.)

— **Sunger** (se), v. réfl. Penser fortement à. La loc. « i m' sunge », est l'équivalent à peu près de la loc. « i m' pense. » (Voy. *Penser*.)

Notre verbe réfléchi a plutôt la signifié. être préoccupé, être soucieux de, que celle de rêver à. Le rom. prov. *sumjos* que Raynouard tire du l. *sonniosus* se disait pour soucieux, inquiet. Dans cette langue le subst. *sonh* renferme l'idée de songe ou de souci :

Ela n'a Sonh de viollant, eya,  
Mais d'un leugier bachalar, eya,  
Qui ben sapcha solagar  
La donna savoroza.

(PEIRE VIDAL, *Balade*.)

Sonh est en effet bien près de l'esp. *soñar*, du port. *sonhar*, de l'ital. *sognare*, songer. II. Maine : « soigner » = préoccuper et « se songer » = songer. (Voy. *Queurer*.)

**SURI**, v. n. Aigrir, tourner à l'aigre, devenir acide, sur. En fr. surelle, surette, désigne plusieurs plantes qui sont acides, entre autres l'oseille de bûcheron ou alleuia connue sous le nom vulgaire de pain de coucou (*oxalis acetosella*).

Norm. « surir », devenir aigre ; « suriaux », aigreurs ; — rouchi : « surir », aigrir ; « suriele », oseille ; — Guernesey : « surelle », oseille ; « surret », pommier sauvageon ; — wallon : « suresse », acidité ; — anglais : *sorrel*, oseille. Dans Palsgr.,

- p. 272 - : Sorell an herbe, oseille ; — flamand : *suering, suerhel*.

**SUSCOMBER**, v. n. Succomber. S'emploie fréquemment au propre dans le sens de tomber au dessous : le terrain est léger, il parviendra à « suscomber » ; de cette hauteur l'eau « suseombe » à terre. En vi. fr. sus a quelquef. la même valeur que la prépos. de. Le *Vocab. du XVI<sup>e</sup> siècle* déjà cité traduit le l. *abigere* par en sus chasser, chasser de.

**SUSTANCE**, s. f. Substance, ce qui subsiste, ce qui reste : il a tout mangé, il n'en reste pas « sustance », il n'en reste aucune trace, aucun débris. Palgr., - p. 26, - remarque expressément que le b dans substance disparaît et qu'il faut prononcer sustance.

Job, ki droituriers despensiers fut de la Sustance de cest monde, signifiet lo feaulc peule ki est en mariaige.

(*Serm. S. B.*, p. 566.)

Icel jor (la mort) bien le recors  
Ne nous toldra fors que le cors  
Et toutes les apartenances  
De par les corporex Sustances.

(*R. de la R.*, v. 8174.)

Tuit s'afublent de lor despueille,  
Tretuit de lor Sustances hument,  
Sans eschauder tous viz les plument.

(*Id.* v. 11711.)

De Gascoigne vint l'abondance  
Dont le royaume ot lors Sustance.

(*Chron. métr.* v. 7940.)

Et il me fist de lui offrande

Sanz demorance,

De cors et d'âme et de Sustance.

(*Chrest. B.* p. 335.)

Genève : « sistance : n'avoir pas sistance », être dénué de tout. Sustance pour substance reproduit le l. *substantia* tiré de *substare*, tandis que sistance renferme le simple de *subsistentia* tiré du l. *subsistere*. Rom. prov. *sustancia* ; — ital. *sostanzia*.



## T

**TABARI**, s. m. Bruit, vacarme. Notre mot est le masc. de taborie, subst. partic. dérivé du vi. fr. taborer ou tabourer qui a laissé au fr. le dimin. tambouriner, tiré de tambour :

Grant fu la noise et grant la Taborie,  
Li borjois sonent, s'est la cloche bondie.

(BENOIT, I, p. 529.)

Uns des veneres huie et crie ;  
Renart entent la Taborie  
Ne set que puisse devenir.

(Renart, v. 8088.)

La chievre prendra un tabor  
De quoi ele ira Taborant.

(Ib. v. 29712.)

Tabus, tabut, tambut, n'est autre que le vi. fr. tabur, tambur, avec une consonne affixe ajoutée arbitrairement à la place de l'r qui souvent ne se prononçait pas comme on le voit par les dérivés tabouler, tabousser, tabouster, tabuter :

En Sarraguce fait suner ses Taburs ;  
Mahummet levent en la plus halte tur.

(Ch. de Roland, v. 852.)

Le mot signifie par métonymie vacarme au XIII<sup>e</sup> siècle et même encore au XVI<sup>e</sup> dans Montaigne :

Idone fu grant la noise e le Tambuz  
De moines, de chanoines, de clerz menuz.

(Gerart de Rossillon, p. 363.)

Je rencontray l'un des plus scavants hommes de France estudiant au coing d'une salle et autour de luy un Tabut de ses valets pleins de licence.

(MONTAIGNE, III, ch. 13.)

Ces termes avaient pour synonyme tabureis, tambuire, qui s'appliquaient en général à un grand bruit :

Et vinrent encontre lui (l'empereur Henri) à grant Tabureis de trompes et d'estrumens et le menerent à une eglise de Nostre-Dame pour orer.

(VILLE-HARDOUN, p. 414.)

Grant noise et grant Tambuire font.

(Gloss. roman, p. 430.)

Berry : « tabut », bruit ; « tabuter », tracasser, importuner ; « tabouler », battre, faire du bruit ; « tabâter », ib. ; « tabâte » ou « tabâtre », tapageur ; — Bourg. « tabouler », au fig. = publier, ébruiter ; — Norm. « tabut », tapage ; — Poitou : « tabut », bruit ; « tabutric », dispute ; « tabuter », faire tapage ; — Saint. « tabuter », disputer ; — Aunis : « tabut », tracas ; « tabuter », tracasser, tourmenter ; — Forez : « tabus », tintamarre ; « tanbuter », frapper, heurter ; — breton : *tabut*, bruit, dispute ; *tabuta*, faire du bruit en parlant ; *tabuter*, querelleur ; — rom. prov. *tabust*, bruit ; *tabustar*, frapper.

La relation avec tabor ou tambour se montre dans le forézien « taboulâ, tabutâ, tambutâ », synonyme pour cogner, faire du bruit en frappant. Le wallon (Liège) « tabouri » se dit pour tapin, celui qui bat le tambour.

L'a pour l'o ou l'u dans « tabari » existe dans le herrichon « tabâte » et dans le fr. tabarin = taburin, qui a probablement la même origine. D'ailleurs cette substitution de lettre pourrait être étymol. si le fr. tambour était réellement dér. de l'arabe *thabal*, timbale, bien rapproché du basque *tabal*, et du grec *τάβαλα*, tambour. Remarquons que le rad. tab indique en général un bruit plus ou moins retentissant. Dans la Suisse rom. « taboussi » se dit pour frapper un corps qui résonne, « taboussâ » pour babiller bruyamment, « tabousset » pour lieu où les commères se rassemblent. Dans le sens de parler fort « taboussâ » répond évidemment au breton *tabuta*. Le terme de Lyon « tarabate, tarabatre », querelleur, tapageur, est identique au herrichon « tabâte, tabâtre », qui à son tour se rapproche fort de « rabac » et de « rabott » qui, dans les patois lombards, s'appliquent à un enfant remuant ou tapageur. Le milanais « rabot » désigne un petit vaurien, et le verbe « rabota = furfanteggiare », qui équivalait à la loc. fr. faire le diable, faire les cent coups. En

esp. *tabaola*, bruit confus de voix, de vociférations. (Voy. *Tabouler*, *Taribari*.)

**TABILLON**, s. m. Gros morceau détaché de quelque chose : un « tabillon » de pain, de fromage, de beurre, de bois, de pierre, etc. On emploie dans la même acception le simple billon. Morv. n. Le bas l. *tabula* désignait aussi quelquef. un fragment, un morceau, une pièce :

Cum Johannes Odonis viginti duas balas pannorum de Louverriis unam Tabulam de camelotis.

(Duc. *Tabula*.)

De *tabula*, tablette, avec diverses signific. qui se rapprochent de la nôtre. Le mot s'appliquait aussi à une lame, à une tranche. Dans plusieurs contrées de la France table signifie planche, allée de jardin. L'ital. *tavola*, feuille, planche, explique le génevois « tavillon » qui répond exactement à « tabillon » désignant la planchette de toiture appelée en fr. bardeau. Dans cette région le verbe « tavillonner » reproduit le bas l. *tabulare*, l'ital. *tavolare*, planchéier, et l'esp. *tablear*, diviser un jardin par planches. Le fr. tabellion, notaire, tiré du l. *tabellio*, se rattache à *tabula*, par son dimin. *tabella*, tablette, petite planche. En Suisse « tabelle » = registre.

**TABOULEAU**, s. m. Nom que les enfants donnent au bruit particulier qu'à défaut du son des cloches on fait entendre dans les églises le jeudi, le vendredi et le samedi de la semaine sainte. Pour nos gamins, « aller au tabouveau » est un divertissement plutôt qu'un acte de dévotion.

— Petit marteau à tête de bois.

— Un poussah, homme trapu et gros, enfant très gras par allusion à des ventres arrondis comme des tambours. (Voy. *Tabouler*.)

**TABOULER**, v. a. Faire du bruit en frappant, battre le tambour. On « taboule » dans les villages les objets perdus ; on « taboule » un arrêté du maire, une représentation théâtrale, un déballage de marchandises. Dans les petites villes le tambour municipal remplit cet office :

Et aloient.... parmi la ville en hurtant et Taboulant aux huis et portes des hostelz de laditte ville de Mirande.

(Duc. *Tabollare*.)

Le recueil intitulé *Jongleurs et Trouvères* renferme, - p. 164, - une complainte où s'exprime sur le ton plaisant la rancune d'un menestrel humilié par les tabouleurs ou taboueurs qui avaient la vogue dans les campagnes :

Quar s'uns bergiers de ehans Tabore et chalemelle  
Plus tost est apelé que cil qui bien viele.....  
Entour ce Tabourel a plus grant parlement  
Qu'il n'a en achater .i. bon mui de fourment.....  
Malement sont Tabour par pais assamblé,  
Et bon menesterel sont par aus refusé.

Cette vogue est d'autant plus malséante que les tambours n'auraient pas osé paraître aux noces de la sainte Vierge :

Onques la mère Dieu, qui est virge honorée,  
N'ama onques Tabour, ne point ne li agrée,  
N'onques Tabour n'i ot, quant el fu agrosée.

Enfin le pauvre ménestrel exhale son courroux dans cette imprécation qui est le cri suprême de son désespoir :

Qui primes fist Tabor, Diex li envoit contraire !

De ces plaintes on peut au moins conclure que les villageois dansaient alors au son du tambour comme ils dansent aujourd'hui au son du violon. Le taboureur est détroné à son tour ! Notre ménestrel avait donc bien vu et bien dit :

Merveille est de cest monde comme torne bouele  
A tort et sans reson use chose et rebele !

— Le Taboulot, nom de loc. c<sup>o</sup> de Maltat, dans Saône-et-Loire.

Tabouler, qui copie le bas l. *tabollare*, est un adoucissement de tabourer. Cette forme se retrouve en Berry, en Bourg., en Champ., en Forez, etc. Le sens est battre, frapper ou faire du bruit. La variante de basse-lat. *tabussare* a pour équivalent « taboussi » dans la Suisse romande. L'esp. *tablear*, frapper du bout des doigts sur une planche, se rattache-t-il à *tabula* ? Dans cette langue *tabaola* signifie tintamarre. (Voy. *Tabari*.)

**TACOT, TAGOT**, s. m. Celui qui frappe, qui cogne à petits coups. On emploie le mot comme sobriquet. En fr. le tacoul est une pièce du marteau de forge.

Bourg. « tacot », battoir d'une lavandière, ouvrier qui fait peu d'ouvrage ; « taconner », travailler lentement, en bagueaudant ; — Champ. « tacotte », battoir de lessiveuse ; — Berry : « tacot », chicot. (Voy. *Tancot*.)

**TACOTER**, v. n. Frapper à petits coups et fréquemment. Se dit d'un homme qui travaille avec mollesse et sans faire beaucoup d'ouvrage. Norm. « tacoter » = tapoter; — Champ. « tacotte », battoir de blanchisseuse. Dans l'Yonne « tacouner », répond au fr. taconner qui est un terme à l'usage des typographes. Le rouchi « taconer » signifie rapiécer les souliers en y ajustant des morceaux de cuir nommés « tacons. » Ces pièces figurent dans l'ital. *taccone*, bout de soulier; *rat-tacconnare*, mettre des bouts aux souliers :

Se li dist : part de ei, chetis,  
Va, Rataconne ton soler,  
Tu n'es pas tailliés de porter  
Chapiel de flours entre tel gent.

(Rom. et past. p. 336.)

L'ital. *taccone* a pour congénère le port. *tacaō*, talon, et l'esp. *tacon* dont le dérivé *taconear* exprime le bruit qu'on fait avec ses talons en marchant. Le breton a la série complète *taken*, *takon*, *tachen*, pièce, *takona*, mettre une pièce. La variante *tachen* représente le vi. fr. tache ou tasse qui désignait une portion en général, et par application particulière, un terrain, un pâtre, un pâturage comme le rouchi « taq. »

Du l. *taxare*, fréquent. de *tagere*, primitif de *tangere*, frapper souvent, toucher fréquemment. (Voy. *Taquer*, *Toquer*, *Teiche*.)

**TAICHE**, s. f. Tache. Morvan n. « taice. » Bourg. « taiche, teiche. »

Teches ad males e mult granz felonies ;  
Ne creit en Deu le filz sancte Marie.

(Chanson de Roland, p. 125.)

Deu at venciut lo péchiut en sa propre personne  
quant il l'umaine nature recéut senz totes Taiches de  
péchiut.... Quel Taiche puet avoir li aignelz senz  
Taiche.

(Serm. S. B., p. 537, 552.)

La bontés de l'aigue (eau) doit estre essayé en ceste  
manière : tu la metras en .i. vaisseil de coivre bien  
net, et se ele ne engendre aucune male Teche, ce est  
bon.

(BRUN. LATINI, p. 178.)

Au propre et au fig. le sens de tache est marque,  
signe bon ou mauvais, *attaché* à une personne ou  
à une chose. Aussi trouve-t-on assez fréquemment  
dans l'anc. langue : bonne taiche, male taiche.  
Mouskes dans sa chronique, - v. 500, - nous montre

Clovis demandant à un évêque de le délivrer d'un  
péché grave :

Rois Cloévis fist en sa vie  
I péciut plain de vilonnie....  
Mais en la fin al repentir,  
Quant laisier vot sa fole Tece  
Si vint à Léhire, le vesque  
De Tournai.....

Le même auteur, - v. 9253, - dit d'un autre  
prêlat :

Turpin ki fi de boine Tece.

Le mot dans ce dernier passage s'applique à une  
bonne disposition, à un bon naturel, c.-à-d. aux  
qualités *attachées* au personnage. Le fr. attache  
pour cordon, courroie, lien, ne donne plus que  
l'idée matérielle de l'expression. Dans cette même  
acceptation le simple est le poitevin « tache », clou  
de soulier qui répond à l'esp. *tacha*, *tachon*,  
comme au port. *tachia*, *tachaō*. Le basque *thaka*,  
défaut, tache, ne conserve au contraire que l'idée  
morale ; mais le verbe dérivé *thatcha* s'emploie  
pour désigner la maladie de la pourriture qui  
attaque les moutons. (Voy. *Aitaiche*.)

**TAICHER**, v. a. Tacher, salir. Morv. n. « tacher, taicher. »

— Taiché au part. passé se dit d'une personne  
attaquée d'une maladie organique qui compromet  
son existence. Le phtisique est « taché. » C'est à  
peu près le même sens que « gâté. » Pris dans  
cette acception, tacher pourrait être le simple du  
verbe attacher = attaquer, formé de a et de tacher  
= taquer, fixer à... Taché aurait alors la  
même signification que attaqué. Dans le dialecte  
picard « take » = tache. Le fr. se sert du composé  
entaché dans une locution semblable : Cette jeune  
fille est entachée de phtisie.

**TAICHON**, s. m. Blaireau, taïsson. En Champ.  
« tachon. » Suisse rom. « tasson, tesson et tas-  
sonnaire », terrier de blaireau. Tasson est dans  
le vi. fr. :

Et li ciers vaut mious del Tasson  
Quant il est cras et de saison.

(Mouskes, v. 8280.)

— La Tessonnière, c<sup>o</sup> de Fléty.

Ital. *tasso* ; — esp. *texon* ; — port. *texugo*,  
*teixugo* ; — bas l. *taxus*, *taxonus* et *tassus*, qui  
signifie aussi tas, amas.

Le simple de taison est tais qui avait encore le dimin. taissel. En comtois (Montbéliard) « taiche » = tas, monceau, et « tachon », blaureau. » (Voy. *Tangnère*.)

**TAICI**, interj. dont on se sert pour contenir un chien prêt à s'élançer.

**TAIII**, v. a. Tarir, dessécher. Morv. n. n.-o. Chute de l'r médial. (Voy. *Aitairi*.)

**TAINER**, v. n. Être essoufflé, oppressé par excès de fatigue ou par une marche rapide : « i taine, te taines, a taine. » Ce travail est pénible, il me fait « tainer. » Morv. n. Le sens au fond est le même que dans le verbe composé « atainer » seul usité dans la région bourg. où il ne s'emploie qu'au figuré. L'idée de fatigue est dans les deux acceptations. Se trouve-t-elle encore dans le subst. attaine qui semble être le nom verbal de attainer ?

Sur l'erbe vert, auprès d'une fontaine  
Fust Franc Gontier, et là tint son empire  
Et son banquet, en joye moult haultaine,  
Sans quelque orgueil, sans rigueur, sans Attaine.  
(*Banquet du Boys*.)

Dans la H. Norm. « taner, tainer », fatiguer, harasser ; « se taner, se tainer », se fatiguer.

Le rom. prov. *tainar, taynar, tahinar*, sont trois formes pour exprimer, suivant Raynouard, une attente, un délai, une contrariété, mais bien plutôt, selon nous, un chagrin, une vive inquiétude, un tourment. Lorsque dans une vision le père et la mère de saint Honorat voient sortir de son corps un jet de flamme, le poète dit :

En gran pansament son lo reys et la reyna  
D'aquesta vezion e cascun s'Atayna.

Dans Joinville atainer se restreint au sens de taquiner, piquer :

Et je li respondi come courouciez, pour ce que il me sembloit que il le disoit pour moy Atteinner : Sire.....

(*JOINVILLE*, p. 232.)

Le simple *taina* et le dérivé *atayna* sous-entendent un obstacle, une malencontre et quelquefois même un mauvais vouloir approchant de la haine. (Voy. *Aitainer, Taner*.)

**TAISER**, v. a. Taire, garder le silence. Peu

usité. On n'emploie plus guère que l'impératif : « taise-toué », tais-toi.

Quant li hons gist en la bierre  
Sa fame regarde par derrière  
S'ele voit home à son plaisir,  
Ne puet pas son voloir Taisir.

(*Renart*, v. 11756.)

Les anciennes associations agricoles du Morvan étaient souvent appelées communautés taisibles, parce qu'elles n'avaient pour lien qu'un consentement tacite des parties intéressées. Taisible est dérivé de la forme régulière taizer copiée sur le l. *taclitus*. Tacite est un mot savant qui ne date que du XVI<sup>e</sup> siècle.

— Taizer (se), v. réfl. Se taire. Il y a un temps pour se taire et un temps pour parler, dit l'auteur d'une chanson de geste :

Il est lius de Taisir et s'est lius de parler.

(*Fierabras*, v. 497.)

Miex te venist Taisir que folement parler.

(*Ib.* v. 1077.)

Quanke il velt dire et Taisir  
Tot li puet fere a son plaisir.

(*Renart*, v. 8511.)

Tazer est pour taizer dans le roman provençal de *Gérard de Rossillon*, - p. 257 - :

Son chambarlene apela don Manacer :

Fai la gen fors issir tota e Tazer.

Taisible = silencieux ; taisement, taisiblement = silencieusement, tacitement. Berry, Poitou : « taizer, se taizer. » Du l. *taicere*, taire et se taire. (Voy. *Tajer*.)

**TAITOUNOU, OUSE**, adj. Tâtonneur, celui qui tâtonne, qui hésite beaucoup avant de prendre une détermination.

**TAIVIN**, s. m. Taon, grosse mouche qui s'attache particulièrement aux bœufs, aux chevaux. Plusieurs prononcent « atavîn. » En quelques lieux « taibin. » Dans Papias : *Tabanus*, animal medicum armentis aculeo permolestum. (Duc. *Tabæ*.) En vi. fr. tavan, taon ; tavaner, bourdonner :

Les loix ne sont fors comme toyllés et filz dyraignes  
ausquelles sont prises les petites mouches ; les groz  
Tavans les percent et passent outre.

(*Advis et Devis des langues*, p. 193.)

La forme de l'anc. langue tavan s'est conservée

en Dauph., en Forez, en Provence. Suisse : « taban, tavan » ; — wallon du Lux. « tahan » ; — rom. prov. *laran* ; — ital. *tafano, tavano* ; — esp. *tabano* ; — cat. *tava, taba* , — port. *tabaõ* ; — valaque *taun*. Du l. *tabanus*, taon.

**TAJER** (SE), v. réfl. Se taire, garder le silence. Morv. n. (Voy. *Taiser*.)

**TALEU**, s. m. Morceau de bois qu'on attache au cou des oies pour les entraver et les empêcher ainsi de pénétrer dans les terres ensemencées. Morv. n. En Forez « talot », bâton suspendu à une corde avec lequel on entrave les vaches ou les porcs. Berry : « tallet », bâton de chaise, d'échelle, etc.

Du l. *talea*, branche, morceau de bois servant à divers usages, bouture, solive. Pour le sens, « taleu » est bien rapproché du fr. entrave, tiré du l. *traves*, qui a donné à l'esp. *traba*, pieu, traverse, chaîne, lien. Le wallon « tayette », jeu de bâtonnet, nous offre le dimin. de talle ou taille. Ce dimin. est le fém. du hennichon « tallet » cité plus haut. (Voy. *Tole*.)

**TALIPON**, s. m. Tapon, tas, amas de choses en désordre. Un drap qu'on ramasse sans le plier est « en talipon » comme le linge sale qu'on donne aux blanchisseuses. Le mot semble identique au fr. tapon qui a fourni un verbe taponner qu'emploie M<sup>me</sup> de Sévigné :

Il y a des boucles sur la tête. Cela est jeune et joli, cela est peigné, quelquefois un peu tapé, bouclé, chiffonné, Taponné..... Taponnez-vous seulement par grosses boucles.....

(*Lettres*, II, p. 147, 207.)

Taponner est un dimin. de taper. Ce qui le prouve c'est qu'à Guernesey un « tapon » est un coup léger, et que « tapounair » signifie donner de petits coups. En Norm. « taponner, tamponner », répond au fr. tapoter. A Rennes « tamponner » se dit pour toucher à tout. En Auvergne « tapouna » = boucher ; « tapou » = tampon ou bouchon.

Le flamand *tap* signifie tampon comme en Berry « tapon », dimin. du fr. tape, bouchon de linge. Suédois : *tapp*, paquet. (Voy. *Talpon*.)

**TALITALA**, loc. Comme ci, comme ça : aimez-

vous le tabac ? « talitala, talitala ! » Faut-il voir le l. *talis* dans cette locution ?

**TALÔPE, TALOUPE**, s. f. Balle dont les enfants se servent dans leurs jeux : une belle « talôpe » ; jouer à la « talôpe. » On prononce taloupe à la ville. En Berry « talope » s'applique à une agglomération de farine humide, à un petit amas, à un petit tas. Pelote qui en vi. fr. désignait également une balle d'enfant est aussi usitée en Berry pour tas, amas. Le rom. prov. *pelota, pilota*, signifie tantôt balle, paume, tantôt pile, masse, tas. Comp. avec « taroupe » qui dans le Maine est une bosse chancreuse de certains arbres ou un paquet de filasse. M. Jaubert rapproche « talope » et « tapée » dans l'acception de petit amas.

**TALPON**, s. m. Tapon, tas, amas, paquet, masse confuse : jeter ses vêtements « en talpon. » La présence de l' l médial rappelle le nom d'une coiffure que les femmes de Metz portaient au XVII<sup>e</sup> siècle. Le talpe n'était peut-être qu'un « talpon » d'étoffe plus ou moins artistement arrangé, une espèce de turban suivant la conjecture de Le Duchat. (Voy. *Talipon*.)

**TAMOYEN, TANMOYEN**, interj. qui exprime la surprise, le doute. C'est quelquefois une sorte d'interrogation : vraiment ? est-ce possible ? Le mot est probablement une syncope de tant moyen ? Cette interjection est fort usitée. Les Romains avaient l'exclam. *tam magnus!* pour exprimer l'admiration.

**TAN!** interj. qui a un sens négatif et qui équivaut à peu près au fr. bah ! : « tan, que v'lé-vô qui v'zen diâ ! » bah ! que voulez-vous que je vous en dise ; c'est lui qui vous a volé : « tan ! » est-ce possible ? En esp. *tan* est une conj. compar. = aussi, autant.

**TAN**, s. f. Fois. Usité dans plusieurs loc. : « ai tan » = à cette fois.

Si d'armes fustes plenteis,  
Or en estes povre e mendis ;  
Une ne fustes nul jor si plents  
Que vos or cent Tanz n'en aiez meins.

(BESCHT, v. 2900.)



Se as armes es acsmés  
Par ce seras dis Tans amés.

(R. de la R. v. 2212.)

Bele est la closture première....  
Mès l'autre est quatre Tanz plus bele.  
(GUILL. GUIART, v. 3238.)

**TANCOT**, s. m. Racine de genêt ou autre arbuste qui sort de terre, ce qui reste en saillie sur le sol d'un végétal coupé.

Maine, Poitou : « tacot », petite souche de taillis ; — Berry : « tacot », chicot, souche d'arbre ; — Forez : « tancot », plante de pois sec, morceau de bois ; — rouchi : « tacon », morceau ; — Suisse rom. « takon », morceau, pièce ; — breton : *takon*, pièce ; *takona*, mettre des pièces ; — ital. *tacco*, *taccone*, bout ; — flamand : *tak*, rameau, branche ; — irl. *tag*, pointe.

D'un rad. *tac*, *tag*, désignant la partie d'un objet tronqué, avec épenthèse de la nasale. Ce rad. est adouci dans le l. *taxare* pour *tangere*, frapper souvent, d'où le berrichon a pris le verbe « tanguer », frapper, et le suisse « takenassi, taguenassi », ravauder. Il est peut-être aussi dans le l. *taxea*, quartier de lard, donné par Isidore comme un mot gaulois. A Rennes « tingot » se dit d'un pot cassé, ébréché. (Voy. *Tacot*.)

**TANER**, v. a. Tracasser, tourmenter, fatiguer par des importunités. Le part. prés. *tanant* s'emploie adjectiv. : un homme « *tanant* », une femme « *tanante* ». Morv. n. En vi. fr. *taner*, *tanner* Dans la complainte qui porte son nom, Rutebeuf se plaignant de ses nombreuses disgrâces, peut-être un peu méritées, dit piteusement :

Por poi n'afol quant g'i entan,  
Ne m'estuet pas Taner en tan  
Quar le resveil

Me Tane assez quant je m'esveil....

Dans la moralité des *Enfants de Maintenant*, *tanner* signifie également importuner, tourmenter :

Je dictz que ton faitz te condampne  
Je te prie, point ne me Tanne  
Car tu es à moy mariay.

(Th. fr. III, p. 60.)

De demorer o moy iestes vous Tannés jà?  
(Gloss. roman, p. 431.)

Dans Palsgrave, - p. 319, 778, - *attayneux* a pour synonym. *ireux*, c.-à-d. colère, irascible, et je

me *tanne* a pour équivalent je me *lasse* : je me *Tanne* ou je me *lasse desja*.

Pic. « *tanner* », chagriner, impatienter ; — Champ. « *tenner* », fatiguer, vexer ; — H. Maine : « *tanner* », contrarier, ennuyer ; — Berry, Norm., Saint. « *tanner* », battre, rosser ; — Suisse rom. « *tana* », ib. ; — Poitou : « *tanner* », écorcer, enlever la peau.

Le forézien « *tanet* », lutin, semble répondre au nom du diable en Suisse « le Tanei ». Ces termes se rapportent-ils à la couleur basanée des démons ou à leur action « *tannante* ? » L'ital. *tane* = *lionato scuro* = *tanné*.

*Taner*, *tanner*, *ennuyer*, *importuner*, et *tanner*, *battre*, semblent être deux mots différents tirés le premier d'une origine incertaine, le second de *tan*, écorce de chêne. En Norm. cependant « *tanner* » à l'infinitif signifie frapper à coups de poings et au participe passé se dit pour *tourmenté*, *chagriné*. Dans une partie de la région (Bray) « *tanner* » ne s'emploie que pour *impatiemter*, « se *tanner* » pour se fatiguer. Le *Dict. de la langue fr.* attribue la même étymol., c.-à-d. *tan*, aux deux verbes dans la double acception. *Ataïner* et *tanner* en ce cas ne seraient donc pas identiques, comme on devrait le croire, si on ne s'en tenait qu'à la signif. des deux termes dans notre patois morvandau. (Voy. *Aitaïner*, *Taïner*.)

**TANGNAU, AUDE**, adj. Lambin, musard. Se dit d'un individu qui s'attarde par esprit de minutie.

**TANGNÈRE**, s. f. Tanière, retraite, refuge pour les hommes ou les animaux, lieu où l'on se cache, où l'on s'abrite. Ménage voit dans tanière une contraction de *taïssonnière*, trou où se blottit le *taïsson* ou *blaireau*. Le vi. fr. avait le primitif *tais*, - en rom. prov. *taysch*, - d'où sortent les dérivés *taïsson* et *tanière* écrit d'abord *taïssnière*. Ce primitif figure assez souvent dans les noms de lieu. *Thaix*, c<sup>ne</sup> de Fours, a eu pour anc. formes *Tays*, *Taiz* et *Tas*. La Bretagne compte un certain nombre de localités qui portent la même dénomination : le *Tay*, le *Tey*, le *Thay*, le *Thaix*. La c<sup>ne</sup> d'Azy-le-Vif avait une *garenne dite de la Tessonne*. D'un autre côté on rencontre la *Tagnière*, la *Tagnerette* dans Saône-et-Loire. Le domaine de la *Tanière*, près de *Luzy*, dans la *Nièvre*, est

mentionné sur le registre des fiefs. L'Yonne a un ruisseau de Teignière et un hameau des Tasses qui pourrait bien tirer son nom du taïsson, puisqu'en bas l. cet animal est appelé *tassus* et en ital. *tasso*. Le champ. « tasse » = tas.

Les étymol. modernes dérivent le simple taïs de l'anc. allem. *tahs* ou plutôt d'une forme hypothétique *thahs*, blaireau. On remarquera l'analogie qui existe entre l'allemand moderne *dach*, toit, comble, et *dachs*, taïsson, comme entre le bas l. *tassus*, équivalent de comble et de taïsson. Ces différents mots seraient-ils identiques au fr. *tas*, par allusion à l'amas de terre que représente une tanière? On sait d'ailleurs que *tas*, en anglo-saxon *tass*, est d'origine germanique. Le dimin. *tassel*, petit *tas*, a aussi désigné un taïsson comme le dimin. allem. *dachsel* :

Servi m'a d'estrage gastel,  
C'est la compaignie Tassel  
Qu'il m'a faite, com a musart.

(BENOIT, v. 15365.)

Foi que je doi mon filz Rovet  
C'est la compaignie Tassel  
Que vos me fetes voirement.

(Renart, v. 3820.)

Ajoutons en passant que la loc. faire la compagnie *tassel*, très ancienne sans doute dans le langage familier du temps, reçoit son explication dans la fable de Marie de France où l'on voit le taïsson fausser compagnie aux pores ses compagnons de pâturage, en cachant ses pieds de manière à ne pas leur être tout à fait semblable. Témoin de l'occision d'un pore :

Li Taïssuns cummence a crier  
A renoyer et à jurer  
Que Tesson fu ; ses piez mucha  
Quant od les Pors à bois ala.

(Fable LXXVII.)

Cette manière de parler subsiste dans la langue fr. mais l'allusion à la conduite équivoque du taïsson a disparu. Lorsque le juge Dandin se retire brusquement de la lucarne du toit où il donne audience l'Intimé s'écrie :

Bon ! le voilà qui fausse compagnie.

(Les Plaideurs, II, 9.)

L'ital. *tana* est bien rapproché de tanière pour la signification, au moins. Dans le dialecte vénitien les chemins sous terre de la taupe sont les *tanne de la topinere*. La loc. fr. sortir de sa tanière qui

s'applique à un homme d'humeur sauvage quitte sa retraite a pour équivalent dans cette région italienne la loc. *regnir fora de la tana*. La *Tana* de l'arsenal à Venise est un des magasins de la marine. Ce mot semble avoir pénétré dans le domaine fr. roman car la Suisse rom. nous offre « *tana*, *tanna* », pour trou en terre, tanière : la *Cavatanna*, caverne dans le canton de Vaud. Toute la contrée a la variante « *tasson* » pour taïsson, blaireau. « *Tassounaire* » = taïssonnière, terrier de blaireau. (Voy. *Taichon*.)

**TANSEIPSÔ**, loc. Tant soit peu. S'emploie substantiv. : « ain *tanseipsô* ». un tant soit peu. Morv. n. La loc. se compose de trois mots soudés dans le langage usuel : tant, « sci » pour soit, « p'sô » ou « p'ço » pour peu. Le dernier mot est un adoucissement du bourg. « p'chô. » (Voyez *P'chol*.)

**TANSEULEMENT**, adv. Seulement, pas davantage. Morv. n. « *tancheulement*. »

Oll' ne peurné pas *Tancheul'ment* l' loihi d' pouser son poore petiot.

(Hist. du Morvan, I, p. 57.)

Serf sunt-il et faus voirement  
Fors Bel-Aciel Tant solement.

(R. de la R. v. 7840.)

Nous sommes or privéement  
Ici nous dui Tant solement.

(Ib. v. 16608.)

Item pranra de chacune taverne un sextier de vin Tant solement.

(Ch. B. I, p. 240.)

.....N'avoir pas chez soi pour lui donner  
Tant solement un malheureux diner.

(LA FONTAINE, le Faucon.)

Du l. *tantum* et *sola* avec le suffixe *ment*.

**TANT, TANTE**, adj. Tant, autant, en aussi grande quantité : « i frè ç'lai *tantes* foués qu'vó vourá », je ferai cela autant de fois que vous voudrez.

Lai veissiez *Tantes* hanstes brandie  
Et *Tante* anseigne de soie damarie

Lai veissiez mainte lance brisie

Et *Tantes* selles de boin destrier vodie.

(G. de Viane, v. 1611, 1625.)

Hé! Dex, tant bon en ai emblé

Tant chapon et Tante geline

(Renart, v. 13015.)

Vois Tante enseigne, Tante lance

Tant blanc haubert et Tant escu,

Cil de là serunt tuit veineu.

(Ib. v. 26184.)

L'ital., l'esp. et le portugais *tanto* s'emploient aussi adjectivement, du l. *tantus* : *tantus homo*, *urbs tanta*, un si grand homme, une si grande ville.

**TANTINOT**, s. m. Chicot qui demeure au tronc d'un arbre après l'élagage des branches. En fr. tantel et tantinet sont des dimin. de tant, mais le mot pourrait avoir une autre origine. Comp. avec le forézien « tan », nœud de bois. Cependant au fig. le sens de brin est dans le suisse rom. « tan-tenet » et dans l'ital. *tantino*.

**TAPANTE**, s. f. Pomme de terre qui *tape* ou crève en cuisant, c.-à-d. qui se fend sous l'action du feu. Le mot est quelquef. usité comme sobriquet. Ainsi dit-on ironiquement les « tapans » de Champ-Comeau, c<sup>ne</sup> d'Alligny. (Voy. *Taper*.)

**TAPEREAU**, s. m. Digitale pourprée (*digitalis purpurea*) extrêmement commune dans le pays. Les enfants s'en servent pour un amusement qui consiste à produire du bruit en frappant sur la fleur lorsqu'on l'a soufflée en ballon. Le mot est une forme locale de « tapereau » qui, comme « taperet » en Champ. et « taperelle » en Bourg., désigne un petit canon de sureau ou un pétard. On peut voir dans les *Curiosités de l'étym. fr.* de M. Nisard la description du tapereau, de la taperelle et même du taperillot. Taper a chez nous comme en Bourgogne le sens de crever avec ou sans bruit. On dit d'une mine qui fait explosion comme d'un abcès qui perce qu'ils « tapent. » (Voy. *Gant*, *Taquot*.)

**TAPERIAU**, s. m. Traquet, oiseau du genre des becfigues qui fait un bruit semblable à un tapement en agitant sa queue et ses ailes. Le Morv. b. le nomme aussi l'oiseau du chaud, parce qu'il se montre surtout dans les belles soirées d'été. Genève : « tapet », traquet et babillard.

**TAPETTE**, s. f. Langue babillarde. Il y a un peu partout de ces « tapettes » là. La Suisse rom. dit

« tapet » pour babillard, et « tapetta » pour battoir de lavandière, « tappà », battre à coups redoublés et parler à outrance. (Voy. *Tapou*.)

**TAPINAUDE**, s. f. Grosse galette sur laquelle on met une couche de pommes de terre, d'épinards ou autres légumes du même genre. Le suffixe aude est péjoratif et indique une pâte grossière.

**TAPINE**, s. f. Galette commune fabriquée avec un mélange de farine et de pommes de terre. De tape par allusion à une confection non raffinée. En rouchi, « donner le tapin » c'est battre sans ménagement. En Berry, le « taperiau » est un gâteau de fleur de farine où sont renfermés des fruits. « Toucher » en comtois semble répondre à « taper » dans une acception semblable. La région de Montbéliard a « touchi » pour toucher, et le fréquent. « toucheler » pour faire souvent des gâteaux. Le « touchelu » ou la « toucheluse » est celui ou celle qui a le maniement fréquent de la pâtisserie.

**TAPINER**, v. a. Toucher en pressant, tripoter, tenir dans ses mains avec vivacité et continuité. Ce terme signifie quelquef. trépigner en Nivernais. Il a chez nous la même signific. que patiner en fr. Au reste Burguy dérive taper, dont « tapiner » est le diminutif, du bas-alle. *tapp* = patte. Le forézien « tapau » pour pataud, lourdaud, vient à l'appui. « Tapiner » serait donc, par transposition, identique à patiner. Dans un dialecte lombard « tapinà » signifie marcher à petits pas. (1)

(1) L'identité des deux rad. tap et pat pour exprimer l'action de la patte, main ou pied, se montre avec précision dans ce mot provincial ital. « tapinà », prononcé « tapinâr » à Venise, et renfermant le double sens de marcher à petits pas ou de fouler aux pieds à peu près comme le fr. piétiner. Elle n'est pas moins évidente dans l'alle. *tappe*, coup de patte, et *tappen*, marcher en tâtonnant. Elle explique l'anc. locution à tapin, à tapine, qui signifia d'abord à petits pas, à pas couverts, secrets :

En Jerusalem vout aler.

Nuz piez, en langes, à Tapin,

Cum fuit autre saint pelerin.

(Benott, v. 31602.)

Mais il s'en fui à Tapin

En Austrie, droit à Pepin...

Li sierf ne s'obliert pas

A Tapine sont es le pas

Viurent au roi, sans nule atente.

(Mouskes, v. 1636, 955.)

La loc. adv. en tapinois qui est assez récente avait la même

Genève : « tape, tapin », coup de la main : — Norm. « tapiner, taponner », frapper à petits coups ; — Saint. « tapiner ». ravauder ; « tapin », pièce rapportée ; — Bourg. « taponner » ; — Berry : « taponner » ; — port. *tapona*, coup. Comp. avec l'anglais *to pat*, taper, tapoter ; *pat* = tape. Allem. *tapps*, tape et lourdaud. *tappen*, tâtonner. (Voy. *Patiner*.)

**TAPOU**, s. m. Palette de bois à manche avec lequel on bat le linge, battoir. En quelques lieux « tapois. » Le *Gloss. du Centre* attribue « tapoué » qui représenterait tapoir. au Nivernais. En basque *thapou* = tampion.

**TAPOUILLÂ**, s. m. Se dit d'une souillure, d'une grosse tache sur la table, sur une nappe, tache de sauce, d'huile, etc., répandues par maladresse. Morv. n. n.-o. Le mot est une variante par métathèse de « patouillâ », tiré de patte et de touille. (Voy. *Patouïllal*, *Touailler*.)

**TAQUÉ**, s. f. Plaque : la « taque » du feu. Cette plaque en fonte est adossée à la muraille. Le mot est fr. mais peu usité dans le langage parisien. Le wallon (Mons) dit « tap de feu », derrière de cheminée. A Liège « sitouf à tak », poêle de plaques de fer. En Pic. « take », contre-cœur de cheminée et tache, souillure. L'ital. *tacca* se dit d'une chose taillée, d'une entaille et aussi d'une tache, d'une brèche au propre et au figuré. Taque semble être le primitif de tacon qui désigne une pièce de rapport ou un objet attaché à. (Voy. *Taiche*, *Teiche*.)

**TAQUÉ**, E, adj. Se dit principalement du pain valeur. Lorsque La Fontaine dit d'une de ses héroïnes en jupon court :

La pauvre amante approche en tapinois  
il veut faire entendre qu'elle marche à pas cachés, dissimulés pour ne pas donner l'éveil. Le *Roman de la Rose* emploie la loc. en tapinage dans la même acception :

Si ont par acort devisié  
Qu'il s'en iroent en Tapinage  
Ausinc eum en pelerinage

(V. 12245.)

L'idée d'aller à pas lents, à pas comptés comme on dit vulgairement, est contenue dans quelques-uns de ces exemples et non celle d'aller en cachette qui est différente. On n'allait pas en pèlerinage en se cachant, mais on y allait lentement, avec de fréquentes stations. L'acception se dérober par ruse ou dissimulation est donc une extension facile à comprendre.

dont la pâte est dense parce qu'elle a mal levé. Le pain « taqué » est comme battu, foulé. La même loc. s'emploie en parlant d'une terre piétinée ou battue par de fortes averses de pluie. (Voy. *Taquer*.)

**TAQUELETTE**, s. f. Os de forme plate qui sert de castagnette aux enfants des campagnes. En Espagne les castagnettes rustiques sont nommées *terreñas*, probablement parce qu'à l'origine elles étaient faites avec des fragments de poterie (*tarro*, pot, terrine). La Suisse rom. a « traqueletta, takenetta », pour cliquette, castagnette. Le mot se rattache évidemment dans cette région au verbe « takena », frapper de petits coups. Les formes patoises « taqueler » et « taquener » sont des diminutifs de « taquer. » Le comtois « toquote », castagnette, sort de la forme toquer = taquer ; « toquoter, taquater », se servir de castagnettes. (Voy. *Tacoter*.)

**TAQUER**, v. n. Le tisserand « taque » sa toile lorsqu'il en prépare le tissu. Le mot a le sens de battre, fouler, tasser. Dans l'Yonne « taquer » les échelas de vigne c'est les enfoncer à coup de maillet. Berry : « taquer », battre, cogner, tasser. — Vosges : « taquer », frapper. La Lorraine a les deux formes « taquer » et « toquer » pour heurter. Le suisse rom. « takka », frapper, heurter et babiller, a pour dimin. l'ital. *taccolare* dans la dernière acception et probablement même le fr. taquiner qui a d'abord signifié frapper à petits coups comme le prov. « tacar. » Taquer et toquer sont deux formes tirées de la même étymoi. que Diez, avec peu de vraisemblance, dit être le h. - allem. *suchôn*, représenté par *suchen* dans l'allemand moderne. La racine grecque et latine *tac*, *tag*, revendique selon nous ces rejets qu'on peut rapprocher de l'anglais *to take*, saisir, et du flamand *takken*, ébrancher, au sens de frapper souvent. (Voy. *Toquer*.)

**TAQUEURE**, s. f. Se dit de la toile qui a été « taquée » par le tisserand.

**TAQUOT**, s. m. Digitale pourprée. Morv. n. En Berry, « toquots » ou « gants de bargère. » (Voy. *Gant*, *Tapereai*.)

**TARAUDER**, v. a. Battaire quelqu'un. Morv. n.

n.-o. Le fr. tarauder signifie percer avec un taraud. En Saintonge « harôder », malmenier, maltraiter, tiré du vi. fr. harer, harcler, haroder, tourmenter. Le t initial dans notre patois a sans doute été ajouté par confusion.

**TARENNE, TAREINE** (LA). Petite rivière qui prend sa source dans le département de la Côte-d'Or, près de Saint-Léger-de-Fourches, et traverse les communes d'Alligny et de Moux pour aller se jeter dans l'Arroux. Elle est appelée Tarnin ou Ternin dans l'Autunois. Cette variante représente un diminutif en équivalant à Tarenet qui figure dans l'*Iter burgund.* - p. 18, - de Mabillon. La forme Taranaim mentionnée dans une charte de 1347 est une altération de la véritable. Cette forme a probablement suggéré à l'historien Edme Thomas la fantaisie un peu trop ambitieuse de rattacher le mot à l'existence d'un temple de Jupiter adoré sous le nom de Tanaris.

L'orthographe régulière serait Tareine, Tereine ou Tarenin, Terenin, la dénomination étant tirée de la situation du cours d'eau encaissé dans les terres. Terenin s'est ensuite resserré en Ternin par la chute de la voyelle médiale. Quant à la variante Tareine elle se montre au masc. dans souterrain. En vi. fr. terrain était souvent usité avec le sens de terrestre, qui appartient à la terre, qui est dans la terre :

E dient qe il sunt les dieu de tere e qui lor gardent..... toutes lor bien Terenes.

(MARC POL, p. 269.)

Les autres (démons) moins Terrains, sont à part, habitans Torrens, fleuves, ruisseaux, les lacs et les estangs.

(RONSART, *Hymnes*, I, 7.)

On trouve dans les noms de lieu du Nivernais Tarreau, Tarrin, Tarrion ou Terreau, Terrain, etc.

Du l. *terraneus* qui entre en composition dans *subterraneus*, ou de *terrenus* qui a donné à l'ital. *terreno*, *terrigno*, à l'esp. et au port. *terreno*, adj. et substantif. Dans la dernière langue *terrenho* = terrain. La Suisse rom. a un verbe « *terrena* » qui exprime la réapparition du sol après la fonte des neiges.

**TARESE**, s. f. Terrine, vase de poterie. Morvan n.

Berry, Poitou, Saint. « terrasse », terrine, soupière rustique ; — Forez : « tarasse », terrine en

grès ; — Limousin : « terrisson », écuelle ; — Norm. « terrassis », argile mêlée de foin haché ; — esp. *terraza*, grand vase à deux anses. Le saintongeais « terraille » répond au suisse rom. « terralha », poterie grossière.

Du l. *terraceus*, fait de terre. En bas l. *terraccia*, *terraccia*, levée de terre. (Voy. *Terrasse*.)

**TARESSOUNÉE**, s. f. Une pleine terrine, une terrine remplie jusqu'au bord. Berry : « terrassée », une « terrassée » de soupe. Le bas l. *terrassonus* est un augmentat. de terrasse. (Voy. *Pénérée*.)

**TARIBARI** (AI), loc. Amusement connu en fr. sous le nom de colin-maillard. Morv. n. Cette loc. représente peut-être le vi. fr. à taborie, c.-à-d. à grand bruit de voix ou de pieds. Froissart dit terribouris dans cette acception :

Quand il se relevoit il menoit un tel Terribouris et tel brouillis qu'il sembloit que tous les diables d'enfer fussent tout emporter et fussent là dedans avecques lui.

Notre patois intercale par emphase le duplic. ri pour marquer l'intensité ou la continuité du tapage. En fr. la même insertion se produit dans le verbe tarabuster, allongement aussi emphatique de tabuster, tiré de tabus pour tambour (1). En wallon (Luxembourg) « talbuster » signifie importuner par un bruit. A Genève « tabousser » = parler beaucoup. Le rom. prov. a *tarabat*, *talabat* pour vacarme, et *tabustar* pour frapper. Le verbe répond à l'ital. *tamburare*, *tambussare*, qui a la même signification. A Venise « *tambuchiari a una porta* » = heurter à une porte, comme en

(1) Les Romains avaient l'onomatopée *tarantantara* pour exprimer un grand bruit de trompettes. En fr. ra se dit du coup sec d'une baguette sur le tambour. Dans nos patois le préfixe de fantaisie tara, tari, s'ajoute à un assez grand nombre de mots, renfermant une idée de brouhaha, de tapage. Ainsi « *tarrabat*, *tarrabla* », tapage et tapageur en Forez ; « *taribarras* », tumulte en Poitou ; « *taramara* », vacarme à Genève. En Champ. « parler tarintara » est synon. de la loc. parler tariatara qu'emploie Coquillart, c.-à-d. parler avec volubilité et bruit. Le vi. fr. tabouiller, faire du fracas, et tabouillis, fracas, bruit du tonnerre ou du tambour, subsiste dans la Suisse rom. sous la forme « tarabouilla », faire un grand bruit, et « tarabouillaie », grand bruit résultant de la chute d'un corps dur. Le port. *tarraz borraes* signifie en desordre, péle-mêle ; *taramba* = traquet ; *tarametar* = caqueter. L'esp. *taravilla* s'applique à un cliquet de moulin et à un flux de paroles.



prov. « tabustar » ou « tabussar a la porta. » Tabourder avait la même valeur en vi. fr. :

Allez, je me tiendray tout quoy  
Pres vostre logis en embusche.  
Si quelq'un y Tabourde ou huche  
Je pense qu'il sera escouché.

(*Th. fr.* I, p. 139.)

Hola qu'est-ce que j'oy qui Tabourde à ma porte  
Si fort qu'il la romproit si elle n'estoit forte.

(*Ib.* VII, p. 480.)

Dans Roquefort taborer, tabourer, frapper des pieds et des mains, tabouiller, faire du bruit comme « tabâter » en Berry. (Voy. *Tabari.*)

**TARIBE**, adj. Terrible : « ç'o eun p'tiô taribe. » Bourg. « tarible, taribe, tarbe. »

**TARRE**, s. f. Terre. Une grande partie du Morvan prononce « tarre » comme en Bourgogne et dans quelques autres provinces. En quelques lieux « tiare. »

Et no jan, qui n'aivein maseu  
Qu'êne heure ai demeurai sur Tarre  
Bôtime le né dan le varre  
Et bure ai tielariço.

(*Virgille virai.* p. 25.)

César veni pandre lé don  
De tò lé peuple de lai Tarre  
Qu'el aivoo vainu dan lai guarre.

(*Ib.* p. 295.)

Le bon Dué (Dieu).....  
Aipelet père Adam que ne s'ousa montra  
Bassa las œuilles en Tare  
De feuilles se covra  
Et rezadha de care.

(*Noëls de Besançon*, 26, p. 136.)

**TARRÉ**, s. m. Terré, couche de terre argileuse et battue que les pauvres gens placent sur leurs greniers pour tenir lieu de carreaux ou de plancher. On terrait et même on garnissait de plâtre les greniers :

Desdis guerniers que encores n'estoient Tarrés en plastrés.

(*Duc. Terrare.*)

Terré ou terrer désignait quelquefois un ouvrage en terre, une fortification :

E li assaut fu comenciez  
Si pesmes e si airiez  
Que par très mi les hanz Terrers  
Poient armez lor chevaliers.

(*Be noir*, v. 11856.)

Le bas l. *terrare* signifiait couvrir, charger de terre :

In reparando, in Terrando et sordando coperturam dicti castri.....

(*Duc. Terrare.*)

Le vieux mot *terris* s'appliquait à une cabane construite avec de l'argile, du pisé.

**TARTARI**, s. m. Sarrasin de Tartarie, *polygonum tartaricum*. Le « tartari » est très en vogue dans une partie de notre région parce qu'il produit plus que le sarrasin commun et redoute moins la gelée, son principal ennemi. Sa qualité est très inférieure. Aussi le réserve-t-on aux volailles et aux pores. Le blé noir est un des plus précieux dons de la Providence pour le Morvan. Il paraît probable que cette plante y est d'une importation assez récente comme la pomme de terre. M. L. Delisle l'a vue mentionnée pour la première fois en 1460 :

Super decima frumentorum sarracenorum.....

(*Classe agric. en Norm.* p. 324.)

Elle était cependant cultivée par les Celtes, nos ancêtres, sous le nom de had rasin qui signifie blé rouge, nom qui se serait corrompu dans celui de sa-rasin. L'auteur érudit d'un livre intitulé : *De l'Économie publique et rurale des Celtes*, remarque que le blé noir n'existe dans aucun des pays occupés par les Sarrasins, ni en Arabie, ni en Afrique, ni en Espagne, etc., et qu'on le trouve au contraire dans tout le nord de l'Europe où ce peuple n'a pas pénétré. Ol. de Serres l'appelle bucaul et dit qu'il *emmeliore* la terre qui le porte. Dans le Cotentin on le nomme « siberi » ou plutôt « sibri » par contraction. Nous le connaissons encore sous le nom de « carbalin », prononcé « carabin » en Berry, en Norm. et ailleurs. (Voy. *Carbalin.*)

**TARTELÉE**, s. f. Rhinathe glabre ou crête de coq. Celle des prés est appelée vulgairement herbe aux poux. En Berry, « tartelle » ou « fre-las. » On la nomme encore ailleurs « tarelle, tate-relle. »

**TARTEVELLE**, s. f. Crécelle dont on se sert dans les villes du voisinage pour remplacer les cloches pendant les offices du vendredi saint. Le mot était autrefois usité en fr. et l'instrument

servait à des usages profanes s'il faut en croire un passage des *Satyres chrestiennes*, cité par Oudin :

Qui sont ces asnes sans cervelles  
Qui sonnent de leurs Tartaveles  
A nos huis.....

**TARTRE**, s. m. S'emploie quelquefois mais rarement pour éminence de terrain comme le fr. tertre. La prononciation de l'e en a est très ancienne puisque le *Dict. top. de la Nièvre* nous offre le nom de lieu le Tartre, en 1371, appelé le Tertre au XVII<sup>e</sup> siècle. Le genre du mot n'a jamais été bien fixé dans la région morvandelle ou moins. En effet, l'écart de la c<sup>o</sup> de Corancy, nommé aujourd'hui le Tartre, était écrit la Tartre en 1760. Nous voyons aussi que le hameau détruit de la c<sup>o</sup> de Vauclaux, dont il est parlé plus haut, figure dans le registre des fiefs sous la forme féminine la Tartre. Diez explique le vocable tertre dont l'origine est incertaine par une crase du latin *terre torus*. Nous remarquons à l'appui de cette origine que dans la contrée nivernaise et bourg. « terreau » ou « tarreau » désigne généralement des élévations de terrain : le Terreau-de-Poil, c<sup>o</sup> de Poil ; les Terreaux, faubourg de Lormes ; Tarreau, le Tarreau, c<sup>o</sup> de Vandenesse et de Biches. (Voy. *Teureai, Teureau*.)

**TAS**, plur. de l'adj. poss. ton, ta. Tes : « tas çans, tas maïons », tes champs, tes maisons. Morv. n.

**TAS (AI)**, loc. A tas, en masse, en grande quantité. Le fr. tirer dans le tas signifie tirer sur la masse, sur un groupe plus ou moins considérable. Le vi. fr. frapper à tas a la même valeur à peu près :

Hé Diex, qu'a grant dolour et a pot de soulas  
Estoient li baron ! car on les fiert a tas.

(*Baudouin de Sebourg*, v. 173.)

Roquefort donne la loc. frapper en tasche pour exprimer la même idée.

Berry : « à tas », abondamment ; « à tis et à tas », très abondamment ; — rouchi : « tac en blo », tas vendu en bloc ; — Messin : « tac », amas ; — rom. prov. *tats, tatz, tas*, assemblage ; bas l. *tassus* = *cumulus*, amas de gerbes, de foin construit peu à peu, en latin *taxim*. On tire le mot du germanique mais il représente probable-

ment le bas l. *tassus*, forme dérivée de *tactus*, partic. passé du l. *tangere*, toucher du pied, fouler, dont le fréquent. *taxare*, toucher, manier, frapper souvent, a été quelquef. usité avec cette même signific. :

Sed, o Petrule, ne meum Taxis librum.

(NONIUS MARCELLUS, Édité. Quicherat, p. 129.)

Ce fréquent. *taxare* qui a donné au vi. fr. *tauxer* et au moderne *taxer*, subsiste dans le vénitien « tassar, tasselar », pour tâter, goûter par essai, dans l'ital. *tassare*, et dans l'esp. *tasar*. Une partie du groupe roman traduit le fr. tas par *monte* ou *monton*, et tasser par *amontare* en ital., *amontonar* en esp., *amontoar* en port. c.-à-d. par les équivalents du fr. amonceler qui sous-entend l'action de toucher souvent en accumulant. La forme « tac » = tas qui se montre en Lorraine et en Flandre, semble répondre au bas l. *tac, ta-cus*, synon. de *taxus* et de *tassus*, dérivés du fréquent. de *tangere* pour *tagere*. En wallon (Luxembourg) « tassai » = meulon comme en Champ. « tassais », comme en vi. fr. tasse :

S'il y ad Tasses (dez blez) dehors si lez facez mesurer par rode et par peez la hautece, la longure et le lees quant il le fera batre et taille chescune Tasse par soi.... Si poet mesurer combien chescune meye (moie = tas) ou Tasse doit valer.... Bon est qu'il sache la rponse dez meyes et Tasses.

(*Econ. rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 15.)

A Lille « tasser » = tâter. Il y a lieu de croire que le breton *dastum* pour *tastum* (da = ta) et l'alle. *tass, tas, tasten*, toucher, tâter, sont empruntés au roman. Le breton *tes* (Vannes) est l'équivalent de *dastum*, et *tesein* signifie entasser, amonceler, accumuler. (Voy. *Tâter, Teiche*.)

**TÂTER**, v. a. Goûter, manger ou boire en petite quantité pour essayer ou apprécier une chose : Je ne sais si le vin est bon, je n'en ai point « tâté ». Le terme goûter, synon. de « tâter », est inconnu dans notre patois. Se dit aussi pour manger : je n'ai rien « tâté » aujourd'hui, je n'ai rien mangé.

Prenez des ognons rouges crus et les broiez et espraignez le jus en une escuelle et le mettez ou les mouches repairent et toutes celles qui en Tasteront, mourront.

(*Ménagier de Paris*, I, p. 173.)

A Jehan Chevolat qui a Tasté les vins desquelz le dict présent a esté faité ès caves de plusieurs particuliers (1582).

(*Ann. de l'Yonne*, 1869, p. 19.)

Nous estimions Taster le miel que c'estoit fiel, voire du poison.

(*Satyre Menippée*, p. 322.)

L'arlant au figuré, la *Bible Guiot* dit de l'ordre des Templiers :

La se rendent li chevalier  
Qui ont le siecle asavoré  
Et ont et véu et tot Tasté.

L'anglais *taste* se dit pour gustation, dégustation, *to taste*, goûter et tâter.

— S'emploie encore dans le sens de mettre à l'épreuve : cet homme a été « tâté » par les fièvres : la maladie ne l'a pas encore « tâté. »

L'idée d'essai se trouve au propre dans le passage de la chronique de Mouskes où le roi Richard visite avec soin plusieurs ports de mer afin de choisir le plus sûr, - v. 19842 - :

En mer se mist li rois Ricars  
Al vent sigla tot à escars,  
Car il n'ont cure de taster,  
Ains vot les plus sains pors Taster.

L'esp. *probar*, le port. *provar*, sont synonymes de l'ital. *tastare* pour tâter, essayer, mettre à l'épreuve.

Du l. *taxare* par un fréquent. *taxitare*, toucher souvent. L'homme qui va à tâtons essaie ou touche sans cesse, si on peut parler ainsi, les ténèbres qui l'enveloppent. Dans quelques patois « tâter » = tasser, tripoter. C'est dans cette acception que Messire Jean dans une comédie de Jodelle se plaint du métier qu'il fait en disant :

Je sùie auprès le feu d'ahan  
De Tasser les molles viandes  
Pour vous les rendre plus friandes.

(*L'Eugène*, I, sc. 1.)

Le poitevin « tassou », lambin, est l'équivalent de « taton » dans le Maine et en Normandie. Dans la première région « tassouner », lambiner, répond à « tatiller » et à « tâtiner » usité en Berry et en Champagne. (Voy. *Teiche*.)

TÁTILLON, s. m. Celui qui s'occupe de minuties, qui se mêle de tout, qui touche à tout. En fr. tâte-poule, individu trop minutieux qui est appelé « tâte-minette » en Normandie : « tâte-à-pôt » en Berry, et « tâte-mes-glaines » (gelines) en Picardie. Ce dernier sobriquet est l'équivalent du suisse rom. « tata-djenelhe. »

TÁTILLOUNER, v. n. S'occuper de minuties, aller et venir en touchant à tout. Le berrichon « tatiller = tâtillouner. »

TAU, s. m. Sauvageon, tige sur laquelle on greffe les bonnes espèces de fruits. Champ. « tot », sycamore; — Suisse romande : « tau », houx. En Lorraine « éte su tau » = être sur pied.

TAUGER, v. n. Marcher à grands pas, faire de grandes enjambées, sauter avec force. Le verbe fr. patauger exprime le sens opposé à notre terme patois. L'auteur ou l'orateur qui patauge est celui qui ne « tauge » pas. Morv. n. Notre mot serait-il une variante de tâcher avec le sens de faire un effort ? En Bourg. « tâcher moyen » est une loc. qui signifie s'efforcer. La même loc. à Genève est usitée pour faire diligence, aller très vite en besogne. Palsgrave, - p. 710, - dit taxer pour taxer = tâcher par le l. *taxare*. En vi. fr. tausser, taucer. (Duc. à *Taxare*.) L's dans notre patois se change quelquef. en g ou j. (Voy. *Tajer*.)

TAULE, s. f. Table. Usité seulement dans une partie de la région. En Bourg. « taule. » Dans son gloss. des *Noëls* La Monnaye dit n'avoir jamais lu ce mot chez les anciens auteurs mais y avoir vu *tolée en burlesque* pour exprimer un certain nombre de personnes attablées. Tolée ou plutôt taulée figure en effet dans un grand nombre de patois avec la même valeur que tablée, renfermant par extension l'idée d'une réunion nombreuse, d'une quantité de personnes, mais taule pour table se montre assez souvent en vi. fr. et dans le roman provençal :

Est-ecu dons granz chose si cil jeunet ensemble  
Crist, ki ensemble luy doit séor à la Taule del Peire ?  
(*Serm.*, S. B. p. 561.)

Et enojam, si deus me valha,  
Longa Taula ab breu toalha.

(*Le Moine de Montaudon*.)

Le rom. prov. a plusieurs dérivés de *taula*. table, entre autres *entaular* = entabler, attabler. Le prov. moderne dit « entaulat » pour attablé. « s'entaular », s'attabler.

Champ. « talle, taule », table ; « taulée », troupe ; « tauler », tenir table ; « taublis », tablier ; — Flandre : « taule », table ; « taulette », petite table ; « tauler », tenir table ; — Lorraine :

« tale, taule, toill' », table ; — Poitou : « taulée », une quantité, une masse ; — Genève : « taulée », un grand nombre, une troupe : cette chienne a fait une « taulée » de petits ; — Prov. « taula », table ; « tauleta », petite table ; « tablar », tenir table. L'ancien ital. a dit *taula* pour *tavola*, table à manger. A Venise « tola », table : « a tola no se vien mai vechi », on ne vieillit pas à table ; « tolada » = tablée ou taulée. Le basque *taula* = planche ; *taulata* = plancher. Du l. *tabula* par la chute du b médial.

**TAUPINE**, s. f. Topinambour. Ménage et Furetière disent à tort « taupinambour, espèce de racine autrement appelée pomme de terre. » Dans Comenius, - p. 33, - toupinambours ou pain pour-ceau. Le nom nous vient, paraît-il, du pays des Topinamboux, peuplade du Brésil.

**TAURE, TAURIE**, s. f. Génisse, vache qui n'a pas encore vêlé. Le mot « taurie » s'applique souvent à une jeune vache tandis que « taure » ne désigne ordinairement qu'un veau femelle.

....Nos avon ei un torel  
Et une vache et un vêlé,  
De ce devon partisson fère.....  
Retenez à vostre eus cest Tor  
Et icele genice encor.

(Renart, v. 6081.)

Le dimin. *torelle* figure comme sobriquet dans un nom de femme : Aalès la Torèle (*Taille de Paris*, p. 66.)

Norm., Poitou : « taure », génisse ; — Aunis : « tore » ; — Bourg. « torie » ; — Jura : « touria, tourie. » En l. *taura*, vache stérile, comme en port. *toura*. En valaque *taur*, taureau, comme en l. *taurus*. (Voy. *Toirie*.)

**T'ÇER**, v. a. Toucher, frapper, battre : « n' l' tèce pâ », ne le frappe pas. Morv. n. « T'cer » est une contraction de toucher ou plutôt de tecer forme en c doux pour ch.

**TÉ**, s. m. Galle, protubérance qui se forme quelquefois sur le dos ou les reins du bétail à cornes, surtout dans la jeunesse. On regarde ces protubérances comme une marque de croissance et de santé. Lorsqu'elles crèvent il en sort, dit-on, un insecte ou un ver.

**TÉ**, s. m. Salamandre terrestre assez commune dans les lieux humides : méchant, comme un « té », c'est-à-dire très méchant, est un des dictons du pays. En Morv. n. « tã » comme en Berry. Dans cette dernière région le dicton assure que :

Si le Ta entendait

Si l'orvet voyait

Le monde bientôt finirait.

En Norm. le « tas » passe pour venimeux et par surcroît, orgueilleux : « fier comme un tas. » Celui qui le tue gagne, assure-t-on, cent jours d'indulgence. Cette assertion est un conte et la mauvaise renommée du « té » est une calomnie. Nous considérons aussi le « té » comme un reptile dangereux mais on ne peut que lui appliquer, à lui comme à l'orvet, les vers de La Fontaine :

Cet animal est bien méchant,

Quand on l'attaque il se défend.

(Voy. *Lançiau*.)

**TÉBÉ**, s. m. Tabac aux env. de Château-Chinon, à Montigny-sur-Canne notamment.

**TÉBÉTIÈRE**, s. f. Tabatière, boîte à tabac.

**TÉBIÉ**, s. m. Tablier. En rom. prov. *taulier* = table de jeu. (Voy. *Taule*.)

**TÉBOUÉ**, adj. Surpris, étonné. N'est guère usité que dans cette locution : « i n' seu pâ téboué de c' qui », supposant toujours que la personne surprise a des motifs pour ne pas s'étonner outre mesure. Ainsi lorsqu'un homme a longtemps travaillé à manger son bien, on dira qu'on n'est pas « téboué » d'apprendre qu'il est complètement ruiné. Le mot est-il une corruption du fr. troublé par la chute de l'r ? En rom. prov. *treble* = trouble : *treblar, trebolar* = troubler, tourmenter.

**TEC**, s. m. Toit, étable, écurie. Le « tec » est particulièrement le logis des porcs et dans cette acception on fait sonner le c : un « tèque » à porcs. Dans le Morv. n. toit est le terme usité et il s'applique aux étables de toute sorte. Il y a le toit des bœufs, des vaches, des moutons, des cochons, des poules, etc.

Et quoy Lambert, est-il heure de ramener le porc au Tect ?

(*Th. fr. V*, p. 349.)

Jodelle dans sa comédie de l'*Eugène*, - II, 2, - fait irrévérencieusement de Paris un grand « tec » :

.....A ces pourceaux nourris  
Dedans ce grand Tect de Paris.

Comenius, - p. 121 - : Les porchers appellent leur bestail des Tets ou estables à pourceaux. Dans Palsg., - p. 226, 231, - tect, toit; tecteur, couvreur. Noël du Fail qui ne paraît pas avoir souci de l'étymol. du mot écrit tait :

Un tas de vieilles qui pergoient de leurs yeux creux  
jusques dedans le Tait aux vaches.

(Contes d'Eutrapel, xl.)

Berry : « tet », dont le t se fait sentir comme chez nous le c ; — H. Maine : « têt » ; — Suisse rom. « tei », toit ; « tehi », couvrir ; — wallon : « tau, teu » ; — Fr.-Comté (Fourgs) : « ta » ; — Poitou : « téchon », qui répond au dimin. morvandean « toïton » ; — rom. prov. *teg, tet* ; — ital. *tetto* ; — esp. *techo*, toit, maison, patrie. Du l. *tectum*. (Voy. *Toïton*.)

**TÉCHEURE**, s. f. Tissage, action de tisser la toile.

**TÉCHU**, s. m. Tissu, étoffe fabriquée par le tisserand.

**TEICHE, TICHE, TISSE**, s. f. Gerbier, meule de gerbes entassées dans la grange, monceau qu'on construit avec plus ou moins d'industrie en empilant les gerbes les unes sur les autres. Une « teiche » bien faite, bien fondue sur sa face extérieure et montée jusqu'au comble du bâtiment, ne donne pas moins de satisfaction au cultivateur qu'en a dû procurer à Michel-Ange la vue de l'église Saint-Pierre de Rome coiffée de sa merveilleuse coupole. Le poète Ronsard nomme l'emplacement où se bâtit la « teiche » :

.....La place où Corès garde sa gerbe en presse.

(Discours, vii, p. 122.)

La manœuvre de l'opération est décrite par Comenius, - p. 115 - : On les emmène (les gerbes) sur des chars dans les granges où on en fait des amas, tas ou tasseaux avec la fourche de fer. Chez cet auteur, l'aire ou emplacement du gerbier se traduit en ital. par *aia* ou *tezza*. Le dernier mot qui semble répondre à notre « teiche » ne se trouve pas dans les dictionnaires, mais on le rencontre

dans les patois comme synonyme de fenil, « tiza » à Bologne, « teza » à Venise.

Genève : « tèche », tas de foin, amas en général ; — Suisse rom. « tetsche, tetsche, toche », monceau ; — Fr.-Comté : « tessa », gerbier ; — Lorraine : « tassaï », tas de blé ; — à Metz « tac », amas de foin, de blé, etc. ; — Fourgs : « tisse », ib. ; — breton (Vannes) : *tes*, tas. La locution du Berry « à tis à tas », rapproche deux mots qui sont à peu près synonymes dans l'usage et qui sont quelquefois identiques pour le sens « tisse », amas de gerbes, et *tas*, monceau de blé en holl. et en flamand. Le picard qui a « tasse » pour bourse, sac, nomme « tassiss » une aire de grange, c.-à-d. l'emplacement du gerbier. Dans ce même patois « take » désigne vaguement une place vide et le mot, sous sa forme dialectale, correspond évidemment au vi. fr. *tache*, tasse, tasque, à l'ital. *tasca*, à l'allemand. *tasche*, comme au bas l. *tacha, tachia, taschia, tassia*, bourse, poche, sac (1), mais aussi amas de choses superposées ou réunies :

Que nulz tanneurs ne puisse acheter aucunes Taches  
de cuir ne de peulx..... Chacune Tache de cuirs,  
dix cuirs pour le Tacque.....

(Duc. *Tachia*.)

Tacre de cuirs, et en chacune Tacre dix cuirs,  
xj d. t..... Par Tacre de cuir, viij d.

(MANTELLIER, III, p. 279, 288.)

En Norm. le « tas » ou la « tasserie » est le lieu où se construit la meule de gerbes que nous appelons « teiche » et que le bas l. nommait *tassus*, donnant au verbe *tassare* le sens absolu que nous attribuons à « enteicher », celui de mettre les gerbes ou le foin en monceau. Tassel, tasseau, en vi. fr. ; « tasset » en picard ; « tassiau » en wallon, qui semblent être les dimin. de tasse, amas, dimin. bien rapproché du l. *tessella*, identique à *taxillus* pour le sens, du port. *tassallo*, tranche, lèche, et de l'anglais *tass, tasses*, se disaient ou se disent encore de pièces de rapport et comme on le voit plus haut dans l'exemple emprunté à Comenius,

(1) Le sens de poche, gibecière, sac, bourse, ne peut-il être expliqué dans le mot *tache*, tasse, par l'idée d'un lieu où l'on amasse, où l'on entasse. Comp. le flamand *tass*, amas, et *tassche*, poche. L'allemand *taschner*, dér. de *tasche*, poche, désigne un fabricant de bourses, de coffres, de malles. On remarquera aussi que le fr. *tasse* signifiait compartiment, place, et comme on le voit plus bas, coin, canton. Dans la Flandre française où « tasse » désigne une poche, un petit sac, « tasscr » se dit pour toucher souvent, tâter.



de petits tas. Aux environs de Valenciennes « taque » est usité pour pièce de terre (1) et pour tâche, c'est-à-dire pour ouvrage exécuté à prix convenu comme l'indique la loc. fr. en bloc et en tâche. Au résumé tas et « teiche » paraissent avoir une origine commune, les deux mots dérivés du l. *taxare*, fréquent. de *tagere* pour *tangere*, avec la signific. de toucher souvent, signific. que sous-entend l'action de faire un tas, de bâtir une meule en superposant successivement les portions de matière amoncelée. L'idée d'évaluation, de prix fixé à l'avance qui est dans le fr. tâche, se trouve également dans l'une des acceptions du latin et dans l'ital. *catasto* = taxe, puisque, dans cette langue, *catastare*, *accatastare*, signifie à la fois mettre un impôt, décimer, et empiler, entasser du bois. En wallon (Liège) : « taks », taxation, en breton *tas* = taux, taxe. Quant au changement de l'a étymol. en ei ou i, la difficulté disparaît lorsqu'on voit dans l'anc. langue le primitif *tache* donner la double forme entacher et enticher. Le picard dit « tatasse » et « titisse » pour tatillon dont le simple tâte est également tiré de *taxare* par un verbe fictif *taxitare*. (Voy. *Enteicher*, *Tas*.)

**TEICHERAN**, s. f. Tisserand, celui qui tisse la

(1) Le patois de Guernesey emploie également le mot « taque » pour désigner un morceau ou une pièce de terre. Ce mot est une variante dialectale du vi. fr. tasse qui avait la même signification :

Lesquels se boutèrent et musserent tous ensemble dans une Tasse de boys..... Ils alerent jusques à une Tasse de bois nommé le bois Patey.....

(Duc. *Tassia*.)

Tasse est remplacé par canton dans le langage contemporain. Le terme s'applique encore en Normandie à une cèpe de bois et même à une touffe de plantes : une « tasse » ou « tassée », d'oseille, d'œillets, etc. Il est synonyme de « tosche, touche », qui répond au bas l. *tosca*, *toscha*, *touchia*, *tuschia*, *toussa*, pour indiquer un bouquet d'arbres, un petit bois :

A cette sifferme ne appartient fors seulement une Tousseche de bois et une pièce de terre..... Une petite Touche de bois..... Item une Touche de chaînes.....

(Duc. *Tosca*, *Touchia*.)

Un petit port desert vers le midy situéz une Touche de bois haute, belle et plaisante.....

(*Pantagrue*, IV, 35.)

On a vu plus haut que la Suisse rom. a les trois formes « telseche, totsche, toche », pour tas en général, monceau de bois, de foin, etc. La dernière est identique à touche. Aussi le patois de Lille dit-il « tasser » pour toucher, et le patois messin (Rémilly) « taté » pour tasse. Aussi l'ital. *tastare*, simple de *catastare*, empiler, équivalait-il au fr. tasser, simple de entasser.

toile. De teicher pour tessier ou texier, tixer. L'anc. langue avait la forme texier, tissier = tisserand. Cette forme subsiste chez nous comme nom de famille.

A Jehan Pilleboe, Texier en toiles, pour avoir fait le personnage de l'homme sauvage vij s. p.

(*MANTELLIER*, II, p. 547.)

Le *Rôle de la Taille* en 1292, nous offre à Paris la variante tesserand, tesserande.

**TEILLER**, v. a. Tiller, séparer la filasse de la chènevotte. Morv. n. « tailler. » On se réunit l'hiver pour cette besogne, en grand nombre le plus souvent, et tandis que les mains accomplissent leur tâche toute machinale, les langues se meuvent en pleine liberté. Ces veillées de teillage au coin du feu ne sont pas des écoles de morale. Elles ont de l'analogie avec les fameuses éeraignes dijonnaises que nous a si bien fait connaître le seigneur des Accords, Étienne Tabourot. Dans le *Dict. étymol.* de Ménage : teiller du chanvre pour tiller. J.-J. Rousseau dit aussi teiller, comme Noël du Fail :

Voluntiers après souper, jazoit le dos tourné au feu,  
Teillant bien mignonement du chanvre.

(*Propos rustiques*, v.)

Au temps de Basselin, le superlatif de la femme bavarde c'est la femme qui teille :

Le bon vin me fait resveiller,  
Alors que je sommeille,  
Et plus causer et jargonner,  
Qu'une vieille qui Teille.

(*Vaux de Vire*, XI.)

On trouve le subst. tille, teille, pour filasse :

..... Estoit cauciés..... d'uns sollers de buef, fetés  
de Tille dusque deseure le genol.....

(*Aucassin et Nicolette*, p. 281.)

..... Un barrillet  
Plain de vin et d'un joliet  
Petit, courtault, gent coustelet,  
Et d'une pannetière à plet  
Faicte de Teille.

(*Œuvres du roi René*, II, p. 121.)

Le chanvre sera curieusement serfioué tant pour la Teille bien que grossière que principalement pour la graine.

(*Ol. de Serres*, p. 665.)

Dans le roman de *Renart*, tile semble désigner la tige même du chanvre :

Moult drue chanvre i croitroit....  
Li grainz en est douz à mengier....  
Et de la Tile a-on argent.

(Renart, v. 19825.)

Tile n'est pas l'équivalent de chènevotte comme le dit M. Littré au mot tille. La tile vaut en effet de l'argent tandis que la chènevotte, qui est le brin dépouillé, est sans aucune valeur. (Voy. *Chevenotte*.) En wallon la « tile », en Pic. la « tille » est l'écorce du tilleul dont on fait des cordes de puits :

Eune corde de Tille pour le puits de l'Intendance.  
(*Mémoire du Cordier dans HÉCART, Dict. rouchi-fr.*)

Berry : « tiller, teiller » ; — Bourgogne : « tailler, tiller » ; — Franche-Comté : « tili » : (Fourgs) : « t'lli » ; — Suisse rom. « teilli » ; — Provence : « telhar », teiller et tisser.

**TEILLERIE**, s. f. Assemblée de femmes qui tillent le chanvre, réunion de « teilleuses. » Le *Dict. de la langue fr.* dit : Tillage ou teillage, action de teiller le chanvre et le lin. Le bas-latin *teleria* a désigné le lieu où l'on tisse la toile. En vi. fr. *telerie* s'appliquait au métier du tisseur et non à l'action de teiller le chanvre. Le tellier de toiles était le tisserand :

Icellui Denaing fust aile boire.... avec un Tellier de toiles pour à lui marchander de toiles tistre (tisser).

(*Duc. Telarius.*)

**TEILLES**, s. f. plur. Tailles, impositions de toute nature. Le paysan ne voit encore dans la personne du percepteur que le successeur direct de M. Harpin. On l'entend gémir comme avant 1789 lorsqu'il lui faut payer ses « teilles. » S'il n'est plus soumis à la taille aux quatre cas, il a sur les bras les contributions directes et indirectes, sans parler des centimes additionnels. Qu'il le veuille ou non, le contribuable ne cessera jamais d'être taillable et même corvéable sous un nom plus ou moins rafraîchi et édulcoré. On sait qu'à l'origine les tailles étaient des incisions faites sur des morceaux de bois comme on en voit encore chez les boulangers dans certains pays. Ces incisions ou entailles faites en double servaient à contrôler les fournitures et en conséquence les paiements. Chacune des parties intéressées conservait le morceau de bois qui servait au contrôle réciproque. En anglais *to tally* signifie s'ajuster, se rapporter, répondre exactement. Le

*tallyman* est le petit marchand de détail, celui qui marque la taille. En wallon « teie », contribution personnelle, et bâtonnet qui reçoit les coches ou marques du vendeur. Le rouchi dit « tale » pour taille dans cette acception. Dans le H. Maine les « tailles » sont les bandes de papier dont les tailleurs se servent pour prendre mesure. En vi. fr. tailler a eu le sens de régler un compte. d'arrêter une convention :

Et au roy Godefrois vous seres envoie  
Qu'a feme vous ara : la pays en est Taillie.  
(*Gloss. roman*, p. 430.)

Dans la *Chronique des ducs de Norm.*, taillée a la signific. générale de charge, imposition :

Seneschal, provost e vesconte  
Lor funt damage e dol e honte  
Aies querant e Taillées.

(*BENOIT*, v. 26703.)

Rom. prov. *talh, talha*, incision, coche et taille. impôt ; *tailhable*, imposable ; — ital. *taglia*, impôt ; *taglieggiare*, imposer des tailles : — esp. *talla*, impôt. Du l. *talea*, branche coupée et par développement de l'idée, chose coupée, entaille.

**TEILLOTTE**, s. f. Action de teiller le chanvre et, par extension, la soirée, la veillée où l'on teille. Le tillage du chanvre est dans nos campagnes un divertissement nocturne plutôt qu'un travail. Est-ce pour ce motif qu'une lettre de rémission classe cette opération parmi les jeux ?

Après qu'ilz orent souppé se mirent à jouer au Telleman.

(*Duc. Telhonus.*)

**TEILLOU, OUSE**, s. Teilleur, celui qui tillé ou teille le chanvre.

**TÉMOINGNAIGE**, s. m. Témoignage, déposition d'un témoin : « a n'é pâ v'lu beiller son témoingnaige », il n'a pas voulu déposer devant le juge :

Il est (J.-C.) vrayment li filz del Haultisme, selonc le Tesmoingnaige Gabriel l'arcange.

(*Serm. S. B.* p. 522.)

Avons fait mettre nos saelz en ces présentes lettres en Tesmoingnaige de vérité.

(*Bibl. de l'Éc. des Ch.* vi, t. III, p. 161.)

En Tesmoingnaige et en remembrance de laquelle chouse et pour que s'en soit ferme chouse et estanble à tousjours.

(*Ch. B.* II, p. 324.)

**TEMPLE**, s. f. Temple comme en vi. fr. Dans Palsg., - p. 158 -, une temple :

Vostre père luy donna du pommeau de l'espée si grant coup en la Temple qu'il le rua contre terre tout mort.

(*Mélines*, p. 77.)

Einçois met et fet ses braz amples  
Tant quil ataint parmi les Temples  
Celui qui.....

(*Romart*, p. 463.)

Rom. prov. *templa*, *templar*, du l. *tempora* avec changement des liquides. En anglais *temple*, *tempe*, *templies*, joyaux qui ornaient le front des femmes. Roquefort a *templette*, ruban, bandelette autour des tempes.

**TEMPS**, s. m. Air, ciel, horizon, saison, etc. L'expression analytique manquant aux langues pauvres, l'expression synthétique pourvoit aux nécessités du langage. Ainsi on dit chez nous du temps tout ce qui en fr. s'appliquerait au ciel : le temps est couvert, le temps est étoilé, le temps est bas. Il y a des fumées dans le temps, signifie que le ciel est brumeux. Le feu du temps est le feu du ciel, la foudre. En fr., au reste, le temps est beau, le temps est mauvais, signifie : le ciel est dégagé de nuages, le ciel est pluvieux.

Le l. *tempus* désignait quelquef. aussi le ciel ou quelque partie du ciel.

— « L' mauvais temps » = l'hiver, en Franche-Comté le méchant, le « mau » temps. L'ancienne langue se servait quelquef. du même terme absolument pour désigner la belle saison (Voy. *Sâion*) par opposition avec la mauvaise :

Li rois Edouuars d'Engleterre avoit, tout l'ivier et le Temps, entendu à ses besongnes et pryet chevaliers et esquiers en son pais.

(*FROISSAET*, le *Premier Livre*, I. p. 337.)

**TENDEUMENT**. Crase de temps durement. Ennui, mélancolie. On dit le temps me « deue » pour le temps me dure, me parait long. Morv. n. n.-o. (Voy. *Deurer*.)

**TENDIOLE**, s. f. Panier long dont on se sert pour décharger les pommes de terre. Morv. n.

**TENDOU**, **OUSE**, s. Celui qui tend des pièges : un « tendou » de pièges, c.-à-d. un braconnier qui

possède l'art de prendre le gibier avec des lacets ou autres engins. En français, tendue est un terme de chasseur qui exprime l'action de tendre un piège.

**TENDUE**, s. f. Cloison en briques qui forme les compartiments d'une habitation. Cette chambre est trop grande, on y fera une « tendue. » Le mot appartient au langage des villes plutôt qu'au patois de nos campagnes où les maisons n'ont le plus souvent qu'une chambre, l'unique.

Bas l., ital. *tenda*, tente ; — esp. *tienda*, boutique ; — port. *tenda*, boutique ; *tendilha*, échoppe. Tendue, comme tente et tenture, se rattache à tendre, dér. du l. *tendere*, déployer.

**TENI**, **T'NI**, v. a. Tenir avec diverses acceptions étrangères au français. Par contraction, la prononc. générale est « t'ni. » *Indic. présent* : i tin, teu tin, a tin ; i t'non, vó t'né, a t'nan ; — *Imparf.* i t'nó ; — *Futur* : i tinré, teu tinré, a tinré ; i tinron, vó tinré, a tinran ; — *Impér.* tin ; — *Subj.* qui teune, qu' teu teune, qu'a teune ; — *Partic. prés.* t'nan ; — *Infinit.* t'ni.

— Être maître de. Malheur à vous si un paysan qui en a le pouvoir a juré de vous « t'ni. » Il vous « tinra » bien et vous « tinra » longtemps. « i t' tin, mon aimi, i t' tin » est une parole de menace souvent échangée entre les lutteurs de la chieane.

— Posséder, jouir de : « t'ni eun bon bin », avoir de bonnes terres au soleil ; « t'ni dé bœus, dé vaiches, d' l' mout'naille », posséder bœufs, vaches ou moutons :

Li hons et li femme mariez chies d'ostel et li non mariez qui tainent feu, de chascune personne une corvée.

(*Ch. B. II*, p. 197.)

— Parcourir avec poursuite ou recherche : « al é t'ni tó l' pais pó l' trouer », il a parcouru tout le pays pour le trouver.

— Être chiche, avare : « a tin ai ç' qu'al é », il tient à son avoir ; « éte t'nan », être tenace et difficile en affaires.

**TENOTTE**, **TINETTE**, s. f. Vase en bois où on lave le linge et qui sert à divers autres usages. Au XVII<sup>e</sup> siècle la tinette se vendait dans les rues de Paris :

Tinettes, tinettes, tinettes !  
 A beaucoup de gens sont propices,  
 Et si font beaucoup de services;  
 Regardez : elles sont bien nettes.

(*Les Cris de Paris.*)

Champ. « tin, tine, tinet, tinette, tenelette ou tinelette », vase en bois, petit tonneau ; — Berry : « tine, tinette », vase en bois, demi-tonneau, jarre ; « tenou », cuvier à lessive ; — wallon (Mons) : « tina, tinau », vase à mettre le lait ; — Flandre : « tinette », cuve de lessive ; — Norm. « tinette », vase pour le sel ou le lard salé ; — Suisse rom. « tenot, tinot », petit cuvier ; — rom. prov. *tina*, tonne, cuve, petite cruche ; — ital. *tino*, baignoire, cuve, tonneau ; *tinozza*, baquet ; — esp. *tina*, *tinaja*, *tinajica*, *tinajilla*, *tinajita*, *tinajucla*, vases servant à divers usages ; — port. *tina*, cuve, auge.

Il est fort probable que tonne est le même mot que tine par le changement de l'i en o. Ce qui vient à l'appui c'est que le bas l. *tynnina* dans quelques textes = *tunnina*. En wallon (Liège), « tinnlet » = tonnelet, petit tonneau. Le patois bourg. dit « teune » et cette variante répond à « tenot » d'où notre patois a pris le fém. « tenotte ». Le simple est en comtois (Montbéliard) où « tene » = tine. On appelait autrefois tinel, - *tinelo* en espagnol, - la salle basse où se réunissaient les domestiques ou officiers d'une grande maison. Ce mot qui figure encore dans Mathurin Régnier, - satire vi, - et dans Rabelais, - *Pantagruel*, anc. prologue du l. iv, - existait en basse-latinité. *Tinellus*, *tinnulus*, *tinellum* est pour *cenaculum aulicorum*. Il se retrouve dans le patois champenois où la salle à manger du commun est nommée salle de « tinel. » On n'est pas d'accord sur l'étymol. de ce terme qu'on a voulu dériver de tin, tin, imitant le bruit d'une sonnette. N'est-il pas plus raisonnable de le rattacher à « tine », vase où l'on mettait l'eau dans laquelle les convives se lavaient, comme c'était la coutume, avant et après le repas ? Le tinel était probablement ce que le *Ménagier de Paris*, - II, p. 107, - appelle la chambre de parement : Au laver... aler en la chambre de parement, ce que nous appelons aujourd'hui l'office où même encore la buvette. *Tinelo* en esp., *tinello* en port., désignent également la salle à manger de ceux qui ne sont pas admis à la table du maître. On remarquera qu'en ital. *tinello* signifie à la fois salle à manger des inférieurs, réfectoire et cuvette où on se lave.

Notons encore, pour constater en passant l'origine commune de tine et de tonne, qu'à Genève le mot « tune », à peu près synonyme de ribote, s'applique à une débauche de table. Quant au bâton appelé tinel ou tinet, il a pris son nom du vaisseau de bois qu'il servait à transporter (1). On voit dans la *Chronique de Normandie*, - I, p. 414, - les paysans et leurs femmes s'armer de tinels (de tîneus), de cognées et de pieux, c'est-à-dire d'armes de circonstance. Un personnage célèbre dans le roman de *Aimeri de Narbonne* portait le nom de Renouart-au-Tinel, parce qu'il ne se servait à la guerre que du bâton ainsi appelé. La manière de fabriquer un tinel de combat est minutieusement détaillée dans le poème. Renouart va couper un arbre si gros que sept vilains ne peuvent le soulever, il le porte au charpentier qui le *dole* comme il faut, ensuite au maréchal qui le garnit de fer aux extrémités et d'un anneau pour le saisir. Cela fait, notre héros s'en va trouver le roi. En le voyant monter au palais les assistants se disent entre eux :

Vois bien doit estre Renouart apelez,  
 Gros Tinel porte et pesant et quarrez.

L'auteur ajoute :

Icellui nom ne lui fu remuez  
 Toute sa vie fu Renouart clamez.

Voyez sur ce sujet les *Mystères inédits* publiés par Jubinal, - I, p. 239, - et la *Chronique* de Philippe Mouskes, - II, p. 4 et 872. -

La terminaison du dimin. tinel se change dans la forme tinau, comme dans le vi. fr. tonnel devient tonneau :

Tynau ou baston de plain poing, de quoy on porte les ances ou temps de vendanges.

(Duc. *Tinellus.*)

L'anglais *tine-man*, garde-forêt, faisait sans doute allusion au bâton ou porte-respect de l'agent préposé à la surveillance des bois. (Voy. *Tine.*)

(1) Le mot subsiste avec cette signif. dans le wallon (Liège) où « tinâ » se dit d'un bâton servant à transporter des fardeaux et même, par assimilation, du joug des bœufs. En Norm. (Pont-Audemer) « teune », coup sur la tête. Dans le II. Maine « tohaner, tonâner », battre avec un bâton, répond au subst. comtois (Montbéliard) « touene, touenotte », bâton à grosse tête, comme au verbe « tonéner », assommer de coups. On rapprochera de ces termes le fr. tanne, meurtrissure, tumeur, et tanner, battre, que l'on dérive généralement de tan.



**TENRE**, adj. des deux genres. Tendre comme en fr. S'emploie pour mollesse, mouvant. Un pré où l'on enfonce est « tenre. » La terre est « tenre » après les grandes pluies.

Il est devenuz petiz, li Virgine sa meire at lieit ses Tenres membres de dras, et tu dottes ancor ?

(*Serm. S. B. p. 537.*)

Primaut a de la huche tret

Le pain, le vin et la char Tenre.

(*Renart, v. 3129.*)

Bone sera et savoreuse

Qar ele est moult et grasse et Tenre.

(*Ib. v. 6085.*)

Dans le sens de mouvant, qui cède sous li pied :

.....Un marès verdoiant

Plain d'yauc et de mollières Tandres.

(*GULL. GUIART, v. 8510.*)

**TENRE**, v. a. Tendre : « tenre » la main, donner de l'aide, du secours ; « tenre » la main aux pauvres, faire l'aumône.

**TENREMENT**, adv. Tendrement, avec tendresse :

Quant la bele Aude en vit son freire aler

Molt Tanrement commença à plorer.

(*G. de Viane, v. 1065.*)

Li rois méismes estoit d'ele dolens

Que il l'aimoit de fi et Tenrement.

(*Macaire, v. 385.*)

Quand li malades l'esgarda

Du cuer soupira Tenrement

Et dist molt escordéement :

En cest est ma vie et ma mort.

(*Castoieunt, II, v. 124.*)

**TENTAULE**, adj. Tentant, qui cause le désir, la tentation. Un cabaret est « tentaule » pour l'ivrogne. Pas un Morvandeau ne passera au pied d'un beau bouleau propre à faire quelques paires de sabots sans dire ou penser que le maudit arbre est bien « tentaule. »

**TÈRESE**, s. f. Petit manteau de femme avec capuchon. La mode en est passée.

**TERRASSE**, **TARESSSE**, s. f. Terrine, petite ouve en terre cuite qu'on appelle « trappe » en Morv. b. L'anc. langue donnait le nom de terrasse à des ouvrages en terre de toute nature. En fr.

un terrassier est à proprement parler un ouvrier qui travaille ou renue la terre. En Champ. une figure « terrasse » est un visage terreux. (Voyez *Taresse.*)

**TERTOUÉILLE**, **TERTOUÉILLON**, s. f. Femme ou fille malpropre, mal tenue, souillon, torchon. (Voy. *Patouéille, Touillon.*)

**TERTOUÉILLOU**, **OUSE**, s. et adj. Celui ou celle qui est sale, dont les vêtements sont souillés de boue ou d'ordure. (Voy. *Patouéillou.*)

**TÉTAR**, s. m. Qui a une grosse tête ; une tête, un faite, une cime difforme. On donne souvent le nom de « tétars » aux gros arbres découronnés. — Nymphes de la grenouille appelée tête d'âne ou d'ase en divers lieux. (Voy. *Meurette.*)

**TÊTE**, s. f. Tête. Se dit pour chevet, la partie du lit que les Italiens nomment le *capezzale*. En fr. tête, dans le langage des tapissiers, désigne le haut d'un rideau. C'est dans cette dernière acception probablement que *la Manière de langage*, - p. 384, - demande au pourvoyeur d'un ménage : Une Testre avec la sileure (ciel de lit) et les courtines.....

Le bas l. *testale, testierum*, répond au fr. tête. L'r, dans l'exemple cité, renforce teste = tête comme il renforce coite, tiré du l. *culcita*, dans le vi. fr. coitre et le bas l. *culcitra*. La même lettre parasite se montre dans le poitevin « tétreau » qui désigne un fronteau de cuir à l'usage des bœufs. Cette dernière région dit « tétée » pour chevet de lit. Dans le Maine « tête d'oriller » est l'équivalent de taie d'oreiller.

**TÉTÈTER**, v. n. Former une tête ou pomme. Se dit de certains végétaux et principalement des choux. (Voy. *Cabeucher.*)

**TEUCHER**, v. a. Toucher de la main, frapper, battre. Morv. n. « teucer, t'cer. » En quelques lieux « tocher. » Teucher est une forme loc. pour tucher qu'on rencontre dans l'anc. langue :

Derechief vint li angeles, Tuchad le prophète, si li dist : Lieve e manjue.

(*Rois, p. 320.*)

Roman prov. *tocar, tochar*, toucher, froter.



L'ital. *toccare* a le double sens de toucher et de frapper comme au reste le fr. *toucher* = *toquer*.

**TEUJON**, s. m. Tison, charbon allumé. Morvan n. (Voy. *Aiteujer*.)

**TEUMER**, v. a. Verser, répandre : « *teumer* » de l'eau, répandre de l'eau. Morv. n. « *teumer*. » En Bourg. « *tumer* » qui est une forme plus régulière du même mot signifie déborder. L'ancienne langue donnait aussi le sens de verser, répandre, au verbe *tomber* :

Il est bon de Tumber souvent de l'eau.

(MONTAIGNE, II, ch. 37.)

Le roman de *Renart*, - v. 7418, - dit *tumer* pour *tomber* en se renversant : il s'agit d'un piège où se prendra le loup Ysengrin :

Un aignel lia sor la perche ;  
Se Ysengrin par là s'adrese  
Et l'aignel en voile porter,  
De sa cloie l'estuet Tumer,  
Et jà si tost n'i montera  
Con il en la fosse cherria.

Le subst. *tumée* signifiait proprement chute à la renverse :

Li chevax chiet, Gaydes fist la Tumée,  
Si grant flat prinist que la terre a croslée.  
(Gaydon, v. 9205.)

Si *tumer*, *teumer*, *teumer*, avait toujours le sens de déborder, on pourrait penser au l. *tumeye* (*unda tumet*, l'eau se gonfle, déborde), mais le mot signifiait le plus souvent *tomber*. Diez le tire de l'ancien h. allem. *tumon*, tourner, bien que la chute du *h* médial puisse le rendre identique à *tomber*, dérivé du l. *tumba*. (Voyez *Tumber*.) En rouchi « *tumer* », faire la culbute ; « *reteumer*, *retumer* », retourner, mettre sens dessus dessous, comme dans le passage suivant. C'est un ménestrel saltimbanque qui parle :

Si servirai de mon mestier  
La mere Deu en son mostier :  
Li autre servent de canter  
Et jo servirai de Tumer.....  
Lors Tume les pies contremont  
Et va sor ses .ij. mains et vient.....  
Bale des pies et des ex plore.  
Dame, fait-il, je vos aore  
Del cuer, del cors, des pies, des mains.

(Del *tombeor* *Nostre-Dame* dans ROMANIA, II, p. 320.)

Aujourd'hui encore, dans le nord de la France, on appelle « *tumeresses* » les danseuses des rucs. Un gloss. du XIV<sup>e</sup> siècle traduit par ce mot le l. *salatrix* A Mons « *tumette* » = *culbute*. Bourg. « *tumer* », répandre, verser ; — Champ., Lorr. « *teumer* », *tomber* = *renverser* ; — Fr.-Comté : « *tumer* », s'épancher hors de... ; — Normandie : « *tombe* », chute ; faire une « *tombe* », *tomber* ; — wallon : « *teumer* », *tomber* ; « *teumer flawe* », s'évanouir ; « *toumeg* », chute ; — Suisse rom. « *tema*, *touma* », verser, répandre, qui explique le subst. « *tema*, *touma* », fromage maigre nommé *tomme* en fr. L'ital. *tomare* = *tombolare*, *culbute*, comme *tomo* = *tombolo*, *culbute*. (Voy. *Tumber*.)

**TEUPIN**, s. m. Vase, écuelle, assiette en poterie grossière où l'on met la pâtée des volailles et qu'on dépose à leur portée. En vi. fr. *tupin*, pot de terre, vase en général :

Ladite Allemande fut prinse et mise en pixon et le samedi aprez fut menée au chaireran emprez du pilorei avec ses Tuppins ataichiés entour d'elle.

(Journal de Ph. de Vigneulles dans le Gloss. du M. A. p. 529.)

Palsg., - p. 282, - donne au jouet d'enfant appelé *toupie* les synonym. *sabot* et *toupin*. L'ancien anglais *toppe* (*top*) traduit ces divers termes. En flamand *top* signifie à la fois *toupie*, *sabot*, sommet d'une éminence de terrain. Dans cette langue *top gewelf* = *dôme* ; *top van hayr* = *toupet*. En wallon (Mons) « *toupette* » et « *coupette* » sont synonymes pour désigner un faite, une cime par assimilation probablement avec la forme d'un pot. d'une marmite ou d'une coupe comme dans l'esp. *copa*, coupe et tête arrondie en coupole. Dans cette même acception, « *toupette* » est le dimin. de « *toupe* » qui a la même signific. dans quelques patois.

Bourg., Bresse, Jura, Lorr. « *tepin* », vase de terre ; — Dauphiné « *tupin* », ib. ; — Champ. « *tippin* », ib. ; — Fr.-Comté « *tepin*, *toupin* », pot ; « *toupi* », pot au feu, marmite ; — H. Auvergne : « *toupi*, *toupina* », poterie de grès ; — Genève : « *toupin*, *toupine* », pot de terre, cruche : sourd comme un « *toupin*. » On dit d'une personne récemment enterrée qu'elle fait des « *toupins* » ; — Suisse rom. « *tepin*, *toupin* », pot de terre et au fig. *lourdaud* ; « *toupenet*, *toupenetta* », petit vase ; — Guernesey : « *toupin* », *toupie* ; —

Lang., Prov. « tonpin, toupin, toupina », pot ; — rom. prov. *topi, topina*, pot, marmite ; — esp. *tupé*, toupet, *tope*, extrémité supérieure d'une chose ; — port. *topo*, faite, sommet, *topete*, toupet.

De l'alle. *topf*, pot, marmite ? Le vi. fr. tупинier, fabricant de pots, est un nom propre connu dans notre région. Le mot semble correspondre à l'alle. *topfer*, potier. Ne pourrait-on poursuivre l'étym. jusque dans le sanscrit *stupa*, amas arrondi au faite d'où est tiré le fr. *tôpe* qui dans l'Inde désigne une chapelle avec un toit en dôme, en coupole ? Le danois *top* = toupie comme en anglais et en flamand. (Voy. *Tôpeire, Tôpette*.)

**TEURBOULER**, v. a. Rouler, faire rouler et au fig. malmener, mener rudement, bousculer : « ç' mauvâ-z-honm' m'é tote teurboulée pô ran », ce mauvais homme m'a toute bousculée pour rien. La forme régulière serait trébouler ou tribouler :

Atant se departi li rois dou conseil et s'en ala en Engleterre, et trouva son pais Triboulei et les gens esbais, si comme genz qui estoient sans seigneur..... Et Tribouloit si le pais que on n'i semoit ne aroit..... Et il respondirent..... nous veons le pais Triboulei et le descort qui est entre vous et voz enfanz.

(*Récits d'un Menestrel au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 55, 62, 216.)

Puis qu'ainsi voi mon paiz Tribolier  
Et mes barons ocire et afoler  
Las ! je ne l' puis de néant amender

Or en est mors de chevaliers bien mil  
Et Tribolée la terre et li pais.

(*La Mort de Garin*, p. 169, 170.)

Chescun fut lai si Triboleis  
Qu'au plus haitiés convint grant tante.  
(*La Guerre de Metz*, p. 232.)

— Teurbouler (se), v. réfl. Se rouler : un enfant en jouant « se teurboule » sur l'herbe. Vi. fr. tri-bouler, synonyme dans Palsgr., - p. 704, - de hoscher et escloler :

Le chariot Trybouloyt si fort ou hoschoyt si fort  
ou escleroloyt si fort que je cuydoye tousjours cheoyr  
à terre.

Rutebeuf dit à la sainte Vierge :

Tu as souz tes plantes Triblé  
La teste du serpent hay.

(*Les IX joies Notre-Dame*.)

Berry : « terbouler », troubler au fig., tomber en roulant, au propre. Dans ce patois « tourbou-

ner » n'est qu'une corruption de tourbouler. Ital. *tribolare* ; — esp. *tribular, atribular*, tourmenter. Il est vraisemblable que le nom du fou de François I<sup>er</sup>, Triboulet, se rattache à tribouler :

Triboul sera cel an en grant anemisté.

(*Jong. et Trouv.*, p. 125.)

En cel afaire, en cel Triboul,  
Manda li rois le conte Ernoul.

(*MOUSKES*, v. 14511.)

Le nom, dit le bibliophile Jacob, atteste assez la fâcheuse situation de ce pauvre insensé à la cour. Du l. *tribulare*, battre le blé au propre, et au figuré tourmenter, formé sur *tribulum*, herse ou rouleau garni de pointe, qui a donné au fr. tribulation et le nom botanique du tribule. Le grec βίβλος = coup, chute.

**TEURBU**, s. m. Tribut, produit, revenu : « eun mauvâ pré n' beille pâ d' teurbu », un mauvais pré produit peu.

**TEURBULENT**, adj. Turbulent, querelleur, tapageur. S'emploie substantiv. : « ç'ô eun teurbulan. » Le Poitou transpose souvent l'r dans la forme « tribulent. » Dans la région « turbule » = dispute.

**TEUREAI**, s. m. Élévation de terre, éminence de terrain. Vi. fr. turel et turet, tertre élevé. (Duc. *Turella, Turellus, Toros, Toretus*.) Teureai est une variante locale du mot qui suit. La forme du bourg. pur serait « turéa. »

**TEUREAU**, s. m. Élévation de terre, monticule, colline. Notre contrée montagneuse est naturellement remplie de « teureaux » de toute sorte, petits et grands. Quelques hameaux ou habitations du Morvan portent ce nom plus ou moins déformé par les habitudes de la prononciation locale : les Teuriaux, le Teureau-de-Geai dans les c<sup>nes</sup> de Villapourçon et de Remilly ; le Theureau-de-la-Roche, sur un des plateaux du Beuvray ; les Thureaux, c<sup>nes</sup> de Varennes et de Ciez ; le Toureau-de-Fougère ; le Toureau-d'Houry, c<sup>nes</sup> de Dun-sur-Grandry. Dans les Pyrénées le dimin. toron, touron, turon, s'applique à un grand nombre de lieux : le Turon, les Turons, c<sup>nes</sup> d'Andrein et d'Orion ; Taturu, montagnes c<sup>nes</sup> d'Aincille et de Lécumbery. La notation

francisée est terreau. Autun, Château-Chinon, Lormes, Saulieu, ont des places publiques appelées le Terreau. Ces emplacements occupent en effet les points élevés de la ville où ils se trouvent. La seconde de ces petites villes possédait un faubourg nommé les Tourreaux.

Laquelle fille.... derrière les dis murs se monta sur un Turaut et se leva sur ses piez pour mieux veoir.

(Duc. Turella.)

L'anc. langue avait encore les formes toral, turée, turet, tharaut, therot, thureau, thoraus, thori, thoret, thore, etc. Elles se rencontrent toutes dans le Nivernais. La dernière répond exactement à l'étymol du rad. celt. *thor*, lequel s'applique à un grand nombre de localités situées sur les hauteurs. Turigny, c<sup>ne</sup> d'Aunay, est écrit Thorigniacum en 1262, Torigny en 1293, Thorigny en 1455. Cotgrave donne ce nom de thore à la hune, c'est-à-dire à la partie la plus élevée d'un mât de vaisseau.

Fr.-Comté : « touriau » ; — Berry : « ture, turation, turlée » ; — Norm. « turiau », butte, ados ; — Poitou : « turan », petit tas ; — Maine, Pic. « turet », butte de terre, monticule ; — Suisse rom. « teur, tor », clocher, tour d'un château ; — breton : *teur*, *tôr*, gros ventre ; *torgen*, tertre ; *torgos*, gros ; *torosen*, *turumel*, butte de terre, motte, tertre ; *turumellek* = *torgennek*, terrain où il y a beaucoup de buttes, de tertres. Il semble qu'il y ait répétition de l'idée d'amas dans le mot *torrogos*, gros et court ; — ital. *tura*, chaussée, digue. L'ancien vénitien avait « turlon » pour dôme, sommet d'un clocher. Bas l. *turo*. Du celt. par le l. *torus*, élévation de terrain et grosseur. (Voy. *Autureau*, *Tartre*.)

**TEUREILLER**, v. a. Chercher dans la terre, en fouillant, une pierre, une racine, etc. : « teurreiller » une roche, essayer de l'extraire du sol avec un instrument quelconque. En fr. terrailer signifie répandre de la terre, l'éparpiller.

**TEURELÉE**. s. f. Petite élévation de terre, ados, talus formé par une charrue ou de main d'homme sur la limite d'un champ. En vi. fr. turée, chaussée d'étang : turelure, petite fortification gazonnée, sorte de blockaus. Les turcies ou levées de la Loire sont nommées turées en 1471 :

Ilz s'en aloient le long de la Turée de la rivière de Loire.

(Duc. Turella.)

On disait avant la Révolution ponts et turcies comme aujourd'hui ponts et chaussées. On remarquera qu'en grec *τύρις* est l'équivalent de *τίρπις* et répond au l. *turris*, au vi. fr. *tor* ou *tur* aujourd'hui tour. Denys d'Halicarnasse avance que les Étrusques donnaient le nom de turcis à leurs chaussées ou remparts. (Voy. *Teureau*.)

**TEURIAIGE**, s. m. Triage par transposition de l'r, choix. Se dit de certaines divisions territoriales comme dans l'anc. langue triaige et dans la moderne triage. C'est encore un terme d'Eaux et Forêts. En vi. fr. le subst. triance, détriance, était usité pour choix, distinction faite entre plusieurs objets :

Dont prisent flacons et barils  
Et verserent sans Detriance,  
Le rouge avec le blanc on mis  
Pour faire ent certaine alliance.

(Rom. et Past. p. 326.)

(Voy. *Teurier*.)

**TEURIAN**, s. f. Instrument à deux dents recourbées qui sert à tirer le fumier étendu sous les animaux. Le mot répond à trahant que le Poitou contracte en « tran, trayan », et quelquefois redouble dans « tran-trayan. »

Certain baston appelé Trahand à quoy on tire le fumier hors des estables.

(Duc. *Trahanderius*.)

Le berrichon « trayan », par métonymie, désigne le tas même du fumier extrait, tiré, traîné sur la place. (Voy. *Bigot*, *Trayan*.)

**TEURIER**, v. a. Métathèse de trier. Choisir, mettre à part, séparer, et au fig. sevrer. On dit « teurier » un veau et même « teurier » un enfant pour sevrer. Cette singulière expression, surtout lorsqu'elle est appliquée à l'espèce humaine, est une extension de l'idée qu'exprime la mise à part. L'isolement d'un jeune animal qu'on éloigne ou sépare de sa mère ou de sa nourrice à l'époque du sevrage. En Poitou « sevrer » signifie déchirer et « détrier un enfant », c'est le sevrer. Au fig. « se détrier » signifie rompre avec une habitude. En Forez « detriâ » a le sens de distraire de, sevrer. En Berry « terier » = trier, se dit aussi

pour séparer et sevrer. Le « trilloué » est l'appareil garni de pointes qui écarte le veau de sa mère. Ce petit meuble réalise l'idée que sevrer, dérivé de *separare*, exprime au fig. Le vi. fr. au reste employait assez fréquemment les termes sevrer, désevrer avec le sens de séparer. Dans le poème de *Fierabras* nous voyons Olivier désarmé. S'il avait des armes, dit-il, il se chargerait de couper la tête à cinquante Sarrasins :

Se je me puis lassus à Sarrasins meller  
J'en feroie a .l. les ciés du bus Sevrer.  
(V. 2119.)

A l'estendard a ja .iii. foiz hürtez,  
A .iii. rois a les chiés du bu Sevrer.  
(*Otinel*, v. 1779.)

Et Kalles maintenant en courut .c. Sevrer  
Des meilleurs chevaliers qui il i pot trouver.  
(*Doon de Maïence*, v. 7403.)

La veritez Desevre et trie la persone de l'ome  
franc de cele dou serf, mais mensonge le joint et  
mesle.... Sont Essenien qui par lor grant sapience se  
Desevrerent des gens por eschiver deliz....  
(*BRUN. LATINI*, p. 422, 134.)

L'anglais *to try* qui a le sens de faire un choix au fig., de purifier au propre, répond au bas-latin *triare* qui renferme cette double signification. Roquefort donne à destriar le sens de séparer, distinguer. Je cite à l'appui un passage de *Huon de Bordeaux* :

Quant Auberons lor dist : Sus vous dreciés !  
Et il si fisent, nus n'i est Detriiés.  
Tot sont levé en estant sor lors piés.  
(V. 3591.)

Destriar, detriar sont en effet des formes pro-  
vençales pour démêler, discerner, distinguer, trier.  
(*Voy. Tri.*)

**TEURLUE**, s. f. Aperçu, vue lointaine ou confuse d'un objet. Ce terme transpose le vi. fr. trélué qui a été usité au masc. et au fém. :

Quelqu'un le suit de près.... Si je n'ay le Trélu  
Celui qui vient de près c'est monsieur Karolu.  
(*Th. fr.* VIII, p. 408.)

Champ. « trélué », double vue, vue trouble ; « tréluère », voir mal ; — Ardennes : « tréluire », ib. — L'espagnol *trasluz*, lumière qui traverse un corps transparent, répond exactement à « trélué. » Le mot est construit avec *tras*, derrière, et *luz*, lumière. L'ital. donnerait *tra luce*. (*Voy. Beurlye, Luitotte.*)

**TEURLUER**, v. n. Briller faiblement, projeter une lueur sans éclat : « in viot ben d' lai l' cliencie qui teurluot au soulot. » (*Hist. du Morvan*, 1, p. 56.)

**TEURLÛRE**, v. n. Briller, reluire. Métath. de tréluire. Champfleury et le *Gloss. du Centre* attribuent au Nivernais cette strophe un peu hyperbolique :

Alle a les yeux ben Terluisant  
Tout comme deux pierres à guiamant,  
Si ben que l'écarlate  
Qu'est un rouge ben fin  
N'est que d' la couleur varte  
Après de son biau teint.

(*Chansons pop. des provinces de France*, p. 121.)

La Flandre fr. rend la même idée avec le même terme à peu près sinon avec la même métaphore :

Des yeux Terlujants  
Comme des viers-lujants.

Autre image dans le patois rouchi où le poète compare le visage d'une belle à une flaque d'eau claire :

Il est si bian et i Terluit  
Come de l'eau devan un puit.

Piarot, dans la *Conférence agréable*, raconte à son ami Janin qu'il a été voir le roi à Saint-Germain :

La dessus y nou conduisit jusques à la chambre du  
Rouai quian je fu tou ébaubi de le var que y Treluisoit tout d'or.  
(*confér. agr.* p. 47.)

Vi. fr. treslure, tresluire, briller. Palsgrave, - p. 476, - dit : Une petite chandelle Tresluyt par tout une grande mayson.

Berry, Poitou : « terluire, terluter » ; — Dauph., Forez : « tralure » ; — Lyonnais : « traliure » ; — Vendée : « treleuser » ; — Saint. « terluser » ; — Norm. « orliser, relure » ; — Suisse : « traliure », être transparent ; « trallhiire », briller de loin ; — Prov. « trelusir » ; — esp. *lucir*, briller ; *traslucir*, être transparent ; — port. *transluzir* ; — ital. *tralucere*. Du l. *translucere*, laisser passer la lumière, briller à travers. (*Voyez Rieux, Lière.*)

**TEURMIES, TREMIÉS**, s. f. plur. Semaines de printemps, telles que blé de mars, orges, avoines, sarrasins et même pommes de terre. Les « tremies » portent le nom de « carémages » en

Bourg. et ailleurs parce qu'elles se font à l'époque du Carême. Le terme fr. est trémois ou tramois, ces semailles printanières se développant dans un espace de trois mois. Dans Borel : Tremez ou tramez les petits blés.

Souvent est avenuz que le ivernage se prent bien et le Tramés fault, et ascun foiz le Tramez se prent bien et iverne fault....

(*Économie rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 15.)

De chascune charrue des diz habitanz d'Alhuit chascun anz, un journal de sombre, un journal de vaain et un journal de Tremis.

(*Ch. B. II*, p. 197.)

Les Tremis furent très endommagés par les chenilles que l'on excommunia du côté de Brancion.

(*Duc. Tremesium.*)

Ol. de Serres dit : Biefs marsés ou biefs trémés pour désigner les blés semés au printemps. Les labourages exécutés à cette époque de l'année sont souvent indiqués en bas l. par les mots *ad tramisium*, *tremesium*, *tramissium*, par opposition avec les labourages d'automne désignés par l'expression *ad hibernaticum*. Caton et Pline nomment *trimestre hordeum triticum* l'orge et le blé de mars. (Caton, *De re rustica*, 35, et Pline, 18, 7, 2.) En Norm. (Bray), les « trémâs » sont les cultures printanières, labours, hersages, semailles. Pic. « tramois. »

**TEURQUÉZE**. s. f. Tricoises, tenailles. Vi. fr. turquoise, triquoise, truquoise.

Les dyables sont tous en abisme,  
Dist Franc Vouloir, enehaieuez  
Et n'auront Turquoise ni lime  
Dont soient jà desprisonnez.

(*Le Champion des dames.*)

Dans Palsgr., - p. 182 - : Unes estricquoyres, a payre of pybons, an instrument.

Turquoise paraît être la véritable forme transposée dans le fr. tricoises. Le mot serait le fém. de turquois adj. tiré de turc :

A son chevet avoit pendues  
Espées, guisarmes, maques  
Et une targe navaroise,  
Et une grant mache Turcoise.

(*Cléomadès*, 1, p. 92.)

Il a changé son arc Turquois  
En une lechefrite.  
Au lieu de fleche et de carquois  
Ne porte plus qu'une marmite.

(*Th. fr. IX*, p. 157.)

Le breton *turkez*, tenaille ; *turkeza*, arracher avec une tenaille, est probablement un emprunt au vi. fr. Le mot ne s'emploie qu'au sing. dans cet idiome. Guernesey : « torquaises », tenailles ; — basque : *trukesac*, ib. — En wallon (Mons), « turquoise » désigne une robe de femme, selon la mode turque peut-être à l'origine.

**TEURSAUTER**, v. n. Tressaillir, faire un soubresaut. (Voy. *Tressauter.*)

**TEURTELOTTE**, s. f. Tourterelle. Morvan n. « toterelle. » Palsg., - p. 155, - fait de turterelle la forme fém. de turtre qui représenterait ainsi le fr. tourtereau. L'anc. langue a dit turtrel au masc., et turturelle au fém. :

Turturele sciez et je ier Turtrel.

(LITTRÉ, *Dict. Tourtereau.*)

Dans le *Roman de la Rose* : torterole :

Si r'avoit aillors grans escoles  
De roietiaus et Tourteroles,  
De chardonnereaus, d'arondeles.

(V. 608.)

Mais la forme la plus usitée était torterole :

La Torterole est d'itel nature que quant ele a son malle perdu, jà puis n'aura autre, ne ja ne sera sor arbre qui porte fulle.

(*Bestiaire d'amour*, p. 40.)

Cette idée que la tourterelle pendant son veuvage ne se reposait plus sur les arbres feuillus, avait cours au XIII<sup>e</sup> siècle, car le *Bestiaire divin* de Guillaume, clerc de Normandie, - p. 276. - la reproduit dans les mêmes termes :

C'est la Tuertré dont vos parlon  
Qui tant aime son compagnon  
Que s'il le pert par acheson  
James puis en nule seison  
N'iert que il ne se duelle ;  
Jà puis sor verdor, ne sor fueulle  
Que ele puisse, ne s'aserra.  
Toz jorz son compaing atendra.

L'auteur donne à tuertré le fém. tuertréle :

Moult i a de la gent vilaine  
Qui n'aime pas d'amour certaine  
Issi comme fait la Tuertréle.

Berry : « tourte, tourtorelle » ; — Poitou : « tourtre » ; — Norm. « teurte, teurtre » ; — haut Maine : « teurte, tourte, tourtre, turtre » ; — Sain-tonge : « tourte, tourtre » ; — Prov. « tourdorela » ;



— roman provençal *tortre*, *tortret*; — ital., esp. *tortola*; — valaque : *turturé*. Du l. *turtur-ella*.

**TEURTOUS, TEURTOS, TRÉTOUS, TOURTOUS**, adj. Tous en général, sans exception : « v'né viâ, v'né teurtous », venez vite, venez tous, tous ! L'anc. langue nous offre fréquemment trestout pour tout absolument :

Sire, dist Guenes, ço ad tut fait Rollanz ;  
Ne l'amerai a Trestut mun vivant.

(Ch. de Roland, v. 323.)

Dist Blancandrins : Merveillus hum est Carles  
Ki cunquist Puille e Trestute Calabre.

(Ib. v. 371.)

Dans une fable d'Ysopet, le loup dit à la grue :

N'esse par moy que vous vivés ?  
Ne vous puis-je mordre, chétive,  
Et devouer Trétoute vive ?

(L. I, 8.)

Mult durement li proia  
Qu'ele fust Trestoute seure  
Que jà de nule creature  
Ne sera son secré séu.

(RUTEBEUF, I, p. 270.)

L'anc. variante tot pour tout se montre surtout en Bourgoigne dans trestot :

Elle vint à son père, se li dist en plorant :  
Se vos ne me donez lou marchis Floovant  
Je n'aurai mais mari au Trestot mon vivant.

(Floovant, v. 2212.)

Maugré Trestoz mes anemis  
Fis ge tant que el bois me mis.

(Renart, v. 8725.)

Les oreilles avoit mossues  
Et Trestote les dents perdues.

(R. de la R., v. 356.)

Nous disons « teurtot, teurtote, teurtout, teurtoute, tretout, tretoute », suivant les lieux dans la contrée. Le rom. prov. avait *trastot*, *trastota* au sing., et *trastut*, *trastuit* au pluriel.

Berry, Champ., Poitou : « tertous, tretous » ; — Bourg. « tréto » ; — Lorr. « tortos » ; — Maine : « tertout » ; — Pic. « tertins, tertous » ; — rouchi : « tertun, tertous » ; — wallon : « tretous, tretuit » ; (à Mons) : « tertout. »

Du l. *totus* et *trans*, au delà, marquant la totalité absolue. En ital. *tututto*, tout entier, tout à fait.

**TEURUELLE**, s. f. Truelle de maçon. Morv. n. « teurualle. » Dans le *Gloss. latin-français* du XIX<sup>e</sup> siècle, déjà cité, *trulla* est traduit par truelle = truelle. Du l. *trua*, cuiller, par un diminutif *truella*.

**TEUSSE**, s. f. Toux, action de tousser : « sai teusse n' déféni pâ », sa toux ne cesse pas ; tisane pour « lai teusse. » Comme à l'ordinaire l'u du l. *tussis*, qui donne au Poitou « tusse », se change en eu. Il se change en ou dans le fr. toux et dans le wallon « toussé. » Les ss permutent en ch dans le comtois « teuche. » Ital. *tossa*. (Voyez *Toussie*.)

**TEUSSER**, v. n. Tousser, avoir de la toux. Du latin *tussire*, tousser. Fr.-Comté (Montbéliard) : « teuchi », tousser ; « teuchener », tousser souvent.

**THÉ**, s. m. Thym. S'applique vaguement à quelques plantes odorantes, mais principalement, je crois, au thym bâtarde ou serpolet, *thymus serpyllum*. Ce thé-là abonde dans nos terres en friches. On le nomme « thym de bargère » en Berry. Le thé suisse n'est pas autre chose qu'un assemblage de plantes aromatiques.

**TIÀ**, interj. dont se servent les charretiers pour mettre leurs bœufs en mouvement. Ce monosyllabe a la signification de va ! Le cri d'arrêt est « hôche » ! Dans le Messin « tiâ », associé à « hus » qui représente probablement le fr. huis : « tiâ hus » est l'interj. usitée pour mettre les chiens à la porte, pour les chasser. En Poitou « tai, tai, tai vit' », s'emploie pour les exciter et les lancer à la poursuite des animaux en dommage. (Voy. *Hôche*.)

**TIACI**, s. m. Porc, cochon mâle ou femelle. Ce mot est probablement une onomatopée, les personnes chargées du soin de ces animaux ayant l'habitude de les appeler en criant « tiâ, tiâ » ! La finale ne serait qu'une contraction de ici. Env. d'Avallon.

**TIAPER**, v. n. Faire avec la langue ou avec les lèvres un bruit ou un mouvement qui exprime la sécheresse de la bouche, l'altération. Les

enfants qui demandent le sein de leur nourrice « tiapent » en le sollicitant. Comparez avec l'anglais *to clap*, faire du bruit en frappant, le flamand *kleppen*, claquer, et le fr. clapper, clapoter. Le fr. clapet a pour équivalent *clapper* en anglais.

**TIA-TIA**, s. m. Litorne, grive. Poitou : « tia-tia », grive ; — Saint. « tiatia », merle à plastron blanc ; — Berry : « tia-tia », grive.

**TIAUDON**, s. m. Baraque, cabane, bicoque. Est-ce un dimin. du fr. taudis dont l'étym. est incertaine ? Le vi. fr. taudir signifiait abriter, couvrir.

**TIAULEMENT**, s. m. Action de tiauler, de chanter pour égayer, pour exciter les bœufs :

Écoutez par un soir d'été, quand la charrette criant sous le poids des gerbes regagne lentement la ferme, ces mélodies trainantes qu'allonge indéfiniment une note tenue à pleine voix, ces Tiaulements qui semblent régler la marche du nonchalant attelage.

(*A travers le Morvand*, p. 72.)

S'il faut en croire Buffon, il y aurait une anthologie à l'usage des animaux : Il y a, dit-il, certaines chansons qui conviennent aux bœufs par préférence à toutes autres... (*Œuvres*, xi, p. 194.)

**TIAULER, TIALER**. Se dit du chant particulier que les laboureurs ou les charretiers chantent à pleins poumons pour charmer l'oreille de leurs bœufs. Un homme de charrie qui ne sait pas « tiauler » ses bœufs n'a pas le *chic* de sa profession, il manque même d'une qualité indispensable s'il faut en croire le *Fleta*, ce curieux traité de jurisprudence anglo-normande du XIII<sup>e</sup> siècle. Suivant l'auteur, le conducteur de bœufs ne doit être ni brutal ni mélancolique, mais en outre il faut qu'il sache chanter ; je cite :

Non enim esse melancholici vel iracundi, sed gavisivi, cantantes et letabundi ut per melodias et cantica boves in suis laboribus quodam modo delectantur.

(*Howard*, III.)

Il y aurait une étude intéressante à faire, si elle n'est déjà faite, sur les aptitudes musicales des animaux. Le chien ne figurerait probablement pas parmi les dilettanti, mais on voit qu'à ce point de vue le bœuf mériterait au moins une stalle d'orchestre ou de premières loges. Dans

quelques parties du Morv. n. on prononce « kiau-ler » ou « kiöler. » M. Dupin n'est pas fixé sur l'orthogre. du mot. Il écrit tantôt kiau-ler, tantôt kiöler :

N'est-il pas heureux celui qui par une belle journée de printemps ouvre la terre avec une solide charrue attelée de magnifiques bœufs qu'il encourage par ses chants, dont les accents lentement prolongés retentissent au loin dans les airs ? C'est ce que, en Morvan, on appelle Kiauler.

(*Discours au Comice agric. de Clamecy en septembre 1863.*)

Le Morvandean fait entendre à ses bœufs des sons et fils en point d'orgue d'une longue tenue lorsqu'il se met à kiöler.

(*Le Morvan*, p. 18.)

A propos de ces chants rustiques, M. Bogros remarque avec raison que Pierre Dupont, dans sa chanson intitulée *les Bœufs* et dans quelques autres, semble s'être inspiré de nos vieux airs montagnards. Il est probable que le k de kiau-ler remplace accidentellement le t de tiauler. (Voyez *Aimiquié*.)

En Berry on ne « tiaule » pas, on « briole. » Le comte Jaubert, dont le spirituel patriotisme relève tout ce qui peut illustrer sa province, dérive le mot de l'ital. *brio*, en sorte que le chant de ses laboureurs rappellerait au moins par l'étym. les brillantes vocalises de nos premiers ténors. Du reste en ital. *brio* signifie gaieté, et le verbe pourrait plus modestement se rattacher à ce sens qu'après tout, répond à une idée juste et vraie.

Suisse : « triôle, trioule », répétition monotone d'un air de musique ; « trijôle, triouler », répéter toujours le même air, chanter une ritournelle. « Tiauler » se rattacherait-il à triolet par la chute de l'r ? Dans la Suisse rom. « rithoula, ritioula », fredonner une ritournelle, reproduit à peu près notre mot avec le reduplicatif. En Poitou « arauder » ou « harauder » désigne le chant du laboureur.

**TIAVOT**, s. m. Maladie cutanée des porcs. Morv. n. Ici encore le t est-il substitué au c pour dissimuler le mot claveau, maladie éruptive des bêtes à laine ?

**TIÉNOT, TIÉNOTE**. Nom propre pour Étienne. Étienne. On supprime quelquefois la voyelle initiale sans changer la forme : Tiène, Tienète. Le Tiène, le Tiénot, la Tienète, la Tiénote.

**TIERCE, TIARCE**, s. f. La troisième partie ou le tiers d'une récolte. Au M. A. la tierce était le droit de prélever un tiers des fruits de la terre comme la dime ou dixme était celui d'en prendre le dixième.....

En une manière de disme que on dit les Tierces.  
(Duc. *Tertia*.)

Desquelz héritages, chacun journal nous doit disme et Tierce. C'est assavoir de dix et de quinze gerbes l'une. Lesquelz dismes et Tierces par la ruy-  
nosité dessus dite nous sont de très peu de valeur.

(Ch. B. I, p. 374.)

Les colons tierçaires devaient le tiers des récoltes au propriétaire du domaine sur lequel ils étaient établis. Le bas l. *tertiarius* désignait le collecteur des tierces.

Tierce ne s'emploie guère en fr. dans le sens de partage par tiers. Le mot, au contraire, est très usité chez nous dans cette acception et seulement dans cette acception. En Berry « tiarce » a la même signific. générale d'impôt. En esp. *tercias*, tierces des dimes ecclésiastiques ; — port. *terças*.

**TIERCER**, v. a. Prendre le tiers d'une récolte. Dans un champ de blé, celui qui « tierce » prend une gerbe sur trois.

Saint. « tiercer », partager en trois ; — Berry : « tiarcer », augmenter d'un tiers, tripler ; — Bourg. « tiercer », donner la troisième façon à la vigne, comme en ital. *terzare*, donner un troisième labour ; — rom. prov. *tersar*, tripler.

**TILLOT**, s. m. Tilleul, arbre peu commun dans le pays. Vi. fr. tail, teil, til, tillet :

L'escorde du Tillot, outre qu'elle sert à faire des cordes, se ploie à estre accommodée en toiles.

(*Ol. de Serres*, p. 449.)

Tillot est une forme bourg. La Monnaie a écrit une partie de ses *Noëls* dans la rue du Tillot ou Tillô suivant son orthographe. Cette rue de Dijon devait son nom à un grand tilleul qui se dressait à l'une de ses extrémités :

Moi qui voyoo que le bourguignon n'étoo pu an seurtai dan lai rüe du Tillô..... je me seu ai lai parfin évi-  
zai de me veni recogné dan le fin fon de lai Roulotte.

(*Écartissemant de Guy Barozai*.)

Berry : « tillau » ; — Fr.-Comté (Montbéliard) : « teillot » ; — Poitou : « teil, teillou » ; — Saint. « tilcuil » ; — Suisse rom. « té, telu, teliot » ; —

Pic. « tile, tille », écorce du tilleul ; — Prov. « tilhoou », tilleul. Du l. *tiliolus*, dimin. de *tilia*, tilleul.

**TIMBALE**, s. f. Vase en fer blanc ordinairement de forme arrondie et dont on se sert pour transporter des comestibles sous la forme liquide ou solide.

**TIMBER**, v. n. Tomber, faire une chute : « i seu timbé dan l' chemi », je suis tombé dans le chemin. En Poitou « timbe » = tombe, pierre sépulcrale.

**TIMONNEAU**, s. m. Petit timon de charrue auquel on attelle les bœufs. Berry : « timouniau. »

**TIN, TENNE**, ad. poss. Tien, tienne.

Berry : « tin, tenne » ; — Suisse rom. « tein, teina », le tien, la tienne ; — S. rom. « tiou, tiouna » ; — ital. *tuo, tua* ; — esp. *tuyo, tuya* ; — port. *teu, tua*. (Voy. *Min, Sin*.)

**TINE**, s. f. Baquet à l'usage des puisatiers. En beaucoup de lieux ce vase de bois sert à porter le raisin au pressoir, à conserver le vin ou autres provisions de ménage :

Sont subjectez yeuul ditz hommes..... charroier lez fruetz, faire lou vin en leurs cuves, Thines et presours.....

(Ch. B. II, p. 290.)

On l'employait autrefois dans les incendies sous la forme d'un seau. Il figure en Nivernais parmi les objets de boissellerie qui payaient un certain impôt au comte de Nevers :

Item quilibet qui vendit archas, vannes, situlos, Tinas..... debet in festo sancti Cirici ii denarios.

(*Registre-Terrier de l'évêché de Nevers*, p. 115.)

Entr'autres vieux meubles il avoit une Tine d'or laquelle..... avoient coutume laver leurs pieds ; il la fit fondre et d'icelle stamper une statue..... Declara comment la statue estoit faite d'une Tine qui souloit à laver les pieds.....

(*Hist. d'Hérodote*, trad. de Pierre SALIAT, p. 195.)

En Berry la « tine » est un demi-tonneau muni d'oreilles à travers lesquelles on glisse un bâton qui sert à les mouvoir. Dans Nicot la tine est le bâton même, bâton qui joue un rôle presque chevaleresque dans l'histoire sous le nom de tinel.

On l'appelle encore « tiné » ou « tinet » dans les brasseries du nord de la France; « tinau » dans le Luxembourg. Il a probablement donné à l'anglais le verbe *to tine*, qui signifie battre, causer une vive douleur. Ce même verbe existait en vi. fr. puisque la *Chronique de Rains*, - p. 73, - nous apprend que le roi Richard dans ses violences faisait *thiner* ses ours. A Guernesey « tiné » = tapage. En Lang. « tina », cuve; « tinaillie », cellier, cuvage. Dans la région et en Provence, « entina, entinelar », a le même sens que encuver. Ce verbe s'emploie absolument pour encuver la lessive. Le prov. « tineou » = cuvier; « tinelagi » exprime l'action de mettre le linge dans le cuvier. En Dauphiné « tina » désigne une cave, « tinclar », un caveau. Le H. Maine dit « tiner » pour teter, par allusion à la tina ou vase renfermant un breuvage quelconque.

Esp. *tina, tinaja*, vase de terre cuite. Le *tinajón* est une demi-*tinaja*. Le *tinajero* est le magasin ou le fabricant de *tinajas*. Ital. *tina*, petite cuve, *tinaja*, lieu où l'on met les cuves.

Du l. *tina*, vase pour le vin. Sur ce mot, Nonius cite Varron, - *Vita populi Romani*, lib. 1 - :

Antiquissimi in conviviis utres vini primo, postea Tinas ponbant ac cupas, tertio amphoras.

(Voy. Jarle, Tenotte.)

**TINTÉBIN**, s. m. Petite armoire. Le mot est probablement de fantaisie et signifie en patois tiens-toi bien. Morv. n. Le même terme dans la Suisse rom. désigne une petite machine à roulettes avec laquelle les enfants apprennent à marcher. L'espagnol a une locution analogue dans *estafermo* qui s'applique à un mannequin d'homme planté sur ses pieds.

**TIRE**, s. f. Tirage : ce chemin est meilleur, il y a moins de « tire »; il y a de la « tire » pour grimper sur cette montagne. Tire, subst. verbal, existe en fr. dans tire-d'aile et tire-larigot. La loc. adverb. boire à tire-larigot nous offre l'idée de humer, de flûter en aspirant, associée à celle de boire beaucoup, avec gourmandise. Larigot est le vi. fr. harigot avec agglutination de l'article. Le harigot que Roquefort définit petite flûte, était un chalumeau rustique. Le mot est un dimin. de hâre = harde, qui en wallon désigne un fêtu, un brin de bois, de paille. L'anglais *hart*, filament

de chanvre, qui répond à l'esp. *arlota*, se rattache évidemment au normand « harlan, harlandier », synon. de haricotier pour tracasser, individu qui s'occupe de détails infimes. Harigot et haricot nommé en Norm. petite fève, pois de mai, expriment également une chose de peu de valeur, un fragment, un lambeau, un brin (1). Génin a entrevu le fait lorsqu'il a dit, - *Récréations*, 1, p. 47, - qu'un haricot de mouton (héricot dans le *Ménagier de Paris*, II, p. 148, - héricot dans le Messin) était un ragoût composé de petits morceaux, mais il s'est trompé plaisamment en dérivant le mot du l. *aliquot*. Avec substitution des liquides l et r, haligote qu'il cite se rapporte à la même origine et comme harigot ou haricot nous offre un dimin. du simple hâre = hart, désignant quelque chose de menu, de mince, d'effilé, puis, par développement, de peu ou de nulle valeur. On en voit la preuve dans le normand « haricotier » qui, suivant les lieux, signifie conduire des rosses (haridelles en fr., « hariques » en Normandie), faire un petit trafic de détail et au fig. tracasser, marchander minutieusement. Dans le *Dict. de la langue fr.* haricotier se réduit au sens de faire des affaires minimes. C'est encore avec raison que Génin admet la synonymie de haricotier et déchiqûeter. En effet hart et chique renferment la même idée d'une chose brisée, rompue, déchirée, tronquée, d'un morceau, d'un fragment, d'un lambeau, et

(1) Pour le sens et l'emploi des dérivés, au propre et au fig., brin offre une analogie remarquable avec hart. Comme ce dernier mot, qui prend une forme féminine, harde, harte, hargue ou hague, brin est féminin en brinde, bringue en fr.; « brinche, bringe » en Normandie et même « brique » dans le canton de Vaud où « brique » = loque et où mettre en « briques » est l'équivalent de la loc. familière mettre en bringues. Le berichon « bringue » réunit les trois signific. rosse, femme mal bâtie et morceau, fragment, miette. Dans la même région, « brinquins » s'applique à des brins de bois, à des copeaux, à des rognures. Le mot se rapproche beaucoup de l'esp. *brincha*, pelure, et du dimin. *brinquinho*, jouet d'enfant, comme du port. *brinco*, petit bijou; *brinquinho*, joujou, bimbelot. En Pic. « haguette », au sing., se dit d'un mauvais cheval, comme « haronte » en rouchi, « harguot » en comtois, « bringue » en Languedoc, et au pluriel de brins écorés de chêne. Dans le Maine, « brindelle » qui répond au normand « brindelle, brindille », branche flexible, désigne une femme sans tenue, comme en wallon « haridèle. » Le patois du Luxembourg donne à « bringue » le sens de guenille et de femme nulle ou de mauvaise vie, comme le poitevin à « hareugne. » On rapprochera aussi le genevois « brinnée », grêle de coups, et le normand « bringée », rossée. du vi. fr. hardée, charge, fardeau.

par extension dans quelques cas, d'un objet menu ou, comme on l'a dit plus haut, de peu de valeur. Aussi le verbe chicaner, tiré de chique, est-il l'équivalent des anciens verbes harder, hargoter, harqueler, qui subsistent dans les patois normand et picard. En Bourg. « hérigó » = chicane, « hérigoter » = chicaner, disputer. Le fr. harceler a la même origine. Palsg., - p. 588, - l'emploie pour marchander : Je harcelle et je marchande :

Je n'ayme pas vendre ma marchandise à vous, vous harcellez si trestant.

La variante herceller dans Palsg., - p. 579, - est traduite par l'anglais *to harry* qui aujourd'hui est usité pour harceler et harasser. (Voyez *Roucher*.)

**TIRE-FIEN**, s. m. Fourche en fer dont on se sert pour enlever le fumier des étables :

Un crochet à fiens appelé au pays (Nivernois) un Trafiens.

(Duc. *Trahanderius*.)

Dans trafiens le préfixe est une apocope de trahant pour tirant. (Voy. *Fien*, *Tráyan*.)

**TIRER**, v. a. S'emploie dans plusieurs acceptions étrangères au langage contemporain.

— Tirer le bois, le scier, le couper avec une scie manœuvrée à deux. Un ouvrier pousse, l'autre tire.

— Tirer les vaches, les traire en pressant les trayons :

Daphnis aussitôt s'en recourut vers elle et l'ayant trouvée qui Tiroit ses brebis et faisoit des fromages, il lui annonça la bonne nouvelle de leur futur mariage.

(*Daphnis et Chloé*, liv. m.)

Amyot, - l. iv, - nomme tirouers les vases à lait :

Chloé distribua ses meubles de bergerie aux Dieux, sa panetière, sa flûte et les Tirouers où elle Tiroit ses brebis.

— Tirer les pommes de terre, tirer les choux, tirer le chanvre. C'est la signific. propre du verbe composé extraire. Au XIV<sup>e</sup> siècle on disait traire une dent pour arracher une dent.

Martin le Lombart qui Trait les denz.....

(*Taille de Paris en 1313*.)

— Tirer un portrait : il s'est fait « tirer », il a

fait faire son portrait. L'anc. langue avait pourtraire dans cette acception :

Mors est Adams meismes que Dex fit à sa Tire.

(*Alexandriade*, p. 363.)

En ital. *ritrarre*, faire un portrait ; *ritratto*, portrait, tableau. Dans cette langue *tirare* = *trarre*. Tirer et traire sont si bien le même mot que dans le Luxembourg une cible est appelée une « trairie » :

Arc avoit fort et bon dont toute jour Trahoit.

(*Doon de Maïence*, v. 1951.)

— Tirer sur, loc. Se diriger vers : « tirez » sur la droite, vous trouverez la route.

**TIROU**, OUSE, s. Tireur, celui qui tire. On dit d'un chasseur adroit qu'il est un bon « tirou. » S'emploie surtout en parlant des ouvriers qui arrachent quelque chose du sol : un « tirou », une « tirouse » de pommes de terre ; un « tirou », une « tirouse » de chanvre. Les carriers sont des « tireous » de pierres.

**TIROUÉ**, s. m. Tiroir. On peut voir dans l'exemple emprunté à Amyot que le vase où tombe le lait d'une vache que l'on trait était nommé tirouer comme les boîtes que renferment nos meubles, commodes ou secrétaires, en plus ou moins grand nombre. (Voy. *Tirer*.)

**TISAIGNE**, s. f. Tisane, boisson médicamenteuse.

**TISSE**, s. f. (Voy. *Teiche*.)

**TOILLEAU**, Il mouillées, s. m. Taureau. (Voy. *Toireai*.)

**TOINDRE**, v. a. Teindre, mettre en couleur. Au partic. passé « toindu » comme en Bourgogne.

**TOINTEURE**, s. f. Teinture, couleur quelconque. Bourg. « teinture. »

**TOIRDRE**, v. a. Tordre. Wallon (Liège) : « toid », tordre ; « toirdou », tors ; « toirdeu », celui qui tord.

**TOIREAI**, s. m. Taureau. Morv. n. « tauriau. » Au n.-o. « tauliau, toileau. » — Suisse rom. « touar, touair. »



**TOIRIE**, s. f. Jeune vache, vache qui n'a pas encore vêlé. Morv. n. n.-o. « tauhie » ; — Bourg. « torie » ; — Jura : « tourie. » (Voy. *Taure.*)

**TOITON**, s. m. Petit toit, mauvais toit. Se dit d'une loge à porcs, d'un pauvre logement en général :

Les granges, les écuries, les Toitons, tout est ordinairement contigu et de plain-pied avec la maison. (DUPIN, *le Morvan*, p. 4.)

Ces dim. ou pçor. en on étaient très usités au XI<sup>e</sup> siècle. On les rencontre notamment dans la *Vie de saint Alexis* :

Sous ton degré me fai un grabaton  
 .....  
 L'aige li getet et moillent son liton.  
 (V. 669, 797.)

Berry : « toiton » ; — Poitou : « téchon. » (Voyez *Tec.*)

**TÔJOR**, adv. de temps. Toujours. L'r ne sonne ordinairement pas. Morv. n. « toujou. » Vi. fr. tozjors, tosjors :

Li feus va Tozjors amont par soi-meisme, et la pierre se repose Tozjors par soi-meisme.

(BREX. LATIN, p. 148.)

Quiconque set raison entendre  
 Doit Tozjors à bone fin prendre ;  
 Quar se la bone fin li faut,  
 Quantqu'il a ovré rien ne vaut.

(*Du prevost d'Aquilée.*)

L'anc. bourg. disait « tojormais » pour à tout jamais :

Por que totes ces choses soient fermes et certaines à Tot jor mais...

(*Ch. B. II, p. 211.*)

**TOLE**, s. f. Branche d'arbre, rameau : « a fau coper lé toles deu chagne, deu boulâ », etc. Morv. n. « tale. » Le has l. *tala*, qui reproduit le l. *talea*, désignait aussi une branche, un morceau de bois coupé, un brin de taillis. *Tala* et *talea* paraissent deux formes identiques d'origine, comme les verbes *talare* et *taleare* :

Concessi dilectis in Christo monachis B. Martini majoris monasterii caltagium in foresta nostra de Rocha in Tala et brachia ad usum domus suæ, quantum eis opus fuerit in perpetuum.

(Duc. *Tala.*)

~; aliquis ausus fuerit... furari assides, Talleas....

condemnetur in libris decem pro quoque ligno, Tallea vel asside.

(Duc. *Tallea.*)

Ducange se trompe en traduisant *tallea* par bardeau. Dans les textes qu'il cite le mot ne désigne que des branches d'arbre, ce que nous appelons ici des « toles. » Le sens de bardeau doit, au contraire, s'appliquer à *assides*, tiré du l. *assis*, planchette, tranche. (Voy. *Assiaune.*) C'est à tort que Raynourad, dans son lexique roman, dérive *tala*, déféctuosité, de l'arabe. Le mot exprime au fig. une entaille et répond à l'ital. *talea*, branche coupée ; à l'esp. et au port. *tala*, taille d'un arbre, chose coupée, fracturée. En esp., *juego de tala*, jeu du bâtonnet ; *talár*, couper un bois, émonder un arbre, et par analogie, ravager ; *talador*, celui qui ravage. Ce dernier terme est l'équivalent du breton *taladur* qui, au propre, désigne une doiloire, instrument à l'usage des tonneliers.

Le *Vocab. du Berry* mentionne une localité appelée Boistallé. Ce nom de lieu est probablement le même, quant à l'étymol., de Taillebot et de Talbot, en Poitou et en Bretagne. Ne doit-on pas rattacher encore à ces dénominations le terme « talbot » qui, en poitevin, désigne le gros bâton, le billot que l'on suspend au cou des animaux pour les empêcher de vagabonder lorsqu'ils sont en liberté ? Cette hypothèse s'appuie sur l'ancien anglais, - Palsgrave, p. 279, - *tayle of wodde*, que le grammairien du XVI<sup>e</sup> siècle traduit en fr. par taille de boys et dont le sens est branche d'arbre (*tale* = branche et *bos* = bois). morceau de bois coupé. En Poitou, « tale » ou « taille » se dit d'une chose divisée, partagée : une « taille » de pain, un « taligot » de pain, comme à Rennes un « talon » de pain, c.-à-d. l'entame de la miche (1) ; comme en Suisse « taillon » de pain. En Saintonge, « la taille de soupe » est une lèche ou tranche de pain. Dans cette dernière région, « talbot » prend quelqef. la forme « taillebot » pour indiquer le même bâton servant d'entrave. (Voy. *Taleu.*) On remarquera que le vi. fr. se servait

(1) Le *Dict. de la langue fr.* comprend *talon* de pain parmi les dérivés du l. *talus*, cheville du pied, mais outre que le mot dans les patois est l'équivalent de taille = coupe, il ne désigne pas le dernier morceau d'une chose entamée, mais au contraire, à Rennes, « l'entame » c.-à-d. le premier. Dans cette acception, *talon* appartient donc au groupe issu du l. *talea*.

des variantes tail, taillot, talot, pour désigner un bâton :

Le suppliant print à deux mains le baston ou Talos.

(Duc. *Talos.*)

Talebot semble être un synonyme de taillevacier pour qualifier injurieusement un pillard :

Par manière d'injure appella le suppliant Talebot.

(Duc. *Talavacius.*)

En effet, à Guernesey, le verbe « talbotair, talbotinair », signifie envahir une porte, frapper à une porte avec violence, tandis qu'en Normandie « talvasser, talevasser » se dit pour heurter rudement, à peu près comme « talander. » En Poitou, « talboter, taleboter » signifie simplement attacher un talbot ou talebot. Le rouchi se sert de la loc. « grande talevert » pour désigner une femme de grande taille et mince. En fr. nous disons grande comme une perche ou même grande perche. A Lille, « talot » s'applique à une femme mal faite. En Forez le « talot » est le « talbot » du Poitou. Quoi qu'il en soit de ces divergences, ces différents termes se rattachent par leur préfixe à *talare*, qu'il s'agisse de piller, de voler ou de couper, de tailler. (Voy. *Teilles, Toleure.*)

**TOLER**, v. a. Blessé, contusionner, meurtrir : « i m' seu tolé lai jô », je me suis meurtri la joue :

Les chirurgiens firent le rapport que icelle femme estoit Talée et froissée de ses membres, tout ainsi que s'elle feust cheue d'un arbre à terre.

(Duc. *Talare.*)

Le bas l. *talare* ou *talam facere* signifie couper et, par extension, voler en coupant, en détruisant, en ravageant :

Pastores dicti comitis Talaverunt blada dictæ parochiæ... Pratum Talaverunt et dextruxerunt... Talaverunt vineas et prata et animalia prædaverunt... Et illi excommunicantur qui vineis, bladis, arboribus Talam faciunt.

(Duc. *Talare.*)

Ducange donne à *talare* l'équivalent *talo percutere*. Cette acception explique la signific. la plus générale dans la langue moderne, celle de meurtrir qui, en fr., ne s'applique plus qu'aux fruits *talés*, mais qui dans les patois est générale. Le Morvan, logique dans la série des dérivés, a « tole », branche; « toler », ébrancher (Voy. *Éto-*

*ler*) et meurtrir; « toleure », meurtrissure, contusion.

Bourg. « talar », meurtrir; « talure », meurtrissure; — Berry: « taller », ib.; « talle, tallure », ib.; — Jura: « talar, talure »; — Champ. « taler », meurtrir; « talle, talloche », coup; — Fr.-Comté: « talar », meurtrir; « taloyi », combatture; « talure », meurtrissure; « taol », coup; — rom. prov., *talare, talhar, tallar*, couper, trancher, amputer; *talhada*, coupe de bois et taille, impôt; *talaire, talador*, tailleur, coupeur; — ital. *tagliare*, couper, trancher; *taglia*, meurtre, bâton fendu ou taille, stature, figure, forme; *tagliatore*, coupeur; — esp. *lalar, tallar, tajar*; — port. *lalar*, dévaster, piller; *tala*, latte; *talo*, tige.

**TOLEREAL**, s. m. Morceau de pâte de pain qui est mal levée et qui s'aplatit. S'attache à « toler », meurtrir, écraser.

**TOLEURE**, s. f. Contusion, meurtrissure, blessure en général mais sans effusion de sang. Le vi. fr. *tallure* est dans le *Gloss.* de Roquefort et signifie entaille, fente, meurtrissure, blessure faite par un taillant. Le simple *tale*, *talle* y a la même valeur. *Talé* est pour meurtri, pressé, foulé. Rabelais parle d'un gâteau nommé *tallemouse*. Ce gâteau est de la même famille qu'un autre gâteau appelé *casse-museau*. Ils figurent tous deux dans le *Ménager de Paris*, - 1, p. xxxix, II, p. 96 :

Pastés de chapons, pastés de vache et Talemouse...

Biscuyt, pain d'orge et gasteaux,  
Fouace, choysne, Cassemuseaux,  
Pain de chappitre et eschauldez  
Mangerez si le demandez.

On voit dans la *Farce des Cris de Paris* que cette dernière pâtisserie se colportait dans les rues :

..... Cassemuseaux  
Chault ! Cassemuseaux chault !

Elle paraissait probablement comme la *talemouse* dans les distributions publiques, où l'on jetait des vivres de toute sorte au nez de la foule attroupée pour les recueillir. En tous cas, les deux dénominations expriment la même idée. *Casse-museau* s'explique facilement. Quant à *talemouse* on y doit voir l'association du verbe *talar*, meurtrir et du subst. *mouse*, encore usité dans quelques

patois pour museau. Messin : « tollure », contusion : « tollé », meurtri. (Voy. *Mouser*, *Muson*.)

**TOLOU, OUSE**, adj. Branchu, qui a beaucoup de branches, de rameaux : « eun chagne tolou, eune verne tolouse. » (Voy. *Tole*.)

**TONDEURE**, s. f. Tonte, la quantité de laine que produit la tonte d'un mouton : la « tondeure » d'une brebis. d'un troupeau.

**TONICHE**. interj. familière aux femmes surtout. Elle n'est probablement qu'une variante adoucie de tonnerre, considéré comme juron. Fr.-Comté (Montbéliard) : « tónitche », tonnerre ! (Voy. *Touneille*.)

**TONNET**, s. m. Petit tonneau. Diminutif de tonne.

**TOOÏON**, s. f. Toison, laine que donne un mouton : « i é chis tooïons chu mon gueurné », j'ai six toisons sur mon grenier.

**TÔPEIRE**, s. f. Tas, monceau : une « tôlepeire » de blé, d'avoine. Dans Palsg. - p. 203, - *castyng toppé* = *toppée* en français. En anglais *top* marque le comble et indique un amoncellement. En esp. *tupa*, action de mettre en tas, *tupir*, entasser, presser. A Guernesey « *tuppe* » = houppe, petit amas ou touffe. Le flamand *top* se dit pour huppe et pour toupet.

— Les *Topeaux*, nom de loc. e<sup>o</sup> de Luconay-lès-Aix ; — *Tauperet*, le *Tauperay* sur la carte de Cassini, e<sup>o</sup> de Moulins-Engilbert ; — les *Taupes*, e<sup>o</sup> de Devay. (Voy. *Teupin*, *Tôlepeite*.)

**TÔPETTE**, s. f. Fiole, petit flacon à gros ventre : une « tôlepette » de sirop, de liqueur. L'anglais *toper* désigne un buveur, un biberon, un ivrogne. Le verbe *to tope* a la même signification, que *fioler* en français. N'est-ce pas à cette acception du mot qu'il faut rattacher *tôper* qui dans notre langue équivaut au sens de trinquer en signe de consentement, d'acquiescement à une proposition, à un marché ? L'o est long dans l'anglais *tôlepe* comme dans le fr. M. Littré remarque même que des auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle écrivent *tauper*. A Genève, le v. réfl. « se tôleper »

est à peu près synon. de trinquer, exprimant l'action de s'entre-choquer, de se heurter l'un contre l'autre. En Bourg. « *taupi* » = tomber d'accord :

Un chééun en fu bê contan,  
Et tô ceu qu'étein de ce tan  
Ai ce bon santiman taupire.

(A. PIRON, dans le *Vocabulaire bourguignon*, p. 273.)

On peut rapprocher le bourg. « *tôpé* », haut de la tête, du champ. « *toupe* », tête, sommet, et du fr. *toupet* qui au fond exprime une chose analogue à la touffe d'herbe courte et rare qui pousse sur un sommet arrondi. *Toupe* renferme, comme les mots précédents et comme « *tôlepette* », l'idée d'un corps sphérique comme l'est un pot, une marmite. En Fr.-Comté (Fourgs), « *topot* » désigne une grosse sonnette ventrue.

Berry : « *topette* », mesure pour les liquides contenant environ la moitié de la chopine ; — Genève : « *topette* », petite bouteille ; — Suisse rom. « *topetta* », ib.

*Tôlepette* est le dimin. d'un primitif *tôlepe* qu'on ne rencontre pas dans le domaine roman avec la signification de vase, mais qui se produit dans l'anc. langue et dans quelques patois avec celle de sommet arrondi et gazonné. Roquefort enregistre *tope* qu'il définit terre inculte, pâturage. Ce terme correspond évidemment à « *têpa* », qui dans les dialectes piémontais s'applique à une motte revêtue d'un gazon rare et court et pour mousse. Dans les montagnes du Jura, « *têpe*, *toupe* », désignent également une pelouse où l'herbe est par touffes ou peu abondante. La Suisse rom. a « *teppa* » pour gazon, « *teppi* », versant gazonné et très incliné. (Voy. *Teupin*.)

**TOQUER**, v. a. Frapper, heurter. On dit *toquer* une porte ou *toquer* à une porte. Dans la première acception on frappe la porte, dans la seconde on y heurte comme pour demander qu'on l'ouvre :

Le petit Chaperon rouge vint heurter à la porte  
toc, toc.

(Contes de Perrault.)

E Blandinet, si Dieu mi sal.  
Apert va Tocar al portal.  
Adonc tantost vene lo portier  
E dis.....

(BLANDIN DE CORNOUILLES dans *Romania*, II, p. 197.)

Berry : « *toquer* », battre ; — Champagne : « *toc-*

quer », toucher légèrement ; — Genève : « tóquer, tióquer », frapper ; « tóquée », rossée, giflé ; — Norm. « toquer », frapper de la tête comme les béliers ; « toque », coup à la tête ; « toquant », têtú ; — II. Maine : « toc, tocque », bruit que font certains corps en éclatant, en crevant ; — rom. prov. *toc*, heurt ; *tocar*, *toquar*, toucher, frapper ; — ital. *toccare*, toucher, frapper ; — esp. *tocar*, toucher, coiffer, couvrir. Le subst. *toque* = tact, touche, et *taque* répond au fr. *toc* pour rendre le bruit sec du heurtoir à une porte. En port. *tocar* prend l'acception de sonner ; *tocata*, fanfare. (Voy. *Taquer*.)

**TOQUOT**, s. m. Bête à cornes qui a une grosse tête, bête mal conformée ou mal coiffée. De *toque* par allusion à la forme de la tête ? Dans le wallon (Luxembourg), « toquée », touffe. L'adj. « toqué » s'emploie pour trapu, gros et court. En Norm. le « toquet » est un bonnet de femme. Se *toquer* signifie se heurter la tête. En Berry, le « toquet » est un bourrelet d'enfant comme le mot qui suit.

**TOQUOT**, s. m. Bourrelet, bandeau rembourré qui protège la tête des enfants contre les chocs ou les chutes. Le mot est un dimin. de « toque », bonnet, chapeau. Le breton *toh*, chapeau, semble être emprunté au fr. Le Gonidec remarque cependant l'analogie qui existe entre ce mot et *toek*, toison, qui a pu former la première coiffure des Américains. Duc. cite un texte où *toccus* revêt le signific. de toison :

Recuperantes prædam ovium vidimus.... Toccum unum dimissarum ovium transportare.  
(Duc. *Toccus*.)

En Provence, « *tocca* », *toque* ; « *touquet* », *toquet* ; — italien : *tocco*, *toque* ; — espagnol : *loca*, coiffe ; *tocarse*, se couvrir la tête, se coiffer ; — port. *louca*, coiffe ; *tocar*, coiffer une femme, accommoder ses cheveux.

**TOR**, s. f. Tour, bâtiment élevé.

N'ot gaires erré, quant il voit  
La Tor naistre parmi la lande.  
(Messire Gauvain, v. 683.)

Demain irez droit à la Tor  
Com se fuissiez engignêor.  
(Floire et Blanceflor, v. 1860.)

Li Rois nobles se fist logier.  
Emmi le pré desoz la Tor,  
Et jure Deu le créateur  
Que jamès ne s'en partira  
Tant que Renart penduz sera.  
(Renart, v. 27657.)

Le mot s'employait quelquefois au figuré dans le sens de fin, bout, extrémité. Ainsi la locution : Al chef de tor, signifiait à la fin extrême, à la fine fin, en dernier lieu :

Teu mérite a au chef deu Tor  
Qui felon est e traïtor  
E pire assez, qu'en le septent  
A hautes forches mult sovent.  
(Benoit, v. 8838.)

Tor, dérivé du l. *turris*, se rattache à un rad. celt. *tor*, *thor*, *tur*, qui désignait une éminence. (Voy. *Teureau*, *Teurelée*.)

**TOR**, s. m. Tour, tournée, mouvement circulaire :

Tout énsi com oiez conter  
De fortune qui a son Tor  
Met l'un bas et l'autre en richor.  
(ROQUEFORT, *Chansons badines*.)  
Renart li fait un Tor d'Englois  
Ysengrin nel' doutoit ançois.  
(Renart, v. 14979.)

Le tour d'Anglais dans le passage cité paraît être un croc en jambe. Il y avait aussi le tour français qui s'appliquait à un autre tour d'adressé :

De si grans force s'est chacuns envoiés,  
Brisent les lances de lor tranchans espiés,  
Au Tor françois est chascuns repairiés.  
(Raoul de Cambrai, p. 165.)

Il marquait probablement un brusque et vigoureux retour sur l'ennemi, une volte-face inattendue.

— Tor de reins, tour de reins, foulure des reins à la suite d'un effort.

**TORBEILLON**, s. m. Tourbillon, vent impétueux qui tournoie. Vi. fr. *torbeillon*, *étorbeillon*, *tourbeillon*.

Lors se li monte uns Torbeillons el chief si grant  
que il forsanc (de vient fou).  
(Le Chevalier au lyon, v. 2804, dans LITTRÉ, *Dict.*)

Vit, elle qui parle, issir, par une fenestre qui estoit  
ouverte en sa chambre ledit ennemi (le diable) et à  
l'issir dudit hostel, fist icellui ennemi grant noise et

en manière de Tourbeillon de vent dont elle qui parle et moult grant paour et frou.

(Châtelet, I, p. 356.)

D'un type dimin. du l. *turbo*. Dans Palsgrave, - p. 279, - *Tempest* = turbillon.

**TORBELLONNER**, v. n. Tourbillonner, tourner.

**TORCHE**, s. f. Torche, faisceau lié ou tordu de paille, de foin, de chanvre, de tout ce qui peut servir à torcher. L'augment. torchon est plus usité dans le sens de paquet de paille tordue pour essuyer. Torche s'emploie au contraire exclusivement lorsqu'il s'agit de la poignée de glui dont on se sert la nuit pour l'éclairage :

Il venist lors en repostaille  
Ou par nuit devers les cortiz,  
Seus, sans chandele et sans Tortiz.

(R. de la R. v. 12711.)

En vi. fr. torche signifiait comme chez nous faisceau, fagot, tout ce qui était attaché par un lien, ou tordu, tortillé :

Une Torse de l'erbe ont prise  
Dont li chevaux mangier souloit

La Torse lievent à lor cols  
Moult durement furent chargiet.

(Dolopathos, v. 8117.)

Pour cent de Torches d'ozier.....

(MANTELLIER, III, p. 99.)

Bourg., Berry : « torche », tresse, bouchon de paille tordue ; — Genève : « torche », coussinet, tortillon qu'on met sur sa tête pour y porter un vase, un panier, etc. ; — Norm. « torche, torque », torche, selle ; — Pic. « torque », selle de femme qui, à l'origine sans doute, était un coussin de paille tressée ; — Flandre : « torche », botte de paille ; — Fr.-Comté : « tórche », bourrelet de paille, coussinet de tête ; « tourtchotte », bourrelet qu'on place sous le joug des bœufs ; — Suisse rom. « tortsa, toueirisa », coussinet de tête, paille d'emballage ; — Champ. « torcis », natte ; — breton : *torchen*, selle quelconque, sac de paille ou de laine sur le dos d'un cheval ; *torchad*, toute chose tortillée.

Du l. *tortus*, tordu, entrelacé, par une forme dérivée torca. En bas l. *tortia* = *torcia*, brandon, torche. Roquefort se trompe donc lorsqu'il tire torse ou torche de chambre de *torrere*, brûler. et

non de *torquere*. Le prov. « torser, estorser » a son équivalent dans le berrichon « torser », torcher.

**TORCHER**, v. a. Essuyer, frotter vivement. S'emploie usuellement, même par des personnes qui se piquent de bien parler : torchez la table, torchez votre armoire, vos meubles. L'anc. langue se servait de ce mot dans le style le plus élevé pour essuyer. Un abbé de Cluny, dans le roman de *Iluon de Bordeaux*, parle en ces termes au Seigneur Jésus :

A le maison Simon fus ostelés ;  
La Maselaine vous i vint revider,  
Et à vos piés devant vous incliner ;  
Tant i plora qu'ele les ot lavés,  
De ses caveus (cheveux) Torqués et essués.

(V. 1991.)

Girars mes frère fait le mangier haster  
En la cosine : ne l'en poions geter ;  
Les escueles fait Torchier et laver.

(G. de Viane, p. 26.)

Leur chevaus ont Torchiés et conraés,  
Fuerré et avaine leur donent à plentés.

(Aïscans, v. 3479.)

Item, vos mains ne Torcherez

A ces déliées serviettes.

(L'Amant rendu Cordelier, v. 179.)

Dans Palsgr., - p. 695 - : Hay, page, Torches mes souliers ung peu dung hallion. Le patois bourguignon a aussi conservé ce terme au moins dans le langage héroï-comique :

Ainiai, viteman dépaillé,  
Torche sés cüille, a su sé pié,  
Tire sé jan po lés oraille :

Sù, mès amin, qu'on se réveille !

(Virgile vivai, p. 136.)

De torche, chose tortillée ou liée. Les patois qui emploient le verbe torcher lui attribuent une ou plusieurs acceptions étrangères au fr. mais qui se rattachent toujours à la signific. propre du substantif. En Champ. « torcher », frapper, c'est-à-dire frotter rudement. En Norm. « torcher, torquer », est usité pour seller, par allusion au coussinet de paille, à la natte servant de selle économique. Guernesey : « torquer » = entortiller, chiffonner. Le wallon (Liège) donne à « toirchi » le sens particulier de contourner. Aussi dans cette région « toirchiheg » est l'équivalent du fr. entorse et même de torticolis. Dans le comtois (Mont-



béliard) , « tourtechi » est pour torcher, et « tourtchener » pour rosser. La Suisse rom. dit « tortsi, tortschi », pour essuyer et emballer, par allusion à la paille tortillée dont se servent les emballeurs. Le bas l. *torcare, torçare*, est représenté par les formes pic. ou berrich., poitev. et prov. « torquer, torser. »

**TORCHON**, s. m. Torchon, quantité d'écorce de chanvre entrelacé, ce que produit une « pougnie de daignes. » Morv. n. « torçon. » Outre l'acception générale de torche, faisceau de paille, bouchon, torchon se dit quelquefois chez nous pour désigner le paillason qui sert à essuyer, à torcher les pieds. Cette acception se retrouve dans un texte de basse-latinité :

Item inhiuimus ne amplius jacerent in choro Torchonnos straminum.

(Duc. *Torchonnus.*)

Torchon avait un synonyme « torchelon » ou « torquelon » en picard :

Icelle femme se douloit que son mary l'injurioit et lui disoit qu'elle estoit avolée sur un Torquelon d'estrain.

(Duc. *Torqua.*)

Le mot désignait également un linge tortillé en rond, une espèce de bourrelet de tête. La femme de Girart de Rossillon était coiffée d'un pauvre turban de ce genre :

D'ung vielz Torchon cuvroit son chief toute deschance.

(V. 2401.)

Le mot renfermait une idée de chose tordue ou fortement plissée. Il en était de même pour le verbe entorchonner qui signifiait littéralement chiffonner, tortiller un linge autour de... La grande dame nommée ci-dessus était :

Maul vestue et chauchiée et toute Entorchonée.

(V. 2350.)

La prononc. en e doux du Morv. n. n'était pas inconnue au bas l. et à l'anc. langue :

Une poingnié de chandeilles de cire ou une Torse de chambre.

(Duc. *Torcea, Torsa.*)

Les caviax (cheveux) loient par Torçons.

(*Gilles de Chin*, v. 3242.)

Dans le second livre du *Fleta*, on recommande de torcher, en fr. bouchonner ou étriller, les bœufs : Boves torçare. Ménage dit : Torcher vient de tordre, parce qu'on nettoye les chevaux

avec de petites boîtes de foin ou de paille qui sont appelées torchons. Dans Comenius, - p. 175 - : La vaisselle s'écure avec un Torchon ou bouchon de paille et de la queue de chat ou de cheval.

**TORÉ**, s. m. Terrier : le « toré » d'un lapin, d'un renard. H. Maine : « terrée », nid de lapins.

**TORÉE**, s. f. Terre qu'on ramasse dans les cours de ferme ou sur les chemins et dont on se sert comme d'engrais ; boue, fange, qui renferme des débris fertilisants. On emploie les « torées » pour améliorer les prairies. Le mot est l'équivalent du fr. terreau. Berry : « terrée » ; — Poitou : « terrée, terrail. » De terre par le changement fréquent de l'e en o.

**TORER**, v. a. Couvrir de boue, crotter, salir. Se dit aussi pour terrer, terreauter un champ, un pré. Berry : « terrer. »

**TORMENT**, s. m. Tourment, inquiétude :

Envolepons nos d'amertume cant nos esgardons queil Torment siwent la joie del délit.

(*Job*, p. 459.)

L'*Ecclesiaste* traduit par Montaigne, - II, ch. 12, - dit :

En beaucoup de sagesse beaucoup de desplaisir, et qui acquiert science s'acquiert du travail et du Torment.

Rappelons encore l'ancien dicton toujours vrai :

Faulte d'argent

C'est grand Torment.

Du l. *tormentum*, torture, angoisse. Le *Dictionariolum* traduit *cruciammentum* et *tormentum* par gehenne et torment.

**TORMENTATION**, s. f. Tourment, trouble, inquiétude d'esprit : « s' heillé d' lai tormentation », se donner du souci, du tracass.

**TORMENTAULE**, adj. Qui cause du tourment : les enfants sont bien « tormentaules. »

**TORMENTER**, v. a. Tourmenter, inquiéter :

Feu et gresle et orage, noif et glace, et tempeste

Les Tormentent adés des piés jusqu'à la teste,

Car enfer est tout comble de tormens jusqu'au feste.

(*Test. J. de M.*, v. 1960.)

Sa fame.....  
 Qui en sa meson se démente  
 Por la fain qui si la Tormente,  
 Et il méismes en baaille.

(Renart, v. 5580.)

Hélas, tant Tormentez cest homme ?  
 .....  
 Vous estes très tout forcené.

(Pathelin, II, sc. 5.)

**TORMINDI**, pour tourne-midi. Nom vulgaire de la chicorée sauvage (*chicorium intybus*). En Berry « tourne-médi. » Cette plante, dit le *Gloss. du Centre*, est ainsi appelée parce que ses fleurs météoriques se tournent vers le soleil. Dans la région la loc. « tourner-médi ou midi » signifie manger avant l'heure, et en matière de mariage faire ce qu'on exprime ici par une autre expression métaphorique, par la loc. devancer l'aurore.

**TORNEAU**, s. m. Grande pelle de forme ronde sur laquelle on pose les galettes au sortir du four.

**TORNÉE**, s. f. Tournée, promenade : « fère eune tornée », sortir de chez soi, faire un tour. Le fr. tournis qui est l'ancien adj. torneis ne signifie au fond que mouvement tournant ou circulaire. Le rom. prov. *tornei*, *torney*, *tornel*, *tornil*, s'applique à un tournoi ou fête militaire, fête où les combattants tournoyaient dans leurs évolutions. (Voy. *Déournée*.)

**TORNER**, v. a. Tourner, détourner, changer la direction par un détour, conduire à une autre place. Pour rassembler un troupeau qui est en dommage, le maître erie à ses « valôts : torné lé heurbis, torné lé vaiches ! » En rom. prov. *turnar* signifie aussi détourner, retourner, replacer ; *atornar*, revenir, retourner ; *trastornar*, renverser, bouleverser ; *vistornar*, châtrer.

Sitost comme Blac et Commain conurent le desconfiture ki sor eus Tornoit si mortelment il se misent au fuir sans plus attendre et s'esparsent li uns chā, li autres là.

(VILLE-HARDOUIN, p. 327.)

Dieu est le maître de nos volontés, il nous les Tourne comme il lui plaît.

(SÉVIGNÉ, *Lettres X*, p. 544.)

— Torner (s'en), v. réfl. S'en aller, s'en retourner : « entorne-toué », va-t'en. La plupart des

patois donnent au verbe réfléchi la signific. s'en aller, se détourner, s'en retourner. Il en était de même dans l'anc. langue :

Li message s'en Torment et vient à la porte et montent sor les chevaux.... Il s'en ala à le Gige.... et puis s'en Torna.... Lors monterent li message et s'en Tornerent.

(VILLE-HARDOUIN, p. 216, 418.)

On peut citer dans cette même acception les vers mélancoliques de Wace dans le poème de *Rou* :

Toute rien se Torne en déclin,  
 Tout chiet, tout meurt, tout voit à fin,  
 Hom muert, fer use, fust porrit,  
 Tur faut, mur chiet, rose flaistrit.

Le sens de partir est précis dans l'exemple qui suit :

Mais il ne l'i a pas trovée  
 Vers Yrlande s'en est Tornée.

(*Lai de Melion*, v. 114.)

Celui de se détourner est-il moins clair dans les *Sermons de S. Bernard*, - p. 536 - :

Où te Torneras-tu de son esprit et où furaz-tu de davant sa fazon ?

— Torner un mâle, le châtrer, lui enlever l'organe de la reproduction. Ce mot avec cette signification est synon. du l. *evirare*, castrer, énerver, du fr. bistourner, et comme on l'a vu plus haut, du rom. prov. *vistornar*. Dans la Suisse rom. « betorne » désigne un bouc châtré ; « betorna » = bistorner. En Poitou le « torsour » est le châtreur, c.-à-d. celui qui tord.

Le l. *turnare* ne signifiait que tourner, arrondir, mais en bas l. comme en ital. le mot exprime l'action de s'en aller, de s'en retourner, de se détourner. Aussi le rom. prov. *turnadis* = retournant, désignait-il dans le latin du M. A. un renégat, c.-à-d. un homme qui se détourne de la vraie croyance. Le fr. et les patois ont associé les deux synon. tourner et virer pour exprimer absolument l'action de tourner et de retourner. Le *Dict. de la langue fr.* définit le verbe tournevirer : faire mouvoir à sa fantaisie, et cite à l'appui un exemple très concluant :

Il faut qu'elle soit Parisienne car elle entend bien à Tournevirer un homme.

(LITTRÉ, *Dict. Tournevirer*.)

En Provence « tournar » et « virar » sont identiques pour tourner. Dans le H. Maine, « tourne-

vire » s'emploie pour culbute. (Voy. *Torniboelle*, *Virer*.)

**TORNIBOELLE**, s. f. Culbute : « fère lai torniboelle », culbuter. Ce terme est très usité dans notre région ou plutôt il est le seul employé pour exprimer la chose. Le vi. fr. boelle, bouele, bucle, désignait les boyaux, les entrailles, ou à la lettre, le tube, le conduit intestinal. Par extension il s'est appliqué à la bedaine, au ventre. (Voir DUCANGE à *Botellus*, et RAYNOUARD à *Budel*.) A Genève « boèle, bouelle » est encore en usage pour *panser*, ventre.

Li quens Rolland veit l'arcevesquo à tere,  
Defors sun cors veit gesir la Buele,  
Desuz le frunt li buillit la cervele.

(*Ch. de Roland*, v. 2247.)

Par les costez fier Herleuin  
Si qu'il li espant la Buele  
Que mort trebuche de la sele.

(BENOIT, v. 16238.)

Ainz que departist la meslée  
Fu le pas si pleins de Boele,  
De sanc, de cors e de cervele  
Que.....

(Ib. v. 19914.)

Dans G. de Coinsy, - 1, p. 7, - un taureau se jette sur un homme :

Si qu'en sausist fors la Bouele.

Dans le *Lai du Trol*, - v. 200, - l'auteur met en scène une troupe de femmes emportées par de mauvais chevaux dans de mauvais chemins :

Qui estoient en tel torment  
Com estoient les damoiselles  
Qui si hochoient les Boeles.

Le poème de *Doon de Maïence* emploie la forme masc. qui répond au rom. prov. *budel* comme à l'ital. *budello* :

De chevox i ara mainte sele voidie....

Maint Bouel espandu sus l'erbe qui verdie.

(*Doon de M.* v. 930.)

L'anc. langue avait le verbe *esboeler*, *esbouéler*, qui subsiste dans le genevois « éboèler, ébouéler », et répond à l'anglais *to bowell*, arracher les entrailles, éventrer :

Fiers e hardiz plus leopard  
Od les glaives les Esboelent  
E od les branz les escervelent.

(BENOIT, v. 22376.)

Notre loc. faire la torniboelle, signifie donc à la lettre faire un tour de ventre, tourner le ventre. La même manière de parler au propre et au fig. se retrouve dans quelques anciens poètes. L'auteur qu'on a cru faussement être Rutebeuf disait au XIII<sup>e</sup> siècle :

Merveille est de cest monde comme Torne bouele  
A tort et sans reson use chose et rebele.

(*Jong. et Trouv.*, p. 164.)

Un autre, Martial d'Auvergne, célébrait en ces termes, au XV<sup>e</sup> siècle, les divertissements champêtres :

Cornez challumelles.  
Danssez sauterelles.  
Filles et pucelles,  
Prenez vos chappeaux  
De roses vermeilles  
Et ses beaux rainceaux,  
Tous plains de prunelles,  
Faittes Tourneboelles  
Sur pres et sur treilles  
Au chant des oyseaux.

(*Chrest. B.* p. 442.)

Bartsch n'a pas compris le véritable sens de *tourneboelle* qu'il dit être une espèce de danse. Voilà comment les patois, dépositaires fidèles, peuvent en leur lieu rendre témoignage de choses ailleurs inintelligibles! Dans le *Testament* de J. de Meung, la tourne bouelle est une parure de femme, un tour de cou, - v. 1246 - :

La gorge et li goitrons sont dessous la gonelle  
Ou il n'a que trois tours à la Tourne bouelle,  
Mes il y a d'espingles une demie escuelle  
Fichies es deux cornes et entor la touelle.

La description est un peu obscure dans son intention satirique, mais en somme on voit qu'il ne s'agit là que d'une extension du mot, sans dérogation au sens primitif. Dans Borel, à *tourneboele* signifie à la renverse.

Remarquons en passant qu'aucun exercice du corps humain peut-être n'a trouvé de termes plus variés pour le décrire que la culbute. Les patois fournissent presque tous un mot particulier plus ou moins pittoresque. Quelques rapprochements auront leur intérêt pour les curieux de la gymnastique.

Champ. « cantibouelle, tourneboile », culbute ; « tourneboiler », faire la culbute ; — II. Maine : « tourne-boile, tourne-fiche, tourne-moelle, tournevire », culbute ; — Berry : « faire la calbasse »,

culbuter. — Norm. « trât », culbute ; « faire le trât », culbuter : « cumblet, cublé, couplette, cuntrondelet, corbichée, saucublette, trimbouelle » qui a fourni le verbe « trimboueller », culbuter ; — Pic. « cutromblet, couvercheu », culbute, cabriole ; — Bourg. « cutimblo, cutumario » ; — Lorr. « quicambôle » ; — Poitou : « cormusia, reviron », culbute ; « faire le reviron », culbuter ; — Forez : « tracolla », trébuchet ; « tracollâ », culbuter ; — wallon : « cumulet » et « cumuleter » ; — rouchi : « teumète, étumète », culbute ; « faire la teumète. L'êtumète » = tumer. tourner, culbuter : « tumereau », celui qui fait la culbute (Voy. *Tumber, Tumbereai*) ; — Genève : « cupesse », culbute ; « cupesser », tomber, se renverser ; « en cupesse », sens dessus dessous ; « mettre en cupesse », bouleverser ; — Suisse rom. « batacu, betécu », culbute ; « cukemêla » ; culbuter ; — Prov. « toubmareleta », culbute ; « cabussar », culbuter ; — rom. prov. *tom* qui se rattache au l. *tumulus*, tas et tombeau, pour culbute ; *tombar*, culbuter, faire la cabriole, comme l'ital. *tomare* et l'esp. *tumbar* ; — ital. *tombolo, capitombolo*, culbute ; *tombolare, capitombolare*, culbuter.

Tornibouelle est dér. du l. *tornare* et de *botellus* qui est dans Martial pour *botulus*. Ce dernier mot a désigné d'abord un boudin et plus tard, par extension, les boyaux, le ventre. Le rom. prov. a le masc. *budél*, boyau, et le fém. *buela*, ventre, contraction du fém. *budella*, qui est dans l'ital. au plur. et dans plusieurs dialectes de la contrée. Le vénitien « budelâ » se contracte en « buèla » pour désigner le conduit intestinal : « onzerse le buele », se garnir le ventre, manger. (Voyez *Beuille*.)

TÔRTE, s. f. Tourte, gros pain de forme arrondie. Au M. A. la tourte, *panis tornatus*, était un pain plus grossier que l'autre, un pain bis. Vi. fr. torte, tourte :

Li abbés ou l'abbeye d'Espenay doit et doient à chaseuns des meseaus.... pour le vivre cotidian, chascune semaine dis huit pains.... la moytié blanc et l'autre moytié Tourte.... Et aussi alla quérir un pain de seigle appellé Torte.

(Dcc. *Panis*.)

Le dimin. tortel répondait au has l. *tortellus*, tourteau. et au fém. *tortella*, petite tourte :

Li boulangiers le pain fera  
Et li forniers l'enfornera,  
Tortel aura et son fornage.

(*Le Dit des Boulangiers*.)

Dans Comenius, - p. 19, - Tartes et tourteaux traduits par le l. *tortae*, l'ital. *torte* et l'alle. *torten*, synon. pour désigner des gâteaux. Dans l'allemand moderne, *tarte* = torte, pour tourtière ; *tortchen* = tartelette. En Poitou la tourte est appelée « tortea, tortia », et la planche sur laquelle on suspend les pains, « tortillé. » Le breton a les deux formes *tors*, *tor'h*, pour tourte, pain rond, mais elles paraissent empruntées à notre anc. langue. On voit dans la Bible le prophète Jérémie, prisonnier, recevoir chaque jour une tourte (*panis torta*) pour sa nourriture. (Voy. *Poul*.)

TÔRTEILLAR, TEURTEILLAR, s. m. Bûche de forme irrégulière et qui est rejetée comme défectueuse à l'époque de l'empilage des bois de moule. En fr. le tortillard est une variété de l'orme qui fournit du bois tortu propre au charbonnage.

TÔRTEILLER, TEURTEILLER, v. a. Tortiller, tordre fortement ou en plusieurs places, faire des courbes, des sinuosités. (Voy. *Entortiller*.)

TÔRTEILLON, TEURTEILLON, s. m. Morceau de bois tordu ou propre à être tordu, poignée de paille ou de fein tortillé pour différents usages. (Voy. *Torchon*.)

TORU, E, adj. Pâle, défait. Morv. n. Le mot se rattacherait-il à terre et serait-il le simple de détérré ? L'individu « toru » a bien en effet l'air d'un détérré. Un certain nombre de verbes appartenant à la première conjug. ont, dans notre patois, la désinence u pour é au partic. passé. Ainsi nous disons « oussu » pour osé. (Voy. *Torver*.)

TORZEILLER, v. a. Tordre, tortiller. Morv. n. Ce fréquent. du vi. fr. torser représente torsiller avec le zézaïement. Berry, Poitou : « torser », tordre.

TORZEILLEURE, s. f. Entorse, foulure du



ped, comme l'ital. *stortilatura*, dér. de *storta*, entorse et action de tordre. Dans cette langue *storcere*, donner une entorse, répond au néo-latin *torciare*, c.-à-d. au l. *torsus* = *tortus*, partic. passé de *torquere*.

**TÔSSAINGN' (LAI)**, s. f. La Toussaint, la fête de tous les saints. Morv. n. La nasalisation de la finale est l'une des caractéristiques, on l'a déjà remarqué, de la région nivernaise. (Voyez *Saingn'*.)

**TÔT, TOTE**, adj. Tout, toute : « i seu tô mai-laide; ile éto tote ailoirie », je suis tout malade, elle était tout étourdie.

Orgoizl abattit la clarecte Luciferum ki reluisoit plus cler ke Totes les estoilles.... Il (Dieu) sostient Tote la terre et Toz li mundes est à lui apoiez....

(*Serm. S. B. p. 523, 573.*)

Il lor a fait a Toz sor sainz jurer  
Et a Toz cels q'i [i] devoient aler  
Que il feront ceste dolour celer.

(*Ch. de Roland, Édité. Génin, p. 496.*)

Eisi ert Toz à Tote gent,  
Toz ert a Toz e a Toz faiz  
E Toz les faiseit vivre en pais.

(*BENOIT, v. 20997.*)

Par de seur Tote creature  
Doit preudafame estre onnorée.

(*Ib. III, p. 526.*)

Et trespase les puis, les plainz et les lariz,  
Et Tote la contrée, les vaus, les fontenz.

(*Floovant, v. 1833.*)

Au pluriel, pour marquer absolument le sens du l. *omnes*, on se sert du mot composé « teurtos », agglutinant ainsi le l. *trans* et *toti* (en ital. *tutti*). Apulée dit *toti dei*, tous les dieux. Nous dirions « teurtos » les dieux, et les Bourg. « trètos » ou « tertos. » En rom. prov. *trastot*, tout; *trastota*, toute; *trastut*, *trastotas*, tous, toutes. (Voy. *Teurlous*.)

**TOT COMPTAN**, loc. Tout comptant, tout de suite, sur le champ, immédiatement : j'y vais « tô comptan », j'y vais de suite :

Le mesme sire en l'ymitant  
Fist autre abbaie Tout contant  
Qui Saint-Jacut fust appelée  
Et de bonnes rentes gallée.

(*Mémoriaux de Saint-Aubin, XII.*)

Berry, Fr.-Comté, Poitou, Saint. « tout comptant », à présent, tout de suite.

Le fr. au comptant renferme à peu près le même sens.

**TOTEINE**, s. f. Tétine, pis de la vache, de la brebis, de la truie, etc. Dans Comenius, - p. 121 - : Pie. tette, tettine, sont synonymes avec l'acception de pis. Pie est du fém. : la pie. L'auteur dit le pis ou la pie. Bourg. « tetaigne. » Le breton *tez*, pis, tétine, et au plur. *tesiou*, rappelle l'infin. bourg. « tecer, tocer » = teter, qui en Lorraine devient « tocir », quoique « tita » se dise pour pis. (Voy. *Pé*.)

**TOTER**, v. a. Teter, sucer la mamelle d'une nourrice : « son p'tiô toie encoi », son enfant tette encore. Dans le comtois (Montbéliard), « tossie », teter, change également l'e en o bref. Jura : « touter. »

La plupart des patois français, à l'exclusion des autres, présentent une forme « tuter » que Diez rattache au même type étym. que teter. Le sens du premier terme s'éloigne cependant de la signification essentielle du second. Il exprime plus généralement l'action de souffler que celle d'aspirer. Il semble donc qu'il y ait eu confusion dans l'emploi des deux mots. La Suisse rom. dit « tuta » pour désigner la trompe des Alpes, et « tutà » pour corner, sonner du cor, comme l'allemand *tute, dute*, = cornet, et *tuten, duten* = corner à la manière des vachers. En wallon (Liège), « tutler » = souffler dans un cornet. En rapprochant ces mots du flamand *tuyten*, sonner le cor, on arrive à tuyau dont la racine, selon Diez lui-même, qui rejette l'étym. par *tubellus*, est le néerl. *tuit*, tuyau, ou plutôt l'anc. h.-allemand *tûda*. On tiendra compte du poitevin « trutte », tuyau de cuivre, qui est pour tute avec épenthèse de Pr.

**TOTÔT**, s. m. Trayon de vache ou de truie, tétine de la mamelle, bout de sein. On prononce en plusieurs lieux « têtôs », comme en Normandie. Dans cette région, le simple « tote » désigne le suçon qu'on donne aux petits enfants. Totôt est donc le dimin. de cette variante identique au fr. tette, bout de la mamelle. Par extension, le mot s'applique au sein de la femme. Une nourrice dira qu'elle a mal « és totôs » pour exprimer qu'elle souffre à quelque partie du sein. Dans la Suisse



rom. « lè tète » est une loc. équivalente à gorge. poitrine de femme. En esp. *teta* = *mama* pour mamelle, sein. Le dimin. *tetilla* désigne surtout la mamelle de l'homme. Ital. *tetta*. A Venise, « dar le tete », signifie à la fois donner le sein à un enfant et le tenir sur son sein. L'usage si répandu d'aller au loin allaiter les enfants d'autrui fait dire aux plaisants de notre pays que les femmes ont leur fortune dans leurs « totôs. »

**TÔT PARTÔT**, loc. Tout partout, à toute place, en tous pays : « i é veu ç'lai tôt partôt. » M<sup>me</sup> de Sévigné, dans une lettre à sa fille, se moque agréablement d'une brave marchande qui se plaignait d'avoir mal *tout partout* (ix, p. 448.) Cette loc. se rencontre néanmoins en bon lieu et sous des plumes exercées :

Tot partot chantet om. Tot partot peichet om. Tot partot huchet om ke Jhesu-Criz li filz de Dieu est nez en Belléem Judé.

(*Serm. S. B.* p. 538.)

As osteus Tout partout furent bien ostelé.

(*Gloss. roman*, p. 436.)

**TOU**, s. m. Ouverture, conduit, rigole, canal, voûte d'étang. En Berry « thou » a la même signification. Le *Gloss. du Centre* écrit le mot avec un h, par analogie sans doute avec les noms de lieu et même les noms de famille. Nous avons en effet, dans le Nivernais, Thou, c<sup>me</sup> de Poiseux; Thouez, c<sup>me</sup> de Champlémy; Thouan, anc. fief de la châtellenie de Decize; les Thus, c<sup>me</sup> de Varennes-lès-Nevers, etc. Mais nous avons aussi le Toux, c<sup>me</sup> de Rouy; Toutvent, c<sup>me</sup> de Cossaye, écrit Touvant aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. L'h dans « tou » n'a pas de raison d'être, qu'on rattache le mot à trou (*toull*, en breton), par la chute de l'r, ou à tuf (pierre de tuf, employée pour les voûtes et les canaux), qui, par métonymie, a pu désigner un conduit souterrain en général. Remarquons en passant que nos paysans disent un « tou » pour un tuf d'étang : le grand « tou », le petit « tou » ou déversoir. Dans les *Comptes du roi René*, - p. 19, - on lit :

Letre ordonnant de faire oster les retraiz communs du chastel..... et les transporter sur le Tou de nostre cuisine.

L'éditeur a substitué toit à tou. Il est évident que ce dernier terme doit être maintenu avec le sens de canal, conduit, fossé d'écoulement. A la page 73

du même ouvrage, une mauvaise lecture transforme probablement tou en ton. Un fontainier est chargé d'établir un *ton* pour asseoir ses tuyaux :

Et de fournir ledit Ton d'entablement dessus et dessousz et aux coustez desdits tnaux.

Lyonnais : « tus, thus », aqueduc ; — Forez : « tos, tou », aqueduc souterrain, tuyau, bonde d'étang ; — H. Auvergne : « touar », canal, conduit ; — Dauphiné : « touva », tuf, agglomération pierreuse ; — Suisse rom. « tau, to, toç, tové », tuf ; « toaira, toavira », carrière de tuf ; — Prov. « tuve », tuf ; — Corse : « tufone, tufonacciu », gros trou. Du l. *tofus, tophus*. (Voy. *Tuf*.)

**TOUAILLER**, v. n. Marcher vite, s'avancer en hâte, à grands pas. Le mot se rattache à toile par suite d'une métaphore qui assimile la marche d'un homme au travail d'un tisserand.

Le wallon (Luxembourg) use d'une figure semblable en disant « tramer » pour marcher vite ou péniblement. La Suisse rom., qui a la forme « teila » pour toile, emploie le verbe « tila » pour aller et venir, courir çà et là. Le Poitou dit « touailler » pour manger à la hâte, comme nous disons « troubler » pour boire à petits coups fréquents. En breton *toella, touella*, qui se rattache à *toal, toual*, linge de table, s'emploie dans l'acception de séduire, analogue au fr. enjôler, entortiller. C'est probablement par un trope du même genre que l'anc. langue et plusieurs patois donnent au verbe touiller le sens de mêler, emmêler, enchevêtrer au propre et troubler au figuré. Touiller est pour toiller qui, avec le son mouillé, offre à peu près la même prononciation. On ne fait pas de la toile sans que le tissage croise et mêle les fils sur le métier. Un passage de Bonivard, dans ses *Actes et Devis*, - p. 101, - montre la relation du mot et de la chose :

Faire avec les piedz la toyille souzb la table et toutes autres petites muguetteries, lesquelles les amoureux ont accoustumé de faire avec leurz dames...

(LITTÉ, *Dict. Toile*.)

Mêler les fils, entrecroiser les pieds, c'est une double opération où nous retrouvons une signification à peu près identique. Aux env. de Valenciennes, la loc. « faire de la toile » s'emploie dans un sens obscène qui sous-entend une idée analogue sur laquelle il est inutile d'insister. En Berry « faire de la toile », c'est imiter l'ouvrier qui tisse, en

agitant les bras horizontalement. Dans la région des patois rouchi et wallon, le verbe « toulier » exprime l'action de mêler, emmêler : « fi toulié », fil croisé, mêlé ; « ués touliés », œufs brouillés. Au propre, « toulier » se dit d'un écheveau de fil ou de soie mêlé et au fig. d'une personne sans ordre, qui embrouille ce qu'elle touche. Un avocat « toulieux » est un brouillon. Dans l'anc. langue, meslieux (Duc. *Meleare*) avait la même signif. parce que mesler était synon. de brouiller.

Le verbe touailler, touiller, toulier a aussi été usité dans une autre acception, celle qui avec le préfixe patte figure dans le fr. patouiller, celle qui exprime l'action de remuer, d'agiter un liquide épais, la vase, la boue, etc., ou de faire beaucoup de pas, de marches et de contre-marches. L'idée de mélange, de mêlée, subsiste encore ici. Le wallon (Mons) emploie le subst. « touillage » pour mélange, mais aussi pour désordre, et rixe, c.-à-d. pour cette espèce de combat irrégulier que le fr. nomme une mêlée (1). Le même terme, à Lille, signifie gâchis, confusion.

(1) Le poitevin « toie » désigne la boue des fossés, le limon chargé de feuilles, de débris de toute sorte, la vase des étangs. Lacombe donne le même mot avec la même signification. Ce subst. « toie » est l'équivalent du vi. fr. touil, touil, toel, qui indiquait à la fois un boubrier et un mélange, une mêlée d'hommes :

Si sailli bien quatre piez dedenz le fosse, et s'Entouella si durement qu'il sembloit que il fust engleuz.

(Récits d'un ménestrel au XIII<sup>e</sup> siècle, p. 220.)

La *Chronique des ducs de Norm.* décrit une lutte acharnée :

Corent sore, lances baissées,  
Ci out armes de cors sachées,  
Ci out Touil, ocise e fule.

(BENOIT, v. 19908.)

Ailleurs « toël », bien rapproché de l'anglais *towel* = touaille et du vi. fr. thouelle (Duc., *Toncuta*), s'applique à un état de trouble, de désordre, de confusion :

L'enfés de Pulle, eu cel Toel  
Al roi de France, par conseil,  
Traist et s'aie li requist.

(MOUSKES, v. 20699.)

Lors fu li rois en grant Toel.  
Si a trouvé à son conseil  
Que toute Flandres saissira.

(V. 20979.)

Le mot provincial « toie » exprime donc, au sens matériel, un mélange comme les mots de l'anc. langue, *toil*, *touil*, *toel*, indiquent au propre ou au fig. une mêlée, un gâchis. L'acception rixe qui est dans le bas l. *meleare*, *mesteiare* = *rixari*, se reproduit en plein dans le wallon (Mons) « touillage ». On retrouve ces manières de parler métaphoriques qui associent des idées fort dissemblables, dans le latin et dans notre langue. Ainsi les Romains, par une deriv. de *satur*, marquant l'abondance, la fécondité, nommaient *satura* un plat mélangé, une sorte de macédoine, dont la signif. moins grossière n'est pas très éloignée du

Si on voulait sortir du domaine français, on pourrait, dans l'esp., rapprocher *toalla*, essuie-mains, taie d'oreiller, de *tollo*, boubrier, *atollar*, s'embourber, *attollarse*, s'embrouiller, et dans le port. *toalha*, nappe, de *tolher*, embarrasser, *tolher-se*, s'engourdir, se paralyser. Ces rapprochements suffisent à justifier l'opinion de Robert Estienne qui, avec raison, tenait touiller pour un synon. de mêler. Ce verbe fait allusion à l'œuvre du tisserand, qui croise, entrelace et enduit de chûs les fils de son tissu. Froissart emploie quelquefois le subst. *touaille* pour désigner un linge, un morceau de toile, et *touaillage* pour indiquer la confusion, le désordre, le trouble. Touiller chez cet auteur n'est qu'une variante de *touailler* et équivaut à embrouiller, troubler, comme *toueller* dans la *Chronique* de Mouskes :

Ensi Touella li pais,  
Si ot d'amés et de hais.

(V. 27755.)

On peut voir dans ce glossaire que brouiller, outre la signif. du fr. mettre pêle-mêle, avait celle de salir, souiller. En wallon « brouli » = boue.

Pic. « touiller », mêler, enchevêtrer, salir en maniant ; « touillis », mélange, mêlée ; être « touille-touille », être embrouillé ; — Flandre : « touiller », mêler, mettre en désordre ; — rouchi : « toulier, touiller », mêler, remuer ce qui est liquide, brouiller, déraisonner. (Voy. *Patouëillou*.) Norm. « touiller », mêler, embrouiller, enchevêtrer, en parlant d'un peloton, d'un fil de chanvre, etc., mêler dans un vase ; — Jura : « se tolier », s'essuyer, se torcher ; — Lille : « touiller », embrouiller ; « touillage », gâchis, désordre ; — wallon (Luxembourg) : « touiller », mêler, brouiller. A Mons « touillage », action de mêler, désordre, rixe, combat. (Voy. *Brouiller*, *Patouëiller*, *Touëille*.)

**TOUÉE**, s. f. Taie d'oreiller. Dans les villes voisines, « toie » :

terme popul. *ratatouille*. *Satura* se disait en même temps d'une pièce bouffonne. En fr. l'équivalent farce, tiré du l. *farcire*, remplir, s'applique à la fois à un mélange de viandes hachées et à une action plaisante ou ridicule. Pour bien comprendre la relation de « toie », boue liquide, variante du vi. fr. *toi*, *thoi* (Duc. Ten, *Roq̄uef. Tay*), on doit peut-être aussi tenir compte de l'opération du tisserand qui mouille incessamment sa trame dans la colle appelée « chûs. » Le vieux dicton disait :

Pour filer  
Faut mouiller.

Crespinniers de fil de soie, c'est à savoir ouvriers de coiffes à dame et Toies à orilliers et de paveillons que on met pardesus les autex.

(*Livre des Métiers*, p. 83.)

Touéc semble être une syncope de « toueille » = toile. Il en est de même dans la plupart des patois. N'y aurait-il pas confusion entre deux mots dérivés l'un de *tela* et l'autre de *thecca*, la première désignant simplement une toile, un linge, et la seconde une enveloppe ? Les formes anc. teie et toie seraient tirées de *tela*, et le wallon « tik », le champ. « liquette », l'anglais *tick* (*bed-tick*, taie de matelas), le bas l. *teca*, *techa* appartiendraient au l. *thecca* ou plutôt au grec *θήκη*, fourreau.

Dans Palsgr., - p. 158, - le mot taye désigne à la fois une taie sur l'œil et une taie d'oreiller. Il en est de même en rom. prov. où *tela* signifie toile et s'emploie pour cataracte, tache ou maille. Le bas l. *telata* = taie de l'œil. En Fr.-Comté (Fourgs), « entoyer » = envelopper de toile. Aux env. de Monthéliard « rentoier » = rentoiler. Nous dirions « rentouçiller. » Le mot est pris au figuré dans l'exemple suivant :

Tellement (la duchesse Michelle) s'entoulla en méranecolye que onc puis ne monstra joye.

(*G. CHASTELLAIN, Chronique v.*)

Le bas l. *tega* paraît répondre à *thecca*. On voit cependant figurer dans les dialectes de la Lombardie, comme formes synon., « tacla, tavèla, tega », qui désignent la cosse, la goussou, l'enveloppe de certains légumes, nommées en esp. *telilla* ou *ramisa*.

Wallon (Mons) : « tuéc, tuaic » ; — rouchi : « toic » ; — Champ. « toye, toyette », toile fine = « touaille » ; — Fr.-Comté (Monthéliard) : « té. »

**TOUEILLE**, s. f. Toile en général. Notre forme morvandelle est bien voisine du vi. fr. touaille que les étymologistes contemporains dérivent de l'anc. allem. *tuahila*, *tuachella*. Conrad de Wurzburg dit cependant *twehele* pour linge. Le roman de Renart prononce à la lettre comme les Morvandéaux. - v. 21437 - :

Atant garda avant, si vit  
Une Toueille enveloppée  
Enz une fenestre botée.

L'n peu plus loin, - v. 21441 - :

Tybert les tret de la Toaille  
Dex aide ! Ce n'est pas faille  
Que chascun aura ja le suen.

Toueille et toaille étaient donc identiques. D'un autre côté, l'anc. fr. nous offre fréquemment les formes synon. toille (avec ll mouillées probablement), touale, touaille, touele :

Aiez vos fenestres closes de Toille eirée ou autre ou de parchemin ou autre chose...

(*Ménagier de Paris*, l. p. 173.)

Une Toille de morisque encontre la cheminée.... Item une Toille peinte en laquelle est painet Paaris. Venus, etc.

(*Comptes du roi René*, p. 274-5.)

..... Montent et devallent de nuit de hault de deux ou trois estages par une Touaille ou longière pour entrer en une maison sans eulz blesser.

(*Arrests d'Amours*, p. 341.)

Si prist dras de lit et Touailles, si nous l'un à l'autre...

(*Aucassin et Nicolette*, p. 258.)

Toille, le fardeau cordé xij d. Pour pacquet de Touelle iiij d. t.

(*MANTELLIER*, III, p. 199, 306.)

Un paysan de la banlieue de Paris compare, au XVII<sup>e</sup> siècle, les tentes des soldats à des maisons de toile :

Des maisons de Toualle qui sont faites queme nout pavillon.

(*Confér. agr.* p. 22.)

Dans Palsgr., touaylle = touaille traduit l'anglais *towel* qui semble n'être qu'une variante de touéle = toile, avec le w pour l'u. Un monument du XI<sup>e</sup> siècle, la version en rom. prov. de l'Évangile de saint Jean, traduit par *toala* le l. *linteum* :

(Jhesu) leva de la cena e pausa sos vestimens. E cum ac presa la Toala, preceis s'en...

Le texte latin porte :

Surgit a cena et posuit vestimenta sua et cum accepisset Linteum, preceinxit se...

(Ch. XIII, 4.)

Le sens propre de *linteum* n'est-il pas toile ou linge ? *Linteo* = tisserand. Joinville conserve toujours à touaille le sens vague de toile :

De Touailles sont entorteillies lour testes (des Bédouins), qui lour vont par desous le menton dont laides gens et hydeuses sont à regarder, car li chevel des testes et des barbes sont tuit noir.

(P. 138.)

Aussi son éminent éditeur, M. de Wailly, se sert-il du fr. linge, étoffe, toile, pour représenter le mot roman. On remarquera, dans l'*Histoire de saint Louis*, un passage où la signifié. restreinte

de nappe, serviette, si elle avait existé exclusivement au XIII<sup>e</sup> siècle, eût rendu presque ridicule la métaphore employée; je cite - p. 82 : -

Mout fu belle chose à veoir; car il sembloit que toute la mers fust couverte de Touailles des voiles des vessiaus qui furent nombrei à dix-huit cens vessiaus, que granz que petiz....

Dans un autre passage, - p. 354, - Joinville emploie concurremment les deux formes touaille et toile :

Prist la Touaille et la jeta toute ardant en la mer...  
Prist les toilles et les estoint....

L'ital. *tovaglia* rappelle le vi. fr. *tovaiole* (v = u) qu'on trouve dans Borel. L'esp. *toalleta*, dimin. de *toalla*, essuie-mains et taie d'oreiller, répond à l'ital. *toiletta* = *tela* = *stoffa* et au fr. toilette qui, par métonymie, a désigné d'abord une table couverte d'une petite toile et ensuite exprimé l'action de se parer.

Berry : « touèle » = toile; — Champ. « toielle, telle »; — Poitou : « touaille, toueille »; — Fr.-Comté (Montbéliard) : « touaile, tiuaille »; — Lorr. « tôle » = toile, « tôlete » = essuie-mains; — wallon (Liège) : « teule », toile; — breton : *toal*, *toel*, *toual*, *tuel*. Dans le langage usuel *lien toual* (*touaill*), toile d'emballage; *toella*, *towella* = touaille. Au fig. le verbe *touella* signifie enjoler et répond à peu près au fr. entortiller.

Le *Rôle de la Taille de Paris* en 1292 donne les synonym. *toillier*, *touclier*, *touaillier*, pour marchand ou fabricant de toiles.

**TOUFFAN, ANTE**, adj. Étouffant, suffocant : « P temps ô touffan. » L'aphérèse de l'e initial dans le fr. touffeur montre bien que cette voyelle n'est pas organique. En Franche-Comté, « il fait toufe », signifie il fait étouffant; « chaud toufe », chaleur étouffante. Lorraine : « tofè, toufe » = étouffant; — Prov. « touffa »; — esp. *tufo*, vapeur épaisse, et au fig. arrogance.

Diez rattache le simple toufe au grec *τύφος*, vapeur et orgueil. Scheler propose une dér. de étouper par l'intermédiaire du germanique. En allem. *stopfen* = bourrer, comme l'anglais *to stuff*. Dans notre glossaire « étouper » a en effet la même signific. que étouffer, mais l'opinion de Diez se soutient mieux que celle du savant philologue belge. L'ital. *tuffo*, immersion, *tuffare*, plonger dans l'eau, semble donner raison aux étymologistes qui rapprochent étuve (en l. *stufa*, en port. *estufa*) de toufe, chaleur étouffante. L'ital. *stufare*, servir dans les étuves ou prendre un bain, conserve au fond le sens du grec *τύφειν*, allumer, et au passif fig. couvrir comme un feu qui donne de la fumée, de la vapeur, avant de s'allumer complètement. Le verbe réél. *stufarse* se dit d'une liqueur qui s'évapore, qui s'évente. Le langued. « estoufa, estoufadé », s'applique à une étuvé de viande cuite à la braise.

**TOUILLON**, s. m. Torchon, toute espèce de linge dont on se sert pour essuyer, pour torcher. Dans Roquefort toulon = torchon, touillon = souillon. Le mot est un dimin. de touaille qui en vi. fr. désignait une pièce de toile et, dans un sens restreint, une nappe, une serviette, un torchon :

Six Touailles de lin, contenant chascune quatre aulnes..... Huit autres Touailles de lin qui guières ne valent..... Trois Touailles de quatre aulnes de brin en brin..... Six Touailles d'autel, une aube, l'amit. l'estolle, le fenon et la chasuble.....

(Comptes du roi René, p. 285, 290.)

Aportez flesches et lardons  
Fusées, napes, Touaillons.

(Th. fr. II, p. 54.)

Holà! hé! vielle! ord Touaillon. Agnès! ha! ma dame Agnès!.....

(Ib. V, p. 361.)

On remarque presque partout en vi. fr. et dans les patois une sorte de synonymie entre souillon, touillon et torchon. En Berry, « souille » désigne un lieu bourbeux et une taie d'oreiller comme à Rennes. Le fr. patouille montre qu'il y a eu un primitif touille = boue qui répond au comtois « touillon », bouillon d'une source. On le retrouve en Poitou dans le mot « toie », limon très liquide, et dans le H. Maine « touillasse », lieu où les animaux se vautrent. Le fr. ratatouille indique que les mets grossier, un mélange à demi liquide de viandes et de légumes; il se rattache très probablement à touille comme les verbes bourg. et poitev. « tatouiller » et « ratouiller » qui signifient, le premier, manier avec malpropreté, et le second couvrir de boue. En Poitou le substantif « tantouillade » = marmelade. A propos de ce dernier terme on remarquera que Cotgrave écrit tantouiller pour tatouiller. L'idée de mélange est dans ces différents mots.

Genève : « touillon, trouillon » = souillon; —



Norm. « toaillon, touaillon » = torchon ; — Pic. « touillon » = torchon et brouillon ; — Champ. « touillon, touillon, touaillon » = torchon, vieux linge, toile grossière ; — Poitou : « touaillon », essuie-mains, torchon ; — Jura : « tolion », femme sale, souillon ; — Suisse rom. « tollhon » = souillon ; — rouchi : « touillon, touliète » = pèle-mêle ; « touillon-brouillon », poignée de cheveux mêlés, écheveau de fil mêlé. (Voy. *Tertouëille*, *Touailler*.)

**TOULE**, s. f. Vase en poterie dans lequel on met ordinairement la provision d'huile. Vi. fr. oule, cruche, vase à deux anses, marmite.

Cocadrile mult est enverse,  
Toz jors a beë la goule  
Qui plus est granz que n'est une Oule.

(*Le Bestiaire de Gervaise* dans ROMANIA, I, p. 430.)

Une femme avoit trois plains Oules d'or et por ce que li or n'aparust ele à la bouche des Oules mist des cendres.

(*Duc. Olla.*)

Noël du Fail se sert de la variante toude pour désigner une espèce de cruche :

Vous appelez cestuy cy un pot à cau, une bue (Voy. Bure), ou un cruon, un tranchoir ou, selon la petite bouche, une Toude.

(*Baliverneries*, IV.)

D'un autre côté les patois ont presque tous quelque forme analogue. Bourgogne : « ole, oule », vase en terre, marmite ; « toule », cruche à huile ; — Berry : « oulle », pot de terre ; — Touraine : « oulle », pot au lait ; — Poitou : « oulle, ouille », écuelle de terre ; « ouillette », entonnoir ; « ouillier », remplir une barrique et au fig. gorger, rassasier ; « oulier », marchand de pots ; — Guernesey : « houle », pot à deux anses, « houlette », pot ; — Forez, Lang., Prov. « oula », marmite, pot ; « ouleta », petite marmite ; — Fr.-Comté : « eula » ; — Suisse rom. « olla, oullha, eula », marmite, pot ; — rom. prov. *ola*, marmite, chaudière ; *olada*, potée ; *olier*, potier, chaudronnier ; — ital., esp. *olla*, marmite ; *olavo*, *olero*, potier ; — port. *olaria*, poterie.

Du l. *olla*, marmite. Voir à propos de ce mot la comédie de Plaute intitulée *Aulularia*. La forme archaïque pour *olla* était *aula*. Le dimin. *aulula* indiquait un petit pot. Le t initial dans « toule » semble être prosthétique comme dans tante pour ante.

**TOULER**, v. a. Appeler quelqu'un en criant : « tou, tou ! » Comp. cependant avec le vi. fr. uler que le wallon prononce « ouler, houler », pour hurler, crier avec force. Il y aurait encore, dans ce cas, prosthèse du t et suppression de l'r qui n'est pas organique. (Voy. *Heuler*.)

**TOULON**, s. m. Vase en poterie dans lequel on met l'huile. Dimin. de toule :

Ung Toullon d'uille tenant huit pintes..... Ouquel celier les suppliantes trouveront un grant Toulon ouquel avoit de la terre.....

(*Duc. Tunna.*)

Le contin. de Ducange semble rattacher toulon au bas l. *tonnellus*, mais cette dérivation est difficile à admettre car, ni en Bourg. ni en Morvan, « toule » n'est synonyme de tonne. Le mot est partout l'équivalent de oule, cruche, marmite.

**TOULOTTE**, s. f. Tête. Se dit dans le langage burlesque comme à Paris boule. La tête est assimilée à une « toule » ou marmite. Dans la toponomastique les dimin. toulaud, toulon, toulette ou tulette, indiquent en général une éminence plus ou moins élevée. (Voy. *Mairmille*, *Mourillon*.)

**TOUNARE**, s. m. Tonnerre : « tounare d'eun chien » ou « d'ain cien ; tounare de loup ylarou ; que l' tounare m' breule ! » Autant d'exclamations familières au Morvandeau lorsqu'il veut affirmer sa foi devant les hommes, sa foi et sa probité à l'endroit de ceux qui ont quelque motif pour les mettre en suspicion. Chez nous, comme un peu partout, le tonnerre est l'objet de nombreuses superstitions. Il y a plusieurs recettes pour en conjurer le péril. Citons-en seulement une. Lorsqu'on a fait brûler presque jusqu'à la fin la bûche de Noël on en recueille avec soin les derniers tisons qui, pendant les orages, servent à écarter la foudre si on les allume dans le foyer. La fumée qui s'en échappe se mêle à la nuée menaçante et ne tarde pas à la dissiper. *L'Évangile des Quenouilles*, - p. 125, - nous offre un procédé semblable :

Quant femmes voient que tempeste se liève en l'air, elles doibvent faire du feu de quatre bastons de quesne en croiz en sus du vent et bënëir le vent et il emportera la tempeste au loing.



S'il faut en croire la bizarre légende du pays, une prière à sainte Marguerite aurait plus d'efficacité encore. Écoutez !

I

Lai boune sainte Marguite,  
S'en vé dan son yarding'.  
Ile s'ò aichitue  
Ch' lai piàrr' d' màbre ;  
Ile é veu v'ni  
Troué-z-aimis, troué-z-ann'mis  
Qu' aiportin piàres et fusis ;  
O guion :  
Qu' au p' t'òt aibatté l' pais!!!

II

Ce n' s'ré, mai dóce mére, ce n' seré !

III

Le peu cien (le diable) ò v'ni ai souéte du cié.  
Lai boune sainte Marguite s'ò trouée prôte,  
Ile glhi' é fólé ch' lai pouétrine.  
O glhi' é dit tronés foués : Marguite, Marguite  
Dôte ton pié, Marguite, dôte ton pié,  
Marguite dôte ton pié !  
Y n'eul feré, peu cien, qu' tu n' m'é peurmi  
Lai foué, lai loué !

IV

Partò laivou qu' lai boune sainte Marguite  
Seré dite

O n'i paisséré ne tempête, ne foulise, ne aute cetite bête ; nos lé conduron chi loingn' por delai, delai mer, que ran n' sen sentiré pu qu' lai ronce et l' çardon. (1)

Bourg. « tonare » ; — Lorr., Fr.-Comté : « tonarre. »

**TOUNE, TONNE**, s. f. Tonnerre. La « toune » d'avril, suivant le dicton agricole du pays, fait les biens réjouis, c'est-à-dire les récoltes prospères.

Berry : « toune. » Le prov. « tron », tonnerre, a pour équivalents le port. *trom* et l'esp. *tron*, bruit du canon. Valaque : *tun* = tonnerre, fracas.

**TOUNEILLE**, s. m. Tonnerre. Adoucissement du viril « tounàre. » En rouchi « tonnoile. »

(1) Je dois cette légende et quelques autres à l'obligeance de M. Simon, instituteur à la Vault-de-Frétoy. Il en existe plusieurs versions qui diffèrent seulement dans la forme. L'emploi du c doux pour ch (cien, cetite, çardon, etc.) indique la région nivernaise du Morvan.

Et Tonnoiles et vens venta à celle fie...  
C'on n'y oïst tonner le Tonnoile bruyant.  
(Gloss. roman, p. 435.)

Le changement des liquides n'est pas un cas isolé. On le retrouve dans « freille, meille », etc., pour frère, mère, aux env. de Lormes. (Voyez *Paureille, Toniche*.)

**TOUNER**, v. n. Tonner : « acouté comme a toune. »

Li communs pules (peuple) si grans fu  
C'on n'i oïst par Dieu Tounant.

(Renart, iv, p. 133.)

Berry, Saint. « touner » ; — Fr.-Comté (Montbéliard) : « touener » ; — Lorr. « il tinne », il tonne ; — Prov. « tronar », comme en esp. ; — valaque : *detun*, éclater, foudroyer.

**TOURILLON**, s. m. Courtilère, insecte qu'on nomme quelquefois taupe-grillon.

**TOURNAGE**, s. m. Changement de position au jeu de billes. Le joueur mal placé demande le tournage à moins que son adversaire n'ait dit à l'avance : « fen tournage », sorte de veto qui interdit probablement le changement de place.

**TOURNEVOILLON**, s. m. Collation nocturne à la fin de la « voile » ou veillée. Le tournevoillon se compose ordinairement d'aliments peu substantiels, de noix, de châtaignes, etc., assaisonnées de quelques verres de vin blanc ou rouge. Morv. n. n.-o.

**TOURQUIAU**, s. m. Tourteau, miche de pain. Dimin. de *tourte* avec passage du t à q ou c dur. (Voy. *Tôrte*.)

**TOURQUIÈLE**, s. f. Tourtière, marmite peu élevée dans laquelle on fait cuire les galettes. Morv. n. n.-o.

**TOURTIÈRE**, s. f. Galette. Du mot fr. par métonymie. Env. de Château-Chinon.

**TOUSSIE**, s. f. Toux, action de tousser. Morv. n. En vi. fr. *toussir*, étoussir = tousser.

Li enfans si morront, li tens sera pluïeus  
Mainte gent Toussiront et seront çaciëus.

(Jong. et Trouv., p. 126.)

Et se vos entrer i volés,  
 A l'entree vos estoussés,  
 Si com sache vostre venir  
 Par parler ou par Estoussir.

(Chastement des dames.)

Que nul ne nulle... ne soit si hardy de parler, de cracher, de moucher, de Toussyr, de monstrier signe en quelque manière que ce soit.

(Le Cabinet historique. De la forme des duels.)

Ces pauvres haïres Toussissoient comme renards...  
 (Pantagruel, II, 28.)

Berry, Picardie : « toussir », tousser ; — wallon (Mons) : « toussi », ib. ; — rouchi : « toussin », enfant qui toussé ; — Forez : « tussia », toux ; — Suisse rom. « tussi », tousser ; — Prov. « tous, tus », toux ; « tussir », tousser ; — port. *tosse* et *tossir*. (Voy. Teusse.)

**TOUTOU**, s. m. Crapaud. Ainsi nommé à cause du rapport supposé de son cri ou chant avec l'aboïement d'un petit chien. Dans l'Yonne on l'appelle « nonau lulu », par allusion encore à son chant monotone. (Voy. Bol.)

**TRACER**, v. a. Aller souvent dans un lieu, fréquenter un pays. Morv. n. n.-o. Vi. fr. tracer, tracier, trasser, aller et venir, fréquenter, chercher. Dans Palsgrave, tracer et trasser sont identiques : *I rayle, I straye abrode*, je trace et je tracasse, - p. 678 - ; *I seke out*, je trace, - p. 708, - ou bien - p. 770, - *I walke to and fro*, je trasse : En effect, vous Trassez ou tracassez les rues.

Li fourrier qui le pais Tracent  
 Metent tost si tout à neant  
 Que.....

(GULL. GUIART, v. 1371.)

Othon lessent, le pais Tracent,  
 Aide en plusieurs lieux pourchacent.

(Ib. v. 6124.)

Jusqu'à Bourdiaus ala Traçant  
 Le roi d'Engleterre chaçant.

(Ib. v. 6221.)

Parlant de certaines femmes qui sont de tous les temps, le *Roman de la Rose* dit :

Toutes font à Vénus hommage,  
 Et se cointoient et se fardent  
 Pour ceus bouler qui les regardent ;  
 Et vont Traçant parmi ces ruës,  
 Pour véoir, por estre véüés.

(V. 9067.)

Pauvreté tous nous suyt et Traco  
 Sur les tombeaux de nos ancestres.

(VILLON, *Grand Testament*, 35.)

Puis rampa doucement au camp de l'ennemy  
 Traçant de l'air venteux la région humide.

(RONSARD, *Hymnes*, II, 6.)

L'i intercalaire se montre souvent et concurrentement :

Si volez mangier à matin,  
 Si alez en cel bois Tracier  
 Oû vos vol alez porchacier.

(Renart, v. 3807.)

S'ala en ses foriés kacier  
 Atant qu'il avint par Tracier  
 K'il perdi ses chiens et sa gent.

(MOUSKES, v. 18725.)

Le *Ménager de Paris*, - II, p. 770, - indiquant l'ouvrage assigné aux femmes dans une grande maison, parle d'une lavandière pour *tressier*, c'est-à-dire peut-être pour aller et venir et satisfaire ainsi aux besoins du ménage.

Dans l'anc. langue le chien de chasse a été quelquef. appelé chien trassant. Le mot traduit en latin barbare figure dans un texte cité par Ducange :

Nullus perturbet aut impediatur canem Trassantem  
 aut homines Trassantes cum ipso ad sequendum latrones.

(Duc. *Canis*.)

Bourg. « tracer », passer par, traverser : « tracer » par une luzerne ; — Champagne : « tracer », aller et venir ; — Norm., Pic. « tracher, trachier », aller à droite et à gauche, chercher ; — Flandre : « tracher », faire des pas inutiles ; — Poitou : « trécher », chercher, mendier, comme « trucher » en Champ., dans le Maine, en Norm. et en Picardie ; — Vendée : « trechâer », chercher ; — Guernesey : « trachier », ib. ; — Forez : « traci », traverser ; — ital. *tracciare*, suivre à la trace, comme l'anglais *to trace*, qui signifie aussi parcourir. Le sens de mendier, par extension du sens de chercher (Voy. *Cherchou*), se montre quelquef. dans l'anc. langue.

Il est probable que le fr. traquer n'est qu'une forme picarde de tracer. Trac avait en vi. fr., comme dans l'anglais *track*, le sens propre de trace :

Flot dessus flot, la navire voloit ;  
 Un Trac d'escume à bouillons se rouloit  
 Sous l'aviron.....

(RONSARD, la *Franciade*, livre II, p. 88.)

J'allois après la dance et craintif je pressais  
 Mes pas dedans le Trac des nymphes, et pensois  
 Que pour mettre mon pied en leur trace poudreuse,  
 J'aurois incontinent l'ame plus genereuse.

(In. *Hymnes*, v.)

Le mot a pris plus tard par développement la  
 signific. chemin, voie. En Berry « trac, traque »,  
 et le dimin. « traquet », se disent également d'un  
 sentier, d'une voie étroite. Ronsard emploie le  
 terme dans cette acception :

..... Et sans suivre une Trasse  
 Erre de pré en pré, de jardin en jardin.

(Discours vii, p. 123.)

D'un autre côté le rom. prov. avait *tras*, *trassa*,  
*estraissa*, pour trace, vestige. Le prov. « *peada* »  
 qui désigne à la lettre la plante du pied traduit  
 en même temps le fr. trac. Palsgrave, - p. 276, -  
 dit : *Steppe a print of ones fote*, Trac. A l'origine  
 traquer ne signifiait donc pas autre chose que  
 suivre une piste comme l'anglais *to trace* et l'ital.  
*tracciare*. Dans cette dernière langue le subst.  
*traccia* ajoute à l'acception piste celle de troupe  
 d'hommes qui se suivent, de bande, *che vada in*  
*fila*. Ce sens fait image et représente à merveille  
 nos traques de campagnes. Ajoutons que la relation  
 étym. avec le l. *trahere*, par une forme fictive  
*tractiare*, est évidente dans le wallon : « tout  
 d'une traque », équivalent du français tout d'une  
 traite. Le valaque a *tras* pour tirage, trait : *cal de*  
*tras*, cheval de trait. (Voy. *Trasser*, *Trécher*.)

**TRAIBEUCHER**, v. a. Briser, fouler, renverser.  
 Ne s'emploie plus guère qu'en parlant des blés,  
 des herbes, couchés et foulés par le vent, les pluies  
 d'orage, la grêle, etc.

— Traibeucher (se), v. réfl. Se briser, se renverser  
 l'un sur l'autre, se jeter à bas. L'ital. a le  
 sens réfléchi dans *straboccare*, se précipiter. A  
 Venise « *strabucâr*. » En fr. le verbe n'est usité  
 qu'à l'actif et au neutre.

Dans l'anc. langue trabucher, trébuchier, tré-  
 busser, signifiait tomber à la renverse, faire une  
 culbute. On disait qu'une voiture trébuchait lors-  
 qu'elle versait. Le trébuchement de Phaëton, pré-  
 cipité des hauteurs du ciel, était un terme compris  
 de tout le monde. Aussi Jupiter en foudroyant  
 l'audacieux aéronaute, s'écrie-t-il :

Tombe avec ton orgueil, Trébuche, téméraire,  
 Laisse en paix la terre et les cieux.

(Opéra de *Phaëton*, v, sc. 8.)

Le portugais a conservé cette acception. Dans le  
 langage des marins *trabucar* signifie chavirer,  
 sombrer. Le rom. prov. *trabucar*, *trabuchar*,  
*trebuchar*, *trebuquar*, a pour termes synon. en  
 fr. tomber, culbute ; *trabucharia* est l'équivalent  
 de chute, culbute. L'anc. langue a même dit tré-  
 buchement pour précipice :

Une grande roche desouze apeirt, et unz parfonz  
 Trebuchemenz desouz est aouerez.

(Li *Dialogue Gregoïve lo Pape*, p. 31.)

Le piège appelé trébuchet se composait à l'origine  
 d'une espèce de trappe qui s'abaissait sous l'ani-  
 mal prisonnier. Il en était de même de la machine  
 de guerre qui portait aussi ce nom. Cette machine  
 laissait tomber de grosses pierres par le jeu d'une  
 baseule. Trébuchance = chute et par extension  
 ruine. Saint Bernard dit dans un de ses *Sermons*,  
 - p. 522, - que Dieu vengea son fils Trabuchiez.  
 La *Moralité de Job*, - p. 491, - nous apprend qu'à  
 la fin du monde : Tot serat Trébuchiez.

Sa grant poissance poons nous veoir par les anges  
 que ei après sont point, qu'il Trabucha dou ciel en  
 enfer.

(*Credo de JOINVILLE*, p. 418.)

L'escu li perce sans nule demorée,  
 Mort le Trébuche sor la sele dorée.

(*G. de Viane*, p. 66.)

Par la chevegaille (chevelure) l'a pris  
 Contre terre l'a Trébuchié,  
 Sor le ventre li a marchié,  
 Durement li fole la pance.

(*Renart*, v. 4691.)

L'escu li perce, l'aubere fait desmailler,  
 Mort le Trabuche, conforz n'i a mestier.

(*Chanson d'Antioche*, 1, p. 75.)

En fr. trébucher ne s'emploie plus guère que  
 pour faire un faux pas ou tomber.

On a dérivé trabucher de *trabs*, *trabes*. Il y avait  
 de l'analogie en effet entre le trabs des anciens et  
 le trabuchet, machine de guerre. Mais le mot que  
 Diez tire d'un type l. *transbucare* et rattache au  
 vi. fr. buce, tronc du corps humain, nous paraît  
 dérivé du l. *bucca*, comme aboucher (port. *abocar*)  
 qui dans l'anc. langue signifiait heurter, toucher  
 avec la tête et au fig. conjoindre. En valaque,  
*imbuc* est encore usité dans cette acception.  
 Buche pour bouche est une forme normande :

Fiance prist de Gancon le cunte  
 Par amistiet l'en baisat en la Buche.

(*Ch. de Roland*, v. 1487.)

Et maint est si supris, ne poet la Buche ovrir  
N'a proveire parler, quant il vient à murir.

(*Saint Thomas le martyr*, v. 104.)

Trébucher est donc construit avec le l. *trans* et *bucca*, comme l'ital. *traboccare*, verser par la bouche, regorger, lancer, jeter, précipiter. Dans cette langue *trabocco* désigne un précipice, un débordement et une baliste, une bascule. Le terme est à peu près synonyme de *tracollo*, chute, culbute, tiré de *collo*, cou, comme on le voit dans le dér. fém. *tracolla*, boudrier. En esp. *trabucar*, à l'actif, signifie confondre, mettre sens dessus dessous, comme chez nous « traibeucher. » On retrouve la même idée, plus conforme encore, dans le langued. « bouqua », verser les blés ou les foins. Ce verbe est tiré du subst. « bouquo », bouche, gueule. La *Chanson de Roland* nous offre une variante traheber :

Rumpent cez cengles, e cez seles verserent :  
Checut li rei, a tere se Traheberent.

(*Chant v*, v. 314, dans l'édit. de Génin.)

M. Littré la dit inexplicable jusqu'à ce jour et M. Léon Gautier la remplace dans le texte par deux autres mots « s'en tournerent », plus intelligibles à son avis. Cette variante n'offre pourtant aucune difficulté. Elle se rattache à bec qui a donné bèche au français et au wallon « bèche » pour bec, bouche, tête. Si donc trébucher indique une déviation de la bouche, traheber marque une déviation du bec (1). L's intercalaire qu'on rencontre assez souvent dans le bas l. *besca* et le vi. fr. *hesche* n'est peut-être qu'une transformation dialectale de la terminaison de *bessa*, *besse* = bec. (Voy. *Bé*, *Besse*.)

**TRACAISSER**, v. a. Tracasser, disputer avec minutie, marchander avec insistance. S'emploie souvent dans le sens d'aller et venir avec une sorte d'agitation : que « traicaissez-» vous donc dans ce pays-là ? Palsgrave, - p. 770, - traduit

(1) Dans la basse-latinité le verbe *trabochare* = *trabucare* a été employé dans une acception assez vague, en parlant de la monnaie :

Nullus audeat falsare, limare, tendere, minuere, incidere, Tra-  
bechare... aliquam monetam.

(*Duc. Trabochare.*)

Cette acception a été peut-être empruntée à l'action de couper ou limer les angles des pièces d'or ou d'argent pour en tirer un certain bénéfice. L'idée de bec, pointe ou angle, se retrouverait encore là. En fr. trébucher signifie passer la monnaie au trébucher, petite balance pour peser la monnaie.

*I walke to and fro*, par je trasse ou je tracasse.  
Dans Comenius, - p. 207, - tracasser, rôder, rouler, courir çà et là, sont des termes synonymes :

Je voys a pié par faulte de monture ;  
Et sy me fault pourelchasser ma pasture,  
A travers champs aller et Trescasser,  
Ce poise moy.....

(*Chansons normandes*, xxxii.)

Si je ne cours, si je ne Tracasse, je ne suis point à mon aise.

(*Gargantua*, I, 39.)

Le lyon cloppant, tant court et Tracassa par la forest qu'il rencontra un charpentier.

(*Pantagruel*, II, 15.)

Bourg. « traicaisai », courir, mener la vie ; — Pic. « trécasser », aller et venir ; au fig. battre la campagne ; — Guernesey : « tricachier », s'agiter, courir çà et là ; — breton : *tragasi*, s'agiter, être en grand mouvement.

Tracasser, pour aller çà et là, est un fréquent. du fr. tracer ou plutôt de la forme picarde « traker. » Palsgrave attribue la même valeur à tracer et à tracasser. Le subst. verbal *tracas* (en italien *tresca*) a pour équivalent « trains » à Guernesey. Ce même mot désigne les trayons ou bouts de pis d'une vache. Le l. *trahere* est dans la double acception. (Voy. *Tracer*.)

**TRAICHE, TRAICE**, s. f. Traite de lait, ce qu'une vache donne de lait chaque fois qu'on va la traire : « ainc boune traiche. » Morv. n. Du l. *trahere*, traire, qui a formé trayon. L'anc. langue avait pour trayon les formes trahant, traiaint, triant, pis de vache, de chèvre, etc., et quelquef. mamelle de femme :

Ieste beste (la hyène) a deus natures :  
L'en dit que vos la trovereiz  
Une feiz malle, autre femelle,  
Et o Trehanz et o mamele.

(*Bestiaire divin*, v. 1530.)

Dans la *Chronique des ducs de Normandie* on voit enterrer des femmes toutes vives :

Les dames, les gentes pucelles....  
Poures et riches, de toz semblanz  
Enfoieit desqu'as Traiaanz.

(*BENOIT*, v. 27530.)

Dans le roman de *Rou*, Wace dit de la fille du comte Berenger :

..... Mout ert gente pucele,  
N'avoit encore en sein ne Triant ne mamele.

(*Duc. Trahere.*)



Le seau à traire se disait trayot et trayoir. En Norm. le pis de la vache ou trayon est appelé « train » comme à Guernesey. Berry : « traisse » = traite. Le rom. prov. *traissa*, *trassa*, s'appliquait à une sorte d'impôt et équivalait à traite. Poitou : « tiraic » = traite. (Voy. *Renter*, *Traije*, *Tiver*.)

**TRAIÛNEAU**, s. m. Chanson dont la mélodie se prolonge, se traîne. Ce mot rappelle le l. *tractim*, qui était le même que *continuatim* :

Tractim, canere lenta et morosa modulatione, canere continuatim.

(Duc. *Tractim*.)

— Maladie de langueur. Dimin. du substantif verbal traîne qui s'applique à la fièvre dans la Dombes et en Forez. Le bas l. *traginare* = *trahere* pour traîner. (Voy. *Traîne*.)

**TRAJER**, v. n. Aller çà et là, passer souvent dans le même endroit, fréquenter un lieu, un pays. Morv. n. « trézer. » En vi. fr. triège indiquait un passage, un chemin :

El bois n'avoit sente ni Triège  
Ou il n'éust cepel ou piège.

(Renart, v. 8601.)

Le bas l. *tragina* désigne une corvée faite avec des voitures, un charroi. On appelait *traginarius* un voiturier, un charretier, le *tragenier* de Rabelais :

Issirent soixante et huit Tregeniers chacun tirant par le licol un mulet tout chargé de sel.

(*Pantagruel*, II, 2.)

Berry : « trajer, triger », traverser, rôder ; — Jura : « trajer », aller, venir ; « traïje », passage ; — Genève : « trâguer », porter, traîner, trôler ; — Suisse rom. « *tragua*, *traguilla* », traîner ; « *trighi*, *trizi* », fréquenter un pays ; — Forez : « *trageâ* », passer à travers ; — Fr.-Comté : « *tradzi*, *tredzi* », fréquenter un lieu ; (Montbéliard) : « *tragai* », faire une course fatigante ; — breton : *tragasi*, être dans un grand mouvement ; — rom. prov. *trag* = trait, *tragir* = tirer ; — ital. *traggere* = traîner ; *ireggia* = traîneau ; *ireggiatore*, celui qui conduit un traîneau ; *tragetto*, chemin de traverse, passage, traversée ; *treghenda*, sabbat où les sorciers courent çà et là avec des torches allumées ; — esp. *trajin*, charroi, voiture ; *trajinar*, courir le pays ; *trajinero*, *tragi-*

*nante*, voiturier ; — valaque : *trag*, traîner, traicer : *a trage de moarte*, il tire à sa fin ; *tragere*, tirage, traction ; — bas l. *traga*, *tragina* = *traha*, véhicule, chemin de voiture ; *traginare*, tirer et traîner.

En Suisse (Vaud) « traquer » est usité pour porter. Le mot est le même que « *tragua* » = traîner, employé dans une autre partie de la région. Ces deux verbes correspondent à l'allemand *tragen*, emprunté au roman, qui dans l'acception de porter un habit, être habillé, a pour similaire l'esp. *tragear* et le port. *trazer*. L'ital. *traghettare*, passer d'un endroit à un autre et transporter, renferme également l'idée de tirer. Ne peut-on le prendre pour le fréquent. d'un simple traier plutôt que pour un dérivé de *jacere*, jeter ? Il y avait en fr. un verbe trajeter qui signifiait aussi transporter.

Du l. *tragere*, forme primitive de *trahere*, tirer et traîner. Dans la Suisse rom. « *tragueta* », petit chariot. (Voy. *Tracer*, *Traicaiser*.)

**TRAIÛE**, s. f. Trame, fil du tissu fabriqué par le tisserand. J. de Meung emploie la même forme dans ces vers philosophiques de son *Testament* :

Trop voit-l'en en cest monde volentiers ce c'on aime,  
Mès pou valre tel deduiz, car adès y fault Traime ;  
Tart vient, et tost trespasse com ung petit d'alaine ;  
Por ce n'est pas bien sage qui son cuer trop y sayme.

(*R. de la Rose*, IV, p. 97.)

Messin : « trême », rayon, sillon de labour, fil de tissu ; — Berry : « *treme*, *treume*, *trome* », bobine de tisserand ; — Norm. « *traime* », trame ; — Champ. « *traime*, *trême*, *treime*, *tresme* » ; — rouchi : « *trême*. »

**TRAIMER**, v. a. Aller et venir avec fatigue ou ennui : « *i traime* » depuis ce matin pour faire cet ouvrage, c.-à-d. un ouvrage fastidieux ou pénible. Le sens de comploter, autre figure qui est dans le fr. *tramer*, dans l'ital. *tramare*, dans l'esp. et le portugais *tramar*, est inconnu dans notre patois. L'identité de *tramer* et de *trimer* se montre au jour dans cette loc. comme dans le normand « *tramer* » et le wallon (Luxembourg) « *tramer* », aller et venir, marcher vite et avec fatigue. Le mot est une expression métaphorique qui fait allusion au travail du tisserand. En Berry « faire de la toile », c'est agiter les bras horizontalement comme si l'on tissait. L'anc. langue a eu la forme



traimer, tremer, qui est devenu trimer dans la nouvelle :

Or puis filer qu'il me faut Traime  
Mult ai à faire.

(*Le Mariage Rusteuf.* v. 9.)

Cil escuier ot le jour mise  
Sus ses armes une cointise  
De gueules, sanz envres Tremées.

(*G. GUIART*, II, p. 317.)

Je segay qu'elle aime  
Mais elle sait bien que la Trème  
N'est pas pour ourdir cette toile.

(*Th. fr.* IV, p. 404.)

Le breton *tremen*, passage, action de passer, est bien près du l. *trames*, chemin, allée, route, et n'est pas éloigné de l'argot « trime », rue. Comp. avec l'anglais *to trim* qui prend quelquef. l'acception de tresser et qui semble répondre au mot de Guernesey : « trimair », ajuster, arranger, c.-à-d. peut-être disposer, préparer les fils du tissu. Trame et tissu sont identiques pour marquer le cours de la vie humaine :

Comptez que cette année et toutes celles de ma vie sont à vous; c'est un Tissu, c'est une vie tout entière qui vous est dévouée jusqu'au dernier soupir.

(*SÉVIGNÉ*, *Lettres*, III, p. 357.)

Quelle horreur d'embrasser un homme dont l'épée  
De toute ma famille a la Trame coupée.

(*CORNILLE*, *Horace*, v. 3.)

Le sens de complot, d'intrigue *filée*, *tissue*, pourra faire rapprocher le normand « trimaud », traître, de l'esp. et du port. *tramador*. Dans la dernière langue *tramoia* s'applique à un complot, comme le primitif *trama*, fil et intrigue. Le suisse rom. qui emploie le verbe « trimâ » pour aller vite, « trimahia » pour course, espace parcouru, a encore « trimadjo », équivalent de l'ital. *tramazzo* pour trame, intrigue. On remarquera qu'en ital. *tela*, toile, se prend aussi comme trame dans l'acception de pièges, embûches. (Voy. *Trimardié*.)

**TRAINASSE**, s. f. Clématite, plante grimpante appelée vulgairement herbe aux gueux. Dans le *Gloss. du Centre* la trainasse est la renoncule rampante que nous désignons ici sous le nom de « pié-pou. » Morv. n.

**TRAINÉ**, **TRAINÉRIE**, s. f. Maladie organique qui se prolonge, maladie de langueur, d'épuisement. Le fr. *traine* se dit de la queue traînante

d'une robe, et traînerie d'un discours qui se prolonge démesurément. Il marque essentiellement l'action de traîner ou d'être traîné :

Il me semble que j'ai été Trainée, malgré moi, à ce point fatal où il faut souffrir la vieillesse, je la vois, m'y voilà.

(*SÉVIGNÉ*, *Lettres*, IX, p. 334.)

Genève : « *traine* », état de langueur, maladie lente; — Forez : « *traine* », fièvre; — Berry : « *trainiau*, *trainaillerie* », fièvre lente, maladie de langueur; — wallon (Mons) : « *trainer* *dél* *longue* », languir; — Champ., Pic. « *troner* » = trembler; — H. Maine : « *traine* », habitude, train ordinaire.

Traine, *trayne*, dans l'anc. langue au propre a désigné une pièce de bois traînante, la grosse pièce ou poutre qui traverse un plancher. Rabelais emploie ce terme qui est encore usité en Poitou :

Luy mesmes (*Gargantua*) d'une grosse Traine fit un cheval pour la chasse.

(*Gargantua*, I, 12.)

Le même mot s'appliquait à une sorte de véhicule servant à traîner des charges, des fardeaux :

Deux bestes chevalines et une Trayne pour aler  
quère ledit bois.

(*Duc. Trainaire*.)

Nous croyons que le *Gloss. du Centre* se trompe en considérant « *traine* », petit chemin, sentier, comme une extension de « *traine* », poutre. La métaphore ne peut guère être admise car ces chemins, mis à la mode par les romans champêtres de M<sup>me</sup> Sand, ne sont pas toujours bordés de chênes et surtout de chênes ayant la dimension de poutres. Dans la première acception « *traine* » reproduit le bas l. *tragina*, chemin à travers lequel un véhicule quelconque peut être traîné :

Descendit per Traginam et inde pergit per eandem  
viam ad comam vel ad ipsam Traginam que descendit  
de cacumine montis.

(*Duc. Tragina*.)

Traine a pour équivalent dans ce sens « *tranna* », petit ravin, en Fr.-Comté, « *traina* » qui dans la Suisse rom. désigne un chemin tracé dans la neige en même temps qu'une maladie de langueur, « *traige* », lieu où l'on passe et repasse, usité dans le Jura, « *tréje* », sentier, usité en Normandie. Le même mot désignait aussi une entrave pour les animaux, un engin servant à enrayer, c.-à-d. un objet qui pendait, qui traînait sur la terre. (Voyez *Traîneau*.)

**TRAINEAI**, s. m. Traineau, appareil à l'aide duquel on traîne des roches ou autres objets d'un poids considérable. Morv. n. « trāniau. » Le primitif traîne est dans Rabelais :

Au partir de l'église, on luy amenoit sur une Trainee à bœufs un faratz de patenostres.

(*Gargantua*, I, 21.)

— Trainard, celui qui arrive tard. Le dernier venu des bergers à un rendez-vous champêtre le jour de la Saint-Jean, sous la qualification de « traîneai », était autrefois condamné par ses compagnons à traîner pendant plusieurs heures un gros fagot d'épines ou de genévriers.

De *trahere*, tirer en traînant. (Voy. *Trânée*.)

**TRAPE**, s. f. Grand vase en poterie de forme arrondie et qui sert à divers usages. Bourgogne : « trêpe », jatte de terre. Quelques patois ont un adj. « trape », équivalent du fr. trapu, qui s'applique à un objet gros ou pesant ; « trape » à Genève, « trapet » dans l'Isère, « trapot » dans le Lyonnais et en Fr.-Comté. Est-ce à cause de sa dimension et de son poids que notre vase a été appelé trape ? En Normandie, pour ce même motif peut-être, un gros panier rond à deux anses est nommé « trapin. » Ducange mentionne notre mot dans un texte du XV<sup>e</sup> siècle :

Ung vessel qui se nomme Trappe à mettre lect.

(Duc. *Trappa*.)

Dans le *Dict.* de Ménage trape = trapu : un bœuf trape, *bos compactus*.

**TRAIVEIL**, s. m. Travail, peine, fatigue :

Se d'aventure ung homme bat sa femme enchainte, et si la pille de piet, lorsqu'elle enfantera moult grant Traveil en ara.

(*Évang. des Quenouilles*, p. 113.)

**TRAIVEILLER**, v. n. Travailler. On dit par ellipse : j'ai travaillé mes bœufs, il ne travaille pas ses vaches, pour dire j'ai fait travailler mes bœufs, il ne fait pas travailler ses vaches. Si travailler est dérivé du l. *trabs*, comme cela est très vraisemblable, et se rattache à un verbe traver dont le fr. moderne n'a conservé que le composé entraver, le sens actif de travailler s'explique parfaitement. Travailler les bœufs, dans cette loc., c'est les attacher au joug, leur imposer le travail, le labeur, la peine, l'entrave en un mot. Le travail

du maréchal est un appareil à dompter, à entraver les animaux qu'on opère. Dans le langage du blason, le terme *entravaillé* désigne un oiseau qui a les ailes éployées avec un bâton entre les ailes et les pattes. En rom. prov. *travar*, en basque *traba*, signifie entraver, attacher, unir, comme l'esp. *trabar* qui prend même l'acception lier. (Voyez *Lier*.)

**TRALLER**, v. n. Avancer en sautant sur un pied comme dans certains jeux d'enfants. Vi. fr. traler, traller :

Laison à seurre cest Traller.

(*Tristan*, I, p. 75.)

Dans cet unique exemple la signifie. est assez obscure et ne paraît pas être la même que dans notre langage. Le fr. trailler a le sens de tirailler, et traille, traillon, désigne la corde ou câble qui sert à guider un pont volant. La Suisse rom. nous offre un terme semblable dans « tralha », corde d'un bac. Les synonymes. « trahlla, trellhira », s'appliquent au filet de pêche qu'on nomme « tragal » à Genève, « tralle » à Guernesey, et trémal en fr. (1) Les patois nous offrent des acceptions plus rapprochées encore de la nôtre. Ainsi le Poitou qui a « ralle », forme tronquée pour jambe, cuisse, dit « se traler » pour se mettre à l'écart, « traliner » pour musarder, flâner. En Saint. « se raler » ou « se traler » signifie se glisser comme à la dérobée : « tirer de la rale » = tirer de la jambe, marcher avec fatigue, « traliner », traîner en longueur. D'un autre côté en Normandie (Pont-Audemer), « tralles, trattes », s'emploient pour jambes. Ces termes, dans leurs diverses signific., nous conduisent au rom. prov. *trahl*, traînée, piste, et à l'anglais *trail*, trace, traînée ; *to trail*, traîner, tirer après soi. Dans Palsg., - p. 760 - : I trayle, je trayne. Ils expliquent en même temps « tralée, tralet », qui, dans plusieurs patois,

(1) Ce filet de pêche ou de chasse figure dans le bas l. *tragon*, synonyme de *tracula* : Tragon, rais a pescher, trouble, dans le Gloss. de Ducange. Il a été appelé ainsi tirasse, tryans et trayneau, parce qu'on s'en servait à la traîne, c.-à-dire en le laissant traîner à fond. Dans Palsg., - p. 760, - je traînéllé : ilz sont allez traîner ou traînéllé aux alloettes. « Tralle » usité à Guernesey répond au fr. drague ou dreige et à l'anglais *drag*, filet de pêche. Dans cette langue *to drag* = traîner, pendre à terre, comme le valaque *trag*. Le *dragman* est le pêcheur à la traîne. La dentelle faible d se serait-elle substituée dans ces mots à la forte t ?

indiquent un grand nombre, une bande, une foule : une « tralée » d'enfants ; une « tralée » d'injures. Le poitevin « traléc, trauléc », troupe, affluence, est évidemment le même que le genevois « tralée », ribambelle, l'auvergnat « teira », file, rangée, dérivé de tirer comme le fr. tirade et peut-être le normand « triolée », grand nombre. En Bourg. « trale » est le nom vulgaire du mauvais et désigne une petite servante.

Tralle renferme l'idée d'un être ou d'une chose qui traîne ou qui se traîne. On le voit dans la phrase normande : « Rangez vos tralles pour que je puisse passer », c.-à-d. vos jambes qui traînent, vos traînées. On le voit aussi dans le mot du H. Maine « trainiot », racine qui traîne sur le sol. On le voit encore dans le dimin. « tralet », petite poutre, en Suisse, qui répond à traîne dans cette acception. (Voy. *Trainé*.) On le constate avec plus d'évidence enfin dans le bas l. *trahale*, équivalent de *traha*, de *traga* et de *tragula*, pour traineau.

Traller est donc une forme dérivée de *trahere* qui avait le double sens de courir à et de traîner : *Trahere ad arma*, courir aux armes. *Fata volentem ducunt, nolentem trabunt* : les destins conduisent les dociles et traînent ceux qui résistent. Dans la dernière acception on comparera *trahere* avec l'esp. *traillar*, aplanir, niveler un terrain, et *trailla* (en port. *trella*), laisse des chiens de chasse, mèche pendante d'un bout de fouet, instrument qui nivelle par la traction d'un poids. Le vi. fr. disait trayer pour traîner, tirer à soi. Borel cite deux vers comme exemple :

Lesardes et botereaux  
Qui se Trayent de leurs piez.

Le l. *tragula* qui s'appliquait à plusieurs choses traînantes, à une sorte de filet, à un javelot qu'on ramenait par une courroie après l'avoir lancé, à un hameçon de pêcheur, etc., subsiste en Normandie dans la forme « traculer », différer trop, forme qui a pour similaire « traguilla », traîner, dans la Suisse romande. (Voy. *Trauler*.)

TRANCHET, s. m. Petite branche d'arbre ou d'arhuste : un « tranchet » de cerises, un « tranchet » de grosilles, petit rameau chargé de ces fruits. On donnait le nom de tranchet à une serpette de jardinier, à une sorte de couteau, dit Roquefort dans son glossaire. En Berry « tranche » désigne plusieurs instruments champêtres. Notre

mot est un dimin. qui, comme le fr. tranchet, s'applique à une chose coupée, rognée, tranchée. Tronche est une forme fém. de tronc, dérivé du l. *truncus*. En basque *trencada* se dit d'une cloison, c.-à-d. d'un petit retranchement. Dans cette acception le mot semble répondre au herrichon « tricat » qui a la même signification. (Voyez *Trique*, *Tronce*.)

TRÂNÉE, s. f. Trainée, ce qu'on traîne après soi : une « trânée » de bois et au fig. une « trânée » d'enfants. En fr. le subst. partic. trainée désigne ce qui traîne et non pas ce qu'on tire.

TRÂNER, v. a. Traîner, tirer après soi. Dans Virgile *trahea* = traineau :

Tribulaque, Traheceque et iniquo pondere rastro.  
(*Géorgiques* 1, v. 164.)

Du l. *trahere* par la série de formes trahiner, traîner, traîner. (Voy. *Entrâner*, *Trainé*.)

TRAPON, s. m. Petite porte qui ferme horizontalement l'entrée d'un escalier de cave. Dimin. de trappe que les étymol. dérivent de l'anc. h.-allein. *trapo*, piège, trébuchet. L'origine dans ce dernier sens pourrait hardiment s'appuyer sur ce fait que nos « trapons » de cave souvent vermoulus sont de redoutables pièges tendus sous le pied des passants inattentifs, surtout la nuit. Dans l'ancienne langue trapant semble avoir la même signification :

Par nuit le suppliant leva..... aiz ou Trapant qui estoit couchiez en la manière de plancher.  
(*Duc. Trappa*.)

La Suisse rom. a conservé à « trapon » le sens de trébuchet, de cage pour prendre les petits oiseaux. Le mot s'applique aussi à un guichet de communication dans les maisons de bois. A Genève, « trapon » est l'équivalent de trappe. En Berry « trapusse = ratière. L'esp. dans *trampa*, trébuchet, a tiré une nasale. Du dimin. *trappola* l'ital. a tiré un verbe *trappolare*, équivalent du fr. attraper.

TRAQUER, v. a. Aller, chercher, tirer de côté et d'autre. Tracer et traquer paraissent être une double forme. La dernière appartiendrait au dialecte picard. La dérivation du l. *trahere* se montre

dans les vers suivants du *Mistère d'Orléans*, p. 483 :

Mais si je la tiens (Jeanne d'Arc) en ma main,  
Son corps n'a garde qui repose,  
Traquer le feroÿ, je propose  
Desmembrer à quatre chevaux.

Norm. « tracher » = chercher : « tracher son pain, tracher sa vie ; » — Poitou : « trêcher », *ibid.* — L'esp. *traquear*, comme « traquer », est pour *movere* et *tractare*. En flamand *trekken*, aller, marcher. Le simple *trek* est l'équivalent du fr. trait et se dit aussi au fig. pour tour, finesse. Dans le *Catholicon* de J. Lagarde : Trecc = terce (trace), 1. *uestigium*. (Voy. *Tracer*.)

**TRAQUET**, s. m. Bavardage continu, caquetage de femme ; synon. de claquet. On dit en fr. : sa langue va comme un claquet ou comme un traquet de moulin :

Elle caquette toute seule,  
C'est un claquet. c'est une meule  
D'un moulin qui tourne toujours  
(*Th. fr.* IV, p. 400.)

Le poète de Nevers, Adam Billaut, a laissé un pamphlet intitulé : *le Claquet de la Fronde*. C'est un morceau qui fait tort à son cœur et prouve peu de chose en faveur de son esprit.

Diez rattache traquet au verbe traquer. On rapprochera le mot de taquer = taper avec épenthèse de l'r. Dans la Suisse rom. « takka » signifie frapper et babiller à l'excès. Le Jura dit « tacot » pour traquet, engin de moulin et langue bavarde. (Voy. *Tacot*.)

**TRAQUOTTE**, s. f. Crécelle, instrument dont on se sert le vendredi saint pour remplacer les cloches muettes. Le vi. fr. connaissait notre « traquette » sous le nom de tartevelle.

Norm. « traquette » ; — Suisse rom. « traquette », crécelle.

**TRASSE**, s. f. Tresse, cordons, ficelles, cheveux nattés. Morv. n. « traisse » ou « traice » :

La damoisiele, quant le voit,  
Od sa mère encontre venoit,  
Li dus par les Traices le prist.

(MOUSKES, v. 16956.)

— Haie sèche faite avec des branches ou rameaux entrelacés horizontalement pour clore les

propriétés. On prononce « traisse » ou « tresse » dans une grande partie de la région nivernaise. Le *Glossaire du Centre* donne la forme « trace » pour indiquer une haie limitative en général. Nous avons entendu prononcer « trêche » en quelques lieux. Le wallon « tramaie », dérivé de trame, s'applique aussi à une elôture, à une haie de bois entrelacé.

Lesquelz prendrent le suppliant, le getterent par terre près d'une Trasse.

(Duc. *Trassa*.)

La saux (saule) qui donne et porte des osières par l'entrelassement desquelles on fait Tresse et entrelasse des corbeilles, paniers, clayes, clisses, grilles et nattes.

(*Janua aurea*, p. 29.)

Comenius, dans sa traduction latine de l'exemple qui précède, donne à *tricare* le sens propre de tresser, et cependant le mot paraît n'avoir été usité qu'au figuré pour chicaner, vêtiller, chercher des détours. Saint Jérôme s'est servi de ce verbe à l'actif dans l'acceptation de temporiser. Cette acceptation se retrouve fréquemment dans la basse-latinité. Les deux formes *tricare*, *trigare* (1), exprimaient également le retard, le ralentissement, la cessation, mais au fond le véritable sens est plus fidèlement rendu par le fr. traîner comme on le voit dans une citation de Ducauge : *Senio morboque Tricatus*... Le même terme signifiait encore enlacer, entrelacer, lier avec, enchaîner. De là nous est venu le sens de tricher qu'on dérive à tort, selon nous, du h.-alem. *trechen*, lancer un trait, lorsqu'on pourrait avec plus de vraisemblance le rattacher à l'alem. moderne *trecken*,

(1) La variante *trigare* a donné au fr. l'augment. *trigauder* = tromper, équivalent de l'anglais *to trig*, enrayer, c'est-à-dire, au propre, traîner, qui est en même temps synon. de *to trace*, suivre une piste, faire des détours. Le rom. prov. *tric*, tricherie ; *trichar*, tricher, reproduit au contraire le l. *trica*, difficultés, embarras, intrigues, et *tricare*, identique à *trigauder*. Dans cet idiome, *trichar* et *trigar* sont une double forme renfermant une même idée de retard ou d'empêchement. En anglais *tricker* = *trigger*, pour enrayoir et filou ; *to trick*, jouer un tour, flouter = *to trig*, arrêter, enrayer. On retrouve dans ces termes le vi. fr. *trickteur* = tricheur, non moins que le bas l. *tricator* dont Nonius donne la définition exacte en disant des tricheurs : *Qui res impediunt, vel implicant*. A Guernesey « trique » signifie tour, manigance et « s'triquemelaïr », s'entrelacer, s'entortiller. *Trica* = *deceptio*, dans J. de Janua, se rattache évidemment au l. *trico*, qui désignait un homme lent à restituer, un dur payant, comme on dit vulgairement. (Voy. Nonius dans l'excellente édition Quicherat, p. 23.)



synon. de *ziehen*. pour tirer, traîner, allonger, s'étendre. Le vi. fr. avait les formes équivalentes trescher, treschier, trécier, dont l'interprétation dans le langage familier serait entortiller pour frauder, tromper :

Ne pucelle n'a nul mestier  
Qu'on la doive d'amour Treschier  
Ne lui dire faulse parole.

(Duc. *Tricare.*)

Or ne set mes fors que Trécier  
Et tout engloutir et lécier.

(MOUSKES, v. 34.)

Et si ont les pois quitement  
Et des balances sans Trécier  
La signorie et le dangier.

(Ib. v. 1142.)

Le s. tricherie se montre avec des formes semblables :

Et voit-on tant de ribaudic  
Ou monde et tant de Trekerie  
De renardie et de dolour.

(Renart, iv, p. 344.)

S'on fait sour l'omme sorcerie  
Ne traizon ne Treckerie  
La pierre mue sa semblance.

(J. DE CONDÉ, I, p. 344.)

(Voy. *Trèche.*)

**TRASSER**, v. a. Tresser : cette femme « trasse » mal ses cheveux. Le verbe exprime le mouvement de va et vient que nécessite l'action de tresser. Il était dans l'anc. langue à peu près synon. de traverser en tous sens. Dans sa *Dépréciation pour Pierre de Brezé*, George Chastellain dit :

Maison désolée, maison Trassée des vents de la fortune.....

(CHASTELLAIN, VII. p. 40.)

Même sens à peu près dans les *Ditz de Maistre Aliborum* :

J'ay Trassé plus que nulle aultre personne;  
J'ay veu le Turc, le souldan de Bablone,  
Le prestre Jean; j'ay tout veu, bien et mal,  
Puis çà, puis là, puis amont, puis aval.

Nous croyons que trasser = tresser est le même que tracer, dérivé de *trahere*. Ce qui appuie cette opinion c'est que le rom. prov. *trena* = tresse, filet, *entrenar* = tresser. Le forézien nous offre également « trena » pour chaîne d'oignons et pour tresse, analogue à l'esp. *trena*. file de soldats. qui répond à *trenado*, chose tressée. Même rap-

prochement à faire avec l'ital. *trina*, tresse et bande. A Venise : « andàr de trinàni » = *andar alla banda*. J. Lagadeuc dans son *Catholicon* donne *trezenn* comme synon. de *bandenn*, pour bande, lien. Ces termes montrent partout l'idée de train, de trainée, empruntée à *trahere*, et nulle part celle de triple empruntée au grec *τριζα* ou au l. *trinus* que proposent Diez et Scheler. (Voy. *Tracer.*)

**TRATRACER**, v. n. Aller et venir, marcher sans dessein, sans but. Se dit encore pour marcher péniblement, avec effort, en parlant par exemple d'un homme infirme qui s'efforce de marcher. Morv. n. Env. de Château-Chinon.

Le préfixe tra est emphatique ou représente le l. *trans*, à travers, comme dans le vi. fr. trajectter = traverser (Voy. *Tracer, Traicaisser.*)

**TRAUER**, v. n. Aller de côtés et d'autres, faire des démarches sans résultat. Prend quelqef. le sens de valetter, de trimer. Faire « trauler » quelqu'un, c'est imposer à autrui une sorte de corvée, l'action d'aller et venir pour des riens. Dans Roquefort trauler = courir çà et là, troller, aller çà et là sans motif, par désœuvrement. Dans Furetière troller s'emploie à l'actif : Il trolle après lui toute sa famille ; cette affaire trolle après elle bien des malheurs.

Trauler n'est qu'une variante de « traller » et renferme comme ce dernier terme l'idée de traîner. Le Poitou dit également « tralée, traulée, tirolée » pour bande, troupe, affluence, c.-à-d. pour trainée de gens ou de choses. L'acception de flânerie, de vagabondage se retrouve dans presque tous les patois, offrant ainsi, avec une signific. plus accentuée souvent, l'équivalent du fr. trainard, trainée.

Bourg. « trôlai », aller de tous côtés ; — Norm. « troler, treuler », aller çà et là, mendier, vagabonder ; « treullard », flâneur ; — Pic. « trauler », marcher dans la boue ; « troleuse », femme errante, coureuse, comme en Berry « trainière » ; — Maine « trôler, treuler », vagabonder ; « trôlier, trôlière », vagabonde, comme « trainier, trainière » ; — Lorr. « troiller », flâner ; — Suisse rom. « traula », aller en flânant ; « trahlo », coureur ; — Guernesey « etreulai », vagabond ; — Champ. « trioler », aller et venir, perdre ses pas.

Comp. avec l'alle. *trollen (sich)*, se retirer,



qui est probablement emprunté au roman, reproduisant exactement le sens du poitevin « se traler. » L'anglais *to troll*, outre la signifie. de rôder, contient celle de pêcher à la ligne. Dans cette langue *trollop* désigne une servante de bas étage comme en Bourg. « trale », comme dans le Jura « trôpe », comme en Lorraine « trôpuo. » La dernière région dit « tropoyer » pour flâner, aller çà et là, ces derniers termes dérivés de « treper » marquant le mouvement, l'agitation sans but.

Trauler, par la chute du *g* médial, représente *tragulare*, verbe fictif tiré du l. *tragula*, qui s'est conservé à peu près intact, quant au sens, dans l'esp. *traila*, *tralla*, *tralleta*, corde, dont l'équivalent poitevin « trelle » désigne une sangle propre à soutenir les bestiaux malades, et en général une grosse corde, un câble, c.-à-d. une chose qui traîne ou qui se traîne. (Voy. *Traller*.)

**TRAVAU**, s. m. Solive qui se pose parallèlement avec d'autres pour remplir l'espace d'une travée, entre deux poutres. Le terme est usuel dans la contrée avec cette signifie. Dans Rocqufort *trab*, *trabe* = solive. Traveté = soliveau, subsiste dans le prov. « *traveta*, *travetoun*. »

Ledit Gibelin se pandit entre deux Traveaulx de la diete prison.

(Ch. B. II, p. 106.)

Poitou : « *trava* », solive ; — Forez : « *trat*, *travon* », chevron, poutre ; — Fr.-Comté : « *trá*, *trai*, *travat*, *travot* » ; — Pic. « *trate* », poutre ; — Lorr. « *trai* » ; — Savoie : « *trâ*, *tras* » ; — Dauph. « *trau* » ; — breton : *treüst*, solive ; *treüstel*, tréteau ; — rom. prov. *trau*, poutre ; — ital. *trave*, *tracone*, ib. ; — esp. *trabe* ; — port. *trave*, *trava*, solive et entrave ; — basque : *traba*, entrave ; *traba*, *trabatze*, entraver.

Du l. *trabem*, accus. de *trabs*, solive. La forme *trabes* est dans Ennius et celle *travis* dans le Gloss. de Reichenau. En wallon (Luxembourg) « *travure* », par métonymie, désigne une sorte de grenier. Le même terme en vi. fr. s'appliquait à un petit retranchement sur la poupe d'un bateau :

En la Traveure de laquelle nef il avoit une jeune femme que ledit Estiennot avoit prise à Paris pour mener audit Rouen.

(Duc. *Traveya*.)

(Voy. *Soutrai*.)

**TRAYER**, s. m. Montagne, escarpement, pente abrupte. En vi. fr. le mot est quelquef. l'équivalent de traverse :

Renart s'en fuit.....

Parmi le bois trestot a tiré

Con cil qui bien sot les Travers.

(Renart, v. 1865.)

Le Travers de Tancon, c<sup>ne</sup> d'Alligny-en-Morvan ; — le val Travers, dans le canton de Neuchâtel, en Suisse ; — le Travers, les Travers, dans le département de l'Isère, etc.

Suisse rom. « *traveisa* », pente de montagne et traversée. L'étym. et le sens se montrent dans l'ital. *traverso*, oblique, de travers. Du latin *transversus*, de travers, en travers, de côté. (Voy. *Déver*.)

**TRAYAN**, s. m. Fourche recourbée dont on se sert pour enlever ou tirer le fumier des étables. Wallon (Liège) : « *treyan* », trident. En Forez « *troyon*. » Quelques patois lombards ont « *trienza* » pour fourche. Dans le Jura « *étran*, *tran* » = fourchette.

Du l. *trahere*, tirer, traire, comme le fr. *trayon*. En Pic. « *trayan* », bout du pis de la vache ; — Suisse rom. « *traion*, *tréion* », ib. (Voy. *Teurian*, *Tirefien*.)

**TRAZOR**, s. m. Trésor : « *ol é troué ain trázor* », il a trouvé un trésor. Morv. n. Le fr. *trésor*, tiré du l. *thesaurus*, est un des exemples à citer pour l'insertion épenthétique de *r*. (Voy. *R*.)

**TRÉBERTÉ**, E, adj. Tourmenté, perplexe. De *tré* = *trans* pour *très*, et *vertere*, tourner, qui marque un état d'agitation. En Poitou « *déberter* », dévier de son chemin, est le même mot avec le préfixe *dé* qui répond au l. *dis*. On a ainsi le latin *divertere*, détourner.

**TRÉBERTER** (se), v. réfl. Se tourmenter, ou, comme on dit familièrement, se tracasser.

Poitou : « *berter* », aller et venir ; « *berteau* », bande circulaire de culotte ; — Saint. « *berteau* », broche, équivalent peut-être du vi. fr. *vireton*, trait d'arbalète. Dans « *berter* » le *b* = *v* = *ver*. Du l. *vertere*, vivre : *quó me vertam!* En Forez « *se traviri* », se tourmenter, renferme la même idée.

**TRÉBIN**, adv. Très bien, beaucoup, en grand nombre, en grande quantité : il y a « trébin » de fruits dans le jardin, « trébin » d'hommes à la foire, « trébin » d'eau dans la rivière, etc.

Dans la construction des mots, tré a tantôt le sens de très superlatif, tantôt celui de *trans*, à travers, au-delà. Ainsi dans « tréfoler, trébercer, tressauter », nous avons très, superlatif absolu, comme dans l'ital. *trabere*, boire à outrance, et dans « tresseure, trépercer, trésir », nous avons *trans*, à travers, comme dans ces vers :

...Fu homs de grant cognissance  
Car il ot esté à Paris  
Aux escoles Très son enfance.

(*Rom. et Past.* p. 325.)

L'anc. langue employait même quelqef. très dans l'acception de tout, tout à fait, comme dans ces vers du *Roman de la Rose*, - v. 122 - :

La prairie grant et bele  
Tres au pié de l'iave batoit.

Normandie : « trébé », beaucoup; — Berry : « très ben », ib.

**TRÉCHE**, s. f. Talle, ensemble des pousses ou rejetons qui sortent de la racine ou du collet des végétaux. Le blé est clair, mais il sera assez garni car il y a de belles « tréches. »

L'ital. *trecca* désigne une herbière, une vendeuse de légumes, c'est-à-dire, au moins dans notre langage, toute espèce d'herbes comestibles, et *treccia* s'applique à une tresse en général ou en particulier à des sarments de vigne. Le verbe *treccare* s'emploie pour vendre des herbes et pour tromper, duper. Dans cette langue *trecceria*, qui répond au fr. tricherie, tromperie, indique en même temps le métier de vendre des légumes. Le piémontais « trissè » = *ingannare*. Ces termes ne se rattachent-ils pas au bas l. *treca*, *trica*, cheveux emmêlés, et à *tricare*, empêcher, embarrasser, bien rapproché du fr. tricher, qui se montrerait dans le composé latin *intricare*? Le subst. pluriel *tricæ* désignait au propre, selon Schrevelius, des cheveux, des filaments qui s'entortillent aux pattes des poussins, et au fig. des embarras, des entraves. La glose de Nonius est : *Impedimenta sunt et implicationes*. Le verbe *extricare* était synon. de *extrahere* pour dégager, et au sens matériel, débarrasser en arrachant : *extricare agrum*, nettoyer un champ, y arracher les

plantes, les racines, les accrues qui le salissent ou l'embarrassent. En Champ. « trèche, trèchon », se dit d'une tresse. Le comtois (Montbéliard) nomme « trainottes » les pois, les vesces, les haricots, les plantes traînantes ou filamenteuses désignées en Poitou et dans l'Aunis par les termes « treuillage » et « truchines. »

**TRÉCHER**, v. n. Taller, projeter des talles, des pousses, des racines hors de terre : mon blé est vigoureux, il « trèche » bien. Le sens général de « trécher », dans les patois, est aller et venir, ou particulièrement, par extension, chercher avec soin. L'ital. *andare in traccia* = chercher. Le mot s'est conservé en Poitou avec cette signification, comme on le voit dans le couplet suivant d'un Noël composé par l'aimable et spirituel abbé Gusteau, prieur de Doix, qui vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle :

Allons Trechay quiau doux poupon,  
Gle merite bay que courgeons  
Car glest, se disant-aïl,  
Le Ras dau Cieux que j'attendons,  
Et dau bon Dieu le fail.

Ou en vile prose française :

Allons chercher ce doux poupon, — il mérite bien que nous courions, — car il est, disent-ils, — le Roi des cieux que nous attendons, — et du bon Dieu le fils.

« Trécher » est une autre forme de tracer exprimant l'action de taller, de projeter sur la terre des pousses, des racines qui s'étendent, s'allongent, se traînent autour du pied de la plante, action qui est rendue par l'ital. *strascinato*. La relation entre tracer, traîner et tresser = trécher, apparaît clairement dans la série esp. *tren*, train, *trena* (en l. *tracta*), pain ayant la figure d'une tresse ; *trenza*, tresse ; *trencilla*, petite tresse ; *trenzado*, tresse de cheveux ; *trenzar*, tresser. L'ital. *striscia* qui est pour *triscia* avec le pronom et reproduit *treccia*, signifie trace et se dit d'une bande allongée. *Strisciare* a le sens de ramper comme le serpent ou comme une racine, c.-à-d. de taller ou de « trécher. » Diez écarte le fr. trac de trace et le rattache au néerlandais *treck* (*trek* en flamand = *triek* en anglais pour trait, tour, finesse), mais il y a lieu de croire que les variétés germaniques et romanes sont également tirées d'une même étymol. représentée par le l. *trahere*.

Le subst. *tractus*, au moins en germe, renferme presque toutes les acceptions fournies par les langues de même origine et leurs patois. Remarquons à propos de *trac* que ce mot a pour similaire par changement de la voyelle médiale le fr. *trac* que Diez rattache encore au germanique. Ne le voit-on pas dans « trucher » que la plupart de nos patois emploient comme variété de *tracer*? *Truc* comme *trac* indique l'allure, la manière d'agir, le train d'un individu. En Normandie « *truc* » ne s'applique-t-il pas au savoir faire, à l'industrie, à l'habileté en général? *Trucher* = chercher, s'étendre, avait pour équivalent en rom. prov. *truchar*, omis par Raynourd :

La nuit quan lo sons me Trucha  
Derm sobr' arca o sobre brane  
Tro que m'en dolon li flanc.

(GURAUT DE BORNEIL, *Chrest. B.* p. 103.)

Le sens est si bien conforme à celui de *tracer*, qu'en wallon (Luxembourg) une sorte de fréquentatif, « *trûchener* », s'emploie comme synonyme de *tracasser*. Le vénitien « *trucâr* » équivaut à *courir vite*. La loc. « de bon *truceo* » = *di buona gamba*, et « *hater la trussa* » = faire le parasite. « *Trussante* » traduit le fr. *trucheur*, mendiant. (Voyez *Traicaiser*, *Tracer*, *Trasser*.)

**TRÉFONGER**, v. a. Pénétrer par l'imbibition, transpercer en humectant, en mouillant profondément un objet plus ou moins spongieux. Une grande pluie « *tréfonge* » une muraille.

— *Tréfonger* (se), v. réfl. S'humecter à fond, se pénétrer d'humidité.

Le fr. a le simple *fonger* usité seulement pour exprimer l'état du papier qui *boit*. Du bas-latin *fungere* avec le préfixe *trans*. Le l. avait *fungidus* et *fungosus*, spongieux, dérivé de *fungus*. L'esp. *esponjar*, rendre un corps spongieux, et au figuré gonfler d'orgueil, montre l'origine commune du l. *spongia*, éponge, pierre ponce, masse poreuse, et *fungus*, champignon, c.-à-d. le grec *σπόγγος*.

**TRÉFOULÉ**, partic. passé d'un verbe *tré fouler*, inusité dans le même sens à l'infinitif. Mouillé, trempé jusqu'aux os. Morv. n. Le mot rappelle la loc. fr. : pluie battante.

**TRÉFOULER**, v. a. Accabler, surecharger au propre et figuré. Le simple *fouler* en français a

la même valeur. Le préfixe *tré* = *très* n'ajoute presque rien à l'idée. Fouler et presser se rencontrent dans les synonymes *foule* et *presse* en parlant d'une quantité de gens réunis. En italien *folta*, *pressa*, *calca*, équivalent à *foule*, *presse*, et présentent à l'esprit une même image, celle d'un entassement, d'un empilement de choses ou de personnes. Aussi le rad. du l. *fullo*, *foulon*, subsiste-t-il dans le dialecte ital. de Bresciano ou « *fül*, *fol* », se dit d'un moulin à foulon et d'une pile. •

**TRÉGEILLER**, v. n. Trembloter, avoir des frissonnements, s'agiter convulsivement.

**TRÉQUEILLER**, v. n. Grelotter de froid ou de peur, frissonner, trembler. Le mot qui précède et « *tréqueiller* » sont identiques avec une nuance dans la signification. On pourrait voir dans ce verbe un diminutif de *trager*, *tréguer*, comme dans *sautiller*, dimin. de *sauter*. Un type provincial *trager*, dérivé du l. *trahere*, aurait pour similaires dans la même acception l'esp. *traquillo*. petit trait, petit coup, et le port. *trago*, trait, atteinte, tranches : *trago da morte*, agonie. (Voyez *Traijer*.)

**TREIMBLE**, s. m. Tremble, espèce de peuplier dont les feuilles tremblent au vent. L'ital. *tremula* est le fém. de l'adj. l. *tremulus*, tremblant, agité : *arbor tremula*, tremble. Dans plusieurs patois « *tremble* » = *tremblement*.

**TREIMBLEMENT**, s. m. Tremblement. On prononce souvent « *treimbelement* » par métathèse. S'applique comme en Berry et ailleurs à un rassemblement un peu tumultueux, à une masse bruyante, à un mouvement inaccoutumé d'hommes ou de choses. Le double sens est aussi dans le latin *turbamentum* qui s'applique au trouble d'esprit et à un grand remuement populaire. L'ital. distingue le tremblement ou frisson du tremblement ou désordre dans les deux mots synonym. du français *tremblement*, *tremore* et *tre muoto*.

**TREIMBLER**, v. n. Trembler. On dit à l'actif « *treimbler* » les fièvres, pour marquer le frissonnement que cause la fièvre.

**TREMBLOU, OUSE**, adj. Trembleur, timoré, craintif. Substant. celui qui tremble, qui a peur.

**TRÉMANCI, TRÉMOINCI**, v. n. Trembler, avoir un frisson prolongé. Au partic. présent « trémancissant » ou « trémoincissant » = tremblant, frémissant. Le vi. fr. avait le simple *tremer*, tremir, qui exprimait plutôt, dit Burguy, l'idée de trembler, de frissonner, que celle de craindre. La confusion du c et du t a donné à l'anc. langue *cremer*, *cremir*, pour *tremer*, *trémir*, *craindre*, *crémor* pour *trémor*, crainte :

Si vous me volés afranchir  
Ne vous estuet de rien Cremir.

(Mahomet, v. 564.)

Por la Cremor et por la dotance de l'empereor  
Alexi.

(VILLE-HARDOUIN, p. 82.)

M<sup>me</sup> de Sévigné, avec quelques rares auteurs de son temps, emploie *trémur* pour crainte :

On attend des nouvelles d'Allemagne avec Trémur,  
il doit y avoir eu un grand combat.

(Lettres, V, 12.)

Berry : « trémir », trembler, avoir peur. A Venise « *tremazzo* », tremblement de peur ; — rom. prov. *tremer*, trembler, frissonner ; *tremor*, frémissement, frisson ; — ital. *tremare*, trembler, avoir peur ; *tremante*, tremblant ; *tremore*, frisson ; — esp. *tremar*, trembler ; — port. *tremer*, trembler ; *tremor*, frisson, tremblement ; — valaque, v. *tremur*, trembler ; s. frisson, tremblement.

Du l. *tremere*. Grec : *τρέμειν*, trembler, s'effrayer par extension, ou à l'actif craindre.

**TRÉMEURE**, s. f. Trémie, ouverture par laquelle le grain tombe sous les meules du moulin. Dans l'anc. langue et dans les patois on rencontre des formes très variées pour désigner une trémie, entre autres celle de *trémouille* dans Cotgrave, qui expliquerait peu noblement le nom illustre des La Trémouille. En Norm. « trémue » = trémie, « trémuer » = trembler. Les étymologistes contemporains s'accordent pour dériver trémie de *tremere*, trembler, et *modia* = *modius*, boisseau, en sorte que la trémie serait, à proprement parler, un boisseau tremblant. En valaque *tremurare*, vacillation, trépidation.

**TREMPÉE**, s. f. Forte averse de pluie qui mouille profondément la terre. Berry, Poitou, rouchi : « *trempe* » : une bonne « *trempe*. » Le fr. *trempe* a une autre signification. *Trempe* et *trempe* sont des subst. verbaux.

**TRÉMUER**, v. n. S'émuouvoir, s'ébranler, changer : le temps « trémue », nous aurons de la pluie. Vi. fr. *muer*, changer, transformer ; *tresmuier*, se troubler, s'obscurcir.

Ceste parole.... encomenceroit à avoir moens de savor si ju en emueyve nès un trait.

(Serm. S. B. p. 530.)

Nabugodosor qui par son orguel fut Mués vir ans en bieste si com on list en Daniel.

(Chron. de R. p. 98.)

Le soleil Tresmua et canja sa clarté,  
Et le chiel en rougi comme sanc de senglé.

(Doon de Maïence, v. 5379.)

Le préfixe *tré* pour *très* dans l'anc. langue marquait souvent l'intensité de l'action. C'est ainsi que l'auteur de la *Chanson de Roland* dit de son héros près d'expirer, - v. 2355 - :

Ço sent Rollanz que la mort le Tresprent.

Poitou : « *muer* », changer au propre ; — Berry : « *trémuler* = *tremuler* », déménager ; — wallon (Mons) : « *tramuer*, *tranmuier* », émuouvoir : « *tramuage* », mouvement ; — Lille : « se *tramuier* », se remuer, s'agiter ; — esp., port. *mudar*, changer ; — ital. *mutare*, changer, varier, se changer ; *tramutare*, commuer ; *tramuta*, changement. Du l. *mutare* avec le préfixe *trans*. Un autre verbe *tremuer* = trembler qui subsiste en Norm. semble provenir de *tremere*. (Voyez *Marmuer*.)

**TRÉPIÉ, TEURPIÉ**, s. m. Trépied, tronc d'arbre, souche un peu élevée au-dessus de terre par ses racines qui représentent des pieds. Dans les maisons pauvres ces troncs-là servent quelquefois de tables. Cet emploi explique peut-être le mot « *trebia* », qui dans le Jura désigne une table. Le breton *trébez*, trépied, est à la fois bien rapproché de « *trebia* » et du l. *tripēs*. Au M. A. *tripet*, tripot, indiquait un gobelet qui, à l'origine, était monté sur trois pieds :

Un Tripet noir qui a le pié et le couvescle d'argent  
et perles à l'entour du ventre.

(Inventaire de Charles VI.)



Item, un gobelet couvert appelé Trippet à un saphir sur le fruitélet.

(Comptes du roi René, p. 188.)

La transposition de l'r est déjà dans la basse-latinité au XIII<sup>e</sup> siècle pour désigner un trépied de cuisine :

Una hasta ferrea, duo Tirpodes... Duo Tripodes...

(Registre-Terrier de l'évêché de Nevers, p. 59. 61.)

Esp. *tripoda*, table, banc à trois pieds; — port. *trespeça*, escabeau; — ital. *treppie*, *treppiede*, trépied de cuisine. Dans cette dernière langue, *trespolo* équivalait au fr. tronchet, petit tronc ou billot monté sur trois pieds. Notre tronc d'arbre, table et siège, figure probablement dans un passage de la *Vie de saint Martin*, par Sulpice Sévère :

Sedebat S. Martinus in sellula rusticana, ut est in usibus servulorum, quas nos rustici Galli Tripetias, vos scolasticis, aut certe tu, qui de Græcia venis, Tripodas nuncupatis.

(Dialog. n.)

Dans le bas l. *trepodia*, *tripedia*, *tripetia*, *tripodia* = scabellum quod tres pedes habet. (Voy. Chêlé.)

**TRÉPILLER**, v. n. Trépigner, danser, sauter, remuer vivement les pieds. Vi. fr. treper, tresper, triper, avec les dimin. ou fréquent. trépiller, trépeter, tripoter. Une très anc. *Vie des Saints* dit qu'à l'approche du Fils de Dieu, saint Jean-Baptiste commença à Treper au sein de sa mère (Duc. *Trepere*). Dans l'agréable conte intitulé *Del tombeor Nostre-Dame*, où l'entraîn d'une foi naïve pousse un ménestrel à danser ou treper en l'honneur de la sainte Vierge, comme de nos jours le même entraîn donne à un pieux soldat l'idée de monter la garde pour l'amour de Dieu, nous voyons notre jongleur faire autant de culbutes qu'il en faut pour tenir lieu des *Pater* et des *Ave* que son ignorance ne saurait dire :

Aine tant con la messe dura  
Ses cors de danser ne fina  
Ne de Treper ne de saillir.

(Romania, II, p. 320.)

Dans Palsg., - p. 553, 723 - :

Je ne vis fille de cest an mieulx Triper.... Mon cheval ne choppyt point, il ne fit que Tripetter ung petit.

Le même auteur traduit par gamboye son anglais : *Tryppe in wrastlyng*. L'anglais moderne

donne à *trip* le sens équivalent de croc en jambe. *To trip* à l'actif = faire tomber, trébucher; au neutre faire un faux pas, sauter, sautiller :

Maint ribaus ont le cuer si baus  
Qu'il en pacience travaillent  
Et balent et Tripent et saillent.

(R. de la R. v. 5068.)

Chascun fit feu de Tripper et saillir,  
Chascun fit feu de frapper de la botte.

(Banquet du Boys.)

Le subst. *trepeil* = mêlée, combat, avait le sens propre de trépignement comme son synonyme. *trépigis* (en Berry « trépignée » = lutte, bataille) qui s'appliquait à la mêlée générale des chevaliers dans un tournoi. Étymol. parlant, le subst. verbal *treper* avait la même valeur :

L'abes et li moines regarde  
Et le Treper et le saillir.

(Del tombeor Nostre-Dame, p. 322.)

Un passage de la *Chronique des ducs de Norm.* montre clairement que le trépil était bien une violente agitation des pieds à la même place, c.-à-d. un trépignement :

Mais oï n'i out si fort Trepeil :  
Dès or les unt-il fait branler  
E de la place remuer.

(Desoer, v. 9553.)

Le roman prov., qui a *trep* pour danse, nous offre *trepel* pour désordre, combat, chaplis. Le verbe *trepejar*, *trepejar*, se traduit par trépigner, caracoler. En fr., au reste, danse et danser s'emploient métaphoriquement dans la même acception que *trepel* et *trepeil*. Le langage comique reproduisant ainsi le sens du l. *trepidare*, dér. du simple *trepere*, donne aux poltrons l'épithète de trépillards, c.-à-d. de trembleurs :

Faut-il que mes stratagèmes n'ayent servy qu'à les faire fuir comme Trépillards.

(Th. fr. ix, p. 60.)

En latin (VIRGILE, *Géorg.* iv) *trepidare* répond tout à fait à l'anglais *to trip*, aller vite. D'un autre côté quelques textes de basse-lat. font *tripidare*, synonyme de *sallare*.

Dans les patois *treper*, *triper*, *tripier*, a généralement le sens de marcher sur, fouler, trépigner :

En pais froid c'est à force de battre les bleds au fléau et en chaud par le Trépis des grosses bestes.

(OL. DE SERRES, p. 117.)



Trépis est à peu près analogue au fr. tripot, exprimant l'action de s'agiter vivement pour exécuter un ouvrage quelconque. Aussi en Normandie « tripot » équivalait-il à besogne et particulièrement à besogne du ménage, de la cuisine. Dans le pays de Bray « tripoter » se dit absolument pour faire son ménage.

Bourg. « trépillai, trébillai », se trémousser ; « tripai », marcher sur ; — Jura : « trébiller », ib. ; « triper », marcher sur ; — Lorraine : « trépelier », trépigner ; — wallon (Liège) : « tripler », fouler aux pieds, trépigner ; — Berry : « treper, trepouer, triper », fouler aux pieds ; — Poitou, Saint. « treper », piétiner ; — Champ. « tréper, tripier », sauter, s'agiter, fouler ; « tripoter », frapper du pied ; « tripudier », danser ; — Norm. « triper », danser, trépigner ; — Suisse rom. « trepa, troupa, trepetoua », trépigner ; — Dauph. « trepa », fouler aux pieds ; « trapita », trépigner ; — breton : *trépa, tripa*, piétiner, sauter ; *triper*, baladin ; — rom. prov. *trep*, gambade, folâtrerie ; *trepar, trepejar, trepiar*, trépigner ; — esp. *trapa, trapala*, bruit des pieds qui frappent le sol ; — port. *trepar*, grimper vivement ; — valaque : *treapad*, piétiner, sauter ; — anglais : *to trip* ; — allem. *trippeln* ; — flamand : *trepe-len*, trépigner.

Du grec *τρίπους* par le l. *trepere*, tourner. Dans le tripudium des anciens on frappait trois fois du pied à chaque reprise de la danse :

..... Ter pede lata ferire  
Carmina.....

L'ital. *tripudio* s'applique à un branle où l'on trépigne et en général à tout bruyant divertissement. Autrefois trépigner avait bien aussi à la lettre la signification de danser :

Quoy, ne verray-je plus sous la courtine espee  
Des hauts pins de Bourgueil, aux jours chommez, la presse  
Des bergers Trepigner, au son obeïssans,  
Et mesurans leurs pas aux nombres de tes chants ?  
(*Eglogue de Cl. Binet dans RONSARD, VIII, p. 227.*)

Il semble qu'il y ait eu confusion entre les dérivés de *trepidare* et ceux de *tripudiare*, tiré de *tripudium*, contraction de *terripudium*. Le bas l. *trepidare, tripidiare, tripidiare, tripodiare*, a la même valeur que *tripudiare*. Le *Dictionarium puerorum* traduit ce dernier verbe par le fr. trepiner qui est l'anc. forme de trépigner, fréquent. du vi. fr. *treper*.

Trépiller, en Bourg. « trepillai », est identique à « trébiller » qui, dans quelques patois, ceux du Jura notamment, signifie être en mouvement, tourner sur soi. Dans la région de Montbéliard le mot est synonyme de tourbillonner. Le s. « trebillot » (Messin « trébia, trobia ») est usité pour fourbillon, toupie et totou. Une personne vive, sans cesse en mouvement, y est qualifiée de « trébilla » ou « trébilla », suivant le sexe. On retrouve ici l'explication de « trébi », sabot, espèce de toupie que La Monnaye, dans son glossaire, rattache à tort au l. *turbare*. Le nom de ce jouet est un subst. partic. tiré de trébiller, fréquent. de treper, tourner, danser. Une idée analogue est dans l'esp. *peon*, toupie, et à la lettre piéton, celui qui piétine. (Voy. *Tribolot*.)

**TREPORÇAULE**, adj. Sujet à être percé, traversé et mouillé avec excès par la pluie ou par l'humidité en général. Se dit d'un vêtement, d'une toiture qui ne sont pas imperméables. L'augmentatif tré s'ajoute à l'adj. percable pour lui donner plus d'énergie comme dans un assez grand nombre de mots, comme dans trépasser, par exemple, qui exprime l'idée absolue de passer. L'anc. langue nommait quelquel. l'étoile polaire la tresmontaigne, la *tramontana* en ital. où *trans* se traduit par tra.

**TREPORCER**, v. a. Transpercer, mouiller, tremper jusqu'aux os : « i seu tréporcé. » Ne s'emploie que pour exprimer l'effet produit par la pluie ou l'humidité. En fr. transpercer signifie percer de part en part et non pas exclusivement mouiller à fond. En vi. fr. transpercer prend souvent la forme trespercer :

Il ne te coient mies Trespercier et trespeisier les nues.

(*Serm. S. B. p. 528.*)

Quar une culpe ne Trespercet mie les cuers des hommes.... Il venrat li jugieres ki totes choses Trespercerat.

(*Job, p. 451, 457.*)

Palsg., - p. 655, - donne les deux formes transpercer et trespercer avec la même signification. Champ. « trapercé, trépercé », mouillé jusqu'aux os ; — Pic. « trépercher, trépercer », ib. (Voyez *Porcer*.)

**TRESSAUTER**, v. n. Tressailler, faire un sou-

bresaut. Palsg., - p. 676, - dit : Conjuguez je tressauts comme le simple je sauls.

Bel Aceuil qui tout fremist  
Et tremble et Tressaut et gemist.

(R. de la R. v. 12833.)

Un cry trenchant et haut  
Se fait en l'air, tout le ciel en Tressaut.  
(RONSARD, la Franciade, iv.)

En vi. fr. tressaut = saut, soubresaut, et au fig. tressaillement. Le verbe tressaillir avait au propre le sens de sauter par dessus comme dans l'exemple suivant :

Si redoivent essayer le vin du convent tout avant et puis après de deux tonneaux sans Tressaillir.

(Duc. Tressalitus.)

Le rom. prov. *trasautar*, outrepasser, franchir les bornes, a pour similaire l'ital. *trasaltare*, et pour analogue l'anglais *to trespass*, transgresser, et le fr. *trépasser* qui ne signifie plus que mourir.

Du l. *trans* et *saltus*, dér. de *salire*, sauter.

**TRESSEURE**, v. n. Action de l'eau qui s'infiltré dans la terre pour reparaitre ailleurs. On cherche une source là où l'humidité « tresseut » pendant les grandes sécheresses. En vi. fr. tressuer signifie sucr beaucoup :

J'ai si caut que je Tressu.

(Roman de la Violette p. 165.)

Et ge qui ci tant me travail  
Que trestout en Tressu d'angoisse.

(R. de la Rose, v. 21895.)

O mes amys ! ung peu de vinaigre, je Tressue de grand ahan.

(Pantagruel, iv, 18.)

De tré pour *trans* et *sudare* qui signifiait être humide, tomber goutte à goutte. Suisse rom. « traplora », suinter.

**TREUBLE**, s. f. Filet de pêche appelé en fr. trouble ou treuble avec un dimin. troubleau ou trubleau. L'anc. langue nommait quelquefois ce filet treubleur :

Ilz trouverent un petit Treubleur, duquel ilz printrent des enguilles oudit chalan.

(Duc. Tribla.)

Champ. « truille, trulle, truble » ; — wallon (Liège) : « troul » ; — Poitou : « truylle » ; — bas-latin : *trubia*, *trubla*, *trublia*, *trebula*, *trula*, *trulla*, *truilla*, filet de pêche ; *trublato* ; celui qui pêche avec ce filet.

L'origine du mot est inconnue. Est-il dérivé d'une acception du l. *turbula* qui se rattacherait au fr. trouble ? On peut l'admettre en tenant compte de l'emploi du filet qui en effet remue sans cesse l'eau où on le plonge. D'ailleurs *trubla*, *trebula*, n'est pas éloigné de *turbula*. Le *Dict. de la langue fr.* n'indique pas d'étymol. pour le simple trouble, filet, et donne pour origine au dérivé troubleau le fr. troubler et eau. En Norm. « trubler » = troubler.

**TREUCUÔDE**, s. f. Cloporte. Notre mot signifie queue de truie par assimilation du corps de la bestiole avec la queue pelée d'un cochon. Les Latins lui donnaient le nom de *porcellio*. En ital. le cloporte est appelé *porcellino terrestre*, terme qui répond à l'esp. *cochinilla*, dimin. de *cochina*, truie. En anglais *sow-bug*, cloporte. Comenius, - p. 62, - confond le cloporte avec la blaitte et l'aceuse témérement de ronger les livres.

Berry : « treue », truie et cloporte ; — Champ. « porcelet » ; — Anjou : « trée » ; — Normandie : « trée plée » (truie pelée ?) et « cochon » ; — Gascogne : « eoussou » ; — Prov. « pourquet de crota » = porc de cave. On sait d'ailleurs que cloporte représente cloporque, porc reclus, enfermé. Le cloporte est appelé pou de saint Claude en Fr.-Comté, et pou de saint Antoine en Champagne par suite d'une assimilation moins flatteuse encore.

**TREUE**, s. f. Truie, femelle du porc. Nous voyons la truie figurer dans des locutions dont le sens est assez vague. Ainsi on dit que la « treue » a mangé le levain pour faire entendre qu'un homme a fait faillite. Un commerçant aventureux ou même un individu qui fait de la dépense reçoit de ses amis le conseil de prendre garde à la grande « treue », c'est-à-dire de ne pas faire un trou à la lune comme on dit à Paris. Faut-il voir dans ces manières de parler une allusion à la vie débauchée qui conduit à des banqueroutes de plus d'une sorte ? L'épithète de truie a été souvent un terme injurieux appliqué aux filles de joie. Un prédicateur du temps de Louis XIII, le P. Bosquier, commentant la parabole de l'enfant prodigue, s'écriait :

Il avoit servi les truyes à face humaine, il sert les truyes aux trogues de truye. Il avoit veu goulument, il accompagne et sert un animal très goulu.

Les Grecs appelaient aussi laie ou truic sauvage, *αἰεταία*, les femmes débauchées. En Suisse (Vaud) une « truerie » est un propos ou un acte obscène. La forme *treue* pour truic est anc. dans le dialecte bourguignon :

La Treue, la chievre, la brebis (doivent) chaeune une obole.

(Ch. B. I, p. 391.)

Le roman de *Renart*, - v 7391, - emploie la singulière locution « truic enfondue » pour désigner la graisse de porc, le saindoux, je suppose :

Né fu onques de letres mestres;  
Plus savoit de truic enfondue  
Que de letre desporvéue.

Poitou, Saint. « treuc » ; — Berry : « treue, true » ; — Normandie : « traie, trouie, true » ; — Maine : « traie, traie, trouée, truée » ; — wallon : « troie » ; — Fr.-Comté : « truc, trouille, trouye » = truie et femme sale, excrément liquide ; — Suisse rom. « trouia », qui se rapproche de la forme *troia* du *Gloss.* de Cassel. Diez conjecture que le mot est emprunté à l'usage de farcir les porcs, c.-à-d. de les remplir d'autres petits animaux à l'instar du cheval de Troie. Les Romains disant *porcus trojanus*, on aurait dit plus tard *porco di Troja* et enfin *troja* ou *troia*. On pourrait peut-être appuyer l'hypothèse du célèbre philologue sur le nom de truie appliqué à une machine de guerre qui ressemblait fort au cheval de Troie. Rabelais fait allusion à cet engin qui pouvait, dit Froissart, renfermer cent hommes d'armes :

Lors au mandement de frère Jean, fut par les maistres ingénieux dressée la grande Truye... dedans la quadrature... pouvoient aisément combattre et à couvert deux cens hommes et plus.

(Pantagruel, iv, 40.)

L'assimilation paraissait naturelle à Rabelais puisqu'il ajoute :

Ensuit le nombre et le nom des preux et vaillans cuisiniers lesquelz comme dedans le cheval de Troye entrent dedans la Truye.

(*Id.* ib.)

On lit dans la *Chronique* de Duguesclin :

.....C'estoit pour convoier

Un engin qu'on nommoit Truie en cest heritier.

(Duc. Troia.)

**TREUFE**, s. m. Trèfle, plante fourragère. Il y a cinquante ans le Morvan ne connaissait d'autre trèfle que celui des jeux de carte.

Hommes, femmes et petits enfans ont le nez en figure d'un as de Treuffles.

(Pantagruel, iv, 9.)

Bourg. « treufe » ; — Berry : « treuille » ; — Poitou : « trenfle, transe, trouffe » ; — Comtois (Montbéliard) : « trôye. » (Voy. *Trouillot*.)

**TREUFFE**, s. f. Pomme de terre. « Treuffe » est la forme morb. et bourg. de truffe. La Monnaye raconte dans son *Gloss.* qu'un gourmet de ses amis s'écriait en entendant gronder le tonnerre : « V'lai un bon tam po lé treufes. » La pomme de terre a sans doute été appelée ainsi à cause de l'analogie de forme et parce qu'on la trouve commela truffe en fouillant le sol. Parmentier n'approuvait pas la dénomination qu'on a donnée au précieux tubercule souvent confondu dans les premiers temps avec le topinambour et la patate. Notre pomme de terre est excellente. Elle est le pain quotidien du pauvre quoiqu'on ne sache pas l'accorder comme en beaucoup d'autres pays. En Bourbonnais elle a reçu le nom de « tartouffe » dès l'origine de la culture, et elle était déjà assez commune avant la Révolution. Dans un acte de 1771, quatre ans avant la mort de Louis XV, un paysan du village de Lodde achète d'un laboureur demeurant dans la commune de Lenax :

Cent poinçons de pommes de terre dites communément Tartouffes à raison de six francs le poinçon.

(Le Cabinet hist. xiv, p. 292.)

Il est curieux de lire dans le *Théâtre d'Agriculture*, imprimé pour la première fois en 1600, le passage consacré à la pomme de terre. Bien que ce soit un hors d'œuvre, je n'hésite pas à le citer :

Cest arbuste porte fruit de mesme nom, semblable à truffes et par d'aucuns ainsi appellé. Il est venu de Suisse en Dauphiné, depuis peu de temps en ça... Par semence l'on s'en engence, c'est-à-dire par le fruit mesme... Le fruit naist quand et les jettons, à la fourchure des nœufs, ainsi que glands de chesne... L'on le conserve tout l'hyver parmi du sablon délié en cave tempérée, moiennant que ce soit hors du pouvoir des rats car ils sont si friands de telle viande qu'y pouvons attandre la mangent toute dans peu de temps... Le fruit ne se prepare si bien à l'aer que dans terre, en cela se conformant aux vraies truffes auxquelles les cartouffes ressemblent en figure non si bien en couleur qu'elles ont plus claire que les truffes ; l'escorce non rabouteuse ains lisse et déliée. Voilà en quoi tels fruitiers different l'un de l'autre. Quant au goust, le cuisinier les appaerille de telle

sorte que peu de diversité y reconnoît-on de l'un à l'autre.

(OL. DE SERRES, I. VI, p. 514.)

Quelques auteurs ont voulu contester que le grand agronome eût en vue la pomme de terre dans cette description de la cartoufle, mais la chicanerie est impossible à soutenir. De quelle autre plante pouvait-il être question ? Ni le topinambour ni la patate (*convolvulus batatas* de Linné) ne peuvent s'arranger des particularités mentionnées par Ol. de Serres, lesquelles, au contraire, s'appliquent essentiellement à la pomme de terre. Et d'ailleurs ne sait-on pas qu'un amiral anglais, Walter Raleigh, l'avait importée en Angleterre dès 1585, c'est-à-dire quinze ans avant la publication du *Théâtre d'Agriculture*. Dans l'*École du Potager*, livre publié en 1752, il y a un chapitre consacré à la Truffe.

Bourgogne : « truffe » ; — Berry « tartoufle », truffe ; — Il. Mainc : « truffle » ; — Normandie : « truffe, truffle » ; — Fr.-Comté (Montbéliard) : « truffe » ; — Vosges : « quemotte (pomme) de tiare » ; — Jura : « catines » ; — Poitou : « patache, pataque, patate, pétraque, troufle, truffe » ; — Champagne : « truke » ; — haute Auvergne : « nouver, patyn, treufa, trifola » ; — Forez : « truffe » ; — wallon : « crompir, kartoffe, pétotte » ; — Suisse : « tufelle, tartiffo, tartuffe, treufa, trifola, trufflla » ; — Lang. « tufère » ; — Prov. « tartiffo, trufa. » Le breton a le mot national *aval-douar* qui répond directement à pomme de terre, et le terme emprunté au fr. *patatezenn, batatezenn*. Italien *tartufo*, truffe ; *tartufi bianchi*, pommes de terre ; *patata* ou *batata*, pomme de terre et patate comme en espagnol. Anglais *potato*, pomme de terre et patate. L'allemand *erdapfel* désigne la pomme de terre, la patate et le topinambour ; *cartoffel* = *erdapfel*.

Truffe, que représente « truffe », paraît dérivé de *tubera*, pluriel de *tuber*, que Plinè emploie dans cette acception. Selon Ménage tartuffe traduisait en fr. le l. *terre tuber*. Batatas d'où l'on a tiré patate et ses similaires est un mot indien.

**TREUILLER**, v. n. Attendre longtemps avec ennui, avec impatience, droguer.

— Faire « treuiller » quelqu'un, c'est obliger sa victime à attendre longtemps en vain, à faire beaucoup de pas inutiles dans le même lieu.

« Treuiller » est probablement une autre forme de « trauler » pour aller et venir. Dans plusieurs patois le « treuil, truil, trouil », est un dévidoir. En Norm., dans l'Anjou, « treüler » est l'équivalent de troller, flâner, vagabonder. On peut encore rapprocher le mot du bas l. *trullare*, pressurer. (Voy. *Trauler*.)

**TREUMEAU**, s. m. Trumeau, jambage en pierre taillée qui sépare deux ouvertures de maison. L'anc. signifie. de trumeau est cuisse, jambe, la partie du corps qui se trouve entre le tronc et les pieds. Le poème de *Doon de Maïence* dit de son héros :

Gresle par la chainture, biau corps et bien séant.  
Gros Trumiaus et biaux piez cauchiés estroitement.  
(V. 3236.)

Le maistre os d'un Trumeau de beuf pour cuire...  
(*Ménager de Paris*, II, p. 109.)

Il y avait autrefois à Paris, près des halles, une taverne dite des Trumelières. (*Châtelet*, II, p. 503.)

La trumelière et la grève étaient les pièces de l'armure qui protégeaient les jambes. En vi. fr. trumer, qu'on rencontre assez rarement, paraît avoir le sens de jouer des jambes :

Si tu es prins d'un sergent  
Comment fais-tu ? je 'Trume à plain ;  
Je me rescous bien d'un villain.

(*Eust. Deschamps*.)

M. Littré, à qui j'emprunte la citation, rattache ce verbe trumer au fr. trimer. Le sens est cependant bieu peu conforme dans les deux verbes. Ne pourrait-on dériver trumer de la même racine que trumel, trumeau, racine qui, selon Diez, serait l'allemand *trummu* ?

**TRÉVOUÀ**, v. a. Entrevoir, voir à un faible degré ou confusément. Se dit d'une personne qui a la vue mauvaise ou qui n'est pas en situation de voir librement. Vi. fr. tresvoir :

Regardai ituec jusqu'à tant  
C'une dame bien enseignie  
Me Tresvit : ce fu Cortoisie.

(*R. de la R.* v. 784.)

Du l. *trans* et *videre*. Le mot n'a pas de synonyme en français, car entrevoir ne rend pas tout à fait la même idée. Dans l'anc. langue, tresvoir signifiait entendre faiblement, confusément et non pas



distinctement, comme le suppose à tort le *Gloss.*  
fr. de Ducange.

**TRÉZI**, v. n. Se dit des graines lorsqu'elles lèvent et commencent à couvrir la terre : les blés sont « trézis » ; le trèfle « tréze. » Ce verbe ne s'emploie guère que dans des locutions analogues. On prononce « triller » dans une partie de la région : la pluie a fait « triller » les avoines ; les seigles « trillent » ou « treillent » bien. En vi. fr. trésir se montre quelquef. avec le sens de traverser, passer outre :

Si amer morcel e si aigre  
Li quid eneor faire Tresir  
Dunt tart sera au repentir.

(BERNOT, v. 15386.)

Dans le Jura, le même mot prend une signification plus étendue. Ainsi on dira d'un nageur qui plonge et reparait à la surface de l'eau qu'il a « trézi » sur tel ou tel point. En Franche-Comté (Fougs) « trési » est usité dans la même acception qu'en Morvan pour germer, lever, poindre, en parlant des céréales qui sortent de terre. La région de Montbéliard se sert de la variante « triedre » qui, au partic. présent, donne « triesant » et au partic. passé « triesu » : « é vô tiedre », il veut lever, il lèvera.

Bourg. « trésir, traisir », germer ; — Fr.-Comté : « tresi, treuzi », lever, poindre, traverser ; — Forez : « trezi », presser entre ses lèvres ; — breton, *treiza*, faire traverser l'eau ; *treizer*, passer ; *treûzi*, passer à travers, percer ; *trézeu, treûzou, treûjou*, seuil ou traverse en bois sous une porte. A Vannes, *trézein*, traverser.

Du l. *trajicere*, jeter au delà, traverser, transpercer. (Voy. *Triller*.)

**TRÉZIE**, s. f. Semaille lorsqu'elle lève : voilà une belle « trézie » ; les « trézies » ont besoin de pluie. Dans le *Gloss.* de Roquefort : Trézie, poussée d'herbe très abondante, d'où trésir, pousser vigoureusement. L'interprétation est inexacte. L'idée de pousse vigoureuse n'est pas dans l'emploi du mot. Nous dirions une mauvaise « trézie », une « trézie » manquée. En Franche-Comté « tresie » s'applique aussi à un semis bien ou mal levé, d'une manière générale. Dans la région de Montbéliard « triesun » se dit de la graine germée :

Recommande-li, coumare,  
Que consarve las Tresies  
Et las bins que sont su tare

Y n'y restet ran du tout  
Sans quéques moncés de noiges  
Que lai bise aiva jetie  
Pa canton su das finaiges  
Que consarvet das Tresies.

(Noëls au patois de Besançon.)

Tresie est un subst. participial tiré du verbe qui précède.

**TRI, TRIC**, s. m. Triage, action de mettre à part, de séparer par un choix. Dans un lot de moutons on fait le « tri » ou « tric » de ceux qu'on veut vendre ou qu'on veut conserver ; dans un tas de pommes de terre on fait le « tri » ou « tric » des meilleures pour la table et des plus petites pour la semence. Le sens littéral de séparer se montre dans le verbe réfl. « se trier », usité dans l'Aunis où l'on dit d'un fruit avarié ou mal venu qu'il se « trie » lorsqu'il se détache de la branche.

Berry, Saintonge : « tri » = triage ; — rom. prov. *tria*, triage, choix. L'anglais *to try*, éprouver, peser, tâter, sonder, renferme l'idée d'un choix. (Voy. *Teurier*.)

**TRIBOLOT**, s. m. Espèce de toton, jouet d'enfant. Le comtois « trébi, trébillot, tourbillot », désigne un sabot, une sorte de toupie et s'applique aussi à un tourbillon de vent. Les deux mots n'ont probablement pas la même origine. En Berry « tribou, triboul » signifie également tourbillon, confusion ; « tribouler » = remuer, mêler en troublant, tourmenter, rouler : « tribouler les yeux. » Poitou : « tribouler », rouler, tourner. Dans cette région encore « tribouler les yeux » s'emploie comme chez nous « rebouler. » Bouler, dans le langage familier, a le sens de rouler, par allusion sans doute au mouvement d'une boule :

Lesdiz compagnons Bouloient aux boules et ainsi  
qu'ilz Bouloient Reynaudin du Prayel se seoit joignant  
desdites bouloerues.

(Duc. *Bola*.)

L'anc. langue s'est quelquef. servie de ce mot au fig. pour marquer l'action de mystifier, de tromper quelqu'un. (Voy. *Bouléyer, Rebouler*.)



**TRIER**, v. a. Choisir et sevrer. (Voy. *Teurier*.)

**TRILLER**, v. n. Germer, pousser, sortir de terre. (Voy. *Trézi*.)

**TRIMARDIÉ**, s. m. Coureur de grands chemins, vagabond. L'argot donne à trime le sens de rue et à trimard celui de chemin, route. Un trimardeur est un bohème :

Mais quand la bise en l'horizon  
Bat par devant et par derrière  
Les Trimardeurs du grand Trimard,  
Alors.....  
(*L'Embaras de la foire de Beaucaire*, p. 15.)

Trimard a donné au même langage un verbe trimarder, synon. de marcher, cheminer. Ce verbe nous paraît n'être qu'une forme dérivée du fr. trimer, peut-être identique au vi. fr. trémer pour tramer.

En wallon (Liège) « trimâr » = train, vacarme ; « trimeu » se dit à la fois d'un grand marcheur et d'un grand travailleur ; « trimer » réunit la double signifc. faire une longue marche et travailler avec courage. (Voy. *Traimer*.)

**TRINQUELIN**. Nom de la petite rivière qui passe au pied du monastère bénédictin de la Pierre-qui-Vire. En amont et en aval, ce cours d'eau s'appelle le Cousin. Sa première source se trouve à l'étang des Hâtes. Il se jette dans la Cure après avoir traversé la pittoresque vallée dite du Cousin, entre Avallon et le village de Pontaubert.

**TRIPÉ**, E. adj. Mouillé, trempé. S'emploie emphatiquement avec le partic. passé mouillé : « al ô v'ni tripé, mouillé », il est venu trempé jusqu'aux os.

**TRIPETE**, loc. Ne pas valoir tripette, c'est ne rien valoir du tout. Morv. n. n.-o. Dimin. de tripe, considéré comme objet de peu de valeur. L'étym. de tripe est inconnue. (Voy. *Estreupier*.)

**TRIQUAGE**, s. m. Triage, action de choisir dans une masse, de la séparer par lots, par catégories. Le terme est technique pour les floteurs lorsqu'ils font le tri des bois jetés à l'eau afin d'attribuer à chaque marchand les bûches qui sont à sa marque. Néanmoins il est généralement usité.

— Bois de rebut, défectueux ou trop court pour entrer dans les piles du moule. Dans cette acception « triquage » est l'équivalent de « triaille » qui, à Genève, signifie triage, qui, en Forez, se dit de planches choisies, suivant leur qualité, dans un moulin à scie, qui, en fr., s'applique à des cartes de rebut. Triaille répond à l'ital. *tritello*, bran de son, recoupe. Le e dur ou qu se montre dans le berrichon « tricat », lieu réservé dans une étable, et « tricater », choisir, diviser, séparer. (Voy. *Teurier*, *Tri*.)

**TRIQUE**, s. f. Bâton d'une certaine grosseur, branche ou tige assez forte pour l'attaque ou la défensive.

— Gros morceau de pain : « baillez-moi une trique de la miché, de la tourte. » Env. de Château-Chinon.

Fr.-Comté (Montbéliard) : « trique, triquet, triquot », bâton, gros morceau de pain ; — Bourg. « triquot », gourdin ; — Norm. « trique », gourdin, jambe sans mollet (1), gros morceau de pain ; « trigot », trognon, tronc ; « étrillon, étrequillon »,

(1) Le normand « trique » assimile la jambe à un bâton gros et court. Est-ce à cette métaphore qu'il convient de rattacher le vieux mot trique-houses, trique-housses, qui désignait tantôt une sorte de guêtre en toile ou en drap, tantôt un haut-de-chausses, tantôt un grand bas sans pied et quelqef. aussi des bandelettes assez semblables aux tibiales des Romains? Une figure analogue est dans le langage de Paris où flûte et tibia sont les synonymes familiers de trique. L'argot italien emploie le terme « ramo », branche ou trique, dans la même acception facétieuse. Le dimin. housseau, encore usité en fr., répond au bas l. *houssellus*. équivalent du l. *tibiata*. Le primitif house, houssé, qui se montre en composition dans trique-house, trique-houssé, et dans les dérivés houser, déhouser, dont la signific. littérale est couvrir et découvrir, dépouiller, revêtit de nombreuses formes dans les divers dialectes : house (Robert Courteheuse, duc de Normandie), hoese, house, houssé, huessé :

Heuses sont faites pour soy garder de la boe et de froidure et pour soy garder de l'eaue.

(Duc. *Osa*.)

E si vaslet furent Hoésé  
E en lor chaceors muéé  
Les arcs es mains.

(BENOIT, v. 40757.)

Li rois Felipres cevauçant  
Afublés d'une cape grisé  
Et d'unes grans Huesses caucies.

(MOUSKES, v. 19224.)

La variante housse semble identique au fr. housse = couverture, enveloppe, et autorise à croire que les deux termes, dont le sens au fond est le même, sortent du radical celtique *hos*, *hws*, couverture. Le breton a *trih-heizou* pour grand bas ou guêtre. et

herbe sèche, branche morte, débris sans valeur d'une moisson, d'une récolte ; — Messin : « triquot », gourdin, gros morceau de pain ; — wallon : « trick », gros bâton court ; — Flandre : « trique », ib. ; — Saint. « trille, trique », bâton ; — Poitou : « troualon, trouillon », trique, bâton, tige de mais ou de chou ; — Rennes : « trique », parement de fagot ; — Suisse rom. « trikka », bâton, queue, cadenette ; — Prov. « trica, tricot », trique. L'argot ital. ou fourbesque « truco » = bâton (*tronco?*), fait penser au normand « étrucque », tronçon de chaume qui demeure après la récolte.

L'idée de tronçon, chose coupée, tranchée, est dans le normand « trigot », équivalent de trognon (Voy. *Trô*) et de tronc. En Poitou et dans l'Aunis, « troi, troie », dérivés de *truncus*, sont synonymes de trique pour gourdin, et désignent en même temps les tiges dépouillées de mais après la récolte des fusées, des tiges de choux privées de leurs feuilles, etc. La première région dit « étriquer » pour choisir dans un fagot les gros brins appelés triques (1). Un dimin. « tricof » dont le fr. tri-

*hust* pour vêtement de femme, ce dernier vocable bien voisin de l'allém. *hülse*, gousse, cosse, et de l'anc. h.-allém. *hulst*, fourreau. Le has l. *osa*, *ossa*, traduit en vi. fr. par *hose*, se retrouve dans l'ital. *nosa* et dans l'allém. *hosen*, plur. de *hose*, culottes, haut-de-hausses, chausses :

Li sois se leve por soi appareiller ;

D'une grant Hose se fist le jor chauer.

(*Givard de Viane* cité par DUCANGE.)

Il résulterait de cette identité d'origine que trique-houses, souvent contracté dans les patois en « tricouses, tricousses », aurait désigné dans le langage populaire la couverture, la housse des jambes ou triques. Pour l'assimilation de trique = jambe avec trique = tronçon, on tiendra compte aussi de l'ancien breton *trout* que le *Catholicon* de Lagadeuc enregistre pour pied et tout manche d'outil.

(1) Le fr. étriquer dont l'origine est inconnue renferme le sens deigner, raccourcir, raccourcir. Un habit étriqué est un vêtement trop court, un discours étriqué est un discours qui manque des développements nécessaires. Le mot comme terme de vénerie s'applique à un animal courtaud, trapu. Dans le langage des marins, étriquer une pièce de bois c'est en retrancher quelques parties pour l'approprier à certains usages. De là vient l'acception d'ajuster qui a passé dans la langue et dans les patois :

Vous savez qu'il est fiancé

De la fille Raoul Machue.

Plus belle n'y a en sa rue

Ne qui aux fescis mieux s'Éstrique.

(*Th. fr.* II, p. 239.)

L'étricage est à proprement parler l'action d'ôter, d'enlever le bois. Le subst. estrique que M. Littré tire du flamand

quet, battoir de jeu de paume, trinquet, mât de misaine (*trinchetto*, arbre d'un navire en ital.), et le vi. fr. triquotonet, palette de pâtissier, sont probablement les congénères, figure dans le verbe tricoter, triquoter, usité comme le simple triquer pour bâtonner. Le c dur ou qu s'adouçissait quelquefois en g :

Ung gros baston ou Trigot de plain poing....

(*Duc. Triguim.*)

Ce dimin. tricot a eu un fém. tricote qui désignait un bâton ou une queue de billard :

Lequel Sauvestre print une Tricote ou billart et en donna au suppliant sur le front....

(*Duc. Tricotus.*)

Le picard « tringue » (1), le rouchi « tringue » s'emploient aussi pour tranche, morceau : « cune tringue de pain. » Le vi. fr. nommait tringue-buisson ou tranche-buisson une espèce de serpe garnie d'un manche. (*Duc. Besogium.*) Dans Rabelais le trinquamelle ou tranche-amande est un fanaron, un faux brave. On doit donc voir dans trique une forme syncopée de tringue, se rattachant au rom. prov. *triachar*, *trinquar*, à l'esp.

*strikke*, bâton, désigne en fr. un couteau de bois, c'est-à-dire, à peu de chose près, le triquotonet que mentionne Ducange. En rouchi le même mot prononcé autrefois « estrique » et plus tard « étrique », se dit d'une planchette servant à faire le racle en mesurant les grains (anglais *strike*, boisseau et râcloire, *to strik* frapper, donner un coup, *striking*, tranchant), à retrancher l'excédant au profit du vendeur. Dans la région de Valenciennes « étrique » s'emploie encore pour nommer une espèce de lame en biseau qui sert à « étriquer » le taillant d'une faux. Ces rapprochements ne rattachent-ils pas le fr. étriquer à la même étymologie que trique, c.-à-d. à *ex truncare*, tronçonner, et raccourcir. (Voy. *Étronceur*.)

(1) Diez et Littré n'indiquent pas d'étymologie pour tringue, que Scheler voudrait assimiler à règle parce que l'on dit tringler pour tracer une ligne. Le sens du mot ne se prête guère à cette origine. Le picard « tringue » et le wallon « treing », tranche, sont les équivalents du rouchi « tringue » ou « tringue », tranche et tringle. La rencontre n'est-elle que fortuite? Une tringle est une baguette, une verge de bois ou de fer, une perche, une barre servant à divers usages, une latte de treillage. A Genève et dans quelques autres parties de la Suisse, baguette ou verge remplace tringle : une baguette, une verge de rideau. Le terme sous-entend donc un tronçon de bois ou de fer approprié à l'emploi qu'on en veut faire. Il nous semble appartenir à la même racine que tranche, chose tranchée, représentant le dimin. *trunculus*. Le wallon (Liège), qui nous offre « treing » pour tranche, morceau, a « treink » pour trique, bâton. Le c dur s'adoucit en g dans trigot (avec la nasale tringot) pour triquot, dimin. de trique comme l'équivalent comtois (Fourgs) « trintson », biche. Le normand « tringuet » est pour trinquet, mât de misaine.

*trinchar*, *trincar*, à l'ital. *trinciare*, et enfin au l. *truncare*, qui, malgré la difficulté du changement de voyelle dans le radical, semble être identique au fr. trancher. La nasale paraît ou disparaît quelquefois sans que la valeur du mot en soit modifiée. Pour en citer un exemple le bas l. *trinquetum*, espèce de jeu analogue au trictrac, est souvent écrit *triquetum*. En vi. fr. triquet = trinquet (Voir Duc. *Triquetum*). La même syncope se montre dans le forézien « troc », usité pour tronc, morceau, bloc. Le rouchi prononce indifféremment « triquebaler » ou « trinquebaler », pour flâner, « triquebale » ou « trinquebale » pour treuil, charriot de transport. Dans cette région « trinquet » = tranchet, outil de cordonnier, que Palsgrave, - p. 283, - nomme en anglais *trynket* avec cette définition : Bâton à tourner soulies.

Scheler dérive trique du néerl. *strijken*, frapper, mais avec cette origine comment expliquer le sens de morceau, de quartier de pain, sens qui se multiplie dans les patois ? Au résumé, trique dans sa double acception de bâton ou morceau de bois coupé et de tranche de pain, semble être un subst. verbal tiré d'une forme contracte « triquer », analogue au rom. prov. *trinquer*, couper, rogner, trancher, et peut-être à l'allemand. *trinken*, qui au fond reproduit la métaphore fr. boire un coup, comme *trunken*, dérivé de *trunk*, coup à boire (dans Rabelais truc, trunc = coup de poing), comme le berrichon et le saintongeais « truquer », heurter, comme l'auvergnat « truska », frapper de la tête, comme le gascon « truquar » :

Vayne un pauc qui te posar come iou, pusses Truqueren.

(Pantagruel, III, ch. 42.)

L'ital. *trincare* = trinquer est synonyme de *cioncare*, boire avec excès et couper, briser, qui rappelle le français chiquer. Le vénitien *a trinca*, « trinca », équivalent de coup dans la loc. adv. « de trinca », du coup, entièrement ; « trincada », un bon coup de boisson ; « trincâr », trinquer, sucer. L'esp. dit *a cada trinquete*, *a cada triquete*, pour à tout moment, à chaque coup. L'idée de frapper un coup soit en heurtant, soit en tranchant, est si bien contenue dans triquer = trinquer, qu'en Poitou où « cot » signifie coup (esp. *coz*), « cotée », certain espace de temps, le verbe « coter » s'emploie pour boire un coup, trinquer. Il en est de même dans l'anglais *to cut*, couper,

trancher, frapper un coup, équivalent de l'esp. *cutir*, du vi. fr. *coter*, *cotter* (1), conservé dans les patois, et du fr. *cotir*, synonyme de meurtrir, tiré probablement d'un simple *cutere* (*quater*)

(1) Une forme « cossier », analogue à l'italien *cozzare*, se montre en Berry et ailleurs. Diez la dérive du l. *co-cicere*, mais il y a lieu de croire qu'elle a la même origine que *coter*, *cotir* reproduisant un supin *cussum*, simple des composés *incussum*, *percussum*, *recussum*. Le berrichon « cosse », coup, meurtrissure, a pour correspondant en ital. *cozzo* et *percossa*, en esp. *escotadura*, coupure, échancre, identique au fr. *cotissure* dont le sens est meurtrissure ou plutôt coup. Le partic. « cossi », meurtri, se prononce « cofi » en Poitou. Dans les deux régions « cossier » et « coter » (Aunis, « cotter ») désignent en particulier l'action des moutons qui se frappent avec la tête. En Berry « cossier » et « cotir » ont exactement la même signification. Dans le Maine « cottir » est usité dans l'acception de jaillir, acception analogue à « trincer » qui, dans le patois messin, signifie sortir avec impétuosité. On retrouve ce sens dans l. *excutare*, lancer avec force. A Rennes « cotir » exprime le bruit du coup, par métonymie.

Le vi. fr. *escot* qui signifiait part, portion, tranche, et par extension tronçon, éclat de bois, paraît se rattacher au même verbe qui a ses correspondants dans les langues germaniques :

Baron, dit-il, mort sui et confondus  
Quant tant j'ai de mon lin ja perdu,  
Dont ja Escot ne me sera rendu.

(Duc. Scot.)

Montaigne racontant la vieille histoire d'Androclès et de son lion dit *escot* pour chicot, éclat de bois :

Je lui ostay lors un grand Escot qu'il y avoit et m'estant un peu apprivoisé à luy, pressant sa playe, en fis sortir l'ordure qui s'y amassoit.

(Essais, II, ch. 12.)

En bas l. *scot*, *scotum*, est synonyme de part, portion, lot, et même de *cut*, la racine même de *cutere*, laquelle subsiste dans l'anglais *cut*, coupe, coupure, tranche :

Non potest habere lot, Cut... nisi infra nundinas... Cuto et gardiagio nisi sunt hactenus.

(Duc. Cut, Cutum.)

Le sens littéral était chose coupée, et le sens figuré était chose partagée, d'où l'idée de quote part dans la loc. *payer son écot*. L'esp. dit *escote* pour échancre, incision dans un vêtement, et pour écot. Le verbe *escotar* s'emploie pour couper, échancre, et pour payer son écot. Le bas l. *scotatus* = coupé, répond au vi. fr. *escoutu* :

Pierre de Bailleul ayant un baston de pommier Escoutu en sa main.

(Duc. Scotatus.)

Il y aurait bien des raisons encore pour rattacher au même groupe le fr. *cotte*, *cotillon*, *cotteron*, qui désignent des vêtements courts, coupés ; *cottage* qui répond au vi. fr. *cotin* et au celtique *cwt* ; *écot*, terme d'eaux et forêts, et *portion*, *écoutille*, *écoutillon*, terme de marine qui s'applique à une ouverture, à une coupure, et qui répond au dimin. anglais *scuttle*, *écoutille* ; *to scuttle*, faire des ouvertures, des trous dans un navire pour le faire couler à fond.

indiqué par les dérivés latins *incutere*, *percutere*, *recutere* :

Feri ledit Lorrain et Coti la teste au mur..... Ledit Lorrain dist pourquoy il l'avoit feru et Coti la teste au mur.

(Duc. *Costris*.)

**TRIQUER**, v. a. Trier, choisir, séparer. Cette variante de trier représente le bas l. *trictare*, frég. de *terere*, qui signifiait broyer mais aussi frotter, serrer fortement, presser. Le battage des céréales sépare, par le frottement, le grain de la paille et ne l'écrase pas. L'idée de choix est dans l'italien *tritare*, dont le double sens est froisser et examiner avec attention, avec soin. A Venise « tritèlo » = *tritume* se dit d'un grain de riz qui n'est pas entier. Nous retrouvons là comme dans « trique » l'acception tronçon. L'esp. *entresacar* qui traduit le fr. trier s'emploie aussi pour ébrancher un arbre. Remarquons en passant à propos de *terere* que le sens de frotter, de frayer, en parlant d'un chemin battu, a persisté dans quelques patois romans. Si Virgile dit *terere iter* pour se frayer un chemin, si la Bible, - Josué, 9, 13, - dit *vie trita sunt* pour les chemins sont frayés, le wallon et le rouchi nomment « trie » un terrain vague, « trieu », un lieu de passage. De même en esp. *camino trillado*, chemin battu, de *trillar*, battre le blé et frayer, fréquenter un chemin. Le l. *extere*, ou plutôt son fréquent, supposé *extritare*, est bien rapproché pour le sens de *extricare* que notre verbe triquer reproduit exactement. (Voyez *Éteuriotte*.)

**TRIQUER**, v. n. Sauter, danser lourdement. La treche, treque ou tresque était au M. A. une sorte de bourrée champêtre. Le *Dict.* de J. de Garlande, - art. 80, - mentionne cette danse :

Tripudiatrices dicuntur a tripudiare quod est facere tripudium, gallice Treche.

Dans une lettre de rémission (1381) :

A Saint-Amand en Peule es noccs Jehan Gamet certain débat se prist..... pour cause de ce que lesdites parties menoient chacun une Treque ou dance.

(Duc. *Triscare*.)

Dans le *Gieus de Robin et de Marion*, la jeune fille pressée de se divertir dit à son compagnon :

Robin ses tu mener la Treske?

A quoi Robin répond assez piteusement dans le dialecte picard :

Oil, mais li voie est trop fresque  
Et mi housel sont desquière.

Plus loin Marion s'obstine à danser en dépit des obstacles :

.....Par amours, faisons  
La Tresque, et Robins le menra  
S'il veut et Huars musera.

Robin, cette fois, ne saurait résister à tant d'entrain :

Or voeil-jou le Treske mener.

La forme en c dur ou en k ou en qu se montre assez fréquemment :

.....Menestrels furent là  
Juans de tous mestiers dont on les doctrina  
Adès dansent et Tresquent.....

(BAUDOUIN DE SEBOURG dans *Chrest. Bartsch*, p. 375.)

Elias ne savoit ni Tresquier ne karoler.

(*Gilles de Chin*, v. 2108.)

Mais la variante en ch est la plus répandue :

Là sunt servi d'envoiseries,  
De Treches et d'espingeries,  
Et de tabor et de vieles

Baceleries, danses, Tresches  
De beles dames bien parées,  
Bien portretes, bien figurées.

(*R. de la Rose*, v. 10122, 10256.)

Les pucelles de la cité  
A leur guise lo bal menant  
Chantent et Treschent sans mesure.

(*Athis*, v. 37.)

En après ce ilz ce prindrent à danser à la Tresche et ledit Hainsselin son ami et sa femme espousée danssoient ensemble et s'entretenoient par les mains.

(*Châtelet*, I. p. 342.)

Un compagnon qui vult mener une dance que l'en dit Tresche..... On commença à danser à la Tresche.....

(Duc. *Triscare*.)

Il semble que la treche ou tresche ait été particulièrement la danse en plein air, une danse de village. Dans *Gérard de Rossillon*, - p. 273, - l'auteur distingue entre bal et tresche :

Droe entra el chastel sor son cheval,  
Mil en troba as Tresches e mil au bal.



Même nuance dans W. de Couvin, - p. 385 - :

Je veul aler là hors ou plain  
Dist Margue Clippe, en mi la voie  
Treschier si que nus ne nous voi  
.....  
S'irons Treschier parmi la rue.

Un simple triquer qui semble reproduire la forme en k ou qu tréker, tréquer, tresquer, a probablement fourni aux patois le diminutif tricoter, triquoter, comme le simple danser a donné au fr. le diminutif dansotter, danser un peu. Quoi qu'il en soit la danse nommée tricotée ou tricotet ne paraît pas avoir été autre chose encore qu'une bourrée champêtre :

Chantons les Tricotets ou bien le lanturlu.  
(Th. fr. VIII, p. 443.)

S'il fait un saut en l'œr Marion saulte aussi,  
S'il danse de travers, elle fait tout ainsi,  
Tant qu'à les voir danser à tout le monde il semble  
Qu'ils ayent recordé leur Tricotis ensemble.  
(GAUCBERT, Feste de village.)

Suivant La Monnaye la tricotée était un branle dont le nom est emprunté au tricot à cause du mouvement de va et vient de la main qui tricote. Cette définition aboutit à la nôtre. Furetière, dans le *Roman bourgeois*, - t. 1, p. 148, - emploie le verbe tricoter dans le sens de s'agiter en divers sens, de courir rapidement de droite et de gauche :

Nos amants se renvoyaient si viste des in-promptu qu'ils ressembloient à des joueurs de volant quand ils Tricotent.

Montaigne nomme entrelassures ces mouvements exprimés par les termes tricotée, tricotet, tricotis :

Aux spectacles de Rome, il se veoyoit des elephants dressés à se mouvoir et danser, au son de la voix, des danses à plusieurs entrelasseuses, coupeuses et diverses cadences très difficiles à apprendre.  
(Essais, II, ch. 12.)

Il est à remarquer que triquoter et tripoter, dérivés celui-ci de treper ou triper, celui-là de trequer ou triquer, ont la même signification dans les patois. Les deux verbes marquent également l'action de jouer des jambes, de danser, de sauter. Il est fort probable que le nom du trictrac n'est pas un nom de fantaisie ou même une onomatopée comme le suppose Génin. Nous le devons peut-être à la danse des dés sur le tablier lorsque le joueur y vide son cornet. Molière, après Villon et

Ronsard, emploie le mot triquetrac pour exprimer une sorte de trépinement :

Puis outre tout cela, vous faisiez sous la table  
Un bruit, un Triquetrac de pieds insupportable.  
(L'Étoudi, IV, 5.)

Dans ce terme trique répondrait à notre verbe « triquer », et traque à notre verbe « tracer », c.-à-d. au l. *trahere*. En esp. *traquear* signifie mouvoir, remuer de côté et d'autre, *traque* = traînée, *traqueo* = agitation, changement de place.

Norm. « triquer », sauter, jouer des jambes et bâtonner ; « tricoter », marcher vite ; — Guernesey : « s'tricotémélair », s'entrelacer ; — rom. prov. *tresca*, *tresca*, branle, sauteuse, frémissement ; *trescare*, danser ; — ital. *tresca*, bande joyeuse ; *trescare*, danser (1), se divertir, *trescondo*, rigodon ; — esp. *triscar*, frapper du pied, *trincar*, gambader, sauter ; — bas l. *triscare* = *tripare*, danser.

**TRIQOTER**, v. n. Marcher en traînant le pied, en zig-zag. Se dit des ivrognes et des vieillards dont le pas est mal assuré : pauvre homme il ne marche plus, il « triquotte. »

Berry : « tricoter », marcher comme un homme ivre ; — Norm. « tricoter », marcher vite et bâtonner ; — Pic. « tricoter », bâtonner ; — Poitou : « tricoter », marcher en zig-zag ; — Fr.-Comté : « triquebôler », flâner, baguenauder ; — wallon (Mons) : « triqueballe, trinqueballe », flâner, trainer. (Voy. *Triquer*.)

**TRÔ, TROU**, s. m. Tronc, petite souche, racine d'arbuste.

— Trô de chou, chose de peu d'importance. Se dit d'un être chétif, d'un avorton : « p'tiô trô de chou. » Le terme synonyme est « estrongeon » qu'on peut rapprocher du breton *tronjen* ou *tronchen*, tige d'arbre, la partie qui sort de la terre : *treujenn gaol*, tronc de chou dans le langage contemporain. *Tronjenn*, *treujenn*, désigne à la lettre

(1) Dans la *Précidence du langage français*, - p. 279, - H. Estienne après avoir cité deux vers de Pétrarque :

Per le camere tue fanciulle e vecchi  
Vanno Trescando.....

ajoute fièrement : Je ti que ce trescando vient de nos Rommans. On pourra rapprocher notre forme « triquer » de l'allemand *dreschen*, battre le blé et aussi bâtonner, comme le fr. populaire triquer, battre à coups de trique.



un trognon. D'anciens auteurs, Rabelais entre autres, disent trou :

En sa dextre tenoit un gros Trou de chou.  
(*Pantagruel*, v, ch. 18.)

De plus anciens encore écrivent tronc :

Bien vééz, par saint Liénart,  
Que Renart me prise moult pou,  
Por moi ne fait le Tronc d'un chou.  
(*Renart*, v. 18696.)

Benoît, le trouvère normand, emploie les variantes tros et trus pour tronçon :

D'espées e de Tros de lances  
Est tote la terre jonchée. (V. 18826.)

Quant veit les chans si revestuz  
De Tros de lances e d'esceuz.  
(V. 18949.)

De Trus de lances e d'esceuz  
Furent li champ e li erbei  
Si plein.....  
(V. 16488.)

Wace se sert de la forme troi encore usitée en Poitou :

Les lances donoient grans crois  
En halt en sunt volé li Trois.  
(*Li romans de Brut*, II, p. 499.)

Fr.-Comté. « trô », trognon ; « trô » de chou ; « tros, trou », portion ; — Normandie : « trou » ; — Berry : « trou », trou de chou, petit enfant ; — Poitou : « trô, troi » ; — Saintonge : « trô » ; — Champ. « tros, trous », tronçon ; — Forez : « troc » ; — Prov. « tronc », tronc ; — Genève : « tronc » de chou, « coraillon, rongeon » de pomme ; — Maine : « trou », trognon ; « trouesse », souche d'arbre ; — Suisse rom. « tro », bout, tronçon, bout d'une chose rompue, morceau de toile ; « trosset », petit chiffon, bout de chemin ; « trosson », tronçon ; « trossi, trossa », casser, briser ; — esp. *troço*, tronçon. On vendait naguère aux portes des théâtres, à Barcelone, un petit journal en dialecte catalan qui avait pour titre *Tros de paper*, morceau de papier ; — port. *troço*, tronçon de bois, chose détachée ; — valaque : *trunchiu*, tronc, billot, moignon, torse ; — ital. *torso* (par métatèse ?), trognon de chou, torse de statue comme à Plaisance « tór », comme à Venise « tronco » (1).

(1) L'ital. *torso*, pour trognon, se rapproche beaucoup du ligéol « tourson » qui a la même signification et qu'on ne peut dériver de *thyrsus* puisqu'il désigne non la tige, mais le cœur du fruit lorsqu'il a été dépouillé de son enveloppe comestible. Le port. *coracaô*, cœur, *caraco*, noyau, est synonyme du fr. trognon ; *caraca* = trogne. Dans *Palsgrave*, - p. 208, - *core of frute* = troignon, et. - p. 240, - *lytelt visage* = troignette.

Quelques dialectes ou patois italiens ont « stros, strosa » pour billot, fragment de tige, de souche, « strosa » pour tronquer. La variante « trus » qui se montre dans une citation de Benoît est usitée à Parme et à Ferrare. Une autre, « trocal », morceau, pièce, qui rappelle le forézien « troc », existe dans les Romagnes et répond probablement au l. *trunculus*.

Dans l'anc. langue les trois formes diminutives trognon, troignon, tronçon, représentent les trois variantes patoises mentionnées plus haut « tro, troi, tron », dérivées par apocope du l. *truncus*. La même analogie existe pour trogne que le vi. fr. a prononcé trogne, troigne, trongne :

Dançans par entre-las des bransles différens....  
Si bien qu'à regarder nos jambes sansnos Trongnes  
Un passant nous prendroit pour un balet d'yvrongnes.  
(J. DE SCHELANDRE, *Tyr et Sidon*, v, 1.)

Il est bien difficile de ne pas rattacher à *truncus* ce dernier mot non-seulement à cause de cette analogie mais encore et surtout parce qu'il nous offre, dans une de ses acceptations, une signification tout à fait semblable. En fr. trogne désigne un arbre tronqué. Dans le Maine « trogne » s'emploie pour souche d'arbre ; — Berry : « trognard », tronc d'arbre ; — Pic. « étronagner », rogner à rez terre une carotte. Nous retrouvons le même sens dans un exemple cité par le contin. de Ducange où tronne désigne un tronc d'arbre bien plutôt qu'un buisson :

Jehan Denoiers accompaigné d'un appellé Rogier  
Quesnot..... estoient de lez son chemin à l'ouraille  
d'un bois et un val en droit une Tronne.

(*Dic. Tronus.*)

Trogne avec un son nasal très prononcé est pour tronc ou tronche, forme féminine de tronc, comme dans les patois « tronche, tronse. » C'est probablement à cette forme qu'il convient de rattacher le berrichon « trône » qui s'applique aux tréteaux des laveuses d'Issoudun, le picard « trone », tréteau de ménétrier au village, et même le breton *triked*, qui, dans le dialecte de Vannes, est l'équivalent de *tréustel*, tréteau, diminutif de *tréust*, grosse pièce de bois. (Voy. *Trique, Tronce.*)

**TROICHE**, s. f. Trochet, bouquet, touffe de grains ou de fruits qui garnissent le rameau d'une plante ou d'un arbuste : une « troiche » de sarrasin, de chenevis, de noisettes, de cerises. Vi. fr.

troche, troiche = bouquet, touffe, amas, troupe d'hommes :

Après a une Troche de iiii très grosses perles....  
Une Troche de iiii très grosses perles, rondes, blanches et clères.... Un chappel à xx saphirs, x balays, x esmeraudes et xx Troches en chacune iiii et iij perles et font LXX perles....

(Gloss. du M. A.)

Cinq Troiches de perles... Et au milieu de chascune Troiche a un diamant.

(Duc. Trocha.)

Citons quelques exemples pour le sens de réunion d'hommes, de troupe. Guillaume Guiart décrit un combat où les flèches tombent dru comme grêle :

Espressément et sanz requeste,  
Bruient ausi comme tempeste  
Au partir de chascune Troche.

(V. 3615.)

Ailleurs un capitaine assiégé renvoie une partie des habitants de la ville afin d'éviter la famine :

En Chastiau-Gaillart sus la roche  
Rapetice Rogier sa Troche  
Et refait metre hors des bonnes (bornes)  
Bien plus de douze cents personnes.

(V. 3896.)

Furetière remarque que de son temps on disait, en voyant une troupe de laquais derrière un carrosse : Voilà un beau Trochet de chenilles.

Berry : « troche », faisceau : une « troche » d'ails, d'oignons; paquet de linge; — Champagne : « troche », pied de plante, touffe d'herbes en paquet; — Norm. « troche », bouquet d'arbres, fougère; — Poitou : « troche », faisceau de tiges, bouquet, guirlande : une « troche » de maïs; « trochelat », bouquet de fruits; — Saintonge : « troche », bouquet, faisceau : « troche » d'ail, de sarments avec les raisins, de poissons attachés ensemble; — Anis : « trocha, trochot », paquet de moules; — Vendée : « trochée », bouquet de fruits, paquet en général; — Lorr. « trochi », noisetier; — Franche-Comté : « trousse », touffe d'arbres : « tretse », souche à plusieurs tiges; — Guernesey : « troque », quantité, amas de légumes; — wallon (Liège) : « trok », grappe de raisin : « coper le trok », vendanger; « trokette », bouquet de fleurs ou de fruits, enfants jumeaux. Dans la Suisse rom. « trotza » exprime l'abondance; le verbe « trotzá » est l'équivalent de foisonner, de taller, comme à Genève « trocher. »

Le dialecte ital. de Bresciano a « troza » pour désigner des sarments de vigne en paquet. C'est le vi. fr. trosse qui signifiait aussi paquet, faisceau (*fasciculus*), trousse. Troche et trosse paraissent être une double forme. Ducange donne trose comme identique à troche pour amas, quantité, troupe. Le comtois dit « trochau », pour trousseau, et le basque *trocha* pour emmailloter, *trochacorda* pour bandelette de maillot. D'un autre côté le bas-latin *trossare* renferme la même signification. que trocher, c.-à-d. mettre en tas, grouper. L'anglais *truss*, touffe de fleurs, bouquet; *to truss*, trousse, mettre en paquet, se rapproche beaucoup de « trucher » qui, dans le Jura, s'emploie pour taller. Même analogie dans le flamand où *tros* = botte, *tros-druyven* = grappe de raisin; *trossen* = trousse, emballer. Esp. *trox*, *troxe*, assembler; *troxa*, trousse, havresac. (Voy. *Trousseau*.)

**TROICHENOTTE**, s. f. Petit trochet, rameau en corymbe du sarrasin qui porte le grain, bouquet de fruits sur la même branche. Diminutif de « troiche. »

Poitou : « tronchelas, trochelée », liasse, chaîne de maïs; — Pic. « tronkelet », grappe de fruits; — Suisse rom. « trotzetta », dimin. de « trotza », abondance, foison.

**TROICHER**, v. n. Taller. Se dit des plantes qui, étendant leurs racines autour d'elles, projettent des tiges nombreuses. On emploie aussi ce mot pour indiquer la formation des rameaux de certains végétaux et particulièrement du sarrasin, de la navette, du colza, etc. Quand le sarrasin, cette plante nourricière de nos montagnes, « troiche » bien, le grain est abondant et le pauvre monde a sa nourriture assurée. En fr. trochur est un terme de vénerie qui indique le quatrième andouiller de la tête du cerf par assimilation de la corne de l'animal avec un bouquet de rameaux :

Toutes testes ne portans que quatre et trois.... en la forme d'une trochée de poires ou nouzielles se doiuent nommer testes portans Trocheures.

(J. DU FOUILLOUX, ch. 21, p. 17.)

Champ. « trocher », pousser des rejetons, s'étendre, pulluler; — Messin : « trauche », touffe de tiges vertes; « traucher », taller; — Bourg. « trocher », pousser des tiges; — Genève : « trocher », donner trop de tiges; — Suisse romande :

« troztà, trotschi, trozzi », taller, foisonner ; — Jura : « trucher », taller. (Voy. *Troiche*.)

**TROINCHE**, s. f. Tranche, morceau, tronçon. Le mot paraît représenter tronche avec insertion de l'i plutôt que tranche. En fr. tronche ou tronçe désigne un tronçon de bois avec quelques applications particulières. Au reste tranche et tronche semblent identiques, tirés également du l. *truncus* qui a donné à la basse-lat. la variante fém. *truncha*, *trunchia*. tronc, racine d'arbre. En rom. prov. *trencar*, *trénchar*, *trinchar* = *troncar*, *tronchar* pour trancher ; *trenson* = *tronso* pour tronçon. Le wallon (Mons) dit « tronche » pour tranche. A Liège « treing » = tranche, « treink » = bâton ou tronçon de bois. Dans cette région le verbe « treinchi » répond à l'esp. *trinchar* et à l'ital. *trinciare*, trancher. Le comtois a « trontche, trountse », bien rapproché de « troinche » pour grosse bûche, la bûche de Noël. Suisse romande : « tronche, trontze », ib. ; « trontzet, trontchet », petit tronc d'arbre ; « trochon », trognon. (Voyez *Trique*, *Tronce*.)

**TROINCHER**, v. a. Trancher, couper par morceaux, fendre, faire une fosse. En bas l. *troinchea*, tranchée, fosse :

Turribas et de Troincheis clauditur circumquaque.  
(Duc. *Troinchea*.)

Dans le poème de *Floovant*, - v. 1110, - l'un des personnages, Émelons, porte une épée appelée Troinchesoué :

Émelons s'adobai, lou auber andossai,  
Puis cint Troinchesoué, une espée qu'il ai.

Le même poème de dialecte bourguignon ou lorrain dit troincher pour trancher :

Vers la destre partie vet li cous descendant  
Qui li Troinche l'aubert et sun ermine blanc.  
(V. 422.)

Deci que desor auz soïmen nos feranz,  
Si les acôilons bien à nos espiez Troinchanz.  
(V. 1997.)

Forez : « tronchá », émonder, ébrancher un arbre ; — ital. *truncare* = *truncare*, rompre, tronquer ; — esp. *troncar*, *trénchar*, *tronzar* ; — port. *trincar*, *trénchar* = *trinchar*, trancher, tronquer ; — valaque : *trunchiez*.

Le vi. fr. troncer et le fr. moderne trancher,

tronquer, sont trois formes dialectales également dér. du l. *truncare*. (Voy. *Troncener*.)

**TROINCHOU**, s. m. Billot ou planche de forme arrondie sur laquelle on coupe le lard. Équivalent au fr. tranchoir. Avant l'usage des assiettes on donnait le nom de tranchoirs à de grosses tranches de pain coupées à plat sur lesquelles les convives plaçaient les morceaux de viande. Les sauces ou assaisonnements liquides étaient servis à part dans des écuelles.

Le valaque *trunchiu* se dit à la fois d'une tige, d'un tronçon, d'un billot, d'un socle.

**TROMPAULE**, adj. Sujet à tromper. Se dit des personnes et des choses. Les gens « trompauls » sont ceux qui cherchent à duper le prochain. Un marché « trompaul » est un marché moins avantageux qu'on ne le supposait. On dit d'un chemin plus long qu'on ne le croyait qu'il est « trompaul ». Une montagne est « trompaul » lorsqu'elle trompe l'œil par sa hauteur imprévue.

**TROMPOU**, **OUSE**, adj. et s. Trompeur, celui qui fraude et fait des dupes.

Fr.-Comté (Fourgs) : « trompieu » = trompeur, au fém. « trompieusot ; tromptôt », trompette ; — Suisse rom. « trompiäu, trompiausa », trompeur, trompeuse ; — wallon (Liège) : *trônâf, trônâf* », trompeur ; — Berry, Maine, Norm. « trompe » = erreur, méprise.

Les étymologistes disputent sur l'origine du verbe tromper. Diez voyant que trompe désigne en vi. fr. un sabot (en l. *turbo*), une toupie, que l'esp. *trompar* s'emploie pour jouer avec ce jouet d'enfant, rattache le mot à une étymologie qui exprime au fig. l'action de faire tourner, de faire pirouetter la personne qu'on abuse. M. Littré le tire de trompe, primitif de trompette, qui a ses congénères *trompa* en esp., *tromba* en ital., observant que les plus anciens textes disent se tromper de... pour tromper. Scheler propose d'après Valois le Jeune le l. *strophæ*, ruse, qui par l'aphérèse de l's initial aurait donné *trophære*, nasalisé en *trompare*. La dérivation par *strophæ* expliquerait mieux le vieux mot truffe = raillerie que trompe = tromperie. Quant aux étymol. soutenues par Diez et Littré, ne pourrait-on pas les mettre d'accord en remarquant que dans l'espagnol *trompa*,

comme dans le fr. trompe, on trouve la double signific. de toupie et d'instrument de musique, signific. qui admettrait également un sous-entendu de jeu et de moquerie. La même langue dit *trompicaire* pour supplanter quelqu'un. Dans le bas l. *trompator* = *irrisor*. L'emploi du pronom personnel avec tromper a été facultatif comme dans jouer et moquer. Nos pères disaient indifféremment jouer, moquer quelqu'un, ou se jouer, se moquer de quelqu'un. Les Statuts des métiers au XIII<sup>e</sup> siècle mentionnent des artisans, ou si l'on veut des artistes, désignés sous le nom de trompeurs, qui sont rangés dans le groupe des jugléciers et des menestriers. Or juglécier = jongleur et trompeur au fig. sont des termes synonymes.

Quant ce vint sus le point dou jour, doi Trompeurs d'Escoce qui trop avoient dormi s'embaritrent sus un guet.... Li Trompeur furent pris et amenet devant les signeurs dou cunsel dou roi.

(FROISSART, *Le premier Livre*, I, p. 104.)

Dans l'anc. farce dite : *Sottie des Trompeurs*, trompe, instrument de musique, et tromper au propre et au fig. fournissent un jeu de mots qui se reproduit à satiété. Un des personnages nommé Chascun souffle dans sa trompe et ne pouvant en tirer aucun son s'écrie :

Je voy bien que je suis attrapé ;  
Ma trompe ne vault pas deux noix.  
Par trop tromper je suis trompé.

A quoi un autre personnage appelé Fine-Mine répond sentencieusement :

A trompeur trompeur et demy.

**TRONCE**, s. f. Tronc d'arbre, souche. Les vieilles « troncs » servent souvent de limites aux propriétés. Vi. fr. tronc, tronche, tronse :

Quand Yvain fut assis sur cette Tronche de bois que nous appellons souche en François il dit : Allez-moi quérir mon pigne....

(FROISSART, II, p. 33.)

Aimerigot regarda et vit que le portier seoit sur une Tronche de bois en dehors du châtel.

(Ib. p. 58.)

Ceux d'amont recommencerent à charger en bas et jecter grosses Troncs de bois, barres et plançons...

(J. D'AUTON dans LITTRÉ, *Dict. Tronce*.)

Prenez qu'il y ait grans dangers  
Pour les limons de ces charrettes  
Et les Tronches des boulangers.

(L'Amant rendu Cordelier, 95.)

— Le Tronçois, bois dans la c<sup>o</sup>e d'Alligny-en-Morvan ; — le Tronçay, forêt dans la c<sup>o</sup>e de Saint-Révérien. Le *Dict. top. de la Nièvre* mentionne un bois qui en 1283 est appelé *Tronceyum* : *Nemus de Tronceyo* en 1354.

Berry, Champ., Fr.-Comté : « tronche, tronche », bûche, souche, arbre abattu dont il ne reste que le tronc ; — à Montbéliard « tronche », grosse bûche, billot ; — H. Maine : « tronche », tronçon, grosse bûche ; — Genève : « tronche de Noël », bûche, souche de Noël ; — Suisse rom. « tronche, trontze, trontchet, trontchet, troutzet », petit tronc d'arbre ; — Prov. « trounea », ib. En wallon (Mons) « tronche » se dit d'une tranche, d'une portion de bois coupé, d'un éclat. En basque *trunco* désigne le rouleau du cultivateur. Dans l'argot tronche signifie tête. Le bas l. avait *tronchia* pour tronche d'arbre :

Tronci seu Tronchie... Pro tribus Tronchis d'orme ad faciendum asselin.

(Duc. *Troncha*.)

Le *Dictionariolum* traduit *trunculus* par tronchet. (Voy. *Troinche*.)

**TRONCENER**, v. a. Tronçonner, couper par petits éclats, émonder. En vi. fr. troncer signifie couper, retrancher au propre et au figuré :

A Dan Gerard en vint la renommée  
Ke Olivier à la chière mambrée  
Ait jai s'espée brixée et Troncén.

(G. de Viane, v. 2562.)

Quant vrai religieux en son cloistre s'enfonce  
Monde et mondaine vie par veu si de soi Tronce  
Que s'il en i remaint le pois de demie once  
Sa vie est périlleuse, s'il ne la ret ou ponce.

(Test. J. de M. v. 729.)

Troncener a été construit sur tronce comme le fr. tronçonner sur tronçon, dér. de tronc, quelquefois usité pour tronqué et par analogie camus :

Les dens grans c'l morr (museau) Trons.

(RAYNOUARD, *Lex. iv*, p. 262.)

L'esp. et le port. *tronchar* répondent à « troncener », et *troncar* à tronquer. Dans les deux langues le s. *troncho* désigne un éclat, une portion de l'arbre ou de la plante. (Voy. *Étroncener*, *Trique*, *Troinche*.)

**TRÔPE**, s. f. Troupe, réunion confuse : « une trôpe de monde », un tas de monde. Dans Palsg.,



- p. 552 - : Se assembler en troupeau ou se tropeller. L'anglais *herde*, - p. 230, - traduit troupeau, comme le l. *grex* traduit le bas l. *tropus* et le rom. prov. *trop*, identique à l'adv. fr. qui marque l'excès, la surabondance. Le latin barbare *stropus* qui désignait aussi un troupeau, un amas, semble répondre au breton *strôb*, *stroll*, assemblage, file, troupe. Le verbe *strobâ*, *strolla*, dans cet idiome = attrouper.

Diez voit dans troupe une forme transposée du l. *turba* prononcé *truba* puis *trupa*, mais l'étym. demeure obscure. On pourra tenir compte de l'observation de Cotgrave qui donne troupet pour une altération de toupet, dérivé de *top*, amas. A Guernesey « troupe » se dit pour troupeau et pour bouquet, grappe, petit amas. Comp. encore avec l'esp. *tropel*, amas confus et bruit de pieds, bien rapproché du vi. fr. *trepeil*, agitation, tumulte, et du rom. prov. *trepel* = troupeau :

Eron en un sol trepel, ils étoient en une seule troupe.

(RAYNOUARD, *Lex.* v, p. 432.)

Dans la Suisse rom. « trepa » ou « troupa » = fouler avec le pied comme le flamand *trepelen* et l'espagnol *atropellar*, mais ces derniers vocables semblent devoir être rattachés au l. *trepere*. (Voy. *Trepiller*.)

**TROPIAU**, s. m. Troupeau : « ain trôpiau d'herbis. » Se mettre en « trôpiau », se ramasser, se grouper. Morv. n. On a vu au mot précédent que *herde* (*herd*) répond à troupeau. Il répond également au vi. fr. *harde*, herde, troupe de bêtes qui est demeuré comme terme de chasse, désignant à la lettre le lien qui retient plusieurs chiens attachés ensemble, et par extension seulement les couples de chiens ainsi attroupés. On rapprochera donc le vi. fr. *herde*, troupe, et s'aherder, s'attacher étroitement, de l'anglais *troop*, bande, et *to troop*, s'assembler. Troupe présente l'idée de personnes ou de choses ramassées, mises en tas, et herde celle d'être ou de choses attachées, retenues par un lien ou hart. (Voy. *Paqueville*.)

**TROQUET**, s. m. Mais, appelé vulgairement aussi turquet, blé de Turquie fort mal à propos puisqu'il nous vient d'Amérique. Il est cependant connu depuis longtemps sous ce nom. Au XVII<sup>e</sup> siècle Comenius le mentionne sous la double dé-

nomination de : Bled indien ou de Turquie. La version lat. est *frumentum indicum* et la version ital. *l'indiano*. En somme la Turquie n'intervient qu'en français. Au XVII<sup>e</sup> siècle les Bourguignons désignaient le maïs par le mot turquet que nous transposons en « troquet » :

Ilz sont reduictz à 17 habitants; il n'y a que 3 laboureurs et n'estoit le Turquet qu'ils sement sur leurs jardins ilz feussent mortz de faim.

(*Bailliage de Dijon*, p. 86.)

Le maïs est aussi appelé gaude à Paris et ailleurs. On tire ce nom d'une plante tinctoriale (*reseda luteola*) qui donnait une couleur jaune assez semblable à celle de la farine de turquet. Dans le *Dict.* de J. de Garlande, - art. 50 - : Tinctores pannorum tingunt pannos Gaudone. La gaude était cultivée sous cette même dénomination en Normandie dès le XII<sup>e</sup> siècle. A cette époque Hugue, comte de Chester, fit don de la dime de toutes ses gaudes à l'abbaye de Saint-Sever (L. DELISLE, *Class. agric.* p. 329). Dans la Suisse rom. la gaude reçoit le flatteur surnom de « totabounna », la toute-bonne.

**TROUÉE**, s. f. Trouvaille. Le subst. berrichon « trouve » semble être le primitif de trouvaille. La terminaison aille serait-elle un suffixe au sens collectif ? Les deux formes du rom. prov. et de l'espagnol *troba*, *trova*, invention, répondent à « trouve » = trouvaille, en nous expliquant troubadour et trouvère.

**TROUER**, v. a. Trouver. L'u consonne offrant l'équivalent du v, « trouer » reproduit le vi. fr. *trover*, encore usité dans le Centre de la France :

En l'esposition conoist l'om, coment l'on doit Troueir et tenir la uertut.... Il ne Trouat pas la uerge dont il poist ferir.... Moins en Trouait.... Alanz par eel meisme cortil Trouat un serpent.... Alsi com ge Troue....

(*Li Diatoge Gregoire lo Pape*, p. 7, 14, 15, 16.)

Salomon qui tout esprova  
En mil homes un bon Trova,  
Mès des fames en Trova nule.

(*R. de la Rose*, II, p. 272.)

Si je puis un rasoir Trouer,  
Je vos vodré bien coroner.

(*Renart*, v. 3239.)



Qui merci crie aura pardon.  
Renart viaus tu te confesser ?  
Oil, se péusse Trouer  
Qui la penitancee me doingne

(Ib. v. 13062.)

Maine : « trouser » ; — Poitou : « troaer, trouba » ; — Prov. « troubar. »

A l'appui de l'étym. proposé par Diez qui voit dans le verbe trouver, par transposition de la liquide comme dans troubler, une dérivation du l. *turbare*, on remarquera que l'esp. *trovar* implique dans une de ses acceptions l'idée de déranger, d'intervertir, en un mot de troubler le sens des choses.

**TROUILLER**, v. n. Boire à petits coups et fréquemment, gobelotter, s'attabler pour boire. Morv. n. Env. de Château-Chinon. L'r semble être là par transposition et « trouiller » reproduirait « touaillier », qui en Poitou signifie manger vite et chez nous aller en hâte. Une métathèse à peu près analogue existe dans le fr. *temperer*, tiré du l. *temperare*, mélanger. L'anc. langue disait également *temproir* et *tempoir* pour désigner certains vases à boire, une saucière. Dans la Suisse rom. « *teimpra* » = *tempre* ; « *teimprä* » = *temperer*. A Genève « *touillon* » et « *trouillon* » s'appliquent à une femme malpropre, salement vêtue.

Poitou : « *trouil* », *dévidoir* ; « *trouiller* », *dévidoir* ; — Berry : « *tuillier* », *souiller* ; « *trouiller* », *souiller* et *dévidoir* ; — Norm. « *trouil* », *dévidoir* ; « *trouiller* », *salir*, *chiffonner* en pressant ; — Saint. « *trouiller* », *emmêler* du fil ou des cordes, *tourner* vivement le fuseau ; — Genève : « *touiller* », être *rassasié* ; — Suisse romande : « *trollhi* », *boire avec excès* ; « *trollhard*, *trouillon* », *sale*, *souillon* ; — rouchi : « *trouille*, *troule* », se dit d'une mauvaise liqueur, d'une liqueur mélangée probablement, « *se trouiller* » = *se vautrer*. (Voy. *Touaillier*.)

**TROUILLOT**, s. m. Nom vulgaire du trèfle blanc ou rampant, *trifolium repens*. Dimin. d'un primitif *trouille* pour *triouille* qui dans plusieurs contrées désigne cette espèce. Le comtois (Montbéliard) a « *trouille*, *trôyé* », la Lorraine « *traye* », le Berry « *triolet*. » La ville d'Ambert (Puy-de-Dôme) porte dans ses armoiries une croix double cantonnée de quatre trèfles et a pour devise :

Le Trioule en Auvergnat,  
I la meilloure herba dau prat.

En Provence « *troule* » désigne le trèfle des prés, et « *trioulet* » le trèfle rampant. Le fr. *triolet* est aussi le dimin. d'un primitif *trioule* inusité. Le rouchi « *tranelle*, *tranène* » fait allusion aux racines trainantes du trèfle blanc. Tous ces vocables, sauf les derniers qui ont une autre origine, renferment le radical l. *tri* à cause des trois folioles de la plante. L'anc. langue disait *trefuel* pour trèfle. (Voy. *Treufe*.)

**TROUSSEAI**, s. m. Trousseau de mariée. Morvan n. « *troussiau*. » En Bourg. « *trousséa*. » De *trousse* qui en vi. fr. signifiait *bagage*, *paquet*, *botte* *troussée* ou *tordue*. Le mot, par transposition de l'r, représente *torse*, subst. verbal tiré d'un verbe *torser*, *tordre* ensemble, qui répond à l'ital. *torcere*.

Et fai vostre maisnie lever et Trouser et aler leur voie, et tu remains, et Torseras nostre lit.

(Duc. *Trussare*.)

On disait une *trousse* de foin pour une *botte*, ou comme chez nous un « *fâ* » :

Trossam fœni habet dominus Bucardus in hominibus S. Germani, aut in prato aut in domo.

(Duc. *Trossa*.)

Quelques villes du voisinage disent encore « *troussel* » pour *trousseau* de mariée : sa fille a un beau « *troussel*. » Cette forme reproduit le bas-latin très usité *trossellus*, *troussellus*.

L'allemand *tross*, *bagage*, le flamand *tros*, *trousse*, *botte*, *faisceau*, paraissent empruntés au roman. Dans la dernière langue *trossen* et *pakken* sont synonymes pour *emballer*, *empaqueter*. (Voyez *Troïche*.)

**TROUVÉ**, subst. partic. Enfant trouvé. La notation loc. est « *troué* » pour *trouvé*, mais dans cette acception, la forme fr. se maintient : « *eu p'tiô trouvé*. » Il paraît que le mot pris dans ce sens était usité au XIII<sup>e</sup> siècle puisque nous entendons une reine posséder d'une passion amoureuse non partagée s'écrier avec colère :

Ne velt de moi merci avoir.

Eingoiz me despit ausi bien

Que se j'estoie une Trovée,

Ou en four ou en molin née.

(*Dolopathos*, v. 4142.)

Une norrisse vint à ladite aveugle qui lui dist : je croy que cel enfant est un Trouvé; je le vueil alaiter, laquelle norrisse l'alaita.....

(*Châtelet*, II, p. 530.)

Ital. *troratello*, dimin. de *trorato*, trouvé. (Voy. *Pairis*.)

**TROUVU**, part. passé. Trouvé. Peu usitée aujourd'hui, cette forme existait dans l'anc. langue. Voir la citation au mot *Bein*.

**TRUITE**, s. f. A propos de ce poisson si commun et de si excellente qualité dans nos ruisseaux ou petites rivières, on remarque que le Morvan bourguignon prononce, suivant les lieux, « truite, treute, et truite. » Du reste l'insertion de l'i médial n'existe ni dans le latin *trutta*, ni dans l'italien *trota*, ni dans l'espagnol *trucha* analogue au poitevin « truchat » et au provençal « troucha », ni dans l'anglais *trout* qui se rapproche fort du wallon « trütt. » Dans son *Ichthyologie de la Côte-d'Or*, le docteur Vallot dérive le mot truite du l. *trudere*, pousser avec violence. Le nom paraît nous venir du grec *τρούκτης*, le goulu, le mangeur, par l'intermédiaire du bas-latin *trocta*, puis *trula*. Le grec *τρούκτης* désignait un poisson de mer très vorace, mais aussi au fig. un fourbe. Ne serait-ce pas à cette étymologie qu'il conviendrait de rattacher le vieux vocable trutin qui signifiait menteur, trompeur? Dans le *Gloss.* de Roquefort *trut* = finesse, ruse. (Voir *DUCANGE* à *Trutanus*.) Le verbe *trutannare* est synonyme de *illudere*, *decipere*, équivalent du fr. *truander*.

**TUAU, TIAU**, s. m. Petit fragment de bois, brin de ramilles, fêtu en général, racine d'arbuste. Tuau reproduit tuel qui en vi. fr. et en anglais signifie tuyau :

Prenez un Tuel et le hontez entre euir et char et le soufflez.

(*Ménagier de Paris*, II, p. 213.)

Quant cheval pert la veue, faictes mouldre du saing de voirre vieil et luy gette l'en dedens l'ueil à un Tuel.

(Ib. II, p. 78.)

Les *Comptes du roi René* emploient presque constamment la forme tuau pour tuyau :

Guillaume de la Planche ou autres ayans la garde et charge de nos Tuaus de boys..... Et doit fournir de Tuaus de plomb..... Item, deux grans coquemars l'un

de kton à Tuau, l'autre à la faczon de Turquie, dont le Tuau est dessoudé.

(*Comptes du roi René*, p. 9, 73, 244.)

Dans les *Chroniques anglo-normandes*, Gaimar se sert du mot tuet pour désigner le bois, la hampe d'une lance, - I, p. 8 - :

Sa lance prist par le Tuet  
Si com ceo fust un bastonnet.

C'est qu'en effet les hampes de lance étaient souvent creusées à la façon de tuyaux. On le voit dans le passage suivant :

Item ung boé de lance creux où il y a dedans un rollet de parchemin ouquel c'est dedans la pourtraicture de la royne de Sicille.

(*Comptes du roi René*, p. 256.)

Norm. « tuat », tuyau de roseau ; « tué », tuyau de cheminée ; « tuet », tuyau pour soutirer le vin ; — Guernesey : « tué », bec d'aiguïère ; — Haut Maine : « tuau », tuyau ; — Berry : « tiot », petit morceau de bois de sureau ; « tuau », tuyau ; — basque : *tzotz*, petit morceau de bois en général.

Froissart emploie le dimin. *tieulette* pour désigner un tuyau de paille, un fêtu. Parlant des jeux de son enfance, il dit :

Je faisoie bien une escluse  
En un ruissot d'une Tieulette.

(*Le Trettie de l'Espin. amoureuse*.)

Les petits morceaux de bois ou fêtus auront été appelés « tuaux » par assimilation avec les brins de chaume ou « éteules » qui couvrent les champs après la récolte des céréales. Le fr. *chalumeau* est tiré d'un dimin. de *calamus*, chaume. Le messin (Rémyilly) a « tuill' » pour chaume.

Les étymologistes contemporains dérivent tuyau non de *tubellus* comme le voulait Ménage, mais de l'anc. h.-alle. *tâda*, d'après Diez qui repousse l'origine latine à cause du rom. prov. et de l'esp. *tudel*, tuyau. (Voy. *Tau*.)

**TUE-BOIS**, s. m. Cognée à l'usage des charpentiers, par allusion sans doute à la férocité de l'outil ou à l'énergie de l'ouvrier.

**TUF**, s. m. Conduit en pierre et quelquefois en bois de chêne qui sert à l'écoulement complet des eaux lorsqu'on vide les étangs. Le grand tuf met l'étang à sec, le petit ou faux tuf ouvre une issue à l'eau qui s'élève au-dessus d'un certain niveau réglé de manière à alimenter les usines situées à

l'aval. Tuf est le terme usité dans les villes plutôt que dans les campagnes où l'on prononce généralement « tou. » Il provient probablement du nom de la pierre de tuf (en l. *tofus*) autrefois employée à cet usage. En Dauphiné « touva » désigne une agglomération pierreuse. L'auvergnat « touar » est identique. L'épithèse de l'r figure dans un grand nombre d'autres mots. Ainsi dans le patois de cette contrée on prononce « mourrar » pour moura = museau.

Ital. *tufo*, tuf; *tufa*, pierre poreuse; — allemand : *tof*, tuf; — flamand : *tuyt-steen*, tuf. (Voy. *Tou*.)

**TUÏON**, s. m. Tison, débris d'une bûche à demi consumée. Morvan n. « teujon. » En Lorraine « tehon »; — Prov. « tuen. » Rom. prov. *tuzo* = *lizo* pour tison.

**TUÏONNER**, v. a. Tisonner, remuer les tisons du feu. Le changement en u de l'i qui est dans le l. *litio* existe aussi dans le rom. prov. *tuzonar*, tisonner, *atuzar*, attiser.

**TUMBER**, v. n. Tomber, faire une chute. S'emploie dans une partie du Morv. b., mais le véritable terme de nos campagnes est « chouer », analogue à l'esp. *caer*. La région qui dit *tumber* pour faire une chute possède le subst. « *tumbe* » pour tombe comme en Berry et ailleurs. Dans *Palsgr.*, - p. 544 - : Je *tumbe* = je cheoys. Les trois verbes je *tumbe*, je cheoys, je *trébuche*, sont synonymes. Le même auteur donne *tumbe*, *tumbeau*, *tumbreau*, pour tombe, tombeau, *tombereau*. La relation entre ces mots de même origine se maintient ainsi dans la prononciation. En Norm. (Pont-Audemer) « *tombe* » ou « *tumbe* » signifie chute, comme dans le milanais « *toma* », comme en anglais *tumble*. En Prov. « *toumbeou* », *tombe*, « *toumbeur* », *tomber*, « *toumbareleta* », faire la culbute. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Marg. Buffet, dans ses *Observ.*, dit qu'on peut correctement se servir des deux formes *tomber* et *tumber*. La dernière notation est très répandue dans les patois.

Norm. « *tumber* » ou « faire une tombe » = *tomber*; — Suisse rom. « *tumber* »; — breton : *tumpa* (p = b), verser, chavirer, comme l'esp. *tumbar* avec le sens actif. L'anglais *to tumble*, rouler, se prononce « *to tumble* » dans le dia-

lecte de Craven. Suédois : *tummel*, *trummel*, sens dessus dessous.

Du l. *tumba* dans l'acception d'amas, petit monticule (1). Faire une chute ou une tombe c'est, à la lettre, mettre son corps en tas, en peloton, faire masse. Si le l. *tumulare* signifie mettre au tombeau, l'adj. *tumulosus* construit sur *tumulus*, élévation de terrain et tombeau (2), s'appliquait à une petite éminence, à une bosse. Dans le *Dictionariolum* le mot est traduit en fr. par : plein de petits tertres, bossu. Comp. avec l'esp. *tombado*, bombé, voûté, et l'ital. *tombolo*, culbute, coussin rembourré, *tombolare* = *tomare* = *mazzicolare*, faire la culbute, et par extension, comme en vi. fr., danser, sauter lourdement. Un chroniqueur du XIII<sup>e</sup> siècle, racontant les extravagances du roi Richard d'Angleterre, dit :

Or revenrons au roi Richart qui faisoit ses ours Tumbeir et n'estoit personne qui le contredisist et faisoit quanqu'il vouloit.

(*Récits d'un Ménestrel*, p. 62.)

À Venise « *tombolòta* » s'applique à une grosse fille de taille petite et ramassée. La Suisse rom. emploie le subst. « *tumbeie* » pour exprimer l'arrivée en masse de convives ou de visiteurs dans une maison. Dans ce sens « *tumbeie* » répond au fr. chute ou tombée et au forézien « *tuma* », noce, grande assemblée. L'idée d'amoncellement se reproduit toujours. (Voy. *Teumer*.)

**TUMBEREAI**, s. m. Tombereau, voiture qui se renverse à volonté avec ce qu'elle contient. Dans quelques parties du Morv. n. « *tombeuillau*, *tombllhiau*. » *Tomber* ou *tumer* en patois signifie verser, d'où *tombereau*. En rouchi « *tumereau* » signifie à la fois *tombereau* et *faiseur de culbutes*;

(1) Le mot *tombe* exprimait si bien l'idée d'amas, de masse, qu'un vieux chroniqueur a pu expliquer comme il suit l'un des noms du Mont-Saint-Michel :

En ce temps fonda l'evesque Aubert l'eglyse Saint-Michiel que l'on dit en peril de mer : aussi est apelée la Tombe, pour la hautesse d'elle.

(*Chroniques de Saint-Denis*, II, p. 20.)

(2) Le s. *tumulus* prend quelquefois dans la Bible le sens absolu de tas informe, de monceau, de débris, de ruines. Avec le verbe *facere* ou *ponere*, la loc. in *tumulum* exprime l'action de faire un tas de décombres :

In domibus desertis que in Tumulos sunt redacta.... Quia posuisti civitatem in Tumulum.... Erit Babylon in Tumulos....

(*Job*, 15, 28 ; *Isaïe*, 25, 2 ; *Jérémie*, 51, 37.)

« faire tumète » = culbute. Vi. fr. tumerel, culbute et tombereau :

Car enmi le plus lait chei  
Et fist .i. si lait Tumberel  
Qu'il se rompi le haterel.

(MOUSKES, v. 1223.)

Un charreton qui menoit un Tumerel à un sien cheval, liquez Tumeriaus versa....

(Duc. *Tumbrellum*.)

On voit à Verberie une société de Tomberaux qui se laissent rouler du haut en bas d'une colline pour amuser les passants.

(CARLIER, *Hist. du Valois*, II, p. 650.)

Champ. « tumereau, tumeriau, tumerelée », charge d'un tombereau; — Berry : « timberiau, tumberiau »; — Guernesey : « tumbé », tombereau; — esp. *tunbar*, tomber à la renverse; *tumbo*, culbute; — port. *tombo*; — ital. *tomo*; *fare un tombolo* ou *tombolare*, culbute; — valaque : *tumba*, culbute; — bas l. *tumberellum*, *tumbrellum*, tombereau; — anglais : *tumbrel*, fourgon; *tumbler*, bateleur. Dans Palsgrave, - p. 283 - : *Tunrell cart* : tombereau; *tumblar*, joueur de souplesse. En vi. fr. *tumear*, avec cette dernière signific., est identique à *tumbeor*. (Voyez *Teumer*, *Tumber*, *Trépiller*.)

**TURLUTAIN, TEURLEUTAIN**, s. f. Flûteau d'enfant, jouer de la « turlutaine. » La turlutaine, dit Ch. Nodier, est le nom très vulgaire d'une mauvaise serinette dont on se sert pour apprendre des airs aux oiseaux chanteurs. En vi. fr. *turluette*, *turluche*. La *Chronique des ducs de Norm.*, - v. 28530, - nous décrit l'équipement d'un berger au XII<sup>e</sup> siècle :

..... El chef out le chaperon  
E la panere e le baston,  
E la verge e la maquette,  
Pendue au col la Turluette.

Nous voyons ce même berger se débarrasser de questionneurs indiscrets en leur disant : - v. 28572 - :

Meuz aim corner ma Turluete  
Qu'à tenir plus à vos favele.

Cela dit, notre homme :

Le pas s'en vait Turluctant.

Jura, Lorraine : « turlutaine », serinette; —

Norm. « turluette », musette; « turluter », fredonner; — Berry : « turlurette », refrain de chanson.

**TURLUTER, TEURLEUTER**, v. n. Flûter comme les petits bergers. Se dit encore du bruit qui se produit souvent dans le feu pendant la combustion. Un feu qui « turlute » est une annonce de visiteurs. En comtois (Montbéliard), « terlôre, turlôre », désignent le gros rouet à dévidoir des tisserands et s'emploient pour caquetage fatigant.

Berry : « turluter »; — Poitou : « terluter, turluter », chanter sans paroles, siffler un air; — Dauph. « turlura », jouer de la flûte; — Suisse rom. « terlouna », fredonner; — Norm. « lure », fredon; « loure », cornemuse; « lurer, lurasser », fredonner; « lurettes », fredons; — Maine : « lurer », répéter toujours la même chose. Le mot dans cette acception explique le subst. *turluteau* = refrain :

C'est mon petit Turluteau pour te faire parler dist  
Lupolde....

(NOËL DU FAIL, *Contes d'Entraple*, 17.)

En fr. *turlututu* sert de refrain à plusieurs chansons populaires connues en tous pays.

Comp. le vi. fr. *turlure*, *turlure*, avec l'auvergnat « laoura », lèvres, « louru », celui qui fait la moue, qui avance les lèvres (1). Le *Dict. de Trévoux* dérive *turluter* du chant de l'alouette cujelier nommée *turlut* par Buffon. Reste à savoir si le nom qui est relativement récent n'a pas au contraire été tiré de *turluter* qui est ancien. (Voyez *Fluter*.)

(1) *Turlure* était le nom d'une famille de Champagne. Thomas *Turlure* figure au M. A. parmi les habitants de Reims. On a rapproché le fr. *turlourou*, jeune soldat, du bas l. *turlera*; mais il est probable que ce mot, comme *turlureau*, joli garçon, dans Colgrave, se rattache à la même origine. Ces termes contiennent l'idée du fredonnement un peu naïf familier aux apprentis de la guerre ou de la galanterie. *Turlure* a même été usité sur le théâtre comme synonyme de commerce amoureux :

La biauté a un grand pouvoir  
Sur le péché de turlure.

(Th. fr. IX, p. 188.)

En Provence « *turlure* » a pour équivalent « *turlourou*. » Le comtois (Montbéliard) « *turlurot* » se dit d'un étourdi, d'un garçon turbulent.

## U

U se change en eu dans un grand nombre de mots, mais cette prononc. n'est pour ainsi dire normale que dans le Morv. b. Elle est beaucoup moins répandue dans le Morv. n. qui, en revanche, donne plus généralement à cette voyelle le son ou. L'u du latin s'est diptongué en eu dans un certain nombre de mots français. Ainsi beugler, beurre, couleuvre, fleuve, gueule, pleuvoir, etc., sont tirés du l. *buculare, butyrum, colubra, fluvius, gula, plucere*, etc.

U, EU, part. pass. du verbe avoir. S'emploie en divers lieux pour allé : « i seu u », je suis allé. On dit encore : « i seu eu, i seu reu », avec le duplicatif : « i seu reu ai Mólíngn' », je suis allé à Moulins. Dans la Suisse rom. u, eu, au, se disent également pour allé : « lei su z'u », j'y ai été, j'y suis allé ; « lei su z'uva », j'y suis allée ; « lei san z'uvè », elles y sont allées. Le z est euphonique. (Voy. *Été*.)

UCHIN, s. m. Essaim. Morv. n. « échaingn' ». (Voy. *Souner*.)

UHAIZES, s. m. plur. Usages, terrains des communes. Morv. n. n.-o.

USAIGE, s. m. Usage, coutume, emploi ou pratique d'une chose.

Li tiez Usaiges des avves est li arrosemez, et de cestui ont mestier les noveles plantesons.

(*Serm. S. B.*, p. 538.)

Lor avons outroïé lou marchié de Rouvre, as Usaiges et as costumes dou marchié de Nuys.

(*Ch. B. II*, p. 485.)

Silenus estoyt vestu d'une robe jaune à Usaige de femme.

(*Pantagruel*, v, ch. 39.)

— Usaiges, terrains livrés à la vaine pâture. On dit les « usaiges » de Fétigny, les « usaiges »

de Saint-Brisson, etc., pour désigner les pâquis appartenant à des communes ou à des sections de commune.

Après ce, je lui ai doné.... l'Usaige en mes bois pour lou fouage et por bordes.

(*Hist. de Morimont*, p. 470.)

Ici le terme usage signifie jouissance, droit d'user.

USAIGÉ, adj. Usager, celui qui possède la connaissance, l'usage ou la jouissance des choses. On n'est pas bien « usaigé » dans un pays nouveau ; on n'est pas « usaigé » d'un outil dont on ne s'est jamais servi. Froissart, - n, ch. 195, - emploie le partic. passé usé dans la même acception :

Les trois chevaliers estoient si bien montés et si Usés de faire ce mestier qu'ils n'en avoient garde....

Dans le Maine « usaigé » se dit d'une personne qui a de l'usage et d'un outil commode, qui fonctionne bien.

USE, adj. Usé. Se dit d'un objet qui se détruit par l'usage prolongé qu'on en a fait : cet habit est « use. » Une chose s'en va « d'use » ou « sur l'use » lorsqu'elle commence à se détériorer. On prononce euze dans une partie de la région. Même sens en Berry et en Saintonge : mon habit est tout « use. » A Genève, comme chez nous quelquefois, le mot s'applique aux personnes : cet homme est âgé, il est déjà « use. » Dans le *Catholicon* de Lagadeuc *uset* est traduit par use en fr. et par *fessus* en latin. Palsg., - p. 286, - traduit l'anglais *use* par le même mot français. Dans l'anglais moderne *use* signifie à la fois usage = coutume, comme le vi. fr. us, et usage = emploi : *of no use*, de nul usage. L'anc. langue se servait de ce subst. dans la double acception :

Li ypocrites défiguret (son visage) quant il choses singuliers enseut et k'en Us ne sunt mies.

(*Sermous S. B.*, p. 564.)



Elle disait avoir usé pour avoir coutume. Dans la basse-latinité *usa* a été employé pour usage, droit d'user :

Dicebant se habuisse Usam se alenhando de lignis nemorum.....

(Dcc. *Usa*.)

Le *Vocab. fr.-latin du XIV<sup>e</sup> siècle* traduit *usia* par *sustance* = *substance*.

**UTI, E**, adj. Usé, fatigué, avarié. Se dit surtout du linge, des étoffes en général. En bas l. *usatus*, *usitatus*, ont eu la même signification. Dans un ancien glossaire, *utilari* = *sæpe uti*. Le rouchi prononce « ut », le vi. fr. us : « à tout ut » = continuellement. (Voy. *Outi*.)

**UTI**, s. m. Outil, instrument de travail. Dans Palsg., - p. 281 - : Utyl, ostyl.

Rebuchi furent lur Hustilz de fer, les uns e les altres. jesque al aguillon.

(*Rois*, p. 44.)

Un valet de labourage qu'il avoit laissé seul au gouvernement de son bien s'en estoit enfuy ayant desrobé ses Utils à labourer..... Je n'entends pas seulement les noms des premiers Utils du mesnage.

(MONTAIGNE, I, 52 ; II, 17.)

La *Chronique des ducs de Norm.*, - 1, p. 332, - nous offre, très rapprochées dans le texte, les trois formes *ustil*, *uistil*, *oistil*.

Berry, Bourg., Champ., Suisse rom. « uti. » S'applique à une personne maladroite ou sans intelligence : c'est un « uti. »

## V

**VACABOND**, s. m. Vagabond, individu qui n'a ni feu ni lieu. Le changement du genre se montre dans la plupart des patois. Il n'est pas très rare dans l'anc. langue :

Le suppliant trouva sa femme Vacabondant et qui s'en alloit mener vie dissolue.

(Duc. *Vagabundus*.)

Mon cher mary, le point ou je me fonde  
Est que nul d'eulx, je ne voys, Vacabunde.

(*Th. fr.* III, p. 88.)

Roquefort enregistre vacabond pour débauché et vacabonder pour mener une vie errante ou dissolue. Dans Palsgr., - p. 284 - : *Vacabonde*, pautonnier ; uacabond. L'anglais moderne porte *vagabond* comme en fr.

Vac et vag se touchent dans le roman : Hostel wide et Vacque (Duc. *Vacantes*). Car adonc estoit li sieges Vagues (*Récits d'un Ménestrel*, p. 175). Haut Maine : « vaquer » = vaguer ; — rouchi : « vagance » = vacance ; — wallon (Liège) : « wak, wauk », inoccupé, vide, vague ; — esp. *vago*, vacant et vague ; — port. *vagar* = vaquer, *vaguear* = vaguer. Dans le bas l. *terre vacantes* ou *vagantes*, terres vagues. En latin *vacuus* et *vagus* se rapprochent souvent et se confondent quelquefois. Toujours est-il que « vacabond » et *vagus* ont la même signification. Dieu maudit Cain le meurtrier : *Vagus et profugus eris in terra*, tu seras vagabond et fugitif. Parlant d'une femme adultère, Salomon dit à son tour : *Vagi sunt gressus ejus et investigabiles*, ses démarches sont vagabondes et impénétrables. (Voyez *Vaquier*.)

**VAICHE**, s. f. Vache. Morv. n. « vaice. » L'insertion de l'i est fréquente en vi. fr. :

Tot environ ot la terre gastie....

Les bors gastés et la proie acolliee,

Et buiez et Vaiches et autre menantie.

(*G. de Viane*, v. 329.)

De buiefz, de Vaiches, de chevaulz.  
Firent il la grant roberie.

(*La Guerre de Metz*, p. 140.)

La servitude du portage est tele : la jument, la mule, l'anesse, la Vaiche, chacune doit une maille de porte... Quant à l'arrest des Vaiches ledit seigneur en joyra...

(*Ch. B. I*, p. 388 ; II, p. 275.)

Hugo Chacevaiche et Petrus frater ejus, domicelli...  
Item, vineam quam acquisivi a dicta la Vaiche et suis liberis.

(*Cart. de l'Eglise d'Autun*, p. 138, 230.)

Dans Palsgrave, - p. 563 - : Ceste Vaiche est seiche, elle ne donne point de lait.

Fr.-Comté, Lorr. « vèche, vaiche » ; — Flandre : « vaque » ; — wallon : « vag », d'où « vâgli », vacher. Le bas l. a la variante *vaïssa* = vache.

**VAICHÉ**, s. m. Vacher, celui qui conduit les vaches aux champs :

Les maieurs de Chamont mettent chacun an ung Vaicher en la rue par élection du commun.

(*Ch. B. I*, p. 400.)

**VAICHER**, v. a. Se dit du taureau qui s'accouple. En Berry le taureau étalon est nommé le Vacher. L'esp. *vaguear*, tiré du substantif *vaca*, vache, marque l'action du taureau qui fait la saillie. (Voy. *Aivaicher*.)

**VAICHÈRE**, s. f. Vachère, bergère. Morv. n. « vaicire », aux env. de Dun-les-Places, Saint-Agnan, etc. Vaicire avec changement de ch en c doux, reproduit la forme féminine vachire, forme enregistrée par Roquefort dans son *Glossaire à Vachier*. En wallon « vâgli », vacher, et au fém. « vaglire » tiré de « vag », vache.

**VAILLEUR**, s. f. Valeur, le prix d'une personne ou d'une chose, ce qu'elle vaut moralement ou matériellement :

Dont li est si grant ire dedens le cuer cueillie  
Qu'il ne li est .i. oef Vaillissant de sa vie.

(Gaufrey, v. 1048.)

**VAILLUE**, s. f. Valeur, le prix d'une chose.  
En vi. fr. value, vaillance, vaillantise, pour valeur,  
prix d'un objet.

L'en ne doit pas croire fol homme  
De la Value d'une pomme.

(R. de la R. v. 4150.)

Les grans biautés, les grans Values  
Des choses léans contenues.

(Ib. v. 20577.)

Autant comme la soris est mendre  
Que li lions est mains cremüe  
De cors, de force et de Valüe.

(Ib. v. 21487.)

Trestous tes biens je ne prise  
Pas la Value d'une coquille.

(Th. fr. III, p. 410.)

En ceste cordon a cent quatre grosisme perles e  
belos et de rubinz qe moult sont de grant Vaillance.

(MARC POL, p. 200.)

Voir dans le *Recueil de l'ancien théâtre fran-  
çais*, - II, p. 206, - la farce intitulée : *Sermon  
joyeux et de grande Value*.

Le l. *valere* a donné au vi. fr. la forme *vailler*,  
*valoir*, d'où « *vaillue* » subst. participial. Esp.  
*valua* = *valia*, prix, valeur ; *valuar*, évaluer.  
En bas l. *valentia* traduisait *valor* et *virtus*.

**VAIN, VAINGNE**, adj. Vain, fade, mou, sans  
énergie, sans force. Un homme, une femme ma-  
lades sont « vain » ou « vaingne. » Le sens de  
fatigue, de prostration, est clairement indiqué dans  
un texte cité par Duc, sous le mot *Vanitas*. On  
lit dans les réglemens de l'abbaye de Fontanella :

Nobis autem conceditur post matutinas redire ad  
lectum, ne somnum quem corpori fragili subtrahere-  
mus, resumere per diem lassitudine et Vanitate com-  
pelleremur.

Le *Ménagier de Paris*, - I, p. 41, - a moins  
d'indulgence pour le pauvre corps humain et dit  
crûment des gens qui s'attardent dans leur lit :

Telles gens lâches et Vaines ont plus chier perdre  
quatre messes que une sueur ou un somme.

Vain sous-entend fréquemment l'idée qu'exprime  
le mal de cœur, la nausée :

Ha ! tant je suys Vain.

(Test. de Pathelin.)

Ne puis sor piés ester tant sui surprise et Vaine ;  
A cest mot chiest pasmée sans voir et sans alaine.

(Romaneero fr. p. 16.)

Hastez-vous, oncles, car moult ai le cuer Vain.

(GUILLAUME D'ORÈNGE dans *Chrest. B.* p. 66.)

Dans Palsgr., - p. 548 - : Je suis vayn = le  
cueur me fault.

A Genève et dans l'argot « vaner » s'emploie  
pour s'en aller, disparaître. Le même sens est  
dans le wallon (Liège) « *vaigni* », dans le proven-  
çal *envanezir* et dans le l. *vanescere*, tiré de *va-  
nus*. En fr. s'évanouir est à peu près synonyme de  
s'en aller ou disparaître, au figuré. Fr. Michel a  
donc tort, selon nous, de dériver le mot de l'ital.  
*vannare*, inusité, pour battre des ailes, cette  
langue ne possédant que le subst. pluriel *vanni*,  
plumes des ailes.

Norm. « vain » = mou, sans énergie ; — Berry :  
« vain », sans consistance, sans force ; « vaner »,  
v. a. affaiblir, exténuer ; v. n. disparaître ;  
« vène », flexible, mou ; « vèner », fléchir, ployer ;  
— Poitou : « vouain », mou, sans courage ;  
« avouainer », être mou ; « être vane », être exté-  
nué, craindre la chaleur ; « vanayer », tomber en  
défaillance ; « vaner », n'en pouvoir plus ; « ava-  
gner », fatiguer à l'excès ; — Aunis : « voinne »,  
lâche, paresseux ; — Forez : « vannâ », trembler,  
chanceler ; — Genève : « vaner », s'en aller,  
décamper ; — Suisse rom. « van, vana », vide,  
qui n'a que du vent ; « avani », perdre sa force,  
s'éventer ; — rom. prov. *van*, faible, blême : *en-  
vazènr*, *esvanuir*, *evanuir*, disparaître, s'éva-  
nouir ; — italien : *vano*, vain, vide ; *vanire*, qui  
répond au vi. fr. *envanir*, évanouir, devenir vain  
ou faible, se pâmer ; *svanire*, disparaître, s'exhaler ;  
— esp. *vano*, vain, vide, nul, infirme ; — anglais :  
*wan*, blême, défait ; *wane*, déclin, décours ; *to  
wane*, décliner, décroître ; — flamand : *wan*,  
vide ; *wanlust*, dégoût, langueur ; *wankelen*,  
chanceler, vaciller.

Du l. *vanus*, vain, sans consistance, sans réa-  
lité, d'où *wain* en vi. fr. pour fantôme, ombre :

Li deables ki tost brocha,

A l'encontre si rest veuns

Com uns grans Wains noirs et velus.

(Duc. *Vanitas*.)

Vas qu'on trouve dans quelques textes n'est  
peut-être encore qu'une forme écourtée de *va-  
nus* :

Lai ot .i. Sarazin qui ot non Jacobé  
Tot Vaz et tot chenu car .c. anz ot passez.  
(*Floovant*, v. 740.)

**VAINGNÀ**, s. m. Accablement, prostration causée par une extrême lassitude ou par l'indolence. On dit d'un paresseux que le « vaingnà » le traîne. En wallon (Liège) « s' waigni », se traîner lentement, nonchalamment et disparaître. (Voy. *Arcain-gni*, *Flemme*.)

**VAIRON**, s. m. Petit poisson qui abonde dans nos ruisseaux et qui n'est pas le goujon. Son ancien nom scientifique, *pisciculus varius*, indique suffisamment son origine au point de vue de l'étymologie. Quelques auteurs, Rondelet entre autres, assurent que sa chair est délicate lorsqu'il est vidé avec soin avant d'être soumis à la cuisson. Quoi qu'il en soit nos amateurs de poissons ne le mangent pas ou ne le mangent que le moins possible. Ronsard écrit véron dans son *Sonnet aux Jésuites* :

Et l'on se peut se vanter que là où vous peschez  
Pour un petit Véron vous prenez une truite.

Du l. *varius* qui a donné au vi. fr. l'adj. *vair*, ver = de diverses couleurs. Dans la Suisse rom. « vera » = rayé, chiné. *Vairé*, qui dans l'ancienne langue signifiait émaillé, moucheté n'est qu'une forme de varié. En esp. et en port. *vario* se dit pour divers, variable et bigarré. Le poitevin « voire » désigne le bœuf tacheté de marques blanches. Ce bœuf avec le même signalement se montre dans la basse-latinité :

Ibi Dux vester duobus Variis bubus arat. Unus fronte præcinctus est albedine et albo capite; alter a fronte post tergum albus.

(Duc. *Varius*.)

En Normandie la vache « vairette » ou « vérette » est noire et blanche.

Pour mieux établir la relation du l. *varius* et du vi. fr. *vair*, ajoutons que dans quelques patois, ceux de l'Aunis et du Berry notamment, « vairer, vairir », expriment comme le l. *variare* le changement de couleur de certains fruits, du raisin particulièrement, lorsqu'il tourne en mûrissant ou même en pourrissant :

Aliquam uvam acerbi seu agresti, Variam vel maturam..... Varietate seu maturitate existentem..... Postquam uvæ cæperint Vayrare et maturari.....

(Duc. *Varius*, *Vayrare*.)

Dans la première des deux régions variété est synonym. de avarie pour changement en mal.

**VAIS**, impér. du verbe aller. Vas, dans une partie de la région. Le son s'assourdit quelquefois en é : vé. Le vi. fr. diphthonguait souvent l'a en ai dans le même verbe :

La unques Vait le roi cesti baron li font compaignie.

(MARC POL, p. 201.)

Ou destricé est montée, qui tot Vai l'anblaïre,  
Moult bien resanblai home à la grant forchaïre.

(*Floovant*, v. 1779.)

Par devant nos François s'en Vai esperonant.

(Ib. v. 1788.)

Par la main destre l'a saïsé

Atot s'en-Vait à la navie.

(*Floire et Blanceflor*, v. 1356.)

Vestz à l'audience, Vestz aux chiquanous.

(*Pantagruel*, iv, 33.)

**VÂLI!** interj. dont on se sert pour appeler un veau qui se sauve, qui s'échappe avec impétuosité : « vâli ! vâli ! » On n'emploierait pas ce terme pour appeler un bœuf ou une vache dans la même circonstance. Le normand dit : « v'lo, v'lo, v'lo ! »

**VÂLLHE**, Il mouill., s. m. Vase. Quelle autre orthographe moins barbare à adopter pour ce mot qui donne « vâllhe » par la chute de l's ? (Voyez *Peunâille*.) A Liège « vahai » signifie vase et cercueil, comme le bas l. *vas*. A Mons « vassia », cercueil ; « vassiau », mesure de capacité. Le wallon « vahai », cercueil, explique peut-être le comtois (Montbéliard) « voie » qui a la même signification.

**VÂLOT**, s. m. Serviteur, domestique, homme à gages. Faire le « bon vâlot » signifie flatter, câliner quelqu'un dans un but plus ou moins intéressé. Le bon « vâlot » figure assez souvent dans les collections d'anciens noms propres en Bourgogne :

Adelinote qui fut femme Bonvallot le tixerant.....

Pris dans un sens favorable, le mot est un terme d'encouragement ou d'amitié s'appliquant surtout à des animaux que l'on veut flatter pour en obtenir un effort ou un service extraordinaire. A Genève une mère dira à son enfant : viens, mon

valet, que je t'embrasse. Au reste, une partie de la Suisse emploie valet comme synonyme de fils. Sur les trente versions patoises de la parabole de l'*Enfant prodigue*, la région en fournit huit où ce terme correspond pour la signification au latin *filius* :

On homme avai dou Valet.... On hommo avai dou Valet.... N'ommo avai dou Valets.... Oun hommou avai dou Valets, etc., etc.

Les vingt-deux autres se servent comme équivalents douze fois du vocable fils, quatre fois de garçon comme en Morvan, trois fois du singulier mot « boube, bouche », qui en Poitou désigne un visage bouffi (Voy. *Bôbance*), une fois du terme « matou » plus obscure encore (Voy. *Maitou*), et une fois enfin de « megnot » qui est probablement une variété du fr. mignon. La forme « vòlet », également usitée dans la même contrée s'applique plus particulièrement à un domestique. (1)

Chez nous « vòlot » représente valet par le changement si fréquent de l'e en o comme dans « chairotte, plainotte » = charrette, planète, « mulot » = mulet, etc. Le Berry, la Fr.-Comté, les Vosges prononcent de même. Cette notation se montre quelquefois aussi dans l'anc. langue :

Sa moiliers hot de li .ij. fiz  
Beas Valos, saiges et soitiz.

(Romania, VI, p. 30.)

Chascun ot maistre, nès (même) Chaloz  
Qui n'estoit pas mult biauiz Valloz.

(Charlot le Juif dans RUTEBEUF, I, p. 292.)

Valet a d'abord été écrit vaslet, varlet, renfermant, comme on le sait, une idée bien différente de celle qui a prévalu. C'est ainsi que peu à peu les Ogier, les Lahire, les Laneclet, ont recueilli les Frontin et les Mascarille dans leur postérité. A l'origine les princes eux-mêmes acceptaient à leur début la condition de valets. Parlant d'un duc de Normandie, le poème de Rou nous apprend que :

Guillaume fut Vallet petit,  
A Falèse posé et norrit.

En Morvan l'office du « vòlot » n'est encore

(1) Valet a eu si bien le sens de garçon, enfant mâle, que le mot a été usité absolument dans cette acception en parlant d'une femme qui enfante :

Guendolière r'ot enfant,  
Un Vallet, méisme cel an,  
Qu'ele fist apeler Madan.

(Li Romans de Bru, I, p. 69.)

que subalterne sans être radicalement inférieur. La plupart des petits propriétaires du sol ont été « vòlots » dans leur jeunesse et c'est souvent au service qu'ils ont acquis leur bien-être en épousant la fille de leur « mère. » Le mot y a conservé le sens sérieux et chrétien de serviteur. Aussi l'abbé Baudiau, l'historien du Morvan, a-t-il pu dans sa traduction en patois de la bulle *Ineffabilis*, inscrire sans trop de singularité la formule ordinaire :

Pie, avèque, vòlot des vòlots de Dieu, pour en consacrer à zaimas le mimoir, etc.

Le dimin. valeton ne désignait autrefois qu'un jeune garçon, assez jeune pour être encore en robe :

Les femmes et les Valetons qui ne portent brages, étant de l'âge de douze ans et au dessous, peuvent aller prendre et avoir du bois sec et mort, despecer et fendre de l'un bout l'autre sans ferrement, porter à coul en leurs hostelz pour ardoir.

(Étude sur la condition forest. de l'Orléanais, p. 186.)

Lorsqu'il s'agissait du droit d'usage pour le curé, le valetton autorisé à enlever le bois était ordinairement un enfant de chœur :

Saint-Martin d'Arz (le prêtre de) usage au bois mort au cou de son clerc.

(Ib. p. 213.)

En wallon « valet » a le sens général de garçon, d'adolescent, de célibataire. Un petit valet est un petit garçon. A Liège le valet de ferme et aussi le laquais de grande maison sont appelés « varlet. » On applique la même notation au valet des menuisiers. A Mons « valton » est synonyme d'enfant, comme « valotet, valoton », dans la Suisse romande.

Berry : « valet, vòlot », serviteur ; — Lorraine : « vòlot » ; — Champ. « vallat » ; — Vosges : « vaula » ; — Franche-Comté : « vòlot, valot » ; — Genève : « valet », fils, enfant ; — Suisse rom. « vòlet », domestique de campagne ; — wallon (Lux.) : « vallet », garçon, fils, jeune homme ; (Liège) : « varlet », serviteur ; (Namur) : « vaurlet. »

VANTERAI, s. m. Fanfaron, celui qui se vante ridiculement. En vi. fr. vanterres :

Cil qui s'umilie est miels atornez que cil qui se vante porce que li Vanterres ment en dit et en fait.

(BRUN. LATINI, p. 291.)



Rom. prov. *vantaire*, *vantador* = vantard, comme à Genève « vantadour. » *Vanus*, vain, vide, a donné au l. *vanare*, mentir, à l'esp. *vanear*, dire des fadaïses, à l'ital. *vanare*, *vaneggiare*, rêver, être vide. Du l. *vanare* est sorti un fréquent. *vanitare* qui, par la chute de l'i atone, s'est contracté dans le domaine roman en *vantare*, *vantar*, vanter. Un anc. gloss. (Duc. *Vanitare*) interprète : *Vanitare*, dire vanité, vanter. Le *Dictionariolum puerorum* traduit *vanitas* par menterie, et *vanus* par menteur. Le primitif *vanus* se montre dans le rom. prov. *van*, dans le port. *vangloria*, jactance, dans l'esp. *vanagloriarse*, se vanter, dans le fr. vain. Quant au s. « vant, vante », qui existe isolément dans quelques patois, ceux du Berry, de la Normandie, de la Saintonge, etc., (*dar vanto* en ital., vanter) il se rattache à vanité tiré du l. *vanitatem*. (Voy. *Vain*.)

**VANTISE**, s. f. Vanterie, fanfaronnade. Berry : « vantance. »

**VANTOU, OUSE**, adj. et s. Vantard, celui ou celle qui se vante, qui fait des embarras en mentant. Berry : « vantois. »

**VÂQUIER**, v. n. Vaquer, demeurer vacant, inoccupé, hors de sa place, flottant, lâche. Un drap « vâki' », lorsqu'il est mal plié et que les bords ne se rejoignent pas, une corde détendue « vâki' », une chaîne « vâki' » lorsque les anneaux sont ramassés les uns sur les autres. En vi. fr. vacque = vacant, vide. H. Maine : « vaque », vacant ; « vaquer », s'affaisser, se laisser aller.

Du l. *vacare*, être vacant, être vide.

**VAR, VARTE**, adj. Vert, dans une partie de la région bourguignonne et niv. Fr.-Comté, Berry : « var » et au fém. « varde » ou « varte. » Dans le poème de *Floovant* qui appartient peut-être au dialecte de nos contrées, Maugalic la *bale* (belle) dit d'elle-même :

Et si ai Vars les iaux (yeux) et la boiche riant.  
(V. 1801.)

Le *Virgile virai*, parlant du cheval de Troie, dit :

Etou tô farci de soudar  
Qui nos on tretô pri san Var.

Une partie de la région comtoise (Fourgs) sup-

prime la liquide et prononce « va », de là un verbe « vadai » = verdoyer.

**VARDAUGE**, s. f. Proyer, oiseau qu'on nomme vulgairement verdière des prés. Dans quelques contrées le ou la « verdauge » est le bréant ou bruant. Ce dernier oiseau est aussi nommé verdais, verdin, verdeio, verdure. La région de Montbéliard l'appelle « vodjouere » de « vodje » = verte. En Normandie : « verdrix. » Guernesey : « vertheruant. »

**VARDEURE**, s. f. Verdure. Se dit de l'état de ce qui est vert par la couleur et de ce qui est acide. Ital. *verdore*. Notre mot répond autant à verdure qu'à verdeur. Au n.-o. « vardeuc », par la chute de l'r dans la terminaison. En wallon (Liège) « verdeur » = verdure, herbes, feuilles vertes.

**VARDUÏOT**, s. m. Gros lézard vert. Le mot représente probablement une forme fr. verduriot. Champ. « verdriot » ; — Bourg. (Yonne) : « verdesiau » pour « verderiau » par le passage assez fréquent dans la contrée de l'r à l's. (Voyez *Veurdelle*.)

**VARGE**, s. f. Vergue avec la même signification qu'en français. Se dit aussi de la partie du fléau qui est mobile et qui frappe sur l'aire de la batterie. Morv. n. « varze. » Berry, Bourg. « varge » : — Forez : « varjat. » (Voy. *Enteurlin*, *Milenot*, *M'let*.)

**VARGÉ**, s. f. Jardin planté d'arbres fruitiers. Du l. *viridarium* qui indiquait en général un lieu verdoyant, ombragé.

**VARGETTE**, s. f. Brosse : cheveux coupés en « vargette », comme en fr. coupés en brosse. Berry : « vargettes », brosse, époussette ; — Bourg. « varjôtte. » Le normand « verguette » pour vergette montre l'identité du fr. vergue et vergue. En prov. « verga » traduit les deux mots. Dans le pays de Bray « le bouquet de vergues » désigne la poignée de verges appelée à réduire les enfants indociles.

**VARMOUCHEAU**, s. m. Ver luisant. Morvan n.

Comme le fr. vermisseau, d'un diminutif fictif *vermicellus* qui est dans l'ital. *vermicello* et dans le fr. vermicelle. (Voy. *Vermouéchereai*.)

**VARMOUHU, E**, adj. Vermoulu. Morv. n. n.-o. (Voy. *Vermoiché*.)

**VARNAGER**, v. n. On dit que le temps « varnage » lorsque le ciel se couvre de nuages et annonce une perturbation atmosphérique. Dans le Poitou « verner, vernaiiller » sous-entend l'idée de tourner, de virer. Normandie : « vernaiiller », s'agiter.

**VAROLE**. s. f. Variole, petite vérole. Le mot est chez nous aussi honnête que la maladie. Vérole est l'ancien nom de la variole qui par son étym. se rattache au l. *varius* comme on le voit dans variolite et varicelle synon. de vérolette. En Saint. « variolé » = de couleurs variées. En « provençal veirola pichota », variole ; — Norm. « vérette, véreule », ib. :

Se une femme est malade des Varoles, il convient que son mari achate un noir aigneau de l'année et qu'il couche et lye sa femme en la peau de cellui agneau toute chaude... et pour certain elle en garira.

(*Évang. des Quenouilles*, p. 89.)

**VAROU**, s. m. Verrou de porte. Du l. *veruculum* qui se montre plus à découvert dans le bourg. « varulló. » (Voy. *Vérote*.)

**VAROU, VAIROU** ou **VÉROU**, s. m. Sorcier, vaudois qui se déguise en loup pour aller au sabbat ou à la maraude. « Varou, warou » est la forme wallonne et pic. de garou :

Faites trambler les leux Waronlx  
Que en Amiens avez créés.

(L. DE LUSCY, *Chansons hist.* p. 163.)

Pris isolément le mot avait la même valeur que loup varou :

Hélas tu n'as parlé des masques,  
Je te pri que nous en contons  
Dist l'adversaire, et de lenrs frasques,  
Se ce sont Varous ou luitons,  
Se vont à pié ou sur bastons,  
Se volent en l'air comme oisiaux,  
Se menquent les valetons (enfants).

(*Le Champion des dames*.)

Rabelais se sert aussi de la variante garou substantivement :

Tous lutins, lamies, lemures, Guaroux, farfadetz et tenebrions.

(*Pantagruel*, III, 24.)

Le varouage était une vie déréglée, vagabonde, comme celle des garoux ou varous, vie qui impliquait, au moins en Normandie et en Picardie, l'action de se vautrer dans la boue, car dans ces deux régions, la loc. être fait comme un « varou » ou un « lewarou » sous-entend une toilette salie et même crottée. Le verbe pronom. « se varouiller » signifie se couvrir de boue. Le *Dict. de la langue fr.* nous apprend qu'aux environs de Paris une guêpe, un frelon est en *garouage* lorsque ces insectes vont errer dans la campagne. Ce terme, légèrement corrompu, subsiste en Berry : « aller en galouage » = se débaucher. J. du Fouilloux ne cherche pas bien loin l'étym. du mot garou qu'il explique à sa façon dans ce passage assez naïf :

Il y a aucuns loups qui mangent des enfans et aucunes fois les hommes et ne mangent nulle autre chair depuis qu'ils y sont encharnez..... et ceux-là on appelle Loups-garoux ear d'eux on s'en doit garder (garer).

(*Chasse du loup*.)

(Voy. *Garauder, Loup varou, W.*)

**VARPILLERIE**, s. f. Diarrhée des bêtes à cornes. Dans la Suisse rom. « verpe » désigne une tumeur du bétail causée par un ver qui se loge entre cuir et chair. En Norm. « verpot, varpot », se dit d'un petit bourbier.

**VARTELÉ, E**, adj. Véreux, qui renferme des vers. Var = ver.

**VARTIAU**, s. m. Petit ver de terre. Morv. n. En Berry « vartau. »

**VAUDOÛÉ, VAUDOÛÉILLE**, s. Sorcier, sorcière. Dans les *Baliverneries* de Noël du Fail, vaudoyeur a la même signification :

Ce pouvoit estre quelque Vaudoyeur ou sorcier faisant le circuit dans ses champs.

(*Baliverneries*, 1.)

Le nom des Vaudois, ces hardis sectaires qui, du XII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, tinrent souvent tête aux armées royales, est demeuré dans l'imagination

du Morvandeau comme le type de l'hérésie unie à l'esprit satanique. Dans nos campagnes on l'applique encore à des individus soupçonnés d'être en relation avec le diable. Ces gens-là vont au « saïbé » où ils font tout ce que faisaient leurs devanciers du XV<sup>e</sup> siècle :

La faisoient choses diverses :  
 Les unes du dyable aprenioient  
 Arts et sorceries perverses  
 Dont plusieurs maux elles faisoient  
 .....  
 Le dyable souvent les preschoit  
 Et qui se vouloit repentir  
 Trop durement il le tenchoit  
 Ou le batoit sans alentir  
 .....  
 Celluy dyable en fourme de cat  
 Parmi le monde tournoioit,  
 Et comme juge ou advocat  
 Toutes requestes escoutoit  
 .....  
 Puis ung chascun s'en revenoit  
 Comme vent sur son bastonchel :  
 Telle puissance luy donnoit  
 Sathan, ce mauvais larronchel.

(*Le Champion des Dames.*)

On les reconnaît, me disait un jour un vieillard, en baissant la voix et en regardant avec inquiétude autour de lui, on les reconnaît à une certaine lueur qui brille dans leurs yeux et à leur taciturnité. On m'a montré quelques-uns de ces hommes. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que dans la plupart de nos villages un certain nombre d'individus des deux sexes est ainsi désigné aux défiances superstitieuses. Comment ont-ils pu encourir de pareils soupçons, je l'ignore? Le fait est qu'on les craint et qu'on les évite (*Voy. Méru*). On peut lire dans le tome III de la 2<sup>e</sup> série de la *Biblioth. de l'École des Chartes*, un intéressant article de M. Bouquetot sur les Vaudois du XV<sup>e</sup> siècle. Nous y retrouvons tout vivants ceux du XIX<sup>e</sup>. La désignation de vau-pute qui qualifiait le crime de pédérastie, crime entraînant la peine de mort, avait probablement emprunté la moitié du nom des Vaudois. Roquefort interprète vaudoix : Celui qui a commerce avec une bête. Dans son *Glossaire*, vauderie, vaudoisie, signifie hérésie des Vaudois, assemblée des soi-disant sorciers. Le premier mot figure encore dans la dénomination d'une ferme de la commune nivernaise d'Annay. L'épithète

injurieuse de vaudois pour sorcier se montre assez souvent dans les comédies ou farces des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles :

Le mal me vienne si vous n'estes Vaudois, traistre, méchant ! Vous m'avez, ce croy jé, ensorcelée.

(*Th. fr. VII, p. 59.*)

Palsgrave, - p. 289, - traduit l'anglais *witche a woman* par *vaudoise, sorcière*. Dans ses *Origines de la langue fr.* Ménage remarque : Qu'on dit encore à présent dans le Nivernois un vaudois pour dire un sorcier. En Suisse « vaudai, vaudaisa », même dans le canton de Vaud où le diable est appelé le Vaudai, signifie sorcier, sorcière. (*Voy. Bograis.*)

VAUDOUEÏLLE, VAUDOISE, s. f. Araignée. Qu'on la nomme vaudoise ou sorcière, la malheureuse aranéide est toujours considérée comme une créature diabolique. Dans la *Mistère d'Orléans*, - p. 485, - la noble pucelle d'Orléans, Jeanne d'Arc, reçoit la même qualification injurieuse :

Vos povez bien congoistre et voil  
 A sa façon dyabolique  
 Que Vaudoise est, je la congoise  
 Desloyalle, faulce, lubrique.

Quelques parties de la région nivernaise prononcent « vaudôlle. » Au n.-o. « vaudauje. » (*Voy. Envaudouëiller, Sorcière.*)

VAULÉE (AI LAI), loc. adv. En aval, en bas, plus bas que le lieu où l'on est : jeter « ai lai vaulée », jeter à terre. Vau qui avait les deux genres masc. et fém. (Palsgrave, - p. 161, - le remarque expressément), a donné autant de noms de lieu indiquant une forte dépression de terrain, que la variante plus usitée val. Un grand nombre de localités en Morvan et ailleurs sont dénommées Vau, le Vau, la Vault, les Vaux. Je citerai notamment les Vaux d'Yonne, les Vaux de Montenoison, les Vaux de Nevers. En outre vau figure dans la construction onomastique de plus de cinquante villages, hameaux ou habitations du Nivernais.

Les Turs avoient fait un hourdéis de pierres tailles..... cist huit Sarrazin traioient à la Volée parmi nostre ost et blecierent plusours de nos gens.

(*JOINVILLE, p. 142.*)

Quant li terres (larron) le vit, du lit saute à Volée  
 Et li quens le feri si u chief de l'espée.

(*Fierabras, v. 3094.*)

Quant Renart voit qu'il n'i a plus  
Et que n'i a mestier a celée  
Un saut a fait à la Volée.

(Renart, v. 5874.)

Or comme vers le ciel le feu prend sa Volée  
Et tous les corps pesans tirent à la Volée.

(Th. fr. VIII, p. 160.)

Par extension la loc. à la valée, à la volée, ont quelquefois le sens de aussitôt, de suite, sens qui est renfermé dans l'idée de descendre, d'aller rapidement sur une pente :

Et le roy des Taffurs courant à la Volée....  
Sans et iauwe en issy courant à le Valée....

(Glossaire roman, p. 446.)

En Bourg. vallée se prononce « vaulée. » La loc. à *vau l'eau* se rattache à cette forme. Fr.-Comté (Fourgs) : « à l'aivaulau », à la descente. Berry : « devallée », descente, pente de terrain ; « à la devallée », en descendant ; « a vau », en bas. Suisse rom. « vau, vo », pente rapide, éboulis de terre.

L'anc. langue a dit desvauler, devauler quelqu'un ou quelque chose. Parlant d'une femme, le poème de *Floovant*, - v. 565 -, nous la montre aux mains de combattants qui la descendent sur l'escalier de marbre :

Et François la Desvaulent les degrez mabreriz.

Ailleurs, - v. 554, - voler semble avoir la même signification :

Bien i fierent François Aulemant li ardi....  
Tex. iii. en sont Volé desor l'aigue dou Rin  
Si ne sorent noer tot furent à lor fin.

Froissart emploie le verbe voler dans cette même acception. Parlant d'une chute du roi d'Angleterre, - 1, p. 219, - il nous le montre tombant :

Si roidement que le sang lui Vola hors du nez.

(Voy. *Devoler*, *Rairauler*.)

**VÉ**, prép. de lieu. Vers : « vin vé lu », viens vers lui ; « i son été vé Sauleu », nous sommes allés vers Saulieu, près de Saulieu. (Voy. *Dedevé*, *Devé*.)

**VEAI**, s. m. Veau. Notre forme représente le bourguignon « véa » dont la seconde voyelle se diptongue en ai.

Vosges : « vé, vey » ; — Fr.-Comté : « vé, véot » ; — wallon (Liège) : « vai » ; — Suisse rom.

« vé, vi. » A Guernesey, « vée » semble être une apocope du vi. fr. veel que le roman de *Renart* mignardise encore en veelet, - v. 6139 - :

Il aura, se vos le volez,  
A son mengier cel veélet  
Qui est tendre et est de let.

Nous disons « fére veai » pour véler. La même loc. s'applique quelquefois aux filles qui *cassent leurs sabots*, c'est-à-dire qui devancent l'aurore de la lune de miel. (Voy. *Saihot*, *Viau*.)

**VÉCHÂ**, s. m. Vaisseau, futaille, tonneau. Morv. n. n.-o. Le mot reproduit avec chute de la consonne finale le vi. fr. vaisseau = vaisseau. Selon la coutume ch = ss. En wallon « vaseau vassiau », désigne une mesure pour les grains. Bourg. « vassiau », tonneau ; — Franche-Comté (Montbéliard) : « vaiché », ib. ; — Pic. « vaché », vaiselle ; — Champ. « vacheau, vachiau », tonneau.

**VÉCHIE**, s. f. Vessie.

**VEILLAR**, s. m. Vieillard, moins usité que vieux : un vieux. Dans Palsgr., - p. 249 - : Veillart, *olde man*.

Ele n'ad nul fiz e si mariz est Veillard.

(Rois, p. 357.)

Ge l'oi dire à un Veillard

Qui sages iert et de grant art.

(Renart, v. 19779.)

Tout soit Veillars Droons, nulz devant lui ne dure.

(Girart de Rossillon, v. 8456.)

N'avoit si bel Veillard tresi qu'à Rommenie.

(Gaufrey, v. 1051.)

Trastornez vos de là, gardez ne lai alez ;

Se li Veillarz vos troeve, tuit estes desrobé.

(Parise la Duchesse, v. 1740.)

Est semblables au roi Roboam qui se tint plus au conseil des jones que des bons Veillars.

(BRUN. LATINI, p. 342.)

Le vi. fr. emploie fréquemment la notation veil, veill pour vieux :

U est Gerard de Russillon li Veilz ?

(Ch. de Roland, p. 204.)

Ocie e tue humes, femmes, Veilz et jusnes, boes, berbiz, adnes, e quanque i truveras.

(Rois, p. 53.)

Quant li chival est Veil li n'y a for qe le quir, mais

quant le boef est Veil, si vaudra il à larder ou à vendre tant com il cousta.

(*Economie rurale au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 14.)

(Voy. *Veille*, *Veilli*.)

**VEILLARDIN, INE**, adj. Vieillot, celui qui se fait vieux. S'emploie en parlant des animaux comme des personnes : un homme « veillardin », une vache « veillardine. » Dans l'ancienne langue veillard était un adj. qui s'appliquait même aux choses. Marot dit un poil veillard, et du Bellay un pas veillard. Le verbe veillarder est encore usité en parlant du vin qui s'altère en vieillissant. Ital. *vegliardo*; — port. *velhinho*.

**VEILLE**, s. f. Vieille femme : « lai poure veille vai muri », la pauvre vieille va mourir.

L'orde Veille, puant, mossue,  
Qui de si près le doit garder,  
Qu'il n'ose nuli regarder.

(*R. de la R. v. 4120.*)

Il demandera à une pute Veille ainsi : ma commère, qu'est la droit chemin vers Aurillians ?

(*La Manière de langage*, p. 386.)

Item une Veille lanterne de fer blanc.

(*Comptes du roi René*, p. 245.)

Un texte cité par Ducange prouve qu'on a prononcé *veille* Castille :

Regnante rex Garsias in Navarra et in Castella Veilla.

Bourg. « vieux, veille » ; — Fourgs : « ville », vielle ; « villou », vieux ; — Suisse rom. « veil, veilha », vieux, vieille ; « villhonze », vieillesse ; — rom. prov. *vel*, *velh*, et au fém. *velha* ; — port. *velho*, *velha*, vieux, vieille ; *velhada*, vieillerie.

**VEILLE**, s. f. Vielle, instrument de musique qui a presque disparu après avoir réjoui pendant des siècles les oreilles peu exigeantes de nos pères. Il y a cinquante ans la vielle était encore de toutes les fêtes champêtres :

Quant s'oroison a dite et faite  
Sa Vielle a dou fuerre traite ;  
L'argon à cordes fait sentir,  
Et la Vielle a retentir  
Fait si qu'entour sans nul délai  
S'assemblent tout et clers et lai.

(GAUTIER DE COINCI.)

Si nous en croyons le *Roman de la Rose*, jouer de la vielle en ce temps-là donnait bonne grâce à

un jeune homme et l'aidait à faire son chemin dans le monde :

Si avient bien à bacheler  
Que il sache de Vieler,  
De fléner et de daneier ;  
Par ce se puet moult avancier.

(V. 2247.)

La vielle que mentionnent les poètes était un instrument à corde comme on le voit dans le premier exemple, tandis que la nôtre appartenait un peu à la famille des orgues de Barbarie.

En Bourg. « renvieller » se dit pour rabâcher, répéter toujours la même chose. Il y a là évidemment une méchante allusion aux redites de notre instrument. La Suisse rom. exprime la même idée avec le verbe « violounna », dont le simple « violà » n'est qu'un synonyme plus mélancolique.

**VEILLESSE**, s. f. Vieillesse. Joinville a les deux formes *veillesce* et *vieillesce*, - p. 392, 12 - :

Li roys donnoit chascun jour... et à povres menestriers qui par Veillesce ou par maladie ne poient labourer ne maintenir lour mestier.... Il (li roys) me demanda pourquoy je ne metoie de l'yaue en mon vin.... et il me dit que se... je le vouloie tremper en ma Vieillesce, les goutes et les maladies de fourcelle me pennoient, que jamais n'auroie santei....

L'intercalation du premier *i* n'est fixée qu'après le XV<sup>e</sup> siècle. (Voy. *Veille*.)

**VEILLEU, VEÏLLOU**, s. m. Vielleur, joueur de vielle. L'ancien « veilleu » morvandau chantait autrefois avec gaieté en s'accompagnant de sa « veille » qu'il pressait amoureusement sur son cœur :

Qu'ô mai Veille, mai boune Veille  
Qu'ô mon gaaigne pain :  
San mai boune Veille  
I creuverô souen d' faim.

Le « veilleu » contemporain n'a plus foi dans son industrie et cède le pas au « violouneu. » (Voy. *Violouneu*.)

**VEILLI**, v. n. Vieillir, devenir vieux. II. Maine : « veillir » ; — rom. prov. *envelhezir* ; — port. *envelhecer*, *avelhentar* ; — esp. *envjecer* ; — ital. *invecchiare* ; — valaque : *invecchesc*. (Voyez *Enveilli*.)



**VEILLIE**, s. f. Mauvaise herbe en général. Désigne particulièrement le *convolvulus arvensis* ou liseron des champs, volubilis sauvage. Dans le *Gloss. du Centre* « veillante, veillotte, veilleuse », est le nom vulgaire du faux safran ou *carthamus tinctorius*. En Lang. et en Prov. la « veillie » porte le nom de « courçolo, courregeola », parce qu'elle s'enroule comme un cordon et s'attache aux buissons comme un lien végétal. (Voy. *Corgie*.) En Poitou la « veilleresse » est le *colchicum autumnale* de Linné. Suisse romande : « velhas », renouée liseron, *polygonum convolvulus* ; — Norm. « veillie », liseron ; — Franche-Comté (Montbéliard) : « véie, vélie », liseron, toute plante grimpanche ; — Guernesey : « vaille », grand et petit liseron ; — Jura : « veuillette », colchique.

Veillie est le même mot que vrillée, nom vulgaire du liseron ainsi nommé à cause de sa tige grimpanche en forme de vrille. L'ital. l'assimilant à la vigne dont cette plante imite les jets filamenteux en tire-bouchon, l'appelle *vitichio*, et cette assimilation explique peut-être le forézien « vilon », pampre. On voit à l'histoire de vrille dans le *Dict. de la langue fr.* que les anciens textes portaient vilille pour vrille, veillante pour le dimin. vrillette. La même épenthèse de l'r est à remarquer dans le poitevin « vriche = vioche » = vigoureux et peut-être dans le verbe « vregler, vreglier », pour tourner sur soi-même, pirouetter, bien rapproché de « vreglée », liseron. (Voyez *Vrille*.)

**VELNGNE**, s. f. Vigne. Un grand nombre de Morvandaux accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants s'en vont chaque année vendanger dans le pays des « veingnes », c.-à-d. en Bourgogne. Pour nos montagnards le pays des vignes est comme la terre des orangers pour les Suisses. En Berry, « veigne, veingne » ; — Suisse rom. « vegna. »

En une Vingne est la danme mucie  
Où il avoit de rezins grant partie.

(Gaydon, v. 9378.)

**VELEUSSE, VLEUSSE**, adj. Faible, mou, lâche, sans consistance au physique et au moral.

Du latin *villosus*, velu, qui s'appliquait à une chose molle au toucher, à une robe fourrée par

exemple ? Le subst. *villus* désignait une toison de brebis, la mousse des arbres. L'esp. et le port. *vello* signifie toison, flocon de laine grasse, coton. Dans un anc. gloss. cité par Ducange : *Villosus*, plein de floches ou de peaux. Le fr. velours a eu la forme villuse (esp. *veloso*) qui répond au bas l. *villusa, villosa* : *Quemdam pannum villosum*, qui Gallis villuse dicitur. Dans la plupart des patois et même en fr. veule, au propre et au fig., a le sens de faible, mou. Diez rapproche ce mot de vole, et Roquefort le dérive de *vacuus*, comme veude = vide. Ce rapprochement et cette étym. ne peuvent satisfaire. Reconnaîtra-t-on dans veule une forme fém. tirée de *villus*? (Voy. *Veule*.)

**VENDAULE**, adj. Qui est propre, convenable pour la vente, de facile débit. Une denrée bien « vendaule » est une bonne marchandise qui trouve beaucoup d'amateurs. Le fr. vendable qui est peut usité n'a pas tout à fait la même signification. Il n'indique pas la qualité commerciale de la chose à vendre. Au contraire le l. *vendibilis* renferme absolument cette idée et prend même l'acception recommandable, intéressant.

**VENDITION**, s. f. Vente, trahison. En vi. fr. vendition = vente :

Craignant une exécution  
Auroit-il fait Vendition?

(*Th. fr.* IV, p. 57.)

Recette de Fronteau 30 et 6 solz pour moultié de la Vendition de 8 moutons venduz 9 solz la pièce.

(*Doc. sur le Maine*. Aiguebelles.)

En Berry « vendition » est encore usité pour vente mais non pour trahison. Dans cette région « vende » est une forme de vente qui se montre fréquemment dans l'anc. langue et dans la basse latinité où *venda = venditio*. L'acception trahison, trahise unie à celle de vente est dans le valaque *vindere*. (Voy. *Vendre*.)

**VENDOU**, s. m. Vendeur, celui qui vend quelque denrée : « eun cher vendou », un homme qui vend cher sa marchandise, qui recherche les marchés avantageux.

**VENDRE**, v. a. Trahir, dénoncer quelqu'un par trahison : j'ai été « vendu », j'ai été trahi ; tu sais mon secret, ne me « vends » pas. N'y a-t-il pas là

quelque vague souvenir de la vente déicide de Judas ? (Voy. *Vendition*.)

**VENOINGE**, s. f. Vendange. Vi. fr. venange, venoinge :

Quand les bans de Venoinges sont ordonnés et criés tels comme li Maires ou ses compagnons du conseil du commun ordonneront, li Maires les doit tellement garder que ceulx qui les enfreindront ou briseront paient l'amende.

(Ch. B. I, p. 243.)

Dans le *Glossaire* de Roquefort venoinge = vendange, venoingier = vendanger. Venoinge est une forme bourg. qu'une partie de la région morvandelle prononce « menoinge. » Le fr. ange ou plutôt enge dans vendange provient de la finale latine *emīa* qui est dans *vindemia*. (Voyez *Menoinge*.)

**VENREDI**, s. m. Vendredi, le sixième jour de la semaine, *Veneris dies*. Par transposition le vi. fr. a dit devenres pour vendredi :

Tout droit au jour du bon Devenres  
Chil qui vers Diu estoit peu tenres.

(*Le Dit de Barisiel*.)

L'inversion s'est maintenue dans plusieurs païois pour ce jour-là et pour les autres jours de la semaine. En Provence, en Dauphiné, dans le Lyonnais, en Forez, etc., on prononce « dilun, dimar, dimerc, digeo, dijo, divendre », pour lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi. La Suisse rom. a « dilon, dimar, dimiero », etc., pour lundi, mardi, mercredi, etc. Le fr. n'a adopté la transposition que dans dimanche, crase de di demenche. La forme contracte venredi a été usitée jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle :

A Paris la cité estoie un Venredi

(*Berte*, p. 1, v. 5.)

En une chambre entrai l'autrier,  
Un Venredi apres mangier.

(*Floire et Blanceflor*, v. 35.)

.....Pour son Fil ki moru  
Au grant Venredi absolu  
Por nous de si crueuse mort.

(*Renart*, iv, p. 351.)

Jamais on ne doit mettre ceulz de geline couver le Venredi.

(*Évang. des Quenouilles*, app. B.)

La superstition que renferme l'exemple précèdent existe ou à peu près dans nos campagnes.

Les œufs pondus le vendredi saint sont marqués avec du charbon, et comme ils sont naturellement bénits on ne les met jamais sous la couveuse. Le vendredi saint est toujours nommé chez nous le « grand venredi. » (Voy. *Oncion*.)

**VENT**, s. m. Haleine, respiration, souffle. Une personne atteinte d'oppression dit qu'elle ne peut avoir ou tirer son « vent. » Le mot respirer n'existe pas dans notre vocabulaire rustique. Cette loc. qui est aujourd'hui bizarre était usitée dans le style littéraire. La Fontaine, dans sa jolie fable de *L'Ours et les Compagnons*, dit vent pour souffle :

L'autre plus froid que n'est un marbre  
Se couche sur le nez, fait le mort, tient son Vent.

Dans le poème de *Gaydon*, deux chevaliers, après un rude combat, s'arrêtent un moment :

Tant ont chaplé entr'eulz .ii. fierement.....  
Arrier se traient por .i. poi coillir Vent.

(V. 6698.)

A son tour Villon s'écriait :

Quiconque meurt, meurt à douleur,  
Celui qui perd Vent et haleine,  
Son fils se érève sur son cœur.....

On dit encore « perdre vent » pour n'avoir plus de souffle, mais seulement en parlant de certains instruments ou ustensiles. Le l. *ventus* signifiait air, souffle : *vento vivere*, vivre de l'air du temps, e.-à-d. de peu de chose, de rien. Il a même plus tard exprimé le dernier souffle, le dernier soupir d'un mourant :

.....Ventum de pectore jecit  
Hospite continuo jaculator principis ense.

(*Abbon, Siège de Paris*, v. 523.)

Ital. *ventare*, port. *ventar*, souffler.

**VENTE**, s. f. Le mot se montre fréquemment dans la toponomastique rurale. Il désigne un terrain boisé ou défriché à une époque plus ou moins reculée. Il était synon. de coupe, terme qui n'est pas moins répandu dans la contrée, s'appliquant également à un sol couvert d'arbres ou anciennement essarté : la Coupe-Baudiau, c<sup>de</sup> de Moux ; la Coupe-Launay, c<sup>de</sup> de Gien-sur-Cure, etc. La langue forestière disait autrefois faire une vente ou faire une coupe. Le bas l. *vendere* était l'équivalent du fr. exploiter, e.-à-d. couper :

Salvo quod illo nemore nullus potest Vendere vel essartare nisi de mea voluntate.

(Doc. *Vendere*.)

L'homme chargé d'exploiter un bois est souvent appelé *renditor*, et les marchands acquéreurs de la vente ou coupe étaient en vi. fr. qualifiés de *ventiers*, *vendiers* :

A telles charges que les marchands Ventiers de ladite forest ont accoustumé user leurs Ventes.

(Duc. Venda.)

**VENTRÉE**, s. f. Colique, tranchée. S'emploie en parlant des personnes comme des animaux. Au M. A. le mot s'appliquait aux coliques en général et en particulier aux douleurs de l'enfantement. Il désignait même quelquefois le fœtus ou fruit du ventre :

Nolens mulierem illam perdere Ventrem et innocentem ducere ad obscura.....

(Duc. Venter.)

Mais ses Vantres la prist dedanz cest bois ramé,  
Tant la covint gesir qu'à messe dut aller.

.i. bel enfant i ot, mais il li fu amblez.

(Parise la Duchesse, v. 1366.)

Nos venimes sà outre, jusqu'à ce gaul ramé;  
Lai si me prist mes Vantres, ne pos avant aler,  
De toi me deslivrai; lors si me fus amblez.

(Ib. v. 1335.)

Les accoucheuses ont été quelquefois dénommées *ventrières* ou *ventrières* : Michièle la *Ventrière* (*Taille de Paris*, p. 62).

Icelle Perrette..... par longtemps a esté *Ventrière* jurée de nostre ville de Paris.

(Duc. Venter.)

Le *Livre de Justice et de Plet* se sert fréquemment de ce terme :

Si uns hom dit que sa femme soit grosse..... que la femme viengne, ait trois *Ventrières* esprovéées..... S'ele respont que ele est grosse, doit li *Prevos* appeler les *Ventrières*.....

**VÉOT**, s. m. Vérot, espèce de raisin qui mûrit mal et qui est acide. Chute de l'r médial. Morv. n. En Berry « *verdin* », verjus; — Champ. « *verreau*, *verdillas* », mauvais raisin.

**VER, VERDE**, adj. Vert. En dehors de la désignation d'une couleur toute champêtre, ce mot s'emploie pour indiquer un certain état atmosphérique et quelquef. une nature particulière de terrain. Un temps « *vert* » est un temps froid, âpre, nébuleux. En Berry, une terre « *verte* », par métonymie, est un sol humide et herbifère.

Voir dans le *Gloss. du Centre* la description du « *jeu au Vert* » connu, dit M. Jaubert, à Clamecy, dans la Nièvre et ailleurs. Ce divertissement où les joueurs sont tenus d'exhiber à un certain moment quelque végétal vert fraîchement cueilli, herbe ou feuille, pourrait peut-être, suivant l'auteur, expliquer la loc. prendre quelqueun sans vert, c.-à-d. au dépourvu. Il est probablement le même que « *le jeu à la Verde* » usité dans une partie de la Bourgogne et notamment dans l'Yonne. Ici nous n'avons ni le jeu ni la locution.

Ver donne verde au féminin. C'est l'anc. forme très logique d'ailleurs lorsqu'on écrivait verd et non pas vert. La langue a conservé verdure et verdoyer :

Galdas des Mons l'escu d'argent  
Portoit, à trois coronnes noires,  
A .i. ourle de Verdes poires.

(Cléomadès, v. 738.)

.....Comme pommes petites  
Cueillies trop Verde et subites  
De l'arbre.....

(R. de la R. iv, p. 223.)

Puis sont assis sur la Verde erbe ou pré.  
(G. de Viane, v. 3095.)

Bele Idoine se siet desous la Verde olive.  
(Romancero fr. p. 11.)

Pour oltre avoir fait et ouvert, nettyet et relavet une autre cambre et une salle Verde.....

(LABORDE, Les Ducs de Bourg. I, liv.)

Dans Rabelais (*Gargantua*, I, 23), verde et verdemment. Du l. *viridis*. En basque où le v se change fréquemment en b l'adj. *berde* = vert. (Voy. Var, Vor.)

**VERCOURIAU**, s. m. Aigreux d'estomac. Se dit encore par extension d'un homme d'humeur aigre. On applique aussi quelquef. la même épithète à un individu chétif, malingre. Dans une lutte corps à corps, celui qui se croit le plus robuste dit à son adversaire : « t' n'ê pâ ai t' prendre ai moué, t' n'ê qu'un *vercouriau* », tu n'as pas à lutter contre moi, tu n'ê qu'une chiffie. Le mot vient de vert = aigre, acide, qui a donné au fr. verjus, et de couriau, forme patoise du vi. fr. corée, courée, dont la signific. assez vague désignait le cœur, l'estomac, le ventre, les entrailles. En Forez « *ver de cora* » s'emploie pour « *vercouriau*. » (Voy. *Coirée*.)

**VERDE**, adj. Stérile. Se dit en parlant des femmes comme des femelles d'animaux. Usant d'une métaphore analogue, le languedocien donne à « boufo » = creuse, vide, la même signification. (Voy. *Ver.*)

**VERDEILLER**, v. n. Être vert. S'emploie surtout en parlant des grains qui ne sont pas mûrs : du seigle « verdeillé. » La différence entre « verdeiller » et verdoyer, c'est que le mot français signifie devenir vert et que le mot patois a le sens de demeurer vert.

**VERDEILLOT, OTE**, adj. Un peu vert, qui n'a pas encore atteint la maturité. S'emploie au propre le plus souvent mais quelquef. aussi au figuré.

**VÉRÉ, E**, adj. Devenu vert, rendu vert : ces fraises ne sont pas mûres, elles ne sont que « vé-rées. » Cette forme adj. a été construite sur ver pour vert. Dans le H. Maine « vérit », moisissure verte, vert de gris, « vérir », verdir. (Voy. *Vérot.*)

**VERGÂME**, s. m. Ce qu'on pense du prochain, le jugement que l'on porte sur lui, l'opinion qu'on en a : dire son « vergâme » à un homme, lui dire son fait, lui faire son procès, lui donner son paquet.

**VERGENTÉ, E**, adj. Vergeté, marqué de diverses coulçurs, surtout de taches rouges. Le mot est à peu près synon. de couperosé. Le visage d'un ivrogne, d'un individu saisi par le froid est « vergenté. » Dans une fable de La Fontaine, le Léopard se glorifie de sa peau bigarrée :

Pleine de taches, marquetée  
Et Vergetée et mouchetée.

(Fable ix, 3.)

Le bas-latin *virgatus* s'appliquait aux étoffes rayées :

Vestes Virgatas continue publice portantes....  
Vestes partite vel Virgatæ.

(Duc. *Virgatus.*)

Ital. *vergare*, chamarrer, chiner ; *vergato*, s., étoffe bigarrée ; adj., tacheté, moucheté, rayé. L'n se montre dans le rom. prov. *verjan, vergan, verge, vergantel*, petite verge. Cet idiome a *vergar*

pour rayer. L'acception fouetter que renferme le fr. *vergeter* se produit dans le portugais *vergaô*, marques de coups de fouet, de verges. Le normand et quelques autres patois emploient l'adj. « bringe, bringé », qui semble répondre au breton *briz* pour exprimer la même idée de bigarrure, de moucheture. Dans la première région, un « bringuet », un « bringuiet », est un bœuf au pelage rayé, comme en Bretagne un cheval *briz* est un animal au poil tacheté, pommelé. Bringe prononcé bringue en fr. semble tiré de brin qui pour le sens est identique à verge.

**VERMOICHÉ, VERMOUÉCHÉ, E**, adj. Vermoulu. Le mot associe ver et mouche. (Voyez *Môche, Moucée.*)

**VERMOICHEREAI**, s. m. Ver luisant, femelle du *lampyris splendidula*. La mouche luisante ou luciole est appelée dans la Suisse romande « verme k'aloune », c.-à-d. à la lettre ver qui brille, qui éclaire.

**VERNAIS**, s. m. Terrain humide où croissent les bouleaux et particulièrement les vernes ou aunes. Genève : « vernet » ; — Suisse romande : « vernei. »

**VERNE, VARNE**, s. f. Aune, l'arbre le plus répandu dans nos vallées marécageuses. Le verne a donné son nom à un très grand nombre de prairies ou de pâturages plus ou moins complètement défrichés. Chaque domaine possède une ou plusieurs parcelles dites vernais, vernet, vernois, vernée, verni, vernière, etc. On trouve dans le département de la Nièvre plus de quarante villages, hameaux, habitations, désignés sous ces diverses dénominations. Il est à remarquer que la forme verne, et non pas vergne, est celle qui domine presque exclusivement dans la construction de ces noms de lieu. En Berry, au contraire, la variante « vargne, vergne », qui d'ailleurs se montre assez fréquemment dans l'anc. langue, se présente le plus souvent dans le langage usuel et dans la toponomastique. Le rom. prov. a les deux formes *vern* et *vernha*. La dernière est féminine comme aune (*olnus*) l'était aussi en vi. fr. :

Du pied des vieilles Aunes tirera-t-on des rejettons enracinés de la grosseur du bras.

(ÔL. DE SERRES, VII, 10, p. 728.)



Il est à remarquer que la double signifie. du mot aune, arbre et mesure, a existé pour le mot vergne. Verne, à cause, sans doute, de l'emploi qu'on en faisait dans la construction des navires, a aussi désigné un mât ou un gouvernail :

Et Dex qui toz les biens governe  
Seit notre veile et nostre Verne  
Que nos par cest monde present  
Puisson passer seurement.

(*Destiaire divin*, p. 232.)

C'est par erreur, sans doute, que M. Littré cite à l'historique de vergue un passage de la *Chanson de Roland* où il est fait mention des hautes vernes d'un vaisseau. Non-seulement le bas-breton *gwern*, *wern*, désigne à la fois un aulne et un mât, *ar wern vraz*, le grand mât; *eur wernenn gaer*, un bel aune, mais encore le verbe *gwernia* signifie garnir de mâts, et au figuré, notons-le en passant, humilier, vaincre, comme le fr. mâter. D'un autre côté le wallon (Liège) a « *vierna* » pour timon ou gouvernail d'un navire, et « *vierner* » pour diriger un gouvernail. Ailleurs (Luxembourg) le faitage d'un bâtiment porte le nom de « maître verne », et les pièces de bois appelées pannes en fr. sont, dans la région, connues sous la désignation de vernes. Roquefort nous donne vernal pour gouvernail. Le l. *gubernare*, qui est exactement le wallon « *vierner* », se rattacherait-il à la racine celtique *gwern* ? On notera la relation assez singulière du bas l. *verneda*, plantation d'aunes, avec *guberneda* qui signifiait au propre gouvernement. Comp. encore le l. *gubernaculum* et le bas l. *vernaculum*. On trouve aussi dans la basse-lat. *viverna* = virago. Ces faits autorisent à conclure que l'arbre élancé de nos marais a, autrefois au moins, fourni des mâts aux vaisseaux et des bois de construction aux charpentiers. Il a aussi donné à l'industrie des ardoisiers « la verne », perche à laquelle est attaché le seau d'épuisement. Un texte cité par Duc. établit que ce même arbre, droit comme un roseau, a été pour ce motif assimilé à la plante aquatique :

Ros Syriacus est arbor quæ dicitur vulgo Vern, de cortice cujus fit nigra tinctura.

(Duc. Ros.)

Est-ce dans cette acception que le terme ros figure dans un exemple dont le contin. de Duc. n'a pas compris le sens ?

Pour les carpentaïges qu'il voudroit faire ausdites

maisons et hostiels, nous li devrons livrer sis milliers de Ros et non plus.

(Duc. Ros.)

Ajoutons encore que ros comme verne et aune a servi de mesure pour les étoffes :

Comme Hennequin de Tournay eust achaté deux Roz de draps.....

(Duc. Ros.)

(Voy. *Rôseai*, *Rousiau*, *Roucher*.)

**VERNEAU**, s. m. Lieu planté d'aunes ou vernes : le bois de Verneau, c<sup>ne</sup> de Saint-Léger-de-Fourches.

**VERNI**, s. m. Lieu planté d'aunes ou vernes, pâturage humide anciennement défriché. Il y a des « vernis » dans toutes nos vallées tourbeuses. Bas l. *vernia*, *vernha* :

Nemora, stangna, ortos, silvas, brugerias, Vernhas.....

(Duc. *Vernha*.)

**VERNOIS**, s. m. Lieu planté d'aunes. Cette forme est usitée dans quelques parties du Morvan bourguignon.

— Vernois, Du Vernois, noms de famille assez communs en Bourgogne et ailleurs.

Usque ad vadum quod est domini Morilli dicti du Vernoy.

(*Cart. de l'Eglise d'Autun*, p. 354.)

**VÉROTE**, s. f. Petite barre percée de trous dans lesquels s'adapte le bout des affranches d'une charrette. La « vérote » sert à exhausser le véhicule pour le transport des fourrages. Le mot est comme le fr. verrou un dimin. tiré du l. *veru* qui signifiait broche, pique, pieu ou poteau de clôture. Le *Dictionarium puerorum* traduit *veru* : Une broche ou haste.

Pierre Brunet print un grand Verroul ou vouge sus son col.

(Duc. *Verroilus*.)

Dans Roquefort verroul, pieu, pique, c.-à-d. barre avec une pointe de fer à l'extrémité. Cette arme est le *verutum*, haste à main que portaient les bestiaires à Rome et en Gaule.

Norm. « vérou », broche de fer : « varoque », perche d'un chariot de foin ou de gerbes ; — Forez : « veru », broche ; — Suisse rom. « verrau », tige d'arbre, aune ou bouleau ; — wallon (Mons) : « vérin », étai ; « verau », verrou ; —



ital. *verretta*, *verrettone*, *verrutto*, espèce de dard court et pointu ; *verrinare*, percer ; — esp. *vara*, branche d'arbre, colonne de dais portatif ; *varas*, branchards d'un carrosse, aiguillons de bouvier ; *varal*, perche, long bâton ; *varejon*, grosse et longue perche comme en port. *varejaô*, *virote*, javelot, barre de fer, cep de vigne.

Le bas l. *vera*, broche, verge, branche d'arbre, reproduit la forme fém. du l. *verua*. Le dérivé *veratus*, *veratonus* = javelot.

Du l. *veru*, comme *verrou* et peut-être *verin* ou *verrain*, sorte de vis en fr., en bas l. *verrinus*, en ital. *verricello*. L'idée de percer, de forer, provient de la pointe qui termine l'épieu ou la broche. Le port. *verrumar*, percer avec une vrille, et le normand « verrouiller », labourer superficiellement, appartiennent peut-être à la même origine. Plaute emploie un dimin. *veruina* pour désigner une sorte de javelot long et menu. Le bas l. *vareta* que Ducange hésite à interpréter, désignait probablement une petite broche ou épingle de toilette : *Annulos et Varetas auri*.

**VÉROTÉTER**, v. a. Commencer l'engraissement d'un animal, d'un bœuf, d'une vache, d'un porc, etc. : il a acheté un cochon pour le « vérotéter. » De vert avec le sens de mettre au vert, à la nourriture verte, à l'herbe. Dans le H. Maine, « verdeler, verdeloher », a la même signification. L'adj. « verdelet », marque l'état du bétail qui commence à engraisser. (Voy. *Véré*.)

**VÉROU**, s. m. Sorcier. Notre « vérou » est le « leberou » du Limousin et le « loup-berou » ou par contraction le « loup-brou » du Berry. Dans cette dernière contrée le juron : « Satan de loup-brou », touche de près à notre « peut loup-vérou. » M. Jaubert semble dériver berou ou brou du latin *varius* avec le sens de barré, mais le passage du v au b qu'il invoque pour soutenir son étym., appuie suffisamment l'identité de berou et de vérou qui a une autre origine. Quant aux mœurs du personnage dans les deux régions, M. Laisnel de la Salle les dépeint d'un seul trait :

Toutes les personnes qui ont couché avec des Loups-Brous s'accordent à dire qu'ils ne manquent jamais de désertier le lit pendant quelque temps et que lorsqu'ils rentrent ils ont le corps glacé et les cheveux tout mouillés.

Lorsqu'on a lu dans le livre des *Croyances et Légendes du centre de la France* l'histoire du métayer loup-brou, on possède le sujet tout entier. Nous y renvoyons donc les curieux. (Voyez *Loup-vérou*.)

**VERSAULE**, adj. Sujet à verser : une voiture très « versaule. »

**VEU**, part. passé du verbe voir. Vu. S'emploie pour entendre dans cette loc. très usitée : « i e veu dire », j'ai entendu dire. Après tout, si l'oreille entend qu'on parle, l'œil le voit :

Tu qui n'as ce Veu, va à Paris, voi-le.

(J. DE M. Testament, v. 1212.)

Dans Palsg., - Introd. p. 31, - je voys, jay veu, veoyr.

Berry : « vu-dire » = oui-dire. En Franche-Comté « senti » au lieu de entendu : j'ai « senti » raconter. L'ital. *sentire* a aussi la signification entendre, ouïr, avec celle de voir. (Voyez *Veue*.)

**VEUCHE, VEUSSE-DE-LOUP**, s. f. Vesse-de-loup, champignon de mauvaise odeur.

**VEUCHER, VEUSSER**, v. n. Vesser.

**VEUDE**, adj. Vide, où il n'y a rien.

— s. m. Espace vide : le « veude » d'un tonneau.

Wallon de Liège : « vu », creux ; « vûd », vide ; — Bourg, « veude, vude » ; — Fr.-Comté : « veu, veude » ; — Guernesey : « viède. »

**VEUDER**, v. a. Vider, rendre vide. On « veude » une bouteille, un tonneau, un vase quelconque rempli de quelque chose, mais on « aitaïrit » un puits, une fontaine, un réceptacle dont le contenu se renouvelle naturellement. Les paysans observent d'instinct cette nuance délicate.

Bourg. « veuder, vuder » ; — Champ. « veudier » ; — wallon (Liège) : « vîder » ; — Lunis : « vidre. » (Voy. *Aitaïri*.)

**VEUE**, s. f. Vue, la faculté de voir :

Oliviers sent que la mort mult l'anguisset....

L'oïe pert e la Veüe tute.

(Ch. de Roland, v. 2012.)

Je reculeraï.... si coyement qu'il me faudrà estre

aveugle formé avant que je sente la décadence et  
vieillesse de ma Veue.

(MONTAIGNE, III, ch. 13.)

Vuc, subst. participial tiré de voir, a eu comme  
le l. *visus*, dér. de *videre*, l'acception aspect, exté-  
rieur, apparence :

Sodainement un jouveceaz de bele Veue avoc al-  
tres tout faiz encontre nos alanz.

(Li Dialogue Gregoire lo Pape, p. 51.)

L'ital. *far veduta* se dit pour faire semblant,  
c.-à-d. offrir une apparence. En Berry « mauveu »  
s'applique à un homme ensorcelé, à celui qui a  
reçu l'oeillade du sorcier, et « mauveue » ou  
« mauvu » indique le mauvais œil, cet œil dont  
parle Virgile :

Nescio quis teneros Oculus mihi fascinat agnos.

En fr. regarder de mauvais œil ne signifie plus  
que regarder avec défaveur, mais en ital. *far mal  
d'occhio*, répond au latin *limis oculis adspicere*.  
Cette dernière loc. prenait cependant quelquef. le  
sens de faire les yeux doux, c.-à-d. toujours, regarder  
à la dérobée. Chez les Romains l'oeillade  
du mauvais œil et l'oeillade des amoureux étaient  
sans doute également sous la direction de ces  
étranges divinités qu'on nommait *limi dii*, char-  
gées de présider à toutes les choses obliques.  
(Voy. *Veü*, *Viaige*, *Visaige*.)

**VEULE**, adj. Faible, flasque, mou, et au figuré  
sans énergie, sans vigueur. Mouskès, - v. 4370, -  
racontant le sacre de Charlemagne à Rome :

Et s'ot les dras empériaus  
Com emperères drois et haus....  
Quar Charles n'ert estous ne Veules  
Adont s'escria tos li peules ;  
Carlenaine, rois fais de Dieu....

Parlant ailleurs de la mort du roi Louis VIII,  
le même chroniqueur dit que le peuple entier  
aurait dû pleurer sur cette grande perte :

S'en devoit plorer tous li peules  
S'il n'ert et d'ious et de euer Veules.

(V. 27479.)

A peu près inusité dans le langage moderne, le  
mot figure cependant encore dans les diction-  
naires. Furetière lui donne surtout le sens de  
rendu faible par défaut de nourriture. L'*Acadé-  
mie* le prend pour léger, sans force, en l'appli-  
quant à une terre trop meuble ou à une branche  
d'arbre très flexible. Le *Dict. de la langue fr.* lui

attribue principalement l'acception de faiblesse,  
de mollesse, en parlant des personnes. L'idée de  
flexibilité et de faiblesse se reproduit en Berry  
dans les termes synonymes « veule, vene, vegne »,  
qui ont bien la même valeur, mais qui n'ont pas  
la même origine, les deux derniers provenant du  
latin *vanus*, vide, dépourvu de (Voy. *Vain*). En  
Berry, en Norm., en Poitou, une terre « veule »  
est un sol sans consistance, sans densité, comme  
la terre de bruyère. Roquefort et les auteurs du  
*Dict. de Trévoux* décrivent le mot de *vacuus*,  
mais cette étym. est inadmissible quoique le  
*Gloss. de la langue romane* offre un exemple où  
veulz au pluriel traduit le l. *inanes*. La citation  
est tirée d'une anc. traduction du *Magnificat* :

Les riches ait laixié tous Veulz et vains.

Veule se rattacherait plutôt peut-être à *vetulus*,  
*vetula*, vieux, vieille, et par déduction, faible,  
sans vigueur. On rapprochera aussi le mot de  
notre adj. patois « veulusse » qui a la même signi-  
fication. (Voy. *Veulusse*.)

Bourg. « veule » = aride, maigre; — Norm.  
« veule », grêle, étioilé, qui n'a pas de consis-  
tance; — Pic. « veule », léger, étourdi, et meuble,  
aisé à remuer; — Rennes : « veule », éterné,  
mou, assez rapproché de l'allein. *faul*, endormi,  
lambin, paresseux; *faulzenen*, s'acagner, vivre  
dans la paresse, dans l'oisiveté.

En Lorraine « voûle » a le sens de souple, maniable,  
sens qui se reproduit au propre dans le  
langage technique des fabricants d'étoffes :

Tous ces poils de nature feutrante, mais qui feut-  
rent bien moins que d'autres parce qu'en général ils  
sont ce qu'on appelle Veules ou souples.

(LITTRÉ, *Dict.* Veule.)

**VEURDELLE**, s. f. Lézard de couleur verte,  
*lacerta viridis*. Morv. n. En Bourg. « verdelle »  
désigne un lézard qui est considéré comme veni-  
meux, d'où le dicton : A la verdelle, la pioche et  
la pelle, c.-à-d. métaphoriquement la fosse au ci-  
metière. En fr. plusieurs couleurs sont appelées  
vulgairement la verte, la très verte.

— Les Verdelles, nom de lieu, c<sup>ms</sup> de Préporché.  
(Voy. *Varduïot*.)

**VEURDER**, v. n. Tomber avec force, avec  
violence. On dit de la pluie, de la neige, de la  
grêle qu'elle « veurde » lorsqu'elle fouette la terre  
par rafales. Morv. n. n.-o.

**VEURDER**, v. n. Aller et venir avec agitation, rôder, se mouvoir en tous sens sans changer beaucoup de place. Vi. fr. verter, tourner, comme le rom. prov. *vertir*. Dans l'Aunis « se vertir, se vertre » = se remuer. On dit d'un infirme qu'il ne peut « se verter, se vertre. » Dans la basse Bourg. « verder, verdinguer » = tourner, pirouetter. Dans le Châtillonnais « veurder », ib. ; — Berry . « verder, varder » = courir, vagabonder ; — Champ. « verder », sauter, fuir ; — Poitou : « vrede », partir ; — Saint. « verder », courir vite ; — Norm. « verdaler », agiter bruyamment.

La région dijonnaise transpose l'r comme le poitevin. Un des *Noëls* de La Monnaye, - Noël xvi, - nous montre le maréchal de Villeroi à cheval et chassant devant lui les reîtres :

Villeroi, poussan son bidai,  
Féré bé dé reître Vredai  
Vé Jan de Var, vé Jan de Var.

Même métathèse dans le *Virgille virai an bor-guignon* :

Po moi le van, pendant trois neu,  
Me fi Vredai.....

Du l. *vertere* qui marquait un mouvement en rond ou en avant. *Vertagus*, chien de chasse ; *vertebra*, vertèbres ; *vertices*, gonds de porte ; *vertigo*, vertige, tournoiement.

**VEURDILLER**, v. n. Aller de côtés et d'autres sans but, s'agiter sans motif et pour des riens. Le berrichon « vertiller, verdiller », par le passage de l'r à l's, devient dans l'Aunis « vestiller », remuer sans cesse. Le fr. *vredelée*, filet de pêche avec lequel on fouille les gours d'une rivière, se rattache probablement, avec transposition de l'r, au même radical. En Bourg. « vrede », aller çà et là. En Poitou « vredet », vif empressement ; « vredasse », fuite ; « vredin, évredin », caprice, folie ; « vrede », chasser, pousser. La région prononce « vredai » à l'infinitif comme en Bourgogne, et dit aussi « vertiller, vertauder, vernailier », pour rôder, tourner autour du même lieu. Le poitevin « vertigliouner », rappelle à la fois le fréquent. « vertiller » et le fr. *vétiller*, s'occuper à des riens. Il signifie aller et venir, se tourner en tous sens avec agitation pour faire peu de chose. Le bas l. *vertile* désignait une poulie, c'est-à-dire quelque chose de très mobile et de peu de valeur. *Vétille*, dont la dér. de l'esp. *veta*, cordon, ou

plutôt du l. *vitta*, bande, n'est pas certaine, se rattacherait-il à *vertere* par son diminutif avec chute de l'r ? Au XVI<sup>e</sup> siècle *vétiller* a eu le sens de voltiger, mais, suivant M. Littré, le mot dans cette acception aurait une autre origine. (Voyez *Vorteiller*.)

**VEURDILLON**, s. m. Celui qui va de côtés et d'autres pour ne rien faire. Se dit d'un enfant très vif qui s'agit sans cesse : « eun p'tiô veurdillon. » On appelait autrefois *vertillon* une petite pierre de grès arrondie et percée qu'on attachait aux fuseaux pour leur procurer un mouvement plus rapide. C'était le *verticulum* des Romains mentionné par J. de Garlande, - art. 63 - :

Vertebrum dicitur Vertel, scilicet illud quod pendet in fuso.

Berry : « verdillon, vertillon », personne agitée. (Voy. *Vorteillon*.)

**VEURDILLOU, OUSE**, adj. Celui qui va et vient, qui s'agit pour des riens, pour des minutes. S'emploie quelquef. substantivement. Le mot est une variante de *vertilleux, vertilloux* qui, dans l'anc. langue, signifiait remuant, inquiet. Le *Livre du chevalier de la Tour*, - p. 26, 27, - dit à propos d'une jeune fille trop curieuse :

Elle regardoit menu et souvent çà et là et tournoit la teste sur l'espaule et avoit le resgart bien Vertilleux.... L'ainsnée fut refusée pour le Vertillement et legiereté de son visaige et pour son resgard qui estoit un peu Vertilleux.... N'aiés pas trop l'ueil au veoir ne Vertillous....

En Berry « vertillou = vertillon. » (Voy. *Veurdillon*.)

**VEURGHIA**, s. m. Verglas. (Voy. *Guiaice*.)

**VEURGHIAISSER**, v. impers. Verglacier, faire du verglas. Ce verbe a été employé par l'ancienne langue dans le sens de glisser, trébucher. Étymol. parlant, le mot semble exprimer qu'on glisse sur le verre glacé ?

**VEURZÉ**, s. m. Verger. Morv. n (Voy. *Vargé*.)

**VEZETTE**, s. f. Girouette, personne dont les idées changent à chaque instant, qui n'a pas de tenue dans le caractère. Le mot se rattache-t-il,

avec chute de l'r, au wallon (Mons) « verzéler », se tourner ; « verzin », idée folle, caprice subit ? Le rouchi « verziller » a la même signification : une fille « verzillante » = remuante, agitée. En Norm. « véssillant », remuant ; « vesonner », s'agiter pour peu de chose. En vi. fr. veze a été l'équivalent de vessie, et c'est de là que le Berry et le Poitou ont pris le nom de leur cornemuse ou vèze (Voy. *Panse*), et que le Forez a tiré le verbe « vezâ », souffler. On pourrait donc encore voir dans « vezette » un dimin. marquant un esprit léger ou vide comme une vessie. Le poitevin « veze » se prend quelquef. dans l'acception de calembredaine, propos en l'air. Le fr. évaporé, à peu près synonym. de éventé, renferme un métaphore de ce genre. Notre « vezette », d'après cette origine, représenterait donc au fig. la veze pleine de vent que Rabelais, - iv, 43, - mentionne dans son *Pantagruel*.

**VI, VIFE**, adj. Vif, actif, pétulant, vigoureux. Dans l'anc. langue vi, vis au singulier et au pluriel.

Li Vi deable e mau peché  
Vos unt si esmanveillé  
Qui issi esveillez le rei.

(BENOIT, v. 16046.)

Encore dit Salomons : Mieux vault chiens Vis que lyons mort.

(BRUN. LATINI, p. 341.)

Je te jur par la foi que je doi dame Hersant, ma femme, et mes douze enfanz que j'ai de lui touz Vis que je te serai bons parsonniers.

(*Récits d'un Ménestrel de Reims*, p. 208.)

**VIÀ**, adv. Vite, sur-le-champ, à l'instant même : « cor vià, vin vià », cours vite, viens vite :

Où estes-vous, Tyber li Chaz ?  
Alez moi à Renart Viaz.....

(Renart, v. 10446.)

Or s'est Renart trop descovert,  
Or est trop apers ses baraz,  
Alez le moi querre Viaz.

(*Ib.* v. 13534.)

Atant le corurent sesir  
Hersent et Ysengrin Viaz,  
Si le porterent entre braz.

(*Ib.* v. 25829.)

Tuit à la sentence s'accordent  
Et respondent tost et Vias  
Amen, amen, fiat, fias !

(*R. de la Rose*, v. 20895.)

Un servise vos quier par guerredon,  
Que trameteiz Viaz tresqu'à Dijon,  
Que viengent chevalier e li peon,  
E cil de Mont-Argon, de Casteillon.

(*G. de Rossillon*, p. 374. Édit. Fr. MICHEL.)

Mal del eure que je fui née  
Quant ne moru iluec Vias.

(*Partonopeus de Blois*, v. 6986.)

Mès à nostre apostoilue voient tut trei Viaz.

(*Mort de Garin*, p. 184.)

En rom. prov. *viaz, vialz*, vite, promptement ; *ta viaz co*, aussitôt que :

Ta Viaz co l'efaz pod anar e parlar..... Aussitôt que l'enfant peut aller et parler.

(*Chrest. prov.* p. 26.)

Il ne faut pas confondre *vias* = vite, et *via* = route, voie, quoique les deux mots renferment quelquefois le même sens. Ainsi le cri d'une sentinelle, *via sus*, que Raynouard, dans son *Glossaire*, - v, p. 540, - interprète en route sus, pourrait aussi bien signifier vite sus, allons vite. En ital. *via* est une particule expletive qui s'ajoute au verbe pour marquer une action rapide ou vive : *fuggir via*, s'évader ; *passar via*, disparaître ; *venir via*, approcher. Dans le langage usuel de Venise « *ovvia, su via* », est une parole de commandement pour stimuler, presser quelqu'un d'agir. La loc. « *andar via a la romana* » signifie s'en aller vite, sans dire adieu, sans saluer. Despériers emploie le mot vie dans une acception semblable :

Maitre Pierre monte à cheval sur la jument et va Vie avec ses bottes et sés éperons.

(*Nouvelle xxv.*)

Dans ce passage *vie* reproduit évidemment le l. *via* qui a donné au fr. *voie* et *vie* = chemin. Le wallon (Luxembourg) fait ainsi entrer « *voie* » en composition avec un assez grand nombre de verbes pour modifier en plus ou en moins le sens de la locution, disant « aller en voie, couper en voie, courir en voie, être en voie, porter en voie, voler en voie », etc., pour s'éloigner, retrancher, s'enfuir, être absent, emporter, s'envoler, etc. Il y a eu probablement quelquef. confusion entre *via*, chemin, moyen, voie, et *vias*, vite, promptement.



que Diez dérive du l. *vivacius*, comparatif de *vivax* (1). Le l. *vivè* dans Plaute signifie beaucoup comme l'italien *via*. En rom. prov. *vivat*, *vialz*, *viassant* = vite et vivement, *vivacier* ou *viacier* s'emploie pour vif, alerte :

No pero ta lonc coma vers ni chansos, mas un petit plus Viacier per dansar.

(*Las Leys d'amors*, I, p. 340.)

Enfin dans le *Gloss. de Cassel*, *vivaziu* répond à l'allemand moderne *eile!* hâte-toi (2) ! Au résumé, « *vià* » semble être un dérivé lointain du l. *vivere*, comme vite semble se rattacher au latin *videre*. L'ital. *visto* en effet signifie à la fois vue (perception rapide du regard) et prompt. Le l. *visus* se conserve à Guernesey dans « *vis* » = vu que le Berry prononce « *vûte*. »

**VIAIGE**, s. m. Voyage : « partir en viaige », se mettre en route. Sous-entend fréquemment l'idée d'un voyage de dévotion, d'un pèlerinage. Dans Palsgr., - p. 284 - : *Vyage a journey*, viaige, voiage.

Ne requerrons.... por terre acheter et fille marier ne por Viage faire qauque il soit nulle chose se n'estoit de lor propre voluté.

(*Ch. B. II*, p. 212.)

Le hault cryer, en homme de viel aage,  
Proullite moins que de faire un Veage  
En un pays qui est bien loing d'ici.

(ROGER DE COLLERYE, *Rondeau*, 82.)

Bourg., Jura : « *viaige* » ; — Champ. « *viage* », vie et voyage ; — Norm., Guernesey : « *viage* » ; — Dauph. « *viageo* » ; — rom. prov. *viatge* ; — esp. *viage* ; — port. *viagem* ; — ital. *viaggio*.

Le bas l. *viagium* signifiait voyage, mais aussi pèlerinage, désignant en particulier le pèlerinage à Jérusalem.

(1) Le c de *vivacius* se montre peut-être dans une traduction de la *Parabole de l'Enfant prodigue* en langue romane des vallées vaudoises du Piémont, traduction qui remonte, dit-on, au XIII<sup>e</sup> siècle. Le père de famille commande à ses serviteurs d'apporter *vitemed* des habits pour cacher la détresse de son fils repentant :

Mes lo paire dis al seo serf : Fo raporta Viact la primera vestimenta e vestie le.

(*Gloss. de la Suisse rom.* p. 428.)

Le commentateur n'a pas compris le mot auquel il donne le sens de hors, dehors.

(2) On pourra encore rapprocher le flamand *snel*, vite (allemand *schnell*) de *snelheid*, vivacité.

Tu promisisti Viagium tuum; maritus tuus non vult quod adimpleas, tu non obligaris.

(*Duc. Viagium.*)

Dans la Suisse romande : « *viadjo* » exprime une charge, un fardeau, et « *viadzo* » un certain espace de temps comme le l. *viaticum* qui signifiait d'abord provision de route, mais que Fortunat, évêque de Poitiers, emploie dans l'acception de voyage :

Deducit dulcem per amara Viatica natam.

(*Poèmes*, vi, 4.)

En Norm. « *viage* », en Dauphiné « *veï* », se disent pour fois : « à mon premier viage », la première fois que ; « *una vei* », une fois. Le bas-latin *viaticum* s'appliquait également à l'occupation d'une journée et, par extension, à un moment plus ou moins prolongé. Ce moment représente l'une des allées et venues, des petits voyages, de la personne qui s'y livre.

**VIAIGE**, s. m. Visage par la chute de l's médial. Morv. n. n.-o. Le vi. fr. avait la forme viaire qui renfermait exactement la même signification :

Si rendit tot le Viaire de celui enleitet et sanglent...  
Lo mantel mettre sor lo Viaire est courir la pense de la considération de sa floibeteit.

(*Li Dialogue Gregoire lo Pape*, p. 14, 341.)

Naymon parla qui ot cuer debonaire :  
He Karle sire, bon rois au fier Viaire,  
Rois Agolans te cuide à la mort traire.

(*Agolant*, v. 653, dans BEKKER.)

Quant par le col i sui penduz  
Tost m'en enflera li Viaires.

(*Renart*, v. 18417.)

A un port vinrent, s'arivèrent,  
Qui gent estrange i apörtèrent,  
Od biax Viaires et biax cors.

(*Li Romans de Brut*, p. 316.)

La dentale s tombe dans viaire comme dans notre patois « *viaige* », car il est bien difficile de ne pas rattacher le mot à *visus* comme le vi. fr. vis = visage. L'anc. loc. il m'est vis qui reproduit le l. *visum est mihi* et que nous copions chez nous en disant : « ce m'ô aivi » (Voy. *Aivis*), avait pour équivalent la loc. non moins ancienne : ce m'est viaire, à viere :

Adunc saurez que devrez faire.

C'en est le mielz, ço m'est Viaire.

(BENOIT, v. 3264.)



Sire, fait-ele, ce m'est Viaire  
Que ce oi-je mult bien à faire.

(Ib. v. 31458.)

1. grant arpent, ce m'est à Viere  
A ciaux delà remis arrière.

(Gilles de Chin, v. 918.)

Viaire a donc été usité pour visage, pour avis  
et même encore pour vue, ou à la lettre, les yeux :

Mais Jakes est plus débonnaire  
Qu'il me resclarci mon Viaire.

(MOUSKES, v. 12330.)

Il y a lieu de croire que viare sort d'un type  
fictif visaria, allongement du bas l. *visia*, vue, et  
à peu près analogue aux formes de basse-latinité  
*viseria*, lieu d'observation ; *viseria*, *visoria*, vi-  
sière (1) ; *visura*, action de regarder, vue, yeux :

.....Mais plus loing  
Qu'il prent sa Visière et nous voit.

(Th. fr. I, p. 246.)

Wallon (Liège) : « viair », visage, air, mine,  
tournure. Les patois du Forez et du Dauphiné  
suppriment aussi l's dans « vialle, viaille, vialhe »,  
visage, et par extension, jouc. Dans Palsgrave,  
- p. 285 - : *Vysage*, *vysar*, visage ; *vysar*, visière.  
L'anglais moderne dit *visard* et *visor* pour masque,  
équivalent du bas l. *visagium* (en picard « visag-  
gière »), faux ou fol visage. Le substantif valaque  
*vedere* comme le rom. prov. *veiaire* et le vi. fr.  
viaire, renferme, outre le sens de vue, aspect,  
celui d'avis, opinion. (Voy. *Veue*, *Visaige*.)

VIALET, s. m. Petit chemin, sentier. Morv. n.  
Le fr. voie avait le dimin. voyette :

Je suis tout esbahy que vous ne suyez les Voyettes  
des gueretz.

(NOËL DU FAIL, *Propos rustiques*, xiv.)

Berry : « vialot » ; — Dauph., Forez : « violet » ;  
— Lyonnais : « vioulet » ; — Genève : « vionnet,  
vidolet » ; — Norm. « viette » ; — Pic. « voyette » ;  
— rom. prov. *vialia* ; — ital. *viale*, *viella*, *viol-  
tola*. (Voy. *Vie*.)

VIANDE, s. f. Chair en général, même en par-  
lant de l'espèce humaine. On dit d'une femme

(1) L'esp. *visera* désigne une visière de casque et une guérite  
d'observation. Dans l'anc. langue visage a été tout à fait synon.  
de visière :

Le suppliant treuva ledit Cousin lequel il print par le Visaige  
de son chapperon.....

(Duc. *Visagium*.)

grosse qu'elle a beaucoup de viande : viande  
fraîche, viande ferme, viande fade, pour chair  
fraîche, ferme, fade. Usité dans quelques com-  
munes des environs de Lormes, à Ruages notam-  
ment où une mère de famille me disait de sa fille  
amaigrie par une longue maladie qu'elle avait  
perdu la moitié de sa viande. Ce terme singulier  
ne peut pas être ancien puisque viande ne signi-  
fiant autrefois que vivres, aliments, du l. *vivenda*,  
comme l'ital. *vivanda*, l'esp. et le port. *vianda*,  
nourriture, manger, vivres :

Et leur livra tres grant plenté,

Viandes à leur volenté,

Comme vin, blé, sel, pois, ail, lart.

(GULL. GUIART, v. 3752.)

Lui servirent ses escuiers et varlés de moult bon  
Viande : c'est asavoir, à la première course, de soupe  
de naveux, s'il soit en estee, et s'il soit en yver des  
chous du porrée ou de pois avecque la larde ou de  
purée.

(La Manière de langage, p. 386.)

Ce est par une tel nature que tozjors li maindres  
(poisson) est Viande dou graignor, et ainsi li uns vit  
de l'autre.

(BRUN. LATINI, p. 183.)

Voir à ce sujet comment Olivier de Serres règle  
la manière de distribuer la viande (grains de toute  
sorte) aux pigeons. En parlant de la chèvre il dit :

Ce bestail n'est rien délicat, avalant la rosée du  
matin avec sa Viande sans incommoder sa santé.

(Livre IV, ch. 14.)

Voir encore Rabelais :

Pareillement Neron louoit les champeignons et en  
proverbe grec les appelloit Viande des Dieux.

(Pantagruel, IV, 50.)

En Norm. (vallée d'Yères), « étaler sa viande »  
est l'équivalent de s'étaler par terre, tout de son  
long. Viander, viandis, sont des termes de vénerie  
qui s'appliquent au brouet des taillis par divers  
animaux et principalement par le cerf :

Je m'appareuz lors que c'estoit  
D'un bien grant cerf au Viandis

.....  
Quand j'eus congnoissance certaine  
De ce cerf par son Viander.

(Le Livre de la Chasse du grand Seneschal de Normandie.)

VIANDOU, OUSE, adj. Gras, charnu : un homme  
« viandou », une femme « viandouse. » Un auteur  
du XIII<sup>e</sup> siècle dit viandour pour hospitalier :

Cesti Fouke fust bon Viandour e large.....

(Hist. de Foulques Fitz Warin, p. 112.)

Dans la chronique de Mouskes, vivendiers a la même signification :

Preus as chans, courtois à l'hostel,  
Larges sur touz, bons Vivendiers,  
Jà mais n'en verra nus un tel.

(MOUSKES, v. 233.)

En port. *viandeiro* signifie glouton.

**VIARGE**, s. f. Vierge. Ne s'emploie qu'en parlant de la sainte Vierge, de la mère de Dieu : « lai Viarge Mairie, lai boune Viarge. »

**VIAU**, s. m. Veau : « fère viau », faire veau, véler. Morv. n. Il y a d'autres formes dans la région. On dit « viá », dans la c<sup>ne</sup> d'Anost : « i viá », un veau ; « fère viá », véler.

Berry, Norm. « viau » ; — Pic. « viau, vieu » ; — Fr.-Comté (Montbéliard) : « viá » ; — wallon (Mons) : « viau, viá » ; — Saint. « vèdeau », qui répond à l'italien *vitello* et au rom. prov. *vedel, vedelh*. L'anc. langue s'est servie de cette dernière variante même dans les dialectes d'oïl :

Un char nuvel nus frez, e vaches dous ki aient Vedels querez..... E lus Vedels en parc tenez....

(ROIS, p. 21.)

Dans le provençal moderne « vedel, vedeou » = veau ; « vedelet », petit veau. (Voy. *Vezé*.)

**VIAULER**, v. n. Véler, faire veau. La forme « viau » nous a donné « viauler. » Le vi. fr. disait véel et véeler. Le moderne est moins logique dans veau et véler. En prov. « vedel », veau ; « vedelar », véler. En Poitou « véle », petite génisse ; « véler », mettre bas ; « vélure », matrice des vaches. En Berry, Norm. « viauler » ; — II. Maine : « viáler. »

**VIAULERIE**, s. f. Jeune bétail, veaux de tout âge : cet homme n'a pas de bœuf, il n'a que de la « viaulerie », les « viauleries » sont dehors. Dans la Suisse rom. « vaizi, vouaisi », désignent tout le jeune bétail d'une commune.

Le l. *vitulamen* et le rom. prov. *vitulame* s'appliquent aux jeunes rejetons en général. *Vitulus* se disait non-seulement d'un veau mais souvent aussi des petits d'un animal quelconque.

**VIAULOTTE**, s. f. Petite génisse qui vient d'être sevrée : « eune brave viaulotte », une jolie taure.

**VICTOUÈRE**, s. f. Victoire.

**VIE**, s. f. Nourriture, ce qu'il faut manger pour vivre. Très usité dans cette acception : il ne gagne que sa « vie », c.-à-d. sa nourriture ; il faut tant de « vie » pour entretenir son monde. Un fermier me disait un jour : je ne puis joindre les deux bouts, il y a trop de gages à payer, et puis, voyez-vous, c'est la vie qui tue ? Le *Roman de la Rose* emploie vivre et vie dans le même sens :

Puissans hons doit, bien le recors,  
As propres mains, au propre cors  
En laborant querre son Vivre.

(V. 11513.)

Saint Pol commanda ovrer  
As apostres por recover  
Lor necessités et lor Vies.

(V. 11579.)

— Bruit, désordre, tapage : faire une vie de possédé ; ces gens-là font des vies, des vies !

Suisse rom. « via », train, tumulte.

— Vie (fère lai). Mener une vie dissipée, débauchée, mener la vie à grandes guides sur un chemin vulgaire. En prov. « vidasso », augment. de « vido » = vie, s'applique à une vie somptueuse ou irrégulière, livrée aux excès.

— Vie (endóver sai), loc. Faire le diable, se mettre en quatre pour... (Voy. *Endóver*.)

**VIE**, s. f. Voie, chemin, sentier :

Depuis une Vie qui amoigne jusqua la Tour neufvre..... Un petit ort, une petite Vie entremi..... La Vie publique, etc.

(Duc. *Via*.)

Un meix et maison appartenant de présent à Thomas Varouet, affrontant pardevant sur la Vie commune et par derrière sur un commun....

(DHETEL, *N-Dame de Lône*, p. 268.)

Trompé par la mauvaise orthographe usitée dans les actes notariés de la localité, le *Dict. top. de la Nièvre* écrit improprement les Viz-Creuses entre Nevers et Pougues, les Vis-d'Arrons, c<sup>ne</sup> de Vandenesse. Si on n'était pas lié aux usages du pays il faudrait que les Vies-Creuses, les Vies-d'Arrons.

— La Vie-du-Gros-Chêne, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Saint-Brisson ; la Peute-Vie, la Vie-Vieille, c<sup>ne</sup> de Saint-Martin-de-la-Mert ; la Vie, près de Louhans, en Bourgogne.

Jura, Suisse : « vie », chemin : « Vic creuse » à Genève, « la gran Vic », le grand chemin ; — rom. prov. *via*, voie, moyen : *via de salcamen*, voie de salut ; — esp., port. *via*, chemin, voie. Du latin *via*, voie, chemin, rue, qui a donné à la basse-latinité plusieurs dimin. entre autres *vieta*, *viola*, *violetum*, *viottola*, petit chemin, sentier. Le champ. « vion » = sentier. L'italien a *viale* = « vialet. » L'anc. langue employait quelquef. un verbe *vier* pour marcher, aller en avant :

Mistoudin commença à piquer de la bote et donner du talon à sa jument et Vie regardant s'ilz le suivoient.

(NOEL DU FAIL, *Propos rustiques*, 10.)

Champagne : « voier » = *vier*, se mettre en route, comme le gascon « s'abia. »

**VIÉ**, impér. du verbe voir. Voyez : « vié-lu », voyez-le.

**VIGREU, VIGRESSE** au fém. Vigoureux, bien portant, vivace :

Leur enfans endoctrineroient  
Les fais des ancienes gens  
Ki furent à Dieu Vighereus.

(Renart, IV, p. 340.)

Paour a li plus Vighereus  
Des gens Renart, et Renart crie  
Hé ! Dieus, soliés moi en aie.

(Ib. p. 347.)

Et véist les couarz retraire  
Sanz semblant d'aventurer eus  
Et avancier les Vighereus.

(GUILL. GUIART, v. 9615.)

A empire tenir couvient moult sage homme et Viguerous.

(Récits d'un Ménestrel, p. 225.)

Wallon : « vigreu », jovial, robuste, au féminin « vigreusse. » Du l. *vigorosus* tiré de *vigor*.

**VIGROT, OTTE**, adj. Vif, vivace, éveillé. Se dit particulièrement d'un enfant alerte et gai. Les patois ont des termes assez nombreux pour exprimer la même idée. En rouchi « vivole », en poitouin « vioche, vioge, vigace. » Les trois derniers mots semblent identiques dans le nom de la clématite des haies qui est appelée « vioche » en Poitou, et « vigane » en Berry. Vioge se montre dans l'anc. langue avec la même signification que l'anglais *wight*, agile, alerte. Ce terme est encore usité en

Vendée comme synonyme de « vriouge » pour réjouir, bien portant, vigoureux. Le rom. prov. et le valaque *viu*, vif, animé, est le latin *vivus* avec chute du *v* médial :

Le duc de Venise viels hom ere et gotene véoit mais mult ere sages et preuz et Vigueros.

(VILLE-HARDOUIN, p. 216.)

Rom. prov. *vigoros*, vigoureux ; — esp., port. *vigoroso*.

**VILAIN (LE)**. Le diable qu'on appelle encore le « peut », c.-à-d. le laid. Toutes les épithètes locales appliquées au démon expriment la dégradation physique. Le type de l'archange rebelle et déchu, mais encore superbe, tel que l'a conçu Milton, répugne à l'imagination populaire devant laquelle, en somme, le beau est encore la splendeur du bien. (Voy. *Maufé, Peut.*)

**VILLAIGE**, s. m. Village. Morv. n. « vilaize. »

PERNET.

Mon père estoit premierement....

LA FEMME.

Quoy?

PERNET.

Du Villaige vacher.

LA FEMME.

Bren, bren.....

(Th. fr. I, p. 199.)

**VILOLER**, v. a. Virer, tourner. Morv. n. n.-o. Il y a permutation des liquides. L se substitue à r. (Voy. *Virer, Viroler.*)

**VILONIE**, s. f. Vilenie, ordure. On balaie les « vilonies » d'une maison, d'une chambre.

Ke on ne giece Vilonnie sor le markiet.... Ne soit nus si hardis ki giete vilaine ordure ne puant sour le markiet....

(Bans de l'eschevinage d'Hénin-Liétard, art. 99.)

S'emploie comme terme de mépris pour injurier quelqu'un : « Vilonie, petite vilonie ! » Vi. fr. villonie, villanie, villenie :

Jà (si m'ait Diex!) enviers vous ne ferai Vilonnie se vous avant ne le faites enviers moi.

(VILLE-HARDOUIN, p. 366.)

Tous ceux qui dient Villonnie ou tutoient les diz eschevins..... sont amandables de la dicte somme.....

(Ch. B. II, p. 437.)

Or avint que li cuens Pierres Mauclers revela contre la court, et dist Vilonnie à la roïne.....

(*Récits d'un Ménestrel de Reims*, p. 186.)

La femme qui dira Vilonie à autre, si come de putage, paiera v. s. ou elle portera la pierre toute nue an sa chemise et cele la poindra après an la nage (*nates*) d'un aguillon.

(*Duc. Villania*.)

Malement uvererent envers nostre Seigneur e firent tutes les Vilanies e les ordées que les mescreântes genz soleint hanter.

(*Rois*, p. 295.)

Bas l. *vilania*, *villania*, *villonnia*, vilenie, chose vilaine. Du l. *villa* qui a donné au fr. vilain. En Berry « vilainer » signifie traiter vilainement, maltraiter. Norm. « vilanner », faire souffrir, au propre : mon soulier me « vilanne. »

### VINDICATION, s. f. Vengeance :

Si le procès verbal constate que c'était à garde faite (délit par le bétail)..... C'est une vengeance du garde, une Vindication.

(*DUPIN, le Morvan*, p. 27.)

La Vindication estoit seue et jetée des Gantois sur les quatre métiers de Bruges, couleliers, virriers, bouchers et poissonniers à tous occire quants que on en trouveroit sans nul déporter.

(*FROISSART*, II, ch. 58.)

Dans Palsgrave : Vindication = vengeance. L'anglais moderne ne donne au mot que le sens de protection, justification. Berry : « vindicace, vindication », vengeance ; — Pic. « vindication », ib. ; — esp. *vindicacion*.

Du latin *vindicatio*, réclamation, protection et vengeance. Le verbe *vindicare* (esp., port. *vindicar*) reparait dans le français vendiquer, venger, qu'emploie Noël du Fail :

Je leur ay premis ce discours pour les Vendiquer des vehementes censures de tels calomniateurs.

(*Contes et Discours d'Eutrapel*, préface.)

VINGN', s. m. Vin. Morv. n. Joinville et le roman de *Renart* écrivent vingne pour vigne :

Oliviers, figuiers, seps de Vingne et autres arbres y avoit.

(*JOINVILLE*, p. 200.)

Roonians a passé la voie,  
Quant voit l'engin, si s'en effroie.....

Reculant sailli de la Vingne.

(*Renart*, v. 18391.)

VIOLENÉ, s. m. Joueur de vielle, de violon.

On donne ce nom à tous les ménétriers de campagne, quel que soit d'ailleurs l'instrument dont ils se servent. A l'origine le « violencr » était le joueur de viole. On disait « violer » pour jouer de la viole. Au reste viole et vielle se confondent dans le bas l. *viola*, *viella*, *vitula*. L'étymologie subsiste dans la dernière forme si la conjecture de Diez qui dérive vielle du l. *vitulari*, sauter de joie (comme un veau), est définitivement admise. Dans J. de Janua : *Vitula*, quoddam instrumentum musicum, unde vitulari, cum vitula cantare. Un ancien gloss. cité par Ducange dit : *Vitulari*, esjoir par voix. On notera encore le piémontais « far viola » = *gazzovigliare*, être en goguette, faire gogaille.

Berry : « violeux, violonneux », joueur de vielle ou de violon ; — Poitou : « violoneux, violonour » ; — Saintonge : « violounaire » ; — Prov. « violounaire » ; — Suisse rom. « violarc. »

VIOLOUNEU, s. m. Celui qui joue du violon. A Genève le « violonneur » n'est qu'un râcleur de violon. En Berry « sonneux, souneux », désigne un musicien en général sans faire de distinction entre les bons et les méchants qui malheureusement sont les plus nombreux en tous pays.

VÏON, s. f. Vision, visée, vue. Vi. fr. vison, avison, avision :

Si li avint en Avison

Qu'il iert toz seus sanz compaignon.

(*Renart*, v. 7647.)

En icel tenz en auguries

Creoit on et en sorceries

En Avisions et en songes.

(*Romvart*, p. 106, v. 20.)

Le bas l. *visio* avait les acceptions vue, visée, vision. Du l. *visio*, action de voir, yeux. (Voyez *Veue*, *Viaige*.)

VIONNER, v. n. Se dit du bourdonnement des mouches, des insectes de toute espèce. On prononce vion-ner.

Norm. « vionner », produire le sifflement d'une pierre lancée avec une fronde, battre avec une houssine qui vionne ; « viondir », siffler comme le vent, comme une toupie qui tourne, comme une balle qui fend l'air ; — Pic. « vioner »,



faire du vent ; — Poitou : « viouler », siffler comme la vapeur qui s'échappe, comme l'eau qui chauffe ; — Suisse rom. « vioulà », se lamenter sans cesse, répéter toujours la même plainte. (Voy. *Viouner*.)

**VIONNOU**, s. m. Celui qui joue de la vielle, du violon ou de tout autre instrument du même genre. On a vu au mot précédent que « vionner » et « viouler » ont la même signification dans les patois. Le génevois « violonner » est l'équivalent du suisse rom. « vioulà. » Le canton de Vaud dit « vioule » pour vielle. Ne peut-on conclure de ces rapprochements que « vionner » et « viouler » ne sont pas des onomatopées mais des verbes imitatifs dérivés de vielle par assimilation de tout ce qui vibre avec la vibration de la viole ou vielle ? En wallon « viole » = vielle.

**VIORNE**, s. f. Instrument de musique. Morvan n. n.-o. Le mot est ou une corruption de « viole » ou un subst. tiré de « vionner, viouner » = siffler, avec épenthèse de l'r. On l'applique en effet quelquefois à une vessie gonflée, à une sorte de cornemuse appelée « veze » en Poitou. (Voyez *Ve-zette*.)

**VIOUNER**, v. n. Vibrer, siffler. Morv. n. n.-o. « vianner. » Se dit d'une pierre lancée avec force. (Voy. *Vionner*.)

**VIPÉE**, s. m. Vipère. Une partie de la région niv., nous l'avons déjà remarqué (Voy. *Mée, Pée*), supprime l'r médial dans la plupart des mots. En Normandie « viper » se dit du sifflement de la vipère. (Voy. *Wouavre*.)

**VIREBEURQUIN**, s. m. Vilebrequin, outil dont la mèche sert à percer des trous. On rapprochera le génevois « vireboquet, virebrequet », jeu enfantin où l'on fait tourner un noyau à l'aide d'une ficelle, de « virabouquin, virebrequin » = vilebrequin. En Provence « virabrequin. » Dans Palsgrave, - p. 253 - : Vibriquet = foret et en anglais *persour*. Presque tous les patois donnent le préfixe vire qui marque l'action de tourner. On dérive cependant le mot du flamand *wielboorcken*, dont le simple *boor* est plus usité pour foret et vilebrequin. On pourra aussi comparer le préfixe vile

avec le vi. fr. vile, visle, qui paraît avoir été la première forme de vrille, vis qui perce. (Voyez *Vreille*.)

**VIRER**, v. a. Tourner, faire un détour, aller de côté et d'autres, détourner, changer la direction de, mener dans un sens contraire. On « vire » un troupeau qui s'égare ou qui est en dommage :

Icellui Estienne gardant ses bestes menues avecques Leonarde..... ala Virer ses bestes.

(Duc. *Virare*.)

A tuz a fait les dos Virer  
Od le grant esforz de sa gent  
Qui mult le font hardiement.

(BENOIT, v. 1280.)

Cum il s'i fait bon Virer  
Por soi dedens l'iaue mirer.

(R. de la R. v. 20623.)

L'anc. langue disait aussi envirer dans la même acception :

Frere, dist-il, mon hanap m'aportés.....

De sa main destre l'a trois fois Enviré

Lors devint plains de vin et de claré. (1)

(Huon de Bordeaux, v. 3634.)

Le Poitou ajoute très en composition avec virer pour rendre la valeur superlative du mot et dit « trévirer » pour tourner sens dessus dessous, culbuter. Dans tournevirer qu'emploie Montaigne, - III, 12, - il y a une redondance qui touche à la battologie :

Si l'esprit ne se chocque et Tournevirer, il n'est vif qu'à demy.

Le monastère de la Pierre-qui-Vire, en Morvan, tire son nom d'une grosse roche qui tourne ou vire, dit-on, sur sa base granitique. Lorsque le grand pontife, Pie IX, reçoit à Rome la visite de quelques religieux de cet établissement bénédic-

(1) Devirer qui figure au *Glossaire* avait une sorte de fréquent dans le verbe devirander auquel répond notre subst. « devirandouère. » (Voyez ce mot.) Ce verbe était familier aux bons compagnons fendeurs de la vente de Mâcon. Lorsque le néophyte se présentait dans la chambre d'honneur, on lui disait après une sorte de préambule : Votre bois est bien virant, M. B. C. F. ? A quoi le nouveau venu répondait : Il faut le Dévirander M. B. C. F. Le mot intelligible pour tout le monde ne se trouve cependant dans aucun dictionnaire. Furetière, Ménage, et après eux Roquefort, ne donnent même pas devirer. Le *Gloss. du Centre* qui enregistre « devirandouère » comme un terme morvandau, ne possède pas non plus devirander. Il se trompe d'ailleurs en présentant devirer comme un augment. de virer. Le premier mot est identique au second, modifié seulement par la particule prépositive de, qui chez nous au moins ne prend pas l'accent.



tin, il leur demande souvent si leur pierre vire toujours, faisant une double allusion à leur rocher légendaire et aux affaires de leur Ordre renaissant.

— Virer (se), v. réfl. Se tourner vivement, subitement. Le poète Ph. Desportes décrivant la lutte furieuse de Roland qu'il compare à un ours, dit de son héros :

Il mord, il egratigne, il se tourne, il se Vire,  
Des piés, des poings, des dents il rompt, froisse et déchire.  
(*Roland furieux.*)

Du grec *γίρος* est sorti le bas l. *girare* ou *virare*, girer ou virer que représente en fr. girouette ou virole, giron ou virelai. Le roman de *Gérard de Rossillon* dit girovagant pour changeant, mobile :

Tes eiers girovagant va par plusieurs repaires.

Le latin avait les deux formes dans *gyrus*, rond, cerele, et *viria* ou *viriola*, bracelet, mais Pline semble rattacher ces mots à une origine celtique. Diez tire virer de *viria*, et non de *gyrare*, dont la lettre initiale aurait difficilement pu se changer en v. On pourrait cependant invoquer le gascon « gyrrer » cité par Rabelais :

Cap de Saint Arnaud quau seys tu qui me rebelles ? Que mau de taoverne te Gyre.

(*Pantagruel*, III, ch. 42.)

M. Storm propose la dérivation par *vibrare*. (Voy. *Devirer*, *Revirer*, *Torner*.)

**VIREAU**, s. m. Petit rouleau autour duquel on fixe la corde qui retient le foin sur un chariot. Dans l'Aunis le « virou » est un poteau mobile autour duquel tourne un petit enfant qui s'essaie à marcher. Le même terme désigne encore le pannaris sous-épidermique qui attaque tour à tour les cinq doigts de la main. Dans la région, « avoir le virou » c'est clignoter de l'œil en regardant autour de soi. Le piémontais « vir » = cerele, tour ; « vira, vire » = anneau ; « viré » = tourner. Dans la Suisse rom. « vire, vira », désigne un sentier dans la montagne, sentier qui contourne le pied des rochers.

**VIROLER**, v. a. Tourner, aller en rond. Morvan n. « viholer, viloler. » Le picard « viroler », tourbillonner, est identique au rouchi « virouler, virler », rouler, et répond au normand « virau-

der », au poitevin « virouner. » En fr. vironner est synon. de gironner. Viroler signifie garnir de viroles. L'anc. langue nommait virolet une girouette ou un petit moulin à l'usage des enfants qui ont un filet d'eau courante à leur disposition :

La feste dura tant que le Virolet eut vent en gré.  
(*NOËL DU FAIL, Baliverneries*, 1.)

Et pour s'esbatre comme les petits enfans du pays luy firent un beau Virollet des ailes d'un moulin à vent.

(*Gargantua*, I, 2.)

Le virolet en fr. est un cylindre à l'usage des cordiers ; c'est un anneau en Poitou, c'est une danse ou ronde dans la Suisse romande, c'est le petit tournant d'une rivière à Genève. En Bourg. « virolée » se dit de la coquille en spirale d'un escargot. « Viloulet = virolet » en rouchi = boulette de viande hachée. En Flandre « dévirouler » = tomber en tournoyant. Le gascon « birouler » = tourner.

**VIRONDEAU**, s. m. Tranche coupée sur la circonférence d'un pain rond. La même tranche en comtois (Monthéliard) est appelée « virecointot » et ailleurs « virelento », c.-à-d. vire à l'entour. Le vi. fr. vironner signifiait tourner autour :

Iceelui Maillon tousjours courroit et suivoit de près le suppliant..... et Vironnèrent autour d'une maison.

(*Duc. Virare.*)

La prépos. viron était usitée pour autour de. Environ, adv. et subst., nous est venu de là :

Il a levé sa main, si a seigné son front,  
Et son front et sa face antor et Environ.

(*Parise la Duchesse*, v. 1111.)

L'eau fait un bruit sous le fort aviron,  
L'onde tortue ondoye à l'Environ  
De la carène.....

(*RONSARD, la Franciade*, 1.)

Vironner prenait quelquefois le préfixe a, d'où avironner qui a donné au fr. le subst. aviron. La forme « naviron » que Grandgagnage dériverait d'un verbe navirer = naviguer, offre probablement une agglutination de l'n au primitif comme dans nombril pour l'ombril. Le passage de l à n est fréquent dans les patois. (Voy. *Nen*, *Non*.)

Berry : « viron », tournée, ronde ; « virouner », tourner en rond ; — Lyonnais, Forez : « virondó, virondá, avirondo, avirondá », environner, faire le tour de ; « virondo, vironda », subst., tour,

promenade ; — Norm. « virauder », vagabonder ; — Poitou : « vironner », tourner autour : « vironner » une cravate autour de son cou, faire des circuits : — Maine : « vironner », loucher.

**VIROT, VIROTTE**, adj. Étourdi, sujet au vertige. S'emploie au propre et au fig. Une femme dit d'elle-même : « i seu bin virotte », je suis bien étourdie. En Bourg. « virò » désignait le tournoisement de tête ou vertige. La Monnaie raconte que de son temps on appliquait le sobriquet « vireroo » au marmiton chargé de tourner le rôti à la broche. Il y avait probablement là un double jeu de mots. En wallon (Liège) « vir » = entêtement, caprice, « à la vir » = étourdimement.

**VIRVARIS**, s. m. pluriel. Détours, sinuosités, allées et venues obliques. Une rivière qui serpente fait de nombreux « virvaris » ; l'homme franc va droit au but sans « virvaris » d'aucune sorte. Champ. « virvaris », détour, biais, sinuosité ; — Norm. « virvoucher, virvousser », aller de côté et d'autre ; — Poitou : « virecouet, virecouette » (Voyez *Coue*), tournant d'un chemin ; « virecoueter », tourner et se tourner ; — Suisse rom. « virevouta », détour, ruse ; — Provence : « vira-voouta », virevolte. (Voy. *Devirandouère*.)

**VISAIGE**, s. m. Visage, figure, mine. Dans ses *Remarques sur la langue française*, Francis Wey avance qu'aux premiers siècles de formation, la désinence aige était quelqef. aige, mais qu'après 1530, elle fut toujours aige. La contrepartie de cette assertion ne serait-elle pas aussi vraie ?

Cuer qui la fin de ce damage  
N'a tousjours devant son Visaige,  
Est presqu' enseveli en fiens.

(J. DE MEUNE, *le Tresor*, v. 1331.)

Je voy bien à vostre Visaige  
Certes que vous n'estes pas saige.

(*Pathelin*, II, sc. 5.)

L'on se bourde de celles qui se ligierement brandellent et virent le Visaige çà et là.

(*Le chevalier de la Tour-Landry*, p. 24.)

Dans *Palsgr.*, - p. 766 - : Visaiger = envisager : Cest homme icy ma bien Visaigé depuis que je suis entré en la mayson. Visager comme le simple viser signifie ici regarder attentivement.

Visage est un allongement augmentatif du vieux

fr. vis, tiré du l. *visus*. Le *Dict. de la langue fr.* dérive le mot d'une forme fictive *visaticum* à laquelle répond d'assez près le wallon « wiseg » et surtout le rom. prov. *visatge, vizatge*, visage, figure, air. Visage sort de vis comme ombrage de ombre, comme partage de part, comme ramage de rame, comme saccage de sac, comme voyage de voie, etc. Dans la Bible *visus* s'applique quelquefois au visage, quelquefois à la vue, quelquefois aux yeux mêmes, et cela semble justifier le vers assez souvent critiqué de La Fontaine :

La troupe des chasseurs, au héros accourue,  
Par des cris redoublés lui fait ouvrir la Vue :  
Il cherche encore un coup la lumière des cieus.

(*Adonis*, poème.)

En vi. fr. viser est identique à l'esp. *avisar*, donner avis, jeter les yeux sur, observer avec attention. L'anc. langue disait viseus pour avisé. Le visage, au sens étymol., est ce qui est vu ou ce qui est à voir :

Telle est la vertu de l'âme, tel est son Visage, s'il était possible de le voir tout, et tout à la fois..... La sagesse nous fait l'ouverture du monde, découvrir ses vains simulacres et ses Visages aux yeux de l'âme parce que ceux du corps sont trop faibles pour les regarder.

(MALHERBE, *Épîtres de Sénèque*, 61, 90.)

Cet amas d'actions indignes dont on a peine devant le monde d'adoucir le mauvais Visage.

(MOLIÈRE, *Don Juan*, IV, 6.)

(Voy. *Viaige*.)

**VISAIR**, s. m. Celui qui regarde de côté, de travers, un peu en dessous, en inclinant la tête. La forme fr. serait visard. L'anglais *visard* désigne un masque comme *visor* qui se dit aussi d'une visière. Du l. *visus*.

**VISETER**, v. a. Visiter, aller voir en visite, examiner :

Et dist au connestablez : Sire, par Saint-Omer,  
C'est Iluez vos amis qui vous vient Viseter.

(*H. Capet*, v. 1680.)

Se doivent-il ci arester ?  
Nenni, mès voient Viseter  
Le saintuaire précieux  
Dont mon cuer est si envieux.

(*R. de la Rose*, v. 2220.)

Mais ly Tartarin ont les ribaus Viseté.

(*Gilles de Chin*, v. 9137.)

Rouchi : « viser », regarder de près et, par extension du sens, être avare. Le fréquent. « visier », regarder, examiner, contrôler, reproduit l'ancienne forme visder, tirée du l. *visere*, voir. *Visitare* est dans Cicéron avec l'acception mettre à l'épreuve, comme dans le patois « vister. »

**VÎTRE**, v. a. Vêtir, habiller. Au partic. passé « vîtu », à l'impér. « vîtez », que quelques dialectes du Nord syncopaient en viés :

Viès-toi et cauec et pren fa cape.

(MOUSKES, v. 24103.)

Berry : « vîter » ; — Jura : « se vître », s'habiller ; — Poitou : « vître », vêtir ; « vîti », habillage ; — Maine : « vêtis », vêtement. (Voyez *Chître*, *Devître*, *Ervître*.)

**VÎTURE**, s. f. Vêtement, habit, pièce quelconque de l'habillement.

Dans Palsgrave, - p. 206 - : *Clothyng*, habillement ; parement, *Vesture*... Dans l'angl. moderne *clothyng* = vêtement.

Les gens des viles doivent convertir chescun an en Vesteures et en chauceures cinquantes et quatre sols de Parisis.

(Duc. *Vestitura*.)

C'est très bien dit ; il faut tailler  
Ce qu'elle voudra de Vesture,  
Mais il faudra prendre mesure.

(*Th. fr. II*, p. 171.)

Aussi feray-je, je vous jure  
Mon maistre, ayant pris ma Vesture  
Et servant à vostre maison.

(*Ib. VII*, p. 442.)

Ce monsieur-là, Syre, c'estoit moymesme,  
Qui, sans mentir, fus au matin bien blesme  
Quant je me vy sans honeste Vesture.

(CLÉMENT MAROT, *Requête au Roi*.)

(Voy. *Vître*.)

**VIVU**, part. passé du verbe vivre. Vécu. La Monnaie blâme la forme vivu aussi usitée de son temps. A Dijon, dit-il, où est l'atticisme du Bourguignon, vîcu est le terme d'usage pour vécu et vicant pour vivant. Nos Morvandeaux qui ne sont pas de l'Attique, sans être pour cela de la Bécotic, enjambant le règlement et prétendent qu'un gourmand a souvent faim pour avoir trop bien « vivu. »

Berry, Fr.-Comté : « vîquer », pour vivre dans

le sens de manger ; « vîcu » au part. passé. Cette forme qui existait en vi. fr. a pour fréquentatif à Genève « vicoter » = vivoter. Dans la région « vicaille » = victaille. Flandre : « vi » = vécu.

Virgile emploie l'ablatif *victu*, pour le vivre, la nourriture appelée dans le Maine « vivateure. »

**VLAU**, s. m. Poussée : « i vâ t' f... Ié vlaus », je vais te donner la chasse. En fr. vlaan est un terme de chasseur qui s'emploie pour signaler la vue d'un sanglier. Le mot serait-il une ancienne crase de veez-lo pour voyez-le ? Le picard « v'lô » = voilà.

**VLI**, s. m. Liseron des champs. Ce mot est probablement une contraction de « veilli » ou « veuilleri » aussi usité pour désigner la même plante. En français le nom vulgaire du liseron est veillie. (Voy. *Veillie*.)

**V'LONTÉ**, adv. Volontiers : « i l' frê v'lonté », je le ferai volontiers. Le subst. volonté, tiré du l. *voluntatem*, et l'adv. volontiers, dér. de *voluntarie*, se prononcent de même. L'ancienne langue disait volenté et volentiers. Volentius = volontaire. Dans Palsgr., - p. 329. - voluntarieux, et volenté pour volonté. En Berry « volontier » signifie de bonne volonté.

**V'LU**, part. passé du verbe vouloir. Voulu : « i n'é pâ v'lu », je n'ai pas voulu. On prononce en beaucoup de lieux « v'leu » pour « vouleu », l'u se diphtonguant en eu :

Ce lyon feut aussi prins bientost apres qui m'a à cette heure Vouleu recompenser du bien-faict et guérison qu'il avoit receu de moy.

(MONTAIGNE, II, ch. 12.)

**V'NI**, v. n. Venir. *Indic. présent* : i vin, teu vin, a vin ; i v'non, vó v'né, a v'nán ; — *Imparf.* i v'nó : — *Passé défini* : i v'né, teu v'né, a v'né ; i v'nère, vó v'nère, a v'nère ; — *Futur* : i v'nré ; i v'nrón, vó v'nrá, a v'nrán ; — *Impér.* vin ; — *Subj.* qu'i veune, qu' teu veune, qu'a veune : qu'i v'nin, qu' vó v'nin, qu'a v'nin ; — *Imparf. du subj.* qu'i v'neusse ; qu'i v'neussin ; — *Partic. passé* : v'ni. Les anciens du pays disent encore au subjonctif qu'i v'ná, qu' teu v'ná, qu'a v'né. Il faut bien que tu viennes : « a fau bin qu' teu v'ná. »

**VOCE, VOÛCE**, s. f. Vesce, légumineuse peu cultivée dans le Morv. n. mais assez répandue dans la région bourguignonne. Le prov. « pesota » assimile la vesce au pois (« pese »). — Bourg., Fr.-Comté : « voce » ; — Champ. « vosse », — Berry : « pisaille, voice, vosce » ; — ital. *veccia*. Du l. *vicia*, vesce.

**VODRET**, s. m. Lézard vert. Env. d'Avallon. Le mot représente verderet par la chute de l'r dans la première syllabe et le changement de l'e en o. (Voy. *Veurdelle*.)

**VOIGNE, VOÛGNE**, s. f. Veine : « ôvri lai voigne », saigner :

S'il iere pris en bonne Voine  
Pitié auroit de vostre poine.

(R. de la Rose, v. 3218.)

N'y ot emplastre, ne ciroine,  
Ne n'y ot nerfs, ne os ne Voine,  
A estendre n'a estrener.

(J. DE MEUNG, le *Tresor*. v. 335.)

E les pieres de coi l'en fait l'azur est Voine que naist en montagnes come autres Voines..... Hi a montagnes de quoi l'en trouve Voine desquelz traient argent à grant plantée.

(MARC POL, p. 45.)

**VOILLE, VOÛILLE**, s. f. Veille avec la même signifie. qu'en français.

La Voille de la saint Jehan li echevins qui tient la mairie doit faire crier et corner.

(Ch. B. I, p. 242.)

Il et sa mesnie pevent aler faire leur affaire dès la Voille Jehan jusques à la Voille de la saint Remy, et la Voille, il et sa mesnie doivent revenir pour le droit de la franchise.

(Ib. II, p. 265.)

Un calendrier du XIII<sup>e</sup> siècle qui parait d'origine bourg. porte pour date : Lou semadi après li Voille des Brandons. (Voir ROMANIA, VI, p. 6.)

**VOILLER, VOÛILLER**, v. a. Veiller, passer la soirée ou la nuit sans se coucher, en partie de plaisir ou pour travailler, surveiller. Se dit absolument pour garder un malade.

Voilhiez et si tenciz en ramenbrance coment ge par trois ans ne cessai jor et nuit de somunre chascun de vos en larmes.

(Job, p. 476.)

Puis feront pais et accordement,  
Seront après amin et bien Voillant.

(G. de Viane, v. 1963.)

Jeûner devons et Voillier

Et Deu aorer et proier....

Quant lion dorment et someillent

Lor cuer dorment et lor oel Voillent.

Dex dist une mult grant mervoille :

Je dor, fait-il, mais mes cuer Voille.

(Le *Bestiaire de Gervaise*, dans ROMANIA, I.)

**VOILLIE, VOÛILLIE**, s. f. Veillée, assemblée nocturne. La « voillie » morvandelle comme l'es-craigne bourguignonne réunit toutes les bonnes langues du village ou du hameau. Là se tient le registre de ces propos rustiques qui, en divers lieux, ont inspiré le livre des *Contes d'Eutrapel* ou les *Évangiles des Quenouilles*. Le dernier recueil nous apprend, - p. 104, - que notre « voillie » était appelée consistoire ou série (soirée) dans le nord de la France, « siète » (assise) en Artois, « escriène » dans le Hainaut. (Voy. *Écrin, Sâr, Siéter*.)

**VOILLOUSE, VOÛILLOUSE**, s. f. Veilleuse, femme chargée de veiller auprès des malades ou des morts.

**VOINGEANCE**, s. f. Vengeance :

Dé, constantez, biau sire, que Voingance an soit prise.

(Floovant, v. 1216.)

**VOINGER**, v. a. Venger, tirer vengeance.

— Voinger (se), v. réfl. Se venger.

Se ores ne se Voinge Richiers et Floovanz  
Des Sarazins felons qui les ont grivez tant,  
Morz et pris saront tut.....

(Floovant, v. 1994.)

**VOINGNER**, v. n. Se dit des animaux, cheval, mulet, âne, etc., qui lèvent le derrière en se jouant. On dit dans le même sens « l'ever l'reingn' », lever le rein. Morv. n. n.-o. Voingner, avec changement de l'e en o (Lorraine : « vó, vot, von » = vent), semble être une variante nasalisée de vèner, vèner, dont on peut voir la signifie. dans le livre IV, 32, de *Pantagruel*, au chapitre des Contenance de Quaresmeprenant. Le mot subsiste avec le même sens en Berry, dans le Maine, en Norman-



die, etc. Il sous-entend l'action de lâcher un vent.

La fille de Dangeau passe pour très riche, mais aussi pour ne pas retenir ses Vents.

(*Saint-Simon*, 21, 251, dans *LITTRÉ, Dict.*)

Il pria le cheval de l'aider quelque peu...

Le cheval refusa, fit une pètarade.

(*LA FONTAINE, Le Cheval et l'Âne.*)

(*Voy. Vouiner.*)

**VOIQUI**, prép. Voici : « voiqui mai fon-n', voiqui mai gaimine », voici ma femme, voici ma fille. Voi est l'impératif du verbe voir et qui est notre forme dialectale pour ci, ici. L'anc. normand qui disait « vois, veiz », pour vois, impératif de veer, veir = voir, a laissé au patois de la province « vechi, vechin » = voici. Morvan n. « v'chi. » Jura, Poitou, Vendée : « vequi » ; — Fourgs : « vequiôt. » (*Voy. Iqui.*)

**VOIRGE**, s. f. Verge, menus brins de bouleau. Morv. n. « voirze. »

— Partie mobile du fléau qui frappe l'aire de la grange. (*Voy. Varge.*)

**VOIRGÉE**, s. f. La quantité d'épis répandue sur l'aire pour être battue par la « voirge » du fléau. En Poitou « vergeat. »

**VOLÉE** (AI LAI), loc. En bas, en descendant. (*Voy. Vaulée.*)

**VOLIN**, s. m. Venin, poison. On dit : prenez garde, cette herbe porte « volin », pour : cette herbe est vénéneuse. Morv. n. n.-o. En vi. fr. velin, venin, verin = poison :

Si alcuns d'els beven Veren,  
Non avra mal, zo sab per ver.

(*La Passion du Christ dans Romania*, II, p. 313.)

Quels grâces puis je rendre de la salveteit de mon aïrme à celui ki lo Velin de detraction me mat davant ?

(*Serm. S. B.* p. 557.)

Las! tres douce amie, je vous ay, par mon Velin et traison, tachée, vous m'aviez médeciné de mon premier Velin..... je m'en iray en exil.....

(*Mélusine*, p. 331.)

La forme venin a produit en fr. l'adjectif venimeux :

Il (saint Jean) but le Venim sanz domage avoir et resuscita .i. home qui mors estoit de celui meisme Venim.

(*BRUN, LATINI*, p. 70.)

Bourg., Norm. « velin », venin ; « velimeux », vénéneux ; — Champ. « vlin », venin, chenille ; « veliner », empoisonner ; — H. Maine : « vlin », venin, animal venimeux, serpent ; — Forez : « verin, verun, varon », venin ; — Suisse rom. « velein, verein », purin, comme aux Fourgs « vrin » ; — Poitou : « verin », poison ; « verineux », vénéneux ; — Prov. « verin » ; — gasc. « beren » ; — rom. prov. *vere, veri, revernar, enverinar*, empoisonner ; — ital. *veleno*, venin. Du l. *venenum* par le changement des liquides n et l. (*Voy. Enveulmer.*)

**VOLISSE**, s. f. Volige, planche très mince de bois blanc qu'on emploie à divers usages. Le *Dict. de la langue fr.* incline à voir dans volige une forme tirée de gaule que le normand prononce « vaul » par le changement d'ailleurs assez fréquent du v en g, mais l'o toujours bref écarte cette étymologie. Le mot paraît appartenir au même groupe que volet, dérivé du latin *volare*, indiquant une planche très légère, une feuille de bois (*folia de madeira* en portugais). (1)

Berry : « volisse, voliche » = volige ; « volière », menue cepée dans un bois ; — Poitou : « volet », nénuphar ; « volier », treillage ; — Champ. « volille » = volige et volaille ; « vollion », cage, grille, très rapproché du fr. volier = volière ; — Normandie : « volet », nénuphar et ruban ; « volotte », filet, tirasse ; — Maine : « volet », nénuphar ; « volier », treillage de vigne, espalier ; — wallon (Luxembourg) : « volette », clayon, éclisse ; — rouchi : « volet », auge où les maçons mettent le mortier, oiseau ; « volôte », papillon et clayon, chose plate en général ; « vottage », volet et tablette de cheminée, de fenêtre, etc. Dans le Jura le « volet » est un fichu ou un mouchoir de tête. Ce terme correspond pour la signifié au vi. fr. volet, voulet, que le contin. de Duange rattache inexactement au latin *velum*. Les exemples

(1) Volet, qui prend la forme « volà » dans quelques parties de la Lorraine, s'exprime dans d'autres par « ventillon », mot qui rappelle l'esp. *ventana*, châssis, volet de fenêtre. Cette dernière langue a *voladera* pour aileron ou volet d'une roue de moulin. En provençal « tournavent » = volet.



cités donnent plutôt l'idée d'un fichu que d'un voile. On notera le normand « volet » = ruban, *ce qui vole*, et le messin « vol », souple. En fr. bavolet, qui se rattache probablement au terme de fauconnerie bavoler, voltiger, désigne une coiffure de femme, un morceau d'étoffe, un ruban de chapeau, comme l'esp. *volante*, et, par extension, une jeune fille comme le mot français cale. (Voy. *Cale*.)

**VONGE**, s. m. Vouge, instrument dont on se sert pour élaguer, émonder ou « plessier » les haies vives. Vi. fr. voge, vouge, voulge. Le *Glossaire* de Ducange, sous *Vougelus* et sous *Vanga*, cite plusieurs textes dans lesquels nous retrouvons notre « vonge » avec ses divers emplois :

Iceelui Poillart prist un Vouge dont l'on tranche les espines... Un Vouge de quoy on plesse les haies... Un Voulge qui est un instrument pour retranchier buissons et faire cloisons de hayes... Une serpe enmanchée en ung baston pour couper bois, qu'on appelle Voulge...

Le voulge a été une arme de guerre, il y avait des Voulgiers dans l'armée de Louis XI. Voge, vouge semble être une syncope de volage, exprimant le mouvement de l'instrument qui vole dans son travail aérien. Comp. avec le terme synonyme volant, nom de la faucille et du croissant en français. (Voy. *Voulant*.)

**VONNAL**, E, adj. Fatigué à l'excès, exténué. La forme régulière est dans le saintongeais « vané » qui a la même signification et qui se rattache à vain.

Poitou : « vane, voinne », mou, faible ; « vanner, vener », fatiguer : « le chaud me vane » ; — Lunis : « voinne », lâche, paresseux ; « vené », éreinté ; — Berry : « vène », faible des jambes. (Voy. *Vain*.)

**VOR**, **VORDE**, adj. Vert, verte. Suivant les localités « var, varte; ver, verde; vor, verde. » Bourg. « var, vor » ; — Fr.-Comté (Montbéliard) : « vo, vodge », vert, verte. (Voy. *Var, Ver*.)

**VÔRAI**, s. m. Verrat, porc mâle. Morvan n. « vora. » Dans Palsgrave, - p. 278 - : *Swyne*, verrot. Le vi. fr. nommait ver, verre, le verrat ou porc non châtré. Voyez dans le *Ménagier de Paris* la recette : Pour faire d'un Ver bon san-

glier. Le *Gloss. de Cassel* donne ferrat pour verrat = sanglier.

El ha de golla un palm o mais,  
E a las dens grans comme Verre.

(BLANDIN DE CORNOUILLES dans *Romania*, II, p. 190.)

Fr.-Comté (Montbéliard) : « vorrai » ; — Berry : « verrot » ; — Norm. « vérad, vérou » ; — Guernesey : « verro » ; — Prov. « verre » ; — roman prov. *ver, verrot, veragut* ; — ital. *verro* ; — esp. *verraco* ; — port. *varrao* ; — bas l. *verracus*, tiré du l. *verres*. Le mot paraît remonter au sanscrit *varāha*, porc. (1)

**VORDILLON**, s. m. Gros morceau de pain, de bois, etc. Morvan nivernais. Environs de Château-Chinon. Dimin. tiré du l. *vertere*, tourner, parce que la tranche est levée sur la circonférence de la masse. (Voyez *Virondeau, Veurdillon, Vortillon*.)

**VORMINE, VORMEUNE**, s. f. Se dit non-seulement des insectes, des vers, des animaux malpropres de tout genre, mais encore de toutes les bêtes nuisibles, des oies (*improbis anser*), des belettes, des fouines, des lapins, etc. On trouve dans la *Nouvelle fabrique des excellents traits de Vérité*, par Ph. d'Afrique, - p. 82, - une effroyable liste des animaux ou bestioles qui font partie de la famille dite par l'auteur : La vermine de la terre contre laquelle n'eût oncq moyen de se défendre. Vermine est tiré du latin

(1) Dans des actes administratifs, le Berry a donné au porc la qualification de baron :

Tout lart passant doit à monseigneur les oreilles du Baron.  
(*Tarif des foires de Brion, 26 décembre 1506.*)

S'agit-il dans ce passage d'un titre de noblesse décerné au cochon par la reconnaissance gouailleuse des Berrichons ? Le mot, au contraire, se rattache-t-il à une étymologie inconnue ? On tiendra compte de l'anglais *barrow* (bar'ô) qui signifie verrat en remarquant que dans le nord de la France baron a longtemps désigné le mâle en parlant de l'espèce humaine. La *Loi des Allemands* dit : Si quis mortaudit *barum* vel *feminam* (Duc. *Baro*). D'un autre côté, en wallon « bara » désigne un bœlier comme en Lorraine « beura », comme en rouchi « bérau, be-riau », comme dans la Suisse rom. « berou. » A propos du vocabulaire wallon, Grandgagnage, d'accord en cela avec Diez et Litté, rappelle que la racine *bar, ber*, semble renfermer une idée de force, de puissance. Cette racine est encore dans l'allemand. *eber* et dans le flamand *beer, verrot*, Baron pourrait donc être un diminutif ayant indiqué à l'origine, dans chaque espèce, l'individu mâle. En esp. *varon* signifie à la fois baron et mâle ; en port. *varrao* = mâle.

*vermis*, ver, comme vermiette employé par Marco Polo pour désigner des salamandres :

La salamandre se trouve plus volontiers en Orient. Aussi l'empereur de l'Ynde fait il assembler de ces petites Vermiettes en grant multitude ; avec mille peaux de salamandres il ordonne vestures pour soi habiller et se defendre contre le feu quand il va en bataille.

Poitou : « vermin », ver, reptile, pou, souris ; — Norm. « vermée », paquet de vers ; « verminer », produire de la vermine ; « verminier », vermine, rats, souris ; — Anis : « vermée », paquet de vers ; « vermenée », vermine ; — Berry : « varmine », toute espèce de bêtes malfaisantes ; — Guernesey : « verm », achée qui sert d'appât pour la pêche à la ligne ; — Fr.-Comté (Monthéliard) : « vormun », ver, vermisseau ; « vormune », vermine.

**VORSE**, s. f. Verse : « lai pleue ó chouéc ai vorse », la pluie est tombée à verse ; « lai vorse » des blés, des herbes.

**VORSER**, v. a. Renverser, jeter par terre : les blés sont « vorsés. » Morv. n. « vossier » par la chute de l'r.

— V. n. Verser : « son chair vorse soïen », son char verse souvent. (Voy. *Renverser*.)

**VORTEILLER**, v. a. Tordre, tortiller, Morv. n. Le changement de l'e en o donne « vorteiller pour vertiller. Ce dernier verbe est un fréquentatif de vertir, qui en fr. signifiait tourner et, par extension, tordre :

Chevaliers et serjant sunt arrière Verti.  
(*Doon de M. v. 4927.*)

Celles semblent à la grue et à la tortue qui tournent le visage et qui Vertillent de la teste comme une bellette.

(*Le Chevalier de la Tour-Landry, p. 24.*)

A Guernesey « vertir », renverser le gazon, le tourner en labourant ; — Champ. « se vertir », se tourner ; — Suisse rom. « vortholli », entortiller, tordre. (Voy. *Veurdiller*.)

**VORTEILLON**, s. m. Rondin de bois, petite bûchette arrondie comme une bobine. Morv. n. n.-o. L'anneau qu'on adapte au fuseau et qui est appelé vertet en fr. se nommait autrefois verteil :

Feray-je point quelques engins nouveaux ?  
De beaulx Verteils, quenouilles et fuseaulx.  
(*Les Ditz de maistre Aliborum.*)

Auvergne : « varter », peson du fuseau ; — Suisse rom. « verté », anneau du fuseau ; « vorthollon », peloton ; — Prov. « vertel », peson ; — rom. prov. *vertelh*, articulation (ce qui tourne), comme le fr. vertèbre auquel Ambroise Paré donne le synonyme rouelle : Rouelles ou vertèbres ; — bas l. *verteolus, vertebrum*. Du l. *verticillus*. Le *Diet. puerorum* traduit *verticillum* par : Ung peson à filer. En Berry « vertillon = verdillon. » (Voy. *Veurdillon*.)

**VOU**, conj. altern. Ou : « eune vou deusse », une ou deux. Si Figaro avait été morvandean, il eût dit dans sa fameuse dispute grammaticale avec Bartholo : Je paierai la donzelle « vou » je l'épouserai. Plusieurs patois emploient vou pour ou et pour où, adv. de lieu.

Je ne sai Vou ç'à que j'ai li  
Ene coutume de no peire.....

(*LA MONNAYE, Noël XIII.*)

Berry, Bourg., Lorr., Saintonge : « vou » ; — Poitou : « voure. » Le v est euphonique comme dans « voui » usité en beaucoup de lieux pour oui. (Voy. *Vouiter*.)

**VOÛ**, s. m. Jouet d'enfant, espèce de petite planchette que l'on fait tourner rapidement à l'aide d'une ficelle. Lorsque le joujou est lancé avec force, le mouvement de rotation produit un bruit semblable à celui du vent. La prononciation prolonge le son de la finale par onomatopée, c.-à-d. par imitation du son. Le poitevin « vrou », qui désigne le même jouet, est probablement une syncope de « virou. » (Voy. *Voûter*.)

**VOUÁ**, v. a. Voir : « i vé vouá ç'lai », je vais voir cela. *Indic. prés.* i vouá, teu vouá, a vouá, i vion, vó vié, a vian ; — *Imparf.* i vió ou voyó ; — *Passé déf.* i vié ; i voyin ; — *Futur* : i voiré ; — *Impér.* vié ; — *Partie. passé* : veu.

Bourgogne : « voi » ; — Fr.-Comté : « voué », (Monthéliard) : « vóre » ; — Poitou : « vâre, veire, veure » ; — Norm. « veir, vir » ; — Pic. « vir » ; — Suisse rom. « vi, veire. »

**VOUAICE**, s. f. Pie, oiseau que la plus grande

partie de la région nommée « agasse. » Environs de Corbigny. Aux env. d'Avallon le v ne se produit pas : « ouaice. » Le mot est-il une syncope ? Dans l'Yonne « voisiau » = oiseau. (Voyez *Aiguaisse*.)

**VOUCHIE**, s. f. Vessie : « aine vouchie d'coison », une vessie de cochon. Morv. n.

**VOUÉ**, partic. d'affirm. Oui. On prononce voué ou voui suivant les localités. Le v est euphonique et supprime l'aspiration. Peut-être faudrait-il écrire vouei comme dans le passage où le pauvre La Monnaye en cheveux blancs confesse sa décadence :

Aujodeu de jeune primprenelle  
Me direin : Voïei, que je reprondr' : non.  
(*Épologie de Noëi*.)

Mais « voué » pourrait être une corruption de voire et non pas un équivalent de oui. Dans Palsg. : *Ye* (yes) *trewly*, voyre vraiment = oui vraiment. Rabelais met en scène un personnage qui répond voire pour oui : Voire, voire dit le fourrier. (*Garg.* 1, 12.)

Poitou : « vao, vay, voueil, vouey, voui », oui ; — Saint. « vouei, voui » ; — H. Maine : « vère, voire » = oui ; — rouchi : « voire-dia », oui-da.

Oui reproduit le l. *hoc illud*, et voire le l. *vere*. Le premier mot latin s'était maintenu intact dans le rom. prov. oc. *hoc* = oui, d'où la dénomination de langue d'oc appliqué au langage parlé au-delà de la Loire. Quelques dialectes de langue d'oïl ont même employé hoc, oc, pour ce, cela, conservant ainsi au pronom toute sa valeur étymologique :

Ge voldreie que fust vis, sains e saux  
E per Oc si me fist guerre mortaux.  
(*G. de Rossillon*, p. 367. Éd. FR. MICHEL.)

La négation latine *non* s'est reproduite dans le mot provincial « nenni » qui l'associait également à *illud* : non cela, *non illud*, nenni (1) (Voyez *Ninni, Vouère*.)

(1) Dans son étrange livre intitulé : *Histoire des Origines de la langue française*, M. Granier de Cassagnac émet l'assertion non moins étrange que la dérivation d'oc = oui pour langue d'oc est une *redité dénuée de preuves*. Il ajoute que les dialectes du catalan ont seuls oc pour oui. L'auteur n'a donc jamais eu sous les yeux le *Glossaire roman* de Raynouard où l'on trouve

**VOUEILLER**, v. n. Se dit d'une graine qui s'ouvre, qui crève, qui éclate par suite d'une complète maturité.

**VOUÉLER (SE)**, v. réfl. Se bomber, se déjeter, se gondoler. Gondoler et voiler sont deux termes empruntés à la langue des marins, le premier tiré de gondole à cause de la forme courbe du bateau, le second dérivé de voile à cause du gonflement de la toile sous l'action du vent.

Berry : « se voiler, s'envoiler », se déjeter ; — Poitou : « s'enveiler, envéler » : l'humidité fait « envéler » les planches.

**VOUÈRE**, adv. Voire, vrai, vraiment : « vien vouère, dion vouère », voyons voire, disons vraiment, et non pas comme on le suppose vulgairement voyons voir, disons voir (du l. *videre*). Ver, voir en vi. fr. signifie vrai :

Ja l'vedes ela si morir,  
El resurda, cho sab per Ver.

(*La Passion du Christ*, verset 84.)

Et lors je pris le pan de son seurot et dou seurot le roy, et li diz : Or esgardez se je di Voir.

(*JOINVILLE*, p. 20.)

Doncques respont Janyn au son signeur bien gentilment en ceste manière : Vrayement mon signeur, vous ditez verité, vel sic : Vous ditez Voir, vel sic, vous ditez vray.

(*La Manière de langage*, p. 387.)

Et li dist : bien me devés croire  
Si je vous di parole Voir.

(*Mahomet*, v. 561.)

de nombreux exemples qui affirment clairement le contraire de son objection :

Ab fe et ab religion  
Deu gardar son Hoë e son non.

(*Deudes de Prades*.)

Avec foi et avec religion on doit garder son oui et son non.

Henri II, roi d'Angleterre, reçut de Bertrand de Born le sobriquet *Oc e No*, oui et non, qui accusait sa politique versatile.

C'est dans ce même ouvrage que M. de Cassagnac, signalant dans les patois français quinze manières de dire *enfant*, nous donne entre autres, comme équivalents gaulois de ce mot, « a fu, gachon, gouya, droley, valé », e.-à-d. fils, garçon, goujat, drôlet, valet. Il aurait pu joindre à sa liste vraiment trop courte le morvan-deau « p'tiot, p'tion », très usité pour enfant, en considérant que le patois forézien dit « peïtounâ », faire des enfants. Et le dialecte parisien ne pourrait-il prétendre à un coin pour ses deux termes populaires mioche et moutard : M<sup>o</sup> X., est venue voir avec ses mioches ou avec ses moutards ?

Encore dit moult chouses, qu'il baille pour notoires  
Que selonc le latin, je ne trouve pas Voires.

(Girart de Rossillon, v. 93.)

Diez rapproche avec raison l'adverbe voire de  
la partic. explétive ital. *pure*. L'adj. *puro* a le  
sens de net, franc, comme en l. *cerus* et *mundus*  
qui a donné au vi. fr. mon = vraiment :

Compains, dist Oliviers, il vous est escapés ;  
C'est Mon, ce dist Rollans, tant sui je plus irez.

(Fierabras, v. 2995.)

Par ma foy, si ne feray Mon,  
Car tu ne dis chose qui vaille.

(Th. fr. II, p. 19.)

Dans Palsgrave, - p. 49, - Mon = voire.

Norm. « vère » ; — Poitou, Vendée : « dame  
vère », dame oui ; — Suisse rom. « veré », adv.,  
certes, vraiment. Vère est une forme normande,  
et voire une forme bourguignonne. Le dialecte  
bourg. a même dit « voire » pour verre :

Quant cil meismes honorables hom lauoit les lampes  
de Uoire en l'oratoire, si chait une de ses mains.

(Li Dialogue Grégoire lo Pape, p. 29.)

VOUËVE, adj. et s. Veuf, veuve. L'anc. langue  
a dit vefve de l'homme comme de la femme :

Sire, jo sui une Vefve, kar mis mariz est morz.

(Rois, p. 168.)

Si demoura leroi Charles de France Vefve ni onques  
depuis ne se maria.

(FROISSART, II, p. 19.)

Pour ce qu'ils estoient Vefves, ils espouserent bien  
matin en leur robes noires et puis se vestirent  
d'autres.

(Ménagier de Paris, II, p. 123.)

L'an de l'Incarnation d'iceluy courant 1543, je,  
Jehannete Vesve de feu Jacob Chauldet...

(DETEL, Abbaye de N.-D. de Lône, p. 143.)

Femmes Vueves et orfelins encombroient les che-  
mins.

(Livre du bon Jehan, p. 368.)

La variante « vouève » est l'équivalent du vi.  
fr. voire :

En ce tans fu le roi de Hongre mort et la roine de-  
mora Voive sans hoir.

(Duc. Viduitas.)

Veveté, voirevé, ont été usités pour veuvage. On  
rencontre vefver, vever, voiver, pour rendre veuf  
et priver. Ce dernier sens est dans le l. *viduus*  
qui a donné vide au français. Columelle dit d'un  
terrain découvert : *Solum arboribus viduum*.

Berry : « vef, vefve » = veuf, veuve ; « vefve,

vève » = veuve, s. f. ; « veuve », veuf ; — Bourg.  
« vaive » ; — Normandie : « vef, vève » ; (Bray) :  
« veuve », veuf : « un homme veuve » ; — Jura :  
« veuve » = veuf ; — Champagne, Fr.-Comté :  
« vëve. »

VOUILLOT, s. m. Duvet, plume fine des oies,  
des canards, et en général de tous les oiseaux.  
Morv. n. Notre mot est tiré du l. *villus* qui dési-  
gnait le poil des animaux et le duvet de certaines  
étoffes, s'appliquant quelquefois à une touffe de  
poils. Cette dernière acception explique le terme  
de vénerie velue et le terme de botanique veluette  
= piloselle. Il explique peut-être aussi le terme  
obscur velle, plume d'oie, enregistré par Ducange  
et Roquefort. *Vellus*, qui est identique à *villus*,  
se disait d'une peau de bête et d'un flocon, d'une  
toison, comme le rom. prov. *vell*, l'esp. et le port.  
*vello*, qui désignent en outre le coton, le duvet  
des pêches et autres fruits de la même espèce. Le  
vi. fr. *velluiau* désignait le velours ou quelque  
chose de gréblable. On lit dans le compte d'Es-  
tienne de la Fontaine, argentier du roi (1351) :

Pour trois pieces et demie de fin Velluiau en graine  
baillés pour faire un surcot, un mantel à parer et un  
chapeau fourré d'ermine pour le roy.

(Observ. sur l'histoire de Saint-Louys, p. 359.)

L'alle. *wolle* signifie laine, poil de lièvre, de  
lapin, etc., et duvet de certains fruits. Anglais  
*wool*, de la laine et comme terme de botanique =  
pubescence. Dans Pline *pubescere* = se couvrir  
de duvet. Le sens ordinaire est se couvrir de poil  
follet. Fr.-Comté (Montbéliard) : « voulot », du-  
vet. (Voy. *Voulu*.)

VOUIN, VOUIN CADE CAILLEROTTE, s. m.  
Chant de la caille suivant l'interprétation des  
oreilles morvandelles.

VOUINER, v. a. Lever le derrière, lancer des  
ruades. Se dit surtout des chevaux en liberté.  
(Voy. *Voingner*.)

VOUINVOUIN, s. m. Grimace maussade, grom-  
mellement d'un visage grognon. Le terme est une  
expressiom mimologique.

VOUITER, v. a. Dire oui, donner son consen-  
tement : le contrat est prêt, il ne reste plus qu'à

le « vouiter. » N'est plus guère usité. En Berry et ailleurs « voui » = oui. (Voy. *Voué.*)

**VOUL**, s. m. Vol, action de voler dans l'air. Le mot est un subst. verbal tiré de la forme vouler. (Voy. *Voûler.*)

**VOULAIGE**, adj. Volage, léger, capricieux. folâtre. Prend quelquef. le sens de bizarre, excentrique comme on dit aujourd'hui, et même encore pour employer un autre terme contemporain, loqué. Cette acception du reste n'a pas été étrangère à l'anc. langue :

Lequel Huart est homme ancien et homme lunaïque et insensible et par plusieurs foiz comme Volage et ydiot.

(Duc. *Volagus.*)

Dans Palsg., - p. 249 - : Cœur voulaige, cœur léger. Le sens de légèreté se montre dans un passage de Mouskes et se reproduit dans le roman prov. *volatge* :

Et li mestre furent Volage,  
Armé se sont, si l'asalirent  
Et r sien home li ocisent.

(V. 25366.)

Non an gaire de sen ni fermetat en lor, ans so Volatgas de coratge.

(*Livre de Sydrac*, f° 102.)

Berry : « volage » = vif, emporté ; — Saint. « volage » = un peu farouche, étourdi, évaporé ; — Poitou : « volage », vif, léger ; — Suisse rom. « voladjo », écervelé, libertin.

Le picard et le rouchi « veule », léger, étourdi, bien éloigné pour la signification du fr. veule = faible, mou, ne serait-il pas une corruption de vole tiré, comme volage, du l. *rolare* ? En esp. *rolador*, ce qui vole, petit-maitre, dameret.

**VOULAN**, s. m. Volant, instrument à lame courbe avec un long manche, tenant de la serpe et de la faucille. On s'en sert principalement pour tondre les haies et les buissons d'épines. Dans le Lyonnais la faucille du moissonneur est appelée « voulou. » L'agréable poème de *Mirèio* nous donne la forme « voulame » qui existe aussi en Dauphiné :

I meissounié digo de traire  
Li voulame.....

(*Cant. ix. st. 5.*)

Au mot Volana, le *Gloss.* de Ducange cite un

texte du XV<sup>e</sup> siècle où notre « voulan » est exactement décrit :

Une sarpe enmanchée appelée en commun langaige Volant.

Dans Roquefort, volin, vollain, vollant.

Fr.-Comté : « volan, voulan », faucille ; — Berry : « volant, vólant », faucille, serpe ; — Poitou : « volan, volon », serpe à manche ; — Suisse rom. « volan, voulain », faucille ; — Prov. « voulam, oulama », ib.

« Voulan » est tiré de la forme vouler pour voler, par allusion au travail de l'instrument qui va et vient, qui vole, mais la forme prov. « voulame » pourrait peut-être se rattacher au l. *rola*, paume de la main, dont le dérivé *rolema* désignait des fruits assez gros pour remplir la main. C'est ainsi que le fr. poignard, en vi. fr. poingnal, en bas l. *pugnalis*, a été tiré du l. *pugnus*. (Voyez *Vonge.*)

**VOÛLER**, v. n. Voler, s'élever dans l'air. Berry : « vouler » ; — Fr.-Comté (Montbéliard) : « vouler. » Le « voule-bébé » est la coccinelle.

— V. a. Dérober, faire un vol.

**VOULINEU**, EUSE, adj. Vénéneux. Morv. n. Ital. *velenoso*. (Voy. *Volin.*)

**VOULU**, E, adj. Velu, couvert de poil. Se dit particulièrement d'un corps au poil en désordre. hérissé. Un sanglier, un chien ou un chat en colère, un loup affamé, sont ordinairement « voulus. » L'adjectif s'applique même aux personnes dont les cheveux affectent le hérissément d'une brosse. Il constitue un sobriquet caractéristique dont j'ai eu plusieurs exemples sous les yeux. C'est à cette signification qu'on doit probablement rattacher l'anc. locution *velu de fain* :

Plus sont Velu de fain que lion ne serpent....

Qui de fain sont Velu, tout ensy que mouton.

(*Gloss. roman*, p. 113.)

La locution équivaudrait donc à hérissé, ébouriffé de fain. On trouve, même dans le langage moderne, l'expression hérissé de colère, d'effroi, etc. Dans le premier des deux vers cités, le mot serait pris au fig. pour le serpent, et dans le second, au propre, pour un lion. En bas l. *vellonus*, *velutus*, *villosus*, désignaient non-seulement



le velours, mais encore des étoffes de laine assez grossières, assez rudes au toucher, pour servir d'essuie-mains et même de paillassons :

Villosam ad tergendos pedes..... servorum.  
(Duc. *Villosa*.)

*Villosus* a pour correspondants l'ital., l'esp. et le port. *veloso*, velu. En Saint. « velou » = velouté, et « velut » = velu, comme l'ital. *velluto*. La *Chronique des ducs de Norm.*, - v. 25063, - se sert de la forme *velos* pour indiquer un drap mortuaire en laine de peu de valeur :

Si n'en ert pas li Velos beaus  
Mais esceirez e depescez.

(Voy. *Vouillot*.)

**VOUTE**, adj. poss. Votre : « ç'ò eune languerale couman vout' fon-n' », c'est une bavarde comme votre femme.

O ly repouné : y o Voute frère qu'o reveni, et Voute père que l'ai revu hen portant ai fé tuer le viau gras.

(Parabole de l'Enfant prodigue.)

Berry : « voute » ; — Bourg. « vote » et « note » pour notre. Fr.-Comté : « vôte » et « nôte » ; — Suisse rom. « voutro, voutra, voutron », votre, vôte, au plur. « voutrè. » — En Norm. « vo » = votre devant une consonne : « vo femme, vo père », votre femme, votre père. Cette apocope qui se produit aussi en picard et en wallon est très ancienne puisqu'elle se montre dès le XI<sup>e</sup> siècle dans la *Chanson de Roland* :

Clamez Vos culpes, si priez Deu mercit....  
Ço dist Rollanz : ci recevrum martirie,  
Si calengiez e Voz morz o Voz vies.  
(V. 1133, 1926.)

Et dans la *Chronique* de Benoît - v. 3343 - :

Dites as Vosz segurement  
Que jà n'aura seignorement  
Sor nos ne rei ne rien vivant.

On la trouve beaucoup plus tard dans quelques autres dialectes, sur le théâtre même :

Je sui Vo sire et vous mi home.....  
Car s'en hardement est finé  
Vo vie, Vo ame afinée  
Iert au jugement comme or fins.

(Renart, iv, p. 279.)

..... Çà, damoyelle,  
Baillez-moi bien tost celle tarte  
Pour Vo mary.

(*Th. fr.* II, p. 77.)

S'il est Vo parent  
N'y regardez pas,  
Jugez justement.

(Ib. III, p. 152.)

Vo, vos est le latin *vos* qui répond au fr. *vous*, quelquef. équivalent de votre :

Or iestes-vous vengie de Vous confusion.....  
Jà ne crerrai Vou Dieux, à nul jour de ma vie.

(Gloss. roman, p. 445.)

En rouchi « vous » = votre et *vos*. (Voyez *Noute*.)

**VOUTER**, v. n. Rouler, tourner, tourbillonner. Se dit du vent lorsqu'il souffle avec violence. Le vent a « vouté » toute la nuit. S'emploie avec le sens actif : le vent m'a « vouté » sur la montagne. Vi. fr. *voster*, *vouster*, *voutrer*, rouler, tourner, faire des voltes, d'où l'anc. locution faire une « voutle » d'œufs pour faire une omelette, c.-à-d. un mets qu'on tourne, qu'on met sens dessus dessous (Duc. *Volta*), d'où probablement aussi « vôté, vote, voite », qui en wallon et dans le Jura désignent également une omelette :

Voulez-vous plus belle plaisance  
Que en ung destroit, en une guerre  
Vouster, joster, rompre sa lance.

(COQUELART, le Blason des armes.)

Quant Walerant de Chastillon fut monté sur ledit cheval, il le vout<sup>t</sup> faire Vouster et en le Voustant la laisse ou sangle dudit cheval rompy.

(Duc. *Vosta*.)

Le *Roman de la Rose*, - v. 9352, - emploie la forme *voustrer* qui semble identique avec épen-thèse de *l'r* comme dans hurler pour huler. Le normand offre la même lettre intercalaire dans « vrouster » pour « vouster », courir çà et là. Parmi une foule d'autres bons conseils qu'il donne à une femme, on remarque celui-ci, - v. 9352 - :

Si ne vous irés plus monstrier  
Por vous faire as ribaus Voustrer.

Cette forme est bien rapprochée du fr. *vautrer* qui pourrait n'être qu'une simple variante de *vouter*. La Suisse rom. dit « vouctta, voucttia », pour se vautrer, se tourner longtemps sur le dos. On remarquera aussi dans le picard « vaulte » = voûte, que le vi. fr. a souvent écrit *volte* et *voste* comme il a écrit *voltrer* et *vostrer* pour *vautrer*. La dériv. de *vautre*, chien de chasse, proposée par M. Littré est peu vraisemblable, car on ne rencontre nulle part une forme *veltrer* qui ré-

ponde à veltre, le plus ancien nom de l'animal appelé en bas-latin *veltris*, *veltrahus*, *veltraga*. Vautrer n'a signifié rouler dans la boue que par extension et peut-être par confusion. Le sens primitif est seulement rouler. L'auteur du roman de *Renart* nous montre son héros à quatre pattes dansant au pied d'un hêtre, puis se roulant sur l'herbe pour se délasser :

Entor le fou a fet la tresche,  
Puis se coucha sor l'erbe fresche ;  
Vostrez s'i est et refroidiez.

(V. 7199.)

Dans Palsgr., - p. 771 - : I wallowe, I torne to and fro, je me Voystre :

Que me veulx tu donner et je me Voystrez depuis la coupeau de ceste montaigne jusques à terre..... Hastez-vous, vostre cheval se Voystre la, il rompera sa selle.....

Dans le *Gloss.* de Roquefort, volter, voster = tourner, aller autour, et voutoier = maltraiter. Ce dernier verbe répond sans doute à « vouter » que le *Gloss. du Centre* attribue au Nivernais, et interprète battre, assommer. Le mot, dans les deux termes, ne signifie probablement que rouler, mettre sens dessus dessous. En fr. donner une roulée est l'équivalent de battre. Le rom. prov. a même dit *roul* pour roue :

E dels olhs sembla Vout d'argen.

(BARTSCH, *Chrest. prov.* p. 76.)

Ital. *vollare*, tourner, rouler, faire courir par terre ; — esp. *voltear*, tourner, renverser, mettre sens dessus dessous ; — port. *vollar*, tourner ; *roltear*, voltiger ; — bas-latin *vollare*, *volutare*, vouter, courber en arc.

D'un type fictif l. *rolutare*, dérivé de *volutus*, partie. de *volvere*, qui renfermait toutes les acceptions données par le roman y compris celle de moduler, de murmurer, fournie par le provençal :

E'l rossinhollet el ram  
Volt'e refranh et aplanã  
Son dous chantar e l'afina.

(G. Iudet dans RAYNOUARD, *Lex.* v, p. 568.)

(Voy. *Aivolte*, *Revousé*.)

**VOÛTER.** Faire voû, où, où, comme le vent qui souffle avec force ou comme le jouet d'enfant qui porte le nom de « voû » par onomatopée. Dans Palsgrave, - p. 784 - : *I whoule* = je hurle ou ule. En provençal « vounvounar » signifie bourdonner. Le subst. bourdonnement se dit « voun-voun » par onomatopée aussi sans doute. (Voy. *Voû*.)

**VRÉ (DE),** loc. En vérité, véritablement : a-t-il fait cela « de vré », cette vache est trop chère « de vré. » Dans Palsg., - p. 835 - : De vray, tu es bien coupable. En Bourg. « de vrâ. » Norm. « vrai-dâ », oui-dâ.

— « Pô d' vré », pour de vrai : est-il ici « pô d' vré », épousera-t-il cette fille « pô d' vré » ? (Voy. *Vouère*.)

**VREILLE,** s. f. Vrille, forêt. Dans la basse-latinité et dans l'anc. langue, vrille et vis s'emploient souvent l'un pour l'autre. Vrille reproduit-il par métathèse le bas l. *verula*, dimin. du latin *veru*, broche ? Le mot est-il dérivé de *viticula*, dimin. de *vitis*, vrille ou cirre de la vigne et vis (Drc. *Vis*) ? M. Littré fait remarquer que les formes anc. de vrille ne renferment pas l'r. On trouve en effet vrille, visle, veille, mais plusieurs patois insèrent cette lettre. Aunis, Poitou : « vreilée, vrillée », liseron des champs. Dans la dernière région, « vreiller » signifie entrelacer : « vreillotis », entrelacement ; « vregler », tourner sur soi-même. En Berry, « vrille » désigne l'outil et le liseron ; « vriller, vrillouner », se dit des pousses en spirales appelées vrilles. Champagne : « vrille, vrillette », s'applique également aux filets de la vigne. Le provençal « courregeola » a pour synonym. « filheiroun », équivalent de vrille et de liseron, appelé aussi vreille en fr. (Voy. *Veillie*.)

**VREILLOTTE,** s. f. Petite vrille. Notre dimin. répond au champenois « vrillette », petit filet de la vigne. Vi. fr. villette :

Un forêt ou Veillette.... Pertuis que tu feras d'une bien deliée Villette.

(Modus dans LITTRÉ, *Dict.* Vrille.)

## W

W. Le double v n'existe pas dans notre patois. Le fr. en use très modérément. Les dialectes du Nord, le picard, le rouchi et surtout le wallon lui donnent quelquefois la valeur du g comme l'anglais et l'allemand. L'anglais *to ward*, l'allemand *warten*, sont les équivalents du picard et du wallon « garder » comme du fr. garder. L'anglais *warrant* est le bas l. *varens* et le fr. garant (1). Dans l'anglo-normand du XII<sup>e</sup> siècle « *warder* » = garder :

Custodi me, Deus, quoniam speravi in te... Warder mei, Deus, kar jo esperai en tei.

(*Livre des Psaumes*, p. 19.)

Il est probable que le picard « *water* », regarder, prononcé *ouaitter* à Bar-le-Duc, suivant l'abbé Corblat, copie de plus près l'étym. germanique avec chute de la liquide. Le rouchi a la notation « *warte* » pour gardien, conservateur. L'articulation ou est dans l'anglais *ward* (ouârd'). Comp. dans cette dernière langue avec *to ware* dont le dérivé *beware* (*to be ware*) = prendre garde, se rattache à l'adj. *wareful*, circonspect, le vi. fr. *eswarder*, gardien, inspecteur, surveillant, et le fr. moderne égard dont la signific. primitive est attention, ainsi qu'on le reconnaît dans la loc. avoir des égards = avoir des attentions. Chez nous « *vârou*, *vairou* », avec le mot suivant, est le seul qui en raison de son origine, devrait peut-être prendre le w. En wallon (Mons) « *leuwarou*, *lewaro* », dé-

signe, comme le simple « *watou* », notre loup « *vârou* » ou « *vairou*. » (*Voyez Vârou, Gârou, Loup-vârou.*)

WOUAVRE, s. f. La pierre de la Wouavre est un énorme bloc de granit qui se dresse au versant du mont Beuvray. Elle est connue de tous les excursionnistes qui ont été visiter les ruines de l'ancienne Bibracte. M. Charleuf, dans ses études archéologiques autour de Saint-Honoré-les-Bains, nous en donne les dimensions exactes, dix mètres de longueur sur une hauteur de quatre mètres, et nous apprend en même temps que wouavre est l'équiv. de vivre ou vouivre. Qu'est-ce donc qu'une vouivre ? Le *Gloss. du Centre* nous répondra qu'en Berry la « vouivre » est une vipère ou même « un serpent fantastique auquel on attribue une plaque brillante sur la tête », mais la définition ne rassasie pas suffisamment notre curiosité. Donnons la parole à un académicien qui va nous la peindre d'après nature. La vouivre, dit M. Marnier, « est un serpent ailé, un être magique qui se glisse dans les airs comme une lueur rapide, se baigne dans les flots comme une autre Mélusine et porte à son front une escarboucle plus précieuse que tous les diamants de la couronne de France... Avant de se plonger dans les sources solitaires et les ruisseaux voilés dont elle aime à fendre l'onde limpide, la vouivre dépose sur le rivage cette splendide escarboucle qui est son ceil, sa prunelle, sa lumière. Si dans le moment où elle s'abandonne ainsi à la volupté de son repos, quelqu'un pouvait s'emparer de ce diamant inappréciable qu'elle a soin de cacher entre les roseaux les plus élevés ou dans le gazon le plus touffu, ah ! celui-là serait assez riche, car ni les mines du Brésil, ni les montagnes de l'Oural n'ont jamais livré aux regards avides des hommes un diamant pareil. »

Dans son *Histoire naturelle*, - lib. xxix, 12, - Pline fait sans doute allusion à l'inestimable

(1) Il est assez singulier que le fr., dans guêpe, ail, à son tour, permuté en g le v du latin *vespa*. Quelques dialectes wallons prononcent « wêpe » et « wespe. » En picard « wêpe » et « wêpe », en normand « wêpe » et « wêpre. » Oberlin, dans son glossaire lorrain, enregistre « voisse » et « vâses » pour guêpes. La première forme se montre dans le liégeois « woiss. » Au reste ce changement du v en g n'est pas isolé. Il se reproduit dans plusieurs autres mots dérivés du latin, tels que gaine, gouillon, gué, guéret, gui, givre, etc. Garchy et Guipy, en Nivernais, répondent à *Warchi* et *Wispetum* dans la basse-latinité. La *Gallia christiana* appelle Guéridny *villa Warinacum*. En fr. Guillaume et Guillaume ou Willaume sont identiques. (Voy. Wouavre.)

escarboucle lorsqu'il décrit la vertu de l'œuf de serpent, de cet *œcum anguinum* si renommé dans les Gaules, qui donnait à son possesseur le pouvoir de se rendre favorables les grands de la terre et de gagner tous les procès. Selon l'enseignement des druides, les serpents lancent cet œuf dans les airs en sifflant (1). Il faut pour s'en rendre maître le recueillir avant qu'il ait touché le sol et ensuite fuir à toute vitesse sur un cheval rapide jusqu'à ce qu'on ait mis une rivière, un cours d'eau quelconque, entre le point de départ et le point d'arrivée. Pline, qui nous donne ces détails, a vu l'œuf merveilleux. Ce joyau avait la forme d'une pomme de moyenne grosseur. Il était percé de mille petits trous et ressemblait à un polypier.

Les écrivains du moyen âge nous entretiennent fréquemment de la vouivre sans faire toujours mention du diamant ou de l'œuf enchanté. Brunetto Latini, qui vivait au XIII<sup>e</sup> siècle, nous parle de ce redoutable serpent qu'il appelle vipre (prov. « vibra » ; esp. *ribora*), en relatant l'opinion d'un Père de l'église :

De ces serpens dit sains Ambroises que eles sont les très plus cruels choses dou monde et li plus sanz pitié et plains de malice.

(*Li Tresors*, p. 194.)

Mais à côté du mal se trouve le remède. Un autre auteur de la même époque, Richard de Fournival, sans mettre en doute la férocité de la vouivre, nous indique un procédé très simple pour écarter le péril et pour mettre le monstre en fuite. Il suffit de se déshabiller complètement :

Ausi com il avient à la Wivre qui est de teil nature que quant ele voit 1 homme nu, si en a paor et le fuit sans soi assuerer, et s'ele le voit vestu, se li court sus, ne ne le prise noient.

(*Le Bestiaire d'amour*, p. 10.)

(1) L'*œcum anguinum* ne se montre-t-il pas en nombre dans les armoiries des druides d'Autun qui portaient d'azur, à un amas d'œufs de serpents d'argent à la couchée de serpents de même, avec une branche de guy en chef ? L'archidruides résidait l'hiver chez les Éduens. Peut-être y a-t-il un rapprochement à faire entre le blason que nous venons de décrire et celui de la ville de Milan qui renferme une guivre couronnée tenant dans sa gueule un enfant dont on voit les bras et la tête. On sait que l'histoire attribue aux Éduens la fondation de la capitale de l'ancien royaume lombard-venétien. On remarquera encore la coïncidence singulière du pore qui figurait dans les premières armes d'Autun avec la tradition de la truie envoyée à moitié que les Éduens trouvèrent dans les fondements de la nouvelle cité nommée Milan pour ce fait même : *Mediolanum a sue mediatim lanato*.

Quoi qu'il en soit, la vivre ou vouivre a préoccupé un peu partout l'imagination populaire. Les montagnes du Jura ont des roches, des combes, des fontaines à la *Vuivra*. Les Dijonnais possèdent à leur porte une localité dite de « la Vivre. » Aussi, dans cette région bourguignonne, dit-on d'une jeune fille vive et résolue, d'une femme qui a mauvaise tête : c'est une « Vivre de Laré. » Pourquoi La Monnaye, qui nous raconte le fait dans son glossaire, omet-il d'ajouter que cette application du mot a une valeur étymol., puisque vivre est dérivé, comme vipère, du l. *virus*, vif, associé au verbe *parere*, enfanter ?

Le fr. nomme givre ou guivre le mystérieux serpent. Givre est identique à vivre par le changement du v initial en gu comme dans guêpe tiré de *vespa*, mais d'où nous vient la forme wouavre ? Si ce mot renferme en réalité la signifié, qu'on lui attribue dans la légende morvandelle, si la pierre de la Wouavre est vraiment la pierre de la guivre, il faut recourir au langage de Joinville pour se rendre compte de cette notation. En effet, l'historien de saint Louis, - p. 118, - parlant d'un personnage qu'il nous montre un moment dans une scène tragique, messire Jehan d'Orléans, rapporte que ce seigneur « portoit baniere à la Voivre. » Oi et oua sont des diphtongues quelquef. équivalentes dans notre patois. Ainsi disons-nous « pouâcher » pour pêcher, ainsi d'ailleurs articule-t-on en fr. étouale pour étoile, touale pour toile, vouale pour voile, ainsi les Parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle, au dire de Th. de Bèze, prononçaient-ils foarre, troas, voarre, pour faire, trois, verre souvent écrit voire.

Mais faut-il l'avouer, un doute cruel se présente à l'esprit devant la roche légendaire. La pierre de la Wouavre est-elle bien la pierre de la Vivre ? N'est-elle pas tout simplement la pierre de la lande, de la chaume, du bois, du lieu désert où elle se dresse ? Vouavre est une variante du terme générique vèvre, voire, qui figure abondamment dans la toponomastique, désignant tantôt une terre en friche, tantôt une bruyère, quelquef. un pâturage stérile ou humide, souvent un bois queleouque. Dans le *Cartulaire de l'Église d'Autun*, - introd. p. 76, - nous lisons qu'une vèvre était une certaine étendue de bois, et que, dans l'usage au moins, bois et vèvre étaient quelquef. synonymes. Une charte citée par M. de Charmasse dit expressément :

*Boscus scilicet vevra.* Quant à l'identité de vèvre et de vouavre, il n'est pas possible de la mettre en doute :

La Ouavre, nom de loc., c<sup>ne</sup> de Remilly ; la Vouavre, c<sup>ne</sup> de Tamnay ; la Vouavre, bois taillis, c<sup>ne</sup> de Fours ; les Vouavres, c<sup>ne</sup> de Saint-Honoré ; la Voivre, c<sup>ne</sup> de Laizy, mentionnée dans le *Cartulaire de l'Église d'Autun*, à la date de l'an 861, avec cette glose : *in locis nuncupantibus in Wavra.*

Le *Gloss. du Centre* enfin, au mot Vouavre qu'il enregistre avec vavre et vèvre, cite le *Moniteur* du 12 octobre 1853 où il est dit :

Landes et Vouavres molles, bois près de Château-Chinon.

Ajoutons que dans le nord et l'est de la France il y a de nombreuses woivres ou wavres qui, isolément ou en composition, dénomment des localités boisées ou situées près des cours d'eau : la Voivre, bois et ruisseau ; les Voivrottes (bois de

la Wevrotte) (1) ; la Grande et la Petite-Voivre, bois aux environs de la Voivre, c<sup>ne</sup> de Glonville dans le département de la Meurthe ; la Voivre, vaste territoire du même département qui dans les chartes du VII<sup>e</sup> siècle est appelé *pagus Wabrinsis*, Wavrechain, Wavrin, dans le département du Nord ; Wavrille, dans le département de la Meuse, etc. La racine est-elle l'anc. allem. *waug ave*, lande engazonnée, territoire humide, marais ? En bas l. *vaura, veura*, identiques à *vavra, vevra*, par la consonnification de l'u voyelle, désignait également une terre inculte ou peuplée de mauvaises broussailles, ce qu'un texte cité par Ducange (à *Veura*) nomme *ager rursata*.

(1) Le diminutif vèvrotte est assez répandu en Bourgogne. Il se montre dans plusieurs noms de lieu. On le voit encore dans le nom d'une honorable famille de Dijon, les Richard de Vesvrotte. Le même diminutif existe dans le bas l. *vavreta* = *vavreta* :

Prata et terras de nemore de Wavreta fecimus de jure fratribus de Regniaco perpetuo restitui.

(*Cartul. général de l'Yonne*, II, p. 108.)



## Y

Y. S'emploie explétivement dans le discours : vous « y » mentez, vous « y » chantez, « quoi que vous y diè », qu'est-ce que vous dites, « quoi que vos y fiè », qu'est-ce que vous faites ? Le fr. parle à peu près de même dans les loc. il n'y voit guère, il n'y entend rien :

Il faut qu'en la sobriété tout Y soit honnête.

(MALHERBE. *Épîtres de Sénèque*, v.)

Pour moi, j Y suis sévère en diable à moins que ce soit entre amis.

(*L'Amour médecin*, II, sc. 3.)

Le sens primitif de cette particule, qui, dans l'usage, remplit souvent la fonction d'un adverbe de lieu, était peut-être emprunté au l. *ibi* : vous mentez ici, en cet endroit, à ce moment. Dans Térence : *ibi sum*, j'y suis. Le Morvan nivern. dit « dreï y », pour droit ici : où est la maison de Pierre ? « I 'ò tò dreï y », c'est tout droit ici :

Vos I mantez, cuvers, ce li a dit Richier.

(*Floovant*, v. 336.)

Et li anfes respont : Cuvers, vous I mantés !

(*Gui de Bourg*, v. 2671.)

Par me foy, dist li contez, glouton, vous Y mentez !

(*Hugues Capet*, v. 6062.)

Escoute ce que je te diray.... afin que tu Ty cor-rige et mettes hors de péril ceulx que tu as nommez.

(*Instit. en Bourg*, Append. p. 80.)

Laquelle confession tu fis Y la unq jour.

(*Id. ib.*, p. 81.)

Le *Glossaire du Centre* dit de la particule y qu'elle est propre au Nivernais et qu'elle a la valeur de l'article le, la. Il cite pour exemples des loc. qui sont familières à notre région morvandelle : j'y sais pas, j'y casserai, en leur attribuant la signific. je ne le sais pas, je le casserai. Ne s'y trompe-t-il pas ? Nous croyons que dans cette manière de parler, y représente *ibi* plutôt que *ille* :

Dieus me gart de metre I les piés !

(*Renart*, IV, p. 383.)

— S'emploie aussi fréquemment pour il : « y

t'fau fére g'lai », il faut faire cela ; « y minge, y dreume », il mange, il dort :

Mais Y faut que je te réponde, o aurreille mignarde...

(*Advis et Devis des langues*, p. 64.)

Helas ! ayez de moy pitié,

Jamais plus Y ne m'advenra.

(*Th. fr.* II, p. 78.)

YAUÉ, s. f. Eau. On trouve fréquemment la notation iaué, yaue, dans l'anc. langue. La dernière avait un diminutif yauette qui répond à l'ital. *acquetta*, petite pluie :

Tant Y ledit Copin poursui par ledit suppliant, qu'il fu aconsuy au passage d'une Yauette.

(*Duc. Aquate*.)

Le verbe yauuer signifiait arroser, irriguer, comme le l. *aquare* :

Iceulxi Chevalier dit auxdix escuiers par maniere de moquerie de porter de l'Yaue en leurs champ.... qu'il alassent et en leurs Yauuer, leurs prez et vignes.

(*Duc. Aquate*.)

L'adjectif iaweus répondait à aqueux, marécageux :

Et s'en ala en Danemarche, un país laweus.

(*Récits d'un Ménestrel*, p. 219.)

On trouve aussi yauyer, yeuyer, escuier, pour évier, pierre qui sert à écouler les eaux de vaiselle. Tous ces termes sont identiques, également dérivés du latin *aquarium*. La prononciation iau, yau, s'est maintenue très tard à Paris, puisque Th. de Bèze dit à ses lecteurs : Évitez la faute grossière des Parisiens, l'iau pour l'eau. Cette faute grossière a été fréquemment commise par le sire de Joinville et par la chancellerie de nos rois :

Toutes les foiz que il auront mestier d'iauec à Escuri.... Laiseront venir l'iauec toutes les foiz que li seignor d'Escuri lor requerront.... Leur lera li meuniers dou molin de l'estant venir l'iauec.

(*Chartes de Joinville*, 1266.)

Dans une quittance donnée à Henri de Sully,

bouteiller de France, pour les trésors et joyaux de la couronne confiés à sa garde (1319), on lit :

Item un pot à Yeau a esmaux, a rubis et a esme-raudes..... Item une autre coupe dor et un pot à Yeau avec esmaux et a pelles.....

(Inventaire des Titres de Nevers, p. 618.)

(Voy. *Iaue*.)

YEU, pron. pers. plur. Leur. (Voy. *Ieu*.)

YOBLE, YOBÉ, s. m. Hièble, yèble, sureau herbacé, *sambucus ebulus* de Linné. L'yèble n'est pas une plante de nos terres granitiques et c'est grand dommage, s'il est vrai qu'elle ait la propriété de guérir l'hydropisie, maladie extrêmement répandue dans le pays :

L'herbe et la racine de l'hièble mangées cuites en potages comme chous sont bonnes aux hydropiques.

(OL. DE SERRES, VIII, 5.)

On la trouve néanmoins sur les confins du Morv. b. entre la Mert et Liernais notamment. Cette plante passe aussi pour indiquer la fertilité du sol. En Saintonge il y a un proverbe recommandant aux jeunes gens « d'attacher leur âne plutôt aux hyèbles qu'aux fougères », c.-à-d. de donner la préférence aux jeunes filles bien dotées lorsqu'il s'agit de mariage.

Berry : « huble, jèble, zieble » ; — Poitou : « heuble, huble, zuble » ; — Saintonge : « huble, rièble » ; — Lang. « égou » ; — rom. provençal : *eboric* ; — ital. *ebbio* ; — esp. *yezgo* ; — port. *ebulo*. Du l. *ebulum*.

## Z

**Z** remplace dans la plus grande partie du Morvan le j devant une voyelle, et le g suivi des voyelles e, i. Cette région, qui appartient tout entière au Nivernais, prononce « zardin, zeune, ziolées, zouli, zuze », pour jardin, jeune, jiolées, joli, juge. Elle dit « zeler, zendarme, zénéral, zilet », pour geler, gendarme, général, gilet. L'articulation zézéyante est caractéristique et marque essentiellement la limite des deux divisions linguistiques de la contrée, car elle est tout à fait étrangère à la région bourguignonne. Le zézaïement est commun à plusieurs autres patois français. On le retrouve en Bresse, dans le Roannais, dans quelques villages du Cambrésis, dans plusieurs cantons de la Suisse, dans de nombreuses localités méridionales, mais il n'est peut-être nulle part plus accentué que dans le département de la Nièvre, et principalement aux environs de Château-Chinon. A ce point de vue, le Morvan nivernais occupe une place à part et revêt une physionomie aussi remarquable que le vénitien dans le groupe des dialectes italiens. L'emploi du z = j et g étant pour ainsi dire normal dans la division géographique que je mentionne, il suffit de l'indiquer sans qu'il soit utile de reproduire, avec le son dental, tous les mots qui figurent dans ce glossaire aux lettres échangées.

Dans l'anc. langue le z a été quelquef. substitué à l's, au c doux et au ch. Ainsi dans les *Sermons de saint Bernard*, zai = ça : Zai d'avant estoit nuiz (Roquefort à Za). Et hoc fuit ab undecim annis in Za et a mense in là (Duc. à Za) (1). D'un autre côté la Suisse rom. qui dit « zevalla » pour

javelle, dit aussi « zan » pour champ, « zano » pour chêne, « zeiridon » pour chardon, etc. Dans cette région suisse z a la même valeur que dz, ts ou tz. L'ancien patois de l'Orléanais, par un autre caprice, permutait r en z :

J'izai trouver le Roé et la Roène et dizai : Size..... vous fezez mieux de vous en aller à Paris..... pour y faire voler l'oiseaux.....

(*Dialogue de deux guepains*, p. 41.)

La mazarinade qui nous fournit cet exemple nomme verdlouziau, c.-à-d. verlureau (Voyez *Lureau*), un bon luron, un vert galant. Le *Gloss. du Centre* cite « pardeziau » pour parderiau = perdreau, dans le sud de sa circonscription. Au reste ce z n'est encore qu'un équivalent de l's changé à son tour en r dans le Morvan nivernais. (Voy. R.)

**ZAGUER**, v. a. Fouiller dans un trou avec un instrument pointu, piquer à coups redoublés en poussant et en tirant à soi. Le mot semble se rattacher à « zague » qui, en Berry, désigne une scie à main dont le mouvement de va et vient répond au sens de « zaguer. » Dans la même région le fréquent. « zigailer » signifie aller et venir vivement de la main comme un homme qui lime ou qui scie, mais ce terme n'est peut-être qu'un péjoratif tiré de gigue. On peut encore rapprocher « zaguer » du fr. zagais, demi-pique qui a été une arme de guerre, appelée *azagaya* en esp. et en portugais, *zagaglia* en italien. Comenius, - p. 221, - dans une énumération d'armes de combat, parle de zables, espèce de lances, que Rabelais nomme azes gayes (*Pantagruel*, prologue du l. III) :

Les Mares avoient en tête armets du pays et portoient petits écus faits de enir avec l'Azagaye au poing.

(*Hist. d'Hérodote*, trad. de PIERRE SALIAT, p. 500.)

Au XIII<sup>e</sup> siècle, le corps dit des Albanais et les chevan-légers avaient une zagaie ou lance courte pour arme offensive.

(1) Le valaque zac est le l. jaceo, être couché, être gisant, en vi. fr. gésir, gisir. Dans la même langue z représente aussi quelquef. l's du latin comme en italien et en espagnol. Ainsi zar répond à sera, verrou, zer répond à serium, petit-lait, zovon réou au bas-latin *sabanum* = *nappa*, serviette. Le rom. prov. nous offre *azuel* pour *avicellus*, oiseau ; *plazer*, *desplazer*, pour *placere*, *displacere*, etc., etc.

Berry : « jaguer », chercher, fouiller ; « zague », scie ; « zaguet », mauvais petit couteau ; « zaguer », aller en zig-zag ; — Saint. « ziguer », jouer aux épingles ; « zigaiiler », scier avec peine et mal ; « zigousse », mauvaise lame ; « zigue-zigue », mauvais couteau. En Poitou « zaguer » est un v. impers. qui signifie causer des élançements, des douleurs lancinantes. En Provence « sagatar » = poignarder. Le berrichon « jaguer », scier, qui semble être l'équivalent de « zaguer », est bien rapproché de l'anglais *to jag*, travailler comme avec une scie, brécher. Le subst. *jagg* désigne une dent de scie et une brèche, une dentelure. Dans le patois anglais de Shetland, « *to yaag* » s'emploie au fig. pour importuner à outrance, comme en fr. pop. scier. (Voy. *Jâguiller*, *Pizaguer*.)

**ZABIE**, s. f. Jable, rainure dans les douves d'un tonneau pour fixer les pièces de fond. Morv. n. n.-o. Le z se substitue au j. Les étymologistes s'accordent à appliquer au mot jable le terrible arrêt : origine inconnue. Ducange cite des textes où jable est l'équivalent de cable ou chable, tiré du l. *capulum*, corde. Jable et chable seraient-ils identiques, le premier terme correspondant au premier avec le sens de lien, d'attache ? Dans le langage des verriers, le jable est la jonction du fond d'un pot avec la flèche. La transformation du ch en j n'est pas sans exemple en français. Quant à celle du c dur latin en ch, on la voit dans cheval, dérivé de *caballus*. Et ne prononçons-nous pas « g'vau » ou « j'vau » pour cheval ?

**ZAIBUÉE**, s. f. Jabloire, outil de tonnelier qui sert à creuser les jables.

**ZAIBUER**, v. n. Creuser des jables, les feuilures des douves. En Berry « jabler » est l'équivalent du vi. fr. chabler pour abattre. Dans Roquefort chable = meurtrissure et câble ; chabler, chapler = couper, abattre ; chablis, bois abattu, cassé. Le suisse rom. « chablo » désigne le ravin, le couloir où l'on précipite le bois coupé sur les sommets ; « chablla », se dit de l'action de dévaler ce bois. Ces deux termes se rattachent probablement au même rad. que jable, rainure, et jabler, creuser une rainure.

**ZAIMÀ**, adverbe de temps. Jamais. Dans cette forme le Morv. n. conserve la première syllabe étymol. du fr. jamais, construit avec ja qui représente le l. *jam* en y ajoutant le suffixe « mǎ » pour *magis*. (Voy. *Jeumǎ*, *Jair*, *Mǎ*.)

**ZAIVÉLE**, s. f. Javelle, poignée de blé, d'avoine coupés. En Bourg. « jaivelle. » Dans la Suisse rom. « zevalla » (Valais). Le canton de Vaud dit « dzévala » pour fagot. Ce terme a pour correspondants « javeau » en Champ., « gaveou » en Provence. Le lang. « gavèl » s'applique à un fagot de sarments et au sarment pris isolément. (Voy. *Jaivale*, *Javales*.)

**ZAMBAIZE**, s. m. Jambage de porte, de croisée, de cheminée.

**ZÂR, ZAIR**, s. m. Jars, mâle de Poie. En Poitou « jara » s'applique à une fille hardie, et « jaraude » à une libertine, mais ces termes se rattachent peut-être au primitif de jarret avec le sens de coureuse. (Voy. *Jair*, *Jarret*.)

**ZARBE**, s, f. Gerbe. (Voy. *Jarbe*.)

**ZARBÉ**, s. m. Gerbier, amoncellement de gerbes dans la grange. Morv. n. Dans la région bourg. « teiche » ou « tiehe » est le terme correspondant. (Voy. *Teiche*.)

**ZARDING'N'**, s. m. Jardin. Morv. n. On cite le mot pour la prononciation car il n'appartient pas au véritable patois. Remarquons aussi que le vi. fr. nasalisait quelquef. la terminaison de jardin :

Et Tibiers li cas est enclous  
En le despense ; à miauwer  
Prisi si haut c'on l'oï tout eler  
Ou Garding.

(Renart, iv, p. 253.)

Il nous carena tous .m. s'ava le degré,  
Salemon apela u Garding vers le pré.

(Doon de M. v. 1836.)

Et jure sur les sains, par devant le barné,  
Que la contesse avoit son segnor mort jeté,  
Et par nuit seveli u Garding à chelé.

(Ib. v. 1827.)

(Voy. *Jairdrin*.)

**ZARGOUNER**, v. n. Jargonner, parler d'une

manière inintelligible ou avec beaucoup de bruit. Morv. n. En Champagne « jargon », cri de l'oie ; « jargonner », crier comme l'oie. En Provence « jargon » et « jargounegear », jargon et jargonner. L'esp. *xergon* = *gergon*, désigne une chose grossière, mal faite, une paillasse, un habit difforme, et *gerigonza* se dit d'un jargon, de l'argot, d'un langage incohérent ou inachevé, comme *verga* = *gerga*. Le port. *geringonça* a la même signification. Dans Palsgrave, - p. 481, - jargonner c'est gazouiller à la manière des oiseaux. Ce grammairien donne garioller comme identique à gasouiller par le simple changement de l'r en s ou z. Diez rattache jargon au radical garg qui se montre en fr. dans gargouiller, et en morvandeau dans « garguille. » (Voy. *Jairgoner*.)

**ZÉLÔDER**, v. n. Se dit des gelées blanches, des petites gelées nocturnes du printemps : « a z'lôde », il gèle un peu. La traduction française serait : il gelotte. En Berry « gelauder. »

**ZÉROT**, **OTTE**. Diminutif de Lazare, nom d'homme. Le dimin. Lazarette pour les femmes est très répandu dans le pays. (Voy. *Lazaret*.)

**ZEUHER**, v. a. Jurer, faire un serment ou un juron. (Voy. *Jeurer*.)

**ZÈUMENT**, s. m. Jurement, imprécation, serment. Morv. n. n.-o.

**ZEUNE**, adj. Jeune.

**ZEVÉE**, s. f. Haie vive. Morv. n. n.-o. Environs d'Avallon. Le bas l. *sepe* = haie :

Et cum invenisset unum leporem juxta quoddam Sepe.

(Duc. *Sepe*.)

Berry : « sevu = sepvau », bande de bois taillis autour d'un champ. Le changement du p en v se montre dans la région. Ainsi « sêpe » = sève, du l. *sapa*, suc, jus. En fr. sevrer représente le latin *separare*, crever représente *crepare*, etc. Ital. *siepe*, haie, hallier ; *siepone*, gros buisson ; — port. *sebe*, *seve*, haie. Du latin *sepes*. Le verbe *sepîre* = clore de haies.

**ZIBASSE**, s. f. Nuée d'orage accompagnée de

vent et souvent de grosse pluie. Le mot, avec le son dental, est pour gibasse qui nous vient de « gibe », usité en Berry comme équivalent de giboulée. Le suffixe *asse* est péjoratif. Dans Comenius, - p. 13. - giboulée = guillée. La traduction ital. porte *vento e pioggia*. Guillée figurait dans le langage populaire aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles :

Je n'ay pas esté si tost à la Rapée que j'ay senti tomber une Guillée d'eau.

(Th. fr. VII, p. 192.)

Maine, Norm. « guillée » = forte pluie, averse. En Poitou le verbe « guiller » signifie couler, glisser rapidement. Au sens réfléchi « se guiller » est l'équivalent de se faulser. Le Berry change le g en q dans la variante « quiller » qui est synon. de couler. Cette région dit « quillouère » pour glissoire, comme le poitevin dit « quillet » pour issue étroite, petit sentier déroché, passage à travers une haie. La relation entre giboulée et guillée serait donc établie sur l'idée d'un coup de vent ou d'une pluie de courte durée qui tombe d'aplomb ou qui coule, qui glisse, qui jaillit dans l'atmosphère. Quant à l'étymologie de guillée, averse, elle serait la même que pour le mot suivant si guillée, comme il y a lieu de le croire, est identique à gilée dont le véritable sens se montre au figuré dans la loc. métaphorique faire gille = s'esquiver, s'enfuir :

Il ne faut pas demeurer icy planté comme des échallats ; il faut faire Gille pour trois mois.

(La Comédie des Proverbes, 1, 7.)

Le substantif « gille, gile », reproduirait notre « jicle » = jaillissement. En Norm. « giler » signifie couler, fuir. En Vendée « gilâer », se dit d'un liquide qui jaillit à travers les fentes d'un tonneau. En Poitou « giler » est usité pour couler par filets, et « guiller, djiler » pour glisser, « geiller, juiller » pour laver. Dans le Jura « giler » = lancer vivement de l'eau. On rapprochera ces termes dans leurs diverses acceptions du languedocien « gia », autrefois « gilia », qui est l'équivalent de faire « gille », s'enfuir, décamber rapidement.

**ZICLE**, s. f. Canonnière en bois de sureau, petite seringue pour lancer de l'eau. Morv. n. Le provençal « giscele », jaillissement, correspond au rom. prov. *gisèle*, pousse, jet, verge, qui subsiste dans le lang. « gisclas », houssine, baguette, gaule. La région, usant de la même onomatopée



dans une autre acception, dit « giscla » pour sangler ou jingler un coup de fouet, comme nous disons « jighier » ou « zicler » pour lancer un filet d'eau. Le normand « guiler », crier d'une voix perçante avec une sorte de sifflement, est un diminutif qui appartient probablement au même groupe étymologique ; il a une remarquable analogie avec le port. *guinchar*, crier sans articulation (1), et *esguichar*, jaillir, qui rappelle le poitevin « guichoire » et le berrichon « jillouère », seringue en bois de sureau. Le genevois qui possède « gicler, jicler, pour jaillir, sortir impétueusement, « giclée, jiclée », pour jaillissement, élaboussurc, n'a pas « gicle, jicle » (Berry « jille »), qui est usité dans le Jura. Le bourguignon emploie la série complète « chiccle », seringue de bois ; « chicclo », jet ; « chicclai », faire jaillir. Dans le canton de Vaud le dimin. « guillette » désigne un éclat de poudre, une fusée. (Voy. *Jighi'*.)

(1) Cette acception onomatopéique qui, au fig., assimile un cri aigu à un jet impétueux, se montre dans le rom. provençal *gisclement*, éclat, retentissement de la voix (RAYNOUARD, VI, p. 38), non moins que dans le bolonais et le vénitien « zig », cri, clameur ; « zigar » = *stridere*, glapir. L'autre acception assimilant la pousse qui jaillit de terre à ce même jet, est analogue au terme de chasse fr. rejet pour baguette souple propre à faire des pièges, et explique peut-être le vieux mot *guiche*, guige, dont on ignore l'origine. Guiche, dont le congénère de basse-lat. est *giga*, désignait le lien, l'attache d'un écu :

Pent à sun col un soen grant escut let.....

La Guige en est d'un bon palie roet.....

(*Ch. de Roland*, v. 3151.)

Il prant sa targe, s'ait la Guiche saisie

Tint Hautecleire tranchant et esforbie.

(*G. de Viane*, v. 2773.)

Burguy dérive le mot de l'anc. h. allem. *wicka*. Ne peut-on le rattacher au même rad. que le roman « giscla » qui semble être identique à *guille*, comme en fr. (LITTRÉ, *Guiche*) *guiche* et *guillet* sont synonymes, désignant une branche d'arbre, un bâtonnet, un scion, c.-à-d. l'anse primitive du bouclier :

Mais il i a oisiaus plusieurs

Qui les Guichés et les testours

Dou goupil aperchoivent bien.

(*Duc. Guillator*.)

L'esprevier est dit branchier ou ramage pour ce que, quant il soit pris, il vole sur les rinceaux ou sur les branches..... Encores est-il bon que pres des Guilles ait espreviers qui crient et volent et par ce l'esprevier branchier descent plus tost à la muete.

(*Ménagier de Paris*, II, p. 315.)

L'ital. *guiggia*, identique au bas l. *giga*, s'applique non-seulement à la poignée de l'écu, mais aussi à l'attache grossière d'une sandale, d'une galoche.

**ZICLER, ZIGLER**, v. a. Lancer avec force comme par un jet, surtout en parlant d'un fluide. Roquefort enregistre *jhiscla* = jeter, lancer, darder. Le *Dict. de la langue fr.* dérive *giclet*, nom vulgaire du *momordica elaterium* de Linné, de *gicler*, lancer. H. Maine : « giler, jiler », jaillir en filet, seringuer ; « gilée », jet d'eau ; « giloire », seringue ; — Poitou : « giler », couler un peu et par filets ; — Berry : « gigler, jiller, zigler », jaillir ; — Norm. « jiler », ib. ; — Jura : « se giler », s'élabousser ; — Forez : « jiclâ », jaillir ; — Prov. « gisclar », ib. ; — Lyonnais : « giclo. » (Voy. *Jighier, Zibasse*.)

**ZIDELER, ZIGUELER**, v. n. Courir la mouche. Se dit des bêtes à cornes que les insectes poursuivent et qui courent à travers les pâturages : cette vache a « zid'lê » toute la journée.

De zigue pour gigue, jambe. Berry : « gigner, gigner, gigueler », jouer des jambes, sauter ; — Norm. « gïgaler », sauter, folâtrer ; « jougueler », ib. ; — Suisse rom. « guigâ », s'esquiver ; « dzingua », courir, bondir comme les vaches au printemps ; — Vaud : « zinguer, dzinguer », faire des cabrioles ; — Jura : « djiga », ib. (Voy. *Ginguer*.)

**ZIGUE**, s. f. Gigue, jambe. Morv. n. Suisse rom. « zigua, gigua », gigot, cuisse, grande fille dégingandée.

Dans notre patois « zigue » au masc. avec une épithète qui varie peu et dont le sens est en général favorable, s'applique à un individu. Le mot paraît emprunté à l'argot qui donne à zig la signification de camarade, compagnon. En picard « zigue », luron.

**ZIN**, nom de loc. Gien-sur-Cure, commune du canton de Montsauche. On cite ce nom comme exemple de la prononciation du g en z devant la voyelle i. Le même nom montre encore la modification de la diphtongue ie qui devient i comme dans « maintin » pour maintien, « soutin » pour soutien, etc. (Voy. ces mots.)

**ZINDRE, ZINRE**, s. m. Gendre. Morv. n. Dans la Suisse rom. « dzeindro. » Le mot, avec zéaicismement, semble identique au fr. *gindre* qui désignait et qui désigne encore le principal ouvrier d'une boulangerie, celui qui pétrit le pain et qui est le

supérieur du mitron quoiqu'il ne porte pas comme son compagnon, la mitre de papier, insigne de sa dignité :

Alter scilicet eorum/molendinariorum plus et alius minus per se et ministros suos, Geyndres vulgariter nominatos.....

(Duc. Junior.)

Le rapprochement serait d'autant plus naturel que l'anc. langue nous offre la forme *synon.* *gendre* avec la même signification :

Item que tous musniers et leurs Gendres se paioient doresnavant de leurs moulures en deniers contents.

(Duc. Junior.)

Ménage, en effet, tire *gindre* du l. *gener*, parce que, dit-il, cet ouvrier devenait souvent le *gendre* de son maître. Il nous apprend, à cette occasion, qu'à Paris le second garçon d'un boulanger était de son temps appelé *unet*. Quoi qu'il en soit, *gindre* a une autre origine que *gendre*. Le mot est dérivé du l. *junior*, présentant l'idée que renferme le mot *garçon*, celle d'un jeune homme, d'un apprenti. Outre les formes *gendre* et *gindre*, *Ducange* enregistre la variété *joindre* qu'on peut rapprocher du fr. *moindre*, tiré du l. *minor*. A Venise le garçon de boutique (italien *garzone di bottega*) porte la qualification de « *zovene de bottega* », c.-à-d. jeune de boutique, avec l'articulation dentale de ce dialecte qui prononce aussi « *zenero* » pour *genero*, *gendre*. (Voy. *Genre*.)

**ZINRE**, s. m. Genre ; « l' *zinre* himaingn' », le genre humain. Morv. n.

**ZIOLÉES**, s. f. plur. Fêtes de mariage. Comp. avec l'ital. *giolito*, calme, repos, jouissance tranquille : *stare in giolito*, être en fête. (Voy. *Jiolées*.)

**ZIPON**, s. m. Jupon, vêtement de femme. Morvan n. La région bourg. emploie les deux formes *jipon* et *jupon*. Le dialecte vénitien a ces deux variétés avec l'articulation dentale « *zupón* » et « *zipón* », qui répondent plutôt au patois de nos montagnes qu'à l'ital. *giupone*, quoique ne désignant pas exactement la même pièce de l'habillement. En Italie la jupe et le jupon sont nommés *gonna* et *gonnellina*, termes identiques au vi. fr. *gonne* et *gonelle*. Au reste la basse-lat. et le vi. fr. possédaient aussi les variantes *gipon* et *zipon* :

*Tunicam, cotardiam, jaquetum, Giponem*..... Debeat toto tempore custodie habere *Ziponem*.....  
(Duc. *Gipo, Zipo*.)

Cousturiers, pourpointiers ou *Gipponniers* de la ville et fourbours de Troyes.

(Ib. *Gippo*.)

Suisse rom. « *dzepa* », petite veste d'homme, jupe de femme ; « *djeppon* », ib. (Voy. *Góner*.)

**ZMENT**, s. f. Jument. Morv. n.

**ZNOU**, s. m. Genou. (Voy. *Geno*.)

**ZOINRE**, v. a. Joindre. Morv. n. Au participe passé « *zoindu* ». Le vénitien articule « *zouzer* » pour l'ital. *giungere*. (Voy. *Joindu*.)

**ZOINTEURE**, s. f. Jointure, articulation : avoir mal dans les « *zointeures* ».

**ZÔR, ZOUR**, s. m. Jour. Morv. n. :

Ai ce lai le père ly dié : Mon fiot, téz tous las zers aitout moi.

(Parabole de l'Enfant prodigue.)

Dans le patois du Valais l'r disparaît :

Quâque Zo apré, li fissli plou zouveno..... Tou c Tozo avoué me.....

(Ib.)

Dans le bas Valais dz = z :

Et trai quatro Dzo aprí, lo pfe dzouveno.....

(Ib.)

La liquide se maintient dans le canton de Vaud, mais l'articulation dz qui remplace j persiste :

Et pou dé Dzor apré..... Mouen' enfant, t'é Todzor avoué mé.....

Dans quelques autres parties de la région le mot se modifie en *zé*, *zeur*, *dzé*, *dzeu*, *dzeur*, *dzoa*, *dzua*. Les patois suisses offrent une végétation luxuriante de formes dissemblables issues du même type latin *diurnus*. L'italien *giorno*, prononcé *dgiorno*, devient « *zorno* » à Venise. Dans ce dernier dialecte « *hondi* » (*buon di*) est l'équivalent de *buon giorno* et de bon jour que le fr. par ellipse ramasse aussi en bonjour.

— « Fêre son biau zor », se dit de la communion pascale. Le chrétien qui fait ses Pâques fait « son biau zor. » Cette loc. est quelqef. abrégée en : « faire son biau. » Elle devient alors inintelligible. (Voy. *Jor*.)

**ZORNAU, ZOURNAU**, s. m. Journal. (Voyez *Jornau*.)

**ZORNÉE, ZOURNÉE**, s. f. Journée : aller en « zornée », aller travailler pour autrui moyennant le salaire du jour. A Venise « zornada. »

**ZOUAIE**, s. f. Joie, contentement, plaisir. Morvan n.

Suisse rom. « zouïa », joie. Dans le wallon (Luxembourg) « zoiada », feu de joie, feu vif et clair ; — Bresse : « zoi », joie ; « zoyeman », réjouissance ; — Provence : « jai, joya, gaud » ; — Lang. « joïo » ; — rom. prov. *joï, joïa, jais*.

**ZOUAYEU, EUSE**, adj. Joyeux. Morv. n. Dans une partie de la Bresse « zoyau » = joyeux, et « zoyeu de meusca » désigne un joueur de musette. La Suisse rom. nomme « zouïau, zuïau », tout joueur d'instrument. L'adj. « zouïau », dans la région, s'emploie aussi pour joyeux. Y a-t-il confusion entre les dérivés de *jocari*, jouer, et ceux de *gaudere*, se réjouir, ou bien joueur et joyeux ont-ils une origine commune ? L'italien *giuocare, giuicare*, signifie à la fois jouer et réjouir. D'un autre côté le bas l. *jocalia* indiquait des joyaux comme l'esp. *joya* qui semble identique au rom. prov. *joïa*, joie, et à l'ital. *gioja*, joyau et joie. (Voy. *Jiolées*.)

**ZOULI**, adj. Joli, agréable, gracieux.

— Nom de bœuf. Suisse rom. « Zouli, Dzouli », a toujours « Fromein » pour compagnon d'attelage. (Voy. *Jôli*.)

**ZOZO**, s. m. Un zozo est un individu qui est costumé d'une manière bizarre ou grotesque. Le mot est à peu près synon. de carnaval (Voy. *Cairnâval*). En Norm. « zozo » = bouffon. En Berry « zozo », niais, et « zou », homme mal habillé. Basque : *zozo*, merle, et au fig. sot.

**Z'TER**, v. a. Jeter.

**ZU**, s. m. Joug des bœufs. Env. de Corbigny. En Béarn le j se prononce comme y : *yau*, joug. Venise : « zoo. » (Voy. *Enzuter*.)

**ZU**, interj. pour chasser un chien. Cette interj.

représente-t-elle par apocope le bas-latin *zuzum* (italien *giuso, giu, giue*.) à bas, en bas, qui est identique au l. *jusum* ? On peut encore la rapprocher du provençal « zou » qui marque un mouvement en avant, une pointe au dehors :

E zou li camello de sablo

Brlanto, mouvêto, ahissablo !

E zou la grand sansouïro, e sa crousto de sau...

E zou li plantasso palustro...

(*Miréio*, cant. x, p. 396.)

Le vénitien « zo » = *giù* et figure dans un grand nombre de locutions familières, exprimant toujours l'idée que renferme le l. *deorsum*, à bas, en bas.

**ZUE**, s. f. Lieu où l'on fait rouir le chanvre. rouissoir, routoir : « P' cindre ó dan lai zue », le chanvre est dans le rouissoir. Le mot est tiré d'une forme azer pour « aiger », mettre dans l'*aige*, dans l'eau, avec aphérèse de la voyelle initiale. (Voyez *Aiger*.)

**ZUI**, v. n. Jouir : « i veu zui, qu'a zuisse d' son bin », je veux jouir, qu'il jouisse de son bien. (Voy. *Jui*.)

**ZUZE, ZUIZE**, s. m. Juge. Dans ces formes en z pour g et j, le Morv. n. donne des points à la mignardise italienne. Mimos lui-même ne s'attendrait-il pas en s'entendant appeler « mon bon zuize » par un Morvandeau stupéfait et navré d'être pris en faute sans qu'il puisse s'esquiver dans un malicieux « devirandouérc. »

Le vi. fr. a dit juise, juisse, juisse, juy, pour jugement, et juïge ou juïje pour juge :

Or voi bien mon Juise, ma mort et mon tourment,  
Mort souferrai por Dieu et por mon sauvement.

(*Chanson d'Antioche*, I, p. 273.)

Puisque nous sons en bone marche

Pensons de si marchéander

C'on ne nous puisse demander

Nule riens au jor du Juise.

(*RUTEBEUF, Du Secrestain*.)

L'en doit semondre devant Juïge tantost, sans dé-lai, de murtre, de rat, de larcin.... En bonnes (bornes) qui sunt mises par Juïgement au Juïge, en tel demende n'a point de gage.... Se li Juïgemenz est mez, si convient croire le recort de la cort et des prodes homes.

(*Li Livres de Justice*, p. 83, 150.)

Li Jouises de dix homes fu par iaue boulant et li Jouises d'autres dix par fers chaus, et li tiers Jouises des autres dix par iaue froide.

(Duc. *Juisium.*)

Champ. « joise, jouise, juise » = justice ; — Suisse rom. « zuzo, dzuzo, zuzo », juge. La femme du juge est appelée « zuzza ». — Portugais: *juiz*, juge ; *juizo*, jugement ; — esp. *juicio*, jugement ; — bas l. *juisium*. Du l. *judicem* qui se montre presque à découvert dans l'ital. *giudice*.

Le c latin passe à g comme dans fagot tiré du l. *facem*.

**ZUZEMENT, ZUIZEMENT**, s. m. Jugement. Morv. n.

**ZUZER, ZUIZER**, v. a. Juger. Suisse romande: « zuzi, djudji. »

Autrement querele ne seroit jamès Juigie.

(*Li Livres de Justice*, p. 150.)

**Z'VAU**, s. m. Cheval. Morv. n. (Voy. *G'vau*.)

FIN

# TABLE ALPHABÉTIQUE

| A                    |      |                 |      |              |       |                     |       |                 |       |
|----------------------|------|-----------------|------|--------------|-------|---------------------|-------|-----------------|-------|
|                      |      | aiblérer        | p. 7 | aifiquet     | p. 14 | ailiré              | p. 21 | aiplomb         | p. 28 |
|                      |      | aiblôti         | »    | aiflonger    | »     | ailliré             | p. 22 | aipoigne        | »     |
| a                    |      | aibössumer      | 8    | aifouger     | »     | aillicure           | »     | aipoirner       | »     |
| à                    | p. 1 | aibouéquer      | »    | aifouler     | »     | ailloiri            | »     | aipoli          | »     |
| â                    | 2    | aibouère        | »    | aifranchi    | »     | ailloirisseman      | 23    | aipondre        | »     |
| ââ                   | »    | aibouli         | »    | aifreumer    | »     | aillonner           | »     | aipôte          | »     |
| ââge                 | »    | aiboultion      | »    | aifreuter    | 15    | aïlordi             | »     | aïpouli (s')    | »     |
| ââsié                | »    | aïbout ner      | »    | aïfrouinche  | »     | aïlordition         | »     | aïppor          | 29    |
| ââyance              | »    | aïbreuvau       | »    | aïfrou, ouse | »     | aïloti              | »     | aïpposer        | »     |
| ââye                 | »    | aïbreuver       | »    | aïfuter      | »     | aïlunette           | »     | aïppreuve       | »     |
| ââye                 | 3    | aïbreuvou       | »    | aïfutiau     | »     | aïmaillanter        | »     | aïpprôter       | »     |
| ââyeman              | »    | aïbu            | »    | aïgenoilléc  | »     | aïmartoiller        | »     | aïquan          | »     |
| ââyeté               | »    | aïbuieman       | »    | aïgenoilléc  | »     | aïmendaule          | 16    | aïquemôder      | »     |
| âborjaule            | »    | aïbuiér         | 9    | aïgenoillons | »     | aïmendeman          | »     | aïqueni, e      | »     |
| âbouler              | »    | aïbuiot         | »    | aïger        | »     | aïmender            | »     | aïquéter        | »     |
| âbre                 | »    | aïcaboicher     | »    | aïglie       | »     | aïmenitié           | 24    | aïqueuer        | 30    |
| âbrô                 | »    | aïcagnardi      | »    | aïgneai      | »     | aïmer               | »     | aïqueurboté, ée | »     |
| âbujer, abuhér       | »    | aïcaïouner      | »    | aïgnerie     | »     | aïmi                | »     | aïqueurni, e    | »     |
| âbujotte             | 4    | aïcense         | »    | aïgolé       | »     | aïmignôder          | »     | aïquit          | »     |
| âcciper              | »    | aïcenser        | 40   | aïgoniser    | 17    | aïmijs              | 25    | aïquiter        | »     |
| âce                  | »    | aïce            | »    | aïgou        | »     | aïmiofi (s')        | »     | aïraigner       | »     |
| âchez                | »    | aïchaiti        | »    | aïgoué       | »     | aïmiqiaule          | »     | aïragnan, ante  | »     |
| âchô, aichô          | »    | aïchaumi        | »    | aïgoujâ      | »     | aïmiquié            | »     | aïraler         | »     |
| âcouter              | »    | aïchi           | »    | aïgraiver    | »     | aïmoiller           | »     | aïrâser         | »     |
| âcreicher            | »    | aïchistance     | »    | aïgron       | »     | aïmoïncher          | 18    | aïrdounanc      | »     |
| âcreïchot            | »    | aïchiter        | »    | aïgru        | »     | aïmoizeter          | »     | aïrdouner       | »     |
| âcrit                | »    | aïchiton        | 11   | aïguaisse    | »     | aïmon               | »     | aïreille        | 31    |
| âcriture             | »    | aïciter         | »    | aïguanci     | »     | aïmôr               | »     | aïrentau        | »     |
| âdroit               | »    | aïcompaigner    | »    | aïgue        | »     | aïmougnér           | 26    | aïrgent         | »     |
| âffilloure           | »    | aïcorci         | »    | aïgueriôt    | »     | aïmunition          | »     | aïrgentaule     | 27    |
| âga                  | 5    | aïcoter         | »    | aïguerule    | 19    | aïmusar             | »     | aïrgenter       | »     |
| âgaiter              | »    | aïcotéumer      | »    | aïgueuriaibe | »     | aïain, aïne         | »     | aïrgnie         | »     |
| âgasse tambourinette | »    | aïcouau         | »    | aïgueuriau   | »     | aïanche             | »     | aïrie           | »     |
| âgie                 | »    | aïconchie       | 42   | aïguian      | »     | aïainé              | »     | aïriotte        | »     |
| âgrapcr              | »    | aïcouteumance   | »    | aïguiaure    | 20    | aïainombr           | »     | aïrimana        | »     |
| âgrô                 | 6    | aïcrapaudi (s') | »    | aïguiaurer   | »     | aïainombr           | »     | aïride          | »     |
| âgueurion            | »    | aïcrô           | »    | aïguier      | »     | aïainuian, ante     | »     | aïroicher       | 32    |
| âhaie                | »    | aïcroicher      | 43   | aïguieu      | »     | aïaipacher          | »     | aïrondelle      | »     |
| âi                   | »    | aïctiouner      | »    | aïgoujé      | »     | aïaiparouiller (s') | »     | aïrougi         | »     |
| âibaitou             | »    | aïctouneu       | »    | aïgulle      | »     | aïaiparceu          | »     | aïrouser        | »     |
| âibaitre             | »    | aïdier          | »    | aïgullon     | »     | aïaipauri           | 28    | aïrthes         | »     |
| âibandon             | »    | aïdiéu          | »    | aïgouéré     | »     | aïaipetioti         | »     | aïrriuaige      | »     |
| âibandouner          | »    | aïdroici        | »    | aïhablé      | »     | aïaipétiot          | »     | aïrtélé         | »     |
| âibatelou            | »    | aïdroce         | »    | aïilable     | »     | aïaipéur            | »     | aïrter          | 33    |
| âibaubi              | »    | aïfaifer        | »    | aïilan, ante | »     | aïaipéurque         | »     | aïsaumée        | »     |
| âibeurier            | 7    | aïfârmî         | »    | aïilangouéré | »     | aïaipéuriander      | »     | aïsecai         | »     |
| âibeuriô             | »    | aïfaudi         | »    | aïilecie     | 21    | aïaipéurter         | »     | aïssaivouâ      | »     |
| âibime               | »    | aïfeuriander    | »    | aïilemer     | »     | aïaipéurter         | »     | aïsseurance     | »     |
| âiblâmi              | »    | aïfeurner       | »    | aïilemette   | »     | aïaipéurter         | »     |                 |       |
| âiblegé              | »    | aïffaimée       | 14   | aïiler       | »     | aïaipéurter         | »     |                 |       |
|                      |      | aïffilée (d')   | »    | aïiliger     | »     | aïaipéurter         | »     |                 |       |
|                      |      |                 |      | aïaligre     | »     | aïaipéurter         | »     |                 |       |





|                         |       |                    |       |                      |        |                     |        |                   |        |
|-------------------------|-------|--------------------|-------|----------------------|--------|---------------------|--------|-------------------|--------|
| beutin                  | p. 82 | bôdou, ouse        | p. 92 | bôtée                | p. 106 | boutillon           | p. 116 | brondon           | p. 128 |
| beuvou, ouse            | 83    | bœu                | »     | bôteille             | 107    | boutin              | »      | broquer           | »      |
| beuzighies              | »     | bograis, bograle   | »     | bôteret              | »      | boutiqhic, bôtqhic  | »      | brosse            | »      |
| biaire                  | »     | boicher            | 93    | bôtin                | »      | boutré, bonte, bôte | »      | broter            | »      |
| bian, ance              | »     | boichevau (ai lai) | »     | bôtou                | »      | boutron             | 117    | brou-de-bigue     | »      |
| biau, bièle             | »     | boichevanler       | »     | bouâler              | »      | boutte              | »      | brouiller         | 129    |
| biauzaïrçon             | »     | boichot            | »     | bouanfle             | »      | bôvreu              | »      | brousse           | »      |
| biaudô                  | »     | boige, bouége      | »     | boue                 | »      | braguette, brayette | »      | broustillon       | »      |
| bicher                  | »     | boiler             | »     | boucaige             | »      | braige              | 118    | brouter           | »      |
| bichet                  | »     | boire              | 94    | boucaner             | »      | braiger             | »      | brotié            | »      |
| bidette                 | 84    | boisse             | »     | bouchar              | »      | braime              | »      | brotô             | »      |
| bie                     | »     | boisselée          | »     | boucheau             | 108    | braimer             | »      | brû               | »      |
| bié                     | »     | boissins           | »     | bouchelée            | »      | brainche            | 119    | bruche            | »      |
| bié                     | »     | boivin             | »     | boucher              | »      | braisé              | »      | bruchon           | »      |
| biélée                  | 85    | boizon             | 95    | boucheton (ai)       | »      | braissic            | »      | brui              | »      |
| biéler                  | »     | bolar              | »     | boucheure            | »      | brâment             | »      | bubu, bubunc      | »      |
| biélou                  | »     | boler              | »     | bouchon              | »      | brande              | »      | (fére)            | 130    |
| bieu, euse              | »     | bolot              | »     | bouclotte            | 109    | brandevigné         | 120    | bue               | »      |
| bigau                   | »     | bolle              | »     | boudar               | »      | brandevingn'        | »      | bûic              | »      |
| bige                    | »     | bollié             | »     | boudère              | »      | brandi, e           | »      | buer              | »      |
| bignon                  | »     | bolot              | »     | boue                 | »      | brandiller          | »      | buion             | 131    |
| bigornais               | »     | bolotte            | »     | boué                 | 410    | brandillouée        | »      | bujon, beujon     | 132    |
| bigorne                 | »     | bolotter           | »     | bouéce               | »      | brandiner           | »      | bujouter          | »      |
| bigot                   | »     | bombarde           | »     | bouéceau             | »      | branlasse           | »      | bure              | »      |
| bigue                   | 86    | bômi               | »     | bouécér              | »      | branle              | 121    | buter             | 133    |
| biguehaic (ai lai)      | »     | bon                | 96    | bouéme               | »      | branlecoue          | »      | buye              | »      |
| bigue écorchée (ai lai) | »     | bonde              | »     | boucmosse            | »      | brâter              | »      |                   |        |
| bijâtre                 | »     | bondener           | »     | bouète               | »      | brâter              | »      | C                 |        |
| bille                   | »     | bonder             | 97    | bouette              | 111    | brave               | »      |                   |        |
| billon                  | »     | bondissemant       | »     | bouffe, hôffe        | »      | bravoure            | 122    | caba              | 134    |
| billotouère             | »     | bondonneman        | »     | bouffer              | »      | brayer              | »      | cabarne           | »      |
| bion                    | »     | bonjou             | »     | bouguener            | »      | bré                 | »      | cabeucher         | »      |
| biquené                 | 87    | boque              | »     | boué                 | »      | bré                 | »      | cabeuriole        | 135    |
| biquer                  | »     | boqué              | »     | bouillasse, bouil-   | »      | bré                 | »      | cabeurioler       | »      |
| biquier                 | »     | boquebô            | »     | lasson               | »      | bré                 | »      | cabeurioler       | »      |
| biquiet                 | »     | boqué              | 98    | bouillon             | 112    | brésiller           | 123    | cabochie, caboué- | »      |
| biquignon               | »     | boquer             | »     | bouillot             | »      | breton              | »      | che               | »      |
| biquot                  | »     | bôquet             | »     | bouis                | »      | bretoner            | »      | cabosser          | »      |
| bisaigué                | »     | bôquin             | »     | boujon               | »      | breugnas            | »      | caboulot          | »      |
| biscanquarre            | »     | bôquotte           | 99    | boulâ                | 113    | breuille            | 124    | cachetons (â)     | »      |
| bite                    | 88    | bôr                | »     | bouler               | »      | breuiller           | »      | cacotte           | 136    |
| biter                   | »     | bôrbe              | »     | boulevochie (ai lai) | »      | breulê              | »      | cacotte           | »      |
| bitou, ouse             | »     | bôrbié             | »     | bouléyer             | »      | breuler             | »      | cadette           | »      |
| blanc à bourre          | »     | bôrhou, ouse       | »     | bouhê                | »      | breuleure           | »      | cadiche           | »      |
| blanque                 | »     | borde              | »     | boulu                | 114    | breuli              | »      | cadu              | »      |
| blaude, b্লাuide,       | »     | bordon             | 101   | boune fonne          | »      | breulin             | »      | café              | »      |
| blaude                  | »     | bordouner          | 102   | bounette             | »      | breunaise           | 125    | cagne             | »      |
| bléger                  | »     | bôrée, bourtée     | »     | bounheu              | »      | breunaisser         | »      | cagnias           | 137    |
| blesse                  | »     | borgé              | 103   | bounot               | »      | breunnes            | »      | cagnon            | »      |
| blessi                  | 89    | borgère            | »     | bouqhic              | »      | breunot             | »      | gai               | »      |
| bleu, bleuse            | »     | borgerie           | »     | bouqhier             | »      | breuteille          | »      | caiche            | »      |
| bleuzi                  | »     | bôrjillon          | 104   | bouqhiois            | »      | breuteiller         | »      | caiche-micheraude | »      |
| blô (ai)                | »     | bôrjon             | »     | bouranfle            | »      | bricollé            | »      | caicher           | »      |
| blonde                  | »     | bôrjoué            | »     | bourde               | »      | bricole             | »      | caichotié, ére    | »      |
| blondeau                | »     | borne              | »     | bourdiau             | 115    | bricoler            | »      | caichotte         | »      |
| blondie                 | »     | bornote (ai lai)   | »     | boure                | »      | brigade             | »      | caichotterie      | »      |
| bloquer                 | »     | borse              | »     | boire                | »      | brigander           | »      | çaie              | »      |
| blos, blosse            | »     | bortié             | »     | boureisson           | »      | brigolé             | »      | çaige             | »      |
| blossné                 | »     | bôrze              | »     | bouriée              | »      | brigolé             | 126    | caigne            | 138    |
| blossner                | 90    | bos                | »     | bouiller             | »      | brigoler            | »      | cailàbre          | »      |
| blosson                 | »     | boscot, otte       | 105   | bourou               | »      | brigoleur           | 127    | caileuche         | »      |
| bôbance                 | »     | bosqueler          | »     | bouserâ              | 116    | brince              | »      | cailleton (ai)    | »      |
| bôbeille                | 91    | bosqueulon         | »     | boussu, e            | »      | brocot              | »      | caillot           | »      |
| bocaille                | 92    | bossiller          | »     | boustifaille         | »      | broche              | »      | caillotte         | »      |
| bocassine               | »     | bossons            | »     | bouteillé, bôteillé  | »      | broicher            | »      | caillotte         | »      |
| bôdin                   | »     | bot, bô            | 106   | boutenère            | »      | bronde              | »      | cainair           | »      |
| bôdonme                 | »     | bôté               | »     | bouteriolle          | »      | brondi              | 128    | caine             | 139    |

|                 |        |                       |        |                      |        |                       |        |                     |        |
|-----------------|--------|-----------------------|--------|----------------------|--------|-----------------------|--------|---------------------|--------|
| caineter        | p. 139 | castille              | p. 148 | chaineau             | p. 157 | chatenet              | p. 167 | chevoneau           | p. 178 |
| capiable        | »      | castrer               | »      | chainette            | »      | chaterie              | »      | chevretié           | »      |
| caircasse       | »      | cataplane             | »      | chaipai              | »      | châtilon              | »      | chevrou             | »      |
| cair mentran    | »      | catereu, euse         | 149    | chaipelet            | »      | châtre                | »      | chevrotte           | »      |
| cairnaige       | »      | catécime              | »      | chaipite             | »      | châtrer               | »      | chez                | »      |
| cairnâval       | »      | câtelme               | »      | chaipouter           | »      | châtreure             | 168    | chi                 | 179    |
| cairpe          | 140    | catiau                | »      | chaipoutou           | »      | châtron               | »      | chiairaigne         | »      |
| cali            | »      | caûin                 | »      | chaïque              | 158    | châtrou               | »      | chiaissaule         | »      |
| calau           | »      | câtu                  | »      | chair                | »      | chauchette            | »      | chiasse             | »      |
| cale            | »      | causer                | »      | chairboiller         | »      | chadron               | »      | chiasser            | »      |
| calemande       | »      | causou, ouse          | 150    | chairbonette, chair- | »      | chaufau               | »      | chiaisot            | 180    |
| calené          | »      | caussée               | 141    | bouquette            | »      | chaufauder            | 169    | chiaisou            | »      |
| caler           | »      | cautine               | »      | chairdonneri         | »      | chauffeu              | »      | chianner            | »      |
| caler           | »      | câvre                 | »      | chairctin            | »      | chaugnon              | »      | chiau               | »      |
| calibeurdaine   | »      | cé                    | »      | chairgi, e           | »      | channâ                | »      | chicanou, ouse      | »      |
| calibot         | »      | céai                  | »      | chairmer             | 159    | chaume                | 170    | chichine            | »      |
| calin           | »      | cemenère              | »      | chairoi              | »      | chaupiquet            | »      | chicot              | »      |
| caloffe         | »      | cemenot               | »      | chairotte            | »      | chausse               | »      | chidrille           | »      |
| calot           | 142    | cemenotte             | »      | chairue              | 160    | chaussie              | »      | chie                | »      |
| calou, ouse     | »      | cemie                 | »      | chaise               | »      | chauveau              | »      | chieindre           | 181    |
| cambole         | »      | cemingn'              | »      | châlit               | »      | chauveau              | »      | chien fou           | »      |
| cambossor       | »      | cenale                | »      | châlureu, euse       | »      | chavoucheri           | 171    | chicre, cière       | »      |
| cambole         | »      | cenalé                | 151    | chambreire           | »      | chavouchie            | »      | chifon              | »      |
| cambrouse       | »      | cenchaubin-cen-       | »      | chambraute           | 161    | ché                   | »      | chifouner           | »      |
| camouar         | »      | chaupâ                | »      | champ                | »      | chée                  | »      | chiler              | »      |
| campagne (en)   | »      | cêneviav              | »      | champaigne           | »      | cheffre               | »      | chileu, euse        | 182    |
| campaine        | »      | cenic                 | »      | champ-dc-chau-       | »      | chêlc                 | »      | chime               | »      |
| campeunc        | 143    | cenre                 | »      | drou (le)            | »      | chemi                 | »      | chimade             | »      |
| camu            | »      | cenré                 | »      | champier             | 162    | chemie                | »      | chintre, chieintre, | »      |
| cancoirne       | »      | cenrer                | »      | champignot           | »      | chemillote            | 172    | cintre, cinte       | »      |
| cancoulle       | »      | cenroun, ouse         | »      | champlain            | »      | chemillot             | »      | chipie              | »      |
| cangraingne     | »      | cequi                 | »      | champoué             | 163    | chem'née              | »      | chipoter            | »      |
| cani            | »      | céqhie                | »      | champoucyer          | »      | chem'nou              | »      | chipotié            | »      |
| canne           | »      | céqhier               | 152    | chan                 | »      | chemnoter             | »      | chirais             | 183    |
| canon           | »      | cerfeu                | »      | chan                 | »      | chennoter             | »      | chisse              | »      |
| canquanter      | 144    | verie                 | »      | chanbounette         | »      | cheneille             | »      | chitc               | »      |
| canqueillot     | »      | veré                  | »      | chanche              | »      | cheni                 | »      | chiter              | »      |
| canquener       | »      | cerner                | »      | chandeille           | »      | chenot                | »      | chitre              | »      |
| cantine         | »      | certain, e            | »      | chandelage           | 164    | chérantic             | »      | chitre              | »      |
| cape, chape     | »      | cetele-qui            | »      | chandeler            | »      | cherche               | »      | chitrcr             | 184    |
| capine (ai lai) | »      | ceti-lai              | »      | chandeuse (la)       | »      | cherchou, cher-       | »      | chitu               | »      |
| capitau         | »      | cetu-qui              | »      | chandié              | »      | chouse de pain        | »      | chizas              | »      |
| capre           | »      | ceui, ceute, ceus, cé | »      | channi               | »      | chère âme du bon      | »      | ch'naipan           | »      |
| capuche         | 145    | ceule                 | »      | chanpleure           | »      | Dieu                  | 173    | ch'ner              | »      |
| capueher        | »      | ceumètre              | »      | chanteai             | »      | chérèse               | »      | chô, chiô           | »      |
| câqui           | »      | cevrosse              | 153    | chantié              | 165    | chetel, ch'tel, ç'tel | »      | choingement         | »      |
| çaquiau         | »      | châ                   | »      | chantre              | »      | ç'télié               | »      | choinger            | »      |
| carabitoué      | »      | châ                   | »      | chapé, e             | »      | ch'été, ch'ti, ç'ti   | 174    | chôlai!             | »      |
| caractée        | »      | châa !                | 154    | chapiav              | »      | chefitété, ch'tit'té, | »      | chonner             | »      |
| carbalin        | »      | châbre                | »      | chapin               | »      | ç'titété              | 175    | choquar             | »      |
| carboulé (en)   | »      | chacignon             | »      | chaplu               | »      | cheuche               | »      | choque              | »      |
| carcer          | »      | châdongnerâ           | »      | chapon               | »      | cheuchon              | 176    | choqué              | 185    |
| carcoue         | »      | chagnar               | »      | chapouner            | »      | cheul, e              | »      | choser              | »      |
| carder          | »      | châgne                | 155    | char                 | 186    | cheupe                | »      | chouacher           | »      |
| carillon        | »      | châgneai              | »      | charder              | »      | cheupé                | »      | choûc               | »      |
| carne           | 146    | châgneau              | »      | chareire             | »      | cheur                 | »      | choûc               | 186    |
| carpé           | »      | châgne-forché         | »      | charrier (se)        | »      | cheurotte             | »      | chouer              | »      |
| carquesse       | »      | chagriot              | »      | charlette            | »      | cheurter              | »      | chouinais           | »      |
| carrégér        | »      | chagroulé, e          | 156    | charli               | »      | cheute                | 177    | chouiner            | 187    |
| carzer          | »      | chagrouleman          | »      | charlot (lc)         | »      | cheuz                 | »      | chouler             | »      |
| cassaule        | »      | chahuter              | »      | charmer              | »      | chevau, ch'vau,       | »      | choupette           | »      |
| casse           | »      | chaicun               | »      | charnié              | »      | ç'vau, z'vau          | »      | chour               | »      |
| casse           | 147    | chailiâs, cheilliâs   | »      | chat, chaite         | 167    | chevenale             | »      | chourdiau           | »      |
| cassi, e        | »      | chailiot              | »      | chataingne           | »      | chevené               | »      | chouteau            | »      |
| castie          | 148    | chailou               | »      | chatelicot           | »      | chevnotte             | »      | chtourber           | »      |
| cassine         | »      | chailmineman          | 157    | châtelot             | »      | cheviéc               | 178    | chu                 | »      |
| caisson         | »      | chailminer            | »      | chatenère            | »      | chévi                 | »      | chu                 | »      |

|                    |        |                    |        |                   |        |                    |        |                     |        |
|--------------------|--------|--------------------|--------|-------------------|--------|--------------------|--------|---------------------|--------|
| chu                | p. 187 | côlan, ante        | p. 194 | coquatié          | p. 205 | couer              | p. 216 | craquiller          | p. 227 |
| chubsister         | »      | côléo              | »      | coque             | »      | couéraige          | 217    | crassou, craissou,  | »      |
| chucher            | »      | côler              | »      | coquelle          | »      | couéraigeou, ouse  | »      | ouse                | »      |
| chuchoter          | »      | colette            | 195    | coqueluche        | »      | coucréc            | »      | crayance, créyance  | »      |
| chue               | »      | coliche            | »      | coqueluchon       | »      | couète             | »      | cré, ée             | »      |
| chuer              | »      | collet             | »      | coquillon         | 206    | couète             | 218    | créchon             | »      |
| chueur             | »      | colombine          | »      | côquin, couquinga | »      | couette, couotte   | »      | creire              | »      |
| chuite             | »      | golon              | »      | corbe             | »      | couhi              | »      | crépousser          | »      |
| chuitre, chutre    | »      | combatte           | »      | corbe             | »      | couicer            | »      | cretelle            | 228    |
| chuler             | 188    | combe              | »      | corbié            | 207    | couinard, arde     | 219    | crétiquier          | »      |
| chulot             | »      | combine            | »      | corbinga          | »      | couiner            | »      | creuché             | »      |
| chulou             | »      | comble             | »      | corbotte          | »      | coulére            | »      | creuchie            | »      |
| chuplication       | »      | combre             | 196    | corbu, e          | »      | couléreu, euse     | »      | creuge              | »      |
| chuplier           | »      | come               | »      | cordaillon        | »      | coulette           | »      | creuher             | »      |
| chutôt             | »      | cômisseure         | »      | cordannié         | »      | couline            | »      | creuille            | »      |
| ciais              | »      | comoincement       | 197    | cordat            | »      | couliner (sc)      | »      | creuse              | »      |
| cice               | »      | comoincer          | »      | corde             | 208    | coulouer, écou-    | »      | creuset             | 229    |
| cidule             | »      | compaignaute       | »      | corder, encorder  | »      | coulouer           | »      | creuseur            | »      |
| cié                | »      | compaignie         | »      | cordet            | »      | lourer             | »      | creuva              | »      |
| cién               | »      | compaignon         | »      | cordoler          | »      | couman             | »      | creuvé              | »      |
| cière              | 189    | comparaïon         | »      | core              | »      | commander          | »      | erile               | »      |
| ciégnau            | »      | compire            | »      | corgie, courgie   | »      | commarce           | »      | eriler              | »      |
| cihé               | »      | complaiance        | »      | cori              | 209    | commarcer          | »      | erinses             | »      |
| ciler              | »      | comprenoténe       | »      | corne             | »      | coume              | »      | erintanse           | »      |
| cime               | »      | comprendre         | 198    | corne             | »      | counessu           | 220    | cro                 | 230    |
| cimer              | »      | comunau            | »      | corné             | 210    | coupiau            | »      | crochet             | »      |
| cimot              | »      | conchausser        | »      | cornemuse         | »      | coupon             | »      | crocheter           | »      |
| cinde, cindre      | »      | condanner          | »      | cornemuseu        | »      | couquion           | »      | crodiâu             | »      |
| cinghie            | »      | condeu             | »      | corniale          | »      | courandié, ére     | »      | croiche, crouéche   | 231    |
| cinghier           | »      | condeure           | »      | corniau           | 211    | courbe             | »      | croichie, crouéchie | »      |
| cinghion           | »      | condomé            | »      | cornié            | »      | coureau            | »      | croindre            | »      |
| cinte              | »      | condômer           | »      | cornille          | »      | coureauter         | 221    | crointe             | »      |
| cirer              | »      | conneille          | 199    | coruot            | »      | coupré             | »      | crointif            | »      |
| ciruzerie          | »      | confusion          | »      | corou, ouse       | »      | couрге, courze     | »      | croisie, crouésie   | »      |
| ciruzien           | »      | confoune           | »      | corre             | »      | couргеon, cörgeon  | »      | croix de par Dieu   | »      |
| civie              | »      | congié             | »      | corrompe          | »      | couргеonner, cör-  | »      | crôler              | »      |
| civot              | »      | congrier (sc)      | »      | corse             | »      | geonner            | 222    | cromer              | 232    |
| clairer            | »      | conreilli          | 200    | corseai           | »      | courosse           | »      | crope               | »      |
| clauche            | »      | conroi             | »      | corser            | »      | coure              | »      | cropeai             | »      |
| clouché            | 191    | conroyer           | 201    | corset            | 212    | courté             | »      | croper              | »      |
| cliar, cliair, e   | »      | conseai, conseau   | »      | cort, e           | »      | coutâ              | »      | croque-aivoigne     | 233    |
| cliarité, cliairté | »      | consentu           | »      | cort              | »      | coutance           | »      | crorou, ouse        | »      |
| clidou             | »      | consulter          | »      | corti, courti     | »      | couté              | »      | croué               | »      |
| clive              | »      | consillé           | »      | cortine           | 213    | couteai            | »      | crouéyu             | »      |
| cliver             | »      | constreure         | »      | côsîn, ine        | »      | couteure           | 223    | crougnon            | »      |
| clô                | »      | contan (tô)        | »      | côteume           | »      | coutiâ             | »      | crouher             | »      |
| cloisean (le)      | »      | content            | »      | cotillon          | »      | coutiau            | »      | croujotte           | »      |
| clôter             | »      | contenuance        | 202    | côton             | 214    | coutre             | »      | croulli             | »      |
| clou               | »      | conteuuer          | »      | çou               | »      | coutréne           | 224    | crouvi              | »      |
| c'man              | 192    | conteur            | »      | çouarne           | »      | coutrie            | »      | croyaule, croué-    | 234    |
| c'mandeman         | »      | contor             | »      | çouarner          | »      | couvanter          | »      | yaule               | »      |
| c'mander           | »      | contorner          | »      | çouasson          | »      | couvarteure        | »      | c'tu                | »      |
| c'mencer           | »      | contralier         | »      | çouau, aude       | »      | couveau            | »      | cu su beurdouille   | »      |
| cô                 | »      | contralioû, ouse   | »      | çouaucaude        | »      | couvert            | 225    | cuié                | »      |
| coco               | »      | contre, conte (de) | »      | couchin, cuchin   | »      | couverfe, couvarte | »      | cuié                | »      |
| cocu               | »      | convenance         | »      | coucou            | »      | couvrou            | »      | cuié                | »      |
| coeué              | 193    | convenant, e       | 203    | coucou (faire)    | »      | coyau              | »      | cullhie             | »      |
| coffer             | »      | convenaule         | »      | coucu             | »      | côyer, couyer      | »      | curer               | »      |
| coi (être à la)    | »      | côp                | »      | coucré            | »      | crâ                | »      | c'vau               | »      |
| coiche             | »      | cope               | »      | coudroué          | »      | crailler           | 226    |                     |        |
| coichon            | »      | copér              | »      | coudurière        | 215    | crainon            | »      |                     |        |
| coié               | »      | copie              | »      | coue              | »      | crainran           | »      |                     |        |
| coingner           | »      | coplé              | »      | coué              | »      | crâle              | »      |                     |        |
| coingnie           | »      | copler             | 204    | couée             | 216    | crâme              | »      | da                  | 235    |
| coingnié           | »      | coquardiau         | »      | couéfe            | »      | cran               | »      | dacliarer           | »      |
| coissot, coissot   | 194    | coquas             | »      | couéfi            | »      | cran               | »      | dâdiner, dôdiner    | »      |
| coite              | »      | coquasse           | »      | çouéhi            | »      | crâpiu             | 227    | dâdô                | »      |
|                    |        |                    |        |                   |        |                    |        | daguenelle          | »      |

**D**

|                    |        |                    |        |                  |        |                  |     |                     |        |
|--------------------|--------|--------------------|--------|------------------|--------|------------------|-----|---------------------|--------|
| dai                | p. 235 | défreuche          | p. 242 | désandener       | p. 248 | dinité           | 258 | drôler              | p. 266 |
| daigne             | 236    | défreuchement      | »      | désandenou, ouse | »      | dimou, ouse      | »   | » drosser           | »      |
| daignon            | »      | défreucher         | »      | désanzon         | »      | dior             | »   | » drossoué          | »      |
| daiguenalé         | »      | défreucheu         | »      | désempicasser    | 249    | diou, ouse, oute | »   | » dru, e            | »      |
| daimerotte         | »      | défunt             | »      | désernoicher     | »      | dire             | »   | » du                | »      |
| daimon             | »      | dézobillar         | 243    | désert (au)      | »      | disettes         | »   | » duire             | 268    |
| dair               | »      | dégordi, e         | »      | déseulé          | »      | dispourter       | »   | » duisaulé, duiaulé | »      |
| dairé              | »      | dégrouiller        | »      | désouéfer        | »      | divarse, diverse | 259 | » dure              | »      |
| dairé, dairéce     | »      | dézré              | »      | dessembler       | »      | divarti          | »   |                     |        |
| dairérement        | 237    | dézréver           | »      | desseter         | »      | divartissement   | »   |                     |        |
| daivau             | »      | dézeuëiller        | »      | déssiälér        | »      | diziau           | »   |                     |        |
| daivou             | »      | dézeuëiller        | »      | dessos           | 250    | d'luge           | »   |                     |        |
| däler              | »      | dégun, eunc        | »      | dessoulu, e      | »      | dö               | »   | e                   | 269    |
| dame (la bonne)    | »      | déjau              | »      | détaupener       | »      | dodäne           | »   | » cai               | »      |
| dandingn'          | »      | déjouter           | »      | déteurbe         | »      | dödiner          | »   | » ébarbucher        | »      |
| danjereu, euse     | 238    | déläper            | 244    | déteurberment    | »      | dödo             | »   | » ébaudi (s)        | »      |
| danner             | »      | délévé             | »      | déteurber        | »      | doguer           | »   | » ébaumi            | 270    |
| dansou, ouse       | »      | déliér             | »      | détiher          | 251    | doguin, inc      | »   | » ébaupin           | »      |
| daqan, daiquan     | »      | délinquer          | »      | détoler          | »      | doigtot          | 260 | » ébéille           | »      |
| darder             | »      | déloigé            | »      | détor            | »      | dömaire          | »   | » ébeurdi           | »      |
| das                | »      | délouper           | »      | détornée         | »      | dömeune          | »   | » ébeurlancer       | »      |
| dasseingn'         | »      | déloyal            | »      | détorner         | »      | dör              | »   | » ébeurlangouéce    | »      |
| dätor              | »      | démädeu            | »      | détorser (se)    | »      | dörlotte         | »   | » ébeurlu           | »      |
| dau                | »      | démantigoner       | »      | den              | »      | dötér            | »   | » ébeurluter        | 271    |
| daudon, daudonne,  | »      | demeurance         | »      | deu              | »      | dötér            | »   | » éboillas          | »      |
| daudine            | »      | démingcoillon      | »      | deuillan, ante   | 252    | dou              | »   | » éboiller          | »      |
| daiquenne          | »      | déminger           | 245    | deuiller         | »      | douaine          | »   | » éborni            | »      |
| de                 | »      | déminger           | »      | deuillot, otc    | »      | douälé, dölée    | »   | » éboudriller       | »      |
| déaste             | 239    | démöler            | »      | deur             | »      | douceite         | »   | » ébouécie          | »      |
| débagouler         | »      | démöinger          | »      | deuré            | »      | douceur          | »   | » ébouler           | »      |
| débaiboiller       | »      | démöirer, demoué-  | »      | deurement        | »      | douci            | 261 | » éboussiou         | »      |
| débutiner          | »      | » er               | »      | deurer           | 253    | douelle          | »   | » éboussiouéc       | 272    |
| débicene           | »      | démönaqhi'         | »      | deurson          | »      | douleai          | »   | » ébräher           | »      |
| débifer            | »      | démouli            | »      | deusse           | »      | doulement        | »   | » ébranciner        | »      |
| débiller           | »      | démouper (sc)      | »      | devan            | »      | douler           | »   | » ébrancinouéce     | »      |
| débitér            | »      | démouper (sc)      | »      | devanté          | »      | douler (sc)      | »   | » ébrimer           | »      |
| déblaive           | »      | dénirer            | »      | deväter (sc)     | »      | doumaige         | 262 | » ébrimeure         | »      |
| déblaiver          | »      | denrée             | »      | devé             | »      | doumaigeaule     | »   | » ébrondener        | »      |
| débondener         | 240    | déntau             | »      | devedeau, deve-  | »      | doumaiger        | »   | » ébroqué           | »      |
| débordeai          | »      | déonghier          | 246    | dou              | 254    | donne            | »   | » ébuvé             | »      |
| débouler           | »      | déorler            | »      | deveni           | »      | donner           | »   | » ébnfer (s)        | »      |
| débouloué          | »      | dépailler          | »      | déventrouécé     | »      | donnece, euse    | »   | » ébuter            | 273    |
| débourdement       | »      | dépéndeu           | »      | déver            | »      | doutance         | 263 | » écabé (s')        | »      |
| débourdiäu         | »      | dépens             | »      | deveune          | »      | doux             | »   | » écafoiller        | »      |
| décaicher          | »      | dépeu              | »      | devinotte        | »      | d'ou vin         | »   | » écaillé, e        | »      |
| décaler            | »      | dépeurer           | »      | devirandouéce    | »      | draguer          | »   | » écaiver           | »      |
| décalofrer         | »      | dépiauter          | »      | devirer          | 255    | draipeai         | »   | » écajer            | »      |
| déceu              | »      | dépigner           | »      | devitre          | »      | draiver          | »   | » écalofre          | »      |
| déchairboiller     | »      | dépit              | »      | dévoier          | »      | drapiau          | »   | » écalofrer         | »      |
| déchairter         | »      | dépiter            | 247    | dévoier          | »      | drei, drette     | 264 | » écalon            | »      |
| décirer            | »      | dépiton (ä)        | »      | devolée          | »      | drei lai lai     | »   | » écalucher         | »      |
| dec'nailler        | 241    | dépointer          | »      | devoler          | »      | dreille          | »   | » écaluchonner      | 274    |
| décoler            | »      | dépoische (ai lai) | »      | devöma           | 256    | dreillon         | »   | » écanboicher       | »      |
| décentre           | »      | dépoischer         | »      | devouher         | »      | dreillon, ouse   | »   | » écardon           | »      |
| décoquelarder (se) | »      | dépöler            | »      | dézai            | »      | dredö            | »   | » eceché            | »      |
| découvert          | »      | dépondre           | »      | détré            | »      | dreu, e          | 265 | » échaipée          | »      |
| décroter           | »      | dépourillener      | »      | diez             | »      | dreugie          | »   | » échaiper          | »      |
| dédelai            | »      | dépourillonner     | 248    | difämér          | »      | dreujler         | »   | » échalle           | »      |
| dédévé             | »      | déprenre           | »      | différence       | »      | dreuler          | »   | » échälöter         | »      |
| déd'peu            | »      | déquarrer          | »      | différent        | 257    | dreume           | »   | » échanner          | 275    |
| dédrouler          | »      | déquailher         | »      | différent de     | »      | dreumi           | 266 | » écharni           | »      |
| défens             | »      | déquouler          | »      | dije, dji        | »      | dreumou, ouse    | »   | » échas             | »      |
| défenéger          | 242    | déraiher           | »      | dijuner          | »      | drévent          | »   | » échaufäion        | 276    |
| déféni             | »      | déräionner         | »      | dilai            | »      | driher           | »   | » échauffer         | »      |
| définitre          | »      | dérompe            | »      | dimanche         | »      | driüle           | »   | » échavotte         | »      |
| défonégér          | »      | dés (faire des)    | »      | dimöingé         | »      | driille          | »   | » échégné           | »      |
| défraque           | »      | désäbuerier        | »      | dine             | 258    | driiller         | »   | » échenäu           | »      |
|                    |        | désägroter         | »      | diner            | »      | drioulu          | »   | » écheveleuré, e    | »      |



|                    |        |                    |        |                     |        |                      |        |                   |        |
|--------------------|--------|--------------------|--------|---------------------|--------|----------------------|--------|-------------------|--------|
| échintre           | p. 276 | écheurner          | p. 284 | empoicher           | p. 294 | enloupe              | p. 301 | entraule          | p. 308 |
| échiqhi'           | »      | éclie              | »      | empollement         | »      | enlouper             | »      | entrée            | »      |
| échiquier          | 277    | églizié, ére       | »      | empoutchener        | »      | enmanches            | »      | envâlâ            | »      |
| échoingé           | »      | éçoussiller        | »      | empouillener        | »      | enmanigancer         | »      | envâlê            | »      |
| échoinger          | »      | éçousser           | »      | empouillot          | »      | enmeillé             | »      | envâler           | »      |
| écholée            | »      | éçraçigner         | 285    | empourter           | 295    | enmoinger            | »      | envaudouëiller    | »      |
| échorer            | 278    | éçraçigneure       | »      | empressé            | »      | enmorter             | 302    | enveilli, e       | »      |
| éclâler            | »      | éçraponeur         | »      | empreser            | »      | enmouçiller          | »      | enveulmer         | »      |
| écoïé              | »      | éçrifon            | »      | emprinter           | »      | enmougnér            | »      | enveurmer         | 309    |
| éçoinceure         | »      | éçrongner          | »      | en                  | »      | enneu                | »      | envie d'bin fêre  | »      |
| éçoinçon (en)      | »      | éçhitaize          | »      | enchaînger          | »      | enneuillé            | »      | envier            | »      |
| éçole              | »      | éçhîter            | »      | ençhâner            | 296    | enneuter             | »      | envihon           | »      |
| éçoler             | »      | éçillan            | 286    | ençhiaisser         | »      | ennoisé              | »      | enviou, ouse      | »      |
| éçonfor            | »      | éçille             | »      | ençhu               | »      | énocence             | 303    | enviroler         | »      |
| éçorcer            | »      | éçlâde             | »      | ençiauler           | »      | énocent              | »      | envivier          | 310    |
| éçorgie            | »      | éçlâder            | »      | ençoi, ençoué       | »      | enque                | »      | envouerger        | »      |
| éçorneur           | »      | éçleucher          | »      | ençoiçhe            | »      | enquétan, ante       | »      | envoiler          | »      |
| éçorniller         | »      | éçleuve            | »      | ençontre            | 297    | enqueurne            | »      | enzuter           | »      |
| éçouarnér          | 279    | éçlîfver           | »      | ençorbassé          | »      | enquieume            | »      | épalissade        | »      |
| éçouauder          | »      | éçlîfver           | »      | ençoté              | »      | enraigier            | »      | épantaule         | »      |
| éçoulacer (s')     | »      | éçliquer           | 287    | ençocré             | »      | enraiguer            | »      | épaté             | »      |
| éçouloué           | »      | éçlîjon            | »      | ençroire, ençrouéte | »      | enrégér              | 304    | épanter           | »      |
| éçourieu           | »      | éçlîcie            | »      | ençrofer            | »      | enreumer             | »      | épare             | 311    |
| éçousse            | »      | éçlucher           | »      | ençroui             | »      | enricher             | »      | éparni            | »      |
| éçouyou            | »      | éçluter            | »      | ençdeçai            | 298    | enrier               | »      | éparmission       | »      |
| éçrabouiller       | »      | éçmaiziner         | »      | ençdelai            | »      | enroi, enroué        | »      | épatraché         | 312    |
| éçrâger            | »      | éçmançeler         | 280    | ençdeuran, ante     | »      | enroichement         | »      | épertie           | »      |
| éçrâmer            | »      | éçmauzeter         | »      | ençdeurci, e        | »      | enroicher            | »      | épétition         | »      |
| éçrâmouré          | »      | éçmâçhe            | »      | ençdeuter           | »      | enroichou            | 305    | épeunâ            | »      |
| éçreue             | »      | éçmâçheure         | »      | ençdô               | »      | enroidi              | »      | épeune            | »      |
| éçreuvaissér       | »      | éçmâçheure         | »      | ençdôlement         | »      | enroter              | »      | épeuner           | »      |
| éçrin              | »      | éçmâçhené          | »      | ençdôler            | »      | enrouter             | »      | épeuran, ante     | 313    |
| éçrit              | 281    | éçmâçtèner         | »      | ençdôvé             | »      | enrangner            | »      | épeureau          | »      |
| éçritouère         | »      | éçmâçche           | 288    | ençdôver            | »      | enrarrer             | »      | épeurement        | »      |
| éçroçhet           | »      | éçmâçcher          | »      | ençdreï             | 299    | enrâuver             | »      | épeurer           | »      |
| éçué               | »      | éçmâçcheue         | »      | ençdreumi           | »      | enseuchement, en-    | »      | épeuriau          | »      |
| éçuelle            | »      | éçmbeurioler       | »      | ençdrouler          | »      | souchement           | »      | épinçher          | »      |
| éçuibie            | »      | éçmbeurner         | »      | éçnéçpouiaible      | »      | ensenv'lichouse      | 306    | épingne           | »      |
| éçuibier           | »      | éçmcutiner         | 282    | éçnéçté             | 289    | ensoméilli           | »      | épiçson           | 314    |
| éçuibion           | 282    | éçmbier            | »      | éçnéçtille          | »      | ensoreiller          | »      | éçiter            | »      |
| éçerne             | »      | éçmbigarrer        | »      | ençfar              | »      | ensoucer             | »      | éçivâçer          | »      |
| éçeulgence         | »      | éçmbilaive         | »      | ençfarfouiller      | »      | ensouéçgne           | »      | éçplêter          | »      |
| éçôssé             | »      | éçmbilaiver        | »      | ençfingn'           | »      | ensouéçnement        | »      | éçpleumer         | »      |
| éçvin              | »      | éçmbôrser          | 290    | ençfleure           | »      | ensouéçgnér          | »      | éçplonge          | »      |
| éçvê               | »      | éçmboudêrer        | »      | ençfomer            | »      | ensouyle             | »      | éçplonger         | »      |
| éçverfanté         | »      | éçmbouler          | »      | ençfomer            | »      | enté, ére            | »      | éçplue            | 315    |
| éçveumoué          | »      | éçmbroder          | »      | ençfumaiger         | »      | enteicher, enticher, | »      | éçpluer, éçpluter | »      |
| éçvet (mettre en)  | »      | éçmbroicher        | »      | ençgarder           | »      | entisser             | »      | éçpoigne          | »      |
| éçfluri            | »      | éçmbrouille        | »      | ençgaudre           | »      | entendement          | »      | éçpointe          | »      |
| éçforces           | »      | éçmbrue            | »      | ençgaudrer          | »      | entendue             | »      | éçpos, éçposse    | »      |
| éçfrâgnér          | 283    | éçmbruer (s')      | »      | ençgenrer           | 300    | enteur               | »      | éçpôsi            | »      |
| éçfrâder           | »      | éçmbrunchi         | 291    | ençgheurnâige       | »      | enteurdeu, enteur-   | »      | éçpouantaule      | »      |
| éçfrêser           | »      | éççtioter          | 292    | ençgheurner         | »      | deusse               | 307    | éçpouéri          | »      |
| éçfriche           | »      | éççmortel          | »      | ençgheurnou         | »      | enteurlin            | »      | éçpouçne          | 316    |
| éçfriger           | »      | éççmouder          | »      | ençghuçter (s')     | »      | enteurmi             | »      | éçpouçnotte       | »      |
| éçfriller          | »      | éççmeige, empiçe   | 293    | ençzoicher (s')     | »      | enteurmôler          | »      | éçpouçvauder      | »      |
| éçhianné           | »      | éççmeiger, empiçer | »      | ençzorçter          | »      | enteurteni           | »      | éçpouçi (s')      | »      |
| éçhierme           | »      | éççmeiller         | »      | ençzouçter          | »      | enteurtin            | »      | éçpouçci          | »      |
| éçini, e           | 284    | éççmeillou, ouse   | »      | ençzraçher          | »      | ent'noneiller, ent-  | »      | éçpourçiaule      | »      |
| éçfoncer           | »      | éççmçasser         | »      | ençzçroumé          | »      | nôlther              | »      | éçpourçissement   | »      |
| éçformer           | »      | éççmpierner        | »      | ençharder           | 301    | entômer              | »      | éçprimer          | »      |
| éçforteuné, e      | »      | éççmpillaige       | 294    | ençhau              | »      | entômeure            | »      | éçprivié          | »      |
| éçfougé, e         | »      | éççmpileu          | »      | éçhainçché          | »      | entor (ai')          | »      | éçquairmoiller    | »      |
| éçfuger            | »      | éççmplêter         | »      | éçjarber            | »      | entortèiller         | 308    | éçquairteure      | »      |
| éçgâier            | »      | éççmploite         | »      | ençjarber           | »      | entoutnoué           | »      | éçquârie          | 317    |
| éçgâzener          | »      | éççmpoiché, e      | »      | ençlardreuillet     | »      | ent'prenre           | »      | éçqueillâtre      | »      |
| éçgheurnée (ai l') | »      | éççmpoichement     | »      | ençlâreignér        | »      | entrâner             | »      |                   |        |
|                    |        |                    |        | ençlever            | »      |                      |        |                   |        |

|                       |        |                 |        |                   |        |                  |        |                   |        |
|-----------------------|--------|-----------------|--------|-------------------|--------|------------------|--------|-------------------|--------|
| équeucher             | p. 317 | essouloter      | p. 325 | eunion            | p. 335 | faimiller        | p. 341 | feurnitre         | p. 351 |
| équeuillé             | »      | essoumacer      | »      | énorme            | »      | faingn'          | 342    | feurnoiau (en)    | 352    |
| équeuilles            | »      | essuger         | »      | eunpoichenot      | »      | faireune         | »      | feuronghi'        | »      |
| équeurer              | »      | estân           | »      | eurbondi          | »      | faironghi'       | »      | feurson           | »      |
| équeurvisse           | »      | estance         | »      | eurbouçher        | »      | faiviole         | »      | feursonner        | »      |
| équia                 | »      | estature        | »      | eurcevouâ         | »      | faivôrier        | »      | feurtaige         | »      |
| équiader              | »      | ester, ster     | »      | eurcôpce          | »      | falot            | »      | feurteiller       | »      |
| équaiarie             | »      | estituer        | 326    | eurc'moincer      | »      | fanchette        | 344    | feurteillon       | 353    |
| équaiarer             | 318    | estrague        | »      | eurconduite, eur- | »      | fanée            | »      | feurteillon, ouse | »      |
| équicte               | »      | estreument      | »      | eurconduite, eur- | »      | fanfeurlue       | »      | feurtin           | »      |
| équicteude            | »      | estreupier      | 327    | eurcondotte       | »      | fanfovine        | 345    | feurtin (en)      | 354    |
| équictele             | »      | estreupique     | »      | eurfromer         | »      | fantasie         | »      | feussesu          | »      |
| équiller              | »      | estreupisie     | »      | eurfuge           | »      | fâr              | »      | feuvré            | »      |
| équinde               | »      | estruongcon     | »      | eurgairder        | »      | farache          | 336    | fi                | »      |
| équinder              | »      | étâger          | »      | eurjeter          | »      | farachou, ouse   | »      | fi (mai)          | »      |
| éraler                | »      | étamine         | »      | eurlanci          | »      | farau, aude      | »      | fi                | 355    |
| erbeuher              | »      | étancener       | 328    | eurleuver         | »      | farme            | »      | fiâchi            | »      |
| erboulejos            | »      | étang           | »      | eurligion         | »      | farme            | »      | fiame             | »      |
| erbouler              | »      | étaper          | »      | eurliques, ouse   | »      | fâtigaule        | 346    | fiamber           | »      |
| ereheloter            | »      | étardi, e       | »      | eurliques         | »      | fau              | »      | fian, fiant       | »      |
| erehie, rechie, recie | »      | étarnner        | »      | eurluquer         | »      | fauceille        | »      | fiance            | »      |
| erehignechat          | 319    | ête             | »      | eurmède           | »      | fauceiller       | »      | fiar              | »      |
| erchouper             | »      | ête             | 329    | eurmairquâble     | »      | fautale, foutale | »      | fiarde            | »      |
| erçuer                | »      | êtenou          | »      | eurmerque         | »      | faute            | »      | fiarise           | »      |
| erdouner              | »      | êtenion         | »      | eurmonirance      | »      | fautai           | »      | fiate             | »      |
| erdouter              | »      | êtéressé        | »      | eurmontrer        | »      | fauter           | »      | fiau              | »      |
| erdoutou, euse        | »      | êtêrompe        | »      | eurmiquer         | »      | fautif, e        | 347    | fiagle            | 356    |
| éreuti                | »      | êteujotte       | »      | eurmouille        | »      | feille           | »      | fien              | »      |
| ergeniller            | »      | êteurié         | »      | eurpas            | »      | feingnan, ante   | »      | fiense            | »      |
| ériaule, ouriaule     | »      | êteuriotte      | »      | eurproucher       | 337    | feintise         | »      | fiethi            | »      |
| ermarcier             | »      | étirâ           | 330    | eurqueuler        | »      | fendasse         | »      | fièves            | »      |
| ernifier              | »      | étouindre       | »      | eursenblance      | »      | fendeure         | 348    | fignôler          | 357    |
| érôder                | 320    | étoler, étolner | »      | eurssembler       | »      | femre            | »      | fignôlet          | »      |
| erpouher              | »      | étôpe           | »      | eurveni           | »      | fêra             | »      | fignôleu          | »      |
| erprige               | »      | étorne          | »      | êvadé             | »      | fêre             | »      | figuè             | »      |
| erpriger              | »      | étou            | »      | êvâder            | »      | fête             | »      | filariot          | »      |
| ertilher              | »      | étouffeur       | »      | êvâireman         | 338    | fêtégeu          | »      | filau             | »      |
| ervitre               | »      | étoulâ          | »      | êvaier            | »      | feu              | »      | filer             | »      |
| erzâ                  | »      | étoule          | »      | êveillée          | »      | feugner          | »      | fillas            | »      |
| erzeter               | »      | étounan         | »      | êventionner       | »      | feugnon          | 349    | fillette          | »      |
| es                    | »      | étounance       | »      | êventionneu, euse | »      | feuhiau          | »      | fillette          | 358    |
| ésaingnie             | »      | étoupi          | 331    | êveurluché, e     | 339    | feuillâs         | »      | fillô             | »      |
| escabier              | 321    | étoupi          | »      | êvitation         | »      | feulleron        | »      | fillou            | »      |
| escabreu, euse        | »      | étoupon         | »      | êviter            | »      | feuille          | »      | filot             | »      |
| escairgalle           | »      | étrain          | »      | êvitou, ouse      | »      | feuilleu, ouse   | »      | fin, fine         | »      |
| escandaile            | »      | étroit, e       | 332    | êvivaus           | »      | feujau           | »      | финаге            | »      |
| escandauliser         | »      | étrillou        | »      | êvoiller          | »      | feulaisse        | »      | fine scœur        | »      |
| eschalon              | »      | étroichener     | »      | êvoilli, e        | »      | feuler           | »      | finition          | »      |
| eschine               | »      | étroinge        | »      | êvoulayé          | »      | feulouse         | »      | finition          | »      |
| esclos                | »      | étroingé        | »      | exempi de         | »      | feumé            | »      | finitre           | »      |
| escorbut              | 322    | étroinger       | »      | ézondées          | »      | feumée           | 350    | fion, fiouse      | »      |
| escorpion             | »      | étroinguer      | 333    |                   |        | feumer           | »      | flache            | »      |
| esuche                | »      | êtroncner       | »      |                   | F      | feumou           | »      | flache            | 359    |
| esnoillie             | »      | êtropement      | »      |                   |        | feurbau          | »      | flachou, ouse     | »      |
| ésolent               | »      | êtroper         | »      | fâ                | 340    | feurboter        | »      | flâci, e          | »      |
| éspiration            | »      | êtuelle         | »      | fâcher            | »      | feurceure        | »      | flâci             | »      |
| ésquelette            | »      | euffri          | 334    | facino            | »      | feurdale         | 351    | flaimousse        | »      |
| ésquinter             | »      | euill'          | »      | façu, e           | »      | feurgeon         | »      | flairé            | »      |
| ésquipé               | 323    | euillot         | »      | fâde              | »      | feurgonnée       | »      | flaitte           | »      |
| ésquipot              | »      | euler           | »      | fâfions           | 341    | feurgonner       | »      | flaittement       | »      |
| ésûier                | »      | euls            | »      | fâfiotaige        | »      | feurguin         | »      | flaitter          | »      |
| essaiger              | »      | eulver          | 335    | fâguenâ           | »      | feurguiner       | »      | flaittou, ouse    | »      |
| essaime               | 324    | eulvin          | »      | fâbricien         | »      | feurian, ande    | »      | flamanche, fla-   | »      |
| essaimer              | »      | eûmer           | »      | fâhine            | »      | feurlon          | »      | mange             | »      |
| essamer               | »      | eun, eune       | »      | fâhiner           | »      | feurningn'       | »      | flambe            | 360    |
| essart                | 325    | euni            | »      | fâimeune          | »      | feurniteure      | »      | flambée           | »      |

|                     |        |                        |        |                      |        |                    |        |                   |        |
|---------------------|--------|------------------------|--------|----------------------|--------|--------------------|--------|-------------------|--------|
| flammer             | p. 360 | fortou                 | p. 371 | frésée               | p. 381 | gairde             | p. 393 | genâbre, genâ-    |        |
| flan                | »      | » forvier              | »      | » fretiller          | » 382  | » gairder          | »      | » vre             | p. 402 |
| flâti               | 361    | » fossat               | 372    | » fretin             | »      | » gairdou, ouse    | »      | » genâbrette      | »      |
| flau                | »      | » fou                  | »      | » freu               | »      | » gaireune         | »      | » gênance         | »      |
| fléai               | »      | » fou, foûle           | »      | » freuche            | »      | » gairon           | »      | » gençiot (le)    | »      |
| flemme              | »      | » fouâcher             | »      | » freucher           | »      | » gairzeillot      | »      | » gênétre         | »      |
| fleu, e             | 362    | » fouâchion            | »      | » fric ni frac (ni)  | »      | » galêrer          | »      | » geneviri        | 403    |
| fleuret             | »      | » fouâchou             | »      | » fraissée           | 383    | » galerne          | »      | » genevriller     | »      |
| fleuriu             | »      | » fouaillot            | »      | » fricot             | »      | » galfeurtié       | »      | » geno            | »      |
| fleuteau            | »      | » fouaillou            | »      | » frigoler           | »      | » galibeurdâs      | »      | » genôlée         | »      |
| fleuter             | 363    | » fouchalle, fouchelle | »      | » frijotte           | 384    | » galine           | »      | » genre           | »      |
| fleuteu, fleutou    | »      | » fouchère             | 373    | » frile              | »      | » galot            | 394    | » gent, gente     | »      |
| fleur               | »      | » foué                 | »      | » friler             | »      | » galouêcher       | »      | » genti, tite     | 404    |
| flipe, flipot       | »      | » fouel                | »      | » friller            | »      | » galouêchot       | »      | » genti homme     | »      |
| floquer             | 364    | » fouère               | »      | » frillie            | »      | » galouêchou, ouse | »      | » gevri           | »      |
| flot                | »      | » foudrou              | »      | » frillon            | »      | » galvache         | »      | » gevriller       | »      |
| flottage            | »      | » fougaler             | »      | » frillot            | »      | » galvaché         | »      | » gheille         | »      |
| flottaige           | »      | » fougé                | 374    | » frillou, ouse      | »      | » galvachou        | »      | » gheiller        | 405    |
| flotter             | 365    | » fouillon             | »      | » frimance           | »      | » galvauder        | 395    | » gheilleraï      | »      |
| flotteur            | »      | » fouillonner          | »      | » frimouille         | 385    | » gamache          | »      | » gheillou, ouse  | »      |
| flûri               | »      | » fouin                | »      | » fringuer           | »      | » gambi, e         | »      | » gheunte         | »      |
| flûri               | »      | » fouiner              | »      | » friponner          | »      | » gambiller        | »      | » gheinti         | »      |
| foinasse, fouinasse | »      | » fouiser              | »      | » friquentation      | »      | » gambiner         | »      | » ghuâte          | »      |
| foindre             | »      | » foulâtre             | »      | » friquette          | »      | » gamelle          | 396    | » gibasse         | »      |
| foineau             | 366    | » foulerie             | 375    | » frô, frouêde       | »      | » gamin, gamine    | »      | » gibassié        | »      |
| fointe              | »      | » foulie               | »      | » frocher            | 387    | » gamouêche (ai)   | »      | » gidron          | 406    |
| foion, fouion       | »      | » foulise              | »      | » fromaige, frou-    | »      | » ganchette        | »      | » gillair         | »      |
| foionner, fouionner | »      | » foutol               | »      | » maige, frou-       | »      | » gandale          | »      | » gilles          | »      |
| follet              | »      | » foutot               | »      | » maige, formai-     | »      | » gandolin, ine    | »      | » gielier         | »      |
| foaison             | »      | » fourbi               | »      | » ge, froumaize      | »      | » gandouêse        | »      | » giglâder        | »      |
| fonce               | »      | » fourche, forche      | »      | » fromaigeot, frou-  | »      | » gangueneille (ai | 397    | » gigoignage      | »      |
| foncé, ére          | 367    | » fourme               | »      | » maigcot            | »      | » lai)             | »      | » gigoigner       | »      |
| fondrée             | »      | » fourmer              | »      | » fromer             | »      | » gant             | »      | » gigoignou, ouse | 407    |
| foner, foiner       | »      | » fourmouilleu         | 376    | » fronce             | 388    | » gâpian           | »      | » gigouner        | »      |
| fouessot            | »      | » foussé               | »      | » fronllhe           | »      | » garaude          | »      | » gigue           | »      |
| foune               | »      | » foutiau              | »      | » frottée            | »      | » garauder         | »      | » gilot           | »      |
| fouou, fouou, ouse  | »      | » foutu                | »      | » frou-frou          | »      | » garcongnée       | »      | » gimbelée        | »      |
| fontaigne           | »      | » touzire, fouizire    | 377    | » frouiller          | »      | » garde de Dieu    | »      | » ginguer         | »      |
| fontenette, fonte-  | »      | » fragne               | »      | » froulot            | »      | » (ai lai)         | »      | » girie           | »      |
| notte               | 368    | » fragnie              | »      | » froument           | »      | » gargouëllâ       | »      | » gitre           | »      |
| fôr                 | »      | » fraicazer            | 378    | » fulhi              | 389    | » gargouëiller     | »      | » glande          | »      |
| forandié            | »      | » fraicheur            | »      | » fuiter             | »      | » gargouëllou,     | »      | » gllhi           | »      |
| force               | »      | » fraideliou, ouse     | »      | » fujà               | »      | » oise             | 398    | » gllhi           | 408    |
| forcer (se)         | »      | » fraïon               | »      | » fumaiger           | »      | » garguille        | »      | » glouguer        | »      |
| forceure            | »      | » fraïonner            | »      | » fumelle            | »      | » garguillot       | »      | » gnance          | »      |
| forche              | »      | » frâle                | »      | » fusucien           | »      | » gâri             | »      | » gnanan          | »      |
| forché              | 369    | » franchy              | »      | » futaine (faire la) | »      | » gârison          | 399    | » gnantou, ouse   | »      |
| forchetée           | »      | » frandale             | 379    |                      |        | » garlot           | »      | » gnâguer         | »      |
| forchiette          | »      | » frandaler            | »      | G                    |        | » garlutrot        | »      | » gnâquai         | »      |
| forchie             | »      | » frandenée            | »      |                      |        | » garni, e         | »      | » gnâquette       | »      |
| forchou, ouse       | »      | » frâs                 | »      | » gâ                 | 390    | » garou            | »      | » gnâu            | »      |
| forcieu, euse       | »      | » frâte                | »      | » gabegie            | »      | » gât              | »      | » gnâualer        | »      |
| fornée              | »      | » frâteiller           | »      | » gâche              | »      | » gâté             | »      | » gniguer         | 409    |
| fornége             | »      | » fraudou, ouse        | »      | » gai, gaite         | »      | » gâtière          | »      | » gnin (fêre le)  | »      |
| fornié              | »      | » fré, frêde           | »      | » gaibeurié          | »      | » gâtrou, ouse     | 400    | » gniodot         | »      |
| fornoige, fornou-   | »      | » frédillou, ouse      | 380    | » gaife              | »      | » gau              | »      | » gniole          | »      |
| aille               | »      | » frée                 | »      | » gaige              | 391    | » gaucer           | »      | » gniolé          | »      |
| fornoiller          | »      | » freiller             | »      | » gaiger             | »      | » gaud             | »      | » gnioire         | »      |
| fornotte            | »      | » freillotte           | »      | » gaigeure           | »      | » gaupe            | »      | » gnole           | »      |
| forrer              | »      | » frelasse, feurlasse  | »      | » gaillar            | »      | » gavar            | 401    | » gnobille        | »      |
| forreure            | 370    | » fremi, freumi, fro-  | »      | » gaillaude          | »      | » gavarder         | »      | » gobiot, otte    | 410    |
| forrot              | »      | » mi                   | 381    | » gaille             | »      | » gâzener          | »      | » goder           | »      |
| forter              | »      | » fremillement         | »      | » gaillo             | »      | » gâzenou, ouse    | »      | » godot           | 411    |
| fortunate           | 371    | » fremiller            | »      | » gailôpe (ai lai)   | »      | » gâzon            | »      | » godron          | »      |
| fortuné             | »      | » fremillêre           | »      | » gailôpin           | 392    | » gcline           | »      | » godroner        | »      |
| fortot, ôte         | »      | » frenârie             | »      | » gailôpiner         | »      | » gelnière         | »      | » goguenette      | »      |
|                     |        | » frerôt               | »      | » gairçon            | »      | » gelnière         | 402    | » goguenoter      | 412    |

|                    |        |                    |        |                      |        |                  |         |                 |        |
|--------------------|--------|--------------------|--------|----------------------|--------|------------------|---------|-----------------|--------|
| golainne           | p. 412 | granmaire          | p. 423 | guedé                | p. 433 | <b>H</b>         | hûreu,  | hircu,          |        |
| gole               | »      | granment           | »      | gueder               | »      |                  | euse    |                 | p. 443 |
| gólée              | »      | gravelle, graivale | »      | guéo                 | »      | h                | hurter  | »               | »      |
| goler (se)         | »      | gravicher          | »      | guéhâ                | »      | hâ               | hussier | »               | 459    |
| goleron            | »      | gravichot          | 424    | gueneille            | »      | hâbre (le grand) |         |                 |        |
| golou, ouse        | »      | gravissot          | »      | gueneillon           | »      | haibieument      |         |                 |        |
| gôme               | »      | gréfeiton          | »      | gueneillou, ouse     | »      | haibille         |         |                 |        |
| gôner              | 413    | greulle            | »      | guérande             | »      | haibillé de soie | 446     | <b>I</b>        |        |
| gonfle             | »      | greiller           | 425    | guérelle, goueille   | »      | haibitende       | »       | i,              | 460    |
| gor                | »      | greillot           | »      | guérou               | »      | haibitouiller    | »       | i, ine          | »      |
| gore               | 414    | greillot           | »      | guérouillon, goucil- | »      | haie             | »       | iarder          | »      |
| gorelle            | »      | greuche            | »      | lou                  | »      | hairan           | 447     | iàs             | »      |
| goret              | »      | greume, grême      | »      | gueriote             | 434    | hairdi           | »       | iasse           | 461    |
| gorzette           | »      | greumeai           | 426    | gueriôté             | »      | hairnoicher      | »       | iaub'nite       | »      |
| gori               | 415    | greumiller, gueur- | »      | guerlot              | »      | hairnoicher      | »       | iaue            | »      |
| gorman             | »      | miller             | »      | guérot               | »      | hâler            | »       | ichars (les)    | »      |
| gorman die         | »      | greumillon, gueur- | »      | guéri, guerrier      | »      | han !            | 448     | ichi            | »      |
| gorme              | »      | millon             | »      | guender              | »      | hârasser         | »       | icho            | »      |
| gorne              | »      | gremillot, gueur-  | »      | gueugner             | »      | harbe            | »       | iein            | »      |
| gorzat             | »      | millot             | »      | gueular              | 435    | harbi            | »       | iér             | »      |
| gosseau, gousseau  | »      | greumiôt           | »      | gueullée             | »      | harbi            | »       | iêtre           | 462    |
| gôt                | »      | greuver            | »      | gueurdin, ine        | »      | harbisseure      | »       | ieu             | »      |
| goter              | 416    | gréve              | »      | gueurlot             | »      | harbou, ouse     | »       | iefèvre         | »      |
| gotte              | »      | griblandes         | »      | gueurloter           | »      | hariâ            | »       | ifame           | »      |
| gotter             | »      | gribouillé         | 427    | gueurloter           | »      | harou! harou!    | 449     | igal            | »      |
| gou                | »      | griche             | 428    | gueurlu              | »      | hâte             | 450     | ijar            | »      |
| gouâpe             | »      | grifon             | »      | gueurluchon          | 436    | haut, c          | 451     | ijo             | »      |
| gouâper            | »      | grignar            | »      | gueurnâion           | »      | hazair           | »       | ilai            | 463    |
| gouant, gouaude    | »      | grigne             | »      | gueurné              | »      | hâla, hâla!      | »       | ile             | »      |
| gouaule            | »      | grignon            | »      | gueurné              | »      | herbeire         | »       | imiter          | »      |
| gouander           | 417    | grijer             | »      | gueurnapille         | »      | hère             | 452     | impouable       | »      |
| gouble             | »      | grijouner          | »      | gueurnoter           | 437    | hériquie         | »       | impoussibe      | »      |
| goucellâ           | »      | griblandes         | »      | gueurnoucellâ        | »      | hériquie         | »       | impure          | »      |
| goucelle           | »      | grillon            | »      | gueurnoucellous      | »      | héritage         | »       | ingartingn'     | »      |
| gouciller (se)     | »      | grimasse           | »      | gueurz               | »      | héritation       | »       | inche           | »      |
| gougneur           | 418    | grimoler           | »      | gueurzill            | »      | heucher          | »       | incompotent     | »      |
| gouine             | »      | grinene            | »      | guézes               | »      | heue             | 453     | incoumôdè       | 464    |
| goujat             | »      | grispine           | 429    | guâbe                | »      | heule            | »       | incouneue       | »      |
| goulerot           | »      | grispiner          | »      | guaiace              | 438    | heuler           | »       | indictier       | »      |
| goulerotte         | »      | grive              | »      | guaiacer             | »      | heupe            | »       | inducation      | »      |
| goulméc            | »      | grivclé            | »      | guaiçon              | »      | heurecé          | 454     | infarnal        | »      |
| goulu              | »      | grivot, grivotte   | »      | guaiene, guieune     | »      | heurecer (se)    | »       | infourmer       | »      |
| gourgandine, guer- | »      | grô                | »      | guaiener, guieu-     | »      | heureçon         | »       | ingineu         | »      |
| gantine            | 419    | grôdissime         | 430    | ner                  | »      | heureloge        | »       | in' chò         | 465    |
| gourlasson         | »      | groguer            | »      | guiandaux            | »      | heureloigé       | »       | io              | »      |
| gourlon, gorlon    | 420    | groinge            | »      | guiâpou, ouse        | »      | hiavre           | »       | jotte           | »      |
| gourlouner, gorlo- | »      | groinguer          | »      | guiârou, ouse        | 439    | hiber            | »       | iqui            | »      |
| ner                | »      | groingerie         | »      | guiânde              | »      | hiarre           | 455     | issar           | »      |
| gourter            | »      | groingnon          | »      | guiâver              | »      | hihieu           | »       | itchi           | 466    |
| gousic             | »      | grôlâ              | »      | guiâché              | »      | hivar            | »       | iveur           | »      |
| gousser            | »      | grôle              | »      | guiâchon             | »      | hivarnaige       | »       | ivrà            | »      |
| gouti              | »      | grôler             | »      | guiéu                | »      | hivarnar         | »       |                 |        |
| gouttereau         | »      | grolotte           | 431    | guiéu                | »      | hòcédé           | »       | <b>J</b>        |        |
| goyar              | 421    | gron-gron (faire)  | »      | guili                | »      | hòche            | »       | jâbi, e         | 467    |
| grâcer             | »      | groucher (se)      | »      | guillandeu           | 440    | homme            | »       | jâdi            | »      |
| grâche             | »      | gros               | »      | guillanné            | »      | hommée, houmée   | 456     | jâdou, ouse     | »      |
| grâcher            | »      | grossier           | »      | guillaumié, guil-    | »      | honte            | »       | jâdouée         | »      |
| grâchet, ote       | »      | grouiche           | »      | laumet               | »      | hontou, ouse     | »       | jâdoue          | »      |
| grâiller           | »      | grouté             | »      | guilledou (cou-      | »      | houme            | »       | jâfoueiller     | »      |
| grâillouner        | »      | grouelle           | »      | rir le)              | »      | hounéteté        | 457     | jâfre           | »      |
| graigne            | 422    | grougnon           | »      | guincher             | 441    | hounourâbe       | »       | jâguiller       | »      |
| grâpin             | »      | groule             | »      | guinchiller          | 442    | houpé (à la)     | »       | jâguillon, ouse | »      |
| grâpiner           | »      | grouler            | »      | guinchouée           | »      | houper           | »       | jâher           | »      |
| grâite             | »      | grous, groussu     | »      | guîôton, ouse        | »      | houtte           | »       | jaicaisse       | »      |
| grâitillon         | »      | grouzale           | »      | gutâ, gheutâ         | »      | huguenot         | »       | jaicaiser       | »      |
| grâive             | »      | grouzalé           | »      | gutte, goutte        | »      | hui              | 458     | jaicer          | »      |
| grâiver            | 423    | gru                | »      | g'vau                | 443    | humider          | »       | jaiceron        | p. 468 |

|                    |        |                    |        |                    |        |                       |        |                     |        |
|--------------------|--------|--------------------|--------|--------------------|--------|-----------------------|--------|---------------------|--------|
| jaïçon             | p. 468 | Joint              | p. 476 | kiérer             | p. 480 | Jaume                 | p. 489 | locaterie           | p. 498 |
| jaillon            | »      | » jôli, jôuli      | »      | kinkerniau         | »      | » laumet              | »      | » lofre             | »      |
| jaïpper            | »      | » jonesse          | »      | » kinson           | »      | » lavandîe            | »      | » lofré             | »      |
| jair               | »      | » joquot           | »      | » kiôché           | »      | » lave                | »      | » loiche            | 499    |
| jair               | »      | » jor (en)         | »      | » kiok'sé          | »      | » lavenbas            | 490    | » loicher           | »      |
| jaïdrin            | 469    | » jor              | »      | » kioker           | »      | » lavenhau            | »      | » loichou           | »      |
| jaïgillerie        | »      | » jornaier         | 477    | » kiorde           | »      | » lazaire             | »      | » loige             | »      |
| jaïrgon            | »      | » jornaü           | »      | » kiou             | »      | » lazaret             | »      | » loiger, loigier   | 500    |
| jaïrgoner          | »      | » jornée           | »      | » kiouler          | »      | » l'chu               | »      | » lombar            | »      |
| jaïrser            | »      | » josé, jousé      | »      | » kiue             | »      | » l'cifar             | »      | » longin            | »      |
| jaïrtére           | »      | » jou              | »      | » k'ri             | »      | » lé, lei             | »      | » loper             | »      |
| jaïvale            | »      | » joulotte         | 478    |                    |        | » le cou, lai cen     | »      | » Jopou, ouse       | »      |
| jaïvaler           | 470    | » jouter           | »      | <b>L</b>           |        | » léches (mener les)  | »      | » loqueter          | 501    |
| janci, e           | »      | » jourais, jourale | »      | » laïvan           | 481    | » légnot              | »      | » lor               | »      |
| jâne               | »      | » ju               | »      | » laïcher          | »      | » lémaïce             | 491    | » lör               | »      |
| jâner              | »      | » jui              | »      | » lâcher           | »      | » lequé, laiquelle    | »      | » lôrdais, dale     | »      |
| jangeïller         | »      | » jui              | »      | » lâdre            | »      | » létot               | »      | » los               | »      |
| jâou, zâou         | »      | » juisseance       | »      | » lazô             | »      | » lette               | »      | » losse             | »      |
| jâque              | »      | » jujeau           | »      | » lazocher         | 482    | » leu                 | »      | » louâ              | 502    |
| jâr                | »      | » jun              | »      | » lazochie         | »      | » leuthiau            | »      | » louâccron         | »      |
| jar                | »      |                    |        | » laguerée         | »      | » leujotte            | »      | » louainge          | »      |
| jar, jâré          | »      | <b>K</b>           |        | » lai              | »      | » leune               | »      | » louainger         | »      |
| jarbe              | 471    | » k                | 479    | » laïbôr           | »      | » leupe               | »      | » louâsse           | »      |
| jarber             | »      | » kairner          | »      | » laïbouéraige     | »      | » leupe               | »      | » lonâteure         | »      |
| jarguet            | »      | » kairnet          | »      | » laïbouérer       | »      | » leüre               | »      | » lonâyi            | »      |
| jarle              | »      | » kairniau         | »      | » laïbouérou       | »      | » leuter (sc)         | 492    | » loner             | »      |
| jarlotte           | »      | » kairniau         | »      | » laïbourieu, euse | 483    | » leutin              | »      | » louessar          | 503    |
| jarre              | »      | » kairteille       | »      | » laïcher          | »      | » leutré, e           | »      | » louis             | »      |
| jarretu            | 472    | » karre            | »      | » laïngne          | »      | » leuvé               | »      | » louiscan          | »      |
| jasou, ouse        | »      | » k'chi            | »      | » lai qu'al ô      | »      | » leuver              | »      | » loup vârou, vérou | »      |
| jau                | »      | » keille           | »      | » laïrme           | »      | » levaingn'           | »      | » loure             | 504    |
| jaubie             | »      | » keïllerotte      | »      | » laïrmer          | »      | » lévéné              | »      | » loutaule          | »      |
| jaupiller          | »      | » kerre            | »      | » laïrmié          | »      | » lévié               | »      | » lu                | »      |
| jaupillou, ouse    | »      | » kesse            | »      | » laïtaïge         | »      | » levin               | »      | » luâchon           | »      |
| javales            | »      | » keu              | 480    | » laïtingn'        | 484    | » li                  | »      | » luchi             | »      |
| javelot, jaïvelot  | »      | » keuche           | »      | » laïton           | »      | » li                  | 493    | » luhïar            | »      |
| javillau           | 473    | » keuchener        | »      | » laïvaïge         | »      | » libarté             | »      | » luïa              | »      |
| javïller           | »      | » keudre           | »      | » laïver           | »      | » libartin, libertin, | »      | » luïerne           | »      |
| jeannet, jeannot,  | »      | » keugne           | »      | » laïvou           | »      | » ine                 | »      | » luïerner          | »      |
| jeannin            | »      | » keular           | »      | » laïvou que       | »      | » libartiner          | »      | » luïserne          | »      |
| jeannette          | »      | » keulin           | »      | » laïvoure         | »      | » licher              | »      | » luïserner         | 505    |
| jesuïtre           | »      | » keume            | »      | » lambeïllot       | »      | » lichou              | »      | » luïotte           | »      |
| jeter              | »      | » keuper           | »      | » lâmon            | »      | » licote              | »      | » luïar             | »      |
| jettelcr           | »      | » keure            | »      | » lâmpâ            | »      | » licote              | »      | » luméro            | »      |
| jeuche             | »      | » keureille        | »      | » lâmpée           | 485    | » licoter             | »      | » luparne           | »      |
| jeucher            | »      | » keurer           | »      | » lâmpcr           | »      | » lic tue             | »      | » lupaulc           | »      |
| jeumâ              | »      | » keurier          | »      | » lâmpougne        | »      | » liénar, linair      | »      | » lûre              | »      |
| jeuner             | »      | » keuriou          | »      | » lance            | »      | » lier                | »      | » lûrei             | »      |
| jeuré foué (mai)   | 474    | » keurneille       | »      | » lâncé            | »      | » lieu, ieu           | 495    | » lûreai            | »      |
| jeurement          | »      | » keurni           | »      | » lâncer (sc)      | »      | » lieu                | »      | » lûreai, lûriai,   | »      |
| jeurer             | »      | » keurpe           | »      | » lânceron         | »      | » lieutmer (la)       | »      | » lûehïau           | »      |
| jeurmer            | »      | » keurpoton        | »      | » lândié           | »      | » liger, e            | 496    | » lûriâ             | 506    |
| jeurmon            | »      | » keurvaisse       | »      | » lândore          | »      | » ligneau             | »      | » lûron, lûron      | »      |
| jeuron             | »      | » keusance         | »      | » lângaige         | 486    | » limon               | »      | » lûssu             | »      |
| jeurou, ouse       | »      | » keute            | »      | » lânguerais       | »      | » limousine           | »      | » lutrot            | »      |
| jeusqu'ai l'heure  | »      | » keutre           | »      | » lânviau          | »      | » lingre              | »      |                     |        |
| jeusqu'ai tant que | »      | » kiaï             | »      | » lâpée (ai lai)   | »      | » lionne (la)         | 497    | <b>M</b>            |        |
| jeute              | »      | » kïaïsson         | »      | » lâper            | »      | » lisson              | »      | » mâ                | 507    |
| jïghi'             | »      | » kïanponner       | »      | » lâquais          | 487    | » lit                 | »      | » mâbre             | »      |
| jïghier            | »      | » kïaper           | »      | » lârd             | »      | » lité                | »      | » mâcheurer         | 508    |
| jïghiot            | »      | » kïaqucr          | »      | » lârdasse         | »      | » litière             | »      | » mâcheuron         | »      |
| jïolées            | »      | » kïar             | »      | » lâreigne         | »      | » live                | »      | » machin            | »      |
| jô                 | 475    | » kïarté           | »      | » lâreigner        | »      | » livette             | »      | » mâchoué           | 509    |
| jô                 | »      | » kïau             | »      | » lâri, lârci      | »      | » lô                  | »      | » mâchou            | »      |
| jôindu             | »      | » kïécle           | »      | » lâs              | 488    | » lobe                | 498    | » mâdeu             | »      |
| jointeïllaïge      | »      | » kïédot           | »      | » lâtiner          | »      | » lôber               | »      | » mâgau             | »      |
| jointeïller        | »      | » kïérâme          | »      | » lâudeu           | »      | » lôbeur              | »      | »                   | »      |



|                  |        |                   |                  |        |                |        |                   |        |
|------------------|--------|-------------------|------------------|--------|----------------|--------|-------------------|--------|
| mâgne            | p. 511 | mannée, manlée,   | maupas           | p. 537 | meulon         | p. 549 | mionner           | p. 559 |
| mâgnenette (la)  | 512    | mauvée            | maupenser        | 538    | meun, meune    | 550    | miot, otte        | »      |
| mâgner (se)      | »      | mauquin           | maupourtan, ante | »      | meuner         | »      | miotte            | 560    |
| mai              | »      | manque            | mauprenre (se)   | »      | meur, c        | »      | miré              | »      |
| maiceau          | 513    | manquai           | mausavlou, ouse  | »      | meuraisô       | »      | miroler           | »      |
| maignance        | »      | manquiau          | mauvâ, aille     | »      | meurcelons     | »      | miroué            | »      |
| maigniâble       | »      | manquille         | mauvevan, ante   | »      | meure          | »      | missipipis        | »      |
| maizain          | »      | mâ que            | mauvitu          | »      | meuré, meurené | »      | mitaignes         | 561    |
| maigrichou, onne | »      | mâqueiller        | mauvivre         | »      | meuré          | »      | mitan             | »      |
| maihiaize        | »      | marabou           | mauvoillan, ante | »      | meurreille     | »      | mitantié, ére     | »      |
| maihier          | »      | marain            | mauvoullance     | 539    | meurer         | »      | mitayé            | »      |
| maihier          | »      | marande, mé -     | mauvouloir       | »      | meurette       | 551    | mitéyin, enne     | »      |
| mailaide         | »      | rande             | mauvue           | »      | meurge         | »      | mitié             | »      |
| mailaide         | »      | marander, mé -    | mayre            | »      | meurgealle     | »      | mitoinché         | 562    |
| mailaidou, ouse  | »      | rander            | mécôpé           | »      | meuri          | »      | mitou             | »      |
| maille           | »      | marcau, maircau   | mécôple          | »      | meuri          | 552    | mitoué            | »      |
| mailillon        | 514    | marchau, aude     | mécru            | »      | meurzeille     | »      | mitouerie         | »      |
| maillou          | »      | marchou, ouse     | mède             | »      | meuzère        | »      | mitonner          | »      |
| mailleuche       | »      | mardié, mar -     | mée              | »      | meusiqi'       | »      | mitreilhi         | 563    |
| maingn'          | 515    | dienne            | mécère           | 528    | meusse         | »      | m'let             | »      |
| maintin          | »      | mère              | mégélé           | 541    | meusser        | »      | m'hanze           | »      |
| mâion            | »      | mère              | méger, miger,    | »      | meussot, otte  | 553    | m'hanzer          | »      |
| mair             | »      | margaucer         | minger           | »      | meutré         | »      | m'nicot           | »      |
| mairâ            | »      | margelé           | mégeou, migeou,  | »      | meutréyer      | »      | mô                | »      |
| maircau          | »      | margouéillâ       | mingcou, ouse    | »      | mévallue       | »      | môche             | »      |
| mairchan, ande   | »      | margoulette       | meidi            | 529    | mézu           | »      | môde              | 564    |
| mairhandie       | 516    | margouner         | meignot          | »      | mi, my         | »      | môflan, ante      | »      |
| mairdi           | »      | mâri              | millenot         | »      | miance         | 554    | môfle, môfe       | »      |
| mair             | »      | marin             | meineu           | »      | miançon        | »      | môflot, otte      | 565    |
| maireric         | »      | maringot          | meix, mex, metz, | »      | miâner         | »      | moichener, moué - | »      |
| mairgoulin       | »      | marion            | may, maz         | »      | miânou, ouse   | »      | chener            | »      |
| mairiaige        | »      | marmouse          | mèle             | 530    | miau           | »      | moichenou, moué - | »      |
| mairier          | »      | marmouner         | mêlé, mêlié      | 542    | micer          | »      | chenou, ouse      | »      |
| mairmite         | »      | marmuer           | mêlette          | 531    | michaicun      | 555    | moichon, moué -   | »      |
| mairmitée        | 517    | marmuser          | melingu'         | »      | michament      | »      | chon              | »      |
| mairteai         | »      | maroner           | meloise          | 543    | michan         | »      | moigner           | »      |
| maisement que    | »      | maroner           | melotte          | »      | miche          | »      | moille            | »      |
| maisonnement     | 518    | marisiaule        | membrance        | »      | miché          | 556    | moilou, oure      | 566    |
| maitené          | »      | marteai           | membreure        | 544    | micheterme     | »      | moince            | »      |
| maitin           | »      | marteleur         | ménêtré          | »      | micionner      | »      | moineche          | »      |
| maitou           | »      | mas               | menion           | »      | mié            | »      | moinchot, min -   | »      |
| maïon            | 519    | masière           | menoille, me -   | »      | mienne         | »      | chot, otte        | »      |
| mal              | 520    | mastouque         | nouille          | 545    | mierle         | »      | moineai           | »      |
| malandrou, ouse  | »      | matelas           | menoinge         | »      | mierlet        | 557    | moinge            | »      |
| malchance        | »      | matinaule         | menoingeou, ouse | »      | mieuier        | »      | moingne           | »      |
| malesciance      | »      | mâtre             | menoinger        | »      | mignair        | »      | moimme            | »      |
| malcte           | »      | mâtrie            | menou            | »      | mignairder     | »      | moimm' ment       | »      |
| malfaicteur      | »      | mâtrosse          | menterie         | »      | mignairdon     | »      | moindre           | »      |
| malheure !       | »      | mau               | mentou, ouse     | 535    | migner         | »      | moinreté          | 568    |
| malhieu          | 521    | maublan           | méqueurdi        | »      | mignin         | »      | môlaige           | »      |
| malice           | »      | maucaulé          | mère             | »      | mihâqhi'       | 558    | môle              | »      |
| malin            | »      | mauchaussé        | merque           | 546    | mijou          | »      | môler             | »      |
| maline           | »      | maucontent        | merquer          | »      | milenot        | »      | môleure           | »      |
| mâlen            | »      | maudition         | messaige         | »      | miliasse       | »      | môlin-môlo        | »      |
| malircu, ouse    | 522    | maudru            | messaigé         | 547    | millan         | »      | môlosse, moulosse | »      |
| malzaudé         | »      | maufé             | métai            | »      | milleur        | »      | mome              | »      |
| mamer            | »      | maufézan, ante    | méteni           | »      | mimouère       | »      | mômengu'          | »      |
| manco            | »      | maugraïçou, ouse  | métier           | »      | min, menno     | »      | monde             | »      |
| manéche          | »      | maugré            | mêt han          | »      | minâble        | »      | mônement          | 570    |
| manecné          | »      | maulabille        | mettu            | 537    | minage         | »      | mons              | »      |
| mandrin          | »      | mauladroué,       | meu, meue        | »      | minette        | »      | monsieu           | »      |
| mançouin         | »      | drouéte           | meuc             | »      | mineur         | 559    | mont              | »      |
| manguin, c       | »      | maulapris, ise    | meugetau         | 548    | ministre       | »      | montaivi          | »      |
| manigan          | 523    | maulâsié          | meugneau         | »      | minon          | »      | montée (ai lai)   | »      |
| manmie           | »      | maulâye           | meugnet          | »      | minotte        | »      | montée            | »      |
| mannaige         | »      | maupaïtient, ente | meule            | 549    | mion           | »      | montre            | 571    |
|                  |        |                   | meulé            | »      | mionmion       | »      | moqnou, ouse      | »      |

|                     |        |                    |        |                    |        |                    |        |                   |        |
|---------------------|--------|--------------------|--------|--------------------|--------|--------------------|--------|-------------------|--------|
| morceai             | p. 571 | moutié             | p. 584 | niaquou, ouse      | p. 595 | obliance           | p. 605 | ousu              | p. 614 |
| mordé               | 572    | moutte             | »      | niar               | »      | oblier, obier      | »      | out               | »      |
| mort                | »      | moutter            | 585    | niau               | »      | ocle               | »      | ôter              | »      |
| mortaille           | »      | mouttou, ouse      | »      | nibuleu, ouse      | »      | odiotte            | 606    | outi, uti         | »      |
| morte               | »      | mugnié             | »      | nicessaire         | »      | œu                 | »      | outraige          | »      |
| mortuel             | 573    | muhî, mouhi        | »      | niche, nize        | »      | œuvre              | »      | outraigeou, ouse  | »      |
| morvan              | »      | mule               | »      | nicot              | »      | œfurlingn'         | »      | outrament         | 615    |
| morvandeau, mor-    | »      | mulot              | »      | niépe              | 596    | oguinâ             | »      | outré             | »      |
| vandelle            | »      | muosse             | »      | niévro, ouse       | »      | oguisner           | »      | ouvré             | »      |
| morvange            | »      | muri               | »      | niguaire           | »      | oing               | »      | ouvri             | »      |
| morvasse            | »      | mûron              | »      | ninni              | »      | oinre              | »      | ouzière           | »      |
| morver              | »      | murtri, e          | 586    | nioche             | »      | oïedeu, âjedeu     | »      | ouzilla           | »      |
| morvou, ouse        | 574    | muselaou           | »      | nipe               | »      | ol                 | 607    | ovartement        | »      |
| mot                 | »      | musetiau           | »      | nipien             | 597    | ole                | »      | ozedé, ozourdé    | »      |
| mouchener           | »      | muson              | »      | niquedouille       | »      | ombraigeou, ouse   | »      |                   |        |
| mouchenou, ourc,    | »      | muteler            | »      | niquote            | »      | ombre              | »      |                   |        |
| ouse                | »      | my                 | 587    | niv'lement         | 598    | oncion             | »      |                   |        |
| moucher             | »      | m'zaule            | »      | nïyer              | »      | onghi'             | »      | pâ                | 616    |
| mouchetron          | 575    | m'zeille           | »      | nize               | »      | onghiée            | »      | pâdreau           | »      |
| mouchetron          | »      | m'zer              | »      | no                 | »      | onkhi'             | »      | pâdri             | »      |
| mouchon             | »      | m'zou, ouse        | »      | nô                 | »      | orche              | »      | pagnotte          | »      |
| mouchoué            | »      | m'zuc              | »      | noé                | »      | orché              | »      | paican            | »      |
| mouciau             | 576    | m'zuer             | »      | nogligence         | »      | orcher             | 608    | paichâ            | »      |
| moudarne            | »      | m'zuhaigne         | »      | nogligent          | 599    | orde               | »      | paichon           | 617    |
| moue                | »      |                    |        | nogueilleu         | »      | ordi               | »      | païhan, ante      | »      |
| mouéce bourdou-     | »      |                    |        | nogueillou, ouse   | »      | ordissoué          | »      | païlasse          | »      |
| gnée                | »      |                    |        | noige, nouége      | »      | ordon, ourdon      | »      | païllereai        | »      |
| mouécer             | »      | N                  |        | noiger, nouéger    | »      | orgelot            | »      | païllot           | »      |
| mouéche             | »      | nâgueiller         | 588    | nombeillot         | »      | orgneau            | »      | païl de coucou    | »      |
| mouéchetotte        | »      | nâhier             | »      | non                | »      | orguillou, ouse    | »      | paingn'           | »      |
| mouéilla            | »      | nâhiou, ouse       | »      | noncheïllan, ante  | »      | orillé             | 609    | paingnée          | »      |
| mouéillaïsse        | »      | naige (ai)         | »      | noncheïllance      | »      | orle               | »      | painteur          | »      |
| mouéillaïsser       | »      | naigeou            | »      | noncheïllé         | »      | orle               | »      | painteurleurer    | »      |
| mouéillaïssou, ouse | »      | naiger             | »      | nonseïllé          | »      | orler              | »      | païraïdis         | »      |
| mouéille            | »      | nâïllou, ouse      | 589    | nonseïllou, ouse   | »      | ormise             | »      | païraïssu         | 618    |
| mouéïller           | 577    | naïppe             | »      | nontre             | »      | ormouère           | 610    | païrdon           | »      |
| mouéïllou           | »      | naïvotte           | »      | nos                | »      | orniller           | »      | païrdouner        | »      |
| mouéner             | »      | naïpôïion          | »      | not, notte         | 600    | ornillou, ouse     | »      | païreil, eille    | »      |
| mouesse             | »      | nan                | »      | notéyaïge          | »      | orreu              | »      | païrentaïge       | »      |
| mougner             | »      | nancier            | »      | notéyer            | »      | orvale             | »      | païris            | »      |
| moujotte            | »      | nannette           | »      | nou                | »      | oscouer            | »      | païrisienne       | »      |
| moulage             | 578    | naquette, naquotte | 590    | noué               | »      | oscur              | »      | païrlanter        | »      |
| moule               | »      | nar, e             | »      | nouée              | »      | ouâge              | »      | païrlement        | »      |
| moulé               | »      | narçïllou, ouse    | »      | nouer              | »      | oubier             | 611    | païrlar           | »      |
| mouler              | »      | nâssance           | »      | nouer'             | 601    | oubieu, euse       | »      | païrl             | »      |
| mouler              | »      | nâssu              | »      | nouérci            | »      | oubzet             | »      | païrtaïgeou, ouse | 619    |
| mouleur             | »      | nâte               | »      | nouet, noet        | »      | ouche              | »      | païrtaïger        | »      |
| mouléyer            | 579    | nâyer              | »      | nouïllote, nouotte | »      | ouchi              | 612    | païrticïhié       | »      |
| mouloïte            | »      | nâyou              | 591    | noujé              | 602    | oudeur             | »      | païssaïge         | »      |
| moulte              | »      | nân                | »      | noujetïel          | »      | oué                | »      | païssïeu          | »      |
| mouner              | »      | neïlle             | »      | nounou             | »      | ouïlle             | »      | pâler             | »      |
| mounoïe             | »      | nen                | »      | nourri             | »      | ouïlle             | »      | païlette          | »      |
| moure               | »      | nénin              | »      | noute              | »      | ouïffrânde         | 613    | palle             | »      |
| moure               | 580    | nenïlle            | 592    | novelle            | »      | ouïffri            | »      | paller            | »      |
| moure               | »      | népe               | »      | nu                 | »      | ouger              | »      | palpitoué         | »      |
| mourïenne           | »      | népi               | »      | nuée, gnuée        | »      | ougnon             | »      | panâ              | »      |
| mourïillon          | »      | nétéger            | »      | nuïcu              | »      | ouïau, ouïai, ouïâ | »      | panaïge           | »      |
| mourïtre            | 582    | nétéïer            | »      | nuïzaule, nûyaule  | »      | ouïce              | 614    | pannaïre          | 620    |
| mouser              | »      | neu                | »      | nun                | »      | ouïllé             | »      | panne             | »      |
| mousseline (dé-     | »      | neu, e             | »      | nûri               | 603    | ouïon              | »      | panne             | »      |
| chïrer la)          | 583    | neuche, nuche      | »      | nurïce, neurïce,   | »      | ouïotte            | »      | panneau           | »      |
| mousser             | »      | neuïllé            | 593    | nurïteure          | 604    | ouïjâ, ouïjai      | »      | panner            | »      |
| mout                | 584    | neuïlles           | »      |                    |        | ourgné             | »      | pannêze           | 621    |
| mouté               | »      | neuïllon           | »      |                    |        | ourgueïllou, ouse  | »      | pannouère         | »      |
| mouteïlle           | »      | neure              | »      |                    |        | ourïsse            | »      | pannourot         | »      |
| moutélé             | »      | neurin             | »      |                    |        | ourïtger           | »      | panpillon         | »      |
| moutenaille         | »      | neurson            | 594    | O                  |        | ous                | »      | panpré            | »      |
|                     |        | niaque             | »      | ô                  | 605    |                    |        |                   |        |
|                     |        |                    |        | obli               | »      |                    |        |                   |        |

P

|                     |        |                    |        |                  |     |                 |        |                 |        |
|---------------------|--------|--------------------|--------|------------------|-----|-----------------|--------|-----------------|--------|
| panse               | p. 621 | p'chot             | p. 636 | peurlata (au) p. | 645 | piçjer          | p. 652 | plaimor de      | p. 663 |
| pansement           | »      | p'cin              | »      | peurlin          | »   | piçjon          | »      | plain           | »      |
| panser              | »      | pé                 | 637    | peurmé           | »   | piémontouéce    | »      | plainche        | »      |
| pansou              | »      | peai               | »      | peurnais         | »   | pié-pou         | »      | plainché        | 664    |
| pansou              | »      | peccata            | »      | peurnaule        | »   | pierro-écrite   | »      | plaindou, ouse  | »      |
| pante, épante       | 622    | pée                | »      | peurne           | »   | pierrot         | »      | plaindu         | »      |
| pancténe            | »      | peignon            | »      | peurné           | »   | piéton          | »      | plaine          | »      |
| panline             | »      | peillaïsse         | »      | peurnelé         | »   | picuche, piéche | »      | plaine          | »      |
| panquet             | »      | peille             | »      | peurnelle        | »   | pieucher        | »      | plainer         | »      |
| paour               | »      | pelon              | 638    | peurnoncer       | »   | pieuchot        | »      | plaignou, ouse  | »      |
| papa                | »      | pendenoillon       | »      | peurnotte        | »   | pieue           | »      | plainotte       | »      |
| papilloné           | 623    | pendiment que      | »      | peurnou, ouse    | 646 | pieuher         | 654    | plaint          | 665    |
| papon               | »      | pendriller         | »      | peurpe           | »   | pieumar         | »      | plâiu           | »      |
| papon, paponne      | »      | pendrillon         | »      | peursigre        | »   | picume          | »      | plançon         | »      |
| papon               | »      | péné               | »      | peursoué         | »   | picumeau        | »      | plateau         | »      |
| papoute             | »      | pénerce            | »      | peursuher        | »   | picumeue        | »      | plati           | »      |
| paquette            | »      | penser (se)        | 639    | peursulé         | »   | pige            | »      | platine         | »      |
| paquaille           | »      | pension (se ré-    | »      | peurtantaine     | »   | piger           | »      | plâtre          | »      |
| pâquis              | 624    | duire à)           | »      | peurteu          | »   | piger           | »      | plé (ai)        | »      |
| pâquotte            | 625    | pentceôte (lai)    | »      | peurtuier, peur- | »   | pignar          | »      | pléché          | 666    |
| parahâ              | »      | perchâ             | »      | tujer            | »   | pignârou        | »      | plécher         | »      |
| parce               | »      | perchie            | »      | peurzâ           | »   | pigne, pingne   | 655    | pléchie         | 667    |
| parde               | »      | perdaule, pardaulc | »      | peusanteue       | 647 | pigneau         | »      | pléier          | »      |
| parié               | »      | péresse            | »      | peuscé           | »   | pignée          | »      | pléion          | »      |
| parière             | »      | péressou, ouse     | 640    | peuser           | »   | pigner          | »      | plémâ           | »      |
| parponillon         | »      | péri               | »      | peuson           | »   | pigoner         | »      | pleuser         | »      |
| partrirage          | »      | péritre            | »      | peut, peute      | »   | pillage (au)    | »      | pleue           | »      |
| parsonne            | »      | perjon             | »      | peutfin          | 648 | pilon           | »      | pleumâ          | »      |
| parsonnié           | »      | pester             | »      | peutement        | »   | pilos, pilos    | »      | pleume          | »      |
| passée              | 626    | pétiau             | 641    | peutifame        | »   | pimpeurnelle    | 656    | pleumeur        | »      |
| pauchou             | »      | petiot, ote        | »      | pi               | »   | pince           | 657    | pleumeure       | 668    |
| patarou (en)        | »      | petit poulain (au) | »      | piaciar          | 649 | pinces          | »      | pleure          | »      |
| patatrâ             | »      | peton              | »      | piacic           | »   | piner           | »      | pleureure       | »      |
| patau               | 627    | pétra              | »      | piaccer          | »   | piolo           | »      | pleutre         | »      |
| patchié             | »      | peu                | 642    | piacic           | »   | piolé           | »      | pleuvu          | »      |
| patenaille          | »      | peu                | »      | piain            | »   | piomb           | 658    | plein, eine     | »      |
| patenolle           | »      | peuce              | »      | pian             | »   | pion            | »      | pleurs          | »      |
| pâteure             | 628    | peucener           | »      | piance           | »   | piôné           | »      | plieute         | »      |
| pâteureau           | »      | peuché             | »      | pianter, planter | »   | piot            | »      | plisses         | »      |
| pâteureu            | »      | peucher            | »      | piaque           | »   | pioté           | »      | plongeon        | »      |
| patin               | »      | peuçot             | »      | piiquer          | »   | pioton          | »      | plot            | 669    |
| pâton               | »      | peuher             | »      | piarsi           | »   | pipé            | »      | plote           | »      |
| pâtou               | 629    | peuhu              | »      | piat             | »   | pipée           | »      | p'neu, euse     | »      |
| patoué              | »      | peulcr             | »      | pia-t-il         | »   | piper           | 659    | pôchener        | »      |
| patouéillat         | 630    | peulrin            | »      | piau             | »   | pipi            | »      | pocher          | »      |
| patouéille          | 631    | peulon             | »      | piamer           | »   | pipolé          | »      | pôcheter        | »      |
| patouéiller         | »      | peunâ              | »      | picallons        | 650 | pique           | »      | pôcheton        | p. 671 |
| patouéillou, ouse   | 632    | peunâ              | »      | picassé          | »   | piqueter        | »      | pôchon          | »      |
| patouéillou, ouse   | »      | peunâille          | 643    | picatouère       | »   | piquotte        | »      | poufuler        | »      |
| patte               | »      | peunibe            | »      | piche de chien   | »   | piquou          | »      | pohier          | »      |
| pattes (ai quaitte) | 633    | peunitan, ante     | »      | pichenet         | »   | piravôle        | 660    | poiche          | »      |
| patié               | »      | peunintence        | »      | pichenli         | »   | piroualle       | »      | poingn'         | »      |
| patou, ouse         | »      | peunitre           | »      | pirvale          | »   | pirvale         | »      | poingne         | »      |
| pau                 | 634    | peupionotte, peu-  | »      | pirvais          | 651 | pis             | »      | poingner        | p. 671 |
| panfichot           | »      | haiminitouère      | »      | picherai         | »   | pis qu'en tant  | »      | poingnie        | »      |
| pancté              | »      | peuple             | »      | picherotte       | »   | pistole         | »      | pointe (ête en) | »      |
| panme               | 635    | peur, e            | »      | pichetrou        | »   | pite            | »      | poiré           | »      |
| panmée              | »      | peurdige           | »      | pichot           | »   | pitou           | »      | poiru           | »      |
| panmer              | »      | peurcé             | »      | pichou, ouse     | »   | pitais          | 662    | polais          | »      |
| panmeille           | »      | peurgé             | »      | pichouse         | »   | pizagaige       | »      | poler           | »      |
| panrosse            | »      | peurgaler          | 644    | picoche          | »   | pizaguer        | »      | poler, époler   | p. 672 |
| panssou             | »      | peurge             | »      | picot            | »   | pizon           | »      | polle           | »      |
| pantramôle          | »      | peuri              | »      | picoulée         | 652 | plâi            | »      | poller          | »      |
| pantramôler         | »      | peuriéle           | »      | pidance          | »   | plâian, ante    | »      | polletéce       | »      |
| pantrer             | »      | peurier            | »      | pidaulc          | »   | plâice          | »      | polleter.       | »      |
| pantrou, ouse       | 636    | peurière           | »      | pidié            | »   | plaidou, ouse   | 663    | polotte         | »      |
|                     |        | peuriteure         | »      | pidiou, ouse     | 645 | plaihot         | »      | ponâche         | »      |
|                     |        |                    |        | pié-de-môche     | »   |                 |        |                 | »      |

|                      |        |                  |                    |        |                 |        |                   |
|----------------------|--------|------------------|--------------------|--------|-----------------|--------|-------------------|
| ponais               | p. 672 | poulangris, pou- | prôtou, ouse       | p. 688 | queular         | p. 699 |                   |
| poneau               | »      | langis           | prou               | »      | queulin         | »      | <b>R</b>          |
| poner, pouner        | »      | poule d'eau      | proué              | 689    | queulmets (les) | 700    |                   |
| poncuse, pouncuse    | 673    | pouille          | proufi, pourfi     | »      | queulot         | »      | r                 |
| ponme                | »      | poulite          | proufitaule        | »      | queulte         | »      | rabeuteler        |
| ponmé                | »      | poulot           | proufiter          | »      | queume          | »      | p. 708            |
| ponmotte             | »      | poulton          | proumetu           | »      | queuper         | »      | rabeuteleu, euse  |
| ponse                | »      | poume            | prouvâble          | 690    | queupot         | »      | rabine            |
| ponu                 | »      | poumé            | p'son              | »      | queurcif        | 701    | rablé             |
| pôoir                | »      | pouonou, ouse    | p'tion, onto       | »      | queure          | »      | rabouni, raibouni |
| por                  | »      | poupâ            | p'tiot, p'tiote    | »      | queure          | »      | rabourer          |
| por                  | »      | poupée           | pu                 | »      | queurée         | »      | râche (ai)        |
| porcer               | 674    | poupine          | puanté             | »      | queurêlle       | »      | 710               |
| porçou               | »      | poupiner (se)    | puantise           | »      | queurer         | »      | râchee            |
| pordechou            | »      | pourdâre, por-   | puçau              | »      | queurette       | 702    | râchon            |
| pordilai, pourdilai  | »      | dairé, perclairé | puchan, ante       | »      | queurete        | »      | râchou, ouse      |
| poriot               | »      | pour dedans      | puchance           | »      | queuriateur     | »      | racoïn            |
| porlai, pourlai      | »      | pourdiqui        | purée              | »      | queuriateur     | »      | radiche           |
| poron                | »      | poure            | pûri               | »      | queuriau        | »      | radichon          |
| porqui, pourqui      | 675    | poureau          | pûri               | 691    | queurier        | »      | 711               |
| port                 | »      | pouérée, porée   | pûriteure          | »      | queuriou, ouse  | »      | radoucé           |
| portau               | »      | poureté          | puy                | »      | queurille       | 703    | rafau             |
| pâsde                | »      | pouriat          | <b>Q</b>           |        | queurneille     | »      | rafef, rafle      |
| poser                | »      | pourosse         | q                  | 692    | queurni, ic     | »      | raffut, raffut    |
| possuler             | »      | pourtée          | q'a dit            | »      | queurni         | »      | ragosse           |
| pot                  | »      | pourtefon        | quahimoudou        | »      | queurot         | »      | ragosser          |
| pôtar                | 676    | pourtement       | quahiment          | »      | queurou, ouse   | »      | ragosou, ouse     |
| pôtée                | »      | pourter          | quailiteu, euse    | »      | queurpe         | »      | ragot             |
| pôteillement         | »      | pourtoué         | quairnais, nale    | »      | queurpoton (en) | »      | ragoter           |
| pôteiller            | »      | pousser          | quairné            | »      | queurson        | »      | ragotou, ouse     |
| pôteillis, pôteillon | »      | pousségre        | quairner           | »      | queurtien       | »      | rai               |
| pôterais             | »      | pousser          | quairniau          | 693    | queuruel, ele   | 704    | raibâcher         |
| pôteralle            | »      | pousserotte      | quairniau          | 694    | queurvaïsse     | »      | raibaicher        |
| potet                | »      | poussié          | quairteille        | »      | queusance       | »      | raibat            |
| pôtin                | »      | poussot          | quairteillier      | »      | queute          | »      | raibiau (au)      |
| potron-minette       | 677    | poussot          | quairtié           | »      | queûtre         | »      | raibiaudage       |
| pou                  | »      | pouteure         | quaité             | »      | quai            | »      | raibiauder        |
| pou                  | »      | pouteurer        | quaitore           | »      | quaiisson       | »      | raibléger         |
| pouâche              | »      | poutiou          | quanque            | »      | quianpoing      | »      | raibotou, ouse    |
| pouâcher             | »      | pouvu            | quantés fois que   | »      | quianponner     | »      | raibouli          |
| pouâcherie           | »      | pôzas            | quarre             | 695    | quiapér         | »      | raiceune          |
| pouâchon             | »      | praitique        | quarre, quaire     | »      | quiaque-bitou   | »      | raiche            |
| pouâchon, ouse       | »      | précessieu       | quarre en coin(de) | 696    | quiaquer        | »      | raichine          |
| pouâque              | 678    | précieusement    | quarrie            | »      | quiaquia        | 705    | raic môder        |
| pouâquou             | »      | préc (la)        | quatre en chiffre  | »      | quiar           | »      | raicointage       |
| pouce                | »      | préf             | qué, quéc          | »      | quiar, e        | »      | raicointer        |
| poué                 | »      | préner           | quéhi              | »      | quairdi         | »      | raide             |
| poué                 | 679    | présentaie       | quêlle             | »      | quarté          | »      | 713               |
| pouéhenot(eun)       | »      | préne            | quêlle             | »      | quiau           | »      | raidouei          |
| poué                 | »      | préne            | quêller            | 697    | quic            | »      | raidozer          |
| pouéfoulot           | »      | préne            | quêllerotte        | »      | quicéle         | »      | raie (ai lai)     |
| pouéloter            | »      | préne            | quêler             | »      | quicéle, otte   | »      | raifarni          |
| pouérou, ouse        | »      | préne            | quêquin            | »      | quicrame        | »      | raifiner          |
| pouérou              | »      | préne            | quêrre             | »      | quicrame        | »      | raifistoler       |
| pouérou              | »      | préne            | quesse             | »      | quicrame        | »      | raifreuter        |
| pouérou              | »      | préne            | quêter             | »      | quicrer         | 706    | raifuter          |
| pouérou              | »      | préne            | quêter             | »      | quinquerniau    | »      | raige             |
| pouérou              | »      | préne            | quêu, quieu        | »      | quinson         | »      | raigement         |
| pouérou              | »      | préne            | quêu, quoute       | »      | quioché         | »      | raigogaillade     |
| pouérou              | »      | préne            | quêuche            | »      | quioque sé      | »      | raigogailler      |
| pouérou              | »      | préne            | quêuchener         | 698    | quioquer        | »      | raigoigner        |
| pouérou              | »      | préne            | quêuchot           | »      | quioquerie      | »      | raigoignon        |
| pouérou              | »      | préne            | quêudre, quicudre  | »      | quiorde         | »      | raigoignou        |
| pouérou              | »      | préne            | quêue              | »      | quiou           | »      | raigoigner        |
| pouérou              | »      | préne            | quêugne            | »      | quiouler        | »      | raigoignou        |
| pouérou              | »      | préne            | quêugne            | 699    | quitter         | »      | raigoignou        |
| pouérou              | »      | préne            | quêugner           | »      | quique          | 707    | raileu            |
| pouérou              | »      | préne            | quêugnon           | »      | quoue           | »      | raile             |
| pouérou              | »      | préne            | quêuhieu, euse     | »      | qu'ri           | »      | raimaïsser        |
| pouérou              | »      | préne            |                    |        |                 |        | 715               |

|                    |        |                    |        |                   |        |                     |        |                     |        |
|--------------------|--------|--------------------|--------|-------------------|--------|---------------------|--------|---------------------|--------|
| raimasseuse        | p. 715 | rapide             | p. 725 | regigner          | p. 731 | requeuper           | p. 739 | rigolade            | p. 748 |
| raime              | »      | rapoutà            | »      | regingot          | »      | réqueurier          | »      | rigoler             | »      |
| raimender          | »      | rapsoûder          | »      | regipement        | »      | requeuron           | »      | rigouler            | 749    |
| raimerà            | »      | ràqhier            | 726    | regiper           | »      | réquiâmer           | »      | rimouner            | »      |
| raimiau            | 716    | ràqhiot            | »      | régene            | »      | requoué             | »      | rincer              | 750    |
| raimiauuler        | »      | ràqhiotte          | »      | régèner           | »      | resquet (sauf vot') | »      | rincher             | »      |
| raimillon          | »      | rase (ai)          | »      | regobeiller       | »      | ressârre            | »      | rinchon             | »      |
| raimoignâ, raimou- | »      | ràsin              | »      | regôgnere         | »      | resseu, eute        | 740    | rinchonner          | »      |
| gnâ, ramonâ        | »      | ràteai             | »      | regôgnou          | »      | resseure            | »      | ringeon             | 751    |
| raimoingou         | »      | ratelâ             | »      | regonnes          | »      | ressource           | »      | ringer              | »      |
| raimougner, rai-   | »      | rateler            | »      | regreffer         | 733    | restor              | »      | rinzer              | »      |
| mouner             | 717    | ràteleure          | »      | regresse          | »      | retairdif, ife      | »      | riôler              | »      |
| raimouner          | »      | ràtelou, ouse      | »      | regueni, e        | »      | retire              | »      | riou, ouse          | »      |
| rain               | »      | ràteule            | »      | reiner            | »      | retorne             | »      | riper               | »      |
| rainon             | »      | rau                | »      | reinette          | »      | retorner            | 741    | ripons de chien     | »      |
| raïon              | »      | raublée            | »      | rejanner          | »      | rétoulâ             | »      | riser               | »      |
| raipatacher        | »      | raubler            | »      | rejighier         | 734    | rétoulé             | »      | risotte             | 752    |
| raipetioti         | 718    | raue               | 727    | rejiner           | »      | rétouler            | »      | rivage, rivaige     | 753    |
| raipeuce           | »      | raugue             | »      | rejoinre          | »      | rétroici            | »      | rive                | »      |
| raipondre          | »      | raugmente          | »      | rejuissance       | »      | retrouer            | »      | riveau              | »      |
| raipoupiner        | »      | raugmenter         | »      | relaper           | »      | reu                 | »      | riviée              | »      |
| raipourfaule       | »      | ravacher           | »      | religionnou, ouse | »      | reuche              | »      | rivoter             | »      |
| raipourter         | »      | ravasson           | »      | remâgnier         | »      | reuche              | »      | rizu                | »      |
| raiqueillon        | »      | ràvâtelée          | »      | remanceu          | »      | reuchener           | 742    | r'jàdi              | »      |
| raiquéter          | »      | ravou              | »      | remander          | »      | reuchon             | »      | r'noiger, r'nouéger | »      |
| raïtaïjon          | »      | ravouillou         | »      | remarcie          | »      | reuchon             | »      | robélot             | »      |
| raïte              | »      | ravoujot           | »      | remboussiller     | »      | reuchou, ouse       | »      | robin               | »      |
| raïté              | »      | r'bailler (se)     | »      | rembroïcher       | »      | reude               | »      | rochet              | »      |
| raïter             | »      | r'baillon          | »      | remerque          | »      | reudeur             | »      | rôdou, ouse         | 754    |
| raïtoler           | 719    | r'beiller          | »      | remettu           | »      | reudéyer            | »      | rogane              | »      |
| raïtouère          | »      | r'beuille          | »      | reinoïcher        | 735    | reulle              | »      | roïche              | »      |
| raïtôyer           | »      | r'beuiller         | »      | remontée (ai lai) | »      | reuille             | »      | roic                | »      |
| raivâge            | »      | r'compenser        | 728    | remotrer          | »      | reuilli             | 743    | roignon             | 755    |
| raivâger           | »      | r'consôler         | »      | rempatrer         | »      | reuillou, ouse      | »      | roin                | »      |
| raivâter           | »      | r'covri            | »      | rempresser        | »      | reume               | »      | roinecner           | »      |
| raivauder          | 720    | rebeurer           | »      | renair            | »      | reuse               | »      | roinchon            | »      |
| raivaudou, ouse    | »      | rebeuret           | »      | renchairger       | »      | reuser              | »      | roincher            | »      |
| raivauler          | »      | rebeuroter         | »      | renchassement     | »      | reussope            | 744    | roinci              | »      |
| raive              | »      | rebolement         | »      | renchasser        | »      | reustic             | »      | roïnger             | »      |
| raiveneai          | »      | reboier            | »      | rencranner        | »      | reustique           | »      | roïngner            | »      |
| raivoler           | »      | rebouler, erbouler | »      | rendoubler        | »      | reuter              | »      | roïngneure          | »      |
| raivouâ            | »      | rebotule-cuillots  | 729    | rendreuiller      | »      | reux                | »      | rolle               | »      |
| raïgnée            | 721    | rebouté, e         | »      | renfans           | »      | revanne             | 745    | rollet              | 756    |
| raïjn              | »      | rebouter           | »      | renfraichi        | 736    | revannerie          | »      | ronde               | »      |
| raïjon             | »      | reboutou           | »      | renfraichissement | »      | réventer            | »      | ronfier             | »      |
| raïjouner          | »      | recander           | »      | rengraigner       | »      | reviauler           | »      | rongeon             | »      |
| raïjouneu, euse    | »      | recarreilaige      | »      | rengrêcher        | »      | revion              | »      | ronghiot            | »      |
| ralouer            | »      | recarreler         | »      | renmouêler (se)   | »      | reviouser           | »      | rosscai             | »      |
| rambillonner       | »      | recerere           | »      | rennausser        | 737    | revire              | »      | rossignau           | »      |
| rambillot          | »      | rechaïrgner        | »      | renouelle         | »      | revirer             | »      | rossignot           | 757    |
| ramé               | »      | rechantrer         | 730    | renter            | »      | reviver             | »      | rôssot, e           | »      |
| rampignollo        | »      | réchappe (de)      | »      | renvâler          | »      | revivre             | »      | rôter               | »      |
| ran                | »      | rechâtrer          | »      | renveurdi         | »      | révoillé            | 746    | rouâgeou            | »      |
| ranehie            | 722    | rechausser         | »      | renvier           | »      | revoinje            | »      | rouâger             | »      |
| rangot             | »      | recheutter         | »      | renvorser         | »      | revoinje (se)       | »      | rouâner             | »      |
| rangôt             | »      | rechie             | »      | repaïcher         | »      | revouse             | »      | rouâter             | »      |
| rannées            | 723    | rechoïnger         | »      | reparme           | 738    | riante              | »      | rouâteule           | »      |
| ranqueune          | »      | rechoupe           | »      | reparmer          | »      | riaban              | »      | rouâule             | »      |
| ranqueuner         | »      | recondure          | »      | repentance        | »      | ricasse             | »      | rouâule             | »      |
| ranqueunou, ouse   | »      | recouvri           | »      | repentu           | »      | ricasser            | »      | rouban              | 758    |
| rapâier            | 724    | redevoler          | »      | répéuce           | »      | richeu, euse        | »      | roucheai            | »      |
| ràpe               | »      | refère (se)        | »      | répoucener        | »      | ricouchon, ri-      | »      | roucher             | »      |
| ràpe               | »      | refriller          | »      | repïquer          | »      | couasson            | 747    | roucille            | »      |
| ràpe               | »      | refromer           | »      | repoutner         | »      | ridalle             | »      | rouciller           | 762    |
| ràpeau             | »      | regairdan, ante    | »      | repousser         | 739    | ridaller            | 748    | roucillou, ouse     | »      |
| ràper              | 725    | regairder          | »      | repreuche         | »      | rièlement           | »      | rouelle             | »      |
| rapéue             | »      | regâmer            | »      | repreucher        | »      | rioux               | »      | rouète, rouote      | »      |



|                     |        |                   |        |                    |        |                    |        |                   |        |
|---------------------|--------|-------------------|--------|--------------------|--------|--------------------|--------|-------------------|--------|
| rouéter             | p. 763 | saingnie          | p. 775 | sello              | p. 787 | soicheresse, soué- |        | sourcer           | p. 808 |
| rouéze, rouize      | »      | sáion             | »      | sellotte           | »      | cherresse          | p. 796 | sourinc           | »      |
| roulle, rôlle       | »      | sairaisin         | »      | semblant           | »      | soicherin, soué-   |        | sourivée          | »      |
| rouflou, rôflou,    | »      | saitron           | »      | scéme              | »      | cherin             | »      | souin             | »      |
| ouse                | 764    | saivaiment        | »      | semens             | 788    | soicherotte, soué- |        | soutrai, sôtrai   | »      |
| rougeot             | »      | saivan            | »      | semontre           | »      | cherotte           | »      | sôvenance         | 809    |
| rougie              | »      | saiver            | 776    | sen cu d' sô       | »      | soichou, souéchou  | »      | s'reument         | 810    |
| rouleau             | »      | saivouâ           | »      | sen d'van dimoinge | »      | soie               | »      | sù                | »      |
| roulée              | »      | saivouner         | »      | sener              | »      | soille, soueille   | »      | su                | »      |
| roulière            | »      | saivu             | »      | senifier           | 789    | soillié            | 797    | sui               | 811    |
| roumié              | »      | salomon           | »      | sentaigne          | »      | soillot            | »      | sujer             | »      |
| rousée              | »      | san, tsan         | »      | sente, senté       | »      | soin               | »      | sujtre            | »      |
| rouseiller          | 765    | sanghié           | »      | sentu              | »      | soingner (se)      | »      | suiu              | »      |
| rousiau             | »      | sanson            | 777    | séquieé, séguiéé   | »      | soingnou, ouse     | 798    | siler             | »      |
| roustailer          | »      | santerie          | »      | serande            | 790    | soiteure           | »      | silot             | 812    |
| route               | »      | santurieu, euse   | »      | sercher            | »      | soldas             | »      | sunge             | »      |
| routelotte          | 766    | sapine            | »      | sereille           | »      | sole               | »      | sunger            | »      |
| rouiti              | »      | sâqhi'            | »      | seri               | »      | solé               | 799    | suri              | »      |
| rouïie              | »      | sâqhier           | »      | seri               | »      | solin              | »      | suseomber         | 813    |
| routiers            | »      | sâqhioi           | »      | seriger            | »      | sólhon             | »      | sustance          | »      |
| royon               | »      | sâqhioi, ouse     | 778    | serillou           | »      | sombre             | »      |                   |        |
| r'pôher             | »      | sâr               | »      | serpe, sarpe       | »      | sombrec            | 800    |                   |        |
| r'leni              | »      | sâre              | »      | servillan, ante    | 791    | somence            | »      |                   |        |
| ru                  | »      | sâre (ai)         | »      | settons (les)      | »      | somer              | »      | tabari            | 814    |
| rudôger             | 767    | sârer             | 779    | seu                | »      | somou              | »      | tabillon          | 816    |
| rue                 | »      | sâreure           | »      | seu (i)            | »      | sonneille          | »      | tabouleau         | »      |
| ruée                | »      | sârgot            | »      | seu                | 792    | sonner             | »      | tabouler          | »      |
| ruelle              | »      | sârgoter          | »      | seucer             | »      | sôpailer           | »      | tacot, tagot      | »      |
| r'venance           | 768    | sarmont           | »      | seucot             | »      | sôpe               | »      | tacoter           | 816    |
| r'vossou (ai lai)   | »      | sarmon            | »      | seucoter           | »      | sopée              | 801    | taiche            | »      |
| r'vouâguer          | »      | sarmoner, sar-    | »      | seuce, seuce       | »      | sôper              | »      | taicher           | »      |
| r'zau               | »      | mouner            | 780    | seue               | »      | sopiére            | 802    | taichon           | »      |
|                     |        |                   |        | seulé              | »      | sôquie             | »      | taici             | 817    |
| <b>S</b>            |        |                   |        | seunge             | 793    | sor, sorde         | »      | taihi             | »      |
| s                   | 769    | sarpent           | 781    | seungerie          | »      | sorcicère          | »      | tainer            | »      |
| s (fère des)        | »      | sarquet           | »      | seur, e            | 782    | sorcillaige        | »      | taiser            | »      |
| sâ                  | »      | sarf              | 782    | seurbande          | »      | sordai             | »      | taïtounou, ouse   | »      |
| sâbre               | 770    | sarvi             | »      | seurbander         | »      | sordiau            | »      | taivin            | »      |
| sacaige             | »      | sarvice           | »      | seurdent           | »      | sornois, oise      | »      | tajer (se)        | 818    |
| sacener             | »      | sas               | »      | seurement          | »      | sorquetot          | »      | talcu             | »      |
| sacier              | »      | sasse             | »      | seurenplus         | »      | sortu              | »      | talipon           | »      |
| sacouter, saicou-   | »      | saucó, sauche,    | »      | seureté            | »      | sos                | »      | talifala          | »      |
| ter                 | »      | sauge             | »      | seurlée            | »      | sotisie            | »      | talôpe, taloupe   | »      |
| sacouterie, saicou- | »      | saufre que, sofró | 783    | seuroi             | »      | sotterie           | »      | talpon            | »      |
| terie               | »      | sauleu            | »      | seurpaïsser        | 794    | sottie             | »      | tanoyen, tanmoyen | »      |
| sacoutou, ouse      | »      | saumeure          | »      | seurplus           | »      | sou, soule         | 803    | tan!              | »      |
| sacquer, saiquer    | »      | saut              | »      | seurpourtér        | »      | sou, soule         | »      | tan               | »      |
| sâga                | 771    | sautereau         | »      | seurprenre         | »      | sou                | »      | tancot            | 819    |
| sai                 | »      | sauteuse          | »      | seurprise          | »      | sou                | »      | taner             | »      |
| sai                 | 772    | sautralle         | 784    | seutre             | »      | souâcer            | »      | tangnau, aude     | »      |
| sai                 | »      | sautreiller       | »      | siâ                | »      | souâcerot          | »      | tangnère          | »      |
| sai                 | »      | sauvaige          | »      | siâler             | »      | soubâ              | 804    | tanscipsô         | 820    |
| saihé               | »      | s'héler           | »      | sibot              | 795    | soue               | »      | tanseulment       | »      |
| saihot              | »      | scéféreu, euse    | »      | sicter             | »      | soué               | »      | tant, tante       | »      |
| saihoter            | »      | schiler           | 785    | signaude           | »      | souéfer            | 805    | tantinot          | 821    |
| saihoutler          | »      | se                | »      | sigôler            | »      | souën              | »      | tapante           | »      |
| saihoutou, ouse     | 773    | sec (ai)          | »      | sigre, sigue       | »      | souffet            | »      | tapereai          | »      |
| saide               | »      | secor             | »      | siguer             | »      | soufflot           | »      | taperiau          | »      |
| saige               | »      | secorre, s'cori   | »      | siguerenc          | »      | sougueniller       | »      | tapette           | »      |
| saigesse            | 774    | secouade          | »      | simer              | »      | souhé              | 806    | tapinaude         | »      |
| sailaïde            | »      | sectembe          | »      | simotter           | »      | soulai             | »      | tapine            | »      |
| sailinon            | »      | ségre             | »      | sin, senné         | »      | soulaire           | »      | tapiner           | »      |
| sailon              | »      | ségu              | 786    | sió                | 796    | soulau             | 807    | tapou             | 822    |
| sailouperie         | »      | seille            | »      | siringue           | »      | souler             | »      | tapouillâ         | »      |
| saimed'i            | »      | seilli            | »      | sió                | »      | soumettu, sômettu  | »      | taque             | »      |
| saignin'            | »      | seillie (ai lai)  | »      | souffri            | »      | souner             | »      | taqué, e          | »      |
| saignner            | 775    | seillie           | 787    | soicher, souécher  | »      | sounou             | 808    | taquelette        | »      |

**T**

|                       |        |                    |        |                       |        |                     |        |                      |        |
|-----------------------|--------|--------------------|--------|-----------------------|--------|---------------------|--------|----------------------|--------|
| taquer                | p. 822 | teupin             | p. 834 | tôpeire               | p. 816 | traigneau           | p. 863 | tripette             | p. 879 |
| taqueure              | »      | tourboulter        | 835    | tôpette               | »      | traiger             | »      | triquage             | »      |
| taquot                | »      | teurbu             | »      | toquer                | »      | traime              | »      | trique               | »      |
| tarauder              | »      | teurbulent         | »      | toquot                | 847    | traimer             | »      | triquer              | 882    |
| tarenne, fareine      | »      | teureai            | »      | toquot                | »      | trainasse           | 864    | triquer              | »      |
| (la)                  | 823    | teureau            | »      | tor                   | »      | traince             | 865    | triquoter            | 883    |
| tareasse              | »      | teureiller         | 836    | tor                   | »      | traince, trainerie  | »      | trô, trou            | »      |
| taressounée           | »      | teurelée           | »      | torbeillon            | »      | traipe              | »      | troiche              | 884    |
| taribari (ai)         | »      | teuriaige          | »      | torbeillonner         | 848    | traiveil            | »      | troichenotte         | 885    |
| taribe                | 824    | teurian            | »      | torche                | »      | traiviller          | »      | troicher             | »      |
| tarre                 | »      | teurier            | »      | torcher               | »      | traller             | »      | troinche             | 886    |
| tarré                 | »      | teurluc            | 837    | torchon               | 849    | tranchet            | 866    | troincher            | »      |
| tartari               | »      | teurluer           | »      | toré                  | »      | trânce              | »      | troinchou            | »      |
| tartelée              | »      | teurlûre           | »      | torée                 | »      | trâner              | »      | trompaule            | »      |
| tartevelle            | »      | teurmies, tremies  | »      | torer                 | »      | trapon              | »      | trompou, ouse        | »      |
| tartre                | 825    | teurquouéze        | 838    | torment               | »      | traquer             | »      | tronce               | 887    |
| tas                   | »      | teursauter         | »      | tormentation          | »      | traquet             | 867    | tronceener           | »      |
| tas (ai)              | »      | teurtelotte        | »      | tormentale            | »      | traquotte           | »      | trôpe                | »      |
| tâter                 | »      | teurtous, teurtos, | »      | tormenter             | »      | trasse              | »      | trôpiou              | 888    |
| tâtillon              | 826    | trétous, tour-     | »      | tormindi              | 850    | trasser             | 868    | troquet              | »      |
| tâtillouner           | »      | tous               | 839    | torneau               | »      | tratracer           | »      | trouéze              | »      |
| tau                   | »      | teuruelle          | »      | tornée                | »      | trauler             | »      | trouer               | »      |
| tauger                | »      | teusse             | »      | torner                | »      | travau              | 869    | trouiller            | 889    |
| taule                 | »      | teussier           | »      | torniboelle           | 851    | traver              | »      | trouillot            | »      |
| taupine               | 827    | thé                | »      | torte                 | 852    | trayan              | »      | trousseai            | »      |
| taure, taurie         | »      | tiâ                | »      | torteillar, teurteil- | »      | trâzor-             | »      | trouvé               | »      |
| t'cer                 | »      | tiaci              | »      | lar                   | »      | trêberté, e         | »      | trouvu               | 890    |
| té                    | »      | tiaper             | »      | tôrteiller, teurteil- | »      | trêrberter (se)     | »      | truite               | »      |
| té                    | »      | tia-tia            | 840    | ler                   | »      | trêbin              | 870    | tuau, tiau           | »      |
| tébé                  | »      | tiaudon            | »      | tôrteillon, teur-     | »      | trêche              | »      | tuc-bois             | »      |
| tébétière             | »      | tiaulement         | »      | teillon               | »      | trêcher             | »      | tuf                  | »      |
| tébié                 | »      | tiauler, tiâler    | »      | torue, c              | »      | trêfonger           | 871    | tuion                | 891    |
| tébouté               | »      | tiaivot            | »      | torzeiller            | »      | trêfoulé            | »      | tunionner            | »      |
| tec                   | »      | tiénot, tiénote    | »      | torzeilleure          | »      | trêfouler           | »      | tumber               | »      |
| técheure              | 828    | tierec, tiarce     | 841    | tôssaign' (lai)       | 853    | trêgoiller          | »      | tumbereai            | »      |
| téchu                 | »      | tiereer            | »      | tôt, tote             | »      | trêgueiller         | »      | turlutaine, teur-    | 892    |
| teiche, tiehe, tisse, | »      | tillot             | »      | tot comptan           | »      | treimble            | »      | lentine              | »      |
| teicheran             | 829    | timbale            | »      | toiteine              | »      | treimblement        | »      | turluter, teurleuter | 892    |
| teiller               | »      | timber             | »      | toter                 | »      | treimbler           | »      |                      |        |
| teillerie             | 830    | timonneau          | »      | tôtôt                 | »      | treimblou, ouse     | 872    | <b>U</b>             |        |
| teilles               | »      | tin, tenné         | »      | tôt partôt            | 851    | trémanci, trémoinci | »      | u                    | 893    |
| teillotte             | »      | tine               | »      | tu                    | »      | trêmeure            | »      | u, eu                | »      |
| teillon, ouse         | »      | tihtëbin           | 842    | touailler             | »      | trempée             | »      | uchin                | »      |
| témoingnaige          | »      | tire               | »      | toué                  | 855    | trémuer             | »      | uhaites              | »      |
| temple                | 831    | tire-fien          | 843    | touéille              | 856    | trépié, teurpié     | »      | usaige               | »      |
| temps                 | »      | tirer              | »      | touffan, ante         | 857    | trépillier          | 873    | usaigé               | »      |
| tendeument            | »      | tirou, ouse        | »      | touillon              | »      | tréporgaule         | 874    | use                  | »      |
| tendiolé              | »      | tiroué             | »      | toule                 | 858    | tréporcer           | »      | uti, c               | 894    |
| tendou, ouse          | »      | tisaigne           | »      | touler                | »      | tréssauteur         | »      | uti                  | »      |
| tendue                | »      | tisse              | »      | toulon                | »      | tréssseure          | 875    |                      |        |
| teni, t'ni            | »      | toilleau           | »      | toulotte              | »      | treuble             | »      | <b>V</b>             |        |
| tenotte, finette      | »      | toindre            | »      | tounâre               | »      | treuceuôde          | »      |                      |        |
| tenre                 | 833    | tointeur           | »      | tonne, tonne          | 859    | treue               | »      | vacabond             | 895    |
| tenre                 | »      | toindre            | »      | touneille             | »      | treufe              | 876    | vaiche               | »      |
| tenrement             | »      | toireai            | »      | tonner                | »      | treuffe             | »      | vaiché               | »      |
| tentaule              | »      | toirie             | 844    | tournage              | »      | treuilleur          | 877    | vaicher              | »      |
| terése                | »      | toiton             | »      | tournage              | »      | treumeau            | »      | vaichère             | »      |
| terrasse, taresse     | »      | tôjor              | »      | tournevoillon         | »      | trévouâ             | »      | vaichère             | »      |
| tertouéille, ter-     | »      | tole               | »      | tourquiau             | »      | trézi               | 878    | vailleure            | »      |
| touéillon             | »      | toler              | 845    | tourquiau             | »      | trézie              | »      | vailleure            | 896    |
| tertouéillon, ouse    | »      | tolereai           | »      | tourquide             | »      | trézie              | »      | vain, vaingne        | 897    |
| tétar                 | »      | toleure            | »      | tourtère              | »      | tri, tric           | »      | vaingnâ              | »      |
| téte                  | »      | tolou, ouse        | 846    | toussie               | »      | tribolot            | »      | vairon               | »      |
| téter                 | »      | tondeure           | »      | toutou                | 860    | trier               | 879    | vairs                | »      |
| teucher               | »      | tonic              | »      | tracer                | »      | triller             | »      | vâli!                | »      |
| teujon                | 834    | tonnet             | »      | traibeucher           | 861    | trimardié           | »      | vâlle                | »      |
| teumer                | »      | toôion             | »      | traicaiser            | 862    | trinquelin          | »      | vâlot                | »      |
|                       |        |                    |        | traiche, traice       | »      | tripé, e            | »      |                      |        |

|                    |        |                  |        |                    |     |                   |        |                   |        |
|--------------------|--------|------------------|--------|--------------------|-----|-------------------|--------|-------------------|--------|
| vanterais          | p. 898 | verde            | p. 907 | vigreu, vigressep. | 916 | vonnai, e         | p. 924 | <b>Z</b>          |        |
| vantise            | 899    | verdeiller       | »      | vigrot, otte       | »   | vor, vorde        | »      |                   |        |
| vantou, ouse       | »      | verdeillot, ote  | »      | villain (le)       | »   | vôrai             | »      | z                 | p. 936 |
| vâquier            | »      | vééré, e         | »      | village            | »   | vordillon         | »      | zaguer            | »      |
| var, varte         | »      | vergâme          | »      | villolier          | »   | vormine, vormeune | »      | zaibic            | 937    |
| vardaige           | »      | vergenté, e      | »      | vilonie            | »   | vorse             | 925    | zaibuéc           | »      |
| vardeure           | »      | vermoiché, ver-  | »      | vindication        | 917 | vorser            | »      | zaibuer           | »      |
| varduiot           | »      | » mouéché, e     | »      | vingn'             | »   | vorteiller        | »      | zaimâ             | »      |
| varge              | »      | vermoicherei     | »      | violéné            | »   | vorteillon        | »      | zaivéle           | »      |
| vargé              | »      | vernais          | »      | violouneu          | »   | voû               | »      | zambaize          | »      |
| vargette           | »      | verne, varne     | »      | vion               | »   | vou               | »      | zâr, zair         | »      |
| varmoucheau        | »      | verneau          | 908    | vionner            | »   | vouâ              | »      | zarbe             | »      |
| varmouhu, e        | 900    | verni            | »      | vionnou            | 918 | vouacie           | »      | zarbé             | »      |
| varnager           | »      | vernois          | »      | viorne             | »   | vouchie           | 926    | zardingn'         | »      |
| varole             | »      | vérote           | »      | viouner            | »   | voué              | »      | zarcouner         | »      |
| varou              | »      | véroter          | 909    | vipée              | »   | vouëiller         | »      | zclôder           | 938    |
| vârou, vârou,      | »      | vérou            | »      | vitebeurquin       | »   | voucler (se)      | »      | zéro, otte        | »      |
| vérou              | »      | versaule         | »      | virer              | »   | vouère            | »      | zeuhier           | »      |
| varpillerie        | »      | veu              | »      | vireau             | 919 | vouéve            | 927    | zeument           | »      |
| vartélé, e         | »      | veuche, veusse-  | »      | viroler            | »   | vouillot          | »      | zeune             | »      |
| vartiau            | »      | » de-loup        | »      | virondeau          | »   | vouin, vouin cade | »      | zévée             | »      |
| vaudoué, vau-      | »      | veucher, veusser | »      | virot, virotte     | 920 | » caillerotte     | »      | zibasse           | »      |
| douéille           | »      | » de-loup        | »      | virvaris           | »   | vouiner           | »      | ziclé             | »      |
| vaudouéille, vau-  | »      | veuder           | »      | visaige            | »   | vouinvouin        | »      | zicler, zigler    | 939    |
| doise              | 901    | veue             | »      | visair             | »   | vouiter           | »      | zideler, zigueler | »      |
| vaulée (ai lai)    | »      | veule            | 910    | viseter            | »   | voul              | 928    | zigue             | »      |
| vé                 | 902    | veurdelle        | »      | vitre              | 921 | voulaige          | »      | zin               | »      |
| veai               | »      | veurder          | »      | viture             | »   | voula             | »      | zindre, zinre     | »      |
| véchâ              | »      | veurder          | 911    | vivu               | »   | vouler            | »      | zindre            | 940    |
| véchie             | »      | veurdiller       | »      | vlau               | »   | voulineu, euse    | »      | ziolées           | »      |
| veillar            | »      | veurdillon       | »      | vli                | »   | voulu, e          | »      | zipon             | »      |
| veillardin, ine    | 903    | veurdillou, ouse | »      | v'lonté            | »   | voute             | 929    | z'ment            | »      |
| veille             | »      | » veurghia       | »      | v'lu               | »   | vouter            | »      | z'nou             | »      |
| veille             | »      | » veurghiaisser  | »      | v'ni               | »   | vouter            | 930    | zoindre           | »      |
| veillesse          | »      | » veurzé         | »      | voce, vouéce       | 922 | vvré (de)         | »      | zointeuire        | »      |
| veilleu, veillou   | »      | vezette          | »      | vodret             | »   | vreille           | »      | zôr, zour         | »      |
| veilli             | 904    | vi, vife         | 912    | voigne, vouégne    | »   | vreillotte        | »      | zornau, zournau   | 941    |
| veingne            | »      | viâ              | »      | voille, vouéille   | »   |                   |        | zornéc, zournéc   | »      |
| veleusse, v'leusse | »      | vialge           | 913    | voiller, vouéiller | »   | <b>W</b>          |        | zouaie            | »      |
| vendaule           | »      | vialge           | »      | voillie, vouéillie | »   |                   |        | zouayeu, euse     | »      |
| vendition          | »      | violet           | 914    | voillouse, vouéil- | »   |                   |        | zoull             | »      |
| vendou             | »      | viande           | »      | » louse            | »   | w                 | 931    | zozo              | »      |
| vendre             | »      | viandou, ouse    | »      | voingance          | »   | wouavre           | »      | z ter             | »      |
| venoinge           | 905    | viarge           | 915    | voinger            | »   |                   |        | zu                | »      |
| venredi            | »      | viau             | »      | voingner           | »   |                   |        | zu                | »      |
| vent               | »      | vialuer          | »      | voiqui             | 923 | <b>Y</b>          |        | zue               | »      |
| vente              | »      | vialuerie        | »      | voirge             | »   |                   |        | zui               | »      |
| ventrée            | 906    | viallotte        | »      | voirgée            | »   |                   |        | zue, zuize        | »      |
| véot               | »      | victouère        | »      | » volée (ai lai)   | »   | y                 | 934    | zuzement, zuize-  | »      |
| ver, verde         | »      | » vie            | »      | » volin            | »   | yaue              | »      | » ment            | 942    |
| vercouriau         | »      | » vie            | »      | » volisse          | »   | yeu               | 935    | zuzer, zuizer     | »      |
|                    |        | » vié            | 916    | vonge              | 924 | yoble, yobe       | »      | » z'vau           | »      |

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE.



## APPENDICE

---

L'auteur du Glossaire aurait voulu mettre sous les yeux du lecteur quelques notables échantillons du langage usité dans les deux régions linguistiques du Morvan, mais il a craint de donner à ce volume déjà bien pesant un développement démesuré. Il se borne pour cette fois à offrir trois versions patoises de la parabole de l'Enfant prodigue. La première est dans le parler d'Alligny, commune qui touche à la Bourgogne et qui se relie à l'Auxois par son histoire et ses nombreuses affinités dialectales. La seconde appartient à la commune d'Arleuf. Quant à la dernière, elle reproduit, sauf quelques légères corrections, la traduction envoyée en 1808 par le sous-préfet de Château-Chinon au préfet de la Nièvre, M. de Plancy, avec une lettre de circonstance transcrite d'après l'original :

*Le sous-préfet de Château-Chinon à Monsieur le préfet de la Nièvre.*

« MONSIEUR LE PRÉFET,

» En réponse à une de vos lettres du 5 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser la  
» traduction en patois du Morvan du morceau de la Bible connu sous le nom de la *Parabole de*  
» *l'Enfant prodigue*, telle qu'elle se trouve dans l'Évangile selon saint Luc, chap. xvi, et qu'elle  
» vous a été désignée par la lettre du 13 juillet dernier de S. E. le ministre de l'intérieur. Les  
» connaisseurs ont trouvé cette traduction assez bien faite (*sic*) et plusieurs ont contribué à y  
» mettre la dernière main, cependant tous pensent qu'on la recommencerait qu'il y aurait encore  
» des changements suivant la prononciation diverse qui, n'étant pas soumise à des règles, varie  
» selon les personnes. En général ce patois est assez agréable dans la bouche des femmes un peu  
» éduquées (*sic*) qui le parlent bien ; par contre, détestable à entendre de celle des francs et rus-  
» tiques Morvandeaux ; il faut même une étude particulière pour le bien lire. Si par la suite (*sic*),  
» ce que je n'ai pu jusqu'à présent, je parvenais à me procurer soit de la prose, soit des vers  
» dans ce dialecte, je m'empresserai de vous en faire passer des échantillons ; je tâcherai au moins  
» de vous adresser quelques chansons, mais il faut du choix.

» Salut et respect.

» VIGNEULLE. »

*Château-Chinon, le 17 octobre 1808.*

Dans ce document qu'on ne cite pas comme un modèle de style, le sous-préfet de 1808 a omis de dire deux choses essentielles, l'une que la traduction dont il s'agit est une œuvre mixte où se confond pour le plaisir de l'oreille le langage de la ville et celui de la campagne, le parler de



Château-Chinon et celui d'Arleuf, l'autre que si les femmes un peu *éduquées* s'exprimaient en ce temps-là avec plus d'agrément que leurs rustiques époux, c'est qu'elles devaient cet agrément aux grâces de leur sexe et non au patois même, lequel ne varie assurément pas en changeant d'interprète. Quoi qu'il en soit, on répète ici ce qu'on a déjà dit ailleurs, que ce spécimen souvent reproduit par les philologues comme une montre de patois nivernais appartient exclusivement à la région morvandelle comprise dans l'ancien comté de Château-Chinon.

## PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGE EN PATOIS DU MORVAN BOURGUIGNON

(ENVIRONS DE SAULIEU.)

11. Eun homme aivò deux guairçon.
12. L' pu jeune dé deux dié ai son père : Mon père, beillé-moué g' que doué me r'veni d' voute bin. Auchutòt l' père pairtaigé son bin et peu a gli beillé sai pairt.
13. P'chot d' jors aipré l' moïnme de sé guairçons raimaissé tot g' qu'al aivò, s'en ailé dans eun pais étroingé tré loin laivou qu'a depensé tot son bin en còrant ès fonnes.
14. Aipré qu'al eu tot mégé a v'né eune gròsse faimeure dans g' pais-laite, a c'moincé d'aivouá faute.
15. A feu ai mátre ché eun homme d' g' pais-lai que l'envié dans sai maion d' campagne pou ailai en champ lé coichons.
16. Hai al airò été bin aáye d' méger lé gous d' pois qu'on beillò ès coichons, má nu n' gli en y beillò.
17. Quant a vié g'lai a pensé en lu-moïnme. A dié : combin d' válòts ché mon père an deu pain tot ló sò pendimant qui seu iquí qui creuve de faim.
18. I vá ailai ché mon père et peu gli vá gli dire : Mon père, i é péché contre l' ciél et peu contre vò.
19. I n' seu pas digne qu' vò m'aip'lin voute guairçon, i serò aissé aáye se vò v'lin m' gairder coument eun d' vos válòts.
20. A s' leuvé et peu a v'né vé son père, má coument qu'al éto encoi eun p'chot loin, son père l'aperecévó ; g'ai gli fié d' lai poingne, a coré l'em-braissai.
21. Son guairçon gli dié : Mon père i é péché

- contre l' ciél et peu contre vò, i n' seu pas digne qu' vò m'aip'lin voute guairçon.
22. Auchutòt l' père dié ai sé válòts : Aipourté viás sé pu jòlis haibis et vité-lu ; metté-gli eune bague dans l' doué et dé souiers dans sé pieds.
23. Aimougné aitou l' veai gras et tué-lu, mé-geon et flon lai fète.
24. Paiceque mon guairçon éto mort et al ò r'veni en vie ; al éto perdu et al ò r'trouïai ; a c'moincére tórtòs ai s' bin regallai.
25. L' pu vieux éto dans lé champs ; quant a r'vené, al entendé en airivan vé lai máion l' brú dé dansous.
26. A queurié eun dé válòts po gli d'mandai g' que c'éto que g'lai.
27. Le válòt li dié : g'ò voute frére qu'ò r'veni, voute père é tué l' veai gras d' lai force qu'al éto aáye d' l' vouá chu bin pourtant.
28. G' qui l'é mettu dans eune coleire ! ann' voulò pu entrer ai lai máion. Son père seillé por l' peurier d'entraí.
29. A gli repodé : Voilai diji tant d'années qui vò sers, qui fá tot c' que vò m' commandé, vò n' m'é jeumá tant s'rément beillé eun chevreu po m' regallai aivou mé-z-aimis.
30. Má aueh'tot qu' voute guairçon qu'é mégé tot son bin en còrant lé fonnes ò r'veni, vò-z-é viás tué l' veai gras por lu.
31. Mon guairçon t'é tos lé jors aivou moué, tot g' qui é ò ai toué.
32. Má feillò bin qui fioussin lai fète : ton frére qui croyin mort ò r'veni ; al éto perdu, al ò r'trouïai.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGE EN PATOIS DU MORVAN NIVERNAIS

(ARLEUF.)

11. Inn' hôme aivô deux garçons.
12. L' pu zeune dâs deux dié ai son père : dônez moué ç' que deit n' r'veni d' vôte bè. Auchtôt l' père partaizé son bè; aipé a y doné sai part.
13. P'çot d' zôrs aipré l' moimme de sâs garçons raimaissé tôt ç' qu'al aivô, s'en ailé dan in pais âtranzé, bè loin, lai vou qu'a dâpansé tôt son bè en côran âs fonn's.
14. Aipré qu'al eù tôt m'zé, a v'né inn' grôsse faimène dans ç' pais-lai; a c'moincé d'aivar couéte.
15. A feu ai mâtre cé inn' hôme de ç' pais-lai qu' l'envié dans sai mâion d' campagne pô lâcer lâs coiçots.
16. Lai a s'rô été bè aâye d' mêzer lâs goués d' poués qu'inn donâ âs coiçôts, mâ p'sônne n'y en donô.
17. Quant a vié ç'lai a pensé en lu-moinme; a dié : Combin d' vâlôts cé mon père ont du paingn' tôt lô sou pandimant qui seu dreitchi qui cueurve d' faingn'.
18. I vâ ailer cé mon père, aipe i vâ gli dire : Mon père, i ai pécé conte le ciel aipé conte vô.
19. Inn' seu pas digne qu' vô m'aippelin vôte garçon, i s'rô aissé aâye chi vô v'lin m' garder côme in d' vô vâlôts.
20. A s' levé, aipe a v'né vé son père; mâ côme al âtôt ancôre in p'çot loingn', son père l'aipar-cévé; çai l'y fié d' lai poine, a coré l'embrasser.
21. Son garçon gli dié : Mon père i é pécé conte le ciel aipé conte vô, inn' seu pas digne qu' vô m'aippelin vôte garçon.
22. Auchtôt l' père dié ai sâs vâlôts : Aipôrté viâs sâs pu zôli haibis et vité-lu, metté-gli inn' bague dans l' dè et dâs souliers en sâs pieds.
23. Aim'né aitô l' viau gras et tué-lu, m'zon et fion lai fête.
24. Pâce que mon garçon âtô mort et al ô r'veni en vie; al âtô perdu et al ô r'trouié. A c'moincé tórtôs ai s' bè régaler.
25. L' pu vieux âtô dans lâs çans. Quant a r'vené, al entendî en airivan vé lai mâion l' brué dâs dansûs.
26. A queurié in dâs vâlôts pô gli d'mander ç' qu'y âtô que ç'lai.
27. L' vâlôt gli dié : Y ô vôte frère qu'ô r'veni, vôte père é tué l' viau grâs d' lai force qu'al âtô aâye d' l' vouichi bé pôrtan.
28. Ç' qui l' metté dan inn' couleire neire, ann' voulô pû rentrer dans lai maion. Son père sorté pô l' peurier d'entrer.
29. A gli râpôné : V'lai dezi tant d'an-nées qui vô sâr, qui fa tôt ç' qu' vô m' cômândé, vô n' m'é jaimâ tant seulement doné in chevreu pô m' régaler aitô mâ aimis.
30. Mâ auchtôt qu' vôte garçon qu'é m'zé tô son bè en côrant âs fonn's ô r'veni, v'é bè viâs tué l' viau grâs pôr lu.
31. Mon garçon t'é tô lâs zôrs aitô moué, tô ç' qui y' é ô ai toué, mâ feillot bé qu'inn' fleussin lai fête : ton frère qu'inn' eréyin mort ô r'veni; al âtô perdu, al ô r'trouié.

PARABOLE DE L'ENFANT PRODIGE EN PATOIS DU MORVAN NIVERNAIS

(CHATEAU-CHINON.)

11. Ein houme aivô deu-r-anfans.
12. L' pu zeune das deux dié ai son père : Mon père, doné-moué ce que me revin de voute bin et qu'i m'en aile. Auchtôt le père en fié l' partaize et ly baillé sai part.
13. P'çot d' zors aiprés, le moimme de sas fiots qu'aivô aissaré tout ce qu'ol aivô s'en feu bin loin dans ein pais étranzé laivou qu'ô m'ézé tout en se libartinant.
14. Et aiprés qu'ol eu tout dépensé, o v'né eune grande faimène en ç' pais-lai' et lu coumainé d'aivoir couéte.

15. O s'en ailé don et ô s' bouté au sarvice d'ein que demeurô dreit lai : stuchi l'envié en sai mitoirie pôr y garder lé coïços.

16. Lai ol airô bin v'lu mézer das gôs de pois qu'on baillô és coïços et en aivoir son sou, mâ parsoune ne l'y en douno.

17. Quant ô vié celui ô rentré en soué-moinme et ô dié : Oh combin y é-t-ô d' vâlots cé mon père qu'ont du pain pu qu'a n'en peurin mézer et moué ichi y creuve lai faim !

18. I vâ don parti pôr ailer r'trouïer mon père et y ly vâ dire : Mon père i ai pécé conte le ciel et conte vous.

19. I n' mairite pu d'éte aipelé voute fiot; y m' trouô bin content chi vous v'lin me regarder coume l'ein d' vos vâlôts.

20. O s' bouté en cemingn' et ô v'né vé son père, mâ coume ol éto encôre ein p'çot loin d' lu, son père l'airparcévê et ol en eu pitié : ô couré viâs, ô se z'té ai son cou et l'embraissé.

21. Et son fiot ly dié : Mon père i ai pécé conte le ciel et conte vous aitou, y n' mairite pu d'éte aipelé voute fiot.

22. Auchitôt le père dié ai sas vâlôts : Aiporté viâs sai peurmère rôbe et vité-ly, bouté-ly eine baigue au dè et das soulés dans sas pieds.

23. Aimounié aitou l' viau gras et l' tué : mézon et fion fricot.

24. Car mon père garçon éto mort et ol ô redeveni en vie, ô s'éto perdu et ol ô retroüié. Auchitôt ô coumoincére tortous ai s' bin régailer.

25. Mâ l' pu vieux das fiots éto en çan, et coume ô v'nô et qu'ô s'aipreçô d' lai maïon ol entendé las sauteries et las divartissemans qu' s'y fiein.

26. Ol aipelé l'ein das vâlôts et ol y demandé quoué qu'y éto que tout celui.

27. O ly répouné : y ô voute frère qu'ô r'veni et voute père qu' l'é revu bin portant é fé tuer l' viau gras.

28. Cetuchi s' bouté en couleire et n' v'lô pâ entrer ai lai maïon; mâ son père seillé et l' peurié en grace d'y v'ni.

29. O repondé ai son père : Vouéchi bin dà-rannées qu'i vous sâr, y é tozor fé ç' que vous m'é coumandé et jaimâ vous n' m'é douné tant seulement in bigot pôr m' régailer aivec mâ-r-aimis.

30. Ai poine voute aute fiô ô-t-ô airivé aiprès qu'ol é reu tout mézê ç' qu'ol aivô aivec das fonnes de mauvaise vie que v' é fé tuer l' viau gras pôr lu.

31. Ai celui l' père ly dié : Mon fiot, t' é tous las zors aitou moué et tout ce qu'y ai ô ai toué.

32. Mâ ô feillô fère fricot et s' divârti, car ton frère que v'chi éto mort et ol ô vican; ol éto perdu et ol ô r'troué.









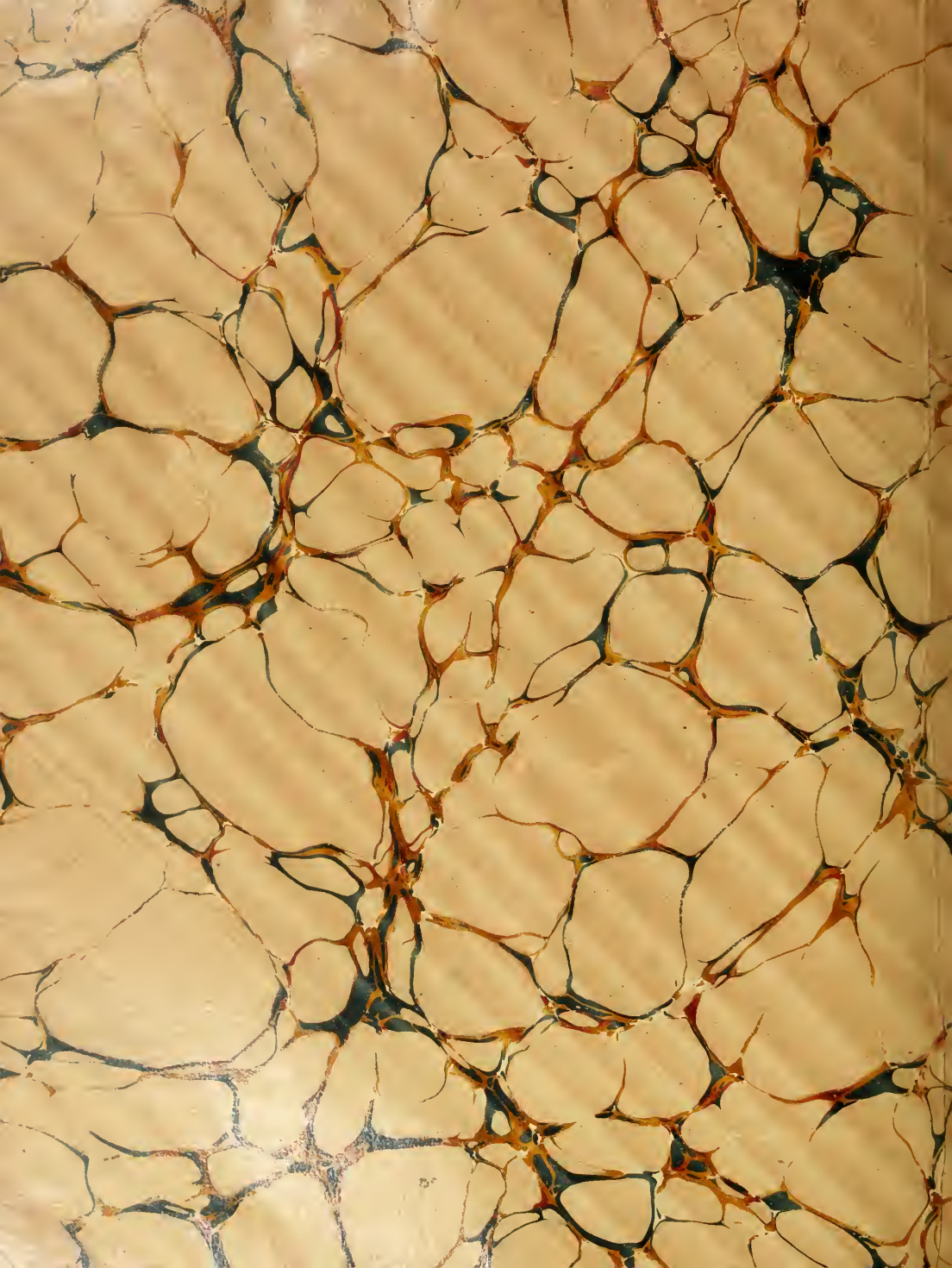












PC  
2987  
76075  
Charbure, Ligeon de-  
Glossaire du harvan

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---



